TRAITTE'

DV SAINCT SACREMENT DE L'EVCHARISTIE

Diuisé en Trois Liures.

CONTENANT LA REFVTATION DV LIVRE DV sieur du PLESSIS MORNAY, contre la Messe ; & d'autres Aduersaires de l'Eglise : Tant par la Comparaison des Sacrements de la nouuelle Loy, auec ceux de l'ancienne, QVE par *l'Histoire de la creance vniuerselle de ce Sacrement*, en toutes ses parties & par tous les siecles, selon les Saincts Peres de l'Eglise & autres Autheurs : ET par l'Examen *de toutes les Liturgies*, Vsage & Practique de l'Eglise touchant la *Consecration*, *Transsubstantiation*, *Adoration*, & autres Ceremonies du Sainct Sacrement de l'Autel.

Par l'Illustrissime & Reuerendissime CARDINAL DV PERRON, Archeuesque de Sens, Primat des Gaules & de Germanie, & grand Aumosnier de France.

SECONDE EDITION.

A PARIS,
Par ANTOINE ESTIENE, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë S. Iacques, à l'Oliuier de Robert Estiene.

M. DC. XXIX.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE'.

AV ROY.

SIRE,

Puiſque le tiltre plus auguſte, dont voſtre Majeſté puiſſe eſtre honorée, eſt celuy de Roy tres-Chreſtien & Fils aiſné de l'Egliſe; ie ne doute point qu'elle n'ayt pour aggreable que ie luy conſacre cét ouurage, où l'vn des principaux poincts de la Religion eſt puiſſamment ſouſtenu par ce genereux Athlete; les loüanges duquel ie ne touche que dedans l'approbation vniuerſelle qui en fait reuerer la memoire à toute la Chreſtienté. Deux choſes, SIRE, m'ont encores obligé à m'acquiter de ce deuoir: L'vne le commandement expres de feu Monſieur l'Archeueſque de Sens mon oncle, qui en mourant m'ordonna d'accomplir l'intention qu'il auoit de preſenter ce labeur à voſtre Majeſté, comme la lettre ſuiuante qu'il luy addreſſe en fait foy: L'autre eſt qu'il ne ſe pouuoit offrir vne occaſion plus fauorable, pour teſmoigner à toute la France ce que ie dois de recognoiſſance & de ſeruitude à voſtre Majeſté, pour

tant de bien-faicts dont il luy a pleu me combler, non en conſideration d'aucun merite qui ſoit en moy, mais en la ſeule faueur des ſignalez ſeruices de ces deux Prelats auſquels i'ay l'honneur d'appartenir. Ce ſera auſſi ſur l'exemple de leur pieté & erudition que ie tacheray de me former pour me rendre capable de ſeruir, Dieu aidant, & l'Egliſe & voſtre Majeſté : De laquelle ne pouuant celebrer d'vn ſtile tel que ie deſirerois les vertus vrayement heroiques, qui rempliſſent vos mains de palmes & de lauriers, i'ayme mieux les admirer auec eſtonnement que d'en dire trop peu. Ce qui defaut donc à ma plume, la bouche & le cœur le ſuppléeront par l'ardente deuotion auec laquelle ie prieray Dieu,

SIRE,

Qu'il luy plaiſe par ſa diuine grace conſeruer longues années VOSTRE MAIESTE' en toute proſperité, au ſouſtien de la Religion, à l'affermiſſement de ſon Eſtat, & réjoüiſſance de tous ſes ſubiets.

Voſtre tres-humble, tres-obeïſſant,
& tres-fidele ſubiet & ſeruiteur.
DV PERRON.

Digitized by Google

AV ROY.

SIRE,

L'œuure precedent a eſté offert à voſtre Maieſté auec les Augures deus au bon-heur de voſtre vertu et de voſtre naiſſance, vous y ayant eſté declaré au nom du public, l'eſperance qu'il a conceuë dés vos plus tendres ans, que Dieu vous a deſtiné pour reſtablir ſon Egliſe, non ſeulement en ce Royaume, mais en tous les lieux d'où le reſpect en a eſté banny. Ceſtui-cy vous eſt offert maintenant, non plus pour vous exhorter à vne ſi ſaincte action, mais pour vous rendre les loüanges et les graces qui vous ſont deües de l'auoir entrepriſe, pour vous conuier à continuer, voire acheuer ce que vous auez ſi heureuſement commencé. En ceſtuy-la ont eſté traictez preſque tous les poincts qui concernent l'eſtre et la doctrine de ceſte meſme Egliſe : En ceſtui-cy eſt traicté le myſtere auguſte et ineffable du ſainct Sacrement de l'Autel, celuy auquel tous les autres ſe rapportent comme à leur fin derniere, l'epitome et l'abbregé de la Loy, le manna caché des Anciens, l'arrhe et le gage ſacré de noſtre ſalut. Comme il eſt dict le Roy ou pluſtoſt le Soleil des Sacrements, ainſi ſemble-il que ce qui eſt entrepris en ſa conſideration, doiue eſtre offert à celuy dont les vertus Royalles luy ont fait veſtir les armes iuſtes et ſainctes, pour en defendre la dignité et la verité ; qu'il doiue eſtre preſenté ſur ce Thrône orné de tant d'illuſtres et glorieuſes deſpoüilles, acquiſes par la valeur de tant de Roys victorieux ſur les ennemis de la Foy. L'hiſtoire de voſtre Royau-

me nous apprend, SIRE, que celuy dont le Ciel vous a donné le zele auſſi bien que le nom, laiſſa ce pretieux Threſor pour gage de ſa rançon, à l'vn des plus grands ennemis de la religion Chreſtienne; et que la fidelité de ceſt impie fuſt ſi grande qu'il le garda auec tout reſpect iuſques à ce que le retour de ceſt inſigne Heros en ſon Eſtat, luy euſt donné le moyen de l'enuoyer dégager. Maintenant, SIRE, vous trauaillez à retirer ce ſacré depoſt, non de la poſſeſſion, mais de la perſecution de ceux qui n'imitans pas la reuerence de ceſt infidelle, non ſeulement le ſouïllent tous les iours de leurs impietez et de leurs blaſphemes, mais ô ſacrilege non encor oüy ny practiqué! le foulent aux pieds, violent par vne rage effrenée la Maieſté du Roy ſouuerain, polluent ce Temple ſacré qu'il a baſty de ſes propres mains, et qu'il s'eſt conſacré comme ſon plus digne et plus parfaict ouurage. L'Arche de l'alliance qui n'en eſtoit que la figure, eſtoit iadis adorée par le peuple de Dieu: Il ſe comportoit en ſa preſence comme en la preſence de Dieu meſme: Et celuy qui auec vne main ſacrilege oſa entreprendre de la toucher, fuſt puny d'vne ſubite mort. De quels iugements donc, et de quels ſupplices non temporels, mais eternels, ſe ſont rendus dignes ceux qui ont oſé commettre vn ſi execrable forfaict à l'endroit de ceſte Arche ſacrée de la nouuelle alliance, d'autant plus digne que la premiere, que la lumiere eſt plus digne que l'ombre, la verité que la figure, le corps du Fils de Dieu, que le ſigne qui le repreſentoit? Les Roys de Perſe auoient accouſtumé de porter en leur armée l'image du Soleil encloſe dans vn globe de verre; pour marque de l'honneur qu'ils deferoient à ce grand Aſtre de l'Vniuers. Voſtre Maieſté comme inſtruicte en vne meilleure eſchole, et par vn meilleur Maiſtre, ne defere point ces honneurs à l'image d'vn Soleil inanimé et inſenſible, ſubiet à eſtre offuſqué par l'interpoſition des corps eſpais et tenebreux: Mais au vray Soleil de iuſtice, à celuy qui inſpire vne vie non temporelle, mais eternelle, celle de l'ame et non du corps, et lequel nulles tenebres, nulle eclipſe, nulle ombre de peché ny de mort n'ont peu obſcurcir. Elle ne le reuere point ſeulement porté dans des vaſes et dans des globes fragiles, mais elle le reuere et le porte dans le vaſe precieux de ſon cœur, elle l'adore enuironné des eſpe-

ces materielles et ſenſibles, à trauers deſquelles la puiſſance et la maieſté en reluiſent par infinies vertus et infinies merueilles, plus claires et plus reſplendiſſantes que la lumiere du Soleil. Comme ce pretieux myſtere eſt l'vn des principaux remedes que Dieu nous ayt ordonnez pour appaiſer ſon courroux, lors que par nos pechez nous l'auons excité; ainſi n'y a-t'il rien qui nous le puiſſe rendre plus fauorable, que d'en faire recognoiſtre la vertu par tout, que de faire qu'il ſoit reueré et adoré dans les temples et dans les cœurs. Et comme la recognoiſſance de voſtre authorité en eſt vn moyen tres-vtile; ainſi l'exemple que vous en donnez chacun iour à ceux qui iettent les yeux ſur vos actions, ne doit pas eſtre iugé y moins ſeruir: Eſtant ce priuilege attaché à la condition des Roys, que les eſprits et les cœurs de leurs peuples ſe tournent à leur imitation, comme ces fleurs qu'on void ſe tourner durant la lumiere du iour aux rayons du Soleil. Nous ne demandons point la mort du pecheur, pluſtoſt nous ſouhaittons qu'il ſe conuertiſſe et qu'il viue; mais nous demandons la mort de ſon erreur, afin qu'il ioüiſſe de ceſte vie ſans laquelle toute vie n'eſt que peché, tenebres et mort. Nous deſirons bien preſcher et planter la foy par la pureté de nos mœurs et de noſtre doctrine, mais nous deſirons que la publication en ſoit libre, qu'elle ne ſe face plus ſous autre pouuoir que le voſtre, que ſous le reſpect deu à ce ſceptre ſacré qui ſeul nous peut tenir en paix. Nous ſouhaittons que voſtre puiſſance ſoit reſtablië par tout, parce qu'en elle conſiſte le ſalut ſoit eternel ou temporel de vos peuples: Dieu ayant conioint l'vn et l'autre par vn lien ſi indiſſoluble en ceſte Monarchie, que la religion y eſt appuyée en l'Eſtat, et l'Eſtat en la religion: De telle ſorte que le premier des deux qui viendra à manquer, la ruine de l'autre s'en enſuiura auſſi toſt. Et c'eſt ce qui attache les vrays François, ceux qui ont la foy et la vertu de leurs peres grauée en l'ame, à vn reſpect et à vne obeyſſance ſi eſtroitte à voſtre Maieſté. C'eſt ce qui fait que noſtre Ordre qui a touſiours embraſſé la cauſe de ſes Roys par vn Zele et vn ſoin particulier, ſe trouue maintenant lié par tant de chaines indiſſolubles à l'amour de voſtre nom, vous recognoit pour ſon Protecteur et ſon Liberateur, celuy duquel

il attend le bon-heur de l'Egliſe, le reſtabliſſement de ſes Autels, l'exaltation de la Croix de Ieſus-Chriſt. Les Macedoniens ayants eu vne guerre auec quelques peuples leurs voiſins, dont l'euenement ne leur auoit pas eſté fauorable, s'aduiſerent que cela leur eſtoit aduenu parce qu'ils n'y auoient pas eſté aſſiſtez de la preſence de leur Roy: de ſorte qu'encor qu'il fuſt fort ieune, voire meſmes au berceau, ils le porterent neantmoins à la teſte de leur armée, et obtindrent par ce moyen la victoire ſur leurs ennemis. La diſpoſition des affaires de voſtre Eſtat, SIRE, n'auoit point encor permis que nul de nos Roys fuſt allé en perſonne en aucune guerre ſemblable. A cet' heure que voſtre Maieſté, touchée d'vn zele plus ſainct et plus ardent, et mépriſant toutes les conſiderations dont les autres eſtoient retenus, donne à ſes ſubiects vn ſi digne exemple de pieté et de valeur; nous eſperons que toutes ſes victoires luy ſeront conuerties en conqueſtes; et que la dureté du cœur de ceux qui ont oſé s'armer à l'encontre de ſa dignité et de ſa perſonne, s'amollira comme la cire en la preſence du feu: Que leur rebellion ſe conuertira en obeyſſance; et que les villes qu'ils ont fermées à celuy au ſeul nom duquel ils les deuoient ouurir, repareront leur faute en recognoiſſant leur offenſe, ſe ſouſmettront à voſtre authorité, pour participer au bonheur commun de vos ſubiects. Alors on dira bien-heureux ce nom que la vertu de tant de Roys a rendu ſi ſalutaire à ceſte Monarchie: Alors on vous donnera les tiltres que la pieté des vns, la bonté, la iuſtice et la valeur des autres vous aura fait meriter. Alors vous ſerez mis au rang de ces grands Princes que leurs inſignes vertus ont fait colloquer dans les cieux. C'eſt peu de choſe, SIRE, que d'vne gloire qui ſe termine le meſme iour que prend fin la vie de celuy qui la poſſede: mais celle qui a pour fin l'eternité, et pour but l'immortalité, c'eſt celle qui eſt vrayement à deſirer. Nous ne vous exhortons point à trauailler pour l'acquerir, mais à perſiſter en voſtre trauail, à meriter la couronne qui eſt deuë non au commencement, ny au milieu, mais à la fin de la courſe. En vne ſi glorieuſe entrepriſe vous auez les Anges pour conducteurs, et le Roy et le Seigneur des Anges pour protecteur. Auec tels aydes, et pour vne telle cauſe, comment ne vaincriez-vous point? Ainſi face le

Ciel que nous le puiſsions voir arriuer comme nous l'eſperons. Ainſi puiſsions-nous tous viure ſous meſme foy & meſme loy en parfaitte vnion, & en parfaitte concorde, à la gloire de ſon nom, & à l'honneur de voſtre Maieſté. Ce ſont les vœus qu'offre continuellement deuant l'Autel de l'Agneau immaculé, celuy de la main duquel eſt ſorty cét ouurage. Ce ſont les deſirs qu'il m'a laiſſez empreints dans le cœur lors qu'en s'y acheminant il me l'a depoſé pour vous le conſacrer. Veuille le meſme Ciel en exaucer la priere: Veuille celuy qui y ſied en gloire & en grandeur ſouueraine, en rendre l'effect accomply.

DE VOSTRE MAIESTE'

Le tres-humble, tres-obeyſſant, & tres-fidelle ſubiet & ſeruiteur.
IEAN ARCH. DE SENS.

PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos amez & feaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlements, Baillifs, Seneſchaux ou leurs Lieutenants, & tous autres nos Iuſticiers & Officiers qu'il appartiendra, SALVT. Noſtre cher & bien amé ANTOINE ESTIENE, noſtre Imprimeur ordinaire, s'eſtant depuis long temps employé auec grand ſoin & deſpenſe pour recouurer deux Volumes des Oeuures de noſtre treſ-cher Couſin le defunct Cardinal du PERRON, tant imprimées que non imprimées; le premier intitulé, *Traicté du Sainct Sacrement de* L'EVCHARISTIE, *Diuiſé en trois liures, Contre le liure faict par le ſieur du Pleſſis contre la Meſſe*: & l'autre, *Les Opuſcules ou* DIVERSES OEVVRES *dudit ſieur Cardinal, contenant tout ce qui a eſté imprimé de ſon viuant, & pluſieurs traictez & diſcours non encores veus:* Ledit ESTIENE deſireroit mettre au iour leſdits deux Volumes, s'il nous plaiſoit luy octroyer nos lettres de permiſſion ſur ce neceſſaires, dõt il nous a tres-humblement fait ſupplier: A CES CAVSES ne voulans (afin d'auancer d'autant plus la gloire de Dieu) que le public ſoit priué de la cognoiſſance & du fruict d'vn trauail ſi diuin; Nous auons permis & par ces preſentes permettons audit ESTIENE, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter leſdits deux volumes, enſemble *les Verſions & Traductions faictes ou à faire en quelques langues que ce ſoit*, tant deſdits Volumes, que du Volume par luy ja imprimé en vertu de nos lettres, intitulé *Replique à la Reſponſe du Sereniſsime Roy de la grand' Bretaigne*: & faire leſdittes impreſſions par tels Imprimeurs & Libraires que bon luy ſemblera, pendant le temps de dix ans entiers & reuolus à compter du iour & datte de ceſdittes preſentes: Faiſant tres-expreſſes inhibitiõs & defenſes à tous Marchands Libraires & Imprimeurs, & autres de quelque eſtat & qualité qu'ils ſoient, d'imprimer ou faire imprimer, *vendre, debiter, contrefaire, alterer, ny apporter de contrefaits des pays eſtrangers deſdits trois Volumes, en quelque lãgue que ce ſoit*, à peine de trois mil liures d'amende, applicable vn tiers aux pauures, vn tiers au denonciateur, & l'autre audit ESTIENE: & de tous deſpens dommages & intereſts: Auquel effect, afin de pouruoir d'autant plus au ſoulagement dudit ESTIENE, qui pourroit autrement eſtre diuerty & conſommé en frais & deſpenſes par deuãt diuers Iuges, *nous auõs reſerué en noſtre Conſeil la cognoiſſance des contrauentions à ceſdittes preſentes:* deſquelles faiſant mettre vn extraict au cõmencement ou à la fin de chacun exemplaire deſdits Volumes: Nous voulons icelles eſtre tenues pour publiées & ſuffiſamment ſignées, & qu'au vidimus ou copies ſignées par vn de nos amez & feaux Cõſeillers & Secretaires, foy ſoit adiouſtée comme au preſent original. SI VOVS mandons, & à chacun de vous endroit ſoy enioignons, que de nos preſentes, grace, congé & permiſſion, & du cõtenu cy deſſus, vous faciez & laiſſiez ioüir & vſer pleinemẽt & paiſible-

Digitized by Google

ment ledit ESTIENE, & ceux qui auront droict de luy, enioignant de par nous, comme nous faiſons par ces preſentes, au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, faire tous exploits de ſaiſie, contrainte & aſſignations neceſſaires pour l'execution de ſeſdittes preſentes, ſans pour ce demander congé, placet, viſa, ne pareatis. CAR tel eſt noſtre plaiſir: Nonobſtant oppoſitions ou appellations quelsconques, Clameur de Haro, Chartte Normande, priſe à partie, *& autres lettres à ce contraires; auſquelles nous auons expreſſément derogé & derogeons* par ceſdittes preſentes. DONNEES au camp deuant Monheur; le premier iour de Decembre, l'an de grace mil ſix cents vingt-vn: Et de noſtre regne le douziéme.

Par le Roy en ſon Conſeil.

PHILIPPIER. Et ſeellé du grand ſeau de cire iaune.

SOMMAIRES

DES SECTIONS OV CHAPITRES,

DE CES TROIS LIVRES de la ſaincte Euchariſtie.

LIVRE PREMIER,

AVQVEL EST EXAMINEE LA COMPARAISON DE L'EVCHARISTIE ET DES AVTRES Sacrements de la nouuelle Loy, auec ceux de l'ancienne.

CHAP. I. *Comparaiſon de l'Euchariſtie auec les Sacrements de l'ancienne Loy, qui n'eſtoient que figures d'icelle.* Pag. 1.

II. *Que la manne que les Iuifs mangerent au deſert, & l'eau de la pierre, n'eſtoient que figures des Sacrements du nouueau Teſtament.* 7

III. *Expoſition d'vn lieu de Tertullian touchant les Sacrements de l'ancienne Loy.* 21

IV. *Lieu d'Origene touchant les meſmes Sacrements.* 25

V. *Lieu de ſainct Gregoire de Nyſſe corrompu par le ſieur du Pleſſis.* 27

VI. *Lieu d'Epiphane de Salamine, falſifié par le meſme, touchant Marcion.* 31

VII. *S. Auguſtin produict touchant l'égalité des Sacrements de l'ancienne & de la nouuelle Loy.* 34

VIII. *Le meſme autheur allegué pour l'égalité des Sacrements.* 37

IX. *Seconde production des Lieux de S. Auguſtin.* 41

X. *Reſponſe à l'obiection tirée des meſmes lieux touchant les Sacrements de la nouuelle Loy.* 44

XI. *Troiſiéme production de ſainct Auguſtin au 23. traicté ſur ſainct Iean, de la manducation du corps de noſtre Seigneur.* 54

XII. *Quatriéme production de ſainct Auguſtin, faiſant l'oppoſition des Sacrements.* 62
XIII. *Obiection priſe de ſainct Iean Chryſoſtome, ſur l'epiſtre de ſainct Paul, 1. aux Corinth.* 66
XIV. *Autre obiection des lieux de ſainct Iean Chryſoſtome.* 70
XV. *Lieux de ſainct Cyrille Alexandrin touchant la manne des Iuifs.* 75
XVI. *S. Ambroiſe allegué au Decret de Gratian.* 81
XVII. *S. Auguſtin, dans Beda, ſur ſainct Paul.* 85
XVIII. *Paſſage de Bertramus, expliqué.* *ibid.*
XIX. *Lieu de Paſchaſius Radbertus.* 86
XX. *Hugues de ſainct Victor allegué touchant la manne des Iuifs.* 87
XXI. *Lieu de ſainct Anſelme de Cantorbery.* 88
XXII. *Gratian, autheur du Decret.* 92
XXIII. *Lieu de la Gloſe ordinaire touchant les Sacrements.* 93
XXIV. *S. Thomas d'Aquin allegué.* 94
XXV. *Le Cardinal Hugues, ſur le meſme ſuject.* 96
XXVI. *Seconde preuue de l'égalité des Sacrements, par la comparaiſon de la Circonciſion auec le Bapteſme, examinée.* 98
XXVII. *Autheurs alleguez à ceſte fin, & S. Ambroiſe le premier.* 102
XXVIII. *Lieu de Beda, touchant la Circonciſion.* 114
XXIX. *Lieu du Maiſtre des Sentences.* 115
XXX. *Troiſiéme preuue de l'égalité des Sacrements, par la comparaiſon de l'Agneau Paſchal.* 119
XXXI. *Lieu de ſainct Auguſtin, de la meſme égalité.* 125
XXXII. *Comparaiſon des Sacrements, auec la parole de Dieu.* 133
XXXIII. *Deux paſſages de S. Hierôme examinez là deſſus.* 141
XXXIV. *Obiection ſur ce que la choſe du Sacrement eſt receuë de la Foy.* 148
XXXV. *Paſſages de ſainct Auguſtin examinez.* 157
XXXVI. *Obſeruation du ſieur du Pleſſis refutée touchant le ſigne & la choſe.* 161
XXXVII. *Reſponſe à l'exemple de l'Agneau Paſchal, appellé, Paſſage.* 168

LIVRE SECOND,

CONTENANT L'HISTOIRE DE LA CREANCE VNIVERSELLE DV S. SACREMENT DE L'EVCHARISTIE, en toutes ſes parties, & par tous les ſiecles, ſelon les Saincts Peres de l'Egliſe, & autres Autheurs cy-apres alleguez: Auec l'explication & refutation de tous les paſſages tirez deſdits Autheurs, par les Heretiques.

AVTHEVR I.	*SAINCT Clement Pape, autheur premier.*	*Pag.* 174
II.	*Saincт Ignace, Eueſque d'Antioche.*	181
III.	*Saincт Juſtin Martyr.*	183
IV.	*Saincт Irenée.*	187
V.	*Clement Alexandrin,*	198
VI.	*Tertullian.*	202
VII.	*Origene.*	216
VIII.	*S. Cyprian, Eueſque.*	226
IX.	*Le Concile de Nicée.*	244
X.	*S. Athanaſe, Eueſque.*	252
XI.	*S. Hilaire, Eueſque.*	260
XII.	*S. Denys Areopagite.*	271
XIII.	*S. Cyrille de Hieruſalem.*	275
XIV.	*S. Ambroiſe, Eueſque.*	280
XV.	*S. Baſile, Eueſque.*	296
XVI.	*S. Gregoire de Nyſſe, Eueſque.*	311
XVII.	*Euſebe de Ceſarée, Eueſque.*	315
XVIII.	*S. Gregoire de Nazianze.*	336
XIX.	*S. Epiphane, Eueſque de Salamine.*	356
XX.	*S. Iean Chryſoſtome, Eueſque.*	369
XXI.	*S. Hierôme, Preſtre.*	389
XXII.	*S. Auguſtin, Eueſque.*	416
XXIII.	*S. Cyrille d'Alexandrie.*	455
XXIV.	*Theodoret, Eueſque.*	490
XXV.	*Gelaſius.*	563
XXVI.	*S. Leon, Pape.*	598
XXVII.	*Heſychius.*	603
XXVIII.	*Eucherius, Eueſque de Lyon.*	609
XXIX.	*Procopius Gazæus.*	622
XXX.	*Macarius Ægyptius.*	623
XXXI.	*S. Gregoire le Grand, I. Pape.*	626

XXXII. *Beda le Venerable.* 631
XXXIII. *Charlemaigne.* 639
XXXIV. *Alcuin.* 638
XXXV. *Sainct Iean Damaſcene.* 639
XXXVI. *Le Concile de Nicée II.* 648
XXXVII. *Theophylacte, Archeueſque de Bulgarie.* 656
XXXVIII. *Jean l'Eſcoſſois.* 664
XXXIX. *Bertramus.* 666
XL. *Haymo, Eueſque d'Alberſtat.* 680
XLI. *Rabanus Maurus.* 682
XLII. *Paſchaſius, Abbé de Corbie.* 686
XLIII. *Berengaire, Archidiacre d'Angers.* 691
XLV. *Sainct Anſelme, Archeueſque de Cantorbery.* 726
XLVI. *Sainct Bernard, Abbé.* 729
XLVII. *Hugues de ſainct Victor.* 736
XLVIII. *Pierre de Bruits.* 746
XLIX. *Un Abbé François, & vn Clerc Anglois.* 750
L. *L'Eſchole de Theologie de Paris.* 751
LII. *Gratian, Autheur du Decret.* 757
LIII. *La Gloſe du Decret.* 762
LIV. *Pierre Lombard, Eueſque de Paris.* 766
LV. *La Secte des Albigeois.* 771
LVI. *Hugues, Cardinal.* 774
LVII. *Sainct Thomas d'Aquin.* 776
LVIII. *Sainct Bonauenture.* 778
LIX. *Jean Duns, dict l'Eſcot.* 782
LX. *Durand de S. Pourcain.* 795
LXI. *Le Cardinal Cajetan.* 805
LXII. *Le Concile de Florence.* 810
LXIII. *Jean de Paris.* 976
LXIV. *Guillaume de la Mare.* 980
LXV. *Eſtiene, Eueſque de Paris.* 983
LXVI. *Jean VViclef.* 986
LXVII. *Jean Ius & Hieróme de Prague.* 1004
LXVIII. *Iean Pic, Comte de la Mirande.* 1008
LXIX. *Didier Eraſme.* 1013
LXX. *Iean Fiſcher, Eueſque de Roffeſtre.* 1016
LXXI. *Le Colloque de Poiſſy.* 1020

RESPONSE

AVX OBIECTIONS, TIREES DES LITVRGIES.

CHAP. I.	DEs Liturgies en general.	816
II.	De la Liturgie de ſainct Iacques.	820
III.	De la ſeconde Liturgie de ſainct Clement.	822
IV.	De la troiſiéme Liturgie de ſainct Baſile.	823
V.	De la Liturgie des Armeniens.	826
VI.	De la Liturgie de ſainct Ambroiſe.	827
VII.	De la Liturgie de ſainct Iean Chryſoſtome.	830
VIII.	Septiéme Liturgie de l'Egliſe Romaine.	836

LIVRE TROISIEME,

CONTENANT LA RESPONSE AVX ARGVMENTS TIREZ DE L'VSAGE ET PRACTIQVE de l'Egliſe à l'endroict de l'Euchariſtie.

CHAP. I.	QVE l'Egliſe ne defendoit point l'attouchement de l'Euchariſtie.	841
II.	Que le vin eſtoit porté dans des verres.	844
III.	Que l'horreur de le reſpandre n'eſtoit pas venuë ſi auant.	845
IV.	Qu'on ne l'eleuoit point.	846
V.	Qu'on ne mettoit point le Sacrement en reſerue.	850
VI.	Qu'on bruſloit les reſtes du Sacrement.	857
VII.	Qu'on les faiſoit conſommer aux enfants.	860
VIII.	De l'adoration de l'Euchariſtie.	864
IX.	Si en l'Egliſe ancienne on l'adoroit.	868
X.	Les Eutychiens n'alleguoient point ceſte adoration	870
XI.	La Cene ſe celebroit à la façon d'vn banquet.	871
XII.	Obiection priſe de ſainct Auguſtin, ſur ce poinct.	872
XIII.	Trois paſſages de ſainct Cyprian, de l'adoration.	879
XIV.	Lieux de ſainct Ambroiſe alleguez contre l'adoration.	883
XV.	Lieux de ſainct Iean Chryſoſtome pour l'adoration.	889

XVI. *Diuers paſſages de S. Auguſtin pour l'adoration.* 900
XVII. *Theodoret allegué pour l'adoration.* 904
XVIII. *Si les Egliſes Orientales ont creu l'adoration.* 909
XIX. *Refutation des objections tirées des nouueautez introduictes en l'Egliſe au faict de l'honneur de l'Euchariſtie.*
Premiere objection des Canons touchant la celebration du Sacrement. 912
De l'Inſtitution de la feſte du corps du Seigneur. 914
XX. *Des queſtions introduictes en l'eſchole en ſuitte de la Tranſſubſtantiation.* 916
XXI. *Des contradictions entre les Scholaſtiques touchant la Tranſſubſtantiation.* 932
XXII. *Sur ceſte queſtion, Si le corps de Chriſt va en l'eſtomach.* 935
XXIII. *Si le corps de Chriſt eſt en lieu, mais non localement.* 937
XXIV. *Que deuiennent les ſubſtances du pain & du vin.* 939
XXV. *Sur le faict de l'eau meſlée au Calice.* 940
XXVI. *Sur le faict des eſpeces Sacramentales.* 943
XXVII. *Des contradictions ſur les parolles de la Conſecration.* 947
XXVIII. *Autres contradictions ſur les meſmes paroles.* 960
XXIX. *Autres contradictions entre les Autheurs Catholiques, & particulierement entre les Peres Jeſuites.* 963

DV SAINCT SACREMENT DE L'EVCHARISTIE, LIVRE I.

AVQVEL EST EXAMINEE LA Comparaiſon de l'Euchariſtie & des autres Sacrements de la nouuelle Loy, auec ceux de l'ancienne.

CHAP. I.

TOVTE la diſpute que le Sieur du Pleſſis fait du Sacrement de l'Euchariſtie, conſiſte en neuf chefs principaux. Le premier, en la comparaiſon de l'Euchariſtie auec les Sacrements de l'ancien Teſtament. Le ſecond, en la conference de la meſme Euchariſtie auec les autres Sacrements du nouueau. Le troiſiéme, en l'examen des lieux où elle eſt inſtituée. Le quatriéme, en la conference des meſmes lieux auec les autres lieux de l'Eſcriture qui parlent de la meſme choſe. Le cinquiéme, en la conference des autres lieux de l'Eſcriture, qui ne parlent pas de la meſme choſe, mais vſent de ſemblable maniere de parler. Le ſixiéme, en la conference des autres lieux de l'Eſcriture, qui ſemblent repugnet à ceſte doctrine. Le ſeptiéme, en la conference de ce Sacrement auec les autres articles de la foy que ceſte doctrine ſemble deſtruite, & particulierement celuy de l'Incarnation & de l'Aſcenſion. Le huictiéme, en l'examen de la raiſon naturelle, & de la repugnance aux ſens & aux regles de la Philoſophie. Le neufiéſme, en l'hiſtoire de la creance vniuerſelle en toutes ſes parties, & par tous ſes ſiecles. Tous leſquels poincts, encore qu'ils ſoient rraictez (excepté le dernier) confuſément & par pluſieurs repriſes & repetitions en ſon diſcours; neantmoins dautant que toute la maſſe s'en peut reduire diſtinctement à ces neuf chefs ptincipaux, nous les

examinerons ſeparément, & par ordre, ſelon la façon dont ils ont eſté icy propoſez.

Premier argument du ſieur du Pleſsis, liu. 4. ch. 1 du S. Sacrement de l'Euchariſtie, edit. 1. pag. 713. edit. 2. pag. 931.

Le premier argument donc qu'il employe, eſt pris de la definition generale du mot de *Sacrement*, & de l'examen de l'Euchariſtie, conſiderée en ce ſimple degré, & conferée auec les Sacrements qui poſſedent ceſte definition au plus baſeſtage de ſon eſtre, & ſans aucune addition de perfection ſpecifique par deſſus la nuë definition du genre de Sacrement, comme ſont les Sacrements de la Loy Iudaïque, eſperant par l'exilité & tenuité de la definition du genre, & encore non du genre prochain, mais d'vn genre qui contient ſous ſoy diuers genres, & chacun de ces gentes diuerſes eſpeces, preſcrire, reſtreindre & borner l'eſſence de la plus eminente eſpece, & de celle qui eſt la Royne, la merueille, & le chef-d'œuure de tous les autres Sacrements, & par la comparaiſon de ceſte eſpece, auec celles qui participent à la definition du Sacrement au plus infime degré de ſon eſtre, le reduire au meſme pied & à la meſme meſure; qui eſt vne autre façon de procedet manifeſtement pleine de caption & de fraude. Car où eſt l'eſcholier qui ne ſcache que la definition du genre eſt trop plus maigre, écharſe & affamée, que celle de l'eſpece; & que vouloir argumenter de l'exilité & renuité de la definition du genre, pour defournir, euacuer & décharner l'auantage, la plenitude & l'abondance de l'eſpece dominante; & par la compataiſon d'elle auec les autres, la reduire au meſme pied & au meſme volume, c'eſt vn manifeſte ſophiſme? Les rudiments de la Logique ne nous apprennent-ils pas, que du genre à l'eſpece, on peut argumenter affirmatiuement, mais non pas negatiuement, c'eſt à dire, en concedant à l'eſpece ce que le genre contient, mais non pas en luy niant ce que le genre ne contient pas? Et neantmoins toute la teſte de l'armée, & la force de la ratiocination du ſieur du Pleſſis, conſiſte principalement en ceſte procedure. Car tout ce qu'il preſſe, bat & rebat en la pluſpart de ſon diſcours, eſt, qu'il faut examiner l'Euchariſtie par la definition du Sacrement, par la nature du Sacrement, par l'analogie auec les autres Sacrements; & ce pour luy nier l'addition de ſes auantages ſpecifiques, & de là, tirer la preſcription des loix & des bornes de l'excellence de ſon eſtre. Or cela qu'eſt-ce faire autre choſe ſinon ce que voudroit faire vn homme, qui pour preſcrire les loix & les bornes de la perfection, & des conditions de l'ame humaine, la voudroit examiner par la teneur de la ſimple definition du genre de l'ame, & par la conference auec les autres genres ou eſpeces d'ame, qui poſſedent ceſte definition, ou en ſon ſimple degré generique, ou auec des additions ſpecifiques, moindres & inferieures, comme auec les ames des beſtes, ou auec les ames des plantes? & argumenteroit

ainſi ; Il faut examiner l'ame de l'homme par la definition generale de l'ame : Or la definition generale de l'ame, ne contient aucune condition d'immortalité : L ame de l'homme n'eſt donc point immortelle. Il faut examiner la perfection & les conditions de l'ame humaine, par les conſiderations generales de la definition & de la nature de l'ame. Or l'ame conſiderée en la ſimple definition de ſon genre, n'eſt que l'acte du corps viuant ; & eſtre l'acte d'vne choſe, n'eſt pas eſtre vne choſe ſubſiſtante par ſoy. L'ame de l'homme dõc n'eſt pas vne choſe ſubſiſtante par ſoy, ne conſequemment immortelle. Il faut examiner la condition, la perfection & les proprietez de l'ame de l'homme, par la conference & analogie des autres eſpeces d'ames. Or l'ame d'vn lyon n'eſt point immortelle, l'ame d'vn oyſeau n'eſt point immortelle, l'ame d'vne plante n'eſt point immortelle. Donc l'ame de l'homme n'eſt point immortelle. Qui tolerera ces conſequences ? Et neantmoins les procedures du ſieur du Pleſſis ſont toutes ſemblables. Car autant que l'ame de l'homme a d'auantage par deſſus les autres ames, autant l'Euchariſtie en a par deſſus les autres Sacrements. Au Sacrement de l'ancienne loy, diſpute le ſieur du Pleſſis, Chriſt n'eſtoit point contenu reëllement ſous l'eſpece Sacramentale. Ny la ſubſtance de l'eſpece Sacramentale n'eſtoit point changée en vne autre ; & aux autres Sacrements du nouueau Teſtament meſme, cela n'arriue point : Il n'a donc point lieu en l'Euchariſtie. Par quelle Logique ? La nature d'vn Sacremẽt, dit le ſieur du Pleſſis, doit eſtre entenduë par l'autre. Or aux autres Sacrements, le corps de Chriſt n'eſt point reëllement contenu, ny la ſubſtance de l'eſpece Sacramentale n'eſt point conuertie en vne autre ſubſtance. Cela donc n'a point de lieu en l'Euchariſtie. Qui m'ẽpeſchera d'argumenter tout de meſme ? La nature d'vne ame doit eſtre entenduë par l'autre : Or les ames des beſtes & des plantes n'õt point d'eſtre par ſoy, & ne ſubſiſtent point apres la ſeparation du corps, & ne ſont point immortelles : Donc l'ame de l'homme n'a point d'eſtre par ſoy, & ne ſubſiſte pas apres la ſeparation du corps, & n'eſt point immortelle. Ou de dire, la nature d'vn metal doit eſtre entenduë par l'autre : Or les autres metaux ne reſiſtent point au feu, à la coupelle, ou à l'eau de depatt : Donc l'or n'y reſiſte point. Que la nature d'vn Sacrement puiſſe eſtre entenduë par l'autre, c'eſt à dire, d'intelligence ẽtiere & abſoluë : Cela ſeroit bon ſi les Sacrements eſtoient indiuidus & d'vne meſme eſpece, comme la nature d'vn aymant peut eſtre entenduë par l'autre : Mais eſtant de diuerſes eſpeces, & encore contenuës ſous diuers genres prochains, & qui ne conuiennent ſinon en vn genre éloigné, il ne s'en peut tirer ſinon vne debile, partiale, & defectueuſe intelligence. Mais l'Ecriture ſaincte, dit le ſieur du Pleſſis, égale les priuileges des Sa-

crements du vieil Teſtament, auec les priuileges de ceux du nouueau, & particulierement auec les priuileges de celuy de l'Euchariſtie, & conſequemment rend la condition de tous les Sacrements égale, & partant donne pouuoir d'argumenter affirmatiuement & negatiuement des vns aux autres. Or c'eſt ce qu'il faut que nous voyons. Pour ceſt effect donc il allegue le commencemẽt du dixiéme chapitre de la premiere aux Corinthiens: où ſainct Paul parle ainſi: *Ie ne veux point, mes freres, que vous ignoriez que nos peres furent tous ſous la nuée, & paſſerent tous par la mer, & furent tous baptiſez en Moyſe en la nuée, & en la mer, & mangerent tous d'vne meſme viande ſpirituelle, & beurent tous d'vn meſme breuuage ſpirituel; car ils beuuoient de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit; & la pierre eſtoit Chriſt.* Dont le ſieur du Pleſſis infere que Chriſt a eſté exhibé en tous les Sacrements, tant vieux que nouueaux. Que Chriſt eſtoit le fondement & la ſubſtance de leurs Sacrements, auſſi bien que des noſtres. Qu'ils communiquoient à Chriſt, & mangeoient Chriſt en leurs Sacrements auſſi bien comme nous. Et que deuiendra donc ce que l'Eſcriture dit en tant de lieux, que les élements de la loy Iudaïque, ſont infirmes & affamez élements, que la circonciſion n'eſt rien, ne ſert de rien: Que la loy precedente a eſté reprouuée pour ſon infirmité & inutilité: Ce qui s'entend, non de la loy morale, qui eſt meſme en la Synagogue & en l'Egliſe, mais de la loy ceremoniale: Que la loy n'ameine rien à perfection; Que la loy auoit l'ombre & non la meſme image, c'eſt à dire, la meſme perfection des choſes; ou comme la traduction Syriaque embraſſée en ce lieu par Beze, la meſme ſubſtance des choſes? Car c'eſt ce que veut dire l'Apoſtre, par vne metaphore priſe des anciens peintres, qui appelloient les premiers traits & commencements imparfaits de leurs ouurages, ombres; & leurs ouurages parfaits, images. Et que deuiendra donc ce que dit, apres l'Eſcriture, ſainct Baſile, contre les impugnateurs de la diuinité du ſainct Eſprit, qui ſe ſeruoient de ce meſme paſſage de ſainct Paul: [a] *Quoy donc? ſous ombre qu'ils ont eſté baptiſez figurément en Moyſe, la grace du bapteſme ſera choſe de peu? Par ce moyen donc, il n'y aura aucune autre choſe de grand entre toutes les choſes noſtres, ſi tout ce qui eſt de ſainct & de venerable en chacune, nous le conferons & égalons auec les figures.* Et vn peu apres, ayant comparé la mort de Chriſt auec l'immolation de l'Agneau ſacrifié par Abraham; & la deſcente de Chriſt aux enfers, auec la deſcente de Ionas au ventre de la baleine: *Cela meſme*, dit-il, [b] *fait celuy au faict du bapteſme, qui comparant la verité à l'ombre, & conferant auec les figures, les choſes ſignifiées par les figures, s'efforce de raualler & mettre par terre toute l'œconomie Euangelique. Car quelle remiſſion des pechez, quel renouuellement de vie, fut eu lieu en la mer? Quel don ſpirituel*

1. *Corinth.* 10. 1.

Gal. 4. 9. *Heb.* 7. 18. *Hebr.* 10. 1.

a *Baſil. lib. de ſpiritu ſancto cap.* 14.
Τί οὖν; ἐπειδὴ πιστῶς εἰς Μωσέα ἐβαπτίσθησαν, ἆρα πόδα μικρὰ ἡ τοῦ βαπτίσματος χάρις; οὕτω μὲν οὖν οὐδ' ἀπὸ τοῦ μέγα εἶναι τὴν ὑμετέραν, τίθεμεν τὰ ἐν ἑκάστῳ σεμνὰ, πρὸς τοὺς παραβαλλομένους.

b *Idem ibid.*
Τοιοῦτον πάντως ποιεῖ ὁ τὸν βαπτισματικὸν ἐν τῇ σκιᾷ συστήσας τοῖς ἀληθινοῖς, & πρὸς τύπους παραβαλλόμενα τὰ παρ' αὐτοῦ σεμνύνεσθαι, ἢ ἆρα Μωσέως & Σολόμωντος πᾶσαν ἐκεῖ ἀφαιρήσεται τοῖς διαγγελικοῖς οἰκονομίας ὀνείδεσι. πῶς γὰρ ἄφεσις παραπτωμάτων, ποία ζωῆς ἀνανέωσις ἐν θαλάσσῃ; ποῖον χάρισμα πνευματικὸν ἆρα Μωσέως;

fut donné là par Moyſe? Et finalement[a]: *Pourquoy conferes-tu les lauements auec les lauements, qui n'ont rien de commun que la ſeule appellation du nom; mais la difference des choſes eſt auſſi grande comme des ſonges à la verité; & des ombres & des images aux choſes qui ſubſiſtent par eſſence?* Et que deuiendra ce que dit ſainct Ambroiſe, [b] *Cela arriue en ombre, & cecy en verité: Si ce que tu admires, eſt l'ombre, combien eſt grand ce dequoy tu admires l'ombre? Eſcoute que c'eſtoit ombre ce qui fut fait parmy les peres. Ils beuuoient, dit il, de la pierre qui les ſuiuoit, & la pierre eſtoit Chriſt*, &c. *Or ces choſes ont eſté faites en figure de nous. Tu as recognu donc que les Sacrements de l'Egliſe ſont plus excellents que ceux de la Synagogue: Car la lumiere eſt plus excellente que l'ombre, la verité que la figure, le corps de l'autheur que la manne du ciel.* Que deuiendra ce que dit ſainct Hieróme[c], inferant de l'abſtinẽce des femmes à laquelle eſtoiẽt obligez ceux qui mangeoient les pains de propoſition, l'abſtinence des femmes, que doiuent obſeruer ceux qui conſacrent, & prennent le corps de Chriſt? *Il y a autant de difference entre les pains de propoſition & le corps de Chriſt, comme il y a entre l'ombre & le corps, entre l'image & la verité, entre les exemplaires des choſes futures & les choſes qui eſtoient prefigurées, par les meſmes exemplaires.* Que deuiendra ce que dit ſainct Auguſtin; [d] *Qu'autres Sacrements ont eſté inſtituez plus grands en vertu, meilleurs en vtilité, que les Sacrements ont eſté changez moindres en nombre, plus ſalutaires & plus heureux?* [e] Que les preceptes des anciens Sacremẽts pouuoiẽt eſtre dits n'eſtre point bons, pource que par eux les hõmes n'eſtoient point iuſtifiez. Que les Sacrements de l'ancien Teſtament & ceux du nouueau, ne ſont point meſmes, pource qu'autres eſtoient les Sacremẽts donnants le ſalut, & autres les Sacrements promettants le Sauueur; & que les Sacrements du nouueau Teſtament donnẽt le ſalut, & que les Sacrements du viel Teſtament ont promis le Sauueur? Que deuiendra ce que dit Eucherius: [g] *Que le premier tabernacle, a eſté la Synagogue; le ſecond, l'Egliſe; & le troiſiéme, le ciel; Que le premier a eſté en ombre & en figure, le ſecond en ombre & en verité, & le troiſiéme en ſeule verité*, &c. & que les Sacrements de l'Egliſe ne ſont pas cõme les Sacrements de la Synagogue, qui enſeignoiẽt & mõſtroient ſeulement la medecine, mais ſont pluſtoſt eux-meſmes la medecine & la remiſſion des pechez? Que deuiẽdra ce que dit Salnuianus Eueſque de Marſeille: [h] *Les Iuifs auoient anciennemẽt l'ombre*

a Τί οὖν συγκρίνεις τὰ βαπτίσματα, ὧν ἡ σπουδὴ μόνη κοινή, ἡ δὲ τῶν πραγμάτων διαφορὰ πολλή, ὅσον ἀπέχει σκιὰ τῆς ἀληθείας, καὶ εἰκὼν τοῦ οὐσιώδους πρὸς τὸ καθ' ἑαυτὸ ὑφεστώς;

b *Amb. lib. 1. cap 9. de iis qui myſterijs initiantur.*

c *Hier. Comm. in epiſt. ad Titũ, cap. 1.*

d *Auguſt. lib. 19. contra Fauſtum cap. 13.*

e *Idem epiſt. 19. ad Hieronymum.*

f *Et in Pſalm. 73.*

g *Eucher Lugd. homil. ſabbato poſt Dominic. Quadrageſ.*

h *Salnian. lib. 2 ad Eccleſ. Catholicam.* Iudæi quippe habebant quon-

dam vmbram, nos veritatem: Iudæi fuerunt ſerui, nos adoptiui: Iudæi acceperunt iugum, nos libertatem: Iudæi maledicta, nos gratiam: Iudæi, literam interficientem, nos ſpiritum viuificantem: Iudæi per mare tranſierunt ad eremum, nos per baptiſma intramus in regnum: Iudæi manna manducauerunt, nos Chriſtum: Iudæi, carnes auium, nos corpus Dei: Iudæi, pruinam cæli, nos Deum cæli.

des choſes & nous la verité; les Iuifs furent ſerfs, & nous adoptifs, &c. *Les Iuifs paſſerẽt par la mer au deſert, nous par le bapteſme entrõs au Royaume: Les Iuifs mangerent la manne; nous, Chriſt: les Iuifs, la chair des oyſeaux; nous, le corps de Dieu: les Iuifs, la roſée du ciel; nous, le Dieu du ciel?* Ne reſte-t'il pas euident que le mot meſme en ce lieu de ſainct Paul, s'entẽd de l'identité d'vne meſme viãde entre les Iuifs, c'eſt à dire, denote que les Iuifs ont tous mãgé d'vne meſme viãde entre eux; & non de l'identité d'vne meſme viãde auec nous? ou ſi on le veut expliquer de l'identité d'vne meſme viãde auec nous, qu'il ſe doit expoſer de l'identité figurée & non de l'identité reelle; & veut dire que les Iuifs ont tous mangé, non reellemẽt, mais en figure, d'vne meſme viande que nous, ſuiuant ce que l'Apoſtre ajouſte incontinent apres; *Or ces choſes ont eſté faittes en figure de nous*: Et derechef, *Toutes ces choſes leur arriuerent en figure?* Car qui oſeroit dire que tous les Iuifs qui paſſerent la mer rouge, furent vraymẽt & reellemẽt baptiſez en ce paſſage d'vn meſme bapteſme que nous, & que le paſſage de la mer rouge ayt eſté vn vray & reel bapteſme, égal au noſtre, & meſme auec le noſtre, veu que ny quant à l'application du ſigne, ny quant à l'application de la choſe; il n'auoit rien de meſme reellemẽt auec le noſtre: Qu'ainſi ne ſoit, pour le regard du ſigne, nul des Iuifs ne fut ny moüillé, ny laué, ny trempé, ny baptiſé en la mer rouge, mais tous y paſſerent à pied ſec: *La mer*, dit Theodoret[a], *a eſté appellée Bapteſme, pource qu'elle eſtoit figure du Bapteſme, combien que nul n'y ayt eſté baptiſé: Car le peuple Iſraëlitique la paſſa pluſtoſt aſpergé de poudre que d'eau.* Auſſi peu furent-ils baptiſez au ſigne de la nuée qui ne les toucha, ny moüilla, ny humecta. Et quant à la choſe, qui oſera dire que les Iuifs ayent eſté vrayement regenerez en la mer rouge, comme les Chreſtiens ſont au bapteſme? & que le paſſage de la mer rouge leur ayt eſté vn vray & reel lauement de regeneration, comme le bapteſme l'eſt aux Chreſtiens, & non pas pluſtoſt vne ſimple & groſſiere figure & delineation de toutes ces choſes? *La mer*, dit le meſme Theodoret, [b] *portoit la figure du lauement; la nuë, de l'Eſprit; Moyſe, de Chriſt Sauueur; la verge, de la croix; Pharaon, du diable; les Egyptiens, des demons; la manne, de la viande celeſte; l'eau de la pierre, du ſang du Sauueur. Car comme eux apres qu'ils eurent paſſé la mer rouge, iouïrent d'vne viande extraordinaire, & d'vne eau miraculeuſe; ainſi nous apres le bapteſme ſalutaire ſommes partici-*

a *Theodoret. in Exodum quæſt. 28.*
Οὕτω γὰρ ἡ θάλαττα βάπτισμα προσηγορεύθη, καίπερ οὐδενὸς ἐν αὐτῇ βαπτισθέντος. κατεπαμένους γὰρ μᾶλλον αὐτὸν ἡ διαβροχὰς εἶδεν Ἰσραήλ.

b *Theodoret. in Exodum quæſt. 27.*
Τύπον ἦγε τῆς κολυμβήθρας ἡ θάλαττα· ἡ δὲ νεφέλη, τῆς πνεύματος· ἡ δὲ Μωυσῆς τῆ σταυροῦ Χριστοῦ· τῆ σταυροῦ δὲ ἡ ῥάβδος, τῆ διαβόλου δὲ ὁ Φαραώ, τῆ δαιμόνων οἱ Αἰγύπτιοι· τὸ δὲ μάννα, τῆς θείας βρώσεως, τὸ δὲ τῆς πέτρας ὕδωρ, τῆ σωτηρίου αἵματος. ὥσπερ γὰρ οὗτοι μὲν τὸ διαβόλου τοῦ ἐχθροῦ θάλαττον, ἢ τῆς ξένης βρώσεως ἢ τῶ ἀβρότου ἀπόλαυσιν τάχιστα οὕτως ὑμεῖς μὲν τὸ σωτήριον βάπτισμα τῆ θείων μυστηρίων μετελάμβανεν μυσηρίων.

pants des diuins Sacrements. Les Iuifs qui paſſerent la mer rouge auoient tous eſté circoncis. Or ſi les Sacrements de l'ancienne loy & ceux de la nouuelle ſont égaux, ils auoient tous eſté vrayment & reellement baptiſez, quant à la choſe du Sacrement en la circonciſion. Comment donc apres auoir eſté baptiſez reellement en la circonciſion, pouuoient ils eſtre derechef vrayment & reellement baptiſez en la mer rouge, puis que le bapteſme ne ſe reïtere point? Que ſi au contraire en la circonciſion, qui eſtoit vn Sacrement, ils n'eſtoient point vrayment & reellement baptiſez, mais ſeulement en figure, combien moins en la mer rouge; qui n'eſtoit point à proprement parler (& ſelon la definition meſme du Sieur du Pleſſis) vn Sacrement, mais ſeulement la figure d'vn Sacrement? Car ſi Sacrement, comme il le definit, eſt vne ſaincte ceremonie inſtituée de Dieu, ajouſtée à la promeſſe de grace faitte en Ieſus Chriſt, pour eſtre vn arrhe & teſmoignage certain à chacun fidele que ceſte promeſſe de grace expliquée en la parole de Dieu, luy eſt particulierement exhibée, ratifiée, & appliquée à ſalut; Où eſt ceſte promeſſe de grace, à laquelle le paſſage de la mer rouge, fut ajouſté comme vn arrhe & vn gage ceremonial à chacun fidele, que ceſte promeſſe de grace luy eſtoit particulierement exhibée, ratifiée, & appliquée à ſalut? Et en la manne, & en l'eau de la pierre pareillement, où ſont ces promeſſes de grace, auſquelles ces ſignes-là eſtoient ajouſtez pour arrhes & pour gages de leur application? Du paſſage de la mer rouge il eſt dit, *Voyez la deliurance du Seigneur qu'il vous fera aujourd'huy: Car les Egyptiens que vous auez veus aujourd'huy vous ne les verrez plus à iamais.* Exod. 14. 13. Mais outre que ceſte promeſſe eſt vne promeſſe purement temporelle, & non vne promeſſe d'aucune grace contribuante à ſalut, le paſſage de la mer rouge n'y fut point ajouſté pour ſigne & pour gage ceremonial, & n'intercuint aucun commandement qui l'y conjoigniſt en ceſte qualité. De la manne & des cailles il eſt dit: *Le ſoir vous mangerez des chairs, & le matin vous ſerez ſaoulez de pains.* Exod. 16. 12. Mais en quoy eſt-ce que cela regarde le ſalut? Et comment eſt ce que la manne & les cailles, ſelon nos aduerſaires, y pouuoient eſtre ajouſtées pour ſigne de la future exhibition des choſes promiſes, veu que c'eſtoient en tout & par tout les meſmes choſes promiſes? De l'eau de la pierre il eſt dit: *Quand tu auras tiré de l'eau de la pierre, toute multitude en boira & tout leur beſtail.* Num. 20. 8. Mais qu'a cela de commun auec les promeſſes Sacramentales? Et ſi l'eau de la pierre euſt eſté vn vray Sacrement à proprement parler, & non pluſtoſt vne ſimple figure de Sacrement, euſt il eſté ordonné de la donner à boire aux beſtes? Et ſi le paſſage de la mer rouge ſemblablement euſt eſté vn

la nuée qui le ſignifioit ; mais l'eau du bapteſme , & donc noſtre bapteſme aura eſté l'object, l'accompliſſement & la verité de l'eau de la mer rouge, & non vne ſimple figure correſpondante à la figure de la mer rouge? Outre cela, comment eſt-ce que la mer rouge & le bapteſme ſeront vne meſme choſe, puis qu'au paſſage de la mer rouge, il y auoit double ſigne, aſçauoir, la mer & la nuée, là où il n'y en a qu'vn au bapteſme? Ceſte reduplication de ſigne en la mer rouge, ne monſtre-t'elle pas que la choſe ſignifiée & exhibée au bapteſme, aſçauoir le ſainct Eſprit, n'eſtoit en la mer rouge qu'en ſimple ſigne, aſçauoir en la nuée ; & que l'accouplement de l'eau & de l'eſprit, dont reſulte l'integrité du bapteſme, n'auoit precedé en la mer rouge qu'en vn accouplement figuratif & ſignificatif, aſçauoir en l'accouplement de ces deux ſignes, l'eau & la nuée? Mais le ſieur du Pleſſis pretend qu'il apperr clairement, par le but de l'Apoſtre, que l'identité de la viande, dont parle ſainct Paul, s'entend non ſeulement ſimplement d'vne meſme viande entre eux, mais d'vne meſme viande auec nous, & encore non d'vne meſme viande auec nous, en figure, c'eſt à dire, dont eux receurent la figure, & nous la verité, mais d'vne meſme viande en verité, c'eſt à dire receuë, quant à la nature de la choſe ſignifiée, également par eux & par nous. Ses paroles ſont telles: *Certes*, dit-il, *le but de l'Apoſtre eſt clair, de monſtrer aux Corinthiens qu'ils s'abuſent de ſe confier en l'vſage des Sacrements ; & cependant irriter Dieu par l'abus d'iceux : ains, dit il, nos peres ont eu des Sacrements comme nous, ils ont mangé la meſme viande, & beu le meſme breuuage, & neantmoins ceux qui ont irrité Dieu, n'ont pas laiſſé de perir. Si ſainct Paul ne l'euſt entendu en comparaiſon des Chreſtiens auec les Iuifs, quelle euſt eſté la force de ſon argument? Et n'euſſent-ils pas peu repliquer : Ceux-la ne mangeoient-ils pas Chriſt comme nous; & achopper conſequemment ſon diſcours dés l'entrée?* Iuſques là parle le ſieur du Pleſſis, defendant ceſte expoſition ſi aigrement, qu'apres auoir apporté quelques lieux des Peres pour la confirmer, il adiouſte : *Et nous pardonne le lecteur, ſi nous auons eſtendu ces paſſages, par ce que la calomnie les a osé controuerſer.* Au lieu que Caluin qui auoit ſouſtenu ceſte meſme expoſition deuant luy, & auoit faict le meſme argument pour la fortifier, s'y eſtoit porté beaucoup plus moderément, & n'auoit point paſſé iuſques à condamner l'opinion contraire : *Quelques-vns*, dit Caluin, *expoſent qu'ils mangerent enſemble entre eux, d'vne meſme viande, & ne veulent pas qu'ils ſoient comparez là auec nous ; mais ils ne prennent pas garde au but de ſainct Paul: Car que pretend-t'il icy autre choſe ſinon, que l'ancien peuple auoit eſté orné de meſmes benefices que nous, & auoit eſté participant de meſmes Sacrements, afin que par la confiance d'aucune preroga-tiue, nous n'eſperaſſions deuoir eſtre exemptez des peines qu'ils ont ſouffertes?*

Le ſieur du Pleſſis liu. 4. ch. 1. p. 717. edit. 1. p. 934 edit. 2.

Calu. in epiſt. 1. ad Cor. cap. 10.

combien qué de cela ie n'en veux entrer en debat auec perſonne? Ie declare ſeulement ce qui m'en ſemble. Cependant ie n'ignore point la couleur qu'apportent ceux qui ſuiuent ceſte expoſition contraire, qui eſt qu'elle ſe lie & conuient fort bien auec la ſimilitude poſée vn peu auparauant, aſſauoir qu'à tous les Iſraëlites vne meſme carriere auoit eſté propoſée, qu'ils eſtoient tous ſortis de meſmes barrieres, eſtoient tous entrez en meſme lice, auoient tous eſté compagnons d'vne meſme eſperance, mais pluſieurs d'eux s'eſtoient trouuez exclus du prix. Neantmoins lors que i'examine toutes choſes plus exactement, ces raiſons-la ne m'emeuuent point à me departir de mon opinion: Car ce n'eſt point en vain que l'Apoſtre commemore deux Sacrements, & nommément le bapteſme: pourquoy cela? ſinon afin de nous les oppoſer? Certes s'il euſt voulu contenir ſa comparaiſon dans le corps de ce peuple-la, il euſt pluſtoſt allegué la circonciſion & les autres Sacrements plus illuſtres, mais il a mieux aymé choiſir les plus obſcurs, dautant qu'ils eſtoient plus propres pour faire antitheſe entre nous & eux; autrement l'application qu'il fait ſuiure, ne quadreroit pas proprement, lors qu'il dit que toutes les choſes qui leur ſont arriuées, nous tiennent lieu de figure, dautant que nous contemplons là les iugements de Dieu qui nous pendent ſur la teſte, ſi nous nous enueloppons aux meſmes crimes. Reſte donc de ſçauoir, ſi les arguments de Caluin & du ſieur du Pleſſis, contre ceſte expoſition, ſont demonſtratifs & neceſſaires. Que ſi non, l'argument de la liaiſon & coherence auec le diſcours precedent de ſainct Paul, que Caluin dit, que ceux qui renoient l'expoſition contraire à la ſienne, alleguoient pour couleur de leur opinion; demeure en ſa force. Or le premier argument commun à Caluin & au ſieur du Pleſſis, eſt que le but de l'Apoſtre eſtoit, de monſtrer aux Corinthiens, qu'ils s'abuſoient de ſe confier en l'vſage & en la prerogatiue des Sacremens, puis que les Iuifs qui auoient eu meſme Sacrement, n'auoient pas laiſſé d'eſtre punis des offenſes qu'ils auoient commiſes: Ce qui n'auroit point de nerfs, ſi par les meſmes Sacrements, il n'entendoit meſme Sacrement auec nous. A ceſt argument-la donc, nous reſpondons, que le but de ſainct Paul, n'eſt point ſimplement de monſtrer aux Corinthiens, qu'il ne ſe faut point confier aux Sacremẽts, mais qu'il ne faut point abuſer des Sacrements, ou, pour mieux dire en general, des graces de Dieu. Et l'argument que ſainct Paul en tire, n'eſt point vn argument du pair au pair, mais du moins au plus, & dont la procedure ſe doit entendre telle: Les Iuifs ioüirent tous de meſme grace viſible de Dieu, paſſerent miraculeuſement par la mer & ſous la nue, mangerent tous d'vne meſme viande ſpirituelle, c'eſt à dire, ſelon ſainct Chryſoſtome, ſupernaturelle & miraculeuſe, & produitte par la force & l'operation de l'Eſprit de Dieu, & beurent tous d'vn meſme breuuage ſpirituel, c'eſt à dire, ſelon le meſme autheur, produict par la force non d'vn

agent naturel, mais de l'Eſprit de Dieu. Auquel ſens S. Paul en la meſme Epiſtre appelle le don des langues, des gueriſons, & des miracles, dons Spirituels, c'eſt à dire procedants de l'action de l'Eſprit de Dieu; Et neantmoins pour ce que pluſieurs d'eux abuſerent de ces graces viſibles & temporelles, ſe polluants de gourmandiſe, & d'idolatrie, & autres crimes, ils furent punis par l'Ange exterminateur. Si donc eux pour auoir abuſé des graces viſibles & téporelles de Dieu, & qui n'eſtoient que figures des noſtres, furent punis ſi rigoureuſement, combien plus nous, pour auoir abuſé des graces dont celles-la eſtoient les figures? *Conſiderez*, dit S Chryſoſtome, *de combien de benefices il leur fut liberal: il les deliura d'Egypte, & de la ſeruitude dont ils eſtoient opprimez: Il aſſecha & paua la mer ſous eux: Il leur enuoya d'en-haut la manne du Ciel: Il fit ſourdre d'en-bas des fontaines d'eau eſtranges & miraculeuſes: Il les aſſiſtoit par tout, faiſant miracles, & les couurant & protegeant de toutes parts. Mais pour ce qu'ils ne firent rien digne de ceſte beneficence, il ne leur pardonna point, ains les extermina tous. Car ils furent, dit-il, proſternez au deſert; monſtrant par ce mot-la, leur mort ſubite, & les peines & ſupplices qui leur furent inferez diuinement; & qu'ils n'obtindrent point les prix qui leur auoient eſté propoſez: Car il ne leur fit pas ces choſes en la terre de promiſſion, mais dehors, & bien loin de ceſte region-la, &c. Mais cela*, dit-il, *en quoy eſt-ce qu'il nous regarde? ſi fait certes: Et pour ce il adjouſte: Car ces choſes ont eſté faittes en figure de nous: Car comme les dons ont eſté figures & types, ainſi les ſupplices ſont types & figures.* Et vn peu apres: *Car comme aux benefices les figures ont precedé, & la verité a ſuiuy, ainſi auſſi ſuiura-t'elle aux ſupplices. Vous voyez comme il monſtre non ſeulement qu'ils ſeront punis, mais meſme qu'ils ſeront plus punis que ceux-la. Car ſi cela eſtoit figure, & cecy verité, il eſt neceſſaire qu'aux ſupplices il y ait vn grand excez & ſurcroiſt, auſſi bien comme aux graces.* Et derechef: *Que nous ayons à ſupporter des peines plus grieues, il appert, & de ce que nous auons receu de plus grands benefices, & de ce que ces choſes-la eſtoient figures: Car ſi aux dons il y a excés & ſurcroiſt, il eſt manifeſte qu'auſſi aux ſupplices. Pour teſte cauſe il les a appellez figures, & a dict qu'ils eſtoient eſcrits pour nous, & a faict mention de la fin, pour nous reuoquer la conſommation du monde en memoire. Car les ſupplices ne ſeront plus lors tels, qu'ils prennent fin, & ſoient terminez, mais la peine ſera eternelle.* Eſquels lieux il monſtre aſſez que l'intention de S. Paul, eſt, d'argumenter du moins au plus, & de conclure que ſi les Iuifs pour auoir abuſé des graces que Dieu leur fit, furent punis de tels ſupplices; nous, abuſants de celles qu'il nous a faict, qui ſont beaucoup plus grandes, ſerons punis de ſupplices beaucoup plus grands: Et donc que la replique pretenduë par le ſieur du Pleſſis, Ceux-la ne mangeoient pas le corps de Chriſt comme nous; au lieu d'affoiblir l'argument de ſainct Paul, & achoppet ſon diſcours dés l'entrée, l'euſt au contraire grandement fortifié. Car ſi les Iuifs, pour

Chryſoſt. in epiſt. ad Cor. cap. 10. homil. 23. p. 524. edit. Commelini. Σκοπῶμεν γοῦν ἡλίκα ἀφρόντιστα πάθοις· Αἰγύπτου, φησὶ, καὶ τῆς ἐκεῖ δουλείας ἀπήλλαξε· πλὴ θαλάττης διέστησεν· ἐξ ἠέρος μάννα κατέπεμψε· κατῆγε ὕδατα πηγὰς ξένας, καὶ παράδοξους· πάντα αὐτοῖς παρέχων, καὶ σκιαμαχοῦντας, καὶ παίζοντας αὐτοὺς τιμήσας· εἶτα ἡμᾶς ἐπὶ τὰς ἀνάγκας ἐδίδου ἀξίους γενέσθαι κολάσεως, ἵνα μὴ ἀπόλωμεν αὐτοὺς, ἀλλ' ἀπολώμεθα πάντας.

auoir abuſé & ſ'eſtre rendus indignes de moindres graces que les noſtres, & qui n'eſtoient que la figure des noſtres ; pour auoir abuſé, & ſ'eſtre rendus indignes du paſſage de la mer rouge, qui n'eſtoit qu'vne ſimple grace viſible & temporelle, & ſimple ombre & figure du Bapteſme ; & pour auoir abuſé & ſ'eſtre rendus indignes de la diſtribution de la manne & de l'eau de la pierre, qui n'eſtoient que ſimples graces temporelles & corruptibles, & ſimples ombres & figures de l'aliment du corps & du ſang de Chriſt; ont eſté punis ; Combien plus nous, pour auoir abuſé & nous eſtre rendus indignes des choſes qui ſont la verité, dõt celles-la n'eſtoient que la figure, aſçauoir du vray lauement de regeneration, & de la vraye manducation du corps & du ſang de Chriſt? Et quant à l'autre partie de la raiſon de Caluin, qui eſt que l'Apoſtre fait ſeulement mention de deux Sacrements, & nommément du Bapteſme ; Ce qu'il n'euſt pas faict, ſi ce n'euſt eſté afin d'oppoſer les Iuifs à nous, & que s'il euſt voulu contenir ſa comparaiſon dans le corps de ce peuple-la, il euſt pluſtoſt allegué la Circonciſion, & les autres plus cognus & illuſtres Sacrements ; La reſponſe eſt prompte & facile, aſçauoir, que S. Paul voulant perſiſter en la comparaiſon qu'il auoit priſe des courſes Olympiques, qui eſt, que ceux qui courent en la carriere, courent bien tous, mais n'emportent pas tous le prix; & ayant choiſi, afin d'appliquer ſa ſimilitude, pour prix de la carriere la terre de promiſſion, qui auoit eſté promiſe aux Iſraëlites en ſortant d'Egypte ; & pour l'eſtenduë de ſa carriere, le temps depuis la ſortie d'Egypte iuſques à la ſortie du deſert ; il choiſit auſſi pour exemple des graces dont ils ſe rendirent indignes, celles qui leur furent conferées durant la courſe de ceſte carriere, dont les plus eminentes furent le paſſage de la mer rouge, & la diſtribution de la manne & de l'eau. A quoy ſe peut encore ajouſter que S. Paul voulant taxer l'ingratitude des Iuifs, ne pouuoit mieux faire pour ſon deſſein que de rechercher les choſes où les graces de Dieu eſtoient plus viſibles, apparentes, & ſenſibles Or au paſſage de la mer rouge, & en la diſtribution de la manne & de l'eau, qui eſtoient toutes choſes extraordinaires & miraculeuſes, les graces de Dieu eſtoient bien plus apparentes & ſenſibles, qu'en l'vſage ordinaire de la Circonciſion & de l'Agneau Paſchal, en l'acte deſquels il n'y auoit rien de miraculeux & extraordinaire. Car quant à ce que Caluin dit, que S. Paul n'euſt point appellé le paſſage de la mer rouge, Bapteſme, ſ'il n'euſt eu égard à nous, & ſ'il euſt voulu contenir ſa comparaiſon dans le ſimple corps du peuple Iudaïque ; Cela ne fait rien contre ceux qui expoſent le mot, *meſme*, de l'identité entre les Iuifs, dautant que ceux-la ne pretendent pas que Sainct Paul ayt voulu contenir ſa comparaiſon dans le ſimple corps du peuple des Iuifs, mais bien maintiennent

maintenant que ſainct Paul a voulu premierement comparer les Iuifs entre eux, & monſtrer en quoy aucuns d'eux conuindrent les vns auec les autres, aſçauoir, en la perception de meſmes graces, & en quoy aucuns different, aſçauoir, en l'abus de telles graces, & en la punition du meſme abus, pour puis apres les comparer auec nous, comme auec ceux deſquels la diſcipline & conuerſation auoit eſté figurée par la leur. Au moyen dequoy ſi dans les termes de ſa premiere comparaiſon il a inſeré quelques paroles & conditions relatiues aux termes de la ſeconde, comme autant de rables d'attente & de pierres de liaiſon pour y donner pied au diſcours de la ſeconde, il n'a rien fait qui ne conuint tres-excellemment à ſon propos: de ſorte que quand meſme il l'auroit dict, *Nos Peres ont tous eſté baptizez d'vn meſme bapteſme en la mer & en la nuée*; il ne s'enſuiuroit pas pour cela qu'il euſt voulu eſtendre l'identité de ce bapteſme à autre qu'à eux; bien qu'en vſant du mot, *bapteſme*, commun de nom auec le noſtre, il euſt laiſſé vne anſe & vne priſe, pour comparer puis apres les choſes des Iuifs auec les noſtres, ſelon l'analogie & proportion de la diſcipline d'vn des peuples à l'autre; qui eſt telle que de la figure à la verité. D'où reſulte que les arguments de Caluin & du ſieur du Pleſſis, contre l'expoſition de l'identité entre les Iuifs, ayant eſté portez par terre, elle demeure en ſa force & en ſa ſolidité. Mais neantmoins qu'ils choiſiſſent de ces deux propoſitions, toutes deux pieuſes, & toutes deux conformes au diſcours general de ſainct Paul, celle qu'il leur plaira, aſçauoir, ou que les Peres Iſraëlites ont mangé d'vne meſme viande entre-eux, ou bien qu'ils ont mangé d'vne meſme viande auec nous, mais meſme ſelon l'analogie & proportion de leur loy, qui eſtoit ombragere & figuratiue à la noſtre; c'eſt à dire, meſme en figure & non en verité, ſuiuant ceſte gloſe que ſainct Paul y adjouſte, *Car toutes ces choſes leur arriuoient en figure*; Cela ne nous importe: Seulement auons-nous defendu la premiere, pour ce qu'elle ſemble plus literale & conforme au diſcours particulier de ſainct Paul. Car outre ce qu'elle ſe lie mieux auec la ſimilitude precedente, qui eſtoit qu'aux combats de la courſe tous couroient bien en la carriere, mais tous n'emportoient pas le prix, dont voulant donner vn exemple particulier il allegue l'exemple des Iuifs, qui coururent bien tous vne meſme carriere, c'eſt aſçauoir, paſſerent par vne meſme mer, mangerent d'vne meſme manne, beurent d'vne meſme eau miraculeuſe, mais n'obtindrent pas tous le prix de la courſe, qui eſtoit la terre de promiſſion: Outre cela, dy-je, la preface dont ſainct Paul vſe lors qu'il veut puis apres diſſuader les Corinthiens par

l'argument de la manducation du corps de Chriſt, comme s'il traittoir d'vne matiere toute nouuelle, & non encore entamée en ſon diſcours precedent, ſemble monſtrer que par ces mots, *meſme viande & meſme breuuage*, il n'entend pas meſme auec nous, mais meſme entre-eux. Car que ces paroles, *Ie parle à vous comme prudents, Iugez vous-meſmes ce que ie dy*, leſquelles ſainct Paul profere auant celles-cy, *le calice de benediction, lequel nous beniſſons, n'eſt-ce pas la communication du ſang de Chriſt?* ſoient vne preface de ſainct Paul, pour rendre les lecteurs attentifs à conſiderer la grandeur de la choſe, dont il vouloit parler en ſon nouuel argument, qui eſtoit qu'en l'Euchariſtie nous mangions le corps & le ſang de Chriſt: & donc cela eſtant, qu'il ne nous eſtoit plus licite de manger & boire des hoſties & calices des Idoles, qui eſtoient choſes immolées aux diables, daurant que nous ne pouuions boire le calice du Seigneur & le calice des diables, ny participer à la table du Seigneur, ny à la table des diables; Caluin le proteſte luy-meſme en ces mots: *Pour ce*, dit il, *qu'il deuoit prendre vn argument du myſtere de la Cene, il les rend attentifs par ceſte petite preface, afin qu'ils conſiderent plus attentiuement l'excellence de ce myſtere: comme s'il diſoit, Ie ne parle point comme à des apprentifs, vous cognoiſſez la vertu de la ſaincte Cene, Nous ſommes là inſerez au corps du Seigneur; Quelle honte donc eſt-ce de vous accompagner auec les Idolatres, pour eſtre aſſemblez en vn meſme corps auec eux?* Or pourquoy vſer de ceſte preface, & preparer leur attention au propos dont il vouloit parler, s'il en euſt déja parlé au diſcours precedent; & ſi par la meſme viande, & par le meſme breuuage que les Iuifs prenoient en la manne & en la pierre, il euſt entendu le corps & le ſang de Chriſt que nous prenons en l'Euchariſtie? Et à cauſe dequoy differer iuſques alors à faire ce poſtulat & ceſte demande, *Le calice que nous beniſſons, n'eſt-ce pas la communion du ſang de Chriſt? Et le pain que nous rompons, n'eſt-ce pas la participation du corps de Chriſt?* ſi c'euſt eſté vn principe & vne hypotheſe qui euſt deu eſtre preſuppoſée pour le fondement & l'eſtabliſſement de ſon diſcours precedent? Mais de ces deux expoſitions, choiſiſſe le ſieur du Pleſſis celle qu'il luy plaira, daurant que ny l'vne, ny l'autre, ne deſtruit la verité des paroles de ſainct Paul: il ſuffit que celle qu'il veut eſtablir, qui eſt que les Iuifs en la manne ont mangé vne meſme viande auec nous, non ſeulement en figure, mais en verité, vne auec nous, & en la choſe & en la maniere, excepté la diuerſité des ſignes, repugne manifeſtement au diſcours de ſainct Paul, & en deſtruit directement la verité. Car que les Iuifs ayent mangé le corps de Chriſt reellement & oralement, comme le preten-

Calu. in epiſt. 1. ad Corinth. cap. 10. 15.

dent manger les Catholiques, le ſieur du Pleſſis ne l'admettra pas, eſtant cela ce qu'il ſe propoſe d'impugner en la doctrine Catholique. Et puis comme autoiēt-ils mangé reellemēt le corps de Chriſt, deuant que le corps de Chriſt fuſt reellement; veu que l'eſtre reel precede toute condition reelle; & qu'il faut que chaque choſe ſoit reellement, deuāt que rien luy arriue reellement; ſuiuant ceſte maxime, Que l'eſtre ſimple precede l'eſtre tel ou tel. Et de recourir à la manducation metaphorique, mentale, & inrellectuelle, par laquelle l'ame eſt ditte ſe repaiſtre des choſes qu'elle conremple, & affermer de ceſte ſorte, que les Peres dont parle S. Paul, ont māgé le corps de Chriſt ſpirituellement & par foy, c'eſt choſe qui ne peut aucunement conſiſter, ny auec le texte de ſainct Paul, ny auec la doctrine de nos aduerſaires. Car de ceſte ſorte de manducation, nul ne māge le corps de Chriſt qu'il n'ayt la foy, & la vraye foy; laquelle ſelō nos aduerſaires, vne fois euë ne ſe peut iamais perdre, qu'il ne ſoit predeſtiné à la vie eternelle, qu'il ne ſoit vray & inſeparable membre de Chriſt, que Chriſt ne demeure en luy & luy en Chriſt. Or ſainct Paul dit nommément que tous mangerent d'vne meſme viande, & repete ce mot, *tous*, par quatte fois, en ſon diſcours, & ce non ſans grande energie, mais pour monſtter, comme dit ſainct Chryſoſtome, que nul n'en fut excepté. Et n'eſt à repliquer que ſainct Paul par le mot de *tous*, enrend là tous les bons: Car il dit nommément, que de ces tous la, la pluſpart ne fut pas aggreable à Dieu, & que Dieu ne ſe pleut pas en eux, & que pour ceſte cauſe ils furent proſternez au deſert, & deſtruits par l'Ange exterminateur, ayants eſté Idolatres, fornicateurs, tentateurs, & murmurateurs. Or en ceux qui ont la foy, qui mangent le corps de Chriſt ſpirituellemēt & par foy, qui ſont membres du corps de Chriſt, qui ſont predeſtinez à la vie eternelle, Dieu ne peut ne s'y plaire point, ils ne peuuent n'eſtre point aggreables à Dieu. Et par conſequent ceſte meſme viande dont S. Paul dit qu'ils mangerent tous au deſert, auſſi bien les méchants & ceux en qui Dieu ne ſe pleût point, & qui furent exterminez, que les autres; ne peut auoir eſté le corps de Chriſt, ſinō en ſimple ſigne & figure. Et à cela ſert d'euidente confirmation ce que noſtre Seigneur dit aux Iuifs en S. Iean, *Moyſe ne vous a pas donné le pain du ciel:* Et derechef; *Vos peres ont mangé la manne au deſert, & ſont morts, Ceſtuy-cy eſt le pain deſcendant du ciel, afin que ſi quelqu'vn en mange, il ne meure point*: Et vn peu apres; *Ceſtuy-cy eſt le pain qui eſt deſcendu du ciel, non comme vos peres ont mangé la manne & ſont morts: Qui mange ce pain icy, viura eternellement.* Car ſi les Iuifs en la manne euſſent mangé le vray pain du ciel, & que la manne euſt eſté vrayement & reellement exhibitiue du corps de Chriſt, en vain noſtre Seigneur euſt faict toutes ſes oppoſitions du pain que Moyſe auoit Ioan. 6. 32.

donné à celuy qu'il donnoit, du pain que les Iuifs auoient mangé au deſert, au pain que les Chreſtiens deuoient manger en l'Egliſe. Et ſi la manne euſt eſté vn aliment deſtiné pour nourrir non ſeulement à la vie temporelle, mais auſſi pour nourrir à la vie eternelle, noſtre Seigneur euſt mal conclu de ce que les Iuifs qui l'auoient mangé, eſtoient morts temporellement, que ce n'eſtoit pas le vray pain de vie. Car n'euſt-il pas donné ſujet aux auditeurs de luy repliquer que le pain qu'il deuoit donner, ne preſeruoit pas non plus ceux, qui le mangeroient, de la mort temporelle; & qu'encore que la manne n'euſt pas garenty ceux qui la mangeoient, de la mort temporelle, neantmoins elle n'euſt pas laiſſé pour cela d'eſtre le vray pain, ſi elle euſt eu vne autre fin que celle-la, aſçauoir, d'amener les hommes à la vie eternelle, & euſt ſeruy à ceſte fin-là? Car de dire que noſtre Seigneur en niant que les peres des Iuifs, à qui il tenoit ces propos, euſſent mangé en la manne le vray pain, entendoit parler des peres des Iuifs d'alors par imitation: C'eſt à dire, des mauuais Iſraëlites, que les Iuifs d'alors imitoient; & que ſainct Paul en parlant de nos peres qui ont mangé la manne au deſert, entend parler de peres des fideles par imitation, c'eſt à dire, des pieux & religieux Iſraëlites; c'eſt vne ingenieuſe & elegante ſubtilité, mais qui ne peut conſiſter auec le ſens de ſainct Paul; lequel, comme nous venons de monſtrer, parle abſolument & entierement des meſmes Iſraëlites, deſquels parloit noſtre Seigneur. Outre cela noſtre Seigneur oppoſant diſertement le pain qu'il dit qu'il donnera, au pain que Moyſe a donné, ne montre-t'il pas que le pain que Moyſe auoit donné, & le pain qu'il dit qu'il donnera, ne ſont pas reellement vne meſme choſe, ny en vertu, ny en dignité, ny en eſſence? Or le pain que noſtre Seigneur dit qu'il donnera, le ſieur du Pleſſis non ſeulement concede, mais pretend & preſuppoſe que c'eſt le pain ſacramental de l'Euchariſtie. Car il veut que l'accompliſſement de ceſte promeſſe, *le pain que ie donneray, eſt ma chair que ie donneray pour la vie du monde*, ayt eſté faict en l'inſtitution du Sacrement lors qu'il celebra la Cene; & qu'en ces trois propoſitions, *le pain que ie donneray, eſt ma chair que ie donneray pour la vie du monde*, &, *ceci eſt mon corps*, &, *le pain que nous rompons, n'eſt-ce pas la communion du corps de Chriſt?* Le ſujet de toutes les trois propoſitions ſoit abſolument vn & meſme; c'eſt à dire que ces trois mots, *le pain que ie donneray*, &, *Ceci*, &, *le pain que nous rompons, denotent purement & ſimplement, & abſolument vne meſme choſe.* Si donc le pain que noſtre Seigneur promet de donner, eſt preciſément & abſolument le pain Sacramental de l'Euchariſtie, & s'il oppoſe le pain qu'il promet de donner au pain que Moyſe donna, comme le vray pain à celuy qui n'eſt pas le vray pain; Ne s'enſuit-il pas que Moyſe ne

Ioan. 6. 52. Matth. 26. 26. 1. Cor. 10. 16.

donna pas la meſme choſe en eſſence, en vertu & dignité, que le pain Sacramental de l'Euchariſtie ; & conſequemment que ſi la manne eſtoit ſigne & figure du corps de Chriſt, le pain Sacramental eſt plus que ſigne & figure? Et donc que ce paſſage de ſainct Paul ſe doit entendre, ou d'vne meſme viande entre-eux, ou ſi on le veut expoſer d'vne meſme viande auec nous, ſe doit entendre d'vne meſme viande ſelon l'analogie & proportion de la loy Iudaïque que ſainct Paul au meſme lieu nous apprend auoir eſté ombragere & figuratiue de la noſtre. C'eſt à dire ſe doit expoſer d'vne meſme viande en figure, mais non en verité & realité, nonobſtant la force & clarté que le ſieur du Pleſſis pretend eſtre à ſon argument ; à la garentie duquel auſſi il ne ſe fie pas tant, qu'il ne l'abandonne bien toſt pour appeller les Peres à ſon ſecours, en ces mots : *Mais les anciens*, dit il, *nous vuideront la diſpute.* Or voyons en faueur de qui ils la vuideront. *Tertullian*, dit-il [a], *écrit : Ceſte eau qui découloit de la pierre, qui accompagnoit le peuple, c'eſtoit le bapteſme : Car ſi la pierre eſtoit Chriſt, ſans doute nous voyons que le bapteſme eſt beny par l'eau en Chriſt.* Et de là il conclud : *Ceſte eau donc, ſelon Tertullian, eſtoit le lauement de regeneration, mais ſous la loy.* Mais que ſe peut il dire de plus manifeſte contre le ſens de Tertullian, qui outre ce qu'il ne dit point, Ceſte eau qui découloit de la pierre, eſt le bapteſme, mais parlant de la nature de l'eau en general, de laquelle il recommande les offices, prerogatiues, & honneurs qu'elle a receus d'eſtre employée aux œuures de Dieu, dit entre autres choſes; *C'eſt ceſte eau qui découloit au peuple, de la pierre qui l'accompagnoit* : Qui outre cela, dy ie, proteſte nommément au meſme lieu, qu'il ne traitte point en ceſt endroit-la, de l'eſtat du bapteſme, mais ſeulement des choſes qui ont ſeruy de figures, preludes & auant-jeux au Bapteſme. Et cela pour continuer le fil de ſon deſſein : Car dés le commencement de ſon œuure il s'eſtoit propoſé, pour confondre la deriſion des heretiques Cajaniſtes qui deſtruiſoient le bapteſme, & trouuoient eſtrange que par vne choſe ſi abiecte que l'eau, Dieu operaſt vne choſe ſi grande, que celle que les Chreſtiens croyoient eſtre faitte au bapteſme, de faire vn recueil des loüanges de l'eau, & des honneurs que Dieu auoit fait à ceſt element en pluſieurs de ſes œuures, afin de ſeruir comme de figures, d'auant jeux & de preludes pour nous acheminer à la creance & reuerence du bapteſme : Et pour ceſt effect il auoit allegué la reſidence de l'Eſprit de Dieu ſur les eaux, en l'hiſtoire de la creation du monde : là où dit-il, [b] *Il eſtoit prenoté en figure du bapteſme que l'Eſprit de Dieu qui dés le commencement eſtoit porté ſur les eaux, reformeroit les baptiſez* ; il auoit allegué le commandement fait aux eaux de produire les premieres

[a] *Tertul. lib. de baptiſmo cap. 9.* Hæc eſt aqua, quæ de conſite petra populo defluebat : Si enim petra Chriſtus, ſine dubio aquâ in Chriſto baptiſmum videmus benedici.

[b] *Ibid. cap. 4.* In quibus & ratio baptiſmi recognoſcitur prima illa, quæ iam tunc etiam ipſo habitu prænotabatur ad baptiſmi figurâ, Dei ſpiritum, qui ab initio ſuperuectabatur ſuper aquas, intinctos reformaturum.

ames. *L'eau*, dit il, *la premiere produiſit les choſes viuantes, afin que ce ne fuſt point choſe eſtrange ſi au bapteſme les eaux ſçauent animer:* Il auoit allegué la deſcente de l'Ange, & la gueriſon operée és eaux de la piſcine: *Que l'Ange*, dit-il, *interuienne aux eaux ſi c'eſt choſe qui ſemble nouuelle, l'exemple de l'aduenir a precedé, l'Ange interuenant en la piſcine de Bethſaïda, l'émouuoit*, &c. [a] *Ceſte figure-la de medecine corporelle chantoit la medecine ſpirituelle, en la maniere que les choſes charnelles ont toujours accouſtumé de preceder en figure les ſpirituelles; la grace de Dieu faiſant donc progrez entre les hommes, il eſt arriué plus aux Eaux & à l'Ange: ceux qui remedioient aux vices du corps, maintenant medecinent l'eſprit: Ceux qui operoient le ſalut temporel, maintenant reforment l'eternel.* Il auoit allegué l'hiſtoire du deluge, où apres le lauement de la terre, la coulombe annonça la paix au monde, apportant vn rameau d'oliuier: *Par la meſme diſpoſition*, dit-il, *d'effect ſpirituel, à la terre, c'eſt à dire à noſtre chair, ſortie du lauement apres les vieux pechez, vole la coulombe du ſainct Eſprit, apportant la paix de Dieu.* Puis venant à recapituler la ſomme de ſon diſcours, il ſe recueille en ces mots: [b] *Combien donc de recommandations de la nature, combien de priuileges de la grace, combien de ſolemnitez de la diſcipline, de figures, de preparations, de precautions* (Car il y faut lire, *præcautiones*, & non *precationes*) *ont diſpoſé la religion de l'eau? Premierement quand le peuple librement deliuré d'Egypte échappe la force du Roy d'Egypte, paſſant par l'eau, l'eau eſteint le Roy auec toutes ſes forces, quelle figure plus manifeſte au Sacrement du bapteſme?* &c. Derechef, *L'eau par le bois de Moyſe eſt corrigée du vice de ſon amertume en la commodité de ſa douceur; ce bois-la eſtoit Chriſt, corrigeant par ſoy meſme aux veines tres-inſalutaires, d'vne nature auparauant venencuſe & amere, aſçauoir les eaux du bapteſme. Ceſte eſt l'eau qui découloit au peuple de la pierre qui l'accompagnoit: Car ſi Chriſt eſt la pierre, ſans doute nous voyons le bapteſme eſtre beny par l'eau en Chriſt. Combien grande eſt la faueur de l'eau enuers Dieu & ſon Chriſt en confirmation du bapteſme? Jamais Chriſt n'eſt ſans l'eau: Car & il eſt baptizé luy-meſme par l'eau, appellé aux nopces il commence les premiers rudiments de ſa puiſſance, par l'eau, quand il preſche, il inuite les alterez à ſon eau eternelle. Quand il traitte de la charité, il approuue entre les œuures de la dilection vn verre d'eau offert à ſon frere; Il reprend ſes forces ſur le puis, il marche ſur l'eau, il paſſe volontiers l'eau, il miniſtre l'eau à ſes diſciples; le témoignage du bapteſme perſeuere iuſques à ſa paſſion: Quand il eſt liuré pour eſtre crucifié, l'eau interuient, les mains de Pilate le ſçauent: quand il eſt nauré, l'eau jalit du coſté, la lance du gendarme le ſçait. Nous auons parlé, entant qu'il a eſté licite à noſtre mediocrité, des choſes qui preparent la religion du bapteſme; maintenant ie paſſeray comme ie pourray au reſte de l'eſtat d'iceluy.* Or qui voudra inferer de là que les eaux auſ-

a *Ibid.cap.5.* Figuratiſta medicinæ corporalis ſpiritalem medicinam canebat, ea forma, qua ſemper carnalia in figura ſpiritaliū antecedunt. Proficiente itaque in hominibus gratia Dei plus aquis & angelo acceſſit, qui vltra corporis remediabant, nunc ſpiritum medētur: qui temporalē operabātur ſalutem, nunc æternam reformant.

b *Ibid.cap.9.* Quot igitur patrocinia naturæ, quot priuilegia gratiæ, quot ſolemnia diſciplinæ, figuræ, præſtructiones, præcautiones, religionem aquæ ordinauerunt? Primo quidem quum populus de Ægypto liberè expeditus vim regis Ægypti per aquam trāſgreſſus euadit, ipſum regem cum totis copiis aqua extinxit. Quæ figura manifeſtior in baptiſmi Sacramēto?

quelles il fut commandé de produire les poiſſons & les eaux fuſſent le vray lauement de regeneration? Que l'eau de la piſcine fuſt le vray lauement de regeneration, duquel au contraire Tertullian dit qu'elle n'eſtoit que la figure, & que depuis la grace de Dieu ayant fait progrés entre les hommes, il eſt arriué aux eaux plus que l'Ange? Que le lauement de la terre au deluge, fuſt le vray lauement de regeneration? Que les eaux que noſtre Seigneur fit apporter aux nopces de Cana, furent le vray lauement de regenetation? Que l'eau du puis de la Samaritaine, fut le vray lauement de regeneration? Que l'eau que noſtre Seigneur miniſtra aux pieds de ſes Apoſtres, fuſt le vray lauement de regenetation, de laquelle au contraire noſtre Seigneur dit, *Celuy qui eſt laué, n'a beſoin que de lauer ſes pieds?* Que l'eau dont Pilate laua ſes mains, fuſt le vray lauement de regeneration? N'apparoit-il pas au contraire qu'il allegue ſeulement ces choſes, non comme conrenant rien du vray eſtat du bapteſme, duquel il ſe reſerue au propos ſuiuant, à dire, & quand il a commencé, & quel il a eſté, mais ou comme ſimples figures, preludes & auant-jeux du bapteſme, ou comme choſes ayãts quelque conuenance & affinité exterue auec le bapteſme, & qui authoriſent & recommandent l'element dont Dieu s'eſt ſeruy pour l'inſtution du bapteſme, comme vne matiere familiere à Chriſt, & ſouuent employée aux œuures de Chriſt & de ſon Pere? Et que Tertullian ne veut dire là autre choſe, ſinon que l'eau qui eſtoit ſortie de la pierre, figuroit mediatement, ſecondairement, & par reflexion l'eau du bapteſme qui eſtoit ſortie en figure de la playe du coſté de Chriſt, figuré par la pierre; Qui eſt le ſens auquel ſainct Ambroiſe tient apres luy ces paroles, parlant en genetal à la nature de l'eau: [a] *La ſubſtance de tous les elements, le ciel, la terre & la mer, te rendent: la pierre touchée des coups du Prophete te vomit, afin que tu arrouſaſſes les cœurs des peuples alterez: lors que tu jaliſſois du coſté du Seigneur, ceux qui le frapperent, virent, & creurent: Et pource tu as eſté faitte vn des trois témoins de noſtre regeneration: Car il y a trois témoins, l'eau, le ſang, & l'eſprit: l'eau pour le lauement, le ſang pour la redemption, & l'eſprit pour la reſurrection.* Car au reſte comment eſt-ce que Tertullian pourroit auoir creu que l'eau de la pierre fuſt le lauement de regeneration, qui n'eſtoit pas inſtituée pour le lauement, mais pour le breuuage? Pouuoit-elle eſtre vray Sacrement de Bapteſme, ſi le lauement externe, qui eſt le ſigne Sacramental du bapteſme, n'y eſtoit point? Il faut qu'en tout Sacrement, ſelon le ſieur du Pleſſis, il y ait le ſigne Sacramental & la choſe ſignifiée; & ny l'vn ny l'autre ſelon luy, ne peut eſtre ſans l'inſtitution expreſſe de Dieu, & ſans le commandement exprez de ſa parole, à laquelle le ſigne Sacramental doit ſeruir de ſeau & de cachet: Or où eſt le commandement fait aux Iſraëlites de ſe lauer dans l'eau de la pierre; & la promeſſe de grace faitte à ceux qui s'y lauerõt? Caluin

[a] *Ambroſ. in cap. 22. Luc.* Omnium elementorum ſubſtantia, cælum, aër, mare & terra te reddunt: Te prophetico percuſſa tactu, vt ſitientium rigares corda populorũ, vomuit petra; te cùm de latere Saluatoris erumperes, percuſſores viderũt, & crediderunt: & ideo regenerationis noſtræ de tribus vna es teſtibus. Tres enim teſtes ſũt, aqua, ſanguis, & Spiritus. Aqua ad lauacrũ, ſanguis ad pretiũ, Spiritus ad reſurrectionem.

ne veut pas qu'il y ait d'analogie entre le lauement & le breuuage; & pour ceſte cauſe ayme mieux que ces mots de ſainct Paul, *Nous auons tous eſté baptiſez par vn eſprit en vn corps, &c. & auons eſté abbreuuez en vn eſprit*, s'entendent de deux diuers Sacrements, aſçauoir le premier du bapteſme, & le ſecond de la Cene, où nous ſommes tous abbreuuez du ſang de Chriſt en vn meſme eſprit, c'eſt à dire, expliqué tel par la vertu d'vn meſme eſprit. *Il me plaiſt plus*, dit Caluin, *d'entendre ceſte clauſe de la cene, à cauſe que l'Apoſtre fait mention du breuuage; Car ie ne doute point qu'il n'ayt voulu faire alluſion à l'analogie du ſigne.* Or entre le breuuage & le bapteſme il n'y a nulle conuenance. Comment eſt-ce donc que ſelon Caluin meſme, Tertullian aura peu entendre que le breuuage de la pierre ayt eſté vn vray bapteſme, ſi entre le ſigne & la choſe ſignifiée, c'eſt à dire, entre le breuuage du corps & le lauement de l'ame, il n'y a ſelon Caluin, nulle analogie? Ie diray plus, comment eſt-ce que Tertullian aura peu entendre que le breuuage de l'eau de la pierre ayt eſté le vray lauement de la regeneration ſous la loy, s'il n'a pas peu ſeulemẽt entendre qu'il ayt eſté figure du vray lauement de regeneration, c'eſt à dire de noſtre bapteſme entant que lauement de regeneration? Car entre la figure & la choſe figurée il faut qu'il y ayt quelque analogie. Or Caluin ne veut pas qu'il y ayt aucune analogie entre le breuuage & le lauement. Et pource auſſi Tertullian ne compare pas l'eau de la pierre auec le bapteſme, entant que le bapteſme eſt le lauement de regeneration: car il n'a nulle proportion auec l'eau de la pierre pour ce regard; mais entant que l'eau ſortit de la pierre frappée par le bois du Prophete, comme l'eau du bapteſme eſt ſortie en figure du coſté de Chriſt, la vraye pierre ſpirituelle, percée en la croix, dont jalit le ſang & l'eau qui nous ont ſeruy de notes aux deux Sacrements vniuerſels de l'Egliſe. Et de fait, comment eſt-ce que Tertullian euſt creu que l'eau de la pierre au deſert, qui n'eſtoit ny lauement, ny figure de lauement, fuſt le vray lauemẽt de regeneration, veu qu'il n'a pas creu que le bapteſme de S. Iean au deſert, qui eſtoit vn vray lauement externe, fuſt vray lauement de regeneratiõ, & conferaſt rien de ſemblable à ce que confere le bapteſme de l'Egliſe? [a] *Ce bapteſme-la*, dit il, *eſtoit diuin, mais de commiſſion, & non de vertu*, &c. *Car il ne conferoit rien de celeſte, mais preminiſtroit aux dons celeſtes.* Et vn peu apres: *Autrement il euſt donné le S. Eſprit & la remiſſion des pechez, s'il euſt eſté celeſte.* Ie paſſeray outre, Comment euſt-il tenu que l'eau de la pierre euſt eſté le vray lauement de regeneration, veu qu'il ne croyoit pas que le bapteſme meſme donné par les Apoſtres, & en vertu du commandement de Chriſt, duquel il eſt dit, que Chriſt baptiſoit plus d'hommes que Iean Baptiſte, combien qu'il ne baptiſaſt pas luy, mais ſes diſciples: Comment, dy-je, euſt il tenu que l'eau de la pierre euſt eſté le vray lauement de regeneratiõ, qu'il ne croyoit pas que ce bapteſme-la donné

1. Cor. 12. 13. Calu. li. 4. chap. 14. 7. de l'Inſtit.

a *Tertull. de baptiſmo, cap. 10.* Nos porro quãcula fide ſumus, ſimplo & intellectu poſſumus æſtimare diuinum quidẽ eum baptiſmũ fuiſſe, mandatũ tamen: non & poteſtate, quòd & Ioannem à Domino miſsũ legimus in hoc munus, &c. Nihil enim cæleſte præſtabat, ſed cœleſtibus præminiſtrabat. Aut daret & ſpiritum ſanctum, & remiſſionem delictorum, ſi cæleſtis fuiſſet.

par l'authorité expreſſe de Chriſt, & par le miniſtere de ſes Apoſtres, mais auant la mort de Chriſt, fuſt le vray lauement de regeneratiõ? *Ses diſciples*, dit-il, *baptizoient comme miniſtres, & comme auoit faict auparauant Iean ſon precurſeur, du meſme bapteſme de Iean, afin que quelqu'vn ne penſe pas que ç'ayt eſté d'vn autre: Car il n'y en a point d'autre, ſinon celuy puis apres de Chriſt, qui lors ne pouuoit eſtre donné par les diſciples, attendu que la gloire du Seigneur n'auoit point eſté encore accomplie, ny l'efficace du lauemẽt fournie de ce qui luy eſtoit neceſſaire par la paſſion & reſurrection, dautãt que noſtre mort ne pouuoit eſtre diſſoute, ſinon par la paſſion du Seigneur, ny noſtre vie reſtituée ſinon par ſa reſurrectiõ.* Et bref, comme euſt-il creu que l'eau de la pierre qui n'eſtoit pas vn vray Sacrement, mais ſeulement vne figure de Sacrement, & encore non figure du bapteſme, entant que lauement, mais entant que ſortie figuratiuement du coſté de Chriſt, ayt eſté vn vray Sacrement de regeneration ſous la loy; qu'il ne veut pas que la circonciſion, qui eſtoit vn vray Sacrement legal & vraye figure du bapteſme, conferaſt rien d'égal à la vertu du bapteſme, & conferaſt aucune grace & aucun ayde à ſalut? Car il dit nommément qu'elle fut donnée en ſigne de ce temps-la, mais non en prerogatiue de ſalut, & que Dieu preueut qu'il deuoit donner la circonciſion pour ſigne au peuple d'Iſraël, & non pour ſalut: là où du bapteſme il dit que par luy nous ſommes deliurez en vie eternelle, & que depuis la paſſion de Chriſt il eſt neceſſaire à ſalut; que c'eſt la remiſſion des peehez, l'abſolution de la morr, la regeneratiõ de l'homme; & toutes ces choſes-la, non en ſimple ſigne, mais en ſi vraye & ſolide realité, qu'il met entre les choſes plus admirables, que par le lauemenr la mort ſoit ſubmergée; mais d'autant plus croyable qu'elle eſt admirable, n'eſtãt point ſeant que les œuures de Dieu ſoient autres, que par deſſus l'admiration.

Idem ibid. c. 11. Itaque tinguebant diſcipuli eius vt miniſtri, vt Ioannes ante præcurſor, eodẽ baptiſmo Ioannis, ne qui alio putet, quia nec extat alius niſi poſtea Chriſti, qui tũc vtique à diſcẽtibus dari non poterat, vtpote nondum adimpleta gloria Domini, nec inſtructa efficacia lauacri, per paſſionem & reſurrectionem: quia nec mors noſtra diſſolui poſſet, niſi Domini paſſione, nec vita reſtitui ſine reſurrectione ipſius.

Chap. III.

Expoſition d'vn autre lieu de Tertullian. Lib. 5. contra Marcionem cap. 7.

Mais le ſieur du Pleſſis recharge d'vn autre lieu de Tertullian pris du cinquiéme liure contre Marcion, où *Tertullian*, dit-il, *eſcrit, L'aueugle Marcion a heurté contre la pierre, de laquelle beuuoient au deſert nos peres.* Merueilleuſe inconſtance à Tertullian de faire, ſelõ le ſieur du Pleſſis, que le breuuage de l'eau & de la pierre fuſt tantoſt le vray lauement de regeneration ſous la loy, tantoſt le vray Sacrement du calice de l'Euchariſtie, & merueilleux aueuglement au ſieur du Pleſſis, de ne voir pas qu'il eſt plus aueugle que Marcion, s'il croit que ce paſſage face quelque choſe pour luy, ny que Tertullian par la pierre cõtre laquelle heurtoit Marcion, veuille dire là, que Marcion heurtoit contre Chriſt, ny que par l'eau dont beuuoient les Peres, il entende que les Peres beuuoient vrayement & reellement le ſang de Chriſt: Car le but de Tertullian ne contient rien de ſemblable, cõme il ſe verra par la cauſe & la tiſſure de ſon diſcours, qui eſt telle: Marcion enſeignoit que la loy & l'Euangile eſtoient choſes entie-

rement repugnantes, oppoſées & contradictoires, qui n'auoient aucun commerce, aucune conuenance, aucune intelligence l'vne auec l'autre; mais eſtoient excluſes de toute affinité & de toute compatibilité, & inſtituées l'vne pour deſtruire, abolir & exterminer l'autre, comme ſon ennemie, ſa contraire & ſon aduerſaire; & qu'elles auoient deux diuers Dieux, voire ennemis, riuaux, & contraires, pour autheurs, dõr chacun d'eux auoit ſon Chriſt à part; & que l'autheur de la loy, eſtoit le Dieu Createur du monde, qui eſtoit vn mauuais Dieu, & plein de vengeance & de cruauté; & que le Chriſt de ceſtuy-la deuoit eſtre l'Antechriſt; & que l'autheur de l'Euãgile eſtoit le Dieu Pere de Ieſus-Chriſt, qui eſtoit vn bon Dieu, plein de clemẽce, benignité & miſericorde. Or entre les recueils des pieces de l'Eſcriture, qu'il auoit choiſies pour authoriſer ceſte ſienne peruerſe doctrine, & monſtrer l'antinomie par luy prerenduë entre la loy & l'Euangile, & la guerre, repugnance, & contrarieté entre les Dieux inſtituteurs de l'vn & de l'autre, & verifier que Chriſt n'eſtoit point fils de Dieu qui auoit inſtitué la loy, mais eſtoit fils d'vn autre Dieu, & n'auoit rien de commun auec le Dieu de la loy, ny auec ſa loy, mais eſtoit venu pour la deſtruire, abolir & exterminer, comme ſa contraire & ſon ennemie, & comme l'œuure de ſon riual & de ſon aduerſaire; il auoit inſeré le dixiéme chapitre de la premiere aux Corinthiens, à cauſe, comme remarque ſainct Epiphane, de ce qui eſtoit dict en ce chapitre-la, *Que Dieu ne ſe pleut pas en la pluſpart des Peres Iſraëlites*; Par où Marcion vouloit monſtrer que Dieu auoit eu en horreur les Peres de la loy. Que ce que les gens immolent, ils l'immolent au diable, & non à Dieu: Dont il vouloit inferer, que les Iſraëlites qui vſoient d'immolation, c'eſt à dire, d'occiſions de victimes, immoloient au diable, & non à Dieu. Et en fin comme remarque le meſme Tertullian, & dans ce meſme chapitre, que le Dieu de l'Euangile permettoit de manger indifferemment toutes ſortes de viandes, qui eſtoit expreſſément contre les edicts du Dieu de la loy. Tertullian donc dit que Marcion eſtoit bien aueugle de mettre ce chapitre-la, entre les pieces de ſa production, & n'y voir pas la pierre dont beuuoient nos Peres au deſert; mais heurter à yeux clos à l'encontre, c'eſt à dire, de ne voir pas que ſa doctrine heurtoit contre la mention que S. Paul fait en ce chapitre-la, de la roche du deſert, & contre ce qu'il appelle ceux qui en beurent, nos Peres: car c'eſt ce que ſignifie là le mot de, *petra*, aſçauoir, le rocher ou la montagne d'où ſortir l'eau du deſert: de la grãdeur de la maſſe de laquelle Tertullian prend occaſion d'appeller Marcion, aueugle, pour ne l'auoir pas veuë: Tout ainſi que ſainct Auguſtin appelle les Donatiſtes, aueugles, pour ce qu'ils

aymoient mieux heurter à clos yeux contre la montagne, par laquelle le Prophete Eſaïe auoit figuré l'Egliſe, que d'y monter: Car ſi Tertullian euſt entendu dire par là que Marcion heurtoit contre Chriſt, il n'euſt pas allegué cela comme vne nouuelle occaſion, & non encore touchée auparauant, de crier & declamer contre luy; veu qu'en tous les liures precedents il n'auoit laiſſé paſſer vn ſeul ſujet d'impugner l'hereſie de Marcion touchant la perſonne de Chriſt, & de refurer la fauſſe hypotheſe de Marcion, qui poſoit que l'humanité de Chriſt n'eſtoit qu'vn fantoſme, & qu'il n'auoit point d'autre vraye nature que la nature diuine; & neantmoins il chaſtie & reprime l'ignorance qu'il attribuë en ce lieu icy à Marcion comme vne nouuelle inaduertance, & qui n'entroit point au nombre des fautes qu'il auoit cenſurées & chaſtiées auparauant: en ces mots: *Ecce autem & in petram offendit cæcus Marcion, de qua biberunt in ſolitudine patres noſtri.* Par leſquels mots *autem*, & *&*, il montre qu'il veut parler là d'vn aueuglement & d'vn achoppement qu'il n'auoit encore reproché à Marcion. Comme auſſi par l'epithete d'aueugle, qu'il luy attribuë en ce lieu-la, pluſtoſt qu'aux autres endroits precedents du meſme chapitre, où il impugne ſes erreurs touchant la perſonne de Chriſt, il veut monſtrer qu'il parle d'vn aueuglement particulier, & qu'il conuenoit proprement à l'ignorance ou inaduertance que Marcion commettoit en l'allegation de ce paſſage; lequel s'il euſt bien veu & conſideré, il euſt deu pour ſon profit l'eclipſer du texte de l'Apoſtre, ainſi qu'il en auoit fait pluſieurs autres. Et pour ce, de ne l'auoir pas veu, Tertullian l'appelle aueugle, ſuiuant ce qu'il dit en vn autre lieu, parlant de l'Epiſtre aux Romains: *Combien de foſſes & de lacunes Marcion a fait principalement en ceſte Epiſtre, il apparoitra par l'integrité de noſtre exemplaire: Pour moy il me ſuffit de prendre & examiner les choſes qu'il n'a pas veuës qu'il deuoit rayer, comme ſes negligences & ſes aueuglements.* Et donc qu'il ne veut pas dire que Marcion en ce lieu-la choppe contre Chriſt, ou n'ayt pas la vraye cognoiſſance de Chriſt; mais qu'il eſt ſi aueugle, qu'il ne void pas que la mention que ſainct Paul fait de la pierre dont ont beu nos Peres, deſtruit toutes ſes hypotheſes. Car en ce que ſainct Paul conſtitue ceſte pierre-la, qui eſtoit vne des choſes de la loy, figure de Chriſt, il ne prerendoit donc pas que la loy & Chriſt n'euſſent rien de commun enſemble, mais fuſſent choſes ennemies, repugnantes & excluſes de toute analogie, conuenance & affinité: Et en ce qu'il appelle nos Peres ceux qui en ont beu, il ne pretendoit donc pas que les Iuifs ſous la loy, & les Chreſtiens ſous l'Euangile, n'euſſent aucune alliance & affinité de religion les

Tertull. l. 5. adu. Marcion. c. 13. Quãtas autem foueas in iſta vel maximè epiſtola Marcion fecerit, auferendo, quę voluit, de noſtri inſtrumẽti integritate parebit. Mihi ſufficit, quæ pro in ſe eradenda non vidit, quaſi negligentias & cæcitates eius accipere.

vns auec les autres. *Mais voicy*, dit-il, [a] *que Marcion, aueugle qu'il eſt, heurte meſme contre la roche, de laquelle nos Peres beuuoient au deſert: Car ſi ceſte roche-la fut le Chriſt, certes du Createur, duquel auſſi le peuple; à cauſe dequoy interprete-t'il la figure d'vn Sacrement eſtranger?* c'eſt à dire, d'vne loy, ou d'vne diſcipline eſtrangere, & qui n'appartienr point à Chriſt? Car ainſi employe ſouuent Terrullian le mot, Sacrement, par vne metaphore priſe de la diſcipline militaire, & des loix de la milice, dont le ferment s'appelloit, Sacrement, comme quand il nomme ailleurs la loy Iudaïque, le Sacrement Iudaïque, & la diuerſité de doctrine, diuerſité de Sacrement; ou bien, *à cauſe dequoy l'interprete-t'il figure d'vn eſtranger du Sacrement?* c'eſt à dire, d'vn eſtranger de la loy; *ains n'eſt-ce pas afin d'enſeigner cela meſme, aſçauoir, que les choſes anciennes auoient eſté inſtituées pour ſeruir de figure à Chriſt qui deuoit eſtre recognu par elles? Car auſſi voulant courir par deſſus le reſte des choſes aduenuës au peuple, il fait marcher deuant ceſte preface. Or ces choſes nous ont eſté faittes exemples: dy moy, ont-elles eſté faittes par le Createur aux hommes d'vn autre Dieu incogneu? Ou l'autre Dieu emprunte-t'il d'vn autre les exemples, & encore de ſon riual & aduerſaire?* D'où reſulte que l'intenrion de Tertullian n'eſt autre en ce paſſage, que de conferer la pierre auec Chriſt, & les choſes de la loy auec celles de l'Euangile, comme la figure à la verité; & inferer de là, que ſi les choſes de la loy ont eſté figures de celle de l'Euangile, & ont eu telle analogie, proportion & relation auec elles, qu'ont les deſſeins, projets, & modelles des edifices faicts en peinture ou en ſculpture, auec le vray corps & la vraye ſtructure des edifices; elles n'ont donc pas eſté contraires l'vne à l'aurre, ny inſtituées par deux diuers Dieux, ennemis l'vn de l'autre, & exclus de commerce & d'intelligence l'vn d'auec l'autre: Et que Tertullian en ce lieu-la n'a ſongé, ny pres, ny loin, à dire ſi les Iuifs beuuoient le ſang de Chriſt, & le meſme breuuage que nous. Or que ceſte façon d'argumenter conrre Marcion ſoit familiere à Tertullian, il appert par pluſieurs autres lieux de ce meſme cinquiéme liure, & nommément par celuy où il examine ces paroles de ſainct Paul, [b] *Afin que vous ſoyez nouuelle paſte, comme vous eſtes azymes*: Et ces autres, *Chriſt noſtre Paſque a eſté immolé*: Sur leſquelles il dit; *Donc nos azymes eſtoient nos figures en la diſcipline du Createur: Ainſi auſſi Chriſt noſtre Paſque a eſté immolé. Pourquoy la Paſque, Chriſt?* [c] *ſi la Paſque n'eſtoit figure de Chriſt par la ſimilitude du ſang ſalutaire*

[a] *Tertull. lib. 5. adu. Marc. c. 7.* Ecce autem & in petram offendit cæcus Marcion, de qua bibebãt in ſolitudine patres noſtri. Si enim petra illa Chriſtus fuit, vtique creatoris, cuius & populus; Cui rei figuram extranei Sacramenti interpretatur? An vt hoc ipsũ doceret, figurata fuiſſe vetera in Chriſtum ex illis recenſendum? Nam & reliquum exitũ populi decurſurus præmittit. Hæc autem exempla nobis ſunt facta; dic mihi, à creatore alterius quidẽ ignoti Dei hominibus exempla ſunt facta, an alius Deus ab alio mutuatur exempla, & quidem æmulo?

[b] 1. *Cor. 5. 7.*

[c] *Ibid. lib. 5. c. 7.* Quare Paſcha Chriſtus, ſi nõ Paſcha figura Chriſti per ſimilitudinem ſanguinis ſalutaris & pecoris noſtræ?

Chriſti? Quid nobis & Chriſto imagines imbuit ſolemnium creatoris, ſi non eraut

taire & de Chriſt l'Agneau : A cauſe dequoy applique-t'il à nous & à Chriſt les images des rits ſolemnels du Createur, ſi elles n'eſtoient point noſtres? L'homme laiſſera ſon pere & ſa mere pour adherer à ſa femme; Cela eſt vn grand Sacrement, ie dy en Chriſt & en l'Egliſe: Qui monſtre, dit Tertullian, [a] *que la figure du Sacrement auoit eſté preminiſtrée par celuy duquel certes eſt le Sacrement : Que ſemble-t'il de cela à Marcion? Le Createur ne pouuoit preminiſtrer des figures à vn Dieu incogneu, & encore, qui plus eſt, ſon aduerſaire.* Au contraire la ſeule raiſon que Tertullian rend pour ſauuer & garentir contre Marcion, Dieu d'inconſtance, en l'excluſion de la loy, par la venuë de l'Euangile, & monſtrer qu'vn meſme Dieu, eſt le Dieu de l'vn & de l'autre; eſt que la loy n'auoit que l'ombre & la figure des choſes dont l'Euangile a la verité : De maniere que l'excluſion de la loy, par la ſucceſſion de l'Euangile, n'a pas eſté vne excluſion, mais vn accompliſſement; & ne monſtre pas diuerſité, mais vnité d'inſtituteur. *L'Apoſtre*, dit-il, [b] *enſeigne comme la loy a eſté excluſe, aſçauoir entant qu'elle eſt transferée de l'ombre au corps, qui eſt Chriſt. L'ombre donc eſt de celuy duquel eſt auſſi le corps, c'eſt à dire, de celuy duquel eſt la lumiere, & duquel eſt Chriſt. Separe ſi tu peux, à vn autre Dieu la loy, & à vn autre Dieu Chriſt; ſi tu peux ſeparer quelque ombre du corps duquel elle eſt ombre; manifeſtement Chriſt, eſt celuy de la loy, ſi le corps eſt celuy de l'ombre.* Et partant toute la ſomme reuient là, que puis que la pierre dont beuuoient les Peres en la loy figuratiue, eſtoit Chriſt, c'eſt à dire ſelon l'analogie de leur loy, aſçauoir en figure, que Chriſt n'eſtoit donc point eſtranger de la loy, ny incogneu au Dieu de la loy, ny aduerſaire au Dieu de la loy, puis qu'il luy auoit preparé & preminiſtré des figures.

Epheſ. 5.

a *Tertull. lib. 5. cap. 18. adu. Marcion.*

b *Idem lib. 5. aduerſ. Marc. cap. 20.* De lege iam non retractamus, *&c.*

IV.

Paſſages d'Origene touchant les Sacrements de la loy ancienne.

APRES Tertullian, le ſieur du Pleſſis fait marcher Origene, duquel il produit ces paroles: [c] *Ce que les Iuifs penſent le paſſage de la mer, ſainct Paul l'appelle bapteſme; ce qu'ils eſtiment la nuée, il le prend pour le ſainct Eſprit, & veut qu'il ſoit entendu en la façon de ce que dit noſtre Seigneur en l'Euangile; Si l'homme n'eſt regeneré de l'eau & du ſainct Eſprit. il ne peut entrer au Royaume de Dieu. Derechef, de la manne que les Iuifs prenoient pour viande du ventre, il l'appelle ſpirituelle : Puis de la pierre qui les ſuiuoit, il dit, & ceſte pierre eſtoit Chriſt.* Or iaçoit qu'il me peuſt ſuffire, pour fermer la bouche au ſieur du Pleſſis ſur le faict d'Origene, ſans entrer en l'examen de ce paſſage, de luy retorquer ce qu'il dit luy meſme d'Origene en ces mots: *Vient Origene eſprit hardy, que i'ayme, dit ſainct Hierome, pour tranſlateur, & non pour dogmatiſte, pour ſon eſprit, & non pour ſa foy; par ce que ſes eſcrits ſont venimeux, hors des Eſcritures, & faiſants violence à icelles. Et ainſi*, (adiouſte le ſieur du Pleſſis,) *en iuge toute l'Egliſe.* Et iaçoit que ie peuſſe encore alleguer ce que dit Beze du meſme Origene: [d] *Que ç'a eſté vn organe éleu du diable, pour renuerſer de fond en comble la doctrine Apoſtolique.* Que ie peuſſe

c *Orig. in Exod. homil. 5. c 12.* Quod Iudæi, *&c.*

d *Theod. Beza in cap. 3. epiſt. ad Rom. in edit. ann. 1565.* Certè hoc auſim dicere, ſi hæc ſunt Origenis, cuius titulum præferunt, hunc hominé fuiſſe ſelectum diaboli organum, Apoſtolicæ doctrinæ funditus euertendæ deſtinatum.

repreſenter outre cela, qu'Origene ayant erré en la nature diuine & humaine de Chriſt, & en la diuinité & toute puiſſance du ſainct Eſprit, & ayant creu que le ſainct Eſprit ne produiſoit aucune operation aux choſes inanimées & irraiſonnables, & ayant eſté ſur ce poinct condamné par l'ancienne Egliſe, & nommément en luy oppoſant l'operation du ſainct Eſprit és Sacrements; & ayant eſté autheur, comme remarque ſainct Epiphane, & apres luy Caluin, de conuertir & euaporer toute la realité & ſolidité litterale de l'Eſcriture, en ſonges, vanitez, & fumées d'interpretations allegoriques, il ne doit pas eſtre Iuge fort competant de la verité & realité de l'effect des Sacrements, fondée ſur la ſolidité de la parole de Chriſt, & ſur l'operation de la toute puiſſance du ſainct Eſprit. Neantmoins ie ne laiſſeray pas de luy dire, qu'il ne ſe peut recueillir de tout ce paſſage, autre choſe, ſinon que les Peres furent baptiſez en la mer, & en la nuée, en figure & non en verité, & qu'ils mangerent en la manne le corps de Chriſt, & beurent en l'eau de la pierre le ſang de Chriſt, en figure, mais non en verité: & que le paſſage de la mer eſtoit vn bapteſme figuratif, & non vn vray bapteſme: la manne vne Euchariſtie figuratiue, & non vne vraye Euchariſtie: Car il alleguoit ces paroles de ſainct Paul, afin de s'en ſeruir de reigle, pour interpreter ſuiuant le meſme exemple, le reſte de l'hiſtoire du deſert, comme il le proteſte luy meſme en ces mots: *Que nous faut-il donc faire à nous qui auons receu de Paul, maiſtre de l'Egliſe, ceſte methode d'intelligence? Ne vous ſemble-t'il pas iuſte que nous obſeruions ceſte reigle baillée à nous par vn ſemblable exemple aux autres choſes?* Et vn peu apres: *Pour moy, ſi i'expoſe ces choſes autrement qu'il n'a ſemblé à ſainct Paul, ie penſe que c'eſt donner gain de cauſe aux ennemis de Chriſt.* Et de rechef: *Cultiuons donc les ſemences d'intelligence ſpirituelle receuës du bien heureux Apoſtre Paul, entant qu'il plaira à Dieu nous illuminer par vos prieres.* Et là deſſus en conſequence de ceſte reigle & de ces proteſtations; le paſſage de Rameſſé en Sochot, le paſſage de l'amour des choſes corruptibles, & des threſors que la tigne & le ver extermine, & que les larrons foüillent & dérobent en la deliurance de tous empeſchements terreſtres: le paſſage d'Epoleon en Magdalon, du paſſage des difficultez de la foy au ſiege ardu & ſublime des vertus, & dit que Magdalon eſt ſur tour, comme noſtre Seigneur dit en l'Euangile: *Si quelqu'vn de vous veut edifier vne tour, ne s'aſſied-t'il pas premierement, & n'en compute t'il pas les fraiz pour voir s'il a dequoy la parfaire? Ceſte tour donc*, adiouſte-t'il, *eſt le ſiege ardu & éleué des vertus.* Il interprete l'arriuée des enfants d'Iſraël en la mer, de la rencontre des tentations: *Cela donc*, dit-il, *eſt venir à la mer.* Or qui voudra dire que toutes ces choſes ayent eſté celles dont il les explique, autrement qu'en figure?

Epiphan. her. 64. & in Ancorato.

Origen. ſupra.

Il y a plus, c'eſt qu'apres auoir interpreté le paſſage de la mer rouge ſelon l'allegorie de ſainct Paul, il l'interprete encore luy meſme en vn autre ſens allegorique : *Nous pouuons*, dit-il, *auſſi trouuer en ces paroles vne autre intelligence. Si tu fuis l'Egypte, c'eſt à dire, ſi tu laiſſes les tenebres de l'ignorance, & ſuis Moyſe, c'eſt à dire, la loy de Dieu, & que tu rencontres la mer, c'eſt à dire, & que les flots de contrediſance s'oppoſent à toy ; frappe les ondes oppoſantes, de la verge de Moyſe, c'eſt à dire, de la parole de la loy, & de la vigilance des Eſcritures : fay-toy le chemin en diſputant ; par le milieu de tes aduerſaires ; les ondes cederont ſoudain, &c. Et par les lignes legitimes de la diſpute, tu trancheras le droit chemin de la foy, & profiteras tant par la parole de la doctrine, que tes auditeurs, leſquels tu as inſtruits en la verge de la loy, s'éleuent comme flots de mer contre les Egyptiens, & non ſeulement les impugnent, mais les ſurmontent & ſubmergent.* Et là deſſus ie laiſſe à decider au ſieur du Pleſſis, ſi le paſſage de la mer fut vne vraye & reëlle diſpute contre les Infidelles ; & ſi les enfants d'Iſraël en la paſſant diſputerent vrayement & reëllement par la parole de la loy, & par l'eſtude des Eſcritures, contre les aduerſaires de la loy de Dieu : ou bien ſi ces interpretations-la ſont ſeulement des recerches de conuenances en conformitez figuratiues & allegoriques.

Ibid. Sed & alia ex his accipere poſſumus intellectum. Si Ægyptum fugias, &c.

V.

D'ORIGENE le ſieur du Pleſſis en la derniere edition de ſon liure, paſſe à ſainct Gregoire de Nyſſe, lequel, dit-il, expoſant ces mots du Cantique des Cantiques, *mangez mes amis, & enyurez-vous, mes freres*, prononce hardiment : *Pour ceux qui entendent les myſtiques paroles de l'Euangile, il n'y a aucune difference de ces mots-cy à l'inſtitution du Sacrement exhibé aux diſciples : car en l'vne & en l'autre il eſt dict ſemblablement, mangez & beuuez.* Et peu apres ; *Ce donc qu'il baille icy, fut auſſi lors effectué par ceſte diuine viande & breuuage : Et de cela*, adiouſte le ſieur du Pleſſis, *il baille nommément Dauid pour exemple, enyuré de ces delices.* Là où premierement il falſifie le texte de l'autheur, y ſuppoſant le mot, *entendent*, afin de faire croire aux Lecteurs que les paroles de l'Euchariſtie, ne ſe doiuent point prendre ſelon le ſens litteral, au lieu qu'il y a, *ſçauent* : Car l'autheur ne dit point, *pour ceux qui entendent les paroles myſtiques de l'Euangile* ; mais ; *pour ceux qui ſçauent les paroles myſtiques de l'Euangile*, qui eſtoient les ſeuls baptiſez : Car on les

III. Obiection priſe des œuures de S. Gregoire de Nyſſe, hom. 10. in Cantic. pag 624.

Τῶ μὲν γὰρ ἀκούειν τὰς μυστικὰς καὶ διαλήπτου φωνὰς, οὐδεμία φαίνεται διαφορὰ ἐξ ὧν ἐν ταῖς ἁγίαις, πρὸς τὴν ἀκοὴν τὰς μυστικὰς μυσταγωγίαν. ὡσαύτως γὰρ ἐκεῖνα καὶ ἐκεῖ φησιν ὁ λόγος τὸ, φάγετε καὶ πίετε. ἐν ἀμφοτέροις γὰρ ἀκούεται τὰ ἐντολὴ τὰς ἀοράτους ὁ λόγος τὰ μυστικὰ, δύνασθαι δὲ τὰς

πολλὰς πλέον ἐκεῖ τὸ διαλήπτου ἔχειν· εἰ δὲ τὰς ἀκολούθους ἐκείνοις, ἢ τοῦτο σύμφωνον τὰς διαλαμβανούσας θεωρήσεται. Οταν γὰρ ἐκείνοις τὰ λόγῳ τὰς φίλοις περιπλέκηται, τοῦτο ἐκεῖ ἔξω τὰ ἔργον ἐποίουν, διὰ τῶν μὲν ἐκείνοις εἶναι τοῖς τὰ ἔξω πίστις τὰ κατεχομένης ὑπὸ τοῦ ὄφεως σύκαλν ἐκεῖ ἐκείνοις φορτίσματα, τοῦτο ἔξω τὰ ἄλλοις ἀνοίγεσθαι τὰ ἢ πίστις, ἢ τοῦ ἐκείνοις δὲ τοῦτο γίνεται συμπαθούσης τὰ βρώσει τὰ δὲ τὰ ποτὲ τὰ Χριστὰ ἔξω χαίρουσι τοῖς τὰ βιβλίου μυσταγωγίας ἢ ἀκούσαντες. οὕτω μαθόντι καθὼς ὁ θεοφορικὰ φησὶν, οἱ τὰν πίστιν τοῦ ὄφεως τοῦ Θεοῦ πίστεως, δὲ τὰ χαμαίρρου τὰ πηγῆς πιόζεσθαι, ὥσπερ ἐμαθόντι τοῦ ἢ μέγας Δαβίδ, ὅτι ἀκόλας αὐτὰς ἐκαυτοῦ δὲ ἐν ἀκαίρου ἡνίκαρος ἔδει τὰ ἀδιάλειπτα πάλιν, ἢ τὰν ἀκίνητον ἀκείνοις φωτὰν ἐκείνοις, ὅτι πᾶς αὔξομαι ψυχὴ.

celoit aux Catechumenes. Et ſecondement, il couche ceſte ſeconde clauſe, *ce donc qu'il admonneſte icy*, auec vne ambiguité captieuſe, née de l'eclypſe & reticence des mots qui ſont entre-deux, afin de donner occaſion au Lecteur de s'abuſer en l'inuerſion des temps, & penſer que ces mots, *ce donc qu'il admonneſte icy, fut lors effectué par ceſte diuine viande & breuuage*, veulent dire, que ce que noſtre Seigneur exhorte de faire en l'Euchariſtie, fut dés lors, aſçauoir dés le temps de l'ancien Teſtament, effectué par ceſte diuine viande & breuuage, aſçauoir par celle dont Salomon diſoit, *mangez mes amis, & vous enyurez, mes freres*: Au lieu que l'autheur veut dire, que ce que l'Eſpoux qui eſtoit la figure de Chriſt, diſoit au Cantique des Cantiques, *mangez mes freres, & vous enyurez*, fut effectué en l'Euchariſtie, par la diuine viande & breuuage du Corps & du Sang de Chriſt. Et en troiſiéme lieu, il impoſe fauſſement à l'autheur d'auoir donné Dauid enyuré de ces delices, pour exemple de cela, aſçauoir de la manducation & potion de ceſte diuine viande & breuuage: Dont il pretend faire deux effects; L'vn, de confirmer en l'eſprit des Lecteurs, le ſens captieux de ſon ambiguité, & les induire d'autant plus à croire que ces mots, *fut lors auſſi effectué par ceſte diuine viande & breuuage*, ſe referent au temps de l'ancien Teſtament; L'autre, de leur perſuader que Dauid dés deuant l'auenement de Chriſt, auoit faict la meſme choſe que nous faiſons en l'Euchariſtie; n'ayant point laiſſé d'antecedent dans les paroles citées par luy de ſainct Gregoire de Nyſſe, auquel ce mot relatif, *de ces delices*, ſe puiſſe referer, ſinon, *ceſte diuine viande & breuuage*: Au lieu que ſainct Gregoire de Nyſſe ne penſe en aucune ſorte à dire, que Dauid ayt pris la diuine viande & breuuage que nous prenons en l'Euchariſtie, & ne refere point les delices, dont Dauid eſt enyuré, à aucune manducation ou potion faicte par luy du Corps & du Sang de Chriſt, mais aux ecſtaſes, rauiſſemens & tranſports du ſainct Eſprit: Dont Dauid auoit dict; *Tu abbreuueras les fils des hommes du torrent de tes delices: Car la ſource de vie eſt par deuers toy: Et en ta lumiere nous verrons clair*: Et dont ſainct Gregoire de Nyſſe dit, que le meſme Dauid fut enyuré lors qu'il dit; *I'ay dict en mon ecſtaſe, Tout homme eſt menteur*: Et que ſainct Paul fut enyuré, lors qu'il dit; *Soit que nous ſoyons tranſportez d'entendement, nous le ſommes à Dieu*: Et dont il dit que ſainct Pierre fut enyuré, quand il vid en ecſtaſe la viſion du linceul. Car il ne dit point que Dauid fut enyuré de la diuine viande & du diuin breuuage que nous prenons en l'Euchariſtie, mais qu'il fut enyuré du torrent des delices de Dieu: & ne refere point le mot, *duquel*, à la viande ou au breuuage de l'Euchariſtie, mais au torrent des delices de Dieu: *Ainſi*, dit-il,

ſont enyurez, comme dit le Prophete, ceux qui boiuent de l'abondance de la maiſon de Dieu, & ſont abbreuuez du torrent de ſes delices, duquel fut auſſi autrefois enyuré le diuin Dauid, lors qu'il fut rauy en ecſtaſe, &c. & s'écria, Tout homme eſt menteur. Moins encore confere-t'il l'enyurement de ces ecſtaſes, rauiſſemens & tranſports du Sainct Eſprit communs aux Prophetes & aux Apoſtres, auec l'acte precis de la manducation & potion de ceſte diuine viande & breuuage: mais auec l'addition des circonſtances & conditions dont elle doit eſtre accompagnée, qui ſont les ecſtaſes & rauiſſemens du Sainct Eſprit, & les tranſports d'vn Eſtre deterieur à vn meilleur, qui accompagne touſiours ceux qui la prennent dignement. Qu'ainſi ſoit, il ne ſe traittoit plus en ceſte digreſſion-la de la comparaiſon du mot *Enyurez-vous*, auec le mot *Beuuez*, entant qu'enyurer comprend en ſoy boire; mais entant qu'enyurer comprend quelque choſe plus que boire. Car ceſte premiere comparaiſon-la, il l'auoit deſia faitte en compatant ce mot de l'éſpoux, *Enyurez-vous*, auec ce mot *Beuuez*, entant qu'enyurer comprend boire; mais il reſtoit pour acheuer d'appliquer entierement les paroles allegoriques de l'éſpoux, au commandement de Chriſt, de trouuer en l'Euchariſtie l'accompliſſement de quelque action adiouſtée par deſſus le boire, qui correſpondit à ce que le mot *Enyurer* contient par deſſus le mot *Boire*. Or le mot enyurer contient par deſſus le mot de boire, vne eſpece d'alienation & de tranſport d'eſprit: par ainſi le mot d'enyurer, encore ſelon ceſte addition de ſignification par deſſus le mot de boire, a eu quelque choſe de correſpondant à l'Euchariſtie, dautant qu'à la manducation & potion de ceſte diuine viande & breuuage eſt adiouſtée par ceux qui la prennent, c'eſt à dire comme ils la doiuent prendre, & ainſi qu'il l'interprete apres luy meſme, dignement, vne ecſtaſe & vn rauiſſement du Sainct Eſprit, & vn tranſport des choſes deterieures aux meilleures. Et que ce tranſport d'eſprit ſoit appellé enyurement, il le prouue par ces mots du Prophete: *Ils ſont enyurez de l'abondance de ta maiſon, & abbreuuez du torrent de tes delices*. Et pour exemple de ces ecſtaſes & de ces tranſports d'eſprit que l'Eſcriture appelle enyuremens, donne celuy de Dauid qui dit, *I'ay dit en mon ecſtaſe, Tout homme eſt menteur*; Celuy de S. Paul qui dit, *Soit que nous ſoyons tranſportez, nous le ſommes à Dieu*: Et celuy de ſainct Pierre qui vid en ecſtaſe le linceul deſcendant du Ciel. Voicy ſes paroles: *Au iugement de celuy, dit-il, qui ſçait les paroles myſtiques de l'Euangile, il n'y a nulle difference entre ces mots qui ſont icy, aſſauoir ces mots de l'Eſpoux du Cantique, Mangez mes amis, & vous enyurez mes freres; & ceux de l'inſtitution du Sacrement: Car icy & là, l'Eſpoux dit le mot, Mangez & beuuez. Bien eſt vray que l'exhortation à l'ebrieté que le mot, dont il vſe icy, fait à ſes freres, peut ſembler contenir quelque choſe de plus que l'Euangile: Mais ſi cela eſt diligemment*

Pſal. 115. 11.

Greg. Nyſſ. hom. 10. in Cant. Pag. 624.

Τῷ γὰρ ὑπερμύστῃ τῶν μυστικῶν τῆς ἐκκλησίας φωνῶν, οὐδεμία φαίνεται διαφορὰ εἶναι τῶν εἰρημένων ἐν τῷ εὐαγγελίῳ, οὓς τὰ ἐκεῖ τῶν μαθητῶν γνωρίσματα μυσταγωγίας. ὑπόπτους γὰρ ἐποίησε τὰ ἐκεῖ φα-

& exactement examiné, il ſe trouuera correſpondre aux paroles de l'Euangile. Car ce qu'il commanda icy de parole à ſes amis, il le fit là par effect, attendu que l'effect couſtumier de toute ebrieté, eſt que l'eſprit eſtant ſurmonté par le vin, ſoit tranſporté. Ce donc à quoy il les exhorte icy, fut auſſi lors fait & ſe fait touſiours par ceſte diuine viande & breuuage, concurrant enſemble auec ceſte viande & ce breuuage vne mutation & vn tranſport des choſes deterieures aux meilleures. Et ainſi ſont enyurez, dit le Prophete, ceux qui boiuent de l'abondance de la maiſon, & ſont enyurez du torrent des delices, duquel fut auſſi autrefois enyuré le diuin Dauid lors qu'il fut tranſporté, & dit en ecſtaſe, &c. Tout homme eſt menteur, &c. Et ainſi fut auſſi enyuré noſtre nouueau Benjamin Paul, dautant qu'il fut en ecſtaſe lors qu'il dit, Soit que nous ſoyons tranſportez à Dieu, &c. Comme ainſi ſoit donc que l'ebrieté du vin, laquelle le Seigneur appoſe à ſes diſciples, ſoit telle, aſçauoir que par elle il ſe fait vn tranſport de l'ame aux choſes qui ſont plus diuines; le Seigneur commande à bon droict à ceux qui ſont ſes prochains par l'affinité des vertus, non à ceux qui ſont loin de luy, Mangez, mes prochains & vous enyurez: Car celuy qui mange & boit indignement, mange ſon iugement.. Or que peut tirer de tous ces diſcours le ſieur du Pleſſis qui ſoit à ſon aduantage? Auec la manducation & potion de la viande & du breuuage de l'Euchariſtie concurre & ſuruient d'abondant en tous ceux qui la prennent, c'eſt à dire, dignement & comme ils doiuent, vne ecſtaſe, vn rauiſſement & vn tranſport du Sainct Eſprit, laquelle l'Eſpoux au Cantique des Cantiques a voulu ſignifier allegoriquement, par ce que le mot *enyurer*, comprend outre celuy de *boire*: & qui eſt ſemblable aux ecſtaſes & tranſports que l'Eſcriture appelle enyuremens, & dont ont eſté enyurez les Prophetes & Apoſtres. Donc tous ceux qui ſont rauis en ces ecſtaſes, & enyurez du torrent des delices de l'Eſprit de Dieu, mangent la meſme viande & le meſme breuuage que nous mangeons en l'Euchariſtie, & prennent auſſi vrayement & reellement le Corps & le Sang de Chriſt, que nous le prenons en l'Euchariſtie. Car au reſte auec quel pretexte ſe ſeruir de l'oppoſition que ſainct Gregoire de Nyſſe fait en ce paſſage du commandement que noſtre Seigneur fit en l'Euchariſtie, au commandement que l'Eſpoux fait au Cantique des Cantiques, pour confirmer la theſe que nous impugnons, & dont il s'agit en ceſte diſpute; aſçauoir que les Sacrements de l'ancienne loy eſtoient égaux en vertu aux noſtres, & exhiboient la meſme choſe que les noſtres; veu qu'en tout ce paſſage la il ne ſe parle point des Sacrements de l'ancien Teſtament, & de la conference d'eux auec les noſtres, mais ſeulement des Sacrements du nouueau, & de la conference d'eux meſmes auec eux meſmes, c'eſt à dire d'eux meſmes promis & décrits enigmatiquement & allegoriquement par l'Eſpoux au Cantique des Cantiques, auec eux meſmes exhibez par Ieſus-Chriſt en l'Euangile? Car qui ne*

ſçait que la deſcription de l'Eſpoux faitte par Salomon au Cantique des Cantiques, n'eſt point la deſcription de l'Egliſe Iudaïque, mais la deſcription de l'Egliſe Chreſtienne & des ſiens? Et que le commandement de l'Eſpoux mentionné par ſainct Gregoire, & le commandement de Chriſt, ne ſont point deux diuers commandemens, mais vn meſme commandement prenoncé par la bouche de Salomon, mais prononcé par la bouche de Chriſt? Et que les actions enioinctes par ces deux commandemens, ne ſont point deux diuerſes actions, mais vne ſeule & meſme action, ny les temps auquels elles tombent, deux diuers temps, l'vn de l'ancien Teſtament, & l'autre du nouueau, mais vn ſeul & meſme temps, aſçauoir du nouueau Teſtament?

VIENT apres ſelon l'ordre du temps ſainct Epiphane, lequel encore que le ſieur du Pleſſis le cite à la ſuitte de ſainct Auguſtin, neantmoins nous luy reſtituerons icy ſon lieu, tant pour ce que les écrits de ſainct Epiphane ont precedé ceux de ſainct Auguſtin, & ont eſté citez par ſainct Auguſtin meſme, que pour ce que les paroles que le ſieur du Pleſſis produit de ſainct Epiphane, eſtants aucunement conformes à la maniere d'argumenter de celles de Tertullian, que nous auons examinées cy-deſſus, & ayant eſté écrittes contre le meſme aduerſaire, aſçauoir contre Marcion, l'intelligence en ſera d'autant plus facile, que la memoire de la ſolution que nous auons donnée à celles de Tertullian, ſera plus recente. *Sainct Epiphanius*, dit le ſieur du Pleſſis, *argumente auſſi de ces paroles de ſainct Paul, contre Marcion: Ils mangeoient, dit-il, meſme viande, & beuuoient meſme breuuage, aſçauoir, Chriſt; & en verité, dit l'Apoſtre, non en apparence.* Là où premierement il falſifie les paroles de ſainct Epiphane, lequel ne dit point; *Ils mangeoient la meſme viande, & beuuoient le meſme breuuage; & en verité, dit l'Apoſtre, non en apparence:* Mais apres auoir allegué du liure de Marcion, intitulé Apoſtolique, compoſé des reſtes & fragments des epiſtres de ſainct Paul eſtropiées & mutilées, & dont Marcion auoit oſté ce qui luy auoit pleu; *Nos peres furent tous ſous la nuée, & paſſerent tous par la mer, & beurent tous d'vne meſme viande ſpirituelle,* & ce qui s'enſuit; Il s'écrie:[a] *O grand inſenſement! Qui eſt celuy qui ayant des yeux lors que le Soleil ſe leue, s'égare luy-meſme du chemin de la lumiere? Car ſi le Sainct Apoſtre appelle ceux qui furent lors, ſes Peres? & dit qu'ils paſſerent par la nuée & par la mer, & que la viande & le breuuage eſtoient ſpirituels*, c'eſt à dire ſelon ſainct Epiphane, produits & ſuggerez par l'operation de l'eſprit de Dieu, *& qu'ils beurent & mangerent de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit, & que ceſte pierre la eſtoit Chriſt; Qui eſt-ce qui croira à l'inſenſement de Marcion, aueuglant luy meſme ſon propre entendement, & celuy de ceux qui l'écoutent, lors qu'il afferme: Chriſt eſtre aliené & eſtranger des choſes*

VI.

IV. obiection priſe de S. Epiphane, hareſ. 42.

a *Epiphan. har. 42. pag. 357. edit. Paris.*
Ω πολλῆς ἀνοησίας! τίς ἔχων ὀφθαλμοὺς, πρὸς ἀνατολὴν ἡλίου βλέπων ἑαυτὸν σκοτίζει; οἱ γὰρ πατέρας ἑαυτῶν τοὺς πρὸ αὐτοῦ ἁγίους ἀπόστολος, καὶ προφήτας ἐκείνους, καὶ ὅσοι θαυμάσιοι διηλλοίωσαν, καὶ πνευματικὰ δρόμα ἐν πόντῳ διαβεβήκασι, καὶ πάντες ἐκεῖνοι πατέρας ἐκάλεσεν ὁ ἀπόστολος, καὶ πάντας ἐκείνους ἔφησε πατέρας, Χριστὸν δὲ τὸν πάντων φάσκει, τὸν πνευματικὴν Μαρκίωνος τῆς ἀπονοίας τὸν σκοτίζοντα ἑαυτῷ τὸν νοῦν, καὶ τὸν ἀκούοντα αὐτοῦ, ἀλλότριον φάσκοντα τὸν Χριστὸν καὶ ἐκτὸς τῶν ὅλων, ὁμολογουμένων δὲ καὶ τῶν Χριστιανῶν, καὶ εἷς ὁ θεὸς

faittes en la Loy, & confeſſées par l'Apoſtre en verité & non en fantoſme ou apparence? Par leſquelles paroles ſainct Epiphane combat rout à la fois deux des hereſies de Marcion: l'vne qui diſoit que Chriſt n'auoit rien de commun auec la loy, mais eſtoit entierement aliené, eſtranger & abhorrant de la loy, voire eſtoit venu pour l'exterminer & la deſtruire comme ſa contraire & ſon ennemie, & comme aduerſaire & antagoniſte de l'Euangile. Et celle la ſainct Epiphane la refute premierement, parce que ſainct Paul appelle les Peres de la loy, ſes Peres. Dont reſulte que l'Euangile n'eſtoit point antagoniſte de la loy, & exclus de commetce, d'affinité & d'alliance auec la loy. Et ſecondement parce que ſainct Paul dit que la manne & l'eau de la pierre eſtoient viande & breuuage ſpirituels, c'eſt à dire, ſelon ſainct Epiphane, ſuggerés & ſubminiſtrés par la force de l'Eſprit de Dieu: Comme quand il dit, qu'Enoch fut transferé en corps ſpirituellement, c'eſt à dire par la force de l'Eſprit de Dieu: Et que le corps pris de Marie fut vny au Verbe ſpirituellement, c'eſt à dire par la force & operation de l'Eſprit de Dieu. Dont reſulte que le ſainct Eſprit n'eſtoit point aliené, abhorrant & eſtranger des choſes de la loy. Et l'autre hereſie, qui eſtoit que Chriſt n'auoit point eu vne vraye nature humaine, mais ſeulement en fantoſme & en apparence; ſainct Epiphane la refute; parce que les choſes faittes ſous la loy, que l'Apoſtre dit auoit eſté figures de celles de l'Euangile, auoient eſté en verité & non en fantoſme & en apparence; dautant que la manne auoit eſté vne vraye manne en eſſence & en realité, & non en fantoſme & en apparence; Et l'eau de la pietre vne vraye eau en eſſence & en realité, & non en fantoſme & en apparence. Dont il donne à conclurre aux lecteurs, que Chriſt precedé & prenoncé ſelon ſainct Paul pat ces figures-la, deuoit eſtre vn vray Chriſt en eſſence & en realité, & non en fantoſme & en apparence. Car à quel propos vouloir faire dire à ſainct Epiphane, que les anciens Iſraëlites au deſert mangeoient Chriſt en verité, & non en fantoſme ou apparence? veu que l'oppoſition du fantoſme & de l'apparence à la verité n'a rien de commun auec l'oppoſition de la loy à l'Euangile, qui eſt comme de la figure & non comme du fantoſme, à la verité: mais ſeulemét auec l'oppoſition de la doctrine de Marcion & de ſes ſemblables, qui mettoient toute la nature humaine, & l'œconomie de l'incarnation de Chriſt, en fantoſme & en apparence; à la doctrine de l'Egliſe Catholique, qui la mettoit en verité & realité. Et que tel ſoit le ſens des paroles de ſainct Epiphane, il appert par vn pareil argument qu'il fait peu auparauant ſur l'alleguarion de ces mots; *Chriſt noſtre Paſque a eſté immolé;* où il dit ainſi: *Si l'Apoſtre recognoiſt la Paſque, & ne nie point que Chriſt ayt eſté immolé; la Paſque de Chriſt n'eſt donc point eſtrangere de Chriſt, qui ſelon la loy immola la Paſque, aſçauoir vn Agneau en verité & non*

Idem pag. 355. Εἰ πάσχα ὁ Χριστὸς ἀμνοειδῶς καὶ πνευματικῶς τὸν Χριστὸν οὐκ ἀφῆκεν, οὐκ ἀλλότριον τὸ πάσχα τοῦ Χριστοῦ

en apparence; de laquelle oüaille le type (c'eſt à dire, l'obiect & l'exemplaire) *eſtoit Chriſt, non immolé en fantoſme & en apparence, & non ſouffrant ſans chair: Car comment vn eſprit pourroit-il eſtre immolé? Il eſt manifeſte qu'il ne le pouuoit. Or ne pouuant eſtre immolé ſans chair, & ayant eſté immolé en verité, comme la confeſſion indubitable de l'Apoſtre le recognoiſt, il eſt donc de tout poinct euidemment demonſtré que la loy n'eſt point alienée & eſtrangere, inſtituée en figure pour vn temps iuſques à la venuë de l'oüaille plus parfaitte & manifeſte, Chriſt immolé en verité, lequel preceda aux temps anciens l'oüaille ſenſible immolée; mais à nous Chriſt a eſté immolé pour Paſque.* Par où il argumente de la meſme ſorte contre les deux hereſies de Marcion, aſçauoir, parce que la Paſque eſtoit figure de Chriſt, que Chriſt n'eſtoit donc point incogneu & eſtranger à la loy: Et parce que l'immolation de l'oüaille de la Paſque, qui eſtoit figure de Chriſt, auoit eſté vraye & reelle, & non en fantoſme & en apparence: que l'immolation de Chriſt qui eſtoit l'obiect de la meſme figure, deuoit eſtre vraye & reelle, & non en fantoſme & en apparẽce. Et de ceſte ſorte fait touſiours ſainct Epiphane l'oppoſition de la verité au fantoſme & à l'apparence, aſçauoir pour exprimer non l'oppoſition qui eſt entre la figure & l'accompliſſement de la figure, mais entre l'opinion de Marcion, qui mettoit Chriſt en fantoſme & en apparence, & l'opinion de l'Egliſe Catholique qui le mettoit en verité. Comme quand ſur ces mots, *Iudas s'approcha de luy afin de le baiſer*, il dit: [a] *Il s'approcha de celuy qui eſtoit Chair, le Seigneur & Dieu; afin de le baiſer de vrayes léures, & non exiſtentes en fantoſme & en apparence: Ces mots*, dit-il, *ſignifient non vne apparence, mais vn attouchement corporel & vne ſubſtance charneuſe.* Et ſur ces mots: [b] *Ils le crucifierent: Cela ne pouuoit pas eſtre vn fantoſme ou vne apparence, comme tu dis, mais le vray Corps que le Seigneur prit de Marie.* Et ſur ces mots: [c] *Il rompit le pain: Par qui fut faicte la fraction du pain? dy moy, ô Marcion, par fantoſme ou apparence, ou par vn corps operatif, ayant poids en verité?* Dont il appert infailliblement que l'intention de S. Epiphane au paſſage allegué par le ſieur du Pleſſis, n'a eſté aucunement de dire que les Iſraëlites que Moyſe conduiſoit, ayent eſté baptiſez en la mer & en la nuée du vray bapteſme, en verité & non apparence, ou ayent mangé & beu Chriſt en la manne & en l'eau de la pierre, en verité & non en apparence: Mais que les choſes qui leur arriuerent ſous la Loy, & qui eſtoient figures de Chriſt & de ſes œuures, leur arriuerent en verité & non en fantoſme & apparence: Et donc que l'obiect de ces figures-la, doit auoir eſté en verité, & non en fantoſme & apparence: Car il explique luy-meſme le mot d'apparence par celuy de fantoſme. Et de faict, comment eſt-ce que S. Epiphane pourroit auoir enſeigné que le paſſage de la mer rouge, qui n'eſtoit pas, à propremẽt parler,

ὃ καὶ τύπον προεφέρετο τοῦ Σωτῆρος ἀληθοῦς, ἢ οὐ δοκοῦντος, οὐ προσβάλλου τινὸς ἐν ὁ οὐ δοκοῦντος Σωτῆρος Χριστοῦ, οὐδὲ αὖθις ὑφεὶς πάθος. πῶς γὰρ ἀδυνάτου πνεύματος δοκοῦντος, ἤτοι οὐκ ἀδυνάτου· μὴ δυναμένου δὲ αὖθις ὑφεῖναι πάθος, πῶς δὲ ἐν ἀληθείᾳ, ὁμολογεῖται ἤδη τῆς τοῦ ἀποστόλου διαμφιλέκτου ὁμολογίας· φανερὸν ὅτι πάσης ἀποδείξεως) οὐκ ἀλλότριος ὁ νόμος.

a *Ibid. pag.* 345. Ἤγουν ἐφάνη ἁπτὸν καὶ δοκοῦν· ἀλλ' ἁπτὸν σῶμα καὶ σάρκα, καὶ φιλήσεως ἀληθινὰ χείλη, ἢ οὐ δοκοῦντα ἀλλ' ἢ φαντάζοντα.

Ibid. pag. 347.

b Οὐκ ἂν ἦ ἰδιώματος δοκοῦντος τοῦτο τὸ φαίνεσθαι ὡς οὐκ ὄντος· ἀλλὰ σῶμα ἀληθῶς, ὃ ἐκ Μαρίας εἴληφε ὁ κύριος.

Ibid. pag. 349.

c πῶς ἡ κλάσις τοῦ ἄρτου ἐγένετο, λέγε, ὦ Μαρκίων, διὰ φαντασίας, ἢ διὰ σώματος ἐνεργοῦντος, ἔχοντος καὶ ἀλκήν.

vn Sacrement comme la Circonciſion, mais ſeulement vne figure de Sacremẽt, fuſt vn vray & reel bapteſme, égal en vertu, operation & exhibition au noſtre; luy qui proteſte nommément, que les choſes qui eurent lieu en la loy, furent figures, mais en l'Euangile eſt la verité: Car là eſtoit la Circonciſion charnelle, ſeruant au temps iuſques à la venuë de la grande Circonciſion, c'eſt à dire, du bapteſme, qui nous circoncit de nos pechez, & nous ſeelle au nom de Dieu.

VII. S'ENSVIT ſelon l'ordre du temps ſainct Auguſtin, duquel le ſieur du Pleſſis fait quatre productions: La premiere eſt priſe du quarante-cinquiéme traitté ſur S. Iean, & rapportée par le ſieur du Pleſſis en ces mots: *En ſignes diuers vne meſme foy: ainſi en ſignes diuers, comme en verbes diuers; parce que les verbes changent les ſons ſelon le temps: Car les verbes ne ſont autre choſe que ſignes*, &c. *Ce ſont toutes ſignifications.* (Il y a, *Toutes choſes donc ont eſté ſignifiées*, aſçauoir, comme il venoit de dire, le bapteſme par la mer rouge, Chriſt par Moyſe, les fideles par le peuple, l'abolition des pechez par la mort des Egyptiens.) *Ceux par leſquels ces ſignes eſtoient adminiſtrez, croyoiẽt-ils pas les meſmes choſes? Et pourtant l'Apoſtre dit auſſi, ils ont beu vn meſme breuuage ſpirituel, mais non meſme corporel. Et que beuuoient-ils? Car ils beuuoient de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit, & la pierre eſtoit Chriſt. Voyez donc, demeurant la foy, que les ſignes ont changé. Là Chriſt eſtoit la pierre; A nous Chriſt eſt ce qui eſt mis à l'Autel de Dieu*: (Il y a, *là la pierre eſtoit Chriſt; A nous ce qui eſt mis à l'Autel de Dieu, eſt Chriſt.*) *Et ceux-la pour vn grand Sacrement de ce meſme Chriſt, ont beu l'eau qui decouloit de la pierre: Mais nous, les fideles ſçauent ce que nous beuuons. Si tu regardes l'eſpece viſible, c'eſt autre choſe: Si elle a ſignification intelligible, Ils ont beu le meſme breuuage ſpirituel.* Dont le ſieur du Pleſſis pretend inferer que les Iſraëlites ont eu meſme choſe que nous és ſignes, meſmes Sacrements ſous autres elements: Au lieu que s'il euſt rapporté ce que S. Auguſtin dit immediatement au deſſus de ce paſſage, il eut trouué que ſainct Auguſtin n'égale les Sacrements de l'ancienne loy aux noſtres, qu'en figure & en ſignification, & non en realité & en exhibition: Car il dit nommément, citant ces mots de l'Apoſtre, *Ils ont tous eſté baptiſez en Moyſe, en la nuée & en la mer, & ont tous mangé d'vne meſme viande ſpirituelle, & tous beu d'vn meſme breuuage ſpirituel: La mer rouge ſignifie le bapteſme; Moyſe conduiſant le peuple par la mer rouge, ſignifie Chriſt; le peuple paſſant, ſignifie les fideles*, c'eſt à dire, les Chreſtiens baptiſez, que l'on appelloit fideles, par diſtinction des Catechumenes: *la mort des Egyptiens, ſignifie l'abolition des pechez. En ſignes diuers meſme foy*, &c. Par où tant s'en faut que ſainct Auguſtin égale le paſſage de la mer rouge au bapteſme de l'Egliſe, en vertu, realité & operation; qu'il ne le compare auec le noſtre, ny par conſequent les autres Sacrements Iudaïques mentionnez en ce

S. Auguſt. tract. 45 in Ioan.

lieu de S. Paul, auec les noſtres, ſinon comme la figure ſignifiante, auec la verité ſignifiée; & ne veut point que le paſſage de la mer rouge ayt eſté en vn autre façon vne meſme choſe auec le noſtre; que Moyſe eſtoit vne meſme choſe auec Chriſt, & la mort des Egyptiẽs vne meſme choſe auec l'abolition des pechez, c'eſt à dire, vne meſme choſe en ſignification & en figure, mais non vne meſme choſe en verité & en realité: vne meſme choſe ſelon l'analogie & proportion de la loy Iudaïque, qui eſtoit toute ombragere & figuratiue; à la loy Euangelique, qui eſt toute vraye, ſolide & reëlle: vne meſme choſe en ſigne, mais aurant differẽte en verité & realité, cõme l'ombre eſt differente du corps, la perſonne de Moyſe differente de celle de Chriſt, la mort des Egyptiens differẽte de l'abolition des pechez. Car que telle ſoit l'intention de S. Auguſtin, il n'en faut point d'aurre interprete que luy-meſme, qui dit à l'onziéme traitté du meſme œuure ſur S. Iean: *Que ſignifioit la mer rouge? Eſcoute l'Apoſtre, Ie ne veux point que vous ignoriez, mes freres, que nos Peres ont tous eſté ſous la nuée*, &c. *& tous ont eſté baptiſez par Moyſe en la nuée & en la mer. Si donc la figure de la mer a tant valu, combien vaudra l'eſpece du bapteſme? Si ce qui a eſté faict en figure, a conduit le peuple apres auoir paſſé par l'eau, à la manne, qu'eſt-ce que Chriſt exhibera en la verité de ſon bapteſme, à ſon peuple, ayant paſſé par iceluy?* Et derechef: *Au peuple des Iuifs fut figuré le peuple des Chreſtiens: Là eſtoit la figure, icy la verité, là l'ombre, icy le corps; ſuiuant ce que dit l'Apoſtre: Or ces choſes leur arriuoient en figure* Ne reſulte-t'il pas de là, que S. Auguſtin ne compare les Sacremenrs Iudaïques mentionnez en ce lieu de S. Paul auec les noſtres, ſinon en la ſignification, mais non en l'operation & exhibition, en laquelle il veut qu'il y ayt aurant de difference entre ces Sacrements la, & les noſtres, comme entre la figure & la verité? c'eſt à dire, les compare bien auec les noſtres en la condition de ſignifier & repreſenter à l'entendement vne meſme choſe que les noſtres, mais non en la condition d'operer, exhiber & contenir vne meſme choſe que les noſtres. Pour fondement dequoy, il faut ſçauoir que les Sacrements de la Religion Chreſtienne ont deux offices; l'vn de ſeruir de documents, l'autre de ſeruir de medicaments; l'vn de nous inſtruire, l'aurre de nous reſtaurer; l'vn de nous annoncer & ſignifier la grace, & d'en eſtre les ſignes, les monuments, & les indices; l'autre la conferer, exhiber & contenir, & d'en eſtre les vaiſſeaux, les inſtruments & les organes; l'vn de ſeruir de notes & paroles viſibles qui expriment & annoncent aux yeux, ce que les paroles verbales annoncent aux aureilles, l'autre de ſeruir de moyens operatifs, de remedes & de medecines: *Ceſte table*, dit ſainct Chryſoſtome, parlant du Sacrement de l'Euchariſtie, *nous ſauue & nous enſeigne*: c'eſt à dire, nous ſauue, entãr que medicamẽt; & nous enſeigne, entant que do-

Auguſt. tract. 11. in Ioan.

Chryſoſtom. in cap. 26. Matth. hom. 83.

cument : Ceſte table a deux fonctions, l'vne medicinale, & l'autre doctrinale; l'vne inſtructiue, l'autre operatiue; l'vne comme moyen collatif de ſalut, comme vaiſſeau, inſtrument & organe de la grace; l'autre comme ſigne proteſtatif de la foy. Et S. Ambroiſe en l'vne des poſt-communions de ſa liturgie : *Que tes Sacrements*, dit-il, *Seigneur, & par leur enſeignement nous inſtruiſent, & par leur participation nous reſtaurent.* Touchant toutes les deux fonctions des Sacrements en vn meſme periode; & la doctrinale au moyen de laquelle les Sacrements nous inſtruiſent par leur enſeignement, & la medicinale, au moyen de laquelle ils nous reſtautent par leur participation. En la partie donc de l'office inſtructif & de la fonction doctrinale, qui conſiſte en la ſignification, les Sacrements de l'ancienne loy & de la nouuelle, enſeignoient vne meſme foy, rendoient teſmoignage à vne meſme foy, & n'y auoit diffetence entr'eux pour ce regard, ſinõ que les vns regardoient l'obiect de ceſte foy, aſçauoir, la paſſion de Chriſt, pour la Redemption du genre humain, comme futur; & les autres le regardoient comme paſſé. Mais en la partie de l'office operatif, & de la fonction medicinale, il y auoit toute differẽce : Cat les Sacrements de l'ancienne loy, & ceux de la nouuelle, ſignifient bien vne meſme choſe; mais n'operent pas, n'exhibent pas, & ne cõtiennent pas vne meſme choſe : Sont bien égaux en la condition de ſignifier, mais non pas en la condition d'exhiber, d'operer & de contenir: Sont bien meſmes en la ſignification, mais nõ meſmes en l'operation, en l'exhibition, & en la contention. La pauureté de noſtre langue me fait vſer de ce mot de *contention*, pour exprimer l'acte de contenir, encore qu'il ſoit vn peu dur en ce ſens, mais il ſe faut ſouuenir de ce dire de Seneque : Qui eſt-ce qui excuſera le dedain & la delicareſſe en indigence : Or que ce ſoit ſelõ ceſte partie-la, aſçauoir, ſelon la partie inſtructiue & doctrinale, & non ſelon la partie medicamentale, c'eſt à dire, entant que documẽts, & non entant que medicaments, entant que hetaults, enſeignes, & liurées de la foy, & non entant que vaiſſeaux & organes de la grace; entant que cõſiderez ſelon l'acte de ſignifier, & non ſelon l'acte d'exhiber, d'operer, & contenir; que S. Auguſtin les cõpare-la auec les Sacrements de l'ancienne loy, il appert par l'occaſiõ & le deſſein de ſon diſcours: Car le but de ſon propos eſtoit premieremẽt d'excepter de ceſte ſentence de noſtre Seigneur; Tous ceux qui ſont venus deuãt moy ſont larrons & brigands; les Propheres; dautant que les Prophetes n'eſtoient pas venus ſans luy, ains auec luy: acauſe que comme parole eternelle de Dieu, il eſtoit de tout tẽps; & conſequemment les Prophetes eſtants venus en ſa parole & auec ſa parole, n'eſtoient point venus ſans luy. Et ſecondement de monſtrer cõme ſur le ſubiect de ce verſet, Mais les oüailles ne les ont point oüy; comme Chriſt auant ſon aduene-

ment

ment auoit eu des oüailles qui n'auoient point oüy la voix des ſeducteurs, mais la ſienne. A ceſte occaſion donc il allegue que deuant l'aduenemẽt de noſtre Seigneur, il y auoit eu des oüailles, qui auoiẽt eu vne meſme foy en Chriſt que celle que nous auons, & eſtoiẽt entrez par le meſme huis en la bergerie, aſçauoir par Chriſt; & pour verifier qu'ils auoiẽt vne meſme foy, il allegue les deux moyẽs doctrinaux par leſquels leur foy nous eſt témoignée, aſçauoir les predictions de leurs Propheties, qui eſtoient paroles verbales exprimãtes leur foy, aux oreilles, & les Sacremẽts, qui eſtoiẽt paroles viſibles exprimãtes & annonçãtes leur foy, aux yeux; & dit que les predictiõs de leurs Prophetes rendoient témoignage à la meſme foy à laquelle rendoient témoignage les paroles de l'Euãgile; & que les Sacremẽts de leur loy rendoient témoignage à la meſme foy, exprimoient la meſme foy, annonçoient la meſme foy, qui eſt atteſtée, exprimée & annoncée par les Sacremẽts de l'Euangile. Et donc que la foy de l'vn & de l'autre temps eſtoit vne & meſme, puis que tãt les paroles que les Sacrements qui l'exprimoient, eſtoiẽt meſmes en ſignification, doctrine & enſeignement, & ne differoient ſeulement pour ce regard, ſinon de ce que les vns annõçoient l'objet de leur ſignificatiõ cõme choſe encore à venir, & les autres cõme choſe deſia aduenuë.

CHAP. VIII.

Mais le ſieur du Pleſſis fait grand fondement ſur ces mots, *En diuers ſignes i eſm foy.* Et de techef: *Demeurant la foy, aſçauoir*, adiouſte t'il, *la .. e, ne foy, les ſignes ont changé.* Et cela au contraire ne monſtre-t'il pas que ſainct Auguſtin confere là les Sacrements des Iuifs auec les noſtres, enrant que relatifs à la foy, & non entãt que relatifs à la grace; c'eſt à dire, enrant qu'enſeignements, profeſſions & proteſtations de la foy, & non enrant qu'organes, inſtruments & vaiſſeaux de la grace; entant qu'objects inſtruẽtifs & doctrinaux, & non entant que moyens operatifs, exhibitifs & contentifs, entant que documents, & non entant que medicaments? Mais ſainct Auguſtin dit: *Là la pierre eſtoit Chriſt: A nous ce qui eſt mis à l'autel de Dieu, eſt Chriſt.* Dont le ſieur du Pleſſis pretend inferer que ce qui eſt mis à l'autel de Dieu, n'eſt donc Chriſt, ſinõ de la meſme façon que la pierre eſtoit Chriſt, c'eſt à dire en ſigne. Au lieu qu'il en deuroit inferer, ce qui eſt mis ſur l'autel de Dieu, nous eſt Chriſt, ſelõ l'analogie & propottiõ de noſtre loy, qui eſt le corps & la verité des ombres & figures Iudaïques; cõme la pierre eſtoit le Chriſt aux Iſraëlites, ſelon l'analogie & proportion de leur loy qui eſtoit ombragete & figurative. Or la pierre eſtoit Chriſt aux Iſraëlites, en ſigne & en figure, & non en verité & en realité. Donc ce qui eſt mis à l'autel, n'eſt pas le corps de Chriſt en ſimple ſigne & figure, mais en verité & en realité. Autrement ne pourrois-ie pas inferer tout de meſme. Aux Iuifs la mer rouge eſtoit le lauemẽt de regeneration; A nous le

Auguſt. tract. 45. in Ioan.

bapteſme eſt le lauement de regeneration : Donc le bapteſme non plus que la mer rouge, n'eſt le lauemẽt de regeneratiõ qu'en ſimple ſigne? Et que deuiendra donc ce que dit au lieu ja cité ſainct Auguſtin ; *Si la figure de la mer a tant valu, combien vaudra l'eſpece du bapteſme?* & ce qu'il dit en ce meſme lieu : *La mer rouge ſignifie le bapteſme, Moyſe conduiſant par la mer rouge, ſignifie Chriſt, le peuple paſſant, ſignifie les fideles ; la mort des Egyptiens, ſignifie l'abolition des pechez ; en ſignes diuers vne meſme foy?* Par où il ſe void qu'il ſuppoſe telle difference entre la mer rouge & le bapteſme, & conſequẽment entre les autres Sacrements des Iuifs mentionnez par S. Paul & les noſtres, cõme entre le ſimple ſigne, & le ſigne remply de la verité & realité, dont il eſt ſigne ; comme entre l'ombre & le corps ; comme entre la perſonne de Moyſe figure de Chriſt, & la perſonne de Chriſt ; cõme entre la mort des Egyptiens, & l'abolition des pechez. Et donc qu'il en faut conclure tout au cõtraire : aux Iſraëlites le paſſage de la mer rouge eſtoit la meſme choſe ſelon l'analogie & proportion de leur loy, qui eſtoit ombragere & figuratiue ; que nous eſt le bapteſme ſelõ l'analogie & proportiõ de la noſtre, qui eſt vraye, ſolide & reelle. Or le paſſage de la mer rouge leur eſtoit le lauemẽt de regeneratiõ en ſigne & en figure : Dõc le bapteſme nous eſt lauemẽt de regeneration, non en ſimple ſigne & figure, mais en verité & realité. Et cõſequemment auſſi pour le regard de l'Euchariſtie : Aux Iſraëlites la pierre eſtoit Chriſt : A nous ce qui eſt mis à l'autel de Dieu eſt Chriſt, c'eſt à dire, aux Iſraëlites la pierre eſtoit Chriſt ſelõ l'analogie & proportion de leur loy qui eſtoit ombragere & figuratiue, & à nous ce qui eſt mis à l'autel, eſt Chriſt, ſelon l'analogie & proportion de la noſtre qui eſt vraye, ſolide & reelle. Et donc cõme à eux la pierre eſtoit Chriſt, en ſimple ſigne & figure, & non en verité & realité ; à nous, ce qui eſt mis à l'autel eſt Chriſt, non en ſimple ſigne & figure, mais en verité & realité. Et de faict la meſme oppoſition que fait icy ſainct Auguſtin de nous à eux, ſur l'antitheſe de la pierre & du Sacrement, ne la fait-il pas ailleurs ſur l'antitheſe de la pierre & de la perſonne de Chriſt, en ces mots : *Leur viande & leur breuuage eſtoit meſme en myſtere que le noſtre, mais meſme de ſignification & non d'eſpece : Car le meſme Chriſt qui leur fut figuré en la pierre, nous a eſté manifeſté en chair?* Car, pour dire en vn lieu où il eſtoit ſimplement queſtion de cõſiderer les Sacrements ſelõ la partie ſignificatiue, doctrinale, & inſtructiue, & non ſelõ la partie operatiue, exhibitiue & contentiue, que la pierre & l'Euchariſtie ont enſeigné & ſignifié meſme choſe, ont eſté ſignes de meſme choſe, ont eſté documẽts de meſme choſe ; S'enſuit-il pour cela qu'ils l'ayẽt ſignifiée d'vne meſme maniere? La colõbe de l'Arche, & l'eſpece de la colõbe qui apparut à S. Ieã, ſignifioiẽt vne meſme choſe, eſtoiẽt ſigne d'vne

Tract. 11. in Ioan.

Idem in Pſ. 77. Idem in myſterio cibus & potus illorum qui noſter, ſed ſignificatione idem, non ſpecie : quia idem ipſe Chriſtus illis in petra figuratus, nobis in carne manifeſtatus eſt.

meſme choſe : *Ceſtui-la*, dit ſainct Ambroiſe [a], *m'a enſeigné de qui eſtoit lors figure la colombe, qui depuis a daigné apparoitre en eſpece de colombe* : Et pour cela la ſignifioient-ils d'vne meſme ſorte ? Rien moins: Car la colombe de l'Arche ſignifioit le ſainct Eſprit, mais ne le monſtroit pas, & ne l'eſtoit pas. Elle le ſignifioit comme ſimple ſigne, & nõ comme ſigne & choſe tout enſemble: là où l'eſpece de la colombe le ſignifioit, le mõſtroit & l'eſtoit tout enſemble; le ſignifioit comme conjoint, preſent & inexiſtẽt, le ſignifioit non comme ſimple ſigne, mais comme ſigne & choſe tout enſemble. Et poutrãt il eſt vray de dire que le Sainct Eſprit apparut viſiblement à Sainct Iean ſous l'eſpece de la colõbe: & ſeroit faux de dire que le S. Eſprit apparut viſiblement à Noë en la colombe. *Pourquoy eſt-ce*, dit S. Auguſtin [b], *que le fils eſt apparu en homme, & le Sainct Eſprit en colombe ? Pour ce que ceſtui-la eſt venu afin de monſtrer aux hommes l'exemple de viure : & ceſtui-cy apparut, afin de ſignifier le don meſme, auquel on paruient par bien viure : & l'vn & l'autre s'eſt faict viſiblement, afin de transferer les hommes charnels par les degrez des Sacrements*, (ainſi appelle t'il ces deux apparitions,) *des choſes qui ſe voyent auec les yeux, à celles qui s'apperçoiuent auec l'entendement*. Le paſſage de la mer rouge & le bapteſme ſignifioient vne meſme choſe, aſçauoir le lauement de regeneratiõ; & pour cela le ſignifioient-ils d'vne meſme ſorte? Non: car le paſſage de la mer rouge le ſignifioit comme ſimple ſigne ſignifiant, & non comme ſigne exhibant & contenant; comme ſimple ſigne vuide & deſtitué de la choſe qu'il ſignifioit, & non comme ſigne & choſe tout enſemble; c'eſt à dire le ſignifioit, mais ne le cõtenoit, ny ne l'eſtoit pas: là où le bapteſme le ſignifie, le cõtient, & l'eſt tout enſemble. Mais on demãdera pourquoy ſainct Auguſtin en ce lieu-la parle de nos Sacrements, & particulieremẽt de l'Euchariſtie ſeulement comme de ſigne, & n'y adiouſte point la condition qu'ils ont de ſignifier, de contenir, & d'eſtre tout enſemble ce qu'ils ſignifient ? Et pourquoy ? ſinon pour ce que cela n'eſtoit point requis à ſon propos, où il auoit entrepris de cõparer les Sacrements de l'Egliſe, aux Sacremẽts de la Synagogue, ſelon la fonction doctrinale, & la relation qu'ils auoient à la foy ; afin de monſtrer qu'vne meſme foy auoit eſté annoncée, enſeignée & témoignée par les vns & par les autres: & non ſeulement ne ſeruoit point à ſon propos, mais euſt eſté entierement hors de ſaiſon & de propos. Car ayant entrepris ceſte comparaiſon, afin de reçercher ce qu'il y auoit de conuenance entre la loy Chreſtiẽne & la loy Iudaïque, pour fermer la bouche aux Manicheens, qui les eſtimoiẽt ennemies & deſtructiues l'vne de l'autre ; c'euſt eſté faire les choſes à cõtre tẽps, que de vouloir, en vn diſcours, où il s'eſtoit propoſé de reçercher & mõſtrer la conformité, qui eſtoit entre les Sacrements

a *Ambroſ. lib. 1. comment. in Luc. cap. vlt.* Docuit me cuius typus columba illa fuerit, qui nunc deſcendere dignatus eſt in ſpecie colũbæ.

b *Auguſt. lib. 83. quæſtionum quæſt. 43.*

Iudaïques & les noſtres, y inſeret les cõditions de diuerſité, & exprimer l'auantage des Sacremẽts de l'Egliſe par deſſus ceux de la Synagogue; Et non ſeulemẽt eſtoit-ce choſe hors de temps & de ſaiſon, mais meſme c'eſtoit choſe qui lors ne luy eſtoit pas licite; dautãt que ſes traittez ſur ſainct Iean, eſtoient des ſermons populaires, où aſſiſtoient toutes ſortes de perſonnes, tant initiez que non initiez, tant baptiſez que Catechumenes, Payens ou Infideles, dont l'Afrique eſtoit encore fort pleine de ſon temps: Au moyen dequoy il ne luy eſtoit pas permis de découurir le ſecret des Sacrements, c'eſt à dire traitter de leur vertu & operation reelle, & d'expoſer ce qu'ils operoient, exhiboient, & contenoient de miraculeux & ſupernaturel; ny par conſequent les examiner ſelon l'auantage qu'ils auoient par deſſus les Sacremẽts des Iuifs, qui conſiſtoit en l'operation, exhibition & cõtention de la grace, mais ſeulemẽt en ce qu'ils auoient de commun auec eux, qui eſtoit l'annonciation & proteſtation de la doctrine. *Les Ariens*, dit ſainct Athanaſe [a], *n'ont point eu honte de parler en public, & comme ſur vn theatre, des Sacrements, deuant les Catechumenes, & qui pis eſt, deuant les Payens*, &c. *Car il n'eſt pas permis de traitter en public des Sacrements deuant les non initiez, de peur que les Payens par leur ignorance ne s'en mocquent, ou que les Catechumenes par leur curioſité n'en ſoient ſcandaliſez.* Et ſainct Ambroiſe: [b] *Maintenant le temps nous admoneſte de parler des myſteres, & de traitter de l'eſtat des Sacrements; lequel ſi deuant le bapteſme nous euſſions penſé inſinuër aux non initiez, nous euſſions eſté pluſtoſt eſtimez les trahir que les publier.* Et Gaudentius ſon contemporain, parlant à huys clos des Sacrements deuant les Neophytes: [c] *Maintenant*, dit il, *il nous faut prendre de ceſte lecture*, c'eſt à dire de la lecture de l'Agneau Paſchal, *les choſes qui ne peuuent eſtre expliquées en preſence des Catechumenes, & neantmoins doiuent eſtre neceſſairement deſcouuertes aux Neophytes* Et S. Auguſtin luy meſme en l'onziéme traitté de ce meſme œuure ſur S Iean: [d] *Tels ſont*, dit-il, *tous les Catechumenes, ils croyent deſia au nom de Chriſt, mais Chriſt ne ſe croid pas à eux. Que voſtre charité m'eſcoute & m'entẽde, Si nous diſons à vn Catechumene, Crois-tu en Chriſt? Il reſpond, I'y croy; & ſe ſigne de la croix de Chriſt; il le porte ſur le front, & n'a point de honte de la croix de ſon Seigneur. Voila il croid en ſon nom. Demandés-luy; Manges-tu la chair du fils de l'homme, & bois-tu le ſang du fils de l'homme? Il ne ſçait ce que nous diſons: Car Jeſus ne s'eſt point creu à luy.* Et vn peu apres: *Quand eſt-ce que le peuple d'Iſrael mangea la manne? Apres qu'il eut paſſé la mer rouge. Or la mer rouge qui ſignifie-t'elle? Eſcoute l'Apoſtre, ie ne veux point que vous ignoriez, mes freres, que tous nos Peres furent ſous la nuée*, &c. *& furent tous baptiſez par Moyſe en la nuée & en la mer. Si donc la figure de la mer a tant valu, l'eſpece du bapteſme combien vaudra-t'elle? Si ce qui a eſté faict en figure, a mené le peuple,*

a *Athanaſ. Apologia 2. contra Arianos.* καὶ ἐν αἰχμῇ τοῦ λαοῦ ἐστὶν ἃ τοῖς κατηχουμένοις, ἢ τοῖς χριστιανοῖς ἰδίᾳ δεῖ παραδιδόναι τὰ μυστήρια· οὐ χρὴ γὰρ τὰ μυστήρια ἀμύητα πρὸς ἑρμηνέα, ἵνα μὴ ἴδιοις μὲν αἰσχυνῶμεν γελᾶν, κατηχουμένοις δὲ σκάνδαλον παραδιδῶμεν.

b *Ambroſ. lib. de iis qui myſteriis initiantur cap. 1.*

c *Gaudentius tract. 2. in Exodum.* Modò ea ſolùm de ipſa lectione carpenda ſunt, quæ præſentibus Catechumenis explanari non poſſunt, & neceſſariò tamẽ ſunt aperienda Neophytis.

d *Auguſt. tract. 11. Ioan.*

apres auoir paſſé par la mer, à la manne, qu'eſt-ce que Chriſt en la verité de ſon bapteſme exhibera au peuple qui aura paſſé par iceluy ? Et derechef: *Où eſt-ce que par le bapteſme meine Chriſt, duquel portoit lors la figure, Moyſe, qui faiſoit paſſer par la mer ? Où eſt-ce qu'il faiſoit paſſer ? A la manne. Qu'eſt ce que la manne ? Ie ſuis, dit Chriſt, le pain de vie, qui eſt deſcendu du ciel*, &c. *Où eſt-ce donc que Chriſt meine les croyants & baptiſez ? A la manne. Voicy ie dy la manne: On ſçait ce que prirent les Iuifs; ce peuple-la d'Iſraël; On ſçait ce que Dieu leur fit pleuuoir du ciel: Et les Catechumenes ne ſçauent ce que prennent les Chreſtiens: Qu'ils ayent donc honte de ce qu'ils ne le ſçauent point, Qu'ils paſſent par la mer rouge, Qu'ils mangent la manne: afin que comme ils ont creu au nom de Ieſus, ainſi Ieſus ſe croye à eux.* Par où l'on void euidemment deux choſes, l'vne que ſainct Auguſtin ſe ſentoit neceſſairement obligé de s'abſtenir en tels ſermons où ſe trouuoient les Catechumenes & les Infideles, d'expliquer le fond du ſecret des Sacremens de l'Egliſe; & de toucher en les comparant auec ceux des Iuifs, autre choſe que les conditions en quoy ils leur eſtoiét ſemblables & cõformes, ſans ſpecifier celles en quoy ils differoiér d'eux, & les excedoiér: Et l'autre, qu'encore qu'il n'exprime pas en ce lieu-la ouuertement l'auantage des Sacremẽts Chreſtiens, par deſſus ceux de la Synagogue, neãtmoins il donne tacitement aſſez à entendre qu'il y auoit vne grande difference entre les vns & les autres, puis qu'il en argumente, non comme du pair au pair, mais comme du moins au plus, & cõme de la figure à la verité; Et veut que la manne que prennent les Chreſtiens apres qu'ils ont eſté baptiſez, & qu'ils ſont admis au Sacrement de l'Euchariſtie, ſoit auſſi excellente par deſſus la mãne que prenoient les Iſraëlites, comme l'eſpece du bapteſme eſt plus excellente que la figure de la mer: & entant qu'ils la prennér non par la comprehenſion de la foy, & cõme l'on peut imputer aux Peres Iſraëlites de l'auoir priſe, mais vrayement & reellemẽt, puis que les Catechumenes qui croyoient en Chriſt, qui mettoient leur confiance en la mort de Chriſt, qui ſe glorifioient de la mort de Chriſt, ne la prenoient point, & ne la mangeoient point.

CHAP. IX. *Seconde productiõ des liures de ſainct Auguſtin.*

La ſeconde production que fait le ſieur du Pleſſis ſous le nom de ſainct Auguſtin, eſt priſe du liure de l'vtilité de la penitence, au front duquel il ſe deuoit ſouuenir que ſon grand Cenſeur Eraſme met ces mots en teſte, *Ceſt œuure n'eſt point de ſainct Auguſtin*; & qu'encore qu'il ſoit inſeré au recueil des cinquãte homelies, neantmoins cela ne l'authoriſe en aucune ſorte, dautant qu'il y a pluſieurs de ces homelies la, qui non ſeulement ne ſont point de ſainct Auguſtin, mais meſme citér ſainct Auguſtin. De ceſt œuure donc, ſoit qu'il ſoit de ſainct Auguſtin ou de quelque autre qui ayt voulu cõtrefaire ſainct Auguſtin, le ſieur du Pleſſis cite ces periodes: [a] *Ils*

Auguſt. lib. de vtilit. pœnit. cap. 1. to. 9.

[a] Eundem, in-

quit, cibum ſpiritalem māducauerunt. Quid eſt enim, eundem, niſi quia eum, quem etiam nos?

ont mangé vne meſme viande ſpirituelle: Qu'eſt-ce qu'vne meſme, ſinon celle que nous mangeons auſſi? Ie voy que ce que i'ay entrepris de dire, eſt aucunement difficile à exprimer; mais i'y ſeray ſecouru de voſtre bien-veuillance; icelle en impetre du Seigneur ceſte faculté. Ils ont, dit-il, *mangé la meſme viande ſpirituelle; il ſuffiſoit qu'il diſt, ils ont mangé vne meſme viande ſpirituelle. Il dit, la meſme: la meſme ne trouue ie point comme il ſe puiſſe entendre, ſinon ce que nous auſſi mangeons. Quoy donc, dira quelqu'vn, Ceſte manne-la eſtoit ce ce que ie prens auiourd'huy? Il ne nous eſt donc rien venu, ſi cela eſtoit dés-lors. Et donc le ſcandale de la croix eſt aneanty? Comment donc la meſme, ſinon entant qu'il a ajouſté, ſpirituelle? Car ceux qui prirent la manne en telle ſorte, & ne penſoient qu'à ſatisfaire à leur neceſsité corporelle, & à paiſtre leur ventre & non leurs eſprits, n'ont rien mangé de grand. Il fut pour tout ſatisfaict à leur indigence: les vns Dieu les a repeus, aux autres il a annoncé quelque choſe; & ces gens-la ont mangé vne viande corporelle & non ſpirituelle. Et quels donc de nos peres dit l'Apoſtre auoir mangé vne meſme viande ſpirituelle? quels penſons nous, freres, ſinon ceux qui vrayement ont eſté nos peres, ains qui ne l'ont pas eſté mais le ſont? Car tous ceux-la viuent.* Et vn peu apres: *Il y en auoit qui entendoient ce qu'ils mangeoient; Il y en auoit qui gouſtoient Chriſt en leur cene, ou à qui Chriſt eſtoit ſauoureux en leur cene plus que la manne en la bouche. Et qu'eſt-il beſoin que nous parlions des autres? De ceux-la eſtoit en premier lieu Moyſe le ſeruiteur fidele de Dieu, & toute ſa maiſon, ſçachant ce qu'il auoit à diſpenſer*, &c. Et derechef: *Tous ceux qui ont entendu Chriſt en la manne, ont mangé meſme viande ſpirituelle que nous; Mais tous ceux qui en la manne n'ont cerché qu'à ſe ſaouler, ſont les peres des Iſraëlites qui ont mangé, & ſont morts: Ainſi auſſi beuuoient ils le meſme breuuage, Car la pierre eſtoit Chriſt: le meſme breuuage donc que nous, mais ſpirituel, qui eſtoit pris par la foy, mais qui n'eſtoit pas tiré ou aualé par le corps.* Or premierement ſe faut il ſouuenir, que ce ſermõ la eſtoit fait deuãt des perſonnes non baptiſées, ainſi qu'il appert par ces mots: [a] *Si quelques-vns aſsiſtent icy du nombre de ceux qui ſe preparent pour eſtre baptiſez: Car nous croyons qu'ils y aſsiſtent d'autant plus ſoigneux d'ouïr la parole, que voiſins d'obtenir l'indulgence; addreſſons premierement en peu de mots noſtre propos à eux, afin qu'ils éleuent leurs eſprits en eſperance.* Au moyen dequoy il n'y pouuoit traitter complettement & parfaittement des Sacrements de l'Egliſe Chreſtienne, ny les conferer auec ceux de l'Egliſe Iudaïque, ſinon en la partie en laquelle ils eſtoient conformes, aſçauoir en la fonction inſtructiue & doctrinale, & non en la fonctiõ operatiue & exhibitiue. Ce qu'il donne aſſez à entendre par ces mots inſerez au paſſage que cite le ſieur du Pleſſis: [b] *Aux autres Dieu leur a annoncé quelque choſe:* Car il ne dit pas; Aux autres, Dieu leur a donné quelque choſe autre que le ſigne, ou, aux autres il leur a donné vne viande celeſte & ſu-

a Si qui fortè adſunt ex cotũ numero qui baptizari diſponunt: credimus enim eos adeſſe tanto ad verbum ſtudioſiùs, quanto ad indulgentiam vicinìùs: hos primum paucis alloquimur, vt erigant mentes in ſpem.

b Alius aliquid nunciauit.

pernaturelle, ou leur a conferé & exhibé quelque grace, ou leur a donné la choſe ſignifiée par le ſigne; Mais ſeulement, *Aux autres, il leur a annoncé quelque choſe*: Voulant monſtrer par là, qu'il ne traitte des Sacrements ſinon entãt qu'annonciatifs & inſtructifs de la foy, mais non entant qu'operatifs & exhibitifs de la grace. Ce qu'il cõfirme encore par ceſt autre periode, *Alors eſtoit encores nuagé ce qui eſtoit preannoncé*: Il ne dit pas, donné. *Encore caché ce qui eſtoit promu*: Il ne dit pas, dõné. Et ſecondemẽt il preſuppoſe que toute l'identité que ſainct Paul met entre les Sacrements Iudaïques mentiõnez par luy au dixieſme chapitre de la premiere Epiſtre aux Corinthiens, eſt vne identité figurée & non vraye & reelle, c'eſt à dire que ces Sacrements-la ont eſté figure de la meſme choſe que les noſtres, mais non en verité & realité: [a] *L'Apoſtre*, dit il, *prononce, Toutes ces choſes ont eſté figures de nous, lors qu'il parloit de telles matieres. Car qu'eſt-ce qu'il auoit dict? Ie ne veux point que vous ignoriez, mes freres, que nos peres ont tous eſté ſous la nuë, & ont tous eſté baptiſez par Moyſe en la nuë & en la mer, & ont tous mangé d'vne meſme viande ſpirituelle, & ont tous beu d'vn meſme breuuage ſpirituel. Car ils beuuoient de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit: Or la pierre eſtoit Chriſt: Celles-la, celuy les dit auoir eſté nos figures à qui nul des fideles n'a iamais contredit.* Et vn peu apres: [b] *Qui déueloppera toutes ces inuolutions de figures? qui les deſcouurira? qui les oſera éplucher? Comme en l'obſcurité de certains buiſſons tres-eſpais, & en vne ombre fort couuerte, il allume vne lampe: La pierre*, dit-il, *eſtoit Chriſt: la lumiere donc eſtant introduitte, cerchons ce que les autres choſes ſignifient*, &c. *Le paſſage par la mer eſt le bapteſme, mais pour ce que le bapteſme, c'eſt à dire l'eau de ſalut, n'eſt point eau de ſalut, ſi elle n'eſt conſacrée par le nom de Chriſt, qui a eſpandu ſon ſang pour nous, l'eau eſt ſignée du ſigne de ſa croix: Cela, afin que ce bapteſme-la le ſignifiaſt, la mer fut rouge.* Et derechef: [c] *Comme donc ceſtuy la, aſçauoir Ioſuë, n'eſtoit pas le vray Ieſus, ny ceſte terre de promiſſion-la, n'eſtoit pas la vraye, mais la figurée: Ainſi ceſte manne-la n'eſtoit pas la vraye viande celeſte, mais la figurée: ny ceſte pierre-la n'eſtoit pas le vray Chriſt, mais le figuré. Et ainſi de toutes les autres choſes.* Et vn peu apres: [d] *Figure eſtoit la pierre giſante, figure la verge frappante, figure l'eau coulante, figure auſſi Moyſe doutant.* Et encore derechef: [e] *La mer rouge eſtoit le bapteſme: le peuple paſſant eſtoit baptiſé; le paſſage meſme eſtoit le bapteſme, mais en la nuë: Car encore lors eſtoit nuagé ce qui eſtoit prenoncé, encore eſtoit caché ce qui eſtoit promis*: c'eſt à dire non donc encore exhibé en la mer, ce qui eſt exhibé au bapteſme: mais prenoncé & promis en la mer, ce qui eſtoit exhibé & cõferé au bapteſme. Et ſuiuãt ceſte hypotheſe,

a Ait enim Apoſtolus: Omnia hæc figuræ noſtræ fuerunt, cùm de rebus talibus loqueretur. Quid enim dixerat? Nolo enim vos ignorare, fratres, &c. Has figuras noſtras fuiſſe ille dixit, cui nemo fidelis vnquam contradixit.

b Quis euolueret inuolucra iſta figurarum? quis aperiret? quis diſcutere auderet? In quibuſdam quaſi dumetis denſiſſimis, & craſſa vmbra, lumen accendit: Petra, inquit, erat Chriſtus. Iam ergo lumine illato, quæramus quid cætera ſignificent, quid ſibi velint, mare, nubes, manna, &c.

c Sicut ergo ille non vetus Ieſus, nec illa terra promiſſionis vera, ſed figurata: ita manna non cibus verè cœleſtis ſed figuratus: ita petra illa non verè Chriſtus ſed figuratus: & ſic omnia.

d Figura, petra iacens; figura, virga percutiens; figura, aqua fluens, figura & Moyſes dubitans.

e Mare rubrum bapriſmus erat, populus tranſiens baptizabatur, tranſitus ipſe baptiſmus erat, ſed in nube. Adhuc enim nubilabatur quod prænunciabatur: adhuc occultabatur quod promittebatur.

Tous les lieux où les Iuifs ſont dicts-là auoir fait ou reçeu meſme choſe que nous, ſe doiuent entẽdre auoir eſté meſmes en ſignification & en figure, mais non en verité & realité. Ils ont tous eſté baptiſez d'vn meſme bapteſme que nous, c'eſt à dire, d'vn meſme bapteſme en ſignificatiõ & en figure, pour ce que leur bapteſme eſtoit le ſigne & la figure du noſtre. Ils ont tous mãgé d'vne meſme viãde ſpirituelle, & beu d'vn meſme breuuage ſpirituel que nous; c'eſt à dire, en ſignification & en figure; pour ce que leur viande & leur breuuage eſtoit le ſigne & la figure du noſtre. Il eſtoit ſpirituel en ſigne & en figure, pour ce qu'il eſtoit ſigne & figure du noſtre, qui eſt ſpirituel en verité, tãt pour ce qu'il eſt produict par la ſeule operation de l'eſprit de Dieu, que pour ce qu'il ſert à la vie & au ſalut de l'eſprit, que pour ce auſſi qu'il eſt apperceu, compris & cogneu par l'eſprit, & non par le ſens.

CHAP. X. *Obiectiõ reſolue.*

Mais l'autheur, dira le ſieur du Pleſſis, ne ſe cõtient pas ſeulement dans les termes de dire qu'ils ont mãgé en ſigne & en figure la meſme viãde ſpirituelle que nous mãgeons; mais dit, que quelques-vns d'eux ont mãgé la meſme viande que nous mangeons: Ce qui ne ſe peut entẽdre d'auoir mangé le ſigne & la figure de la meſme viãde, ou d'auoir mangé la meſme viande en ſigne & en figure, dautãt que tous les Iſraëlites la mangerent de ceſte façon-là; au moyen dequoy ceſte reſtriction faitte à quelques-vns d'eux, mõſtre qu'il parle là d'vne autre mãducation que de celle du ſigne & de la figure, ou faitte en ſigne & en figure, qui eſtoit cõmune à tous les Iſraëlites. Et d'ailleurs, puis qu'il attribuë la cauſe de ceſte manducation non preciſément à la manducation de la manne, mais à leur foy & à leur intelligence; & veut que ceux-là mãgeaſſent la meſme viande, non qui mangeoient ſimplement la manne, mais qui en la mãne entendoient Chriſt & croyoiẽt en Chriſt; attribuant la manducation de la meſme viande, non à la ſimple manducation de la manne, mais à l'adjonction de leur foy & de leur intelligẽce, laquelle auoit pour objet non la manne mais Chriſt, Il reſulte de là qu'il veut dire qu'ils ont mangé, non le ſigne & la figure de la meſme viãde, ou la meſme viande en ſigne & en figure, mais qu'ils ont mangé par la foy, la meſme viande figurée & ſignifiée par le ſigne. Or là deſſus auons-no⁹ à dire trois choſes: La premiere, que ceſte replique ne fait riẽ au poinct dõt il s'agit, qui eſt de ſçauoir ſi les Sacremẽts des Iuifs mentiõnez en ce lieu-la par ſainct Paul, ſont égaux en operatiõ & exhibition à ceux des Chreſtiens: Car il y a bien differẽce de dire, que les Iſraëlites participaſſent en quelque ſorte par leur foy aux graces qui nous ſont cõferées par les Sacrements de l'Egliſe Chreſtienne; ou de dire qu'ils y participaſſent en vertu de leurs Sacremẽts, & que leurs Sacrements les leur conferaſſent & exhibaſſent cõme cauſes operatiues & exhibitiues de la meſme grace que nous cõfetent les noſtres;

& partant fuſſent égaux aux noſtres. Car qu'il n'y ait point eu de fideles en l'ancien teſtament à qui Dieu ayt communiqué ſa grace, nul de nous ne le tient, qui priõs au cõtraire chaque iour les ſaincts Prophetes & Patriarches, comme conſtituez en la gloire de Dieu, à laquélle on ne paruient ſinon par la grace, d'interceder pour nous: Mais nous diſons que la grace leur eſtoit cõmuniquée, entant que par la preuention & anticiparion de leur foy, ils appartenoient au nouueau teſtament & non au vieil, & leur eſtoit communiquée par la ſeule foy, & non par les Sacrements Iudaïques, qui ne cõferoient rien des choſes ſpirituelles, mais ſeulement les ſignifioient & figuroient. Au lieu qu'en la loy Euangelique la grace nous eſt cõmuniquée, non ſeulement par la foy, mais auſſi par les Sacremẽts: par leſquels comme par vaiſſeaux & canaux de la grace, organes, & inſtruments operants reellement & non ſeulement inſtructiuement, en nous, Dieu nous influë vne ſuperabõdance de grace, qui ſupplée & parfait le defaut & l'imperfectiõ de celle que l'imbecillité de noſtre foy & de noſtre charité ne nous laiſſe pas acquerir en degrez ſuffiſants. Qui eſt ce qui faiſoit crier à ſainct Chryſoſtome ſur le propos de l'Euchariſtie: [a] *O Dieu combien nous auons de voyes pour le ſalut!*

a *Ioan. Chryſoſt. homil. 3. in epiſt. ad Epheſ.*

La ſeconde choſe que nous auons à dire, eſt que non plus que cela ne fait rien au propos particulier, pour lequel le ſieur du Pleſſis le cite, qui a d'égaler la vertu & operation des Sacrements Iudaïques aux Euangeliques: auſſi ne fait-il rien non plus en general contre nous. Car pour auoir dict que les Peres non ſeulement prenoient le ſigne de la meſme choſe ſignifiée que nous, mais meſme prenoient & mangeoient, & beuuoient la meſme choſe ſignifiée, s'enſuit-il pour cela qu'ils la priſſent en la meſme maniere que nous? Ils la prenoient en deſir, penſée & contemplation, & ſelon cela eſtoiẽt dicts, par metaphore, la manger; dautãt que la cognoiſſance & l'intelligẽce eſtãt comme l'aliment & la paſture de l'ame, laquelle eſt ditte, par metaphore, ſe paiſtre & s'entretenir des images & des eſpeces des choſes qu'elle cognoiſt, la meditatiõ & la cõtemplation ſe peut appeller auſſi par metaphore la mãducatiõ de l'ame. Or que les Peres ayent mangé de ceſte ſorte, aſçauoir en deſir, pẽſée & contemplation, la meſme viande que nous mãgeons, que s'en enſuiura-t'il contre nous? Inferera t'on de là que nous ne la mangeons ſinon en la meſme ſorte? Ne faudroit-il pas monſtrer auparauãt, que l'autheur euſt dict, ils ont mangé la meſme viande, & en la meſme maniere? Ce qui eſt ſi éloigné de l'intention & de ſainct Paul, & de ſainct Auguſtin, & de la verité, que S. Auguſtin dit des vns, aſçauoir des Peres Iſraëlites, qu'ils la mãgeoient auec le cœur; & dit des autres, aſçauoir de nous, que nous la mangeõs auec le cœur & auec la bouche. [b] *Nous receuons*, dit il en vn autre lieu, *Chriſt, nous donnant*

Autre reſponſe à l'obiection.

b *Auguſt. contra Aduerſarium legis & prophet. l. 2. cap. 9.* Chriſtũ Ieſum, carnem ſuam nobis mandu-

candam, bibendúmque ſanguinem dantẽ, fideli corde atque ore ſuſcipimus : quamuis horribilius videatur, humanam carnem manducare, quàm perimere, & humanũ ſanguinem potare quàm fundere.

a *Calu. in epiſt. 1. ad Cor. cap. 10.* Intelligit tamẽ, eos ſuo modo mãducaſſe, qui à noſtro fuit diuerſus: atque id eſt quod ſupe. riùs dixi, pleniùs nunc pro menſura reuelationis exhiberi nobis Chriſtũ. Nam hodie ſubſtantialis eſt manducatio, quæ tunc nondum eſſe potuit: hoc eſt carne ſua pro nobis immolata, & in cibum nobis deſtinata, nos Chriſtus paſcit, & inde vitam haurimus.

ſa chair à manger, & ſon ſang à boire, auec le cœur fidele & la bouche, encore qu'il ſemble plus horrible de manger la chair que de la tuer, & de boire le ſang que de le reſpandre. Et Caluin luy-meſme, quoy que retranchant & reduiſant le plus qu'il peut les priuileges des Sacremẽts de l'Egliſe Chreſtiẽne au pied de ceux de l'Egliſe Iudaïque, eſt contraint de laſcher ces paroles: *L'Apoſtre*, dit il [a], *entend toutefois que les Peres la mangerent en leur maniere, qui fut differente de la noſtre. Et c'eſt ce que i'ay dict cy-deſſus, que Chriſt à proportion de la meſure de la reuelation, nous eſt maintenant plus pleinement exhibé: Car auiourd'huy la manducation eſt ſubſtantielle, qui lors ne le pouuoit encore eſtre: C'eſt à dire, Chriſt nous paiſt de ſa chair immolée pour nous, & deſtinée à nous pour viande; & de là nous puiſons la vie.*

La troiſiéme choſe qui nous reſte à reſpondre, eſt, qu'encore que ces paſſages, ny en general, ny en particulier ne facent rien contre nous; & que ce ſoit vne pieuſe & religieuſe meditation, de laquelle nous approuuons & embraſſons tres-volõtiers le ſens, neantmoins nous ne pouuons omettre de dire qu'elle n'eſt nullemẽt literale, c'eſt à dire conforme au ſens literal de l'Apoſtre: mais que c'eſt vn jeu de l'eſprit de ſainct Auguſtin, imité par ceſt autheur, ſi ce n'eſt ſainct Auguſtin meſme; par lequel interpretant ces paroles, non en leur propre ſiege, & par commentaires exprés ſur le lieu dont elles ſont priſes, mais les alleguant à vn autre propos, il les ploye & deſtourne de leur intention directe, pour les appliquer à la ſienne, & s'en ſeruir à confirmer la creance qu'il vouloit confirmer en l'eſprit des auditeurs, Que la loy & l'Euangile eſtoiẽt conformes, & auoient eſté inſtituées par vn meſme Dieu, & ordonnées & addreſſées à meſme fin; & les diuertir de preſter l'oreille aux Manicheens pullulants lors principalemẽt en Afrique, qui enſeignoient le contraire, & dogmatiſoient que la loy & l'Euangile eſtoient oppoſées l'vne à l'autre, & cõpoſées de deux diuers Dieux ennemis l'vn de l'autre. Le premier donc de ces poincts, aſçauoir que la preſuppoſition que les Peres Iſraëlites mangeoiẽt par la foy la meſme viãde que nous mãgeõs en l'Euchariſtie, ne fait rien pour infecter l'égalité de leurs Sacrements auec les noſtres; Il eſt ſi clair qu'il n'a point beſoin de verification. Car il n'eſt pas ſimplement queſtion en ceſte diſpute de ce que les Iuifs faiſoient ou receuoient par d'autres moyens que par ceux de leurs Sacrements, mais de ce qu'ils faiſoiẽt ou receuoient en vertu de leurs Sacremẽts, & de ce que leurs Sacrements leur contribuoient, cõferoient, & exhiboient. Or diſons-nous, & le diſons auec S. Auguſtin, que les Sacrements mentiõnez en ce lieu de ſainct Paul, ne leur conferoient & cõtribuoient rien de leur part, mais que tout ce qu'ils receuoiẽt de grace, venoit de la part de la ſeule foy, ſans que leurs Sacremẽts y contribuaſſent rien, comme cauſes operantes ou coopetãtes reellement. Qu'ainſi ſoit, quoy qu'operaſt la foy de ceux

qui paſſoient par la mer rouge, il eſt certain que le paſſage par la mer rouge ne contribuoit rien à ſalut, & ne leur conferoit rien de ce que confere le bapteſme, c'eſt à dire, ne leur adminiſtroit en aucune ſorte le lauement de regeneration: Autrement ſainct Auguſtin [a] n'euſt pas demandé, ſi la figure de la mer a tant valu, aſçauoir que de mener les Iuifs à la manne, combien vaudra l'eſpece du Bapteſme? Autrement il n'euſt pas dict par antitheſe: [b] *Ce peuple la eſt paſſé par la mer rouge, ceſtui-cy par le bapteſme. En la mer rouge meurent tous les ennemis de ce peuple-la, au bapteſme meurent tous nos pechez*; faiſant oppoſition des effects de l'vn aux effects de l'autre, ſi les pechez des Iſraëlites fuſſent morts en la mer rouge. Autremẽt il n'euſt pas dict que le paſſage du peuple par la mer, ne ſignifioit en figure rien autre choſe que le paſſage des fideles par le Bapteſme. Du Bapteſme il dit, [c] *Tout ce que la concupiſcence de la chair a produit en nous de pechez paſſez, ſoit en faicts, ſoit en dicts, ſoit en paroles, ſoit en penſées, tout a eſté effacé par le ſacré Bapteſme: vne ſeule indulgence a effacé toutes les debtes.* Et ailleurs: [d] *Dequoy ſeruiroit la penitence deuant le bapteſme, ſi le bapteſme ne ſuiuoit? ou apres le bapteſme ſi le bapteſme ne precedoit?* &c. Et derechef: [e] *La largeſſe des aumoſnes, & la beneficence quelque grande qu'elle fuſt, à qui pourroit-elle ſeruir pour la remiſſion des pechez, s'il n'eſtoit point baptiſé?* Et en vn autre lieu: [f] *Toute la coulpe de ceſte langueur & infirmité dont ſont émeuz les deſirs illicites, laquelle l'Apoſtre appelle peché, eſt effacée par le bapteſme, auec toutes les choſes que nous auons faittes, dittes & penſées en obeyſſant à icelle.* Et du paſſage de la mer rouge où eſt ce qu'il a iamais rié dict de ſéblable? N'écrit-il pas au cõtraire que les eaux n'ont point eu la vertu de ſãctifier, iuſques à ce que noſtre Seigneur les ayt luy-meſme ſanctifiées au Iourdain par l'attouchemẽt de ſon corps? *Nous liſons*, dit-il, *que les Iuifs ont eu diuers bapteſmes ſous la loy, mais nul de ceux-la n'a peu conferer medecine generale contre le mal du peché: Et à ceſte cauſe pour l'abſolution de tout le monde, l'eau de regeneration deuoit eſtre ſanctifiée du ciel: Et dautant que par l'vniuers le genre humain auoit beſoin du Sacrement du bapteſme, il donna benediction à toutes les eaux, quand il deſcendit par vne pieté vnique & ſinguliere au fleuue du Iourdain.* Et quant à la manne, ne dit-il pas que la manne n'eſtoit pas la vraye viande celeſte, mais la figurée? Et derechef: Que la manne pouuoit bien prenoncer la vie, mais non pas eſtre la vie? Or où eſt-ce qu'il dit iamais le ſemblable de l'Euchariſtie? Au contraire n'oppoſe-t'il pas l'Euchariſtie à la manne, comme la verité à la figure, lors qu'il dit, *Si ce qui a eſté faict en figure* (aſçauoir le bapteſme de la mer rouge) *a mené le peuple, apres auoir paſſé la mer, à la manne, qu'eſt ce qu'exhibera Chriſt en la verité de ſon bapteſme, au peuple qui paſſera par iceluy?* Et vn peu apres: *Il ſe ſçait ce que prirent les Iuifs, ce peuple-la d'Iſrael; il*

a *Auguſt. tract. 11. in Ioan.*

b *Idem in Pſal. 72.*

c *Idem de verbis Apoſtol. ſermon. 7.*

d *Idem de nuptiis & concup. lib. primo.*

e *Idem lib. de fide ad Petrum diac. cap. 3.*

f *Idem in Pſal. 118. Conc. 3.*

g *Idem tract. 11. in Ioan.*

ſe ſçait ce que Dieu leur fit pleuuoir du ciel ; & les Catechumenes ne ſçauent ce que prennent les Chreſtiens : Qu'ils ayent donc honte de ce qu'ils ne le ſçauent pas ; Qu'ils paſſent par la mer rouge ; Qu'ils mangent la manne, afin que comme ils ont creu au nom de Ieſus, ainſi Ieſus ſe croye à eux. N'appert-il pas par là qu'il oppoſe ce que prenoient les Catechumenes apres le bapteſme, c'eſt à dire, l'Euchariſtie ; car il ne parle pas là de la ſimple acception par foy, dautant que les Catechumenes croyoient en Chriſt, & prenoient Chriſt de ceſte ſorte-la dés deuãt le bapteſme, à la manne, comme la verité à la figure : & donc que la manne de ſoy n'exhiboit pas ce que de ſoy confere & exhibe l'Euchariſtie. Ie diray plus, c'eſt que ces Sacrements la nõ ſeulement de leur propre vertu ne leur exhiboiẽt pas la choſe qu'ils ſignifioient, mais meſme ne leur exhiboiẽt pas la cognoiſſance de la choſe qu'ils ſignifioiẽt. Mais faloit que la notice leur en vint, priſe d'ailleurs que du ſimple objet de leur Sacrement, ſi tant eſt que dés lors ils entendiſſent explicitemẽt & diſtinctemẽt les enigmes de ces ſignes-la, & que l'expoſitiõ n'en ayt point eſté differée & reſeruée à l'auenemẽt de la lumiere de l'Euãgile. *Mais on oppoſera*, dit Caluin ſur ce paſſage de ſainct Paul, *qu'il n'y a nulle parole de cela en l'Eſcriture. Ie le confeſſe: Mais auſſi n'y a-t'il point de doute que Dieu par ſon Eſprit n'ayt ſuppleé le defaut de la predication externe ; comme il eſt manifeſte au ſerpent d'airain, lequel Chriſt témoigne auoir eſté vn Sacrement ſpirituel ; & toutefois il n'eſt point venu de cela aucune parole à nous : Mais le Seigneur reuela en la maniere qu'il voulut aux fideles de ce temps-la, le ſecret qui autrement eſtoit caché* Dont s'enſuit que les Sacrements mentionnez en ce lieu de ſainct Paul, non ſeulement n'eſtoient pas égaux aux noſtres en l'exhibition de la choſe ſignifiée, mais meſme n'eſtoient pas égaux aux noſtres en l'exhibitiõ de la cognoiſſance de la choſe ſignifiée, c'eſt à dire que non ſeulemẽt ils n'alloient pas du pair auec les noſtres en l'exhibition de ce qu'ils ſignifioiẽt, mais meſme n'alloient pas du pair auec eux en la ſignificatiõ diſtincte & explicite de ce qu'ils ſignifioient ; mais ſeulement en la ſignification confuſe & implicite, & tẽtenuë en l'eſprit ſeul du legiſlateur. De maniere que ce que les Patriarches illuminez de l'eſprit de Dieu, en cognoiſſoiẽt, ce n'eſtoit point en vertu d'aucune notice actuelle qu'en cõtinſſent & exhibaſſent tels Sacrements, mais en vertu de la propoſition qui en eſtoit faitte à leur foy par d'autres moyens que par ceux de leurs Sacrements, aſçauoir par les inſpiratiõs & reuelatiõs extraordinaires qui leur eſtoient données, pour ſeruir de ſupplement au defaut de la clarté de leurs Sacremẽts, leſquels ne contenoient à la façõ des enigmes, que l'aptitude & proprieté à ſignifier, & non la ſignification & declaration actuelle, laquelle leur mãquant, auoir beſoin d'y eſtre ajouſtée par l'ayde de la reuelatiõ extraordinaire, & de la declaration

Caluin. in 1. ad Cor. cap. 10.

ration ſpeciale de l'intention du legiſlateur, en laquelle ſeule elle reſidoit actuellemẽt: Et partant tout ce que les Peres Iſraëlites en vertu de leur foy enrendoient és enigmes & emblémes de leurs Sacrements, n'infere aucune égalité entre leurs Sacrements & les noſtres, non ſeulement quant à l'exhibition, mais non pas meſme quant à la ſignification. Le ſecond poinct, aſçauoir la manducation que les Iuifs faiſoient par foy de la choſe ſignifiée en leurs Sacremens, n'infere aucune égalité de l'effect de leur foy auec l'effect de leurs Sacrements; n'eſt pas moins euident que le premier. Car de dire qu'ils mangeoient la meſme viande par la foy, qu'en reſultera-t'il, ſi on n'ajouſte qu'ils la mangeoient en la meſme maniere? S'enſuiura-t'il pour dire qu'ils mangeoient la meſme viande, qu'ils la mangeaſſent en meſme ſorte? Abraham immola bien par foy en l'Agneau du buiſſon, le meſme Agneau qui fut immolé en la croix: *Quel autre Agneau*, dit ſainct Auguſtin, *eſtoit attaché par les cornes au buiſſon, afin de ſe trouuer preſt pour eſtre immolé, ſinon celuy qui fut attaché à la croix?* S'enſuit-il pour cela qu'il l'immolaſt en la meſme ſorte? Abraham vid bien par foy le meſme Chriſt que virent les Apoſtres; s'enſuit-il pour cela qu'il le viſt en la meſme ſorte? Et que deuiendra donc ce que dit noſtre Seigneur, *Pluſieurs Patriarches & Prophetes ont deſiré voir les choſes que vous voyez, & ne les ont point veuës*? Et ſainct Symeon meſme, deuant que de tenir noſtre Seigneur entre ſes bras, ne voyoit-il pas par foy le meſme Chriſt, qu'il vid puis apres, luy qui attendoit la conſolation d'Iſraël, & auec qui le ſainct Eſprit eſtoit; & pour cela le voyoit-il en la meſme ſorte? Et pourquoy donc le ſainct Eſprit luy auoit-il annoncé, qu'il ne verroit point la mort, qu'il n'euſt veu auparauant le Chriſt du Seigneur? & pourquoy chante-t'il: *Maintenant tu laiſſes aller, Seigneur, ton ſeruiteur en paix, ſelon ta parole: Car mes yeux ont veu ton ſalut*? Ceux d'entre les Iſraëlites qui eſtoient illuminez de l'eſprit de Dieu, voyoient par foy, en regardant & contemplant le ſerpent d'airain au deſert, le meſme Chriſt que la Vierge & ſainct Iean, & Ioſeph d'Arimathie, & le Centenier virent en la croix. *Eſtre guery par le ſerpent*, dit S. Auguſtin, *c'eſt vn grand Sacrement. Car qu'eſt-ce*, ajouſte-t'il, *eſtre guery du ſerpent, en regardant le ſerpent? C'eſt en croyant au mort, eſtre guery de la mort.* Et pour cela le virent-ils en la meſme ſorte? Noé ne vid-il pas par foy le meſme ſainct Eſprit en la Colombe de l'arche que ſainct Iean Baptiſte vid en l'eſpece de la Colombe, & pour cela le vid-il en la meſme ſorte? Rien moins: Car ſainct Iean le vid comme preſent & coexiſtent reëllement auec la Colombe; & Noé ne le vid nullement en ceſte maniere. Que diray-ie plus? Tous ceux qui oyent & executent la parole de Dieu, ne conçoiuent-ils pas le meſme Chriſt que conceut la Vierge Marie, ſuiuant ceſte ſentence de noſtre Sei-

Idem cont. Epiſtum Manich. lib. 12. cap. 23. & l. 3. contra Maximin. Arian. c. 26.

Matth. 13. 17.

Luca 2.

Tract. 12. in Ioan.

Matth. 12. 50. gneut, *Quiconque fait la volonté de mon Pere qui eſt és Cieux, il eſt mon frere & ma ſœur & ma mere.* Et pour cela le conçoiuent-ils en la meſme ſorte? Et ſuiuant ceſte briſée nous reſpondtons tout de meſme, que les Peres Iſtaëlites mangetent le meſme Chriſt par foy, en contemplant la ſignification ptophetique de la manne, que nous mangeons en l'Euchatiſtie, mais non en la meſme maniere. Car eux ils le mangerent ſeulement metaphoriquement, c'eſt à dire, par la contemplation qui eſt appellée metaphotiquement, la manducation de l'ame, entant que l'ame eſt ditte pat metaphote, ſe paiſtre de la cognoiſſance des choſes qu'elle contemple: Et nous, nous le mangeons vtayement, teellement & ſubſtantiellement. *Ils le mangerent,* dit S. Auguſtin au lieu allegué pat le ſieut du Pleſſis, *auec le cœur; & nous le mangeons* auec le cœur & auec la bouche. *Nous receuons,* dit-il, *Chriſt, nous donnant ſon corps à manger & ſon ſang à boire, auec le cœur fidele & la bouche; encore qu'il ſemble que ce ſoit choſe plus horrible de manger la chair humaine que de la tuer, & de boire le ſang humain que de l'eſpandre.* Ils le mangerent comme les Catechumenes qui etoyent en Chriſt, & ſe glorifient de la croix de Chtiſt, mais ne mangent pas encore pout cela vtayement & teellement la choſe dont la manne eſtoit la figure. Ils le mangent d'vne façon patticuliete, comme S. Auguſtin le tematque pat ces mots, *A ceux qui ne l'entendoient point, c'eſtoit ſeulement manne, c'eſtoit ſeulement eau;* & nous outre ceſte façon-la; nous le mangeons d'vne maniete commune à tous ceux qui ſe pteſentent à l'autel, tant dignes comme indignes. Ceſte ſentence de noſtre Seigneut, dit ſainct Auguſtin, *Qui mange ma chair, & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy, comme l'entendrons-nous? Pourrons-nous auſſi comprendre ceux deſquels l'Apoſtre dit, qu'ils mangent & boiuent leur iugement, comme ainſi ſoit qu'ils mangent & boiuent la meſme chair & le meſme ſang? Iudas vendeur & proditeur impie de ſon Maiſtre, combien qu'il mangeaſt & beuſt auec les autres Diſciples le premier Sacrement de ſa chair & de ſon ſang faict par ſes mains propres, comme l'Euangeliſte ſainct Luc le declare plus ouuertement, demeura-t'il en Chriſt, & Chriſt en luy? Pluſieurs finalement qui auec vn cœur feint mangent ceſte chair, & boiuent ce ſang-la, ou qui apres l'auoir mangé & beu, demeurent Apoſtats, demeurent ils en Chriſt & Chriſt en eux? Mais certes il y a vne certaine maniere de manger ceſte chair-la & de boire ce ſang-la, de laquelle quiconque la boit & la mange, demeure en Chriſt & Chriſt en luy. Ce n'eſt donc pas en quelconque maniere que quelqu'vn mange la chair de Chriſt & boit ſon ſang, qu'il demeure en Chriſt & Chriſt en luy, mais en vne certaine maniere, laquelle maniere il voyoit luy-meſme lors qu'il diſoit ces choſes.* Dont reſulte que tous ceux qui mangent le Sactemẽt de la chair de Chriſt, tant dignes comme indignes, mangent auec iceluy & en iceluy la meſme chair & le meſme ſang, dõt noſtre Seigneut parloit en

Aug. cont. aduerſ. legis & Prophetarum, lib. 1. cap. 9.

Idem tract. de vtilit. pœnit. Non intelligẽtibus autem, illud ſolum manna, illa ſola aqua.

Idem de verbis domini in Matt. ſerm. 11.

ſainct Iean : au lieu que les indignes qui mangeoient la manne & beuuoient l'eau de la pierre, n'y mangeoient rien que la manne ; & n'y beuuoient rien que de l'eau. Car de repliquer que S. Auguſtin par manger la meſme chair, dont noſtre Seigneur parle en ſainct Iean, entend manger le ſigne de la meſme chair, l'éluſion ſeroit vaine en deux ſortes ; Premierement, dautant que la difficulté meuë par ſainct Auguſtin, euſt eſté nulle, & qu'il n'y euſt point eu de contradiction entre ces deux propoſitions, Qui mange ma chair, demeure en moy, &, Les impies ne demeurent point en Chriſt : ſi les impies n'euſſent poit mangé ceſte meſme chair-la, mais ſeulement le ſigne de ceſte chair-la. Et ſainct Auguſtin n'euſt deu faire autre reſponſe à ſoy-meſme, ou l'attendre d'autruy, ſinon que les impies ne mangent pas ceſte chair-la, mais en mangent ſeulement le ſigne. Et ſecondement, que l'argument de ſainct Auguſtin ſeroit impertinent, que comme ceſte ſentence ; Qui mange ma chair demeure en moy, ne doit pas eſtre entenduë de tous ceux qui mangent la chair de Chriſt : Ainſi ceſte ſentence, Quiconque peche contre le ſainct Eſprit, il ne luy ſera point pardonné, ne ſe doit pas entendre de toutes ſortes de pechez contre le ſainct Eſprit, ſi les exemples qu'il allegue de ſon exception en la premiere ſentence n'eſtoient vrayes & vniuoques manducations du corps de Chriſt, mais ſeulement du ſigne du corps de Chriſt ; comme nous le ferons voir plus amplement cy-apres, au lieu où nous examinerons de propos deliberé les paſſages ſur ceſte matiere. *Ils le mangent*, dit Caluin, qui admet vne eſpece de manducation reelle, bien que non orale du corps de Chriſt, *mais en leur maniere, qui fut diuerſe de la noſtre*, &c. *Car noſtre manducation eſt auiourd'huy ſubſtantielle, qui lors ne le pouuoit encore eſtre*. Car encore que Caluin égale tant qu'il peut les Sacrements des Iuifs aux noſtres, & meſme en ceſte partie ; neantmoins dautant qu'il fait profeſſion de ſouſtenir vne theſe contraire à celle de Zuingle, aſçauoir, que nous receuons le corps de Chriſt reellement, & non ſeulement par intelligence & contemplation ; & receuons la propre ſubſtance du corps, & non la ſimple efficace & le ſimple fruict du merite du corps ; il eſt contraint de mettre ceſte diſtinction entre la mãducation des Peres Iſraëlites & la noſtre, aſçauoir, que la perception que les Peres Iſraëlites faiſoient du corps de Chriſt, eſtoit vn œuure ſecret du Sainct Eſprit, qui operoit que la chair de Chriſt, iaçoit que non encore creée, fuſt efficace en eux, c'eſt à dire, eſtoit vne manducation fructueuſe, mais non eſſentielle du corps de Chriſt ; ou pour l'exprimer en autres termes, vne manducation & perception du fruict du merite, & de l'efficace du corps de Chriſt, mais non de la vraye & propre ſubſtance du corps de Chriſt : là où la perception, que les Chreſtiens font du corps de Chriſt, il veut que ce ſoit vne perception, non des dons, non des

Matth. 12. 32.

Caluin. in 1. ad Cor. cap. 10.

graces, non du merite, non de l'efficace du corps de Chriſt; mais de la vraye & propre ſubſtance du corps de Chriſt, en conſequence de laquelle puis apres toutes ces choſes leur ſont données: & non vne perception conſiſtente en l'acte ſimple de l'intelligence ou de la croyance, mais vne vraye, reelle & ſubſtantielle perception, operée par la toute-puiſſance miraculeuſe de l'eſprit de Dieu. [a] *Quelques-vns*, dit-il, *expoſent que le corps de Chriſt nous eſt donné lors que nous ſommes faicts participants de tous les biens que Chriſt nous a acquis en ſon corps, lors que par foy nous embraſſons Chriſt crucifié pour nous, & reſſuſcité des morts, & par ce moyen communiquons efficacement à tous ſes biens: Or que ceux qui l'eſtiment ainſi, jouiſſent de ceſte leur opinion: Pour moy ie recognois qu'alors finalement nous participons aux biens de Chriſt, apres que nous obtenons Chriſt luy-meſme.* Et vn peu au deſſous: [b] *Dauantage i'oy ce que les paroles ſonnent: Car Chriſt ne nous offre pas ſeulement le benefice de ſa mort & de ſa reſurrection, mais ſon meſme corps auquel il a ſouffert & eſt reſſuſcité. De là ie conclu que le corps de Chriſt nous eſt donné reellement, comme on a accouſtumé de parler; c'eſt à dire, vrayement en la Cene, afin d'eſtre viande ſalutaire à nos ames.* Et derechef: [c] *Ce qui ſe communique à nous, ſe fait par la ſecrette vertu du Sainct Eſprit, qui peut non ſeulement conioindre & aggreger les choſes ſeparées de diſtance de lieu, & grandement éloignées les vnes des autres, mais meſme les vnir & aſſembler en vn.* Qui eſt la difference qu'il met entre l'eſtat des Peres Iſraëlites & des Chreſtiens, aſçauoir qu'à ceux-la le S. Eſprit pouuoit bien leur cõmuniquer l'efficace du corps de Chriſt, c'eſt à dire l'vtilité du merite, qui deuoit eſtre acquis par ſon corps, jaçoit qu'il ne fuſt point encore, mais ne pouuoit pas vnir vrayement & reellemẽt la ſubſtance du corps de Chriſt auec la ſubſtance de leurs ames, deuant que la ſubſtance du corps de Chriſt fuſt vrayement & reellement.

Le troiſiéme poinct, aſçauoir que ceſte expoſition de S. Auguſtin n'eſt pas vne expoſition directe, formelle & literale, mais vne recherche & meditation collaterale, & vn égayement & diuerſion allegorique, par laquelle il ploye, tourne, & accõmode allegoriquement les paroles de S. Paul, de leur ſens naturel & literal, au ſens lors le plus vtile en ceſte partie de l'Egliſe où il preſchoit, aſçauoir en Afrique, pour éloigner d'autant plus ſes auditeurs de la ſeduction des Manichéens, par la repreſentation de la plus eſtroicte conuenance qu'il pouuoit faire remarquer entre les Peres de la loy Iudaïque & les membres de l'Egliſe Chreſtienne; ſe iuge par la ſeule conference de ſes paroles auec celles de S. Paul. Car ce que ſainct Paul dit literalement des peres charnels, de luy & de ceux à qui il eſcriuoit, il l'interptete & par conſequent allegoriquement de leurs peres ſpirituels, c'eſt à dire, de ceux deſquels ils tenoient le lieu par imitation:

a *Calu. in 1. ad Cor. cap. 11.* Quidam nobis dari exponont, dum participes efficimur omnium boorom quæ nobis Chriſtos in corpore ſuo aeqoiſiuit: dum fide, inquiam, amplectimur Chriſtum pro nobis crucifixum & à mortuis exeitatum: Eóqoe modo efficaciter omnibus eius bonis cõmunicamus. Qui ſic ſentiũt, fruantur ſanè illo ſenſu: Ego aotem tonc nos demom participate Chriſti bonis agnoſco, poſtquam Chriſtum ipſum obtinemus.

b *Ibid.* Præterea audio quid verba ſonent: neque enim mortis tantùm, ac reſurrectionis ſuæ beneficium nobis offert Chriſtus, ſed corpoa ipſũ in qoo paſſus eſt ac reſurrexit. Concludo, realiter (vt vulgò loquuntur) hoc eſt, verè nobis in cœna dari Chriſti corpos, vt ſit animis ooſtris in cibum ſalutarem, &c.

c *Idem.* Quod enim ſe nobis communicat, id fit arcana Spiritus ſancti virtute, quæ res locorũ diſtaotia ſeiunctas ac procul diſſitas non modò aggregare, ſed coadunare in voum poteſt.

Et ce que ſainct Paul dit de la manducation & potion orale, il l'interprete allegoriquemẽt d'vne meſme viande & d'vn meſme breuuage de la manducation & potion mentale, c'eſt à dire de la contẽplation & de l'intelligence: leſquelles interpretations, encore que pieuſes & religieuſes, & bõnes pluſtoſt en ſermons populaires comme eſtoient ceux-la, qu'en diſputes ſerieuſes; neantmoins ſi on les prenoit pour interpretations directes & literales, cõtrediroient manifeſtement au ſens literal de S. Paul, qui monſtre nommémẽt qu'il parle là literalement des Peres charnels, de luy & de ceux à qui il eſcriuoit, & de la mãducation & potion orale d'vne meſme viande & d'vn meſme breuuage, & non de la manducation & potion mentale & par foy. Car puis qu'il dit que Dieu ne ſe plùt pas en la plus-part d'eux, aſçauoir des Peres dont il venoit de parler, & que pour ceſte cauſe ils furẽt exterminez au deſert, il eſt neceſſaire qu'il parle là des peres charnels, & non des peres ſpirituels de luy & de ceux à qui il eſcriuoit. Et puis que Dieu ne peut ne ſe plaire pas en ceux qui ont la foy, c'eſt à dire, la foy iuſtifiante, & telle qu'elle eſt requiſe pour eſtre fait membre du corps de Chriſt, & mãger le corps de Chriſt par foy, & que la foy vne fois euë, ſelon nos aduerſaires, ne ſe peut perdre, ny ceux qui ont mangé le corps de Chriſt par foy, eſtre iamais autres que membres de Chriſt; il eſt neceſſaire qu'il parle literalement non de la manducation mentale & par foy, mais de la manducation orale & corporelle. Car il dit diſertement que tous les peres du deſert, tant ceux en qui Dieu ſe compleut, comme ceux en qui Dieu ne ſe compleut pas, tant ceux qui furent exterminez pour auoir offenſé Dieu au deſert, fornicateurs, idolatres, tentateurs, murmurateurs, que ceux qui ne le furent pas, mangerent & beurent tous la meſme viãde & le meſme breuuage. Et de cela fait foy indubitable ce qu'apres auoir dit; *Ils mangerent tous d'vne meſme viande*, &c. Il adiouſte, [a] *Dieu ne ſe plùt pas en la plus-part d'eux*: Monſtrant par l'addition de ceſte clauſe, que ceux en qui Dieu ne ſe complut pas, eſtoient compris dans le nombre de ces tous qui auoient mangé meſme viande: Au lieu que ſainct Auguſtin en l'expoſition alleguée par le ſieur du Pleſſis, ne comprend au ſens dont il parle, ſous le mot de Peres, ſinon les peres des fideles, & nõ les peres charnels, & n'admet à la mãducation dont il parle, ſinon les Iſraëlites ſpirituels, c'eſt à dire fils d'Iſraël, ſelon l'eſprit & ſelon la foy, & qui pleuuent à Dieu; & non les ſimples Iſraëlites charnels & corporels. *Nos Peres*, dit ſainct Auguſtin, [b] *non les peres des infideles, non les peres des impies, mangeants & mourants, mais nos peres, les peres des fideles.* Et derechef: [c] *La meſme viande donc & le meſme breuuage, mais aux entendants & croyants, & aux non entendants ceſte-la ſeule manne, & ceſte-cy ſeule eau.* Et au meſme traitté: *Ceux de ceſte qualité-la, mangerent vne viande corporelle,*

a 1. *Cor.* 10.

b *Aug. tract. de vtilit. pœnit.* Apoſtolus dicit, patres noſtros, nõ patres infidelium, non patres impiorũ, manducantes & morientes, ſed patres noſtros, patres fidelium, ſpiritalem cibum manducaſſe, & ideo eundem.

c *Idem.* Eundẽ ergo cibũ, eundem potum; ſed intelligentibus & credentibus: Non intelligentibus autem, illud ſolum manna, illa ſola aqua.

mais non vne viande ſpirituelle. Qui ne void donc maintenant que puis que ſainct Paul parle de ſes peres, & de luy & de ceux à qui il eſcriuoir ſelon la chair, & de tous les Iſraëlites deſcendus d'Iſraël en general, & dit que tous ceux-la, tant ceux en qui Dieu ſe compleut, que ceux qui ne luy furent pas agreables, & pour ce furent exterminez au deſert, fornicateurs, Idolatres, tentateurs, mangerent la meſme viande ſpirituelle; & que ſainct Auguſtin parle des ſeuls peres fideles, peres par imitation des fideles; & n'admet à la mãducation dont il parle, que ceux qui ont eu la foy, & ont eſté agreables à Dieu; Que ſainct Paul & ſainct Auguſtin, ne parlent pas là de meſmes peres & de meſme manducation: & donc que l'expoſition de ſainct Auguſtin, n'eſt pas literale & conforme au ſens literal de ſainct Paul, mais eſt vn jeu & vn égayement allegorique, ſur lequel on ne peut fonder argumentatiuement l'illation du vray ſens de ſainct Paul; & encore moins quand on conſiderera que ce n'eſt pas vne expoſition que ſainct Auguſtin donne au lieu où la matiere ayt ſon ſiege, c'eſt à dire, en vn commentaire expres ſur ce lieu de ſainct Paul, mais en des occaſions & rencontres accidentales, où il cite ce paſſage d'ailleurs, pour l'accommoder & faire ſeruir en paſſant à ſon propos: Et partant que c'eſt non de luy, mais de ceux qui ont compoſé des commentaires exptes ſur ce lieu, comme de ſainct Chryſoſtome entre-autres, qui l'a commenté par deux fois de propos deliberé, & l'a interpreté literalement & exactement, depuis le commencement iuſques à la fin, qu'il faut prendre l'expoſition literale de ce paſſage?

CHAP. XI.

Troiſiéme production pag. 9. 6. 2. edit. des paſſages de S. Auguſtin au traitté 26. ſur S. Iean.

LA TROISIE'ME production que le ſieur du Pleſſis fait de ſainct Auguſtin, eſt priſe du vingt-ſixiéme traicté ſur ſainct Iean, dont il cite ces paſſages attachez à la queuë l'vn de l'autre: *Ie ſuis le pain de vie, vos peres ont mangé la manne au deſert & ſont morts: Parce*, dit-il, *qu'ils croyoient ce qu'ils voyoient, & n'entendoient ce qu'ils ne voyoient point*, &c. *Mangeoient la manne, Moyſe & Aaron & Phinées, & pluſieurs autres qui ne ſont point morts. Pourquoy? Pource qu'ils ont entendu ſpirituellement ceſte viande viſible; ont eu vne faim ſpirituelle, vn gouſt ſpirituel, & vn raſſaſiement ſpirituel: Car nous auſſi auiourd'huy prenons vne viande viſible: Mais autre choſe eſt le Sacrement, autre la vertu du Sacrement. Combien y en a-t'il qui prennent de l'autel, & meurent, & meſme en le prenant meurent? Dont, dit l'Apoſtre, il mange & boit ſon iugement. Et le morceau du Seigneur ne fut-il pas venin à Iudas?* &c. *Voyez donc, freres, mangez le pain celeſte ſpirituellement, Apportez innocence à l'autel*, &c. Item, *la manne a ſignifié ce pain: c'ont eſté des Sacrements. Ils ſont diuers en ſigne, mais ils ſont pareils en la choſe qui eſt ſignifiée. Oy l'Apoſtre qui dit, Ie ne veux point, freres, que vous ignoriez*, &c. *Et tous ont mangé vne*

Ego ſum, inquit, panis vitæ, &c. Patres veſtri, inquit, manducauerũt in deſerto mãna, & mortui ſunt. *Ibid.* Quare manducauerunt & mortui ſunt? Quia quod videbant, credebãt: quod non videbant, non intelligebant.

meſme viande ſpirituelle, meſme ſpirituelle, certes, mais autre corporelle, parce qu'ils ont mangé la manne, nous, autre choſe, mais meſme ſpirituelle que nous, &c. *Et meſme breuuage ſpirituel, autre choſe ceux-la, autre nous, mais en l'eſpece viſible, laquelle toutefois ſignifioit cela meſme par vertu ſpirituelle. Et comment meſme breuuage? Ils beuuoient, dit-il, de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit, & la pierre eſtoit Chriſt: De là le pain, de là le breuuage: la pierre eſtoit Chriſt en ſigne; le vray Chriſt au verbe & en la chair.* Voila ce que le ſieur du Pleſſis cite de droit fil de ce traitté. Mais outre cela, pour fortifier l'effect de ſa production, il y inſere & entrelace ces autres mots pris du commencement du meſme traitté: *L'Apoſtre nous dit que Chriſt nous eſt iuſtice: & pourtant que qui a faim de ce pain, qu'il ayt faim de iuſtice, mais de la iuſtice qui deſcend du Ciel, de la iuſtice que Dieu donne, non de celle que l'homme ſe fait*: Leſquels mots le ſieur du Pleſſis veut faire ſeruir de clef, de reigle & de lumiere, pour l'intelligence de tout ce diſcours de S. Auguſtin. Or de cela meſme auant toute autre choſe prendrons-nous droict, dont il veut fortifier ſa production; & monſtrerons que tant s'en faut qu'il la fauoriſe, qu'au contraire il l'enerue, & la debilite tout à faict, dautant qu'il appert de là que ſainct Auguſtin, en ce ſermõ populaire, pour crainte de la preſence des Catechumenes, s'abſtenoit de toucher la vraye doctrine directe & immediate de l'Egliſe ſur le faict du Sacrement, & alloit cercher des diuerſions morales & allegoriques, & des expoſitions acceſſoires & collaterales, pour paiſtre & retenir la cutioſité des non initiez, qui n'eſtoient pas capables d'oüyr la doctrine de ce myſtere: ſuiuant ce qu'il auoit dict au traitté ou ſermon onziéme de ce meſme œuure: *Si nous demandons à vn Catechumene, Crois-tu en Chriſt? Il reſpond, i'y croy, & ſe ſigne de la croix de Chriſt,* &c. *Si nous luy demandons, manges-tu la chair de Chriſt, & bois tu ſon ſang? Il ne ſçait ce que nous luy diſons.* Car qui ne ſçait que le pain que noſtre Seigneur promet de donner pour la vie du monde; en ce verſet de S. Iean: *Le pain que ie donneray*, &c. eſt preciſément & immediatement ſa vraye chair & ſon vray ſang, & non la iuſtice, la ſapience, & la verité? Et donc, ou que ſainct Auguſtin ne parle pas au lieu, que le ſieur du Pleſſis cite pour clef de l'intelligence de ce diſcours, du pain que noſtre Seigneur promettoit de donner, en ces mots, le pain que ie donneray eſt ma chair, c'eſt à dire, de celuy qu'il nous donne en l'Euchariſtie; ou que s'il en parloit, il déguiſoit ſon intention de voiles & nuages allegoriques, afin d'ébloüir la curioſité des Catechumenes: Et partant que ce n'eſt pas de ce traitté qu'il faut prendre la vraye integrité & ſolidité de l'intention de ſainct Auguſtin ſur ce myſtere. Mais cela paroitra encore mieux par les autres lieux de ce meſme ſermon que cite le ſieur du Pleſſis, où S. Auguſtin, pour la crainte des Catechumenes, interprete les paroles

Aug. tract. 11. in Ioan.

Ioan. 6.

que noſtre Seigneur dit, de ſa chair & de ſon ſang, non de ſa vraye & reëlle chair, & de ſon vray & reël ſang, combien que ce ſoit le ſens direct & immediat des paroles de Chriſt, mais du corps moral & politique de Chriſt, aſçauoir de la ſocieté de ſon Egliſe. Car interpretant ces paroles: [a] *Le pain que ie donneray, c'eſt ma chair pour la vie du monde; & qui mange ma chair & boit mon ſang, a la vie eternelle, & ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage*; il dit, *Les fidelles cognoiſſent le corps de Chriſt, s'ils ne negligent point eſtre le corps de Chriſt, qu'ils ſoient faicts le corps de Chriſt, s'ils veulent viure de l'eſprit de Chriſt.* Et de rechef: *Ceſte viande*, dit-il, *& ce breuuage, il veut que l'on entende que c'eſt la ſocieté de ſon corps & de ſes membres, qui eſt la ſaincte Egliſe de ſes ſaincts fideles predeſtinez & appellez, & iuſtifiez & glorifiez.* Et vn peu apres: *Car comme ainſi ſoit*, dit-il, *que ce que les hommes appetent par la viande & par le breuuage, eſt de n'auoir plus faim ny ſoif, cela veritablement nulle autre choſe ne le fait ſinon ceſte viande & ce breuuage qui rend ceux par qui il eſt pris, immortels & incorruptibles, c'eſt à dire la meſme ſocieté des Saincts, où il y aura paix & vnité parfaitte.* Et vers le commencement du meſme traitté, ou meſme ſermon: *Le Seigneur deuant donner le ſainct Eſprit, dit, qu'il eſt le pain qui eſt deſcendu du Ciel, nous exhortant que nous croyons en luy. Car croire en luy c'eſt manger le pain vif.* Et derechef: *A cauſe dequoy doit deſirer l'ame d'auoir le palais interieur ſain, pour iuger les choſes vrayes, ſinon afin qu'elle mange la ſapience, la iuſtice, la verité & l'eternité?* Or qui ne void que l'intention directe & immediate de noſtre Seigneur, n'a pas eſté d'entendre par la chair qu'il nous donnoit à manger, & par le ſang qu'il nous donnoit à boire, la ſocieté & le corps moral & politique de ſon Egliſe; mais que c'eſt vne intelligence morale & acceſſoire, dont ſainct Auguſtin repaiſt & entretient par prouiſion, la curioſité des Catechumenes, attendant qu'ils ſoient capables de receuoir definitiuement l'intelligence propre, directe, & immediate de ces paroles? Car à cauſe dequoy faire diſtinction de la manducation de la chair & du breuuage du ſang, ſi ceſte chair & ce ſang n'euſt eſté autre choſe que le corps & l'aſſemblage de l'Egliſe, auquel il n'échet aucune diſtinction de corps & de ſang? Le Concile d'Epheſe ne dit-il pas: [b] *Si quelqu'vn nie que la chair du Seigneur n'eſt point viuifiante, à cauſe que c'eſt la propre chair du verbe qui peut viuifier toutes choſes, &c. qu'il ſoit anatheme.* Et derechef: [c] *Nous offrons és Egliſes le ſainct, viuifiant, & non ſanglant ſacrifice, ne croyants pas que le corps & le precieux ſang qui ſont là propoſez, ſoient le corps & le ſang d'vn homme ſemblable à nous: Car nous prenons l'vn & l'autre comme le propre corps & ſang du verbe, qui peut viuifier toutes choſes.* [d] Et Caluin ne crie-t'il pas; *S'il ſemble incroyable que la chair de Chriſt en vne ſi grande diſtance de lieux, penetre à nous, pour nous eſtre viande, ſouuenons-nous*

a *Idem tract. 26. in Ioan.* Norunt fideles corpus Chriſti, ſi corpus Chriſti non negligant eſſe: Fiant corpus Chriſti, ſi volunt viuere de ſpiritu Chriſti.

b *Concil. Epheſ. anathematiſ. 11.* Εἴ τις οὐχ ὁμολογεῖ τὴν τοῦ κυρίου σάρκα ζωοποιεῖν, ἴδιον γέγονε ἰδίᾳ τοῦ λόγου τοῦ πάντα ζωοποιεῖν ἐφ' ἑαυτῷ ὄντος, ἀνάθεμα ἔστω.

c *Ibid. in declarat. 11.* Τὴν ἁγίαν & ζωοποιὸν ἡμῶν ἀναμάρτητον ἐν πᾶσι σάρκα πλουσίως δοτικὸν, οὐχ ἑνὸς τοῦ καθ' ἡμᾶς ἢ ἀνθρώπου κατὰ σύμπνοιαν πιστεύοντες ἢ τὸ περιαιδῶν, ὁ ἰδίως ἦν & τὸ ἡμῶν αἷμα, δεχόμενοι ἢ μᾶλλον εἰς δῶν σῶμα γεγονὸς, ἢ ἐνώσαντες ἢ αἷμα πᾶσα ζωοποιοῦντος λόγου.

d *Calu. Inſtitut. lib. 4. c. 17. ſect. 10.*

combien la vertu ſecrette du ſainct Eſprit ſurpaſſe tous nos ſens, & quelle folie c'eſt de vouloir meſurer ſon infinité par noſtre meſure: Ce donc que l'entendement ne comprend point, que la foy le conçoiue, aſçauoir, que l'eſprit de Dieu vnit vrayement les choſes qui ſont ſeparées de lieu. Et ſainct Auguſtin ne dit-il pas luy-meſme, *que Chriſt nous a donné à manger pour ſalut la meſme chair qu'il a priſe de Marie, & en laquelle il a cheminé icy bas; & que nul ne mange ceſte chair-la que premieremẽt il ne l'ayt adorée?* Or cela comment pourra-t'il eſtre dict du corps de la ſocieté de l'Egliſe? Ne reſulte-t'il pas de là que la premiere intention de noſtre Seigneur en ces paroles de ſainct Iean, eſt d'entendre par ſa chair & par ſon ſang, ſa vraye & propre chair, & ſon vray & propre ſang; & donc, que l'intelligence du corps & de la ſocieté de l'Egliſe en ces mots-la, n'eſt qu'vne intelligence allegorique, collaterale & acceſſoire, priſe de ces mots de ſainct Paul, *Nous ſommes pluſieurs vn meſme corps, qui participons vn meſme pain*, laquelle ſainct Auguſtin iette au deuant de la curioſité des Catechumenes, pour n'oſer encore en ce lieu-la, leur poſer & découurir la verité, ſolidité & integrité de l'autre intelligence. Et ſemblablement quand il dit, que le pain que noſtre Seigneur deuoit donner, eſtoit le ſainct Eſprit, eſtoit la iuſtice, l'innocence, la ſapience, la verité & l'eternité; & que croire en luy, c'eſt le manger; qui ne void, ou que ſainct Auguſtin ne parle pas là du pain que noſtre Seigneur deuoit donner en l'Euchariſtie, c'eſt à dire, de ſa chair & de ſon ſang, ſelon leſquels noſtre Seigneur ſe communique à nous au Sacrement; mais du pain de la diuinité, ſelon laquelle il ſe communique à nous, & nous en influë les dons, graces & effects, meſme hors du Sacrement, lors que par la foy & la charité nous ſommes diſpoſez à les receuoir? Car que le pain que noſtre Seigneur nous donne en l'Euchariſtie, bien que tranſmis en nous par l'operation du ſainct Eſprit, ſoit neantmoins autre choſe que le ſainct Eſprit, Caluin le proteſte luy-meſme en ces mots: *Ceux-la auſſi ne me ſatisfont point, qui admettants quelque communion de nous à Chriſt, quand ils la veulent monſtrer, nous font ſeulement participants de l'eſprit, ſans parler de la chair & du ſang, comme ſi ces choſes-la eſtoient dittes pour neant, Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage.* Et ſainct Auguſtin luy-meſme qui nous apprend en l'onziéme ſermon de ce meſme œuure, que les Catechumenes qui neantmoins croyoient en Chriſt, croyoient au ſainct Eſprit, auoient faim de iuſtice & de ſapiẽce, d'innocence & de verité, ne mãgeoient pas toutesfois le pain figuré par la manne, le pain duquel noſtre Seigneur auoit dict, *Je ſuis le pain qui ſuis deſcendu du Ciel*; ne monſtre-t'il pas euidemment, ou qu'il ne veut point parler au lieu cité de ſurcroiſt par le ſieur du Pleſſis, du pain qui nous eſt exhibé en l'Euchariſtie, où qu'il couure & diſſimule par ce regard le ſecret de la vraye

Aug. in Pſal. 98.

Idem tract. 25. in Ioan. Vt quid paras dentes & ventrem? crede, & manducaſti.

Calu. Inſtit. lib. 4. ch. 17. ſect. 7.

Auguſt. tract. 11. in Ioan.

intelligence directe & immediate de l'Egliſe,& la deguiſe d'interpretations & diuerſions collaterales,acceſſoires & allegoriques ; Et partant que ce n'eſt nullement de ce ſermon, que le ſieur du Pleſſis doit pretendre rirer l'integrité & ſolidiré de l'intention de ſainct Auguſtin ſur la doctrine de l'Euchariſtie. Ceſte preſuppoſition dõc eſtant renouuellée & reïterée,aſçauoir,que ce n'eſt nullemẽt de ce diſcours de S. Auguſtin,non-plus que des deux autres d'auparauant citez par le ſieur du Pleſſis,qu'il faut prendre la propre & entiere verité de ſon intention ſur le faict de l'Euchariſtie,veu qu'en tout ce ſermon-la, il ne ſe trouuera pas vn lieu où il expoſe la chair & le ſang qui nous eſt donnée en l'Euchariſtie, ſinon du corps de l'Egliſe, ny où il poſe la vraye chair & le vray ſang de Chriſt pour l'obiect de noſtre manducation, ny orale,ny mentale en l'Euchariſtie ; ny donc conſequemment ne rraitte en ce lieu-la de l Euchariſtie ſelon ſon premier ſens & vſage,qui eſt de nous vnir immediatement au corps de Chriſt ; mais ſeulemẽt ſelon le ſecond, qui eſt de nous vnir au corps de ſon Egliſe. Ceſte preſuppoſition, dy-je,eſtant renouuellée & reïterée, & les autres aduertiſſemẽts que nous auons donnez cy-deſſus,eſtants pareillement remis en memoire; quelle difficulté y aura-t'il à ſoudre ceſte production de ſainct Auguſtin,non-plus que les autres ? Sainct Auguſtin compare la viande viſible que nous prenons au Sacrement, auec la manne que mangeoient les Peres ; Ouy : mais il ſe faut toujours ſouuenir qu'il les compare l'vne à l'autre comme la figure à la verité,ſuiuant ce qu'il auoit dict au traitté precedent : *Si donc la figure de la mer a tant valu, cõbien vaudra l'eſpece du bapteſme ? Si ce qui a eſté faict en figure, a mené le peuple apres auoir paſſé par la mer, à la manne, qu'eſt ce que Chriſt exhibera en verité de ſon bapteſme à ſon peuple qui aura paſſé par iceluy* ? Et derechef : *Au peuple des Iuifs, eſtoit figuré le peuple des Chreſtiens ; là la figure, icy la verité, là l'ombre, icy le corps ; témoin de ces choſes l'Apoſtre : Ces choſes leur arriuoient en figure.* Sainct Auguſtin compare la vertu des Sacrements mentionnez en ce lieu-la par ſainct Paul, auec la vertu du Sacrement de l'Euchariſtie : Car il dit, *Et nous auſſi prenons vne viande viſible : mais autre eſt la vertu du Sacrement, & autre le Sacrement.* Ouy : mais il parle là de la vertu inſtructiue, doctrinale & ſignificatiue, & non de la vertu operatiue, exhibitiue & contentiue, comme il le monſtre apres par ces mots, *Autre eux, & autre nous :* mais en l'eſpece viſible, qui toutesfois ſignifioit cela meſme par vertu ſpirituelle; S. Auguſtin compare la difference qui eſtoit parmy les Iſraëlites ; entre ceux qui prenoient ſimplemẽt la manne auec la bouche,& ceux qui prenoient la vertu, ſçauoir eſt,inſtructiue & doctrinale de la manne, c'eſt à dire, la choſe ſignifiée par la manne ; auec la difference qui eſt parmy nous, entre ceux qui prennent le Sacrement, & ceux qui prennent la vertu du

Aug. tract. 11. in Ioan.

Auguſt. ibid.

1. Cor. 10.11.

du Sacrement, c'eſt à dire, de la choſe ſignifiée par le Sacrement: Dont reſulte que ſelon luy, les impies ne prennent point la choſe ſignifiée par le Sacremẽt. Ouy; mais par la choſe ſignifiée par le Sacrement, il entend là la choſe ſignifiée par le Sacremẽt de ſignification ſeconde, collaterale & acceſſoire, aſçauoir, la participation du corps de l'Egliſe, qui eſtoit celle ſeule, de laquelle il luy eſtoit permis de parler à découuert deuant les Catechumenes, cõme il le proteſte meſme en ces mots: *Ceſte viande donc, & ce breuuage, il veut que l'on entende que c'eſt la ſocieté de ſon corps & de ſes membres, qui eſt la ſaincte Egliſe*, &c. dautant que la finale & derniere ſignification de l'Euchariſtie, eſt la ſignification du corps myſtique de Chriſt, aſçauoir de ſon Egliſe. Car ſelon ſainct Auguſtin, la patticipation que nous faiſons du corps de Chriſt au Sactement, ſignifie ſecondaitement & par reflexion la participation du corps de ſon Egliſe & de la ſocieté de ſes vrays mẽbres: Et pourtant il appelle manger ſpirituellement la chair de Chriſt, participer au vray corps de ſon Egliſe, acauſe que c'eſt jouïr de ce que la manducation du vray corps de Chtiſt ſignifie, & à quoy elle nous doit ſeruir de ſeau, d'exhortation & de gage, comme eſtant la participation que l'on a auec le chef, ſeau, ſigne & gage de la participatiõ auec le corps de la ſocieté des membres. S. Auguſtin dit, que la manne a ſignifié le pain deſcendu du Ciel, que l'autel de Dieu l'a ſignifié, que ces choſes-la ont eſté Sacrements, qu'en ſignes ils ſont diuers, mais qu'en la choſe qui eſt ſignifiée, ils ſont pareils. Ouy; mais quand on reſpondra que S. Auguſtin parle en ce lieu-la particulier de l'autel du temple Iudaïque, & veut dire, que tant la manne que les ſacrifices de la loy eſtoient ſignes & Sacrements du pain deſcendu du Ciel, ce ne ſera reſpõdre autre choſe que ce qui eſt dict dans le traitté que le ſieur du Pleſſis cite cy-deſſus immediatement de luy: *Autre eſtoit la pierre dont beurent les Iſraëlites, autre la pierre que Iacob mit ſur ſon chef, autre l'Agneau occis pour manger la Paſque, autre l'Agneau attaché au buiſſon pour eſtre immolé, quand Abraham par commandement pardonna à ſon fils, lequel par commandement il auoit offert; vne autre oüaille & vne autre oüaille, vne autre pierre & vne autre pierre, mais toutesfois meſme Chriſt: Et pourtant vne meſme viande & vn meſme breuuage.* Et de faict, le temps preterit dont vſe en ce lieu-la ſainct Auguſtin, diſant, non, l'autel de Dieu ſignifie ce pain, mais, l'autel de Dieu a ſignifié ce pain; & derechef, *Ces choſes ont eſté des Sacrements*, ſemble monſtrer qu'il parle là preciſément de l'ancien autel de Dieu, aſçauoir, de celuy du temple Iudaïque. Car quant à ce qu'il ajouſte puis apres, *Où eſt l'Apoſtre*, &c. il ſuffit pour faire que ceſte authorité de l'Apoſtre ayt eſté alleguée à propos, qu'elle ſerue à ptouuer l'vne des parties de ſa propoſition, aſcauoir que la manne ſignifioit le pain deſcendu du Ciel. Mais neant-

Idem tract. 26. in Ioan. Hunc itaque cibum & potum societatem vult intelligi corporis & membrorum ſuorum, quod eſt ſancta Eccleſia, &c.

Ibidem.

Idem lib. de vtilitate pœnit.

moins pour ce que c'eſt choſe familiere à S. Auguſtin de comparer les Sacrements de la manne & de la pierre, auec les Sacremẽts de l'autel Euangelique; donnons qu'il parle là de l'autel de l'Egliſe. La mãne donc & l'Euchariſtie ont eſté Sacrements diuers en ſignes, mais pareils en la choſe ſignifiée. Et qui en doute? La colombe de l'arche, & l'eſpece de la colombe qui apparut à ſainct Iean, ne furent-elles pas pareilles en la choſe ſignifiée? mais pour cela le furẽt-elles en la choſe demonſtrée & exhibée? La mer rouge & le bapteſme ne furent-ils pas par la meſme regle pareils en la choſe ſignifiée? & pour cela furent-ils pareils en la choſe contenuë & exhibée, aſçauoir, au lauemẽt de regeneration? Et pourquoy donc, diroit S. Auguſtin: *Si la figure de la mer a tant valu, l'eſpece du bapteſme combien vaudra-t'elle? Si ce qui a eſté faict en figure, a mené le peuple apres auoir paſſé la mer, à la manne, qu'eſt-ce que Chriſt en la verité de ſon bapteſme, exhibera à ſon peuple apres auoir paſſé par iceluy?* Paſſeray-je aux exemples prophanes? Les Grecs appelloient anciennement les tombeaux & ſepulcres, ſignes & monuments des corps. Platon meſme en ceſte occaſion, dit, que le corps a eſté nommé σῶμα quaſi σῆμα, pour ce qu'il eſt comme le ſepulcre & cercueil de l'ame. Or de ces monuments qu'ils appelloient tous, ſignes, n'y en auoit-il pas neantmoins les vns creux, vains & vuides, que l'on ſurnommoit Cenotaphes, c'eſt à dire, tombeaux vains & honoraires, qui ne faiſoient que ſignifier les corps dont ils eſtoient monuments, & ne les cõtenoient pas; & les autres qui les ſignifioient & contenoient tout enſemble? Et pourquoy donc ne dirons-nous pas en pareils termes, que les ſignes de la Loy Iudaïque, que l'Eſcriture appelle infirmes & affamez élements, eſtoient Cenotaphes, c'eſt à dire, ſignes ſimplement ſignifiants, monuments vains, creux & vuides, qui ne contenoient que l'ombre des choſes futures dont Chriſt eſtoit le corps, & non pas le corps meſme; & que les Sacrements de la loy Euangelique ſont vrays & reels monuments, qui ſignifient & contiennent tout enſemble Chriſt, qui eſt le corps des ombres & figures legales? De ſorte que comme quand on auoit anciennement erigé vn Cenotaphe au tombeau honoraire à quelqu'vn, par faute d'auoir peu recouurer ſon corps, & que puis apres venant à le trouuer, on luy conſtruiſoit vn vray tombeau; ces deux monuments, aſçauoir, le Cenotaphe ou tombeau honoraire, & le vray tombeau, eſtoient pareils en la choſe ſignifiée, mais n'eſtoient pas pareils en la choſe encloſe & contenuë: Ainſi les Sacrements des Iuifs, qui par faute d'auoir peu recouurer le vray corps des figures legales & prophetiques, qui eſt Chriſt, n'eſtoient que Cenotaphes & ſignes, vains, creux & vuides: & les Sacrements des Chreſtiens qui l'ayants obtenu ſont vrays & eſſentiels monuments, ſe peuuent dire pareils en la choſe ſignifiée, mais non pas en la choſe encloſe contenue & exhibée.

Item tract. 11. in Ioannem.

Plato in Cratylo. Καὶ γὰρ σῶμα τινὲς φασιν αὐτὸ εἶναι τῆς ψυχῆς.

exhibée. Mais ſainct Auguſtin ne dit point en ce lieu-la que les Sacremenrs Iudaïques ſoient diuers des Sacrements Euangeliques, en la choſe operée, contenuë & exhibée. Et pourquoy le diroit-il, puis qu'il compare là les Sacrements de la loy Iudaïque & de la loy Euangelique en la ſeule partie inſtructiue & doctrinale, & non en la partie operatiue, contentiue & exhibitiue? Ains pourquoy ne le tairoit-il pas en ce lieu-la, puis qu'il les y conſidere ſelon ce qu'ils ont d'égaliré les vns auec les autres, & non ſelon ce qu'ils ont d'auãtage les vns par deſſus les autres, & qu'il parle là en vn pays, où pulluloient les Manicheens, deuant leſquels il eſtoit plus beſoin d exaggeter la conuenance que la difference de la loy & de l'Euangile; & qu'il y parle en la preſence des Catechumenes, deuant leſquels il ne luy eſtoit pas permis de découurir les ſecrets des Sacrements de l'Egliſe? Mais ſainct Auguſtin dit là, que les Peres Iſraëlires, qui auoient la foy, ont mangé la meſme viande que nous mangeons en l'Euchariſtie: Il eſt vray; Mais là deſſus n'auons-nous pas deſia répondu deux choſes? La premiere, que ſainct Auguſtin entend qu'ils ont mangé la meſme viande, mais non en la meſme maniere: Car de ceux-la il dit en ce lieu, qu'ils la mangerent auec le cœur, c'eſt à dire, en deſir & contemplation, entant que la contemplation, par metaphore eſt appellée manducation de l'ame; & de nous il dit ailleurs, que nous la mangeons auec le cœur & auec la bouche: *Nous receuons*, dit-il, *Ieſus-Chriſt, nous donnant ſon corps à manger, & ſon ſang à boire, auec le cœur fidele & la bouche, encore qu'il ſemble que ce ſoit choſe plus horrible de manger la chair d'vn homme que de la tuer, & de boire le ſang humain que de l'épandre.* A quoy ne repugne point ce qu'il dit icy, que la promeſſe de ne mourir point eternellement, eſt faitte à celuy qui mange interieurement & non exterieurement; qui mange auec le cœur, non qui preſſe de la dent; dautant que cela ſe doit entendre auec ces particules excluſiues, *ſeul & ſeulement*, & ſe reſoudre en ces mots; non à celuy qui mange extetieurement ſeulement, ny à celuy qui preſſe auec la dent ſeule, comme il ſe verra au lieu où nous traitterons & examinerons de propos deliberé, les paſſages que le ſieur du Pleſſis cite de ſainct Auguſtin ſur la diſpute expreſſe de ceſte matiere. La ſeconde, que l'expoſition que ſainct Auguſtin donne en ce lieu aux paroles de ſainct Paul, n'eſt pas la vraye & propre interpretation literale du texte de ſainct Paul, & ne s'accorde aucunement auec le ſens de la lettre de l'Apoſtre; mais eſt vne recerche & meditation allegorique, par laquelle ce que ſainct Paul dit diſertement des Peres Iſraëlites, ſelon la chair, ſainct Auguſtin l'applique aux Peres Iſraëlites, ſelon l'eſprit: Et ce que ſainct Paul dit preciſément de la manducation orale & corporelle, il l'accommode à la manducation allegorique, mentale

Auguſt. lib. 2. contra aduerſar. leg. & prophet. cap. 9.

Voyez cy-deſſus p. 45.

& intellectuelle; afin de faire touſiours reſonner le plus qu'il luy eſtoit poſſible, aux oreilles de ſes auditeurs, la concorde & vnanimité de la loy & de l'Euangile, & les preparer à abhorrer daurant plus les impoſtures des Manicheens, qui pretendoient les faire eſtimer contraires l'vne à l'autre.

CHAP. XII.

IV. Production des lieux de S. Auguſtin ſur le Pſal. 77.

Idem itaque in myſterio cibus & potus illorũ, qui noſter, ſed ſignificatione idem non ſpecie: quia idem ipſe Chriſtus illis in petra figuratus, nobis in carne manifeſtatus eſt.

LA QVATRIE'ME production que fait le ſieur du Pleſſis de ſainct Auguſtin, eſt priſe du commentaire ſur le 77. Pſeaume, & rapportée par luy, en ces mots: *Leur viande donc & leur breuuage en myſtere eſt meſme que le noſtre, mais meſme en ſignification & non en eſpece: Car le meſme Chriſt à eux figuré en la pierre, nous a eſté manifeſté en chair.* Auquel lieu le ſieur du Pleſſis deuoit noter que ſainct Auguſtin fait pareille oppoſition entre leur viande & la noſtre, que entre le Chriſt figuré en la pierre, & le Chriſt manifeſté en chair; c'eſt à dire, qu'entre le Chriſt figuratif & le Chriſt reel, entre le Chriſt en figure & le Chriſt en verité. Et d'ailleurs, qu'il ne veut plus là que tous les Peres, dont parle ſainct Paul, ayent mangé la meſme viande ſpirituelle quant à la choſe ſignifiée, mais ſeulement quant à la choſe ſignifiante. Et donc recognoiſt que l'autre interpretation qu'il auoit donnée, n'eſtoit pas conforme au ſens literal de ſainct Paul; lequel entendoit là literalement le mot de *Tous*, tous les Peres Iſraëlites ſelon la chair, & non comme il l'auoit expoſé, tous les Peres Iſraëlites ſelon l'eſprit: & par la manducation commune à tous ces Peres, non la manducation mentale & intellectuelle de la choſe ſignifiée, mais la manducation orale & corporelle de la choſe ſignifiante: comme il appert par ces mots: *Tous mangerent bien d'vne meſme viande ſpirituelle, & beurent bien d'vn meſme breuuage ſpirituel, c'eſt à dire, ſignifiant quelque choſe de ſpirituel, mais Dieu ne ſe pleut pas en tous eux; quand il dit non en tous; il monſtre donc qu'il y en eut quelques-vns eſquels Dieu ſe pleût: & comme ainſi ſoit que les Sacrements fuſſent communs, la grace toutesfois, qui eſt la vertu des Sacrements, n'eſtoit pas commune.* Dont ſe void que ce que les autres lieux citez de luy par le ſieur du Pleſſis, diſent, que les Peres, dont parle là ſainct Paul, ſont nos Peres par imitation, & non les Peres des Iuifs; ceux à qui nous ſommes ſemblables, & non ceux auſquels ils eſtoient ſemblables; Et derechef, que l'Apoſtre dit que nos Peres, non les Peres des infideles, non les Peres des impies mangeants & mourants, mais nos Peres, les Peres des fideles, ont mangé la viande ſpirituelle; eſt choſe qui ne conuient aucunement auec le ſens literal de ſainct Paul: Et par conſequent ne donne nul lieu d'argumenter contre nous du texte de ceſte Epiſtre. Car quant à ce que ſainct Auguſtin dit là, *qu'encore que les Sacrements fuſſent communs à tous, neantmoins la grace qui eſt la vertu des Sacrements, ne leur eſtoit pas commune*; Où il entend de la vertu ſignificatiue & doctri-

Idem ibid.

Omnes quidẽ eundem cibum ſpiritalem mãducauerunt, & eũdem potum ſpiritalẽ biberunt id eſt, ſpiritale aliquid ſignificantem: ſed non in omnibus illis beneplacitũ eſt Deo. Cùm dicit, Non in omnibus; erant ergo ibi aliqui in quibus beneplacitum eſt Deo. Et cùm eſſent omnia communia ſacramenta, non communis erat omnibus gratia, quæ ſacramentorum virtus eſt.

nale, & de la grace de l'intelligence, de laquelle il auoit dict auparauant, *qu'il y en auoit en ce peuple-la qui entendoient, ayants la foy qui a eſté depuis reuelée, laquelle appartenoit, non à la lettre de la loy, mais à la grace & à l'eſprit*: Et derechef, *Que ceux qui oyoient fidellement les Prophetes, eſtoient aydez de la meſme grace, afin d'entendre ce qu'ils oyoient, & non de la vertu operatiue & exhibitiue*; Ou bien il parle de la grace temporelle, pour l'obtention de laquelle les Sacrements mentionnez là par ſainct Paul eſtoient inſtituez, c'eſt à dire, le paſſage de la mer, & la manne, & l'eau de la pierre, aſçauoir, d'entrer en la terre de promiſſion, laquelle eſtoit figuratiue de la grace conferée par les Sacrements Euangeliques : Comme auſſi la complaiſance, dont il eſt queſtion en ce lieu-la, quand il eſt dict, *Dieu ne ſe pleut pas en la pluſpart d'eux, mais ils furent exterminez au deſert*; par le defaut de laquelle complaiſance ils furent punis temporellement, & priuez de l'entrée temporelle en la terre de promiſſion; ſe doit entendre de la complaiſance temporelle, bien qu'enigmatique & figuratiue de la ſpirituelle, mais non pourtant formellement ſpirituelle. Car autrement ny Moyſe, ny Aaron, n'euſſent point eſté compris en la complaiſance eternelle de Dieu, & n'euſſent point entré en l'heritage de la gloire celeſte, par ce qu'ils furent preuenus par punition diuine de mort au deſert, & n'entrerent point en la terre de promiſſion. Mais que dy-je Moyſe & Aaron ? ny Phinées, ny aucun autre, excepté Ioſuë & Caleb ſeuls, n'y entra. Et pourtant ſainct Chryſoſtome ſur ces mots de ſainct Paul : *Mais Dieu ne ſe pleut pas en la pluſpart d'eux; car ils perirent au deſert*; repart: *Ains*, dit-il, *ils perirent tous; Mais l'Apoſtre pour ne ſembler pas vouloir predire aux Corinthiens vne extermination vniuerſelle, vſe du mot de la pluſpart*: Et toutesfois nous ſçauons que Dieu reſpondit à Moyſe demandant pardon pour le peuple, qu'il leur auoit pardonné, mais que leurs corps demeureroient par quarante ans proſternez au deſert: & que Dauid dit, *Tu leur fus propice, mais neantmoins vengeant toutes leurs iniquitez*: Que la priuation de ceſte grace & de ceſte complaiſance eſtoit en ſoy vne priuation de grace & de complaiſance temporelle, bien que figuratiue à l'endroit de nous, d'vne complaiſance & d'vne grace eternelle. Ce que ſainct Auguſtin recognoiſt de Moyſe en ces mots : *Dieu luy monſtra ſa vengeance, lors qu'il dit; Tu n'entreras point en la terre de promiſſion, en laquelle le peuple deuoit entrer: Moyſe portoit vne certaine figure de quelques-vns; Car à celuy qui eſt entré au Royaume des Cieux, eſtoit-ce vne grande peine de n'entrer point en cette terre-la, qui eſtoit promiſe pour vn temps, afin de monſtrer l'ombre, & paſſer? Pluſieurs perfides n'entrerent-ils pas en ceſte terre-la?* &c. Ce donc qui fut dict à Moyſe, eſtoit vne fi-

Chryſoſt. in 1. ad Cor. hom 23. Ἀλλ' οἱ πλείους ἐπέπεσον. & μᾶλλον πάντας ἀπέκτεινε· ἀλλ' ἵνα μὴ δεῖξῃ ὃ τοῖς πολλοῖς ἐφθέγξατο, ἀλλὰ τοῦτο ἔστιν, οἱ πλείους.

Pſal. 98. 8.

Auguſt. in Pſal. 98. Oſtendit ibi vindictã ſuam, vt diceret, Nõ intrabis in terram promiſſionis. *Deut.* 32.

gure, & non vne peine. Et au traitté de la penitence, n'agueres ciré sous son nom par le sieur du Plessis: *Dieu se courrouce, & luy dit qu'il n'entrera point en la terre de promission: il luy commande qu'il monte en la montagne, & qu'il meure,* &c. *Car il pleut à Dieu pour la dispensation d'vn certain mystere, qu'il n'introduisist point le peuple en la terre de promission. Vn autre est éleu, Jesus fils de Naué,* &c. *afin que non par Moyse, mais par Jesus, c'est à dire, non par la loy, mais par la grace, le peuple de Dieu entrast en la terre de promission.* Et derechef: *Par la mort de Moyse prouenant de son doute, fut figurée la mort de Christ, mais en la montaigne. O admirables mysteres! Cela certes exposé & entendu, combien est il plus doux que la manne? A la pierre naſquit le doute, il mourut en la montagne, quand Christ estoit bas & abiect en la passion, il gisoit deuant les yeux comme vne pierre,* &c. *Estant glorifié en la resurrection, il apparut grand, alors il est montaigne.* Et à cela n'apporte nulle repugnance, ce que sainct Augustin ajouste, au lieu de la production du sieur du Plessis, l'exemple du bapteſme en la religion Chrestienne, duquel il dit que la grace non plus n'est pas commune à tous ceux ausquels est commun le Sacrement. Car il ratiocine d'vne grace à l'autre, non formellement, mais analogiquement; non également, mais par proportion; non comme du pair au pair, mais comme de la figure à la verité; c'est à dire, comme de la grace figuratiue & temporelle, à la grace solide & eternelle. Autrement il faudroit dire que sainct Augustin eust creu que le passage de la mer rouge eust conferé, non figuratiuement & significatiuement, mais vrayement & reellement, la mesme grace aux Israëlites, que le bapteſme confere aux Chrestiens: Chose si éloignée de son intention, que le ciel n'est pas plus éloigné de la terre. Car outre ce qu'il crie ailleurs: *Si la figure de la mer a tant valu, combien vaudra l'espece du bapteſme?* Outre ce qu'il dit: *Que nul des bapteſmes des Iuifs sous la loy, ne peut conferer la medecine generale contre le mal de la preuarication:* & pour ceste cause, qu'il faloit que l'eau de regeneration, fust sanctifiée du ciel, par l'absolution de tout le monde; Ne dit-il pas au mesme œuure sur les Pseaumes, dont est prise ceste production du sieur du Plessis, & seulement trois traittez auant cestuy-cy: *Les preceptes de l'ancien Testament & du nouueau sont mesmes; les Sacrements non mesmes, les promesses non mesmes,* &c. *Les Sacrements non mesmes, pour ce qu'autres sont les Sacrements donnants le salut, & autres les Sacrements promettants le Sauueur. Les Sacrements du nouueau Testament donnent le salut, les Sacrements du vieil promettoient le Sauueur.* Et derechef: *Les Sacrements ont esté changez, ont esté faicts plus faciles, moindres en nombre & plus heureux.* Par où il appert qu'il ne met aucune identité reelle entre les Sacrements de l'ancien Testament & du nouueau,

Aug. de vtilit. pœnit.

Auguſt. in Pſal. 73.

Præcepta eadem, ſacramenta non eadem.

Ibid.

mais ſeulement identité figuratiue, ou bien identité en la partie inſtructiue & doctrinale, & non en la partie operatiue & exhibitiue. Et du Sacrement particulier du bapteſme au regard de la mer rouge, ne dit-il pas en ce meſme œuure ſur les Pſeaumes; [a] *En la mer rouge meurent tous les Egyptiens, au bapteſme meurent tous les pechez?* Et du Sacrement de l'Euchariſtie, ne dit-il pas en ce meſme œuure ſur les Pſeaumes; [b] *Les anciens, lors que le vray ſacrifice, que les fideles cognoiſſent,* (ainſi appelle-t'il l'Euchariſtie, à la cognoiſſance de laquelle les Catechumenes n'eſtoient point admis, bien qu'ils le fuſſent à celle du ſacrifice de la Croix,) *eſtoit prenoncé, celebrouent la figure de la choſe auenir?* Et derechef: [c] *Ces ſacrifices-la ont eſté oſtez comme paroles promiſſiues: Et ce qui a eſté donné pour completif, le corps que vous cognoiſſez, le corps que vous ne cognoiſſez pas tous, le corps que vous tous qui le cognoiſſez, à la mienne volonté que vous ne le cognoiſſiez pas à voſtre iugement.* Et derechef: *Tu n'as point voulu de ſacrifice & d'oblation.* [d] *Quoy donc? Nous autres ſommes-nous delaiſſez en ce temps icy ſans ſacrifice? Ia n'aduienne: Mais tu m'as formé vn corps,* &c. *Cela a eſté promis par quelques ſignes les ſignes promettants ont eſté oſtez, pour ce que la verité promiſe a eſté exhibée. En ce corps nous ſommes: de ce corps nous ſommes participants. Nous ſçauons ce que nous prenons; & vous qui ne le ſçauez point, donnez ordre que vous le ſçachiez. Et quand vous l'aurez appris, à la mienne volonté que vous ne le preniez point à voſtre iugement. Car celuy qui mange & boit indignement, mange & boit ſon iugement.* Et au Pſeaume trente-troiſiéme: [e] *Alors n'eſtoit point le ſacrifice du corps & du ſang du Seigneur que les fideles cognoiſſent, & ceux qui ont leu l'Euangile; lequel ſacrifice eſt maintenant eſpandu par tout l'vniuers de la terre.* Et cela ſoit dict de ceſte production: Car ce que le ſieur du Pleſſis y ajouſte des queſtions de ſainct Auguſtin ſur le Leuirique, où ſainct Auguſtin dit que la pierre n'eſtoit pas Chriſt en ſubſtance de la ſignification, ſera examiné au lieu où nous traitterons l'argument que le ſieur du Pleſſis tire de ceſte phraſe de ſainct Paul, La pierre eſtoit Chriſt, & autres ſemblables: De meſme auſſi ce qu'il y joint du liure de ſainct Auguſtin, contre Adimante, où ſainct Auguſtin traittant du ſang qui eſt le ſigne contentif & reſidentiel de l'ame, (& à ceſte occaſion, dit-il ailleurs, eſt appellé ame, comme le lieu où s'aſſemble l'Egliſe, eſt appellé Egliſe,) *il ajouſte que noſtre Seigneur n'a point fait difficulté de dire, Cecy eſt mon corps, en donnant le ſigne de ſon corps;* Ie remettray à y reſpondre en ſon temps, aſçauoir, au lieu où nous examinerons la croyance particuliere de ſainct Auguſtin ſur le faict de l'Euchariſtie. Seulement ie remettray touſiours en memoire au ſieur du Pleſſis, que ce n'eſt point de ces expoſitions & meditations allegoriques de ſainct Auguſtin, en-

a *Idem in Pſal.* 72.

b *Idem in Pſal.* 39.

c *Ibid.* Sacrificia ergo illa, tãquam verba promiſſiua, ablata ſunt. Quid eſt quod datum eſt completiuũ? Corpus quod noſtis, *&c.*

d Quid ergo? Nos iam hoc tempore ſine ſacrificio dimiſſi ſumus? Abſit, *&c.* Hoc promittebatur quibuſdam ſignis: ablata ſũt ſigna promittentia, quia exhibita eſt veritas promiſſa. In hoc corpore ſumus, *&c.*

e *Idem in Pſal.* 33. Nondum enim erat ſacrificiũ corporis & ſãguinis Domini, quod fideles norunt, & qui Euangelium legerunt: quod ſacrificium nũc diffuſum eſt toto orbe terrarum.

f *Idem quæſt. ſuper Leuitic. quæſt.* 57. *contra Adimant. c.* 12.

core qu'elles ne facent rien contre nous, qu'il faut prendre le vray ſens literal des paroles de S. Paul au verſet cité par luy de la premiere aux Corinthiens; mais de ceux qui ont commenté & interpreté de propos deliberé, & par deſſein expres, le texte de ceſte epiſtre; comme entre autres de S. Chryſoſtome, qui a plus particulierement & exactement trauaillé ſur ceſt œuure que nul autre.

CHAP. XIII.

Expoſition du paſſage de ſainct Paul, aux Corinthiens, tirée des Commentaires de S. Iean Chryſoſtome. Le ſieur du Pleſsis liu. 4. ch. 1. page 937. de la 2. edit.

MAIS le ſieur du Pleſſis ne pretend pas que l'intention de ſainct Chryſoſtome, ſoit entierement d'expoſer ce lieu de S. Paul comme nous l'expoſons. Or c'eſt ce qu'il nous faut voir. Pour ceſt effect dõc, nous examinerons les raiſons que le ſieur du Pleſſis allegue à l'encontre: qui conſiſtent en trois poincts: Le premier eſt, que S Chryſoſtome dit, qu'encore que la pierre & la manne fuſſent choſes ſenſibles, ſi eſt ce qu'elles nous bailloient choſes ſpirituelles. *Ils nous oppoſent*, dit le ſieur du Pleſſis, *ſainct Chryſoſtome, lequel à la verité parle de la manne & de l'eau, comme de figures de nos Sacrements: Mais ſi aiouſte-t'il, ces mots, Encore que ces choſes fuſſent ſenſibles*, c'eſt à dire, (ſelon le ſieur du Pleſſis) *receuables par le ſens, ſi eſt-ce qu'elles nous bailloient choſes ſpirituelles, non par la conſequence de la nature, mais par la grace du don, & nourriſſoient l'ame auec le corps, les induiſants à la foy.* Le ſecond eſt, *que ſainct Chryſoſtome expoſant ailleurs*, dit le ſieur du Pleſſis, *ce paſſage, en homelie expreſſe, il y trouue en certaines conſiderations, de l'égalité.* Et le troiſiéme, *qu'autrement l'argument de l'Apoſtre perdroit ſa force, comme auſsi la ſimilitude que fait ſainct Chryſoſtome en la meſme homelie, Qu'vn meſme Roy eſt peint des premiers traicts & des plus viues couleurs, & eſt toujours ce meſme Roy: ainſi Chriſt, és deux teſtaments & en leurs Sacrements.* Pour le regard donc de la premiere allegation du ſieur du Pleſſis, qui conſiſte principalement en ces deux parties; l'vne, qu'encore que les Sacrements de l'ancienne loy fuſſent choſes ſenſibles, c'eſt à dire, (interprete t'il mal,) *receuables par les ſens*; au lieu de l'interpreter, *apperceuables par les ſens*; neantmoins ils exhibоiét choſes ſpirituelles: l'autre, que les Sacrements de l'ancien Teſtamét nourriſſoient l'ame auec le corps. Il y a en la partie anterieure vne ignorance & vne fauſſeté tout enſemble; vne ignorãce du vray ſens de S. Chryſoſtome, en l'vſage de ce mot *ſpirituel*, qui ne ſignifie pas là *intellectuel*, mais *ſupernaturel & miraculeux*, c'eſt à dire, ne denote pas là l'object de l'eſprit de l'homme, mais l'effect tout puiſſant & miraculeux de l'eſprit de Dieu: & vne fauſſeté: en ce que le texte ne porte pas, *que les Sacrements de l'ancienne loy exhiboient choſes ſpirituelles*, mais, *que les Sacrements de l'ancienne loy eſtoient exhibez ſpirituellement*, c'eſt à dire, miraculeuſement & ſupernaturellement, & non par la vertu de l'ordre & des loix de la nature, mais par la force toute-puiſſante de l'eſprit de Dieu, qui operoit ces miracles. Car que ce ſoit choſe familiere à S. Chryſoſtome, de prendre le mot *ſpirituel*, pour

Chryſoſt. hom. 23. in 1. ad Corinth. p. 123. Εἰ δὲ μὴ αἰσθητὰ ἦν τὰ χαρίσματα, ἀλλὰ πνευματικῆς τινος φύσεως ἀκολουθίαν, ἀλλὰ καὶ ἀφανείας εἶχεν, ἐκ τοῦ ἀναγκαίου ἐδείκνυτο τὴν ὑπεροχήν.

miraculeux & ſupernaturel; il appert & par ce qu'il dit au commentaire ſur le ſecond chapitre de ceſte meſme epiſtre: [a] *Quand le doute ſera ſpirituel, nous tirerons des témoignages des choſes ſpirituelles; comme, pour exemple, ie dy que Chriſt eſt reſuſcité, qu'il a eſté engendré d'vne vierge. A cela i'apporte pour témoignages, figures, & arguments, le ſejour de Jonas en la baleine, & la deliurance d'iceluy; puis apres les enfantements des ſteriles, de Sarra, de Rebecca & des autres; la production des arbres au Paradis ſans ſemence, &c. Ie monſtre derechef comme l'homme a eſté faict de la terre, & de l'homme ſeul derechef la femme, & ſans aucun accouplement charnel, & comme derechef la terre a eſté faite de rien, la ſeule puiſſance du Createur ſuffiſant par tant à toutes choſes.* Et au commentaire ſur le douziéme chapitre de ceſte meſme epiſtre: [b] *L'Apoſtre*, dit il, *appelle les miracles, choſes ſpirituelles, pour ce que ce ſont œuures du ſeul eſprit de Dieu, l'induſtrie humaine ne contribuant rien à operer miraculeuſement telles choſes:* Et par ce qu'il dit au commenraire expres ſur ce meſme lieu dont il s'agit, & aux propres paroles citées par le ſieur du Pleſſis, là où premierement il oppoſe ce mot, *ſpirituellement*, à ce mot, *ſelon l'ordre de la nature*; & égale ce mot, *par la grace du don*, à ce mot, *ſpirituellement*. Et ſecondement, rendant la raiſon pourquoy ſainct Paul n'auoit poinr ajouſté à la manne la cauſe pour laquelle il l'auoit appellée viande ſpirituelle, mais bien auoit ajouſté à l'eau la cauſe pour laquelle il l'auoir nommée breuuage ſpirituel; il dit que c'eſt pour ce qu'en la manne il y auoit miracle, & en la choſe & en la maniere de l'exhiber, & pour ce n'auoit-elle poinr beſoin de preuue pour monſtrer que c'eſtoit vne choſe ſpirituelle; au lieu qu'en l'eau il n'y auoit rien d'extraordinaire & de miraculeux en la choſe exhibée, mais ſeulement en la maniere de l'exhiber. Et pourtant eſtoir-il beſoin d'expliquer la maniere de ſon exhibirion, pour monſtrer que c'eſtoit vne choſe ſpirituelle, c'eſt à dire miraculeuſe & ſupernaturelle; Au moyen dequoy il appert que par ces mots, *eſtoient exhibez ſpirituellement*, il ne veut pas dire qu'elles fuſſent exhibées mentalement & inrellectuellement, mais ſupernaturellemẽt & miraculeuſement: non plus que quand ſainct Epiphane [c] dit qu'Enoch fut transferé en corps ſpirituellement, il ne veut pas dire qu'il fut transferé mentalement, intellectuellemenr, mais ſupernaturellement & miraculeuſement.

[a] *Chryſ. hom. 7. in 1. ad Corinth. p. 382. edit. Commel.* Ὅτι πνευματικὸν ἐστιν ἡ ἀπορία ἡμῖν, ὅταν περὶ πνευματικῶν τὰς μαρτυρίας ἀγωμεν. ἐξ ἰχθύος γὰρ, φησὶν ὁ Χριστὸς· ἐν ὑπνῳ παρῆν· ἐγήγερται· ἐξ ἀγόνου μήτρας ἡ τίκτουσα ἐδείχθη· καὶ Ἰωνᾶς, πλοῦν ἐν τῇ κοιλίᾳ ἐφιλοσόφει, ἡ τοῦ κήτους ἀπαναγκῶν, τὴν σωτηρίαν τοῖς ναύταις, ἐκ χάρμης. ἐκ Ῥαβέκκας, ἐκ λοιπῶν τῶν ἐν τῇ παλαιᾷ διαθήκῃ τὴν ἀναστροφὴν ἐκ τῶν ἔργων βλαστοῦ χαρηκόμου, εἰ ἀπομάτων καλλονῆς.

[b] *Idem homil. 29. in 1. Corinth. pag. 577.* πνευματικὰ δὲ σημεῖα καλῶν, ἐν τούτοις ἔργα ἐστὶ πνεύματος μόνου οὐδὲν ἀνθρωπίνης ἐπιφοιτούσης σοφίας ἐνταῦθα τὸ θαυμαστὸν ἐργάζεται.

[c] *Epiphan. hær. 64.*

CAR quant à l'autre partie de l'obiection de ce paſſage, qui eſt *que les Sacrements de l'ancienne loy nourriſſoient l'ame auec le corps, induiſants à la foy*, il ne veut pas parler de la nourriture qu'ils donnoient à l'ame entant que myſteres & Sacrements, mais entant que miracles; en ce que témoignants la toute-puiſſance de leur autheur, ils induiſoient l'ame à auoir foy en luy, & la nourriſſoient non de nourriture operatiue & reelle, mais de nourriture inſtructiue & doctrinale.

Seconde partie de l'obiection du ſieur du Pleſſis.

Voicy le paſſage en ſon entier: *Le paſſage de la mer rouge*, dit ſainct Chryſoſtome, [a] *fut Symbole du bapteſme; & ce qui ſuiuit apres, de la ſaincte table: Car comme tu manges le corps du Seigneur, ainſi eux la manne; & comme tu bois le ſang, ainſi eux l'eau de la pierre. Car encore que les choſes faittes lors fuſſent ſenſibles, elles eſtoient toutesfois exhibées ſpirituellement; non ſelon l'ordre de la nature, mais ſelon la grace de la donation, & auec le corps nourriſſoient auſſi l'ame, induiſants à la foy. Et pour ceſte cauſe, de la viande il ne dit rien, dautant qu'elle eſtoit extraordinaire, non ſeulement en la maniere, mais auſſi en la nature, car c'eſtoit manne: Mais du breuuage, pour ce que la ſeule maniere de ſon exhibition eſtoit admirable, à ceſte cauſe il auoit beſoin d'en demonſtrer la preparation. Et pour ce ayant dict qu'ils beuuoient du meſme breuuage ſpirituel, il aiouſte, car ils beuuoient de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit: & pourſuit: Or la pierre eſtoit Chriſt. Car, dit-il, la nature de la pierre ne produiſoit pas l'eau, mais une autre pierre ſpirituelle operoit le tout, aſçauoir Chriſt, qui leur aſſiſtoit par tout, & leur operoit toutes les œuures miraculeuſes: & pour ceſte cauſe il dit, de la pierre qui les ſuiuoit: Voyez la ſapience de Paul, comme il le demonſtre l'origine de l'vn & de l'autre, & met la figure auprés de la verité: Car celuy, dit-il, qui leur exhiba ces choſes, ceſtuy-la meſme a preparé ceſte table, & vn meſme les paſſa par la mer, & toy par le bapteſme, & leur donna à eux la manne & l'eau, & à toy le corps & le ſang.* Et que telle ſoit l'intention de ſainct Chryſoſtome, aſçauoir, de comparer en ce lieu-la le paſſage de la mer rouge, & la manne & l'eau de la pierre auec le bapteſme & l'Euchariſtie, comme choſes miraculeuſes, & de prendre le mot *ſpirituellement*, pour miraculeuſement, & ſupernaturellement; il appert par l'homelie que le ſieur du Pleſſis cite de luy-meſme, comme faitte exprés ſur ce propre paſſage de ſainct Paul, où il vſe de ces mots: *L'Apoſtre aiouſte, Ils beurent tous d'vn meſme breuuage ſpirituel. Car comme toy, dit-il, ſortant du lauement de l'eau, tu cours à la table, ainſi eux montant de la mer, arriuerent à vne table nouuelle & miraculeuſe, ie veux dire la manne. Et derechef: comme tu as vn breuuage miraculeux ſalutaire, le ſang; ainſi eux ils eurent vne nature de breuuage admirable & miraculeuſe: Car ils ne trouuerent point des fontaines & des riuieres courantes d'elles-meſmes: mais d'vne pierre dure & aride ils receurent vne grande largeſſe d'eau; & pour ceſte cauſe il l'appelle ſpirituel, non pour ce qu'il fuſt tel de nature, mais pour ce qu'il leur eſtoit fourny en ceſte maniere: Car il ne leur eſtoit pas exhibé ſelon l'ordre de la nature, mais ſelon l'operation de Dieu qui les conduiſoit. Et pour ce parloit-il ainſi par forme de correction: Car pour ce qu'il auoit dict, Tous ont beu d'vn meſme breuuage ſpirituel; & que ce qui*

[a] *Chryſoſt. homil. 23. in 1. Corinth pag. 523.* Καὶ πάντα μὲν τοῦ κυρίου σύμβολον· πάντα δὲ μᾶλλον ἡμῶν ἐστὶ τὰ ἐκεῖσε πράγματα. καθάπερ γὰρ σὺ τὸ σῶμα ἐσθίεις τοῦ δεσπότου, οὕτως ἐκεῖνοι τὸ μάννα. καὶ ὥσπερ σὺ τὸ αἷμα πίνεις, οὕτως ἐκεῖνοι ὕδωρ ἐκ πέτρας. εἰ γὰρ καὶ αἰσθητὰ ἦν τὰ γινόμενα, ἀλλὰ πνευματικῶς παρείχετο, οὐ κατὰ φύσιν ἀκολουθίαν, ἀλλὰ κατὰ δύναμιν χάριτος, καὶ τοῦ πνεύματος τὸ τῷ ψυχῷ ὑπηρετοῦν, εἰς πίστιν ἐκάστοτε. διὰ τοῦτο οὖν οὐδὲν ἐκεῖ μὲν κατὰ φύσιν οὐδὲ ὅπερ, ἠλλαγμένων γὰρ ἦν, οὐ τῆς τάξεως μόνον, ἀλλὰ καὶ τῆς φύσεως. μάννα γὰρ ἦν. ὅτι δὲ πνευματικῶς ἐκεῖνα ἐγίνετο ὑμῖν ἦν ὁ ἀποδέξασθαι καὶ κατανοῆσαι ἱκανός.

[b] *Chryſoſt. homil in illud Pauli,* Nolo vos ignorare. *pag. 299. edit. Pariſien.* Ἐκεῖ γοῦν, φησὶν, ἀπὸ κολυμβήθρας τὸ ὕδατος αἱ καλαὶ ὧν ἀπὸ τοῦ πράσσειν ἔρχεται, οὕτω καὶ ἐνταῦθα ἀπὸ τραπέζης ἦλθον, καὶ οὐ θαυμάζω, ἀλλὰ καὶ θαυμάζω. καὶ πάλιν ὡς μὲν οὐ θαυμάζω ἔχεις πῶν τὸ αἷμα τὸ σωτήριον, ὅτι καινῶν θαυμάζω ἔργων ὄντων, οὐδὲ πέτρας ῥίζης, οὐδὲ πέτρας σκληρᾶς καὶ αὐάρου πολλὴν διέχεεν ἐκ τούτου δὲ ἐθαύμασε διὰ τοῦτο, αὐτὸ δὲ πνευματικὸν εἶπεν, οὐ διότι τῇ φύσει ἦν τοιοῦτον τοῦτο, ἀλλὰ διότι τῇ χρείᾳ ἐκείνου τοιοῦτον ἦν.

Digitized by Google

eſtoit beu, eſtoit eau, voulant monſtrer que ce qu'il auoit appellé ſpirituel, n'auoit pas eſté acauſe de la nature de l'eau, mais pour la maniere dont elle leur eſtoit ſubminiſtrée, il ajouſta, Car ils beuuoient de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit: or la pierre eſtoit Chriſt. Ce n'eſtoit pas, dit-il, la nature de la pierre qui faiſoit ſourdre ces fontaines-la, mais la vertu effectiue de Dieu. Et ſemblablement, que la nourriture que ces choſes la donnoient à l'ame, ſainct Chryſoſtome la conſtituaſt non en la qualité qu'elles auoient de ſignifier les choſes futures, mais en la qualité qu'elles auoient d'eſtre choſes miraculeuſes & ſupernaturelles, & propres à exciter l'ame à la cognoiſſance & contemplation de Dieu; il appert par la comparaiſon de ces paroles ſuiuantes de la meſme homelie, où ſainct Chryſoſtome dit ainſi: a *Aucuns eſſayerent lors de cueillir de la manne plus qu'il ne leur en eſtoit beſoin, & ne recueillirent nul fruict de leur auarice, ains tandis qu'ils obſeruerent l'egalité, la manne demeura ce qu'elle eſtoit; mais apres que les auaricieux en deſirerent auoir dauantage, l'auarice changea la manne en vers; encore qu'ils ne fiſſent pas ce meſnage au dommage des autres. Car ils ne rauiſſoient point l'aliment de leur prochain lors qu'ils en cueilloient dauantage; neantmoins pour ce qu'ils en deſtroient plus, ils furent condamnez. Car encore qu'ils n'offenſaſſent point les autres, toutesfois ils ſe nuiſoient grandement à eux-meſmes, s'addonnants par ceſte façon de recolte à l'auarice; & ainſi la manne eſtoit enſemble, & viande & inſtruction de la cognoiſſance de Dieu, & enſemble paiſſoit les corps & enſeignoit les ames.* Et vn peu apres: *Et la creature luy exhiboit ſon obeyſſance ſeruile en pluſieurs choſes, par leſquelles il prouuoit ſa puiſſance, toutes diuerſes de l'ordre, ſelon lequel il a creé le monde, & ainſi il arguoit les incredules. Car la mer en ſubmergeoit les vns & ſauuoit les autres, & l'air maintenant pleuuoit de la greſle & perdoit les barbares, & maintenant apportoit la manne & paiſſoit les Iuifs.* Et quant à la ſeconde allegation du ſieur du Pleſſis, qui eſt qu'en homelie expreſſe ſur ce paſſage, aſçauoir, en celle que nous venons d'alleguer, ſainct Chryſoſtome trouue en quelques conſiderations de l'egalité entre les Sacrements du vieil Teſtament, & ceux du nouueau; ie ne ſçay où il a appris ceſte logique: Sainct Chryſoſtome trouue en quelques conſiderations de l'egalité entre les Sacrements du vieil Teſtament & ceux du nouueau, Ergo les Sacrements du vieil Teſtament eſtoient égaux aux noſtres; c'eſt argumenter, comme l'on dit en l'échole, de l'eſtre ſelon quelque conſideration, à l'eſtre ſimple. Sainct Chryſoſtome trouue entre les Sacrements de l'ancien Teſtament, & les noſtres, quelque affinité, mais affinité, non comme de la verité à la verité, mais comme de la figure à la verité: *Pourquoy*, dit-il, b *a-t'il vſé de ce mot la, ſinon pour monſtrer qu'il y a vne grande conuenance du vieil Teſtament au nouueau, & que ces choſes-la, ont eſté figures & ombres de celles-cy?* Et vn peu apres: c *Voy l'affinité de la figure à la verité, & l'excellence de*

a *Chryſoſt. ibid. pag.* 300. Ἐπιχείρησαν τινὲς καὶ τῶν ἐκεῖσε πλεῖον συλλέξαι τοῦ δέοντος· καὶ οὐδὲν ἐπέρισσευσε τῆς πλεονεξίας. ἀλλ' ἕως μὲν ἦν ἴσον τὸ μέτρον, ἔμενε τὸ μάννα μάννα ἦν· ἐπειδὴ δὲ πλεονεκτεῖν ἐπεθύμησαν, ὁ πλεονέκτης τὸ μάννα σκώληκα ἐποίησε· τοῦτο μὲν οὐ μόνον ζημίας ἦν ἐπίσαιμι· ἡ γὰρ ἐκ τοῦ πλησίον ἁρπαζόμενος βρῶσις, οὔπω αὐτὸν πλέον συνέλεγεν, ἀλλ' ἴσως ἐπὶ δὲ τοῖς ἑτέροις ἐπεδήμησεν, καταγινώσκοντας.

b *Ibid. p.* 297. Τίνος οὖν ἕνεκεν συνεχῶς ἐν λέξεσι ταύτης μέμνηται; βούλεται δεῖξαι πολλὴν οὖσαν ἐν παλαιᾷ τοῖς νῦν καιροῖς τὴν αὐχμέναν. ᾗ γὰρ ἐκεῖνα τούτοις ἐκείνων ἦν ἀνάλογα τὰ μυστήρια.

c *Ibid. p.* 298. Καὶ ἴδε συγγένειαν τινὰ πρὸς ἀλήθειαν, καὶ ἀλήθειας πρὸς τύπον. εἰπὲ γὰρ ἀπολογούμενος πρὸς τοὺς Ἰουδαίους, καὶ τί τοῦτο ἐκεῖνα, ἐπὶ τί δὲ

οὔτε πάσης, οὔτε πάντως ἀλλοτρίας τοῦς πρὸς τὴν ἀλήθειαν, ἀπὸ παλιν ἢ αὐτῆς ἀληθείας ἴσης· ἀλλὰ δεῖ μέχρι ὅσου τὸ εἰκὸς συμμετρείας, ἢ μέτρου τοῦ τὴν ἔχειν τὸ ἀληθείας, μήτε ὃ παντὸς ὑπερπίπτειν. μὴ ζήτει τὰ τοῦ μὴ ἀπαιτήσεως ὅση τὸ παλαιᾶς· ἀλλ' εἰ ἢ μικρὰ ἴσα ἢ ἀμυδρὰ λάβῃς αἰνίγματα ἀγαπήσεις καὶ νόμιζε θεῖα.

la verité par deſſus la figure : Car il ne faut pas que la figure ſoit éloignée de toute communauté auec la verité, autrement elle ne ſeroit pas figure; ny ne faut pas qu'elle ſoit égalée à la verité, car autrement elle ſeroit auſſi elle-meſme verité; mais il faut qu'elle demeure en ſes bornes, ny ne comprenne toute la verité, ny ne ſoit deſtituée de toute la verité, &c. *Ne requiers donc point de moy tout au vieux Teſtament; ains ſi tu y recognois ſeulement quelques petits & obſcurs enigmes, pren-les en bonne part. Où eſt donc en ce cas l'affinité de la figure à la verité? Là tous paſſerent, & icy tous: là par l'eau, & icy par l'eau: là ils furent deliurez de ſeruitude, & nous icy nous ſommes deliurez de ſeruitude, mais non pas tous d'vne meſme: car eux ils furent deliurez de la ſeruitude des Egyptiens, & nous de la ſeruitude des diables; eux ils furent deliurez de la ſeruitude des barbares, & nous de la ſeruitude du peché; ils paruindrent à la liberté & nous auſſi, mais non pas à vne meſme, car nous à vne beaucoup plus excellente. Que ſi nos conditions ſont plus grandes & excellentes, ne vous en eſtonnez point : car c'eſt le priuilege de la verité qu'elle ayt quelque excellence par deſſus la figure, mais non combat & repugnance auec la figure.* Et derechef:[a] *Tu as veu du bapteſme quelle eſtoit la figure, & quelle a eſté la verité? Or ie te monſtreray auſſi que la delineation des tables & des Sacrements eſt tracée icy, ſi derechef tu ne requiers point tout de moy, mais te contentes ſeulement, comme il eſt raiſonnable, d'y voir les choſes tracées comme en ombre & en figure.*

a *Ibid.* p. 299. Εἶδες ὅτι ὁ βαπτισμὸς τίς μὲν ὁ τύπος· τίς δὲ ἡ ἀλήθεια· φέρε σοι λοιπὸν καὶ τὴν σκιαγραφίαν δείξω καὶ τὴν τῶν μυστηρίων κατανόησιν ἐκεῖ σκιαγραφημένων.

CHAP. XIV.

III. Obiection des lieux de S. Chryſoſtome.

RESTE LA TROISIE'ME obiection que le ſieur du Pleſſis fait de ſainct Chryſoſtome, aſçauoir, que l'argument de l'Apoſtre perd autrement ſa force, comme auſſi la ſimilitude de Chryſoſtome en la meſme homelie; *Qu'vn meſme Roy eſt peint des premiers traits, & puis des plus viues couleurs, & eſt touſiours ce meſme Roy: ainſi Chriſt és deux teſtaments, & en leurs Sacrements.* Or quant à ce qu'il dit que l'argument de l'Apoſtre perdroit autrement ſa force, il y a eſté plus que ſuffiſamment reſpondu cy-deſſus, & monſtré que la verité du diſcours de l'Apoſtre ne pourroit autrement ſubſiſter. Ce qui reſte donc eſt d'examiner l'obiection de la ſimilitude de ſainct Chryſoſtome, laquelle le ſieur du Pleſſis eſtime ſi forte, qu'il la repete en vn autre lieu, en ces mots; *Le Peintre, dit ſainct Chryſoſtome, qui veut peïndre vn Roy, deſigne ſes premiers traits de couleurs obſcures; on y recognoiſt neantmoins le Roy: quand il y a mis ſes viues couleurs, qu'il l'a acheué de tout poinct, c'eſt toute autre choſe, & c'eſt toutesfois la meſme choſe.* Dont le ſieur du Pleſſis pretend inferer pour la reddition de la ſimilitude, que les Sacremẽts de l'ancien Teſtament, & ceux du nouueau, ſont vne meſme choſe. Or premieremẽt ie dy qu'il n'y a point dans S. Chryſoſtome: *C'eſt toute autre choſe, & c'eſt toutesfois la meſme choſe.* C'eſt vne elegance née de la fertilité de l'eſprit du ſieur du Pleſſis. Et ſecondement ie dy que le ſieur du Pleſſis n'entend aucu-

Le ſieur du Pleſſis page 937. & page 940. edit. 2.

nement ce que S. Chryſoſtome veut dire là par la comparaiſon de l'ombre, c'eſt à dire, des premiers traits de la peinture deſtituée de la verité des couleurs, & l'image parfaitte & acheuée, & remplie de la verité des couleurs. Car S. Chryſoſtome ne compare point là la difference qui eſt entre les Sacrements du vieil Teſtament & ceux du nouueau, auec la difference qui eſt entre l'ombre de la peinture & l'image; entant que l'ombre & l'image ſont relatiues à vn obiet cõmun repreſenté par l'vn & par l'autre: mais entant que l'ombre eſt l'ébauchement & l'imperfection de l'image, & l'image eſt la perfection & l'accompliſſement de l'ombre; par vne metaphore priſe des peintres, qui appellent l'imperfection & l'ébauchemẽt de leurs ouurages, ombres; & la perfection, acheuement & accompliſſemẽt de leurs peintures, images: laquelle metaphore ayant eſté empruntée & employée à ceſt effect par S. Paul au 10. chapitre de l'Epiſtre aux Hebrieux, en ces mots, *La loy auoit l'ombre des biens auenir, & non la meſme image des choſes*; Sainct Chryſoſtome l'emprunte derechef de celieu-la de S. Paul, pour s'en ſeruir en ceſtuy-cy. Et partant il ne compare point là l'image parfaitte, auec l'ombre, ſelon la cõdition qu'elles ont de repreſenter vne commune vetité, mais ſelon la condition que l'image a de tenir lieu de perfectiõ & de verité au regard de l'ombre. Au moyen dequoy ſe ſeruant ſeulement en ceſte partie de la comparaiſon de l'image & de la figure pour l'adapter à la cõparaiſon des Sacrements du vieil & du nouueau Teſtament; il n'en reſulte autre choſe ſinon que les Sacrements du nouueau Teſtamẽt contiennent la verité & la perfection des choſes, dont ceux de l'ancien Teſtamẽt ne contiennent que l'ombre & la figure; Tout ainſi que l'image parfaitte contient la verité & la perfectiõ des couleurs & de l'intention finale du peintre, dont la ſciagraphie & le pourfil & ébauchement de la peinture ne contiẽt que l'ombre & le deſſein. Car premierement, que telle ſoit l'intention tant de S. Paul, que de S. Chryſoſtome, au paſſage de l'Epiſtre aux Hebrieux, où l'vſage de ceſte metaphore & comparaiſon a ſon premier ſiege, aſçauoir, d'y employer le mot, *Image*, non ſelon la relation de repreſentatiõ que l'image a au regard de ſon obiet, mais ſelon la relation de perfectiõ & de verité qu'elle a au regard de l'ombre; de ſorte qu'image vueille dire en la reddition de la ſimilitude, c'eſt à dire, en la comparaiſon du vieil Teſtament auec le nouueau, non image, repreſentation & ſimilitude, mais perfection, verité & realité; il appert par les paroles tant de l'vn que de l'autre. Car quant à S. Paul, voicy ce qu'il dit: *La loy ayant l'ombre des biens futurs, non la meſme image des choſes par les meſmes hoſties, leſquelles ils offrent inceſſamment; ne peut iamais rendre parfaits ceux qui s'y addreſſent*, &c. *A raiſon dequoy entrant au monde, il dit; Tu n'as point voulu ſacrifice ny offrande, mais tu m'as approprié vn corps*, &c.

Hebr. 10. 1.

Hebr. 10. 1.

Il oſte donc le premier, afin qu'il eſtabliſſe le ſecond; en laquelle volonté nous ſommes ſanctifiez par l'oblation du corps de Ieſus-Chriſt, vne fois: Là où S. Paul oppoſe nommément le ſacrifice du corps de Chriſt, au ſacrifice de la loy, comme l'image à l'ombre; & par conſequent n'employe pas là le mot d'image ſelon la relation d'imperfection & de defectuoſité qu'elle a au regard de ſon objet, mais ſelon la relation de perfectiõ, verité & realité qu'elle a au regard de l'õbre ou ſciagraphie. Car qui voudra dire, que le ſacrifice du corps de Chriſt, faict en la croix, ne ſoit qu'vne image, & non pas la perfection & verité meſme des choſes figurées és ſacrifices de la loy? Et pour ce l'interprete Syrien du nouueau Teſtament, égal ou voiſin au temps des Apoſtres, a tourné en ce lieu-là le mot d'image, par celuy de ſubſtance, en ces mots; *La loy ayant l'ombre des biens futurs, & non la propre image des choſes*. Laquelle interpretation Beze meſme fauoriſe en ces termes; [a] *Les autres veulent que Chriſt meſme ſoit icy conferé auec les ombres, c'eſt à dire, auec la figure de la loy, comme la choſe meſme & le corps ſolide; de ſorte que par l'image ſoit ſignifiée la choſe meſme repreſentée au vif en la parole de l'Euangile, comme auſſi l'interprete Syrien l'a entendu, & ſemble eſtre declaré au ſecond chapitre de l'Epiſtre aux Coloſſiens: laquelle expoſition*, ajouſte-t'il, *me ſemble mieux s'accommoder auec l'argument de l'Apoſtre*. Et S. Chryſoſtome luy-meſme ſur ce lieu l'expoſe en ce ſens, & témoigne que ſon intention eſt de prendre le mot, *image*, ſelon la cõdition qu'il a de tenir lieu de perfection & de verité au regard de l'ombre, & non ſelon la condition qu'il a de ſe referer à vne autre choſe comme à ſon objet, expliquant nommément ce mot, *Image*, par ce mot de *verité*: *La loy, dit-il, ayant l'ombre des biens futurs, non la meſme image des choſes, c'eſt à dire*, ajouſte le meſme S. Chryſoſtome, [b] *la meſme verité*: *Car*, pourſuit-il, *iuſques à ce que quelqu'vn ayt appliqué les couleurs à la pourtraitture, c'eſt vne ombre; mais apres qu'on a ſemé deſſus, la fleur de la peinture, & qu'on y a enduit les couleurs, alors elle deuient image*. Et ceux de Genéue meſme en la derniere edition de leur bible, ajouſtent pour expoſition à la marge de ce mot *Image*, *la verité meſme*. S. Chryſoſtome donc transferant de ce lieu de S. Paul, au lieu allegué par le ſieur du Pleſſis, la comparaiſon de l'ombre & de l'image, pour l'appliquer à la comparaiſon des Sacrements du vieil Teſtament auec ceux du nouueau; tant s'en faut qu'il vueille par là ou deſtituer les Sacrements du nouueau Teſtament, de la verité des choſes dont ils ſont Sacrements, ou égaler auec eux les Sacrements du vieil Teſtament, en la comprehenſion de la meſme verité; qu'au cõtraire il veut par ceſte ſimilitude monſtrer, que comme l'ombre & la ſciagraphie ne cõprend point la verité des couleurs, mais en contient ſeulemẽt le nuage & l'ombrage confus; là où l'image parfaitte contient la verité & la perfection des couleurs qui ſont requiſes & deſirées

a *Th. Beza in cap. 10. epiſt. ad Hebr.* Alij ipsũ Chriſtum, vt rem ipſam & ſolidum corpus, volunt, cũ vmbris; id eſt, figuris legis, cõfetri, vt ἀνάλογον voce tes ipſa ſignificetur, ad viuum repræſentata in Euãgelij verbo, ſicut intellexit quoque Sytus interpres, & declarati videtur, Coloſſ. 2. 7. quæ expoſitio mihi quidem videtur melius quadrare Apoſtoli argumento.

b *Chryſoſt. homil. 17. in epiſt. ad Hebr. pag.* 1870. Σκιὰ γὰρ ἔχει, φησὶν, ὁ νόμος τῶν μελλόντων ἀγαθῶν, οὐκ αὐτὴν τὴν εἰκόνα τῶν πραγμάτων, οὐκοῦν, οὐκ αὐτὴν τὴν ἀλήθειαν. ἕως μὲν γὰρ ἂν μὴ ἐπιβάλῃ τις τὰ χρώματα, σκιὰ ἐστὶ καὶ νέφος· ὅταν δὲ ἡ ἀκρὶς ἐπιβάλῃ τις, ἤδη ἔνεστι τὰ χρώματα, τότε εἰκὼν γίνεται.

deſirées en l'ombre: Ainſi les Sacrements de l'ancien Teſtament ne contiennent point la verité & perfection des choſes de ſalut, mais ſeulement l'ombre & le nuage confus: là où ceux du nouueau contiennent la meſme perfection & verité des choſes qui n'eſtoient cõtenuës dans les Sacrements du vieil qu'en ombre, en deſſein & en attente. Et pour ce prend-là la verité & l'image pour vne meſme choſe, & l'ombre & la figure pour vne meſme, n'entendant point par le mot de verité, la verité de la choſe qui exiſte hors de l'image, & dans l'objet de l'image; mais la verité de la choſe qui exiſte dans l'image, aſçauoir, la verité des couleurs de l'image, leſquelles ne ſont l'ombre qu'en deſſein & en attente: & comparant par ce moyen le progrez de l'œuure du peintre en ces deux ouurages, auec le progrez de l'œuure de Dieu és Sacrements de ces deux Teſtaments: en ce que comme la verité des couleurs, qui eſt la perfection & la derniere main du labeur du peintre, exiſte actuellement en l'image, mais n'exiſte en l'ombre ſinon en nuage, en deſſein, & en attente: ainſi la verité de la grace ſalutaire exiſte actuellement és Sacrements du nouueau Teſtament, mais n'exiſte en ceux du vieil, ſinon en ombre, en nuage & en figure, c'eſt à dire, en deſſein, en promeſſe & en attente; ſans qu'il face iamais mention, en la reddition de ſa ſimilitude, d'aucune autre verité conſtituée hors des Sacrements du nouueau Teſtament, à laquelle ils ſe rapportent cõme l'image à ſon objet; ny qu'apres auoir parlé de l'effigie du Roy diuerſement exprimée en l'ombre & en l'image, il ajouſte nulle part ces mots alleguez par le ſieur du Pleſſis en la reddition de ſa ſimilitude; *Ainſi eſt Chriſt és deux Teſtaments, & en leurs Sacrements.* Ains au contraire, auec ceſte perpetuelle proteſtation, que comme la verité des couleurs eſt en l'image, & n'eſt pas en l'õbre, ainſi la verité du ſalut eſt és Sacremẽts du nouueau Teſtamẽt, & n'eſtoit point en ceux du vieil, mais ſeulement quelque ombre & nuage d'icelle. Voicy ſes paroles: [a] *Qu'eſt-ce donc qu'ombre, & qu'eſt-ce que verité? Or ſus prenons-en la ſimilitude des nuages que les peintres peignent. Tu as veu ſouuentesfois l'image d'vn Roy premierement colorée de couleur de nuée, & puis apres le peintre tirer à l'entour des lignes blanches, & faire vn Roy, & vn ſiege Royal, & des cheuaux à l'entour, & des lanciers & des ennemis vaincus & ſubjuguez: Et quand tu vois toutes ces choſes tracées & ombragées, ny tu ne cognois encore tout, ny tu n'ignores tout; ains tu cognois obſcurement que c'eſt vn homme qui eſt peinct & vn cheual; mais quel eſt le Roy, & quel eſt l'ennemy, tu ne le cognois pas encore fort clairement, iuſques à ce que la verité des couleurs y eſtant ajouſtée, rende la veuë plus certaine. Comme donc en ceſte image tu n'exiges pas tout deuãt la verité des couleurs, mais iaçoit que tu obtiennes ſeulement quelque cognoiſſance obſcure de ce qui s'y fait, tu eſtimes le pourfil de l'ombre aſſez parfaict: ainſi penſe du vieil & du nouueau Teſtament, afin de n'exiger point toute la diligence de la verité en la figure.*

[a] *Chryſ. homil. in illud P. tit.* Nolo vos ignorare, t. 5. p. 297. Εἰδὲς πολλάκις εἰκόνα βασιλέως κατασκευασθεῖσαν χρωμάτων, εἶτα τὰ σχήματα λάθρα ἐξαλειφόμενα, καὶ πάλιν βασιλέα, καὶ ἵππον βασιλικὸν, καὶ ἵππους πολεμίους, καὶ δορυφόρους, καὶ στρατιώτας ἐπιτεθέντας; ἐμοὶ μὲν γὰρ ἔφην πάντα ταῦτα ἐσκοτισμένα εἶναι. Οὐκοῦν καὶ ἐν τῇ εἰκόνι τοῦτο ἐστὶ τὸ ἐν αἰσθήσει τὰ μὲν εἰδέναι, τὰ δὲ ἀγνοεῖν· τὸ μὲν γὰρ ἄνθρωπον εἶναι τὸν γεγραμμένον καὶ ἵππον, οἶδε· τίς δὲ ὁ βασιλεὺς, καὶ τίνες οἱ πολέμιοι, οὐκ ἀκριβῶς εἰδέναι. ὡς αἱ γραμμαὶ τὸ χρωμάτων ἐπιθῶσιν ἀλήθειαν, τότε ἂν ἀκριβῶς τοῦτο εἰδείης· καὶ ἐπὶ τοῦ παρόντος, ἂν μὴ μέχρι παντὸς ἀπαιτῇς τὴν ἀλήθειαν τῶν χρωμάτων ἀκριβῶς εἰδέναι, ἀλλὰ τὸ τυχὸν, καὶ ἀμυδρῶς τὸ διάλειμμα τῶν ἐπιπλοκῶν συγγνώμης ἄξιον ἡγῇ πρὸς τὸν κείμενον.

& que le vieil Teſtament ayt affinité auec le nouueau, & ce paſſage-la, aſçauoir le paſſage de la mer rouge, auec noſtre bapteſme; nous te le pourrons enſeigner. Car là eſtoit eau, & icy eau; icy le bapteſme, & là la mer; tous entrent icy en l'eau, & là tous; ſelon cela il y a ſimilitude. Veux-tu puis apres cognoiſtre la verité des couleurs? Là ils furent deliurez d'Egypte par la mer, icy de l'Idolatrie; là Pharaon fut ſubmergé, icy le diable; là les Egyptiens ſuffoquez, icy le vieil homme enſeuely au peché. Or voy la conuenance de la figure auec la verité, & l'excellence de la verité par deſſus la figure: car il ne faut pas que la figure ſoit entierement priuée de conuenance auec la verité, autrement elle ne ſeroit pas figure; ny ne faut pas que la figure ſoit entierement égalée à la verité: car autrement elle ſeroit elle-meſme la verité; mais il faut qu'elle demeure en ſes bornes, ny ne comprenne toute la verité, ny ne ſoit deſtituée de toute la verité: Car ſi elle contient tout, elle ſera derechef elle-meſme la verité; & ſi elle eſt deſtituée de tout, & qu'il n'y ayt aucune ſimilitude, elle ne pourra par conſequent eſtre figure: mais il faut qu'elle en retienne vne partie, & en reſerue vne autre à la verité; & partant n'exige point tout de moy au vieux Teſtament. Mais ſi ſeulement tu y recognois quelques petits & obſcurs enigmes, prens-le en bonne part. Où eſt donc l'affinité de la figure à la verité? Là tous, & icy tous: là par l'eau, & icy par l'eau: eux deliurez de la ſeruitude, & nous deliurez de la ſeruitude, mais non tous d'vne meſme: Car eux, de la ſeruitude des Egyptiens; & nous, de la ſeruitude des diables; eux, de la ſeruitude des barbares; nous, de la ſeruitude du peché; Ils paruindrent à la liberté, & nous auſſi, mais non à vne meſme: Car nous à vne beaucoup plus excellente. Que ſi nos choſes ſont plus grandes que celles-la & plus excellentes, ne t'en eſtonne point: Car c'eſt le priuilege de la verité, qu'elle ayt quelque excellence par deſſus la figure, mais non combat & repugnance auec la figure. Et vn peu apres: [a] *Tu as veu au faict du bapteſme, quelle a eſté la figure, & quelle la verité: Or ſus ie te monſtreray auſſi que les tables & la communion des Sacrements y ont eſté tracées, ſi tu n'exiges point derechef tout de moy, mais requiers d'y voir les choſes qui ſe font ainſi qu'il eſt raiſonnable de les voir en ombre & en figure. Pour ce donc qu'il a parlé de la mer, de la nuë, & de Moyſe; il aiouſte en outre; Et tous ont beu d'vn meſme breuuage ſpirituel, c'eſt à dire; Comme toy ſortant du lauement du bapteſme tu viens à la table; ainſi eux montants de l'eau vindrent à vne table nouuelle & admirable, ie veux dire la manne. Et derechef; Comme toy tu as vn breuuage admirable, aſçauoir le ſang ſalutaire, ainſi eux ils eurent vne admirable nature de breuuage.* Et au deſſous: [b] *Pourtant il fait mention de ces choſes, remarquant la figure du bapteſme en la mer & en la nuë, & a prefiguré au vieil Teſtament la figure des Sacrements en la manne, & en la pierre.* Qui eſt auſſi le meſme ſens auquel il employe ces mots en l'homelie de la trahiſon de Iudas, lors qu'il dit: [c] *Et pour ceſte cauſe en la table de la cene du Seigneur, l'vne & l'autre Paſque & de la figure & de la verité fut celebrée. Car comme les peintres ont ac-*

a *Ibid. pag. 299.* Εἰδὲς ὅτι τῦ βαπτίσματος τὸ μὲν τύπος, τὸ δὲ ἀλήθεια φέρε σοὶ δείξω & τὴν τραπέζαν, καὶ τὴν τῦ μυστηρίου κατασκευὴν ἀκριβῶς προεμφήνω, ἐὰν μὴ τὰ τῦ πνεύματος μὰ πάλιν, ἀλλ' οὕτως ἐξετάσεις τὸ ζητούμενον· ἐκεῖνοι τὸ ἐρυθρὸν ἐδιάβησαν θάλασσαν, & τοῦτο ἐδιάβη κόσμον· ἐκεῖ ὁ Φαραὼ ἐβυθίσθη, & ὁ διάβολος, & ὁ Μωσῆς, ἐνταῦθα πάλιν, πάντες & ὁ παλαιὸς ἄνθρωπος συνεθάφησαν ἐφαγον ἐκεῖνοι σύμβολον, καὶ ἡμεῖς ἐσφραγίσμεθα τῷ ἰδίῳ αἵματι· ἐκεῖνοι ὅτι τραπέζαν ἐδιάβησαν τρέχεις, οὕτω κἀκεῖνοι καὶ ὁ θαλάσσης αἰχμάλωτος ὅτι τραπέζαν ἐδιάβησαν ἔλαβον κρεῖττον καὶ παράδοξον, τὸ μάννα λέγω.

b *Ibid.* Ἀλλ' ὅμως τοῦτο πάντων αἰνίττεται, καὶ διελέξας τὸ πάντα τὸ βαπτίσματος & τὸν θάνατον & τὸν ἡφαίστου, & τὸν τῦ μυστηρίου, & τὸν πέτρας, προδιήγησται ἐν τῇ παλαιᾷ.

c Chryſoſt. hom. de prodit. Iude, pag. 461. edit. Pariſ. de diuerſis. Διὰ τοῦτο γὰρ ἐν αὐτῇ τῇ τραπέζῃ τὸ καθαρὸν γίνεται Πάσχα, & τὸ τῦ τύπου, καὶ τὸ τῆς ἀληθείας· καθάπερ γὰρ οἱ ζωγράφοι ἐν αὐτῇ τῇ πίνακι, & τοὺς γράμμας περιτίθεσι, & τὰ σώματα χρίουσι, & πάντα τὰλλότριον τῆς χρωματουργίας ἀποδιώκουσι τοῦτο καὶ ὁ

couſtumié de tracer & ombrager de certains traits les tableaux qu'ils veulent peindre, & cela faict les parfaire & accomplir de la varieté des couleurs; ainſi auſsi Chriſt en fit en la table, & traça la figure de la Paſque, & monſtra la Paſque de la verité: Où veux-tu que nous t'appreſtions à manger la Paſque? c'eſtoit la Paſque Iudaïque: mais que l'ombre cede à la lumiere, que l'image ébauchée ſoit ſurmontée par la verité, &c. Et vn peu apres: *Autrefois a eſté la Paſque Iudaique, mais elle a eſté abolie & euacuée par l'aduenement de la Paſque ſpirituelle, laquelle Chriſt donna.* Or quelle egalité conſtitue en tout cela ſainct Chryſoſtome entte les Sacrements de l'ancienne loy, & ceux de la nouuelle, autre que d'vne groſſiere cõuenance & analogie telle quelle, entte l'ombre & le corps, entre la figure & la verité? Ains comme n'y conſtitue-t'il point vne manifeſte inegalité; & telle qu'elle eſt entre les graces corruptibles & les graces incorruptibles, entre la deliurãce des Egyptiens & la deliurãce des diables, entre la manne & le corps de Chriſt, entre la pierre & le ſang de Chriſt; ſelon ce qu'il auoit dict au commentaire expres ſur ceſte epiſtre: [a] *Le paſſage de la mer fut la figure du bapteſme. Et ce qui ſuit apres de la ſacrée table: Car comme tu manges le corps du Seigneur, ainſi eux la manne; & comme tu bois le ſang, ainſi eux l'eau de la pierre.* Et derechef: *A eux il leur donna l'eau & la manne, & à toy le corps & le ſang.* Et vn peu apres [b] *Comme leurs dons eſtoient figures & types, ainſi auſsi leurs ſupplices, types & figures; & comme le bapteſme & la ſacrée table furent premierement tracées & pourfilées en ombre; ainſi par les choſes qui ſuiuent, il eſt auſsi figuré que ceux ſeront punis, qui ſe rendront indignes de ces dons,* &c. *Vous voyez donc comme il montre comme non ſeulement ils ſeront punis, mais comme ils ſeront punis beaucoup plus que ceux-là: Car ſi ceſtuy-la eſt figure, & ceſtuy-cy verité, il eſt neceſſaire qu'il y ayt grand excez aux ſupplices, ainſi comme il y a aux dons.* Or cela eſt-ce conſtituer égalité entre les Sacrements du vieil Teſtament, & ceux du nouueau?

Χριστὸς ἐπάνω τὴν αὐτὴν τράπεζαν, καὶ τὸ τυπικὸν Πάσχα ἐκτελεῖται, καὶ τὸ ἀληθινὸν παρίσταται.

a Chryſoſt. hom. 25. in 1. ad Cor. p. 523. Καὶ οὐδὲν μὲ ἓν τοῦτο συμβαίνει· ἀλλ' ἡ μὲν ἐκείνη τράπεζα· καθάπερ γὰρ σὺ τὸ σῶμα ἐκεῖνο τὸ δυσωπεῖσθαι, ὅτας ἐπὶ τοῦ μάννα· καὶ ὡσαύτως ἐκεῖνος τὸ αἷμα πίνει, ὅτας ἐπὶ τοῦ ὕδατος. καὶ πάντες μανὰ καὶ ὕδωρ, καὶ σῶμα καὶ αἷμα πεῖνε.

b Et pag. 524. ὡσαύτως γὰρ καὶ ἐκεῖνοι τύποι, οὕτω καὶ αἱ κολάσεις τότε· καὶ ὥσπερ τὸ βαπτίσμα καὶ ἡ τράπεζα προδιεγράφη, οὕτω καὶ ἐκεῖ μὴ ταῦτα, ἵνα καὶ κολασθήσονται οἱ τῶν δώρων ἀξίως μὴ χρησάμενοι· ἐκεῖνος οὐχ ὅτι κολάσεται μόνον, ἀλλὰ ὅτι μείζονας ἢ ἐκείνους· εἰ γὰρ τὰ μὲν τύπος, τὰ δὲ ἀλήθεια, ἀνάγκη καὶ τὰς τιμωρίας πολλῷ τῷ μείζονι χωρεῖν, ὡσαύτως ἔχειν καὶ τῶν δωρεῶν.

D E ſainct Chryſoſtome le ſieur du Pleſſis paſſe à S. Cyrille, duquel il allegue deux paſſages: Car encore qu'il en rapporte quatre, neantmoins il produit pluſtoſt les deux antecedẽts pour les ſoudre & expoſer par les deux ſubſequens, que pour s'en ſeruir d'argumẽt: Car ayant monſtré par le premier, qu'au temps du nouueau Teſtament Dieu donne liberalement le pain celeſte, qui au temps paſſé eſtoit figuré par la manne; & par le ſecond, que ce pain celeſte eſt le fils vnique, qui par le S. Eſprit viuifie noſtre eſprit, & garentit noſtre corps de corruption; il ajouſte, pour monſtrer par le meſme autheur que les vrays Iſraëlites n'auoient pas ſeulement la manne, mais auſsi gouſtoient ce pain, deux autres paſſages pris du meſme lieu, l'vn conſiſtant en ces mots: *La vraye manne eſt Chriſt, lequel le Pere dõnoit à ces anciens là, par la figure de la manne:* Et l'autre en ceux cy;

CHAP. XV.

Reſponſe aux obiections priſes de ſainct Cyrille Alexandrin, par le ſieur du Pleſſis, page 937. edit. 2.

Cyrill. Alexãdr. lib. 3. in Ioan. c. 34. & 36.

Premiere ſolution.

C'eſt ce que dit le Pſalmiſte, L'homme a mangé le pain des Anges; où i'eſtime qu'il eſt euident qu'à ces ſubſtances raiſonnables & intellectuelles, n'eſt mis deuant autre pain, autre viande, que le fils de Dieu. Or quant au premier paſſage, il y a deux manifeſtes ſolutions: La premiere, que le ſieur du Pleſſis n'en peut rien recueillir pour inferer la meſme diſpenſation du corps de Chriſt en la manne qu'en l'Euchariſtie, dautant que dire que Chriſt eſtoit donné de Dieu le Pere aux anciens par la figure de la manne, ſe peut reſoudre en ce ſens, Que la figure de Chriſt eſtoit donnée de Dieu le Pere aux anciens par la figure de la manne, ſuiuant ce qu'il auoit dit peu auparauant; a *Maintenant le temps des figures eſt paſſé: Mon Pere vous donne le pain du Ciel, lequel par la largeſſe de la manne, eſtoit figure aux anciens comme en ombre.* A quoy ſe conforment les paroles Grecques du propre lieu cité par le ſieur du Pleſſis, qui portent; b *La vraye manne eſt Chriſt meſme, entendu eſtre donné de Dieu le Pere aux anciens par la manne, comme en figure.* Et la circonſtance du lieu le confirme, où il ſe void que ces anciens-la deſquels parle ſainct Cyrille, eſtoient les meſmes Iuifs murmurateurs, dont noſtre Seigneur auoit dict, *Vos Peres ont mangé la manne & ſont morts;* & où tout le ſens occulte de la verité figurée & ombragée par l'hiſtoire lirerale de la manne, aſçauoir, la vraye ioüyſſance du pain du ciel, ſainct Cyrille l'applique non aux Iuifs & au temps de la loy au deſert; mais aux Chreſtiens & au temps de la loy Euangelique. Car jaçoir qu'il die vn peu au deſſous, parlant de ces meſmes anciens Iſraëlites, c *Que n'ayant point encore reçeu le pain celeſte qui confirme le cœur de l'homme, ils pouuoient plus facilement tomber aux cupiditez de la chair, & pour ceſte cauſe ſembler dignes de pardon; mais apres qu'ils eurent ioüy du Seigneur,* (le Grec porte, *qu'ils eurent eſté traittez delicieuſement du Seigneur,* ou, *Qu'ils eurent ioüy des delices du Seigneur,* ou, *Qu'ils ſe furẽt ioüez & mocquez du Seigneur,*) *comme il eſt eſcrit, preferant les choſes charnelles aux ſpirituelles; ils ſouffrirent de iuſtes & ſeueres ſupplices, & auec leurs ſupplices, laiſſerent vne inſigne memoire de leur calamité:* Neantmoins il appert, puis que ceux deſquels S. Cyrille parle, eſtoient ceux qui furent exterminez au deſert pour leur infidelité, que la ioüyſſance de Chriſt, qu'il dit auoir eſté deſignée en eux par la mãne, n'eſtoit qu'vne ioüyſſance figurée par la perception de la manne, & non pas vne vraye & actuelle ioüyſſance. A quoy ſert de confirmation ce qu'il ajouſte incõtinent apres: d *Ceſte manne-la ſenſible figuroit ceſte manne icy intelligible; Or la manne intelligible eſt Chriſt, & la ſenſible eſtoit la diſcipline plus groſſiere de la loy; & ils la cueilloient de iour en iour, & leur eſtoit defendu de la reſeruer au lendemain; pour ce que par l'auenement du Sauueur, les figures de la loy ont ceſſé, & nous ne pouuons recueillir d'aliments de là, la verité meſme & le pain celeſte nous eſtant propoſé pour iouyſſance:*

a *Ibid. c. 34.* Νῦν δὲ ἡ ἀληθινὴ δίδοται ὑμῖν ὁ πατήρ μου ἐκ τοῦ οὐρανοῦ, ὡς ἐξ ἐκείνου τὸ μάννα ἐφάνη τοῖς ἀρχαιοτέροις ὡς ἐν σκιᾷ τὰ πάντα χωρήσας.

b *Ibid.* Τὸ μάννα ὃ ἀληθῶς αὐτὸς ἐστὶν ὁ Χριστὸς, ὡς ἐν τύπῳ τῷ μάννα χορηγῶν τοῖς ἀρχαιοτέροις τοιούτοις πατρὶ τοῦ θεοῦ & πατρός.

c *Ibid.* Οὔπω γὰρ τὸ μάννα καθίστης αἰτιώτατοι καὶ αἰχμάλωτοι καταδημαίνεσθε, νῦν δὲ ἄρτος ἔχεσθε ἐξ οὐρανοῦ & τρυφῆτε καρδίαν αὐξήσατε, καταπίπτουσι εὐκόπως εἰς ἐπιθυμίας σφρικάς. ἆρα τοῦτο ἡμῖν συγχωρήσουσιν. οἱ δὲ ἐν τῷ τοῦ κυρίου χαίρειν προφάσεως, καὶ δοκεῖν μακαρίως ἀγαθῶν τῶν σφρικὰ σεσωμάτων, διὰ τοῦτο πάντων ἦν τῶν δικαίων ὑπόκρισιν & συμφορὰς τῶν μεγίστων κατηκολούθησαν.

d *Ibid.* Εἰς τοῦτο τὸ μάννα τὸ νοητὸν τὸ αἰσθητὸν λεγόμενον· τὸ μὲν μάννα τὸ αἰσθητὸν ὑπηρέτησε. ἐφύλαττε οὖν δίκαιος ὁ ἐκλεκτὸς, & ἀπεκρύπτετο πρὸς ὁ τεθνήκης εἰς τὸν αἰῶνα, ὡς δι' αἰνιγμάτων τοῖς ἀρχαιοτέροις ἐκτεθειμένον, ὅτε δὲ ἐπέμενον λοιπὸν αἰκαλιάζοντες χρόνῳ, καθ' ὃν ἐν καιρῷ μὴ ὀφεῖλε πρόσωπο ὁ μυστηρίοις, καταργηθῆναι πάντας οἱ ἐξ ἑνὸς τύπου, & τὸ συλλήβδην ἐν βραχεῖ εἰπεῖν εἰκόνος, καὶ τῆς ἀληθείας & ἀρχῆς.

La ſeconde ſolution qui eſt commune & au premier, & au ſecond paſſage, eſt que ſainct Cyrille ny en l'vn ny en l'autre ne parle point de la manne, entant que figure du corps de Chriſt, & entãt que correlatiue, analogique, & correſpondante à l'Euchariſtie; mais entant que figure de la doctrine & de la diuinité de Chriſt: & reciproquement que ſainct Cyrille ne parle point là de Chriſt entant qu'hõme conſtitué de corps & de ſang, mais entant que Dieu & Verbe eternel du Pere, qui paiſt de ſa doctrine & des graces de ſon Eſprit & de ſa diuinité toutes les natures intellectuelles, tant humaines qu'Angeliques. Cela appert par ce qu'il dit au commencement du chapitre en ces mots: [a] *Ceſtuy-la n'eſtoit point la vraye manne & le vray pain celeſte, mais le fils vnique de Dieu, eſt le vray pain, lequel eſtant de la ſubſtance du Pere, eſt naturellement la vie qui viuifie toutes choſes.* Conditions qui appartiennent preciſément à la diuinité de Chriſt: Et par ce qu'il dit vers la fin du chapitre en ceux cy; [b] *La grace de la manne intellectuelle eſt épandue par toute la terre; laquelle eſt comparée à la coriandre, & eſt dicte menuë, pour ce que la vertu de la parole diuine eſt vrayement ſubtile & d liée, & eſtant froide, eſteint par ſa froideur les ardeurs des paſſions charnel es: Car on dit que la vertu de la coriandre eſt tres-froide:* Conditions qui appartiennent à la doctrine de Chriſt. Pour l'intelligence dequoy il faut ſçauoir, qu'en autant de ſortes que Chriſt eſt dict eſtre noſtre aliment & noſtre paſture, en autant de ſortes la manne eſt dicte eſtre figure de Chriſt: Or Chriſt, ſelon ſainct Cyrille, nous paiſt en deux ſortes: L'vne, comme Dieu & Verbe eternel du Pere par ſa doctrine & par les graces de ſon Eſprit: & de ceſte façon il eſt appellé par le Pſalmiſte, ſous la figure de la manne, le pain des Anges; & eſt dict eſtre, par S. Cyrille, au lieu allegué par le ſieur du Pleſſis, l'aliment de toute creature raiſonnable & intellectuelle: L'autre, comme homme, par l'exhibition qu'il nous donne de ſa chair & de ſon ſang en l'Euchariſtie. Cela ſe recueille de pluſieurs lieux de ſainct Cyrille, mais entre autres du dixiéme liure de ce meſme commentaire, chapitre treiziéme, où il diſtingue la communion ſpirituelle que nous auons auec ſa diuinité en l'infuſion de la foy & de la charité, d'auec la communion corporelle que nous auons auec ſon corps en l'Euchariſtie, en ces mots eſcrits contre vn des commentaires des heretiques; [c] *Nous ne nions pas*, dit-il, *toutesfois, que nous ne ſoyons conjoints à Chriſt ſpirituellement, par vne foy droitte & charité ſyncere: Mais que nous n'ayons aucune conionction auec luy ſelon la chair; cela nous le nions de tout poinct, & diſons qu'il eſt entierement repugnant aux ſainctes Eſcritures.* Et vn peu apres: [d] *Penſe-t'il à l'aucnture que la vertu de l'Eulogie myſtique*, c'eſt à dire, de l'Euchariſtie, *nous ſoit incogneuë, laquelle entrant en nous, ne fait-elle pas que par la communication de la chair de Chriſt, Chriſt habite auſſi corporellement en*

Seconde ſolutiõ.

a *Idem l. 3. c. 35.* Ἡ γὰρ νῦν ἐκεῖνο τὸ μάννα ἐκαλεῖτο. ἀλλ' αὐτὸς ὁ μονογενὴς τοῦ Θεοῦ λόγος, ὁ ἐκ τῆς οὐσίας ἐκπεφυκὼς τοῦ πατρός. ἐπειδὴ ἔστι καὶ φύσει ζωὴ, καὶ πάντα ζωοποιῶν.

b *Ibid.* Ἐπὶ γὰρ πᾶσαν τὴν οἰκουμένην, ἡ τοῦδε μάννα καταπεπότευται χάρις. ἡ δὲ τοιαύτη καταπότευσις). καὶ μικρὸν ὑπομανθάνει). καὶ μικρὸν ὑστερον ἡ ἐπιφωνεῖται φησὶ τὸ ζῆν παρὰ τοῦ λόγου διὰ τοῦτο ἐκπρεπῶς κατωμάτου πύρωσιν ἐν ὑμῖν καταπωλοῦσα, ἡ εἰς τὰ βάθη τῆς καρδίας εἰσδύουσα. ψυχροῦ τὸν ὄντα καὶ πάνυ, ζωπυρεῖ καὶ αὐτὸς ἅπας, ζωπυρεῖ καὶ πάλιν, τὴν ἐνέργειαν τὴν ἐν ἡμῖν φυσικῶν.

c *Cyrill. lib 10. c. 13. in Ioan.* Οὐ γὰρ ἀρνούμεθα τὴν κατὰ νόμον καὶ τὸν παλαιὸν αἰῶνα τοῖς ἁγίοις ἐφοδιάζεσθαι καὶ διαπορίζεσθαι πνεύματι. ἐπικρατεῖ λειτουργία συνεπόμεθα τῷ Χριστῷ, ἐδαμῶς ἐξαρνούμενοι τὴν παρ' ἡμῖν δοκοῦσαν εἶναι τροφήν. τὸ δὲ οὐ καταδεχόμεθα λέγειν ὡς οὐσίας ἡμῖν συναφείας ἡ πρὸς αὐτὸν ἕνωσις. ἀλλ' ὅμως ἀπόδειξις ἡμετέρας ἐνδείκνυται.

d *Ibid.* Καὶ διδάσκει παραλλὰξ ἡ μυστικῆς εὐλογίας τὴν δύναμιν· γίνεται γὰρ ἐν ἡμῖν, φησὶ, καὶ οὐχὶ ἡ σωματικῶς ἡμῖν ἐνωθεῖσα, ἡ Χριστὸν τῇ μετοχῇ καὶ κατοικεῖν ἡ ἁγίας ἐκκλησίας

nous? Et par ce qu'il dit en l'onziéme liure de ce meſme commentaire, au chapitre vingt-ſixiéme, en ces mots, [a] *Eſtans tous conjoints à vn Chriſt, par ſon corps, dautant que nous l'auons receu en nous, luy qui eſt indiuiſible,* (aſçauoir, comme il venoit de dire, par la participation de l'Euchariſtie; Le Grec porte, *Dautant que nous l'auons receu en nos propres corps,*) *nos membres ſont pluſtoſt reputez eſtre ſiens que noſtres.* Et vn peu apres: [b] *Or que ceſte vnion corporelle auec Chriſt, ceux qui participent à la communion de ſa ſacrée chair l'acquierẽt, ſainct Paul le témoigne,* &c. *Mais de l'vnion corporelle c'eſt aſſez dict. Et quant à la ſpirituelle, ſuiuant la meſme methode, nous diſons qu'ayant receu le ſainct Eſprit, nous ſommes aucunement vnis & entre Dieu & entre nous,* &c. [c] *Et comme la vertu de la tres-ſaincte chair de Chriſt, fait ceux qui y participent,* (il y a dans le Grec, *fait ceux en qui elle entre,*) *vn corps: Ainſi i'eſtime qu'en la meſme maniere ceux en qui l'eſprit indiuiſible de Dieu habite, il les reduit tous à vne vnité ſpirituelle.* Et au chapitre vingt-ſeptiéme: [d] *Le fils eſt vny en nous corporellement, comme homme en l'Euchariſtie, & ſpirituellement comme Dieu par la grace de ſon Eſprit.* Et derechef: [e] *Prenant & corporellement, & ſpirituellement, comme il a eſté dict, le fils de Dieu vny par nature au Pere, nous ſommes glorifiez, eſtants faicts participants de la nature ſupréme.* Et au quatriéme liure de ſon Pentabible contre Neſtorius; [f] *Le verbe de Dieu demeure en nous, lors que nous ſommes faicts participants de ſa ſacrée chair & de ſon ſacré ſang, & ſelon ſa diuinité par ſon ſainct Eſprit, & ſelon ſon humanité par ſa ſacrée chair & par ſon precieux ſang: Car eſtants participants du ſainct Eſprit, nous ſommes vnis & à Chriſt le Sauueur de tous, & entre nous. Et quant à eſtre concorporels auec Chriſt, nous ſommes faicts tels, en ce que nous ſommes tous vn pain & vn corps, dautant que nous participons tous d'vn meſme pain; car le corps de Chriſt exiſtant en nous, & entierement diuiſible, nous lie en vnité.* Sainct Cyrille donc poſant ces deux ſortes d'vnions de nous auec Chriſt, l'vne ſpirituelle auec ſa diuinité, par le moyen des graces, vertus & doctrines de ſon Eſprit; l'autre corpotelle auec ſon humanité, par le moyen de la perception que nous faiſons de ſon corps & de ſon ſang en l'Euchariſtie; & conſiderant Chriſt comme aliment & paſture des Anges & des hommes en la premiere maniere, & comme aliment des hommes ſeuls, & encore des ſeuls Chreſtiens & des ſeuls fidelles communiants en la ſeconde; & ſe propoſant la manne eſtte figure de Chriſt, vray pain celeſte, en autant de manieres que Chriſt eſt paſture & viande; il n'y a aucun inconuenient qu'en vn lieu il examine la manne comme figure de Chriſt, entant que paſture & aliment par les graces, vertus & doctri-

a *Idem lib. 11. in Ioan. cap 26.* Εἰ γὰρ οἱ πάντες ἑνούμεθα τῷ Χριστῷ δι' ἁγίου σώματος, ἆρα δὴ καὶ ἓν ἐσμεν λοιπὸν καὶ ἀδιαίρετοι οἱ ἴδιοι σώμασι, οὐχὶ δὴ μᾶλλον ἡμῶν αὐτῶν ἐσμὲν τὰ ἴδια χρεωστοῦμεν μέλη.

b *Ibid.* Οτι δὲ ἡ πρὸς Χριστὸν σῶμα γινομένη ἕνωσις, φημὶ δὴ πρὸς ἡμᾶς Χριστοῦ· οἱ δὲ ἁγίας αὐτοῦ σαρκὸς ἐν μετοχῇ γινόμενοι ὑπερφυᾶ μεταποιοῦνται, μαρτυρεῖ πάλιν ὁ Παῦλος.

c *Ibid.* Ωσπερ γὰρ ἡ ἁγίας σαρκὸς ἡμῶν ζωοποιὸς δύναμις συνάπτουσα ἑαυτὴν τοῖς ἐν οἷς ἂν ἐνοικήσῃ, ἓν αὐτὰ ἀπεργάζεται σῶμα· οὕτω δὴ καὶ τὸν πάντων ἡμᾶς ἐνοικήσαντα νοητέον θεοειδῆ νοῦν ἑαυτῷ πρὸς ἑνότητα τὴν πνευματικὴν συναγαγεῖν πάντας.

d *Et cap. 27.* Γίνεται μὲν γὰρ ἐν ἡμῖν ὁ υἱός, σωματικῶς μὲν ὡς αἴσθησις σωματικὴ μεμιγμένος τῷ ἐσθιομένῳ· μυστικῶς δὲ ἀλλοίως πνευματικῶς δὲ αὖ πάλιν ὡς ἴδιος τῇ τοῦ ἰδίου πνεύματος ἀρχῇ ὁ χριστός.

e *Item.* Τὸν δὲ φύσει τε καὶ ἀληθῶς υἱὸν, ὡσαύτως πρὸς αὐτὸν ἔχοντα τῷ ἕνωσιν λαβεῖν τὸν ἑαυτοῦ, καὶ σωματικῶς μὲν πνευματικῶς, καθάπερ ἴσμεν ἤδη, τοῦ δὲ πάντα φύσει μεθέξοντος καινοποιοῦ χάριτος ἀνθρωπίνης ἐκδεξάσθαι.

f *Idem lib. 4 Pentabib. aduerſus Neſtor. pag 85. edit. Rom.* Μένοντος ἐν ἡμῖν τοῦ λόγου θεοῦ μὲν δηλ. τοῦ ἁγίου πνεύματος, αὐξηθέντος δὲ αὖ δηλ. τῆς ἁγίας σαρκὸς καὶ τοῦ ἡμῶν αἵματος. πνεύματος μὲν γὰρ ἁγίου μετοχήσαντες αὐτοῦ τε τοῦ πάντων σωτῆρος Χριστοῦ, καὶ ἀλλήλοις ἐνοικοῦμεν· σώσωμοι δὲ καὶ ὄντως ἐσμὲν ἑνούμενοι, ὡς πρὸς ἄρτος, ὡς σῶμα οἱ πολλοὶ ἐσμεν· οἱ γὰρ πάντες ἐκ τοῦ ἑνὸς μετέχομεν. σωθῆναι γὰρ ἡμᾶς εἰς ἑνότητα τὸ ἐν ἡμῖν σῶμα Χριστοῦ· μαμάσεται γὰρ κατ' οὐδένα ζῶντα.

nes de ſon Eſprit, de toutes les creatures intellectuelles, tant Angeliques comme humaines, & tant ſous la loy Iudaïque que ſous la loy Euangelique; & ſe reſerue puis apres en vn autre lieu à la conſiderer, entant que figure de Chriſt ſelon l'autre partie, aſçauoir, ſelon celle ſelon laquelle il s'eſt faict viande, paſture & aliment, non des Anges, mais des hommes; & non des hommes conſtituez ſous la loy Iudaïque, mais ſous la loy Euangelique; c'eſt à dire, ſelon la participation de ſon corps & de ſon ſang. Et en ce cas-la contemple la manne comme figure precurſiue de l'Euchariſtie, par laquelle ceſte participation nous eſt donnée. Or c'eſt ce que nous diſons qu'il fait en ceſt endroit. Car en tout le 34. chapitre du troiſiéme liure de ce commentaire, duquel chapitre ſont priſes toutes les allegations faittes par le ſieur du Pleſſis, il ne traitte aucunement de la manne, entãt que figure du corps de Chriſt, ny entant que myſtere precurſif du Sacrement de l'Euchariſtie; mais entant que figure de Chriſt ſelon ſa diuinité, & de l'aliment qu'il donne comme Verbe eternel du Pere par la lumiere, doctrine, vertu & grace de ſon Eſprit, à toutes les creatures intellectuelles, tant au ciel comme en la terre, tant ſous la loy que ſous l'Euangile, ainſi qu'il le témoigne au ſecond paſſage cité par le ſieur du Pleſſis, lors qu'il dit; *C'eſt ce qui eſt chanté par le Pſalmiſte, Il leur donna le pain du ciel, l'homme mangea le pain des Anges*; Or i'eſtime, ajouſte t'il, *qu'il eſt manifeſte à tous, qu'aux ſubſtances raiſonnables & intellectuelles n'eſt mis deuant autre pain & autre viande ſinon le fils vnique de Dieu*: choſe qui ne conuient à Chriſt, ſinon ſelon l'aliment de ſa diuinité, & non ſelon la paſture de ſon corps & de ſon ſang. Et pattãt que toute la communication de Chriſt que S Cyrille peut eſtre eſtimé en ce chapitre-la auoir élargie aux Iuifs, (ſi toutesfois en ce chapitre-la il en exprime aucune élargie aux Iuifs autrement qu'en figure,) eſt la communication de Chriſt entant que Dieu, & ſelon la doctrine & les graces & vertus de ſon Eſprit, & non entant qu'homme, & ſelon l'exhibition reelle de ſa chair & de ſon ſang. Et pour ceſte cauſe, tant s'en faut qu'il propoſe au commencement de ce chapitre de ne conſiderer en ce diſcours la, la manne comme figure ſpeciale & particuliere du corps de Chriſt, & comme Sacrement precurſif du Sacrement de l'Euchariſtie; qu'au contraire il propoſe là, de la conſiderer ſeulement comme vne figure confuſe de la liberalité vniuerſelle de Dieu: *La manne*, dit il, *eſtoit vne certaine figure de la liberalité vniuerſelle de Dieu, concedée aux hommes comme pour arrhes*: Mais au chapirre ſubſequent, là où il vient à traitter de la communication que Chriſt nous donne de ſon corps & de ſon ſang par l'Euchariſtie, & à cõſiderer la manne comme figure de l'aliment que Chriſt nous donne entant qu'homme par ſa chair & par ſon ſang, c'eſt à dire, comme figure du corps de Chriſt, & comme

Le ſieur du Pleſſis page 538. de la 2. edit. Cyrill. lib. 3. cap. 34 & 36. in Ioan.

Cyrill. lib. 3. cap. 34. in Ioan.

myſtere precurſif du Sacrement de l'Euchariſtie, & correlatif & correſpondant ſelon l'analogie de l'imbecillité de ſa loy au Sacrement de l'Euchariſtie; alors il remarque bien là la difference qui eſt entre la vacuité de l'vn, & la plenitude de l'autre, entre le defaut de l'vn & la perfection de l'autre, entre l'ombre de l'vn & la verité de l'autre. Car voicy ce qu'il dit ſur ces mots de noſtre Seigneur, [a] *Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage*; Chriſt, dit-il, *diſtingue derechef entre l'Eulogie myſtique*, c'eſt à dire, l'Euchariſtie, *& la manne, & entre les cours de l'eau decoulants de la pierre, & la communication du ſainct Calice*, &c. *Car l'aliment de la manne n'apportoit point la vie eternelle, mais vn bref remede de la faim: Ce n'eſtoit donc pas la vraye viande, c'eſt à dire, le pain du ciel: mais le ſainct corps de Chriſt nourriſſant à l'immortalité & à la vie eternelle, eſt reellement la vraye viande: Mais ils beurent de l'eau de la pierre. Et de là que gaignerent-ils? Car ils ſont morts: Ceſtuy-la donc n'eſtoit pas le vray breuuage, mais le ſang de Chriſt, c'eſt le vray breuuage, arrachant & deſtruiſant la mort de tout poinct: Car ce n'eſt pas ſimplement le ſang d'vn homme commun, mais de celuy qui par ſa nature eſt la vie: Pour ceſte cauſe nous ſommes reputez corps & membres de Chriſt, comme receuants le propre fils en nous meſmes par l'Eulogie*, c'eſt à dire, par l'Euchariſtie. Et au quatriéme liure de ſon Pentateuche contre Neſtorius: [b] *Que ce myſtere*, dit il, *ſoit diuin, & que la participation en ſoit viuifiante, & que la vertu de ceſte hoſtie non ſanglante ſoit grandement plus excellente que le culte legal; il eſt ayſé à voir, de ce que les inſtitutions propoſées par Moyſe aux anciens, ſont dittes eſtre ombres, & Chriſt & les choſes inſtituées par luy, verité.* Et vn peu apres: *Ceux-la armez de la ſimple figure furent ſauuez par elle* (aſçauoir de la mort temporelle) *& ayant l'ombre pour force auxiliaire ſurmonterent la mort* (aſçauoir temporelle.) *Les figures donc ſauuerent* (aſçauoir, temporellement) *ceux qui nous precederent lors. En combien meilleur eſtat donc eſt la condition de nous, auſquels la meſme verité eſt apparuë, aſçauoir Chriſt, nous donnant ſa chair viuifiante en participation?* Et derechef, parlant expreſſément de la manne: *Pour ce*, dit-il, *que les Iſraëlites admiroient Moyſe, à cauſe de la ſubminiſtration de la manne, laquelle fut diſtribuée aux hommes de ce temps-là par le deſert, & portoit la figure de l'Eulogie myſtique*, c'eſt à dire, de l'Euchariſtie; *pour ceſte cauſe fort prudemment noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt extenuë la figure, afin de les transferer à la verité: Car*, dit il, *ceſtuy là n'eſt pas le pain de vie, mais pluſtoſt moy qui ſuis deſcendu du ciel, & qui viuifie toutes choſes, & qui m'intromets dedans ceux qui me mangent, meſme par la chair, vnie à moy.*

a *Idem lib. 4. cap. 16. in Ioan.* Διὰ τοῦτο πάλιν τῷ ἐμὸν σάρξ μού ἐστιν ἀληθῶς βρῶσις, καὶ τὸ αἷμά μου ἀληθῶς ἐστὶ πόσις, ὁ Χριστὸς διαστέλλεται πάλιν τὸν εὐλογητὸν τῆς μάννης καὶ τῶν ἐκ τῆς πέτρας ῥεόντων ὑδάτων καὶ τοῦ ποτηρίου τῆς κοινωνίας· ἀλλ' οὐ τῷ μὲν τῆς μάννης ἐφόδιον ἦν πρὸς βραχεῖαν χρείαν τῆς σωματικῆς πεινῆς ἀναπαύσασθαι, καὶ τὸ οὐ τὰ ἐκβάντα ὕστερον πάλιν εἰσελθεῖν τῆς βεβρωκυίας τὸν αἰῶνα ζωῆς. τὸ δὲ οὐ τοιοῦτον ἄρα βρῶσις ἀληθὴς καὶ ἄρτος ἐξ οὐρανοῦ τὸ ἅγιον τοῦτο σῶμα Χριστοῦ, ὃ τὴν ἀπαράλυτον καὶ ζωὴν αἰώνιον ἐπιτίθησι, βρῶσις οὖσα ἁγία ἀθάνατος. ἀλλ' ἔστιν ἡ ὕδωρ ἐκ πέτρας ἐκεῖνο. καὶ τί τὸ ἐκ πολλῶν, φησί, ποτὲ ὁ τῆς πίστεως ἡγούμενος καὶ πατὴρ Ἰσραὴλ ἐκπλαγεὶς ἐθαύμαζε Μωσῆν; ἄρτος γὰρ οὐκ ἦν τοῦτο τῶν ἐπιγείων ἐσθιόντων, ἀλλ' αὐτὸς ὁ τῆς ζωῆς. ἐφόδιον δὲ τοῦτο καὶ σῶμα ἐμὸν Χριστοῦ χρηματίζουσι· τοῖς οὖν ἐμοὶ συνοῦσι δικαίοις τὸν ἐμὸν ἀφανῆ δεχομένοις ἐμέ.

b *Idem lib. 4. aduerſ. Neſtor. Rom. edit p. 86.* Καὶ δεῖον μὲν ἐν τοῖς μυστηρίοις ἡ ζωοποιὸς ἡ μετάδοσις. ἡ δὲ αἱματόεντου ταυτησὶ θυσίας ἄναιμος τοῦ ἐν ταύτῃ κατρικὰ αἵματος, ἐπαλαίπωρον ἰδεῖν, ἢ ὡς ἔστι καὶ ἡ λογικὴ σκιὰ μὲν αὐτὰ τὰ ὄντα. Μωσῆς δὲ τοῖς ἀρχαίοις τὸν ἀντίτυπα, Χριστὸν καὶ μιμεῖται, ἡ τὰ αὐτὰ, τοῖς ὄντως.

Et vn peu apres: [a] *Voyez donc cõme il reſide en nous, & nous rend vainqueurs de la corruption, deſcendant & s'intromettant luy-meſme de la haut icy bas dedans nos corps, & cela par ſa ſacrée chair, laquelle eſt la vraye viande; l'ombre qui eſtoit en la loy & le culte inſtitué par la loy, n'ayant point la verité; & la raiſon certes du myſtere eſt ſimple & veritable, non enueloppée de diuerſes inuentions de penſées tendantes à impieté, mais ſimple comme i'ay dict: Car nous croyons que le Verbe du Pere s'vniſſant luy-meſme au ſacré corps engendré de la vierge, & animé d'ame raiſonnable, vnion indicible & entierement myſtique, c'eſt à dire, occulte & incomprehenſible, le fait eſtre viuifiant, luy-meſme eſtant la vie par ſa nature, comme Dieu, afin que nous rendant participants de ſoy-meſme, & ſpirituellement enſemble & corporellement; il nous conſtituë vainqueurs de la corruption, & euacuë par ſoy-meſme la loy du peché reſident és membres de la chair,* &c. Or comment eſt-ce que conſiſteront toutes ces choſes, aſçauoir, que noſtre Seigneur, par ces mots, Ma chair eſt vrayement viande. & mon ſang eſt vrayement breuuage, diſtingue entre la manne & l'Euchariſtie, ſi l'Euchariſtie n'eſt point vrayement la chair de Chriſt; ou ſi la manne exhiboit auſſi bien la chair de Chriſt, que l'Euchariſtie; ou ſi l'Euchariſtie n'eſt la chair de Chriſt ſinon en figure non plus que la manne? Ou que l'Agneau Paſchal fuſt l'ombre & la figure, & l'Euchariſtie la verité, ſi l'Agneau Paſchal eſtoit auſſi bien exhibitif du corps de Chriſt que l'Euchariſtie? Car que ſainct Cyrille oppoſe là preciſément l'Euchariſtie à l'Agneau Paſchal, comme la verité à l'ombre, ce mot, *hoſtie non ſanglante*, le monſtre, qui ne peut conuenir au corps de Chriſt en la croix, où l'hoſtie eſtoit ſanglante, mais ſeulement à l'Euchariſtie: Ou que la manne fuſt auſſi bien exhibitiue de la verité qu'elle ſignifioit, comme l'Euchariſtie, ſi la manne eſtoit figure de l'Euchariſtie, dautant que la loy eſtoit l'ombre; & que pour ceſte cauſe noſtre Seigneur Ieſus Chriſt l'extenuë comme figure, afin de transferer ce que les Iuifs diſoient d'elle, à la verité: & ſi Chriſt par l'Euchariſtie introduit ſa propre chair dans nos corps, qui eſt la vraye viande; au lieu que l'ombre legale de la manne n'auoit point la verité, & que Chriſt, au temps de la manne, n'auoit point encore pris de corps, & par conſequent ne le pouuoit introduire dans les noſtres.

[a] *Ibid. pag. 87.* ἄλλ᾽ ἰδοὺ οὗτος ἐν ἡμῖν μένει, καὶ φθορᾶς ἅπαντας ἡμᾶς ἐλευθεροῖ, τοῖς ἡμετέροις σώμασιν ἑαυτὸν ἐνοικίζων διὰ τῆς καθ᾽ ἡμᾶς ἰδίως σαρκός, ἣν ἐξ ἡμῶν ἔσχε βρῶσιν, καὶ ἐν τύπῳ σκιᾶς, ἡ διὰ νόμου λατρεία τὸ κατ᾽ αὐτὸν ἐκράτησεν οὐκ ἰσχύουσα τὸν ἀληθῆ. ἡ δὲ μυστικὴ λόγος ἁπλοῦς ἡ δίαιτα, ἁπλοῦς ὁ τρόπος, ἀλλ᾽ ἀσύνθετος ἐν ἐπινοίαις ἀλλοκότοις ἑαυτὸν ἐκφαίνων· ἀσυγχύτως γὰρ ἑνούμενος ὁ ζωοποιὸς καὶ ἐκ πατρὸς ἀληθείας φύσει λόγος σαρκὶ ἰδίᾳ καὶ ἐμψύχῳ, ἐπειδὴ ζωὴ καθ᾽ ὑπεροχὴν ὑπάρχει ὡς θεός, ἵνα ἡμᾶς ἑαυτῷ μεταποιήσῃ πρὸς ἀφθαρσίαν, τὸ ἡμέτερον σῶμα ἑαυτοῦ γενόμενος, καὶ ἀμεταβλήτως τὸ ἴδιον ἐν τοῖς ἡμετέροις ἐνοικίσας.

CHAP. XVI.

Reſponſe aux obiections priſes des liures de S. Ambroiſe, par le ſieur du Pleſſis. p. 939 edit. 2

APRES auoir allegué ces paſſages des Anciens, le ſieur du Pleſſis paſſe aux docteurs des ſiecles poſterieurs, entre leſquels pour ce qu'il en cite deux, bien que rapportez par Grarian, neantmoins pris l'vn de ſainct Auguſtin, l'autre de ſainct Ambroiſe; comme nous auons déja répondu cy-deſſus à celuy de ſainct Auguſtin, auſſi répondrons-nous dés à preſent à celuy de S. Ambroiſe, deuant que de nous engager à l'examen des paſſages des autheurs plus recents. De ſainct Ambroiſe dõc le ſieur du Pleſſis allegue ces paroles priſes du

Gratian. de conſecr. diſt. 2. can: inquit, 80 & can in ille, 84.

liure de l'initiation aux myſteres, rapportées par le decret au traitté de la conſecration, diſtinction ſeconde; *L'Apoſtre dit de la figure de noſtre Sacrement, que les Peres ont mangé meſme viande ſpirituelle, par ce que le corps de Dieu, c'eſt vn corps ſpirituel, le corps de Chriſt, vn corps de diuin eſprit.* Or premierement le ſieur du Pleſſis mutile & eſtropie les paroles de ſainct Ambroiſe, en ſupprimant la premiere partie du paſſage de laquelle dépend le ſens de l'autre: Car voicy comme elles ſont couchées en leur entier, & dans le texte de ſainct Ambroiſe, & dans la compilation de Gratian: [a] *En ce Sacrement-la eſt Chriſt, pour ce que c'eſt le corps de Chriſt: ce n'eſt donc pas vne viande corporelle, mais ſpirituelle; à l'occaſion dequoy auſſi l'Apoſtre a dict de la figure d'icelle, Nos Peres ont mangé vne meſme viande ſpirituelle, & beu vn meſme breuuage ſpirituel: Car le corps de Dieu eſt vn corps ſpirituel, le corps de Chriſt eſt vn corps d'eſprit diuin; dautant que Chriſt eſt eſprit, comme nous liſons, L'Eſprit deuant noſtre face, Chriſt le Seigneur:* Car qu'il y faille lire, Chriſt eſt eſprit, *Spiritus Chriſtus*, & non, *Spiritus Chriſti*, il appert par vn autre lieu de ſainct Ambroiſe, du premier liure du ſainct Eſprit, chapitre huictiéme, où il dit tout de meſme; *Chriſt eſt appellé Eſprit: Car Hieremie a dict, l'Eſprit deuant noſtre face Chriſt le Seigneur.* Et ceſte ſuppreſſion de la premiere partie du paſſage, aſçauoir, de ces paroles; *En ce Sacrement eſt Chriſt, pour ce que c'eſt le corps de Chriſt; ce n'eſt donc point vne viande corporelle, mais ſpirituelle*; le ſieur du Pleſſis l'a faict, tant afin de celer la verité du Sacrement de l'Euchariſtie, en laquelle ſainct Ambroiſe dit, Chriſt eſt, & de laquelle il dit, que c'eſt le corps de Chriſt; & en ceſte qualité l'oppoſe à la manne, comme la verité à ſa figure; que principalement pour donner à croire aux lecteurs que ceſte reddition de raiſon; Car, le corps de Chriſt eſt vn corps ſpirituel; le corps de Chriſt eſt vn corps de diuin Eſprit; ſe refere à ces mots, ont mangé vne meſme viande ſpirituelle; afin d'inſinuer par là en leur eſprit, que la manne eſtoit le corps de Dieu, corps ſpirituel, corps de Chriſt, corps de diuin Eſprit; au lieu qu'elle ſe refere aux precedents, aſçauoir, à ceux-cy, En ce Sacrement-la eſt Chriſt; Car c'eſt le corps de Chriſt. Ce n'eſt donc pas vne viande corporelle, mais vne viande ſpirituelle; Et que ces mots interpoſez, *Au moyen dequoy auſſi l'Apoſtre dit de ſa figure, que nos Peres ont mangé vne meſme viande ſpirituelle, & beu vn meſme breuuage ſpirituel*, doiuent eſtre entendus cõme dicts par forme de parentheſe; de maniere que le ſens direct ſoit: *En ce Sacrement-la eſt Chriſt; Car c'eſt le corps de Chriſt: Ce n'eſt donc pas vne viande corporelle, mais ſpirituelle: Car le corps de Dieu eſt vn corps ſpirituel, le corps de Dieu eſt vn corps d'Eſprit diuin, dautant que Chriſt eſt Eſprit, comme nous liſons; l'Eſprit deuant noſtre face Chriſt le Seigneur*; qui eſt-ce que l'œuure de l'Incarnation de Chriſt cité par le ſieur du Pleſſis, du troiſiéme tome de

[a] *Ambroſ. lib. de iis qui myſterijs initiantur, c. 9.* In illo ſacramento Chriſtus eſt, quia corpus eſt Chriſti: non ergo corporalis eſca, ſed ſpiritalis eſt: vnde & Apoſtolus de typo eius ait: Quia patres noſtri eſcam ſpiritalem mãducauerunt, & potum ſpiritalem biberunt. Corpus enim Dei, corpus eſt ſpirituale: Corpus Chriſti, corpus eſt diuini ſpiritus, quia ſpiritus eſt Chriſtus, vt legimus: Spiritus ante faciem noſtram, Chriſtus Dominus.

ſainct Athanaſe, dit en pareils mots: *La chair de Chriſt eſt eſprit, pour ce qu'elle eſt conceuë de l'eſprit viuifiant.* Auquel lieu il ſe void que ſainct Ambroiſe ne prend pas là *ſpirituel* pour allegorique ou intellectuel, mais ſpirituel, pour, remply d'eſprit diuin; puis qu'il l'allegue pour raiſon de ce que l'Euchariſtie eſt vne viande non corporelle, mais ſpirituelle, dautant que le corps de Dieu eſt vn corps ſpirituel, le corps de Chriſt vn corps d'eſprit diuin: & inreriette pour confirmation du tiltre de ſpirituel qu'il luy donne, qu'en figure & contemplation d'elle, la manne qui luy ſeruoit de type, auoit eſté appellée viande ſpirituelle, comme figure d'vne viande ſpirituelle, c'eſt à dire, remplie hypoſtatiquement & perſonnellement de l'Eſprit & de la deité de Chriſt. Car que rel ſoit le ſens de S. Ambroiſe, aſçauoir, que la manne ne fuſt ce qu'eſt l'Euchariſtie, ſinon en figure & en ombre, & qu'il n'y euſt telle difference entre la manne & l'Euchariſtie comme entre l'ombre & le corps, entre la figure & la verité, entre la creature & le corps du Createur; toute la fin du chapitre precedent, & toute l'entrée de ceſtui-cy le monrre; où il parle ainſi: *Il a eſté approuué*, aſçauoir par la figure de Melchiſedech, *que les Sacrements de l'Egliſe ſont plus excellents que ceux de la Synagogue. Recognois maintenant qu'ils ſont plus excellents. A la verité, c'eſt choſe admirable, que Dieu ayt plû la manne aux Peres, & qu'ils ayent eſté repeus d'vn aliment quotidien du ciel; à l'occaſion dequoy il a eſté dict, L'homme a mangé le pain des Anges: mais toutesfois ce pain-la ceux qui le mangerent moururent tous au deſert; là où ceſte viande que tu prens, ce pain vif qui eſt deſcendu du ciel, ſubminiſtre la ſubſtance* (c'eſt à dire, l'aliment) *de la vie eternelle: Et quiconque mangera ce pain-la,* (c'eſt à dire, comme il ajouſte apres, *religieuſement*) *ne mourra point eternellement, & eſt le corps de Chriſt. Conſidere donc maintenant lequel eſt le plus excellent, ou la manne, ou la chair de Chriſt, qui eſt le corps de la vie. Ceſte manne-la eſtoit du ciel, ceſte-cy eſt de deſſus le ciel. Ceſte-la eſtoit du ciel, ceſte-cy du Seigneur des cieux. Ceſte-la eſtoit ſuiette à corruption ſi on la gardoit au lendemain, ceſte-cy eſt éloignée de toute corruption, & quiconque la mangera religieuſement, ne pourra ſentir corruption. A eux l'eau coula de la pierre, à toy le ſang de Chriſt: Eux l'eau les raſſaſia temporellement, toy le ſang de Chriſt te deſaltere eternellement; le Iuif beut, & eut ſoif, toy quand tu auras beu, tu ne pourras auoir ſoif. Et cela en ombre, & cecy en verité. Si ce que tu admires eſt ombre, combien eſt grand ce dequoy tu admires l'ombre? Eſcoute que c'eſtoit ombre ce qui fut faict aux Peres; Ils beuuoient, dit-il, de la pierre qui les ſuiuoit, & la pierre eſtoit Chriſt: mais Dieu ne prit pas plaiſir en la pluſpart d'eux: Car ils furent proſternez au deſert. Or ces choſes furent faittes en figure de nous. Tu as cogneu qu'ils ſont plus excellents: Car la lumiere eſt plus excellente que l'ombre; la verité, que la figure; le corps du Createur, que la manne du ciel. Poſſible, me diras-tu, ie voy autre choſe, Comment eſt-ce*

D. Athanaſ. lib. de Incarnatione Chriſti.

Ambroſ. de iis qui myſt. initiant cap. 8.

Idem. cap. 9.

que tu m'affermes que ie pren le corps de Chriſt? Or cela, c'eſt ce qui nous reſte encore à prouuer. De combien d'arguments vſerons-nous pour monſtrer que ce n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré, & que la force de la benediction eſt plus grande que celle de la nature, par ce que celle de la nature meſme eſt muée? Aille maintenant le ſieur du Pleſſis, & die que S. Ambroiſe égale les Sacrements de l'ancienne loy & de la nouuelle. *Mais ſainct Ambroiſe, en vn autre lieu*, dit le ſieur du Pleſſis, *eſcrit que les anciens furent baptiſez en la mer, c'eſt à dire, que leurs pechez paſſez ne leur furent point imputez, eſtant purifiez par la mer & par la nuée.* Or premierement ny ceſt eſcrit n'eſt de ſainct Ambroiſe, encore que pluſieurs aux ſiecles moins clairs-voyants l'ayent allegué pour tel, ny n'a rien de conforme auec l'eſprit & le ſtyle de ſainct Ambroiſe. Ce que Caluin luy-meſme recognoit en ces mots: *Les choſes eſcrites aux commentaires intitulez de ſainct Ambroiſe, ſur les epiſtres, n'ont rien digne de ſainct Ambroiſe.* Et de faict, Iſidore teſmoigne que dés ſon temps ayant faict toute diligence pour recouurer les vrays commentaires de ſainct Ambroiſe ſur les epiſtres de ſainct Paul, il ne les auoit peu trouuer. Et aujourd'huy la pluſpart des hommes doctes conuiennent que ces eſcrits ne ſont point de luy. Et ſecondement, il n'y a point dans le texte de l'autheur: *Que les anciens furent baptiſez en la mer*; mais, *qu'ils ſont dicts auoir eſté baptiſez.* Et tiercement ce qu'il dit, *que les maux precedents ne leur furent point imputez*, il l'entend pour l'effect proportionné aux promeſſes externes & ſenſibles de leur loy, c'eſt à dire, pour la vie & la mort temporelle, & non pour la vie & la mort eternelle. Voicy ſes paroles: *Pour ceſte cauſe il dit qu'ils furent ſous la nuée, dautant que toutes les choſes qui leur arriuerent, leur arriuerent en figure de nous, afin qu'ils euſſent l'image de noſtre verité: Car eſtants couuerts de la nuée & garentis de leurs aduerſaires, en ce qu'ils furent deliurez de la mort*, aſçauoir, de la mort temporelle, *ils ſont dicts auoir eſté baptiſez; Car leurs ennemis, c'eſt à dire, les Egyptiens, eſtants morts en la mer, ceux-cy paſſants heureuſement ſous la conduite de Moyſe, furent deliurez de la mort: Ce que confere le bapteſme*, aſçauoir, ſelon l'analogie de l'Euangile à la loy, qui eſt, de conferer les verirez eternelles dont la loy conferoit les figures temporelles. *Car les maux paſſez ne leur furent point imputez*, aſçauoir, pour l'effect temporel des promeſſes de la loy, *mais ayant eſté purifiez par la mer & par la nuée* (c'eſt à dire, pour l'effect du pardon temporel) *ils furent preparez à receuoir la loy & la forme* (ceſt à dire, la figure) *de noſtre Sacrement futur.* Et vn peu apres: *La manne & l'eau qui couloit de la pierre, l'Apoſtre les appelle ſpirituelles, pour ce qu'elles ne furent point preparées par la loy de la nature du monde, mais creées par la vertu de Dieu pour vn temps, ſans aucune commixtion d'elements; ayant en ſoy la figure du futur myſtere que nous prenons maintenant en commemoration de Chriſt noſtre Seigneur.*

Pag. 940. edit. 2. Ambroſ. in 1. ad Cor. c. 10.

Ambroſ. in 1. ad Cor. c. 10. Ideóque ſub nube dicit illos fuiſſe, quia omnia quæ geſta ſunt, in figura noſtri facta ſũt, vt veritatis noſtræ illi habuerint imaginem: contecti enim nube, & ab aduerſariis ſuis tuti præſtiti, dũ à morte liberati ſunt, baptizati dicuntur: Illis enim, id eſt Ægyptiis, in mari mortuis, dum hi duce Moyſe feliciter trãſeunt, et epti ſunt à morte: quod præſtat baptiſmus. Nõ enim illis præterita mala imputata ſunt, ſed per mare & per nubem purificati, præparati ſunt ad accipiendam legem & formam ſacramenti noſtri.

gneur. D'où il reſulte que toute la ſimilitude & identité que ceſt autheur conſtituë entre les dons & graces de Dieu, cõferées aux Iſraëlites en la manne & en la pierre, & les dons & graces que Dieu confere aux Sacrements de la loy Euangelique, n'eſt qu'vne ſimilitude ou identité analogique, laquelle ſe doit expoſer ſelon l'analogie & proportiõ des promeſſes temporelles & corruptibles de la loy, aux promeſſes eternelles & incorruptibles de la grace; c'eſt à dire, ſelon l'analogie de l'ombre au corps, & de la figure à la verité.

CHAP. XVII.

Obiections priſes des liures du Venerable Beda.

S'enſuiuent les autheurs plus recents que le ſieur du Pleſſis allegue ſur ceſte matiere, dõt le premier eſt Beda: lequel, dit il, ſur ce paſſage vſe des meſmes mots de S. Auguſtin, ſans y rien chãger: Choſe que le ſieur du Pleſſis ne doit pas tenir pour vne grãde merueille; veu que le cõmentaire de Beda, ſur les Epiſtres de S. Paul, n'eſt rien qu'vne chaine de centons pris de S. Auguſtin ſeul, ſans que Beda y interpoſe vn ſeul mot du ſien; & partãt la répõſe que nous auõs donnée cy deſſus aux allegatiõs que le ſieur du Pleſſis a faittes de S. Auguſtin, ſeruira auſſi à celles qu'il fait de Beda. Seulemẽt y ajouſterõs nous, que cõme Beda inſere dãs ſa chaine les lieux de S. Auguſtin, alleguez cy deſſus, pour mõſtrer que S. Auguſtin met identité entre la viande des Iuifs & la noſtre, auſſi y inſere t'il les autres lieux de S. Auguſtin que nous auons apportez, pour mõſtrer que l'identité que S. Auguſtin y met, n'eſt qu'vne identité analogique & figuratiue, & non vne identité formelle & reelle: aſçauoir ceux-cy: *Et tous par Moyſe ſurẽt baptiſez en la nuée & en la mer. Si donc la figure de la mer a tãt valu, l'eſpece du bapteſme que vaudra-t'elle? Si ce qui a eſté faict en figure, a mené le peuple apres auoir paſſé par la mer, à la manne, qu'eſt-ce que Chriſt en la verité de ſon bapteſme, exhibera au peuple, apres auoir paſſé par iceluy?* Et derechef: *Où eſt-ce que Ieſus, duquel Moyſe portoit lors la figure, cõduiſant le peuple par la mer, cõduit par le bapteſme? Où eſt-ce qu'il cõduit? A la manne. Qu'eſt-ce que la manne? Ie ſuis,* dit il, *le pain vif qui ſuis deſcendu du ciel. Les fidelles apres auoir paſſé par la mer rouge, prennent la manne.* Et derechef; *Ou eſt-ce donc qu'il cõduit les croyants & baptiſez? A la manne, Voicy ie dy la manne. On ſçayt ce que prirent les Iuifs, ce peuple-la d'Iſraël: On ſçayt ce que Dieu leur fit pleuuoir du ciel; & les Catechumenes ne ſçauent ce que prennent les Chreſtiens. Qu'ils rougiſſent donc de ce qu'ils ne le ſçauent point, qu'ils paſſent par la mer rouge; afin que comme ils ont creu au nom de Ieſus, Ieſus ſe croye à eux.*

Beda in 1. ad Cor. cap. 10.

CHAP. XVIII.

Du liure de Bertramus.

Le ſecond eſt Bertramus Preſtre, ſous le nom duquel on fait courir vn certain eſcrit attribué par d'autres à Ratranus, Moine de Corbie: Contre quoy ayant pluſieurs recuſations à propoſer, tant pour le regard de l'authorité de l'écrit, que pour le regard de celle de l'autheur, leſquelles nous produirons cy-apres, lors que le ſieur du Pleſſis le cirera en ſon lieu & ſelon l'ordre des temps, entre les témoins ſucceſſifs de la doctrine de l'Euchariſtie; nous reſeruerons à traitter en ce lieu-la ce qu'il faut deferer & à l'autheur & au paſſage.

CHAP. XIX.

Le troiſiéme eſt Paſchaſius, au cinquiéme chapitre duquel le ſieur du Pleſſis nous renuoye, bien que plus dur, dit il, ſelõ le temps, en ceſte matiere, pour nous apprendre que la mãne eſtoit la meſme viãde que l'Euchariſtie, en vertu & en efficace. Or oyons les paroles de Paſchaſius, en ce chapitre:[a] *Combien il y ayt grãde diſtance entre ce Sacrement-la & le noſtre, ou combiẽ entre la viande qui deſcẽdit du ciel, & l'eau qui découla de la pierre; & ce ſpirituel & diuin conuiue;* (Cat il y faut lire *conuiue* & non *commerce*;) *i'eſtime à propos d'en faire enqueſte, principalement comme ainſi ſoit que l'Apoſtre crie, que tous nos Peres ont mangé vne meſme viande ſpirituelle, & beu vn meſme breuuage ſpirituel. Là où s'ils receurent vne meſme viande & vn meſme breuuage, qu'eſtoit-il beſoin de changer ce qui eſtoit meſme, ou de le donner cõme vne autre choſe, s'il n'y a rien dauantage?*[b] *Au moyen dequoy il faut confeſſer qu'elle eſtoit ainſi la meſme viãde que nous prenons & le meſme breuuage, comme la pierre dont les eaux decoulerent, en laquelle Chriſt ſelon le témoignage de l'Apoſtre, eſtoit annoncé, eſtoit la meſme pierre que Chriſt. C'eſtoit donc la meſme viande; pource qu'à ceux qui prenoient la manne ſpirituellement, elle fut figure de la viande du corps de Chriſt: & ceſte eau-la qui decoula la pierre, type & figure du ſang. Car c'eſtoit le meſme en la prefiguration, mais non le meſme en l'accompliſſement de la verité: Car ce qui lors eſtoit ombragé en la deſignation des choſes futures, eſtoit l'image de la verité & l'ombre & l'exemplaire du corps,* &c. Et vn peu apres *Il appert donc que l'Agneau legal, & la manne & toutes les autres choſes ſemblables qui ont porté la figure de la chair & du sãg de Chriſt, lequel a ſouffert vne ſeule fois en la Paſque, & eſt immolé tous les iours matin & ſoir ſur l'autel, n'ont eu ſinon la figure de ce myſtere. Et s'il y a eu en eux quelque vertu de ſanctifier, le tout a eſté par vn rayon precurſif de ceſte grace de foy dont nous iouiſſons, laquelle certes eux ſouſpirants, comme promiſe par ces choſes, ils participoient également par la foy, & des figures entendoient le Sacrement de verité*: qui eſt-ce que l'on dit en l'échole, que les Sacremens de l'ancienne loy conferoient grace non par l'œuure operée, mais par l'œuure de l'operant: c'eſt à dire, non par la vertu du Sacrement, mais par la ſeule foy & deuotion du participant. *Mais nous,* ajouſte-t'il, *auons déja receu ceſte grace promiſe de long temps aux Peres, & receuë la venerons, & venerãts en ſommes pcus & abbreuuez, non plus ombragée des figures, des enigmes de la loy; mais iceux aneantis & euacuez, nous iouiſſons de la ſeule verité, & prenons aux myſteres la vraye chair & le vray ſang de Chriſt.* Et vn peu apres *A ceſte vie-la ceux-la meſmes n'entrerent pas encore, qui anciennemẽt participoyent ces choſes dignemẽt en figure, iuſques à ce que la grace vint, pareillement promiſe à eux & à nous.*[c] *Dont il appert qu'il y a grande difference, encore qu'elle ſoit appellée meſme viande & meſme breuuage par l'Apoſtre. Car c'eſtoit la meſme choſe, non en realité, mais en*

Paſchaſius Radbertus in lib. de corp. & ſang. Domini cap. 1. Le ſieur du Pleſſis p. 938. 2. edit.

a Quantum ſit inter illud & hoc ſacramentum, ſeu inter cibũ qui de cœlo deſcẽdit, nec non & aquam quæ de petra fluxit; atque inter illud ſpirituale ac diuinũ commercium, (cõuiuiũ,) quærendũ arbitror, præſertim cùm beatus Apoſtolus clamet, quòd omnes patres noſtri eãdem eſcã ſpiritualem, &c.

b Ex quo fatẽdum, ſic eãdem fuiſſe, quã nunc percipimus eſcam, eundémq, potũ, ſicut eandé fuiſſe petrã, de qua manarunt aquæ, vbi Chriſtus, Apoſtolo teſte, prædicatur. Eadem quippe fuit eſca, quia manna ſpiritualiter percipientibus typus fuit eſcæ corporis Chriſti, & aqua illa quæ de petra fluxerat, typus & figura sãguinis. Si quidẽ typus in præfiguratione idem, ſed nõ idem in adimpletione veritatis: quia quod tunc exemplar erat, prædicetur, adumbrabatur in deſignatione futurorum, imago veritatis, & vmbra corporis atque

c Vnde patet, quia multum intereſt, quamuis eadem eſca, idémque potus ab Apoſtolo quia idem necdum in re, ſed in ſpe ac figura, vbi promiſſio veritatis erat.

eſperance & figure, entant que la promeſſe de la verité y eſtoit. Et au chapitre huictiéme;[a] *A ceux auſquels la manne fourniſſoit toute ſaueur & toute delectation, ceſte perception, voire figuratiue, neantmoins ſentoit en leur bouche la meſme viande ſpirituelle que nous receuons maintenant du ciel;* c'eſt à dire, la contemplation de l'obiect qui leur eſtoit figuré par la manne, excitoit en eux vn certain appetit & vn certain gouſt qui leur tenoit lieu pour le temps du contentement & de la felicité que nous receuons en la perception, non plus ſimplement figuratiue, mais vraye & reelle du corps de Chriſt.

Le quatriéme autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Hugues de S. Victor, dont il allegue deux paſſages; L'vn eſt pris des annotatiõs elucidatoires de la premiere aux Corinthiens, où le ſieur du Pleſſis dit, *Hugues de ſainct Victor eſcrit, que la manne & l'Euchariſtie eſtoient meſme viande, non en la matiere, mais en la ſignification.* Auquel lieu le ſieur du Pleſſis corrompt manifeſtement le texte de ſon autheur, en eclipſant ces mots du milieu du paſſage, *ou en efficace*: Car voicy les paroles de Hugues de S. Victor;[b] *Les anciens Peres ont mangé la meſme viande ſpirituelle que nous, ie dy la meſme, non en matiere ou en efficace; mais en ſignificatiõ.* Et de faict, tãr s'en faut que sõ intentiõ ſoit d'attribuer meſme efficace aux Sacremẽts du vieil Teſtamẽt, qu'à ceux du nouueau; qu'au cõtraire il expoſe ces mots de la Gloſe; *& fit meſme effect aux croyants*, non de l'œuure que les Scholaſtiques appellent operée, mais de l'œuure qu'ils appellẽt de l'operãt; c'eſt à dire, non de l'œuure qui procede de la vertu du Sacrement, mais de l'œuure de la foy du participãt, excitée par la contẽplation du Sacremẽt:[c] *Il faut*, dit-il, *noter ces paroles de la Gloſe; Et fit le meſme effect aux croyãts: Car l'efficace des Sacrements du nouueau Teſtamẽt, eſt plus grãde que de ceux de l'ancien. Et pourtant aux Sacrements de l'ancien, la Gloſe attribuë l'efficace, non à la vertu des Sacrements, mais à la foy. Que ſi tu obiectes le meſme de nos Sacrements, parce qu'ils ne profitent point à ceux qui n'ont point la foy: Il eſt vray, Mais toutesfois ils ſont de plus grande efficace, & profitent plus à ceux qui ont la foy que ceux-là: cõme ces armes icy ny celles-là ne valent rien ſinon en la main de celuy qui en vſe, mais toutesfois celles-cy y valẽt plus que celles-là.* L'autre paſſage eſt pris du liure des queſtions[d] ſur la meſme epiſtre, queſtiõ octãtiéme, où le ſieur du Pleſſis dit: *Hugues de S. Victor eſcrit que la manne eſtoit meſme viãde que l'Euchariſtie, entãt qu'elle ſignifioit meſme choſe, ou faiſoit meſme effect; Car*, dit-il, *ceſte viãde eſtoit de meſme efficace que celle-cy:* Auquel lieu il falſifie tant les paroles que le ſens du texte de Hugues de S. Victor; les paroles, parce qu'il en retrãche ces mots, *comme veulent quelques-vns*: Qu'ainſi ſoit, les paroles de Hugues de ſainct Victor, ſont: *Car ceſte viande eſtoit de meſme efficace que celle-cy, comme veulent quelques-vns:* Et le ſens, dautãt qu'il diſſimule que la ſeconde partie de l'alternatiue, Hugues de S. Victor ne la propoſe pas

a *Idem cap.* 8. Cæterùm quibus omnem ſaporẽ, & omne delectamẽtum præbuit, eandẽ de cœlo eſcam, quam nũc percipimus ſpiritualem, etiã illa perceptio in ore ſapuit.

CHAP. XX.

Hugues de ſainct Victor.

b *Hugo à ſancto Victore in annot. elucidatorias* 1. *ad Cor. c.* 10. Antiqui patres eandem eſcam ſpiritualẽ manducauerunt, quam nos, eandem dico, nõ in materia vel in efficacia, ſed in ſignificatione.

c Notanda eſt gloſſa hæc, & idem credentibus effecit. Maior enim eſt efficacia ſacramẽtorum noui teſtamenti quàm veteris: haoc ergo efficaciam non virtuti ſactamentorum, ſed fidei attribuit. Si idem obiicias de noſtris, quia fidem non habẽtibus nõ proſunt; verũ eſt: maioris tamen ſunt efficaciæ, & magis proſunt fidẽ habẽtibus: ſicut hæc arma non niſi in manu valẽt, nec illa; hæc tamen magis quàm illa.

c *Idem lib. quæſtionum in* 1 *ad Cor. queſt.* 80.

comme ſon opinion, mais comme celle de quelques-vns; & encore la modifie, pat dite que les Sacremẽts de l'ancien Teſtamẽt prenoiẽt leur efficace & leur vertu, non d'eux meſmes, mais de ceux du nouueau, deſquels ils ſuppleoient l'abſence, & eſtoient cõme lieutenãts pour le temps, par la cõdition qu'ils auoient de les figurer & repreſenter. Voicy ſes paroles: [a] *On demande comment meſme viande? On reſpond, ſignifiant meſme choſe, ou faiſant meſme effect. Car ceſte viande-la eſtoit de meſme efficace que ceſte-cy, comme veulent quelques-vns: Mais toutesfois les Sacrements du vieil Teſtament, ont leur vertu & efficace des Sacrements du nouueau, comme du corps de Chriſt, qui eſt Sacrement, la manne priſe par les fideles, eut ſa vertu.* Et en la queſtion 85. *Au Sacremẽt de l'Euchariſtie non ſeulement eſt priſe l'augmentation de vertu & de grace, mais celuy meſme eſt pris, qui eſt la fontaine & l'origine de toute vertu & de toute grace. Auquel Sacrement il y a trois choſes, aſçauoir l'eſpece viſible du pain & du vin, & le corps & le ſang de Chriſt, & la grace ſpirituelle,* &c. *Le Sacrement dõc premier,* aſçauoir l'eſpece de l'Euchariſtie, *a deux choſes, L'vne ſignifiée & contenuë, aſçauoir le vray corps & ſang de Chriſt; L'autre ſignifiée & contenüe, aſçauoir l'vnité de l'Egliſe.* Et en la queſtion nonãtiéme: *Encore que l'vne & l'autre,* aſçauoir la chair & le ſang, *ſoit ſous chaque eſpece: toutesfois la ſeule ſubſtance du pain eſt conuertie en la ſeule ſubſtance de la chair; & la ſeule ſubſtance du vin en la ſeule ſubſtance du ſang.* Qui ne void donc qu'il n'égale pas là la manne auec l'Euchariſtie, ny en la contention de la choſe, ny en la maniere de l'efficace?

a Quæritur quomodo eandem? Solutio: idem ſignificãtem, vel idem efficientẽ. Eiuſdẽ enim efficaciæ erat ille cĩbus, cuius iſte, vt volunt quidam: tamen ſacramenta veteris teſtamẽti ex ſacramẽtis noui teſtamẽti ſuam virtutem & efficaciam habẽt: ſicut ex corpore Chriſti, quod eſt ſacramentũ, manna à fidelibus ſumptum, habuit ſuã virtutem.

CHAP. XXI.

Le cinquiéme autheur eſt S. Anſelme, dont le ſieur du Pleſſis produit ces mots: [b] *Ils ont mangé en la manne la meſme viande que nous au pain; beu de la pierre, du meſme breuuage du ſang de Chriſt, que nous de la coupe. Et par ainſi ont mangé meſme viande ſpirituelle que nous, bien qu'autre corporelle; parce qu'ils ont entendu la viande viſible ſpirituellement, ſpirituellement ont eu faim, ſpirituellement ont gouſté, pour eſtre ſpirituellement raſſaſiez; Car nous auſſi auons pris vne viande viſible: Mais autre eſt le Sacrement, & autre la choſe du Sacrement.* Il y a dans le texte, *Autre la vertu du Sacrement.* Le ſieur du Pleſſis y ſuppoſe *la choſe* pour *la vertu. Semblablement ils ont receu;* Il y a, *Ont perceu meſme breuuage ſpirituel que nous, bien qu'autre corporel; mais ce breuuage ſpirituel ils ne le beuuoient pas d'où que ce fuſt, mais de la pierre ſpirituelle, ſçauoir de Chriſt.* Or auons-nous derechef icy à deſiret la bonne foy de ceux qui ont fourny ce paſſage au ſieur du Pleſſis: Car ſainct Anſelme ne propoſe point ceſte interpretation, comme l'interpretation principale, directe, abſoluë, & literale du paſſage, mais par forme d'alternatiue, & comme vne interpreration allegorique & collaterale; & ne la propoſe point comme

I. ſieur du Pleſſis p. 938. edit. 2.

b *Anſelm. in 1. Corinth. c 10.* Eandem eſcam corporis Chriſti, quam nos in pane manducamus, ipſi manducauerunt in manna: & eundem potũ ſanguinis Chriſti, quem nos ex calice bibimus, ipſi biberunt ex petra; & ideo ſpiritualẽ manducauerũt eandem, quam & nos; corporalẽ verò alteram; guſtauerunt, vt aliud virtus aliud virtutalem aliũ. Sed Quia viſibilem eſcam ſpiritualiter manducauerunt, ſpiritualiter eſurierunt, ſpiritualiter ſpiritualiter ſatiarẽtur. Nam & nos accepimus viſibilẽ cibum; ſed aliud eſt ſacramẽtum, Sacramenti. Similiter potũ ſpiritualem perceperunt eundem, quem & nos: nam corpohũc ſpiritualem potũ non vndecunque bibebãt, ſed de ſpirituali petra, id eſt, de Chriſto.

celle qu'il tient: mais comme vne meditation acceſſoire d'autres expoſiteurs: Cat l'expoſitiõ immediate, directe & collatetale qu'il dõne à ce paſſage, eſt celle-cy: [a] *Tous ſemblablement tant bons que mauuais mangerent vne meſme viande ſpirituelle, c'eſt à dire, la manne ſubminiſtrée par vne vertu ſpirituelle. Tous mangerent d'vne meſme viande, pource que ceux qui deuoient eſtre ſauuez, n'en mangerent point vne, & ceux qui deuoient perir, vne autre, mais tous vne meſme. Semblablement tous beurent vn meſme, & non diuers breuuage ſpirituel, c'eſt aſçauoir l'eau produitte de la pierre, par vne grace ſpirituelle: Car la manne, & ceſte eau la, ſont appellées icy viande & breuuage ſpirituel, pource qu'elles n'ont point eſté produittes par la loy de la nature du monde; mais ont eſté creées à certain temps, par la vertu de Dieu, ſans la commixtion des elements, ayants en ſoy la figure du corps & du ſang du Seigneur: Au moyen dequoy la manne a eſté appellee le pain des Anges, pource qu'elle a eſté creée par la vertu par laquelle les Anges ſubſiſtent, ſignifiant celuy qui dit. Ie ſuis le pain vif qui ſuis deſcendu du ciel.* Voyla l'interpretation directe & literale que ſainct Anſelme dõne à ce paſſage, laquelle le ſieur du Pleſſis ſupprime, pour imputet l'autre à S. Anſelme, comme ſon expoſition ptopte & abſoluë; au lieu que S. Anſelme ne la ptopoſe qu'en ſecõd lieu, & pat forme d'alternatiue, & non cõme principale, directe, & literale; mais comme allegotique, acceſſoire, & collaterale: eſtãt ces deux expoſitions fondées ſur les diuerſes acceptiõs du mot de *tous*, en ce lieu de ſainct Paul. Cat ſi on ptend le mot de *tous*, pour tous les Iſraëlites, tant bons que mauuais, comme c'eſt le ſens literal de S. Paul, puis qu'il dit que Dieu ne ſe pleût pas en la pluſpatt d'eux, & comme c'eſt celuy que S. Anſelme fait profeſſion d'embraſſet; la ptemiere interpretation ſeule ſubſiſte, qui eſt auſſi la vtaye & literale. Mais ſi on ptend le mot *tous*, pout les bons ſeuls, qui n'eſt pas le ſens direct & literal de S. Paul, mais vn ſens contraint, techetché, & allegotique; alors l'autte interpretatiõ ne peut auoir quelque lieu, en ptenãt l'identité dont il s'y parle, cõme fait S. Anſelme en ſon alternatiue, de l'identité figurée & allegorique. Or que ceſte premiete expoſition ſupptimée pat le ſieut du Pleſſis, ſoit l'expoſition que S. Anſelme embtaſſe, comme propre & litetale; il appett, & par la liaiſon qu'il fait de ces patoles de S. Paul; *Nos Peres ont tous mãgé d'vne meſme viande ſpirituelle*; auec celles du chapitre precedẽt: *Ceux qui courent en la carriere, courent tous, mais vn emporte le prix*; en ces mots; [b] *Tout Chreſtien doit courir & cõbatre comme moy, pendant qu'il eſt en la carriere de ceſte vie mortelle, & craindre qu'apres tous les biẽs qu'il a receus de Dieu, il ne ſoit faict encore reprouué, & ne paruienne point au prix pour lequel il court; cõme nous*

a *Idem paulò ante citatũ locũ.* Omnes ſimiliter boni ac mali manducauerũt eandem eſcam ſpiritalẽ, id eſt, mãna ſpirituali virtute patatũ. Omnes eãdem eſcam comedetunt, quia non aliam ſaluandi, & aliã petituri manducauerũt, ſed omnes eandẽ. Simili modo & omnes biberunt eundem, non diuerſum, potũ ſpiritualẽ, id eſt aquam de petra productã ſpirituali gratia. Mãna enim, & aqua illa dicuntur nũc ſpiritualis eibus & potus, quia non mundi lege, ſed Dei virtute, ſine elementorũ cõmixtione ad tẽpus creati ſunt, habẽtes in ſe figurã corporis & ſãguinis Domini. Vnde & manna vocatũ eſt Panis Angelorũ, quia virtute, qua Angeli ſubſiſtũt, creatum eſt: ſignificãs eum qui ait: Ego ſum panis viuus, qui deſcendi de cœlo.

b *Cap. 9. 1. ad Corint.* *In c. 10. 1. ad Cor. initio.* Cutrere & pugnare ſicut ego, debet omnis Chriſtianus, quandiu in reptobus, nec poſt tranſitum velut ad ptoſtadio vitę mortalis eſt: & metuere ne poſt omnia bona quæ diuinitus accepit, fiat adhue perueniat ad brauiũ pto quo eutrit: ſicut videmus, quòd Hebręi, qui nos ptæfigutauerũt, maris, & cœleſtem eſcam quia Deum peccatis ſuis offenderunt, ad tertam promiſſionis, poſitum brauium, petuenire non potuerunt.

voyons que les Hebrieux, qui nous prefigurerent, apres le paſſage de la mer, & la viande enuoyée du ciel; pource qu'ils offenſerent Dieu par leurs pechez, ne peurent paruenir à la terre de promiſſion, comme au prix propoſé. Et parce que venant à la concluſion du diſcours de ſainct Paul, où il recueille luy meſme la ſubſtance du ſien, il ſe tient à la ſeule premiere expoſition, en ces mots; [a] *Les Iuifs apres le paſſage de la mer, apres la viande Angelique & le breuuage ſpirituel, pource qu'ils offenſerent Dieu griéuement, ne paruindrent point à l'heritage promis, ains perirent au deſert: mais les choſes qui ſont racontées d'eux ont eſté faittes en figure de nous qui eſtions à venir. Car il a eſté prefiguré en eux, que ſi apres le bapteſme, & apres la viande & le breuuage du corps & du ſang du Seigneur, nous pechons ſemblablement, nous ne paruiendrons point à la patrie celeſte, mais mourants en ce ſiecle malin, ſerons conduits aux peines des enfers, leſquelles ces peines-la prefiguroient.* Pour reſerrer donc noſtre ſolution en peu de mots, nous reſpondons que ſainct Anſelme donne là deux interpretations: L'vne à prendre le mot *tous*, pour tous les Iuifs, tant bons que mauuais; & la meſme viande, pour la meſme entre-eux; Et le mot *ſpirituel*, pour ſupernaturel & miraculeux, c'eſt à dire, produict non par aucun agẽt corporel, mais par la force ſupernaturelle de l'eſprit de Dieu: L'autre, à prendre le mot *tous*, pour les bons ſeuls, & le mot *meſme*, pour meſme entre-eux & nous, & le mot *ſpirituel*, pour figuré & allegorique: & que la premiere il la donne cõme ſienne, & par forme d'interpretation directe, principale & literale: & la ſeconde, comme celle d'aucuns autres expoſiteurs & par forme d'alternatiue, & comme interpretation allegorique, acceſſoire & collaterale: Au moyen dequoy apres auoir ſelon la premiere expoſition interpreté le mot *tous*; de tous les Iſraëlites tãt bons que mauuais; & le mot *meſme*, de la meſme viãde entre-eux, en ces mots; *Tous mangerent vne meſme viande*, dautant que ceux qui deuoiẽt eſtre ſauuez n'en mangerent point vne, & ceux qui deuoient perir, vne autre; mais tous vne meſme, & ce qui s'enſuit: il ajouſte: *Ou la meſme viande du corps de Chriſt, que nous mangeons au pain, ils la mangerent en la manne*, c'eſt à dire, la meſme entre-eux & nous: Mais comme il l'expoſe incontinent apres, meſme d'identité ſpirituelle. Et ſecondement, nous diſons que ceſte interpretation alternatiue de S. Anſelme, ne fait rien pour fauoriſer l'opinion du ſieur du Pleſſis, dautant que S. Anſelme en ce ſecond lieu prend le mot *ſpirituel*, pour figuré & allegorique; & ne veut dire autre choſe quand il eſcrit que les Peres ont mangé en la manne ſpirituellement, la meſme viande que nous mangeons en l'Euchariſtie; ſinon que les Peres ont mangé en la manne figurément, allegoriquement & par idée, meditation & contemplation intellectuelle, la meſme viande du corps & du ſang de Chriſt que nous mãgeons vrayement, reellement & ſubſtantiel-

a *Eod. c. 10. in illa verba: Hæc autem in figura facta ſunt noſtri.* Iudæi, poſt maris tranſitum, poſt Angelicũ cibum, & ſpirirualem potum, quia grauiter Deum offenderũt, ad promiſſam hæreditarem non peruenerunt, ſed in deſerto perierunt. Sed hæc quę de illis narrantur, facta sũt tunc in figura noſtri, qui eramus futuri: quoniam in illis præfiguratũ eſt, quòd nos, ſi poſt baptiſmũ, ſi poſt Dominici corporis & ſanguinis cibũ & potum, ſimiliter peccaueritis. ad cœleſtẽ patriã non perueniemus: ſed in hoc ſeculo maligno moriẽtes, ad pœnas inferni ducemur, quas pœnæ illorum præſignabant.

lement en l'Euchariſtie, comme il appert par ces mots, qu'il ajouſte peu apres en ſuitte de ceſte ſeconde interpretation: [a] *Tous les benefices qu'ils receurent de Dieu, ſont ſpirituellement les meſmes que nous auons receus: Car nous ſçauons que l'Egypte s'interprete, affliction ou affligeant, ou comprimant, ou tenebre, & eſt ſouuent miſe pour repreſenter l'image du mõde, duquel il nous faut retirer ſpirituellement, afin que nous ne portions point le ioug auec les infideles.* Au moyen dequoy toute ſon intention en ceſte expoſition alternatiue, eſt de dire que ce que nous prenons vrayemẽt, reellement & oralement en l'Euchariſtie, les fideles Iuifs le prenoient par figure, idée, & contemplation en la manne, & non pas que ce que les Iuifs ne prenoient en la manne que par figure, idée, & contemplation, nous ne le prenions que de la meſme ſorte, & non vrayement, reellement & ſubſtãtiellement en l'Euchariſtie. Car tãt s'en faut; qu'il proteſte tout l'oppoſite au commentaire ſur le chapitre ſuiuant, en ces mots: *Mangez ce que ie vous baille, car c'eſt mon corps:* [b] *Aux ſens exterieurs certes il ſemble eſtre pain; Mais cognoiſſez par les ſens de l'entendement, que cecy eſt mon corps, non vn autre, mais iceluy meſme ſubſtantiellement lequel ſera liuré à la mort & crucifié pour vous racheter. Faittes ce que i'ay dict, c'eſt à dire, prenez mon corps, & le mangez par ſucceſſion de temps iuſqu'à la fin du ſiecle*, &c. *Semblablement comme il auoit pris le pain, & auoit faict d'iceluy ſon viuant & vray corps, il prit le calice, & fit du vin ſon ſang.* Et vn peu apres: *Et ne faut point s'eſmerueiller que du pain & du vin, il fit ſa chair & ſon ſang: Car en chaque homme, du pain & du vin il fait la chair & le ſang, dautant que le pain mangé eſt changé en chair, & le vin beu, eſt changé en ſang par l'operation du Createur.* Et vn peu au deſſous, paraphraſant les paroles de ſainct Paul: *Puis donc que nous auons prouué par l'authorité du Seigneur Ieſus, que ce pain-la eſt ſon corps, & ce vin-la ſon ſang, & qu'il faut celebrer ou prendre ce myſtere la en commemoration de ſa mort; tout homme donc, ſoit riche, ſoit mediocre, ſoit pauure, ſoit clerc, ſoit laïque, qui mangera ce pain du Seigneur, & boira ce calice indignement, ſera coulpable du corps & du ſang du Seigneur.* Et plus bas: *Car à l'homme indigne c'eſt neantmoins le corps & le ſang du Seigneur; mais ceſtuy-la le prend non à vie, mais à iugement; dautant qu'il ne diſcerne point le corps du Seigneur, c'eſt à dire, il ne diſcerne point combien eſt plus digne que toutes les creatures ce corps-la qui ſemble eſtre pain. Car s'il conſideroit que ce corps-la eſt perſonnellement vny au Verbe de Dieu, & eſt la vie & le ſalut de ceux qui le prennent dignement, il ne ſe preſumeroit pas indigne de le prendre, mais ſe prepareroit pour s'en rendre digne.* Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis allegue puis apres, que S. Anſelme, en ſuitte de la ſeconde expoſition, où le mot ſpirituel eſt pris pour ſignificatif & allegorique, dit que la pierre eſtoit dicte eſtre Chriſt, pource qu'elle ſignifioit Chriſt; il y ſera reſpõdu & conjointemẽt au lieu de S. Auguſtin

a *Idem ibid. in illa prima verba, Nolo vos ignorare, fratres.* Omnia illa beneficia quæ ipſi diuinitus acceperũt, ſpiritualiter ſunt eadẽ quæ & nos accepimus. Ægyptum namque interpretari nouimus afflictionem, vel affligentem, vel cõprimẽtem; ſiue tenebras & ſæpe poni in imagine huius ſeculi, à quo ſpiritualiter recedendum, ne ſimus iugum ducentes cum infidelibus.

b *Anſel. in cap. 11.* Senſibus quidẽ exteriotibus videtur eſſe panis, ſed ſenſibus cognoſcite mẽtis, quia hoc eſt corpus meum, non aliud ſed illud idẽ ſubſtãtialiter, quod pro vobis redimendis traderur ad mortem, & crucifigetur.

d'où eſt pris ce paſſage, lors que nous traitterõs l'objectiõ des phraſes allegoriques de l'Eſcriture que le ſieur du Pleſſis cõpare auec l'elocution ſacramentale, & particulieremẽt celle de ceſte elocution, La pierre eſtoit Chriſt: Comme auſſi que S. Anſelme dit en la premiere expoſition, que le ſigne du bapteſme, qui eſtoit le paſſage de la mer rouge, où les ennemis des Iſraëlites furent ſubmergez, valut autãt, c'eſt à dire, ſelon l'analogie de leur loy, aux Iſraëlites croyãts, comme nous vaut le bapteſme; il y ſera reſpondu lors que nous examinerons cy apres l'obiection que le ſieur du Pleſſis fait du lieu de la Gloſe ordinaire d'où ces paroles ſont priſes.

CHAP. XXII.

Gratian autheur du Decret de cõſecr. diſt. 2. can. inquit, 80. & can in illo, 84. voyez cy-deſſus chap. 16.

Apres S. Anſelme vient Gratian, autheur du Decret, dont le ſieur du Pleſſis cite deux canons, l'vn pris de ſainct Auguſtin, & l'autre pris de S. Ambroiſe; auſquels pource qu'il a eſté reſpondu cy-deſſus en l'examen de leurs autheurs primitifs, nous n'apporterõs point d'autre reſponſe pour ceſte heure. Seulement dirons-nous que ſi le ſieur du Pleſſis, en liſant ce canon de S. Auguſtin, rapporté par le Decret, euſt leu conioinctement la gloſe du Decret; il y euſt trouué la ſolution de la difficulté, en ces mots: *Tous ont mangé vne meſme viande, aſçauoir tant nous que les Peres du vieil Teſtament, mais en diuerſe maniere: Car eux en figure, & nous en verité.* Et vn peu apres: *Selon l'intelligence ſpirituelle ils ont mangé la meſme choſe que nous; non pas que ſous la manne fuſt caché le corps de Chriſt comme maintenant aux eſpeces ſacramentales, mais pource que la manne le ſignifioit.*

CHAP. XXIII.

Gloſſa ordinaria Biblior. in 1. ad Corinth. c. 10.

Du decret il paſſe, confondant l'ordre du temps, à la Gloſe ordinaire, & en apporte ces mots: *Ils mangeoient*, dit-elle, *la manne, & beuuoient de la pierre*, &c. *Signe*, dit-elle, *de Chriſt, qui faiſoit le meſme effect aux croyants; Et c'eſtoit*, dit-elle, *la meſme foy*: où le texte de la Gloſe eſt encore aucunement cotrompu par le ſieur du Pleſſis: Car la Gloſe ne dit point, *Et c'eſtoit la meſme foy*: Mais, *La pierre ſignifioit Chriſt, & eſtoit la meſme choſe à la foy*: Car il y a, non ſur ce verſet-la, mais ſur le ſuiuant; *Laquelle pierre ſignifie Chriſt, & fut la meſme choſe à la foy.* Or à cela il a deſia eſté fourny de ſuffiſant moyen de reſponſe cy-deſſus, par ces paroles de Hugues de ſainct Victor: *Il faut*, dit-il, *noter ceſte gloſe, Et fit le meſme effect aux croyants: Car l'efficace des Sacrements du nouueau Teſtament eſt plus grande que celle des Sacrements du vieil. Ceſte efficace donc, la gloſe l'attribüe non à la vertu des Sacrements, mais à la foy. Que ſi tu obiectes le meſme des noſtres; aſçauoir qu'ils ne profitent point à ceux qui n'ont point la foy; il eſt vray; mais toutesfois ils ſont de plus grande efficace, & profitent plus à ceux qui ont la foy, que ne faiſoient ceux la: Comme ces armes icy ny celles-la ne profitent de rien, ſinon en la main de celuy qui en vſe; mais toutesfois plus celles-cy, que celles-la.* Qui eſt dire en ſomme auec les Scholaſtiques, que les Sacrements de l'ancienne loy ne conferoient aucune grace de

Petra Chriſtũ ſignificat, & fidei idem fuit.

Manna ſignificabat Chriſtũ, & idem credẽtibus effecit.

la part de l'œuure operée, mais ſeulemẽt de la part de l'œuure de l'operant, c'eſt à dire, qu'ils ne conferoient aucune grace procedant de leur propre force & vertu, mais ſeulement par accident, entãt qu'ils excitoiẽt la foy des croyãts; en conſiderarion de laquelle Dieu leur cõferoit ſa grace. Et auec le Cardinal Hugo cité cy-apres par le ſieur du Pleſſis, qu'ils ſanctifioiẽt occaſionnellemenr, mais non cauſalemẽt. Car les Sacremẽts de la nouuelle loy ſont cauſes de ſanctification, & moyens vrayemẽt reels & opetatifs de l'infuſion de la grace: là où les Sacrements de l'ancienne loy en eſtoient ſeulemenr occaſions, & non cauſes, & moyens obiectifs & imputarifs, qui faiſoient impuratiuemẽt le meſme effect de ſalut aux croyãts en l'ancien Teſtament, que les Sacrements Euangeliques font reellement au nouueau; dautanr qu'à ceux qui contemploient ces Sacremẽts-la comme figures des choſes qui nous ſont données aux Sacrements de la nouuelle loy, Dieu en faueur de la foy & deuorion de ceux qui les embraſſojent comme tels, ſuppleoit par imputation le defaut des noſtres, ayant aggreable que pẽdant la ſteriliré & diſette des moyẽs ſalutaires de la loy, les Sacremẽts de la loy qui d'eux-meſmes eſtoiẽt vains, vuides & affamez elements, fuſſent comme ombres & figures des noſtres, ſubſtituez en leur lieu, & faicts par maniere de dire leurs Vicaires & leurs lieutenãts; & en ceſte qualité rinſſent à l'endroit de ceux qui les regardoient & apprehendoient comme tels, le meſme lieu de valeur imputatiue en l'abſẽce des noſtres, que les noſtres riẽnent de valeur & reelle & operatiue: rout ainſi que quand vn Prince au temps d'vne grande diſette de finances, donne cours pour vn temps à certaine monnoye de cuir ou de cuiure, & otdonne qu'elle ayt la meſme valeur imputatiue que celle d'or ou d'argenr; à condirion puis apres, lors que ſes threſors ſeront arriuez, de la retirer de ſes ſujets, & la leur commuër en pieces d'or ou d'argent; ceſte monnoye vicariale & ſubſtituée, a la meſme valeur impuratiue pẽdant la diſette & ſteriliré de deniers, & iuſques à ce que le terme de la commutation ſoit venu; que celle d'or ou d'argenr. Et de ceſte ſolution depend celle de ſainct Anſelme, qui a pris ces mots, *Ils ont eſté baptiſez, pource qu'ils ont receu le ſigne du bapteſme : qui valut autant à eux croyants, comme à nous vaut le bapteſme*: & ces aurres precedents, *Ils ont eſté baptiſez en la nuée & en la mer, pour ce que leurs ennemis eſtant ſubmergez, ils furent deliurez de la mort, ce qu'exhibe le bapteſme; & furent purgez de leurs pechez precedents, afin qu'ils ne leur fuſſent plus imputez; & nettoyés de l'ignorance de Dieu, qui couuroit toutes les nations pour eſtre faicts capables de receuoir la loy diuine*; de la gloſe collarerale, de laquelle la gloſe interlineaire eſt l'abbregé & l'epitome. Car ny l'equipollence de l'operation reelle de la mer rouge & du bapreſme n'eſtoit pas formelle, mais analogique & conſiſtente en diuerſes choſes

conformes ſeulement ſelon la proportiõ d'vne loy à l'autre, dautãt que la deliurãce de la mort, par le paſſage de la mer rouge, eſtoit vne deliurance temporelle; & la deliurance de la mort par le bapteſme, eſt vne deliurance eternelle: Ny l'equipollence formelle, c'eſt à dire conſiſtente en meſmes choſes, aſçauoir en la ſubminiſtration du ſalut eternel du paſſage de la mer rouge auec le bapteſme, n'eſtoit pas vne equipollence reelle, mais ſeulement imputatiue, par laquelle le paſſage de la mer rouge eſtoit imputé aux croyants pour bapteſme; non à cauſe d'aucune operation qui procedaſt reellement du paſſage de la mer rouge, mais à cauſe de leur foy meuë & excitée par le miracle du paſſage de la mer rouge.

CHAP. XXIV.

Apres vient ſainct Thomas, que le ſieur du Pleſſis produit comme parlant en general pour les Scholaſtiques. *Thomas*, dit-il, [a] *pour les Scholaſtiques, eſcrit, Meſme viande ſpirituelle, aſçauoir le corps de Chriſt ſpirituellement entendu au ſigne.* Il y a; *Au ſigne ſpirituellement entendu. In ſigno ſpiritualiter intellecto. Donc ils ont mangé la meſme viande ſpirituelle, c'eſt à dire, le meſme que nous, mais bien vne autre viande corporelle que nous; & ce pour le regard des majeurs qui croyoient en Chriſt: ils mangeoient Chriſt ſpirituellement ſelon ce dire: Croy & tu as mangé; & tous ont beu vn meſme breuuage, aſçauoir le ſang de Chriſt, au ſigne.* Auquel lieu derechef le ſieur du Pleſſis diſſimule, que ſainct Thomas ne propoſe point ceſte interpretation par forme d'expoſition abſoluë, mais par forme d'expoſition alternatiue; ny ne la propoſe point comme expoſition directe & principale, mais comme expoſition acceſſoire & collaterale, afin de ne laiſſer rien en arriere de ce qui auoit eſté dict par quelques autres deuant luy: ains au contraire propoſe l'autre la premiere; & apres auoir dict qu'il y a deux façons de lire ce paſſage, l'vne des bons & des mauuais cõmunément, & l'autre des ſeuls bons ſpecialement; il met en premier lieu l'expoſition que nous diſons comme la propre, directe & literale. Voicy ſes paroles; *Ce paſſage*, dit il, *ſe lit en deux ſortes, l'vne des bons & des mauuais communément; l'autre des ſeuls bons ſpecialement.* Et vn peu apres: *L'Apoſtre dit donc; & tous mangerent meſme viande ſpirituelle, aſçauoir la manne enuoyée du ciel, laquelle il appelle ſpirituelle, encore qu'elle fuſt corporelle; pource qu'elle fut donnée miraculeuſement*, &c. *Et ils beurent tous de la pierre ſpirituelle, qui eſt dicte ſpirituelle pour l'effect miraculeux, & pour la figure du futur*, &c. Voyla la premiere expoſition ſupprimée par le ſieur du Pleſſis, que ſainct Thomas propoſe comme directe & principale; à laquelle il ajouſte puis apres ce qui s'enſuit: *En vn autre maniere ce paſſage ſe lit des bons ſeuls, ainſi*, &c. *Et ont tous mangé d'vne meſme viande ſpirituelle, c'eſt à dire, le corps de Chriſt au ſigne entendu ſpirituellement.* Et ce qui ſuit puis apres en l'allegation du ſieur du Pleſſis, en laquelle neantmoins ſainct Thomas, outre ce qu'il ne la propoſe pas cõme propte

Leſieur du Pleſſis liure 4. ch 1. edit. 1. pag. 721. edit. 2. p. 939.

a *S. Thom. in 1. ad Corinth. c. 10. lect. 1.* Omnes eãdem eſcam manducauerunt ſpiritualem, id eſt corpus Chriſti in ſigno ſpiritualiter intellecto. Vnde eandem eſcam ſpiritualẽ manducauerunt, idem ſcilicet quod nos, ſed aliam eſcam corporalem quàm nos, & hoc quantũ ad maiores in Chriſtum credentes: Manducabant Chriſtũ ſpiritualiter, ſecundùm illud: Crede, & manducaſti: Et omnes eundem potũ biberunt, ſcilicet Chriſti ſanguinem, in ſigno.

directe & literale, ne pretend nullement que l'identité qu'il y mentiõne, soit vne identité reelle; mais seulemẽt vne identité figuratiue & allegorique, accomplie en la mãducation de la mãne, par figure, idée & contemplation, & en l'Eucharistie, par verité, realité, & substanrialité. Car que sainct Thomas propose la premiere exposition comme propre, directe, & literale, & comme celle qu'il tient & embrasse, il appert & par la liaisõ qu'il fait de ce discours de sainct Paul auec le precedent, en ces mots: *L'Apostre donc dit; Ie ne veux pas que vous ignoriez, mes freres.* Qui est comme s'il disoit, Il vous faut gouuerner comme ie vous ay admonestez; car les Sacrements de l'Eglise receus, ne vous suffisent pas, si vous pechez puis apres: cõme les benefices de Dieu ne suffirẽt pas aux Iuifs pour empescher qu'ils ne fussent puis apres punis; & par la cõclusion qu'il fait du discours de sainct Paul, en ces mots; *Mais Dieu ne prit pas plaisir en la pluspart d'eux.* Qui est comme si l'Apostre disoit, Les Iuifs vserent de tous ces benefices la, mais Dieu ne prit pas plaisir en plusieurs d'eux, c'est à dire, en ceux qui l'offenserent, mais seulement en deux, asçauoir en Caleb & en Iosué, ausquels seuls il fut concedé d'obtenir la terre de promission. Par où il monstre que la vraye intelligẽce literale de ce passage, est, de l'exposer de tous les Iuifs tant bõs que mauuais, & de conferer nos Sacrements auec les leurs, non comme aux Sacremẽts spirituels, mais cõme aux benefices temporels; & de mettre l'identité mentionnée en ce lieu-la, entre-eux, & non entre-eux & nous; & d'argumenter d'eux à nous, non par égalité, mais par analogie & proportiõ en ce sens; Que si l'vsage des benefices temporels n'a pas empesché les Iuifs pechants, de tomber aux peines temporelles, la iouïssance des dons incorruptibles de nos Sacrements ne nous empeschera pas, si nous pechõs, de tõber aux peines eternelles. Et quãt à l'autre partie, asçauoir qu'en ceste seconde exposition il n'entẽde, par l'identité qu'il y mẽtionne, sinõ vne identité allegorique, mentale & intellectuelle, & non vne identité vraye, reelle & spirituelle; il appert, & par la restrictiõ qu'il en fait aux seuls majeurs croyants en Christ, exceptant de ce nombre les petits enfants, pource qu'ils n'estoient pas en âge d'intelligence. Au moyen dequoy il ne cõstituë en la manducation de la mãne, aucune mãducation reelle du corps de Christ, mais seulement par idée & contẽplation: là où du Sacrement de l'Eucharistie il escrit sur le chapitre suiuãt: [a] *Il faut donc dire que le corps de Christ est vrayement en ce Sacrement par la conuersion du pain en iceluy*: & par ce qu'il escrit de propos deliberé sur ceste question expresse; Asçauoir mon si les Sacremẽts de l'ancienne loy ont causé la grace: où il prononce ainsi: [b] *Ie responds qu'il faut dire qu'on ne peut tenir que les Sacrements de l'ancienne loy conferassent grace iustifiante par eux-mesmes, c'est à dire, par leur propre vertu: Car autrement la*

[a] *S. Thom in cap. 11. 1. ad Corinth. lect. 5.* Oportet igitur dicere quòd corpus Christi verè sit in hoc sacramẽto per conuersionem panis in ipsum:

[b] *Idem 3. parte quæst. 62. art. 6.* Respondeo, dicendum, quòd non potest dici, quòd sacramẽta veteris legis cõferrent gratiam iustificant-

paſſion de Chriſt n'euſt point eſté neceſſaire, &c. Et vn peu apres: *La vertu de la paſsion de Chriſt, nous eſt communiquée par la foy & par les Sacrements, mais en diuerſes manieres*: *Car la continuation qui eſt par la foy, ſe fait par l'acte de l'ame; & la continuation qui eſt par les Sacrements, ſe fait par l'vſage exterieur des choſes. Or rien n'empeſche que ce qui eſt poſterieur en temps, ne puiſſe deuant que d'eſtre, cauſer mouuement ſelon ce qui precede en l'acte de l'ame, comme la fin qui eſt poſterieure en temps, meut l'agent entant qu'elle eſt apprehendée & deſirée par luy: Mais ce qui n'eſt point encore en eſtre, ne meut point ſelon l'vſage exterieur des choſes*, &c. Ainſi dõc il eſt manifeſte que de la paſſion de Chriſt, qui eſt la cauſe de la iuſtification humaine, la vertu iuſtificatiue le deriue conuenablemẽt au Sacrement de la nouuelle loy, mais non au Sacremẽt de la vieille loy: & toutesfois les anciẽs Peres eſtoiẽt iuſtifiez par la foy de la paſſion de Chriſt, comme nous: Mais les Sacremẽts de la vieille loy eſtoient certaines proteſtatiõs de ceſte foy-la, entãt qu'ils ſignifioient la paſſion de Chriſt & les effects d'icelle. Et par ainſi il appert que les Sacrements de l'ancienne loy n'auoient en ſoy aucune vertu par laquelle ils operaſſent, pour conferer la grace iuſtifiante, mais ſeulement ils ſignifioient la foy, par laquelle les anciens eſtoiẽt iuſtifiez; qui eſt le lieu dõt le ſieur du Pleſſis deuoit tirer les paroles de S. Thomas, lors qu'il le veut faire parler pour les Scholaſtiques: dautant que c'eſt en ces queſtions-la, aſçauoir en celles de ſa Somme, & autres ſemblables, qu'il traitte la Theologie par forme & methode Scholaſtique, & non en ſes commentaires ſur l'Eſcriture.

FINALEMENT vient Hugo Cardinalis que le ſieur du Pleſſis cite en ces mots: [a] *Le Cardinal Hugo*, dit-il, *eſcrit tout ouuertement, Meſme viande ſpirituelle ſignifiée en la manne; mais tous ne l'ont pas mangée de meſme palais, ſçauoir, le corps de Chriſt*, &c. *Meſme breuuage ſpirituel, ſçauoir, le ſang de Chriſt: & y produit ce paſſage de ſainct Auguſtin, Croy, & tu as mangé.* En quoy derechef le ſieur du Pleſſis vſe de la meſme ſurpriſe, aſçauoir de taire & ſupprimer l'interpretation que Hugo Cardinalis donne comme premiere, directe, & literale; afin de luy imputer comme abſolumẽt ſienne, celle qu'il ajouſte puis apres en qualité d'acceſſoire, allegorique, & collaterale. Car que Hugo Cardinalis face profeſſiõ d'expoſer l'Eſcriture ſelõ tous les quatre ſens, literal, tropologique, allegorique, & analogique, l'inſcription de ce meſme commentaire cité par le ſieur du Pleſſis ſur les Epiſtres de S. Paul, le proteſte. Il faut donc ſçauoir derechef que Hugo Cardinalis dõne deux expoſitions de ce paſſage de ſainct Paul l'vne apres l'autre; la premiere, à prendre le mot de *tous*, pour tous les Iſraëlites, tant

tem per ſeipſa, id eſt, propria virrute: quia ſic non fuiſſet neceſſaria paſſio Chriſti. Virtus paſſionis Chriſti communicatur nobis per fidem & ſacramẽta, differenter tamẽ. Nam cõtinuatio quæ eſt per fidem, fit per actum animæ, cõtinuatio autem quæ eſt per ſacramẽta, fit per vſum exteriorum rerũ. Nihil autẽ prohibet, id quod eſt poſterius tẽpore, antequam fit, mouere ſecundùm quod præcedit in actu animæ: ſicut finis, qui eſt poſterior tempore, mouet agentem ſecundùm quod eſt apprehenſus & deſideratus ab ipſo. Sed illud quod nondum eſt in rerum natura, non mouet ſecundùm vſum exteriorum rerum.

CHAP. XXV.

a *Hugo Card. in 1. ad Corinth. c. 10.*

Eandem eſcam ſpiritualem, id eſt, eundem cibum ſpiritualem ſignificatum in manna. Sed non omnes eodem palato manducauerũt, id eſt, corpus Chriſti: Illi tantùm per fidem, iuxta illud Auguſtini, Crede, & manducaſti: nos autẽ etiam ſacramentaliter. Potũ ſpiritalem, ſanguinem Chriſti biberunt.

rant bons que mauuais, qui eſt l'acception litterale de ce mot, *tous*, dans le texte de ſainct Paul : L'autre, à prendre le mot de *tous*, pour tous les bons ſeuls, tant Iuifs que Chreſtiens, qui eſt l'expoſition acceſſoire, allegorique & collaterale. Voicy ſa ptemiere expoſition: [a] *Ils furent baptiſez en la nuée & en la mer, aſçauoir occaſionnellement. Car voyant comme ils auoient paſſé miraculeuſement à pied ſec, leurs ennemis demeurants ſubmergez, & comme la nuée de nuict les illuminoit, & de iour empeſchoit les Egyptiens d'approcher d'eux, ils furent eſtonnez, & cognoiſſants la puiſſance de Dieu, creurent en luy, & ſe preparants pour receuoir la loy, furent purifiez par la foy; & tous, aſçauoir tant bons que mauuais, mangerent la viande, aſçauoir la manne, ſelon ce verſet du Pſalmiſte, L'homme a mangé le pain des Anges; ſpirituelle, dautant qu'elle n'auoit point eſté creée ſelon le cours de la nature*, &c. Et voicy celle qu'il propoſe par forme d'alternatiue & d'expoſition allegorique, acceſſoire & collaterale : [b] *Autrement*, dit-il, *tous en Moyſe, aſçauoir en la foy de Chriſt, qui eſt figuré par Moyſe, furent baptiſez, c'eſt à dire purifiez, par ce qu'ils creurent que le bapteſme eſtoit figuré là. Car par la mer rouge, qui leur ſeruit de chemin au deſert, & du deſert en la terre de promiſſion, eſt ſignifié le bapteſme*, &c. *Et tous, aſcauoir les bons, non ſeulement ceux d'entre les Iuifs, qui lors eſtoient bons, mais d'entre les Chreſtiens; ont mangé vne meſme viande, aſcauoir ſpirituelle, c'eſt à dire la meſme viande ſpirituelle, qui a eſté ſignifiée en la manne. Mais tous n'ont pas mangé ceſte viande-là d'vn meſme palais, aſcauoir le corps de Chriſt; eux tant ſeulement par foy, ſelon ce dire de ſainct Auguſtin, Croy, & tu as mangé; mais nous auſſi ſacramentalement.* Voila la ſeconde expoſition qu'il propoſe, par forme d'alternatiue, acceſſoire & collaterale; en l'allegation de laquelle, le ſieur du Pleſſis ſe fait encore ſon procés à luy-meſme. Car l'autheur proteſte là diſertement, que tous, aſçauoir les Iuifs & nous, n'ont pas mangé ceſte viande, aſçauoir, le corps de Chriſt, d'vn meſme palais ; dautant que les Iuifs l'ont mangée ſeulement par la foy; entant que la contemplation des choſes que l'ame conſidere, luy tient en quelque ſorte lieu de paſture & de manducation, ſelon le mot de ſainct Auguſtin : *Croy, & tu as mangé*, parlant aux Iuifs qui ne venoient pas à Chriſt pour ouïr ſa doctrine, mais pour manger les pains qu'il leur donnoit au deſert : Et nous, nous les mangeons ſacramentalement, c'eſt à dire, eux ils mangerent le corps de Chriſt auec le palais intellectuel, qui eſt la contemplation, & nous auec le palais corporel. Car que l'autheur entende là par manger ſacramentalement, non manger le ſigne ou le Sacrement de la choſe, mais manger vrayement, reëllement & oralement la choſe ſous le voile & dans l'eſtuy du Sacrement; il appert, par ce qu'il dit que les Iuifs le mangerent par la foy ſeule, & nous, nous le mangeons ſacramentalement. Ce qui

a *Idem ibid.* In nube & in mari occaſionaliter : videtes enim quomodo miraculosè licco veſtigio tranſierunt, hoſtibus ſuis ſubmerſis, & quomodo nubes de nocte illuminabat eos, & de die prohibebat Ægyptios ab eis, exterriti ſunt, & cognoſcentes Dei potentiam, crediderunt in eũ, & præparati ad accipiendam legem, per fidẽ purificati ſunt, & omnes tam boni quàm mali, & eſcã, id eſt, mãna, Pſal. 77. Panem angelorum manducauit homo, ſpirituale, quia non ſecundùm curſum naturæ fuit creata.

b *Ibid.* Aliter omnes in Moyſe in fide Chriſti, qui figuratur per Moysẽ, baptizati, id eſt, purificati per hoc quod crediderũt baptiſmũ ibi figurari: Per mare enim rubrum, quod fuit eis via in deſertum, & à deſerto in terram promiſſionis, ſignificatur baptiſmus, &c. Et omnes boni non tantùm de Iudæis, qui tũc booi erant, ſed de Chriſtianis eandem eſcam ſpiritualem, id eſt, &c. *vt ſuprà.*

n'auroit pas lieu, ſi par le mot de ſacramentalement, il n'entendoit ſinon le ſigne, la figure, & le Sacrement de la choſe, & non la choſe meſme contenuë au Sacrement; attendu que les Iuifs le mangeoient en ceſte premiere ſorte, en la manne qui eſtoit la figure & le Sacrement legal du corps de Chriſt: Et par ce qu'il ajouſte incontinent apres; [a] *Le pain preparé du Ciel, pource qu'à l'inuocation du Preſtre, le corps de Chriſt qui eſtoit au Ciel, eſt ſoudainement à l'autel*: Et par ce qu'il dit au meſme lieu, en l'explication de la Gloſe; [b] *La manne fit la meſme choſe aux croyants; & cela eſtoit de la foy, & non de la force du Sacrement.* Et vn peu apres, ſur ces mots: *Ils ont mangé vne autre viande corporelle, aſçauoir la manne, & nous vne autre: Nous vne autre*, dit-il, [c] *aſçauoir ſous l'eſpece du pain & du vin, le corps de Chriſt, lequel il a tiré de la Vierge, &c. par vne vertu ſpirituelle; c'eſt à dire, quant à l'effect ſpirituel, le meſme effect leur eſtoit faict à eux occaſionellement, que le corps de Chriſt faict à nous cauſalement, ſignifié ſous l'eſpece du pain: non que la forme du pain ſoit en luy, comme en vn ſujet, mais il eſt dict eſtre ſous elle, pource qu'il ne l'excede point, & n'eſt point excedé par elle.* Et pource le ſieur du Pleſſis a ſupprimé ſous le voile d'vn, &c. ceſte clauſe du milieu du texte de l'autheur, *Eux ſeulement par la foy, ſelon ce dire de S. Auguſtin, Croy, & tu as mangé: mais nous auſſi, ſacramentalement*; Voulant donner à entendre que ces tous qui n'ont pas mangé la viande, dont il parle, de meſme palais, eſtoient les Iuifs, qui n'auoient pas tous mãgé la manne de meſme palais, mais les meſchants l'auoient ſeulement mangé du palais corporel, & les bõs du palais intellectuel: Au lieu que l'autheur parle là des ſeuls bons Iuifs & Chreſtiens, & dit que les bons Iuifs, n'auoient pas mangé le corps de Chriſt, du meſme palais que les bons Chreſtiens; dautant que les bons Iuifs l'auoient mangé du ſeul palais intellectuel, aſçauoir, de la foy; & les bons Chreſtiens l'auoient mangé ſacramentalement, c'eſt à dire, du meſme palais dont ils mangent le Sacrement, & dans l'eſpece, & ſous l'eſpece du Sacremẽt, aſçauoir du palais oral & corporel, ainſi que la ſeule inſpection du texte le montre en ces mots: *Et tous, aſçauoir les bons, non ſeulement ceux d'entre les Iuifs, qui lors eſtoient bons, ont mangé vne meſme viande, aſçauoir ſpirituelle, c'eſt à dire, la meſme viande ſpirituelle ſignifiée en la manne, mais tous n'ont pas mangé ceſte viande du meſme palais, aſçauoir le corps de Chriſt: Car ceux-la le mangerent ſeulement par la foy, ſelon ce mot de S. Auguſtin, Croy, & tu as mangé; & nous, nous le mangeons auſſi outre cela ſacramentalement.* Comme auſſi certes, le ſieur du Pleſſis ne peut, ſans vne trop grande ignorance du ſtyle des Scholaſtiques, doutet que par manger ſacramentalement, ils n'entendent, non manger le ſimple ſigne ou Sacrement, mais manger la vraye choſe, & ſous le ſigne, & dans le ſigne du Sacrement.

[a] Panem paratum de cœlo, quia ad inuocationem ſacerdotis, corpus Chriſti, quod erat in cœlo, ſtatim eſt in altari.

[b] Manna idem credentibus effecit, & hoc erat ex fide; non ex vi ſacramenti.

[c] Nos aliud, id eſt, ſub ſpecie panis & vini, corpus Chriſti, quod traxit de virgine, qui pluries ſcilicet virtute ſpirituali, id eſt, quod ad effectum ſpiritualem, idem effectus eis occaſionaliter, quod nobis facit corpus Chriſti cauſaliter. Sub ſpecie panis ſignificatus, non quòd ipſa forma inſit ei tanquam in ſubiecto, ſed dicitur eſſe ſub, quia non excedit illam, nec exceditur ab ipſa.

CHAP. XXVI. *Seconde preuue*

LA SECONDE preuue que le ſieur du Pleſſis appotte pour mon-

ſtrer l'egalité des Sacrements de l'ancien Teſtament auec ceux du nouueau, eſt la comparaiſon de la circontiſion auec le bapteſme: par la confirmation de laquelle il allegue ſainct Paul, ſainct Auguſtin, Beda, & le Maiſtre des Sentences. Car quant à l'exemple qu'il inſere en ce diſcours de S. Chryſoſtome, qui cõpare les premiers traits de la peinture, aux Sacrements de l'ancien Teſtament, il y a déja eſté reſpondu ſur le propos ſur lequel S. Chryſoſtome fait ceſte comparaiſon, aſçauoir ſur le diſcours de la manne: Et partant nous n'en reïtererons point la reſponſe. Semblablement auſſi quant à ce qu'il allegue de S. Ambroiſe, *Que les anciens furent baptiſez en la mer, c'eſt à dire, que leurs pechez paſſez ne leur furent point imputez*; dautant que cela appartient au diſcours du paſſage de la mer rouge, & non à celuy de la circonciſion, & que nous auons déja ſuffiſamment reſpondu ſur ce propos à la meſme allegation, nous n'en ferons poinr icy de reditte. De S. Paul donc il allegue ce paſſage de l'Epiſtre aux Coloſſiens; *Quand vous auez deſpoüillé le corps des pechez de la chair en la circõciſion de Chriſt, enſeuelis auec luy au bapteſme.* Dont il cõclud que ſainct Paul appelle le bapteſme, circonciſion, & la circonciſion, bapteſme; & conſequemment oppoſe la circonciſion au bapteſme, non comme ſimple type, mais comme antitype, non comme figure nuë, mais comme figure correſpondante, c'eſt à dire, ſelon luy, equipollente & cõtenãte la meſme choſe, ſans autre diſtinction, ſinon de clarté & d'amplitude, c'eſt à dire ſelon luy, de ſignification plus manifeſte, & d'application à plus de gents. En quoy il s'equiuoque manifeſtement. Car S. Paul n'appelle point là la circonciſion ſacramentale, bapteſme; ny le bapteſme, circonciſion ſacramentale; mais appelle la choſe figurée par la circonciſion ſacramentale, aſçauoir le retranchement des pechez de la chair, faict par l'operation du S. Eſprit, & ſans glaiue humain, Bapteſme: qui n'eſt faire autre choſe ſinon oppoſer le bapteſme comme la verité de la figure de la circonciſiõ Sacramentale, à la circonciſion Sacramentale comme à ſa figure. Ce que Beze meſme recognoiſt en ces mots: *C'eſt*, dit-il, *cõme ſi l'Apoſtre diſoit, que nous obtenons maintenant en Chriſt interieurement, par l'interuention du bapteſme, ce qui anciennement fut ſignifié par la circonciſion externe*: auoüant que S. Paul compare là le bapteſme auec la circonciſion, comme la verité à l'ombre & à la figure vaine, vuide & nuë. Et pour ceſte cauſe, afin de ne contreuenir point à la theſe de ceux de ſon party & à la ſienne, qui ne donnent aucune vertu au bapteſme, de la part de l'œuure, que les Scholaſtiques appellent operé, c'eſt dire de la part de l'operation reëlle du Sacrement, mais ſeulement de la part de l'œuure de l'operant, c'eſt à dire, de la part de la foy de celuy qui le reçoit, choſe qui accompagnoit auſſi bien la circonciſion que le bapteſme, & en quoy le bapteſme ne meriteroit point pluſtoſt le

du ſieur du Pleſſis refutee. edit 2. pag. 940.

Chryſoſt. homil. Nolite ignorare. tom. 4.

Ambroſ. in 1. ad Corinth. c. 10

Coloſſ. 2. v. 11 12.

Beza in c. 2. epiſt. ad Coloſſ. Ac ſi diceret nos iam intus in Chriſto conſequi per Baptiſmi interuẽtum, quod olim fuit per circunciſionem externam ſignificatum.

nom de verité, que la Circonciſion, il preſuppoſe que ſainct Paul parle là de la circonciſion externe, comme déja abolie. Que ſi pour auoir transferé le mot de circonciſion au Bapteſme, comme à la verité figurée par la circonciſion, il s'enſuit que S. Paul ayt voulu égaler la circonciſion & le bapteſme, ne s'enſuiura-t'il pas auſſi tout de meſme qu'il aura voulu égaler le ſacrifice que les Iuifs faiſoïent de l'Agneau Paſchal en la quatorziéme Lune de Mars, au ſacrifice du corps de Chriſt en la croix, puis qu'il a transferé le nõ du ſacrifice de l'Agneau Paſchal, à la verité du ſacrifice fait en la croix, lors qu'il a dict, *Chriſt noſtre Paſque a eſté immolé*? Et le meſme ſainct Paul, pourquoy aura-t'il dict de la circõciſion, ſelon la traductiõ de nos aduerſaires; *Qu'Abraham receut le ſigne de la circonciſion pour vn ſeau de la iuſtice de la foy, laquelle il auoit euë durant le prepuce*; & du bapteſme, Non que c'eſt le ſigne du lauement de regeneration, mais que c'eſt le lauement de regeneration du S. Eſprit; Non que Dieu ſignifie le nettoyement de ſon Egliſe par le lauement de l'eau en la parole, mais que Dieu nettoye ſon Egliſe par le lauement de l'eau en la parole? Et pourquoy aura-t'il crié, *que la circonciſion n'eſt rien, & que le prepuce n'eſt rien*? Et derechef, *Que la circonciſion ne vaut rien, ny le prepuce, mais la nouuelle creature*, ſi la circonciſion rendoit les hommes nouuelles creatures, ou ſi le bapteſme ne les rend point tels? Car ſi le bapteſme ne les rend point tels, pourquoy eſt-ce que ſainct Paul n'aura dict tout de meſme du bapteſme, que le bapteſme n'eſt rien; que le bapteſme ne vaut rien? Qu'ils nous monſtrent dans S. Paul les meſmes phraſes du bapteſme & des autres Sacrements de l'Egliſe, que de la circonciſion & des autres Sacrements Moſaïques, aſçauoir qu'ils ne ſont rien, qu'ils ne profitent de rien, que ce ſont infirmes & affamez elements, que les inſtitutions de la loy ſont inutiles, qu'elles n'ameinent rien à perfection; & alors nous leur permettrons de les égaler les vns auec les autres. Car de dire que ſainct Paul confere là les Sacrements de l'ancienne loy, non cõme accompagnez de la foy des Peres qui les celebroient, mais comme ſeparez & diuiſez de la foy de ceux à qui ils eſtoient appliquez, auec les Sacrements du nouueau Teſtament, conſiderez comme accompagnez de la foy de ceux qui les prattiquent; quelle ſeroit ceſte ſupercherie? Argumenter que les Sacrements de l'ancien Teſtament deuoient eſtre abolis comme vains & inutiles, & figurants ſeulement, mais non exhibants ce qu'ils ſignifioient, & les Sacrements du nouueau Teſtament au contraire ſubſtituez en leur lieu, comme vtiles & pleins d'efficace & de verité; ſi les Sacrements de l'ancien Teſtament n'ont autre vtilité que celle qui conſiſte en la foy de ceux qui les receuoient? Et ſi ceux de l'ancien Teſtament auoient également ceſte meſme vtilité, ne faloit-il pas pour rendre ceſte

1. *Cor.* 5. 7.

Rom. 4. 11.

Tit. 3. 5.

Epheſ. 5. 26.

1. *Corinth.* 7. 19.

Galat. 6. 15.

comparaiſon legitime, & faire iuſtement le procés aux Sacrements du vieil Teſtament, qu'à l'auãtage que ceux du nouueau ont ſur eux, les comparer & faire combattre les vns contre les autres, en meſme eſtat & auec meſmes armes, c'eſt à dire, ou comparer ceux du vieil Teſtament, ſelon leur propre vertu, & ſans l'adionction de ce qu'y apporte la foy de ceux qui les reçoiuent, auec ceux du nouueau, examinez ſelon leur propre vertu, & ſans conſiderer l'adionction qu'y apporte la foy de ceux qui les reçoiuent, ou comparer les Sacremẽts du vieil Teſtamẽt, accompagnez de la foy des receuants, auec ceux du nouueau, accompagnez de la meſme foy? Or ſi, ſoit en l'vn, ſoit en l'autre cas, ils ſont égaux, pourquoy abroger les vns comme ombres, comme figures, comme infirmes & affamez elements, comme choſes de neant, comme inſtitutions inutiles, pour ſubſtituer & introduire les autres en leur place? Car de repliquer que S. Paul parle là de la circonciſion, comme déja abolie, & non de la circonciſion telle qu'elle eſtoit auant la venuë de Chriſt; ceſte replique ne peut ſubſiſter, attendu que c'eſt deſſus ces imperfections-la que S. Paul fonde les raiſons pour leſquelles elle doit eſtre abolie. Iuſtin Martyr crie; [a] *Abraham receut la circonciſion pour ſigne, & non pour iuſtice.* Et derechef: *De ce que les femmes ne peuuent eſtre circonciſes, il appert aſſez que la circonciſion a eſté donnée pour ſigne, & non comme œuure de iuſtice.* S. Irenée dit [b] que Dieu donna la Circonciſion à Abraham, non comme accompliſſement de iuſtice, mais comme ſigne; afin que la lignée d'Abraham, peuſt eſtre diſcernée des autres nations. Et derechef: *L'homme n'eſtoit point iuſtifié par ces choſes, mais elles eſtoient données en ſigne au peuple.* Tertullian eſcrit; [c] *Abraham auoit receu la circonciſion pour ſigne, de ce temps-la, & non pour prerogatiue de ſalut.* Et derechef: *Dieu preuoyant qu'il deuoit donner ceſte Circonciſion au peuple d'Iſraël, en ſigne, mais non en ſalut.* Et entre les deux: *Si la circonciſion euſt cauſé en quelque maniere le ſalut, Moyſe ne l'euſt point intermiſe en ſon fils, qu'il ne l'euſt circoncis au huictiéme iour.* Et vn peu apres: *Conſiderons donc, que la circonciſion contrainte d'vn ſeul enfant, ne pouuoit preſcrire à tout le peuple, & faire comme vne loy de ce precepte à ſalut.* Là où du bapteſme, il dit: *Il ſuffit aux laïques d'vſer de la puiſſance de baptiſer, en cas de neceſſité; Car,* ajouſte-t'il, *la cõſtance du ſecourant eſt exceptée; quand la circonſiance du periclitant preſſe; dautant que celuy ſera coulpable de l'homme perdu, qui aura differé d'exhiber ce qu'il aura peu librement conferer.* Sainct Epiphane eſcrit: [d] *Les figures ont eſté en la loy; la verité en l'Euangile. Car là fut la circonciſion charnelle, qui ſeruit au temps, iuſques à la grande circonciſion, c'eſt à dire, au bapteſme, qui nous circoncit des pechez, & nous ſeelle au nom de Dieu.* Et derechef: [e] *La premiere circonciſion n'eſtoit point parfaitte, mais donnée pour ſigne, afin de les admonneſter puis apres: & pour le doute d'Abraham repris, comme il a eſté dict, & afin de ſeruir de figure à la grande circonciſion, qui*

a *Iuſtin. in Dialogo cum Tryph. p. 186.*
Τῷ δ' ἀβεβήλῳ εἰς σημεῖον, ἀλλ' οὐκ εἰς δικαιοσύνην, ἔπαθεν. ἐκ τῶν μὴ δεομένων δὲ τῶν δεομένων ἡμᾶς τῷ ἀβεβήλῳ ἀφικέσθαι καμάτων, δίκαιον οὖν εἰς σημεῖον ἡ ἀβεβήλωσιν αὐτῷ δέδοται, ἀλλ' οὐκ εἰς ἔργον δικαιοσύνης.

b *Iren. li. 4. c. 30.*

c *Tertull. contra Iudæos, cap 3.*
Acceperat enim circunciſionẽ, ſed quæ eſſet in ſignum temporis, non in ſaluris prærogatiuam.

Idem de bapriſmo, cap. 16.

d *Epiph. har. 8. Epicur. p. 19. edit. Morelli.*
Ἐπειδὴ οἱ τὸ πᾶν νόμῳ ἔκριναν ἢ δι' ἀκάνθης ἐν τῷ βαπτίσματι· οὐδὲ γὰρ ἡ περιτομὴ ἐκρίνετο ἐκ περιτομῆς χάριν εἰς τὸ μεγάλως περιτμηθῆναι, τοῦτ' ἔστι, τοῦ βαπτισμάτος τοῦ ἀκηράτους ἡμᾶς ἀπὸ ἁμαρτημάτων, καὶ σφραγισαμένους ἡμᾶς εἰς ἔσεσθαι κ.τ.λ.

e *Idem her. 30. Ebion. pag. 160.*
Ἀλλ' οὐκ ἦν τῶν πάντα ἡ σαρκὸς ἀβεβήλωσις, ἀλλὰ σημεῖον χάριν ἐδόθη, εἰς τὸ γινώσκεσθαι αὐτούς, μὴ πάντα, & διὰ τὸ διαμεῖναι τὸν Ἀβραὰμ, εἰς ἀφορμὴν, ἐπιμαχίαν, & πάντα ἔθνη μεγάλως & πάντα κατ' ἰσότητα πληρώσεως ἐν τῇ καλῇ ξυναφείᾳ. ἐκαινοτόμησε γὰρ τῶν ἀρχαίων ἔθνεα, & κληρονομίας

accomplit tout également en ceux qui en ſont dignes. Car ſi celle-la euſt eſté inſtituée pour ſanctification, & pour l'heritage du Royaume des Cieux, Sarra euſt eſté priuée du Royaume, Rebecca, & Lia, & Rachel. Et vn peu apres: [a] *Chriſt eſt venu, & a accomply la circonciſion, donnant la circonciſion parfaitte de ſes myſteres, non en vn membre ſeul, mais ſeellant tout le corps, & le circonciſant du peché.* S. Chryſoſtome dit: [b] *Dieu voulut eſtablir la circonciſion pour loy, non qu'elle peuſt rien conferer au ſalut de l'ame, mais afin que les enfants des Iuifs, portaſſent ſigne de gratitude, ceſt indice de gratitude, comme vn ſigne & vn ſeau; & qu'il ne leur fuſt point licite de ſe confondre auec le mélange des nations. De là eſt que ſainct Paul l'appelle ſigne, diſant, Et il luy donna le ſigne de la circonciſion pour ſeau: Car la circonciſion ne ſert de rien à iuſtice.*

MAIS VENONS aux autheurs que cite le ſieur du Pleſſis. *Sainct Ambroiſe*, dit-il, *recognoiſt que la circonciſion & le bapteſme, differoient pluſtoſt de ceremonie & de clarté, que de vertu; & pluſtoſt d'extention, que d'intention; quand il dit, que les anciens furent baptiſez en la mer, c'eſt à dire, que leurs pechez paſſez, ne leur furent point imputez, eſtants purifiez par la mer & par la nuée.* Mais ny ce liure, cõme il a eſté deſia dit cy-deſſus, n'eſt de S. Ambroiſe, ny ce paſſage ne fait rien au propos de la circonciſion, ains de la mer rouge: & pourtant y auons nous reſpondu, lors que nous traittions l'argument du paſſage de la mer rouge: Les lecteurs donc y retourneront prendre la ſolution de ces paroles, s'il leur plaiſt. Seulemẽt dirons-nous que tant s'en faut, que ceſt autheur enſeigne ce que pretend le ſieur du Pleſſis, de l'égalité de la circonciſion auec le bapteſme, qu'au contraire, il dit, au commentaire ſur le quatriéme aux Romains; [c] *La circonciſion donc n'a rien de dignité, mais eſt ſeulement vn ſigne, lequel les enfants d'Iſraël prenoient, afin qu'ils fuſſent cognus eſtre fils de celuy, qui croyant à Dieu, auoit receu ce ſigne la, afin qu'ils fuſſent emulateurs de la foy paternelle, afin qu'ils creuſſent en Ieſus, promis à Abraham, en figure duquel naſquit Iſaac.* *Sainct Auguſtin*, ajouſte le ſieur du Pleſſis, [d] *dit au liure des nopces & de la concupiſcence, à Valerius, que par la circonciſion les Iuifs eſtoient deliurez du peché originel, Sacrement du mediateur, qui auoit à venir en chair, en la meſme foy duquel ils eſtoient ſauuez.* Or il n'y a point dans le lieu qu'il cite de ſainct Auguſtin, que par la circonciſion, ils eſtoient deliurez du peché originel; mais que cela, aſçauoir le peché originel, qu'Adam perpetra en mangeant le fruict du bois defendu, eſtoit ſignifié eſtre expié par la circonciſion du huictiéme iour, c'eſt à dire, par le Sacrement du Mediateur qui deuoit venir en la chair; dautant que par la meſme foy de Chriſt, qui deuoit venir en la chair, & mourir pour nous, & reſuſciter au troiſiéme iour, lequel apres le ſeptiéme du Sabath, deuoit

ὑιοθεσίαν βασιλείας χάριν· ἀφ' ἧς ἐστέρηται Σάρρα ἡ βασιλικὴ, & Ρεβέκκα ἡ Λία, & Ραχήλ

a *Ibid. p. 161.* Ἦλθε γὰρ & ἐτελείωσεν, δοὺς τὴν περιτομὴν οὐχὶ μυστήριον, ἀλλ' ὅλον σῶμα περιτέμνων, & σφραγίζων· & οὐ τινὸς μέλους μέρος, ἀλλ' ὅλον σῶμα περιτέμνων, & σφραγίζων· ἵνα ἀμφοτέρων ἀπόντων.

b *Chryſoſt. homil. 27. in Geneſ. p. 331. edit. Steph.* Καὶ σκόπει τὴν μετριοπάθειαν καταδείκνυσι, οὐχ ὡς ἐκεῖθεν τὴν ψυχὴν σωτηρίαν ταύτην ἔσεσθαι πάντως διωρισμένος· ἀλλ' ἵνα ὥσπερ σημεῖόν τι ἡ περιτομὴ αὐτοῖς φέρωσιν ἴδιον & οἰκείας εὐγνωμοσύνης οἱ τῶν Ἰουδαίων παῖδες, & μὴ ἐξῇ αὐτοῖς συγχεῖσθαι τοῖς τῶν ἐθνῶν ἐπιμιξίαις. διὰ τοῦτο γὰρ & ὁ μακάριος Παῦλος σφραγῖδα αὐτὸ καλεῖ, λέγων· & σημεῖον ἔδωκε περιτομὴν περιτομῆς· ἵνα γὰρ ἐκεῖθεν διαπεπαίδευται οὐδὲν αὐτὴ συνεργεῖν.

CHAP. XXVII. *Reſponſe aux paſſages allegnez par le ſieur du Pleſſis, pag. 940. edit. 2.*

a *Ambr. in 1. ad Cor. c. 10.*

c *Ambr. in c. 4. epiſt. ad Rom.*

d *Auguſt. de nupt. & concupiſc. l. 2. c. 11. to. 7.* Hoc in illo ſignificabatur expiari circunciſione octaui dici, hoc eſt, ſacramento mediatoris in carne venturi, quia per eandem fidem venturi in carne Chriſti & morituri pro nobis, &c. etiam iuſti ſaluabantur antiqui.

eſtre le huictiéme; meſme les anciens iuſtes eſtoiét ſauuez. Et vn peu apres: [a] *Car depuis que la circonciſion fut inſtituée au peuple de Dieu, ce qui eſtoit lors le ſignal de iuſtice de la foy, valoit pour ſignification de purgation, meſme aux petits enfants, du peché originel & ancien; cõme auſſi le bapteſme, depuis le temps qu'il a eſté inſtitué, a commencé à valoir pour l'innouation de l'homme, non que deuant la circonciſion, il n'y euſt aucune iuſtice de foy*, &c. *Mais aux temps ſuperieurs, le Sacrement de la iuſtification, par la foy, a eſté entierement incogneu; neantmoins la meſme foy du mediateur ſauuoit les anciens grands & petits, & non le vieil Teſtament, qui engendre en ſeruitude; non la loy qui n'eſt point donnée en ſorte qu'elle puiſſe viuifier, mais la grace de Dieu par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur; d'autant que cõme nous croyons Chriſt eſtre venu en la chair, ainſi ils le croyoient deuoir venir.* Auquel lieu S. Auguſtin, met manifeſte difference entre l'operation du bapteſme, & celle de la circonciſion, pour l'effacement du peché originel: Car il attribuë à la Circonciſion, la ſignification de l'expiation & de la purgation du peché originel; & attribuë au bapteſme non la ſignification de l'innouation, mais la meſme innouation de l'homme. Car qu'il y faille lire, *ſignification de purgation*, & non *ſanctification de purgation*, comme fait le Maiſtre des ſentences, & apres luy Gratian, & ſainct Thomas, & autres qui ont pris ceſte allegation incorrecte de luy; la foy des exemplaires, tant manuſcripts qu'imprimez, l'atteſte, & la premiere partie du paſſage, où il eſt dict, *que le peché originel eſtoit ſignifié eſtre expié par la Circonciſion*; auquel lieu, on ne peut pas lire, *eſtoit ſanctifié par la Circonciſion*; le confirme. Dont reſulte, qu'on ne peut recueillir autre choſe de ce paſſage-la, ſinon que c'eſtoit la foy de la paſſion de Chriſt, proteſtée par la circonciſion, comme par ſon ſigne, qui effaçoit le peché originel; & que toute la iuſtification qui ſuiuoit la circonciſion, la ſuiuoit en vertu de la foy, dont elle eſtoit ſigne, & non en vertu de l'operation ſpeciale du Sacrement. Qui eſt auſſi la cauſe, pourquoy ſainct Auguſtin, premierement l'appelle Sacrement de la iuſtificarion par la foy, comme voulant dire, que la iuſtification, dont la circonciſion eſt ſigne, ne procede pas cauſalement de la circonciſion, ny comme cauſe vnique, ny comme cauſe coniointe, mais de la ſeule foy: Là où encore qu'il appelle bien en pluſieurs lieux, le bapteſme Sacremẽt de la foy, neantmoins, il ne l'appelle iamais Sacrement de la iuſtification, qui eſt par la foy. Et ſecondement, dit que la meſme foy du Mediateur, ſauuoit les enfants, petits & grands, & non le vieil Teſtament, qui engendre en ſeruitude; excluant, par l'excluſion du vieil Teſtamẽt, toutes les ceremonies legales de la concurrence à cauſer la iuſtification, & ne leur laiſſant autre droict, ſinon d'eſtre des conditions ſignificatiues & proteſtatiues de la foy; en l'application deſquelles, les Iſraëlites excrçants leur foy & leur obeïſſance, Dieu en faueur

a *Ibid.* Ex quõ enim inſtituta eſt circunciſio in populo Dei, quod erat tunc ſignaculum iuſtitiæ fidei, ad ſignificationẽ purgationis valebat, & paruulis, originalis veteriſque peccati; ſicut & baptiſmus ex illo valere cœpit ad innouationem hominis, ex quo eſt inſtitutus. Non quòd ante circunciſionem iuſtitia fidei nulla erat, &c. Sed ſuperioribus temporibus omni modo latuit ſacramentum iuſtificationis ex fide, &c.

de ces actes de foy, d'obeïſſance, & de deuotion, prattiquez en l'application du Sacrement; & non en vertu de la propre operation & valeur du Sacrement, leur conferoit la grace iuſtifiãte. Qui eſt le reſultat que S. Thomas tire de ces paroles de ſainct Auguſtin, apres les auoir alleguées pour fondement de ſa theſe, en ces mots: [a] *Et pourtant il faut dire, qu'en la circonciſion eſtoit conferée grace, quant à tous les effects de la grace, mais autrement qu'au bapteſme. Car au bapteſme, la grace eſt conferée de la propre vertu du bapteſme meſme, laquelle il a, entant qu'inſtrument de la paſſion de Chriſt, déja accõplie: là où en la circonciſion, la grace eſtoit conferée, non par la vertu de la circonciſion; mais par la vertu de la foy & de la paſſion de Chriſt, duquel la circonciſion eſtoit ſigne, aſçauoir, entant que l'hõme qui receuoit la circonciſion, proteſtoit de receuoir vne telle foy, ou les grands pour eux meſmes, ou vn autre pour les petits: au moyen dequoy, l'Apoſtre die aux Romains quatriéme, Qu'Abraham prit le ſigne de la circonciſion, ſeau de la iuſtice de la foy, pource, ſçauoir eſt, que la iuſtice procedoit de la foy ſignifiée, & non de la circonciſion ſignifiante. Et dautant que le bapteſme opere inſtrumentalement, en vertu de la paſſion de Chriſt, ce que ne faiſoit pas la circonciſion, pour ceſte cauſe le bapteſme imprime vn charactere, incorporant l'hõme à Chriſt, & confere vne grace plus copieuſe que la circonciſion: Car l'effect de la choſe qui eſt déja, eſt plus grand que l'eſperance.* Qui eſt dire, ce que dit auiourd huy l'échole, aſçauoir, que les Sacrements de l'ancienne loy, conferoient ſeulement la grace, de la part de l'œuure operant, c'eſt à dire, de la part de la foy & deuotion de celuy qui les receuoit, & nõ pas de la part de l'œuure operé, c'eſt à dire, de la part de l'œuure, & de la vertu propre du Sacrement. Et ce que le Cardinal Hugo, diſoit du bapteſme de la mer rouge, & de la manne, au lieu allegué cy-deſſus par le ſieur du Pleſſis, aſçauoir, qu'ils faiſoient occaſionnellement, entant qu'ils excitoient la foy, ce que les Sacrements du nouueau font cauſalement. Mais ie veux que ſainct Auguſtin non au lieu allegué par le ſieur du Pleſſis, mais en d'autres beaucoup plus expres qu'il pouuoit alleguer, ayt donné quelque choſe de plus à la circonciſion, que les autres Peres, & plus qu'il ne donne luy-meſme aux autres Sacrements de l'ancien Teſtament; que fait cela, pour l'égalité que le ſieur du Pleſſis pretend introduire entre les Sacremẽts de la Synagogue & ceux de l'Egliſe? veu que ſi en quelque choſe S. Auguſtin égale la circonciſion au bapteſme, il ne la luy égale pas en deprimant le bapteſme, comme font nos aduerſaires, qui ne luy donnent nulle collation de grace, de la part de l'œuure operé, c'eſt à dire, de la part de l'œuure du Sacrement, mais ſeulement de la part de l'œuure operant, c'eſt à dire, de la part de la foy & deuotion de celuy qui le reçoit; mais en exaltant & amplifiant la circonciſion: Et outre cela, ne met pas la meſme proportion entre les autres Sacrements Moſaïques & Euangeliques, & nommément entre

[a] *Auguſt. lib. 2. de nupt. & concupiſ. cap. 11. S. Thom. Aquin. 3. par. quæſt. 70. art. 4.* Ideo dicẽdum, quòd in circunciſione eõferebatur gratia quantum ad omnes gratiæ effectus, aliter tamen quàm in baptiſmo. Nã in baptiſmo conferetur gratia ex virtute ipſius baptiſmi, quam habet inquantum eſt inſtrumentum paſſionis Chriſti iam perfectæ. In circunciſione autem conferebatur gratia, non ex virtute circunciſionis, ſed ex virtute fidei paſſionis Chriſti, cuius ſignũ erat circunciſio: ita ſcilicet, quòd homo qui accipiebat circũciſionem, profitebatur ſe ſuſcipere talem fidem, &c.

l'Agneau Paſchal & l'Euchariſtie, en laquelle eſt receuë non ſeulement la grace, mais l'autheur & la ſource meſme de la grace. S. Auguſtin ſuiuoit la foy de l'edition Grecque, du 17. chapitre de Geneſe, qui porte ces mots; [a] *Et tout maſle incirconcis, duquel la chair du prepuce n'aura point eſté circonciſe au huictiéme iour, ceſte ame la perira de ſon peuple; car elle a violé mon alliance.* Or eſtoit ceſte edition-la alteree par l'addition que les Grecs y auoient faitte de ces mots, *au huictiéme iour*, qui ne ſe trouuent ny dans le texte Hebraïque, ny dans la pataphraſe Chaldaïque, ny dans l'edition vulgaite Latine. Ceſte addition neãtmoins, ſur laquelle ſainct Auguſtin ſe fioit, fut cauſe qu'il interpreta ce verſet la des petits enfants, & de la mort eternelle deuë au peché originel, & de l'alliance contractée entre Dieu & Adam, & violée par la manducation du fruict defendu. Car il ne ſçauoit comment expoſer que l'enfant qui n'eſtoit point circoncis au huictiéme iour, euſt violé le contract faict entre Dieu & Abraham, de circoncir les enfants qui ſortiroient de luy; lequel ne ſe pouuoit violer que par vn peché actuel: & pourtant il eſtoit contrainct de recourir à l'expoſet du contract faict entre Dieu & Adam, par la defenſe de manger du fruict de la ſcience de bien & de mal; lequel contract les petits enfants auoient violé en Adam par le peché originel. Au moyen dequoy le reſultat de ſon interpretation eſtoit tel, que les petits enfants qui n'auoient point eſté circoncis au huictiéme iour, eſtoient coulpables du violement du contract de Dieu auec Adam, & donc criminels du peché originel detiué d'Adam en eux. Cela appartoit par le meſme lieu que cite le ſieur du Pleſſis, où ſainct Auguſtin dit: [b] *Dieu ordonna ainſi du commandement de circoncir les enfants, Tout maſle qui n'aura point eſté circoncis de la chair de ſon prepuce au huictiéme iour, ſon ame perira de ſon peuple; pource qu'il a diſſipé mon Teſtament. Que le Pelagien die, s'il peut, comme ceſt enfant de huict iours a diſſipé le Teſtament de Dieu? enfant, quant à ce qui eſt proprement de luy, innocent; & toutefois Dieu, ou l'Eſcriture ſaincte, ne diroit iamais cela fauſſement. Alors donc il diſſipa le Teſtament de Dieu, non ceſtui-cy du commandement de la circonciſion, mais ceſtuy-la de la defenſe du bois, quand par vn homme le peché entra au monde, & par le peché la mort: & ainſi paſſa en tous les hommes; auquel tous les hommes ont peché; & cela en luy eſtoit ſignifié eſtre expié par la circonciſion du huictiéme iour*, &c. Quand donc ſainct Auguſtin, en partie deceu de l'incorrection de l'edition Grecque en ce paſſage, en partie meu de la conſideration de la neceſſité, d'vn remede general contre le peché originel, & en partie auſſi regardant poſſible à ces paroles de noſtre Seigneut, *La circonciſion n'eſtoit pas de Moyſe, mais des Peres*, leſquelles pluſieurs ont ptiſes pour

a *Gen. 17. 14.* Καὶ ἀκροβυστωτὸς ἄρσην, ὃ οὐ περιτμηθήσεται τὴν σάρκα τῆς ἀκροβυστίας αὐτοῦ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ, ἐξολεθρευθήσεται ἡ ψυχὴ ἐκείνη ἐκ τοῦ γένους αὐτῆς, ὅτι τὴν διαθήκην μου διεσκέδασεν.

b *Idem Aug. l. 1. c. 21. de nupt. & concupiſc.* De circuncidendis enim Deus ſic mandauit infantibus: Maſculus qui non circuncidetur carnem præputij, ſui octauo die, diſperiet anima eius de genere ſuo, quia teſtamẽtum meum diſſipauit. Dicat iſte, ſi poteſt, quomodo puer iſte, teſtamentum Dei diſſipauit, octo dierum, quantum ad ipſum propriè attinet, innocens infans, & tamen nullo modo Deus vel Scriptura ſancta id mendaciter diceret. Tunc ergo diſſipauit teſtamentum Dei, non hoc de imperata circuncisione, ſed illud de ligni prohibitione, quando peccauit homo.

vnum hominem peccatum intrauit in mundum, & per peccatum mors, & ita in omnes homines pertranſiit, in quo omnes peccauerunt: & hoc in illo ſignificabatur expiari circunciſione octaui diei.

pretexte d'exalter la circonciſion par deſſus les aurres Sacrements de la loy Iudaïque, auroit donné quelque choſe de plus à la circonciſion, que les autres Peres, & plus qu'il ne donne luy-meſme aux autres Sacrements du vieil Teſtament ; Que fait cela pour le ſieur du Pleſſis, qui ne pretend pas égaler les Sacrements de l'ancien Teſtament, auec les Sacrements du nouueau, en exaltant ceux de l'ancien, & leur attribuant la faculté de conferer grace en vertu de l'œuure operé, comme ſainct Auguſtin & tous les autres Peres attribuent à ceux du nouueau, mais en deprimant ceux du nouueau, & ne leur donnant la faculté de conferer grace, ſinon en vertu de l'œuure de l'operant, c'eſt à dire, en vertu de la foy & deuotion de ceux qui les reçoiuent, non plus qu'au Sacrement de l'ancien Teſtament? Et qui plus eſt, que fait cela pour les autres Sacremẽts de la loy Moſaïque, & nommément pour l'égalité du ſacrifice de l'Agneau Paſchal auec l'Euchariſtie, en laquelle il n'eſt pas ſeulement queſtion de receuoir la grace, mais de receuoir l'autheur & la ſource meſme de la grace, & dont ſainct Auguſtin dit, [a] *Autre eſt la Paſque, laquelle eux meſmes, encore auiourd'huy celebrent, d'vne oüaille ; & autre celle que nous prenons au corps & au ſang du Seigneur : Ainſi, autre fut le bapteſme de Jean, & autre le bapteſme de Chriſt : Car par ceux-la il eſtoit prenoncé que ces choſes icy deuoient arriuer*, (aſçauoir par la Paſque, la paſſion de Chriſt, & ſon paſſage de ce monde à ſon Pere,) *& par ceux-cy il eſt preſché que ces choſes-la ont eſté accomplies* ? Et en l'epiſtre à Caſulanus, [b] *Il dit que l'oüaille a cedé au pain, comme ne ſçachant pas ; & que lors en la table du Seigneur, auoient accouſtumé d'eſtre mis les pains de propoſition, & que maintenant il prend ſa part du corps de l'Agneau immaculé : Il dit que le ſang a cedé au breuuage, ne conſiderant pas que maintenant encore il prend au calice le ſang.* Et de tous les autres ſacrifices de la loy en general : [c] *Ce ſacrifice*, aſçauoir le ſacrifice de la table du Seigneur, *a ſuccedé à tous ces ſacrifices-la du vieil Teſtament, qui eſtoient immolez en ombre de l'aduenir ; A l'occaſion dequoy auſſi, nous recognoiſſons ceſte voix du meſme Mediateur, parlant par le Prophete, au Pſeaume 39. Tu n'as point voulu de ſacrifice & d'oblation, mais tu m'as formé vn corps : Car au lieu de tous ces ſacrifices-la & de toutes ces oblations, ſon corps eſt offert & miniſtré aux participants.* Et au commentaire ſur le meſme Pſeaume : [d] *Les anciens, quand le vray ſacrifice que les fideles cognoiſſent*, (ainſi parle-t'il, pour diſtinguer le ſacrifice de l'Euchariſtie, que les ſeuls fideles, c'eſt à dire baptiſez, cognoiſſoient, & non les Catechumenes,) *eſtoit prononcé en figures, ils celebroient les figures de la choſe future ; pluſieurs le ſçachants, mais pluſieurs*

a *Auguſt. lib. 1. contra literas Petiliani Donatiſta.* Aliud eſt Paſcha quod adhuc illi de oue celebrant, aliud autẽ quod nos in corpore & ſanguine Domini accipimus : ſic alius fuit baptiſmus Ioannis, alius eſt baptiſmus Chriſti. Illis enim ventura iſta prænunciabantur ; iſtis eõpleta illa prædicantur.

b *Auguſt. epiſt. 89.* Dicit ceſſiſſe pani pecus tanquam neſciens, & tunc in Domini mẽſa panes propoſitionis poni ſolete, & nunc ſe de agni immaculati corpore partẽ ſumere. Dicit ceſſiſſe poculo sãguinem, non cogitans etiam nunc ſeaccipere in poculo ſanguinem.

c *Idem lib. 17. cap 20. de ciuit. Dei.* Id enim ſacrificium ſucceſſit omnibus illis ſactificiis veteris Teſtamenti, quæ immolabantur in vmbra futuri : propter quod etiam vocem illam in Pſalmo triceſimo nono eiuſdem mediatoris per prophetam loquentia agnoſcimus : Sactificium & oblationem noluiſti, corpus autem perfeciſti mihi : Quia pro illis omnibus ſactificiis & oblationibus corpus eius offertur, & participantibus miniſtratur. *Pſal. 39. 7.*

d *Auguſt. in Pſal. 39.* Antiqui enim quando adhuc ſacrificium verum, quod fideles nouerunt, in figuris prænuntiabatur, celebrabant figuras futuræ rei, multi ſcientes, ſed plures ignorantes, *&c.*

l'ignorants, &c. *Ces ſacrifices-là donc, comme paroles de promeſſe, ont eſté oſtez. Qu'eſt-ce qui a eſté donné pour completif? Le corps que vous cognoiſſez, le corps que vous ne cognoiſſez pas tous, le corps que vous tous qui le cognoiſſez, à la mienne volonté que vous ne le cognoiſſiez pas à voſtre iugemẽt.* Et vn peu apres: *Cela eſtoit promis par certains ſignes, les ſignes promettãts ont eſté oſtez, pource que la verité promiſe a eſté exhibée. Nous ſommes en ce corps, nous ſommes participants de ce corps, nous cognoiſſons ce que nous prenons; mais vous qui ne le cognoiſſez point, cognoiſſez-le*: (ainſi parle-t'il pour les Catechumenes:) *Et quand vous l'aurez appris, à la mienne volonté que vous ne le preniez point à voſtre iugement. Car qui mange & boit indignement, mange & boit ſon iugement.* Mais il s'en faut biẽ que ſainct Auguſtin n'égale la circonciſion auec le bapteſme; Car ſoit qu'il la conſtituë ſigne du peché originel, ou ſoit qu'il la conſtituë remede meſme du peché originel; il ne luy attribuë aucun effect de remede, ſinon entant que conſiderée, cõme ſigne de la paſſion de Chriſt, & comme proteſtatiõ de la foy, ſoit diſtincte, ſoit confuſe, que ceux qui la prattiquoient, auoient en la paſſion du meſme Chriſt; & non comme inſtrument operant vrayement & reëllement; ains reſerue à la foy tout l'œuure de la iuſtification, qui auoit lieu ſous la loy, & ne concede à la circonciſion, que la conditiõ d'eſtre vn œuure d'obeïſſance proteſtatif de la foy de ceux qui l'appliquoient, en faueur & conſideration duquel, entant qu'œuure d'obeïſſance & de la foy, & non entant qu'inſtrument influant, cauſant, & contenant virtuellement la grace; Dieu conferoit la iuſtification aux circoncis. Qui eſt en ſomme reuenir à ce poinct, que la circonciſion ne ſanctifioit ſinon par accident, occaſionnellement, & imputatiuement, à raiſon de la relation qu'elle auoit auec la choſe ſignifiée, aſçauoir auec la foy de la paſſion de Chriſt, & à raiſon de l'adionction de la meſme choſe ſignifiée auec elle, & à raiſon du pacte de Dieu, qui auoit promis l'aſſiſtance de ſa grace à ceux qui accompliroient, ou pour leſquels ſeroit accomply, ceſt œuure d'obeïſſance, & non à raiſon d'aucune vertu reëlle qui fuſt en elle; ny pource qu'elle fuſt inſtrument par lequel Dieu operaſt reëllement la grace, & agiſt reëllement en l'ame des circoncis, & qui comme cauſe organique & inſtrumentale de Dieu en la productiõ reëlle de la grace, operaſt, contint, & produiſiſt virtuellement & cauſalement la grace: Là où du bapteſme, S. Auguſtin nous apprend que ce que la circonciſion faiſoit imputatiuement & occaſionnellemẽt, à raiſon de l'adionction de la foy en la paſſion de Chriſt, à laquelle & non à la circonciſion, appartenoit ſelon luy la iuſtification, le bapteſme le fait par ſoy-meſme, comme vraye & reëlle cauſe inſtrumentale de l'operation de Chriſt, & comme contenant veritablement en ſoy la verité, dont la circonciſion conſiderée preciſement entant que circon-

Hoc promittebatur quibuſdã ſignis: ablata ſunt ſigna promittentia, quia exhibita eſt veritas promiſſa. In hoc corpore ſumus, huius corporis participes ſumus, quod accipimus, nouimus, vt qui non noſtis, nouetitis, & cùm didiceritis, vtinam non ad iudicium accipiatis.

cision ne contenoit que la figure: *Qui eſt*, dit-il, [a] *celuy qui pour mediocre cognoiſſance qu'il ayt des ſainctes lettres, ignore que la circonciſion ayt precedé en figure du bapteſme, veu que l'Apoſtre dit tres-manifeſtement de Chriſt, Qui eſt le chef de toute principauté & de toute puiſſance, auquel auſſi vous auez eſté circoncis d'vne circonciſion non faicte de main d'homme, au retranchement du corps de la chair, mais en la circonciſion de Chriſt, enſeuelis auec luy au bapteſme; auquel auſſi vous eſtes reſuſcitez par la foy de l'operation de Dieu*, &c. *De ceſte circonciſion donc non faicte de main d'homme, auoit precedé pour ſimilitude ceſte circonciſion faitte de main d'homme, qui auoit eſté donnée à Abraham.* Et au ſecond liure du meſme œuure, parlant de ſainct Iean Chryſoſtome: [b] *A bon droict le meſme bien-heureux Jean, comme auſſi le Martyr Cyprian, afferme que la circonciſion de la chair auoit eſté commandée en ſigne ou figure du bapteſme; Voy, dit-il, comme le Iuif ne differe point la circonciſion, acauſe de la menace; dautant que toute ame qui n'aura point eſté circonciſe au huictiéme iour, ſera exterminée de ſon peuple. Et toy, dit-il, tu differes la circonciſion non faicte de main d'homme, qui eſt accomplie au retranchement de la chair au corps, encore que tu oyes le Seigneur criant, En verité, en verité, ie vous dy, ſi quelqu'vn n'eſt rené d'eau & d'eſprit, il n'entrera point au royaume des Cieux? Tu vois*, ajouſte ſainct Auguſtin, *comme ce perſonnage doüé de doctrine Eccleſiaſtique, compare la circonciſion à la circonciſion, la menace à la menace; Ce qu'eſtoit donc lors, au huictiéme iour n'eſtre point circoncis, cela eſt en Chriſt n'eſtre point baptizé; & ce qui eſt là perir de ſon peuple, cela eſt n'entrer point au royaume des Cieux: Et toutesfois vous autres Pelagiens, niez qu'au bapteſme des petits enfants ſoit celebrée l'expoliation de la chair, c'eſt à dire, la circonciſion non faicte de main d'homme*, &c. Et au meſme œuure des nopces & de la concupiſcence, cité par le ſieur du Pleſſis, expoſant ces paroles de ſainct Paul, *Purgeant ſon Egliſe par le lauement de l'eau en la parole, afin de ſe la rendre glorieuſe, n'ayant ny tache, ny vice, ny rien de ſemblable, Il faut*, dit-il, [c] *prendre ces paroles en tel ſens, que par le lauement de la regeneration & la parole de la ſanctification, tous les maux des hommes regenerez ſoient entierement purgez, nettoyez & gueris; non ſeulement les pechez qui ſont maintenant*

a *Contra Iulianum Pelagianum, lib. 6. cap. 3.* Hoc Sacramentum circuncisionis in figura præceſſiſſe baptiſmatis, quis vel mediocriter ſacris literis eruditus ignoret? cùm apertiſſimè de Chriſto dicat Apoſtolus, Qui eſt caput omnis principatus & poteſtatis, in quo etiam circũciſi eſtis, circuncisione non manufacta, in expoliatione corporis carnis, ſed in circuncisione Chriſti, conſepulti ei in baptiſmo, &c. Huius ergo circuncisionis nõ manufactæ, quæ nonc fit in Chriſto, ſimilitudo præmiſſa eſt illa circuncisio manofacta quæ data eſt Abrahæ.

b *Idem lib. 2.* Meritò idem beatus Ioannes, etiam ipſe, ſicut Martyr Cyprianus, circuncisionem carnis, in ſigno præceptã commendat eſſe

baptiſmatis. Et vide quomodo Iodæus, inquit, circuocisionem non differt propter comminationem, quia omnis anima qoæ non fuerit circunciſa die octaua, extermioabitur de populo ſuo. Tu autem, ioquit, circuncisionem non manufactam differs, quæ in expoliatione carnis in corpore perficitur, ipſum Dominum audiens; Amen, amen dico vobis, oiſi quis renatus fuerit, &c. Cernis quomodo circuncisionem circuncisioni, commioationem comminationi vir eccleſiaſtica doctrioa prædirus comparauit. Quod ergo, octauo die oon circuncidi, hoc eſt, io Chriſto oon baptizari. Et quod eſt, perire de populo ſuo, hoc eſt, non intrare in regnum cœlorom, & tamen vos io baptiſmate paroulorom, expoliationem carois, hoc eſt, circuncisionem non manufactam, celebrati negatis.

c *Idem lib. 1. de nuptiis & concupiſ. cap. 33.* Sic, inquam, accipiẽdum eſt vt eodem lauacto regenerationis, & verbo ſanctificatioois omnia prorſus mala hominum regeneratorum mondentur atque ſanẽtur, non ſolùm peccata, quæ omnia nonc remittuntur in baptiſmo; ſed etiam quæ poſteriùs humana ignorantia vel iofirmitate contrahuntur: non vt baptiſma quotiens peccatur, totiens repetatur, ſed quia ipſo quod ſemel datur, fit, vt noo ſolum antea, verum etiam poſtea qoorumlibet peccatorum venia fidelibus impe-

maintenant tous remis au bapteſme, mais auſſi ceux qui puis apres ſont contractez par l'ignorance ou infirmité humaine : non qu'autant de fois que l'on peche, autant de fois ſe repete le bapteſme : mais pour ce que par iceluy donné vne ſeule fois, il ſe fait que de tous les pechez perpetrez non ſeulement deuant, mais auſſi apres, pardon ſoit impetré aux fideles. Car que ſeruiroit on deuant le bapteſme la penitence, ſi le bapteſme ne ſuruoit, ou apres, s'il ne precedoit? & en l'oraiſon meſme dominicale, qui eſt noſtre purgation quotidienne, auec quel fruict, auec quel effect ſeroit-il dict, Pardonne-nous nos offenſes, s'il n'eſtoit dict par ceux qui ſont baptizez? Et derechef: *La largeſſe & beneficence des aumoſnes pour grande qu'elle peuſt eſtre, à qui eſt-ce qu'elle profiteroit pour la remiſſion de ſes pechez, ſ'il n'eſtoit point baptizé?* Et vn peu apres: *Et par ainſi non ſeulement tous les pechez, mais entierement tous les maux des hommes ſont oſtez par la ſainctetè du lauement Chreſtien, par lequel Chriſt purge ſon Egliſe*, &c. Et au premier liure du merite & de la remiſſion des pechez; a *A bon droict les Chreſtiens Puniques n'appellent point le bapteſme autrement que le ſalut, & le Sacrement du corps de Chriſt, autrement que la vie*, &c. *Car que tiennent autre choſe ceux qui appellent le bapteſme du nom de ſalut, ſinon ce qui eſt dict, Il nous a ſauuez par le lauement de regeneration; & ce que ſainct Pierre dit, Ainſi auſſi en ſemblable maniere le bapteſme nous a ſauuez.* De tous leſquels lieux il ſe void qu'il attribuë au Sacrement du bapteſme la verité de l'effect que le Sacrement de la circonciſion ſignifioit, aſçauoir, l'expoliation des pechez de la chair, & la circonciſion ſpirituelle, & non faitte de main d'homme; Et qu'encore qu'il preſuppoſe bien que le bapteſme, à ceux qui ſont en eſtat de cognoiſſance, ne produiſe point ſes effects, s'ils ne ſont accompagnez de la diſpoſition requiſe qui eſt la foy, neantmoins il y produit bien d'autres effects que ceux de la foy, puiſque ny la penitence, qui ne peut eſtre ſans foy, ny les prieres, ny les aumoſnes faittes deuant le bapteſme, ne ſeruent de rien, ſi le bapteſme ne ſuit; & faittes apres le bapteſme, ne ſeruiroient de rien ſi le bapteſme n'auoit precedé. Qui eſt en ſomme donner au bapteſme beaucoup de choſes au faict de la collation de la grace, bien que non ſans la foy, neantmoins outre la foy. Et cela ſoit dict pour le regard de ceux qui ſont en eſtat de cognoiſſance. Car quant à ce qu'il dit en quelque lieu b que le Sacrement de la circonciſion, voire par foy-meſme, valoit beaucoup, c'eſt au regard des petits enfants qu'il parle: & employe là le mot, *par foy-meſme*, non pour exprimer la valeur reelle de la circonciſion, en ajouſtant de foy quelque choſe à la foy de ceux qui la receuoient, mais la valeur imputatiue de la circonciſion à ſuppleer le defaut de la foy en ceux qui la receuoient, n'eſtants point en aage de croire, entant que comme ſigne de la iuſtice d'Abraham par la foy, elle leur appliquoit imputatiuement la foy d'A-

tretur. Quid enim prodeſſet vel ante baptiſmum pœnitentia, niſi baptiſmus ſequeretur, vel poſtea, niſi præcederet? In ipſa quoque dominica oratione, quæ quotidiana eſt noſtra mundatio; quo fructu, quo effectu dicetetur, Dimitte nobis debita noſtra, niſi ab eis qui baptizati ſunt, diceretur? Itémque: Eleemoſynarũ largitas & beneficentia quãtalibet, cui tanc ad dimittenda ſua peccata prodeſſet, ſi baptizatus non eſſet? *&c.* Ac per hoc non ſolùm omnia peccata, ſed omnia prorſus hominũ mala Chriſtiani lauacri ſanctitate tolluntur, quo mundat Eccleſiam ſuã Chriſtus, *&c.*

a *Aug. lib. de peccatorũ meritis & remiſ. cap. 24.* Optimè Punici Chriſtiani baptiſmũ ipſum nihil aliud quã ſalutem, & ſacramentum corporis Chriſti nihil aliud quã vitam vocant, *&c.*

b *Aug. lib. 5. de baptiſ. aduerſus Donatiſtas c. 24.*

braham, en faueur de laquelle imputation faitte par application de ce ſigne: Dieu leur remettoit l'obligation du peché originel. Et quant à ce que S. Auguſtin veut que de l'application de la circonciſion aux petits enfants ſous la loy, on puiſſe recueillir ce que vaut le Sacrement du bapteſme aux petits enfants en l'Euangile, il l'entend par analogie & proportion, aſçauoir, que de ce que valoit la circonciſion de valeur imputatiue, entant que comme ſigne & figure du bapteſme elle leur eſtoit imputée pour bapteſme, non à cauſe de ce qu'elle operoit & contenoit, mais à cauſe de ce qu'elle ſignifioit; on peut inferer ce que le bapteſme vaut de valeur propre reelle & actuelle. Et pourtant au lieu que la circõciſion n'eſtoit vtile pour le regard des petits enfants, ſinon à ceux qui eſtoient deſcendus d'Abraham, ou bien des Proſelytes: Car les petits enfants des Egyptiens, & autres nations infideles qui vſoient de circonciſiõ, n'eſtoient point par la circonciſion garentis du peché originel, & s'ils mouroiẽt en enfance, admis au nombre des ſauuez; dautãt que la ſanctification qui ſuiuoit la circonciſion, ne dependoit pas cauſalement de l'acte de la circonciſion, mais ſeulement du pacte de Dieu, auec celuy de la foy, duquel la circonciſion eſtoit ſigne imputatif; & de l'imputation de la foy de ceux dont les petits enfants eſtoient deſcendus, faitte à eux par l'application de la circõciſion; en faueur duquel pacte, & de laquelle imputation, Dieu leur conferoit immediatement ſa grace, & ſans la produire & faire paſſer par la circonciſion comme par vn moyen inſtrumental, & operant cauſalement: Au lieu de cela, dy-je, le bapteſme appliqué non ſeulement à l'enfant d'vn heretique, mais d'vn infidele, cõme d'vn Payen ou d'vn Turc, garentit l'enfant du peché originel, & s'il meurt en enfance le rend capable du Royaume des Cieux, tant eſt grande la force du bapteſme, en ce qu'il confere & contient virtuellement & cauſalement en ſoy-meſme, entant qu'inſtrument, & de la part de l'œuure operé. Qui eſt auſſi la raiſon pourquoy à ceux meſmes qui eſtoient en âge de cognoiſſance, & auoiẽt eſté inſtruicts en la religion Chreſtienne, mais nõ encore baptizez; quand ils tomboient en maladie, & approchoient de l'article de la mort, s'ils venoient à perdre la parole & le ſentimẽt, ils ne laiſſoient pas de les baptizer; cõme nous le voyõs entre-autres exemples par l'hiſtoire que S. Auguſtin rapporte d'vn ſien amy, lequel apres vne violente fiéure eſtant tombé en priuation de ſentiment, & deſeſperé par les medecins, fut baptizé n'en ſçachant rien, & receut neantmoins vn tel effect de ſon bapteſme, qu'il fut guery & corporellement pour lors de ſa maladie, & ſpirituellement de l'hereſie des Manicheens, dont il eſtoit infecté: Car à ſon reueil il ſe trouua ſain & Catholique. De ce donc que S. Auguſtin dit que nous pouuons coniecturer de la circonciſion

Ibidem.

Auguſt. lib. 4. confeſſ. cap. 4.

ce que vaut és petits enfants le Sacrement du bapteſme; il ne faut point inferer que l'égalité de la circonciſion & du bapteſme ſoit autre qu'analogique & imputatiue: non plus que de ce qu'il allegue au chapitre precedent, pour monſtrer que la ſanctification du Sacrement du bapteſme appliquée corporellement, vaut & agit beaucoup en l'homme; l'exemple de noſtre Seigneur qui voulut eſtre baptizé par ſainct Iean; il ne faut pas conclure qu'il ayt égalé la valeur du Bapteſme de ſainct Iean, à celle du bapteſme de Chriſt, qui ſe confere en l'Egliſe, attendu qu'il crie, deux feuillets apres; [a] *Si par le bapteſme de Iean, les pechez eſtoient remis, que s'eſt-il peu faire de plus par le bapteſme de Chriſt?* &c. Et vn peu plus bas: [b] *Je croy que Iean baptiza en eau de penitence en remiſſion des pechez, tellement qu'à ceux qui eſtoient baptizez par luy, les pechez eſtoient remis en eſperance, mais que cela s'accompliſſoit reellement au bapteſme du Seigneur.* Et au commentaire ſur ſainct Iean, traitté cinquiéme: [c] *Le Seigneur prit le bapteſme de Iean, afin que prenant de l'inferieur ce qui eſtoit inferieur, il exhortaſt les inferieurs à ce qui eſtoit ſuperieur.* Et derechef: [d] *Mais à ceux qui auoient eſté baptizez de Iean, il ne leur ſuffit pas; Car ils furent baptizez du bapteſme de Chriſt, dautant que le bapteſme de Iean n'eſtoit pas le bapteſme de Chriſt.* Et les Donatiſtes meſmes qui ſe ſeruoient contre luy de la rebaptization de ceux qui auoiét eſté baptizez du bapteſme de Iean, encore qu'ils pretendoient qu'au bapteſme de Iean les pechez fuſſent pardonnez; neantmoins ils ne l'égaloient pas à celuy de Chriſt, auquel outre la remiſſion des pechez, ils concedoient vne plus ample ſanctification. Au moyen dequoy ſainct Auguſtin ne voulant pour lors s'arreſter à diſputer contre eux ſur ce poinct, dit: *Toutesfois afin que quelqu'vn ne conteſte point que meſme au bapteſme de Iean les pechez eſtoient remis, mais que quelque plus ample ſanctification fuſt conferée par le bapteſme de Chriſt à ceux que l'Apoſtre ſainct Paul ordonna eſtre derechef baptizez, ie ne combats point icy ſur cela à outrance.* Et en l'Enchiridion à Lautentius: [e] *Ceux qui eſtoient baptizez du bapteſme de Jean, duquel Chriſt meſme fut baptizé, ne renaiſſoient pas, mais par vn certain miniſtere precurſif de celuy qui diſoit, Preparez la voye au Seigneur, ils eſtoient preparez à celuy auquel ſeul ils pouuoient renaiſtre. Car le bapteſme de ceſtuy-cy n'eſt point ſeulement en eau, comme celuy de Iean, mais auſsi au ſainct Eſprit, afin que quiconque croid en Chriſt, fuſt regeneré de ceſt eſprit-la, duquel Chriſt engendré n'a point eu beſoin de regeneration.* Et au meſme traitté; *Outre le don du bapteſme qui a eſté donné contre le peché originel, afin que ce qui eſtoit attiré par la generation, fuſt retranché par la regeneration, & qui toutesfois oſte tous les pechez actuels qu'il trouue, quoy qu'ils ſoient cõmis de cœur, de parole, ou d'œuure: Outre ceſte grande indulgence, dis-ie, d'où commence la regeneratiõ de l'hõme, en laquelle eſt ſolu tout le crime, & engendré & aiouſté; & eſt ſoluë toute la coulpe ou engendrée auec l'homme, ou aiouſtée,* &c. Et partant ce que nous

a *Aug. lib. 5. de bapteſmo contra Donatiſtas c. 10.* Si baptiſmo Ioannis peccata dimittebantur, quid amplius præſtari potuit per baptiſmum Chriſti? *&c.*

b *Et iterum:* Quapropter quanquam ita credam baptizaſſe Ioannem in aqua pœnitentiæ in remiſſionem peccatorum, vt ab eo baptizatis in ſpe remitterẽtur peccata, re ipſa verò in Domini baptiſmo id fieret.

c *Idem tract. 5. in Ioannem.* Ad hoc ergo accepit baptiſmum à Ioanne, vt accipiens quod iuſerius etat, ab inferiore, ad id quod ſuperius erat, hortaretur inferiores.

d *Ibidem.* Sed qui baptizati ſunt à Ioãne, non eis ſufficit; Baptizati ſunt enim baptiſmo Chriſti, quia nõ baptiſmus Chriſti erat, baptiſmus Ioannis.

e *Aug. in Enchir. cap. 49.* Non enim renaſcebãtur, qui baptiſmate Ioannis baptizabantur, à quo & ipſe baptizatus eſt.

apprenons du bapteſme de Iean receu par noſtre Seigneur, eſt que la ſanctification corporelle du bapteſme, en ceux qui reçoiuent le bapteſme de Chriſt, n'eſt pas, ſelon S. Auguſtin, à raiſon d'aucune égalité reelle qui fuſt entre l'vn & l'autre bapteſme; mais dautãt que noſtre Seigneur n'ayant point receu le bapteſme de Iean pour beſoin qu'il en euſt, ains pour nous ſeruir ſeulemẽt d'exemple & d'exhortation à prendre le ſien; il nous a inſinué par là que ſon bapteſme conferoit à ceux qui croyoient en luy, quelque autre grace, outre celle qui leur eſtoit conferée par le moyen de leur foy. Car quãt à ce qu'on a accouſtumé d'obiecter que S. Auguſtin dit; [a] *D'où vient ceſte ſi grande vertu à l'eau, qu'elle touche le corps & laue le cœur, ſinon le Verbe le faiſant, non entant qu'il eſt dict, mais entant qu'il eſt creu?* dont l'on infere que tout l'effect du bapteſme conſiſte en l'operation de la foy de ceux qui le reçoiuent; Cela eſt directement contre l'intention de S. Auguſtin, qui ne veut pas nier que les paroles Sacramentales ne donnent à l'eau la vertu d'operer en l'ame, entant qu'elles ſont prononcées; veu qu'il proteſte vn peu auparauant: [b] *Oſtez la parole, & qu'eſt-ce l'eau, ſinon eau? Que la parole ſuruienne à l'element, & lors eſt faict le Sacrement.* Et vn peu apres: [c] *Ceſte eſt la parole de foy que nous preſchons, par laquelle ſans doute auſsi le bapteſme eſt conſacré, afin qu'il puiſſe nettoyer.* Et derechef: *Le nettoyement ne ſeroit point attribué à vn coulant & labile element, s'il n'eſtoit aiouſté à la parole.* Et ailleurs: *Oſtez l'eau, il n'y a point de bapteſme: Oſtez la parole, il n'y a point de bapteſme.* Et au dix-neufiéme liure contre Fauſtus Manichéen: [d] *Dieu eſt Eternel; & toutesfois ceſte eau-la, & toute ceſte action corporelle qui s'exerce quand nous baptizons, & eſt faitte, & paſſe, n'eſt pas eternelle: Là où derechef ces ſyllabes ſonantes legerement & paſsantes, lors qu'on dit Dieu, ſi elles ne ſont dittes, elle n'eſt point conſacrée. Toutes ces choſes ſe font & ſonnent & paſsent & coulent, mais la vertu qui opere par ces choſes, demeure perpetuellement, & le don ſpirituel qui eſt inſinué par elles, eſt eternel.* L'intention donc, comme ie dis, de S. Auguſtin, n'eſt nullement d'affermer que la vertu que l'eau a de toucher le corps, & de nettoyer l'ame, ne vienne point de la parole Sacramentale, entant qu'elle eſt prononcée, puis qu'il dit que ſi ces ſyllabes-la ne ſont prononcées, le bapteſme n'eſt point conſacré; mais que la ſeule prononciation des paroles Sacramẽtales, ne ſuffit pas pour faire que la vertu qu'elles donnent à l'eau, produiſe ſon effect aux perſonnes conſtituées en eſtat d'âge & de cognoiſſance, ſi auec l'element & la prononciation des paroles requiſes de la part du Sacrement, ils n'y apportent de leur part la diſpoſition requiſe & neceſſaire pour receuoir l'effect de ceſte vertu, aſçauoir, la foy & croyance que ces paroles ſont veritables. Car ie ne veux point pour ceſte heure diſputer ſi ce mot, *Entant qu'il eſt creu*, s'entend de la croyance habituelle, &

a *Aug. tract. 80. in Ioan.* Vnde iſta tanta virtus aquæ, vt corpus tangat, & cor abluat, niſi faciẽte verbo, non quia dicitur, ſed quia creditur?

b *Idem ibid.* Detrahe verbũ, & quid eſt a lua niſi aqua? Accedit verbũ ad elementum, & fit ſacramentum etiã ipſum tanquam viſibile verbum.

c *Ibid.* Hoc eſt verbum fidei, quod prædicamus, quo ſine dubio, vt mundare poſſit, cõſecratur & baptiſmus. Mundario igitur nequaquam fluxo & labili tribueretur elemẽto, niſi adderetur in verbo.

d *Idem lib. 19. cap. 6. contra Fauſtũ Manich.* Deus enim æternus eſt, nec tamen aqua & omnis illa actio corporalis, quæ agitur, cùm baptizamus, & fit, & tranſit, æterna eſt: vbi rurſus etiam illæ ſyllabæ celeriter ſonantes, & tranſeuntes, cũ dicitur Deus, niſi dicantur, non conſecratur. Hęc omnia fiunt, & tranſeunt; ſonant & tranſeunt: virtus tamen, quæ per iſta operatur, iugiter manet, & donum ſpiritale, quod per iſta inſinuatur, ætetnũ eſt.

veut dire, entant qu'il contient non vn ſimple ſon deſtitué de ſignification & capable de ſeruir d'objet au ſeul ſens de l'oüye, mais entant qu'il contient vne conception ſignificatiue & capable de ſeruir d'objet à la foy. Ce qu'il ſemble que ces mots ſuiuants, *Car auſſi au Verbe meſme autre eſt le ſon paſſant, & autre la vertu permanente*, fauoriſent. Auſſi peu veux-je diſputer s'il entend là, comme ont pretendu quelques vns, par le Verbe qui eſt creu, le Verbe ſubſiſtant, c'eſt à dire, Ieſus-Chriſt, duquel le nom eſt prononcé, & l'eſtre & l'effect creu aux paroles ſacramentales. Il me ſuffit que ſainct Auguſtin proteſte, que l'operation de ces paroles ſacramentales imprime en l'eau vne vertu de nettoyer l'ame, en touchãt le corps, par l'influence & l'energie du ſainct Eſprit, qui ſe ſert de l'action corporelle du bapteſme comme d'vn organe & d'vn inſtrument pour conferer la grace, ſuiuant ce qu'il dit ailleurs en ces mots, [a] *Le Sacrement du bapteſme, eſt appliqué corporellement par l'œuure des miniſtres, mais Dieu par iceluy opere ſpirituellement la conſecration de l'homme*; & que la foy qu'il requiert pour receuoir l'effect du bapteſme, n'eſt pas qu'il croye que le bapteſme ne confere autre grace à celuy qui le reçoit, que celle qu'il obtiendroit par la foy, auec laquelle il le reçoit. Autrement il diroit en vain, [b] *Ie trouue que non ſeulement la paſſion pour le nom de Chriſt, pouuoit ſuppléer aux Martyrs ce qui leur defailloit du bapteſme; mais auſſi la foy & la conuerſion de cœur, ſi d'auenture pour celebrer le myſtere du bapteſme en la diſette & penurie du temps, on ne pouuoit apporter de ſecours.* Mais c'eſt qu'il veut dire que la grace que contribuë le bapteſme, outre & par deſſus celle que la foy auec laquelle ils le reçoiuent, leur peut obtenir, ne produiroit point ſon effect en eux s'ils ne le receuoient auec la condition requiſe, aſçauoir, auec la foy. Car que ceſte vertu de toucher le corps & nettoyer l'ame, que S. Auguſtin dit que l'eau prend du Verbe, que ceſte vertu, dy je, il l'attribuë originairement au Verbe, il l'attribuë formellement à l'eau, ou au lauement fait par l'eau; il appert tant des autres lieux citez de luy cy-deſſus, que de tous les témoignages des anciens Peres de l'Egliſe, qui donnent au S. Eſprit comme à la cauſe principale, & au lauemẽt ſacramental de l'eau comme à la cauſe inſtrumentale, l'opetation de la grace. *S'il y a quelque grace en l'eau*, dit S. Baſile contre les Arriens, [c] *elle ne vient pas de la nature de l'eau, mais de la preſence de l'eſprit.* Et S. Gregoire de Nyſſe ſon frere: [d] *Si quelqu'vn en doutant & tiſſant des difficultez, m'importune, & me demande par quelle maniere l'eau regenere, Ie luy diray à bon droict, Monſtre moy la maniere de la natiuité charnelle. Tu me diras, peut-eſtre, la ſemence eſt la cauſe effectiue de l'homme; Eſcoute donc auſſi reciproquemẽt de nous, que l'eau qui eſt*

a *De baptiſmo contra Donatiſtas l. 4. c. 22.* Vſque adeò nemo debet in quolibet proiectu interioris hominis, ſi fortè ante baptiſmum vſque ad ſpiritalem intellectũ proficerit, contemnere ſacramentum, quod miniſtrorum opere corporaliter adhibetur, ſed per hoc Deus hominis conſecrationem ſpiritaliter operatur.

b *Ibid.* Inuenio non tantùm paſſionem pro nomine Chriſti, id quod ex baptiſmo deerat, poſſe ſupplere, ſed etiam fidem conuerſionémq; cordis, ſi fortè ad celebrandum myſterium baptiſmi in angũſtiis temporum ſuecurri non poteſt.

c *Baſil. de Spiritu ſancto cap. 15.* Ὥστε εἴ τις ἔχει ἐν τῷ ὕδατι χάριν, οὐκ ἐκ φύσεως ἔχει τὸ ὕδωρ, ἀλλ' ἐκ τῆς παρουσίας.

d *Greg. Nyſſ. de baptiſmo Chriſti pag. 803.* Ἐὰν δέ μοι πάλιν διαίζων τις ἐμφιλόνικον προσκαλῆται παρόχθην, σωτηρίας ἐραστὴς ὢν ἀπαιτῇ παρ' ἡμῶν ὑπὲρ τοῦ ὕδατος αἰσχρὰν, λέγειν ἔχω πρὸς αὐτὸν ἀναίσθητα, τὸν μὲ τῆς ὕλης τὸ ἀμείωτον καὶ ἀκήρατον καὶ ἀφθαρσίαν ἐκ τῆς ἀσωμάτου φύσεως ἐπιδεικνύμενον. ἀντὶ δὲ τῆς ἀπὸ τῆς γενέσεως καὶ τῆς φθορᾶς ἀπαιτήσεως, ἣν ἀπὸ τῆς ἁμαρτίας ἔλαβε τὸ ἀνθρώπινον γένος, ἀντὶ ταύτης ἀπαιτῶ παρ' ἐμοῦ, ὡς ὕδωρ διλογίμενον καθαίρει καὶ φωτίζει τὸν ἄνθρωπον.

consacrée purge & illumine l'homme. Et ce que dit ſainct Ambroiſe: [a] *Il ſembloit impoſsible que l'eau lauaſt le peché; vn Naaman Syrien creut que ſa lepre ne pouuoit pas eſtre nettoyée par l'eau; mais ce qui eſtoit impoſsible, Dieu l'a fait poſsible, qui nous a donné vne ſi grande grace.* Et ſainct Chryſoſtome: [b] *Ce que fait là la circonciſion en la depoſition de la chair, cela fait icy le bapteſme en la depoſition des pechez.* Et derechef: [c] *Ce que la matrice eſt à l'embryon, cela eſt l'eau aux fidelles; car en l'eau il eſt engendré & formé.* Et ſainct Cyrille d'Alexandrie: [d] *Comme l'eau plus violemment échauffée par la force du feu bruſle, non autrement que le meſme feu: ainſi par l'operation du ſainct Eſprit l'eau materielle, dont le corps du baptizé eſt arrousé, eſt reformée à vne diuine vertu & puiſsance.* Et ſainct Leon premier: [e] *La vertu du tres-haut, & l'obombration du ſainct Eſprit, qui fit que Marie enfanta le Sauueur; la meſme fait que l'eau regenere le croyant:* Là où il met la foy pour diſpoſition du ſujet, & le ſainct Eſprit pour cauſe principale, & l'eau pour cauſe inſtrumentale de l'effect.

a *Ambroſ. lib. 2. de pœnitentia cap. 2.* Impoſſibile videbatur, vt peccatum ablueret aqua. Denique Naaman Syrus lepram ſuam mundari per aquam poſſe nõ credidit: ſed quod impoſſibile erat, fecit Deus eſſe poſſibile, qui tãtam nobis donauit gratiam.

b *Chryſoſt. in Geneſim hom. 39. pag. 370.* Οσῳ γὰρ ἐκεῖ ἰσχυρότερα ἐστὶ τὰ ἐνταῦθα τὰ βαπτίσματα τῶν ἐκεῖ.

c *Chryſoſt. in Ioannem hom. 25.* Οσῳ γὰρ ὄντι ἡ μήτρα τῷ ἐμβρύῳ, τοῦτο τῷ πιστῷ τὸ ὕδωρ. ἐν γὰρ τῷ ὕδατι ἀναπλάττεται καὶ μορφοῦται.

d *Cyrill. in Ioan. lib. 2. c. 42.* Οσῳ γὰρ ἔστιν ὁ ἐν τοῖς λέβησιν ἐκχεόμενον ὕδωρ πολὺ τοῦ πυρὸς ἐμπύου ἀκμαιότερον πολλῷ· ἐξ ἀυτοῦ διωκόμενον ἀλαμπέστερον· οὕτω δὴ καὶ ὁ πνεύματος ἐνεργείας τὸ αἰσθητὸν ὕδωρ πρὸς θείαν τινὰ καὶ ἀῤῥητον αἰσθητικῶς δύναμιν.

e *De Natal. Domini ſerm. 5. cap. 5.* Virtus enim Altiſſimi, & obumbratio Spiritus ſancti, quæ fecit vt Maria pareret Saluatorem, eadem facit, vt regeneret vnda credentem.

CHAP. XXVIII.

DE BEDA le ſieur du Pleſſis cite deux paſſages, l'vn du commentaire ſur ſainct Luc, chapitre ſecond, où Beda eſcrit, [f] *que la circonciſion eſtoit principalement le don de la remiſsion du peché contracté par la preuarication d'Adam: Et que celuy qui dit maintenant, que celuy qui n'eſt regeneré d'eau & d'Eſprit, ne peut entrer au Royaume de Dieu, diſoit alors, Le maſle duquel la chair du prepuce n'aura eſté circonciſe, ſon ame perira de ſon peuple:* L'autre, de l'Homelie de la circonciſion, où il eſcrit: [g] *que la circonciſion en la loy portoit le meſme ſecours de ſalutaire gueriſon contre l'effect du peché originel, que le bapteſme au temps de la grace reuelée.* Il eſt vray: Beda ſe fiant en la meſme verſion & interpretation dont s'eſtoit ſeruy ſainct Auguſtin, a creu que le pacte violé par l'omiſſion de la circonciſion, eſtoit le pacte contracté auec Adam, & violé par le peché originel, & que la menace de mort ajointe à la loy de la circonciſion, eſtoit ditte literalement de la mort eternelle: & pourtant que la circonciſion faiſoit le meſme en la loy, que le bapteſme en l'Euangile, pour le regard de la deliurance du peché originel. Mais pour cela il n'a pas entendu égaler en tout & par tout la circonciſion auec le bapteſme. Car outre ce qu'il excepte de ceſte comparaiſon l'entrée au Royaume des Cieux, en ces mots; *Excepté*

f *Beda in Luc. 2. l. 1.* Præcipuè donũ remiſſionis, quod ſolueret à peccato præuaricationis Adæ, per haoc id temporis miniſtrari, eidé gratiæ legiſque latori complaceuit. Qui enim nunc dicit: Niſi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu ſancto, non poteſt introire in regnum Dei: ipſe tunc dicebat; Maſculus cuius præputij caro circuncisa non fuerit, peribit anima illa de populo ſuo.

g *Idem homil. in circumciſ. Dom.* Idem ſaluiferæ curationis auxilium circumciſio in lege contra originalis peccati vulnus agebat, quod nunc baptiſmus agere reuelatæ gratiæ tempore conſueuit.

qu'ils ne pouuoient encore entrer au royaume des Cieux, iuſques à ce que celuy venant donnaſt la benediction, qui auoit donné la loy, afin que le Dieu des Dieux peuſt eſtre veu en Sion: Seulement apres leur mort conſolez d'vn bien-heureux repos au ſein d'Abraham, ils attendoient auec vne heureuſe eſperance l'entrée de la paix ſupernelle; Attribuant à la difference de la circonciſion & du bapteſme, la difference de la reception au ciel ou en effect, ou en attente: laquelle S. Thomas attribuë à vne autre cauſe. Outre cela, dy-je, Beda ne pretend pas que l'égalité qu'il admet entre la circonciſion & le bapteſme, pour le regard de la remiſſion du peché, ayt vne égalité vraye, reelle, & formelle; mais ſeulement analogique & imputatiue, c'eſt à dire, que la circonciſion faiſoit par accident & occaſionnellement, & entãt que ſigne proteſtatif de la foy & figure imputatiue du bapteſme; ce que le bapteſme fait vrayement, reellement & cauſalement, cõme propre cauſe organique & inſtrumentale. Car voicy ce qu'il dit au cõmentaire ſur le dix-neufiéme chapitre des Actes; *Le bapteſme de Iean*, dit-il, *ne peut donner remiſſion des pechez, mais ſeulement enſeigner la penitence. Car comme le ſigne de la circonciſion eſtoit aux Patriarches vn ſeau de la foy qu'ils auoient: ainſi auſſi le peuple penitent prit celuy comme vn ſeau ſingulier de ſa deuotion, lequel toutesfois monſtroit auſſi figuralement le bapteſme de Chriſt, par lequel la remiſſion deuoit eſtre donnée.* Là où il montre que toute la grace conferée, tant à ceux qui receuoient la circonciſion, qu'à ceux qui receuoient le bapteſme de Iean, eſtoit vn effect de la foy & de la deuotion, qui accompagnoit l'vne & l'autre ceremonie en ceux qui la receuoient: lequel eſtoit attribué imputatiuement à telle ceremonie comme au ſigne de ceſte foy; & non pas vn effect procedant influxiuement de l'vne ou de l'autre action ceremoniale, comme de ſa vraye, propre & reelle cauſe inſtrumentale; ainſi que la grace conferée par le bapteſme, par lequel il dit que la remiſſion eſtoit donnée, comme par celuy qui eſtoit la verité de ce dont l'vne & l'autre ceremonie eſtoit la figure.

a *Idem in cap. 5. Act. Apoſt.* Non hoc baptiſma remiſſionem peccatorum donare, ſed pœnitentiã tantùm potuit docere. Nam ſicut ſignũ circumciſionis ſignaculum in Patriarchis fidei, quam gerebant, extitit, ita & hoc lauacrum populus pœnitens quaſi ſingulare ſignaculum ſuæ deuotionis accepit: quod tamen ipſum figuraliter etiam Chriſti baptiſma ono remiſſio daretur, oſtenderet.

LE MAISTRE *des Sentences*, continuë le ſieur du Pleſſis, *dit auſſi*; b *La circonciſion conferoit lors le meſme remede contre le peché, qu'auiourd'huy le bapteſme*, &c. *la remiſſion du peché tant originel qu'actuel aux petits & aux grands: Et cite là deſſus*, ajouſte le ſieur du Pleſſis, *ſainct Gregoire*. Or quant à ſainct Gregoire, duquel les paroles ſont, c *Ce que vaut parmy nous l'eau du bapteſme, cela parmy les anciens le faiſoit, ou pour les petits enfants la ſeule foy, ou pour les majeurs, la vertu du ſacrifice, ou pour ceux qui eſtoient ſortis de la ſouche d'Abraham, le myſtere de la circonciſion.* Il eſt manifeſte qu'attribuant le meſme effect à ces choſes-

CHAP. XXIX.

b *Magiſter ſentent. lib. 4. diſt. 1. lit. F.* Fuit tamen inter illa ſacramenta ſacramentum quoddam ſcilicet circumciſionis. idem conferẽs remedium cõtra peccatum, quod nunc baptiſmus præſtat.

c *Gregor. in Iob. lib. 4. c. 3.* Quod apud nos valet aqua baptiſmatis, hoc egit apud veteres, vel pro paruulis, ſola fides, vel pro maioribus, virtus ſacrificij, vel pro his qui ex Abrahæ ſtirpe prodierant, myſterium circumciſionis.

la, qu'au bapteſme, il ne leur attribuë pas en la meſme maniere. Car ny la foy pour les petits, ny le ſacrifice pour les majeurs, n'operoiét pas d'œuure operé, & comme cauſe organique & inſtrumentale de l'infuſion de la grace, mais ſeulement imputatiuement & impetratiuement en faueur de l'œuure des operants, c'eſt à dire, de la foy & de la deuotion, ou de ceux qui offroiét les ſacrifices, ou de ceux deſquels la croyance eſtoit imputée aux petits enfants, pour le defaut & l'abſence du bapteſme non encore lors inſtitué, mais neátmoins imputé à ceux qui en eſtants exclus par la neceſſité du temps, y participoient imputatiuement par anticipation de la foy, ou d'eux, ou de leurs parents en l'inſtitution d'iceluy. Au moyen dequoy égalát la circóciſion auec la foy pour les petits, ou le ſacrifice pour les majeurs auant le temps de la circonciſion, en la comparaiſon qu'il fait de l'vn & de l'autre auec le bapteſme, il ne donne autre prerogatiue à la circonciſion, ſinon d'auoir faict le meſme effect, non en ſa propre vertu, mais en vertu de l'œuure des operants, c'eſt à dire, de la foy & de la deuotion de ceux qui l'appliquoiét; que fait le bapteſme en vertu de l'œuure operé, & comme cauſe organique & inſtrumétale de la grace. Et pourtant il attribuë en Iob, Gentil ſelon luy, & non compris ſous le ioug de la loy, l'effect de ces remedes precutſifs du bapteſme, à la cognoiſſance diuine dont ils eſtoient Sacrements, ou laquelle il appelle myſtere & Sacrement, en ces mots: *Le repos de la vie n'euſt point receu Iob qui deſiroit eſtre mort au ventre de ſa mere, ſi les Sacrements de la cognoiſſance diuine ne l'euſſent deliuré de l'obligation de la coulpe originelle.* Là où au bapteſme il attribuë la grace meſme à l'action du bapteſme, en ces mots, ſur le vingt-&-vniéme chapitre du meſme liure; *Nous tirons le peché originel de nos parents, & ſi par la grace du bapteſme nous n'en ſommes deliurez, nous portons les pechez de nos parents.* Et quant aux paroles du Maiſtre des Sentences, il eſt vray que de ceſte reigle generale de ſainct Auguſtin; Les Sacrements de l'ancienne loy promettoient & ſignifioient; les Sacrements de la nouuelle, donnent le ſalut; le Maiſtre des Sentences excepte aucunement la circonciſion, en ces mots, *Il y eut toutesfois entre ces Sacrements-la vn certain Sacrement, aſçauoir, celuy de la circonciſion, lequel conferoit le meſme remede contre le peché, qu'exhibe maintenant le bapteſme.* Mais outre ce qu'il s'eſtoit deceu, & apres luy pluſieurs autres, ſur vne vicieuſe copie ou allegation du texte de S. Auguſtin, qui portoit, *à la purgation*, au lieu qu'il y a dans S. Auguſtin, *à la ſignification de la purgation*: encore met-il ceſte difference entre l'vn & l'autre, que le bapteſme eſt bien comblé d'vne plus abondante grace, dautant, dit-il, que là les pechez eſtoient ſeulement remis, mais ny la grace aydant à bien operer, ny la poſſeſſion des vertus, ny l'augmentation n'y eſtoit exhibée comme au bapteſme: Là où non ſeulement

Vide initium libri.

ſont abolis les pechez, mais auſſi eſt conferée la grace à iuſtice, & augmentées les vertus, *&c.* Car pour grãdement qu'vn homme puiſſe eſtre iuſtifié par la foy & charité euë auparauant; ſe preſentant au bapteſme, il y reçoit vne plus abondante grace: Ce qui n'eſtoit pas ainſi en la circonciſion; dont tant s'en faut que le ſieur du Pleſſis puiſſe rien recueillir de ce lieu du Maiſtre des Sentẽces pour le dernier but de ſa diſpute generale, qui eſt d'inferer égalité entre les Sacrements legaux figuratifs de l'Euchariſtie, & l'Euchariſtie; que nõ ſeulement le Maiſtre des Sentences met manifeſte difference entre la grace que conferoit la circonciſion, & celle que conferoit le bapteſme: Mais encore luy attribuë ce peu qu'il luy concede de grace, par exception de la regle generale des autres Sacremens de la Loy; à tous les autres Sacrements de laquelle, excepté à la circonciſion, il ne defere autre prerogatiue, ſinon d'auoir promis & ſignifié le ſalut que les Sacrements du nouueau Teſtament donnent. Mais le ſieur du Pleſſis arguë là le Maiſtre des Sentences d'auoir dict ineprement que la circonciſion conferoit la remiſſion du peché originel, mais ne conferoit pas de grace pour bien operer, attendu que la remiſſion des pechez ne peut eſtre ſinon grace, & ceſte grace qui allume en nous la vie ſpirituelle, ne peut eſtre ſans mouuement, ſans action, ſans œuure; Ne ſe ſouuenant pas que ſes propres docteurs diſtinguent entre la remiſſion des pechez & la ſanctification; & que Beze parlant de la circonciſion du cœur, dit ces mots, *Dauantage, il eſt certain que la circonciſion du cœur, de laquelle il s'agit icy, appartient pluſtoſt à la ſanctification qu'à la remiſſion des pechez*; & d'ailleurs, que le Maiſtre des Sentences ny ne concedoit aux petits enfants circoncis le huictiéme iour, la grace aydant à bien operer, mais ſeulement le pardon du peché originel, qui lors ſans plus leur eſtoit neceſſaire, ny ne la nioit aux Iſraëlites majeurs que Dieu predeſtinoit à ſalut, mais ny ne la leur concedoit pas en vertu de la circonciſion, ains en vertu de la foy & de la deuotion de ceux qui la receuoient. Mais encore le ſieur du Pleſſis n'aura pas l'honneur des premices de ceſte cenſure: Car il y a long temps que ſainct Thomas l'a faitte auant luy, mais en ſorte neantmoins que le ſieur du Pleſſis n'en peut tirer aucun auantage. Car eſtendant à tous les effects de la iuſtification, la grace de la circonciſion que le Maiſtre des Sentences reſtreignoit à quelques-vns, il a declaré qu'il entendoit toutesfois que ce fuſt en autre ſorte qu'au bapteſme: Voicy ſes mots; [a] *Et pourtant il faut dire qu'en la circonciſion eſtoit conferée la grace, quant à tous les effects de la grace, mais toutesfois autrement qu'au bapteſme: Car au bapteſme eſt conferée la grace de la propre vertu du bapteſme, laquelle*

[a] *S. Th. Ajuin. 3. part. quæſt. 70 art. 4.* Dicendum eſt quòd in circũciſione conferebatur gratia, quantum ad omnes gratiæ effectus, aliter tamen, quã in baptiſmo. Nam in baptiſmo confertur gratia ex virtute ipſius baptiſmi, quam habet, in quãtum eſt inſtrumentũ paſſionis Chriſti iam perfectæ: In circumciſione autem conferebatur gratia, non ex virtute circumciſionis, ſed ex virtute fidei paſſionis Chriſti, cuius ſignũ erat circumciſio, *&c.* Et quia baptiſmus operatur inſtrumentaliter in virtute paſſionis Chriſti, non autem circumciſio, ideò baptiſmus imprimit characterem incorporantem hominem Chriſto, & copioſiorem gratiam confert, quàm circumciſio.

il a entant qu'inſtrument de la paſsion de Chriſt, déja accomplie: Là où en la circonciſion, la grace eſtoit conferée, non de la propre vertu de la circonciſion, mais de la vertu de la foy de la paſsion de Chriſt, de laquelle la circonciſion eſtoit ſigne, &c. Et pource que le bapteſme opere inſtrumentalement en vertu de la paſsion de Chriſt, ce que ne fait pas la circonciſion, A ceſte cauſe le bapteſme imprime vn charactere incorporant l'homme à Chriſt, & confere vne grace plus copieuſe que la circonciſion. Voila comme parle S. Thomas, le prince de l'échole & des Scholaſtiques, contre ce que le ſieur du Pleſſis auoit dict, qu'apres le Maiſtre des Sentences, tous les Scholaſtiques diſoient le meſme qu'il auoit dict de la remiſſion du peché tant originel qu'actuel, aſçauoir, que la circonciſion y conferoit lors le meſme remede qu'auiourd'huy fait le bapteſme. Et la raiſon de ceſte difference ſelon ſainct Thomas, eſt, que la paſſiõ de Chriſt, c'eſt à dire, l'hoſtie du corps de Chriſt, offert en la croix, qui eſt la ſource de toute grace iuſtifiante, pouuoit bien eſtre appliquée aux anciens deuant qu'elle le fuſt par l'acte de la foy, mais non par l'vſage des choſes exrernes, dautant qu'il n'y a point d'inconuenient que ce qui eſt poſterieur en temps, meuue deuant qu'il ſoit actuellemẽt, d'vn mouuement conſiſtent en l'acte & en l'apptehenſion de l'ame: Tout ainſi que la fin qui eſt poſterieure en temps, meut l'agent, entant qu'elle eſt apprehendée & deſirée par luy: Mais que d'atteindre & mouuoir reellement les anciens, entant que cauſe efficiente, par l'vſage des choſes extetnes, comme par vne cauſe inſtrumentale, l'hoſtie offerte en la croix ne l'a peu faire, dautant que nulle choſe ne peut mouuoir en genre de cauſe efficiente, & par vſage des choſes externes, comme par vne cauſe inſtrumentale, qu'elle ne ſoit premierement vrayement & reellement.

De tous leſquels diſcours reſulte que la circonciſion en l'ancíene loy, ne conferoit grace ſinon imputatiuement, entant que cõme figure du bapteſme, & ſigne proteſtarif de la foy en la paſſion de Chriſt inſtituteur du bapteſme, & l'eſtoit imputatiuement comme vicaire & lieutenant du bapteſme; & aux grands remettoir le peché originel en verru de leur foy, laquelle elle excitoit, & nõ en ſa ptopre vertu d'elle, ſinõ entãt que la vertu de la foy qu'elle excitoit, luy eſtoit imputée comme au ſigne & memorial proteſtatif & excitatif d'icelle foy; & aux petits, en vertu de la foy de leurs majeurs qu'elle leur appliquoit imputatiuement. Et de faict, qu'elle operaſt la grace en eux, non propremẽt & directemẽt, cõme vraye & reelle cauſe inſtrumentale, mais occaſionnellement & imputatiuement, cõme ſigne proteſtatif, excitatif, & imputatif de la foy, il appert par ce que les fẽmes égales aux hõmes en toutes prerogatiues de la grace, & en tous les moyens operatifs de ſalut, ne participoiẽt point reellemẽt à la circonciſion en la loy Iudaïque, mais ſeulement imputatiuemẽt,

eſtant circonciſes imputatiuement en la perſonne des maſles, c'eſt à dire, reputées eſtre circonciſes en la perſonne des maſles. Ce qui mõtre que la circonciſion qui leur eſtoit de pareille efficace qu'aux maſles, & operoit tout de meſme pour le regard du ſalut en elles qu'aux maſles, n'operant la grace en elles ſinon par vne operation imputatiue, comme ſigne & memorial excitatif & imputatif de la foy, & non par vne operation reelle, comme vraye cauſe organique & inſtrumentale de la grace, n'operoit aux maſles quant à ce qui regardoit le ſalut, ſinon en la meſme ſorte. C'eſt pourquoy outre les Petes citez cy-deſſus, aſçauoit, Iuſtin Martyr, S. Epiphane, & autres, qui concluent de ce que la circonciſion n'eſtoit point donnée aux femmes, qu'elle n'eſtoit point moyen reel, mais ſeulement ſigne de la grace; S. Cyprian entre les marques de l'infirmité de la circonciſion, allegue que ce ſigne-la ne ſeruoit point aux femmes, là où tous ſont dignes du ſigne de Chriſt, c'eſt à dire du bapteſme.

CHAP. XXX.

Refutation de l'obiection touchant l'égalité entre l'Agneau Paſchal & l'Euchariſtie.

QVE ſi de tous les lieux citez par le ſieur du Pleſſis en ceſte controuerſe, il ne peut inferer aucune égaliré entre la circonciſion & le bapteſme, ou s'il l'infere, il l'infere ſeulement par exception & prerogatiue de la circonciſion entre tous les autres Sacrements Iudaïques, à laquelle pour la neceſſité d'vn remede general contre le peché originel aucuns donnent plus de priuilege qu'aux autres Sacrements de l'ancienne loy; combien moins en trouuera-t'il entre l'Agneau Paſchal figure de l'Euchariſtie, & l'Euchariſtie, qui eſt la ſeconde partie de la diſpute en ce lieu? Car il n'eſt plus là ſimplement queſtion de ſçauoir ſi les Sacrements de l'ancien Teſtament cõferoient & contenoient la grace comme ceux du nouueau: mais ſi entre les Sacrements de l'ancien Teſtamẽt, il y en auoit quelqu'vn qui cõtint l'autheur meſme de la grace, comme entre ceux du nouueau. Or de cela combien les Petes en eſtoient éloignez, il appert & par ſainct Cyprian, qui dit; [a] *Le ſouper donc eſtant appreſté, entre les mets Sacramentaux ſe rencontrerent les inſtitutions anciennes & nouuelles, & l'Agneau que l'antique tradition propoſoit, ayãt eſté conſommé, le Maiſtre apposa à ſes diſciples la viande inconſumptible:* Et par S. Chryſoſtome qui dit; [b] *En la meſme table l'vne & l'autre Paſque & de la figure & de la verité, fut celebreé. Car comme les peintres tracent premierement ſur leurs tableaux certains traits & certaines ombres, & puis y ajouſtent la varieté,* (il y a dans le Grec, la verité) *des couleurs: ainſi Chriſt en ceſte table traça premierement la Paſque typique, & puis apposa la veritable:* Et par ſainct Cyrille qui dit; [c] *Or que ce myſtere ſoit diuin, & la participation d'iceluy viuifiante,*

a *Cyprian. de oper. & Chriſti Cardin. cap. de Cœna Domini.* Cœna itaque diſpoſita, inter Sacramentales epulas obuiarunt ſibi inſtituta antiqua & noua, & conſumpto agno, quem antiqua traditio proponebat, incõſumptibilem cibũ magiſter apponit diſcipulis.

b *Chryſoſt. homil. de prodit. Iuda, pag. 461. edit. Ant. Steph.*

Διὰ τοῦτο γὰρ ἐν αὐτῇ τῇ τραπέζῃ ἑκατέρου γίνεται μάθημα, καὶ τοῦ τύπου καὶ τῆς ἀληθείας. καθάπερ γὰρ οἱ ζωγράφοι ἐν ἀρχῇ τὰ πινακία καὶ τὰς σκιαγραφίας καὶ τὰ ὑπογραφὰς ποιοῦσι, εἶτα τὰ ἀληθῆ τῶν χρωμάτων αὐτοῖς ἐπιβάλλουσι· οὕτω καὶ ὁ Χριστὸς ἐποίησεν, ἐν αὐτῇ τῇ τραπέζῃ, καὶ τὸν τύπον παρεδίδου, καὶ τὸ ἀληθινὸν ἐπεισήγαγε.

c *Cyrill. Alexand. lib. 4. adu. Neſtorium, pag. 86. edit. Rom.* Καὶ μὴν μία ἐστὶ τὸ μυστήριον, καὶ ζωοποιὸς ἡμῖν ἕξις, καὶ τὸ αἱμάτιον ταυτηνὶ θυσίας ἐδωκαμεν ἀρχὴν πολὺ δὲ ἐν τῷμῳ καταγέλαστον ἀμαυρώσει, ἀπαλλαττοντι ἰδίᾳ, καὶ ὡς ἀπὸ γε τῆς λέξεως σκιαν μὲν ἐκείνην τὴν ἐξ Μωσεως δῖς ἀρχαιρέτους πεπαυσθαι, Χριστὸν γε μὴν εἶδε τὸ αὐτὸ τῶν ἀληθείας. Ἡδεῖαν μὲν γὰρ πάλαι καὶ

Θύοντες ἀμνὸν. Οἱ δὲ ἐν ψυχῇ τῷ πίστει παρεσκευασμένοι παρ' ἑαυτοῖς ἐσπίζοντο, ἐν σώματος ἰσχύϊ τὴν σκιὰν ἐν ἀυτῷ θεωρούντων καταμαχεσάμενοι ἐφάνησαν. σύκουν τοιοῦτον μὲν οἱ πάτερες ἐκεῖνοι τοῦ παρόντος. ἀ πὸ δὲ ἀρα τὸ καθ' ἡμᾶς, οἷς αὐτὸ λοιπὸν ἐπλήρωται ἀληθείᾳ, Χριστὸς, τὴν ζωοποιὸν ἑαυτοῦ σάρκα ἐμβαλὼν εἰς μεθέξιν; & p. 87. Αβελ σωῖ, ὅπως ἐν ἡμῖν μένῃ.

Voyez cy-deſſus, f. 52. b.

Le ſieur du Pleſſis p. 941.

& que la vertu de ceſte hoſtie non ſanglante ſoit beaucoup plus excellente que le culte de la loy, il appert euidemment, de ce que les choſes ordonnées par Moyſe aux anciens ſont appellées l'ombre, & Chriſt & les ſiennes la verité, &c. Car les anciens mangeoient vn Agneau qu'ils immoloient, &c. Et eux munis de la ſimple figure, furent ſeuls ſauuez par icelle, (c'eſt à dire, temporellement,) *& ayant l'ombre pour armes auxiliaires deuindrent vainqueurs de la mort,* (c'eſt à dire, de la mort temporelle.) *Que ſi les figures ſauuerẽt ceux qui furent deuant nous, cõbien nos choſes ſont-elles plus excellentes, nous auſquels la verité, aſſauoir Chriſt, eſt apparuë, & nous a propoſé ſa chair viuifiante pour la participer?* Et vn peu apres: *Voyez comme il demeure en nous, & nous rend victorieux de la corruption, deſcendant & s'intromettant luy-meſme dedans nos corps, comme i'ay dict, voire par ſa propre chair, laquelle eſt la vraye viande; l'ombre qui eſtoit en la loy, & le culte legal n'ayant point eu la verité.*

MAIS le ſieur du Pleſſis inſiſte, *qu'en l'vne & en l'autre eſtoit ſignifiée l'immolation de noſtre Seigneur en la croix, en l'vne comme à faire, & en l'autre comme déja faitte*; Et partant qu'il n'y auoit autre difference ſinon de la conſideration des temps, en l'vn paſſé, & en l'autre à venir: Ne ſe repreſentant pas, comme nous l'auons déja dict tant de fois, que les Sacrements de la nouuelle loy, & particulierement l'Euchariſtie, ont deux offices, l'vn doctrinal & inſtructif, l'autre operatif, contentif & exhibitif; & qu'en l'vn ils conuiennent auec les Sacrements de l'ancien Teſtament, & ne ſont diſtinguez d'eux ſinon par la relation des temps, & en l'autre different entierement d'eux. Car quant à l'office doctrinal & inſtructif de l'Euchariſtie, la meſme immolation de noſtre Seigneur en la croix, que l'Agneau Paſchal ſignifioit comme future, celle-la meſme l'Euchariſtie la ſignifie comme paſſée, ſans qu'il interuienne pour ce regard autre difference entre-eux ſinon celle de la relation des temps. Mais quãt à l'office cõtentif & exhibitif de l'Euchariſtie, c'eſt toute autre choſe; dautant que l'Euchariſtie ne ſignifie pas ſeulement l'immolatiõ faitte en la croix, mais contient & exhibe auſſi, vrayement & reellement, la meſme hoſtie immolée en la croix, afin de nous appliquer reellement le fruict & la vertu de ceſte immolation, par la participation reelle de la meſme hoſtie en laquelle elle a eſté accõplie. Car quant à ce qu'il dit, Qu'en l'vn & en l'autre eſtoit mangé & beu le corps & le ſang du Seigneur; & qu'en l'vn non moins qu'en l'autre la choſe eſt baillée auec la figure, c'eſt choſe qui ne ſe trouuera iamais enſeignée par l'Eſcriture, ny par aucun Pere, ains tout le contraire, comme il vient d'eſtre veu par les paroles de S. Cyprian, de S. Chryſoſtome & de S. Cyrille. Et quant à ce qu'il dit que S. Paul appelle la viande des vns, *meſme viande*, ny cela n'eſt ſur le faict de l'Agneau Paſchal, mais de la manne, ny ne prouue rien de ce que pretend le ſieur du Pleſſis, comme il a eſté verifié par les réponſes faittes cy-deſſus,

deſſus. Et quãt à ce qu'il ajouſte, *Que les Peres appellẽt noſtre Cene. Paſque, la Paſque des enfans d'Iſraël, Cene;* les Peres appellent bien l'Euchariſtie, Paſque, mais au meſme ſens auquel S. Paul appelle Chriſt noſtre Paſque, lors qu'il dit, *Chriſt noſtre Paſque a eſté immolé*, c'eſt à dire, entãt que c'eſt la verité figurée par la Paſque; mais d'appeller la Paſque des enfãts d'Iſraël, Euchariſtie, ou corps & ſang de Chriſt, ils ne le font iamais. Et aux lieux où le ſieur du Pleſſis pretend qu'ils l'appellẽt, Cene, ils n'entendẽt pas en ces lieux-la, par le mot, Cene, l'Euchariſtie, ou le Sacrement du corps de Chriſt, mais ſeulement le ſouper legal, à l'entrée duquel ſe mãgeoit l'Agneau. Et luy-meſme cõfeſſe cy-apres que nul des anciẽs n'a dit que la mãne fuſt cõuertie en la chair de Chriſt, l'eau de la pierre, l'eau meſme du bapteſme, au sãg de Chriſt; Qui sõt neãtmoins figures que S. Paul cõpare biẽ plus expreſſemẽt auec l'Euchariſtie, que l'Agneau Paſchal. Et tous les ẽcrits des Peres sõt pleins de lieux qui diſent meſme ſelõ la confeſſiõ ptopte du ſieur du Pleſſis, que l'Euchariſtie eſt cõuertie au corps & au ſang de Chriſt, trãſmuée au corps & au ſang de Chriſt, trans-elemẽtée au corps & au ſang de Chriſt. Auſſi ne cite il, ny ne ſçautoit citer en tout cẽt article, vn ſeul lieu des Peres pour ptouuer que le corps de Chriſt fuſt auſſi biẽ exhibé en l'Agneau Paſchal auec la figure, qu'en l'Euchariſtie. Car que ceux qui par la reuelation de l'eſprit de Dieu cognoiſſoiẽt que l'Agneau Paſchal eſtoit la figure de l'Euchariſtie & du corps de Chriſt qui nous y deuoit eſtre donné en viãde, fuſſent bien excitez par l'obiect de l'Agneau Paſchal, à penſer en la verité de ceſte figure, & à paiſtre & entretenir par vne pieuſe mediration leur eſprit de la cõtemplation de ceſte verité ptomiſe & future; cela ne faiſoit pas pourtant que le corps de Chriſt qui n'eſtoit point encore, leur fuſt vtayemẽt & reellemẽt exhibé en l'Agneau Paſchal comme en l'Euchariſtie, & qu'ils le mangeaſſent auſſi reellement en l'vn comme nous faiſons en l'autre; & vouloit teduire pour ce regard nos Sacrements à la penurie & renuité des Sacrements Iudaïques, qu'eſt ce autre choſe ſinon manifeſtemẽt iudaïſer? Car de dire qu'il y a ceſte differẽce, que noſtre Sacremẽt eſt plus clair, pource que Chriſt a eſté crucifié, qui lors eſtoit encore à crucifier; plus auguſte, pource que Chriſt a eſté dõné pour les pechez du mõde, & non pour la poſterité d'Abraham ſeulemẽt, & ferme & immuable, pource qu'il a eſté ordonné iuſques à ce que le Seigneur vienne, ny à ceux auſquels l'Agneau Paſchal eſtoit Sacremẽt, & qui par la reuelation de Dieu, cognoiſſoiẽt ce qu'il ſignifioit, il n'eſtoit moins clair, ains plus auguſte & émerueillable; dautant que la pteuoyance & predictiõ des choſes futures eſt plꝰ miraculeuſe que la narratiõ & cõmemoratiõ des paſſées. Ny l'Agneau Paſchal ne ſignifioit point Chriſt ſeulemẽt eſtre dõné pour la poſteriré d'Abraham. Car outre ce que hors du peuple d'Iſraël pluſieurs eſtoiẽt ſauuez, tout eſtãget qui vouloit par le Sacre-

mér initiatif de la loy, entrer en la societé du peuple Iudaïque, eſtoit receu à la participatiõ de l'Agneau Paſchal; tout ainſi que tout payẽ qui veut par le Sacrement initiatif de la loy Euangelique, entrer en la ſocieté de l'Egliſe, eſt receu à participer au corps & au ſang du Seigneur, bien que depuis le fruict de la mort de noſtre Seigneur ayt eſté plus ample, nõ pour le regard de la ſuffiſance du merite, mais pour le regard de l'effect actuel; & d'ailleurs ce que la choſe ſignifiée par l'Agneau Paſchal, a eſté depuis plus clairement cogneuë ou plus amplement communiquée, ne dependoit point de la difference des Sacrements, mais ſeulement de la diuerſité des temps: Ny finalement ce que le Sacrement de l'Euchariſtie eſt ordonné iuſques à ce que le Seigneur viẽne, n'eſt point la cauſe pourquoy il eſt ferme & immuable, & pourquoy l'Agneau Paſchal ne l'eſtoit point. Car eſtre ordõné iuſques à ce que le Seigneur vienne, & eſtre ferme & immuable, c'eſt vne meſme choſe. Mais la cauſe pourquoy le Sacremẽt de l'Agneau Paſchal a eſté mobile & muable, c'a eſté, cõme tout le reſte du culte externe de la loy, ſon inutilité, ſuiuant ce témoignage de S. Paul, *Le premier maintenant a eſté reprouué pour ſon infirmité & ſon inutilité.* Et derechef: *Si le premier Teſtament euſt eſté exempt de defaut, iamais on n'euſt recerché de lieu pour vn ſecond.* Et donc ce que l'Euchariſtie eſt ferme & immuable, eſt à cauſe de ſa perfection & de ſon vtilité, & conſequemment l'Agneau Paſchal & l'Euchariſtie ne ſont pas ſeulement differents aux choſes que cotte le ſieur du Pleſſis, mais differents en vtilité, perfection, integrité, & plenitude. Auſſi le ſieur du Pleſſis ne citant, ny ne pouuant citer vn ſeul témoignage ſpecial des Peres, pour appuyer l'égalité qu'il pretend introduire entre le Sacrement de l'Agneau Paſchal & celuy de l'Euchariſtie, recourt au témoignage de la conformité generale que les Peres ont obſeruée entre les Sacrements du vieil & du nouueau Teſtament; pour le faict de la doctrine: qui eſt choſe dont nous ſommes d'accord auec luy, ayant déja rebattu cy-deſſus tant de fois, que les Sacrements du nouueau Teſtament ont deux offices, l'vn d'enſeigner, ſignifier, & endoctriner; l'autre d'operer, contenir, & exhiber; & que pour le regard de la doctrine & de l'inſtruction des Sacrements de l'ancien Teſtament, conuenoient auec ceux du nouueau, mais que pour le regard de l'operation de l'exhibition & de l'eſſence, ils ſont entierement diuers & differents. Sainct *Auguſtin*, dit il, [a] *écrit au dix-neufiéme liure contre Fauſtus: Il ſuffit pour monſtrer à Fauſtus Manicheen ſon ignorance, de luy faire voir combien raddottent ceux qui penſent que pour eſtre les ſignes & Sacrements changez, les choſes ſoient diuerſes, ſçauoir celles que le ſeruice prophetique a prononcé eſtre promiſes, de celles que le ſeruice Euangelique annonce eſtre accomplies; & n'y trouue*, ajouſte le ſieur du Pleſſis, *autre difference, ſinon que comme les ſons des paroles ſe changent par le temps, & eſt vne meſme choſe exprimée en autre mot*

Heb. 7. 18. & 8. 7.

Le ſieur du Pleſſis p. 941. Edit. 2.

a *Aug. lib. 19. cõtra Fauſt. c. 6.* Adverſus calumniosam imperitiam Fauſti demonſtrare ſufficerit, quãto errore deliruerit, qui putãt ſignis ſacramẽtiſque mutatis etiam res ipſas eſſe diuerſas, quas ritus prænuntiauit promiſſas, & quas ritus Euangelicus annuntiauit impletas, *&c.* Si enim ſoni verborum, quibus loquimur, pro tempore commutantur, eadémque res aliter

faict qu'à faire, comme quand nous diſons, facienda & facta, *ainſi la paſſion & reſurrection de Chriſt, & par autres ſignes de myſteres promis encore à faire & par autres annoncée eſtant ja faitte ? Nottez*, dit le Sieur du Pleſſis, *meſme choſe annoncée.* Et nous, nous notterons qu'il interrompt le cours de la conſtruction de S. Auguſtin par l'interpoſition de ce mot, *ſçauoir.* Et au lieu que S. Auguſtin dit, *Combien radottent ceux qui penſent que pour eſtre les ſignes & Sacrements changez, ſoient diuerſes les choſes que le ſeruice prophetique a prenoncées eſtre promiſes, & que le ſeruice Euangelique a annoncées eſtre accomplies:* Là où S. Auguſtin ne dit pas abſolument que par eſtre les Sacremens changés, les choſes ne ſoient pas diuerſes; Ny que les choſes des Sacrements du nouueau Teſtament, ne ſoient que les choſes ſignifiées par eux auoir eſté déja faittes. Au lieu de cela, dy-ie, le ſieur du Pleſſis ſuppoſe ces mots, *Combien radottent ceux qui penſent que pour eſtre les ſignes & Sacrements changez, les choſes ſoient diuerſes ;* & ajouſte puis apres par forme d'explication, *ſçauoir celles que le ſeruice prophetique a prenoncées eſtre promiſes*, &c. afin de donner à entendre aux lecteurs que S. Auguſtin a nié abſolument, que les Sacrements eſtant changez, il y ait eu aucune diuerſité aux choſes : Comme ainſi ſoit que S. Auguſtin n'entende parler là ſinon des choſes ſignifiées comme futures ou paſſées, & non des choſes données, contenuës & operées : Et pour cét effect conuertiſſant la ſpecification & limitation que S. Auguſtin fait de ce mot, *choſes*, par le relatif que le ſeruice prophetique a prenoncées eſtre promiſes, en vne explication d'equipollence que le ſieur du Pleſſis introduit par ce mot, *ſçauoir celles que le ſeruice prophetique*, &c. afin d'inſinuer en l'eſprit des lecteurs qu'il n'y a autres choſes à comparer entre les ſacrifices du nouueau Teſtament & ceux du vieil, ſinon celles que les Sacrements anciens ont prenoncées comme futures, & que celles du nouueau Teſtament racontent & remeuorent comme paſſées, aſçauoir la paſſion & reſurrection de noſtre Seigneur, & non celles que les Sacrements du nouueau Teſtament operent, exhibent & contiennent comme preſentes. Contre ce que dit expreſſement ſainct Auguſtin, Que les Sacrements de l'ancienne loy, & ceux du nouueau ne ſont pas meſmes, pource que les Sacrements de l'ancienne loy promettoient le Sauueur, & ceux du nouueau donnent le ſalut. *Mais*, dit le ſieur du Pleſſis, *il n'y trouue en ce lieu de Fauſtus autre difference ſinon celle-la.* Quelle façon d'argumenter ? Il y trouue ceſte difference-la ; Ergo il n'y trouue autre difference que celle-la. Dittes, *Il n'y exprime en ce lieu-la autre difference, ſinon celle-la*, Et non pas, *Il n'y trouue.* Car en la page precedente il y trouue bien autre difference, lors qu'il dit, *Autres Sacrements ont eſté inſtituez plus grands en vertu, & meilleurs en vtilité ;* Et lors qu'il dit au lieu que nous venons de citer : *Que les preceptes de la Loy & de l'Euangile eſtoient bien*

enunciatur faciẽda aliter facta : ſicut iſta ipſa duo verba, quæ dixi faciẽda & facta, *&c.* Quid mirum ſi aliis myſteriorum ſignaculis paſſio & reſurrectio Chriſti futura promiſſa eſt, aliis iam facta annunciatur ?

meſmes, mais non les Sacrements meſmes : dautant que les Sacrements de l'ancien Teſtament promettoient le Sauueur, & les Sacrements du nouueau donnent le ſalut. Mais pourquoy eſt-ce, direz-vous, qu'il n'exprime là ceſte difference? Et pourquoy ſinon qu'il n'en eſtoit là nul beſoin: au contraire euſt eſté entierement hors de temps & de propos: Car Fauſtus luy ayant obiecté que le culte externe de la loy Moſaïque eſtoit contraire au culte de la Religion Chreſtienne; & que pour ceſte cauſe Chriſt eſtoit venu pour deſtruire & abolir la loy Iudaïque auec toutes ſes obſeruations & ceremonies; & que la loy, que Chriſt n'eſtoit point venu deſtruire, ains accomplir, eſtoit la loy naturelle; le fil de la diſpute portoit ſainct Auguſtin, pour refurer l'obiection de la contrarieté des Sacrements de la loy & de l'Euangile, à rechercher & monſtrer les offices en quoy ils conuenoient & conſpiroient, & non en quoy ils differoient. Le ſieur du Pleſſis ajouſte: [a] *Le meſme ſainct Auguſtin dit en meſme ſens contre le meſme Fauſtus; La chair & le ſang de ce Sacrifice eſtoient promis deuant la venue de Chriſt par victimes de ſimilitudes; & par la ſimilitude des beſtes ſacrifiées en ſa paſſion, il a eſté exprimé par la meſme verité; apres ſon aſcenſion il eſt celebré par le Sacrement de ſa memoire*: Et ajouſte que ſainct Auguſtin compare là la victime de ſimilitude & le Sacrement de memoire. Mais il ne void pas que luy meſme par ſa traduction donne la ſolution à ſon paſſage. Car en diſant, *Il eſt celebré par le Sacrement de memoire, ou par le Sacrement de ſa memoire*, là où l'article, *Il*, ne ſe peut referer ſinon au mot de, *ſacrifice*; il monſtre que ceſte memoire dont il eſt la queſtion, eſt la memoire du ſacrifice, c'eſt à dire de l'immolation & occiſion de Chriſt faitte en la Croix; laquelle en la paſſion de Chriſt eſtoit accomplie ou exprimée par la meſme verité, aſçauoir par la mort reelle de Chriſt, & apres l'Aſcenſion de Chriſt eſt celebrée par le Sacrement de la memoire du meſme ſacrifice, c'eſt à dire, de la meſme immolation conſiſtente en la mort & occiſion de noſtre Seigneur. Et de fait, ce n'a pas eſté en la paſſion de Chriſt que la chair & le ſang du Seigneur ont receu eſtre en la verité de leur ſubſtance, ains en l'Incarnation: Mais bien en la paſſion ont-ils receu vn eſtre ſeparé & diuiſé l'vn de l'autre, qui eſt ce qui eſtoit promis par la ſimilitude des victimes, & qui a eſté accomply en l'immolation de la Croix. Et que telle ſoit l'intention de S. Auguſtin, aſçauoir de refeter en ce lieu-la, la memoire non au corps de Chriſt, mais au ſacrifice & à l'immolation faitte en la Croix, c'eſt à dire, en la mort de Ieſus Chriſt; Il appert par ce qu'il dit peu auparauãt au meſme liure en ces mots traittans & contenãts la meſme choſe; [b] *Les Hebricux, aux victimes des beſtes qu'ils offroient à Dieu en pluſieurs & diuerſes manieres; comme il eſtoit conuenable pour vne ſi grande choſe; celebroient la prophetie de la victime future, laquelle Chriſt a offerte: Au moyen dequoy maintenant les Chreſtiens de ce meſme ſacrifice accomply celebrẽt la memoire, par la ſacre ſaincte*

a *Auguſt. contra Fauſtum lib. 20. cap. 21.* Huius ſacrificij caro & ſanguis ante aduentum Chriſti per victimas ſimilitudinum promittebatur; in paſſione Chriſti per ipſam veritatem reddebatur: poſt aſcenſionem Chriſti per Sacramẽtum memoriæ celebratur.

b *Idem lib. 20. contra Fauſtum cap. 18.* Hebræi autem in victimis pecorum, quas offerebant Deo, multis & variis modis, ſicut re tanta dignum erat, prophetiã celebrabãt futuræ victimæ, quam Chriſtus obtulit: vnde iã Chriſtiani, peracti eiuſdem ſacrificij memoriam celebrãt, ſacroſancta oblatione & participatione corporis & ſanguinis Chriſti.

oblation & participation du corps & du ſang de Chriſt: Là où il veut que l'obiect de ceſte memoire ſoit le ſacrifice de Chriſt faict en la croix; & l'inſtrument par lequel ſe celebre ceſte memoire; ſoit le corps & le ſang de Chriſt offert & parricipé par nous en l'Euchariſtie, en memoire de l'oblation & du ſacrifice que Chriſt en fit luy-meſme en la croix.

SVIVENT dans le ſieur du Pleſſis trois autres allegations, l'vne du 41. traitté ſur ſainct Iean, l'autre du 26. & la derniere du liure du traitté de la penitence; auſquelles pource que nous auons déja plus que ſuffiſamment répondu cy-deſſus par examen expres de chacun de ces paſſages, il nous ſuffira d'y renuoyer les lecteurs. Seulement les auertirons-nous qu'ils ne ſont pas du tout dans l'autheur comme il les cite; & nommément le ſecond, lequel il rapporte ainſi, *Les Sacremẽts eſtoient diuers en ſigne, mais pareils en la choſe*; afin que les lecteurs le puiſſent auſſi bien entendre de la choſe exhibée & contenuë, comme de la choſe ſignifiée: Au lieu qu'il y a, *C'ont eſté Sacrements, ils ſont diuers en ſigne, mais ils ſont pareils en la choſe qui eſt ſignifiée.* Mais cela ſe verra mieux au lieu où nous auons traitté l'examen de ces paſſages, qu'en la repetition que nous en pourrions faire maintenant.

Idem in Ioan. tract. 26. Sacramenta illa fuerũt, in ſignis diuerſa ſũt, ſed in re quæ ſignificatur, paria ſunt.

CHAP. XXXI.

Diuers paſſages de S. Auguſtin allegnez par le ſieur du Pleſſis p. 941. 2. edit.

LE ſieur du Pleſſis produit finalement ces paroles de ſainct Auguſtin: [a] *Nos Sacrements ſont tres faciles à faire en moindre nombre, tres-auguſtes ou tres-excellents en leur ſignification* (il y a, *tres-faciles quant au faict, & tres-auguſtes quant à l'intellect*) & cotte que S. Auguſtin ajouſte ailleurs, *Et plus heureux*: Puis ayant expliqué & reſolu toutes ces prerogatiues en l'auantage du temps Euangelique, auquel la cognoiſſance de Chriſt eſt plus manifeſte & communiquée à plus de nations qu'en l'ancien, fait euaporer toute la difference que ſainct Auguſtin met entre les vns & les autres, en la ſeule difference de la foy de ceux qui s'appliquent les Sacrements, laquelle eſtant plus claire & communiquée à plus de peuples qu'elle n'eſtoit en l'ancien Teſtament, les graces de Dieu nous ſont auſſi plus abondamment departies ſelon la meſure de noſtre cognoiſſance & de noſtre foy. Au moyen dequoy il reduit ſainct Auguſtin à ne donner aucun priuilege aux Sacrements du nouueau Teſtament ſur ceux de l'ancien, pour le regard de ce qui eſt d'eux, & qui procede & dépend d'eux, mais ſeulement pour le regard de la foy qui les accompagne, ſans que les Sacrements de leur propre vertu effectiue, & entant que cauſes inſtrumentales de la grace de Dieu, y operent & contribuent rien. Contre ce que S. Auguſtin dit en termes ſi expres, [b] *Qu'autres Sacrements ont eſté inſtituez plus grands en vertu, meilleurs en vtilité, plus faciles en execution*, &c. Et contre ce qu'il dit au meſme lieu cité par le ſieur du Pleſſis: [c] *Les Sacrements ont eſté changez, faits plus faciles, moindres en nombre, plus ſalutaires & plus heureux.* Là où le ſieur du Pleſſis cite ſeulement le mot, *plus heureux*, lequel il penſe pouuoir éluder par ceſte ſubtilité,

a *Aug. de doctrina Chriſt. lib. 3. c. 9. tom. 3.* Quædam pauca pro multis cadémque facta facillima, & intellectu auguſtiſſima & obſeruatione caſtiſſima, ipſe Dominus & Apoſtolica tradidit diſciplina, ſicuti eſt baptiſmi Sacramentum, & celebratio corporis & ſanguinis Domini.

b *Idem lib. 19. cõtra Fauſtũ c. 13.* Et alia ſunt inſtituta virtute maiora, vtilitate meliora, actu faciliora, numero pauciora, tãquam iuſtitia fidei reuelata.

c *Idẽ in Pſ. 73.* Mutata ſunt Sacramenta, facta ſunt faciliora, pauciora, ſalubriora, felíciora.

que nous ſommes libres du peſant ioug des ceremonies Iudaïques, & ſupprime celuy de, *plus ſalutaires*, auquel il ne peut répondre: Et contre ce que le meſme ſainct Auguſtin dit trois lignes au deſſous de ce dernier lieu cité par le ſieur du Pleſſis; [a] *Les preceptes de l'ancienne loy eſtoient meſmes, les Sacrements n'eſtoient pas meſmes*, &c. *Les Sacrements n'eſtoient pas meſmes, pource que autres ſont les Sacrements donnants le ſalut, & autres les Sacrements promettants le Sauueur. Les Sacrements du nouueau Teſtament donnent le ſalut, les Sacrements de l'ancien Teſtament promirent le Sauueur.* Et contre ce qu'il dit en l'epiſtre dix-neufiéme: [b] *Pourquoy ne diray ie pas que ces preceptes-la des anciens Sacrements ne ſont ny bons, pource que les hommes ne ſont pas iuſtifiez par eux; car ce ſont ombres prononçantes la grace par laquelle nous ſommes iuſtifiez; ny toutefois mauuais pource qu'ils ſont commandez de Dieu; conuenables au temps & aux perſonnes: veu que meſme la ſentence du Prophete m'ayde, par laquelle Dieu dit qu'il a donné à ce peuple la des preceptes non bons.* Et contre ce qu'il dit en la vingt-cinquiéme queſtion ſur les Nombres: *Les ſacrifices commandez en ceſte eſcriture là, ſi on les conſidere par eux meſmes, ne peuuent apporter aucune ſorte de remede: mais ſi on recerche les choſes deſquelles ils ſont Sacrements, en icelles ſe pourra trouuer la purgation du peché.* Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis ſur ces mors de ſainct Auguſtin, *en moindre nombre*, dit que ſainct Auguſtin ne recognoiſt proprement que deux Sacrements, aſçauoir le Bapteſme & l'Euchariſtie; cela ne vaut pas la peine de le refuter. Sainct Auguſtin lors qu'il donne l'exemple des Sacrements Euangeliques, ſe contente quelquefois de nommer le Bapteſme & l'Euchariſtie, quelquefois le Bapteſme, l'Euchariſtie, & la Confirmation. Ergo il n'a renu que deux ou trois Sacrements. Quelle conſequence? Propoſer quelques choſes pour exemple, eſt-ce les propoſer pour bornes de nombre? Ne ſe contente-t'on pas lors qu'il eſt queſtion de propoſer des exemples d'vn genre ou d'vne eſpece, d en produire quelques vns des principaux? Ariſtote quand il donne les exemples des predicaments, ne ſe contente-t'il pas d'en alleguer trois, ou quatre au plus, & dire, comme la ſubſtance, la quantité, la qualité, & quelquesfois la relation? Et pour cela impurera-t'on à Ariſtote de n'auoir tenu que trois predicaments, luy qui au contraire en conſtituë expreſſément dix? Si ie dy qu'en France il y a des Iuſtices ſouueraines & Parlements, comme le Parlement de Paris, le Parlement de Roüen, le Parlement de Toloſe; & des Iuſtices ſubalternes, comme le ſiege Preſidial d'Orleans, celuy de Troyes, celuy d'Amiens, celuy de Poictiers, ſera ce à dire qu'il n'y ayt en France que trois Parlements & quatre ſieges ſubalternes? Sainct Auguſtin en l'epiſtre à Ianuarius propoſant l'exemple des Sacrements Euangeliques, dit: [c] *Comme eſt le bapteſme conſacré par le nom de la Trinité, & la communication du corps*

a *Idem ibid.* Præcepta eadé, Sacramenta nõ eadem, promiſſa non eadem. Sacramenta nõ eadé, quia alia ſunt Sacraméta dantia ſalutem, alia promittentia Saluatorem. Sacraméta noui Teſtamenti dant ſalutem, Sacraméta veteris Teſtaméti promiſerunt Saluatorem.

q *Idem epiſt. 19. ad Hieronymu.* Cur non dicam præcepta illa veterum Sacramentorum nec bona eſſe, quia eis non iuſtificãtur homines? vmbræ enim ſunt prænuntiãtes gratiam, qua iuſtificamur.

Idem quæſt. 25. in Numer.

c *Idem epiſt. 118. ad Ianuar. cap. 1.*

& du ſang de Chriſt; & ſ'il y a quelque autre choſe de tel conſigné és eſcritures canoniques. Ouy, mais il donnoit là l'exemple des Sacrements par leſquels Chriſt a lié la ſocieté du nouueau peuple, c'eſt à dire par leſquels on eſt aſſocié & incorporé au corps de l'Egliſe, & non par conſequent des Sacrements vniuerſels de l'Egliſe. Or qui ne ſçayt que les ſeuls Sacrements communs & vniuerſels à tous les fideles, ſont le Bapteſme & l'Euchariſtie, leſquels à ceſte occaſion les anciens conferoient conioinctement à ceux qui entroient à l'Egliſe; & que ny l'Ordre ny le Mariage ne ſont pas communs à tous les fideles, ny ne ſont pas communiquez à tous ceux qui entrent en l'Egliſe pour les inſerer & incorporer en la ſocieté d'icelle? Et encore y ajouſte-t'il, *ſi quelque autre ſe trouue conſigné és eſcritures canoniques*, à cauſe de la confirmation, qui à toutes perſonnes conſtituées en aage, ſuiuoit immediatement le Bapteſme. Mais que pour cela il ne pretende pas reſtreindre le nombre des Sacremenrs à ceux-là ſeuls qu'il propoſe pour exemple au lieu cité par le ſieur du Pleſſis; ces mots du commentaire ſur le Pſeaume 103. le monſtrent: [a] *Regarde*, dit-il, *aux dons de l'Egliſe meſme; le don des Sacrements au Bapteſme, en l'Euchariſtie, & aux autres ſaincts Sacrements, combien eſt-ce vn grand don?* Et ce qu'il crie contre Creſconius: [b] *Ne ſuiuez-vous pas choſes differentes en ſeparant le Bapteſme de la religieuſe obſeruation des Sacrements Chreſtiens, auſquels nous le conioignons entre les grands?* &c. Et ce qu'il dit au cinquiéme liure du Bapteſme contre les Donatiſtes: [c] *Si ce qui eſt dict en l'Euangile, Dieu n'exauce point les pecheurs, ſert pour donner à entendre que les Sacrements ne ſont point celebrez par le pecheur, comment eſt ce que Dieu exauce vn homicide priant ou ſur l'eau du Bapteſme, ou ſur l'Huile, ou ſur l'Euchariſtie, ou ſur les teſtes de ceux auſquels les mains ſont impoſées?* Et ce qu'il dit du Sacremenr de la Confirmation au ſecond liure contre les lettres de Petilianus, chapitre 104.[d] *Vous voulez qu'en ceſt onguent la ſoit entendu le Sacrement du Chreſme, lequel au genre des choſes viſibles, eſt ſacro-ſainct comme le Bapteſme meſme, mais peut eſtre auſſi aux hommes treſ-méchants.* Et derechef: [e] *Diſcerne donc le ſainct Sacrement viſible qui peut eſtre aux bons & aux méchants, à ceux-cy pour loyer, à ceux la pour iugement de l'inuiſible onction de la charité qui eſt propre aux bons ſeuls.* Et ce qu'il dit du Sacrement de l'ordre contre l'epiſtre de Parmenian, liure ſecond chapitre treiziéme. [f] *L'vn & l'autre eſt donné à l'homme, ceſtuy-la quand il eſt baptiſé, ceſtui-cy quand il eſt ordonné. Et pour ceſte cauſe, en l'Egliſe Catholique il n'eſt licite de reïterer ny l'vn ny l'autre.* Et vn peu apres: *Et pour ceſte cauſe quand les Prelats des Schiſmatiques vien-*

a *Auguſt. comment. concione 1. in Pſal. 103.* Munus Sacramentorum in Baptiſmo, in Euchariſtia, in cæteris ſanctis Sacramentis.

b *Idem contra Creſcon. Grammat. lib. 2. cap. 4.* Et vide vtrum non diuerſum ſequimini, aut ſeparando Baptiſmum à religioſa obſeruatione Chriſtianorum ſacramẽtorum, quibus nos eum inter magna coniungemus.

c *Idem lib. 5. de Baptiſ. contra Donat. cap. 10.* Si ergo ad hoc valet, quod dictũ eſt in Euangelio, Deus peccatorem nõ audit, vt per peccatorem Sacramenta nõ celebrentur: quomodo exaudit homicidam deprecantem vel ſuper aquã Baptiſmi, vel ſuper oleũ, vel ſuper Euchariſtiam, vel ſuper capita eorum, quibus manus imponitur?

d *Auguſt. lib. 2. contra lit. Petil. cap. 104.* Et in hoc vnguento ſacramentum Chriſmatis vultis interpretari, quod quidem in genere viſibilium ſignaculorum ſacroſanctum eſt, ſicut ipſe Baptiſmus: ſed poteſt eſſe & in hominibus peſſimis. e Diſcerne ergo viſibile ſanctum Sacramentum, quod eſſe & in bonis & in malis poteſt: illis ad præmium, illis ad iudicium, ab inuiſibili vnctione charitatis, quæ propria bonorum eſt. f *Idem contra epiſt. Parm. lib. 2. c. 13.* Vtrumque enim Sacramentum eſt. & quadam conſecratione vtrumque homini datur; illud cùm baptizatur, iſtud cùm ordinatur: ideóque in Catholica vtrumque non licet iterari.

nent à la societé Catholique, encore qu'ils n'y administrent par leurs honneurs (ainsi appellerent ils les ordres Ecclesiastiques) *toutesfois les Sacrements de l'ordination ne leur sont point ostez; mais ils demeurent sur eux; & pour ceste cause on ne leur impose point les mains parmy le peuple, de-peur de faire iniure non à l'homme, mais au Sacrement mesme.* Et ce qu'il dit du Sacrement du mariage: [a] *Quant à ce qui est du peuple de Dieu, le mariage est aussi constitué en saincteté de Sacrement, par laquelle il est illicite mesme lors que diuorce interuient de se marier à vne autre.* Et vn peu apres: *A la saincteté du Sacrement appartient ceste defense, Que la femme ne se separe point de son mary, &c. Toutes ces choses sont bonnes pour lesquelles les nopces sont bonnes, la lignée, la foy, & le Sacrement.* Et trois ou quatre chapitres auparauant, [b] *Aux nopces des femmes Chrestiennes plus vaut la saincteté du Sacrement, que la fecondité de la matrice.* Et ce que S. Innocent son contemporain dit de l'extreme onction: [c] *Qu'elle ne peut estre communiquée aux penitents, dautant que c'est vn genre de Sacrement. Car à ceux ausquels les autres Sacrements sont deniez, comment vn genre leur pourra-t'il estre concedé?* Et pourtant toute la conclusion que le sieut du Plessis tire de ceste dispute, Que Christ est la substance de tous les Sacremens tant du vieil que du nouueau Testament; & qu'en ceux-la, c'est à dire aux Sacrements du vieil Testament, il estoit receu, voire beu & mangé, c'est à dire, ajouste-t'il, tres-estroittement communiqué, comme nous a dit l'Apostre; tombe par terre. Car il n'y a vn seul de tous les lieux qu'il cite, qui porte que Christ soit la substance de tous les Sacremens; & quand il le porteroit, le mot, *substance*, ne signifieroit pas là, *essence*, mais base & fondement; comme il est dit [d] que la foy est la substance des choses qui doiuent estre espetées, c'est à dire la base & le fondement: & ne s'entendroit pas de la substance interne & subiectiue contenuë dans les Sacrements, mais de la substance externe & obiectiue à laquelle se referoient les Sacremens. Ny ne porte que Christ ayt esté receu, ou beu ou mangé aux Sacremens du vieil Testament, autrement que par idée & contemplation. Et quant à la teigle generale de S. Cyprian, sur laquelle il dit qu'il forme ceste sienne maxime, asçauoir que S. Cyprian écrit, [e] *Christ qui sanctifie toutes choses non seulement est present à toutes sanctifications & Sacrements, mais aussi les fait*; Ny il n'y a dans l'autheur, *Non seulement est present à toutes sanctifications & Sacrements, mais aussi les fait*; ains, *n'est pas tant present à toutes les sanctifications & Sacrements comme il les fait.* Ny il ne parle là des Sacrements du vieil Testament, mais de ceux du nouueau, au regard desquels au contraire il extenuë ceux de l'ancien. Ny il ne parle de la presence de Christ selon l'humanité, mais selon la diuinité. Voicy ses paroles: [f] *Encore que le bapteſme de Iean n'ayt pas eu vertu entiere, Christ toutefois le reçoit: Iean preparoit la voye au Seigneur, lauant exterieurement les corps, afin que le lauement exterieur precedast le bapteſme qui*

a *Idem de bono coniug. cap. 24.* Ad Sacramenti sanctitatem illud pertinet, vxorem à viro non discedere.

b *Ibid. cap. 18.* In nostrarum quippe nuptiis plus valet sanctitas Sacramẽti, quàm fœcunditas vteri.

c *Innocent. 1. ad Decentium Eugubinum, cap. 8.* Nam pœnitentibus istud infundi non potest, quia genus est Sacramenti. Nã quibus reliqua Sacramẽta negantur, quomodo vnũ genus putatur posse concedi?

d *Hebr. 11. 1.*

e *Cyprian. de oper. Card Christi, Tract. de Baptismo.* Christus ipse esset, &c. qui cuncta sanctificans, non tam interesset sanctificationibus & Sacramentis omnibus, quàm patraret.

f Et licèt plenam nõ habeat virtutem, suscipit tamẽ Christus baptisma Ioãnis. Præparat viam Domino Ioannes lauando exterius corpora, vt præcederet exteri lauacrum futurũ baptisma, in quo conferretur animarũ ablutio, & peccatorũ rèmissio. Præcessit quod

deuoit ſuiure apres, auquel deuoit eſtre conferé le lauement des ames & la remiſſion des pechez: Ce qui eſtoit en partie, preceda, & firent que les conſommations ſuiuirent. Et vn peu apres: *Chriſt eſt baptiſé, & le Jordain ne retourne plus en arriere; les onctions Iudaïques ſont ſeichées, les ceremonies ſont deuenuës putrefaittes; la grace du Bapteſme par vn cours continuel coule à la poſterité, & n'eſt ſeichée par aucune vieilleſſe. La diuinité eternelle a daigné aſſiſter à ſi grands myſteres, & y rendre ſa preſence cognuë; & les cieux ayants eſté ouuerts, le ſainct Eſprit ſe monſtrant là en eſpece de colombe, a voulu y eſtre & entendu, & veu; & d'vne tres-douce & tranquille deſcente arriuant ſur Chriſt, s'y repoſa & y demeura. Iean auoit receu touchant cela du meſme Eſprit vne réponſe familiere, Que celuy ſur lequel il verroit le Sainct Eſprit en ceſte eſpece, ſeroit celuy auquel reſideroit l'authorité du Bapteſme, qui oſteroit les pechez du monde, qui ſeul n'eſtant ſanctifié de nul, & ſanctifiant toutes choſes, n'aſſiſteroit pas tant à toutes les ſanctifications & Sacrements, comme il les expliqueroit.* Et de faict au traitté precedent il proteſte diſertement, que l'expiation qu'il attribuë à la Circonciſion, n'eſtoit que ſignificatiue; & que ce n'eſtoit qu'vn deſſein & vn modelle ébauché tendant à la perfection du Bapteſme; & que les Sacrements de l'ancienne loy, tout ainſi qu'il dit icy du Bapteſme de Iean, n'auoient point vertu entiere, & que leur vertu & leur effect n'eſtoit autre que de ſignifier: [a] *Iadis precedoient les enigmes & couuertures des choſes, qui ſignifioient l'abolition du peché, & ébauchez tendoient à la perfection: & ce Sacrement Chriſt ne le voulut point excepter en ſa perſonne de l'obſeruation de la couſtume ancienne,* &c. *Certes le peché originel qui des premiers parents eſtoit decoulé en toute la ſucceſſion de leur race, il falloit qu'en tout temps il fuſt expié par quelque remede, encore que les choſes ſignifiantes n'euſſent pas vertu entiere, iuſques à ce que l'on ſoit venu à la choſe meſme qui eſtoit couuerte par le voile des figures: & encore que les ſecrets des Sacrements ne fuſſent pas cognus à tous, neantmoins leur vertu & leur effect ne pouuoit eſtre ignoré, dautant que depuis Adam iuſques à Noé il appert qu'il y eut des ſacrifices aggreables à Dieu,* &c. *Or ces ſacrifices-là conſiſtoient, ou au ſang des animaux, ou au bruſlement d'autres oblations, non que Dieu ſe delectaſt de la fumée ou de l'occiſion des beſtes, mais afin que l'on entendiſt l'immuable iugement & la ſentence prononcée contre le peché.* Par où il monſtre que l'expiation tant de la Circonciſion que des ſacrifices Iudaïques, n'eſtoit qu'vne expiation legale & ſignificatiue; & telle que celle dont il auoit dict auparauant, que les Gentils en pluſieurs choſes ſuiuant la loy naturelle, retiennent les inſtruments des expiations, & immolent les victimes, & bruſlent les graiſſes des chairs; & ſuiuant le ſens qu'il auoit donné à l'exterminatiõ que la loy propoſoit pour peine aux Incirconcis, aſçauoir qu'ils furent proſcrits & rayez du titre des enfants d'Iſraël. Mais dira-t'on, Si les Sacrements de l'ancien Teſtament ſignifioient ſeulement

erat ex parte, vt conſummatio ſequeretur.

a *Idem tract. de ratione circumcis.* Præcedebãt olim integumẽta rerum, ſignificãtia abolitionem peccati. & ad perfectionẽ inchoata tẽdebant. Nec hoc Sacramentum conſuetudini antiquę ſubtrahere voluit Chriſtus, &c. Sanè originale peccatũ, quod à primis parentibus in totã generis ſucceſſionem defluxit, omni tempore aliquibus remediis oportuit expiari, licet vim plenam ſignificãtia non habuerint, donec ad rem plenam ventũ eſt; quæ figurarum operiebatur velamine.

la grace, & ne la contenoient & exhiboient point; Les Peres qui ont eſté deuant la venuë de Ieſus-Chriſt, ont ils eſté exempts de grace? Non; mais la grace qu'ils receuoient, ils la receuoient en vertu de leur ſeule foy, deuotion & charité, proteſtée par l'application externe des Sacrements, mais non en vertu de l'operation reelle de leurs Sacrements, qui ne leur contribuoient aucune adionction de grace outre celle qu'ils receuoient en vertu de leur foy, deuotion & obeiſſance, & n'auoient aucune office ſinon d'exciter obiectiuement & exterieurement la foy, comme ſignes proteſtatifs d'icelle, & de ſignifier la grace concedée à ceſte foy, & les vrayes cauſes dont ladite grace découloit & procedoit. Mais, repliquera-t'on encore derechef, ſi les anciens eſtoient iuſtifiez par la ſeule foy, & ſans l'ayde & la cooperation des Sacrements, & que la ſeule foy, deuotion & charité leur fuſt ſuffiſant moyen pour obtenir la grace ſalutaire; en quoy eſt noſtre condition meilleure que la leur? ains comment n'eſt-elle point pire, ſi la foy ſeule operoit pour leur regard, ce que nous obtient la foy & les Sacrements ioints enſemble? Or en cela conſiſte noſtre auantage, qui eſt infiniment grand par deſſus ceux de la loy Iudaïque, aſçauoir qu'au lieu qu'à eux la grace ne couloit que par vn ſeul moyen, aſçauoir en faueur & conſideration de leur foy; à nous elle nous eſt communiquée & conferée comme par deux canaux, l'vn par la vertu & le merite de noſtre foy, l'autre par la contribution & cooperation des Sacrements. Au moyen dequoy nous auons cét auantage par deſſus les anciens Iſraëlites, qu'au lieu qu'ils n'eſtoient aydez que d'vn ſeul moyen pour obtenir la grace, aſçauoir de leur foy & deuotion particuliere; nous ſommes aydez de deux, aſçauoir de la foy & des Sacrements, c'eſt à dire, comme on parle en l'échole, de l'œuure de l'operant, & de l'œuure operé. Er partant, au lieu qu'ils auoient beſoin d'vne foy grandement éminente & heroïque, telle qu'eſtoit celle d'Abraham, de Moyſe, de Samuel, de Dauid, & autres ſemblables, pour obtenir la grace iuſtifiante & le ſalut; à nous vne foy beaucoup plus debile & infirme, aſſiſtée de l'addition de la grace que les Sacrements y ajouſtent de leur part, nous ſuffit pour obtenir le meſme effect; Tout ainſi qu'encore auiourd'huy en l'Egliſe Catholique, nous tenions qu'vne grande & forte repentance, par laquelle l'ame eſt entierement abbatuë, proſternée, & briſée du regret de ſes pechez, qui eſt ce que nous appellons Contrition, ſuffit en cas de neceſſité pour obtenir le ſalut, meſme ſans le Sacrement de l'abſolution: Ce que ne fetoit pas vne repentance mediocre & imparfaitte, qui eſt ce que nous appellons Attrition: Car celle-la deſtituée de l'adionction du Sacrement, ne ſuffiroit pas pour obtenir la grace iuſtifiante & le ſalut: au lieu que ceſte meſme attrition aſſiſtée & fortifiée de la grace Sacramentale de l'abſolution, equipolle à vne

cõtrition entiere & parfaitte, & obtient auec l'ayde du Sacremẽt, ce que l'autre merite par elle ſeule: Ainſi en l'vſage de tous les autres Sacrements Euangeliques, telle foy, charité & deuotion, ſuffit auec l'ayde de ce que le Sacrement y contribuë pour obtenir la grace ou l'augmentation de la grace, qui ſeule & ſans l'adiõction du Sacrement, ne l'obtiendroit pas ſi pleine & entiere. Et en cela conſiſte l'ordre de la prouidence de Dieu pour le regard du progrez des effects de ſa clemence enuers les hommes, qu'ayant deſſeigné de rẽdre le ſalut plus commun en la loy Euangelique, qu'il n'eſtoit auparauant, fuſt ou pource que ces ſiecles-là eſtoient plus éloignez de la premiere cheute de l'homme, & luy auoient donné loiſir de faire plus pour vn temps reluire ſa iuſtice que ſa miſericorde ſur la terre, ou pource qu'il a voulu reſeruer à la venuë de ſon fils mediateur de noſtre ſalut & le recõciliateur des hommes auec la diuinité offẽſée, à mettre plus abondamment la main au threſor de ſa grace, & à l'épandre ſur le genre humain auec plus de liberalité & de largeſſe, il a voulu auſſi rendre le ſalut plus facile à chacun, afin que tout le monde y peuſt plus ayſement paruenir. Et pour ceſte cauſe au lieu que les Iuifs n'auoient qu'vn ſeul moyen pour y paruenir, aſçauoir la foy, pieté & deuotion interieure de leurs ames, ſans qu'ils receuſſent d'ailleurs aucune contribution reelle de grace; à l'occaſion dequoy il falloit que ceſte foy la fuſt grandement eminente & heroïque pour obtenir le ſalut, & qu'à ceſte occaſion peu de gents comme les Prophetes, Patriarches & autres participants au meſme degré de pieté, pouuoient eſtre ſauuez: Au lieu de cela, dy ie, en la loy Euangelique, vne foy beaucoup moindre & plus mediocre, & moins entiere & parfaicte, aſſiſtée de l'ayde des Sacrements qui operent & contribuent de leur part vne nouuelle addition & adiõction de grace auec celle qu'y impetre la foy, ſuffit pour obtenir le ſalut. Et pourtant encore qu'en la loy Euangelique nous obtenions quelques-fois hors des Sacremẽts la meſme grace laquelle nous eſt donnée plus particulierement és Sacrements, toutefois pour l'ordinaire nous l'obtenons beaucoup plus abondamment & plus certainement auec les Sacrements, que ſans les Sacrements. Et pourtant encore qu'aucuns des Iſraëlites par la foy & par la vertu de la fortitude, obtinſſent la grace de reſiſter pour la confeſſion de la verité aux perſecutions & ſupplices, comme nous liſons d'Eleazar & des Machabées, toutefois à ceux qui apportent vne pareille ou meſme, voire moindre diſpoſition, la grace de reſiſter aux perſecutions ou aux ſupplices pour la confeſſion du nom de Dieu, leur eſt beaucoup plus preciſément, abondamment & excellemment confetée au Sacrement de la Confirmation, inſtituée proprement pour ceſt effect. A l'occaſion dequoy

au lieu d'vn petit nombre de perſonnes remarquées en l'ancien Teſtament, pour leur conſtance aux perſecutions & ſupplices, les millions,&les millions de millions, en la premiere Egliſe Chreſtienne, de toutes ſortes d'ages & de ſexes, ont triomphé des croix, des flames,& des rouës; & comme s'ils euſſent eu des corps impaſſibles, ou
Orat. 1. in Iul. pluſtoſt,dit ſainct Gregoire de Naziáze, comme s'ils n'euſſent point eu de corps, ont laſſé les mains, & vſé les gennes, tortures & ſuppliees de ceux qui les tourmentoient. Et ainſi encore que hors de l'Euchariſtie vn homme par aumoſnes, ieuſnes, & prieres, ſe puiſſe procurer l'augmẽtation de la grace & de la charité, & paiſtre & nourrir ſon eſprit en quelque ſorte de la meditation de la parole de Dieu, & de la contemplation de l'hoſtie immolée pour nous en la croix; & par ce moyen participer imputatiuement au merite d'icelle, & s'eſtreindre & vnir de charité & vnion ſpirituelle auec Chriſt, neantmoins il obtient bien plus facilement & plus abondamment ceſte augmentation de grace & de charité, ceſte reſtitution de vigueur & de chaleur naturelle de l'ame alterée, refroidie, & debilitée par les reliques du peché, quand il reçoit en l'Euchariſtie celuy qui eſt l'origine de la grace & la ſource de toute reſtauration, & participe bien plus facilement & abondamment au merite & à la vertu de l'hoſtie, quand il reçoit reellement ceſte meſme hoſtie en luy, de l'attouchement de laquelle ſort vne vertu de ſa propre operation, outre celle que la diuinité fait en nous. Or l'attouchement de ceſte hoſtie agit non ſeulement en nos corps, comme l'attouchement de la chair de Chriſt agit en la femme malade du flux de ſang, mais auſſi, cõme dit ſainct Cyrille, en nos ames. Et encore que l'oraiſon de foy, meſme hors le Sacrement de l'extreme onction, puiſſe quelquesfois eſtre telle, qu'elle ſauue l'infirme, & face s'il eſt en peché, qu'ils luy ſoient pardonnez; ſi eſt-ce que quand auec meſme ferueur & meſme diſpoſition elle eſt accompagnée & comme reueſtuë du Sacrement de l'extreme onction, elle opere ceſte grace beaucoup plus abondamment & plus aſſeurément; noſtre certitude alors ne dependant point de noſtre diſpoſition & deuotion, mais de la promeſſe de Dieu ajointe au Sacremẽt: & en cela noſtre condition ſurpaſſe celle des anciens Iſraëlites, qui eſtoient priuez de tous ces aydes externes de ſalut, ne leur ſeruants leurs Sacrements ſinon d'objects externes pour exciter la meditation & contemplation de leur foy, & non d'inſtruments, cauſes, & canaux de la grace pour l'influer & produire en eux conjointement auec la foy: au moyen dequoy il leur eſtoit beſoin en ces ſiecles-la, pour obtenir le ſalut d'vne foy beaucoup plus eminente & heroïque, afin de pouuoir ſuppleer par l'excés & l'auãtage de leur pieté, le defaut de ces aydes & ſecours externes dont ils eſtoient deſtituez. Et conſequẽment le ſalut eſtoit

beaucoup

beaucoup moins cõmun & moins facile à obtenir entr'eux, qu'entre les fideles de l'Egliſe Chreſtienne; entre leſquels vne mediocre & moindre foy accompagnée de ces aydes & ſuppléméts extetnes, & de ces inſtruments & canaux coopetants & contribuants de leur coſté reellement leur part de la grace, fait ce qu'vne foy eminente, telle que celle des Patriarches & Prophetes, deſtituée de ces ſecours collateraux,& de ces forces auxiliaires,faiſoit en l'ancien Teſtamẽt.

CHAP. XXXII.

Reſponſe aux obiections du ſieur du Pleſſis, priſes des langages des Peres touchant les Sacrements, & la parole de Dieu, page 942. edit. 2. page 725. edit. 1.

VNE des autres batteries que fait le ſieur du Pleſſis contre la doctrine de l'Euchariſtie, eſt priſe de la comparaiſon des langages que les Peres tiennent des Sacrements, auec ceux qu'ils tiennent de la parole de Dieu; *Eſquels*, dit-il, *ils nous apprennent que le meſme Chriſt, qui eſt receu aux Sacrements, eſt auſſi receu en la parole, voire beu & mangé en icelle:* Et pour preuue de ſon intention, allegue premierement la ſimilitude des phraſes de l'Eſcriture touchant le Bapteſme, duquel elle dit; [a] *Nous ſommes regenerez par le renouuellement du ſainct Eſprit; Nous y reueſtons Chriſt, & nous y deſpoüillons le corps des pechez*; auec les phraſes de la meſme Eſcriture touchant les effects de la parole de Dieu; de laquelle ſainct Paul dit; [b] *Ie vous ay engendré par l'Euangile.* Et S. Pierre; [c] *Vous eſtes regenerez, non point par ſemence corruptible, mais incorruptible, aſçauoir, par la parole de Dieu.* Mais ny ſainct Paul ne parle là de la regeneration, c'eſt à dire, de la remiſſion des pechez, & purgation de l'ame, & infuſion de la grace, telle qu'eſt la regeneration qui ſe fait au Bapteſme, mais du principe de la conuerſion à la foy Chreſtienne; Voulant inſinuer par la difference qui eſt entre les peres & les pedagogues, la differẽce qui eſtoit pour le regard des Corinthiens entre luy & les autres Docteurs, qui auoient enſeigné l'Euangile à Corinthe, aſçauoir, que quelque progrez que les autres euſſent faict pour le regard de l'enſeignement de la doctrine Chreſtienne à l'endroit des Corinthiens, pour le plus ils ne pouuoient obtenir enuers eux ſinon le tiltre de pedagogues, & non celuy de peres, dautant que c'eſtoit S. Paul qui auoit ietté les premiers fondements de leur inſtruction, & auoit commencé le premier à leur preſcher la doctrine de l'Euangile. Au moyen dequoy le progrez que les autres auoient baſty ſur ſes fondements, ne leur pouuoit acquerir le nom ſinon de pedagogues, & non de peres en la doctrine Chreſtienne, attẽdu qu'ils auoiẽt eu affaire à des gents déja conuertis, & à cultiuer, & non à plãter parmy eux la doctrine Chreſtienne. Ny S. Paul quãd il parleroit là de la regeneration, n'entẽdroit parler de l'Euãgile, cõſideré preciſémẽt, & ſans la ſuitte & l'adjonction du Bapteſme, qui eſt le ſeau, le gage, & l'inſtrumẽt de la participatiõ des promeſſes de l'Euãgile: lequel bapteſme encore que S. Paul ne leur appliquaſt pas à la pluſpart d'eux luy-meſme, neantmoins il le leur faiſoit appliquer. Et pourtant pour monſtrer que ceux qu'il auoit

a *Tit.* 3 5. *Gal.* 3.27.

b *Coloſſ.* 2. 11.

c 1. *Cor.* 4.15. 1. *Pet.* 1. 23.

engendrez, il ne les auoit point engendrez à ſoy, mais à Chriſt; Il
1. Cor. 3. 4. crie; *L'vn de vous dit, Moy ie ſuis de Paul; l'autre, Moy ie ſuis d'Apollon; l'autre, Moy ie ſuis de Cephas; l'autre, Moy ie ſuis de Chriſt; Chriſt eſt-il diuiſé? Paul a-t'il eſté crucifié pour vous? Auez-vous eſté baptizez au nom*
2. Cor. 1. 13. *de Paul?* Car que la predication ſeule ne fuſt pas ſuffiſante pour les regenerer à la vie eternelle, ſelon la voye ordinaire des moyens inſtituez de Dieu, ſans l'applicatiõ du bapteſme, le meſme S. Paul l'auoit appris par le propre exemple de ſa conuerſion: apres laquelle
Act. 22. 16. Ananias luy dit, à luy déja croyant & inſtruit de la doctrine de l'Euangile: *Maintenant que tardes-tu? Leue toy, & ſois baptizé & laué de tes pechez, inuoquant le nom du Seigneur.* Et S. Auguſtin nous l'a témoi-
a *Aug. lib. 1. de nuptiis & concupiſc. cap. 33.* Quid enim prodeſſet vel ante baptiſmũ pœnitentia, niſi baptiſmus ſequeretur, vel poſtea, niſi præcederet?
gné cy deſſus en ces mots: a *Que ſeruiroit, ou deuant le bapteſme la penitence, ſi le bapteſme ne ſuiuoit; ou apres, ſi le bapteſme ne precedoit?* Et quant à ces mots de S. Pierre, b *Vous eſtes regenerez non point par ſemence corruptible, mais incorruptible*, aſçauoir, par la parole de Dieu, entant qu'accompagnée du bapteſme, ou nous renuoyant au bapteſme, & faiſant elle-meſme part du bapteſme: Ny S. Pierre n'a iamais creu que ſelon le cours ordinaire de la grace de Dieu en ſon Egliſe, l'audition & croyãce de la parole de Dieu fuſt ſuffiſante ſans le bapteſme, pour
b 1. Pet. 1. 23. regenerer les croyants au ſalut; luy qui répondoit à ceux qui apres auoir oüy ſa predication, furẽt touchez de compunction de cœur,
c Act. 2. 38. & luy demanderent à luy & aux autres Apoſtres, c *Que ferons-nous? Faittes*, dit-il, *penitence, & qu'vn chacun de vous ſoit baptizé au nom du Seigneur Ieſus, en remiſſion de vos pechez, & vous receurez le don du ſainct Eſprit.* Dont il ſe void que ce qu'ils ont attribué à la predicatiõ de la parole, l'effect que l'Eſcriture attribuë au bapteſme, ç'a eſté comme en vne cõdition diſpoſitiue & inductiue à la receptiõ du bapteſme,
d *Hieron. lib. 3. commentar. in Matth. cap. 28.* Non enim poteſt fieri vt corpus baptiſmi recipiat Sacramentum, niſi antè anima fidei ſuſceperit veritatem.
ſuiuant ce que dit S. Hietóme: d *Il ne ſe peut faire que le corps reçoiue le Sacrement du bapteſme, que deuãt, l'ame n'ayt receu la verité de la foy.* Or ſe contẽte le ſieur du Pleſſis de proceder iuſques là par le témoignage de l'Eſcriture. Car quant à l'égalité des phraſes, qui afferment que Chriſt eſt auſſi bien receu, voire beu & mãgé en la parole, cõme aux Sacremẽts, Il les recerche ſeulemẽt dans les eſcrits des Peres; & pour ceſt effect cõmence par Origene, dõt il allegue pluſieurs choſes qui ne ſont point à ſon propos. Car dire qu'Origene appelle la parole de Dieu, le pain de vie, que fait cela pour égaler la predication de la parole aux Sacremẽts? Ne confeſſons-nous pas que les entretiẽs, les exercices, les meditations, cõtemplations, & inſtructions de noſtre ame luy tiennent en quelque ſorte, c'eſt à dire, metaphoriquement, lieu de paſture & de nourriture, dautãt que les facultez de noſtre ame ſõt portées d'vne inclinatiõ naturelle & d'vn deſir naturel, à deſirer l'exercice de leurs propres operatiõs, & la cõception des images & des eſpeces de leurs objets, quãd elles viennent à deſirer ces cho-

ſes, lequel deſir preſuppoſe touſiours vne priuation des choſes deſirées, & vne aptitude & inclination à les acquerir, ſont eſtimées cõme vuides & affamées, ou de l'image de leurs objets, leſquels elles ſont capables & deſireuſes de receuoir, ou de l'exercice de leurs propres puiſſances & operations, leſquelles elles ſont capables & deſireuſes d'exercer, ſont eſtimées comme vuides & affamées: & au contraire lors que leur vacuité & capacité vient à eſtre aucunemẽt remplie, ou de l'image des objets, ſi ce ſont facultez contemplatiues, ou de l'exercice de leur operatiõ, ſi ce ſont facultez actiues; l'ame eſt dicte eſtre en quelque ſorte, c'eſt à dire, metaphoriquement & allegoriquemẽt, repeuë, nourrie & raſſaſiée par elles. Et en ce ſens Pericles diſoit, qu'il mouroit de faim quand il ceſſoit de gouuerner & manier les affaires politiques. Et en ce ſens les Poëtes profanes ont dict que l'eſperance nourrit les amãts. Et en ce ſens les Philoſophes ont dict que la doctrine eſt la paſture de l'ame. Et en ce ſens meſme noſtre Seigneur a dict, *Que ſa viãde eſt de faire la volõté de ſon Pere.* Or qui de nous nie que la parole de Dieu qui eſt le vray entretien, meditation & contemplation de nos ames, la vraye doctrine & inſtruction de nos eſprits, ne puiſſe eſtre appellée allegoriquement & par metaphore, l'aliment & la paſture des Chreſtiens, puis que les Philoſophes Payens meſmes vouloient bien que leur philoſophie profane fuſt la paſture & l'aliment des ames de leurs diſciples, & que noſtre Seigneur qui a eſté le porteur de ceſte parole, qui eſt celuy par lequel le Pere a parlé aux derniers temps, qui eſt celuy auquel tous les threſors de la ſapience du Pere ſont cachez, ne puiſſe eſtre meſme en ce ſens, voire doublement, appellé le pain de vie, aſçauoir, en tãt qu'obiect de ceſte doctrine, & en tant que docteur & annonciateur de ceſte doctrine? Mais que noſtre Seigneur, outre l'office de l'inſtruction & de l'enſeignement ne ſoit point encore en autre ſorte pour noſtre regard, le pain de vie, nous le nions conſtammẽt & reſolument. Car nous affermons, qu'outre l'office & la qualité qu'il a d'eſtre l'obiect de noſtre foy, & le docteur & inſtituteur de noſtre foy; il eſt encore en deux autres manieres noſtre paſture & noſtre viande, l'vne, par les effects de ſa diuinité, entant qu'il influë & trãſmet en nous les graces de ſon eſprit, operant par iceluy vrayement & reellement en nos ames, les graces & conditions diſpoſitiues à la vie eternelle; & l'autre, par ſon humanité, entant qu'il communique ſon corps à nos corps, afin que par l'attouchement de ſa ſacrée chair, par la contagion de laquelle il gueriſſoit les maladies, & reſuſcitoit les morts, & en laquelle toute plenitude de diuinité reſide corporellement; il communique à toute la ſubſtance de l'homme vne qualité ſeminale d'incorruption & d'immortalité. Et partant comme il eſt dés ce monde, en trois ſortes noſtre paſture & noſtre

Ioan. 4.34.

viande; l'vne ſimplement doctrinale, aſçauoir par ſa doctrine, & par la predication de ſa parole; l'autre ſimplement operatiue, par l'operation & l'influence des graces & des effets de ſa diuinité, l'autre eſſentielle & ſubſtantielle par la participation de ſon corps & de la ſubſtance de ſon humanité: Ainſi en toutes ces trois ſortes-la, eſtoit-il, mais diuerſemẽt, figuré par la manne, & en toutes ces trois ſortes-la, eſt-il, mais diuerſemenr, appellé pain de vie, aſçauoir & comme annonciateur du Verbe doctrinal, c'eſt à dire de la parole enſeignee; & comme Verbe eternel & ſubſiſtant; & comme ſubſiſtant coniointement du corps vny hypoſtatiquement au Verbe. Or cela eſtant, que fait pour le ſieur du Pleſſis ce qu'il allegue d'Origene en ces mots: a *Il nous faut chaſtier vn peu ceux qui negligent l'aſſemblee, & fuyent d'ouyr la parole de Dieu?* Nions-nous que la parole de Dieu, en l'vn de ces ſens que nous auons dict, ſoit le pain de vie? Mais Origene adiouſte vn peu apres: b *Les Chreſtiens mangent tous les iours les chairs de l'Agneau, c'eſt à dire, prennent tous les iours les chairs de la parole de Dieu.* Ouy: mais il peut auſſi bien entẽdre là par la parole de Dieu, la parole ſubſiſtante, comme la parole doctrinale: Voire la ſuitte du texte monſtre que c'eſt du Verbe ſubſiſtant qu'il parle en ce lieu la: *Les Chreſtiens*, dit-il, *mangent tous les iours les chairs de l'Agneau, c'eſt à dire, prennent tous les iours les chairs de la parole de Dieu*: *Car Chriſt noſtre Paſque a eſté immolé.* Là où il ſe void que par le Verbe de Dieu, il entend Chriſt. Le ſieur du Pleſſis adiouſte, comme vn fil continu d'Origene; *Parole*, dit-il, *qui eſt appellée chair, & pain, & laict*, &c. *Voire ce pain vif qui eſt deſcendu du Ciel, le pain qui nous eſt diſtribué en l'Euangile.* Choſes qui ne ſont ny à la ſuitte du premier paſſage, mais ſur vn autre liure, & en vne autre homelie; ny ne ſont couſuës ſelon le meſme ordre, dans l'autheur; ny ne parlẽt de l'explication du mot, *chair*, comme employé au nouueau Teſtament pour ſignifier la parole de Dieu, mais expliquant allegoriquement ces paroles de Moyſe aux Iſraëlites, touchant les cailles & la manne: *Le ſoir vous mangerez de la chair, & le matin vous ſerez remplis de pains.* Il interprete allegoriquement les chairs, & les pains, & le laict, & les herbes mentionnez dans les liures de Moyſe, de la parole de Dieu, & de la doctrine des Prophetes, & de l'Euangile: *Ne t'eſtonne point*, dit-il, *que la parole de Dieu ſoit appellée chair, & pain, & laict, & herbe, & ſoit nommée diuerſement ſelon la meſure des croyants, ou la poſſibilité des receuants.* On peut auſſi entẽdre en ce paſſage que Chriſt apres ſa reſurrection, laquelle nous auõs mõſtrée auoir eſté faitte au matin, remplit les croyants de pains, dautãt que les liures de la Loy & des Prophetes non entendus auparauant, & non cogneus, il nous les donna, & conceda ces inſtruments-la à l'Egliſe pour noſtre inſtruction; de ſorte que le pain en nombre ſingulier ſoit en l'Euangile,

a *Orig. in Gen. homil.* 10. Et neceſſe eſt, eos qui collectam negligunt, & audire declinãt verbũ Dei, per patientiam caſtigare, qui non deſiderant verbum, panem vitæ.

b *Ibidem.* Chriſtiani, omni die carnes agni comedunt, id eſt, carnes verbi Dei quotidie ſumunt.

c *Orig. in Exod. hom.* 7.

& les autres liures de la Loy, ou des Propheres, ou des hiſtoires, ſoient appellez les pains en nombre pluriel; deſquels ſont remplis ceux qui croyent d'entre les Gentils. Semblablemenr que fait pour le ſieur du Pleſſis ce qu'il dit, que la chair qui au ſacrifice de l'ancien Teſtament eſtoit deputée aux Sacrificateurs, & laquelle ils ne pouuoient manger reſeruée du iour precedenr, eſtoit en figure myſtique la parole de Dieu, laquelle les Preſtres enſeignent en l'Egliſe, qui ne pouuoir eſtre enſeignée ſelon la vieilleſſe de la Loy, mais ſelon la nouueauté de l'Euangile: Ou quand il dit que la vraye nourriture de la nature raiſonnable, eſt la parole de Dieu: Ou quand il dict que la Manne c'eſt le pain celeſte de la parole de Dieu; boire de la pierre, c'eſt entrer en l'interieur de la doctrine ſpirituelle: Cela empeſche t'il que outre la nourriture que noſtre Seigneur nous donne par ſa doctrine conſignée à la bouche de ſes Prophetes & de ſes Apoſtres, il ne nous nourriſſe encore, & comme Verbe ſubſiſtant & eternel de Dieu par l'influence des effects & des graces de ſa diuinité, & comme conſiſtant conioinrement de la chair vnie hypoſtatiquement à ce Verbe par l'exhibition & communication de ſon corps, auquel reſide la plenitude de ceſte diuinité? Le meſme Origene ne proteſte-t'il pas que non ſeulement la manne eſtoit la figure de la nourriture que Chriſt nous deuoit donner par ſa doctrine, mais auſſi de ſa chair qu'il nous deuoit donner pour viande? Ne crie-t'il pas, *Auparauant eſtoit le Bapteſme en enigme, en la nuée & en la mer; maintenant la regeneration eſt en eſpece,* (c'eſt à dire là, en eſſence, comme il appert par l'oppoſition qu'il fait de l'eſpece de la verité, aux figures & aux images,) *en l'eau & au ſainct Eſprit? Alors en enigme la manne eſtoit viande; maintenant en eſpece,* (c'eſt à dire en eſſence,) *la chair du Verbe de Dieu eſt vrayement viande, comme il le dit luy-meſme en ces mots: Car ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage.* Par la conference deſquels lieux il monſtre que ſelon la duplicité du ſens, equiuocation & homonymie de ce mot, *Verbe de Dieu,* ou, *parole de Dieu,* qui ſignifie & parole doctrinale, & parole ſubſtantielle, Il enſeigne que nous ſommes nourris en deux ſortes du Verbe de Dieu; l'vne, par l'inſtruction de la parole doctrinale annoncée par la bouche & la plume des Prophetes & des Apoſtres: l'autre, par la participation du corps du Verbe eſſentiel & ſubſiſtant, qui eſt la parole perſonnelle & eternelle de Dieu. Semblablement quand il dit; *Ie vous veux admonneſter par les exemples de voſtre religion: Vous ſçauez ceux d'entre vous qui auez accouſtumé d'aſſiſter aux Sacrements, comme lors que vous prenez le corps du Seigneur, vous le gardez auec toute cautelle & veneration, de peur qu'il n'en tombe quelque peu que ce ſoit, de peur de laiſſer cheoir quelque choſe du don conſacré: Car vous-vous croyez coulpables, & le croyez à bon droict;*

a *Origen. hom. 7. in Numer.*

b *Orig. hom. 13. in Exodum.* Volo vos admonere religionis veſtræ exẽplis. Noſtis, qui diuinis myſteriis intereſſe conſueuiſtis, quomodo eùm ſuſcipitis corpus Domini, eum omni cautela & veneratione ſeruatis, ne ex eo parum quid decidat, ne cõſecrati muneris aliquid delabatur.

s'il en tombe quelque choſe par voſtre negligẽce. Que ſi vous vſez donc d'vne ſi grande cautelle pour conſeruer ſon corps, & en vſez à bon droict, comment penſez-vous que ce ſoit vn moindre crime de negliger la parole de Dieu, que ſon corps? Que fait cela pour le ſieur du Pleſſis? Car ſi l'Euchariſtie n'eſtoit que du pain employé pour ſignifier le corps de Chriſt, & non le vray & propre corps de Chriſt, quelle comparaiſon y auroit-il entre laiſſer tomber ce pain-là à terre, & laiſſer tomber la parole de Dieu de nos cœurs? Mais Origene, dit le ſieur du Pleſſis, *compare expreſſément la parole de Dieu à l'Euchariſtie, quand il dit:* [a] *Nous ne beuuons pas ſeulement le ſang de Chriſt és ceremonies des Sacrements,* (il y a dans le texte, *au rit des Sacrements*) *mais auſsi lors que nous receuons ces paroles eſquelles conſiſte la vie, comme il dit luy-meſme; Les paroles que ie vous ay dittes, ſont eſprit & vie.* Ouy; Origene expliquant ceſte prophetie de Balaam, Que le peuple d'Iſraël boiroit le ſang des bleſſez, eſcrit; *Qu'ils nous dient donc qui eſt ce peuple qui a en vſage de boire le ſang? c'eſtoient ces choſes leſquelles les Iuifs qui ſuiuoient le Seigneur, oyants en l'Euangile, ſe ſcandalizerent, & dirent; Qui eſt-ce qui peut manger ſa chair, & boire ſon ſang? Mais le peuple Chreſtien, le peuple fidele oyt ces choſes, & les embraſſe, & ſuit celuy qui dit; Si vous ne mangez ma chair & beuuez mon ſang, vous n'aurez point la vie en vous meſmes; car ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage: Et celuy qui diſoit ces choſes a eſté bleſſé pour tous; car il a eſté bleſſé pour nos pechez, comme témoigne Iſaye. Or ſommes-nous dicts boire le ſang de Chriſt, non ſeulement en vſage des Sacrements, mais auſſi quand nous receuons ſes paroles.* Et ce qui s'enſuit. Mais de cela que peut-on conclurre? Il n'y a propoſition ſi reelle en la Theologie, qui n'ayt ſa correſpondance allegorique. Nous ſommes dicts reſuſciter, non ſeulement lors que nos ames reprennent leurs corps, deſquels elles auoient eſté ſeparées par la mort; comme il arriua au Lazare, & aux autres qui reſuſciterent du temps de noſtre Seigneur en Hieruſalem, & comme il arriuera à tous au Iugement final: mais auſſi quand nous ſommes reformez à vne nouuelle vie; ſelon les paroles de ſainct Paul: Si vous eſtes reſuſcitez auec Chriſt, ayez l'eſprit tourné aux choſes qui ſont en haut. Et pour cela dirons-nous qu'il n'y a point de reſurrection vraye, reelle, & corporelle, & nous rendrons-nous compagnons de ceux contre leſquels crie ſainct Paul, qui n'admettants autre reſurrection qu'vne reſurrection intellectuelle & allegorique, diſoient que la reſurrection auoit déja eſté faitte? Tous les Docteurs eſcriuent que la Vierge Marie conceut Chriſt, non ſeulement auec le corps, mais auſſi auec l'eſprit, quand elle creut à la voix de l'Ange. Eſt-ce à dire pour cela que ces deux conceptions ayent eſté égales l'vne à l'autre; & que l'vne n'ayt eſté non plus

a *Orig. hom. 16. in Numer.* Bibere autem dicimur ſanguinem Chriſti, nõ ſolùm Sacramentorum ritu, ſed & cùm ſermones eius recipimus, in quibus vita cõſiſtit, ſicut ipſe dicit: Verba quæ ego loquor, ſpiritus & vita ſunt.

Coloſſ. 3. 1.

reelle & essentielle que l'autre, ains simplement mentale & allegorique comme l'autre? Nous disons que l'Eglise ieusne, non seulement quand elle s'abstient des viandes, mais aussi quand elle s'abstient de peché. Et donc l'vn de ces ieusnes sera allegorique, comme l'autre, ne seta non plus propre & reel que l'autre? Sainct Symeon ne vid pas seulement nostre Seigneur Iesus-Christ lors qu'il le circoncit dans le temple; mais l'auoit déja veu en pensée & meditation tout le temps auquel il auoit attendu sa venuë: Et les Apostres dont sainct Iean dit, parlant en commun de soy & d'eux; Ce qui estoit dés le commencement, ce que nous auons oüy, ce que nous auons veu de nos yeux, ce que nous auons regardé, ce que nos mains ont manié du Verbe de vie, auoit sa correspondance allegorique en la vision des yeux de la foy, & en l'attouchement des mains de la foy, dont mesme ils voyoient & attouchoiét Christ mentalement & allegoriquement, mesme aptes qu'il fut enleué de leurs mains & de leurs yeux: Et pour cela s'ensuit-il que la vision & l'attouchement dont il parle là, n'ayt point esté reelle, mais seulement intellectuelle & allegorique? La duplicité du sens de ce mot de *Verbe*, ou *parole de Dieu*, qui signifie tantost parole doctrinale, tantost parole subsistente & essentielle, & selon l'vne & l'autre signification est attribuée à Chtist; mais l'vne causalement & originalement, dautant que Christ est la cause, l'autheur & l'annonciateur de toute l'instruction, de tout l'enseignement, & de toute la doctrine que nous apptenons de Dieu; & l'autre formellement, dautant qu'il est le Verbe personnel & subsistant du Pere; fait que sous l'equiuocation de ce nom, les anciens font souuent des passages & allusions de l'vne de ces significations à l'autre: Comme quand sainct Athanase dit que le Verbe tousiours viuant de Dieu a peu resuscíter le corps qu'il auoit vestu, suiuant ceste sentence de sainct Paul: *Car le Verbe de Dieu est viuant & plein d'efficace*. Lequel passage Caluin & ses disciples veulent estre dict literalement de la parole doctinale. De là procede que quelques anciens considerants Chtist, tantost comme le Verbe essentiel & subsistant de Dieu, tantost considerants Chtist proprement comme le Verbe essentiel & subsistant du Pere; interptetent aussi proprement la chair du Verbe prise en ce sens, pour le vtay corps humain, pris & vestu par le Verbe personnel de Dieu; quelquesfois le considerants improprement pour le Verbe doctrinal de Dieu, ce qu'il est non formellement, mais causalement & improprement; ils interpretent par ieu & allusion allegorique, la chair & le sens de ce Verbe doctrinal de Dieu, la predication de la parole. Et en ce sens Otigene dit ces autres mots citez par le sieur du Plessis, *Nous mangeons la chair de la parole de Dieu; Car il a dict, Si*

Hebr. 4. 12.

Origen. hom. 23. *in Numer.* Nos

autem comedimus carnes Verbi Dei. Ipſe enim dixit, Niſi comederitis carnes meas, non habebitis vitam in vobis ipſis. Hoc quod modò loquimur, carnes ſunt Verbi Dei.

vous ne mangez ma chair, vous n'aurez point de vie en vous: Ce que nous vous parlons maintenant, ce ſont les chairs de la parole de Dieu, transferant allegoriquement à la chair, c'eſt à dire a la viande de la parole doctrinale, ce que nos aduerſaires meſmes ſçauent eſtre dict en ſainct Iean proprement de la chair de la parole ſubſiſtente & perſonnelle : & cela pour ne reueler point les ſecrets des Sacrements aux non initiez , deſquels il dit au meſme commentaire ſur les Nombres; *Qui eſt-ce qui expliquera facilement la raiſon, ſoit de la perception de l'Euchariſtie, ſoit de la maniere en laquelle elle eſt adminiſtrée, ou des choſes qui ſe celebrent au Bapteſme, paroles, geſtes, ordres, interrogations & réponſes? Et toutesfois nous portons toutes ces choſes couuertes & voilées ſur nos épaules,* (ainſi parle-t'il, faiſant alluſion à ceux qui portoient l'Arche & les myſteres de l'ancien Teſtament couuerts,) *quãd nous les accompliſſons & executons ainſi que nous les auons receuës en tradition du ſouuerain Pontife & de ſes enfants.* Et en l'homelie neufiéme ſur le Leuitique, citée par le ſieur du Pleſſis en la premiere edition de ſon liure; [a] *Ne t'arreſte point au ſang de la chair,* parlant du ſang du veau dõt le ſouuerain Sacrificateur oignoit auec ſon doigt le propitiatoire deuers l'Orient, *mais apprens pluſtoſt le ſang du Verbe, & oy-le luy-meſme, te diſant, Ceci eſt mon ſang qui ſera épandu pour vous en remiſſion des pechez. Celuy qui eſt initié aux myſteres, cognoiſt la chair & le ſang du Verbe de Dieu. N'inſiſtons donc point en ces choſes qui ſont cogneuës à ceux qui les ſçauent, & ne peuuent eſtre découuertes à ceux qui les ignorent.* Et au premier liure contre Celſus: [b] *S'il y a*, dit-il, *quelque choſe en la religion Chreſtienne qui ne ſoit pas communiquée à tous, cela n'eſt pas particulier à la ſeule doctrine Chreſtienne, mais auſſi à la Philoſophique: Et les autres myſteres auſſi qui ſe font par tout entre les Grecs & les Barbares, nul ne les calomnie de ce qu'ils ſe font occultement. Et partant Celſus calomnie inconſiderément les Sacremẽts clandeſtins des Chreſtiens.* Mais en ſomme quoy que die & entende dire Origene, aux lieux citez par le ſieur du Pleſſis, & en tous les autres qu'il pourroit citer de luy; cela eſt de nulle authorité pour ce regard, ayant eſté les erreurs d'Origene telles en tous les poincts ſur leſquels eſt fondé ce myſtere, qu'il porte ſa recuſation & ſon incompetence auec ſoy-meſme. Car puis qu'il a eſté condamné de l'antiquité, pour auoir conuerty toute la realité de l'Eſcriture en vanitez & éluſions allegoriques, pour auoir deſtruit la toute-puiſſance du Pere, impugné la diuinité du Fils, nié l'operation du ſainct Eſprit ailleurs qu'és choſes inanimées; & a eſté particulierement refuté des anciens en ce dernier poinct, par l'inſtance de l'Euchariſtie & du Bapteſme, où le ſainct Eſprit pour produire ces Sacrements opere és choſes inanimées; quelque choſe qui ſe puiſſe alleguer de luy, elle eſt de nulle authorité, & principalement pour ce regard. Or qu'Origene ayt

[a] *Orig. in Leuit. homil. 9.*

[b] *Idem contra Celſum l. 1. p. 7.* Τὸ δ' εἶναί τινα ἐν μὲν τῇ ἐξωτερικῇ καὶ εἰς τοὺς πολλοὺς φερομένῃ, ἃ μόνον ἴδιον ἐστὶ Χριστιανῶν λόγου, ἀλλὰ καὶ ἐν τῇ παρ' ἑλλησὶν καὶ βαρβάροις παρ' αὐτοῖς μὴ ἴσως ἐξωτερικοῖς λόγοις, ἀλλ' οὐκ ἐσωτερικοῖς, καὶ πάντα ὅ τε παλαιὸς μυστικῶς καὶ τὸν ὑπολοιπὸν ἡμῖν τοῦ βαρβάρου κρυφίως ὄντα οὐ διαβάλλομεν· διὸ καὶ μάτην μηδὲ τοῦτο ἀκριβῶς τὸ κρυφίων τοῦ χριστιανισμοῦ, διαβάλλῃ αὐτὸ.

eſté tel, nous le monſtrerons amplement cy-apres au lieu où nous examinerons de propos deliberé les paſſages que le ſieur du Pleſſis cite de luy, lors qu'il le cite en ſon lieu, ſelon l'ordre des temps, comme témoin de la doctrine de l'Euchariſtie. Seulement ie repreſenteray au ſieur du Pleſſis ce que Caluin eſcrit d'Origene, en ces mots: [a] *Origene, & pluſieurs apres luy, ont tourné en vn ſens depraué ceſte clauſe, La lettre tuë, & l'eſprit viuifie; & ont pris de là occaſion de penſer que la lecture de l'Eſcriture eſtoit non ſeulement vaine, mais auſſi pernicieuſe, ſion ne la reduiſoit en allegories.* Et ce que Beze en dit en ceux-cy: [b] *Origene a profané ceſte belle diſtinction de la lettre meurtriſſante, & de l'eſprit viuifiant; afin de faire ſeruir la doctrine de Chriſt de farce à tout le mõde, par ſes polluës & impures allegories.* Et derechef: [c] *I'oſeray dire ſi ces eſcrits ſont d'Origene, duquel ils portent le tiltre, que ceſt homme a eſté vn organe éleu & deſtiné du Diable pour renuerſer de fonds en comble la doctrine Apoſtolique.* Et finalement i'allegueray au ſieur du Pleſſis ce qu'il dit luy-meſme d'Origene, proteſtant de nullité contre toutes ſes deciſions, en ces mots: [d] *Le cinquiéme Concile vniuerſel*, dit-il, *a condamné & anathematizé Origene, non moins que Arrius & Neſtorius.* Et derechef: [e] *Vient apres Origene, eſprit hardy, que i'ayme, dit ſainct Hieróme,* [f] *pour tranſlateur,* (il y a dans ſainct Hieróme, *interprete,*) *non pour dogmatiſte, pour ſon eſprit, & non pour ſa foy: Car ſes eſcrits ſont venimeux, éloignez des Eſcritures, faiſants violence à icelles: Et ainſi,* ajouſte le ſieur du Pleſſis, *en iuge toute l'Egliſe. Apres cela,* continuë le meſme ſieur du Pleſſis, *à qui ne ſera-t'il ſuſpect?*

a *Caluin au Cõmentaire ſur la 2. aux Corinth. chap. 3. v 6.*

b *Beza in cap. 2. ad Rom.* Quo ſpiritu ductus Origenes pulcherrimam hãc diſtinctionem literæ occidentis & ſpiritus viuificãtis profanarit, vt fœdis & impuris ſuis allegoriis Chriſti doctrinam omnium ludibrio exponeret.

c *Idem in cap 3. epiſt. ad Roman. edit. ann. 1565. Voyez cy-deſſus pag. 15.*

d *Du Pleſſis liure 3. du Sacrifice de la Meſſe, chap 9. 2. edit. pag. 661.*

e *Idem liu. 3. du Sacrifice de la Meſſe, ch 14. 2. edit. page 754.*

MAIS le ſieur du Pleſſis cite de ſainct Hieróme deux paſſages aucunement conformes à ceux d'Origene: Le premier eſt pris d'vn eſcrit qui eſt veritablement de ſainct Hieróme, aſçauoir, du commentaire ſur l'Eccleſiaſte, où ſainct Hieróme interpretant ces mots de l'Eccleſiaſte, [g] *Chacun homme mange, & boiue, & ioüyſſe du bien de ſon trauail, c'eſt don de Dieu*; dit: [h] *Pour ce que la chair du Seigneur eſt vraye viande, & ſon ſang eſt vray breuuage, ſelon le ſens anagogique, nous auons ce ſeul bien en ce ſiecle preſent, ſi nous mangeons ſa chair & beuuons ſon ſang, non ſeulement au Sacrement, mais auſſi en la leçon des Eſcritures: Car la vraye viande & le vray breuuage qui ſe prend de la parole de Dieu, c'eſt la ſcience des Eſcritures.* Mais que ſe peut il inferer de là? Nous ne reſuſciterons pas ſeulement quand nos ames reprendront leurs corps de la terre, mais auſſi nous reſuſcitons quand nous ſommes renouuellez à vne meilleure forme de vie: Donc de ces deux reſurrections, l'vne ne ſera non plus vraye & reelle que l'autre? Sainct Symeon ne voyoit pas ſeulement noſtre Seigneur

CHAP. XXXIII.

f *Hier. ad Pammach. & Ocean. epiſt. 65. cap. 1.* Laudaui interpretem, non dogmatiſten; ingenium, non fidem.

g *Le ſieur du Pleſſis, pag 943. edit. 2.*

h *Hieron. in Eccleſiaſt. c. 3. l. 5.* Porrò quia caro Domini verus eſt cibus, & ſanguis eius verus eſt potus,

iuxta αἰνιγματωδῶς, hoc ſolùm habemus in præſenti ſæculo bonum, ſi veſcamur carne eius, cruoréque potemur, non ſolùm in myſterio, ſed etiam in ſcripturarum lectione. Verus enim cibus & potus, qui ex verbo Dei ſumitur, ſcientia ſcripturarum eſt.

lors qu'il le tenoit entre ſes bras, mais auſſi le voyoit par meditation & contemplation lors qu'il liſoit ou entendoit les eſcrits des Prophetes: L'vne de ces viſions donc eſtoit allegorique comme l'autre, & n'auoit rien de reel plus que l'autre? Nous mangeons le corps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt vrayement & reellement en l'Euchariſtie: Nous mangeons le meſme corps de Chriſt, allegoriquement & par meditation, deſir & contemplation en la lecture des ſainctes Eſcritures: Nous le mangeons donc également & d'vne meſme ſorte en toutes ces deux actions? L'autre paſſage eſt pris du commentaire attribué à ſainct Hieróme ſur les Pſeaumes; là où l'autheur interpretant ces paroles du Pſalmiſte, *Qui te ſoule de la graiſſe de froment*, apporte pour faire alluſion entre les paroles du vieil Teſtament & celles du nouueau, ces mots de noſtre Seigneur: *Si le grain de froment ne tombe en terre, il demeure ſeul*, & dit: *Heureux qui en ce froment entend la graiſſe. Nous liſons les ſainctes Eſcritures: Moy ie penſe que le corps de Ieſus eſt l'Euangile; & les ſainctes Eſcritures, ie penſe que c'eſt la doctrine: Et quand il dit, Qui ne mangera point ma chair, & ne boira point mon ſang, encore que cela puiſſe eſtre entendu au Sacrement, toutesfois plus veritablement le corps de Chriſt & ſon ſang eſt la doctrine diuine: Quand nous allons au Sacrement, celuy qui eſt fidele*, c'eſt à dire baptizé, *l'entend; s'il tombe en quelque ſoüilleure, l'homme eſt en peril; quand nous oyons la parole de Dieu, & que la chair de Chriſt, & ſon ſang eſt verſé en nos oreilles, ſi nous penſons ailleurs, quel peril encourons-nous?* Or outre ce que l'inſcription de ceſt eſcrit eſt debatuë de faux par ceux du party meſme du ſieur du Pleſſis, pour pluſieurs conſiderations, & entr'autres pour ce qu'il cite Eucherius qui a eſcrit depuis ſainct Hieróme: Et outre ce que l'autheur au prologue de ſon œuure fait profeſſion de ne faire autre choſe en ce Commentaire, ſinon y rapporter en abbregé les traittez & diſcours d'Origene; Il appert qu'en ces paroles-la, qui eſtoient recueillies de la viue voix d'vn Homeliaſte ou Predicateur, & non de la plume d'vn eſcriuain, il ne vouloit pas découurir indifferemment le ſecret de l'Euchariſtie aux non initiez, qui pouuoient eſtre preſents à ces paroles, comme il le témoigne par ces mots: *Celuy qui eſt fidele, l'entend.* Et d'ailleurs il ſe void que l'interpretation forcée qu'il donne par ces mots, *Ie croy que le corps de Ieſus, eſt l'Euangile*; laquelle nul de nos aduerſaires n'oſera dire auoir eſté entenduë par noſtre Seigneur lors qu'il parloit de ſon corps & de ſon ſang, c'eſt afin de l'accommoder & faire ſeruir à l'explication du verſet du Pſalmiſte; *Qui te ſoule de la graiſſe de froment*; lequel l'autheur ayant expoſé par le tiltre de grain de froment que noſtre Seigneur ſe donne en l'Euangile; & pour ce voulant trouuer dans ce verſet du Pſalmiſte vn ſens myſtique de ces mots, *La graiſſe de froment*, qui peuſt

Idem in Pſal. 144. Et adipe frumenti ſatiat te. Fœlix eſt, qui in frumento iſto adipem intelligit. Legimus ſanctas ſcripturas: Ego corpus Chriſti euangeliũ puto, ſanctas ſcripturas puto doctrinã eius. Et quando dicit, Qui comederit carnem meam, & biberit ſanguinem meum, licet & in myſterio poſſit intelligi, tamen veriùs corpus Chriſti, & ſanguis eius ſermo ſcripturarum eſt, doctrina diuina eſt. Si quando imus ad myſterium, qui fidelis eſt, intelligit, ſi in maculã ceciderit, periclitatur. Si quãdo audimus ſermonẽ Dei, & ſermo Dei & cato Chriſti, & ſanguis eius in auribus noſtris fundatur, & no: aliud cogitamus, in quantum periculum procurrimus?

correſpondre au ſens auquel noſtre Seigneur eſt appellé grain de fromenr; Il veut qu'en l'explication de ces mots, *Qui te ſaoule de la graiſſe de froment*, le grain de froment ſoit Chriſt, & la graiſſe dont il nous ſaoule, ſoit ou le corps reel de ſa perſonne au Sacrement, ou le corps allegorique de ſa doctrine en l'Eſcriture; & eſtime qu'encore que ces paroles, *Qui mangera ma chair, & boira mon ſang*, puiſſent eſtre entenduës au Sacrement, c'eſt à dire, pour l'explication de ces mots, *Qui te ſaoule de la graiſſe de froment*; Neanrmoins le corps & le ſang de Chriſt eſt plus veritablement, c'eſt à dire, pour le reſpect de la meſme interpretation de ces mots, *Qui te ſaoule de la graiſſe de froment*, la parole de l'Eſcriture & la doctrine diuine: Inſiſtant touſiours ſur l'ambiguité du tiltre de Verbe, qui eſt attribué à Chriſt en deux ſens, aſçauoir, & comme Verbe doctrinal, & comme Verbe eſſentiel du Pere, ſuiuant ce qu'il ajouſte peu apres: *Ainſi auſſi en la chair de Chriſt, lequel eſt la parole de la doctrine, c'eſt à dire, l'interpretation des ſainctes Eſcritures, nous prenons la viande auec telle ſaueur que nous voulons*: Et derechef; *Reſponds moy, ô Juif, ſi du froment il diſoit, Et il te ſaoule de la graiſſe de froment; comment maintenant dit-il, qui enuoye ſon langage à la terre? Au commencement eſtoit la parole; ceſte parole-là a eſté enuoyée en chair, & la parole a eſté faitte chair, &c. qui enuoye ſon langage à la terre; Il parle de la predication & de la doctrine des Apoſtres.* Et vn peu apres expoſant ces mots: *Il enuoye ſa glace comme par bouchées* ou *morceaux*; *Pour ce*, dit-il, *que nous ne pouuons prendre les chairs du Verbe toutes entieres, elles ſont rompuës, afin que nous les prenions par parties*: les choſes ſont obſcures, & la difficulté de l'interpretation ne nous permet point de parler plus largement. Mais que ces interpretations allegoriques ne facent nul preiudice à la vraye & reelle manducation du corps de Chriſt, non plus que les interpretations allegoriques de la reſurrection des hommes, ou du ieuſne de l'Egliſe, ou de la conception de Chriſt, ne font point de preiudice aux expoſitions principales & literales, auſquelles elles ſont données pour alluſions collaterales & acceſſoires; Il appert, & par les vrays eſcrits de ſainct Hieróme, qui ſeront examinez cy-apres en leur lieu, lors que nous traitterons les témoignages des Peres ſelon l'ordre des temps, & par les autres ſemblables meditations des Peres, leſquels vſants de pareilles alluſions entre la manducation reelle que nous faiſons du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, & la manducation allegorique que nous en faiſons, par la contemplation & le deſir en la meditation des ſainctes Eſcritures; monſtre diſertement qu'ils n'vſent pas de ces phraſes vniuoquement, & ſelon meſme ſens, en l'vne & en l'autre action; mais equiuoquement & en diuers ſens, aſçauoir, en l'vn vrayement, reellement, & eſſentiellement; & en l'autre, allegoriquement, par penſée & meditation: Non plus

Hieron. in Pſal. 147.

que quand ils diſent que la Vierge Marie a conceu Ieſus-Chriſt, & que tous les fideles le conçoiuent encore auiourd'huy, ils n'entendent pas que nous & elle l'ayons conceu en meſme ſorte: *La table du Seigneur*, dit ſainct Hilaire, [a] *eſt celle de laquelle nous prenons la viande, aſçauoir, du pain viuant, duquel ceſte eſt la vertu, aſçauoir, que viuant il viuifie ceux qui le prennent. Il y a auſſi la table des leçons diuines, eſquelles nous ſommes nourris de la viande de la doctrine ſpirituelle.* Là où il met manifeſte difference entre la table de l'Euchariſtie, dont nous prenons le corps de Chriſt, & le pain viuant de vie ſubſiſtente, & la table des lectures du Seigneur, en laquelle nous ſommes repeus de l'aliment de la doctrine ſpirituelle. Et ſainct Ambroiſe, [b] *Tu as la viande Apoſtolique, mange-la, & tu ne defaudras point; mange celle-la auparauant, afin que puis apres tu viennes à la viande du corps du Seigneur, au feſtin du Sacrement, à ce calice dont le deſir des fideles eſt enyuré.* Là où il met derechef manifeſte difference entre l'aliment de la doctrine que nous receuons en la lecture des eſcrits des Apoſtres, & la viande du corps de Chriſt que nous receuons au Sacrement; & veut que l'vn ſerue de preparatif à l'autre. Et ſainct Chryſoſtome expliquant ces paroles de noſtre Seigneur: [c] *Si quelqu'vn mange de ce pain, il viura eternellement; Par ce pain-la il entend, ou la doctrine ſalutaire, & la foy en luy, ou bien par ce pain la il entend ſon corps, car l'vn & l'autre rend l'ame plus forte.* Et Theophylacte: [d] *Tu peux donc*, dit-il, *non ſeulement ſelon la communion myſtique, manger & boire la chair & le ſang du Seigneur: Car celuy mange la chair, qui chemine par la vie actiue; dautant que la chair eſt de difficile digeſtion, comme auſſi la vie actiue eſt laborieuſe: Et celuy boit le ſang comme le vin, duquel le cœur du contemplatif eſt réjoüy. Car la contemplation eſt exempte de labeur, voire eſt le repos des labeurs, & reſſemble au breuuage, dautant que le boire a beſoin de moins de labeur que le manger.* Et neantmoins qui voudroit conclurre de là, que comme ceſte derniere façon de manger & boire le corps & le ſang de Chriſt, eſt metaphorique & allegorique, & non reelle & eſſentielle; ainſi eſt la premiere; il ſeroit refuté, ſans aller plus loing, par les paroles du meſme chapitre, où Theophylacte dit: [e] *Pren garde que le pain mangé par nous au Sacrement, n'eſt point la figure de la chair du Seigneur, mais la meſme chair du Seigneur: Car il n'a point dict; Le pain que ie donneray, eſt la figure de ma chair, mais*

a *Hilar. in Pſal. 147.* Menſa enim domini ex qua cibum ſumimus, panis ſcilicet viui, cuius eſt hæc virtus, vt ipſe viuens eos quoq; qui ſe accipiãt, viuificet. Eſt & menſa lectionũ dominicarũ in qua ſpiritualis doctrinæ cibo alimur.

b *Ambroſius in Pſal. 118.* Habes Apoſtolicum cibum, mãduca illum, & non deficies. Illum ante mãduca, vt poſtea venias ad cibũ Chriſti, ad cibũ corporis dominici, ad epulas ſacramenti, ad illud poculum quo fidelium inebriatur affectus.

c *S. Ioan. Chryſ. in Ioan. hom. 45. pag. 235.* Ἆρα ὅτι τὰ δόγματα λέγει ἐντεῦθεν τὰ σωτήρια, & πῶς τρέφει εἰς αἰῶνα ἡ τὸ σῶμα τὸ ἑαυτοῦ. ἀμφοῖν γὰρ τούτοιν ἡμῖν ψυχῆς.

d *Theophylact. in cap. 6. Ioan. pag. 447.* Καὶ σὺ δύνασαι οὐ μόνον κατὰ τὸν μυστικὸν μεταλαμβάνειν τρόπον, ἀλλὰ καὶ τῷ σώματι, καὶ τῷ αἵματι τοῦ Χριστοῦ. ἡ μὲν γὰρ σὰρξ τροφὴ ἐστὶ πρακτικῆς βιοτῆς. δυσκατέργαστον γάρ ἐστι σάρξ, ὥσπερ καὶ ἡ πρακτικὴ ἰσχνός. τὸ δὲ αἷμα πίνεις ὡς οἶνον εὐφραίνοντα καρδίαν ὁ θεωρητικός· ἄκοπον γάρ ἐστι θεωρία· μᾶλλον δὲ κόπου ἀνάπαυσις· καὶ πίνει ἀναπαύων, ὅτι καὶ ἡ πίστις ἀκοπωτέρα μᾶλλον, ἤπερ ἡ βρῶσις.

e *Idem in idem cap. 6. pag. 446.* προέχας δὲ ὅτι ὁ ἄρτος ὁ ὑπὸ τῶν μυστηρίων ὑφ' ἡμῶν ἀναλαμβανόμενος, τοῦτο οὐχ ὑπόπτου ἐστὶ τῆς τοῦ κυρίου ὀψεως, ἀλλ' αὐτὸ ἡ κυρίου σάρξ. οὐ γὰρ εἶπεν, ὅτι ὁ ἄρτος ὃν ἐγὼ δίδωμι, ἀνάπτυπόν ἐστι τῆς ὀψεως μου, ἀλλ' ἡ σάρξ μου ἐστί· μεταποιῶν τὸ ἀπρόσιτον λόγου ὁ ἄρτος ἐστὶ δηλονότι τῆς μυστικῆς εὐλογίας, & ἐπιφοιτήσαν τὸ ἅγιον πνεῦμα ἐστὶ τοῦ κυρίου.

c'eſt ma

c'eſt ma chair: Car ce pain eſt tranſmué par paroles ineffables, moyennant l'Eulogie myſtique, & la deſcente du ſainct Eſprit en la chair du Seigneur. Et vn peu apres: [a] *Comment, diras-tu, ne nous apparoit-il point chair, mais pain? Afin que n'ayons point horreur de le manger: Car s'il nous apparoiſſoit chair, nous aurions à contre-cœur d'y participer, mais maintenant le Seigneur condeſcendant à noſtre infirmité, ceſte viande myſtique nous ſemble telle que celle qui nous eſt familiere.* Et au commenraire ſur S. Matthieu: [b] *Il n'a point dict, Cecy eſt la figure, mais, Cecy eſt mon corps: Car il eſt changé par vne operation ineffable, encore qu'il nous ſemble pain, dautant que nous ſommes infirmes, & auons horreur de manger la chair cruë, & principalement la chair d'vn homme; & pour ceſte cauſe il nous apparoit bien pain, mais en la verité de l'eſtre, il eſt chair.*

Le ſieur du Pleſſis pourſuit, & ajouſte que S. Auguſtin compare la negligence de ceux qui laiſſent tomber le corps de Chriſt à terre, auec la negligẽce de ceux qui laiſſent perir la parole de Dieu de leurs cœurs. Il eſt vray: S. Auguſtin, ou l'autheur des 50. homelies, eſcrit: [c] *Lequel vous ſemble eſtre le plus, le Verbe de Dieu, ou le corps de Chriſt? Si vous voulez reſpondre la verité, vous deuez dire, que la parole de Dieu n'eſt pas moindre que le corps de Chriſt: Et donc auec la meſme ſollicitude que nous prenons garde, quand le corps de Chriſt nous eſt adminiſtré, qu'il ne tombe rien d'iceluy de nos mains en terre; auec la meſme ſollicitude prenons garde que le Verbe de Dieu qui nous eſt diſtribué, ne periſſe de noſtre cœur, cependant que nous deſtournons noſtre parole ou noſtre penſée à quelque autre choſe: Car celuy ne ſera pas moins coulpable qui aura oüy la parole de Dieu negligemmẽt, que celuy qui par ſa negligence aura laiſſé tomber le corps de Chriſt en terre.* Mais contre qui fait cela, ſinon contre le ſieur du Pleſſis? Car ſi ce qui eſtoit entre les mains des fideles, n'eſtoit que le ſimple ſigne du corps de Chriſt, & nõ le vray & reel corps de Chriſt, quelle égalité ou comparaiſon entre le pain receu des mains corporelles pour ſigne du corps de Chriſt, & la parole de Dieu, receuë dans les cœurs & dans les ames des auditeurs? Et quelle égalité & comparaiſon entre laiſſer tomber le pain figuratif du corps de Chriſt, de la main des communiants, à terre; & laiſſer perir la parole de Dieu, de ſon cœur? Et puis qu'il eſtoit queſtion en ceſte comparaiſon-la, non d'exalter la dignité du Sacrement par la confrontation auec la parole, mais de recommander la dignité de la parole par la comparaiſon auec le Sacremẽt; pourquoy appeller là perpetuellement le Sacrement, le corps de Chriſt, & non le ſigne du corps de Chriſt, ſ'il n'euſt eſté que le ſigne du corps de Chriſt? La conſequence n'euſt-elle pas eſté beaucoup plus forte d'argumenter du moins au plus; & dire, Vous deferez tant d'honneur au Sacrement, qui n'eſt que le ſigne du corps de Chriſt, que de ne ſouffrir point qu'il tombe en terre? combien donc plus en

a *Ibid.* Καὶ πῶς, φησὶν, οὐχὶ καὶ σὺ φαγεῖν ἡμᾶς αἷμα ἐκέλευσας; διὰ τοῦτο καὶ ἡμεῖς ἀνθιζόμεθα πρὸς τὸ βρῶσαι· εἰ μὲν γὰρ ὤφθη ἐφαίνετο, κἂν ἀδύνατα ἦν διὰ τὴν μετάληψιν, ἀλλ' ὅμως διὰ τὸ ἡμετέραν εἶναι ταύτην ἐλαττοῦσθαι τὸν κύριον, διὰ τοῦτο φαίνεται ἡμῖν ἡ μυστικὴ βρῶσις, ὡς ἐπὶ τὸ πλεῖστον ἡ σωτηρίας ἡμῶν.

b *Idem in cap. 26. Matth.* οὐ γὰρ εἶπε, τοῦτό ἐστι σύμβολον, ἀλλὰ τοῦτό μου τὸ σῶμα· εἴρηται γὰρ ἀφράστως μεταποιήσεται, κἂν φαίνεται ἡμῖν ἄρτος· ὅτι γὰρ ἀδύνατος ἐστι μὴ, ἐκ τῶν ἐνδεχομένων ἡμῖν ἐστιν εἰπεῖν ἡμῖν, καὶ αἰσθητοῦ σώματος, ἀλλὰ τῶν ὑπὲρ ἡμᾶς φαινομένων, ἀλλ' ἐν τοῖς ἰδίοις ἔθει.

c *Auguſt. lib. 50. homiliarũ, hom. 26.* Quid vobis plus eſſe videtur, verbũ Dei, an corpus Chriſti? Si verũ vultis reſpondere, hoc vtique dicere debetis, quòd non ſit minus verbum Dei, quàm corpus Chriſti. Et ideò quãta ſollicitudine obſeruamus, quãdo nobis corpus Chriſti miniſtratur, vt nihil ex iſto de noſtris manibus in terram cadat: tanta ſollicitudine obſeruemus, ne verbum Dei, quod nobis erogatur, dum aliquid aut cogitamus aut loquimur, de corde noſtro pereat. Quia non minùs reus erit, qui verbum Dei audierit, quàm ille qui corpus Chriſti in terram cadere, negligentia ſua permiſerit.

deuez-vous deferer à ſa parole, & à plus forte raiſon, ne permettre point qu'il tombe & periſſe de vos cœurs?

Le ſieur du Pleſſis ajouſte que ſainct Auguſtin eſcrit au troiſiéme liure de la Trinité, que Ieſus Chriſt eſt preſché par la langue, par epiſtre, & par le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang. Et qui de nous en doute? Ne proteſtons-nous pas auec ſainct Chryſoſtome [a], que ceſte table nous ſauue & nous enſeigne, c'eſt à dire, qu'elle a deux offices; l'vn, de nous exhibet le medicament, & l'autre, de nous fournir d'enſeignement? Et derechef, [b] que Chriſt, d'icelle nous élargit le ſang viuant, lequel encore qu'il ſoit pris en témoignage de la mort du Seigneur, nous eſt faict toutesfois cauſe de la vie. Et ne prions-nous pas auec ſainct Ambroiſe, Que tes Sacrements, Seigneur, & par leur erudition, nous inſtruiſent, & par leur participatiõ, nous reſtaurent? Mais ſainct Auguſtin n'ajouſte-t'il pas immediatement apres, Qu'encore que Chriſt ayt peu eſtre preſché par toutes ces manieres, neantmoins nous ne diſons qu'aucunes d'elles, ſoient le corps & le ſang de Chriſt, excepté le Sacrement. [c] *L'Apoſtre*, dit-il, *a peu en ſignifiant preſcher Jeſus Chriſt, autrement par ſa langue, autrement par ſon epiſtre, & autrement par le corps & ſang d'iceluy: Car ny ſa langue, ny les parchemins, ny l'encre, ny les ſons ſignifiants prononcez par ſa langue, ny les ſignes des lettres eſcrittes dans des peaux; nous ne les diſons le corps & le ſang de Chriſt; mais cela ſeulement lequel eſtant pris des fruicts de la terre, & conſacré par la priere myſtique, nous le prenons pour le ſalut ſpirituel, en memoire de la Paſſion du Seigneur pour nous; & lequel lors qu'il eſt amené à ceſte eſpece viſible par les mains des hõmes, n'eſt point ſanctifié pour eſtre vn ſi grand Sacrement, ſinon l'eſprit de Dieu operant inuiſiblement*, &c. Par où il montre qu'encore que Chriſt, c'eſt à dire, comme il l'expoſe luy-meſme, ſa paſſion ſoit annoncée par tous ces moyens, neantmoins elle eſt bien annoncée d'vne autre ſorte par l'Euchariſtie, qui ſeule auſſi à ceſte occaſion eſt ditte le corps & le ſang de Chriſt. Et derechef, au meſme liure: [d] *Si les petits enfants n'apprennent iamais par leur experience, ou d'eux ou d'autruy, d'où eſt priſe & cõment faitte l'eſpece de ces choſes-la, & ne la voyent ſinon en la celebration des Sacrements, lors qu'elle eſt offerte & donnée, & qu'on ne leur die par vne tres-graue authorité, de qui elle eſt le corps & le ſang, ils ne croyront autre choſe, ſinon que le Seigneur eſt entierement apparu en ceſte eſpece aux yeux des mortels, & que d'vn tel coſté frappé eſt ſortie entierement ceſte liqueur-la.* Par où il ſe void que l'Euchariſtie annonçoit Chriſt, non comme les ſons des ſyllabes, & les characteres des lettres, & les autres ſignes ſimplement ſignificatifs, mais comme eſtant vrayement & reellement le corps & le ſang de Chriſt. Autrement, auoir declaré aux enfants de qui ces choſes-la eſtoient le corps & le ſang, s'il n'euſt eſté queſtion que d'vn eſtre ſignificatif, ne les euſt pas induits à croire

a *Chryſ. hom. 83. in Matth.*

b *Idem. hom. 7. in Matth.*

c *Auguſt. lib. 3. de Trinit. cap. 4.* Potuit tamen ſignificãdo prædicare Dominũ Ieſum Chriſtũ, aliter per linguam tuam, aliter per epiſtolã, aliter per ſacramentum corporis & ſanguinis eius: Nec linguam quippe eius, nec mẽbranam, nec attramẽtum, nec ſignificationis ſonos lingua editos, nec ſigna literarum conſcripta pelliculis, corpus Chriſti & ſanguinẽ dicimus, ſed illud tãtùm quod ex fructibus terræ acceptum, & prece myſtica conſecratum ritè ſuminus ad ſalutem ſpiritualẽ, in memoriam pro nobis dominicæ paſſionis: Quod cùm per manus hominum ad illã viſibilem ſpeciẽ perducitur, nõ ſanctificatur, vt ſit tam magnũ ſacramentum, niſi operante inuiſibiliter ſpiritu Dei, &c.

d *Idem c. 10.* Et ſi nunquam diſcant experimento, vel ſuo, vel aliorum. & nunquam illam ſpeciem rerum videant, niſi inter celebrationes ſacramẽtorum, cùm offertur & datur, dicatúrque illis authoritate grauiſſima, cuius corpus & ſanguis ſit, nihil aliud credent, niſi omnino in illa ſpecie dominum oculis apparuiſſe mortalium, & de latere tali percuſſo, liquorem illum omnino fluxiſſe.

que Chriſt fuſt apparu ſous ceſte eſpece-la aux yeux des mortels. Mais pour ce que de ces paſſages de ſainct Auguſtin, & de tous les autres que le ſieur du Pleſſis cite de luy, nous en ferons vn entier examen, au lieu où il ſera produict par le ſieur du Pleſſis, ſelon l'ordre de ſon temps, entre les lieux de l'antiquité, nous y renuoyerons les lecteurs.

LA derniere comparaiſon que le ſieur du Pleſſis fait entre l'Euchariſtie & la parole de Dieu, eſt, que comme ſainct Chryſoſtome dit, *que les Cherubins & les Seraphins aſſiſtent à la celebration de l'Euchariſtie*, ainſi ſainct Baſile dit tout de meſme de la parole: [a] *Le Temple de Dieu n'eſt pas faict pour cauſer; car les Anges y aſsiſtent, tenant le controlle des paroles, le Seigneur y aſsiſte, conſiderant les diſpoſitions de ceux qui y entrent.* Or quelle merueille extraordinaire eſt ce, que les Anges aſſiſtent aux fideles aſſemblez en l'Egliſe, eux deſquels Dauid chante, que les Anges plantent leur camp à l'entour de ceux qui craignent Dieu? Mais ſainct Chryſoſtome [b] ne ſe contente pas ſeulement de dire que les Anges aſſiſtent à la celebration de l'Euchariſtie, mais que le Seigneur y eſt manié des mains du Preſtre; & que les Anges aſſiſtent à l'autel, la teſte baiſſée, en l'honneur de celuy qui y eſt immolé; comme des ſoldats en preſence de leur Roy: Et le dit non par forme de rhetorique & d'hyperbole, mais par forme d'hiſtoire qui luy auoit eſté racontée d'vn ſainct perſonnage, doüé de reuelation prophetique, à qui Dieu auoit donné ceſte grace de luy faire voir les Anges en ce geſte à l'entour de l'autel, lors de l'oblation du ſacrifice.

LA troiſiéme maxime que le ſieur du Pleſſis [c] pretend recueillir des paroles des anciens, eſt, Que tout Sacrement cõſiſte en trois choſes, au ſigne, en la choſe ſignifiée, ou en la parole & inſtitution de Dieu. Le ſigne baillé par le Paſteur, eſt receu de la main du fidele, lequel deſcend en l'eſtomach; la choſe baillée de Dieu, eſt receuë de la foy du fidele, qui va en l'ame; & ce par l'interuention de la parole, & du S. Eſprit qui l'accompagne, & qui aſſocie la choſe ſignifiée au ſigne. Or ne m'arreſteray-je point à reprendre l'impertinence de ceſte diſtribution; par laquelle aptes auoir dit de tous les Sacrements en general, Que tout Sacrement conſiſte en trois choſes, au ſigne, en la choſe ſignifiée, & en la parole; Il dit, Le ſigne lequel deſcend en l'eſtomach; comme ſi cela eſtoit vne condition generale du ſigne de tout Sacrement, & non particulierement de celuy de l'Euchariſtie. Et comme ſi S. Auguſtin ne diſoit pas; Nous prenons pluſieurs Sacrements, autrement & autrement, quelques-vns comme vous ſçauez nous les prenons par la bouche, quelques autres nous les prenõs par tout le corps. Il me ſuffira de dire que ceſte propoſition eſt equiuoque: *Tout Sacrement conſiſte en trois choſes, au ſigne, en la choſe ſignifiée,*

a *Baſil. ſerm. in Pſal. 28. p. 179.* Εστιναι γὰρ οἱ παρεστηκότες τοῖς ῥήμασι ἄγγελοι, παρεῖναι ὁ κύριος πρὸς ἐξέτασιν τῶν διαθέσεων τῶν εἰσιόντων δοκιμασίαν. *Pſal. 33. 8.*

b *Ioan. Chryſoſt. lib. 6 de Sacerd. p. 94. edit. Par. ſ.* πῶς καὶ ἀγγέλων παρεστηκότων τῷ ἱερεῖ, καὶ τὸ πρᾶγμα ἅπαν φρικωδεστάτης γέμειν ἐνεργείας, καὶ ὁ θεὸς τὴν δυναστείαν πλουτῶν ἔσω, εἰς ἅπαντα ἐκτέταται. ἐγὼ δὲ καὶ ἄλλως ἔχω σοι ἐπιδεῖξαι τοῦτο, ὅτι καὶ ἀγγέλους ὁρᾶσθαι συμβαίνει τὸν ἱερέα θύοντα, καὶ κατακλίσεις ἐκεῖ γινομένας, ἐπειδὴ ὄψεται ἐξαίφνης ἑαυτὸν ἐν οὐρανῷ γενόμενον, καὶ τὸν κύριον οὐκέτι ἄρτον πάσσοντα, ἀλλ' ὄντως ἐδῶν τὴν δυναστείαν πνευματικῶς, καὶ κατανοήσαντα, ὡς αὐτὸς σφαγιάσαι παρέστης βασιλικὴν ἐκείνην ἰδών.

c *Le ſieur du Pleſſis, liure 4. chap. 1. pag. 943. edit. 2. p. 726. edit. 1.*

ou en la parole & inſtitution de Dieu; dautant que le mot, conſiſter, eſt pris là equiuoquement & en diuers ſens. Car le Sacrement ne conſiſte pas de la parole ou inſtitution de Dieu, comme de l'vne de ſes parties, mais comme de ſa cauſe: non plus que la maiſon ne conſiſte pas du labeur du maſſon, du deſſein de l'architecte, ou de l'ordonnance ou commandement de celuy qui la fait baſtir; comme de ſes ingredients & parties intrinſeques. Et quant à la parole non inſtitutiue, mais ſacramétale, laquelle nous appellons forme du Sacremét, & diſons, que le Sacrement conſiſte de la parole & de l'elemét, comme de ſa matiere & de ſa forme: Cela ſe doit entendre qu'il en conſiſte en ſa production, mais non pas en ſon eſtre, c'eſt à dire qu'il en conſiſte comme de ſes cauſes productiues, & non comme de ſes parties intrinſeques, ou, pour parler plus proprement, que ce ſont les choſes dont conſiſte la conſecration du Sacrement, & non dõt conſiſte le Sacrement; que ce ſont la matiere & la forme de la conſecration du Sacrement, & non la matiere & la forme du Sacrement. Car en la vraye definition eſſentielle du Sacrement, il n'entre que deux choſes, aſçauoir le ſigne ſacré, & la choſe ſignifiée par le ſigne, n'eſtãt point la parole de l'eſſence du Sacremét, mais de l'eſſence de la confection du Sactement: Non plus que, ſelon Ariſtote, la ſemence formatrice de l'animal n'eſt point de l'eſſence de l'animal, mais de la production & confection de l'animal: Et à cela s'accordent non ſeulement toutes les definitions des Peres, dont le ſieur du Pleſſis vſe pour monſtrer que c'eſt que Sacrement: Comme quand il allegue de S. Auguſtin, *que le Sacrement eſt vn ſigne ſacré d'vne choſe ſacrée; vne forme viſible d'vne grace inuiſible; Le Sacrement eſt vne ceremonie, en laquelle ſous la couuerture des choſes viſibles la vertu diuine opere plus ouuertement noſtre ſalut*: mais meſmes les teſmoignages des Peres, dont il abuſe. Car quand il nous allegue ce paſſage de ſainct Irenée pour l'Euchariſtie: *L'Euchariſtie conſiſte de deux choſes, l'vne terreſtre, & l'autre celeſte*; que veut-il inferer, ſinon que les deux ſeuls ingredients eſſentiels de l'Euchariſtie, ſont le ſigne & la choſe ſignifiée? Mais de cela c'eſt aſſez. La ſomme de noſtre diſcours reuient là, que les parties de l'eſſence du Sacrement ſont le ſigne & la choſe ſignifiée; & les parties de la conſecration du Sacrement ſont l'element & la patole; ou pour le dire plus clairement, que les choſes requiſes à l'eſtre du Sacrement, ſont le ſigne & la choſe ſignifiée, & les choſes requiſes à la confection du Sacrement, ſont l'element & la parole. Et ceſte parole-la encore, non celle de l'inſtitution, laquelle n'entre point intrinſequement en la conſecration du Sacrement, mais celle de la conſecration. Autrement le bapteſme pourroit eſtre valable ſans les paroles ſacramentales, par le ſeul recit des paroles de l'inſtitution & du commandement de baptiſer. Ce qui eſt euidemmẽt faux:

S. Auguſt. contra aduerſ. leg. & proph. lib. 2. c. 9.
Idem de corpore Chriſti.
Du Pleſsis, pag. 941. & 944. edit. 2.
D. Iren. lib. 4. aduerſ. Valent. cap. 34.

Et au contraire auec les ſeules paroles de la conſecration, ſans celle de l'inſtitution ne ſeroit pas vray Bapteſme: Ce qui eſt encore plus euidemment faux. Autrement ceux d'entre nos Aduerſaires qui ont eſté baptiſez parmy nous, auec les ſeules paroles ſacramentales, ne ſeroient pas vrayement baptiſez. Bien ſeruent les paroles de l'inſtitution, pour donner vn fondemẽt de force & d'authorité aux paroles de la conſecration, mais non pour entrer comme parties eſſentielles, en la confection & conſecration particuliere de chaque Sacrement, & tenir lieu de forme intrinſeque en la conſecration de chaque Sacrement. Car quant aux particularitez que le ſieur du Pleſſis ajouſte à ceſte troiſiéme maxime, aſçauoir, que le ſigne eſt baillé par le Paſteur, & la choſe baillée de Dieu: Aux Sacrements du nouueau Teſtament, le ſigne & la choſe ſont toutes deux baillées du Paſteur, & toutes deux baillées de Dieu, mais en diuerſes ſortes; de Dieu comme cauſe principale & originale; du Paſteur, comme cauſe moyenne, organique & inſtrumentale. *Quelqu'vn peut eſtre repliquera*, dit ſainct Auguſtin,[a] *Chriſt baptiſe bien encore maintenant en eſprit, mais non en corps: Comme ſi aucun eſtoit baptiſé meſme du Sacrement corporel & viſible, par le don de quelqu'autre que de luy. Veux-tu cognoiſtre que non ſeulement il baptiſoit en eſprit, mais auſſi en eau, eſcoute l'Apoſtre, diſant: Comme Chriſt a aymé ſon Egliſe, & s'eſt liuré pour elle, la purgeant par le lauement d'eau en la parole.* Et ailleurs ſur la queſtion, Si le bapteſme donné parmy les Heretiques, opetoit remiſſion des pechez: *Si là*, dit-il,[b] *il ſe fait remiſſion des pechez par la ſainctetè du Bapteſme, les pechez retournent derechef par l'obſtination de l'hereſie ou du ſchiſme*, &c. *Que ſi combien que parmy les heretiques & les ſchiſmatiques ſoit le meſme bapteſme de Chriſt, il n'opere pas là toutesfois la remiſſion des pechez, acauſe de la difformité de la diſcorde & de l'iniquité de la diſſenſion: alors le meſme bapteſme commence à valoir pour la remiſſion des pechez, quand ils viennent à la paix de l'Egliſe.* Et vn peu apres:[c] *Et n'importe quand on traitte de l'integrité & de la ſainctetè du Sacrement, ce que croit, & de quelle foy eſt imbu celuy qui reçoit le Sacrement; Il importe bien grandement pour la voye du ſalut, mais pour la queſtion du Sacrement il n'importe rien: Car il ſe peut faire qu'vn homme ayt le Sacrement entier, & la foy peruerſe.* Par leſquelles paroles il appert, que la grace eſt inſeparable du Sacrement de la part du Sacrement, c'eſt à dire, que le Sacrement, quant à ce qui eſt de ſa part, contient & confere touſiours l'vn & l'autre, bien que les receuants, par le defaut de leur depoſition, ne reçoiuent pas touſiours les fruicts & les effects de l'vn & de l'autre:

a *Aug. in Ioan. tract. 15.*

b *Auguſt. de Bapt. contra Donat. lib. 3. c. 13.* Si fit illi remiſſio debitorum per baptiſmi ſanctitatem, tutius debita redeunt per hæreſis & ſchiſmatis obſtinationem: & ideo neceſſarium habent huiuſmodi homines venire ad Catholicam pacem, &c. Si autem quãuis apud hæreticos, vel ſchiſmaticos idem ſit baptiſmus Chriſti, non tamen ibi operatur remiſſionẽ peccatorum, propter eandem diſcordiæ fœditatem & diſſenſionis iniquitatem: tunc incipit valere idem baptiſmus ad dimittenda peccata, cùm ad Eccleſiæ pacem venerint, &c.

c Nec intereſt cùm de ſacramenti integritate & ſanctitate tractatur, quid credat, & quali fide imbutus ſit ille, qui accipit ſacramentum. Intereſt quidem plurimum ad ſalutis viam, ſed ad ſacramenti quæſtionem nihil intereſt.

Et donc que quand ſainct Auguſtin enſeigne [a] que le ſigne du Sacrement eſt baillé par le Miniſtre, & la grace du Sacrement eſt baillée de Dieu; Il n'entend pas que le Miniſtre ne confere point la grace du Sacrement auec le Sacrement, mais qu'il ne confere point la grace du Sacrement en vertu de ſon action propre, & comme agent naturel, mais en vertu de l'action de Dieu, & comme cauſe ſubalterne, organique, & inſtrumentale. Et ſainct Chryſoſtome: [b] *A ceux qui habitent la terre, & y conuerſent, il a eſté donné de diſpenſer les choſes qui ſont aux Cieux, Il leur a eſté donné d'auoir vne puiſſance que le Dieu tres-benin n'a voulu eſtre donnée ny aux Anges, ny aux Archanges; Car il ne leur auoit point eſté dict: Les choſes que vous lierez en terre, ſeront liées au Ciel, & les choſes que vous delierez en terre ſeront deliées au Ciel.* Et vn peu apres: [c] *Si nul ne peut entrer au Royaume des Cieux, s'il n'eſt regeneré par l'eau & par l'eſprit; Et ſi celuy qui ne mange point la chair du Seigneur, & ne boit point ſon ſang, eſt priué de la vie eternelle; Et toutes ces choſes ne ſe font point autrement que par les mains ſacré-ſainctes du Preſtre; Comment eſt-ce qu'aucun pourra ſans leur ayde, ou éuiter le feu de l'enfer, ou obtenir le prix des couronnes celeſtes?* Et vn peu apres: [d] *Et non ſeulement pour punir, mais auſſi pour bien meriter de nous, Dieu a donné vne plus grande puiſſance aux Preſtres, qu'à nos peres naturels,* &c. *Car nos peres nous engendrent en la vie preſente, & les Preſtres en l'eternelle,* &c. Et au commentaire ſur ſainct Matthieu: [e] *Ces choſes ne ſont point œuures de vertu humaine: Celuy meſme qui les fit lors en la cene, ceſtuy-la meſme les vous accomplit maintenant: Nous tenons lieu de Miniſtres, mais celuy qui les ſanctifie & les tranſmuë, eſt le meſme.* Et en l'homelie de la trahiſon de Iudas: [f] *Ce n'eſt point vn homme qui fait les choſes propoſées de la conſecration de la table du Seigneur, le corps & le ſang de Chriſt; mais le meſme Chriſt qui a eſté crucifié pour nous: Les mots ſont proferez par la bouche du Preſtre, mais les choſes ſont conſacrées par la vertu & la grace de Dieu: Cecy, dit-il, eſt mon corps; Par ces paroles ſont conſacrées les choſes propoſées.* Par où il ſe void, que quand il attribuë au Miniſtre la diſpenſation du Sacrement, & à Dieu la diſpenſation de la grace du Sacrement, ce n'eſt pas en intention de ſeparer la grace du Sacrement d'auec le Sacrement, eſtant choſes qui de la part du Sacrement, ſont inſeparables; comme ſainct Cyprian le declare en ces

a *Aug. contra Creſcon. lib. 3. cap. 5. & tract. 88. in Ioan.*

b *S. Ioan. Chryſ. de Sacerdotio, lib. 3. p. 32. edit. Pariſ.* Οἱ γὰρ τῶν γηΐνων οἰκοῦντες, καὶ ἐν τούτῳ πολιτευόμενοι τῶν ἐπουρανίων διοικεῖν ἐπιτέτραπται, καὶ ἐξουσίαν ἔλαβεν, ἣν οὔτε ἀγγέλοις, οὔτε ἀρχαγγέλοις ἔδωκεν ὁ θεός· οὐ γὰρ πρὸς ἐκείνους εἴρηται· ἅττα ἂν δήσητε ἐπὶ τῆς γῆς, ἔσται δεδεμένα καὶ ἐν τῷ οὐρανῷ· καὶ ἅττα ἂν λύσητε ἐπὶ τῆς γῆς, ἔσται λελυμένα καὶ ἐν τῷ οὐρανῷ.

c *Ibidem* Εἰ γὰρ οὐ δύναταί τις εἰσελθεῖν εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν, ἐὰν μὴ δι' ὕδατος καὶ πνεύματος ἀναγεννηθῇ· ἐὰν μὴ φάγωμεν τὴν σάρκα τοῦ κυρίου, καὶ τὸ αἷμα αὐτοῦ πίωμεν, ἀπεζέσθημεν τῆς αἰωνίου ζωῆς. ταῦτα δὲ πῶς δι' ἱερέως μὴ συλλήβδην, μᾶλλον δὲ ἀφ' ἡμῶν ἀπάντων ἀποπλέπεται χάριν, τῆς τοῦ ἱερέως λέγω. πῶς γὰρ ἂν τις τούτων ἀπῇς, ἢ πῦρ γεέννης ἀφυγεῖν δυνήσεται πῦρ, ἢ τῆς ἀπειλημένων στεφάνων τυχεῖν;

d *Ibidem pag. 14.* Οὐ γὰρ ἐπὶ κολάσει μόνῃ, ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τῷ πολλὰ εὖ, μείζονα τῶν ἡμετέρων ἔδωκε δύναμιν τῆς φυσικῆς γενέσεως ὁ θεός· οἱ μὲν γὰρ, εἰς τοῦτον, οἱ δὲ εἰς ἐκεῖνο ἡμᾶς.

e *Idem in Matth. homil. 83.* Οὐκ ἔστιν ἀνθρώπινα δυνάμεως ἔργα τὰ προκείμενα· ὁ τότε καὶ τὸν πάσχα ἐν ἐκείνῃ τῇ δείπνῳ, οὗτος καὶ νῦν αὐτὰ ἐργάζεται ὑμῖν· ἐπιτρέπω ἔξω ἐπιχειρῆσαι ὑμῖν· ὁ δὲ ἀμείζων αὐτὰ ἢ μᾶλλον ἐργάζεται αὐτὸς ὅτι.

f *Idem de prodit. Iuda pag. 463.* Οὐδὲ γὰρ ἄνθρωπός ἐστιν ὁ ποιῶν τὰ προκείμενα ἡμῖν σῶμα καὶ αἷμα χριστοῦ, ἀλλ' αὐτὸς ὁ σταυρωθεὶς ὑπὲρ ἡμῶν χριστός· κύριος ἕστηκεν ὁ ἱερεὺς τὰ ῥήματα φθεγγόμενος ἐκεῖνα· ἡ δὲ δύναμις ἐστὶ καὶ ἡ χάρις τοῦ θεοῦ ἐστι. τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα. τοῦτο τὸ ῥῆμα μεταῤῥυθμίζει τὰ προκείμενα.

mots: [a] *Les Sacrements, entant qu'en eux eſt, ne peuuent eſtre ſans leur propre vertu, & la Maieſté diuine ne ſ'abſente en aucune ſorte des myſteres: mais combien que les Sacrements ſe laiſſent prendre ou toucher par les indignes, ceux toutesfois, dont l'indignité ou infidelité repugne à vne ſi grande ſainčteté, ne peuuent eſtre participants de l'eſprit.* Mais l'intention des Peres quand ils diſtinguent le Sacrement d'auec la grace, & attribuent la diſpenſation du Sacrement au Miniſtre, & la diſpenſation de la grace à Dieu; eſt de donner à entendre que le Miniſtre ne diſpenſe pas la grace de ſon chef & de ſa propre vertu, mais comme cauſe organique, ſubalterne & inſtrumentale, & Dieu, comme cauſe originale & principale. Sur quoy encore doit eſtre noté, qu'au Sacrement de l'Euchariſtie, outre le ſigne qui eſt l'eſpece ſacramentale externe & viſible, il y a deux choſes, l'vne ſignifiée & contenue immediatement au ſigne, ſous le ſigne, & auec le ſigne, aſçauoir, le corps de Chriſt, ſource & origine de toute grace, & grace eſſentielle & ſubſiſtente: L'autre ſignifiée & conferée immediatement, qui eſt la grace accidentale & iuſtifiante, c'eſt à dire, la communication de la grace influente, & deriuée du corps de Chriſt en ceux qui le participent dignement, qui eſt l'effect, le fruict, & l'vtilité finale du Sacrement, laquelle en tous les autres Sacrements, & ſouuent en l'Euchariſtie, eſt appellée la choſe du Sacrement, tant pour ce que c'eſt elle pour laquelle finalement & en dernier reſſort le Sacrement de l'Euchariſtie eſt inſtitué, que pour ce que le mot, *choſe*, en Latin, ſignifie ſouuent, fruict, profit & vtilité, dont ſont venues ces formes de parler entre les Latins, *rem facere, & attentiſſimum eſſe ad rem*, pour dire, faire ſon profit, & eſtre tres-attentif à ſon profit. Quant à la grace donc eſſentielle & ſubſiſtante, qui eſt le corps de Chriſt, ſource & origine de toute grace, & auquel habite toute plenitude de diuinité corporellement, & qui eſt la choſe immediate du Sacrement de l'Euchariſtie; celle-la eſt baillée par la main du Preſtre coniointement auec le ſigne ſacramental, & eſt receuë par tous ceux qui reçoiuent le Sacrement de l'Euchariſtie, tant dignes comme indignes. Mais quant à la grace accidentale, & iuſtifiante, qui eſt vn effect, vne influence & vne deriuation de la grace eſſentielle contenue au Sacrement, & qui eſt la choſe ſeconde, mediate, & finale du Sacrement; celle-la il n'y a que ceux qui reçoiuent dignement le Sacrement, qui la reçoiuent. Et c'eſt de ceſte choſe-la, aſçauoir, de la grace accidentale, qualifiante, & iuſtifiante, c'eſt à dire, de la choſe mediate & finale du Sacrement, en laquelle conſiſte l'effect final, le fruict final, & l'vtilité finale du Sacrement, & non de la choſe premiere & immediate du Sacrement, qui eſt la grace eſſentielle & ſubſiſtante; que les anciens diſent ſur le faict du Sacrement de l'Euchariſtie, qu'autre choſe eſt

[a] *Cyprian. lib. de Cœna Domini.* Sacramenta quidem, quantum in ſe eſt, ſine propria eſſe virtute non poſſunt, nec vllo modo diuina ſe abſentat maieſtas myſteriis; ſed quamuis ab indignis ſe ſumi, vel contingi ſacramenta permittant, non poſſunt tamen ſpiritus eſſe participes, quorum infidelitas, vel indignitas tantæ ſanctitudini contradicit.

prendre le Sacrement, & autre, prendre la choſe du Sacrement, & que les meſchants prennent le Sacrement, mais non la choſe du Sacrement, c'eſt à dire, la choſe finale, l'effect final, & le fruict final du Sacrement; le Sacrement & non la choſe du Sacrement; c'eſt à dire le Sacrement, & non la vertu & vtilité du Sacrement.

CHAP. XXXIV.

Le ſieur du Pleſſis en ſa 5. obſervation, page 731. edit. 1. pag. 948. edit. 2.

Refutation de ceſte obſervation, Que la choſe du Sacrement eſt receuë de la foy du fidele.

LE ſieur du Pleſſis ajouſte, que la choſe baillée de Dieu, eſt receuë de la foy du fidele, & va en l'ame: Et derechef, que la grace, c'eſt à dire, la choſe ſignifiée a ſa proportion à l'homme interieur, & que le Sacrement eſt proprement offert à l'ame, & non au corps, à l'eſprit, & non au ſens. A quoy nous diſons, que ſ'il entend parler de la choſe des autres Sacrements, qui eſt la grace inherente, accidentale & iuſtifiante, Il a raiſon de dire, qu'elle va en l'ame, & que elle eſt receuë ſi non de la foy du fidele, pour le moins quant à ceux qui ſont en âge, non ſans la foy du receuant. Car que la foy ne ſoit pas l'organe auquel & par lequel ſe reçoit la grace du bapteſme, mais ſeulement vne diſpoſition neceſſaire à ceux qui ſont en âge, ſans laquelle il y auroit en eux repugnance à le receuoir, Il appert par le bapteſme des petits enfants, en l'ame deſquels n'y ayant aucune foy actuelle & reſidente, la grace du bapteſme ne laiſſe pas d'y eſtre receuë Semblablement auſſi, ſi en l'Euchariſtie il entend la choſe ſeconde, mediate, & finale, c'eſt à dire, la grace accidentale, inherente, & iuſtifiante, & non la choſe premiere & immediate, c'eſt à dire, la grace eſſentielle & ſubſiſtente, aſçauoir, le corps de Chriſt; Il a raiſon de dire que ceſte choſe-la, c'eſt à dire, ceſte grace-la eſt receuë, ſinon de la foy du fidele, pour le moins non ſans la foy du fidele, en ceux qui ſont en âge de cognoiſſance, & eſt offerte principalement à l'ame, encore que coniointement elle ſ'eſtende au corps, & coopere pour le diſpoſer à participer à la reſurrection glorieuſe. Mais ſ'il entend parler de la choſe premiere & immediate du Sacrement de l'Euchariſtie, c'eſt à dire, de la grace ſubſiſtante & eſſentielle, aſçauoir, du corps de Chriſt; nous luy nions que celle-la ne ſoit priſe de la main du fidele coniointement auec le ſigne ſacramental, n'entre au corps, ne ſoit offerte au corps, & n'ayt auſſi ſa proportion auec l'homme exterieur, afin de luy communiquer par ſa contagion la grace de ſa vertu viuifiante, & imprimer en tout l'homme, tant ſelon l'ame que ſelon le corps, par ſon introduction, vne vertu & qualité ſeminale d'incorruption & d'immortalité; ſuiuant ce que ſainct Irenée crie contre les Valentiniens: [a] *Comment eſt-ce qu'ils nient que la chair ſoit incapable de la donation de Dieu, qui eſt la vie eternelle, qui eſt nourrie du corps & du ſang de Chriſt?* Et ſuiuant ce que dit ſainct Cyrille: [b] *La manne ne fut point le pain de vie, mais moy pluſtoſt qui ſuis celuy du Ciel, & qui viuifie toutes choſes, & qui m'introduis moy-meſme dedans ceux qui me mangent,*

a *S. Irenæus, lib. 5. c. 2. adu. hæreſ.*

b *Cyrill. 4. adu. Neſtor. pag. 87. edit. Rom.* Οὐ γὰρ ἦν φησὶν ἐκεῖνος ἐγὼ ἡ τῆς ζωῆς λέγω, ἀλλ' ἐγὼ μᾶλλον ὁ ἐξ οὐρανοῦ καὶ ζωοποιὸν ἅπασι, καὶ τοῖς ἐμαυτὸν ἐνιεὶς, καὶ ἐξ ἧς ἐνοῦμαι σαρκός.

meſme par la chair vnie à moy. Et derechef: [a] *Voyez comme il demeure en nous, & nous rend vainqueurs de la corruption, deſcendant & s'introduiſant luy meſme dedans nos corps, voire, comme i'ay dict, par ſa propre chair.* Et vn peu apres: *Il a rendu ſon corps viuifique, eſtant la vie par ſa nature, comme Dieu, afin que nous rendant participants de ſoy, ſpirituellement enſemble & corporellement, il nous fiſt eſtre vainqueurs de la corruption.* Et ailleurs: [b] *L'Eulogie myſtique, c'eſt à dire, l'Euchariſtie, en tranſmet en nous, ne fait-elle pas que Chriſt par la communication de ſa chair habite corporellement en nous?* Et derechef: [c] *Le fils eſt vny corporellement en nous par l'Eulogie myſtique comme homme, & ſpirituellement comme Dieu par la grace de ſon eſprit.* Et vn peu apres: [d] *Prenant donc corporellement & ſpirituellement le fils de Dieu vny naturellement au Pere, nous ſommes clarifiez & glorifiez, & faicts participants de la nature ſupréme.* Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis dit, Que le Sacrement eſt proprement offert à l'ame, non au corps, à l'eſprit, non au ſens; s'il l'entend, eſtre offert pour le conſiderer & apperceuoir, il a raiſon; ſi pour le prendre & receuoir, le Sacrement entant que ſigne eſt offert au corps, & la choſe en tous les autres Sacrements où il n'y a qu'vne ſeule choſe, aſçauoir, la grace inherente, accidentale, & iuſtifiante, la choſe eſt offerte à l'ame. Mais en l'Euchariſtie où il y a deux choſes, l'vne premiere, eſſentielle & ſubſiſtente, l'autre ſeconde, accidentale, & inherente: La premiere, aſçauoir, le corps de Chriſt, remply de la diuinité, & ſubſiſtant en la diuinité, eſt offert non à l'ame ſeule, mais au corps, pour le prendre vrayement, réellement & ſubſtantiellement. *Et cela,* dit le ſieur du Pleſſis, aſçauoir, que la choſe du Sacrement ſoit baillée de Dieu, *ſe fait par l'interuention de la parole, & par l'operation du ſainct Eſprit, qui l'accompagne, qui aſſocie la choſe ſignifiée au ſigne, & non toutesfois,* ajouſte-t'il, *en la changeant de ſubſtance ou de nature, mais bien en la faiſant d'element, Sacrement; de commun, ſacré; de terreſtre, celeſte; bref, inſtrument de noſtre generation, conionction, vnion auec Chriſt.* Surquoy nous auons à remarquer, que l'aſſociation qu'il dit, que le ſainct Eſprit fait entre le ſigne & la choſe ſignifiée, n'eſt point vne aſſociation réelle, mais ſeulement vne aſſociation mentale & imaginaire, vn eſtant, que les Scholaſtiques appellent rationel, qui n'a aucun eſtre qu'en la contemplation que noſtre eſprit en fait; mais qui ne conſtituë aucune conionction réelle entre le ſigne & la choſe, non plus depuis qu'il eſt Sacrement, qu'auparauant qu'il fuſt Sacrement: Tout ainſi que quand j'employe vn getton pour ſignifier mille eſcus, il n'y a non plus d'vnion réelle entre le getton & les mille eſcus, apres que ie l'ay employé pour ceſt effect, qu'auparauant: mais ſeulement vne vnion mentale, rationnelle & imaginaire. Car eſtre employé de Dieu pour faire qu'vne choſe ſerue de ſigne & de monument pour en repre-

a *Ibid.* ἴδετε δὴ πῶς, &c. *Voyez cy-deſſus, fol. 52. b.*

b *Cyrill. Alexand. in Ioan. lib 10. cap. 13.* λέγεται γὰρ ὡς ἐ μὲν ἡμῖν τῷ σώματι. ὃ διδάσκειν παραλείπει τὸν μυστικὸν λόγον ὡς ἐνοικεῖ μὲν ἡμῖν ἐνοικίζουσα τὸν Χριστὸν τῇ μεθέξει, καὶ κοινωνίαν τὴν ἑαυτοῦ σαρκὸς

c *Idem lib 11. c. 27.* Γίνεται μὲν γὰρ ὁ υἱὸς ἐν ἡμῖν ἀ ἡμῶν ζωῆς μᾶλλον δὲ αὐτὸς ὑπάρχων σωματικῶς τε καὶ συνειληφὼς ἑαυτῷ τὴν ἡμετέραν, πῶς οὐ ζωὴ ἐ ἐν ἡμῖν ὁ υἱὸς ὁ τοῦ θεοῦ πατρὸς ὑπάρχων ἰδίᾳ φύσει καὶ ἀληθείᾳ ὁ ἐν ἡμῖν ἐνοικῶν διὰ τοῦ ἁγίου αὐτοῦ πνεύματος ἐν ἑνὶ ἑκάστῳ ἡμῶν ἐνοικῶν διὰ τῆς ἐν ἡμῖν ἁγίας αὐτοῦ σαρκὸς καὶ πνεύματος τὰ πάντα φύσιν μίαν ἡμᾶς ἀγαπητὸς ἀδιάλειπτος

ſenter vn autre,ne conſtituë non plus d'vnion réelle entre ces deux choſes-la,que la condition d'eſtre employé par l'entendement humain, pour ſeruir de ſigne repreſentant & commemorant quelque autre choſe; ſi Dieu outre l'inſtitution du ſigne, n'opere quelque muration réelle en l'vn ou en l'autre des deux termes: Ainſi les douze pierres que Dieu commanda eſtre poſées au Iourdain, pour repreſenter les douze lignées d'Iſraël,qui y auoient paſſé, ne conſtituoient aucune vnion & aſſociation réelle entre ces pierres-la qui eſtoient les ſignes, & les tribus d'Iſraël qui eſtoient les choſes ſignifiées. Et depuis que ces pierres-la furent inſtituées pour eſtre ſignes des douze tribus d'Iſraël,il n'y eut non plus d'vnion réelle entr'elles & les tribus d'Iſraël,qu'il y auoit auparauant; mais ſeulement vnion mentale & intellectuelle, conſiſtant en la contemplation de celuy qui les auoit inſtituées comme ſignes, & de ceux qui les conſideroient en ceſte qualité. Or ne veulent nos aduerſaires qu'il y ayt aucune mutation réelle n'y de ſubſtance,ny de vertu,ny au ſigne,ny en la choſe ſignifiée, d'aucun des Sacrements; Car ils nient qu'ils ayent aucune operation de la part de l'œuure operé, c'eſt à dire, de la part de la vertu réelle du Sacrement, mais ſeulement de la part de l'œuure operant, c'eſt à dire, de la part de la foy & de la deuotion de celuy qui en les receuant les contemple & conſidere comme ſignes de la choſe ſignifiée, & par eux eſt excité à ſe reſouuenir de la choſe qu'ils ſignifient. Au moyen dequoy toute ceſte aſſociation que le ſieur du Pleſſis feint d'introduire, n'eſt qu'vne aſſociation intellectuelle, mentale, & rationelle, qui n'a aucune exiſtence ſinon en la contemplation qu'en fait l'intellect. Et quant à ce qu'il les appelle inſtruments de noſtre regeneration, conionction, & vnion auec Chriſt, ce n'eſt pas en qualité d'inſtruments réels, comme ſont les inſtruments phyſiques, c'eſt à dire, les organes des cauſes efficientes; mais en qualité d'inſtruments ciuils & politiques, comme ſont les parchemins des Notaires, que l'on appelle par quelque analogie, inſtruments, dautant qu'en vertu de ces ſignes-la, les hommes peuuent en quelque ſorte agir ciuilement au faict des procés & actions ciuiles, comme les cauſes réelles principales agiſſent vrayement & réellement par les cauſes organiques & inſtrumentales. Au moyen dequoy, il ne conſtituë aucune plus eſtroitte vnité entre les Sacremenrs, & les choſes des Sacrements; qu'entre le parchemin par lequel eſt repreſenté le contract de l'acquiſition d'vne terre, & la terre; laquelle vnion n'eſt nullement réelle, mais ſeulement mentale, intellectuelle & ciuile. Et ne ſert de dire, qu'en vertu de ce parchemin, ie puis prendre poſſeſſion de la terre, & rendre la terre actuellement mienne: Car ce que ie prends poſſeſſion de la terre, n'eſt point en vertu du parche-

Ioſue 3. 4.

min, lequel n'y contribuë rien, mais en vertu, & encore morale & ciuile; & non vrayement reelle & operatiue; ou de l'argent que i'en ay payé, ou de l'amour & de la gratification du Prince qui m'en a faict le don; à quoy le contract ne contribuë rien du monde, ſinon le ſigne & le témoignage, ou de l'argent que i'en ay débourſé, ou du don qui m'en a eſté fait: lequel ſigne eſtant neceſſaire ſeulement acauſe de l'ignorance, ou de la corruptibilité de ceux qui ont à mettre les hommes en poſſeſſion des choſes qu'ils acquierent, s'il arriuoit que ceux qui ont à les mettre en telles poſſeſſions, fuſſent perſonnes & incorruptibles & infaillibles en la cognoiſſance des droicts de chacun, & peuſſent comme Dieu, ſans ces ſignes de Notaires, cognoiſtre par eux-meſmes les droicts de tout le monde, ces eſcritures de parchemins & ces inſtruments de Tabellions ſeroient entierement inutiles; & ne contribueroient aucun droict, ny aucune force aux actions ciuiles. Dont reſulte, qu'au regard de Dieu, ces ſignes ſimplement ſignifiants, & ces inſtruments ciuils, tels que le ſieur du Pleſſis conſtituë les Sacrements, ne contribuent rien à ſalut, & ne conſtituent aucune vnion reelle entre le ſigne & la choſe, ny en vertu du droict du ſigne ne donnent aucun droict à la choſe, ny n'apportent aucune vtilité pour l'obtention de la choſe. Et ne vault de dire non plus, qu'encore qu'à Dieu, qui n'a point de beſoin de ſignes du droict, pour cognoiſtre le droict d'vn chacun, ils ne ſeruent point de ſignes de noſtre droict, neantmoins à nous, ils nous ſeruent de gage & d'aſſeurance. Car n'eſtant point ſignes operatifs qui nous donnent aucun droict à la choſe, c'eſt à dire, qui nous influent aucune grace, mais ſelon nos aduerſaires, ſimples ſignes theoriques & ſignificatifs, & encore ſignes ſignificatifs, non conjoincts auec la choſe qu'ils ſignifient, & leſquels peuuent eſtre conferez, ſans que la choſe, ny le droict à la choſe nous ſoit conferée par eux; noſtre certitude du droict à la choſe ne dépend aucunement d'eux, ſelon nos aduerſaires. Car, & en les ayant, nous pouuons n'auoir point de droict à la choſe, & en ne les ayant point, nous pouuons auoir & le droict à la choſe, & la choſe meſme: De maniere qu'ils ſont encore en ceſte partie trop inferieurs aux ſignes ciuils & inſtruments politiques, n'ayants aucune vnion, ny reelle, ny ciuile, auec la choſe qu'ils ſignifient.

REGLE ceſte autre particularité, que l'aſſociation de la choſe ſignifiée au ſigne, ne ſe fait pas en changeant la choſe ſignifiante de ſubſtance, ou de nature; ce qui eſt tres-veritable, lors qu'il eſt queſtion de parler de la condition & definition generale de ce

terme, Sacrement; laquelle deuant ſeruir à toutes ſortes de Sacrements, ce ſeroit choſe abſurde de la reſtreindre par la difference d'vne des eſpeces contenuë ſous le genre de Sacrement. Il n'eſt donc point de la nature generale du Sacrement, que la ſubſtance de la choſe ſignifiante ſoit changée; non plus qu'il n'eſt point de la nature generale de l'animal, qu'il ſoit raiſonnable: autrement tout animal ſeroit raiſonnable: Ny qu'il n'eſt point de la nature generale de l'ame, que ce ſoit vne forme ſubſiſtente, mais ſuffit quand il eſt queſtion de conſiderer l'ame vniuerſellement, & ſelon la ſimple nature de ſon genre, que ce ſoit vne forme informante; n'appartenant ceſte condition d'eſtre forme informante & ſubſiſtenre tout enſemble, ſinon à la ſeule ame de l'homme; autrement il faudroit que toutes les autres ames tant des hommes comme des beſtes, fuſſent ſubſiſtentes & immortelles. Quand on aſſigne les definitions des genres des choſes, on les conſidere touſiours ſelon la plus imparfaitre de leurs eſpeces, dautant que rien ne doit entrer en la definition du genre, qui ne ſe trouue en la nature de toutes les eſpeces du meſme genre: Et non ſeulement cela, mais on deſpoüille la nature du genre de toutes les differences & natures ſpecifiques, de toutes les eſpeces contenuës ſous luy; au moyen dequoy la natute & definition du genre ſe trouue trop plus mince, affamée & denuée de conditions eſſenrielles, que celle des eſpeces. Et pourtant de la definition du genre à l'eſpece, on peut argumenter affirmatiuemenr, mais non negatiuement, c'eſt à dire, pour l'appliquer à vn autre propos Cela entre dans la condition generale du Sacrement, en la nature generale du Sacrement, en la definition du genre du Sacrement; Il a donc lieu en chaque eſpece de Sacrement: Mais on n'en peut pas argumẽter negatiuement, c'eſt à dire, inferer; Cela n'entre point dans la definition generale du Sacrement, en la conſideration generale du Sacrement, en la definition du genre du Sacrement; Donc il n'a lieu en aucune eſpece du Sacrement; Er encore moins en argumenter des autres eſpeces du Sacrement à l'eſpece principale & dominante contenuë ſous le genre du Sacrement; & dire, Cela ne ſe trouue point en telle ou telle eſpece du Sacrement: Donc il ne ſe trouue point au Sacrement de l'Euchariſtie. Non plus que lors que les Philoſophes traiſrent du genre & des eſpeces de la mutation, & aſſignent pour eſpece de ce genre, la generation & corruption, l'augmenration & diminution, l'alteration & le mouuement local; ſi quelqu'vn vouloit cõclure, Aux autres eſpeces de mutation, cõme en l'alteration, en l'augmentation, au mouuemẽt local, il ne ſe fait aucun changement de ſubſtance ou de nature, mais ſeulement de quantité, ou de qualité, ou de lieu: Donc en la generation.

& en

& en la corruption il ne s'en fait point non plus; il ne ſeroit pas ce-ceu ſans deriſion ou mocquerie. A ce dernier poinct dõc nous ajouſtõs qu'il y a bien differẽce entre dire, Qu'il n'eſt point de la definition generale du Sacrement, & commune à tout Sacrement, qui eſt celle dõt parle le ſieur du Pleſſis en ceſt article, lors qu'il dit que tout Sacrement conſiſte en trois choſes; & ce qui s'enſuit; Que le ſigne chãge de ſubſtance ou de nature; & dire, Qu'il eſt de la definitiõ generale du Sacrement & commune à tout Sacremẽt, Que le ſigne ne change point de ſubſtance ou de nature. Du premier nous admettons la preſuppoſition, mais nions la conſequence. Du ſecõd nous admettons la conſequence, mais nions la preſuppoſitiõ, C'eſt à dire nous admettons qu'il n'eſt point de la definition generale du Sacrement, que le ſigne change de ſubſtance ou de nature; mais niõs que pour cela il s'enſuiue qu'en aucune eſpece de Sacrement le ſigne ne ſoit point changé de ſubſtance ou de nature: Et au contraire admettons que s'il eſtoit de l'eſſence & de la definition generale du Sacrement que le ſigne ne fuſt point changé de ſubſtance ou de nature, vn tel changement ne pourroit auoir lieu en aucune des eſpeces de Sacrement: Mais nous nions que ceſte cõdition, Que le ſigne ne ſoit point changé de ſubſtance ou de nature, ſoit de la definition generale du Sacrement; & en teuenons toujours là, Qu'il y a bien difference entre dire, Qu'il n'entre point dãs la definition generale du Sacrement, que le ſigne ſoit changé de ſubſtance & de nature; ou, Qu'il entre dans la definition generale du Sacrement, que le ſigne ne ſoit point changé de ſubſtance & de nature: L'vn, nous l'auoüons; l'autre, nous le nions, & le nions auec ces mots de ſainct Cyprian, [a] *Le pain que noſtre Seigneur donnoit à ſes diſciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance du Verbe eſt faict chair.*

a *Cyprian. de operibus Chriſti, & de Cœna Domini.* Panis iſte quem Dominus diſcipulis porrigebat, non effigie, ſed natura mutatus, omnipotentia verbi factus eſt caro.

Mais le ſieur du Pleſſis dit, *Nous apprendrons des anciens les choſes contenües en ce ſien artiele*; & pour ceſt effect il apporte quelques definitions qu'il dit eſtre de ſainct Auguſtin: La premiere eſt: *Sainct Auguſtin*, dit-il, *eſcrit, le Sacrement eſt vn ſigne ſacré.* Or ny ſainct Auguſtin ne prononce point ces paroles par forme de definition, mais ayant traitté de ces paroles de Dieu en la creation de l'homme & de la femme, *Ils ſeront deux en vne chair*, deſquelles ſainct Paul auoit dict, *Cela eſt vn grand Sacrement, ie dy en Chriſt & en l'Egliſe*; il ajouſte, [b] *Quoy donc, là où il faloit donner à cognoiſtre les Sacrements, c'eſt à dire les ſignes ſacrez, d'vne ſi grande choſe, ceſt homme aura-t'il ſceu qu'il ne les faloit ny faire cognoiſtre, ny exprimer en vne choſe honteuſe, & par des paroles dignes de pudeur & de vergoigne; & le bien-heureux Apoſtre ne l'aura pas ſceu?* Ny le ſieur du Pleſſis & ceux de ſon party ne veulent pas qu'il s'agiſſe là

CHAP. XXXV.

Le ſieur du Pleſſis page 7: 6. edit. 1. page. 943. edit. 2. Le Sacrement eſt vn ſigne ſacré.

b *Aug. contra aduerſarium legis & Prophetarum lib. 2. c. 9.* Vri eſſent cognoſcenda tantæ rei ſacramenta id eſt, ſacra ſigna.

du mot de Sacrement pris en ſa propre acception, mais pris impropremẽt, de peur de conceder le tiltre de Sacrement au mariage inirié par la conjonction d'Adam & d'Eue: Et pour ce les Bibles de Geneue [a] oſtent de ce lieu-la, le mot de *Sacrement*, & y mettent *ſecret*, & tournent le verſet ainſi, *Ce ſecret eſt grand. Or ie parle touchant Chriſt & l'Egliſe.* Et neanmoins le ſieur du Pleſſis veut que ſainct Auguſtin donne là la vraye & propte definition de Sacrement, & que par elles ſoient reiglées toutes les conditions des vrays & propres Sacrements. Il ajouſte par ſeconde definition de ſainct Auguſtin, *Sacrement eſt vne forme viſible d'vne grace inuiſible*: Les paroles de ſainct Auguſtin ſont, [b] *Si le miniſtre du Sacrement eſt méchant, Dieu opere par luy la forme viſible du Sacrement ; mais luy il donne la grace inuiſible.* Il ajouſte pour troiſiéme definition, *Sacrement eſt vn ſigne d'vne choſe ſacrée, auquel on void vne choſe du ſens, & on entend vne autre de l'eſprit, qui fait venir en la penſée autre choſe que ce qui porte au ſens.* Qui eſt vn centon pris de diuers lieux de ſainct Auguſtin, & entre autres d'vne rapſodie que Beda fait de diuers paſſages de ceſt autheur: où le lieu cité par Beda de ſainct Auguſtin porte, [c] *Ces choſes ſont dittes Sacrements, pource qu'en eux autre choſe eſt veuë, & autre entendüe*: L'autre pris du ſecond liure de la doctrine Chreſtienne, où ſainct Auguſtin definiſſant que c'eſt que ſigne, dit, [d] *Signe eſt ce qui outre l'eſpece qu'il ingere aux ſens, fait de ſoy venir quelque autre choſe en la penſée.* Le ſieur du Pleſſis ajouſte que ſainct Auguſtin eſcrit ſur ce Leuitique, [e] *Le Seigneur ſanctifie par vne inuiſible grace par le ſainct Eſprit, & là git tout le fruict des Sacrements viſibles.* Et au liure du corps de Chriſt, lequel liure de ſainct Auguſtin du corps de Chriſt ie voudrois que le ſieur du Pleſſis euſt peu trouuer ; [f] *Sacrement eſt vne ceremonie en laquelle ſous la couuerture des choſes viſibles, la vertu diuine opere plus ſecrettement noſtre ſalut* ; Il y a dans les paroles que luy-meſme corre en la marge de la nouuelle edition, *Sacrement eſt cela où ſous la couuerture des choſes viſibles la vertu diuine opere plus ſecrettement noſtre ſalut.* Car le mot de *ſecretiùs*, là, eſt vn comparatif de ſignification poſitiue : Le ſieur du Pleſſis y a mis [g] *vne ceremonie*, afin de reduire les Sacrements, & nommément ceux du nouueau Teſtament, au ſimple degré des ceremonies, c'eſt à dire des ſignes ſimplement theoriques & ſignificatifs, & non operatifs & exhibitifs. Il allegue puis apres Tertullian, ſainct Hilaire, ſainct Denys Areopagite, Maximus ſon commentateur, ſainct Chryſoſtome, Rabanus, Paſchaſius, Lombard, & ſainct Bernard, pour cõfirmateurs de ceſte definitiõ. Or ourre ce que la pluſpart de ces lieux la sõt mal alleguez, Comme quand il fait dire à Tertullian, [h] *Autre la figure, autre la choſe de la figure*, ou comme il a corrigé en ſa nouuelle edition

a *Epheſ. 5. 32.*

b *Auguſt. epiſt. 166.* Semper Dei eſt illa gratia, & Dei Sacramentum, hominis autem ſolum miniſterium ; qui ſi bonus eſt, adhæret Deo ; ſi autem malus eſt, operatur per illum Deus viſibilem Sacramenti formã, ipſe autem donat inuiſibilem gratiam.

c *Aug. ſerm. ad infantes.*

d *Idem lib. 2. de doctr. Chriſtiana cap. 2.*

e *Idem quæſt. 84. ſuper Leuitic.* Sanctificat Dominus inuiſibili gratia per Spiritum ſanctum, vbi eſt totus fructus etiam viſibilium Sacramentorum.

f *Idem de corp. Chriſti.* Sacramentum eſt, quo ſub tegumento retũ viſibilium diuina virtus ſecretiùs ſalutem operatur.

g *Le ſieur du Pleſſis pag. 944. edit. 2.*

h *Le ſieur du Pleſſis lib. 4. ch. 1. pag. 944. edit. 2.*

[a] *Autre la figure, & autre la verité*: Au lieu qu'il y a dans Tertullian, *Or la figure n'euſt point eſté, ſi le corps de la verité n'eſtoit.* Ce que Tertullian encor dit de la figure du vieil Teſtament: lequel dans les paroles de Hieremie,[b] figuroit le corps de Chriſt par le pain, en ces mots, *Mettons le bois en ſon pain*, c'eſt à dire, le bois en ſon corps; comme nous le monſtrerons en l'examen exprés des paſſages de Tertullian, lors qu'il viendra à eſtre produict ſelon ſon ordre. Comme quand il fait dire à ſainct Hilaire, *Autre la figure qui ſe void dehors, autre la verité qui ſe croid dedans*: Au lieu que ces paroles ny ne ſont de ſainct Hilaire Pape, ny ne ſont couchées aux termes qu'il produit, mais en ceux-cy: [c] *Le corps de Chriſt qui eſt pris de l'autel, eſt figure, entant qu'il ſemble pain & vin exterieurement; eſt verité, entant qu'il eſt creu eſtre en verité le corps & le ſang de Chriſt interieurement.* Outre cela dy-je, à quel propos nous alleguer ces autheurs pour nous confirmer les definitions generales de ce mot, *Sacrement*, qui ſont tous les iours enſeignées en nos écholes? Car tous les Scholaſtiques ne diſent-ils pas quād ils veulent parler des Sacremēts pris moins proprement, Que le Sacremēt eſt vn ſigne ſacré ou vn ſecret ſacré? I'ay dict, moins proprement, daurant que ces definitions-la ſe peuuēt eſtendre, comme remarque le Maiſtre des Sentēces [d], à infinies choſes qui ne ſont pas proprement Sacrements: Ou, quand ils veulent parler des Sacrements proprement pris, ne diſent-il pas, ou, auec Lombard, *Que Sacrement eſt vne forme viſible d'vne grace inuiſible*: Ou, auec Rabanus [e] & Paſchaſius; [f] *Sacrement eſt ce qui nous eſt baillé pour gage de ſalut, quand la choſe viſible opere interieurement vne choſe inuiſible grandement differente*: Ou, auec ſainct Bernard, [g] *Que c'eſt l'inueſtiture de quelque grace inuiſible par vn ſigne viſible?* Et auec quel pretexte ſe vouloir ſeruir du mot, Sacrement, & des definitions generales du mot, Sacrement, duquel mot & l'vſage & les definitions ne ſe trouuent point dans l'Eſcriture, mais ont eſté inrroduitres par les docteurs de l'Egliſe, pour en tirer des concluſions expreſſes contre les intentions de ceux qui les ont inrroduittes? Car Paſchaſius, & Lōbard, & ſainct Bernard, n'ōt ils pas faict, les vns des liures exprez contre ceux qui doutoiēt de la verité de la reelle preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie; les autres des declarations expreſſes, que la negation de la reelle preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, eſt erreur contraire à la foy, anarhéme, & hereſie? Car Paſchaſius n'a-t'il pas eſcrit vn liure exprez de ceſte matiere? Et Lombard n'a-t'il pas faict pluſieurs chapitres à ceſte meſme fin? Et ſainct Bernard n'a-t'il pas condamné expreſſément d'hereſie, ceſte propoſition, Qu'en l'Euchariſtie ſoit ſeulement le Sacrement & non la choſe du Sacrement; c'eſt à dire, ajouſte-t'il, la ſeule ſanctification, & non la verité du corps?

a *Tertullian. aduerſ. Marcion. lib. 4. c. 40.* Figura autem non fuiſſet, niſi veritatis eſſet corpus.

b *Hier. 11. 19.*

c *Hilar. de conſecrat. diſt 2. can. corpus Chriſti. 78* Corpus Chriſti, quod ſumitur de altari, figura eſt, dum panis & vinum videtur extra; veritas autem, dum corpus & ſanguis Chriſti in veritate interius creditur.

d *Lib. 4. ſententiarum diſt. 1.*

e *Raban. de ſacram. Euchar. cap.*

f *Paſchaſius de corp. & ſang. dom. cap. 3.*

g *Bernard. ſer. de cœna Domini,* Datur annulus ad inueſtiendū de hæreditate aliqua, & ſignū eſt. In hunc itaque modū appropinquans paſſioni Dominus, de gratia ſua inueſtire curauit ſuos, vt inuiſibilis gratia ſigno aliquo viſibili præſtaretur.

Et au propre lieu cité de luy par le ſieur du Pleſſis, ne dit-il pas: [a] *Si quelqu'vn de vous ne ſent plus de mouuements de la cholere, de l'enuie, de la luxure, & autres ſemblables ſi violents, qu'il rende graces au corps & au ſang du Seigneur, dautant que la vertu du Sacrement opere en luy.* Par où il montre que l'vnion qu'il met entre les ſignes par leſquels ſe fait l'inueſtiture, & la choſe dõt ſe fait l'inueſtiture, n'eſt pas vne vnion ciuile, comme celle qui eſt entre les ſignes & les choſes des inueſtitures ciuiles, là où le ſigne ſignifie ſeulemẽt, mais n'opere point, ne contient poinr, & n'exhibe point. Et auec quelle apparence nous alleguer des definitions generales du Sacrement, pour reduire & reſtreindre à la meſure de leur renuiré, les auantages & prerogatiues ſpeciales du Sacremẽt de l'Euchariſtie? Auec quelle raiſon nous alleguer que S. Denys traittant en general des Sacrements, dit, non comme le cite le ſieur du Pleſſis, Autres ſont les choſes qui ſe reçoiuent par le ſens, & autres celles qui ſe reçoiuent par l'Eſprit; mais que les choſes ſacrées qui ſont apperceuës par le ſens, ſont images des intelligibles; pour en faire cõſequence au preiudice de l'Euchariſtie, laquelle le meſme autheur appelle le Sacremẽt des Sacremẽts? Et derechef; [b] *Mais toy, ô tres diuin & ſacré Sacrement deſpoüillé des enueloppes des enigmes, dont tu es ſymboliquement enuironné, monſtre-toy clairement à nous, & remply nos veuës intellectuelles de ton vnique & inoffuſcable lumiere*: Et qui appelle l'Euchariſtie, les venerables ſymboles par leſquels Chriſt eſt ſignifié & receu? Et à quel propos nous alleguer ces mots de Maximus ſon commentateur; *Ces choſes ſont ſymboles & non verité*; qui ne parle pas là particulierement des ſignes Sacramentaux de l'Euchariſtie, mais en general des ceremonies qui ſe faiſoient en toute la liturgie? Car les paroles de Maximus ſont dittes particulierement ſur ces mots de ſainct Denys, [c] *Ny la multiple & ſacrée contexture des ſymboles, ne leur eſt point inutile, apparoiſſant ſeulement exterieurement: Car les ſacrez chants & lectures de l'Eſcriture leur introduiſent vne doctrine de la vie vertueuſe*, &c. Et qui au liure exprez qu'il a faict de la myſtagogie Eccleſiaſtique, expoſant en meditatiõs allegoriques tout l'ordre de la Lirurgie, dit, [d] *Que la choſe dont la participation des ſacrez & viuifiants Sacrements, eſt ſigne, eſt la communication que nous aurons en l'autre ſiecle par la participation de la ſimilitude; & s'il eſt permis de dire, identité d'eſtre que nous aurons auec luy, par laquelle l'homme ſera digne d'eſtre faict d'homme, Dieu*: Et derechef; [e] *Que la participation des myſteres viuifiants ſignifie l'adoption en enfants, l'vnion, conionction, & diuine ſimilitude, & deification; par laquelle au ſiecle auenir, Dieu ſera toutes choſes en tous les ſauuez, rendus ſemblables à luy*; Et à quel

a *Bernard. ſerm. de cœna Domini.* Si quis veſtrûm non tam ſæpe modò, non tam acerbos ſentit iracundiæ, motus, inuidiæ, luxutię aut cæteros totum huiuſmodi, gratias agat corpori & ſanguini Domini, quoniam virtus ſacramẽti operatur in eo.

b *Dionyſ. Eccleſ. hierarch. c. 3.* Ἀλλ' ὦ θειότατον ἐν ἱεραῖς τελεταῖς τὸ σύμβολον ἀμφίβολα τῆς αἰνιγμάτων, κἀποκαλύψεσιν, πολλαχῶς ἡμῶν ἀναδήσθω, & τοῖς νοεροῖς ἡμῶν ὄμμασι ἐλλάμπου τοῦ ἀπροσίτου φωτὸς ἀκτινοβόλως.

c *Maxim.* Σύμβολα γάρ, & οὐκ ἀλήθεια.

d *Maxim. in Myſtagogia, cap. 24. pag. 61.* Διὰ δὴ τὸ ἄγιον μυστήριον τῆς ἀναστάσεως & ζωοποιὸν μυστήριον τὸ περὶ αὐτὸν κοινωνίαν καὶ μέθεξιν ἐκδεχόμεθα διὰ ὁμοιότητος καταστάσεως τε & πανηγύρεως, δι' ἃς θεοῦμεν ὅλους ἐκ ἀνθρώπου καθ' ἕξιν ὁ ἄνθρωπος.

e *Ibid. pag. 66.* Καὶ ὁ περὶ ἁγίων & ζωοποιῶν μυστηρίων μετάληψις τὴν υἱοθεσίαν & ἕνωσιν σημαίνει καὶ ὁμοίωσιν, ἵνα εἰς τε & ὁμοίωσιν θεῖαν & ἄκραν ἔλθῃ, δι' ἃς πάντα ἐν πᾶσιν ἔσται τὸν θεὸν ἀποτελοῦντες οἱ ὅλοι ἅγιοι.

propos nous alleguer ceſte propoſitiõ genetale de S. Chtyſoſtome, [a] *Chriſt és choſes ſenſibles nous a baillé les inſenſibles ou intelligibles*; qui dit immediatement au deſſus; [b] *Nous ne pouuons eſtre trompez par les paroles de Chriſt, mais noſtre ſens eſt tres facile à eſtre ſeduict; Celles-la ne peuuent eſtre fauſſes, mais ceſtui cy eſt tres-ſouuent deceu; Puis donc que le Verbe dit, Cecy eſt mon corps, ſoyons perſuadez, & le croyons, & le voyons auec les yeux de l'entendement.* Mais c'eſt choſe ſuperfluë que de s'arreſter à l'examen de tous ces paſſages, puis qu'auſſi bien ils ſeront traittez de propos deliberé en l'examen expres de leurs autheurs; Comme auſſi ceux qui ſuiuent apres, de ſainct Auguſtin, qu'autre eſt la choſe du Sacrement, & autre le Sacrement; & que les méchants prennent le Sacrement, & non la choſe: Auſquels lieux, comme il a eſté monſtré cy-deſſus, ſainct Auguſtin [c] entend par la choſe du Sacrement, la choſe ſeconde & finale du Sacrement de l'Euchariſtie, aſçauoir la vertu, le fruict, & l'vtilité du Sacrement. Et de S. Cyprian qui dit, [d] *Qu'encore que les Sacrements ſe laiſſent prendre ou toucher par les indignes, ils ne peuuent toutefois eſtre participants de l'eſprit.* Auquel lieu il ne nie pas que les méchants ne reçoiuent pas le corps de Chriſt en l'Euchariſtie; mais qu'ils n'en reçoiuent pas l'eſprit qui eſt le fruict de la participation du corps. Qui eſt ce qu'il dit puis apres: [e] *Ceux lechent bien la pierre, mais ils n'en ſuccent ny le miel ny l'huile, qui ne ſont vegetez d'aucune douceur de charité, ny d'aucune graiſſe du ſainct Eſprit.* Entendant par la pierre dont découle le miel, le corps de Chriſt; & par le miel decoulé de la pierte, le ſainct Eſprit découlant du corps de Chriſt en ceux qui le reçoiuent dignement: comme il le mõtre par ces mots ſuiuants: [f] *Qui iuſques icy crée ceſten tres-veritable & tres-ſainct corps, & le ſanctifie & le benit, & le diuiſe pieuſement à ceux qui le prennent*, ou *à ceux qui le prennent pieuſement.* Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis cite d'Origene, qui eſt vn autheur de nulle authorité pour ce regard, comme nous le monſtrerons cy-apres, il y ſera reſpondu au lieu de l'examen expres de l'authorité des paſſages d'Origene.

a *Chryſoſt. hom. 83. in Matth.* Οὐδὲν γὰρ αἰσθητὸν παρίσωσιν ἡμῖν ὁ Χριστὸς· ἀλλ' αἰσθητὰ μὲ πράγματα, πάντα δὲ νοητά.

b *Ibid.* Ο μὲν γὰρ λόγος αὐτῶν ἀπροσκόπτως, ὁ δὲ αἴσθησις ἡμῶν διεζευγμένως. Οὐδὲν οὐδένι δόκιμον, αὐτὴ δὲ τὰ πλείονα σφάλλεται. ἐπὶ ταῦ ὁ λόγος φησὶ, τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου, καὶ πιστεύομεν, καὶ πειθόμεθα, καὶ νοητῶς αὐτὸ βλέπομεν ὀφθαλμοῖς.

c *Aug. epiſt.* 166.

d *Cyprian. de cœna Domini.*

e Lambunt quidem petrã, ſed inde nec mel ſugunt, nec oleum, qui nec aliqua caritatis dulcedine, nec Spiritus ſancti pinguedine vegetantur.

f Qui vſque hodie hoc veraciſſimum & ſanctiſſimum ſuum corpus creat, & ſanctificat & benedicit, & piè ſumentibus diuidit.

La quatriéme obſeruation que fait le ſieur du Pleſſis conſiſte en deux poincts: Le premier, qu'és Sacremẽts le ſigne & la choſe ſont ſi conjoints, que l'vn eſt nommé ſouuent pour l'autre: Le ſecond, qu'ils ſont neantmoins ſi diſtincts que l'vn ne peut eſtre l'autre, & que pourtant les anciens nous aduertiſſent de nous garder bien de prendre l'vn pour l'autre: *Car le ſigne*, dit-il, *ne peut eſtre le ſigne & la choſe tout enſemble, ny en tout ny en partie.* Et de ce premier poinct, aſçauoir que le ſigne ſoit ſouuẽt appellé du nõ de la choſe ſignifiée, il allegue quatre exẽples pris de l'écriture. Le premier eſt de la circõciſiõ, laquelle eſtãt ſigne de l'alliãce, eſt neãtmoins appellée en l'Eſcriture, alliãce. Le ſecõd de l'Agneau ſigne de la Paſque ou du paſ-

CHAP. XXXVI.

Refutation de la 4. obſeruation du ſieur du Pleſſis. p. 727. edit. 1.

p. 943 edit. 2.

ſage, qui eſt appellé en l'Eſcriture Paſque ou paſſage. Le troiſiéme de la pierre, ſigne de Chriſt, qui eſt appellée Chriſt. Et le quatriéme de l'eau du bapteſme, ſigne de la regeneratiõ, qui eſt appellée regeneration. Or cõbien que nous ſçachions aſſez qu'en pluſieurs lieux, non toutesfois ſemblables à celuy de l'Euchariſtie, le nom des choſes ſignifiées ſoit attribué aux ſignes, cõme lors qu'il ſe traitre, non d'arricles de foy, inſtitutiõs Teſtamentales, de patoles de cõtract, de deciſiõs & definitiõs de doctrine; mais de paraboles & d'allegories, ſuiuant ces paroles de Tertullian traittãt de la reſurrection; [a] *Il n'eſt pas vray ſemblable que ceſte eſpece de Sacrement, en laquelle toute la foy ſe met en compromis, en laquelle toute la diſcipline fonde ſes exercices, ſemble prononcée ambiguëment, & propoſée obſcurement.* Et derechef: [b] *Et toutefois tu ne trouueras aucune parabole qui ne ſoit ou expliquée par luy,* &c. *ou ayſée à coniecturer par elle-meſme,* &c. *Que ſi les paraboles meſme n'offuſquent pas la lumiere de l'Euangile, tant s'en faut que les ſentences & deciſions deſquelles la nature eſt ouuerte, s'entendent autrement qu'elles ſonnent.* Neantmoins nous monſtrerons que de tous les quatre lieux que le ſieur du Pleſſis prend pour exemples fondamentaux de ſon induction, il n'y en a vn ſeul qu'il puiſſe poſer pour tel auec aucune certitude. Car premierement quant à la circonciſion, il y a deux choſes à obſeruer, l'vne que le mot; berith, *alliance*, en Hebreu, ne correſpond pas entieremẽt & vniuoquement au mot François, *alliance*, & ne ſignifie pas propremẽt, primitiuemẽt, & par ſoy, le pacte ou l'alliance, mais le ſeau & la note viſible auec laquelle on confirme l'alliance. Ce qui n'auoit pas lieu ſeulement en la langue Hebraïque, mais auſſi en la langue Larine, en laquelle le nom, *fœdus*, ſignifioit, non proprement, primitiuement, & par ſoy, l'alliance, mais l'animal par l'occiſion & immolation duquel comme par vn ſeau ſacré on ſeelloit, confirmoir, & conſacroit l'alliance Et pource les etymologies le deriuent de l'adiectif Latin, *fœdus*, à cauſe de la ſouilleure du ſang, par l'effuſion duquel la terre eſtoit rachée & ſouillée; & de la procedoit que les Latins diſoient, *Icere fœdus*, *percutere fœdus*, *ferire fœdus*, c'eſt à dire, battre vne alliance, frapper vne alliance, aſſommer vne alliance: paroles qui ne ſe pouuoiẽt rapporter, ſinon à l'animal par la mort duquel eſtoit ſeellée, confirmée & conſacrée l'alliance; à laquelle formule de conſacrer les alliances par l'occiſion de tels animaux, Virgile a regardé quand il a dict,

Cæſa iungebant fœdera porca.

Virgil. 8. Æneid.

Et de ceſte couſtume nous en auons diuers exemples en l'antiquité Latine, qui nous apprennent qu'ils faiſoient des imprecatiõs ſur les animaux deſtinez pour ſeruir de ſeau à leur alliãce: par leſquelles ils prioiẽt qu'ainſi arriuaſt à celuy d'eux qui violeroit le premier l'alliãce qu'ils cõtracteroient; & c'eſtoient ces animaux qui proprement,

a *Tertullian. de reſurrect. car. c. 21.* Tum quòd veriſimile nõ eſt, vt ea ſpecies ſacramenti, in quam fides tota committitur, in quam diſcipli na tota connititur, ambiguè annuntiata, & obſcurè propoſita videatur.

b *Et cap. 33.* Et tamẽ nullam parabolam non aut ab ipſo inuenias ediſſeratam, aut à commentatore Euangelij præluminatam, aut vltro coniectãdam. Quòd ſi nec parabolæ obumbrant Euangelij lucem, tanto abeſt vt ſententiæ & definitiones, quarum aperta natura eſt, aliter quàm ſonant, ſapiant.

ptimitiuement & par ſoy eſtoient appellez, *fœdera*, & dont le nom puis apres s'eſtendit aux alliãces dont ils eſtoiẽt les ſeaux. Choſe qui a donné occaſion de conſetuer encore aux phraſes des alliances, les mots relatifs à ces animaux, aſçauoir *icere fœdus, ferire fœdus, percutere fœdus*. Cela ſemblablement auoit lieu en la langue Grecque, là où le mot, ὅρκιον, ſignifioit non ſeulement l'alliãce, mais ſignifioit auſſi le ſeau auec lequel on ſeelloit & cõſacroit l'alliãce, aſçauoir l'animal: par l'effuſion du ſang duquel on l'adiuroit; comme quand Homere dit au ſecond de l'Iliade, σωτῆρσίν τε ὅρκια, *le ſeau de l'alliance*; comme quand il dit au meſme liure, ὅρκια πιστὰ πάμποντες, *diuiſant, fendant*, ou *coupant les alliances fideles*, c'eſt à dire, les ſeaux des alliances. Or cõme cela auoit lieu en la langue Grecque & Latine, auſſi l'auoit il encore bien plus euidemment en l'vſage de la lãgue & des ceremonies Hebraïques: Car lors que les Hebrieux vouloiẽt ſeeller & cõſacrer vn accord, ils fendoient vn animal en deux pieces, & les contractants paſſoient entre les deux ſections d'animal, & par ceſte ceremonie ſeelloient & conſactoient viſiblemẽt leur alliance. De cela nous en auons le premier exemple en Abraham, auec lequel Dieu voulant contracter alliance, au quinziéme chapitre du Geneſe, il fit diuiſer vne geniſſe en deux parts, & vne cheure & vn belier de trois ans, & mettre les ſections ſeparément, les vnes vis à vis des autres, laiſſant vn interualle entre-deux; & puis lors que Dieu voulut ſeeller par vn ſigne viſible l'alliance, il paſſa comme vne lampe de feu entre ces diuiſions. Ce que ſainct Cyrille dit auoir eſté pris de la couſtume des Chaldeens, à laquelle Dieu s'accommoda: C'*eſtoit*, dit-il, [a] *vne couſtume ſolemnelle entre les Chaldeens, de confirmer les ſerments en paſſant par le milieu des diuiſions des animaux; & la loy de ceſte region-là y conſpiroit: cela Dieu luy commanda de le faire, diſant, Pren moy*, dit-il, *vne geniſſe de trois ans, & vne cheure de trois ans, & vn belier de trois ans; laquelle couſtume le diuin Abraham entendant bien, encore que Dieu euſt ſeulement commandé de les prendre, il y ajouſta toutefois les autres formalitez, & les ayant occis ſelon la loy des ſerments, les diuiſa en deux ſections, les mettant par ordre, l'vne vis à vis de l'autre; dautant que Dieu deuoit incontinent apres paſſer par le milieu d'elles.* Et de ceſte ceremonie l'alliance de Dieu faitte en ce lieu-là auec Abraham, a eſté depuis appellée par les écriuains Hebrieux, l'alliance d'Abraham entre les parts. Nous en auons derechef vne autre exemple au trente-quatriéme chapitre de Hieremie, [b] où le Prophete dit; *Et ie mettray les hommes qui ont tranſgreſſé mon alliance, & n'ont point eſtably les paroles de mon alliance, laquelle ils ont diuiſée deuant ma face, le veau qu'ils ont diuiſé en deux parts, & ont paſſé par entre les ſections*; c'eſt à dire, dit Oecolampade, *Pource qu'ils auoient immolé par vne forme tres-celebre dedans le temple, diuiſant vn veau, par les parties duquel, oppoſées vis à vis les vnes des*

Homer. 2. Iliad.

Gen. 15. 17.

a *Cyrill. Alex. contra Iulianum lib. 10. circa finẽ.* Ἀλλ' ὧν ἐν τοῖς Χαλδαίοις παρ' ἀρχαίου τινὸς πεπόμφθη νόμου ὅρκων, ἐφ' οἷς μετὰ τοῦ ὀμνύειν τὰ διχοτομήματα. ἐν τούτοις αὐτοῖς ἰσχύοντος ἐθισθείσου τὸ χρῆμα. τὸν δρῦν διατάττειν, λέγων, λάβε μοι δάμαλιν τριετίζουσαν, καὶ αἶγα τριετίζουσαν, καὶ κριὸν τριετίζοντα· καὶ πρόσθε δὲ ὧν ἐκέλευσεν ὁ θεσπέσιος Ἀβραὰμ, καὶ ταῦτα θεοῦ μόνου τὸ χρῆμα καταβοῶντος, αὐτὸς τὰ λοιπὰ προσεπῆκε, καὶ κατὰ τὸ ὁρισθὲν ἑκάτερον τέμνων εἰς δύο πωλεῖ τὰ καταπεφασμένα σχοίνου ἑκάτερα, εἰς αὐτὰ δὲ μάλα ἐμφανῶς ἐμβαίνων θεός.

b *Hieremie 34. 18.*

autres, ils paſſoient, & enſemble iuroient, & ſe déuoüoient qu'il leur aduint comme au veau, s'ils rompoient l'alliance, &c. *Dieu donc dit, Ie vous rendray comme le veau, ſelon voſtre imprecation, faittes, en ſolemniſant l'alliance,* &c. De ceſte forme donc de diuiſer les animaux par l'immolation deſquels on ſolemniſoit les alliances, les animaux, ou la diuiſion des animaux qui ſeruoient de ſeau aux alliances, s'appelloiét, *berith*, qui ſignifie diuiſion ou choſe diuiſée, en la langue Hebraïque: mot deriué d'vne vieille racine, *barath*, qui ſignifie diuiſer; au lieu de laquelle a eſté ſubſtitué, *carath*, qui ſignifie la meſme choſe; ou ſelon
Ezech. 23. 47. d'autres de ברא *bara*, mot employé en Ezechiel pour dire coupper: Et pour ceſte cauſe, cõme les Latins ioignét le mot, frapper, auec le mot, *fœdus*, les Hebrieux ioignent ordinairement le mot, כרת *carath*, qui ſignifie diuiſer, auec le mot, ברית *berith*, comme mots, primitiuemẽt relatifs à l'animal dont la diuiſiõ ſeruoit de ſeau à l'alliance. La raiſon du nom, dit Mercerus, ſut la deriuatiõ du mot, *berith*, de ceſte racine, *barath*, ou *bara*, eſt tirée de ce que en ſolemniſant l'alliance, les victimes eſtoient couppées; comme il appert par les lettres tãt prophanes que ſacrées, ſelon ce qui ſe void au quinziéme du Geneſe, & au trente-quatriéme de Hieremie, & en autres lieux: A l'occaſion dequoy le Verbe, *carath*, qui ſignifie coupper, ſe void ordinairement ioinct auec le nom *berith*, comme en Latin les Verbes, *icere* & *percutere*, qui ſignifient *frapper*. Et de ceſte obſeruation de Mercerus, les exemples ſont ſi frequẽts en l'Eſcriture, que ce ſeroit choſe ſuperfluë que de les alleguer. Comme quãd il eſt dict au 15. du
Gen. 15. 18. Geneſe, *que Dieu couppa l'alliance auec Abraham*; au 31. de Iob, *I'ay*
Iob 31. 1. *couppé alliance auec mes yeux*; au 28. d'Eſaïe: *Coupper alliance auec la*
Eſa. 28. 15. *mort*; au 34. d'Ezechiel, *Et ie leur ay couppé vne alliance de paix*; au
Ezech. 34. 25. 10. d'Eſdras, *Couppons alliance auec noſtre Dieu.* Et en ce meſme ſens
il eſt dict au 24. de l'Exode, parlant du ſang des animaux immolez
Exod. 24 8. pour la conſecration de l'alliance, *Voicy le ſang de l'alliance que Dieu a*
Hierem. 24. 18. *couppée auec vous.* Et au meſme lieu de Hieremie ciré cy-deſſus: *Ie dõneray les hommes qui ont tranſgreſſé mon alliance, & n'ont point ſuſcité les paroles de l'alliance, qu'ils ont couppée deuant moy, le veau qu'ils ont couppé en deux parties.* La où le meſme mot qui eſt cõioint auec le veau, pour dire coupper ou diuiſer, eſt le meſme qui eſt conjoint auec *berith*, c'eſt à dire, alliãce. Ce qui paſſe quelquesfois ſi auant, qu'ils mettent ſimplement le mot, coupper, pour dire, faire alliance, à cauſe de la relation tacite au mot *beruh*, qui y eſt entenduë. Comme quand il
1. *Reg.* 11. 2. eſt dict au premier des Roys chapitre vnziéme; *En cecy ie coupperay alliance auec vous*, c'eſt à dire, *en cecy ie traitteray alliance auec vous.* Dont il reſulte que la premiere, propre, & directe ſignification du mot *berith*, eſt de ſignifier la diuiſion de la victime, ou la victime diuiſée pour conſacrer l'alliance; & que ce qu'il eſt eſtẽdu à ſignifier le con-

ttact de l'alliance, c'eſt par deſtour & élargiſſement de ſa propre ſignification, & non par le propte & direct vſage de ſon inſtitution, qui eſt de ſignifier le ſeau de l'alliance, c'eſt à dire la diuiſiõ de la victime, ou la victime diuiſée, par laquelle ſe ſolemniſoit l'alliãce. Or cela eſtant, aſçauoir que le mot, *berith*, ſignifie proprement, directement & immediatement le ſeau de l'alliãce, la diuiſiõ de la victime, par laquelle ſe ſeelle l'alliance; quelle figure y-a-t'il, à appeller la circoncision qui eſt le ſeau par lequel Dieu vouloit que la famille d'Abraham ſeellaſt ſon alliance; qui eſt l'exciſion & la diuiſion, par laquelle, & non plus par la diſſection des animaux, il vouloit que les enfants d'Abrahã ſolemniſaſſent le cõtract de leur alliãce auec luy: quelle figure dy-ie y a t'il à appellet la circõciſion, *berith*, en ce ſens; & à dire, *Voicy le berith*, c'eſt à dire, la couppeure, ſection ou diuiſion conſecratiue de l'alliance que vous obſeruerez auec moy, &c. *Tout maſle d'entre vous ſera circoncis*? Et quand la propoſition ſeroit prononcée auſſi cruëment comme l'a cité le ſieur du Pleſſis, ce que toutesfois elle n'eſt point; Car il n'y a nulle part, la circonciſion eſt l'alliance, mais ſeulement, *ceſte eſt mon alliance que vous obſeruerez entre moy & vous, & ta ſemence apres toy: Tout maſle d'entre vous ſera circoncis*; qu'elle figure y auroit-il là, à prendre le mot, *berith*, qui a deux ſens, l'vn propre, primitif, & immediat, qui eſt de ſignifier le ſeau de l'alliance, c'eſt à dire, la ſection & diuiſion de l'animal par la couppeure duquel on ſolemniſoit l'alliance; l'autre deſtourné, eſtendu, & emprunté, qui eſt de ſignifier par acceſſoire le contract, le pacte & l'accord de l'alliance; que la circonciſion eſt le *berith*, c'eſt à dire la ſection & diuiſion de l'animal, par la couppeure ſanglante duquel ſe ſeelle & ſolemniſe l'alliãce? Mais encore n'eſt-ce pas tout: Car quand le mot, *berith*, n'auroit qu'vn ſeul ſens, & ne ſe pourroit prẽdre que pour le pacte & cõtract d'alliance; Ie dy qu'il n'y auroit point de figure à dire, que la circõciſion eſt l'alliãce, prenãt l'alliãce materiellemẽt pour l'eſſence & la ſubſtãce de l'alliance, c'eſt à dire, pour les conditions eſquelles conſiſte eſſentiellement l'alliãce. Car qui ne ſçait qu'il y a des choſes qui ſeruẽt tout enſẽble, & de ſignes, & de conditions ſubſtantielles, aux contracts, aux pactes, & aux alliances? Naaz Ammonite dit aux hommes de Iabes en Galaad, qui luy demandoient d'entrer en alliance auec luy, *En cecy ie coupperay ou diuiſeray* (c'eſt à dite contracteray) *alliance auec vous, aſçauoir en ce que i'arrache à chacun de vous l'œil droict, & vous mets en opprobre deuant tout Iſrael*. Or là ceſte marque d'opprobre de demeurer priué de l'vn des yeux, n'eſtoit-elle pas tout enſemble, & ſigne de l'alliãce, & condition eſſentielle de l'alliance qu'il vouloit contracter auec eux? Vn Seigneur laiſſe vne terre à quelqu'vn de ſes amys, à condition qu'il portera luy & ſa poſtetité pour ſigne & marque de ceſte donation, 1. Reg. 11. 2.

le nom & les armes de celuy qui l'auta donnée. Ce pott de nom & d'armes, n'eſt il pas là tout enſemble & ſigne & cõdition eſſẽtielle du pacte & de la donation? Et ſi celuy qui a receu le don de la terre à ceſte cõdition, manque de l'obſeruer, n'en ſera-t'il pas iuſtemẽt debouté, comme ayant violé la condition eſſentielle du pacte? Or l'alliance que Dieu cõtracta lors auec Abraham & ſa poſterité, encore qu'elle fuſt figure de l'alliance ſpirituelle que Dieu contracte auec Chriſt & sõ Egliſe; à laquelle alliãce ſpirituelle cachée ſous l'eſcorce & le ſens litetal de l'alliãce legale du vieil Teſtamẽt; Abrahã & ceux qui l'imitoient, participoient dés-lors par ptenẽtion, cõme appartenants anticipatiuement au nouueau Teſtament, encore qu'ils fuſſent ſous le temps de l'ancien; Neantmoins l'alliance que Dieu conttactoit lors verbalement auec Abraham, priſe ſelon l'eſcorce de la lettre, & conſiderée entant qu'alliance legale & relatiue au vieil Teſtament, eſtoit vne ſimple alliãce terreſtre & temporelle, qui cõſiſtoit de la part de Dieu, en la promeſſe de donner à ſa poſterité la terre temporelle de Chanaan, & de multipliet temporellemẽt ſa ſemẽce en multitude de peuples, & de la prendre en ſa protectiõ tẽporelle, & de la part d'Abraham, en l'obligatiõ de receuoir & porter en ſa chair, la circõciſiõ, luy & ſa poſterité, afin d'eſtre par ce charactere diſcernée des autres natiõs, & recogneuë pour peuple particulietemẽt dedié à Dieu. Biẽ eſtoit ſous l'eſcorce & la figure de ceſte promeſſe temporelle de Chanaan, voilée & entenduë par ceux qui auoient l'eſprit illuminé ptophetiquemẽt des reuelatiõs de l'Euangile, la promeſſe celeſte & ſpirituelle du Royaume des Cieux, faitte à l'Egliſe Chreſtienne; & à ceux qui ſous l'ancien Teſtament, par l'anticipation de leur foy, appartenoient déja au nouueau: Mais à la cõſiderer entant qu'appartenãt à l'alliãce legale, & bornée dãs les ſimples termes de l'ancien Teſtament, ce n'eſtoit eſſentiellemẽt qu'vne ptomeſſe temporelle, bien que figuratiuement & relatiuement, eu égard à l'alliãce du nouueau Teſtamẽt, elle en repteſentaſt vne ſpirituelle. *Tu ajouſtes*, dit S. Hieróme cõtre l'hereſie de Pelagius, [a] *que le royaume des Cieux fut auſſi promis en l'ancien Teſtament, & apportes des témoignages des Apocryphes, comme ainſi ſoit qu'il ſoit euident que le royaume des Cieux a eſté premierement preſché en l'Euangile par Iean Baptiſte, & le Seigneur Sauueur, & les Apoſtres.* Semblablement auſſi la condition reciproque de l'alliance que Dieu tequeroit de la part d'Abraham, aſçauoir la circõciſion de luy & de ſa poſterité, eſtoit vne ſimple cõdition terreſtre & tẽporelle; ſous laquelle encore qu'en l'analogie de l'alliance legale auec l'alliance Euangelique, fuſt bien figurée & voilée la condition que Dieu exige de nous en l'Euangile, de circõcir nos cœurs de toute affection charnelle & de tout œuure de peché; laquelle cõdition Dieu tequeroit des fideles de l'anciẽ Teſta-

a *Hieron. lib. 1. aduerſus Pelag.* Addis præterea, regnum cælorũ etiam in teſtamento veteri repromitti, poniſque teſtimonia de apocryphis: cùm perſpicuum ſit regnum cælorũ primũ in Euangelio prædicari per Ioannem Baptiſtam, & Dominum Saluatorem, & Apoſtolos.

ment, entant que par la foy ils appartenoient au nouueau: Neantmoins quant à l'alliance que Dieu contractoit lors auec Abraham, conſiderée entant que ſimple alliance legale, entãt que ſimple alliãce de l'ancien Teſtament, entant que ſimple alliance correſpõdante à la promeſſe temporelle de la terre de Chanaan; & de la multiplication de la lignée; & non entant que relatiue à l'alliance du nouueau Teſtament, c'eſt à dire, conſiderée en ce qu'elle eſtoit & contenoit eſſentiellemẽt au regard de la loy ombragere & figuratiue, & nõ en ce qu'elle figuroit & ſignifioit au regard de la loy Euangelique; ce n'eſtoit qu'vne ſimple cõdition & ſectiõ temporelle de la chair, en laquelle de la part d'Abraham & de ſa poſterité cõſiſtoit legalemẽt la ſubſtance du contract & de l'alliãce qu'il faiſoit auec Dieu, c'eſt à dire l'obligation, à condition de laquelle il entroit en alliance auec Dieu: comme de la part de Dieu, la ſubſtance ou condition ſubſtantielle de l'alliance legale que Dieu contractoit auec Abraham & ſa poſterité, conſiſtoit en la promeſſe temporelle de la terre de Chanaan, & de la multiplication charnelle de la lignée d'Abraham & de ſa poſterité. Voicy les paroles: *Voicy mon alliance auec toy, c'eſt que tu ſeras pere d'vne multitude de nations*, &c. *Et ie te multiplieray en nations, & des Roys ſortiront de toy; & i'eſtabliray mon alliance entre moy & toy; & entre ta ſemence apres toy en leurs generations, en alliance perpetuelle, pour eſtre Dieu à toy & à ta poſterité apres toy, la terre de ton exil, toute la terre de Chanaan en poſſeſſion perpetuelle; & ie leur ſeray pour Dieu. Et Dieu dit à Abraham: Et toy: Tu obſerueras mon alliance toy & ta ſemence en leurs generations; Ceſte eſt mon alliance, Vous obſeruerez entre moy & vous, & entre voſtre ſemence apres vous; tout maſle d'entre vous ſera circoncis, & vous circoncirez la chair de voſtre prepuce; & cela en ſigne d'alliance entre moy & entre vous: Et l'enfant de huict iours ſera circoncis, tout maſle en vos generations*, &c. *Le né en la maiſon, & l'acquis par argent ſera circoncis, & mon alliance ſera en voſtre chair en alliance perpetuelle; & le maſle prepucié, le prepuce duquel la chair ne ſera point circonciſe, ceſte ame-la ſera retranchée d'entre ſes peuples, il a enfreint mon alliance.* Par où il ſe void que comme la promeſſe de la terre de Chanaan eſtoit la ſubſtance ou condition ſuſtantielle de l'alliance legale de la part de Dieu, ainſi la Circõciſion eſtoit la ſubſtance ou cõdition ſubſtantielle de l'alliance legale de la part d'Abraham, & non ſeulement le ſigne de l'alliance, comme il appert par ces mots, *Tu obſerueras mon alliance toy & ta ſemence en leurs generations, Ceſte eſt mon alliance que vous obſeruerez entre moy & vous.* Auquel lieu le mot, *obſeruer*, cõme ioint auec celuy *d'alliance*, monstre qu'il ne parle pas là de la Circonciſion, entant que ſimple ſigne de l'alliance, mais entant que cõdition eſſentielle de l'alliance. Car le mot, *obſeruer*, a relation à la condition de *l'alliance*, & non au

Gen. 17. 5.

ſimple ſigne de l'alliance:Et ce qu'il ajouſte, *Mon alliance ſera en voſtre chair en alliance perpetuelle*: & de techef; *Que celuy qui n'aura point eſté circoncis, aura enfreint ſon alliance*; monstre euidemment que la circonciſion n'eſt pas là ſimple ſigne de l'alliance, mais cõdition eſſenrielle de l'alliance. Car l'infraction de l'alliance ſe refere non au ſigne, mais à la condition de l'alliance. Et par cõſequent que la circonciſion eſt appellée propremẽt en ce lieu-la, & le ſigne de l'alliance, & l'alliãce, pource qu'elle eſtoit tout enſemble & le ſigne de l'alliance legale, & le ſigne & la ſubſtance ou condition eſſentielle & ſubſtantielle de l'alliance legale entre Dieu & Abraham, de la part d'Abraham & de la poſterité d'Abraham: Tout ainſi comme nous auons deſia dict cy-deſſus, qu'en l'alliãce que Naaz vouloit contracter auec les habitants de Iabes, la perte de l'œil droit de chacun des habitants, eſtoit & le ſigne de l'alliance, & l'alliance qu'il vouloit cõtracter auec eux. Car par ce ſignal deuoiẽt eſtre diſcernez ceux qui entroient en ſon alliance, & ſignifié aux enfants d'Iſraël l'opprobre auquel il les auoit reduits pour entrer en ſon alliance: Et outre cela eſtoit de leur part la ſubſtance ou condition ſubſtãtielle de l'alliance: Car c'eſtoit la condition eſſentielle qu'il exigeoit d'eux pour les receuoir en ſon alliãce, & par le moyen ſeul de laquelle il les admettoit à entrer en pacte & cõfederation auec luy. Et tout ainſi que le port des armes & du nom de celuy qui a dõné à ceſte cõdition vne terre à quelque autre, eſt non ſeulement ſigne du pacte de la donation, mais partie & condition eſſentielle du pacte de la donation: & que qui y manque, viole non ſeulemẽt le ſigne du pacte de la donation, mais viole l'eſſence & la ſubſtance du pacte de la donation; Au moyen dequoy en quelque ſorte que ſe prenne le mot de *berith*, ſoit qu'il ſignifie le ſeau de l'alliance, c'eſt à dire la ſectiõ ſanglãte de l'animal, par laquelle on ſolemniſoit l'alliance, ou qu'il ſignifie la ſubſtance de l'alliance, c'eſt à dire les conditions eſſentielles & ſubſtantielles de l'alliance; la circonciſion a peu eſtre appellée proprement *berith*, en l'vn & en l'autre ſens, & ſans que le Verbe, *eſt*, entendu en ceſte propoſition-la, ayt deu eſtre expoſé par, *ſignifie*; Ou que l'applicarion de l'arrribut au ſujet de ceſte propoſirion, ayt eſté vne rranſlarion du nom de la choſe ſignifianre à la choſe ſignifiée.

1. *Reg.* 11. 1.

CHAP. XXXVII.

Le ſieur du Pleſſis lib. 4. ch. 1. page 945 edit. 2. Reſponſe à l'exẽple de l'Agneau Paſchal, appellé Paſſage.

S'enſuit l'exemple de l'Agneau Paſchal, qui au douziéme de l'Exode eſt appellé paſſage. Là où le ſieur du Pleſſis pretend que le nõ de la choſe ſignifiée, eſt arrribué au ſigne, daurant que l'Agneau n'eſtoit pas le paſſage, mais le ſigne du paſſage. Or cõme ceſt exemple eſt le plus exprez que les Sacramẽtaires pẽſent auoir pour conferer auec le lieu de l'inſtitutiõ de l'Euchariſtie, auſſi merite t'il d'eſtre examiné plus exactemẽt. Zuingle dõc, qui a eſté le premier qui s'eſt auiſé de ceſte allegarion, eſcrit, [a] Qu'en vne diſpute publique qu'il

[a] *Zuingl. in Subſidio Euchariſtiæ d. 2. b. edito an. 1525.* Ibi ὑπὸ μαχαίρας, viſus eſt moni.

eut

eut auec le Secretaire de Berne, ſur le fait de l'Euchariſtie, apres auoir conteſté tout le iour contre ſon aduerſaire, & auoir ſué ſang & eau, pour trouuer quelque lieu où le nom du ſigne fuſt attribué à la choſe ſignifiée, ailleurs qu'en diſcours de ſimilitudes & paraboles, dautant que tous les exemples qu'il auoit produits iuſques alors, ſon aduerſaire les luy auoit reiettez, comme eſtants pris de lieux paraboliques, & par conſequent ne faiſants aucũ preiugé au propos, pour lequel il les alleguoit, où il s'agiſſoit nõ d'vne parabole, mais de l'inſtitution d'vn commandement, d'vn Sacrement, d'vn Teſtament, d'vne alliãce, d'vne doctrine de foy. Il eſcrit, dy-ie, qu'ayant ſué ce iour-la ſang & eau, pour trouuer quelque exemple de ceſte qualité, comme il ſe fut retiré tout chagrin, & affligé, en ſon logis & en ſon lict, il luy ſembla la nuict en dormant, qu'il eſtoit retombé aux meſmes priſes & agonies auec ſon aduerſaire; & ne ſçachant comme ſortir de ces perplexitez, il penſa voir en ſonge vn aduertiſſeur, lequel il ne ſçauoit s'il eſtoit blanc ou noir, qui luy dict, Hé! laſche que tu es, que ne luy reſponds-tu, l'Agneau eſt le paſſage? Ce qu'ayãt conferé à ſon reſueil, ſur le propre texte de la Bible, & le lendemain que la diſpute fut recommencée, ayant proferé le lieu en public, il obtint la victoire de ſa cauſe au iugement des Suiſſes, tant de Berne que de Zurich, qui y aſſiſtoient. Or à la production de ceſte exemple, faitte premieremẽt par Zuingle, Luther a reſpondu qu'il n'y a point dans le texte, *l'Agneau eſt le paſſage*, mais ſeulemẽt: *Car c'eſt le paſſage*; Et que ceſte relation, *C'eſt le paſſage*, ſe refere non à l'Agneau, mais au iour duquel il auoit eſté dict vn peu auparauãt, *Vous prendrez vn Agneau, & le garderez iuſques au quatorziéme iour de ce mois, & toute la congregation d'Iſraël l'immolera entre les deux veſpres*, &c. *Car c'eſt le paſſage du Seigneur*, c'eſt à dire, que non l'Agneau, mais le quatorziéme iour eſtoit le paſſage du Seigneur, & que c'eſt comme ſi quelqu'vn diſoit, *Vous mangerez demain du poiſſon, car il eſt Vendredy*. Auquel cas, celuy qui voudroit conclurre, que le poiſſon ſeroit appellé Vendredy, ſeroit mal fondé, & ſe rendroit ridicule, dautant que ceſte clauſe relatiue, *Car il eſt Vendredy*, ne ſe refereroit pas au poiſſon, ains au iour. Mais laiſſons conteſter Zuingle & Luther, & les morts enſeuelir les morts, & voyons quand ainſi ſera que ceſte clauſe relatiue, *C'eſt le paſſage*, ſe refere à l'Agneau, quel aduantage le ſieur du Pleſſis en pourra tirer, pour le lieu de l'inſtitution de l'Euchariſtie, *Il y a*, dit-il, *en ce lieu-la, tranſlation du nom de la choſe ſignifiée, au ſigne: Car le mot paſſage, veut dire en ce lieu-la, le ſigne du paſſage, & l'Agneau qui n'eſtoit point paſſage, mais le ſigne du paſſage, eſt appellé le paſſage.* Et moy, ie dy, qu'il n'y a là aucune tranſlation du nom de la choſe ſignifiée, au ſigne, & que l'Agneau n'eſt point appellé là paſſage, pour ce qu'il fuſt le ſigne du paſſage, mais pource qu'il eſtoit le ſacrifice du

tor adeſſe, ãtẽ fuerit an albus: nihil mentiri, qui diceret: Quin ignaue reſpondes ei, quod Exodi 12. ſcribitur, *Eſt enim phaſe, hoc eſt, tranſitus Domini*

Exod. 12. 11.

paſſage,& que ce n'eſt point vne meronymie du nom de la choſe ſignifiée à la choſe ſignifianre, mais vne ſimple reticence & ſuppreſſion de la premiere partie d'vn mot compoſé Hebraïque. Pour l'intelligence dequoy, il faut ſçauoir que les Hebrieux ont accouſtumé זבח de compoſer des mots de l'aſſemblement de ce terme, *Zebach*, qui ſignifie victime, ou ſacrifice, & de la choſe pour laquelle eſt offert le ſacrifice: Comme quand ils diſent, *Zebachchata*, ſacrifice peché, זבח-חטא c'eſt à dire, ſacrifice pour le peché, *Zebach-aſſam*, ſacrifice delict, c'eſt à dire, ſacrifice pour le delict: Et en ce meſme chapitre, *Zebach-peſach*, ſacrifice paſſage, pour dire, ſacrifice pour le paſſage. זבח-פסח *Quand vos enfants*, dir-il, *vous demanderont, Quel eſt ce culte? vous leur direz, C'eſt le ſacrifice paſſage au Seigneur, Zebach peſach*, c'eſt à dire, le ſacrifice pour le paſſage au Seigneur. De la compoſition donc de ces mots, il arriue que ſouuent par abbregé & reticence, ils expriment la derniere partie du mot, & taiſent, & ſuppriment la premiere, pour auoir pluſtoſt faict; Et au lieu de dire, *Zebachchata*, diſent ſimplement, *chata*, & au lieu de dite, *Zebachaſſam*, diſent ſimplement, *aſſam*, c'eſt à dire, au lieu de dire, *ſacrifice peché*, diſent ſimplemenr, *peché*, & au lieu de dire, *ſacrifice delit*, c'eſt à dire, ſacrifice pour le delit, diſent ſimplemẽt, *delit*. Et en ce ſens, il eſt dict au 7. du Leuitique, *Ils immoleront le delit, & eſpandront ſon ſang ſur l'Autel*, c'eſt à dire, le ſacrifice pour le delit. Et en ce ſens, il eſt dict que les Preſtres mangenr les pechez du peuple, c'eſt à dire, les ſacrifices pour les pechez du peuple. Et en ce ſens S. Paul eſcrit que noſtre Seigneur a eſté faict peché, c'eſt à dire ſacrifice pour le peché; Car c'eſt le mot, ſacrifice, qu'il faut ſuppléer là, & non pas celuy de ſigne, eſtant l'intention de ſainct Paul en ce lieu, de dire que Chriſt a eſté faict, non ſigne du peché, mais ſacrifice pour le peché. *C'eſt choſe vulgaire*, dit Caluin, ſur ce lieu de ſainct Paul, *d'appeller peché, l'hoſtie expiatrice du peché*, &c. *Et ceſte phraſe, Paul, & en ce lieu & ailleurs, l'a empruntée des Hebrieux, auſquels*, aſſam, *ſignifie tant le ſacrifice expiatoire, que le delit ou le crime*. Et Mercerus: *Paul a rendu l'vn & l'autre ſens par le mot de peché, aux Romains huictiéme, en ces mots, Du peché, il a damné le peché*: Là où le premier, *du peché*, eſt pris pour le ſacrifice expiatoire, & le ſecond, pour le peché commis: Et ainſi en la ſeconde aux Corinthiens, chapitre cinquiéme, Celuy qui n'auoit point cogneu peché, il l'a fait peché, c'eſt à dire, choſe deſtinée pour expier le peché. Et au Pſeaume 39. *Tu n'as point voulu holocauſte & peché*, c'eſt à dire, holocauſte & ſacrifice pour le peché. Auquel lieu, ſainct Paul tourne là le mot peché, par ces mots, pour le peché, diſant, *Tu n'as point voulu holocauſte & pour le peché*. Là où il laiſſe au Lecteur à ſuppléer le mot, *ſacrifice*: Et dans Ezechiel, chapitre 45. il eſt dict, *Que le Preſtre prendra du ſang du peché*, c'eſt à dire du ſang du ſacrifice pour le peché. Et au meſme

Exod.12.26.

2. Corinth. 5.21.

Calu.in 2.Corinth.c.5.

Pſal.39.7.

Hebr.10.6.

chapitre; *Il fera vn veau peché*, c'eſt à dire, ſacrifice pour le peché. Et derechef; *Et le peché vn bouc pris d'entre les chevres par chaque iour*, c'eſt à dire, & le ſacrifice pour le peché. En tous leſquels lieux il faut ſuppléer le mot, *ſacrifice*: Ainſi auſſi diſons nous, que de ce nom compoſé, *Zeba-peſach*, les Hebrieux par reticence & abbregé, taiſoient ſouuent, & ſupprimoient la premiere partie qui eſtoit le mot, *Zeba*, & exprimoient ſeulemẽt la derniere, qui eſtoit, *Peſach*: Et au lieu de dire, Le *ſacrifice-paſſage*, c'eſt à dire, le ſacrifice pour le paſſage, ou le ſacrifice paſſager & tranſitoire; (Car les ſubſtantifs, attachez par formes de genitifs, aux autres ſubſtantifs, en la langue Hebraïque, tenoiẽt ſouuent lieu d'adiectifs; Comme quand l'Eſcriture dit, Fils de dilectiõ, pour dire, Fils bien-aymé; corps de clairté, pour dire, corps clair & glorieux; fils de perdition, pour dire, homme perdu; fils de peché, pour dire, homme pecheur;) ils diſoient ſeulemẽt, *Peſach*, qui ſignifie le paſſage, ou le paſſager, ou le tranſitoire, ou pour le paſſage. Car il demeuroit en ce ſecond mot, apres qu'il auoit eſté ſeparé du premier, vne certaine relation au premier, que S. Paul explique par ceſte propoſition, *pour*, quand il tourne le mot Hebrieu, *chata*, qui ſignifie peché, par ceſte phraſe Grecque, *pour le peché*, laquelle relation ſe peut reſoudre ou en vne ſignification adiectiue, ou en vne ſubſtantiue, auec vne propoſition, & s'expliquer en ces mots: Le, pour le paſſage, c'eſt à dire, le ſacrifice pour le paſſage; ou, le paſſager & tranſitoire, c'eſt à dire, ſacrifice paſſager & tranſitoire. Et de ceſte façon en vſoient les Grecs, meſme au propre faict dont il s'agit: Car ils appelloient les ſacrifices qu'ils offroient pour les victoires obtenuës, ἱερὰ νικητήρια, & puis par abbregé, νικητήρια, & les ſacrifices qu'ils offroient pour les paſſages, quand ils paſſoient quelque deſtroit de mer, ou quelque riuiere, ἱερὰ διαβατήρια, & puis par abbregé & reticẽce, exprimant ſeulement le ſecond mot, & taiſant & ſupprimant le premier, διαβατήρια, c'eſt à dire, paſſages & tranſitoires.[a] Ce que Philon Iuif a veu auoir tant de conuenance auec l'inſtitution de l'Agneau Paſchal, ſacrifice immolé pour le paſſage, qu'il a dict, recitant ceſte propre hiſtoire de Moyſe & des Agneaux Paſchaux, que Moyſe fit immolet à la ſortie d'Egypte, qu'il ſacrifia, διαβατήρια, les paſſagers ou tranſitoires, c'eſt à dire, les ſacrifices pour le paſſage. *Philon*, dit Theodoret ſur ce lieu de l'Exode, [b] *a interpreté le mot de Paſque*, διαβατήρια, *c'eſt à dire, ſacrifice pour le paſſage.* Et en ce ſens Thucydide dit, *ſacrifiant* διαβατήρια, *les tranſitoires*, c'eſt à dire, les ſacrifices pour le paſſage. Et Plutarque en la vie de Lucullus, *Il ſacrifia à l'Euphrate* διαβατήρια *les tranſitoires.* Et Thucydide, *Ils n'eurent pas loiſir de faire* διαβατήρια, *les tranſitoires*, c'eſt à dire, les ſacrifices tranſitoires, & pour le paſſage. Nous diſons donc, qu'en ceſte phraſe, il n'y a aucune metonymie du ſigne à la choſe ſignifiée, mais que c'eſt vn ab-

a *Philo Iud. lib. de migratione Abrah.*

b *Theod. quæſt. in Exod. 12. num. 24.*

Plutar. in Luc. Ἐθυσε τῷ Εὐφράτῃ διαβατήρια.

bregé du mot, *Zeba-peſach*, au lieu duquel les Hebrieux diſent ſimplement, *peſach*, c'eſt à dire paſſager ou tranſitoire, ou inſtitué pour paſſage. Car à cauſe de la compoſition que le mot, *peſach*, a accouſtumé d'auoir auec *Zeba*, reſte dãs le mot, *Peſach*, vne tacite vertu adiectiue & relatiue au mot, *Zeba*, qui fait qu'il ſignifie paſſager ou tranſitoire, ou pour le paſſage: & ſe doit ſuppléer & expliquer en ces mots, *Le ſacrifice paſſager*, ou *tranſitoire*, ou *le ſacrifice pour le paſſage*, prenant le mot, *tranſitus*, pour *tranſitorium*, ou Ἡμεραίσιον. Car que ce ſoit le mot, *ſacrifice*, qu'il faille ſuppléer là, Dieu le témoigne luy meſme, lors qu'il dit vn peu apres, Quand vos enfants vous demanderont quel eſt ce culte, vous leur direz, c'eſt le ſacrifice du paſſage du Seigneur. Car encore qu'il die bien, *Le ſang vous ſera en ſigne*, c'eſt à dire, ſera en ſigne pour vous; neantmoins il n'entend pas là, par le mot, *ſigne*, figure ou ſigne ſignifiant, mais ſignal; & veut dire que la teinture du ſang, qui ſera mis ſur les portes des Iſraëlites, ſeruira de ſignal à l'Ange exterminateur, pour paſſer outre les maiſons qui auront ceſte marque, ſans les toucher. De maniere que le ſens de ce verſet eſt: *Le ſang ſera en ſignal pour vous, aux maiſons auſquelles vous ſerez; & ie verray le ſang, & paſſeray outre vous, & n'y aura point de playe exterminante en vous, quand ie frapperay la terre d'Egypte.* Auſſi n'eſt-ce point du ſang, dont les maiſons furent marquées pour ſeruir de ſignal à Dieu; non que Dieu euſt beſoin de ce ſignal, mais par anthropopathie, &, afin que les Iſraëlites recogneuſſent que Dieu auoit épargné les maiſons marquées de ce ſang, qu'il eſt dict, *Vous le mãgerez auec haſte, C'eſt le paſque au Seigneur;* mais de l'Hoſtie que les Iſraëlites mangeoient, aſçauoir de l'Agneau immolé. Car les Hebrieux ne mangeoient point de ſang. Et pource Theodoret iugeant que le mot, *paſſage*, ſe prenoit là adiectiuement, & vouloit dire paſſager, ou appartenant au paſſage, & que le mot, ſacrifice, y eſtoit ſous-entendu, dit que Philon l'a interpreté, Ἡμεραίσια, expliquant le mot, Ἡμέρας, dont vſe Philon Iuif, par Ἡμεραίσια, qui ſignifie *paſſager*, tranſitoire, ou *pour le paſſage*, & denote ſelon la reticence Grecque, *ſacrifice tranſitoire*, ou *pour le paſſage*.

Exod. 12. 13.

Le ſieur du Pleſſis pag. 945. ed. 2.

1. ad Corinth. 10. 4.

LE troiſiéme exemple que produit le ſieur du Pleſſis, eſt pris de la premiere aux Corinthiens, où S. Paul dit, *Que la pierre eſtoit Chriſt*, c'eſt à dire, interprete-t'il, *ſignifioit Chriſt*. Dont il infere par la conference de ce lieu auec celuy de l'inſtitution de l'Euchariſtie, que le mot, *eſt*, en ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, peut bien eſtre pris pour *ſignifie*; & le nom de la choſe ſignifiée, qui eſt le corps, eſtre attribué au ſigne, aſçauoir au pain, puis qu'en ceſte propoſition, *La pierre eſtoit Chriſt*, le mot, *eſt*, veut dire, *ſignifie*, & le nom de la choſe ſignifiée, aſçauoir Chriſt, eſt attribué au ſigne, aſçauoir à la pierre, qui eſtoit le ſigne de Chriſt. En quoy il luy arriue ce qu'Ariſtote diſoit des ar-

Ariſtot. 1. Phyſic. c. 2. Καὶ ὁ ἀνὴρ ἐκ μουσικοῦ γίγνεται, καὶ ἀνθρώπου ἐκ μὴ ἀνθρώπου.

guments de Meliſſe, qui preſuppoſoient faux, & concluoient mal. A cela dõc nous reſpõdrons deux choſes; la premiere, que la preſuppoſition de ſon argument eſt fauſſe; & la ſeconde, que la conſequence en eſt vicieuſe, c'eſt à dire, que quand cet exemple ſeroit vray, & que le mot, *eſt*, voudroit dire là, *ſignifie*, il ne feroit aucun preiugé ny aucune conſequence pour le lieu de l'Euchariſtie; la condition duquel eſt entierement diſſemblable. Mais nous traitterons premierement de la preſuppoſition, & puis apres nous examinerons la conſequence. Pour le regard donc de la preſuppoſition, nous diſons qu'elle eſt entierement deſtituée de verité, & qu'il eſt abſolument impoſſible que ſainct Paul ayt entendu là par (*eſt*,) *ſignifie*, & ayt pretendu en ceſte ſienne propoſition, attribuer le nom de la choſe ſignifiée, au ſigne; mais que le Verbe, *eſt*, eſt pris là ſubſtantiellement, & non ſignificatiuement: & que la pierre dont parle ſainct Paul en ce lieu la, eſtoit vrayement & ſubſtantiellement Chriſt, & non ſignificatiuement & figuratiuement. Car il parloit, non de la pierre materielle, qui eſtoit immobile, mais de la pierre ſpirituelle qui ſuiuoit les Iſraëlites au deſert. Ce que ſainct Ambroiſe, ſainct Gregoire de Nyſſe, ſainct Chryſoſtome & ſainct Cyrille, recognoiſſent diſertement. *Ils beuuoient*, dit ſainct Ambroiſe, *de la pierre qui les ſuiuoit. Or la pierre eſtoit Chriſt: Non pierre immobile qui ſuiuoit le peuple.* *Ambroſ. de Sacramentis, lib. 3. cap. 1.*

DV SAINCT

SACREMENT DE L'EVCHARISTIE,

LIVRE II.

CONTENANT L'HISTOIRE DE la creance vniuerſelle du ſainct Sacrement de l'Euchariſtie, en toutes ſes parties, & par tous les ſiecles, ſelon les Saincts Peres de l'Egliſe, & autres autheurs cy-apres alleguez: Auec l'explication & refutation de tous les paſſages tirez deſdits Autheurs, par les heretiques.

S. CLEMENT PAPE, AVTHEVR I.

Le ſieur du Pleſſis, liu. 4 ch. 4. p. 774. edit. 1. pag. 992. edit. 2. Que les Peres n'ont point cogneu la Tranſubſtantiation. Epiphan. in hereſ. Audran.

LA premiere piece donc par où il commence, eſt le liure des Conſtitutions de ſainct Clement Pape, diſciple & ſucceſſeur de ſainct Pierre; œuure reuoqué en doute par pluſieurs graues autheurs, anciens & modernes, & entierement reietté, & par le ſieur du Pleſſis & par tous nos aduerſaires. Sainct Epiphane fait mention d'vn liure ainſi intitulé, & dit que pluſieurs de ſon temps le reuoquoient en doute: Toutesfois quant à luy, il ne le reiette pas. Le Concile de Conſtantinople, *in Trullo*, tenu long temps depuis ſous Iuſtinian Rinotmete, le condamne. Et Photius Patriarche de Conſtantinople encore poſterieur, dit[a] qu'à peine le peut-on iuſtifier de l'Arianiſme. Ce qui fait ſoupçonner que ce n'eſt pas le meſme Eſcrit qui portoit ce nom du temps de ſainct Epiphane, ou bien qu'il a eſté falſifié de-

[a] *Phot. in bibl. Κεφ. εξ. Καίτοι τῷ αἱρετικῷ ὑπὲρ αὐτὸς ἐκ βιαίως ἀπολογήσασθαι.*

puis par les Arriens: comme auſſi il s'en trouue pluſieurs clauſes citées par les Anciens, qui ne ſe rapportent pas aux exemplaires qui courent aujourd'huy. Le Cardinal Beſſarion diſputant contre Marc d'Epheſe, qui luy en auoit allegué vn paſſage, reſpond que l'œuure eſt apocryphe. Mais noſtre but n'eſt pas maintenant d'impugner ou defendre le tiltre de ceſt eſcrit: Il ſuffit que le ſieur du Pleſſis, qui par tout ailleurs le rejette comme ſuppoſé, le met icy à la teſte de tous les témoins qu'il produit contre l'Euchariſtie. Or voyons combien iuſtement. De ceſt eſcrit donc il allegue en premier lieu, que S. Clement appelle le Sacrement de l'Autel, antitype du corps & du ſang de Chriſt. Comme ſi nous n'auions pas déja reſpondu tant de fois, que le Sacrement de l'Autel a deux natures, l'vne externe, accidentale & viſible, l'autre interne, eſſentielle & inuiſible: Et que ſelon l'vne, il eſt ſigne, figure, antitype: ſelon l'autre, verité, plenitude & realité. Mais puis qu'il s'ahurte ſi ſouuent à ce mot; coupons luy dés la racine, tout pretexte d'en abuſer. Le mot Grec, *antitype*, comme chacun ſçait, eſt ſi ambigu & équiuoque, qu'il n'y a Protée qui ayt plus de formes & de viſages. Quelquefois il ſe confond auec *type*, & ſignifie indifferemment toutes ſortes d'images & de figures: Comme quand ſainct Paul appelle les Sanctuaires Moſaïques, *antitypes des vrays & celeſtes Sanctuaires*. Quelquefois il ſignifie ce qui eſt oppoſé au type, comme la verité à la figure, le corps à l'ombre, & le plein & relief au creux & au vuide: prenant l'aduerbe ἀντὶ, pour *contre*, comme qui diroit, *antifigure*, ou *contrefigure*: Et en ce ſens les Sacrements du nouueau Teſtament ſont appellez *antitypes*, de ceux de l'ancien: Comme quand ſainct Pierre dit que le Bapteſme eſt *antitype à l'Arche*, c'eſt à dire, (expoſe la chaine Grecque,) eſt-ce qui eſtoit ſignifié par l'Arche. Quelquefois *antitype*, veut dire ce qui eſt mis & ſuccede au lieu du type, prenant l'aduerbe, ἀντὶ, au lieu de, *pour*: Comme quand les Grecs appellent vn Viceroy, ἀντίβασιλεὺς, quand ils appellent le pain benit, ἀντίδωρον, quand ils appellent auec ſainct Chryſoſtome, le S. Eſprit, πνεῦμα ἀντὶψυχῆς, c'eſt à dire, *tenant lieu d'ame*: Et en ce ſens les Sacrements de l'Autel peuuent eſtre intitulez antitypes du corps & du ſang de Chriſt: Comme qui diroit, vice-figure du corps & du ſang de Chriſt, c'eſt à dire, myſteres tenans le lieu des figures du corps & du ſang de Chriſt. Et au meſme propos Turrianus cite ce paſſage d'vne Homelie de la Reſurrection, de ſainct Epiphane; Τὰ μὴ παλαιούμενα τοῦ νέου πάσχα ἀντὶ τοῦ παλαιοῦ μυστήρια ἀντίτυπα, *les non vieillifſants myſteres antitypes du nouueau Paſque, au lieu de l'ancien.* Quelquefois, *antitype*, ſignifie figure d'vne choſe contraire: Comme quand ſainct Gregoire de Nazianze dit, que le ſerpent d'airain n'eſtoit pas type, mais antitype de Chriſt, c'eſt à dire, figure d'vne choſe

Sixt. Senenſ. in Biblioth. ſanct.

Le ſieur du Pleſſis, pag. 775. edit. 1.

Heb. 9.

Caten. Græc. in 1. Petr. cap. 3.

Baſil. in Concil. Antioch. cap. 2. in 2. Cor.

Turr. in Conſt. Clem. l. 5. c. 13.

De Paſch. in Enc. 1.

contraire à Chriſt, aſçauoir du Diable. Quelquefois il ſignifie, *égal, pareil, ſemblable*: Comme quand les Grecs diſent, φωνὴ ἀντίτυπος βροντῶν, *voix égale aux tonnerres.* Quelquefois il ſignifie, *contraire, repugnant, oppoſite*: Comme quand Nonnus dit, ἔργοις ἀντιτύποις, *par œuures contraires.* Quelquesfois il ſignifie, *dur, ferme, ſolide*: Comme quand ſainct Gregoire de Nyſſe, en l'oraiſon des decedez, [a] employe, δυσαντιτυπία, pour dire, *dureté & ſolidité.* Quelquefois il ſignifie *ſolide*, c'eſt à dire, vray & eſſentiel, & oppoſé non aux choſes molles & liquides, mais aux choſes vaines, ideales & imaginaires: Comme quand Suidas dit, que les Philoſophes appellent les corps naturels & eſſentiels, corps antirypes, pour les diſtinguer, non des corps mouls & liquides, mais des corps intellectuels & mathematiques. Et en ce ſens derechef les Sacrements de l'Autel peuuent eſtre appellez antitypes du corps de Chriſt, prenant le mot, *antitypes*, adiectiuement, & y entendant tacitement celuy de myſteres: comme ſainct Clement declare aſſez que c'eſt ſon intention; quand en vn autre lieu du meſme œuure, il les nomme myſteres antitypes du corps & du ſang de Chriſt: & non, comme le cite le ſieur du Pleſſis, par eſprit de diuiſion, myſteres & antitypes. Quelquefois il ſignifie vn *double*, & *vne copie*: Comme quand Syneſius dit, ἀντίτυπα τῶν γραφέντων, *id eſt*, ἀντίγραφα, *des doubles & des copies.* Et pource que le double & la copie complette de quelque choſe contient tout autant que la choſe, voire pour parler populairement, eſt la choſe meſme: Car le double & la copie de l'Eneïde de Virgile, eſt l'Eneïde de Virgile: le double & la copie du liure de la Loy, eſt le liure de la Loy: A ceſte occaſion les Peres ont peu élegamment appeller par vne metaphore priſe des copiſtes & eſcriuains, les Sacrements du corps de Chriſt, antitypes, doubles, & copies du corps de Chriſt, c'eſt à dire, Sacrements contenants tout autant de l'eſſence du corps de Chriſt, que le meſme corps de Chriſt naturel, palpable & viſible. Quelquefois antitype ſignifie, *l'empraincte & l'impreſſion de quelque ſeau, coin*, ou *eſtampe qui s'introduit dans la matiere qui en eſt battuë & frappée*: auquel cas le charactere imprimant s'appelle, *type*, & le charactere imprimé, s'apppelle, *antitype*: Et c'eſt en ce ſens principalement que les Peres donnent au Sacrement de l'Autel, le tiltre d'antitype du corps de Chriſt. Car ainſi que le charactere imprimant communique toute ſon eſſence, qui n'eſt ny l'or, ny l'argent, ny le fer où il eſt graué, mais la forme des traits & lineaments dont il conſiſte, au charactere imprimé: Ainſi le corps de Chriſt imprime & communique toute ſon eſſence au Sacrement. Et partant comme au myſtere de la Trinité, les Anciens, pour declarer que le Pere communique impreſſiuement ſa propre ſubſtance au Fils, afferment que

Nonn. in Ioan.

a *Τί πάλιν ὅτι τὸ δυσαντιτυπία; ἡ ἀντίτυπος ἀντιτυπία; ἡ σύστασις, ἡ χρῶμα, ἡ ὕλη, ἡ πυκνότης, ἡ σκληρότης. Suid. in voce ἀντίτυπον.*

Lib. 5. cap. 13.

Syneſ. ep. 67.

le Fils eſt le charactere de la ſubſtance du Pere : Ainſi en l'Euchariſtie, ils diſent que le Sacrement eſt le charactere imprimé ou l'antitype du corps de Chriſt : voulants par là monſtrer que le corps de Chriſt ſe communique aux Hoſties Sacramentales, non par forme de diuiſion, comme l'eau communique ſa ſubſtance aux herbes des parterres, mais par forme d'impreſſion ; & ſans décher & deduction de ſon eſſence ; comme le charactere du cacher ſe communique ſans diminution de ſon eſtre, à toutes les impreſſions qui en reſultent. Et comme la voix demeure vne, entiere & indiuiſible en ſoy, & ſe communique neãtmoins par impreſſion à toutes les parties de l'air qui frappent les oreilles des auditeurs: Et comme le feu qui eſt le plus actif de tous les élements, imprime & communique le charactere ſubſtanriel de ſon eſtre, c'eſt à dire, ſa propre ſubſtance, à toutes les matieres combuſtiles qu'il allume, & neantmoins la tient toute entiere en ſoy-meſme. Non que ces comparaiſons & metaphores populaires & begayantes, puiſſent atteindre à exprimer parfaictement la communication du corps de Chriſt aux eſpeces Sacramentales. Non plus que quand les Peres vſent au myſtere de la Triniré, des ſimilitudes naturelles, & appellent, auec ſainct Paul, noſtre Seigneur, la ſplendeur de la gloire du Pere, ou comparent, auec Tertullian, le Pere au Soleil, & le Fils au rayon ; ces comparaiſons & metaphores accidentales, ne ſont pas ſuffiſantes pour exprimer parfaictement l'émanation eſſentielle du Fils, mais bien ſeruent aucunement à acheminer & éleuer noſtre eſprit à l'apprehenſion des choſes diuines, par les debiles & imparfaicts veſtiges des ſimilitudes humaines & naturelles. Pour recueillir donc mon propos, ie dy que quand les Peres Grecs appellent les Sacrements de l'Autel, antitypes du corps & du ſang de Chriſt, ils entendent antitypes eſſentiels, empraintes & impreſſions ſubſtantielles, dans leſquelles s'imprime, inſere & reſide l'eſſence meſme de la choſe. Et afin que nos aduerſaires ne penſent point que ceſte intelligence ſoit nouuelle, mais ſçachent qu'elle eſt priſe des anciens monuments & ſanctuaires de la Theologie Grecque; qu'ils oyent les paroles de ce grand & vrayement bien-heureux Docteur & Parriatche de l'Egliſe Grecque, Eurychius, qui preſida au ſecond Concile œcumenique de Conſtantinople, il y a pres d'onze cents ans, rapportées comme Arreſts & pieces deciſiues, en la diſpute qui s'agita ſous l'Empereur Grec Alexius Comnenus ; ſi le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſtoit paſſible ou impaſſible, alterable, ou inalrerable, diuiſible ou indiuiſible ; & enregiſtrées de mot à mot dans les Annales Grecques de Nicetas Coloſſien, en ces rermes : *Les autres*, dit Nicetas, (parlant des Orthodoxes,) *produi-*

Tert. contr. Prax.

a *Nicet. Chon. in Alexio l. 3.* Χαιῶν ὁ Χ ad

ναμιν ἔρχεσθαι ἐκκλησίας, δίπτυχον, περιφέροντα ὑπερ ὅλου τοῦ κόσμου τὸ ἅγιον σῶμα, καὶ τὸ τίμιον αἷμα τοῦ κυρίου δέχεται, καὶ οὐ μέρος πάντων τῆς δέξεως μεταλαμβάνει· ὁμοίως ἐν ἅπασι δέ τοῦτο ἐμμένει, καὶ τοῖς ἐφεξῆς μία πάντα τὰ ἀκολουθήματα αὐτῆς καὶ μορφώματα τῆς μεταλαμβάνουσιν μεταδίδοται, καὶ μία μόνη, καὶ οὐ τοῦ δόντος τὰ ἐπαγγέλματα, οὐδὲ ἀπολαύοντα, ἀφὸς τὰ μυστήρια, κἂν ἡ τῆς ἀξιώσεως πίστις. ἡ γὰρ καὶ μία φωνὴ ἐκεῖ πάντας ἀφικνεῖται, καὶ εἰς ἑκάστην ἀκοήν, καὶ ἐν τῇ παντὶ ἀφικνεῖται πάντα μόνη, καὶ ἐν τῇ ἁγίᾳ ἐμφυσήσει πᾶσι τοῖς ἁγίοις πᾶσιν ἐναπτῆναι, οὐδεὶς πλείω ἢ ἕκαστος τοῦ ἐπιφοιτῶντος ἀκουσίως ἐκδέχεται, ἀλλὰ ἕκαστος ἀδιαιρέτως καὶ ὁλόκληρος ἀφ' ἑαυτοῦ, καὶ μείζων ὁ ἀριθμὸς ὧν οἱ ἀκούσαντες καθ' ἕνα σῶμα ὑπάρχουσι. οὐδὲν γὰρ ἴσον ἐν ἑνὶ φωνὴ ἡ πνεύματος ἐπιφοιτήσεις ἀμφοτέροις ἔχουσι, τὸ φθάσαν, μὴ τοῦ μυστικοῦ ἱερουργίου καὶ τοῦ ἁγίου ἀναστάντος, σῶμα καὶ ἀναίμακτον καὶ ἅγιον καὶ ζωοποιὸν αἷμα τοῦ κυρίου τοῖς αὐτοῦ μύσταις ἐπιφέρον ἁγίῳ τε ἱερουργοῦντι καὶ προσφέροντι ἀφ' ἑαυτοῦ πάντων τοῦ οἰκείας ἀναμφιβόλου δυνάμεως, ἀλλ' ἕκαστον ἐν ἕκαστοις ἐνεργοῦσαν.

soient ces paroles du lumineux flambeau de l'Egliſe, Eutychius : Chacun prend le ſainct corps & le precieux ſang du Seigneur tout entier, encore qu'il ne prenne qu'vne partie des Sacrements. Car il ſe diuiſe indiuiſiblement en tous, à cauſe de l'immixtion, tout ainſi qu'vn meſme & vnique cachet tranſmet tous ſes characteres & toutes ſes formes aux choſes qui le participent ; & demeure neantmoins vn, & meſme apres la communication, non diminué ny diuerſifié, ſelon les ſubiets qui le reçoiuent, encore qu'ils ſoient pluſieurs en nombre : Et comme vne meſme & vnique voix prononcée & laſchée en l'air, demeure toute entiere en celuy qui la profere, & s'épandant par l'air, s'intromet toute dans les oreilles des auditeurs, de ſorte que nul d'eux n'en reçoit ny plus ny moins l'vn que l'autre, mais qu'elle eſt toute indiuiſible & toute entiere en tous, fuſſent-ils dix mille & dauantage, encore qu'elle ſoit corps : Car la voix n'eſt autre choſe qu'vn air frappé. Que nul donc ne doute, qu'apres l'hierurgie myſtique & la ſaincte reſurrection, le corps incorruptible, & l'immortel, ſainct & viuifique ſang du Seigneur, intromis dedans les antitypes, par les hierurgies myſtiques, n'y imprime auſſi puiſſamment ſes propres forces, mais ſcache, qu'il ſe trouue tout entier en eux tous. Voila en quel ſens ſainct Clement & les autres anciens autheurs Grecs, appelloient les Sacrements de l'Autel, antitypes du corps & du ſang de Chriſt ; comme il appert, & par la priere qu'il fait luy-meſme à Dieu, d'enuoyer ſur ce Sacrifice, ſon ſainct Eſprit, témoin des paſſions du Seigneur Ieſus, afin qu'il montre ce pain, eſtre le corps de ſon Chriſt, & ce calice, le ſang de ſon Chriſt: ou, ſelon l'expoſition des Grecs, qu'il face eſtre ce pain, le corps de ſon Chriſt, [a] & ce calice, le ſang de ſon Chriſt: Car les verbes Grecs, ἀποδεικνύειν & ἀποφαίνειν, ſignifient tantoſt monſtrer, tantoſt faire, rendre & exhiber. Et par le commandement qu'il fait que l'Eueſque die en donnant l'oblation au peuple, [b] *C'eſt le corps de Chriſt*; & que celuy qui la prend, reſponde, *Amen*; Et que le Diacre en donnant le calice, die, *C'eſt le ſang de Chriſt, & le calice de vie*; & que celuy qui en boit, reſponde, *Amen*. Depuis enuiron le ſiecle de ſainct Iean Damaſcene, les Peres Grecs commencerent à eſtranger & bannir ce mot, du langage de l'Egliſe, à cauſe des ambiguitez & cauillations auſquelles il eſtoit ſubiet : comme il ſe void, & par les paroles du meſme ſainct Damaſcene, [c] & par celles du ſecond Concile œcumenique de Nicée, qui en condamnent l'vſage apres la conſecration. Et pourtant tous les autheurs Grecs, qui ont fleury depuis ce Con-

a *L.* 8. *c.* 12.

b Λέγει, σῶμα Χριστοῦ, καὶ ὁ λαμβάνων, μένει, Ἀμήν. c *De fid. Orth. l.* 4. *cap.* 14. *Seſſ.* 6.

cile la, le reiettent & exilent par ſentences expreſſes de leurs eſcrits, comme Theophylacte, [a] Euthymius, Samonas, Magnetes, & infinis autres. Le ſieur du Pleſſis [b] obiecte derechef, que ſainct Clement [c] en la priere Liturgique, dit, apres les paroles Sacramentales, *Nous t'offrons ce pain & ce calice: Egregiam verò laudem*: Comme ſi Ieſus Chriſt luy-meſme n'auoit pas dict de ſon propre corps: *Ie ſuis le pain de vie*; Et derechef, *Le pain que ie donneray, c'eſt ma chair*: Et comme ſi nous ne diſions pas nous-meſmes au Canon de la Meſſe, apres la conſecration; *Nous t'offrons ceſte Hoſtie pure, ceſte Hoſtie ſaincte, ceſte Hoſtie immaculée, ce pain Sainct de vie eternelle, & ce calice de ſalut perpetuel*: Et comme ſi le meſme ſainct Clement, ſoudain apres ces paroles la, n'ajouſtoit pas celles-cy [d]: *Et enuoye ton ſainct Eſprit ſur ce Sacrifice, afin qu'il monstre ce pain eſtre le corps de ton Chriſt.* Duquel lieu, tous les Grecs, tant anciens que modernes, qui ont iamais allegué ceſte priere Liturgique de ſainct Clement, concluent la vraye conuerſion du pain au corps de Chriſt. Proclus creé Archeueſque de Conſtantinople, l'an de la mort de Chriſt, quatre cents, apres auoir cité la Liturgie de ſainct Clement, & quelques autres, *Par ces prieres donc*, dit-il, *ils attendoient l'aduenement du ſainct Eſprit*, [e] *afin que par ſa diuine preſence, il fiſt le pain proposé pour l'hierurgie, & le vin meſté d'eau, le meſme & propre corps & ſang de noſtre Sauueur Ieſus Chriſt.* Nicolas de Methone Eueſque Grec, en ſon liure contre les incredules de l'Euchariſtie: [f] *Pourquoy exiges-tu la cauſe & l'ordre de la nature, en la tranſmutation du pain au corps, & du vin & de l'eau, au ſang de Chriſt, puis que par deſſus la nature, par deſſus la raiſon, par deſſus l'intellect, par deſſus la penſée, il eſt né d'vne Vierge?* Et vn peu au deſſous: *Pour ceſte cauſe, luy adiouſtants foy, nous offrons le pain parfaict, le pain viuant, aſçauoir, le corps de Chriſt, qui eſt demeuré parfaict & entier, meſme apres la paſſion. Car* (dit-il vn peu apres) *tous les Apoſtres l'ont ainſi baillé à l'Egliſe vniuerſelle, par la Liturgie que ſainct Clement a eſcrite, qui porte ces paroles*: Marc d'Epheſe [g], en ſa diſpute contre les Latins: *Nous ne trouuons nulle part*, dit-il, *que le don de l'Euchariſtie ſoit ſanctifié & parfaict, & tranſmué au corps & ſang de Chriſt, par les ſeuls mot du Seigneur: ains que les paroles recitées vniformément par tout le monde, auant la priere, nous rappellent à la memoire de l'action de la choſe,* [h] *& influent aux dons propoſez vertu & force à tranſmutation: Mais que l'oraiſon qui ſuit immediatement,*

a *Theoph. in Matth. c. 26. Euthy. ib.*
b *Ibid.*
c *L. 8. c. 121*
d *Ibid.*
e *Procl. in trad. diu. Liturg.* Ὅπως τῇ αὐτοῦ θείᾳ παρουσίᾳ τὸν προκείμενον εἰς ἱερουργίαν ἄρτον ᾖ οἶνος ὕδατι μεμιγμένον, αἷμά τε σῶμα ᾖ αἷμα τοῦ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἀποφήνῃ τε ᾖ ἀναδείξῃ.
f Τί ζητεῖς αἰτίαν ἢ τάξιν φύσεως ἐπὶ τοῦ λόγου μεταβολῆς εἰς τὸ τοῦ Χριστοῦ σῶμα, ἢ τοῦ ὕδατος ἢ τοῦ οἴνου εἰς τὸ αἷμα, ἐπεὶ ὑπὲρ φύσιν ἢ λόγον ἢ νοῦν ἐστιν ὁπόταν παράδοξον ἐπιχέῃς
g *Marc. Eph. in libro inſcr.* Quòd non ſolùm à voce Dominicorum verborum dona. h Δωκμεν ὥσπερ ὀπίσω τῆς προκειμένης εἰς μεταβολὴν. ſanctificantur

Digitized by Google

& la benediction du Preſtre [a] *eſt celle qui tranſmuë les dons au meſme corps & ſang prototype du Seigneur :* [b] *Car* (ajouſte-t'il incontinent apres) *en la Liturgie des ſaincts Apoſtres, deſcritte par ſainct Clement, nous trouuons ce qui s'enſuit.* Le ſieur du Pleſſis conclud finalement, que ceſt Autheur ne peut auoir creu que l'Euchariſtie, fuſt reellement le corps de Chriſt : *Car*, dit-il, *il exhorte le peuple à s'en approcher, comme du corps d'vn Roy.* Leſquelles paroles de ſainct Clement, auec toutes les clauſes examinées cy-deſſus, le ſieur du Pleſſis a priſes du pretendu Orthodoxe, comme il appert par la rencontre des erreurs de chiffre de l'vn & de l'autre, excepté que pour luy rendre ce qu'il a emprunté de luy, auec vſure, il y ajouſte vn, [c] & du corps du Roy, en fait, du corps d'vn Roy. Car voicy comme l'Orthodoxe les cite : [d] *Apres*, dit il, *qu'on aura offert, que tous par ſoy prennent par ordre le corps & le ſang du Seigneur ; s'approchants pas à pas auec pudeur & crainte, comme du corps du Roy.* Il y a dans le Grec [e] : *Apres que le Sacrifice aura eſté offert, que chaque ordre à part, prenne le corps du Seigneur, & le precieux ſang, auec crainte & reuerence, comme s'approchants du corps du Roy.* Or quel penſe le ſieur du Pleſſis que ſoit ce Roy, ſinon celuy dont le Pſalmiſte [f] chante au Cantique nuptial de Chriſt & de l'Egliſe; *Les Vierges ſeront amenées au temple du Roy ;* Εἰς ναὸν βασιλέως : Et dont ſainct Iean dit ; [g] *Il porte eſcrit en ſa cuiſſe ; Le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs ;* Et duquel ſainct Clement profere luy-meſme en l'oblation de l'Euchariſtie ; [h] *Aſſembles nous au regne de ton Chriſt, qui eſt noſtre Dieu & noſtre Roy?* Et de qui ſainct Cyrille Hieroſolymitain, eſcrit; [i] *Quand tu te preſenteras à la communion, n'y viens point les mains eſtenduës, ny les doigts ouuerts, mais faiſant ſeruir ta main gauche de thrône à ta dextre, comme à celle qui doit receuoir le Roy :* ὡς μελλούσῃ βασιλέα ὑποδέχεσθαι, &c. *Et quand tu te preſenteras au calice du ſacré ſang, n'y viens point eſtendant les mains, mais incliné & en geſte d'adoration & de culte ;* κύπτων καὶ ἐν τρόπῳ προσκυνήσεως καὶ σεβάσματος. Et ſainct Chryſoſtome, en l'oraiſon de ſainct Philogone ; ſelon les exemplaires Grecs : [k] *Les Mages ſans plus l'adorerent : mais toy, ſi tu y viens auec vne pure conſcience, nous te permettrons de le prendre, & t'en retourner chez toy : Tu dois receuoir le Roy par la communion ; Et comme icy tu le reçois auec grande reuerence, il te receura là haut auec beaucoup de gloire.* O diuerſes loix de pieté ! Sainct Clement & tous les autres Peres, veulent que l'on s'approche de l'Euchariſtie, auec pudeur & reuerence, comme du corps du Roy, c'eſt à dire, du Roy celeſte, du Roy des Roys, du Roy des

a Μείζονα δὲ τῆς παρ' ἡμῶν ἐκ τοῦ ἀρχιερέως εὐλογίας τὸ προσφερόμενον ἐκεῖνο σῶμα & αἷμα τοῦ Δεσπότου.

b Ἐν μὲν γὰρ τῇ εὐχαριστίᾳ δῆλός ἐστιν ὁ τῆς λειτουργίας τῆς ἁγίας ἀποστόλων.

c Hæc omnia habentur edita Latinè in Biblioth. Patr.

d *Pag.* 775.

e *Clem. Conſt. l.* 2. *c.* 57. Μετὰ δὲ ταῦτα γινέσθω ἡ θυσία, &c. & ἵνα ἀπαρχὴ, μεταλαμβανέτω ἑκάστη τάξις παρὰ ἱερωμένου πρεσβυτέρου σώματος & τοῦ τιμίου αἵματος μεθ' ἑαυτῆς· ὡς βασιλέως ὑποδεχόμενοι σώματα.

f *Pſal.* 44.

g *Apoc.* 19.

h *Lib.* 8. *c.* 12.

i *Cyrill. Hieroſ. Catech.* 5.

k Οἱ μὲν οὖν μάγοι προσκυνήσαι μόνον, σὺ δὲ εἰ μὴ καθαρὸν τὸ συνειδὸς προσέλθοις, κἀκεῖνα σοὶ οὐκ ἂν ἐλυμήνατο, ἀλλὰ βασιλέα ὑποδέχεσθαι μέλλεις δεῖ σε καθαρίας & καθαρᾶ αὐτὸν μεταλαμβάνειν· πολλῆς ὑποδοχῆς πομπῆς ἀπαιτῶν, οὕτω δὲ καὶ ἐκεῖνος μεταλήψεται σε ἐν δόξῃ ἄνω, &c.

des Anges & des hommes. Et le ſieur du Pleſſis veut que l'on s'en approche auec pudeur & reuerence comme d'vn morceau de pain.

SAINCT IGNACE
EVESQVE D'ANTIOCHE,
AVTHEVR II.

S. IGNACE faict Eueſque d'Antioche, l'an de la mort de Chriſt 18. Centur. 2. Col. 165.

LA ſeconde piece qu'il cite, ſont les Eſcrits intitulez de S. Ignace, que nos aduerſaires, & nommément les Centuriateurs d'Allemagne, reiettent auſſi bien que ceux de S. Clement. Car ils ne croyent pas que les Epiſtres qui courent ſous ce nom, ſoient les vrayes Epiſtres de S. Ignace, qui auoient cours en l'ancienne Egliſe: comme auſſi il ſe trouue quelques lieux de celles-la, produicts par les Peres, qui ne ſont point en celles-cy. De ceſt Autheur donc noſtre partie allegue deux paſſages: Le premier eſt de l'Epiſtre aux Philadelphiens: *Ignace*, dit le ſieur du Pleſſis, *eſcrit en l'Epiſtre aux Philadelphiens; Il y a vne chair de noſtre Seigneur, & vn ſang épandu pour nous, vn pain auſſi rompu pour tous, vn calice de toute l'Egliſe. Comment, ajouſte-t'il, euſt-il peu mieux diſtinguer les ſignes des choſes, que par ces quatre mots, chair & ſang d'vne part, & pain & calice de l'autre?* Quoy donc? Vne meſme choſe conſideree ſous diuers reſpects, ne pourra receuoir diuers noms? S. Paul dit, eſtendant par tranſlation, les appellations de Chriſt à ſon Egliſe; *Nous ſommes pluſieurs vn ſeul pain & vn ſeul corps.* Pretend-il pourtant que pain & corps ne ſignifient pas là vne meſme choſe? Nous proteſtons qu'il y a vn Chriſt & vne Egliſe; vn Paſteur & vn troupeau; Voulons-nous pour cela dire, que Chriſt, & Paſteur, & Egliſe & troupeau ſoient diuerſes choſes? Que ſi par le mot, de pain, S. Ignace entend, non le pain interne & deſcendu du Ciel, qui eſt Chriſt, mais le pain externe: Comment n'eſt-il point faux qu'vn meſme pain ayt eſté rompu pour tous, & vn meſme calice diſtribué à tous? Dauantage, que dira le ſieur du Pleſſis aux exemplaires Grecs de Zurich, qui liſent; Εἷς γάρ ἄρτος; *Car il y a vn pain*; Et non Εἷς ὁ ἄρτος; *Il y a auſſi vn pain?* Mais que dira t'il à ce que ſainct Ignace decide luy-meſme, qui eſt ce pain vnique rompu à tous, quand il eſcrit en l'Epiſtre aux Epheſiens; [a] *Rompants le pain vnique, qui eſt la drogue d'immortalité, l'antidote de ne point mourir, mais de viure en Dieu par Ieſus-Chriſt, le medicament purgatif, l'alexikaque*: Et en l'Epiſtre aux Romains; [b] *Ie veux le pain de Dieu, le pain celeſte, le pain de vie, qui eſt la chair de*

pag. 775.

1. Cor. 10.

a Ἕνα ἄρτον κλῶντες, ὅς ἐστι φάρμακον ἀθανασίας, ἀντίδοτος τοῦ μὴ ἀποθανεῖν, ἀλλὰ ζῆν ἐν Θεῷ διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ τὰ πάντα μεθ' ἡμῶν ἀλεξίκακον.

b Ἄρτου τοῦ Θεοῦ θέλω ἄρτον οὐρά-

νιον, ἰδοὺ ζωὴ, ὃς ἐστὶ υἱὸς τοῦ θεοῦ Χριστός.

Christ fils de Dieu? Le ſecond paſſage eſt de l'Epiſtre à Polycarpe. *Ce meſme Pere*, dit le ſieur du Pleſſis, *ſappe auſſi le fondement de la tranſubſtantiation par la nature de Chriſt: Car il eſcrit à Polycarpe; Icy bas eſt la courſe, là haut la couronne attend, Chriſt fils de Dieu, celuy qui eſt intemporel, c'eſt à dire, non ſujet au temps, en temps, inuiſible de nature, viſible en chair, impalpable, & neantmoins pour l'amour de nous corporel & palpable.* Mais s'il ne trouue d'autres paſſages que ceſtuy-la contre la tranſubſtãtiation, il ne l'aura ny par mine, ny par ſappe: Car voicy comme il y a dans le texte, a *Icy eſt la courſe, là haut les couronnes: Patiente pour l'amour de Chriſt fils de Dieu; qui eſtant intemporel, s'eſt rendu ſujet au temps; qui eſtant inuiſible de nature, s'eſt faict viſible en chair; qui eſtant impalpable & intouchable, comme incorporel, s'eſt rendu pour l'amour de nous palpable & touchable en corps; qui eſtant impaſſible comme Dieu, s'eſt rendu paſſible comme homme; & qui en toutes manieres a patienté pour nous.* Or quelle bréche faict cela à la tranſubſtantiation? Sainct Ignace parle là de l'eſtat où Chriſt eſtoit lors qu'il s'exhiboit pour l'amour de nous, palpable, touchable & paſſible aux mains & aux cloux de ceux qui le crucifierent, cõme il paroit par le preterit aoriſte, τί με ὠφέλησε: *Quid hoc ad farinas?* Que ſi le ſieur du Pleſſis veut qu'il parle des conditions preſentes & perpetuelles du corps de Chriſt: Qu'il infere donc auſſi tout de meſme de ces paroles, que le corps de noſtre Seigneur eſt encore maintenãt paſſible, alterable & corruptible. Mais c'eſt trop enduré de ces mines & de ces ſappes; Venons aux armes manifeſtes & découuertes, & oyons ce grand S. Ignace, non en ſes Epiſtres reuoquées en doute par ceux-meſmes qui les produiſent contre nous, mais en ſes vrayes & indubitables Epiſtres telles qu'eſtoiẽt celles qui auoient cours anciennement en l'Egliſe, foudroyãt & abyſmant de fonds en comble, la doctrine des Sacramentaires. ILS NE REÇOIVENT POINT (dit-il, b parlant de certains Heretiques de ſon temps) LES OBLATIONS ET LES EVCHARISTIES, POVR CE QV'ILS NE CROYENT PAS QVE L'EVCHARISTIE SOIT LA CHAIR DE NOSTRE SAVVEVR IESVS CHRIST, LAQVELLE A SOVFFERT POVR NOS PECHEZ, ET LAQVELLE LE PERE A RESVSCITE'E PAR SA BENIGNITE'. Ce ſont là les paroles, ou pluſtoſt les foudres de ce grand Martyr & champion de la foy, S. Ignace, faict Eueſque d'Antioche l'an de la mort de Chriſt 38. le plus celebre & glorieux de tous les diſciples & nourriſsõs des Apoſtres; eſcrites par luy il y a plus de quinze cents ans, & ptoduittes & rapportées cõme oracles, il y a ptes de douze cents ans, en la diſpute contre les Eutychiens, par Theodoret tres-exact & iudicieux recercheur de l'antiquité.

a Ὧδε πρόκειται δρόμος, ἄνω δὲ οἱ στέφανοι. περιμένει τὸν ἀθάνατον Χριστὸν τοῦ θεοῦ ὁ υἱὸς τοῦ ἀχρόνου καὶ ἀχωρήτου τῇ φύσει, ἐφικτὸν δὲ σαρκὶ, καὶ ἀψηλάφητον καὶ ἀπαθῆ δι' ἡμᾶς ὃς ἐπάθεν καὶ ὑφηλάφησεν ὑπὲρ ἡμῶν, καὶ ἀπαθῶς ὡς θεὸς, ἀλλ' ἡμᾶς ὃς παθητὸν ὡς ἄνθρωπον, καὶ ὑπὲρ πάντα ἔθνη ὑπομένει.

b *Ignat. apud Theod. Dialog.* 3. Εὐχαριστίας καὶ προσευχῆς οὐκ ἀποδέχονται, διὰ τὸ μὴ ὁμολογεῖν τὴν εὐχαριστίαν σάρκα εἶναι τοῦ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, τὴν ὑπὲρ τῶν ἁμαρτιῶν ἡμῶν παθοῦσαν, ἣν χρηστότητι ὁ πατὴρ ἤγειρεν.

Ferrum haud debile dextra
Spargimus, & noſtro ſequitur de vulnere ſanguis.

S. IVSTIN MARTYR

AVTHEVR III.

VIENT apres S. Iuſtin, grand Philoſophe, grand Theologien, & grand Martyr, qui fut cõuerty à la foy Chreſtienne, enuirõ l'an de la mort de Chriſt 96. *Iuſtin Martyr*, [a] dit le ſieur du Pleſſis, *compare le pain de l'Euchariſtie, à la vache qui eſtoit immolée en l'ancienne Loy, pour ceux qui eſtoient purgez de lepre.* Si le ſieur du Pleſſis euſt eſté auſſi bon Theologien que bon Caualier, il euſt bien recognu que ny dans le paſſage de S. Iuſtin Martyr, ny dans le 14. du Leuitique, dont il eſt extraict, il n'y a ny vache ny veau. Le bon homme Perionius, & apres luy ceſt impertinent Protocolle du ſieur du Pleſſis, intitulé l'Orthodoxe, a pris le mot Grec σιμίδαλις, qui ſignifie farine, pour δάμαλις qui ſignifie vache: Et là deſſus le ſieur du Pleſſis en voulant combattre la cõuerſion du Sacrement au corps de Chriſt, tranſmuë par ceſte nouuelle elegãce, vne poignée de farine, en vne vache: qui eſt vne eſpece de tranſſubſtanriation dont perſonne n'auoit encore oüy parler. Mais comme diſoit Demoſthene à vn qui le reprenoit d'vne incongruité; En cela ne giſent pas les forrunes de la Grece: Voyons quel eſt ſon argument au fonds. *Iuſtin Martyr*, dit-il, eſcrit: *Il a donné l'Euchariſtie à faire, pour memoire de ſa mort* (*notez*, dit le ſieur du Pleſſis, *memoire*) *qu'il a ſoufferte pour ceux deſquels les eſprits ſont purgez de peché.* Et contre qui fait cela, ſinon contre luy-meſme? *L'oblation de la farine*, dit S. Iuſtin, [b] *offerte pour ceux qui eſtoient purgez de la lepre, eſtoit la figure du pain de l'Euchariſtie, lequel noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt nous a commandé de faire.* L'Euchariſtie eſt donc la verité & l'accompliſſement de ceſte oblation. Or cõme peut elle eſtre la verité & l'accompliſſement du ſacrifice de farine, ſi elle n'eſt elle-meſme ſinon ſacrifice de farine? Dauantage quel pain eſt il commãdé aux Preſtres, de faire en l'Egliſe; ou ce pain celeſte & vray emẽr Euchariſtique, qui ſe fait par les paroles de Chriſt, & dont S. Hietóme [c] eſcrit; *Les Preſtres qui ſuccedent à l'ordre Apoſtolique, font le corps de Chriſt par leur ſacrée bouche:* Et de techef, [d] *Le froment duquel eſt faict le pain celeſte, eſt celuy dont le Seigneur dit, Ma chair eſt vrayement viande:* Ou celuy qui ſe paiſt tiſt, & cuict au four? Chriſt a-t'il cõmãdé à ſes Apoſttes, de mettre la main à la paſte? Leur a t'il ordõné d'eſtre Sacrificateurs, ou boulãgers? Mais le ſieur du Pleſſis nous coniure de noter que noſtre Seigneur a inſtitué l'Euchariſtie afin d'exciter en no⁹ la reſſouuenãce de ſa mort. Et

S. IVSTIN MARTYR, conuerty à la foy Chreſtienne, l'an de la mort de Chriſt. 96.

a *pag. 776. Iuſt. contra Tryph.*

b ἡ σιμίδαλις προσφερομένη, ὑπὲρ τῶν καθαριζομένων ἀπὸ λέπρας τύπος ἦν τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, ὃν καὶ τὸ κύριον ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς παρέδωκε ποιεῖν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ πάθους αὐτοῦ.

c *Hier. ad Heliod. ep. 1.*

d *Hier. in Eſai. c. 62.*

quelle peut mieux faire ceſt office, que le corps meſme de noſtre Seigneur? Y a-t'il vne plus energique & pathetique façon de renoueller la memoire de quelque grand Roy, qui s'eſt ſacrifié & expoſé aux glaiues des ennemis de ſa patrie, pour le ſalut de ſon peuple, que de produire ſur le theatre, & à la veuë de ſes affectionnez ſujets, le propre corps auquel il a receu pour eux les playes de la mort? Et quād on celebra à Rome les obſeques de Ceſar, y eut-il rien en tout l'appareil des funerailles, qui renouuellaſt ſi viuement l'image & la memoire tragique de ſa mort, & excitaſt auec tant de paſſiō le peuple Romain à en pourchaſſer la vengeance, que de voir porter ſon corps tout percé & enſanglanté par les ruës? Et quand nous regardons paſſer le conuoy & la pompe funebre de quelque grand chef d'armée qui eſt mort au gain d'vne bataille, pour la defenſe de nous & de nos conciroyens, y a-t'il rien qui nous attendriſſe tant l'eſprit de douleur, & principalement s'il nous appartenoit de parenté ou amitié fort eſtroitte, que lors que nous voyons paſſer le chariot qui le porte, bien que voilé & couuert? Et ſi nous ſçauons aſſeurément que ſon propre corps y ſoit, cela ne nous perce-t'il pas l'ame tout autrement que s'il n'y a que ſa ſtatuë & ſon effigie? Et quand l'Egliſe nous veut renouueller la memoire de la glorieuſe mort des Martyrs, & exciter noſtre affection enuers eux, y a t'il rien parquoy elle le face auec plus d'impreſſion, que lors qu'elle nous produit leurs chaſſes & leurs reliques, & nous mōtre & preſente les propres corps où ils ont triomphé ſous les enſeignes de Chriſt, de la mort & des ſupplices, leſquels corps meſme à ceſte occaſiō, elle appelle memoires & remembrances des Martyrs? Le ſieur du Pleſſis ajouſte que S. Iuſtin dit; *Il a donné le pain, afin que nous ayons ſouuenance qu'il a eſté faict corps, pour ceux qui croyent en luy.* Il eſt vray, & en cela conſiſte vn des plus grāds ſecrets & myſteres de l'Euchariſtie, qui eſt que comme par l'incarnation, le pain celeſte, c'eſt à dire, le Verbe eſſentiel de Dieu, a eſté faict chair; ainſi par l'Euchariſtie, qui eſt la vraye image de l'incarnation, le pain terreſtre ſe fait chair, voire la meſme chair du Verbe. Car ce ſont les propres termes de la comparaiſon de Iuſtin, en ſon Apologie pour les Chreſtiens, aſçauoir, que comme Chriſt eſtant faict chair par le Verbe de Dieu, a eu chair & ſang: ainſi le pain & le vin de l'Euchariſtie, benis par le Verbe, ſont la chair & le ſang du meſme Verbe faict chair. Mais laiſſant ces hautes recerches à part, qui nous peut mieux ramenteuoir que noſtre Seigneur a pris corps & ſang pour nous, que l'exhibition de ſon propre corps & ſang? D'autant plus vn ſigne & vn monument eſt pris de l'eſſence & de la ſubſtance de la choſe meſme, n'eſt-il pas d'autant plus propre à en imprimer, & par maniere de dire, enchaſſer la memoire en nos eſprits? Quand Dieu voulut conſeruer vne ſouue nāce

& vn memorial parmy ſon peuple, de la manne vraye figure du corps de Chriſt, qu'il leur auoit donnée au deſert, choiſit-il vn meilleur moyen, que de commander à Moyſe d'en reſeruer vne meſure dans vne vrne d'or, & la mettre au ſanctuaire? Et quand il voulut perpetuer la memoire de la verge d'Aaron, qui auoit fleury, & des miracles qu'il auoit operez en elle & par elle, n'ordonna-t'il pas qu'elle fuſt miſe & gardée elle-meſme en propre eſſence, pour ſigne & memorial, dedans le tabernacle? Le ſieur du Pleſſis pourſuit & inſiſte: *Et en la ſeconde Apologie*, dit-il, *Juſtin Martyr, apres auoir décrit toute la ceremonie de la ſaincte Cene, prononce ces paroles: Ceſte viande s'appelle Euchariſtie, à laquelle il n'eſt permis à aucun de participer, qu'à ceux qui croyent ce que nous enſeignons*, &c. *Car nous ne prenons pas ces choſes comme pain & breuuage commun*, &c. *Mais comme noſtre Seigneur ayant pris chair par la parole, a eu chair & ſang pour noſtre ſalut: ainſi ſommes-nous enſeignez que ceſte viande ſanctifiée de luy par la parole de la priere, de laquelle noſtre ſang & nos chairs ſont nourries par mutation, eſt la chair & le ſang d'iceluy Ieſus-Chriſt faict chair*, &c. Or daurãt que ce témoignage eſt vn des plus celebres de l'antiquité: Car non ſeulement il fut écrit dans les quarante premieres années apres l'Euangile de S. Iean, & lors que l'Egliſe eſtoit encore toute chaude du ſang, & toute pleine du ſon & de la voix des Apoſtres; & ſigné toſt apres par le propre ſang de celuy qui l'eſcriuit, qui eſtoit le plus grand perſonnage de ſon ſiecle: mais fut deferé en vne occaſion où il n'eſtoit point queſtion de reſpondre de l'opinion d'vn particulier, ains de rendre conte à l'Empereur, de la foy de l'Egliſe vniuerſelle, & de faire vne Apologie generale pour tous les Chreſtiens: A ceſte cauſe i'en rapporteray icy le texte tout au long, qui meriteroit d'y eſtre enchaſſé en or & en perles. *Apres que le Prelat*, dit ſainct Iuſtin, [a] *a faict l'Euchariſtie, & que tout le peuple a acclamé à ſes benedictions, ceux qui ſont nommez entre nous, Diacres, donnent à chacun des aſſiſtants, à prendre du pain & vin & eau Euchariſtiſez, & en portent aux abſents: Et ceſte viande eſt appellée par nous, Euchariſtie; de laquelle il n'eſt licite à nul de participer, ſinon à ceux qui croyent que noſtre doctrine eſt veritable, & ont eſté lauez du lauement de remiſſion des pechez & regeneration, & viuent ſelon l'ordonnance de Chriſt.* [b] *Car nous ne prenons pas ces choſes comme pain commun, ny comme breuuage commun: Mais en la meſme maniere que Ieſus-Chriſt noſtre Sauueur, faict chair par le Verbe de Dieu, a eu chair & ſang pour noſtre ſalut; Ainſi auſſi auons-nous eſté enſeignez que la viande de laquelle par immutation noſtre ſang & nos chairs ſont nourries, Euchariſtizée par le Verbe de la priere, procedé de luy, eſt la chair & le ſang du meſme Ieſus faict chair. Car les Apoſtres en leurs commentaires intitulez Euangiles, nous ont rapporté que Ieſus le leur ordonna ainſi, qu'il prit le pain, & qu'en l'Euchariſtizant, il dit, Faittes cecy en memoire de moy, Cecy eſt mon corps; Et*

Exod. 16.

Numer. 17.

a Μεθ' ἃς εὐχὰς ἀπὸ τ' εὐχαριστηθέντος λόγου ἡ οὖν ἕ ἔδεσις, ἑ τοῖς εὐ παρεδόσιν κτῆ. ρεσιν.

b Οὐ γὰρ ὡς κοινὸν ἄρτον οὐδὲ κοινὸν πόμα τοῦτο λαμβάνομεν· ἀλλ' ὃν τρόπον διὰ λόγου θεοῦ σαρκοποιηθεὶς Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν, καὶ σάρκα, καὶ αἷμα ὑπὲρ σωτηρίας ἡμῶν ἔσχεν· οὕτως καὶ τὴν δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφὴν, ἐξ ἧς αἷμα καὶ σάρκες κατὰ μεταβολὴν τρέφονται ἡμῶν, ἐκείνου τοῦ σαρκοποιηθέντος Ἰησοῦ σάρκα καὶ αἷμα ἐδιδάχθημεν εἶναι. οἱ γὰρ ἀπόστολοι ἐν τοῖς γενομένοις ὑπ' αὐτῶν ἀπομνημονεύμασιν, ἃ καλεῖται εὐαγγέλια, οὕτως παρέδοσαν ἀπὸ παραδόσαι αὐτοῖς τὸ Ἰησοῦ, λαβόντα ἄρτον, εὐχαριστήσαντα εἰπεῖν· τοῦτο ποιεῖτε εἰς τὴν ἐμὴν ἀνάμνησιν· τοῦτ' ἐστὶ τὸ σῶμά μου· καὶ τὸ ποτήριον ὁμοίως λαβόντα καὶ εὐχαριστήσαντα εἰπεῖν, τοῦτό ἐστι τὸ αἷμά μου·

que prenant ſemblablement le calice & l'Euchariſtizant, il dit, Cecy eſt mon ſang. Par leſquelles paroles, S. Iuſtin afferme qu'en la meſme maniere, οὕτω καὶ, que Ieſus-Chriſt eſtant faict chair par le Verbe de Dieu, a eu chair & ſang: ainſi le pain & le vin Euchariſtiſez par le Verbe de Dieu, ſont la chair & le ſang du meſme Ieſus-Chriſt faict chair: & le prouue par ceſte clauſe, *Cecy eſt mon corps:* Et partant equipolle & contre-peſe la verité & proprieté de ces deux propoſitions, *Verbum caro factum eſt*, &, *Hoc eſt corpus meum*, l'vne à l'autre. Or qui oſera dire que Ieſus Chriſt n'ayt eu chair & ſang, ſinon en figure & en allegorie, & que ceſte propoſition, *Verbum caro factum eſt*, ſe doiue entendre ſignificatiuement & repreſentatiuement? Mais le ſieur du Pleſſis fait trois repliques contre ce paſſage: La premiere eſt, que S. Iuſtin proteſte que ce n'eſt point pain & breuuage commun: *Ergo*, dit-il, *c'eſt pain & breuuage qui n'eſt point deuenu accident, mais demeure ſubſtance, & donc a changé d'vſage & non de nature.* N'eſt-ce pas là plaiſamment argumenté? L'objet que S. Iean vid deſcendre ſur noſtre Seigneur, n'eſtoit point vne colombe cõmune: Ergo c'eſtoit vrayement vne colombe, & non pas le S. Eſprit ſous vne eſpece de colombe? Les hommes qui apparurent à Abraham, n'eſtoient point hommes communs: Ergo c'eſtoient vrayement & reellement hommes, & non Anges ſous figures d'hommes? Mais ce qui emporte le prix de toute impertinence, eſt ceey: Le vin de l'Euchariſtie, dit-il, eſt encore breuuage apres la conſecration: Ergo, il a changé d'vſage & nõ de nature. Et pourquoy donc ne pourray-je pas argumenter tout de meſme: L'eau des nopces de Cana, eſtoit encore breuuage apres la conuerſion; Ergo elle auoit changé d'vſage & non de nature? Car quant à ce qu'il infere que le pain n'eſt donc point deuenu accident; qui eſt celuy de nous qui die que le pain ſe change en vn accident, & non au vray corps de Chriſt, qui eſt le pain ſuperſubſtantiel & incorruptible? La ſeconde replique eſt, que S. Iuſtin eſcrit que le pain eſt ſanctifié de par Dieu, par la parole de la priere: Ergo, cõclud-il, ce n'eſt pas par les cinq paroles qu'on appelle Sacramentales. Oüy: mais il oublie à dire qu'au bout de ces mots, *par le Verbe de la priere*, S. Iuſtin y ajouſte, *procedé de luy*, δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ, pour nous apprẽdre que ce ne ſont pas toutes les paroles de la priere myſtique, mais celles ſeules qui ſont procedées de Chriſt, qui produiſent l'effect de la conuerſion. La troiſiéme replique eſt, que S. Iuſtin eſcrit que noſtre ſang & nos chairs ſont nourris de ceſte viande, par mutation, & de là le ſieur du Pleſſis deduit que c'eſt dõc en ſimple ſigne: *Car*, dit-il, *Bellarmin luy-meſme nie que noſtre chair puiſſe eſtre nourrie reellement du corps du Seigneur.* En quoy faiſant il ne montre autre choſe ſinon qu'il n'a leu le Cardinal Bellarmin que par les lunettes de ſon pretendu Orthodoxe. Car s'il leuſt leu en ſes

pag. 77.

propres eſcrits, il euſt trouué la docte & pertinente reſponſe qu'il donne à ſon obiection, aſçauoir, que ces mots, *de laquelle noſtre ſang & nos chairs ſont nourries*, ſe referent à l'eſpece commune de l'aliment precedent dont ſe fait l'Euchariſtie, & non à l'Euchariſtie déja faitte. Que ſi neantmoins le ſieur du Pleſſis ayme mieux qu'elles ſoient dittes de l'Euchariſtie déja conſacrée ; pourueu qu'en ce cas-la il rapporte le mot de mutation à nos corps, & entende que l'Euchariſtie nourriſſe nos corps, à immutation, ou par immutation : c'eſt à dire, qu'elle les nourriſſe, non en les augmentant de quantité, mais en les changeant inuiſiblement de qualité, & imprimant en eux par ſon atrouchement, vne vertu diſpoſitiue à la reſurrection glorieuſe, & à la vie eternelle: Ie le laiſſe à ſon choix: Combien qu'il y a trop plus d'apparence que ſainct Iuſtin y ayt inſeré ce mot, *par tranſmutation*, pour comparer la mutation naturelle qui ſe fait du pain en noſtre chair, & du vin en noſtre ſang, par l'operation de noſtre faculté nutritiue, à la mutation ſupernaturelle qui ſe fait du pain & du vin de l'Euchariſtie, au corps & au ſang de Chriſt, par l'operation de la parole de Dieu. Le ſieur du Pleſſis ferme finalement la production de ſainct Iuſtin, par ces mots: *Et notez*, dit-il, *que l'Index n'a pas oublié de noter que tout ce que Langus a eſcrit ſur ces paſſages, doit eſtre rayé, pour ce qu'il n'y recognoiſt pas la tranſſubſtantiation: Catholique Romain toutesfois.* Et moy ie dy que nous auons bien faict plus: Car au catalogue des liures Heretiques, nous auons mis ſon Allemand Langus au rang des Heretiques de la premiere claſſe, & en cette qualité auons condamné & anathemarizé toutes ſes œuures. Mais le ſieur du Pleſſis repart, qu'il eſtoit Catholique Romain toutesfois. Et moy ie luy demande; Vn hõme qui declame que le Pape eſt l'Antechriſt, & eſcrit des Traittez tous entiers contre la Tranſſubſtantiation, peut-il eſtre Catholique Romain toutesfois? *Ind. lib. prohib.*

SAINCT IRENE'E

AVTHEVR IV.

LE QVATRIEME Autheur qu'il met en bataille, eſt ſainct Irenée: *Irenée*, dit-il, *eſcrit; Le pain terrien receuant la vocation de Dieu, n'eſt plus pain commun, mais Euchariſtie compoſée de deux choſes, terrienne & celeſte; Et ainſi nos corps receuants l'Euchariſtie, ne ſont plus corruptibles, ayants l'eſperance de* *S. IRENE'E fuſt Eueſque de Lyon, enuiron l'an de la mort de Chriſt, 146.* pag. 777.

la reſurrection. A cela premierement ie dy qu'il altere dés le commencement l'intention de ſainct Irenée. Car il tourne *vocation de Dieu*, & l'applique au pain, voire meſme en vn autre endroit tra-
pag. 730. duit, *le pain ayant receu ſa vocation de Dieu*; c'eſt à dire, équipolle le mot de vocation à celuy de nomination, afin d'inſinuer en ce faiſant, que le pain ne deuient le corps de Chriſt, que par appellation:
ὁ ἐκ τῆς ἀρτου εὐχαριστίας ἐπίκλησιν θεοῦ. Au lieu que dans le Grec de ſainct Irenée, il y a ἐπίκλησιν θεοῦ, *l'inuocation de Dieu*: comme il paroit par les citations qui en ſont faittes dans les manuſcrits non abbregez des paralleles de ſainct Damaſcene, & par les exemplaires corrects de l'édition Larine, qui liſent, *recipiens inuocationem Dei*, & par la conference du neufiéme chapitre du premier liure: où il y a ſur la meſme matiere, dans le Latin,
Hæreſ. 34. *inuocationem*, & dans le Grec, imprimé à Genéue, ἐπίκλησιν: Et ainſi meſme le cite ſainct Epiphane au premier liure contre les hereſies. Secondement ie dy que par *re terrena & cæleſti*, ſainct Irenée n'entend pas, cõme penſe le ſieur du Pleſſis, le pain & le corps de Chriſt, mais le corps & l'eſprit de Chriſt, leſquels il cotte par ces deux choſes, l'vne terreſtre, l'autre celeſte; pour iuſtifier ce qu'il venoit de propoſer en la cauſe precedente, aſçauoir, que par l'Euchariſtie *prædicatur vnitas carnis & ſpiritus.* Ie monſtreray premierement la conuenance de ceſte expoſition, & puis i'en demonſtreray la neceſſité: Pour le regard donc de la conuenance, ie dy que c'eſt choſe familiere à ſainct Irenée, parlant tant des autres hõmes que de Chriſt, d'entendre par la choſe terreſtre le corps, & par la choſe celeſte l'eſprit. *Qu'eſt ce*, dit il au cinquiéme liure, chapitre neufiéme, *que la choſe terreſtre? Le corps. Qu'eſt-ce que la choſe celeſte? L'Eſprit. Quid eſt terrenum? Plaſma. Quid eſt cæleſte? Spiritus.* Et au troiſiéme liure, chapitre 32. *Or*, dit il, *que nous ſoyons corps pris de terre, & ame receuant de Dieu l'eſprit, tout homme le confeſſera: Le Verbe de Dieu* (ajouſte-t'il) *a donc auſſi eſté faict cela meſme, recapitulant ſa facture en ſoy.* Et au chapitre 28. parlant de la pierre prophetizée par Daniel, c'eſt à dire, de Chriſt: *Ceſte pierre*, dit-il, *conſiſte*, (notez, conſiſte,) *de la terre & de l'art, & de la vertu de Dieu. Hic lapis*, dit il, *à terra & ex virtute & arte*
Tert. de carn. Chriſt. *conſtat Dei.* Tertullian tout de meſme: *Paul*, dit-il, *appellant Chriſt celeſte, refere le mot celeſte, à l'eſprit, non à la chair, &c. Que ſi Chriſt eſtoit auſſi celeſte ſelon la chair, il ne luy compareroit pas les non celeſtes ſelon la chair.* Et vn peu apres: *Tous ces témoignages de la chair de Chriſt, ſont*
Ambroſ. de Spir. ſancto. l. 3. *preuues d'vne chair terreſtre.* Sainct Ambroiſe: *Par l'eſcabeau donc*, dit-il, *eſt entendue la terre, & par la terre la chair de Chriſt, laquelle nous adorons encore auiourd'huy aux myſteres.*
Aug. in Pſal. 98. Sainct Auguſtin: *Il a pris de la terre, la terre: car la chair eſt de terre, & de la chair de Marie il a pris chair. Dautant donc qu'en ceſte meſme chair il a icy cheminé, & que ceſte meſme chair il nous l'a baillée à manger pour noſtre ſalut, & que nul ne*

mange ceſte chair-la, qui premierement ne l'ayt adorée; nous auons trouué cõme vn tel eſcabeau des pieds du Seigneur (c'eſt à dire, la terre) *peut eſtre adoré; & comme non ſeulement nous ne pechons point en l'adorant, mais nous pechons en ne l'adorant pas.* Antiochus, Eueſque de Ptolemaïde, cõporain de S. Chryſoſtome: *Vous auez*, dit-il, *le Chriſt du Ciel, vous auez celuy de Bethleem, vous auez le celeſte, vous auez le terreſtre.* Et ainſi d'infinis autres. Et quant à la neceſſité de l'expoſition, ie dy qu'il eſt force que ſainct Irenée ayt entendu là par la choſe terreſtre, non le pain, mais le corps; & par la celeſte, non le corps, mais l'eſprit de Chriſt: ou bien qu'il ayt commis vne manifeſte preuarication & impertinence. Car l'vne des principales queſtions qui s'agitoit lors entre les Catholiques, pour leſquels il portoit la parole, & les Valentinians, & leurs alliez contre qui il diſputoit, eſtoit, aſçauoir, ſi le corps de Chriſt eſtoit vne choſe celeſte ou terreſtre. Les Valentinians, Appelletiens, & autres ſemblables Heretiques, diſoient que la chair de Chriſt, eſtoit vne chair celeſte, qui auoit ſeulement paſſé par le ventre de la Vierge, ſans rien prendre d'elle: Et les Catholiques ſouſtenoient au contraire, que c'eſtoit vne chair terreſtre, priſe, formée & nourrie de la terre. *S'il n'auoit* (dit S. Irenée, contre les Valentinians) *rien pris de la Vierge, il ne deuoit point vſer des viandes yſſues de la terre; & ſon corps, apres auoir ieuſné quarante iours, ne deuoit point auoir faim*, &c. *Car toutes ces choſes ſont ſignes d'vne chair priſe de la terre.* Et Tertullian, au liure des deſcriptions: *Valentin*, dit-il, *diſpute que Chriſt n'a point eſté en la ſubſtance de noſtre corps, mais a apporté ie ne ſçay quel corps ſpirituel du Ciel.* Et au liure de la chair de Chriſt, criant contre Appelles confederé de l'hereſie des Valentinians: *Pourquoy appelles-tu celeſte, la chair de laquelle tu n'as point d'argument pour l'eſtimer celeſte? Pourquoy nies-tu terreſtre, la chair de laquelle tu as preuue pour la recognoiſtre terreſtre?* Et ſainct Auguſtin, au liure des hereſies: *Les Valentinians*, dit il, *afferment que Chriſt eſtant enuoyé du Pere, a apporté vn corps ſpirituel ou celeſte, & n'a rien pris de la Vierge, mais a paſſé par elle comme par vn canal.* Qui ne void donc maintenant que ſi ſainct Irenée, apres tant de batailles données par luy-meſme, & au meſme écrit cõtre les Valentinians, pour leur prouuer que la chair de Chriſt eſtoit vne choſe non celeſte, mais terreſtre, leur euſt abandonné ceſte barriere, & leur euſt fourny luy-meſme d'exemple & d'authorité, pour l'appeller choſe celeſte, c'euſt eſté trahir ouuertement la cauſe Catholique? Car ie veux qu'en tout autre ſens & en toute autre diſpute, on euſt peu intituler la chair de Chriſt, chair celeſte: pour le moins en la controuerſe qui s'agiſſoit lors, & contre les ennemis à qui ſainct Irenée auoit affaire, on ne leur pouuoit donner ceſt auantage, ſans intereſt & preiudice de la cauſe de l'Egliſe. D'ailleurs, comme l'vne des principales raiſons pourquoy les Valenti-

Antioch. ap. Gelaſ. contra Eutych.

L. 3. c. 32.

nians, & autres ſemblables Heretiques, dogmatiſoient que la chair de noſtre Seigneur eſtoit celeſte, c'eſtoit pour abolir l'article de la reſurrection de la chair: ainſi vne des principales cauſes pourquoy S. Irenée & les autres Carholiques ſouſtenoyẽt qu'elle eſtoit terreſtre & non celeſte, eſtoit pour défendre ceſt article. Car les Valentinians tenoiẽt que rien de terreſtre & materiel, σὰρξ ὑλικὴ, dit Theodorer, n'eſtoit capable d'immortalité: Et pourtãt au lieu de la reſurrection de la vraye chair humaine, ſubſtituoient vne reſurrection imaginaire de certains corps ſpirituels, immateriels & intelligibles, abuſans de ces mots de S. Paul, *Le corps que tu ſemes, n'eſt pas celuy qui doit eſtre à l'aduenir.* Et derechef: *La chair & le ſang ne poſſederont point le Royaume des Cieux.* Et lors qu'on les preſſoit par l'exemple du corps de noſtre Seigneur, reſpondoient que la chair de Chriſt n'eſtoit pas vne chair terreſtre comme la noſtre, mais celeſte. *Les Valentinians,* dit S. Irenée, *dogmatizent ces choſes, afin d'exclurre noſtre chair du ſalut:* Et en vn autre lieu, parlant des Marcionites: *Ils afferment,* dit-il, *qu'il eſt impoſſible que le corps, dautant qu'il eſt pris de la terre, participe le ſalut.* L'ordre donc que ſainct Irenée obſerue pour défaire ces monſtres, eſt premierement de leur prouuer, comme il l'entreprend au troiſiéme liure, que la chair de noſtre Seigneur n'eſt point celeſte ny deſcenduë du Ciel, mais terreſtre & priſe de la terre: & partant qu'il eſt faux que rien de terreſtre ne puiſſe participer le ſalut: Et puis paſſer de là à l'autre article, & leur monſtrer, comme il fait au quatriéme & cinquiéme liure, que puis que la chair de Chriſt qui eſt terreſtre & élementaire, a bien eſté renduë ſuſceptible de vie, voire faitte elle-meſme le ſiege & le domicile de la vie, ceſte meſme chair terreſtre eſtant par l'Euchariſtie communiquée aux noſtres qui ſont de pareille ſubſtance qu'elle, elle leur pourra bien auſſi communiquer ſon immotraliré. Or comment ſera ſainct Irenée ſi inſenſé que de deſtruire par ſa cõcluſion le moyen de ſa preuue, & apres auoir pris tant de peine à gaigner ce poinct contre les Valentinians, que le corps de Chriſt n'eſt point celeſte mais terreſtre; lors qu'il eſt queſtion d'vſer de la victoire, & inferer de là que nos corps ne laiſſeront donc point de reſuſciter pour eſtre terreſtres; changer de batterie, & prendre vn moyen non ſeulement tout diuers, mais tout cõtraire, aſçauoir, que le corps de Chriſt eſt vn corps & vne ſubſtance celeſte? Outre cela ſi l'expoſition du ſieur du Pleſſis a lieu, & que ſainct Irenée entende par la choſe terreſtre le pain, & par la celeſte le corps; comment le pain pourra-t'il eſtre faict conſiſtant de deux choſes, l'vne terreſtre, & l'autre celeſte? Car de reſpondre que l'Euchariſtie ſe prend quelquesfois pour le tout Sacramental, c'eſt à dire, pour l'aſſemblement du ſigne & de la choſe ſignifiée: Ie veux qu'il ſoit ainſi: Mais le pain, ſelon eux, ne deuient

Theod. in l. hæret. fab. l. 1 c. de Valent.

1. *Cor.* 15.

L. 5. c. 1.

L. 1. c. 29.

iamais l'Euchariſtie priſe en ce ſens-la, c'eſt à dire, n'eſt iamais faict le tout Sacramental: mais ſeulement vne partie de ce tout Sacramental, aſçauoir, le ſigne. Et d'alleguer que le pain deuient conſtitué de l'eſſence du pain & de la condition de ſignifier le corps; Ils ſe ferment eux meſmes la porte à ce ſubterfuge Car le ſieur du Pleſſis crie que par vne de ces deux choſes, ne doiuẽt eſtre entendus des accidents, mais des ſubſtances vrayes & reelles. Dauantage, qui ne ſçayt que S. Irenée ſe ſeruant de l'article de l'Euchariſtie, pour prouuer aux Valentinians celuy de la reſurrection de la chair, il faut neceſſairement qu'il l'employe ſelon la doctrine commune & familiere aux Valentinians, ou bien qu'il la combatte & refute auparauãt? Or les Valentinians croyoient qu'en l'Euchariſtie, le pain & le vin ſe faiſoient vrayement le corps & le ſang de Chriſt, cõme il paroit par l'hiſtoire d'vn certain Magicien chef d'vne des principales brãches de leur ſecte, nommé Marcus Colarbaſius, que S. Irenée rapporte luy-meſme: dont voicy la teneur ſelon le propre texte Grec imprimé à Genéue, & pris de S. Epiphane: *Feignant*, dit-il, *d'Euchariſtizer des calices mixtionnez de vin, & ſtendant outre meſure les paroles de l'inuocation, il les fait apparoitre pourprez & rouges, afin qu'il paroiſſe que par ſon inuocation la grace des lieux ſuprémes diſtille ſon propre ſang en ce calice-la.* Et là deſſus ſainct Irenée ne replique point que c'eſtoit vn ſacrilege de vouloir perſuader au peuple, que le ſang de Chriſt ſe rrouuoit ailleurs qu'au Ciel, & eſtoit vrayement en l'Euchariſtie: mais reprend ſeulement les moyens ſiniſtres & magiques, dont ceſt impoſteur vſoit, afin de monſtrer par ces preſtiges, que Dieu auoit ſon miniſtere plus agreable que des autres; & pour ce l'accompagnoit de ces ſpectacles & apparitions viſibles. Ny ſainct Irenée ne combat nulle part, ny là, ny ailleurs, les Valentinians ſur le poinct formel de l'Euchariſtie. Et partant quand il diſpute en general cõtre tous eux, c'eſt à dire, auſſi bien contre les Colarbaſiens que cõtre les autres, & leur demande au propre lieu que cite le ſieur du Pleſſis, comment ce leur ſera choſe certaine que le pain Euchariſtizé ſoit le corps de leur Seigneur, s'ils ne confeſſent que c'eſt le fils du Createur: *Quomodo conſtabit eis eum panem in quo gratiæ actæ ſunt, corpus eſſe Domini ſui, ſi non ipſum fabricatoris mundi filium dicant?* Qui ne iuge qu'il ne leur peut faire ceſte interrogation, ſinon au meſme ſens auquel ce leur eſtoit choſe certaine que le pain conſacré eſtoit le corps de Chriſt, aſçauoir, reellement, & non ſignificatiuement: Et conſequemment, que lors qu'il ajouſte incontinent apres, que l'Euchariſtie conſiſte de deux choſes, il entend parler, non d'vne conſiſtence imaginaire & ſignificatiue, mais d'vne cõſiſtence reelle & eſſentielle? Mais c'eſt trop inſiſté là deſſus. Ie dy donc pour reuenir à mon propos, que par ces deux choſes, l'vne terreſtre, &

Iren. l. 1. c. 9. & ap. Epiph. l. 1. b. 1. her. 34.

Τοτὲ μὲν οὖν κεκραμένα ποτήρια δίχεται, καὶ ὑπὸ πολὺν ἐπιτείνει τὸν λόγον ὁ τὴν ἐκπομπὴν, πορφύρεα καὶ ἐρυθρὰ ἀφιστάνειν τοῦ, ὡς δοκεῖν τὴν ὑπὸ τοῦ ἐπικλήσεως αὐτοῦ χάριν τὸ ἑαυτοῦ αἷμα τὸ ἐκεῖ στάζειν ἐν τῷ ἐκείνῳ τοπείῳ.

l'autre celeſte, S. Irenée n'entend point le pain & le corps de Chriſt, mais le corps & l'eſprit de Chriſt : & ſouſtiens qu'ourre toutes les autres preuues externes, la propre ſuitte du texte le monrre neceſſairemenr. Car le bur de S. Irenée en ce diſcours-la, eſt de verifier par l'Euchariſtie, que nos corps, quoy que terreſtres, ſont capables d'incorrupribiliré. A ceſte fin donc, il apporte pour moyen & reſſorr principal de ſon argument, qu'en l'Euchariſtie nous annonçons la communion & vnité de la chair & de l'eſprit, c'eſt à dire, témoignõs que nous sõmes faicts vne chair & vn eſprit auec Chriſt; & pour arriere-preuue de ce moyen, ajouſte ceſte raiſon : *Quemadmodum enim qui eſt à terra panis percipiens inuocationem Dei, iam non communis panis eſt, ſed Euchariſtia, ex duabus rebus conſtans, terrena & cæleſti: Sic & corpora noſtra percipientia Euchariſtiam, iam non ſunt corruptibilia, ſpem reſurrectionis habentia.* Car ceſte particule, *enim*, monſtre que la raiſon de la clauſe anrecedente, aſçauoir, pourquoy nous ſommes faicts vne meſme chair & vn meſme eſprir auec Chriſt, eſt contenuë dans ceſte comparaiſon ſubſequente. Or n'eſt-elle point encloſe en la derniere partie & reddition de la ſimilitude. Car ce ſeroit vne peririon de principe, daurant que ceſte derniere partie eſt la recollection de la theſe, & le reſultar de tout l'argumẽt, aſçauoir, Que par l'Euchariſtie nos corps deuiennent incorruptibles : Er partant il faur qu'elle ſoir conrenuë dãs la premiere clauſe de la comparaiſon : & donc que ces mots, *terrena & cæleſti*, equipollenr neceſſairement à *caro & ſpiritus*. Non que ie recerche ceſte expoſirion pour aucune autre cauſe que pour le pur deſir d'éclaircir le vray ſens literal de ſainct Irenée. Car s'il n'eſtoit queſtion que de démonter l'obiection du ſieur du Pleſſis, le rexte Grec m'en donne aſſez d'autres moyens. Qu'ainſi ſoir, au lieu de *conſtans*, il y a dans le Grec, non, συνιστάμενη, mais, συνεστηκυῖα. Or συνεστηκυῖα eſt vn participe preterit, lequel encore qu'il ſe prenne quelquesfois par enallage pour le preſent, neantmoins ſon propre vſage eſt de ſe referer au temps paſſé, & ſignifier, *qui a eſté compoſée*. Et partant le ſens de ceſte periode en rel cas, peut eſtre, Que le pain ayant receu l'inuocation de Dieu, n'eſt plus pain commun, ains Euchariſtie, qui a eſté compoſée (ou a tiré ſon eſtre) de deux choſes. Mais cela ſoit dict par fórme de digreſſion. Voicy donc en quelle façon ie mainriens que ce rexte de ſainct Irenée doit eſtre conſtruict & inrerpreté : *Or comment*, dit-il, *eſt-ce que ce leur ſera choſe certaine que le pain ſur lequel ont eſté faittes les actions de graces, eſt le corps de leur Seigneur, & le calice ſon ſang, s'ils ne croyent qu'il eſt le fils du Createur du monde, c'eſt à dire, ſon Verbe, par lequel le bois fructifie & les fontaines découlent, & la terre produit premierement l'herbe, & apres l'épy, & puis le froment parfaict dedans l'épy ? Et comment eſt-ce derechef qu'ils diſent que la chair*

In parall. manuſcr. Damaſc.

Iren. l. 4. c. 34.

chair va en corruption (c'eſt à dire, corruption finale) *elle qui eſt nourrie de la chair & du ſang du Seigneur? Qu'ils changent donc d'opinion, ou qu'ils ſ'abſtiennent d'offrir ces choſes. Mais quant à nous, noſtre doctrine ne conſpire auec l'Euchariſtie, & l'Euchariſtie derechef confirme noſtre doctrine. Car nous luy offrons les choſes qui ſont ſiennes* (c'eſt à dire, nous luy offrons pour faire ſon corps & ſon ſang, les propres creatures dont il eſt l'Autheur, & non les creatures d'vne autre Dieu,) *annonçants coniointement la communication & vnité de la chair & de l'eſprit. Car comme le pain yſſu de la terre, receuant l'inuocation de Dieu, n'eſt plus pain commun,* (c'eſt à dire, corruptible,) *mais l'Euchariſtie* (c'eſt à dire, le pain incorruptible) *qui conſiſte de deux choſes, terreſtre & celeſte* (ſçauoir eſt, du corps & de l'Eſprit de Chriſt;) *Ainſi auſſi nos corps receuants l'Euchariſtie, ne ſont plus corruptibles* (c'eſt à dire, de la corruption finale) *ayants l'eſperance de la reſurrection:* Aſçauoir, veut-il dire, l'Euchariſtie, que le Concile de Nicée appelle apres luy, ſymbole de la reſurrection; & Optat Mileuitain, gage du ſalut eternel, tutelle de la foy, eſperance de la reſurrection. I'ay interpreté, *n'eſt plus pain corruptible*, c'eſt à dire, n'eſt plus pain de la nature commune des autres, n'eſt plus pain temporel, n'eſt plus *cibus ille qui perit*: dautant qu'aux comparaiſons qui tiennent lieu d'arguments, rien ne doit entrer en la reddition de la ſimilitude, qui ne ſe trouue réellement ou equipollemment en l'exemplaire, & principalement ſi l'exemplaire eſt propoſé non ſeulement comme patron & formulaire, mais comme cauſe & principe de la choſe qu'on veut prouuer. Or de ceſt article preciz, Que le pain de l'Euchariſtie receuant la conſecration, deuient pain non commun: Sainct Irenée infere, que nos corps receuants le pain de l'Euchariſtie, deuiennent non corruptibles: Et partant il faut neceſſairement que ce mot, *non commun*, équipolle là à non corruptible, & non ſujet à la deperition generale des aliments communs & ordinaires. I'ay auſſi interpreté l'Euchariſtie, le pain incorruptible, c'eſt à dire, le pain de vie, le pain que noſtre Seigneur oppoſe au pain qui perit; Le pain dont il dit, *Qui mangera de ce pain, ne mourra point eternellement*: dautant que Chriſt, qui eſt ce pain-la, eſt l'Euchariſtie & la grace ſubſtantielle du Pere; *ἡ ἀπὸ τοῦ πατρὸς τὰ ὅλα χάρις*, dit ſainct Irenée. Car l'Euchariſtie, comme remarque Clement Alexandrin, & depuis luy, Alcuinus, n'eſt autre choſe que, *καλὴ χάρις, bona gratia: Apres cela*, dit Alcuinus, *nous prenons l'Euchariſtie*, c'eſt à dire, *la bonne grace: Car la grace de Dieu*, adiouſte-t'il, *a gouſté la mort pour tous.* Le ſens donc de ſainct Irenée, eſt, Que comme le pain, qui eſt vne ſubſtance priſe de la terre, & corruptible, ne laiſſe pas lors qu'il reçoit la conſecration, de deuenir vne choſe incorruptible, aſçauoir l'Euchariſtie, ſans perdre toutesfois la

Πῶς γὰρ σάρκας ἀπολλύναι εἰς φθορὰν λέγουσιν, ἢ οὐ μετανοεῖν ἐφ' ἑαυτῶν τὸ ζωοποιὸν δῶρον τοῦ θεοῦ κωλύειν, ἢ τῇ αἰμάτος αὐτῶν, τρεφομένας, &c.

Προσφέρομεν αὐτῷ τὰ ἴδια, ἐμφρόνως κοινωνίαν καὶ ἕνωσιν ἐπιδεικνύντες καὶ ὁμολογοῦντες σαρκὸς τε καὶ πνεύματος. Ὥσπερ γὰρ ἀπὸ γῆς ἄρτος προσλαμβανόμενος τὴν ἔκκλησιν τοῦ θεοῦ, οὐκ ἔτι κοινὸς ἄρτος ἔστιν, ἀλλ' εὐχαριστία ἐκ δύο πραγμάτων συνεστηκυῖα, &c. *Optat. lib. 6.*

Ioan. 6.

Lib. 1. cap. 9. Clem. Alex. lib. 2. cap. 2. Εὐχαριστία οὖν ἐστιν χάρις ἐπιγνωσθεῖσα καὶ καλή.

condition generale d'eſtre terreſtre & materiel : Car encore apres la conſecration, l'Euchariſtie eſt conſtituée d'vne ſubſtance terreſtre, qui eſt la chair de Chriſt,& d'vne celeſte & ſpirituelle,qui eſt l'Eſprit de Chriſt : Ainſi nos corps pour eſtre nez terreſtres & corruptibles, ne laiſſent pas par le moyen de l'Euchariſtie, de deuenir incorruptibles, ſans toutesfois ceſſer d'eſtre ſubſtances terreſtres : Car ils demeurent touſiours corps materiels & élementaires, & ne deuiennent point corps de ſubſtance celeſte & ſpirituelle. Mais il vaut mieux que ſainct Irenée ſ'interprete luy-meſme par ſa propre bouche. *Puis donc qu'ainſi eſt* (dit-il, repetant le meſme argument au cinquiéme liure) *que le calice meſlé, & le pain rompu* (ou *formé*) *reçoit la parole de Dieu, & eſt faict l'Euchariſtie du corps & du ſang de Chriſt, deſquels eſt augmentée* (ou *fortifiée*) *& conſiſte l'hypoſtaſe de noſtre chair: Auec quel droict nient-ils que la chair ſoit capable de la donation de Dieu, qui eſt la vie eternelle, elle, qui eſt nourrie du corps & du ſang de Chriſt, & eſt faicte membre d'iceluy : comme le bien-heureux Apoſtre eſcrit en l'Epiſtre aux Epheſiens, Que nous ſommes membres de ſon corps, de ſa chair & de ſes os? Car il ne dit pas ces choſes de ie ne ſçay quel homme ſpirituel & inuiſible, mais de la vraye conſtitution de l'homme, qui eſt compoſée de chair, de nerfs & d'os, & qui eſt nourrie du calice, qui eſt ſon ſang, & augmentée* (ou *fortifiée*) *du pain, qui eſt ſon corps. Comme donc le bois de la vigne, panché & enſeuely en terre, fructifie en ſon temps ; le grain de froment tombant en terre, & eſtant diſſous, reſſourd auec multiplication, par l'Eſprit de Dieu, qui contient tout ; & apres, moyennant l'induſtrie de la ſapience, ces choſes viennent en l'vſage des hommes, & receuants le Verbe de Dieu, ſont faicts l'Euchariſtie, qui eſt le corps & le ſang de Chriſt : Ainſi auſſi nos corps nourris de ceſte meſme Euchariſtie, & conſignez à la terre, & reſolus en elle, reſſciteront en leurs temps, le Verbe de Dieu leur donnant la reſurrection en la gloire de Dieu ſon Pere.* Auec quel ciſeau d'acier ou de diamant, pouuoit mieux ce ſainct Pere, que ſainct Auguſtin appelle, Ancien homme de Dieu, non grauer, mais tailler dans les plus durs cœurs de pierre, la doctrine de la verité de l'Euchariſtie? Il prouue aux Valentinians, que nos ſeuls eſprits ne ſeront pas rendus jouïſſants de la vie etetnelle, mais auſſi nos corps, dautant que non ſeulement nos eſprits ſont faicts participants de l'Eſprit de Chriſt, mais qu'auſſi par l'Euchariſtie nos chairs participent à ſa chair, ſont noutries de ſa chair, ſont renduës membres de ſa chair. Il dit, que ce n'eſt point noſtre ſimple homme interieur, ſpi-

Iren. lib 5. c.2. Ὁ οὖν κεκραμένος ποτήριον, καὶ ὁ γεγονὼς ἄρτος ἐπιδέχεται τὸν λόγον τοῦ θεοῦ, καὶ γίνεται ἡ εὐχαριστία σῶμα χριστοῦ, ἐκ τούτων τε αὔξει καὶ συνίσταται ἡ τῶν σαρκῶν ἡμῶν ὑπόστασις, πῶς δὲ λέγουσι τὴν σάρκα τῆς δωρεᾶς τοῦ θεοῦ, μὴ δεχομένην τὸν ζωὴν αἰώνιον τὴν ἐκ τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ χριστοῦ τρεφομένην, καὶ μέλος αὐτοῦ γινομένην; καθὼς ὁ μακάριος Παῦλος φησὶν, ὅτι μέλη ἐσμὲν τοῦ σώματος αὐτοῦ ἐκ τῆς σαρκὸς αὐτοῦ, καὶ ἐκ τῶν ὀστέων αὐτοῦ, οὐ περὶ πνευματικοῦ τινὸς καὶ ἀοράτου ταύτην λέγων τὴν κοινωνίαν, ὡς τὸ πνεῦμα, οὔτε ὀστέα, οὔτε σάρκα ἔχει, ἀλλὰ περὶ τοῦ κανονικοῦ ἀνθρώπου οἰκονομίας τῆς σαρκὸς, ἣ τὴν αὐτὴν τῷ πατρὶ αὐτοῦ, ὃ ἐστὶ τὸ αἷμα αὐτοῦ, τρέφεται, ἐκ τοῦ λόγου, ὅ ἐστι σῶμα αὐτοῦ, αὔξει. ὡς οὖν ξύλον ἀμπέλου κατὸν εἰς τὴν γῆν, ἐν ἰδίῳ καιρῷ ἐκφέρον τὸν κάρπον τοῦ ἰδίου πνεύματος τοῦ θεοῦ τοῦ συνέχοντος τὰ πάντα· ἔπειτα ὁ ἄρτος ἡ σοφία τοῦ θεοῦ εἰς χρῆσιν ἀνθρώπων ἐλθὼν θεὸν ἀνθρώπων, καὶ προσλαμβανόμενος τὸν λόγον τοῦ θεοῦ, εὐχαριστία γίνεται· ὅ ἐστι σῶμα καὶ αἷμα τοῦ χριστοῦ· οὕτω καὶ τὰ ἡμέτερα σώματα ἐκ αὐτῆς τρεφόμενα καὶ πῆγνυται εἰς τὴν γῆν, καὶ ἀναλύεται ἐν αὐτῇ, καὶ ἀναστήσεται ἐν τῷ ἰδίῳ καιρῷ, τοῦ λόγου τοῦ θεοῦ τὴν ἔγερσιν αὐτοῖς χαριζομένου, εἰς δόξαν θεοῦ καὶ πατρός.

rituel & inuiſible, qui par l'Euchariſtie eſt faict chair de la chair, & os des os de Chriſt, mais noſtre propre chair, dautant que c'eſt noſtre chair qui eſt repeuë de la chair de Chriſt. Il adjouſte que comme le ſarment de la vigne ployé & enſeuely en terre, rejette en ſa ſaiſon; & que comme le grain ſemé en terre, germe en ſa ſaiſon: ainſi nos corps eſtants nourris de l'Euchariſtie, reſuſciteront en leurs temps. Il ferme finalement ſon diſcours par vne comparaiſon toute correſpondante à celle que cite le ſieur du Pleſſis, aſçauoir, que *Comme le pain & le vin receuants le Verbe de Dieu, ſont faicts l'Euchariſtie, qui eſt le corps & le ſang de Chriſt: Ainſi auſſi nos corps eſtants nourris de l'Euchariſtie, & conſignez à la terre, & diſſous en elle, reſuſciteront en leurs temps, le Verbe de Dieu leur donnant la reſurrection en la gloire de ſon Pere.* Que ſe peut-il dire ny de plus ny de mieux? Mais le ſieur du Pleſſis objecte qu'il eſcrit, *Que nos corps ſont nourris du corps de Chriſt.* Et moy ie reſponds, qu'il ſe deuroit ſouuenir que ſon grand amy Langus, l'interprete, *nourris à la vie eternelle*: Et partant que ceſte nourriture ne ſe fait pas par conuerſion de l'aliment en l'alimenté, mais par conuerſion de l'alimenté en l'aliment, c'eſt à dire, par conuerſion de la cõdition vile & corruptible de nos corps, en la condition incorruptible & glorieuſe du corps de Chriſt. Car comme ceux qui ordonnent & font entrer de l'or, qui eſt vn ingredient inconſumptible, dans les reſtaurants des malades, ne pretendent pas qu'il ſe conuertiſſe en leur ſubſtance, mais croyent qu'il imprime dans leur corps vne certaine qualité propre à reparer & fortifier la vertu vitale, & à reſiſter & remedier à la corruption: Ainſi la chair de Chriſt, encore qu'elle ne ſe conſomme point, fait neantmoins par ſon attouchement, vne occulte impreſſion de vie dans la noſtre; à l'occaſion de laquelle elle eſt ditte nous viuifier & nourrir à la vie eternelle. Et quant au mot, *augere*, que ſainct Irenée y adjouſte, Luther luy-meſme l'interprete, *corroborare.* Et de faict dans le Grec il y a αὔξεσθαι, qui ſignifie ſouuent, fortifier. Que ſi l'on ayme mieux prendre, *augere*, pour, augmenter en excellence & perfection d'eſtre, ou meſme, pour augmenter en durée & rendre perdurable; Comme ſainct Irenée dit, *que quelques-vnes des creatures reçoiuent augmentation*, (le Latin porte, *augmentum*, & le Grec, αὔξησιν,) *& perſeuerantes en longue durée, obtiennent la gloire de l'eſtre non creé*; Et derechef: *que le ſouffle de vie que Dieu donna à Adam en la creation, fut temporel, & de peu de durée; Afflatus quidem auctus eſt ad modicum, & breui tempore manens:* A la bonne heure. Quoy qu'il en ſoit, il eſt tres-certain que S. Irenée parle là de l'augmentation que nos corps reçoiuent au ſortir de la terre, apres y auoir eſté dépoſez par la ſepulture. Car il l'oppoſe à l'augmentation & multiplication qui arriue aux prouins de la vigne, & aux

Pag. 778.

Lang. in Apol. t. Iuſt. Mart. in citat. Iren.

In defenſ. verb. can.

Iren. lib. 4. c. 75. αὔξησιν παρελαμβανουσι, ἢ διὰ πλέον ὠφελήσωσι, ἀφθαρσίαν δέξαι δύνανται.

Iren. lib. 5. c. 15.

grains de froment, apres qu'ils ont eſté enſeuelis en terre, & viennent à germer & fructifier. Et pourtant il aſſigne le temps de ceſte augmentation, *tempus augmenti*, au ſiecle de la reſurrection & de l'incorruptibilité : *Deus*, dit-il, *apto tempore incorruptibilitatem præſtat ad perfectionem hominis. Plaſmauit enim eum in augmentum & incrementum.* Et en vn autre lieu : *Non expectant tempus augmenti, & ſuæ naturæ infirmitatem aſcribunt Deo.* Et à ceſte occaſion Tertullian traittant derechef apres luy contre les meſmes Heretiques, la meſme antitheſe de la reſurrection naturelle des plantes qui ſont inhumées en la terre en forme de ſimples & nuës graines & ſemences, & en renaiſſent en eſtat d'herbes & d'arbres; & de la reſurrection ſupernaturelle des corps qui ſont ſemez en la terre, en deshonneur, infirmité & corruption, & en reſſortent veſtus de force, de gloire & d'immortalité; explique l'vſure, l'auantage & le ſurcroiſt auec quoy les vns & les autres reſuſcitent, par ces mots : *Augeri, Ampliari, Plenius fieri. Cela donc*, dit-il, *eſt adjouſté, qui eſt ſuper-edifié au corps; & cela auquel il eſt ſuper-edifié, n'eſt pas aboly, mais augmenté : Or ce qui eſt augmenté, demeure ſain & ſauf : Nec exterminatur illud cui ſuperſtruitur, ſed augetur. Quod autem augetur, ſaluum eſt.* Et derechef : *Il eſt changé en vn autre corps, non par abolition, mais par ampliation.* Et vn peu apres : *Obligez-vous donc*, dit-il, *à l'exemple, & en conſeruez l'image en la chair, croyant que ce ſera celle qui a eſté ſemée qui fructifiera, celle-la meſme, combien que plus pleine; eandem credens fructificaturam quæ ſit ſeminata; ipſam, etſi pleniorem.* Car que l'Euchariſtie augmentaſt les corps mortels & paſſibles, en maſſe & en volume; ny les Anciens n'en prenoient tant qu'elle peuſt accroiſtre la quantité du corps, ny ne la prenoient pour la plus-part en âge où les corps fuſſent encore en eſtat de receuoir augmentation : Et le premier Concile œcumenique de Nicée, témoigne expreſſément qu'on en diſtribuoit fort peu, afin de monſtrer que ce n'eſtoit pas pour plenitude, mais pour ſanctification, οὐκ εἰς πλησμονὴν ἀλλ' εἰς ἁγιασμόν. Le ſieur du Pleſſis vient de là à ſa chanſon ennuyeuſe, qui eſt, que ſainct Thomas, dit-il, prononce, Qu'il ne ſe peut dire en bonne Theologie, que le pain eſt le corps de Chriſt; Et neantmoins que ſainct Irenée afferme, que le pain eſt le corps de Chriſt. Car, dit-il, *il eſcrit : Comment noſtre Seigneur auroit-t'il iuſtement confeſſé* (c'eſt à dire, adjouſte le ſieur du Pleſſis, *declaré*) *le pain huius conditionis quæ eſt ſecundùm nos, de ceſte condition terreſtre, ſon corps; & temperamentum calicis, ce qui eſtoit en la coupe, ſon ſang?* Et derechef en autre lieu : *Prenant le pain, qui eſt la creature, le Seigneur dit qu'il eſtoit ſon corps, le calice ſon ſang.* Or quant à l'article de ſainct Thomas, il a déja eſté reſpondu cy-deſſus, qu'il ne veut dire autre choſe, ſinon que le pain demeurant en la ſubſtance de pain, ne peut eſtre le corps de Chriſt. Et quant

Lib. 4. cap. 24.

Lib. 4. cap. 75.

Tertull. lib. de reſurr. car.

à ſainct Irenée, ie l'aduerty premierement, que, *conditio*, ne ſignifie pas là, condition, mais creature. *Les Valentinians*, dit ſainct Irenée, *enſeignent que le fabricateur*, δημιουργὸς, *n'eſt ny Dieu, ny Pere, ſinon de parole ſeulement: dautant qu'il domine à la condition*, c'eſt à dire, aux creatures de ce ſiecle. Et derechef: *Si le monde euſt eſté vn fruict d'impureté & d'ignorance, la condition n'euſt pas porté le Verbe:* C'eſt à dire, *la chair, qui eſt vne creature, n'euſt pas eſté le ſiege de la diuinité de Chriſt.* Secondement, j'adiouſte que le ſieur du Pleſſis n'entend non plus le mot, *temperamentum calicis*, qui ſignifie non ſimplement ce qui eſt dans le calice, ains la mixtion du calice, le meſlange de l'eau & du vin par l'vſage du calice: comme dans le meſme ſainct Irenée l'homme eſt appellé, *temperatio animæ & carnis*, c'eſt à dire, *meſlange de l'ame & de la chair.* Mais cela n'eſt que pour monſtrer combien il a peu d'intelligence auec ceſt Autheur: Venons au corps des paſſages: Le premier eſt au cinquante-ſeptiéme chapitre du quatriéme liure, couché en ces termes: *Comment donc le Seigneur*, dit ſainct Irenée, *s'il eſt fils d'vn autre Pere, prenant le pain qui eſt vne des creatures de ce ſiecle, l'a-t'il confeſſé eſtre ſon corps? Et comment le meſlange du calice l'a-t'il confirmé ſon ſang? Et pourquoy ſe confeſſoit-il fils de l'homme, s'il n'auoit eſté engendré d'vne perſonne humaine?* Qui eſt, ce que le meſme ſainct Irenée repete au cinquiéme liure, aſçauoir, *Que noſtre Seigneur a confeſſé que le calice de l'Euchariſtie eſtoit ſon propre ſang, & affirmé que le pain de l'Euchariſtie eſtoit ſon propre corps:* Τὸ ἀπὸ τῆς κτίσεως ποτήριον αἷμα ἴδιον ὡμολόγησε, καὶ τὸν ἀπὸ τῆς κτίσεως ἄρτον ἴδιον σῶμα διεβεβαιώσατο. Or que veut dire le mot de *confeſſer?* N'eſt-ce pas ouurir ſon cœur par ſa bouche? n'eſt-ce pas proteſter ce qu'on croit, & tout ainſi qu'on le croit? Et que ſignifie, *affermer*, ou, comme il y a dans le Grec, διαβεβαιῶσαι, *affermer tout outre*, ſinon inſiſter d'eſtre creu de ce qu'on dit, & en la façon qu'on le dit? Et que veut dire, *ſon propre corps*, ἴδιον σῶμα, ſinon ſon vray corps, & non le ſimple ſigne & memorial de ſon corps? Dauantage, contre qui diſputoit lors ſainct Irenée en ce chapitre? N'eſtoit-ce pas contre les Marcionites, qui tenoient que noſtre Seigneur n'auoit eſté homme que par repreſentation, & en figure, *tanquam filius hominis*, & non, *filius hominis*; &, comme dit Tertullian, *figura inuentus homo*, & non, *ſubſtantia*, c'eſt à dire, n'auoit eu qu'vn corps de ſubſtance ſpirituelle, qu'il faiſoit apparoir en forme, & non en verité, de chair? Auec quel iugement donc leur pouuoit-il faire tout enſemble ces deux demandes: Comment Chriſt auoit confeſſé que le pain eſtoit ſon corps, & comment il auoit confeſſé qu'il eſtoit homme; ſi par la premiere il n'entendoit parler ſinon putatiuement & repreſentatiuement? Ne leur mettoit-il pas luy-meſme les paroles en la bouche, pour luy reſpondre que noſtre

Lib. 4. cap. 1.

Lib. 5. cap. 18.

Iren. lib. 4. c. 5.

Idem lib. 5. cap. 2

Contr. Marc. lib. 5.

Seigneur auoit confeſſé qu'il eſtoit homme, comme il auoit confeſſé que le pain de l'Euchariſtie eſtoit ſon corps, aſçauoir, en figure & par image & repreſentation? L'autre paſſage eſt au 32. chapitre du meſme liure, en ces mots: *Chriſt*, dit-il, *prit le pain qui eſt de la creature, & rendit graces, diſant, Cecy eſt mon corps; & le calice ſemblablement, qui eſt de la creature de ce ſiecle, il confeſſa que c'eſtoit ſon ſang, & offrit la nouuelle oblation du nouueau Teſtament, laquelle l'Egliſe l'ayant receuë des Apoſtres, offre par tout le monde à Dieu.* Or quel beſoin ont ces paroles d'explication? Il dit que noſtre Seigneur confeſſa que c'eſtoit ſon corps, en diſant: *Cecy eſt mon corps.* C'eſtoit donc vne confeſſion, & non pas vne allegorie, c'eſt à dire, vne figure qui dit d'vn, & entend d'autre. Il afferme que c'eſt la nouuelle oblation du nouueau Teſtament. Ce n'eſt donc pas vne ſimple oblation de pain, en figure du corps de Chriſt: Car il y en auoit pluſieurs telles au vieil Teſtament. Il ajouſte, que c'eſt le pur ſacrifice prophetizé par Malachie, qui deuoit ſucceder aux ſacrifices des Iuifs, & eſtre offert à Dieu par tout le monde. Eſt-ce là le ſtyle des nouueaux Eueſques de Genéue?

Irenée lib. 5. c. 32.

Iren. ibid.

CLEMENT ALEXANDRIN, AVTHEVR V.

CLEMENT ALEXANDRIN, enuiron l'an de la mort de Chriſt 160.

LE cinquiéme témoin que produit le ſieur du Pleſſis, eſt vn des œuures de Clement Catechiſte d'Alexandrie, intitulé, le Pedagogue, d'où il cite trois paſſages: A tous leſquels, deuant que de paſſer plus outre, ie reſpondray en commun, que quoy qu'il allegue de ceſte piece, il ne peut faire par là aucun prejudice à la verité de l'Euchariſtie, dautant que ce Traitté, comme il paroit par la fin de l'œuure, fut eſcrit pour les Catechumenes, auſquels c'euſt eſté ſacrilege de découurir ce myſtere autrement qu'en enigmes & allegories. Mais cela ſuffiſe pour le general: Venons aux objections particulieres. La

Pag. 778.

premiere eſt telle: *Clement Alexandrin, dit le ſieur du Pleſſis, eſcrit au premier liure du Pedagogue, chapitre 5. La chair & le ſang de Chriſt, c'eſt la foy & la promeſſe.* Et quoy donc? quand le meſme Clement Alexandrin eſcrit au meſme chapitre; *Il n'y a qu'vne ſeule mere Vierge; & celle-là ie l'appelle l'Egliſe*, il faudra prendre ces paroles comme dittes ſerieuſement, & non par alluſion & équiuocation allegorique, & conclure de là que la bien-heureuſe mere de Dieu n'aura pas

μία ἡ μόνη γένεσις μήτηρ παρθένος· ἀκηράτου ταύτην φίλον καλῶ.

eſté Vierge? Et quand il dit au meſme traicté, par vne ſemblable gayeté allegorique, Que le ſainct breuuage de lieſſe, allegoriſe la parole qui a eſté épanduë pour pluſieurs, en remiſſion des pechez, Il faudra entendre ces mots, *qui pro multis effundetur*, non du ſang de Chriſt épandu pour nous, mais de la predication & diffuſion de la parole? Le lieu que cite le ſieur du Pleſſis porte, que noſtre Seigneur en diſant, Mangez ma chair, & beuuez mon ſang, allegoriſoit par ſa chair, la foy, & par ſon ſang, la promeſſe: dautant, ajouſte Clement Alexandrin, que la foy eſt le corps de l'eſperance, acauſe qu'elle eſt ferme & ſolide; & l'eſperance qui reſulte de la promeſſe, eſt le ſang de la foy, pour ce que l'eſperance conſerue la vie de la foy. Or quel Sacramentaire ne recognoit que quand noſtre Seigneur dit, *Le pain que ie donneray, c'eſt ma chair, que ie donneray pour la vie du monde*; il parle de ſa vraye chair, & non de la foy: Et que quand il dit, *Mon ſang eſt vrayement breuuage*; il parle de ſon vray ſang, & non de l'eſperance: Et partant que ces jeux & égayements d'eſprit ne touchent pas le ſens direct & ſerieux de l'Eſcriture, mais ſont diuerſions & équiuocations allegoriques, pour ébloüir & éludet la curioſité des Catechumenes, iuſques à ce qu'ils ayent faict le ſerment à l'Egliſe? La ſeconde obiection eſt priſe du ſecond liure: *Clement Alexandrin*, dit-il, *eſcrit au ſecond liure du meſme traicté, chapitre 2. Or que ce qui fut beny fuſt, du vin* & (non des accidents) gloſe le ſieur du Pleſſis, *Chriſt le montre, diſant: Ie ne boiray plus du fruict de ceſte vigne.* A cela en premier lieu ie reſponds, que le but de Clement Alexandrin n'eſtoit là aucunement de iuſtifier que ce qui eſtoit dans le calice apres la conſecration, eſtoit du vin, & non des accidents: mais que ce qui eſtoit dans le calice auant la conſecration, eſtoit du vin, & non de l'eau pure. Car il diſputoit contre les Encratites, qui abhorroient l'vſage du vin, comme impur & pollu en toutes choſes; & pour les refuter, agiſſoit par deux arguments: l'vn, que noſtre Seigneur auoit beu luy-meſme du vin: Et cela il le verifie, non par l'Euchariſtie, mais par les reproches de ceux qui l'appelloient, beuueur de vin: L'autre, qu'il auoit beny & conſacré du vin: Et cela il le prouue par l'Euchariſtie, & allegue les paroles que cite le ſieur du Pleſſis, pour monſtrer que c'eſtoit vin, & non eau pure, qu'il benit, ὅτι οἶνος ἐὼ τὸ εὐλογηθέν: Comme auſſi puis que l'eſpece externe qui reſtoit apres la conſecration, auoit deriué ſon eſtre de la vigne; il n'y a point de doute que la ſubſtance interne qu'elle accompagnoit auant la conuerſion, ne fuſt vin, & non eau ſimple. Mais le ſieur du Pleſſis pretend que les accidents du vin ne ſont pas productions de la vigne, *genimina vitis*, γενήματα ἀμπέλου. Et de qui donc? Les Philoſophes meſmes ne nous apprennent-ils pas, que l'engendrant en engendrant la ſubſtance, engendre auſſi les accidents qui l'accom-

τὴν λέξιν ὅτε πλανῶν ἀναχεόμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν ἀλληγορεῖ αἷμα ἐκκλησίας ἄρτι ἐκκλησιαστὴν λόγον.

τὴν γὰρ σὰρκα τὴν πίστιν ἐκάλεσε.

Iean. 6.

Matth. 11.

pagnent naturellement? Et partant qui peut nier que le ſainct breuuage de l'Euchariſtie ne retienne auec double droict le tiltre de geniture de la vigne; aſçauoir, & exterieurement, acauſe qu'il eſt beu ſous vne eſpece ſacramentale, qui a tiré ſon eſtre de la vigne; & interieurement, acauſe qu'il eſt faict de la liqueur de la vigne; & d'ailleurs eſt le ſuc de ceſte vraye vigne prophetique & incorruptible, qui diſoit en l'hiſtoire des Iuges: *Laiſſeray-je mon vin qui réjouït Dieu & les hommes?* Mais il trouue le mot, γένημα, qu'il tourne, fruict de vigne, impertinent pour ſignifier des accidents. Comme ſi les Grecs n'appelloient pas tres-perrinemment le rayon du Soleil, γένημα ἡλίου, & les accidents qui ſuruiennent aux maladies, ἐπιγεννήματα: Car il y a dans le Grec, γένημα ἀμπέλου, *geniture de vigne*, qui eſt vn mot plus general que καρπὸς ἀμπέλου, *fruict de vigne*. Le troiſiéme paſſage eſt pris du meſme liure & du meſme chapitre, où Clement Alexandrin, dit-il, eſcrit: *Il y a double ſang de Chriſt; l'vn charnel, par lequel nous ſommes racheptez: l'autre ſpirituel, par lequel nous ſommes oincts.* Or à cela que reſpondrons-nous au ſieur du Pleſſis? Voicy la reſponſe que nous luy ferons: Que le ſang de Chriſt eſt reputé double, non de duplicité de ſubſtance, mais de duplicité de maniere: Et que celuy qui fut épandu pour nous en la Croix, eſtoit charnel, c'eſt à dire, accompagné de toutes les infirmitez & imperfections charnelles, paſſible, alterable, corruptible; & que celuy que nous beuuons en l'Euchariſtie eſt ſpirituel, c'eſt à dire, doüé de toutes les conditions ſpirituelles, impaſſible, inalterable, incorruptible. Et afin de luy faire aualler ceſte pillule plus doucement, la luy preſenterons par la main de ſainct Hieróme, qui eſcrit ainſi ſur ſainct Paul: *Le ſang de Chriſt eſt entendu doublement, & ſa chair auſſi, aſçauoir, ceſte chair ſpirituelle & diuine, de laquelle il dit; Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang vrayement breuuage.* Et derechef: *Si vous ne mangez ma chair, & ne beuuez mon ſang, vous n'aurez point la vie eternelle: Ou la chair & le ſang qui a eſté crucifiée & épandu par la lance du gendarme. Ainſi auſſi ſelon ceſte diuiſion ſe trouue diuerſité de chair & de ſang en ſes Saincts: de ſorte qu'autre eſt la chair qui verra le ſalut de Dieu, & autre la chair & le ſang qui ne peuuent poſſeder le Royaume des Cieux.* Iuſques-là parle ſainct Hieróme. Or qui d'eux & de nous ne confeſſe que la chair des Saincts, enueloppée encore en ceſte vie d'infirmité & de corruption, n'eſt point vne autre chair en ſubſtance, que celle qui reſuſcitera veſtuë d'incorruption & d'immortalité? Et partant, puis qu'il met meſme difference entre la chair de Chriſt paſſible & immolée en la Croix, & la chair ſpirituelle & diuine que noſtre Seigneur promet de nous donner en l'Euchariſtie; qu'entre la chair des Saincts qui ſont encore paſſibles, mortels & corruptibles en ce monde, & celle qu'ils reprendront lors

Iud. 9.

Hieron. in epiſt. ad Epheſ. cap. 1.

qu'ils ſeront impaſſibles, immortels & incorruptibles en la gloire de Dieu, que c'eſt vne diſtinction de condition, & non de ſubſtance: Mais le ſieur du Pleſſis inſiſte que Clement Alexandrin adjouſte, *par lequel nous ſommes oincts*: Et moy ie reſiſte, & dy qu'eſtre oincts du ſang du Seigneur, ſignifie là enigmatiquement, boire le ſang du Seigneur: & que les Peres par alluſion au ſang de l'Agneau Paſchal, vſoient de ceſte phraſe, *eſtre oincts du ſang de Chriſt*, pour dire, boire le ſang de Chriſt: Car il y eut en l'Agneau Paſchal deux figures du ſang de noſtre Seigneur: l'vne, quand le ſang de l'Agneau fut épandu en l'acte de l'immolation pour la deliurance des Iſraëlites: & celle-la fut figure du ſang de Chriſt épandu en la Croix: l'autre, quand il fut enduit par eux ſur les poſteaux de leurs portes, pour s'appliquer le benefice de ceſte deliurance: Et celle-la fut figure du ſang de Chriſt, mis en la bouche des fideles, qui eſt la porte & l'entrée du domicile de leurs corps, que ſainct Paul appelle, le tabernacle de noſtre maiſon terreſtre. *Vous auez*, dit S. Gregoire le Grand, *appris que c'eſt que le ſang de l'Aigneau, non plus en oyant, mais en beuuant, lequel ſang eſt mis ſur l'vn & l'autre poſteau, quand non ſeulement il eſt auallé de la bouche du corps, mais auſſi de celle du cœur.* Or les Peres appelloient ceſte application de ſang ſur les poſteaux qui en eſtoient teints, onction: Et partant pour conſeruer l'alluſion de l'ombre legale en la verité Euangelique, retenoient ceſte phraſe, *eſtre oincts du ſang de Chriſt*, pour dire, boire le ſang de Chriſt. Sainct Cyprian: *Chriſt a ordonné*, dit-il, *que non ſeulement nous fuſſions oincts par dehors, mais auſſi par dedans, de ce ſang.* Sainct Gregoire de Nazianze: *Hier eſtoient oincts les poſteaux*: Χθὲς ἐχρίοντο αἱ φλιαί. Sainct Cyrille conferant la Paſque legale auec l'Euangelique; *Ils oignirent leurs poſteaux de ſang.* Theodoret: *Nous oignons auſſi du ſang de noſtre Agneau, non ſeulement le ſueil de nos portes, mais auſſi les deux poſteaux*: Χρίομεν καὶ ἡμεῖς τῷ αἵματι τῷ ἡμετέρου ἀμνοῦ, οὐ μόνον τὸν φλιὸν, ἀλλὰ καὶ τοὺς δύο σταθμούς. Mais le ſieur du Pleſſis inſiſte derechef, que Clement Alexandrin conclud; Et c'eſt boire le ſang de Chriſt, qu'eſtre participant de l'incorruption du Seigneur. Et moy ie reſponds derechef, qu'il y a dans le Grec; *Et cela eſt boire le ſang de Ieſus, participer à l'incorruption du Seigneur.* Leſquelles paroles ie refere aux precedentes, & les interprete ainſi: *Et cela*; aſçauoir, *eſtre oincts du ſang ſpirituel de Chriſt, c'eſt boire le ſang de Ieſus, c'eſt participer à l'incorruption du Seigneur. Car qui boit le ſang de Chriſt*, c'eſt à dire, comme il doit, *a la vie eternelle, & le Seigneur le reſuſcitera au dernier iour.*

2 Cor. 5. Homil. 22. in Euang.

Lib. de Cœna Domini.

Orat. 1. de Paſch.

In Ioan. lib. 4. cap. 14.

In Exod. c. 12.

καὶ τοῦτ' ἐστὶ πιεῖν τὸ αἷμα τοῦ Ἰησοῦ, τὸ κοινωνῆσαι ἀφθαρσίας.

Ioan. 6.

TERTVLLIAN,
AVTHEVR VI.

TERTVLLIAN escriuant contre Marcion, l'an de la mort de Christ 175. Pag. 768. Tertull. lib 4. c. 40. cõtr. Marc. Le sieur du Plessis, edit. 1. 178. edit. 1. 996.

VIENT apres Tertullian, duquel le sieur du Plessis cite ce passage, qui est son grand Achille: *Le pain que Christ prit & distribua à ses Apostres, il le fit son corps, en disant, Cecy est mon corps, c'est à dire, la figure de mon corps.* Mais il n'a pas encore si bien armé ce sien Achille par le talon, qu'il ne soit aisé à blesser & naurer mortellement. Car ie dy que c'est vn hyperbate, figure fort commune au style abbregé & empestré de Tertullian, par laquelle pour n'interrompre point l'ordre des paroles de nostre Seigneur, au lieu de dire, Cecy, asçauoir, la figure de mon corps, est mon corps; il dit, Cecy est mon corps, asçauoir, la figure de mon corps; ny plus ny moins que quand il dit au liure contre Praxeas, *Christus mortuus est, id est, unctus;* au lieu de dire, *Christus, id est, unctus, mortuus est*: Et soustiens que Tertullian parle là de la figure legale du corps de Christ; & veut dire que le pain qui en la Loy estoit la figure du corps de nostre Seigneur, comme il le declare au mesme lieu à Marcion, luy reprochant, *qu'il n'entendoit pas que le pain auoit esté l'ancienne figure du corps de Christ, non intelligens veterem istam fuisse figuram corporis Christi;* est en l'Euangile le corps de Christ. Car le but de Tertullian estoit de monstrer par ceste exemple, que puis que nostre Seigneur auoit faict le pain, qui estoit la figure legale de son corps, son corps; il n'estoit pas venu, comme disoit Marcion, pour destruire & subuertir la Loy, mais pour l'accomplir, & conuertir ses ombres en corps, & ses figures en verité. Et afin que le sieur du Plessis ne trouue point estrange ceste façon si commune aux autheurs, de referer le relatif au plus lointain antecedent, ie luy en choisiray & apporteray vne toute pareille, prise de sa propre bouche, pour la luy rendre moins reprochable. Le sieur du Plessis donc en son liure de l'Eglise, chapitre 7. disputant contre l'authorité de sainct Pierre, produit ce periode de l'edition Latine de sainct Chrysostome, *Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, id est, fidem atque confessionem: Sur ceste pierre i'edifieray mon Eglise,* c'est à dire, *la foy & la confession:* & de là conclud, L'Eglise n'est donc pas fondée sur sainct Pierre, mais sur la foy. Or me seroit-il facile de respondre en passant pour sainct Pierre; qu'il y a dans le Grec, τῇ πίστει τῆς ὁμολογίας, qui se peut aussi bien interpreter, *par la*

Le Christ, c'est à dire, l'oinct, est mort. Contra Marcio. lib. 4.

Tertull. ibid.

Traitté de l'Eglise, chap. 7. Chrysostom. in Matth. hom. 55.

foy de ceſte confeſſion; & que ſainct Chryſoſtome meſme pour monſtrer que noſtre Seigneur parle de la perſonne de ſainct Pierre, adjouſte incontinent apres, *Ce que Dieu ſeul peut conceder, aſçauoir, de remettre les pechez, & de rendre l'Egliſe immobile contre tant de flots & de tempeſtes, & faire vn ſimple peſcheur plus ferme & ſolide qu'aucune ſorte de pierre & de rocher, πάσης πέτρας στερρότερον, Chriſt promet de le luy donner*: Mais ce n'eſt icy ny le lieu, ny le temps de traitter de ſon authorité. Il me ſuffit ſeulement de dire, que ceſte phraſe Latine que nos aduerſaires nous alleguent, *Super hanc petram ædificabo Eccleſiam meam, id eſt, fidem atque confeſſionem*, eſt entierement ſemblable à celle qu'ils nous obiectent de Tertullian. Car ils ne referent pas ces paroles, *id eſt, fidem atque confeſſionem*, au plus prochain antecedent, qui eſt, *Eccleſiam*, encore que les Peres meſmes appellent quelquefois l'Egliſe, confeſſion: *Ipſa enim Eccleſia*, dit ſainct Auguſtin, *confeſſio & decus eſt*: mais au plus éloigné, qui eſt, *petram*. Par quelle loy donc maintenant, ſinon par celle de la philautie, trouuera le ſieur du Pleſſis ceſte locution douce en l'edition Latine de ſainct Chryſoſtome, où elle luy ſemble faire pour luy, & eſtrange en la phraſe de Tertullian, qui eſt vn autheur tout plein de ſemblables tranſpoſitions & hyperbates, & principalement en vn lieu où il ne pouuoit faire entrer ceſte gloſe dans le corps de ſa propoſition? Car il s'eſtoit engagé à rapporter le propre formulaire des paroles par leſquelles Ieſus Chriſt fit le pain ſon corps. Or, n'euſt-ce pas eſté rapporter exactement les paroles preſcrites & ſacramentales, auec leſquelles noſtre Seigneur fit ſon corps, que de les interrompre, & inſerer entre deux ceſte clauſe, *C'eſt à dire, la figure de mon corps.* Dauantage, quel eſtoit le but de Tertullian, & en ce lieu-la, & en tout le quatriéme liure contre Marcion? N'eſtoit-ce pas de prouuer, comme nous auons déja dit, que noſtre Seigneur eſtoit venu pour accomplir la Loy, & non pour la deſtruire? Car les Marcionites blaſphemoient, que la Loy auoit eſté baillée par vn mauuais Dieu, aſçauoir, par le Createur du monde, qu'ils appelloient le Prince de ce ſiecle; & que noſtre Seigneur qui eſtoit fils d'vn meilleur Dieu, eſtoit venu pour la caſſer & abolir; Et à ceſte fin Marcion auoit compoſé vn certain œuure, qu'il intituloit, Les antitheſes de la loy & de l'Euangile. Contre ces antitheſes donc, Tertullian deſtine ſon quatriéme liure, comme il le promet dés les premiers mots de l'exorde, & l'affecte, à monſtrer que noſtre Seigneur eſtoit venu, non pour condamner & annuller la Loy, mais pour la parfaire & accomplir, en acquittant le deu de ſes promeſſes, & rempliſſant le vuide de ſes figures. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis inſiſte, que Tertullian diſpute là, que noſtre Seigneur auoit vn vray corps; c'eſt ſeulement vn reuers qu'il donne en paſſant, & par inci-

Aug. Pſal. 103

dent, à Marcion, ſur ceſt article, & non le droict fil de la diſpute,
Lib. 4. comme le meſme Tertullian l'auoit déja auparauant proteſté aux occaſions qui s'eſtoient offertes de faire de ſemblables ſorties: *Non quaſi iam de hoc retractemus, ſed quia ad præſentem conſpirat quæſtionem: Non*, dit-il, *que ce ſoit maintenant noſtre deſſein de diſputer de ce poinct, mais pour ce qu'il ſe rencontre au chemin de la queſtion que nous traittons.* Or à quel propos Tertullian ayant entrepris de verifier, que noſtre Seigneur eſtoit deſcendu pour accomplir l'ancien Teſtament, & changer la Loy, non en l'éuacuant & aboliſſant, mais en la parfaiſant, & comme il le repete au cinquiéme liure, en la transferant de l'ombre au corps, & des figures à la veriré; *Dum ſcilicet*, dit il, *de vmbra transfertur in corpus, id eſt, de figuris in veritatem*; euſt-il allegué pour vne des principales inſtances de ceſte preuue, que noſtre Seigneur auoit dit; Cecy eſt mon corps, aſçauoir, la figure de mon corps; s'il n'euſt voulu parler de la figure legale, dont le propos eſtoit meu, & dire, que noſtre Seigneur en faiſant cela au nouueau Teſtament eſtre ſon corps, qui en l'ancien Teſtament eſtoit la figure de ſon corps, monſtroit qu'il eſtoit venu pour accomplir la Loy, & la conuertir de l'ombre au corps, & des figures à la verité? Mais il vaut mieux rapporter le texte tout entier aux Lecteurs, & puis nous en formerons les raiſons de noſtre reſponſe. *Il y auoit*
Tertull. contra Marcion. lib. 4. *d'autres lieux*, dit Tertullian, *& en Hieruſalem pour enſeigner, & hors de Hieruſalem pour ſe retirer: mais le iour il enſeignoit au Temple, comme eſtant celuy meſme qui auoit predit par Oſée; Ils m'ont trouué dans mon Temple, & là il a eſté diſputé contre eux; Et la nuict il ſe retiroit en la montagne des Oliues: Car Zacharie l'auoit ainſi prophetizé; Ses pieds ſeront aſſis en la montagne des Oliues. Il y auoit d'autres heures commodes pour les audiences; il faloit qu'il ſ'y trouuaſt le matin: Car le Seigneur ayant dit par Eſaye; Il m'a donné langue pour diſcipline, auoit adiouſté; Il m'a pourueu d'oreille, pour oüyr le matin. Si cela eſt diſſoudre les propheties, qu'eſt-ce que les accomplir? Et pourtant il ſçauoit quand il faloit que ſouffrit celuy duquel la Loy figuroit la paſſion. Car de tant de feſtes des Iuifs, il choiſit le iour de Paſque: dautant qu'en preuoyance de ce Sacrement, Moyſe auoit prononcé; C'eſt la Paſque du Seigneur. Et à ceſte cauſe, il découure lors l'excez de ſon affection: I'ay*, dit-il, *grandement deſiré de manger ceſte Paſque auec vous. O le deſtructeur de la Loy, qui deſiroit meſme obſeruer la Paſque! A voſtre aduis, eſtoit-ce que la ſaueur du belier Iudaique le delectaſt, ou bien ſi c'eſtoit luy qui deuant eſtre mené comme vne oüaille en ſacrifice, ſans ouurir ſa bouche, non plus que la brebis entre les mains de celuy qui la tond, deſiroit d'accomplir la figure de ſon ſang ſalutaire? Il pouuoit eſtre trahy par vn qui ne fuſt point de ſa compagnie: mais il euſt falu effacer ce verſet du Pſeaume; Celuy qui mange le pain*

auec

auec moy leuera ſon talon contre moy. Il pouuoit eſtre liuré ſans ſalaire : car quelle peine y auoit-il à liurer celuy qui ſe preſentant de luy-meſme au peuple, n'eſtoit pas plus ayſé à trahir qu'à enuahir? Mais cela euſt conuenu à vn autre Chriſt, & non à celuy qui accompliſſoit les propheties : Car il eſt eſcrit; Pource qu'ils ont vendu le iuſte : Voire Hieremie meſme predit la quantité & l'yſſuë du prix reuoqué puis apres, par la repentance de Iudas, & conuerty en l'achapt d'vn champ de potier, comme l'Euangile de S. Matthieu le rapporte; Ils ont pris trente deniers d'argent, le prix de l'apprecié ou de l'honoré, & les ont employez en vn champ de potier. Et partant ayant proteſté de deſirer de manger la Paſque, comme ſienne : car ce ſeroit choſe indigne que Dieu deſiraſt rien d'autruy ; le pain pris & diſtribué à ſes Apoſtres, il le fit ſon corps, en diſant, Cecy eſt mon corps; c'eſt à dire (ce qui eſtoit) la figure de mon corps. Or la figure n'euſt point eſté, ſi le corps de la verité n'eſtoit. Au contraire vne nullité, comme eſt vn fantoſme, ne pourroit eſtre capable de figure. Ou bien ſi la cauſe pourquoy Chriſt a faict le pain ſon corps, c'eſt qu'il eſtoit deſtitué de la verité du corps; Il a donc deu liurer le pain pour nous. Il conuenoit à la vanité de Marcion, que le pain fuſt cru ifié. Et d'ailleurs, pourquoy appelle-t'il le pain ſon corps, & non pluſtoſt vne citroüille, que Marcion a eue au lieu de ceruelle, n'entendant pas que ç'auoit eſté l'ancienne figure du corps de Chriſt; diſant par Hieremie; Ils ont conſpiré contre moy, & ont dit, Uenez, mettons le bois en ſon pain ; c'eſt à dire, la croix en ſon corps. Par ainſi l'illuminateur des antiquitez a aſſez declaré depuis appellant le pain ſon corps, ce qu'il auoit voulu que le pain ſignifiaſt lors, &c. Et afin que tu recognoiſſes auſſi l'ancienne figure du ſang au vin, Eſaïe comparoitra : Qui eſt celuy, dit il, qui vient d'Edon? La rougeur de ſes veſtements de Boſor? Pourquoy tes veſtements ſont-ils rouges, & tes habits comme ſortants du preſſoir plein de vendange? &c. Et encore beaucoup plus manifeſtement, l'Eſprit Prophetique, au liure de Geneſe, en la benediction de Iuda, de la tribu duquel Chriſt deuoit tirer ſa genealogie ſelon la chair, ébauchoit déslors l'image de Chriſt en la perſonne de Iuda : Il lauera, dit il, ſon eſtomach dans le vin, & ſon veſtement dans le ſang de la grappe: par l'eſtole & par le veſtement demonſtrant ſa chair, & par le vin ſon ſang. Ainſi donc celuy-meſme maintenãt a conſacré ſon ſang au vin, qui lors figura le vin au ſang. Vous voyez, Lecteurs, comme toutes les approches de ce diſcours de Tertullian, ne tendent à autre choſe qu'à monſtrer que noſtre Seigneur eſtoit venu pour accõplir & trãsferer la Loy, de lõbre au corps, & des figures à la verité. Vous voyez cõme l'inſtãce du ſieur du Pleſſis eſt liée auec le diſcours precedẽt par ceſte cõionctiõ, *Et partãt*, ou *Itaq; : Et partãt*, dit Tertulliã, *Chriſt ayant proteſté de deſirer grãdement de mãger la Paſque cõme ſiẽne; car ce ſeroit choſe indigne que Dieu deſiraſt riẽ d'autruy; le pain pris & diſtribué à ſes diſciples, il le fit sõ corps, en diſant, Cecy eſt mõ corps; c'eſt à dire* (ce qui eſtoit) *la figure de mõ corps*, laquelle cõionction, *Itaque, & partãt*, eſt vne particule ratiocinatiue, &

Peponem, *vne grande eſpece de concombre fort inſipide.*

pour parler le langage de Tertullian, *fibula orationis*, vne boucle & vne agrafe d'oraiſon: qui mõtre que le texte ſubſequent eſt vne cõtinuation & cõfirmation de l'induction precedẽte: Et par ainſi que la preuue de ceſte theſe; Chriſt a accomply les figures de la loy; eſt cõtenuë dans ceſte hypotheſe; Chriſt a faict le pain ſon corps; & dãs la clauſe qui l'applique à ſa theſe. Or ceſte theſe; Chriſt a accõply les figures de la loy, ne peut eſtre liée par aucun autre moyẽ de ratiocinatiõ auec ceſte hypotheſe; Chriſt a faict le pain ſon corps; finõ par ceſte propoſitiõ, Le pain en la loy eſtoit la figure du corps de Chriſt; ou par vne clauſe equiualente. Car il faut que la propoſition qui lie, comme moyen de preuue, ces deux enunciations l'vne auec l'autre, embraſſe & cõtienne vn des termes de chacune d'elles: & partãt que le diſcours ſoit ainſi formé: Chriſt a fait le pain ſon corps: Or le pain eſtoit la figure legale de ſon corps: Il a donc accõply les figures Legales. Ou bien ſi l'on veut inuertir l'argumẽr: Chriſt deuoit accomplir les figures Legales: Or le pain eſtoit la figure Legale de ſõ corps: Il a donc deuëment operé, de faire le pain ſon corps. Ce qui ne peut eſtre, ſi ceſte clauſe, *c'eſt à dire la figure de mon corps*, n'équipolle à ceſte propoſition; Le pain eſtoit la figure Legale du corps de Chriſt. Vous voyez derechef, Lecteurs, comme Tertullian immediatement apres ces paroles, *c'eſt à dire, la figure de mon corps*, ajouſte; *Or la figure n'euſt point eſté, ſi le corps de la verité n'eſtoit*; *Figura autem non fuiſſet, niſi veritatis eſſet corpus*: pour mõſtrer par la diſtinction de ces deux temps, *fuiſſet* & *eſſet*, l'vn preterit & l'autre preſent, qu'il refere la figure cõme legale, au temps paſſé, & la verité, cõme Euangelique, au preſent: Et cela nõ vne ſeule fois & en vn ſeul lieu, mais en toute la ſuitte du diſcours: *Par ainſi*, dit-il, *l'illuminateur des antiquitez, a aſſez declaré, appellant le pain ſon corps, ce qu'il auoit voulu que le pain ſignifiaſt lors*: *quid voluerit tunc ſignificaſſe panem*: c'eſt à dire, au temps de Hieremie, par les paroles duquel il venoit de rebattre ce qu'il auoit déja prouué au 3. liure contre Marcion, aſçauoir que le pain, en l'ancien Teſtament, eſtoit la figure du corps de Chriſt. Et derechef: *Ainſi*, dit-il, *celuy a conſacré maintenant ſon ſang au vin, qui figura lors* (c'eſt à dire, en la loy) *le vin au ſang; qui tunc vinum in ſanguine figurauit*. Vous voyez d'ailleurs comme peu apres ceſte propoſition; c'eſt à dire, la figure de mon corps; il oppoſe & contrepointe ceſte alternatiue: *Ou bien ſi la cauſe pourquoy Chriſt a faict le pain ſon corps, ç'a eſté pource qu'il n'auoit point de vray corps*: *Aut ſi propterea panem corpus ſibi finxit, quia corporis carebat veritate*: Et par conſequent reconfirme que la vraye & entiere raiſon pourquoy Chriſt auoit choiſi le pain pour en faire ſon corps, eſtoit contenuë dans le diſcours precedent. Car la particule, *aut*, eſt vne conionction diſiunctiue, qui montre que le propos qui la precede, & celuy qui la ſuit, ſont deux

branches oppoſées & cõplettes chacune à part ſoy, d'vne ratiocination alternatiue: Et partant que puis que dans les paroles ſuiuantes, eſt cõtenuë la fauſſe raiſon que Marciõ alleguoit, pourquoy Chriſt auoit faict le pain ſon corps, aſçauoir pat faute d'autre vray corps; que dãs les precedẽtes eſtoit contenuë la vraye & entiere raiſon de Tertullian pour le meſme regard, aſçauoir que Chriſt auoit faict le pain ſon corps, daurant qu'il eſtoit venu pour accomplir les figures de la Loy, & que le pain en la Loy eſtoit la figure de ſon corps. Ce qui ne peut cõſiſter, ſi ces mots, *c'eſt à dire, la figure de mon corps*, ne s'expoſent de la figure legale du corps de Chriſt. Vous voyez d'abondant cõme Tertullian ayãt exclus la raiſon de Marciõ, ne fait autre choſe pour reſumer la ſienne, & reprendre & exaggerer la premiere partie de l'alternatiue, que de luy reprochet qu'il n'entendoit pas que le pain auoit eſté l'ancienne figure du corps de Chriſt, & conſequẽment équipolle ceſte propoſition, Le pain a eſté l'anciẽne figure du corps de Chriſt, à ceſte clauſe, *c'eſt à dire la figure de mon corps*: & les explique l'vne par l'autre. *Marcion*, dit-il, *n'entend pas que ç'auoit eſté l'ancienne figure du corps de Chriſt, diſant par Hieremie; Ils ont conſpiré contre moy, & ont dict, Venez, mettons le bois en ſon pain*, c'eſt à dire, *la croix en ſon corps*. Et derechef: *Et afin*, dit-il, *que tu recognoiſſes l'ancienne figure du ſang au vin, Eſaïe comparoitra, diſant; Qui eſt celuy qui vient d'Edom? la rougeur de ſes veſtements de Boſor?* Vous voyez finalement cõme tous les autres lieux & de ce diſcours & de ce liure, où Tertulliã parle des figures, traittent des figures Legales & Prophetiques, & cõme il ne pouuoit là faire inſtance d'aucune autre eſpece de figures, ſans ſortir de ton, & extrauaguer hors de la controuerſe. Car il n'y auoit lors nulle diſpute entre luy & Marcion, pour le regard des figures Euangeliques: Et Marcion n'euſt pas deſiré mieux que de titer de la propre bouche de ſes aduerſaires, que Chriſt euſt employé le mot de, corps, pour ſignifier la figure de ſon corps, afin d'eſtendre ceſte gloſe à tous les autres lieux où noſtre Seigneur parle de ſon corps & de ſa chair, & dire, cõme Tertullian luy reproche, qu'il faiſoit que Chriſt auoit eſté hõme en figure & nõ en ſubſtãce. Tout l'eſtat de la cõtrouerſe des figures qui s'agitoit lors, eſtoit des figures Legales, leſquelles Marcion nioit auoir eſté figures des choſes Euãgeliques; & Tertulliã l'affermoit. Pour decider donc le nœu de ceſte queſtion, Tertullian recourt à l'Euangile, & par le ſuccés & la conformité de la verité de l'Euãgile aux ombres & modelles de la Loy, monrre que les choſes Legales ont eſté figures des choſes Euangeliques. Ainſi par ce que noſtre Seigneur a faict le pain ſon corps, il verifie que le pain en ceſte Prophetie de Hieremie, Mettõs le bois en ſon pain, auoit eſté la figure du corps de Chriſt. Ainſi au liure ſuiuant, par ces paroles de ſainct Paul; *Chriſt noſtre Paſque*

Tert. cont. Marc. l. 5.

eſt immolé; il verifie que la Paſque Legale eſtoit la figure de noſtre vraye Paſque, qui eſt Chriſt: *Cur Paſcha Chriſtus, niſi Paſcha figura Chriſti? Pourquoy*, dit-il, *Chriſt eſt-il Paſque, ſi la Paſque n'eſtoit figure de Chriſt?* Ainſi ſainct Ambroiſe apres luy prouue, par ce que le ſainct Eſprit deſcẽdit ſur noſtre Seigneur en eſpece de colombe,

In Luc. 3.

que la colombe de l'Arche auoit eſté la figure du ſainct Eſprit: *Docuit me cuius typus columba illa fuerit, qui nunc deſcendere dignatus eſt in ſpecie columbæ: Celuy*, dit-il, *m'a enſeigné de qui eſtoit figure ceſte colombe-la, qui maintenant eſt daigné deſcendre en eſpece de colombe.* Puis ayant verifié par l'Euangile, & que les choſes legales eſtoient figures des Euangeliques, & que noſtre Seigneur eſtoit venu pour accõplir les figures de la Loy, & que le pain en la Loy eſtoit figure du corps de Chriſt, il en recueille en paſſant & par forme de corollaire, & rejettõ d'argumẽt, que le corps de Chriſt n'eſtoit dont point vn fantoſme, dautant qu'vne nullité, vn nõ eſtre, vne choſe qui apparoit & n'eſt point, *res vacua*, ne peut eſtre l'obiect, la plenitude & l'accompliſſement d'aucune vraye figure. Ce qui combattroit auſſi bien contre Tertullian, comme contre Marcion, ſi par ce mot, *figure du corps de Chriſt*, il entẽdoit en vn lieu, figure Legale, & en l'autre, figure Euangelique. Car vne choſe qui n'eſt que figure & nõ verité, ne peut eſtre l'obiect, la plenitude & la perfectiõ d'aucune vraye figure: & le ſuccés de l'vne à l'autre ne ſe doit point appeller accompliſſemẽt de figure, mais troc & commerce de figure pour figure. Et partant que reſte-t'il plus ſinon de referer ceſte clauſe, *c'eſt à dire, la figure de mon corps*, au temps paſſé, & la conſtruire par le ſupplément de ce preterit imparfaict, *erat*; & l'interpreter ainſi: *Hoc eſt corpus meum, id eſt (ſupplé quod erat) figura corporis mei*: Cecy eſt mõ corps, c'eſt à dire (*ce qui eſtoit*) la figure de mon corps? Car quant à l'hyperbate & à la tranſpoſitiõ des mots, quelle merueille eſt-ce que Tertullian, pour ne troubler point, cõme nous auons déja dict, l'ordre des paroles de noſtre Seigneur, ayt reculé l'interpretation du ſujet de ſa propoſition iuſques apres l'attribut, & au lieu de dire, *Hoc, id eſt figura corporis mei, eſt corpus meum*, ayt dict, *Hoc eſt corpus meum, id eſt, figura corporis mei?* Nous deferõs bien ce reſpect à vn Prince ou à vn Roy quãd il parle, que de ne vouloir pas trauerſer ſon propos, & attendõs à luy reſpõdre qu'il ayt acheué de le proferer. Et Tertulliã luy-meſme porte biẽ ceſte reuerence aux paroles de S. Paul, de ne les vouloir pas interrompre, & ayme mieux faire vne force & violẽce extraordinaire à la Grãmaire, que de les diuiſer. Car pour n'entre-couper point ceſte propoſition de l'Apoſtre aux Corinthiens, qu'il cite cõtre Praxeas, *Chriſtus mortuus eſt*; il transfere, cõme il a déja eſté veu, l'explication du ſujet apres l'attribut, & dit, *Chriſtus mortuus eſt, id eſt, vnctus*, au lieu de dire, *Chriſtus, id eſt, vnctus, mortuus eſt.* Pourquoy donc icy ne cõſeruera t'il

pas le meſme reſpect aux paroles de noſtre Seigneur, & encore non ſimples paroles enũciatiues, mais Sacramẽtales & operatiues, qui ne peuuent eſtre interrõpuës, ſans ceſſer d'eſtre ce qu'elles ſont; & dans leſquelles Tertullian n'euſt ſceu inſerer aucune gloſe, ſans cõtreuenir à l'intẽtion qu'il auoit proteſtée, de rapporter le propre formulaire des paroles Sacramentales, par leſquelles noſtre Seigneur auoit faict le pain ſon corps? Il dit là; *Apoſtolus denique, dicendo, Chriſtus mortuus eſt, id eſt, vnctus, id quod vnctum eſt, mortuum oſtendit, id eſt, carnem*: c'eſt à dire, il tranſpoſe ceſte clauſe, *id eſt, vnctus*, & la refere non au prochain antecedent, mais au plus éloigné, non à l'attribut de la propoſition, mais au ſujet, non à *mortuus*, mais à *Chriſtus*: Et pourquoy donc icy, où il dit tout de meſme, *Chriſtus fecit panem corpus ſuum, Hoc eſt corpus meum, dicendo, id eſt, figura corporis mei*; ne referera t'il ceſte clauſe, *id eſt, figura corporis mei*, au ſujet & non à l'attribut de la propoſition, à *hoc*, & non à *corpus*, & principalement y eſtant obligé par toutes les circonſtances precedẽtes & ſubſequẽtes de ſon diſcours? Et cela demeurant reſolu, quelle doute peut-il plus reſter, que ce paſſage de Terrullian, non ſeulemẽt n'impugne point la realité de l'Euchariſtie, mais au contraire cõbat pour elle à enſeignes déployées? Car qu'euſt ſceu faire Tertullian de plus auãtageux pour la verité de ceſte doctrine, que de dire que comme noſtre Seigneur eſpandit ſon propre ſang en la croix, pour accõplir la figure de ſon ſang ſalutaire, c'eſt à dire, la Paſque, qui en l'ancienne Loy eſtoit la figure de l'effuſion du ſang de Chriſt, & bref en toutes ſes autres œuures, témoigna qu'il eſtoit venu pour accomplir la Loy, & cõuertir ſes ombres en corps, & ſes figures en veriré: Ainſi icy pour monſtrer qu'il accompliſſoit au Sacremẽt de l'Euchariſtie, la figure Legale de ſon corps, qui en l'ancien Teſtament eſtoit figuré par le pain, il fit le pain ſon corps, en diſant, *Cecy eſt mon corps*? Mais le ſieur du Pleſſis ajouſte: *Item, Tertullian eſcrit; Venez, dit Hieremie, jettõs le bois au pain d'iceluy; certes en ſon corps: Car Dieu l'a ainſi reuelé en voſtre Euangile* (c'eſt à dire, gloſe le ſieur du Pleſſis, celuy de S. Thomas) *appellant le pain ſon corps, afin que de là tu entendes qu'il a donné la figure de ſon corps au pain*. O miracles Euangeliques? Marcion mit au iour ſon hereſie & ſon Euangile reformé, comme remarque Tertullian, peu apres l'an de la mort de Chriſt cent ſeize; & l'Euangile intitulé de ſainct Thomas, fut compoſé & ſuppoſé ſous le nom de ſainct Thomas par vn nõmé Thomas diſciple de Manes chef des Manichéens; lequel Manés s'éleua l'an de la mort de Chriſt, deux cẽts quarãte trois; c'eſt à dire, plus de cent ans apres la mort de Marcion, & plus de cinquãte ans apres celle de Tertulliã: Et le ſieur du Pleſſis qui commande aux temps & aux années, & non ſeulement arreſte le Soleil comme Ioſué, mais le fait retrograder cõme Eſaïe, dit que l'Euãgile

Tert. cont. Prax. c. 29.

Pag. 719.

Contra Marc. l. 1.

que produiſoit Marcion, eſtoit l'Euãgile intitulé de ſainct Thomas. Voilà les belles merueilles que luy font faire les memoires & allegations de ſon facetieux Orthodoxe, & autres ſemblables religieux de l'ordre des freres ignorãts. Mais ce n'eſt encore rié que cela: Le chef-d'œuure de l'impertinence, eſt qu'il fait de l'Euãgile de ſainct Luc, l'Euãgile ſuppoſé de ſainct Thomas. Car Marcion ne ſe ſeruoit que du ſeul Euãgile de ſainct Luc, lequel pour ce qu'il l'auoit roigné & mutilé, & comme dit ſainct Irenée, circoncis, on le nõmoit l'Euangile de Marcion. *Ad ipſum Euangelium eius prouocamus, quod interpolando ſuum fecit: Nous appellons*, dit Tertullian, *à l'Euangile meſme de Marcion; lequel en le regrattant & refrippant, il a faict ſien*: c'eſt à dire, comme il monſtre peu apres, à l'Euangile de S. Luc. D'où il apparoit que ny le ſieur du Pleſſis, ny le Seigneur Orthodoxe, n'ont iamais veu le quatriéme liure de Tertullian cõtre Marcion, duquel ils btauent tant. Car tout ce liure eſt employé à rapporter & examiner verſet apres verſet, l'Euangile de Marcion, & le conferer depuis le cõmencement iuſques à la fin, auec la Loy & les Prophetes. Or l'Euãgile qui y eſt inſeré, ſe trouue eſtre mot pour mot, & ſyllabe pour ſyllabe, celuy meſme de ſainct Luc. Ce que ie remarque ſeulement, pour monſtrer qu'auiourd'huy que la ſcience ne deſcend plus par infuſion, il n'eſt pas poſſible que le ſieur du Pleſſis entende les autheurs ſans les lire. Venons au poinct: *Tertullian*, obiecte le ſieur du Pleſſis, *eſcrit: Dieu l'a ainſi reuelé meſme en voſtre Euãgile, appellant le pain, ſon corps, afin que de là tu entendes qu'il a donné la figure de ſon corps au pain.* Et moy ie reſpons, premierement que ceſte clauſe, *Afin que de là tu entendes qu'il auoit déja donné la figure de ſon corps au pain: vt hinc iam eum intelligas figuram corporis ſui pani dediſſe*, ſe doit lire par parentheſe, & que ce relatif, *cuius retrò corpus in panem Prophetes figurauit*, qui la ſuit, ſe doit referer immediatement à ceſt antecedent, *Sic enim Deus in Euangelio quoque veſtro reuelauit, panem corpus ſuum appellans*, qui la precede. Car non ſeulement ce texte, mais ce chapitre, & quatre ou cinq autres chapitres auparauant, ſont rapportez, & preſque tous tranſcrits de mot à mot, du liure contre les Iuifs, cõtre leſquels Tertullian auoit déja diſputé la meſme theſe qu'il defend contre Marcion, aſçauoir que Chriſt auoit eſté annoncé & figuré par l'ancien Teſtament. Or le liure cõtre les Iuifs porte immediatement & ſans interruption; *Sic enim Chriſtus in Euangelio reuelauit, panem corpus ſuum appellans, cuius retrò corpus in panem Prophetes figurauit*: Et partant ceſte clauſe, *vt hinc iam intelligas corporis ſui figuram pani dediſſe*, eſt vne interpoſition & vne parentheſe que Tertullian a inſerée depuis entre deux. Secõdement, ie dy que ceſte parentheſe doit eſtre expoſée en preterit plus que parfaict, & referée au tẽps de Hieremie, & qu'il faut conſtruire & interpreter ainſi tout le periode:

Iren. l. 1. c. 29.

Tert. cont. Marc. l. 4.

Ce boit, dit Tertullian, *Hieremie meſme te l'inſinuë, preſchant que les Iuifs deuoient dire, Venez, mettons le bois en ſon pain, aſſauoir, en ſon corps: Car ainſi Dieu l'a reuelé meſme en voſtre Euangile, appellant le pain ſon corps, afin que de là tu entendes qu'il auoit déja donné la figure de ſon corps au pain, vt hinc iam eum intelligas figuram corporis ſui pani dediſſe:* C'eſt à dire, afin que tu entendes, ô Marcion, que Chriſt, dés le temps de Hieremie, auoit donné la figure de ſon corps au pain, & qu'il n'eſt pas arriué comme tu penſes, à l'impourueuë, & ſans auoir enuoyé deuãt des meſſages, des enſeignes & des figures de ſa venuë & de ſes œuures. Car le ſujet de la diſpute du troiſiéme liure contre Marcion, eſtoit, ſi Chriſt auoit deu venir ineſperément, & ſans eſtre figuré & prophetiſé auparauãt. Et de faict, ce que Tertullian dit icy par ces mots, *Vt hinc iam eum intelligas figuram corporis ſui pani dediſſe*; Il le repete & explique au liure ſuiuant, par ceux-cy, *Non intelligens veterem fuiſſe iſtam figuram corporis Chriſti*: auquel lieu non ſeulement il traitte le meſme texte de Hieremie, & le confere auec le meſme paſſage de l'Euangile: mais vſe du meſme verbe, *intelligere*, pour monſtrer qu'il veut parler de meſmes choſes, & auec meſmes circõſtances. *Marcion*, dit-il, *n'entend pas que le pain auoit eſté l'ancienne figure du corps de Chriſt, diſant par Hieremie; Ils ont conſpiré contre moy, & ont dict, Venez, mettons le bois en ſon pain, c'eſt à dire, la croix en ſon corps. Et par ainſi l'illuminateur des antiquitez a aſſez declaré maintenant, appellant le pain ſon corps, ce qu'il auoit voulu que le pain ſignifiaſt lors.* Le ſieur du Pleſſis retrograde de là au premier liure contre Marcion, & en obiecte ces mots: *Panem quo ipſum corpus ſuum repræſentat: Le pain par lequel Chriſt repreſente ſon corps.* Ce qui ne vient ſinon faute d'vn Dictionaire: Car s'il euſt auſſi bien conſulté le Calepin que l'Orthodoxe, il euſt trouué qu'en bon Latin, le propre & premier office du mot, *repræſentare*, eſt de ſignifier, παρίστημι, *præſentem ſiſtere*, rendre preſent: & que quand on le prend en autre acception, c'eſt par alienation ou diuerſion de ſon vray vſage. Ainſi les Iuriſconſultes diſent, *repræſentare pecuniam*, pour, payer argent comptant, & *repræſentare ſe ad pœnam*, pour *ſiſtere ſe ad pœnam*: & en ce ſens Caluin dit en ſa Pſychopannychie, que Chriſt s'eſt repreſenté (*c'eſt à dire exhibé*) à la peine. Ainſi S. Cyprian eſcrit, que l'on repare les tuyaux des fontaines publiques, quand ils ſont offenſez, afin que l'eau de la ſource ſoit repreſentée au baſſin auec ſon abondance & pureté: *eadem vbertate atque integritate repræſentetur.* Ainſi nous prions en la Meſſe que l'Archange ſainct Michel repreſente les ames des fideles decedez, à Dieu, & n'entendons pas pour cela qu'il les repreſente en peinture. Ainſi Beze dans le propre texte de S. Luc, a tourné, que Chriſt, *ſe ipſum viuum repræſentarat*, s'eſtoit repreſenté vif apres ſa paſſion. Et quant à Tertullian, qui eſt celuy de qui nous deuõs prin-

Tert. contra Marc. l. 4.

Epheſ. 7. 4.

Bez. in 1. edit. impr. 1565.

cipalement ptendre langue pour ce regard; qu'a t'il accouſtumé de ſignifier par *repræſentare*, ſinon liurer, exhiber, rendre preſent, reſtituer? *Nous deſirons*, dit-il en l'Oraiſon Dominicale, *la repreſentation* (c'eſt à dire l'aduenement) *du regne du Seigneur*. Et au liure de la reſurrection de la chair: *A Chriſt a eſté reſerué de repreſenter* (c'eſt à dire, exhiber) *les choſes annoncées par les Prophetes*. Et au meſme liure: *Le iugement ne ſeroit pas parfaict, s'il ne conſiſtoit de la repreſentation* (c'eſt à dire, reſurrection) *de tout l'homme*. Item: *Les ſimples penſent que ce qu'il faut que la chair ſoit repreſentée* (c'eſt à dire, reſtituée) *c'eſt pource que l'ame d'elle-meſme n'eſt point capable de paſſion*. Et vn peu apres: *L'ame ſuffit de ſoy-meſme au ſens & à la paſſion, ſans la repreſentation de la chair*. Et derechef: *Au iour du iugement Adam ſera repreſenté de la terre, à Dieu*. Et au cinquiéme liure contre Marcion: *L'Apoſtre*, dit-il, *par ces mots*; *Il nous faut tous comparoitre deuant le tribunal de Chriſt, pour receuoir ce que chacun a commis en ſon corps*; *confirme la repreſentation* (c'eſt à dire, reſurrection) *de tous les corps*. Et au troiſiéme liure du meſme œuure: *Si mon Createur eſt entré en congrés auec l'homme, par le buiſſon & par le feu, & apres par la nuée & le tourbillon, & en ſes repreſentations* (c'eſt à dire, exhibitions de ſa preſence) *a vſé des corps des elements, Il n'auoit point beſoin de l'appareil d'aucune chair, ny vraye ny fauſſe*. Et au 4. liure: *Noſtre Chriſt*, dit il, *eſt le Chriſt du Createur, s'il a executé ſes ordonnances, s'il a accomply ſes Propheties, s'il a preſté ayde à ſes loix, s'il a repreſenté ſes promeſſes*. Et vn peu apres: *Chriſt, dit Marcion, repreſenta* (c'eſt à dire, exhiba) *ſoudain la gueriſon au Lepreux*. Et derechef: *Eſaye predit au peuple la repreſentation de ſes forces*. Item: *Chriſt ſe haſta de ſe repreſenter celuy qu'il s'eſtoit demonſtré par Eſaye*. Item: *La violence eſt plus-toſt retenüe en bride par la repreſentation de la peine, que par la promeſſe de la vengeance*. Item: *Le Createur, à la priere d'Helie repreſenta la playe du feu au faux Prophete*. Item: *Les Apoſtres ont obtenu la repreſentation des choſes que les Prophetes auoient preſchées*. Item: *Le Createur repreſentant Chriſt, dit, Ceſtui cy eſt mon Fils, aſçauoir certes celuy que i'ay promis: Itaque iam repræſentans eum; Hic eſt filius meus: vtique ſubauditur, quem repromiſi*: Et au liure contre Praxeas, qui dogmatiſoit que le Pere & le Fils n'eſtoient qu'vne meſme perſonne: *Le Pere*, dit-il, *eſt faict viſible en l'eſtre du Fils, par les vertus, non par la repreſentation de la perſonne*. Or qui ne ſçait que l'effigie de la perſonne du Pere reſide en l'eſtre du Fils, qui eſt l'image de Dieu inuiſible, la ſplendeur de la gloire du Pere, & la figure de ſon hypoſtaſe: & par ainſi que Tertullian vſe là du mot, *repreſentation*, en vn ſens tout contraire à celuy de ſimple figure & image? Et qui ne ſçait que quand Dieu repreſenta ſon Fils aux Apoſtres ſur la montaigne, en diſant, Ceſtui-cy eſt mon Fils, il ne leur repreſenta point en image & en figure; qui euſt eſté ce que deſiroit Marcion; mais en

eſſence & en perſonne? Ie trouue que Tertullian en vn meſme œuure, & contre vn meſme aduerſaire, tient vn meſme langage de ces deux propoſitions, *Ceſtui-cy eſt mon fils*, &, *Cecy eſt mon corps*; *Hic eſt filius meus*, &, *Hoc eſt corpus meum*; qui ſont les deux plus ſemblables lieux de toute l'Eſcriture. Il me declare que le pere repreſenta sõ fils, en diſant; Ceſtui-cy eſt mon fils. Il m'apprend que le Fils repreſenta ſon corps, en diſant, Cecy eſt mõ corps. Et pourquoy donc ne croiray ie pas qu'il employe le mot, *repreſenter*, vniuoquemẽt & ſelõ meſme ſens, en l'vn & en l'autre: & principalement quand ie voy qu'il ajouſte expreſſement au corps de Chriſt, le mot, *ipſum*, & ne dit pas ſimplement, *quo corpus ſuum repræſentat*, par lequel il rend preſent ſon corps, mais, *quo ipſum corpus ſuum repræſentat*, *par lequel il rend preſent ſon meſme corps*; afin de monſtrer qu'il ne veut pas parler là d'vne repreſentation imaginaire & par effigie; mais d'vne vraye & reelle repreſentation, c'eſt à dire, exhibition de la preſence du corps de Chriſt? Le ſieur du Pleſſis ajouſte: *Tertullian eſcrit au liure de la reſurrection de la chair: Ils ont eſtimé ſes paroles dures, comme s'il euſt determiné de leur bailler veritablement ſa chair à manger. Afin donc qu'il diſpoſaſt l'eſtat de ſalut en Eſprit, il a mis deuant, C'eſt l'eſprit qui viuifie.* Soit ainſi: Et pour cela quoy? Tertullian en partie afin de ſe deueloper des heretiques contre qui il diſputoit, qui impugnoient, & la reſurrection des corps, & la verité meſme de la chair de noſtre Seigneur, par ces mots; La chair ne ſert de rien, c'eſt l'Eſprit qui viuifie; en partie auſſi n'eſtimant pas que noſtre Seigneur euſt des-lors voulu parler découuertement de ce Sacrement non encore inſtitué, aux Capheruaïtes, qui n'eſtoient ny initiez aux myſteres, ny capables de comprendre ce ſecret incomprehenſible; a interpreté les paroles du 6. de ſainct Iean, non de la manducation Sacramentale mais ſpirituelle: Ergo quand Ieſus-Chriſt en preſence de ſes Apoſtres, auſquels il auoit donné de cognoiſtre les myſteres du Royaume des Cieux; (& aux tourbes ſeulement en paraboles;) inſtitua depuis le myſtere de l'Euchariſtie, & leur dit ces mots; Prenez, mangez, Cecy eſt mõ corps; Tertullian n'a pas creu qu'il parlaſt de la vraye & reelle manducation corporelle? *Quo medio*? Luther eſcrit au liure de la captiuité Babylonique: *Il faut*, dit-il, *du tout mettre à part le ſixiéme chapitre de ſainct Iean, dont vne ſeule ſyllabe ne parle du Sacrement, non ſeulement pour ce que le Sacrement n'eſtoit point encore lors inſtitué, mais beaucoup plus à cauſe que la ſuitte des paroles & du ſens, monſtre qu'il parle clairement de la foy de Chriſt incarné.* Et vn peu au deſſous: *Cela ſoit donc*, dit-il, *tenu pour reſolu, que le ſixiéme chapitre de ſainct Iean ne fait rien à ce propos: A l'occaſion dequoy auſſi i'ay eſcrit autresfois, que les Bohemiens ne ſe pouuoient fidelement appuyer ſur ce paſſage, pour prouuer la communion ſous les deux eſpeces.* Laiſſe-t'il neantmoins

Luth. tom. 2. l. de capt. Babyl.

pour cela de croire que ces paroles, Cecy eſt mõ corps, doiuent eſtre
ptiſes au pied de la lettre, & interpretées de la vraye reelle & corpo-
Luth. tom. 7. l. de defenſ. verb. cœn. relle manducation du corps de Chriſt? Si quelqu'vn en doute, qu'il
oye ces proteſtations: *Le diable*, dit-il, *nous oppugne auiourd'huy par
des hommes phanatiques* (il veut dire Zuingle & Oecolampade) *qui bla-
ſphement contre la Cene du Seigneur, & reſuent qu'il ne nous y eſt donné
que du pain & du vin en ſigne & ſymbole de la profeſſion Chreſtienne,
& ne veulent pas confeſſer que le corps & le ſang de Chriſt y ſoit, com-
bien toutesfois que ces paroles ſoient claires & expreſſes; Mangez, Cecy
eſt mon corps.* Et vn peu apres: *Ie prendray Dieu & tout le monde à té-
moin, que ie ne conſens, ny n'ay oncques conſenty, ny ne conſentiray iamais
auec les Sacramentaires, & que ie deſire que mes mains ſoient pures du
ſang de ceux dont ils ſeduiſent, abuſent & meurtriſſent les ames par ce
poiſon.* Et derechef: *Nous affermons clairement que le vray corps &
ſang de Chriſt y eſt, comme les paroles le ſonnent, lors qu'il dit; Prenez,*
Kemn. in repet. de Cœn. Domin. *mangez, Cecy eſt mon corps.* Et Kemnitius tout de meſme; *Quand il
eſt queſtion*, dit-il, *de la manducation Sacramentale du corps de Chriſt,
il eſt certain & manifeſte, qu'elle n'eſt point deſcrite au ſixiéme de ſainct
Iean: Car Chriſt en ſa derniere Cene, inſtitua premierement ceſte nou-
uelle & ſpeciale maniere, en ces mots; Cecy que vous prenez & mangez
de la bouche, eſt mon corps.* Et ainſi parlent auec luy tous les autres Lu-
theriens, qui neantmoins abhorrent & anathematiſent vnanime-
ment ceux qui ne croyent pas que le vray corps de Chriſt ſoit man-
gé par la propre bouche du corps. Et entre les Catholiques, voire
Scholaſtiques meſmes, Biel, Caietan & quelques autres, n'ont-ils pas
tenu que ces paroles, *Niſi manducaueritis carnem filij hominis*, ſont
dites, non de l'Euchariſtie, mais de la ſimple manducation ſpiri-
tuelle, c'eſt à dire, de la meditation de la mort de Chriſt? Opinion
toutesfois qui n'eſt pas l'opinion commune de l'Egliſe, & qu'on ne
peut embraſſer ſans temerité, depuis que le Concile œcumenique
d'Epheſe a decerné le cõtraire. Et neãtmoins pour cela ont ils laiſſé
de croire & diſputer, que ces paroles; Prenez, mãgez, Cecy eſt mon
corps; ſont dites la vraye manducation reelle, & corporelle du
Cal. in Ioan. c. 3. corps de noſtre Seigneur: Non plus que Caluin pour auoir expoſé
ceſte ſentence, *Niſi quis renatus fuerit ex aqua & ſpiritu*, du ſeul Ba-
preſme ſpirituel, & auoir entendu par l'eau, non l'eau corporelle &
élemẽtaire, mais l'eau ſpirituelle & allegorique, aſçauoir la grace du
ſainct Eſprit, n'a pas laiſſé pour cela d'interpreter les paroles de l'in-
ſtitution du Bapteſme, de la vraye eau materielle & élementaire?
Mais le ſieur du Pleſſis bat ſur ceſte clauſe; *Cõme s'il euſt determiné qu'il
leur falloit veritablement manger ſa chair*: Qui eſt vne phraſe qui ſem-
ble inſinuer que Terrullian trouuoit dur que noſtre Seigneur euſt
propoſé de manger vrayement ſa chair. Il eſt vray, mais il y a, *illa*,

c'eſt à dire, aux Caphernaïtes, hommes non encore initiez aux myſteres, non encore informez des voyes du Seigneur, non encore inſtruicts de l'admirable moyẽ, par lequel Chriſt, ſans lacerariõ & deſtructiõ de ſa chair, ſans cruauté & barbarie, ſans repugnãce du ſens & de l'humanité, deuoit donner ſon corps à ſes diſciples: aſçauoir, nõ en ſa propre forme & effigie, mais ſous vne autre eſpece & figure. A ceux-là Tertulliã trouuoit dur que noſtre Seigneur ſe fuſt relaſché de leur propoſer de mãger ſa chair dés ce temps-là, auquel ils ne pouuoiẽt encore imaginer ny deuiner autre choſe, par la vraye mãducation de la chair de Chriſt, ſinon qu'il leur faloit mãger la chair de noſtre Seigneur en ſa propre eſpece & figure, & la déchirer & dépecer auec les dents. Car c'eſt ce que Tertulliã, ſelõ leur intelligence, appelle là, manger vrayemẽt la chair de Chriſt, c'eſt à dire vrayement, aux ſens auquel les Caphernaïtes eſtoiẽt capables de l'entendre, vrayement, en ſa vraye eſpece & figure; vrayement, tant pour la verité de la ſubſtance que des circõſtances. Car deux choſes cõcurrent en la mãducation ordinaire, pour la rẽdre vraye & complette: l'vne, la reception de la choſe mãgée, en la mangeante, par l'organe de la manducation: & l'autre, l'impreſſion de la choſe mãgeante, en la mangée, par le meſme organe. Quant à la premiere nous mangeons vrayement, reellement & corporellement le corps de Chriſt: Quãt à la ſeconde, noſtre mãducation n'exerce point ſes effects plus auant que les ſignes externes. Et en ce diuers ſens nous mangeons le corps de Chriſt vrayement, & non vrayement: vrayement, quant à la verité de la ſubſtance; non vrayement, quant à l'inregrité des circonſtances. Mais qu'en la derniere Cene de noſtre Seigneur, qui eſtoit la cloſture des ombres de la Loy, & le paſſage des figures Moſaïques à la verité Euangelique, qui eſtoit le lieu où noſtre Seigneur parloit à ſes Apoſtres à huis clos, & leur ouuroit le ſecret de sõ cœur; Tertullian ayt iamais trouué dur qu'il leur ayt ordonné de manger vrayement ſon propre corps ſous l'eſpece du Sacrement; tant s'en faut que cela ſoit, que ſans aller plus loin, il proteſte diſertement au meſme liure tout le contraire. *La chair*, dit-il, *eſt repeuë du corps & du ſang de Chriſt, afin que l'ame ſoit engraiſſée de Dieu.* Auquel lieu tous les ſubterfuges du ſieur du Pleſſis ſont vains. Car partageant, comme il fait, l'obiect de la cõmunion, entre noſtre ame & noſtre corps, & aſſignant à noſtre corps la perception du corps & du ſang de Chriſt, & à noſtre ame la perception de ſa diuinité; il ne peut, ny par le corps & le ſang de Chriſt entendre le ſimple ſigne, dautant que le ſigne n'eſt point oppoſé à la diuinité; & d'ailleurs que la chair de Chriſt ſeroit excluſe de ce partage, & ne tomberoit en la perception ny de l'ame, ny du corps; ny par la manducation que noſtre chair fait du corps de Chriſt, entendre la manducation ſpirituelle, puis que c'eſt noſtre corps qui l'exerce.

Tert. l. de reſur. carnis cap. 8. Caro corpore & ſanguine Chriſti veſcitur, vt anima Deo ſaginetur.

ORIGENE.

AVTHEVR VII.

ORIGENE peu apres Tertullian. Pag. 487. & 561.

LE ſeptiéme autheur que produit le ſieur du Pleſſis, eſt celuy qu'il recuſe luy-meſme ſi inſtamment ailleurs, comme Iuge incompetent en matiere de poincts dogmatiques; aſçauoir, Origene, égout, ſétine, & cloaque de toutes ſortes d'heteſies. *Origene*, dit-il, *au commentaire ſur le 15. chap. de ſainct Matthieu, nous donne ces maximes, qui renuerſent la tranſſubſtantiation. Ce qui eſt ſanctifié par la parole de Dieu & par la priere, ne ſanctifie pas de ſa propre nature celuy qui en vſe. Item: Ceſte viande meſme ainſi ſanctifiée, ſelon ce qu'elle a de materiel, va au ventre, & de là au retraict, ſelon que noſtre Seigneur a dict; Ce qui entre par la bouche, va au ventre, & eſt jetté au retraict.* Or où me tourneray-ie, & par où commenceray-ie pour reſpondre à ce paſſage qui teçoit rant de reſponſes? Premierement ſans m'amuſer à ſubtilizer ſur les mots, & repliquer que, ὕλη, &, ὑλικὸν, ou, ὑλῶδες, ne ſignifient pas toujours en Grec ce que ſignifient, *Materia*, & *Materiale*, en Latin; ie diray d'entrée de jeu, qu'il ne ſe trouue rien de ce paſſage, dans les anciennes editions, ny manuſcrites, ny imprimées, d'Origene, qui ont eſté veuës iuſques à maintenant. Car n'y l'impreſſion d'Origene, qui fut faitte à Paris ſous le Roy Louys douziéme, l'an cinq cents & douze, ny les exemplaires eſcrits à la main, qui en couroient des le temps de ſainct Thomas, il y a trois cents & rant d'ans, n'en contenoient rien: Au contraire des-lors les dix premiers Traittez d'Origene ſur ſainct Matthieu, qui alloient iuſqu'au ſeiziéme chapitre, eſtoienr peris, & n'en reſtoit que les vingt-cinq rraittez que nous auons auiourd'huy, comme il paroit par les citations de la Chaine du meſme ſainct Thomas. C'eſt vn prerendu fragment de ceſte partie perduë des commentaires d'Origene ſur ſainct Matthieu, qu'Eraſme, animal, cõme chacun ſçait, forr amphi-vie en matiere de Religion, dit auoir trouué ie ne ſçay où, ie ne ſçay quand, & ie ne ſçay comment: & encore non vn fragmenr, mais vne traduction de fragment faitte & cautionnée par luy ſeul, ſur la foy duquel, Froben Imprimeur de Baſle l'imprima premieremẽt à part, & puis l'inſera dans les œuures d'Origene: Car ny les premieres editiõs de Baſle ne portoiẽt vn ſeul mor de ce paſſage, ny il ne s'en eſtoit iamais rien veu auparauant. Or ſi ceſt échantillon eſt vetitablement d'Origene, ou ſi Eraſme paſſionné, &

Pag. 779.

comme

comme dit Beze, enſorcelé amateur d'Origene, a voulu ſe ioüer & exercer ſon eſprit à voir s'il pourroit imiter quelque choſe de ſon ſtyle; & pour mieux colorer ſon faict, y a inſeré quelques autres paroles d'Origene, recueillies d'vne des citatiõs de l'Apologie d'Euſebe; Ie ne veux point toucher ceſte chorde la, encore qu'il n'y ayt pas faute de reproches contre ce fragment, priſes de la piece meſme: Comme quand il dit, que le mot, *Tyriens*, en Hebrieu, ſignifie chaſſeurs: au lieu que c'eſt le mot, *Sidoniens*: Erreur qui ſemble ne pouuoir eſtre ſortie de l'eſprit d'Origene, qui auoit tant vacqué aux lettres Hebraïques. Mais bié diray-ie, que le moins que pouuoit & deuoit Eraſme, eſtoit de faire imprimer le texte original auec ſa verſion, ou ſinon, cotter à la marge les paroles Grecques de ce nouueau & inoüy paſſage, ou au pis aller aduertir les Lecteurs d'où il l'auoit pris, afin qu'ils l'y peuſſent confronter. Car qui m'aſſeurera qu'Eraſme, quãd il n'aura point ſuppoſé ce fragment, l'ayt traduit & interpreté fidellement, & ne l'ayt point alteré & falſifié, comme Sixtus Senenſis, & Genebrard l'en ſoupçonnent & diffament, l'vn en general, & l'autre en particulier? Mais ie veux & deſire que ce paſſage ſoit vrayement d'Origene, & fidellement tourné; quelle autre plus iuſte reproche peut-on apporter pour le recuſer, que de reſpondre qu'il eſt d'Origene? D'Origene, que ſainct Epiphane appelle, ennemy de Dieu & de l'Egliſe; & duquel, dit-il, la peſtilente lecture a rendu infinies perſonnes, paſture du Diable? D'Origene, duquel ſainct Hierôme dit, que lire les eſcrits, c'eſt marcher entre les ſcorpions & les ſerpents? D'Origene, que Theophile, traduict par S. Hierôme, nomme l'hydre des hereſies? D'Origene, que ſainct Cyrille d'Alexandrie appelle, abomination de la deſolation, ſucceſſeur de Iudas, fils du Diable? D'Origene, duquel ſainct Vincent de Lerins, eſcrit, il y a pres de douze cents ans, *Que pendant qu'il meſpriſe la ſimplicité de la Religion Chreſtienne, preſume ſçauoir plus que tous, contemne les Traditions Eccleſiaſtiques, & l'inſtruction des Anciens, & interprete les Eſcritures en vne nouuelle mode: Il a merité qu'il fuſt dit de luy à l'Egliſe; S'il ſe leue entre vous vn Prophete ou vn voyeur de ſonges, & qu'il vous die, Allons, & ſuiuons les Dieux eſtranges, que nos peres n'ont point cognus; Vous n'oirrez point la voix de ce Prophete-la?* D'Origene, de qui Caſſiodore nous aduertit, qu'il faut bien auoir la diſcretion, en le liſant, d'en tirer de telle ſorte le ſuc ſalutaire, que nous ne ſuccions point le venin mortel de ſa perfidie? D'Origene, que Beze declare auoir eſté vn inſtrument éleu du Diable, deſtiné pour ſubuertir la doctrine Apoſtolique? D'Origene, finalement, contre toutes les deciſions duquel le ſieur du Pleſſis proteſte de nullité? *Le 5. Concile vniuerſel*, dit-il, *a condamné & anathematizé Origene, non moins qu'Arrius & Neſtorius.* Et derechef: *Vient apres Origene eſprit hardy, que i'ayme,*

Bez. in ep. ad Rom. c.

Sixt. Sen. in Bibl. ſanct. l. 6. Genebrard. praf. in Origen.

Ep. ad Io. Hieroſ.

Hier. ad Auit.

Theoph. l. Paſch. 1.

Cyril. apud Iuſtinian. in Act. Conc. 2. Conſtant. quæ extant in bibl. Vat. & Reg.

Caſſ. de diu. lect.

Bez. in ep. ad Rom. c. 3.

Pag. 487.

Pag. 561.

dit ſainct Hierome, pour tranſlateur, non pour dogmatiſte, pour ſon eſprit, & non pour ſa foy: Car ſes eſcrits ſont venimeux, [a] *éloignez des Eſcritures, faiſants violence à icelles: Et ainſi en iuge toute l'Egliſe. Apres cela* (adiouſte le ſieur du Pleſſis) *à qui ne ſera-t'il ſuſpect?* A luy, luy reſpondrons-nous, qui perd la memoire en tournant les fueillets de ſon liure. Les propres Eueſques de l'Egliſe d'Origene, & autres Prelats Catholiques l'excommunierent dés ſon viuant, pour ſes reſueries & phreneſies heretiques. [b] *Origene*, dit ſainct Cyrille, *a eſté faict comme l'abomination de la deſolation, au milieu de l'Egliſe; & eſtant ordonné Preſtre par la vraye & vnique main Canonique, a eu la ſeule & ſimple dignité du ſacerdoce, en la meſme ſorte que le larron & traiſtre Iudas eut celle de l'Apoſtolat. Car commençant à faire ſes ſermons blaſphematoires, Heraclas qui eſtoit lors Eueſque, ainſi qu'vn fidelle laboureur & vigneron du champ de l'Egliſe, l'arracha du milieu du bon grain, comme vne vraye-ment pernicieuſe zizanie.* Et vn peu apres: [c] *Ceſtuicy donc tombant du Ciel, ainſi qu'vn éclair, comme ſon pere le Diable, tout plein de fureur & d'animoſité contre la verité, nauigea en Paleſtine.* Les Conciles d'Occidẽt & d'Orient, tenus du temps de S. Hierôme, reïtererent ceſte excommunication apres la mort d'Origene, & deterrerent & rappellerent ſa memoire du tombeau, pour la mettre en execration & anatheme: & les Empereurs Arcadius & Honorius defendirent par Edit exprés, la lecture de ſes liures, comme le Pape Anaſtaſe, [d] contemporain du meſme ſiecle le rapporte. Depuis encore l'Egliſe vniuerſelle aſſemblée au ſecond Concile œcumenique de Conſtantinople, renouuella ces meſmes foudres & execrations: & comme Ioſias auoit bruſlé les os des faux Prophetes apres leur mort, bruſla & anathematiza la memoire d'Origene apres la ſienne, (car c'eſt le propre exemple qui fuſt allegué au Concile,) & profera contre luy ce ſeuere & épouuantable Decret: [e] *Anatheme à Origene, ſurnommé Adamantius, & à ſes abominables & maudites doctrines, & à quiconque les ſuit.* Le ſieur du Pleſſis recognoiſt au liure precedent toutes ces choſes, & en ceſte qualité, recuſe luy-meſme Origene comme Iuge incompetent, & demande à qui il ne ſera ſuſpect; & icy il le colloque & aſſied ſur vn des douze thrônes, pour iuger les douze lignées d'Iſraël. Mais poſſible, dira-t'on, Origene n'a point eſté repris de s'eſtre écarté de la foy de l'Egliſe, touchant ceſt article. Et quand ainſi ſeroit, & qu'en partie pour la multitude de ſes eſcrits, que ſainct Epiphane [f], ſelon la commune renommée, dit eſtre montez iuſques au nombre de ſix mille volumes; en partie pour l'infinité de ſes erreurs, que le meſme ſainct Epiphane [g] teſmoigne auoir eſté innombrables; en partie auſſi par ce que les Peres ſe ſont principalement arreſtez à remarquer ſes plus groſſes & éminentes hereſies: Comme quand il nie la toute-puiſſance de Dieu,

a *Aliena à ſcripturis.*

b *Cyrill. apud Iuſtinian.* Ὠριγένης καθὼς τὸ τῆς ἐρημώσεως βδέλυγμα, ἐν μέσῳ τῇ ἁγίᾳ τοῦ θεοῦ ἐκκλησίᾳ γεγένηται· ὃ προβύτερος χειροτονηθεὶς ὑπὸ τοῦ καθολικῆς τε καὶ μιᾶς χειρὸς ἁλυσίτως, οἷός τὸ ἀξίωμα τοῦ ἀποστολικοῦ ψιλὸν ἔσχεν ὀνόματος, καθάπερ καὶ τὸν προδότην Ἰούδαν. ἐξελόμενος γὰρ ἀπὸ βλασφημίας ἐμελλεν, ὁ κατ' ἐκεῖνο καιρὸν μακαρίτης ἐκκλησιάρχης ὁ Ἡράκλας, ὡς ἀγρὸν ἢ ἀμπελουργὸς φιλαλήθης τοῦ τῆς ἐκκλησίας χωρίου πλέγαναν, ἐκ μέσου τοῦ καλοῦ σίτου τοῦτον ἐξέλκων, ὡς τοῦ πικροῦ ζιζανίου ὄντα ἀληθῶς.

c Ἐκπεσὼν οὖν οὗτος ὥσπερ ἐκ νεφῶν ἀστραπὴ ἐναυτίλλετο ὡς ἐφάπαξ καθαιρεθεὶς ὁ πικρὸς πατὴρ ὁ δύσβουλος.

d *Anaſtaſ. in ep. ad Ioan. Hieroſol.*

e *In act. manuſcr. Concil. 2. Conſtant. & apud Nicephor. l. 17. c. 27.* Ἀνάθεμα Ὠριγένει τῷ Ἀδαμαντίῳ, τῷ πολλὰ ἐνδιαθέτῳ, καὶ τοῖς μυθώδεσιν αὐτοῦ καὶ διαπλασθεῖσιν δόγμασιν, καὶ παντὶ τῷ συνόντι φρονοῦντι ταῦτα.

f *Epiph. hareſ. 64.*

g *Id. ep. ad Ioan. Hier.*

la diuinité du Fils & du ſainct Eſprit, la reſurrection de la chair, l'eternité du Paradis & de l'Enfer, poſe vne infinité ſucceſſiue de mondes, fait les creatures coëternelles à Dieu, dogmatiſe que Ieſus Chriſt ſera derechef crucifié pour les Diables, & afferme que les Diables deuiendront Anges, & les Anges Diables. Quand, dy-je, à l'occaſion de toutes ces choſes, il ne nous ſeroit reſté aucun témoignage exprés, que les Anciens luy euſſent faict ſon procez ſur ceſt article; ne ſuffiroit-il pas, & en general, que les Peres ont proteſté que ſes erreurs ne ſe pouuoient nombrer; & que ſainct Epiphane, apres vn long catalogue de ſes hereſies, ajouſte: *Et non iſta ſola quæ dixi, ſed & alia innumerabilia: Neque enim mihi nunc propoſitum eſt aduerſus omnia Origenis dogmata diſputare*: Et en particulier, qu'il a eſté atteint & conuaincu d'auoir renuerſé toutes les regles fondamentales, ſur leſquelles eſt appuyée la realité de l'Euchariſtie? Car quand ie trouue qu'Origene a eſté nommément anathematiſé pour la phreneſie ſpirituelle qui le poſſedoit, de vouloir fondre & diſſoudre toute la ſolidité de l'Eſcriture, en ſonges & réueries allegoriques: Quand ie trouue qu'vne des plus griéues reproches, que ſainct Epiphane fait contre luy, eſt qu'il allegoriſe tout, ἀλληγορῆς ὅσα δύναται. Et derechef: Que par le menſonge de ſes allegories, il depraue la verité de l'hiſtoire: Quand ie trouue que Theophile me dit, qu'Origene, par les ombres & images creuſes de ſes allegories, ſupplante la verité des Eſcritures: Quand ie trouue que Caluin eſcrit qu'Origene, & pluſieurs apres luy, ont tourné en vn ſens depraué ceſte clauſe, *La lettre tuë, & l'eſprit viuifie*, & ont pris de là occaſion de penſer que la lecture de la Bible, eſtoit non ſeulement vaine, mais auſſi pernicieuſe, ſi on ne la reduiſoit en allegories: Quand ie trouue que Beze meſme crie, qu'Origene a prophané ceſte belle diſtinctiõ de la lettre meurtriſſante, & de l'eſprit viuifiant, afin de faire ſeruir la doctrine de Chriſt, de farce à tout le mõde, par ſes polluës & impures allegories: Quand ie trouue finalement, pour venir des paroles aux exẽples, qu'Origene par l'alquemie, & l'alambic ſpirituel de ſes allegories, éuapore & conuertit en fumée les principaux poincts de noſtre foy; l'hiſtoire de la creation de l'homme, l'article de la reſurrection de la chair, le Paradis, l'Enfer, & bref tout ce que nous tenons de plus reël & indubitable; Puis-ie le recognoiſtre pour iuge pertinent, en vne queſtion où il s'agit, ſi les paroles de noſtre Seigneur, ſe doiuent prendre literalement ou allegoriquemẽt? Quand ie trouue derechef, qu'Origene blaſpheme contre la toute-puiſſance du Pere, & dit que ſon pouuoir n'eſt point infiny, & qu'il ne ſçauroit faire rien plus, que ce qu'il a faict en la creation (ou à ſon conte, reparation) du monde: Quand ie trouue qu'il blaſpheme contre la diuinité du Fils, & enſeigne que le Fils n'eſt Dieu, ſinon equiuo-

Epiph. ep. ad Ioan. Hieroſ.

Epiph. hær. 64.

Id. ad Io. Hieroſ.

Theop. l. Paſch. 1.

Calu. in ep. 2. ad Cor. c. 3.

Bez. in ep. ad Rom. c.

Act. manuſ. Conc. 2. Conſt. & Niceph. l. 17. c. 27.

Epiph. Hæreſ. Theoph. & alij innumer.

quement, & n'approche non plus de la grandeur & puiſſance du Pere, que nous de la ſienne: Quand ie trouue qu'il blaſpheme contre l'office du ſainct Eſprit, & dogmatiſe que ſon pouuoir ne s'eſtẽd point à rien operer ſur les choſes inanimées, mais ſeulement à agir en nos eſprits, & les purifier & illuminer, comme vne intelligence ſuperieure illumine vne inferieure; Cela ne me ſuffit-il pas, pour le recuſer en vne doctrine fondée ſur la toute-puiſſance du Pere, ſur la diuinité du Fils, & ſur l'operation du S. Eſprit? Que ſera-ce donc, ſi outre toutes ces choſes, ie montre qu'Origene, au meſme lieu que cite le ſieur du Pleſſis, diſpute de propos deliberé contre l'Egliſe Catholique? Or pour cela, il ne me faudra pas aller loin: La ſeule voüe du paſſage fera foy, que c'eſt vn caprice particulier de l'eſprit heretique d'Origene, qu'il forge & propoſe de ſon chef, contre la cõmune doctrine de l'Egliſe de ſon ſiecle. Qu'ainſi ſoit, la queſtion qu'il entreprend de remuer en ce lieu-là, eſt, aſçauoir ſi le pain du Seigneur nous ſanctifie de ſa propre nature, *ſuapte natura*, c'eſt à dire, pour parler ſans enigmes, ſi c'eſt vrayement le corps de Chriſt ou non. Car nulle autre creature ne nous peut ſanctifier, *ſuapte natura*, que le corps de noſtre Seigneur. De ceſte queſtion, il dit que les ſimples, *ſimpliciores*, tiennent la partie affirmatiue, & luy il diſpute contre eux la negatiue, & ſouſtient pour reſolutiõ, que, *quod ſanctificatur per verbum Dei & orationem, non ſuapte natura ſanctificat vinitem*: mais auec ceſte preface de nouueauté & de particularité; *quæ mihi talis videtur*; qui eſt l'inſinuation ordinaire de toutes ſes hereſies. Or qui eſtoient ces ſimples, contre qui il diſputoit, ſinon les Catholiques, qu'Origene & les Origeniſtes auoient accouſtumé de nommer, *ſimplices*, ou, *ſimpliciores*, dautant qu'ils n'alloient pas à l'eſſor, & ne voloient pas apres les idées & chimeres ſpirituelles de leurs allegories, comme eux, qui pour ceſte cauſe s'appelloient parfaicts, ſpirituels & intellectuels? Sainct Epiphane referant les propres paroles d'Origene contre les Catholiques, ſur ce verſet; [a] *Les méchants ne reſuſciteront point au iugement: Apres cela*, dit-il, *Origene ajouſte, en cauillant contre les enfants de la verité: De là, les plus ſimples des croyants, ſimpliciores, ἁπλούστεροι, ſont contraints d'opiner que les impies ne iouïront point de la reſurrection, & ne ſeront point trouuez dignes du iugement de Dieu, n'expliquants pas neantmoins pleinement ce qu'ils entendent par reſurrection, & quel iugement ils imaginent.* Et vn peu apres: [b] *Pour le regard donc d'Ezechiel, (dit le meſme Origene,) quant aux paroles que les ſimples, ſimpliciores, οἱ ἁπλούστεροι, (c'eſt à dire, les Catholiques,) en alleguent, les prenant meſme ſelon leur intention, il n'y aura point de reſurrection de la chair, mais ſeulement des os & des peaux & des nerfs.* Et S. Hieróme rapportant la diſpute d'Origene contre le meſme article: [c] *Origene*, dit-il, *eſcrit, qu'il y a double erreur en l'Egliſe, l'vne des*

a *Epiph. hereſ. 64. pag. 533. edit. Pariſ. Græc.* Ἐπιῶσι φησὶν οἱ ἀπλούστεροι περὶ τῶν πιστευομένων ὁμολογῆσαι τοιοῦτόν τι τοῖς αἱρεσιώταις ἢ αἱρουμένοις μὴ πιστεύσειν, ἢ ὅτι ἔσται κρίσις μὴ κατ' ἀξίαν δόξης, τί ποτέ ποτε τῷ αἱρουμένῳ, ἢ πῶς τῷ κρίνοντι φανταζόμενοι, οὐ πάνυ σαφηνίζοντες.

b *Et pag. 557.* Ἐπεὶ ἔστιν ἐφ' ἡμῖν ἡ μὴ πίστις τῶν ἀπλουστέρων καὶ τῆς λέξεως τούτων, οὐδὲ αὐτὰ τὰ πράγματα ἔσται, ἀλλὰ ὄψεσι μόνον καὶ ὀνόμασιν ὑφ' ἑαυτῶν.

c *Hieron. ad Pam. aduer. er. Ioan. Hieroſolym.* Dicit ergo Origenes, duplicem errore verſari in Eccleſia noſtrorũ & hæreticorũ. Nos ſimplices & philoſarcas dicere, quòd eadem oſſa & ſanguis, & caro, id eſt, vultus & membra totiuſque compago corporis reſurgat in nouiſſima die.

noſtres, & l'autre des heretiques; & que nous, qu'il appelle ſimples, & amateurs de la chair, diſons, que meſmes os, & meſme ſang, & meſme chair, c'eſt à dire, le viſage, & les membres, & toute la fabrique du corps, reſuſcitera au dernier iour, &c. Et vn peu apres, recitant les propres mots d'Origene aux Catholiques: *Et que la reſurrection de Chriſt*, dit-il, [a] *ô vous ſimples, ne vous abuſe point, &c. Car ce corps la eſtoit doüé d'autres priuileges.* Et ſainct Vincent de Lerins, deſcriuant la cauſe de la cheute d'Origene: *Cela*, dit-il, *luy eſt arriué, pendant qu'il mépriſe la ſimplicité de la Religion Catholique.* Mais que ſera-ce derechef, ſi ie montre que le propre Eueſque d'Origene; Celuy meſme, qui dés ſon viuant, le ietta hors de l'Egliſe d'Alexandrie, pour la derniere fois; aſçauoir, ce grãd ſainct Denys Patriarche d'Alexandrie, tant celebré par S. Athanaſe, & par toute l'antiquité; eſtoit vn de ces ſimples, c'eſt à dire, vn de ceux qui tenoient auec toute l'Egliſe Catholique, le contraire des impies ſpiritualitez d'Origene, touchant le Sacrement de l'Autel? Oyons donc, ce que ce S. Eueſque, creé l'an de la mort de Chriſt 214. eſcrit de l'Euchariſtie, en ceſte ſienne fameuſe epiſtre canonique, inſerée dans le droict canon des Grecs, & ſi ſouuent citée par Photius, & rapportée derechef toute entiere, dans les commentaires de Zonare & de Balſamon: [b] *Des femmes*, dit-il, *qui ſont au temps de leur indiſpoſition naturelle, aſçauoir ſi elles doiuent, ſe trouuant en ceſt eſtat, entrer en la maiſon de Dieu, i'eſtime choſe ſuperfluë de s'en enquerir. Qu'ainſi ſoit, ſi elles ſont pleines de foy & de reuerence, ie ne penſe pas qu'elles oſent, eſtãt en ceſte conditiõ, ny approcher de la ſaincte table, ny toucher le corps & le ſang de Chriſt. Car celle-la meſme qui eſtoit malade, il y auoit douze ans, du flux de ſang, ne le toucha pas pour ſa gueriſon, mais ſeulement la frange de ſon veſtement. De prier certes, en quelque diſpoſition que l'on ſoit, & ſe ſouuenir du Seigneur, & implorer ſecours, c'eſt choſe irreprehenſible. Mais de s'approcher & ſe preſenter aux choſes ſainctes, & aux ſainctes des ſainctes, (*Εἰς τὰ ἅγια καὶ Εἰς τὰ ἅγια τῶν ἁγίων προσιέναι, ad Sancta & ad Sancta Sanctorum accedere,) *quiconque n'eſt entierement pur d'ame & de corps, en doit eſtre empeſché*: Voila comme ce ſainct Eueſque & excommunicateur d'Origene, parle de l'Euchariſtie. Voila cõme il declare, que ce n'eſt point le ſimple voile & veſtement du corps de noſtre Seigneur, ny par conſequent le ſigne vuide de la choſe qui ſeroit encore trop moins; mais le propre corps de Chriſt, & celuy meſme que la femme malade du flux de ſang, n'oſa s'enhardir de toucher. Voila comme il veut que nous portions tout le meſme reſpect & la meſme reuerence à ce Sacrement, qu'elle porta au propre corps viſible de noſtre Seigneur. Voila comme il afferme que les myſteres de l'Euchariſtie, ſont non ſeulement les choſes ſainctes, mais les ſainctes des ſainctes, τὰ ἅγια, καὶ τὰ ἅγια τῶν ἁγίων, *ſancta, & ſancta ſanctorum*: Et ce beau paſſage d'Origene, au contraire, nie que le diuin

[a] *Ibid.* Nec vos, ô ſimplices, reſurrectio Domini decipiat, quòd latus & manus mõſtrauerit: illùd corpus aliis pollet priuilegiis: quod de viri femine & carnis voluptate non natum eſt.

[b] *Dion. Alex. epiſt. Canon. can.* 2. Περὶ δὲ τῶν ἐν ἀφέδρῳ γυναικῶν. εἰ προσιέναι αὐτὰς οὕτως ἔχουσαν ἀξιοῦμεν εἰς τὸν οἶκον τοῦ Θεοῦ, ἀπιστίαν ἂν καὶ παραφροσύνην ἐνέχειν. οὐδὲ γὰρ αὐτὴ αἱμορροοῦσα ἐκείνη καὶ δώδεκα ἔτη ἐν τοιούτῳ ἐμμείνασα πάθει, ἡ τοῦ σωτῆρος ἁψαμένη κρασπέδου, ἡ τοῦ σώματος καὶ τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, προσεψαύσατο. οὐδὲ γὰρ ἡ τῶν δωδεκαετῶν ῥύσιν ἔχουσα, ἁπλῶς τοῦ ἱματίου ἐπῆψε αὐτοῦ, ἀλλὰ μόνου τοῦ κρασπέδου. προσεύχεσθαι μὲν γὰρ ὅπως ἂν ἔχῃ τις, καὶ ὡς ἂν δύνηται. μιμεῖσθαι δὲ ἀκριβῶς, καὶ δεῖξαι βουθύτως τυχεῖν, ἀνεπιφθόνως. εἰς δὲ τὰ ἅγια καὶ τὰ ἅγια τῶν ἁγίων ὁ μὴ πάντα καθαρὸς καὶ ψυχὴ καὶ σῶμα, προσιέναι κρατυνθείσης.

Sacrement de l'Autel, ayt aucune ſainteté reſidente en ſoy, & enuoye le corps Euchariſtique de Chriſt, auec les autres extremẽts, aux retraicts & aux ſelles percées? Fermez les oreilles Chreſtiẽs. *Eſt-ce pain*, dict S. Chryſoſtome, [a] *que tu vois? Eſt-ce vin? vont-ils comme les autres viandes au retraict? Ia ainſi n'aduienne. N'ayes pas ceſte pensée. Car comme lors que la cire eſt approchée du feu, rien ne demeure de ſa ſubſtance, rien n'en reſte; Ainſi ſay eſtat qu'icy les myſteres ſont cõſumez par la ſubſtãce du corps.* Mais que ſera-ce finalement, ſi ie montre qu'Origene a eſté particulierement repris & refuté, voire par l'Euchariſtie meſme, de la theſe ſur laquelle & pour laquelle il baſtiſt tout ce diſcours? Et cela dans les propres cayers de celuy qui fut le chef & l'autheur de la condemnation de ſes eſcrits en Oriẽt, du temps de ſainct Hierôme, aſçauoir Theophile Patriarche d'Alexãdrie? Car la theſe, ſur laquelle, & pour laquelle Origene forge tout ce diſcours, eſt, que le S. Eſprit ne met point en œuure les choſes inanimées, & n'opere ny en elles, ny par elles; mais agit ſeulement dans les ſubſtances ſpirituelles & intellectuelles: Et par conſequent, que les Sacremẽts ne produiſent aucune ſanctification en nous; mais ſans plus, comme diſent nos aduerſaires, excitent noſtre entendement à apprehẽder & embraſſer les graces du S. Eſprit. Or non ſeulement, Theophile refute diſertement ceſte hereſie, & montre que le S. Eſptit agit dans les choſes inanimées & inſenſibles; mais meſme, comme s'il euſt voulu prendre en tout & par tout le contre-pied d'Origene, employe & retorque entre les moyens de ſa refutation, l'inſtance preciſe de l'Euchariſtie: [b] *Venons*, dit-il, *à ceſte autre impieté d'Origene, laquelle il vomit du profond de ſes tenebres, & la laiſſe au monde, comme vne pernicieuſe memoire de ſes blaſphemes. Car il dit, que le S. Eſprit ne met point en œuure les choſes qui ſont inanimées, & ne paruient point iuſques aux ſujets irraiſonnables: En quoy faiſant, il ne regarde pas, & que les eaux myſtiques au Bapteſme, ſont conſacrées par l'aduenement du S. Eſprit, & que le pain du Seigneur, par lequel eſt monſtré* (le mot Grec ſignifie indifferẽment, faire & monſtrer) *le corps du Sauueur, & que nous rompons pour noſtre ſanctification, & le ſacré calice, qui ſont colloquez ſur la ſaincte table, & qui ſont certes choſes inanimées; ſont ſanctifiées par l'inuocation & aduenement du S. Eſprit.* Ainſi parle Theophile, non ſeulement traduict, mais celebré auec pluſieurs loüanges par S. Hierôme: Car voicy ce que S. Hierôme eſcrit de ce ſien œuure à luy-meſme: [c] *Nous auons*, dit-il, *admiré en ton liure l'vtilité de toutes les Egliſes, afin que les ignorants inſtruicts par les tẽmoigna-*

a *Chryſ. hom. de Euchar. in Encen.*
Μὴ τοῦτο ἄρτος ἐστὶν ἰδοὺς, μηδὲ οἶνος ἐστὶ νομίσῃς. οὐ γὰρ ὡς αἱ λοιπαὶ βρῶσεις εἰς ἀφεδρῶνα χωρεῖ καὶ πέπτεται, καὶ πρὸς τοῦτο ἀλλ' ἄφατος ἐστὶν ἡμῖν περὶ αὐτοῦ ἐπιτελουμένοις ὑπὸ τοῦ πνεύματος ἡδονή, οὐδὲ ἀπολαύσεται, οὕτω δὲ καὶ τούτῳ συναναλισκόμενα τὰ μυστήρια τῇ τοῦ σώματος οὐσίᾳ.

b *Theophil. Paſchal. 1.*
Ad aliam eius veniamus impietatẽ, quam velut de profundiſſimis tenebris eructans loquitur, & blaſphemiarum ſuarum peſſimã mundo reliquit memoriã. Dicit enim, Spiritum ſanctum non operari ea quæ inanima ſunt, nec ad irrationabilia peruenire. Quod adferens, non recogitat, aquas in baptiſmate myſticas aduẽtu ſancti Spiritus conſecrari, panẽmque Dominicum, quo Saluatoris corpus oſtenditur, & quem frangimus in ſanctificationem noſtri, & ſacrum calicem, quæ in menſa Eccleſiæ collocantur & vtique inanima ſunt, per inuocationem & aduentum ſancti Spiritus ſanctificari.

c *Hieron. in præf. lib. Theoph. Paſchal.* Mirati ſumus in opere tuo vtilitatem omnium Eccleſiarum, vt diſcant, qui ignorant, eruditi teſtimoniis ſcripturarum, quia debeant veneratione ſancta ſuſcipere, & altaris Chriſti miniſterio deſeruire, ſacroſque calices & ſancta velamina, & cætera quæ ad cultum Dominicæ pertinent paſſionis, non quaſi inanima & ſenſu carentia ſanctimoniam non habere; ſed ex conſortio corporis & ſanguinis Domini, eadem qua corpus eius & ſanguis, maieſtate veneranda.

ges des ſainctes lettres, apprennent auec quelle veneration ils doiuent receuoir les choſes ſainctes, & ſeruir au miniſtere de l'Autel de Chriſt, & n'eſtiment pas que les ſacrez calices, & les ſaincts voiles, & autres choſes appartenantes au culte de la Paſſion du Seigneur, ſoient priuées de ſainctetè, comme inanimées & vuides de ſentiment, mais ſçachent que pour la compagnie du corps & du ſang du Seigneur, elles doiuent eſtre venerées auec la meſme majeſté que ſon corps & ſon ſang. Aillent maintenant les Sacramentaires, & ceſſent de nous alleguer ce beau paſſage pretendu d'Origene, s'ils ne veulent que nous leur reſpondions, *Te miror Antoni, quorum facta imitere, eorum exitus non perhorreſcere*; & que nous les renuoyons auec leur Origene, là où meine Origene. Neantmoins dautant que ceſte hydre d'hereſies ne tient pas touſiours meſmes langages de meſmes choſes, ſoit pour ce que ſes eſcrits ayent eſté corrompus par les anciens heretiques, comme Ruffin ſon grand defenſeur le pretend, alleguant il y a 1200. ans, qu'il n'eſt pas poſſible qu'vn homme, qui n'eſt ny fol ny inſenſé, ayt eſcrit les contrarietez & repugnances qui ſe trouuent en ſes œuures: Et ſainct Vincent de Lerins, ſemble ne s'en éloigner pas, quand il dit: *Mais poſſible, quelqu'vn m'obiectera que les liures d'Origene ont eſté falſifiez; Ie n'y reſiſte point: Au contraire, ie l'ayme mieux: Car il a eſté ainſi teſmoigné & eſcrit par pluſieurs, tant Catholiques qu'Heretiques*: Soit, pour ce qu'Origene ayt publié vne partie de ſes liures eſtant encore Catholique, & l'autre ſelon le diuers progrez de ſes hereſies, eſtant déja, ou plus ou moins heretique: Voyons à ceſte occaſion, ce que le ſieur du Pleſſis cite des autres lieux de ſes œuures. *Item*, dit-il, [a] *Origene eſcrit ſur les Nombres: Nous beuuons le ſang de Chriſt, non ſeulement en la ceremonie des Sacrements, mais auſſi quand nous receuons ſes paroles, eſquelles la vie conſiſte, ſelon que luy-meſme a dict: Les paroles que ie vous dy, ſont eſprit & vie.* Il y a dans le texte, *en la ſacrée couſtume des Sacrements, Sacramentorum ritu. Qu'ils nous reſpondent,* [b] (dit Origene, interpretant ces paroles de *Moyſe*; Il boira le ſang des bleſſez,) *qui eſt ce peuple qui a accouſtumé de boire le ſang? C'eſtoit pour cela, ajouſte-t'il, que les Iuifs qui ſuiuoient noſtre Seigneur, ſe ſcandalizerent, & dirent; Qui eſt-ce qui peut manger de la chair & boire du ſang? Mais le peuple Chreſtien, le peuple fidelle, oyt ces choſes, & les embraſſe, & ſuit celuy qui dit; Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-meſmes*: Car *ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage. Et certes celuy qui proferoit ces choſes, a eſté bleſſé pour tous*: Car *il a eſté bleſſé pour nos pechez, comme remarque Iſaïe. Or nous ſommes dicts, boire le ſang de Chriſt, non ſeulement par le ſacré vſage des Sacrements, mais auſſi quand nous receuons ſes paroles.* Voila le contenu du paſſage, auquel Origene propoſe trois formes de boire le ſang: La premiere, en ſa propre eſpece & figure, qui eſt l'intelligence dont les Caphernaïtes ſe ſcanda-

Cic. 2. Philip.

Ruffin. ad Macar. de adult. lib. Orig.

a *Orig homil. 16. in Num.* Bibere autem dicimur ſanguinẽ Chriſti, non ſolùm Sacramentorum ritu, ſed & cùm ſermones eius recipimus, in quibus vita cõſiſtit, ſicut & ipſe dicit: Verba quæ locutus ſum, ſpiritus & vita ſunt.

b *Orig. in Num. hom. 16.*

lizerent: Et par celle-la, doit eſtre enrendu ce qu'il eſcrit au commẽtaire ſur le Leuitique, que ces mots; Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang; eſtants pris litteralement, ſont du genre de la lettre qui occit: Car ceſte propoſition demeurãt dans ſes ſeuls termes, & n'eſtant point ou ſuſpenduë, ou expliquée par le ſupplément des paroles de l'Euchariſtie, qui en ſpecifient l'execution, ne peut former ſelon la lettre, autre ſens dãs l'imaginarion des auditeurs, que celuy que les Caphernaïtes en conceuoient: La ſeconde, de boire le ſang de Chriſt, ſous l'eſpece du Sacrement, en l'vſage de l'Euchariſtie: Et la troiſiéme, de le boire ſpirituellement & intellectuellement, par la reception & meditation de ſes paroles. Or que fait rour cela contre nous? Nous diſons auec S. Auguſtin, & auec le ſieur du Pleſſis meſme, que non ſeulement la bien-heureuſe Vierge a conçeu Chriſt corporellement, mais auſſi ſpirituellement & par foy, en croyant aux paroles de l'Ange. Eſt-ce à dire pourtant, que l'allegorie de l'vne de ces propoſitions, deſtruiſe la verité de l'autre, & que l'addition de l'intelligence & alluſion ſpirituelle, excluë l'acception reelle & corporelle? Nous diſons que les peres, qui enſeignẽt eux-meſmes leurs enfants, ſont deux fois leurs peres, & les engendrent, non ſeulement en les mettant au monde, mais auſſi en les inſtruiſant: Eſt-ce à dire pour cela, que la premiere generation ne ſoit que ſpirituelle, non plus que la ſeconde? mais le ſieur du Pleſſis ajouſte: *qu'Origene expliquant les propres paroles de la Cene, au 26. de S. Matthieu, eſcrit; Ce pain que le Verbe Dieu confeſſe ſon corps, eſt la parole nourriſſiere de nos ames.* Comme ſi Origene ne diſoit pas en ce meſme chapitre; & que les Princes des Sacrificateurs qui coniurerent contre Ieſus Chriſt, eſtoienr les fauſſes doctrines qui conſpirent contre la vraye parole de Dieu: & que l'homme qui portoit l'eau dans vn vaſe, au lieu où noſtre Seigneur deuoit faire la Paſque, eſtoit Moyſe, qui portoit les graces du ſainct Eſprit, dans le Vaſe corporel de la Loy: & que le ſang de Chriſt qui a eſté épandu pour nos pechez, c'eſt la charité de Dieu, qui par le ſainct Eſprit eſt eſpanduë en nos cœurs: & que la montage des Oliues, où noſtre Seigneur monta apres ſa Cene, eſtoit l'aſſemblée des Fideles, qui ſont les Oliues fructifiantes: & que les deux ſeruantes qui tenterent ſainct Pierre, au logis de Caïphe, eſtoient la Synagogue & le peuple des Gentils: Et bref; & en tout ce chapitre, & en tout ce liure, ne faiſoit pas profeſſion de laiſſer le ſens naïf, & literal, comme rrop commun, pour cercher des meditations morales & allegoriques? Le but donc d'Origene, eſt de monſtret, que l'inſtruction morale, que nous deuons recueillir de la verité literale de ce paſſage, eſt, que comme en l'Euchariſtie, noſtre corps reçoit le Verbe de Dieu incarné, qui eſt Chriſt: ainſi il faut que noſtre ame reçoiue ſon Verbe doctrinal

Aug. l. de ſancta virg. & alib. Pag. 805.

Idem in Matth. tract. 35. Panis iſte, quẽ Deus Verbum corpus ſuũ eſſe fatetur, verbũ eſt nutritorium animarum.

qui eſt la nourriture de nos eſprits. Car qui eſt le Sacramentaire, quãd il voudra parler ſerieuſemẽt, qui oſe dire que le pain que noſtre Seigneur rompit à ſes Apoſtres, & dont il prononça, Cecy eſt mon corps, ne fuſt qu'vne ſimple parole vocale & doctrinale, & que nous ne prenions en l'Euchariſtie autre choſe que la parole de Chriſt? Le ſieur du Pleſſis ſe met de là ſur la defenſiue, & cite vn autre paſſage d'Origene, qu'il ne fait qu'effleurer & écumer, en ces termes: *Mais* dit-il, *ſi nous obiecte-l'on qu'Origene eſcrit, que nous nous gardions de laiſſer rien tõber du don conſacré; Et qu'eſt ce,* reſpõd le ſieur du Pleſſis, *que nous ne faiſions nous-meſmes, pour la reuerence deuë aux Sacrements?* Or dautãt qu'Origene en ce lieu-la ne parle pas comme Origene, qui ſeroit choſe de nul poids, mais comme hiſtorien de l'ancien vſage de l'Egliſe, il vaut mieux en rapporter le texte tout entier, afin que le ſieur du Pleſſis ſente les coups de ſes paroles. Voicy donc les mots exprés d'Origene; [a] *Je vous veux,* dit-il, *admonneſter par les exemples de voſtre religion, Vous ſçauez, vous qui auez accouſtumé d'aſſiſter aux myſteres, comme quand vous receuez le corps du Seigneur, vous obſeruez auec toute caution & veneration, qu'il n'en tombe tant ſoit peu, & que rien du don conſacré n'aille à terre; Car vous vous croyez coulpables, & le croyez iuſtement, s'il en tombe quelque choſe par voſtre negligence. Que ſi vous vſez d'vne ſi grãde caution, & en vſez auec raiſon, pour conſeruer ſon corps, comme penſez-vous que ce ſoit moindre ſacrilege de meſpriſer le Verbe de Dieu, que ſon corps?* A quel propos toutes ces cautions & venerations extraordinaires, ſi le pain de l'Euchariſtie n'eſtoit que le ſigne du corps de Chriſt, non plus, dit le ſieur du Pleſſis, [b] que l'eau du Bapteſme n'eſt que le ſigne de ſon ſang? Suit apres: *Et que receuant le pain de vie, nous nous nous deuons humilier, & dire auec le Centurion; Seigneur ie ne ſuis pas digne que tu entres ſous mon toict.* Qui eſt vn autre paſſage d'Origene, que le ſieur du Pleſſis roigne & mutile à ſa mode: Car voicy ce que portẽt les mots du texte: [c] *Quand tu prens la ſaincte viande & le feſtin incorruptible; quand tu iouïs du pain & du calice de vie, & manges & bois le ſang du Seigneur; alors le Seigneur entre ſous ton toict: Et toy donc, t'humiliant toy-meſme, imite ce Centenier, & dy; Seigneur, ie ne ſuis pas digne que tu entres ſous mon toict: Car là où il entre indignement, là il entre à iugement pour celuy qui le reçoit.* Or comment ne s'enſuit-il point de ces paroles, que le corps de Chriſt eſt vrayement & reëllement au Sacrement? Car à qui s'addreſſent ces mõts, *Seigneur, ie ne ſuis pas digne que tu entres ſous mon toict?* N'eſt-ce pas à Ieſus Chriſt meſme? Et où eſt-ce qu'il entre lors qu'il entre indignement, & au iugement

a *Orig. in Exod. hom.* 13. Volo vos admonere, religionis veſtræ exemplis. Noſtis qui diuinis myſteriis intereſſe conſueſtis, quomodo cùm ſuſcipitis corpus Domini, cum omni cautela & veneratione ſeruatis, ne ex eo parum quid decidat, ne conſecrati muneris aliquid delabatur. Reos enim vos creditis, & rectè creditis, ſi quid inde per negligentiam decidat. Quòd ſi circa corpus eius conſeruandum tanta vtimini cautela, & merito vtimini; quomodo putatis minoris eſſe piaculi verbum Dei neglexiſſe, quàm corpus eius?

b *Pag.* 716. c *Orig. de diuerſ. hom.* 5 Quando ſanctum cibum, illúdque incorruptum accipis epulum, quando vitæ pane & poculo frueris, manducas & bibis corpus & ſanguinem Domini, tunc Dominus ſub tectum tuum ingreditur. Et tu ergo humilians temetipſum imitare hunc Centurionem, & dicito, Domine non ſum dignus, vt intres ſub tectum meum: vbi enim indignè ingreditur, ibi ad iudicium ingreditur accipienti.

de celuy qui le reçoit? Eſt-ce dans noſtre ame, qui ne le peut receuoir indignement, puis qu'elle ne le prend que par la foy, ou bien dans noſtre corps? Mais le ſieur du Pleſſis s'auiſe d'vne dialectique auſſi nouuelle que ſa theologie, & ratiocine ainſi: *Ce toict*, dit-il, *ie leur demande en ſaine conſcience, que c'eſt; ſi c'eſt noſtre ventre, ou ſi c'eſt noſtre ame? Puis que c'eſt noſtre ame, & non noſtre ventre; qui doit s'humilier? A logica Salmurenſi libera nos Domine.* Ce n'eſt pas, dit le ſieur du Pleſſis, noſtre corps qui s'humilie, c'eſt noſtre ame: Ergo le toict ſous lequel noſtre Seigneur entre, c'eſt noſtre ame, & non pas noſtre corps. Et ce n'eſtoit pas non plus la couuerture de la maiſon du Centenier qui s'humilioit, quand il diſoit; Seigneur, ie ne ſuis pas digne que tu entres ſous mon toict; mais ſon ame: Ergo le toict duquel il parloit, n'eſtoit pas la couuerture de ſa maiſon, mais ſon ame: ô Chryſippe! ô Ariſtote!

SAINCT CYPRIAN,
AVTHEVR VIII.

CHAPITRE I.

S. CYPRIAN faict Eueſque de Carthage, l'an de la mort de Chriſt 216. Pag. 780.

LE huictiéme autheur que le ſieur du Pleſſis met aux champs, eſt ſainct Cyprian Africain, faict Eueſque de Carrhage, l'an de la mort de Chriſt 216. *S. Cypriã*, dit-il, *eſcrit; Le Seigneur appelle ſon corps, le pain paiſtry de pluſieurs grains, & ſon ſang, le vin preſſé de pluſieurs raiſins.* Il eſt vray: mais c'eſt celuy qui appelle les choſes qui ne ſont point, comme celles qui ſont, & en les appellant, les fait eſtre ce qu'elles n'eſtoient point. Le ſieur du Pleſſis ajouſte; *Donc, Hoc*, c'eſt à dire, *Ce pain, Ce vin, contre nos aduerſaires.* Il eſt vray, ce, *Hoc*, eſtoit pain, quand noſtre Seigneur l'appella ſon corps; mais il n'eſtoit plus pain, quand il l'eut appellé ſon corps: Car il le changea d'eſtre en l'appellant: Tout ainſi que le Lazare eſtoit mort, quand noſtre Seigneur l'appella, & luy dit; Lazare vien dehors; mais n'eſtoit plus mort quand il l'eut appellé. Le ſieur du Pleſſis pourſuit, & continuë en ces mots: *Et il en donne*, dit-il, *la raiſon ailleurs, c'eſt à dire, au liure de l'onction du Chreſme: Par ce qu'en la table du Seigneur, les choſes ſignifiantes & les ſignifiées, ſont appellées de meſmes noms.* Il eſt vray: mais par les choſes ſignifiantes & les ſignifiées, Sainct Cyprian n'entend pas le pain de l'Euchariſtie & le corps de Chriſt, comme penſe le ſieur du Pleſſis; mais les Sacrements de Melchiſedech, & les Sacrements de

Chriſt, comme nous verrons cy-apres. Le ſieur du Pleſſis reuient à la charge, & allegue, [a] *Que ſainct Cyprian eſcrit; Le ſang de celuy par lequel nous ſommes racheptez & viuifiez, ne peut eſtre veu, quand le vin n'eſt point au calice, par lequel le ſang de Chriſt, oſtenditur, eſt monſtré.* Et donc quand l'edition Latine de l'Euangile de ſainct Marc, dit [b], *Chriſtus oſtenſus eſt illis in alia effigie. Chriſt fut monſtré aux deux Diſciples en vne autre effigie*: elle veut dire que Chriſt n'y eſtoit pas? Sainct Cyprian eſcrit que par le vin, c'eſt à dire, par l'eſpece du vin, eſt monſtré le ſang de Chriſt; comme les autres Docteurs eſcriuent, que par la Colombe, c'eſt à dire, par l'eſpece de la Colombe, fut monſtré le ſainct Eſprit. Mais deſirons-nous que ſainct Cyprian luy-meſme nous reſolue, s'il entend par cela que le ſang de Chriſt ſoit monſtré au calice, comme preſent ou comme abſent: Oyons ce qu'il dit au liure *de lapſis*, de ceux qui ayants renoncé Chriſt durant la perſecution, oſoient encore s'ingerer occultement à la communion de l'Euchariſtie. *Vne de ces femmes-là*, dit-il, *qui s'eſtoit coulée ſecrettement parmy nous, prenant pour ſoy, non l'aliment, mais le glaiue, & receuant le ſang*, (notez le ſang, s'entend de Chriſt,) *comme vn venin mortel entre ſa gorge & ſa poictrine; commença incontinent apres à ſe tourmenter, & à venir aux hocquets, agonies & ſuffocations, & ſouffrant, non plus la torture de la perſecution, mais de ſon delict, tomba tremblante & palpitante. Le crime de ſa conſcience diſſimulée ne fut pas long temps, ny impuny, ny caché, & elle qui auoit trompé les hommes, ſentit Dieu pour vengeur. Vne autre ayant attenté auec ſes mains indignes, d'ouurir ſon coffre où eſtoit le ſainct du Seigneur, fut épouuantée & détournée de le toucher, par vne flamme qui en ſortit. Vn autre certain homme auſſi taché du meſme crime, ayant oſé lors que le Sacrifice eut eſté acheué par le Preſtre, prendre ſecrettement ſa part auec les autres, ne peut, ny manger, ny manier le ſainct du Seigneur; il trouua, ayant ouuert ſes mains, qu'il portoit de la cendre. Par l'experience d'vn particulier, il fut monſtré que le Seigneur ſe retire quand on le renonce; & que ce qui eſt pris, ne profite point à ſalut aux indignes, puis que la ſainctеté s'enfuyant, la grace ſalutaire ſe change en cendre.* Et au liure de l'Oraiſon Dominicale: [c] *Nous l'appellons noſtre pain, par ce que Chriſt eſt noſtre pain, de nous qui touchons ſon corps: Or ce pain la, nous demandons qu'il nous ſoit donné chaque iour, de peur que nous qui ſommes en Chriſt, & prenons tous les iours l'Euchariſtie pour viande de ſalut, s'il arriue que nous ſoyons preuenus de quelque grief peché, nous ne demeurions interdicts ſans communier, & eſtants priuez du pain Celeſte, ſoyons ſeparez du corps de Chriſt.* Mais le ſieur du Pleſſis inſiſte que ſainct Cyprian dit, [d] *que par le vin eſt exprimé le ſang de Chriſt.* Il n'y a point dans ſainct Cyprian, que par le vin eſt exprimé le ſang de Chriſt; mais que l'eau ſeule ne peut exprimer le ſang de Chriſt: ce que nous interpre-

Pag. 781.

a *Cypr. epiſt.* 68. Nec poteſt videri ſanguis eius, quo redempti & viuificati ſumus, eſſe in calice, quando vinum deſit calici, quo Chriſti ſanguis oſtenditur.

b *Marc.* 16.

c *Cypr. de orat. dominic.* Panem noſtrũ vocamus, quia Chriſtus, noſter, qui eum contigimus, panis eſt. Hunc autem panem dari nobis quotidie poſtulamus, ne qui in Chriſto ſumus, & Euchariſtiã quotidie ad cibum ſalutis accipimus, intercedente aliquo grauiore delicto, dũ abſtenti & non communicantes à cœleſti pane prohibemur, à Chriſti corpore ſeparemur.

d *Cypr. ep.* 63.

rerons cy-apres. Il rebat que ſainct Cyprian dit, que le ſang de Chriſt eſt annoncé par le témoignage & Sacrement de toutes les Eſcritures. Oüy : mais ſainct Cyprian n'entend pas là par le mot de, Sacrement, l'Euchariſtie ; mais les figures des anciens Peres du vieil Teſtament, Noé, Melchiſedech, Iudas & autres, dont les ombres annonçoient que noſtre Seigneur deuoit donner ſon ſang ſous l'eſpece du vin. De là le ſieur du Pleſſis ſe iette ſur l'énergie du mot, *exprimer*, & ſyllogiſe ainſi : *Sainct Cyprian*, dit-il, *diſpute contre ceux qui n'vſoient que d'eau au Sacrement, & conteſte que le vin y eſt neceſſaire, parce que la proportion de la vie & ſuſtentation corporelle à la ſpirituelle, n'y eſt pas autrement bien ſignifiée*: *Et comment donc*, adiouſte-t'il, *ſe ſouſtiendra ſon argument, s'il n'y a que des accidents?* Docte & ingenieuſe tatiocination : Comme ſi ce n'eſtoient pas les accidents qui ſignifient, & non les ſubſtances ; Et comme ſi la Colombe, ſous l'eſpece de laquelle le ſainct Eſprit deſcendit, euſt laiſſé d'exprimer tres-bien les proprietez du ſainct Eſprit, ſa douceur, ſon innocence, ſa manſuetude : encore que ce ne fuſt, ſelon l'opinion que Caluin meſme trouue plus probable, qu'vne ſimple effigie de Colombe. Mais que ſera-ce, s'il n'y a rien de toute ceſte imagination dans ſainct Cyprian ? *Sainct Cyprian*, dit-il, *diſpute contre ceux qui n'vſoient que d'eau au Sacrement, & conteſte que le vin y eſt neceſſaire, pource que la proportion de la vie & ſuſtentation corporelle à la ſpirituelle, n'y eſt pas autrement bien ſignifiée.* Et moy ie conteſte qu'il a mal dépendu en eſpions ; & que ſainct Cyprian en tout l'œuure, ne dit vn ſeul mot de la proportion de la vie & ſuſtentation corporelle à la ſpirituelle, mais replique ſeulement, que l'eau n'eſt pas capable d'exprimer la forme externe, ſous laquelle le ſang de Chriſt nous deuoit eſtre dõné : dautant que l'au n'enyure point, & qu'il auoit eſté prophetizé que le ſang de noſtre Seigneur nous ſeroit diſtribué ſous forme de choſe enyurante ; par ces mots ; *Calix tuus inebrians, quàm peroptimus! Que ton calice enyurant, eſt excellent* ! A cela que reſpondra le Seigneur Protocolle, ſinon qu'il n'auoit iamais leu le texte de ſainct Cyprian, quand il a donné ce faux memoire au ſieur du Pleſſis ; ou bien que le calice, non du Seigneur, mais de Baſle ou de Zuric, l'auoit enyuré ? Le ſieur du Pleſſis paſſe de ce pas au trairté de la Cene du Seigneur, & l'allegue auec ceſte preface : *Sainct Cyprian au ſermon de la Cene du Seigneur* ; *On doute toutesfois* (adiouſte-t'il) *s'il eſt de luy*. Cela n'eſt-il pas plaiſant ? Il cite trois lignes au deſſus le trairté de l'Onction du Chreſme, la teſte leuée, & ſans heſiter, comme vray ouurage de ſainct Cyprian ; & icy il doute ſi celuy de la Cene du Seigneur eſt de luy, & ne void pas que ce ſont deux chapitres d'vn meſme Opuſcule. Mais il ſuffit que Caluin & Pierre Martyr, le recognoiſſent & alleguent pour eſtre de ſainct Cyprian. Voyons ce

Calu. in Matth. 3.

que

que le ſieur du Pleſſis en produit: *Sainct Cyprian*, dit-il, *au ſermon de la Cene, eſcrit:* [a] *Deuant ceſte parole-là, ceſte viande commune n'eſtoit commode qu'à nourrir le corps: mais depuis que le Seigneur eut dit; Faittes ceci en memoire de moy; C'eſt ma chair, c'eſt mon ſang: toutes les fois qu'il ſe fait en ces paroles & en ceſte foy, ce pain ſubſtantiel & ce calice conſacre par vne benediction ſolemnelle, profite à la vie & au ſalut de tout l'homme, eſtant tout enſemble vn medicament pour guerir les infirmitez, & vn holocauſte pour purger les iniquitez.* De là le ſieur du Pleſſis ourdit cinq arguments de fil d'araigne, qui ne ſont bons que pour prendre les mouches. Le premier, *que ſainct Cyprian n'attribuë donc pas la conſecration aux paroles ſacramentales, mais à l'inſtitution.* Ce qui eſt viſiblement faux: Car ſainct Cyprian rout au contraire, attribuë manifeſtement l'effect de la conſecration à la vertu des paroles ſacramentales, mais la vertu des paroles ſacramentales, à l'inſtitution de Chriſt. Le ſecond, *que meſme les paroles ſacramentales ne ſont pas celles que l'on determine; mais, Hæc eſt caro mea.* Comme ſi, *Hæc eſt caro mea*, &, *Hoc eſt corpus meum*, n'eſtoient pas ſelon luy propoſitions equipollentes: Et comme ſi par tout où l'edition Grecque vſe du mot de chair, la Syriaque, qui eſt la langue propre que noſtre Seigneur parloit, n'vſoit pas de celuy de corps. Le troiſiéme, *que la foy des communiants y eſt neceſſaire.* Oüy bien pour faire que le pain ſubſtantiel, & le calice beny & conſacré, profite, comme dit S. Cyprian, au ſalut de tout l'homme; mais non pas pour les conſacrer, & faire eſtre le corps & le ſang de Chriſt. Le quatriéme, *que c'eſt touſiours pain.* Il eſt vray, mais pain, dit ſainct Cyprian, ſubſtantiel, ou pluſtoſt, ſuperſubſtantiel: Car qu'il y faille lire, ſuperſubſtantiel, pour exprimer l'energie du mot Grec, ἐπιούσιος, la repetition que ſainct Cyprian fait peu apres de la meſme antitheſe, le montre, quand il dit: *Comme le pain commun que nous mangeons tous les iours eſt la vie du corps; ainſi ce pain ſuperſubſtantiel, eſt la vie de l'ame.* Or qui eſt ce pain ſubſtantiel, ou ſuperſubſtantiel, ſinon le corps de Chriſt? Et qui eſt ceſt holocauſte ordonné pour purger les iniquitez, ſinon le corps de noſtre Seigneur, ſucceſſeur de tous les holocauſtes: qui dit luy-meſme à ſon Pere: *Tu n'as point voulu d'oblations & d'holocauſtes, mais tu m'as approprié vn corps?* Hebr. 9. Le ſieur du Pleſſis philoſophe tout de meſme ſur le calice: *C'eſt donc auſſi touſiours*, dit-il, *vn calice beny & conſacré, & non transſubſtantié.* Et pour qui nous prend-il? Pour transſubſtantiateurs de metaux? Nous ſommes Preſtres, & non Alchemiſtes: C'eſt Chriſt qui opere, & non Midas. Que ſi par le mot de, Calice, il dit qu'il entend ce qui eſt dans le calice; quel argument ſera le ſien? Apres la conſecration, ce qui eſt dans le calice, eſt dans le calice:

[a] *Cypr. de cœna Dom.* Ante verba illa cibus ille communis tantũ nutriendo corpori cõmodus erat & vitæ corporali ſubſidium miniſtrabat. Sed ex quo à Domino dictum eſt: Hoc facite in meam commemorationẽ, hæc eſt caro mea, & hic eſt ſanguis meus: quotieſcunque his verbis & hac fide actum eſt, Panis iſte ſuperſubſtantialis, & Calix benedictione ſacratus ad totius hominis vitam, ſalutémque proficit; ſimul medicamentum & holocauſtum ad ſanandas infirmitates, & purgandas iniquitates exiſtens.

Ergo ce n'eſt pas le ſang de Chriſt? Le cinquiéme, *que le pain & le vin en l'Euchariſtie ne changent point de nature: les ſignes y demeurants auec leur vertu de nourrir les corps: la grace y ſuruenant par la parole pour nourrir les ames.* A ceſtuy-la, certes, il faut que ie me rende, & confeſſe que nous autres charnels & groſſiers n'auons pas les yeux aſſez aigus pour voir la ſubtilité de ceſte conſequence. Mais le ſieur du Pleſſis dit, que ſainct Cyprian l'explique par d'autres mots: C'*eſt*, dit-il, *ce qu'il explique au meſme traitté en autres mots, deſquels ils veulent & ne peuuent abuſer: Le pain que noſtre Seigneur preſentoit aux Diſciples, eſtant changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance de la parole, eſt faict chair?* O belle gloſe de Saumur, ou pour mieux dire, d'Orleans! Sainct Cyprian, dit-il, explique que le pain n'eſt point changé de nature, & n'eſt point faict chair: Et par quels mots? Par ceux cy: *Le pain que noſtre Seigneur donnoit à ſes Diſciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance du Verbe eſt faict chair: Panis iſte quem Dominus diſcipulis porrigebat, non effigie ſed natura mutatus, omnipotentia Verbi factus eſt caro.* Dittes que cela n'eſt pas ſe mocquer de Dieu & des hommes? Mais le ſieur du Pleſſis replique, que nature ne ſignifie pas touſiours ſubſtance; il eſt vray, & de ſa parole luy ſouuienne: Mais nous ſouſtenons que là elle ne peut ſignifier autre choſe que ſubſtance: Car puis qu'elle s'eſtend ſeulement à ſignifier, ou la ſubſtance, ou les proprietez & accidents qui ſuiuent naturellement la ſubſtance: & que le ſieur du Pleſſis luy-meſme eſt d'accord qu'il n'atriue aucun changement aux proprierez naturelles du pain: Comment eſt-ce qu'elle ne ſignifiera point là, eſſence, & ſubſtance? D'ailleurs, ce que ſainct Cyprian oppoſe là, la nature à l'effigie, quand il dit, *Changé non d'effigie, mais de nature*, ne montre-t'il pas qu'il employe le mot de, nature, au ſens auquel l'effigie & forme viſible du pain ne peut eſtre appellée nature, & par conſequent la prend, non pour les conditions & proprietez naturelles, car l'effigie & la forme externe ne ſeroit pas excluſe de ce genre de nature, mais pour la vraye eſſence & ſubſtance interne? Outre cela l'antitheſe formelle qu'il fait du pain ordinaire, & du pain de l'Euchariſtie, diſant de l'vn; *Ce pain commun changé en chair & ſang, procure vie & accroiſſement aux corps*: & de l'autre; *Ce pain que noſtre Seigneur donnoit à ſes Diſciples, changé, non d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance du Verbe, eſt faict chair*; ne témoigne-t'elle pas qu'il traitte en l'vn & en l'autre d'vne muration ſubſtantielle? Dauantage, puis qu'il declare qu'il parle de ceſte ſorte de nature, pour le changemẽt de laquelle la toute-puiſſance de Dieu eſt requiſe: *Le pain*, dit-il, *chãgé nõ d'effigie, mais de nature par la toute-puiſſance du Verbe eſt faict chair*: de quelle autre nature peut il parler, ſinõ de l'eſſence? Car à cauſe dequoy euocquer & mettre en œuure la toute-

puiſſance de Dieu, pour changer vne choſe accidentalement, & encore imaginairement ? Faloit-il employer la toute-puiſſance du Createur, pour faire que les pains de propoſition, ou l'Aigneau Paſchal, ſignifiaſſent le corps de Chriſt ? Et nos propres aduerſaires ne proteſtent ils pas qu'en l'expoſition qu'ils ont trouuée des paroles de l'Euchariſtie, il n'eſt aucun beſoin de toucher de la toute-puiſſance de Dieu ? Muſculus ne dit-il pas au traitté de la Cene ; *Selon ce ſens demeure ſaine & entiere la nature, tant du corps que du pain, ſans qu'il faille, ny controuuer le miracle de la transſubſtantiation, ny recourir à l'argument de la toute-puiſſance de Dieu ?* Et le ſieur du Pleſſis luy meſme ne diſpute-t'il pas de propos deliberé, qu'il ne ſe fait aucun miracle au pain de l'Euchariſtie : & ne conclud-il pas ſon diſcours par ceſte ſentence d'Ægidius Romanus, laquelle il détourne d'vn autre propos à celuy de la Cene ; *Que nous ne deuons cercher les miracles que là où ils ſont : & que quand nous pouuons ſauuer les Eſcritures ſainctes par les choſes que nous voyons naturellement, nous ne deuons point auoir recours à la puiſſance de Dieu, ny aux miracles ?* Comment donc oſe-t'il maintenant pretendre que le changement de nature, que ſainct Cyprian dit eſtre faict au pain, par la toute-puiſſance de Dieu, ne ſoit qu'vn ſimple changement de ſignification ? Mais comment oſe-t'il preſumer que la condition d'eſtre ſigne, ou non ſigne, qui n'eſt point vne qualité reelle, mais ſeulement mentale & intellectuelle, & qui reſide non en la choſe, mais en l'entendemẽt qui l'apprehende pour ſigne, ou non ſigne ; ſoit nature : veu que nulle condition mentale & rationnelle ne peut eſtre la nature d'vne choſe reelle, & qu'il faut que toute nature reſide dans le ſujet duquel elle eſt nature ? Il adiouſte que c'eſt contre noſtre propre doctrine, d'eſcrire que le pain ſoit faict chair. En quoy tant s'en faut que ſon Orthodoxe luy ayt dict vray, que nous chantons au contraire tous les iours en l'Egliſe ces vers de l'Hymne de ſainct Thomas ;

Verbum caro panem verum
Verbo carnem efficit :
Fitque ſanguis Chriſti merum.

Il redouble que ſainct Cyprian s'éclaircit peu apres par ces mots : *Comme en la perſonne de Chriſt l'humanité ſe voyoit, & la diuinité eſtoit cachée ; ainſi au Sacrement viſible eſt infuſe par vne façon ineffable l'eſſence diuine.* A quoy ie reſponds que ceſte clauſe n'eſt point vne explication de la propoſition precedente ; mais vne creuë & addition d'vne nouuelle propoſition, iointe pour ceſt effect à l'autre par la copule, *Et* : laquelle le ſieur du Pleſſis ſupprime : Et ſouſtiens que l'intention de ſainct Cyprian en ce diſcours, eſt de dire, que non ſeulement le Sacrement viſible de l'Euchariſtie, par la toute-

Muſcul. in loc. comm. Artic. de Cœna Dom.

Pag. 733. & 734.

puiſſanee du Verbe eſt faict interieurement chair: mais meſme que l'eſſence diuine y eſt introduitte inuiſiblement, & y reſide tout ainſi qu'elle faiſoit en la perſonne & en la chair viſible de Chriſt: Ce qui acheue de confirmer de tout poinct la doctrine de la realité. Car puis que l'eſſence diuine reſide en l'Euchariſtie, comme elle faiſoit en la propre chair viſible de Chriſt, aſçauoir, perſonnellement & hypoſtatiquement, & que la diuinité ne reſide nulle part de ceſte ſorte, ſinon au ſeul corps du fils de Dieu; qui peut douter que l'Euchariſtie ne ſoit vrayement & reellement le corps de noſtre Seigneur? Si toutesfois quelqu'vn ayme mieux interpreter là, eſſence diuine, le corps de Chriſt, prenant l'adiectif, diuine, par forme d'attribut de qualité; comme Gelaſe dit que les Sacrements de l'Euchariſtie paſſent en ſubſtance diuine, *in diuinam tranſeunt ſubſtantiam*; A ſon option ſoit. Il rebat encore derechef, que ſainct Cyprian eſcrit: *Et ceſte vnité du ſigne auec la choſe ne paruient pas* (dit-il) *iuſques à la conſubſtantialité de Chriſt, c'eſt à dire, iuſques à eſtre faict meſme ſubſtance*, mais, *vſque ad ſocietatem germaniſſimam eius, iuſques à vne ſocieté tres-eſtroitte.* Tout cela eſt fauſſe monnoye ſpirituelle: Il n'y a dans ſainct Cyprian vn ſeul de ces mots, *du ſigne auec la choſe*: Au contraire ſainct Cyprian declare expreſſément, que l'vnité dont il parle en ce lieu-la, eſt l'vnité que noſtre eſprit acquiert auec l'eſprit, c'eſt à dire, auec la diuinité de Chriſt, par le moyen de celle que nous obtenons auec ſon corps: *Ainſi*, dit-il, *au Sacrement viſible s'introduiſit ineffablement l'eſſence diuine, afin que la Religion fuſt deuote enuers les Sacrements, & que l'accés nous fuſt plus ouuert à la verité, de laquelle les Sacrements ſont le corps, iuſques à la participation de l'eſprit. Non que ceſte vnité* (ſupplé, de la participation de l'eſptit) *paruienne iuſques à la conſubſtantialité de Chriſt, mais iuſques à vne ſocieté tres-eſtroitte: Car le ſeul Fils eſt conſubſtantiel au Pere, & la ſubſtance de la Trinité ne ſe peut ny diuiſer, ny partager.* Or ce qu'il apporte pour raiſon de ſon dire; que le ſeul Fils eſt conſubſtantiel au Pere, & que la ſubſtance de la Trinité ne ſe peut ny diuiſer ny partager, ne monſtre-t'il pas qu'il parle de l'vnité & conſubſtantialité ſelon la diuinité? Le ſieur du Pleſſis fait de là vne ſortie ſur les eſcrits des autres autheurs, pour voir s'il en pourra raffler quelque mot qui ſerue à coniecturer, que changement de nature, ſe prenne pour changement de ſignification. *Beda*, dit-il, *eſcrit*; *Que la nature du pain & du vin, eſt transferée au Sacrement de la chair & du ſang de Chriſt, par la ſanctification ineffable du ſainct Eſprit.* Oüy: mais Beda entend là par le Sacrement du corps de Chriſt, le propre corps de Chriſt: Comme quand ſainct Ambroiſe eſcrit, que Chriſt a ſouffert par le

Gelaſ. contra Eutych.

In Serm. de Epiphan.

Ambr. de fid. lib. 2. cap. 4.

Sacrement de ſon corps, c'eſt à dire, par ſon corps: & comme quand l'œuure que nos aduerſaires intitulent, Concile de Franc-fort, éclos au meſme ſiecle de Beda, dit, *que noſtre Seigneur ne nous a point donné l'image, mais le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang.* Et derechef: *Que Chriſt nous a conferé le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang, & n'a point dict; Cecy eſt l'image de mon corps & de mon ſang, mais, Cecy eſt mon corps & mon ſang.* Dauantage, il n'y a point dans Beda, *la nature du pain*, mais, *la creature du pain.* Le ſieur du Pleſſis corrompt le mot *creatura*, & en fait, *natura*; & outre cela, par faute de bon appareil ou autrement, ſupprime toute la concluſion de ce beau paſſage de Beda, qui eſt telle: *Ainſi ſon corps & ſon ſang n'eſt plus maintenant occis & épandu par les mains des infideles à leur ruine, mais eſt pris par la bouche des fideles à leur ſalut.* Suiuons: *Sainct Cyrille*, dit-il, *eſcrit ſur S. Iean, parlant des eaux du Bapteſme; Qu'elles ſont reformées par l'operation du S. Eſprit en diuine nature.* C'eſt vne viſion: Il y a dans S. Cytille; *Qu'elles ſont reformées par l'operation du S. Eſprit en diuine vertu. S. Ambroiſe* (ajouſte t'il) *eſcrit: Ie n'y recognois point l'vſage de la nature, mais l'excellence de la grace.* Et quand ainſi ſeroit; qui ne ſçait quelle difference il y a entre, eſtre, & eſtre recogneu; & entre, nature, & vſage de nature? Mais ny ſainct Ambroiſe ne dit rien de ce qu'il entend, ny il n'entend rien de ce que dit ſainct Ambroiſe. Car ſainct Ambroiſe ne profere nulle part, qu'il ne recognoiſt point l'vſage de la nature en l'eau du Bapteſme: Autrement comme ſeroit ce Sacrement, ſi l'vſage de la nature de l'eau, qui eſt de lauer le corps, n'y eſtoit recogneu pour deſigner le lauement ſpirituel de l'ame? Mais bien ſainct Ambroiſe dit qu'en la regeneration ſpirituelle des fideles, il ne recognoiſt point l'ordre & le progrez que la nature a accouſtumé d'obſeruer aux generations corporelles, qui eſt que celuy qui eſt engendré, ſorte du corps d'vne femme.

Opus inſcript. Carol. Magn. de imag. lib. 4. cap. 14.

Beda in Serm. de Epiph.

Cyrill. in Ioan. lib. 2. c. 42.

Ambroſ. de iis qui myſt. c. 9.

LE Sieur du Pleſſis retourne de là aux autres allegations de S. Cyprian, eſquelles on ne luy fait pas du tout commettre tant d'impoſtures qu'aux precedentes: CHAP. II.

Pauca tamen ſubſunt priſcæ veſtigia fraudis.

Sainct Cyprian, dit-il, *eſcrit: Le maiſtre meſme nous l'a expoſé; Ces paroles ſont eſprit & vie; le ſens charnel n'y penetre point, ſi la foy n'y vient: Chriſt appelle quelquesfois le Sacrement, c'eſt à dire, le ſigne, ſon corps; quelquesfois ſa chair & ſon ſang, quelquesfois pain, &c. Le pain, pour raiſon de la ſimilitude de la nourriture: le ſang, acauſe de l'effect de la viuification: la chair, acauſe de la proprieté de l'humanité qui a eſté priſe.* Ce ſont trois paſſages de ſainct Cyprian, qu'il tranſpoſe & enchaueſtre à ſa mode les vns au bout des autres, mettant le troiſiéme en la place du ſecond, & l'attachant immediatement à la queuë

du premier. Examinons les donc ſeparément: *Sainct Cyprian*, dit-il, *eſcrit: Le maiſtre meſme l'a expoſé; Ces paroles ſont eſprit & vie; le ſens charnel n'y penetre point.* Il eſt vray: mais voulons-nous voir ſi ſainct Cyprian entend là par l'eſprit, la ſubtilité de l'intelligence, ou la ſimplicité & humilité de la creance? oyons ce qu'il dit au meſme Traitté: *Entre les feſtoyez du banquet du Seigneur, l'homme animal n'eſt point admis: Tout ce que la chair & le ſang diſcle, eſt exclus de ceſte compagnie: Ce que la ſubtilité du ſens humain inuente, n'a aucune ſaueur ny ne profite rien: Tout ce qui ſemble aux Sages de ce ſiecle éloigné de leurs raiſons, ils le reputent à folie, & l'eſtiment déuoyé de la verité.* Ce n'eſt donc pas, ſelon ſainct Cyprian, la ſubtilité de la raiſon, mais la ſimplicité de la creance, qui eſt appellée là, eſprit; Ce n'eſt donc pas la faute de perſpicacité & intelligence naturelle, mais la faute de foy & humilité, pour captiuer noſtre imagination ſous l'authorité de la parole de Dieu, qui eſt appellée là, chair & ſang: Et en ceſte acception Ariſtote meſme, le Philoſophe des Philoſophes, qui eſtoit tout eſprit, tout raiſon & tout entendement, & duquel les Grecs ont dict qu'il trempoit ſa plume de ſens au lieu d'encre; euſt eſté reputé par S. Cyprian, charnel & animal: & toutes ſes raiſons de Phyſique & de Metaphyſique; que les dimenſions ne ſe peuuent entrepenetrer; qu'vn corps ne peut eſtre en pluſieurs lieux; que les accidents ne peuuent ſubſiſter ſans ſujet; euſſent eſté appellées au Dictionnaire de ſainct Cyprian, ou pluſtoſt de Dieu, chair & ſang, c'eſt à dire, raiſons tirées du ſens & de l'apprehenſion naturelle des hommes. Le ſecond paſſage de ceſte rapſodie, eſt: *Chriſt appelle quelquesfois le Sacrement, c'eſt à dire, le ſigne, ſon corps; quelquesfois ſa chair & ſon ſang, quelquesfois pain.* Leſquelles paroles le ſieur du Pleſſis falſifie, non ſeulement en les tranſpoſant, mais en y adiouſtant: Car ceſte clauſe, *c'eſt à dire, le ſigne,* n'eſt point dans le texte de ſainct Cyprian: Le ſieur du Pleſſis l'y inſere de ſa pure grace. Au contraire, que ſainct Cyprian ne puiſſe prendre là le Sacrement pour le ſigne, la propre teneur du texte le monſtre: Car il dit; *Chriſt appelle quelquesfois ce Sacrement ſon corps, quelquesfois ſa chair & ſon ſang, quelquesfois pain, portion de vie eternelle.* Or où eſt-ce que Chriſt appelle ce Sacrement, ſa chair & ſon ſang? & où eſt-ce qu'il le nomme, pain de vie? N'eſt-ce pas au ſixiéme chapitre de ſainct Ieã? Et de qui parle là noſtre Seigneur, quand il dit; *Je ſuis le pain de vie:* Et; *Le pain que ie donneray, eſt ma chair que ie donneray pour la vie du monde:* Et, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous meſmes:* Et derechef; *Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage:* De ſa vraye chair, ou du ſimple ſigne de ſa chair? Cependant dautant que la fin de ce paſſage de ſainct Cyprian a eſté deprauée, comme pluſieurs autres, dont Eraſme ſe plaint, par l'i-

gnorance des Libraires qui liſent: *Hoc Sacramentum aliquando corpus ſuum, aliquando carnem & ſanguinem, aliquando panem Chriſtus appellat, portionem vitæ æternæ: cuius ſecundùm hæc viſibilia corporali communicauit naturæ.* Choſe qui n'a ny ſens, ny conſtruction: I'aduertiray les Lecteurs qu'il le faut reſtituer, en remettant les mots en cét ordre: *Hoc Sacramentum aliquando corpus ſuum, aliquando carnem & ſanguinem, aliquando panem Chriſtus appellat vitæ æternæ: cuius portionem, ſecundùm hæc viſibilia, corporali communicauit naturæ.* Le troiſiéme paſſage de ceſte marquetterie, conſiſte en ces mots: *Le pain, pour raiſon de la ſimilitude de la nourriture: le ſang, à cauſe de l'effect de la viuification: la chair, à cauſe de l'humanité qui a eſté priſe.* Lequel paſſage le ſieur du Pleſſis tranſpoſe non ſeulement de lieu, mais en retranche vne partie, pour changer l'addreſſe & la relation de l'autre. Car voicy comme il y a dans ſainct Cyprian: *Panis eſt, eſca, ſanguis, vita, caro, ſubſtantia, corpus, Eccleſia: corpus, propter membrorum in vnum conuenientiam; panis, propter nutrimenti congruentiam; ſanguis, propter viuificationis efficientiam; caro, propter aſſumptæ humanitatis proprietatem.* Sur la lecture duquel texte i'ay derechef à remarquer deux choſes: L'vne, que ces huict mots, *Panis eſt, eſca, ſanguis, vita, caro, ſubſtantia, corpus, Eccleſia,* ne ſont point quatre propoſitions conſiſtantes chacune à part ſoy de ſon ſujet & de ſon attribut, mais vne ſeule & vnique propoſition conſtituée d'autant d'attributs; dont le ſujet eſt Chriſt. L'autre, qu'au lieu de ce mot, *Eccleſia,* il faut lire *Eccleſiæ,* & que toute la propoſition doit marcher en ceſt ordre: *Il eſt pain, viande, ſang, vie, chair, ſubſtance, corps, à l'Egliſe*: C'eſt à dire, qu'il faut qu'il y ayt ſept attributs en ceſte enonciation, dont les ſix premiers ſoient comme diſtribuez en trois couples, à cauſe que chaque terme ſuiuant eſt vne explication de l'énergie de ſon antecedent: Et pour ce lors que ſainct Cyprian vient à en faire la reſumption, il ſe contente de repeter le premier terme de chaque couple. Les cauſes de ma pretention ſont celles-cy: La premiere, que les raiſons que ſainct Cyprian rendroit de ſes propoſitions, ſeroient autrement ineptes & impertinentes. Car de dire que le pain eſt viande, pour la conuenance qu'il a auec l'aliment; quelle Logique ou Metaphyſique ſeroit celle la? Le pain n'eſt il pas aliment, formellement & par ſa propre nature, & non par conuenance & analogie auec l'aliment? Et tout genre vniuoque n'eſt-il pas dict de chacune de ſes eſpeces, formellement, & non par proportion & analogie? Et de dire tout de meſme, que la chair eſt ſubſtance, à cauſe de la proprieté de l'humanité qui a eſté priſe; cela peut-il receuoir quelque ſens? Mais de dire que Chriſt eſt pain, à cauſe de la conuenance qu'il a auec l'aliment; & qu'il eſt chair, à cauſe de la proprieté de

l'humanité qu'il a priſe; Cela eſt tres-vray & tres à propos. La ſeconde cauſe eſt, que ſainct Cyprian recapitulant derechef ceſte propoſition neuf ou dix lignes apres, applique tous ces attributs à Chriſt, & vſe du mot, *Eccleſiæ*, en datif, & non, *Eccleſia*, en nominatif: *Ipſe enim & panis & caro & ſanguis, idem cibus & ſubſtantia & vita factus eſt Eccleſiæ ſuæ, quam corpus ſuum appellat, dans ei participationem. Luy-meſme*, (dit-il,) *a eſté faict pain & chair & ſang, luy-meſme viande & ſubſtance & vie à ſon Egliſe, laquelle il appelle ſon corps, luy en donnant la participation.* Par leſquelles paroles S. Cyprian nous apprend que Chriſt eſt le ſuject de tous ces termes-la, & que l'Egliſe en eſt l'object. Car quant à ce qu'il propoſe en la premiere theſe, que Chriſt eſt corps à l'Egliſe, c'eſt à dire, que Chriſt par l'Euchariſtie tient à l'Egliſe lieu de corps, & l'Egliſe à luy, lieu de membres inſerez en ce corps; il l'expoſe icy par ces mots: *Laquelle il appelle ſon corps, luy en donnant la participation*: Qui eſt comme s'il diſoit, Que Chriſt par la participation qu'il donne de ſon corps à l'Egliſe, la faict eſtre ſon corps, & luy eſt corps (pour parler ſelon l'échole) cauſalement. Car les Fideles, qui de leur nature ſont pluſieurs, & tous ſeparez corporellement les vns des autres, eſtants aſſemblez par l'Euchariſtie en ce commun principe & tige d'vnité, comme les membres en leur corps, deriuent auſſi de luy par participation l'eſtre & le nom de corps. Ce que Caluin meſme recognoiſt ſur ces mots de l'Epiſtre aux Epheſiens; *Nous ſommes membres de ſon corps, & de ſes os & de ſa chair*; quand il les explique en ceſte ſorte: *Comme Eue*, dit il, *a eſté formée de la ſubſtance de ſon mary Adam, pour luy tenir lieu de partie: Ainſi afin que nous ſoyons vrais membres de Chriſt, nous-nous coagulons en vn corps par la communication de ſa ſubſtance: Subſtantiæ illius communicatione in vnum corpus coaleſcimus.*

CHAP. III. SVIT apres dans l'allegation que le ſieur du Pleſſis fait de ſainct Cyprian: *Aſçauoir entant que le pain commun changé en corps & en ſang, procure la vie & l'accroiſſement de nos corps: par lequel effect à nous accouſtumé, noſtre foy eſt aydée & inſtruitte par argument ſenſible, qu'és Sacrements viſibles eſt l'effect de la vie eternelle, & que nous ne ſommes pas tant vnis à Chriſt par tranſition corporelle que ſpirituelle.* Il n'y a point dans ſainct Cyprian, *Aſçauoir entant que*; Ceſte agraffe eſt de la forge du ſieur du Pleſſis, qui l'y inſere, pour ioindre deux propoſitions ſeparées, & les modifier fauſſement l'vne par l'autre. Le texte de S. Cyprian porte ſans plus: *Ce pain commun changé en chair & en ſang, procure vie & accroiſſement aux corps: & pourtant la foibleſſe de noſtre foy aydée par l'effect accouſtumé des choſes, eſt enſeignée par vn argument ſenſible, que l'efficace de la vie eternelle reſide*, (ou exiſte,) *dans les Sacrements viſibles, & que nous ne ſommes pas tant vnis à Chriſt par tranſi-*

Cyprian. de cœna Dom. Panis iſte communis in carnem & ſanguinẽ mutatus procurat vitam & incre-

tion corporelle que ſpirituelle. Or comment eſt-ce que l'efficace de la vie eternelle peut inexiſter, (*ineſſe,*) és Sacrements viſibles de l'Euchariſtie, s'ils ne ſont que ſignes des aliments de la vie eternelle? Mais le ſieur du Pleſſis fait force ſur ceſte phraſe de ſainct Cyprian; Que nous ne ſommes pas tant vnis à Chriſt par tranſition corporelle que ſpirituelle: car il preſuppoſe que tranſition ne ſignifie là autre choſe qu'vnion. Et quand ainſi ſeroit, à qui nuiroit cela? Dire que l'efficace de la vie eternelle reſide tellement dans les Sacrements viſibles de l'Euchariſtie, que lors que nous les prenons deuëment, nous ne ſommes pas tant vnis à Chriſt par vnion corporelle que ſpirituelle, eſt-ce exclurre l'vnion corporelle de Chriſt & de nous en l'Euchariſtie? N'eſt ce pas au contraire les eſtablir toutes deux, bien qu'auec profeſſion de deferer le principal lieu à la ſpirituelle? Sainct Hierome dit que ſainct Pierre & ſainct André eſtoiét freres, non tãt de chair que d'eſprit, *non tam carne quàm ſpiritu*: Veut-il pour cela nier la fraternité corporelle qui eſtoit entr'eux, ou bien la confirmer, mais y adiouſter & preferer la ſpirituelle? Il dit que le Seigneur faiſoit encore iuſques à ſon temps des miracles par les Apoſtres, non tant en la gueriſon des corps, qu'en la ſaluation des ames: Veut-il pour cela exclurre du nombre des miracles Apoſtoliques, la gueriſon des maladies corporelles, ou bien y adiouſter & preferer celle des maladies ſpirituelles? Le ſieur du Pleſſis pourſuit, & dit: *Et ceſte conionction, ſainct Cyprian l'explique en diuerſes façons: Elle ne meſle point* (dit-il) *les perſonnes; elle n'vnit point les ſubſtances; elle aſſocie les affections; elle allie les volontez.* A ces paroles, qui ſont & eſcrites à la ſuitte d'vn autre paſſage, & dittes ſur vn autre propos que celuy pour qui le ſieur du Pleſſis les cite, il a déja eſté reſpondu cy-deſſus, que ſainct Cyprian traitte là de l'vnité que nous acquerons auec la diuinité de Chriſt par le moyen de ſon corps; & declare que ceſte vnion de nous & de la diuinité de Chriſt, ne paruient pas iuſques à nous rendre conſubſtantiels en la ſubſtance de la Trinité auec luy. Le ſieur du Pleſſis fait dire tout d'vn trait à ſainct Cyprian: *Manger la chair, boire le ſang*, dit-il, *noſtre maiſtre nous l'a appris; c'eſt demeurer en luy: ceſte manſion, c'eſt vne manducation: ce demeurer en luy, c'eſt vn manger: ce boire, c'eſt vne incorporation: ceſte incorporation, c'eſt vne vnion de volontez & d'affections à ſon obeyſſance: ce qu'eſt la viande à la chair, cela meſme eſt la foy à l'ame, la parole à l'eſprit*, &c. A toutes leſquelles clauſes qu'il murile, tranſpoſe & confond comme il luy plaiſt, ie reſponds derechef, qu'elles ne ſont aucunement couchées, ny à la ſuitte, ny ſur le propos des lieux pour leſquels il les allegue. Car ſainct Cyprian parle là de la manducation ſpirituelle du corps de Chriſt, qu'il dit deuoir eſtre adiouſtée à la corporelle: & afin que

mentum corporibus; idcóque ex conſuetо rerum effectu fidei noſtræ adiuta infirmitas ſenſibili argumento edocta eſt, viſibilibus ſacramentis ineſſe vitæ æternæ effectũ, & nõ tam corporali quàm ſpiritali tranſitione Chriſto nos vniri.

Hieron. in Matt. cap 10.

Ibid. cap. 13.

Pag. 783. *Idem de cœna Dom.* Noſtra verò & ipſius coniunctio nec miſcet perſonas, nec vnit ſubſtantias, ſed affectus conſociat & confœderat voluntates.

les Lecteurs ne s'abuſent point en ce changement de propos, affiche au deuant de ſa digreſſion, ceſte briéue preface, pour ſeruir cõme de pont & de paſſage d'vn diſcours à l'autre, & preparer les lecteurs, apres auoir eſté inſtruicts de la manducation corporelle, à oüyr parler de la ſpirituelle: *A nous donc*, dit-il, *pour leſquels le ſang de Chriſt a eſté offert en la Croix, & leſquels ce ſingulier Sacrifice excedant toutes victimes, a reconciliez à Dieu; Chriſt luy-meſme grand Echanſon, nous a preſenté ceſte coupe, & nous a enſeignez que non ſeulement nous-nous oignions exterieurement de ce ſang, mais auſſi que nous en ſoyons munis interieurement en noſtre ame, par vne toutepuiſſante aſperſion.* Or quelle eſt ceſte aſperſion interieure qui ſe fait dans l'ame, & en quoy elle conſiſte; c'eſt ce qu'il entreprend de deſcrire peu apres, par les paroles cottées cy-deſſus. Le ſieur du Pleſſis continuë de faire dire à ſainct Cyprian: *Et pourtant* (combien qu'il n'y ayt point dans ſainct Cyprian, *Et pourtant*, & que ce paſſage n'ayt aucune continuité auec le precedent) *nous n'aiguiſons pas nos dents pour manger*; (Il y a dans S. Cyprian, *pour mordre*;) *mais en ſincere foy nous rompons le ſainct pain, & le partiſſons: nous diſtinguons le diuin de l'humain, & neantmoins le conioignons, confeſſants vn ſeul Dieu & homme: meſmes eſtants faicts ſon corps, nous ſommes attachez & vnis à luy, & par le Sacrement, & par la choſe du Sacrement.* Et à qui en veut cela? Sainct Cyprian, dit-il, eſcrit que les Fideles de ſon temps n'aiguiſoient pas les dents pour mordre, quand ils prenoient l'Euchariſtie. Auſſi ne faiſons-nous pas nous: Car nous ne venons pas à ce ſacré feſtin auec vn appetit corporel, ny auec vn deſir de remplir noſtre ventre, & ſeruir à l'indulgence temporelle de la chair, mais auec vne faim ſpirituelle, & vn deſir de nous ſanctifier de la qualité, & non pas nous ſaouler de la quantité de ceſte viande, qui exiſte & opere tout autant en peu qu'en beaucoup: *Neque qui plus collegit, habet amplius: neque qui minus parauit, reperit minus.* Et pourtant encore que nous la prenions auec le corps, neantmoins nous ne l'appetons, ny ſauourons, ny briſons, ny digerons auec le corps; car elle eſt inſenſible, indiuiſible, inconſumptible; mais auec l'ame qui ſupplée ſelon ſa maniere tous ces offices, pour rendre vtile par ſon moyen la manducation, qui par le moyen du corps a eſté renduë verirable. Le ſieur du Pleſſis retourne finalement de là d'où il eſtoit party, aſçauoir, au traicté de l'onction du Chreſme, & en produit ces paroles: *En ceſte table où le Seigneur participa le dernier feſtin auec ſes Apoſtres, il leur donna de ſes propres mains le pain & le vin: mais il liura ſon corps aux mains des ſoldats, pour eſtre nauré en la Croix; afin que la vraye ſincerité, & ſincere verité, plus ſecrettement imprimée aux Apoſtres, expoſaſt aux Gentils comme le pain & le vin ſont la chair & le ſang; & en quelles façons*

Exod. 16.

les cauſes conuiennent aux effects, & diuers noms ou eſpeces ſont reduittes à vne meſme eſſence, & les choſes ſignifiantes & les ſignifiées ſont appellées de meſmes noms. Auquel paſſage ſi le ſieur du Pleſſis s'eſtoit ſouue- *Pag. 800.*
nu de prattiquer la regle qu'il donne luy-meſme, aſçauoir, qu'il faut expliquer les choſes que les Peres diſent en paſſant, par les lieux où la matiere a ſon ſiege; Il n'auroit pas expoſé ce que ſainct Cyprian eſcrit de l'Euchariſtie au traitté de la cene du Seigneur, par ce qu'il en dit au traitté de l'onction du Chreſme: mais bien au contraire, ce qu'il touche de ce Sacrement au traitté de l'onction du Chreſme, par ce qu'il en eſcrit au traitté expres de la Cene du Seigneur. Afin donc de proceder auec luy ſelon ſes propres maximes, & interpreter l'obſcurité pretenduë de ce paſſage eſtranger, & ſitué hors de ſon élement, par les diſcours que ſainct Cyprian fait de propos deliberé au traitté de l'Euchariſtie; i'en expliqueray le premier periode, ainſi: *En la table où noſtre Seigneur fit les Apoſtres participants de ſon dernier feſtin; Il leur donna* (ſelon la forme viſible) *de ſes propres mains du pain & du vin.* Car qu'il y faille ſuppléer ceſte gloſe, *ſelon la forme viſible*; le traitté expres de la Cene du Seigneur nous l'apprend, qui dit, parlant des Apoſtres; *Ils auoient mangé & beu du meſme pain ſelon la forme viſible.* Et derechef: *Le pain que noſtre Seigneur donnoit aux Apoſtres, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance du Verbe, fut faict chair.* Par leſquelles paroles il appert euidemment, que quand ſainct Cyprian profere que noſtre Seigneur donna pain & vin à ſes Apoſtres, il veut qu'on entende que c'eſtoit pain & vin ſelon l'effigie & la forme viſible: mais que ſelon la verité de l'eſſence & de la nature, c'eſtoit chair & ſang. Et encore plus manifeſtement au diſcours du Sacrement du calice, lors qu'il interprete ces paroles, *pain & vin*, par celles cy, *chair & ſang*, & eſcrit que noſtre Seigneur offrit à Dieu pain & vin, c'eſt à dire, (adiouſte-t'il,) ſon corps & ſon ſang. Mais à quoy chercher ailleurs ce qui ſe peut prendre du lieu meſme? Car au propre traitté de l'onction du Chreſme, ne nous prepare-t'il pas dés le commencement à entendre que le pain & le vin dont il veut parler, ſont le pain celeſte & le vin de la vigne incorruptible, quand il dit, parlant du pain: *Auiourd'huy nous a eſté premierement conſignée la fraction du pain, & la table de l'Egliſe a appoſé à manger aux hommes le pain des Anges:* Et parlant du calice, *Chriſt a eſtably les Preſtres, auſquels il a baillé à* [a] *conſacrer & diſtribuer le calice, touſiours plein de l'abondance inépuiſable de ſon ſang, par l'aſperſion & communion duquel, & dedans & dehors, nos cœurs & nos corps ſont purifiez?* Pourquoy donc n'expliqueray-je icy ces paroles de ſainct Cyprian, ſuiuant l'intelligence que luy-meſme leur preſcrit par tout; aſçauoir, que c'eſtoit pain & vin ſelon la forme viſible, & chair & ſang ſelon la nature & verité inuiſible?

[a] ou *conſerner*

Et principalement quand ie voy qu'il adiouſte incontinent apres; *Afin que la ſincere verité & vraye ſincerité plus ſecrettement imprimée és Apoſtres, découuriſt aux nations comme elle eſtoit vin & pain, & chair & ſang?* Car à cauſe dequoy faire mention de ceſte verité, plus ſecrettement imprimée és Apoſtres, ſinon pour monſtrer qu'il ne faloit pas iuger ce pain & ce vin à la forme externe & viſible; mais à la verité occulte & inuiſible, qui auoit eſté ſecretement reuelée aux Apoſtres? Et quant à l'autre partie contentieuſe de ce paſſage, qui eſt, que les choſes ſignifiantes & les ſignifiées, ſont cenſées ſous meſmes noms, *ſignificantia & ſignificata iiſdem vocabulis cenſentur*, d'où en pouuõs-nous mieux tirer l'interpretation, que du meſme ſainct Cyprian, qui nous apprend au traitté expres de la Cene du Seigneur, que les choſes ſignifiantes eſtoient les Sacrements de Melchiſedech, & les choſes ſignifiées, les Sacrements de Chriſt? *Maintenant*, dit il, *viennent en auant les Sacrements ſignifiez iadis dés le temps de Melchiſedech: & le ſouuerain Sacrificateur, aux enfants d'Abraham faiſants ſes œuures, profere pain & vin; Cecy, dit-il, eſt mon corps: Significata olim à tempore Melchiſedech prodeunt Sacramenta: & filijs Abrahæ, facientibus opera eius, ſummus Sacerdos panem profert & vinum, Hoc eſt, inquit, corpus meum.* Et au traitté du Sacrement du calice: *Or que Melchiſedech*, dit-il, [a] *portaſt la figure de Chriſt, le ſainct Eſprit le declare és Pſeaumes, diſant au Fils en la perſonne du Pere: Je t'ay engendré deuant l'Aurore; tu es Preſtre eternellement ſelon l'ordre de Melchiſedech. Lequel ordre certes eſt ceſtuy-cy, venant de ce Sacrifice-la, & deſcendant de ce que Melchiſedech fut Sacrificateur du Dieu ſouuerain, qu'il offrit pain & vin, qu'il benit Abraham. Car qui eſt plus Sacrificateur du Dieu ſouuerain, que noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, qui a offert Sacrifice à Dieu ſon Pere, & offert ceſtuy-la meſme que Melchiſedech auoit offert, c'eſt à dire, le pain & le vin, aſçauoir, ſon corps & ſon ſang?* Et vn peu apres: [b] *Afin donc qu'en l'hiſtoire de Geneſe la benediction ſe peuſt deuëment celebrer par Melchiſedech à l'endroit d'Abraham, l'image du Sacrifice de Chriſt precedaauparauant, conſtituée en pain & en vin: laquelle choſe le Seigneur parfaiſant & accompliſſant, offrit le pain & le calice meſlé de vin, & luy qui eſtoit la plenitude, remplit la verité de l'image prefigurée.* Et ainſi apres S. Cyprian parlent tous les autres Peres: *Nous cognoiſſons*, dit ſainct Ambroiſe, [c]

Cypr. de cœna Dom.

a *Cypr. de Sacram. calic. epiſt. 63.* Quòd autẽ Melchiſedech typum Chriſti portaret, declarat in Pſalmis Spiritus ſanctus ex perſona Patris ad Filiũ, dicens, Ante Luciferum genui te; tu es Sacerdos in æternum ſecundùm ordinem Melchiſedech. Qui ordo vtique hic eſt de ſacrificio illo veniẽs & inde deſcendẽs, quòd Melchiſedech ſacerdos Dei ſũmi fuit, quòd panem & vinum obtulit, quòd Abraham benedixit. Nam quis magis ſacerdos Dei ſummi, quàm Dominus noſter Ieſus Chriſtus, qui ſacrificium Deo patri obtulit, & obtulit hoc idem, quod Melchiſedech obtulerat, ſuum ſcilicet corpus & ſanguinem?

b *Ibidem.* Vt ergo in Geneſi per Melchiſedech ſacerdotem benedictio circa Abraham poſſet ritè celebrari, præcedit antè imago ſacrificij Chriſti, in pane & vino ſcilicet conſtituta; quam rem perficiens & adimplens Dominus, panem & calicem mixtum vino obtulit, & qui eſt plenitudo, veritatem præfiguratæ imaginis adimpleuit. c *Ambroſ. de Sacram. lib. 5.*

que

que la figure de ces Sacrements precedá au temps d'Abraham, quand Melchiſedech offrit Sacrifice. Et ſainct Hieróme: *Dés-lors Melchiſedech offrit pain & vin, & dedia le myſtere Chreſtien au corps & au ſang du Sauueur.* Et derechef: *Noſtre myſtere eſt ſignifié au mot d'ordre, n'eſtant plus queſtion d'immoler les victimes irraiſonnables, par Aaron, mais d'offrir le pain & le vin, c'eſt à dire, le corps & le ſang du Seigneur Jeſus, Myſterium noſtrum in verbo ordinis ſignificatur, nequaquam irrationalibus victimis per Aaron immolandis, ſed oblato pane & vino, id eſt, corpore & ſanguine Domini Ieſu.* Et ſainct Auguſtin: *Là premierement apparut le Sacrifice qui eſt maintenant offert par les Chreſtiens à Dieu, ſur toute la face de la terre.* Et derechef: *Le Sacrificateur mediateur du nouueau Teſtament, nous exhibe ceſte table ſelon l'ordre de Melchiſedech, de ſon corps & de ſon ſang.* Et Primaſius: *Chriſt offrit non les victimes Legales, mais à l'exemple de Melchiſedech, pain & vin, c'eſt aſçauoir, ſa chair & ſon ſang.* Et Alcuinus: *Le Sacrifice de Melchiſedech eſtoit vne ſi vraye ſignification du Sacrifice de Chriſt, que de là il a eſté prophetizé: Tu es Sacrificateur eternellement ſelon l'ordre de Melchiſedech: Sacrificium Melchiſedech tam vera erat ſignificatio Sacrificij Chriſti, vt inde prædictum ſit: Tu es Sacerdos in æternum ſecundùm ordinem Melchiſedech.*

Hier. ad Marcell.

Hier. quæſt. in Genes.

Aug. de ciuit. li. 16.

Ibid. lib. 17.

Primaſ. in ep. ad Hebr. c. 5.

Alcuin. de diuin. offic.

Mais pour les autres autheurs n'importe: Il ſuffit que le meſme ſainct Cyprian, & au meſme liure dont eſt priſe l'objection, nous apprend que les Sacrements de Melchiſedech eſtoient les choſes ſignifiantes, & les Sacrements de Chriſt les choſes ſignifiées: Car le traitté de la Cene du Seigneur, & celuy du Chreſme, qui ſuit peu apres, ne ſont point deux œuures ſeparez, mais deux chapitres d'vn meſme liure, comme il paroit par la preface, & encore ſi proches l'vn de l'autre qu'il n'y a qu'vn bref chapitre entre-deux. Combien que quand ſainct Cyprian ne nous ouuriroit point luy-meſme la porte de ceſte interpretation, la propre ſuitte du texte obligeroit les Lecteurs de la rechercher. Car quelle apparence y a-t'il, que Chriſt ayt donné le pain en la table, afin de monſtrer de quelle façon le pain qu'il donnoit, eſtoit ſon corps? Vn homme pourueu de ſens, peut-il imaginer, que noſtre Seigneur ayt faict vne action, pour reſoudre vne difficulté qui ne naiſſoit que de ſon action meſme? De donner ſon corps ſous l'eſpece du pain, pour éclaircir vne queſtion prouenuë de quelque autre occaſion precedente; comme pour expoſer à raiſon dequoy ſon corps en la Loy auroit eſté promis & ſignifié par le pain; c'eſtoit choſe tres-conuenable: Mais d'appeller le pain, ſon corps, afin de monſtrer, en ce faiſant, pourquoy il l'appelloit ſon corps, c'eſt à dire, afin de reſoudre par ceſte action-la vne queſtion qui ne prenoit ſon origine que de ceſte action-la meſme; n'euſt-ce pas eſté faute de iugement? Et de reſpondre que l'aduerbe, *afin*, ſe refere conioinctement à l'action de la Cene, & à celle de la Croix; c'eſt toujours

la meſme choſe: Car l'action par laquelle noſtre Seigneur donna le pain à ſes Apoſtres, ne peut auoir eſté faitte ny ſeparément, ny conjointement, ny comme moyen total, ny comme moyen partial, pour declarer en quelle façon le pain qu'il donnoit, eſtoit ſon corps. Et de dire que l'aduerbe, *afin*, ne ſe rapporte, ny ſeparément, ny conjointement, à l'action de la Cene, mais ſeulement à celle de la Croix; & que le ſens du paſſage eſt, que noſtre Seigneur apres auoir donné le pain en la table, liura ſon corps en la Croix, afin de monſtrer lors par quelle raiſon les choſes ſignifiantes auoient emprunté le nom des ſignifiées; outre ce que toutes les clauſes qui ſuyuent ceſt aduerbe la, y repugnent, & importent vne relation directe & neceſſaire, auſſi bien à l'action de la Cene, comme à celle de la Croix; il y aura toujours vne manifeſte impertinence: Car quiconque afferme que noſtre Seigneur a faict quelque action, pour mõſtrer acauſe dequoy les choſes ſignifiantes & les ſignifiées ont eſté cenſées ſous meſmes noms, ſ'oblige neceſſairement à preſuppoſer quelque autre cauſe de ceſte communication de noms, que la ſimple ſignification des ſignes: Autrement il tomberoit au vice que les Dialecticiens appellent, *nugation*, n'alleguant autre choſe pour raiſon ou explication de ſa propoſition, que ce qui eſt diſertement exprimé par ſa propoſition meſme; c'eſt à dire, n'apportant autre moyen pour monſtrer en quelle façõ ou acauſe dequoy ce qui ſignifioit le corps de Chriſt, eſtoit le corps de Chriſt; ſinon vne ſimple preuue qu'il ſignifioit le corps de Chriſt. Au moyen dequoy, en quelque ſens que l'on tourne ce paſſage, on n'en tirera iamais vne conſtruction nette & entiere, ſi on ne refere ces mots, *ſignificantia*, & *ſignificata*, aux meſmes termes auſquels ſainct Cyprian les venoit de referer au traitté de la Cene du Seigneur, aſçauoir, aux Sacrements de Melchiſedech & aux Sacrements de Chriſt; & ſi on ne preſuppoſe que ſon intention eſt de dire, Que noſtre Seigneur diſtingua les eſpeces de ſon ſacrifice en la table & en la Croix, donnant neantmoins vne meſme choſe ſous les vnes & ſous les autres, afin de mõſtrer acauſe dequoy le Sacrifice de Chriſt, qui conſiſtoit de ſon corps & de ſon ſang, auoit eſté cenſé ſous le meſme nom & meſme genre de Sacrifice, que celuy de Melchiſedech, qui conſiſtoit de pain & de vin; aſçauoir, daurant que noſtre Seigneur deuãt que d'offrir ſon corps & ſon ſang ſous leurs propres eſpeces en la Croix, les auoit offerts en la table ſous eſpeces de pain & de vin, & auoit ramaſſé enſemble l'vn & l'autre Sacrifice, le ſignifiãt & le ſignifié, la figure & la verité, celuy du Melchiſedech terreſtre, & celuy du Melchiſedech celeſte. Le ſens donc de tout ce paſſage de S. Cypriã, eſt celuy qui s'enſuit: *En la table*, dit-il,[a] *où noſtre Seigneur rẽdit les Apoſtres participãts de ſon dernier feſtin, il leur dõna de ſes propres mains le pain & le vin*, c'eſt à dire, le pain & le vin communs, ſelon

a *Cyprian. de vnctione chriſmatis.* Dedit itaque Dominus noſter in menſa, in qua vltimum cum Apoſtolis

l'effigie & la forme viſible, mais ſelon la verité inuiſible, le pain & le vin, eõmme dit le meſme ſainct Cyprian, [a] ehangez de nature, & par la toute-puiſſanee du Verbe faicts ehair & ſang: *Et en la croix liura ſon corps* (e'eſt à dire, ſous la propre forme viſible, & paſſible de eorps) *pour eſtre nauré par les mains des ſoldats, afin que la ſyncere verité & vraye ſyncerité, plus ſecrettement imprimée és Apoſtres, expoſaſt aux nations, comme le vin & le pain eſtoient la chair & le ſang:* (ou, ſi l'on veut ſuiure abſolument la conſtruction de la Grammaire, *comme elle eſtoit & vin & pain, & chair & ſang*: Car il y a, *eſſet*, & non, *eſſent*: Et d'ailleurs le vin y eſt oppoſé à la ehair, & le pain au ſang:) *Et par quelles raiſons les cauſes conuenoient aux effects*: e'eſt à dire, par quelles raiſons les Sacrements de Melchiſedeeh, qui eſtoient les eauſes typiques & exemplaires des Saeerements de Chriſt; (à l'oecaſion dequoy auſſi S. Ambroiſe [b] appelle Melchiſedeeh, autheur des Saeerements Euangeliques,) eonuenoient & ſe reneontroient auec eux. Car l'accompliſſement des Sacrements de Melehiſedeeh eſtoit la eauſe exemplaire & finale, pour laquelle Chriſt donnoit ſon eorps & ſon ſang ſous l'eſpece du pain & du vin, afin que l'Eſcriture qui auoit prophetizé, qu'il deuoit eſtre Sacrificateur ſelon l'ordre de Melehiſedech, fuſt aeeomplie, & que luy, eõme dit S. Cyprian, [c] qui eſtoit la plenitude, rempliſt la verité de l'image prefigurée. *Et à cauſe dequoy diuers noms ou eſpeces, eſtoient reduittes à vne meſme eſſence: & les choſes ſignifiantes & les ſignifiées, eſtoient cenſées par meſmes noms*: c'eſt à dire, acauſe dequoy les Sacrements de Chriſt, qui eſtoient les ehoſes ſignifiées, auoient eſté entrollez en l'ordre des Sacrifices, ſous le nom de eeux de Melchiſedech: lequel ordre, dit ailleurs le meſme S. Cyprian, [d] *vient de ce Sacrifice-la. & deſeend de ce que Melchiſedech fut Sacrificateur du Dieu Souuerain, qu'il offrit pain & vin, qu'il benit Abraham. Car qui eſt* (ajouſte-t'il) *plus Sacrificateur du Dieu ſouuerain que noſtre Seigneur Ieſus qui a offert Sacrifice à Dieu ſon Pere, & offert ceſtuy-la meſme que Melchiſedech auoit offert, c'eſt à dire, le pain & le vin, aſçauoir ſon corps & ſon ſang?* Bien ſçay-je qu'au traitté de la Cireoneiſion de Chriſt, S. Cyprian entend en general, par les ehoſes ſignifiantes, tant les figures de la Loy de nature, que de la Loy Moſaïque: & dit des vnes & des autres, *Que les choſes ſignifiantes n'ont pas eu pleine & entiere force, iuſques à ce qu'on ſoit venu à la choſe meſme qui eſtoit cachée par le voile des figures.* Bien ſçay-je outre cela, qu'en vn autre diſeours, le meſme S. Cyprian eſtant tombé par incident ſur le propos de l'Euchariſtie, appelle choſes ſignifiantes & ſignifiées, les Sacrements Moſaïques & Euangeliques, en la eonuenanee deſquels il dit, que Chriſt, pierre angulaire, a eſté honoré. Mais il eſtoit queſtion en ce lieu-la, de cõſiderer l'Euchariſtie, comme aeeompliſſement de la Paſque Legale: Là où icy il la eontemple comme relatiue à la confection du Chreſme,

participauit conuiuiũ, propriis manibus panem & vinũ: in cruce verò manibus militũ corpus traditũ vulnerandũ, vt in Apoſtolis ſecretiùs impreſſa ſyncera veritas, & vera ſyncerítas exponerer gentibus; quomodo vinum & panis caro eſſet & ſanguis, & quibus rationibus eausæ effectib. conuenirent, & diuerſa nomina, vel ſpeeies, ad vnam reduceerentur eſſentiam, & ſignificantia & ſignificata eiſdem vocabulis cenſerentur.

a *Cypr. de Can. Dom.*
b *Ambr. de Sacr. lib. 4.*
c *Cypr. de Sac. cal.*
d *Ibidem.*

qui ſe faiſoit dés-lors en l'Égliſe le meſme iour de l'inſtitution de l'Euchariſtie, pour monſtrer que le Sacerdoce Chreſtien auoit pris ſon origine de la cõmiſſion de conſacrer & offrir le corps de Chriſt. Or conſiderant l'Euchariſtie en ce ſens-la, c'eſt à dire, comme vne initiation du Sacerdoce Chreſtien, & vne tranſlation de la Preſtriſe Aaronique à l'Euangelique, il ne la pouuoit confeter auec aucune des anciennes figures, qu'auec celle du Sacrifice de Melchiſedech. Bien ſçay-je derechef, que S. Cyprian, au partir de ceſt autre lieu, venant à ſe reſtreindre de la conference des deux Paſques, à la ſeule Paſque Euangelique, dit, que ce qui eſt veu, eſt cenſé le corps de Chriſt: Mais il ajouſte, *& nomine & virtute*: Et là & par tout ailleurs, fait vne ſi manifeſte profeſſion de la realité de ceſte doctrine, & nommémenr au traitté exprés de l'Euchariſtie, que Pietre Martyr eſt contraint de dire, qu'il parle durement: *Cyprianus, inquit, videtur loqui durius.* Et partant pour proceder auec le ſieur du Pleſſis ſelon ſes propres regles, nous le renuoyerons de ceſt incidenr, au lieu où la matiere de l'Euchariſtie a principalemenr ſon ſiege, aſçauoir au ttaitté de la Cene du Seigneur: & conrre rous ſes paſſages armez à la legere, oppoſerons ces deux propoſitions fermes, ſolides & caregoriques: *Panis iſte quem Dominus diſcipulis porrigebat, non effigie, ſed natura mutatus, omnipotentia Uerbi factus eſt caro.* Ce pain, que le Seigneur donnoit à ſes Diſciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance du Verbe, eſt faict chair. Et derechef: *Integer erogatur; diſtributus non demembratur; incorporatur, & non iniuriatur; recipitur, & non includitur: Il eſt donné par parties, & demeure tout entier; Il eſt diſtribué, & n'eſt pas demembré; Il entre dans nos corps, & ne ſouffre point d'iniure; Il eſt receu, & n'eſt point enclos.*

Hic murus aheneus eſto.

Petr. Mart. in loc. com. art. de Euchariſt.

Cyprian.

LE CONCILE DE NICEE,

AVTHEVR IX.

LE CONCILE DE NICEE l'an de la mort de Chriſt 291. de la Natuité 325.

APRES marche, ſelon l'ordre du ſieur du Pleſſis, le premier Concile de Nicée, celebré l'an de la morr de Chriſt, 291. duquel il cite vn Canon, qu'il dit eſtre produit de la Bibliorheque du Pape. Ce que ſ'il fait pour aurhoriſer la traduction Latine de Piſanus, & remarquer qu'elle a eſté priſe ſur le propre exẽplaire du Vatican, il a raiſon: Si au cõtraire, il le dit pour infirmer l'authorité de ce Canon, & inſinuër qu'il ne ſe trouue qu'en la Bibliotheque du Pape, il ſe

trompe : Car long temps deuant la verſion de Piſanus, Caluin & Pierre Martyr l'auoient allegué. Il eſt extraict d'vn liure intitulé, Recueil des actes du Concile de Nicée, *σύλλογμα τῶν ἐν τῇ νικαίᾳ πεπραγμένων*, faict par vn autheur Grec, nommé Gelaſe, de Ceſarée en Paleſtine, qui eſcriuoit du temps de l'Empereur Zenon, il y a plus d'onze cents ans : Lequel recueil ſe trouue en toutes les celebres Librairies d'Orient: Et feu Monſieur l'Eueſque d'Acqs, Ambaſſadeur en ces regions-la, Prelat fort qualifié, en apporta vn manuſcrit Grec de Conſtantinople, pris de la propre Bibliotheque du Patriarche, que Monſieur de Noüailles ſon neueu m'a donné, lequel le ſieur de l'Eſcale, grand Argus en l'antiquité des ſtyles, a eu long tẽps entre les mains, comme luy-meſme me l'a témoigné. Et Photius [a] Patriarche de Conſtãtinople, qui viuoit il y a plus de ſept cents ans, homme exact & iudicieux, &, ſi l'on veut croire Beze, [b] égal à toute l'antiquité, afferme dés ſon temps, en auoir leu trois anciens exemplaires, deux ſans inſcriptions du nom de l'autheur, & le troiſiéme auec le tiltre de Gelaſe de Ceſarée en Paleſtine : & en cette les particularitez toutes conformes à celles des copies qui nous reſtent encore maintenant: voire entre autres rapporte, que tous les trois contenoient qu'Oſius qui preſida au Concile de Nicée, eſtoit Legat du Pape Sylueſtre: qui eſt poſſible la cauſe qui donne martel de ce liure au ſieur du Pleſſis; en laquelle neantmoins Photius eſtoit teſmoin exempt de tout ſoupçon : Car ce fut luy qui pour obtenir le Patriarchat de Conſtantinople, commença le premier le ſchiſme & la reuolte de l'Egliſe Grecque contre la Romaine, qui dure encore auiourd'huy. Mais cela ſoit dict de l'authorité de l'exemplaire : venons à la citation du Canon : *En ceſte diuine table*, (dit le Concile aſſez mal tourné par le ſieur du Pleſſis;) *ne ſoyons icy baſſement attentifs au pain propoſé & à la coupe : mais en éleuant noſtre entendement, entendons par foy, que l'Agneau de Dieu qui oſte les pechez du monde, eſt ſur ceſte table, immolé par les Preſtres, ſans immolation*, (il deuoit dire, Sacrifié ſans occiſion,) *& que nous prenants veritablement ſon precieux corps & ſang, croyons que ce ſont les ſymboles de noſtre reſurrection : C'eſt pourquoy nous n'en prenons pas beaucoup, afin que nous cognoiſſions que ce n'eſt pas pour nous emplir, mais pour nous ſanctifier*. De là le ſieur du Pleſſis fait ſix obiections : La premiere, [c] que ce Canon eſt intitulé, De la table diuine, & du myſtere du corps & du ſang du Seigneur. Comme ſi les Grecs auoient vn autre mot pour ſignifier Sacrement, que myſtere : Et comme ſi S. Damaſcene [d] n'intituloit pas le chapitre qu'il eſcrit de l'Euchariſtie, DES SAINCTS ET IMMACVLEZ MYSTERES DE CHRIST, & ne crioit pas neantmoins au meſme chapitre, Le pain & le vin ne ſont pas la figure du corps & du ſang du Seigneur; ja ainſi ne ſoit; mais le propre corps deïfié du Seigneur : Car le Sei-

a *Phot. in bibl. in titul. τῶν ἐν τῇ νικαίᾳ πεπραγ.* *Beza Hebr. 9. & alibi.*

Pag. 785.

c *Pag. 782.*

d *Damaſc. de orth. fide lib. 4: cap. 13.* Οὐκ ἔστι πῶμα ἁφὴ ἢ ὄψις, τῷ σώματι ἢ αἵματι τοῦ Χριστοῦ· ἀλλ' ἄρτος τὸ σῶμα τοῦ κυρίου πεπωμένον, ἀντὶ τοῦ κυρίου πάντως, τοῦτο μὲν ἴδιον, οὐ πῶμα τοῦ σώματος, ἀλλὰ τὸ σῶμα· καὶ οὐ πῶμα τοῦ αἵματος, ἀλλὰ τὸ αἷμα.

gneur a dict, Cecy eſt, non la figure de mon corps, mais mon corps: ny, la figure de mon ſang, mais mon ſang. Et comme ſi le meſme Concile de Nicée n'appelloit pas au prochain Canon d'apres ceſtuicy, l'œconomie de la chair de Chriſt, myſtere : τὸ τῆς σαρκὸς οἰκονομίας μυστήριον: Auquel cas ſi la regle du ſieur du Pleſſis auoit lieu, il faudroit interpreter l'article de l'incarnation de Chriſt, allegoriquement. Et bref, comme ſi le mot, *myſtere*, ne ſignifioit pas en matiere de Religion, toute choſe occulte, ſoit occulte acauſe de l'impoſſibilité de la comprendre, ſoit occulte acauſe de la façõ de l'exprimer, ſoit occulte acauſe des voiles ſous leſquels Dieu l'exhibe, ſoit occulte acauſe de l'obligation de la celer & tenir ſecrete. Qui eſt vne des raiſons entre autres pourquoy Nicetas, graue autheur Grec, témoigne que l'Euchariſtie eſt appellée myſtere, quand il eſcrit, parlant de quelques heretiques Otientaux, qui diſputoient que le corps de Chriſt eſtoit corruptible en l'Euchariſtie; *Qu'il leur euſt fallu impoſer ſilence; afin*, dit-il, *que le myſtere redeuinſt myſtere*, Ὡς ἂν τὸ μυστήριον αὖθις μυστήριον. La ſecõde obiection eſt; Que le Concile nous exhorte de n'eſtre point baſſement attentifs au pain & au calice. Il y a dans le Grec, μὴ ταπεινῶς προσέχωμεν τῷ προκειμένῳ ἄρτῳ καὶ τῷ ποτηρίῳ, *Ne nous preſentons point auec vne baſſe penſée, au pain & au calice propoſé*: Ne les conſiderons point baſſement, (car le ſieur du Pleſſis luy-meſme, en S. Cyrille de Hieruſalem, tourne, προσέχειν, conſiderer,) C'eſt à dire; Comme ainſi ſoit que le pain qui nous eſt propoſé en la table de l'Euchariſtie, ayt deux ſortes d'eſtre, l'vne externe, accidentale & viſible; par laquelle, à nos ſens & ſelon le iugement de la chair, il eſt pain caduque & corruptible; & l'autre interne, eſſentielle & inuiſible, par laquelle, à noſtre Foy & ſelon la verité de la choſe, il eſt pain celeſte & incorruptible, aſçauoir, le corps de Chriſt: n'y venons point auec ceſte baſſe imagination, de penſer que ce ſoit ce qui apparoit à nos yeux: mais croyons que ſur ceſte ſacrée table eſt giſant l'Agneau de Dieu, celuy qui oſte les pechez du monde, & que c'eſt vetitablemẽt ſon corps & ſon ſang que nous prenons. La troiſiéme obiection eſt, Que le Concile dit, qu'il faut éleuer noſtre entendemẽt. A quoy le ſieur du Pleſſis ajouſte peu apres, que cela meſme nous eſtoit recommandé par les anciennes Liturgies, en ces termes, *Surſum corda*, ἄνω τὰς καρδίας. Or ſans m'arreſter à reſpondre là deſſus, que le *Surſum corda*, des Liturgies, ne ſe dit ny en la conſecration, ny apres la conſecration, mais en la preface de deuant le Canon, lors que nous nous preparons à enuoyer par nos prieres, comme vne eſpece d'ambaſſade vers l'eſprit de Dieu, pour le ſemondre de deſcendre ſur les choſes propoſées, & les conuertir en la vraye oblation du nouueau Teſtament, qui eſt le corps & le ſang de noſtre Seigneur: Ie dy qu'il y a deux ſortes d'éleuation, l'vne de lieu, & l'autre de dignité, *Surſum loci, & ſurſum*

Nicet. in Alex. Com. lib. 5.

Pag. 791.

dignitatis. Comme, pour exemple, quand quelqu'vn jette les yeux ſur la maſſe caduque, mortelle & corruptible, de l'homme, quand il le voit abbatu de ſommeil, domté de faim & de ſoif, affligé des playes, catharres, & maladies, ſujet à mort, corruption & pourriture: S'il l'eſtime lors eſtre de la ſimple nature & condition des beſtes, & n'imagine rien en luy de plus celeſte & diuin, que ce que l'œil luy en rapporte; il a vne baſſe penſée de l'eſtre & de la nature de l'homme, πανυῶς ταπεινοῖ τὴν τοῦ ἀνθρώπου ἀξίωσιν. Mais ſi en ce vaiſſeau terreſtre & fragile, il ſe repreſente vne ame celeſte & diuine, compaigne de l'eſtre & de la condition des Anges, qui embraſſe la cognoiſſance du Ciel & de la terre, des choſes viſibles & inuiſibles, qui ne perit point auec le corps, ne ſe diſſoult point auec les elemẽts, ne retourne point en la terre auec la terre, alors il éleue ſon imagination, non de lieu, mais de dignité, & iuge de l'homme auec vne haute & noble penſée. Semblablement quand les paſteurs vindrent ſaluër & adorer noſtre Seigneur, en la creche, s'ils n'euſſent creu autre choſe de luy, que ce que la veuë de la chair leur en rapportoit, vn enfant enueloppé de miſerables langes, couché dans vne pauure creche, entre vn aſne & vn bœuf, ſujet à toutes les infirmitez & ſordiditez de l'enfance; ils ſe fuſſent preſentez à luy auec vne baſſe penſée, πανυῶς ἂν ταπεινώσαντες τὸ παρεικὸς βλέφος. Mais le regardants & contemplants comme l'Architecte du Ciel & de la terre, comme le Createur qui s'eſtoit faict creature pour ſes propres creatures, comme celuy qui auoit dict par Eſaïe; *Le bœuf a cogneu ſon poſſeſſeur, & l'aſne la creche de ſon maiſtre, mais Iſraël ne m'a point cogneu:* alors ils éleuoient leur penſée, & auoient *ſurſum corda,* ἄνω τὰς καρδίας, non d'éleuation de lieu, car leur cœur eſtoit en la creche auec noſtre Seigneur, mais d'éleuation de dignité. *Les paſteurs,* dit Bucer, *ne s'offenſerent point du ſordide eſtat de Chriſt, qu'ils ſçauoient eſtre le Sauueur du monde, couché dans la creche: car la foy s'appuye ſur la parole de Dieu, & non pas ſur ce qui ſe void.* Et Caluin: *La profondeur de la foy leur fait ſurmonter tout ce qui apparoiſſoit bas & contemptible en Chriſt; en ſorte que cela ne les empeſche point de recognoiſtre la hauteſſe de ſa Majeſté diuine.* Et pourtant S. Ambroiſe traittant ceſte hiſtoire, dit en termes voiſins de ceux du Concile: *Noli æſtimare quod cernis, ſed quòd redimeris, agnoſce.* De chef quand ſainct Iean Baptiſte vid le S. Eſprit deſcendre en forme de colombe ſur noſtre Seigneur, il auoit, *ſurſum cor,* ἄνω τὸν καρδίαν. Car il ne regardoit pas ce ſpectacle auec vne baſſe penſée; il ne le conſideroit pas comme vn pigeon commun & ordinaire: mais éleuoit ſon entendement, & croyoit que c'eſtoit le S. Eſprit, apparoiſſant en eſpece de colombe. Et pourquoy donc nous auſſi tout de meſme n'auons-nous pas la penſée éleuée & le cœur en haut, quand nous croyons que le pain & le breuuage qui nous ſont preſẽtez en l'Euchariſtie, ne sõt point pain & breuuage corruptibles,

Luc. 2.

Eſa. 1.

Bucer. in Luc. c. 2.

Calu. in Luc. c. 2.

mais ſont la chair & le ſang de celuy qui dit: Ie ſuis le pain vif deſcendu du Ciel, &, Le pain que ie donneray, eſt ma chair que ie donneray pour la vie du monde? Quand nous proteſtons auec ſainct Chryſoſtome: [a] *Que nous tous qui participons de ce corps, & gouſtons de ce ſang, que c'eſt de ceſtuy-la meſme qui eſt aſſis là haut, qui eſt adoré des Anges, & qui eſt prochain de la puiſſance incorruptible, que nous gouſtons?* Quand nous-nous écrions auec luy; [b] *O miracle! ô benignité! celuy qui eſt aſſis là haut auec le Pere, en ce meſme moment de temps eſt manié des mains de tous?* Il nous dit que par ce myſtere, la terre nous tient lieu de Ciel: [c] *Ouurez*, dit-il, *les portes du Ciel, & penetrez à trauers, ou pluſtoſt non du Ciel, mais du Ciel des Cieux, & alors vous verrez ce que ie vous dy: Car ce qui eſt là le plus precieux, ie vous le monſtreray ſitué en la terre.* Et pourquoy donc quand nous voyons celuy qu'il nous monſtre icy en la terre ſous la forme vile & abjecte de pain, & croyons que c'eſt ceſtuy-la meſme qui eſt là-haut au Ciel en la gloire de la diuinité, pour ſeruir de pain & d'aliment aux Anges, n'auons-nous pas, *ſurſum corda*, les cœurs en haut? Sainct Cyrille de Hieruſalem, [d] autheur du meſme ſiecle du Concile, nous dit; *Ne les conſidere point comme pain & vin ſimples: Μὴ τοῦτο οὖν ὡς ψιλοῖς ἄρτῳ καὶ ψιλῷ οἴνῳ: car c'eſt le corps & le ſang de Chriſt, ſelon l'affirmation du Seigneur: Encore que le ſens le ſuggere autrement; Que la foy neantmoins te confirme: Ne iuge pas la choſe par le gouſt: mais prenne langue & certitude de la foy.* Et derechef: [e] *Sois inſtruict & certifié, que le pain apparent n'eſt pas pain, encore que le gouſt le ſente tel; mais le corps de Chriſt: & que le vin apparent, n'eſt pas vin, encore que le ſens vueille qu'on le croye ainſi; mais le ſang de Chriſt.* Et pourquoy donc n'interpreterons-nous pas les paroles du Concile, par celles de S. Cyrille de Hieruſalem, & le *μὴ τοῦτο οὖν λέγω* de l'vn, par le *μὴ τοῦτο* de l'autre? Que s'il faut encore, & il le faut, puis que le ſieur du Pleſſis prend à garand le propre office des Liturgies, appeller à ceſte conſultation les interpretes & commentateurs des meſmes Liturgies; Qui pouuons-nous mieux conſulter ſur ce faict que Cabaſilas, le plus celebre Liturgiſte de tous les Grecs, & qui exprime de ſi pres le ſens & les paroles de ce Canon, qu'il ſemble qu'il ayt entrepris de l'expliquer de propos deliberé? Car voicy ce qu'il dit au vingt-neufiéme chapitre de ſon expoſition de la Liturgie Grecque: [f] *Apres que le Preſtre a communié aux choſes ſanctifiées, il ſe tourne vers le peuple, & ayant monſtré les choſes ſainctes, appelle ceux qui veulent communier, & leur*

a *Chryſ. in epiſt. ad Epheſ. hom. 3.* Οσοι μετέχομεν τοῦ σώματος, ἵνα τοῦ αἵματος κοινωνήσωμεν, ἵνα ἐσμὲν ἓν σῶμα τοῦ ἄνω καθημένου, τοῦ περιτυγχάνοντος τοῖς ἁγίοις, ἢ ἀπερίτου δυνάμεως ἐστὶν, νῦν ἁπτόμεθα.

b *Chryſ. de Sacerd. lib. 3.* Ω τῆς φιλανθρωπίας, ὦ τῆς ὑπὲρ ἡμᾶς φιλοστοργίας! ὁ μὲν τοῦ παντὸς ἄνω καθήμενος καὶ τοῖς ἄνω συνὼν τοῖς ἀπείροις τῶν ἁπάντων καπήλοις χερσί.

c *Chryſ. in 1. ad Cor. hom. 24.* Ἀνατείνωμεν γοῦν τοὺς οὐρανοὺς, καὶ ἀφίωμεν μᾶλλον δὲ οὐχὶ τοὺς οὐρανοὺς, ἀλλὰ τοὺς οὐρανῶν οὐρανούς· ἢ τίνι ὄψει ὁμοιώσω σε, τὸν τοσοῦτον ὑμῖν ὑμνούμενον, τὸν ὄντως ὄντα τοῦ ὄντος ἀληθῶς;

d *Cyr. Hieroſ. Catech. 4.* Μὴ τοῦτο οὖν ὡς ψιλοῦ τοῦ ἄρτου, & τοῦ οἴνου, σῶμα γὰρ & αἷμα Χριστοῦ κατὰ τὴν διαβεβαίωσιν τοῦ Δεσπότου· καὶ γὰρ & ἡ αἴσθησίς σου τοῦτο ὑποβάλλεται, ἀλλὰ ἡ πίστις σε βεβαιούτω· μὴ κρίνε τὸ πρᾶγμα ἀπὸ τῆς γεύσεως, ἀλλὰ ἀπὸ τῆς πίστεως πληροφορεῖ.

e Τοῦτο μαθὼν, & πληροφορήθεις, ὡς ὁ φαινόμενος ἄρτος οὐκ ἄρτος ἐστὶν, εἰ & τῇ γεύσει ἀίδηλος, ἀλλὰ σῶμα Χριστοῦ· & ὁ φαινόμενος οἶνος, οὐκ οἶνος ἐστὶν· εἰ & τῇ γεύσει ἀίδηλος, ἀλλὰ αἷμα Χριστοῦ.

f *Cabaſil. in expoſ. Liturg. Graec. c. 39* Ὁ δὲ ἱερεὺς μεταξὺ τῶν ἁγιασμάτων πρὸς τὸ πλῆθος ἐπιστρέφεται, & δείκνυσι τὰ ἅγια, καλεῖ τοὺς μεταλήψεσθαι βουλομένους, & προσίασι καλδίαν μὴ φόβου Θεοῦ, & πίστεως, μήτε καταφρονοῦντας, δι' ἃ πεφοβήμεθα, μήτε ὑπολαμβάνοντες, δι' ἃ τοῦτ' ἔστιν εἴρηται τὸ πεπιστεύκαμεν, ἀλλ' ἐπιγνόντες τὴν ἀξίαν αὐτῆς, ὡς ἐν ζωῆς αἰωνίου αἴτια τοῖς μεταλαμβάνουσι, πεφύκοντες προσίασι· καὶ δὴ τὰ ἁγιάσματα δεδεμένοις, & τὰ πίστει, & προσευχῇ, & εὐλογίᾳ.

commande de s'approcher auec crainte, de Dieu, & auec foy; ne les mésprisants point acause de ce qui apparoit, & n'en conceuants point de doute, sous ombre que ce qui se croid, est par dessus la raison, mais recognoissants leur dignité, & croyants qu'elles sont cause de vie eternelle à ceux qui y participent: Et eux monstrants leur foy & leur pieté, les adorent & benissent. Et au ving-quatriéme chapitre, parlant de la procession que le Prestre fait auec les dons non encore consacrez[a]: *Si quelques-vns,* dit-il, *de ceux qui se prosternent à terre lors que le Prestre entre auec les dons, adorent les dons qu'il porte, comme le corps & le sang du Seigneur, & addressent leur parole à eux, ils sont trompez par l'entrée des dons presanctifiez, ignorans la difference de ce Sacrifice icy & de cestuy-la.* Et de rechef au chapitre 27.[b] *Apres que le Prestre a dict ces paroles, il se prosterne, & prie, & supplie, d'appliquer les diuines voix de son Fils vnique nostre Sauueur, aux dons proposez, afin qu'ayans receu son sainct & tout puissant Esprit, le pain soit conuerty en son precieux corps, & le vin en son sacré sang: Et lors qu'il a prié & dict, Tout le Sacrifice est consommé & parfaict, & les dons sont sanctifiez, & l'hostie est rendue entiere & complette, & ceste grande victime qui a esté immolée pour l'vniuers, se void située sur la sacrée table. Car le pain n'est plus lors la figure du corps du corps du Seigneur, ny le don portant l'image du vray don, & representant comme en vn tableau, la peinture des passions du Sauueur: mais le mesme vray don, le tres-sainct corps de Christ, qui a veritablement souffert toutes ces choses.* La quatriéme objection est; Que le Canon du Concile dit, qu'il faut que nous entendions par foy, que l'Agneau de Dieu est sur ceste table. Il y a dans le Grec, [c] Mais eleuants nostre pensée, comprenons par foy, πίστει νοοῦμεν, que l'Agneau de Dieu, celuy qui oste les pechez du monde, est gisant sur ceste sacrée table la. Qui eust donné la charte blanche aux Catholiques, que pouuoient-ils desirer de mieux pour leur cause? Le Concile dit qu'il faut que nous comprenions par la foy, que l'Agneau de Dieu, celuy qui oste les pechez du mõde, est gisant sur ceste sacrée table la. Il ne dit pas qu'il faut que nous comprenions que l'Agneau de Dieu est gisant sur ceste table la par foy, mais qu'il faut que nous comprenions par foy, que l'Agneau de Dieu est gisant sur ceste table la. Il ne met pas la foy du costé de l'existence pour luy ayder à auoir lieu, mais du costé de l'intelligence, pour luy ayder à la conceuoir O quel aueugle n'apperçoit la differéce qu'il y a entre cognoistre par foy que quelque chose est, ou cognoistre que quelque chose est par foy? S. Paul, dont le Cõcile a emprunté ceste phrase, dit en l'Epistre aux Hebrieux, que nous entendons par foy, que le mõde

a *Cabas. ibid. c.24.* Εἰ δέ τινες τῶν προσπιπτόντων [illegible] τῷ ἱερεῖ [illegible] δῶρα, ὡς σῶμα καὶ αἷμα [illegible] προσκυνοῦσι, καὶ [illegible]

b *Eo. c. 27.* Καὶ αὐτὰ [illegible] ἐκτενῶς [illegible] τοῦ μονογενοῦς [illegible] ἐπὶ τῶν προκειμένων δώρων [illegible] αὐτῶν [illegible] παντοδύναμον πνεῦμα, μεταβληθῆναι τὸν μὲν ἄρτον εἰς αὐτὸ τὸ σῶμα, τὸ δὲ οἶνον εἰς αὐτὸ τὸ αἷμα [illegible] τετέλεσται [illegible] ἡ ἱερουργία [illegible] τὰ δῶρα ἡγίασται, καὶ τὸ μέγα θῦμα, καὶ ἱερεῖον τὸ ὑπὲρ τοῦ κόσμου σφαγὲν ἐπὶ τῆς ἱερᾶς τραπέζης ὁρᾶται κείμενον· ὁ γὰρ ἄρτος τοῦ δεσποτικοῦ σώματος οὐκ ἔτι τύπος, οὐδὲ δῶρον εἰκόνα φέρον τοῦ ἀληθινοῦ δώρου, οὐδὲ γραφήν τινα κομίζον ἐν ἑαυτῷ τῶν σωτηρίων παθῶν, ὥσπερ ἐν πίνακι, ἀλλ' αὐτὸ τὸ ἀληθινὸν δῶρον αὐτὸ τὸ τοῦ δεσπότου τὸ πανάγιον σῶμα, τὸ πάντα ἀληθῶς ἐκεῖνα δεξάμενον.

c Πίστει νοοῦμεν κεῖσθαι ἐπὶ τῆς ἱερᾶς τραπέζης ἐκείνης τὸν ἀμνὸν τοῦ Θεοῦ τὸν αἴροντα τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου;

a eſté creé; πίστει νοοῦμεν κατηρτίσθαι τοὺς αἰῶνας ῥήματι Θεοῦ; *Fide intelligimus aptata eſſe ſæcula verbo Dei*, ou, comme Beze le tourne; *Per fidem intelligimus mundum fuiſſe conſtructum*: ou, comme Caluin le paraphraſe; *Sola fide percipimus mundum fuiſſe à Deo creatum*: Veut-il pour cela dire, que le monde a eſté creé par foy, ou s'il veut faire vn article de foy de la doctrine de la creation du monde, & dire que par la foy nos entendements ſont rendus certains que le monde a eſté creé? Il n'y a qu'vn ſeul lieu en toute l'Eſcriture, où l'Eſprit de Dieu vſe de ceſte phraſe, πίστει νοεῖν, *fide intelligere*, aſçauoir, lors qu'il veut exprimer que la doctrine de la creation du monde eſt vn article de foy: Ce ſeul & vnique lieu le Concile le choiſit entre tous, pour l'appliquer à la doctrine de l'Euchariſtie. Comment donc, puis que le Concile prend de la bouche de S. Paul les propres paroles éleües par le Sainct Eſprit, pour faire vn article de foy de la doctrine de la creation du monde, & les applique à exprimer celle de l'exiſtence du corps de Chriſt au Sacrement; ne veut-il point faire vn article de foy de ceſte doctrine? Et comment, puis qu'il nous oblige d'embraſſer pour foy ceſte propoſition, que l'Agneau de Dieu, celuy qui oſte les pechez du monde, eſt giſant ſur la ſacrée table de l'Egliſe; ne ſera-ce point vne propoſition vraye & propre, veu que les objets & articles de la foy ne peuuent admettre des propoſitions ny fauſſes ny allegoriques? La cinquiéme obiection eſt; Que le Concile afferme, que Chriſt eſt immolé ſans eſtre immolé: *Et donc*, dit-il, *mangé ſans eſtre mangé*. A quoy il ajouſte que le Decret l'expoſe par ces mots: *Non rei veritate, ſed ſignificante myſterio: Non par la verité de la choſe, mais par la ſignification du myſtere*. Or quand tout cela ſeroit, cõment en deduiroit-il ſa concluſion? La Vierge Marie fut femme ſans eſtre femme: Ergo elle fut mere ſans eſtre mere? Chriſt, lors qu'on le porta au Temple, fut purifié ſans eſtre purifié: Ergo, il fut porté au Temple ſans y eſtre porté? Les viandes que les Fideles ſanctifient par la parole de Dieu & par l'oraiſon, pour les manger auec action de graces, ſont ſacrifiées ſans eſtre ſacrifiées: Ergo, elles ſont mangées ſans eſtre mangées: Noſtre Seigneur fut figuré par l'Agneau Paſchal, qui eſtoit & immolé & mangé: L'accompliſſement réel de ceſte figure, deuoit arriuer partie en la Croix, partie en l'Euchariſtie: L'immolation réelle ſ'en eſt faitte en la Croix, & non la manducation: Quelle merueille eſt-ce donc, que la manducation réelle ſ'en face en l'Euchariſtie, & nõ l'immolation? Mais l'vne & l'autre de ſes citations ſont fauſſes: Car, ny il n'y a dans le Decret; Il eſt immolé, *non rei veritate, ſed ſignificante myſterio*: mais, *L'immolation qui ſe fait par le Preſtre, eſt appellée la mort, la paſſion & la crucifixion de Chriſt, non rei veritate, ſed ſignificante myſterio*: Ny le Concile ne veut dire, que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, eſt ſacrifié ſans eſtre ſacrifié, ou immolé ſans eſtre immolé: mais le mot Grec,

Caluin. epiſt. ad Hebr. c. 11.

De conſ. diſt. 2. can. hoc eſt quod.

Luc. 2.

θύω, ayant deux ſignifications, l'vne generale, par laquelle il ſignifie indifferemmẽt, ſacrifier en quelque façõ que ce ſoit : l'autre ſpeciale, par laquelle il ſignifie particulierement, ſacrifier auec meurtre & occiſion: Le Concile ſe ſert de ceſte élegante antitheſe pour embraſſer l'vne de ſes acceptions, & exclurre l'autre, & dit, qu'il eſt ſacrifié ſans mactatiõ, c'eſt à dire, ſans occiſion. En quoy faiſant il employe, ἀναίμακτος θυσία, au meſme ſens que le Concile œcumenique d'Epheſe vſe de celuy de, *Sacrifice non ſanglant*, ἀναίμακτος θυσία, quand il dit : [a] *Nous parfaiſons és Egliſes le ſainct, viuifique & non ſanglant Sacrifice : ne croyants pas que ce ſoit le corps d'vn homme commun, que celuy qui eſt propoſé, ny pareillement le precieux ſang : mais les prenants comme faicts le propre corps, & ſemblablement le ſang du Verbe qui viuifie toutes choſes.* La ſixiéme objection eſt, Que le Concile, dit le ſieur du Pleſſis, afferme que le pain & le vin n'en ſont que les ſymboles ou ſignes. Il n'y a point dans le Concile, que le pain & le vin ne ſont que les ſymboles ou ſignes du corps & du ſang de Chriſt : mais que le corps & le ſang de Chriſt, ſont les ſymboles, c'eſt à dire, les arrhes, gages & hoſtages de noſtre reſurrection, ſuiuant ceſt oracle de noſtre Seigneur; [b] *Qui mange ma chair & boit mon ſang, a la vie eternelle, & ie le reſuſciteray au dernier iour.* Voicy le Canon tout entier : [c] *Derechef auſſi icy ſur la ſacrée table, ne conſiderons point baſſement le pain & le calice propoſez, mais eleuants noſtre penſée, comprenons par foy, que l'Agneau de Dieu, celuy qui oſte les pechez du monde, eſt giſant ſur ceſte ſacrée table la, ſacrifié par les Preſtres, ſans mactation : & prenants veritablement ſon precieux corps & ſang, croyons que ce ſont les ſymboles de noſtre reſurrection : car auſſi pour ceſte cauſe en prenons-nous peu, afin de monſtrer que ce n'eſt pas pour nous ſaouler, mais pour nous ſanctifier.* Or à qui ſe refere ceſte moitié de clauſe, *croyons que ce ſont les ſymboles de noſtre reſurrection*, ſinon à ceſte autre demie clauſe qui la precede, *prenants veritablement ſon corps & ſon ſang*? Et à qui ſe refere le verbe, *prendre*, en ceſte concluſion; *Car auſſi nous en prenons peu*, ſinon au meſme object auquel il ſe refere en ceſte propoſition : *Et prenants veritablement ſon corps & ſon ſang, croyons que ce ſont les ſymboles de noſtre reſurrection*? Et ſous quelle forme eſt-ce que nous prenons peu du corps de Chriſt, ſous la forme en laquelle il eſt au Ciel, ou ſous la forme dont il eſt couuert & voilé au Sacrement? Mais le ſieur du Pleſſis conclud par ceſte peroration, que le Concile euſt deu dire, *Proſternez-vous deuant ceſte table, arreſtez vos yeux ſur voſtre Dieu qui y deſcend, agenoüillez-vous & adorez là.* Il en deuoit aduertir le Concile : Poſſible l'euſt-il fait : Car les Peres y ſont allez à la bonne foy ; ne penſants pas qu'il fuſt neceſſaire, à ceux qui portent le nom de Chreſtiens, apres leur auoir dict, que l'Agneau de Dieu, celuy qui oſte les pechez du monde, eſt giſant ſur ceſte ſactée table ; d'y ajouſter ; Adorez-le : Non plus que

a *In declar. anath. 11.* Τὸν ἁγίαν & ζωοποιὸν καὶ ἀναίμακτον ἐν τοῖς ἁγιάσμασι προσάγομεν θυσίαν, οὐχ ὡς ἁπλῶς καὶ ἡμᾶς ἢ ἄλλον τινὰ σῶμα πεπλασμένης ἢ τὸ προσκείμενον ἁγιάσαι ἢ τὸ τυχὸν αἷμα· δεχόμενοι δὲ μᾶλλον ὡς ἴδιον τὸ σῶμα γεγενῆς, καὶ ἀληθῶς δὲ καὶ αἷμα τὸ πάντα ζωοποιοῦντος λόγου.

b *Ioan. 6.*

c *Concil. Nic.* Ἐπὶ δὲ ταύτης τῆς πίστεως πάλιν κατασπάσασθαι μὲν τῷ προκειμένῳ ἄρτῳ, καὶ τῷ ποτηρίῳ παντοίως προσερχόμεθα· ἀλλ' ὑψώσαντες τὸν ἐννοίᾳ, τὸν τοῦτον καθάπερ ἐδὴ ἐκεῖνος ἀκούσας τραπέζης τὸ αἷμαν τοῦ Θεοῦ τὸ ἄφθορον τὸν ἀκηράσιον, καὶ ζῶντας ἐπὶ τὸ ἱλαστήριον δυάμενον. καὶ τὸ ἅγιον αὐτοῦ σῶμα, καὶ αἷμα ἀληθῶς λαμβάνοντας ἡμᾶς πιστεύειν τοῦτο δεῖ· τὸ δὲ ἀκατάσκευον ἡμετέρας σύμβολα διὰ τοῦτο γὰρ οὐ πολὺ λαμβάνομεν, ἀλλ' ὀλίγον, ἵνα μόνον ὑπὲρ εἰς παντοκρατόν, ἀλλ' εἰς ἁγιασμόν.

quand S. Iean[a] eut dit de la perſonne viſible de Chriſt, ce que le Concile dit de l'Euchariſtie; *Voicy l'Agneau de Dieu; voicy celuy qui oſte les pechez du monde*, Il n'y ajouſte pas, adorez-le: Ny que Dieu le Pere luy-meſme, apres qu'il eut dit:[b] *Ceſtui-cy eſt mon Fils bien-aymé*, n'y ajouſta pas, adorez-le. Combien que quand le Concile l'auroit faict, le ſieur du Pleſſis ne le croiroit pas, non plus qu'il ne croit pas, ny ſainct Cyrille Hieroſolymitain, autheur du meſme ſiecle du Concile, quād il dit;[c] *Preſente toy au calice, incliné, & en geſte d'adoration*: Ny S. Chryſoſtome, quand il dit:[d] *Ce corps eſtant encore giſant en la creche, les Mages, hommes impies & barbares, l'ont reueré, & laiſſants leur patrie, & faiſants vn long chemin, ſont venus & l'ont adoré auec grande crainte & tremblement. Imitons donc pour le moins les Barbares, nous qui ſommes citoyens des Cieux: Car eux le voyants en vne creche & dedans vne cabanne, & n'ayant rien de tel deuant les yeux que toy maintenant, s'y ſont preſentez auec vne grande tremeur. Or toy tu le voids, non en vne creche, mais en l'autel*: Ny Theodoret, quand il dit:[e] *Ils ſont entendus eſtre ce qu'ils ont eſté faicts, & ſont creus & adorez, comme eſtants cela meſme qu'ils ſont creus. Si Moyſen & Prophetas non audiunt, neque ſi quis ex mortuis reſurrexerit, credent.*

a *Ioan. 6.*

b *Matth. 17.*

c *Cyrill. Hier. catech. myſtag. 5.* Κύπλων ἐν ὀφθαλμῷ προσκυνήσας.

d *Chryſ. 1. Cor. hom. 24.* Τοῦτο τὸ σῶμα, ἐν ἧ φάτνῃ κεῖται, οὐδὲν ἔσται μαίζον, &c. Καὶ μὴ οὖν ἐν τούτῳ τὸν νοῦν ἔχωμεν πάντες προσκυνήσατε. Μιμησώμεθα τοίνυν καὶ ἡμεῖς τοὺς βαρβάρους, οἱ τῆς οὐρανῶν πολίται, &c. σὺ δὲ ἐν ἐν φάτνῃ ὁρᾷς, ἀλλ' ἐν ἐκκλησίᾳ.

e *Theod. dial. 2.* Νοεῖται ἄρα ἐκεῖνα, ἃ καὶ ἐστὶ καὶ πιστεύεται, ἐκεῖνα ἐστὶ καὶ πιστεύεται.

SAINCT ATHANASE
AVTHEVR X.

CHAPITRE I.

S. ATHANASE PRETEND V.

LE dixiéme témoin que le ſieur du Pleſſis cite ou penſe citer, eſt ſainct Athanaſe, qui aſſiſta au meſme Concile de Nicée, pour ſeruir Alexandre ſon Eueſque, auquel il ſucceda en l'Epiſcopat d'Alexandrie, ſix mois apres le Concile. Sous le faux nom de ceſt Autheur, le ſieur du Pleſſis allegue vn paſſage d'vn eſcrit ſuppoſé, lequel il produit en ces termes: *Sainct Athanaſe*, dit-il, *qui eſtoit de ce temps, nous éclaircira l'intention de ce Concile: I'ay veu*, dit-il, *vn ſemblable caractere en l'Euangile de ſainct Iean, où le Seigneur traictant de la manducation de ſon corps, & voyant que pluſieurs s'eſtoient ſcandaliſez pour cela parla en ceſte ſorte: Cela vous ſcandalize-t'il? Que ſera-ce donc ſi vous voyez monter le fils de l'homme où il eſtoit auparauant? C'eſt l'eſprit qui viuifie; la chair ne profite rien*, &c. *Car il a parlé icy de l'vn & de l'autre, & diſtingué l'eſprit de la chair, afin que croyants non ſeulement à ce qui apparoiſſoit*

Pag. 785.

roiſſoit aux yeux, mais auſsi la nature inuiſible, nous appriſions que les choſes qu'il diſoit, n'eſtoient pas charnelles, mais ſpirituelles. A ce paſſage donc ie répons trois choſes : La premiere, que l'écrit dont il eſt pris, n'eſt point de ſainct Athanaſe, mais fauſſement ſuppoſé & allegué ſous ſon nom : La ſeconde, que le ſieur du Pleſſis, ou pour mieux dire, ſon Orthodoxe, n'entend pas la ſimple conſtruction Latine de ces paroles : La troiſiéme, que tant s'en faut qu'il détruiſe la doctrine de l'Euchariſtie, au contraire il la confirme & l'éſtabliſt. Or quant à la premiere partie de ceſte réſponſe, il ne me ſera pas mal-aiſé d'en venir à bout : Car outre ce qu'il n'y a nulle mention en l'antiquité, que ceſt écrit ayt iamais eſté attribué à ſainct Athanaſe : outte ce qu'Eraſme luy-meſme apres auoir ſué long temps deſſus, recognoiſt n'y auoir trouué rien de digne d'vn tel Autheur : outre ce que les Centuriateurs d'Allemagne le mettent au rang des écrits fauſſement intitulez : outre ce que les impreſſions de Baſle & de Paris le ſequeſtrent & banniſſent comme ſuppoſé & illegitime du corps des vrays œuures de ſainct Athanaſe ; Le ſieur du Pleſſis luy meſme recuſe les écrits du troiſiéme tome, où il eſt relegué, comme ſuſpects de fauſſeté, & en ceſte qualité entre autres, reproche le ſermon de la Mere de Dieu. Et quant à la ſeconde partie, il me ſera encore plus facile de m'en acquitter : Car le ſieur du Pleſſis tourne, *credere in eo quod apparebat*, croire à ce qui appatoiſſoit aux yeux ; & interprete, ce qui apparoiſſoit aux yeux, le pain & le vin ; & veut que ce ſoit vne expoſition de ceſte clauſe du Concile : *Ne ſoyons point baſſement attentifs aux ſymboles propoſez : Nous noterons*, dit le ſieur du Pleſſis, qu'il interprete ces mots du Concile ; *Que nous ne ſoyons pas attentifs* (il oublie, baſſement) *aux ſymboles propoſez ; par ceux-cy : Que nous ne croyons pas ſeulement à ce qui apparoit aux yeux.* Et nous noterons, auec la licence du ſieur du Pleſſis, que luy ou ſon Orthodoxe a mal eſtudié la Syntaxe Latine, & que, *credere in eo, quod apparebat*, ne ſignifie pas, croire à ce qui apparoiſſoit ; mais, croire en luy, ce qui apparoiſſoit : Si ce n'eſt d'auenture que le Symbole des Apoſtres reformez de Saumur die, *Credo in Deo*, & non pas, *Credo in Deum.* Combien meſme que quand cela ſeroit ; & que le ſieur du Pleſſis recourroit à l'exemple de ſainct Auguſtin, qui prend en quelque lieu, *credere*, pour, *fidere in vnigenito*, encore ne le garantiroit-il pas d'incongruité : Car ce qui ſuit dans ſon Athanaſe putatif, *Sed naturam quoque inuiſibilem*, montre que, *croire*, gouuerne là l'accuſatif, & ſignifie recognoiſtre, & appercenoir par foy. Et pourtant Eraſme le rend en ces mots : *Non tantum quod videbatur, ſed hoc etiam quod in illo erat inuiſibile, credentes.* Nous noterons d'abondant, que l'autheur ne peut auoir entendu par, *id quod oculis apparebat*, les ſymboles du Sacrement : mais la propre humanité viſible de Chriſt. Car quel aueugle ne void qu'il n'eſtoit pas là queſtion

Pag. 568.

Eraſ. Tom. 8.

de ce qui apparoiſſoit aux yeux des Apoſtres en la Cene; mais de ce qui apparoiſſoit aux yeux des Iuifs en Caphernaum, auſquels il s'agiſſoit de monſtrer que Chriſt eſtoit Dieu & homme tout enſemble: Et partant qu'il ne faloit pas qu'ils creuſſent ſeulement en luy, ce qui apparoiſſoit à leurs yeux, c'eſt à dire, l'humanité: mais auſſi ce qui leur eſtoit inuiſible, aſçauoir, la diuinité? La troiſiéme partie de ma réponſe, ne me donnera guere plus de peine que les deux autres. Il me ſuffira pour celle-la, de dire que l'autheur entend là par les choſes ſpirituelles, non les choſes imaginaires & allegoriques, mais les choſes procedantes de l'eſprit & de la diuinité de Chriſt, les œuures diuines, miraculeuſes & ſupernaturelles. Car que les Peres prennent ſouuent ces mots, *charnel*, & *ſpirituel*, & *charnellement*, &, *ſpirituellement*, non pour diſtinguer la ſubſtance de l'effect; mais la nature de la cauſe efficiente, il n'y a rien plus euident en l'antiquité. Comme lors que ſainct Hilaire appelle la conception de Chriſt[a], ſpirituelle, non pour ſupprimer la verité de la chair; mais pour exprimer l'autheur de la conception. Comme lors que Theodoret & les autres[b] Orientaux nient que la Vierge[c] ayt engendré le Verbe incarné, charnellement, & reprennent ſainct Cyrille de ceſte phraſe; alleguants pour pretexte de leur calomnie, que ſi elle l'auoit engendré charnellement, elle ne ſeroit pas demeurée vierge, & ne l'auroit pas conceu du ſainct Eſprit. Comme lors que ſainct[d] Epiphane dit qu'Enoch fut enleué en corps ſpirituellement, non pour nier la vraye tranſlation d'Enoch en corps, mais pour affermer qu'elle fut faitte par l'operation de l'eſprit de Dieu Comme finalement lors que ſainct Chryſoſtome, e ſe demande à ſoy-meſme: *Qu'eſt ce à dire, conferer les choſes ſpirituelles auec les ſpirituelles? C'eſt à dire, réſpond-il, que quand le doute ſera ſpirituel, il faudra prendre des preuues des choſes ſpirituelles. Pour exemple*, dit-il, *i'affermé que Chriſt eſt reſuſcité, i'afferme qu'il eſt né d'vne Vierge: A cela i'apporte pour témoignages, modelles & demonſtrations, la ſortie de Ionas du ventre de la Baleine; les enfantements des ſteriles, Sarra, Rebecca, & autres ſemblables; la production des arbres au Paradis terreſtre, ſans ſemence, ſans arrouſement, ſans ouuerture de la terre: Car les choſes futures eſtoient comme deſſeignées & tracées auec le charbon dans les precedentes, afin qu'eſtants arriuées elles fuſſent creuës. Ie monſtre derechef, que l'homme a eſté faict de la terre, & la femme de l'homme ſeul, ſans acte coniugal, & que la terre meſme a eſté creée de rien, la puiſſance du Createur ſuffiſant par tout à toutes ſortes d'œuures. Ainſi ie compare les choſes ſpirituelles aux ſpirituelles.* Auquel lieu nul ne peut douter que S. Chryſoſtome n'appelle la reſurrection de Chriſt; l'accouchement de la Vierge; l'enfantement de Sarra; la procreation d'Adam; l'extraction d'Eue; la creation de la terre; choſes ſpirituelles; non entant que, ſpirituelles, ſignifie allegoriques, imaginaires & incorporelles: Car toutes ces

a *De Trin. l. 10.*
b *Oppoſ. Orient. contr. anath. 1.* Εἰ δὲ ἀφανῶς ἐδήλωσεν, οὐκ ἂν ἦν παράνοια.
c *Theod. ep. ad Ioan. Antioch. in Conc. 5.*
d *Epiph. hareſ. 64.* Ἐν σώματι πνευματικῷ.
e *Chryſ. in epiſt. 1. ad Cor. hom. 7.* Τί ἐστι, πνευματικὰ πνευματικοῖς συγκρίνοντες; ὅταν περὶ ἀναστάσεως λέγωμεν Χριστοῦ, καὶ περὶ τοῦ πνευματικῶς ἐληλυθέναι τὴν μητέρα τοῦ Κυρίου, καὶ τὸν τῆς στείρας τόκον, καὶ τὸν Σάρρας, καὶ Ῥεβέκκας, καὶ τὸν λοιπὸν τὸν ἐν τῷ παραδείσῳ τῆς τροφῆς ἄνευ βλαστοῦ γεγενημένον, οἷον σπέρματος καταβληθέντος, οὐχ ὑπὸ καταχθέντος, οὐκ αὐλακος ἀνατμηθείσης. τὰ γὰρ μέλλοντα διατυπώσεως, καὶ δημιουργοῦ ἐδεῖτο τῆς ἐν σοφίᾳ τῆς προτύπους, ἵνα πεφυτευμένα τοῦτα ἀφθαρσίαν καὶ διάνοιαν παύσῃ τοὺς λόγους αἰτοῦντας, καὶ τοὺς λόγους αἰτοῦντας μόνον ἀγαγών, καὶ οὐδαμοῦ σώσῃ, πῶς αὐτὸ γὰρ ἂν εὐδύνατος, καὶ δυνάμενος ὁ δημιουργὸς πάντων ἐκ τούτων ἀρχαίων. ὅταν πνευματικοῖς πνευματικὰ συγκρίνω.

Digitized by Google

choſes-la eſtoient reelles & corporelles; Mais entant que ſpirituelles, ſignifie produittes par la toute-puiſſance de l'eſprit de Dieu, & non par la faculté d'aucun agent humain & corporel. Que ſi ceſte acception a lieu aux autres autheurs, combien plus en ceſtui-cy qui fait toute ceſte leuée, pour prouuer que le mot, *Eſprit*, ſignifie Deité? Car l'vnique but de ſon diſcours eſtoit de verifier que noſtre Seigneur, par le blaſpheme contre le fils de l'homme, entendoit le blaſpheme contre ſon humanité, & par le blaſpheme contre le ſainct Eſprit, le blaſpheme contre ſa diuinité. Pour ceſt effect il ramaſſe tous les lieux qu'il peut de l'Eſcriture, où le mot, *Eſprit*, ſignifie diuinité, & entre autres ceſtui-cy; *La chair ne profite rien, c'eſt l'eſprit qui viuifie*: auquel il monſtre que noſtre Seigneur par la chair entendoit l'humanité, & par l'eſprit, la diuinité. Or cela eſtant, comment ne s'enſuit-il point que, *ſpirituel & ſpirituellement*, veulent dire là, *diuin & diuinement*, & ſe referent à la deité de Chriſt, & non à noſtre eſprit? Car puis que les argumens pris de la genealogie & affinité des termes que les Dialecticiens appellent, coniuguez; ſont obligez de ſuyure le ſens du principal terme de l'extraction; qui doute que, *ſpirituel*, ne ſuyue là l'analogie du mot, *Eſprit*, dont il eſt inferé? L'intention donc de l'autheur en ce paſſage n'eſt point d'exclure la chair de Chriſt de l'object de noſtre manducation, & reſtreindre la ſubſtance qui doit eſtre mangée, à la ſeule diuinité. Car au meſme lieu il proteſte diſertement le contraire: C'*eſt*, dit-il, *autant comme ſi Chriſt diſoit; Ce mien corps qui eſt monſtré aux yeux, & liuré pour tout le monde, ſera donné en viande.* Non plus auſſi ne veut-il exclurre noſtre chair de l'acte de ceſte manducation, & en reſtreindre l'execution à noſtre eſprit ſeul. Car le mot, *Eſprit*, comme nous venons de remarquer, ne ſignifie point là noſtre eſprit, mais la diuinité de Chriſt. Et partant reſte que le deſſein de ces paroles ſoit d'exclurre la chair, c'eſt à dire, tout agent charnel, humain, corporel, de la cauſe efficiente de ceſte diſtribution, & reſtreindre la faculté de nous exhiber le corps de Chriſt, à la ſeule toute-puiſſance de ſa diuinité. Ie veux dire qu'y ayant trois choſes qui concurrent eſſentiellement en ceſt acte, la choſe exhibante, la choſe exhibée, & la choſe receuante; il ne pretend par ces paroles, ny ſpecifier la choſe receuante; ny ſpecifier la choſe exhibée; mais ſpecifier la choſe exhibante: c'eſt à dire, declarer que l'agent qui nous liure & diſtribuë le corps de Chriſt, n'eſt point vn agent charnel & corporel, & n'opere point par vne faculté charnelle & corporelle, ne ſe ſert point d'vn organe materiel & corporel; mais eſt la propre & immediate diuinité de Chriſt. Car ſi c'eſtoit vn agent charnel, & operant par vne vertu corporelle & materielle, qui nous diſtribuaſt la chair de noſtre Seigneur, il ne la pourroit diſtribuer à pluſieurs, ſans la diuiſer & rendre conſumptible. Or en ce cas, comme

ſuffiroit-elle à l'infinie & perpetuelle multitude des communiants? Voicy donc l'interpretation qu'il faut donner à ſes paroles: *Chriſt*, dit ceſt Athanaſe imaginaire, *diſtingua l'eſprit de la chair, afin que croyants en luy, non ſeulement ce qui ſe voyoit*, (aſçauoir, l'humanité,) *mais auſſi ce qui eſtoit inuiſible*, (aſçauoir, la diuinité,) *ils appriſſent que les choſes dont il leur parloit, n'eſtoient pas charnelles, mais ſpirituelles*: c'eſt à dire, n'eſtoient pas œuures humaines, mais diuines; n'eſtoient pas œuures de la portée d'vn ſimple agent charnel & corporel, tel que les Iuifs imaginoient noſtre Seigneur, n'eſtoient pas œuures qui peuſſent proceder d'vne faculté creée & naturelle, n'eſtoient pas œuures qui ſe peuſſent executer par vn organe élementaire & materiel, mais eſtoient œuures procedantes de la toute-puiſſance de l'eſprit & de la deïté de Chriſt, eſtoient œuures diuines, miraculeuſes & ſupernaturelles, eſtoient œuures telles que celles dont il venoit de dire, que les Iuifs blaſphemoiét contre l'eſprit & la diuinité de Chriſt, pour ce que par les œuures humaines ils le recognoiſſoient bien homme, & par les œuures propres de Dieu, ne le recognoiſſoient pas Dieu. *Car*, ajouſte ce pretendu Athanaſe, *à combien d'hommes ſon corps euſt-il peu fournir de viande, pour eſtre faict la nourriture de tout le monde?* c'eſt à dire; Car ſi ceſte diſtribution ſe fuſt deuë effectuer par vn agent charnel & corporel, par vne faculté charnelle & corporelle, par vn organe charnel & corporel; à combien de perſonnes ſa chair diſtribuée de ceſte ſorte, c'eſt aſçauoir, diuiſée & conſumée; (Car nul agent corporel & finy, ne peut rien diſtribuer à pluſieurs, ſans le diuiſer & diminuer;) euſt-elle peu ſuffire pour eſtre l'aliment de tout le monde? *Et pourtant*, dit-il, *il a faict mention de ſon Aſcenſion au Ciel, pour les retirer de l'imagination corporelle*: C'eſt à dire; Et pourtant afin de diuertir les Iuifs d'imaginer en l'acte de ceſte diſtribution quelque opetation de faculté corporelle, quelque diſſection faitre par le miniſtere du corps, quelque applicarion de fer, ou autre ſemblable inſtrument corporel, il parla de ſon Aſcenſion au Ciel, pour leur monſtrer qu'il ne prerendoit pas leur liurer ſa chair par le ſimple miniſtere de ſa chair, qui n'euſt peu de là haut ſe rendre preſente icy bas, ſi la cauſe efficiente de ceſte diſtribution n'euſt eſté qu'vne cauſe charnelle & corporelle, mais par l'operarion toute-puiſſante de ſon eſprit & de ſa diuinité. *Et afin*, (continuë le meſme autheur) *que de là en auant ils appriſſent que ſa chair de laquelle il venoit de parler, eſtoit vne viande celeſte & ſpirituelle qu'il leur deuoit donner d'enhaut*: c'eſt à dire; Afin qu'ils appriſſent que c'eſtoit vne viande remplie de l'eſprit de Dieu, & doüée des conditions & qualitez procedantes du meſme eſprit, aſçauoir, ſubtile, communicable, impaſſible, indiuiſible, inconſumptible: car en ce ſens les Peres appellent le corps de Chriſt, corps ſpirituel: Comme

quand ſainct Epiphane [a] dit: *Chriſt reſuſcitant des morts, n'a pas reſuſcité vn autre corps que celuy qu'il auoit auparauant, mais a repris le meſme corps, le tranſmuant en ſubtilité ſpirituelle.* Et ſainct Ambroiſe [b]: *En ce Sacrement, dit il, eſt Chriſt, parce que c'eſt le corps de Chriſt: Ce n'eſt donc pas vne viande corporelle, mais ſpirituelle, &c. Car le corps de Dieu eſt vn corps ſpirituel.* Et ſainct Hieroſme [c]: *La chair & le ſang de Chriſt ſont entendus doublement, aſçauoir, ou ceſte chair ſpirituelle & diuine, de laquelle il dit, Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage;* & derechef; *Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon ſang, vous n'aurez point la vie eternelle: Ou la chair qui a eſté crucifiée, & le ſang qui a eſté eſpandu par la lance du gendarme. Selon ceſte diuiſion auſſi ſe trouue diuerſité de chair & de ſang en ſes Saincts, de ſorte qu'autre eſt la chair qui verra le ſalut de Dieu, & autre la chair & le ſang qui ne peuuent poſſeder le Royaume des Cieux.* Et ſainct Cyrille [d]; *Il appelle, dit-il, ſa chair, eſprit, non qu'elle ait perdu la nature de chair, & ſoit conuertie en eſprit, mais pource qu'elle eſt ſouuerainement vnie auec luy, & a veſtu toute ſa vertu viuifique.* Car (dit cet Athanaſe ſuppoſé) *les choſes dont ie vous parle, ſont eſprit & vie; Qui eſt autant* (ajouſte-t'il) *comme ſi Chriſt diſoit: Mon corps qui eſt monſtré & liuré pour le monde, ſera donné en viande, afin qu'il ſoit diſtribué à chacun, ſpirituellement* (c'eſt à dire, par l'operation miraculeuſe & ſupernaturelle de l'eſprit de Dieu) *& ſoit faict à tous antidote & conſeruatif, pour la reſurrection de la vie eternelle.* Car ainſi auons-nous déja remarqué que les Anciens prennent à toute heure le mot, *ſpirituellement*: Comme quād ſainct Epiphane [e] dit qu'Enoch fut éleué en corps ſpirituellement, c'eſt à dire, par l'eſprit de Dieu: Et comme quand ſainct Chryſoſtome interpretant ce meſme paſſage de l'Euangile [f], eſcrit: *Les paroles que ie vous dy, ſont eſprit:* C'eſt à dire, (ajouſte-t'il,) *N'eſtimez point que ma doctrine ſoit ſujette à la conſequence & à la neceſſité de ce qui ſe fait ordinairement:* [g] *les choſes ſpirituelles ne ſont point ſujettes aux reigles des choſes terreſtres.* Mais c'eſt trop employer de temps pour éclaircir vne piece ſuppoſée & illegitime: Car [h] l'eſcrit dont ce texte eſt pris, n'eſt ny de ſainct Athanaſe, ny d'aucun Autheur authentique: Et partant pour ceſt article, neant.

a *Epiph. hareſ. 64.* Εἰς τὸ ἀρχαῖον μεταβαλὼν πνευματικῶς.

b *Ambr. de iis qui myſt. c. 9.*

c *In epiſt. ad Epheſ. c. 2.*

d *Cyrill. in Io. l. 4. c. 24.* Τὸ ἴδιον τοῦ σώματος καλεῖ, ὡς ἀναφῦσαι τοῦ Θ τὸ σῶμα αὐτοῦ, &c.

e *Epiph. har. 64.* Ἐτράνωσε γὰρ ζῶντα ὑπάρχει, πνευματικῶς φησίν.

f *In Io. ho. 46.* Τῶν ἐξ ἀνθρώπων ἀκούων.

g Τὰ πνευματικὰ οὐκ εἴωθε δουλεύειν νόμοις τοῖς τῶν γῆς.

h *Tract. in verſ. Euang.* Quicūque dixerit verbum, *&c.*

Apres ce faux paſſage de ſainct Athanaſe, le ſieur du Pleſſis en cite encore vn autre, où il fait vn plaiſant *qui pro quo*: Car il prend Theophylacte, qui a eſcrit plus de cinq ou ſix cẽs ans depuis ſainct Athanaſe, pour S. Athanaſe, (erreur inexcuſable en la lumiere des bõnes lettres qui luit auiourd'huy,) & veut que cõme témoin oculaire du Cõcile de Nicée, il l'expoſe & éclairciſſe: *Et c'eſt*, dit-il, *pourquoy ſainct Athanaſe en vn autre lieu, appelle la table de l'Euchariſtie, table myſtique*, comme le Concile, table diuine) *à laquelle ceux qui participent, entrent en la ſocieté de Chriſt.* Or il n'y a rien de cela dans ſainct

CHAP. II.

THEOPHYLACTE, allegué pour ſainct Athanaſe. Pag. 785.

Athanaſe: Le paſſage eſt pris de Theophylacte, qui dit ces mots au cõmentaire ſur le dixiéme chapitre de la premiere aux Corinthiẽs: *Ceux qui participent à la table myſtique, communiquent à Chriſt*: Lequel commentaire, tant s'en faut qu'il puiſſe eſtre de ſainct Athanaſe; qu'il allegue à tous propos S. Chryſoſtome, qui a eſcrit long temps depuis la mort de ſainct Athanaſe. Et voyla cõme le ſieur du Pleſſis a leu les liures qu'il cite. Pour cela neãtmoins ne nions-nous pas que le vray S. Athanaſe n'ayt appellé l'autel des Chreſtiens, table: *Car* en ſon epiſtre aux Orthodoxes, deſcriuãt les outrages que les Payens firent en l'Egliſe d'Alexandrie, il s'eſcrie: *Et en la ſacre-ſaincte Table, ô Dieu! combien d'impietez & de ſacrileges? Vous les euſſiez veus immoler des oyſeaux & des noix de pin, & celebrer leurs idoles.* Mais nous diſons qu'il monstre aſſez, & par ces paroles la, & par celles-cy qui ſuyuent peu apres; quand il ajouſte; *Vous euſſiez veu les pains des ſacrifices interdicts aux Miniſtres & aux Vierges: & cela vers la Paſque, & au temps du ſacré Careſme, pendant lequel ils vaquoient aux ieuſnes:* Que ceſte table la eſtoit, & table, & autel tout enſemble; table, acauſe de la communion, & autel, acauſe du ſacrifice. Et de faict Aſclepas Eueſque de Gaze en Paleſtine, ſon compagnon de foy & d'exil, auoit eſté depoſé par les Ariens, ſur ceſte calomnie, qu'il auoit abbatu vn autel. *Athanaſe*, dit Sozomene, *s'enfuyant d'Alexandrie, arriua à Rome, & au meſme temps auſſi Paul Eueſque de Conſtantinople, Marcellus d'Ancyre, & Aſclepas de Gaze: lequel pource qu'il s'oppoſoit aux Ariens, auoit eſté accuſé par quelques heretiques d'auoir abbatu vn autel, & à ceſte occaſion auoit eſté depoſé.* Non plus auſſi ne pretendons-nous pas nier que ſainct Athanaſe, ou ceux dont ſainct Athanaſe rapporte les paroles, n'ayent vſé du mot, *myſtique*, en parlant du calice: Car l'Epiſtre du Synode d'Alexãdrie aux Eueſques Catholiques, inſerée dans la ſeconde Apologie de ſainct Athanaſe, leur tient ce langage: *Le calice myſtique qui eſt le ſeul qui rend impie celuy qui le rompt volontairement, ne ſe trouue que chez les legitimes paſteurs de l'Egliſe*, &c. *Car à vous ſeuls appartient de bailler à boire le ſang de Chriſt, & à nuls autres.* Mais nous diſons qu'il appert clairement par les paroles de la meſme Epiſtre, en quel ſens elle prend là le mot, *myſtique*, &, *myſtere*: aſçauoir, pour choſe ſecreite & qui doit eſtre tenuë cachée & celeé aux infidelles. Car voicy les reproches qu'elle fait aux Ariens ſur le procez de ce calice myſtique; *Ils n'ont point eu de honte, dit le Synode, de parler en public, & comme ſur vn eſchaffaut, des myſteres, deuant les Catechumenes, voire qui pis eſt, deuant les Ethniques, ne ſe ſouuenants point que l'Eſcriture dit qu'il faut celer le ſecret du Roy: & que noſtre Seigneur defend de donner les choſes ſainctes aux chiens, & de jetter les perles aux pourceaux. Car il n'eſt pas licite de reueler les myſteres aux Payens, de peur qu'ils ne les tournent en riſée, ou que les Ca-*

Caſ 7 14. 15. & alib.

Sozom. l. 3. c. 8.

Ως δυνατὸν ἀκριβέστατα παρ-ρησιάσω.

Athan. Apol. 2. Voyez cy-deſſus, pag. 40.

techumenes par leur curioſité n'en ſoient ſcandaliſez. Ainſi parle le Synode referé par ſainct Athanaſe. Or qu'y auoit-il en l'Euchariſtie à cauſe dequoy les Payens qui eſtoient tous cõfits en ceremonies & figures enigmatiques & hieroglyphiques, euſſent eu occaſion de ſe mocquer de ce myſtere, pluſtoſt que de tant d'autres articles de foy, que les Chreſtiens ne faiſoient nulle difficulté de leur deſcouurir, ſi l'Euchariſtie n'euſt eſté qu'vne ſimple ceremonie commemoratiue de la mort de Chriſt; Et à cauſe dequoy y auoit-il danger de reueler aux Catechumenes le ſecret de l'Euchariſtie, de peur que leur curioſité en fuſt ſcãdalizée, & qu'ils ſe rebutaſſent de la Religiõ Chreſtiéne; eux qui eſtoient tous les iours catechiſez des plus hauts poincts de la foy, cõme de la Trinité, de l'incarnation, de la mort & reſurrection de Chriſt; qui eſtoiét inſtruicts de toutes les figures, allegories & paraboles du vieil & nouueau Teſtament; qui ſçauoient que la verge de Moyſe eſtoit la figure de la Croix de Chriſt, que la manne & l'eau de la pierre eſtoiét la figure du corps & du ſang de Chriſt, que l'immolation de l'Agneau Paſchal eſtoit la figure de la mort de Chriſt; qui prenoient & mangeoient du ſel en l'Egliſe, pour monſtrer qu'ils participoient au ſel de la Sapience diuine; aſçauoir, à Chriſt, qui ſe marquoient du ſigne de la Croix, en commemoration de la mort de Chriſt; qui s'abſtenoiét de vin & de chair les Vendredis, pour renouueller la memoire de la paſſion de Chriſt; ſi l'Euchariſtie n'eſtoit autre choſe qu'vne ſimple ceremonie cõmemoratiue de la mort de Chriſt? N'eſtoit-ce pas bien pluſtoſt au cõtraire, pour les deſcãdalizer, que de leur dire, ſi cela euſt eſté le ſecret de l'Egliſe, Que les Chreſtiens ne mangeoient pas reellemẽt le corps & le ſang de leur Dieu, cõme ceux qui en auoient le vent, le leur reprochoiét; & que ce que l'on appelloit la chair & le ſang de Chriſt, n'en eſtoit que les ſignes? Mais venons à Theophylacte: Theophylacte, que le ſieur du Pleſſis prend pour ſainct Athanaſe, eſcrit que ceux qui participent à la table myſtique, communiquent à Chriſt: Etgo, cõclud le ſieur du Pleſſis, il a creu que l'Euchariſtie eſtoit vne figure & vn myſtere allegorique. Eſt-il vray? Et que veut dõc dire ce que le meſme Theophylacte eſcrit ſur ſainct Matthieu, en ces mots? [a] *L'Euangeliſte diſant, Cecy eſt mon corps; montre que le pain qui eſt ſanctifié en l'autel, eſt le meſme corps du Seigneur, & nõ la figure: Car il n'a point dict, Cecy eſt la figure de mon corps: mais, Cecy eſt mon corps: Car par vne operation ineffable, il eſt tranſmué, encore qu'il nous apparoiſſe pain, dautant que nous ſommes infirmes, & auons en horreur de manger la chair creüe, & principalemẽt la chair d'vn homme: Et pour ceſte cauſe il apparoit pain, mais en verité il eſt chair.* Eſt-ce là à dire que le pain & le calice myſtiques ne ſont que la figure du corps & du ſang de Chriſt? Mais oyons derechef ce qu'il eſcrit ſur S. Iean, où il vſe des meſmes mots, *myſtere*, & *myſtique*: *Le pain*

Aug. de catech. rud. in Ioan. tract. 11. & alibi.

Conc. Carth. 3. c. 5.

Aug. in Ioan. hom. 11.

Theoph. in Matth. c. 26.

Δικαίως ἐν αὐτῷ τὸ σῶμα τὸ μυστικὸν λέγει ὁ λόγος ὁ ἀναζώσας ἐν τῷ συναξαρίῳ, ἢ οὐχὶ αἰνίττεται. Οὐ γὰρ εἶπεν· Οὗτός ἐστι νῦν τὸ αἰνίττομαι, ἀλλά, τοῦτό μού ἐστι τὸ σῶμα. ἀλλ' ἐπειδὴ μεταποιεῖται, καὶ φαίνεται ἡμῖν ἄρτος· ἐπεὶ γὰρ ἀσθενεῖς ἐσμεν, καὶ ἀποστρεφόμεθα τρίχας ἐσθίειν ὡμὰς, καὶ ἀνθρώπου σάρκα· διὰ τοῦτο καὶ ἄρτος φαίνεται, σαρκὸς ὁ τρόπος ὤν.

dit-il, *qui eſt mangé par nous és myſteres du Seigneur, n'eſt point vne figure de la chair du Seigneur, mais la meſme chair du Seigneur: Car il n'a point dict, Le pain que ie donneray eſt la figure de ma chair, mais, eſt ma chair: Car ce pain la eſt transformé par les paroles ſecrettes, & par la benediction myſtique, & par l'aduenement du ſainct Eſprit, en la chair du Seigneur. Et que perſonne ne ſoit troublé de croire que le pain ſoit chair: Car meſme pendant que noſtre Seigneur cheminoit en chair, & ſe nourriſſoit de pain, ce pain la qu'il mangeoit, eſtoit conuerty en ſon corps, & deuenoit ſemblable à ſa ſaincte chair, & luy conferoit accroiſſement & conſiſtence ſelon l'humanité: Ainſi auſſi maintenant le pain eſt changé en la chair du Seigneur. Mais, dira quelqu'vn, comment eſt ce donc qu'il ne nous apparoit point chair, mais pain? Afin que nous n'ayons point horreur de le manger: Car s'il nous apparoiſſoit chair, nous aurions à contrecœur les myſteres: Et pource (le Seigneur condeſcendant à noſtre infirmité) la viande myſtique nous apparoit telle que les aliments à quoy nous ſommes accouſtumez.* Iugent de là les Lecteurs, quelle foy ils doiuent aiouſter à la dialectique du ſieur du Pleſſis, qui tire par conſequence des patoles des peres, tout le contraire de ce qu'ils proteſtent expreſſément. Il eſt vray qu'il ne ſe faut pas prendre à luy de ceſte fraude, mais à ceux qui luy font porter le paquet: Car elle n'eſt pas de ſon creu: Il l'a priſe de ceſt inépuiſable threſor d'impertinences, intitulé l'Orthodoxe, qui cite le meſme lieu, & auec la meſme équiuocatiõ, de Theophylacte pour S. Athanaſe: *Et c'eſt pourquoy*, dit-il, *ceſt ancien ſeruiteur de Dieu ſainct Athanaſe, ſur la premiere Epiſtre aux Corinthiẽs, chapitre dixiéme, appelle la table du Seigneur*, c'eſt à dire, la ſaincte Cene, *la table myſtique.* Ainſi ce nouueau medecin Euangelique prolonge ſpirituellement & par foy la vie à S. Athanaſe, & le fait viure depuis l'Empereur Conſtantin le Grand, iuſques au temps du Roy Charles le Chauue. Mais c'eſt peu à ces infaillibles organes de l'eſprit de Dieu, de faillir de cinq cents ans en l'hiſtoire Eccleſiaſtique: Car mille ans deuant Dieu ne ſont qu'vn iout.

a *Theoph. in Ioan. c. 6.* Ὁ ἄρτος ἐν τοῖς μυστηρίοις νῦν ἡμῖν ἐσθιόμενος, οὐκ αἰνίττεται τὸ τοῦ κυρίου σῶμα, ἀλλ' αὐτὸ τὸ τοῦ κυρίου σῶμα. οὐ γὰρ εἶπεν, ὅτι ὁ ἄρτος, ὃν ἐγὼ δίδωμι, αἴνιγμά ἐστι τοῦ ἐμοῦ σώματος, ἀλλὰ τὸ σῶμα μου. Μετατυποῖται γὰρ διὰ ῥημάτων μόνον ὁ ἄρτος οὗτος, &c. Καίτοι πῶς φησίν, ὁ τοῦ ἄρτου φύσει μεταβαλλόμενος; ἀλλ' ὅμως οὐδὲν ἧττον ἄρτος ἐστὶ καὶ μετὰ τὴν ἁγίασιν, ὁ ἄρτος οὗτος εἰς τιμὴν αὐτοῦ μεταβάλλεται, &c. Καὶ πάλιν ὁ ἄρτος εἰς σῶμα τοῦ κυρίου μεταβάλλεται, &c.

Orthodox.

Pag. 271.

SAINCT HILAIRE.
AVTHEVR XI.

Hier. de Script. eccl.

VIENT apres ſainct Hilaire, qui eſcriuit ſes liures de la Trinité, comme atteſte S. Hieróme, durant ſon exil en Phrygie, ſous l'Empire de Conſtantius, lequel exil artiua l'an de la mort de Chriſt, trois cents vingt & deux. De ce ſainct Docteur dõc, le ſieur du Pleſſis nous allegue premieremẽt ces mots: *Le corps de Chriſt, qui eſt pris de l'Autel,*

Pag. 786. De Cõſecr. diſt. 2.

eſt vne figure, en ce que le pain & le vin ſont veus exterieurement: mais verité, en ce que le corps & le ſang de Chriſt, en verité ſont creus interieurement. Leſquelles paroles, ny ne doiuent eſtre conſtruittes en ce ſens-la, mais en ceſtuy-cy; *Le corps de Chriſt, que l'on prend à l'Autel, eſt figure, entant qu'il ſemble pain & vin exterieurement. Dum panis & vinum extra videtur; & verité, entant qu'il eſt creu vrayement corps & ſang interieurement:* Ny ne ſont, comme il l'aduoüe luy-meſme, de ſainct Hilaire Eueſque de Poictiers, mais de ſainct Hilaire Pape, qui fut creé long temps depuis, aſçauoir, l'an de la mort de Chriſt 427. Mais ie veux qu'elles ſoient du premier ſainct Hilaire; Que ſe peut-il mieux pour nous, que de dire que le Sacrement de l'Autel, eſt figure & verité tout enſemble, figure en ce qu'il nous apparoit eſtre exterieurement; & verité en ce que nous le croyons eſtre interieurement? Il vient puis apres aux liures de la Trinité, qui ſont de l'ancien ſainct Hilaire, & en cite en premier lieu ces deux periodes: *Nous prenons veritablement ſous myſteres la chair de ſon corps; & par ce ſerons vn*: Et derechef; *Afin qu'iceluy fuſt creu eſtre en nous, par le myſtere des Sacrements*: Et de là infere que le corps de Chriſt n'eſt donc pas reellement au Sacrement, dautant que le myſtere eſt oppoſé à la realité. Or en cela git le myſtere de ſon ſophiſme. Car c'eſt non à la realité, mais à l'éuidence, que le myſtere eſt generalement oppoſé: Et de faict Suidas le deriue de μύω, qui ſignifie clorre, fermer, cacher: De ſorte que le mot, de ſoy, n'exclud ny la preſence ny l'abſence, mais ſeulement l'apparence & viſibilité de la choſe. Et pour ce ſainct Paul appelle la forme de la reſurrection, myſtere: non qu'elle ne doiue arriuer reellement, mais dautant, comme remarque Beze, que c'eſtoit encore vne choſe occulte & cachée. Et en nos Litanies, nous prions par le myſtere de l'incarnation du Seigneur; non qu'elle ne ſoit reelle, mais dautant qu'elle eſt occulte & inuiſible. Et le ſieur du Pleſſis luy-meſme recognoiſt que les anciens Catholiques iutoient, par le myſtere de la Trinité; de la realité de laquelle neantmoins ils ne doutoient aucunement. Et les Grecs en leurs Liturgies de ſainct Baſile & de ſainct Chryſoſtome oppoſent les oraiſons qui ſe diſent myſtiquement, c'eſt à dire, ſecrettement, μυστικῶς, à celles qui ſe diſent ἐκφώνως, c'eſt à dire, à haute voix: prenant là le mot, *myſtique*, pour ſecret & occulte. Et ſainct Hilaire luy-meſme au ſeptiéme liure de la Trinité s'écrie: *Pourquoy le Sacrement de la natiuité humaine empeſchera-t'il l'intelligence de la natiuité diuine; veu que la natiuité diuine exerce toute ſon operation ſous le myſtere de l'aſſumption de l'humanité, ſub myſterio aſſumpti hominis?* Et au meſme liure dont il eſt queſtion, *Chriſt*, dit il, *a Dieu en ſoy ſous Sacrement.* Par lequel langage, comme ſainct Hilaire ne veut pas dire que la diuinité ne ſoit point en Ieſus-Chriſt reellement, mais bien qu'elle eſt & opere en luy

can. Corpus Chriſti.

1. Cor. 15.

Beza ibid.

Pag. 288.

couuertement, & ſous le voile & le myſtere de l'humanité: Ainſi entend-il que nous prenons le corps de Chriſt, *ſub myſterio*, c'eſt à dire, ſous le voile & la couuerture des eſpeces de l'Euchariſtie, & non viſiblement & manifeſtement. Le ſieur du Pleſſis ajouſte que le meſme ſainct Hilaire écrit: *Il n'y a lieu de douter de la verité du corps & du ſang de Chriſt: Car & par la profeſsion du Seigneur meſme, & par noſtre foy, c'eſt vrayement la chair & vrayement le ſang, leſquels pris & beus, font que nous ſommes en Chriſt, & Chriſt en nous:* Et de là tire deux concluſions: L'vne que les méchants qui ne reçoiuent point l'effect de la manducation du corps de Chriſt, ne le mangent donc point; argumentant de la negation de l'effect, à la negation de la cauſe. Comme ſi le corps de Chriſt operoit neceſſairement, & ſans requerir aucune diſpoſition en ſon object: Et ne s'accommodoir pas à l'analogie & condition commune de tous les medicamens, qui eſt d'operer *ſeruatis ſeruandis*, obſeruant le regime conuenable au remede, & le prenant dignement, & comme il appartient. L'autre, que c'eſt par la profeſſion du Seigneur, & par noſtre foy, qu'il eſt le corps & le ſang de Chriſt: & non donc reellement. *Sainct Hilaire*, dit-il, *conjoint la profeſsion du Seigneur, auec noſtre foy, pour nous rendre participants de ceſte verité.* Et vn peu apres: *Et partant n'y peut auoir lieu la reelle mutation.* Quelles menaces, quels foudres, quels anarhémes, ſuffiront pour retenir ces eſprits? Sainct Hilaire dir qu'il ne nous reſte aucun lieu de douter de la veriré du corps & du ſang de Chriſt, pource que la profeſſion du Seigneur, & la reigle de noſtre foy, nous obligent de le croire: & ſouhaitte par imprecation aux Arriens, que la verité de ceſt arricle n'ayt point de lieu pour eux. *De la verité*, dit-il, *de la chair & du ſang, il ne reſte aucune ambiguité: Car & par la profeſsion du Seigneur, & par noſtre foy, c'eſt vrayement la chair, & vrayement le ſang: & ces choſes priſes & auallées, font que nous ſoyons en Chriſt, & Chriſt en nous. Cela n'eſt-ce pas la verité? Aduienne certes qu'il ne ſoit pas vray à ceux qui nient que Chriſt ſoit vray Dieu.* Et le ſieur du Pleſſis, ſans craindre ceſte malediction, en recueille que nous ne les prenons donc ſinon par foy, & non reellement.

Pag. 786.

Hil. de Trin. l. 8. De veritate carnis & ſanguinis non relictus eſt ambigēdi locus: nūc enim & ipſius Domini profeſſione & fide noſtra verè caro eſt, & verè ſanguis eſt. Annē hoc veritas non eſt? Contingat planè his verum nō eſſe, qui Chriſtum Ieſum verum eſſe Deum negant.

Si fractus illabatur orbis,
Impauidum ferient ruinæ.

De là il ſaute au Commentaire ſur ſainct Matthieu, & en allegue ces paroles: *Iudas*, dit-il, *ne fit point la Cene auec noſtre Seigneur: Car celuy, dit ſainct Hilaire, ne pouuoit boire auec luy, qui ne deuoit boire en ſon Royaume; veu qu'il promit à tous ceux qui beuuoient lors auec luy du fruict de ceſte vigne, qu'ils beuroient par apres auec luy*: Et là deſſus prie les Lecteurs de noter que ſainct Hilaire dit, du fruict de ceſte vigne: Et moy ie le prie luy-meſme de le noter à bon eſcienr; Et il verra qu'il eſt comme les enfants de Zebedée, qui ne ſçauoient ce qu'ils deman-

Pag. 787. *in Matth. can.* 30.

doient. Car outte ce que ſainct Matthieu appelle là le vin conuerty en ſang, *fruict de vigne*, comme ſainct Iean parlant de l'eau conuertie en vin, la nomme encore eau apres la conuerſion; ſainct Hilaire change expreſſément la conſtruction de l'Euangeliſte, pour empeſcher les eſprits litigieux de s'y accrocher: Et au lieu de dire *de ce fruict de vigne*, ſubſtituë, *du fruict de ceſte vigne*. Par lequel pronom feminin, il ne peut demonſtrer autre vigne que celle qui eſtoit là preſente, & dont noſtre Seigneur meſme dit, *Ie ſuis la vraye vigne*: Et ſainct Hieróme; *Nous épreignons tous les iours en ſes Sacrifices, le mouſt rougiſſant du fruict de la vraye vigne, de la vigne Sorec, qui eſt interpretée, éleuë*: Ny doncen rendre autre breuuage par le fruict de ceſte vigne, que le ſang de Chriſt. Que ſi pour priuer Iudas de boire le ſang de Chriſt, il fallut l'exclurre de la communion du Sacrement; ne s'enſuit il pas euidemment que les impies prennent au Sacrement, le ſang de Chriſt, & donc qu'il y eſt reellement, & non par la ſimple apprehenſion de la foy? Le ſieur du Pleſſis reuient de là, aux liures de la Trinité, & dit que S. Hilaire diſpurant contre les Arriens, & voulant prouuer que le Pere & le Fils ſont vn en nature, comme Chriſt & nous ſommes vn, aſſigne trois moyens de l'vnité de Chriſt auec nous: le premier, l'incarnation: le ſecond, la coniunction qui ſe fait entre luy & nous par l'eſprit de Dieu, demeurant és Fideles, & les regenerant, ſanctifiant & viuifiant: le troiſiéme, l'Euchariſtie: Et de là infere que comme ceſte ſeconde eſpece d'vnité, eſt toute ſpirituelle, auſſi eſt la troiſiéme, qui n'y ajouſte rien, à ſon conte, ſinon qu'elle en eſt comme le ſeau & le témoignage. Or ie dy premierement que ceſte ſeconde vnité que le ſieur du Pleſſis interiette entre l'vnion de l'incarnation, & celle de l'Euchariſtie, eſt fauſſement entrelacée: & que S. Hilaire entre ces deux vnions, ne fait mention d'aucune autre conionction de Chriſt auec nous, ny n'y touche vn ſeul mot de la regeneration, viuification & ſanctificarion du ſainct Eſprit. Car quant à ce qu'il ajouſte que S. Hilaire allegue le 6. 14. & 17. de ſainct Iean, que les Catholiques meſmes, dit-il, ne nient pas appartenir à la manducation ſpirituelle, & non Sacramentale; Ie m'ébahy comme il ne void pas que S. Hilaire luy-meſme applique contre les Arriens, le reſultat de tous ces trois paſſages, à la reſidence reelle du corps de Chriſt en nous, par l'Euchariſtie, *per Sacramentorum myſterium*. Bien parle-t'il en vn autre diſcours, de l'vnité conſtituée par la Foy, mais conſtituée entre les ſeuls Fideles, les vns auec les autres, & non entre Chriſt & les Fideles. Pour l'intelligence dequoy, il faut reprendre vn peu les choſes de plus haut. Les Arriens pour éluder l'argument des Catholiques, qui alleguoient, *Moy & mon Pere ſommes vn*, repliquoient que cela ſe deuoit entendre comme ces paroles de S. Luc, *De tous les croyants l'ame & le cœur eſtoit vn*, & comme celles-cy de noſtre Seigneur meſme, *Ie te prie qu'ils ſoient tous vn, comme tu és en moy, mon*

Pere, & moy en toy, ainſi qu'ils ſoient vn en nous: c'eſt à dire (expoſoient-ils) d'vnité de volonté, & non d'eſſence: dautant que ny l'vnité que les Fideles acqueroient entre-eux par le lien de la religion, ny celle qu'ils acqueroient auec Chriſt, n'eſtoient (diſoient-ils) eſſentielles. Or à cela comme l'obiection des Arriens auoit deux branches: l'vne de la part de l'vnité des Fideles entre-eux; l'autre de la part de l'vnité des Fideles auec Chriſt: S. Hilaire auſſi y répond par deux diſcours diſtincts & ſeparez. Pour le regard donc de la premiere branche qui eſt de l'vnité des Fideles les vns auec les autres, contre la realité de laquelle les Arriés obiectoient ce verſet, *Erat omnium credentium anima vna & cor vnum*; Il retorque l'vnité de la Foy & celle du Bapteſme, qui rendent les Fideles vn entre-eux, non ſeulement d'vne vnité de concorde, mais d'vne vnité vraye & reelle. I'appelle auec S. Hilaire, vnité vraye & reelle, toute conuenance & affinité conſtituée entre deux termes, par la participation d'vne meſme condition reelle, ſoit ſubſtantielle, ſoit accidentale, pourueu qu'elle reſide vniuoquement, c'eſt à dire, ſelon la meſme eſpece & definition, en l'vne & en l'autre: Comme pour exemple, le ſucre & le miel conuiennent & ſont vn en quelque choſe, aſçauoir en la douceur: dautant que la douceur eſt vne qualité reelle & vniuoque, c'eſt à dire, meſme en eſpece & en nature, qui reſide veritablement en tous les deux, & partant les rend vn, accidentalement. Sainct Hilaire donc pour employer contre les Arriens leur propre production, recourt à l'vnité que la Foy & le Bapteſme inſtallent entre les Fideles, & ſouſtient que les vrays Chreſtiens ne ſont pas vn ſeulement, par vouloir vne meſme choſe, c'eſt à dire, par auoir vn meſme obiect extrinſeque de leur volonté, mais par eſtre doüez & participants de meſmes conditions reelles & inherantes. Car la Foy eſt vne qualité & habitude reelle qui reſide vniuoquement, c'eſt à dire, ſelon vne meſme nature & definition en tous les ſujects qui la poſſedent: Et le Bapteſme ſemblablement eſt vn Sacrement reel, qui imprime en tous les Fideles, vn meſme charactere de Chriſt, qui eſt ce que ſainct Hilaire appelle veſtir vn meſme Chriſt: & pourtant les rend tous vn, non d'vne ſimple vnité de concorde, mais d'vne vraye & reelle vnité: laquelle encore qu'elle ne ſoit qu'accidentale, ſuffit neantmoins pour l'intention de ſainct Hilaire, qui eſt d'inferer de ceſte comparaiſon-la, vne vnité reelle, & par conſequent ſubſtantielle, entre le Pere, & le Fils. Car quiconque admet le plus bas degré d'vnité reelle & vniuoque, entre les perſonnes diuines, ne peut euiter qu'il n'y eſtabliſſe le ſouuerain & ſupréme, qui eſt l'entiere vnité & identité ſubſtantielle: à cauſe qu'il n'y a point d'accident en Dieu. Mais quand S. Hilaire paſſe à l'autre diſcours, qui eſt de l'vnité des Fideles auec Chriſt, alors il ſe depart tout à faict du ſimple moyen de la Foy, & recourt à celuy ſeul de l'incarnation & de l'Euchariſtie:

Dautant

Dautant que la Foy, comme il a eſté remarqué, conſtituë bien vne vnité reelle entre les ſujets où elle reſide, mais non entre ſon ſujet & ſon object. Car elle n'imprime nulle condition, ny ſubſtantielle, ny accidentale, qui ſoit meſme reellement & vniuoquement en Dieu & en l'homme : c'eſt à dire, qu'elle ne fait point qu'aucune choſe qui reſide reellement en Dieu, ſe trouue auſſi reellement en nous, ſelon la meſme eſpece, definition & nature. Et non ſeulement cela, mais i'adiouſte de plus, que toutes les autres graces que le ſainct Eſprit opere en nous durant ceſte vie, n'eſtabliſſent aucune vraye vnité reelle entre Dieu & les hommes: pour autant qũe tout ce qui eſt en Dieu, eſt ſubſtance, & tout ce que le ſainct Eſprit communique icy bas à nos ames, ſont qualitez & accidents, qui n'ont par conſequent nulle vnité reelle & vniuoque auec ce qui eſt en Dieu : De ſorte qu'il ne reſte à proprement parler qu'vn ſeul moyen de grace, par lequel les hommes puiſſent dés ce mõde eſtre vnis reellement auec luy, qui eſt l'humanité de Chriſt; laquelle eſtãt vrayement reſidente en Dieu par le benefice de l'incarnation, & nous par celuy de l'Euchariſtie, nous conioint & vnit dés ceſte vie durant certains moments, reellement & ſubſtantiellement auec Dieu; faiſant qu'vne meſme ſubſtance en eſpece & en nombre, aſçauoir, le corps & le ſang de Chriſt, ſe trouue concurremment en Dieu & en nous. Mais cela excede noſtre propos: Retournons à S. Hilaire : Ie dy donc que ſainct Hilaire, quand il vient au temps de comparer l'vnité des Fidelles auec Chriſt, à celle de Chriſt auec Dieu, ſe garde bien de heurter l'écueil de l'vnité de la foy, c'eſt à dire, de mettre entre les exemples de l'vnité, dont les hommes ſont vn auec Chriſt, comme Chriſt auec Dieu, celle de la foy. Car les Arriens n'euſſent pas deſiré mieux, que d'obtenir de luy, que le Pere euſt eſté dans le Fils de la meſme façon dont le Fils eſt en nous par la foy: c'eſt à dire, par la cognoiſſance & contemplation ; leſquelles ne tranſmettent iamais en noſtre ame aucune des choſes reelles & vniuoques de leur object. Il ſe garde donc bien, dy-je, lors de faire naufrage là-contre, mais recourt à ceſte ſeule propoſition de noſtre Seigneur ; *Ie leur ay donné la gloire que tu m'as donnée*, laquelle il expoſe par l'Euchariſtie : dautant que comme le Pere a la vie en ſoy, ainſi il a donné au Fils d'auoir la vie en ſoy: Et que comme le Fils vit à cauſe du Pere, ainſi celuy qui mange la chair du Fils, vit à cauſe de luy: De ſorte que comme la nature diuine du Pere eſt en la perſonne du Fils: ainſi la nature humaine du Fils, auec tout ce qu'elle poſſede, eſt en nous par le moyen de l'Euchariſtie. Mais le ſieur du Pleſſis objecte, que ſi nous nous voulons attacher exactement aux paroles de ſainct Hilaire, il s'enſuiura que le corps de Chriſt eſt naturellement au pain. Et qui des Catholiques en doute,

& ceſt homme-la qui eſt né de Marie, eſt vrayement le Chriſt, & nous, nous prenons vrayement ſous le myſtere, (c'eſt à dire, ſous le voile du Sacrement,) *la chair de ſon corps, & par cela, ſerons vn, dautant que le Pere eſt en luy, & luy en nous: comment y maintient-on vne vnité de volonté, veu que la proprieté* (c'eſt à dire, propre exiſtence) *naturelle, par le Sacrement, eſt Sacrement d'vne parfaitte vnité? Il ne faut point parler ſelon le ſens des hommes & du monde, aux affaires de Dieu, ny par vne violente & impudente expoſition, arracher à la ſincerité des paroles celeſtes, la peruerſité d'vne eſtrangere & ſacrilege intelligence. Liſons ce qui eſt eſcrit, & entendons ce que nous liſons, & alors, nous nous acquitterons du deuoir d'vne parfaitte foy. Car ce que nous diſons de la verité naturelle de Chriſt en nous, ſi nous ne l'apprenons de luy, c'eſt folie & impieté ce que nous diſons. Il prononce luy meſme; Ma chair eſt vrayement viande, Et mon ſang eſt vrayement breuuage; Qui mange ma chair, & boit mon ſang, il demeure en moy, & moy en luy. De la verité de la chair & du ſang, il ne reſte aucun lieu d'en douter. Car auiourd'huy, & par la profeſſion du Seigneur, & par noſtre foy, c'eſt vrayement la chair, & vrayement le ſang: Et ces choſes priſes & auallées, font que nous ſoyons en Chriſt, & Chriſt en nous. Cela n'eſt-ce pas la verité? Aduienne certes qu'il ne ſoit pas vray, à ceux qui nient que Ieſus Chriſt ſoit vray Dieu. Il eſt donc en nous par ſa chair, & nous ſommes en luy, entant que ce que nous ſommes, eſt auec luy en Dieu. Or que par le Sacrement de la chair & du ſang communiquez, nous ſoyons en luy, il le témoigne, diſant; Et ce monde ne me void plus, & vous me verrez, pour ce que ie vy, & vous viurez, dautant que mon Pere eſt en moy, & moy en vous, & vous en moy. S'il euſt voulu ſeulement entendre vne vnité de volonté, pourquoy euſt-il faict vne gradation & vn progrez, pour venir à la ſomme de ceſte vnité? N'eſt-ce pas, afin que luy eſtant en ſon Pere, par la nature de la diuinité, & nous au contraire en luy par ſa natiuité corporelle, il fuſt auſſi derechef creu eſtre en nous, par le myſtere des Sacrements; & qu'ainſi, nous fuſſions aſſeurez de la conſtitution d'vne parfaitte vnité, par le Mediateur, en ce que nous demeurants en luy, luy auſſi demeure en ſon Pere, & luy, reſidant en ſon Pere, reſide reciproquement en nous: & que par ce moyen, nous paruinſſions à l'vnité du Pere, entant que celuy qui eſt naturellement en luy par ſa natiuité; nous ſommes auſſi naturellement en luy, & luy reſide naturellement en nous? Or que ceſte vnité ſoit naturelle* (c'eſt à dire reëlle) *en nous, il le témoigne luy meſme par ces mots; Qui mange ma chair, & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy. Car aucun ne ſera en luy, ſinon celuy auquel il aura eſté: prenant tant ſeulement en ſoy, la chair de celuy qui aura pris la ſienne. Déja auoit-il enſeigné vn peu auparauant, le Sacrement de ceſte parfaitte vnité, diſant; Comme mon Pere viuant m'a enuoyé, & ie vy par mon Pere: ainſi celuy qui mange ma chair, viura à cauſe de moy. Il vit donc par ſon Pere, &*

comme il vit par ſon Pere, en la meſme façon nous viuons par ſa chair. Car toute comparaiſon eſt propoſée pour forme & patron d'intelligence, afin que nous conceuions ce qui ſe traitte, ſuiuant l'exemple allegué. Or celle-cy eſt la cauſe de noſtre vie, que nous auons Chriſt reſidant par ſa chair en nous charnels qui deuons viure par luy, auec la meſme condition dont il vit par ſon Pere. Si donc nous viuons par luy naturellement ſelon la chair, c'eſt à dire, ayant pris la nature de ſa chair; comment n'aura-t'il point naturellement en ſoy le Pere, ſelon l'eſprit, veu qu'il vit auſſi par le Pere? Il vit, dy-je, par le Pere, entant que ſa natiuité ne luy a point apporté vne nature eſtrangere & diuerſe; entant que ce qu'il eſt, il l'eſt de luy, & toutesfois n'eſt point ſeparé naturellement de luy, par l'interualle d'aucune diſſemblance de nature: entant finalement qu'il a le Pere par ſa natiuité, en la vertu de ſa nature. Or auons-nous touché ces choſes, pour ce que les Heretiques introduiſants fauſſement vne ſimple vnité de volonté entre le Pere & le Fils, ſe ſeruoient de l'exemple de noſtre vnité auec Dieu: comme ſi eſtants ſeulement vnis auec le Fils, & moyennant le Fils auec le Pere, par office & volonté de religion, nous n'eſtions gratifiez d'aucune proprieté de communion naturelle par le Sacrement de la chair & du ſang: Au lieu & que par l'honneur à nous donné du Fils de Dieu, & par le Fils reſidant charnellement en nous, & nous vnis corporellement & inſeparablement en luy, doit eſtre annoncé le myſtere d'vne vraye & parfaitte vnité. Voila le progrez & le diſcours de ſainct Hilaire contre les Arriens: Aſçauoir, que ſi nous mangeons vrayement en l'Euchariſtie le corps & le ſang de Chriſt, & par ceſte manducation receuons vrayement & reellement la nature de la chair de Chriſt en noſtre propre chair; il faut que la nature diuine du Pere reſide auſſi vrayement & reellement en celle du Fils: dautant qu'il a dict, que celuy qui mange ſa chair, vit par luy de la meſme façon qu'il vit par ſon Pere: De ſorte que comme par la manducation de Chriſt nous auons la cauſe de noſtre vie, c'eſt à dire, celuy par qui nous viuons en nous-meſmes: ainſi il eſt neceſſaire que Chriſt ayt celuy par qui il vit, aſçauoir ſon Pere, vrayement & reellement en ſoy-meſme. Et le ſieur du Pleſſis trouue eſtrange que les Catholiques ayent ſi peu de conſcience, que de ſe ſeruir de ce texte-la, & prie les Lecteurs de lire le diſcours tout entier. O foy de Dieu & des hommes! Mais il y a, replique-t'il, des paſſages dans ſainct Hilaire, qui repugnent à ceſte reelle preſence du corps de Chriſt. Car il eſcrit ſur le 137. Pſeaume: *Le Pſalmiſte*, dit-il, *oſte la ſotte temerité de ceux qui debattent que noſtre Seigneur fut veu en chair ſous vn faux corps: Ne ſe ſouuenants pas, qu'apres la reſurrection du corps, il fut dict aux Apoſtres qui penſoient que ce fuſt vn eſprit; Voyez mes mains & mes pieds*, &c. A nouuelle Theologie, nou-

Pag. 789.

uelle Dialectique. Si Ieſus Chriſt ſe monſtrant à ſes Diſciples eſtoit palpable, il auoit vn vray corps: Ergo ſi en l'Euchariſtie il eſt impalpable, il n'a point de vray corps? Quelle conuerſion? Sainct Hieróme dit, que noſtre Seigneur mangea apres ſa reſurrection, pour prouuer la verité de ſon corps: Ergo ſi mainrenant au Ciel il ne mange point, il n'a point de vray corps? Mais pourquoy impugner par la Dialectique ce que le meſme ſainct Hilaire refute expreſſément, & par la meſme hiſtoire? Car décriuant au troiſiéme liure de la Trinité, la façon dont noſtre Seigneur entra & comparut en la chambre où eſtoient ſes Diſciples, il repreſente euidemment qu'en l'vn de ces actes il laiſſa faire comme homme, à ſon corps, les offices ordinaires & naturels d'vn vray corps, qui eſt d'occuper lieu, & reſiſter à la penetration des dimenſions: & en l'autre, comme Dieu, les ſuſpendit & empeſcha par l'infiniré de ſa toute-puiſſance: Er parrant que quand il luy plaiſt, pour monſtrer & exercer la verité de ſon humanité, il laiſſe accomplir à ſon corps les offices naturels d'vn vray corps: Et quand il luy plaiſt, pour monſtrer qu'en ce meſme corps reſide toute plenitude de Deité, le diſpenſe des loix & ſujections naturelles des autres corps. Que le ſieur du Pleſſis oye donc ce tonnerre de l'ancienne Egliſe Gallicane, & poſe le cas que c'eſt à luy-meſme qu'il parle: *Mais toy*, dir-il, *quiconque ſois-tu, qui recerches les choſes in-inueſtigables, & te rends graue arbitre des ſecrets & des vertus diuines; Ie vay à l'oracle à toy, afin qu'à moy ignorant, & qui adiouſte de toutes choſes foy à Dieu, ſeulement ſelon qu'il les a proferées, tu me donnes au moins quelque raiſon de ce que ie te demande. I'oy le Seigneur: & pour ce que ie croy à l'Eſcriture, ie ſçay qu'apres ſa reſurrection, il ſe preſenta à voir en corps à pluſieurs non-croyants: Ie croy à Thomas, qui n'euſt point creu, s'il n'euſt manié ſes playes: comme il dit, Si ie ne voy en mes mains la figure de ſes clous, & ne fiche mon doigt aux lieux de leurs cicatrices, & ne mets ma main en ſon coſté, ie ne croiray point. Le Seigneur s'accommodant à toute l'imbecillité de noſtre intelligence, & voulant ſatisfaire au doute des incredules, opere le ſecret d'vne vertu inuiſible. Toy, quiconque ſois-tu, ſcrutateur des choſes celeſtes, expoſe moy la raiſon du faict. Les Diſciples eſtoient enfermez, & s'eſtoient aſſemblez & aſſis en ſecret apres la Paſſion du Seigneur: Le Seigneur comparoit pour confirmer la foy de Thomas, aux conditions qu'il auoit capitulées: & luy offre la liberté de toucher ſon corps, & manier ſes playes. Et certes il eſtoit neceſſaire que celuy qui deuoit eſtre recogneu pour auoir eſté perçé, apportaſt le meſme corps auquel il auoit eſté perçé. Ie demande donc par quelles parties de la maiſon cloſe, luy eſtant corporel, s'inſinua. Car l'Euangeliſte raconte ſoigneuſement le faict, diſant: Ieſus vint, les portes cloſes, & ſe trouua au milieu de ſes Diſciples. Eſt-ce qu'il penetra la ſtructure des mu-*

Contra Iouin. lib. 2.

Hilar. de Trin. lib 3. Sed te, quiſquis es, inueſtigabilia ſectantem, & diuinorum ſecretorum atque virtutum grauem arbitrum conſulo, vt mihi imperito, & tantùm de omnibus Deo, vt ſunt, ab eo dicta, credenti, tationem ſaltem facti iſtius afferas.

railles, & paſſa à trauers la nature ſolide & impenetrable du bois ? Car il ſe trouua auec vn vray corps, & non feint & fallacieux. Que les yeux donc de ton entendement ſuiuent l'entrée du penetrant, & qu'auec luy la veuë de ton intelligence, perçe dans la maiſon cloſe. Toutes choſes ſont entieres & fermées de ſerrures; & celuy ſe trouue au milieu, auquel par ſa vertu tous obiects ſont penetrables. [a] *Tu calomnies les choſes inuiſibles: & moy ie te demande raiſon des viſibles. Rien ne cede de la ſolidité de la matiere: Et les bois & les pierres ne laiſſent paſſer aucune choſe à trauers leur nature, comme par vn flux inſenſible. Le corps du Seigneur ne s'aneantit point en ſoymeſme, pour ſe reprendre de rien. Et d'où eſt-ce que celuy qui comparoit là ſe trouue au milieu d'eux? A cela cede, & le ſens, & la parole; & la verité du faict eſt hors des limites de la raiſon humaine:* Iuſques-là durent les termes de ſainct Hilaire. Le ſieur du Pleſſis adjouſte puis apres, [b] que ſainct Hilaire eſcrit au dixieſme de la Trinité: *Ce que Chriſt eſt fils de l'homme, c'eſt l'enfantement de la chair qu'il a priſe de la Vierge: Ce qu'il eſt au Ciel, & neantmoins en terre, c'eſt la puiſſance de la nature qui demeure touſiours.* Là où il inſere fauſſement ce mot, *& neantmoins en terre*, pour perſuader aux Lecteurs, que noſtre Seigneur depuis ſon Aſcenſion au Ciel, ne ſe communique plus en la terre par ſon corps, mais ſeulement par ſa diuinité. Au lieu que ſainct Hilaire parle là tout au contraire du temps auquel Ieſus Chriſt reſidoit icy bas auant ſa reſurrection en vn corps mortel & paſſible, & eſtoit au Ciel lors encore ſeulement par ſa diuinité. Car il s'agiſſoit de ceſte Sentence de noſtre Seigneur à Nicodeme; [c] *Nul n'eſt monté au Ciel, ſinon celuy qui eſt deſcendu du Ciel, le fils de l'homme qui eſt au Ciel.* Sur cela donc ſainct Hilaire apporte ceſte gloſe: *Ce qu'il eſt*, dit-il, *fils de l'homme, c'eſt l'enfantement de la chair priſe de la Vierge: Mais ce qui eſt aux Cieux, c'eſt la puiſſance de la nature qui demeure touſiours.* Le ſieur du Pleſſis paſſe de là au Commentaire ſur le cent vingt-quatriéme Pſeaume; & en allegue ces mots: *Il eſt preſent à ceux qui l'inuoquent fidellement, mais par la nature diuine, par l'eſprit penetrant & contenant toutes choſes.* Mais ceſt aduerbe, *mais*, eſt du creu de Saumur: Et d'ailleurs ſainct Hilaire parle là de la preſence ordinaire & perpetuelle dont noſtre Seigneur ſe rend preſent à tous ceux qui l'inuoquent, & dont il aſſiſte, enuironne & couure ſans intermiſſion le corps vniuerſel de ſon Egliſe. Car il eſtoit queſtion d'expoſer ce verſet du Pſeaume; *L'Eternel eſt à l'entour de ſon peuple dés maintenant & à touſiours.* Là deſſus donc ſainct Hilaire allegue; *Je ſuis auec vous iuſques à la conſommation du monde.* Et adiouſte: *Car il aſſiſte & eſt preſent par ſa nature, quand il eſt fidellement inuoqué: dautant qu'il eſt eſprit penetrant & contenant toutes choſes.* Le ſieur du Pleſſis attache finalement à ceſte chimere vne queuë priſe du huictiéme liure de la Trinité, en ces termes; *Il eſt en nous, mais nous*

a *Ibid.* Inuiſibilibus calumniaris ergo à te viſibilium expoſco rationē. Nihil cedit ex ſolido, neque per naturam ſuam aliquid tanquam lapſu inſenſibili ligna & lapides admittunt. Corpus Domini à ſeſe non deficit, vt ſeſe reſumat ex nihilo: & vnde qui aſſiſtit, in medio eſt? Cedit ad hæc & ſenſus & ſermo, & extra tationem humanam eſt veritas facti.

b *Pag.* 789.

c *Ioan.* 3.

auoent à entendre que c'eſt par le ſainct Eſprit: Continuant touſiours ſa bonne couſtume, qui eſt de corrompre tout, & en gros, & en détail. Car ceſte particule, *mais*, excluſiue de l'exiſtence corporelle, n'y eſt point: ny il ne s'agit en ce lieu-la, de la participation du corps de noſtre Seigneur; mais de l'expoſition de ces paroles de ſainct Paul; *Si quelqu'vn n'a point l'eſprit de Chriſt, il n'eſt point à luy.* Sur leſquelles ſainct Hilaire dit apres vn long diſcours: *Si Chriſt eſt entendu eſtre en nous par le ſainct Eſprit, il faut neantmoins recognoiſtre, que ceſt eſprit-la eſt auſſi bien l'eſprit de Dieu, comme l'eſprit de Chriſt.* Et de cela, le ſieur du Pleſſis fait: *Il eſt en nous, mais nous auons à entendre que c'eſt par le ſainct Eſprit*: Et au bout de la carriere, ſe chante à luy-meſme ce triomphe, ou pluſtoſt ces obſeques: *Et ainſi*, dit-il, *ſommes-nous venus ſans tranſſubſtantiation, ny doctrine qui en approche, iuſques au temps du premier Concile vniuerſel de Nicée, iceluy compris.*

S. DENYS AREOPAGITE;
AVTHEVR XII.

S. DENYS Areopagite, enuiron le temps qu'il plaiſt au ſieur du Pleſſis.

LE douziéme autheur que produit le ſieur du Pleſſis, eſt ſainct Denys, intitulé, Areopagite. Or de diſputer icy, ſi les œuures qu'il cite, ſont vrayement de S. Denys Areopagite, ou non; ie n'en ay pour ceſte heure, ny le deſir, ny le loiſir. Eraſme, entre les autheurs modernes, tient la partie negatiue, & Budée l'affirmatiue. Euſebe entre les anciens, ſen tait entierement, ſoit ou pource que ſes eſcrits preſchent trop ouuertement la Trinité, de laquelle il eſt ennemy, ou pour quelque autre cauſe. S. Hieróme, qui en ſon Catalogue s'oblige de ſuiure pas à pas le denombrement d'Euſebe, pour ce qui tombe dans le temps de ſon hiſtoire, les paſſe ſous le meſme ſilence. S. Gregoire le Grand au cõtraire les allegue en termes exprés, il y a mil ans: Et le troiſiéme Concile de Conſtantinople, tenu 80. ans apres, tout de meſme. Sainct Chryſoſtome long temps deuant eux, les cite tacitement: Car en ceſte celebre & derniere oraiſon qu'il fit à Conſtantinople, pour dire adieu à ſon Egliſe, que les Grecs appellent, Le chant du Cygne de ſainct Chryſoſtome, il nomme ſainct Denys Areopagite, πτηνὸν οὐράνιον, oyſeau du Ciel: Comme Anaſtaſe Bibliothequaire le remarque en l'Epiſtre à Charles le Chauue:

In Euang. hom. 34.

Et comme ie l'ay veu de mes propres yeux en vn authentique exemplaire Grec de la meſme Oraiſon ; qui eſt à Veniſe en la Bibliotheque du Seigneur Lollino, Gentil-homme Venitien. Sainct Gregoire de Nazianze apres auoir diſcouru ſur la Triple acclamation des Seraphins, adjouſte : *Lequel genre de philoſopher, quelqu'vn a traitté deuant nous tres-excellemment & tres-hautement :* c'eſt à dire, ſi nous croyons Budé, ſainct Denys Areopagite. Et Maximus ancien autheur Grec, non ſeulement les commente ; mais dit que ſainct Denys d'Alexandrie, qui eſtoit il y a 1350. ans, c'eſt à dire, plus de cent ans deuant le temps que cotte le ſieur du Pleſſis, les auoit commentez : Et encore iourd'huy ſe trouue à Veniſe, en la Librairie du Seigneur Lollino, vne chaine de Commentaires ſur ſainct Denys Areopagite, où ſont inſerez ceux de ſainct Denys d'Alexandrie, & de pluſieurs autres. Et Photius, Patriarche de Conſtantinople, qui eſcriuoit il y a plus de ſept cents ans, commence le catalogue des liures qu'il dit auoir leus en Aſie, par vne Apologie d'vn nommé Theodore, pour les eſcrits de ſainct Denys Areopagite ; qui ſoluoit les difficultez que quelques-vns auoient propoſées contre ſes œuures. Et le meſme Maximus mentionné cy-deſſus, refute la reſuerie de certains radoteurs, ainſi les appelle-t'il, qui attribuoient ces eſcrits à Apollinaris, contemporain de ſainct Athanaſe ; & monſtre que le ſens en eſt directement contraire aux articles de la doctrine d'Apollinaris ; & d'ailleurs, que la phraſe en eſt toute Athenienne. Mais en ſomme quoy qu'il en ſoit, noſtre intention n'eſt point pour ceſte heure de les cenſurer, ou iuſtifier : Il ſuffit de dire, ou qu'ils ſont du vray ſainct Denys Areopagite ; & partant meritent vn autre rang que celuy que leur donne le ſieur du Pleſſis : ou qu'ils ſont d'vn impoſteur, qui a voulu eſtre eſtimé ſainct Denys Areopagite ; & partant ne meritent nul rang. Oyons deſormais ce que le ſieur du Pleſſis en allegue : *Sainct Denys Areopagite*, dit-il, *eſcrit ; Apres que le Pontife a declaré les œuures de Ieſus, pour le ſalut du genre humain, ſelon le bon plaiſir du Pere*, &c. *& qu'il a preſché la venerable contemplation d'iceux, qui ſe comprend de l'entendement ; il s'achemine à l'adminiſtration ſymbolique d'iceux*, &c. *ſelon l'inſtitution diuine : d'où s'eſcriant ; Tu l'as dit, Faittes cecy en commemoration de moy ; il adminiſtre les choſes ſacrées, & met deuant les yeux les choſes qui ont eſté preſchées par les ſymboles ſainctement propoſez*, &c. Item : *Par ces venerables ſignes, Chriſt eſt ſignifié & pris*, &c. De cela le ſieur du Pleſſis fait trois arguments : Le premier, que la ſaincte Cene ſe celebre donc par l'inſtitution du Seigneur ; & que ceſte inſtitution n'eſt point reſtreinte aux paroles auſquelles les Catholiques la reduiſent, dautant que ſainct Denys en refere nommément d'autres. A quoy nous reſpondons que le ſieur du Pleſſis falſifie doublement ceſte clauſe.

Orat. 2. de Paſch.

Max. in Dionyſ. Eccl. Hierar. cap. 5. Διονύσιος ὁ ἐκ ξανδρείας θεολογικώτατος, ὁ καὶ ἱεράρχης, ἐν τοῖς χρόνοις οἷς ἐπολίτευσε κὶ τὴν μακαρίαν Διονύσιος τὴν ἀπὸ ἀναστασίου.

Phot. in Bibl. art. 1.

Max. in Dionyſ. de Eccl. Hierarch. cap. 7. & alt.

Idem de cœleſt. Hier. c. 7. & alt.

Pag. 790. Eccl. Hierarch. c. 3.

Car ny ſainct Denys ne dit que le Preſtre prononce ces paroles, *Faittes cecy en ma commemoration;* pour conſacrer le corps de noſtre Seigneur: mais pour s'excuſer de ce qu'il oſe entreprendre vn ſi haut office: lequel mot, *excuſer*, le ſieur du Pleſſis ſupptime induſtrieuſement: Ny le meſme S. Denys n'adjouſte ces mots, *Il adminiſtre les choſes ſacrées;* comme feint le ſieur du Pleſſis, immediatement apres ceux-cy: *Faittes cecy en ma commemoration;* mais apres pluſieurs autres. Voicy le propre fil de ſon texte: *De là apres les ſacrées loüanges des operations diuines, il* [a] *s'excuſe reuerемment, & comme il conuient au miniſtre des choſes ſacrées, de ce qu'il entreprend vn Sacrifice qui eſt par deſſus ſa condition, s'écriant premierement ſainctement à luy; Tu l'as dit, Faittes cecy en ma commemoration. Et apres ayant ſupplié qu'il puiſſe eſtre rendu digne d'adminiſtrer ceſte hierurgie imitatrice de Dieu, & par la conformité auec Chriſt, parfaire les choſes diuines, & les diſtribuer purement; & que ceux qui y participent, y participent dignement: il opere les choſes diuiniſſimes, ἱερουργεῖ τὰ θειότατα.* Le ſecond argument eſt, *que la Cene ſe celebre en commemoration du Seigneur, & partant que ſon corps n'y eſt pas preſent.* A quoy nous diſons qu'il n'y a ny dans l'Euangile, ny dans ſainct Denys Areopagite; *Faittes cecy en commemoration de mon corps & de mon ſang:* ce qui neantmoins n'excluroit pas la preſence inuiſible de la choſe; non plus que quand Dauid dit [b] à Dieu, *I'ay eu memoire de toy ſur mon lict*, il ne veut pas pour cela nier que l'eſſence de Dieu ne ſoit preſente inuiſiblement par tout: mais, *Faittes cecy en ma commemoration*; c'eſt à dire, comme ſainct Paul l'expoſe, en commemoration de ma mort: Car toutesfois & quantes que nous mangeons ce pain, & beuuons ce calice, nous annonçons la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne: c'eſt à dire; toutesfois & quantes que nous mangeons l'Hoſtie du ſacrifice en qualité d'Hoſtie, nous commemorons la mactation & occiſion de la meſme Hoſtie. Le troiſiéme eſt, que ſainct Denys parlant de la celebration de l'Euchariſtie, vſe du mot, *ſymboles.* A quoy nous reſpondons, que le mot, *ſymbole*, eſt vn mot fort general: Car il s'eſtend à ſignifier, & les ſignes des choſes abſentes, & les arrhes, gages & hoſtages des choſes futures; & les marques & enſeignes des choſes preſentes. Comme, pour exemple, quand les Anciens appelloient les Teſſeres hoſpitales, c'eſt à dire, les enſeignes & les marques par leſquelles les hoſtes, ou fils des hoſtes, ſe faiſoient recognoiſtre à leurs hoſtes, afin d'eſtre receus & logez par eux, *ſymbola*, ne les prenoient-ils pas pour enſeignes des choſes preſentes? Et pourquoy donc en ce meſme ſens, ne dirons-nous pas que les eſpeces ſacramentales ſont les ſymboles ſous leſquels & par leſquels noſtre Seigneur ſe preſente & fait recognoiſtre à nous, afin que nous le receuions & logions reuerемment, lors qu'il entre ſous noſtre toict?

a ὑπὲρ τῆς ὑπὲρ αὐτὸν ἱερουργίας ἀποτειχίζεται, σεσημειῶσθαι ἡμᾶς ἀξιῶν αὐτὸν ἀναβοῶν. Σὺ εἶπας, τοῦτο ποιεῖτε εἰς τὴν ἐμὴν ἀνάμνησιν. Εἶτα ἐφ' ὁμοιώσει τῆς θεουργίας ἀξιοῖ αὐτοὺς ἡμᾶς θεοῦσθαι, καὶ τὰ θειότατα αὐτὸν χαρισάμενος τὰ θεῖα πολίτας, καὶ ἐξηλωτὰς τῶν παιάρχου, καὶ θεοὺς ἐκ θεοῦ μεθέξοντας ἱερουργεῖ τὰ θειότατα

b *Pſal.* 62.

1. *Cor.* 11.

Car par tout où ſe trouuent les eſpeces ſacramentales apres la conſecration, ne nous annoncent-elles pas que le corps & le ſang de Chriſt, ſont là où nous les voyons? Sainct Denys Areopagite dit; *Sur l'Autel ſont poſez les venerables ſymboles, par leſquels Chriſt eſt ſignifié & pris*: (ou, ſi l'on veut, monſtré & pris) Car, συμβόλων, ſignifie l'vn & l'autre. Cela ne témoigne-t'il pas qu'il parle non des ſymboles ſimplement ſignifiants, mais des ſymboles contenants la choſe, & la monſtrants comme preſente? Il dit vers la fin du meſme chapitre, que le Preſtre par l'étroitte vnion des choſes diſtribuées auec ceux dans leſquels elles ſont receuës, les conſtituë en la communion d'icelles. Cela ne montre-t'il pas que les ſymboles dont il parle, ſont & ſymboles, & moyens, & obiects de noſtre communion tout enſemble? Mais à quoy tenir plus long-temps les Lecteurs en ſuſpens? Ce meſme autheur ne s'écrie-t'il pas: [a] *Mais toy, ô ſainct & diuin Sacrement, déueloppant les voiles obſcurs & enigmatiques, dont tu es ſymboliquement enuironné, montre toy à nous manifeſtement, & remply les yeux de noſtre eſprit, d'vne ſinguliere & inoffuſcable lumiere?* A quel propos, ceſte priere à l'hoſtie, de deſpoüiller les voiles & les enueloppes qui l'éuironnent, ſi ces ſymboles n'eſtoient que ſimples ſignes ſignifiants, & non contenants & enueloppants? Mais le ſieur du Pleſſis appelle du texte à la gloſe, & dit que Pachymerés paraphraſte de ſainct Denys, l'interprete par ces paroles: *Il parle à ceſte ceremonie, comme ſi elle auoit vne ame, & auec apparence, comme Gregoire le Theologien dit; O ſaincte & grande Paſque: Car noſtre Paſque & ceſte ſaincte ceremonie, c'eſt noſtre Seigneur Ieſus, auquel il addreſſe ſa parole; Noſtre Seigneur certes, qui eſt la ſubſtance de la ſaincte Cene, comme il l'eſtoit de la Paſque, comme il l'eſt du Bapteſme, comme il l'eſt de tous les Sacrements.* Et nous, nous appellons de la production du ſieur du Pleſſis, à l'original de Pachymerés: Car il n'y a point dans Pachymerés; Il parle à ceſte ceremonie, comme ſi elle auoit vne ame, & auec apparence: mais, *Il parle à ce Sacrement, comme animé & à bon droict*; Ὡς ἐμψύχῳ γὰρ αὐτῇ διαλέγεται καὶ εἰκότως. Ceſte particule conditionnelle, *ſi*, eſt de la graine, ou pluſtoſt de l'yuraye du ſieur du Pleſſis, & ne ſe peut recueillir des paroles de Pachymerés: Car il proteſte nommément qu'il prend ceſte clauſe, *Il parle à luy comme animé*, de ſainct Gregoire de Nazianze, lequel dit, faiſant vne apoſtrophe à Ieſus Chriſt: *Mais toy, ô grand & ſacré Paſque, la purgation de tout le monde: car ie parle à toy comme animé, ô Verbe de Dieu, lumiere, vie, ſapience, puiſſance: car ie me delecte de tous tes noms, ô germe, emiſſion & charactere de ce grand intellect; ô Verbe intelligible, ô homme viſible: qui portes toutes choſes par le Verbe de ta vertu, reçoy ceſte oraiſon, non comme les premices, mais poſſible comme la derniere main de mes oblations.* Or quelle apparence y a-t'il, que ces paroles la, ſoient addreſſées à la feſte, & non à la perſonne de noſtre

Καὶ τῷ ὄντι ὑμνούμενόν πως καὶ τὰ ἐν εἴδεσι λέγεται κατ' ἄκρον ἑνοῦσι, καὶ τοῖς αὐτῷ κοινωνοῦσι τὰς μετέχειν.

a Ἀλλ' ὦ θεῖον καὶ ἱερὸν πάλιν, τὰ πέπλα μοι λῦσον, συμβολικῶς ἀμφιέσματα τῶν αἰνιγμάτων ἀποκαλυφθέν, καὶ τοῖς ἐμοῖς ὄμμασι ὄψιν ἐμοῦ καὶ ἀπεκαλύπτου φωτὸς πλήρωσον.

Pag. 86. Pachym. in lib. de Eccl. Hier. c. 3.

Gregor. Naz. de Paſch. orat. 2. Ἀλλ' ὦ πάσχα τὸ μέγα, καὶ ἱερόν, καὶ πάντως τοῦ κόσμου καθάρσιον· ὡς γὰρ ἐμψύχῳ σοὶ διαλέξομαι, ὦ τοῦ τοῦ μεγάλου φωτὸς, &c.

vray Paſque, qui eſt Chriſt, & duquel ce ſeroit ſacrilege de remettre en doute s'il eſt animé? Car à qui ſe refetent ces mots, *la purgation de tout le monde*, πάντος κόσμου κάθαρσιον, ſinon à Ieſus-Chriſt; que le meſme S. Gregoire appelle ailleurs, οἰκουμένης κάθαρσιον, la purgation de l'vniuers? Dauantage, qui ne void que Pachymerés, alleguant ceſte propoſition de S. Paul, *Car Chriſt eſt noſtre Paſque*, que nul ne doute eſtre proferée de la perſonne de Chriſt, & non de la feſte; ne peut parler ſinon de la vraye hypoſtaſe de Chriſt? Et qui ne void derechef, que diſant du Sacrement, *Car ce Sacrement eſt le meſme Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur*, ἡ γὰρ θειώτη ἱερὰ τελετὴ αὐτός ἐστιν ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστός, il ne peut parler ſinon du vray & reel ſuppoſt de Chriſt? Car quant à ceſte ſuitte que le ſieur du Pleſſis y adiouſte, comme vne continuation de la paraphraſe de Pachymerés; *Noſtre Seigneur, certes, qui eſt la ſubſtance de la ſaincte Cene, comme il eſtoit de la Paſque, comme il l'eſt du Bapteſme, comme il l'eſt de tous les Sacrements*; la queuë n'eſt pas de l'oyſeau, il n'y a rien de tel dans Pachymerés: Voicy ce qu'il eſcrit ſans plus ſur ceſt article; *Sainct Denys*, dit-il, *parle à ce Sacrement comme animé, & à bon droict, ny plus ny moins que le grand Theologien Gregoire, quand il dit; Mais toy, ô grand & ſacré Paſque! Car noſtre Paſque & ce ſainct Sacrement eſt le meſme Seigneur Ieſus-Chriſt, auquel ce ſainct Docteur addreſſe ſes paroles, afin qu'il découure les voiles dont il eſt enuironné, & nous rempliſſe de ſa lumiere ſinguliere.* Iuſques là dure le paſſage. Tout le reſte eſt de l'addition du ſieur du Pleſſis, qui compoſe ſur le liure, & fait paſſer ſes paraphraſes pour celles de Pachymerés.

Αλλ' ὦ θειότατε ἡ ἱερὰ τελετὴ, οἷός ἐστιν ἀμφιχυθὲν αὐτῇ ἀλαλήτως ἡ ἁγιότης, καθὰ καὶ ὁ μέγας Γρηγόριος, ἀλλ' ὦ Πάσχα τὸ μέγα ἡ ἱερόν, τὸ ἡμέτερον γὰρ Πάσχα ἡ θειώτη ἱερὰ τελετὴ, αὐτός ἐστιν ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστός, πρὸς ὃν περὶ τὰ λόγια ὁ ἅγιος, ἵνα ἀποκαλύψῃ τὰ ἀμφιέσματα, ἡ λαμπρύνῃ δ' ἡμῶν φωτός.

Nobis non licet eſſe tam diſertis,
Qui Muſas colimus ſeueriores.

SAINCT CYRILLE DE HIERVSALEM, AVTHEVR XIII.

L'AVTHEVR qu'aptes ſainct Denys produit le ſieur du Pleſſis, eſt ſainct Cyrille de Hieruſalem, qui eſcriuit ſes Catecheſes entre le premier & ſecond Concile œcumenique, enuiron l'an de la mort de Chriſt, 315. ou 320. Car il eſtoit déja en la fleur de ſa reputation ſous l'Empire de Conſtantius: Et ſainct Hieróme témoigne qu'il compoſa ſes Catecheſes en ſa ieuneſſe. La premiere obiection donc qu'il cite de luy, eſt que ſainct Cyrille dit: *Les Iuifs ſe ſcandalizerent de ces pa-*

Hieron. de ſcript. Eccl. Pag. 791. Catech. 4.

roles, Si vous ne mangez ma chair, &c. pour ce qu'ils ne les entendoient pas ſelon l'Eſprit, & penſoient qu'il les conuiaſt à manger de la chair humaine. Il eſt vray, les Iuifs n'entendoient pas ces choſes ſelon l'Eſprit, c'eſt à dire, ne conceuoient pas le moyen miraculeux & incomprehenſible, que le ſainct Eſprit deuoit trouuer pour les effectuer par l'organe & ſous le voile du Sacrement: mais penſoient que noſtre Seigneur les conuiaſt à manger de la chair d'vn homme mort, en ſa propre eſpece & figure. *Ils entendoient*, dit ſainct Auguſtin, *la chair, comme elle eſt miſe par morceaux en vn corps mort, ou vendue à la boucherie, & non comme elle eſt viuifiée de l'Eſprit.* La ſeconde eſt, que ſainct Cyrille, dit-il, eſcrit: *Ce ſainct pain eſt appellé ſuperſubſtantiel, pour ce qu'il confirme la ſubſtance de l'ame; Il ne deſcend pas au ventre; Il ne va pas au retrait: mais eſt diſtribué par tout toy, par tout homme, au ſalut & vtilité du corps & de l'ame*: C'eſt à dire, dit le ſieur du Pleſſis, *Il n'entre point par la bouche du corps: mais eſt receu par celle de l'ame, diſtribué par toutes les veines d'icelle, en reſurrection de vie.* Or c'eſt là vn mauuais c'eſt à dire. Car ſainct Cyrille afferme diſertement le contraire: A ſçauoir, que le corps de Chriſt ſe diſtribuë par toute la maſſe de l'homme: *Il ne paſſe point*, dit-il, *au ventre, & ne va point au retrait: mais eſt diſtribué par toute ta conſiſtence;* Εἰς πᾶσάν σου σύϛασιν. Or que ces mots, πᾶσα σοῦ σύϛασις, *toute la conſtitution de l'homme*, ne ſignifient point l'ame particulierement, qui eſt vne nature ſimple & indiuiſible, mais denotent toute vne ſtructure & compoſition reſultante de pluſieurs membres & parties; il n'y a ſi petit Grammairien qui l'ignore. Et pourtant les Philoſophes appellent la maſſe & architecture du monde, σύϛασις κόσμου, & la conſtitution organique des animaux, σύϛασις ζώων: A l'occaſion dequoy Ariſtote eſcrit qu'il y a des animaux, dont la ſyſtaſe, c'eſt à dite, le corps, ne ſe conſume point par le feu, comme celle de la Salemandre. Et de faict ſainct Cyrille luy-meſme le declare par autres termes, quand il profere: *Ainſi*, dit-il, *nous ſerons faicts porteurs de Chriſt, ſon corps & ſon ſang eſtant diſtribué en nos membres:* Εἰς ἡμέτερα διαδιδόμενου μέλη. Car quant au mot, χοιλία, c'eſt choſe ſi frequente parmy les Grecs, de le prendre αὐτὶ τοῦ κάτω κοιλίας, pour le ventre inferieur, où ſont les boyaux & les inteſtins, & où ſe déchargent les excremẽts; que les Medecins Grecs appellent de là, λύειν κοιλίαν, ce que les Latins diſent, *aluum ſoluere*. Et Eraſme meſme interpretant le 15. de ſainct Matthieu, d'où S. Cyrille prend ces paroles, traduit, εἰς κοιλίαν χωρεῖ, *in aluum abit*: Et Henry Eſtiene, *in aluum abit aut concedit*. S. Cyrille donc ne veut pas dire que le corps de noſtre Seigneur n'entre point en noſtre bouche, ny de là en noſtre eſtomach, mais qu'au ſortir de l'eſtomach, il ſe diſtribuë par tout le corps, & ne paſſe point aux boyaux & inteſtins, auec les excrements. Qui eſt-ce que dit apres luy ſainct Chryſoſtome, quand

Aug. in Ioan. tract. 27.

Pag. 792. Cyrill. Hier. Catech. 5. myſtag.

Cyrill. Catech.

Henr. Stephan. in Theſau. in voce κοιλία.

quand il crie en l'Homelie de l'Euchariſtie; *Eſt-ce pain ce que tu vois? eſt-ce vin? Va-t'il au retraict comme les autres aliments? Ia à Dieu ne plaiſe; Ne te perſuade pas cela: Car comme quand la cire appliquée au feu, luy eſt faitte ſemblable, il ne demeure rien, il ne reſte rien de la ſubſtance: ainſi penſe que les myſteres ſont auſſi conſumez icy par la ſubſtance du corps.* D'où il reüſſit tout au contraire, que puis que la ſubſtance de l'Euchariſtie, ſelon ſainct Cyrille, ſe diſtribuë par toute la conſtrurion de l'homme, & fabrique des membres, & neantmoins ne va point auec les excremenrs aux inreſtins; que c'eſt vne ſubſtance receuë en noſtre corps, & toutesfois incorruptible. La troiſiéme objection, eſt que ſainct Cyrille nous commande de boire ce vin auec le cœur, & par conſequent non auec la bouche: *Sainct Cyrille*, dit-il, *eſcrit derechef; Boy ce vin en ton cœur, ſçauoir ce vin ſpirituel*, &c. Icy ſon maiſtre-Clerc luy en a encore baillé d'vne. Car il y a dans le Grec de ſainct Cyrille, ἐν ἀγαθῇ καρδίᾳ: Et dans le Latin, *in corde bono*: Qui eſt vne phraſe imitée des Hebrieux, qui diſent, *belebh tobh*, pour dire auec alegreſſe: Ceſte phraſe, quelque mauuais Grammairien l'a traduitre *de verbo ad verbum*, *en bon cœur*, pour dire, de bon cœur & auec joye. Et là-deſſus le ſieur du Pleſſis, par faute de regarder de prés à ſes affaires, a pris vn b, pour vn t, & au lieu de ces mots, *en bon cœur*, en a faict, *en ton cœur*, falſifiant non ſeulement le rexte de ſainct Cyrille, mais auſſi celuy de l'Eſcriture. Car ce ſont les paroles de Salomon, qui dit en l'Eccleſiaſte, *Boy ton vin auec alegreſſe*: Leſquelles paroles ſainct Cyrille afferme deuoir eſtre entenduës, non du vin commun & prophane, mais du vin ſacre & ſpirituel, qui eſt celuy de l'Euchariſtie. Voyla les grandes & belles objections que le ſieur du Pleſſis nous fait de la part de ſainct Cyrille. Or voyons maintenant comme il parera les noſtres. *Puis donc*, dit ſainct Cyrille, [a] *que le Seigneur nous declare & nous dit du pain, Cecy eſt mon corps; qui eſt-ce qui oſera plus en douter? Et puis qu'il afferme & dit, Cecy eſt mon ſang, qui oſera heſiter & dire, Ce n'eſt pas ſon ſang? Autresfois en Cana de Galilée, il a changé l'eau en vin, qui a affinité auec le ſang: Et ne ſera-t'il point digne d'eſtre creu changeant le vin en ſon ſang? Eſtant inuité à des nopces corporelles, il a operé ce miracle: Et ne confeſſera-t'on point à plus forte raiſon, qu'aux enfants de l'Eſpoux, il donne la poſſeſſion de ſon corps & de ſon ſang? Et partant communiquons auec entiere certitude, comme au corps & au ſang de Chriſt: Car* [b] *ſous la figure du pain, t'eſt donné le corps: & ſous la figure du vin, t'eſt donné le ſang de Chriſt: afin que tu ſois participant du corps & du ſang de Chriſt, faict vn, de corps & de ſang, auec luy, σύσσωμος καὶ σύναιμος αὐτοῦ. Car ainſi deuiendrons-nous porteurs de Chriſt, ſon corps & ſon ſang eſtant diſtribué en nos membres.* Et vn peu apres: *Ne les conſidere donc point comme ſimple pain & ſimple vin; Car c'eſt le corps & le ſang de*

Chryſ. hom. de Euchar. in Encan.

Pag. 712. Cyrill. Catech. myſtag. 4.

a *Cyrill. Catechef 4.* Αὐτὸς οὖν διαβεβαιούμενος, καὶ εἰπὼν περὶ τοῦ ἄρτου, τοῦτο μού ἐστι τὸ σῶμα, πῶς οὐκ ἔσται πιστὸς ἀμφιβαλλόμενος λοιπὸν; καὶ αὐτὸς βεβαιωσάμενος, καὶ εἰπὼν, τοῦτό μού ἐστι τὸ αἷμα, πῶς οὐκ ἀπιστεῖται τις λοιπὸν μὴ οὐ πιστεύων ὅτι αἷμα τοῦ ἰδίου τινὸς εἶναι μεταδέδωκεν εἰκότως αἷμα ἑαυτοῦ τοῖς Κανᾶ τῆς Γαλιλαίας, ἐφ' οἷς ἀξιόπιστος ὢν οἶνον μεταβαλεῖν οἶδεν εἰς αἷμα, &c.

b Ἐπειτα οὖν ἄρτου δίδοται σοι τὸ σῶμα· καὶ ἐπὶ οἴνου οἶδεν εἶναι τὸ αἷμα.

a Μὴ κατὰ γλῶσσαν κρίνῃς τὸ πρᾶγμα, &c.

b Ως ὁ φωτιζόμενος ἄρτος, οὐκ ἄρτος ἐστὶν, εἰ καὶ τῇ γεύσει οἰόσδηπος, ἀλλὰ σῶμα Χριστοῦ· καὶ ὁ φωτιζόμενος οἶνος, οὐκ οἶνός ἐστιν, εἰ καὶ γεύσις τοῦτο βούλεται, ἀλλ' αἷμα Χριστοῦ.

c Ἁγίασας τῇ ὀφθαλμοὺς τὸ ἐπιφῶς τοῦ ἁγίου σώματος.

Christ, ſelon la declaration du Seigneur : Encore que le ſens te le dicte: Neantmoins que la foy te confirme : a *Ne iuge point la choſe par le gouſt: mais ſois certifié par la foy, ſans aucune heſitation, que tu as l'honneur de prendre le corps & le ſang de Chriſt.* Et vn peu apres: b *Sçachant ces choſes, ſois remply d'entiere certitude, que celuy qui apparoit pain, n'eſt point pain; encore que tu le ſentes tel au gouſt : mais le corps de Chriſt: Et celuy qui apparoit vin, n'eſt point vin, encore que le gouſt le dicte ainſi : mais le ſang de Chriſt.* Et en la Catecheſe ſuiuante : *Te preſentant donc à la communion, n'y vien point les mains eſtendues, ny les doigts ouuerts : mais faiſant ſeruir ta main gauche de ſiege & de thrône à la droitte, comme à celle qui doit receuoir le Roy : Et creuſant la paume de ta main, reçoy le corps de Chriſt, reſpondant, Amen : Et apres auoir* c *ſanctifié tes yeux, de l'attouchement du ſainct corps, participe auec confiance, prenant ſoigneuſement garde que tu n'en perdes rien : Car tout ce que tu en perdras, tien le comme la perte d'vn de tes propres membres,* &c. *Et apres cela, ayant communié au corps de Chriſt, preſente-toy au Calice du ſang, non eſtendant les mains, mais incliné, & en forme d'adoration & de culte,* ὡς ἔτι προσκυνήσεως καὶ σεβάσματος, *diſant, Amen: Et cela faict, ſanctifie toy, & participe au ſang de Chriſt. Et pendant que la moiteur en reſte encore ſur tes leures, touche les auec tes mains, & en ſanctifie tes yeux, & ton front & tes autres ſens.* Il ne faut là ny gloſes, ny lunettes : Ce ſont paroles claires & expreſſes : Il n'y a point d'énigmes ny d'illuſions: Il n'eſt point là temps d'vſer d'hypetboles, catachreſes & autres vaines & perilleuſes oſtentations d'éloquence; mais d'arrouſer & abbreuuer les ieunes & tendres plantes de l'Egliſe, de la pure & ſimple verité de la foy. Ce ſont les Neophytes, les nouueaux baptiſez, les enfans n'agueres engendrez, *quaſi modò geniti infantes*, qu'il inſtruit & catechiſe de la droitte & ſyncere creance qu'ils doiuent auoir de ce myſtere, pour s'y preſenter dignement, & non à leur damnation. Il n'eſt point là queſtion de leur bailler des pierres pour du pain, vn ſerpent pour vn poiſſon, de les initier par menſonges, impoſtures, & idolatries. L'impreſſion qu'il leur donne lors, comme à vne terre molle & neufue, pour en former des vaiſſeaux de grace & d'élection, propres à contenir ce ſacré threſor, eſt celle qu'ils doiuent cõſeruer toute leur vie.

d *Chryſ paſim.* Ἰσασι οἱ μεμυημένοι, τί λεγόμεν.

Les fideles, diſent les Peres, *ſçauent ce que c'eſt*, c'eſt à dire, ceux qui ſont baptiſez & initiez aux myſteres. Car on cultiuoit ordinairement les Catechumenes, par l'eſpace de trois ans, pour leur apprendre à croire entierement en Chriſt, & à l'aſſeurer de la plenitude de ſa puiſſance, & de la verité de toutes ſes paroles. Apres ce temps ils preſtoient le ſerment à luy & à ſon Egliſe, & eſtoient baptiſez : Et cela faict, on leur diſtribuoit le corps & le ſang de Chriſt, & leur reueloit-on le myſtere de l'Euchariſtie, & alors ils eſtoient appellez Fideles. Mais le ſieur du Pleſſis, à l'encontre de cecy, apporte encore deux repliques,

Pag. 791.

La premiere eſt, qu'il faut, dit-il, que ſainct Cyrille, ſelon nos maximes, ſoit heretique, parce qu'il eſcrit, que le pain eſt le corps de Chriſt; & que nous proteſtons, nous autres, que l'Egliſe Catholique n'a iamais dict, que le pain eſt le corps de Chriſt. Et de ceſte replique il fait vn emplaſtre vniuerſel à tous les lieux où il trouue, que les Peres tiennent le meſme langage. Or premierement ie luy demande, qui luy a appris que nous proteſtons que l'Egliſe Catholique ne dit iamais, Que le pain eſt le corps de Chriſt? Il faudra qu'il me reſponde que c'eſt ce bel Orthodoxe pretendu: Car ce ſont ſes propres paroles en l'examen de ſainct Cyrille. Et ſi ie demande à ce plaiſant Orthodoxe, qui le luy a dict à luy-meſme? Il me reſpondra que c'eſt ſainct Thomas, & Monſieur Benoiſt. *Thomas d'Aquin*, dit-il, *en la troiſiéme partie de ſa Somme, queſt. 75. articl. 8. eſcrit tout au contraire, que cela ne ſe doit point dire: Les autres Scholaſtiques, meſmes ceux de noſtre temps, & entre-autres, Maiſtre René Benoiſt, eſcriuent le ſemblable, en ces mots: Iamais l'Egliſe Catholique n'a dict, que le pain eſt le corps de Chriſt.* Or quant à Monſieur Benoiſt, s'il l'aſſaut, il luy pourra reſpondre: *Ætatem habet, ipſe loquatur*: Mais pour le regard de ſainct Thomas, tant s'en faut qu'il condamne ceſte locution, qu'il dit nommément au meſme article, Que quelques-vnes de ces phraſes peuuent eſtre concedées, aſçauoir, que le pain eſt le corps de Chriſt, ou que le pain ſera le corps de Chriſt, ou que du pain eſt faict le corps de Chriſt: *Pourueu*, dit-il, *que par le mot de, pain, ſoit entenduë, non la ſubſtance du pain, mais en general ce qui eſt contenu ſous les eſpeces du pain.* Et de faict qu'y a-t'il de plus frequent, non ſeulement dans les Peres, mais dans l'Eſcriture meſme, que d'appeller les choſes du nom de la forme externe ſous laquelle elles ſubſiſtent & apparoiſſent? Moyſe, dit Caluin, appelle hommes, ceux que peu auparauant il a témoigné ouuertement eſtre Anges: *Mais il leur impoſe*, dit-il, *le nom de la forme qu'ils auoient veſtue.* Ce n'eſt pas tout, ie dy que le lieu que le ſieur du Pleſſis cite de ſainct Cyrille, ne porte point, que le pain eſt le corps de Chriſt: mais que celuy qui apparoit pain, eſt le corps de Chriſt: *Tien*, dit-il, *pour certain, que celuy qui apparoit pain*, ὁ φαινόμενος ἄρτος, *n'eſt pas pain, bien qu'il ſemble tel au gouſt: mais le corps de Chriſt.* Or qu'il y ayt grande difference entre, φαίνεσθαι, &, εἶναι, entre, eſtre, & apparoitre, la diſtinction qu'Ariſtote met entre, ἀληθινὰ ἀγαθὰ, & φαινόμενα ἀγαθὰ, entre les biens vrays, & les biens apparents, l'en deuroit auoir inſtruict: s'il n'ayme mieux l'apprendre de Theophylacte, qui dit de ce meſme Sacrement; Ἄρτος μὲν ἡμῖν φαίνεται, ἀλλὰ τῷ ὄντι σάρξ ἐστι: *Il nous apparoit bien pain à nous, mais en eſſence il eſt chair.* Il replique derechef, que S. Cyrille eſcrit du Bapteſme; *Ne penſe point à ce lauement comme à l'eau ſimple.* Et ie reſpons derechef, que S. Cyrille ne l'eſcrit point: *Bien*, dit-il en la Catecheſe du Chreſme, *que comme le*

Traict. Orth. pag. 284.

Traict. Orth. pag. 418.

Calu. in Gen. c. 18.

In Matth. c. 26.

Pag. 791.

pain apres la conſecration, n'eſt plus ſimple pain, mais le corps de Chriſt: Ainſi le Chreſme apres la conſecration, n'eſt pas onguent ſimple ou commun, ains vn don de Chriſt & du ſainct Eſprit, operant par la preſence de ſa diuinité. Mais quoy pour cela? Sainct Cyrille afferme-t'il nuëment que le Chreſme n'eſt pas onguent, mais le ſainct Eſprit, comme il afferme que celuy qui apparoit pain, n'eſt pas pain, mais le corps de Chriſt? Il les confere ſelon quelque degré de conuenance, mais pour cela les compare-t'il abſolument & entierement? *Sçauoir eſt*, ajouſte le ſieur du Pleſſis, *par ce que*, comme S. Chryſoſtome eſcrit ſur le 22. Pſeaume, *L'eau du Bapteſme n'eſt plus eau de breuuage, mais de ſanctification: Oculos habent & non videbunt:* Il ne couche que Grec & Latin, & ne void pas que ceſt eſcrit ne peut eſtre ny de S. Chryſoſtome, ny d'aucun autheur Grec: ains de quelque barbare & ignorant Eſcholier Latin, qui outre ſes autres niaiſeries remarquées cy-deſſus, dit que Dauid appelle les voyes de Iuſtice, *Semitas Iuſtitiæ*, acauſe que les chemins de la Iuſtice ſont eſtroits, & que, *ſemita*, eſt nommée de, *ſemus*, & de, *via*, comme eſtant, *ſemi-via:* Mais ie veux qu'il ſoit de ſainct Chryſoſtome; dire que l'eau du Bapteſme n'eſt plus eau de breuuage, mais de ſanctification, dequoy eſt-ce que cela le guerit?

SAINCT AMBROISE.

AVTHEVR XIV.

CHAPITRE I.

VENONS à ſainct Ambroiſe voiſin du temps de S. Cyrille, & l'examinons ſelon l'ordre de ſes œuures. *Sainct Ambroiſe*, dit le ſieur du Pleſſis, *eſcrit en ſon liure de l'initiation aux myſteres: La vraye chair de Chriſt, eſt celle qui a eſté crucifiée & enſeuelie: De ceſte vraye chair, le Sacrement eſt Sacrement.* A cela ie reſpons trois choſes: Premierement, ie dy qu'il n'y a point, *eſt*, & que la lecture eſt beaucoup plus naïfue, de ioindre ceſte clauſe auec la precedente: & dire; *Quid hic quæris naturæ ordinem in Chriſti corpore, cùm præter naturam ſit ipſe Dominus Ieſus partus ex Virgine: vera vtique caro Chriſti quæ crucifixa eſt, quæ ſepulta eſt? Pourquoy cerches-tu icy l'ordre de la nature au corps de Chriſt, veu que le meſme Seigneur Jeſus contre nature eſt né d'vne Vierge: la vraye chair certes de Chriſt, qui a eſté crucifiée, qui a*

Pag. 792. edit. 1.
Pag. 1014. edit. 2

Ambroſ. de iis qui myſter. init. cap. 6.

eſté enſeuelie? Secondement, ie dy que le ſieur du Pleſſis, pour combattre la Tranſſubſtantiation, tranſſubſtantie icy l'aduerbe, *verè*, qui ſignifie, vrayement, au genitif, *veræ*, qui ſignifie, vraye: Car non ſeulement nos editions modernes, mais tous les anciens exemplaires qui ont eu cours aux ſiecles paſſez, ont leu, *verè*, & non, *veræ*: Comme il paroit par l'eſcrit de Bertramus, grand précurſeur des Sacramentaires, qui cite ce paſſage en pareils termes contre l'Egliſe, il y a ſept cents ſoixante ans: & par Algerus & Guitmundus, qui l'alleguent pour l'Egliſe, il y a cinq cẽts cinquante ans: & par Pierre Lombard Maiſtre des Sentences, & Gratian autheur du Decret, qui le referent tout de meſme, il y en a quatre cents cinquãte. Tiercemẽt ie dy que c'eſt vne couſtume plus qu'ordinaire aux Peres de prendre le mot, Sacrement, en ſens abſtraict, pour l'eſſence & la verité de la choſe ſacrée, en ſens concret: & dire, le Sacrement de la chair de Chriſt, au lieu de dire, la ſacrée chair de Chriſt: le Sacrement de la diuinité, au lieu de dire, la diuinité, comme nous diſons, la Majeſté du Roy, pour dire, le Roy: Et principalement lors que c'eſt choſe ſacrée & occulte tout enſemble. Sainct Hilaire: *La natiuité de Chriſt eſt inſeparable du Sacrement de la nature diuine*, c'eſt à dire, de la nature diuine. *Chriſt ſubſiſte au Sacrement de la natiuité naturelle*, c'eſt à dire, en la natiuité naturelle. *Chriſt eſtoit vny en la nature du Pere par le Sacrement de la natiuité diuine*, c'eſt à dire, par la natiuité diuine. *Le Dieu Verbe demeurant au Sacrement de ſa nature, eſt né homme*, c'eſt à dire, en la ſacrée condition de ſa nature. *Il ne ſeroit point ambigu en quel Sacrement Chriſt a ſouffert*; c'eſt à dire, en quelle nature il a ſouffert. Et par ceux-cy de ſainct Ambroiſe, *Eſtant Dieu, il a pris les Sacrements de l'Incarnation*, c'eſt à dire, les conditions ſacrées & eſſentielles de l'Incarnation. *Le Fils ſouffrit par le Sacrement de ſon corps*; c'eſt à dire, par la ſacrée condition de ſon corps. Et par ceux-cy de S. Auguſtin: *L'huile viſible fut au ſigne*, c'eſt à dire, en l'Onction des Roys d'Iſraël, *& l'huile inuiſible au Sacrement*, c'eſt à dire, en l'Onction Deïfique de Chriſt. Et ailleurs: *Les Manicheens*, au Bapteſme, *deſtruiſent l'element viſible; & les Pelagiens le Sacrement inuiſible*. Et que tel ſoit le ſens du lieu dont il s'agit, aſçauoir, de ſignifier, non le ſigne ſacré, mais la condition ſacrée de la chair de Chriſt; deux choſes le mõſtrent: L'vne, le but de ſainct Ambroiſe, qui n'eſt pas de prouuer en ce lieu-la, que l'Euchariſtie eſt le Sacrement du corps de Chriſt: mais que c'eſt vne des ſacrées conditions du corps de Chriſt, que d'eſtre faict contre l'ordre de la nature. *Iuſques à quand*, dit-il, *vſerons-nous d'arguments? vſons des exemples pris de la choſe meſme, & prouuons la verité du myſtere par l'exemple de l'Incarnation. L'vſage de la nature a-t'il precedé quand le Seigneur Jeſus eſt né de Marie? Si nous cerchons l'ordre de la nature, la femme auoit accouſtumé d'engendrer ayant eu l'accointance de l'homme:*

Bertram. impr. Baſil. 1557.

Hilar. l. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12.

Ibidem.

Ambroſ. lib. de Incarn. Sacra. cap. 5.

Idem de fide, l. 2.

Aug. in Pſ. 44.

Idem cont. duas epiſt. Pelag. lib. 2.

Il appert donc que contre l'ordre de la nature vne Vierge a engendré: Et ce corps que nous faiſons, eſt le corps né de la Vierge. Pourquoy cerches-tu icy l'ordre de la nature au corps de Chriſt; puiſque contre la nature le meſme Seigneur Ieſus eſt né d'vne Vierge: la vraye chair [a] *certes qui a eſté crucifiée, qui a eſté enſeuelie? Cela donc* (aſçauoir, eſtre faict contre la nature) *eſt vrayement vn Sacrement* (c'eſt à dire, vne ſacrée condition) *de ceſte chair-la.* Et l'autre, la repetition du meſme argument, que ſainct Ambroiſe reïtere au liure des Sacrements, en ces mots: *Appren donc comme la parole de Dieu muë toute creature, & change quand il luy plaiſt les regles de la nature. Et comment diras-tu? Appren-le: Et auant toutes choſes, prenons l'exemple de ſa generation. La couſtume de la nature eſt, qu'vn homme ne ſoit engendré, ſinon d'vn homme & d'vne femme, & cela par meſlange coniugal: mais pour ce que le Seigneur qui a éleu ce Sacrement,* c'eſt à dire, ceſte ſacrée condition de naiſtre, *l'a voulu, du ſainct Eſprit & d'vne Vierge eſt né Chriſt, c'eſt à dire, le Mediateur de Dieu & des hommes Ieſus Chriſt homme. Tu vois donc que contre les regles & l'ordre de la nature vn homme eſt né d'vne Vierge.* Car que ſainct Ambroiſe par le mot, Sacrement, ne vueille pas dire en ce lieu-la, le ſigne ſacré, mais la ſacrée condition de la naiſſance de Chriſt, il ne faut point d'yeux de Lynx pour le voir. Le ſieur du Pleſſis [b] continuë & ajouſte que ſainct Ambroiſe dit: *Deuant la benediction des paroles celeſtes, vne autre eſpece eſt nommée: Apres la conſecration, le corps de Chriſt eſt ſignifié.* Et de là infere qu'il n'y eſt donc pas preſent. A quoy ie fais derechef deux reſponſes: L'vne, que, *ſignifié,* ne veut dire en ce lieu la, autre choſe, que *nommé,* ou, *declaré:* Et que ſainct Ambroiſe ſe ſerr là de ces quatre verbes, *nominatur, ſignificatur, dicitur, nuncupatur,* comme de termes ſynonymes; pour exprimer vn meſme ſens ſans repetition. Car que ce ſoit choſe frequente aux Peres, d'vſer du mot, ſignifier, pour dire, nommer & declarer, perſonne n'en doute. *Si non ſpecificauit cauſam decreto,* dit le Iuriſconſulte, c'eſt à dire, s'il ne la point exprimée & ſignifiée. Et ſainct Pacian ancien Eueſque de Barcelone: *Chriſtianus mihi nomen eſt, Catholicus agnomen; Illud me nuncupat; Iſtud oſtendit: hoc prodor, inde ſignificor:* (car il faut lire, *prodor,* & non, *probor:*) *Chreſtien,* dit-il, *eſt mon nom, Catholique eſt mon ſurnom; Ceſtuy-la me nomme, ceſtuy-cy me monſtre: Par ceſtuy-la ie ſuis deſcouuert, par ceſtuy-cy ie ſuis ſignifié.* Et les Centuriareurs d'Allemagne meſme, parlants d'Origene: *Stando libros componebat, dictiones ſcilicet ſignificans, quas exceperunt notarij: Il compoſoit,* diſent-ils, *ſes liures tout debout, ſignifiant les mots, que les notaires recueilloient de ſa bouche:* c'eſt à dire, les nommant & proferant de viue voix. Secondement ie dy que le ſieur du Pleſſis tranſpoſe & corrompt l'ordre des termes, & met ce mot, *corpus Chriſti,* en l'attribut de la propoſition, au lieu qu'il en doit eſtre

a *Ambr. l. de his qui myſt. init.* Vera vtique caro Chriſti, quæ crucifixa eſt, quę ſepulta eſt, verè ergo earnis illius Sacramentum eſt. Ipſe clamat Dominus Ieſus, Hoc eſt corpus meum. Ante benedictionem verborum cœleſtium, alia ſpecies nominatur, poſt conſecrationem corpus ſignificatur. Ipſe dicit ſanguinem ſuum: Ante conſecrationem aliud dicitur, poſt conſecrationem ſanguis nuncupatur.

b *Pag. 793.*

Cent. 3. col. 154.

le ſujet, comme il paroit par la clauſe ſubſequente, qui dit de l'autre eſpece ; *Sanguis nuncupatur* : auquel lieu, *ſanguis*, ne peut eſtre le ſujet de la propoſition, mais l'attribut: Car de dire, *Poſt conſecrationem ſanguis nuncupat*, apres la conſecration le ſang eſt appellé, ce ſeroit vn langage impertinent. Et de faict le ſieur du Pleſſis luy-meſme en ceſte clauſe-la tourne, *ſanguis nuncupatur*, eſt appellé le ſang. Mais afin que les Lecteurs voyent comme il a bonne grace, de citer ces deux paſſages de ſainct Ambroiſe, contre la verité de l'Euchariſtie; il vaut mieux rapporter le diſcours d'où ils ſont pris, tout entier. *Eſcoute*, dit S. Ambroiſe, *comme c'eſtoit l'ombre qui eſtoit parmy les Peres : Ils beuuoient, dit l'Eſcriture, de la pierre qui les ſuiuoit. Or la pierre eſtoit Chriſt. Cependant Dieu ne ſe pleût pas en pluſieurs d'eux : Car ils furent exterminez au deſert. Mais ces choſes-la furent faittes en figure de nous. Tu vois comme nos Sacrements ſont plus excellents. Car la lumiere eſt plus excellente que l'ombre, la verité que la figure, le corps de l'autheur du Ciel, que la manne du Ciel. Peut-eſtre me repliqueras-tu, Je voy autre choſe ; Comment eſt-ce que tu me certifies que ie prens le corps de Chriſt ? Or cela c'eſt ce qui nous reſte à prouuer. De combien d'exemples donc vſerons-nous, pour monſtrer que ce n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré ; & que la force de la benediction eſt plus grande, que celle de la nature, puis que par la benediction, la nature meſme eſt changée ? Moyſe tenoit vne verge en ſes mains; Il la jetta, Et elle deuint ſerpent : Derechef, il prit la queüe du ſerpent, & elle retourna en la nature de verge. Tu vois que par la grace Prophetique, la nature fut deux fois muée, & du ſerpent & de la verge. Les canaux des fleuues d'Egypte eſtoient pleins d'eau pure, Le ſang commença ſoudain à boüillonner des veines des ſources; Il n'y auoit point de breuuage dans les fleuues: Derechef aux prieres du Prophete, le ſang ceſſa aux fleuues, & la nature de l'eau y retourna.* Et vn peu apres : *Nous voyons donc que la grace eſt de plus grande force, que la nature : Et toutefois nous ne mettons encore en compte, que la grace de la benediction Prophetique. Que ſi la benediction humaine a eu tant de pouuoir, que de conuertir la nature, que dirons-nous de la propre conſecration diuine, là où les paroles meſmes du Sauueur operent ? Car ce Sacrement que tu prens, eſt faict par la parole de Chriſt. Que ſi la parole d'Helie a eu tant de vertu, que de faire deſcendre le feu en terre ; La parole de Chriſt n'aura-t'elle point le pouuoir de changer les eſpeces des élements ? De toutes les œuures du monde, tu as leu : Il a dict, & elles ont eſté faittes ; Il a commandé, & elles ont eſté creées. La parole de Chriſt donc, qui a peu de rien, faire ce qui n'eſtoit point ; ne peut-elle pas changer les choſes qui ſont, en ce qu'elles n'eſtoient point ? Car ce n'eſt pas moins de donner aux choſes les natures primitiues, que de les changer. Mais iuſques à quand nous ſeruirons-nous d'arguments ? Vſons des exemples pris de la choſe meſme ; Et par celuy de l'Incarnation, eſtabliſſons la verité du myſtere. L'ordre de la nature a-t'il precedé, quand noſtre Seigneur eſt né de Marie ? Si nous re-*

Ambroſ. de his qui myſt. init. c. 9.

cerchons l'ordre des choſes; les femmes ont accouſtumé d'engendrer ayant eu l'accointance des hommes: Il appert donc que c'eſt contre l'ordre de la na-
De Sacr. l. 4. c. 4. ture (car ainſi explique ſainct Ambroiſe luy-meſme ce mot, *præter naturæ ordinem*) qu'vne Vierge a engendré; Et ce corps que nous faiſons, eſt né de la Vierge. Pourquoy cerches-tu icy l'ordre de la nature au corps de Chriſt, puiſque contre la nature, le meſme Seigneur Jeſus eſt né d'vne Vierge; la vraye chair certes qui a eſté crucifiée, qui a eſté enſeuelie? C'eſt donc vrayement (c'eſt à dire, non plus en ſigne & figure, comme en temps de la loy Iudaïque) le Sacrement (c'eſt à dire, le ſacré myſtere, la ſacrée & occulte verité, ou, ſelon les anciens Iuriſconſultes Latins, *ſacrum depoſitum*, le ſacré depoſt) de ceſte chair-la. Car non ſeulement les Peres prennent à toute heure le mot de, Sacrement, pour la verité de la choſe ſacrée: mais meſme l'oppoſent ſouuent & en termes exprés à celuy de ſigne & figure: Comme quand ſainct Ambroiſe dit: *Et afin que tu ſçaches que cecy* (c'eſt à dire, l'Euchariſtie) *eſt Sacrement, la figure a precedé auparauant.* Et ſainct Auguſtin: *L'huile viſible eſt au ſigne* (c'eſt à dire, en l'onction des Roys d'Iſraël) *& l'huile inuiſible au Sacrement* (ceſt à dire, en la vraye Onction deïfique de Chriſt.) Et le Concile meſme intitulé par le ſieur du Pleſſis, de Francfort; *Chriſt*, dit-il, *ne nous a point donné vn ſigne imaginaire, mais le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang: Car le myſtere du corps & du ſang du Seigneur, ne doit plus eſtre appellé l'image, mais la verité; ny l'ombre, mais le corps. Le Seigneur Jeſus luy-meſme*, continuë
De Sacr. l. 4. c. 4. ſainct Ambroiſe, *crie, Cecy eſt mon corps: Deuant la benediction des paroles celeſtes, il eſt nommé vne autre eſpece: Apres la conſecration, il eſt ſignifié* (c'eſt à dire, appellé) *corps de Chriſt; Il dit luy-meſme, que c'eſt ſon ſang: Deuant la conſecration, il eſt dict autre choſe: Apres la conſecra-*
In Pſal. 44. *tion, il eſt appellé ſang: Et toy, tu reſpons*, Amen, c'eſt à dire, *Il eſt vray: Que ce que la bouche prononce, l'ame le confeſſe: Que ce que les paroles ſonnent, le cœur le croye.* Ainſi parle ſainct Ambroiſe; pource que l'ancienne couſtume de l'Egliſe eſtoit, que le Preſtre, en donnant l'Euchariſtie au peuple, luy diſoit, C'eſt le corps de Chriſt, & le peuple reſpondoit, *Amen*: cõme il ſe void & par ceſte autre clauſe de ſainct
De Sacram. l. 4. Ambroiſe; *Le Preſtre te dit, c'eſt le corps de Chriſt: Et tu reſpons, Amen:*
Dionyſ. Alex. apud Euſeb. hiſt. Eccl. l. 6. c. 35. Et par le témoignage d'Euſebe, qui eſcrit, que Nouatian en donnant le Sacrement aux communiants, leur faiſoit reſpondre au lieu de l'*Amen*, *Ie iure par le corps & le ſang de Chriſt, que ie ne t'abandonneray*
Commẽt. Pelag. Hier. tribut. in 1. Cor. cap. 11. *point*: Et par le Commentaire de Pelagius, qui dit; *Quand nous prenons le Sacrement, nous ſommes admoneſtez par les Preſtres, que c'eſt le corps & le ſang de Chriſt*: Et par ſainct Auguſtin qui crie: *Vous ſçauez, vous*
Aug. de verb. Ap. Serm. 29. *autres fideles, quel témoignage vous rendez au ſang que vous auez pris, car certes, vous dites, Amen.*

CHAP. II. OR icy j'impoſeray ſilence à ſainct Ambroiſe, & à moy-meſme,

pour prendre vn peu le loiſir d'admirer la hardieſſe & le front de ces allegateurs. Car à quel propos remuer le ciel & la terre, apporter les exẽples de la creation du monde, de la transmutation des creatures, de la generation inenarrable du corps de Chriſt, pour prouuer qu'il a bien eſté en la puiſſance de noſtre Seigneur, de faire le pain de l'Euchariſtie, ſigne de ſon corps? A quel propos reclamer & euoquer la toute-puiſſance de Dieu, faire venir ſur le theatre toutes les hiſtoires de ſes chef-d'œuures & de ſes mitacles, pour faciliter la foy de ceſte cõuerſion, *niſi dignus vindice nodus*, s'il n'y a rien de miraculeux, rien d'exttaordinaire, rien d'incroyable? A quel propos fonder auec tant de ſoin, ce principe, que Dieu peut faire les choſes contre l'ordre de la nature, pour monſtrer qu'il a bien peu faire que le pain ſignifie ſon corps? Car demandez à nos aduerſaires en quoy conſiſte la condition que le pain a d'eſtre ſigne du corps de noſtre Seigneur, ils reſpondront, que c'eſt en l'analogie & conformité naturelle, qu'il a auec luy, dautãt que par ſa nature, il nourrit nos corps, comme le corps de Chriſt nourrir nos ames. Or applicquer vne choſe à l'vſage à quoy elle eſt propre & diſpoſée par ſon aptitude naturelle; eſt-ce operer contte l'ordre de la nature? Eſt-ce forcer & violer les loix de la nature? A quel propos ſ'émerueiller; que les paroles qui ſont inſtruments de l'entendemẽt, puiſſent produire des operations & conuerſions mentales? Car que ſont autre choſe toutes les inſtitutions de ſignes, que mutations mẽtales & intellectuelles, qui ſe font, non en l'eſtre de la choſe ſignifiante, mais en l'eſprit de celuy qui la prend pour ſigne? Et pat cõſequent n'ont beſoin d'aucune puiſſance opetante reellement, tant ſ'en faut, que la toute-puiſſance de Dieu y ſoit neceſſaire; mais ſeulement d'vne faculté intelligente & cognoiſſante? A quel propos rapporter ſur ce ſujet tous les lieux de l'Eſcriture, où les ſimples paroles, animées de la force ſupernaturelle de l'Eſptit de Dieu, ont produict des operations & mutations reelles? Vn homme qui ſueroit & ſe mettroit hors d'aleine, qui allegueroit, que Dieu a bien peu creér le ciel & la terre, conuertir les fleuues en ſang, changer vne vergeen ſerpent, faire enfanter vne Vierge; pour prouuer au partir de là, que l'Agneau Paſchal, ou les pains de Propoſition (qui ſurpaſſoient encore en cela l Euchariſtie, qu'ils auoient beſoin d'vn ſecret rayon de la preſcience de Dieu) ont biẽ peú eſtre inſtituez figure du corps de Chriſt; ne le tiendroit-on pas pour fou, pour inſenſé, pour phrenetique? S. Ambroiſe cõpare en ce chapitre l'Euchariſtie auec la Manne, & l'eau de la pietre, qui furent dõnées aux Iſraëlites: Il dit qu elle eſt infinimẽt plus excellente & plus admirable, que n'eſtoient toures ces choſes-la: Par ce que celles-la n'eſtoient que figures du corps & du ſang de N. Seigneur; Et celle-cy en eſt la verité. Il s'objecte à luy-méme, par forme de queſtiõ; Cõmẽt cela peut eſtre,

que l'Euchariſtie ſoit le corps & le ſang de Ieſus Chriſt; Il reſpond que c'eſt par la toute-puiſſance de la parole de Dieu, qui peut changer & tranſmuer la nature des choſes. Et au bout de cela, ce grand & incomprehenſible miracle, ceſte ſupréme & ineffable operation de l'omnipotence de Dieu, ceſte mutation incroyable & incogneuë à tous les ſiecles, de laquelle ny la tranſmutation miraculeuſe de l'air, en la manne, ny la conuerſion ſupernaturelle de la ſubſtance du rocher, en la nature fluide & liquide de l'eau, *conuerſio petræ in ſtagna aquarum*, n'approche point, dautant que ces choſes-la n'eſtoient que ſignes & figures de la chair & du ſang de Chriſt; Nos aduerſaires veulent qu'il entende que ce ſoit que le pain eſt faict ſigne & figure du corps de noſtre Seigneur:

Et hæc oculis Deus aſpicis æquis?

CHAP. III. *Pag. 793.* Le meſme ſieur du Pleſſis obiecte, que S. Ambroiſe au quatriéme liure des Sacrements, chapitre quatriéme, eſcrit ces mots: *Si donc il y a vne telle force en la parole du Seigneur Ieſus, que les choſes qui n'eſtoient point, ayent commencé d'eſtre; combien plus operera-t'elle, qu'elles ſoient ce qu'elles eſtoient, & qu'elles ſoient commuées en autre choſe?* Et de là conclud; Le pain & le vin ſont donc ce qu'ils eſtoient auant la conſecration. Or à cela comme à toutes ſes autres obiections, il y a pluſieurs reſponſes: Premierement nous diſons que la lecture de ceſte clauſe, eſt douteuſe, & qu'il eſt incertain s'il n'y faut point lire ſimplement, *que les choſes qui eſtoient, ſoient changées en autre choſe.* La raiſon de ce doute, vient de deux cauſes: L'vne, que Lanfrancus, qui eſcriuoit il y a cinq cents cinquante ans, atteſte que de ſon temps, il ſe trouuoit des exemplaires qui liſoient ſans plus, *& quæ erant, in aliud commutentur*: L'autre, qu'au liure de l'initiation aux myſteres, où le meſme argument eſt traitté, il y a ſeulement; *La parole donc de Chriſt, qui a peú de rien, faire ce qui n'eſtoit point, ne peut-elle changer les choſes qui ſont, en ce qu'elles n'eſtoient point? non poteſt ea quæ ſunt, in id mutare quod non erant?* Secondement, nous maintenons que le ſieur du Pleſſis corrompt la propoſition & en tranſpoſe le ſujet en la place de l'attribut, interpretant, *vt ſint quæ erant, & in aliud commutentur, qu'elles ſoient ce qu'elles eſtoient, & ſoient changées en autre choſe*: au lieu que la conſtruction eſt, Que les choſes qui eſtoient, ſoient & ſoient changées en autre choſe: Autrement ceſte propoſition n'auroit point de ſujet, mais ſeroit forcée d'emprunter celuy de la precedente, dont naiſtroient pluſieurs abſurditez. Car outre ce que tous les vieux exemplaires du Decret, citent la clauſe ſuperieure en termes ſinguliers, & liſent, *vt inciperet eſſe quod non erat*; Si le ſujet de l'vn & de l'autre propoſition eſtoit vn & meſme, il faudroit que ce preterit imparfaict, *non erant*, ſe referaſt au temps auquel ſe rapporte en la propoſition precedente, le verbe, *erant*; & que ſainct Ambroiſe dit, *Si la*

Hilar in Pſal. 1. Puluerem verò effici, vel aridi-tate, vel attritu, non eſt ſubſiſtendi amiſiſſe naturam, ſed in naturam alteram ſubſtitiſſe.

parole de Dieu a pû faire que les choſes qui n'eſtoient point, fuſſent ; combien plus pourra-t'elle faire que ces meſmes choſes qui n'eſtoient point, ſoient ce qu'elles eſtoient? qui ſeroit vne manifeſte nullité. Dauantage le ſujet de la premiere clauſe eſtant, toutes les choſes creées en general, & particulierement, comme S. Ambroiſe l'explique luy-meſme, le Ciel, la mer, & la terre, ſi la ſeconde propoſition n'auoit point d'autre ſujet que celuy de la premiere; il faudroit qu'il cõcluſt que Dieu peut faire ce monſtre de contradiction, que le Ciel, la mer, & la terre, & toutes les autres choſes creées, demeurẽt ce qu'elles ſont, & ſoient neantmoins changées *in aliud*, en autre eſſence. Mais à quoy tout cela, puis que S. Ambroiſe proteſte luy-meſme, que le pain n'eſt plus, apres la conſecration, ce que la nature l'auoit faict eſtre? *De quels exemples*, dit-il, *vſerons-nous pour prouuer que cela n'eſt point, ce que la nature a formé : mais, ce que la benediction a conſacré : & que la force de la benediction eſt plus grande que celle de la nature, puis que par la benediction, la nature meſme eſt changée?* Le but donc de S. Ambroiſe eſt ſans plus, de dire, Que ſi la toute-puiſſance de Dieu a bien peu faire paſſer les choſes, du non eſtre, à l'eſtre; qui ſont termes éloignez d'vne diſtance infinie, & entre leſquels il n'y a, ny proportion, ny meſure ; elle pourra bien encore à plus forte raiſon les conſeruant dans la latitude vniuerſelle de l'eſtre, les faire paſſer d'vne eſpece d'eſtre à vne autre. Car le pain de l'Euchariſtie, par la tranſſubſtantiation, ne ſort point de la condition generale de l'eſtre, mais paſſe d'vn eſtre ſpecial à vn autre eſtre ſpecial, c'eſt à dire, ne ſe termine pas abſolument en vn non-eſtant, mais en vn autre eſtant, auec lequel il eſt lié de ſucceſſion & contiguité d'eſtre, par la perſiſtence & vnité des accidents, ſous leſquels l'vn des termes ſuccede à l'autre. Mais il vaut mieux voir le paſſage, dans l'Autheur meſme : Car le ſieur du Pleſſis ne le cite que par pieces, & ne l'oſe regarder tout entier entre les deux yeux. *Ce pain* (dit ſainct Ambroiſe [a]) *eſt pain deuant les paroles des Sacrements : mais apres que la conſecration eſt ſuruenuë, de pain il eſt faict chair de Chriſt. Verifions donc ceſt article : Comment celuy qui eſt pain, peut-il eſtre le corps de Chriſt? Par la conſecration : Et la conſecration par les paroles de qui ſe fait-elle? Du Seigneur Ieſus : Car en toutes les autres choſes qui ſe diſent, on loüe Dieu, on prie pour le peuple, pour les Roys, pour les autres : Mais lors qu'on vient à la confection du venerable Sacrement, le Preſtre n'vſe plus de ſes paroles, mais des paroles de Chriſt. C'eſt donc la parole de Chriſt, qui fait ce Sacrement. Et quelle parole de Chriſt? Aſçauoir, celle par qui toutes choſes ont eſté faittes. Le Seigneur a commandé* [b], *& le Ciel a eſté faict: Le Seigneur a commandé, & la terre a eſté faitte : Le Seigneur a commandé, & les mers ont eſté faittes : Le Seigneur a commandé, & toute creature a eſté produitte. Vous voyez donc combien la parole de Chriſt, eſt operante. Que ſi la parole du Seigneur Jeſus a tant de force, que les choſes*

Ambr. de iis qui myſt. init. c 9.

a *Ambroſ. de Sacr. l. 4 c. 4.*

b *Ambr. lib. 4. de Sacr. c 4.* Iuſſit Dominus, & omnis creatura genera-ta eſt. Vides ergo quàm o peratorius ſit ſermo Chriſti? Si ergo tanta vis eſt in ſermone Domini Ieſu, vt inciperent eſſe, quæ non erant, quãto magis operatorius eſt, vt ſint quæ erant, & in aliud cõmurentur? Cœlum non erat, terra non erat, ſed audi dicentem : Ipſe dixit & facta ſunt; ipſe mandauit,

& creata ſunt. Ergo vt tibi reſpondeã, non erat corpus Chriſti ante conſecrationẽ: ſed poſt conſecrationem, dico tibi quòd iam corpus eſt Chriſti.

qui n'eſtoient point, ayent commencé d'eſtre; combien plus pourra-t'elle faire, que les choſes qui eſtoient, ſoient, & ſe changent en autre choſe? Le ciel n'eſtoit point, la terre n'eſtoit point, la mer n'eſtoit point: Mais eſcoute l'Eſcriture: Il a dict; & elles ont eſté faittes; Il a commandé; & elles ont eſté creées. Afin donc que ie te reſponde; Ce n'eſtoit point le corps de Chriſt, deuant la conſecration: Mais apres la conſecration, ie te dy que lors c'eſt le corps de Chriſt: Il a dict; & il a eſté faict: Il a commandé; & il a eſté creé. N'y a-t'il pas bien là dequoy crier victoire contre la tranſſubſtantiation?

CHAP. IV.

MAIS le ſieur du Pleſſis continuë encore ſes écarmouches. *Sainct Ambroiſe*, dit-il, *eſcrit; Toy-meſme tu eſtois, mais tu eſtois vne vieille creature: Mais apres que tu as eſté conſacré, tu as commencé d'eſtre vne nouuelle creature.* Et de là conclud, que puis que S. Ambroiſe compare la muration qui ſe fait de l'homme au Bapteſme, à celle qui ſe fait du pain en l'Euchariſtie, il n'y a point de tranſſubſtantiation. Et moy, ie reſpõs, que ſainct Ambroiſe ne les confere pas au genre de la muration: Car l'vn eſt vn changement de ſubſtance, & l'autre de qualité: Mais en la cauſe, difficulté & inuiſibilité de la mutation: Non plus que quand ſainct Auguſtin compare les reſurrections des Fidelles, que Dieu releue & reſuſcite de leurs pechez, à la reſurrection que noſtre Seigneur fit du Lazare; Et dit, que celles-cy ſont encore plus admirables que celle-la. Il ne veut pas pourtant rien ſouſtraire de la realité du miracle, ny cõparer ces exemples au genre, mais en la difficulté de l'action. Car les Peres n'enſeignoient pas, comme font aujourd'huy nos aduerſaires, que le Bapteſme ne fuſt qu'vn ſimple ſigne & Symbole de la grace: mais affermoient que c'eſtoit vn inſtrument operant & influant vrayement la grace, *ex opere*, que les Scholaſtiques appellent, *operato*: Et encore moins eſtimoient-ils que la grace communiquée par le Bapteſme, ne fuſt qu'vne relation de la faueur & bien-vueillance de Dieu: mais tenoient que c'eſtoit vne qualité reelle & abſoluë, infuſe, reſidente & inherente actuellement en noſtre ame: Et pourtant croyoient que la muration qui ſe faiſoit en l'homme baptizé, par l'efficace & le cautere des paroles Sacramentales, n'eſtoit point vne ſimple mutation imputatiue: mais vne vraye & reelle mutation de qualité; imprimant meſme en l'ame des hypocrites, le charactere interne & ineffaçable du Sacrement, & en l'ame des autres, le charactere & la grace tout enſemble. Oeuure d'autant plus difficile, qu'en tous les autres miracles Dieu ne trouue rien qui reſiſte de la part du ſujet, à l'infiniré, ny de ſa puiſſance, ny de ſa Iuſtice. L'intention donc de ſainct Ambroiſe, n'eſt en aucune ſorte de conferer les operations de ces diuerſes paroles Sacramentales, formellement, mais analogiquement. Car comme les choſes dont le Bapteſme & l'Euchariſtie ſont Sacrements, ne conuiennent pas en vn meſme genre vniuoque, mais analogique:

In Ioan. tr. 49.

dautant

dautãt que l'vn eſt vn Sacrement de ſubſtãce, & l'autre vn Sacremẽt d'accident, c'eſt à dire, que l'vn nous cõmunique & exhibe vne ſubſtãce, aſçauoir le corps & le ſang de Chriſt; & l'autre, vne qualité, vn effect, vne vertu, aſçauoir la grace du S. Eſprit; les ſimilitudes n'en peuuent eſtre formelles, mais analogiques. Or ſuffit-il aux cõparaiſons analogiques, que les cõſequẽces en teüſſiſſent par proportiõ & analogiquemẽt Cõme pour exẽple; Quand S. Auguſtin dit *que ſi la charité des Fideles, peut bien faire que leurs ames & leurs cœurs ſoient vn; la charité des perſonnes diuines, peut bien faire que le Pere & le Fils ſoient vn*; qui reduira la concluſion de ceſte ſimilitude, à l'égalité, & non à la proportion des termes; qu'en reſtera-t'il autre choſe, ſinon ce que diſent les Ariens, que cõme l'vnité que la charité cõſtitüe entre nos ames, n'eſt qu'accidẽtale: ainſi l'vnité que la charité cõſtitüe entre le Pere & le Fils, n'eſt qu'accidentale & nõ eſſentielle? Au lieu que prenant ceſte cõparaiſon analogique, non formellemẽt, mais analogiquement, la cõſequence en ſera orthodoxe & Catholique: Aſçauoir que ſi la charité qui eſt entre les Fideles, qui n'eſt qu'vne charité accidẽtale, y produit vne vnité accidentale, la charité eſſentielle qui eſt en la diuinité cõme en ſa ſource & en ſon principe, y doit produire vne vnité eſſentielle & proportiõnée à ſa cõdition. Ainſi donc tant s'en faut que ceſt exẽple du Bapteſme, ſur lequel encore S. Ambroiſe n'inſiſte aucunement, mais le ſert ſeulemẽt en paſſant & par forme d'ornement, cõme vne fleur entre pluſieurs fruits, déroge à la mutation ſubſtãtielle de l'Euchariſtie, qu'eſtant pris comme il doit eſtre, aſçauoir analogiquement, il l'eſtablit & cõfirme de tout point. Car ſi les paroles Sacramentales du Bapteſme, qui n'eſt qu'vn Sacremẽt de qualité, operent non vn changemẽt imaginaire, mais vne vraye & reelle mutatiõ de qualité au ſujet duquel elles sõt proferées, aſçauoir en l'hõme baptizé, qui ne void que les paroles de l'Euchariſtie, qui eſt vn Sacrement de ſubſtãce, doiuent ſuiuant l'analogie & proportion des termes, operer vne vraye & actuelle mutation de ſubſtance au ſujet dont elles ſont prononcées, aſçauoir au pain & au vin de l'Euchariſtie? Le ſieur du Pleſſis obiecte finalement [a], que ſainct Ambroiſe eſcrit à la fin du meſme chapitre [b]: *Tu dis parauenture, Ie ne vois point l'eſpece du ſang: Mais*, reſpond ſainct Ambroiſe, *il en a la ſemblance. Car comme tu as receu la ſemblance de la mort*, (aſçauoir au plongement du Bapteſme,) *ainſi tu bois la ſemblance du precieux ſang, afin qu'il n'y ayt aucune horreur du ſang, & toutesfois qu'il œuure le prix de noſtre redemption.* Et au premier chapitre [c] du ſixiéme liure: *Tu prens le Sacrement en ſimilitude: mais tu obtiens veritablement la grace & la vertu de la vraye nature.* Et de là le ſieur du Pleſſis veut que l'on croye, que tout ainſi qu'au Bapteſme nous ne receuons que la ſemblance de la mort, & non la vraye mort: Ainſi au Calice

Aug. in Ioan. tract. 18.

a *Pag.* 791.
b *Ambr. lib.* 4. *c.* 4. Fortè dicis: Speciẽ ſanguinis non video, ſed habet ſimilitudinẽ. Sicut enim mortis ſimilitudinem ſumpſiſti, ita etiam ſimilitudinem pretioſi ſanguinis bibis, vt nullus horror cruoris ſit, & pretium tamen operetur redemptionis.
c *Pag.* 794.

nous ne prenons que la ſemblance du ſang, & non le vray ſang: Comme ſi au Bapteſme nous ne prenions pas non ſeulemẽt la ſimilitude, mais auſſi le vray effet de la mort de Chriſt, qui eſt aſſez pour ſauuer la correſpondance analogique & affirmatiue qui doit eſtre pour ce regard cõtre l'Euchariſtie & le Bapteſme, dõt l'vn eſt vn Sacremẽt de ſubſtance, & l'autre vn Sacrement d'effect & de vertu? Et d'ailleurs, cõme ſi S. Ambroiſe en s'obiectant que nous ne voyons point l'effigie du ſang au Calice, ne preſuppoſoit pas que la ſubſtãce du ſang y eſt? Car à cauſe dequoy demãder cõme il ſe fait que nous ne voyõs point l'eſpece du ſang au Calice, s'il n'y a rien dedãs le Calice que le ſeul ſigne du ſang? Vn hõme qui ſe mettroit en peine de rendre raiſon pourquoy les Iſraëlites ne voyoient point la propre eſpece du ſang de Chriſt, en l'eau du deſert; ne luy faudroit-il pas purger le cerueau? L'intẽtion dõc de S. Ambroiſe en ce lieu, n'eſt pas de cõparer l'Euchariſtie & le Bapteſme formellemẽt, mais analogiquemẽt; & dire, que cõme au Bapteſme, qui eſt vn Sacremẽt de vertu, nous ne prenons pas l'effect & la vertu de la mort de Chriſt, ſous la propre forme & effigie viſible de la mort, mais ſous vne forme & image d'actiõ qui a quelque ſimilitude auec la mort: ainſi en l'Euchariſtie qui eſt vn Sacremẽt de ſubſtãce, nous ne prenõs pas la ſubſtance du ſang de Chriſt, ſous la propre eſpece & effigie viſible de ſang, de peur qu'elle ne cauſe horreur aux communians, mais ſous vne eſpece externe qui a quelque ſimilitude auec le ſang. Qui eſt ce que S. Cyrille [a] cité par S. Thomas, dit apres S. Ambroiſe, en ces mots: *De peur que nous n'ayõs en horreur la chair & le ſang appoſez aux ſacrez Autels, Dieu cõdeſcendant à noſtre fragilité, infiüe aux choſes offertes la vertu* (ou, ſelon le ſtyle des Grecs, la drogue) *de la vie, les cõuertiſſant en la verité de ſa propre chair.* Et Theophylacte, apres S. Cyrille, en ceux-cy: [b] *L'Euãgeliſte mõtre que le pain qui eſt cõſacré à l'Autel, eſt le corps meſme du Seigneur, & nõ la figure, attendu qu'il n'a point dict, Cecy eſt la figure, mais, Cecy eſt mõ corps. Car il eſt trãſmué par vne operation indicible, encore qu'il nous ſẽble pain; dautãt que nous sõmes infirmes & auõs horreur de mãger de la chair cruë: Et partãt il nous apparoit biẽ pain à nous, mais en verité il eſt chair.* Or quelle logique au Sr du Pleſſis d'alleguer cõtre la preſẽce du sãg au Calice, l'excuſe de l'inuiſibilité du sãg au Calice? Les Medecins diſent que le laict dõt les meres naturelles nourriſſent leurs enfans, eſt vray & pur ſang, mais que la nature pour en ſupprimer l'horreur, & n'accouſtumer pas les animaux à ſuçer viſiblemẽt le ſang de celles qui les ont engẽdrez, luy oſte la couleur, & luy chãge l'eſpece & effigie externe du sãg. Et pourtãt ils appellẽt le laict, *fucus naturæ*, le fard & le déguiſement de la nature: & Cheremon Philoſophe Stoïque le nõmoit, *ſang decoloré*. Qui trouuera donc eſtrange, que Chriſt qui eſt l'Autheur de la grace & de la nature tout enſẽble, pour épargner no-

a *Cyrill. Alex. apud D. Thom. caten. in Luc. c. 22.*

b *Theophylact. in c. 26. Matth.* Δείκνυσι ὁ εὐαγγελιστὴς ὅτι τὸ κείμενον ἐπὶ τῆς θυσιαστηρίου ἄρτος ἐστὶ καὶ οὐκ αἴνιγμα. οὐ γὰρ εἶπε τοῦτο ἐστὶ τὸ σῶμα, &c. ἀλλὰ μεταβάλλει ἀοράτως ἡμῶν ἀσθενούντων καὶ φρίττοντων ἐπὶ τῷ ὁρᾶν σάρκα. ὃ δὲ φαίνεται, ἄρτος ἐστὶ καὶ οὐ σάρξ.

Hier. cont. Iouin. l. 2.

ſtre infirmité & nous deliurer de l'horreur & apprehẽſion de boire du ſang humain, nous donne le ſien en forme de laict, mais de laict diſtillé par les mammelles de celle dont Salomõ chãte; *Tes mammelles ſeront comme les grappes de la vigne*: & dont S. Chryſoſtome dit, *Approchons-nous de la mammelle de ce calice ſpirituel?* S. Irenée recite qu'vn certain Hereſiarque Magicien, nommé Marcus Colabarſius, faiſoit par ſes enchãtemens & preſtiges, apparoitre le breuuage de ſon Euchariſtie, en la propre eſpece & effigie viſible de ſang: *Feignãt*, dit-il; *d'Euchariſtiſer des Calices meſlez de vin, & prolongeant outre meſure les paroles de l'inuocation, il les fait apparoitre rouges & pourprez, afin qu'il ſemble que la grace des lieux ſuprémes, diſtille ſon propre ſang dans ce Calice là.* Mais noſtre Seigneur ne nous a point voulu introduire ce ſpectacle en l'Euchariſtie de ſon Egliſe, tant pour ne cauſer point d'horreur aux perſonnes doüeées de quelque humanité, que pour n'aneãtir point le prix & le merite de leur Foy. Et pource S. Ambroiſe reprimant l'obiection de l'ineuidence du ſang au calice, ne ſe cõtente pas de la ſimple cõparaiſon de l'ineuidẽce de la mort de Chriſt au Bapteſme: laquelle il cognoiſt bien ne reſpõdre pas en tout & par tout, dautãt que nous n'y receuõs que l'effect, & nõ l'eſſence de la mort de Chriſt: mais recourt à la toute-puiſſance de Dieu, qui peut chãger & cõuertir la nature des choſes; afin de nous enſeigner que ce que noſtre Seigneur a voulu que nous preniõs le Sacremẽt de ſon ſang, en ſimilitude, & nõ en ſpectacle de ſang, eſt pour oſter du Calice nõ la ſubſtãce, mais l'horreur du ſang. Voicy ſes paroles: *Tu as dõc appris*, dit S. Ambroiſe, *que du pain eſt faict le corps de Chriſt, & que le vin auec l'eau eſt mis dans le Calice, mais qu'il eſt faict ſang par la conſecration de la parole celeſte. Mais peut-eſtre dis-tu; Ie ne vois point l'eſpece du ſang: Mais il en a la ſemblance. Car comme tu as pris la ſemblance de la mort; ainſi tu bois la ſemblance du precieux ſang, afin qu'il n'y ayt nulle horreur du ſang, & que neantmoins le prix de la redemption* (c'eſt à dire, le ſang) *opere. Tu as donc appris*, cõclud-il, *que ce que tu prens, eſt le corps de Chriſt.* Et au ſixiéme liure des Sacrements: *Tout ainſi*, dit S. Ambroiſe, *que noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt eſt vray fils de Dieu, non comme les hommes, par grace, mais comme fils de la ſubſtance du Pere: ainſi c'eſt ſa vraye chair, comme il a dict, que nous prenons, quam accipimus, & ſon vray ſang que nous beuuons. Mais poſſible diras-tu, ce que diront alors meſmes les Diſciples de Chriſt, oyants qu'il proteſtoit; Si quelqu'vn ne mange ma chair, & ne boit mon ſang, il ne demeurera point en moy, & n'aura point la vie eternelle. Poſſible diras-tu; Comment eſt-ce que ce ſont ces vrayes choſes-là, veu que ie voy bien la ſimilitude, mais ne vois point la verité du ſang? Or premieremẽt ie t'ay déja dict de la parole de Chriſt, qu'elle opere de telle ſorte, qu'elle peut muer & chãger les regles generales de la nature. Dauantage lors meſmes que les Diſciples de Chriſt, ne peurent porter ſon langage, mais oyants qu'il leur deuoit donner ſa chair à manger & ſon*

Cantic. 7.

Τῆ θειᾳ τῦ μυϛηρίου ἐ πόμενοι. Chryſ. in Matth. hom. 83.

Iren. l. 1. c. 9. & ap. Epiph. hæreſi 34.

Ambr. de Sac. li. 4. c. 4.

Idem lib. 6 de Sacram cap. 1. In ſimilitudine quidem accipis Sacramentum, ſed veræ naturæ gratiam virtutémque conſequeris. Ego ſum, inquit, panis viuus, qui de cœlo deſcẽdi. Sed caro nõ deſcendit è cœlo, hoc eſt, carnem in terris aſſumpſit ex virgine.

ſang à boire, ſe retiroient, Pierre ſeul reſpondit, Tu as les paroles de vie eternelle, Et moy au partir d'auec toy, à qui iray-ie? Afin donc que pluſieurs ne diſſent point le ſemblable, comme ayants horreur du ſang: mais que la grace de la redemption (ou, ſelon Gratian, du Redempteur) *demeuraſt: Pour ceſte cauſe tu prens bien le Sacrement en ſimilitude, mais tu reçois la grace* (c'eſt à dire, le don, le preſent, la gratification, χάρισμα) *& la vertu de la vraye nature.* Or ie demande là deſſus au ſieur du Pleſſis, ſi S. Ambroiſe entend autre choſe par, *accipimus*, que ce que noſtre Seigneur entendoit par, *accipite*; & ſi noſtre Seigneur entendoit par, *accipite*, autre choſe que ce qu'il demonſtroit par, *hoc*; & s'il demonſtroit par *hoc*, autre choſe que ce qu'il donnoit manuellement à ſes Diſciples: Et ſi non, pourquoy il ne recognoiſt donc pas auec ſainct Ambroiſe, que ce que les Preſtres diſtribuẽt manuellement à l'Autel, eſt auſſi reellement en nature & en ſubſtance, & non imputatiuement & appellatiuement, le vray & propre corps de Chriſt; cõme Chriſt eſt reellemẽt & non par tiltre de grace & d'appellation, mais par ſa propre ſubſtãce & nature, le vray & eſſentiel fils de Dieu? Car quant à l'obiection qu'il remarque que S. Ambroiſe ſe fait au meſme lieu, que, le pain de vie eſt deſcendu du Ciel, & que la chair n'eſt pas deſcenduë du Ciel, il deuoit ajouſter la ſolution qu'il y apporte ſur le champ, aſçauoir que la chair de Ieſus-Chriſt eſt le pain deſcẽdu du Ciel, pource que noſtre Seigneur eſt conſtitué de la diuinité & du corps: Et partant que quand nous prenons le pain, (Il y a dans tous les anciens exemplaires du Decret, qui citẽt ce paſſage, *la chair*,) nous participons en ceſt aliment-là à la ſubſtance diuine.

De conſ. diſt. 2.

CHAP. V.

Paſſons outre: Le ſieur du Pleſſis dit que S. Ambroiſe au 5. chapitre du quatriéme liure des Sacremẽts, appelle l'Euchariſtie, figure du corps de Chriſt. Et quand ainſi ſeroit, *quid inde?* Ne croyons-nous pas auſſi nous-meſmes, qu'elle eſt figure? Car cõment ſeroit-ce vn myſtere, c'eſt à dire, vn ſacré ſecret, vne ſacrée & occulte verité, ſi le corps de Chriſt y apparoiſſoit tout à découuert, ſans voile & ſans figure? Mais nous ſouſtenons que ce n'eſt pas vne figure vuide & deſemplie de l'eſſence & de la verité de la choſe: Et diſons que les Peres ne luy ont iamais dõné le tiltre de figure, ſigne, antitype, ſimplemẽt & sãs paſſer outre, & y ajouſter ou aux meſmes lieux, ou aux meſmes eſcrits, l'expreſſiõ de la verité, ſinon lors qu'ils apprehendoiẽt d'eſtre découuerts des Carechumenes ou des Infideles. Mais il y a plus: C'eſt que S. Ambroiſe parle là de l'Hoſtie non conſacrée: Car les paroles de S. Ambroiſe ou du Canon de la Meſſe, referé par ſainct Ambroiſe, que le ſieur du Pleſſis allegue, ſont paroles prononcées deuant la conſecration. Or n'y a-t'il encore rien lors ſur l'Autel, que la ſimple figure du corps de Chriſt: Car le pain dés qu'il eſt propoſé ſur l'Autel, & le vin dés qu'il eſt meſlé auec l'eau dans le

Pag. 792. edit. 1.
Pag. 1013. edit. 2.

Calice,& que les premieres oraiſons de l'oblation ſont dittes deſſus, commencent bien d'eſtre la figure du corps & du ſang de Chriſt; mais ne ſont point faicts le corps & le ſang de Chriſt, iuſques apres la conſecration. Oyons donc ſainct Ambroiſe: *Deſirez vous*, dit-il, *ſçauoir qu'il eſt conſacré par les paroles celeſtes? Eſcoutez quelles ſons les paroles: Fay-nous (dis le Preſtre) ceſte oblation alloüable, raiſonnable, acceptable; ce qui eſt la figure du corps & du ſang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt: lequel le iour de deuans qu'il ſouffriſt, prit le pain en ſes ſainctes mains, & éleua les yeux au Ciel, à toy ſainct Pere tout puiſſant Dieu Eternel, & te rendant graces, le benit, rompit, & l'ayant rompu le donna à ſes Apoſtres & Diſciples: diſant; Prenez & mangez de cecy tous: Car cecy eſt mon corps qui ſera rompu pour pluſieurs. Semblablement apres auoir ſouppé, le iour de deuant qu'il ſouffriſt, il pris le Calice, & éleua ſes yeux au Ciel, à toy ſainct Pere tout puiſſant Dieu Eternel, & te rendant graces, le benit, & le bailla à ſes Apoſtres & Diſciples, diſant; Prenez & beuuez en tous: Car cecy eſt mon ſang. Voyez; Toutes ces paroles-la ſont paroles de l'Euangeliſte, iuſques à ces clauſes; Prenez, ſoit le corps, ſoit le ſang. De là en auant, ce ſont les paroles de Chriſt, Prenez, beuuez-en tous: Car cecy eſt mon ſang. Regardez tous les mots l'vn apres l'autre: Lequel, dit-il, deuant qu'il ſouffriſt, pris du pain en ſes ſainctes mains. Deuant qu'il ſoit conſacré, c'eſt pain: mais apres que les paroles de Chriſt ſont interuenuës, c'eſt le corps de Chriſt. Eſcoutez finalemens, comme il dit, Prenez, mangez-en tous: Car cecy eſt mon corps: Semblablement deuant les paroles de Chriſt, c'eſt vn Calice plein de vin & d'eau: mais apres que les paroles de Chriſt ons operé, là eſt faict le ſang qui a rachetsé le peuple. Voyez donc en combien de façons la parole de Chriſt eſt puiſſante de conuertir toutes choſes. Dauantage c'eſt le Seigneur Ieſus luy meſme, qui nous atteſte que nous prenons ſa chair & ſon ſang: A voſtre aduis, deuons-nous douser de ſa foy & de ſon ſémoignage?* Iugent là deſſus les Lecteurs ſi le ſieur du Pleſſis n'a pas bien deuiné, d'alleguer ce paſſage pour luy. Il ajouſte que ſainct Ambroiſe au cinquiéme liure des Sacrements, eſcrit; *Ce n'eſt pas ce pain qui entre au corps; mais le pain de vie eternelle, qui fortifie noſtre ame.* Il n'y a point dans ſainct Ambroiſe, *intrat*, mais *vadis*. Et ainſi le lit ſainct Auguſtin au Sermon 32. ſur les paroles du Seigneur, ſelon S. Luc, lequel Sermon S. Auguſtin tranſcrit mot à mot du cinquiéme liure des Sacrements de ſon maiſtre ſainct Ambroiſe. Et ainſi le refere Bertramus, en la production du meſme liure des Sacrements de S. Ambroiſe, qu'il cite contre l'Euchariſtie, il y a ſept cents ſoixante ans. Or que, *vadis*, ſe prenne ſouuent pour *abit*, Beze meſme le témoigne, qui tourne en l'Apocalypſe, *in exitium abit*, ce que l'edition Latine auoit traduict, *in perditionem vadit*: Et que le mot, *abis*, ſelon les anciens Latins, ſignifie à toute heure, *tranſit, ſoluitur, conuertitur,*

Ambr. de Sacr. l. 4.

Pag. 792.

Bez. in Apoc. 13.

Plin.l. 11.*c.*25. Pline, auec mille autres, en fait foy, qui dit que les fruicts du faux, *abeunt in arenam*, s'en vont en ſable, c'eſt à dire, ſe cõuertiſſent en ſable. Le ſens donc de ſainct Ambroiſe & de ſainct Auguſtin, eſt de dire, non que le pain ſuperſubſtantiel n'entre point au corps, mais qu'il ne va point au corps, c'eſt à dire, qu'il ne ſe conuertit point au corps, qu'il ne paſſe point en la ſubſtance du corps, qu'il ne va point en la reparation materielle du corps, *non vadit in corpus, id eſt, non abit in corpus*. Car la queſtion propoſée par S. Ambroiſe, eſtoit, Comme cela ſe pouuoit accorder qu'il euſt dict que l'Euchariſtie apres la conſecration, ne s'appelloit plus pain, mais le corps de Chriſt: & neãmoins qu'en l'oraiſon Dominicale qui ſe recitoit apres la cõſecration, nous l'appellaſſions encore noſtre pain. A cela ſainct Ambroiſe répond en ſubſtãce, que l'Euchariſtie peut bien encore eſtre appellée pain apres les paroles Sacramẽtales, ſans que pour cela il y ayt contradiction, dautãt qu'elle n'eſt plus ce pain qu'elle eſtoit auparauant, qui ſe corrompt & réſout en la ſubſtance du corps, c'eſt à dire, le pain de froment; mais eſt le pain ſuperſubſtantiel qui ſouſtient la ſubſtance de l'ame, aſçauoir le corps de Chriſt.

CHAP. VI.

Le ſieur du Pleſſis ſaute de là au Commentaire ſur l'Epiſtre aux Corinthiens, & en prend deux obiections: La premiere que S. Ambroiſe, dit-il, eſcrit: *Parce que nous ſommes deliurez par la mort du Seigneur; en mangeant & en beuuant, nous ſignifions là la chair & le ſang du Seigneur; qui ont eſté offerts pour nous.* Auquel lieu il joüe le perſonnage de celuy qui perdit ſon procez par vn point Car ſi ſon Protocole euſt ſceu lire & apperceuoir la virgule, là où elle eſt & doit eſtre, il euſt trouué qu'il y a tout au contraire: *In edendo & potando carnem & ſanguinem, quæ pro nobis oblata ſunt, ſignificamus: En mangeant & beuuant la chair & le ſang, nous ſignifions*, c'eſt à dire, declarons, *les choſes qui ont eſté offertes pour nous.* Car ceux qui mangent les Hoſties, declarent dequoy a eſté offert le Sacrifice. La ſecõde eſt, que ſainct Ambroiſe, *ainſi appelle-t'il ceſt autheur, qui toutesfois n'eſt point ſainct Ambroiſe*, dit-il, tient ce langage: *Le teſtament eſt conſtitué par le ſang; le ſang eſt témoin du diuin bien faict; En figure d'iceluy nous receuons la coupe myſtique du ſang.* Mais ſon *iceluy*, eſt vn maſque à deux viſages, qui ſe doit referer, non au ſang, ains au bien faict, duquel le ſang nous ſert de témoignage & de repreſentation. Il y a dans l'Autheur; *Le teſtament donc a eſté conſtitué par ſang, pource que le ſang eſt témoin du benefice diuin, en repreſentation duquel nous prenons le Calice myſtique du ſang* (c'eſt à dire, le Calice cõtenant la ſubſtance occulte du ſang) *pour la garde de noſtre corps & de noſtre ame.* Voyla tous les lieux que le ſieur du Pleſſis cite de S. Ambroiſe, expediez; non ſelon l'ordre de ſes obiections, mais ſelon la diſpoſition des œuures d'où elles ſont priſes. Car il n'y a point de doute que le liure *de iis qui*

Pag. 792. *In* 1. *ep. ad Cor. c.* 11.

Pag. 794.

In ep. ad Cor. c. 11.

myſteriis initiantur, ne precede l'œuure des Sacrements : Et ſainct Ambroiſe luy-meſme témoigne au premier chapitre du liure de l'initiatiõ aux myſteres, qu'il l'a faict à la ſuite de celuy des Patriarches. Reſtent deux fauſſes petites obſeruations que le ſieur du Pleſſis ajouſte pour la bonne meſure, & par deſſus le marché: L'vne eſt que du temps de ſainct Ambroiſe, les ſiecles Latins, ne ſçauoient point encore qu'accidents s'appellaſſent eſpeces: Contre la proteſtatõ expreſſe de S. Ambroiſe, qui dit au meſme œuure, Que le S. Eſprit n'eſt pas deſcendu en verité de Colombe, mais en eſpece de Colombe: Et cõtre la foy & preud'hommie de tous les Calepins, qui aſſeurent que *ſpecies* ſignifie effigie, face, image, & vient du vieux verbe Latin *ſpecio*, qui veut dire, regarder: De ſorte que quand les autheurs l'appliquent à ſignifier l'eſſence de la choſe, c'eſt par emprunt & par figure. L'autre eſt, que ſainct Thomas cõdamne ceſte propoſition de ſainct Ambroiſe, *Du pain eſt faict la chair de Chriſt*: Ce qui eſt auſſi éloigné de la verité, cõme ſainct Thomas & le ſieur du Pleſſis ſont éloignez de creance. Car tant s'en faut que ſainct Thomas cenſure ceſt oracle de ſainct Ambroiſe, qu'il l'allegue au lieu meſme pour exemple & garant de ceſte locutiõ. Bien remarque-t'il que pource que la propoſition *De*, emporte vne conuenance ſucceſſiue des termes en vn commun ſujet: là où *Ex*, ſe peut accommoder à denoter le ſimple ordre des termes; ſi l'on veut ſuiure le propre vſage ſcholaſtique de ces propoſitions, il faut dire, *Ex pane fit caro Chriſti*, & non, *De pane fit caro Chriſti*. Neantmoins dautant qu'en la tranſubſtantiation, les accidents qui reſtent, tiennẽt en quelque ſorte le meſme lieu pour ſeruir de lien de ſucceſſion & cõmun receptacle à la mutation des termes, que fait la matiere aux generations naturelles; Il afferme qu'à cauſe de ceſte analogie, on peut auſſi dire en quelque ſorte, *De pane fit Corpus Chriſti*. Mais ceſte diſtinction née des traducteurs d'Ariſtote, qui ont choiſi la propoſition Latine, *ex*, pour l'equipoller à la Grecque ἐκ, n'eſt bõne qu'en l'échole, & n'a point de lieu parmy les anciens Latins : Car Ciceron vſe par tout de *De* & d'*Ex*, comme de mots ſynonymes: Et Tertullian & ſainct Auguſtin mettent indifferemment *fieri ex nihilo*, & *fieri de nihilo* : Et ſainct Ambroiſe, *fieri ex pane*, & *fieri de pane*, pour vne meſme choſe. Il eſt vray qu'il ne faut pas imputer ceſte impoſture au ſieur du Pleſſis, mais à ce gentil Orthodoxe, qui en eſt l'Autheur : Car ce ſont ſes propres paroles ſur ſainct Ambroiſe : *Thomas d'Aquin*, dit-il, *en la troiſiéme partie de ſa Somme, quæſt. 75. art. 8. eſcrit : On ne peut dire proprement que d'vne non eſſence, eſt faitte vne eſſence, ou que du pain eſt faict le corps de Chriſt*. Ainſi traduit ce bel interprete, *De non ente, non fit ens*; ne ſçachant pas que S. Thomas ne dit iamais, que les eſſences ſe facent les vnes des autres, mais bien les eſtants : En quoy il monſtre

Ambr. de iis qui myſt. init. c. 4. & de Sacr. l. 2. c. 5.

Pag. 792. D. Thom. part. 3. qu. 75. art. 8.

Tert. contr Herm. & l. de reſur. carn. Aug conf. l. 12. c. 7. Ambr. de Sacr. l. 4. c. 4. Orth. pag. 304.

qu'il n'eſt pas grand Scholaſtique, ſinon entant que Scholaſtique ſignifie Eſcholier.

SAINCT BASILE.

AVTHEVR XV.

S. BASILE faict Eueſque de Ceſarée en Cappadoce, enuiron l'an de la mort de Chriſt 340.

LEs treziéme & quatorziéme autheurs que cite le ſieur du Pleſſis, ſont ſainct Cyrille de Hieruſalem, & ſainct Ambroiſe: leſquels ayans déja eſté examinez cy-deſſus, nous paſſerons au quinziéme, qui eſt ſainct Baſile, faict Eueſque de Ceſarée en Cappadoce, enuiron l'an de la mort de Chriſt trois cents quarante; duquel il produit ces paroles: *Sainct Baſile*, dit-il, *eſcrit en ſon liure du Bapteſme: Que nous profitent ces mots, Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps? Afin que beuuans & mangeans, nous nous reſouuenions toujours de celuy qui eſt mort & reſuſcité pour nous: Et celuy qui ne rapporte point ceſte memoire là, eſt dict manger indignement.* Or ny ceſte interrogation n'eſt couchée immediatement apres ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, mais apres celles cy, *Faittes cecy en ma commemoration: Car toutesfois & quantes que vous mangerez ce pain & boirez ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne*: Ny l'intention de ſainct Baſile, n'eſt là de demander à quoy ſeruent les paroles de noſtre Seigneur, prononcées par le Preſtre ſur le pain de l'Euchariſtie; mais à quoy ſert le ramas qu'il fait en ce chapitre-là de tous les textes de l'Eſcriture qui traittent de l'Euchariſtie. Ny ſainct Baſile ne parle là de l'vtilité reelle & ſupernaturelle que nous receuons des paroles de l'Euchariſtie, mais de l'vtilité morale que nous apporte la conſideration de ces paroles: *Cecy eſt mon corps qui ſera liuré pour vous: Faittes cecy en memoire de moy: Toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain & boirez de ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur: & autres ſemblables*: Non plus que quand ſainct Pierre dit, *que Chriſt a ſouffert pour nous, nous laiſſant l'exemple d'imiter ſes veſtiges*; il ne veut pas parler de l'vtilité reelle & ſupernaturelle, que nous a apportée la mort de Chriſt, qui a nettoyé nos ames & donné force à tous les Sacrements: mais de l'vtilité morale & inſtructiue que nous deuõs tirer de l'exemple de la paſſion de Chriſt, qui eſt d'apprendre à porter patiemment les iniures qui nous ſont faittes. Car comme les Sacremens ont deux offices, l'vn reel, operatif, & ſupernaturel, qui eſt de nous ſeruir de medicaments: & l'autre moral, inſtructif & doctrinal, qui eſt de nous ſeruir de do-

Pag. 794.

1. Pet. c. 2.

cuments, dont eſt que ſainct Chryſoſtome dit que l'Euchariſtie nous ſauue & nous enſeigne, c'eſt à dire, nous ſauue entant que medicament, & nous enſeigne entant que document : Ainſi les Peres conſiderent aux Sacrements deux ſortes d'vrilitez; l'vne reelle, operatiue & ſupernaturelle; par laquelle les Sacrements entant que drogues & medecines celeſtes, purgent, gueriſſent & nettoyent noſtre ame, & la rendent capable de la vie eternelle : Et l'autre morale, inſtructiue & doctrinale; par laquelle, entant que memoriaux & aduertiſſements, ils nous excitent à penſer aux bien-faits de Dieu, & à les recognoiſtre auec deuoirs & offices reciproques de gratitude. Or eſt-ce de ceſte ſeconde vtilité, aſçauoir de l'vtilité morale, inſtructiue & doctrinale de ces paroles, *Cecy eſt mon corps qui ſera liuré pour vous, Vous annoncerez la mort du Seigneur iuſques à ce qu'il vienne*; & autres ſemblables; que parle ſainct Baſile, & non de la premiere; témoin l'Epilogue du chapitre, qui eſt : *Il faut donc que l'homme qui s'approche du corps & du ſang du Seigneur, en rememoration de celuy qui eſt mort & reſuſcité pour nous, ſoit non ſeulement pur de toute tache de corps & d'eſprit, de peur qu'il ne mange & boiue à ſon iugement : mais auſſi qu'il monſtre & exprime euidemment la memoire de celuy qui eſt mort & reſuſcité pour nous, ſe mortifiant au peché, au monde, & à ſoy-meſme, & viuant à Dieu en Jeſus-Chriſt noſtre Seigneur.* Autrement comment le meſme ſainct Baſile, & au meſme œuure, diroit il : *Le Seigneur prononçant, Icy eſt* [a] *vn plus grand que le temple; nous inſtruit, que celuy eſt d'autant plus ſacrilege & impie, qui eſtant impur, oſe ſacrifier le corps de Chriſt, qui s'eſt offert pour nous en hoſtie & oblation de bonne odeur; que le corps du fils vnique de Dieu eſt plus excellent que les beliers ou taureaux* ? Et comment apres auoir poſé ceſte theſe pour vne regle inuiolable [b], *Qu'il ne faut point diſputer ny heſiter des choſes que le Seigneur dit, mais croire* [c] *auec entiere certitude que toute parole prononcée par luy, eſt vraye & poſſible, encore* [d] *que la nature y repugne, pource qu'en cela conſiſte* [e] *le combat de la foy*; alleguetoit-il entre les autres preuues de ſa propoſition, l'exemple des Caphernaïtes, qui doutetent & demanderent comme noſtre Seigneur leur pouuoit donner ſa chair à manger, & en furent aigrement repris?

In Matth. hom. 83.

a *S. Baſile, & apres luy Theophylacte, liſent* μείζων *& non* μείζων.

b *Baſ. in Mor. reg. 8.*

c Πληροφορήσῃ.

d Κἂν ἡ φύσις μάχηται.

e Ὁ ἀγὼν ἡ πίστις.

Le ſecond paſſage de ſainct Baſile eſt produict de ſa liturgie, où il appelle, dit le ſieur du Pleſſis, les Sacrements du corps & du ſang de Chriſt, antitypes, en ces mots: *Nous approchons de ton ſainct Autel, & propoſants les antitypes du ſainct corps & ſang de ton Chriſt.* D'où le ſieur du Pleſſis conclud qu'ils ne ſont donc pas la choſe meſme. Or à cela pourrois je reſpondre, comme il a eſté déja faict cy-deſſus, que le mot, antitypes, a pluſieurs acceptiõs entre les anciens Peres, & ne ſignifie pas touſiours ſimples figures repreſẽtatiues, mais bien ſouuẽt

CHAP. II.

figures essentielles, qui contiennent autant de la chose que la chose mesme; comme il appert par ces paroles du grand Eutychius rapportées dans Nicetas : *Tout ainsi qu'vn mesme & vnique cachet transmet tous ses characteres & toutes ses formes és choses qui le participent, & vne mesme & vnique voix demeure toute entiere en celuy qui la profere; & entre toute dans les oreilles des auditeurs*, &c. *ainsi le corps & le sang de Christ introduicts par les hierurgies mysliques dedans les antitypes, n'y impriment pas moins leurs propres facultez* (ou essences,) *ains se trouuent* [a] *tous entiers en tous eux.* Car que le mot Grec, δυνάμεις, signifie souuent les essences où resident les facultez, & non les simples facultez, il appert, & par Athenée, & par Galien, qui appellent les herbes & drogues medecinales, δυνάμεις : Et par sainct Gregoire de Nysse [b], qui appelle la substance alimentale, δύναμις: Et par sainct Cyrille [c] qui dit, Dieu influë aux choses offertes, δύναμιν ζωῆς, les conuertissant en la verité de son corps & de son sang: Et par Theophylacte [d], qui escrit, *Le Seigneur trans elemente le pain & le vin*, εἰς δύναμιν, *de son corps & de son sang, c'est à dire, en la substance alimentale de son corps & de son sang* : & ailleurs [e], *Il nous apparoit bien pain à nous, mais en essence il est chair.* Et que tel soit le sens auquel Eutychius l'employe, il est clair par ceste suitte, *ains se trouuent tous entiers en tous eux.* Mais dautant que sainct Damascène, il y a pres de neuf cents ans, & le second Concile Oecumenique de Nicée, il y en a plus de huict cents, y apportent vne solution plus courte & plus succincte, asçauoir que sainct Basile les appelle antitypes deuant la consecration, & non apres : ie me tiendray à ceste derniere response, pour la reuerence de ses autheurs; & la rapporteray auec leurs propres paroles. *Que si quelques-vns*, dit sainct Damascene [f], *ont appellé le pain & le vin, antitypes, comme le diuin Basile, ce n'a pas esté apres la consecration, mais deuant que l'oblation fust consacrée.* Et le second Concile Oecumenique de Nicée [g], par la bouche d'Epiphanius: *Sainct Basile*, dit-il, *vse de ces mots : Nous approchons auec confiance de ton sainct Autel, & proposants les antitypes du corps & sang de ton Christ, t'inuoquons*, &c. *mais les choses subsequentes témoignent & confirment l'intention du Pere, qui* [h] *est de les auoir appellez antitypes deuant la consecration.* Bien sçay ie neantmoins qu'on nous repliquera, que sainct Basile vse de ce terme apres les paroles sacramentales : dont s'ensuit ou que sainct Basile les appelle antitypes, apres la consecration, ou bien que la consecration ne se fait pas par les paroles sacramentales, mais par la priere subsequente, qui seroit venir à l'opinion des Grecs schismatiques. A ceste obiection donc, que plusieurs pour le regard des Grecs, ont trouuée fort difficile, nous apporterons vne solution nouuelle, mais veritable, asçauoir, qu'encore que ce terme soit

Nicet. Chon. in Alex. l. 3.

a Ἀλλὰ ὅλοι ἐν ὅλοις διείρηται.

b *Greg. Nyss. or. catechet. c. 4.*

c *Cyr in cat.*

d *D. Thom in Luc c. 22. Theoph. in Marc. c. 14.*

e Ἄρτος μὲν ἡμῖν φαίνεται, ἀλλὰ σαρξ τοῦ Θεοῦ ἐστι. *Theoph. in Matt. c. 26.*

f *Damasc. Orth. fid. l. c. 14.* Οἱ μὲν τὰ ἀντίτυπα, εἶπον.

g *Conc. Nic. 2. Act. 6.*

h Ὡς περὶ τῶν ἀναθεμάτων ἐκτεθῆναι αὐτά φασιν.

exptimé apres les paroles ſacramentales, neantmoins l'ordre de la conſtruction Grecque eſt preterit, & ſe refere au temps de deuant les paroles ſacramentales, en ces mots : [a] *Prenants*, dit-il, *confiance, nous nous approchons de ton ſacré Autel, & ayants propoſé les antitypes du ſacré corps & ſang de ton fils, te prions & t'inuoquons.* Car il y a en Grec non προθέντες, qui eſt vn participe preſent, mais, προθέντες, qui eſt vn participe aoriſte, c'eſt à dire, preterit indeterminé, lequel deſigne là neceſſairement le paſſé, & ſignifie, *ayants propoſé.* Comme il ſe void, premierement parce que ſainct Baſile ayant vſé vne autrefois de ce verbe, *propoſer*, dés deuant les paroles ſacramentales, l'auoit exprimé en preterit parfaict, & auoit dict, *Chriſt nous a laiſſé ces memoriaux de ſa paſſion ſalutaire : leſquels nous auons propoſez ſelon ſes commandements* ; par où ſainct Baſile monſtroit qu'il traittoit déja là, de l'action de la propoſition, comme d'vne choſe paſſée, & qui ne ſe faiſoit plus lors qu'il parloit, mais auoit ja eſté faitte : Et ſecondement, parce qu'au propre lieu allegué, ſainct Baſile diuerſifie les conſtructions, & diſtingue le temps de la propoſition des antitypes comme paſſé, d'auec le temps de l'aſſiſtance du Preſtre à l'Autel, comme preſent : Car il exprime le temps de la venuë du Preſtre à l'Autel, par ce participe preſent, *prenants confiance* ; & par ce verbe preſent, *nous nous approchons* ; & exprime la propoſition des antitypes par ce participe paſſé, *ayants propoſé*, [b] & conſequemment montre que la propoſition des antitypes, auoit precedé l'aſſiſtáce & action du Preſtre à l'Autel. Ce qui ſe confirme encore auiourd'huy par la prattique de l'Egliſe Grecque. Car la ptopoſition des dons ſelon les Liturgies des Grecs, ne ſe fait point en l'Autel du ſacrifice ou de la conſecration, mais ſe fait auparauant en vn autre moindre Autel ſitué à main gauche & deſtiné à ceſt effect, qui pourtant eſt appellé l'Autel de la protheſe ou propoſition, & par abbregé ſe nomme la protheſe, ou propoſition : Au moyen dequoy ny la collocation des meſmes dons, qui ſe fait puis apres ſur l'Autel du ſacrifice, ne ſe nomme point protheſe ou propoſition, mais apotheſe ou depoſition, ny aucune des autres actions qui ſe font à l'Autel du ſacrifice, n'eſt appellée protheſe ou propoſition, ains ſeulement celle qui ſe fait à l'Autel de la propoſitiõ, où le pain & le vin ſont propoſez & dediez à Dieu, & faicts figures repreſentatiues du corps & du ſang de Chriſt, par certaines prieres & ceremonies que les Preſtres Grecs y appliquent ; mais ne ſont point faicts le corps & le ſang meſme, ſinon en l'Autel du ſacrifice. Cela ſe voit, tant par les formulaires de la practique des Liturgies de ſainct Baſile & de ſainct Chryſoſtome, que par les expoſiteurs Grecs & Latins des meſmes Liturgies. *Il y a*, dit Gentian Heruet [c], en ſa preface ſur les Liturgies de ſainct Baſile & de ſainct Chryſoſtome, *deux*

a Θαῤῥοῦντες προσπλήζομεν τῷ ἁγίῳ θυσιαστηρίῳ, καὶ προθέντες τὰ μίμηματα τοῦ ἁγίου σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ σου, καὶ δεόμεθα. *Baſil. in Liturg.*

b προθέντες. L'edition moderne porte προθέντες : mais le 2. Concile de Nicée lit προθέντες.

c *Gent. Heruet. præf. in Liturg. Græcor.*

Autels dans le ſanctuaire des Grecs : l'vn plus grand au milieu de la partie interieure du temple, l'autre plus petit à la main gauche ; le moindre s'appelle protheſe ou propoſition, à cauſe peut eſtre que le pain qui doit eſtre conſacré par le Preſtre, y eſt premierement poſé : En ceſtuy-la le Preſtre prepare les choſes neceſſaires pour ſacrifier : Le grand s'appelle la ſacrée table, le ſanctuaire des ſanctuaires, le ſiege, le lieu de Dieu, le repos, le propitiatoire, l'officine du grand ſacrifice, le monument de Chriſt, le tabernacle de ſa gloire : En ceſtuy-la le corps & ſang de Chriſt ſont conſacrez. [a] Et Hieremie Patriarche de Conſtantinople, en ſa reſponſe aux proteſtants ; *Pendant que ce pain*, dit-il, *eſt ſitué en la propoſition*, (c'eſt à dire, en la table de propoſition,) *il eſt ſans plus pain pur & ſimple, bien que dedié au miniſtere de Dieu ; mais apres, il eſt faict le vray pain, & eſt vrayement tranſmué.* Et Cabaſilas [b] excellent autheur Grec, pluſieurs ſiecles auant eux : *Le pain donc*, dit-il, *coupé du reſte du pain, pendant qu'il eſt ſitué en la propoſition*, (c'eſt à dire, en la table de propoſition,) *eſt pain pur & ſimple, qui n'a encore receu autre choſe, ſinon qu'il eſt dedié à Dieu & faict don.* Et vn peu au deſſous : *Et parce que les paſſions receuës au corps de Chriſt pour noſtre ſalut, & ſa croix, & ſa mort, auoient eſté figurées aux anciens Peres ; le Preſtre icy, auant qu'il porte le pain à l'Autel, & le ſacrifie, eſſaye d'y monſtrer ces types & figures*, &c. Et au chapitre 8. deſcriuant les ceremonies que le Preſtre fait ſur le pain pour y exprimer ces types & figures : *Le Preſtre*, dit-il, *imprime la croix au pain, & ainſi deſigne comme le ſacrifice fut fait, aſçauoir par la croix : Apres il le point au coſté droit ; & pour ceſte cauſe il appelle le fer, auec lequel il le frappe ; lancette : Il repreſente ſemblablement l'eau & le ſang, & par parole & par geſte, verſant le vin & l'eau dans le ſacré Calice.* Et au chapitre 12. *Le Preſtre impoſant ſur le pain l'aſteriſque ou petite eſtoille, dit, Et voicy, l'eſtoille s'arreſta ſur le lieu où eſtoit l'enfant.* Et au chapitre 25. apres auoir deſcrit la tranſlation des dons, de l'Autel de la propoſition à l'Autel du ſacrifice : *Le Preſtre*, dit-il, *crie, Prions-Dieu ſur les choſes giſantes deuant nous : afin que les dons ſoient ſanctifiez, & que ce qui a eſté au commencement protheſe ou propoſition, paruienne à ſa fin & perfection.* Et au chapitre 25. apres auoir deſcrit la conſecration ; *Alors*, dit-il, *le pain n'eſt plus la figure du corps du Seigneur, ny le don portant l'image du vray don, & recenant la deſcription des paſſions du Sauueur comme en vn tableau, mais le meſme vray don, le meſme tres-ſainct corps, qui a ſouffert vrayement toutes ces choſes.* Et Germain Parriarche de Conſtantinople, en ſa theorie Eccleſiaſtique [c] : *La tranſlation des dons ſacrez, aſçauoir du corps & du ſang de Chriſt*, (ainſi les appelle-t'il, pource qu'ils ſont proches de le deuenir,) *de la protheſe, & leur entrée à l'Autel, & l'hymne Cherubique ſignifie*

a *Hierem. Patr. Conſt. in reſp. ad Tubingenſ. c. 13.* Εως ἐν τῇ προθέσει κεῖται, ἄρτος ἐστὶ ψιλὸς καὶ ἁπλοῦς μόνον τοῦτο, ἐπειτα δὲ ἀληθινὸς ἄρτος γίνεται, καὶ μεταβάλλεται τῇ ἀληθείᾳ.

b *Cabaſ. in expoſ. liturg. c. 6.*

c *Germ. Patr. Conſt. in theor. rer. Eccleſiaſtic.*

signifie l'entrée du Seigneur, de Bethanie en Hieruſalem. Et vn peu apres, parlant de la collocation des dons ſur l'autel du ſacrifice: *L'apotheſe ou depoſition des dons ſacrez en la ſacrée table, repreſente le cœnacle du crucifié.* Et les editions Grecques de la practique des Liturgies de ſainct Baſile & de ſainct Chryſoſtome, tout de meſme: *Le Preſtre & le Diacre*, dit le formulaire Grec, *vont à la protheſe ou propoſition*, c'eſt à dire, à l'autel de la propoſition, *& lauent leurs mains*, &c. *Ils font trois reuerences deuant la protheſe*, &c. c'eſt à dire, deuant la propoſition. *Le Diacre dit ſur la protheſe ou propoſition des ſaincts dons, Prions le Seigneur*, &c. *Le Preſtre dit; Beny, Seigneur, ceſte protheſe ou propoſition*, &c. *Le Diacre encenſe la protheſe ou propoſition*, &c. Et ſainct Baſile luy-meſme en la premiere oraiſon de ſa Liturgie, laquelle à ceſte cauſe on appelle l'oraiſon de la Protheſe, [a] *Beny, Seigneur, ceſte protheſe*: Et tout cela auant la collocation des dons ſur l'autel du ſacrifice: Car celle-la ne s'appelle plus protheſe ou propoſition, mais apotheſe ou depoſition, par oppoſition à la protheſe: comme Germain de Conſtantinople, [b] & le Rituel Grec de la Liturgie de ſainct Baſile [c] l'enſeignent. D'où reſulte plus qu'euidemment, que la protheſe ou propoſition des dons ſacrez, ſelon les Liturgies Grecques, ne ſe fait point en l'autel du ſacrifice ou de la conſecration, mais en l'autel de la propoſition: Et donc que tant s'en faut que la collocation des dons en l'autel du ſacrifice, s'appelle és Liturgies Grecques, protheſe ou propoſition: qu'au contraire, comme oppoſée à la protheſe ou propoſition, elle s'appelle apotheſe ou depoſition: Et par conſequent, que le preterit Aoriſte ἀνενέγκατες, dont vſe la Liturgie de S. Baſile, ne peut eſtre pris là, ſinon pour exprimer vne action paſſée, & non preſente, & ſignifier, *ayants propoſé*, & non, *propoſants*. Ce qu'auſſi l'edition Syrienne de la Liturgie de ſainct Baſile, traduitte en Latin par André Mazius, confirme: Car elle exprime le verbe, *propoſer*, en preterit parfaict, & dit, *Nous nous approchons auec confiance, pour toucher ton ſacré autel: & nous qui auons propoſé (qui propoſuimus) le type de ton corps & de ton ſang, t'adorons, & prions*, &c. diſtinguant le temps de la propoſition, comme paſſé, d'auec le temps de l'aſſiſtance à l'autel, & de la conſecration, comme preſent. Au moyen dequoy il ne reſte aucun doute que le mot, antitypes, dãs la Liturgie de ſainct Baſile, auec le participe, *ayants propoſé*, qui le precede, ne ſoit relatif au temps de la propoſition: c'eſt à dire, au temps auquel les dons auoient eſté colloquez ſur la table de la protheſe, & y auoient receu, comme nous auons veu cy-deſſus, l'impreſſion des ceremonies figuratiues & repreſentatiues de l'hiſtoire de Chriſt: & non au temps de la conſecration. Et par ceſte remarque ſe ſoult toute la difficulté qui a trauaillé iuſques icy tant de Docteurs pour accorder les pa-

[a] Εὐλόγησον τὴν ἀνενεχθεῖσαν ταύτην προθεσιν. *Baſil. in Liturg.*

[b] Καὶ ἀνενεχθεῖσα ἡ ἁγία τράπεζα καὶ ἐπὶ ἁγίων κειμένων. *Germ. Patr. Conſt. vbi ſuprà.*

[c] Εἶτα ἀνενεγκὼν τὴν ἁγίαν τράπεζαν καὶ θεὶς ἐπὶ ἁγίων δώρων κείμενον. *Ritual. Lit. Baſil.*

Verſio Latin. Anapher. Baſil. expreſſ. exedit. Syriac. per Andream Maſ.

roles de ſainct Damaſcene, & du ſecond Concile de Nicée, auec la Liturgie de ſainct Baſile, & auec l'hypotheſe de l'Egliſe Catholique, touchant la forme de la conſecration. Mais il y reſtera touſiours, dira-t'on, vn ſcrupule, aſçauoir, que ſainct Baſile apres le recit des paroles ſacramẽtales, prie encore Dieu d'enuoyer ſon ſainct Eſprit ſur les aſſiſtants, & ſur les dons propoſez, *& les benir & ſanctifier, & faire le pain le precieux corps, & le calice le precieux ſang de noſtre Seigneur Dieu & Sauueur Ieſus-Chriſt, qui a eſté épandu pour la vie du monde, les tranſmuant* [a] *par ſon ſainct Eſprit:* Dont ſemble s'enſuiure que ſainct Baſile n'a pas tenu que la conſecration ſe fiſt par les ſeules paroles ſacramentales, mais a eſtimé, comme les Grecs d'auiourd'huy, que la priere ſubſequente y fuſt neceſſaire, & que iuſques à ce qu'elle ayt eſté acheuée de prononcer, la conſecration n'eſt point finie & parfaitte. Or à cela la reſponſe ſera, que la priere qui dans les Liturgies Grecques ſuit immediatement les paroles ſacramentales, n'eſt point vne priere diſtincte & ſeparée des paroles ſacramentales, mais eſt vne expoſition & explication de la priere virtuelle contenuë dans les paroles ſacramentales. Car que les paroles ſacramentales enueloppent en elles vn vœu ſecret, & vne priere & interpellation tacite & virtuelle à Dieu, d'accomplir ce qu'elles enoncent, c'eſt choſe qui leur eſt commune auec toutes les autres paroles operatiues: Ce que les Grecs meſmes recognoiſſent, pour le moins au Bapteſme; auquel, au lieu de ces mots, *Ie te baptize au nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit*; ils diſent, *Soit baptizé le ſeruiteur de Dieu au nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit.* Et pour ce les Anciens appelloient particulierement les paroles ſacramentales de l'Euchariſtie, *priere*: comme il ſe recueille de ce paſſage de ſainct Iuſtin: *La viande faitte Euchariſtie, par la priere de la parole iſſue de Chriſt*; Auquel lieu il appelle le recit de la parole iſſuë de la bouche de Chriſt, *priere.* Et en ce ſens ſainct Auguſtin eſcrit, que le Sacrement de l'Euchariſtie eſt conſacré, *par la priere myſtique*, c'eſt à dire, par la prolation des paroles de Chriſt: de laquelle il dit ailleurs auec ſainct Ambroiſe; *Apres que les paroles de Chriſt ſont prononcées, il n'eſt plus nommé pain, ains eſt appellé corps.* Le Preſtre donc, en la Liturgie de ſainct Baſile, priant Dieu immediatement apres les paroles ſacramentales, d'enuoyer ſon ſainct Eſprit ſur les dons, & tranſmuer le pain & le vin au corps & au ſang de Chriſt, ne fait pas par ces mots, vne priere diſtincte ny ſeparée des paroles ſacramentales; mais explique par ceſte oraiſon actuelle, la priere virtuelle qui eſtoit contenuë dans les paroles ſacramentales qu'il a prononcées. Et par ainſi comme ceſte priere n'adiouſte point vn autre vœu diſtingué

Baſil. in Liturg.

[a] μεταβαλὼν τῷ πνεύματι σου τῷ ἁγίῳ.

Δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ. *Iuſt. Apol. 2.*

De Trinit. lib. 3. cap. 4.

De verb. Dom. ſecund. Luc. Serm. 28.

de temps à celuy qui est compris virtuellement dans les paroles sacramentales; Aussi n'exprime-t'elle point le sens qu'elle contient, comme distingué de temps d'auec celuy des paroles sacramentales, mais comme relatif à vn mesme instant, asçauoir, au dernier instant des paroles sacramentales. Car ce qu'elle est prononcée apres elles, c'est à cause que nostre parole, comme dit S. Irenée, *est suffoquée dedans nous, & n'est pas proferée tout à coup, comme elle est conceuë par l'entendement: mais partie apres partie, selon que nostre langue la peut subministrer.* Ce que Bessarion, le plus docte de tous les Grecs des derniers siecles, a sçauamment remarqué, en ces mots: *Il faut*, dit-il, *considerer ces choses & autres semblables, non comme dittes au temps auquel elles sont dittes, mais comme dittes au temps pour lequel elles sont dittes: tout ainsi que si ce temps là estoit permanent, & ne s'écouloit point, ains que ces choses fussent dittes en vn seul & mesme instant auec les precedentes:* Car certes *elles se diroient ainsi, s'il se pouuoit faire, & que la nature du langage n'y repugnast point.* Et pourtant aussi S. Basile ne recite pas ceste priere en forme de priere directe, mais en forme de priere relatiue & historiale, & arrachée par vn aduerbe de consequence à ces paroles de Christ, *Faittes cecy en memoire de moy. Christ*, dit S. Basile, [a] *donna le calice à ses Disciples & Apostres, disant; Beuuez-en tous, cestuy-cy est mon sang du nouueau Testament, épandu pour vous & pour plusieurs en remission des pechez; faittes cecy en memoire de moy, &c. Nous souuenans donc, Seigneur, de ces passions salutaires, &c. nous t'offrons choses tiennes de la part des tiens en tout & par tout: Et pour ceste cause, Seigneur tres-sainct, nous aussi pecheurs, & tes seruiteurs indignes, &c. prenans confiance, nous-nous approchons de ton Autel sacré, & ayants proposé les antitypes du sainct corps & sang de ton Christ, te prions & requerons, Sainct des Saincts, par le bon plaisir de ta benignité, de faire venir ton sainct Esprit sur ces dons gisants deuant nous, & les benir, sanctifier, & faire ce pain le corps de nostre Seigneur Dieu & Sauueur Iesus-Christ, qui a esté épandu pour la vie du monde, les transmuant par ton sainct Esprit.* Au moyen dequoy il appert que ceste narration, dans laquelle est inserée par forme de priere relatiue & historiale, l'oraison que les Grecs prononcent apres les paroles sacramentales, ne se restreint pas seulement à ce qui se fait apres les paroles sacramentales; mais ayant esté conjointe par vn aduerbe de consequence, à ce commandement de Christ; *Faittes cecy en memoire de moy*; s'estend indifferemment à tout ce qui se fait, en vertu & consequence de ce commandement, soit qu'il se face deuant, ou auec, ou apres les paroles sacramentales: Autrement il faudroit que l'execution de ceste clause; *Nous approchons de ton sacré Autel*; se fist

Iren. lib. 2. c. 47.

Bessar. de Euch. Sacrament.

a *Basil. in Liturg.* Μεμνημένοι οὖν, δέσποτα, καὶ ἡμεῖς τῶν σωτηρίων αὐτοῦ παθημάτων, τοῦ ζωοποιοῦ σταυροῦ, τῆς τριημέρου ταφῆς, τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν σοὶ προσφέροντες κατὰ πάντα καὶ διὰ πάντα. διὰ τοῦτο, δέσποτα πανάγιε, καὶ ἡμεῖς οἱ ἁμαρτωλοὶ καὶ ἀνάξιοι δοῦλοί σου οἱ καταξιωθέντες λειτουργεῖν τῷ ἁγίῳ σου θυσιαστηρίῳ θαῤῥοῦντες, προσεγγίζομεν τῷ ἁγίῳ σου θυσιαστηρίῳ, καὶ προθέντες τὰ ἀντίτυπα τοῦ ἁγίου σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ σου, σοῦ δεόμεθα καὶ σὲ παρακαλοῦμεν, ἅγιε ἁγίων, εὐδοκίᾳ τῆς σῆς ἀγαθότητος ἐλθεῖν τὸ πνεῦμά σου τὸ ἅγιον ἐφ' ἡμᾶς, καὶ ἐπὶ τὰ προκείμενα δῶρα ταῦτα, καὶ εὐλογῆσαι αὐτὰ καὶ ἁγιάσαι αὐτά, καὶ ἀναδεῖξαι τὸν μὲν ἄρτον τοῦτον, αὐτὸ τὸ τίμιον σῶμα τοῦ κυρίου καὶ θεοῦ, καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, τὸ δὲ ποτήριον τοῦτο, αὐτὸ τὸ τίμιον αἷμα τοῦ κυρίου καὶ θεοῦ, καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ.

apres la ptolation des patoles ſacramentales; & donc que le Preſtre prononçaſt les paroles ſacramentales deuant que de venir à l'Autel: Ce qui eſt auſſi abſurde que faux. Car quant à ce que le Diacre, pendant que le Preſtre profere ceſte clauſe, *& faire ce pain le precieux corps de noſtre Seigneur*, dit au Preſtre entre le mot, *pain*, & le mot, *corps*; *Beny Seigneur ce ſacré pain*; c'eſt vne couſtume de la pratique poſterieure des Grecs, & qui ne ſe trouue, ny dans les editions Syriennes, [a] ny dans l'ancienne edition Latine [b] de ſainct Baſile, où l'oraiſon du Preſtre eſt continuée toute d'vn fil, ſans mention de ce que le Diacre dit pendant qu'elle ſe profere.

a *Edit. Syr. Liturg. Baſil. verſ. per And. Maſ.*

b *Vetus edit. Lat. Liturg. Baſil. impreſſ. Antuerp. per Ioan. Stelſ.*

CHAP. III.

LE troiſiéme lieu, que le ſieur du Pleſſis cite de cét Autheur, eſt vn paſſage pris du vingt-ſeptiéme chapitre du liure du S. Eſprit, lequel il recuſe [c] ailleurs, auec Eraſme, en ces mots: *Ie pourrois adiouſter pour ſainct Baſile auec Eraſme, que ce liure, depuis le milieu, ne tient rien de luy.* De ce chapitre donc le ſieur du Pleſſis allegue ce paſſage ſelon la verſion Larine: [d] *Les paroles de l'inuocation, quand le pain de l'Euchariſtie eſt monſtré, & le calice de benediction; qui eſt celuy des Saincts qui nous les a laiſſées par eſcrit?* Et cela en partie pour reſpondre à l'argument que quelques Catholiques en auoient tiré, que l'Euchariſtie eſtoit inuoquée; & en partie pour leur obiecter qu'apres la conſecration, c'eſt touſiours pain, veu que l'oſtenſion de l'Euchariſtie ſe fait apres la conſecration. Or pour ce qui eſt de l'authorité du liure, ie ne m'arreſteray point icy à refuter par le menu la recuſation d'Eraſme, mais la reſerueray à vn autre lieu, où ie iuſtifieray tous les eſcrits des Peres que i'allegue contre les aduerſaires de l'Egliſe: Il me ſuffira pour ceſte heure de donner ſommairement ſix aduertiſſements aux Lecteurs.

c *Pag 84.*

d *Pag. 495. Baſil. de Spiritu ſancto. c. 27.* Inuocationis verba, cùm oſtenditur panis Euchariſtiæ & poculum benedictionis; quis Sanctorũ in ſcripto nobis reliquit?

Le premier aduertiſſement ſera, qu'Eraſme a eſté vn eſcriuain ſi ignorant en l'hiſtoire des anciens Peres, & particulierement en celle de ſainct Baſile, que l'ignorance meſme n'eſt pas plus ignorante. Car il a creu en ſes premieres notes ſur ſainct Hieróme, que cét Hilaire Diacre heretique & Luciferien, dont parle ſainct Hieróme en l'œuure contre les Luciferiens, eſtoit Hilaire Eueſque de Poictiers; ne voyant pas que ſainct Hieróme dit au meſme lieu, qu'il eſtoit mort Diacre. Il a creu qu'Euſebe Eueſque de Verceil, l'vn des principaux confeſſeurs & defenſeurs de la diuinité du Fils de Dieu, dont ſainct Hieróme parle au meſme œuure, eſtoit Euſebe Eueſque de Nicomedie, qui eſtoit le chef de la faction Arrienne. Il a creu que les heretiques Montaigners, c'eſt à dire, les Donatiſtes, que l'on appelloit, *Montenſes*, à cauſe qu'ils ſe retiroient aux montagnes voiſines de Rome, eſtoient les Montaniſtes. Il a creu que ſainct Gregoire de Nazianze eſtoit frere de ſainct Baſile, au lieu que c'eſtoit ſainct Gregoire Eueſque de Nyſſe: choſe qui ne peut

Aug. epiſt. 165. & lib. de hæreſ. art. 69.

auoir eſté ignorée que par ceux qui n'ont iamais leu ny l'vn, ny l'autre. Le ſecond aduertiſſement ſera, qu'Eraſme a eu l'oreille ſi hebetée en la diſtinction du ſtyle des anciens Peres, tant Grecs que Latins, *aurem ita Batauam*, comme diſoit le vieil Prouerbe, qu'excepté quelques pieces de ſainct Auguſtin & de ſainct Hieróme, où il a eſté aydé par les anciens Catalogues qu'il auoit de leurs œuures, il a tout remply de iugements puerils & ridicules. Car il a eſtimé que le commentaire attribué à Arnobe ſur les Pſeaumes, qui eſt d'vn autheur groſſier & barbare, & qui fait mention de l'hereſie de Photinus, qui s'éleua ſous Conſtantius, eſtoit de l'ancien Arnobe, ce grand humaniſte, & Rhetoricien Latin, qui eſcriuit ſous Dioclétian: Il a eſtimé que l'œuure des cinquante-cinq Homelies de S. Chryſoſtome n'eſtoit pas de ſainct Chryſoſtome, mais d'vn autheur imperrinent & babillard: Ignorance démentie par le témoignage de Caſſiodore, qui viuoit il y a pres d'onze cents ans, lequel afferme auoir faict traduire de Grec en Latin l'œuure des cinquante cinq homelies ſur les Actes, de ſainct Chryſoſtome: Et par le Concile de Conſtantinople, tenu ſous Iuſtinian ſecond, il y a pres de mille ans, & compoſé de toute, ou preſque toute l'Egliſe Grecque, lequel en rapporte pluſieurs periodes, auec le tiltre de commentaire de Chryſoſtome [a] ſur les Actes: Et par le témoignage de ſainct Damaſcene [b], qui l'appelle, il y a pres de neuf cents ans, le cõmentaire du grand S. Chryſoſtome, ſur les Actes: Et par la chaine d'Oecumenius, ſur les Actes, qui en tranſcrit les paſſages tous entiers ſous tiltre de ſainct Chryſoſtome. Il a eſtimé que le commentaire du meſme ſainct Chryſoſtome ſur la ſeconde aux Corinthiẽs, n'eſtoit pas de ſainct Chryſoſtome: lequel œuure au contraire toute l'Egliſe Grecque a recogneu & reueré de ſiecle en ſiecle pour eſtre de ſainct Chryſoſtome: Comme il appert outre mille autres témoignages par Oecumenius, qui en inſere les paſſages tous entiers dans ſa chaine Et finalement, il a eſtimé que le liure de la Synopſe des Prophetes, Apoſtres, & Diſciples [c], eſtoit de Dorothée ancien Eueſque, & martyr: ne voyant pas que l'Autheur de ceſt eſcrit, eſt vn Autheur inepte & ignorant, qui dit que Ceſar, dont parle S Paul en ſes Epiſtres, c'eſt à dire, l'Empereur Neron, fut Eueſque de Duras: & ainſi d'infinis autres. Le troiſiéme aduertiſſement ſera, que ceſte impoſture d'Eraſme ſur le liure de ſainct Baſile, eſt conuaincuë de faux par la lumiere de tous les ſiecles, n'eſtant pas poſſible qu'en vne piece qui a touſiours eſté ſur le theatre de l'Egliſe, vne telle mutation fuſt aduenuë. Car ceſt œuure a touſiours eſté tellement expoſé aux yeux des Chreſtiens, qu'ils ne l'ont iamais perdu de veuë, depuis ſainct Baſile iuſques à nous: témoins les eſcrits do

In Pſal. 109.

Preſ. in lib. Baſil. de Sp. S.

Caſſiodor. de diu. lect. c. 9.

a Τῶν πρωτοθρόνων ἐν ἁγιωτάτοις πράξεσι διδασκάλου Ἰωάννου Χρυσοστόμου. *Concil. Conſtant. in Trull. c. 16.*

b Οὗ πάντως ὁ μέγας Ἰωάννης Χρυσόστομος ἐν τῇ ἑρμηνείᾳ τῶν πράξεων. *Damaſc. de fid. Orth. lib. 3. c. 15.*

c *Eraſm. annot. in 22. cap. Apoc.*

a *De Script. Eccl.*
b *In orat. funeb. Basil.*
c *Dialog. 1.*
d *De imag. lib. 3.*
e *Concil. Nicen. 2. Act. 4.*
f *in Nom. l. 1. c. 3.*
g *Panopl. tit. 12.*
h *Suid. in Basil.*
i *Burchar. apud B. Rhen. in notis ad Tert. de Cor. mil.*
k *Zonar. in Nomoc. Phot.*
l *quæst. 84.*
m *Balsam. in Nom. Phot.*
n *Niceph. hist. l. 12. c. 20.*
o *Præf. in lib. Basil. de Sp. S.*

sainct Hierôme [a], de S. Gregoire de Nazianze [b], de Theodoret [c], de sainct Damascene [d], du second Concile de Nicée [e], de Photius [f], d'Euthymius [g], de Suidas [h], de Burchardus [i], de Zonare [k], d'Anastase Nicéen [l], de Balsamon [m], de Nicephore [n], & de mille autres qui le citent de siecle en siecle, comme œuure legitime & indubitable de S. Basile. A quoy se peut encore adiouster, que non seulement tous ces autheurs-là le citent comme œuure legitime & indubitable de S. Basile; mais mesme que plusieurs d'eux le citent auec ce tiltre, *Sainct Basile en l'œuure des trente chapitres*, & produisent particulierement le vingt-septiéme chapitre, & les paroles qui y sont contenuës. Et entre autres, S. Damascene, le second Concile de Nicée, Photius, Zonare, Balsamon, Euthymius, Anastase & Nicephore. Le quatriéme aduerrissement sera, [o] qu'Erasme proteste à l'Eueſque de Colme Polonois, à qui il addresse ceste censure, que si elle ne luy semble deuoir estre admise, il veut qu'elle soit tenuë pour vn songe, qui est la seule chose qu'il dit auec raison en toute son Epistre: Car c'est veritablement vn songe, & non vn songe du matin, & du nombre de ceux dont le Poëte chante,

Καὶ γὰρ τ' ὄναρ ἐκ Διός ἐστιν·

mais vn songe du soir, & d'apres souper, comme il se void par les deux principales coniectures, sur lesquelles il se fonde; que ie rapporteray icy, afin de découurir son impertinence aux lecteurs. Il allegue donc pour premiere coniecture, que sainct Basile vse de diuers styles en son œuure, & tantost monte iusques au style tragique, & tantost descend iusques au style vulgaire. *Apres la moitié du liure,* dit Erasme, *la phrase m'a semblé ressentir vn autre autheur, & respirer vn autre Genie: Quelquesfois elle s'enfloit iusques au Cothurne tragique, & quelquesfois s'abbaissoit iusques au style populaire.* Belle & ingenieuse coniecture! Comme si S. Augustin ne disoit pas; *Quand il faut soudre les nœuds des questions, il est besoin de se seruir de la subtilité, à laquelle conuient proprement le genre d'escrire bas & simple*: Et comme si sainct Basile ne criоit pas au traitté de la foy; *La forme de traitter estant dissemblable, le style doit estre dissemblable*: Et derechef; *Autre est le style de celuy qui exhorte en la doctrine, & autre de celuy qui argue en dispute les contredisants?* Et comme si quand sainct Basile represente au dernier chapitre de son œuure, le miserable estat de la Religion Chrestienne en Asie, & les deluges des heretiques inondants & rauageants toute l'Eglise d'Orient, il luy eust esté permis de voir,

Siccis oculis monstra natantia,

& de décrire ceste tempeste & ce naufrage general de la foy, auec autres paroles que tragiques, & sans s'émouuoir dauantage que lors qu'il examinoit la diuersité logicale ou grammaticale des sylla-

Erasm. in præf. lib. Basil. de S. Sp.

De Doctr. Chr. l. 4.

bes? Et finalement, comme ſi le meſme ſainct Baſile en la ſoixante & vniéme & ſoixante neufiéme de ſes Epiſtres, n'vſoit pas de termes encor plus tragiques, comparant l'eſtat de l'Egliſe Aſiatique au ſac de Hieruſalem, ſous l'Empire de Veſpaſian? Il adiouſte pour ſeconde coniecture, que l'autheur de la fin de ce liure ſemble vouloir faire gloire d'auoir eſtudié les eſcrits d'Ariſtote: *Quelquesfois*, dit-il, *ſemble auoir eu ie ne ſçay quoy de vanité, en faiſant oſtentation d'auoir appris les liures d'Ariſtote & de Porphyre, de la compoſition des propoſitions & des predicaments, & des predicables.* Belle & excellente viſion! Comme s'il n'auoit pas eſté licite à ſainct Baſile, ayant entrepris de conferer ces trois particules, *en, par,* & *auec*, & examiner s'il faloit dire, Gloire au Pere & au Fils auec le S. Eſprit, ou, Gloire au Pere & au Fils par le S. Eſprit, de diſputer de la vertu des mots & des dictions, dont ces propoſitions eſtoient compoſées? Et comme ſi le meſme S. Baſile en ſon eſcrit contre Eunomius, & en l'Epiſtre à ſon frere Gregoire de Nyſſe, ne demeſloit pas toutes les épines de la Logique, & ne déuelopoit pas tous les ſecrets d'Ariſtote, & des plus grands Philoſophes, ſur la diſtinction des eſſences & des accidents, & des ſubſtances & des hypoſtaſes? Et comme finalement ſi ſainct Baſile n'auoit pas preueu dés le commencemẽt de ſon œuure, les reproches qu'Eraſme luy obiecte, & n'eſtoit pas allé au deuant, en ces mots? *Que ſi quelqu'vn*, dit-il, *ſe mocque pour vſer des termes du Pſalmiſte, de noſtre babil ſur le faict des ſyllabes; qu'il recueille le fruict infructueux de ſa deriſion; mais nous, ſans ceder à la médiſance des hommes, ny perdre courage pour leurs calomnies, ſuiuons la poincte de noſtre recherche; Car tant s'en faut que i'aye honte de ces minuties*, &c. *que ie me conſoleray auec moy-meſme d'auoir par de petits moyens obtenu de tres-grandes choſes.* Le cinquiéme aduertiſſement ſera, que les allegations que ſainct Baſile fait au penultiéme chapitre de ſon œuure, de diuers anciens Autheurs, comme de Clement Romain, de Firmilian de Cappadoce, d'Athenagenes, d'Africanus, & autres dont les eſcrits ſont perdus depuis pluſieurs ſiecles; & le tiltre qu'il donne à Firmilian, quand il l'appelle, Φιρμιλιανὸν τὸν ἡμέτερον, noſtre Firmilian: & la remarque qu'il fait de l'vſage de la langue des Cappadociens, lors qu'il dit, *La langue des Cappadociens dont nous autres vſons*; montre que la fin du liure eſt de ſainct Baſile auſſi bien que le commencement. Et le ſixiéme & dernier aduertiſſement, finalement ſera, que les promeſſes que ſainct Baſile fait au commencement de ſon liure, de iuſtifier ceſte façon de glorification, Gloire ſoit au Pere & au Fils, auec le ſainct Eſprit, qui eſt le principal but de ſon œuure, ne ſont accomplies & acheuées qu'en la derniere partie: Au moyen dequoy il faut que le ſonge d'Eraſme ſoit ſorty par la porte d'yuoire. Mais il eſt temps de

Contra Eunom. l. 1. & 2. & Ep. 43.

Baſil. de Sp. S. c. 1.

Baſil. de Sp. S. c. 29.

borner ceſte digreſſion, & retourner au paſſage de ſainct Baſile. A ce paſſage donc que le ſieur du Pleſſis cite, pour monſtrer que l'Euchariſtie eſt encore pain au temps de l'oſtenſion, ie reſpons qu'il n'y a point dans le texte Grec ; [a] *Les paroles de l'inuocation lors que le pain de l'Euchariſtie eſt monſtré* : mais, *Les paroles de l'inuocation lors que le pain de l'Euchariſtie eſt conſacré*. Car il ne ſe traitte point là de l'inuocation faitte par les aſſiſtants, mais de l'inuocation en laquelle les paroles de Chriſt ſont inſerées ; comme ceſte ſuitte de ſainct Baſile, *Qu'ainſi ſoit, nous ne ſommes pas contents de ce que dit l'Apoſtre, ou l'Euangile, mais y adiouſtons d'autres choſes deuant & apres*, le verifie. Or les paroles de Chriſt ne ſe diſent pas dans les prieres des aſſiſtants, mais dans la priere du canon faitte par le Preſtre, laquelle les Anciens, & nommément ſainct Irenée, [b] en deux lieux appellent, inuocation, ou, ἐπίκλησις, qui eſt le meſme terme dont vſe ſainct Baſile. Et ceſte priere du canon ne ſe dit pas en l'oſtenſion de l'Euchariſtie, mais deuãt : & principalement ſelon l'vſage des liturgies Grecques, qui ne mõſtrent & n'éleuent le Sacrement de l'Euchariſtie, qu'apres que tout l'office du canon eſt acheué, & que l'oraiſon Dominicale a eſté prononcée. Et pourtant le mot Grec, ἀναδείξις, ne peut ſignifier là, *oſtenſion*, mais, *conſecration*, ſuiuant le ſtyle des Grecs, qui n'vſent pas ſeulement des verbes, ἀποφαίνειν, ἀναδείκνυμι, & autres ſemblables, pour dire, *monſtrer*, mais les employent tantoſt pour, *faire* : comme quand Theodoret dit que noſtre Seigneur *monſtra les boiteux allants droit*, [c] c'eſt à dire, *les fit allants droit*, & que le feu, *montre le bois cendre* ; c'eſt à dire, *le fait cendre* : Et tantoſt pour conſacrer, cõme quand Strabon dit, ἱερὸν ἀναδεῖξαι Καίσαρι, pour dire, vn temple conſacré à Ceſar : & comme quand la Liturgie du meſme ſainct Baſile [d], dit en l'inuocation du canon ; *Nous te prions d'enuoyer ton ſainct Eſprit ſur ces dons, & les benir & ſanctifier, & conſacrer ce pain, le precieux corps de ton Chriſt* : auquel lieu pour, *faire*, ou, *conſacrer*, il y a, ἀναδεῖξαι. Car quant à ce que le Diacre deſigne auec le bord de ſon eſtole l'vne des parties du Sacrement, lors que le Preſtre prononce deſſus, *Cecy eſt mon corps*, ou, *Cecy eſt mon ſang*, ce n'eſt pas pour faire montre ou oſtenſion du Sacrement au peuple, qui pendant ce temps-la ne le void point, mais pour appliquer & determiner par ce geſte, la ſignification generale du pronom, *Cecy*, à l'obiect particulier qu'il demonſtre. Et pour ce l'ancienne verſion Latine du paſſage que cite le ſieur du Pleſſis, rapportée par Buchardus [e], il y a pres de ſix cents ans, porte, non, *oſtenſion*, mais, *conſecration*, en ces mots ; *Les paroles de l'inuocation & conſecration ſur le pain de l'Euchariſtie, & ſur le Calice, quelle Eſcriture nous les a conſignées ?* Combien que quand ſainct Baſile parleroit de l'Euchariſtie, meſme apres la conſecration, ce ne

a *Baſil. c. 27. de Sp. S.* Τὰ ἐπὶ τῆς ἀναδείξεως ῥήματα ποῖα ὄντα τῆς ἀποστολικῆς ἢ εὐαγγελικῆς διδασκαλίας; Οὐ γὰρ δὴ καὶ περὶ τούτων ἀρκεσθησόμεθα ὧν ὁ ἀπόστολος ἢ τὸ εὐαγγέλιον ἐπεμνήσθη, ἀλλὰ καὶ πρὸ τούτων, καὶ μετὰ ταῦτα ἕτερα πρὸς τούτοις εἰρήκαμεν ὡς μεγάλα ὄντα πρὸς τὸ μυστήριον τῶν ἰσχυόντων, ἐκ τῆς ἀγράφου διδασκαλίας παραδεδόσθαι.

b *Iren. lib. 1. c. 9. & lib. 4. c. 14. & apud Epiph. hæreſ. 33.*

c χωλοὺς ἀνέπεμπεν ὀρθοβάτας. *Theod. de prou. lib. 10.*

d *Baſil. in Liturg.*

e *Buchar. apud B. Rhen. in notis ad Tert. de Cor. mil.*

ſeroit point merueille qu'il l'appellaſt pain. Car elle peut eſtre encore lors nommée pain pour quatre raiſons: Premierement, pour ce qu'elle eſt contenuë ſous la forme externe du pain; comme Caluin dit que l'Eſcriture appelle les Anges hommes, à cauſe qu'ils eſtoient reueſtus de la forme externe des hommes: Secondement, pour ce qu'elle a eſté faitte, *ex pane*, & a ſuccedé à la ſubſtance du pain, comme l'Eſcriture appelle la verge de Moyſe, *verge*, meſme apres qu'elle eut eſté conuertie en ſerpent, & l'eau des nopces de Cana en Galilée, *eau*, meſme apres qu'elle eut eſté conuertie en vin. Et tiercement, pour ce que le mot, *pain*, en l'Eſcriture ſignifie toute ſorte d'aliment; dont eſt qu'Eſaye dit, *que la poudre eſt le pain du ſerpent, & que le Pſalmiſte ſelon le texte Hebrieu chante, que Dieu donne le pain à toute chair*: ce qui ne ſe peut entendre du pain compoſé d'eau & de farine: Car le pain, comme dit ſainct Auguſtin, tuë les oyſeaux de proye. Et finalement, pour ce que noſtre Seigneur, qui eſt le pain ſuperſubſtantiel, qui donne force au pain terreſtre de nourrir le corps, & ſert de pain celeſte & ſupernaturel à l'ame, eſt nommé par Dauid, *Le pain des Anges*, & s'appelle luy-meſme, *Le pain deſcendu du Ciel*.

Calu. in Gen. c. 18. & c. 19.

Eſai. 55.

Pſal. 133.

De morib. Manich. lib. 2.

Pſal. 77.

Ioan. 6.

CHAP. IV.

LE quatriéme paſſage que cite le ſieur du Pleſſis, eſt pris du meſme œuure du Bapteſme, & du meſme liure des Aſcetiques, dont il auoit produict le premier. De ce paſſage donc le ſieur du Pleſſis argumente ainſi: *Mais nous apprendrons*, dit-il, de ſainct Baſile, *au meſme lieu, que cét attouchement n'eſt pas du corps, mais de l'ame: Car*, dit-il, *d'autant plus qu'il eſt plus grand que le temple*, &c. *d'autant eſt-il plus redoutable d'attoucher temerairement en impureté de l'ame le corps de Chriſt, que d'approcher des moutons & des taureaux.* Et moy ie reſponds que nous apprenons de ſainct Baſile, que le ſieur du Pleſſis falſifie en deux lieux le texte de ce paſſage. Car premierement, ie dy qu'il n'y a point dans le Grec de ſainct Baſile; d'autant qu'il eſt plus grand que le temple; mais, dautant qu'vn plus grand que le temple eſt icy. Par où ſainct Baſile exprime diſertement la preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie. Le traducteur que le ſieur du Pleſſis ſuit, a fauſſement fait de ὧδε, qui eſt vn aduerbe de lieu, qui ſignifie, *icy*; ὅδε, qui eſt vn pronom de perſonne, qui ſignifie, *ceſtuy-cy*. Pour dequoy le conuaincre, outre le texte Grec de ſainct Baſile imprimé à Baſle, qui lit par tout ὧδε, & non ὅδε; *hîc*, aduerbe, & non *hic*, pronom; les propres paroles de noſtre Seigneur, *vn plus grand que le temple eſt icy*; dont ceſte allegation eſt priſe, portent, ὧδε, & non, ὅδε. Et ſainct Hieróme ſur le douziéme chapitre de ſainct Matthieu, expliquant ceſte meſme ſentence de noſtre Seigneur, *vn plus grand que le temple eſt icy*; remarque qu'il faut lire, *icy*, & non, *ceſtuy-cy*. *Hic*, dit ſainct Hieróme, *n'eſt pas en ceſt endroit pronom, mais aduerbe de lieu, dautant*

Pag. 795.

Hieron. in Matt. cap. 12.

que le lieu qui contient le Seigneur du temple, eſt plus excellent que le temple. A quoy ne ſe peut obiecter, qu'vn plus grand que le temple eſt auſſi au Bapteſme; car Chriſt n'eſt pas au Bapteſme ſelon la nature, ſelon laquelle il eſt hoſtie & obiect de mandueation, aſçauoir, ſelon la nature humaine, mais ſelon la nature diuine. Et cela ſuffiſe pour la premiere fauſſeté. Secondement, ie dy qu'il n'y a point dans S. Baſile, que c'eſt choſe redoutable d'oſer attoucher auec vne ame impure le corps de Chriſt, comme le cite le ſieur du Pleſſis, afin de monſtrer que c'eſt auec l'ame ſeule que nous attouchons le corps de Chriſt, mais, *que c'eſt choſe redoutable, eſtant en impureté d'ame, d'attoucher le corps de Chriſt.* Car qu'il y faille ſuppleer le participe, *eſtant*, le teneur du texte le montre manifeſtement. Et pour ce, Muſculus, quoy que grand Sacramentaire, l'a tourné en ces mots: C'*eſt choſe redoutable, eſtant conſtitué en impureté d'ame, d'oſer attoucher le corps de Chriſt.* Et ſainct Baſile luy-meſme, repetant deux lignes apres ceſte meſme ſentence, y inſere & exprime diſertement le mot, *eſtant.* *Si celuy*, dit-il, *qui eſtoit conſtitué en ſimple impureté,* [a] &c. *receuoit vn ſi épouuentable iugement; combien plus l'homme eſtant en peché,* [b] *& oſant mettre les mains ſur le corps du Seigneur, receura t'il vne plus griefue condamnation?* Et en vne de ſes epiſtres rapportées par Zonare: [c] *De ceux*, dit-il, *qui eſtants en impureté, s'approchent des choſes ſainctes, nous ſommes enſeignez, meſme par le vieil teſtament, que le iugement en eſt épouuentable:* Et ſi icy, eſt choſe plus grande que le temple, encore plus épouuentable. Et de faict, la propre doctrine du ſieur du Pleſſis reſiſte manifeſtement à la conſequence qu'il veut tirer de ce paſſage. Car s'il n'y a que les ſeuls fidelles conſtituez en eſtat de graee, de foy & de charité, & contrits, repentants & nettoyez de leur peché, qui mangent & attouchent le corps de Chriſt, auec l'ame, comment eſt-ce que S. Baſile peut entendre que ceux qui ſont en impureté d'ame mangent le corps de Chriſt, auec l'ame? Et par ainſi de quelque coſté que ſe tourne le ſieur du Pleſſis, il ne peut échapper des priſes de ce paſſage, qui dit, *que d'autant que celuy qui eſt là, eſt plus grand que le temple, d'autant eſt-il plus redoutable d'attoucher, eſtant conſtitué en impureté d'ame, le corps de Chriſt, que les hoſties du temple*: c'eſt à dire, qui met pareil interualle de dignité entre les hoſties du temple & l'Euchariſtie, qu'entre le temple & Ieſus-Chriſt.

a ὁ ἐν ἀκαθαρσίᾳ μόνῃ ἁμάρτος.
b ὁ ἐν ἁμαρτίᾳ ὤν.
c Εἴ γε, ἐν ἀκαθαρσίᾳ ὄντας ἡμᾶς ἔλεγχε τοῖς ἁγίοις, &c. οἱ γὰρ παλαιοὶ τὸ ἱερὸν ἅπτεσθαι, φοβερώτερον ἐνόμιζον. *Baſil. citat. in reſp. Zonar. in iur. Oriental.*

SAINCT GREGOIRE DE NYSSE, AVTHEVR XVI.

'ENSVIT ſainct Gregoire de Nyſſe, lequel encore qu'il fuſt vn peu plus ancien que ſainct Ambroiſe: (Car il eſtoit deja Eueſque de Nyſſe, comme il ſe recueille des eſcrits de ſon frere ſainct Baſile & des ſiens, auant la ſeptiéme année de l'Empire de Valens, c'eſt à dire, auant l'an 347. de la mort de Chriſt: Et ſainct Ambroiſe fut ſeulement fait Archeueſque de Milan, l'an onziéme du meſme Valens, c'eſt à dire, l'an de la mort de noſtre Seigneur 350.) Neantmoins nous le mettons apres, pour ſuiure l'ordre que le ſieur du Pleſſis a obſerué entre ces trois autheurs. Il allegue donc deux paſſages de ce ſainct Pere: l'vn pour le foudre; l'autre pour l'obiecter. Le premier eſt pris du liure de la vie de Moyſe: où ſainct Gregoire de Nyſſe dit, *que le pain qui eſt deſcendu du Ciel, n'eſt pas vne choſe ſans corps: Car comment* (argumente-t'il) *vne choſe ſans corps, ſeroit-elle faitte viande à vn corps?* Là deſſus le ſieur du Pleſſis dit que ce paſſage ſeroit bon contre ceux qui nieroient que Chriſt euſt vn vray corps, mais non pour autre choſe. Or i'en demande aux Lecteurs: Car s'il faut que le corps de Ieſus-Chriſt ſoit vray corps, pour ce qu'autrement il ne pourroit pas eſtre faict viande à nos corps; ne s'enſuit-il pas que nous le prenons & mangeons, meſme auec le corps? Le ſecond eſt produict du liure du Bapteſme: où ſainct Gregoire de Nyſſe repreſentant les diuerſes pterogatiues que la conſecration apporte aux choſes, pour les faire, ou eſtre, ou tenir en autre dignité qu'elles n'eſtoient, allegue entre pluſieurs exemples celuy de l'Autel de l'Egliſe, qui au commencement eſt vne pierre commune, mais apres qu'il a eſté dedié, eſt vn Autel ſacré, qui n'eſt plus touché que par les ſeuls Preſtres, & encore le venerant: Puis adiouſte peu apres (car le ſieur du Pleſſis renuerſe l'ordre des periodes) l'exemple du Preſtre meſme, lequel auant l'ordination eſt vn homme Laïque, mais par la benediction eſt faict auguſte & venetable. Et entre ces deux exemples, interiette ceſte clauſe de l'Euchariſtie: *Le pain*, dit-il, [a] *eſt au commencement pain commun, mais apres que le myſtere l'a conſacré, il eſt dict le corps de Chriſt, & l'eſt: Semblablement le vin; Et eſtants choſes de petite eſtime deuant la benediction, apres la ſanctification, qui procede de l'Eſprit, ils œuurent excellemment.* Il y a dans le Grec, Ἐκάτερον αὐτῶν

Baſil. epiſt. 10. Gregor. Nyſſ. ad Olymp.

Pag. 795.

Gregor. Nyſſ. de vita Moſis. ὁ ἄρτος, ὁ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ καταβάς, οὐκ ἀνάρμοστόν ἐστι λέγειν ἀσώματον εἶναι τροφὴν σώματος· πῶς γὰρ ἂν σῶμα ἐκ τροφῆς ἀσωμάτου;

Pag. 796.

a *Gregor. Nyſſ. de Bapt.* ὁ ἄρτος, πρὸ μὲν τῆς τοιᾶσδε χρήσεως ἁπλοῦς τις ἦν ἄρτος, ἀλλ' ὅταν αὐτὸν ἡ μυστικὴ οἰκονομία ἁγιάσῃ, σῶμα Χριστοῦ λέγεται καὶ γίνεται· οὕτως ὁ οἶνος, ὁ πάνυ ἐν τοῖς ἐλαχίστοις ἀξίᾳ ὢν καὶ ἐν τῇ εὐχαριστίᾳ μετὰ τὴν ἁγιασμὸν τοῦ πνεύματος, ἐκ τοῦ ἀοινοτάτου ὕδατος ἡδύτατος φέρεται.

ἑκάτερος διαφόρως, *Chacun d'eux opere* (ou *eſt*) *differemment*. Car le mot ἐνεργεῖν, eſt fort équiuoque; Ariſtote le prend pour *eſtre actuellement*: Budé obſerue, qu'il ſignifie quelquesfois *operer miracles*: Beze dit qu'il ſe peut prendre paſſiuement, & ſignifier *eſtre faict*. Et de là le ſieur du Pleſſis conclud; Ergo le pain de l'Euchariſtie n'eſt point changé en ſa ſubſtance, non plus que l'Autel en la ſienne. Et moy i'en cõclus dõc tout de meſme; Ergo la verge de Moyſe ne fut point changée en ſa ſubſtance quand elle deuint ſerpent, non plus que l'Autel en la ſienne: Car c'eſt auſſi vn des exemples de ce diſcours. S. Gregoire de Nyſſe veut monſtrer aux Lecteurs, comme il ne faut pas touſiours meſurer l'eſtime des choſes à la vilité de leur cõdition naturelle, dautant que bien ſouuent Dieu les éleue par deſſus le prix & la dignité de leur matiere: Et pour ceſt effect allegue diuers exemples de creatures que la grace de Dieu ennoblit; les vnes par changement de ſubſtance, les autres par changement de qualité, les autres par ſimple changement d'vſage: Dõcques ſelon la Logique du ſieur du Pleſſis, tous ces exemples ſont d'vn meſme genre, & ne ſuffit pas qu'ils conuiennent en la condition cõmune de la theſe, qui eſt que la grace de Dieu augmente l'eſtime & la dignité des choſes qu'elle applique à ſon miniſtere? Il dit que la pierre, par la dedication, eſt faitte Autel. Il dit que l'homme Laïque, par l'ordination, eſt fait Preſtre & Paſteur. Oüy, mais *Autel* & *Paſteur*, ſont ce termes de ſubſtãce, comme *corps de Chriſt* & *ſerpent*, ou bien termes de qualité ou de relation? Et les termes eſtants de diuers genres, pourquoy ne le ſerõt auſſi les mutations? Il apporte l'exemple de l'Euchariſtie au milieu de ces deux-la. Oüy, mais n'y appoſe-t'il pas ceſte clauſe ſpeciale, σῶμα Χριστοῦ λέγεται καὶ ἔστι, *Il eſt dict le corps de Chriſt, & l'eſt*: pour l'exempter de la conſequẽce pretenduë des autres, & monſtrer que ce n'eſt pas vne ſimple mutation appellatiue, mais reelle, vne mutation *ſecundùm dici*, mais *ſecundũ eſſe*? Voyez la dialectique reformée du ſieur du Pleſſis. S. Gregoire de Nyſſe crie; *Le pain apres la conſecration eſt dict le corps de Chriſt, & l'eſt*; Et luy il conclud de ce diſcours: *Ergo, il eſt dict le corps de Chriſt, & ne l'eſt pas*. Mais quãd S. Gregoire de Nyſſe parleroit moins clairemẽt en ceſt endroit; quelle foy ſeroit-ce de s'accrocher à vn mot dict en paſſãt, & pour ſeruir & dõner luſtre à vn autre propos, & laiſſer le lieu où il traitte la matiere de l'Euchariſtie tout au long, & tout expres, qui eſt ceſte grãde inſtitution catechetique tant celebrée & alleguée par les anciens Autheurs, & nommément par Theodoret, qui en tranſcrit des pages toutes entieres en ſes diſputes contre les Eutychiens? Car voicy le propre diſcours que S. Gregoire de Nyſſe fait de l'Euchariſtie au trente ſeptiéme chapitre de ſon inſtitution catechetique, non ſeulement comme il eſt couché dans la traduction & edition Latine de Heruet, mais comme il ſe

Bez. in cap. 14. Marc.

Theodor. Dialog. lib. 1. 2. & 3.

il ſe lit dans les exemplaires Grecs de toutes les Bibliotheques manuſcriptes, tant d'Orient que d'Occident, & comme il eſt cité & referé outre cela de mot à mot, il y a cinq cents vingt ans, par Euthymius [a], fameux Autheur Grec, en ſa Panoplie. Voicy, dy-je, ce que nous a conſigné par écrit ce venerable oracle de l'antiquité, ſainct Gregoire de Nyſſe, traittant tout au long, & tout expres le poinct de l'Euchariſtie, il y a douze cents trente ans: [b] *Pource*, dit-il, *que l'homme eſt conſtitué de deux choſes, aſçauoir de l'ame & du corps, il eſt neceſſaire que ceux qui doiuent eſtre ſauuez, ſoient vnis par l'vn & par l'autre, à celuy qui conduit à la vie. L'ame donc coniointe auec luy par la foy, reçoit de là les eſtincelles & inſpirations de ſalut: Car l'vnion auec la vie apporte communication de vie: mais* [c] *le corps eſt conſtitué par vne autre voye, en la communication & meſlange du Sauueur. Car comme ceux qui ont pris par fraude, du poiſon, eſteignent par vne autre drogue la vertu mortifiante, & faut que comme le venin, ſemblablement l'antidote entre dans les entrailles de l'homme, afin que la vertu au remede ſe diſtribuë par tout le corps: Ainſi ayant gouſté du morceau qui diſſoult noſtre nature,* (il veut dire du fruict defendu à Adam,) *il nous eſt derechef neceſſaire de prendre ce qui la recueille & reſſerre, afin que ce ſalutaire medicament eſtant introduict dedans nous, il repouſſe par ſa propre antipathie, la peſte que le venin a infuſe dedans noſtre corps. Or quelle choſe eſt donc celle là? Nulle autre, ſinon ce meſme corps, lequel s'eſt monſtré plus fort, que la mort, & nous a eſté faict premices de la vie. Car* [d] *comme vn peu de leuain*, dit l'Apoſtre, *conforme à ſoy toute la paſte, ainſi le corps que Dieu a immortaliſé eſtant introduict dedans le noſtre, il le transforme & transfere tout à ſoy. Car comme quand ce qui eſt ſalutaire eſt meſle auec ce qui eſt veneneux, le tout deuient pernicieux: Ainſi le corps immortel eſtant colloqué dedans celuy qui l'a pris, il transforme le tout à ſa nature. Mais il n'eſt pas poſſible que rien ſoit introduict dedans noſtre corps, ſi par manducation ou breuuage il n'entre dans nos entrailles. Il eſt donc neceſſaire au corps de receuoir ſelon la maniere poſſible à ſa nature, la vertu viuifiante. Or n'y ayant que le ſeul corps Deifie, qui ait obtenu ceſte grace: & nous ayants monſtré que noſtre corps ne peut autrement eſtre conſtitué en immortalité,* (il parle ſelon le cours ordinaire des moyens inſtituez en l'Egliſe Chreſtienne,) *ſinon que par la communication d'vne choſe immortelle, il ſoit colloqué en la participation de l'incorruptibilité;* [e] *il reſte de conſiderer comme il eſt poſſible que ce corps-là, qui eſt vnique, eſtant perpetuellement diuiſé à tant de milliers de Fideles, ſoit pris tout entier de chacun par parties, & demeure le meſme, tout entier en ſoy.* Voyla la queſtion que ſainct Gregoire de Nyſſe ſe propoſe: à laquelle il reſpond pour toute ſolution, que cela ſe fait, par ce que le pain ſe change au corps de Chriſt: Et pour éleuer doucement l'imagination des Lecteurs par la comparaiſon des mutations naturelles, cõme par des degrez & des eſchelons, à apprehender en quelque ſorte la poſſi-

a *Euthym. Panopl. par. 2. tituli 21.*

b Επειδὴ δύο τῶν ἀνθρώπων τὸ αὐξητικὸν, ψυχὴ τε καὶ σῶμα συγκεκραμένον, δι' ἀμφοτέρων διάκειται τὸ πρὸς τὴν ζωὴν καταζευγνύμενον τοῖς σῳζομένοις ἐφάπτεσθαι. ἵνα οὖν ἡ ψυχὴ μὲν ἔχῃ τὴν πίστιν, πρὸς αὐτὸν διακρεθεῖσα, τὰς ἀφορμὰς ἐντεῦθεν τοῦ σωτηρίου ἔχει, &c.

c Τὸ δὲ σῶμα ἐπὶ ποίαν ἕξιν ἐκ μετουσίας τοῦ ἀκεράτου καὶ ζωοποιοῦ γίνεται.

d Καθάπερ γὰρ μικρὰ ζύμη, καθὰς φησιν ὁ ἀπόστολος, ὅλον τὸ φύραμα πρὸς ἑαυτὴν συμμεταβάλλει, οὕτω τὸ ἀθανατισθὲν ὑπὸ τῆς ζωῆς σῶμα ἐν ταῖς ἡμετέραις μεταβάλλει, &c. Ἀλλὰ μὴν ἵνα δῶμεν ἁπλῶς τὴν ἀθανάτισιν τοῦ σώματος, εἰ μὴ δέξεταί τις ἢ πόθεν τῆς ἐπιλήψεως καταμηχανήσεται. ἵνα οὖν ἐπιτείνῃ καὶ ἐνδυναμοῖ τὴν φύσιν τοῦτο πρὸς ζωοποιὸν δυναμιν τὸ σῶμα δέξασθαι. Μόνου γὰρ θεοδόχου σώματος οὐκέτι τοιούτου δεξαμένου πρὸς χάριν, &c.

e Σκεπτέον ἀφορμὴν πῶς ἐγκειται δύναται τὸ ἐν ἑνὶ τόπῳ σῶμα τῆς πανταχοῦ πίστεως μυριάσι καὶ πόσαις ἐκκλησίαις ἑκάστοτε μιγνύμενον, ὅλον ἐκάστου μέρους γινόμενον, & αὖθις πλέον ἐφ' ἑκάστοις.

bilité de cet œuure, allegue que le pain & le Corps de Chriſt, ne ſont point termes heterogenes, & entre leſquels il ne puiſſe interuenir quelque commerce de mutation, dautant que le pain eſt en puiſſance le corps humain, & n'a beſoin pour y eſtre changé, que d'vne vertu tranſmutatiue: Comme il ſe void par l'exemple de nos corps, dont la faculté nutritiue, conuertit le pain que nous mangeons, en noſtre propre ſubſtance; Et par meſme moyen, la chaleur naturelle de noſtre Seigneur, conuertiſſoit le pain qu'il prenoit pour ſa nourriture, en la propre ſubſtance de ſon corps. De ſorte qu'il ne faut ſinon deferer à la parole de Dieu, la meſme force qu'auoit la chaleur naturelle du corps de noſtre Seigneur, pour conceder qu'elle peut faire ceſte mutation. Et ſur ces fondements-la conclud: *Nous croyons donc,* dit-il [a], *auſſi maintenant legitimement, que le pain ſanctifié par le Verbe de Dieu, eſt tranſmué au corps du Dieu Verbe. Car le pain eſtoit ce corps-la en puiſſance, & a eſté ſanctifié par l'habitation du Verbe habitant en la chair. Par la meſme cauſe donc, par laquelle le pain eſtant changé en ce corps la, ſe transferoit à vne puiſſance diuine; par celle-la meſme ſe fait encore maintenant le ſemblable: Car* [b] *& là, la grace du Verbe produiſoit ce ſainct corps qui tiroit ſa conſiſtence du pain, & en quelque façon luy meſme eſtoit pain; Et icy ſemblablement le pain, comme dit l'Apoſtre, eſt ſanctifié par le Verbe de Dieu & la priere, ne paruenant point à eſtre faict le corps du Verbe par eſtre mangé de luy, mais eſtant ſoudainement changé au corps par le Verbe, comme il a eſté dict, moyennant le Verbe, aſçauoir, Ceci eſt mon corps. Et dautant que toute chair eſt auſſi nourrie par l'humeur; Car ſans l'aſſociation de l'humidité, ce qui eſt de terreſtre en nous, ne peut demeurer en vie: Et que comme nous eſtançonnons la ſolidité de noſtre corps par l'aliment dur & ſolide: ainſi nous reparons la conſumption de l'humidité auec l'eau, laquelle eſtant en nous, ſe fait ſang par la faculté alteratiue, & principalement ſi elle a reçeu de l'addition du vin, la vertu de ſe tranſmuer en chaleur. Pource donc que ceſte chair Deïfiée a auſſi pris ces ingredient-la pour ſa conſiſtence, & que Dieu ſe manifeſtant au monde, s'eſt meſlé auec la nature corruptible des hommes, afin que par la cõmunication de la deïté il Deïfie l'humanité;* [c] *Pour cette cauſe ſelon l'œconomie de ſa grace, il s'inſere luy-meſme dans tous les Fideles, par ſa chair, laquelle prend ſa conſiſtence du pain & du vin, s'introduiſant & meſlant dans leur corps, afin que par l'vnion auec l'immortel, l'homme ſoit faict participant d'immortalité.* [d] *Et ces choſes, il les donne par la vertu de la benediction, trans-élementant en cela, la nature des ſujets apparents.* A tout ce diſcours le ſieur du Pleſſis reſpond par vn ingenieux ſilence, & ſe reſoult de vaincre comme les Parthes, en fuyant:

a Καλῶς οὖν & νῦν & τῷ λόγῳ τῷ θεοῦ ἁγιαζόμενον ἄρτον, εἰς σῶμα τοῦ θεοῦ λόγου μεταποιεῖσθαι πιστεύομεν.

b Ἐκεῖ μὲν γὰρ ὁ τοῦ λόγου χάρις ἄρτον ὑπῆρχε τὸ σῶμα, ἡ δὲ τοῦ ἄρτου εἰς σῶμα μεταποίησις, & ἔμψυχόν τι ἐξ αὐτοῦ ἦν· οὕτω καὶ νῦν ἐπιτροπῇ τοῦ ἀοράτου ἄρτος, καθόσον εἰς ἄρτος, καθόσον εἰς ἀνάγκην ἐλθεῖν, ἁγιάζεται διὰ λόγου θεοῦ & ἐνοικήσεως, οὐ δὴ βρωτὸς ἀναγκαίως εἰς τὸ σῶμα ἁγιάζεται & λόγου, ἀλλ' αὐτίκα εἰς τὸ σῶμα μετὰ τοῦ λόγου μεταποιούμενος, καθὼς εἴρηται, ὅτι τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου.

c Τοιοῦτον χάριτι πᾶσι τοῖς πιστεύουσι, τὴν οἰκειότητα & χαρίζεται ἑαυτὸν ὁ ἀόρατος, διὰ & ὁρατὸς, εἰς ἕνωσιν δὲ εἶναι τὸ & ἄφθαρτον, τοῖς σώμασι διὰ τοῦ μεταδιδόντος καθαιρόμενος.

d Ταῦτα & δι' εὐλογίας δυνάμει, τροπὴ οὐσίαν μεταστοιχειώσας τῶν φαινομένων παρεχόμενος.

EVSEBE DE CESAREE,

AVTHEVR XVII.

CHAPITRE I.

CHAP. I. *I. Paſſage d'Euſebe.*

LE XVII. teſmoin qu'apporte le ſieur du Pleſſis non aux premieres editions de ſon liure, mais en la derniere, eſt Euſebe, Eueſque de Ceſarée en Paleſtine, en ſes eſcrits de la demonſtration Euangelique, lequel œuure le ſieur du Pleſſis a penſé auoir grand aduantage de choiſir, daurant que ce labeur ayant eſté entrepris par Euſebe contre les Iuifs, afin de leur monſtrer par leurs propres oracles la verité de la Religion Chreſtienne, il ne pouuoit pas exprimer clairement & parfaictement en ceſte piece-la qu'il faiſoit pour eſtre leuë par eux, le myſtere de l'Euchariſtie, duquel il eſtoit defendu de reueler ouuertement la doctrine deuant les Iuifs & autres Infidelles: ſuiuant ce que ſainct Hieroſme dit, de ſainct Paul, meſme fut le diſcours du Sacerdoce de Melchiſedech, en l'Epiſtre aux Hebrieux; l'Apoſtre diſcouroit pour des Iuifs, & non pour des hommes déja fideles, auſquels il peuſt indifferemment découurir le Sacrement. De ceſte piece donc le ſieur du Pleſſis cite deux paſſages tous deux pris du dixiéme chapitre du premier liure, auquel, dit le ſieur du Pleſſis, Euſebe traitte nommément la queſtion [b]; *Pourquoy ſous l'Euangile nous ne ſacrifions plus à Dieu:* Ce que le ſieur du Pleſſis afferme venir à propos de ces paroles par luy pretenduës du Concile de Nicée [c]; *L'Agneau eſt ſacrifié ſans eſtre ſacrifié.* Surquoy auant que d'entrer en matiere, nous noterons que dés le titre du chapitre, le ſieur du Pleſſis falſifie le ſens & les paroles de l'autheur: Car dans le titre du chapitre il y a; *Pour quelle raiſon il ne nous a point ordonné d'encenſer & ſacrifier à Dieu des choſes terreſtres, comme aux Anciens.* Et dans la propoſition textuaire du chapitre, il n'y a point, *Quant à ce que nous ne ſacrifions point à Dieu*; mais, *Quant à ce que nous ne ſacrifions point des Animaux à Dieu*; n'ayant point voulu Euſebe en ceſte negatiue vſer du mot θύειν, qui ſignifie, ſacrifier, mais du mot ζωοθυτεῖν, qui ſignifie ſacrifier des Animaux. Mais c'eſt aſſez de la fauſſeté de l'inſcription, venons à l'examen des paſſages. La premiere pro-

a *Le ſieur du Pleſſis lib. 4. ch. 4. pag. 1004. edit. 2.*

b *Lib. 1. de Demonſtr. Euang. cap. 10.*

c *Concil. Nic. in Diatypoſ.*

duction donc que le ſieur du Pleſſis fait de cét autheur, eſt priſe de la raiſon qu'Euſebe rend pourquoy les anciens ſacrifioient des animaux, & les Chreſtiens, non; qui eſtoit, pour le regard des Anciens, que n'ayant point de plus excellent ſacrifice, il faloit qu'ils offriſſent ces ſacrifices d'Animaux, comme pour rachapt & rançon de leur Ame; attendant qu'il vint vne victime purgatiue de tout le Monde, de laquelle par ces ſacrifices-la ils operoient, c'eſt à dire, ſacrifioient les ſignes. Or ne repeterons-nous point icy toutes les paroles que le ſieur du Pleſſis tranſcrit de ceſte premiere partie, pour éuiter l'ennuy de la prolixité: mais ſeulement rapporterons celles de la partie ſuiuante, eſquelles le ſieur du Pleſſis conſtituë la force de ſon argumẽt, en ces mots a: *Quand donc*, fait-il dire à Euſebe, *ſelon les teſmoignages des Propheres, cette grande rançon a eſté trouuée pour les Iuifs & les Grecs enſemble, ceſte expiation pour tout le Monde, ce ſacrifice pour l'Ame de tous les hommes, ceſte hoſtie tres-pure pour toute macule, pour tout peché*, &c. *Et à bon droict, nous n'eſtimons plus loiſible que ceux retombent aux premiers élements infirmes, en ces ſymboles & images qui celebrent tous les iours la ſouuenance ou commemoration de ſon corps & de ſon ſang, ayants eſté faicts dignes d'vn meilleur ſacrifice, & d'vne meilleure ſacrificature que ceux des Anciens.* Auquel lieu, premierement nous remarquerons que le ſieur du Pleſſis falſifie éuidemment le texte de l'autheur, en éclipſant de ceſte clauſe, *Aux premiers Elements infirmes en ces ſymboles & images*, ces mots attachez immediatement apres, *Mais qui ne contenoient pas la meſme verité*: Par leſquels Euſebe fait diſtinction entre les ſymboles de la loy, & ceux de l'Egliſe: Car voicy ce que porte le texte, *A bon droict nous n'eſtimons plus legitime, que ceux qui ſacrifient tous les iours la commemoration de ſon corps & de ſon ſang*, c'eſt à dire, la commemoration de ſa mort, conſtituée en la participation de ſon corps, & de ſon ſang, *& ſont honorez d'vn ſacrifice & d'vn miniſtere de ſacrificature plus excellents, que ceux des Anciens, retombent aux premiers & infirmes élements, ſymboles & images, mais qui ne contenoient pas la meſme verité.* Mais cela ſuffiſe de la falſification, venons aux conſequences. De là donc le ſieur du Pleſſis infere que le ſacrifice de Chriſt en la Croix, eſt l'vnique ſacrifice propitiatoire, la rançon ſuffiſante pour les pechez, tant des Iuifs, que des Grecs. Et qui de nous nie que le ſacrifice de la Croix ne ſoit l'vnique ſacrifice de redemption? Mais l'vnité du ſacrifice de redemption empeſche-t'elle la ſubordination des ſacrifices de religion inſtituez pour celebrer, venerer, & appliquer celuy de Religion? L'autheur ne dit-il pas en ce lieu la meſme, *Que les Anciens fideles de la loy, illuminez de l'Eſprit diuin, & preuoyants & attendants le ſacrifice de Chriſt, offroient à Dieu en ſacrifice de religion les ſignes & les ſymboles prophetiques & prefiguratifs de cét*

a *Ibid.* Οὐ πίστιν χ̃ πᾶς ὁ προφητῶν μαρτυρίας εὕρηται ὁ μέγας & τίμιος λυτρωτὴς Ἰουδαίων ὁμοῦ & Ἑλλήνων, ὁ & πᾶσι κόσμου καθαρτὴς, πᾶσιν ἀνθρώποις ἀπὸ ψυχῆς, ὁ πάντες κηλίδες & ἁμαρτίας καθαίρων ἱερεὺς, ὁ ἀμνὸς τοῦ θεοῦ. &c. οὐκοῦν πάλιν ὁ σύμμετρος ἀπὸ & τοῦ ἀμέτρου πεπιστώμενον ἀσυμέτρως ὑπερλίπης, & κρείττονος ἢ κατ' ἐκείνας παλαιᾶς θυσίας τε & ἱερατείας ἀξιωμένοι, οὐκέτι ἴσον ἡγούμεθα καθαπτόμενον ὀλίγα τῶν πρώτων & ἀσθενῶν στοιχείων, σύμβολα & εἰκόνας, ἀλλ' ἀκριβῶν ἀληθείας πεμένας. pag. 27.

vnique ſacrifice de redemption ? Et n'adjouſte-t'il pas, *que les Preſtres Chreſtiens ſont honorez d'vn plus excellent ſacrifice, & d'vne plus excellente ſacrificature que ceux la* ? Mais tant y a, dit le ſieur du Pleſſis, qu'Euſebe recognoiſt le ſacrifice de la Croix pour vnique ſacrifice propitiatoire. Ouy, vnique ſacrifice ptopitiatoire par ſoy-meſme. Mais de cela s'enſuit-il qu'il n'y en ait point d'autres propitiatoires par application de ceſtuy-la? Les cauſes ſubalternes & inſtrumentales excluent-elles les ſouueraines & principales? Il n'y a qu'vn ſeul lauement de ſalut par ſoy-meſme, aſçauoir le ſang de Chriſt épandu en la Croix. Et pour cela le Bapteſme laiſſe-t'il d'eſtre lauement de ſalut par application du merite du ſang de Chriſt épandu en la Croix? Mais pourquoy diſputer ſi Euſebe a creu que le ſacrifice de l'Euchariſtie fut propitiatoire, c'eſt à dire, propitiatoire pat application de celuy de la Croix, luy qui écrit ces propres mots en la dedicace du tẽple de Hieruſalem, baſty ſous Conſtantin a: *Les vns par prieres & diſcours ornoient la feſte, les autres interpretoient les lectures diuines, découurants les ſens cachez, & ceux qui ne pouuoient rien faire de ces choſes, par ſacrifices non ſanglants & hierurgies myſtiques, propitioient la diuinité.* L'autre obſeruation que le ſieur du Pleſſis fait ſur ce paſſage, eſt qu'Euſebe ne met aucune difference entre les ſymboles de l'ancien Teſtament, & les ſymboles de l'Euchariſtie, ſinon que les vns annonçoient le ſacrifice de la Croix, comme à venir, & les autres le commemorent comme auenu, vſant Euſebe de meſme verbe en l'vn & en l'autre. Il eſt vray: mais que le ſieur du Pleſſis reſtituë au texte d'Euſebe ce qu'il en a eclypſé, aſçauoir que les Elements du viel Teſtament ne contenoient pas la meſme verité, & remette le periode en ſon integrité, qui eſt, *Qu'il n'eſt pas raiſonnable que ceux qui ſacrifient la commemoration de ſon corps & de ſon ſang, & ſont honorez d'vn ſacrifice, & d'vne ſacrificature plus excellente que ceux des Anciens, retombent aux premiers infirmes elements qui ſont ſymboles & Images, mais qui ne cõtiennent pas la meſme verité:* Et il y trouuera la difference qu'il dit qu'Euſebe n'y met pas. Car à cauſe de quoy affermer que les Preſtres Chreſtiẽs ſont honorez d'vn plus excellent ſacrifice, & d'vne plus excellente ſactificature que les fideles de l'ancien Teſtament, qui en l'eſprit de Dieu offroient les ſignes & figures du ſacrifice de Chriſt? Et acauſe dequoy appeller les ſignes de l'ancienne loy, infirmes elements, ſymboles & images, ne contenants pas la verité de la choſe, s'il n'euſt entendu que les ſignes de l'ancien Teſtament euſſent eſté ſimples ſignes ſignifiants & non contenants, & ceux du nouueau Teſtament ſignifiants & contenants? Car quant au verbe ὀπτηλφ, dont le ſieur du Pleſſis dit qu'Euſebe vſe en l'vn & en l'autre, cela fait directement contre luy, dautant que, ὀπτηλφ, ne pouuant eſtre appliqué au faict des ſignes du ſacrifice de la Croix, ſinon pour ſacrifier, comme auſſi c'eſt vne des

a *De vita Conſt. lib. 4. cap. 45.* Ἀλλ' ἡ μὲν ἑορτὴ τοῖς εὐκτηρίοις ἐπιτελουμένη, τοὺς ἱερεῖς τοὺς ἐπιτελοῦντας ἱερουργίας ἐποίει, οἱ δὲ μὴ ἐξὸν τοῖς πολλοῖς ἄλλο τι, θεωρίας ἀκούσεως καὶ μυστικὰς ἐπιτελοῦντες ἱερουργίας τὸ θεῖον ἱλάσκοντο.

plus illuſtres ſignifications de ce verbe; il ne peut eſtre employé ſelon le meſme ſens, comme veut le ſieur du Pleſſis, aux ſymboles de l'Euchariſtie, qu'il ne ſoit pris pour ſacrifier.

CHAP. II.

LE ſecond paſſage que cite le ſieur du Pleſſis, de cét Autheur, eſt rapporté par luy en ces mots: *Chriſt, apres auoir heureuſement ſacrifié au Pere cét excellent ſacrifice pour le ſalut de nous tous, nous a ordonné d'offrir à Dieu aſſiduellement ſa memoire au lieu de ſacrifice: duquel ſacrifice, ayant appris ſelon les loix du nouueau Teſtament de faire celebrer la memoire ſur la table par ſymboles, & de ſon corps auſſi, & ue ſon ſalutaire ſang,* (il y faut lire, par les ſymboles, & de ſon corps, & de ſon ſang.) *Nous ſommes derechef enſeignez par le Prophete, à dire, Tu as preparé deuant moy la table à la veuë de ceux qui m'oppreſſent*, &c. *Où donc diſertement les venerables ſacrifices de la table de Chriſt ſont ſignifiez, par leſquels ſacrifiants nous ſommes heureuſement enſeignez d'offrir à Dieu les ſacrifices non ſanglants & raiſonnables, & à luy agreables, tout le temps de noſtre vie par ſon ſouuerain Sacrificateur, qui eſt éleué par deſſus tous.* De ce paſſage le ſieur du Pleſſis tire quatre obſeruations: la premiere, qu'au lieu du ſacrifice de la Croix, nous en offrons à Dieu la memoire; & non donc Chriſt reellement. Et de là penſe frapper, comme l'on dit, d'vne pierre deux coups, l'vn contre le ſacrifice de l'Euchariſtie, l'autre contre la preſence reelle du corps de Chriſt au Sacrement. Or à cela premierement nous reſpondons qu'il tourne mal le texte d'Euſebe, lequel ne veut point dire que nous offrons à Dieu le memorial du ſacrifice de la Croix, *au lieu du ſacrifice*, mais que nous l'offrons *pour ſacrifice*, comme auſſi l'interprete Latin l'a traduict *pour ſacrifice*, ſuiuant l'vne des plus ordinaires ſignifications de la propoſition Grecque, ἀντὶ, qui eſt de ſignifier *pour*, & ſouſtenons qu'il faut traduire le periode en ce ſens, *Chriſt apres auoir heureuſement ſacrifié au Pere cét excellent ſacrifice pour le ſalut de nous tous, a ordonné d'offrir à Dieu aſſiduellement la memoire d'iceluy pour ſacrifice.* Et cela nous le verifions, tant par la ſuitte du texte de l'Autheur, qui dit, que Dauid auoit deſigné les venerables ſacrifices de la table de Chriſt, & remarque que par ces venerables ſacrifices-la, nous ſacrifions heureuſement: que par S. Auguſtin, qui dit ſur le meſme propos [b]: *Par cela Chriſt eſt Sacrificateur, eſtant luy meſme l'offrant & l'oblatiõ: de laquelle choſe il a voulu que le Sacrement fut le ſacrifice quotidien de ſon Egliſe.* Et ailleurs: [c] *Les Hebrieux, par les victimes des Animaux, leſquels ils offroient à Dieu, celebroient en diuerſes manieres, cõme il conuenoit à la dignité d'vn ſi grãd myſtere, la prophetie de la victime future que*

a *De demonſtrat. Euang. l. 1. c. 10.* Μετὰ τὴν περὶ τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν τελείαν καὶ τέλειον θυσίαν καὶ πρέπουσαν τῷ πατρὶ καθιερωσάμενος ὑπὲρ τῶν ἀπάντων ἡμῶν ἀναθήσεως μυστικὰς ἐντολὰς μανθάνει καὶ ἰδίᾳ παρὰ τοῦ τὰς θείας τῆς καινῆς διαθήκης ἱερουργίας ἐκτελεσθῆναι, &c. Τοιαῦτα τῷ δυναμένῳ μόνῳ δι' ἁπάντων ἱερεῖ συμβόλων, τῷ τῶν σωμάτων αὖθις καὶ τῷ σωτηρίῳ αἵματος καὶ θανάτου δι' ἡμᾶς παρασκευῇ, πάλιν ὑπὲρ τῶν ἀπάντων Δαβὶδ προμηνύεται, λέγων, Ἡτοίμασας ἐνώπιόν μου τράπεζαν ἐξ ἐναντίας τῶν θλιβόντων με, &c. ἐξαρκούντως γοῦν ὁ πανσόφος ἐν τοῖς μυστικοῖς σημαινόμενα χρίσμα, & τὸ σῶμα & τὸ αἷμα τοῦ Χριστοῦ πρεπόντως δυνάμει, δι' ὧν καλλιερεῖσθαι τοῖς ἁγίοις ἐν λογικαῖς αὖθις τὰ πρωτότυπα θυσίας, ἀλλ' οὐ πάντως προσφέρειν ἀλλ' ἀλλὰ τοῖς πάντων ἀναπεμπτικὸν ἀρχιερέως αὖθις ἀναδείξαντα.

b *Auguſt. lib. 10. de Ciuitate Dei, cap. 20.* Per hoc & ſacerdos eſt, ipſe offerens, ipſe & oblatio. Cuius rei Sacramentum quotidianum eſſe voluit Eccleſiæ ſacrificium.

c *Idem lib. 20. contra Fauſtum cap. 18.* Hebræi autem in victimis pecorum, quas offerebant Deo, multis & variis modis, ſicut re tanta dignum erat, prophetiam celebrabant futuræ victimæ, quam Chriſtus obtulit. Vnde iam Chriſtiani peracti eiusdem ſacrificij memoriam celebrabant ſacroſancta oblatione & participatione corporis & ſanguinis Chriſti.

Chriſt a offerte : A l'oppoſite dequoy les Chreſtiens celebrent la memoire de ce meſme ſacrifice deſia accomply par la ſacro-ſainte oblation & participation du corps de Chriſt. D'où il appert, que tant Euſebe, que ſainct Auguſtin, ont voulu que la memoire du ſacrifice de la Croix ; c'eſt à dire, de l'Euchariſtie, en laquelle l'oblation que nous faiſons du corps de Chriſt, eſt la memoire de l'oblation que Chriſt fit de ſoy-meſme en la Croix, fut le ſacrifice quotidien de l'Egliſe, & non pas qu'elle fut à l'Egliſe au lieu de ſacrifice ; & que la condition d'eſtre commemoration du ſacrifice de la Croix, n'empeſche non plus l'Euchariſtie d'eſtre vray ſacrifice de Religion, que la condition d'eſtre prenunciation & prémonition du ſacrifice de la Croix, n'empeſchoit les ſacrifices des Iſraëlites d'eſtre vrais ſacrifices de Religion. Et de faict cõment eſt-ce que la condition d'eſtre commemoration du ſacrifice de la Croix, empeſcheroit l'Euchariſtie d'eſtre vray ſacrifice de religion, puis qu'au contraire il eſt de l'eſſence de tout ſacrifice de religiõ, pour eſtre vray ſacrifice de religion, d'eſtre relatif & directif à celuy de redemption? Mais c'eſt aſſez de l'obiection contre le ſacrifice, venons à l'excluſion de la preſence reelle, laquelle le ſieur du Pleſſis infere de ces mots, *memoire du ſacrifice de la Croix*, comme ſi eſtre corps & ſang de Chriſt, & eſtre memoire du ſacrifice de la Croix, c'eſt à dire, obiect excitatif de la memoire du ſacrifice de la Croix, eſtoient choſes incompatibles. Car Euſebe n'entend pas là par le mot, *memoire*, ceſte action ou faculté de l'Ame, que nous appellons memoire, mais l'objet & motif reel & externe de ceſte faculté, lequel objet & motif reel & externe, c'eſt à dire, conſtitué hors de l'Ame, nous appellons memoire, pource que c'eſt le memorial ou monument excitatif de la memoire, tout ainſi que les Grecs appelloient les ſepulchres & monuments des morts, memoires; dõt Euſtathius ſur le 23. de l'Iliade d'Homere, interprete le mot, μνῆμα, qui ſignifie, ſepulchre & monument, par celuy de μνήμη ou memoire, qui eſt ditte vulgairement, ajouſte-t'il, κενοτάφιον. Et tout ainſi que les Anciens Peres appelloient les corps & les reliques des Martyrs, memoires des Martyrs, pource qu'ils excitoient les fideles à ſe reſſouuenir de la gloire de leurs actiõs, & de leurs martyres. Or que le corps & le ſang de Chriſt offerts en l'Euchariſtie, ſoient en ce ſens là, la memoire, c'eſt à dire, le memorial ou monument excitatif de la memoire du ſacrifice de la Croix, voire ſoient le memorial du corps & du ſang de Chriſt, tels qu'ils furẽt rendus au ſacrifice de la Croix, aſçauoir ſeparez, morts, & inanimez, quel inconuenient y trouue le ſieur du Pleſſis? Sainct Cyprian ne dit-il pas [a], *Chriſt nous a donné ſon ſang viuifiant, ſigne de la Croix, & exemple de mortification*? Sainct Chryſoſtome ne dit-il pas [b], *Chriſt, de cette ſource*, aſçauoir du Calice, *nous donne ſon ſang viuant, lequel encore qu'il ſoit pris en teſmoignage de la mort du Seigneur, nous eſt toutesfois faict cauſe de*

a *Cyprianus lib. de Paſſione Chriſti, cap. 6.* Tu Domine, ſacerdos ſancte, ſancti huius ſanguinis plenitudinem reliquiſti, & conſtituiſti nobis inconſumptibiliter potum viuificum, crucis ſignum & mortificationis exemplum.

b *Chryſoſt. in Matth. hom. 7.*

vie? Nicetas, ſur ſainct Gregoire de Nazianze, ne dit-il pas, [a] *La perception de la chair & du ſang comprend la commemoration de la mort & paſſion de Chriſt?* Et ſainct Auguſtin ne dit-il pas [b], *Les Chreſtiens celebrent la memoire de ce ſacrifice-la, ja accomp'y par la ſacré-ſaincte oblation & participation de ſon corps & de ſon ſang?* Et le meſme ſainct Auguſtin n'appelle-t'il pas, ſuiuant le ſtyle remarqué cy-deſſus, les corps des Martyrs, memoire des Martyrs, pource que par la preſence de leurs corps nous ſommes excitez à penſer en eux, & à commemorer la paſſion & les triomphes de leur martyre? Que diray-je plus? le meſme ſainct Auguſtin n'appelle-t'il pas le vray & propre corps naturel de Chriſt, celuy-meſme qui giſoit viſible, palpable, & maniable au tombeau, memoire de Chriſt? Ne dit-il pas [c], *Les yeux de la Magdelaine ſouffroient plus de douleur de ce que Chriſt auoit eſté oſté du monument, que de ce qu'il auoit eſté occis au bois: daurant que d'vn ſi grand Maiſtre dont la vie leur auoit eſté ſouſtraitte, ne leur demeuroit pas ſeulement la memoire?* Car ie ne veux point alleguer ce que Caluin afferme, que la memoire n'exclud que la preſence viſible, en ces mots, [d]: *Quand à ce que quelques-vns*, dit-il, *inferent que Chriſt eſt abſent de la Cene, pource que la memoire n'eſt que d'vne choſe abſente, la reſponſe eſt prompte, que ſelon la raiſon, ſelon laquelle la Cene eſt vne recordation, Chriſt en eſt abſent; car il n'y eſt pas viſiblement.* Et pourquoy eſt-ce donc que l'Euchariſtie ne pourra eſtre tout enſemble, & la memoire du ſacrifice de la Croix, & le corps & le ſang de Chriſt? Et que nous ne pouuons offrir tout enſemble à Dieu, & la memoire du ſacrifice de la Croix, & le meſme ſacrifice de la Croix en diuerſes manieres, aſçauoir & le meſme ſacrifice de la Croix quant à la choſe offerte, daurant que la meſme choſe eſt offerte en l'vn & en l'autre, & la memoire du ſacrifice de la Croix, quant à la maniere de l'oblation, pource que là il fut offert auec occiſion reelle, & icy ſeulement auec occiſion repreſentatiue? mais de cela il ſera traitté au liure du ſacrifice. La ſeconde obſeruation que le ſieur du Pleſſis fait ſur ce paſſage, eſt, que l'autheur dit: En la table de la ſaincte Cene, & non, en l'Autel de la Meſſe. Vrayement ce ſeroit choſe gracieuſe que l'autheur qui eſtoit Grec, euſt vſé du mot de Meſſe, qui eſt Latin: Mais non plus qu'il n'y a vſé de celuy de Meſſe, n'y a-t'il vſé de celuy de Cene. Il a dict ſeulement, *Les venerables ſacrifices de la table de Chriſt.* Or qui a dict au ſieur du Pleſſis, que le mot, table, & le mot, Autel, ſont excluſifs l'vn de l'autre? Le propre Autel du temple Iudaïque n'eſtoit-il pas appellé, tantoſt Autel, tantoſt Table? Malachie ne dit-il pas, *Vous offriez ſur mon Autel le Pain pollu: Et vous dittes, en quoy l'auons-nous pollu? En ce que vous dittes, la table de l'Eternel eſt contemprible.* Et Caluin luy-meſme, n'appelle-t'il pas l'Autel Moſaïque, la Table de Dieu? Et le meſme Euſebe, & au meſme liure, expoſant ces mots, [e] *Il y aura*

[a] *Nicetas orat. 2. in Paſch.*

[b] *Auguſt. lib. 20. contra Fauſtum. cap. 18.* Vnde iam Chriſtiani, peracti eiuſdem ſacrificij memoriam celebrant, Sacroſancta oblatione, & participatione corporis & ſanguinis Chriſti.

[c] *Auguſt. tract. 121. in Ioannem.* Et oculi qui dominum quæ ſierant, & non inuenerant, lacrymis iam vacabāt, ampliùs dolentes quòd fuerat de monumēto ſublatus, quàm quòd fuerat in ligno occiſus: quoniā Magiſtri tanti cuius eis vita ſubtracta fuerat, nec memoria remanebat.

[d] *Caluinus in 1. ad Corinth. cap. 11.*

[e] *Eſa. 19.*

Autel dreſſé à Dieu en la terre d'Egypte: ne dit-il pas[a], *A Dieu a eſté erigé par toute la terre, Autel de non ſanglants & raiſonnables ſacrifices, ſelon les nouueaux myſteres du nouueau Teſtament*, appellant là Autel, à cauſe de l'oblation du ſacrifice, ce qu'il appelle icy, la table, acauſe de la participation du ſacrifice? Ne dit-il pas en l'oraiſon de la dedicace du Temple de Tyr, parlant de l'Eueſque du lieu,[b] *Finalement il colloqua au milieu l'Autel, le Sanctuaire des Sanctuaires*? Ne dit-il pas en l'oraiſon des loüanges de Conſtantin[c], *Quel autre que noſtre Sauueur a baillé à ſes Diſciples à operer des ſacrifices raiſonnables & non ſanglants, par prieres & certaine maniere ſecrette de celebrer la loüange diuine*:[d] *A l'occaſion dequoy, & les Autels ont eſté erigez par toutes les parties de la terre, & les auguſtes & ſainctes Egliſes édifiées, & les miniſteres des diuins ſacrifices, qui s'apperçoiuent par le ſeul intellect, deſtinez & deferez par toutes les nations à vn ſeul Dieu moderateur de tous*? La troiſiéme obſeruation du ſieur du Pleſſis, eſt qu'Euſebe vſe du meſme mot, ſymboles, ou ſignes en l'Euchariſtie, dont il auoit vſé aux ſacrifices des Iſraëlites: Ceux-la donc, conclud-il, ſignes de l'auenir, ceux-cy du paſſé. Ouy, mais graces à luy qui a eclipſé du lieu où Euſebe parle des ſymboles Moſaïques, ces mots, *Mais qui ne contenoient pas la meſme verité*, par leſquels Euſebe inſinuoit tacitement, & autant que l'occaſion du lieu le pouuoit porter, que les ſymboles de la loy eſtoient ſimples ſignes ſignifiants, mais non contenants, & les ſymboles de l'Euchariſtie, ſignes ſignifiants & contenants tout enſemble. Car qui ne ſçait que le mot, ſymboles, eſt commun à toutes ſortes de ſignes, & tantoſt s'entend des ſignes renuoyants & excluſifs, tantoſt des ſignes contenants & incluſifs, qui par dehors ſont notes, indices, & enſeignes des choſes, & pardedans ſont vaſes, threſors, & receptacles des choſes. Auquel ſens Iſidore appelle les eſtuis, boittes, & caſſettes des richeſſes, ſymboles des richeſſes; & dit de l'Egliſe qui auoit degeneré de la vertu de ſes deuanciers: *Elle reſſemble à vne femme decheuë de ſon ancienne felicité, & qui n'en a plus que les ſymboles; car elle n'a plus que des eſtuys & caſſettes de ſes Ioyaux.*

La derniere obſeruation eſt, qu'Euſebe dit, *Que nous offrons à Dieu des ſacrifices non ſanglants, par le ſouuerain Pontife & Sacrificateur Ieſus-Chriſt; Et non donc*, dit le ſieur du Pleſſis, *Chriſt ſacrifié ſous les eſpeces, ou pluſtoſt ſous les accidents des eſpeces par le Preſtre.* Auquel lieu il y a, ſelon la punctuation de l'exemplaire Grec, ſuiuie meſme par l'annotation marginale du liure du ſieur du Pleſſis[e], *Nous ſommes enſeignez par le ſouuerain Pontife d'offrir*, & non, *Nous ſommes enſeignez d'offrir par le ſouuerain Pontife*: laquelle punctuation ayant lieu, toute la conſequence va par terre. Mais quand il y auroit, *Nous ſommes enſeignez d'offrir par le ſouuerain Pontife*, s'enſuiuroit-il de là que Chriſt eſtant le Sacrificateur principal, qui par le miniſtere des Preſtres,

a *Euſeb. de demonſt. Euang. lib. 1. c. 6. pag. 15.* Ἐπὶ δὲ τῷ μόνῳ καινείᾳ τοῦ ἰησοῦ λόγου συναπτόμενον αἰσίμων ἡ λογικῶν θυσιῶν καὶ τὰ κατὰ μυστικὴν ἀπ' ἀρχῆς ἡμῖν ὑφηγημένα καθ' ὅλης τῆς οἰκουμένης ἀναφέρεται.

b *Lib. 10. hiſt. Eccleſ. cap. 4.* Ἐφ' ἅπασι τῷ ἁγίων ἁγίοις συναπτέον τὸ μέσον βῆμα.

c *Idem orat. de laudib. Conſt.* Ἀναίμακτός τε λογικαὶ θυσίας τοῖς δι' ἀρχῆς καὶ κατ' ἐξουσίαν θεολογίας τῆς ἀπὸ θεοπτικῆς τῆς ἀπὸ θεοπτικῆς μύσεως ὑπαλλάττ παραδοχὴ ἄλλως ἢ μόνῳ ὁ ἱερώτατος σωτὴρ διὸ καὶ ὅλη καθ' ὅλης τῆς οἰκουμένης ἀναφέρεται θυσιαστήρια σωτῆρι θεῷ καὶ ἀπὸ τῆς ἀπὸ θεοπτικῆς μύσεως τοῦ παμβασιλέως θεοῦ πάσης ἀναπεμπομένη τὸ ἴδιον ἀφιερώματι.

d *Interpres Latinus haec poſtrema ſic extulit:* Qua de cauſa tum altaria in toto orbe terrarum conſtructa ſunt, tum auguſtæ ſanctæque Eccleſiæ ædificatæ, tum diuina ſacrificiorũ ſola mente & ratione perceptorum miniſteria ſoli Deo omnium moderatori ab omnibus gentibus deſtinata tributáque.

e *Euſeb. ibid.* μεσιτεύοντι θεῷ ἡμῖν τῷ πάντων αἰωνίῳ ἀρχιερεῖ καὶ διδασκάλῳ.

comme Sacrificateurs ſubalternes, offre le ſacrifice de l'Egliſe à Dieu, il ne peut eſtre auſſi la meſme choſe qu'il offre, & eſtre le ſouuerain Sacrificateur, & l'hoſtie tout enſemble? Sainct Ambroiſe ne dit-il pas, *Encore que Chriſt ne ſoit plus veu offrir maintenant, toutesfois il eſt offert en terre, quand ſon corps eſt offert, voire il monstre qu'il offre luy meſme en nous, puis que c'eſt ſa parole qui conſacre le ſacrifice qui eſt offert.*

Ambroſ. in Pſalm. 38.

CHAP. III. *III. Paſſage d'Euſebe.*

RESTE le dernier paſſage, que cite le ſieur du Pleſſis, de cet Autheur tapporté par luy en ſes mots, qu'il dit, qu'Euſebe prononce, reſpondant aux Payens: *Nous ſacrifions donc, & bruſlons tantoſt la memoire de ce grand ſacrifice, celebrants les myſteres que noſtre Dieu nous a baillez, & luy rendants graces pour noſtre ſalut, & luy offrants des hymnes religieux de ſainctes oraiſons; tantoſt nous conſacrants tous entiers à luy & au Verbe ſon ſouuerain Sacrificateur.* En quoy le ſieur du Pleſſis monſtre combien negligemment il a leu ſon autheur. Car Euſebe ne diſpute là en aucune ſorte contre les Payens, ains contre les Iuifs. Mais laiſſons l'ignorance, & venons à la conſequence: Le ſacrifions certes, dit le ſieur du Pleſſis, comme nous bruſlons; bruſlons en metaphore, ſacrifions de meſme. Or premierement, n'y a-t'il point dans le texte, *Nous ſacrifions & bruſlons*, mais, *Nous ſacrifions & encenſons.* Car encore que le mot Grec θυμιᾶν, qui ſignifie, en matiere de religion, *encenſer*, puiſſe quelquefois eſtre mis pour *bruſler*; Neantmoins le diſcours antecedent monſtre qu'il veut dire là neceſſairement, *encenſer*: Car c'eſt pour rapporter à ces mots de Malachie, *A mon nom ſera offert encens & hoſtie pure*, laquelle hoſtie pure Euſebe interprete quant au ſacrifice externe de l'Egliſe, de l'oblation de l'Euchariſtie, & l'encens il l'interprete des prieres, dont l'Euchariſtie eſtoit accompagnée, ayant appliqué à ce propos le verſet du Pſeaume, qui dit, *Mon oraiſon ſoit addreſſee comme l'encens en ta preſence.* Et ſecondement ces mots: *Nous ſacrifions donc & encenſons*, ne ſe referent point à vn meſme ſujet, ainſi qu'a preſuppoſé le ſieur du Pleſſis, afin d'inferer de là que nous ſacrifions ce que nous ſacrifions, comme nous le bruſlons. Car ces deux verbes ne ſont point mis là tranſitiuement, & ne gouuernent point le mot ſuiuant, comme a penſé le ſieur du Pleſſis, qui l'a rapporté ainſi, *Nous ſacrifions & bruſlons, & quoy? tantoſt la memoire de ce grand ſacrifice la*, &c. mais ſont mis abſolument & intranſitiuement. Et pourtant au lieu de ceſte traduction contrompuë du ſieur du Pleſſis, *Nous ſacrifions & bruſlons tantoſt la memoire de ce grand ſacrifice-la, celebrants les myſteres que noſtre Dieu nous a baillez, & luy rendants graces pour noſtre ſalut*; il faut traduire ſuiuant les vrayes paroles de l'autheur, *Nous ſacrifions & encenſons tantoſt celebrants ou operants* (car le mot ἐνεργοῦντες, ſignifie *operer*, verbe vſité aux ſacrifices) *la memoire du grand ſacrifice, ſelon les myſteres qu'il nous a*

Euſeb. lib. 1. de demonſt. Euang. cap. 10. pag. 28.
Οὐκοῦν ἡμεῖς θυμιῶμεν καὶ τὴν μνήμην τοῦ μεγάλου θύματος, καὶ αὖθις ἀναλαμβάνοντες τὰς μυστικὰς ὑποθήκας, καὶ τὰς ἱερὰς ἐπιτελοῦντες ἀκολουθίας, ἐν αἷς τὸν ὑπὲρ ἡμῶν ἀναφέρομεν λόγον τῷ θεῷ προσφιλεῖς καρπίζοντες καὶ θυσίας καθαρωτάτας αὖθις, ἃς τοῖς ἀπὸ τῶν ἐθνῶν ἐκ πάσης αὐτοῦ γῆς καὶ διὰ πάσης οἰκουμένης ἀναδίδοσθαι προεῖπεν, καὶ τὴν μὲ χιμερῆ αὖθις λέγων θυσίαν καὶ ψυχῆς αἰσχυνόμενον.

Pſalm. 140. 2.

baillez, & offrants à Dieu l'Euchariſtie ou action de graces pour noſtre ſalut par hymne religieux & prieres, tantoſt nous conſacrants tous entiers à luy & au Verbe ſon ſouuerain Sacrificateur. Par leſquelles paroles Euſebe interprete le mot, *ſacrifice*, quant au culte externe, du ſacrifice de l'Euchariſtie, & le mot, *encens*, des prieres externes qui accompagnent l'Euchariſtie, comme l'encens accompagnoit le ſacrifice de farine, auquel Malachie faiſoit alluſion: & quant au culte interne, Euſebe interprete le mot, *ſacrifice*, du ſacrifice & de l'oblation que nous faiſons de nous meſmes à Dieu par la maceration de noſtre corps & de noſtre Ame; & *l'encens*, des pures penſées, affections non feintes, & veritables doctrines, par leſquelles nous venerõs Dieu. Pour l'intelligence dequoy il faut ſçauoir qu'il y auoit en l'ancienne loy vne eſpece de ſacrifice de farine, appellé en Hebrieu, *Mincha*, dont la deſcription originale eſt faitte au ſecond du Leuitique, lequel ſacrifice de farine, les Peres afferment auoir eſté figure de l'Euchariſtie. *L'oblation de la farine*, dit ſainct Iuſtin Martyr contre Tryphon Iuif, *offerte pour ceux qui eſtoient purgez de lepre, eſtoit figure du Pain de l'Euchariſtie, que noſtre Seigneur nous a commandé de faire* (ou *ſacrifier*) *en memoire de ſa paſſion.* Or s'offroit ce ſacrifice accompagné d'encens, comme il appert au meſme lieu du Leuitique, où il eſt commandé qu'auec le *Mincha*, ſoit offert de l'encens. Malachie donc voulant monſtrer que tous les ſacrifices ſanglants des Iuifs ceſſeroient, & qu'en leur lieu ſeroient offerts les ſacrifices non ſanglants des Chreſtiens, dit que par tout le Monde ſera offert à Dieu, *Mincha*, (c'eſt à dire, ſacrifice de farine, pur) vſant du meſme mot, *Mincha*, dont auoit vſé Moyſe au ſecond du Leuitique, afin de faire alluſion tout enſemble, & au ſacrifice non ſanglant des Iuifs, qui eſtoit le Mincha, figure de l'Euchariſtie, & au ſacrifice non ſanglant des Chreſtiens, qui eſt l'Euchariſtie. Et dautant que ce ſacrifice eſtoit offert auec encens en l'ancienne loy, Malachie pour faire l'alluſion entiere & complette du Mincha, qui auoit accouſtumé d'eſtre accompagné d'encens, dit, qu'en tout lieu ſera offert à Dieu encens & ſacrifice de farine, pur, par le ſacrifice de farine deſignant l'Euchariſtie; & par l'encens qui accompagnoit le ſacrifice de farine, deſignant les prieres deſquelles l'Euchariſtie eſt accompagnée, & par leſquelles elle eſt celebrée. Car que ce fut vn des offices de l'encens de ſignifier les prieres, il appert & en l'ancienne loy, où Dauid dit, *Mon oraiſon ſoit addreſſée comme l'encens en ta preſence*, & en la nouuelle, où l'Apocalypſe dit, *les encens ſont les prieres des Saincts.* Euſebe donc interpretant ce paſſage de Malachie, tantoſt literalement du ſacrifice externe de l'Egliſe, particulier aux ſeuls Miniſtres doüez du ſacerdoce externe; tantoſt allegoriquement du ſacrifice interne commun à tous les fideles; lors qu'il l'applique au ſacrifice externe, il expoſe le *Mincha*, ou ſacrifice de farine, de

קרבן מנחה

Iuſtin in Dial. cum Tryph.

Leuit. 2. 2. Ac totum thus & ponet memoriale.

Pſalm. 140. 2.

Apocal. 8. 4.

l'Euchariſtie ; & l'encens qui auoit accouſtumé d'accompagner le Mincha, ou ſacrifice de farine, & duquel il venoit de dire, *Mon oraiſon ſoit addreſſée comme l'encens en ta preſence*, il l'interprete des prieres qui accompagnent l'Euchariſtie. Mais tant y a, dita le ſieur du Pleſſis, que les encenſements faicts par prieres, ſont meraphotiques. Et donc le ſacrifice de l'Euchariſtie, quoy qu'externe, & appartenant au culte externe, ſera auſſi ſacrifice par metaphore. Quel argument? le meſme Euſebe, & aux meſmes paſſages citez par le ſieur du Pleſſis, ne dit-il pas de Chriſt, *Que c'eſt cette rançon pour les Grecs & pour les Gentils, cette expiation pour tout le monde, ce ſacrifice pour l'Ame de tous les hommes, cette hoſtie tres-pure pour toute macule, & pour tout peché, cét Agneau de Dieu, cette tres-agreable & tres-nette oüaille?* Et donc ſous ombre que Chriſt n'eſt Agneau & oüaille, que par meraphore, il n'aura eſté hoſtie, ſacrifice, rançon, & expiation que par metaphore? Moyſe ne dit-il pas que Noé offrit holocauſtes à Dieu ſur l'Autel, & que Dieu flaira l'odeur de ſuauité? Et ſainct Paul ne dit-il pas, *Chriſt s'eſt liuré pour nous, oblation & hoſtie à Dieu & odeur de ſuauité*? Et donc ſous ombre que ces mots, flaira, & en odeur de ſuauité, ſont metaphotiques, Noé n'aura offert holocauſtes à Dieu, ny Chriſt ne ſera liuré pour nous hoſtie & oblation à Dieu, que par meraphore? N'eſt-ce pas la couſtume, & des Apoſtres, & des anciens Peres de l'Egliſe, lors qu'ils trouuent quelque paſſage de l'ancien Teſtament, dont vne partie ſe peut accommoder literalement à la doctrine Euangelique, & l'autre ne s'y peut accõmoder, ſinon allegoriquement, d'y appliquer literalement celle qui s'y peut appliquer literalement, & y accommoder l'autre allegoriquement ; ſans que pour cela, de l'application allegorique de l'vn des termes, on puiſſe inferer aucun preiugé contre la literale de l'autre? Sainct Irenée, duquel Euſebe auoit eu ſi ſoigneuſement les eſcrits, n'explique-t'il pas bien ſur ce meſme paſſage de Malachie, le mot, ſacrifice, literalement, & le mot, encens, allegoriquement? Car du ſacrifice ne dit il pas[a], *Chriſt prit le Pain l'vne des Creatures, & le rompit, & rendit graces, diſant, Cecy eſt mon corps: & le Calice ſemblablement l'vne des creatures de ce ſiecle, il le confeſſe eſtre ſon ſang; & enſeigna la nouuelle oblation du nouueau Teſtament, laquelle l'Egliſe l'ayant receuë des Apoſtres, offre par tout le Monde à Dieu, à celuy qui nous exhibe pour aliments les premices de ſes dons au nouueau Teſtament, dont Malachie entre les douze Prophetes auoit dict, Ie ne prends point de plaiſir en vous, & ne receuray point de ſacrifice de vos mains. Car depuis le Soleil leuant iuſqu'au couchant, mon nom eſt grand entre les gens, & en tout lieu eſt offert encens à mon nom, & ſacrifice pur, dit le Seigneur tout-puiſſant; Signifiant manifeſtement par ces choſes, que le premier peuple a ceſſé d'offrir, & qu'en tout lieu eſt offert ſacrifice à Dieu, & iceluy pur.* Et pour le regard de l'encens, ne dit-il pas; *Et quant aux encens, Iean en l'Apocalypſe dit,*

Epheſ. 5. 2.

a *Iren. lib. 4. cap. 32.* Chriſtus diſcipulis ſuis dans conſilium, primitias Deo offerre ex ſuis creaturis, non quaſi indigenti; ſed vt ipſi nec ingrati ſint, eũ qui ex creatura panis eſt, acceepit, & gratias egit, dicens, Hoc eſt corpus meum: & calicem ſimiliter, qui eſt ex creatura, ſuum ſanguinẽ confeſſus eſt, & noui Teſtaméti nouam docuit oblationem.

que

que ce ſont les oraiſons des Saincts? Et ſainct Chryſoſtome alleguant ce meſme verſet de Malachie, ne dit-il pas [a], *Voyez combien clairement & combien manifeſtement il a interpreté la table myſtique, qui eſt l'Hoſtie non ſanglante; Et l'encens pur, il l'appelle les prieres ſacrées qui ſont offertes auec le ſacrifice?* Et ſainct Hieróme au Commentaire expres ſur le Prophete Malachie, ne dit-il pas [b], *La Reigle des Eſcritures eſt, quand il y a quelque Prophetie tres-manifeſte des choſes futures, de n'extenuer point ce qui eſt eſcrit par les incertitudes des allegories. La parole du Seigneur eſt donc icy proprement addreſſée aux Sacrificateurs des Iuifs*, &c. *afin qu'ils ſçachent qu'aux victimes charnelles ſuccederont les victimes ſpirituelles, & que l'on n'offrira plus au Seigneur le ſang des boucs ou des cheureaux, mais l'encens, c'eſt à dire, les oraiſons des Saincts: & que non plus en vne ſeule prouince du Monde, la Iudée; ny en vne ſeule ville de la Iudée, Hieruſalem, mais en tout lieu ſera offerte; non plus vne oblation inmunde, comme par le peuple d'Iſraël, mais vne oblation munde, comme aux ceremonies des Chreſtiens?* Et au meſme chapitre; ſur ces mots, *Vous offrez ſur mon Autel le pain pollu*, ne dit-il pas [c], *Nous polluons le pain, c'eſt à dire, le corps de Chriſt, quand nous venons indignes à l'Autel, & ſordides, beuuons le ſang pur?* Et au chapitre ſuiuant, ces mots, *Iudas a polluë la ſanctification du Seigneur*, ne dit-il pas [d], *Celuy donc polluë les myſteres de Chriſt, qui prend indignement ſon corps & ſon ſang?* Par où il interprete literalement le ſacrifice de farine décrit au ſecond du Leuitique, dont parloit le Prophete Malachie, de l'Euchariſtie; & l'encens qui auoit accouſtumé d'accompagner ce ſacrifice-la, il l'interprete allegoriquement des prieres qui accompagnent le ſacrifice de l'Euchariſtie. Et ſainct Auguſtin finalement alleguant le meſme paſſage de Malachie, n'en expoſe-t'il pas la partie du ſacrifice literalement, & celle de l'encens allegoriquement? Car ne dit-il pas [e], *Ceux qui liſent, ſçauent ce que profera Melchiſedech quand il benit Abraham; & s'ils en ſont déja participants* (car il y faut lire, *& ſi iam*) *voyent maintenant qu'vn tel ſacrifice eſt offert à Dieu par toute la terre*, &c. *Dont vn autre Prophete dit à l'Iſrael charnel, Je ne prens point de plaiſir en vous, dit le Seigneur tout-puiſſant, & ie ne receuray point d'Hoſties de vos mains. Voyla celuy qui eſt ſelon l'ordre d'Aaron. Et pourquoy il ne les receura point, il l'ajouſte, & dit, Pour ce que depuis le Soleil leuant iuſqu'au couchant, mon nom eſt glorifié entre les gents, & en tout lieu eſt offert à mon nom encens & hoſtie pure*, &c. *Voyla celuy qui eſt ſelon l'ordre de Melchiſedech?* Car quant à l'encens qui en Grec eſt, θυμίαμα, ce ſont, comme ſainct Iean l'expoſe en l'Apocalypſe, les oraiſons des Saincts. Auquel lieu tant s'en faut que ſainct

a *Ioan. Chryſ. in Pſal. 95. pag. 1031.* Οσα πῶς λαμπρότερον, ἢ σαφέστερον τὴν μυστικὴν τράπεζαν τὴν ἀναίμακτον θυσίαν. Θυμίαμα δὲ λέγει, καθαρὰν, οἶμαι περὶ εὐχῶν, τὴν ἁγίαν τὴν μετ' ἀναίμακτου θυσίας διαφερόντως.

b *Hier. in 1. Malach.* Regula ſcripturarum eſt, vbi manifeſtiſſima prophetia de futuris texitur, per incerta allegoriæ non extenuare quæ ſcripta ſunt. Ergo propriè nunc ad ſacerdotes Iudæorũ ſermo fit Domini: vt ſciant carnalibus victimis ſpirituales victimas ſucceſſuras, & nequaquam taurorum, hircorúmque ſanguinem, ſed thymiama, hoc eſt, ſanctorum orationes Domino offerendas.

c *Idem, ibid.* Polluimus panem, id eſt, corpus Chriſti, quando indigni accedimus ad altare, & ſordidi mundum ſanguinem bibimus.

d *Item in c. 2.* Polluit enim Chriſti myſteria indignè accipiens corpus eius, & ſanguinem.

e *Auguſt. lib. 1. contra aduerſ. leg. & prophet.* Nouerunt qui legunt, quid protulerit Melchiſedech, quãdo benedixit Abraham: &, ſi iam ſunt participes eius, vident tale ſacrificium nunc offerri Deo, toto orbe terrarum. Vnde & alius propheta dicit ad eum qui carnaliter eſt Iſraël, Non eſt mihi voluntas in vobis.

Auguſtin veuille que le mot, Hoſtie, ſoit pris metaphoriquement, comme celuy d'encens, qu'au contraire, il veut qu'il y ſoit pris ſi ptoptement & literalement, que ſur l'acception ptopte & literale de ce mot, ſoit fondée la diſtinction de la function Sacerdotale, par laquelle Chriſt eſt appellé Sacrificateur ſelõ l'ordre de Melchiſedech, & de la function Sacerdotale ſelon l'ordre d'Aaron. Ce qu'il confirme encore ailleurs en ces mots [a], *En tout lieu, dit le Prophete Malachie, ſera ſacrifié & offert à mon nom oblation pure: Car mon nom eſt grand entre les nations, dit le Seigneur. Ce ſacrifice, par le Sacerdoce de Chriſt, ſelon l'ordre de Melchiſedech, puis que nous le voyons déja eſtre offert à Dieu, depuis le Soleil leuant iuſqu'au couchant, & que le ſacrifice des Iuifs, deſquels il eſt dict, Je ne prens plus de plaiſir en vous, & ne receuray plus de preſent de vos mains, ils ne peuuent nier qu'il n'ayt ceſſé; à quoy attendent-ils encore vn autre Chriſt?* Et derechef [b]: *Ceſte table, le meſme Sacrificateur mediateur du nouueau Teſtament, nous l'exhibe ſelon l'ordre de Melchiſedech, de ſon corps, & de ſon ſang: Car ce ſacrifice-la a ſuccedé à tous les ſacrifices du vieil Teſtament, qui eſtoient immolez en l'ombre de l'auenir: pour raiſon dequoy nous recognoiſſons ceſte voix du meſme Mediateur, portant par prophetie au Pſeaume 39. Tu n'as point voulu de ſacrifice & d'oblation, mais tu m'as parfaict vn corps: Car au lieu de tous ces ſacrifices & oblations-la, ſon corps eſt offert & adminiſtré aux participants.* Pourquoy donc Euſebe auſſi bien que ſainct Itenée, ſainct Chryſoſtome, ſainct Hieróme, & ſainct Auguſtin, n'aura-t'il peú interpreter en ce paſſage de Malachie, le mot, ſacrifice, literalement du ſacrifice de l'Euchariſtie; & le mot, encens, allegoriquement des prieres qui accompagnent l'Euchariſtie, comme l'encens accompagnoit le ſacrifice de ſatine décrit au ſecond du Leuitique, qui eſtoit le ſacrifice duquel le Prophete Malachie parloit, & qui eſtoit figure du ſacrifice de l'Euchariſtie? Mais Euſebe dit, que nous ſacrifions auſſi quand nous nous offrons nous-meſmes à Dieu. Et qui en doute, à prendre le mot, ſacrifice, largement, aſçauoir tant pour le ſacrifice externe que pour le ſacrifice interne; c'eſt à dire, tant pour le ſacrifice offert hors de nous, que pour la choſe ſignifiée en nous, par le ſacrifice offert hors de nous? Sainct [c] Auguſtin ne dit il pas, parlant des ſacrifices externes de la loy, referez aux ſacrifices internes du cœur & de l'ame qui les deuoient accompagner: *Le ſacrifice viſible eſt vn Sacrement, c'eſt à dire, vn ſacré ſigne du ſacrifice inuiſible* (aſçauoir du ſacrifice du cœur & de l'ame,) *dont Dauid diſoit, Le ſacrifice à Dieu, c'eſt vn eſprit mortifié?* Et Iſidore Peluſien ſon contemporain, Grec de ſtyle, & Egyptien de nation, ne dit il pas en l'epiſtre à Theodoſe, [d] *Que ceux-la ont preciſément & ſeparement l'hierurgie du ſacrifice non ſanglant, auſquels il eſt permis de l'offrir, mais que chacun eſt inſtitué ſacrificateur de ſon propre corps?*

a *Idem, lib. 18. de ciuit. cap. 35.* Hoc ſacrificiũ per Sacerdotium Chriſti ſecundùm ordinem Melchiſedech, cùm in omni loco à ſolis ortu vſque ad occaſum iam videamus offerri, ſacrificiũ autem Iudæorum ceſſaſſe, negare non poſſunt.

b *Et lib. 17. cap. 20.* Mentæ, quam ſacerdos ipſe mediator Teſtamenti noui exhibet ſecundùm ordinem Melchiſedech, de corpore & ſanguine ſuo. Id enim ſacrificium ſucceſſit omnibus illis ſacrificiis veteris Teſtamenti, quæ immolabãtur in vmbra futuri, &c Quia pro illis omnibus ſacrificiis & oblationibus corpus eius offertur, & participantibus miniſtratur.

c *Aug. lib. 10. de ciuit. Dei. c 5*

d *Iſidor. Peluſ. lib 3 epiſt. 75.* Ἐπεὶ δὲ καὶ τὴν ἱερουργίαν τὴν ἀναίμακτον τὴν ἱερουργίαν δ' αἵματος θυσίας, ἃς ἔξεστι τοῖς τὴν ἀναίμακτον ἱερουργίαν ἐπιτελοῦσι ἰδίαν ἕκαστον ἑαυτοῦ ἱερέα εἶναι τοῦ ἰδίου σώματος ἐπιτρέπουσι.

Et ſainct Gregoire de Nazianze ne dit-il pas, *Sçachant que nul n'eſt digne du grand Dieu, & ſacrifice, & Pontife, qu'il ne ſe ſoit premierement offert à luy hoſtie ſaincte & viuante, qui eſt celuy ſeul que Dieu qui nous donne tout, requiert reciproquement de nous,* (c'eſt à dire, de ce qui dépend de nous,) *comment luy pouuons-ie offrir le ſacrifice externe, celuy qui eſt l'exemplaire des grands myſteres?* Mais ſous ombre que le ſacrifice interne qui n'emprunte le nom de ſacrifice que par analogie au ſacrifice externe, auquel le nom a eſté proprement & primitiuement impoſé és langues Grecque & Hebraïque, eſt appellé ſacrifice par tranſlation & metaphore, s'enſuiura-t'il que l'Euchariſtie qui eſt appellée ſacrifice en qualité de ſacrifice externe, & entant qu'appartenante au culte externe, ne ſoit ſacrifice que par tranſlation & metaphore? Sacrifice, ſelon la propre & primitiue inſtitution du mot, eſt l'oblation de quelque choſe, auec deſtruction ou repreſentation de deſtruction de ſon eſtre, que nous faiſons à Dieu pour rachapt & confeſſion du merite de la deſtruction du noſtre: Et partant ne peut proprement conuenir ſinon aux ſacrifices externes. Mais dautant que le culte externe s'il n'eſt accompagné de l'interne, eſt inutile, les parties du culte interne qui deuoient accõpagner ces actions externes, que nous appellons ſacrifices, ont eſté auſſi par analogie nommées ſacrifices, dautant qu'outre ce qu'elles ſont ſignifiées & exigées par les ſactifices, acauſe de la ſimilitude qu'elles ont auec les ſacrifices, dont Tertullian dit, Que par les ieuſnes nous immolons l'humilité de noſtre ame à Dieu, elles ſeruent d'aſſaiſonnement & de condiment aux ſacrifices, & les rendent vtiles aux offrants, & aggreables de leur part à Dieu. Et pour ceſte cauſe les Peres leur voulants communiquer par extenſion du mot, le nom de ſacrifice, non ſeulement outre la definition propre du ſacrifice, en ont excogité vne definition analogique, qui peut ſ'élargir à toutes les deux ſortes de ſacrifices, qui eſt que ſacrifice eſt toute action, par laquelle nous adherons d'vne ſaincte ſocieté à Dieu; mais encore ont ſouuent dict que les ſeules deuotions internes ſont les vrays ſacrifices, c'eſt à dire, vrays ſacrifices non quant à la verité de l'eſſence, mais quant à la verité de la fin & de l'vtilité; dautant que par les ſacrifices externes ſont ſignifiez & exigez les internes, & que par les internes ſont aſſaiſonnez & rendus vtiles les externes; tout ainſi que l'aumoſne interne qui eſt la pitié & compaſſion que nous auons de noſtre prochain, eſt la vraye aumoſne, non quant à l'eſſence de l'aumoſne, mais quant à la fin & à l'vtilité; daurant que ſans celle-la, l'aumoſne externe eſt vaine & inutile pour celuy qui la donne. Mais que de là on puiſſe inferer que l'Euchariſtie qui eſt appellée ſacrifice en qualité de ſacrifice externe, & entant qu'appartenante au culte externe, ſoit ſacrifice comme les ſacrifices internes par analogie, tranſlation, & meraphore,

Greg. Nazian. Apolog. voyez cy-apres le ch. 5. de ceſt Autheur.

c'eſt vne pure illuſion. Car il faudroit inferer tout de meſme que les ſacrifices des Iuifs n'eſtoient ſacrifices que par tranſlation & metaphore, veu que les Peres ne diſent pas moins des ſacrifices internes que Dieu exigeoit des Iuifs comparez auec leurs ſacrifices externes, que ceux-la eſtoient les vrays ſacrifices, qu'ils le diſent des ſacrifices internes des Chreſtiens. Car c'eſt ſur le propos des ſacrifices des Iuifs que ſainct Auguſtin dit[a], *Le ſacrifice viſible donc eſt Sacrement, c'eſt à dire, ſigne ſacré du ſacrifice viſible. Donc ce penitent-la dit és paroles du Prophete, &c. Le ſacrifice à Dieu, c'eſt vn eſprit humilié* Et derechef: *Là où il a eſté eſcrit, J'ayme mieux miſericorde que ſacrifice, il n'y faut entendre autre choſe ſinon que le ſacrifice a eſté preferé au ſacrifice. Car ce qui eſt appellé par les hommes, ſacrifice, eſt ſigne du vray ſacrifice. Or la miſericorde eſt vray ſacrifice.* Et partant quelle ingenuité eſt-ce, ſous ombre que les Peres lors qu'ils parlent du ſacrifice interne, pretendent luy communiquer ce nom par metaphore, dautant que le ſacrifice proprement dict, ne peut conuenir au genre du culte interne, mais appartient à vn autre genre, aſçauoir au culte externe, qui eſt celuy au genre duquel appartient proprement le ſacrifice; & mettent l'Euchariſtie pour ſacrifice externe, voire l'oppoſent, & la font correſpondre comme ſacrifice externe aux ſacrifices externes de la loy; qu'il faut donc que l'Euchariſtie ſoit ſacrifice par metaphore cõme les ſacrifices internes? Au contraire, ne faut-il pas diſcerner ces deux genres, & rapporter à la nature du culte & ſacrifice externe en laquelle conſiſte le ſacrifice propremẽt nommé, ce qui eſt dict du ſacrifice externe, & à la nature du culte & ſacrifice interne, qui n'admet le nom de ſacrifice que par metaphore, ce qui eſt dict du ſacrifice interne? Mais laiſſons là ceſte digreſſion du ſujet de laquelle nous traitterons plus amplement en l'eſcrit du ſacrifice, & retournerons à Euſebe. Euſebe donc, pour reſpõdre aux Iuifs qui objectoient aux Chreſtiens qu'ils ne ſacrifioient point comme les Peres de l'ancienne loy, & afin de leur monſtrer qu'ils ſacrifioient, & d'vne façon commune aux Peres de l'ancienne loy; aſçauoir, quant au ſacrifice interne qui eſtoit l'oblation d'eux-meſmes à Dieu, figurée par toutes les oblations externes tant du vieil que du nouueau Teſtament; & d'vne façon propre & particuliere au nouueau Teſtament, & que les Peres de l'ancien n'auoient point euë, aſçauoir, quant au ſacrifice externe, lequel eſtoit plus excellent entre les Chreſtiens que n'auoient eſté tous les ſacrifices externes entre les Iuifs; leur allegue & les oblations externes de l'Euchariſtie, & les oblations internes de l'Ame & du cœur des fidelles; celles-la, en qualité d'oblations externes & particulieres au nouueau Teſtament, & correſpondantes aux oblations externes, propres & particulieres au vieil Teſtament, comme la verité externe à la figure externe, & pourtant offertes par certaines perſonnes de-

[a] *Aug. lib. 10. de ciuit. Dei, cap. 5.* Sacrificium ergo viſibile inuiſibilis ſacrificij Sacramentum, id eſt, ſacrum ſignum. Vnde ille pœnitens apud Prophetam, &c. Ac per hoc vbi ſcriptum eſt: Miſericordiam magis volo, quàm ſacrificium: Nihil aliud quàm ſacrificium ſacrificio prælatum oportet intelligi, quoniam illud quod ab hominibus appellatur ſacrificium, ſignum eſt veri ſacrificij. Porrò autem miſericordia verum ſacrificium eſt.

diées au Sacerdoce externe, à l'exemple des ſacrifices externes de l'ancienne loy ; & celles-cy, comme communes aux fideles du vieil & nouueau Teſtament, & comme oblations internes repreſentées par les oblations externes tant de l'vne que de l'autre loy. Mais que de là il faille conclurre qu'il a entendu que l'Euchariſtie & les oblations internes de nous meſmes fuſſent ſacrifices en vn meſme ſens, & en vne meſme ſorte, il eſt manifeſtement faux. Car il veut qu'outre les ſacrifices internes, qui eſtoient communs aux peres de l'ancienne loy, & aux Diſciples de l'Euangile, les fidelles en la nouuelle loy offriſſent vn ſacrifice qui n'auoit point eſté offert par les Peres, quoy qu'illuminez de Dieu en l'ancienne loy, & qui eſtoit propre aux Miniſtres du Sacerdoce Euangelique, & qui eſtoit plus excellent que tous les ſacrifices qu'auoient offerts les Peres de l'ancienne loy, qui eſtoit l'Euchariſtie. Car il dit nommément des anciens Peres de la loy, *Qu'ils preuoyoient en l'eſprit de Dieu, que la grande Hoſtie, venerable & aggreable à Dieu, deuoit venir entre les hommes, pour eſtre l'expiation du monde, & que d'icelle ils celebroient ou operoient les ſignes, & la prefiguroient* : Là où des Preſtres de la nouuelle loy, il dit, *Qu'ils ſont honorez d'vn ſacrifice & d'vne ſacrificature beaucoup plus excellente que celle des anciens, & qu'il n'eſt pas raiſonnable qu'ils retombent en ces premiers infirmes élemens, qui ſont bien ſymboles & images, mais qui ne contiennent pas la verité meſme.* Et derechef : *Que ces anciens amateurs de Dieu, à bon droict ſe tenoient aux ſymboles, par faute de choſes meilleures*, &c. *Mais que nous ayants receu les vrayes choſes, & les archetypes des images, par la myſterieuſe œconomie de Chriſt, nous n'auons plus beſoin des anciennes.* D'où il reſulte qu'il ne veut pas parler ſimplement des ſacrifices internes, aſçauoir, des oblations de ſoy-meſme, des mortifications de ſon Corps & de ſon Ame, des prieres, penſées, meditations, & commemorations mentales de la paſſion de Chriſt : Car il poſe ces ſacrifices comme communs aux vns & aux autres : Mais qu'il veut parler, outre cela, d'vn ſacrifice propre aux ſeuls fidelles du nouueau Teſtament, & plus excellent que ceux de l'ancien, qui eſtoient bien images & figures repreſentatiues de la verité, mais ne contenoient pas la verité meſme ; & donc d'vn ſacrifice externe, contenant tout enſemble, & l'image & la verité meſme. Et qu'encore qu'il confonde la mention de ces deux ſacrifices, pour exprimer ſon intention moins clairement, c'eſt à dire, pour éblouïr les yeux des Iuifs, & ne reueler pas tout à faict les myſteres de l'Egliſe ; neantmoins il y diſtingue aſſez clairement, pour ceux qui ont la clef de l'initiation des myſteres, la difference de ces deux ſacrifices, l'vn interne, l'autre externe, l'vn commun à l'ancienne loy & à la nouuelle, & par conſequent appellé ſacrifice au meſme ſens en l'vne & en l'autre loy, aſçauoir au ſens metaphorique, & nommé ſacrifice quant à la fin

& à l'vtilité ; pour ce que par les ſacrifices externes ſont ſignifiez les internes, & par les internes ſont rendus vtiles les externes ; mais non quant à l'eſſence. L'autre particulier à la nouuelle loy, & oppoſé aux ſacrifices particuliers de l'ancienne, & par conſequent appellé ſacrifice au meſme ſens auquel ceux de l'ancienne loy ſont appellez ſacrifices, c'eſt à dire, au ſens propre & literal. Et pourtant apres auoir parlé tantoſt plus diſtinctement, tantoſt plus confuſément de ces deux ſacrifices, & auec termes maintenant clairs, maintenant ambigus; comme eſt le mot, ſacrifices de loüange, qui eſt quelquefois, & là meſme, ainſi appellé de la part de ſon eſſence, & alors ne ſignifie rien que la ſeule loüange; quelquefois eſt ainſi appellé de la part de ſa fin, & en ce ſens ſignifie au nouueau Teſtament, l'Euchariſtie; laquelle à l'exemple de certains ſacrifices de l'ancien Teſtament, eſt intitulée, ſacrifice de loüange, comme il appert de ces mots de ſainct Auguſtin, *L'Egliſe immole à Dieu au corps de Chriſt ce ſacrifice de loüange.* Et derechef : *L'Iſraël ſpirituel* (ainſi appelle-t'il l'Egliſe) *immole à Dieu ſacrifice de loüange, non ſelon l'ordre d'Aaron, mais ſelon l'ordre de Melchiſedech.* Apres, dy-je, auoir parlé quelquefois plus diſtinctement, quelquefois plus confuſément de ces deux ſacrifices, l'vn interne, l'autre externe ; comme ce vient à faire la recapitulation & concluſion de ſon diſcours, il les relegue & diſtribuë en deux genres diſtincts & ſeparez, aſçauoir l'vn ſous le genre du culte externe, & l'autre ſous celuy de l'interne. Car voicy le reſultat qu'il tire de tous les propos precedents : *Nous ſacrifions*, dit-il, *& encenſons, tantoſt offrants le memorial de ce grand ſacrifice ſelon les myſteres qu'il nous a baillez, & offrants à Dieu l'Euchariſtie ou action de grace de noſtre ſalut, par hymnes religieux & prieres ; tantoſt nous conſacrants tous entiers à luy.* Par leſquelles deux notes de temps il diſtingue les deux ſortes de ſactifices, l'vn externe propre & particulier aux ſeuls miniſtres du nouueau Teſtament, aſçauoir, celuy de l'Euchariſtie; auquel il ajouſte, pour acheuer d'accommoder les paroles du Prophete à ſon propos, l'expoſition allegorique de l'encens qui auoit accouſtumé d'accompagner en l'ancienne loy le ſacrifice de farine mentionné au paſſage du Prophete, & l'explique des prieres, nommées encens au Pſeautier, & en l'Apocalypſe, qui accompagnent le ſacrifice de l'Euchariſtie : Et l'autte interne & commun à tous les fidelles, tant de l'vn que de l'autre Teſtament : Et par là nous apprend, que le ſacrifice de l'Euchariſtie eſt le ſacrifice oppoſé, comme ſacrifice particulier du nouueau Teſtament, aux ſacrifices particuliers de l'ancien : & donc ſacrifice au meſme ſens general & vniuoque que ceux-la, & conſequemment ſacrifice propre, reel & externe, & non ſacrifice metaphorique ; & finalement ſacrifice d'autant plus excellent que ceux-la, que les Preſtres Chreſtiens ſont

a *Auguſt. lib. 1. contra aduerſ. legis & Proph. cap. 20.* Eccleſia, ab Apoſtolorum tẽporibus, per Epiſcoporum ſucceſſiones certiſſimas vſq; ad noſtra & deinceps tempora perſeuerat, & immolat Deo in corpore Chriſti ſacrificium laudis, nõ ſecundùm ordinem Aaron, ſed ſecundùm ordinem Melchiſedech.

honorez d'vn ſacrifice & d'vne ſacrificature plus excellente que ceux des anciens; & que ceux des anciens eſtoient infirmes élements contenants les ſymboles & les images, mais non la verité meſme. Qui eſt ce que ſainct Irenée auoit dict au paſſage allegué cy-deſſus, auquel apres auoit traitté des ſacrifices internes, communs & commandez aux culteurs de l'vne & de l'autre loy, il vient à l'oblation particuliere du nouueau Teſtament, en ces mots [a], *Il prit le pain l'vne des creatures, & dit, Cecy eſt mon corps, & le calice ſemblablement l'vne des creatures de ce ſiecle, & le confeſſa eſtre ſon ſang, & enſeigna la nouuelle oblation du nouueau Teſtament, laquelle l'Egliſe, l'ayant receuë des Apoſtres, l'offre par tout le monde à Dieu.* Que ſi Euſebe, pour ne trahir point les myſteres des Chreſtiens aux Iuifs, auſquels il eſtoit defendu de découurir le ſecret des Sacrements de l'Egliſe, a parlé plus ouuertement de ceſte matiere en vne œuure qu'il compoſoit expreſſement contre-eux, & pour eſtre leu & manié par eux, que les autres Peres, ou luy-meſme, ailleurs, n'ont faict: quelle raiſon y a-t'il de prendre occaſion de là, de calomnier la doctrine de l'Egliſe? Ce grand & ſainct perſonnage Iſidore Peluſien contemporain de ſainct Chryſoſtome, ne ſe contente-t'il pas, diſputant contre Benjamin Iuif, qui calomnioit le ſacrifice des Chreſtiens, de traitter auec luy du ſacrifice de l'Euchariſtie, comme d'vn ſimple ſacrifice de pain, ſans toucher aucune ſorte au corps & au ſang de Chriſt, dautant que c'eſtoit vn Iuif, auquel il auoit affaire? *Tu dis*, luy reſpond-il [b], *que l'oblation de l'Egliſe eſt nouuelle & eſtrangere, dautant que la ſanctification eſt commiſe au Pain: Là où la loy determine les ſacrifices par le ſang: Mais comment ne vois-tu pas, toy qui te glorifies en la loy & ignores la loy, que les ſacrifices de ſang & de graiſſe, la loy les commandoit eſtre faicts en l'auant-cœur, & aux auant-tabernacles du Sanctuaire: là où les pains, la table interieure & inuiſible au peuple ancien, les receuoit?* Et neantmoins pour cela laiſſe-t'il non ſeulement en l'epiſtre à Palladius Chreſtien, de dire [c], *que Melchiſedech ſacrifia du pain & du vin, par leſquels il prefigura le myſtere des Chreſtiens;* mais meſme de proteſter ailleurs [d], *qu'en l'Euchariſtie le ſainct Eſprit fait le pain commun le propre corps de l'Incarnation de Chriſt, & qu'apres la ſanctification il ſe trouue indubitablement eſtre le corps de Chriſt*, comme nous le verrons au lieu du propte examen de ceſt autheur? Et Iules premier, & apres luy ſainct Athanaſe, tous deux contemporains d'Euſebe, ne reprochent-ils pas pour extréme impieté aux Arriens, qu'ils auoient oſé traitter vne queſtion concernant l'Euchariſtie, deuant les Iuifs? Ne diſent-ils pas [e], *Sous vn Iuge eſtranger & deuant les Catechumenes, & qui pis eſt, des Iuifs & des Payens, calomniant le Chriſtianiſme, on a traitté vne queſtion du corps & du ſang de Chriſt?* Et ſainct Hieróme, comme nous l'auons noté cy-deſſus, ne proteſte-

a *Iren. lib. 4 adu. hæreſ. c. 32.* Eum qui ex creatura panis eſt, accepit, & gratias egit: & calicem ſimiliter, qui eſt ex ea creatura, quę eſt ſecundùm nos, ſuum ſanguinem confeſſus eſt, & noui Teſtamenti nouam docuit oblationē, quam Eccleſia ab Apoſtolis accipiens, in vniuerſo mundo offert Deo.

b *Iſid. lib. 2. epiſt. 401.* Πῶς γὰρ οὐ πιστεύεις ὁ ὅτι νόμῳ αἰχμὴ καὶ θύσιαι αἷματος, ἡ δὲ αἵματος ἐν τῇ αὐλῇ καὶ τῇ προσκλισίᾳ ἐκάθευδε ὁ τοῦτο ἀκάλυπτον γίνεσθαι. ἡμῖν δὲ ἴσον ἰδιάζει πρόσταξε ὁ τῷ παλαιῷ ἀδιάβατος λαῷ;

c *Idem, epiſt. 431. lib 1.* Καὶ Μελχισεδὲκ ἄρτῳ & οἴνῳ ἐκτραπέζων, δι' ὧν ἐστὶ τὸ θεῖον μυστήριον προεικόνισε τότε.

d *Et epiſt. 109. lib. 1.* Καὶ ὅτι τὸ πρόσταξις & μυστικὸς ἄρτος & οἶνος, σῶμα ἰδικὸν & αἷμα σαρκώσεως χαρακτῆρος.

e *Athanaſ. Apol. 2.*

t'il [a] pas que la raiſon pourquoy S. Paul en l'Epiſtre aux Hebrieux n'auoit point dict tout ce qu'il pouuoit dire ſur la ſacrificature de Chriſt, ſelon l'ordre de Melchiſedech, c'eſtoit dautant qu'il eſcriuoit ceſte epiſtre pour eſtre leuë par les Iuifs, auſquels il n'eſtoit point permis de découurir le Sacrement? Et Eraſme meſme en ſes derniers iours ne dit-il pas, *L'obſcurité dont quelques anciens Peres ont vſé en ceſt endroit, doit eſtre attribuée ou à l'ineffable profondeur de ce myſtere, ou à la caution de ceux qui parlant ſouuent deuant vne multitude meſlée des Iuifs, Gentils & Chreſtiens, ne vouloient pas expoſer les choſes ſainctes aux chiens?* Et par ainſi rant ſ'en faut que nous redoutions les diſſimulations ou reticences d'Euſebe ſur ceſte matiere, en ſes eſcrits contre les Iuifs, qu'au contraire, nous ferons encore ce bon office au ſieur du Pleſſis, ſ'il le deſire, de luy en fournir d'autres, & de luy monſtrer qu'il n'a pas bien feuilleté les cayers de ſon Autheur; & que ſ'il l'euſt eſtudié à bon eſcient, il euſt trouué dans le meſme œuure qu'il allegue d'Euſebe, des lieux trop plus forts en apparence pour luy, que ceux qu'il en produit. Qu'il liſe donc la premiere demonſtration du meſme œuure, & il trouuera qu'Euſebe diſputant contre les meſmes Iuifs, déguiſe encore auec beaucoup plus de diſſimulation la croyance de l'Egliſe touchant le Sacrement de l'Euchariſtie. Car il dit, [b] *Par le vin qui eſt le ſymbole de ſon ſang, il purge des anciens maux ceux qui ſont baptiſez en ſa mort, & croyent en ſon ſang.* Et vn peu apres [c]: *Item, ie croy que ces mots, Ses yeux ſont égayez du vin, & ſes dents ſont blanches comme laict, contiennent ſecrettement les myſteres de la nouuelle alliance du Sauueur. La lieſſe donc procedante du vin myſtique, lequel le Seigneur bailla à ſes Diſciples, diſant, Prenez, beuuez, cecy eſt mon ſang, qui eſt eſpandu pour vous, &c. Il me ſemble que ces mots, Ses yeux ſont rendus gays du vin, & ſes dents ſont blanches comme laict, ſignifient la ſplendeur & pureté de la viande myſtique. Car derechef, luy-meſme bailla à ſes diſciples les ſymboles de ſa diuine œconomie, leur commandant de faire ou ſacrifier l'image de ſon propre Corps. Car pour ce qu'il ne receuoit plus les ſacrifices par ſang, ny ceux que la loy de Moyſe auoit inſtituez en l'occiſion de diuers animaux, ains ordonnoit d'vſer du pain ſymbole de ſon propre corps: pour ceſte cauſe à bon droict le Prophete ſignifie énigmatiquement la ſplendeur & pureté de ceſt aliment, quand il dit, Et ſes dents ſont blanches comme laict. Et cela vn autre Prophete l'auoit ainſi interpreté, diſant, Tu n'as point voulu de ſacrifices & d'oblation, mais tu m'as parfaict vn corps.* Et au cinquiéme liure du meſme œuure, chapitre troiſiéme. [d] *Comme ceſtuy-la* (aſçauoir, Melchiſedech,) *Sacrificateurs des gents, n'apparoit point auoir vſé de ſacrifices corporels, mais par le pain ſeul & le*

a *Hier. epiſt. 126. ad Euagrium.* Hebraïs enim perſuadebat nõ iam fidelibus, quibus paſſim prodeceſt Sacramentum.

b *Lib. 8. de demonſtr. Euang. c. 1.* Διὰ γὰρ τοῦ οἴνου, ὑπὲρ ἰῶν τῶν αἱμάτος αὐτοῦ πιόντων, ἐκ τῶν ἀρχαίων αὐτοὺς βαπτιζομένους, ἐν τῷ τοῦ αἵματος αὐτοῦ πιστεύοντας, ἐδήλου πᾶλαι καιρὸν ἀπολαμβάνειν.

c *Ibid.* Καὶ ὅτι, χαροπὰ αὐτοῦ οἱ ὀφθαλμοὶ ὑπὸ οἴνου, καὶ ὅτι λευκοὶ οἱ ὀδόντες αὐτοῦ, ἢ γάλακτος, πάλιν κεκρύπται ἡ κατὰς τῶν σοφῶν ἀλλ' ἐμφαίνεται τὰ μυστήρια ἀγγέλματα ἐκείνων· πῶς γοῦν διέρρηξεν τὸν ὑπὸ τοῦ μυστικοῦ οἴνου, ἢ ἀγαλλιάσεως αὐτὸς τῆς ἑαυτοῦ καινότητος, λέγων, λαβέτε, πίετε, τοῦτό μου ἐστὶ τὸ αἷμα, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν· ἐμοὶ μὲν οὖν φαίνεται τὰ, χαροπὰ οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ὑπὸ οἴνου, καὶ τὰ, λευκοὶ οἱ ὀδόντες αὐτοῦ, ἢ γάλακτος τὰ λαμπρὰ καὶ καθαρὰ τῆς μυστικῆς ἀγγελίας τῶν σοφῶν ἐμφαίνειν· ὅθεν καὶ τὸν οἶνον τὸν ἐκ τῆς ἀμπέλου τοῦ σωτῆρος ἡμῶν ἐν τῇ τῆς καινῆς διαθήκης μαθητείᾳ, πῶς οὐκέτι ἐν τῷ ἰδίου σώματος πιεῖσθαι παρέδωκε μαθηταῖς· ἐπειδὴ γὰρ οὐκέτι τοῖς ἀπὸ αἱμάτων θυσίας, οὐδὲ πᾶσι τοῖς ἀπὸ Μωσῆ ἐν ἀλόγων ζώων σφαγαῖς τετελεσθεσπισμένοις σωτηρίοις, ἀρτῳ ἢ χεῖσθαι δόντες αὐτοῦ, ἢ γάλακτος συμβολῳ τὸ ἰδίου σώματος παρέδωκε, οἰκείως τὸ λαμπρὸν ἢ καθαρὸν ἐκείνοις τῆς θεοῦ, οἶμαι, καὶ οἷονεὶ τὸ ἐμπύριον θεοφάτου, φησὶ, θυσίας καὶ θεοφορεῖ ἐν ἐλπίσι. σῶμα δὲ κατηρτίσω μοι.

d *Idem, lib. 5. c. 3.* Ὥσπερ γὰρ οὐδεὶς ἱερεὺς ἐδέπω πεφανέν, οὐδαμοῦ φαίνεται θυσίαις συμβολικῆς κεχρημένος, εἴτε δὲ

vin, benit Abraham; en la meſme maniere premierement noſtre Seigneur & Sauueur luy-meſme, & apres tous les Sacrificateurs deriuez de luy par toutes les nations operants l'hierurgie ſpirituelle, ſelon les loix Eccleſiaſtiques, par vin & par pain, énigmatiſent les myſteres & de ſon corps & de ſon ſang ſalutaire, Melchiſedech ayant en l'eſprit de Dieu preueu ces choſes, & ayant pré-vſé des images des choſes futures. Mais que le ſieur du Pleſſis ſe ſouuienne toujours en liſant ces choſes, qu'Euſebe diſputoit là contre les Iuifs, auſquels, comme dit S. Hieróme, il n'eſtoit pas licite de découurir le Sacrement. Et donc en recueille tout le contraire de ſon illation, aſçauoir, que puis qu'il eſtoit permis de dire deuant les Iuifs, que le pain & le vin de l'Euchariſtie eſtoient ſymboles du corps & du ſang de Chriſt, c'eſt à dire, non ſymboles, comme ceux de la loy, qui eſtoient bien ſymboles & images, mais ne contenoient pas la verité meſme: Et puis qu'il eſtoit permis de leur dire, que Chriſt auoit commandé en l'Euchariſtie de faire ou ſacrifier l'image de ſon propte corps, & neantmoins qu'il n'eſtoit pas permis de leur découurir le ſecret de la croyance de l'Egliſe, touchant la doctrine de l Euchariſtie, Que dóc la croyance de l'Egliſe eſtoit, que le pain conſacré eſtoit autre choſe que ſymbole & image du corps, c'eſt à dire, qu'auec la condition qu'il auoit d'eſtre l'image & le ſymbole du corps de Chriſt, il auoit auſſi celle d'eſtre le vray & propre corps de Chriſt: & que ce qu'il leur diſoit que Chriſt auoit faict le pain & l'image de ſon corps, qui eſtoit bien vne doctrine vraye, mais non complette, eſtoit vne induſtrie Chreſtiẽne, afin de les diuertir & empeſcher de rẽporter du recit de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, l'entiere & parfaitte croyance de l Egliſe, aſçauoir, que le pain de l'Euchariſtie eſtoit le corps de Chriſt, qui eſtoit la choſe que les Iuifs auoient en plus d'horreur & de deriſion; iuſques-là que Theophylacte dit, que quelques autheurs eſcriuent que Iudas ne mangea point le pain de l'Euchariſtie que N. Seigneur luy donna, mais le cacha, afin de monſtrer aux Iuifs que noſtre Seigneur appelloit le pain ſon corps; Combien qu'encore la mention de la ſplendeur & pureté de ceſte viande, & l'appellation de ces paroles, *Tu n'as point voulu de ſacrifice & d'oblation, mais tu m'as approprié vn corps*, pour monſtrer qu'il aboliſſoit l'vſage des ſacrifices ſanglants, & accõpagnez de meurtre & occiſion, & en leur lieu ſubſtituoit celuy du pain de l'Euchariſtie: Et ce qu'il a témoigné cy-deſſus, que ceux de la loy eſtoient infirmes élements, ſymboles & images, mais qui ne contenoient pas la verité meſme; & ce qu'il ajouſte finalement en ce meſme lieu, que ces choſes auoiẽt beſoin d'vne plus ample recerche, & que le temps defendoit d'en dire tant; mõſtrent aſſez, bien qu'enigmatiquement, & conuenablement à la circonſtance des perſonnes auſquelles il parloit, qu'il ſupprimoit plus qu'il n'exprimoit de ceſte doctrine: & que quand il diſoit là auſtyle deſtiné pour les Iuifs, que

μὸν καὶ ἄρτῳ ἡ λόγου, ἡ αὐτὸ δὴ τοῦτο μὲν, ἐπεὶ δὲ ἀπὸ τοῦ παντὸς ἱερατικὴν ἐπιτελοῦσι, καὶ τὰ ἐν τῷ παλαιῷ θυσιαστηρίῳ ἀπὸ τῶν ἀναιμάκτων καὶ πνευματικῶν θυσιῶν ἱερουργίαν, οἷον ἐν ἄρτῳ τὸ σῶμα καὶ ἐν τῷ ποτηρίῳ αἵματος αἰνίττονται τὰ μυστήρια, ἕ Μελχισεδὲκ ταῦτα πάλαι ἤδη προεπιστάμενος, ἐν τῷ μηδὲν πω τῶν ἁγίων προεκφαίνει.

Theophyl in caſ. 26. Matth.

Digitized by Google

le pain de l'Euchariſtie eſtoit le Symbole de l'œconomie diuine, c'eſt à dire, de l'Incarnarion, & eſtoit l'image de ſon propre corps, il entendoit au ſtyle des iniriez, que c'eſtoit le propre corps de l'Incarnation de Chriſt; tout ainſi qu'Iſidore contre Benjamin Iuif appelle le ſacrifice des Chreſtiens, Pain; & eſcriuant à Marathonius Moine, dit que c'eſt le propre corps de l'Incarnation de Chriſt. Car ie ne veux point remarquer que les mots, Symbole & Image, dont il parle là, ſe referent au corps conſideré ſous l'acte de l'œconomie diuine, c'eſt à dire, ſous l'acte de l'Incarnation, de laquelle les Peres vouloient que l'Euchariſtie fut l'Image; dautant que comme le pain celeſte par l'Incarnation eſtoit deuenu chair, ainſi le pain terreſtre par l'Euchariſtie deuenoit chair: ayant eſté cela ſuffiſamment traitté en l'examen de Iuſtin Marryr, il nous ſuffira de monſtrer par le recit du meſme Euſebe, que lors que l'on parloit de l'Euchariſtie en l'Egliſe à huis clos, & deuant les ſeuls iniriez, on les obligeoit à croire que c'eſtoit le corps de Chriſt. *Apres ces choſes*, dit Euſebe [a], *Cornelius, en l'epiſtre à Fabien Eueſque d'Antioche, racompte vn autre inſenſement de Nouatus encore pire: Apres qu'il euſt fait les oblations, & diſtribué & liuré à chacun ſa part, il contraignit les miſerables de iurer, au lieu de benir, tenant de ces deux mains celles de chaque prenant, & ne les laiſſant point qu'il ne l'euſt lié par ce ſerment, car j'vſeray de ces paroles, Iure moy parle corps & le ſang de Chriſt, que tu ne m'abandonneras iamais, & ne retourneras point au party de Cornelius. Et le pauure miſerable n'en gouſtoit point qu'il ne ſe fuſt auparauant deuoüé à luy: & celuy qui auoit receu ce pain-la, au lieu de l'Amen qu'il deuoit dire, reſpondoit, ie ne retourneray plus à Cornelius.* Auquel lieu paroit premierement la croyance de la preſence du corps & du ſang de Chriſt en l'Euchariſtie, par leſquels Nouatus faiſoit iurer les communiants lors qu'il adminiſtroit, & laquelle couſtume de iurer par le corps de Chriſt, comme reſidant en l'Euchariſtie, S. Hieróme témoigne que les Eueſques Catholiques qu'on auoit voulu ſurprendre au Concile d'Arimini, obſeruoient: *Ils iuroient*, dit S. Hieróme [b], *le corps du Seigneur, & tout ce qu'il y a de Saincts en l'Egliſe, qu'ils n'auoient ſoupçonné rien de mal en ceſte profeſſion-la.* Et ſecondement par le meſme lieu paroit la confeſſion de ceſte meſme croyance, que les cõmuniants faiſoient, reſpondants, Amen, aux paroles que le Preſtre leur diſoit, en leur adminiſtrant la cõmunion, qui eſtoient, *c'eſt le corps de Chriſt*. Car que ce fuſt la couſtume des Preſtres en l'ancienne Egliſe, de dire aux cõmuniants, lors qu'ils leur bailloient l'Euchariſtie, *c'eſt le corps de Chriſt*, & celle des cõmuniants, de reſpõdre, Amen, c'eſt à dire, il eſt vray, toute l'antiquité le témoigne. S. Clement le premier des autheurs alleguez cy-deſſus par le ſieur du Pleſſis, *Que l'Eueſque liure l'oblation, diſant, c'eſt le corps de Chriſt, & que celuy qui reçoit, die, Amen.* S. Cyrille Hieroſolymitain [c], *Fay ſeruir ta main feneſtre de thróne à ta dextre, comme à*

a *Lib. 6. hiſt. Eccleſ. cap. 35.* Εἶτ' ἀπὸ τούτου φησὶν ἐκεῖνον ἀναγκάζειν τοὺς ἀδρεῖς ἀθυμαίτους λίχνους ὄντας· πίστας γὰρ παρεφέρεσθαι, ἐξορκίσαντα ἕκαστον μύσας, ἐπιλέγειν τοῦτο ἐμοῦ ἀκούειν διὰ τὴν ὁμολογίαν, πῦρ πλαττούσας ἀνθρώπους ἀναγκάζῃ, καταχέαι ἀμφοτέρας χεῖρας τοῦ λαβόντος, ἐμὲ μὴ ἀφεῖς ἐὰν μὴ ὀμόσωσιν ἅπαντα ταῦτα. Τῆς δ' ὁλοσχίνου χρήσασθαι λόγοις, ὁμοῦ μοι μὴ τὸ σῶμα, καὶ τὸ αἷμας τοῦ ἰησοῦ Χριστοῦ, μηδέποτέ με καταλιπεῖν, καὶ ὑποστρέψαι πρὸς Κορνήλιον. Ἐκ τούτου δὲ ἄθλιος ἀνθρώπος οὐ περιμένει τὸ ἐπιτιμηθῆναι, εἰ μὴ πρότερον αὐτὸς καταφάγοι, καὶ ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ, λαμβάνοντα τὸν ἄρτον ἐκεῖνον, τὸ αἷμα τοῦ αὐτοῦ ἀνέξω πρὸς Κορνήλιον, λέγει.

b *Hieron. epiſt 22. contra Luciferianos.* Conteſtantes corpus Dominì & quicquid in Eccleſia ſanctum eſt, nihil mali in ſua fide ſuſpicatos.

c *Cyrill. Hieroſ. catech. myſtag. 5.* Προσκύνησον, καὶ ἐπίστηθι τούτου, τῇ δεξιᾷ σὺ μὲν

celle qui doit receuoir le Roy, & creuſant la paume de ta main, reçoy le corps de Chriſt, diſant, Amen. S. Ambroiſe [a], *Le Preſtre dit, c'eſt le corps de Chriſt, & tu reſponds, Amen, c'eſt à dire, il eſt vray. Que ce que la langue confeſſe, le cœur le croye.* Le Commentaire ſur les Epiſtres de S. Paul, attribué à S. Hieróme [b], *Quand nous prenons le Sacrement, nous ſommes admoneſtez par les Preſtres, que c'eſt le corps & le ſang de Chriſt, afin que nous ne ſoyons point ingrats à ſes bien-faits.* S. Auguſtin [d], *Vous ſçauez, vous autres fideles, (c'eſt à dire, initiez,) quel témoignage vous rendez au ſang que vous auez pris: Certes vous reſpondez, Amen.* Et la liturgie des Ethiopiens, ſeparez de noſtre communion, il y a plus d'onze cents ans: *Cecy,* dit le Preſtre communiant, *eſt vrayement le corps & vrayement le ſang d'Emanuel noſtre Dieu, Amen: Ie le croy, ie le croy, ie le croy depuis maintenant iuſques à iamais, Amen. Ceſtuy-cy eſt le corps, & ceſtuy-cy eſt le ſang de noſtre Seigneur & Sauueur Ieſus Chriſt, lequel tant l'vn que l'autre il a pris de la ſaincte & immaculée Vierge Marie noſtre Dame, &c. Amen. Ie le croy, ie le croy, ie le croy, depuis maintenant iuſqu'à iamais, Amen.* Et vn peu au deſſous: *Apres que le Preſtre a pris le corps de Chriſt, il le baille au peuple à quiconque veut, diſant ainſi, Ceſtuy-cy eſt le pain de vie qui eſt deſcendu du Ciel, Ceſtuy-cy eſt vrayement le corps d'Emanuel noſtre Dieu: Et ceux qui le prennent diſent, Amen. Et ſemblablement le Diacre leur donne le Calice, diſant ainſi, Cecy eſt le calice de vie qui eſt deſcendu du Ciel, ceſtuy-cy eſt le venerable ſang de Chriſt; Et ceux qui le boiuent, diſent ainſi, Amen. Ie le croy, &c.* A quoy, afin de ne nous contenter point des ſeules paroles alleguées par Euſebe, nous ajouſterons encore les paroles alleguées d'Euſebe meſme; & ce par S. Iean Damaſcene, en ces mots [d], *Pluſieurs pecheurs eſtants Preſtres, operent aux miniſteres ſacrez: Et Dieu ne les reiette point, mais par le S. Eſprit conſacre les dons propoſez, & le pain eſt faict le precieux corps du Seigneur; & le breuuage, le precieux ſang du Seigneur.* Par où Euſebe témoigne manifeſtement que ce qu'il en auoit parlé moins clairement & complettement, en ces diſputes contre les Iuifs, c'eſtoit pour ne leur trahir point le ſecret de l'Egliſe, lequel il eſtoit defendu de découurir, non ſeulement à toutes ſortes d'infideles, tant Iuifs, que payens, mais meſmes aux Catechumenes; comme il appert par l'adiuration que S. Cyrille autheur du meſme ſiecle d'Euſebe, a mis au front de ſes catecheſes; qui eſt telle; [e] *Ces catecheſes des illuminez, c'eſt à dire, baptizez, baille-les à lire à ceux qui viennent au bapteſme & aux perſonnes déja fidelles qui ont le bapteſme: mais aux Catechumenes, & à ceux qui ne ſont point Chreſtiens, ne les leur baille point, autrement tu en rendras compte deuant Dieu.* Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis nous obiecte, que nos Docteurs n'ont point faict de conſcience de tourner au Canon du Concile de Nicée, ἁπλῶς, *non ſanglamment*, il y a eſté reſpondu ſur le lieu.

λούμεν βαπτίσμα ἐπὶ ἀφέσει, καὶ πνεύματος ἁγίου παράκλησιν, ἄκρον τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ, ἁγιασμοῦ, ἀμήν.

a *Ambroſ. de Sacr. l. 4. c. 5.* Dicit tibi ſacerdos, Corpus Chriſti, Et tu dicis, Amen, hoc eſt, verum. Quod confitetur lingua, teneat affectus.

b *Hieron. in epiſt. 1. ad Cor. cap. 11.* Cùm accipimus, à Sacerdotibus commonemur, quia corpus & ſanguis eſt Chriſti, vt beneficij eius non exiſtamus ingrati.

c *Auguſt. de verbis Apoſt. ſerm. 29.* Noſtis fideles quale teſtimonium perhibeatis ſanguini quem accepiſtis: certè enim dicitis, Amen.

d *Lib. 4. Orth. fid. cap. 14.*

e *Cyril. Hieroſ. in Præf. Catech.* Τοῖς τῶν φωτιζομένων κατηχήσεις παύσας τοῖς μὴ τῷ βαπτίσματι τεθησαυρισμένοις, & τοῖς τὸν λύχνον ἔχουσιν ἤδη πίστεως εἰς ἀκήκοσιν παρηχήσεις, μὴ δῷς τι σαυτὸν, μάτην κατηχούμενοι, μήτ' ἄλλως πού μὲ οὖσι Χριστιανῷ· ἐπὶ τῷ κυρίῳ λόγον δώσεις.

SAINCT GREGOIRE DE NAZIANZE, AVTHEVR XVIII.

CHAPITRE I.

S. Gregoire de Nazianze contemporain de S. Baſile. Pag. 796.

LE dix-huictiéme autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt S.Gregoire de Nazianze, dont il produit trois paſſages. Le premier, eſt tiré de la ſeconde oraiſon de la Paſque, où le texte porte, *Sans confuſion & ſans doute, mange le corps & boy le ſang,* &c. *ne décroyant point les paroles de la chair, & ne t offenſant point de celles de la paſſion.* Par leſquels mots S.Gregoire de Nazianze compare le baſton que les Iſraëlites tenoient en leur main, pendant qu'ils mangeoient l'Agneau Paſchal, auec la foy dont nous deuons eſtre appuyez, en mangeant le vray Agneau de Dieu, en noſtre Paſque, ſans douter de ſa chair & de ſon ſang, & ſans auoir honte de ſa paſſion, qui eſt cela meſme que S.Leon premier diſoit en ces termes: *Vous deuez communiquer de telle ſorte à la ſacrée table, que vous ne doutiez aucunement de la verité du corps & du ſang de Chriſt: car cela eſt pris de la bouche, qui eſt creu de la foy.* Mais pour ce que le ſieur du Pleſſis cite ce paſſage, pluſtoſt pour ſ'en defendre que pour en aſſaillir, ie le laiſſeray ſans reſponſe, & paſſeray au ſuiuant.

Serm. 6. de ieiu. 7. menſis.

CHAP. II. LE ſecond paſſage donc que le ſieur du Pleſſis produit de ceſt autheur, eſt pris de la meſme piece, & cité par luy en ces mots: *Certes ſoyons faicts participants de la Paſque, & toutefois encore ſpirituellement, encore que ceſte Paſque ſoit plus manifeſte que l'ancienne: Car la Paſque de la loy, ie le dy hardiment, eſtoit vne plus obſcure figure d'vne figure.* Or ſont ces mots mutilez & corrompus: Car voicy la teneur du texte; *Nous ſerons faicts participants du Paſque, & toutefois encore figurement; combien que ce Paſque ſoit plus manifeſte que l'ancien: Car le Paſque de la Loy, i'oſe le dire, c'eſtoit vne figure plus obſcure d'vne figure: mais dans peu de iours nous en ſerons faicts participants plus purement & parfaictement, aſçauoir, quand le Fils de Dieu le boira nouueau auec nous au regne de ſon Pere.* Par leſquelles paroles S.Gregoire veut dire, que comme le feſtin que les Iuifs faiſoiét de l'Agneau Paſchal, eſtoit figure du feſtin que noſtre Seigneur nous deuoit faire de ſon corps en l'Euchariſtie; ainſi le feſtin que noſtre Seigneur nous fait de ſon corps en l'Euchariſtie, eſt figure du feſtin qu'il nous fera au Ciel de ſa Diuinité. Le ſieur du Pleſſis eclipſe la derniere clauſe du paſſage, qui eſt: *Mais dans peu de iours nous en ſerons faicts participants plus purement & parfaittement, aſçauoir, quand le Fils de Dieu le boira nouueau auec nous au regne de ſon Pere:* afin de diſſimuler

diſſimuler, au regard dequoy ſainct Gregoire de Naziãze veut que noſtre Paſque puiſſe eſtre appellé, figure, aſçauoir au regard de la ioüyſſance manifeſte que nous aurons en l'autre ſiecle, de la viſion de Chriſt ſelon ſa diuinité. Et au lieu de, *figurément*, le ſieur du Pleſſis ſuppoſe, *ſpirituellement*, afin d'inſinuer que l'Autheur veut faire oppoſition entre, *ſpirituellement*, & *reellement* : au lieu qu'il fait oppoſition entre, *figurément*, & *manifeſtement*, ou, *à découuert*. Mais laiſſons là la fauſſeté, & venons à la conſequence. Le ſieur du Pleſſis infere donc de ce paſſage: *Ergo noſtre Paſque eſt encore figure.* Et qui en doute, ſoit que nous prenions le mot, *Paſque*, pour le feſtin de la Paſque, ſoit que nous le prenions pour la feſte de la Paſque? Car premierement quant au feſtin de la Paſque, qui doute que la Paſque, ou feſtin ſacré que nous faiſons icy bas du corps & du ſang de Chriſt, ſous les eſpeces du pain & du vin, ne ſoit figure du Paſque, ou banquet celeſte que noſtre Seigneur nous fera luy-meſme là haut de ſa diuinité, lors qu'il accomplira ceſte promeſſe; *Comme mon Pere m'a diſpoſé le Royaume, ainſi ie le vous diſpoſe, afin que vous mangiez & beuuiez à ma table en mon regne?* *Luc. 22.* C'eſt à dire, qui doute que la participation que nous auons au corps & au ſang de Chriſt en ceſte vie, ſous le voile du Sacrement, ne ſoit figure de la participation nuë & découuerte de ſa diuinité, que nous aurons au Ciel, quand nous mangerons là haut le pain des Anges en ſa nature ſuperieure, par la reception immediate, non de l'eſpece, mais de l'eſſence de ſa diuinité en nos ames, lequel nous mangeons icy bas en ſa nature inferieure, par la reception de ſon corps en nos corps? Sainct Cyprian ne dit-il pas [a], *Nous mangeons maintenant en terre ſous le Sacrement, le pain des Anges, & mangerons le meſme ſans Sacrement plus manifeſtement és Cieux?* Et ſainct Auguſtin n'adiouſte-t'il pas [b], *Le dernier enuoy de la Colombe ſignifie la fin du ſiecle, quand le repos ſera octroyé aux Saincts, non plus au Sacrement d'eſperance, par lequel en ce temps preſent l'Egliſe eſt conſacrée, pendant que ce qui eſt ſorty du coſté de Chriſt, eſt beu, mais ja lors en la meſme perfection du ſalut eternel, quand le regne ſera liuré à Dieu le Pere: afin qu'en ceſte claire contemplation de l'immuable verité, nous n'ayons plus beſoin d'aucuns myſteres corporels?* Et ſainct Damaſcene ne dit-il pas [c], *Les Sacrements de l'Euchariſtie ſont appellez figures des choſes futures, non qu'ils ne ſoient vrayement le corps & le ſang de Chriſt, mais pource que nous ſommes maintenant faicts participants de la diuinité de Chriſt par eux; & lors nous participerons à la meſme diuinité intellectuellement, & par la ſeule viſion?* Et Maximus expoſiteur Grec de la Liturgie, n'eſcrit-il pas [d], *que la participation que nous auons au Sacrement viuifiant, ſignifie la participation que*

a *Cypr. ſine Carthag. ſine alius eiuſdē nominis & temporis, in tract. de Cœna Domini, ad Corn. Pap.*

b *Auguſt. cõtra Fauſt. lib. 12.*

c αὐτίτυπα γὰρ τῶν μελλόντων λέγονται, οὐχ ὡς μὴ ὄντα ἀληθῶς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ, ἀλλὰ ὅτι μὲ ἃ αὐτῶν μετέχομεν τῆς Χριστοῦ θεότητος, τὰ μὲν τανῦν, διὰ πίστεως τῆς θείας. *Damaſc. de fid. lib. 4. c. 14.*

d *Maxim. in expoſ. Liturg. c. 25.* ἡ τῶν θείων ἐν ζωοποιῶν. *Voyez cy-deſſus, p. 160.*

nous aurons en l'autre ſiecle, à la ſimilitude & identité des conditions glorieuſes du corps de Chriſt; & la Deïformité & Deïfication, c'eſt à dire, *vnion & conionction des bien heureux auec la diuinité?* Et Euſebe, mal nommé Emiſſene, ne crie-t'il pas: *Le premier tabernacle eſt la Synagogue, le ſecond l'Egliſe, le troiſiéme le Ciel. Le premier fut en ombre & en figure, le ſecond en figure & en verité, & le troiſiéme en ſeule verité?* Et Algerus ne proteſte-t'il pas, *qu'il y a ceſte difference entre les myſteres de la Loy, & ceux de la grace, & ceux de la gloire; que les myſteres de la Loy eſtoient figure, & non verité: les myſteres de la grace, ſont figure & verité: & les myſteres de la gloire ſeront verité ſans figure?* Et ſainct Thomas apres luy ne remarque-t'il pas que le temple auoit deux voiles, l'vn externe, & l'autre interne: l'vn qui fut rompu à la paſſion, & l'autre qui demeura entier: Et que la rupture de l'externe ſignifioit la reuelation des myſteres de l'Egliſe, auparauant cachez ſous les figures de la Loy: Et que la conſeruation de l'interne ſignifioit que les myſteres celeſtes, c'eſt à dire, les myſteres de la gloire, demeuroient encore voilez? Et nous-meſmes ne repetõs nous pas tous les ans ceſte oraiſon en la poſt cõmunion de la feſte du corps de Chriſt, feſte neantmoins expreſſément inſtituée pour celebrer la realité du Sacrement; *Donne, Seigneur, que nous ſoyons remplis de la fruition eternelle de ta diuinité, laquelle la perception temporelle de ton precieux corps & ſang prefigure?* Et le propre commentateur Grec de ſainct Gregoire de Nazianze, Nicetas Serronien n'eſcrit-il pas ſur ce paſſage: *Noſtre Paſque auſſi peut eſtre dict figure du Paſque à venir, pource que pendant que nous reſidons en ce monde, nous ſommes encore groſſierement participans de Chriſt, aſçauoir par ſa ſaincte chair: mais là, plus abondamment & parfaittement; aſçauoir par la participation immediate de ſa diuinité?* Que ſi l'on ayme mieux interpreter le mot, *Paſque*, de la feſte de la Paſque, comme c'eſt vne des expoſitions que Nicetas y apporte par alternatiue, en ces mots; *Nous celebrons encore en eſperance la feſte de noſtre reſurrection: mais lors nous la celebrerons elle-meſme;* Quelle difficulté y aura-t'il d'expliquer ce lieu par cét autre lieu du meſme ſainct Gregoire de Nazianze, en l'Epiſtre à Helladius: *Ie ſçay que le ſacré iour de la Paſque eſt vne myſtagogie des biens de là haut, eſtant vne feſte de paſſage? Car la feſte & ſolemnité que nous faiſons en ce monde, du iour de la reſurrection de noſtre Seigneur, & de ſon paſſage de la corruptibilité à l'incorruptibilité, n'eſt ce pas vne figure de l'alegreſſe & de la feſte que nous ferons au Ciel, de noſtre reſurrection, & de noſtre paſſage de la corruption à l'incorruptibilité?*

Homil. in Sabb. poſt. 1. Domin. quadrag.

Alg. de Sacram. altar.

D. Thom. in Matth. c. 27.

Poſt. comm. Feſt. corp. Chriſt.

Nicet. Serm. in 2. Orat Gregor. Nazianz. de Paſch.

τὸ γὰρ ἁγίας τῆς ἡμέρας ἐκείνης εἰς τὰ κατωτέρω μέρη, καὶ ἀπὸ τῶν ἐνταῦθα εἰς ἄνω μετάστασιν, ἑορτὴν οὖσαν διαβατήριον. *Gregor. Naz. ep. ad Hellad. 2.*

CHAP. III. *III. paſſage de S. Gregoire de Naz.*

Le troiſiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis produit de cét Autheur, eſt pris de l'oraiſon du Bapteſme, & rapporté par luy, en ces mots: *Reuere la table myſtique, à laquelle tu és approché; Sois émeu*

de ce pain que tu as participé, de ceſte couppe que tu as priſe quand tu as eſté conſacré par les paſſions du Seigneur, ne ſe ſouuenant pas que les Peres vſent ſouuent du mot, myſtique, pour ſignifier vne action admirable & incomprehenſible: Comme quand le meſme ſainct Gregoire de Nazianze dit que Dieu a lié l'ame auec le corps par des liens myſtiques; & que le mot, *pain*, ne ſignifie pas touſiours parmy eux le pain terreſtre & corruptible. Mais il vaut mieux ouïr les paroles entieres de l'Autheur. Il y a donc dans le texte, [a] *Vn pauure ayant beſoin de pain & de breuuage, vn autre Lazare poſſible git-il courbé deuant ta porte: Que ceſte table myſtique te rende confus, ce pain dont tu as participé, ce calice auquel tu as communié, eſtant initié à la paſſion de Chriſt.* Le ſieur du Pleſſis coupe la teſte à ce paſſage, afin d'empeſcher que la clauſe qu'il en cite, ne s'entende par la liaiſon qu'elle a auec la precedente. Et d'ailleurs diſſimule que ces paroles ſont priſes d'vn œuure où il n'eſtoit pas licite d'exprimer à découuert la verité & inregrité de la doctrine de l'Euchariſtie, aſçauoir d'vn œuure addreſſé aux non baptiſez & non initiez, comme il appert par la piece meſme, car voicy le langage qu'il leur tient: *Auancez-vous*, dit il, *de paruenir à ce bien, & vous propoſez deux ſortes de combats: l'vn, pour vous repurger ſoigneuſement vous-meſmes auant le bapteſme; l'autre, pour conſeruer le bapteſme.* Et puis leur ayant donné la regle pour ſe preparer auant que de le receuoir, il paſſe à leur donner la regle pour les conſeruer apres qu'ils l'auront receu, & à l'heure transformant ſa parole de futur en preterit, parle à eux comme s'ils eſtoient au temps pour lequel il leur donne ceſte ſeconde regle: [b] *Vn excellent ayde*, dit-il, *pour obtenir ce que tu deſires, ſont les veilles, les ieuſnes, &c. les diſtributions de tes biens aux indigents: Que cela meſme te ſerue de conſeruatif & de tribut de gratitude de ce que tu as obtenu*, &c. Et pourtant vers la fin de l'œuure il conclud ſon diſcours par ces mots, qui monſtrent qu'il les auoit traittez iuſques alors comme non encore initiez: *Tu as*, dit-il, *du myſtere les choſes qu'il eſt licite de porter dehors, & qu'il n'eſt point neceſſaire de tenir celées aux oreilles du vulgaire; les autres choſes, auec l'ayde de la Trinité, tu les apprendras dedans, leſquelles tu tiendras occultes en toy meſme, comme ſeellées auec le cachet.* Ce que Nicetas commentateur Grec, de ces paroles de ſainct Gregoire de Nazianze, paraphraſe ainſi: [c] *Ce ſont là les choſes qu'il eſt permis de porter hors du myſtere de noſtre foy: Les autres qui ſont plus occultes & plus myſtiques, tu les apprendras dedans l'Egliſe, apres le bapteſme: & celles-la meſmes tu les tiendras cachées & celées aux prophanes, & les garderas inuiolées comme les choſes ſeellées & cachettées.* D'où il reſulte combien le ſieur du Pleſſis s'eſt mal addreſſé à ceſte piece, pour apprendre de là

a *Gregor. orat. 40. de Baptiſmo, pag. 660.* πίνε περοπλῶν, μεθύσθητι πίνων ἀμέτρως, πόσον ἐπιθύμησας, λέγω δὲ τῶν ἀγαθῶν τῶν ἐκεῖ· πτωχὸς ἐπὶ πύλαις ὁ Λάζαρος ἴσως τῆς ἄνω τῆς σῆς πύλης περιεργάζεται, αἰδέσθητι τὸν μυστικὸν τράπεζαν, ἣ περιέστηκε, τὸν ἄρτον, οὗ μετέλαβες, τὸ ποτήριον, οὗ ἐκοινώνησας, τοῦ Χριστοῦ παθῶν τὰ σύμβολα.

b *Ibidem.* καλὸν σοι βοήθημα, πρὸς τὸ τυχεῖν ὧν βούλησαι, ἀγρυπνίαι, νηστεῖαι, χαμεύναι, περίλυπαι, δάκρυα, εἰλικρινῆ, τὰ διανέμων μαθήματα. τοῦτό σοι ἡμῖν δὸς ὧν πέπρακας ἀλλοτρίοις τὰ ἄμεμπτα ἡμῖν φυλακτήρια. ἔχε τὰ μυστήρια τὰ ἔνδοθεν, καὶ τοῖς ἔξω πολλὰ αἰνιγμῶν τὰ κρύπτου· τὰ δ' ἄλλα ἅπερ μαθὼν, ἐν τείχεσι χαλιζόμενος, ἐν πρώτοις ἔσῃ σεαυτοῦ πραγμάτων κρατούμενος.

c *Nicetas in S. Gregor. ex mſſ. Reg.* τοῦτο μὲν δὴ τὰ περὶ τοὺς πολλοὺς ἔκφορα τοῦ μυστηρίου τῆς καθ' ἡμᾶς πίστεως· τὰ δὲ μυστικώτερα, ἔσω μαθήσῃ τῆς ἐκκλησίας μετὰ τὸ βάπτισμα, ἃ ἔχῃ ἐν τοῖς ἀμύητοις, ἐν ἀσύλῳ φυλακῇ, ὥσπερ τὰ σφραγῖδι σημηνάμενα.

l'exacte & manifeſte creance de ſainct Gregoire de Nazianze ſur le faict de l'Euchariſtie, puis qu'il fait luy-meſme profeſſion vers la fin de ceſte oraiſon, de n'y auoir riẽ dict qui ne peuſt eſtre diuulgué, tãt aux Catechumenes qu'aux infideles: Et au contraire proteſte auec tous les autres Peres, que la doctrine du myſtere de l'Euchariſtie, & la cognoiſſance qui s'en donnoit aux Neophytes incontinent apres qu'ils auoient eſté baptiſez, deuoit demeurer cloſe & celée tant aux Catechumenes qu'aux Infidelles, & ne ſortir point hors de la ſocieté de ceux qui eſtoient incorporez en l'Egliſe par le Bapteſme. Neantmoins encore qu'en ce paſſage, la verité du corps & du ſang de Chriſt ſoit deguiſée & diſſimulée ſous les mots ambigus de pain & de breuuage, pour éluder la curioſité des Catechumenes, ou euiter la deriſion des infidelles: toutesfois elle n'y eſt pas tellement offuſquée, qu'à ceux qui ſont initiez aux myſteres, & entendent le chiffre & les enigmes de l'Egliſe, lors qu'elle eſt cõtrainte de parler de ſes ſecrets deuãt les infidelles, il ne leur ſoit fort facile de cõprendre que S. Gregoire de Nazianze, par ce pain & ce breuuage, auquel nous participõs apres le Bapteſme, n'entẽd pas le pain & breuuage corruptible, ains le pain, dont il dit luy-meſme ailleurs: *Il a eu faim, mais il a nourry les milliers d'hommes: Mais il eſt le pain vital & celeſte*: Et en l'oraiſon precedente: *La manne eſtoit la figure du pain de vie, & le breuuage du diuin breuuage*. Car à cauſe dequoy, quãd nous voyõs à noſtre porte quelque pauure ayant beſoin de pain & de breuuage, nous ſommer, que ceſte ſacrée table, & ce pain que nous auons participé, & ce calice auquel nous auõs communié, *nous confonde, ou nous face honte*; Si par le pain, il veut entẽdre le pain de paſte & de farine, & non le pain viuifique & incorruptible? Ce mot, *confondre*, ou *faire honte*, n'infere-t'il pas vn argument de plus à moins, & ne montre t'il pas que l'exemple qui eſt allegué pour cauſer en nous ceſte confuſion & ceſte honte, eſt trop plus grand que l'action pour laquelle il eſt allegué, & que les termes de la comparaiſon ſont entierement inegaux & diſproportionnez? Et dõc qu'il ne nous veut pas rendre confus par la conference de la largeſſe du pain corruptible, mais par la conference de la largeſſe du pain incorruptible, auec la largeſſe du pain corruptible? Car que le mot Grec ſignifie là, *eſtre confondu*, ou *receuoir honte*, ou, comme Billius l'a tourné, *eſtre ému*, & non cõme Bilibaldus l'a traduit, *venerer*; outre la ſuitte du texte, la repetition du meſme mot, en ceſte clauſe, *Quelqu'vn couuert de playes giſt-il deuant toy? que ta gueriſon & les playes deſquelles tu as eſté deliuré te confondent*, le declare; ne nous eſtant pas commandé de veneter nos pechez, qui ſont les playes dont nous auons eſté deliurez. Et partant à qui ne reſte t'il manifeſte, que l'intention de l'autheur eſt de dire que quand nous voyons des pauures giſants deuant nous

Gregor. orat. 35. de Filio 1. p. 575. εἰπέτω, ἀπ' ἐξηρτημένου χειμάῤῥου, ἀπ' ὄρους ὑπὲρ ζοφώδους, καὶ νεφέλης· ἰδίωσον, ἀπ' ἰδίων, ὡς ἀληθῶς ἐγκέντρου πρὸς με, καὶ σπίνου.

Gregor. de Baptiſmo p. 660. ἐρώτων πρόκειται ἢ τραυμάτων, ἃ σὺ ἰάσω ἰδίοις αἱμάτων. Ἢ τὸ τραῦμα, ὃν οὐ χεῖρες ἀλλ' ἁμαρτίαι.

diſetteux de pain & de breuuage, c'eſt non le pain corruptible, duquel noſtre Seigneur ne nous fait pas vne plus ſpeciale largeſſe en l'Euchariſtie qu'ẽ nos autres repas, ains le dõne là beaucoup moins euidemmẽt, & qu'en la multiplication miraculeuſe des cinq pains, & qu'en nos moiſſons ordinaires & annuelles, voire au contraire ſemble le receuoir là de nous: Car les fidelles l'ayãs receu autre part de Dieu, le donnent là pour eſtre offert à Dieu, & faict ſuiect de diſtribution aux communiants; ny ne nous le diſtribuë pas en telle quantité qu'il puiſſe ſeruir d'exemple de l'aumoſne que nous deuõs faire aux pauures: Car comme dit le Concile de Nicée, *Nous en prenons peu, pour monſtrer que ce n'eſt pas afin de nous remplir, mais de nous ſanctifier.* A qui, di je, ne reſte-t'il manifeſte qu'en ceſte occaſion là, c'eſt non le pain terreſtre donné en l'Euchariſtie, qui nous doit remplir de confuſion & de honte, mais le pain celeſte, diuin & incorruptible? Et que le ſens de ce paſſage eſt, la table de l'Euchariſtie, en laquelle Chriſt nous eſt ſi liberal que de nous donner pour aliment de vie eternelle la ſubſtance de ſon propre corps, qui eſt le vray pain celeſte & incorruptible; nous doit remplir de confuſion & de honte, ſi nous ne donnons pas ſeulement aux pauures noſtre pain terreſtre & corruptible?

Concil. Nicen. in Diatypo. Voyez cy-deſſus, page 251.

Le quatriéme paſſage de S. Gregoire de Nazianze, eſt pris de l'oraiſon ſur les funerailles de ſa ſœur Gorgonia, où il dit, deſcriuant l'hiſtoire de la gueriſon d'vne ſienne longue & prodigieuſe maladie d'ébullition de ſang: *Deſeſperée de tous autres aydes, elle recourut au ſouuerain medecin de tous, & épiant la ſolitude de la nuict, pendant que ſon mal luy donnoit vn peu de tréue, elle s'alla proſterner auec la foy, deuant l'Autel, & reclamant à hauſte voix celuy qui eſt honoré deſſus, &c. imita la femme qui fut étanchée du flux de ſang par le bord du veſtement de Chriſt: Et comment cela? Appuyant ſa teſte contre l'Autel, auec pareils cris & auec larmes abondantes, à l'exemple de celle qui arrouſa autresfois les pieds de Chriſt, & menaçant de n'en partir point qu'elle n'euſt obtenu gueriſon, & puis apres oignant tout ſon corps de ceſt onguent pris d'elle meſme, & ſi ſa main auoit, où que ce fuſt, theſaurizé quelque choſe des antitypes du precieux corps ou ſang, le meſlant auec ſes larmes, ô miracle! elle s'en retourna ſubitement ioüyſſante de ſanté.* Deſquelles paroles le ſieur du Pleſſis cite ſeulement ceſte clauſe, *Si ſa main auoit quelque part ſerré quelque choſe des antitypes du precieux corps ou ſang*, deſpoüillée de tout ce qui ſuit & precede; & en infere deux concluſions: La premiere, que les Sacrements de l'Euchariſtie ſont encore apres la conſecration appellez antitypes, c'eſt à dire,

IV. paſſage de S. Gregoire, pag. 186. orat. 11. de Gorgonia. πάντων ἀπηγορευκότων τὴν ἄλλων, ἐπὶ τὸν πάντων ἰατρὸν καταφεύγει, καὶ τυχὸν ἀνέσεως παρούσης, μικρὸν ὑφεῖσαν αὐτῇ τῆς νόσου, τῷ δυναστείῳ προσπίπτει μὲν τοῖς πίστως, καὶ τὸν ἴσον αὐτῷ ἀναβοᾷ κλαυθμὸν μιγνῦσα τοῖς δάκρυσι, καὶ πάσης τῆς κλίνης, καὶ πάντων αὐτὸν τὸν πόνον δυνάμενον ἰᾶσθαι μισήσασα. &c. μιμεῖται τὴν τῆς πρακτίδος Χριστοῦ ξυρήσασα πηγὴν αἱμάτων. καὶ εἰ ποῦ τι τοῦ δυναστείου τὸν κρυφίως ἑαυτῇ προσῳκείωτο αὐτῶν, ἢ τῆς ὑπτιώσης τοῦ ἁγίου τὸ ἀντίτυπον τοῦ ἁγίου αἵματος ἢ σώματος ἐθήκατο ἐν τοῖς δάκρυσι τῆς ἐπιστάσης.

μὴ τὴν βοῦς, ἢ ἄκυρον τῶν πλουσίων, ὑπὲρ ἧς πάλαι τοῖς πόδας Χριστοῦ καταβρέχουσα, καὶ μὴ φείσηται μύρου πολυτελοῦς, ἵνα τῷ περιαυτῆς φαρμάκῳ τούτῳ τὸ ζῶον πᾶν ὑπαλείψουσα, καὶ ἐκ τοῦ ἢ τὸ αἷμα τοῦ ἁγίου αἵματος ἢ τοῦ σώματος ἢ χεὶρ ὑποκύσεως, ἢ καθαμιγοῦσα τοῖς δάκρυσι, ὦ τοῦ θαύματος, ἀπελθὸν ἐπιστάσης.

figures: La ſeconde, que les Peres ne croyoient pas que ce fuſt le corps & le ſang de Chriſt, puis qu'ils permettoient aux femmes de les toucher ainſi de leurs mains, de les promener & tracaſſer ainſi par leurs maiſons. Or quand ie demanderois au ſieur du Pleſſis par quelle preuue il luy apparoit que ſainct Gregoire de Naziãze parle là des antitypes apres la conſecration, il luy ſeroit parauenture mal-aiſé de me reſpondre: Car cõment eſt-ce que Gorgonia pouuoit auoir ſerré les antitypes du ſang ja conſacrez, veu que l'eſpece du pain ſe donnoit bien aux communiants en leurs mains propres, & ſe pouuoit porter & reſeruer par eux en leurs maiſons, mais non l'eſpece du vin, laquelle tant s'en faut que les femmes peuſſent emporter & conſeruer chez elles, qu'il n'eſtoit pas ſeulement permis aux Laïques lors qu'ils communioient au Sacrement du ſang, de toucher le calice, & n'eſt à dire, que l'eſpece du pain eſt appellé là antitype du corps & du ſang, conioinctement: Car il y a par diſionctiue, *du corps ou du ſang*: Au moyen dequoy il appert qu'il parle des antitypes du ſang diſtincts d'auec ceux du corps. Or ceux la, commẽt eſt ce que Gorgonia les pouuoit auoir ſerrez, veu qu'il n'eſtoit pas ſeulement licite aux Laïques de toucher le calice? Et d'autant moins à elle, qui n'eſtant point baptiſée, ains ſeulement Catechumene, n'auoit peu encore eſtre admiſe à la communion; ſi ce n'eſt que par les antitypes on entende le pain & le vin non encore conſacrez, & faicts le corps & le sãg de Chriſt, mais propoſez pour eſtre conſacrez, & par ceſte propoſition, comme il a eſté veu cy-deſſus, faicts déja figures du corps & du ſang de Chriſt? Car quãt à ce qu'elle s'approcha de l'Autel, contre la couſtume des femmes, en l'ancienne Egliſe, ce fut comme à la derobée, & ayant eſpié l'obſcurité & la ſolitude de la nuict, & l'heure qu'il n'y auoit perſonne en garde. Mais ie veux que ſainct Gregoire de Nazianze parle des antitypes déja conſacrez; n'a-t'il pas déja eſté ſuffiſamment monſtré cy-deſſus, que le mot *antitype*, a pluſieurs autres vſages que celuy de ſimple figure, & qu'il ſignifie ſouuentesfois la cõmunication que vne choſe donne de ſon eſſence à vne autre, non par forme de diuiſion, comme l'eau communique ſa ſubſtance aux patterres, mais par forme d'impreſſion, c'eſt à dire, ſans ſe diuiſer, comme le feu communique ſon eſſence aux matieres combuſtibles, & comme le cachet communique toute ſon eſſence, qui n'eſt ny l'or ny l'argent, mais le charactere imprimant, au charactere imprimé? Auquel ſens le meſme ſainct Gregoire de Nazianze enſeigne que le fils, voire ſelon l'eſſence diuine, eſt le type du Pere, & le Pere l'archetype du Fils, daurant, dit-il, que la condition des choſes ſimples n'eſt point d'eſtre en partie ſemblables, mais d'eſtre le tout type du tout. Et auquel ſens Eutychius, rapporté par Nicetas, dit que le corps de Chriſt

en l'Euchariſtie ſe trouue tout entier dans tous les antitypes: Et auquel ſens, Helias de Crete, commentateur Grec du meſme S. Gregoire de Nazianze, dit; *Il faut ſçauoir que par le mot, antitypes, il entend iſotypes, ce qui eſt frequent & parmy les autheurs prophanes, & parmy nos diuins Docteurs.* Et puis quād antitype & figure ſignifieroient là abſolument vne meſme choſe, n'auons-nous pas déja rapporté tant de fois que le Sacrement de l'Euchariſtie a deux natures: l'vne externe, accidentale, & viſible: l'autre interne, eſſentielle, & inuiſible? & que ſelon l'vne, il eſt figure; & ſelon l'autre, verité? ſuiuant ces mots de ſainct Hilaire, allegué cy-deſſus par le ſieur du Pleſſis: *Le corps de Chriſt que l'on prend à l'Autel, eſt figure, entant qu'il ſemble pain & vin exterieurement; & verité, entant qu'il eſt creu vrayement corps & ſang interieurement.* Et ſuiuant ceux cy de Paſchaſius; *Ce Sacrement eſt à bon droict appellé verité & figure, eſtant cela figure & characte're de la verité, qui eſt ſenty exterieurement: & verité, tout ce qui eſt legitimement creu ou entendu de ce myſtere interieurement.* Quelle merueille eſt-ce donc que les Peres appellent l'Euchariſtie, tantoſt de la part de la nature externe & viſible, ſelon laquelle elle eſt figure, & non choſe; tantoſt de la part de la nature interne & inuiſible, ſelon laquelle elle eſt choſe, & non figure: ſans toutesfois déroger à la verité de l'vne par l'appellation de l'autre? Non plus que quand ſainct Pierre appelle noſtre Seigneur, *homme éleu de Dieu*; ou que ſainct Paul l'appelle, *Image de Dieu inuiſible, & figure de la ſubſtance du Pere*; Ils ne veulent pas pour cela luy dénier le tiltre & la verité de Dieu. Gaudentius contemporain de ſainct Gregoire de Nazianze, ne dit-il pas biē, qu'en ce que le pain eſt faict de pluſieurs grains reduicts en farine, & aſſemblé par l'eau, & conſommé par le feu, la figure du corps de Chriſt y eſt à bon droict cōſtituée, lequel ayant eſté pris de la multitude du genre humain, eſt deſcendu en l'eau du bapteſme, & en eſt ſorty remply & conſommé du feu du S. Eſprit: Et pour cela laiſſe-t'il de dire; *Le meſme Createur & Seigneur des natures, qui produit de la terre le pain, du pain derechef, pource qu'il le peut & l'a promis, fait ſon propre corps: Et luy-meſme qui de l'eau a faict le vin, du vin fait auſſi ſon ſang.* Et derechef: *Quand noſtre Seigneur donna le pain & le vin conſacrez à ſes Diſciples, il leur dit; Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang. Croyons ie vous prie à celuy à qui nous auons creu, la verité ne ſçait que c'eſt que de menſonge.* Et vn peu apres, faiſant alluſion aux loix de l'Agneau Paſchal; *Croyons entierement toutes les choſes ainſi qu'elles nous ont eſté baillées, ne briſants point ſes os tres-ſolides, Cecy eſt mon corps.* Que ſi cela a eſté licite à Gaudentius, & aux autres Peres, aſçauoir d'appeller l'Euchariſtie, figure du corps de Chriſt, meſmes en leurs catecheſes & inſtructions ſacramentales, où il leur eſtoit defendu d'admettre pour auditeurs aucunes perſonnes non

Hilar. de Conſecr. Diſt. 2. can. Corpus Chriſti 79.

Paſchaſ. lib. de corpore & ſang. Dom. cap. 4.

1. Petr. 2. 4.

Hebr. 1. 3.

Gaudent. Brix. tract. 2. de ratione ſacramentor. Ipſe igitur naturarū creator & dominus, qui producit de terra panem; de pane rurſus, quia & poteſt, & promiſit, efficit proprium corpus: & qui de aqua vinum fecit, & de vino ſanguinē ſuum, &c. Nam cùm panem cōfectatum, & vinum diſcipulis ſuis potrigeret, ſic ait: Hoc eſt corpus meum, Hic eſt ſāguis meus. Credamus, cui credimus, neſcit mēdacium veritas.

initiées, sãs pour cela rabbattre rien de la reelle verité du corps sous les especes: combien plus aura-t'il esté licite à sainct Gregoire de Nazianze de faire le mesme, non seulement en vne oraison funebre où assistoient tous sortes d'auditeurs, tant initiez que non initiez, & où par consequent il n'estoit pas permis de descouurir le secret des mysteres de l'Eglise, mais mesme en vne histoire laquelle il dit qu'il recite, afin qu'elle soit publiée & aux fidelles, & aux infidelles. Car voicy ce qu'il adiouste incontinent apres; *Ie n'eusse pas diuulgué ceste histoire, si ie n'eusse faict conscïẽce de m'abstenir de publier vn si grand miracle tant aux fidelles, qu'aux infidelles.* Le Synode d'Alexandrie rapporté par sainct Athanase [a], crie; *Il n'est pas licite de reueler les mysteres aux Payens, de peur qu'ils ne les tournent en risée, ou que les Catechumenes par leur curiosité n'en soient scandalisez.* Et celuy de Rome rapporté par le mesme sainct Athanase [b]; *Qui est ce qui n'aura point en execration d'oüyr que sous vn Iuge estranger, & en presence des Catechumenes, & qui pis est, des Payens & des Iuifs, blasphemants le Christianisme, on ayt traitté vne question concernant le corps & le sang du Seigneur?* Et ce propre autheur sainct Gregoire de Nazianze, parlant de la defense de porter rien de l'Agneau Paschal dehors; *Cela,* dit-il, *signifioit que plusieurs choses de nos mysteres ne doiuent point estre diuulguées aux estrangers.* Ce qu'Erasme mesme, que le sieur du Plessis appelle l'vne des lumieres de ce temps, a recogneu, en ces mots; *L'obscurité dont quelques anciens Peres ont vsé en ce faict, doit estre attribuée à l'ineffable profondeur de ce mystere, ou à la caution de ceux qui parlants souuent deuant vne multitude meslée de Iuifs, Gentils & Chrestiens, ne vouloient pas exposer les choses sainctes aux chiens.* Et pourquoy donc sainct Gregoire de Nazianze, afin de ne donner point occasion aux non initiez de tourner les mysteres de la Religion Chrestienne en derision & mocquerie, n'aura t'il peu deuant eux exprimer l'vne des conditions de l'Eucharistie, & taire l'autre? Et comme Abraham, pour ne donner point occasion aux Egyptiens d'entreprẽdre sur sa vie, en laquelle les promesses du Messie estoiẽt encloses, appella Sara sa sœur, sans pour cela nier qu'elle fust sa femme; *taisant,* dit sainct Augustin, *quelque chose de vray, mais ne proferant rien de faux*: Ainsi n'aura-t'il peu appeller l'Eucharistie, figure & antitype du corps de Christ, mais figure essentielle, c'est à dire, accompagnée de l'essence de la verité, figure au dehors, & verité au dedans, figure exterieurement, & verité interieurement, figure, comme dit Algerus, formellement, & verité substantiellement. Mais le sieur du Plessis obiecte que si les Peres eussent creu que le corps & le sang de Christ eussent esté contenus sous les especes de l'Eucharistie, ils n'eussent pas permis à ces femmes de les toucher ainsi de leurs mains, de les promener & tracasser ainsi par leurs

[a] *Athan. Apol. 2. pag. 569.* οὐ χρὴ δὲ τὰ μυστικὰ κ-μυεῖσθαι πραγμάτων, ἵνα μὴ Ἕλληνες μὲν ἀγνοοῦντες γελῶσι, κατηχούμενοι δὲ πείσῃ θρύλλημα σκανδαλίζωνται.

[b] *Ibid. pag. 583.* ἐφεδρεύσει μὲν τὸ ἔθνος πανταχοῦ παρὸν, οἱ δὲ περὶ μυστηρίων κατηχοῦντες· ὅπου δὲ ὄχλος ἀκατάσχετος πανήγυρις κατηχουμένων, ἢ πιστῶν, ἢ χρείττων, ὅπου Ἕλληνες δὲ καὶ Ἰουδαῖοι, καὶ ἀθεώτατοι αἱρέσεις τὸ Χριστιανισμοῦ, ἐξετάζοντες περὶ αἵματος καὶ σώματος Χριστοῦ λόγους.

August. lib. de Mendacio, ad Consentium, cap. 10.

maiſons. Belle & ſolide obiection: Comme ſi ce n'auoit pas eſté de leurs mains que la Vierge Marie, ſainct Symeon, la Magdelaine, Ioſeph d'Arimathie, & autres fidelles, auoiẽt touché le vray corps de Chriſt, voire en ſa propre figure & eſpece? Et comme ſi quand ſainct Cyrille de Hieruſalem, autheur du meſme ſiecle de ſainct Gregoire de Nazianze, eſcrit en ces mots [a]; *Lors donc que tu te preſentes à la Communion, n'y viens point les mains eſtenduës, ny les doigts ouuerts, mais faiſant ſeruir ta main gauche de ſiege & de thrône à la droicte, comme à celle qui doit receuoir le Roy; & creuſant la paulme de ta main, reçoy le corps de Chriſt, reſpondant, Amen*; Il laiſſoit pour cela de croire la preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, & l'y reuerer & adorer auec toute ſorte de reſpect & de veneration, ainſi qu'il appert par ceſte ſuitte; *Et apres auoir ſanctifié tes yeux de l'attouchement du ſainct Corps, participe auec confiance, prenant ſoigneuſement garde que tu n'en perdes rien; car tout ce que tu en perdras, tien-le comme la perte d'vn de tes propres membres*: Et par ceſte-cy; *Et apres cela, ayant communié au Corps de Chriſt, preſente-toy au Calice du ſang, non eſtendant les mains, mais incliné, & en forme d'adoration & de culte, diſant, Amen. Et cela faict, ſanctifie-toy, & participe au ſang de Chriſt: & pendant que la moiteur en reſte encore ſur tes leures, touche-les auec tes mains, & en ſanctifie tes yeux & ton front, & tes autres ſens.* Et comme ſi les Grecs poſterieurs qui conſignent encore maintenant le Sacrement ſous l'eſpece du pain és mains des communiants, laiſſoient de l'adorer & de croire que c'eſt le vray & teel corps de Chriſt; & de luy dire ces paroles de la Liturgie de ſainct Chryſoſtome [b]; *Ie croy, Seigneur, & confeſſe que tu es Ieſus Chriſt le fils du Dieu viuant, celuy qui viens au monde pour ſauuer les pecheurs, dont ie ſuis le premier*: & d'eſcrire encore auiourd'huy, *Le troiſiéme degré de dignité & honneur indicible que reçoiuent les dons, eſt apres la tranſſubſtantiation, quand ils diſpoſent toute la propre ſubſtance de l'aliment, & ſont tranſſubſtantiez en la chair & au ſang de Chriſt: A l'occaſion dequoy ils ne ſont point lors ſeulement adorez, mais adorez d'adoration de latrie, & creus de tous les Chreſtiens orthodoxes, eſtre propremẽt la chair & le ſang de Chriſt noſtre Dieu, encore que les accidents ſoient conſeruez par compaſſion de Dieu, concedant ceſte grace à noſtre infirmité.* Et bref comme ſi ce meſme texte de ſainct Gregoire de Nazianze, ptoduict par le ſieur du Pleſſis, ne monſtroit pas que l'attouchement manuel de l'Euchariſtie dont il parloit lors, ne dérogeoit aucunement à la verité de la creance, veneration & adoration du corps de Chriſt au Sacrement? Car quel indice plus ſignalé pouuoit donner ſa Sœur de l'eſtime qu'elle faiſoit de ce precieux gage, que d'y cõſtituer la meſme cõfiance de ſa gueriſon, que la femme malade du flux de ſang, & la Magdelaine, cõſtituerent en l'attouchemẽt de la robbe & des pieds

a *Cyrill. Hieroſol. Catech. myſtag. 5.* ὥσπερ οὖν μὴ παραβάλλοις τῇ σῇ χειρὶ καρπὸς ἀνοιγέσθω, μηδὲ διηρημένοις τοῖς δακτύλοις· ἀλλὰ πῶν ἀφίσεσθαι δράπανον τὴν ἀριστερὰν, ὡς μελλούσης βασιλέα ὑποδέχεσθαι, καὶ κοιλάνας τὴν παλάμην, δέχου τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ, ἐπόμενον τὸ ἀμήν. μετὰ ἀσφαλείας οὖν ἁγιάσας τοῖς ὀφθαλμοῖς τὴν ἁφὴν τοῦ ἁγίου σώματος, μεταλάμβανε, προσέχων μὴ τι ἀπόλλυσις ἐκ τοῦ σοῦ μέλους. ἡ γὰρ ἀπολλυσις ἔσται ὡς ἐν τοῦτο ἀπὸ σοῦ. ἔπειτα καὶ τοῦτο ἐκτελέσας, τότε ὡς ἐπιπλοκὴν ἑτέραν τὴν ἀνάληψιν τοῦ σώματος Χριστοῦ, προσέχων καὶ τῷ πτυελῷ τοῦ ἁγίου σώματος, μὴ ἀπιτίτω τὰς χεῖρας, ἀλλὰ κατέχων, ἢ τρόπον προσπαίσματος καὶ σμάσματος λεῖον τὸ ἀμμὸν, ἁγιάζου καὶ ἐν τῷ αἵματος μεταλαμβάνων Χριστοῦ, ἐπὶ ἐγγὺς τοῦ χείλεσι σου, χεῖρα ἐπαφώμενος καὶ ὀφθαλμοὺς καὶ μέτωπον, καὶ τὰ λοιπὰ ἁγιάζε αἰσθητήρια.

b *Chryſoſt. Liturg. pag. 104.* πιστεύω κύριε, καὶ ὁμολογῶ, ὅτι σὺ εἶ ὁ Χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ τοῦ ζῶντος, ὁ ἐλθὼν εἰς τὸν κόσμον ἁμαρτωλοὺς σῶσαι, ὧν πρῶτός εἰμι ἐγώ.

de Chriſt; & croire qu'en le faiſant toucher à ſon corps, dautãt que n'eſtãt point encore baptiſée, elle ne le pouuoit manger; elle en recouureroit ſa ſanté? Et auec quel ſeau plus aurhentique Dieu pouuoit-il approuuer & ſeeller ceſte foy, que par le ſuccez du miracle de ſa gueriſon ſubite qui s'en enſuiuit? Et quel plus éuidẽt témoignage pouuoit rẽdre S. Gregoire de Nazianze, que ceſte actiõ n'auoir point eſté vne ſuperſtition, que de dire, cõme il fait incõtinent apres; *Ces choſes ſont grandes, ayez-y foy vous tous, tant ſains que malades, les vns pour conſeruer voſtre ſanté, les autres pour la receuoir.* Et auec quels plus illuſtres exẽples la pouuoit-il cõparer qu'auec celuy de la femme malade du flux de ſang, qui toucha le veſtemẽt de Chriſt, & auec celuy de la Magdelaine, qui toucha, embraſſa, & arrouſa de ſes larmes les pieds de Chriſt? Eſtoit-ce traitter auec peu de reſpect le Sacrement du corps de Chriſt, que d'auoir la meſme fiãce en luy, que la femme malade du flux de ſang eut au bord de la robbe de Chriſt, & la Magdelaine à l'attouchemẽt des pieds de Chriſt? Eſtoit-ce prophaner le Sacremẽt du corps de Chriſt, que de le baigner de ſes larmes, comme la Magdelaine baigna les pieds de Chriſt des ſiennes; & croire qu'en le faiſant ainſi trẽpé de ſes pleurs toucher à ſon corps, elle en obtiẽdroit gueriſon de ſa maladie? Et de quelles plus expreſſes paroles pouuoit vſer S. Gregoire de Naziãze, pour mõſtrer que ce que ſa Sœur touchoit le Sacremẽt de ſes mains, n'eſtoit point par mépris & irreuerence, que de dire, *Si ma main auoit, où que ce fuſt, theſaurizé quelque choſe des antitypes du precieux corps & ſang?* Car que veut dire le mot, *theſauriſer*, au lieu duquel le Sr du Pleſſis ſubſtituë, *ſerrer*, ſinon mettre en threſor comme vne choſe exquiſe & precieuſe? Or où eſt-ce qu'eſt le threſor de l'homme, cõme dit l'Euangile, ſinon là où eſt ſon cœur? Et où eſt-ce qu'eſt le cœur des vrais Chreſtiẽs, ſinõ, comme on reſpond, en la celebration du Sacrement au Seigneur? Et auec quel geſte plus exprimant pouuoit ceſte religieuſe Dame témoigner l'hõneur qu'elle portoit à ce ſainct myſtere, que de ſe proſterner deuant l'Autel où il a accouſtumé d'eſtre conſtitué? Car à cauſe dequoy eſt ce que l'Autel eſt venerable entre les Chreſtiens, entre leſquels le don ſanctifie l'Autel, & non l'Autel le don, ſinon pour le reſpect & la cõtagion de celuy dont ſainct Hieróme, diſciple du meſme S. Gregoire de Naziãze, dit, *Que les ignorãts apprennent des ſainctes lettres auec quelle veneration ils doiuent receuoir les choſes ſainctes, & ſeruir au miniſtere de l'Autel de Chriſt; & n'eſtiment point que les ſacrez calices & saincts voiles, & autres choſes qui appartiennent au culte de la paſſion du Seigneur, ſoient deſtituées de ſainctẽté, comme matieres inanimées & inſenſibles; mais croyent que pour la compagnie du corps & du ſang de Chriſt, elles doiuent eſtre venerées auec la meſme majeſté que le corps & le ſang?*

Hieron. in epiſt. ante libros Theophili Paſchales.

CHAP. V.

Le cinquiéme paſſage eſt ptis de l'Apologie du meſme S Gregoire de Naziãze, ſur la teſiſtãce à l'Epiſcopat, & ptoduict pat le ſieur du Pleſſis, en ces termes: *Comment me deuois je enhardir d'offrir à Dieu le Sacrifice externe, celuy qui eſt l'exemplaire des grands myſteres?* Sutquoy le ſieur du Pleſſis aduertit les lecteurs de notet le mot, *antitype*, qu'il interptete, *figure*, & le mot, *myſteres*, qu'il pretend eſtte excluſif de la realité. Le texte entier de l'autheur eſt tel: *Sçachant que nul n'eſt digne du grand & Dieu, & Sacrifice, & Pontife, s'il ne s'eſt auparauant preſenté à Dieu, ſainct ſacrifice viuant, & n'a exercé le culte rational acceptable, & n'a ſacrifié à Dieu le ſacrifice de loüange, & l'eſprit contrit & briſé, qui eſt le ſeul ſacrifice que celuy qui nous donne toutes choſes, exige en échange de nous, comment me deuois-ie enhardir de luy offrir le ſacrifice externe, celuy qui eſt l'antitype des grands myſteres?* Ot que le mot, *antitypes*, duquel il a eſté patlé cy-deſſus, & lequel Helias de Crete, commentateur Grec de S. Gregoire de Nazianze, interptete en ce meſme lieu, *iſotypes*, c'eſt à dire, *figures égales à la verité*; & que le mot, *myſteres*, vſité ſouuent entre les Petes pour exclurre non la tealité, mais l'euidence & comptehenſibilité: comme quand il appelle le ſacrifice de la Croix, *myſtere reſerué à ſon temps*; que ces mots, dy je, ſignifient ce qu'il plaita au ſieur du Pleſſis, quel aduãtage en poutta t'il tirer pour ſa doctrine? Au contraite cõment l'expoſition qu'il dõne à l'vn de ces mots, ne deſtruita-t'elle point celle qu'il dõne à l'autte? Car ſi par le mot, *myſteres*, S. Gtegoire de Nazianze entend en ce lieu-la le Sacrement de l'Euchariſtie, auec quelle couleur ptẽdte là le mot, *antitype*, pour *figure*, veu que le Sactifice externe de l'Egliſe n'eſt pas la figute du Sacrement de l'Euchatiſtie, mais le Sacremẽt de l'Euchariſtie meſme? Que ſi le ſieut du Pleſſis dit, que pat le mot, *myſteres*, il entend le Sactemẽt de l'Euchariſtie que noſtre Seigneur celebta luy-meſme en la Cene, duquel S Gtegoire de Nazianze eſcrit ailleurs; *Chriſt cõmuniqua le myſtere en la chambre haute à ſes diſciples, & veut que noſtre Sacrement ſoit figure de ceſtuy-la*, que fait cela cõtre nous? C'eſt à dire, que fait cõtte nous que noſtre Sacrement ſoit figure & tepreſentation de celuy que noſtre Seigneur donna à ſes Diſciples, non ſelõ la natute intetne ſelon laquelle il eſt vn & meſme & en nõbre & en eſpece: mais ſelon la nature externe ſelon laquelle il eſt bien meſme en eſpece, mais non en nõbte? Cela empeſche-t'il que noſtte Sactemẽt conferé auec celuy de Chtiſt, ſoit la figure & la choſe meſme tout enſemble? Cela fait il que noſtre Sacrement ait quelque choſe de moins que celuy de Chtiſt? Cela monſtre-t'il que l'autheur patle d'vne figute inferieure à ſon original, ou biẽ d'vne cõtenãt autant que ſon otiginal, & cõme ſon commentateur l'appelle, *iſotype? Ceſte table*, dit S. Chtyſoſtome, *n'a riẽ moins que celle-la. Pourquoy cela? pource que ce ne ſont point les hommes qui la ſanctifient, mais Chriſt meſme qui conſacra lors celle-la: Car comme les paroles qu'il prononça, ſont les meſmes que*

V. paſſage de S. Gregoire de Nazianze, en l'Apologie pag. 38.

Τοῦτο καὶ ἐκεῖνος ἰσχύι, & in quibus ἀξίως τοῦ μεγάλου & θεοῦ καὶ δυναμένης ὑπὲρ ἀνθρώπους ἱερωσύνης, ἵστις μὴ πρότερον ἑαυτὸν παρέστησε τῷ θεῷ θυσίαν ζῶσαν ἁγίαν, μηδὲ τὴν λογικὴν λατρείαν ἀνέθηκε τελείαν ἐνδιέζατο, μηδὲ ἔθυσε τῷ θεῷ θυσίαν αἰνέσεως, καὶ πνεῦμα συντετριμμένον, ὃ μόνον ἐκ πάντα δεῖ καιρῷ παρ' ἡμῶν θυσίαν, πῶς ἐμελλεν ἐπιφέρειν ἑαυτῷ τὸν ἐξωθεν, τὸν δι' μεγάλων μυστηρίων αἰνίττεται;

Gregor. orat. 44. in ſanct. Pentec.

Ioan. Chryſoſt. hom. 2. in 2. ad Timoth. p. 638. ἡ τράπεζα ἡ αὐτὴ ἐκείνη, ὃν ἐστὶ Χριστὸς

τοῖς μυστηρίοις ἐλυσε, & τῷ ἰησοῦ πεποίηκε· οὐδὲ αὖτο ἑαυτῶν ἀκριβῶς οἶσεν, ὅτι καὶ ταῦτα τὰ ἀῤῥητα ἐκφέρουσιν ἐκεῖνοι· ἀλλ' ἐπεὶ ἐξ ἑαυτῶν ἐκφαυλοῦσιν· ἀσαφῆ δὲ τὰ ῥήματα, καὶ ἐκ τοῦ ἀσαφοῦς ἐξηπάτησαν, τί αὐτὰ ἔθηκε, καὶ ὁ ἥλιος ἐξ ἀρχῆς· οὕτως ἐκ τοῦ παντὸς ἐκ αὐτῶν ἔθη.

les Preſtres prononcent encore maintenant, ainſi l'oblation eſt meſme. Que ſi S.Gregoire de Naziãze employe là ce mot, *grands myſteres*, en quelque autre ſignification que de Sacrement, comme c'eſt choſe qui luy eſt familiere, d'appeller toutes les actions de Chriſt qui excedẽt la comprehenſion de la raiſon humaine, *myſteres*, & de dire, parlant de ſa deſcente aux Enfers; *Recognois auſſi là les myſteres de Chriſt*; Et ailleurs, apres auoir propoſé les articles du Symbole; *Tu as oüy ce qu'il eſt permis de porter dehors du myſtere*: Par qui pouuons-nous mieux interpreter ce mot que par luy-meſme, lequel ayant eſcrit peu auparauant, *que nul n'eſt digne du grand & Dieu & Sacrifice & Pontife, s'il ne s'eſt preſenté luy-meſme ſainct ſacrifice viuant*: Et peu apres, venant à demander, *Comment donc luy qui n'auoit point faict ceſte oblation interne, ſe pouuoit enhardir d'offrir le ſacrifice externe, celuy qui eſt l'exemplaire des grands myſteres*? monſtre qu'il prend le grãd ſacrifice du diuin Pontife, & les grands myſteres pour vne meſme choſe? Et donc que par les grãds myſteres il entend l'occiſiõ du corps de Chriſt en la croix, & l'effuſion mortifere de ſon ſang ſur la terre, qui ſont les grands, miraculeux & incõprehẽſibles ſecrets du cõſeil eternel de Dieu, par leſquels a eſté faitte l'expiatiõ vniuerſelle du mõde, & la recõciliation de toutes choſes, tant au Ciel cõme en la terre, & dõt le meſme S.Gregoire de Nazianze crie [a]; *Rien n'égale le miracle de mon ſalut; De petites gouttes de ſang reformantes tout le monde, & ſeruantes à tous les hommes de ce que la preſſure ſert au laict, pour les lier & coaguler en vn.* Or que l'action du Sacrifice exterme de de l'Egliſe ſoit figure ou exemplaire de ces grands myſteres-la, aſçauoir de l'occiſion du corps de Chriſt en la Croix, & de l'effuſion mortifere de ſon ſang ſur la terre, qui de nous ne le proteſte? Que ſi par les grãds myſteres S.Gregoire de Nazianze entend les myſteres de la gloire future, cõme c'eſt choſe qui luy eſt familiere d'vſer du mot, *myſteres*, en tel ſens, témoin ce qu'il dit vers la fin de l'oraiſon du Bapteſme; *Alors l'Eſpoux conuerſera auec les ames venuës au deuant de luy, leur enſeignant de plus purs & excellents myſteres*; & cõme Helias de Crete affermе qu'il y en a qui expoſé ainſi le paſſage cité par le ſieur du Pleſſis: Qui de nous nie que le ſacrifice externe de l'Euchariſtie ne ſoit figure de ce grãd ſacrifice que les Saincts offriront à Dieu en la gloire celeſte, quãd ils s'vniront & s'aſſujettirõt rellemẽt à Dieu en la perſonne de Chriſt leur chef, liurãt lors le regne à Dieu ſon Pere, que Dieu ſera tout en tous, & qu'ils ſeront, cõme dit S.Gregoire de Naziãze, tous Deïformes & capables de Dieu ſeul & entier, qui eſt le ſacrifice pour lequel les biẽ-heureux chãtent en l'Apocalypſe [b]; *Tu nous as faicts Rois & Sacrificateurs à noſtre Dieu*? S.Gregoire de Naziãze ne dit il pas biẽ aux Catechumenes [c], *La ſtation que vous ferez au ſortir du Bapteſme deuãt le grand ſacraire*, (c'eſt à dire, deuant le lieu où s'offre le ſacrifice de l'Euchariſtie,) *preſigure la gloire de la vie future; & le chant des Pſeaumes auec leſquels vous ſerez receu, eſt vn auant-jeu de l'hymnodie celeſte*?

a *Greg.orat.42. pag.697.* οὐδὲ ἡ ἅγια τῆς ἐμῆς σωτηρίας ῥανὶς αἵματος ὅλον ἀνακαινίζουσα, καὶ χύσεως καθάπερ ἐκ πηγῆς μιᾶς ἀφθόνους, εἰς ἓν ἐμοὶ συνδέουσα & σῶν γονεῖς.

b *Apocal. 5 10.*

c *Greg.orat 40. de Bapt. p. 672.* ἡ στάσις ἣν αὐτὰ πρὸ τῆς μεγάλης βήματος, & ἐκείνου ἀξίως ἐστὶ προοίμιον· ἡ ψαλμῳδία μὲν ἧς ἀκούσεσθε, & ἐκείνην ὑμνῳδίας προλήψεται.

Et

Et pourquoy n'aura-t'il voulu que le ſacrifice externe de l'Euchariſtie, auquel nous offrons à Dieu pour ce qui eſt de noſtre part noſtre vnion auec le corps de ſon fils, ſoit figure du ſacrifice que nous luy ferons ſur l'autel de la gloire celeſte, auquel nous luy offrirons pour offrande perpetuelle noſtre vnion reelle, eſſentielle & immediate auec la diuinité de ſon fils? Oyons Helias de Crete ſur l'expoſitiõ de ce lieu: *Par le mot, antitype,* dit-il, *entendez iſotype, ſi vous interpretez ce paſſage des grands myſteres, c'eſt à dire, du tres-ſainct corps & precieux ſang de Chriſt,* &c. *Que ſi cela ſe refere aux myſteres futurs, (car il y en a qui l'expoſent ainſi,) ils ne ſont pas appellez antitypes, comme n'eſtants point vrayement le corps & le ſang de Chriſt: mais pour ce que maintenant nous ſommes faicts participants de la diuinité de Chriſt par eux, aſçauoir, entant que meſlé & comme peſtry auec nos corps, & alors nous le ſerons ſpirituellement, moyennant la ſeule contemplation.* Et parrant, cõment le ſieur du Pleſſis peut-il en quelque ſens que ce ſoit argumenter de ce paſſage cõtre nous? Au contraire, comment n'en recueille t'il point, qu'outre le ſacrifice interne & metaphorique des fideles, qui conſiſte en loüãges, oblations d'eux-meſmes, humiliations de cœur & d'eſprit, il y a vn ſacrifice externe, reſerué aux ſeuls Preſtres, qui eſt l'exemplaire & l'antitype des grands myſteres, lequel ſacrifice ne peut eſtre ſacrifice de la loy Euangelique, s'il n'eſt plus excellent que ceux de la loy ceremoniale; & ne peut eſtre plus excellent que ceux de la loy ceremoniale, qui eſtoient figures du corps & du ſang de Chriſt, s'il n'eſt figure & verité tout enſemble? Le propre commentateur Grec de l'autheur que cite le ſieur du Pleſſis, Helias de Crete, dit ſur ce lieu: *Par le ſacrifice externe S. Gregoire de Nazianze entend celuy qui ſe fait par le pain & le vin, leſquels eſtants ſituez en la ſacrée table, ſont par vne certaine force & vertu ineffable du Dieu tout puiſſant, vrayement tranſmuez au corps & au ſang de Chriſt: Car de peur que voyants le corps & le ſang poſez deuant nous és ſainctes tables des Egliſes, nous n'en euſſions horreur, Dieu condeſcendant à noſtre infirmité, infond aux dons propoſez la vertu viuifique, & les tranſfere en l'energie, c'eſt à dire, en l'eſtre actuel de ſa chair.* Et que cela ſoit vray, ie n'en doute aucunement, veu qu'il a dit luy-meſme ouuertement, *Cecy eſt mon corps, & cecy eſt mon ſang: ainçois la parole du Sauueur auec foy: Car eſtant veritable, il ne luy arriue point de mentir.* Et le ſieur du Pleſſis infere du meſme paſſage, ſur lequel le commentateur Grec dit ces choſes, *Que le corps & le ſang de Chriſt ne ſont point vrayement, mais ſeulement par figure en l'Euchariſtie*: Ne faut-il pas bien que l'vn des deux ſoit mauuais interprete de ſon autheur? Car quant à ce que ſainct Gregoire de Nazianze eſcrit, que le ſacrifice interne eſt celuy ſeul que Dieu requiert de nous, cela ſe doit entendre, que c'eſt celuy ſeul que Dieu requiert abſolument de nous, c'eſt à dire, d'vne exigence abſoluë, dont le defaut ne puiſſe eſtre ſupleé; daurant que le ſacrifice externe Dieu ne le requiert

Elias Creten. in orat. 1. Gregor. ſectione 161.

de nous ſinon conditionnellement, c'eſt à dire, & lors que nous le pouuons offrir, & quand ce ſont perſonnes qui le peuuent offrir, & auec ceſte circonſtance, qu'il ſoit accompagné de l'interne, ſans lequel il ne peut plaire à Dieu. Là où le ſacrifice interne, Dieu le requiert abſolument & en tout temps & de toutes perſonnes; ſans que le defaut en puiſſe eſtre ſuppleé par aucun autre; & ſe contente de luy ſeul quand l'autre n'y peut eſtre ajouſté. Autrement ſi Dieu n'exigeoit point de nous le ſacrifice externe, pourquoy S. Gregoire de Nazianze demanderoit-il comment celuy qui ne s'eſtoit point offert luy meſme hoſtie viuante à Dieu, pouuoit s'enhardir de luy offrir le ſacrifice externe? Et pourquoy s'écrieroit-il en la meſme otaiſon; *Si tous fuyoient le Sacerdoce, où & par qui Dieu ſeroit-il ſeruy des cultes myſtiques & éleuants en haut, qui ſont la plus grande & excellente choſe que nous ayons?* Mais du ſacrifice il s'en traittera en vn autre lieu, ſuiuons le fil de noſtre examen.

CHAP. VI.

VI. paſſage de S. Gregoire de Nazianze.

LE ſixiéme paſſage de cét autheur eſt pris de l'otaiſon contre Maximus, & cité par le ſieur du Pleſſis, en ces mots: *Me chaſſeront-ils des Autels? Mais ie ſçay vn autre Autel, duquel les choſes que nous voyons maintenant des yeux, ſont figures, ſur lequel ne paſſe ny doloire, ny main, n'a eſté oüy ny fer, ny autre inſtrument d'ouurier; mais tout l'ouurage n'eſt que de l'entendement; & à ceſtuy la nous ſommes éleuez par contemplation. Ie comparoitray deuant cét Autel, en ceſtuy-la j'immoleray des victimes plaiſantes & aggreables à Dieu; ſacrifice & oblation & holocauſte d'autant plus excellents que ceux qui s'offrent maintenant, que la verité va en dignité deuant l'ombre.* Auquel lieu le ſieur du Pleſſis depraue dés le commencement le ſens de l'autheur; car il y a, *Mais ie ſçay encore vn autre autel, duquel ceux qui ſe voyent maintenant, ſont figures;* & non, *duquel les choſes que nous voyons maintenant, ſont figures.* Cela appert tant par le but & le fil du diſcours de ſainct Gregoire de Nazianze; qui eſt de conferer la dignité de l'Autel inuiſible, auec les Autels materiels & viſibles, & inferer l'excellence de ceſtuy-la par deſſus ceux cy, de ce que ceux-cy ſont figures de ceſtuy-la; que par l'analogie & proportion qu'il pretend introduire entre les termes de ſa comparaiſon; aſçauoir, que comme les Autels viſibles ſont figures de l'Autel inuiſible; ainſi les choſes qui s'offrent és Autels viſibles, ſont figures de celles qui s'offrent en l'inuiſible: que finalement par la raiſon qu'il apporte pour mõſtrer que les Autels viſibles ſont figures de ceſtuy-la, fondée ſur l'oppoſition qu'il forme entre luy & eux, qui eſt que ceſtuy-la eſt tout œuure de l'entendemẽt, que la doloire ny le fer de l'ouurier n'a point paſſé ny eſté oüy deſſus; que l'on n'y mõte point par degrez: qui ſont les conditions que Dieu requeroit figuratiuement & corporellement en l'Autel de la loy; deſquelles conditions l'antitheſe ne peut auoir lieu, ſinon és Autels materiels, & non és

autres choſes viſibles. Et pour ce non ſeulement Helias Cretenſis, commentateur Grec de S. Gregoire de Nazianze, le paraphtaſe en ces mots, *Il y a vn autre Autel outre le viſible;* mais Leunclauius meſme, Proteſtant, le traduit ainſi, *Je ſçay encore vn autre Autel, duquel ceux qui ſe voyent maintenant, ſont figures:* Et vſe expres du mot feminin, *Ara*, & du pronom feminin, *eæ*, pour oſter tout pretexte d'abuſer de l'ambiguité de la relation. Mais il vaut mieux rapporter le paſſage tout entier du propre texte de l'autheur, qui eſt tel: [a] *Me chaſſeront-ils des Autels? Mais ie ſçay encore vn autre Autel, duquel ceux qui ſe voyent maintenant, ſont figures, ſur lequel n'a eſté leuée, ny hache, ny main d'homme, ny le fer, ny aucun inſtrument d'artiſan n'y a eſté oüy: Mais tout l'ouurage eſt de l'entendement, & la montée s'y fait par la contemplation. A celuy la ie me preſenteray, en ceſtuy la ie ſacrifieray dons acceptables, ſacrifice, oblation & holocauſte plus excellents que ceux qui s'apportent maintenant; autant que la verité eſt plus excellente que l'ombre.* Voyla le texte en forme, venons à l'argument. De ce paſſage donc le ſieur du Pleſſis infere: *Cét Autel, certes, c'eſt Chriſt luy-meſme ſeant à la dextre du Pere: Et partant, ce qui ſe fait en l'Autel de l'Egliſe, qu'il qualifie du nom de ſacrifice, figure ſeulement & ombre de ceſtuy cy, non Chriſt luy-meſme qui ne peut eſtre plus excellent que ſoy meſme; ne peut eſtre ombre & verité tout enſemble.* Or ne m'arreſteray je point à diſputer icy ſi ſainct Gregoire de Nazianze, comme le ſieur du Pleſſis le ſuppoſe ſans preuue, entend par cét Autel intellectuel, Chriſt ſeant à la dextre du Pere, ou s'il entend la charité de la gloire celeſte, & la latrie & religion intellectuelle du ſiecle à venir, de laquelle il dit ailleurs, *Si i'obtiens vne fin conforme à mon deſir, & ſuis receu aux tabernacles celeſtes, ie t'offriray là des ſacrifices acceptables ſur ton ſainct Autel, ô Pere, ô Fils, ô ſainct Eſprit.* Auſſi peu m'arreſteray-je à cenſurer le vicieux ſyllogiſme que fait le ſieur du Pleſſis, quand il conclud, l'Autel intellectuel eſt Chriſt: Et donc ce qui ſe fait en l'Egliſe, eſt figure de Chriſt. Au lieu de cõclurre, l'Autel intellectuel eſt Chriſt, & donc ce que les fidelles offrent à Dieu en l'Autel de l'Egliſe, eſt figure de ce que les Saincts offrent au Ciel à Dieu en Chriſt, ou par Chriſt. Encore moins m'arreſteray-je à debattre de faux ceſte propoſition, que le corps de Chriſt ſous diuerſes conditions, ne puiſſe eſtre verité & figure, & plus excellent que ſoy-meſme, non en ſoy, mais au regard de nous. Ie demanderay ſeulement au ſieur du Pleſſis ce que les Saincts, en la gloire celeſte, offrent à Dieu ſur cét Autel intellectuel. Car ces mots, ſacrifice, oblation, & holocauſte, d'autãt plus excellents que ceux qui ſont maintenant offerts, monſtrent que S. Gregoire de Nazianze parle des oblations qui ſe font en l'autre ſiecle, & ne ſe font point en ceſtuy-cy. Et pour ce Helias de Crete commentant ce paſſage, le paraphraſe ainſi, *J'aſſiſeray à ceſt Autel, aſçauoir, apres ma mort.* Or cela

[a] *Gregor. orat. 28. poſt ea quæ à Maximo, pag. 484.* Θυσιαστήριον ἑτέρωσε ἐγὼ οἶδα καὶ ἄλλο θυσιαστήριον, οὗ νῦν τὰ νῦν ὁρώμενα, ἐφ' ᾧ καὶ ἱερουργεῖσθαι καὶ ἱερεύεσθαι, οὐδὲ χεὶρ οὐδὲ σιδήρου πέφυκε, οὐδὲ ἄλλο τι τεχνικὸν ἢ μηχανικὸν, ἀλλ' ὅλον ἔνδον τὸ ἱερουργοῦν, καὶ ὅλη διανοίας ἡ ἀναβασις. Ἐνταῦθα προσιόντες, ἐνταῦθα θύσω θυσίαν, ὑπὲρ σοῦ καὶ προσφορὰς καὶ ὁλοκαυτώματα κρείττονα τῶν νῦν προσαγομένων, ὅσῳ κρείττων σκιᾶς ἀλήθεια.

aſçauoir ce que les Saincts en la gloire celeſte offrent à Dieu de plus excellent que ce que les fidelles luy offrent en ce ſiecle, le ſieur du Pleſſis ne dira pas que ce ſoit le propre corps de Chriſt: Car que les Saincts bien-heureux offrent là haut au Ciel le corps de Chriſt corporellement, il ne l'admettra pas; Et de l'offrir intellectuellement, ce n'eſt pas choſe que les fidelles ne façent point en ce ſiecle. Reſte donc que ceſte oblation celeſte, dont nos oblatiõs ne ſont qu'ombres & figures, ne ſont pas l'oblation du corps naturel de Chriſt; & partant, que ce que S. Gregoire de Nazianze appelle nos oblations, ombres & figures, ce ne ſoit pas par oppoſition à la vraye oblation du corps de Chriſt: & conſequemment, que le titre qu'il dõne à nos oblations d'ombres & de figures, ne leur rabbatte rien de la condition d'eſtre vrayes & reelles oblations du corps de Chriſt. Mais le ſieur du Pleſſis repliquera, que puis que ceſte oblation celeſte quelle qu'elle ſoit, eſt plus excellente que celles qui s'offrent maintenãt, ne peuuent pas eſtre oblations du corps de Chriſt, dautant qu'il ne peut y auoir d'oblation plus excellente que celle du corps de Chriſt; Or c'eſt là deſſus que nous auons à conteſter. A cela donc ie répõds, qu'il eſt vray qu'il ne peut y auoir d'oblation plus excellente que celle du corps de Chriſt, pour le regard de l'œuure que les Scholaſtiques appellent, operée, c'eſt à dire, pour le regard de la valeur de la choſe offerte en ſoy: mais non pour le regard de l'œuure, qu'ils appellent operante, c'eſt à dire, pour le regard de ce que nous y apportons & contribuons de noſtre part: Car pour le regard de l'œuure operante des offrants, il y a beaucoup d'oblations plus excellentes & plus agreables à Dieu que l'action externe, par laquelle nous luy offrons le corps & le ſang de Chriſt, voire telles, que ſans elles l'oblation externe du corps & du ſang de Chriſt ne luy eſt point aggreable; aſçauoir, la contrition de noſtre cœur, l'immolation de nos vices, l'oblation de nos affections, le ſacrifice interne de nous-meſmes; deſquels le ſacrifice externe du corps & du ſang de Chriſt, doit eſtre accompagné comme des veritez de ce qu'il figure & proteſte de noſtre part, ſi nous deſirons qu'il ſoit aggreable à Dieu, entant que venant de nous: Et pourtant nous le prions en noſtre Meſſe, d'auoir le ſacrifice que nous luy faiſons du corps & du ſang de ſon fils, aggreable, comme il euſt aggreable celuy d'Abel, & d'Abraham, & de Melchiſedech, non pour le regard de l'œuure operée, mais pour le regard de lœuure operante, c'eſt à dire, non pour le regard de la valeur abſoluë du ſacrifice externe d'Abel, Abraham, & Melchiſedech, conſideré en ſoy; mais pour le regard de la valeur relatiue que le ſacrifice externe de ces Peres-la acqueroit au regard d'eux, par la ſubminiſtration & adionction du ſacrifice interne, auquel l'externe ſeruoit de figure, de proteſtation & de ſeau. Car que les ſacrifices externes des premiers Peres, outre la condition

genetale qu'ils auoiẽt de figurer le ſacrifice futur de la Croix, auoiẽt auſſi vn autre office particulier, qui eſtoit de figurer le ſacrifice interne, que ceux qui les offroient, proteſtoient & ſignifioient par ceſte action viſible, de faire à Dieu de leurs propres volontez, affections, & perſonnes: ſuiuant ceſte ſentence de S. Auguſtin, [a] *Le ſacrifice viſible eſt Sacrement ou ſigne ſacré de l'inuiſible*; toutes les allegories de la loy le demonſtrent. Et que le meſme ayt lieu au ſacrifice externe de l'Euchariſtie, aſçauoir, qu'outre la condition qu'il a de repreſenter celuy de la croix, bien que d'vne façon plus reelle & excellente, & pour ce capable d'augmẽter la valeur de l'œuure operãte par celle de l'œuure operée, à cauſe de l'vnité du ſujet qui lie le ſacrifice de l'Euchariſtie auec celuy de la croix; il ait auſſi encore vn autre office, aſçauoir, de figurer & proteſter par l'oblation externe, que nous faiſons lors à Dieu, du corps de Chriſt qui eſt l'échãtillon, la delibation & les premices de noſtre maſſe & de noſtre nature, l'oblation interne que nous luy faiſons de nous-meſmes, en la perſonne & ſous le titre de l'oblation de noſtre chef; tous les Peres de l'Egliſe le témoignent: *Cela*, dit S. Auguſtin [b], *l'Egliſe le frequente par le Sacrement de l'Autel cogneu aux fidelles, là où il luy eſt monſtré qu'en l'oblation qu'elle offre, elle eſt auſſi offerte elle-meſme*. Et derechef: [c] *Il a voulu que le Sacrement du ſacrifice de la croix, fuſt le ſacrifice quotidien de ſon Egliſe, laquelle eſtant le corps de Chriſt, apprend de s'offrir par luy elle-meſme*. Et en vn autre lieu: [d] *Par le Sacrement de l'oblation de l'Autel eſt proteſté vn autre noſtre tres-grand vœu, par lequel nous auõs voüé de demeurer en Chriſt, c'eſt à dire, en la maſſe de ſon corps*. Et S. Gregoire de Nazianze luy-meſme au paſſage n'agueres examiné: [e] *Sçachant*, dit-il, *que nul n'eſt digne du grand Dieu, & ſacrifice, & Pontife, qui ne ſe ſoit premierement offert à Dieu ſaincte Hoſtie viuante*, &c. *Comment me deuois-je enhardir de luy offrir le ſacrifice externe, celuy qui eſt l'antitype des grands myſteres?* C'eſt à dire, comment n'eſtoit-ce point dementir l'oblation du ſacrifice de l'Euchariſtie, que de ne l'accompagner point du ſacrifice interne de moy-meſme? Or cela eſtant, qui trouuera eſtrange que les ſacrifices internes que les fideles font de leurs ames & de leurs corps à Dieu, par vne entiere contrition, mortification, & abnegatiõ d'eux-meſmes, iuſques à s'expoſer, ſoit en vœu, ſoit en effect, au martyre; qui eſt ſelon le témoignage de noſtre Seigneur, le plus ſupréme acte de charité qu'vn homme puiſſe faire en ce monde, ſoit pour le regard de l'œuure operante & de la valeur relatiue aux offrans plus excellẽts & plus agreables à Dieu, que le ſimple ſacrifice externe du corps & du ſang de Chriſt en l'Euchariſtie, deſtitué de la verité de ce qu'il figure & proteſte de noſtre part; & que le ſacrifice externe de l'Euchariſtie, confeté auec tous les autres ſacrifices externes, c'eſt à dire, faicts de choſes conſtituées hors de nous, tienne ſeul lieu de ve-

[a] *Auguſt. l. 10. de ciuit. Dei cap. 5.*

[b] *Auguſt. l. 10. de ciuit. Dei cap. 6.*

[c] *Idem lib. 10. de ciuit. Dei cap. 20.*

[d] *Idem epiſt. 59. ad Paulinum.*

[e] *Gregor. Nazianz. in Apolog.* *Voyez cy-deſſus le chap. 5.*

rité, & les ſurpaſſe d'autant, que le corps ſurpaſſe l'ombre: mais conferé auec les ſacrifices internes, s'il n'eſt accõpagné d'eux, ſoit d'autãt moins agreable à Dieu pour noſtre regard, que Dieu deſire plus de nous ce qui eſt de nous & en nous, que ce qui eſt hors de nous; & ne requiert l'vn, de nous, comme il a eſté dict cy-deſſus, que cõditionnellement, & l'autre l'exige abſolument? S. Gregoire le Grand n'eſcrit-il pas,[a] *Mais il eſt neceſſaire quand nous faiſons ces choſes, que nous nous immolions nous-meſmes à Dieu en contrition de cœur, pour ce que nous qui celebrons les myſteres de la Paſſion du Seigneur, nous deuons imiter ce que nous faiſons: Car alors ſera-t'il vrayement Hoſtie pour nous à Dieu, quand nous nous ſerons faicts nous-meſmes Hoſtie?* Et noſtre Pontifical en la conſtitution des Preſtres, ne dit-il pas, *Recognoiſſez ce que vous faittes, imitez ce que vous traittez* (ou *maniez*,) *afin que celebrans le myſtere de la mort du Seigneur, vous procuriez de mortifier vos membres de tous vices & concupiſcences?* Nicetas commentateur Grec de ſainct Gregoire de Nazianze, ne dit-il pas bien ſur vn autre lieu; [b] *Offrons le ſacrifice de l'Agneau, aſçauoir, le ſacré-ſainct ſacrifice que nous ſommes enſeignez de celebrer: ou pluſtoſt offrons-en vn autre plus grand, qui eſt de nous offrir & conſacrer nous-meſmes tous entiers à Dieu?* Par où il declare diſertement que le ſacrifice interne de nous-meſmes, eſt plus grand, aſçauoir, pour le regard de l'œuure operante, & de la valeur relatiue aux offrants, que le ſacrifice externe du corps de Chriſt. Que ſi cela peut eſtre prononcé des ſacrifices internes que nous faiſons à Dieu de nous-meſmes en ce monde, quoy qu'imparfaicts & defectueux, & ſeulement ombres & preludes de ceux que nous luy ferons de nous-meſmes en la gloire celeſte, en laquelle nous ne nous offrirons plus par vne ſimple oblation de vœu, d'intention, & de penſée, mais par vne oblation reelle, actuelle, & eſſentielle: Si cela, dy-je, peut eſtre prononcé des ſacrifices internes que nous faiſons de nous-meſmes en ce monde, aſçauoir, que pour le regard de l'œuure operante & de la valeur relatiue aux offrants, ils ſont plus excellents que les ſimples ſacrifices externes du corps & du ſang de Chriſt: combien plus doit-il eſtre affermé des ſacrifices entiers & parfaicts que les Saincts bien heureux feront à Dieu de leurs propres perſonnes en l'Autel de la gloire celeſte, quand par le moyen de Chriſt leur chef, liurant lors le regne à Dieu ſon pere, ils s'offriront eux-meſmes à luy, comme vaiſſeaux remplis de la diuinité; &, pour parler auec S. Gregoire de Nazianze, Deifiez & faicts Deiformes; & luy conſacreront, appliqueront, & vniront tellement toutes les parties, facultez & functions de leurs Ames & de leurs corps, pour ſeruir d'organes & d'inſtruments à ſa gloire, qu'il ſera tout en tous, leur tenant à chacun d'eux, comme dit Helias de Crete, commentateur Grec de S. Gregoire de Nazianze, lieu de toutes penſées, de toutes paroles, & de

a *Gregor. hom. 37. in Euang. & lib. 4. Dialog. c 59.* Sed neceſſe eſt, vt cùm hæc agimus, noſmetipſos Deo in cordis contritione mactemus: quia qui paſſionis Dominicæ myſteria celebramus, debemus imitari quod agimus. Tunc ergo verè pro nobis hoſtia erit Deo, cùm noſmetipſos hoſtiam fecerimus.

b *Nicet. in orat. Greg. 41.*

toutes actions. Y aura-t'il homme qui doute d'auoüer que l'oblation externe que nous faiſons icy bas du corps de Chriſt, auquel cõſiſte le gage, l'eſperance, l'exemple & la figure de noſtre beatitude; & par laquelle, comme dit ſainct Gregoire de Nazianze, nous myſtagogiſons noſtre Deification; ne ſoit pour noſtre regard d'autant inferieure à l'oblation du ſacrifice que nous luy ferõs de nous meſmes en la gloire celeſte, auquel conſiſtera la joüyſſance & poſſeſſion actuelle de noſtre beatitude; que l'ombre à la verité, c'eſt à dire, l'eſperance de la beatitude, à la joüyſſance actuelle de la beatitude: Et que l'vne eſtant vne action temporelle & tranſitoire, & l'autre, vne action perpetuelle & eternelle, & l'vne, vne action externe, & en laquelle nous n'offrons rien de nous meſmes; & l'autre vne action interne, en laquelle nous nous offrons nous meſmes tous entiers à Dieu: & l'vne eſtant vne action moyenne & ſubordonnée pour paruenir à l'autre: & l'autre vne action finale, & qui ſe ſert de but & de dernier terme à ſoy-meſme: & l'vne eſtant vne action proteſtatiue & figuratiue de l'oblation des membres dont elle offre le chef; & l'autre, vne action executiue de ceſte proteſtation & de ceſte figure; (car l'oblation que nous faiſons maintenant figuratiuement à Dieu de noſtre nature en l'oblation particuliere de la nature humaine de Chriſt, nous la luy ferons lors vrayemẽt & eſſentiellement en l'oblation actuelle de l'indiuidu de chacun de nous;) l'vne ne ſoit pour le regard de noſtre culte & miniſtere d'autant plus excellente que l'autre, que les choſes eternelles ſurpaſſent en excellence les temporelles; en fin les moyens ordonnez pour la fin & la verité de la joüyſſance; l'ombre des promeſſes, figures & eſperances? Et par ainſi que reſte-t'il au ſieur du Pleſſis à recueillir de ceſte ſienne allegatiõ, ſinon ce qu'il a eſſayé d'en ſouſtraire & eclipſer, aſçauoir, qu'outre l'autel intellectuel & inuiſible de la gloire celeſte, ſur lequel les Saincts bien-heureux offrent à Dieu actuellement & eſſentiellement le corps myſtique de Chriſt, c'eſt à dire, eux meſmes; il y a des Autels viſibles en l'Egliſe, qui ſont figures de ceſtuy la, ſur leſquels doit eſtre offert le ſacrifice externe de l'Euchariſtie, où eſt contenu le corps reel de Chriſt, & figuré le myſtique, & leſquels, comme dit ailleurs le meſme S Gregoire de Nazianze, prennent leur nom du tres pur & non ſanglant ſacrifice? Et donc que quand les Peres celebrent l'autel celeſte, intellectuel & inuiſible, ils n'excluent pas pour cela les autels corporels & viſibles de l'Egliſe, ains les admettent & preſuppoſent comme types & figures de l'inuiſible? Mais de cela il s'en parlera au traitté du ſacrifice.

SAINCT EPIPHANE,
EVESQVE DE SALAMINE,
AVTHEVR XIX.

CHAPITRE I.

LE dix-neufiéme autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt ſainct Epiphane, Eueſque de Salamine en Cypre, qui eſcriuoit ſous l'Empire de Valens, enuiron l'an de la mort de Chriſt 340. Sainct Hierôme dit que les doctes liſoient ſes eſcrits, pour les choſes, & les ignorants, pour les paroles Et Caluin l'appelle bon & authentique temoin. Et Beze le prefere ſeul à tous les anciens. Et Ioſeph Scaliger nomme ſes eſcrits, l'archiue & le threſor de l'antiquité Eccleſiaſtique. De cét autheur donc le ſieur du Pleſſis allegue deux paſſages; le premier, il le prend de l'œuure intitulé l'Ancorat, & le produit en ces termes: *Epiphanius*, dit-il, *eſcrit; Nous voyons ce que le Seigneur a pris en ſes mains, comme l'Euangile le porte. Qu'il ſe leua en la Cene, qu'il prit ces choſes, qu'apres qu'il eut rendu graces, il dit, τοῦτό μου ἐστὶ τοῦτο, Cecy eſt mien, & cela & cela. Et nous voyons qu'il n'eſt ny égal, ny ſemblable, ny à l'image en la chair, ny à la Deité inuiſible, ny aux lineaments des membres: Car cecy eſt de forme ronde, & ſans ſentiment quant à la puiſſance. Certes il a voulu dire par grace, Cecy eſt mien, cela & cela. Et perſonne ne doute de ceſte parole; Car qui ne croit qu'elle eſt vraye comme il a dit, déchoit de la grace & du ſalut.* Or depraue là le ſieur du Pleſſis les patoles de ſainct Epiphane en pluſieurs lieux; Car le texte de ſainct Epiphane ne porte point, *Cecy eſt mien & cela & cela*, comme le ſieur du Pleſſis le luy impoſe, afin de faire ce pronom, mien, l'attribut de la propoſition; mais *cecy eſt mon cela & cela.* Et de faict le meſme S Epiphane en la diſpute contre Marcion, cite la ſuſdite clauſe, en ces mots, *Cecy eſt cela & cela*, qui eſt vne forme de parler dont il vſe pour ébloüyr la curioſité des non initiez, ſi d'auenture quelqu'vn d'eux venoit à lire ſon liure, & ne le ſe reueler point la doctrine du Sacrement. Il n'y a point non plus dans ſainct Epiphane, *Certes il a voulu dire par grace*, mais, *Et il a voulu dire par grace.* Le ſieur du Pleſſis de καὶ, qui ſignifie *&*, a faict καὶ, qui ſignifie, *certes*, afin de celer la relation de dependance & connexion que ceſte propoſition a auec la precedente. Il eſt vray qu'en ſa derniere edition il l'a aucunement ſuppleée par l'addition

Hieron. in catal. ſcript. Eccleſiaſt.

Le ſieur du Pleſſis pag. 798. edit. 1. Pag. 1021. edit. 2. Epiphan. in Ancorato.

du mot, *mais*. Il n'y a poinr finalement dans ſainct Epiphane, *Et nul ne doute de ceſte parole. Car qui ne croid qu'elle eſt vraye comme il à dit, dechoit de la grace & du ſalut*: Mais, *& nul ne refuſe d'ajouſter foy à ceſte parole; Car qui ne croid qu'elle eſt vraye, comme il l'a ditte, décheoit de la grace & du ſalut*; ne pouuant, ſelon la conſtruction Greeque, le mot εἶπεν, ſe referer ſinon au mot λόγον. Aurrement il faudroit que ſainct Epiphane alleguaſt ceſte ſenrenee, *Qui ne croid qu'elle eſt vraye, déchoit de la grace & du ſalut*, comme ditte par la propre bouche de noſtre Seigneur. Mais c'eſt aſſez de la deprauation, venons à la ratioeination, pour laquelle rendre plus forte, le ſieur du Pleſſis en ſa derniere edition confere ee paſſage auec ce que l'autheur dit auparauant, en ces mots; [a] *Les hommes n'ont pas ſelon l'egalité de Dieu ce qui eſt ſelon l'image; Car Dieu eſt incomprehenſible, & ne peut eſtre compris de l'entendement, puis qu'il eſt eſprit, & par deſſus tout eſprit, lumiere par deſſus toute lumiere: Mais nous n'auons point faute de choſes que luy-meſme a decernées, Car celuy eſt veritable, qui a donné à l'homme auec la grace ce qui eſt ſelon l'image, & toutes autres choſes ſemblables.* Ainſi cite le ſieur du Pleſſis ce periode en la ſeconde edition, ſuppoſant derechef fauſſement ceſte elauſe, *mais nous n'auons point faute de choſes que luy-meſme a decernées*, au lieu de ceſte-cy; *Mais des choſes qu'il a ordonnées*, διώρισεν, (ou poſſible *qu'il nous a données*, ἐδώρησεν,) *nous n'en ſommes point defraudez*, qui eſt ce qu'il auoit dict auparauant: *Nous ne nions point que tous les hommes ne ſoient à l'image de Dieu, mais comme ils ſont à ſon imagë, nous ne le fondons point*: [b] Et en vn autre lieu; *Il ne faut point determiner ny aſſeurer en quelle partie eſt accomplie l'image de Dieu, mais confeſſer que l'image de Dieu eſt en l'homme, afin que nous n'annullions point la gratification de Dieu, & ne ſoyons point incredules à Dieu*: Et derechef: [c] *En quelle partie eſt accomplie l'image de Dieu, cela eſt cogneu à Dieu ſeul, qui a donné à l'homme l'eſtre à ſon image, car l'homme n'a point perdu l'eſtre à l'image de Dieu.* Mais eela ne vaut pas la peine de s'y arreſter, ſuiuons noſtre propos. De ceſte collation de paſſage donc le ſieur du Pleſſis argumente ainſi: *Epiphanius*, dit-il, *diſpute là que l'homme a receu l'image de Dieu veritablement, non toutesfois ſelon la propre nature de la diuinité, mais par grace: & allegue pour preuue, l'exemple du Sacrement*, &c. *Comme donc l'homme eſt l'image de Dieu, non ſelon la propre nature de la diuinité, mais par grace: ainſi le pain eſt le corps de Chriſt par grace & non par nature; Et comme l'homme eſt regeneré en l'image de Chriſt, non par n'eſtre plus homme, mais par eſtre ſanctifié en Chriſt: ainſi le pain eſt faict le corps de Chriſt, non par n'eſtre plus pain, mais par n'eſtre plus pain commun, par eſtre faict Sainct, par eſtre faict Sacrement.* Ainſi argumente le ſieur du Pleſſis. Et moy ie reſpons premierement, qu'il s'abuſe de tout le ciel, & que ſainct Epiphane ne compare là aucunement ces deux propoſitions,

a *Epiphan. in Ancorat. p. 492.* Οὐ γὰρ κατ' ἰσότητα θεοῦ ἔχουσιν οἱ ἄνθρωποι τὸ κατ' εἰκόνα. ὁ γὰρ θεὸς ἀκατάληπτος, ἀπερινόητος, πνεῦμα ὤν, καὶ ὑπὲρ πᾶν πνεῦμα, καὶ φῶς ὑπὲρ πᾶν φῶς. ἀλλ' αὐτὸς διώρισεν, τὰ ἀποτετελεσμένα. ἡμεῖς δὲ οὐκ ἐσμὲν ἀποστεροῦντες τὸ κατ' εἰκόνα ἀνθρώπους, ἀλλ' ὅπερ ἐστὶν καὶ τῇ οὐσίᾳ.

b *Idem hareſi 70. contra Audianos. Pag. 813. edit. Pariſ.* Διὸ οὐ χρὴ πάντως ἐπίζητεῖν ἢ διαγεγράφθαι ἐν τῷ μυθῳ τὸ κατ' εἰκόνα πεπορεῦσθαι, ἀλλ' ὁμολογεῖν μὲν τὸ κατ' εἰκόνα εἶναι ἐν τῷ ἀνθρώπῳ, ἵνα μὴ τὴν χάριν τοῦ θεοῦ ἀθετήσωμεν, καὶ ἀπιστήσωμεν τῷ θεῷ.

c *Ibid pag. 814.* Πεφανέρωται ἐν ποίῳ πεπλήρωται τὸ κατ' εἰκόνα, αὐτὸς μόνος ἐγνωσται τῷ θεῷ, καὶ χάριν τῆς ἀθρώπου δημιουργίας ἔχει τὸ κατ' εἰκόνα· οὐκ γὰρ ἀπώλεσεν ὁ ἄνθρωπος τὸ κατ' εἰκόνα.

Dieu a faict l'homme à ſon image, &, *Cecy eſt mon corps*, quant à la conformité de leur ſignification, mais quant à l'ineuidence & imperceptibilité de leur verité: ny pour les faire entendre l'vne par l'autre, mais pour les faire croire l'vne par l'autre. Car l'intention de S. Epiphane n'eſtoit point de diſputer de la ſignification qu'il falloit donner à ces paroles, *Dieu a creé l'homme à ſon image*, leſquelles au contraire il maintenoit deuoir eſtre creuës purement & ſimplemẽt ſans aucune allegorie, expoſition & curioſité: Mais de monſtrer qu'il leur falloit ajouſter foy, dautant que Dieu les auoit prononcées, encore que l'effect de leur verité ne nous apparuſt pas, non plus que l'effect de la verité de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, ne nous apparoit pas, & neantmoins nous ne laiſſons pas de croire qu'elles ſont veritables, dautãt que Dieu les a proferées; Au moyen dequoy le ſens de ceſte clauſe, *& combien y a-t'il de choſes ſemblables*, n'eſt pas, combien il y a d'images qui ne reſſemblent point aux choſes dont elles ſont images: Mais combien il y a de choſes que nous ſommes obligez de croire pour veritables, encore que la verité n'appatoiſſe ny à nos ſens, ny à noſtre entendement, ains ſemble repugner à l'vn & à l'autre: qui eſt ce qu'il auoit exprimé ailleurs ſur le meſme propos de l'image de Dieu, en ces mots: *Toutes les choſes que Dieu dit, ſont veritables, encore qu'elles fuyent noſtre comprehenſion, en certains cas.* Secondement, ie ſouſtiens qu'il n'y a vn ſeul mot dans S. Epiphane de toute ceſte propoſition; *Que l'homme eſt regeneré en Chriſt, non par n'eſtre plus homme, mais par eſtre ſanctifié en Chriſt*: qui eſt neantmoins le fondement ſur lequel le ſieur du Pleſſis appuye ceſte fauſſe reddition de ſimilitude; *Ainſi le pain eſt faict le corps de Chriſt, non par n'eſtre plus pain commun*, &c. Au contraire ſainct Epiphane combat de propos deliberé ceux qui conſtituent l'image de Dieu au bapteſme & en la regenerarion, & ſouſtient que tous les hommes, tant fidelles qu'infidelles, tant regenerez que non regenerez, tant ſanctifiez que prophanes, tant Chreſtiens que Payens, ont l'image de Dieu: voire diſpute expreſſément contre Origene, qui dogmatizoit qu'Adam en pechant auoit perdu ceſte image. Et tiercement, ie dy que tant s'en faut que ce lieu de ſainct Epiphane fauoriſe la doctrine des Sacramentaires en aucune ſorte, qu'il la terraſſe & extermine de tout poinct. Pour l'intelligence dequoy, il faut ſçauoir que le deſſein principal de ſainct Epiphane en ce lieu-la, eſtoit de monſtrer que les paroles de l'hiſtoire de la creation du monde ne ſe deuoiẽt point interpreter par allegorie; & de combattre Origene, qui alambiquoit & tournoit en fumée toute la deſcription du paradis terreſtre, par ſes interpretations figurées & allegoriques; & que la diſpute que ſainct Epiphane entremeſle en ce diſcours de l'homme à l'image de Dieu, n'y eſt inſerée que par forme d'incident & d'acceſ-

ſoire, à cauſe des cauillations qu'Origene en titoit. Car Origene enſeignoit que le paradis d'Eden eſtoit le Ciel, & que l'homme que Dieu auoit mis dans le paradis d'Eden, n'eſtoit que l'ame d'Adam, que Dieu diſoit auoit colloquée au commencement dans le Ciel: & que le corps d'Adam n'auoit eſté formé qu'apres qu'Adam eut eſté ietté hors du paradis d'Eden, aſçauoir, lors que Dieu fit des veſtemens de peaux à luy & à Eue: Par leſquels veſtements de peaux, Origene entendoit les corps. Sainct Epiphane donc, afin de monſtrer que c'eſtoit le vray Adam conſtitué d'ame & de corps, que Dieu auoit mis dans le paradis d'Eden, & par conſequent, que ce paradis-la n'eſtoit point le Ciel, mais vne region de la terre; allegue que l'Eſcriture dit, *Que c'eſtoit ce meſme homme que Dieu auoit formé à ſon image, l'ayant peſtry de la terre, lequel fut depuis mis au paradis.* Et pour ce qu'Origene abuſoit de ce mot, *Image*, & affermoit qu'Adam n'auoit eſté faict à l'image de Dieu, que lors qu'il eſtoit encore incorporel & habitant au Ciel, & conſtitué de l'ame ſeule, & que depuis qu'il auoit peché, & pour punition de ſon peché eſtoit deuenu charnel & corporel, il auoit perdu ceſte image; Sainct Epiphane diſpute, qu'il n'appartient à aucun de decider en quelle partie de l'homme reſide l'image de Dieu; & donne vne atteinte en paſſant à chacune des opinions de ceux qui l'entreprenoient: mais qu'il faut croire que c'eſt tout l'homme qui a eſté creé à l'image de Dieu, encore que nous ne puiſſions pas comprendre comment: non plus que nous ne pouuons pas comprendre pluſieurs autres choſes incomprehenſibles, & ſpecialement comment l'Euchariſtie peut eſtre le corps de Chriſt: leſquelles neantmoins nous croyons; pour ce que Dieu les a dittes, & que ſes paroles ſont veritables. Voicy la teſſure du diſcours: *Pluſieurs*, dit ſainct Epiphane, *en la meſme ſorte allegorizent le paradis, comme le phanatique Origene qui ſe plaiſt pluſtoſt à introduire au monde ſes phantoſmes, que la verité, & dit qu'il n'y a point de paradis en terre.* Et vn peu apres: *Si donc il n'y a point de paradis en terre, & que les choſes qui ſont eſcrittes en l'hiſtoire de la creation du monde, ne ſoient point vrayes, mais allegoriques, il n'eſt rien du reſte: mais toutes les autres choſes ſont dittes par allegorie. Or Dieu a creé au commencement le Ciel & la terre: & ces choſes ne ſont point allegoriques, mais viſibles; & le firmament, & la mer, & les germes, & les bois, & les herbes, & le foin, & les animaux, & les poiſſons, & les oyſeaux, toutes choſes viſibles creées en verité: & l'homme lequel Dieu a creé en verité; & ce meſme homme, qui plus eſt, qu'il poſa en paradis, l'ayant creé à ſon image, aſçauoir, à l'image de Dieu. Or ne vous mettez point à ſonder curieuſement les dons de Dieu donnez par grace à l'homme. Nous ne nions pas que tous les hommes ſoient à l'image de Dieu: mais comment ils ſont à ſon image, nous ne nous en enquerons point curieuſement. C'eſt l'office des fidelles de croire l'Eſcriture, & de ne la nier*

Epiphan. in Ancorato.

point: & l'office des infidelles, d'annuller la grace: (ainſi appelle ſainct Epiphane les dons qui ſurpaſſent la nature:) *L'Image de Dieu eſt donc en l'homme: mais comment cela eſt, Dieu le cognoiſt.* Et derechef: *Comment l'entendement peut apperceuoir vne choſe ſi imperceptible, Dieu ſeul le cognoiſt: Mais quant à nous, nous croyons incurieuſement & innocemment à Dieu qui dit vray en toutes choſes.* Voila comme ſainct Epiphane entre en ce propos: Puis ayant monſtré que l'on ne peut affirmer que l'image de Dieu conſiſte au corps, ny qu'elle n'y conſiſte point, à cauſe des difficultez & reſiſtences qui ſe trouuent de part & d'autre; ny ſemblablement qu'elle conſiſte en l'ame, ny qu'elle n'y conſiſte point: ny qu'elle conſiſte en l'intelligence, ny en la vertu, ny au bapteſme; Il ajouſte que l'homme n'eſt pas à l'image de Dieu par nature ou generation, (car c'eſt choſe vſitée à ſainct Epiphane de prendre nature pour generation, comme quand il dit que la nature des trois enfans Sidrach, Miſach & Abdenago, ne ſe trouue point,) dautant que l'homme n'a pas l'image de Dieu en egalité de Dieu: mais par grace, c'eſt à dire, ajouſte-t'il, que l'homme n'eſt pas l'image engendrée de Dieu & produitte de Dieu par vne operatiõ naturelle, comme le Fils; mais que l'image de Dieu qui eſt en l'homme, eſt vne image creée de Dieu, par vne operation volontaire & gratuite; & conferée à l'homme par donation & par grace, qui eſt ce qu'il auoit exprimé ailleurs par la comparaiſon de deux ſortes d'images, qu'vn homme peut faire de ſoy-meſme; l'vne, par l'operation du pinceau & des couleurs, laquelle eſt diſſemblable & inegale à ſon autheur; l'autre, par la conſubſtantialité de la generation. Et cela faict, il reſout que neãtmoins nous ne laiſſons pas d'eſtre doüez de ce que Dieu a ordonné; dautant que celuy eſt veritable, qui a dõné par grace à l'homme l'eſtre à ſon image; c'eſt à dire, il reſout que nous ne laiſſons pas d'eſtre doüez de la condition que Dieu nous a donnée, d'eſtre créez à ſon image, encore que nous ne puiſſions pas comprendre comme cela peut eſtre; dautant que la parole de Dieu eſt veritable. Et pour preuue de ſa reſolution, entre autres exemples qu'il dit qu'il pourroit apporter, des choſes ſemblables, c'eſt à dire, qui doiuent eſtre creuës encore qu'elles n'apparoiſſent point, allegue ſpecialement celuy de l'Euchariſtie, auquel nous ne laiſſons pas de croire les paroles de noſtre Seigneur, & les tenir pour veritables, encore que l'effect de leur verité ne nous apparoiſſe point: [a] *Car*, dit-il, *nous voyons ce que le Sauueur prit en ſes mains, comme il y a dans l'Euangile, qu'il ſe leua du ſoupper, & prit telle choſe & telle; & ayant rendu graces, dit, Cecy eſt mon cela: Et nous voyons qu'il n'eſt ny égal, ny ſemblable, non à l'image incarnée, non à la Deité inuiſible, non à la figure & lineaments des membres: Car cela eſt rond quant à la forme, & inuiſible quant à la puiſſance: Et il a voulu dire par grace, Cecy eſt mon cela,*

& cela

a *Epiphan. in Ancorat. p. 492. edit. Baſil.* Ὁρῶμεν γὰρ ὅτι ἔλαβεν, ὁ σωτὴρ εἰς τὰς χεῖρας αὐτοῦ, οἷς ἔχει ἐν τῷ εὐαγγελίῳ, ὅτι αἴρει ἐκ τοῦ δείπνου, καὶ ἄλλο ἄλλο λαβὼν, καὶ εὐχαριστήσας εἶπε, τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα. καὶ ὁρῶμεν ὅτι οὐκ ἴσον ἐστὶν, οὐδὲ ὅμοιον, οὐ τῷ ἐνσάρκῳ εἰκόνι, οὐ τῇ ἀοράτῳ φύσει, οὐ τοῖς χαρακτῆρσι τῶν μελῶν· τὸ μὲν γὰρ ἐστὶ σφαιροειδὲς· καὶ ἀόρατον, κατὰ τὴν δύναμιν, καὶ ἀπαράλλακτον χάριτι εἶπεν, τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, καὶ οὐδὲ ὅμοιόν ἐστι τῷ λόγῳ. ὁ γὰρ μὴ πιστεύων, οὐκ οἶδε τὸ χαρᾶς καὶ σωτηρίας. ἐν δὲ ἀπιστίᾳ καὶ πιστεύομεν, πιστεύομεν, ὅτι θεὸς ἐστί.

& cela, & perſonne ne denie foy à ſa parole: Car quiconque ne croid point qu'elle eſt vraye comme il l'a dite, eſt décheu de la grace & du ſalut: Ains nous croyons que cela eſt de luy, ce que nous en auons oüy. Car ainſi faut-il lire ceſte derniere clauſe; & non comme l'a cité fauſſement le ſieur du Pleſſis. Mais parce que nous oirrons & croirons, nous croyons qu'il eſt de luy, qui eſt vne depraüation inſipide, & ſans ſens, venuë en partie de la corruption de l'exemplaire Grec de Baſle, qui au lieu de ces paroles, ὅτι δ' ἠκούσαμεν, καὶ πιστεύομεν, porte incorrectement, ὅτι δ' ἀκούσωμεν καὶ πιστεύσωμεν, πιστεύομεν; & en partie de l'attifice du ſieur du Pleſſis, qui du pronom relatif ὅτι, qui ſignifie ce que, a fait l'aduerbe cauſal, ὅτι, qui ſignifie, parce que. Et ainſi l'a leuë l'interprete Latin, meſme de Baſle, lequel corrigeant l'erreur de l'impreſſion Grecque ſur la foy des originaux Grecs manuſcripts, l'a traduitte en ces mots; *Quod autem audiuimus, id credimus.* Puis finalement ſainct Epiphane pour monſtrer que ceſte digreſſiõ de l'image de Dieu, n'eſtoit qu'vn incident & vn acceſſoire du diſcours contre les allegories, retourne prendre le fil de ſon deſſein precedent, qui eſtoit de verifier que l'hiſtoire du paradis terreſtre ne deuoit point eſtre interpretée allegoriquement, & le renoüe en ces termes attachez peu apres l'exemple de l'Euchariſtie: *Ceſt Adam donc fut mis au paradis, & mangea de l'arbre: Or le paradis, dit l'Eſcriture, eſtoit en Edem, vers Orient: & vne fontaine montoit d'Edem, dit l'Eſcriture, non point deſcendoit, afin que nous ne penſions pas qu'Edem fuſt au Ciel.* Et vn peu apres: *Si donc le paradis ſenſible n'eſt point, la fontaine n'eſt point, le fleuue n'eſt point, les quatre chefs du fleuue ne ſont point, Phiſon n'eſt point, Geon n'eſt point, Tigre n'eſt point, Euphrates n'eſt point: Si Euphrates n'eſt point, le figuier n'eſt point, les fueilles ne ſont point, Adam n'eſt point,* &c. *Si Adam n'eſt point, les hommes ne ſont point, & la verité en fin eſt vne fable, & toutes choſes ſont dittes allegoriquement.* Et derechef: *Les choſes que Dieu fait, ne ſe prennent point allegoriquement. Adam eſt donc, & les fueilles de figuier ſont, & le figuier eſt; l'arbre de la ſcience de bien & de mal eſt, & l'arbre de vie au milieu de paradis, & le ſerpent, & l'inobedience, & l'obedience, & les fleuues, & les hommes, & la formation de l'homme: Car toutes choſes ſont poſſibles à Dieu,* &c. *Que nul donc ne ſoit deceu par vain langage: Car Dieu peut des pierres ſuſciter des enfants, & peut changer les choſes corruptibles en incorruptibles; & a peu faire le repos du paradis en terre, pource qu'il l'a voulu.* Et finalement: *Nous auons,* dit-il, *recueilly & rapporté ces choſes, ne voulant rien rejetter de ce qui eſt eſcrit, mais pluſtoſt marcher en ſimplicité, & ajouſter foy à Dieu,* &c. *Car il luy faut deferer à luy ſeul, de ſçauoir les choſes incomprehenſibles.* Or à qui n'apparoit-il donc maintenant, que ſainct Epiphane n'a pas peu croire que ces paroles, *Cecy eſt mon corps,* ſe deuſſent entendre allegoriquement, & non vrayement, propre-

ment & literalement. Car comment n'euſt-il point eſté digne d'hellebore, ſi en vn propos dont le ſujet eſtoit de prouuer qu'il ne faloit point diſſoudre & détremper la verité des paroles de Dieu, en figures & allegories, il euſt allegué ceſte propoſition, *Cecy eſt mon corps*, en qualité de parole figurée & allegorique, & auec ce ſens, *Cecy eſt mon corps*, c'eſt à dire, *cecy eſt le ſigne, l'image, & la figure de mon corps*? Il foudroye au meſme lieu Origene, & l'appelle phanatique, pource qu'il deſtruiſoit la verité de l'Eſcriture par ces allegories, & interpretoit la deſcription du paradis terreſtre, & toute l'hiſtoire des premiers chapitres du Geneſe, figurément & allegoriquemẽt: Il diſpute de propos deliberé contre luy, & montre que toutes ces choſes doiuent eſtre receuës vrayement, proprement & literalement, & tout ainſi qu'elles ont eſté dittes: Il crie que les œuures que Dieu fait, ne doiuent point eſtre priſes allegoriquement, dautant que toutes choſes luy ſont poſſibles. Il proteſte à la fin du diſcours, que tous les exemples qu'il a ramaſſez, ç'a eſté afin de faire voir qu'il ne veut rien rejetter de l'Eſcriture: mais pluſtoſt y aller auec ſimplicité, & eſtre trouué ajouſter foy à Dieu, auquel ſeul il faut deferer de ſçauoir les choſes incomprehenſibles; Et au milieu de ſon diſcours, en la plus eminente partie, au plus haut lieu du theatre, il aura allegué ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, pour les entendre & expoſer allegoriquement? Cela ſeroit croyable de quelque inſenſé, mais non de ſainct Epiphane. Ie paſſe outre, Il maintient que ces mots, *Dieu forma l'homme à ſon image*, doiuent eſtre creus purement & ſimplement, comme ils ſonnent, ſans expoſition, ſans interpretation, ſans curioſité. Il dit à ce propos, que c'eſt l'office des fideles de cõfeſſer l'Eſcriture, & ne la nier point; Qu'il faut auoüer que l'image de Dieu eſt en l'homme, que Dieu ſeul cognoiſt comment: Mais qu'il faut croire incurieuſement & innocemment à Dieu, qui dit vray en toutes choſes. Il bat & rebat par tout ailleurs le meſme langage: Car au traitté de l'hereſie des Audiens, il écrit; [a] *Il ne faut point decider en quelle partie l'eſtre à l'image de Dieu, eſt accomply en l'homme: mais bien confeſſer que l'image de Dieu eſt en l'homme, afin de n'annuller point le don de Dieu, & ne dénier point foy à Dieu. Car toutes les choſes*, dit-il, *que Dieu prononce, ſont veritables, encore qu'il y en ayt quelque petit nombre que noſtre entendement ne puiſſe pas comprendre. Nier donc*, ajouſte-t'il, *l'image de Dieu, n'eſt pas œuure de la foy, ny de la ſaincte Egliſe de Dieu: Car tout homme eſt certainement fait à l'image de Dieu; & nul de ceux qui ont eſperance en Dieu, ne le nie, ſinon quelques-vns qui ſe feignent des fables*, &c. Il veut dire Origene & ſes ſectateurs. Et en l'epiſtre à Iean Eueſque de Hieruſalem: [b] *Il faloit qu'ils euitaſſent vn grand danger, & ne niaſſent point ce que Dieu dit: ains fuſſent ſauuez en croyant ſimplement, & laiſſaſſent à Dieu la certaine & vraye ſcience de ſa donation.* Et derechef: [c] *Nous croyos aux choſes que Dieu a dittes, & ſçauons que l'image de Dieu perſeuere d'eſtre*

a *Epiphan. hær. 70.*
Οτι μὲν γὰρ λέγει ὁ θεὸς, ποιῶμεν ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα, οὐ δεῖ ἐξηγεῖσθαι πῶς ἐμβλέψας τοῖς ἰδίοις λόγοις. ἀρνησάσθω γὰρ τὸν θεὸν ὅστις τὸν κατ' εἰκόνα λέγει, ἵνα μὴ ἄγχιστα ᾖ τοῦ ἀκηκοέναι· ἐπὶ γὰρ τῶν ἀνθρώπων σαφῶς καὶ εἰκόνα, καὶ ὑιὸν ἔθηκεν ἐχέτωσαν εἰς νοῦν τὸν τῶν ὅλων ποιητὴν, εἰ μὴ ἄρα ἔστιν ἰδιώτης μωρὸς πλάσματι.

b *Apud Hieronym epiſt. 60.* Quos oportebat tantum effugere diſcrimen, nec negare quæ loquitur Deus, & credentes ſimpliciter ſaluos fieri, Deóque concedere donationis ſuæ certã & veram ſcientiã, in qua parte homines condiderit ad imaginẽ ſuam.

c *Ibid.* Nos autem credimus iis quæ locutus eſt Dominus, & ſcimus quòd in conctis hominibus imago Dei permaneat: ipſique concedimus noſſe, in qua parte homo ad imaginem Dei conditus ſit.

en tous les hommes, & remettons à luy de ſçauoir en quelle partie l'homme a eſté faict à ſon image. Il apporte pour concluſion de ceſt incident, dans le traitté ſurnommé Ancorat, l'exemple de l'Euchariſtie, en laquelle nous ajouſtons foy aux paroles de Chriſt, encore que nous ne voyons nulle apparence de l'effect de leur verité. Et au partir de là il aura creu que les paroles de l'Euchariſtie doiuent eſtre expoſées figurément & allegoriquement? Arriere ceſte iniure. Car qu'eſt-ce que le plus inſenſé homme du monde euſt peu faire de pire pour ſa cauſe que de fournir en l'acte propre de la diſpute, d'armes & d'exemples à ſes parties? Le ſens commun ne l'obligeoit-il pas au contraire, de fuyr comme vn écueil en ce diſcours, la rencontre de toutes les enunciations figurées & allegoriques, & ne ſe ſeruir que de propoſitions reelles & litterales, de peur de donner occaſion à ſes aduerſaires, de les retorquer contre luy, & de combattre par ſes propres exemples? Il ſouſtient que ceſte propoſition, *Dieu a creé l'homme à ſon image*, ne doit point eſtre recherchée, ſondée, expoſée, mais creuë ſimplement & incurieuſement. Il ne luy compare donc pas ceſte propoſition, *Cecy eſt mon corps*, pour les expoſer & faire entendre l'vne par l'autre: mais pour les prouuer & faire croire l'vne par l'autre. Il afferme que ceſte propoſition, *Dieu a creé l'homme à ſon image*, eſt vne propoſition inſcrutable, intelligible, incomprehenſible. Il prerend donc que ceſte propoſition, *Cecy eſt mon corps*, doit eſtre creuë, & non expoſée; que c'eſt vne choſe inſcrutable, inintelligible, incomprehenſible. Il proteſte qu'il faut receuoir ceſte propoſition, *Dieu a creé l'homme à ſon image*, à clos yeux, qu'il la faut embraſſer ſans enqueſte, ſans interpretation, ſans curioſité; dautant que tout ce que Dieu dit, eſt veritable, & que nous ſommes obligez de croire ſimplement, incurieuſement & innocemment ſes paroles: Et là deſſus, pour ſeau & cloſture de ſa digreſſion, allegue l'exemple de l'Euchariſtie: Il eſt donc bien loing de vouloir que l'enunciation de l'Euchariſtie, ſoit vne propoſition figurée & allegorique. Car où eſt-ce que la creance ſimple, la foy ſimple, & la confeſſion ſimple, ſont plus perilleuſes qués allegories? Et où eſt-ce au contraire que l'enqueſte, l'interpretation, & la curioſité, ſont plus requiſes & neceſſaires, qu'és allegories, de peur de tomber en ceſte brutale ſeruitude, voire idolatrie, ſelon nos aduerſaires, de prendre & adorer les ſignes pour les choſes? Et à cauſe dequoy y exiger de la ſimplicité, y demander de la foy, y requerir de la creance, puis que les allegories ne ſont pas l'obiect de la creance, mais de l'intelligence, & que nulle allegorie, ſelon nos propres aduerſaires, ne conſtituë aucune doctrine de foy. Il ajouſte que nous voyons que l'Euchariſtie n'eſt ny égale, ny ſemblable, ny à la diuinité inuiſible, ny à l'image incarnée, ny aux chara-

cteres des membres, & neantmoins que Ieſus-Chriſt a voulu par grace, c'eſt à dire, par authorité & puiſſance ſuperieure à la nature, dire, *Cecy eſt mon corps*, & que nul ne refuſe d'ajouſter foy à ceſte parole. Il pretend donc qu'il y a repugnance entre l'apparence & condition externe de la choſe, qui eſt de n'eſtre point ſemblable aux traits & lineaments du corps de Chriſt; & la verité formelle de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*: & que l'vn ſert d'obſtacle & de reſiſtence à la creance de l'autre. Or n'y a-t'il nulle repugnance entre la condition d'eſtre ſimple image typique, ſymbolique & Sacramentale du corps de Chriſt; & la condition de n'eſtre point ſemblable aux traits & lineaments du corps de Chriſt: Car les images typiques, ſymboliques & Sacramentales, ne requierent aucune egalité, reſſemblance & conformité de traits & lineaments auec leurs obiets: Non plus que le ſerpent d'airain, le bouc d'emiſſion, le paſſereau du lepreux, la pierre du deſert, les pains de propoſition; & mille autres ſemblables images typiques & ſymboliques du corps de Chriſt, n'auoient aucune conformité de traits & lineaments auec luy. Il n'y a que les ſeules images expreſſes, formelles & characterales, au nombre deſquelles nos aduerſaires meſmes n'oſeroient auoir penſé de mettre l'Euchariſtie; qui requierent ceſte conformité. Et pourtant puiſque ſainct Epiphane ne peut là, par ces mots; *Cecy eſt mon corps*, entendre ny l'image expreſſe, formelle & characterale du corps de Chriſt, dautant que les images myſtiques ſymboliques & Sacramentales, ne ſont point de ce genre; ny l'image typique & Sacramentale du corps de Chriſt, dautant qu'entre l'image typique & Sacramentale du corps, & la diſſemblance des traits & lineaments du corps, il n'y a aucune repugnance ny vraye ny apparente: Que reſte-t'il ſinon que par ces mots, *Cecy eſt mon corps*, il entende le vray & propre corps, entre lequel ſeul, & l'eſpece externe de l'Euchariſtie, peut ſubſiſter l'apparence, repugnance fondée ſur la diſſemblance des traicts & lineaments des membres? Et de faict n'atteſte-t'il pas immediatement apres, que cét obſtacle eſt vaincu par la foy, & non donc ſolu par aucune allegorie, lors qu'il dit, *Et nul ne refuſe d'adiouſter foy à ceſte parole?* Car pourquoy y appeller la foy, ſi ce n'eſt vne propoſition miraculeuſe, incroyable & incomprehenſible, veu que la foy n'eſt que des choſes qui ne ſe peuuent ny faire naturellement, ny comprendre humainement? Il ajouſte que quiconque ne croid point que ceſte parole eſt vraye, eſt exclus de ſalut. Or qui ne iuge que les menaces ne ſe propoſent point, non plus que les recompenſes, pour des choſes en l'execution deſquelles il n'y a nulle peine, nul obſtacle, nulle difficulté; & que quand vne propoſition peut auoir deux ſens pretendus, l'vn humainement impoſſible, incroyable, incomprehenſible; l'autre facile à croire, ayſé,

plauſible, depoüillé de toute repugnance humaine, de tout obſtacle, de toute difficulté; & que l'on impoſe peine & menace à ceux qui ne croyent point vne telle propoſition, c'eſt au ſens où elle eſt difficile à croire, & non en celuy où elle n'a aucun obſtacle, aucune repugnance, aucune difficulté, que l'on les oblige de la croire? Car quelle difficulté y a-t'il à croire que le pain ſoit le ſigne du corps de Chriſt, non plus qu'à croire parmy les Iuifs, que le Lyon fuſt le ſigne de la tribu de Iuda, ou parmy les Payens, que la hache d'armes fuſt le ſigne de Mars? Ce n'eſt pas tout, il ſpecifie nommément que quiconque ne le croid point, comme elle a eſté ditte, eſt exclus de ſalut. *Perſonne*, dit-il, *ne refuſe d'ajouſter foy à ceſte parole: Car quiconque ne croid point qu'elle eſt vraye, comme il l'a ditte, eſt décheu de la grace & du ſalut.* Or que pouuoir ſainct Epiphane prononcer de plus clair, pour decider que ce n'eſt point vne allegorie, mais vne verité formelle & expreſſe? Car qui ne ſçait que les propoſitions allegoriques ne ſont pas vrayes comme elles ſont dittes, mais comme elles ſont entendues; & que la proteſtation ordinaire des Sacramentaires eſt, qu'il ne faut point prendre les paroles de l'Euchariſtie ſelon la diction, κατὰ ῥητὸν, mais ſelon l'intelligence? Et parrant en quels termes leur pouuoit-il mieux faire leur procés, que de dire que quiconque ne croid point que ces paroles-la ſont vrayes, comme elles ont eſté dittes, eſt décheu de la grace & du ſalut? Il conclud finalement, que les Catholiques croyent que l'Euchariſtie eſt cela de Chriſt qu'ils en ont oüy. Or qu'eſt-ce qu'ils en ont oüy, ſinon ce que les paroles ſonnent, aſçauoir, *Cecy eſt mon corps*, & par conſequent cela n'eſt-ce pas dire qu'il faut prendre ceſte propoſition ſelon le ſon des paroles? Car quand à ce que ſainct Epiphane écrit, *Qu'il a pleu par grace à noſtre Seigneur de dire, Cecy eſt mon corps*; le mot, grace, duquel penſe abuſer le ſieur du Pleſſis, n'eſt nullement employé là pour ſignifier imputarion, & exclurre la verité & realité de la choſe; mais pour monſtrer que la preſence du corps de Chriſt n'eſt pas cauſée & produitte en ces eſpeces-la par generation ny operation naturelle, ains par grace & operation ſupernaturelle: Non plus que quand S. Paul dit; *Que Chriſt par grace de Dieu a gouſté la mort*; il ne veut pas dire qu'il ne ſoit point mort vrayement & reellement; mais que la mort ne luy eſt point arriuée par vne obligatiõ & neceſſité naturelle, ains de ſa pure grace & volonté: Ny que quand Tertullian dit contre les impugnateurs de la reſurrection; *Tu defens temerairement la nature contre ſon Seigneur, & ſouſtiens impieuſement la loy contre la grace*; il ne veut pas dire que la reſurrectiõ des corps ne ſera point vraye & reelle, ains putariue & allegorique; mais qu'elle ſe fera par l'operation de la grace, c'eſt à dire, de la vertu gratuite & ſupernaturelle de Dieu, & non par l'operation de Dieu: Ny que quand ſainct Epiphane dit, *que l'homme*

Hebr. 2. 9.

Tertull. de reſur. carn. cap. 37. Naturam aduerſus dominũ ſuum defendis, legem aduerſus gratiam impiè aſſeris.

Epiphan. in Ancor.

a esté creé à l'image de Dieu par grace; il ne veut pas abolir la verité & realité de l'image de Dieu en l'homme, & la rendre putatiue & allegorique, (car que ne fait-il point au contraire, pour impugner ceſte opinion?) mais donner à entendre que Dieu n'a pas imprimé ſon image en l'homme, par generation ou operation naturelle de la diuinité, ains par vne operation gratuite & volontaire: Ny que quand Theodoret dit, *Que l'vnion hypoſtatique de la diuinité & de l'humanité de Ieſus-Chriſt n'eſt pas naturelle, mais par grace*, il ne veut pas enſeigner que l'vnion hypoſtatique des deux natures de Ieſus-Chriſt, ne ſoit vraye & reëlle, mais qu'elle n'eſt pas produitte par vne operation phyſique & naturelle, ains par vne operation gratuite & ſupernaturelle: Ny que quand ſainct Ephrem dit, *que Dieu a formé l'homme par grace de la nature de la terre*, il ne veut pas dire, que Dieu n'ayt creé l'homme que putatiuement & imaginairement: Ny finalement, pour paſſer aux Peres plus recents, que quand Samonas, Eueſque de Gaze, dit, *Chriſt par ſa diuine puiſſance & grace ſanctifia le pain, diſant, Cecy eſt mon corps*, &c. *& ainſi fit le pain ſon propre corps*, il ne veut pas nier la vraye & teëlle mutation, pour laquelle il combat de propos deliberé contre les Agareniens, mais afferme qu'elle ſe fait par vne operation gratuite & ſupernaturelle.

Theodor. in Dialog.

Samonas pag. 135.
Καὶ αὐτὸς φύσει θεὸς ὢν, ὑφίστησι δι' ὧν τῇ ἰδίᾳ δυνάμει & χάριτι, τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου, αὐτὸν, & οὕτως & ἄρτον αὐτὸν σῶμα ἐποίησε.

CHAP. II.

LE ſecond paſſage que le ſieur du Pleſſis cite de ſainct Epiphane eſt vn lieu pris de l'œuure contre les hereſies, lequel pource qu'il ne l'entend point, il penſe que nous ne l'entendions point auſſi: & à ceſte occaſion croid ſous la poudre de ceſte obſcurité, pouuoir impoſer ce qu'il luy plaira aux Lecteurs. Les paroles de ſon allegation ſont telles: *Ce que Epiphane exprime encore mieux par le Bapteſme: Car*, dit-il, aſçauoir Epiphane [a], *La vertu du pain & la force de l'eau ſont faittes fortes en Chriſt, afin que non le pain, mais la vertu du pain nous ſoit faitte vertu: & certes le pain eſt viande; mais la vertu qui eſt en luy, eſt à viuification: ainſi que l'eau ne nous nettoye pas ſeulement, mais nous eſt faitte en perfection de ſalut par la foy.* En quoy premierement le ſieur du Pleſſis fait accroire aux Lecteurs, que ce paſſage eſt écrit ſur le propos de l'autre, & pour expliquer la meſme conception; Ce qui n'a ny verité ny apparence: Car ces deux paſſages, comme ſituez en deux diuers œuures, l'vn en l'Ancorat, & l'autre en la recapitulation de l'œuure contre les heteſies, ſont entierement écrits ſur deux diuerſes matieres. Et ſecondement il couppe & tranche la teſte à ce paſſage, c'eſt à dire, en oſte la partie qui luy ſert de front & de viſage, & qui le rend intelligible & recognoiſſable, aſçauoir, ces paroles, *En cela eſt accomply l'oracle du Prophete, touchant la tranſlation de la vertu, & l'exhibition du ſalut de la vertu du pain, enleuée de Hieruſalem, & de la force de l'eau*, où conſiſte toute l'ame & la clef de l'intelligence du paſſage. Et tierce-

[a] *Epiphan. in compendiaria doctrina lib. 3. to. 2. pag. 463.*
ἐντεῦθεν δὲ ἐν Χριστῷ ἰσχυροποιοῦμεν τὰς δυνάμεις & ἄρτου, & τοῦ ὕδατος ἰσχύς, ἵνα μὴ ἄρτος ἡμῶν γένηται δύναμις, ἀλλὰ δύναμις ἄρτου, & βρῶσις μὲν ὁ ἄρτος, ἡ δὲ δύναμις ἐν αὐτῷ εἰς ζωογόνησιν, & οὐχ ἵνα τὸ ὕδωρ ἡμᾶς καθήρῃ μόνον, ἀλλ' ἵνα ἐν τῇ ἰσχύι τοῦ ὕδατος ἔχωμεν & πίστεως & ἀναχύσεως & ἁγνείας & μυστηρίων πλεονάσεως, & ἀναμαίας & ἁγιασμοῦ χάριτι ἡμῖν εἰς πλείονα σωτηρίαν.
Idem in Anacephaleoſ.

ment il en depraue & falſifie la queuë: Car il n'y a point, *Ainſi que l'eau ne nous nettoye pas ſeulement*, mais, *nous eſt faitte en perfection de ſalut.* Le ſieur du Pleſſis y ſuppoſe cét aduerbe de ſimilitude, *ainſi*, pour rendre les conditions du bapteſme & de l'Euchariſtie égales. Il y a, *Et afin que l'eau ne nous nettoye pas ſeulement, mais nous ſoit faitte en perfection de ſalut.* Et quartement, il montre qu'il ne ſçait que c'eſt que ſainct Epiphane veut dire par ces mots, *la vertu du pain & la vertu de l'eau*: Car ſainct Epiphane n'entend pas là, par la vertu du pain, la vertu accidentale conferée au pain: Mais entend Ieſus-Chriſt, qui eſt la vertu eſſentielle du pain, c'eſt à dire, qui eſt le Verbe ſubſtantiel du Pere, par lequel toutes creatures ont eſté faittes, & ſubſiſtent en eſtre & en vertu, & par lequel, comme dit ſainct Irenée le bois fructifie & les fontaines découlent, & la terre produit premierement l'herbe, & puis l'épy, & puis le plein froment en l'épy; & qui porte, comme dit S. Paul, toutes choſes, par le Verbe de ſa vertu, & donne au pain la vertu de nourrir, & non ſeulement au pain, mais à toute telle autre choſe qu'il luy plaiſt, afin que l'homme ne viue pas du ſeul pain, mais de tout Verbe procedant de la bouche de Dieu. Non plus auſſi ſainct Epiphane par la vertu de l'eau, n'entend la vertu accidentale de l'eau: Mais entend le ſainct Eſprit, qui eſt ceſte eau eſſentielle eternelle & intariſſable, dont noſtre Seigneur dit, *Qui aura beu de l'eau que ie luy donneray, n'aura iamais ſoif, mais l'eau que ie luy donneray, ſera en luy vne fontaine d'eau ſaillante en vie eternelle.* Car ſainct Epiphane fait-là vne alluſion à la prophetie du troiſiéme chapitre d'Iſaïe, où le Prophete dit en termes allegoriques & enigmatiques, comme c'eſt le ſtyle ordinaire des propheties, *Que Dieu oſtera de Hieruſalem & de Iuda, la force du pain & la force de l'eau.* Or par ces mots, *la force du pain, & la force de l'eau*, les Peres entendent en ce paſſage-la, non la force du pain & de l'eau elementaire: mais par la force du pain, Ieſus-Chriſt, & par la force de l'eau, le ſainct Eſprit: *La force du pain*, (dit ſainct Hieroſme, grand Lecteur de ſainct Epiphane, commentant ces paroles d'Eſaïe,) *ſera oſtée du milieu d'eux, aſçauoir celuy qui dit, Ie ſuis le pain viuant, qui ſuis deſcendu du Ciel; & la force de l'eau, de laquelle le meſme Seigneur diſoit, Celuy qui boira de cette eau, aura encore ſoif: Mais quiconque boira de l'eau que ie luy donneray, n'aura point ſoif eternellement: ains l'eau que ie luy donneray ſera faitte en luy vne fontaine d'eau ſaillante en vie eternelle.* Sainct Epiphane donc voulant faire vne alluſion aux allegories & enigmes de ceſte prophetie, & par conſequent eſtant obligé, pour rendre le ſtyle de l'alluſion conforme à celuy de la prophetie, de la continuer aux meſmes termes allegoriques & enigmatiques; entend par la force du pain enleuée de Hieruſalem, Ieſus-Chriſt oſté au peuple des Iuifs; & par la force de l'eau, le ſainct Eſprit: & dit qu'en la ſolemnité du bapteſme, en laquelle on conjoignoit

Hebr. 1. 3.

Hieron. in cap. 3. Eſaïæ verſ. 1.

S. IEAN CHRYSOSTOME.

AVTHEVR XX.

CHAPITRE I.

APPELLONS ſainct Chryſoſtome : Nous auons déja remarqué cy-deſſus, que le ſieur du Pleſſis, ſe ſentant preſſé de ces paroles de ſainct Chryſoſtome: *Il a dit, Ce-cy eſt mon corps, Croyons-le ſans aucune ambiguité*; reſpond Pag. 800. que ſainct Chryſoſtome, aux lieux où il traitte ceſte matiere par expres, ſe ſçait expliquer bien intelligiblement. Et pourtant oppoſe à ces paroles-la, qu'il ne eſtre priſes d'aucun diſcours expres, celles-cy entre autres, qu'il afferme eſtre extraittes du vray lieu où la matiere a ſon ſiege, aſçauoir, dit-il, de l'Homelie 83. ſur ſainct Matthieu : *Dieu a preparé ceſte table, pour monſtrer tous les iours le pain & le vin au Sacrement, ſelon l'ordre de Melchiſedech, en ſimilitude du corps & du ſang de Chriſt.* En quoy, outre ce qu'il cite imparfaittement les paroles de ſon Autheur, dont la premiere partie peut eſtre referée à la figure du Sacrement décritte au 9. des Prouerbes, & l'autre à celle que Dauid propoſe au 22. Pſeaume : Car le paſſage ſouffre commodément ce ſens: *Afin que Dauid nous monſtraſt tous les iours en myſtere, le pain & le vin, ſelon l'ordre de Melchiſedech, en ſimilitude du corps & du ſang de Chriſt ; pour ceſte cauſe il dit ; Tu as appreſté la table deuant mes yeux*: Et de faict ce verſet du Pſalmiſte, ſe recitoit anciennement en toutes les communions des Neophytes: Outre cela, dy-je, nous auons remarqué qu'il commet trois fraudes ſignalées en ceſte allegation: La premiere, que les paroles qu'il recuſe pour n'eſtre point priſes des lieux où ſainct Chryſoſtome traitte la matiere par expres, ſont du meſme lieu où il dit, que la matiere a ſon ſiege, aſçauoir de l'octante & troiſiéme Homelie ſur ſainct Matthieu. La ſeconde, que celles qu'il cite pour leur ſeruir de correctif, comme eſtans de ceſte Homelie, n'en ſont point, mais du Commentaire ſur le 22. Pſeaume. La troiſiéme, que le Commentaire ſur ce Pſeaume, n'eſt ny de ſainct Chryſoſtome, ny d'aucun autheur Grec, mais de quelque barbare, groſſier & ignorant eſcholier Latin, auquel le referendaire du ſieur du Pleſſis change & déguiſe le tiltre qui eſt déja décrié par tout, pour le faire paſſer cõme vn ſinge habillé de pourpre, ſouz le vray nom de ſainct Chryſoſtome. Mais parce que nous ne voulons pas chaſtier deux fois vne

Ambroſ. de his qui myſtic. 8.

meſme impoſture, il nous ſuffira d'auoir aduerty les Lecteurs de ne s'y abuſer point. Retournons à ſainct Chryſoſtome, & oyons ceſte ſacrée bouche d'or, qui ne parle qu'or & perles. Sainct Chryſoſtome, dit le ſieur du Pleſſis, écrit ſur le 26. de ſainct Matthieu, *Que comme Moyſe dit de l'Agneau Paſchal, Cecy vous ſera vn memorial eternel; Ainſi noſtre Seigneur dit à ſes Diſciples, Faittes cecy en ma commemoration.* Et derechef; *I'ay deſiré faire ceſte Paſque auec vous, pour vous faire ſpirituels.* Item, *Il en beut auec eux, afin qu'ils ne diſſent pas, Boirons-nous donc le ſang d'vn homme? Noſter es, an aduerſariorum?* Antonius l'Orateur ſe vantoit dans le Dialogue de Ciceron, que s'il ne ſçauoit dire ce qui ſeruoit à ſa cauſe, pour le moins il ſçauoit bien taire ce qui luy nuiſoit: Mais le ſieur du Pleſſis n'obſerue icy ny l'vn ny l'autre. Car que pouuoit-il faire pis pour luy, que de toucher ceſt écueil? *Noſtre Seigneur*, dit ſainct Chryſoſtome, *Beut le premier de ſon propre ſang, de peur que ſes Diſciples ne fuſſent effrayez de boire le ſang d'vn homme*: Les Apoſtres donc, ſelon ſainct Chryſoſtome, n'auoient pas entendu ces paroles, *Cecy eſt mon ſang*, ſignificatiuement. Ce ſeul paſſage ne deuroit-il pas faire trembler tous les Sacramentaires? Mais il vaut mieux le voir dans l'Autheur, voire dans le Grec meſme qui eſt encore plus expres: *Comme Moyſe diſoit, Cecy vous ſera vn memorial eternel: Ainſi Chriſt dit, Faittes cecy en ma commemoration iuſques à ce que ie vienne*, (c'eſt à dire, *ſenſiblement*; Car la commemoration n'eſt incompatible ſinon auec la preſence ſenſible des choſes: Quainſi ſoit, l'écriture nous commande à chaque propos de faire memoire de Dieu, duquel neantmoins l'eſſence nous eſt toujours preſente, mais inuiſiblement.) *Pour cette cauſe*, dit-il, *i'ay deſiré d'affection de manger cette Paſque auec vous*, c'eſt à dire, *de vous liurer les choſes nouuelles, & vous donner la Paſque, par laquelle ie vous doy rendre ſpirituels*; καὶ διὰ τοῦτο μέλλω πνευματικοὺς ποιεῖν (c'eſt à dire, de condition ſpirituelle, celeſtes, impaſſibles, glorieux:) *Il en beut auſſi luy-meſme, de peur qu'ayant oüy ce langage, ils ne diſſent, Quoy donc, nous beuuons du ſang, & mangeons de la chair? & fuſſent effarouchez: Car quand il auoit premierement entamé ce propos, pluſieurs s'eſtoient ſcandaliſez de ſes paroles. De peur donc qu'ils n'en fuſſent derechef effrayez, il leur monſtre l'exemple le premier; afin de les introduire ſans trouble à la participation des myſteres: Et pour ceſte cauſe, il beut luy-meſme ſon propre ſang:* Διὰ τοῦτο ὁ ἑαυτοῦ αἷμα αὐτὸς ἔπιε: Ouurez les oreilles, Sacramentaires. Mais ſainct Chryſoſtome compare, dit le ſieur du Pleſſis, le Bapteſme auec l'Euchariſtie, en ces termes: *Ainſi par l'eau du Bapteſme, qui eſt ſenſible, il nous a donné la generation, qui eſt vn don inuiſible. Et il ajouſte* (dit le ſieur du Pleſſis) *la raiſon: Car ſi tu eſtois ſans corps, il t'euſt baillé ces dons nuds ſans corps: mais parce que ton ame eſt conjointe à vn corps, il te baille à entendre ſes dons, par les choſes ſenſibles.*

Pag. 800. Chryſ. in Matt. hom. 83.

Chryſ. in Matt. hom. 83.

Pag. 800.

(Il y a dans le texte : Ἐν αἰσθητοῖς τὰ νοητὰ σου δίδωσι ; *Il te liure les choſes intelligibles, és ſenſibles.*) Et de là le ſieur du Pleſſis infere : il n'y a donc non plus de tranſſubſtantiation en l'vn qu'en l'autre. Faudra-t'il toujours repliquer que le Bapteſme & l'Euchariſtie ſont Sacrements qui ne conuiennent qu'analogiquement : & que partant les comparaiſons n'en peuuent eſtre ſinon analogiques, c'eſt à dire, proportionnées chacune à ſon gendre ? Le Bapteſme, comme Sacrement d'accident, contient & confere vn accident inuiſible, qui eſt le lauement de regeneration : Et l'Euchariſtie comme Sacrement de ſubſtance, contient & confere vne ſubſtance inuiſible, qui eſt le corps & le ſang de Chriſt. Mais que ſainct Chryſoſtome parle, afin que le ſieur du Pleſſis ſe taiſe : [a] *Croyons par tout à Dieu*, dit ſainct Chryſoſtome au meſme lieu, *& ne luy contrediſons point, encore que ce qu'il dit, ſemble contraire à noſtre raiſon & à noſtre veuë : Mais que ſa parole ayt plus d'authorité enuers nous, & que noſtre raiſon & que nos yeux ; Et cela practiquons le notamment aux Sacrements : Ne regardons point ſeulement aux objets qui nous ſont là propoſez ; mais embraſſons ſes paroles : Car* [b] *ſa parole ne nous peut abuſer, mais noſtre ſens eſt tres-facile à deceuoir : Sa parole n'a iamais manqué, mais noſtre ſens méprend à toute heure. Puis donc que la parole meſme dit, Ceci eſt mon corps ; Soyons perſuadez, & le croyons, & le voyons auec les yeux de l'entendement. Car Chriſt ne nous a rien donné de manifeſte au ſens, mais tous obiets ſenſibles, & choſes intelligibles,* (c'eſt à dire, que le ſens ne peut cognoiſtre.) *Ainſi au Bapteſme par vne choſe ſenſible, qui eſt l'eau, nous eſt conferé le don : mais ce qui eſt accomply, eſt intelligible, aſçauoir la regeneration & renouuellement. Car ſi tu euſſes eſté incorporel, il t'euſt donné des dons nuds & ſans corps : mais pource que ton ame eſt enueloppée d'vn corps, il te liure les choſes intelligibles és ſenſibles.* Et incontinent apres : *Il ne s'eſt pas contenté de s'eſtre faict homme, d'eſtre battu de verges, d'eſtre mis à mort :* [c] *mais il ſe meſle luy-meſme dedans nous, & nous fait eſtre ſon corps, non par foy ſeulement, mais reellement. Quelle choſe donc ne doit point ceder en pureté, à celuy qui participe à ce Sacrifice ? Quel rayon du ſoleil ne doit point ceder en ſplendeur à la main qui diſtribuë ceſte chair ?* Et derechef : *Qui racontera les puiſſances du Seigneur, & fera entendre ſes loüanges ? Quel Paſteur repaiſt ſes oüailles de ſes propres membres ? Mais que dy-je, quel Paſteur ? Bien ſouuent les meres apres leur enfantement, baillent leurs enfants à nourrir à d'autres nourrices : Mais luy, il n'en a point vſé ainſi : ains nous nourrit luy meſme de ſon propre ſang, & en toutes façons nous incorpore auec luy.* Et vn peu apres : *Ce ne ſont point œuures de puiſſance humaine, que les dons propoſez : Celuy qui les fit lors en ce ſouper-là, ceſtuy-là meſme les opere encore maintenant : Nous tenons lieu de Miniſtres : mais* [d] *celuy qui les ſanctifie & tranſmue, eſt ceſtuy-là meſme.* Que dittes-vous là Caluins ? Que dittes-vous Zuingliens ? Le ſieur du Pleſſis

a *In Matth. homil. 83.*

Κἂν ἀπιστῇ τις δοκῇ τοῖς ῥηθεῖσιν μαχομένοις ἡμῖν τοῖς ὁρωμένοις, ἀλλὰ τοῖς λεγομένοις καὶ πιστεύωμεν καὶ ὑπείκωμεν αὐτῷ ὡς λέγοντι.

b Ὁ μὲν γὰρ λόγος οὐκ ἀποβάλλεται, ἡ δὲ αἴσθησις πολλὴ διὰ τὴν ἀσθένειαν· ἐκεῖ οὐδέποτε διέπεσεν, ὧν ἡ γε πίστις ἀκολουθεῖ. ἐπεὶ οὖν ὁ λόγος φησὶ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμα μου, καὶ πιστώμεθα, καὶ πεῖσθωμεν, καὶ νοητῶς αὐτὸ βλέπωμεν ὀφθαλμοῖς.

c Ἀλλὰ καὶ ἑαυτὸν ἡμῖν ἕνωσε τῇ πίστει μόνον ἀλλὰ καὶ τῷ ὄντι τῷ προσκυνητῷ σῶμα ἡμᾶς αὐτοῦ ποιεῖ σαρκίζει.

d Ὁ ἁγιάζων αὐτὸς, καὶ μεταστοιχειῶν, οὗτός.

allegue encore vn paſſage, non de ceſte meſme Homelie, mais de ce
Pag. 799. meſme Commentaire, aſçauoir de l'Homelie 51. ſur ſainct Matthieu, où ſainct Chryſoſtome, dit-il, écrit: *La main du Preſtre ne te baille pas le corps, c'eſt celle de Chriſt.* Et de là argumente, que c'eſt donc le corps de Chriſt, en la meſme façon, que c'eſt la main de Chriſt qui le baille. Comme ſi vn Ambaſſadeur, dõnant de la part de ſon maiſtre, l'ordre à quelqu'vn, luy diſoit: Penſez que ce n'eſt pas moy qui vous mets ce collier d'or au col, mais le Roy luy-meſme; il s'enſuiuroit que ce ne fuſt vn collier d'or, ſinon de la meſme façon que l'Ambaſſadeur ſeroit le Roy, aſçauoir par repteſentatiõn, & non reellement. Sainct Chryſoſtome veut monſtrer, que ce n'eſt pas la main du Preſtre, qui nous fait ce preſent à l'Autel: car ce n'eſt, ny vn œuure, ny vn don de main d'homme; mais la main de Dieu, dont celle du Preſtre n'eſt que l'inſtrument: Et pource dit, non comme le cite le ſieur du Pleſſis, *Ce n'eſt pas la main du Preſtre*; mais, *Ne penſe pas que ce ſoit la main du Preſtre:* Et au lieu de prendre ſes paroles ſelon le ſens de l'Autheur, qui eſt d'imprimer d'autant plus viuement dans les eſprits la verité & grandeur de la choſe, le ſieur du Pleſſis les tourne à vn ſens tout contraire, qui eſt d'en éuacuer & aneantir la realité. *Ce n'eſt pas ſeulement*, dit ce ſainct Docteur[a] au lieu allegué par le ſieur du Pleſſis, *ſon veſtement, mais ſon corps, qui eſt mis deuant nous,* προκείμενον, *non ſeulement afin que nous le touchions, mais afin que nous le mangions, & en ſoyons raſſaſiez. Venons donc à Chriſt, nous tous qui ſommes malades, auec vne grande foy: Car ſi ceux qui toucherent lors la frange de ſon veſtement, furent tous gueris; combien plus ſerons-nous rendus ſains, ſi nous l'auons tout en nous-meſmes? Or y venir auec foy, n'eſt pas ſeulement receuoir le corps qui eſt mis deuant nous, mais beaucoup plus le toucher auec pureté de cœur, & y venir comme à Chriſt meſme. Car quoy? pourtant ſi vous n'oyez pas ſa voix, ne le voyez vous pas giſant? ainçois ne l'oyez-vous pas meſme parlant par les Euangeliſtes? Croyez donc tous, que cette meſme Cene eſt encore icy celebrée, en laquelle Chriſt eſtoit aſſis: Il n'y a rien à dire entre celle cy, & celle-là: Car celle-cy n'eſt pas faite par vn homme; & celle-là par luy: mais c'eſt luy qui opere l'vne & l'autre. Quand donc vous verrez le Preſtre vous bailler le corps, n'imaginez pas que c'eſt la main du Preſtre, mais celle de Chriſt, qui s'eſtend vers vous.* Voyla tout le paſſage, dont il eſt queſtion: Car ce que le ſieur du Pleſſis y ajouſte de plus[b], aſçauoir, *Ce n'eſt pas vn homme, c'eſt vn Seraphin auec vne pincette, tel que vid Eſaye: Penſez que c'eſt le ſang qui découle de ſon coſté: Approchez-y donc de leures pures*; n'eſt ny fidelement recité, ny pris de ce Commentaire, mais de l'Homelie de l'Euchariſtie en la dedicace. Albert le Grand dit, en quelque endroit, que les intelligences qui meuuent les Cieux, influent icy bas les ſemences des formes inferieures; mais que comme ces influences ſont agitées par les vents

a *Chryſoſt. in Matth. hom. 51.* Καὶ γὰρ τοῦτο οὐκ ἐστὶν ἀνθρώπου τοῦ δεδωκότος, ἀλλὰ τοῦ Χριστοῦ τοῦτο ἐστὶ τὸ σῶμα· οὐχ ὅτι ἁψασθαι μόνον, ἀλλὰ καὶ φαγεῖν, καὶ εἰς τὴν ἑαυτῶν ἐκάστου ἐλθεῖν οἰκίαν, καὶ μεταλαβεῖν αὐτοῦ. προσελθώμεν πάντες μὴ πίστεως, ἵνα μὴ ἀκάθαρτον ἔχωμεν τὸν νοῦν· εἰ γὰρ οἱ τοῦ κρασπέδου τοῦ ἱματίου αὐτοῦ ἁψάμενοι, τοσαύτην εἶλκυσαν δύναμιν, πόσῳ μᾶλλον οἱ αὐτοῦ καταγευόμενοι; ὁ δὲ προσπαθῶν μὴ πίστεως, οὐ τὸ λαβεῖν ὄνησιν τὸ προσιέμενον, ἀλλὰ καὶ τὸ μὴ καταφαγεῖν κρίσιν ἑαυτῷ ἀφανίζει, ὃ καὶ τοῦτο ἐξαιτούμενος ὁ τῷ Χριστῷ τὰ χεῖλη ἐρυθριῶν καὶ φοινίσσων, καὶ θέσει αὐτοῦ καθάρων μᾶλλον ἢ φοινίσσων αὐτὰ ἀκάνθαις, φιλοτιμούμενον αὐτὰ ἐξ ἀκάνθης ἐρυθραίνειν. Πεδίον πάντα ἦν ἐν τῷ δείπνῳ τούτῳ ὁ διδάσκαλος, ἐφ' οὗπερ αἱ πηγαὶ οὐδὲν ἐκεῖνο πᾶσαι διεξέρχονται.

b *Pag. 799.*

& autres inconſtances de l'air, il arriue ſouuent que ce qui deuoit tomber ſur la mer, tombe ſur la terre: Et que pour ceſte cauſe, il ſe trouue quelquefois aux lieux plus éloignez de la mer, des coquilles & autres figures de poiſſon; formées dedans les rochers & dans les montaignes. Ainſi le ſieur du Pleſſis broüillant & confondant les influences des citations qu'on luy dõne, par faute de les auoir priſes des lieux meſmes, met en la mer ce qui doit eſtre en la terre, c'eſt à dire, tranſpoſe les tiltres & les aſſignations de ſes paſſages. Voicy donc ce que dit le periode qu'il cite du Cõmentaire ſur S. Matthieu [a], pour l'Homelie *in Encænijs: Eſt-ce pain, ce que vous voyez? eſt-ce vin? S'en vont-ils au retrait comme les autres viandes? Ia ainſi ne ſoit: ne penſez pas cela: Car comme quand la cire, eſtant appliquée au feu, luy eſt faitte ſemblable, il ne reſte rien de ſa ſubſtance, il n'en demeure rien: Ainſi auſſi penſez qu'icy les myſteres ſont conſumez par la ſubſtance du corps. Et pourtant lors que vous vous y preſentez, repreſentez-vous que ce n'eſt pas le corps diuin que vous prenez de la main d'vn homme, mais le feu de la pincette du Straphin que vid Eſaïe: Repreſentez-vous le ſalutaire ſang, cõme découlant du diuin & impollu ceſté: Et ainſi vous approchant, prenez-le auec des léures pures.* Tout cela eſt, non des Commentaires ſur S. Matthieu, mais de l'Homelie de l'Euchariſtie en la dedicace: comme auſſi reciproquement ce qu'il pretend citer de la meſme Homelie, aſçauoir, que c'eſt en noſtre ame que nous receuons Chriſt; n'eſt couché ny en ceſt œuure-la, mais au Commentaire ſur ſainct Matthieu [b]; ny aux termes rapportez par luy, mais en ceux-cy: *Les Iuifs mirent à mort tres-cruellement, ce ſacré-ſainct corps: Et toy apres tant de bien-faicts, tu le reçois auec vne ame polluë.* D'où reſulte tout le contraire de ce que preſume le ſieur du Pleſſis: Car ſi ceux qui ont l'ame polluë le reçoiuent, ce n'eſt dont pas de l'ame ſeule qu'on le reçoit. Et ne faut point qu'il allegue, cõme il fait, que S. Chryſoſtome eſcrit au meſme Commentaire [c], *C'eſt de cœur net que nous le touchons:* Car le lieu porte tout au contraire, comme il a déja eſté veu cy-deſſus [d]: *Or y venir auec foy n'eſt pas ſeulement reccuoir le corps qui eſt là propoſé: ains principalement le toucher auec vn cœur pur, & s'y preſenter comme à Chriſt meſme.* Mais le ſieur du Pleſſis replique que ſainct Chryſoſtome ajouſte à ces hyperboles: *Si nous venons auec foy, nous le verrons couché en la creche,* &c. Item, *ceux qui ſont inſtruicts és myſteres, entendent ce qu'on dit.* Et ne void pas derechef, que ces paroles ſont priſes, non des Commentaires ſur S. Matthieu, où il pretend que ſoient ces hyperboles, mais de l'Homelie de ſainct Philogone; & portent l'explication du mot de, créche, auec elles. *Les eſtrangers & barbares*, dit S. Chryſoſtome, en ceſte Homelie [e], *accourent*

a *Chryſoſt. hom. de Euchariſt. in encæn.*
Μὴ οὖν αὖτος ἴδῃς, ἄρτος ἐστὶν, ἀλλ' οὐ οἶνος βέβηκεν· οὐ γὰρ ὡς αἱ λοιπαὶ βρῶσεις, εἰς ἀφοδεύσεα χωρεῖ· ἄπαρα, μὴ τοῦτο νόμιζε· ἀλλ' ἄφατος καρὸς περὶ τὰς θεσπισμένας, οὐδὲν ἀνυσαίζει, οὐδὲν πεισαίνει, οὕτω καὶ ὧδε νόμιζε συμβαίνειν τὰ μυστήρια τῇ τοῦ σώματος οὐσίᾳ· διὸ καὶ προσερχόμενοι, μὴ ὡς ἐξ ἀνθρώπου τινὸς μεταλαμβάνειν τοῦ θείου σώματος, ἀλλ' ὡς ἐξ αὐτοῦ τοῦ σεραφὶμ τῇ λαβίδι τοῦτο πρὸς ὑμᾶς ἥκοντος· οὕτω τοῦ θείου σώματος μεταλαμβάνετε τρόπου, ἢ ὡς τὸ θεῖον, ἢ ἀχράντου πάθους ἀφαπέρματος τῆς χάριτος, οὕτω τοῦ συνεῖναι αἵματος μεταλάβετε.

b *Homil.* 83.

c *Pag.* 799.

d *Chryſoſt. in Matth. hom.* 51.

e *Chryſoſt. homil. de B. Philog. pag.* 401. *edit. Moral.*
Ὅταν μάγοι ἀφ' ἑσπέρων βάρβαροι, καὶ ἀλλόφυλοι ἐκ περάτης τρέχωσι, ὥστε αὐτὸν ἰδεῖν ὃν φάτνης κείμενον· σὺ δὲ ὁ Χριστιανὸς μηδὲ μικρὸν ἐξαναστὰς ὑπόμνησιν ποιήσῃ τῆς μακαρίας ταύτης ὑποκωφώσεως; ἢ γὰρ οὐ μὴ πίστιν αὐξήσῃ μᾶλλον, πάντας αὐτοὺς ἐφελκύσῃ

Οἱ φάτνης κείμενον· ἡ γὰρ πρόπτωσις αὕτη πίστεως ἦν φάτνης πλουσίου· ἢ γὰρ ἐντεῦθεν κεῖται τὸ σῶμα τὸ ἀναλωθὲν εἰς ἐλευθερίαν ἡμῶν, καθάπερ εἶπε, καὶ πνεῦμα πανοχεῖον ἐξεπλήρωσεν· ἵστασι οἱ μαθηταὶ τὸ πρόσωπον· οἱ μὲν μάγοι προσεκύνησαν μόνον· οὗτοι δὲ καὶ προσήλθησαν ἐσωτερικῶς, καὶ κοινὸν σὺν αὐτῷ ἐποιήσαντο τὸν οἶκον, καὶ ἀπῆλθον εἰκαδε.

iuſques de Perſe, pour le voir giſant en la creche: Et toy tu ne veux pas faire vn peu de chemin pour ioüir de ceſt heureux ſpectacle? Car ſi nous y venons auec foy, ſans doute nous le verrons en la creche, dautant que ceſte table tient lieu de creche: Car icy auſſi eſt mis le corps du Seigneur non enueloppé de bandes comme lors, mais enuironné tout à l'entour du S. Eſprit: Ceux qui ſont initiez aux myſteres, entendent ce qui ſe dit: (c'eſt à dire, entendent ce ſecret incomprehenſible, que le pain de l'Euchariſtie, par la toute-puiſſance de la parole de Dieu, eſt faict le corps de Chriſt:) *Et les Mages l'adorerent ſans plus: mais toy ſi tu y viens auec vne pure conſcience, nous te permettrons de le prendre, & t'en retourner chez toy, l'ayant pris.* Il eſt vray que le ſieur du Pleſſis en contréchange de ceſte équiuocarion, produit de la meſme Homelie [a] de S. Philogone, vn paſſage dont elle ne contient vn ſeul mot, aſçauoir, *que c'eſt des dents de la foy que nous mangeons le corps de Chriſt*: Ainſi l'vn va pour l'autre. Voila comme tous les vrays lieux de S. Chryſoſtome, que ce nouuel aduerſaire cite ou penſe citer des Comméraires ſur S. Matthieu, au lieu d'impugner la verité de l'Euchariſtie, l'a font marcher en pompe & en triomphe dedans vn chariot tout d'or, de rubis & de diamants. Venons au Commentaire ſur la premiere Epiſtre aux Corinthiens. *S. Chryſoſtome*, dit le ſieur du Pleſſis [b], *eſcrit en la 24. Homelie de ce Commentaire; Qu'il faut que ceux qui communiquent, volent au Ciel: Car là où ſera la charongne, s'aſſembleront les Aigles: Les Aigles*, dit-il, *pour monſtrer qu'il faut que celuy qui veut approcher de ce corps,* (Il y a dans le texte, *qui vient à ce corps,*) *prenne ſon vol bien haut, qu'il n'ayt rien de commun auec la terre, qu'il regarde au Soleil de iuſtice, qu'il ayt l'œil de l'entendement bien aigu: Car ceſte table eſt la table des Aigles, & non des Corneilles.* Mais S. Chryſoſtome parle en ce premier periode-la, du vol final que ceux qui auront dignement communiqué en ce monde, feront au Ciel apres la reſurrectiõ: duquel il veut neantmoins que dés ceſte vie, l'accés que nous auons au corps de Chriſt en l'Euchariſtie, ſoit comme vne eſpece de prélude, en ce qu'il faut que nous commencions déja icy, pour en approcher dignement, à exercer les cõditions & proprietez des Aigles, en nous éloignant de toutes baſſes & terreſtres affections. Car le texte que S. Chryſoſtome allegue de S. Matthieu, s'entend de l'aduenement final de N. Seigneur en la Reſurrection: Et pourtant incontinent apres ceſte petite digreſſion, il reuient au propos de l'enleuement reel des Fidelles; & conclud: *Et ceux-la*, dit-il, *lors ſeront* [c] *enleuez au deuant de luy, quand il deſcendra du Ciel, qui l'auront maintenant receu dignement.* Et derechef en la meſme Homelie: *Si nous partons de ceſte vie auec* [d] *ceſte Hoſtie, qui eſt icy, nous monterons auec grande confidence aux portaux ſacrez.* Et au ſixiéme liure du Sacerdoce: *Ceux qui ſont ſur le poinct de ſortir de ce mõde, s'ils ont receu les Sacrements en pure conſcience, lors qu'ils ſont preſts d'expirer, les Anges font la garde autour d'eux,* [e] *pour le reſpect*

a *Pag. 799.*

b *Pag. 800. Chryſoſt. Epiſt. 1. Cor. hom. 24.*

c Ἁρπαγησόμεθα ἐπὶ τὸ ἀπαντᾶν αὐτῷ καταιροῦντι.

d Μετὰ τούτου ἐκεῖ ἀνιόντες.

e Διὰ σέβας τῶν ἀοράτων.

de ce qu'ils ont receu, & les enleuent & emportent en haut. Et quant à la parentheſe qu'il interjette pour prendre en paſſant occaſion ſur le mot, d'aigles, d'exciter les communiants à imiter dés ceſte vie le naturel des Aigles, & non des Corneilles, ou ſelon le Grec, des Choüettes; Ce n'eſt non plus pour nous diuertir de cercher le corps de Chriſt en l'Euchariſtie; mais pour nous apprendre tout au contraire à percer & penetrer auec des yeux d'Aigle, les nuages, voiles & obſcurités de ce Sacrement; & voir à trauers ces obſtacles ſenſibles, le Soleil de iuſtice qui nous y eſt preſenté; afin qu'eſtants deuenus amoureux comme les Aigles, de ceſt vnique threſor celeſte, nous dépoüillions lors tous deſirs bas & vils, & n'aſpirions qu'aux richeſſes eternelles & incorruptibles. Et pourtant il oppoſe en ceſte compataiſon les Aigles, non aux Chatshuans, ou autres oyſeaux de mauuaiſe veuë, mais aux Choüettes, oyſeaux auaricieux & larrons d'or & d'argent; *Cui ſoli aui*, dit Pline, *furacitas auri & argenti præcipuè mira eſt*; pour monſtrer qu'il ne fait point ceſte oppoſition ſur le propos de la cognoiſſance, mais du deſir: C'eſt à dire qu'il ne nous apprend point par ceſte antitheſe où nous deuons cercher le corps de Chriſt, mais auec quels deſirs nous le deuons cercher, aſçauoir auec des deſirs nobles & éleuez, qui ne rampent point à terre, & ne conuoittent point, comme les Choüettes, le luſtre des richeſſes metalliques & corruptibles, mais aſpirent, cõme les Aigles, à la ſplendeur des choſes eternelles & incorruptibles. *Ceſte table*, dit-il; *eſt la table des Aigles, & non des Choüettes*, κολοιῶν. Et en l'Homelie 51. ſur ſainct Matthieu: *Ceſte table*, dit-il, *n'eſt point vne banque ou vn commerce d'argent.* Et en l'Homelie 83. *Que nul Iudas, nul amateur d'argent, ne s'y preſente*, οὐδεὶς Ἰούδας, οὐδεὶς φιλάργυρος. Mais il vaut mieux voir le paſſage meſme ſur le lieu, auec ſes tenants & aboutiſſants. *Le Calice*, dit ſainct Paul, *que nous beniſſons; n'eſt-ce pas la communication du ſang de Chriſt? Il parle*, dit ſainct Chryſoſtome[a], *fort fidellement & épouuantablement.* Car voicy ce qu'il dit: *Que cecy qui eſt dans le Calice, eſt cela meſme qui eſt découlé du coſté.* Et vn peu apres: *Dautant que la premiere nature de noſtre chair, qui auoit eſté formée de terre; s'eſt abandonnée à la mort, & rẽduë vuide de la vie; A ceſte cauſe*[b] *il a introduit dedans cõme vne autre maſſe & leuain, aſçauoir ſa chair; qui eſt vne & meſme pour le regard de la nature, mais exempte de peché & rẽplie de la vie; & la donnée à participer à tous, afin que dépoſants la premiere nature morte, nous ſoyons comme peſtris enſemble par ceſte table, à la vie immortelle.* Et derechef: *A cela nous conuie ceſte*[c] *redoutable & épouuantable Hoſtie, nous commandant de nous approcher d'elle auec concorde & ardente charité, & de là eſtants faits Aigles, voler par ce moyen iuſques au Ciel meſme. Car là où ſera le carnage, dit l'Eſcriture, là s'aſſembleront les Aigles, appellant le corps,*

Lib. 10. c. 29.

Chryſ. in 1. Cor. hom. 24.

a Σφόδρα πιστῶς ἠ φοβερῶς εἶπεν. Ὃ γὰρ λέγει, τοῦτ' ἐστὶν, ἐκεῖνο τὸ ἐκπεσὸν ἐν ἀπωλείᾳ καὶ τὸ νεκρὸν καὶ πολλοῖς ῥῶσαν.

b Ἔπειτα εἰς ἑαυτὸν τὸν μείζω καὶ ζύμωσιν ἐπισπάται τὴν ἰδίαν σάρκα.

c Θυσία φοβερὰ καὶ τρομερά.

carnage, à cauſe de la mort: Car s'il n'euſt point eſté mis à mort, nous ne fuſſions point reſuſcitez: Et les Aigles pour monſtrer que celuy qui s'approche de ce corps, doit eſtre altier, & n'auoir rien de commun auec la terre, & ne trainer & ramper point en bas, mais voler touſiours hautement, & regarder le Soleil de Iuſtice, & auoir l'œil de l'entendement percant. Car ceſte table eſt la table des Aigles, & non des Choüettes: [a] Et ceux-la lors ſeront enleuez au deuant de luy, quand il deſcendra des cieux, qui l'auront maintenant pris dignement: comme auſſi au contraire, ceux qui indignement, ſouffriront les extremes peines. Car ſi nul n'oſe receuoir le Roy irreuerемment: Mais que dy-je le Roy? Si nul n'oſe pas ſeulement toucher le veſtement du Roy ſans reſpect & auec les mains ſales, &c. Si dy-ie l'habillement d'vn homme, nul ne l'oſe manier indiſcrettement; Comment le corps de Dieu, qui eſt par deſſus toutes choſes, le corps qui eſt immaculé, qui eſt pur, qui eſt conjoint auec ceſte excellente nature diuine, par lequel nous ſommes & viuons, par lequel les portes de la mort ont eſté rõpuës, & les voutes du Ciel ouuertes, ceſtuy-la le prendrons-nous auec tant d'irreuerence? Ne ſoyons point, ie vous prie, ne ſoyons point homicides de nous-meſme par noſtre impudence: mais venons à luy auec vne extreme crainte & pureté. Et [b] toutes les fois que vous le verrez poſé deuant vous, dittes en vous meſme, à cauſe de ce corps, ie ne ſuis plus terre & cendre, ie ne ſuis plus captif, mais libre; Pour l'amour de luy ie eſpere les cieux & tous les biens qui y ſont, la vie immortelle, la condition des Anges, la priuauté auec Chriſt: Ce corps icy eſtant cloüé & battu de verges, la mort ne l'a ſceu ſupporter: Ce corps icy le Soleil meſme l'ayant veu, a deſtourné ſes rayons: Pour l'amour de ce corps le voile s'eſt fendu, les pierres ſe ſont rompuës, la terre a tremblé: [c] Ceſtuy-cy eſt le meſme corps qui fut enſanglanté, qui fut percé de la lance, qui ietta des fontaines ſalutaires à tout l'vniuers, l'vne d'eau, & l'autre de ſang. Voulez-vous encore d'ailleurs recognoiſtre ſa vertu? Interrogez la femme malade du flux de ſang, [d] qui toucha, non luy-meſme, mais le veſtement qui l'enueloppoit, & non tout, mais ſeulement la frange, &c. Ce corps, Chriſt nous l'a donné, & à tenir, & à manger; qui eſt vn effect d'vn amour exceſſiue, &c. [e] Ce meſme corps encore giſant en la creche, les Mages le reuererent, & des hommes impies & barbares, laiſſant leur patrie & leur maiſon, & faiſants vn long chemin, vindrent [f] & l'adorerent auec grand crainte & tremblement. Imitons donc pour le moins les barbares, nous qui ſommes citoyens des cieux. Car eux le regardants en vne creche & en vne cabanne, & n'ayants rien de tel deuant les yeux que vous maintenant, s'y preſenterent auec grand épouuantement: [g] Et vous, vous le voyez, non en vne creche, mais ſur l'autel. Et vn peu apres: Ce Sacrement, dit-il, fait que la terre nous deuient Ciel: Ouurez donc les portes du Ciel, & regardez à trauers, ou pluſtoſt, non du Ciel, mais du Ciel des cieux: Et alors vous verrez ce que ie vous dy

a Οὕτω γὰρ τὸν ἀπαντήσοντα ἐπ' αὐτὸν ἐκ τῶν οὐρανῶν καταβαίνοντα οἱ τῶν ἀξίως ἀπολαύσεται.

b Καὶ ὅταν αὐτὸ προκείμενον ἴδῃς, λέγε πρὸς ἑαυτόν, διὰ τοῦτο τὸ σῶμα οὐκ ἔτι γῆ ἐστὶ καὶ σποδὸς ἐγώ, &c.

c Πῶς οὖν τὸ σῶμα δεῖ, τὸ ἡμαγμένον, τὸ λόγχῃ πληγὲν, ἢ τὰς σωτηρίους πηγὰς ἀπολλύναι, τὸν μὲν αἷμα, τὸν δὲ ὕδατος, &c.

d Οὐκ αὐτὸ ἁπλῶς τὸ προκείμενόν σοι τοῦτο ἁπτέσθω, μᾶλλον δὲ μηδὲ τοῦτο ὁλοκλήρου, ἀλλὰ τοῦ κρασπέδου, ἀλλ' ἐρῶ.

e Τοῦτο τὸ σῶμα ἔτι φάτνης καὶ σπήλαιον ἐδέξατο μάγους.

f Μετὰ φόβου ἔτι καὶ τρόμου πολλοῦ προσκυνήσατε. μιμησώμεθα νῦν καὶ τοὺς βαρβάρους.

g Σὺ δὲ νῦν ἐν φάτνῃ ὁρᾷς ἀλλ' ἐν θυσιαστηρίῳ.

[a] *Car ce qui eſt là le plus precieux, ie vous le monſtreray ſitué en la terre: Qu'ainſi ſoit, comme aux Palais des Roys, ce qui eſt le plus auguſte, ce ne ſont pas les parois, ce ne ſont pas les lambris dorez, mais le corps du Roy ſeant en ſon Throne: Ainſi aux Cieux eſt le corps du Roy:* [b] *Or ceſtuy-la, il vous eſt maintenant donné de le voir ſur la terre: Car ce ne ſont point les Anges, ny les Archanges, ny les Cieux, ny les Cieux des Cieux: mais le meſme Maiſtre de tous eux, que ie vous monſtre. Vous voyez donc comme la choſe de toutes la plus venerable, vous la voyez ſur la terre: Et non ſeulement vous la voyez, mais la mangez, & vous en retournez chez vous l'ayant priſe.* Et vers la fin: *Maintenant donc, conclud-il, que vous prenez, non le fils d'vn Roy humain* [c]*, mais le propre Fils vnique de Dieu, dittes-moy, ie vous prie, ne tremblez-vous point? ne jettez-vous point au loing le deſir de toutes les choſes de ceſte vie, vous ſouciant ſans plus, de vous parer de ce ſeul ornement: mais regardez encore vers la terre, & eſtes amoureux des richeſſes, & deuenez inſenſez apres l'or?* Quels yeux Caluiniens, ne ſeront ébloüys? Quelles oreilles Zuingliennes, ne ſeront eſtourdies de ces éclairs & de ces foudres? Le ſieur du Pleſſis s'attache encore à vn autre Commentaire [d] de ſainct Chryſoſtome eſcrit non ſur le lieu de l'inſtitution, mais de la promeſſe du Sacrement, aſçauoir ſur le ſixiéme de ſainct Iean [e]; Et objecte de là ce langage: *Mes paroles, dit le Seigneur, ſont eſprit & vie*, c'eſt à dire, *il les faut entendre ſelon l'eſprit, myſtiquement, ſpirituellement, & non charnellement.* Auquel lieu il faute vne clauſe toute entiere: Car voicy comme il y a dans l'Autheur: *Les paroles que ie vous dy, ſont eſprit & vie; Eſprit, c'eſt à dire ſpirituelles, n'ayant rien de charnel* [f]*, n'ayant aucune conſequence naturelle, mais deliurées de toute neceſſité terreſtre, & franches des loix des choſes inferieures.* Par laquelle clauſe, ſainct Chryſoſtome proteſte diſertement, que les promeſſes que noſtre Seigneur faiſoit de donner ſon corps à manger, ne deuoient point eſtre controollées & arguées de faux par les obſtacles de la repugnance naturelle, & par les abſurditez & impoſſibilitez, que la chair, c'eſt à dire, le ſens & la raiſon humaine y trouuoit, dautant que l'eſprit de Dieu qui les dictoit, eſtoit tout-puiſſant pour les accomplir. Et de faict, il ne veut pas qu'on entende ces ſeules paroles; *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme*; ſpirituellement & myſtiquement: mais auſſi celles-cy; *Je ſuis deſcendu du Ciel*; & les conjoint en vne meſme condition les vnes auec les autres. [g] *C'eſtoit choſe charnelle*, dit-il, *de douter comme il eſt deſcendu du Ciel, & de penſer qu'il ſoit fils de Ioſeph, & demander comme il nous peut donner ſa chair à manger: Ces choſes-la ſont toutes charnelles, qu'il falloit apprehender myſtiquement & ſpirituellement.* Qu'eſt-ce donc, ſelon ſainct Chryſoſtome, apprehender les paroles de Chriſt, myſtiquement? C'eſt ne meſurer pas la verité de ces propoſitions, à l'apparence exterieure des choſes: C'eſt ne laiſſer pas

a Τὸ γὰρ πάντων ἐκεῖ τιμιώτερον, τοῦτο οὐδὲ ἐπὶ γῆς ἀλλὰ κεῖται.

b Ἀλλὰ τοῦτο οὐ νῦν ἔξεστιν ἰδεῖν γῆς ἰδοὺ γὰρ οὐ ἄγγελος, οὐδὲ ἀρχάγγελος, οὐδὲ οὐρανοὶ, & οὐρανῶν οὐρανοὶ, ἀλλ' αὐτὸν τὸν πάντων σοὶ δείκνυμι δεσπότην. Εἶδες πῶς τὸ πάντων τιμιώτερον, ἐκεῖς ἐπὶ γῆς, & ἐν ἐκείνοις κεῖται, ἀλλὰ ἁπλῶς, &c.

c Ἀλλ' οὐδὲ τὸ μονογενοῦς.

d *Pag.* 800.

e *Chryſ. in Ioan. hom.* 46.

f Οὐδὲ ἀκολουθίαν φυσικὴν.

g Καρνικὸν δὲ ἦν τὸ ἀμφιβάλλειν, πῶς ἐκ τοῦ οὐρανοῦ καταβέβηκε. Ταῦτα πάντα σαρκικά, ἃ ἔδει μυστικῶς τοῖς πνευματικοῖς.

de croire qu'il ſoit deſcendu du Ciel, encore que ceſte deſcente ayt eſté myſtique, c'eſt à dire, ſecrete, occulte & inuiſible aux hommes. Qu'eſt-ce que les apprehender ſpirituellement? C'eſt les iuger, non par le ſens & le diſcours de la raiſon humaine, mais par la perſuaſion de l'eſprit de Dieu, & par la lumiere & reuelation de la Foy. Et pour ce, repete-t'il incontinent apres, ces meſmes termes: *Les paroles que ie vous ay dittes, ſont eſprit.* C'eſt à dire, pourſuit-il: *N'eſtimez point que ma doctrine ſoit ſujette à la conſequence des choſes, & [a] à la neceſſité de ce qui ſe fait ordinairement:* [b] *Les choſes ſpirituelles ne ſont point eſclaues des loix terreſtres.* Ce que ſainct Paul auſſi teſmoigne par ces mots: *Ne dis point en ton cœur; Qui eſt-ce qui montera au Ciel? Cela c'eſt dégrader Chriſt d'en-haut: Ou, qui eſt-ce qui deſcendra en l'abyſme? C'eſt reuoquer Chriſt des morts.* Dire donc, ſelon ſainct Chryſoſtome, que Ieſus Chriſt eſt deſcendu en l'abyſme, & de là eſt reſuſcité & monté aux Cieux, ſont choſes ſpirituelles, c'eſt à dire, comprehenſibles par l'eſprit ſeul & par la Foy: Et neantmoins qui pour cela ne rabbattent rien de la vraye exiſtence reelle & corporelle de Chriſt au Ciel. Le ſieur du Pleſſis ajouſte, que ſainct Chryſoſtome dit; Et charnellement, c'eſt à dire, ſimplement au pied de la lettre: Spirituellement, c'eſt à dire, en conſiderant les Sacrements des yeux de l'eſprit. Mais il acheue de cottompre ce paſſage, qui eſt déja aſſez mal tourné en Latin: Cat voicy ce que porte le Grec; [c] *Qu'eſt-ce qu'apprehender charnellement? C'eſt regarder ſimplement aux choſes propoſées, & n'imaginer rien dauantage; Cela c'eſt apprehender charnellement: Car il ne faut pas iuger ainſi par les choſes qui ſont veües, mais penetrer tous les myſteres auec les yeux interieurs; Cela c'eſt entendre ſpirituellement.* Et pourtant dés le commencement de la meſme Homelie, il couppe les racines de toutes ces cauillations, en vn mot: *Qu'eſt-ce à dire,* dit-il, *Eſt vrayement viande, eſt vrayement breuuage? Ou il veut dire,* (reſpond-il,) *que celle-la eſt la vraye viande qui conſerue l'ame:* [d] *Ou bien il les veut certifier des choſes qu'il a proferées, afin qu'ils ne penſent point que ce qu'il a dict, ſoit vn énigme & vne parabole: mais qu'ils ſçachent, qu'il faut abſolumẽt manger ſon corps.* Apprehendet donc, ſelon S. Chryſoſtome, le commandement de manger le corps de Chriſt ſpirituellement, n'eſt pas l'entendre enigmatiquement, paraboliquement, allegoriquement: mais fidellement, abſoluëment, indubitablement, ſans heſitation, ſans interrogation, ſans incredulité, digerant par la force de l'eſprit de Dieu & de la Foy, ce que l'infirmité du ſens humain & de la prudence de la chair ne peut conceuoir. Et en l'Homelie precedente [e] encore plus expreſſément; *Comment ceſtuy-cy nous peut-il donner ſa chair à manger? Si vous faittes ceſte queſtion,* dit-il, *pourquoy n'auez-vous demandé tout de meſme au miracle des cinq pains, comment il les a peu tant multiplier? Pour ce qu'alors*

Chryſ. in Ioan. hom. 46.

a Τὸ δὲ χρεὼν οὐκ ἐπιδέχεται αἰτίαν.

b Τὰ πνευματικὰ γὰρ οὐχὶ δουλεύουσι νόμοις τοῖς ἐπὶ γῆς, &c.

c Τί δὲ ἐστὶ τὸ σωματικῶς νοῆσαι, τὸ ἁπλῶς εἰς τὰ φαινόμενα ἰέναι, καὶ μηδὲν πλέον ἢ φαντασίαν τοῦτο γὰρ οὐδὲ σαρκικὸς ἐρεῖ μὴ οὕτω κρίνειν τὰ ῥηθησόμενα. ἀλλὰ πολλὰ τὰ μυστικὰ τῶν ἐνδον ὀφθαλμῶν καταλήψεται· τοῦτο γὰρ ἐστὶ πνευματικῶς.

d Ἢ πιστοῦσθαι αὐτοὺς οὗ περὶ ὧν εἴρηκεν, ὅπως μὴ νομίζωσιν αἴνιγμα τὸ λεχθὲν, ἢ παραβολὴν, ἀλλ' εἰδέναι ὅτι πάντως δεῖ φαγεῖν τὸ σῶμα.

e *In Ioan. hom. 45. & ad pop. Antioch. hom. 61.*

ils ne ſongeoient qu'à ſe ſouler, & non pas à conſiderer le miracle. Mais l'experience, reſpondrez-vous, le leur teſmoignoit. Et par celà donc deuoient-ils croire que cecy luy eſtoit facile: Car pour ceſte cauſe fit-il lors [a] *par auance ce miracle precedent, afin qu'ils ne* [b] *fuſſent plus incredules aux choſes qu'il deuoit dire puis apres.* Et vn peu au deſſous: *Or que non ſeulement par charité, mais auſſi* [c] *reellement nous ſoyons paiſtris en ceſte chair-la, ceſte viande le fait, qu'il nous a diſtribuée. Car voulant monſtrer ſon amour en noſtre endroit, il s'eſt meſlé en nous par ſon corps, & l'a reduit comme en vne meſme paſte auec nous, afin que le chef & le corps fuſſent vnis,* &c. *Et cela Chriſt l'a faict, pour nous eſtreindre d'vne plus eſtroitte charité, & nous monſtrer ſon affection, ne permettant pas ſeulement à ceux qui le deſirent, de le voir; mais de le toucher, de le manger, de ficher les dents en ſa chair, & raſſaſier leur appetit de luy,* &c. *Les meres meſmes baillent bien ſouuent leurs enfants à nourrir à d'autres:* [d] *Mais moy ie nourry les miens de ma chair, ie me liure à vous, ie vous gratifie tous, ie vous conſigne à tous l'excellente eſperance (ou arrhe) des choſes à venir. Celuy qui en ceſte vie s'exhibe ainſi à nous, à beaucoup plus forte raiſon en la future. I'ay voulu eſtre voſtre frere, j'ay pris pour l'amour de vous la chair & le ſang, & ces meſmes choſes par leſquelles ie me ſuis conjoinct à vous, ie vous les ay derechef liurées. Ce ſang fait que l'Image Royalle fleuriſſe en nous. Ce ſang ne laiſſe point fleſtrir la beauté & nobleſſe de l'ame, laquelle il arrouſe & nourrit inceſſamment. Ce ſang myſtique,* (c'eſt à dire, occulte,) *chaſſe au loing les Diables, & attire les Anges & le maiſtre des Anges: Car quand les Diables voyent le ſang du Seigneur en nous, ils prennent la fuitte, & les Anges y accourent. Ce ſang eſtant épandu, a laué tout le globe de la terre,* &c. *Ce ſang purgeoit l'oracle & le Sanctuaire des Sanctuaires. Que ſi celuy qui eſtoit la figure, a eu tant de force au Temple des Hebrieux, & au milieu de l'Egypte, eſtant aſpergé ſur les poſteaux; combien plus la verité? Ce ſang ſanctifioit l'Autel d'or; Sans ce ſang le ſouuerain Sacrificateur n'oſoit entrer dedans le ſecret Sanctuaire. Ce ſang faiſoit les Preſtres; Ce ſang en figure, purgeoit les pechez: En laquelle figure s'il a eu tant de pouuoir; ſi la mort a ainſi abhorré l'ombre; combien, ie vous prie, redoutera-t'elle la meſme verité?* &c. *Ce ſang a eſté touſiours préfiguré aux Autels, & en l'occiſion des juſtes. Ce ſang eſt l'ornement de la terre:* [e] *Ceſtuy-cy eſt celuy par lequel Chriſt a rachetté, & par lequel il a orné ſon Egliſe.* A tant ſe tait ſainct Chryſoſtome. Le ſieur du Pleſſis paſſe de là au Commentaire ſur l'Epiſtre aux Hebrieux, & dit, que ſainct Chryſoſtome eſcrit: [f] *Ce Sacrifice eſt le Symbole, le ſigne, l'exemplaire de celuy qui a eſté faict en la Croix.* Et qui en doute? Penſe-t'il que nous pretendions crucifier Chriſt vrayement & reellement comme les Iuifs? Il y a deux choſes en noſtre ſacrifice: le ſujet offert, & la maniere de l'oblation: Quant à la maniere de l'oblation, noſtre ſacrifice eſt l'Image de celuy de la Croix: Quant à la choſe offerte, il eſt le meſme. [g] *Ce ſa-*

a Προλαβών.

b Διαπτύων.

c Αὐτὴ τῆς σαρκὸς ἐκείνης.

d Ἀλλὰ τοῖς ἐμοῖς ἐγὼ τὸ ἐμὸν παρέχω σῶμα.

e Τοῦτο ἐστὶν ὁ ἐξαγορασάμενος τὸν οἰκεῖον λαὸν καὶ κοσμήσας ἐκκλησίαν.

f *Pag.* 800.

g *In Epiſt. ad Hebr. hom.* 17.

crifice, dit ſainct Chryſoſtome, *eſt la figure de ceſtuy-la*: Oüy, mais il ajouſte immediatement apres: *Car nous offrons touſiours le meſme Chriſt, non maintenant vn autre, mais touſiours le meſme: Et par ainſi c'eſt vn ſacrifice pour ceſte cauſe. Car quoy? pourtant s'il eſt offert en pluſieurs lieux, ſont-ce pluſieurs Chriſts? Ja ainſi ne ſoit:* [a] *Mais vn meſme Chriſt par tout, icy entier, & là entier, vn ſeul corps. Comme donc eſtant offert en pluſieurs lieux, c'eſt vn meſme corps, & non pluſieurs corps: ainſi eſt-ce vn meſme ſacrifice.* Iuſques-là parle ſainct Chryſoſtome. Le ſieur du Pleſſis puis apres fait vn long coq à l'aſne à ſa mode, de diuers paſſages qu'il encheueſtre l'vn au bout de l'autre, contre l'intention expreſſe de l'Autheur. *Sainct Chryſoſtome*, dit-il, *eſcrit ailleurs* [b]: *Ils ont à penſer qu'ils gouſtent de celuy qui eſt aſſis là haut, adoré des Anges: Ils ont à monter aux portes du Ciel, pour le voir: Il remplit l'eſprit, & non pas le ventre: Il diſtribuë les choſes ſainctes aux Saincts: Tu le peux embraſſer, mais d'vne pure conſcience; toucher, mais en montant d'eſprit au deſſus des Cieux.* Qui ſont cinq paſſages pris de lieux tous differents, & qui n'ont aucun rapport les vns auec les autres: Le premier eſt de l'Homelie 61. au peuple d'Antioche, où ſainct Chryſoſtome dit: *Faittes eſtat que tous nous qui participons du corps, que tous nous qui gouſtons du ſang, que c'eſt de ceſtuy-la meſme qui eſt aſſis en haut, qui eſt adoré des Anges, qui eſt proche de la puiſſance incorruptible, que nous gouſtons.* Et vn peu au deſſous: *Et toy te preſentant au ſacrifice, deuant lequel les Anges meſme fremiſſent, tu penſes qu'il ſuffiſe d'obſeruer la reuolution des iours: Et comment comparoitras-tu deuant le Tribunal de Chriſt, t'eſtant oſé ietter ſur ſon* [c] *propre corps, auec des mains & des léures impures?* &c. *Tu aymerois beaucoup mieux n'y venir point, que de t'y preſenter les mains ſales. Si donc en vne preparation moins importante, tu és ſi reuerent & religieux; ayant l'ame polluë & immunde, oſes-tu t'en approcher & le toucher? Car* [d] *les mains le tiennent pour vn peu de temps, mais il ſe reſout finalement tout en l'ame. Et quoy? ne vois-tu pas les vaiſſeaux comme ils ſont nets, comme ils ſont luiſants? Il faut que nos ames ſoient encore plus pures, plus ſainctes, plus luiſantes. Et pourquoy?* [e] *Dautant qu'ils ſont faicts tels pour l'amour de nous; Eux, ils ne participent point celuy qui eſt dedans, Ils ne le ſentent point: Mais bien nous.* Qu'y a-t'il là qui ne doiue faire fremir le ſieur du Pleſſis? Le ſecond eſt pris de l'Homelie 24: ſur la premiere Epiſtre aux Corinthiens, où ſainct Chryſoſtome ne dit pas, comme le cite le ſieur du Pleſſis; *Ils ont à monter aux portes du Ciel pour le voir;* mais tout le contraire, aſçauoir: *Ce Sacrement fait que la terre te deuient icy Ciel: Ouure donc les portes du Ciel, & regarde à trauers, & tu verras ce que ie te dy: Car ce qui eſt là le plus precieux,* [f] *cela ie te le monſtreray ſitué en la terre.* Sainct Chryſoſtome nous rameine du Ciel en la terre, pour voir le corps de Chriſt en l'Euchariſtie: Et le ſieur du Pleſſis luy fait dire, que nous ne pou-

a Ἀλλ' ὅς ποτε πανταχοῦ ὁ Χριστὸς, ὢν ὁλόκληρος ἐν παντὶ πληρώματι, καὶ ἐνταῦθα πάρεστι, καὶ ἐκεῖ παρὼν, ἓν σῶμα.

b *Pag.* 800. *Ad popul. Ant. hom.* 61. *in* 1. *Cor. hom.* 24. *in Pſal.* 44. *in Pſ.* 33. *in Matth. hom.* 7. *in Matth. hom.* 90.

c Αὐτῷ τῷ σώματι.

d Τὰς μὲν γὰρ χεῖρας ἐπὶ ὀλίγον καθέξει.

e Ἐκεῖνα οὐ μετέχει ἐκείνου, ἀλλ' ἡμεῖς.

f Τοῦτο σοὶ ἔσται τῆς γῆς ἄνωθεν οὐρανός.

uons voir le Corps de Chriſt en terre: mais qu'il faut monter au Ciel pour le voir. A cela que feray-je, ſinon ce que Dieu diſoit au Prophete, *Clama, ne ceſſes, Crie, & ne te laſſe point de crier?* Le troiſiéme eſt du Cõmentaire ſur le 144. Pſeaume; *Où S. Chryſoſtome*, dit-il, *écrit; Il rẽplit l'eſprit, & nõ pas le ventre.* Et quoy pour cela? Quelqu'vn de nous ſe penſe-t'il remplir le ventre de l'Euchariſtie? Prenõs-nous l'eſpece du Sacrement en telle quantité qu'elle nous puiſſe ſouler? Et quant au corps de noſtre Seigneur ne renõs-nous pas qu'il y eſt ſans occuper lieu? Mais encore l'écrit que cite le ſieur du Pleſſis, ne porte aucun mot de ce qu'il recite. Il dit ſeulement ſur ce verſet, *Imples omne animal benedictione, Tu donnes aux beſtes, & aux hommes, & à chaque animal, l'aliment qui luy eſt agreable & ſelon ſon cœur, & non ſeulement le luy donnes, mais l'en remplis de ſorte que rien ne luy defaut.* Et le ſieur du Pleſſis applique cela à mõſtrer que le corps de Chriſt n'entre pas dedans le noſtre: Quelle groteſque? *Le quatriéme eſt pris*, dit-il, *du Cõmentaire ſur le 133. Pſeaume, & de l'Homelie 7. ſur ſainct Matthieu;* eſquels lieux il pretend que ſainct Chryſoſtome écrit; *Dieu donne les choſes ſainctes aux Saincts*: mais le Commentaire ſur le Pſeaume 133. porte ſeulement ces mots: *Penſe*, dit-il, *combien tu as beſoin d'vne plus grande ſainctеté, toy qui as receu de beaucoup plus grands ſignes* (c'eſt à dire, de beaucoup plus grands gages & témoignages, d'eſtre le peuple & le temple de Dieu) *que ceux qui receurent lors le Sainct des Saincts. Car ce ne ſont point les Cherubins, mais le maiſtre des Cherubins, que tu as habitants dedans toy, ny l'vrne, & la manne, & les tables de pierre, & la verge d'Aaron; mais le corps & le ſang de Chriſt.* Et l'Homelie 7. ſur S. Marthieu dit ſans plus: *Chriſt diſtribuë aux Saincts des choſes ſainctes: Car il ne nous donne pas de ceſte fontaine, de l'eau, mais le ſang viuant; lequel combien qu'il ſoit pris en témoignage de la mort du Seigneur, nous eſt faict toutefois cauſe de vie.* Le cinquiéme paſſage eſt de l'Homelie 90. ſur ſainct Marthieu: c'eſt à dire du Commentaire ſur l'hiſtoire des deux Maries qui toucherent les pieds de noſtre Seigneur, où S. Chryſoſtome ne dit pas comme luy impoſe le ſieur du Pleſſis; *Tu le peux embraſſer, mais d'vne pure conſcience, toucher, mais en montant d'eſprit au deſſus des Cieux.* Mais ſeulement: *Quelqu'vn d'entre vous peut-eſtre deſireroit d'eſtre de la condition de ces celebres femmes, & pouuoir embraſſer les pieds de Ieſus. Or vous pouuez encore maintenant, vous tous qui le deſirez, non ſeulement embraſſer ſes pieds & ſes mains, mais meſme ſon ſacré chef, ſi vous participez auec pure conſcience, aux redoutables & admirables myſteres: Et non ſeulement en ceſte vie, mais meſme au dernier iour, vous le verrez venant auec vne gloire indicible, & vne multitude innombrable d'Anges, ſi vous voulez eſtre miſericordieux.* Le ſieur du Pleſſis finalement, pour la dragée & pour les confitures, nous reſerue au dernier mets, deux faux paſſages ſous le nom de S. Chryſoſtome. Le premier eſt ſuppoſé d'vne Epiſtre

Chryſ. in Pſ. 144.

Pag. 801.

preteduë à Ceſarius, où il luy fait dire que la nature du pain demeure au Sacrement; & en recueille que la ſubſtance du pain y eſt donc encore apres la conſecration: Contre la proteſtation expreſſe de ſainct Chryſoſtome qui crie: *Comme quand le feu appliqué à la cire, la conforme à ſoy, il ne reſte rien de la ſubſtance, il n'en demeure rien: ainſi fay eſtat icy, que les myſteres ſont conſumez par la ſubſtance du corps.* Le ſecond eſt de l'Autheur de l'œuure appellé Imparfaict, qui apres auoir dit que Balthazar perit, pour auoir beu dans les vaiſſeaux Iudaïques; repart: *Si donc il eſt ainſi dangereux de transferer les vaiſſeaux ſacrez, à vſages priuez* (*eſquels*, ajouſtent les exemplaires de Baſle, *n'eſt pas le vray corps de Chriſt, mais le myſtere de ſon corps*) *combien plus les vaiſſeaux de nos corps*? Or quant à l'Epiſtre à Ceſarius, ſans m'arreſter à répondre que les Peres prennent ſouuent le mot de, nature, pour les conditions & proprietez naturelles; Comme quand ſainct Chryſoſtome dit que nos corps dépoüilleront leur premiere nature; Ie m'inſcris abſolument en faux contre ceſte allegation: Et ſouſtiens, que ny le ſieur du Pleſſis; ny celuy dõt il l'a priſe, n'ont iamais veu ceſte piece. Les raiſons de mon inſcription ſont celles-cy: Qu'il ne ſe trouue aucune ſyllabe de ceſt Opuſcule dans toutes les impreſſions, ny Grecques, ny Latines de ſainct Chryſoſtome: Qu'il ne s'en void rien dedans toutes les Bibliotheques manuſcrites, ny d'Orient, ny d'Occident: Que pas vn des exẽplaires écrits à la main, ny de la Librairie du Roy, ny de la Royne mere du feu Roy, ny de la Bibliotheque de l'Empereur, ny de celles des Venitiẽs, ny de celle du Comte Palatin, & autres Princes & Republiques d'Allemagne, n'en contiennent rien. Qu'outre ce que le corps tout entier des œuures de ſainct Chryſoſtome n'en porte vn ſeul mot; le volume particulier de ſes Epiſtres, qui a eſté encore derechef imprimé à part, & en Grec, & en Latin en pluſieurs lieux, n'en fait aucune mention. Que pas vn des exẽplaires manuſcrits des meſmes Epiſtres qui ſont conſeruez ès Bibliotheques, n'en touche vne ſeule ſyllabe: ny celuy des Venitiẽs, ny celuy de Cujas qui a eſté traduit par le ſieur de Billy, ny celuy de la Bibliotheque du Seigneur Lollino gentil-hõme Venitien, & Candiot, homme de rare vertu & doctrine, ny aucun autre. Que de tous les Autheurs dés huict derniers ſiecles, qui ont fait des citations ou des Catalogues des œuures de ſainct Chryſoſtome, comme Photius, Euthymius, Tritheme, Eraſme, les Centuriateurs d'Allemagne, Geſnerus, & autres ſemblables, nul n'a oüy parler de ceſte Epiſtre. Au moyen dequoy il faut qu'elle ſoit perduë, il y a plus de ſept cents ans. Que depuis pres de douze cents ans que les écrits de S. Chryſoſtome ſont celebrez par tout le monde, & qu'il n'y a texte de luy pouuãt ſeruir à refuter Eutyches, qui n'ayt eſté cité & allegué par mille Autheurs; Il ne ſe trouue, ny Concile, ny Hiſto-

De Euch. in Encen.

rien,ny Docteur,qui ayt faict aucune mẽtion de ce paſſage. Vn ſeul Pierre Martyr Caluiniſte & Sacramentaire, diſputant en Angleterre contre l'Euchariſtie,a ſuppoſé vne pretenduë copie de ceſte Epiſtre, dont il cite vne piece, qu'il dit auoir tranſcritte de la Bibliotheque de Florence : Dieu ſçait auec quelle veriſimilitude. Car outre ce qu'à Florence il ne ſe trouue aucun veſtige de ceſte Epiſtre : outre ce que le Latin qu'il en allegue, a les jointures ſi rudes, qu'il ne peut auoir eſté pris ſur aucun eſcrit Grec de ſainct Chryſoſtome : outre ce que ceſte pretenduë copie de Pierre Martyr, eſtant demeurée, diſent-ils, entre les mains du Miniſtre de Cantorbery en Angleterre, nos aduerſaires n'ont iamais oſé luy faire voir le iour : Outre tout cela, dy-je, Geſnerus, Simlerus, Friſius, bibliorechaires Zuingliens & Caluiniſtes, tous trois diſciples, auditeurs & lecteurs paſſionnez de Pierre Martyr, ayant entrepris la recherche & le denombrement de tous les eſcrits de ſainct Chryſoſtome, & ayant non ſeulement faict vn rolle tres-exacte de tout ce qui en a iamais eſté imprimé, ſoit en Grec, ſoit en Latin, par toute l'Europe, mais y ayant auec cela ajouſté vne fort diligente perquiſition de toutes les pieces manuſcrites, & non encore miſes en lumiere de ceſt Autheur, qui ſont dans la Bibliotheque du Pape, de l'Empereur, du Roy, de la Royne mere du feu Roy, des Venitiens, de l'Vniuerſité de Boloigne, & autres celebres Librairies eſcrittes à la main; n'en ont iamais peu recouurer aucune nouuelle. Et quant à l'Autheur de l'œuure imparfaict ſur ſainct Matthieu, ſans m'amuſer à referer ſes paroles aux libations typiques & figuratiues du corps & du ſang de Chriſt, qui ſe faiſoient és vaiſſeaux Iudaïques, que prophana Balthazar ; Ie reſponds deux choſes : Premierement que l'œuure appellé, imparfaict, n'eſt ny de ſainct Chryſoſtome, ny d'aucun Autheur authentique : mais d'vn eſcriuain incertain & apocryphe, duquel on ne ſçait ny qui il eſtoit, ny quand il eſtoit, ſinon que l'on ſçait bien qu'il eſtoit Latin en ſon langage, barbare en ſon élocution, & Arrien ou depraué par quelque nouueau fauſſaire Arrien, en ſa doctrine : Car il eſt tout plein d'horribles blaſphemes contre la Trinité, de laquelle il nomme les profeſſeurs, heretiques & infidelles : *Noſtre Seigneur*, dit-il en l'Homelie 19. *a appellé épines & chardons, tous les Heretiques : où à l'auenture ſçachant que ceſte hereſie (* aſçauoir la doctrine de la Trinité *) deuoit auoir la vogue par deſſus toutes les hereſies, il les a appellez*, tribulos, *quaſi comme profeſſeurs de la Trinité, & portants en leur perfidie ceſte impieté triangulaire.* En en l'Homelie 48. il dit que l'hereſie des Homouſiens, c'eſt à dire, la communion de ceux qui croyent la diuinité eſſentielle de Chriſt, s'éleue non ſeulement contre l'Egliſe, mais meſme contre toutes les hereſies. Et en l'Homelie 49. Que c'eſt le regne de l'Antechriſt. Et ainſi en infinis autres lieux : Iuſques-là que le ſieur du Pleſſis

In præf. fol. d. 11. pag. 1.

s'écrie luy-meſme en ſa Preface, *Comment ſera ſainct Chryſoſtome Autheur de l'œuure imparfaict, où l'Arianiſme eſt tout euident?* Secondement ie dy qu'outre l'hereſie principale de ceſt œuure, le liure eſt tombé entre les mains d'autres Heretiques, qui l'ont deteehef tellement corrompu, que c'eſt vne ſentine de toutes ſortes d'erreurs & impietez: Iuſques à y auoir meſlé, comme remarque Sixtus Senenſis, des articles des Manicheens: Ce qui fait ſoupçonner qu'il a paſſé par les mains des Albigeois, qui ſeuls en Occident, & les Bogomiles en Orient, ont dés-enſeuely les cendres de ceſte ancienne hereſie. Car qu'vn meſme Autheur, quelque peruers qu'il puiſſe auoir eſté, ayt ſemé ſes eſcrits d'hereſies contradictoires, comme celle des Pelagiens & des Manicheens, au poinct de la grace & du liberal arbitre, il n'y a

Præfat. in opus imp.

point d'apparence. Et de faict, Erasme témoigne qu'il y auoit de ſon temps vn certain verſet contre le merite des bonnes œuures, que les Lutheriens eſtoient accuſez d'y auoir ajouſté: Et luy meſme confeſſe que ces mots, *Il eſt impoſſible que la Foy ſoit ſans les bonnes œuures*, ne ſe trouuoient point dans la copie dont il s'eſtoit ſeruy. Tiercement ie dy, que les exemplaires imprimez

Impr. Pariſ. 1546.

in ædibus Albreticis à Paris, il y a cinquante-quatre ans, & collationnez auec pluſieurs manuſcrits, contient force paſſages de l'édition de Baſle, qui défaillent en diuers manuſcrits; & marquent nommément à la marge de celuy que cite le ſieur du Pleſſis; *Il y a des exemplaires eſquels ceſte parentheſe, In quibus non eſt verum corpus Chriſti, ſed myſterium corporis eius continetur, ne ſe trouue point.* Comme auſſi à la verité, ces paroles n'y ſont attachées qu'auec des épingles. Voyla tous les textes que le ſieur du Pleſſis cite, ſoit à vray, ſoit à faux, de ſainct Chryſoſtome, refutez ſi expreſſément par les lieux meſmes qu'il allegue, qu'il n'eſt beſoin d'autres productions pour luy fermer la bouche, que des ſiennes propres. Car de vouloir icy tamaſſer tous les diſcours du meſme Pere, qui ſeruent à ce propos; quel liure les pourroit contenir? le Ciel n'eſt point orné de plus d'eſtoilles, ny la terre émaillée de plus de fleurs, que les eſcrits de ce S. Autheur ſont ſemez de frequents & diuers témoignages de la realité de ce myſtere. Il n'y a œuure, il n'y a eſcrit, il n'y a page, qui n'ayt autant de langues que de periodes, pour en celebrer la verité & le miracle. *Ce n'eſt point en vain*, dit-il, ſur la premiere aux Corinthiens, *que nous faiſons commemoration des morts, en l'acte des diuins myſteres* [a], *& nous approchons pour eux, & prions l'Agneau là giſant, qui a oſté les pechez du monde: Mais afin qu'il leur en reuienne quelque allegement. Et n'eſt point en vain que celuy qui aſſiſte à l'Autel, lors que les épouuentables myſteres ſ'accompliſſent, prie pour tous ceux qui dorment en Chriſt, & pour tous ceux qui celebrent leur memoire.* Et ſur l'Epiſtre aux Epheſiens: [b] *Ce n'eſt point en vain que les Apoſtres ont inſtitué ceſte loy, Que durant les épouuentables myſteres, on face memoire de ceux qui ſont decedez:*

a *Chryſ. hom. 41. in 1. Cor.* Καὶ ὑπὲρ αὐτῶν ἑστήκαμεν δεόμενοι τοῦ ἁγίου καὶ φρικτοῦ καὶ ἱλαστηρίου τοῦ καθ' ἡμᾶς θυσιαστηρίου τοῦ ἀμνοῦ, ἀλλ' ἵνα τῆς αἰδίου ἐκείνης ἀπολαύσεως αὐτοῖς ἡμῖν πεπαρασκευασμένης. οὐδὲ μάτην ἐπιτελοῦμεν τὴν ἀναφορὰν τῶν φρικτῶν μυστηρίων παραμύθιον ἔχοντα, ὑπὲρ πάντων τῶν ἐν Χριστῷ κεκοιμημένων. & τῶν μὴ ἐπιτελούντων.

b Οὐκ εἰκῇ τοῦτο ἐνομοθέτησαν οἱ ἅγιοι Ἀπόστολοι, &c.

decedez: : Ils ſçauoient qu'il leur en arriuoit grand profit, grande vtilité. Car en ce temps-la que tout le peuple eſt aſſemblé, éleuant les mains en haut tout le college Sacerdotal, & que [a] *ceſte redoutable Hoſtie eſt là giſante deuant nous; comment ne pacifierons-nous point Dieu, priants pour eux?* Quel profit pouuoir imaginer ſainct Chryſoſtome, quelle vtilité aux morts, de s'approcher pour eux d'vn morceau de paſte, & prier vne crouſte de pain en leur faueur? Et en l'homelie vingt & vniéme ſur les Actes des Apoſtres [b]: *Ce n'eſt point en vain, dit-il que le Diacre crie pour ceux qui dorment en Chriſt, & pour ceux qui ſont memoire d'eux: Ce n'eſt point le Diacre qui jette ceſte voix-la, mais le ſainct Eſprit, ie dy le don. Que dis-tu? l'Hoſtie eſt entre les mains, & toutes choſes ſont proposées en bon ordre; les Anges aſſiſtent, les Archanges, le fils de Dieu meſme eſt preſent; Tous ſe contiennent auec ſi grande reuerence: Ceux-la ſeuls crient, les autres ſe taiſants: Et tu penſes que ce ſoit en vain que ces choſes ſe facent? En vain donc auſſi celles qui s'offrent pour l'Egliſe, pour les Preſtres, pour la multitude, pour la fertilité de la terre: Ia à Dieu ne plaiſe: Mais toutes ces choſes ſe prattiquent auec foy. Que diras-tu meſme, de ce que l'oblation eſt faitte pour les Martyrs, de ce qu'ils ſont appellez à ceſte heure-la? Encor qu'ils ſoient Martyrs,* [c] *c'eſt toutesfois grand honneur aux Martyrs meſmes d'eſtre nommez, leur maiſtre eſtant preſent,* τῦ διακόνου παρόντος, dit ſainct Chryſoſtome: *Quel honneur aux Martyrs, dont les noms ſont eſcrits dedans les Cieux, qui ſuiuent l'Agneau par tout où il va, qui luy ſont faicts ſemblables, pource qu'ils le voyent comme il eſt, d'eſtre nommez en preſence d'vn morceau de pain?* Et en l'homelie ſeconde au peuple d'Antioche: *Helie*, dit il, *laiſſa ſon* [d] *manteau à ſon diſciple: Mais le fils de Dieu en mourant nous a laiſſé ſa chair: mais Helie s'en deſpoüilla pour le laiſſer: & Chriſt nous l'a laiſſée, & l'a emportée auec luy.* Et en l'homelie cinquante & cinquiéme: *Ie t'ay vny*, dit-il, *& conioinct auec moy: Ie t'ay dict, Mange-moy, boy-moy: Ie t'ay en haut auec moy, & ie ſuis conioinct en bas auec toy: Ne te ſuffit-il pas que i'ay en haut les prémices de toy? Ie ſuis deſcendu reciproquement en bas, & ne me meſle pas ſimplement auec toy, mais ſuis paiſtry auec toy, ſouffre d'eſtre mangé & maſché par toy, afin qu'il s'en face vne eſtroitte connexion, meſlange & vnion.* Et en l'homelie troiſiéme de l'incomprehenſible nature de Dieu: *Par ce temps-la, mon frere tres-cher, non ſeulement les hommes jettent ces cris épouuentables, mais les Anges meſmes* [e] *fléchiſſent le genoüil au Seigneur, & les Archanges le prient; Ils épient ceſte occaſion-la, pour le prendre à propos; L'heure de ceſte ſacrée oblation leur eſt fauorable: Et comme les hommes portants des rameaux d'oliuiers, ont accouſtumé d'émouuoir les Roys, & par ceſt arbre, leur ramenteuoir la miſericorde: Ainſi les Anges* [f] *au lieu de branches d'oliuiers, tendants lors au deuant d'eux le propre corps du Seigneur, prient*

[a] Καὶ τρέμοντος τῆς φρικτῆς θυσίας.

[b] *Chryſ. in Act. hom. 21.* Οὐκ ἀπλῶς ὁ διάκονος βοᾷ ὑπὲρ τῶν ἐν Χριστῷ κεκοιμημένων, ἢ τῶν μνείαν αὐτῶν ποιουμένων, οὐχ ὁ διάκονος οὗτος ὁ τοιοῦτος ἀφιεὶς τὴν φωνὴν, ἀλλὰ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, τὸ χάρισμα λέγω. Τί λέγεις; ἐν χειρὶ ἡ θυσία, καὶ πάντα περίκειται ἐυτρεπισμένα. πέριμι ἄγγελοι, ἀρχάγγελοι, παρεστᾶσι ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ.

[c] Καὶ γὰρ μάρτυρων μεγάλη τιμὴ τὸ ἐνώπιον εἶναι τοῦ διακόνου παρόντος.

[d] Μανδύαν.

[e] Προσπίπτουσι τῷ δεσπότῃ.

[f] Ἀντὶ τῶν κλάδων τῶν ἐλαιῶν, αὐτὸ τὸ σῶμα τὸ δεσποτικὸν προβεβλημένοι.

pour le genre humain, comme s'ils diſoient; Nous te prions, Seigneur, pour ceux que tu as tant aimez, que de ſouffrir mort, & rendre l'ame en la Croix pour leur ſalut: Nous te prions pour ceux pour qui tu as épandu ton ſang, a *pour qui tu as immolé ce corps.* Et en l'homelie ſuiuante: *Comme lors que le temps s'approche que le Iuge doit ſortir en public, & s'aſſeoir en ſon Tribunal, les geoliers ont accouſtumé de tirer les priſonniers des priſons, & les mettre deuant les treillis & barreaux du Palais, ſales, craſſeux, & les cheueux longs, & les habits déchirez: Ainſi les Peres ont ordonné que quand le temps s'approche que Chriſt doit en bref comme ſeoir en ſon Tribunal, & apparoitre és Sacrements, les Energumenes, c'eſt à dire, les hommes poſſedez du Diable, comme chargez de fers & de chaines, ſoient amenez, non pour ſouffrir l'examen & le ſupplice de leurs crimes, mais afin que tout le peuple eſtant preſent, on prie lors en commun le commun Maiſtre pour eux.* Et en l'homelie de la trahiſon de Iudas: *Et Iudas*, dit-il, *eſtoit preſent lors qu'il proferoit ces paroles;* b *Cecy eſt le ſang, diſoit-il, ô Iudas, que tu as vendu trente deniers: Cecy eſt le ſang duquel tu as faict le marché auec les Phariſiens. O miſericorde de Chriſt! ô inſenſement de Iudas! Il contractoit par trente deniers pour le vendre: Et Chriſt ne laiſſoit point pour cela de luy offrir le propre* c *ſang qu'il auoit vendu, pour obtenir, s'il euſt voulu, remiſſion de ſes pechez.* Et vn peu apres: Ce d *n'eſt point vn homme qui des choſes propoſées fait le corps & le ſang de Chriſt. C'eſt Chriſt luy-meſme, qui a eſté crucifié pour nous: Le Preſtre celebre la ceremonie, & profere la priere: mais c'eſt la vertu & la grace de Dieu* e *qui opere tout: Il a dict, Cecy eſt mon corps; Ceſte parole, μεταῤῥυθμίζει, tranſmuë les choſes proposées.* Et au troiſiéme liure du Sacerdoce: f *O miracle! ô benignité de Dieu! Celuy qui eſt aſſis là haut auec ſon Pere, eſt en la meſme heure manié des mains de tous, & ſe donne à ceux qui le veulent prendre & receuoir.* Et vn peu apres, faiſant alluſion au ſacrifice d'Helie: *Ignorez-vous*, dit-il, *que iamais l'imbecillité de la vie humaine ne ſupporteroit le feu de ce Sacrifice-la, mais que tous en ſeroient conſommez & annihilez, ſi le ſecours de la grace de Dieu n'y ſuruenoit à bon eſcient? Car qui conſiderera quelle choſe c'eſt qu'vn qui eſt homme* g *& enueloppé encore de chair & de ſang, puiſſe s'approcher de ceſte bien-heureuſe & incorruptible nature, il recognoiſtra de quelle prerogatiue la grace du ſainct Eſprit a auantagé les Preſtres: Car ces ſacrées choſes ſont initiées & parfaittes par leur miniſtere.* Et derechef: *Si nul ne peut entrer au Royaume des Cieux, s'il n'eſt regeneré par l'eau & par l'eſprit; Et ſi celuy qui ne mange point la chair du Seigneur, & ne boit point ſon ſang, eſt exclus de la vie eternelle:* h *Et toutes ces choſes ne ſe peuuent faire par aucun autre, mais ſeulement par ces ſacrées mains, ie veux dire par celles des Preſtres; Comment eſt-ce que ſans eux on pourra, ou euiter la gehenne, ou obtenir*

a ὑπὲρ ὧν τὸ σῶμα τῶν καπδουσας.

b Τοῦτό ἐστι τὸ αἷμά μου, ὦ Ἰούδα, ὅπερ ἐπώλησας πολλοστὸν δηναρίων.

c αὐτὸ τὸ ἴδιον τὸ πραθέν.

d Οὐ γὰρ ἄνθρωπός ἐστιν ὁ πάντα τὰ προκείμενα ἁγιάσας σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ.

e ἀ πάλαι ἐρχαζόμην, τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, φησὶ, τοῦτο τὸ ῥῆμα τὰ προκείμενα μεταῤῥυθμίζει.

f ὦ τοῦ θαύματος. ὦ τῆς τοῦ θεοῦ φιλανθρωπίας· ὁ μὲν τοῦ πατρὸς υἱὸς καθήμενος μὲν τὰ ἄνω σὺν ἐκείνῳ τῷ ἀπαθεῖ καὶ ἀτρέπτῳ χρόᾳ, καὶ δίδωσι αὐτὸν τοῖς βουλομένοις ἀπολαβεῖν καὶ περιέχεσθαι καὶ ἐσθίειν τοῖς ὀδοῦσι καὶ τοῖς ἀπλύτοις.

g Καὶ ὅτι ὁρᾷ ἐν αἵματι περικεκαλυμμένον ἡ μακαριότης ἐκείνη φύσις οὐκέτι ἐγγὺς ἀνθρωπίνης ἥψατο.

h πάντα δὲ ταῦτα οὐδενὸς, μόνων ἀνάγκη δύναται χειρῶν, τῶν ἱερέων λέγω, εἶναι.

la couronne? Et au ſixiéme liure : *Mais quand le Preſtre inuoquera le ſainct Eſprit, & [a] parfera ce redoutable ſacrifice, & touchera aſſiduellement de ſes mains le commun Maiſtre de tous; En quel rang, dittes moy, le mettrons-nous? Quelle pureté requerrons-nous de luy? quelle reuerence? Car conſiderez quelles doiuent eſtre ces mains adminiſtrantes, quelle ceſte langue qui prononce ces paroles, quelle la pureté & ſainctetè de l'ame qui conçoit vn tel eſprit. Alors les Anges aſsiſtent au Preſtre, & tout l'ordre des puiſſances celeſtes jette des cris; [b] Et le lieu d'alentour de l'Autel eſt plein d'Anges, en l'honneur de celuy qui eſt là giſant.* Et afin que nos aduerſaires ne fuyent point à leur aſyle accouſtumé, qui eſt que ce ſont paroles hyperboliques: mais ſçachent que ce qu'il dit que les Anges aſſiſtent à l'entour du corps de Chriſt à l'Autel, & luy viennent là rendre hommage, ſont paroles vrayes & hiſtoriales; Il adiouſte à ce diſcours l'arreſtation d'vn admirable vieillard qui auoit des dons de Prophetie & de reuelation; cõme nous ſçauons que iuſques au temps de ſainct Chryſoſtome & de ſainct Auguſtin, ces graces fleuriſſoiét encore en diuers lieux en l'Egliſe: & la rapporte en ces termes : *Et de cela* dit-il, *la ſeule dignité de l'action qui s'opere lors, en peut faire foy.* [c] *Mais i'ay d'abondant oüy raconter autrefois à vn certain perſonnage, qu'vn vieillard admirable, & qui auoit accouſtumé de voir des reuelations, luy auoit dict qu'il auoit eſté gratifié de ce ſpectacle: Et que ſur le poinct de ce temps-la il auoit veu vne multitude d'Anges, entant que ſa veuë le pouuoit porter, veſtus de robbes luiſantes, & enuironnants l'Autel, & s'inclinants contre bas, comme des Soldats en preſence de leur Roy: Ce que ie croy,* dit-il, *auſſi moy-meſme.* Si nos aduerſaires ſe rient de ceſte hiſtoire, & de la relation de ſainct Chryſoſtome; à leur dam, il ſuffit que ſainct Chryſoſtome eſtoit vn des plus clairs, épurez & affinez eſprits du monde, & auquel on peut moins imputer d'inepte ſimpliciré; ayant eſté éleué & inſtitué dés le berceau en toutes ſortes de bonnes lettres, & ſous les meilleurs Maiſtres de la terre: En l'Eloquence, ſous Libanius, qui le deſignoit pour ſucceſſeur & chef de ſon échole, s'il ne ſe fuſt faict Chreſtien: En Philoſophie, ſous Andragarhius: En Theologie, ſous Diodorus, verſé en l'eſtude & en la prattique des loix: Au reſte né de grande & illuſtre maiſon, fils d'vn pere chef d'armée, nourry dés le laict auec les Princes: Et outre cela doüé d'vn eſprit ſi haut, ſi éminent, ſi incomparable, qu'en la gloire du plus triomphant ſiecle de l'Egliſe, il fut nommé trompetre du monde, bouche d'or, miracle de l'Vniuers: Et que les Centuriateurs d'Allemagne meſme ſont contraints encore auiourd'huy de dire de luy : *Il reſplendiſſoit en dons ſinguliers: Car outre la cognoiſſance des Arts de la Philoſophie & des langues, il excelloit encore en la ſcience des lettres ſainctes.* Que ſi ces ornements que luy attribuent les Centuriateurs, & le ſieur du Pleſſis meſme,

a Τὰ φρικωδέστατα τελεῖ ὁπόταν θυσίαν, καὶ τὸν κοινὸν ἅπτηται σωμάτων ἐφάπτηται δεσπότην.

b Καὶ ὁ περὶ τὸν θυσιαστήριον ἀγγέλων πληροῦται πᾶς εἰς ἐμὲ τὸν ἱερέα.

c Ἐγὼ δὲ ἐξ ἀκοῆς ἔμαθον ἄνδρα τινὰ, ὃν αὐτῷ ἐφ' ἑκάστοις θαυμασίοις αἰεὶ καὶ ἀποκαλύψεις ὁρᾶν εἰώθεσι, ἐλεγεν ἑωρακέναι ἀξιώσει πιστεύειν καὶ μὴ τὸν κεφαλὴν ἐκείνου ἀφεῖναι πάντας ἀγγέλους ἑστῶτας, ὡς αὐτὸς ἔφασκεν ἐκεῖνος, ἐν ἐσθῆσι λαμπραῖς, καὶ τὸν θυσιαστήριον κυκλοῦντας, καὶ κατανεύοντας, ὡς δὴ εἰκὸς στρατιώτας βασιλέως ἐστρατευμένους ἰδεῖν· ἃ δὴ ἐγὼ πιστεύω.

Cent. 5. Col. 1. 172.

Pag. 595. qui l'appelle vne des grandes lumieres de l'Egliſe, reluiſent en ſes autres labeurs; combien plus en celuy où il recite ceſte hiſtoire, qui *Suidas in Chryſ.* eſt le chef-d'œuure & le parangon de ſes écrits; & duquel Suidas dit; *Entre tous ſes liures, excellent ceux du Sacerdoce, ſoit pour la hauteſſe & élocution, ſoit pour la douceur & élegance des paroles* ? En ceſt œuure dõc où il a employé toutes les forces de ſon eſprit, & où il parloit, non au peuple, mais à ce iudicieux & clair-voyant Eueſque Baſile, auquel il addreſſe ſon diſcours; qui n'eſtimera ſacrilege de penſer qu'il luy ſoit rien échappé, ſinon fort conſideré & examiné? Mais ie veux que ſainct Chryſoſtome par ſimpliciré ſe ſoit laiſſé aller à croire & referer ceſte narration: Ie veux que celuy qui luy racontoit l'hiſtoire de ce ſpectacle luy ayt impoſé; Il n'eſt pas icy queſtion de ſçauoir ſi ceſte viſion eſt vrayement arriuée, ou non; Mais de recueillir par ce diſcours, ſi ce que ſainct Chryſoſtome eſcrit vn peu auparauant, que les Anges viennent faire compagnie & hommage au corps de Chriſt à l'Autel, ſont paroles hyperboliques, & dirres par forme d'amplification, ou bien s'il les croyoit comme il les proferoit. Or qui doute que puis qu'il allegue entre autres preuues, l'hiſtoire & l'experience de ceux meſmes qui auoient veu oculairement les Anges enuironner le corps de Chriſt à l'Autel, & s'incliner deuant luy comme deuant leur Roy; Il n'entende parler proprement & hiſtorialement? Et que ce lieu par conſequent ne ſerue de preiugé pour tous les autres où il traitte le meſme ſujet, comme les ayãt eſcrits depuis, & en baſtiſſant touſiours ſur le fondemẽt de *In Catalog. de ſcript Eccl.* ceſte premiere creance? Car ſainct Hieróme témoigne que dés l'an 14. de Theodoſe le grand, c'eſt à dire, de la mort de Chriſt 378 il auoit veu & leu le liure du Sacerdoce de ſainct Chryſoſtome. Et non ſeulement cela, mais quand tous les autres monuments des Peres ſeroient perts, & qu'il ne nous reſteroit que ce ſeul échantillon; ne deuroit-il pas ſuffire pour nous aſſeurer quelle eſtoit la foy de l'antiquité pour ce regard? Car qui ne ſçait le grand rang que S. Chryſoſtome renoit lors par merite, & peu apres par dignité en l'Egliſe, en *Contra Iul. lib. 1.* laquelle, comme dit ſainct Auguſtin, *tam præcipuus eminebat* ? Ce qui n'euſt point eſté, adiouſte-t'il, s'il ſe fuſt éloigné en aucune choſe de l'vnité de la foy Carholique. Et pour tãt nous clorrõs ceſte ci- *Ibidem.* tation par les meſmes paroles par leſquelles S. Auguſtin l'allegue & le produit contre les Pelagiens, le reclamant en ces mots: *Entre, ô ſainct perſonnage Jean, entre, & t'aſſieds auec tes freres, deſquels nulle raiſon, ny nulle tentation ne t'a iamais ſeparé.*

SAINCT HIERO'ME.

AVTHEVR XXI.

CHAPITRE I.

LE vingt-vniéme Autheur que produit le ſieur du Pleſſis, eſt ſainct Hieróme: & le premier paſſage qu'il en cite, eſt pris des commentaires ſur ſainct Matthieu, & rapporté par luy, en ces termes: *Sainct Hieróme*, dit-il, *eſcrit, Apres que la Paſque fut accomplie, & la chair de l'Agneau mangée auec les Apoſtres, il prend le pain qui conforte le cœur de l'homme, & paſſe au Sacrement de la vraye Paſque, afin que comme Melchiſedech Sacrificateur du Dieu ſouuerain, offrant en prefiguration d'iceluy, auoit faict, iceluy auſſi repreſentaſt la verité de ſon corps.* Auquel lieu le ſieur du Pleſſis falſifie les paroles de l'Autheur, en trois inſtances. Car premierement il oſte le mot *typique*, du texte de ſainct Hieróme, afin de diſſimuler aux lecteurs l'antitheſe que ſainct Hieróme fait entre la Paſque legale, qu'il appelle, *Paſque typique*, c'eſt à dire, *figuratiue*; & l'Euchariſtie, comme entre la figure & la verité. Secondement, au lieu de ces mots, *au vray Sacrement de la Paſque*, dont ſainct Hieróme vſe pour cõtinuer ſon anthitheſe entre la Paſque legale & l'Euchariſtie, & attribuer la qualité de vray, au Sacrement de l'Euchariſtie, comme il auoit attribué la qualité de typique à la Paſque legale; il renuerſe la conſtruction de ſainct Hieróme, & ſubſtituë, *au Sacrement de la vraye Paſque*, afin de dénier la verité figurée par la Paſque legale à l'Euchariſtie, & l'attribuer ſeulement à la Croix: jaçoit, au contraire que ſainct Hieróme conſtituë diſertement ſon antitheſe, de figure & de verité, entre la Paſque legale & l'Euchariſtie: comme auſſi il eſtoit queſtion en ce lieu-là de l'accompliſſement de la Paſque legale, non quãt à l'occiſion, de laquelle la verité a eſté accomplie en la Croix: mais quant à la manducation, de laquelle la verité fut accomplie en l'Euchariſtie. Et tiercement il oſte ces mots, *pain & vin*, du ſacrifice de Melchiſedech, afin de celer aux lecteurs que l'oblation en laquelle Melchiſedech comme ſouuerain Sacrificateur, prefigura Ieſus-Chriſt, auoit eſté de pain & de vin; & conſequemment que l'Euchariſtie eſtoit le vray ſacrifice ſelon l'ordre de Melchiſedech. Voicy les paroles de l'Autheur

Hieron. in cap. 26. Matth.

Le ſieur du Pleſſis, page 801. edit. 1 p. 1026. edit. 2.

comme elles ſont dedans le texte : *Apres que la Paſque typique*, dit ſainct Hierôme [a], *fut accomplie, & qu'il eut mangé la chair de l'Aigneau auec les Apoſtres, il prend le pain qui conforte le cœur de l'homme, & paſſe au vray Sacrement de la Paſque, afin que comme en prefiguration de luy, Melchiſedech Sacrificateur du Dieu ſouuerain, offrant pain & vin auoit faict, luy auſſi repreſentaſt la verité de ſon corps & de ſon ſang.* Mais c'eſt aſſez de la reſtitution du paſſage : Venons à la ſolution. Le ſieur du Pleſſis fait force ſur le mot, *repreſenter*, & inſiſte qu'il veut dire là, *figurer & ſignifier* : & moy ie ſouſtiens qu'il veut dire, *rendre preſent & exhiber*, ſuiuant la propre & originaire ſignification du mot Latin, *repreſenter*, qui ſignifie, *exhiber & rendre preſent* : comme quãd les iuriſconſultes appellent les payements comptants, & non atermoyez *repreſentations*, c'eſt à dire, *deniers exhibez & rendus preſents* : Comme quand Columelle dit ; *Si celuy qui a la charge de l'agriculture, ſe repreſente touſiours*, c'eſt à dire, interprete Budé, *s'il ſe montre touſiours preſent*. Et comme quand Tertullian dit [b], *que Dieu repreſenta ſon fils en la montagne de Thabor*, c'eſt à dire, l'exhiba & le rendit preſent. Et derechef [c], *que les corps doiuent eſtre repreſentez en la reſurrection*, c'eſt à dire, exhibez & rendus preſents en la reſurrection : Et comme quand ſainct Cyprian dit [d], *qu'il faut que l'eau des fontaines ſoit repreſentée au baſſin auec la meſme pureté qu'elle a en ſa ſource*, c'eſt à dire, exhibée & renduë preſente : Et derechef [e], *Afin que ie vous ſois repreſenté apres le iour de Paſques*, c'eſt à dire, exhibé & rendu preſent : Et comme quand ſainct Ambroiſe dit, *repreſenter vn homme à ſa patrie*, c'eſt à dire, l'exhiber & rendre preſent à ſa patrie. Sainct Auguſtin dit [f], *que noſtre Seigneur, apres ſa reſurrection ſe repreſenta à ſes Apoſtres*, c'eſt à dire, s'exhiba & rendit preſent à eux. Et cela ie le prouue, bien que reſpondant par pluſieurs moyens : Premierement par la condition du texte, qui ne peut ſouffrir, que, *repreſenter*, ſignifie là autre choſe que ce qu'il ſignifie en la premiere inſtitution Latine, aſçauoir, *rendre preſent*. Qu'ainſi ſoit, ſainct Hierôme oppoſe là conioinctement l'Euchariſtie à deux figures ; l'vne l'agneau Paſchal, l'autre le ſacrifice de Melchiſedech. Or ne la leur oppoſe t'il point comme figure ſuccedante à figure, mais comme verité ſuccedante à figure. Car il dit nommément qu'apres que la Paſque typique eut eſté accomplie, noſtre Seigneur paſſa au vray Sacrement de la Paſque. Par où il monſtre manifeſtement, qu'il oppoſe l'Euchariſtie à la Paſque legale, non comme figure equipollente à figure, mais comme verité à figure. Reſte donc que pareille difference qu'il y a entre figure & verité, pareille difference y a t'il entre ces mots, *prefigurer*, & *repreſenter*, par leſquels il exprime l'oppoſition qu'il met entre l'Euchariſtie & le ſacrifice de Melchiſedech. Car pour obſeruer

a *Hieronymus in 26. Matth.* Poſtquam typicum Paſcha fuerat impletũ, & agni carnes cum Apoſtolis comederat, aſſumit panem qui confortat cor hominis & ad verũ Paſchæ tranſgreditur ſacramentum, vt quomodo in præfiguratione eius Melchiſedech ſummi Dei ſacerdos, panem & vinũ offerẽs fecerat, ipſe quoque veritatem ſui corporis & ſanguinis repræſentaret.

b *Lib. 4. contra Marcion. cap. 22* Itaque iam repræſentans eũ, Hic eſt filius meus, vtique ſubauditur quẽ repromiſi.

c *Apolog. aduſ. gentes, cap. 48.* Ideóque repræſentabũtur & corpora, quia neque pati quicquã poteſt anima ſola ſine ſtabili materia.

d *Cypr. epiſt. 74.* Vt ad potum ciuitatis aqua collecta eadem vberitate atque integritate repræſenterur, qua de fonte proficiſcitur.

e *Idem ep. 40. ad plebem.*

f *Auguſt. tract. 99. in Ioan.*

la proportion des termes de ſon Antitheſe, il faut que le meſme rapport qu'il conſtitue entre l'Euchariſtie & la Paſque legale, qui eſt de verité à figure, ayt auſſi lieu entre l'Euchariſtie & le ſacrifice de Melchiſedech. Or ne peut-il oppoſer le mot, *repreſenter*, au mot, *prefigurer*, comme la verité à la figure, ſinon entant que, *repreſenter*, ſignifie exhiber & rendre preſent. Et partant il faut neceſſairement que par le mot, *repreſenter*, il entende là, rendre preſent. Dauantage, il dit nommément que noſtre Seigneur apres auoir mangé l'agneau Paſchal, prit le pain qui cõforte le cœur de l'homme. Ce qui ne ſe peut entendre du pain elementaire & corruptible, tant pource que ceſtuy-la ne cõforte point veritablement le cœur de l'homme, que pource qu'il parloit-là d'vne choſe que noſtre Seigneur n'auoit point faitte en mãgeant l'agneau Paſchal, lequel neantmoins ſe mangeoit auec le pain ſans leuain, qui eſtoit & pain elementaire, & figure du corps de Chriſt, conceu ſans leuain du peché originel: mais de la vraye chair de celuy qui crie; *Ie ſuis le pain vif qui ſuis deſcendu du Ciel.* Et derechef: *Le pain que ie donneray, eſt ma chair, que ie donneray pour la vie du monde.* Outre cela il adiouſte le mot, *verité*, au verbe, *repreſenter*, & dit; *Afin qu'il repreſentaſt la verité de ſon corps.* Or euſt-ce eſté choſe ſuperfluë de faire ceſte addition pluſtoſt au verbe, *repreſenter*, qu'au verbe, *prefigurer*, s'il n'euſt eſté queſtion en l'vn & en l'autre que de figures: Car ce qui eſtoit figuré par l'oblation de Melchiſedech, eſtoit auſſi bien la verité du corps & du ſang de Chriſt, que ce qui eſtoit figuré par l'Euchariſtie. Secondement ie le prouue par ſainct Cyprian, duquel ſainct Hieróme a emprunté ce paſſage, qui prononce diſertement que Ieſus-Chriſt offrant le pain & le calice de l'Euchariſtie, aſçauoir, ſon corps & ſon ſang, accomplit la verité de l'image prefigurée par Melchiſedech: *Jeſus-Chriſt*, dit-il, *a offert ſacrifice à Dieu ſon pere, & a offert ceſtuy-la meſme que Melchiſedech auoit offert, c'eſt à dire, le pain & le vin, aſçauoir ſon corps & ſon ſang.* Et vn peu apres: *Afin donc que la benediction ſur Abraham peuſt eſtre legitimement celebrée par Melchiſedech, l'image du ſacrifice de Chriſt preceda, auparauant conſtituée, ſçauoir eſt en pain & en vin: laquelle choſe le Seigneur parfaiſant & accompliſſant, a offert le pain & le calice meſlé de vin & d'eau; & luy qui eſt la plenitude, a accomply la verité de l'image prefigurée.* Auquel lieu il exprime par l'antitheſe qu'il met entre l'image prefigurée de la verité, & l'accompliſſement de la verité, l'antitheſe que ſainct Hieróme met

Ioan. 6.

Cyprian. epiſt. 63. ad Cæcilium. Quis magis ſacerdos Dei ſummi, quàm Dominus noſter Ieſus Chriſtus, qui ſacrificiũ Deo obtulit, & obtulit hoc idem quod Melchiſedech obtulerat, id eſt panem & vinũ, ſuum ſcilicet corpus & ſanguinem?

Idem. Vt ergo per Melchiſedech Sacerdotem benedictio circa Abraham poſſet ritè celebrari, præcedit antè imago ſacrificij Chriſti, in pane & vino ſcilicet cõſtituta: quam rem perficiés & adimplens Dominus, panem & calicem mixtum vino obtulit, & qui eſt plenitudo, veritatem præfiguratæ imaginis adimpleuit.

entre la prefiguration du corps de Chriſt, & la repreſentation de la verité du meſme corps. Ie le prouue tiercement par la conference des autres lieux de ſainct Hieróme, qui dit en l'Epiſtre à Euagrius, comparant le ſacrifice de Melchiſedech auec l'Euchariſtie : *Melchiſedech deſlors en figure de Chriſt offrit du pain & du vin, & dedia le myſtere Chreſtien* (conſtitué) *au corps & au ſang du Sauueur.* Par où il oppoſe le myſtere Chreſtien conſtitué au corps & au ſang de Chriſt, cõme verité, au myſtere de Melchiſedech conſtitué en pain & en vin, comme figure. Et en ſon commentaire ſur l'Epiſtre à Tite, comparant les pains du Temple auec l'Euchariſtie : *Il y a*, dit-il, *autant de difference entre les pains de propoſition & le corps de Chriſt, comme entre l'ombre & le corps, entre l'image & la verité, entre les exemplaires des choſes futures, & les choſes qui eſtoient prefigurées par les meſmes exemplaires.* Auquel paſſage on ne peut dire que par le corps de Chriſt, il entende le corps de Chriſt exiſtant au Ciel, & pris par la ſeule foy; & non le corps de Chriſt exiſtant en l'Euchariſtie, & pris manuellement & oralement : Car il infere de là la neceſſité du cœlibat des Preſtres de l'Egliſe Chreſtiẽne, à l'exemple d'Abimelech, qui ne voulut pas admettre Dauid & ſes compagnons à manger les pains de propoſition, s'ils n'eſtoient purs pour le moins de trois iours, de l'vſage meſme de leurs propres femmes.

Hieronym. lib. 1. Comment. in ep. ad Titum, cap. 1. Tan ũ intereſt inter propoſitionis panes, & corpus Chriſti, quantum inter vmbrã & corpus, inter imaginem & veritatem, inter exemplaria futurorum, & ea quæ per ipla exẽplaria præfigurabantur.

CHAP. II.

MAis le ſieur du Pleſſis appelle vn autre paſſage de ſainct Hieróme à garant, afin de monſtrer que, *repreſenter*, ne ſignifie pas là, *rendre preſent*; qui eſt pris de l'Epiſtre à Hedibia, & rapporté par luy pour ſeconde obiection, en ces termes : *Si le pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps de Chriſt; & le vin, ſon ſang épandu pour pluſieurs en remiſſion des pechez*, &c. *Montons auec le Seigneur en ceſte grande ſalle*, &c. *& prenons de luy là haut le calice du nouueau Teſtament, & là celebrants auec luy la Paſque, ſoyons enyurez de luy du vin de ſobrieté.* Or veut là le ſieur du Pleſſis, que ceſte grande ſalle, (ainſi par faute de bon Dictionnaire tourne t'il, *cœnaculum*,) ſignifie le Ciel, & que ce mot, *en haut, ſurſum*, deſigne la hauteſſe locale du Ciel. Et de là il infere que nous prenons donc le corps de Chriſt au Ciel, & non en la terre: & que ceſt là que ſainct Hieróme pretend que noſtre Seigneur le nous preſente; & icy bas qu'il le nous repreſente. Et moy au contraire, ie maintiens que ceſte chambre haute, qui eſt ce que veut dire *cœnaculum*, ſignifie là l'Egliſe Chreſtienne & Catholique; de laquelle les myſteres ſont plus hauts & ſublimes que ceux de la loy Iudaïque; & de laquelle l'eſtenduë eſt trop plus grande & ſpacieuſe que celle de la Synagogue. Et que le *ſurſum*, qu'adiouſte

Hieron. epiſt. ad Hedib. 150 q 2. Si enim panis qui de cœlo deſcendit, corpus eſt Domini, & vinum quod diſcipulis dedit, ſanguis illius noui teſtamenti, qui pro multis effuſus eſt in remiſſionẽ peccatorum; Iudaïcas fabulas repellamus, & aſcendamus cũ Domino cœnaculum magnum ſtratum atque mundatum, & accipiamus ab eo ſurſum calicem noui teſtaméti, ibique cum eo Paſcha celebrantes inebriemur ab eo vino ſobrietatis.

là ſainct Hieróme, n'eſt pas vn *ſurſum* de lieu, mais vn *ſurſum* de dignité, dont il vſe pour faire alluſion entre la chambre haute où noſtre Seigneur celebra l'Euchariſtie auec ſes diſciples, que l'Euangile appelle, *cœnaculum magnum*; & l'Egliſe qui eſt éleuée par deſſus les promeſſes baſſes & ſenſuelles de la Synagogue. Car que le mot *cœnaculum*, vueille dire vne chambre haute, & ſituée au ſupréme eſtage, que les Grecs appelloient tantoſt ὤον, dont vint la fable qu'Helene & Leda auoient eſté écloſes d'vn œuf, à cauſe qu'elles auoient eſté nourries en vne chambre haute, tantoſt ὑπερῶον, & tantoſt ἀνώγεον: ces patoles de Ciceron en l'oraiſon pour Murena, *Romam altam & cœnaculis ſuſpenſam*; Et celles-cy d'Ennius rapportées par Tertullian, *Alti cœnacula cœli*; Et celles-cy de ſainct Hieróme meſme, décriuant les conditions requiſes ſelon ſon iugement, au logis que ſainct Paul prioit Philemon de luy preparer; *Qu'il ſoit*, dit-il, *ſitué pluſtoſt in plano quàm in cœnaculo*; le verifient aſſez. Et le texte Grec meſme de l'Euangile, ſi le ſieur du Pleſſis y euſt regardé, le luy euſt monſtré: Car il porte, ἀνώγεον; & celuy des Actes, parlãt de la chambre haute où eſtoient logez les Apoſtres, l'appelle ὑπερῶον, & le Latin, *cœnaculum*: Et que ſainct Hieróme par ces termes, *cœnaculum magnum*, entende allegoriquement, non le Ciel local, mais l'Egliſe Catholique, & la Religion Chreſtienne figurée par la chambre haute où noſtre Seigneur inſtitua l'Euchariſtie; ſon commentaire ſur le meſme chapitre n'agueres allegué de ſainct Matthieu, le mõtre, où il dit que ces mots de ſainct Luc, *vne grande chambre haute dreſſée & nettoyee*, luy ſemble ſignifier la loy ſpirituelle, c'eſt à dire, Euangelique, laquelle ſortant du deſtroit de la terre legale, c'eſt à dire, des promeſſes & obſeruations baſſes, charnelles & temporelles de la loy Iudaïque, reçoit le Sauueur en vn lieu éleué; & que le mot *nettoyée*, luy ſemble ſignifier le repurgement des obſeruatiõs legales que ſainct Paul dit qu'il a mépriſées, cõme ordures & balayeures, afin de preparer vn logis digne au Seigneur. Voicy ſes mots; *En vn autre Euangeliſte*, dit-il, *eſt eſcrit qu'ils trouuerent vne grande chambre haute, cœnaculum magnum, dreſſée & balayée, & y appreſterent la Paſque. Or me ſemble par ceſte chambre haute (cœnaculum) deuoir eſtre entenduë la loy ſpirituelle*, (c'eſt à dire Euangelique,) *qui ſortant du deſtroit de la lettre* (c'eſt à dire, de l'obſeruation literale de la loy Moſaïque,) *reçoit en vn lieu éleué le Sauueur, ſuiuant ces paroles de ſainct Paul; Que les choſes qu'auparauant il reputoit pour gain, il les a mépriſées comme ordeures & balayeures, afin de preparer vn logis digne*

Lib. aduerſ. Val. cap. 7.

Hieron. in ep. ad Philem.

Hieronym. in Matth. c. 26. In alio Euangeliſta ſcriptũ eſt, quòd inuenerunt cœnaculum magnũ, ſtratum atque mundatum, & ibi parauerunt ei. Videtur autem mihi cœnaculum, lex Paulo idipſum contempſerit;

ſpiritualis intelligi, quæ de anguſtiis litteræ egrediẽs, in ſublimi loco recipit Saluatorẽ, loquemur, quòd ea quæ antè pro luero reputabat, quaſi purgamenta quiſquiliáſque vt dignum Domino hoſpitium præpararet.

au Seigneur. Et en ſes commentaires ſur le quarante-vniéme chapitre d'Ezechiel; *Le Sauueur du genre humain fit auſſi la Paſque en vne chambre haute (in cœnaculo) & en vne grande & large chambre haute, & purgée de toute immundice, & dreſſée & preparée au conuiue ſpirituel, en laquelle il bailla à ſes Diſciples le myſtere de ſon corps & de ſon ſang, & nous laiſſa la feſte eternelle de l'Agneau immaculé.* Et ſainct Iean Damaſcene, apres luy; *Noſtre Seigneur en la chambre haute, ἐν τῷ ὑπερῴῳ, de la ſaincte & illuſtre Sion,* (c'eſt à dire de l'Egliſe,) *ayant mangé la vieille Paſque auec ſes Diſciples, & accomply l'ancien teſtament, laua les pieds à ſes Apoſtres, deſignant par là le Bapteſme, & leur bailla le pain rompu, diſant, Ceci eſt mon corps.* Et le propre lieu que le ſieur du Pleſſis appelle à ſon ayde, le cõfirme: auquel ſainct Hieróme, apres auoir teſmoigné que par ces mots, *le regne du Pere, & la chambre haute*, eſt entenduë vne meſme choſe: il explique le regne du Pere, de l'Egliſe, & non du Ciel. Mais il vaut mieux rapporter le texte tout entier, auec ſes cauſes & ſes paroles. Le faict donc eſt tel: Hedibia auoit demandé à ſainct Hieróme entre autres queſtions, l'expoſition de ceſte ſentence; *Ie ne boiray plus de ce fruict de vigne, iuſques à ce que ie le boiue nouueau auec vous au regne de mon Pere.* Or y auoit-il vne eſpece d'heretiques que l'on appelloit, Millenaires, qui meſlants les ſonges des Rabbins auec la verité de la religion Chreſtienne, & s'attachants aux fables Iudaïques, & à l'eſperance d'vne vie charnelle & animale, telle que la Synagogue ſe la promettoit, attendoient vn regne corporel de Chriſt, dont la felicité deuoit conſiſter à charoüiller & raſſaſier l'appetit ſenſuel de viandes & de breuuages, & autres voluptez charnelles, mille ans durant. Ces heretiques-là outre les mauuaiſes interpretations qu'ils donnoient aux predictions des Prophetes, & aux myſteres & enigmes de l'Apocalypſe, abuſoient encore des paroles de noſtre Seigneur; *Ie ne boiray plus de ce fruict de vigne, iuſques à ce que ie le boiue nouueau auec vous au regne de mon Pere:* & eſſayoient d'en inferer, que noſtre Seigneur & ſes Diſciples deuoient boire corporellement du vin apres la reſurrection future: & partant que le regne de noſtre Seigneur apres la reſurrection, ſeroit vn regne charnel & corporel. S. Hieróme donc, pour leur oſter tout pretexte de ſe ſeruir de ce paſſage, & deſtourner l'imagination des lecteurs, de la brutale felicité qu'ils en inferoient, l'expoſe allegoriquement de l'Euchariſtie; & interprete le regne du Pere, nõ du regne d'apres la reſurrection future, mais du regne de l'Egliſe: interprete le fruict de la vigne, nõ du vin eaducque & corruptible, mais du sãg de Chriſt, qui nous eſt donné ſous l'eſpece du vin en l'Euchariſtie: interprete l'action par laquelle Chriſt boir ſon ſang, non de l'action de Chriſt en ſa perſonne, mais de l'actiõ de Chriſt en ſes membres, eſquels il veut eſtre

Hieron. in c. 41. Ezech.

Damaſcen. lib. 4. cap. 14. de fide orthodox.

eſtimé faire ce qu'ils font, comme il ſe repute, dit Paſchaſius, eſtre nourry, veſtu, chauffé & viſité en eux, & par conſequent eſt reputé boire en eux ſon propre ſang, quād ils le boiuēt dignemēt & legitimement. Voicy ſes paroles [a]: *Quelques-vns, de là baſtiſſent vne fable de mille ans, durant leſquels ils maintiennent que Chriſt regnera corporellement, & boira du vin, duquel depuis lors iuſques à la conſommation du ſiecle, il n'aura point beu. Mais nous oyons que le pain que noſtre Seigneur rompit & donna à ſes diſciples, eſt le corps du Sauueur, luy meſme leur diſant, Prenez, mangez, Cecy eſt mon Corps; & que le Calice eſt celuy dont il leur dit derechef, Beuuez-en tous, Car cecy eſt mon Sang du nouueau teſtament, qui ſera eſpandu pour pluſieurs: Ceſtuy cy eſt le Calice dont nous liſons au Prophete, Je prendray le Calice de ſalut*: Et ailleurs; *O combien ton Calice enyurant eſt excellent! Si donc le pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps du Seigneur, & le vin qu'il donna à ſes Apoſtres, eſt ſon ſang du nouueau Teſtament, lequel a eſté eſpandu pour pluſieurs en remiſſion des pechez; rejettons les fables Iudaïques*, (ainſi appelle-t'il les reſueries des Millenaires, forgées au patron des eſperances ſenſuelles des Iuifs qui ſe promettoient vn Royaume charnel de mille ans en Hieruſalem, &, comme dit le meſme Sainct Hieróme [b] ſur le 54. chap. d'Eſaye, donnoient les mains aux Iuifs par le deſir de mille ans de voluptez terreſtres;) *& montons auec le Seigneur en la chambre haute, grande, dreſſée & nettoyée*; (ainſi nomme-t'il comme nous auons monſtré, l'Egliſe Catholique, par alluſion à la chambre où noſtre Seigneur inſtitua l'Euchariſtie, de laquelle la hauteſſe repreſentoit la hauteſſe de l'Egliſe Chreſtienne, eleuée par deſſus la baſſeſſe des dons charnels & ſenſibles de la Synagogue Iudaïque; & ſa grandeur, la grandeur de l'Egliſe Catholique, eſpanduë par toutes les nations; & ſa repurgation, la repurgation de l'Egliſe Chreſtienne, nettoyée des obſeruations legales, leſquelles, le temps de leur durée expiré, eſtoient deuenuës ordures & balayeures: Et aux myſteres de laquelle Egliſe Catholique il vouloit que les lecteurs éleuaſſent leurs penſées, en liſant ces promeſſes de boire & de manger, & ne demeuraſſent pas attachez à l'eſperance baſſe & terreſtre d'vne felicité Epicurienne & brutale, conſtituée en la volupté ſenſible des viandes & des breuuages, comme les Millenaires;) *& prenons de luy en haut* (c'eſt à dire, ne demeurant point attachez aux promeſſes baſſes & terreſtres d'vne vie charnelle & brutale, ny aux vils & infinis obiects, que les eſpeces externes expriment à nos ſens) *le Calice du nouueau teſtament; & là celebrants auec luy la Paſque, ſoyons enyurez de luy, du vin de ſobrieté*: (ainſi appelle t'il, à cauſe de ſon effect, le Calice de l'Euchariſtie, duquel S. Cyprian eſcrit [c]; *Le Calice du Seigneur enyure ceux qui en boiuent, de telle ſorte qu'il les rend ſobres*:) *Car le Royaume de Dieu n'eſt point viande & breuuage,*

a *Hieron. epiſt. 150. ad Hedib. queſt 2.* Ex hoc loco quidam mille annorum fabulā ſtruunt; in quibus Chriſtum regnaturum corporaliter eſſe contendunt, & bibiturum vinū, quod ex illo tempore vſque ad conſummationem mundi non biberit. Nos autem audiamus; panem, quem fregit Dominus, dediſque diſcipulis ſuis, eſſe Corpus Domini Saluatoris, ipſo dicente ad eos, Accipite, & comedite; hoc eſt Corpus meum: & Calicem illū eſſe, de quo iterum locutus eſt: Bibite ex hoc omnes; hic eſt enim Sanguis meus noui teſtamenti, qui pro multis effundetur.

b *Hieron. in cap. 54. Eſa.*

c *Cypr. epiſt. 63. ad Cæcilium.*

(c'eſt à dire, les fruicts du Royaume de Dieu ne ſont point les voluptez du ventre & de la bouche, comme pretendoient les Millenaires) *mais iuſtice & ioye en paix au ſainct Eſprit. Et Moyſe ne nous a point donné le vray pain* (aſçauoir, lors qu'il fit pleuuoir la manne pour le taſſaſiement de l'appetit charnel, & l'vſage de la vie ſenſuelle & corruptible) *mais le Seigneur Ieſus, luy-meſme le feſtoyant & le feſtoyé; luy-meſme le mangeant, & celuy qui eſt mangé: Nous beuuons ſon ſang, & ſans luy ne le pouuons boire,* (car ny le ſang de Chriſt ne ſe ſepare plus de ſon corps, ny la conuerſion du vin au ſang ne ſe fait que par luy,) *& preſſurons tous les iours en ſes ſacrifices, les mous rougiſſants du fruict de la vraye vigne du vignoble de Sorée, qui eſt appellée, éleuë: & d'iceux beuuons le vin nouueau au Royaume du Pere, non ſelon la vieilleſſe de la lettre, mais ſelon la nouueauté de l'eſprit* (car ſelon la vieilleſſe de la lettre, qui eſt appellée vieille, à cauſe que l'vſage litteral des promeſſes legales ceſſe, & eſt aboly à la venuë de Ieſus-Chriſt, Moyſe promet le breuuage du vin elementaire à ſes obſeruateurs; & Ieſus-Chriſt, ſelon la nouueauté de l'Eſprit Euangelique, qui reuele les ſecrets cachez ſous l'écorce litterale des promeſſes de la loy, nous exhibe ſous ceſte meſme eſpece le breuuage de ſon ſang, qui eſt le vin de ceſte vigne, qui dit en l'ancien Teſtament, *laiſſeray ie mon vin qui reioüit Dieu & les hommes*) *chantons le Cantique nouueau,* (& cela adiouſté-t'il pour faire alluſion à l'hymne que les Apoſtres chanterent apres auoir receu l'Euchariſtie, & pris le corps & le ſang de noſtre Seigneur,) *lequel nul ne peut chanter, ſinon au Royaume de l'Egliſe, qui eſt le Royaume du Pere:* (car, comme obſerue ſainct Auguſtin, le vieil Teſtament eſt le vieil Cantique, & le nouueau Teſtamẽt, eſt le nouueau Cantique, lequel ne peut auoir lieu ſinon en l'Egliſe:) *Ce pain, le Patriarche Iacob* (qui, cõme il en portoit le nom, eſtoit la figure de l'Iſraël ſpirituel, c'eſt à dire, de l'Egliſe; & pour ce repreſentant la perſonne de l'Egliſe, ſouhaittoit en eſprit prophetique & paroles allegoriques l'aduenement de ces myſteres) *le deſiroit manger, diſant; Si Dieu me donne pain à manger, & veſtement à me couurir: Car tous nous qui ſommes baptiſez en Chriſt, auons veſtu Chriſt, & mangeons le pain des Anges:* (dautant qu'auec le Bapteſme de ces ſiecles-là, on donnoit touſiours conioinctement aux Neophytes l'Euchariſtie, qui eſtoit ſelon ſon eſtre interieur, Chriſt Dieu & homme, comme homme, pain des hommes, & comme Dieu, pain des Anges:) *Et oyons le Seigneur preſchant, Ma viande eſt, que ie face la volonté de mon Pere qui m'a enuoyé, afin que i'accompliſſe ſon œuure. Faiſons donc la volonté du Pere qui nous a enuoyez, & accompliſſons ſon œuure, & Chriſt boira auec nous* (aſçauoir lors que nous boirons le caliee de l'Euchariſtie, eſtans conſtituez en la grace de Dieu, & ayant Chriſt operant & produiſant ſes œuures en nous) *ſon ſang au regne de l'Egliſe.* Car comme noſtre Seigneur (dit

Auguſt. lib. de Canticonouo, ca.

(dit Paſchaſius, interpretant ce meſme lieu de S. Hieróme) ſouffre és ſiens, y a faim, y a ſoif, y eſt veſtu & receu: Ainſi il y boit ce breuuage nouueau au regne de ſon pere, c'eſt à dire, en l'Egliſe, toutesfois & quantes que nous qui ſommes ſiens, le mangeons ou beuuons dignement. Voila toute la tiſſure du diſcours de S Hieróme; à laquelle encore qu'il couſe & attache quelques additions allegoriques, aux lieux où les interpretations litterales ne peuuent pas atteindre, afin d'acheuer d'eſtendre & accommoder entierement l'application de ceſte ſentẽce, *Je ne boiray plus de ce fruict de vigne*, à la doctrine de l'Euchariſtie: Neantmoins il veut éuidemment que le fonds de toutes ces alluſions allegoriques, qui eſt la doctrine de l'Euchariſtie, ſoit reel, propre & litteral, ſuyuant la loy des alluſions & applicatiõs allegoriques; qui eſt que les propoſitions deſquelles ſe fait l'alluſion & application, ſoient interpretées allegoriquement: mais que celles auſquelles ſe fait & termine l'alluſion & l'application, ſoient priſes proprement & reellement. Car comme Ariſtote dit, que les termes auſquels tendent les mouuements, doiuent eſtre immobiles. ainſi faut-il que les termes & obiets finaux des alluſions & applications allegoriques, ſoient propres & non allegoriques. Et pour ceſte cauſe, autant que S. Hieróme employe de ſoin à accommoder allegotiquement le ſens de ces paroles, *Ie ne boiray de ce fruict de vigne, iuſques à ce que ie le boiue nouueau auec vous au regne de mon Pere*, à la prattique de l'inſtitution de l'Euchariſtie; autant en apporte t'il pour empeſcher que les paroles eſſentielles de l'Euchariſtie, ne ſoient priſes autremẽt que vrayement, proprement & litteralement: Car il fait ceſte proteſtation expreſſe; *Mais oyons que le pain que noſtre Seigneur rompit & dõna à ſes diſciples, eſt le corps du Sauueur, luy-meſme leur diſant, Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps; & que le calice eſt celuy duquel il leur dit derechef, Beuuez-en tous. Car cecy eſt mon ſang du nouueau Teſtament, qui ſera épandu pour pluſieurs.* Et vn peu apres: *Si donc le pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps du Seigneur; & le vin qu'il donne à ſes diſciples, eſt ſon ſang du nouueau Teſtament, qui a eſté répandu pour pluſieurs en remiſſion des pechez, reiettons les fables Iudaïques*, &c. Or ne peut-il pas de ceſte propoſition, *Cecy eſt mon corps*, inferer ceſte conſequence, le pain donc qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps de Chriſt; ſinon que ce terme, *Cecy*, & ce terme, *le pain qui eſt deſcendu du Ciel*, ſoient vn meſme ſuppoſt: Ny ces termes, *Cecy*, & *le pain qui eſt deſcendu du Ciel*, eſtre vn meſme ſuppoſt, ſinon que ce terme, *Cecy*, & ce terme, *mon corps*, ſoient pareillement vn meſme ſuppoſt. Car le pain qui eſt deſcendu du Ciel, & le corps de Chriſt, ſont vrayement, reellement & propremẽt vn meſme ſuppoſt, & non deux ſuppoſts, l'vn ſignificatif, & l'autre repreſentatif de l'autre. Encore moins peut-il de ceſte propoſition, *Cecy eſt mon corps*, inferer ceſte concluſion, *Ergo*, le pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps de Chriſt, ſinõ que le Verbe, *eſt*, qui lie les parties de l'vne

Ariſt. lib. 4. Phyſic. text. 41. & lib. 5. text. 10.

& de l'autre propoſition, ſoit pris en vn meſme ſens en l'vne & en l'autre. Or en ceſte propoſition, *Le pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps de Chriſt*, on ne peut nier que le Verbe, *eſt*, ne ſoit employé pour eſtre vrayement & reellement, & non pour ſignifier. Car le pain qui eſt deſcendu du Ciel, ne ſignifie point le corps de Chriſt, mais l'eſt vrayement, proprement & reellement: Ny donc conſequemment, ſelon ſainct Hieróme, en ceſte propoſition, *Cecy eſt mon corps*, le Verbe, *eſt*, ne peut eſtre pris pour figurer & ſignifier, mais pour eſtre vrayement, reellement & proprement. Dauantage, il produit ces deux propoſitions; Le pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps de Chriſt; & le vin qui fut donné aux diſciples, eſt le ſang de Chriſt, pour propoſitions vniformes & equipollentes: car il dit; *Si donc le pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps du Seigneur, & le vin qu'il donna à ſes diſciples, eſt ſon ſang*: Au moyen dequoy, il faut que comme l'vne eſt vraye, reelle & eſſentielle, aſçauoir, Que le pain deſcendu du Ciel, eſt le corps de Chriſt: ainſi l'autre le ſoit, aſçauoir, que le vin qui fut donné aux diſciples, eſt le ſang de Chriſt: & que comme en ceſte propoſition, le pain deſcendu du Ciel, eſt le corps de Chriſt, le Verbe, *eſt*, eſt pris vrayement, reellement & proprement, pour eſtre, & non pour ſignifier: ainſi le ſoit-il en ceſte propoſition, le vin qui fut donné aux diſciples, eſt le ſang de Chriſt. Et pourtant, lequel admireray-je le plus, ou la negligence du ſieur du Pleſſis, s'il a cité ce paſſage ſans le lire, ou ſon aſſeurance, s'il l'a cité apres l'auoir leu? Car que pouuoit-il alleguer de plus exprés, pour faire ſon procés par ſa propre bouche? Sainct Hieróme crie; [a] *Oyons que le pain que le Seigneur rompit & donna à ſes diſciples, eſt le corps du Sauueur, luy-meſme leur diſant, Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps: Et que le calice eſt celuy duquel il leur dit derechef, Prenez, beuuez-en tous, Car cecy eſt mon ſang du nouueau Teſtament.* Il ajouſte; *Si donc le pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps du Seigneur, & le vin qu'il donna à ſes diſciples, eſt ſon ſang du nouueau Teſtament, qui a eſté répandu pour pluſieurs en remiſſion des pechez.* Il rebat: *Ny Moyſe ne nous a point donné le pain vray, mais le Seigneur Ieſus, luy-meſme le feſtoyant & le feſtoyé, luy-meſme le mangeant & celuy qui eſtoit mangé.* Et le ſieur du Pleſſis infere d'vn lieu où ſainct Hierome fait ces proteſtations-la, qu'il n'y a donc que le ſigne du corps de Chriſt en l'Euchariſtie; Quelle foy? Car quant à la replique du ſieur du Pleſſis, *que les Catholiques ne voudroient pas accuſer ſainct Hieróme d'hereſie: Or ce leur eſt*, ajouſte-t'il, *hereſie, de dire que le pain eſt le corps de Chriſt*; Qui eſt le pontaux aſnes, & le refrain ordinaire de ſon ignorant Orthodoxe, quand il ne ſçait plus que dire aux lieux où les Peres afferment que le pain de l'Euchariſtie eſt le corps de Chriſt; Il a déja eſté ſouuent reſpondu à ceſte ennuyeuſe impertinence, que nous ne tenons aucunement pour hereſie, de dire que le pain que noſtre Seigneur donna à ſes diſciples, ſoit le

a *Hoſt. ad Hedib. ep. 150. q. 2.* Nos autem audiamus, panem quem fregit Dominus, deditque diſcipulis, eſſe corpus Domini Saluatoris; ipſo dicente ad eos, Accipite & comedite, hoc eſt corpus meũ: & calicem illum eſſe, de quo iterũ loeutus eſt, Bibite ex hoc omnes, hic eſt enim ſanguis meus noui Teſtamenti, *&c.* Si enim panis qui de cœlo deſcendit, eſt corpus Domini, & vinũ quod diſcipulis dedit, Sanguis illius eſt noui Teſtamẽti, qui effuſus eſt in remiſſionẽ peccatorum, *&c.* Nec Moyſes dedit nobis panem verũ, ſed Dominus Ieſus, ipſe conuiua & cõuiuium, ipſe comedens & qui comeditur.

corps de Christ: Au contraire alleguons tous les iours ces paroles de S.Cyprian: [a] *Le pain que nostre Seigneur donna à ses disciples, changé non d'effigie, mais de nature par la toute-puissance du verbe est faict chair:* Et celles-cy de S.Cyrille; [b] *Sçachant ces choses, sois remply d'entiere certitude que le pain que tu vois, n'est point pain, encore que tu le sentes tel au goust, mais le corps de Christ:* Et celles-cy de Theophylacte; [c] *Le pain qui est sanctifié à l'Autel, est le propre corps du Seigneur, & non la figure. Qu'ainsi soit, il n'a point dict, Cecy est la figure; mais, Cecy est mon corps.* Mais bien tenons-nous pour heresie, de dire, que le pain n'estant point interieurement & essenriellement changé, ains demeurant en sa substance corruptible de pain, soit le corps de Christ, comme veulent les Impanateurs hypostatiques.

a *Cyprian. lib. de Cœna Domini.* Panis iste quē Dominus discipulis porrigebat, non effigie sed natura mutatus, omnipotentia verbi factus est caro.

b *Cyrill. Hierosolym. Catech. 4. mystag.* *Voyez cy-dessus.* 278.

c *Theophyl. in Matth. c. 26.* *Voyez cy-dessus. pag. 259.*

CHAP. III.

LE troisiéme passage que le sieur du Plessis cite sous le nom de S.Hieróme, est extraict d'vn Commentaire apocryphe de l'Epistre aux Corinthiens, qu'il produit pour le vray S.Hieróme, en ces termes. *Et aussi sainct Hieróme use luy-mesme de tous ces mots: Il prit,* dit-il, [a] *le pain, & le benissant, comme il deuoit souffrir, il nous a laissé sa derniere memoire, comme celuy qui va és pays estranges, laisse quelque gage à son amy, afin que toutes les fois qu'il le verra, il se puisse ramenteuoir ses bien-faicts, ce que, s'il l'a parfaictement aymé, il ne peut regarder sans larmes. Et c'est,* ajouste le sieur du Plessis, *en traittant la matiere de la Cene.* Or ne peut le sieur du Plessis nier, qu'il ne sçache bien en sa conscience, que cét œuure n'est point de S Hieróme, mais d'vn autheur Pelagien, voire, comme quelques vns pensent, de Pelagius mesme, que S. Augustin [b] dit auoir escrit des Commentaires sur les Epistres de S.Paul: Au moyen dequoy, quand ainsi seroit, (ce qui n'est point toutesfois,) qu'il auroit parle moins fauorablement de ceste matiere, ce ne seroit pas si grande merueille, attendu que l'vne des principales armes, dont les anciens se seruoient pour conuaincre l'heresie des Pelagiens, estoit l'administration de l'Eucharistie aux petits enfants, (ausquels elle ne pouuoit seruir de memorial ou gage rememoratif,) comme il appert par l'Epistre de S.Innocent premier au Concile Mileuitain, & par les escrits de S.Augustin contre les Pelagiés, & par la cinquiéme Homelie d'Eucherius sur la Pasque. Ou si le sieur du Plessis ne sçait cela, asçauoir, que cest escrit n'est pas de S. Hieróme, mais d'vn autheur heretique, il n'est pas digne de mettre la main à la plume pour escrire en Theologie, ignorant ce qu'il n'y a auiourd'huy si petit écholier en ceste profession, qui ignore. Car outre ce qu'Ambrosius Catharinus, Sixtus Senensis, Marianus Victorius, & infinis autres, ont aduerty les Lecteurs par admonitions expresses, que ces escrits ne sont point de sainct Hieróme; & que Beze mesme escrit en ses annotations sur le nouueau Testament,

a *Hieron. in 1. Corinth. c. 11.* Accepit panē, & gratias agēs, &c. hoc est, benedicens, etiam passurus, vltimam nobis cōmemorationē siue memoriam dereliquit. Quemadmodū si quis peregrè proficiscens, aliquod pignus ei quem diligit relinquat, vt quotiescunque illud viderit, possit eius beneficia & amicitias memorari: quod ille, si perfectè dilexit, sine ingenti desiderio non potest videre, vel fletu.

b *August. lib. de peccat. merit. & remiss. cap. 1.*

de l'an 1582. *Celuy duquel ſe trouuent les Commentaires ſur ceſte Epiſtre ſous le nom de S. Hieróme, eſt manifeſtement Pelagien.* Et en ſes annotations de l'an 1588. *Ceſte opinion*, dit-il, *eſt auſſi embraſsée des ſcholies qui ſont fauſſement attribuées à ſainct Hieróme.* Outre cela, dy je, toutes les impreſſions tant de l'vn patty que de l'autre, les releguent & ſequeſtrent hors d'auec les vrays eſcrits de S. Hieróme, comme entre autres, la premiere de Baſle faitte dés l'an 1516. auec ceſte cenſure expreſſe de Bruno Amerbachius: *Les Commentaires ſur le corps vniuerſel des Epiſtres de S. Paul, doiuent eſtre iugez entierement indignes d'eſtre attribuez à S. Hieróme. Car quand eſt-ce que ſainct Hieróme fait l'impertinent comme ceſtuy-cy fait? Et quand eſt-ce qu'il begaye comme ceſtuy-cy ſolecize à tout propos?* Et derechef: *Nous marquons donc ces Commentaires d'vne balotte noire, & les declarons indignes que les eſtudiants y employent mal les bonnes heures.* Et de faict, ny les periodes que S. Hieróme cite en l'apologie à Pammachius, de ſon vray Commentaire ſur l'Epiſtre aux Corinthiens, n'ont rien de commun auec les paroles de ces Commentaires: ny la doctrine de l'autheur de ces Commentaires, ne conuient point auec la doctrine de ſainct Hieróme. Car il diſpute de propos deliberé contre l'Egliſe Catholique pour les Pelagiens, & dit entre autres impietez; *Ceux-la ſont incenſez, qui croyent que le peché vient originairement d'Adam.* Au lieu que le vray S. Hieróme combat expreſſement pour l'Egliſe Catholique contre les Pelagiens, ſur ceſt article. Et ne faut point que le ſieur du Pleſſis s'excuſe ſur l'exemple de ceux qui les ont citez aux ſiecles precedents: Car autre choſe eſtoit de s'y méprendre lors que la ſuppoſition n'eſtoit pas encore recognuë & découuerte par tout le monde, & autre choſe d'y errer maintenant, qu'il n'y a ſi petit apprentif qui n'en ſoit aduerty. Moins eſt il receuable à alleguer qu'il les cite ſeulement comme font aucuns, *titulo tenus*, & non pas ſerieuſement & auec intention, de les faire paſſer pour vrays eſcrits de S. Hieróme; car il les produit expreſſément, afin d'en inferer le propre ſens de S. Hieróme en ſes autres eſcrits, & dit nommément en les citãt; *Et auſſi ſainct Hierôme vſe luy meſme de ces mots.* Et derechef: *Et c'eſt en traittant de la matiere de la Cene.* Au moyen dequoy il ne ſe peut ſauuer en ce cas, d'vn extréme defaut, ou de ſcience, ou de conſcience. Mais i'ayme mieux, pour l'amour de luy, l'imputer à l'vn qu'à l'autre. Venons à l'examen du paſſage. Ce ſainct Hieróme apocryphe donc, eſcrit que noſtre Seigneur s'eſt comporté comme ceux qui ayants à faire voyage en pays loin-tain, laiſſent quelque gage à leurs amys, afin qu'en le voyant ils ſe ſouuiennent de leur amitié, & de leurs bien-faicts. Et de là que remportera le ſieur du Pleſſis? N'appellons-nous pas tous les iouts, les corps & reliques des Martyrs, gages & hoſtages, tant de leur aſſiſtence & interceſſion en

ce ſiecle, que de leur reſurrection & preſence future en l'autre? [a] *A la memoire du Martyr*, dit ſainct Auguſtin, parlant des reliques de ſainct Eſtienne, que tranſportoit l'Eueſque Projectus, *affluoit vne grande cõcurrence & occurrence de multitude: là vne femme aueugle pria qu'elle fuſt menée à l'Eueſque qui portoit les gages ſacrez.* Et S. Ambroiſe, [b] *Il nous faut prier les Martyrs, deſquels nous ſemblons nous vendiquer vn certain patronnage par le gage de leurs corps.* Et ne proteſtons-nous pas tous les iours, que la preſence inuiſible du corps du Seigneur, ſous l'eſpece du Sacrement, nous eſt vn gage, & vn hoſtage, tant de ſa protection inuiſible en ce monde, que de la ioüyſſance de ſa preſence viſible en l'autre, lors que nous luy ſerons faicts ſemblables, pource que nous le verrons comme il eſt, aſçauoir, auec la ſplendeur de ſa gloire, ſur laquelle les Anges s'éjoüyſſent de ietter les yeux? Et de faict, quel autre aſſez digne gage nous pouuoit-il laiſſer de luy-meſme en ſa propre eſpece & figure, que luy-meſme ſous vne autre eſpece & figure; veu que tout gage, pour eſtre vray gage, doit auoir quelque proporrion de prix & de valeur auec la choſe dont il eſt gage: ſuiuãt ce que dit le vray S. Hieróme ſur ces mots de S Paul; L'Eſprit qui eſt le gage de noſtre heritage, [c] *Comme de l'arrhe s'eſtime quel ſera l'achapt, &c. ainſi de la varieté de l'arrhe ſe iuge la grandeur de l'heritage futur, & qu'il n'y a nulle proportion de prix entre la creature & le Createur?* Sainct Auguſtin ne dit-il pas: [d] *L'Eſpoux donne pour arrhes à ſon épouſe, ſon ſang & ſon Eſprit, dont il nous a cependant enrichis en ce pelerinage: Mais il nous garde encore ſes richeſſes cachées. Car puis qu'il nous a donné vn tel gage, que doit eſtre ce qu'il nous garde?* Et ſainct Chryſoſtome ne crie-t'il pas, parlant de propos deliberé, de l'Euchariſtie: [e] *Celuy qui s'exhibe ainſi à nous en ceſte vie, combien plus encore en la future?* Et ailleurs: [f] *Et partant ne perdons point courage, ne nous deſolons point, & n'apprehendons point la difficulté du temps: Car celuy qui n'a point refuſé d'épandre ſon ſang, ne refuſera rien pour noſtre ſalut?* Et Gaudentius, Eueſque de Breſſe, leur contemporain, ne prononce-t'il pas en termes encore plus exprés: [g] *Ceſtuy-cy eſt le vray preſent hereditaire du nouueau Teſtament, lequel en la nuict où il fut liuré pour eſtre crucifié, il nous laiſſa comme vn gage de ſa preſence?* Et afin que nous ne penſions pas que ce gage ſoit autre en ſubſtance, que ſon propre corps, ne crie-t'il pas: [h] *Le meſme Seigneur & Createur des natures, qui produit de la terre le pain, du pain derechef (pour ce qu'il le peut & l'a promis) fait ſon propre corps: & luy qui de l'eau a faict le vin, du vin fait auſsi ſon ſang?* Mais l'autheur

a *Auguſt. de S. Steph. hom. 7.* Ad aquas Tibilitanas Epiſcopo afferente Proiecto reliquias martyris glorioſiſſimi Stephani, ad eius memoriã veniebat magnæ multitudinis concurſus & occurſus: Ibi cæca mulier vt ad Epiſcopum portantem pignora ſacra duceretur, otauit.

b *Ambr. lib. de viduis.* Martyres obſecrandi, quorum videmur nobis quoddam corporis pignore patrocinium vindicare.

c *Hieron. in epiſt. ad Epheſ. cap. 1.* Et quo modo exarrhabone æſtimatur qualis emptio futura ſit & quæ poſſeſſio. &c. Ita ex varietate arrhabonis, hæreditatis quoque poſtea ſecuturæ magnitudo cognoſcitur.

d *Auguſt. in Pſal. 84.* Ille quippe ſponſua dans arrhaa ſponſæ ſuæ ſanguinem ſuum, & ſpiritum ſuum, quo locupletauit nos interim in iſta peregrinatione: adhuc

autem ſeruat nobis occultas diuitias ſuas. Vnde enim tale pignus dedit? Quid eſt, quod ſeruat?

e *Chryſ. in Ioan. hom. 45.* *Voyez cy-deſſus. pag. 379.* f *Idem hom. 2. ad pop. Antioch. pag. 45.*

g *Gaudentius tract. 2.* Verè iſtud eſt hæreditarium munus Teſtamenti eius noui, quod vobis ea nocte qua tradebatur crucifigendus, tanquam pignus ſuæ præſentiæ dereliquit. h *Ibid.* Ipſe igitur naturarum creator & dominus, qui producit de terra panem, de pane rurſus (quia & poteſt & promiſit) efficit proprium corpus: Et qui de aqua vinum fecit, & de vino ſanguinem ſuum.

du ſieur du Pleſſis, repliquera-t'on, compare noſtre Seigneur à vn amy, s'en allant en pays lointain, qui laiſſe vn gage à ſon amy. Or le gage qu'vn amy, s'en allant en pays lointain, laiſſe à ſon amy, n'eſt pas ſon propre corps. *Et à quelle ſimilitude*, dit S. Auguſtin, *a iamais eſté deferée en diſputant, vne ſi grande conuenance, qu'elle ſe puiſſe accommoder en tout & par tout, à la choſe à laquelle elle eſt appliquée? Et quand eſt-ce*, ajouſte-t'il, *qu'il ſe peut tirer rien de ſemblable, de la creature au Createur?* L'Autheur du ſieur du Pleſſis compare l'Euchariſtie auec les autres gages, en la condition qu'ils ont de pouuoir exciter la ſouuenance de l'amitié & des bien-faicts de ceux qui les laiſſent; mais non pas en la condition qu'ils ont de ne pouuoir pas eſtre les dons & les donateurs tout enſemble, les gages & les conſignateurs des gages tout enſemble: Non plus que quand noſtre Seigneur compare ſon pere auec vn pere de famille, qui enuoya ſon fils à la vigne: il ne luy compare pas en ce que le pere de famille, en enuoyant ſon fils, ne le retint pas eſſentiellement auec luy; ny en ce que le pere de famille & le fils de famille, ne ſont pas vne meſme ſubſtance en nombre; mais en ce que comme le fils de famille meritoit d'eſtre traitté des fermiers auec plus de reſpect que les ſeruiteurs; ainſi les Iuifs deuoient porter plus de reuerence au fils de Dieu qu'à ſes Prophetes. Ainſi il compare l'Euchariſtie, auec les gages humains en la condition qu'ils ont d'exciter la memoire de leurs donateurs, mais il ne la compare pas auec eux en la condition qu'ils ont de ne pouuoir pas eſtre les dons & les donateurs tout enſemble. Il la compare auec eux en ce qu'ils ont de perfection & puiſſance, mais non pas en ce qu'ils ont d'imperfection & d'impuiſſance. Car ce que les gages humains ne ſont pas les dons & les donateurs tout enſemble, vient de l'imbecillité des hommes, qui ne peuuent pas en emportant leurs corps auec eux, les laiſſer au meſme temps à leurs femmes, enfans & amys: choſe qu'ils feroient volontiers s'ils pouuoient, afin de leur conſigner des gages plus reels de leur affection: Là où noſtre Seigneur eſtant meu de pareille volonté, n'eſt pas retenu de pareille infirmité. *Helie*, dit ſainct Chryſoſtome, *laiſſa ſon manteau à ſon diſciple; & le fils de Dieu montant au Ciel, nous a laiſſé ſa chair. Mais Helie le laiſſa en s'en dépoüillant: là où Chriſt, & nous l'a laiſſée, & eſt monté l'ayant auec luy.* Et pour ce comme l'autheur du ſieur du Pleſſis confere ce Sacrement auec les autres gages, en ceſte conuenance qu'ils ſont propres pour ramenteuoir l'amitié & les bien-faicts de ceux qui les laiſſent: auſſi le diſcerne-t'il d'eux en ceſte differenee, qu'il eſt le gage, & le corps du conſignateur du gage tout enſemble: c'eſt à dire, en ſomme comme il ouure & délie la bouche au ſieur du Pleſſis, lors qu'il eſcrit; [a] *Noſtre Seigneur a faict comme vn homme qui entreprenant vn long voyage, laiſſe quelque gage à ſon amy, afin qu'il ſe puiſſe reſſouuenir de*

Auguſt. in Pſal. 102.

a *Hieron. in 1. ad Corinth. c. 11.* Quemadmodũ, ſi quis peregrè proficiſcens, &c. *Voyez cy-deſſus.*

ſon amitié, & de ſes bien-faits: Ainſi la luy ferme t'il toſt apres, lors qu'il ajouſte; [a] *A ceſte cauſe, nous ſommes admoneſtez par les Preſtres quand nous le prenons, que c'eſt le corps & le ſang de Chriſt, afin que nous ne ſoyons point ingrats à ſes benefices.*

a *Ibid.* Nam & ideo cùm accipimus, à lacerdotibus cõmonemur; quia corpus & ſanguis eſt Chriſti, vt beneficius eius non exiſtamus ingrati.

CHAP. IV.

Hieron. lib. 2. aduerſ. Iouinian. cap. 4.

LE quatriéme paſſage eſt pris du ſecond liure contre Iouinian, & allegué par le ſieur du Pleſſis, en ces termes: *Et ailleurs, le meſme S. Hieróme dit; Il a offert du vin en figure de ſon ſang*, &c. *en figure de ſa paſſion, pour prouuer la verité de ſon corps.* Qui eſt vn centon compoſé de deux paſſages, dont le premier, aſçauoir, que noſtre Seigneur offrit du vin en figure de ſon ſang, n'eſt pas de ſainct Hieróme, mais de l'heretique contre qui S. Hieróme diſpute, & duquel il rapporte les paroles, aſçauoir, de Iouinian. Et le ſieur du Pleſſis, ſelon ſa couſtume ordinaire, qui eſt de prendre à tour propos le texte des heretiques contre qui les Peres diſputent, pour le texte des Peres, l'allegue pour paſſage de S. Hieróme. Le ſecond eſt bien de S. Hieróme, mais mal conçeu, & encore plus mal allegué par le ſieur du Pleſſis, qui ne ſe contente pas de l'entendre impertinemment, mais auec cela le cite infidellement. Car S. Hieróme ne dit point que noſtre Seigneur offrit du vin en figure de ſa paſſion, pour prouuer la verité de ſon corps; mais qu'il ne ſe trouue point remarqué en l'Eſcriture, que noſtre Seigneur ayt iamais mangé, ſinon deux fois, aſçauoir, lors qu'il inſtitua le myſtere, lequel il exprima en figure de ſa paſſiõ: & l'autre, lors qu'il voulut prouuer la verité de ſon corps, c'eſt à dire, lors qu'il gouſta apres ſa reſurrection, du poiſſon & du miel qu'il ſe fit apporter par ſes Apoſtres, pour prouuer qu'il n'eſtoit point vn phantoſme. Voicy les paroles du paſſage: [b] *C'eſt là ce Seigneur gourmand, comme tu l'eſtimes, qui ſacrifia par quarante iours le jeuſne des Chreſtiens, qui appelle bien heureux ceux qui ont faim & ſoif: qui dit qu'il ſe repaiſſoit d'vne viande, non telle que les diſciples la ſoupçonnoient, mais qui ne periſſoit point eternellement; qui defendit de penſer du lendemain: qui comme il ayt eu ſouuent faim & ſoif, & ſoit allé aux feſtins; il ne ſe trouue point eſcrit, excepté le myſtere qu'il exprima en figure de ſa paſſion, & la preuue de la verité de ſon corps, qu'il ayt ſeruy ny a ſa bouche, ny à ſon ventre.* Auquel lieu le ſieur du Pleſſis ajouſte infidellement & impertinemment ces deux clauſes; l'vne, que ſainct Hieróme dit, *qu'il offrit du vin en figure de ſa paſſion*: Car dans le texte où ſainct Hieróme parle en ſa perſonne, & où le mot, *paſſion*, eſt inſeré, il n'y a ſinon, *qu'il exprima le myſtere de l'Euchariſtie en figure de ſa paſſion*: L'autre, que ce qu'il fiſt en ce myſtere, fut pour prouuer la verité de ſon corps: Car ceſte ſuitte n'appartient aucunement à la propoſition de l'Euchariſtie, mais à l'hiſtoire du poiſſon & du miel, que noſtre Seigneur mangea apres ſa reſurrection, pour monſtrer qu'il n'eſtoit point

b *Hieron. lib. 2. aduerſ. Iouinian. cap. 11.* Iſte eſt Dominus, vt arbitraris, orator, qui quadraginta diebus Chriſtianorum ieiunium ſanctificauit, qui beatos appellat eſurientes & ſitientes, qui eſcam habere ſe dicit, non quã diſcipuli ſuſpicabantur, ſed quæ in perpetuum non periret: qui de die craſtino cogitare prohibet, qui cùm eſuriſſe & ſitiſſe dicatur, & eſſe frequenter ad prãdia, excepto myſterio, quod in typum ſuæ paſſionis expreſſit, & probandi corporis veritate, nec gulæ ſcribitur ſeruiſſe nec ventri.

vn phantoſme. Autrement ſainct Hieróme euſt démenty l'Eſcriture manifeſtement, qui teſmoigne que noſtre Seigneur mangea, nõ ſeulement au feſtin de la Paſque, mais auſſi apres la reſurrection. Et ne faut point que le ſieur du Pleſſis s'excuſe de ne l'auoir pas ſceu: Car outre ce qu'il n'eſt pas pardonnable à vn Docteur Euangelique, d'ignorer l'hiſtoire de l'Euangile; Sainct Hieróme ajouſte, trois lignes au deſſous; [a] *Il mangea certes apres ſa reſurrection, d'vn morceau de poiſſon roſty, & d'vn rayon de miel, non pour l'aſſouuiſſement de ſon appetit, ou le plaiſir de ſa bouche, mais afin de prouuer la verité de ſon corps.* Au moyẽ dequoy il ne pouuoit lire le paſſage qu'il cite dans ſon autheur, ſans voir la conjonction de ceſte impertinence. Moins encore faut-il qu'il s'excuſe d'auoir pris en la premiere partie de ſon alleguatiõ, les paroles de Iouinian pour celles de S. Hieróme, ſur ce vain pretexte que ſainct Hieróme ne les cenſure point: Car encore qu'il ne les reprenne pas ouuertement, tant à cauſe qu'il ne s'agiſſoit pas de ce poinct-là entr'eux, que pour ce qu'elles pouuoient auoir vn ſens commode; Neantmoins dautant qu'auſſi pouuoient-elles eſtre interpretées durement, lors qu'il vient à les faire ſiennes, en les repetãt & employant dans le corps de ſa reſponſe, il les corrige & amollit, & au lieu de ces mots, *offrit le vin en figure de ſon ſang*, ſubſtituë, *exprima le myſtere en figure de ſa paſſion*, pour monſtrer que par le vin, Iouinian auoit entendu, ou deu entẽdre, le myſtere exprimé, ſous l'eſpece du vin, & par le ſang, l'effuſion du ſang, c'eſt à dire, la paſſion, ſuiuant la couſtume de l'Eſcriture, qui eſt d'appeller le mot violence, *ſang*: comme quand les Martyrs diſent, [b] *Vengez noſtre ſang*, c'eſt à dire, *noſtre mort*: Et quand les Iuifs diſent, [c] *ſon ſang ſoit ſur nous, & ſur nos enfants*, c'eſt à dire, *ſa mort*; Et que pour donner vn ſens legitime à ſes paroles, il les faloit expoſer en ceſte ſorte: *Noſtre Seigneur offrit le vin*, c'eſt à dire, le myſtere contenu ſous l'eſpece du vin, *en figure de ſon ſang*, c'eſt à dire, en figure de l'effuſion de ſon ſang, en figure de ſa paſſion, en figure de ſa mort.

a *Ibid.* Qui comedit quidem poſt reſurrectionem, partẽ piſcis aſſi, & fauum, nõ propter eſuriem, & gutturis ſuauitatem, ſed vt veritatem ſui corporis comprobaret.

b *Apoc.6.10.*

c *Matth.27.25.*

CHAP. V.

a *Hieron. in Leuit. & cap. de hac quidem. 77. de conſecr. d. 2.* De hac quidem hoſtia, quæ in Chriſti commemoratione mirabiliter fit, edere licet: de illa verò quam Chriſtus in ara crucis obtulit, ſecundũ ſe, nulli edere licet.

Le ſieur du Pleſſis pag. 802. edit. 1. p. 1027. edit. 2.

LE cinquiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis cite de cét autheur, eſt vn texte inſeré dans le volume du decret, & pris du Cõmentaire ſur le Leuitique, dont l'original ne ſe trouue plus, lequel il produit en ces termes: a *De ceſte oblation qui ſe fait merueilleuſement en commemoration de Chriſt, il eſt permis de manger, mais il n'eſt permis à aucun, ſelon ſoy, de manger de celle que Chriſt a offert en l'Autel de la Croix.* Là où dés la premiere entrée il corrompt le texte de l'autheur: Car au lieu du mot, *Hoſtie*, il ſuppoſe celuy, *d'oblation*, afin d'impoſer aux Lecteurs, que ſainct Hieróme, en ces mots, *qui ſe fait miraculeuſement*, parle d'vne production d'action, au lieu qu'il parle d'vne production de ſubſtance: Le texte eſt tel: *De ceſte Hoſtie qui ſe fait miraculeu-*

ſement en la commemoration de Chriſt, (c'eſt à dire, comme la Gloſe l'interprete, en la commemoration de la mort de Chriſt, ou comme parle ſainct Paul, pour annoncer la mort de Chriſt,) *il eſt permis d'en manger: Mais de celle-la que Chriſt offrit en l'autel de la croix, il n'eſt permis, ſelon ſoy, à aucun d'en manger.* Or qui eſt ceſte Hoſtie qui ſe fait miraculeuſement en l'Euchariſtie, ſinon le corps de Chriſt? Et où eſt ce miracle, par lequel le pain eſt faict miraculeuſement l'hoſtie des Chreſtiens, ſinon le miracle de la transſubſtantiation? Car nos aduerſaires, & le ſieur du Pleſſis luy-meſme, ne proteſtent ils pas qu'il n'interuienr ſelon leur doctrine, aucun miracle en l'Euchariſtie? qu'il ne ſe fait aucun miracle au pain? Et quelle autre hoſtie reelle & maternelle peuuenr recognoiſtre les Chreſtiens, que le ſeul corps de Chriſt? Mais le ſieur du Pleſſis s'arme de ce que l'autheur dit, *que de l'hoſtie que noſtre Seigneur offrit en la croix, il n'eſt permis, ſelon ſoy, à aucun d'en manger*; & ne void pas que ceſte reſtriction, *ſelon ſoy*, coupe les nerfs à ſon argument. Mais ſi fair, il le voir, il le ſent bien en ſa conſcience: Et pour ce quand il cite en vn autre lieu ce meſme texte en forme de canon, & comme loy inſerée entre les decrets de l'Egliſe, il en eclypſe & retranche frauduleuſement ce mot, *ſelon ſoy*, qui eſt toute l'ame & la clef du paſſage. Car que veut dire là, *ſelon ſoy, ſecundùm ſeſe*, ſinon ſa propre forme & figure: comme Virgile dit de Prorée, *In ſeſe redit*, c'eſt à dire, il retourne en ſa propre forme & figure. Car Protée en toutes ſes transfigurations n'auoit pas changé d'eſſence, mais de forme externe, & eſpece viſible & figurée. La Gloſe n'ajouſte-t'elle pas, *ſelon ſoy*, c'eſt à dire, ſelon ſa propre forme ou eſpece? Et ſi le ſieur du Pleſſis n'en veut croire la Gloſe, le propre texte du canon ſuiuant, extrait du meſme ſainct Hieróme, ne dit-il pas: *Tous prennent tout le Seigneur Ieſus-Chriſt, & en chacun des morceaux il eſt tout, & ne ſe diminuë point eſtant adminiſtré à pluſieurs, mais s'exhibe tout entier en chacun d'eux*? Cela ne verifie-t'il pas que le mot, *ſelon ſoy*, eſt inſeré expres dans ce paſſage, pour monſtrer que ce que nous ne mangeons pas la meſme Hoſtie que Chriſt offrit à l'autel de la croix, ſe doit entendre non pour le regard de l'eſſence & de la ſubſtance, mais pour le regard de l'eſpece & de la figure? Et ſi le ſieur du Pleſſis a leu l'vn des paſſages, qui luy a fermé les yeux pour ne lire pas l'autre, puis qu'ils ſont citez d'vn meſme autheur, & ſituez immediatement l'vn au bout de l'autre; mais qui les luy a fillez pour ne voir pas le paſſage de l'Epiſtre aux Epheſiens, qu'il cite huict ou dix lignes apres ceſtuy-cy, auquel ſainct Hieróme proteſte, *que la diuerſité qui eſt entre la chair de Chriſt qui fut affichée à la croix, & celle qui eſt mangée en l'Euchariſtie, eſt telle que la diuerſité qui eſt entre les corps des Saincts, deuant & apres la reſurrection*; c'eſt à dire, que c'eſt vne diuerſité de condition & de

Gloſſa in 1. ad Cor. cap. 11. Apoſtolus ibid.

Hieron. in epiſt. ad Epheſios cap. 1.

qualité, & non d'eſſence & de ſubſtance: Et par conſequent que, *ſelon ſoy*, ſignifie en ce paſſage, ſelon ſes propres conditions & qualitez, & non ſelon ſa propre eſſence & ſubſtance.

CHAP. VI. *Hieron. in epiſt. ad Hedib.*

LE ſixiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis met ſur le rapis, eſt vne clauſe de l'Epiſtre à Hedibia, déja rapportée cy-deſſus; *Que tous ceux qui ont veſtu Chriſt au bapteſme, mangent le pain des Anges.* Objection qui ne naiſt que d'ignorance ou oubliance de l'vſage de l'antiquité. Car comme les Peres ne donnoient iamais l'Euchariſtie à ceux qui n'eſtoient point baptizez, auſſi la donnoient-ils toujours conjoinctement auec le Bapteſme à ceux qu'ils baptizoient. *Hilaire*, (dit le meſme ſainct Hieróme, [a] parlant d'vn certain Diacre Luciferien nommé Hilaire, & non comme a penſé ineptement Eraſme, de ſainct Hilaire Eueſque de Poictiers,) *n'a peu faire l'Euchariſtie, n'ayant point de Preſtres, ny bailler le Bapteſme ſans l'Euchariſtie.* Et ſainct Auguſtin comparant le bapteſme auec la mer rouge, & l'Euchariſtie auec la manne que Dauid appelle en figure, le pain des Anges: *Où eſt-ce donc*, dit-il, [b] *que Ieſus meine les croyants & baptizez? A la manne. Voicy, ie dy la manne: Chacun ſçait ce que prirent les Iuifs, ce peuple là d'Iſraël, chacun ſcait ce que Dieu plut du Ciel; & les Catechumenes ne ſçauent ce que prennent les Chreſtiens; qu'ils rougiſſent donc de ce qu'ils ne le ſçauent point, qu'ils paſſent par la mer rouge, qu'ils mangent la manne, afin que comme ils croyent en Chriſt, ainſi Chriſt ſe croye à eux*: Par où il appert que les Peres, en diſant que ceux qui eſtoient baptizez, mangeoient le corps de Chriſt, ne pretendoient pas parler de la manducation de la foy, c'eſt à dire, de la creance en la doctrine de Chriſt, mais de la manducation. Car puis qu'il faloit auoir la foy deuant que d'eſtre baptizé, & que le Bapteſme eſtoit oppoſé à la foy comme vn ſeau & vn cachet, voire à ceſte occaſion eſtoit appellé le Sacrement de la foy, & neantmoins qu'on ne pouuoit manger le corps de Chriſt, ſinon apres auoir eſté baptizé; Manger le corps de Chriſt, & auoir la foy, ne pouuoient pas eſtre en ce cas-là vne meſme choſe.

a *Idem aduerſ. Luciferian.* Hilarius neque Euchariſtiam conficere poteſt, epiſcopos & preſbyteros non habēs, neque baptiſma, ſine Euchariſtia tradere.

b *Tract. 11. in Ioan.*

CHAP. VII. *Hier. in Ecc. c. 3.* Hoc ſolùm habemus in præſenti ſæculo bonū, ſi veſcamur carne ei⁹, cruoréque potemur, non ſolùm in myſterio, ſed etiā in ſcripturarum lectione.

LE ſeptiéme eſt pris du Commentaire ſur l'Eccleſiaſte, & cité par le ſieur du Pleſſis, en ces termes: *Que nous ſommes nourris de ſa chair, & aux Sacrements, & aux Eſcritures.* Il y a dans ſainct Hieróme; *Le ſeul bien que nous auons en ce ſiecle, eſt, ſi nous ſommes repeus de ſa chair, & abbreuuez de ſon ſang, non ſeulement au Sacrement, in myſterio, mais auſſi en la lecture des Eſcritures.* Le ſieur du Pleſſis falſifie le texte, & au lieu que ſainct Hieróme dit, *au Sacrement*, aſçauoir, en l'Euchariſtie, il y met, *aux Sacrements*, afin d'impoſer aux Lecteurs que le corps de Chriſt ſe mange auſſi bien au Bapteſme comme en l'Eu-

chariſtie: combien qu'encore quand il y auroit, aux Sacrements, cela ne feroit rien pour luy, car bien ſouuent les Peres appellent l'Eucharistie en pluriel, Sacrements, à cauſe de la duplicité des eſpeces. Mais venons au fort de l'objection. S. Hieróme interpretant ce verſet de l'Eccleſiaſte, *Tout homme qui boit & qui mange, & qui ioüyt de ſon labeur, cela eſt le don de Dieu*; par lequel propos il ſembloit à aucuns, que l'Eccleſiaſte vouluſt conſtituer toute la felicité au boire & au manger; interprete ces paroles, comme il dit luy-meſme, analogiquement: & afin de détourner les lecteurs de la penſée des viandes & breuuages prophanes & corruptibles, les applique à la manducation & au breuuage du corps & du ſang de Chriſt. Or ne pouuoit il pas rendre ſon expoſition entierement vniuerſelle, pour l'égaler à l'eſtenduë de la propoſition de l'Eccleſiaſte, & dire generalement, *Le ſeul bien que nous auons en ce ſiecle, eſt de manger ſa chair & boire ſon ſang*, s'il n'euſt parlé que de la manducation reelle du corps de Chriſt, Verbe eſſentiel de Dieu, qui ſe fait en l'Euchariſtie: Car hors le Sacrement meſme, nous ne laiſſons pas de joüyr de quelques fruicts de la felicité Chreſtienne. A ceſte occaſion donc, il coud & attache, mais en vn rang à part, la manducation meraphorique, & allegorique du corps du Verbe doctrinal, qui ſe fait par la lecture & meditation des Eſcritures: Et dit, *Le ſeul bien que nous auons en ce ſiecle, eſt, ſi nous mangeons ſa chair & beuuons ſon ſang, non ſeulement au Sacrement, ains auſſi en la lecture des Eſcritures.* Pour l'entier éclairciſſement dequoy, il faut aduertir les Lecteurs, que comme Ieſus-Chriſt eſt tout enſemble, & le Verbe eſſentiel du Pere, par lequel toutes choſes ont eſté faittes, & le Verbe doctrinal du Pere, c'eſt à dire, (l'oracle & la doctrine du Pere,) celuy par lequel le Pere a parlé à nous aux derniers temps; ainſi les anciens le conſiderent en deux ſortes, aſçauoir, l'vne comme Verbe eſſentiel du Pere, & comme Verbe doctrinal du Pere. *Où eſt-ce*, dit S. Ambroiſe, *que Chriſt ſelon vne plus haute conſideration naiſt, ſinon en ton cœur & en ta poitrine? Car la parole, dit S. Paul, eſt proche en ta bouche & en ton cœur.* En la premiere donc de ces qualitez; aſçauoir, entant que Verbe eſſentiel du Pere, ils expoſent la chair du Verbe, proprement & lireralement de la chair, en laquelle reſide le Verbe eſſentiel de Dieu, c'eſt à dire, de la chair priſe de la Vierge Marie: & en la ſeconde, aſçauoir, entant que Verbe doctrinal du Pere, ils expoſent la chair du Verbe analogiquemẽt du corps des Eſcritures, leſquelles au regard du Verbe doctrinal sõt en quelque ſorte ce que la chair reelle eſt au regard du Verbe eſſentiel. La raiſon de ceſte analogie eſt, que cõme Chriſt Verbe eſſenriel de Dieu reſide en la chair priſe de Marie, ainſi le Verbe doctrinal de Dieu reſide és Eſcritures: & que comme la chair priſe de la Vierge, ſert de veſtemẽt au Verbe, ainſi l'Eſcriture ſert de veſtemẽt au Verbe

Ambroſ. lib. 2. in Lucã, in cap. 2. in illa verba, Hæc profeſſio prima facta eſt à Præſide.

doctrinal: Qui eſt la cauſe pour laquelle Seuerianus de Gabales, ancien Eueſque Grec, cité par Theodoret, compare l'vnion du Verbe auec la chair du Verbe, à l'vnion de la parole meſme humaine: *Si*, dit-il, a *par la deſtruction de l'eſcrit, qui eſt le veſtement des paroles, mes paroles ne periſſent point, comment eſt-ce que Dieu Verbe, fontaine de vie, ſera pery enſemble auec la chair?* Ou pour trãcher plus court, la raiſon de ceſte analogie eſt, que comme Chriſt Verbe eſſentiel de Dieu, reſide eſſentiellement en la chair priſe de Marie; ainſi le meſme Chriſt reſide doctrinalement, & eſt contenu doctrinalemẽt és Eſcritures, voire eſt analogiquement l'ame doctrinale des Eſcritures, & par conſequent les Eſcritures analogiquement le corps doctrinal de Chriſt: *I'eſtime*, dit le Commentaire de S. Hieróme ſur les Pſeaumes, cité par le ſieur du Pleſſis, b *le corps de Ieſus, l'Euãgile; ie l'eſtime, les ſainctes Eſcritures; ie l'eſtime, ſa doctrine:* Et Gaudentius conremporain de S. Hieróme, expoſant allegoriquement le precepte de ne manger point l'Agneau Paſchal crud ny cuict en l'eau, mais roſty au feu: c *Tout le corps de l'Eſcriture*, dit-il, *tant du vieil que du nouueau Teſtament, contient le fils de Dieu, ou le promettant à venir en l'humanité, ou le declarant déja venu*, &c. d *Voire il eſt luy-meſme par maniere de dire l'ame de la loy:* Et vn peu apres; e *Ces chairs donc de l'Agneau immaculé, c'eſt à dire, les membres de ſa doctrine, il ne le faut prẽdre, ny crud, ſans interpretation, ny cuict en l'eau, &c. mais roſty au feu, c'eſt à dire, conſolidez & deſſeichez par le S. Eſprit:* Et derechef, *Nous auõs déja interpreté les Eſcritures, les membres de l'Agneau:* Leſquelles paroles dittes allegoriquement du corps doctrinal du Verbe, tãt s'en faut que Gaudentius veuille qu'elles façent prejudice à la receptiõ propre & litterale du corps eſſentiel du Verbe que nous prenõs en l'Euchariſtie, qu'il crie à haute voix au meſme lieu ſur le propos de l'Euchariſtie: *Le meſme Createur & Seigneur des natures, qui de la terre a faict le pain, du pain derechef (pour ce qu'il le peut & l'a promis) fait ſon propre corps:* Et derechef, *Il a dict, Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang. Croyons, ie vous ſupplie, à celuy à qui nous auons creu, la verité ne ſcait que c'eſt que de menſonge:* Et vn peu apres: *Croyõs toutes choſes comme elles nous ont eſté baillées, ne rompant point ce ſien os tres-ſolide; Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang:* voire comme il expoſe, ayãt égard au corps doctrinal de Chriſt, le precepte de ne manger point l'Agneau crud ou boüilly, mais cuict au feu du corps des Eſcritures, leſquelles il ne faut point prendre ſans interpretation, ny auec interpretation humaine, mais diuine. Ainſi ayãt égard au corps eſsériel de Chriſt, il l'expoſe au Sacrement de l'Euchariſtie, lequel il ne faut point prẽdre auec doute, ny eſtimer que ce ſoit vne choſe commune & terreſtre, mais croire que par le feu du S. Eſprit, il eſt faict ce qu'il eſt annoncé, & ajouſter foy aux paroles de Chriſt, & ne rõpre point cét os tres ſolide, *Cecy eſt mon corps.* S. Hieróme dõc voulãt addoucir la ſentẽce de l'Eccleſiaſte, qui

a *Seuerian. apud Theodoret. Dial. 3.* Εἰ γὰρ τῆς γράμματα, ὧν ἐστὶν ἔνδυμα λόγος, ἀμήχανος ἡ σωματουμένου, πῶς ὁ θεῖος λόγος ὁ πηγὴ ζωῆς τῷ ἀφανεῖ συναπόλοιτο;

b *Hieron. in Pſal. 147.*

c *Gaudentius ſerm. 2. de Mãducatione Agni Paſchalis.* Omne corpus diuinæ Scripturæ tam veteris quàm noui Teſtamenti, filium Dei cõtinet, vel venturum promittens in hominem, vel iam veniſſe declarans.

Ibid. Et vt ſic dixerim, ipſe eſt anima legis.

c Has igitur immaculati Agoi carnes, id eſt, doctrinæ eius viſcera, neque cruda ſine interpretatione ſumi oportet, neque cocta in aqua, id eſt, eorum diſſertione, diſſoluta atque decocta, ſed aſſata igni, id eſt, Spiritu diuino ſolidata atque toſta.

qui met tout le bien de l'homme à manger & à boire, & la transferer à des voluptez ſenſuelles de la vieille foy, à l'eſtat du nouueau Teſtament, & ne la pouuant, comme nous auons dit, reſtreindre à la ſeule manducation reelle du corps du Verbe eſſentiel, dautant qu'outre celle-la, nous ne laiſſons pas de jouïr encor en ce monde des autres fruicts de la felicité Chreſtienne, l'élargit par vne extenſion anagogique à l'vne & à l'autre, c'eſt à dire, tant à la manducation propre & reëlle du corps du Verbe eſſentiel, qu'à la manducation metaphorique & analogique du corps du verbe doctrinal: & dit: *Au reſte pour ce que la chair du Seigneur eſt la vraye viande, & ſon ſang le vray breuuage, nous auons ſelon le ſens anagogique, cela ſeul de bien en ce monde, ſi nous mangeons ſa chair, & beuuons ſon ſang, non ſeulement au Sacrement, mais auſſi en la leçon des Eſcritures*: Car, adjouſte-t'il, *la vraye viande & le vray breuuage qui eſt pris du Verbe de Dieu, eſt la ſcience des Eſcritures*: Par l'addition deſquelles paroles, il montre qu'il prend là la chair & le ſang de Chriſt equiuoquement, & en diuers ſens, c'eſt à dire, qu'en la premiere partie il parle de la chair & du ſang du verbe eſſentiel, & en la ſeconde de la chair & du ſang analogique du verbe doctrinal; & que comme il fait vne alluſion allegorique du verbe doctrinal au verbe eſſentiel, ainſi il fait vne alluſion allegorique de la chair analogique du verbe doctrinal, à la chair propre du verbe eſſentiel; & de la manducation analogique de la chair du verbe doctrinal que nous faiſons és Eſcritures, à la manducation reelle que nous faiſons du propre corps du verbe eſſentiel au Sacrement; Cela s'enſuit-t'il qu'il vueille égaler ces deux manducations, l'vne à l'autre, luy qui au contraire crie ſur le faict de l'Euchariſtie, *Qu'il y a autant de difference entre les pains de propoſition & le corps de Chriſt, qu'entre l'ombre & le corps, entre l'image & la verité*: qui dit, *que les Preſtres par leur ſacrée bouche font le corps de Chriſt*: qui interprete les paroles de l'Apoſtre en ce ſens; *Que l'homme s'eſprouue luy-meſme, & ainſi vienne au corps & au ſang du Seigneur*: qui égale ces propoſitions, *Le pain deſcendu du Ciel, eſt le corps du Seigneur*, &, *Ceey eſt mon corps*: qui crie, *Oyons que le pain que le Seigneur donna à ſes Diſciples eſt le corps du Sauueur, luy meſme diſant, Ceey eſt mon corps*? N'eſt-ce pas choſe familiere aux Peres d'obſeruer en la paſture que nous receuons de Chriſt, comme en tous les autres articles de la Religion Chreſtienne, deux acceptions, l'vne propte, & l'autre allegorique; l'vne propte que nous receuons de la vraye & reelle chair de Chriſt, & l'autre allegorique, que nous receuons de ſa doctrine, ſans toutesfois deſtruire la realité de l'vne par l'allegorie de l'autre? Sainct Hilaire n'eſcrit-il pas: *La Table du Seigneur, eſt celle de laquelle nous prenons la viande du pain vif, duquel ceſte eſt la vertu, qui viuant il viuifie ceux qui le prennent: Il y a auſſi la table des leçons du Seigneur,*

Hier. Comment. in epiſt. ad Titu, cap. 1.

Epiſt. ad Hebr.

Hilar. in Pſalm. 127. circa finem.

en laquelle nous ſommes nourris de la viande ſpirituelle de la doctrine? Et pour cela veut-il égaler ces deux paſtures l'vne à l'autre, & les rendre allegoriques l'vne comme l'autre? ains au contraire ne crie-t'il pas; *Il ne reſte plus lieu de douter de la verité de la chair & du ſang de Chriſt: Car maintenant, & par la profeſſion du Seigneur, & par noſtre foy, c'eſt vrayement la chair* (ainſi tourne le ſieur du Pleſſis, *Verè caro eſt,*) *& vrayement le ſang; & ces choſes priſes & auallées, font que nous ſommes en Chriſt, & Chriſt en nous?* Cela n'eſt-il pas vray? Aduienne qu'il ne ſoit pas vray à ceux qui nient que Ieſus ſoit vray Dieu? Et Sainct Ambroiſe ne dit-il pas: *Tu as la viande Apoſtolique, mange-la, afin que tu viennes puis apres à la viande de Chriſt, au feſtin du Sacrement?* Et pour cela veut il égaler ces deux viandes l'vne à l'autre, & les rendre allegoriques l'vne comme l'autre? ains au contraire ne crie-t'il pas; *Deuant qu'il ſoit conſacré, c'eſt pain, mais apres que les paroles de Chriſt ſont ſuruenuës, c'eſt le corps de Chriſt*, &c. *Et deuant les paroles de Chriſt, c'eſt vn Calice plein de vin & d'eau, mais apres que les paroles de Chriſt ont operé, là eſt faict le ſang qui a racheté le peuple?* Et ſainct Chryſoſtome, ſur le ſixieſme chapitre de ſainct Iean, ne dit-il pas: *Chriſt appelle en cét endroict, le pain, ou ſa doctrine, & le ſa ut & la foy en luy; ou ſon corps; Car l'vn & l'autre rend l'ame plus forte?* Et pour cela veut-il égaler ces deux aliments l'vn à l'autre, & les rendre allegoriques l'vn comme l'autre? ains au contraire ne crie-t'il pas peu apres: *Qu'eſt-ce à dire, Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage?* Ou c'eſt que celle-la eſt la vraye viande qui ſauue l'ame, ou c'eſt afin de les confirmer és choſes qui leur auoient eſté dittes auparauant, afin qu'ils ne penſaſſent point qu'il euſt parlé obſcurement, & en paraboles, mais ſceuſſent qu'il eſtoit entierement neceſſaire de manger ſa chair. Et Theophylacte ſon grand ſectateur, ne dit-il pas? *Tu peux donc non ſeulement ſelon la communion myſtique manger & boire la chair & le ſang du Seigneur, mais encore en vne autre certaine maniere: Car celuy mange auſſi la chair, qui chemine par la vie actiue*, &c. *Et celuy boit le ſang comme le vin, par lequel le cœur du contemplatif eſt recreé, qui chemine par la voye contemplatiue?* Et pour cela veut-il égaler ces deux manducarions l'vne & l'autre, & les rendre allegoriques, l'vne comme l'autre? ains au contraire ne crie-t'il pas, voire au meſme lieu *Le pain que nous mangeons aux myſteres, n'eſt point ſeulement figure de la chair de Chriſt, mais eſt la meſme chair de Chriſt. Qu'ainſi ſoit le Seigneur n'a point dict, Le pain que ie donneray eſt la figure de ma chair, mais eſt ma chair. Car ce pain-la au moyen des paroles ſecrettes, eſt transformé par la benediction myſtique & l'aduenement du ſainct Eſprit en la chair du*

Hilar. lib. 8. de Trinit. paulo poſt principium. *Voyez cy-deſſus pag. 262.*

In Pſ. 118. Samech. in illa verba: Suſcipe me ſecundùm eloquium tuum, & viuam in fine. *Lib. 4. de Sacram. c. 5.*

Homilia 45. in illa verba: Si quis manducauerit ex hoc pane, *&c.*

Homilia 46. circa initium.

Theophyl. in cap. 6 Ioan.

Theophyl. in cap. 6. Ioannis, in illa verba, panis ille vitæ, *&c.* Qui edit meam carnem. ὁ ἄρτος ὁ ἐν τῇ μυστικῇ ἐφ' ἡμῖν οἰκονομίᾳ, τὴν αἰσθητὴν ἐστι τῆς ἐκείνου ἀφῆς, ἀλλ' ἐστὶν ἡ ἐκείνου σάρξ, ἡ γὰρ αὐτὴ ἡ ἐκείνου σάρξ, ἡ γὰρ ἄρτος, ἐν ἐ ἄρτος, ἐν ἐγω δίδωμι, αἰνίττεται ἐστὶ ἡ σάρξ μου. ἀλλ' ἐ σὰρξ μου ἐκκρίνεται λόγος ἐ ἄρτος εἰσὶ ἡ μυστικῆς δόκησις, ἡ ἐπιφοιτήσεως τῦ ἁγίου πνεύματος· ἐς ἐ τὰ τοιαῦτα

Seigneur? Et au Commentaire ſur S. Matthieu, [a] *Il montre que le pain qui eſt ſanctifié à l'Autel, eſt le meſme corps de Chriſt, & non la figure: car il n'a point dict, Cecy eſt la figure, mais, Cecy eſt mon corps, car il eſt transformé par vne operation indicible, encore qu'il nous ſemble pain, dautant que nous ſommes infirmes, & auons en horreur de manger des chairs cruës, & principalement la chair d'vn homme, & pour cette cauſe il apparoit bien pain, mais en verité il eſt chair*: Et ſur ſainct Marc[b]: *C'eſt le corps de Chriſt proprement dict, qui eſt dedans la platine d'or, & le ſang qui eſt dans le Calice: ceux donc qui vſurpent les platines precieuſes, & font cauſe que le corps de Chriſt ſoit mis en de plus viles, alleguans les pauures pour pretexte, qu'ils penſent de quelle part ils ſont*: Voire de cela ſeul que les peres font deux claſſes & deux genres ſeparez de ces deux ſortes de nourriture, l'vne, que nous receuons du verbe eſſentiel, par la participation de ſa chair reelle; l'autre que nous receuons du verbe doctrinal par l'inſtruction & lecture des Sainctes Eſcritures; ne reſulte-t'il pas qu'il ne les veut pas confondre l'vne auec l'autre, ains au contraire, que puis que la nourriture que Chriſt nous donne de ſa doctrine és eſcritures, eſt autre que celle qu'il nous donne de ſa chair au Sacrement: que donc l'aliment que nous receuons de Chriſt au Sacrement, eſt autre que la doctrine, & conſequemment ſe doit receuoir par vne autre organe que par celuy de l'entendement, qui ne peut receuoir autre paſture, que celle de la doctrine. Et que puis que les Peres nous exhortent à manger la viande Apoſtolique, pour venir puis apres à la viande de Chriſt, au feſtin du Sacrement, Que donc la viande de la doctrine Apoſtolique, n'eſt pas la viande de Chriſt, que nous prenons au feſtin du Sacrement, mais que l'vne eſt diſtinguée de l'autre, & ſurmontée en excellence de l'autre, comme le moyen de la fin. Et de faict ceux meſmes qui ont eſté les plus forts impugnateurs des Sacramentaires, Paſchaſius, Lanfrancus, Algerus, laiſſent-ils de faire des alluſions allegoriques de la paſture doctrinale que nous receuons de Chriſt, comme verbe doctrinal du Pere, comme oracle du Pere, comme interprete du Pere, à la paſture reelle que nous receuons de la chair ſubſtantielle de Chriſt, comme verbe eſſentiel du Pere? Paſchaſius ne dit-il pas, [c] *Reſte auſſi d'entendre que le corps de Chriſt doit eſtre ſouuent interpreté typiquement des Eſcritures Saincles, & de la doctrine de Chriſt*? Et pour cela laiſſe-t'il de faire des liures exprés, pour monſtrer que le pain & le vin de l'Euchariſtie ſont vrayement, reellement & eſſentiellement conuertis au propre corps & ſang de Chriſt; & de dire, *Encore que la figure du pain & du vin ſoit icy; toutesfois apres la conſecration, il faut croire qu'ils ne ſont rien entierement autre choſe que la chair & le ſang de Chriſt*? Car toutes ces alluſions & acceſſions allegoriques que les Peres adiouſtent à l'intelligence principale, ne ſont que reflexions & reuerberations du ſens literal,

[a] *In Matt. c. 26. in eaverba*, Veſcétibus autem eis, *&c.* Φησὶ ὅτι αὐτὸ τὸ ζῶμα ἅ ωεὶν ἐστὶ σῶμα ἀχραδάντως ἐν τῷ συναπτείῳ, & ἔχε αὐτὸ πνεῦμα. ὁ γὰρ ἄνθρωπος, τῶν ἐσθιόντων, ἐφη τὰ μου ἐστὶ τὸ σῶμα. ἀῤῥητον γὰρ ἐνεργείας μυστικῆς, κ' ἂν φαίνηται ἡμῖν ἄρτος ἐστὶ γὰρ ἀσθενὴς ἄνθρωπος, & ἵνα μὴ ἐδιξάμεθα κρέας ἐσθίειν ἀνθρ, & αἵματος φρικτὸν, διὰ τῦτο ἄρτος μὲν ἡμῖν φαίνεται, ἐστὶ δὲ τῷ ὄντι σὰρξ.

[b] *Theoph. in Marc. cap. 14 in illa verba*, Erat autē Paſcha & azymorū dies. Χειστὸς δὲ σῶμα λέγει τὸ ἐν τῷ δίσκῳ τῷ χρυσῷ, & αἷμα τὸ ἐν τῷ ποτηρίῳ. ὁ γὰρ ἀσαρκώμενος τὸ πανύμνητον, & σαρκοῦμενος τὸ σῶμα τῷ Χειστῷ ἐν ὑπερῴῳ πάσχα. σταυρούμενος & τοῖς ἥλοις, χυνόμενος πλευρᾶς μεγάλης ἐστί.

[c] *Paſchaſius Abbas Corbienſis, lib. de corpore & sāguine Domini, in Euchariſtia, c. 7 tom. 6. Bibliotheca Patrum.*

lequel non ſeulement elles ſouffrent & admettent en l'intelligence principale, mais l'exigent, requierent & preſuppoſent, pour leur ſeruir de fondement: autrement ſi pour ce que ſainct Hieroſme dit, *Que nous ſommes repeus de la chair de Chriſt, non ſeulement au Sacrement, mais auſſi en la lecture des Saincles Eſcritures*, il s'enſuiuoit que l'vne manducation ne fuſt que metaphorique & allegorique, non plus que l'autre; ne faudroit-il pas conclurre tout de meſme, quand il dit, que *non ſeulement les Iuifs abbreuuerent noſtre Seigneur de fiel & de vinaigre en la Croix, mais qu'encore iuſques auiourd'huy, eux, & les autres incredules qui nient la verité de ſa Reſurrection, l'en abbreuuent*, que l'vn de ces abbreuuements n'auroit eſté que metaphorique & allegorique, non plus que l'autre? Ne faudroit-il pas conclurre tout de meſme, quand ſainct Ambroiſe diſoit cy-deſſus ſur la naiſſance de Chriſt en Bethleem, *Où eſt-ce que Chriſt, ſelon vne plus haute conſideration naiſt, ſinon en ton cœur & en ta poictrine*, que la naiſſance de Chriſt en Bethleem n'auoit eſté que metaphorique & allegorique non plus que l'autre? Ne faudroit-il pas conclurre tout de meſme, quand ſainct Auguſtin, & apres luy, le ſieur du Pleſſis, dit que la Vierge Marie ne conceut pas ſeulement noſtre Seigneur, lors qu'elle le receut en ſon ventre, mais auſſi lors qu'elle le receut par ſoy en ſon ame, que lors l'vne de ces conceptions n'auroit eſté que metaphorique & allegorique, non plus que l'autre? Ne faudroit-il pas conclurre tout de meſme, quand il dit, *Que noſtre Seigneur reſſuſcita le Lazare, non ſeulement lors qu'il le retira du tombeau, mais auſſi lors qu'il le retira du peché*, que l'vne de ces reſurrections n'auoit eſté que metaphorique & allegorique, non plus que l'autre? Et bref, lors que l'Eſcriture & les Peres nous propoſent deux ſortes de reſurrections, l'vne metaphorique, par laquelle nous reſſuſcitons du peché, l'autre reelle, par laquelle nos corps reſſuſciteront & retourneront en vie; ne faudroit-il pas conclurre tout de meſme, que l'vne de ces reſurrections ne ſera que metaphorique, non plus que l'autre?

Hier. in Pſalm. 147.

Hieronym. in Matth. cap. 27.

Ambr. lib. 2. in Luc. c. 2.

Auguſt. lib. 2. de S. Virgint. c. 3.

CHAP. VIII.

LE huictiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis dit, que ſainct Hieroſme écrit en ſon Commentaire, ſur la premiere aux Corinthiens; *Que ceux qui ont à eſtre nourris du corps de Chriſt, doiuent auoir vn eſprit net & neuf*: Par où il montre qu'en la matiere de Theologie, il a vn eſprit, non pas net, mais neuf. Car premierement, il prend & cite les paroles apocryphes de ce Commentaire Pelagien, dont nous auons parlé cy-deſſus, fauſſement attribué à ſainct Hieroſme, & ſecondement il les falſifie: & par immutation; car au lieu de ces mots, C*eux qui ont à le prendre*, il y ſuppoſe, *ceux qui ont à en eſtre nourris*: & par mutilation; car il en retranche toute la premiere par-

Hier. in 1. Cor. cap. 11. Præfigurãs, corpus Domini accepturos, tam mundam mentem debere habere, quàm nouam.

tie, qui parle de l'incluſion du corps de Chriſt dans les linges & vaiſſeaux materiels. Et tiercement il les cite directement contre l'intention de l'Autheur. Car il les produit pour perſuader aux Lecteurs, que ſainct Hieroſme a creu que le corps de Chriſt ne ſe prenoit qu'auec l'ame, & non auec le corps, au lieu que l'Autheur proteſte tout le contraire Voicy ſes paroles reſtituées de la mutilation du ſieur du Pleſſis en leur integrité: [a] *Si perſonne ne l'oſe mettre en vn linge ou en vn vaiſſeau ſordide, combien à plus forte raiſon en vn corps pollu; laquelle impureté Dieu deteſte ſur toute choſe, & qui eſt la ſeule iniure de ce corps? Car pour ce, Ioſeph le Iuſte ayant enuelopé le corps du Seigneur d'vn linge net, l'enſeuelit en vn ſepulchre neuf, afin de monſtrer que ceux qui auoient à prendre le corps du Seigneur, deuoient auoir vn eſprit auſſi net, que neuf.* Et quartement, il ne void pas que le vray ſainct Hieroſme luy oſte tout pretexte d'abuſer des paroles du faux. Car il dit en ſon Commentaire, écrit exprés ſur le meſme faict de Ioſeph: [b] *Nous pouuons ſelon l'intelligence ſpirituelle recueillir de ce texte*, aſçauoir de ce que Ioſeph enſeuelit le corps du Seigneur en vn linge net, *Qu'il ne faut point enueloper le corps du Seigneur en or, pierreries, & en ſoye, mais en linge pur: combien que cela ſignifie auſſi que celuy enuelope Ieſus en vn linge net, qui le reçoit auec vn eſprit pur.* Par où ſainct Hieroſme proteſte euidemment que l'hiſtoire de Ioſeph qui enuelopa le corps de Ieſus-Chriſt en vn linge net, figure deux choſes, l'vne l'enuelopement du corps de Chriſt dedans le linge de l'Euchariſtie, qui doit eſtre net & pur, & l'autre la pureté de l'ame, dont doiuent eſtre accompagnez ceux qui le reçoiuent: Et donc que ce qui eſt enuelopé dedans le linge de l'Euchariſtie, eſt le meſme corps de Chriſt, qui fut enuelopé par Ioſeph dans vn linge net & neuf, qui eſt ce que ſainct Iſidore de Peluſe, ſon contemporain, auoit dict cy-deſſus, en ces mots: [c] *Le linge pur eſtendu par le miniſtere des dons diuins, eſt le miniſtere de Ioſeph Arimathien. Car comme ceſtuy-la enuelopant le corps du Seigneur dans vn linge, le conſigna à la ſepulture, par lequel toute noſtre eſpece a gaigné le fruict de la reſurrection: ainſi nous ſanctifiants le pain de propoſition ſur le linge, nous le trouuons indubitablement le corps de Chriſt.*

a *Hieron. in 1. ad Corinth. cap. 11.* Si in linteum vel vas ſordidum, non illud mittere audes; quanto magis in corde polluto, quam immunditiâ Deus ſuper omnia execratur, & quæ ſola iniuria eius eſt corporis? Nam & Ioſeph ille Iuſtus propterea ſindone munda inuolutum in ſepulchro nouo corpus Domini ſepeliuit, præfigurâs corpus Domini accepturos, tam mundam mentem debere habere, quàm nouam.

b *Lib. 4. Comment. in Matth. cap. 27.* Poſſumus autẽ iuxta intelligentiam ſpiritalẽ, & hoc ſentire quod corpus Domini, non auro, gemmis & ſerico, ſed linteamine puro obuoluendum ſit: quamquam & hoc ſignificet, quòd ille in ſindone munda obuoluit Ieſum, qui pura mente eum ſuſceperit.

c *Iſidorus.*

CHAP. IX.

LE dernier paſſage que le ſieur du Pleſſis produit de cét Autheur, eſt vn lieu du Commentaire ſur l'Epiſtre aux Epheſiens, lequel il cite en ces termes: [d] *Que la Chair de Chriſt eſt entenduë doublement, ou la ſpirituelle & diuine, de laquelle il eſt dict; Ma Chair eſt vrayement viande, & mon Sang, vrayement breuuage*, &c. *ou celle qui fut crucifiée & percée de la lance du gendarme.* Et de là conclud que ceſte chair ſpirituelle & diuine, de laquelle parle ſainct Hieroſme,

d *Hiero. in epiſt. ad Epheſ. c. 1.* Dupliciter verò ſãguis Chriſti, & caro intelligitur, vel verè eſt potus, ſpiritualis illa atque diuina, de qua ipſe dixit, Caro mea verè eſt cibus, & ſanguis meus &c. vel caro & ſanguis, quæ crucifixa eſt, & qui militis effuſus eſt lancea.

Ioann. 6. & dont noſtre Seigneur dit, *Ma chair eſt vrayement viande, & ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous meſmes*; n'eſt donc pas la vraye & reelle chair de Chriſt, puis que c'eſt vne autre chair que celle qui fut crucifiée: Mais que c'eſt la chair Sacramentale, c'eſt à dire, (adiouſte-il,) le pain de l'Euchariſtie. Or ſans m'arreſter à remarquer comme l'appetit de cauiller luy fait laſcher des propoſitions toutes contraires aux Theſes de ſes Docteurs, qui maintiennent, que ces mots, *Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage; & ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-meſmes*, ne ſont point dicts des eſpeces de l'Euchariſtie; Ie reſponds, que s'il euſt leu & cité le paſſage de ſainct Hieroſme tout entier, il l'euſt refuté tout ſur le champ par ſa propre production. Car ſainct Hieroſme teſmoigne immediatement apres, que la diuerſité qu'il inſinuë entre ceſte chair ſpirituelle & diuine, dont nous ſommes repeus en l'Euchariſtie, & celle qui fut crucifiée, n'eſt point vne diuerſité de ſubſtance, mais de qualité & de condition, par la comparaiſon qu'il en fait auec la diuerſité qui eſt entre la chair paſſible & corruptible des Saincts, pendant qu'ils ſont en ce monde; de laquelle il eſt dict, que *la chair & le ſang ne poſſederont point le regne de Dieu*; & leur chair glorieuſe, impaſſible & incorruptible, qui verra le ſalutaire de Dieu. Voicy ſes paroles[b], *La chair de Chriſt* (dit-il, interpretant ce texte de ſainct Paul, *Nous auons redemption par ſon ſang & ſa chair*) *eſt entenduë doublement, celle-la ſpirituelle & diuine*, (ainſi appelle ſainct Paul les corps glorieux & incorruptibles, corps ſpirituels,) *de laquelle il dit luy-meſme, Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage; & ſi vous ne mangez ma chair, & ne beuuez mon ſang, vous n'aurez point la vie en vous: ou la chair qui a eſté crucifiée, & le ſang qui a eſté eſpandu par la lance du gendarme: Selon ceſte meſme diuiſion eſt auſſi priſe diuerſité de ſang & de chair en ſes Saincts; de ſorte qu'autre eſt la chair qui verra le ſalutaire de Dieu, & autre la chair & le ſang qui ne peut poſſeder le Royaume de Dieu.* Or qu'en la perſonne des Saincts ceſte chair & ce ſang paſſibles & corruptibles, qui ne peuuent poſſeder le Royaume de Dieu, & ceſte chair impaſſible & incorruptible qui verra le ſalutaire de Dieu, ne ſoient point deux chairs eſſentiellement & ſubſtantiellement differentes, mais vne meſme chair diuerſifiée ſeulement en conditions & qualitez, outre ce qu'il eſt manifeſte à tout le monde, le teſmoignage de ſainct Hieroſme y eſt expres, qui dit diſertement: *La chair & le ſang ne poſſederont point le Royaume de Dieu; mais pour cela ne reſſuſciteront ils point? Ia n'aduienne, mais ils ne le poſſederont point: Et pourquoy ne le poſſederont-ils point? Pour ce qu'il eſt dict incontinent apres; & la corruption ne poſſedera point*

a 1. Cor. 15.

b *Hieronymus vbi ſupra.* Duplicitèr ſanguis Chriſti & caro intelligitur, ſpiritalis illa atque diuina, de qua ipſe dixit. Caro mea verè eſt cibus, & ſanguis meus verè eſt potus; & niſi manducaueritis carnem meam, & ſanguinem meum biberitis, non habebitis viram æternam. Vel, caro & ſanguis, quæ crucifixa eſt, & qui militis effuſus eſt lancea. Iuxta hanc diuiſionem, & in ſanctis eius diuerſitas ſanguinis & carnis accipitur, vt alia ſit caro quæ viſura eſt ſalutare Dei, alia caro & ſanguis quæ regnum Dei nequeant poſſidere.

c *Epiſtola 61. ad Pammachium aduerſus errores Ioan. Hieroſol. circa finem.*

l'incorruption. Autant de temps donc ne poſſederont-ils point le Royaume de Dieu, qu'ils demeureront ſeulement chair & ſang. Mais quand ce corruptible aura veſtu l'incorruption, & que ce mortel aura veſtu l'immortalité, & que la boüe de la chair ſera cuitte & paſſee en nature de teſt ou terre endurcie au feu, ce qui auparauant eſtoit preſſée d'vn lourd poids contre la terre, ayant pris les aiſles de l'eſprit & de l'immutation, & non de l'abolition, volera au Ciel par vne nouuelle gloire. Dont reſulte que puis que ſainct Hieroſme enſeigne que la diuerſité qui eſt entre la chair de Chriſt, qui fut percée en la Croix, & celle qui eſt liurée en l'Euchariſtie, eſt telle, que celle qui eſt entre la chair des Saincts, pendant qu'ils ſont encores paſſibles & corruptibles en ce monde, & la chair des meſmes Saincts apres la reſurrection, lors que leurs corps ſeront immortels, glorieux & incorruptibles; qu'il veut que la chair de Chriſt que nous prenons en l'Euchariſtie ſoit eſſentiellement & ſubſtantiellement la meſme qui fut attachée & percée en la Croix, mais differente ſeulement en ceſte condition, que l'vne eſtoit paſſible, mortelle & corruptible, & l'autre impaſſible, glorieuſe & incorruptible. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis replique que ces paroles de ſainct Hieroſme ont eſté écrites long temps apres la mort du Seigneur, & en vn ſiecle où ſa chair ne pouuoit plus eſtre paſſible, il montre qu'il penſoit ailleurs. Autrement il n'euſt pas eſté ſi aueugle, que de ne voir pas que ſainct Hieroſme parle de la chair de Chriſt, non au regard de ſon temps, mais au regard des paroles de l'Eſcriture. Et ne veut pas dire qu'il y ait maintenant deux chairs de Chriſt, l'vne crucifiée, & l'autre exhibée en l'Euchariſtie, mais que ces mots, *la chair & le ſang de Chriſt*, quand ils ſe trouuent en l'Eſcriture, s'entendent en deux ſortes, l'vne, pour la chair de Chriſt paſſible, & attachée à la Croix, & l'autre, pour la chair de Chriſt impaſſible & liurée en l'Euchariſtie. Et partant, que pouuoit faire le ſieur du Pleſſis de pis pour luy, & de mieux pour nous, que de nous alleguer ce paſſage, qui, outre ce qu'il verifie manifeſtement la reelle preſence du corps de Chriſt au Sacrement; autrement il ne faudroit point obſeruer ceſte diuerſité de conditions & de qualitez en ceſte difference de paſſibilité & impaſſibilité, de corruptibilité & incorruptibilité, entre la chair de Chriſt en la Croix, & la chair de Chriſt en l'Euchariſtie; dautant que la perception mentale qui ſe fait du corps de Chriſt au Sacrement, ne ſe propoſe point le corps de Chriſt ſous vne autre conſideration que ſous celle de la paſſion ſoufferte en la Croix, fournit en vn ſeul mot, de ſolution à tous les autres lieux que nos aduerſaires citent des Peres ſur ceſte matiere? Car quand ils alleguent que ſainct Ambroiſe, parlant de l'Euchariſtie, dit, *Que le corps de Dieu eſt vn corps ſpirituel*; quel meilleur interprete pouuons-nous deſirer pour expoſer ce paſſage, que ſainct

Ambroſ. lib. de iis qui myſteriis initiantur, cap. 9.

Hieroſme, qui nous apprend que ce n'eſt pas pour diminuer la verité de l'eſtre du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, mais pour exalter la dignité de ſa condition, que les Peres l'appellent, corps ſpirituel: non plus que lors que ſainct Paul nomme les corps des Saincts reſuſcitez, corps ſpirituels; ce n'eſt pas pour ſouſtraire rien de la verité de la reſurrection; mais pour monſtrer qu'ils ne ſont plus ſubiets aux loix des corps terreſtres, caducques & elementaires, ains ſont doüez des prerogatiues des eſprits, & faicts comme eux, ſubtils, agiles, impaſſibles, & incorruptibles. Et quand ils nous obiectent que ſainct Auguſtin dit; [a] *Vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez, & ne beurez pas ce ſang qu'eſpandront ceux qui me crucifieront*; quel meilleur Oedipe pouuons-nous deſirer pour ſoudre ce paſſage, que ſainct Hieroſme, qui nous apprend que ce que la chair de Chriſt mangée en l'Euchariſtie peut eſtre ditte n'eſtre pas la meſme qui fut percée en la Croix, n'eſt pas pour le regard de l'eſſence, mais pour le regard de la qualité: non plus que quand les corps des Saincts, qui ſouffrent & patiſſent en ceſte vie, ſont dicts n'eſtre pas les meſmes qui reſuſciteront en l'autre vie; que ſainct Paul prononce ſur ce ſuiect; *Ce n'eſt pas le corps qui ſera, que tu ſemes*; il ne s'enſuit pas qu'ils ne ſeront pas les meſmes en eſſence, & en ſubſtance, ains ſeulement en condition. Mais c'eſt aſſez de cét Autheur, donnons le bureau à vn autre.

a *Auguſt. in Pſalm.* 98. Nō hoc corpus quod videtis, manducaturi eſtis, & bibituri illū ſanguineū quem fuſuri ſunt qui me crucifigent.

1. *Corinth.* 15.

SAINCT AVGVSTIN,

AVTHEVR XXII.

CHAPITRE I.

LE vingt-deuxiéme Autheur que le ſieur du Pleſſis met ſur les rangs, eſt ſainct Auguſtin, le grand patron pretendu des Sacramentaires: Car ſous ombre que ce ſainct Docteur demeuroit en Afrique; où vne notable partie du peuple & des villes & des chãps eſtoit encor Payenne, au moyen de quoy il ne luy eſtoit pas licite de parler ſi clairement & expreſſément du myſtere de l'Euchariſtie, & principalement en ſes traittez & ſermons populaires, où abordoient toutes ſortes de perſonnes; qu'aux autres Peres qui viuoient en Prouinces deſia plus repurgées du meſlange & de l'habitation des payens: Et ſous ombre derechef que c'eſtoit vn eſprit qui pour exercer la gentilleſſe de ſes

inuentions, & réueiller l'appetit de ſes Auditeurs, ſe plaiſoit à les égayer de jeux & meditations allegoriques, non en deſtruiſant à la façon d'Origene, la verité du ſens literal, mais bien le taiſant quelquefois, & notamment lors qu'il parloit en preſence de gens à qui il n'eſtoit pas permis de le deſcouurir: Et ſous ombre finalement que les liures exprés des Sacrements, que cét Autheur auoit écrits, pour eſtre leus des ſeuls initiez, & eſquels il traittoit ceſte matiere de propos deliberé, & auec la liberté qu'il ne pouuoit pas auoir en ſes autres diſcours addreſſez en commun à toute ſorte de perſonnes, ſont perdus. A ces cauſes les Sacramentaires penſant pouuoir plus facilement abuſer de quelques ſiennes ou reticences, ou allegories, le citent pour principal garand de leur opinion: mais auec auſſi peu de fruict que les autres: Car ils n'en peuuent recueillir ſinon qu'en aucuns lieux ſainct Auguſtin a parlé moins entierement ou clairement du myſtere de l'Euchariſtie, que ſes confreres; mais non pas qu'il ayt iamais rien dict qui repugne formellement à la verité complette & manifeſte de ceſte doctrine; comme Luther meſme mourant, & enfantant la vipere, dont ils ſont tous ſortis, leur reproche: *Les Sacramentaires*, dit-il, *tiennent ſainct Auguſtin pour leur propre patron, à cauſe qu'il vſe ſouuent de ces mots, Sacrement, Myſtere, ſigne inuiſible, intelligible*: Et derechef, *A mon iugement, l'Egliſe depuis les Apoſtres n'a point eu vn plus excellent Docteur que ſainct Auguſtin: Mais ce ſainct & venerable Docteur eſt ſi vilainement & contumelieuſement défiguré par les Sacramentaires, qu'il eſt allegué pour garant & patron d'vne venimeuſe, blaſphematoire, & erronée hereſie. De moy, tant qu'il me ſera poſſible, & que Dieu me donnera la vie, i'y reſiſteray & proteſteray qu'on luy fait tort*; ainſi parle Luther. Auſſi quelque mine que façent les Sacramentaires, ils ne ſont pas ſi aſſeurez en leur conſcience que ce ſainct Autheur ſoit pour eux, comme ils feignent, & s'efforçent de monſtrer de l'eſtre. Car ils recognoiſſent bien qu'encore qu'il s'y trouue quelques paſſages de l'ambiguité deſquels ils peuuent abuſer à l'endroict des ſimples; neantmoins il y en a de ſi forts & ſi exprés, que nul artifice, ny nulle machine ne les ſçauroit eſbranler. Ce qui a faict confeſſer à Zuingle, leur Capitaine general, que le meſme ſainct Auguſtin tenoit en d'autres lieux le contraire, de ce qu'il luy imputoit. *Sainct Auguſtin*, dit-il, *encor qu'ailleurs il parle autrement de cette matiere, toutesfois en deux endroicts ſemble clairement exprimer ce qu'il entend par le mot de, corps.* Et derechef: *Nous ſommes facilement induicts à croire que ſainct Auguſtin, homme par deſſus les autres, d'eſprit aigu, & clair-voyant, n'a pas oſé de ſon temps diſertement exprimer la verité qui auoit deſia pour la plus grande part faict le ſault. Il voyoit, perſonnage entierement pieux, que c'eſtoit que ce Sacrement, & pourquoy il eſtoit inſtitué: mais l'opinion de la chair corporelle auoit deſia*

Lutherus.

Zuingl. de Euchariſt.

gaigné le deſſus. Et notez de quel temps, ſelon Zuingle, la verité de la doctrine de l'Euchariſtie auoit deſia faict le ſault, & l'opinion de la chair corporelle gaigné le deſſus, aſçauoir il y a douze cents ans, c'eſt à dire, trois cents ans apres les Apoſtres. Et iugez au reſte quel eſtat peuuent faire les Sacramentaires de ſainct Auguſtin, puis que Zuingle leur chef d'armée, n'a pas eu la hardieſſe de dire, que ſainct Auguſtin exprime clairement la doctrine des Sacramentaires, mais dit, qu'en deux lieux il ſemble clairement l'exprimer, puis qu'il confeſſe luy-meſme que ſainct Auguſtin toutesfois parle ailleurs autrement de ceſte matiere ; puis qu'il luy impute de n'auoir pas ozé de ſon temps diſertement exprimer la verité ; & neantmoins l'appelle homme entierement pieux : choſes diametralement contraires. Et pource comme la fauſſe mere qui plaidoit deuant Salomon, reſſentant bien en ſon ame, que l'enfant qu'elle diſputoit, n'eſtoit point ſien, demanda que ny l'vne ny l'autre ne le poſſedaſt, mais qu'il fuſt diuiſé : Ainſi les Sacramentaires recognoiſſants bien qu'ils ne peuuent auoir ceſt excellent autheur ſainct Auguſtin pour eux, ils s'efforçent d'obtenir qu'il demeure party & diuiſé entre leur ſecte, & l'Egliſe Catholique. Ce que Luther, ſur le propos du meſme ſainct Auguſtin, leur reproche, en ces mots : *Leur ſeul deſir*, dit-il, *eſt de rendre les paroles de l'Eſcriture, ou des Peres, incertaines, & les renoquer en doute parmy le vulgaire.* Iuſques là parle Luther. Mais Salomon empeſcha la diuiſion de l'enfant ; & par vn iugement auſſi iuſte que pieux, le reſtitua à ſa vraye mere : ainſi nous repouſſerons auec l'ayde de Dieu l'outrage qu'ils veulent faire à ce ſainct Docteur, de le démembrer & partager ; & le reſtituerons tout entier à ſa vraye mere, qui eſt l'Egliſe Catholique.

Premier paſſage de S. Auguſt. tract. 26. in Ioan.

LA premiere charge donc que le ſieur du Pleſſis fait de ceſt Autheur, eſt priſe du vingt-ſixiéme traitté ſur ſainct Iean. *Sainct Auguſtin*, dit-il, *en ſes Commentaires ſur ſainct Iean : Les Peres de l'ancien Teſtament ont mangé la meſme viande que nous en leurs Sacrements.* Il eſt vray ; c'eſt à dire, ils ont mangé en leurs Sacrements la meſme viande ſelon l'analogie & proportion de leur loy, qui eſtoit ombragée, figuratiue, & ceremoniale, que nous mangeons en l'Euchariſtie ſelon l'analogie & proportion de la noſtre, qui eſt vraye, ſolide & reelle ; la meſme, mais non en la meſme maniere ; la meſme en figure, mais non la meſme en verité ; la meſme en promeſſe, mais non la meſme en effect. *Au peuple des Iuifs*, dit ſainct Auguſtin en ces meſmes Commentaires ſur ſainct Iean [a], *a eſté figuré le peuple des Chreſtiens ; là eſtoit la figure, icy la verité ; là eſtoit l'ombre, icy eſt le corps, teſmoin cette ſentence de l'Apoſtre : Ces choſes leur arriuoient en figure.* Et derechef : *Si la figure de la mer a tant valu, que vaudra*

[a] *Auguſt. tract. 11. in Ioan.* In populo Iudæorum figuratus eſt populus Chriſtianorum. Ibi figura, hic veritas: ibi vmbra, hic corpus: dicente Apoſtolo, Hæc autẽ in figura contingebant illis.

l'eſpece du Bapteſme? Si ce qui a eſté faict en figure, a conduit le peuple à la manne, qu'eſt-ce que Chriſt en la verité de ſon Bapteſme exhibera à ceux qui auront paſſé par iceluy? Et au liure des cinquante homelies, produict cy-deſſus par le ſieur du Pleſſis: [a] *Comme ce Ieſus-la*, aſçauoir Ieſus fils de Naue, *n'eſtoit pas le vray Ieſus, ny ceſte terre-la de promiſſion, n'eſtoit pas la vraye, mais la figurée.* Et au commentaire ſur le 73. Pſeaume [b]: *Les Sacrements du vieil Teſtament & ceux du nouueau n'eſtoient pas meſmes: Car autres ſont les Sacrements donnans le ſalut, & autres les Sacrements promettans le Sauueur: les Sacrements du nouueau Teſtament donnent le ſalut, les Sacrements du vieil Teſtament promettoient le Sauueur.* Et par ainſi que peut remporter le ſieur du Pleſſis de ceſte premiere eſcarmouche, autre choſe que des playes? Sainct Auguſtin conuerſant en vne Prouince où il auoit ſouuent à venir aux mains auec les Manicheens heretiques, qui dogmatiſoient que le vieil Teſtament auoit eſté compoſé par vn mauuais Dieu, & eſtoit contraire au nouueau: & pource prenant aux cheueux toutes les occaſions qu'il pouuoit trouuer de monſtrer la conuenance d'vne loy auec l'autre, & faire voir qu'elles auoient vn meſme principe, vn meſme obiect, & vne meſme fin, interprete ces paroles de S. Paul, [c] *Nos Peres ont tous mangé d'vne meſme viande*, de l'identité analogique de leur viande & de la noſtre. Et pour cela, quoy? ne crie-t'il pas bien de meſme, contre Fauſtus Manicheen, & encor en plus forts termes: [d] *Quel autre aigneau eſtoit attaché par les cornes au buiſſon, afin de ſe trouuer preſt pour eſtre immolé, ſinon celuy qui fut attaché à la Croix?* Et pour cela pretend-il, que l'identité de l'vn & de l'autre aigneau ayt eſté reelle, & qu'il n'y ayt rien eu actuellement en la Croix que ce qui eſtoit au buiſſon? Non: mais il veut dire, que ce qui au temps de la verité a eſté attaché à la Croix en verité, au temps des figures auoit eſté attaché au buiſſon en figure. Et pourquoy donc ne reſpondrons-nous tout de meſme, que comme l'identité qu'il conſtituë entre l'agneau du buiſſon, & celuy de la Croix, n'eſtoit que figuratiue & non reelle: ainſi l'identité qu'il met entre les Sacrements de la loy Iudaïque & les noſtres, n'eſt pas vne identité reelle, mais vne identité figuratiue, par laquelle ceux d'entre les anciens Iuifs qui eſtoient illuminez de l'eſprit de Dieu, recognoiſſoient qu'ils mangeoient en la manne, figurément, & en leurs autres Sacrements & ſacrifices, ce que nous mangeons reellement en l'Euchariſtie? Sainct Paul n'adiouſte-t'il pas incontinent apres les paroles dont sainct Auguſtin tire ce paſſage, que prend de luy le ſieur du Pleſſis: *Or toutes ces choſes leur arriuoient en figure de nous?* Et ſainct Auguſtin ne cite-t'il pas en meſmes termes ceſte addition de ſainct Paul, & en meſme ſens, lors qu'il dit: *Au peuple des Iuifs a eſté figuré le peuple des Chreſtiens: là eſtoit la figure, icy la verité; là eſtoit*

Ibidem. Si figura maris tãtùm valuit, ſpecies baptiſmi quantum valebit? Si quod geſtum eſt in figura, traiectum populum ad manna perduxit: quid exhibebit Chriſtus in veritate baptiſmi ſui, traiecto per eum populo ſuo?

a *Lib. de vtilit. pœnit.* Sicut ergo ille, non vetus Ieſus, nec illa terra promiſſionis vera, ſed figurata.

b *Idem in Pſal.* 73 Sacramenta non eadem quia alia ſunt ſacramẽta dantia ſalutem, alia promittentia Saluatorẽ. Sacramenta noui Teſtamẽti dant ſalutem, Sacramenta veteris Teſtamẽti promiſerunt Saluatorem.

c 1. *Cor.* 10.

d *Auguſt. lib.* 12. *contra Fauſtum Manich.* 25. Quis alius aries immolandus in vepre cornibus adhærebat, niſi qui crucis patibulo pro nobis offerendus affigebatur?

l'ombre, & icy le corps; teſmoin ceſte ſentence de l'Apoſtre: Or ces choſes leur arriuoient en figure. Ie diray plus, Caluin luy-meſme, jaçoit qu'il égale tant qu'il peut les Sacrements des Iuifs aux noſtres, pour le regard de la grace, de la vertu, & des effects, n'en excepte-t'il pas neantmoins la manducation ſubſtantielle, & n'apporte-t'il pas ceſte modificarion, qu'ils ont mangé la meſme viande, mais non en la meſme maniere? *L'Apoſtre*, dit Caluin, *entend toutesfois qu'ils l'ont mangée en leur maniere differente de la noſtre*, &c. *Car auiourd'huy la manducation eſt ſubſtantielle, qui lors ne le pouuoit eſtre*: Et partant qui nous empeſchera de foudre ce paſſage de ſainct Auguſtin auec les propres paroles de Caluin? & dire; *Ils ont mangé la meſme viande, mais non en la meſme maniere?* Et de faict auſſi, comme eſt-ce que les Peres Iudaïques pourroient auoir mangé le meſme corps de Chriſt que nous mangeons, & en la meſme maniere que nous le mangeons; ſi ce que Caluin veut eſtre creu, eſt vray, aſçauoir que nous mangeons le corps de Chriſt vrayement, reëllement, & ſubſtantiellement? Car par quelle magie poutroient-ils manger le corps de Chriſt reëllement, premier qu'il fuſt reëllement? Ne faut-il pas qu'vne choſe ſoit reëllement auant qu'il luy ſuruienne aucune condition reëlle; & que, comme on dit en l'eſchole, l'eſtre ſimple precede l'eſtre tel, ou tel? Dauantage, ſainct Paul ne prononce-t'il pas auſſi bien de la mer rouge, que de la manne; *Nos Peres ont eſté baptiſez en la mer, & en la nuë?* Or qui oſera affermer que le paſſage de la mer rouge ayt eſté le meſme bapteſme des Chreſtiens, autrement qu'en figure? Sera-ce ſainct Auguſtin, qui crie tout au contraire, *Si la figure de la mer a tant valu, que vaudra l'eſpece du bapteſme?* Mais, *Sainct Auguſtin ailleurs*, dit le ſieur du Pleſſis, *afferme que les Sacrements de l'ancienne loy & les noſtres, eſtoient diuers en ſigne, mais pareils en la choſe ſignifiée.* Et de là que reſulte-t'il? Sainct Auguſtin à l'occaſion de ce verſet, *Vos peres ont mangé la manne, & ſont morts*, comparant l'Euchariſtie auec la manne, non ſelon les conditions eſquelles l'Euchariſtie excedoit & ſurmontoit la manne; car il ne pouuoit pas en ces lieux-la deſcouurir le fonds, & le ſecret de la doctrine de l'Euchariſtie, daurant qu'il preſchoit deuant des perſonnes non initiez; comme il appert par ces mots, *Les fidelles cognoiſſent le corps de Chriſt*, &c. Mais ſelon les conditions eſquelles la manne & l'Euchariſtie conuenoient & alloient du pair; dit, qu'elles eſtoient pareilles en la choſe ſignifiée: Et pour cela s'enſuit-t'il, qu'elles fuſſent pareilles en la choſe contenuë & exhibée? N'auons-nous pas dict cy-deſſus, que les Sacrements de la religion Chreſtienne, ſont & documents & medicamens tout enſemble, ſuiuant ceſte ſentence de ſainct Chryſoſtome; *Ceſte ſacrée table nous ſauue, & nous enſeigne.* Et ceſte oraiſon de la Liturgie

Caluin in 1. ad Cor. cap. 10. Intelligit tamẽ eos ſuo modo manducaſſe, qui à noſtro fuit diuerſus, &c. Nam hodie ſubſtantialis eſt manducatio, quæ tunc nondum eſſe potuit.

1. *Cor.* 10.

Ibidem.

Tract. 26. in Ioan. tom. 9.

Chryſoſt. hom. 83. in Matth.

turgie de S. Ambroiſe, *que les Sacrements & par leurs enſeignements nous inſtruiſent, & par leur participation nous reſtaurent?* C'eſt à dire, qu'ils ont deux functions, l'vne inſtructiue & doctrinale, par laquelle ils enſeignent & ſignifient les remedes; l'autre, operatiue & medicamentale, par laquelle ils operent, exhibent & appliquent les remedes: & que conſiderez ſelon l'vne des functions, aſçauoir, ſelon la function doctrinale & ſignificatiue, ils ſont pareils à ceux de l'ancien Teſtament; & n'y a aucune difference entre ceux-cy & ceux-la, ſinon la ſignification de l'aduenir, & celle du paſſé: mais que ſelon l'autre function, aſçauoir, ſelon la function operatiue & exhibitiue, ils ſont entierement ſuperieurs à ceux de l'ancien. Et donc que S. Auguſtin en ces lieux-la ayant entrepris, acauſe des Manicheens, de comparer les Sacrements de la religion Chreſtienne à ceux de l'ancienne loy en ce qu'ils auoient d'égal, de conforme & de ſemblable, afin de faire voir & reluire l'accord de la loy auec l'Euangile, & non en ce qu'ils auoient d'inegal & de diſſemblable, ne les pouuoit conferer qu'és choſes ſignifiées, & non és choſes operées & exhibées. *Les Sacrements de l'ancienne loy*, dit-il, [a] *& les noſtres, ſont diuers en ſignes, mais pareils en la choſe ſignifiée:* Et puis pout eſtre pareils en la choſe ſignifiée, s'enſuit-il qu'ils le ſoient en la maniere de la ſignifier? N'arriue-t'il pas ſouuent que deux ſignes ſignifient vne meſme choſe, que pourtant ils ne la ſignifient pas d'vne meſme maniere; ains que l'vn la ſignifie comme encloſe, preſente & contenuë, & l'autre comme excluſe, abſente & éloignée? Le paſſage de la mer rouge dont nous venons de parler, & le bapteſme ne ſignifioient-ils pas bien tous vne meſme choſe, aſçauoir, le lauement de regeneration, par lequel nous ſommes lauez de nos pechez; & regenerez à l'image de Dieu? & pour cela le ſignifioient-ils d'vne meſme ſorte? nullement. Car le paſſage de la mer rouge ſignifioit le lauement de regeneration, mais ne l'eſtoit pas, ny ne le contenoit pas: là où le bapteſme le ſignifie, l'eſt, & le contient tout enſemble. *Si la figure de la mer*, dit ſainct Auguſtin [b], *a tant valu, que vaudra l'eſpece du Bapteſme? Si ce qui a eſté faict en figure, a mené le peuple à la manne, qu'eſt-ce que Chriſt exhibera en la verité de ſon bapteſme à ſon peuple ayant paſſé par iceluy?* La colombe de l'arche tout de meſme & l'eſpece de la colombe que ſainct Iean vid deſcendre ſur noſtre Seigneur, ne ſignifioient-elles pas bien toutes deux le ſainct Eſprit? *Le ſainct Eſprit*, dit ſainct Ambroiſe [c], *m'a enſeigné de qui eſtoit figure ceſte autre colombe-la, qui maintenant eſt daigné deſcendre en eſpece de colombe.* Et pour cela, aſçauoir, la colombe de l'arche, le ſignifioit-elle d'vne meſme

Ambroſ. in ſua Liturgia.

a *Auguſt. tract. 26 in Ioan.* Sacramenta illa fuerũt: in ſignis diuerſa ſunt; ſed in re quæ ſignificatur, paria ſunt.

b *Ibid. tract. 11. in Ioan. tom. 9.* Si figura maris tantùm valuit, ſpecies Baptiſmi quantum valebit? Si quod geſtum eſt in figura, traiectum populum ad manna perduxit: quid exhibebit Chriſtus in veritate Baptiſmi ſui, traiecto per eum populo ſuo?

b *Ambroſ. lib 2. in cap. 3. Luca, in fine, tom. 3.* Docuit me cuius typus columba illa fuerit, qui nunc deſcendere dignatus eſt in ſpecie columbæ.

maniere? rien moins. Car la colombe de l'arche le ſignifioit, mais ne le contenoit pas; là où l'eſpece de la colombe qui apparut à ſainct Iean, le ſignifioit & le contenoit tout enſemble, enrant que contenir ſignifie auoir en ſoy: au moyen dequoy il eſt tres faux de dire, que le ſainct Eſprit apparut viſiblement à Noé ſous la ſubſtance de la colombe. Et eſt tres-vray de dire que le ſainct Eſprit apparut viſiblement à ſainct Iean ſous l'eſpece de la colombe. [a] *Pourquoy eſt-ce*, dit ſainct Auguſtin, *que le fils eſt apparu en homme, & le ſainct Eſprit en colombe? Pour ce que celuy-la eſt venu afin de monſtrer aux hommes l'exemple de viure: & ceſtuy-cy eſt apparu afin de ſignifier le don meſme auquel on paruient par bien viure, & l'vn & l'autre ſ'eſt faict viſiblement, afin de transferer par les degrez des Sacrements:* Notez l'apparition de Ieſus Chriſt en homme, & du ſainct Eſprit en colombe, appellées toutes deux, Sacrements, des choſes qui ſe voyent auec les yeux, à celles qui s'apperçoiuent auec l'entendement. Sainct Paul proteſte que les myſteres qui arriuoient aux anciens Iſraëlites, leur arriuoient en figure; que la loy n'amenoit rien à perfection; que ſes Sacrements eſtoient infirmes & diſetteux elements, qu'elle contenoit l'ombre, & non (ſelon l'edition Syriaque, approuuée par Beze en ceſt endroict, & l'expoſition de ſainct Chryſoſtome produitte cy-deſſus,) la vraye ſubſtance des choſes. Sainct Ambroiſe crie: [b] *Il a eſté prouué que les Sacrements de l'Egliſe ſont plus anciens que ceux de la Synagogue:* (aſçauoir, par ce qu'ils auoient eſté prefigurez en Melchiſedech:) *recognois maintenant qu'ils ſont plus excellents. A la verité c'eſt choſe admirable que Dieu faiſoit pleuuoir la manne aux Peres*, &c. [c] *Or conſidere à ceſte heure, lequel eſt plus excellent, le pain des Anges, ou la chair de Chriſt, qui eſt certes le corps de la vie. Ceſte manne-la eſtoit du Ciel, ceſte-cy de deſſus le Ciel; ceſte-la eſtoit du Ciel, ceſte-cy du Seigneur du Ciel: ceſte-la eſtoit ſubjette à corruption ſi on la gardoit plus d'vn iour, ceſte-cy eſt exempte de toute corruption; & quiconque la mangera religieuſement, ne pourra ſentir corruption. A eux l'eau coula de la pierre, à toy le ſang coule de Chriſt; & cela en figure, & cecy en verité. Si ce que tu admires eſt l'ombre, combien doit eſtre grand ce dont tu admires l'ombre? Eſcoutes que celle-la eſt ombre qui a eſté faitte aux Peres: Ils beuuoient de la pierre qui les ſuiuoit*, &c. *Ces choſes ont eſté faittes en figure de nous: Tu as cogneu*

a *Auguſtinus lib. 83. queſt. quæſt. 42.* Vtũque autem viſibiliter factum eſt, propter carnales, ab iis quæ oculis corporeis cernuntur ad ea quæ mente intelliguntur, ſacramentorum gradibus transferendos.

b *Ambroſius lib. 1. de Sacram. cap. 8.* Probatum eſt antiquiora eſſe Eccleſiæ ſacramenta, nunc cognoſce potiora. Reuerà mirabile eſt, quòd manna Deus pluerit Patribus, &c.

c *Ibidem cap. 9.* Conſidera nũc vtrum præſtantior ſit panis Angelorum, an caro Chriſti, quæ vtiq; corpus eſt vitæ. Manna illud è cœlo, hoc ſupra cœlum: Illud cœli, hoc Domini cœlorum. Illud corruptioni obnoxium, ſi in diem alterum ſeruaretur; hoc alienum ab omni corruptione, quod quicunque religiosè guſtauerit, corruptionem ſentire non poterit. Illis aqua de petra fluxit, tibi ſanguis è Chriſto, &c. Et illud in vmbra, hoc in veritate. Si illud quod miraris, vmbra eſt, quantum iſtud eſt cuius & vmbram miraris? Audi quia vmbra eſt quæ apud Patres facta eſt: Bibebant, inquit, de conſequente petra, &c. Hæc autem in figuram facta ſunt noſtri. Cognouiſti præſtantiora? Potior enim lux quàm vmbra, veritas quàm figura, corpus authoris quàm manna de cœlo.

que les Sacrements de l'Egliſe ſont plus excellents que l'ombre; la verité, que la figure; le corps de l'autheur, que la manne du Ciel. Sainct Hieróme, parlant de l'Euchariſtie, prononce: [a] *Il y a autant de difference entre les pains de propoſition & le corps de Chriſt, comme entre l'ombre & le corps, entre l'image & la verité, entre les exemplaires des choſes futures, & les choſes qui eſtoient prefigurées par les meſmes exemplaires.* Sainct Auguſtin dit ſur ſainct Iean: [b] *Au peuple des Iuifs eſtoit figuré le peuple des Chreſtiens, là eſtoit la figure, icy eſt la verité; là eſtoit l'ombre, icy eſt le corps.* Il dit en l'epiſtre 86. [c] *Ceſtuy-la eſcrit, que l'oiuaille a cedé au pain, ne ſçachant pas & que lors les pains de propoſition eſtoient mis ſur la table du Seigneur, & que maintenant il prend ſa portion du corps de l'Agneau immaculé, & que le ſang a cedé au calice; ne conſiderant pas qu'encore maintenant dedans le calice il prend le ſang.* Il dit au Commentaire ſur le trente-neufiéme Pſeaume: [d] *Ces ſacrifices-la comme paroles promettantes, ont eſté oſtées: qui eſt donc l'accompliſſement qui a eſté donné? le corps que vous cognoiſſez, le corps que vous ne cognoiſſez pas tous: le corps que vous tous qui le cognoiſſez, à la mienne volonté que vous ne le cognoiſſiez pas à voſtre iugement.* Et ſur le ſeptante-troiſiéme Pſeaume: [e] *Les Sacrements du vieil Teſtament, & ceux du nouueau, ne ſont pas meſmes: Car autres ſont les Sacrements donnants le ſalut, & autres les Sacremcnts promettants le Sauueur: les Sacrements du nouueau Teſtament donnent le ſalut, les Sacrements du vieil Teſtament ont promis le Sauueur.* Et au dix-neufiéme liure contre Fauſtus: [f] *Autres Sacrements ont eſté inſtituez à la venuë de Chriſt, plus grands en vertu, meilleurs en vtilité, plus faciles en action, & moindres en nombre.* Et en l'Epiſtre dix-neufiéme: [g] *Pourquoy ne diray-je pas que les preceptes des vieux Sacrements n'eſtoient ny bons, pour ce que par eux les hommes ne ſont pas iuſtifiez; Car ce ſont ombres prononçantes la grace par laquelle nous ſommes iuſtifiez: ny toutesfois mauuais, par ce qu'ils ont eſté commandez de Dieu?* Eucherius, au meſme ſiecle, crie: [h] *Le premier tabernacle fut en ombre & en figure, le ſecond & en figure & en verité, le troiſiéme en ſeule verité.* Et derechef: *Les Sacrements de l'Egliſe n'enſeignent pas & ne monſtrent pas ſeulement la medecine, comme ceux de la Synagogue, mais pluſtoſt ſont eux-meſmes la*

a *Hieron. in ep. ad Tit. cap. 1.* Tantùm intereſt inter propoſitionis panes, & corpus Chriſti; quantum inter vmbram & corpora, inter imaginem & veritatem, inter exemplaria futurorum, & ea ipſa quæ per exemplaria præfigurabantur.

b In populo Iudæorum figuratus eſt populus Chriſtianorum; ibi figura, hîc veritas: ibi vmbra, hîc corpus.

c *Tom.* 2. Dicit ceſſiſſe panis pecus, tâquam neſciens, & tunc in Dominimenſa panes propoſitionis proponi ſolere, & nunc ſe de Agni immaculati corpore partem ſumere. Dicit ceſſiſſe poculo ſanguinem, non cogitans etiam nûc ſe accipere in poculo ſanguinem.

d *Tom.* 8. Sacrificia illa, tanquam verba promiſſiua, ablata ſunt. Quid eſt quod datum eſt completiuum? Corpus quod noſtis, quod non omnes noſtis: quod vtinam qui noſtis omnes, non ad iudicium noueritis.

e *In Pſal* 73. *tom.* 8. Sacramenta non eadem: quia alia ſunt Sacramenta dantia ſalutem, alia promittentia Saluatorem. Sacramenta noui Teſtamenti dant ſalutem; Sacramenta veteris Teſtamenti promiſeront Saluatorem.

f *Cap.* 13 *tom.* 6. Prima Sacramenta quæ obſeruabantur & celebrabantur ex lege, prænunciatiua erant Chriſti venturi: quæ, cùm ſuo aduentu Chriſtus impleuiſſet, ablata ſunt; & ideò ablata, quia impleta: non enim venit ſoluere legem, ſed adimplere: & alia ſunt inſtituta virtute maiora, vtilitate meliora, actu faciliora, numero pauciora.

g *Epiſt.* 19. *cap.* 2. Cur non dicam, præcepta illa veterum Sacramentorum, nec bona eſſe, quia non eis homines iuſtificantur; vmbræ enim ſunt prænunciantes gratiam, qua iuſtificamur; nec tamen mala, quia diuinitus præcepta ſunt?

h *Eucher. homil. Sabb. poſt Domin.* 1. *Quadrageſ.*

Saluian. lib. 2. ad Eccleſ. Cathol. Voyez cy-deſſus, pag. 5. & 6.

medecine & la remiſſion des pechez. Et Saluianus, voiſin du meſme temps: *Les Iuifs auoient iadis l'ombre des choſes, & nous la verité. Les Iuifs paſſerent par la mer rouge au deſert, & nous par le bapteſme nous entrons au Royaume des Cieux. Les Iuifs mangerent la chair des oyſeaux, & nous la chair de Chriſt. Les Iuifs mangerent la roſée du Ciel, & nous le Dieu du Ciel.* Mais le ſieur du Pleſſis nous objecte, que ſainct Auguſtin affirme, que les Iuifs mangerent la meſme viande en leurs Sacrements, que nous aux noſtres. Or cela à quel propos, puis que le meſme ſainct Auguſtin declare, & tous les autres Peres auec luy, que ceſte identité n'eſtoit pas reelle, mais figurée? Et à quel propos auſſi nous objecter qu'il dit, que les Sacrements des Iuifs eſtoient pareils aux noſtres, en ſignification, puis qu'il enſeigne qu'ils n'eſtoient pareils ny en vertu, ny en comprehenſion, ny en exhibition? Mais il a eſté traicté de ce poinct ſi amplement cy-deſſus, qu'il ſuffit d'y renuoyer les Lecteurs.

CHAP. II.

Second paſſage de S. Auguſt.

LE ſecond combat qu'attaque le ſieur du Pleſſis, eſt, que ſainct Auguſtin en ſes queſtions ſur le Leuitique, & en vne de ſes Epiſtres à Euodius, eſcrit, *que les ſignes prennent ſouuent le nom des choſes ſignifiées.* Ouy: mais ſainct Auguſtin ne montre-t'il pas par les exemples qu'il examine ou produit aux meſmes lieux, que de ces ſignes qui prennent le nom des choſes ſignifiées; les vns les prennent, pour ce qu'ils les ſignifient & les contiennent tout enſemble: Car au liure des queſtions ſur le Leuitique, cotté par le ſieur du Pleſſis, ſainct Auguſtin apres auoir dict, que le ſang a eſté legitimement appellé ame par Moyſe; dautant que les ſignes prennent ſouuent le nom des choſes ſignifiées, cõme quand il eſt eſcrit, les ſept épics ſont ſept ans; n'adjouſte-t'il pas: *Il faut auſſi chercher des locutions qui expriment ce qui contient, par ce qui eſt contenu. Au moyen dequoy pour ce que l'ame eſt contenuë dans le corps par le ſang, l'ame ſoit plus proprement ſignifiée par le ſang: Et le ſang appellé ame, comme nous appellons Egliſe, le lieu où l'Egliſe eſt aſſemblée?* c'eſt à dire, ne declare-t'il pas que le ſang eſt le ſigne de l'ame, pour ce qu'il contient l'ame? Et en l'epiſtre meſme à Euodius, où ſainct Auguſtin admoneſtant le Lecteur de ſe donner bien garde, que ſous ombre des ſignes viſibles ſous leſquels Dieu eſtoit apparu, comme de la nuë, de la flãme, de la colombe, l'on ne creuſt que la nature fuſt muable & conuertible; adjouſte; *Et ne t'eſtonnes point de ce que quelquesfois la choſe qui ſignifie, prend le nom de celle qu'elle ſignifie. Le ſainct Eſprit a eſté dict deſcendre ſur Chriſt en eſpece corporelle, comme vne colombe, & demeurer ſur luy. Car*

a *Aug. in Leuit. & ad Exod. contra Maxim. lib. 3 c. 20.*

b *Aug. q. 57. in Leuiticum.* Solet res quæ ſignificat, eius rei nomine quam ſignificat, nuncupari.

c *Idem, ibid.* Quærendæ etiã locutiones; per id quod continet, id quod cõtinetur: vt quoniam anima ſanguine tenetur in corpore, nam ſi fuerit effuſus, abſcedit, per ipſum aptius ſignificata ſit anima, & eius nomen ſanguis acceperit. Sicut Eccleſia dicitur locus quo Eccleſia cõgregatur.

d *Auguſt. epiſt. 102. ad Euodium paulo pòſt medium.* Nec moueat quòd aliquando res quæ ſignificat, nomen eius rei quam ſignificat, accipit. Spiritus Sanctus dictus eſt corporali ſpecie tanquam columba deſcendiſſe, & manſiſſe ſuper eum. Sic enim & petra Chriſtus, quia ſignificat Chriſtum.

auſſi la pierre a eſté ainſi ditte Chriſt, pour ce qu'elle ſignifie Chriſt. Ces deux inſtances ne ſont elles pas priſes des conditions de ſignes toutes differentes, aſçauoir, l'vne d'vn ſigne conjoinct auec la choſe ſignifiée, & l'autre d'vn ſigne ſeparé & diſioinct? Car qui oſera dire que ſainct Iean ne vid non plus reellement le ſainct Eſprit deſcendre ſur noſtre Seigneur, que les Iſraëlites virent Ieſus-Chriſt en la pierre du deſert? Tous les Chreſtiens ne ſont-ils pas d'accord que la pierre materielle du deſert ſignifioit Ieſus-Chriſt, & ne le contenoit pas; mais que la colombe ſignifioit le ſainct Eſprit, & le contenoit tout enſemble, entant que contenir ſignifie auoir dans ſoy? Que Ieſus Chriſt n'apparut point vrayement & reellement ſous la pierre: mais que le S. Eſprit apparut vrayement & reellement ſous la forme corporelle de la colombe inuiſible en ſa propre nature, mais viſible en l'eſpece empruntée de la colombe? Et ſainct Auguſtin, ne dit-il pas au meſme lieu: *Le Pere a eſté monſtré en la voix par laquel il prononça; Tu es mon Fils; le Fils, en l'homme qu'il a pris de la Vierge; & le ſainct Eſprit, en l'eſpece corporelle de la colombe?* c'eſt à dire, ne conſtituë-t'il pas l'exiſtence & apparition du ſainct Eſprit en l'eſpece de la colombe, ainſi vraye & reelle, excepté l'vnion hypoſtatique, que l'exiſtence & apparition du Verbe de Dieu en l'humanité de Chriſt? Et par ainſi que fait la generalité de ceſte regle, les ſignes prennent ſouuent le nom des choſes ſignifiées, en laquelle le mot, ſignes, ne ſe reſtraint point aux ſimples ſignes ſignifiants; mais ſ'eſtend tant aux ſignifiants, qu'aux ſignes contenants, contre la ſpecialité de l'Euchariſtie, qui eſt ſigne ſignifiant & contenant tout enſemble: & en qualité de ſigne contenant, & non de ſimple ſigne ſignifiant, prend le nom de ce qu'il ſignifie?

Paulò ante medium. Monſtratus eſt Pater in voce quâ ſonuit; Tu es Filius meus: & filius in homine, quem ſuſcepit ex Virgine: & Spiritus ſanctus in columbæ ſpecie corporali.

CHAP. III.

LE troiſiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis cite de ſainct Auguſtin, eſt pris de l'epiſtre vingt-troiſiéme, addreſſée à Boniface; où ſainct Auguſtin éſcrit; *Comme donc ſelon quelque maniere le Sacrement du corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt, & le Sacrement du ſang de Chriſt, eſt le ſang de Chriſt, ainſi le Sacrement de la foy, eſt la foy.* De là le ſieur du Pleſſis erige de grands trophées à ſa cauſe, & adjure les Lecteurs de noter ce mot, *ſelon quelque maniere*; & crie, que ſi ſainct Auguſtin euſt creu que l'Euchariſtie euſt eſté reellement le corps de Chriſt, il n'eut pas parlé ainſi. Et moy ie reſponds pour luy abbatre tous ſes trophées, que le mot, *ſelon quelque maniere*, n'eſt pas inſeré en ce paſſage-la, par forme de terme diminuant, mais par forme de terme ſpecifiant, c'eſt à dire, qu'il n'y eſt pas mis afin de deſtruire la verité de l'eſtre de la propoſition, mais afin de modifier le ſens, auquel elle eſt priſe pour patron de la ſimilitude; & aduertir les lecteurs, que ce n'eſt pas ſelon toutes les manieres dont le Sacrement

Idem epiſt. 23. ad Boniſ. in fine. Sicut ergo ſecundùm quendam modum Sacramentum corporis Chriſti, corpus Chriſti eſt; Sacramentum ſanguinis Chriſti, ſanguis Chriſti eſt: ita Sacramentum fidei, fides eſt.

du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt, que ſainct Auguſtin le produit pour exemple de la façon dont le Sacrement de la foy eſt la foy, mais ſeulement ſelon l'vne d'elles, aſçauoir, ſelon la maniere dont le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt occis, mort & inanimé, tel qu'il eſtoit en l'acte formel de l'immolation, qui eſt celuy ſur le propos duquel l'exemple de l'Euchariſtie auoit eſté amené, & non ſelon la maniere dont il eſt le corps de Chriſt viuant, glorieux & viuifiant, tel qu'il eſt en l'acte de la manducation: non plus que quand le meſme ſainct Auguſtin dit au prochain fueillet, apres celuy dont le ſieur du Pleſſis prend ce paſſage, aſçauoir, en l'epiſtre vingt-huictiéme, *L'ame de l'homme, ſelon quelque ſienne maniere, eſt immortelle*; Il ne veut pas nier par là, que l'ame humaine ſoit vrayement & reellement immortelle: mais il veut dire, que comme ainſi ſoit qu'il y ayt diuerſes ſortes d'immortalité, l'vne oppoſée à la mort reelle de la ceſſation d'eſtre, l'autre oppoſée à la mort allegorique du peché: Ce n'eſt pas ſelon toutes ces ſortes d'immortalité que lame eſt immortelle comme Dieu; car elle n'eſt pas immortelle de la mort allegorique du peché; mais ſeulement ſelon quelqu'vne d'elles: Ny que quand le meſme ſainct Auguſtin dit en l'epiſtre troiſiéme, que la diuinité s'eſt vnie à l'humanité de Chriſt en quelque maniere, *que Dieu*, dit-il, *a daigné prendre l'homme, & eſtre vny à luy en quelque maniere*; il ne veut pas nier que l'vnion de la diuinité & de l'humanité de Chriſt fuſt reelle, mais il veut dire, que comme ainſi ſoit qu'il y ayt diuerſes ſortes d'vnitez, les vnes qui importent mutation au ſupport de l'vnion, les autres non, comme celle-cy ſeule; ce n'eſt pas ſelon la maniere commune aux autres vnions, mais ſelon vne maniere propre & particuliere que la diuinité de Chriſt s'eſt vnie auec ſon humanité: ou non plus, pour apporter des exemples tous pareils, que ſi ayant égard aux conceptions dont les Peres afferment que la Vierge conçeut Ieſus Chriſt deux fois, l'vne par miracle en ſon corps, l'autre par foy en ſon ame: Ie dis, Comme donc ſelon quelque maniere la bien-heureuſe Vierge a conçeu Ieſus Chriſt, ainſi tous les Fidelles le conçoiuent: Ie ne veux pas inſinuer par là, que la Vierge Marie n'ayt conçeu Ieſus Chriſt que ſelon quelque maniere; mais ie veux dire, que ce que j'afferme que les Fidelles conçoiuent Ieſus Chriſt comme la Vierge l'a conçeu, ſe doit entendre ſeulement ſelon vne des manieres dont elle l'a conçeu, & non pas ſelon toutes les manieres dont elle l'a conceu: ou qu'ayant egard aux deux reſurrections dont ſainct Auguſtin eſcrit, que noſtre Seigneur reſuſcita le Lazare, l'vne par la reuocation du tombeau, l'autre par la reuocation du peché; Ie dis, Comme donc ſelon quelque maniere Chriſt reſuſcita le Lazare, ainſi

Idem epiſt. 28. ad Hier. Anima hominis immortalis eſt, ſecundùm quendam modum ſuum.

Idem epiſt. 3. ad Volusianum. Vt hominem ſuſcipere dignaretur, & cum illo vniri quodammodo, vt ei ſic coaptaretur homo totus, quemadmodum animæ corpus.

il reſuſcite tous les iours les Fidelles. Ie ne pretends pas inſinuer par là, que Chriſt ne reſuſcitaſt le Lazare que ſelon quelque maniere; mais mon intention eſt de dire, que ce que i'afferme que Chriſt reſuſcite tous les iours les Fidelles comme il reſuſcita le Lazare, ſe doit entendre ſeulement ſelon vne, & non ſelon toutes les manieres dont il le reſuſcita. Cat ie ne veux point alleguer que Beda inſerant en la chaine qu'il a faitte des eſcrits de ſainct Auguſtin, il y a pres de mille ans, ce paſſage de l'Epiſtre à Boniface, en forme, & auec tout le texte antecedent & ſubſequent, y omet le mot, *ſelon quelque maniere*: auſſi peu veux-ie dire, que Paſchaſius produiſant la meſme clauſe, il y a plus de ſept cents ans, montre d'y auoir leu par parentheſe, le mot, *ſelon quelque maniere*, qui eſt poſſible cauſe pourquoy Beda l'auoit omis. Car Paſchaſius le met deuant l'aduerbe, *comme*, & cite le paſſage par tranſpoſition, en ces termes, *comme ſelon quelque maniere le Sacrement du corps de Chriſt*, &c. c'eſt à dire, refere le mot, *ſelon quelque maniere*, non au verbe, *eſt*, qui le ſuit, mais à l'aduerbe, *comme*, qui le precede: moins encor veux-ie dire, que ſainct Auguſtin eſcrit ailleurs: *Comme donc l'eſprit de Juſtice de ceux moyennant l'office deſquels les enfants ſont regenerez, tranſmet par leur reſponſe en eux la foy, laquelle ils n'ont encor peu auoir par leur propre volonté: ainſi la chair de peché de ceux par leſquels ils ſont naiz, tranſmet en eux l'offenſe, laquelle ils n'ont point encor commiſe par leur propre vie.* *Auguſt. lib. 3. de peccat. merit. & remiſſ. cap. 2.*

D'où reſulte, ou que le Sactement de la foy ne communique pas ſeulement la foy aux enfants par repreſentation & ſimple ſimilitude; mais auſſi l'exhibe, contient, & influë: ou pour le moins que la comparaiſon de la tranſmiſſion de la foy aux enfants par le Bapteſme, n'infere aucune deſtruction neceſſaire de la realité des choſes auec leſquelles elle eſt comparée, puis que ſainct Auguſtin la confete auec la vraye & reelle transfuſion du peché originel. Ie reſpõds ſans plus, que ſainct Auguſtin, en l'Epiſtre à Boniface, ne pretend pas par le mot, *ſelon quelque maniere*, inſinuer que le Sacrement du corps de Chriſt, n'eſt le corps de Chriſt que ſelon quelque maniere: mais que la comparaiſon qu'il fait entre la façon dont le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt: & la façon dont le Sacrement de la foy, eſt la foy; n'a lieu que ſelon l'vne des manieres dont le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt. Pour l'intelligence dequoy, il faut ſçauoir, que le Sacrement du corps de Chriſt a deux diuerſes relations Sacramentales, entre autres, au corps de Chriſt; l'vne, comme memorial de l'immolation du corps de Chriſt, conſideré preciſément ſous l'obiect formel de l'immolation, c'eſt à dire, entant qu'occis, mort, & inanimé; l'autre, comme moyen de la manducation du corps de Chriſt, conſideré preciſément ſous l'obiect de la manducation, c'eſt à dire,

entant qu'aliment viuant, glorieux, & viuifiant. Et ſelon ces deux diuerſes manieres, c'eſt auſſi diuerſement ce qu'il repreſente. Car le Sacrement du corps de Chriſt, referé preciſément au corps de Chriſt ſous l'obiect formel de l'immolation, c'eſt à dire, entant qu'occis, mort, & inanimé, n'eſt pas reellement ce qu'il repreſente, c'eſt à dire, n'eſt pas reellement le corps de Chriſt conſtitué en l'eſtre actuel de corps occis, mort, & inanimé; ny ne le contient pas ſous ceſte raiſon formelle de corps actuellement occis, mort, & inanimé: mais ſeulement quant à ceſt eſtre-la, le repreſente acauſe de la ſimilitude qui eſt entre la diſtinction des eſpeces ſous leſquelles le vray corps viuant & viuifiant de Chriſt, nous eſt adminiſtré en l'Euchariſtie, & la ſeparation reelle du corps & du ſang qui arriua par la mort de Chriſt en l'immolation de la Croix. Là où le Sacrement du corps de Chriſt referé au corps de Chriſt, entant que conſideré ſous l'obiect formel de la manducation, c'eſt à dire, entant que corps viuant, glorieux, & viuifiant, entant que ſource & fontaine de la vie, entant qu'aliment de reſurrection & d'immortalité; non ſeulement repreſente le corps de Chriſt conſtitué en ceſt eſtre-la, mais meſme l'exhibe, le contient, & l'eſt tout enſemble. *La chair de Chriſt* (diſoit n'agueres ſainct Hieróme, compatant les diuers eſtats des corps des Saincts dans le ſepulcre, & dans le Ciel, aux diuers eſtats du corps de Chriſt en la Croix & en l'Euchariſtie) *eſt entenduë doublement, & ſon ſang tout de meſme, aſçauoir, ou ſpirituelle, & diuine*; (ainſi parle-t'il à l'imitation de ſainct Paul, qui appelle les corps glorieux & incorruptibles, corps ſpirituels,) *de laquelle Chriſt prononce luy-meſme; Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage: ou la chair qui fut crucifiée, & le ſang qui fut eſpandu par la lance du gendarme. Selon ceſte diuiſion auſſi s'obſerue diuerſité de chair & de ſang en ſes Saincts, en ſorte qu'autre ſoit la chair qui verra le ſalutaire de Dieu, & autre la chair & le ſang qui ne peuuent poſſeder le Royaume de Dieu.* Or eſtoit-ce du Sacrement, entant que memorial de l'immolation, & non entant qu'obiect de la manducation, entant que Sacrement d'immolation, & non entant que Sacrement de manducation, qu'il ſe traictoit là: c'eſt à dire, c'eſtoit du Sacrement, entant que relatif au corps de Chriſt, conſideré preciſément ſous l'obiect formel de l'immolation, aſçauoir, au corps de Chriſt actuellement, occis, mort, & inanimé; & non entant que relatif au corps de Chriſt, conſideré comme obiect de la manducation, aſçauoir, au corps de Chriſt viuant, animé, & viuifiant; entant que relatif au corps de Chriſt, en eſtat de mort; & non entant que relatif au corps de Chriſt, en eſtat de vie; qu'il s'agiſſoit au lieu de ſainct Auguſtin allegué par le ſieur du Pleſſis. Car l'Eueſque Boniface auoit

In ep. ad Titum, cap. 1.

1. Cor. 15. 44.

demandé à ſainct Auguſtin comme il ſe pourroit faire que les parrains reſpondiſſent, ſans menſonge, pour les enfants que l'on baptiſoit, qu'ils croyoient les articles de foy, ſur leſquels les parrains eſtoient interrogez pour eux, attendu qu'ils n'eſtoient point encor en âge de rien croire. A ceſte queſtion donc S. Auguſtin apporte pour auant-coureur de ſolution, quatre exemples de choſe pareille: Le premier, du iour du Vendredy de Paſques, que nous appellons le iour de la Paſſion du Seigneur: Le ſecond, du iour du Dimanche, auquel nous diſons; *Auiourd'huy le Seigneur eſt reſſuſcité*: nonobſtant que cela ſoit arriué pluſieurs années auparauant, tant acauſe de la ſimilitude qu'a le Dimanche, ſelon l'ordre de la reuolution du temps, auec le iour auquel noſtre Seigneur reſſuſcita, qu'à cauſe de la celebration du Sacrement: ainſi appelle ſainct Auguſtin la couſtume de prier debout, que l'on obſeruoit le Dimanche, en memoire, comme dit le premier Concile de Nicée, de la Reſurrection de noſtre Seigneur; ſi toutesfois on n'ayme mieux attribuer le mot, Sacrement, à la Reſurrection meſme. Car de l'interpreter du Sacrement de l'Euchariſtie; ce que ſainct Auguſtin teſmoigne là, qu'il parle d'vne choſe particuliere au Dimanche, & neantmoins afferme au meſme lieu que l'Euchariſtie ſe celebroit tous les iours, en oſte tout le pretexte. Le troiſiéme exemple, il le prend du Sacrement de l'Euchariſtie, conſideré non ſelon la relation directe, qui eſt au corps de Chriſt, entant qu'obiect de la manducation: mais ſelon la relation oblique, qui eſt au corps de Chriſt, conſideré entant qu'obiect de l'immolation. *Chriſt*, dit-il, [a] *n'a-t'il pas eſté vne fois immolé en ſoy-meſme, & toutesfois il eſt immolé au Sacrement, non ſeulement toutes les feſtes de Paſques, mais meſme tous les iours?* Car que ſainct Auguſtin prenne là le mot, *immolé*, pour, *occis*, & le mot, *immolation*, pour, *occiſion*, il appert par le Commentaire ſur le 21. Pſeaume, où la meſme ſentence eſt repetée en ces termes: [b] *Toutesfois & quantes que la Paſque eſt celebrée, Chriſt meurt-il? non, mais la recordation anniuerſaire rend quaſi preſent ce qui a eſté autrefois faict: & nous émeut, comme ſi nous voyons Chriſt pendant en la Croix.* Le quatriéme exemple, ſainct Auguſtin le tire de l'immerſion Sacramentale qui ſe faiſoit au Bapteſme en repreſentation de la ſepulture de Chriſt: laquelle immerſion il dit que ſainct Paul a qualifiée du nom de ſepulture, appellant le Sacrement de la choſe, du nom de la choſe. En l'examen donc du troiſiéme exemple, aſçauoir, de l'Euchariſtie; ſainct Auguſtin confere le Sacrement du corps de Chriſt, auec le ſuiect ſur lequel eſtoit meuë la queſtion, c'eſt à dire, auec le Sacrement de la foy, non ſelon la relation que l'Euchariſtie, comme moyen de la manducation, a au corps de Chriſt, entant que receu & mangé au Sacrement, mais ſelon la relation qu'elle a comme

a *Auguſt. epiſt. 23. ad Bonifac.* Nónne ſemel immolatus eſt Chriſtus in ipſo, & tamen in Sacramento non ſolùm per omnes Paſchæ ſolemnitates, ſed omni die populis immolatur.

b *Idem in Pſal. 21.* Quotiens Paſcha celebratur, nunquid totiens Chriſtus moritur? Sed tamen anniuerſaria recordatio quaſi reptæſentat quod olim factum eſt: & ſic nos facit moueri, tanquam videamus in Cruce pendentem Dominum.

memorial de l'immolation au corps de Chriſt, entant qu'immolé, c'eſt à dire, mort, occis, & inanimé: Et inſinue, que comme nous ne faiſons point de difficulté de dire que Chriſt eſt immolé, non ſeulement toutes les feſtes de Paſques, mais meſme tous les iours, acauſe que le Sacrement de Chriſt immolé, eſt par ſimilitude Chriſt immolé: ainſi nous ne deuons point faire de difficulté de dire que les petits enfants ont la foy, lors qu'ils ont le Sacrement de la foy: Et ajouſte pour raiſon de ce, que le Sacrement de Chriſt immolé, peut par la ſimilitude qu'il a auec Chriſt immolé, eſtre appellé Chriſt immolé; *Que ſi les Sacrements n'auoient quelque ſimilitude auec les choſes dont ils ſont Sacrements, ils ne ſeroient point entierement Sacrements; & que bien ſouuent acauſe de ceſte ſimilitude ils prennent les noms des choſes meſmes.* Non que ſainct Auguſtin vueille dire par là qu'il n'y ait point de Sacrements qui ayent autre vnité, que de ſimilitude auec les choſes dont ils ſont Sacrements: mais qu'à tout le moins pour eſtre Sacrements, il faut qu'ils ayent quelque ſimilitude auec les choſes dont ils ſont Sacrements; c'eſt à dire, que l'on ne peut conſtituer aucune relation Sacramentale en eux, que ce ne ſoit pour le moins auec la preſuppoſition & le fondement de quelque ſimilitude. Auſſi peu veut-il dire, que ce que les Sacrements prennent le nom des choſes dont ils ſont Sacrements, ce ſoit touſiours acauſe de la ſeule ſimilitude qu'ils ont auec elles. Car en la propre reigle cy-deſſus alleguée par le ſieur du Pleſſis, des ſignes qui prennent le nom des choſes ſignifiées; Il met en premier lieu l'exemple de la colombe qui apparut à ſainct Iean, voire la prend pour ſuject de faire ſa regle; & neantmoins il ne veut pas que ſainct Iean ſoit dict auoir veu le Sainct Eſprit, acauſe de la ſeule ſimilitude qui eſtoit entre le Sainct Eſprit & la colombe, mais acauſe de l'exiſtence reelle du Sainct Eſprit en l'eſpece de la colombe: *Le Fils*, dit-il, *eſt apparu en homme, & le Sainct Eſprit en colombe, pour ce que ceſtuy-la eſt venu afin de monſtrer l'exemple de bien viure aux hommes: & ceſtuy-cy eſt apparu afin de ſignifier le don meſme auquel on paruient en bien viuant. Et l'vn & l'autre ſ'eſt faict viſiblement, afin de transferer par les degrez des Sacrements, les hommes charnels, des choſes qui ſe voyent auec les yeux corporels, aux choſes qui ſ'entendent auec l'ame:* Mais il veut dire qu'outre ceux qui poſſedent les noms des choſes acauſe de la condition qu'ils ont, ou de contenir, ou d'eſtre les choſes meſmes, il arriue ſouuent, voire que ceux dont les relations Sacramentales conſiſtent en ſimple ſimilitude, comme celle de l'Euchariſtie, entant que relatiue à l'immolation; prennent pat emprunt le nom des choſes: car que ſainct Auguſtin ne prenne pas là les Sacrements en leur propre & eſtroitte ſignification, mais en la large & diffuſe acception des ſignes ſacrez, ny

Idem epiſt. 23. ad Bonifac. Si enim Sacramenta quãdam ſimilitudinem earum rerum quarum Sacramẽta ſunt, non haberẽt, omnino Sacramenta non eſſent. Ex hac autem ſimilitudine plerúmque etiam ipſarum rerum nomina accipiunt.

Idem lib. 83. quæſt. quæſt. 43.

ceux meſmes à qui ce nom conuient proprement qu'il ne les regarde pas ſelon leurs relations Sacramentales, directes & principales, mais ſeulement ſelon quelques relations Sacramentales, obliques & acceſſoires; Il appert: Et de ce qu'il appelle la couſtume de prier de bout, le Dimanche, en memoire du Sacrement de la Reſurrection: La reſponſe vicariale des parrains pour les enfants à l'interrogation de la foy, Sacrement de la foy: La reſponſe vicariale des meſmes parrains, pour les enfants à l'interrogation de la conuerſion, Sacrement de la conuerſion: L'immerſion prattiquée au Bapteſme en repreſentation de la ſepulture, Sacrement de la ſepulture. Et conſidere le Bapteſme, non ſelon ſa vraye, propre & directe raiſon Sacramentale, qui eſt d'eſtre lauement de regeneration, organe de la grace iuſtifiante, remede du peché originel, auquel cas il eſt & ſigne & choſe tout enſemble, & Sacremẽt repreſentant, & inſtrument, preſentãt, exhibant & contenant tout enſemble: mais ſelon ces ſeules relations obliques de Sacremẽt de la foy, de Sacrement de la conuerſion, de Sactemẽt de la ſepulture, auquel cas il eſt ſigne, & non choſe, Sacrement repreſentant, & non inſtrument preſentant, exhibant & contenant, voire eſtant luy-meſme interieurement ce qu'il repreſente. Au moyen dequoy il ne faut point trouuer eſtrange, qu'il ne luy compare pas là non plus l'Euchariſtie ſelon la propre & directe relation Sacramentale qui eſt au corps de Chriſt, en l'eſtat de la manducation, aſçauoir, au corps de Chriſt viuant, glorieux, & viuifiant, auquel cas elle eſt & ſigne & choſe tout enſemble; mais ſelon ſa ſeule relation oblique, qui eſt au corps de Chriſt en l'eſtat de l'immolation: c'eſt à dire, au corps de Chriſt occis, mort, & inanimé; auquel cas elle eſt ſigne & non choſe. Comme donc ſelon quelque maniere, (c'eſt à dire, non ſelon toutes les manieres dont le Sacrement du corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt, mais ſelon l'vne d'elles, aſçauoir, ſelon la maniere relatiue au corps de Chriſt entant qu'immolé,) le Sacrement du corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt, & le Sacrement du ſang de Chriſt, le ſang de Chriſt; ainſi le Sacrement de la foy, eſt la foy. Par où il ne veut pas dire, que le Sacrement du corps de Chriſt n'eſt le corps de Chriſt, que ſelon quelque maniere, mais que la comparaiſon qu'il fait entre la façon dont le Sacrement de la foy, eſt la foy, & la façon dont le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt, n'a pas lieu ſelon toutes les manieres dont le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt; mais ſeulement ſelon vne d'elles, aſçauoir, ſelon la maniere dont le Sacrement du corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt, conſideré formellement, entant qu'immolé, c'eſt à dire, entant qu'actuellement occis, mort & inanimé.

Car de repliquer que ſainct Auguſtin euſt donc deu mettre le mot, *ſelon quelque maniere*, en la reddition de la ſimilitude, & dire : *Comme donc le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt; ainſi ſelon quelque maniere le Sacrement de la foy, eſt la foy;* Ceſte replique ſeroit bonne, ſi l'intention de ſainct Auguſtin euſt eſté de reſtreindre la comparaiſon de la part de la reddition de la ſimilitude : mais il la vouloit reſtreindre de la part de l'obiect & de l'exemple de la ſimilitude, & non pas de la part du rapport & de la reddition de la ſimilitude : c'eſt à dire, il ne vouloit pas mettre vne ſimple conuenance equiuoque, & ſelon diuers ſens, entre la maniere dont le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt, & celle dont le Sacrement de la foy, eſt la foy : mais il vouloit mettre vne conuenance vniforme & ſelon meſme ſens, entre l'vne des manieres dont le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt, & celle dont le Sacrement de la foy, eſt la foy. Or cela ne le pouuoit-il faire diſtinctement en plaçant le mot de la reſtriction en la reddition de la ſimilitude, non plus que quand ie dis, pour reprendre l'exemple de la Vierge : Comme donc la bien-heureuſe Vierge a conçeu Ieſus Chriſt ; ainſi en quelque maniere nous le conçeuons ; Ie n'eſtably pour cela aucune conuenance vniforme, & ſelon meſme ſens entre la Vierge & nous ; c'eſt à dite, ie n'afferme point qu'elle ait rien faict que nous façions, au meſme ſens auquel elle la faict. Mais ſi ie dis, preſuppoſant qu'elle a conçeu Ieſus-Chriſt en deux manieres, l'vne par miracle en ſon corps, l'autre par foy en ſon ame ; Comme ſelon quelque maniere la Vierge a conçeu Chriſt, ainſi nous le conceuons alors : ie mets vne conuenance vniforme entre la Vierge & nous, en l'vne des manieres dont elle a conçeu Ieſus Chriſt ; & afferme que ſelon ceſte maniere-la, nous faiſons ce qu'elle a faict, & au meſme ſens auquel elle l'a faict. De dire auſſi qu'il euſt falu que ſainct Auguſtin, pour inferer ceſte ſpecification de maniere, euſt faict mention auparauant des deux manieres dont l'Euchariſtie eſt le corps de Chriſt ; la replique ſeroit impertinente. Car il ſuffit que ſainct Auguſtin en ait exprimé l'vne, aſçauoir, celle ſur laquelle il vouloit faire ſa comparaiſon, & preſuppoſe l'autre comme certaine & cogneuë : ny plus ny moins que pour faire les illations que i'ay cy-deſſus apportées de la Conception de Chriſt & de la reſurrection du Lazare ; Il n'eſt point beſoin que i'exprime toutes les deux manieres, que ie conſidere aux exemples de mes ſimilitudes ; mais ſuffit que i'en exprime l'vne, aſçauoir, celle ſur laquelle ie fonde ma comparaiſon, & preſuppoſe l'autre comme certaine & cogneuë. Car de ceſte ſeule propoſition expri-

exprimée, La Vierge a cõceu Ieſus-Chriſt par la foy; ie puis cõclurre pertinemment: Comme donc ſelon quelque maniere la Vierge a conceu Chriſt, ainſi nous le cõceuons. Et de ceſte ſeule propoſition exprimée, Chriſt reſſuſcira le Lazare, lors qu'il le reſſuſcita du peché; ie puis conclurre pertinemment: Comme donc ſelon quelque maniere Chriſt reſſuſcita le Lazare, ainſi il reſſuſcite tous les iours les fidelles. Et pareillemẽt de ceſte ſeule propoſition exprimée en termes, ou formels, ou équipollents, Le Sacrement du corps de Chriſt immolé eſt par ſimilitude, & non reellement le corps de Chriſt immolé, ſainct Auguſtin pouuoit conclurre: Comme donc ſelon quelque maniere le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt, ainſi le Sacrement de la foy, eſt la foy. La ſomme donc de ma reſponſe pour me recueillir, eſt, que le mot, *ſelon quelque maniere*, n'eſt pas adiouſté au paſſage de l'epiſtre à Boniface, pour exprimer que le Sacrement du corps de Chriſt, n'eſt le corps de Chriſt, que ſelon quelque maniere: mais pour donner à entendre que comme ainſi ſoit que le Sacremẽt du corps de Chriſt, ſoit le corps de Chriſt en deux diuerſes manieres, l'vne vraye, reelle, & eſſentielle, aſçauoir entant qu'il ſe refere au corps de Chriſt viuant, animé, & glorieux: l'autre, ſimplement figuratiue, nuncupatiue & repreſentatiue, aſçauoir, entant qu'il ſe refere au corps de Chriſt conſideré preciſément ſous la condition formelle de corps immolé, c'eſt à dire, conſtitué en l'eſtre actuel de corps occis, mort, & inanimé; Ce n'eſt ſelon toutes ces deux manieres la qu'il eſt allegué pour exemple de la façon dont le Sacrement de la foy, eſt la foy; ains ſeulement ſelon l'vne, aſçauoir ſelon la maniere relatiue au corps immolé. Mais il vaut mieux voir le propre texte de l'autheur en forme: *Chriſt*, dit-il, *n'a-t'il pas eſté immolé* (c'eſt à dire, occis) *vne ſeule fois en ſoy-meſme, & neantmoins non ſeulement par toutes les ſolemnitez de Paſques, mais chaque iour il eſt immolé au Sacrement aux peuples*? (c'eſt à dire, deuant les yeux des peuples?) *Et celuy* (adiouſte-t'il) *ne ment point, qui eſtant enquis, reſpond qu'il eſt immolé. Car ſi les Sacrements n'auoient quelque ſimilitude auec les choſes dont ils ſont Sacrements, ils ne ſeroient point du tout Sacrements: & bien ſouuent meſme à cauſe de ceſte ſimilitude, ils prennent les noms des choſes.* Qui eſt comme s'il diſoit, pour deſcendre de la theſe à l'hypotheſe, le Sacrement du corps de Chriſt, conſideré ſelon la relation Sacramentale qu'il a au corps de Chriſt immolé, c'eſt-à dire, occis, mort & inanimé, ne ſeroit point Sacrement, aſçauoir en ceſte qualité-la, s'il n'auoit quelque ſimilitude auec Chriſt immolé. Or les Sacrements bien ſouuent à cauſe de ces ſimilitudes, prennent le nom des choſes meſmes. Et partant ce n'eſt point mentir, que de dire, à cauſe de

la ſimilitude qui eſt entre l'immolation reelle faitte en la croix, & l'immolation repreſentatiue faitte au Sacrement, & entre le Sacrement du corps de Chriſt immolé, & le corps de Chriſt immolé, c'eſt à dire, occis, mort, & inanimé, que le Sacrement du corps de Chriſt immolé, eſt le corps de Chriſt immolé. *Comme donc ſelon quelque maniere* (aſçauoir ſelõ la maniere relatiue au corps de Chriſt immolé, & au ſang de Chriſt eſpandu, mort & inanimé en la croix) *le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt, & le Sacrement du ſang de Chriſt, eſt le ſang de Chriſt: ainſi le Sacrement de la foy eſt la foy.* C'eſt à dire, comme donc à prendre le Sacremẽt du corps de Chriſt, non ſelon toutes les manieres dont il eſt le corps de Chriſt immolé, mort & inanimé, le dict Sacremẽt du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt en ceſt eſtre la, aſçauoir en l'eſtre de corps occis, mort & inanimé; & le Sacremẽt du ſang de Chriſt, le sãg de Chriſt, en ceſt eſtre-la, aſçauoir en l'eſtre de ſang, mort & inanimé, le Sacremẽt de la foy, eſt la foy. Et ne faut poit trouuer eſtrange que S Auguſtin n'exprime pas ſi clairement en ce lieu-la toutes les preſuppoſitions ſur leſquelles il fonde ſa ſimilitude, qu'elles puiſſent eſtre manifeſtes & intelligibles à toutes ſortes de perſonnes. Car premieremẽt il cõfioyt ces propos-la à vne lettre qui eſtoit vn genre d'eſcrir, ſujet, à cauſe de la diſtãce des lieux & de l'incertitude des chemins, à romber entre les mains des infideles, & principalement en l'Afrique, region encor lors fort meſlée de Payens: à l'occaſiõ dequoy auſſi quãd il luy arriue de toucher quelque choſe de ce myſtere en ſes autres epiſtres, c'eſt ordinairement auec ſes reſerues retenuës,[a] *Noſtre Seigneur tolere Iudas, Diable, larron, vẽdeur de ſon maiſtre, & le laiſſe prendre entre ſes innocens diſciples, ce que les fideles cognoiſſoient, noſtre prix.* Et ailleurs[b]: *Tu ſçais en quel ſacrifice nous diſons, Rendõs graces au Seigneur noſtre Dieu,* & autres ſemblables. Secõdemẽt il eſcriuoit à vn Eueſque, qui cõme inſtruict & capable d'inſtruire les autres en la doctrine cõmune de l'Euchariſtie, le pouuoit & deuoit entẽdre à demy-mot. Et finalemẽt il auoit eſté prié par celuy auquel il eſcriuoit, de luy repõdre briefuemẽt & ſuccinctemẽt ſur ceſte matiere. Voire cõfeſſe luy-meſme de n'é auoir pas aſſez dict pour les eſprits moins capables ou cõtentieux: [c] *Tu me cõmandes*, dit-il, *cõſiderant qui tu es, & qui ie ſuis*, (aſçauoir toy Eueſque, & moy Eueſque,) *de reſpõdre briefuement ſur vne ſi grãde matiere.* Et derechef:[d] *I'ay reſpõdu, comme j'eſtime, à tes queſtions: quant au moins capables ou contentieux, non aſſez: quant aux intelligents & non contentieux, poſsible plus qu'aſſez: il ſuffit.* Obſeruation qui doit eſtre diligemment notée, qu'en tout ce diſcours où il eſtoit queſtiõ de trouuer des exemples des choſes qui empruntaſſent par ſimilitude le nom de celles qu'elles repreſentoient, il n'y parle iamais de la manducation du corps de Chriſt au Sacrement, mais de l'immolation du corps de Chriſt au Sacrement,

a *Aug. epiſt. 162. ad Epiſcopos Donatiſt.* Tolerat ipſe Dominus Iudã, diabolum, furẽ & venditorem ſuum: ſinit accipere inter innocentes diſcipulos, quod fideles nouerũt, pretiũ noſtrũ.

b *Idem epiſt. 57. ad Dardanũ.* Noſti in quo ſacrificio dicatur, Gratias agamus domino Deo noſtro.

c *Idem epiſt 23. ad Bonifac.* Tu verò nunc, quis & à quo iſta flagites, breuiter de re tanta reſpõdere me iubes, &c.

d Reſpondi ſicut exiſtimo quæſtionibus tuis: quantum attinet ad minùs capaces & ad contẽtioſos, non ſatis; quantum ad pacatos & intelligentes, plus forrè quàm ſat eſt.

il n'y inſete iamais vn ſeul mot de l'Euchariſtie, entãt que relatiue au corps de Chriſt, cõme obiect de la manducation ; auquel cas elle eſt ſigne & choſe tout enſemble, figure & verité tout enſemble, Sacrement ſignifiant & inſtrument exhibant tout enſemble; mais ſeulement entant que relatiue au corps de Chriſt, comme obiect de l'immolation; auquel cas elle eſt ſigne & non choſe, figure & nõ verité, Sacrement repreſentant & non inſtrument exhibant ce qu'il repreſẽte, & l'eſtat auquel il le repreſẽte. Ce que iamais S. Auguſtin n'euſt oublié de faire, ſi l'Euchariſtie euſt eſté auſſi bien ſimple Sacrement ſignifiant au regard de la manducation, cõme au regard de l'immolation, c'eſt à dire, ſi l'Euchariſtie n'euſt eſté non plus reellement le corps de Chriſt conſtitué en eſtat de manducatiõ, aſçauoir en eſtat de corps viuãt, glorieux, & viuifiãt, qu'elle eſt le corps de Chriſt cõſtitué en eſtat d'immolatiõ, aſçauoir en eſtat de corps occis, mort, & inanimé. Car qui y auoit il de plus court, de plus prõpt, & de plus facile, que de reſpõdre que les petits enfants eſtoiẽt dicts auoir la foy? pource qu'ils auoiẽt le Sacremẽt de la foy, cõme ils eſtoiẽt dicts mãger le corps de Chriſt, pource qu'ils mãgeoiẽt le Sacremẽt du corps de Chriſt; lequel en ces ſiecles eſtoit touſiours conferé conioinctemẽt aux enfants auec le Bapteſme; ou cõme les grands meſmes diſẽt, qu'ils mãgent le corps de Chriſt, pource qu'ils mãgent le Sacremẽt du corps de Chriſt; ſi l'Euchariſtie, entãt que Sacremẽt de mãducation, n'euſt eu non plus d'vnité reelle auec ſon obiect, qu'en tãt que Sacremẽt d'immolation, c'eſt à dire, ſi l'Euchariſtie ſelõ la relatiõ Sacramẽtale qu'elle a au corps de Chriſt, cõſideré cõme obiect formel de la manducation, aſçauoir comme corps animé viuãt & viuifiant, cõme corps qui non ſeulemẽt participe la vie, mais auquel reſide & habite la plenitude de la vie, & qui la communique & tranſmet par ſa ſacrée contagion à ceux qui le participẽt; n euſt eſté nõ plus reellemẽt le corps de Chriſt, que ſelõ la relatiõ Sacramẽtale qu'elle a au corps de Chriſt; cõſideré cõme obiect formel de l'immolation, c'eſt à dire, entãt que corps occis, mort & inanimé, & que la cõparaiſon de la relatiõ du Sacremẽt de la foy auec l'Euchariſtie, euſt auſſi bien eu lieu en l'vn qu'en l'autre: c'eſt à dire, que le Sacremẽt du corps de Chriſt n'euſt eſté non plus reellement le corps de Chriſt cõſtitué en l'eſtre du corps viuant & viuifiãt, qu'en l'eſtre de corps occis, mort & inanimé, mais l'euſt eſté ſeulement par ſimilitude auſſi biẽ ſelõ vn de ces eſtres la, que ſelõ l'autre. Boniface l'auoit prié de luy rẽdre vne briefue & ſuccinte reſpõſe, il allegue là deſſus qu'vn ſien amy nõmé Nebridius, auoit accouſtumé de dire qu'il faiſoit, d'vne grãde queſtiõ vne briefue répõſe, & promet toutesfois d'eſtre le plus bref qu'il pourroit: *Tu m'ordõnes*, dit-il, *de reſpõdre d'vne ſi grãde choſe briefuement. Voicy ie fay ce que ie puis, le Seigneur m'ayde que ie puiſſe ce que tu demãdes.* *Idem ep. 23. ad Bonifacium.*

Et neantmoins il va chercher pour faire ſa reſpõſe, l'exẽple du iour du Vẽdredy Sainct, qui par ſimilitude eſt dict le iour de la Paſſiõ: l'exemple du Dimãche, qui par ſimilitude eſt appellé le iour de la reſurrectiõ: l'exemple du Sacremẽt de Chriſt immolé, c'eſt à dire, occis, qui par ſimilitude eſt dict, Chriſt immolé: l'exẽple du Sacremẽt de la ſepulture auec Chriſt, qui par ſimilitude eſt appellé ſepulture; & remuë toutes ſortes de machines pour verifier & accõmoder ces exemples à ſon propos: & encor s'excuſe de n'en auoir pas aſſez dict pour les non-capables & cõtentieux, & d'auoir rendu à Boniface la reſpõſe, telle qu'il la luy auoit peu tẽdre. A quel propos à vn hõme ſi haſté, ſi preſſé, ſi occupé, aller chercher toutes les proteſtations, tous ces deſtours, toutes ces excuſes: ſi par vn ſeul mot, il euſt peu trãcher toutes les difficultez, aſçauoit en reſpõdãt, Ils ſõt dicts auoir la foy, pource qu'ils ont le Sacremẽt de la foy; cõme ils ſont dicts mãger le corps de Chriſt, pource qu'ils mãgẽt le Sacremẽt du corps de Chriſt: ou cõme nous ſommes dicts mãger le corps de Chriſt, pource que nous mãgeons le Sacremẽt du corps de Chriſt? Au contraire n'apparoit-il pas de ce qu'en vne ſi grãde preſſe de temps, en vn ſi grãd beſoin d'exẽples, & en vne ſi grãde difficulté de reſpõdre, S. Auguſtin ne dit vn ſeul mot de la mãducation du corps de Chriſt au Sacremẽt; & n'appotte point l'exemple du corps de Chriſt mangé en l'Euchariſtie; qui euſt couppé le nœud de la queſtiõ tout à faict, s'il euſt eſté ſeulement mangé par ſimilitude; mais ſeulement celuy du corps de Chriſt immolé? Et l'Euchariſtie, entant que relatiue au corps de Chriſt, cõme obiect de mãducation, ne cõuient pas auec la relation du Sacremẽt de la foy, à la foy, cõme fait l'exemple de l'Euchariſtie entãt que relatiue au corps de Chriſt immolé en la croix. Et dõc n'eſt pas en ce ſens ſimple Sacremẽt ſignifiãt, cõme elle l'eſt en l'autre: mais eſt en ce cas & Sacremẽt ſignifiãt & inſtrumẽt contenant & exhibãt tout enſẽble, c'eſt à dire, porte le nom de ce qu'elle ſignifie, non par ſimple ſimilitude, cõme l'Euchariſtie au regard de l'immolatiõ, ou le Sacrement de la foy, au regard de la foy, mais par eſſence, realité & verité. Et pourtant auſſi, (obſeruatiõ qui doit eſtre derechef ſoigneuſement notée,) ne compare-t'il pas là nonplus le Sacremẽt du Bapteſme auec l'Euchariſtie, ſelõ ſa relatiõ diſtincte au cas où le Bapteſme eſt Sacrement & inſtrument de grace tout enſemble, au cas où il eſt ſigne & choſe tout enſemble; au cas où il exhibe, contient & eſt luy meſme ce qu'il ſignifie? mais ſelon ſa relation oblique, & au cas où il eſt ſimple Sacrement, & non inſtrument; au cas où il eſt ſigne & non choſe; au cas où il repreſente & ſignifie, mais n'eſt pas, ny ne contient pas, ny n'exhibe pas ce qu'il ſignifie. Car il ne le conſidere pas là entant que Sacrement du lauement de regeneration, auquel égard il eſt, & Sa-

crement & inſtrument de grace tout enſemble: auquel cas, il eſt, & ſigne & choſe tout enſemble; auquel égard il exhibe & contient, & eſt interieuremẽt ce qu'il ſignifie & repreſente & profeſſe exterieuremẽt; mais le confere, entãt que Sacrement de la foy; auquel ſens il eſt ſimple Sacrement, & non inſtrument; auquel ſens il eſt ſimple ſigne & non choſe; auquel ſens il repreſente, mais n'eſt, ny ne contiẽt, ny n'exhibe ce qu'il repreſẽte. Car le Bapteſme repreſente bien la foy, mais ny ne l'eſt, ny ne le cõtient, ny ne l'exhibe. Ie diray plus: c'eſt qu'encor par le Sacrement de la foy ſainct Auguſtin n'entend pas preciſément & directemẽt le Bapteſme en ſoy, mais en ſes preparatifs, diſpoſitions & appartenances; autrement ſa ſolution euſt eſté impertinente. Car S. Auguſtin ne pouuoit pas reſpondre que les petits enfãts eſtoiẽt dicts par les parrains croire en Dieu, pource qu'ils auoient le Sacrement de la foy; ou ſe conuertir à Dieu, pource qu'ils auoient le Sacrement de la cõuerſion: ſi par le Sacremẽt de la foy, & par le Sacrement de la conuerſion, il euſt entẽdu l'acte precis du Bapteſme, lequel les petits enfans n'auoient point encor lors qu'õ reſpõdoit ces choſes pour eux; ains au cõtraire on exigeoit ces choſes comme conditions preallables pour leur dõner. Mais il entend par le Sacremẽt de la foy, & par le Sacrement de la cõuerſion, les reſponſes vicariales que les parrains faiſoient pour les petits enfants, qu'ils croyoient en Dieu, & ſe cõuertiſſoient à Dieu: auſquelles reſponſes auſſi, & non au Sacrement du Bapteſme, ſinon entant que feau de ces meſmes reſpõſes, S. Auguſtin attribuë la transfuſion imputatiue de foy, par laquelle les petits enfants eſtoiẽt dicts croire. *Nul des fidelles*, dit-il au premier liure des merites & de la remiſſiõ des pechez[a], *ne fait difficulté d'appeller les enfãts baptiſez, fidelles, nom qui vient de croire: cõbien que non eux, mais autres pour eux, ayent reſpondu pendant la celebration des Sacrements.* Et au troiſiéme liure[b]: *L'Eſprit de iuſtice de ceux moyennant l'offre deſquels ils ſont regenerez, tranſmet par leur reſponſe en eux la foy, laquelle par leur propre volonté ils n'ont encor peu lors auoir.* A ces reſponſes donc, à eauſe de la ſimilitude qu'elles auoient comme reſpõſes vicariales auec la foy future, auec la cõuerſion future de l'enfant, leſquelles elles repreſentoient, S. Auguſtin attribuë le nom des choſes qu'elles repreſentoiẽt, & appelle les meſmes reſponſes, Sacrements, pource que c'eſtoiẽt reſpõſes Sacramentales, c'eſt à dire, qui appartenoient à la celebratiõ du Sacrement; dautãt qu'elles preparoient cõme conditions prochaines & immediates la voye au Sacrement, & eſtoient acceptées, ratifiées & ſeellées par le Sacrement.[c] *L'enfant*, dit-il, *eſt reſpondu auoir la foy, à eauſe du Sacremẽt de la foy, & ſe conuertir à Dieu, acauſe du Sacrement de la conuerſion. Car & la reſponſe meſme appartient à la celebration du Sacrement.* Auec quelle couleur donc vouloir tirer l'integrité des conditions Sacramẽtales

a *Auguſt. lib. 1. de peccat. merit. & remiſſ. cap. 25.* Nec tamen eos quiſquam fidelium fideles appellare cunctatur, quod à credendo vtique nomẽ eſt, quãuis non ipſi, ſed alij pro eis inter Sacramenta reſponderint.

b *Idem lib. 3. de peccat. merit. & remiſſ. cap. 2.* Eorũ, per quos renaſcuntur, iuſtitiæ ſpiritus reſpõſione ſua traiicit in eos fidẽ, quam voluntate propria nondum habere potuerunt.

c *Idem epiſt. 23. ad Bonif.* Reſpõdetur, fidẽ habere propter fidei Sacramentum, & cõuertere ſe ad Deum propter conuerſionis Sacramentum: quia & ipſa reſpõſio pertinet ad celebrationẽ Sacramenti.

de l'Euchariſtie,d'vn paſſage où il n'eſt parlé que de l'vne des relatiõs Sacramẽrales de l'Euchariſtie,aſçauoir de celle de l'immolatiõ? Auec quelle couleurvouloit rirer l'intregtiré de la proportiõ qui eſt entre le Bapreſme & l'Euchatiſtie, d'vn paſſage où le Bapteſme & l'Euchariſtie ne ſont cõparez que ſelõ leurs relatiõs obliques, & nõ ſelon les principales,& directes? La raiſon au contraire ne veut elle pas que nous apprenions la difference qui eſt entre la relatiõ Sacramentale de l'Euchariſtie,ſous le reſpect de l'immolatiõ; & la relatiõ Sacramentale de l'Euchariſtie, ſous le reſpect de la mãducation,des lieux où S. Auguſtin la cõſidere ſous l'vn & l'autre reſpect, aſçauoir de l'immolatiõ & de la manducatiõ? Et derechef, que nous apprenions l'integrité de la proportiõ qui eſt entre le Bapteſme & l'Euchariſtie,des lieux où ces deux Sacremẽts ſont cõparez ſelon leurs relatiõs directes & principales,& nõ ſelõ leurs relatiõs obliques? Or quant au premier poinct,où le pouuõs nous mieux voir qu'au liure cõtre l'aduerſaire de la foy & des Propheres,où S. Auguſtin oppoſe diſertement la mãducation du corps de Chriſt, laquelle il tait icy, à l'occaſion du corps de Chriſt, & proteſte que l'vne ſe fait en l'Euchariſtie,& l'autre non. *Nous receuons*,dit il[a], *Ieſus-Chriſt nous donnant ſa chair à manger & ſon ſang à boire auec le cœur fidelle & la bouche, encor qu'il ſemble que ce ſoit choſe plus horrible, de manger la chair d'vn hõme que de le tuer, & boire le ſang d'vn hõme que de l'eſpãdre.* Ce qui ne ſe peut entendre, ny de la ſimple manducation mẽtale & intellectuelle du corps de Chriſt,attendu le mot, *auec la bouche*, ny de la ſimple manducatiõ ſignificatiue & repreſentatiue,c'eſt à dire, de la ſimple mãducation du ſigne & de la figure,attendu l'antitheſe de la mãducation à l'occiſion.Cat puis qu'il oppoſe la mãducation du corps de Chriſt, comme choſe qui ſe fait en l'Euchariſtie , à l'occiſion du corps de Chriſt,cõme choſe qui ne ſe fait point , & neãtmoins enſeigne à tous propos que le corps de Chriſt eſt occis & immolé repreſentatiuement & par ſimilitude en l'Euchariſtie, il s'enſuit qu'il ne parle pas là d'vne ſimple mãducation ſignificatiue & repreſentatiue,mais de la vraye & reelle mãducatiõ otale du corps de Chriſt. Et quãt au ſecõd poinct,aſçauoir à la proportiõ qui eſt entre le Bapteſme & l'Euchariſtie , où la pouuõs nous mieux voir qu'en l'œuure de la remiſſiõ des pechez, où S. Auguſtin cõfere le Bapteſme & l'Euchariſtie,non ſelõ leurs ſimples relatiõs obliques,ainſi qu'il fait icy,mais ſelon leurs relatiõs directes , aſçauoir du Bapteſme à la remiſſiõ des pechez;adminiſtrées au bapteſme; & de l'Euchatiſtie au corps de Chriſt,dõné à mãger en l'Euchariſtie; c'eſt à dire , au corps de Chriſt viuãt,animé & viuifiant: Et poſe pour fondement de ſa comparaiſon,que l'Euchariſtie eſt vrayement & reellemẽt le corps de Chriſt cõſideré en cét eſtat la. Car cõparant la difference qui eſt

a *Auguſt. lib. 2. contra aduerſ. legis & proph. cap. 9.* Hominẽ Chriſtũ Ieſũ carnẽ ſuã nobis manducandam, bibẽdúmque ſanguinem dantẽ, fideli corde atque ore ſuſcipimus : quãuis horribilius videatur humanã carnem mãducare, quã perimere,& humanũ ſanguinem potare,quàm fundere.

entre la ſanctificatiõ que les perſonnes des Catechumenes acquierẽt par le ſigne de la Croix, & l'impoſition des mains, & la ſanctification que les baptiſez acquierẽt par le bapteſme, auec la difference qui eſt entre la ſanctification de la viande Sacramentale que prenoient les Catechumenes, & la ſanctification de l'Euchariſtie que prennent les Chreſtiens baptiſez; Il dit que comme la ſanctificatiõ du Sacrement que prenoiẽt les Catechumenes; & la ſanctification des autres viandes meſmes que S. Paul dit eſtre ſanctifiées par la priere & l'oraiſon; ne faiſoit pas que ce fuſt le corps de Chriſt, & n'empeſchoit pas que ces choſes-la n'allaſſent en corruption, & ne les diſpenſoit pas de ceſte reigle commune, Que ce qui entre en la bouche, deſcend au ventre, & eſt jetté au retraict: ainſi la ſanctification que receuoient les Catechumenes, ne les empeſchoit pas s'ils n'eſtoient baptiſez, d'aller en perdition. *Ce que les Catechumenes*, dit-il[a], *prennent, combien que ce ne ſoit pas le corps de Chriſt, il eſt ſainct toutefois, car c'eſt vn Sacrement; voire meſme, les viandes dont nous ſommes nourris pour la ſubſtentation de ceſte vie, l'Apoſtre dit qu'elles ſont ſanctifiées par la parole de Dieu, & par l'oraiſon que nous faiſons deuant que de repaiſtre nos corps. Comme donc ceſte ſanctification de viandes n'empeſche pas que ce qui entre en la bouche, ne deſcende au ventre, & ne ſoit jetté au retraict par la corruption par laquelle toutes les choſes terreſtres ſe reſoluent; à l'occaſion de quoy le Seigneur nous exhorte à vne autre viande qui ne ſe corrompt point: ainſi la ſanctification du Catechumene, s'il n'eſt point baptiſé, ne fait pas qu'il entre au Royaume des Cieux, ou obtienne remiſſion des pechez.* D'où reſulte que les Sacrements que prennent les Chreſtiens baptiſez, eſt le corps de Chriſt, par ſimple ſignification; car ce que prenoient les Catechumenes, eſtoit bien ſignificatiuemẽt le corps de Chriſt: Et que par la ſanctification qu'il reçoit, il eſt diſpenſé de ceſte regle commune, Que ce qui entre en la bouche, deſcend au ventre, & eſt jetté au retraict. Ce qui ne ſe peut entendre du corps de Chriſt apprehendé par la ſeule foy. Car outre ce que les Catechumenes faiſoient profeſſion expreſſe de croire en Ieſus-Chriſt, auſſi bien que les Chreſtiens baptiſez: *Si nous demandons*, dit le meſme ſainct Auguſtin[b], *à vn Catechumene, crois-tu en Ieſus-Chriſt? il reſpond, ie croy, & le ſigne de la croix de ſon Seigneur*, &c. *Si nous luy demandons, manges-tu le corps de Ieſus-Chriſt? il nous reſpond, ie ne ſçay ce que tu dis*: outre cela, dije, la diſpẽſe qu'il attribuë au corps de Chriſt d'eſtre excepté de ceſte reigle, Ce qui entre en la bouche, va aux lieux d'excretion, monſtre qu'il parle d'vne choſe qui entre par la bouche: Ce qui ne peut conuenir au corps de Chriſt, ſinon ſous l'eſpece du Sacre-

a *Auguſt. lib. 1. de peccator. merit. & remiſſ. cap. 26.* Quod accipiũt, quamuis nõ ſit corpus Chriſti, ſanctum tamen eſt, & ſanctius quàm cibi quibus alimur, quoniam Sacramẽtum eſt: verùm eo ipſos cibos quibus ad neceſſariam ſuſtentãdæ huius vitæ alimur, ſanctificari idẽ Apoſtol⁹ dixit, per verbũ Dei & orationem qua oramus, vtique noſtra corpuſcula refectari. Sicut autem iſta ciborum ſanctificatio nõ efficit, vt quod in os intrauerit, non in ventrẽ vadat. & in ſeceſſũ emittatur per corruptionẽ, qua omnia terrena ſoluũtur, vnde ad aliã eſcam quæ non corrũpitur, nos Dominus exhortatur: Ita ſanctificatio Catechumeni, ſinõ fuerit baptizatus non ei valet ad intrandum regnũ cœlorum, aut ad peccatorum remiſſionem.

b *Idem tract. 11. in Ioan.* Si dixerimus Catechumeno, credis in Chriſtum? Reſpondet, credo. & ſignat ſe cruce Chriſti, &c. Interrogemus eum, Manducas carnem filij hominis & bibis ſanguinem filij hominis; Neſcit quid dicimus, quia Ieſus non ſe credidit ei.

ment & d'vne choſe qui ne va point aux lieux d'excretion. Ce qui ne peut conuenir ſinõ au vray corps de Chriſt. Et cela ſoit dict pour le regard du paſſage de l'epiſtre à Boniface. Or quant à ce que le ſieur du Pleſſis adiouſte que ce paſſage doit eſtre interpreté par les paroles du Canon, *Hoc eſt quod*, attribué à ſainct Auguſtin, qui diſent en ſa maniere & par myſtere ſignifiant, il y ſera reſpondu cy-apres en l'examen exprés du Canon, & monſtré qu'il n'eſt, ny de ſainct Auguſtin, mais de Lanfrancus ennemy capital des Sacramentaires, & eſcriuant en ce lieu-la contre les Sacramentaires: ny ne dit rien moins que ce que pretend le ſieur du Pleſſis, mais enſeigne directement & de propos deliberé tout le contraire: D'où les Lecteurs apprendront combien peu ils ſe doiuent eſtonner, de ce que les Sacramentaires eſſayent de tordre & deſtourner les paſſages des anciens Peres à leur opinion, veu que ceux qui ont faict des liures tout exprés pour l'impugner, ils leur oſent biẽ imputer qu'ences meſmes liures la ils l'ont creuë, tenuë & enſeignée:

Horat. 1. Carm. ode. 3

Audax Iapeti genus.

CHAP. IV.

Auguſt. contra Maxim. epiſt. lib. 3. c. 22.

LE quatriéme paſſage de S. Auguſtin eſt pris du troiſiéme liure contre Maximin, & cité par le ſieur du Pleſſis, en ces termes: *Es Sacrements on regarde, non ce qu'ils ſont, mais ce qu'ils demonſtrent, d'autant qu'ils ſont vne choſe, & en ſignifient vne autre.* De là le ſieur du Pleſſis conclud; *Il ſont donc touſiours ce qu'ils ſont, & pour en ſignifier vne autre, ce qu'ils ſont ne s'éuanoüit pas, ne deuient pas vne autre:* Et moy ie reſponds qu'il fait eſuanoüir le ſens de ſainct Auguſtin, & le fait deuenir vn autre; c'eſt à dire, qu'il luy impoſe & luy iouë vn tour de main, ſous pretexte de l'equiuocation & ambiguité de l'acception generale du mot, *Sacrements.* Car ſainct Auguſtin parle là, non des Sacrements qui ſignifient les inſtruments & moyens externes & elementaires de la grace; mais des Sacrements qui ſignifient, enigmes ſacrez, & ſacrees allegories de l'Eſcriture. Cõme quãd il eſt dict en l'Apocalypſe, *Veux-tu entendre le Sacrement de la femme?* c'eſt à dire, le ſacré enigme de la femme? Cela appert rãt par le ſujet, que par la concluſion du diſcours: car il eſtoit la queſtion de ceſte clauſe de la premiere Epiſtre de S. Iean; *Il y a trois témoins, l'eſprit, l'eau & le ſang, & ces trois ſont vn*: laquelle clauſe les Ariens obiectoient aux Catholiques, pour mõſtrer qu'il n'eſtoit pas neceſſaire que ces mots, *Moy & mon pere ſommes vn*, inferaſſent vnité d'eſſence, puis que l'eſprit, le ſang & l'eau eſtoiẽt bien dicts par ſainct Iean eſtre vn, & neantmoins n'eſtoient pas eſſentiellement vne meſme choſe. A cela donc ſainct Auguſtin reſpond par preuentiõ, que ces termes, l'eſprit, le ſang, & l'eau, ſont Sacrements, c'eſt à dire en ce lieu la, enigmes ſacrez, eſquels il faut regarder, nõ ce qu'ils ſont, mais

Apoc. 17. 7.

1. Ioan. 5.

ce qu'ils ſignifiét,& qu'encor que l'eſprit,le ſang & l'eau,ſoient bien diuerſes ſubſtãces;neantmoins les choſes ſignifiées par eux en ceſte propoſitiõ,aſçauoir le Pere par l'eſprit,le Fils par le ſang,& le ſainct Eſprit par l'eau,ſont vne meſme ſubſtãce. Voicy le texte du paſſage repris dés ſon origine: [a] *Sonde donc les Eſcritures canoniques, vieilles & nouuelles, & trouue ſi tu puis, vn lieu où quelques choſes ſoient dittes eſtre vn qui ſoient de diuerſe nature & ſubſtance. Certes ie ne veux point que tu ſois trompé en l'Epiſtre de ſainct Iean l'Apoſtre, où il dit, Il y a trois teſmoins, l'eſprit, l'eau, & le ſang, & ces trois ſont vn; de peur que paraduenture tu ne dies que l'eſprit, le ſang & l'eau ſont trois diuerſes ſubſtances, & toutefois qu'il eſt eſcrit, les trois ſont vn. A ceſte cauſe t'ay-ie admoneſté, de peur que tu ne t'y trompes: Car ces termes ſont Sacrements eſquels on regarde toujours, non ce qu'ils ſont, mais ce qu'ils ſignifient, dautant qu'ils ſont ſignes de choſes eſtants vn terme, & en ſignifiants vn autre:* Et vn peu apres [b], *Nous ſçauons donc que ces trois choſes ſortirent du corps de noſtre Seigneur quand il pendoit au bois; premierement l'eſprit, dont il eſt eſcrit, & inclinant la teſte il rendit l'eſprit; & puis apres, Quand ſon coſté fut percé de la lance, le ſang & l'eau; leſquelles trois choſes ſi nous les conſiderons en elles-meſmes, elles ont chacune ſa ſubſtance differente, & partant ne ſont pas vn: Mais ſi nous voulons rechercher les choſes ſignifiées par elles, nous y apperceuons, ſans abſurdité, la Trinité, qui eſt vn ſeul vray & ſouuerain Dieu, Pere, Fils & ſainct Eſprit: deſquels l'Eſcriture a peu dire tres-veritablement, il y a trois teſmoins, & ces trois ſont vn, ſuppoſant que par le nom, Eſprit, eſt ſignifié Dieu le Pere: Car c'eſtoit de l'adoration du Pere que le Fils parloit, quand il diſoit, Dieu eſt Eſprit: & par le nom de ſang, le Fils, dautant que le Verbe a eſté faict chair; & par le nom d'eau, le ſainct Eſprit, dautant que quand noſtre Seigneur parla de l'eau qu'il promettoit de donner à ceux qui auoient ſoif, l'Euangeliſte auoit adiouſté: Or cela diſoit-il de l'eſprit que deuoient receuoir ceux qui croyoient en luy.* Et finalement [c]: *Que ſi la profondeur d'vn ſi grand Sacrement qui ſe lit en l'Epiſtre de ſainct Iean, peut eſtre expoſée & entenduë en quelque autre maniere conforme à la foy Catholique qui ne confond ny ne ſepare la Trinité, ny n'exclud les trois perſonnes, ny*

a *Auguſt. lib. 3. contra Maxim. Epiſc. cap. 22.* Scrutare itaque ſcripturas canonicas veteres & nouas, & inueni, ſi potes, vbi dicta ſunt aliqua, vnum ſunt. quæ diuerſæ ſunt naturæ atque ſubſtãtiæ. Sanè falli te nolo in Epiſtola Ioannis Apoſtoli, vbi ait, Tres ſũt teſtes, Spiritus, Aqua & Sanguis, & tres vnum ſunt: Ne forte dicas ſpiritum & aquã & ſanguinem diuerſas eſſe ſubſtantias. & tamen dictum eſſe, tres vnum ſunt. Propter hoc admonui, ne fallaris. Hæc enim Sacramẽta ſunt in quibus non quid ſint, ſed quid oſtendant, ſemper attenditur, quoniam ſigna ſunt rerum, aliud exiſtentia & aliud ſignificantia, &c.

b Tria itaque nouimus de corpore Domini exiſſe cùm penderet in ligno Primo Spiritum, Vnde ſcriptum eſt, & inclinato capite tradidit Spiritum. Deinde quando latus eius lancea perforatum eſt, ſanguinem & aquam Quæ tria ſi per ſe ipſa intuemur, diuerſas habent ſingula quæque ſubſtantias; Ac per hoc non ſunt vnum. Si verò ea quæ his ſignificata ſunt, velimus inquirere, non abſurdè occurrit ipſa Trinitas, quæ vnus, ſolus, verus, ſummus Deus eſt. Pater, & Filius & Spiritus ſanctus: de quibus veriſſimè dici potuit, Tres ſunt teſtes & tres vnum ſunt: vt nomine Spiritus ſignificatum accipiamus Deum Patrem: de ipſo quippe adorando loquebatur Dominus, vbi ait, Spiritus eſt Deus; Nomine autem ſanguinis, filium, quia Verbum caro factum eſt; & nomine aquæ, Spiritum ſanctum. Cùm enim de aqua loqueretur Ieſus, quam daturus erat ſitientibus, ait Euangeliſta: Hoc autem ait de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum, *&c.* c Si quo autem alio modo tanti Sacramenti iſta profundiras quæ in Epiſtola Ioannis legitur, exponi & intelligi poteſt, ſecundùm Catholicam fidem quæ nec confundit nec ſeparat Trinitatem, nec abnuit tres perſonas, nec diuerſas credit eſſe ſubſtantias, nulla ratione reſpuendum eſt.

Digitized by Google

le croit eſtre diuerſes ſubſtances: Il ne la faut point rejetter. Voila le texte original du paſſage: d'où il appert que par le mot de, *Sacrements*, Sainct Auguſtin entend là, non les Sacrements pris au ſens ordinaire de l'Egliſe, c'eſt à dire, les organes viſibles & élementaires de la grace, mais les enigmes ſacrez de l'Eſcriture; & en ce cas la, encor met-il grande difference entre les vns & les autres de ſes ſacrez enigmes. Car le ſang qui ſortit du coſté de noſtre Seigneur, & lequel à ceſte cauſe il eſtime ſignifier le fils; en ce lieu-la ſignifie bien le fils d'vne autre façon, & plus ſubſtantielle & intrinſeque, que l'eſprit & l'eau ne ſignifient le Pere & le ſainct Eſprit, auec leſquels ils n'ont aucune alliance, affinité & identité ſubſtantielle, ains ſimplement ſignificatiue & analogique. Mais de cela c'eſt vn autre faict, il ſuffit d'auoir deſcouuert le piege que le ſieur du Pleſſis tend aux Lecteurs ſous l'ambiguité du mot, *Sacrements*: duquel auſſi ſe doutant bien qu'on s'apperceuroit, ſi on venoit à lire le texte dans l'autheur, il s'eſt aduiſé d'vn autre tour de ſoupplesſe, pour pallier ceſte illuſion, qui eſt de dire, que ſainct Auguſtin prend là pour exemple de ſa propoſition, l'eſprit, le ſang & l'eau, afin de reſeruer ceſte couuerture à ſa fraude, au cas qu'il y fuſt ſurpris, de pouuoir proteſter qu'il n'auoit point cité ce dequoy S. Auguſtin parloit, & cependãt perſuader à ceux qui n'auroient pas la curioſité de viſiter le texte dãs l'original meſme, que le ſubiect du diſcours de ſainct Auguſtin eſt des Sacremẽts pris au ſens ordinaire de l'Egliſe. Et que ce qu'il y allegue les paroles de ſainct Iean, ce n'eſt que par forme d'exemple: au lieu que le ſeul propre & expres ſubiect de tout le diſcours eſt ce verſet de l'Epiſtre de ſainct Iean: *Il y en a trois qui rendent témoignage en terre, & ces trois ſont vn*, que ſainct Auguſtin appelle, Sacrement, c'eſt à dire, ſacré enigme, à la mode du meſme ſainct Iean, qui en l'Apocalypſe appelle l'enigme ſacré de la femme, le Sacrement de la femme.

1. *Ioan. 5.*

CHAP. V.

LE cinquiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis produit de cét autheur, eſt allegué du ſecond liure de la doctrine Chreſtienne, & cité par luy, en ces mots: *Sainct Auguſtin nous admoneſte de nous garder bien de prendre les ſignes pour les choſes meſmes, au faict du bapteſme, & de la ſaincte Cene, qu'il nomme expreſſément; eſquels*, dit il, *il faut obſeruer, où ils ſe rapportent, pour les reuerer, non d'vne ſeruitude charnelle, mais d'vne liberté ſpirituelle.* Or n'vſe ſainct Auguſtin nulle part de ces paroles ainſi cruës, qu'il ſe faut bien garder de prendre les ſignes pour les choſes, meſme au faict du bapteſme & de la Cene. Seulement apres auoir diſcouru de la ſeruitude des Iuifs charnels, qui prenoiẽt les ſignes pour choſes, c'eſt à dire, en voyant les ſignes, n'éleuoient point leur entendement à vne plus haute apprehenſion

Auguſt. de doctr. Chriſt. l. 3. c. 5. & 9.

que celle que tels ſignes expoſoient à leur ſens, & quand ils obſeruoient le Sabbath, ne referoiét point leur penſée au repos ſpirituel de l'eternité, mais l'arreſtoient au repos corporel d'vn des iours de la ſepmaine; ou quand ils oyoiét parler des ſacrifices, n'imaginoient rien de plus haut, que les ſacrifices des beſtes ou des fruicts de la terre; & ne ſe remettoient point deuant l'eſprit le ſacrifice du fils de Dieu en la croix, auquel comme à leur commun obiect rous les ſacrifices ſe referoient; Il fait vne digreſſion en la loüange des ſignes des Chreſtiens, où il dit les parolles qui enſuiuent: [a] *Mais en ce temps puis que par la reſurrection de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, l'indice tres-euident de noſtre liberté eſt venu à luire, nous ne ſommes plus greuez de l'operation laborieuſe des ſignes que maintenant nous entendons; ains noſtre Seigneur luy-meſme & la diſcipline Apoſtolique, au lieu de beaucoup, nous en a ordonné vn petit nombre tres faciles quant à l'operation, tres-auguſtes quant à l'intelligence, & tres-purs quant à l'obſeruation; comme eſt le Sacrement du bapteſme, & la celebration du corps & du ſang du Seigneur: leſquels lors que chacun les reçoit, il recognoiſt, en ayant eſté inſtruict auparauant, à quoy ils ſe referent*, c'eſt à dire, pourquoy ils ſont inſtituez; aſçauoir le bapteſme, non pour nous conferer vn ſimple lauement corruptible & elementaire, tel que le ſens le iuge eſtre; mais pour nous ſignifier & conferer vn lauement interne & ſupernaturel: & l'Euchariſtie, non pour nous conferer vn ſimple aliment caduque & corruptible, tel que le ſens le conçoit, mais pour nous ſignifier & conferer vne viande celeſte & incorruptible, *afin* (ajouſte-t'il) *de les venerer, non auec vne ſeruitude charnelle*, c'eſt à dire, non comme nous attachans & aſſeruiſſans à ce qui eſt repreſenté à nos ſens charnels, *mais auec vne liberté ſpirituelle*, c'eſt à dire, comme nous deliurants & deſpoüillants de l'imagination baſſe & ſeruile des eſpeces qu'ils expriment à noſtre veuë, & nous éleuants à la haure meditation & apprehenſion des choſes qu'ils repreſentent à noſtre entendement. Mais ie veux que ſainct Auguſtin die en termes expres ce que luy attribuë le ſieur du Pleſſis, qu'il ſe faut bien garder de prendre les ſignes pour les choſes, meſme au faict du Bapteſme & de l'Euchariſtie. Que ſeruira cela à ſa cauſe, auſſi peu que tout le reſte? Car ſainct Auguſtin, par ceſte phraſe, prendre les ſignes pour choſes, ne veut pas dire, croire que les ſignes ſoient les choſes ſignifiées, mais tout au contraire, croire que les ſignes ne ſoient autre choſe (ſoit reellement ſoit repreſentatiuement) que ce qu'ils monſtrent & expriment au ſens. Cela appert par la conſideration de ceux contre qui il agiſſoit lors expreſſement, qui eſtoient les Iuifs. Car encor qu'il euſt interietté auparauant quelque mention des Payens, neantmoins le droit fil de ſon diſcours eſtoit de parler des ſeuls

[a] *Auguſt. lib. 3. de doctr. Chriſt. cap. 9.* Hoc verò tempore, poſteaquam reſurrectione Domini noſtri Ieſu Chriſti manifeſtiſſimum indicium noſtræ libertatis illuxit; nec eorum quidē ſignorū quæ iam intelligimus, operatione graui onerati ſumus: ſed quædā pauca pro multis, eadémque factu facillima, & intellectu auguſtiſſima, & obſeruatione caſtiſſima, ipſe Dominus & Apoſtolica tradidit diſciplina: ſicuti eſt baptiſmi Sacramentum, & celebratio corporis & ſanguinis Domini. Quæ vnuſquiſque eùm percipit, quò referantur, imbutus agnoſcit, vt ea non carnali ſeruitute, ſed ſpirituali potiùs libertate veneretur.

ſignes inſtituez de Dieu, & propoſez en l'Eſcriture, c'eſt à dire, de former preciſémẽt ſon antitheſe entre la ſeruitude des Iuifs, & la liberté des Chreſtiens, pour le regard de leurs ſignes; comme ces paroles du meſme paſſage; *Nous ne ſommes plus greuez de l'operation laborieuſe de ces ſignes-la, que maintenant nous entendons; mais au lieu de beaucoup, nous en auons receu vn petit nombre;* le monſtrent. Et pourtant il faloit que les termes de l'oppoſition qu'il formoit en ce lieu-la, entre les Chreſtiens & les Iuifs, fuſſent employez ſelon meſme ſens, au faict des vns & des autres: C'eſt à dire, que les Chreſtiens fuſſent dicts par luy s'abſtenir de prendre les ſignes pour choſes, au meſme ſens auquel il diſoit que les Iuifs prenoient les ſignes pour choſes. Or ne croyoient pas les Iuifs charnels, quand ils prenoient en la manducation de l'Agneau Paſchal le ſigne pour choſe, que l'Agneau Paſchal fuſt le corps de Ieſus-Chriſt; mais ils prenoient en ceſte action-la, le ſigne pour choſe, dautant qu'ils n'éleuoient point leur pẽſée de l'obiect que ceſte oüaille-la exhiboit à leur ſens, à vn autre plus haut & noble obiect, aſçauoir au corps de Ieſus-Chriſt, qu'elle leur repreſentoit à leur entendement. Et quand en la mãducation de la mãne ils prenoiẽt le ſigne pour choſe, ce n'eſtoit pas qu'ils creuſſent que la mãne fuſt la choſe ſignifiée par la mãne, c'eſt à dire, que la manne fuſt le corps de Chriſt; mais c'eſtoit qu'ils croyoient que la manne, ny reellement, ny repreſentatiuement, n'eſtoit autre choſe que ce que le ſens leur perſuadoit, aſçauoir vn aliment remporel & corruptible. Et quãd en l'obſeruation du Sabbath ils prenoient le ſigne pour choſe, ce n'eſtoit pas qu'ils creuſſent que le iour du Sabbath fuſt le repos eternel de la vie celeſte; mais c'eſt qu'ils n'eſtimoient pas qu'il leur fuſt commandé d'imaginer rien de plus haut en ceſte obſeruatiõ, que de chõmer le ſeptiéme iour de la ſepmaine. Et quand ils prenoient en leurs ſacrifices le ſigne pour la choſe, ce n'eſtoit pas qu'ils ſe perſuadaſſent que la ſubſtãce ou l'immolatiõ de leurs victimes, fuſt la chair, ou l'immolation de la chair de Chriſt. Et ce n'eſt pas dequoy auſſi ſainct Auguſtin les reprend: mais de ce qu'en immolãt leurs hoſties, ils n'éleuoiẽt point leur pẽſée à vn plus haut ſacrifice que ceux qui auoient accouſtumé d'eſtre offerts des fruicts ou des beſtes de la terre. Au moyen dequoy prendre les ſignes pour choſes, au ſens auquel S. Auguſtin faiſoit ceſte reproche aux Iuifs, n'eſtoit pas croire que les ſignes fuſſent les choſes qu'ils ſignifioient: Au contraire és ſignes qui eſtoient ſignes & choſes tout enſemble, comme il s'en trouuoit quelques vns de tels, meſme au temps de la loy, mais qui eſtoient extraordinaires; c'euſt eſté croire qu'il n'y auoit au ſigne que ce qui apparoiſſoit viſiblement au ſens; & que ſous l'eſpece viſible du ſigne n'eſtoit point non ſeulement ſignifiée, mais meſme contenuë reellement vne

autre

autre choſe inuiſible. Comme pour exemple, quand en l'enfance & au berceau de la loy, l'Ange repreſentant la perſonne du Fils de Dieu, guidoit & precedoit le peuple au deſert, le iour en forme d'vne nuë, & la nuict en forme d'vne colomne de feu; C'euſt eſté prendre le ſigne pour choſe, que de croire que ceſte nuée-la n'euſt eſté rien qu'vne nuée viſible & materielle, & non pas vn Ange reueſtu de l'eſpece d'vne nuée: ou que ceſte flamme la n'euſt eſté rien qu'vne flamme elementaire & viſible, & non pas vn Ange reueſtu & enuironné de la forme & de l'eſpece d'vne flamme. Et quand en la vieilleſſe & decadence de la loy le ſainct Eſprit apparut à ſainct Iean en ſimilitude de colombe, ç'euſt eſté à luy prendre le ſigne pour choſe, de croire que cét obiect-la n'eſtoit qu'vn ſimple pigeon, & non pas le S. Eſprit exiſtant & apparoiſſant veritablement ſous l'eſpece viſible de la colombe; & par conſequent donc prendre au Bapteſme & en l'Euchariſtie les ſignes pour choſes, au ſens auquel parloit là ſainct Auguſtin, c'eſt à dire, au ſens auquel les Iuifs prenoient les ſignes pour choſes, n'eſtoit pas croire que le Bapteſme fuſt le lauement de regeneration, ou que l'Euchariſtie fuſt le corps de Chriſt; mais croire que le Bapteſme ne repreſentoit autre choſe à noſtre eſprit que ce qu'il exprimoit à nos ſens, aſçauoir, vn lauement externe & corruptible: ou que l'Euchariſtie ne repreſentoit autre choſe à noſtre eſprit que ce qu'elle expoſoit à nos ſens, aſçauoir, vn aliment caduque & corruptible. Car de diſcourir en ce lieu-la, ſi les choſes que le Bapteſme & l'Euchariſtie repreſentoient à noſtre eſprit, ils les luy repreſentoient comme choſes abſentes de leurs ſignes, ainſi que faiſoient l'Agneau Paſchal & les pains de propoſition, ou s'ils les luy repreſentoient comme choſes preſentes & reſidentes en leurs ſignes, ainſi que le ſainct Eſprit eſtoit preſent en la colombe, & les Anges, és figures ou humaines ou elementaires, deſquelles ils ſe reueſtoient pour apparoitre aux hommes; il euſt eſté hors de propos. dautant que ſainct Auguſtin ne traittoit pas là en particulier des Sacrements de la Religion Chreſtienne, conſiderée ſelon leur nature propre & ſpeciale de Sacrements du nouueau Teſtament, mais ſelon leur nature generale de Sacremẽts, c'eſt à dire, ſignes ſacrez, & entant que conuenants en ceſte condition commune auec les Sactements du vieil Teſtament. Or euſt-ce eſté choſe impertinente, traittant de la nature commune des Sacrements en general, & les comparant en ceſte conſideration commune les vns auec les autres, d'y entremeſler les differences des eſpeces. Tout ainſi que quand on diſcourt de la nature commune de l'ame en general, & qu'en ceſte qualité on compare l'ame humaine auec l'ame des autres animaux & des plãtes; c'eſt à dire, qu'on la confere auec elles aux conditions qui luy conuiennent entant qu'ame; Ce ſeroit choſe impertinente d'y inſerer & entremeſler

aucune mention de ſes prerogatiues particulieres, & de diſcourir de la faculté qu'elle a d'operer & ſubſiſter ſans les organes du corps, c'eſt à dire, de ſon immaterialité, incorruptibilité, & immortalité. Et qui voudroit du ſilence ou de la reticence de ſes conditions là en vn tel diſcours, inferer qu'elle ſeroit mortelle, corruptible, & incapable de ſubſiſter ſans le corps, comme les ames des beſtes brutes, ſe monſtreroit luy-meſme plus irraiſonnable que les beſtes brutes. Mais aux lieux où ſainct Auguſtin parle des Sacrements du nouueau Teſtament, non ſous la ſimple condition generale de Sacrements, mais ſous la condition ſpeciale de Sacrements du nouueau Teſtament, & non en les conſiderant ſelon la conuenance qu'ils ont auec les Sacrements de l'ancien Teſtament, mais en les conſiderant ſelon la difference qui eſt entre ceux de l'ancien Teſtament & eux; Il y fait bien ſonner haut & clair ceſte diſtinction, Que les Sacrements de l'ancien Teſtament repreſentoient les choſes qu'ils repreſentoient, comme abſentes, eſtants ſimples ſignes & non choſes: & que ceux du nouueau Teſtament au contraire les repreſentent comme preſentes, eſtants ſignes & choſes tout enſemble: ſignes exteriourement & viſiblement, & choſes interieurement & inuiſiblement. Car & au Commentaire ſur le 73. Pſeaume, où il oppoſe en general les Sacrements de l'Egliſe Chreſtienne à ceux de la Synagogue Iudaïque, il dit nommément: [a] *Que les Sacrements du vieil Teſtament & ceux du nouueau, ne ſont pas meſmes. Car autres ſont les Sacrements donnants le ſalut, & autres les Sacrements promettants le Sauueur: Les Sacrements du nouueau Teſtament donnent le ſalut; les Sacrements de l'ancien Teſtament promettoient le Sauueur.* Et en l'onziéme Traicté ſur S. Iean: [b] *Si la figure de la mer a tant valu, que vaudra l'eſpece du Bapteſme? Si ce qui a eſté faict en figure, a amené le peuple à la manne, qu'eſt-ce que Chriſt exhibera en la verité de ſon Bapteſme à ſon peuple qui l'aura paſſé?* Et au 19. liure contre Fauſtus: [c] *Autres Sacrements ont eſté inſtituez plus grands en vertu, meilleurs en vtilité, plus faciles en l'action, moindres en nombre.* Or comme plus grands en vertu, & meilleurs en vtilité, ſi leur vertu & leur vtilité n'eſtoit que de ſignifier, veu que les Sacrements de l'ancien Teſtament ſignifioient bien mieux que ceux du nouueau? Et au 20. liure contre le meſme Fauſtus, oppoſant la façon dont les Sacrifices des Iuifs celebroient la Prophetie du futur Sacrifice de Ieſus-Chriſt, & s'y rapportoient à la façon dont les Sacrifices des Chreſtiens en celebrent la memoire, & s'y referent; Il dit: [d] *Les Hebrieux*, c'eſt à dire, les Hebrieux ſpirituels, comme les Patriarches & Prophetes, *és victimes des beſtes qu'ils offroient à Dieu, celebroient en pluſieurs & diuerſes manieres, comme vne ſi grande choſe le meritoit, la Prophetie de la victime à venir, que Chriſt a offerte. Au lieu dequoy maintenant les Chreſtiens celebrent la memoire de ce Sacrifice-là, deſia aduenu par la Sacré-ſaincte oblation & participation du corps & du ſang de Chriſt.*

a *Auguſt. in Pſ.* 73. Sacramenta non eadē, quia alia ſunt Sacramenta dantia ſalutem, alia promittentia Saluatorē. Sacramenta noui Teſtamenti, dāt ſalutem; Sacramenta veteris Teſtamēti, promiſerunt Saluatorem.

b *Idem tract.* 11. *in Ioan.* Si ergo figura maris tāt̄ valuit, ſpecies Baptiſmi quantum valebit? Si quod geſtum eſt in figura, traiectum populū ad māna perduxit: quid exhibebit Chriſtus in veritate Baptiſmi ſui, traiecto per eū populo ſuo?

c *Idem lib.* 19. *contra Fauſtum, cap.* 23. Alia ſunt inſtituta virtute maiora, vtilitate meliora, actu faciliora, numero pauciora.

d *Idem lib.* 20. *contra Fauſt. Manich. c.* 18. Hebræi autem in victimis pecorū, quas offerebant Deo, multis & variis modis, ſicut res tanta dignum erat, prophetiā celebrabāt futuræ victimæ, quam Chriſtus obtulit. Vnde iam Chriſtiani, peracti eiuſdē ſacrificij memoriam celebrant, Sacroſancta oblatione corporis & ſāguinis Chriſti.

Ce qui ne ſe peut oppoſer de la ſimple oblation & participation ſignificatiue du corps & du ſang de Chriſt, c'eſt à dire, de la ſimple oblation & participation du ſigne du corps & du ſang de Chriſt: car puis que les Sacrifices des beſtes & fruicts de la terre, que les Hebrieux offroient, & par leſquels ils figuroient & celebroient le Sacrifice futur de noſtre Seigneur en la Croix, eſtoient ſignes & figures du corps & du ſang de Chriſt; & que ſainct Auguſtin oppoſe, à la façon dont les Iuifs celebroient par les oblations & ſacrifices des beſtes & fruicts de la terre, le Sacrifice de Ieſus-Chriſt en la Croix, la façon dont les Chreſtiens la celebrent par la Sacré-ſaincte oblation & participation de ſon corps & de ſon ſang: Il ne peut pas entendre que ceſte Sacré-ſaincte oblation & participation du corps & du ſang de Chriſt, ſoit vne ſimple oblation & participation ſignificatiue, c'eſt à dire, vne ſimple oblation & participation des ſignes du corps & du ſang de Chriſt. Et pourtant, comme ſainct Auguſtin dit au troiſiéme liure de la doctrine Chreſtienne, que ceux qui reçoiuent le Bapteſme & l'Euchariſtie, recognoiſſent au moyen de l'inſtruction qui leur en eſt donnée, à quoy ils ſe referent, afin de les venerer, non point auec vne ſeruitude charnelle, mais auec vne liberté ſpirituelle: Auſſi dit-il au troiſiéme liure de la Trinité, que ſi les enfants n'apprenoient point, ou par leur propre experience, ou par celle d'autruy, d'où, & comme eſt faict ce que l'on prẽd pour element de l'Euchariſtie, & qu'ils ne viſſent iamais ceſte eſpece ſinon à l'Autel: & qu'on leur diſt par vne tres-indubitable authorité, de qui c'eſt le corps & le ſang, ils ne croiroient autre choſe, ſinon que le Seigneur ſeroit apparu ſous ceſte eſpece aux yeux des hommes. [a] *Ces nuës-la auſſi & ces feux*, (dit-il, comparant les eſpeces du feu & de la nuë, ſous leſquelles noſtre Seigneur ou le ſainct Eſprit eſtoit apparu en l'ancien Teſtament, aux eſpeces de l'Euchariſtie,) *comme les Anges les ont ou priſes ou faittes, pour ſignifier ce qu'ils annonçoient, encor que noſtre Seigneur ou le ſainct Eſprit ſe monſtraſt par telles formes corporelles; qui eſt celuy qui le cognoiſt? non plus que les enfants ne cognoiſſent pas d'où, & comment ce qui eſt mis à l'Autel & conſumé, la celebration de pieté ayant eſté accomplie, eſt faict & pris en vſage de religion. Et ſi iamais ils ne l'apprennent, ou par leur experience, ou par celle d'autruy; & ne voyent iamais ceſte eſpece la, ſinon en la celebration des Sacrements; ils ne croiront autre choſe ſinon que le Seigneur ſoit entierement apparu en ceſte eſpece-la aux yeux des mortels; & que de ſon coſté frappé, ſoit coulée vne liqueur entierement telle.* Dont reſulte deux choſes propres pour ſeeller ceſte reſponſe. L'vne, que l'on ne catechiſoit pas lors les enfants, que l'Euchariſtie fuſt ſimplement le ſigne & la figure du corps & du ſang de Chriſt, mais la choſe meſme couuerte & contenuë ſous l'eſpece du

[a] *Idem lib. 3. de Trinit. cap. 10.* Illas etiã nubes & ignes quomodo fecerint, vel aſſumpſerint Angeli ad ſignificandum quod annũciabant, etiamſi Dominus vel Spiritus ſãctus illis corporalibus formis oſtendebatur, quis nouit hominum? Sicut infantes non nouerunt quod in altari ponitur, & peracta pietatis celebratione conſumitur, vnde vel quomodo conficiatur, vnde in vſum religionis aſſumatur. Et ſi nũquam diſcant experimento vel ſuo vel aliorum, & nunquam illã ſpeciem rerum videãt, niſi inter celebrationes Sacramentorũ, cùm offertur & datur, dicatúrque illis authoritate grauiſſima, cuius corpus & ſanguis ſit, nihil aliud credent, niſi omnino in illa ſpecie Dominũ oculis apparoiſſe mortalibũ, & de latere tali percuſſo, liquorem illum omnino fluxiſſe.

ſigne. Car s'ils euſſent eſté inſtruicts que ce n'euſt eſté que le ſimple ſigne du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt, & non la choſe meſme, ils n'euſſent pas eſté induicts par là à croire que Ieſus-Chriſt fuſt apparu ſous vne telle eſpece aux yeux des hommes. L'autre, que ceſte erreur que ſainct Auguſtin accuſoit de prendre les ſignes pour les choſes, quand meſme il l'euſt eſtenduë à l'Euchariſtie, n'eſtoit pas de croire que l'Euchariſtie fuſt le corps de Chriſt, puis que les enfants meſmes eſtoiét catechiſez que c'eſtoit le corps de Chriſt: mais eſtoit, ou à ceux qui n'eſtoient point inſtruicts que l'Euchariſtie eſtoit le corps de Chriſt, croire qu'elle n'eſtoit ny reellement, ny repreſentatiuement autre choſe que ce qu'elle apparoiſſoit, aſçauoir, pain & vin corruptibles: ou à ceux qui auoient deſia eſté aduertis que c'eſtoit le corps de Chriſt, croire que le corps de Chriſt n'auoit d'autre propre eſpece, figure & nature, que celle qui apparoiſſoit en l'Euchariſtie.

CHAP. VI. LE ſixiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis allegue de ſainct Auguſtin, eſt pris de l'œuure intitulé contre Adimante Manichéen, & cité par luy en ces termes: [a] *Le Seigneur n'a point faict de doute de dire, Cecy eſt mon corps, lors qu'il donnoit le ſigne de ſon corps.* Or icy commence le gros & le fort de la bataille. Car deuant que de venir à ceſte production, & autres ſuiuantes, le ſieur du Pleſſis réueille ſes forces en l'attention des auditeurs, auec ceſte Preface: *Mais par ce qu'il nous faudroit apporter icy tout ſainct Auguſtin, nous nous contenterons de produire les paſſages qui ſemblent plus formels, tant d'vne part que d'autre.* Et pourtant appliquerons le meſme ſoin à voir & examiner ces nouuelles preuues de noſtre aduerſaire, qu'il nous promet qu'il employera à les choiſir & les produire. *Sainct Auguſtin donc*, dit le ſieur du Pleſſis, *diſputant contre les Manichéens, eſcrit; Le Seigneur n'a point faict de doute de dire, Cecy eſt mon corps: lors qu'il donnoit le ſigne de ſon corps.* Il eſt vray; mais adjouſtez-y ce mot, *ſelon vous*, & exprimez la propoſition en ces termes; *Le Seigneur n'a point faict de doute de dire, Cecy eſt mon corps*, lors qu'il donnoit, *ſelon vous, le ſigne de ſon corps*, c'eſt à dire, lors qu'il donnoit, ſelon vous, ô Manichéens, qui croyez qu'il n'auoit point de vray corps, le ſigne de ſon corps: & l'objection eſt ſoluë. Car que ce fuſt choſe familiere à ſainct Auguſtin, lors qu'il diſputoit contre les Manichéens, qui nioient preſque tous les principes des Catholiques, de ſe ſeruir de leurs propres ſuppoſitions & hypotheſes, pour les conuaincre par leurs principes meſmes; & cela, ou par forme de conceſſion, comme quand il dit, parlant d'Abraham, [b] *Voicy vn homme, qui pour l'auarice & le ventre vend ſa femme*; c'eſt à dire, voicy vn homme, qui, ſelon vous, pour l'auarice & le ventre vend ſa femme, ou par

a *Auguſt. contra Adimantum, c. 12. & in Pſal. 3.* Non enim dubitauit Dominus dicere, *Hoc eſt Corpus meũ: cùm ſignum daret corporis ſui.*

b *Idem lib. 22. contra Fauſt. Manich. c. 93.* Ecce homo auaritiæ ac vétris cauſa vxorem ſuam ſororem mentitus, in aliorum concubitum vendidit.

forme d'aſſumption, comme quand il dit: [a] *Certes il n'y a point de liberal arbitre*, c'eſt à dire, certes, ſelon luy, il n'y a point de liberal arbitre, aſçauoir, ſelon Manicheus; contre la Secte duquel ſainct Auguſtin a faict trois liures exprés du liberal arbitre; Il appert par mille lieux. Et que ce fut choſe eſſentielle à l'hereſie des Manichéens, de croire que noſtre Seigneur n'auoit point eu vn vray corps humain; mais ſeulement vn corps ſimulé & apparent, vn corps immateriel, & de l'eſſence meſme de la Deité; au moyen dequoy, ny ce qui auoit eſté crucifié, n'eſtoit, ſelon eux, que le ſigne de ſon corps; ny ce qu'il donnoit à manger, en diſant, *Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps*, ne pouuoit eſtre, ſelon eux, ſinon le ſigne de ſon corps, & non pas ſon vray corps; il appert encor, comme il ſera veu cy-apres, par mille autres paſſages. Non que quand ſainct Auguſtin auroit prononcé ce paſſage de ſon chef, il s'en peuſt inferer ce que nos aduerſaires penſent contre la reelle preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie: non plus que pour dire que ſainct Iean ne douta point d'affermer qu'il voyoit le ſainct Eſprit, lors qu'il voyoit le ſigne du ſainct Eſprit, il ne s'enſuiuroit pas pour cela, que le ſainct Eſprit n'euſt point eſté vrayement & reellement preſent ſous l'eſpece de la colombe. Car le ſigne à propos duquel ſainct Auguſtin alleguoit cét exemple, aſçauoir, le ſang que Moyſe auoit, dit-il, appellé ame, dautant qu'il eſtoit le ſigne de l'ame, n'eſtoit vn ſimple ſigne ſignifiant, mais vn ſigne contenant ce qu'il ſignifioit; & ſeruant de ſiege, d'eſtuy, & de receptacle à l'ame vitale, comme ſainct Auguſtin le proteſte luy-meſme au Commentaire ſur le propre lieu de Moyſe, objecté par les Manichéens, en ces mots: *Il faut*, dit-il, *auſſi chercher les locutions, par leſquelles ce qui contient, ſoit nommé du nom de ce qui eſt contenu; au moyen dequoy, pour ce que par le ſang l'ame eſt retenuë dans le corps, car ſi on l'épand, l'ame ſe retire; l'ame ait eſté plus promptement ſignifiée par le ſang, & le ſang ait pris le nom de l'ame; comme l'Egliſe eſt ditte le lieu où ſ'aſſemble l'Egliſe.* Ce qui auoit long temps, auant ſainct Auguſtin, donné occaſion & aux Ægyptiens de repreſenter en leurs hieroglyphiques l'ame par vn eſperuier, à cauſe que l'eſperuier vit de ſang; & que le mot, *Pajets*, qui en langue Ægyptienne veut dire, eſperuier, eſtant diuiſé en deux mots, ſignifie ame, & ſang: Et à Empedocles, d'affermer que le ſang eſtoit la ſubſtance de l'ame: Et à Virgile de dire, parlant de la mort de Rhetus,

Il va l'ame pourprée à boüillons vomiſſant.

Mais de cela vne autrefois. A ceſte obiection donc, pour venir au poinct, ie reſponds trois choſes. La premiere, que ſainct Auguſtin parle ſelon le ſens & l'intention de ſes aduerſaires, pour diſputer

[a] *Idem lib. de natura boni aduerſus Manich. c. 42.* Certè non eſt liberum voluntatis arbitrium.

Auguſt. lib. 3. quæſt. ſuper Leuit. quæſt. 57. Quærendę etiã locutiones, per id quod continet, id quod continetur, vt quoniam anima ſanguine tenetur in corpore. (nam ſi fuerit effuſus, abſcedit,) per ipſum aptiùs ſignificata ſit anima, & eius nomen ſanguis acceperit: ſicut Eccleſia dicitur locus quo Eccleſia congregatur.

contre eux, comme on dit en l'Eſcole, *ad hominem*; & que ſa propoſitiõ doit eſtre expliquée & reſoluë en ces termes: *Le Seigneur n'a point douté de dire, Cecy eſt mon corps, lors qu'il donnoit ſelon vous*, (ou, ſi l'on ayme mieux conſtruire ce ſupplément en tierce perſonne,) *lors qu'il donnoit ſelon eux le ſigne de ſon corps.* La ſeconde, dependante neantmoins de la premiere; & qui d'abord ſemble paradoxe, mais qui toutesfois à la fin ſe trouuera tres-veritable, eſt que S. Auguſtin ne parle point là du ſigne Sacramental du corps de Chriſt, aſçauoir, de l'eſpece du pain faitte Sacrement par la conſecration des paroles de noſtre Seigneur; mais du ſigne naturel du corps de Chriſt, aſçauoir, du pain commun & ordinaire, & de tous les grains de bled & de raiſin, & autres fruicts de la terre, que les Manichéens eſtimoient eſtre naturellement le ſigne du corps de Chriſt. Et la troiſiéme, qu'encor que les Manichéens creuſſent que ce que noſtre Seigneur auoit dõné, ne fuſt que le ſigne du corps immateriel & apparent de leur Chriſt impaſſible; neantmoins ils tenoient que c'eſtoit vrayement & reellement le corps du Ieſus paſſible. Pour l'intelligence dequoy il faut que les Lecteurs ſçachent, que les Manichéens entre leurs autres reſueries & freneſies, tenoient qu'il y auoit deux Ieſus, l'vn celeſte & ſpirituel, qui eſtoit celuy, diſoient-ils, qui eſtoit apparu ſous Ponce Pilate, & auoit conuerſé viſiblement auec les Apoſtres, lequel ils appelloient le Ieſus impaſſible & Apoſtolique, & ceſtuy-la ils affermoient qu'il n'auoit eſté lié, meſlé & incorporé en la matiere, & n'auoit point eu vn vray corps humain & eſſentiel, mais ſeulement vn corps ſimulé & apparent; ou pluſtoſt vn ſpectre, vn idole & vn phantôme de corps, conſiſtant non de matiere elementaire, mais de ſubſtance diuine & ſpirituelle, & conſequemment qu'il n'eſtoit point de la Vierge, & n'auoit point ſoufferr veritablement, mais ſeulement en eſpece, figure & apparence: l'autre, terreſtre & elementaire, qui naiſſoit, diſoient-ils, tous les iours de la terre par la vertu du ſainct Eſprit, és bleds, raiſins, & autres fruicts, s'incorporant, liant, & coagulant en la matiere de toutes ces choſes, qui luy tenoient lieu de corps, afin d'y eſtre mangé par eux: Et ceſtuy-la ils l'appelloient le Ieſus paſſible, & affermoient qu'il eſtoit le ſigne, l'effigie, & la figure du Ieſus impaſſible, qui eſtoit apparu ſous Ponce Pilate, eſtant attaché aux tiges des herbes & des arbres, comme l'autre auoit eſté lié & attaché à la Croix. Au moyen dequoy, à cauſe de ceſte repreſentation, ils nommoient tous les tiges des herbes & des arbres, la Croix de Ieſus paſſible. Cela ſe void par les anciennes relations, tant des Manichéens, que des Catholiques. Car premierement, quant au Ieſus impaſſible ou Apoſtolique, voicy ce qu'en dit Fauſte Manichéen en la quinziéme ſection de ſon œu-

ure contre les Catholiques: *Pourquoy ne conſideray-je que Ieſus, encor qu'il ne ſoit point nay, ait peu mourir s'il a voulu, quand meſme ie conſentirois que ceſte mort auroit eſté vne vraye mort, & non vne figure de mort? Car comme dés le commencement ayant pris la ſimilitude d'homme, il a initié en ſoy toutes les paſſions de la condition humaine: ainſi ne deuroit-on point trouuer eſtrange, que pour celer l'œconomie,* (c'eſt à dire, l'œuure de ſon apparition,) *il ayt eſté veu mourir.* Et en la vingt-neufiéme: *Nous confeſſons qu'il a ſouffert en apparence, & n'eſt point vrayement mort, & vous, vous croyez qu'il a eſté enfanté par vne femme, & a eſté porté dans le ventre d'vne femme; ou ſi vous ne le croyez point, confeſſez que cela s'eſt faict en image, aſçauoir, qu'il a ſemblé naiſtre, & nous ſerons d'accord.* Et en la trente-deuxiéme: *Hors ces choſes,* dit-il, (aſçauoir, celles qui auoient eſté dittes par les Apoſtres, encor ignorants, obiectées par les ennemis, ou imprudemment, ou fauſſement inſerées par les eſcriuains de l'Euangile) *nous croyons toutes les autres, & principalement ſon crucifiement myſtique,* c'eſt à dire, qui eſtoit autre qu'il n'apparoiſſoit, *auquel,* comme diſoit ailleurs Manicheus, *autre choſe auoit eſté geré, & autre choſe monſtré, dautant que le Diable au lieu de Chriſt, apportant le ſigne, la figure, & le charactere externe de Chriſt, auoit eſté crucifié, & non Chriſt. L'ennemy,* diſoit Manicheus en ſon epiſtre fondamentale, *qui auoit eſperé de crucifier le Sauueur, pere des iuſtes, fut crucifié luy-meſme au temps auquel autre choſe fut gerée, & autre choſe monſtrée. Le Prince donc des tenebres fut attaché à la Croix: le meſme porta la couronne d'eſpines auec ſes compagnons, & la robbe de pourpre: beut auſſi le vinaigre & le fiel que quelques-vns penſerent que le Seigneur euſt beu: & toutes les choſes qu'il ſembla icy ſouſtenir, furent faittes aux chefs des tenebres, qui auſſi furent bleſſez des cloux & de la lance.* Et Secundinus Manichéen, tout de meſme: *Combien,* dit-il, *fut grande l'audace du Diable, d'auoir oſé, lors que noſtre Seigneur ſemoit le bon grain, luy meſler la zizanie, & rauir Iudas Iſcariot à vn ſi grand Paſteur, & allumer tellement contre luy les Scribes & Phariſiens, que l'on en ſoit venu au dernier ſupplice de la Croix: & qu'ils ayent crié que l'on relachaſt Barrabas, & qu'on crucifiaſt Ieſus? Nous ſommes donc échappez, par ce que nous auons ſuiui vn Sauueur ſpirituel: Car l'audace du Diable eſtoit paſſée ſi auant, que ſi noſtre Seigneur euſt eſté charnel, toute noſtre eſperance eſtoit eſteinte: & encore meſme ne ſe peut-il pas ſouler de l'opprobre de la Croix, mais tranſporté de fureur, le fit deçà couronner d'eſpines, delà abbreuuer de vinaigre, deçà frapper par la lance du gendarme, delà blaſphemer par la bouche du meſchant larron.* Et voicy ce que ſainct Auguſtin en dit en l'onziéme liure contre Fauſtus Manichéen: [a] *Il ne reçoit ny la mort, ny la reſurrection de Chriſt. Car il dit que Chriſt n'a point eu vn corps mortel, où la vraye mort peuſt auoir lieu: & que les cicatrices qu'il monſtra à ſes Diſciples apres ſa reſurrection, n'eſtoient point vrayes.*

a *Auguſt. lib. 11. contra Fauſt. Manich. cap. 3.* Nec ipsā mortem Christi & sepulturam & resurrectionē accipit, quandoquidē Christum dicit nec mortale corpus habuisse, vbi illa vera mors esset: nec illas cicatrices veras fuisse, quas post resurrectionē discipulis ostendit.

Et au vingtiéme liure contre le meſme Fauſtus:[a] *Ce Jeſus que vous concedez auoir ſouffert*, c'eſt à dire, en apparence, *ſous Ponce Pilate, iaçoit que vous dittes qu'il n'a point eu de chair; ie ne m'enquiers point encor comme il a peu ſouffrir vne telle mort ſans chair: mais ie demande à qui il a laiſſé ces nauires*, (ainſi appelloient ils en leur jargon le Soleil & la Lune, où la ſapience de Dieu, diſoient-ils, reſidoit,) *afin de ſouffrir, eſtant deſcendu de là, des choſes qui ne peuuent eſtre ſouffertes ſans quelque ſorte de corps.* Et en l'eſcrit contre l'epiſtre de Manicheus:[b] *Quand ie demandois*, dit-il, *ces choſes aux Manichéens, aſçauoir, pourquoy ils ne celebroient point la Paſque du Seigneur, ou la celebroient fort tiedement, ſans aucunes veilles, ſans aucune indiction de ieuſne plus long que de couſtume, & ſans aucun appareil de feſte; & au contraire celebroient auec tant d'honneur le iour de la mort de Manicheus: Ils me reſpondoient, qu'il faloit celebrer le iour de la paſſion de celuy qui auoit vrayement ſouffert: & que Chriſt qui n'eſtoit point nay, & n'auoit point monſtré aux yeux des hommes vne vraye chair, mais vne chair ſimulée, auoit feint & n'auoit pas ſupporté la paſſion.* Et au catalogue des heretiques:[c] *Les Manichéens*, dit-il, *ne croyent point que Chriſt ayt eu vne vraye chair, mais diſent qu'il a liuré vne eſpece ſimulée de chair, pour ébloüyr & faſciner le ſens des hommes.* Et en l'œuure de la foy contre les Manichéens:[d] *Selon les blaſphemes de Manicheus, ny Chriſt n'a eu chair, ny n'a rien ſouffert des Iuifs.* Voila pour le faict de Ieſus Apoſtolique & impaſſible. Et quant au Ieſus paſſible, voicy ce que Fauſte en eſcrit en la vingtiéme ſection de ſon œuure: *Nous croyons que tout ceſt enclos d'air eſt le ſiege & le repoſoir du ſainct Eſprit, de la vertu & ſpirituelle profuſion duquel la terre conceuant engendre le Ieſus paſſible, qui eſt la vie & le ſalut des hommes, pendu & attaché à tout bois. Et pourtant la meſme religion que nous auons enuers toutes ces choſes-là, vous* (aſçauoir vous Catholiques) *l'auez enuers le pain & le calice.* Et voicy ce que ſainct Auguſtin en refere en la confutation du meſme lieu:[e] *Vous dittes que la terre conçoit du ſainct Eſprit le Ieſus paſſible, lequel toutesfois ainſi contaminé*, (car les Manichéens tenoient toute creature corporelle pour polluë,) *vous affermez pendre en tout bois, és grains & és fruicts, afin qu'il ſoit encor plus pollu par les chairs d'infinis animaux qui s'en paiſſent, deuant ſeulement d'eſtre purgé par celle part, à laquelle voſtre faim ſubuiendrout. Nous donc croyons de cœur, & confeſſons de bouche, que le Chriſt fils de Dieu a veſtu chair ſans ſouffrir pollu-*

a *Idem lib. 20. contra Fauſtum Manich. cap. 11.* Ille quem ſub Pontio Pilato paſſum eſſe cõcediſtis, cũ eum ſine carne fuiſſe narretis, nõdum dico quẽ admodũ talem mortem ſine carne perperi potuerit, ſed quæro cui naues illas reliquerit, vt inde deſcendens, talia pateretur qualia ſine quocunque corpore fieri non poſſent.

b *Idem contra epiſt. Manich. cap. 8.* Cùm ſæpe à vobis quærerem illo tempore quo vos audiebam, quæ cauſa eſſet quod Paſcha Domini plerumque nulla interdũ à paucis repidiſſima celebritate frequentaretur, nullis vigiliis, nullo prolixiore ieiunio indicto auditoribꝰ veſtris, nullo denique feſtiuiore apparatu, cum veſtrũ bema, id eſt, diem quo Manichæus occiſus eſt, &c. magnis honoribus proſequamini.

c *Idem lib. de hæreſibus ad quod vult Deum hæreſi 46.* Nec fuiſſe in carne vera, ſed ſimulatam ſpeciem carnis ludificandis humanis ſenſibus præboiſſe.

d *Idem lib. de fide contra Manich. cap 28.* Secundùm eiuſdem Manichæi blaſphemias, Chriſtus carnem non habuit, nec aliquid à Iudæis paſſus eſt.

e *Auguſt. lib. 20. contra Fauſtum Manichæum cap. 11.* Concipientem de Spiritu ſancto dicitis terram

tion, pource que ceſte ſubſtance-la ne peut eſtre contaminée par la chair, qui ne le peut eſtre par aucune choſe. Mais vous, ſelon voſtre fable, vous dittes que Ieſus pendant en l'arbre, eſt déja contaminé deuant qu'il entre en la chair d'aucun qui le mange: ou ſ'il n'eſt point contaminé, comment eſt-ce que vous le purgez en le mangeant, puis qu'ainſi eſt que vous dittes que tous les arbres ſont ſa Croix? Au moyen dequoy Fauſtus afferme qu'il eſt pendu à tout bois: pourquoy, comme Ioſeph d'Arimathie, faiſant vn bon œuure depoſa ce vray Ieſus-la de la Croix, afin de l'enſeuelir; ainſi vous, ne cueillez-vous les pommes, (car les Manichéens tenoient pour ſacrilege, non pas de manger les pommes, mais de les arracher des arbres, eſtimants que c'eſtoit ſeparer leur Dieu de ſa racine,) *afin d'enſeuelir en voſtre ventre Ieſus depoſé de la ſuſpenſion du bois?* Et vn peu apres: [a] *Finalement, puis que ſelon l'opinion de Fauſte, laquelle il a recueillie & reſerrée de ceſte voſtre tres-longue fable, auec la plus grande briefueté qu'il a peu, la terre conceuant du ſainct Eſprit engendre le Ieſus paſsible, qui eſt la vie & le ſalut des hommes, pendu & attaché à tout bois; Pourquoy ce Sauueur la pendant ne correſpond-il point à celuy qui naſquit?* Et derechef: [b] *Ie ne ſçay au reſte pourquoy Fauſtus eſtime que noſtre religion eſt meſme enuers le pain & le calice, veu que ce n'eſt pas religion, mais ſacrilege aux Manichéens de gouſter du vin? Ils recognoiſſent leur Dieu en la grape, & le deſauoüent en la cuue, comme ſi pour auoir eſté foulé & enclos, il les auoit offenſez. Mais quant à nous, noſtre pain & noſtre calice ne nous naiſt point myſtique,* c'eſt à dire, ſacramental, & voilant vne choſe autre en exiſtence qu'en apparence, (car ainſi vſent les Manichéens du mot, *myſtique*, comme il a eſté veu cy-deſſus,) *mais nous eſt faict tel, & non tout, à cauſe de Chriſt lié comme ils reſuent és eſpics & és ſarments; mais par certaine conſecration. Et pourtant celuy qui n'eſt point faict ainſi, encor qu'il ſoit pain & calice, eſt bien aliment de refection, mais non pas ſacrement de religion: ſinon que nous beniſſons Dieu, & luy rendons graces en tout ſien preſent, non ſeulement ſpirituel, ains auſſi corporel. Mais à vous, par voſtre fable Chriſt vous eſt expoſé lié en tous vos mets & alimentse* Et au liure de la foy contre les Manichéens: [c] *Vous dittes auec grand erreur, mais toutesfois vous le dittes, que Chriſt naiſt tous les iours, ſouffre tous les iours, meurt tous les iours, aſçauoir-mon, ſi c'eſt point par aduen-*

gignere patibilem Ieſum, quē tamen ita contaminatū, omni ex ligno pendere perhibetis in frugibus & pomis, vt innumerabilibus animalium veſcentiū carnibus amplius contaminetur, ex ea ſola parte purgandus cui fames veſtra ſubuenerit. Itaque nos Chriſtum Filiū Dei, verbum Dei, incontaminabiliter carne indutum, corde credimus, ore confitemur: quia illa ſubſtantia contaminari nec carne poteſt, quæ nulla re poteſt: vos autem ſecundùm veſtrā fabulam, adhuc in arbore pendentem Ieſum iam contaminatum dicitis, antequam carnem ingrediatur cuiuſque veſcentis.

a *Ibidem.* Poſtremò cùm ſecundùm ſententiam Fauſti, quam quidem ex illa longiſſima fabula decerptam quātā

potuit breuitate petſtrinxit, de Spiritu ſancto terra concipiens, gignat patibilem Ieſum, qui eſt vita & ſalus hominum, omni ſuſpenſus ex ligno: Cur ille Saluator pendenti pendendo congruit, & naſcenti naſcendo non congruit?

b *Ibidem cap.* 13. Cur autem arbitretur Fauſtus parem nobis eſſe religionem circa panem & calicem, neſcio, cùm Manichæis vinum guſtare non religio, ſed ſacrilegium ſit. In vua enim agnoſcunt Deū ſuum, in cuppa nolunt, quaſi aliquid eos calcatus & incluſus offenderit. Noſter autem panis & calix, non quilibet quaſi propter Chriſtum in ſpicis & in ſacramentis ligatum, ſicut illi deſipiunt, ſed certa conſecratione myſticus fit nobis, non naſcitur. Proinde quod non ita ſit, quamuis ſit panis & calix, alimentum eſt refectionis, non ſacramentum religionis, niſi quod benedicimus, gratiāſque agimus Domino in omni eius munere, non ſolùm ſpirituali, verùm etiam corporali. Vobis autem per fabulam veſtram in eſcis omnibus Chriſtus ligatus apponitur.

c *Idem libro de fide contra Manich. cap.* 34. Dicitis magno errore, ſed tamen dicitis Chriſtum quo-

tiues; mais ſeulement declaratiues de la condition qui eſtoit aux grains & fruicts de la terre, tant d'eſtre le corps de Ieſus paſſible, que de ſignifier & repreſenter le corps du Ieſus impaſſible, là où les Catholiques tenoient formellement le contraire en toutes les deux inſtances. Car ils croyoient & que le pain eſtoit faict le corps du meſme Chriſt, qui auoit apparu ſous Ponce Pilate, & que cela arriuoit, non par vertu de la nature, mais par celle de la conſecration, & en l'Euchariſtie ſeule, & non en tous les grains & fruicts de la terre. Le premier de ces poincts, aſçauoir, que les Catholiques creuſſent que l'Euchariſtie eſtoit le propre corps du meſme Chriſt, qui auoit apparu ſous Ponce Pilate, ſe verifie, & par preuue externe, & par preuue interne. La preuue externe, eſt la replique que Fauſte Manichéen faiſoit aux Catholiques, qu'ils auoient la meſme opinion de leur Chriſt, (c'eſt à dire, du Chriſt Apoſtolique, & crucifié ſous Ponce Pilate, Car les Catholiques n'en recognoiſſoient point d'autre,) au pain & calice de l'Euchariſtie, que les Manichéens auoient de leur Chriſt terreſtre & paſſible en tous les grains & fruicts de la terre. Contre laquelle reproche ſainct Auguſtin ne s'inſcrit point en faux, ains remarque ſeulement deux differences: l'vne, que les Manichéens abhorroient la communion ſous l'eſpece du vin, & recognoiſſoient bien leur Dieu en la grappe, mais le deſauoüoiét en la cuue: l'autre, que le pain & le calice des Catholiques leur eſtoit faict, & ne leur naiſſoit pas ſacramétal, & non tout à cauſe de Chriſt lié és eſpics & és raiſins, comme refuoient les Manichéens; mais ſeulement celuy qui eſtoit conſacré. La preuue interne eſt la proteſtation expreſſe que fait ſainct Auguſtin.

SAINCT CYRILLE D'ALEXANDRIE,

AVTHEVR XXIII.

CHAPITRE I.

LE vingt & troiſiéme autheur eſt ſainct Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, lequel vient iuſtement à propos pour clorre le quatriéme ſiecle de l'ancienne Egliſe: Car il preſida de la part de ſainct Celeſtin au Concile œcumenique d'Epheſe, qui fut tenu l'an de la mort de Chriſt, trois cens nonante-neuf: & au meſme temps eſcriuit le Traitté à Euoptius, duquel le ſieur du Pleſſis tire ſa premiere obie- Page 807.

Cyrill. Alexand. ad Euoptium, apud veterem Latinum interpretem, anathem. 11.

ction, qui eſt telle: *Cyrille Patriache d'Alexandrie*, dit-il, *nous donne ces maximes; Noſtre myſtere n'eſt point vne anthropophagie*, c'eſt à dire, (expoſe le meſme ſieur du Pleſſis) *ne git point à manger la chair humaine: Il ne faut point ranger les Fidelles à ces penſées groſſieres, és choſes qui ſe prennent par la ſeule, pure, & exquiſe foy.* Ce ſont les lettres d'Vrie: Il porte le paequet de ſa mort, & ne ſçait ce qu'il porte. Neſtorius chef de l'hereſie des Neſtoriens, enſeignoit que la diuinité & l'humanité de noſtre Seigneur, eſtoient deux perſonnes diſtinctes, dont l'vne reſidoit & habitoit bien en l'autre, mais qui ne conſtituoient pas vn meſme ſubjet. De là les Catholiques, pour exaggerer les abſurditez de ſa doctrine, inferoient qu'il faloit donc que la generation tempotelle de Chriſt, fuſt vne Anthropogonie, ou generation d'homme: que l'adoration de Chriſt, fuſt vne Anthropolatrie, ou adoration d'homme: que la manducation de Chriſt au Sacrement, fuſt vne Anthropophagie: Et condamnoient tous ces trois termes, non pour la fauſſeté, mais pour l'imperfection de leur ſens: C'eſt à dire, croyoient que la generation temporelle de Chriſt eſtoit, non vne ſimple Anthropogonie, mais vne Theanthropogonie: que l'adoration de Chriſt eſtoit, non vne ſimple Anthropolatrie, mais vne Theanthropolatrie: que la manducation de Chriſt eſtoit, non vne ſimple Anthropophagie, mais vne Theanthropophagie. Sainct Cyrille donc, au lieu que cite le ſieur du Pleſſis, attaquant Neſtorius de la part de ceſte derniere abſurdité, luy reproche que ſi ſa doctrine eſtoit vraye, aſçauoir, que la diuinité & l'humanité de Chriſt ne fiſſent point vne meſme perſonne, nous ne mangerions en l'Euchariſtie que la chair d'vn nud & ſimple homme: & parrant que noſtre myſtere ſeroit vne Anthropophagie. Voicy ſes propres paroles, comme elles ſont couchées dans l'ancienne verſion Latine de ſainct Cyrille, alleguée par Ruſticus Diaconus, il y a onze cents ans, & imprimée à Baſle l'an 1527.

Cyrill. ad Euopt. anathem. 11. impreſſ. Baſil. apud Henric. Petr. 1527.

A voſtre aduis, dit-il, *Neſtorius, enſeignant que le ſubiet qui eſtoit veu, conſtituoit à part & ſans le Verbe, vn autre certain Fils & Chriſt, auquel ſeul auſſi il attribuë la commiſſion de l'Apoſtolat; n'afferme-t'il pas que noſtre myſtere eſt vne Anthropophagie; enueloppant irreligieuſement en des diſcours obſcurs les eſprits des croyants, & s'efforçant de ſoumettre aux imaginations humaines les choſes qui ſe comprennent par la ſeule & inexquiſe foy?* Or qui ne rerire de là tout au contraire, qu'il faloit bien que ſainct Cyrille creuſt la reelle manducation de la chair de Chriſt, puis qu'il accuſoit Neſtorius deuant la face de toute l'Egliſe, de faire de la communion du Sacrement, vne Anthropophagie, non en adiouſtant à la realité de la manducation, mais en diminuant de l'integrité de l'obiect. Car comment de ceſte aſſumption, Chriſt eſt vn ſimple homme; s'enſuiura-t'il, Ergo l'Euchariſtie

riſtie eſt vne Anthropophagie, c'eſt à dire, vne reelle & orale manducation d'homme; ſi toutes les deux parties ne ſont premierement d'accord de ceſte propoſition; Que Chriſt eſt reellement & oralement mangé en l'Euchariſtie? Mais la choſe s'éclaircira mieux en reprenant la diſpute dés ſon origine. Sainct Cyrille auoit decerné au Synode d'Alexandrie, douze anathémes contre Neſtorius, dont l'vn eſtoit couché en ces termes: [a] *Si quelqu'vn ne confeſſe point que la chair du Seigneur ſoit viuifiante, & ſoit la chair propre du Verbe de Dieu le Pere, mais celle d'vn homme comme les autres, conioinct par dignité au Verbe, & habité de la diuinité, & non pluſtoſt viuifiante, pource qu'elle a eſté faitte propre du Verbe, qui a la puiſſance de viuifier toutes choſes; qu'il ſoit anathéme.* Et au Concile d'Epheſe, & par l'ordonnance du meſme Concile, y auoit ajouſté ceſte declaration: [b] *Nous operons és Egliſes le Sainct viuifiant & non ſanglant ſacrifice: ne croyants pas que le corps qui eſt là deuant nous, ὃ προκείμενον, ſoit le corps d'vn homme commun & ordinaire comme les autres, ny le precieux ſang ſemblablement: ainçois le prenants comme faict le propre corps & du ſang du Verbe, viuifiant toutes choſes. Car la chair commune ne ſçauroit viuifier. Et de cela le Sauueur en eſt teſmoin luy-meſme, diſant; La chair ne profite rien, c'eſt l'eſprit qui viuifie. Car par ce qu'elle a eſté faitte chair propre du Verbe, par cela elle eſt recognüe eſtre, & eſt viuifiante: ſuiuant ce que dit le meſme Sauueur; Comme mon Pere viuant, m'a enuoyé, & ie vy acauſe de mon Pere: Ainſi celuy qui me mange, viura acauſe de moy.* Pource donc que Neſtorius & ſes ſectateurs, déſtruiſent ignorammẽt la vertu du Sacrement; pour ceſte cauſe cét anathéme a eſté tres-iuſtement prononcé contre eux. Voila la ſentence de S. Cyrille & du ſacré Concile œcumenique d'Epheſe, prononcée ſur la terre il y a pres de douze cents ans, & executée encore auiourd'huy aux enfers contre Neſtorius & ſes ſectateurs, qui foudroye du meſme anathéme tous les ennemis de la reelle preſence du corps de Chriſt au Sacrement, auec leur, *Spiritus eſt qui viuificat.* Car la raiſon preciſe & particuliere de ce Decret eſtoit la deſtruction de l'Euchariſtie, dont Neſtorius aboliſſoit l'effect & la vertu, ſouſtenant que la chair de Chriſt n'eſtoit point vnie hypoſtatiquement à la diuinité. Le progrés dõc de S. Cyrille, & de tout le Cõcile contre luy, eſtoit tel en ſens & en ſubſtance: Si la diuinité & l'humanité de Chriſt ne ſont vnies perſonnellement, le corps & le ſang qui nous ſont preſentez au Sacrifice de l'Egliſe, ne ſont que le corps & le ſang d'vn hõme commun & ordinaire: Et nous par conſequent, ne prenons en l'Euchariſtie, que l'humanité ſimple & nuë, & non la diuinité de Chriſt: Car la diuinité ſeparée & par ſoy, ne peut eſtre ny priſe ny mangée, mais ſeulement par adionction, & entãt qu'elle eſt vnie perſonnellemẽt auec quelque objet perceptible, qui luy ſert comme de vehicule,

a *Cyrill. anathemat.* 11. Εἴτις οὐχ ὁμολογεῖ τὴν τοῦ κυρίου σάρκα ζωοποιὸν εἶναι, καὶ ἰδίαν αὐτοῦ τοῦ ὑιοῦ τοῦ θεοῦ λόγου, ἀλλ' ὡς ἑτέρου τινὸς παρ' αὐτὸν, συνημμένην αὐτῷ κατὰ τὴν ἀξίαν, τουτέστιν ὡς μόνον θεοφόρον ἀνθρωπον γενομένην, καὶ οὐχὶ μᾶλλον ζωοποιὸν, ὡς ἐνηνθρωκότος ἰδίαν τοῦ λόγου τοῦ θεοῦ τὴν ποιοῦσαν ἐνεργείᾳ τὰ πάντα, ἀνάθεμα ἔστω.

b Τὴν ἁγίαν καὶ ζωοποιὸν τοῦ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐν ταῖς ἁγιωτάταις τελούμεν θυσίαις, οὐχ ἵνα τὴν καθ' ἡμᾶς καὶ ἀνθρώπου τινὸς σῶμα πιστεύσωμεν εἶναι τὸ προκείμενον· οὐδὲ μὴν ὡς ἴδιον σῶμα χωρὶς, καὶ μόνον καὶ αὐτὸ τοῦ λόγου· καὶ γὰρ οὐδὲν ζωοποιεῖν οἶδε τὸ δυνατόν· καὶ τοῦτον μᾶλλον αὐτὸν εἶναι σωτῆρα, λόγον, καὶ ἀρχὴν οὖσαν ὠφελείας, τὸ σῶμα δηλονότι τὸ ζωοποιὸν· ἐπειδὴ γὰρ ἴδιον γέγονε τοῦ λόγου, πάντως ἐστὶ καὶ ζωοποιὸς, καθὰ φησὶν αὐτὸς ὁ σωτὴρ καθὼς ἀπέστειλέ με ὁ ζῶν πατὴρ, καὶ ἐγὼ ζῶ διὰ τὸν πατέρα, καὶ ὁ τρώγων μου τὴν σάρκα κἀκεῖνος ζήσεται δι' ἐμέ.

dautant qu'elle ne contient en ſoy, quelque ſainte qu'elle puiſſe eſtre, que les effets & non le principe de la vie. Ergo Neſtorius ſeparant les deux natures de Chriſt, priue l'Euchariſtie de la vertu de viuifier: & partant merite d'eſtre frappé d'anathéme. Ainſi ratiocinoient les Peres. Or quel euſt eſté cét argument, s'ils n'euſſent entendu parler que de la perception mentale & intellectuelle? Le propre de l'intellect, n'eſt-ce pas de compoſer & de diuiſer? Ne ſepare-t'il pas ſans aucune difficulté les choſes conjointes? Ne conjoint-il pas auec la meſme facilité les diuiſées? Sainct Cyrille & le Concile diſoient: Si l'humanité & la diuinité de Chriſt ſont ſeparées, nous ne prenons en l'Euchariſtie, que la ſeule & ſimple humanité. A cauſe dequoy cela, s'il n'eſtoit queſtion que de la perception faitte par l'operatiõ de l'entendement, & par l'organe de la foy? L'entendement n'aſſemble-t'il pas bien en ſon apprehenſion, les choſes diſtantes, non ſeulement de ſubſiſtance, mais auſſi de lieu? N'embraſſe-t'il pas en vn meſme temps, la notion des termes relatifs, encore que leurs eſſences & hypoſtaſes ſoient differentes, voire éloignées de tout l'eſpace du mõde? Nos propres aduerſaires ne preſument-ils pas bien, qu'ils prénent en vn meſme temps par la main imaginaire de leur foy, le ſigne & l'obiect ſignifié, le corps & la figure, l'vn au Ciel, & l'autre en la terre? Quand donc les Peres argumentent, que les choſes qui ſont conjointes en perception, ſont coniointes en exiſtence; & par conſequent que la diuinité & l'humanité de Ieſus-Chriſt, eſtant priſes coniointement en l'Euchariſtie, ſont vnies reellement en la verité de l'eſtre, & non par vne ſimple vnion de relation; leur preſuppoſition n'eſt-elle pas ridicule, s'ils ne veulent parler de la perception reelle, & faitte par vn autre receptacle, que par celuy de l'entẽdement? Et quãd ils mettent pour fondement de diſpute, que nous ne pouuons prendre la diuinité en l'Euchariſtie, ſi elle n'eſt coniointe perſonnellemẽt auec l'humanité; dautant que la diuinité de ſoy eſt incapable d'eſtre priſe & mangée; comment poſent-ils ce principe, s'ils ne parlent de la vraye & reelle manducation orale, c'eſt à dire, faitte auec la bouche? Car la diuinité n'eſt-elle pas par elle-meſme, le premier & principal obiect de la foy, & celuy par la participation duquel, l'humanité de noſtre Seigneur eſt aſſociée à ceſte qualité? Ne commençons nous pas noſtre Symbole par cét article, Ie croy en Dieu le Pere tout-puiſſant? Noſtre Seigneur luy-meſme, pour monſtrer l'ordre du progrés de la foy, ne dit-il pas, Vous croyez en mon Pere, croyez auſſi en moy? Et Dauid ne crie-t'il pas, Gouſtez & voyez que le Seigneur eſt bon? Comment eſt-ce donc que le ſieur du Pleſſis ne tremble au ſeul bruit de cét anathéme? Comment eſt-ce que ce ſacré Cõcile d'Epheſe, Concile irreprochable, Cõcile ancien de pres de douze cents ans, Concile œcumenique, où S. Cyrille preſida viſiblement au

nom de ſainct Celeſtin; mais où Dieu preſida inuiſiblement en ſon nom propte, *vbi Deus ſtetit in Synagoga Deorum*: auquel ſix mille Eueſques qui eſtoienr lors en l'Egliſe, conſentirent: que ſainct Gregoire proteſte d'embraſſer comme l'vn des quatre Euangiles: & que nos aduerſaires meſmes mettent au rang des Conciles aſſiſtez du S. Eſprit, ne luy ferme la bouche, & ne luy ouure les yeux? Mais ſuiuõs le fil de la diſpute: Theodotet Eueſque de Cyr, fauteur oblique de Neſtorius, ayãt oüy la foudre de ces excõmunications, & s'en ſentãt offenſé, mit la main à la plume à l'encontte, & en traça vne cenſure, pour laquelle il fut contraint depuis de faire amende honorable au Concile de Chalcedoine. Contte ceſte cenſure donc de Theodoret, ſainct Cyrille entreptend la defenſe de la cauſe de l'Egliſe, & la ſienne, par vn écrit qu'il addreſſe à Euoptius, diuiſé en douze articles, dans l'onziéme deſquels il rapporte cét argument de Neſtorius, *Que les Chreſtiens ne mangeoient en l'Euchariſtie, que la chair de Chriſt, & non ſa diuinité, dautant que la diuinité ne pouuoit eſtre mangée; & partant que les deux natures de Chriſt, eſtoient perſonnellement ſeparées*; Puis ajouſte pour réponſe les paroles que pretend citer le ſieut du Pleſſis, leſquelles ie repetetay encore derechef icy, afin d'y ioindre la ſuitte du diſcours: *A voſtre aduis*, dit-il, *Neſtorius ſouſtenant que le ſujet qui ſe voyoit, eſtoit comme vn certain autre Fils & Chriſt, outre le Verbe, auquel ſeul auſſi il attribuë la commiſſion de l'Apoſtolat; n'afferme-t'il pas que noſtre Sacrement eſt vne Anthropophagie, enueloppant irreligieuſement les eſprits des Fidelles, en des diſcours obſcurs & tenebreux, & s'efforçant de ſoumettre aux imaginations humaines, les choſes qui ſe comprennent auec la ſeule & inexquiſe foy? Car ſous ombre que la nature de la diuinité ne ſe mange point, pour cela ne doit-on pas conclurre, que le ſainct corps de Chriſt, ſoit vn corps d'homme commun & ordinaire: mais faut ſçauoir, comme il a déja eſté dit cy-deſſus, que c'eſt le propre corps du Verbe qui viuifie toutes choſes, & que pource qu'il eſt le corps de la vie, il eſt viuifiant. Car par luy il confere la vie à nos corps mortels, afin de deſtruire l'empire de la mort.* Or quelle euſt eſté, & l'obiection de Neſtorius, & la réponſe de ſainct Cyrille, ſi de part & d'autre la realité de l'Euchariſtie, n'euſt eſté poſée pour principe & fondement indubitable? Neſtorius argumentoit, que pource que l'humanité ſe pouuoit prendre ſans la diuinité, elles eſtoient donc perſonnellement ſeparées. Quelle eclipſe de ſens commun, s'il pretendoit parler de la ſimple apprehenſion mentale & intellectuelle? L'entendement ne peut-il pas conſideter ſéparement, les choſes ſubſiſtentes coniointement, comme l'ame & le corps & infinies autres ſemblables? Il diſoit que la diuinité ne pouuoit eſtre mangée, mais ſeulement la chair: Et ſainct Cyrille luy accordoit que l'on ne mangeoit point la nature de la diuinité. De quelle manducation parloient-ils

là l'vn & l'autre? De celle de la foy, ou de celle de la bouche? Si de celle de la foy, que vouloient-ils dire? que l'on ne croyoit point en Dieu, que l'on n'adiouſtoit point de foy à la diuinité, que la diuinité n'eſtoit point le vray object de la contẽplation, & manducation intellectuelle de noſtre ame? S. Cyrille concluoit que ſi la diuinité & l'humanité de Chriſt, n'eſtoient conioinctes hypoſtatiquement, l'Euchariſtie eſtoit vne Anthropophagie. Ne reluit-il dõc pas de là, qu'ils conuenoient en ce commun axiome, Que la manducation de la chair de Chriſt en l'Euchariſtie, eſtoit vraye, reelle & orale: Car ceſte ſeule eſpece de manducation, conſtituë l'Anthropophagie: Et differoient ſans plus, en ce que l'vn en faiſoit vne ſimple Anthropophagie, c'eſt à dire, manducation d'homme, & l'autre, vne Theanthropophagie, c'eſt à dire, manducation d'homme Dieu? S. Cyrille afferme que noſtre Seigneur a introduit ſa diuinité en ſa chair, afin de la rendre viuifiante: Il veut donc que la diuinité de Chriſt en l'Euchariſtie, nous viuifie comme cauſe originale, & le corps cõme cauſe inſtrumentale conſubſiſtẽte: Et par cõſequent qu'en ce cas, la diuinité opere mediatemẽt par la chair de Chriſt, & non la chair de Chriſt, mediatement par la diuinité. Il ajouſte que Chriſt par ſon corps confere la vie à nos corps mortels: Il pretẽd donc que le corps de Chriſt atrouche nos propres corps. Car il eſt neceſſaire que la choſe viuifiãte touche la choſe viuifiee, ou mediatement, ou immediatement: Or l'humanité de Chriſt, ſelon ſainct Cyrille, ne peut tranſmettre & communiquer la vertu de viuifier eternellement, à aucun autre ſujet (non plus que Dieu ne ſçauroit cõmuniquer la puiſſance de creer, à aucun autre) dautant que c'eſt vne vertu infinie, qui ne peut reſider, ſinon là où reſide perſonnellement la diuinité: Et parrant pour viuifier nos corps, par vne action où la diuinité ne ſerue point d'organe à la chair de Chriſt, mais ou la chair de Chriſt ſerue d'organe elle meſme à la diuinité; il faut qu'elle les touche immediatemẽt. Mais ce ſeroit peu que le ſieur du Pleſſis dépiauaſt le ſens, s'il ne falſifioit auſſi les paroles de ſainct Cyrille: Car au lieu de ceſte clauſe, *Les choſes qui ſe comprennent par la ſeule & inexquiſe foy*, il ſubſtituë, *Les choſes qui ſe prennent par la ſeule pure & exquiſe foy*. Enquoy il fait deux tours de main, qui n'ont rien d'vne pure & exquiſe foy: L'vn, qu'il abuſe de l'ambiguité du Verbe de l'edition Latine, *capiuntur*, & veut qu'il ſignifie là, *prendre*, & non *comprendre*: Comme ſi quand noſtre Seigneur dit à ſes Diſciples, *Qui poteſt capere, capiat*; il le falloit interpreter, *Qui pourra prendre, ſi prenne*: Qui ſeroit vn excellent Euãgile pour les gens de guerre. Cõbien qu'encore dãs le Grec il n'y ayt ny, χωρεῖ, ny λαμβάνει, qui ſignifie, *capiũtur*, mais, προσλαμβάνουσι, qui ſignifie, *ſont preſupposées*, ſuiuãt le ſtyle des Logiciẽs Grecs qui appellẽt les hypotheſes & aſſũptiõs des ſyllogiſmes qu'ils prẽnent pour

aides & arcboutants de leurs concluſions, προλήψεις. L'autre, que de ces mots, *inexquiſita fide*, ou, ſelon le Grec, ἀζητήτῳ πίστει, qui ſignifient, par vne foy ſimple, non curieuſe, non enquerante, non diſputante, il oſte l'*in*, & en fait tout au contraire, *exquiſita fide*, par vne foy exquiſe, c'eſt à dire, ſubtile, épluchée & recherchée. Mais il a beau recourir aux équiuoques, & *ſpargere voces In vulgum ambiguas*: Car ce ſeul mot de ſainct Cyrille l'etouffe: *Nous ne nions pas*, dit-il, en ſes Commentaires ſur ſainct Iean, *Que nous ne ſoyons conjoincts auec Chriſt ſpirituellement, par vne apprehenſion intellectuelle, conſiſtente en droitte foy & charité syncere*: Διαθέσει τῇ νοερᾷ, καὶ τῷ τελείᾳ ἀγάπῃ ὀρθῇ τε καὶ ἀδιαστρόφῳ πίστει: (Car διάθεσις & νόημα, ſont ſynonymes, & de là vient λόγος ἐνδιάθετος, diſcours mental, & qui ne ſort point de l'entendement.) *Mais que nous n'ayons aucune ſorte de contiguité*, (il y a dans le Grec, σωματείας,) *ſelon la chair, auec luy, nous le nions, & diſons que c'eſt contre les eſcriuures.* Et vn peu apres: *L'Eulogie myſtique*, (c'eſt à dire, l'Euchariſtie,) *eſtant introduitte dedans nous; ne fait elle pas habiter Chriſt corporellement en nous, par la communion & participation de ſa ſaincte chair?* Et derechef: *En cela il apparoit clairement, que Chriſt n'eſt pas en nous par vne ſimple habitude ou coniunction;* Car ἕνωσις ſignifie l'vn & l'autre;) *conceuë en l'operation de l'intellect*, καὶ ἕνωσιν τινὰ μόνῳ τῷ τῆς διανοίας νοερῷ; *mais auſſi par vne participation naturelle*: C'eſt à dire, reelle & oppoſée à celle de la foy: Comme ſainct Cyrille le declare luy-meſme, quand rendant raiſon de ce qu'il auoit nommé l'vnion de la diuinité & de l'humanité de Chriſt, naturelle, il adjouſte; *I'appelle ciſte coniunction, naturelle, pour exclurre la non-vraye & habituelle, que nous auons par foy & ſanctification.*

Lib. 10. c. 13.

a Cyrill. ad Eucher. art. 3. Καὶ δοκῶ πως καὶ τῷ φυσικὴ λέγειν ταύτην ἐμοὶ εἶναι, τῷ μὴ ἀληθῆ τὴν διὰ χάριτος ἐνέργειαν, ἀλλὰ τῆς ἐξ ἡμῶν ἰδιοποιεῖσθαι δεῖ πίστεως & ἁγιασμοῦ.

LE ſieur du Pleſſis pourſuit, & dit que ſainct Cyrille eſcrit ſur S. Iean, en ces termes: *Chriſt entre en nous par la foy, & par le S. Eſprit y habite, car l'eſprit n'eſt point ſeparé du Fils.* Qui eſt vn Centon pris de deux diuers lieux: l'vn de l'onziéme liure des Commentaires ſur S. Iean, & l'autre du quatriéme: dont ny l'vn ny l'autre ne porte ce que dit le ſieur du Pleſſis. Au contraire le 26. chapitre de l'onziéme ſur ſainct Iean, qui eſt celuy dont il pretend tirer la premiere partie de ſa propoſition, aſſigne deux ſortes d'vnion de Fidelles auec Chriſt, l'vne corporelle, l'autre ſpirituelle: la corporelle, par la reception du corps de Chriſt: la ſpirituelle, par la reception de l'eſprit: Et de la corporelle écrit ainſi: *Afin donc*, dit-il, *que Chriſt nous vniſt, & entre nous, & auec Dieu, nonobſtant que nous ſoyons diſtants de corps & d'ame, il a trouué vn moyen conuenable au conſeil de ſon Pere, & à ſa ſapience: Qui eſt que confcrant l'Eulogie aux Fidelles, par la communion myſtique, il nous fait vn meſme corps, & auec luy, & entre nous, par ſon corps. Car qui eſt-ce qui eſtimera que ceux qui ſont vnis en Chriſt par l'vnion d'vn meſme & vnique*

CHAP. II.

Lib. 4. cap. 24. f. 11.

a ἑνικῶν

ſacré corps, ſoient exclus de ceſte vnion naturelle, veu que ſi nous mangeons tous vn meſme pain, nous ſommes tous faicts vn meſme corps, dautant que Chriſt ne peut eſtre ny ſeparé ny diuiſé? Et par cela auſſi l'Egliſe eſt renduë corps de Chriſt, & nous tous chacun en particulier, membre de Chriſt, ſelon ſainct Paul. Car eſtants vnis à vn meſme & vnique Chriſt, par ſon corps, dautant que nous l'auons receu en nous, luy qui eſt indiuiſible, nos membres ſont pluſtoſt appropriez à luy, qu'à nous. Et vn peu apres: *Car Chriſt eſt le lien de ceſte vnion, qui eſt enſemble Dieu & homme: Mais de l'vnion corporelle,* dit-il, *c'eſt aſſez dict: Et quant à la ſpirituelle,* adiouſte-t'il, *nous diſons pour ſuiure le meſme diſcours, qu'ayant receu le S. Eſprit, nous ſommes aucunement vnis, & entre nous, & auec Dieu.* Voyla la difference que S. Cyrille met entre l'vnion corporelle, & l'vnion ſpirituelle, par laquelle il monstre premierement, que quand il traitte de l'vnion ſpirituelle, que nous auons auec Chriſt par la foy, & autres graces de meſme genre, il n'entend aucunement parler de l'vnion de l'Euchariſtie, laquelle il appelle vnion corporelle, & l'oppoſe en ceſte qualité, à la ſpirituelle, dont il fait vn article à part. Et ſecondement, qu'il ne veut pas que la reſidence ſpirituelle de Chriſt en nous par ſa diuinité, tienne le meſme lieu de realité, que la reſidence de ſon corps en nous par l'Euchariſtie. Et pour ceſte cauſe il ajouſte à l'vnion ſpirituelle, ce mot, *aucunement*, & non à la corporelle. Car encore que S. Hilaire & luy affermẽt bien que la diuinité habite ſpirituellement en nous par ſa nature, c'eſt à dire, par vne vraye & reelle operation procedante de ſa nature, & non par vn ſimple inſtinct de ſa volonté: Neantmoins ils ne pretendent pas que de ceſte habitation ſpirituelle, reſulte vne telle vnité, entre la diuinité de Chriſt & nos ames, comme de la reception de l'Euchariſtie, entre ſon corps & nos corps. Car la diuinité par l'influence & inſpiratiõ de ſes graces, met bien icy bas en nos ames quelque choſe d'operé reellement par elle: mais n'y met rien de reſident reellement & vniuoquement en elle: de ſorte qu'il ne reüſſit de là, cõme il a eſté dit, aucune vniõ reelle & vniuoque entre elle & nous, mais ſeulemẽt analogique. Car les effects que la diuinité produit n'ont aucune conformité vniuoque auec leur cauſe. L'autre partie de ceſte citation du ſieur du Pleſſis, eſt priſe du 4. liure ſur ſainct Iean chap. 24. où ſainct Cyrille ne dit point comme pretend le ſieur du Pleſſis, que Chriſt habite en nous en l'Euchariſtie, par le S. Eſprit, dautant que le S. Eſprit n'eſt point ſeparé du Fils. Mais pour prouuer que Chriſt s'appelle quelquefois, Eſprit, allegue que S. Paul en l'Epiſt. aux Romains, par ces mots, *Si l'eſprit de Dieu habite en vous*: & par ceux-cy, *Si Chriſt eſt en vous*; a voulu dire vne meſme choſe: Le ſieur du Pleſſis ajouſte que S. Cyrille eſcrit en ſon Commentaire ſur le Leuitique: *Si tu ſuis ſelon la lettre, ce qui eſt dict, Si vous ne mangez la chair,* &c. *Ceſte lettre t'occit: Si tu le reçois ſpirituellement, il y a vn eſprit viuifiant en elle.* Lequel Commen-

Pag. 807.

taire n'eſt point de ſainct Cyrille, mais d'Origene: & partant appartient à vne autre article, & aura ſon rang cy-apres. Il continuë, & objecte que ſainct Cyrille dit en ſon troiſiéme liure ſur ſainct Iean: *Le Fils vnique eſt le vray pain qui viuifie tout: Comme le pain terreſtre ſouſtient noſtre chair; ainſi il viuifie noſtre ame par le ſainct Eſprit, & deliure le corps de corruption.* Il eſt vray; mais ſainct Cyrille ne parle pas en ceſte comparaiſon-la, de l'eſpece Sacramentale du pain, que les communiants prennent à l'Autel, comme penſe le ſieur du Pleſſis: mais du pain commun & prophane, que les hommes mangent en leurs repas ordinaires: & veut dire que comme ce pain-la ſuſtéte nos corps; ainſi Chriſt nous nourrit en deux façons: l'vne en viuifiant nos ames par le S. Eſprit: l'autre en ſeruant à nos corps d'antidote de corruption eternelle. De là le ſieur du Pleſſis vogue en haute mer, & ſe hazarde de citer le 14.16.& 17.chapitres du quatriéme liure des Commentaires de ſainct Cyrille ſur ſainct Iean, dont il refere trois paſſages tout d'vne haleine, comme vne oraiſon continuë. Le premier eſt, en ces mots: *Ceſte chair*, dit-il, *ou ce corps, viuifié, parce qu'il eſt par vne maniere ineffable conjoinct au fils de Dieu, par lequel toutes choſes ſont viuifiées: Et par ainſi quand nous mangeons ceſte chair, nous auons vie en nous, entant que nous luy ſommes conjoincts.* Or ie demande en foy & en conſcience au ſieur du Pleſſis, que cõtient ce paſſage-la, ſinon le procez de luy, & de tous les Sacramentaires? Mais afin qu'il le recognoiſſe encore mieux; Ie luy veux faire ce bon office de rapporter le lieu tout entier, & comme il eſt couché de mot à mot dedans le Grec. Car la verſion Latine des Commentaires de ſainct Cyrille ſur ſainct Iean, n'eſt pas de la meſme main de l'ancienne traduction du liure à Euoptius, que nous auons citée cy-deſſus, mais d'vn autre plus moderne interprete qui a voulu faire le tranſlateur & l'Epitomiſte tout enſemble, & en abbregeant les paroles de S. Cyrille, les a bien ſouuent mutilées ou renduës obſcures. Et pourtant i'adjouſteray le Grec en marge, & commenceray dés la fin du 13. chapitre. *Celuy donc*, (dit ſainct Cyrille [a], examinant ces paroles, Comment eſt-ce que ceſtui-cy nous peut donner ſa chair à manger) *qui eſt tant éleué par deſſus nous en ſapience & en puiſſance*, (il y a dans le Latin, *Sapientia à virtute & Deo excellit*, il y faut lire, *Sapientia & virtute adeò excellit*,) cõme n'operera t'il point miraculeuſement, & ne ſurmontera t'il point noſtre comprehenſion? *I'vſerois*, dit-il, *volontiers en ce cas, d'vne comparaiſon qui ne me ſemble point hors de propos: Ceux que nous appellons entre nous, Ingenieux & inuenteurs de machines mechaniques, font ſouuent de grandes promeſſes; & le moyen d'accomplir les choſes que nous leur oyons dire, eſt incomprehenſible à noſtre entendement, auant que nous les leur ayons veu faire: Et neantmoins ayants égard à la ſcience qui eſt en eux, nous leur adjouſtons foy, meſme deuant l'experience, & faiſons ſcrupule de leur contredire. Comment donc ne ſeront point coul-*

Lib. 3. c. 34.

Pag. 808.

Cyrill. in Ioan. l. 4. c. 14.

a Ὁ δέ, πόθεν ἡμῖν κατὰ πᾶσαν σοφίαν καὶ δύναμιν ὑπερκείμενος, πῶς οὐχὶ καὶ ὑπεράνω τῆς δόξης, ἐν τῷ ἐμφανεῖ γενήσεται καὶ παλαίων; Βουλοίμην μὲν οὖν ἂν ἔγωγε καὶ λογισμὸν ἐνθεῖναι τοῖς ἀκούουσι, ὥσπερ μοι φαίνεται, πιθανὸν καὶ κατ' Οἱ μὲν γὰρ ἐπὶ τοῖς ἐπὶ γῆς ἔργοις καλουμένοις μηχανικῆς τῷ ἐπιστήμῃ ἐπαγγέλλονται, μεγάλα πολλάκις καὶ θαυμαστῶν ἐπαγγελμάτων. Καὶ τὰ μὲν ἀκουόμενα θαυμάζειν ἔστιν ἐκ τοῦ πρὸ ὀφθαλμῶν, ἐκ μαθόντας. Εἰς ὃ τῷ ἐποίησαν αὐτῶν ἀπολιπόντες ἔργα, καὶ πρὸς αὐτῶν πολλὰ τῇ πίστει δόντες, τὸ ἀδύνατον ἐν ἀπιστοῦμεν. Πῶς οὖν ἐρῶ ὡς, οὐ δὲ ἐπὶ

ἀιδίους ὀφθῆς ἐγκλήματα ἐσχεν, ὦ ἀνάξιον ἀριστήρχου Θεὸν τῆς ἀπιστίας ἀδικεῖν καθυβρίζοντες, εἰ δ', πῶς, ἐφ' ὧν αὖ ἐρήσεται λόγων παραπλήσιον; καὶ τὴν σοφίας ἄπειρος χειρῶν ἐργασίας ποτὲ, καὶ ὅτι πάντα δύναται, ἀφ' ὧν πάσης παιδευθήσῃ τῆς θείας γραφῆς; Εἰ δὲ βούλεσθε, Ἰουδαῖοι, λέγω δ' πῶς, ἐκεῖνα σοι κἀγὼ, τὰ σὰ ἀναθήματα μιμούμενος, πῶς ἐξ ἅλατος εἰς λίθον, πῶς ὑ, ἀπὸ μισῶ & εἰς ὀφθαλμοπτήρια ῥαῦδος ἡ Μωσαϊκὴ, Πῶς ἡ λεπρωθεῖσα μὲν χειρ ἀπεκατάστη δ' ὑγιὴς ὡς καθαρίας Πῶς εἰς τὸν αἰῶνα ὁ ἔνδον μεστὸς φόνου μετῆλθε τὸ ὕδωρ. Πῶς δίνησις ἀφ' ὑμῶν θελόντων ἐξ ἀφ' ξυσθεῖσα πέτρα ἀφ' ὑγροῦ τὸ πικρὸν ἀφ' μοῖραι ὕδωσεις γλυκὺ μετεπαλάχθη. Πῶς δ' σοὶ καὶ νῦν ὁ ἐξ πηγαίων αὐδεὶς μασῶν. Ῥῶς δὲ σε κατὰ χθὼ δ μακαρ. Πῶς δ' χρ χάσκων ὁ πάλαι ὁ Ἰουδαῖος. Ἢ πῶς τὸν πιπόδη ἀφ' ὑμῶν κρουνὸν ἀφ' Ἰσραὴλ δ' ἀπορρὼξ πέτρας. Καὶ ἵνα ἔπειτα λέγωμεν τὸ πῶς. Πρὸ γὰρ τῶν θρασυστόμων ἀλάστων μεγαλευχήματα, ὡς ἐκεῖνα ἐνάρας δ πῶς, ὃν παιδεύειν ἀπιδὼν τὸ ἀγὰ χαρᾷ, καὶ πάντας ἀγίους προφητῶν ἀπατρίμους δ' λόγους, ἀφ' αὐτῶν δ' πρὸ πάντων τῶν σῶν Μωσέως πάλιν σὺν χαμαιζῆ. Οὐκοῦν ἰδεῖ μαλλον πεθύοντας τῷ Χριστῷ ἀφ' ὧν παρ' αὐτοῦ λεγόμενος ἀμελεῖ καὶ παιδεύοντας μανθάνειν ἐπιχειρεῖ ἀφ' ὧν λογίας ἀ ζῶσιν, ἵνα ἀπλέσει ἑκάστως ἐμπαρασχεῖν λόγοντας, ὅπως δύνανται εἰδέναι ἡμῶν δοῦναι τὸν αἰῶνα φαγεῖν; Οὕτω γ' δ εἶπε ἀ ἐκβοήσαι ὀφεῖ. Τοιοῦτον γὰρ πάλιν αὖθις τὸ ἐκβέγεται ὑπομνήσεται ῥῆμα. Ἀμὴν, ἀμὴν, λέγω ὑμῖν· Ἐὰν μὴ φάγητε τὴν σάρκα τοῦ υἱοῦ τ ἀνθρώπου, ἀ πιητε αὐτ τὸ αἷμα, οὐκ ἔχετε ζωὴν ἐν ἑαυτοῖς· Μακρόθυμος ὄντως ἀ πολύλεος ὁ Χριστὸς· ἀσπερ ἐκεῖ ἔδειξε ἀ ὀξ αὐτῶν ἴδια τὴν προκαταλήψιν ἰδίαν· φιλανθρώπως γὰρ οὐδαμῶς τῆς ἐξ ἀπιστοῦντων μικροψυχίας, πάλιν αὐτοῖς τὴν ζωοποιὸν ἀ μυστικὴν γνῶσιν διαδιδάσκοντος. Καὶ πῶς, ὡς Θεός, τὴν ἐξ ἀνοσιωτάτων ἀναζωσίαν, τὰ δ' ὧν εἰς μακρότατα βίον διαζώσαντα, φησι. Καὶ νῦν μὲν ἔφησι αὐτοῖς τὸν σῶμα δεῖν φαγεῖν, οὕτω διδάσκων. Ηδη γὰρ ὅπως ὁ πάντα ἀ πᾶσιν ἐνδιαφέρων ἐμόντας δ' χριστός. Οσον δ'

pables d'eſtranges crimes, ceux qui oſent des-honorer par leur incredulité, le ſouuerain artizan de tous les artizans, qui eſt Dieu; & ne font point de difficulté en ſes œuures, de demander comment, ores qu'ils ſçachent qu'il eſt le Maiſtre de toute ſapience, & ſoient inſtruicts par la ſaincte Eſcriture, qu'il peut tout? Si donc tu perſiſtes encore, ô Iuif, à me demander, comment, Ie te demanderay auſſi, contre-imitant ton ignorance, Comment tu es ſorty d'Egypte; Comment la verge de Moyſe fut changée en ſerpent; Comment ſa main deuint lepreuſe; Et derechef, ainſi qu'il eſt eſcrit, retourna en ſon premier eſtat; Comment l'eau fut conuertie en la nature de ſang; Comment tu paſſas par le milieu de la mer, à pied ſec; Comment par le bois, l'amertume de l'eau ſe tourna en douceur; Comment l'eau decoula des mammelles de la pierre; Comment la manne deſcendit pour toy; Comment le Iourdain arreſta ſon cours; Ou comme au ſeul cry, les murs inexpugnables de Hiericho, tomberent par terre; Et iamais le Comment *ne t'abandonnera. Car tu ſeras conuaincu & preuenu par l'admiration de pluſieurs autres grands chef-d'œuures, auſquels ſi tu introduits ton* Comment, *tu décroiras entierement à l'Eſcriture ſaincte, & ſubuertiras tous les liures des Prophetes, & en premier lieu, les ſacrez eſcrits de ton Moyſe. Il faloit donc pluſtoſt, adjouſtant foy à Chriſt, & à ſes paroles, eſſayer humblement & ſans curioſité, d'apprendre la maniere de l'Eulogie, (c'eſt à dire, de l'Euchariſtie,) & non pas crier inconſiderément & à mode de gents troublez de vin; Comment eſt-ce que ceſtui-cy nous peut donner ſa chair à manger? Ainſi parlent-ils, l'appellants* ceſtui-cy, *pas mépris. Car vn tel mot demonſtre taciterement leur preſomption.* Et au chapitre quatorziéme. *En verité, en verité, Ie vous dy, Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-meſmes. Vrayement, le Seigneur eſt bien patient & plein de miſericorde, comme il ſe peut voir par le preſent exemple. Car ſans s'arreſter à tanſer la puſillanimité des incredules,* (le Latin porte *crudelitatem*, il y faut lire, *incredulitatem,*) *il leur fait derechef vn nouueau mets & deſſert de la cognoiſſance viuifiante du Sacrement: & vainquant, comme Dieu, l'arrogance de ceux qui le moleſtoient, leur declare les choſes par leſquelles ils pouuoient paruenir à la vie eternelle: mais en quelle maniere il leur deuoit donner ſa chair à manger, il ne leur découure point: Car il ſçauoit qu'ils eſtoient*

encore enueloppez de tenebres, & incapables d'entendre l'ineffable ſecret. Seulement quel & combien grand fruit leur reuiendroit de ceſte manducation, Il leur repreſente; Et cela vtilement, afin que les perſuadant plus facilement de croire, par l'allechement du deſir de viure touſiours, il s'ouure la porte pour les enſeigner. Car à ceux qui croyent déja, ſuit conuenablement le don de l'inſtruction, ſelon ce que dit le Prophete Eſaïe, Si vous ne croyez point, vous n'entendrez point. Il fallоit donc que les racines de la creance fuſſent premierement iettées en eux, & apres cela y introduire la cognoiſſance de ce qu'ils ignoroient; & non pas voir que la curioſité fuſt aiſnée de la foy. Pour ceſte cauſe donc le Seigneur obmettant prudemment de leur dire en quelle maniere il leur donneroit ſa chair à manger, les ſemond à croire premier que d'interroger. Car à ceux qui croyoyent déja, il rompit le pain, & le leur donna, diſant, Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps, & faiſant tourner la Coupe tout à l'entour, Prenez, dit-il, beuuez-en tous; Car cecy eſt mon ſang de l'alliance épandu pour pluſieurs en remiſſion des pechez. Vous voyez comme à ceux qui faiſoient les retifs, & les inſenſez, & ne vouloient pas croire ſans curioſité, il ne leur découure point la methode du myſtere: & à ceux qui croyoient déja, il la leur denonce tres-clairement. Que ces incredules la donc qui par leur inſenſement n'auoient point encore appris à ajouſter foy à Chriſt, écontent ce qui ſuit; Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-meſmes. Car ceux demeurent du tout vuides & deſtituez de la vie ſanctifiée & bien heureuſe, qui ne reçoiuent point Jeſus-Chriſt par l'Eulogie myſtique (c'eſt à dire par l'Euchariſtie) Car il eſt la vie par ſa nature, entant qu'il a eſté engendré par le Pere viuant. Semblablement auſſi ſon ſacré corps eſt non moins viuifiant, eſtant comme enté & porté ſur la meſme tige & vny ineffablement auec le Verbe, qui viuifie toutes choſes: Et pourtant il eſt reputé eſtre ſien, & eſtimé comme vn auec luy. Car depuis l'incarnation il eſt indiuiſible, excepté que le Verbe qui procede de Dieu, & le Temple qui eſt né de la Vierge, ſont recogneuz n'eſtre pas vne meſme nature; dautant que le corps de Chriſt n'eſt pas conſubſtantiel au Verbe diuin: mais eſt vn auec luy, par vn congrés & concours incomprehenſible. Pource donc que la Chair du Verbe a eſté faitte viui-

αὐτῆς ὁπ τοῦ φαγεῖν, ἀγαθὸν ὑπολαμβάνοντας, προδιδάσκει χρήσιμως, ἵνα πάντως αὐτῆς τῆς εἰς τὸ βούλεσθαι ζῆν ἀπεράντως ἡδονῆς ἐπιμήκυνον πείσῃ τὸ πιθέσθαι διδάξαι. Γεπιστευκόσι γὰρ ἤδη καὶ τὸ μανθάνειν δωρεῖται φρεσὶν ἀκολουθοῦ. Επὶ ὃ οὕτω φησὶν ὁ προφήτης Ησαΐας· ἐὰν γὰρ μὴ πιθῆτε, οὐδ' οὐ μὴ συνῆτε. Οὐκοῦν ἔδει προεμβάλλεσθαι τὸν αὐτῆς τῆς πίστεως, ἐδωτέον ἐπισκέπτεσθαι· πῶς ἐφ' οἷς ἀγνοοῦσι συνίσιν. ἢ οὐ φρονίμως ἡ πίστις ἐρεῖται πρὸ ζήτησιν. Διὰ ταῦτα εἶμαι πρὸ αἰτίας πρεῖς ἑκάστης ὁ κύριος τὸ λέγειν αὐτοῖς πῶς ὑμῖν δώσει πρὸ σάρκα αὐτοῦ φαγεῖν, ὅτι τὸ χρῆσαι πιστεύειν πρὸ τῆς ἐρωτᾶν καλῶ. Τοῖς γὰρ ἤδη πεπιστευκόσι ὁμολογεῖται τὸν ἄρτον, ἐδίδου, λέγων, λάβετε, φάγετε, τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου. Οὐκοῦν δὴ ἡ εἰς πάντας τὸ πιστεύειν ἀναγκαῖον, λαβεῖν, πίειν, φαγεῖν, ἐξ αὐτοῦ πάντες· Τοῦτο γὰρ ἐστι τὸ αἷμά μου τῆς διαθήκης τὸ ὑπὲρ πολλῶν ἐκχυνόμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν. Ο-

ξεῖς ἵπος τοῖς μὴ αὐτοπαίσιον ἔτι δ' τὸ πιστεύειν ἀξιοπίστως ὑποδυομένοις οὐκ ἐξηγῆται τοῦ μυστηρίου τὸν τρόπον. Τοῖς δ' ἤδη πεπιστευκόσι σαφέστερα διαπαντὸς διείσκιται. Ακούσωσαν πάντων οἱ πρὸ πίστεως πρὸ εἰς Χριστὸν ἐξ οὐσίας οὔπω συμβεβλῆσθαι. Αν μὴ φάγητε πρὸ σάρκα τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου ἢ πίητε αὐτοῦ τὸ αἷμα, οὐκ ἔχετε ζωὴν ἐν ἑαυτοῖς. Αμάρτυρα γὰρ πάντελῶς ἔρημοι μόνοι τῆς ἐν ἁγιασμῷ & μακαριωτάτης ζωῆς, οἱ δίχα τῆς μυστικῆς εὐλογίας οὐ παραδεξάμενοι τὸν Ιησοῦν. ζωὴ μὲν γὰρ ἐστὶ φύσει ὁ πατὴρ & ἐκ ζώντος ἐγεννήθη παῖς. ζωοποιὸν δὲ εὐδὲν ἧττον ἢ τὸ ἄγιον αὐτοῦ σῶμα, σπουδαιοτάτου ὄντος πνεῦ ἢ ἀρρήτως ἑνωθὲν πρὸ τὸ πρῶτα ζωογονοῦν λόγῳ· δ' ὃ αὐτοῦ κεκλῆσθαι ἢ ὡς ἴδιον αὐτοῦ. Αδιαίρετος γὰρ μᾶλλον ἀεὶ συμφώνησεν. πάλιν ἔσον εἰς τὸ εἰδέναι τὸν ἐκ Θεοῦ παῖδα ἥκειν λόγον, ἢ τὸν ἐκ τῆς παρθένου κατ' οὐσίαν μένοντα τῇ φύσει. Οὐ γὰρ ἐμφύεται πρὸ ἐκ Θεοῦ λόγῳ τὸ σῶμα. Εν δὲ τῇ σωτῆρι ἢ ἀδιαιρέτῳ συνόδῳ.

Digitized by Google

ἀνθρωπος ἡ σὰρξ, ἀπὸ δὲ τῆς τοῦ φύσει ἀναμένῃ ζωῆς, τῷ ὄντι Θεοῦ δηλονότι λόγῳ· Ὅτι αὐ αὐτῆς ἀπογυμνώμενα, πρὸς τὸ ζωὴν ἔχοντι ἐν ἑαυτῷ, σωπουμένη δ' ἡμῖν αὐτῇ καθ' ὃν οὖν αὐτῇ τῇ οἰκείᾳ τοῦ λόγου. Διὰ γὰρ τοῦτο ἡ τοῦ τῆς νεκροὺς ἐξανίστη, οὐ λόγῳ μόνῳ οὐδὲ τοῖς θεοφορήτοις ὅπλοις χρώμενον ὁ σωτὴρ ἀνεγὲς διέσκεπτε· ἀλλὰ σωματικῶτατα ὥσπερ πᾶσι τοῖς τοῦτο δὴ μάλιστα τὴν ἀζωΐαν αὐτοῦ καμμύουσιν ἐπέιγετο σάρκα, ἵνα δεικνύῃ ζωοποιὸν δυναμένην, ὡς ἂν ἐν ἧδη ἡμιθνήσιν τοῖς αὐτοῖς. Καὶ γὰρ ὧν ὄντως ἴδιον αὐτοῦ ἡ οὐχ ἥπτετο τὸ σῶμα. Καὶ χοῦν ὅτι τὸ τοῦ ἀρχισυναγώγου κοράσιον ἔφασκεν ὁ λόγος, ἡ παῖς ἐγήγερται, ἐκράτησε τῆς χειρὸς αὐτῆς, καὶ δὲ λέγεται, ζωοποιῶν μὲν ὡς Θεὸς τῷ παντουργῷ τῷ προστάγματι, ζωοποιῶν δὲ αὖ πάλιν ἐξ ἁφῆς τῆς ἁγίας σαρκὸς, μᾶλλον τὸ ἐνῳκηκὸς ἐπιδείκνυσι τῷ ἐνέργειαν. Ἀλλὰ ἔστι καὶ ἐπιτρέψει εἰς πάλιν καλουμένῳ ναὶ, ἡ ἐξεικονίζεται μυστηρίως ἡμᾶς πεθνηκότας τῷ μυστικῷ αὐτοῦ, πάλιν ἡ μᾶλλον τῆς σαρκὸς, λέγων, γενώμεθα, σοὶ λέγω ἐγήρθητι. Καὶ οὐ μόνῳ δίδωσι ἐνεργῶν τῷ λόγῳ τῷ θεῖ τοιούτων αἰκαδίωσιν, ἀλλ' ἵνα δείξῃ ζωοποιὸν τὸ ἴδιον σῶμα. καθ' ὃν οὖν ἤδη θεοφορήτῳ, οὐ πεθνεώτων ἄπιστα, ἡ δι' αὐτοῦ τῷ ζωῇ ἀπλῆς τῆς ἧδη καπνιζομένους. Καὶ εἰ δεῖ μόνης ἁφῆς τῆς ἁγίας σαρκὸς ζωοποιῆσαι τὸ ἐφθαρμένον, πῶς οὐχὶ πλουσιώτερα ὑποκεῖσόμεθα τῷ ζωοποιὸν εὐλογίαν, ὅτ' ἂν αὐτῆς ἀπογυμνώμενα; μᾶλλον γὰρ πάντως εἰς τὸ ἴδιον ἀκαθὸν, τοῦτ' ἔστι τῷ ἀθανασίαν. τοὺς μεταλαμβάνοντας αὐτῆς. Καὶ μὴ θαυμάσῃς ὅτι τοῦτο, μηδὲ εἴπῃς καὶ σαυτὸν Ἰουδαϊκῶς, τὸ πῶς. ἀνθρώπου δὲ μᾶλλον ἐστι ψυχοῖ τῇ φύσει τοῦδον ἴδιον· Ἀλλ' ὅτ' αὖ εἰς λευτὰ κεχωρημένον ὁμιλήσῃ πρὸς, πῶς τῆς μὴ ἰδίας μετουσίας καὶ ὑπεναθάνατος φύσεως. Εἰς δὲ τῷ γεγενημένος ἐπέρχεται ἀπορητικῶ. Τὸν αὐτὸν οὖν ἔχει καὶ ἡμεῖς ὅπερ, εἰ γὰρ φθαρτὸν δεῖ τῷ φύσει ἰσχὺν τῆς σαρκὸς, ἀλλὰ τῇ μίξει τῆς ζωῆς τῷ ἑαυτοῦ ἀφιστῆς ἀλύτοιαν εἰς τὸ ἐκείνης ἴδιον ἀναστοιχούμενα, τοῦτ' ἔστι τῷ ζωῇ. Εἰδὼ γὰρ, ἴδιον, μὰ μόνον δεῖ τοῦ ἁγίου πνεύματος εἰς ζωῆς κεκτῆσθαι τῷ ψυχῷ ἀκαπηζόμενον, ἀλλὰ γὰρ ἂν τὸ παχὺ τοῦτο καὶ χοϊκὸς σῶμα δεῖ παχύτερας καὶ συγγενοῦς ἀγιά-

fiante, comme vnie à celuy qui eſt la vie par ſa nature, aſçauoir au Verbe de Dieu; quand nous la mangeons, alors nous auons la vie en nous-meſmes, eſtants vnis à elle, comme elle eſt vnie au Verbe qui habite en elle. Car auſſi pour ceſte cauſe, en reſſuſcitant les morts, le Sauueur n'operoit pas ſeulement par ſa parole, & par ſes diuins commandements: mais employoit ſa ſacrée chair, comme pour cooperatrice à ceſt effect, afin de donner à cognoiſtre qu'elle peut viuifier; & qu'elle eſt faitte vn meſme ſujet auec luy. Car elle eſt veritablement ſon propre corps, & non celuy d'vne autre perſonne à part. Et pourtant quand il remit en vie la fille du Prince de la Synagogue, diſant; Fille leue toy; il la prit par la main, dit l'Eſcriture. Viuifiant donc comme Dieu, par ſon commandement tout puiſſant, & viuifiant derechef comme homme, par l'attouchement de ſa ſaincte chair, il monſtra qu'il exerçoit par tous les deux, vne meſme & conforme operation. Semblablement auſſi quand il entra dans la ville appellée Naïn, & rencontra le mort fils vnique de ſa mere qu'on portoit en terre, il toucha le cercueil, & profera ces mots, Adoleſcent, ie te dy, leue toy. Ainſi donc il ne donne pas ſeulement à ſa parole, d'operer la reſurrection des morts: mais afin de faire voir que ſon propre corps eſt viuifique, comme nous auons dit cydeſſus, il touche les morts, trunſmettant auſſi par luy, la vie à ceux qui ſont dèja putrefaits. Que ſi par le ſeul attouchement de ſa ſacrée chair, les choſes corrompuës ſont viuifiées; comment n'obtiendrons nous point vne benediction viuifiante beaucoup plus ample, quand meſme nous la mangerons? Car elle transformera entierement en ſa propre perfection, c'eſt à dire en l'immortalité, ceux qui la participeront. Et ne vous émerueillez point de cela, & ne demandez point en vous-meſmes à la Iudaïque, Comment? Mais pluſtoſt conſiderez que l'eau qui eſt froide naturellement, quand elle eſt verſée dans vn baſſin & approchée du feu, elle oublie ſa propre nature, & paſſe en la vertu de ſon vainqueur: ainſi nous, en la meſme maniere, encore que nous ſoyons corruptibles par la nature de noſtre chair, neanmoins par le meſlange de celuy qui eſt la vie, dépoüillants noſtre imbecillité, nous deuenons reformez à ſa propre condition, c'eſt à dire, à la vie. Car il falloit, Il falloit que non ſeulement noſtre ame fuſt regenerée à vne nouueauté de vie, par le ſainct Eſprit: mais auſſi que ce corps épais & terreſtre,

fuſt ſanctifié & appellé à l'incorruption, par la participation d'vne choſe plus groſſiere & conforme à ſa nature. Et que le Iuif tardif à comprendre, ne s'imagine point que l'inuention de nos myſteres ſoit choſe nouuelle. Car aux plus antiques monuments, le veux dire, en ceux de Moyſe, il la verra prefigurée, & portant la vertu de la verité, déſlors qu'elle s'accompliſſoit encore en ſimples modelles & figures. Car qui eſt-ce, dittes-moy, qui détourna l'exterminateur? Qui eſt-ce qui empeſcha que les aiſnez des Iſraëlites ne periſſent auec les Egyptiens, quand la mort victorieuſe de toutes choſes, s'armoit contre les premiers nez? N'eſt-il pas notoire que lors qu'obeïſſants aux Commandements de Dieu, ils eurent ſacrifié l'Agneau, & mangé ſa chair, & oinct les poſteaux de leurs portes de ſon ſang; la mort fut contrainte de paſſer outre, & les épargner comme ſanctifiez? Or l'exterminateur, c'eſt à dire, la mort de la chair, s'eſtoit mis aux champs contre toute la nature humaine, acauſe de la tranſgreſſion de noſtre premier pere: Car lors premierement nous oüyſmes cette ſentence, Tu es terre, Et tu retourneras en terre. Pource donc que Chriſt deuoit, comme celuy qui eſt la vie, s'introduiſant dedans nous par ſa ſaincte chair, exterminer ce cruel tyran; noſtre myſtere fut lors prefigure aux anciens Peres: & à cette occaſion ils mangeoient la chair d'vne oüaille, & ſe ſanctifiants auec le ſang, eſtoient preſeruez: & l'Ange exterminateur, par l'ordonnance de Dieu, épargnoit ceux qui auoient eſté participants de l'Agneau. Pourquoy donc maintenant, ô Iuif, eſtant appellé des figures à la verité, fais-tu le rétif, quand Chriſt te dit; Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-meſmes? D'autant au contraire te faloit-il acheminer auec plus de confiance, à la comprehenſion des myſteres, ayant eſté initié és liures Moſaïques, & comme mené auec la main par des figures tres-anciennes, à croire indubitablement. Et au Chapitre ſuiuant: [a] *Celuy donc qui mange la ſacrée chair de Chriſt, a la vie eternelle: Car la chair de Chriſt a en elle-meſme le Verbe, qui par ſa nature eſt vie: Et pour cette cauſe Chriſt adjouſte; Et ie le reſſuſciteray au dernier iour: Et au lieu de dire; Et celuy qui mangera ma chair, ce mien corps le reſſuſcitera; vſe de ces termes; Moy ie le reſſuſciteray; non qu'il conſtituë vn autre ſuppoſt outre ſa propre chair, & ne ſoit pas vn naturellement auec elle: Car depuu l'vnité, il ne ſe peut*

ζωὴν μεταλήψεως & καλέσαν πρὸς ἀφθαρσίαν. Οἱ-ον ὁ μαθμῶς ὁ νωθρὸς εἰς σύνεσιν Ἰουδαῖος. πατέρων ἡμῖν μυστήριον ἀνθρώπων Θεοῦ. Θεωρήσει γὰρ ἐν ἀρχαιοτάτοις συγγράμμασι, φημὶ δὲ τῶν Μωσαϊκῶν, φέρουσα καὶ πρόφασιν ἤδη, & τὴν ἀληθείας φορτικῶς τὴν δύναμιν, ὅτε δὲ ὡς ἁπλῶς ἐπλάτυνε τὴν χάριν. Τί γὰρ ἐδυσώπησεν, εἰπέ μοι, τὸν ὀλοθρευτήν; Τί δὲ δὴ τοὺς πρεσβύτας τοὺς ἐκείνων μὴ συναπέλεσεν, τῆς Αἰγυπτίας πρωτοτόκους; ἀλλ' ὅτι προεσκήνου ὁ παῖς τῶν ἐλευθερίων ἡμᾶς; ἆρ' οὐχὶ πᾶσαν ἐκ γενοῦς συμφορὰς ὡς ἐπιόντα τῷ θείῳ νόμῳ καταπαύσομεν δικαίως & ἡμεῖς, ἐν τῷ ἐκείνων ἀφῶν ἀποθυσάμενοι, καὶ χρίσαντες τῷ αἵματι τὰς φλιάς, παραλωίτην ὠθοῦμεν ὡς ἠμαυρῶς ὁ ἅγιος Ἰωάννης ἰσχυρίζεται; Παρεπίδημος μὲν γὰρ καὶ πάσης τῆς αἰθερωπίας φύσεως ὁ ὀλοθρευτής, πεπίστευκε δὲ ὁ ἁγιώτατος Ἰωάννης, ἐξ ἧς ἐκ τῆς σωματικῆς πλεονεξίας. Τὸν δὲ σωτῆρα ἡμῶν σωματικῶς, γῆν ἐξ ἧς

γλωὶ ἁπλῶσαι. Ἀλλ' ἐπειδὴ ἅμιλλα ἦν οὕτω ἀγαθὸν ἀπεργάσασθαι τὸ σῶμα ὁ Χριστὸς, ἐξ ἧς ἁγίας ἑαυτῷ ἁφῆς, ὡς ἡμῖν ἡνώμενος ὡς ζωὴ, σῶμα ἐποιήσατο τὸν πάλαι τὸ μυστήριον, & ἀπεγδύσηται τὸν τῆς ἁμαρτίας κρᾶτα, ἀκαζόμενοι τῷ ἁμαρτίᾳ διατάζοντα, ἀδιαπτώτους ἡμᾶς καὶ βούλεται Θεοῦ, τῷ ἐλευθρίᾳ πλάσματος, πρὸς οἷόν ἦσαν μάτην τῷ ἁμαρτ. Τί περιφρυκτὸν χαλεπήνης Ἰουδαῖε πρὸς τὸ ὃν πάντων ἦδη καλούμενος ἐλεύθριον, ὅτ' αὖ λέγει Χριστὸς, ἵνα μὴ φάγητε ζωὴν τὴν σάρκα τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου, & πίητε αὐτοῦ τὸ αἷμα, οὐκ ἔχετε ζωὴν ἐν ἑαυτοῖς; Καὶ τί μᾶλλον ἐχρῆν θαρσύτερον πῶς δεῖ τὸν τῆς μυστηρίου ἴσης καταλῆψαι, ἐξ ἧς Μωσαϊκῶν προπαιδαγωγηθέντα βιβλίων, & ἐξ ἧς χειρὸς ἀρχαιοτάτων δεῖ ὁ χεῖρα πεπλωκὼς ἀνυσθῆναι χειραγωγούμενον.

a Cyrill. lib. 4. c. 15. Οὐκοῦν ὁ τρώγων τὴν ἁγίαν σάρκα Χριστοῦ, ζωὴν αἰώνιον ἔχει. Ἔχει γὰρ ὁ σὰρξ ὢν ἑαυτῷ τὸν λόγον καὶ φύσει ἴδιον ζωὴν. Διὸ γὰρ τοῦτο φησὶν, ἵνα ἐγὼ ἀναστήσω αὐτὸν ἐν τῇ ἐσχάτῃ ἡμέρᾳ. Αὐτὸ γὰρ οὐ τοῦ σώματος ἴδιον ἀλλ' ἐκείνου τὸ ἐμὸν ἁγιώτατον σῶμα, ὃ ἐγὼ, πέφυκεν· οὐχ ὡς ἕτερος ὢν παρ' ἐμὲ τὸν ἴδιον σάρκα, & οὐ πάντως τῇ φύσει· ἀλλὰ τιμιώτατον

plus diuiſer en dualité. *Moy donc, dit-il, eſtant introduict par ma chair dedans celuy qui l'aura mangée, ie le reſſuſciteray au dernier iour: Car il eſt du tout impoſſible, que celuy qui par ſa nature eſt la vie, ne vainque point la corruption, & ne triomphe point de la mort. Et pour cette cauſe encore que la mort, s'emparant & ſaiſiſſant de nous par le peché, force & aſſuiettiſſe le corps humain à la neceſſité de la corruption, neantmoins pource que Chriſt entre en nous par ſa propre chair, nous reſſuſciterons entierement,* (l'interprete Latin a pris πρώτης pour πρώτως) *eſtant choſe incroyable & impoſſible que la vie ne viuifie point ceux dedans leſquels elle eſt introduitte. Car comme ſi quelqu'vn prenant vne étincelle, l'enſeuelit dedans vn monceau de paille, pour conſeruer la ſemence du feu: ainſi noſtre Seigneur Ieſus Chriſt inſere & cache la vie en nous par ſa propre chair, & la met dedans nous, comme vne certaine ſemence d'immortalité, detruiſant toute noſtre corruption.* Iuſques là parle ſainct Cyrille. Le ſecond paſſage de la rapſodie du ſieur du Pleſſis eſt, *Que nous ſommes corps & membres de Chriſt: que par la benediction du myſtere, nous prenons le fils de Dieu meſme* Qui ſont paroles extraittes du 16. chapitre du meſme liure de ſainct Cyrille, où elles ſont couchées en ces termes: *L'eau donc de la pierre*, dit-il, [a] *n'eſtoit pas vray breuuage: Mais le vray breuuage, pour parler ſeriuſement, eſt le precieux ſang de Chriſt, qui arrache iuſques à la racine, toute corruption, & tire comme auec vne machine* (ainſi appellent les Grecs, l'effect de certains medicaments, qu'ils nomment à ceſte occaſion φάρμακα μοχλικὰ) *la mort qui habite en la chair humaine. Car ce n'eſt pas le ſang d'vn homme commun & ordinaire comme les autres, mais de celuy qui par ſa nature eſt la vie meſme: Et pour ceſte cauſe nous ſommes appellez corps & membres de Chriſt, dautant que par l'Eulogie* (c'eſt à dire, l'Euchariſtie) *nous receuons en nous-meſmes le meſme fils de Dieu.* Le troiſiéme paſſage du centon du ſieur du Pleſſis, eſt, que ſainct Cyrille, dit-il, écrit derechef au 17. chapitre: *Il eſt neceſſaire ſi quelqu'vn reçoit la chair & le ſang de Chriſt, qu'il ſoit tellement conioinct à luy, que Chriſt ſoit trouué en luy, & luy en Chriſt.* Et de là le ſieur du Pleſſis infere, *Que manger la chair de Chriſt, c'eſt donc croire en Chriſt, & l'auoir habitant & viuant en ſoy par ſon Eſprit.* Or voicy les ptopres paroles de ſainct Cyrille, comme elles ſont contenuës au meſme chapitre, dont il les allegue: [b] *Celuy, dit noſtre Seigneur, qui mange ma chair & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy. Car comme ſi quelqu'vn,* (ajouſte ſainct Cyrille,) *fait toucher & conioint vn morceau de cire auec vn autre, on verra que l'un entrera entierement dedans l'autre: Ainſi en la meſme maniere, celuy qui reçoit la*

chair

ἀλλὰ πλὴν διὰ μὲν πλὴν ἕνωσιν οὐκ εἰσήκασιν. Ἐγὼ παραπλησίως φησὶν ὁ ὢν αὐτὸς μεγαλεῖος, ἀλλ' ἡμῖν διὰ τοῦτον σῶμα αἰσθητὸν & ἰδιότητα, τὴν ἐναντίαν ἡμέρᾳ. Ἢ γὰρ δὴ ἡ ἀμοίρατον μὲν οὐχ ἅπαντας νικᾶσαι πλὴν φθορᾶς, & κρατῆσαι θανάτου & καταφύσει ἴδια ζωὴ.

Διὰ τοῦτο καὶ βιαζηται τὸ ἀνθρώπινον σῶμα πρὸς τὸ καὶ φθορᾶς δεῖν, ὁ ἀλλ' & πρόφασιν ἔχει θνητὸν ἅπαντας ἡμᾶς· ἀλλ' ἐπειδὴ ὁ ἐν ἡμῖν Χριστὸς ἀλλ' & ἰδίαν μετὰ σαρκὸς, αἰσθητὸν πάντως. Ἀπίθανον γὰρ, μᾶλλον δὲ & ἀδύνατον μὴ ζωοποιεῖν τὸ πλὴν ζωὴν πρὸς ὃ ἐν ἡμῖν. Ὥσπερ γὰρ εἴ τις ἀσβέστῳ καυστῷ ἀνωρύξ ἐπιφορὰν πολλὴν ἵνα σκεδάσῃ ἔχῃ τὸ πῦρ ἀσθμα, ὅτι μὴ ὁ ἐν ἡμῖν ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ἀλλ' & ἰδίαν σαρκὸς ἐναπεκρύψατο πλὴν ζωὴν, ὃ ὥσπερ τι σπέρμα & ἀθανασίας ἐν ἡμῖν, ὅλων πλὴν ἐν ἡμῖν ἀφανίζων φθορὰν.

a *Cyr. lib. 4. c. 16.* Ἦν οὖν ἄρα καὶ πάλαι πάσης ἰσχυρὸν φάρμακον. Ἀληθὴς δὲ ἀληθείας διείργεται πάσης τὸ τίμιον αἷμα Χριστοῦ, ὅλων ὁ βαθρον ἀποξηλοῦν πλὴν φθορὰν, & αἱμοχλοῦν & ἐν τῇ αἰσθητικῇ σαρκὶ καθολικῶς ἐνοικοῦν θάνατον. Αἷμα γὰρ ἔστιν ἐκ ἀνθρώπου ἄνθρωπος, ἀλλ' αὐτὸς & Χριστὸς φύσει ζωῆς. ἅτε τοῦ & σῶμα & αἷμα Χριστοῦ γενόμενον· ὡς ἅτε & εὐλογίας αὐτὸν ἐν ἑαυτοῖς δεχόμενοι & ἡμεῖς.

b *Cyrill. l. 4. c. 17.* Ὁ γὰρ τρώγων μου, φησὶ, πλὴν σάρκα, & πίνων μου τὸ αἷμα, ἐν ἐμοὶ μένει, κἀγὼ ἐν αὐτῷ. Ὥσπερ γὰρ εἴ τις κηρὸν ἑτέρῳ κηρῷ πάντως, φησὶ, πλὴν ἑτέραν ἐν ἑτέρῳ μορφὴν καταλάβῃ· & αὐτὸν εἶναι τὸν ἕνα ἐν τῷ ἑτέρᾳ δεχόμενος & σαρκὸς

chair de noſtre Seigneur, & boit, comme il dit, ſon precieux ſang, eſt trouué eſtre vn auec luy, eſtant meſlé de noſtre Sauueur Jeſus Chriſt, & reciproquement mixtionné auec luy, par ceſte participation : de ſorte qu'il ſe trouue en Chriſt, & Chriſt derechef en luy. Ce que nous enſeigne aucunement le Seigneur luy-meſme, en ſainct Matthieu, diſant : Le Royaume des Cieux eſt ſemblable au leuain, lequel vne femme prend & l'enſeuelit dedans trois meſures de farine, iuſques à tant que le tout ſoit leué. Or quelle eſt la femme, & quelles ſont les trois meſures, & que veut dire le mot de meſure ; cela ſera decidé en ſon lieu : Mais pour ceſte heure il ſuffit de parler du leuain. Comme donc ſainct Paul dit ; qu'vn peu de leuain leue toute la paſte : ainſi vne tres-petite Eulogie (c'eſt à dire, Euchariſtie) *meſle en elle-meſme tout noſtre corps, & le remplit tout de ſa propre energie : Et ainſi Chriſt eſt introduict en nous, & nous en luy : Car on peut dire veritablement, que le leuain eſt dans toute la maſſe de la paſte, & ſelon la meſme raiſon, que toute la paſte entre dans tout le leuain.* Voila les pieces entieres des diſcours dont le ſieur du Pleſſis cite ces trois échantillons : par leſquelles ſainct Cyrille proteſte manifeſtement tout le contraire de ce qu'il pretend recueillir de la mutilation de ſes paroles, aſçauoir, qu'il n'eſt pas ſeulement neceſſaire que noſtre ame ſoit reformée par le ſainct Eſprit, à vne nouueauté de vie, mais auſſi que noſtre corps ſoit reparé à la reſurrection glorieuſe, par la manducation corporelle d'vn object corporel & conforme à ſa nature ; & que le corps de Chriſt entre vrayement & reellement dedans le noſtre, comme la cire entre dans la cire auec laquelle on la meſle, cõme l'étincelle de feu entre dedans la paille en laquelle on l'enſeuelit, & cõme le leuain entre dans la paſte. Voila les leçons ordinaires de ceſt Autheur, aſçauoir, qu'il ne faut point demãder en l'Euchariſtie, Cõment, mais croire aux paroles de Ieſus Chriſt, qui a faict tant d'autres miracles : qu'il ne faut point chercher le moyen de l'execution de ce commandemẽt, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme*, dedans le 6. chapitre de S. Iean, mais dans ceſte propoſition, *Cecy eſt mon corps* : Et partant ny que ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, n'ont beſoin d'aucune gloſe, mais doiuent eſtre priſes proprement & litteralement, puis que c'eſt par elles qu'il faut interpreter tous les autres propos que noſtre Seigneur a tenus de l'Euchariſtie : Ny que le but de ces mots, *La chair ne profite rien, c'eſt l'Eſprit qui viuifie*, n'eſt point d'expoſer comment nous mangeons la chair de Chriſt, mais ſeulement comment la chair de Chriſt eſtant mangée par nous, & introduitte dedans nos corps, y imprime la vertu ſeminale de la reſurrection, & les viuifie & reſtituë à l'immortalité ; Aſçauoir, ſi c'eſt par la puiſſance de ſa ſimple & nuë nature, ou bien par celle que luy communique la diuinité qui reſide en elle. Mais cela ſe eſclaircira encore mieux en voyant ce que S. Cyrille eſcrit peu apres ſur le lieu

ἡμῖν Χριστὸς, ἢ πίνων αὐτοῦ τὸ τίμιον αἷμα, καθὰ φησὶν αὐτὸς, ἐν ἡμῖν μένει αὐτὸς διὰ τοῦτο, σωματικῶς μεμιγμένος ἑαυτῷ τοῖς ἡμῖν Χριστὸς, ἀπορρήτῳ δὲ καὶ μυστικῇ μιγνύμενος αὐτῷ δόσει τῇ μεταλήψεως, εἰς ἐν Χριστὸν μὲν αὐτὸν διεῖσκεδε, Χριστὸν δὲ αὖ πάλιν ἐν ἑαυτῷ. Οὕτω γὰρ ἡμᾶς, ἐν τῇ κατὰ Ματθαῖον διαγορίᾳ, Χριστὸς ὑποδιδάσκει λέγων· Ὁμοία ἐστὶν ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν ζύμῃ, ἣν λαβοῦσα γυνὴ ἔκρυψεν εἰς ἀλεύρου σάτα τρία, ἕως οὗ ἐζυμώθη ὅλον. Τίς μὲν οὖν ἡ γυνὴ, πῶς δὲ καλεῖται αὐτῇ τὰ τρία σάτα, ἔξεστι καὶ ἐν τῷ ἑξῆς ἰδεῖν· τί δὲ ποτὲ βούλεται τὸ ὄνομα τοῦ σάτου, τοῦτ' ἐν καιρῷ λελέξεται πάντως. Πρὸς δὲ γε τὸ παρὸν εἰς μὲν τὸν ἐφοδιασμὸν ἡμῖν ἐξαρκεῖ. Καθάπερ οὖν ὁ Παῦλος φησὶ, μικρὰ ζύμη ὅλον τὸ φύραμα ζυμοῖ, οὕτως ὀλίγη πάλιν εὐλογία σύμπαν ἡμῶν εἰς ἑαυτὴν ἀναφύρει τὸ σῶμα, καὶ τὴν ἰδίαν ἐνεργείας ἀναπτύσσει. Οὕτω τοι ἐν ἡμῖν γίνεται Χριστὸς, ἐν ἡμεῖς αὖ πάλιν ἐν αὐτῷ· Καὶ γὰρ δὴ καὶ ἀληθῶν ἐρεῖ λόγος, ὅτι ἐν πολλοῖς μὲν ἐσμὲν τῷ φυσικῷ, καὶ τὸ φυσικὸν δὲ τοῦ Χριστοῦ ἐστὶν εἰπεῖν ἐν ἡμῖν τῷ ζυμοῦν.

meſme.[a] *Auec grande ignorance quelques-vns des Diſciples de Chriſt (dit ſainct Cyrille) ſe ſcandalizerent de ſes paroles : Car ayants oüy qu'il leur proteſtoit, En verité, en verité, ie vous dy, que ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-meſme ; Ils penſerent qu'il les inuitoit à vne cruauté beſtiale, & leur commandoit de manger inhumainement de la chair humaine, & d'épandre le ſang, & les preſſoit de faire des choſes dont le ſeul recit eſt horrible. Car ils ne cognoiſſoient pas encore la bien-ſeance du myſtere, & le tres-bel expedient inuenté pour ceſt effect. Dauantage, cela leur reuenoit toujours en l'eſprit, Comment vn corps humain pouuoit enter & inſerer en nous la vie eternelle ; Et dequoy ſeruoit à obtenir l'immortalité, ce qui eſt conforme à noſtre nature ? Le Seigneur donc entendant leurs conſultations (car toutes choſes ſont nuës & découuertes deuant ſes yeux) leur ayde à comprendre ce qu'ils ignoroient, & les y mene derechef, comme par la main, en pluſieurs ſortes ; Vous autres, dit-il, vous vous ſcandaliſez fort indiſcrettement de mes paroles : Car ſi vous n'auez pas encore appris à croire, bien qu'inſtruicts déja par pluſieurs fois, que ce mien corps introduira la vie dedans vous ; Quelle raiſon trouuerez-vous, dit-il, quand vous le verrez voler iuſques au Ciel meſme ? Car ie ne vous promets pas ſeulement que ie monteray au Ciel, mais afin que vous ne demandiez point derechef, Comment ? le ſpectacle en ſera expoſé à vos propres yeux, pour confondre les contrediſants. Si doncques vous voyez, dit-il, le fils de l'homme, montant aux Cieux ; que direz-vous derechef ? Vous ſerez conuaincus d'vne phreneſie exceſſiue. Car ſi vous imaginez que ma chair ne peut intromettre la vie dedans vous ; comme montera-t'elle au Ciel, à la façon d'vn oyſeau ? Et ſi elle ne peut viuifier pour ce qu'elle n'eſt pas apte de ſa nature à viuifier ; comment cheminera-t'elle en l'air, & comment volera-t'elle aux Cieux ? Car cela eſt tout de meſme impoſſible à la chair. Que ſi elle y monte contre l'ordre de la nature ; qui empeſchera auſſi qu'elle ne viuifie, combien qu'elle ne ſoit pas propre de ſa nature à viuifier ? Car celuy qui l'a faitte celeſte, elle qui eſtoit de terre, la fera auſſi viuifiante, encore que de ſa part elle ſoit née corruptible.* Et au chapitre ſuiuant, ſur ces paroles, *La chair ne profite rien, c'eſt l'Eſprit qui viuifie :*[b] *Ce n'eſt pas, dit-il, du tout impertinemment, que vous niez que la chair puiſſe viuifier : Car la nature de la chair preſuppoſée ſeule & a part ſoy ; comment ſera-t'elle viuifiante ? Certes elle ne viuifiera en ceſte façon rien du monde : au contraire, aura*

a *Cyrill. l. 4. c. 22.* Ἐπ τοῖς ἄγαν ἡ ἀμαθίας τὴν ἐπὶ τοῖς τοῦ Χριστοῦ μαθηταῖς ἐπισκοτοῦσαν τινὲς δὴ τῶν παρ' αὐτοῦ λόγοις ἐσκανδαλίζοντο. Ἐπειδὴ γὰρ ἐπεκρύπτετο λίγοντος, ἀμὴν ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐὰν μὴ φάγητε τὴν σάρκα τοῦ υἱοῦ τ ἀνθρώπου, & πίητε αὐτοῦ τὸ αἷμα, οὐκ ἔχετε ζωὴν ἐν ἑαυτοῖς. Εἰς ἀμότητά τινα θηριώδη τὸν καλούμενον τρόπον ὑπελάμβανον, ὡς ἀνθρωποφαγεῖν μὲν ἀνθρώπους, αἷμα δὲ ῥεῖν ἐκπιεῖν ἐπιτάττοντος · & ἅπερ καὶ μόνα ἀκούσαι φρικτὰ παῦε πᾶσι παραπαίουσιν. Οὐ γὰρ ἤδεσαν πῶς ἦν μυστήριον τὸ καλὸν, & τὴν ἀνωφελῆ ἐκ' αὐτοῦ καλλίστην εὕρεσιν. Ἔτι δὲ & τοῦτο, καὶ αὐτὸν τοῦ πάντας καθ' ἑαυτοὺς ἐλογίζοντο. πῶς ἂν ὑμῶν τὸ ἀνθρώπινον σῶμα τὴν αἰώνιον ἐμφυτεύσειν ζωὴν, Τί δ' ἐστὶ σαρκὸς αὔξησιν ἀπεργάσασθαι τὸ ὑμῶν ἐμφυές ; Σωσις παραγωγὴ ὁ Χριστὸς τὰ ἐν αὐτοῖς βουλεύματα · πάντα γὰρ γυμνὰ, & πεφανερωμένα ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ. Διορθοῦται πάλιν ἐκ καταλύων τὴν ἀγνωσίαν ἐξ ὧν λυσιτελῶς χρῆσθαι. Διόπερ γὰρ λίαν ἀ ἄτοπα, φησὶν, ὑμεῖς πρὸς ἐμοῦ σκανδαλίζεσθε λόγοις. Εἰ γὰρ οὔπω πεπίστευκε γενόμενα, καὶ τὰ μελλόντως μυστικῶς γενέσθαι, ἵνα ζωὴν ὑμῖν φύσει τὸ ἐμὸν ἐργάσηται σῶμα. πῶς ἔσται θεμιτὸν φησὶν, ἐν' ἀναβῶ, & ἐκεῖ ἀναβαίνω βλέπητε; Οὐ γὰρ ὑπερχρεοῦμαι μόνον ἵνα & ἐκ ἀνθρώπων ἀσκῶ συμμάχους & ὑπερασπιστὰς, ἵνα μὴ πάλιν λέγητε τὸ πῶς · Ἀλλ' ὡ ὀφθαλμοῖς ὑμῶν τὰ ἄπιστα, πάντως δυνατὸν & ἀπίστων. Εἰ δ' οὖν βλέπητε, φησὶν, ὡς & ὑπερασπιστὰ ἀναβαίνοντα & ἡμᾶς & ἀνθρώπου, τί ῥᾳδιουργήσει πάλιν; Ἐλεγχθήσεται γὰρ τὸ μαχόμενον ἀπερίτμητος Εἰ γὰρ μὴ δύναται ζωοποιεῖν, ὅτι μὴ πέφυκε ζωοποιεῖν, πῶς πλανᾶσθαι λέγεις ὡς ὑπερασπιστὰ ἀναβαίνοντα; Εἰ δὲ μὴ δύναται ζωοποιεῖν, ὅτι μὴ πέφυκε ζωοποιεῖν, πῶς ἀποστατήσει, πῶς δὲ ὡς ὑπερασπιστὰ ἀναβαίνοντα; Καὶ τάδε μὲν ὁμοίως ἀλλήλοις τῷ σφυρῷ. Εἰ δ' ἀναβαίνει πρὸς φύσιν, τί τὸ κωλυσόν ; ἢ ζωοποιὸν αὐτὸν, & εἰ μὴ πέφυκε ζωοποιεῖν ἴσον ὡς ἰδίᾳ φύσει; Ὁ γὰρ ὑπερέχων ἀπολύσας τὸν ἐπὶ γῆς, ἢ ζωοποιὸν ἀποπλάσει, & εἰ πέφυκε φθείρεσθαι χρὼς τὸν ἴδιον λόγον.

b *Cyrill. lib. 4. c. 23.* Οὐ σφόδρα φευκτὸν ἀπιστίας, ὃ μὴ δύνασθαι ζωοποιεῖν, ἀδυνατίκατι τῷ σφυρῷ. Οὐκ ἀλλ' ὃ μὲν πᾶσιν ἢ καὶ

pluſtoſt beſoin elle-meſme de choſe qui la puiſſe viuifier. Mais quand le myſtere de l'Incarnation ſera bien examiné, & que vous aurez appris qui eſt celuy qui habite en la chair, alors vous recognoiſtrez abſolument, ſi vous ne voulez blaſphemer contre l'Eſprit de Dieu meſme, qu'elle peut viuifier, encore que la chair d'elle-meſme ne profite rien. Car par ce qu'elle eſt vnie auec le Verbe viuifiant, elle a eſté faitte toute viuifiante, ayant monté à la puiſſance du plus excellent, & non rabbaiſſé à ſa nature, celuy qui ne peut decliner. Iaçoit donc que la nature de la chair, quant à ce qui eſt d'elle, ſoit imbecille à viuifier, neantmoins elle le fait, par ce qu'elle a receu le Verbe viuifiant en ſoy, & veſtu toute ſon energie. Car elle eſt le corps de la nature de la vie, & non d'aucun autre homme terreſtre, duquel on puiſſe dire iuſtement, La chair ne profite rien. Qu'ainſi ſoit, ce n'eſt pas celle de Paul, ou de Pierre, ou de quelque autre qui opere cela en nous; mais celle du Sauueur ſeule & vnique, en laquelle habite toute plenitude de diuinité corporellement. Or ce ſeroit choſe abſurde de recognoiſtre que le miel peut introduire ſa qualité aux corps qui n'ont point naturellement de douceur, & conformer à ſoy les choſes eſquelles il eſt meſlé; & que la nature viuifiante du Verbe, ne puiſſe éleuer à ſa propre excellence, le corps auquel elle habite. Ceſte ſentence donc, eſt vraye pour le regard de tous les autres, aſçauoir, que la chair ne profite rien: mais elle reçoit exception en Chriſt ſeul, pour ce qu'en luy habite la vie, c'eſt à dire, le Fils vnique de Dieu. Et au chapitre d'apres, ſur ce verſet, *Les paroles que ie vous ay dittes ſont eſprit & vie:* [a] *Il remplit, dit-il, tout ſon corps de la vertu viuifiante de ſon Eſprit: Car au reſte, il appelle ſa chair, Eſprit: non que pour cela il détruiſe en elle l'eſſence de la chair: mais acauſe qu'elle eſt ſouuerainement vnie à luy, & a veſtu toute ſa vertu viuifiante; à ceſte occaſion elle doit eſtre auſſi appellée, Eſprit: Et cela n'eſt point choſe eſtrange, ny ne faut point que vous vous en ſcandaliziez. Car ſi celuy qui eſt vny au Seigneur, eſt vn meſme Eſprit auec luy; comment à plus forte raiſon, le propre corps du Seigneur, ne ſera-t'il point nommé vn auec le Seigneur meſme? Ce qu'il veut donc dire derechef par ceſte ſentence, eſt tel; I'ay recogneu de vos diſcours, que vous preſuppoſez ignoramment, que mon deſſein a eſté de vous declarer que ce corps pris de la terre, eſt viuifiant par ſa propre nature: Mais ce n'eſt là aucunement l'intention de mes paroles: Au contraire tout le*

ἑαυτὸν ἡ ἁγία φύσις, πῶς ἂν ἰσχυρὰ δηλονότι ζωοποιὸς; ζωοποιεῖ μὲν γὰρ τὰ τῶν ὄντων οὐδαμῶς. δεῖται δὲ μᾶλλον αὐτὴ τοῦ ζωογονεῖν ἱκανῶς. ἐπεὶ δὲ τὸ ἀνθρώπινον πολλαχῇ πεπλημμέλεται μυρίαις, ἆρα τε ἀνοίκειόν ἐστι τῇ ἁγίᾳ μαίεσθαι πάσης φύσεως, εἰ μὴ ἐν αὐτῇ καταγνοίη τὸ ἴδιον πάθημα; ἀλλ' ἀνάγκη ζωοποιὸν καὶ μάλιστα ὅλως ἡ ἁγία δι' ἑαυτῆς ὠφελεῖν. Ἐπειδὴ γὰρ ἑνώθη τῇ ζωοποιῷ λόγῳ σαρκὶ ὅλη ζωοποιὸς πρὸς τὸν τῶν βελτίστων ἀναδραμοῦσα δύναμιν, οὐκ αὐτὴ πρὸς τὸν ἴδιον βεβαπτίσθη φύσιν, ἀλλὰ μᾶλλον ἐνέλαμψεν ἐν αὐτῇ. Καὶ διὰ τοῦτο πεπρωμένως ἡ ἁγία φύσις ἔσται λοιπὸν εἰς ἑαυτὸν εἰς τὸ ἀνάλογον ζωοποιόν, ἀλλ' ὅλως οὐχ ἧττον τοῦ ζωοποιοῦ ἔχουσα λόγου, καὶ ἅτε λοιπὸν αὐτοῦ τῶν ἀϊδίων ἀπόρροια ἀδύνατα. Σῶμα γὰρ ὂν τῆς ἁγίας φύσεως ζωῆς, ἐκ τοιούτου ἦν ἔμψυχον ἐκ τοῦ ζωοποιοῦ. τὸ οὖν ἐκ τοῦ ἐμοῦ δικαίως τε, καὶ ἁγίᾳ ἐκ ἀφορμῆς οὐδεὶς. Οὐ γὰρ ἡ

Γραῦσιν τυχὸν, ἀλλ' οὐδὲ ἡ Ῥίζῃ ἡ γραῦς ὑπῆρξε τῶν ἐξ ἡμῶν ἐρχέτω. Μόνη δὲ ἐξαιρέτως ἡ τῆς συμπάσης ἡμῖν Χριστοῦ, ὡς ἂν κατάκαιρον πᾶσι τὸ πλήρωμα ἐκπέμψῃ σωματικῶς. Καὶ γὰρ αὖ οὐ πᾶσι τοῖς ἐν ἁγίοις τὸ μὲν ἁγίου πνεύματος ἐνοικεῖν ἔχει φύσιν τὸ γλυκύ, τὸν ἴδιον ἀλλήλοις παίοντα, ἓν εἰς ἑαυτὸ καταδυόμενα τὸ ψυχρὸν ἐκ πλημμύρας, τὸν δὲ τὸν Θεοῦ λόγου ζωοποιὸν φύσιν καὶ ἀκαμάτῳ δίκην πρὸς τὸ ἴδιον ἐγκαθὸν τὸ ἐν ᾧ ἐστὶν ἑνωθὲν σῶμα. Οὕτω δὴ καὶ ἡμῖν ἄλλων ἐκ παντὸς ἐλπὶς ἦσαι λόγος, ἀλλ' ἡ ἁγία ἐκ ἀφορμῆς οὐδεὶς. Λέγοιμι δ' ἂν μᾶλλον Χριστοῦ, ἐξ οὗ τὸ ἐκ παντὸς κτίσματος τῶν ζώντων, πιστὸς ὁ μισθός.

b *Cyrill. lib. 4. c. 24* Ὅλον ἄρα τῷ ζωοποιῷ ἐνεργείᾳ τοῦ πνεύματος τὸ ἴδιον σῶμα πλουτεῖ· πνεῦμα γὰρ λοιπὸν τῶν ἁγίων καλεῖ, ἐξ οὗ καθαρεῖται τὸ ἓν ἁγίᾳ ἐκ ἀφορμῆς ἀπῆρξε τῶν ἐξ ἡμῶν ἐρχέτω. Μόνη δὲ ἐξαιρέτως ἡ τῆς συμπάσης ἡμῖν Χριστοῦ, ὡς ἂν κατάκαιρον πᾶσι τὸ πλήρωμα ἐκπέμψῃ σωματικῶς. Καὶ γὰρ αὖ οὐ πᾶσι τοῖς ἐν ἁγίοις τὸ μὲν ἁγίου πνεύματος ἐνοικεῖν ἔχει φύσιν τὸ γλυκύ, τὸν ἴδιον ἀλλήλοις παίοντα, ἓν εἰς ἑαυτὸ καταδυόμενα τὸ ψυχρὸν ἐκ πλημμύρας, τὸν δὲ τὸν Θεοῦ λόγου ζωοποιὸν φύσιν καὶ ἀκαμάτῳ δίκην πρὸς τὸ ἴδιον ἐγκαθὸν τὸ ἐν ᾧ ἐστὶν ἑνωθὲν σῶμα. Οὕτω δὴ καὶ ἡμῖν ἄλλων ἐκ παντὸς ἐλπὶς ἦσαι λόγος, ἀλλ' ἡ ἁγία ἐκ ἀφορμῆς οὐδεὶς. Λέγοιμι δ' ἂν μᾶλλον Χριστοῦ, ἐξ οὗ τὸ ἐκ παντὸς κτίσματος τῶν ζώντων, πιστὸς ὁ μισθός.

καὶ οἷον τῆς κατ' οὐσίαν ζωῆς· ἐν ᾧ καὶ ἡμᾶς τὸν ἴδιον ἑαυτοῦ καρπὸν, τὸ πνεῦμα φησι, καθ' ὃ καὶ ἐσμὲν ἅγιοι, τῶν διὰ σαρκὸς ἡμᾶς. Οὐδὲ γὰρ ἀφίησιν ἀφῶτον, τῶν παλαιῶν ἐρεῖν μᾶλλον, ἀναλλοίωτος ἔμψυχον. Ἡ τῆς σαρκὸς φύσις αὐτὴ, καθ' ἑαυτὴν οὐ δύναται ζωογονεῖν. Ἐπεὶ οὐ τὸ πλέον ἐν τῇ κατὰ φύσιν Θεᾷ, ἀλλ' οὐ μόνη, ἀλλὰ καθ' ἑαυτὴν, ἀλλ' ἐν Χριστῷ τοῦ Σωτῆρος. Ἔχει γὰρ ἑνωθεῖσα τὸν λόγον, ὡς ἴδιον κατὰ φύσιν ζωήν. Ὅτι δὲ οὐδὲ ζωοποιὸν αὐτὴν ἑαυτὴν μεμαζεῖν Χριστὸς, οὐκ αὐτὸς ποθοῦντος ἔσον ἑαυτῷ ἐπὶ τῇ ἰδίᾳ πνεύματος τὴν ζωοποιὸν δύναμιν μαρτυρεῖ· δι' αὐτοῦ γὰρ καὶ τὸ ἴδιον αὐτοῦ σῶμα ζωοποιὸν ἴσθι, ἐπειδὴ αὐτὸ φησι τὴν ἰδίαν αἰσθητικὴν δύναμιν. Τὸ δὲ ὅτι, οὕτω τῷ καθ' ἡμᾶς λόγῳ, ὅτι γλώττῃ λαλεῖ, σαφὲς δὲ καὶ πίστει ἴσμεν τοῦτο παρ' ἡμῶν μεμαθήκοτι.

propos que ie vous ay tenu, eſt de l'Eſprit diuin & de la vie eternelle : Car ce n'eſt pas la nature de la chair, qui rend l'eſprit viuifiant, mais c'eſt la vertu de l'Eſprit, qui fait que le corps viuifie. Les paroles donc que ie vous viens de dire, ſont Eſprit, c'eſt à dire, ſpirituelles, & traittantes de l'Eſprit; & ſont vie, c'eſt à dire, viuifiantes & traittantes de ce qui eſt la vie par ſa nature: Ce qu'il proteſte, non pour aneantir ſa chair, ains pour nous enſeigner la verité. Mais ce que nous venons de dire, il ſera bon pour plus grande vtilité, de le repeter encore derechef. La nature de la chair, ſeparée & ſelon ſoy ſeule, ne ſçauroit viuifier: Car qu'eſt-ce que Dieu, ſelon ſa nature, auroit de plus? Mais auſſi ne faut-il pas imaginer qu'elle ſoit ſeule & ſeparée en Chriſt. Car elle a le Verbe vny auec elle, qui eſt vie par ſa nature. Quand donc Chriſt l'appelle viuifiante, il ne veut pas dire que le pouuoir de viuifier, luy conuienne de la meſme maniere qu'à luy, ou à ſon propre Eſprit. Car c'eſt par luy que ſon corps eſt viuifiant, dautant qu'il l'a éleué à ſa propre faculté. Or comment cela, ny il ne ſe peut comprendre auec l'entendement, ny exprimer auec la langue, mais ſeulement venerer auec le ſilence & la foy, qui paſſe par deſſus tout intellect. Si tous les Eueſques Catholiques qui ſont auiourd huy au monde, auoient conſulté & concetté pour gtauet, non dans des cœurs de chair, mais dans des cœurs de pierre, la realité de l'Euchariſtie, & oſtet de l'intelligence des paroles de Chtiſt, toutes les fauſſes priſes à quoy les Sacrementaires ſe veulent accrocher, l'auroient-ils peu faire auec plus de ſoin & d'energie? Mais les Lecteurs le iugeront aſſez d'eux-meſmes, ſans qu'il ſoit beſoin que ie leur face remarquer par mes aduertiſſements. Depeſchons matiete.

CHAP. III.

Pag. 808. *Cyrill. in Ioan. l.11.c.27. Voyez le premier liure cy-deſſus. Pag.* 78.

DV quatriéme liure de ſainct Cyrille ſur ſainct Iean, le ſieur du Pleſſis paſſe à l'onziéme, & nous reproche que nous en alleguons quelques periodes mal à propos. *Ils objectent*, dit-il, *que ſainct Cyrille eſcrit en l'onziéme liure ſur ſainct Iean : Nous ſommes vnis au Pere par la mediation du Sauueur : Car nous receuons corporellement & ſubſtantiellement le Fils de Dieu, vny naturellement au Pere, & par ainſi ſommes glorifiez eſtants faicts participants de la ſupréme nature. Ce qui proprement* (ajouſte le ſieur du Pleſſis) *eſt dict de l'Incarnation, que ſainct Cyrille appelle myſtere, comme ſainct Hilaire, Sacrement. Rem acu tetigit :* Il a frappé au blanc. Sainct Cyrille parle là de l'vnion qui ſe fait du corps de Chriſt auec les noſtres, par l'Eulogie myſtique, & il dit que cela ſ'entend de l'Incarnation : Or qu'il nous montre donc où il a trouué que ceſte phraſe, *Eulogie myſtique*, veuille dire, l'Incarnation, & non pas l'Euchariſtie? Cat encore que le mot, Eulogie, pris ſeparément, puiſſe auoir diuerſes acceptions, dont toutefois la principale eſt de ſignifier l'Euchariſtie, comme auſſi l'Eſcriture en l'inſtitution du Sacrement employe les Verbes, εὐλογεῖν & εὐχαριστεῖν, pour

vne meſme choſe: Et ſemblablement encore que le mot, *myſtique*, ayt diuers vſages, dont toutesfois le plus commun eſt de ſignifier, ſecret, caché, occulte, incomprehenſible; Comme quand S. Gregoire de Nazianze eſcrit qu'en l'homme le corps eſt lié auec l'ame, la terre auec l'intellect, μυστικῶς, myſtiquement: Neantmoins lors que ces deux mots ſont joincts enſemble, & que les Peres diſent Eulogie myſtique; Ils n'entendent iamais autre choſe que l'Euchariſtie. Et de faict ce que S. Cyrille nomme en ce chapitre Eulogie myſtique, il l'appelle au chapitre precedent, communion myſtique. Mais pour acheuer de confondre ceſte fraude qui a déja eſté touchée ailleurs, il ne faut que reſumer le meſme texte que mutile le ſieur du Pleſſis, & le produire tout entier. Voicy dõc ce que portent ces paroles, ou pluſtoſt ces oracles, de S. Cyrille, dignes d'eſtre grauez au Ciel & en la terre, de la main des Anges & des hommes. *Le Fils*, dit-il, *s'vnit à nous corporellement cõme homme, par l'Eulogie myſtique*, (c'eſt à dire, par l'Euchariſtie,) *& ſpirituellement comme Dieu, par la grace de ſon Eſprit, reparant noſtre Eſprit à nouueauté de vie & participation de la diuine nature. Le nœud donc de noſtre vnion auec Dieu le Pere, c'eſt Chriſt, vny à nous comme homme; & vny naturellement à Dieu le Pere, comme Dieu. Car il n'eſt pas poſſible* (l'interprete Latin a tourné n'eſtoit, ſ'abuſant ſur l'ambiguité du mot ὢ) *que la nature corruptible de l'homme monte à l'immortalité, ſans qu'vne nature immortelle & immuable, deſcende à elle, & par la communion & participation de ſoy-meſme, nous reforme & éleue des termes de noſtre mortalité à ſa perfection. Nous ſommes donc conſommez & reduicts à l'vnion de Dieu le Pere, par l'entremiſe du Sauueur, c'eſt à dire, de Chriſt. Car prenants, comme il a eſté dict, corporellement & ſubſtantiellement le Fils, qui eſt par nature vny au Pere, nous deuenons glorifiez & faicts participants de la nature ſupreme.* Voila non ceſte fameuſe & renommée chaine d'or d'Homere, tant celebrée des anciens autheurs prophanes, par laquelle leur fabuleux Iupiter ſe vantoit de pouuoir enleuer & attirer la terre iuſques au Ciel: mais ceſte ſacrée & precieuſe chaine diuine, excedant toute eſtime & toute valeur, par laquelle ſeule Dieu le Pere conjoint ſubſtantiellement dés ceſte vie, le corps & la nature des hommes mortels & terreſtres, à l'eſſence ſupréme de ſa diuinité. Voila les trois nœuds & chainons entez & attachez l'vn au bout de l'autre, deſquels S. Cyrille la conſtituë: Le premier eſt la reſidence ſubſtantielle & eſſentielle de la diuinité du Pere en la perſonne du Fils, par le moyen de la generation eternelle: Le ſecond eſt la reſidence ſubſtantielle & perſonnelle de la diuinité de Chriſt en ſon humanité, par le moyen de l'Incarnation: Le troiſiéme eſt la reſidence ſubſtantielle & corporelle du corps de Chriſt, dedans les noſtres, par le moyen de l'Euchariſtie, en laquelle nous prenons, comme dit S. Cyrille, le Fils vnique de Dieu, corpo-

L. de moder. in diſp. Σαρκὶ μὲν γὰρ μυστικῶς ἡ ἕνωσις ἡ χεὶρ τῆ νοΐ.

Cyrill. in Ioan. l. 11. c. 27.

rellement & ſubſtantiellement (qui ſont les mots que nos aduerſaires ont en ſi grand horreur, & en ce faiſant ſont vnis dés ceſte vie, par certains degrez & échelons, ſubſtantiellement auec Dieu. De ceſte ſacrée & inuiolable chaine en laquelle conſiſte le principal lien & reſſort, & comme le nerf eſſentiel de toute la religion Chreſtienne, les Arriens briſoient & rompoient le premier chainon, en niant que la diuinité du Pere fuſt reellement & ſubſtantiellement en la perſonne du Fils, par la genetation eternelle: Les Neſtoriens, le ſecond, en niant que la nature diuine du Fils, fuſt ſubſtantiellemment & perſonnellemenr en ſon humaniré, par l'incarnarion: Et les Sacramentaires, le troiſiéme, en niant que le corps de Chriſt reſide corporellement & ſubſtantiellement en nous, par l'Euchariſtie. Le ſieur du
Pap. 108. Pleſſis ajouſte: *Mais qu'ils ne déguiſent donc point que S. Cyrille expoſe là ceſte ſentence, Je ſuis la vigne & vous eſtes les ſarments, comme S. Hilaire cy-deſſus, & en meſme ſens.* Et vn peu apres: *Et de fait* (dit-il) *S. Cyrille a là affaire aux Heretiques qui pretendoient que Chriſt n'eſtoit pas appellé vigne ſelon l'humanité.* Et moy ie replique; Mais que le ſieur du Pleſſis ne déguiſe donc point luy-meſme, qu'il n'a iamais leu ce paſſage. Car le diſcours de l'vnion auec le Pere par la mediation du Sauueur, eſt au vingt-ſeptiéme chapitre de l'onziéme liure ſur S. Iean; & celuy de la vigne & des ſarments, eſt au 13. chapitre du dixiéme liure, & y a plus de 50. chapitres entre-deux. Toutefois puis que la cõfuſion des memoires du ſieur du Pleſſis, l'a ietté à l'auenture, & comme vne fortune de mer, ſur ceſt autre écueil; voyons ce qu'il en dict. Il obiecte dõc premierement que S. Cyrille enſeigne *que cõme eſtre vny à Chriſt ſelon l'Eſprit, eſt auoir l'Eſprit de Chriſt, regenerant le ſien: ainſi luy eſtre vny corporellement, ou ſelon le corps, eſt eſtre joincts à ſon corps, & membres de ſon corps, conformes à iceluy en ceſte vie, par vn commencement de ſanctification & vie ſpirituelle, attendant que nous ſoyons accomplis en luy, c'eſt à dire, glorifiez en la vie celeſte.* Or il n'y a vn ſeul mot approchant de cela, dans tout le diſcours de S. Cyrille: Au conrraire, il aſſigne diſertement deux ſortes de reſidence de Chriſt en nous; l'vne ſelon ſa diuinité, & l'autre ſelon ſa chair; & apporte ceſte differẽce expreſſe pour les diſtinguer, que Chriſt, quant à ſa diuinité, habite en nous par foy, chariré & fructification ſpirituelle: mais que quant à ſa chair, il reſide en nous tout autrement, aſçauoit, non par ſimple foy & charité, mais par vne reception reelle, ſubſtantielle & corporelle. Le ſieur du Pleſſis pourſuit & continuë ſon chemin en ces termes: *Or dit S. Cyrille, que ceſte vnion ſe fait par foy, & s'entretient par manger ſon corps & boire ſon ſang.* Il n'y a rien derechef en tout cela du creu de S. Cyrille: Ce ſont des fruicts & additions des ſuffraganrs du ſieur du Pleſſis. *Venit inimicus homo & ſuperſeminauit zizania.* Il ſe ierte de là ſur la Dialectique, & argumente ainſi: *S. Cyrille*, dit-il, *eſcrit, que qui mange & boit la chair &*

le ſang de Chriſt, eſt en Chriſt, & Chriſt en luy. Il entend donc, conclud-il, *que ceſte vnion corporelle & ſubſtantielle, ſe fait par vne manducation ſpirituelle, par ceſte foy exquiſe & pure qu'il requiert.* A ce paſſage qui n'eſt ny exquiſement cité, car il y a *foy inexquiſe*; ny rapporté d'aucun des lieux dont il s'agit, mais du liure à Euoptius: nous auons déja reſpondu que ceſte foy inexquiſe & non recherchée, ἀζήτητος, que S. Cyrille requiert, eſt pour comprendre & non pour prendre le myſtere de l'Euchariſtie. Mais le ſieur du Pleſſis inſiſte; Que les impies & infidelles ne ſont point en Chriſt, ny Chriſt en eux: Et partant que la manducation dont parle S. Cyrille, ne leur eſt point commune. A cela nous diſons, que ſ'il entend que Chriſt n'eſt point dans les impies par ſon Eſprit, c'eſt à dire, par les fruicts & dons de ſon Eſprit, deſquels l'vniõ que nous auõs auec ſon corps, eſt vne des principales & plus fertiles racines; Il a raiſon: mais cela ne fait rien à ſon propos: Car le corps de Chriſt eſt vne cauſe qui ne produit ſes effects ſalutaires, ſinon là où elle eſt reçeuë dignemẽt. Que ſ'il entend qu'en l'acte de l'Euchariſtie, Chriſt n'eſt point corporellement dedans les méchants; Nous luy maintenons tout le cõtraire, aſçauoir, que Chriſt entre & reſide lors reellement & corporellemẽt en eux, mais comme il entra en la maiſon de Caïphe ou de Pilate, c'eſt à dire, à leur damnation. Car quant à ce que S. Cyrille dit au meſme lieu, qu'il n'eſt pas poſſible que la nature de noſtre corps ſoit éleuée à l'immortalité, ſi elle n'eſt conjointe corporellement au corps de la vie: Et au 4. liure ſur S. Iean, Que nuls ne ſeront participants de la vie bien-heureuſe, ſinon ceux qui par l'Eulogie myſtique (*c'eſt à dire, par l'Euchariſtie*,) auront mangé la chair & le ſang de Chriſt; ce qui ſemble n'eſtre pas vray vniuerſellement. Il l'entend depuis les moyens inſtituez en l'eſtat de la Religion parfaitte, c'eſt à dire, l'Egliſe Chreſtiéne, en laquelle toutes choſes deuoient eſtre diſpoſées ſelon l'œconomie & la cõuenance proportionnée au plus excellẽt degré de la prouidence de Dieu; Et parle pour le regard des perſonnes cõſtituées en poſſibilité & capacité de ſe les appliquer: Car les autres qui ſont priuées de ce remede, non par leur faute, mais par l'impoſſibilité du lieu ou du temps; N. Seigneur en ſupplée extraordinairement l'efficace en eux, par l'operation immediate de ſa diuinité. Mais cela eſt hors des obiections du ſieur du Pleſſis: Reprenons le fil de ſon texte: *Et de faict*, dit-il, *S. Cyrille a affaire là aux Heretiques, qui pretendoient que Chriſt n'eſt pas appellé vigne, ſelon l'humanité, mais ſelon la diuinité: luy au contraire; Que les Fidelles communiquent à la nature humaine de Chriſt, comme les ſarments à la vigne, par la participation de ſon Eſprit. Et c'eſt* (ajouſte t'il,) *ce que le meſme S. Cyrille dit; Qu'ils ſont attachez à Chriſt comme les ſarments à la vigne, conjoincts & collez habituellement à luy par ſon Eſprit: Qu'ils ſont faicts ſarments, entant qu'ils ſont regenerez, entant que la racine leur communique ſes qualitez: produiſent* Pag 809.

fruict, entant qu'ils pendent de la vigne, conjoincts à icelle par foy & saincteté, nourris à toute vertu par son S. Esprit. Où me tourneray-je? que feray-je? que diray-je? Tout ce que S. Cyrille entreprend expreſſement d'impugner, il luy impute que c'eſt luy qui le dit. Vn certain Arrien auoit faict ceſt argument: La vigne & le vigneron ſont de diuerſe nature. Or Chriſt eſt la vigne ſelon ſa Deïté, & ne le peut eſtre ſelon ſon humanité: Car nous ne ſommes pas attachez & conjoincts corporellement à ſon humanité; mais ſeulemẽt entez & inſerez par foy & ſpirituellement en ſa diuinité. Ergo le Pere & le Fils ſont de diuerſe nature, meſme ſelõ la diuinité. A cela donc S. Cyrille fait deux reſponſes: L'vne qu'il eſt vray que Chriſt eſt la vigne, ſelon ſa Deïté; comme auſſi il l'auoit interpreté en ceſte ſorte dés le cõmencement du chapitre: Mais que pour cela il ne ſ'enſuit aucunement que le Pere & le Fils ſoient de diuerſe nature: dautant que noſtre Seigneur n'vſe pas de ceſte comparaiſon, pour exprimer l'eſſence, mais les diuers offices du Pere & du Fils, au faict de noſtre ſalut: qui ſont que Chriſt eſt cõme la vigne qui produit les ſarments, c'eſt à dire, les Fideles; & le Pere comme le vigneron qui les viſite & cultiue: L'autre, qu'il eſt faux que nous n'ayons aucune conjonction corporelle auec Chriſt, dautant qu'outre l'vnion que nous auons auec luy, ſelõ ſa diuinité, à laquelle nous ſommes collez & attachez habituellement, par foy & charité, dépendants de luy, par la regeneration de ſon Eſprit, cõmunication de ſes qualitez, production de fruicts ſpirituels, nourriture à toute pieté, & autres graces ſemblables; nous ſommes auſſi outre cela conjoincts ſelon nos corps, à ſon ptopre corps, par la reception de l'Euchariſtie, laquelle faict, dit-il, que Chriſt habite corporellement en nous, & s'vnit reellement par ſon corps, à nos corps, & non par vne ſimple vnion de foy & habitude intellectuelle. Et le ſieur du Pleſſis, ſans rougir ny tremblet de ceſte enorme impoſture, détourne tout ce que S. Cyrille eſcrit là des moyens de l'vnion ſpirituelle que nous auons par foy auec Chriſt, ſelon ſa diuinité, au propos du Sacremẽt, & luy fait accroire, qu'il le dit de l'vnion corporelle que nous auons auec Chriſt en l'Euchariſtie. *Sed ideò miſericordiam cõſequetur, quia ignorans fecit.* On le luy a baillé par memoire. *Bref tout ainſi*, dit le ſieur du Pleſſis, *que S. Cyrille eſcrit que Chriſt eſt corporellement en nous, de meſme eſcrit-il, que nous ſommes corporellement en luy. Or ne ſont pas nos corps corporellement en Chriſt, mais nous y ſommes inſerez par foy: ny donc le corps de Chriſt corporellement en nous, mais ſpirituellement reçeu par foy.* C'eſt bien objecté à luy: Comme ſi S. Cyrille ne diſoit pas au meſme lieu: *Que par l'Euchariſtie, le corps de Chriſt entre reellement dedans le noſtre, & le noſtre reciproquement dans celuy de Chriſt, tout ainſi que deux cires que l'on meſle enſemble, entrent l'vne dedans l'autre:* Et au quatriéme ſur S. Ieam: *Que comme vn peu de leuain leue toute la paſte: ainſi vne tres-petite Euchariſtie*

Cap. 17.

meſle en ſoy, tout noſtre corps. Et partant en ſainct Cyrille, (conclud le ſieur du Pleſſis,) *eſtre conioinct corporellement, n'eſt pas, comme on parle aux Eſcholes, ratione modi, ſed ratione obiecti; c'eſt à dire, eſtre conjoinct par le moyen du corps, mais eſtre conjoinct au corps.* Et que deuiendra donc ce que ſainct Cyrille dit au meſme lieu; *Que la nature de noſtre corps eſt conjointe au corps de Chriſt corporellement?* Car les mots Grecs y ſont exprez; σωσπλάκη σωματικῶς σώματι ζωῆς: A quel propos ajouſter le mot, *corporellement*, au corps de Chriſt, l'aduerbe denominatif, au nom dont il eſt denommé, s'il ne veut deſigner que l'obiect, & non la maniere? Et quand le mot, corporellement, n'y ſeroit point; à quel propos mettre pour termes de ceſte vnion, le corps de Chriſt & le noſtre; A quel propos apporter la comparaiſon de la cire, qui entre & ſe meſle dans d'autre cire; A quel propos expliquer ces paroles; *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous-meſme;* par ceſte gloſe, la vie, c'eſt à dire, le corps de Chriſt; en vous-meſme, c'eſt à dire, en voſtre corps; ſi ſainct Cyrille entendoit, que ceſte reception ne fuſt corporelle, ſinon de la part de l'obiect? *Et de faict* (dit le ſieur du Pleſſis) *ſainct Cyrille declare ceſte conionction, par vn paſſage de l'Epiſtre aux Corinthiens, où les Fideles ſont appellez membres de Chriſt, c'eſt à dire, conjoincts inſeparablement au corps de Chriſt: Et non certes par le corps, mais, dit ſainct Cyrille, par la mediation de ſon Eſprit.* Il fait le texte & la gloſe tout enſemble: Il n'y a dans ſainct Cyrille aucun veſtige de ces mots; *Et non certes par le corps; mais par la mediation de ſon Eſprit:* Au contraire, ſainct Cyrille veut là preciſément que nous ſoyons faicts membres de Chriſt, pour ce que par l'Eulogie myſtique, nous receuons Chriſt corporellement en nous, & en ce faiſant, deuenons comme collez & annexez auec luy. Car combien que ceſte conionction ſelon le corps, n'ayt lieu actuellement entre Chriſt & nous, qu'en l'acte de l'Euchariſtie; neantmoins il nous en reſte encore puis apres vne certaine impreſſion corporelle, en vertu de laquelle Chriſt ayant vne fois pris poſſeſſion par ſon corps, de nos membres, comme ſiens, le droict & la proprieté luy en demeure touſiours: tout ainſi qu'encore que l'homme & la femme ſoient vne meſme chair, acauſe de la copulation charnelle qui interuient entre eux; neantmoins ils ne laiſſent pas de retenir ce tiltre original d'vnité, meſme hors de l'acte coniugal. Car quant à ce que S. Paul dit: *Que qui adhere au Seigneur, eſt vn meſme Eſprit:* Et derechef; *Que nos membres ſont temples du ſainct Eſprit;* Sainct Cyrille n'allegue rien de tout cela, mais prend ſeulement du diſcours de ſainct Paul, ce qu'il en penſe pouuoir conuertir à ſon propos. Le ſieur du Pleſſis ajouſte: *Dauantage ſainct Cyrille prouue ſon intention par le texte de S. Jean, où nous ſommes d'accord qu'il eſt parlé de la manducation ſpirituelle, & non de la corporelle.* Que ne fera-t'il dire à ceux qu'il n'a iamais veus, puis qu'il

nous fait dire ce qu'il veut à nous-meſmes? Le Cardinal Bellarmin, contre qui il diſpute principalement, conſume vn chapitre tout entier pour verifier que le ſixiéme de ſainct Iean, parle de la vraye & reelle manducation orale & Sacramentale : Et ſainct Cyrille meſme ſur le ſuſdit ſixiéme chapitre de ſainct Iean, montre par ces paroles; *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme*; que non ſeulement il eſt neceſſaire que noſtre ame ſoit reparée par le S. Eſprit, à la vie eternelle, mais auſſi que ce noſtre corps groſſier & terreſtre, ſoit acheminé à l'immortaliré, par la participation d'vne choſe plus groſſiere & conforme à ſa nature: Et au propre lieu que cite le ſieur du Pleſſis; prouue qu'il faut que la nature de noſtre corps, ſoit conjoincte corporellement au corps de Chriſt: par ce que Chriſt a dit au ſixiéme chapitre de ſainct Iean; Que ſi nous ne mangeons ſa chair, & ne beuuons ſon ſang, nous n'aurons point la vie en nous-meſmes, c'eſt à dire, ajouſte-t'il, en noſtre propre corps. Et le ſieur du Pleſſis dit, que nous ſommes d'accord, qu'au ſixiéme chapitre de ſainct Iean, il eſt parlé de la ſeule manducation ſpirituelle, & non corporelle. N'eſt-ce pas bien là, comme on dir, compter ſans ſon hoſte? Il conclud finalement, par ceſte exhortation : *Mais ie prie*, dit-il, *le Lecteur de lire tout le lieu, pour mieux iuger du déguiſement. Fiat vti rogat:* Soit faict ainſi qu'il eſt requis, pourueu qu'il ſe ſoumette luy-meſme, de le lire & de le croire tout enſemble : Car iuſques à preſent, il n'a encore faict ny l'vn ny l'autre, comme il va apparoir par les pieces cy-attachées. *Que ſi Chriſt*, dit ſainct Cyrille [a], *a appellé ſon Pere, vigneron; ce n'a pas eſté pour enſeigner qu'il fuſt d'vne autre eſſence : mais afin de monſtrer que la nature diuine, eſt la racine & le principe de toute la vie & fructification ſpirituelle qui eſt en nous; & outre cela, qu'elle fait encore en noſtre endroict l'office de vigneron, departant à ceux qui ſont appellez par foy en ſa communion, la culture & viſitation de ſa charité. Ainſi donc la diſſimilitude de ces exemples, n'a rien de commun auec le propos de la ſubſtance: Car le but de noſtre Seigneur, n'eſt là aucunement de traitter de ceſte matiere. Mais pour ce que ceſt inſenſé raiſonne ſans raiſon, & dit, qu'il ne nous reſte nul pretexte de deſtourner le propos de ſon droict ſentier, & l'appliquer à l'humanité de Chriſt; dautant que nous ne ſommes pas vnis à luy ſelon le corps, & que les Apoſtres ne reſidoient pas comme ſarments, dedans le corps de Chriſt, & n'eſtoient pas conjoincts de ceſte façon auec luy, mais par vne pure & ſimple intelligence & creance: Or ſus, diſons-en briefuement quelque choſe, & monſtrons qu'il eſt dénoyé de tous ſens, & ne tient au-*

L. 4. c. 14.

L. 10. c. 13.

a Εἰ δ' γεωργὸν αὐτὸν τοῦ πατέρα μὴ ἕνεκεν τοῦ ἑτέρας εἶναι τὰς ὑποστάσεις, οὐ δὲ τῆς ὁμοιώσεως βούλεται, ἀλλ' ἵνα δείξῃ τὴν θείαν φύσιν, ὅτι ἀναλαμβάνει, ἀλλὰ ὑπάρξαι πάσης, ὅτι, ἡ ῥίζα καὶ ἀρχὴ ἡ ἐν ἡμῖν καρποφορίας πνευματικῆς, καὶ ζωῆς, ἡ θεία φύσις ἐστὶ τοῖς ἐν αὐτῇ ἁγίοις, ἀλλ' ἐν γεωργοῦ λόγου τάξιν ἀναλαμβάνει, καὶ ἐπιμέλειαν ἐποιεῖτο τῆς ἀγάπης αὐτοῦ τῆς πρὸς τοὺς κεκλημένους εἰς κοινωνίαν αὐτῆς, τὴν ὑπακοὴν ἡ ἁγιασμόν. Οὐδὲ ταὐτὸν ἀκαταπλῶς ἐστὶ τῇ τοῦ ἀμπέλου διηγήσεται ἐπιμορίσεως τοῖς τὴν ἡ οὐσίας ἴδιαν λόγον.

Οὐ γὰρ ἀφίστησι τοὺς ἁγίους Χριστοῦ ἀεὶ τοῦ ἐν αὐτοῖς, ἀλλ' ἵνα ἔχῃ, ἐστὶν ἡ διδασκαλία ὁ Θεός. Ἐπειδὴ δὲ λόγῳ ὁ ἀδελφὸς ὢν ἡ οὐσίας αὐτοῦ διαβολίας τὸν ἐκ ὁρῶν ἔχοντα βούλεται, ἡ φησὶν ὁ λόγος ὑδὸς ὑπηρέτης ἡ θείας, ἵνα τὸ ἐξίσωσις ἔχ τοῦ ἀναλαμβάνειν σκοπὸν ἀδιαίρετα ἐν τῷ ἀναθρώπινα τῷ Χριστοῦ· ἡ γὰρ συνάφειά αὐτοῦ πρὸς σῶμα· Ἀλλ' οὐδὲ ἡμεῖς οἱ ἄνθρωποι ἐν ἁπλότητα τυχόν ἐν τῇ σαρκὶ τοῦ Χριστοῦ, οὐκ μὲν αὐτοῦ ἐν τοῦ σωτῆρος ἡ λόγου, ἀλλὰ θεότητι, ἡ πίστει

cunement le droict chemin des Eſcritures. Car que nous ſoyons vnis ſpirituellement à Chriſt, par vne apprehenſion intellectuelle, conſiſtente en charité parfaitte, droitte & inuiolable foy, vertueuſe & pure cogitation; nous ne le nions nullement: Au contraire, nous conſentons qu'il a raiſon en ceſt article. Mais d'oſer dire que nous n'auons aucune eſpece de conionction & attouchement auec luy, ſelon la chair, σωμαφείας τῆς χῦ σαρκὸς, nous monſtrerons que cela eſt entierement diſcordant des ſainctes Eſcritures. Car quel hõme de ſain iugement, oſera conteſter ou douter, que Chriſt ne ſoit la vigne meſme, en ceſte façon, & que nous ne receuions comme ſarments, la vie de luy en nous? Qu'ainſi ſoit, S. Paul ne prononce-t'il pas expreſſement; Nous ſommes tous vn corps en Chriſt, dautãt que nous ſommes pluſieurs vn meſme pain; nous tous qui participons d'vn meſme pain? Or que quelqu'vn me die vn peu la cauſe de cela, ſinon la vertu de l'Eulogie myſtique? (c'eſt à dire, de l'Euchariſtie?) Car pourquoy entre-t'elle dedans nous? N'eſt-ce pas afin d'introduire & faire habiter meſme corporellement, Chriſt dedans nous, par la communion de ſa ſaincte chair? Ie croy que ie parle comme ie doy: Car Paul eſcrit que les peuples ont eſté faicts concorporels, comparticipants & coheritiers de Chriſt. Or concorporels, il appert comment; dautant qu'ayants l'honneur de receuoir l'Eulogie myſtique, (c'eſt à dire, l'Euchariſtie,) ils ſont faicts vn meſme corps auec luy: comme auſſi eſtoit chacun des ſaincts Apoſtres. Autrement acauſe dequoy ſainct Paul appelle-t'il ſes propres membres, membres de Chriſt, ou pluſtoſt tous les membres des Fideles, comme les ſiens propres? Car il eſcrit ainſi; Ne ſçauez-vous pas que vos membres ſont membres de Chriſt? Prenant donc les membres de Chriſt, les feray-ie membres d'vne paillarde? Ia à Dieu ne plaiſe. Et noſtre Seigneur luy-meſmé; Qui mange, dit-il, ma chair, & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy. De là donc, il eſt euident, que Chriſt ſe dit eſtre en nous, non par vne ſimple habitude intellectuelle, mais par vne participation naturelle. Car comme ſi quelqu'vn meſle de la cire dans d'autre cire, & les fond enſemble au feu, il en fait vn de tous les deux: Ainſi par la participation du corps de Chriſt & de ſon pretieux ſang, il eſt en nous, & nous derechef, ſommes conioincts à luy. Car ce qui eſt né corruptible, ne peut autrement eſtre viuifié, ſinon qu'il ſoit vny corporellement au corps de celuy qui par ſa nature eſt la vie, c'eſt à dire, du Fils vnique. Que ſi tu ne cedes à mes paroles, ajouſte foy à Chriſt meſme, qui crie; En verité, en verité, ie vous dy, Si vous ne mangez la chair du fils de

ἀλληγορῶ, φησι, & θεωρῶ καὶ σεσο παῦμα λέγοντα, παντα χόθεν διαπεμπῶντες ἀφορμὰς, & τῶν ἱερῶν γεγραμμένων ἐν ἱστορίᾳ κατάδικοι. Οὐ μὴν δὲ ἀρνούμεθα τὴ κοινωνίαν & τὴν πρὸς αὐτὸν ἕνωσιν, ἣν ἔχομεν, & ἀληθεστάτην πίστιν φιλοῦμεν τὴ & ἀληγορικὴ λογεμένη συνεισφέρα πνευματικῶς τῷ Χριστῷ, εὐδοκίαν ἐκφαίνοντι τῆς παρ' ἡμῶν δογμάτων ὁ λόγος. Σωτηρία γὰρ ὄντως δι' μάλα τοῦτο φασὶν ἐφῆσθαι. Τὶ δέ μι παλαμπρέπου λέγω, ὡς οὐδὲ ἡμῖν συναφείας & χῦ ἄρρητα πρὸς αὐτὸν ὁ λόγος, ὁλοκλήρως ἀποδίδωσι τοῖς διανοίαις γεγραπῖς ἐνδείξομαι. Πῶς γὰρ ἂν ἀμφίλεγοι, ὁ ὡς ἂν ὅλος ἐνδιαίτη τὸ πνεῦμα φησὶν εἰναφῆναι, ὡς ἄμπελος μὴ ἓν χῦ τῷ Χριστῷ, ἡμᾶς δὲ κλημάτων κατηλοῶσης χάριτι, τὸν αὐτὸν, & παρ' αὐτὸ ζωὴν εἰς αὐτὸν κομιζόμενα· καὶ τι τῦ παύλου λέγοντος· Οἱ γὰρ πάντες ἓν σῶμα ἐσμὲν ἐν Χριστῷ, οἱ πολλοὶ ἄρτος οἱ πολλοὶ ἐσμὲν; Οἱ γὰρ πάντες ἐκ ἑνὸς ἄρτου μετέχομεν; Λεκτέον ὡς ἡμῖν τὸν αἰτίαν, & ἀνδεκτέον παρελθόντ & μυστικῆς διλογίας τὸν διωάμιν. Γίνεται γὰρ ἐν ἡμῖν ὄντως τὸ ἐν ἀρχῇ, & σωματικῶς ἡμῖν ἀναπλέκουσι τὸν Χριστὸν τῷ μίξει & κοινωνίᾳ & αἵματι αὐτῦ σαρκὸς. ἀλλ' εἶμαι λέγειν ὀρθῶς, γράφει γὰρ ὁ Παῦλος γεγράφθαι τὰ ἔθνη συσσωμα, & συμμέτοχα, & συγκληρονόμα Χριστοῦ· σύσσωμα πεφυκότα χῦ πῶς ἀπορεῖν τινα, ἄξιον ἐπιζητῆσαι γὰρ μεγάλης & διλογίας & μυστικῆς ὁ περὶ αὐτὸ λόγος σύμα καθαπὲρ ἁμάλη, & οὐ κλῆσις ἔσεσθε λέγουσιν. Ἐπὶ δὲ πάσι τούτοις μάλα τοῦ Χριστοῦ τὰ ῥήματα, μαίνεσθ & πάντα ὡς αὐτὸ πατὸν ὁμαίνει μάλα; Γέγραφε γὰρ οὕτως, ἐν οἷδεν ὅτι τὰ μὲν ἡμᾶς ἐν Χριστῷ ἕνωσις ἐστὶ τὰ μάλα & Χριστοῦ, πάντων πάντες μάλα; μὰ ἦ νῶν. Ἀλλὰ & αὐτὸς ὁ σωτὴρ, ὁ προσχὼν μου τῷ σάρκα, φησὶ, & πίνων μου τὸ αἷμα, ἐν ἐμοὶ μένει, κἀγὼ ἐν αὐτῷ· ὁ γὰρ δὶ πάντα μαίνεται καθ' ὑδὲν ἄξιον ὡς ὁ χῦ σάρκα πτὰ μόνον τῷ ἐν ἡμῖν ἑνοῖ ὁ Χριστὸς, ἀλλὰ & χῦ μόθεξιν ὅτι μετ' αὐτῦ. Ὥσπερ γὰρ οἱ ἐκ πηρὸς ὑπερ σωσπαλίξας πυρὶ. & πρὸς συσταθέντες, ἐν ἓν τὸ ἐξ ἀμφοῖν ἐργάζεται, ὅτω δὴ & μᾶλλον ἡμᾶς & τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ, & ἓν αἷμα ἐσμὲν, αὐτὸς μὲν ἐν ἡμῖν, ἡμεῖς δὲ αὖ πάλιν ἐν αὐτῷ συνυφάμενα. Οὐ γὰρ ἰδίων ἐπίρροιαν ζωοποιοῦσαν δύναται τὸ φθαρτὸν πρῶτος, οἷα μὴ σωτικὸν ἀναπλέκεσθαι τῷ σώματι & χῦ φύσει ζωῆς, πῶς δὲ μυστηρίως· & ἐν μὲ τῆς ἡμῶν ἐμπεσὴ λόγος, ἐλπίδος πλὴ πίστει αὐτῷ βεβῶτα Χριστῷ, Ἀμὴν ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐὰν μὴ φάγητε τὴν σάρκα & τὸ αἷμα τοῦ

πίνη αὐτοῦ τὸ αἷμα, οὐκ ἔχετε ζωὴν ἐν ἑαυτοῖς. Ὁ τρώγων μου τὴν σάρκα, καὶ πίνων μου τὸ αἷμα, ἔχει ζωὴν αἰώνιον, κἀγὼ ἀναστήσω αὐτὸν ἐν τῇ ἐσχάτῃ ἡμέρᾳ. Ἀκούεις δὴ λοιπὸν, ὅπως τοὺς θεσπεσίους λόγους αὐτοῦ, ὡς οὐ μετὰ ψυχῆς ἀναπνεούσης καὶ αὐτὸ, καὶ πεφυκὸς τὸ αἷμα· νῦν ἔχομεν ἐν ἑαυτοῖς, πνευματικὸν, καὶ τῆς ἰδίας σαρκὸς, ζωὴν αἰώνιον· τὸν πνευματικὸν δὲ καὶ αἰώνιον ζωὴν ἡ μέλλουσα δηλοῦσιν ἀνάστασις ἐκ νεκρῶν· πνευματικὸν δὲ μυστηρίως· αὐτὸν δὲ ἡμᾶς αὐτοῦν ἐν τῇ ἐσχάτῃ ἡμέρᾳ.

l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-meſmes: Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang, a la vie eternelle, & ie le reſuſciteray au dernier iour. Vous voyez comme Chriſt prononce clairement, que ſi nous ne mangeons ſa chair, & ne beuuons ſon ſang, nous n'aurons point en nous-meſmes, c'eſt à dire, en noſtre propre chair, la vie eternelle, c'eſt à dire, la chair de la vie, aſçauoir, la chair du Fils vnique de Dieu; Et celle-la nous reſuſcite au dernier iour. Iuſques-là parle ſainct Cyrille. Et au partir de là non le ſieur du Pleſſis, qui eſt innocent de ceſte impoſture; car il a déja eſté monſtré cy-deſſus, qu'il n'a iamais veu ce paſſage; Mais ces ignotants broüillons qui luy fourniſſent de memoires, ne font point de conſcience de dire, que S. Cyrille afferme en ce diſcours, que l'vnion que nous auons au corps de Chriſt par l'Euchariſtie, conſiſte en ſanctification & vie ſpirituelle: qu'elle ſe fait par foy: que nous communiquons à la nature humaine de Chriſt par ſon Eſprit: que le corps de Chriſt n'eſt pas reçeu corporellement en nous, mais ſpirituellement par la foy: que nous ſommes conjoincts au corps de Chriſt, non par le corps, mais par la mediation de ſon Eſprit: & pour comble de ceſte verru que ie n'oſe nommer, ſommenr les Lecteurs de lire le diſcours rout entier, afin de voir le déguiſement des Catholiques. O pudeur & ingenuité Euangelique!

CHAP. IV.

Pag. 810.

LE ſieur du Pleſſis court de là au Concile d'Epheſe, auquel pour exclure le Pape de la prerogatiue de preſider aux Coneiles, il dit que ſainct Cyrille preſida Ce qui ne vient que de faute d'auoir de bons aduis: Car ſ'il eut leu, & les ſignatures du Concile, où ſainct Cyrille porte le tiltre de Legat & deputé du Pape; & la relation du [a] Concile aux Empereurs Theodoſe & Valentinian, en laquelle rout le Concile leur eſcrit, que le Pape auoit commandé à ſainct Cyrille d'y tenir ſon lieu; & l'hiſtoire d'Euagtius aurheur Grec, qui dit, il y a mille ans; Κυρίλλῳ τῷ ἁγιωτάτῳ ἐπισκόπῳ καὶ τὸν κλεινοτάτου τόπον: & Marcellinus Comes, qui eſcrit il y en a pres d'onze cents; *Cæleſtino Cyrillum Alexandrinæ ciuitatis Epiſcopum pro tempore vicarium denunciante*: & infinis autres ſemblables: Il n'euſt pas monſtré ceſte prodigieuſe ignorance de l'antiquité Mais laiſſons là les acceſſoires, & retournons au principal. Il dit donc, que les Catholiques ſe ſeruent mal à propos de certaines paroles du Concile d'Epheſe, ou pluſtoſt du Concile d'Alexandrie referé en celuy d'Epheſe, qui ſont telles: [b] *Nous parfaiſons la Latrie non ſanglante, & ainſi nous preſentons-nous aux Eulogies myſtiques,* (c'eſt à dire, aux Sactements de l'Autel,) *& ſommes ſanctifiez, eſtats faicts participants de la ſacrée chair & du precieux ſang de Chriſt Sauueur de nous tous: Et ne la prenons pas comme chair commune, ja n'aduienne, ny comme d'vn homme ſanctifié & vny au Verbe par vnion de dignité, ou inhabitation*

a Ταῦτα μὲν δὴ ἡ θεσπιστὴ, καὶ ἡ μεγάλης Ῥώμης ἀρχιεπίσκοπος Κελεστῖνος ἡμῖν ἐπεσκόπει καὶ τὴν σύνοδον ἐξεκκλησίαζεν τῷ ἁγιωτάτῳ ἀρχιεπισκόπῳ τῆς ἁγιωτάτης Ἐκκλησίας τῆς Ἀλεξανδρέων μεγάλης πόλεως, ἢ τὰ αὐτὰ ἐπέχειν τόπον.

b Τὴν ἀναίμακτον ἡμῶν ἐκκλησιαστικὴν λατρείαν, προσιόντες τε οὕτω τοῖς μυστικοῖς εὐλογίαις, καὶ ἁγιαζόμενοι, μέτοχοι γινόμενοι τῆς ἁγίας σαρκὸς, καὶ τοῦ τιμίου αἵματος τοῦ πάντων ἡμῶν σωτῆρος Χριστοῦ, καὶ οὐχ ὡς σάρκα κοινὴν δεχόμενοι, μὰ γένοιτο, &c.

inhabitation de la deïté : mais comme vrayement viuifiante & propre du Verbe. Car luy qui eſt la vie, comme Dieu, s'eſtant faict vn auec ſa propre chair, l'a [a] *rendüe viuifiante : De ſorte qu'encore qu'il die, En verité, en verité, ie vous dy, Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang : nous n'eſtimons pas toutesfois que ce ſoit celle d'vn ſujet conſtitué de la ſimple nature humaine ainſi que nous autres : Car comment eſt-ce que la chair d'vn homme ſeroit viuifiante par ſa propre nature? Mais la reputons eſtre la propre chair de celuy qui pour nous s'eſt faict & appellé fils de l'homme.* Auſquelles paroles le meſme Concile d'Alexandrie appoſe pour ſeau ce decret que nous auons rapporté cy-deſſus ; *Que ſi quelqu'vn nie que la chair de Chriſt ſoit viuifique, qu'il ſoit anatheme.* A cela donc le ſieur du Pleſſis reſpond pour toute ſolution : *Et qui*, dit-il, *le leur met en doute ? Mais il eſt queſtion non de l'objet de noſtre communion, mais de la maniere.* Subtile & ingenieuſe reſponſe: Comme ſi la raiſon de ces paroles ne touchoit pas également l'obiect & la maniere, & ne decidoit pas du premier coup la controuerſe fondamentale de toute la diſpute de l'Euchariſtie, qui eſt, aſçauoir ſi le corps de Chriſt nous viuifie ſeulement par forme de cauſe morale, obiectiue & meritoire, ou bien par maniere de cauſe phyſique, efficiéte & influéte la vie en nous. I appelle operer par forme de cauſe morale, quand vne choſe ſert ſeulement d'objet pour mouuoir l'entédement & la volôté de quelque autre, qui puis apres en faueur d'elle opere reellemét & directemét: Comme ſi le corps de Chriſt nous viuifie ſeulemér, entât qu'il ſert d'objet à Dieu, pour l'exciter en conſideration du merite de ſa mort, à viuifier nos ames & nos corps par l'operation de ſa diuinité ; Cela c'eſt viuifier par forme de cauſe morale, obiectiue, & meritoire. Mais ſi le corps de Chriſt, non ſeulemét par ſa paſſiõ nous a merité la vie, mais auſſi nous la cõfere propremét & directement luy-meſme, cauſant, influant & tranſmettant reellement en nous vne qualité vitale & ſeminale de la reſurrection glorieuſe; Cela c'eſt operer par maniere de cauſe phyſique. Or qui ne voit que les Peres tráchét tout net ceſte cõtrouerſe, quand ils argumentét que puis que la faculté de nous viuifier, qui eſt inſeparable de la diuinité, ſe trouue interieurement en la chair de Chriſt, cõme principe formel de ſon action; il faut que la diuinité y reſide perſonnellement? Car l'argumét ſeroit equiuoque, & auroit quatre termes, ſi le mot de viuifier s'y prenoit en autre ſens, lors qu'il eſt attribué à la diuinité, & en autre, lors qu'il eſt cõmuniqué à l'humanité de Chriſt: & les Peres infereroiét captieuſement & impertinemment de la cõmunion de la faculté és deux natures, la cõmunion de l'hypoſtaſe, s'ils ne parloiét d'vne meſme faculté en l'vn & en l'autre. Reſte, dõc de dire, ou que la diuinité viuifie ceux qu'elle reſſuſcite cõme ſimple cauſe meritã-

[a] ζωοποιὸν ἐπε-φύσατο.

re:Sacrilege auſſi abſurde que blaſphematoire:car de qui eſt ce que la diuinité merirera? ou que la chair de Chriſt nous viuifie comme cauſe efficiente,operante & influante reellement la vie en nous? Et ne faut point recourir à ce vain ſubterfuge, que la chair de noſtre Seigneur eſt dirte nous viuifier,non par aucune action qu'elle produiſe elle-meſme,mais dautant que la diuinité nous viuifiant, elle qui eſt vnie perſonnellemẽt auec la diuinité, eſt reputée nous viuifier par la communication que les Theologiens appellent des proprietez. Car la regle de la communication des proprietez, ne paſſe iamais iuſques à faire attribuer les conditions d'vne nature à l'autre, mais ſeulement les conditions d'vne nature au ſuppoſt perſonnel qui les contient toutes deux. Comme pour exemple,quand noſtre Seigneur conuerſoit encore viſiblement en terre auec les Apoſtres, ceſte propoſition eſtoit vraye, Le fils de l'homme eſt au Ciel:dautant que le fils de l'homme eſt vn ſubiect perſonnel,lequel encore qu'il ne ſoit là denommé que de l'vne des natures, les contient neantmoins toutes deux, & par le commerce de ceſte vnion hypoſtatique, ioüir de l'attribution des proprietez de l'vne & de l'autre. Mais on n'euſt peu dire lors ſans menſonge, L'humanité de Chriſt eſt au Ciel, ou, La chair du fils de l'homme eſt au Ciel, ou, le corps de Chriſt eſt au Ciel: Non-plus que quãd l'ame ratiocine & diſcourt,encore qu'il ſoit vray que l'homme qui eſt vn ſuppoſt corporel,diſcourt; neantmoins il eſt faux de dire que le corps diſcourt,acauſe que le corps ne ſignifie pas la perſonne, mais la nature corporelle, laquelle ne coopere rien à l'action du diſcours. Mais bien peut-on dire, lors que l'ame voit & oit,que le corps auſſi voit & oit: pource qu'encore que l'ame ſoit cauſe que le corps produiſe ces actions,neantmoins le corps les fait auſſi luy-meſme, & y opere proprement & reellement. Or le Concile ne ſe contente pas d'affermer que le fils de l'homme nous viuifie,mais enioint de croire,ſur peine d'anatheme,que la chair de Chriſt,celle que Chriſt luy-meſme appelle la chair du fils de l'homme,eſt proprement viuifiante: Et partant excommunie tous ceux qui tiennent, que Chriſt,en l'Euchariſtie nous viuifie par ſa ſeule diuinité, & non par ſa chair, comme par vne vraye cauſe inſtrumentale conſubſiſtante. I'ay dict inſtrumentale conſubſiſtãte, dautant que les cauſes inſtrumẽtales qui ſubſiſtent dans le ſuppoſt meſme qui agit par elles,ſont vrayement cauſes productiues des effects. Et pource, comme en l'œuure de la generation,encore que l'homme engendre à raiſon de l'ame qui luy donne la faculté d'engendrer: toutesfois le corps eſt auſſi vraye cauſe de ceſte actiõ: Et ſi l'ame & le corps eſtoiẽt deux eſſẽces completes,le corps interuiẽdroit proprement en tel cas,cõme principe operant,c'eſt à dire, comme principe produiſant l'action; &

l'ame comme principe faiſant operer, c'eſt à dire, comme principe donnant au corps la vertu de produire l'action: Ainſi en l'Euchariſtie, c'eſt bien la diuinité qui nous viuifie cauſalement, c'eſt à dire, qui donne interieurement à la chair de Chriſt la faculté de nous viuifier: mais c'eſt la chair de Chriſt qui opere en vertu de ceſte faculté, & nous viuifie lors proprement & formellement comme vraye cauſe directe, efficiente & productiue de l'action. Si donc, pour retourner à noſtre propos, le corps de Chriſt en l'Euchariſtie nous viuifie, nõ par maniere de cauſe morale, obiectiue & meritoire, mais de cauſe phyſique, efficiente & directe, non comme cauſe en faueur & cõſideration de laquelle la diuinité agit, mais comme cauſe qui agit elle-meſme, influant & imprimant dans nos corps vne qualité viuale & ſeminale de reſurrection & d'immortalité; Comment eſt-ce que les Peres ne déterminẽt point, non ſeulemẽt l'obiect de noſtre communion, mais auſſi la maniere? Car qui a iamais oüy dire que l'action reelle d'vne vraye & propre cauſe efficiente puiſſe eſtre receuë reellement, en & par l'organe d'vne habitude intellectuelle, ie veux dire de la foy, qui n'eſt ny ſubſtance, ny partie ſubſtantielle de l'homme, mais vne ſimple qualité, reſidente dans l'entendement, comme vn accident dans ſon ſubiect, & imprimante ſans plus en luy la creance & non la realité des choſes qui luy ſont propoſées? L'Apoſtre dit bien que Sara par foy receut vertu à conceuoir ſemence. Mais ce mot, *par*, eſt pris là, comme parlent les Scholaſtiques, occaſionnellement, & non inſtrumentalement: c'eſt à dire, que la foy fut l'occaſion, en faueur & contemplation de laquelle Dieu luy confera ceſte vertu: mais non pas l'organe, auquel & par lequel elle la receut. Car comme la ſolidité des corps n'entre point dans la ſuperficie & poliſſure des miroirs, mais ſeulement la repreſentation de leurs effigies & de leurs ſimilitudes: Et comme l'œuil en l'acte pur de la viſion ne reçoit rien, ny de la ſubſtance ny des accidents, ny des effects reels des choſes viſibles, mais ſeulement leurs eſpeces & leurs images: Ainſi c'eſt contre toute la nature de l'entendement, qu'il admette en ſoy par l'operation de ſes facultez & habitudes apprehẽſiues, autre choſe que des images & eſpeces intellectuelles de ſes obiects; leſquelles encore ne luy viennẽt point de dehors, mais il ſe les forme luy-meſme ſur l'imagination de ce qui luy en a eſté rapporté par la veuë ou par l'oüye. Et pourrant quelque capacité que la foy donne à l'entendement, elle ne le peut iamais rendre ſuſceptible de receuoir par elle autre choſe des obiects qu'il contemple, que la ſeule perſuaſion de leur verité. Si dõc ce qui vient de reel du corps de Chriſt à nous en l'Euchariſtie, eſt trãſmis en nous par vn organe de mãducation; à l'occaſion dequoy auſſi Chriſt appelle ſon corps viande; & ſi nos aduerſaires ſont d'accord que nous n'employons en la mãducation

de ce myſtere, que de deux ſortes d'organes, aſçauoir, la foy & la bouche: & ſi nous venons de mõſtrer infailliblemẽt cy-deſſus, que ce que nous receuons de reel du corps de Chriſt, ne ſe peut vrayement & reellement transmettre en nous par l'acte precis de la foy; Comment eſt-ce que les Peres ne decident point, que la vraye & reelle perception du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, s'execute par l'organe corporel de la bouche? Dauãtage puis qu'il faut que toute cauſe qui agit par forme de vraye & propre cauſe efficiẽte, touche, ſoit mediatement ſoit immediatement, le ſubiect auquel elle agit: & que Dieu meſme qui eſt tout-puiſſant, ne ſçauroit agir en aucune choſe, s'il ne l'attouchoit reellement d'attouchement de ſubſtance ou de vertu: comme auſſi eſtant infiny, il ne peut qu'il ne les attouche toutes par l'vne & par l'autre, encore qu'il ne ſoit pas reciptoquement attouché d'elles: De quelle façon eſt-ce que nos aduerſaires imaginerõt que la ſubſtance du corps de Chriſt touche la noſtre en la perception de l'Euchariſtie? Car il n'eſt pas queſtion icy, comme il a deſia eſté dict tant de fois, des effects où la chair de Chriſt opere en ſimple qualité de cauſe meritoire, & la diuinité en qualité de cauſe efficiente; comme au Bapteſme, & autres ſemblables, eſquels il ſuffit que la ſeule deïté qui eſt preſente immediatement & par ſon eſſence propre, à toutes choſes, & penetre à trauers toutes ſortes d'organes, *attingens à fine vſque ad finem fortiter*, touche le ſubiet auquel paruient l'action. Il eſt queſtion de l'Euchariſtie où la chair de Chriſt agit en nous, comme principe vrayement & reellement operant, & la diuinité, comme principe intrinſeque, la faiſant opeter; Et partant où la deïté de Chriſt pour ce regard ſpecial ne nous viuifie ſinon entant que reſidẽte, exiſtante & operante dans ſa chair, & non entant que preſente, exiſtante & operante ailleurs: Autrement elle nous viuifieroit lors immediatement: Et en ce cas l'Euchariſtie n'infereroit aucune formelle reſidence de faculté viuifique dedans la chair de Chriſt: contre ce que les Peres decernent diſertement ſur peine d'anatheme le demande donc, cela eſtant, au ſieur du Pleſſis, de quelle façon le corps de Chriſt nous touche, pour agir reellemẽt & comme vraye cauſe efficiente en noſtre propre ſubſtance, voire en nos corps meſmes, ſi c'eſt par attouchement mediat ou immediat? Quand noſtre Seigneur guerit la femme malade du flux de ſang, l'Euangile dit qu'il ſentit ſortir vne vertu de luy. Mais ceſte œuure, qui n'eſtoit que la gueriſon d'vne maladie temporelle, ne requeroit pas l'action immediate d'vn agent infiny: & partant la vertu qui l'operoit ſe pouuoit communiquer à quelque autre ſujet. Quãd il reſſuſcita la fille du Prince de la Synagogue, il l'attoucha immediatement, afin de reſtituer en ſon corps par la contiguité de ſa chair, les diſpoſitions naturelles, propres à receuoir & retenir derechef l'ame, qui par le

Sag. 8.1.

Matth. 9.

Luc. 8. 41.

commandement de ſes paroles y deuoit retourner. Quād il reſſuſ- *Luc. 7. 11.*
cita le mort de la ville de Naïn, ſainct Luc dit ſeulement, qu'il tou-
cha le cercueil, ſans exprimer ſi ſa main penetra inuiſiblemēt à tra-
uers iuſques au mort, ou s'il ſortit quelque vertu de ſa chair, fuſt sās
ſuiect, fuſt auecques ſuiect, pour le toucher. Mais ie n'inſiſte point
ſur ces exemples: pource qu'encore que les Peres les alleguent pour
preuues ſēſibles de la vertu du corps de Chriſt, il n'y a point d'ana-
theme annexé qui empeſche nos aduerſaires de les pouuoir éluder,
& referer à la ſeule operation de la diuinité. Ie parle de l'Euchari-
ſtie, en laquelle les Peres prononcent malediction expreſſe contre
tous ceux qui nient que la chair de noſtre Seigneur ſoit vrayement
& proprement viuifiante; Et parle d'vne actiō qui requiert vn pro-
chain agent tout-puiſſant. Car d'imprimer dans nos corps vn cer-
tain germe, & comme vn charactere ſeminal d'immortalité, c'eſt à
dire, vne qualité & diſpoſition, en vertu de laquelle, tout ainſi que
la faculté ſeminale du grain caché, pourry & corrōpu en terre, eſt
cauſe que lors que le Soleil viēt en ſon temps à l'échauffer & l'exci-
ter, il germe, produit & fructifie: Ainſi quād noſtre Seigneur vien-
dra au dernier iour à rappeller les morts de la terre, par l'Eſprit de ſa
bouche, & par l'operatiō de ſa diuinité, & à les faire reſſuſciter de la
reſurrection commune, c'eſt à dire, de la reünion du corps & de l'a-
me; ceux qui ſeront doüez de ceſte qualité, reſſoudront auec les
conditions des corps glorieux, qui eſt la ſeule vraye reſurrection
que noſtre Seigneur promet pour fruict de la manducation de ſon
corps: Cela c'eſt vn œuure d'vne eſſence infinie, ou ſubſiſtente en
vne hypoſtaſe infinie. Ie demande donc finalement, par quel at-
touchement le corps de noſtre Seigneur opere reellement en nous
ceſte qualité? Car de me reſpondre que noſtre foy attouche là haut
par vn bout le corps de Chriſt au Ciel; & par l'autre attouche icy
bas noſtre ame en terre; & en ce faiſant, ſert de moyen à la chair de
Chriſt pour nous toucher reellement; Ce ſont comptes & entre-
tiens, bons pour petits enfants, & qui ſe peuuent dire lors que l'on
veut parler rhetoriquement & metaphoriquemēt: mais non quād
on traitte les choſes ſerieuſes ſerieuſement. Car la foy, comme nous
venons de dire, n'eſt ny corps, ny eſprit, ny ſubſtance corporelle,
ny ſpirituelle: mais ſans plus, vne qualité & vne habitude qui reſide
en l'ame ſeule, cōme vn accident en ſon ſuiect, & ne ſçauroit exiſter
nulle part ailleurs. Or la ſubſtance de l'ame, pendant que l'homme
eſt viuāt, ne peut ſortir hors des limites du corps: ny dōc conſequē-
ment la foy exiſter reellemēt hors de l'eſtenduë du corps: Et partāt
toutes les vnions que nous imaginons eſtre faittes par la foy entre
nous, & les choſes externes qui reſidēt hors de nous, ne ſont point
reelles, mais imaginaires & putatiues: Non-plus que quand ie

penſe aux Princes d'Aſie qui regnent maintenãt, ma penſée ne mẽ conſtituë point veritablement en Aſie, & ne me conioint point reellement auec eux: Autrement elle m'vnitoit tout auſſi bien auec Cyrus ou auec Darius, qui ne ſont plus viuants: Mais bien elle vnit mon entendement à l'image que i'ay conceuë d'eux par la lecture ou le recit de leur hiſtoire: *Les choſes*, dit ſainct Auguſtin, *qu'il ſemble que l'ame intellectiue reçoiue, luy eſtant rapportées par le meſſage des ſens corporels, elle les laiſſe dehors: mais elle conſigne incorporellement leurs images, c'eſt à dire, leurs ſimilitudes incorporelles, à la memoire: d'où quand elle veut & peut, elle les tire comme d'vne archiue & d'vn threſor, & les produit & expoſe à la penſée: & quand il luy plaiſt, elle diſcerne ces deux obiects, aſçauoir, ce qu'elle a laiſſé dehors en la nature corporelle, & ce qu'elle contemple dedans en ſimilitude, & cognoiſt que ceſtuy-la eſt abſent, & ceſtuy-cy preſent. Comme moy eſtant abſent, tu te repreſentes par penſée la face de mon corps; & ceſte image-la t'eſt preſente: Mais la face dont elle eſt l'image, eſt abſente de toy; & celle-la eſt corps, & celle-cy ſimilitude incorporelle d'vn corps.* Et ſainct Athanaſe: *L'office de l'entendement*, dit il, *eſt ſans doute de contempler par ſes penſées les choſes externes & qui ſont hors de ſon corps: mais non d'eſtendre aucunement ſon action & ſa force hors du corps.* Sutquoy il ne faut point dire que ſainct Athanaſe entend poſſible excepter de ceſte regle les operations que l'ame fait en vertu de la foy. Car le but expres de ſon diſcours, eſt de prouuer par là, que ceſte condition de reſider hypoſtatiquement en vn corps, & pouuoir neantmoins operer quelque choſe hors du corps, appartient vniquemẽt à la ſeule diuinité de Chriſt, & eſt incommunicable à toutes les autres natures intellectuelles. Bien recognoiſſons-nous, que Dieu, en faueur & pour l'amour de noſtre foy, peut faire des actions reelles & ſupernaturelles hors de nos corps, qui luy ſeront attribuées meritoirement, comme de tranſporter les montagnes, & faire tomber les murailles des villes, & autres ſemblables miracles: mais non pas que les ames des Fidelles les operent elles meſmes reellement par leur creance. Car toutes les actions de l'entendement, ſont actions que les Philoſophes appellent, immanentes, & qui tiennent pluſtoſt lieu de paſſions, que d'actions: c'eſt à dire, ce ſont actions dont l'effect demeure en leur ſubiect meſme, & ne paſſe iamais en vn autre: Et partant elles ſont bien reelles *ad intrà*, comme parlent les Scholaſtiques, c'eſt à dire, elles produiſent bien des effects reels de l'ame dans l'ame meſme; mais non iamais *ad extrà*. Au moyen dequoy toutes les vnions qui ſe font par elles entre l'ame & les obiects externes qui reſidẽt hors de l'ame, ne ſont qu'vnions putatiues & imaginaires, c'eſt à dire, vnions de l'ame auec les images & notiõs des choſes, & non auec les choſes meſmes. Quand

Aug. epiſt. 112.

Athanaſ. de incarnat. Verb. & corporalis eius aduentu.

donc ie médite par la foy, au corps de Christ, mon entendement ne s'vnit point reellement à la substance du corps de Christ : mais l'image & la notion du corps de Christ, estant autrefois entrée dans ma memoire, par l'ouyë ou la lecture de la parole de Dieu, mon imagination la reprend lors de ma memoire, & l'expose & la presente à mon entendement, lequel en reçoit en soy vne impression; & comme vne coppie d'image, & vne seconde image à laquelle il s'vnit. Et tout ce que la foy, qui est vne qualité, & habitude persuasiue creée de Dieu, pour suppléer en mon entendement, le defaut du discours & de la lumiere des preuues humaines, y contribuë du sien, c'est qu'elle le dispose à apprehender ceste image & ceste notiõ, comme representatiue d'vn object veritable, encore que les raisons de la verité de son object, ne luy apparoissent pas naturellement. Car quant à ce que Christ est dict habiter en nous par la foy; cela se doit entendre de la seule diuinité de Christ : laquelle estant déja de soy-mesme, par sa propre essence, presente à toutes choses, est ditte neantmoins pour nostre regard, habiter specialement aux lieux où nous apparoissent les effects & indices plus éminents de sa presence: Comme Iacob ayant recogneu les rayons & témoignages de la presence de Dieu, en Bethel, s'écria, *Verè Deus est in loco isto, & ego nesciebam*: Et toutesfois il sçauoit bien que Dieu estoit par tout. Mais que la foy puisse seruir de supplément d'interualle, & de moyen de contiguité, pour nous vnir reellement auec vne chose distante localement de nous; Ce sont illusions & prestiges, dont les Sacramentaires ébloüissent les yeux des simples. Laissant donc à part cét instrument imaginaire de la foy, qui ne se doit mettre en aucun compte quãd on parle des moyens reels de contiguité; voyons quel autre expedient nos aduersaires trouueront, pour faire que la substãce du corps de Christ, puisse toucher reellement la nostre. Car de dire que le corps de Christ, nous touche par vn attouchement mediat de substance, c'est à dire, qu'il communique & transmette sa vertu actiue, à quelque autre suject interposé entre luy & nous, pour nous toucher & agir en nous; Cela est directement contre l'intention du Concile; qui veut que la faculté de nous viuifier, soit incommunicable à toute autre substance creée, & ne puisse reſider en aucun suject, sinon au seul corps de Christ: Autrement les Peres infereroient impertinemment, de ce que le corps de Christ est capable de nous viuifier, qu'il faut qu'il soit vny personnellemẽt à la diuinité. Et de dire que le corps de Christ nous touche par vne simple emission de vertu, sans que ceste vertu, qui doit estre influée icy bas, & constituée en lieu d'où elle nous puisse attoucher immediatement, (car il faut que le dernier moyen d'attouchemẽt, soit immediat,) reside en aucune substãce interjacente

Gen. 28. 16.

entre luy & nous; Cela eſt directement contre nos propres aduerſaires, qui crient qu'il n'eſt pas meſme en la puiſſance de Dieu, de faire qu'vn accident ſubſiſte ſans ſuject. Dauantage ceſte vertu qui ſortira de celle qui reſide formellemẽt en la chair de Chriſt, & ſera engendrée par elle & hors d'elle; Comment pourra-t'elle agir infiniment, n'eſtant ny de ſoy infinie, ny ne reſidant en vn ſuppoſt infiny, mais ſe trouuant lors détachée hypoſtatiquement de la toute-puiſſance de ſa racine? Car de repliquer qu'au ſortir du corps de Chriſt, la diuinité la receura en ſoy & luy ſeruira de ſuject; Commẽt eſt-ce qu'vne vertu produitte par l'action du corps de Chriſt, & partant creée & finie, ſera receuë ſubjectiuement en la diuinité, qui n'eſt ſuſceptible d'aucune qualité, ny d'aucune condition accidentale? Que ſi l'on repart qu'encore que la diuinité ne reçoiue point ceſte qualité ſubjectiuemẽt en ſoy, elle ſe ſeruira neãtmoins d'elle, comme d'vn organe externe, & en ce faiſant pourra multiplier infiniment la force de ſon action; Ceſte qualité n'agira donc plus lors ainſi, en vertu de ce qu'elle aura apporté auec elle du corps de Chriſt, mais en vertu de ceſte multiplication: Et partant contre l'anathéme expres des Peres du Concile, n'inferera aucune vnion hypoſtatique du corps de Chriſt, auec la diuinité: non-plus que l'eau du Bapteſme, de laquelle Dieu ſe ſert pour nous regenerer, n'infere nulle reſidẽce hypoſtatique de Deïté, en la ſource élementaire d'où elle eſt ſortie: dautant qu'elle ne produit pas cét effect, en vertu d'aucune proprieté qu'elle ayt apportée auec elle de ſa ſource, ny meſme d'aucune faculté qui reſide lors ſubjectiuement en elle. Et par ainſi, tout compté & rabbatu, il faut neceſſairement venir à ce poinct, ou que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie ne nous viuifie point comme vraye cauſe efficiente, operante & productiue de la vie; mais comme ſimple cauſe morale, objectiue & meritoire, qu'il n'agit, n'influë, n imprime, ne produit, ny ne tranſmet rien de reel en nous, mais ſeulement excite Dieu, par le merite & l'object de ſa Paſſion, à nous viuifier: Blaſphéme non ſeulement anathematizé par les Peres du Concile, mais auſſi deteſté par Caluin, en pluſieurs lieux: Ou bien que le meſme corps de Chriſt eſt vrayement, reellement, ſubſtantiellement, corporellement & immediatement preſent en l'Euchariſtie. Car au bout du compte, il en faut touſiours reuenir là, ou que le corps de Chriſt nous touche par l'entremiſe de quelque autre ſuject, auquel il communique & tranſmet ſa faculté actiue: Choſe qui eſt directement contre la preſuppoſition du Concile, qui veut que ceſte faculté ſoit incommunicable à tout autre ſuject qu'au corps de Chriſt: Ou qu'il nous touche par l'emiſſion d'vne vertu deſtituée de ſubſtance, c'eſt à dire, par l'interpoſition d'vn accident ſubſiſtant ſans ſuject; Choſe

Calu. en l'inſtit. l. 4. c. 17.

qui eſt directement, & contre l'imagination de nos aduerſaires, & contre l'intention du Concile: Ou bien qu'il nous touche immediatement par ſa propre ſubſtance; qui eſt ce que nous ſouſtenons. Que ſi ceſte concluſion ne ſemble au ſieur du Pleſſis, reſulter aſſez clairement, de l'article du Concile; d'où en deuons-nous pluſtoſt prendre l'éclairciſſement, que de la declaration du meſme article faitte, & au Concile, & à l'inſtance du Concile, & par la bouche du Preſident du Concile? Oyons donc ce qui a déja eſté oüy cy deſſus; mais qui merite bien d'eſtre oüy encore vne fois: *Nous operons és Egliſes* (dit le ſacré Concile d'Epheſe, expliquant l'article qui vient d'eſtre traicté) *le Sainct, viuifiant & non ſanglant Sacrifice: Ne croyants pas que le corps qui eſt là deuant nous, τὸ προκείμενον, ſoit le corps d'vn homme commun & ordinaire comme les autres, ny le precieux ſang ſemblablement: ainçois le prepants comme faict le propre corps & ſang du Verbe viuifiant toutes choſes. Car la chair commune ne ſçauroit viuifier. Et de cela le Sauueur en eſt teſmoin luy-meſme, diſant; La chair ne profite rien, c'eſt l'eſprit qui viuifie. Car parce qu'elle a eſté faitte chair propre du Verbe, par cela elle eſt recognuë eſtre, & eſt viuifiante.* Dire que ce qui eſt là giſant deuant nous à l'Autel, τὸ προκείμενον, eſt le corps de Chriſt, & que nous ne le prenons pas comme le corps d'vn homme commun & ordinaire, mais comme le propre corps du Verbe; Cela n'exprime-t'il que l'object de noſtre communion, & non la maniere? Et partant quelle foy au bibliothecaire du ſieur du Pleſſis, de laiſſer la declaration expreſſe de cét article, faitte par le meſme Concile d'Epheſe, & l'aller chercher dans ces paroles du Commentaire de ſainct Cyrille, ſur le ſixiéme chapitre de ſainct Iean: *Quand ils eurent oüy, Si vous ne mangez ma chair, &c. Ils furent troublez, parce qu'ils n'auoient pas encore cogneu la forme & diſpenſation tres-belle de ce myſtere?* Et puis comme il en eſt venu iuſques là, au lieu de prendre langue du meſme Commentaire, pour ſçauoir quelle eſt ceſte diſpenſation, faire comme ces faux feux nocturnes & aquatiques, qui vont ſautants & voltigeãts de lieu en lieu, iuſques à ce qu'ils ayent mené noyer ceux qui les regardent dedans quelque lac ou dedans quelque riuiere: C'eſt à dire, ſauter encore de ceſte citation à vne autre, iuſques à ce qu'il ayt finalement amené les Lecteurs, à vn paſſage ambigu, captieux & falſifié? Car au lieu de s'arreſter à cõſiderer les belles maximes que ſainct Cyrille nous donne ſur ce chapitre; aſçauoir, Qu'il ne faut point demander en l'Euchariſtie, commẽt; mais croire & adiouſter foy aux paroles de Ieſus-Chriſt, qui a faict tant d'autres miracles: Que noſtre Seigneur ne declara point lors le moyen dont il nous deuoit donner ſa chair à manger: mais le reſeruа à l'inſtitution de l'Euchariſtie: Que ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, exprimẽt tres-

In declarat. anathematiſm. Οὐκ ἰδίας τῆς καθ' ἡμᾶς ἢ ἀλλοίου τινὸς, πιστεύοντες τὸ προκείμενον ὁμοίως δὲ τῷ ἁγίῳ αἵματι. Δεχόμενοι δὲ μᾶλλον ὡς ἴδιον σῶμα χριστοῦ, καὶ ζωὴν ἡμᾶς ἀποτίκτοντος λόγου &c.

Cyrill. in Ioan. l. 4.

clairement l'execution de ceſte ſentence, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme*: Que pource que la chair de Chriſt a la ſource de la vie en ſoy, quand nous la mangeons, nous auons la vie en nous-meſmes: Qu'il eſt neceſſaire non ſeulement que noſtre ame ſoit regeneree par le ſainct Eſprit, à vne nouueauté de vie; mais auſſi que ce noſtre corps groſſier & terreſtre, ſoit reſtitué à l'immortalité, par la participation d'vne choſe plus groſſiere & cõforme à ſa nature: Que le corps de Chriſt par la communion de l'Euchariſtie, entre dans le noſtre, tout ainſi que la cire entre dedans la cire en laquelle on la meſle; tout ainſi que l'éſtincelle de feu entre dans la paille en laquelle on l'enſeuelit; tout ainſi que le leuain entre dans la paſte: & infinies autres ſemblables, dont tout ce liure eſt ſemé:

Pag. 810. Il adjouſte: *Aſſauoir*, dit-il, *qu'il ne faut pas traicter par cogitations humaines ce qui ne ſe prend que de la ſeule & pure foy: Et que le corps du Seigneur n'eſt pas commun, encore qu'on ne mange pas la nature de la parole diuine.* Qui eſt vn paſſage du liure à Euoptius, non ſeulement ambigu & captieux; mais manifeſtement corrompu & falſifié. Car premierement pour le mot, *accipere*, en Latin, ou χωρεῖν, λαμβάνειν, δέχεσθαι, en Grec, nous auons déja reſpondu qu'il ſignifie ſouuent, comprendre: Comme quand ſainct Damaſcene eſcrit que la vertu du ſainct Eſprit opere en l'Euchariſtie les choſes qui ſont par deſſus la nature, & qui ne peuuent eſtre compriſes que de la ſeule foy: Le texte porte, ἃ δ' δυνάται χωρῆσαι εἰ μὴ μόνη ἡ πίστις. Et neantmoins pour monſtrer que par, χωρῆσαι, il veut dire, comprendre, & non pas, prendre, il adjouſte peu apres; *Le pain & le vin ne ſont pas figures du corps & du ſang de Chriſt; Ià ainſi ne ſoit: mais le propre corps Deïfié du Seigneur: Car il n'a point dict, Cecy eſt la figure de mon corps; mais cecy eſt mon corps.* Et ſecondement nous auons dict qu'il n'y a dans le Grec, ny χωρεῖν, ny λαμβάνειν, ny δέχεσθαι, mais προσλαμβάνειν, qui ſignifie preſuppoſer, & eſt vn terme que les Grecs employent quãd ils veulent dire, preſuppoſer quelque choſe, & la prẽdre pour hypotheſe & fondemẽt de preuue: dont eſt que les Logiciẽs appellent les aſſumptions des ſyllogiſmes, ſur leſquelles ils fondẽt leurs concluſions, προσλήψεις. Et tiercemẽt nous auõs remarqué qu'il n'y a point, par la ſeule & exquiſe foy, mais par la ſeule & non curieuſe foy: au moyen dequoy il faut tourner le paſſage, en ces termes: *Tu eſſayes, ô Neſtorius, de ſoumettre aux ratiocinations humaines les choſes qui ne ſe peuuent que par la ſeule & non curieuſe foy.* Reſte la quatriéme cenſure, qui eſt que ceſte clauſe, *Le corps du Seigneur n'eſt point commun, encore qu'on ne mange point la nature de la parole diuine*, eſt falſifiée; & au lieu de, *la nature de la Diuinité*, ſuppoſe, *la nature de la parole diuine.* Car il n'y a point, *la nature de la parole diuine*, qui eſt vn terme ambigu, & qui ſe peut transferer à la parole doctrinale: Mais

Damaſ. de orth. fide. l. 4. c. 14.

Οὐκ ἆρα πάντα ἐστὶν ἄρτος καὶ οἶνος τὰ σώματος καὶ αἵματος Χριστοῦ· μὴ γένοιτο. ἀλλ' αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου τὸ ἡνωμένον, αὐτὸ τὸ κυρίου σύστασις, τὸν μου δηλῶ, ὁ πάντα τὰ σώματος, ἀλλὰ τὸ σῶμα.

la nature de la diuinité. Les mots du texte ſont tels : *Car ſous ombre,* dit ſainct Cyrille, *que la nature de la diuinité, n'eſt point mangée, pour cela ne faut-il pas conclure que le ſainct corps de Chriſt, ſoit vn corps commun : Mais eſt neceſſaire de ſçauoir que c'eſt le propre corps du Verbe qui viuifie toutes choſes; Et que pource que c'eſt le corps de la vie, à ceſte cauſe il eſt viuifiant : Car par luy il donne la vie à nos corps mortels, afin de deſtruire l'empire de la mort.* Leſquelles paroles, quand il n'y auroit autre choſe en tout l'œuure, ne deuroient-elles pas ſuffire pour faire ſecher l'encre dans la plume du ſieur du Pleſſis? Car comment eſt-ce que Chriſt confere par ſon corps, la vie à nos corps mortels, ſi l'action du corps de Chriſt n'eſt receuë que dans noſtre ame, & n'entre en nous que par la foy? Et comment eſt-ce que la nature de la diuinité, qui eſt par ſoy le propre obiet & aliment de la foy, ne peut eſtre mangée, s'il ne ſe traitte que de la manducation de la foy? Mais cela s'eclaircira encore mieux, par ce que le meſme ſainct Cyrille en eſcrit en l'Epiſtre à l'Empereur Theodoſe, imprimée en Grec à Heildeberg, & tournée en Latin par Oecolampade: [a] *Operer diuinement, dittes-moy, eſt-ce action de la portée humaine ? Nullement. Comment donc nous viuifie-t'il? Comme Dieu.* (Il y a dans l'exemplaire manuſcrit que i'ay entre les mains ; Πῶς οὖν ζωοποιεῖ ἡμᾶς μὴ ὡς Θεός? *Comme donc nous viuifie-t'il comme Dieu?*) *Et cela neantmoins, non par la ſeule participation de l'Eſprit, mais nous appoſant à manger, ou* (comme tourne Oecolampade) *nous appoſant mangeable la chair du fils de l'homme, qu'il a priſe :* Ἐδεστὴν προβαλὼν τὴν ἀναλλοίωτον σαρκα. Et vn peu apres: [b] *Or le Verbe n'eſt pas mangeable ;* Εἰ δὲ οὐκ ἐδεστὸς λόγος : *mais il nous apparoit d'infinis paſſages, que par le congrés œconomique, il aſſemble en vn ſuppoſt, les proprietez des deux natures.* Oecolampade a tourné ignorammẽt : *Non eſt autem eſibile Verbum, ſed in vnum ambo colligens, naturarum proprietates innumeris à nobis videntur rationibus.* Mais cela ne nuit rien au poinct. Car il traduit touſiours auec nous, *Que la ſeule chair de Chriſt eſt mangeable, & non ſa diuinité.* De quelle manducation parle donc là ſainct Cyrille? de la manducation faitte par le corps ou par l'Eſprit ? de la manducation de la foy, ou de celle de la bouche ?

a Τὸ δημιουργικὸν, εἰπέ μοι, θαυμάσιε, ἆρα τῆς ἀνθρωπίνης ἐστὶ φύσεως ; Ἀλλὰ πῶς. Πῶς οὖν ζωοποιεῖ ἡμᾶς, ὡς Θεός; πολλῷ γε μᾶλλον τῷ μεγαλοχαρεῖ αὐτοῦ σώματος, ἀλλ' ἰδίως ἑαυτῷ προβαλλόμενος τὴν ἀναλλοίωτον σάρκα τοῦ ἰδίου υἱοῦ ἀνθρώπου.

b Εἰ δὲ οὐκ ἐδεστὸς ὁ λόγος, ἀλλ' εἰς ἓν ἄμφω συνάγων καὶ συμβιβάσων οἰκονομικὸν τὰ τῶν φύσεων ἰδιώματα. ὅθεν μυρίοις ἔστιν ἡμῖν ὀφθῆναι λόγοις.

MAis ſainct Cyrille, dit le ſieur du Pleſſis, *eſcrit que la participation de ce myſtere, eſt vne vraye confeſſion & commemoration que le Seigneur eſt mort pour nous, & qu'il eſt reſuſcité pour nous; & qu'à cauſe de cela, il nous remplit de benediction.* Voyez comme d'vn meſme vent, on nauige en regions contraires. Nicetas, graue hiſtorien Grec, décriuant la diſpute qui fut agitée en Orient par certains Heretiques, ſous l'Empereur Alexius, aſçauoir, ſi le corps de Chriſt, pris en l'Euchariſtie, eſtoit corruptible ou incorruptible ; rapporte

CHAP. V. *Cyrill. in Ioan. l. 12. c. 56.*

que les Orthodoxes, pour monſtrer qu'il y eſtoit incorruptible, alleguoient le meſme paſſage de ſainct Cyrille, que produit le ſieur du Pleſſis : [a] *S'eſtant meu queſtion*, dit-il, *ſi le ſainct corps de Chriſt participé, eſtoit incorruptible, tel qu'apres la Paſſion & la Reſurrection, ou corruptible, comme deuant la Paſſion ; Les vns* (c'eſt à dire, ceux qu'il maintient eſtre les Orthodoxes) *diſoient qu'il eſtoit incorruptible : dautant que la participation des diuins myſteres, eſt vne certaine confeſſion & commemoration de la Mort & Reſurrection de Chriſt pour nous, ſelon le grand Theologien Cyrille : & que quelque partie que chacun en reçoiue, il reçoit ceſtuy-la meſme tout entier, qui fut touché par Thomas.* Et le ſieur du Pleſſis recueille du meſme paſſage de ſainct Cyrille, que le corps de noſtre Seigneur n'y eſt, ny en l'vne façon, ny en l'autre. Mais il vaut mieux voir le propre texte de ſainct Cyrille, comme il eſt couché & au lieu que cite le ſieur du Pleſſis, qui eſt le 58. chapitre du 12. liure ſur ſainct Iean, & aux autres chapitres du meſme liure, *Chriſt* (dit ſainct Cyrille [b], au lieu cotté par le ſieur du Pleſſis,) *apparut aux autres, le premier iour de la ſemaine : Et puis apres au huictiéme iour, en comptant les deux extrémes, les Diſciples eſtants derechef aſſemblez, & Thomas auec eux, ils voyent de nouueau le Seigneur, en la meſme maniere. C'eſt donc à bon droict, qu'au huictiéme iour, ſe font en l'Egliſe, les congregations : & qu'alors les portes eſtans cloſes d'vne façon plus ſublime* (c'eſt à dire, par l'excluſion des Catechumenes) *Chriſt apparoit à tous viſiblement enſemble & inuiſiblement : inuiſiblement, comme Dieu ; & viſiblement, en corps : Car il nous donne ſa chair à toucher, afin que nous croyons fermement qu'il a veritablement reſſuſcité ſon temple. Et certes que la communion de l'Eulogie myſtique,* (c'eſt à dire, de l'Euchariſtie,) *ſoit vne certaine confeſſion de la Reſurrection de Chriſt ; il ſe preuue par ſes propres paroles : Car il diſtribua le pain rompu à ſes Diſciples, diſant ; Cecy eſt mon corps qui ſera liuré pour vous en remiſſion des pechez. La participation donc du myſtere, eſt vne vraye confeſſion & commemoration, que le Seigneur eſt mort & reſſuſcité à cauſe de nous & pour nous : Et à ceſte occaſion, il nous repaiſt de l'Eulogie diuine ;* (c'eſt à dire, de l'Euchatiſtie.) *Fuyons donc toute infidelité, apres auoir touché Chriſt, & ſoyons trouuez fermes, ſtables, & eloignez de toute ambiguité.* Et au 50. chapitre du meſme liure : *Pource donc*, dit ſainct Cyrille, *que Chriſt n'auoit point encore enuoyé le ſainct Eſprit ; pour ceſte cauſe il defend à Marie, qu'elle le touche, diſant ; Ie ne ſuis point encore monté à mon Pere : C'eſt à dire, mon Pere ne vous a point encore enuoyé par moy, le ſainct Eſprit. De là l'Egliſe a pris la regle qu'elle obſerue : Car nous repouſſons de la ſacrée Table les Catechumenes, jaçoit qu'ils cognoiſſent déja la verité, & confeſſent la foy, à haute voix : dautant qu'ils ne ſont point encore doüez du ſainct Eſprit, lequel n'habite ſinon en ceux qui ſont conſommez par le Bapteſme. Au moyen dequoy quand ils ont receu le Bapteſme, à cauſe qu'alors*

a *Nicetas in Alex. l. 3.* Ζητήσεως ὕστερον, εἰ τὸ μεταλαμβανόμενον ἔχει σῶμα Χριστοῦ, ἀφθαρτίζον, ἢ οὔπω μέχρι τοῦ πάθους καὶ τῆς ἐκ νεκρῶν ἀναστάσεως, εἶτα μὲν φθαρτόν, ὡς πρὸ τῆς ἐκ νεκρῶν· οἱ μὲν ἕλκειν ἀφθαρσίαν. ὑπολαμβάνειν γὰρ πᾶν τὸ ἁγιάζον ἀφθαρτίζειν. τῶν πάντων δὲ ἡμᾶς ἡ κατήχησις διδάσκει τὸ ἄφθαρτον μυστήριον μᾶλλον ἢ, καὶ ἐμέχαι τῆς θεολογίας κυρίλλου, ὃς ὧδε ἔφησε περὶ διέξοδον, ἀπόστολος δὲ ἐκ τῶν ἐκ νεκρῶν ἀναστάσεως.

b *Cyrill. in Ioan. l. 12. c. 58.*

qu'alors le ſainct Eſprit eſt creu habiter en eux, on ne les rejette plus de l'attouchement & de la communion du ſalutaire corps de Chriſt. Et pourtant à ceux qui ſe preſentent à l'Eulogie myſtique, (c'eſt à dire, à l'Euchariſtie,) *les Miniſtres du myſtere, crient; Les choſes ſainctes aux Saincts: declarants que les ſeules perſonnes ſanctifiées par le ſainct Eſprit, ſont dignes de l'attouchement & de la ſanctification du corps de Chriſt.* Et au chapitre 32. *Les quatre parties du monde,* dit ſainct Cyrille, *ont party impartiblement la robe du Verbe, c'eſt à dire, ſa chair. Car l'vnique Fils de Dieu paſſant partiblement en chacun des particuliers, & ſanctifiant leur ame & leur corps par ſa chair, eſt impartiblement & entierement en tous.* Voila en quel ſens S. Cyrille eſcrit que la participation de l'Euchariſtie, eſt vne vraye confeſſion & commemorarion, que noſtre Seigneur eſt mort & reſſuſcité pour nous: aſçauoir, que comme l'attouchement que S. Thomas fit du corps de noſtre Seigneur, apres ſa mort, fut vne vraye confeſſion & atteſtation de ſa reſurrection; ainſi l'attouchement & manducation que nous faiſons du corps de noſtre Seigneur en l'Euchariſtie, eſt vne vraye declaration, qu'il eſt non ſeulement morr, mais auſſi reſſuſcité. Car s'il euſt eſté pour iamais englouty & conſumé par la mort, & que Dieu ne l'euſt point reſſuſcité & rendu inconſumptible; commenr le toucherions-nous & le mangerions-nous encore maintenant & iuſques à la fin du monde? Et au bout de cela, le ſieur du Pleſſis ſe laiſſe perſuader à ce bel Orrhodoxe, de produire ceſte piece contre la realité du corps de Chriſt en l'Euchariſtie: *Da aduerſario meo hunc patronum; deinde mihi neminem.* Le meſme ſieur du Pleſſis adiouſte tout d'vne ſuitte, & par maniere de centon, que ſainct Cyrille eſcrit; *Que l'operation du Sacrement ne ſe fait point au pain & au vin, mais en nos ames.* C'eſt vne viſion; Il n'y a rien de tel dans tout ſainct Cyrille: Au contraire il proteſte nommément au Concile d'Epheſe, *Que le corps qui eſt giſant au Sacrifice de l'Egliſe, ὃ παρακείμενον, eſt le corps du Verbe; & que nous le prenons comme faict le propre corps du Verbe.* Et au quatriéme ſur ſainct Iean; *Que comme vn peu de leuain leue toute la paſte; ainſi vne tres-petite Eulogie, meſle en elle-meſme, tout noſtre corps, & le remplit de ſa propre vertu.* Et au douziéme; *Que le coſté de noſtre Seigneur eſtant percé, verſa ſang & eau; certaine origine & premices de l'Eulogie myſtique & du ſacré Bapteſme.* Et ailleurs; *Que Chriſt influë aux choſes offertes, la vertu de la vie, & les conuertit en la verité de ſa propre chair.* Bien dit-il au treiziéme chapitre du dixiéme liure ſur ſainct Iean, *Que l'Euchariſtie entre dans nous, εἰς ἡμᾶς ἕν, afin de faire habiter, meſme corporellement, Chriſt dedans nous, par la communion de ſa ſaincte chair.* Ce que Trapezonce tres-impertinent & ignorant traducteur, ou pluſtoſt murilateur des autheurs, (comme le ſieur de Billy,

In decl. anath 11.
L. 4. c. 17.
L. 12. c. 39.
In caten. D. Thom. in Luc. c. 22.

& Gryneus Miniſtre de Baſle, l'ont remarqué, l'vn ſur l'hiſtoire de Ioſaphat, de Damaſcene; & l'autre ſur le liure de la preparation Euãgelique, d'Euſebe,) tourne par vn greciſme, *fit in nobis*: Mais il n'y a apprentif ſi nouice en la langue Grecque, qui ne ſçache qu'vn des frequents vſages du verbe γίνεσθαι, eſt de ſignifier, entrer ou arriuer en quelque lieu. Comme quand ſainct Iean dit, πλοῖον ἐγένετο ἐπὶ τῆς γῆς, *la naſſelle vint à terre*: Et ſainct Gregoire de Nyſſe; *Il n'eſt pas poſſible que rien entre dans le corps,* εἰσέρχεσθαι τῷ σώματι, *ſi par manducation ou potion il ne s'inſere dans nos entrailles.*

Cap. 6.
Orat. Catechet. c. 37.

CHAP. VI.

Pag. 810.
In Leuit. lib. 15.

LE ſieur du Pleſſis ſ'emporte de là au Commentaire ſur le Leuitique, & en cite ces paroles: *Le Seigneur dit, Prenez & mangez: Et non pas, Gardez-le, reſeruez-le au lendemain.* Lequel liure n'eſt ny de ſainct Cyrille, ny d'aucun autheur Catholique: mais d'Origene. Cela paroit, & par le ſieur du Pleſſis luy-meſme, qui le confeſſe en parrie, & par les editions, & manuſcrites, & imprimées, des cinq Commenraires d'Origene ſur les cinq liures de Moyſe; entre leſquels ceſtuy-cy eſt le troiſiéme; & par le teſmoignage d'Alcuinus, qui le cite il y a pres de neuf cents ans, ſous le nom d'Origene: & finalement par les imaginations & reſueries allegoriques d'Origene, dont il eſt plein: Comme pour exemple, lors qu'il dit, *que noſtre Seigneur ne s'eſt pas ſeulement offert en ſacrifice pour les creatures terreſtres, mais pour les celeſtes; & qu'icy il a épandu pour les hommes, la matiere corporelle de ſon ſang, mais aux lieux celeſtes, par le miniſtere des Sacrificateurs de là haut, s'il y en a quelques vns, a immolé la vertu vitale de ſon corps.* Et quant au paſſage que le ſieur du Pleſſis allegue de luy, pour impugner la conſeruation de l'Euchariſtie, il n'impugne rien moins. Car Origene parle là ſeulement de la communion Sacerdorale, c'eſt à dire, de la manducation des Hoſties par les Preſtres & Sacrificateurs: Et non de la communion laïque. Or que nous mettions grande difference entre les circonſtances de l'vne & de l'autre, nos propres Canons le monſtrent, qui excommunient tout Preſtre, lequel apres auoir conſacré, remet & differe de communier en vn autre temps. Origene donc voulant allegoriſer la loy du ſacrifice de loüange, décrit au Leuitique; qui portoit, ſelon l'edition Grecque; Que la chair de l'Hoſtie fuſt reſeruée aux Sacrificateurs, & mangée par eux le meſme iour; s'eſtend premierement en general, ſur la conference des autres Sacrifices, dont la chair ſe conſumoit le meſme iour, fuſt par les Preſtres, fuſt par les laïques: Puis reuient, & ſe reſtreint particulierement au Sacrifice de loüange, & aux ſeuls Sacrificateurs qui en mangeoient la chair, laquelle il expoſe par allegorie, de la parole de Dieu, & interprete les Sacrificateurs, des Sacrificateurs & Paſteurs de l'Egliſe

Alcuin. de diuin. offic. cap. penult.

In Leuit. l. 1.

Conc. Tolet. 12. c. 5.

Chreſtienne, qui doiuent, d'qil, prendre inſtruction de là, de manger & faire paſſer par leurls, Diche la parole Legale, non ſelon la vieilleſſe de la lettre Iudaïque, mais ſelon la nouueauté de l'eſprit: *Eſcoutez ces choſes*, dit-il, *vous tous les Sacrificateurs du Seigneur, & entendez attentiuement; La part de la chair des Sacrifices, qui eſt affectée aux Sacrificateurs, eſt la parole de Dieu qu'ils enſeignent en l'Egliſe: Par cecy donc ils ſont admonneſtez en figures myſtiques, que quand ils voudront parler au peuple, ils n'ayent point en la bouche, choſes du iour d'auparauant, &c. Car ſi ce que vous auez appris le iour d'hier, des Iuifs, vous le proferez auiourd'huy en l'Egliſe; Cela c'eſt manger la chair du Sacrifice d'hier.* Sur ceſte propoſition donc ainſi reſtreinte aux ſeuls Paſteurs & Sactificateurs de l'Egliſe Chreſtienne, Origene adjouſte, pour confirmation de ſon allegorie, l'exemple de la communion Sacerdotale des Apoſtres, auſquels en l'acte de l'inſtitution de leur Sacerdoce, noſtre Seigneur ne commanda point de reſeruer l'Euchariſtie au lendemain. Or n'auoit garde lors noſtre Seigneur de le leur commander, dautant qu'en ceſte heure-la, & par cét acte-la, il les conſacroit & conſtituoit Sactificateurs. Et pourtant, il n'admit à ce premier feſtin de ſon corps, aucune femme, ny aucune perſonne laïque, ny meſme ſa propre mere, non pour exclurre les femmes & autres perſonnes laïques, de la communion de ſon corps, mais de l'adminiſtration du Sacerdoce, qui s'inſtituoit lors en la communion de ſon corps. Et de là Origene confirme ceſte inſtruction morale, que les Sacrificateurs de l'Egliſe Chreſtienne, mangeants l'Hoſtie de loüange allegoriquement, c'eſt à dire, preſchants la parole de Dieu, ne la doiuent point manger vieille, mais recente, non Legale, mais Euangelique. Car quant à ce que le meſme Origene adjouſte, que poſſible le commandemét faict aux Diſciples de ne porter point de pain en leur chemin, & l'hiſtoire des deputez des Gabaonites, qui apporterent de vieux pains aux Iſraëlites, pourroit ſeruir à ceſte alluſion; Il ne les propoſe là ny les vns, ny les autres, comme figures des Fidelles laïques & particuliers: mais comme figures, les vns des bons Preſtres & Paſteurs de l'Egliſe, qui mangent de nouueaux pains, c'eſt à dire, annoncent doctrine nouuelle & Euangelique: & les autres des mauuais Paſteurs de la Synagogue, qui apportent à Iſraël de vieux pains, c'eſt à dire, des doctrines Legales & ſurannées. Neantmoins afin que le ſieur du Pleſſis n'abuſe point de ces caprices allegoriques d'Origene, voyons ce qu'en pratiquoit l'Egliſe, & deuant Origene, & du temps d'Origene, & depuis Origene. Sainct Irenée anteceſſeur d'Origene, & prochain voiſin du ſiecle des Apoſtres, dit que les Eueſques de Rome deuant Victor, auoient enuoyé l'Euchariſtie, aux Eueſques des Egliſes d'Aſie.

Orig. in Leuitic. hom. 15.

Iren. apud Euſeb. l. 5. c. 24.

Cypr. de lapſ. Sainct Cyprian cõtemporain d'Origene, eſcrit d'vne femme Chreſtienne, qui auoit fléchy durant la perſecution, *que retournant chez elle, & venant*, dit-il, *auec ſes mains impures, à ouurir ſon coffre, auquel eſtoit le Sainct du Seigneur*, arcam in qua erat Sanctum Domini, *elle en fut repouſſée par vne flamme qui en ſortit.* Sainct Denys d'Alexandrie, non ſeulement contemporain, mais Eueſque meſme d'Origene, en l'Epiſtre à Fabius Eueſque d'Antioche, parlant de Serapion pœnitent, lethargique en l'article de la mort: *Son garçon*, dit-il, *courut au Preſtre; Il eſtoit déja nuict; Le Preſtre eſtant d'auenture detenu malade, ne peut aller vers luy: Mais toutesfois pour ce que i'auois ordonné que les penitents qui eſtoient preſts de mourir, s'ils demandoient les ſacrez myſteres, & principalement, ſi pendant qu'ils eſtoient en ſanté, ils les auoient requis auec humilité, n'en fuſſent point refuſez, afin qu'ils partiſſent pleins de bonne eſperance*, &c. *Il donna au garçon vn petit morceau d'Euchariſtie, & luy dit, que l'ayant humecté, il le fiſt couler par la bouche du vieillard*, &c. *Et comme il en eut aualé vn peu, il rendit l'eſprit.* Sainct Ambroiſe, depuis Origene, eſcrit *que ſon frere encore Catechumene, ſe trouuant en vn naufrage, demanda à ceux du meſme nauire, qui eſtoient initiez, ce diuin Sacrement, non*, dit-il, *pour ietter ſes yeux curieux ſur les ſecrets, ains afin d'auoir vn ayde à ſa foy, puis le lia en vn linge à ſon col, & ainſi ſe lança en la mer.* Et quant à ſainct Cyrille, que peut-on deſirer de mieux, pour le iuſtifier d'vne ſi euidente calomnie, que ce beau paſſage que ſainct Thomas rapporte de l'Epiſtre à Caloſyrius, en la chaine des anciens Autheurs, & qui ſe trouue dans l'original Grec de la meſme Epiſtre de ſainct Cyrille à Caloſyrius, qui eſt gardé en la Bibliotheque de l'Empereur? *Ceux-la donc ſont inſenſez, qui diſent que l'Eulogie myſtique*, (c'eſt à dire, l'Euchariſtie,) *eſt abandonnée de la ſanctification, ſi les reliques en ſont conſeruées au iour ſuyuant. Car le Sacré-ſainct corps de Chriſt, ne ſe change point: mais la vertu de la benediction, & la grace viuifique, eſt perpetuelle en luy.* Auſquelles paroles ſainct Thomas enchaine encore celles-cy: mais priſes d'vn autre lieu de ſainct Cyrille, dont les copiſtes de ſainct Thomas ont laiſſé perdre la cotte. *Car comme ſi vous plongez vn peu de pain dedans quelque liqueur, vous le trouuerez imbu de ſa qualité: Ainſi le Verbe de Dieu, s'vniſſant luy-meſme à ſa propre chair, l'a faitte eſtre viuifiante. Quoy donc, dira quelqu'vn, ſous ombre que la vie de Dieu eſt en nous, lors que le Verbe de Dieu exiſte en nous, noſtre corps ſera-il auſſi viuifiant? Mais c'eſt autre choſe d'auoir le Fils de Dieu en nous, ſelon l'habitude de la participation; & autre, qu'il ſe ſoit faict chair, c'eſt à dire, que le corps pris de la bien-heureuſe Vierge, il l'ayt faict ſon propre corps. Il eſtoit donc conuenable qu'il fuſt en certaine maniere, vny à nos corps, par ſa ſaincte chair & par ſon precieux ſang, leſquels nous prenons en la benediction viuifique*, (c'eſt à dire, en l'Euchariſtie,)

Dionyſ. Alex. apud Euſeb. hiſt. Eccl. l. 6. c. 42.

Βραχύ τι παιδαρίου ἐπιδεῖσαν, &c.

Ambr. de obit. fr.

Cyrill. in cat. D. Thom. in Luc. 22.

Inſaniunt igitur, dicentes myſticam benedictionem à ſanctificatione ceſſare, ſi quæ reliquiæ remanſerint eius in diem ſubſequentem. Non enim mutatur ſacroſanctum corpus Chriſti, ſed virtus benedictionis & viuificatiua gratia in eo eſt.

au pain & au vin. Car de peur que nous n'euſſions en horreur la chair & le ſang appoſez aux ſacrez Autels, Dieu condeſcendant à noſtre fragilité, influë aux choſes offertes la vertu de la vie, les conuertiſſant en la verité de ſa propre chair, afin que le corps de la vie ſe trouue dedans nous, comme vne certaine ſemence viuifiante. Le ſieur du Pleſſis ajouſte finalement: *Et ſainct Cyrille eſcrit, que l'effect du Sacrement, c'eſt l'habitation de Chriſt en nous par ſon Eſprit: Or,* dit-il, *il y entre par la foy.* Sainct Cyrille ne dit nulle part, que l'effect immediat du Sacremẽt, ſoit de faire habiter Chriſt en nous par ſon Eſprit: Mais proteſte par tout, que l'effect formel de la manducation de l'Euchariſtie, eſt de faire habiter Chriſt par ſon corps en nous. Non que la participation du corps de Chriſt ne ſoit vn moyen tres-vtile pour paruenir à la participation de ſon Eſprit: Mais cela c'eſt vn effect ſecond & conſecutif du premier; lors qu'il eſt receu auec les conditions conuenables. Car quant à ceſte clauſe; *Or,* dit-il, *il y entre par la foy,* que le ſieur du Pleſſis a cottée cy-deſſus, de l'onziéme liure ſur ſainct Iean; Sainct Cyrille ne dit rien de tel en ce liure la, mais tout au contraire, *Que nous auons deux ſortes d'vnions auec Chriſt, l'vne corporelle, l'autre ſpirituelle; la corporelle, par l'Euchariſtie; la ſpirituelle, par l'habitation du ſainct Eſprit.* Bien eſcrit-il au ſecond liure, chapitre 7. *Que Chriſt entre en nous par la foy.* Ce que ie remarque, non pour fonder vn procez ſur des erreurs de chiffre, ains ſeulement pour monſtrer que le lieu dont le ſieur du Pleſſis allegue ce paſſage, traitte veritablement de l'Euchariſtie, mais ne dit point ce qu'il dit: Et que le lieu dont il eſt pris, dit bien ce qu'il dit, mais ne parle point de l'Euchariſtie. Car ſainct Cyrille diſcourt là ſur ceſte clauſe du troiſiéme chapitre de ſainct Iean, *Qui croit au Fils, a la vie eternelle;* & allegue à ce propos ces paroles de ſainct Paul, *Que Chriſt habite par la foy en nos cœurs:* Leſquelles il applique à la ſeule communion que nous auons auec l'Eſprit, & non auec le corps de Chriſt: Comme auſſi ſainct Gregoire de Nazianze declare expreſſément, qu'elles doiuent eſtre entenduës de la diuinité, & non de l'humanité. Voila tous les paſſages que le ſieur du Pleſſis allegue de ſainct Cyrille, examinez. Voila la foy de ce grand, admirable & irreprehenſible Docteur, auec lequel ny plus ny moins qu'auec le Soleil de ſon ſiecle, toutes les autres parties de l'Egliſe Catholique communiquoient: Comme il paroit, & par la legation qu'Aurelius, & ſainct Auguſtin, & les autres Eueſques d'Afrique, aſſemblez au Concile de Carthage, luy enuoyerẽt; Et par l'élection que ſainct Celeſtin premier, & tout le Concile d'Occident, firent de luy, pour preſider au Concile œcumenique d'Epheſe; Et par l'acclamation vniuerſelle du meſme Cõcile d'Epheſe, qui l'appelle nouueau ſainct Paul; Et par le tiltre que les Grecs luy ont donné, de Iuge du monde.

Greg. Nazianz. ep. 1. ad Cledon.

Par ceſtuy-la donc, comme par le plus recent de ceux qui ont aſſiſté aux quatre premiers Conciles, ie clorray ce diſcours, & prieray les Lecteurs, qu'ils ſe repreſentent d'vne parr au iour de la Reſurrection, ces Saincts Peres, ou pluſtoſt ces Anges, auec leurs trompettes, ſortants, & ſe rencontrants de tant de diuerſes parties de la terre; comme ſainct Cyrille Hieroſolymitain, de la Paleſtine; Sainct Hilaire, des Gaules; Sainct Ambroiſe, d'Italie; Sainct Gregoire de Nyſſe, de Cappadoce; Sainct Iean Chryſoſtome, de Thrace; Sainct Cyrille Alexandrin, d'Egypte: Er finalement, les deux cents & tant d'Archeueſques du Concile d'Epheſe, & ſix mille autres Eueſques, comme porrent les Actes du meſme Concile, ou, ſi l'on veut, vn nombre finy pour vn infiny, qui communiquoient auec eux: Et de l'autre part vn petit Aduocat de cauſes perduës, faict par le malheur de l'Egliſe, Chanoine de Noyon, & vn miſerable Preſtre Suyſſe, s'éleuants & reuoltanrs contre ces premiers Peres, douze cents ans apres eux; Et s'imaginent du coſté deſquels ils aymeront mieux lors ſe trouuer deuanr le Tribunal épouuantable de Dieu, ou du coſté des Saincts, qui par le conſentemenr vniuerſel du monde regnent auec luy, ou de ceux qui leur donnent vn ſi ſolemnel démenty, & blaſphement le Tabernacle de Dieu & les Saincts qui y habitent. Car nos aduerſaires font profeſſion de recognoiſtre que l'Egliſe que nous nommons Catholique, a eſté la vraye & legitime Egliſe de Dieu, iuſques apres la celebration des quatre premiers Conciles, & que quiconque eſtoit lors exclus de ſa communion, eſtoit hors de ſalut. Or tous les Peres qui onr eſté examinez cy-deſſus, onr fleury & eſcrit, non ſeulement dans le temps des quatre, mais des trois premiers Conciles: Car ſainct Cyrille, qui eſt le dernier de tous eux, preſida, comme nous auons dict, au Concile œcumenique d'Epheſe, qui fut le troiſiéme Concile vniuerſel, l'an de la mort de Chriſt 399. Et la doctrine qu'ils nous enſeignent de l'Euchariſtie, eſt la propre & entiere doctrine de l'Egliſe, telle qu'elle eſtoit enſeignée de leur temps aux Fidelles: Car ceux-la ſeuls entre tous les Autheurs que cite le ſieur du Pleſſis, ont traitté ceſte matiere de propos deliberé, & auec toutes les conditions & circonſtances requiſes, pour en donner vne parfaitte & aſſeurée inſtruction.

Caluin.

Zuingle chef des Sacramentaires.

THEODORET,

AVTHEVR XXIV.

CHAPITRE I.

LE vingt-quatriéme autheur que le ſieur du Pleſſis met ſur les rangs, eſt Theodoret, qui aſſiſta, ſelon ſon dire, aux Conciles d'Epheſe & de Chalcedoine. Auquel lieu ſi c'eſt pour recommander Theodoret, qu'il apporte ceſte remarque, qu'il aſſiſta au Concile d'Epheſe; outre ce qu'il peche lourdement en l'hiſtoire, il fait directement contre ſon intention. Car Theodoret aſſiſta, non au Concile d'Epheſe, mais contre le Concile d'Epheſe, & tint le party du Conciliabule de Iean Eueſque d'Antioche, & autres ſchiſmatiques aſſemblez contre le Concile d'Epheſe: Voire fut celuy qui prit la plume au nom de l'Anticoncile, pour impugner les actes du vray Concile, & les articles de ſainct Cyrille, contre Neſtorius. A l'occaſion dequoy il eſt repris en l'Edict de la foy, recueilly par l'Empereur Iuſtinian, en ces mots; *Si quelqu'vn défend les eſcrits de Theodoret qu'il a publiez pour l'heretique Neſtorius contre la droitte foy & le premier ſainct Concile d'Epheſe, &c. & ne les anathematiſe point, qu'il ſoit anatheme.* Et quant au Concile de Chalcedoine, Theodoret y fut bien receu, mais ce fut apres auoir abiuré Neſtorius, duquel il auoit eſté ſuſpect d'approuuer la doctrine, acauſe des eſcrits qu'il auoit diuulguez contre les articles de ſainct Cyrille. *Pour ces ſiens blaſphemes*, dit le meſme Empereur Iuſtinian, *il fut degradé de l'Epiſcopat; & puis au ſainct Concile de Chalcedoine contraint d'auoüer tout le contraire de ſeſdits eſcrits, & de confeſſer la vraye foy.* Au moyen dequoy quand Theodoret conſeruant quelques reſtes du leuain du Neſtorianiſme, qu'il eſtoit accuſé de fauoriſer, auroit parlé de l'Euchariſtie, qui eſtoit vn des principaux moyens, par leſquels on impugnoit la doctrine de Neſtorius, moins reellement & aduantageuſement qu'il ne ſeroit à deſirer, la merueille n'en ſeroit pas ſi grande. Car que l'article de l'Euchariſtie fuſt vne des principales machines, dont ſainct Cyrille & le Concile d'Epheſe ſe ſeruoient pour oppugner l'hereſie de Neſtorius, la declaration qu'ils font de l'onziéme anatheme, prononcé contre le meſme Neſtorius, le montre, laquelle contient ces mots;

Vide Concil. Epheſ. pag. 1086.

Iuſtinian. in epiſtola pro V. Synodo, p. 672. tom. 2. Conciliorum edit. Roman.

εἴ τις ἀσεβῶν τὰ συγγράμματα Θεοδωρήτου τοῦ κατὰ Νεστορίου καὶ Κύριλλον ἐκθέσθαι, καὶ τὴν πίστιν δὲ καὶ τὴν ἐπὶ Ἐφέσου σύνοδον ἀρνήσεται σωθέντων, ἀλλὰ μὴ ἀναθεματίζει αὐτὰ, ἀνάθεμα ἔστω.

Cyrill. in declar. anathem. 11. Voyez cydeſſus, page 56.

Nous operons és Egliſes le ſainct viuifiant & non ſanglant ſacrifice, ne croyants pas que le corps & le precieux ſang mis deuant nous, ſoient le corps & le ſang d'vn homme commun & ſemblable à nous. Car nous prenons l'vn & l'autre comme le propre corps & ſang du Verbe qui viuifie toutes choſes, &c. *Pour ce donc,* adiouſte le Concile, *que Neſtorius & ſes Sectateurs diſſoluent temerairement la vertu de ce myſtere, à bon droict ceſt anatheme a eſté prononcé contre eux.* Mais le ſieur du Pleſſis s'efforce en la derniere edition de ſon liure, de preuenir ceſte recuſation contre Theodoret: *Theodoret*, dit-il, *vuide proprement ceſte queſtion contre les Eutychiens. Et qui auec plus d'authorité que luy, qui n'euſt pas certes failly d'en eſtre repris par ſainct Cyrille, en la contention où d'ailleurs ils eſtoient, s'il en euſt ſenty autrement que l'Egliſe Catholique?* qui eſt vne autre ignorance ſi groſſiere en l'hiſtoire, que l'encre & le papier en deuroient rougir. Car ſainct Cyrille eſtoit mort deuant que Theodoret eſcriuiſt ceſt œuure contre les Eutychiens, voire deuant que le nom des Eutychiens fuſt au monde, ne s'eſtant Eutyches éleué qu'apres le deceds de ſainct Cyrille, & du temps de Dioſcorus ſucceſſeur de ſainct Cyrille. Et de faict Theodoret, en ce meſme œuure contre les Eutychiens, tant le ſieur du Pleſſis l'a bien eſtudié, cite ſainct Cyrille entre les Peres, qui à iour paſſé auoient fleury en l'Egliſe. Mais c'eſt vn des miracles de leur nouuel Apoſtolat, que de reſuſciter ainſi les morts. Voyons au fonds ce que portent les lieux qu'ils alleguent de Theodoret contre l'Euchariſtie.

Le ſieur du Pleſſis, liure 4. chap. 5. page 1036. edit. 2. page 810. edit. 1.

CHAP. II.

LE commencement donc de la batterie du ſieur du Pleſſis, eſt pris du premier traitté de l'œuure contre les Eutychiens, qui eſt vn liure cõpoſé par forme de dialogue, introduict entre deux perſonnages, l'vn intitulé l'Orthodoxe, l'autre intitulé, *l'Eraniſte, qui ſignifie*, dit le ſieur du Pleſſis, *le contentieux.* En quoy il découure derechef tout d'vn coup deux de ſes honres; l'vne, l'ignorance de la langue Grecque, de ne ſçauoir pas que *Eraniſte* ne ſignifie pas, *contentieux*, mais, *mendiant.* Et qu'il y a bien difference entre ἐρίζειν, qui veut dire, conteſter, & ἐρανίζειν, qui veut dire, faire vn repas, ou vne collation de pieces rapportées, que les Grecs appelloient, ἔρανος, dont ſainct Baſile dit, ἐν ταῖς ἐράνων συμφοραῖς. Car ce que ἐράν, mot corrompu, ſe trouue en quelque lieu dans ſainct Baſile, pour dire, inquiſition, c'eſt le vice du Libraire, qui a mis ἐράν, pour ἔρευνα: L'autre, le peu de ſoin qu'il a eu de lire ſon autheur. Car s'il euſt cõmencé à le feuilleter par l'entrée du liure, il euſt trouué que dans l'exorde & la preface de l'ouurage, Theodoret rend luy meſme la raiſon pourquoy il appelle l'Eutychien, Eraniſte; aſçauoir, pour ce qu'il mendioit les rapſodies & varietez de ſa doctrine de diuerſes ſortes

Ignorance du ſieur du Pleſſis, ne ſçachant que veut dire, Eraniſte.

d'hereſies. Mais que dy-je, s'il euſt leu le proéme de ſon liure, ie deuois dire, s'il en euſt ſeulement regardé le tiltre. Car l'inſcription de l'œuure faitte pat Theodoret meſme, eſt *l'Eraniſte*, ou, *Multiforme*. Il eſt vray que ceſte impertinence a deſia eſté chaſtiée ailleurs, & pourtant n'y inſiſterons-nous point dauantage, de peur de pecher contre la loy, qui défend de punir deux fois vne meſme faute. Il ſuffira d'aduertir les Lecteurs, que le ſieur du Pleſſis a épié & choiſy de propos delibeté ce paſſage, pour ce que Theodoret fait profeſſion expreſſe en ce lieu-la, de voilet & déguiſer le ſecret de l'Euchariſtie, comme il appert pat ces mots de l'Orthodoxe, couchez immediatement auparauant; *Ie deſire que tu me reſpondes vn peu plus obſcurement, dautant qu'il eſt vray-ſemblable qu'il y a icy quelques-vns qui ne ſont pas initiez aux myſteres*: Car c'eſt ce que ſignifie là le mot, *myſtiquement*, auquel Euſebe d'Emeſe, en ce meſme œuure, oppoſe le mot, *clairement*. Et par ceſte reſponſe de l'Eraniſte; *Ainſi i'oyray, & ainſi ie reſpondray*. Au moyen dequoy Theodoret s'obligeant là à faire parler les interlocuteurs de ſon dialogue à demy mot, & en termes ambigus, & à doubles ententes; le ſieur du Pleſſis, des reticences & imparfaittes enonciations, ou des obſcuritez & ambiguitez de ſon autheur, tend des pieges pout ſutprendre la ſimplicité des Lecteuts. Mais ceſt aduertiſſement leur ſeruira de precaution & d'antidote, & pout ce rien ne nous doit plus tetardet de venir au poinct.

CHAP. III.

LE texte donc que le ſieut du Pleſſis cite de Theodoret en ce premier paſſage, eſt rapporté par luy, en ces mots; *Noſtre Seigneur*, dit-il, *en baillant les myſteres, a appellé le pain, corps, & le vin, ſang*, (il y a dans Theodoret, *& ce qui eſt meſlé dans le calice, ſang*,) le ſieur du Pleſſis y ſuppoſe, *vin*, afin de ſupptimer le meſlange de l'eau au calice de l'Euchatiſtie. Et vn peu apres; *Certes il changea les noms, donnant au corps le nom du ſigne, & au ſigne celuy du corps. Et en la meſme façon qu'il s'appella ſoy-meſme vigne, il appella le ſigne, ſang*; Il y a dans l'original, *Mais noſtre Sauueur a changé les noms, & a donné au corps le nom de ſymbole; & au ſymbole le nom du corps; Ainſi s'eſtant nommé vigne, il a appellé le ſymbole, ſang*. Le ſieut du Pleſſis falſifie le texte de ſon autheut, & y ſuppoſe; *Et en la meſme façon qu'il appella ſoy-meſme vigne, il appella le ſigne, ſang*; afin de perſuader aux Lecteuts que le calice de l'Euchariſtie n'eſt point appellé ſang, en autre ſens ny en autte façon, qu'au ſens & en la façon dont noſtre Seigneur s'eſt appellé vigne. Au lieu que Theodoret veut ſeulement dire, que comme noſtre Seigneur ayant nommé ſon corps, pain, appella le ſymbole ſon corps; ainſi s'eſtant appellé vigne, il nomma le ſymbole, ſang. Mais le ſieur du Pleſſis a eu honte de ceſte depta-

Theodor. Dialog. 1. fol. 8. edit. Rom. 1547.
ὁ δεσπότης τὰ μυστήρια παραδιδοὺς σῶμα τὸν ἄρτον ὠνόμασεν, ἢ αἷμα τὸ κρᾶμα. ὁ δὲ γε σωτὴρ ἡμῶν ἐναλλὰξ τὰ ὀνόματα, καὶ τῷ μὲν σώματι τὸ τοῦ συμβόλου τίθησιν ὄνομα, τῷ δὲ συμβόλῳ τὸ τοῦ σώματος. οὕτως ἄμπελος ἑαυτὸν ὀνομάσας, αἷμα τὸ σύμβολον ἀπεκάλεσεν.

uation, & l'a corrigée en la derniere impreſſion de ſon liure. S'enſuit dans la meſme allegation du ſieur du Pleſſis, *Afin que ceux qui participent aux myſteres, ne s'arreſtent point à la nature des choſes qui ſont veuës, mais qu'à cauſe du changement des noms, ils croyent à la mutation qui ſe fait de grace. Car celuy qui appella ſon corps naturel, pain, a honoré les ſymboles & ſignes qu'on voit, du nom de ſon corps & de ſon ſang, non en changeant la nature, mais en adjouſtant grace à la nature:* Il y a dans le Grec, *Afin que ceux qui participent aux myſteres diuins, ne prennent point garde à la nature des choſes veuës, mais que par le changement des noms, ils croyent à la mutation operée par la grace. Car celuy qui appella ſon corps naturel,* (c'eſt à dire, conſtitué en ſa propre forme & figure naturelle,) *froment & pain, a honoré les ſymboles veuz du nom de ſon corps & de ſon ſang, non en changeant,* (ou poſſible, comme nous verrons cy-apres,) *deposant la nature, mais en adjouſtant la grace à la nature.* Or eſt le ſtyle de ce paſſage tout tiſſu, à cauſe de la diuerſité des auditeurs, de mots ambigus & equiuocques, & qui pouuoient eſtre pris par les Catechumenes en vn ſens, & par les iniriez en l'autre. Car tantoſt le verbe, *appeller*, ſignifie les ſimples appellations vocales, comme quand l'Eſcriture dit que Iob appella vne de ſes filles, Caſſe, & l'autre Corne d'anrimoine; ou que Salomon appella l'vne des colomnes du Temple, Iakin, & l'aurre Boos. Tantoſt il ſignifie les appellations vrayes, propres & reelles, comme quand l'Eſcriture dit; *Ieſus qui eſt appellé le Chriſt; l'ancien ſerpent, qui eſt appellé le Diable.* Et Theodoret; *Sainct Pierre appelle Chriſt, homme; Dieu par la creation appelle les choſes qui ne ſont point.* Et Theophylacte; *Iudas cacha l'Euchariſtie, afin de monſtrer aux Iuifs que Chriſt appelloit le pain ſon corps.* Tantoſt le mot, *grace*, ſignifie la grace iuſtifiante; comme quand ſainct Paul dit, *Ne receuez point en vain la grace de Dieu*; comme quand ſainct Ephrem dit, *Dieu par grace forma l'homme de la poudre.* Tantoſt il ſignifie la grace eſſentielle de Dieu, c'eſt à dire, Chriſt; comme quand nous liſons dans ſainct Irenée, *Afin que la grace fuſt veuë diſtiller ſon ſang des lieux ſuprémes en ces calices-là.* Tantoſt le mot, *nature*, ſignifie la ſubſtance & nature interne de la choſe; comme quand ſainct Cyprian dit, *Le pain que le Seigneur donnoit à ſes Diſciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance du Verbe eſt faict chair.* Tantoſt il ſignifie les conditions & proprietez externes de la nature; comme quand Tertullian dit, *Autre eſt la ſubſtance, & autre la nature de la ſubſtance.* Tantoſt le mot, *ſymbole*, ſignifie les ſymboles excluſifs de la realité, & inſtituez pour ſuppléer le defaut de la preſence; comme l'Agneau Paſchal; l'eau de la pierre, le ſerpent d'airain. Tanroſt il ſignifie les ſignes incluſifs de la realiré, & inſtituez pour ſuppléer le defaut de l'apparence, comme le ſerpent que le Diable veſtit pour tenter Eue; l'eſpece de

Idem fol. 8. p. b. Ἡ συνήθη τοῖς θείοις μυστηρίοις μεταλαμβάνοντας, μὴ τὴν φύσιν τῶν βλεπομένων σκοπεῖν, ἀλλὰ διὰ τῶν ὀνομάτων ἐνεργείας πιστεύειν τῇ ἐπὶ τῇ χάριτι χαρᾷ τῶν μεταλαμβανόντων. ὁ γὰρ διὰ τὴν φύσιν σῶμα εἶπεν ἢ ἄρτον σκευαζόμενος, ἢ εὐ πάλιν ἑαυτὸν ἀμπελουργόμενος, οὐκ ἐπὶ τὴν ὁρωμένην σύμβολα τῷ δ' ὀνόματος ἢ αἵματος σκευασίᾳ πιστεύει, οὐ τὴν φύσιν μεταβαλών, ἀλλὰ τὴν χάριν τῇ φύσει σκευάζων.

Iob. 42. 14.

3. Reg. 7. 21.

Matth. 1. 16.

Apoc. 12. 6.

Theophyl. in cap. 26. Matth.

2. Corinth. 6. 1.

Iren. lib. 1. cap. 9. adu. hæreſ.

Cyprian. tract. de cœna Domini.

Tertull. lib. de anima, cap. 32.

la flamme au deſert, les figures des Anges qui apparurent aux Peres; la colombe qui fut veuë au bapteſme de noſtre Seigneur, & autres ſemblables. De ce lieu dõc, où Theodoret, comme nous auons dict, fait ſpeciale profeſſion de celer, déguiſer, & diſſimuler le ſecret de l'Euchariſtie, & de n'en parler qu'auec ambiguitez & reticences, & en termes generaux, & qui n'effleurent que l'écorce & la ſuperficie, & ne touchent point l'eſſence & la ſolidité du myſtere, à cauſe des non-initiez, deuant leſquels les Peres eſtoient de ſerment de ne les reueler point; le ſieur du Pleſſis forme vne conſequence expreſſe, & en laiſſe trois tacites à inferer: De toutes leſquelles i'eſpere rendre bon conte aux Lecteurs, deuant que de ſortir de ceſte diſpute. Seulement les prie-je de me preſter le loiſir & l'attention que l'importance & la difficulté de la choſe meritent: Et ſe reſſouuenir que ce paſſage eſt vn de ceux où l'aduertiſſement d'Eraſme eſt principalement requis, quand il dit, *L'obſcurité dont quelques Peres ont vſé au faict de l'Euchariſtie, doit eſtre attribuée ou à l'ineffable profondeur de ce myſtere, ou à la caution de ceux qui parlants ſouuent deuant vne multitude meſlée de Iuifs, Gentils & Payens, ne vouloient pas expoſer les choſes ſainctes aux prophanes.*

LA conſequence expreſſe donc que le ſieur du Pleſſis tire du paſ- CHAP. IV.
ſage de Theodoret, eſt que ces mots, *Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang*, doiuent eſtre interpretez par ces mots, *Ie ſuis le pain du Ciel, Ie ſuis le ſep de la vigne*. Et nous au contraire nous diſons que ce ſont ces mots, *Ie ſuis le pain du Ciel, & ie ſuis le ſep de vigne*, qui doiuent eſtre interpretez par ces mots, *Cecy eſt mon corps, & cecy eſt mon ſang*; & encore non formellement, comme il ſera veu cy-apres, mais par analogie & alluſion. Car il n'eſtoit point queſtion en ce lieu-la d'interpreter ces paroles de noſtre Seigneur, *Cecy eſt mon corps, & cecy eſt mon ſang*; mais d'interpreter ces paroles du Patriarche Iacob, *Il lauera ſon eſtole dans le vin, & ſon veſtement dans le ſang de la grappe*: Leſquelles paroles l'Eutychien maintenoit eſtre dittes du veſtemẽt du Seigneur, & le Catholique au contraire ſouſtenoit qu'elles eſtoient dittes de ſon corps; & que le vin ou le ſãg de la grappe, predict par la Prophetie de Iacob, eſtoit le ſang de noſtre Seigneur, dont ſon corps deuoit eſtre arroſé & laué en la Croix; lequel corps le Prophete auoit deſigné par le mot, *eſtole & veſtement*, afin de monſtrer que l'humanité & la diuinité de Chriſt eſtoient diſtinctes eſſentiellemẽt, comme le veſtement & la choſe veſtuë, qui eſtoit ce dequoy il s'agiſſoit contre les Eutychiens. A ceſte occaſion donc l'Orthodoxe alleguoit premierement, afin de rendre raiſon pourquoy Iacob auoit appellé le ſang de noſtre Seigneur, *vin*; que noſtre Seigneur

Ioan. 15. 1.

Gen. 49 v.

s'eſtoit appellé luy-meſme *vigne*, au moyẽ dequoy il ne faloit point trouuer eſtrange ſi Iacob auoit appellé le ſang de Chriſt, *vin*. Et ſecondement, afin de rendre raiſon pourquoy noſtre Seigneur s'eſtoit nommé luy-meſme, *vigne*, & monſtrer conſequemment que Iacob en eſprit prophetique, à bon droict auoit appellé ſon ſang, *vin*; il alleguoit que nous appellions aptés la conſecration de l'Euchariſtie, le vin, *ſang*, vſant du mot, *appeller*, pour la ialouſie des noniniriez, deuant leſquels il eſtoit bien permis de dire que noſtre Seigneur auoit appellé le vin ſon ſang, à cauſe de l'ambiguité de ce verbe commun, & aux ſimples appellations vocales, & aux vrayes & propres appellations reelles, mais non pas de dire qu'il auoit faict le vin ſon ſang. Voicy ſes paroles: *Iacob donc*, dit-il, *appelle ſang de la grappe le ſang du Sauueur. Car ſi le Seigneur a eſté nommé vigne, & le fruict de la vigne eſt appellé vin, & les ruiſſeaux de ſang & d'eau ſortants du coſté du Seigneur ſont deſcendus en bas par tout le corps, à bon droict le Patriarche Iacob a predit, Il lauera ſon eſtole dedans le vin, & ſon veſtement dedans le ſang de la grappe. Car comme nous appellons le fruict myſtique de la vigne apres la conſecration, ſang; ainſi* (ſçauoir eſt, par comparaiſon d'analogie, & non d'égaliré) *il a appellé le ſang de la vraye vigne, ſang de la grappe.* Puis voulant confirmer la maniere dont Iacob en preuoyance du myſtere futur de l'Euchariſtie, auoit appellé le ſang de noſtre Seigneur, *vin*, par l'exemple du ſixiéme & douziéme de S. Ieã, où noſtre Seigneur en preuoyance de ce meſme myſtere, auoit appellé ſon corps, *pain*; l'Orthodoxe dit, *Tu ſçais bien que Dieu a appellé ſon corps, pain*: & l'Eraniſte reſpond, *Ie le ſçay*; L'Orthodoxe dit apres: *Et ailleurs il a nommé ſa chair, froment, Ie le ſçay auſſi*, &c. *Or en la tradition des myſteres il a appellé le pain ſon corps, & ce qui eſt meſlé dedans le càlice, ſon ſang; cela eſt confeſſé*, &c. *Noſtre Sauueur donc*, adiouſte-t'il, *a changé les noms, & au corps a donné celuy du ſymbole, & au ſymbole celuy du corps, ainſi s'eſtant nommé vigne, il a appellé le ſymbole, ſang.* Par lequel diſcours Theodoret apporte pour raiſon de ce que Chriſt auoit appellé ſon corps, pain & froment, ce que le meſme Chriſt appella puis apres en l'Euchariſtie le pain & l'aliméт faict de froment, ſon corps; & apporte pour raiſon de ce que Iacob auoit appellé le ſang de Chriſt, *vin*; & de ce que Chriſt luy-meſme s'appelle vigne, en l'Euangile, ce qu'il nomma en l'Euchariſtie le fruict de la vigne, ſon ſang. Mais il ne s'enſuit pas pour cela que les choſes ſoient pareilles, & cõme on dir en l'échole, conuertibles, c'eſt à dire, que comme la cauſe pour laquelle noſtre Seigneur appella ſon corps, *pain & froment*; & pour laquelle Iacob auoit appellé ſon ſang, *vin*; & pour laquelle il ſe nomme luy-meſme, *vigne*, eſtoit la conſideration de ce qu'en l'Euchatiſtie il deuoit appeller le pain,

Theodoret. ibid. fol. 8. αἷμα ἄρα σταφυλῆς τὸ θεῖον σπέρμα προσηγόρευσεν αἷμα. εἰ γὰρ ἄμπελος ὁ δεσπότης αἱνίσσεται, καὶ τὰ ἀμπέλου καρπὸς οἶνος προσηγορεύετο, αἷματος δὲ ἡ ὕδατος οὐκ ἦν ἡ διαπόντιος πηγὴ ἐκ τῆς πλευρᾶς προχεῖσα κρυσταλλῶδες δὲ τὸ κατὰ σῶμα ὑπῆρχεν ἅπαν, εἰκότως ἄρα καὶ προτρόπως προσεῖπεν ὁ πατριάρχης, πλυνεῖ ἐν οἴνῳ τὴν στολὴν αὐτοῦ, καὶ ἐν αἵματι σταφυλῆς τὸν ἱμάτιον αὐτοῦ. ὥσπερ γὰρ ἡμεῖς τὰ μυστικὰ τὰ ἀμπέλου καρπὸν μὲν τὰ ἀναφαίνει, αἷμα δὲ καθαρὸν ὀνομάζομεν· οὕτω καὶ ἀληθῶς ἀμπέλου τὸ αἷμα σταφυλῆς ἀνόμασεν αἷμα.

ſon

ſon corps, & le vin, *ſon ſang*: Ainſi la cauſe pour laquelle il appella en l'Euchariſtie le pain ſon corps, & le vin ſon ſang, fut la conſideration de ce qu'il auoit appellé ſon corps pain & froment; & de ce que Iacob auoit appellé ſon ſang, vin, & de ce que luy-meſme ſe nomme vigne. Non plus que quand le meſme Theodoret remarque que Dauid appella le S. Eſprit, Colombe, en preuoyance de ce que la Colombe qui deuoit apparoiſtre au Bapteſme de noſtre Seigneur, deuoit eſtre appellée le S. Eſprit; & dit, *C'eſt choſe digne d'admiration, que le grand Dauid ait deſiré auoir les ailes de la Colombe, & non d'vn autre oiſeau*: car il eſt euident qu'il deſiroit la grace du S. Eſprit, lequel vola en eſpece de Colombe; Il ne s'enſuit pas ſi la cauſe pour laquelle Dauid auoit appellé le S. Eſprit, Colombe, auoit eſté la relation & alluſion allegorique au paſſage de l'Euangile où S. Iean appella la Colombe qui apparut au Bapteſme de noſtre Seigneur, le S. Eſprit; Que la cauſe pour laquelle S. Iean appella la Colombe qui apparut au Bapteſme de noſtre Seigneur, le S. Eſprit, ait eſté reciproquement la relation & alluſion allegorique au paſſage du Pſautier où Dauid auoit appellé le S. Eſprit, Colombe, & non vne cauſe vraye, propre & reelle, aſçauoit pource que c'eſtoit vrayement & reellement le S. Eſprit qui apparoiſſoit en forme de Colombe. Autrement ce ſeroit vne pure petitiõ de principe. Car de demander pourquoy noſtre Seigneur auroit appellé ſon corps, pain & froment auant l'Euchariſtie, & répõdre que ce ſeroit pource qu'en l'Euchariſtie il deuoit appeller le pain ſon corps: Et demander derechef, pourquoy en l'Euchariſtie il auroit appellé le pain ſon corps: Et répõdre que ce ſeroit pource qu'il auroit appellé auparauãt ſon corps pain & fromẽt, ſeroit retourner au meſme terme dõt la queſtiõ ſeroit partie. Et partant il reſulte bien du paſſage de Theodoret, que ce que Theodoret a conferé ces patoles, *Il lauera ſon eſtole dans le vin*, &, *Ie ſuis la vraye vigne*, auec ces mots, *Cecy eſt mon ſang*: & ces paroles, *Ie ſuis le pain de vie*; &, *Si le grain de froment tombant en terre, ne meurt, il demeure ſeul*; auec ces mots, *Cecy eſt mon Corps*, c'a eſté pour interpreter ces paroles, *Il lauera ſon eſtole dans le vin*, &, *Ie ſuis la vraye vigne*, par ces mots, *Cecy eſt mon Sang*: Et pour interpreter ces paroles, *Ie ſuis le pain de vie*: &, *Si le grain de froment tombant en terre ne meurt, il demeure ſeul*, par ces mots, *Cecy eſt mon Corps*. Mais non pas pour interpreter ces mots, *Cecy eſt mon Sang*, par ces paroles, *Il lauera ſon eſtole dans le vin*; &, *Ie ſuis le pain de vie*; &, *Si le grain de froment tombant en terre, ne meurt, il demeure ſeul*. Car la raiſon n'eſt nullement ſemblable, de vouloir qu'vn terme allegorique ſoit interpreté par alluſion & relation à quelque autre terme, & de conclure qu'il faut dõc que cét autre terme la ſoit interpreté reciproquemẽt par relatiõ à celuy qui emprunte de luy ſon appellation allegorique. Autrement il faudroit conclure de ce que S. Iean appelle Chriſt, l'Aigneau de Dieu Paſchal; ou de ce que S. Paul appelle le Bapteſme, Circonciſiõ, par relatiõ & alluſiõ allegorique, à la Circonciſiõ

legale ; ou de ce que l'Apocalypſe nomme le Diable, *ſerpent*, par relation & alluſion au ſerpent qui parla à Eue ; Que l'Aigneau Paſchal n'auroit eſté aigneau ſinon nominalement & allegoriquement, non plus que Chriſt: Ny la circonciſion, ſinon nominalement & allegoriquement, non plus que le bapteſme : Ny le ſerpent qui parla à Eue, ſinon nominalement & allegoriquement, non plus que le Diable qui combattit contre l'Ange de l'Apocalypſe. Au contraire cela ſeul que Theodoret veut que la raiſon pour laquelle Iacob appella prophetiquement le ſang de Chriſt qui deuoit eſtre épandu en la Croix, *vin*, & pour laquelle noſtre Seigneur ſe nomma luy-meſme *vigne*, ayt eſté la relation & alluſion au calice de l'Euchariſtie, duquel noſtre Seigneur deuoit dire ; *Cecy eſt mon ſang* : Et que la raiſon pour laquelle noſtre Seigneur appella ſon corps pain & froment, ayt eſté la relation & alluſion au pain de l'Euchariſtie, duquel noſtre Seigneur deuoit dire, *Cecy eſt mon corps* ; ſuffit à ceux qui ont des oreilles capables d'oüyr les myſteres, pour leur faire comprendre que les appellations de l'Euchariſtie eſtans apportées pour raiſons, termes, objects, & cauſes finales des alluſions nominales & allegoriques des autres appellations, ne ſont pas appellations ſimplement nominales & allegoriques comme les autres, mais vrayes, propres & reelles. Car comme les Philoſophes naturels, & Ariſtote leur Prince, veulent que les termes des mouuements ſoient immobiles, ainſi faut-il que les termes auſquels buttent & ſe terminent les alluſions & analogies des mots allegoriques & diuertis de leur propre vſage, ſoient propres & non allegoriques. Et ne ſert d'alleguer alencontre que Theodoret confronte ces deux eſpeces d'appellations l'vne auec l'autre. Car il ſe faut touſiours reſſouuenir, qu'il ne les compare pas formellement & comme conſtituez en pareil degré, mais analogiquement, & comme conſtituez en pareil degré de cauſe, & l'autre en degré d'effect. Or ce qui eſt la cauſe pour laquelle quelque autre choſe eſt ditte eſtre telle ou telle, ne doit-il pas ſelon la regle d'Ariſtote, poſſeder la meſme condition auec plus de raiſon & d'éminence ? Et donc quel inconuenient y a-t'il, que l'appellation dont noſtre Seigneur appella le pain de l'Euchariſtie ſon corps, & le vin ſon ſang ; eſtant la cauſe pour laquelle en preuoyance de ce myſtere Iacob auoit appellé le ſang de Chriſt, *vin*, & Chriſt luy-meſme nommé corps, *pain*, l'vne comme effect, reflexion & reuerberation de l'autre, & ditte ſeulement par relation & alluſion à l'autre, ſoit ſimplement nominale, & l'autre comme cauſe & object de celle-la, ſoit vraye, propre & reelle ? Et par conſequent qui nous peut empeſcher de répondre comme nous auons deſia fait, que Theodoret employe là le mot, *appeller*, en deux diuers ſens ; & que lors qu'il dit, que Iacob appella le ſang de Chriſt, *vin* ; & que Chriſt luy-meſme s'eſt appellé *froment* & *vigne*, il entend parler d'vne appellation ſimplement nominale, & du rang de celles que le meſme

Theodoret intitule ailleurs, nuës appellations: Et que lors qu'il dit, que noſtre Seigneur a appellé le pain de l'Euchariſtie, ſon corps, & le vin ſon ſang, il entéd parler d'vne appellatiõ vraye, propre & reelle, & telle que celle dõt parle S. Gregoire de Nyſſe, quand il dit: *Le pain au commencement eſt pain cõmun, mais apres que le Sacrement l'a conſacré, il eſt appellé le corps de Chriſt, & l'eſt.* Et S. Ambr. quand il crie; *Apres la conſecration il eſt appellé ſang; Que ce que la bouche prononce, l'ame le confeſſe; que ce que la parole ſonne, le cœur le croye.* Et Theophylacte, quand il écrit, que Iudas prit le pain, & ne mãgea point, mais le cacha, pour mõſtrer aux Iuifs que Ieſus appelloit le pain ſon corps. Car que l'appellation de corps & de ſang impoſée au pain & au Calice de l'Euchariſtie, ſoit la vraye & propre cauſe de toutes ces autres appellatiõs nominales, alluſoires & allegoriques, de ſep, de vigne, de ſang, de la grappe; Theodoret le declare expreſſément, quãd il aſſigne la mutation operée par la grace, c'eſt à dire, comme nous verrons en l'article ſuiuant, par la volonté omnipotente de Dieu, pour cauſe de toutes ces mutatiõs de noms: Et apres auoir faict dire à l'Eraniſte, *Ie deſirerois ſçauoir la cauſe de ceſte permutation de noms*, répond, *Il a voulu que ceux qui participent aux diuins myſteres, ne s'arreſtent point à la nature des choſes veuës, mais par la permutation des noms adiouſtent foy à la mutation operée par la grace*: Car ceſte mutation operée par la grace, pour à laquelle nous faire adiouſter foy, noſtre Seigneur changea reciproquement les noms; & au corps & au ſang, impoſa le nom de pain & de vin; & au pain & au vin, celuy de corps & de ſang; n'arriua point en la perſonne de noſtre Seigneur, lors qu'il dit, *Ie ſuis le pain de vie*, ny au ſang de noſtre Seigneur, lors que ceſte prophetie de Iacob, *Il lauera ſon eſtole dedans le vin*, fut prononcée en Egypte, ou accomplie en la Croix. Mais interuint ſeulemẽt en l'Euchariſtie, lors que la grace, c'eſt à dire, comme nous monſtrerõs cy apres, la grace eſſentielle, aſçauoir Chriſt, qui eſt l'alimẽt celeſte & ſupernaturel, fut adiouſtée à la nature, ſçauoir eſt, à la faculté naturelle de l'aliment terreſtre & corruptible. D'où reſulte que la mutation qui ſe fit lors que les noms furent changez en l'Euchariſtie, fut autre que celle qui auoit eu lieu lors que les noms furent chãgez en ces propos de Iacob, *Il lauera ſon eſtole dans le vin*, ou en ceux-cy de noſtre Seigneur, *Ie ſuis le pain de vie*, ou, *Ie ſuis la vigne*. Et par conſequent que l'appellation attribuée à l'Euchariſtie, contenant en ſoy la cauſe & l'origine de toutes ces autres alluſions ou appellatiõs nominales, & ayant eſté accompagnée d'autre mutation, & impoſée pour d'autres raiſons; on n'en peut argumenter du pair, & inferer qu'elle n'ait point eſté d'autre genre ny d'autre maniere que les autres. Mais tant y a, repliquera le ſieur du Pleſſis, que Theodoret n'exprime rien de la diuerſité des intelligences du verbe, *appeller*, en ces clauſes, Iacob a appellé le ſang de Chriſt, vin; & Chriſt a appellé le vin de l'Euchariſtie, ſon ſang. Et qu'elle

a *Ambr. lib. de iis qui myſteriis initiantur, c. 9.* Poſt conſecrationem ſanguis nuncupatur, & tu dicis, Amen; hoc eſt, verum eſt: Quod os loquitur, mens interna fateatur; quod ſermo ſonat, affectus ſentiat.

b *Theophylact. in c. 16. Matth.* *Ioan. 5. 35.* *Ioan. 15.*

merueille eſt celle-la, parlant deuant ceux deuant qui il parloit? Le Synode d'Alexandrie rapporté par ſainct Athanaſe, crie contre les Arriens: *Ils n'ont point eu de honte de traitter publiquement, & comme ſur vn eſchaffaut, des myſteres, en preſence des Catechumenes; & qui pis eſt, des Gentils. Car,* adiouſte-t'il, *il n'eſt pas permis de diuulguer les myſteres aux non-initiez, depeur que les Gentils par leur ignorance les tournent en mocquerie, ou que les Catechumenes, par leur curioſité en ſoient ſcandaliſez.* Le Synode d'Italie, referé par le meſme S. Athanaſe, recharge: *Sous vn Iuge eſtranger,* dit-il, *en preſence des Catechumenes, & qui pis eſt, des Gentils & des Iuifs, qui brocardent & tournent en riſée le Chriſtianiſme, on traitte vne queſtion du ſang de Chriſt & du corps de Chriſt.* Et ſainct Ambroiſe crie: *Si deuant le bapteſme, lors que vous n'eſtiez point encore initiez, nous vous euſſions pretendu inſinuer la doctrine des Sacrements, cela euſt eſté pluſtoſt eſtimé prodition que tradition.* Et derechef: *Le myſtere doit demeurer ſeellé & cacheté chez toy, depeur qu'il ne ſoit violé par les œuures d'vne mauuaiſe vie, & de peur qu'il ne ſoit euenté à ceux à qui il ne conuient point, depeur que par vn babil inconſideré il ne ſoit diuulgué aux infidelles.* Sainct Auguſtin dit: *Si nous diſons à vn Catechumene, crois-tu en Chriſt: Il répond, Ie y croy, & ſe ſigne de la Croix de Chriſt. Il l'a porte au front, & ne rougit point de la Croix de ſon Seigneur. Voicy il croit en ſon nom. Demandons luy, manges-tu la chair du fils de l'homme, & bois-tu ſon ſang? Il ne ſçait ce que nous luy diſons, car Chriſt ne s'eſt point creu à luy.* Et Theodoret luy-meſme proteſte à l'entrée de ce propre paſſage: *Ie deſire que tu parles vn peu plus couuertement, à cauſe qu'il eſt vray-ſemblable qu'il y en a icy qui ne ſont pas initiez aux myſteres.* Et on veut que ce paſſage & le ſuiuant, qui vuident, comme dit le S. du Pleſſis, propremẽt la queſtion, ſoient l'oracle de la deciſion de toute la doctrine du Sacrement: Et que Theodoret n'ait rien creu, ſenty & entendu de l'Euchariſtie, que ce qui s'en trouue exprimé dedans ces paſſages, tous deux prononcez deuant les non-initiez. Et à cauſe dequoy donc Theodoret témoigneroit-il ailleurs auoir fait douze liures entiers des Sacrements, s'il n'auoit creu, ſenty & entẽdu de l'Euchariſtie, que ce qu'il en exprime en ce paſſage, où il n'y a, ſelon le ſens que luy dõnẽr nos aduerſaires, nulle difficulté pour ceux qui ſont deſia inſtruits des autres articles, comme eſtoient les Catechumenes? A quel propos ce grand nõbre de liures, ſi Theodoret n'auoit pretendu que c'eſtoit de ces liures-la faits expres pour eſtre leus des ſeuls initiez, qu'il falloit prendre le vray ſens & l'integrité de la creance de l'Egliſe touchant le Sacrement de l'Euchariſtie? & nõ pas d'vn paſſage pronõcé par incidẽt, & en preſẽce des nõ-initiez, deuãt leſquels il eſtoit obligé de ſe tenir ſur ſes gardes, & couurir ſa cõception de reticences & obſcuritez. Et ces liures-la nous ayãt eſté rauis par l'iniure du tẽps, d'où pouuõs-nous mieux cõiecturer & ſuppleer ce qu'ils cõtenoiẽt, pour iuger ſi Theodoret parle là d'vne ſimple appellatiõ nominale, ou

Athanaſ. Apol. 2. contra Arian. Voyez cy-deſſus, page 49.

Ambroſ. de iis qui myſteriis init. cap. 1.

Auguſt. tract. 11. in Ioan.

d'une vraye & propre appellation reelle, que des autres liures de la meſme matiere & condition, qui nous ſont reſtez de l'antiquité? c'eſt à dire, D'où mieux que des Catecheſes myſtagogiques de ſainct Cyrille Hieroſolymitain, qui dit, *Noſtre Seigneur ayant affermé & dit du pain, Cecy eſt mon corps; qui eſt ce qui oſera plus en douter? Et puis qu'il afferme & dit, Cecy eſt mon ſang, qui eſt-ce qui en doutera plus, & dira que ce n'eſt pas ſon ſang?* Qui adiouſte, *Autresfois aux nopces de Chana en Galilée par ſa ſeule volonté il changea l'eau en vin; & ne ſera-t'il point digne que nous luy adiouſtions foy en changeant le vin en ſang?* Qui conclud, *Sçaches & tiens auec entiere certitude que le pain apparent n'eſt point pain, encore qu'il ſemble tel au gouſt, mais le corps de Chriſt: & que le vin apparent n'eſt point vin, encore qu'il ſemble tel au gouſt, mais le ſang de Chriſt.* D'où mieux que de ſainct Ambroiſe, qui crie au traicté de l'initiation aux myſteres [a]; *Apres la conſecration il eſt appellé ſang: & tu dis, Amen, c'eſt à dire, Il eſt vray. Que ce que la langue prononce, l'ame le confeſſe; que ce que la parole ſonne, le cœur le croye.* Et au 4. liure des Sacrements [b]: *Ce n'eſtoit point le corps de Chriſt auant la conſecration, mais apres la conſecration. Ie te le dy, que c'eſt lors le corps de Chriſt. Il a dit, & il a eſté fait: Il a commandé, & il a eſté creé:* Et derechef [c]; *Deuant qu'il ſoit conſacré, c'eſt pain, mais apres que les paroles de Chriſt ſont ſuruenuës, c'eſt le corps de Chriſt,* &c. *Et deuant les paroles de Chriſt, c'eſt vn calice meſlé de vin & d'eau; mais apres que les paroles de Chriſt ont operé, là eſt fait le ſang qui a raché le peuple: Le Preſtre te dit, c'eſt le corps de Chriſt; & tu réponds, Amen. Que ce que la langue confeſſe, le cœur le croye.* D'où mieux que de Gaudentius ſon contemporain, qui dit [d]: *Maintenant il eſt temps de decouurir de ceſte leçon les choſes qui ne peuuent eſtre decouuertes en preſence des Catechumenes, & doiuent neceſſairemẽt eſtre expoſées aux Neophytes.* Et vn peu apres [e]: *Le meſme Createur donc & Seigneur des natures, qui de la terre a produit le pain, du pain derechef, pource qu'il le peut & l'a promis, a fait ſon propre corps; & celuy qui de l'eau a fait le vin, du vin derechef fait ſon ſang.* D'où mieux que de l'oraiſon catechetique de S. Gregoire de Nyſſe, qui dit [f]: *A bon droict donc nous croyons que le pain ſanctifié par le Verbe de Dieu, eſt tranſmué au corps de Dieu Verbe,* &c. *ne paruenant point à eſtre le corps du Dieu Verbe par eſtre mangé de luy* (comme le pain que noſtre Seigneur mangeoit lors qu'il conuerſoit icy bas) *mais eſtant ſoudainement changé au corps par le Verbe, moyennant le Verbe,* aſçauoir, *Cecy eſt mon corps.* Et derechef: *Pour ce ſte cauſe ſelon l'œconomie de grace,* c'eſt à dire, de l'operation ſupernaturelle, *il s'inſere luy-meſme dans tous les fidelles* (ainſi appelloient-ils les initiez) *par ſa chair, laquelle prend ſa conſiſtence du pain & du vin, s'introduiſant & meſlant dedans leurs corps, afin que par l'vnion, auec ce qui eſt immortel; l'homme ſoit fait participant d'immortalité. Et ces choſes-la il les donne par la vertu de la benediction: trans-elementant en cela la nature des ſujets apparents.* Et finalement, d'où mieux

Cyril. Hieroſol. Catech. myſt. 4. Voyez cy deſſus, pag. 277.

a *Ambr. lib. de iis qui myſteriis initiantur, cap. 9.*

b Idẽ *de Sacram. lib. 4. cap. 4.* Nõ erat corpus Chriſti ante cõſecrationẽ, ſed poſt conſecrationem, dico tibi, quòd iam corpus eſt Chriſti.

c *Ibidem, cap. 5.* Antequam cõſecretur, panis eſt: vbi autem verba Chriſti acceſſerint, corpus eſt Chriſti. *Ibidem*, Vbi verba Chriſti operata fuerint, ibi ſanguis efficitur qui plebem redemit.

d *Ibid.* Dicit tibi Sacerdos, corpus Chriſti, & tu dicis, Amen.

e *Gaudent. tract. 2. à regreſſis fonte Neophytis, de ratione Sacram.*

f *Gregor. Nyſſ. orat. catechet. cap. 27. Voyez cy deſſus, pag. 313. 314.*

que de Theodoret meſme, qui non ſeulement dit au dialogue ſuiuant, en paroles enigmatiques, & ſur vn propos rencontré par incident : *Les ſymboles demeurent en la premiere forme & figure de leur ſubſtance* (car ainſi monſtrerons-nous cy apres qu'il faut lire & demeſler l'amphibologie du texte Grec) *& peuuent eſtre veus & touchez comme auparauant. Mais ils ſont entendus & creus eſtre ce qu'ils ont eſté faits, & ſont adorez comme eſtants ce qu'ils ſont creus* : Mais meſme écrit au commentaire expres ſur le propre lieu où ſainct Paul rapporte l'inſtitution de l'Euchariſtie [a] : *Chriſt en ceſte nuict-la mit fin à la Paſque typique, & monſtra le vray archetype du type, & ouurit les portes des Sacrements ſalutaires* (ainſi parla-t'il par alluſion aux Catechumenes, auſquels on fermoit les portes de l'Egliſe à l'heure du Sacrement) *& donna non ſeulement aux vnze Apoſtres, mais auſſi au traiſtre Iudas ſon precieux corps & ſang.* Et derechef [b] : *Comme Iudas le trahit, & les Iuifs luy inſulterent & le perſecuterent d'opprobres & de contumelies ; ainſi ceux le traictent ignominieuſement & outrageuſement, qui prennent ſon tres-ſainct corps auec des mains impures, & le mettent en vne bouche polluë & immunde.* Inferer des concluſions affirmatiues de ce que Theodoret afferme aux paſſages alleguez par le ſieur du Pleſſis, c'eſt bien choſe permiſe & licite : Car vn autheur Chreſtien peut biẽ taire & diſſimuler vne verité, mais il ne peut pas affermer vn mẽſonge. Il peut biẽ faire cõme Abraham, qui répõdit aux Egyptiẽs que Sara eſtoit ſa ſœur, & teut qu'elle eſtoit ſa fẽme : *Il cela*, dit S. Auguſtin [c], *quelque choſe de vray, mais il n'afferma rien de faux.* Il peut bien faire cõme S. Pierre, qui appella deuant les Iuifs Chriſt, hõme approuué de Dieu, mais ne nia pas qu'il fuſt Dieu. *Il l'appella homme*, dit Theodoret, *non niant ſa diuinité, car il ſçauoit qu'il eſtoit Dieu* : Mais d'inferer des cõſequẽces negatiues de ce que Theodoret n'exprime point, & cõuertir ſes affirmatiues ſimples en affirmations preciſes & excluſiues, & ſes paroles generales en negations d'intelligences ſpeciales, & principalement en vn lieu où il fait profeſſion de parler en homme qui retiẽt à dire, & couure ſa conceptiõ de retiẽnes & d'obſcuritez, il n'y a loy ny canon qui le permette. Non-plus que quand l'Ange dit à la Vierge ; *Ce qui naiſtra de toy, ſera appellé le fils du Tres-haut* ; on ne peut pas conuertir ceſte affirmation ſimple en vne affirmation preciſe, & dire, Chriſt ſera donc ſeulemẽt appellé le fils du Tres-haut, & ne le ſera pas, Ou faire de ceſte parole generale, *il ſera appellé*, vne negation de la plus eminente intelligence ſpeciale, & dire, Il ſera donc ſeulement appellé le fils du Tres-haut, d'vne ſimple appellation nominale, comme les Anges & les fidelles, & non pas d'vne vraye & propre appellation reelle ; comme fils eſſentiel de Dieu. Ny que quand Theophylacte écrit [d], *Il y en a qui tiennent que ce mot, Beuuez-en tous, fut dit à cauſe de Judas, dau-*

Theod. Dial. 2.

a *Ibid. in cap. 11. epiſt. 1. Pauli ad Corinth. ex codd. Regg. mſſ.* αἰσθανόμενον αὐτὸς τῆς ἱερᾶς ἐκείνης καὶ παναγίας τυπικῆς, οὐ ἦν ἡ τοῦ τυπικοῦ πάσχα τὸ τέλος ἐπιθεὶς, καὶ τοῦ τύπου τὴν ἀρχέτυπον ἔδειξε, καὶ τὰ σωτηρίου μυστήρια τοῖς ἁγίοις ἀνοίξας. καὶ οὐ μόνον τοῖς ἑνδεκα ἀποστόλοις, ἀλλὰ καὶ τῷ προδότῃ τοῦ πάσου μετέδωκε σώματος τε καὶ αἵματος.

b *Ibidem.* τοιγάρτοι τὸν μὲν ἄρτον ἐδίδου μὲν αὐτὸν Ἰούδᾳ, ἐπαρώνησε δὲ εἰς αὐτὸν Ἰουδαῖοι, οὕτως ἀπεμάζοντο αὐτὸν οἱ τὸ παναγὲς αὐτοῦ σῶμα χερσὶν ἀκαθάρτοις ἁψάμενοι.

c *Auguſt. lib. de mendacio ad Cõſent. cap. 10.*

d *Theophyl. in 26. Matth. pag. 116. edit. Rom.* οἱ μὲν φασιν ὅτι διὰ τὸν Ἰούδαν τοῦτο εἴπεν, ὁ δὲ Ἰούδας, τὸν

tant que Iudas ne mangea point le pain, mais le cacha & reſerua pour monſtrer aux Iuifs que Chriſt auoit appellé le pain, ſon corps; On ne peut pas cõclurre de là, que Theophylacte air voulu parler d'vne ſimple appellation nominale, qui n'euſt point donné lieu à la deriſion des Iuifs, & ne ſe fuſt pas accordée auec ces mots precedents du meſme Theophylacte; *Il nous apparoit bien pain à nous, mais en verité il eſt chair.* Au contraire de ce que Theodoret proteſte en ce paſſage-la qu'il ne pouuoit parler ouuertemẽt de l'Euchariſtie pour la crainte des non initiez, deuant leſquels il n'eſtoit pas permis de découurir la doctrine du Sacrement; nous deuons apprehender que Theodoret ſupprimoit plus de ce myſtere qu'il n'en exprimoit. Et donc qu'vſant des mots generaux, & qui ſelon leur nuë generalité pouuoient eſtre enoncez deuant les Catechumenes; il faloit que ſous leur generalité & ambiguité, il reſeruaſt vne intelligence ſpeciale, qui ne pouuoir eſtre apprehendée que par les initiez. Et cõſequemment que diſant que noſtre Seigneur auoit appellé le pain de ſon corps, lequel mot, *appeller*, prononcé ainſi generalement, pouuoit eſtre pris, ou pour vne ſimple 'appellation nominale, choſe qui n'euſt point donné occaſion de ſcandale aux Catechumenes; ou pour vne vraye & propre appellation reelle; il faloit qu'il s'entendiſt au ſens plus difficile à croire, & que les Catechumenes n'eſtoiẽt pas capables d'oüyr ſans ſcandale & peril de deriſion & d'incredulité, aſçauoir ſelon la vraye & propre appellation reelle. Et n'eſt à objecter que Theodoret adjouſte au meſme paſſage, *& le corps naturel eſt auſſi iuſtement appellé corps*, dont ſemble s'enſuiure que le corps Sacramental & le corps naturel de Chriſt, ne ſont pas vn meſme corps. Car ne diſtinguons-nous pas nous-meſmes tous les iours en nos Eſcholes le corps naturel de Chriſt d'auec le corps Sacramental de Chriſt, & appellons corps naturel de Chriſt celuy qui eſt conſtitué en ſa propre forme & figure naturelle; & corps Sacramental de Chriſt, celuy qui eſt conſtitué ſous les eſpeces externes & empruntées du Sacremẽt, ſans pour cela les pretendre diſtinguer eſſentiellement, mais ſeulement accidentalement? Et parrant de quelque coſté que nos aduerſaires tournẽt les paroles de Theodoret, ils ne nous peuuent contraindre à auoüer aucunes choſes en vertu de ce paſſage, ſinon ce qui reſulte de la conference de ce lieu auec les autres lieux de ſes eſcrits que nous cotrerons cy-apres, & auec la doctrine de l'Egliſe de ſon ſiecle & du noſtre; aſçauoir que noſtre Seigneur changea les noms, mais en diuerſes ſortes: & au corps impoſa le nom allegorique de pain, dautant qu'en l'Euchariſtie il deuoir donner ſon corps ſous l'eſpece & la figure du pain: Et au pain de l'Euchariſtie impoſa le nom vray, propre & reel de corps, pource que lors il donnoit vrayemẽt, reellement & actuelle-

μὴ πρὸν ἔλαβον, καὶ ἔφαγε δηλαδὴ ἔκρυψε, πρὸς τὸ δεῖξαι τοῖς Ἰουδαίοις ὅτι τὸν ἄρτον σῶμα ἑαυτοῦ καλεῖ ὁ Ἰησοῦς.

ment ſon corps ſous l'eſpece & la figure de pain; tout ainſi que l'Eſcriture, ſelon le meſme Theodoret, changea les noms au Sainct Eſprit, & au Symbole du Sainct Eſprit, & donna à la choſe le nom du Symbole, appellant par la bouche de Dauid, le Sainct Eſprit, Colombe; & au Symbole le nom de la choſe, appellant par la bouche de ſainct Iean la Colombe qui apparut au Bapteſme de noſtre Seigneur, le Sainct Eſprit, mais en diuerſes ſortes, dautant que l'appellation de Colombe donnée par Dauid au Sainct Eſprit, fut ſeulement nominale & allegorique, là où l'appellation du Sainct Eſprit donnée à la Colombe par ſainct Iean, fut non ſeulement nominale, mais vraye, propre, & reelle, pource que c'eſtoit vrayement le S. Eſprit qui apparoiſſoit en eſpece & forme de Colombe, comme c'eſt vrayement le corps de Chriſt qui apparoit ſous l'eſpece & la forme externe de pain. Ce que ſi Theodoret retenu de la qualité des auditeurs, n'a pas ſi pleinement & diſertement exprimé en ce lieu, qu'il doit auoir fait en ſes liures expres des Sacrements, que l'iniure du temps nous a enuiez; qu'elle ingenuité eſt-ce de vouloir puiſer la lumiere de la doctrine de l'Euchariſtie, d'vn lieu où l'autheur fait profeſſion expreſſe d'en parler obſcurement: Et de vouloir puiſer l'integrité de la doctrine de l'Euchariſtie, d'vn lieu où l'Autheur fait profeſſion expreſſe d'en parler auec reticence, & imparfaictement?

CHAP. V.

Theodoret. Dial. 1. fol. 8. εἰκὸν γὰρ τοῦ τῶν θείων μυστηρίων μεταλαμβάνοντας μὴ τῇ φύσει τῶν βλεπομένων προσέχειν, ἀλλὰ διὰ τῶν ὀνομάτων ἐπὶ τὴν ἐκ χάριτος μεταβολὴν μεταβολῆς.

LA ſeconde conſequence, mais tacite, que le ſieur du Pleſſis veut qu'on infere de ce paſſage, eſt que Theodoret venant à rendre raiſon pourquoy ſe faiſoit ce changement de noms en l'Euchariſtie, dit, *C'eſt afin d'apprendre à ceux qui participent aux diuins myſteres, de ne prendre point garde à la nature des choſes qui ſont veuës, mais d'adiouſter foy par la permutation des noms, à la mutation operée par la grace.* De ce lieu donc nos aduerſaires inferét que la mutation du pain & du vin qui ſe fait en l'Euchariſtie, n'eſt point vne murarion reelle, mais vne mutation de grace; ne conſiderans pas que le mot de *grace*, n'eſt pas mis là pour deſigner le gére de la mutation, mais la cauſe efficiéte de la mutation; c'eſt à dire, qu'il n'eſt pas mis là pour exprimer en quoy conſiſte ceſte mutation, mais par quelle cauſe elle eſt produite: non plus que quand le meſme Theodoret dit au dialogue ſuiuant, *que l'vnion de la diuinité & de l'humanité en noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, n'eſt pas vne vnion naturelle, mais vne vnion de grace*; il n'employe pas là le mot, *grace*, pour exprimer l'eſtre formel de l'vnion: autrement noſtre Seigneur ne ſeroit Fils de Dieu que par grace, comme les autres hommes; mais pour en exprimer la cauſe efficiente, c'eſt à dire, il ne veut pas inſinuer par le mot, *grace*, que ceſte vnion la ne ſoit pas vraye & reelle, mais il veut dire qu'elle n'eſt pas produitte par

vne cauſe naturelle, comme eſt l'vnion du corps & de l'ame en l'homme, dont les liens ſont produirs, conſeruez & deſtruits naturellement; ains par vne cauſe ſupernaturelle & operante librement, volontairement & graruitement : *En l'homme*, dit-il, *l'vnion eſt naturelle, & des choſes contemporaines & creées & compagnes d'vne meſme ſeruitude, mais en noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, le tout eſt de bien-vueillance & d'amitié enuers les hommes, & de grace.* Car que ce ſoit choſe familiere aux Peres, de diſtinguer les œuures de Dieu, en œuures de la nature, & œuures de la grace, ſans pour cela déroger à la realité de celles de la grace, & d'appeller, œuures de la nature, toutes celles qui s'operent par la vertu des cauſes ſecondes & naturelles, & œuures de la grace, celles qui s'operent immediatement par la ſeule puiſſance & vertu ſupernaturelle de Dieu; qui eſt l'eſtranger en Iſraël qui l'ignore? Tertullian ne crie-t'il pas contre ceux qui nioient la reſurrection par des arguments pris de l'impoſſibilité de la nature: *Pourquoy defends-tu la loy de nature contre la grace?* Et pour cela veut-il dire que la reſurrection de nos corps ne ſera pas vne vraye mutation reelle, par laquelle nos corps ſeront changez de terre & poudre inanimée en corps viuants & glorieux, & que la reſurrection ne s'accomplira pas proprement & eſſentiellement? Rien moins: mais il veut dire que la cauſe de ceſte mutation, & la vertu qui les fera reſuſciter, ne ſera pas la force de la nature, qui ne retourne iamais de la priuation à l'habitude, mais la force de la grace, c'eſt à dire, du vouloir tout-puiſſant de Dieu, qui agira par deſſus les loix & le pouuoir de la nature. Et ſainct Ephrem que Theodoret appelle Autheur admirable, ne dit-il pas au traicté, de ne ſonder point la nature de Dieu : *Dieu par grace a formé l'homme de la poudre?* Et pour cela veut-il dire que Dieu n'ayt point creé Adam vrayement & reellement? Rien moins: mais il veut dire qu'il ne l'a pas formé de la poudre par le moyen des cauſes ſecõdes, ſubalternes & naturelles, comme les autres hommes, mais par l'operation immediate de ſa vertu & puiſſance ſupernaturelle. Et ſainct Ambroiſe parlant de la pierre du deſert, ne dit-il pas, *que ce fut contre la nature ce que la grace opera, que la pierre vomiſt l'eau qu'elle n'auoit point?* Et vn peu apres, parlant du fer qui nagea : *Nous voyons donc que la grace eſt de plus grande vertu que la nature.* Et ailleurs, parlant du paſſage des enfants d'Iſraël au deſert : *La mer ſe diuiſa non ſelon la couſtume de la nature, mais ſelon la grace du commandement celeſte.* Et derechef : *La fontaine qui eſtoit amere, deuint douce, elle changea la couſtume de la nature, & prit la douceur de la grace.* Et pour cela veut-il diminuer quelque choſe de la realité de ces actions ou mutations? Veut-il par le mot, *grace*, exprimer le genre de leur eſtre, & dire que ces choſes n'ayent point eſté faictes reellement? Rien moins: mais il veut exprimer la cauſe

Tertull. lib. de reſurrect. carnis cap. 57.

Ambroſ. lib. de iis qui myſteriis initiantur, c. 9.

Idem lib. 4. de Sacr. cap. 4.

efficiente de ces operations, & monſtrer qu'elles n'ont pas eſté produittes par cauſes naturelles, mais ſupernaturelles. Et quand Paſchaſius dit, parlant du miracle des cinq pains; *Que l'on conſidere ſi ces cinq pains au deſert eurent ſubſtantiellement en eux dequoy raſſaſier tant d'hommes, & encores apres remplir tant de corbeilles, ou bien ſi ce qui fut faict, conſiſta en la grace du Createur;* veut-il pour cela, par le mot, *grace*, aneantir la verité du miracle, & dire que la multiplication des pains, n'ait point eſté vraye & ſubſtantielle? Ia à Dieu ne plaiſe: mais il veut dire que la grace, c'eſt à dire, la vertu ſupernaturelle de Dieu fut la cauſe de ceſte multiplication, & non la nature, c'eſt à dire, la vertu d'aucun agent naturel. Et pourquoy donc ne répondrons-nous pas tout de meſme, que quand Theodoret dit que la mutation du pain & du vin en l'Euchariſtie, eſt vne mutation operée par la grace, il ne veut pas dire que ce ne ſoit point vne mutation vraye & reelle, mais il veut dire que c'eſt vne mutation qui ne ſe fait pas par vne cauſe naturelle, ains par vne cauſe ſupernaturelle, & qui n'a autre principe de ſon action que la grace, c'eſt à dire, le bon plaiſir & vouloir tout-puiſſant de Dieu? La ſeule tiſſure de ces paroles de Theodoret, *Afin qu'à cauſe du changement des noms ils croyent à la mutation operée par la grace*, ne teſmoigne-t'elle pas qu'il ne pretend pas que la mutation qui ſe fait du pain au corps, ſoit vne ſimple mutation de nom, puis qu'il veut que la mutation de nom qui y eſt introduitte, ſoit vn moyen pour nous faire adjouſter foy à la mutation operée par la grace; mais qu'il pretend que ce ſoit vne mutation vraye & reelle, laquelle n'ayant point lieu en la nature accidentale du pain, doit neceſſairement interuenir en l'eſſence interne & inuiſible? Car de dire que Theodoret entend là parler d'vne ſimple mutation mentale, par laquelle le pain de non ſignifiant, eſt faict ſignifiant: outre ce que telles mutations mentales ſe font, non en la choſe, mais en l'intellect, qui conſidere comme ſigne, ce qu'auparauant il ne conſideroit pas comme ſigne: là où Theodoret veut que le terme de ceſte mutation ſoit receu en l'Euchariſtie, lors qu'il dit, *Que la grace eſt adiouſtée à la nature*: Outre cela, dy-je, le mot, *adiouſter foy*, emporte que c'eſt d'vne mutation reelle qu'il parle: dautant que les mutations mentales, & qui n'ont autre eſtre qu'en la diuerſe apprehenſion de noſtre intellect, ne ſont point obiects de la foy, laquelle ne peut auoir pour ſes obiects que les choſes vrayes & reelles, & non pas celles que les Philoſophes appellent, *eſtants rationels*, c'eſt à dire, qui ne conſiſtent qu'en l'apprehenſion de noſtre intellect; Et encore d'entre les choſes vrayes & reelles, celles ſeules qui exigent formellement & immediatement la toute puiſſance de Dieu: Au moyen dequoy Theodoret faiſant de cette mutation vn obiect de foy, & vn article de foy, comme il

appert & par les paroles de ce paſſage, & par celles du dialogue ſuiuant ; où il dit que les ſymboles ſont entendus & creuz eſtre ce qu'ils ont eſté faicts, & ſont adorez comme eſtans ce qu'ils ſont creuz ; Il faut qu'il parle d'vne muration reelle, & où la toute-puiſſance de Dieu ſoit employée. Et n'eſt à obiecter que cét article de foy n'eſtoit point inſeré dans le ſymbole : car la raiſon de ceſte obmiſſion eſt euidente, dautant que le ſymbole eſtoit baillé aux Catechumenes dés le commencement de leur inſtruction, pour leur donner les premiers fondements & rudiments de la Religion Chreſtienne ; & cét article eſtoit incommunicable aux Catechumenes : Il ſuffit que la confeſſion en eſtoit inſerée dans la Liturgie de l'Egliſe, où aſſiſtoient les ſeuls initiez, comme il ſe void par ces mots de ſainct Ambroiſe, *Le Preſtre te dit, C'eſt le corps de Chriſt ; & tu reſponds, Amen : ce que la bouche ſonne, le cœur le croye :* Et par ceux-cy de la Liturgie de ſainct Chryſoſtome, que le Preſtre & le peuple prononçoient au Sacrement, *Ie croy & confeſſe que tu es l'Aigneau de Dieu*, &c. De dire auſſi que Theodoret par ceſte mutation reelle, à laquelle il veut que la mutation des noms nous face adjouſter foy, comme à vn object qui exige l'employ de la toute-puiſſance de Dieu, entend parler d'vne addition & acquiſition reelle de vertu, faicte au pain, par laquelle le pain, de choſe qui n'a point vertu de conferer grace, deuient choſe ayant vertu de conferer grace, & nourrir nos ames : qui eſt l'eluſion que le ſieur du Pleſſis y penſe trouuer, quand interpretant ces mots de Theodoret, *mutation faicte par la grace*, il dit, ſçauoir eſt, *que comme le pain commun nourrit naturellement nos corps, ainſi le pain Sacramentel par la grace de Dieu nourrit nos ames ;* Toute la doctrine de nos aduerſaires y repugne : car ils diſputent de propos deliberé contre nous que les Sacrements n'operent aucune grace de la part de l'œuure que les Scholaſtiques appellent operé, & qu'il ne ſe produit, ny ne s'opere, ny ne s'acquiert rien de reel en eux par la condition d'eſtre faicts Sacrements, mais ſeulement en noſtre ame : de ſorte que ce que l'Euchariſtie eſt dite nourrir noſtre ame, ce n'eſt pas qu'il s'imprime au pain, lors qu'il eſt faicts Sacrement, aucune vertu ou faculté reelle de nourrir noſtre ame, ny qu'il nourriſſe noſtre ame reellement, mais qu'il excite, comme ſigne & object commemoratif de Chriſt, noſtre ame à penſer en Chriſt, & à ſe conuertir à Chriſt, & à s'vnir par foy à Chriſt. Et pourtant que reſte-t'il plus ſinon de retourner d'où nous ſommes partis, & dire, quand Theodoret eſcrit que la mutation qui interuient en l'Euchariſtie, eſt vne mutation produitte par la grace, il ne veut pas par le mot *grace*, exclure la realité de la mutation, mais en aſſigner la cauſe efficiente ? Non plus que quand ſainct Epiphane dit, touchant incidemment le meſme Sacrement

Ambr. lib. 4. de Sacram. cap. 5.

Epiphan. in Ancor. *Voyez cy-deſſus, p. 360.* Καὶ οὐκέτι χάριν εἶπεν, πλὴν μόνον ἐπὶ τῆς.

de l'Euchariſtie, *Noſtre Seigneur a voulu par grace, dire, Cecy eſt mon cecy, & cela*, ainſi parloit-il, à cauſe des non-initiez, entre les mains deſquels ſon liure pouuoit tomber; il ne veut pas par le mot, *grace*, annuler la verité du ſens litteral & de la reelle preſence du corps de Chriſt au Sacrement, luy qui, tant s'en faut, adiouſte immediatement apres: *Et nul ne refuſe de deferer foy à ſa parole: car quiconque ne croit point qu'elle eſt vraye comme il l'a ditte, eſt déchеu de la grace & du ſalut.* Ny que quand Paſchaſius écrit du meſme Sacrement: *C'eſt chair ſelon la grace*; Il ne veut pas par le mot, *grace*, dire que l'Euchariſtie ne ſoit point vtayement & reellement chair, luy qui au contraire crie haut & clair au meſme liure, *Si tu crois que ceſte chair la ait eſté creée ſans ſemence au ventre de la Vierge, croy auſſi que ce corps qui eſt faict au moyen de la parole de Chriſt, par le Sainct Eſprit, eſt le corps du meſme Chriſt né de la Vierge.* Ny finalement que quand Theodoret appelle l'vnion de la Diuinité & de l'humanité en Chriſt, vne vnion de grace, il ne veut pas par le mot, *grace*, exclure la verité & realité de l'vnion perſonnelle de Chriſt, mais l'interuention des cauſes naturelles: car comme ſi lors que Theodoret dit que l'vnion des deux natures en Chriſt, eſt vne vnion de grace, il vouloit deſtruire la realité de l'vnion hypoſtatique, & entendoit par le mot, *grace*, exprimer l'eſtre de l'vnion, & non la cauſe efficiente de l'vnion, il encourtoit la cenſure de ce glorieux S. Ambroiſe, lequel il appelle grand, illuſtre, diuin & admirable Eueſque, qui prononce que Chriſt n'eſt point Fils de Dieu par grace: Ainſi ſi lors que Theodoret appelle la mutation Euchariſtique, vne mutation operée par la grace, il entendoit par le mot, *grace*, aneantir la realité du changement, & exprimet l'eſtre de la mutation, & non la cauſe efficiente de la mutation, il encourtroit la cenſure du meſme S. Ambroiſe qui crie conjoinctement de l'vn & de l'autre article; * *Comme Ieſus Chriſt eſt le vray Fils de Dieu: non par grace à la façon des autres hommes, mais de la ſubſtance du Pere: ainſi c'eſt ſa vraye chair que nous prenons, & ſon vray ſang que nous beuuons.*

a. *Ambr. lib. 6. de Sacr. cap. 1.* Sicut verus eſt Dei Filius Dominus noſter Ieſus Chriſtus, non quemadmodum homines per gratiã, ſed quaſi Filius ex ſubſtãtia Patris: Ita vera caro, ſicut ipſe dixit, quam accepimus. & verus eius ſanguis eſt potus.

CHAP. VI. LA troiſiéme obiection que le ſieur du Pleſſis laiſſe à recueillir de ce paſſage, eſt fondée ſur ce que Theodoret dit, *que noſtre Seigneur a honoré les ſymboles viſibles, du nom de ſon Corps & de ſon Sang, non en changeant la nature, mais en adiouſtant grace à la nature.* Auquel lieu le ſieur du Pleſſis a oſté du mot, *grace*, l'article, *la*, qui eſt dans le Grec; afin d'empeſcher les lecteurs de recognoiſtre que Theodoret parle là de la grace eſſentielle, qui eſt Chriſt le Fils de Dieu: Non que toutefois & quantes que l'article, *la*, eſt adiouſté au mot, *grace*, il ſignifie la grace eſſentielle & ſubſiſtante: mais parce que quand il en eſt oſté, & principalement en François, il eſt beau-

beaucoup plus difficile de coniecturer que le propos s'entẽde, comme il fait, en ceſte clauſe de la grace eſſentielle & ſubſiſtante. Car que ce fuſt choſe frequente aux Anciens d'entẽdre par le mot *grace*, pris abſolument, la grace eſſentielle & hypoſtatique, de laquelle S. Paul, ſelon tous les vieux Commentateurs Latins, & vne partie des exemplaires Grecs, dit, *la grace de Dieu a gouſté la mort pour tous.* Voire en ceſte conſideration d'impoſer le nom de grace à l'Euchariſtie, comme à celle en laquelle eſt contenu celuy qui eſt l'autheur, l'eſſence & la ſource de la grace; toute la ſuitte des ſiecles le teſmoigne. Sainct Irenée rapportant l'hiſtoire de Marc Colarbaſien, qui en l'Euchariſtie vſoit de vin blanc, auquel par Magie, apres la cõſecration, il changeoit la couleur: *Il fait* dit-il, *apparoitre ſes Calices rouges & pourprez, afin que par ſon inuocation la grace ſemble diſtiller ſon ſang des lieux ſuprémes en ce Calice.* S. Cyprian, parlant de ceux qui auoient flechy en la perſecution: *Vn autre*, dit-il, *taché du meſme crime, oſa, apres que le Preſtre eut celebré le Sacrifice, prendre ſecrettement ſa part auec les autres; Il ne pût manger ny manier le Sainct du Seigneur; Il trouua ouurant ſes mains, qu'il portoit de la cendre. Par l'exemple d'vn il fut mõſtré que le Seigneur ſe retire quand on le nie, & que ce qu'il eſt pris, ne ſert point à ſalut aux indignes, puis que la ſaincteté*, (c'eſt à dire, ſelon le ſtyle de Moyſe, la chair du Sacrifice,) *s'enfuyant, la grace ſalutaire ſe conuertit en cendre.* Euſebe Emiſſene cité par ce meſme œuure de Theodoret [b]: *Tu as dict que ie n'ay point eu de corps, tu as conté ma grace pour rien; tu ne ſeras point participant de mon immortalité.* S. Chryſoſtome faiſant alluſion entre le Sacrifice d'Helie & celuy de l'Euchariſtie [c]: *Le Preſtre prie, non que la flamme deſcende du ciel, mais la grace influée dedans le Sacrifice*, c'eſt à dire, la grace eſſentielle, aſçauoir Chriſt; comme il appert, & par ces mots ſuiuants, *qu'vn homme veſtu de chair, oſe approcher de ceſte bien-heureuſe & immortelle nature*; & par ces mots precedens, *O miracle! ô benignité! Celuy qui eſt là haut aſſis à la dextre du Pere, eſt à cette heure-là manié des mains de tous.* Sainct Auguſtin [d]: *Les fidelles*, c'eſt à dire, les initiez, *ſçauent comme ils mangent la chair de Chriſt: chacun en prendra part*, (ainſi parle-t'il à cauſe du Sacrement, auquel le corps de Chriſt eſtoit diſtribué par forme de partie, *dont la grace meſme*, c'eſt à dire, l'Euchariſtie, *eſt nommée partie.* Palladius Autheur Grec, contemporain du meſme S. Auguſtin, parlant d'Ammonas Egyptien, hõme illuſtré de viſions & reuelations miraculeuſes [e]: *Il vid*, dit-il, *vn Ange aſſiſtant à l'Autel, & notant les freres qui venoient à la grace.* Le Concile de Conſtantinople tenu au Palais de l'Empereur [f]: *Il ſanctifie*, dit-il, *ſon ame & ſon corps par la participation de la diuine grace*, c'eſt à dire, de l'Euchariſtie. Et Alcuin ſectateur de l'etymologie de Clement Alexandrin [g]: *L'Euchariſtie*, dit-il, *eſt nommée bonne grace, acauſe que la grace de Dieu*, (c'eſt à dire Chriſt,) *a gouſté la mort pour tous.* Et Algerus [h]: *Au nouueau Teſtamẽt, ſi on oſte la foy de la grace interieure, l'eſpece exterieure conſiderée en vn morceau de pain, ou vne goutte de vin, n'eſt choſe digne d'aucun prix. Car pour cela meſme en ce Sacrement les choſes exterieures*

a *Cyprian. lib. de lapſis cap.* 10.

b *Euſeb. Emiſſ. apud Theodoret. Dial.* 3. εἶπας ὅτι τὸ σῶμά μου οὐκ ἔλαβες, ἡ θεότης μου τὴν χάριν ἐλογίσατο καὶ ἡ μακαριότης μου τὴν ἀθανασίαν.

c *Chryſoſt. lib.* 3. *de ſacerdot. pag.* 32. *edit. Pariſ.* Καὶ τὴν ἱκετηρίαν ὅτι πολὺ πίπτει, ἵνα μὴ τις λάμπας ἀνάψῃ ἀφιλόπονα καταπαύσῃ τὰ φερόμενα, διὰ ἵνα ἡ χάρις ἐπικουφίσῃ τῇ θυσίᾳ, ἡ ἐκείνης τὰς ἀπαύστους αἰκίας ψυχάς. *Ibid. pag.* 31. ὁ δὲ θυμιατὸς ἐν τῇ δεξιᾷ θεοῦ φιλανθρωπίας· ὁ μετὰ τὸ πατρὸς ἐκεῖ καθήμενος, καὶ τῶν ἁγίων ἑκάστου τὴν ἀπαύστου αἰκίας ψυχάς.

d *Auguſt. ſerm.* 2. *de verb. Apoſt.* Norunt fideles quemadmodũ manducent carnem Chriſti: vnuſquiſque accipit partem ſuam, vnde & ipſa gratia partes vocatur.

e *Palladius hiſt. Lauſ. ſect.* 66.

f *Concil Conſtantinop. Trull. can.* 101. Ψυχὴ δὲ σῶμα μετὰ τῆς ἁγιαζούσης χάριτος.

g *Alcuin. de diuin. offic. c.* 40.

h *Alger. de Sacrament. l.* 2 *c.* 3. In nouo enim teſtamẽto ablata fide gratiæ interiotis, exterior ſpecies in panis mica vel

vini gutta, nullius eſt æſtimationis, quia & in eo ideò nullius æſtimationis exteriora facta ſunt, vt ei quæ interiùs creditur gratiæ omnis impenderetur ſumma deuotionis.

ſont eſté faittes indignes d'eſtime, afin que toute la ſomme de la deuotion fut deferée à la grace qui eſt creue interieurement. Et S. Bernard apres tous eux: *Ce pain icy par excellence eſt nommé Euchariſtie, c'eſt à dire, bonne grace, pource qu'en ce Sacrement non ſeulement eſt priſe toute grace, mais celuy meſme duquel procede toute grace.* Or c'eſt de ceſte grace-la, aſçauoir de la grace eſſentielle & ſubſiſtante, que nous ſouſtenons que Theodoret parle quād il afferme que la grace eſt ajouſtée à la nature. Et le ſieur du Pleſſis au contraire diſpute, qu'il ne parle pas là de la grace eſſentielle, mais d'vne grace particulierement infuſe d'enhaut, cōme ſi ce mot, *infuſe*, ou *infuſe d'enhaut*, qui n'eſt point toutesfois dans Theodoret, eſtoit incompatible auec la grace eſſentielle: Et comme ſi S. Cyprian ne diſoit pas: *Au Sacrement viſible s'infond ineffablement l'eſſence diuine?* Et S. Chryſoſtome: *Le Preſtre prie, non que la flamme deſcende du ciel, mais la grace s'influante dedans le Sacrifice*, c'eſt à dire, comme nous venons de voir, la grace eſſentielle. Et S. Cyrille en ce beau paſſage allegué cy deuant: *Dieu influë aux choſes offertes la vertu de la vie*, (c'eſt à dire, la vertu eſſentielle de la vie, comme il apperr par ceſte ſuitte,) *les conuertiſſant en la verité de ſon corps & de ſon ſang.* Et finalemēt cōme ſi ce mot, *grace infuſe d'en-haut*, n'eſtoit pas directement contraire à la doctrine du ſieur du Pleſſis, & de tous les Sacramentaires, qui enſeignēt qu'il n'y a aucune grace reëlle, ny infuſe au Sacrement, ny operée par le Sacrement: Et condamnent ceux qui tiēnent que les Sacrements cōferent grace, *ex opere operato*. Mais le ſieur du Pleſſis recourt à S. Auguſtin, pour interpreter la grace dont parle Theodoret, & à ceſte fin cite deux paſſages de luy, pris du Commentaire ſur le Pſeaume 76. l'vn, où S. Auguſtin dit, parlant des Sacrements du vieil Teſtament; *Les Sacrements eſtoient communs à tous, mais la grace qui eſt la vertu des Sacrements*, (c'eſt à dire, comme nous auons veu ſur le lieu, la vertu objectiue des Sacrements du vieil Teſtament, & la vertu effectiue des Sacrements du nouueau,) *n'eſtoit pas commune à tous.* L'autre où il dit, parlant particulierement du Bapteſme, qu'il appelle, comme nous auons obſerué cy deſſus, *Sacrements*, en pluriel, à cauſe de la multitude des ceremonies qui s'y obſeruoient: *Que le lauement de regeneration eſt bien commun à tous les baptiſez, mais non la grace de laquelle ſont les Sacrements* Et de là le ſieur du Pleſſis laiſſe aux lecteurs à former ces arguments. Sainct Auguſtin dit, *que la grace eſt la vertu des Sacrements.* La grace donc de l'Euchariſtie eſt vne vertu, & non vne grace ſubſiſtante. Sainct Auguſtin écrit, *que tous ceux qui prennent les Sacrements, ne prennent pas la grace des Sacrements*; la grace donc que Theodoret met en l'Euchariſtie, n'eſt pas vne grace eſſentielle & acquiſe par la mutation de la ſubſtance du Sacrement, dautant que ſi cela eſtoit, tous ceux qui prendroient le Sacrement, prendroient la grace du Sacrement. Oüy: mais ſainct Auguſtin parle là de la grace commune & generale à tous les Sacrements, qui eſt la grace iuſtifiante, & ne parle pas de la grace particuliere au Sacrement de l'Euchariſtie. Or qui a iamais

Bernard. ſer. de Cœna Domini.

Cypr. l. de Cœna Domini ca 2.

Cyrill. Alexand. apud S. Thom. in catena in Luc. 22.

Voyez cy-deſſus, pag. 496.

Ibidem.

Auguſt. in Pſ. 77.

Et cùm eſſent omnia communia Sacraméta, non communis erat omnibus gratia, quæ Sacramentorum virtus eſt.

oüy inferer de l'expreſſion de la generalité, l'excluſion de la ſpecialité? En tous les Sacrements de Chriſt il y a vne grace generale, qui eſt la vertu des Sacrements, à ſçauoir la grace iuſtifiante, laquelle ne ſe communique pas à tous ceux qui prennent les Sacrements, non par le defaut des Sacrements, car les Sacrements, comme dit ſainct Cyprian, ne peuuent, entant qu'en eux eſt, iamais eſtre ſans leur propre vertu, mais par le defaut de ceux qui les reçoiuent. Il n'y a donc point en l'Euchariſtie, qui eſt le chef-d'œuure des Sacrements, de grace ſpeciale, de grace eſſentielle, de grace ſubſiſtante. Et qu'eſt-ce donc que le meſme ſainct Cyprian écrit de ceux qui communient indignement, *Ils léchent bien la pierre, mais ils n'en ſuçent ny le miel ny l'huile, n'eſtant vegetez d'aucune douceur de la charité, ny d'aucune graiſſe du Sainct Eſprit*, &c. *A tels il ſeroit meilleur d'eſtre iettez, vne meule au col, en la mer, que de prendre auec vne conſcience non lauée, le morceau de la main du Seigneur, qui iuſques à aujourd'huy crée ce ſien tres veritable & tres-ſainct corps, & le diuiſe pieuſement à ceux qui le prennent?* Car que veut dire ceſte pierre que les indignes léchent, ſinon la grace eſſentielle qui eſt Chriſt? Et que veut dire le miel & l'huile qu'ils n'en ſuçent point, ſinon la grace iuſtifiante laquelle les impies ne reçoiuent point? Mais le ſieur du Pleſſis continuë, & allegue deux autres exemples du mot, *grace*, meſme au faict de l'Euchariſtie, pris du 27. traitté ſur ſainct Iean: L'vn, où *ſainct Auguſtin*, dit-il, *écrit, parlant des Caphernaïtes, Ils ne croyoient pas qu'il couuroit quelque grace ſous ces paroles.* Et l'autre, où *ſainct Auguſtin*, dit-il, *appelle cette grace, vne grace qui n'eſt point conſumée par la dent.* Or quand ſainct Auguſtin, par lequel le ſieur du Pleſſis veut expoſer l'obſcurité dont vſe Theodoret pour la preſence des Catechumenes, ne parleroit point en ce Sermon-la, deuant les Catechumenes, auſſi bien que Theodoret, & ne diſſimuleroit point de propos deliberé, comme il a eſté monſtré cy deſſus, le ſecret de la doctrine de l'Euchariſtie, iuſques à interpreter en ceſte predication-la, du corps de l'Egliſe, tout ce que Chriſt dit de la manducation de ſon corps, & du breuuage de ſon ſang: que pourroit-on inferer de ces deux paſſages, ſinon la confirmation de noſtre doctrine? Sainct Auguſtin dit au premier[a]; *Ils ne creurent pas qu'il diſt quelque choſe de grand, & qu'il couuriſt quelque grace ſous ces paroles, mais l'entendirent comme ils voulurent, & à la façon des hommes, aſçauoir, que Ieſus pouuoit, ou que Ieſus deliberoit de diſtribuer ſa chair comme couppée par morceaux à ceux qui croyoient en luy.* Ceſte ſeule remarque de ſainct Auguſtin, que noſtre Seigneur diſoit là quelque choſe de grand, & qu'il couuroit quelque grace ſous ces paroles, ne montre-t'elle pas que noſtre Seigneur, par ces mots, *Manger ſa chair, & boire ſon ſang*, n'entendoit pas parler de la ſimple croyance en luy, de laquelle il venoit de dire ſi ouuertement deuant les meſmes Caphernaïtes, *Qui*

Cyprian. lib. de Cœna Domini cap. 2.

Ibidem c. 25. Lambunt quidem petrã, ſed inde nec mel ſugunt, nec oleum, *&c.*

[a] *Auguſt. tract. 27. in Ioan.* Non credidérũt aliquid magnum dicérem, & verbis illis aliquã gratiam cooperientem: ſed provt voluerunt, ita intellexerunt, & more hominũ, quia poterat Ieſus, aut hoc diſponebat Ieſus, carnem qua indutum erat verbum, veluti conciſam diſtribuere credentibus in ſe.

croid en moy a la vie eternelle; mais d'vne autre action qu'il vouloit encote lors leur eſtre incogneuë? Cat qui auoit-il de plus grand, & qui meritaſt plus eſtre caché en ces paroles, *Qui mange ma chair & boit mon ſang, a la vie eternelle*; qu'en ces mots, *Qui croid en moy, a la vie eternelle*: ſi manger la chait de Chriſt & boire ſon ſang, n'eſt autre choſe que croire en luy? Et quant au ſecond paſſage, qui eſt couché dans ſainct Auguſtin, en ces termes, [a] *Ils penſoient qu'il leur deuoit donner ſon corps par pieces*, &c. *Il dit qu'il montera au Ciel, certes entier: Quand vous verrez le Fils de l'homme montant où il eſtoit premierement, certes pour le moins lors vous verrez qu'il ne diſtribuë pas ſon corps par pieces comme vous penſez, certes pour le moins lors vous entendrez que ſa grace n'eſt pas conſumée par les morſures*: Ce que ſainct Auguſtin oppoſe ces deux propoſitions comme equipollentes; Chriſt ne diſtribuë pas ſon corps pat pieces, & ſa grace n'eſt pas conſumée par morſures, ne montte-t'il pas qu'en ces deux propoſituons-la, le mot, *grace*, & le mot, *corps*, equipollent l'vn à l'autre: Et donc que c'eſt de la gtace eſſentielle qu'il parle, aſçauoit de celle dont il prononce ailleurs, *Les fidelles*, c'eſt à dite, les initiez, *ſçauent comme ils mangent la chair de Chriſt, chacun en prend ſa part: dont la grace meſme eſt nommée, parties*: Et de celle dont Euſebe Emiſſene en ce meſme œuute de Theodotet, écrit: [b] *Tu as dict que ie n'ay point eu de corps, Tu as conté ma grace pour rien, Tu ne ſeras point participant de mon immortalité*: Laquelle grace ſainct Auguſtin afferme, & qu'elle n'eſt point conſûmée par morſures, a cauſe qu'elle demeure indiuiſée en ſa ptopre eſſence & nature intetne, & qu'elle eſt appellée, parties, poutce qu'elle eſt diſtribuée quant à l'eſpece externe du Sacrement, par forme de parties, comme le ſainct Eſprit deſcendant ſur les Apoſtres demeura indiuiſé interieurement en ſa propre eſſence, & neantmoins leur fut diſtribué exterieurement par maniete de diuiſion, apparoiſſant en formes de langues de feu diuiſées & de parties. Et ne faut point qu'on retorque contre nous que lors que Theodoret a vſé la premiere fois du mot, *grace*, nous l'auons intetpreté de la toute-puiſſance de Dieu, & icy nous l'interpretons de la grace ſubſiſtante: dautant que comme Theodotet employe deux fois le mot, *grace*, en ce paſſage; l'vne où il conſidere la grace, entant que cauſe de la mutation Euchatiſtique: aſçauoit lors qu'il dit, *croire à la mutation operée par la grace*: L'autre où il l'a conſidere entant que terme de ceſte mutation, aſçauoir lors qu'il dit, *La grace ajouſtée à la nature*: Ainſi prend-il le mot, *grace*, en deux diuers ſens: Car quand il conſidete la grace comme cauſe de la mutation Euchariſtique, & dit, *Afin que par la mutation des noms, ils adjouſtent foy à la mutation operée par la grace*; il prend le mot, *grace*, pour la toute-puiſſance de Dieu; de laquelle ſainct Cyprian auoit dict deuant luy: *Par la toute-*

a *Ibidem.* Illi enim putabant eum erogaturũ corpus ſuum. Ille autẽ dixit ſe aſcenſurum in cœlũ, vtique integrũ. Cùm videritis filium hominis aſcendẽtem vbi erat priùs, certè vel tunc videbitis. quia non eo modo quo putatis, erogat corpus ſuum, certè vel tunc intelligetis. quia gratia eius non conſumitur moribus.

b *Euſe. Emiſſen. apud Theodoret. Voyez cy-deſſus.*

puiſſance du Verbe le pain eſt faict chair. Et quand il conſidere la grace, comme terme de la murarion, & dit, *la grace eſt adjouſtée à la nature*, il la prend pour la grace eſſentielle & ſubſiſtente, qui eſt Chriſt, de laquelle le meſme ſainct Cyprian auoir dict, *Au Sacrement viſible s'infondu ineffablement l'eſſence diuine.* Mais laiſſons là le mot, *grace*, & paſſons à celuy de nature, ſur lequel nos aduerſaires fonr leur principal effort. *Theodoret*, diſenr-ils, *écrit que la mutation qui s'opere en l'Euchariſtie par la grace, ne ſe fait point en changeant la nature, mais en adjouſtant la grace à la nature.* Poſſible y faur-il lire, *en dépoſant la nature*, κατάλλον, *au lieu de*, μετάλλον. Car que ce ſoit choſe facile aux copiſtes de prendre μετά, pour κατά, acauſe de la reſſemblance qui eſt enrre les abbreuiatures de ces deux propoſirions, il appert par la fin du meſme dialogue de Theodorer, où les Libraires onr mis μετὰ τῆ θεότητι, au lieu qu'il y faur, κατὰ τῆ θεότητι. Et de faict le ſens eſt beaucoup plus illuſtre, & l'oppoſition plus expreſſe & elegante, de dire que ceſte mutation ſe fair, non en depoſanr la narure, ains en ajouſtanr la grace à la nature. Mais ie veux qu'il y air, non en changeant la nature; Qui ne ſçair que c'eſt choſe familiere aux anciens Theologiens, de prendre ſouuenr le mot, *nature*, pour les characteres, faculrez & proprietez exrernes de la nature, & l'a diſtinguer en ce faiſant de la ſubſtance? Tertullian ne dir-il pas: *Autre eſt la ſubſtance, & autre la nature de la ſubſtance: La ſubſtance eſt la pierre ou le fer; & la dureté de la pierre ou du fer, eſt la nature de la ſubſtance?* Et ſainct Hilaire ne dit-il pas, parlant des rrois enfants conſeruez vifs en la fournaiſe; *En ce cas, & le feu, & le corps perdent leur nature?* Et neãtmoins ny le feu de la fournaiſe, ny les corps des rrois enfants, ne perdirent leur ſubſtance. Et Theodoret luy-meſme, ne dir-il pas que le feu transfere les metaux, de nature ſolide en nature liquide? Et neantmoins les metaux fondus pour eſtre changez de nature ſolide en nature liquide, ne ſont pas changez de ſubſtance. Et partant quel inconuenient'y a-r'il que Theodoret, prenant le mot, *nature*, pour les characteres & proprietez exrernes & naturelles de la ſubſtãce, ayt dit que le pain en l'Euchariſtie, ne change point, ou ne dépoſe point ſa narure, c'eſt à dire, la faculré naturelle qu'il a de nourrir & alimenter temporellement, mais adjouſte la grace à la nature, c'eſt à dire, à la faculté naturelle d'alimenrer remporellement, la faculté ſupernarurelle d'alimenrer eternellemenr, ou pluſtoſt la ſource de ceſte faculté, qui eſt la grace eſſentielle, aſçauoir le Fils vnique de Dieu, le pain du ciel, la grace, & l'autheur de la grace rout enſemble? Theodorer écrit que le pain de l'Euchariſtie ne change point de nature. Et ſainct Cyprian afferme qu'il change de nature: *Le pain*, dir ſainct Cyprian[a], *Que noſtre Seigneur donnoit à ſes Diſciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance du Verbe, eſt faict chair.*

Cypr. lib. de Cœna Dom. cap. 2.

Ibidem.

Tertull lib. de anima, c. 32.

Hilar. lib. 10. de Trinit. paulopoſt medium.

[a] *Cyprian. lib. de Cœna Dom. c. 2.* Panis iſte quem Dominus diſcipulis porrigebat, non effigie, ſed natura mutatus, omnipotentia Verbi factus eſt caro.

Il change donc de nature, & ne change point de nature; & cela ſans contradiction; dautant que ſainct Cyprian parle de la nature interne & eſſentielle du pain; & Theodoret parle de la nature externe & accidentale, laquelle ne ſe change point en l'Euchariſtie, mais reçoit l'addition de ceſte grace & vertu eſſentielle: de laquelle ſainct Cyprian auoit dict, *Au Sacrement viſible s'infondit ineffablement l'eſſence diuine.* Et ſainct Cyrille, *Il influë aux choſes offertes la vertu* (c'eſt à dire, eſſentielle) *de la vie, les conuertiſſant en la verité de ſon corps & de ſon ſang.* Ce que ſi Theodoret n'a pas expliqué ſi diſertement & ouuertement en vn lieu où il cachoit tant qu'il pouuoit le ſecret de ce myſtere, & où il venoit de proteſter, *Ie deſire que tu parles de ces choſes vn peu plus couuertement, car il eſt vray-ſemblable qu'il y en a icy quelques-vns qui ne ſont pas initiez aux myſteres*; quel ſuject y a-t'il de s'en émerueiller?

Ibidem. Cyrill. in catena S. Thomæ in Luc. 22.

CHAP. VII.

Quatriéme obiection du ſieur du Pleſſis. Pag.1036.edit.2.

LA quatriéme obiection tacite que le ſieur du Pleſſis pretend, que les Lecteurs inferent de ce paſſage, mais laquelle il ſupplée & exprime en la derniere impreſſion de ſon liure; voire l'a placé au premier rang auec deux autres nouueaux lieux qu'il cite de cét Autheur, eſt, que Theodoret appelle les Sacrements de l'Euchariſtie, ſymboles & myſteres, c'eſt à dire, au ſens du ſieur du Pleſſis, ſignes. *Theodoret*, dit-il, *n'appelle iamais les Sacrements du pain & de la couppe, ſinon ſymboles: En la communion baillée à Symeon Stylites, eſtant à l'extremité; Baſſus, dit-il, luy bailla les ſymboles des diuins myſteres. L'vn ou l'autre*, adjouſte le ſieur du Pleſſis, *ſuffiſoit pour exclurre la realité: Il les y met tous deux.* O la belle remarque! Au compte donc du ſieur du Pleſſis, c'eſtoient les ſignes des ſignes. Quelle ſubtilité? Au compte donc du ſieur du Pleſſis, quand Theodoret appelle apres ſainct Paul, l'article de la Reſurrection, myſtere, & l'article de l'Incarnation de Chriſt, myſtere, & grand myſtere: & en ce meſme liure dit, *Que Ioſeph ignorant le myſtere, ſoupçonnoit la Vierge d'adultere*, il en exclud la realité. Mais Theodoret leue luy-meſme l'vne de ces difficultez: *Myſtere*, dit-il, *eſt, ce qui ne ſe découure pas à tout le monde, mais eſt confié aux ſeuls amys.* Et quant à l'autre, le ſuccés de l'hiſtoire qui fut que ſainct Symeon Stylites, reduict, apres vn jeuſne continu de quarante iours, & quarante nuicts, à perdre tout vſage de vie & de ſentiment, ſi toſt que ces diuins ſymboles luy furent mis en la bouche, recouura ſens & vigueur; & retint de là vne vertu de pouuoir, le reſte de ſa vie, jeuſner les quarantaines de iours & de nuicts toutes entieres, ſans incommodité; deuroit faire preiuger au ſieur du Pleſſis par l'analogie de la loy figuratiue à la loy exhibitiue, que ces ſymboles eſtoient la verité dont le pain d'Helie auoit eſté la figure, & contenoient le meſme corps qui auoit exercé en ſoy, ce qu'il commu-

Theodoretus in Hiſt. Sanctor. Patrum in Symeone Styl. Spongia petita cùm os ei humectaſſet, & eluiſſet, ei obtulit diuinorum Sacramentorum ſymbola.

ſiquoit lors à ce ſien ſeruiteur. S'enſuit dans le ſieur du Pleſſis; *Et le meſme Theodoret expliquant ces mots, Iuſques à ce qu'il vienne, dit; Car apres ſon aduenement il ne ſera plus beſoin de ſymboles (ou ſignes) de ſon corps* Or ne m'atteſteray-je point icy à cotter la varieté des acceptions du mot, *symbole*, correſpondantes aux diuerſes ſignifications du verbe, συμβαλλω, dont il eſt deriué: lequel quelquesfois veut dire coniecturer; & alors le mot, ſymbole, ſignifie, ſigne, indice, coniecture: quelquesfois veut dire, contribuer; & alors le mot, ſymbole, ſignifie ce que ſainct Baſile appelle συμφορὰ, aſçauoir, mets, eſcot, portion contribuée aux feſtins faicts de pieces rapportées, dont ceux qui y venoient les mains vuides, eſtoient appellez Aſymboles; Quelquesfois veut dire confronter, & alors le mot, ſymbole, ſignifie ſignal, marteau, gage, liurée, teſſere hoſpitale; Quelquesfois veut dire colloquer enſemble; mettre & ſerrer en meſme lieu; & alors le mot, ſymbole, ſignifie eſtuy, boitte, archiue: Et en ce ſens ſainct Iſidore Peluſien allegue l'exemple d'vne femme décheuë de ſes premieres richeſſes & de ſon ancienne felicité; *& qui n'en a plus*, dit-il, *que les ſymboles, boittes & eſtuis*: Ie demande ſeulement au ſieur du Pleſſis qui luy a reuelé que le mot, *ſigne*, ou *ſymbole*, eſt par ſoy-meſme excluſif de la realité? La manne de l'Arche, que Theodoret appelle ſymbole de la viande du deſert, quand il dit [a]; *Dieu ordonna que dans l'Arche fuſſent mis les ſymboles de ſes plus grands dons; les tables declaroient le don de la loy; la verge, le Sacerdoce; & la manne, la viande du deſert*: Ceſte manne, dy-je, eſtoit-elle par ſoy excluſiue de la realité & identité de ſubſtance de celle du deſert? [b] Le ſigne de Cain, c'eſt à dire, le ſignal que Dieu mit en Cain pour le faire recognoiſtre de tout le monde, afin que perſonne ne l'exterminaſt, que l'Eſcriture appelle, ſigne, & Caluin, ſymbole, excluoit-il la realité de ce qu'il ſignaloit ou ſignifioit? Et les notes, marques & liurées que les ſoldats portent pour eſtre recognus & diſcernez, leſquelles les Latins appellent, ſignes, & les Grecs, ſymboles, excluent-elles la realité des choſes qu'elles ſignalent? Au contraire ne l'incluent & connotent-elles pas, c'eſt à dire, ne l'a démonſtrent-elles pas comme preſente, coniointe & coexiſtante? Et pourquoy donc le mot, ſigne, ou ſymbole, appliqué à l'eſpece ſacramentale de l'Euchariſtie, qui eſt le ſignal, la marque & la note du corps & du ſang de Chriſt, c'eſt à dire, ce par quoy nous recognoiſſons & diſcernons le corps & le ſang de Chriſt, qui autrement acauſe de l'eſtat glorieux & ſupernaturel auquel ils ſont conſtituez, pour proches qu'ils fuſſent de nous, ne pourroient eſtre apperceus de nos yeux mortels & corruptibles; & apprenons par ces liurées viſibles, dont ils ſont reueſtus, qu'ils ſont pluſtoſt en vn lieu qu'en l'autre, afin de leur deferer là où ils ſont, la reuerence & adoration qui leur eſt deuë; Sera-t'il excluſif, & non au

[a] *Theodor. quæſt. 60. in Exodum.* Τὰ σύμβολα τῶν μεγίστων αὐτοῦ δωρεῶν ἐνδον κεῖσθαι προσετάχθη. αἱ μὲν γὰρ πλάκες, τὸν νομοθέτην ἐδήλουν· τὴν ἱερωσύνην ἡ ῥάβδος, ὁ δὲ μάννα, τὴν ἐν ἐρήμῳ τροφήν.

[b] *Gen. 4. 15.*

contraire inclusif & connotatif de la realité de ce qu'il signale & signifie ? N'auons-nous pas desia rabattu tant de fois qu'il y a de deux sortes de signes, les vns instituez pour suppléer le defaut de la presence, comme l'Aigneau Paschal, la manne, la pierre du desert, les pains de propositiõ, le serpent d'airain : Les autres instituez pour suppléer le defaut de l'apparence, & seruir de formes & vestements visibles aux choses qui par leur propre essence ne pourroient pas apparoitre & se rendre visibles ; comme l'espece de la flamme au buisson, l'espece de la colombe au bapteſme de nostre Seigneur, le serpent qui tenta Eue au Paradis terrestre, les formes humaines vestuës par les Anges, & autres semblables : Et que les signes instituez pour suppléer le defaut de la presence, sont bien signes exclusifs de la realité : mais que les signes instituez pour suppléer le defaut de l'apparence, ne sont pas signes exclusifs, ains au contraire inclusifs & connotatifs de la realité ? Caluin ne nomme-t'il pas l'espece de la flamme qui apparut à Moyse au desert, signe & sacrement ? *Cecy*, dit-il, *parlant du buisson ardent, est tout commun, que Dieu par certaine similitude approprie les signes aux choses qu'ils signifient ; & c'est icy vne consideration commune à tous Sacrements.* Et pour cela veut-il dire, que ce signe-la fust exclusif de la realité de la chose signifiée, c'est à dire, de la presence de Dieu, ou de l'Ange qui parloit au nom de Dieu ? Ains ne dit il pas : *Il a esté bon à Moyse d'estre ainsi espouuanté de la presence de Dieu, afin qu'il se disposast à plus grande crainte & reuerence : Car ce n'est point la parole de Dieu qui touche son cœur au vif, mais aussi la majesté d'iceluy, de laquelle il voyoit le signe du buisson ardent ; Et se faut-il esbahir si vn homme tremble ayant Dieu deuant soy ?* Et derechef : *Il estoit necessaire que Dieu vestist vne forme visible, afin d'estre veu par Moyse, non tel qu'il estoit en son essence, mais tel que l'infirmité de l'esprit humain le pouuoit comprendre ?* Et l'Escriture mesme ne dit-elle pas : *Et l'Ange de Dieu apparut à Moyse en flamme de feu du milieu du buisson ?* Et derechef : *Dieu appella Moyse du milieu du buisson?* Et vn peu apres : *Et Moyse cacha son visage, pource qu'il craignoit de voir Dieu ?* Or que les symboles de l'Eucharistie, soient du rang de ces signes-la, asçauoir, du rang des signes instituez, non pour suppleer le defaut de la presence, mais pour suppléer le defaut de l'apparence ; à l'occasion de quoy aussi l'autheur intitulé sainct Denys Areopagite, les nomme, voiles & enueloppes ; & ailleurs les appelle, les venerables symboles, par lesquels Christ est signifié & pris ; & Eusebe les oppose aux symboles de l'ancien Testament, *qui estoient bien*, dit-il, *images & symboles, mais non contenans la verité mesme* ; Le propre lieu de Theodotet cité par le sieur du Plessis, le verifie : car il adiouste immediatement apres, *Quand le corps mesme apparoitra :*

Caluin sur l'Exode, chap. 3. & en l'Instituт. lib. 4. chap. 17. sect. 21.

Idem in Exod. cap. 3.

Il ne dit pas, *Quand le corps meſme ſera preſent*, mais, *quand le corps meſme apparoitra*, afin de monſtrer qu'il ne s'agit pas là des ſymboles inſtituez pour ſuppléer le defaut de la preſence, mais pour ſuppléer le defaut de l'apparence. *Apres ſon aduenement*, dit-il, *il ne ſera plus beſoin de ſymboles du corps, quand le corps meſme apparoitra*: Qui eſt ce que ſainct Cyprian auoit dict deuant luy, en ces mots, faiſant vne alluſion allegorique de la vie que nous receurons de la viſion de Chriſt en l'autre ſiecle, à la manducation que nous faiſons de ſon corps en ceſtuy-cy: *Nous mangeons maintenant le pain des Anges ſous Sacrement en terre; Nous mangerons le meſme ſans Sacrement plus manifeſtement en Cieux, non retournants ſouuent à luy par actions rëiterées auec le miniſtere corporel, mais ioüiſſants apres la conſommation de noſtre Sacerdoce, d'vne continuë, perpetuelle & immuable ſuffiſance, dont nous ſerons remplis & aſſouuis, lors que la preſence de noſtre ſouuerain Sacrificateur ſe proferera ſans aucuns voiles ny couuertures, viſible manifeſtement à tous.* Mais Theodoret, repliqueta le ſieut du Pleſſis, ne nomme pas les ſeules eſpeces externes & accidentales du Sacrement, ſymboles; ains appelle tout le contenu, tant de la ſubſtance interne, que des accidents externes, ſymboles; Et donc ceſte ſubſtance-la ne peut pas eſtre le corps de Chriſt: Autrement il faudroit qu'vn meſme ſubiect fuſt le ſigne & la choſe ſignifieé; le ſymbole du corps de Chriſt, & le corps de Chriſt tout enſemble. Et quelle abſurdité y trouue-t'il, pourueu que ce ſoit ſous diuers reſpects? Theodotet n'écrit-il pas bien, non ſeulement que Chriſt ſelon ſa diuinité eſt l'image de Dieu, l'image eſſentielle de Dieu, l'image qui ſignifie vne meſme ſubſtance auec Dieu, l'empreinte identique de Dieu, Dieu de Dieu; mais meſme que le corps de Chriſt eſt l'image du Fils de Dieu, entant que par luy il ſe rend viſible aux hommes? *L'Apoſtre*, dit-il [a], *a appellé ceux qui ont eſté faicts dignes de la vocation, conformes à l'image du fils, c'eſt à dire, au corps du fils. Car pource que la diuinité ne tombe point ſous le ſens de la veuë, & que le corps eſt viſible, il eſt adoré par le corps comme en quelque image.* Et ailleurs: *Comme la roſée deſcend inuiſiblement, mais ayant pris épaiſſeur & conſiſtence en bas,* (car c'eſt ce que ſignifie là le mot Grec, σύστασις,) *elle apparoit manifeſtement: Ainſi Dieu eſtant inuiſible, a eſté veu par la chair ſur la terre, & a conuerſé auec les hommes, & eſt apparu, ſelon le ſainct Apoſtre, en chair.* Et Caluin luy meſme n'écrit-il pas [b]: *L'Apoſtre l'appelle image de Dieu inuiſible, pour donner à entendre que c'eſt celuy ſeul par lequel Dieu autrement inuiſible nous eſt manifeſté, ſuiuant ceſte ſentence: Nul n'a iamais veu Dieu; le fils vnique qui eſt au ſein du Pere, nous l'a manifeſté.* Et derechef [c]: *Le nom d'image n'eſt point dict de l'eſſence, mais a relation à*

Cyprian. lib. de Cœna Domin. cap. 2.

a *Theodoret. in cap. 8. epiſt. ad Roman.* εἰκὼν τοῦ υἱοῦ τὸ σῶμα ἀξιοῖ λέγεσθαι, τῆς θείας φύσεως ἀόρατον εἰκόνα, ζωὴν καὶ σύσταση καὶ θεότητα. ἐπειδὴ γὰρ ἀόρατος ἡ θεία φύσις, τὸ δὲ σῶμα ὁρατόν, ὡς ἂν εἰκὼν τοῦ ἀοράτου τὸ σῶμα προσηγόρευσε.

b *Caluin. in epiſt. ad Coloſſ. cap. 1.* Imaginem Dei inuiſibilis appellat, quo ſignificat eum ſolum eſſe, per quē Deus alioqui inuiſibilis, nobis manifeſtatur, ſecundū illud, Deum nemo vidit vnquam: vnigenitus qui eſt in ſinu Patris, ipſe nobis manifeſtauit.

c *Ibidem.* Notandum eſt nomen imaginis quia Deū quodammodo nobis facit viſibilem.

non prædicari de eſſentia, ſed habere ad nos relationem: Ideò enim imago Dei Chriſtus,

Ibidem. Summa eſt, Deum in ſe, hoc eſt, in nuda ſua maieſtate, eſſe inuiſibilẽ: nec tãtùm corporeis oculis, ſed humanis etiam mẽtibus: reuelari autem nobis in ſolo Chriſto, vt eum tãquam in ſpeculo contemplemur. Nam in Chriſto ſuã iuſtitiam, bonitatem, ſapientiam, virtutem, ſe deniq; totum nobis exhibet.

nous: Car Chriſt eſt l'Image de Dieu, pource qu'il nous rend Dieu en quelque façon viſible: Et vn peu apres; *La ſomme donc eſt, que Dieu en ſoy, c'eſt à dire, en ſa nuë majeſté, eſt inuiſible, non ſeulement aux yeux corporels, mais auſſi aux entendements humains; mais qu'il nous eſt reuelé en Chriſt, pour le contempler comme en vn miroir: Car en Chriſt il nous exhibe ſa iuſtice, ſa bonté, ſa ſapience, ſa vertu, & bref ſoy-meſme tout entier?* Or cela, aſçauoir que Chriſt eſt Dieu, & image de Dieu tout enſemble; Dieu, entant que conſideré abſolumenr & en luy-meſme; & image de Dieu, entant que conſideré relatiuement & au regard de nous, auſquels par le moyen & ſous le voile de ſon humanité, il rend ſa diuinité aucunement viſible; n'eſt-ce pas la meſme choſe que nous diſons de l'Euchariſtie, aſçauoir, que conſiderée abſolumenr & en ſa propre eſſence & nature interne, elle eſt le corps de Chriſt, & conſiderée au regard de nous, auſquels elle montre & ſignale par ces eſpeces externes & accidentales, le corps de Chriſt, qui autrement ne nous apparoiroit point, & nous le rend en quelque façon viſible, elle eſt l'image, le ſigne & le ſymbole du corps de Chriſt? A la verité qu'vn meſme ſubiect conſtitué en meſme eſtat, & conſideré ſous meſmes reſpects, conditions & circonſtances, ſe ſignifie ſoy-meſme, & ſoit tout enſemble le ſigne & la choſe ſignifiée, c'eſt choſe abſurde & impoſſible: Mais qu'vn meſme ſubiect conſtitué en diuers eſtats, & conſideré ſous diuers reſpects, conditions & circonſtances, ſe ſignifie ſoy-meſme, quel inconuenient y a-t'il? Dauid, apres ſon aduenement à la Royauté, ne pouuoit-il pas repreſenter ſur vn theatre, en habit & viſage déguiſé, le combat qu'il auoit eu en ſa ieuneſſe contre le Geant des Philiſtins, & eſtre par meſme moyen, mais ſous diuers reſpects, le ſigne & la choſe ſignifiée? Et pourquoy donc Chriſt, le Dauid Euangelique, ne pourra-t'il, en l'Euchariſtie, en laquelle il déguiſe, & comme dit ſainct Ambroiſe, tranſfigure ſon corps aux Aurels, repreſenter ſous les eſpeces commemoratiues de ſa paſſion, le combat qu'il eut en la Croix contre le Geant allegorique des Philiſtins, qui eſt, dit ſainct Auguſtin, le Diable, lors qu'il luy couppa la teſte auec ſon propre glaiue; c'eſt à dire, pour vſer des paroles de ſainct Paul, deſtruiſit par la mort celuy qui auoit l'empire de la mort; & eſtre conſequemment le ſigne & la choſe ſignifiée? Pretus Roy de Theſſalie, apres que ſa femme fut morte & embauſmée, ne l'a fit-il pas veſtir des meſmes habits qu'elle portoit en ſon viuant, & ſeruir auec les meſmes honneurs qu'on luy deferoit pendant qu'elle viuoit, la rendant par ce moyen, mais ſous diuers reſpects, image, ſigne, & repreſentation d'elle-meſme? Et Herodote ne raconte-t'il pas que les Egyptiens auoient accouſtumé d'enduire les corps de leurs peres decedez, d'vne legere ſuperficie de plaſtre, & les peindre par deſſus de l'effigie & de la

Auguſt. orat. de 5. hæreſib. cap. 1. & in Pſal. 33.

forme qu'ils auoient euë en leur viuant, & puis les enchaſſer dans des eſtuis de verre, afin qu'ils peuſſent touſiours auoir deuant les yeux en vn meſme ſuject, les corps & les images des corps de leurs progeniteurs. Et pourquoy donc, comme ces reliques-la eſtoient tout enſemble les corps, & les images des corps de leurs peres; les corps quant à la ſubſtance interne, & les images, figures & effigies des corps quant à l'eſpece externe: ainſi le corps de celuy duquel procede toute paternité au Ciel & en la terre, reueſtu de l'eſpece du Sacrement, ne ſera-t'il tout enſemble, mais ſous diuerſes eſpeces, & la choſe, & le ſymbole de la choſe; la choſe, quant à la ſubſtance interne, & le ſymbole de la choſe quant à l'eſpece externe? Pourquoy comme ces corps-la morts & inanimez, mais conſtituez ſous des eſpeces repreſentatiues de vie, eſtoient les ſignes & images d'eux-meſmes pendant qu'ils auoient eſté viuants; le corps de Chriſt viuant & glorieux, mais conſtitué ſous des eſpeces repreſentatiues de mort, c'eſt à dire, ſous les eſpeces ſacramentales, qui par leur ſeparation repreſentent la diuiſion du corps & du ſang arriuée en la mort, ne ſera-t'il le ſigne & l'image de ſoy-meſme mort? Nous ne trouuons point eſtrange que ſainct Auguſtin écriue que le ſainct Eſprit apparoiſſant en forme de colombe, ſe ſignifia ſoy-meſme, comme obiect futur de la beatitude, & prix, & accompliſſement eternel de noſtre amour & de noſtre charité. *Pourquoy eſt-ce*, dit-il, *que le fils eſt apparu en homme, & le ſainct Eſprit en colombe? Pource que ceſtuy-la eſt venu afin de monſtrer l'exemple de bien viure, & ceſtuy-cy, afin de ſignifier le don meſme auquel on paruient par bien viure; & l'vn & l'autre s'eſt faict, afin de transferer par les degrez des Sacrements, les hommes charnels, des choſes qui ſe voyent par les yeux corporels, aux choſes qui s'apperçoiuent par l'entendement.* Nous ne trouuons point eſtrange qu'il écriue que Chriſt marchant ſur les flots de la mer, ſignifia le chemin qu'il deuoit faire marchant ſur la teſte des ſuperbes; ny que feignant en Emaüs d'aller plus outre, il ſe prefigura ſoy-meſme qu'il deuoit faire vn plus long voyage, c'eſt à dire, monter au Ciel. Nous ne trouuons point eſtrange que ſainct Baſile afferme que noſtre Seigneur donnant à ſes Diſciples le ſainct Eſprit ſous la figure corporelle du ſoufflement, figura par l'identité du ſoufflant en l'vne & en l'autre action, la conuenance qui eſtoit entre la creation de l'homme, lors que le Verbe auoit ſoufflé l'eſprit de vie à Adam, & la reparation de l'homme, lors qu'il ſouffla le ſainct Eſprit aux Apoſtres: C'eſt à dire, nous ne trouuons point eſtrange qu'il écriue que le fils de Dieu ſoufflant corporellement le ſainct Eſprit aux Apoſtres, eſtoit & figuroit tout enſemble le meſme fils de Dieu, qui auoit ſoufflé l'eſprit de vie en Adam. Nous ne trouuons point eſtrange que Caluin parlant des formes viſibles que l'Ange de l'al-

Auguſt. lib. 83. quæſt. q. 43.

Idem in Pſ. 93.

Idem contra mendac. ad Conſent. cap. 13.

Baſil. lib. 5. adu. Eunomium, c. 9.

liance empruntoit pour appatoitre aux Peres du viel Teſtament, écriue ; *Les anciens Docteurs de l'Egliſe ont eu raiſon d'eſtimer que le fils eternel de Dieu eſtoit ainſi appellé*, aſçauoir, Ange, *pour le reſpect de la perſonne de Mediateur : laquelle encore qu'il l'ayt priſe veritablement auec la chair, neantmoins il en a porté la figure dés le commencement.* Et pourquoy done trouuerons-nous eſtrange que Chriſt apparoiſſant aux fidelles du nouueau Teſtament, ſous la forme externe de l'hoſtie non ſanglante du ſacrifice de Melchiſedech, c'eſt à dire, du ſacrifice Euangelique de religion, ſe repreſente ſoy-meſme lors qu'il exerça l'office de l'hoſtie ſanglante du ſacrifice de redemption en la Croix ? Et s'il a eſté licite à Caluin de dire que Chriſt dés le commencement par ces miſſions & apparitions viſibles a porté la figure du Mediateur, c'eſt à dire, de luy-meſme ; pourquoy ne nous ſera-t'il licite de dire que le meſme Chriſt conſtitué ſous les eſpeces ſenſibles du Sacrement, qui repreſentent par leur diuiſion, la diuiſion de ſon corps & de ſon ſang, interuenuë en la mort, eſt figure de luy-meſme, lors que par la ſeparation reëlle de ſon corps & de ſon ſang faitte en la Croix, il accomplit ſelon les paroles de l'Apoſtre, l'office de Mediateur vnique de Dieu, & des hommes, & ſe donna redemption pour tous ? Que diray-je plus ? L'Eſcriture meſme, ſelon l'autheur de l'œuure, intitulé impatfaict, attribué à ſainct Chryſoſtome, & contemporain de ſainct Chryſoſtome, n'appelle-t'elle pas le propre corps viſible de Chriſt, ſigne du corps de Chriſt, lors qu'elle prophetiſe que le ſigne du fils de l'homme apparoitra au Ciel ? *Quelques-vns*, dit ceſt autheur, *penſent que le ſigne de Chriſt ſera la Croix de Chriſt ; mais il eſt plus vray que ce ſera Chriſt luy-meſme, ayant en ſon corps les témoignages de ſa paſſion, aſçauoir les playes de la lance & des cloux, afin d'accomplir ceſte prophetie ; Ils verront celuy qu'ils ont percé : Et de faict,* (adiouſte le meſme autheur) *au lieu où le preſent Euangile dit, Le ſigne du fils de l'homme apparoitra, les autres Euangeliſtes diſent ſeulement ; Et ils verront venir le fils de l'homme, monſtrant que le ſigne du corps de Chriſt ſera le meſme corps de Chriſt, qui au ſigne de ſon corps ſera recogneu par ceux qui l'ont crucifié.* Or ſi le propre corps viſible de Chriſt conſtitué au Ciel ſous les marques teſtimoniales & repreſentatiues de ſa paſſion, aſçauoir ſous les cicatrices, figures & veſtiges des playes qu'il receut en la Croix, deſquelles il reprendra les marques au iour du Iugement, pour reprocher aux hommes leur ingratitude ; ſera le ſigne du meſme corps conſideré en l'acte de ſa paſſion, ſera le corps & le ſigne du corps, le corps viuant, & le ſigne du corps mort tout enſemble ; pourquoy le corps de Chriſt conſtitué en terre ſous les eſpeces repreſentatiues de ſa paſſion, à ſçauoir ſous les eſpeces ſacramentales de l'Euchariſtie, ne ſera-t'il le ſigne du meſme corps de Chriſt conſideré en l'eſtat de ſa paſſion,

Caluin. in Exod. cap. 3. Recte ſenſerunt veteres Eccleſiæ doctores, æternum Dei filium ita vocari, reſpectu perſonæ Mediatoris, quâ licèt verè demùm vnà cum carne ſuſceperit, figuram tamen geſtauit ab initio.

Auctor operis imperf. hom. 49. in Matth. Alij Euangeliſtæ ſolum dixerunt; Et videbunt filium hominis venientem, videlicet oſtendentes ſignum Chriſti eſſe ipſum corpus Chriſti, qui in ſigno corporis ſui cognoſcendus eſt; à quibus crucifixus eſt.

paſſion, ne ſera-t'il le corps & le ſigne du corps, le corps viuant & le ſigne du corps de Chriſt mort tout enſemble? Mais laiſſons là les autres autheurs, & retournons à Theodoret. *Theodoret*, dit le ſieur du Pleſſis, *expliquant ces mots; Iuſques à ce qu'il vienne, eſcrit: Car apres ſon aduenement nous n'aurons plus beſoin des ſymboles du corps.* Ouy: mais outre ce qu'il ajouſte, comme nous auons dict, quand le corps meſme apparoitra, pour monſtrer que c'eſtoient ſymboles ſuppleants le defaut non de la preſence, mais de l'apparence, ne crie-t'il pas trois lignes au deſſous; *Comme Iudas le trahit, & les Iuifs luy inſulterent, & le traitterent auec opprobres & injures; ainſi ceux le traittent ignominieuſement & indignement, qui prennent ſon tres-ſainct corps auec des mains impures, & le mettent en vne bouche polluë & contaminée?* Et ne dit-il pas trois lignes au deſſus; *L'Apoſtre leur remoque en memoire ceſte ſacrée & toute ſaincte nuict, en laquelle Chriſt mit fin au Paſque typique, & monſtra le vray archetype du type, & ouurit les portes du Sacrement ſalutaire, & departit non ſeulement aux onze Apoſtres, mais auſſi à Iudas, ſon precieux corps & ſang?* Or cela qu'eſt-ce autre choſe ſinon dire que l'Euchariſtie n'eſt plus le ſimple type & ſymbole du corps de Chriſt, comme l'Agneau Paſchal, mais eſt le ſymbole du corps de Chriſt, & le corps de Chriſt tout enſemble, le type du corps de Chriſt, & l'archetype du type tout enſemble? Et donc dequoy ſert au ſieur du Pleſſis ceſte hyperbole, que Theodoret n'appelle iamais les dons ſacrez de l'Euchariſtie, ſinon ſymboles, ſi par tout où Theodoret les appelle ſymboles, il ajouſte quelque marque pour monſtrer que ce ſont ſymboles, qui ſont & ſymboles & choſes tout enſemble; ſymboles exterieurement, & choſes interieurement? Il dit au Cómentaire ſur le 109. Pſeaume; *L'Egliſe offre à Dieu les ſymboles de ſon corps & de ſon ſang.* Il eſt vray: mais n'ajouſte-t'il pas immediatement apres, *Sanctifiant toute la maſſe par les premices?* Or la maſſe & les premices ne ſont-elles pas de meſme nature? *Par les premices*, dit le meſme Theodoret contre l'hereſie d'Eutyches, *il monſtre euidemment la maſſe: Car les premices ſont de la meſme nature que ce dequoy elles ſont premices.* Et donc les premices de la maſſe des hõmes ſanctifiez, n'eſt-ce pas le corps & le ſang de Chriſt, ſuiuant ce que le meſme Theodoret auoit eſcrit au Commentaire ſur le 39. Pſeaume, *Chriſt eſt les premices de noſtre nature.* Et à la fin du 3. dialogue; *Le Verbe, comme il l'auoit promis, a pris de la ſemence d'Abraham les premices*, c'eſt à dire, ſon corps. Et derechef, Rom. 8. *Monſtrant à ſon Pere les premices qu'il a priſes de nous, & les luy faiſant voir exemptes de toute reprehenſion, par elles il nous demande le ſalut?* Et de faict le meſme Theodoret, ſelon le rapport de Photius, n'a-t'il pas eſcrit vn traicté expres contre ceux qui tiennent, que les premices n'ont pas eſté priſes de noſtre nature? Il dit au 2. dialogue contre les Eutychiens, *que les ſymboles ne deſpoüillent point leur pro-*

Theodoret. in 1. ad Corinth. c. 11. *Voyez cy-deſſus, Pag. 510.*

Theodoret. in Pſal. 109. τροφέρει ἡ ἐκκλησία τὰ τῶν σώματος αὐτῆ & τῶν αἱμάτων σύμβολα, τοῦτ' ἐστὶ φύραμα ἐξ ἧς τὰς ἁγίας ἀπαρχὰς ἁγιάζομεν.

pre nature, mais demeurent en la forme & en la figure de leur premiere ſubſtance (car ainſi monſtrerons-nous cy apres qu'il le faut lire) *& peuuent eſtre veus & touchez comme auparauant.* Il eſt vray: mais n'ajouſte-t'il pas immediatement apres; *Mais ils ſont entendus & creus eſtre ce qu'ils ont eſté faicts, & ſont adorez comme eſtants ce qu'ils ſont creus?* qui eſt les conſtituer & choſes & ſymboles tout enſemble, choſes interieurement & inuiſiblement, & ſymboles exterieurement & viſiblement; choſes en eux-meſmes, & ſignes au regard de nous. Il dit au propre lieu du premier dialogue contre les Eutychiens, que nous agitons maintenant; *Les ſymboles ſont honorez du nom du corps & du ſang.* Il eſt vray, mais n'ajouſte-t'il pas peu apres; *De qui eſt ſymbole la toute ſaincte viande? de la diuinité de Chriſt noſtre Seigneur, ou de ſon corps & de ſon ſang?* Et entre les preuues qu'il apporte pour verifier que le pain de l'Euchariſtie eſt ſymbole non de la diuinité de Chriſt, mais de ſa chair, n'allegue-t'il pas, *Le pain que ie donneray, eſt ma chair, que ie donneray pour la vie du monde?* Or qui eſt le pain dont parle là noſtre Seigneur, ſinon ſa propre chair, & qui eſt ceſte toute ſaincte viande, ſinon celle que le meſme Theodoret nomme viande diuine, quand il dit, impugnant l'hereſie des Meſſaliens, qui dogmatiſoient, non qu'il n'eſtoit point neceſſaire de croire en Chriſt, car ils mettoient toute leur religion à le prier, & pour ce eſtoient nommez Meſſaliens, c'eſt à dire, prieurs: & nul, comme dit S. Paul, ne prie celuy auquel il ne croid point; mais qu'il n'eſtoit point neceſſaire de prendre l'Euchariſtie; *Ils affirment*, dit-il, *que la viande diuine, de laquelle noſtre Seigneur prononce, Qui mange ma chair & boit mon ſang, ny ne ſert à perſonne, ny ne nuit à perſonne?* Leſquelles paroles ny ne peuuent eſtre entenduës ſinon de la vraye & propre chair de Chriſt: Car c'eſt de celle-la que noſtre Seigneur parloit lors qu'il diſoit au lieu allegué par Theodoret, *Qui mange ma chair & boit mon ſang*, &c. Ny ne peuuent eſtre entendues ſinon de la chair de Chriſt priſe au Sacrement, & oralemẽt: Car la Chair de Chriſt priſe au Ciel, & par foy, ne nuit à perſonne. Et pourtant auſſi voyons-nous que l'Eraniſte acquieſce ſans aucune reſiſtance & difficulté, à l'vſage de ce mot, ſymbole; Et apres tout le paſſage entier, rapporté par le ſieur du Pleſſis, adjouſte ce ſeau de confirmation; *Les choſes myſtiques*, dit-il, *ont eſté enoncées myſtiquement, & les choſes non cogneues à tous, ont eſté declarées certainement*; voulant par les choſes myſtiques entendre les Sacrements, dont l'Orthodoxe venoit de proteſter; *Je deſire que tu parles vn peu plus myſtiquement*, c'eſt à dire, couuertement, acauſe qu'il y en a poſſible icy qui ne ſont pas inſtituez aux myſteres; Et par les choſes non cogneues à tous, l'interpretation du lauement de l'eſtole dedans le vin, qui auoit eſté manifeſtée certainement par l'allegation. Ce que l'Eraniſte n'euſt iamais faict, lui qui au

dialogue ſuiuant, cõme nous monſtrerons cy-apres, poſoit la creance de la Tranſſubſtantiation pour baſe & hypoſtaſe du principal de ſes arguments, & pour doctrine commune & fondamentale à l'Egliſe Catholique, ſ'il euſt eſtimé que le mot, ſymbole, euſt eſté incomparible auec la realité; ny en ſomme ſ'il euſt recogneu qu'en tout ce premier paſſage allegué par le ſieur du Pleſſis, il y euſt eu rien de repugnance à la foy de la Tranſſubſtantiation.

MAIS il ſe peut former encore vne replique, laquelle il vaut mieux ſoudre deuant que de ſortir de ceſt article, qui eſt que Theodoret, en vn autre lieu, dit à l'Eraniſte, qui faiſoit difficulté d'attribuer le merite de noſtre ſalut, au corps de Chriſt patiſſant en la Croix, comme ſi le corps de Chriſt n'euſt pas eſté choſe aſſez precieuſe pour nous racheprer par ſa ſeule paſſion, & vouloit que la diuinité meſme euſt paty; *Si le corps de Chriſt*, dit l'Orrhodoxe, *te ſemble choſe de peu, & vile, comment eſt-ce que tu eſtimes le type digne de culte & ſalutaire? Ce dequoy le type eſt adorable & digne de culte, comment eſt-ce que l'archetype en eſt vil & contemptible?* Par où il ſemble argumenter, comme on dit en l'échole, du moins au plus; & conſequemment monſtrer que l'Euchariſtie eſt ſeulement le nu & ſimple type & ſymbole du corps de Chriſt, & non l'archetype & le corps de Chriſt meſme, c'eſt à dire, que c'eſt vn type & vn ſymbole excluſif de la realité, & non vn type & vn ſymbole incluſif de la realité. A ce lieu donc premierement ie reſponds, que déja il appert de là que le Sacrement de l'Euchariſtie eſtoit adoré; & cela ſelon nos aduerſaires meſmes, d'adoration de latrie, & incommunicable à tout autre qu'à Dieu: Car Theodoret ne parloit pas là d'vne adoration ciuile, mais d'vne adoration religieuſe. Or nos aduerſaires n'admettent, ny ne veulent que les Peres ayent iamais admis, aucune autre eſpece d'adoration religieuſe, que celle qui eſt deuë à Dieu ſeul. Et ſecondement ie dy que Theodoret n'argumente pas là du moins au plus de l'eſſence, mais du moins au plus de l'apparence, & ne veut pas dire, que ſi le ſimple type, n'eſtant pas la choſe meſme, doit eſtre adoré, que la choſe meſme à plus forte raiſon le doit eſtre: mais que ſi le corps de Chriſt exerçant l'office de type, & apparoiſſant en forme de type par ſon exiſtence ſous les eſpeces ſacramentales, doit eſtre adoré & eſtimé ſaluraire; à plus forte raiſon exerçant l'office d'archetype, & apparoiſſant en ſa propre forme découuerte & manifeſte, en laquelle il ſouffrit la paſſion de la Croix, il ne doit point eſtre eſtimé vil & contemptible. Sainct Paul eſcrit aux Hebrieux, que le Pere de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, eſt celuy qui a faict le monde: Dieu a parlé aux derniers iours en ſon Fils, par lequel auſſi il a faict les ſie-

CHAP. VIII.

cles. Il adjouſte *que Chriſt eſt la figure de la ſubſtance ou eſſence de ſon pere:* Car ainſi l'ont entendu S. Baſile & ſainct Hieróme, & iuſques à leur temps, le mot, hypoſtaſe, & celuy, d'eſſence, déja diſtincts ſous Theodoret, auoient ſignifié aux eſcholes Grecques vne meſme choſe. Il ſur-ajouſte qu'il auoit eſté dict du fils, Que tous ſes Anges l'adorent. Si donc ie voulois argumenter de là, contre quelqu'vn qui pretendiſt, comme faiſoient les Marcioniſtes ou Manicheens, que le Createur du monde ne doit point eſtre adoré, & formois mon argument en ceſte ſorte: Si la figure de la ſubſtance du Pere doit eſtre adorée, comment eſt-ce que la ſubſtance du Pere ſera vile & contemptible? S'enſuiuroit-il pour cela que Chriſt fuſt vne ſimple figure excluſiue, & non incluſiue de la ſubſtance du Pere, c'eſt à dire, que la ſubſtance du Pere ne fuſt point en Chriſt, & que Chriſt ne fuſt point de la ſubſtance du Pere, & vne meſme ſubſtance auec le Pere? Et quand Caluin, ſur l'hiſtoire de l'Exode, rapportée depuis au ſeptiéme chapitre des Actes, inſinuë que Moyſe adora la viſion qui luy apparut au buiſſon ardent, & eſcrit que ce que Moyſe, par le commandement de Dieu, déchauſſa ſes ſouliers, fut vn ſymbole externe d'adoration: *Nous recueillons*, dit-il, *qu'il fut enſeigné par le ſymbole externe d'adoration, de ſe preſenter auec tremblement & ſoumiſſion deuant la preſence de Dieu:* Si ie concluois de là contre quelqu'vn qui receuſt ces deux paſſages, & neantmoins niaſt comme les Marcioniſtes ou Manicheens, l'adoration du Createur du monde, ſi dy-je, ie concluois de là que le Createur du monde doit eſtre adoré, & formois mon argument en ceſte ſorte; Si le type du Createur apparoiſſant au buiſſon, a eſté adorable, comment l'archetype ne le ſera-t'il point? Voudrois-ie dire pour cela qu'il n'y auroit eu que le ſimple type de Dieu qui ſeroit apparu à Moyſe au buiſſon ardent, & que l'archetype, c'eſt à dire, Dieu luy-meſme, ne luy ſeroit point vrayement & reellement apparu? L'Eſcriture me dementiroit, qui teſmoigne que Dieu luy apparut vrayement & reellement, mais en forme de type, & ſous vne eſpece empruntée, & non en la manifeſtation nuë & découuerte de ſa propre eſſence. Et quand les Euangeliſtes décriuent la deſcente du ſainct Eſprit ſur noſtre Seigneur en forme de colombe; Si quelqu'vn d'eux auoit remarqué que ſainct Iean euſt adoré ce myſtere, & que i'argumentaſſe de là contre ceux qui nient l'adoration du ſainct Eſprit, & formaſſe mon argument en ceſte ſorte; Si le type a eſté adoré, comment eſt-ce que l'archetype ne le ſera point? Voudrois-ie pour cela exclurre la reelle preſence du ſainct Eſprit, du type qui apparut à ſainct Iean, lequel eſtoit tout enſemble, & le S Eſprit quant à l'eſſence interne, & le type du ſainct Eſprit quant à l'apparence externe? Theodoret luy-meſme me dementiroit, qui dit que le ſainct Eſprit vola en eſpece de colombe:

Calu. in Exod. cap 3.

Et ſainct Ambroiſe encore plus expreſſément, qui dit, parlant de la colombe de l'arche; *Celuy m'a enſeigné de qui eſtoit figure ceſte colombe-la, qui a maintenant daigné apparoitre en eſpece de colombe.* Par où il monstre que la colombe de l'atche, & celle du bapteſme de Chriſt eſtoiét bien toutes deux types du S. Eſprit, mais en diuerſes ſortes, aſçauoir, celle de l'arche vn ſimple type analogique, & celle du bapteſme de Chriſt, vn type eſſentiel & identique, type exterieurement, & archetype & original interieurement. Et pourquoy donc quand Theodoret dit de l'Euchariſtie & de l'oblation de la Croix, *Si le type eſt adorable & digne de culte, comment eſt-ce que l'archetype en eſt vil & contemptible?* vſant de ceſte façon de parler, afin de prendre le Sacrement au plus bas degré de ſon office, & ſelon vne condition que pour le moins perſonne ne luy pouuoit nier, & laquelle il eſtoit licite d'exprimer deuant toutes ſortes d'auditeurs; Si quelqu'vn argumente de là, que l'Euchariſtie n'eſt donc que le ſimple & nud type, & non le type & l'archetype tout enſemble; Theodoret ne le démentira-t'il point, qui dit ſur l'Exode, comparant l'Agneau Paſchal auec l'Euchariſtie [a], *Il eſtoit conuenable qu'il ſe fiſt ainſi, afin qu'eux, par le ſymbole recogneuſſent la prouidence diuine, & que nous, lors que nous ſacrifions l'Agneau immaculé, cogneuſſions que le type en auoit eſté tracé auparauant:* Et derechef: [b] *La manne fut le type de la viande diuine; & l'eau de la pierre, type du ſang du Sauueur; dautant que comme eux, apres qu'ils eurent paſſé par la mer rouge, ils joüyrent d'vne viande ſupernaturelle, & d'vne eau miraculeuſe; ainſi apres le bapteſme ſalutaire nous participons des diuins myſteres:* Et ſur la premiere aux Corinthiens; [c] *Chriſt, en la nuict de la Cene mit fin au Paſque typique, & monſtra le vray archetype du type, & ouurit les portes du Sacrement ſalutaire?* Car que monſtrent ces oppoſitions-la ſinon qu'il ne veut pas que l'Euchariſtie ſoit ſimple type & ſymbole comme l'Agneau Paſchal, mais & le type & l'archetype du type tout enſemble, & ſymbole de la choſe, & la choſe tout enſemble, le type quant à la face & apparence externe, & l'archetype quant à l'eſſence & natute interne; la choſe en ſoy, & le ſymbole au regard de nous?

Ambr. lib. 3. in Luc. c. 3. de Ieſu baptizato. Docuit me culas typus columba illa fuerit, qui nunc deſcendere dignatus eſt in ſpecie columbæ.

a *Theodoret. quæſt. 24. in Exod.* Οὐ δεῖ τὸ ὑμέλλον κρίνειν ἀφ' ἑαυτῶν τὸν τοῦ τύπου καθάπαξ. ἀφ' ἡμῶν δὲ τὸ ἀμαυρὸν ἡμεῖς θεωροῦμεν γνῶναι προεδιδάχθημεν τὸν τύπον.

b *Idem quæſt. 27* Τὸ δὲ μάννα τῆς θείας ἐδώδης, καὶ τὸ ἐκ τῆς πέτρας ὕδωρ τὸ σωτήριον αἷμα. ὥσπερ γὰρ ἐκεῖνοι μετὰ τὴν διάβασιν τὴν ἐρυθρὰν θαλάσσαν, καὶ τῆς ξένης ἐδώδης, καὶ τοῦ θαυμαστοῦ ἀπολαύσαντες πόματος, οὕτως ἡμεῖς μετὰ τὸ σωτήριον βάπτισμα, τὴν τῶν μυστηρίων μεταλαμβάνομεν δωρεάν.

c *Idem in c. 11. ep. 1. ad Corinth.* Voyez 57. deſſus.

RESTE finalement encore vne derniere objection qui ſe peut faire ſur ce mot, (Car nous voulõs cercher & fournir nous meſmes, toutes ſortes d'armes à nos aduerſaires,) qui eſt, que Theodoret argumente en vn autre lieu contre les Eutychiens, que ſi l'Euchariſtie eſt le type du corps de Chriſt, il faut donc que le corps de Chriſt ſoit veritablement, & n'ayt point eſté aneanty, dautant que la choſe eſtant oſtée & aneantie, le type ſeroit ſuperflu: Mais tant s'en faut que cela monſtre que l'Euchariſtie ſoit vn ſimple type de ſimilitude, qu'il reſulte de là, que c'eſt vn type eſſentiel & d'identité, vn type

CHAP. VIII.

Reſponſe à la derniere objection du ſieur du Pleſſis.

qui eſt & le type, & l'archetype du type tout enſemble. Car les ſimples types de ſimilitude non ſeulement ne ſont pas ſuperflus lors que les choſes repreſentées par eux, ſont aneanties, & ont ceſſé d'eſtre; ains au contraire cõmencent alors d'eſtre plus neceſſaires ayant eſté principalement inſtituez pour conſeruer la memoire des choſes apres la ceſſation de leur eſtre. Et de faict, quand eſtoient plus neceſſaires les ſtatuës qui s'erigeoient anciennement à ceux qui auoient bien merité de leur patrie, comme aux champions de Marathon, & autres ſemblables, qu'apres la mort de ceux à qui on les dreſſoit, afin de perpetuer leur memoire à la poſterité? Et quand Ceſar, releuant les ſtatuës de Pompée, déja tué par le Roy d'Egypte, ne monſtra-t'il pas que c'eſtoit principalement apres la mort que tels monuments eſtoient requis? Et quand eſt-ce que l'vſage des pains ſans leuain, inſtituez pour repreſenter le pain de miſere que les Iſraëlites auoient mangé en Egypte, & les admoneſter de la grace que Dieu leur auoit faitte de les endeliurer, fut plus neceſſaire qu'apres la ceſſation de ce pain de miſere? Et quand les ſouris & hemorroïdes d'or que Dieu commanda eſtre poſées deuant l'Arche pour figures & monuments des afflictions des ſouris & hemorroïdes dont Dieu frappa les Philiſtins lors qu'ils eurent pris l'Arche furent plus neceſſaires que quand ces afflictions eurent ceſſé, afin d'en conſeruer la memoire à la poſterité? Et partant qui ne void que prenant là le mot, type, pour vn ſimple type d'analogie ou de ſimilitude, celle hypotheſe de Theodoret, la choſe eſtant aneantie, le type eſt ſuperflu, eſt fauſſe & impertinente? Là où au contraire, prenant le mot, type, pour vn type eſſentiel & d'identité, comme S. Paul le prend quand il dit, que Chriſt eſt le type ou figure de Dieu, elle eſt tres-vraye & tres-pertinente: Car les types eſſentiels & identiques, c'eſt à dire, qui contiennent l'eſſence & l'identité meſme de la choſe, & ſont interieurement archetypes & originaux, mais exterieurement apparoiſſent types & exercent l'Office de types, & ſont appellez types, pour ce qu'ils expoſent & exhibent ſous vne forme eſtrangere & empruntée à nos ſens, ce qui en ſa nuë eſſence leur ſeroit inuiſible & imperceptible; ſont ſuperflus & inutiles, & nuls, quand la verité de ce dont ils ſont types, eſt oſtée & aneantie: Mais les ſimples types d'analogie & de ſimilitude, & non d'identité, les ſimples types de commemoration, & non de communication, tant ſen-faut qu'ils ſoient ſuperflus quand les choſes dont ils ſont types, ont ceſſé d'eſtre, qu'au contraire, c'eſt lors qu'ils ſont principalement neceſſaires. Car les types de ſimple commemoration, qui ne font que commemorer la choſe, & ne la communiquent pas, ne requierent pas que choſes dont ils ſont types, ſoient actuellement en eſtre comme les types de communication, qui ne commemorent pas ſeulement la

Exod. 12. 8.

1. Reg. 6. 5.

Hebr. 1. 3.

choſe, mais la cõmuniquent Et par conſequent l'Euchariſtie eſtant vn ſimple type de ſimilitude & de cõmemoration, il ſeroit faux de dire, que ſi la chair de Chriſt dés la premiere formation & aſſumption par le Verbe auoit ceſſé d'eſtre, & auoit eſté conuertie en la diuinité, comme preſuppoſoit celle des hypotheſes des Eutychiens contre qui diſputoit lors Theodoret, l'Euchariſtie ſeroit ſuperfluë: car quand Chriſt dés la premiere aſſumption de la nature humaine l'auroit conuertie en ſa diuinité, & conſumée par l'excellence de la nature du Verbe, comme les Fables des Poëtes, (auſquelles il m'eſt permis de comparer les opinions des Eutychiens, puis que Theodoret les enrolle au liure des fables heretiques,) diſent que Iupiter en ſ'vniſſant auec Semele, la conſuma par les flammes de ſa diuinité, l'Euchariſtie n'euſt pas laiſſé, ſelon ceſte hypotheſe-la, d'eſtre vtile, meſme apres la ceſſation de l'humanité, & ſa conuerſion en la diuinité, pour commemorer aux hommes l'honneur & la grace que Dieu auroit faict à la nature humaine de la prendre & vnir auec luy, & la deifier & conuertir en nature diuine: Mais l'Euchariſtie eſtant non vn ſimple type de ſimilitude & de commemoration, ains vn type d'identité & de communication, inſtitué non ſeulement pour nous renouueller la memoire de la chair de Chriſt, mais pour nous communiquer & exhiber vrayement, reellement & eſſentiellement la propre ſubſtance de la chair de Chriſt; il eſt vray lors de dire, que ce ſeroit vne choſe vaine & inutile de prendre l'Euchariſtie, ſi la chair de Chriſt auoit ceſſé d'eſtre D'où reſulte que Theodoret, en ces paroles, *Si la chair a eſté changée en la nature de la diuinité, pourquoy prennent-ils les antitypes du corps? car le type eſt ſuperflu, la verité ayant ceſſé d'eſtre;* employe les mots, *type*, &, *antitype*, non au ſens auquel type, ſignifie ſimple type d'analogie & de ſimilitude, mais au ſens auquel il ſignifie type eſſentiel, type d'identité, type & archetype tout enſemble, c'eſt à dire, au ſens auquel le meſme Theodoret oppoſe l'Euchariſtie à l'Agneau Paſchal, comme l'Agneau immaculé au type du vray Agneau, & comme l'archetype de la Paſque, au Paſque typique; lors qu'il dit, *Il eſtoit conuenable que les Hebrieux, par le Symbole remarquaſſent la prouidence diuine; & nous que quand nous ſacrifions l'Agneau immaculé, nous recognoiſſions que le type en auoit eſté deſigné auparauant.* Et derechef: *Chriſt ceſte nuict-la mit fin à la Paſque typique, & monſtra le vray archetype du type, & ouurit les portes du Sacrement ſalutaire, & diſtribua ſon precieux corps & ſang, non ſeulement aux onze Apoſtres, mais auſſi au traiſtre Iudas.* Et finalement au meſme ſens auquel Eutychius Patriarche de Conſtantinople, au prochain ſiecle apres celuy de Theodoret, employe le mot, *antitypes*, lors qu'il dit, *Le corps & le ſang de Chriſt ſe trouuent tous entiers dedans tous les antitypes.*

CHAP. IX.

Second passage de Theodoret au 2. Dialogue.

Καπερ πάλιν τὰ σύμβολα τῦ θείματος σώματος καὶ αἵματος δηλά μέν εἰσι πρὸ τῆς ἱερατικῆς δλιτλήσεως· μετὰ δὲ γε τὴν δλιτλησιν μεταβάλλονται, καὶ ἕτερα γίνεται· ὕτω τὸ θεῖον σῶμα μετὰ τὴν ἀνάληψιν εἰς τὸν τῶν ὅλων μεταβλήθη τὸν δεσπότην. Εἶλος οὖν ὁρῶνται· ἀλλ' ὁ μετὰ τὸν ἀναλαμβάνει τὸ μυστικὸν σύμβολον τῆς οἰκείας ἔξεως πεφύκασι. μένει γὰρ ἔτι τῆς προτέρας οὐσίας, καὶ σχήματος καὶ τῦ εἴδους, καὶ ἐφαπτὸν ἔτι καὶ ὁρατὸν, οἷα καὶ πρότερον ἦν. τοίνυν ὁ ἄνωθεν ἐγνῶσθαι, καὶ πεπιστεῦσθαι, καὶ σεβεσθαι βέλεται, ὡς ἐκεῖνα ὄντα, ἅπερ πιστεύεται.

LE second passage de Theodoret est pris du dialogue suiuant, où apres que l'Eranist a dict, *Comme donc les Symboles du corps & du sang de Christ, sont autres deuant l'inuocation du Prestre, mais apres l'inuocation ils sont changez & faicts autres; ainsi le corps du Seigneur apres la Resurrection est changé en substance diuine:* L'Orthodoxe fait sa response, selon la citation du sieur du Plessis, en ces mots: *Tu t'es enlacé en ta propre rets. Car les symboles mystiques ne sortent point de leur nature, apres la sanctification, ains demeurent en leur premiere substance, forme & figure, palpables comme auparauant,* &c. Lequel lieu le sieur du Plessis mutile & estropie selon sa coustume, afin d'empescher les Lecteurs d'y voir la condemnation de ceux qui nient, comme luy, la reelle presence & adoration du corps de Christ en l'Eucharistie. Car Theodoret immediatement apres ces mots, *Et peuuent estre veus & touchez comme auparauant;* adiouste, *Mais ils sont entendus,* c'est à dire, apperçeus auec l'entendement, *estre ce qu'ils ont esté faicts, & sont creus & sont adorez, comme estants les mesmes choses lesquelles ils sont creus estre:* Au moyen dequoy, quand ce passage deuroit estre leu & exposé, comme pretend le sieur du Plessis, il ne feroit rien pour la doctrine des Zuingliens & des Caluinistes, ains au contraire, la destruiroit, establissant la reelle presence & adoration du corps de Christ en l'Eucharistie, mais feroit seulement pour celle des Lutheriens. Car il ne s'en pourroit inferer autre chose sinon que la substance du pain demeureroit en l'Eucharistie auec celle du corps de Christ, & encore, à proprement parler, ne fauoriseroit-il pas la doctrine de Luther & de ses disciples, qui tiennent que le corps de Christ & le pain sont vnis en l'Eucharistie seulement d'vnion de lieu, & non d'vnion hypostatique, mais celle d'vn nommé, Iean de Paris, qui enseignoit il y a trois ou quatre cents ans, que la nature du pain en l'Eucharistie, estoit vnie personnellement & hypostatiquement auec le corps, comme l'humanité de Christ auec la diuinité; de sorte que des deux se cõstituoit vn mesme suppost, c'est à dire, qu'en ceste vnion le pain changeoit & perdoit, non sa substance, mais sa subsistance, qui estoit au lieu de la trãssubstantiation mettre la transsubstantiation. Mais ce que le sieur du Plessis auoit supprimé auec mutilation en la premiere edition de son liure, il le restituë auec deprauation en la seconde: car il oste le mot, *adorer,* & suppose en son lieu, *venerer,* pour empescher à tout le moins les Lecteurs de recognoistre l'antiquité de l'adoration de l'Eucharistie: Et cela directement contre l'intention de son autheur, qui non seulement vse du verbe, *adorer,* mais encore monstre par les articles de la correspondance de l'Eucharistie auec le corps naturel de Christ, entre lesquels il met, comme il sera veu cy-apres, l'adoration; qu'il parle de l'adoration de latrie, & contre la pro-

feſſion expreſſe du ſieur du Pleſſis, & de ceux de ſon party, qui ſouſtiennent que le mot, προσκυνεῖν, n'a iamais eſté deferé par les Anciens, en matiere de Religion, ſinon à Dieu ſeul, & pour ſignifier l'adoration de larrie. Or eſtime le ſieur du Pleſſis ce paſſage vne machine incomparable pour ſa doctrine: & les Lutheriens au contraire, qui ſont ceux que ce lieu fauoriſeroit le plus, veu qu'il poſe la preſence reelle & l'adoration, & ne laiſſe aucun pretexte de difficulté, ſinon ſur la tranſſubſtantiation; le trouuent ſi peu aduantageux pour leur cauſe, que les principaux de leur party, aſçauoir, les Centuriateurs, le recuſent & le cottent pour vne des taches & reproches de Theodoret: car au chapitre intitulé, *Des particulieres & pernicieuſes opinions, & des pailles & erreurs des Docteurs du cinquiéme ſiecle*, apres auoir dict, *Chryſoſtome ſemble confirmer la tranſſubſtantiation*; Ils adjouſtent, *Le meſme ſemble ſentir ce que Theodoret eſcrit en ces mots, Comme doncles ſymboles du corps & du ſang du Seigneur ſont autres deuant l'inuocation du Preſtre, mais apres l'inuocation ſont changez & faicts autres.* Et au chapitre dixiéme, en l'article des erreurs particulieres de Theodoret: *Il eſcrit*, diſent-ils, *perilleuſement de la Cene, que les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur apres l'inuocation du Preſtre, ſont changez & faicts autre choſe.* Et pour ce deuons-nous examiner ſoigneuſement, & auec grande attention, lequel des deux a raiſon, ou le ſieur du Pleſſis d'employer ce lieu contre la tranſſubſtantiation, ou les Centuriateurs d'Allemagne, ennemis directs de la tranſſubſtantiation, de le recuſer, & confeſſer non ſeulement qu'il ne fait rien contre la tranſſubſtantiation, mais meſme qu'il fait diſertement pour la tranſſubſtantiation; C'eſt là deſſus qu'il faut combattre, comme dit le Poëte,

Centuriat. Magdeburg. cent. 5. cap. 4.

Le pied contre le pied, l'homme joinct contre l'homme.

A CE paſſage donc, ceux qui l'ont examiné deuant nous, ont reſpondu, que le mot, *eſſence*, lequel l'Interprete a tourné, *ſubſtance*, n'eſt pas touſiours employé pour ſignifier ce qu'on appelle proprement en l'eſchole, *ſubſtance*, ains que le nom Grec, οὐσία, comme le Latin, *eſſentia*, s'eſtend en general à ſignifier l'eſtre de chaque choſe, ſoit qu'elle ſoit ſubſtance, ſoit qu'elle ſoit accident. Au moyen dequoy prenant là les ſymboles pour les accidents du pain & du vin; Il n'y auroit nul inconuenient de dire, que ces accidents-la apres la conſecration demeureroient en leur eſſence. Et pour preuue de cela, ils alleguent qu'Ariſtote dit que les accidents ſont en quelque façon eſſences. A quoy ie pourrois encore ajouſter, pour confirmer ceſte reſponſe, par Theodoret meſme, qu'il cite en ſon liure de la gueriſon des paſſions Grecques; vn paſſage de Platon; (& Clement Alexandrin l'auoit déja cité deuant luy;) où

CHAP. XI.

Theodoret. lib. 2. de Curat. Graecar. affect.

Clem. Alexand. lib. 5. Strom. Πλάτων δὲ ὁ φιλόσοφος, τὰς ἐπινοίας καὶ τὰς γενέσεις καὶ συλλήβδην τὸ πᾶν ὅ ἐστιν ἀφαιρεῖ τῆς οὐσίας, εἰς ἐπίνοιαν μίγνυσι.

Platon dit, reprenant certains Philoſophes; *Ils ne mettent point les actions & les generations, & en ſomme tout ce qui eſt inuiſible, au roolle de l'eſſence:* Et que Theodoret luy-meſme en ce propre œuure contre les Eutychiens, definit, ἰδέα, *tout ce qui eſt.* Mais pour ce qu'il eſt euident que Theodoret entend là par les ſymboles, non les ſeuls accidents, mais toute la conſiſtence de l'Euchariſtie, I'y apporteray vne autre reſponſe: Cat que ce ſoit choſe manifeſte que Theodoret entende là par les ſymboles, non les ſimples accidents du pain & du vin, mais toute la conſiſtance de l'Euchariſtie, laquelle deuant la conſecration eſt pain & vin, & apres la conſecration, eſt le corps & le ſang de Chriſt, voilé des accidents du pain & du vin; quatre raiſons le verifient: La premiere, que lors que l'Eraniſte demande à l'Orthodoxe comment il appelle les ſymboles auant la conſecration; l'Orthodoxe reſpond par termes ſignifiants circonlocutoirement, *le pain & le vin*: & lors qu'il luy demande comment il les appelle apres; il reſpond, *le corps & le ſang de Chriſt* Or ne ſont-ce point les accidents, qui auant la conſecration ſont appellez pain & vin, & apres la conſecration ſont appellez corps & ſang de Chriſt. La ſeconde, que l'Eraniſte, aux termes duquel l'Orthodoxe eſtoit obligé d'accommoder ſa reſponſe, forme ſon argument en ces mots: *Comme les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur ſont autres deuant l'inuocation, aſçauoir, pain & vin, & apres l'inuocation ſont changez & faicts autres: Ainſi le corps de Chriſt, apres l'aſſumption a eſté changé en diuine ſubſtance.* Or ne veut pas dire là l'Eraniſte, que les accidents du pain & du vin ſoient changez, mais que la ſubſtance du pain & du vin aptes la conſecration eſt changée en la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt: ny donc par les ſymboles entendre les ſeuls accidents du pain & du vin, mais toute la conſiſtance de l'Euchariſtie, laquelle eſt appellée par luy ſymbole du corps de Chriſt, tant auant la conſecration qu'apres la conſecration: mais auant la conſecration, ſymbole & non choſe, & apres la conſecration, comme il a eſté veu cy-deſſus, ſymbole & choſe tout enſemble. La troiſiéme, que l'Orthodoxe reſpond que les ſymboles ſont apperçeus auec l'entendement eſtre ce qu'ils ont eſté faicts, aſçauoir le corps & le ſang de Chriſt, & ſont creus & ſont adorez, comme eſtant cela meſme qu'ils ſont creus eſtre. Or ne ſont-ce point les accidents qui ſont appetçeus auec l'entendement, ains auec les ſens: ny qui ont eſté faicts le corps & le ſang de Chriſt, ny qui ſont creus & adorez, ny qui ſont cela meſme qu'ils ſont creus eſtre. La quatriéme, que l'Orthodoxe adjouſte que le ſymbole apres la conſecration, n'eſt pas ſeulement appellé corps, mais auſſi pain & vin, Et que noſtre Seigneur luy-meſme l'a ainſi nommé en ce verſet de ſainct Iean, *Ie ſuis le pain vif qui ſuis deſcendu*

Iean. 6. 51.

du Ciel : & le pain que ie donneray, eſt ma chair. Au moyen dequoy le mot, *eſſence*, conſtruict auec celuy de *ſymbole*, ne peut eſtre pris pour accident. Car encore que les accidents ayent bien en quelque ſorte leur eſſence : neantmoins quand le mot, *eſſence*, eſt dict d'vn ſujet ſubſtantiel, il n'en ſignifie iamais les ſimples accidents, mais en ſignifie touſiours la ſubſtance. Et pourtant afin de coupper ceſte objection dés ſa racine, ie trouuay, il y a pluſieurs années, vne autre ſolution, de laquelle quelques-vns ſe ſont ſeruis depuis : Autres, comme le Pere Coiffeteau, ont mieux aymé ſuſpendre leur reſponſe, & ſe contenter de dire, que i'auois trouué la ſolution de ceſte difficulté, & qu'elle paroitroit dedans mes eſcrits, que de la produire auant le temps, & ſans eſtre armée de toutes ſes iuſtifications defenſes.

CESTE nouuelle ſolution donc eſt, que ie dy qu'il y a vne amphibologie au texte Grec de Theodoret, introduitte vrayſemblablement de propos deliberé en ce paſſage, acauſe de la qualité du ſuject & des auditeurs, deuant leſquels, comme il venoit de proteſter, pour eſtre meſlez de perſonnes non initiées, il ne luy eſtoit pas permis de parler clairement de ceſte matiere. Car le texte originel eſt capable de deux regimes : l'vn, qui conſtruiſant les trois genitifs Grecs en forme d'ablatifs Latins ; & les faiſant gouuerner tous trois par la propoſition precedente, produit de mot à mot ce ſens, *Ils demeurent en la premiere ſubſtance & forme & figure*, qui eſt le ſens que ſuit l'Interprete Latin, & apres luy le ſieur du Pleſſis : L'autre, qui conſtruiſant le premier genitif Grec en forme de Genitif, que les Grammairiens appellent, poſſeſſif, & les deux ſeconds en forme d'ablatif Latin, & faiſant gouuerner les deux ſeconds pat le premier, & le premier par la prepoſition, ~~σὺν~~, produit ceſtui cy, *Ils demeurent & en la forme & en la figure de la premiere ſubſtance.* Or comme aux alternatiues, l'élection appartient au defendeur, Ie nie, moy qui ſuis reſpondant & defendeur en ceſt inſtance, qu'il faille conſtruire & expoſer le texte de Theodoret, ſelon ce regime, *Ils demeurent en la premiere ſubſtance & la forme & la figure ;* ains ſouſtiens qu'il doit eſtre leu & conſtruict en ceſtui-cy, *Ils demeurent & en la forme & en la figure de la premiere ſubſtance.* Car que ceſte conſtruction ſoit non ſeulement poſſible ou admiſſible, mais meſme frequente & ordinaire en la langue Grecque, voire plus ornée & elegante que l'autre, Il n'y a homme, pour peu verſé qu'il ſoit en la lecture des Autheurs Grecs, qui ne le ſçache, & qui n'ayt appris par mille exemples, que les Grecs prennent plaiſir & conſtituent vne des delices de leur langue en

CHAP. XII.

la tranſpoſition du regime des genitifs, c'eſt à dire, à mettre les cas qui gouuernent les genitifs, apres les genitifs qu'ils gouuernent; Et que lors qu'il ſe rencontre deux genitifs, dont l'vn gouuerne l'autre, ils tiennent pour elegance & ornement, de mettre le gouuernant apres le gouuerné : voire ſans laiſſer l'article du gouuernant deuant celuy du gouuerné. Comme quand Plutarque dit en la vie de Themiſtocles, que la teſte de la Gorgone auoit eſté arrachée de l'image de la Deeſſe; Il y'a dans le Grec, ἀπὸ τῆς θεοῦ τῦ ἀγάλματος, au lieu de dire, ἀπὸ τῦ ἀγάλματος τῆς θεοῦ. Car qui le voudroit conſtruire mot à mot, il faudroit lire, que la teſte de la Gorgone auoit eſté arrachée de la Deeſſe, de l'image: Et neantmoins l'intention de l'Autheur eſt d'eſtre conſtruict par tranſpoſition, & en faiſant regir le dernier genitif par la prepoſition, & le premier genitif par le dernier; & de dire, que la teſte de la Gorgone auoit eſté arrachée de l'image de la Deeſſe. Et en ce meſme ſens Theodoret, dans l'œuure de la gueriſon des affections Grecques, parlant des Prophetes, dit: *Que Platon, & ceux qui ſont venus apres luy, ont butiné leurs eſcrits de la Theologie de ces hommes diuins.* Car il y a dans le Grec, non ἐκ τῆς θεολογίας τούτων τῶν θείων ἀνδρῶν, mais, ἐκ τούτων τῶν θείων ἀνδρῶν τῆς θεολογίας, qui ſeroit à dire mot à mot, *de ces hommes diuins de la Theologie.* Au lieu que l'intention de l'Autheur eſt d'eſtre conſtruict par tranſpoſition, & de dire, *de la Theologie de ces hommes diuins:* Mais pourquoy chercher ailleurs des exemples de ces tranſpoſitions de genitifs, puis qu'au propre paſſage que cite le ſieur du Pleſſis, Theodoret dit par tranſpoſition, σῶμα τῦ δεσπότου τῆς φύσεως, pour dire, σῶμα τῆς φύσεως τῦ δεσπότου. Et que le ſieur du Pleſſis le conſtruit luy-meſme par tranſpoſition, & le tourne, *le corps de la nature du Seigneur;* au lieu qu'à le conſtruire directement, il faudroit tourner, *le corps du Seigneur de la nature.* Et cela ſoit dict de la poſſibilité de ce ſens, de laquelle ie me pourrois contenter, moy qui ſuis defendeur, ſans penſer à aucune preuue actuelle. Car celuy qui argumente agit de la neceſſité de l'eſtre: & celuy qui defend, reſpond de la poſſibilité du non eſtre; c'eſt à dire, celuy qui argumente eſt obligé de prouuer que ce qu'il allegue doit eſtre neceſſairement entendu au ſens auquel il l'allegue: là où celuy qui reſpond, n'eſt obligé ſinon de ſouſtenir qu'il eſt poſſible qu'il s'entende autrement: Neantmoins pour faire quelque choſe par deſſus l'obligation, & accompagner ma defenſe de ſorties; Ie paſſeray outre, & monſtreray qu'il eſt non ſeulement plus elegant, mais auſſi plus conuenable au fil du diſcours, & à l'intention de Theodoret, de conſtruire ce paſſage par

Plutarch. in Themiſtoc.

Theodoret. de Curat. Grec. affect. l. 2. pag. 31. Καὶ δείξω, τὸν πλάτωνα, & τοὺς μετ' ἐκεῖνον, ἐκ τούτων μὲν τῶν θείων ἀνδρῶν τῆς θεολογίας, σεσυληκότας τινὰ, τοῖς δ' ἑαυτῶν ἐπιχώροις ἐγκαλλωπισμοῖς ἐγκεχειμακότας.

par tranſpoſition,& dire, μένει γὰρ ὅτι ἐν σχήματος καὶ εἴδους τῆς πρώτης οὐσίας, *Car ils demeurent & en la forme & en la figure de la premiere ſubſtance*,que de le conſtruire directement,& dire,μένει γὰρ ὅτι τῆς πρώτης οὐσίας ἐν σχήματος καὶ εἴδους, *Car ils demeurent en la premiere ſubſtance & la forme & la figure*.Et cela,par ſix tant raiſons que coniectures priſes du lieu meſme,outte celles que nous apporterons des autres lieux à la fin de l'examen du paſſage.

La premiere eſt,que ſi Theodoret euſt voulu que l'adiectif,*premiere*,ſe fuſt immediatement referé à tous les trois ſubſtantifs ſubſequents.*ſubſtance,forme*,& *figure*,dont les deux derniers ſont d'autre gẽre en Grec,que l'adiectif, il luy euſt eſté beaucoup plus naïf pour accommoder le genre de cét adiectif,*premiere*,aux diuers genres de ces trois ſubſtãtifs ſubſequẽts,de ne mettre point d'article aux deux derniers,tout ainſi qu'en François,encor que le genre de trois ſubſtantifs,ſoit pareil,il eſt beaucoup plus naïf, ſi ie veux eſtendre immediatemẽt l'adiectif,*premiere*,à tous les trois ſubſtantifs ſuiuants, de ne mettre point d'article aux deux derniers,& dire,*Ils demeurent en la premiere ſubſtance & forme & figure*,que d'y en mettre,& dire,*Ils demeurent en la premiere ſubſtance & la forme & la figure*.

La ſeconde,que Theodoret a,ouſte immediatement apres:*Et peuuent eſtre veus & touchez comme auparauant*,referant le mot, *veus*,à la forme εἴδος, qui vient du verbe, εἰδῶ, lequel ſignifie,*voir*, & le mot, *toucher*,à la figure,& n'y diſant rien de relatif à la ſubſtance,comme n'ayant pas eſté ſon intention en ceſte clauſe de parler de la conſeruation de la ſubſtance,mais ſeulement de la cõſeruation de la forme,& de la figure,& de reſeruer le propos de la ſubſtance cõme apperceuë par l'entendement ſeul,à la clauſe ſubſequente.

La troiſiéme eſt,qu'il ſuradiouſte,*Mais ils ſont entendus*,c'eſt à dire, apperceus par l'entendemẽt,*eſtre ce qu'ils ont eſté faicts,& ſont creus & ſont adorez cõme eſtãts les meſmes choſes leſquelles ils ſont creus eſtre*. Or ce qu'ils ſõt creus eſtre,c'eſt le corps & le ſang de Chriſt. Car c'eſt à ces mots de l'Orthodoxe;*Apres l'inuocatiõ ie les appelle le corps & le ſang de Chriſt*,que ſe referẽt ces mots de l'Eraniſte, *Comme donc apres l'inuocation du Preſtre,ils ſont changez & faicts autre choſe*. Et c'eſt à ces mots de l'Eraniſte,*Cõme dõc apres l'inuocatiõ du Preſtre ils ſõt chãgez & faicts autre choſe*,que ſe referẽt ces mots de l'Orthodoxe, *Ils ſont entẽdus & creus eſtre ce qu'ils ont eſté faicts*.Et partãt ceſte clauſe,*Ils ſont entẽdus & creus eſtre ce qu'ils ont eſté faicts,& ſont adorez cõme eſtãts cela meſme qu'ils ſõt creus eſtre*,ne peut auoir lieu qu'ils ne ſoiẽt reellemẽt & ſubſtãtiellemẽt le corps & le sãg de Chriſt. Car outre ce que la foy n'eſt point des choſes fauſſes,& que iamais vne choſe,en vraye Theologie,n'eſt creuë eſtre ce qu'elle n'eſt point reellemẽt,ce mot,*& ſõt adorez*,*cõme eſtãs ce qu'ils ſõt creus eſtre*,mõtre neceſſairemẽt qu'ils ſõt reellemẽt ce qu'ils ſõt creus eſtre. Et pour ce Strigelius miniſtre Alemãd ſérãt bié

que ceſte clauſe poignardoit la doctrine des Sacramẽtaires, la falſifie en ſa traductiõ, & au lieu de ces mots, *cõme eſtãs*, a ſuppoſé, *comme s'ils eſtoiẽt*; qui ſont choſes biẽ differẽtes: Car dire à vn hõme, ie vous honore cõme ſi vous eſtiez le Roy, eſt declarer qu'il n'eſt pas le Roy; mais luy dire, ie vous honore cõme eſtãt le Roy, c'eſt proteſter & declarer qu'il eſt le Roy; dautant que l'vn eſt vn *cõme*, de ſimilitude, & l'autre eſt vn *cõme*, d'idẽtité. Or il y a dans le Grec, non, *ils ſont adorez cõme s'ils eſtoiẽt ce qu'ils ſont creus*, qui ſeroit nier qu'ils le fuſſent reellemẽt, ny *ils ſont adorez cõme ce qu'ils ſont creus*, qui ſeroit laiſſer la choſe ambiguë & applicable à l'vne & à l'autre intelligence, mais, *ils ſont adorés comme eſtants ce qu'ils ſont creus*, qui eſt vne phraſe qui ne ſe peut expoſer en autre ſens, ſinon qu'ils ſont vrayement & reellement ce qu'ils ſont creus eſtre.

La quatriéme eſt que l'Orthodoxe dit, que le ſymbole myſtique, apres la cõſecration ne perd pas entieremẽt ſa premiere appellatiõ, mais retiẽt encore en quelque ſorte le nom de pain, dautãt qu'il eſt appellé pain de vie. *Tu me sẽbles*, dit il à l'Eraniſte, *ignorer les choſes: Car il n'eſt pas ſeulemẽt appellé corps, mais auſſi eſt nõmé pain de vie*; Ainſi l'a appellé le Seigneur luy meſme Or n'a iamais noſtre Seigneur pronõcé ce mot, pain de vie, ſinõ en ces verſets du ſixiéme de S. Iean, *Ie ſuis le pain vif, qui ſuis deſcendu du Ciel, &, le pain que ie dõneray eſt ma chair que ie donneray pour la vie du monde*. Auquel lieu Caluin eſt d'accord, & le fil du texte le montre euidemment, que c'eſtoit de ſon vray corps que noſtre Seigneur tenoit ce langage. D'où reſulte, que puis que ſelon l'Orthodoxe, c'eſtoit de l'Euchariſtie que noſtre Seigneur parloit en ceſte clauſe la, que l'Euchariſtie eſt la vraye & propre chair de Chriſt; Et donc qu'apres la conſecration elle demeure non en ſa premiere ſubſtance, forme & figure; mais en la forme & en la figure de ſa premiere ſubſtance.

La cinquiéme qu'il eſt manifeſte par la confeſſion meſme des Sacramentaires, que l'Eraniſte prenoit pour fondement de ſon argument, que le pain de l'Euchariſtie eſtoit conuerti en la ſubſtãce du corps de Chriſt. Or mettoit l'Eraniſte ceſte hypotheſe, cõme choſe ſuppoſée, nõ particulieremẽt par luy, mais par l'Egliſe Catholique. Car les Eutychiens qui nioient que le corps de Chriſt fuſt demeuré corps apres l'Aſſumptiõ, ne pouuoiẽt pas tenir pour doctrine propre à eux, que l'Euchariſtie fuſt conuertie aux corps de Chriſt, ains ſouſtenoient qu'elle eſtoit conuertie en la ſubſtance de la diuinité, qu'ils appelloiẽt le corps de la diuinité: comme il appert par la doctrine des Armeniens deſcenduë d'eux, qui nioyent, dit Euthymius, que le ſacrifice du pain, de la chair de Chriſt, fuſt le corps de Chriſt, mais diſoient que c'eſtoit le corps de la diuinité. *Apres le quatriéme Concile de Chalcedoine*, dit Euthymius, *s'eleuerent les Armeniens, qui par la perſuaſion d'vn certain Euchanius, autrement appellé Mandacunes, & des Preſtres prophanes qui eſtoient auec luy, ſe ſeparerent*

de l'Egliſe Catholique, & embraſſerent l'impie opinion d'Eutyches. Et vn peu apres; *Ils diſent que la chair de Chriſt a eſté conuertie en la diuinité, & faitte de la meſme eſſence dont eſt la diuinité.* Et pour ceſte cauſe ils nient que ce ſacrifice du pain de la chair de Chriſt ſoit le corps de Chriſt; mais diſent que c'eſt le corps de la diuinité. Et puis quād la conuerſion & trāſition du pain, non en la ſubſtāce de la diuinité, mais en la ſubſtance du corps de Chriſt, euſt eſté admiſe par les Eutychiens, ne faloit-il pas outre cela qu'elle fuſt commune aux Catholiques, pour en argumēter cōtre eux, & s'en ſeruir en leur endroit de principe de diſpute? Et de vray l'Eutychien ne mōtre-t'il pas aſſez qu'il employe ce fondement cōme choſe non apportée de ſa Secte, mais cōme priſe de la doctrine des Catholiques, quand deuāt que de l'eſtablir, il les interroge de leur creāce pour ce regard? *Cōment les appelles-tu, apres la conſecration*, dit l'Eraniſte? *Le corps de Chriſt, & le ſang de Chriſt*, reſpōd l'Orthodoxe: *& tu croys*, repart l'Eraniſte, *que tu prēds le corps de Chriſt, & le ſang de Chriſt*, ainſi le tourne l'interprete Sacramentaire. *Cōme donc*, cōclud l'Eraniſte, *les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur ſont autres auāt l'inuocation du Preſtre, mais apres l'inuocation ils ſont chāgez & faicts autres: ainſi auſſi le corps du Seigneur apres l'aſſumption eſt changé en diuine ſubſtance.* Or ne pouuoit pas l'Eutychien ſe m'eſcompter en la preſuppoſitiō de ce que les Catholiques tenoiēt pour le regard de l'Euchariſtie: Car l'Eutychiē introduit en ce dialogue, auoit eſté baptiſé, cōme il appert par les prieres que l'Orthodoxe luy fait de parler obſcurément de ce myſtere à cauſe des non initiez: & la Secte des Eutychiēs eſtoit encore ſi fraichement écloſe que nul de leurs docteurs n'eſtoit né, ny n'auoit eſté baptiſé ſinō en l'Egliſe Catholique, ne s'eſtāt Eutyches éleué que deux ou trois ans auparauāt. Et Theodoret luy-meſme qui forme les paroles de l'Eraniſte, car c'eſt vn perſonnage feint qu'il introduit, pour auoir occaſion d'agiter la diſpute entre les deux parties, ſe fuſt bien gardé de luy faire poſer pour vne hypotheſe & ſuppoſitiō des Catholiques, ce que les Eutychiēs initiez par les Catholiques, & ſi nouuellemēt ſortys du corps & de l'échole des Catholiques, euſſēt bien ſceu n'auoir pas eſté tenu par les Catholiques. Autremēt il euſt dōné ſuject à Eutyches, encor lors viuāt, & à ſes cōplices, de luy rire au nez, & luy dire qu'ils n'argumētoient point ainſi, & n'eſtoiēt point ſi ignorāts de l'initiatiō qu'ils auoient receuë en l'Egliſe Catholique, que d'imputer aux Catholiques & prēdre pour fondemēt de diſpute entre eux & les Catholiques, tout le cōtraire de ce que tenoiēt les Catholiques: & ceſte hypotheſe eſtāt priſe des Catholiques, ou cōmune és Catholiques, ne s'enſuit-il pas que la reſeruation qui ſe fait en l'Euchariſtie, eſt de la forme & figure de la premiere ſubſtāce, & non de la premiere ſubſtance forme & figure? La ſixiéme raiſon eſt que

Euthymius in Panoplia parte 2. tit. 20.

Theod. Dial. 2. f. 38. p. a. Ἐκεῖ μὲν δὴ τὰ τῶν εἰκόνων, πάσῃ παντὶ δηλονότι· σῶμα Χριστοῦ ἐστὶ καὶ αἷμα Χριστοῦ. Ἐκεῖ δὲ πόθεν τὰ σύμβολα Χριστοῦ μεταβάσεως ἐστὶ καὶ αἵματος; Ὀρθοδ. ἴσως πρίν.

Theodotet qui voyoit biẽ en quel ſens l'Etaniſte propoſoit ſes demandes, puis que c'eſtoit luy-meſme qui les luy mettoit en la bouche, n'euſt pas fait que l'Orthodoxe euſt reſpondu, qu'il croyoit ce de quoy l'Etaniſte l'interrogeoit, ſi la creãce de l'Orthodoxe n'euſt eſté conforme au ſens auquel l'Eraniſte luy faiſoit ſes interrogatiõs. Or ne peut-on douter que l'intentiõ de l'Eraniſte ne fuſt de luy faire ces interrogations ſelon la verité & ſimplicité du ſens literal, & nõ ſelon l'illuſiõ & equiuocation du ſens allegorique. Car lors que l'Eraniſte demande à l'Orthodoxe, cõment il appelle les ſymboles de l'Euchariſtie, apres la conſecratiõ, que l'Orthodoxe luy reſpond, qu'il les appelle le corps & le ſang de Chriſt: & que l'Eraniſte repart là deſſus, *Et tu croys que tu prends le corps & le ſang de Chriſt*, Il monſtre euidemment qu'il ne pretend pas que la confeſſion qu'il exige de la bouche de l'Orthodoxe, aſçauoit que le ſymbole apres la conſecration eſt appellé le corps de Chriſt, s'entẽde d'vne ſimple appellatiõ de nom, mais d'vne appellation, dont la choſe correſponde auec le nom, & qui ayt lieu au nom & en la choſe. Autremẽt, pourquoy aptes auoit mis de luy ceſte confeſſion, *Ie l'appelle le corps & le ſang de Chriſt*, recharget; *Et tu croys que tu prẽds le corps & le ſang de Chriſt*, ſinõ pour luy faire aduoüer que ceſte cõfeſſion par laquelle il l'appelloit le corps & le ſang de Chriſt, n'eſtoit pas vne ſimple appellatiõ equiuoque, mais vne appellatiõ vraye & reelle, qui preſuppoſoit que la choſe eſtoit en verité ce qu'elle eſtoit dite eſtre en parole? Car l'intention de l'Eraniſte n'eſtoit point de demãder, ſi en prenãt oralemẽt le Sacremẽt du corps de Chriſt, il prenoit auſſi par foy le corps de Chriſt au Ciel; (dautant que cela n'euſt rien ſeruy à ſon argumẽt, qui vouloit inferer de ceſte cõfeſſion de l'Orthodoxe, que cõme le pain en l'Euchariſtie eſtoit chãgé au corps, ainſi l'humanité en l'vnion hypoſtatique eſtoit changée en la diuinité;) mais ſi en prenãt oralemẽt le Sacremẽt du corps de Chriſt, il ne prenoit pas auſſi oralemẽt au meſme lieu & ſous les meſmes eſpeces, le corps de Chriſt. Et d'ailleurs ſi par le mot, prẽdre, il euſt entẽdu, croire; l'interrogation euſſe eſté ridicule, de luy demander, *Et tu croys que tu prends le corps de Chriſt?* c'eſt à dire, & tu croys que tu croys au corps de Chriſt. Et partant puis que Theodotet, qui ne pouuoit ignorer l'intention de l'Eraniſte, en ceſte interrogatiõ, luy fait reſpõdre par l'Orthodoxe, *Ie le croy*, Il eſt clair que ceſte reſpõſe doit auoir eſté faitte au meſme ſens, auquel auoit eſté propoſée la demãde. Et dõc que ceſt vn aueu manifeſte que ce qu'il auoit cõfeſſé qu'il appelloit l'Euchariſtie; apres la cõſecration, le corps & le sãg de Chriſt, n'eſtoit point d'vne ſimple appellatiõ vocale, mais d'vne appellation vraye, reelle & eſſentielle; & cõſequemment acquiſe par vne mutation, vraye reelle & eſſentielle, c'eſt à dire, apres laquelle les ſymboles demeuroiẽt nõ

en leur premiere ſubſtãce, forme & figure, mais en la forme & en la figure de leur premiere ſubſtãce. Et pource auſſi voyons-nous que lors que l'Orthodoxe vient à ſe défaire de l'argument de l'Eraniſte, qui eſtoit, que comme les ſymboles apres la conſécration eſtoient châgez & faicts le corps & le ſang de Chriſt; ainſi le corps de Chriſt apres l'Aſſumption auoit eſté changé en diuine ſubſtance; il ne luy reſpõd point qu'il s'abuſe, qu'il poſe vn fondement qui n'eſt point, qu'il dit vne fauſſeté comme il a accouſtumé de luy reprocher, lors qu'il rõbe en telles fautes, mais qu'il eſt pris par ſon propre filé; qui eſt la reſpõſe que l'on a accouſtumé de faire à ceux qui poſent bien vn fondement veritable, mais dont les cõſequences retournẽt contre eux meſmes. Ce qui a donné occaſion aux Centuriateurs, cõme iugeãs bien que Theodoret faiſoit prendre à l'Eraniſte pour fondement de ſon argument, la baſe & l'hypotheſe cõmune de l'Egliſe Catholique: Et que les paroles que Theodoret luy mettoit en la bouche pour ce regard, eſtoiẽt le ſens de l'Orthodoxe & de Theodoret meſme, de cenſurer Theodoret, & de l'accuſer d'auoir perilleuſement eſcrit de la Cene du Seigneur; & fauoriſé la tranſſubſtãtiatiõ, en ce paſſage. Car c'euſt eſté vne erreur plus que beſtiale aux Centuriateurs de mettre ce lieu entre les taches & verruës de Theodoret, ſi Theodoret en ceſte hypotheſe euſt faict parler l'Eraniſte ſelon vn ſens nõ admis, ains cõtredict & impugné par l'Orthodoxe.

CHAP. XIII. *Refutation de deux repliques & obiections contre la ſolution precedente.*

MAis contre ceſte ſolution ſe peuuent éleuer deux repliques, leſquelles il vaut mieux propoſer & refuter deuant que de paſſer à l'examen particulier des autres illations du ſieur du Pleſſis. La premiere eſt que l'Orthodoxe recueille de la cõparaiſon de l'Euchariſtie, qu'en l'vniõ hypoſtatique reſte la forme & la figure, voire la ſubſtance meſme du corps de Ieſus-Chriſt. Ce qui ſemble ne ſe pouuoir enſuiure de la propoſitiõ precedente, ſi elle n'eſt leuë & expoſée en ce ſens; *Ils demeurent en leur premiere ſubſtance & forme & figure*; Et non pas en ceſtuy-cy, *Ils demeurent & en la forme, & en la figure de leur premiere ſubſtance*; dautant que rien ne doit entrer en la redditiõ de la ſimilitude, & en l'argument qui s'en infere, qui n'ayt eſté inſeré en la propoſitiõ. A cela dõc ie reſpõds, que l'Orthodoxe n'infere pas immediatement de la cõmparaiſon de l'Euchariſtie, que la ſubſtãce du corps demeure en l'vniõ hypoſtatique, mais le conclud mediatemẽt & par l'entremiſe de la cõſeruation de la forme & de la figure du corps; c'eſt à dire, qu'il infere premierement de l'exẽple de la cõſeruation de la figure & de la forme du pain en l'Euchariſtie, la cõſeruatiõ de la forme & de la figure du corps en l'vniõ hypoſtarique; & puis de la cõſeruatiõ de la forme & de la figure du corps, cõclud la cõſeruation de la ſubſtance du corps. Et pourtant, ne met-il

pas en ſa concluſion la ſubſtance auãt la forme & la figure, comme il l'auoit faict en ſõ exẽple, ce qu'il euſt faict ſans doute s'il euſt voulu conclure immediatement la conſeruation de la ſubſtance du corps, de l'exemple de la ſubſtance du pain; mais met la forme & la figure & la circonſcriprion auparauãt, comme eſtant cela ſeul qui s'enſuit immediatement de la cõparaiſon de l'Euchariſtie. Et puis ajouſte la ſubſtance apres,, comme par forme de corollaire & de rejetton de conſequence, en ces mots: *Ce corps la*, dit-il, *a la premiere forme, figure & circonſcription, & pour acheuer en vn mot, la ſubſtance du corps.* Ce que le Commentateur Sacramentaire, quoy qu'ennemy iuré de la tranſſubſtantiation, a bien recognu, quãd faiſant la paraphraſe de l'argument de Theodoret, il n'a pas mis, *la cõſeruation de la forme, figure & ſubſtance du corps*, comme s'enſuiuant ſen pareil degré de conſequence de l'exẽple de l'Euchariſtie, mais a mis, *la conſeruatiõ de la forme & de la figure du corps*, pour preuue de la conſeruation de la ſubſtance du corps, en ces mots: *Le corps*, dit il, *apres l'aſſumption eſt corps, & retient la ſubſtance de corps, pource qu'elle retient la forme & la circonſcription de corps*; qui eſt prouuer la conſeruation de la ſubſtance du corps, non immediatemẽt par l'exemple de l'Euchariſtie, mais par la conſeruation de la forme, figure & circonſcription du corps, laquelle s'enſuiuoit immediatement de l'exemple de la conſeruation de la forme & de la figure du pain en l'Euchariſtie. Pour l'intelligẽce dequoy il faut ſçauoir que c'eſtoit choſe cõmune aux Eutychiẽs & aux Catholiques, de prẽdre pour fondemẽt de diſpute, comme choſe nouuellemẽt decidée au Concile d'Epheſe, contre Neſtorius, que tout ce qui eſtoit en la perſõne de Chriſt, eſtoit vny hypoſtatiquement auec la diuinité du Verbe; voire les Eutychiens preſſoiẽt encore plus ceſte vnion; & vouloiẽt qu'elle fuſt ſi eſtroitte & identifique, qu'elle paſſaſt iuſques à l'vnité eſſentielle de tout ce qui eſtoit en Chriſt auec la diuinité de Chriſt. Au moyẽ dequoy il ne faloit ſinon mõſtrer aux Eutychiẽs qu'apres l'inſtãt auquel ils aſſignoiẽt l'origine de ceſte vnion, lequel ſelon ce qu'ils ſe ſentoiẽt diuerſement preſſez des Catholiques, tãtoſt ils diſoient eſtre celuy de l'incarnation, tantoſt celuy de la reſurrection, tantoſt celuy de l'Aſcenſiõ, les proprietez characteriques & naturelles de la ſubſtãce du corps de Chriſt, cõme la forme, la figure & la circonſcription, demeuroient en luy, pour conclure que la ſubſtance de l'humanité y demeuroit. Dautant que ce poinct eſtãt reſolu entre eux, qu'il n'y auoit rien en Chriſt qui ne fuſt fondé hypoſtatiquemẽt en la diuinité, il faloit que les proprietez naturelles de l'humanité qui reſtoiẽt en Chriſt, apres ceſte vniõ, fuſſent fondées en la diuinité, ou mediatement ou immediatement. Si elles eſtoient fondées immediatement, alors elles qualifioient & affectoiẽt formellement la diuinité

des conditions de leur eſtre, & la rédoient par cõſequent finie, circonſcripte & figurée; qui eſtoit tomber en l'heteſie des Anthropomorphites, condamnée par les vns & par les autres. Si elles y eſtoiẽt fondées mediatement, il faloit que la ſubſtance moyennãt laquelle elles y pouuoient eſtre fondées, aſçauoir l'humanité, teſtaſt en la perſonne de Chriſt. Car que ceſt argumẽt la fuſt la machine ordinaire des Catholiques contre les Eutychiẽs, & non vn argument de nouuelle inuentiõ, il appert par deux lieux manifeſtes; l'vn eſt la recapitulation attachée à la fin des trois dialogues de Theodoret, que Photius afferme eſtre de Theodoret meſme, où Theodoret dit ces mots contre les Eutychiens; [a] *S'ils reſpondent que c'eſt apres la reſurrection que le corps a eſté changé en la diuinité, il leur faut auſſi reſiſter; Apres la reſurrection le corps a eſté veu circonſcript, & ayant mains & pieds & autres membres corporels, & eſtoit palpable & viſible, & auoit les trous & les cicatrices, comme il les auoit eu deuant la reſurrection*: & partant il faut confeſſer de deux choſes l'vne, aſçauoir, ou que c'eſtoit la nature diuine qui auoit ces membres la, ſi le corps changé en la nature de la diuinité les auoit, ou que le corps eſt demeuré dedans les termes de la natute. L'autre eſt le diſcours de Gelaſe, contemporain de Theodoret, où l'autheur dit ainſi contre les meſmes Eutychiens: *Dauantage ſi l'humanité, comme ils pretendent, ayant eſté entierement transfuſe & transferée en la diuinité, la ſubſtance humaine a ceſſé d'eſtre; ou donc la forme de l'humanité a auſſi ceſſé d'eſtre, la proprieté* (c'eſt à dire, cela à quoy elle eſtoit propre) *ceſſant; ou s'ils diſent que les lineaments de la forme humaine reſtent en la nuë Deïté, que ſont-ils ſinon conuaincus d'introduire les Anthropomorphites, que l'Egliſe Catholique a ja long temps y a condamnez pour telles reſueries?* Et pourtant les Eutychiens nioient obſtinémẽt qu'apres ceſte vnion les proprietez de l'humanité reſtaſſent en Chriſt. *Ne confeſſes-tu point*, dit l'Orthodoxe à l'Eraniſte, [b] *les proprietez de l'vne & de l'autre nature? Nullement*, reſpond l'Eraniſte, *apres l'vnion*. Et dere chef: [c] *Il n'a donc point la forme humaine & la circonſcription qu'il auoit auparauant? Nullement*, reſpond l'Eraniſte. Et vn peu apres comme l'Eraniſte euſt changé le terme de ceſte vnion, & l'euſt mis en la reſurrection; *Rien dõc*, dit l'Orthodoxe, [d] *apres la reſurrection n'eſt demeuré en la chair des choſes qui declarent ſa nature? S'il y en eſt demeuré quelqu'vne*, dit l'Eraniſte, *la diuine mutation ne s'eſt point faitte*. Et quand ils ſe ſentoient preſſez par les Catholiques de quelque paſſage de l'Eſcriture, qui teſmoignoit que noſtre Seigneur auoit eſté veu auec les proprietez externes & naturelles de l'humanité, ou ils trãſfetoient & reculoiẽt le terme de leur vniõ apres ce temps-la, & diſoient que ces apparitions auoient eu lieu deuant que l'eſtroitte & parfaitte vnion euſt eſté accomplie; ou bien ils reſpõdoient que ces qualitez externes & viſibles qui auoiẽt

a *Theodoret. Dial. 3 fol. 81.* Εἰ δὲ μὴ τὴν αἰσθησιν φαῖεν τὴν εἰς θεότητα μεταβολὴν δεδέχθαι τὸ σῶμα, ἴσμεν ἀπαιτοῦσαι ἀποκρίνασθαι, ὅτι μὲν μὴ τὴν αἰσθησιν μεταλαμβάνει τὸ σῶμα, καὶ χεῖρας ἔχει, καὶ πόδας, καὶ τἆλλα τὰ σώματος μόρια, καὶ ἁπτὸν ἐστὶ καὶ ὁρατόν, καὶ ἀμυδρὰν ἔχει τὴν τῶν οὐλῶν καὶ τραυμάτων ἀπαλοιφήν, ὥσπερ οὖν καὶ πρὸ τῆς ἀναστάσεως.

b *Theodor. Dial. 2. fol. 30. p. 6.* Ορθ. οὐ γὰρ ὁμολογεῖς φύσεως ἰδιότητας εἶναι τὰς ἰδίας; Ερα. μὴ τὴν ἕνωσιν ἀδιαιρέτους.

c *Fol. 35. p. a.* Ορθ. Οὐκ ἄρα ἔχει τὸ ἀνθρώπινον σῶμα καὶ τὴν σχηματικὴν περιγραφὴν. Ερ. ἀδιαιρέτως.

d *Fol. 35. p. b.* Ορθ. οὐδὲν ἄρα ἐν αὐτῷ μεμένηκε μετὰ τὴν ἀνάστασιν, ὃ ἴδοι τις τῆς φύσεως δεῖγμα; Ερα. εἰ μεμένηκεν, ἀδήλως ἐν ἀφανεῖ μεταβολῇ.

appatu en noſtre Seigneur,n'auoiẽt pas eu eſtre en verité, mais ſeulement en viſion & en apparence. *Comment donc*, dit l'Orthodoxe, *Chriſt monſtra-t'il aux diſciples doutants & ſes mains & ſes pieds? Le Seigneur*, reſpond peu apres l'Etaniſte, *monſtra ſes mains aux Apoſtres, come il luitta auec Iacob* Et detechef, ſur ce que l'Eraniſte auoit remis le temps de l'vnion apres l'Aſcenſion; [a] *I'ay appris des Saincts Anges*, dit l'Orthodoxe, *qu'il viendra en la maniere que les diſciples le virent montant au Ciel. Or ils virent la nature circonſcripte, & non l'incirconſcripte*, &c. *Deuant donc qu'il fut homme*, reſpond l'Etaniſte, *il n'eſtoit pas incirconſcript. Car le Prophete le vid enuironné de Seraphins*; voulant dire que la forme circonſcripte auec laquelle Chriſt auoit eſté ſuiuy des yeux de ſes Apoſtres montant au Ciel,n'auoit eſté qu'en viſion & en apparẽce,nõ plus que celle auec laquelle Eſaïe auoit veu Dieu entre les Seraphins. Non que les Catholiques tinſſent que les fonctions de ces proprietez fuſſent inſeparables,& ne peuſſent eſtre ſuſpenduës par miracle & diſpẽſe de la ſubſtãce du corps & de l'humanité de Chriſt. Car l'Orthodoxe confeſſe diſertemẽt que noſtre Seigneur entra les portes cloſes,comme il eſtoit ſorty du vẽtre de la Vierge,la cloſture de la Vierge y teſiſtãt. Et Amphilochius cité par ce meſme Theodoret,& en ce meſme Dialogue, dit, [b] *Parce que noſtre Seigneur a monſtré les cicatrices des cloux en ſon corps, il a faict voir que c'eſtoit le meſme corps. Et parce qu'il eſt entré les portes cloſes, il a faict voir qu'il n'eſtoit plus tel.* Mais pource que les Catholiques ayants obtenu que les accidẽts de l'humanité teſtoiẽt reellemẽt en Chriſt apres l'vnion,il s'enſuiuoit neceſſairement par les raiſons cy-deſſus alleguées, que la ſubſtãce de l'humanité y demeuroit. A ceſte cauſe les Catholiques preſſoient ceſt argument comme bon affirmatiuement,mais non plus comme bon negatiuement. Car il s'enſuiuoit bien de ce que le corps de Chriſt auoit occupé lieu en l'atrouchement de ſainct Thomas,que la ſubſtance du corps eſtoit demeurée en Chriſt apres la reſurrection; mais il ne s'enſuiuoit pas de ce que le corps de Chriſt au paſſage des portes n'auoit point occupé lieu,il n'euſt pas retenu la vraye ſubſtance du corps. Et ainſi tout le principal effort des Catholiques en ceſte diſpute, conſiſtoit à produire aux Eutychiẽs des témoignages par leſquels ils peuſſent verifier qu'apres le terme pretẽdu de ceſte ſouueraine vniõ,la forme externe,figure,circonſcription & autres accidents ſenſibles fuſſent veus demeurer reellement,& non ſeulement par viſion & apparence en Ieſus Chriſt. Et au contraire toute la reſiſtẽce des Eutychiens eſtoit de ſouſtenir,ou que ces apparitiõs-la,de la perſonne de Chriſt auec ſes accidents externes & viſibles, n'auoient point eſté faites apres l'vnion; ou bien que les accidents externes & viſibles, ſous leſquels elle eſtoit apparuë,n'auoiẽt point eſté vrays & reels eſtãts,mais ſeu-

a *Ibid. f.37.p.a.* Ορθ. μεμαθηκα δὲ παρὰ τῶν ἁγίων ἀγγέλων, ὅτι οὕτως ἐλεύσεται. τὸ δὲ τὸν αὐτὸν εἶδον οἱ μαθηταὶ περιειλημμένον εἰς τὸ νεφέλαι. εἶδον δὲ ἀθεώρητον ἀνθρωπότητα καὶ ἀπερίγραφον. Εὐσ. Οὐκοῦν οὐκ ἦν τὸ ἀνθρώπινον ἀπερίγραφον ὡς τὸ τῆς Θεότητος; πῶς οὖν ἄνθρωπος ἐνηλλάγη.

b *Amphiloch. apud Theodoret. Dial 2.f 45.p.a.* Ἀπὸ δὲ τῶν τοῦ κυρίου τραυμάτων τῶν ἥλων δείκνυσι, σῶμα δείκνυσι τὸ αὐτό· διὰ δὲ τῶν κεκλεισμένων τῶν θυρῶν ἄπιστον, ἀπίστου ἦν τὸ πιστόν.

lement illuſions & phãtoſmes. Et pourtãt ne faut-il point trouuer eſtrange ſi l'Eraniſte s'eſtant licentié de ſe ſeruir de l'exẽple de l'Euchariſtie, pour en inferer, que comme en l'Euchariſtie la ſubſtance du pain eſt changée en celle du corps, ainſi en l'aſſumptiõ hypoſtatique, la ſubſtãce du corps s'eſt changée en celle de la diuinité: l'Orthodoxe retorque ſoudainement ceſt argument contre luy, & en infere tout au cõtraire, que cõme en l'Euchariſtie la fotme & figure externe du pain demeure apres la conſecratiõ, ainſi en l'vnion hypoſtatique la forme, figure & circonſcription du corps demeure apres l'vnion; qui eſt ce que les Catholiques auoiẽt eſſayé par tant d'aſſauts d'obtenir ſur les Eutychiens: & lequel poinct ſeul eſtant gaigné, s'enſuiuoit la victoire de l'autre poinct, & triomphe entiere de la cauſe Catholique, aſçauoir que la ſubſtance de l'humanité, ſans la conſeruation de laquelle ces proprietez externes & viſibles ne pouuoient eſtre vnies hypoſtatiquement auec la diuinité, ſi on ne vouloit encourir l'hereſie des Anthropomorphites, demeuroit en ſon entier.

CHAP. XIV.

LA ſeconde obiection eſt, que Theodoret dit, que les ſymboles myſtiques ne ſe departent point de leur premiere nature: A quoy il a deja eſté reſpondu cy-deſſus en l'examen du premier paſſage, que le mot, nature, ne ſe prẽd pas toujours pour ſubſtãce, mais que quelquefois il eſt employé pour exprimer la ſubſtance, quelquefois il eſt employé pour ſignifier les proprietez naturelles qui ſuiuẽt la ſubſtãce, quelquefois il eſt employé pour deſigner l'vn & l'autre: & de ceſte reſponſe nous auons quatre ſignalez garants: Le premier eſt Tertullian, qui dit [a], *Autre eſt la ſubſtãce, & autre la nature de la ſubſtãce, & la ſubſtance eſt la pierre ou le fer, & la dureté de la pierre ou du fer, eſt la nature de la ſubſtãce.* Le ſecond eſt S. Hilaire, qui dit, parlant des trois enfants en la fournaiſe, [b] *Le feu & les corps perdent en eux leur nature.* Par leſquelles paroles il ne veut pas dire que les corps des trois enfans, & le feu qui les enuirõnoit, euſſent perdu leur ſubſtãce. Le troiſiéme eſt S. Hieróme, qui reprend Ruffin d'auoir tourné en certain lieu le mot Grec, φύσις (qui eſt celuy dont vſe Theodoret en ceſte clauſe) *ſubſtance*, au lieu qu'il deuoit tourner, *nature*. Le quatriéme eſt Theodoret meſme, qui dit que le feu trãſfete les metaux de nature ſolide en nature liquide, & ne veut pas dire neantmoins, que les metaux pour eſtre fõdus, chãgent de ſubſtãce. Et derechef, La nature du feu ne t'obeït point, & ne ſe depart point de ſa propre energie. Auquel lieu nõ ſeulemẽt Theodoret égale le mot, energie, à celuy de nature, mais encore, afin qu'õ ne ſubtiliſe point ſur le verbe, ſe departir, ἐξίστασθαι, vſe du meſme verbe en l'vne & en l'autre propoſition; & comme il dit en celle du paſſage obiecté par le ſieur du Pleſſis, οὐδὲ γὰρ τὰ εἰκόνας ἐξίσταται φύσεως, *ils ne ſe departent point de leur propre*

a *Tertull. lib. de anima cap. 12.* Aliud eſt ſubſtantia, aliud natura ſubſtãtiæ, &c. Subſtãtia eſt lapis, ferrum: duritia lapidis & ferri, natura ſubſtantiæ eſt.

b *Hilar. lib. 10. de Trinit. paulo poſt medium.* Naturam ſuam in his & ignis, & corpora amittunt.

nature, dit en ceſtui cy, *οὐδὲ τ̃ οἰκείας ἀξίας ἐκβέβηκε ἐνεργείας, il ne ſe depart point de leur propre energie*. Mais la principale difficulté ne git pas là, elle git en ce que Theodoret prẽd ordinairemẽt és autres lieux de ceſt œuure, le mot, nature, pour ſubſtãce, dõt ſemble s'enſuiute qu'il le doit encore prendre icy au meſme ſens. A cela donc nous reſpondrons qu'il eſt vray que Theodoret en cét œuure où il fait profeſſiõ expreſſe de traittet des natures de Chriſt, prẽd preſque touſiours le mot, nature, pour ſubſtance. Non que ceſte equipollence depende de la vertu du mot, mais de la cõdition du propos. Car quãd Theodoret parle de la nature diuine, il ne faut point trouuer eſtrãge s'il prẽd là la nature & la ſubſtãce pour vne meſme choſe, dautãt qu'en la diuinité il n'y a rien qui ne ſoit ſa ſubſtãce. Semblablement quãd en la perſonne de noſtre Seigneur, il met la nature de l'humanité, & la ſubſtãce de l'humanité, pour termes ſynonymes & equipollẽs, il ne veut pas pourtãt que la nature de l'humanité & la ſubſtãce de l'humanité, ſoiẽt neceſſairement vne meſme choſe en la valeur des ſignificarions, mais en la valeur de la conſequence: dautãt que l'on peut argumentet ſeurement que les characteres de l'humanité demeurants en Chriſt, la ſubſtance de l'humanité y demeure, à cauſe de l'vnion hypoſtatique, qui ne ſe peut faire immediatement d'aucuns accidẽts auec la diuinité. Pareillemẽt quand Theodoret cõpare la nature du corps de Chriſt auec les noſtres, ſoit aptes noſtre reſurrection, lors que les corps de noſtre humilité ſeront, comme dit l'Apoſtre, ttãsfigurez & faicts conformes au corps de ſa clarté, ſoit auant noſtre reſurrection, lors que le meſme Apoſtre dit, *que Chriſt a pris la ſemence d'Abraham, au moyen dequoy il doit auoir eſté en tout ſemblable à ſes freres*: quelle merueille eſt-ce ſi employant en l'vn des termes comparez, aſçauoir en la nature humaine de Chriſt, le mot nature pour ſubſtãce, il l'employe auſſi en l'autre, au meſme ſens? Mais que pour cela il s'enſuiue que lors qu'il ne parle, ny de la nature diuine de Chriſt, ny de la nature humaine de Chriſt, ſoit conſiderée en la particularité de ſon indiuidu, ſoit conſiderée en l'vniuerſalité de ſon eſpece, mais parle de la nature des autres ſimples creatures; il entende égalet le mot, nature, & le mot, ſubſtance; il faudroit conclure tout de meſme, que ſous ombre que S. Hilaire, en ſes liures de la Ttinité, ptend ordinairement le mot, nature, & le mot, ſubſtance, pour vne meſme choſe, que lors qu'il deſcend aux ſimples creatures, & dit au meſme œuure, qu'en la perſonne des trois enfants, le feu & les enfants perdirent leur nature, il voudroit là par le mot, nature, entendre la ſubſtance; & dire que le feu & les trois enfants en la fournaiſe perdirent leur ſubſtance: qui ſeroit vn ſens directement contraire à ſon intention, & à la verité de l'Eſcriture.

CHAP. XV.

Examen de ce paſſage de Theodoret allegué du 2. Dialogue par le ſieur du Pleſſis, p. 1037. edit. 2.

REſte maintenãt d'examiner tout ce paſſage en forme, lequel le ſieur du Pleſſis rapporte beaucoup plus au lõg dãs la nouuelle impreſſiõ de ſon liure que dãs les precedẽtes. Et pour ce l'épluche-rons nous ſelon le rapport de la derniere edition, lequel à ceſte fin nous diuiſerons en quatre parties. La premiere ſera des preludes & auant-propos qui precedent l'argument de l'Eraniſte; la ſecõde ſera de l'argumẽt de l'Eraniſte. La troiſiéme de la reſponſe de l'Orthodoxe. Et la quatriéme des choſes qui la ſuiuent. Pour le regard donc des preludes & auãt-propos de l'argumẽt, le ſieur du Pleſſis obiecte cinq poincts. Le premier eſt ſur ces mors de Theodorer, *Les ſymboles myſtiques qui ſont offerts à Dieu par les Preſtres de Dieu, de qui ſont-ils ſymboles?* ſur leſquels le ſieur du Pleſſis repete ce qu'il auoit déja remarqué au paſſage du dialogue precedẽt, aſçauoir, que Theodorer en ce lieu appelle les myſteres de l'Euchariſtie, ſymboles du corps & du ſang du Seigneur: *Notez*, dit-il, *ſymboles*. Ouy; mais outre ce qu'il a déja eſté reſpõdu cy-deſſus, que le mot, ſymboles, n'eſt de ſoy, ny excluſif ny incluſif de la realité des choſes exprimées par les ſymboles, mais prẽd la cõditiõ de l'vn ou de l'autre office de la diuerſité des lieux & occaſiõs où il eſt employé; Outre cela, dis ie, ce que l'Eraniſte, qui poſoit la ttãſſubſtantiatiõ pour baſe & hypotheſe fondamentale de ſa diſpute, vſe neãtmoins luy-meſme en ce lieu la du mot, ſymboles, & dit, *cõme donc les ſymboles myſtiques ſont autres deuãt l'inuocation du Preſtre, mais apres l'inuocation ſont chãgez & faicts autres, ainſi auſſi apres l'aſſumption, le corps du Seigneur eſt changé en diuine ſubſtance*; ne montre-t'il pas qu'il employe là le mot, ſymboles, en diuers ſens, & entend qu'auant la conſecration ils ſont ſimples ſymboles, & non choſes, & apres la conſecration ils ſont ſymboles & choſes tout enſemble, ſymboles exterieuremẽt, & choſes interieurement. Le ſecõd eſt ſur ces mots de l'Orthodoxe, *Tu dis tres-bien: Car il faut que d'vne image il y ait vn archetype, c'eſt à dire, exemplaire ou patron original.* Surquoy le ſieur du Pleſſis veut derechef qu'on remarque que Theodoret les appelle, images, & le corps de Chriſt, archetype. *Notez*, dit-il, *images*. Il eſt vray: mais Theodoret n'appelle-t'il pas dãs le meſme dialogue, Le fils, image, & le Pere, archetype, c'eſt à dite, patron ou original? *L'Apoſtre*, dit il, *a appellé le Fils, image*. Et vn peu apres; *C'eſt*, dit il, *ce que i'ay proteſté, que l'image n'a pas toutes les choſes qu'a l'archetype*, c'eſt à dire, le patron ou exemplaire original. Et ailleurs ne rapporte-t'il pas ces paroles d'Alexandre Eueſque d'Alexandrie; [a] *Il eſt l'image tres-exactement exprimée & ineffaçable du Pere, & l'image doit eſtre pleine de toutes les choſes par leſquelles l'archetype eſt repreſenté*: Et pour cela veut-il dire, ſous ombre qu'il appelle le Pere, archetype, & le fils, image, que le fils ne ſoit point vne meſme ſubſtãce auec le Pere? Ains ne dit-il pas ſur la ſeconde Epiſtre aux Corin-

a *Alexander apud Theodoretũ lib. 1. c. 4. hiſtor.* Εἰκὼν τοῦ θεοῦ ἀπαραλλάκτως καὶ ἀπαραλλοίωτος τῆς πατρικῆς ὑποστάσεως ἐστὶν ὁ υἱός, ὅτι καὶ ἐμψύχου ἐμψύχου, καὶ λόγου.

thiens; [a] *L'Apoſtre appelle Chriſt, image de Dieu, comme Dieu de Dieu:* Et ſur l'Epiſtre aux Coloſſiens [b]; *c'eſt donc vne image qui ſignifie vne meſme ſubſtance?* Les anciens auoient pluſieurs reſpects pour leſquels ils appelloient l'Euchariſtie, qui eſt l'image, l'abbrege & l'epitome de tous les myſteres & miracles de Chriſt, image du corps de Chriſt; mais vn des principaux eſtoit le reſpect de l'incarnation: & ce pour deux conformitez, l'vne que cõme en l'Incarnation le pain Celeſte, le pain des Anges, le pain deſcendu du Ciel auoit eſté faict chair, ainſi en l'Euchariſtie le pain terreſtre, le pain élementaire, le pain materiel eſt faict chair: que comme en l'Incarnation le pur & immaculé sãg de la Vierge produict du pain & du breuuage qu'elle prenoit pour ſon aliment, eſtoit faict par l'operatiõ ſeule du ſainct Eſprit & ſans intieruention d'aucun agent naturel le propre corps de Chriſt; ainſi en l'Euchariſtie le pain & le vin pris & propoſez pour la conſecration, ſont par la ſeule operation du ſainct Eſprit, & ſans l'entremiſe d'aucun agent naturel, faicts le corps & le ſang de Chriſt. Et pour ce ſainct Iuſtin Martyr dit, [c] *que Chriſt a inſtitué l'Euchariſtie, pour nous faire reſſouuenir de ſa corporification.* Et ailleurs il compare le myſtere de l'Incarnation, auec celuy de l'Euchariſtie, *en ce que comme Chriſt faict chair, a par le Verbe Dieu eu chair & ſang; ainſi le pain & le vin de l'Euchariſtie benis par le Verbe, ſont la chair & le ſang du meſme Verbe faict chair.* Et Damaſcene, en ce que comme au myſtere de l'Incarnation le ſainct Eſprit ſuruint en la Vierge, & fit la ſubſtance priſe de la Vierge, le corps & le ſang de Chriſt; ainſi en l'Euchariſtie le ſainct Eſprit ſuruient, & fait des dons propoſez, le corps & le ſang de Chriſt. Et pource Gelaſe, ſelon l'expoſition meſme du ſieur du Pleſſis, appelle l'Incarnation, le myſtere principal, c'eſt à dire, original, l'Euchariſtie, l'image, nous apprenãt que ce qu'il appelle l'Euchariſtie, image du corps de Chriſt, c'eſt au regard du corps de Chriſt cõſideré cõme terme de la productiõ hypoſtatique, au regard duquel le corps de Chriſt conſideré comme terme de la production Euchariſtique, tient, à cauſe de la ſimilitude qui eſt entre l'vne & l'autre production, lieu d'image. Or qu'y a t'il en ceſte eſpece d'image qui deſtruiſe ains fortifie la verité & la realité? Le troiſiéme eſt ſur ces paroles; *Si donc les diuins myſteres repreſentent le corps qui veritablement eſt.* Surquoy le ſieur du Pleſſis rebat que Theodoret vſe du mot, repreſentent. *Notez encor*, dit-il, *repreſenter, & non certes*, ajoute-t'il, *ſelon les Iuriſconſultes, rendre preſent*: Car outre ce que le mot Grec n'y reſpond pas, la precedente cõparaiſon de l'original & de l'image des peintres, nous meine ailleurs. Mais outre ce que le meſme Theodoret rapporte d'Alexandre Eueſque d'Alexandrie, que le fils repreſente le Pere, & eſt l'image du Pere, & le Pere l'original du Fils: à quel propos inſiſter

a *Idem in 2. Corinth. 4. 4.* Εἰκὼν ὁ θεὸς ὁ Χριστὸς ὡς ἐκ θεοῦ ὢν θεοῦ προσηγόρευται.

b *Et ad Coloſſ. 1. 15.* ἐκ τούτου εἰκὼν ἐκείνου ἡ ὁμοουσία δηλοῦται.

c *Iuſtin. in Dial. cum Tryph.* Καὶ τοῦτο τὸ τροφὴν εἶναι ἑκάτερον, ἃ παρέδωκεν ἡμῖν ὁ Χριστὸς ποιεῖν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ σῶμα γενέσθαι αὐτὸν καὶ τὸ αἷμα τοῦ παθεῖν αὐτόν.

d *Idem Apolog. pro Chriſtianis.* *Voyez cy deſſus.*

inſiſter ſur l'vſage auquel doit eſtre pris le mot Latin, *repreſenter*, puis qu'il n'y a point dans l'original de Theodoret, qui eſt Grec & non Latin, *repreſenter*, mais αἰνίττεσθαι, qui ſignifie en general, demonſtrer obſcurement, ſans ſpecifier ſi c'eſt auec incluſion ou excluſion de la preſence. Le quatriéme eſt, ſur ces mots de l'Eraniſte: *Qu'appelles tu, le don qui eſt offert auant l'inuocation du Preſtre?* Sur quoy le ſieur du Pleſſis veut qu'on obſerue que Theodoret appelle auant la cõſecration, le don qui eſt offert, pain; *Notez*, dit-il, *le don, comme deſſus, en Clement, & en Chryſoſtome.* Et contre qui eſt-ce que cela combat? Que les Peres appellent les myſteres de l'Euchariſtie, dons, meſme auant la conſecration; c'eſt acauſe qu'ils ſont des lors deſtinez & deſignez pour eſtre les vrais dons du nouueau Teſtament, ſoit que pource que tant deuant qu'apres la conſecration, ils ſont dons, mais en diuers ſens: aſçauoir deuant la conſecration, dons naturels; & apres la conſecration, dons ſupernaturels; que fait cela contre nous? Les Liturgiſtes Grecs ne les appellent-ils pas, dons, & deuant & apres la conſecratiõ? Et pour cela les appellent-ils dons, en meſmes ſens? Et Cabaſilas le plus excellent de tous eux, ne dit-il pas[a]: *Si quelques-vns de ceux qui ſe proſternent à terre, lors que le Preſtre entre auec les dons, adorent les dons qu'il porte, comme le corps & le ſang du Seigneur, & addreſſent leur parole à eux, ils ſont trompez par l'entrée des dons preſanctifiez, ignorant la difference de ce ſacrifice icy, & de ceſtuy-là?* Et derechef au chap. 27.[b] *Apres que le Preſtre a dict ces paroles, il ſe proſterne & prie, & ſupplie, appliquant les ſacrées paroles de noſtre Sauueur, ſon Fils vnique, aux dons propoſez, afin qu'ayant receu ſon ſainct & tout puiſſant eſprit, le pain ſoit conuerty en ſon precieux corps, & le vin en ſon ſacré ſang: Et lors qu'il a prié, & dict tout cela, le Sacrifice eſt conſommé & parfaict, & les dons ſont ſanctifiez, & l'Hoſtie eſt renduë entiere & complette, & cette grande victime qui a eſté immolée pour l'vniuers, ſe void ſituée ſur la ſacrée Table. Car le pain n'eſt plus lors la figure du corps du Seigneur, ny le don portant l'image du vray don, & repreſentant comme en vn tableau la peinture des Paſſions du Sauueur, mais le meſme vray don, le tres-ſainct corps de Chriſt, qui a veritablement ſouffert toutes ces choſes.* Et de faict comment eſt-ce que le mot de, *don*, repugneroit à la tranſſubſtantiation, puis que c'eſt l'Eraniſte luy-meſme qui en vſe, lequel poſe la tranſſubſtantiation pour baſe & hypotheſe de ſon argumẽt? Le cinquiéme eſt, ſur ces interlocutions, *Il ne le faut pas enoncer ouuertement*, dit l'Orthodoxe. *Reſpon obſcurement*, dit l'Eraniſte. *C'eſt aliment*, dit l'Orthodoxe, *qui ſe fait de telles ſemences*, &c. Surquoy le ſieur du Pleſſis remarque, que le pain & le vin eſt ce que Theodoret appelle obſcurement l'aliment faict de ceſte eſpece de ſemence, & le nom commun qui ſignifie ceſte eſpece de breuuage: voulant inſinuer par là, que toute l'obſcurité que Theodoret deſiroit eſtre obſeruée au faict de l'Euchariſtie deuant les non initiez, eſtoit

a *Nicol. Cabaſil. expoſit. Liturg. cap. 24.*
Εἰδέ τινες τῶν προσκυνούντων οἱονεὶ μᾶλλον τὰ δῶρα τοῦ ἄρτου, ὡς σῶμα καὶ αἷμα τὰ προκείμενα δῶρα προσκυνοῦσι, καὶ δέησιν ἐπ' αὐτοῖς ποιοῦνται τὸ ἅγιον πνεῦμα ἐπιπέμψαι, ἀγνοοῦντες τὴν διαφορὰν τῆς θυσίας ταύτης καὶ ἐκείνης.

b *Idem cap. 27.*
Εἶτα προσπίπτει, καὶ δέχεται καὶ ἱκετεύει τὴν θείαν οὐσίαν φωνὰς τοῖς ἡμετέροις ἐοικυίας· ἵνα αὐτὴ ἡ σύμπασα ἱκεσία ἐναρμόσῃ, καὶ ὅτι τὰ προκείμενα δῶρα, καὶ ἀδελφὰ τὰ παλαιὰ αὐτῇ καὶ πολυδύναμα πνεύματα, μεταβληθῆναι, καὶ μὴ λοιπὸν εἰς αὐτὸ τὸ ἅγιον αὐτὸ σῶμα, ἢ δὲ οἶνον εἰς αὐτὸ τὸ ἄχραντον αὐτὸ καὶ ἅγιον αἷμα.

de leur celer que les Chreſtiens vſoient de pain & de vin en leurs myſteres. Comme ſi le meſme Theodoret, & apres la meſme proteſtation de parler enigmatiquement de ce myſtere deuant les non initiez, n'auoit pas dict en termes expres au paſſage du premier Dialogue: *Le fruict exprimé de la vigne, comment eſt-il appellé? Il eſt appellé vin.* Et vn peu apres: *Comme donc nous appellons le fruict myſtique de la vigne apres la ſanctification, le ſang du Seigneur, ainſi Iacob appella le ſang du Seigneur, ſang de la grappe.* Et derechef: *Et en la tradition des myſteres, il appella le pain ſon corps, & le meſlange du Calice, ſon ſang.* Ce que les anciens Chreſtiens donc celoient aux non initiez, eſtoit, Non que les myſteres de l'Euchariſtie ne fuſſent faicts de pain & de vin: Car quel ſcandale cela euſt-il peu apporter aux Payens, qui aux myſteres de Mithra faiſoient leurs oblations de pain, comme remarque Tertullian [a], & aux myſteres de Ceres & Bacchus vſoient de pain & de vin? Dont eſt, que quelques-vns d'eux croyoient que les Chreſtiens eſtoient leurs compagnons en l'adoration de Ceres & de Bacchus: *Aucuns*, dit ſainct Auguſtin [b] *acauſe du pain & du Calice, eſtiment que nous adorions Ceres & Bacchus*; Et entre les aduertiſſements de leurs Poëtes auoient ce celebre vers de Perſe [c]:

Que dans ces temples i'entre, en ces dons me fiant,
Et i'iray de farine aux Dieux ſacrifiant:

Mais ce que les Chreſtiens celoient & déguiſoient deuant les non initiez, & qu'auſſi les non initiez ne pouuoient oüyr ſans peril de deriſion & de ſcandale, eſtoit, qu'vne creature vile, baſſe & corruptible comme le pain, & encore demeurant en ſa forme & nature externe du pain, forme, dit Algerus, terreſtre, & entierement ſtupide, fuſt faitte le corps de Chriſt, & non le corps mort & inanimé, mais le corps viuant, animé, & glorieux, le corps remply de la diuinité, le corps diuin, le corps deïfié. Et bref, fuſt faict perſonnellement Dieu, comme Hildebert [d], Eueſque du Mans, tant celebré par le ſieur du Pleſſis, le proteſte en ces vers,

Ceſte exquiſe viande où toute grace a lieu,
De pain eſt faitte chair, d'element faitte Dieu.

Cela c'eſtoit ce que les non initiez ne pouuoient oüyr ſans ſcandale & peril de blaſpheme. C'eſtoit ce pourquoy Tertullian diſoit à ſa femme, luy diſſuadant de ſe remarier à vn infidelle [e]: *Ton mary ne ſçaura ce que tu gouſteras en ſecret auant tout autre viande: Et s'il ſçait que ce ſoit pain, il ne croira pas que ce ſoit celuy lequel il eſt dict eſtre.* C'eſtoit ce pourquoy Maximus de Madaure demandoit à S. Auguſtin: [f] *Quel eſt ce Dieu que vous autres Chreſtiens vous attribuez comme propre à vous, & le vous compoſez pour le voir preſent en vos lieux ſecrets?* C'eſtoit ce pourquoy Theophylacte dit [g]: *Quelques-vns écriuent que Iudas ne mãgea point le pain de l'Euchariſtie, ains le reſerua, afin de monſtrer aux Iuifs, que Chriſt appelloit le pain ſon corps*, c'eſt à dire, d'appellation vraye, propre &

a *Tertul. lib. de præſcript. aduerſus hæret. c. 40.*

b *Aug. lib. 20. contra Fauſt. Manich. c. 13.*

c *Perſ. Sat. 2.* Admoueant templis, & farre litabo.

d *Hildebert. de myſteriis Miſſæ. to. 3. Bibliot. Pat.* Fit cibus hic ex pane caro, Deus ex elemento.

e *Tertullian. ad vxorem, lib. 2. cap. 5.* Nõ ſciet matitus quid ſecreto ante omnem cibum guſtes, & ſi ſciuerit, panem, non illum credet eſſe qui dicitur.

f *Maxim. Madaur. epiſt. ad Aug. quæ eſt 41. inter epiſt. Aug.* Quis ſit iſte Deus, quem vobis Chriſtiani, quaſi proprium vendicatis, & in locis abditis præſentem vos videre componitis.

g *Theophyl. in c. 26. Matth.*

reelle, comme il appert par ces mots precedents du meſme Theophylacte: *Il nous apparoit bien pain à nous, mais en verité il eſt chair.* Et pourtant quand les Anciens tomboient ſur ce propos en preſence des non initiez, ou ils celoient & deguiſoient les mots, *de pain & de vin*, & vſoient de periphraſes & circulocutions enigmatiques, ou ils celoient & déguiſoient ceux de *corps & de ſang*, & ſe contentoient d'appeller les Sacrements, *images & figures du corps & du ſang*, c'eſt à dire, de les denõmer de la part de leur office externe, qui eſtoit de deſigner & demonſtrer la ſubſtance interne du corps & du ſang; ou s'ils employoient diſertement les vns & les autres termes, ils s'abſtenoient du verbe, *faire*, & ſe contentoient, cõme nous auons veu cy deſſus, d'vſer du verbe, *appeller*, cõmun acauſe de ſon ambiguité, & aux ſimples appellations nominales, & aux vrayes & propres appellations reelles.

CHAP. XVI.

LA ſeconde partie de l'allegation, conſiſte en l'argument de l'Eraniſte, qui eſt: *Comme donc les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur ſont autres auant l'inuocation du Preſtre, mais apres l'inuocation, ſont changez & faicts autres; Ainſi auſſi le corps du Seigneur apres l'aſſumption eſt change en diuine ſubſtance.* Surquoy le ſieur du Pleſſis dit, *Que l'Eraniſte euſt tres-bien conclu, ſi la doctrine de l'Egliſe Romaine euſt eu lieu.* Et nous au contraire, diſons que l'opinion de l'Egliſe Catholique ayant lieu, l'Eraniſte concluoit tres-mal. Car c'eſtoit choſe concertée, accordée & reſoluë entre les Cátholiques & les Eutychiens; Que s'il reſtoit en Chriſt apres le dernier degré de l'vnion, qu'ils venoient lors de conſtituer en l'Aſcenſion, aucunes des conditions externes & characteriques de l'humanité, comme la figure, la forme externe, la couleur, les traits, les lineaments, la circũſcription, la viſibilité; En ce cas-la, la ſubſtance de l'humanité y demeuroit: dautant que les vns & les autres tenoient que tout ce qui eſtoit en Chriſt, eſtoit fondé hypoſtatiquement en la diuinité. Or ne pouuoient ces choſes eſtre fondées immediatement en la nuë diuinité, comme en leur baſe & fondemẽt hypoſtatique, ſans qualifier & affecter formellement la diuinité de ces conditions, & la rendre circũſcripte, viſible, colorée & figurée, qui eſtoit tõber en l'erreur des Anthropomorphites, abhorrée conjointement par les vns & par les autres: & d'y eſtre fondées mediatement, elles ne le pouuoient, ſinon que la ſubſtance de l'humanité, par le moyen de laquelle elles adheroient à la diuinité, comme par vn lien commun d'inherence hypoſtatique, y demeuraſt. Et pource venoient-ils de renouueller tout fraiſchement ces ſtipulations. *Nous ne diſons pas*, proteſte l'Eutychien, *que la nature priſe ayt eſté abolie & changée en la ſubſtance de la diuinité. Elle n'a donc pas*, reſpond l'Orthodoxe, *la forme humaine & la circũſcription precedente.* Et vn peu apres, ſur ce que l'Eraniſte auoit transferé le terme de ceſte

ſouueraine vnion, apres la reſurrection. *Rien donc*, dit l'Orthodoxe *n'eſt demeuré en la chair apres la Reſurrection, des choſes qui demonſtrent ſa nature? S'il en eſt demeuré aucune*, reſpond l'Eraniſte, *la diuine mutation n'a point eſté faicte.* Et pourtant tout ce qui reſtoit à faire pour obtenir la victoire entiere contre les Eutychiens, eſtoit de monſtrer qu'en Chriſt apres la Reſurrection, & ſur tout apres l'Aſcenſion, auquel terme eſtoit leur dernier refuge, reſtoient les conditions externes & characteriques de la nature humaine. Et à ceſte cauſe l'Orthodoxe venoit d'alleguer l'oſtenſion des pieds & des mains aux Apoſtres, la manducation de la viande que noſtre Seigneur prit apres la Reſurrection, la viſion future de Chriſt deſcendant du ciel au iour du iugement, predite par les Prophetes & par les Anges, leſquelles l'Eraniſte reſpondoit auoir eſté, ou deuoir eſtre accomplies en ſimple viſion & apparence. Et l'Orthodoxe au cõtraire inſiſtoit que c'eſtoiẽt choſes qui auoient eu, ou deuoient auoir lieu vrayement & reellement: & de la reſeruation de ces conditions externes & accidentales, concluoit par les raiſons que nous auons touchées cy deſſus, la conſeruation de la ſubſtance. Car qu'y auoit-il de plus accidental au corps de Chriſt, que les cicatrices & figures des playes? & toutesfois de la conſeruation de ces accidents-la, quand on pouuoit obtenir qu'ils eſtoiẽt demeurez reellement en Chriſt, & non par ſimple viſion & apparence, s'enſuiuoit, a cauſe de l'vnité hypoſtatique, la conſeruation & identité de la ſubſtance. *Pour ceſte cauſe*, dit Amphilochius, cité dans le meſme Dialogue: *Chriſt, non deuant, mais apres la Paſſion, ſe preſenta, les portes cloſes, au milieu de ſes Diſciples, afin qu'auſſi tu ſçaches que ton corps ſemé animal, reſſuſcitera corps ſpirituel. Et afin derechef, que tu n'eſtimes pas que celuy qui reſſuſcitera, ſera autre, ſur ce que Thomas doutoit de ſa Reſurrection, il luy monſtra les veſtiges de ſes playes; Ne ſe pouuoit il pas medeciner luy-meſme, & principalement apres ſa Reſurrection, luy qui auoit guery tous les autres, deuant ſa Reſurrection? Mais parce qu'il monſtra les figures des clous, il fit voir que c'eſtoit le meſme corps. Et parce qu'il entra, les portes fermées, il fit voir qu'il n'eſtoit plus tel.* D'où reſulte que non ſeulement les cicatrices & playes, mais meſme l'occupation de lieu, & la palpabilité & viſibilité eſtoient choſes ſeparables & diſpenſables du corps de Chriſt: & donc accidentales, & non eſſentielles: Mais de la poſition deſquelles neantmoins lors qu'on auoit obtenu qu'elles demeuroient veritablement en Chriſt, & non apparemment, s'enſuiuoit la conſeruation de la vraye ſubſtance de l'humanité. Le fort donc du combat eſtant de monſtrer qu'apres le terme du dernier degré de l'vnion hypoſtatique poſé par les Eutychiens, il reſtoit encore en Chriſt des accidents de l'humanité, non putatiuement, & en viſion & en apparence, comme reſpondoient les Eutychiens, mais vrayement & reellement; Que pouuoit faire l'Eraniſte plus à propos, pour

Amphiloch. apud Theod. Dial. 2. fol. 45. pag. 2.
Διὰ ταῦτα μὲν ὠὴ ὁ θεὸς τὸ πάθος, ὀψὲ μὲν ὁ παῖς τὸ θνητὸν ἐνεδύσατο· ἵνα μὴ ὁ μαθητὴς ἀπιστήσειε, ἵνα μὴ καὶ σὺ τὸ ψυχικὸν σῶμα σπαρὲν, ἐγηγερμένον σῶμα πνευματικὸν, ἵνα μὴ μείζονα λόγον ποιήσῃς τῆς ἀναστάσεως· τῷ Θωμᾶ πρὸς τὴν ἀπίστιαν ἐπιτρέπουσι, δείκνυσιν αὐτῷ τὰς πάντας τῶν ἥλων, δείκνυσιν αὐτῷ τὰ τραύματα τῆς λόγχης. τί οὖν ἔμελλον ἑαυτὸν ἰάσασθαι; ἢ ταῦτα μὲν ἀφέντα, ὁ παῖς ὁ θεὸς τῆς ἀναστάσεως ἐπεμέλετο; *Voyez cy deſſus.*

ſoulager l'Orthodoxe de la peine de ceſte preuue, que de toucher l'exemple de l'Euchariſtie, auquel la doctrine Catholique, exceptant & exemptant de la conuerſion toutes les conditions externes & accidérales, & toutes les proptietez characteriques & naturelles du pain, il s'en enſuiuoit par la correſpondance de la ſimilitude, ce dequoy ils debattoient il y auoit ſi long temps, aſçauoir qu'en Chriſt demeuroient toutes les conditions externes & accidentales, & toutes les proprietez naturelles & characteriques du corps de Chriſt: & par cõſequent donc pour les raiſons ja par nous touchées & par eux cõcertées, la ſubſtance du corps de Chriſt. Et cela ſoit dict de l'argumẽt de l'Eraniſte & de ſes preambules. Venons à la ſolution de l'Orthodoxe.

CHAP. XVII.

Sçauoir ſi la ſolution de Theodoret, s'accorde auec la confeſſion des Caluniſtes & Sacramentaires.

MAIS *par où*, dit le ſieur du Pleſſis, *Theodoret ſout-il ceſte objection? Certes*, adiouſte-t'il, *par noſtre confeſſion meſme. Tu t'es enlacé en tes propres rets. Car les ſymboles myſtiques apres la conſecration ne ſe departent point de leur propre nature. Car ils demeurent en leur premiere ſubſtance, forme & figure, & peuuent eſtre veus & touchez comme auparauant. Mais ils ſont entendus eſtre ce qu'ils ont eſté faicts, & ſont creus, & ſont venerez, comme eſtans ce qu'ils ſont creus eſtre.* Or ne m'arreſterayje point icy à remarquer que ces paroles, *Tu t'es enlacé en tes propres rets*, ne ſont pas paroles de ſolution, mais de renuoy & retorſiõ d'argument: Seulement remettray-je en ceſte reſponſe le mot, *adorer*, que le ſieur du Pleſſis en a oſté, & la traduiray ſelon le regime que nous auons monſtré cy deſſus eſtre le plus elegant & le plus conforme au fil du texte, qui eſt, *Tu t'es enlacé en tes propres rets. Car les ſymboles myſtiques, apres la conſecration ne ſe departent point de leur premiere nature. Car ils demeurent en la forme & en la figure de leur premiere ſubſtance: & peuuent eſtre veus & touchez comme auparauant; mais ils ſont entendus eſtre ce qu'ils ont eſté faicts, & ſont creus, & ſont adorez comme eſtans ce qu'ils ſont creus eſtre.* Et puis ie demanderay au ſieur du Pleſſis, ſi cela eſt ſoudre l'objection de l'Eutychien par la confeſſion des Sacramentaires, ou par la noſtre. Car quand il n'y auroit autre choſe, que ce que Theodoret dit, qu'ils ſont *entendus*, c'eſt à dire, apperceus par l'entendement, eſtre ce qu'ils ont eſté faicts, & ſont creus & ſont adorez comme eſtant ce qu'ils ſont creus eſtre, aſçauoir le corps & le ſang de Chriſt, qui eſt le proche & ſeul antecedent, auquel ſe refere ce relatif, *ce qu'ils ont eſté faicts*; cõment cela peut-il auoir lieu, s'ils n'ont eſté faicts vrayement, reellement & propremẽt le Corps de Chriſt? Mais il y a plus, c'eſt que ie dis, que ſi l'inrentiõ de Theodoret eſtoit de ſoudre ceſte objection, par la confeſſion des Sacramentaires, le diſcours de Theodoret ſeroit non ſeulement faux & erronée, mais heretique & Neſtorien. Car d'admettre le myſtere de l'Euchariſtie, pour image de celuy de l'Incarnation, & argumenter des conditiõs de l'vn à celles de l'autre: & inferer

que cõme en l'Euchariſtie le pain, par la conſecration, eſt faict le corps de Chriſt; ainſi en l'Incarnation le corps pris de la Vierge, eſt faict le corps du Verbe: & cependant preſuppoſer que l'Euchariſtie n'eſt faitte le corps de Chriſt que putatiuement, ſignificatiuement, & repreſentatiuement; c'eſt donner gain de bataille à Neſtorius, qui tenoit que le corps pris de la Vierge, n'eſtoit le corps du Verbe, ſinon putatiuemẽt, repreſentatiuemẽt, & par grace. Et partant ce fondemẽt ayant eſté jetté par Theodoret, que comme l'Euchariſtie eſtoit faitte le corps & le ſang de Chriſt; ainſi le corps de Chriſt pris de la Vierge, eſtoit le corps diuin, le corps de la nature du Seigneur; Il faloit neceſſairement que Theodoret, pour euiter le precipice du Neſtorianiſme, preſuppoſaſt que l'Euchariſtie eſtoit faitte vrayement & reellement le propre corps de Chriſt. Ce qui ne pouuoit eſtre, ſinon ou par ſimple tranſſubſiſtentiation, c'eſt à dire, trãſition en vne meſme ſubſiſtance & vnion hypoſtatique auec le corps; ou par tranſſubſtantiation, c'eſt à dire, tranſition en la ſubſtance du corps. Le premier, qui ſeroit mettre vne impanation hypoſtatique, & multiplier les vnions hypoſtatiques, & les natures vnies en Chriſt, Theodoret n'auoit garde de le poſer, cat il eſtoit trop verſé en la doctrine de l'vnion hypoſtatique, & ſçauoit trop bien, qu'il n'y auoit qu'vne vnion hypoſtatique, & deux natures vnies hypoſtatiquement en Chriſt, luy qui eſcriuoit des liures expres des deux natures de Chriſt, pour tremper en ces erreurs. Et donc reſte par force le ſecond, aſçauoir que ce que l'Euchariſtie eſtoit faitte le vray & propre corps du Verbe, c'eſtoit non par tranſſubſiſtentiation, mais par tranſſubſtantiation. Et n'eſt à receuoir l'eluſion & la defaitte que le ſieur du Pleſſis recherche pour ſortir de ceſte difficulté, qui eſt, que Theodoret n'argumente pas là des conditions reelles de l'Euchariſtie, aux conditions reelles de l'Incarnation, mais argumente analogiquement des conditions Sacramentales de l'Euchariſtie, aux conditions reelles de l'Incarnation. Et veut que comme en l'Euchariſtie le pain eſt vny Sacramentalement au corps de Chriſt, ainſi en l'Incarnation le corps ſoit vny hypoſtatiquement au Verbe: dautant que lors Theodoret trahiroit ouuertement la cauſe de l'Egliſe, & la ſienne à ſes aduerſaires. Car les Sacramentaires ne mettent pas ſeulement vne vnion Sacramentale, (c'eſt à dire, ſelon eux, ſignificatiue,) du pain au corps de Chriſt: mais mettent vne conuerſion Sactamentale du pain au corps de Chriſt: Et tous les lieux où les Peres diſent que le pain eſt changé & conuerty au corps de Chriſt, ils les interpretent de la conuerſion Sacramentale, c'eſt à dire, ſelon eux, ſignificatiue. Et cela qui plus eſt, ſans aucune reſeruation des accidents. Car au contraire, c'eſt par le moyen des accidents qu'vne ſubſtance ordonnée pour ſignifier quelque choſe, la

ſignifie, & c'eſt ſur la quantité & ſolidité du pain, qu'eſt fondée la fraction de l'Euchariſtie, qui ſignifie, ſelon Caluin, la fraction; c'eſt à dire, les tortures & douleurs du corps de Chriſt en la Croix. Et c'eſt ſur la quantité & liquidité du vin, qu'eſt fondée l'effuſiõ du Calice en la bouche des communiants, qui ſignifie l'effuſion du ſang de Chriſt en la croix. Et c'eſt ſur la vertu que le pain a de nourrir nos corps, qu'eſt fondée l'aptitude qu'il a de ſignifier le corps de Chriſt, entant qu'aliment de nos Ames. Et c'eſt ſur la blancheur du pain qu'eſt fondée la proprieté qu'Euſebe dit, qu'il a de ſignifier la pureté du corps de Chriſt. Et c'eſt ſur la faculté que le vin a de reparer & recreer les eſprits vitaux, & réiouïr & enyurer, qu'eſt fondée l'aptitude qu'il a de ſignifier la viuification que nous receuons du ſang de Chriſt, & l'yureſſe & tranſport ſpirituel, que le Prophete & ſainct Cyprian apres luy attribuë au ſang de Chriſt par ce verſet, *Que ton calice enyurant eſt excellent.* Au moyen dequoy ſe faiſant, ſelon nos aduerſaires, non vne ſeule vnion ſacramentale mais vne conuerſion ſacramentale, (c'eſt à dire, comme ils l'entendent, ſignificatiue) des ſubſtances du pain & du vin, auec tous leurs accidents au corps & au ſang de Chriſt: Si l'intention de Theodoret euſt eſté d'argumenter des conditions ſacramentales de l'Euchariſtie aux conditions reelles de l'incarnation, il euſt donné la victoire de la cauſe toute entiere aux Eutychiens, aſçauoir que comme en l'Euchariſtie le pain eſt conuerti ſacramentalement au corps de Chriſt, ainſi en l'Incarnation l'humanité eſt conuertie reellement en la diuinité, ſans ſe reſeruer le moyen de faire aucune contre-batterie de la part des accidents, qui ne ſont pas exceptez de la conuerſion ſacramentale comme de la reelle. Auſſi peu faut il repliquer que ſelon la confeſſion Catholique, l'exemple de l'Euchariſtie ne conuient pas exactement en tout auec celuy de l'Incarnation: Et que comme d'vn coſté l'exemple de l'Euchariſtie reſiſte à l'argument des Eutychiens, en ce que les accidents demeurent, dont s'enſuit la reſeruation des accidents de l'humanité en l'vnion hypoſtatique; & par conſequent pour les raiſons touchées cy-deſſus, la conſeruatiõ de la ſubſtance de l'humanité; ainſi de l'autre, il laiſſe vne apparence de priſe aux Eutychiens, en ce que de la conuerſion de la ſubſtance du pain ſemble ſenſuiure la conuerſion de l'humanité de Chriſt. Car premierement en laiſſant ceſte apparence de priſe, il laiſſe auſſi au meſme lieu le remede, aſçauoir la conſeruation des accidents: leſquels comme les pieds & les ailes des Cantharides ſeruent d'antidote à l'argument que l'Eutychien auoit inferé de la ſubſtance du corps; & le retournant contre luy, le luy arrachent ou rendent inutile; dautant que ſi l'Eutychien ſe veut ayder de l'exemple de l'Euchariſtie pour le faict de la ſubſtance, il faut qu'il ſouffre que l'on s'en ſerue contre luy pour le

Cyprian. epiſt. 63. ad Cecil. de Sacram. Dominici corporis.

faict des accidents, ou bien qu'il le demorde & y renonce. Là où la confeſſion des Sacramentaires, donnant la meſme priſe pour le regard de la ſubſtance, & ne ſe reſeruant aucunes repreſailles ſur l'exception des accidents, laiſſe l'argument des Eutychiens en ſa force & en ſon entier. Et d'ailleurs il n'eſt pas ſeulement requis que la conformité de l'Euchariſtie, & de l'Incarnation, repugne à l'hereſie des Eutychiens, mais auſſi à celle des Neſtoriens: Ce qu'elle fait conioinctement ſelon ces deux diuers regards. Car de la part de la condition des accidents, elle repugne à l'hereſie des Eutychiens, qui nioient qu'en l'vnion hypoſtatique demeuraſſent les accidents & conditions & proprietez externes & characteriques de l'humanité, dautant que cela concedé, pour les raiſons touchées cy deſſus, ils eſtoient conraints d'y admettre la ſubſtance de l'humanité. Et de la part de la conuerſion de la ſubſtance, par laquelle le pain eſtoit faict le vray & propre corps de Chriſt, elle repugnoit à la doctrine des Neſtoriens qui nioient que le corps pris de la Vierge, fuſt faict le vray & propre corps du Verbe, & tenoient qu'il demeuroit diſtinct & ſeparé hypoſtatiquement de la perſonne du Verbe, & eſtoit ſeulement faict le corps du Verbe par habitation & par grace. Car c'eſtoit choſe commune aux Peres d'alleguer la tranſition eſſentielle qui interuenoit aux figures & images de l'Incarnation, pour repreſenter & inferer la tranſition hypoſtatique de l'Incarnation. Comme quand ſainct Irenée allegue contre les Valentiniens l'Incarnation de la verge de Moyſe pour exemple de l'Incarnation du Verbe, & dit, que la verge de Moyſe iettée en terre, & faite ſerpent, fut figure du Verbe eternel du Pere, c'eſt à dire, du Verbe qui deſcendant en terre, fut faict chair. *Pour cette cauſe*, dit-il, *Moyſe en demonſtrant la figure de ce myſtere, ietta ſa verge en terre, afin qu'incarnée elle arguaſt & engloutiſt toute la preuarication des Ægyptiens qui s'eleuoit contre la diſpoſition de Dieu.* Car l'argument des tranſitions eſſentielles, qui comme plus grandes contiennent les hypoſtatiques, eſt bon pour inferer en l'Incarnation du Verbe la tranſition hypoſtatique, mais non pas pour paſſer outre, & donner iuſques à l'eſſenrielle; à cauſe que le Verbe qui pour ſon immutabilité ne peut eſtre ny ſubiect ny obiect d'aucune tranſition eſſentielle, c'eſt à dire, ny eſtre changé eſſentiellement en aucune autre choſe, ny aucune autre choſe en luy, ne reçoit de ces comparaiſons-la, que ce qui en eſt compatible auec l'immutabilité de ſon eſtre, aſçauoir la ſeule condition d'eſtre reellement faict, mais hypoſtatiquement, & non ce qu'il n'eſtoit point eſſentiellement auparauant. Et ne faut point trouuer eſtrange que ces deux conditions, l'vne d'eſtre faite vrayement & reellement le propre corps du Verbe, & l'autre de demeurer diſtincte & differente eſſentiellement du Verbe, qui ſe rencontrent toutes deux en la ſub-

Irenæus lib. 3. adu. hæreſ. c. 29. Propter hoc autem Moyſes oſtendens typũ, proiecit virgam in terram, vt ea incarnata omnẽ Ægyptiorum præuaricationem, quæ inſurgebat aduerſus Dei diſpoſitionem, argueret, & abſorberet.

ſtance du corps de Chriſt en l'Incarnation, ne puiſſent pas eſtre repreſentées toutes deux par la ſeule ſubſtance du Sacrement en l'Euchariſtie; ains que l'vne, aſçauoir la condition d'eſtre faitte le vray & propre corps du Verbe, ſoit repreſentée par la ſubſtance du Sacrement, qui eſt faitte le vray & propre corps de Chriſt; & l'autre, aſçauoir de demeurer eſſentiellement immuée & diſtincte du Verbe, ſoit repreſentée par les accidents du Sacrement, qui demeurent eſſentiellement immuez & diſtincts du corps de Chriſt. Car le myſtere de l'Incarnation eſtant ſingulier & vnique, comme il eſt, dautant qu'il ne ſe trouue aucun autre ſuppoſt au monde, ou deux natures ayant chacune par ſoy leur eſtre formel, complet & diſtinct, ſoient conioinctes en vne meſme ſubſiſtence; il ne peut eſtre exactement repreſenté par aucun autre exemple conſideré en ſa ſeule ſubſtance, ains faut que l'vne partie de la correſpondance, aſçauoir la condition d'eſtre faict reellement, ce qu'elle n'eſtoit poinr auparauant, ſe cherche en la ſubſtance ou nature ſubſtantielle de l'exemple; & l'autre, aſçauoir la condition de reſter immuée, & demeurer reellemenr, ce qu'elle eſtoit auparauant, ſe trouue en la nature accidentale de l'exemple: Tout ainſi, que quand Theodote Eueſque d'Ancyre, & contemporain de Theodoret, compare, à la face de tout le Concile œcumenique d'Epheſe, le miracle de l'eau du Nil faitre ſang, auec l'Incarnation du Verbe faict chair, & dit; *Tu ne me ſçaurois reſpondre non plus comment le fleuue des Egyptiens fut faict ſang, la nature de l'eau demeurant immuée. Car les Hebrieux vſoient du Nil comme d'eau, & il fut faict ſang aux Egyptiens, & fut faict ce qu'il n'eſtoit point, demeurant ce qu'il eſtoit:* Et vn peu apres [b]; *Car la nature de l'eau ne fut point deſtruitte. Et cela les Hebrieux le monſtroient, à qui elle ſeruoit de breuuage; mais la meſme nature demeura en ſes propres termes, & fut faitte ſang, ce qu'elle n'eſtoit point, Dieu operant le miracle par-deſſus la raiſon*; il ne veut pas que les deux conditions qui arriuerent à l'eau du Nil, l'vne d'eſtre faitte ſang, par laquelle eſtoit exprimée la condition du Verbe d'eſtre faict chair; & l'autre, de demeurer immuée, & conſeruer ſa propre nature d'eau, par laquelle eſtoit repreſentée l'immutabilité du Verbe en l'incarnation, s'entendent y eſtre arriuées ſelon vne meſme eſpece de nature. Ains veut que la nature de l'eau qui fur faitte ſang, par laquelle fut aucunement ébauchée & figuré la condition du Verbe d'eſtre faict chair, fuſt la nature ſubſtantielle de l'eau, & que la nature de l'eau qui demeura immuée, & par laquelle fut repreſentée en quelque ſorte l'immutabilité du Verbe, fut la nature accidentale de l'eau, aſçauoir la faculté de faire office d'eau, laquelle encore que l'acte en fuſt intermis à l'endroict des Egypriens, ſe conſerua neantmoins pour produire ſon effect à l'endroict des Hebrieux. Car outre ce que la verité hiſtoriale de

a *Theodor. Ancyr. homil. de natiuit. Dom. pag. 599. Concil. Epheſini, edit. Rom.* Οὐδὲ γὰρ οὐ μὴ δύναιτο λέγειν πῶς ὁ τῶν Αἰγυπτίων ποταμὸς αἷμα γέγονεν, ἀμείβαντος μείνασης τῆς τοῦ ὕδατος φύσεως.

b Οὐδὲ γὰρ ἰσχύσεν ἡ φύσις τοῦ ὕδατος, ἐξ ἰδίου τοῖς Ἑβραίοις τὸν πόσιν ἔχουσα· ἀλλ' ἐμεινε μὲν αὐτὴ ἡ φύσις ἐν ἰδίοις ὅροις, γέγονε δὲ αἷμα, ὅτε τὸν τοῦ Θεοῦ λόγον ἐργαζόμενος ὁ Θεὸς ὑπὲρ λόγον ἐφαίνετο.

de touts les Peres, que l'eau du Nil fuſt ſubſtantiellement conuertie en ſang. S'enſuit le texte de Theodoret : *Conſere donc l'image auec le patron*, c'eſt à dire, l'Euchariſtie auec l'Incarnation, ou le pain en la tranſition Euchariſtique, auec le corps de Chriſt en la tranſition hypoſtatique, *Et tu verras la ſimilitude. Car ce corps certes, a ſa premiere forme, figure, circonſcription, & pour le dire tout à la fois, la ſubſtance du corps.*

a *Theodor. ibid. fol. 38.* Ἀθρήσας τοίνυν τὴν ἀρχέτυπον ἰδέαν, καὶ ἐνθυμοῦ τὴν εἰκόνα. καὶ γὰρ ἐκείνου τὴν οὐσίαν τὸ μυστήριον ἐδέξατο. καὶ γὰρ ἐκεῖνο τὸ σῶμα τὸ μὲν σχῆμα εἶδος ἔχει, καὶ χρῶμα, καὶ περιγραφὴν, καὶ σωματικὰς ἰδιότητας, ἅπερ τῷ σώματι ἴδιόν.

GELASE.

AVTHEVR XXV.

CHAPITRE I.

Le ſieur du Pleſſis, pag. 811. edit. 1.

LE vingt & cinquiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Gelaſe, en ſon eſcrit contre Neſtorius & Eutyches, duquel eſcrit on ne cognoiſt ny l'ouurier, ny l'ouurage: Car quant à l'ouurier, on ne ſçait s'il eſt Latin ou Grec, & ſi c'eſt le Pape Gelaſe qui eſcriuit cinq liures contre Neſtorius & Eutyches, ou ſi c'eſt vn petit autheur Grec nommé Gelaſe de Cyzique, dont nous auons vne rapſodie des actes du Concile de Nicée, laquelle il teſmoigne auoir faitte contre les Eutychiés: Et quant à l'ouurage, on ne ſçait ſi c'eſt l'eſcrit original, ou ſi c'eſt vne traduction comme pretendent les Cardinaux Baronius & Bellarmin, ny ſi c'eſt le liure entier, ou ſi c'en eſt ſeulement vn fragment, comme les Centuriateurs le croyent; ny ſi c'eſt la propre teneur du texte, ou ſi ce n'en eſt ſeulement qu'vn epitome & vn abbregé, comme Simlerus Miniſtre de Zurich, qui l'a annoté & faict r'imprimer en Suyſſe la derniere fois, l'eſtime. Seulement ſçait-on que c'eſt vn autheur ſi mutilé, depraué & corrompu, qu'il n'y reſte vne ſeule ligne pure & ſaine. De ceſt autheur donc reduict en tel eſtat, le ſieur du Pleſſis cite ces paroles [b]; *Certainement c'eſt choſe diuine que les Sacrements du corps & du ſang de Chriſt, que nous prenons; acauſe de quoy, & par iceux nous ſommes faicts participants de la diuine nature, & toutesfois elle ne laiſſe point d'eſtre ſubſtance de pain & de vin; Et certes l'image & ſemblance du corps & du ſang de Chriſt, ſont celebrez en l'action des Sacrements.* Auquel lieu le ſieur du Pleſſis ne ſe contente pas des corruptions qui ſont dans le texte de cet autheur, qui en eſt tout

b *Gelaſ. aduerſ. Neſtor. & Eutych. tom. 4. Bibloth. Patrum.* Certè Sacramenta quæ ſumimus corporis & ſanguinis Chriſti, diuina res eſt: propter quod & per eadem diuinæ efficimur conſortes naturæ, & tamen eſſe nõ definit ſubſtantia vel natura panis & vini. Et certè imago & ſimilitudo corporis & ſanguinis Chriſti in actione myſteriorum celebrantur.

plein, mais y en adiouſte des ſiennes: Car il oſte du corps du paſſage le mot, *ou nature*, & y met ſeulement, *ſubſtance*; au lieu qu'il y a dans le texte depraué, comme il eſt, *la ſubſtance ou nature*; & fait ce mot, *ſubſtance*, l'attribut de la propoſition, le referant à la choſe du Sacrement, & diſant, *Elle ne laiſſe pas d'eſtre ſubſtance de pain & de vin*: Au lieu que l'ordre naïf de la conſtruction eſt, d'en faire le ſuject, & dire: *Et toutesfois la ſubſtance ou nature du pain & du vin, ne ceſſe pas d'eſtre.* Et finalement il éclipſe & retranche toute la queuë du paſſage qui eſt directement contre luy. Car voicy ce que l'autheur adiouſte immediatement apres; *Il nous eſt donc aſſez euidemment monſtré qu'il nous faut croire en noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt meſme, ce qu'en ſon image nous proteſtons, celebrons & prenons, c'eſt à dire, que comme ils paſſent en cette (aſçauoir en diuine) ſubſtance, demeurant toutesfois en la proprieté de leur nature; ainſi nous monſtrent-ils que ce myſtere principal* (il veut dire l'Incarnation) *duquel ils nous repreſentent veritablement la confection & la vertu, demeurant proprement les choſes dont il conſiſte, demeure vn Chriſt vrayement vn, pource qu'entier & vray.* Par leſquelles paroles il proteſte manifeſtement, que les Sacrements du corps & du ſang de Chriſt paſſent par l'operation du ſainct Eſprit en la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt, *Tranſeunt in hanc, ſcilicet in diuinam Spiritu ſancto perficiente ſubſtantiam*: Et deſtruit en ſa concluſion ce que le ſieur du Pleſſis luy veut imputer par la lecture depraué de ſa propoſition. Mais pource que c'eſt choſe ſuperfluë de s'enquerir de l'intelligence de ce paſſage, deuant que d'eſtre d'accord de l'authorité & fidelité de l'eſcrit; examinons l'vn de ces poincts, & puis nous viendrons à la recherche de l'autre. Les Sacramentaires donc, comme nous auons deſia dict, afin de donner plus de poids à ceſt œuure, veulent qu'il ſoit du Pape Gelaſe, qui eſcriuoit enuiron cinquante ans apres ſainct Auguſtin, & alleguent à ceſt effect ces mots corrompus par leur Imprimeur, & par la negligence des Libraires precedents; *Voſtre dilection tient vnanimement le Siege Apoſtolique, Sedem Apoſtolicam*; au lieu qu'il y faut, *tient vnanimement la foy Apoſtolique, fidem Apoſtolicam.* Mais dautant que Gennadius qui eſcriuoit il y a plus de quatre cents ans, & le liure Pontifical, & long temps apres tous eux, Platine & l'Abbé Tritheme, teſmoignent qu'il auoit eſcrit cinq liures contre Neſtorius & Eutyches, qui eſtoient encore de leur temps aux Bibliotheques; les vns de nos aduerſaires tiennent, que ce liure qui ne contient qu'vne fueille ou deux, n'en eſt, & encore à l'aduenture qu'vn fragment: Car voicy comme les Centuriateurs en parlent; *De ces cinq liures contre Eutyches & Neſtorius, poſſible que ce qui ſe trouue dans le volume intitulé l'Antidote,* (ainſi s'appelle le ramas dans lequel ceux de Baſle ont faict imprimer

Idem ibid. Satis ergo nobis euidenter oſtenditur, hoc nobis in ipſo Chriſto Domino ſentiendum, quod in eius imagine profitemur, celebramus, & ſumimus, vt ſicut in hanc, ſcilicet in diuinam, tranſeunt, ſancto Spiritu perficiēte, ſubſtantiam, permanent tamen in ſuæ proprietate naturæ: ſic illud ipſum myſterium principale, cuius nobis efficientiam virtūtémque veraciter repræſentant, ex quibus conſtat, propriè permanentibus vnum Chriſtum, quia integrum verúmque, permanere demonſtrant.

Antidotum contra diuerſas hereſes: Baſilea apud Henric. Petr. 1528.

primer ceſte piece) *eſt vn fragment.* Les autres de nos aduerſaires tiẽnent que ce n'eſt pas le texte meſme original de Gelaſe, mais ſeulement vn epitome & vn abbregé de ſon eſcrit: Car voicy cõme Simlerus Miniſtre de Zurich, qui l'a fait r'imprimer auec des annotations, en parle: *Ces choſes, à mon iugement, ſont parauanture vn epitome de celles qui auoient eſté exposées plus amplement par Gelaſe, en ſes cinq liures contre Eutyches & Neſtorius; Ce que la façon dont ce lieu eſt traitté, ſemble inſinuër.* Ainſi parle Simlerus: Les Catholiques au contraire, & entre autres le Cardinal Baronius & le Cardinal Bellarmin, tiennent que le Pape Gelaſe n'eſt nullement autheur de ceſt eſcrit, ains qu'il eſt ſorty de la plume d'vn eſcriuain Grec, que le Cardinal Bellarmin penſe auoir eſté Gelaſe, Eueſque de Ceſarée en Paleſtine, entegiſtré par ſainct Hieróme entre les autheurs Eccleſiaſtiques, & cité par Theodoret en ſon troiſiéme dialogue contre les Eutychiens: Mais le rapport des temps ne s'y accorde pas: car Theodoret en ce lieu la, le met auant ſainct Iean Chryſoſtome, qui eſtoit mort plus de quarante ans premier qu'Eutyches s'éleuaſt: Et en ſon premier dialogue le cite auec ceſte preface; *Si tu veux auſſi oüyr les anciens Paleſtins, preſte l'oreille en premier lieu à l'admirable Gelaſe, qui a diligemment cultiué le champ de Ceſarée.* Et quant à ce que le Cardinal Baronius penſe eſtre ce Gelaſe de Cyzique, qui a eſcrit la rapſodie que nous auons du Concile de Nicée; le rapport du temps s'y accorde bien: Car il témoigne luy-meſme, & en ceſte meſme rapſodie, auoir diſputé contre les meſmes Eutychiens. Les raiſons pour nier que ceſt œuure ſoit de Gelaſe, ſont, qu'en la production qu'il fait contre les Eutychiens, des Peres qui auoient eſté deuant luy, il n'y inſere aucune mention de ſainct Hieróme, ſainct Auguſtin, ſainct Leon, & autres celebres Peres Latins: Ce qu'il n'euſt iamais oublié de faire, ſi ç'euſt eſté le Pape Gelaſe: Et d'ailleurs, qu'il allegue entre les autheurs qu'il produit ſous le tiltre d'autheurs Catholiques, Euſebe Eueſque de Ceſarée en Paleſtine, lequel le vray Gelaſe condamne en ſon Decret des autheurs Eccleſiaſtiques. A quoy ie pourrois encore adiouſter trois raiſons pertinentes: L'vne, que non ſeulement ce Gelaſe contentieux ne fait aucune mention de ſainct Hieróme, ſainct Auguſtin, & ſainct Leon; mais meſme ne cite aucun autre autheur Latin, ny S Cyprian, ny ſainct Hilaire, ny aucun autre, ſinon Damaſus & ſainct Ambroiſe ſeuls, & cela en certains paſſages où ils auoient eſté aupatauant citez par les Grecs: Ains ſe contente ſeulemẽt d'alleguer les Peres Grecs; & entre ceux-la en produit pluſieurs incogneus au Pape Gelaſe, comme il paroit par ſon Decret des autheurs Eccleſiaſtiques. La ſeconde, que tous les paſſages qu'il cite des autheurs Grecs, il les cite auec la cotte des lieux d'où ils ſont pris; là où les trois paſſages qu'il cite de S. Ambroiſe, il les cite ſans cotter

Bellarm. de Sacram. Euchar. lib. 2. cap. 27. qui tamen in lib. de Scriptor. Eccleſiaſt. addit: Non deſunt qui hũc librum velint eſſe Gelaſij Cæſarien. ſed iſte Gelaſius ad tempora Eutychetis non peruenit.

Baron tom. 6. Annal. Eccleſiaſt. an. 496 de Gelaſio Cyzicẽo.

d'où il les prend, & d'ailleurs ne les cite pas aux meſmes termes Latins: ains au lieu des paroles elegantes Latines de ſainct Ambroiſe, en ſuppoſe d'autres groſſieres & barbares, & leſquelles encore ne correſpondent point exactement au ſens des paroles de ſainct Ambroiſe, mais au ſens de la verſion Grecque, ſelon laquelle ſainct Ambroiſe auoit eſté cité par Theodoret. D'où il appert que ceeſt autheur n'a pas pris ſes allegations de ſainct Ambroiſe, ſur le texte original de ſainct Ambroiſe, mais ſur les verſions Grecques de quelques paſſages qui en couroient parmy les Grecs. Car en la premiere de ſes citations, laquelle il produit ſans la cotter, mais qui eſt priſe du ſixiéme chapitre du liure du Sacrement de l'Incarnation du Seigneur, il allegue que ſainct Ambroiſe eſcrit; *Sed aiunt quidem ſcriptum, quia verbum caro factum eſt; quod ſcriptum eſt non, nego, ſed videte quod dictum eſt: intulit enim & habitauit in nobis, hoc eſt, illud verbum quod carnem aſſumpſit, hoc habitauit in nobis, hoc eſt, in carne habitauit humana. Miraris itaque in hoc quod ſcriptum eſt, Verbum caro factum eſt, carne aſſumpta à Deo verbo, quando & de peccato quod non habuit, dictum eſt, Qui factus eſt peccatum, non natura & operatione peccatum factus eſt, ſed vt noſtrum peccatum in ſua crucifigeret carne. Abſtineant itaque dicere verbi naturam in carnis naturam eſſe conuerſam. Aliud eſt enim quod aſſumpſit, & aliud quod aſſumptum eſt.* Leſquelles paroles, ny ne ſont couchées ſelon la meſme ſuitte dans ſainct Ambroiſe; Car entre ces mots, *in carne habitauit humana*, & le mot, *miraris*, qui s'entreſuiuent immediatement dans Gelaſe, & entre le penultiéme & dernier periode de l'allegation de Gelaſe, il y a vne clauſe du texte de ſainct Ambroiſe, omiſe: ny le ſtyle de l'allegation ne reſpond en rien à celuy de l'autheur: Car voicy ce que porte le texte de ſainct Ambroiſe; *Scriptum eſt, inquiunt, quia Verbum caro factum eſt. Scriptum eſt, non nego; Sed conſidera quid ſequatur, ſequitur enim, & habitauit in nobis, hoc eſt, illud verbum quod carnem ſuſcepit, hoc habitauit in nobis; hoc eſt, in carne habitauit humana.* Et ſix periodes apres; *Miraris ergo quia ſcriptum eſt, Verbum caro factum eſt, cùm caro aſſumpta ſit à Dei verbo, quando de peccato quod non habuit, ſcriptum eſt, Quia peccatum factus eſt: hoc eſt, non naturam operationémque peccati, vtpote in ſimilitudinem carnis peccati factus, ſed vt peccatum noſtrum in ſua carne crucifigeret, ſuſceptionem pro nobis, infirmitatem obnoxij iam corporis peccati carnalis aſſumpſit. Deſinant ergo dicere, naturam verbi, in corporis naturam eſſe mutatam, ne pari interpretatione videatur natura verbi in contagium mutata peccati. Aliud eſt enim quod aſſumpſit, & aliud quod aſſumptum eſt.* Mais toute ceſte allegation eſt priſe de la ſeule production Grecque que Theodoret fait de ſainct Ambroiſe, en ſon premier dialogue, où il rapporte ces paroles auec la meſme ſuitte & les meſmes termes dõt

elles ſont referées par Gelaſe. Semblablement la ſeconde allegua-tion que Gelaſe fait de ſainct Ambroiſe, montre euidemment que Gelaſe ne l'a point priſe ſur le texte Latin de ſainct Ambroiſe, mais ſur la verſion Grecque du texte Latin de ſainct Ambroiſe. Car voicy comme Gelaſe rapporte ces paroles: *Cur, inquit, diuinitati applicas carnis infirmitates, & infirmitatem humani corporis applicans diuinæ naturæ? Nunc anima mea triſtis eſt, non ſapientia dicit: Sapientia enim perſeuerauit inconuertibilis, licèt indumento carnis circumamicta ſit.* Au lieu qu'il y a dans ſainct Ambroiſe; *Cur diuinitati attribuis ærumnas corporis, & infirmum doloris humani diuinæ connectis naturæ? Nunc anima, inquit, mea turbata eſt, non ſapientia, immutabilis enim manebat ſapientia, etſi circundaretur amictu carnis.* Mais la troiſiéme citation le demonſtre encore bien plus manifeſtement: Car n'ayant point, ny en la premiere ny en la ſeconde cotté d'où ces paroles de ſainct Ambroiſe eſtoient priſes, il adiouſte; *Et derechef le meſme ſainct Ambroiſe dit autre part ces mots: Sunt verò quidam qui in tantam proceſſerunt impietatem, vt putent quia diuinitas Domini circumciſa ſit; & quia in ligno non caro fuerit, ſed illa diuina ſubſtantia creatrix vniuerſorum.* Or ny ſainct Ambroiſe ne dit ces paroles autre part, mais au meſme liure du Sacrement de l'Incarnation du Seigneur, dont ont eſté priſes les autres; ny ne ſont couchées par ſainct Ambroiſe aux meſmes termes auſquels Gelaſe les rapporte, mais en ceux-cy; *Sunt etiam qui in tantum impietatis prodierint, vt putent quia diuinitas Domini circumciſa eſt, & imperfecta de perfecta facta eſt, & in ligno non caro, ſed illa operatrix omnium ſubſtantia diuina in carnis ſpecie coagulata pendebat.* Auquel lieu il eſt ayſé à voir que ces mots de l'allegation de Gelaſe, *& quia in ligno non caro fuerit, ſed illa diuina ſubſtantia creatrix vniuerſorum*, ne ſont pas pris ſur ceux-cy de ſainct Ambroiſe, *& in ligno non caro, ſed illa operatrix omnium ſubſtantia diuina in carnis ſpecie coagulata pendebat*; mais ſur ceux-cy de la verſion Grecque de ſainct Ambroiſe, dont Theodoret, par faute d'entendre la langue Latine, s'eſtoit ſeruy, καὶ ὅτι ἐν τῷ ξύλῳ οὐχ ἡ σὰρξ ἦν, ἀλλ' ἐκείνη ἡ θεία οὐσία, ἡ τῶν πάντων δημιουργός. La troiſiéme raiſon eſt, que ce Gelaſe, ſi toutesfois le lieu n'eſt corrompu, fait ſainct Hippolyte Eueſque de la ville metropolitaine d'Arabie, au lieu qu'il eſtoit Eueſque de Port, aupres de Rome; dont eſt que Germain Patriarche de Conſtantinople l'appelle Hippolyte de Rome: Ce que ce Gelaſe, s'il euſt eſté Pape, n'euſt peu ignorer. Mais à l'encontre de toutes ces raiſons s'oppoſe l'authorité de Fulgence, lequel en ſa reſponſe à Pierre Diacre, & autres Orientaux, cite preſque vne page entiere de ce liure de Gelaſe. Ce qui fait que ie demeure parti, & ſuis contraint, ſi ce liure

Gelaſ. Hippolyti Epiſcopi & martyris Arabũ Metropolis in memoria hæreſium.

eſt du Pape Gelaſe, comme Fulgence le luy attribuë, de faire deux choſes; l'vne, de preſuppoſer auec les Centuriateurs d'Allemaigne, que ce n'eſt qu'vn fragment des eſcrits du Pape Gelaſe, ou auec Simlerus, que ce n'en eſt qu'vn epitome & vn abbregé: Cõbien que ce que Fulgence en cite, ſoit excepté des corruptions de l'impreſſion de Gelaſe. Car quelle apparence y a-t'il, qu'vn eſcrit qui ne contient qu'vne fueille & demye de texte, fuſt l'eſcrit complet & entier de Gelaſe contre Eutyches & Neſtorius, qui contenoit cinq liures, comme Gennadius autheur du meſme temps, & le liure Pontifical, & Marianus Scotus qui eſcriuoit il y a quatre cents ans, & Platine & l'Abbé Tritheme, qui eſcriuoient il y a ſix vingts ans, du temps de tous leſquels ces liures-la eſtoient encore en nature; le témoignent? L'autre, que ceſt œuure a eſté rappieeé de deux diuers fragments, pris de deux diuers autheurs: Car il eſt impoſſible, ſi la premiere partie en eſt du Pape Gelaſe, qu'elle & la ſeconde, aſçauoir, celle qui contient les allegations, ſoient d'vn meſme autheur: ains faut que quelque copiſte ayant trouué en vn lieu ce fragment de Gelaſe, à la fin duquel il promettoit comme en vne table d'attente, vne ſuitte d'allegations des Peres contre Eutyches, laquelle s'eſtoit perduë par l'iniure du temps; & ayant trouué en vn autre lieu vne liſte d'allegations contre le meſme Eutyches, ayt attaché ces deux pieces l'vne au bout de l'autre. A quoy fait encore ce qu'ayant intitulé ſon liure, contre Eutyches & Neſtorius, toutes les allegarions ſont contre Eutyches, & n'y en a vne ſeule contre Neſtorius. Ou bien ſi ces deux parties ſont d'vn meſme autheur, il eſt neceſſaire que Fulgence ſe ſoit trompé ſous l'equiuocarion du nom de Gelaſe; & ayant entendu que le Pape Gelaſe auoit eſcrit contre les Eutychiens, & ayant trouué vn eſcrit de ce Gelaſe dont nous auons parlé, contre les Eutychiens, aſçauoir, de Gelaſe Cyzique, tourné en Latin, ayt creu que ç'ayt eſté le vray eſcrit du Pape Gelaſe; au lieu que ce n'eſtoit qu'vne traduction d'vn autheur Grec, faitte par vn autheur Latin, & encore fort ignorant du Grec, comme il appert par pluſieurs lieux, & entre autres par ces mots de la citarion de Seuerianus, Eueſque de Gabales, *Paſiones naturam cognoſcentes*; auquel lieu il n'a pas entendu qu'il faloit tourner, *Paſſiones naturam indicantes*, & que le Verbe Grec, γνωρίζειν, ne ſignifie pas ſeulement, *cognoſcere*, mais ſignifie ſouuent, *notum facere*. Et cela ſoit dict pour le regard de l'incertitude où l'on eſt de l'autheur de ceſt eſcrit, aſçauoir, ſi l'autheur en eſt ou Grec ou Latin, & ſi c'eſt vn eſcrit original, ou vne traduction; vn œuure entier, ou vn fragment, vn texte formel, ou vn epitome & vn abbregé. Venons maintenant à la puteté & fidelité de l'edition de ceſte piece. Nos

aduerſaires, en l'an cinq cents vingt-huict, c'eſt à dire, enuiron le temps auquel ils falſifierent deux autres autheurs, traittans de l'Euchariſtie, aſçauoir Drutmarus & Paſchaſius, mirent hors auſſi toſt tout d'vne volée ce liure de Gelaſe, ſans dire ſur quel manuſcrit ils l'auoient imprimé, ny d'où ils l'auoient pris, afin que les Catholiques n'y peuſſent recourir pour confronter la verité de leur edition, ny ſans qu'il ſe ſoit iamais trouué depuis aucun autre exemplaire manuſcrit que celuy duquel ils ſe ſont ſeruis ainſi occultemẽt pour faire leur edition: Car en toutes les impreſſions qui en ont eſté reïterées depuis, les meſmes incorrections qui ſe trouuent dans la premiere edition, plus frequentes que les mots, s'y retrouuent encore. I'ay dit, qui fut enuiron le temps auquel nos aduerſaires falſifierent Drutmarus & Paſchaſius. Car l'an 1530. Iean Secerius Imprimeur Lutherien, imprima à Haguenau en Allemagne, les Commentaires de Drutmarus, qui viuoit il y a prés de 800. ans, ſur ſainct Matthieu; & à l'endroit où il expoſe l'inſtitution de l'Euchariſtie, au lieu qu'il y auoit dans l'eſcrit original de Drutmarus, *Cecy eſt mon corps, c'eſt à dire, ſubſiſtant vrayement au Sacrement*, mutila les paroles de l'autheur, & y ſubſtitua, *Cecy eſt mon corps, c'eſt à dire, en Sacrement*: Et au lieu qu'il y auoit, *transferant le pain en ſon corps, & le vin en ſon ſang*, corrompit ceſte clauſe, & y ſuppoſa, *transferant ſpirituellement ſon corps au pain, & ſon ſang au vin.* Deſquelles paroles Pierre Martyr, & autres de nos aduerſaires, firent de grands trophées, & leurs ſucceſſeurs apres eux, iuſques à ce que Sixtus Senenſis conferant l'exemplaire de l'impreſſion d'Allemagne, auec vn tres-ancien manuſcrit de ceſt autheur, qui eſtoit à Lyon en la Bibliotheque des Cordeliers, conuainquit l'impoſture, & fit voir à tout le mõde, par l'inſcription en faux qu'il en a inſerée en ſa Bibliotheque, que l'exemplaire manuſcrit de Lyon, de tres-grande & venerable antiquité, portoit, *Cecy eſt mon corps, c'eſt à dire, vrayement ſubſiſtant au Sacrement*: Et derechef, *transferant le pain en ſon corps, & le vin en ſon ſang.* Ce qui a tellement fermé la bouche à nos aduerſaires, qu'ils n'oſent plus maintenãt ſe ſeruir de ce paſſage. Mais ce que ie m'en vois dire, paſſe toute impudence, toute audace, toute effrontetie: C'eſt que l'an mil cinq cens vingt-huict, Iobus Gaſtius Miniſtre Allemand, fit imprimer le liure de Paſchaſius, du corps & du ſang du Seigneur, ſur vn vieil exemplaire qu'il diſoit auoir trouué en la Bibliotheque de Secerius; auec de ſi enormes, monſtrueuſes & prodigieuſes corruptiõs, mutilations, additions & tranſpoſitions, qu'il ne ſe peut rien voir de plus horrible & abominable en matiere de fraude & d'impoſture; eſtant ceſt autheur ſorty de ſes mains tellement déchiré, déuiſagé & défiguré, qu'il n'eſt preſque pas recognoiſſable. Et neant-

Sixtus Senenſ. in Bibliotheca ſancta.

Exemple remarquable de corruption en l'edition du liure de Paſchaſius Ratbertus.

moins il s'en trouue encore apres luy qui ont ſi peu de front que de produire ce monſtre pour le vray eſcrit de Paſchaſius; comme entre autres vn nommé Boxornius, en vn traitté nouuellement publié, de l'Euchariſtie, qui oſe impudemment ſe ſeruir de l'edition de ce corrupteur, contre la foy de tous les anciens exemplaires manuſcrits de Paſchaſe, contre les alleguations de l'autheur du Decret, & autres anciens eſcriuains qui le citent aux meſmes termes que nous l'auons, contre la recognoiſſance des Sacramentaires meſmes, & entre autres de l'œuure intitulé, le Conſentement de l'Orthodoxe; Et du ſieur du Pleſſis meſme, qui le cite ſelon les exemplaires ordinaires, & non ſelon l'edition depraué de ce fauſſaire; & finalement contre la lumiere naturelle du ſens commun, qui peut apprendre à tout homme, pour peu verſé qu'il ſoit en la lecture des autheurs du ſiecle de Paſchaſe, que les termes que ce corrupteur a changez, eſtoient les termes du ſtyle de ce ſiecle-la; au lieu deſquels il a ſubſtitué ceux du langage des Lutheriens: Car par tout où Paſchaſius vſe du mot, *Sacerdos*, Gaſtius en haine du ſacrifice de l'Euchariſtie, a oſté le mot, *Sacerdos*, & ſuppoſé en ſon lieu, *miniſter verbi Dei*, c'eſt à dire, Miniſtre de la parole de Dieu, qui n'eſtoit nullement le tiltre qu'on donnoit aux Preſtres du temps de Paſchaſius. Par tout où il a trouué, *altare*, il a oſté en la meſme conſideration le mot, *altare*, & ſubſtitué en ſa place, *menſa Domini*, la table du Seigneur: Là où il a trouué, *immolation*, au faict de l'Euchariſtie, il l'a oſté, & ſuppoſé celuy *d'interceſſion*: Là où il a trouué, *conſecration*, il l'a oſté, & mis en ſa place, *benediction*: Là où il a trouué, *penitence*, il l'a effacé, & mis en ſon lieu, *recognoiſſance de ſon peché*: Là où il a trouué que Paſchaſius dit, *Or ſont Sacrements de Chriſt en l'Egliſe, le Bapteſme, le Chreſme, & le corps & le ſang du Seigneur*, il a effacé le mot de, *Chriſma*, & en ſa place a mis, *Catholica*: Et pour ceſt effect a peruerty l'ordre du texte, en ceſte ſorte, *Sunt autem Sacramenta Chriſti in Eccleſia Catholica, Baptiſma, corpus quoque Domini & ſanguis*: Au lieu qu'il y a dans Paſchaſius; *Sunt autem Sacramenta Chriſti in Eccleſia, Baptiſmus & Chriſma, corpus quoque Domini & ſanguis*. Et afin de tirer le fruict de ſa corruption, a adiouſté en marge, *Il n'y a que deux Sacrements en l'Egliſe de Chriſt*. Et dautant que ceſte corruption eſtoit euidemment conuaincuë par vn autre lieu du meſme Paſchaſe, où il dit, *Quia & ſuper aquam baptiſmi, & ſuper oleum, & ſuper Euchariſtiam, & ſuper capita eorum, quibus manus imponitur in Sacramento, hæc omnia celebrantur & fiunt, idcirco valent etiam & per homicidas, eo quòd etſi non habeant Spiritum ſanctum, Deus eſt qui dat per miniſterium eorum, eundem Spiritum ſanctum, & conſecrat ex officio munus ſuæ largitatis*; Il a oſté le mot, *oleum*, & la clauſe, *ſuper capita eorum quibus imponitur in Sacramento*, pour exclurre la penitence du rang des Sacrements; Et au lieu de, *conſecrat*,

a ſuppoſé, *communicat*; ſubſtituant au lieu des vrayes paroles de Paſchaſe, celles-cy: *Quia & ſub aqua Baptiſmi, & ſub Euchariſtia, Sacramenta, ipſe eſt qui operatur, qui hæc omnia agit & perficit: Idcirco etiam valent & per homicidas, quia etſi non habeant Spiritum ſanctum, Deus tamen eſt qui dat per miniſterium eorum eundem Spiritum ſanctum, & communicat ex officio eorum munus ſuæ largitatis.* Comme auſſi au meſme chapitre, lors que Paſchaſius, apres ſainct Auguſtin, appelle l'ordination, Sacrement, & la comparé auec le Bapteſme, en ce que c'eſt vn Sacrement irreïterable, & dit: *Virtus enim conſecrandi eſt in eo quod habet is qui ordinatur; Et ideo reuertentes (ſupple, ab hæreſi ad Eccleſiam) qui baptizati ſunt priùs, non rebaptizantur: Ita vtique qui priùs ordinati ſunt, rurſus non reordinantur, ad vnitatem Catholicam, ſi receſſerint redeuntes; Sed aut miniſtrant, ſi hoc Eccleſiæ vtilitas poſtulet, aut ſi non, Sacramentum tamen ordinationis ſuæ geruni; & ideo eis manus inter laïcos non imponitur.* Qui ſont preſque toutes paroles, dont le ſens eſt pris de ſainct Auguſtin, au ſecond liure contre Parmenian, chapitre treiziéme; au lieu deſquelles cét impoſteur a changé, *virtus conſecrandi*, & a mis en ſa place, *virtus benedicendi menſæ & Calici*, & a oſté le mot, *Sacramentum ordinationis*, & toute la clauſe où il eſt inſeré, & l'antecedente & la ſubſequente, & au lieu de la comparaiſon que Paſchaſius fait là de l'illicence de reïterer le Bapteſme, auec celle de reïterer l'ordinarion, y ſubſtituë vne inepte comparaiſon du Bapteſme auec l'Euchariſtie, en ces mots putidement corrompus & falſifiez; *Virtus enim benedicendi menſæ & Calici, eſt in ea quam habet is qui legitimè à primoribus Eccleſiæ ad hoc ordinatur: Et ideo ſicut qui baptizati ſunt, non rebaptizantur, tametſi à malis ſint baptizati, ita hoc Sacramentum non propterea reaſſumatur quod à parum bonis iſtud acceperis.* Semblablement au chapitre quatriéme, là où Paſchaſius dit, *Verè illius carnis Sacramentum eſt quod per Sacerdotem ſuper altare in Verbo Chriſti per Spiritum ſanctum diuinitus conſecratur*, L'Imprimeur de Gaſtius, de ce mot, *per Sacerdotem*, a faict, *à credente*, & a oſté le mot, *ſuper altare*; & au lieu de, *conſecratur*, a mis, *re vera eſitatur.* Et au chapitre huictiéme, au lieu de ces mots, *Vnde Sacerdos cùm hæc incipit immolare; inter cætera; Iube, inquit, hæc perferri per manus ſancti Angeli tui, in ſublime altare tuum, in conſpectum diuinæ Majeſtatis tuæ: & cogitas, ô homo, aliunde illud accipere quàm de altari vbi ſublimiùs tranſpoſitum conſecratur? Sed fortaſſis ad hæc cæca cogitatio dicit, & quomodo in cœlum ante conſpectum diuinæ Majeſtatis tam ſubitò offertur, cùm hic aut panis aut caro licèt videatur, in manu Sacerdotis viſibiliter ſemper teneatur?* En hayne de ces mots, *Sacerdos, altare, conſecratur, & offertur*, qui ne plaiſent point aux Lutheriens, il change tout le texte, & inſere vne longue farrage de la doctrine de Luther; que la ſeule foy nous rend capables des dons de Dieu; en ces mots: *Ac*

cum carne vna omnia Chriſti ſanguine parta bona, quorum ſola fides capax eſt. Quiſquis igitur citra fidem hoc Sacramento communicat, lethaliter peccat, hoc eſt, mortem, non vitam, quæ hoc Sacramento non niſi fortiter credentibus elargitur, ſibi manducat. Non igitur rationi ſub iſtoc Sacramenti huius miraculo anxiè ſe torquendi (qui ſcilicet re vera Chriſti corpus præſentialiter ſub ſpecie panis, & ſanguis ſub figura vini contineri queat) laxentur habenæ. Et au chapitre neufuiéme, où l'Autheur auoit dict: *Et ideo quia quotidie labimur, quotidie pro nobis Chriſtus myſticè immolatur, & Paſsio Chriſti in myſterio traditur*; Il ſuppoſe, *Et ideo quia quotidie labimur, quotidie Chriſti interceſsione opus eſt, ac Paſsio eius in Sacramento corporis & ſanguinis ſui credentibus tradenda.* Et au meſme chapitre, entre ces mots, *liberati*, &, *hoc quippe*, il ſupprime deux longs periodes de ſon Autheur, pour ce que la doctrine du Sacrifice de la Meſſe y eſt ſi euidemment proteſtée, qu'il ne la peut eluder. Et au douziéme chapitre, au lieu de ceſte clauſe, *Vnde & Sacerdos, Jube, inquit, hæc perferri per manus ſancti Angeli tui, in ſublime altare tuum, in conſpectu diuinæ Majeſtatis tuæ: vt quid perferenda illuc ea depoſcit, niſi vt intelligatur quòd in eius Sacerdotio iſta fiant?* En hayne du Canon de la Meſſe, duquel Paſchaſius cite ces paroles, il ſuppoſe celles-cy, *Vnde nihil hæſitandum, ſed firmiter credendum, manu Chriſti ipſius hoc nobis myſterium veri corporis & ſanguinis ſui extra omnem rationis conjecturam realiter mediante manu miniſtri porrigi.* Et au meſme chapitre, au lieu de ces paroles, *Vnde Sacerdos non ex ſe dicit, quòd ipſe creator corporis & ſanguinis eſſe poſsit; quia ſi hoc poſſet, quod abſurdum eſt, creator creatoris fieret: Sed obſecrans per Filium, Patrem, per quem ad eum acceſſum habemus, rogamus, inquit, hanc oblationem benedictam.* Et de huict ou dix periodes qui les ſuiuent, où l'Autheur cite & expoſe les paroles d'vne partie du Canon de la Meſſe, & parle euidemment du Sacrifice de l'Euchariſtie, il ſuppoſe, *Conſtat igitur, ſolam fidem huius myſterij eſſe capacem, vt nobis corpus & ſanguis Chriſti veraciter fiat, quatenus per hoc nos in corpus Chriſti quotidie transferamur, & diſtribui ſingulis, non quantum viſus exterior, ſed quantum fides capit, nihilque referre, qualis qualis miniſter ſit. Dei enim, non miniſtri, bona diſtribuuntur, qui licèt in conſcientia malus eſſe conuincatur, Sacramenti veritati planè nihil officit, quia non ſuum eſt, nec ſibi vni ſumitur.* Et au quatorziéme chapitre il oſte deux pages du texte de l'Autheur, & en met vne du ſien en leur place. Et au vingtiéme chapitre, au lieu de ces mots, *Licèt enim caro in carnem, & ſanguis conuertatur in ſanguinem, veluti à natura probatur; tamen altiùs conſideranda ſunt hæc, vbi non modò caro aut ſanguis Chriſti in noſtram conuertuntur carnem aut ſanguinem, verùm nos à carnalibus eleuant & ſpirituales efficiunt.* Et vn peu apres, au lieu de ces mots, *Illo ſaginatur cibo & potu, quem per verbum de menſa accipimus:* corrompant ce lieu en deux manieres, l'vne pour oſter aux

Zuingliens, le pretexte de ſe ſeruir du mot, *d'eſcritures*. Et au chapitre 21. là où l'Autheur dit, parlant de l'Autel, *Sapientiam doctrinæ ex illo habemus, & redemptionis pretium inde pro nobis offerimus*, l'Imptimeur Allemand a oſté, *inde pro nobis offerimus*, & a laiſſé ſeulement, *Sapientiæ doctrinæ ex illo habemus, & redemptionis pretium*. Et vn peu apres, là où l'Autheur dit, *Et illi quod refunditur ad altare, quando dicitur, Jube hæc perferri per manus Angeli tui in ſublime altare tuum, in conſpectu diuinæ Majeſtatis tuæ*, l'Imprimeur Allemand a effacé ces paroles. Et derechef au meſme chapitre, lors que l'Autheur dit, *Dum quotidie Chriſti ſanguinem de altari ſumimus*, l'Imptimeur Allemand a oſté, *de altari*, & a mis au lieu, *in hoc Sacramento*, & a exprimé la clauſe en ces termes, *Dum quotidie Chriſti ſanguinem in hoc Sacramento ſumimus*. Et au chapitre 22. en l'Impteſſion du meſme Gaſtius, apres que l'Autheur a dict, *Sunt & fatuæ virgines intus in animo non habentes oleum ſecum Spiritus Sancti*, l'Imptimeur Lutherien, afin de faire ſonner ceſte confidence, à laquelle Luther defere tout, y a inſeré, *& perfectam in Chriſto fiduciam*: & a faict ſortir le texte en ces mots, *Sunt & virgines fatuæ intus in animo non habentes oleum Spiritus ſancti & perfectam in Chriſto fiduciam*: ne conſiderant pas que l'allegation que fait là Paſchaſius des paroles de S. Paul, dément ſa fauſſeté: Car le lieu de S. Paul que cite Paſchaſius, ne porte pas, *Si quis non habuerit perfectam in Chriſto fiduciã, is non eſt Chriſti*: mais, *Si quis non habuerit ſpiritum Chriſti, is non eſt eius*. Et derechef, là où l'Autheut dit, *Quia ordinante Deo iam ſacris adſiſtis altaribus*, l'Imprimeur Allemand a oſté *altaribus*, & met en la place, *ſacris adſiſtis adminiſtrandi Sacramentis*: Et au lieu de ces mots, *laua inter innocentes, non cum Pilato manus*; ſubſtituë en hayne de la ceremonie du lauement des mains, obſeruée en la Meſſe, *Ne vlli accedentium vitæ impurioris aliqua vel labecula offenſionis ſis occaſio, non enim tam corde puro & fide illibata porrigendum eſt tibi, quàm illis accipiendum hoc ſacroſancti corporis & ſanguinis Domini Sacramentum*. Et vn peu apres, là où l'Autheur dit, *Si quomodo valeas domum Chriſti altaria circundare pijs amplexibus*, l'Imptimeur Allemand oſte, *altaria*, & met en ſa place, *dona & Sacramenta*, & au lieu de, *circundare*, ſuppoſe, *contingere*, & inſere entre deux du ſien, *hoc eſt, fide*, & dit: *Si quomodo valeas domũ Chriſti dona & Sacramenta piis amplexibus, hoc eſt, fide, contingere*. Et bref, & là & en mille autres lieux corrompt ſi impudemment, ſi effrontément & ſi hortiblement le texte de ſon Autheur, comme il appert par la cenſure & inſcription en faux qu'en a faitte contre luy Nicolaus Mameranus, en vne epiſtre addreſſée pour cét effect à Adolphe Archeueſque de Cologne, que l'impudence meſme ne ſçauroit rien inuenter de plus impudẽt. En quoy ſi ſon audace eſt exceſſiue à l'endroit des Catholiques, ſa modeſtie n'eſt gueres plus grande à l'endroit des paſſages, qu'il penſe par ſa falſification pouuoir rendre

plus exprés contre les Sacramentaires. Car là où l'Autheur dit: *Exiſte, ou eſt pris en l'Euchariſtie ſpirituellement*, il y adiouſte du ſien, *& reellement:* comme ſi les Lecteurs ne s'apperceuoiẽt pas aſſez que Paſchaſius vſe là du mot, *ſpirituellement*, pour dire, *par la ſupernaturelle, miraculeuſe, & toute-puiſſante operation de l'Eſprit de Dieu.* Et comme il cherche à tous propos les occaſions de declamer en marge contre la tranſſubſtantiation, & autres articles qu'il appelle, *Papiſtiques*: auſſi n'épargne-t'il pas non plus les Sacramentaires, ains les charge également d'exclamatiõs tragiques, comme ennemy commun des vns & des autres. Et pourtant ſi toſt que les autres exemplaires manuſcrits de l'œuure de Paſchaſius, lequel il penſoit auoir ſeul entre les mains, & à ceſte occaſion s'y permettoit toute ſorte de licence, ſans craindre que ſes fauſſetez fuſſent conuaincuës, ſont venus à paroitre: ce monſtre a eſté abandonné, ſifflé & mocqué des ſiens propres: & horſmis quelque petit nombre d'hommes impertinents, comme Buxornius, & autres ſemblables, n'a trouué vn ſeul ſectateur qui ayt voulu alleguer les paſſages qu'il auoit falſifiez de Paſchaſius: ains tous nos aduerſaires auiourd'huy, comme les Autheurs du liure Latin intitulé, *Conſenſus orthodoxus*, & l'Autheur de l'eſcrit François, intitulé, *Le traicté orthodoxe*, & le ſieur du Pleſſis luy-meſme, le citent ſelon la foy des editiõs, tãt manuſcriptes qu'imprimées des Catholiques, & renoncent à leur Miniſtre Lutherien Gaſtius, & à ſon Imprimeur Allemand Secetius. En ceſte meſme année donc 1528. en laquelle l'Allemagne mit hors ce monſtre ainſi difformé, défiguré, & déuiſagé, ſous le nom du vray eſcrit de Paſchaſius, elle publia auſſi ce fragment & cét epitome, ou ceſte traduction de l'eſcrit de Gaſtius, ſi mutilé, corrompu & depraué, en partie par ignorance, & en partie par malice, & ſi couuert de playes, de chancres & d'vlceres, qu'il n'y reſte preſque rien de ſain ny d'entier. Car depuis le commencement iuſqu'à la fin, ce ne ſont que breches & lacunes, ou beãtes & entr'ouuertes, ou remplies de coniectures & diuinations de l'Imprimeur: ce ne ſont que mots rongez des tignes & des mittes: au lieu deſquels le correcteur, ou pluſtoſt corrupteur, de l'Imprimeur de Baſle, a mis ce qu'il a peu imaginer à ſon gouſt, qu'il y faloit: Comme pour exemple, en la premiere page de l'impreſſiõ de Baſle, tous ces mots, *Et vnitionem diuinæ potentiæ dignatione ſuæ Majeſtatis impertiens, vt vtriuſque naturæ ineffabiliter vnitio, ab ipſo ſuæ Conceptionis exortu mirabiliter ac potenter exiſteret, nec in Sanctæ Mariæ prorſus internis iſtius Sacramenti quicquam vel præceſſerit, vel poſt ſequutum fuerit inſtitutum. Sed huius magis ſimul effectu myſterij conceptus ipſe prouenerit, nec illic aliqua præueniente ſubſtantia perfectio vnitionis acceſſerit, ſed ab vnitione perfecta potius vtriuſq; ſubſtantiæ, fuerit inchoatum*, ſont deprauez & corrompus. Car au lieu de *diuinæ potentiæ*, il y faut lire, *diuinæ ſubſtantiæ*,

attendu que les Neſtoriens ne nioient pas l'vnion de l'humanité de Chriſt auec la puiſſance, mais auec la ſubſtance de la Deité. Au moyen dequoy ſainct Cyrille prononce cét anathéme contre eux, *Si quelqu'vn diuiſe en Chriſt les ſubſtances apres l'vnité, les conjoignant d'vne ſeule ſocieté, ſelon dignité, authorité & puiſſance*, &c. *qu'il ſoit anathéme*. Et de faict la propoſition que fait Gelaſe en cét endroit la, eſt d'impugner ceux qui diſoient quand on parloit contre les Eutychiens, qu'il faloit bien aſſigner deux ſubſtances en Chriſt: Mais quand on parloit contre les Neſtoriens, qu'il n'en faloit poſer qu'vne ſeule. Et au lieu de ces mots, *ineffabiliter vnitio*, il y faut, *ineffabilis vnitio*; Et au lieu de ces mots, *quicquam vel præceſſerit vel pòſt ſequutum fuerit*, il y faut, *quicquam vel præceſſerit vel pòſt ſequutum fuerit interſtitium*. Comme il appert par la page troiſiéme, où repetant le meſme propos, il dit, *Si illic interſtitium quantumlibet interueniſſe dicatur, quo aliquid antè præceſſerit, & aliquid poſtea ſit ſequutum*. Et en la page deuxiéme, au lieu de ces mots, *ne acceſſu ſui hanc ſentiatur hauſiſſe*, il y faut, *ne acceſſu ſui hanc ſentiatur auxiſſe*. Et vn peu apres, au lieu de ces paroles, *Præterea ſi in Deitatem, vt putant, humanitate transfuſa, vel ex omni parte tranſlata, deſiit eſſe humana ſubſtantia, ergo vt humanitatis forma ſine ſui proprietate ceſſauit, ſi dicunt in nuda Deitate humanæ formæ delineamenta conſtare, quid aliud quam Antropomorphytas cõuincuntur inducere?* qui ſont ſi cotrompuës qu'il n'y reſte aucune eſtincelle de ſens, il faut lire, *Præterea ſi in Deitatem vt putant humanitate transfuſa, vel, ex omni parte tranſlata, deſiit eſſe humana ſubſtantia, ergo aut humanitatis forma ſine ſui proprietate ceſſauit; aut ſi dicunt in nuda Deitate humanæ formæ lineamẽta conſtare, quid aliud quàm Anthropomorphitas conuincuntur inducere?* Et en la page quatriéme, au lieu de ces mots, *Sic potentiam in Chriſti myſterio, & vnitionẽ diuinitatis atque humanitatis vnam dici vel debere vel poſſe naturam*, qui n'ont nul ſens; il y faut, *Sic pote etiam in Chriſti myſterio & vnitione diuinitatis atque humanitatis vnam dici vel debere vel poſſe naturam*. Et en la page cinquiéme, *Nunquid cum tantummodo Deus dicitur, Deitas inde remouetur*; il y faut lire, *Nunquid cùm tantummodo Deus dicitur, homo denegatur, nunquid cũ humanitas dicitur, Deitas inde remouetur*, comme il appert par la citation que Fulgence fait de ce paſſage. Et vn peu au deſſous, au lieu de ces mots, *Cùm vtique nulla res ſit quæ non propriam poſſit habere ſubſtantiam*: Et en la page ſixiéme, au lieu de ces mots, *Et palam ſe aut in illorum eſſe numero fateantur qui verum corpus Chriſti impugnant, an negare non audeant, cum niſi hac ratione verum eſſe non poſſit*, qui ſont du tout ſans ſel & ſans ſens, & leſquels Simletus a penſé rhabiller, en changeant le mot, *tum*, en *cum*; il faut lire, *Et palam ſe aut illorum de numero eſſe fateantur, qui verum Chriſti corpus impugnant, an negare non audeant, non niſi hac ratione verum eſſe, ſine qua verum eſſe non poſſet?*

Cyrillus Alex. Anathematiſmo 3. in Concil. Epheſ. p. 516. edit. Rom. Εἴ τις δύο ἐν ἑνὶς Χριστοῦ διαιρεῖ τὰς ὑποστάσεις μετὰ τὴν ἕνωσιν μόνον συναπτὸν αὐτὰς συναφείᾳ τῇ κατὰ τὴν ἀξίαν, ἤγουν αὐθεντίαν ἢ δυναστείαν, ἀλλὰ διαίρεσιν ἴσως.

Comme il appert par la citation que Fulgence fait de ce paſſage aux meſmes termes. Et vn peu apres au lieu de ces mots, *Quapropter cùm nobis obiiciunt δύο φύσιν, ſine quibus integer vnus & verus Chriſtus omnino non conſtat, aperiant oculos ſui cordis, & videant quòd ipſis potiùs μονοφύσης, rectiùs imputetur, per quam non integer Chriſtus*, &c. il n'y a celuy qui ne voye qu'il y faut lire, *δύο φύσεις, & μονόφυσης*. Et en la page ſepriéme, au lieu de ces mots, *Sapientia ædificauit ſibi domum ſeptiformis ſpiritus ſoliditate ſubnixam, quæ Incarnationis Chriſti, per quam efficimus diuinæ conſortes naturæ, miniſtraret alimonia*, qui n'ont nulle conſonance entre eux-meſmes; car quel rapport y a-t'il d'vne maiſon à l'office d'adminiſtrer de la viande? Il y faut ſuppléer deux clauſes du paſſage de Salomon, dont ſe ſert l'Autheur, qui auoient eſté ou mangées par les tignes, ou omiſes par la negligence du copiſte, & pour *Incarnationis*, lirè, *carnis*, & pour *alimonia*, *alimoniam*, & reſtituer tout le paſſage, en ces termes; *Sapientia ædificauit ſibi domum ſeptiformis ſpiritus ſoliditate ſubnixa, immolauit victimas ſuas, miſcuit vinum ſuum, propoſuit menſam ſuam, quæ carnis Chriſti, per quem efficimur diuinæ conſortes naturæ, miniſtraret alimoniam.* Au lieu de ces mots, *Hoc nobis in Chriſto Domino ſentiendum, quod in eius imagine profitemur, celebramus & ſumus, vt ſicut in hanc, ſcilicet in diuinam, tranſeunt Spiritu Sancto perficiente ſubſtantiam, permanent tamen in ſuæ proprietate naturæ*, il y faut lire, *Hoc nobis in ipſo Domino Chriſto ſentiendum quod in eius profitemur imagine, celebramus & ſumimus, vt ſicut in hanc, ſcilicet in diuinam, tranſeunt, Spiritu Sancto perficiente, ſubſtantiam, permanente tamen in ſua proprietate natura.* Et vers la fin de la page, au lieu de ces mots, *Cùm ſedem Apoſtolicam veſtra dilectio vnanimiter teneat*, que les Lutheriens ont corrompus, afin de faire paroitre auec plus de couleur, que cét eſcrit eſtoit du Pape Gelaſe, il faut lire, *Cùm fidem Apoſtolicam veſtra dilectio vnanimiter teneat*; ainſi qu'il ſe void par la tiſſure du periode, lequel encore qu'il ſoit ſi corrompu qu'il n'ayt ny aucune liaiſon pertinente auec le diſcours precedent, ny aucune conſtruction Grammaticale en ſoy-meſme, neantmoins il montre aſſez qu'il parle là, non du Siege Apoſtolique, mais de la Foy Apoſtolique: car voicy ſes paroles, que ny Palemon, ny Priſcian, ne ſçauroient auoir conſtruites; *Quapropter hanc regulam Catholicæ fidei orthodoxæque doctrinæ, quam à cunctis Patribus, Catholicæque magiſtris Eccleſiæ, ſicut eorum dicta teſtantur, quæ recenſere perlongum eſt, ex diuinis manantia fontibus ad nos vſque tranſmiſſa ſuſcepimus, quæque ſummatim perſtricta libauïmus, cùm ſedem Apoſtolicam veſtra dilectio vnanimiter teneat, conſtanter prædicet, ſapienterque defendat, cunctáſque aduerſum hanc blaſphemias procedentes exterminèt, quæ pugnas magis verborum, ſicut ait Apoſtolus, conantur ingerere, quàm ſalutarem cunctis ſuſcipere veritatem, vt idipſum dicentes vno corde vnóque ore & credamus quod à maioribus noſtris*

accepi-

accepimus, & donante domino tradamus posteris confitendum, cum quibus nobis vnitam fidem Deo propitio perdurare Catholicorum subiecta testimonia magistrorum recensita testantur. Et en la page huitiéme, en la troisiéme allegation d'Eustathius, Eueſque d'Antioche, au lieu de ces mots, *Si enim in Christo plenitudo diuinitatis inhabitat, aliud verò quod inhabitatur*, qui n'ont aucune eſtincelle d'intelligence; il faut lire; *Si enim in Christo plenitudo diuinitatis inhabitat, primum quidem aliud est quod inhabitat, aliud autem quod inhabitatur*: comme il appert par la repetition du meſme paſſage d'Euſtathius, qui eſt faitte en la 13. page; où le copiſte a omis ces mots, *primum quidem aliud est, quod inhabitat*, ou les a trouuez mangez des tignes, dans ſon exemplaire. Et en l'allegation d'Hippolyte faitte peu apres, le copiſte ayant trouué vne breche en l'original, l'a fauſſemẽt remplie de ces mots, ſoit compoſez, ſoit mal deuinez par luy, *Episcopi & Martyris Arabum in memoria hæresium.* Car premierement S. Hippolyte n'eſtoit point Eueſque d'Arabie, mais eſtoit Eueſque de Port, aupres de Rome, comme Marianus Victorius l'a remarqué ſur S. Hieróme, & comme la ſtatuë de marbre qui en a eſté trouuée à Rome, auec le cycle Paſchal, dont S. Hieróme dit qu'il auoit eſté l'inuenteur; & comme l'ancien exemplaire manuſcript de la Sorbonne, que ledit Marianus allegue, le témoignent; & cõme l'epithete que luy dõne Germain Patriarche de Cõſtantinople, lors qu'il l'appelle Hippolyte de Rome, le confirme. Ce que Gelaſe eſtant Pape, ne pouuoit ignorer. Et ſecondement quãd Gelaſe l'euſt ignoré, il ne ſe fuſt iamais haſardé de le faire fauſſement Eueſque d'vn autre lieu, & encore en Orient, ſçachant qu'Euſebe & S. Hieróme qui eſcriuoient tous deux en Orient, diſoient n'auoir peu recognoiſtre de quel lieu il eſtoit Eueſque. Et tiercement, le paſſage que cite là Gelaſe, n'eſt point pris d'aucun liure intitulé, de la memoire des hereſies, mais du cõmentaire ſur le 2. Pſeaume, comme la citation du meſme paſſage faitte auparauant par Theodoret, le verifie. Le copiſte a compoſé ou deuiné à faux toute ceſte clauſe là, ſur les veſtiges des characteres vſez & effacez de ſon original. En la 9. page, en la citation de l'epiſtre de S. Athanaſe à Epictete, au lieu de ces mots, *Neque corporis ſolutio, ſed totius hominis animæ & corporis verè ſalus eſt facta*, Il y faut lire, *neque corporis ſolius, ſed totius hominis animæ & corporis verè ſalus eſt facta*; Comme la raiſon du ſens, & la conference du texte Grec de ſainct Athanaſe, le iuſtifie En la page dixiéme en l'allegation d'Euſebe ſur le Pſeaume dix-ſeptiéme, au lieu de ces mots, *Aſcendens in hominem quem aſſumpſit, quem nunc Cherubin ſermo nominans, euolauit cum eo, aſcenſum faciens cum diuinis ſpiritualibus obſequentibus ſibi pennarum venti ipſis etiam appellatis*, où il n'y a ny rithme ny raiſon, Il faut lire; *Deſcendens in hominem quem aſſumpſit, quem nunc Cherubin ſermo nominat, euolauit cum eo aſcenſum faciens cum diuinis*

a *Athanaſ. ad Epictetum, tom. 1. pag. 457.* Οὐδὲ σώματος μόνου, ἀλλ' ὅλου ἀνθρώπου ψυχῆς, καὶ σώματος ἀλήθεια ἡ σωτηρία γέγονε

spiritibus obsequentibus sibi, pennarum ventis ipsis etiam appellatis Et en la seconde allegation de S. Gregoire de Nazianze à Cledonius, au lieu de ces mots, a *Non fallant homines neque fallantur, hominem si mente suscipientes dominicum, sicut ipsi dicunt, magis autem dominum nostrum & Deum*; dont on ne sçauroit tirer aucune intelligence; Il faut lire, *hominem sine mente dominicum*, ἄνουν: Car ainsi le porte le texte Grec de sainct Gregoire de Nazianze, qui disputoit lors contre Apollinaris & ceux de sa Secte, lesquels tenoient, que nostre Seigneur n'auoit point eu d'ame intelligente, mais que la diuinité luy en auoit seruy. Et vn peu apres en l'allegation de S. Basile au lieu de ces mots, b *Qui vel modicè considerat sermonis Apostolici voluntate, quia non diuinæ ratiocinationis modum nobis tradit, sed dispensationis verba declarat*, Il faut lire, *Et hoc vnicuique manifestum est qui vel modicè considerat sermonis Apostolici voluntatem*, &c. comme il appert par la conference auec le texte Grec de sainct Basile contre Eunomius. Il y auoit vne breche dans l'original entre ces mots, *contra Eunomium*, &, *qui vel modicè considerat*, laquelle le copiste ou l'Imprimeur n'ayant peu reparer, ny deuiner les lettres qui y estoient ou vsées ou perduës, les a conjoincts inepte-ment l'vn au bout de l'autre. Et en l'allegation suiuante du mesme S. Basile, au lieu de ces mots, c *Quapropter deflens super amicum, seipsum communem humanæ naturæ monstrauit*, Il y faut lire, *Quapropter deflens super amicum, & ipse communionem humanæ naturæ monstrauit*. Et en la page vnziéme au lieu de ces mots, *Ipsa vnitum ad hominem euexit per vnitatem ad propriam celsitudinem*, qui ne signifient rien du tout, Il faut lire, *Ipsa sibi vnitum hominem euexit vnitatem ad propriam celsitudinem*, comme il appert par la ciration qui en est faitte dans Theodoret. Et en l'allegation suiuante du mesme Gregoire de Nysse, au lieu de ces mots, *Neque viuificat Lazarum humana natura, neque deflet sepultum impassibilis substantia*, Il y faut lire, *Neque viuificat Lazarum humana natura, neque deflet sepultum impassibilis potentia* Et derechef, au lieu de ces mots, *Non pascit millia humana paupertas, neque currit ad ficum omnipotens substantia*, Il y faut lire, *Non pascit millia humana paupertas, neque currit ad ficum omnipotens potentia*: Cela appert par l'allegation que Theodoret fait de ce passage; Là où Gentian Heruet Interprete Catholique, tourne au premier periode; *Neque humana natura Lazarum viuificat, nec deflet iacentem impatibilis potentia*; Et au second, *Non nutrit millia hominum humana mendicitas, non accurrit ad ficum omnipotens potestas*. Et Strigelius Interprete Sacramentaire, tourne en la premiere clause, *Nec viuificat Lazarum humana natura, nec lacrymis deflet iacentem impatibilis potestas*; Et en la seconde, *Non pascit multa millia humana paupertas, nec currit ad ficum omnipotens potestas*. Cela appert aussi par la citation qui en est faitte en la dixiéme action du Concile de Constantinople

a *Gregor. Nazianz. orat. 51. p. 738. edit. Morel.* Μὴ ἀνθρώπου οἱ ἄφρονι, μηδὲ ἀνθρώπου ἄνουν λέγοντες ἀνθρωπον ἄνουν λέγοντες ἢ θεὸν ἄνουν, ὡς αὐτοὶ λέγουσι· μᾶλλον δὲ θεὸν ἄνουν ἐμοῦ, ἢ θεὸν

b *Basilius lib. 2. aduers. Eunomiū, p. 40. edit. Morel.* Καὶ τῶδε πολὺ χεῖρον τῷ δι' μικρὸν ἐπιστῆσαι ἢ κατὰ τὴν ἀξίωσε τῆ διανοίας ἰδεῖν τὸ ἐκδεδομένον ῥῆμα, ἀλλὰ πᾶς ἢ οὐκ εὐσεβείας ἐμὸν τὸ ἐκδεδομένον ῥῆμα

c *Idem homil. de gratiar. actio. pag 361.* Διὸ δὴ ἐπιλαμβάνεται τῷ φιλῷ, οὐκ ἐπὶ τῷ κατωνίαν ἢ ἀνθρωπίνας φύσεως ἐνδυξάσθ.

tenu ſous Iuſtinian Rinotmete, où les paroles ſont, [a] *Neque viuificat Lazarum humana natura, neque lacrymatur iacentem impaſſibilis poteſtas.* Et derechef: *Non reficit millia paupertas humana, neque currit ad ſiculneam omnipotens virtus.* Et en la meſme page en la ſeconde citation d'Amphilochius Eueſque d'Iconie, au lieu de ces mots, [b] *Cui adſcribes miracula, ſupra nos commenda ſermones;* Il y faut lire; *Cui adſcribis miracula, ſupernos commenda ſermones,* αἰνιγμένους. Et au lieu de ces mots, *Paſſum verò templum bene humilia loquitur, & ſimilia paſſionum,* Il y faut; [c] *Paſſus verò homo,* ὁ δὲ πάθων ἄνθρωπος; comme la citation de Theodoret en fait foy. Et en la page douziéme en l'allegation de S. Athanaſe, au lieu de ces mots, *Dicere autem eum in carnem verſum ipſius verbi nos mutatione ſentire, & quis iam de cætero nos patietur hæc ſolummodo dicentes,* Il y faut lire, *Dicere autem eum in carnem verſum ipſius verbi, hoc eſt mutationem ſentire, & quis de cætero vos patietur hæc ſolummodo dicentes?* Et en la page treiziéme en la premiere allegation de ſainct Gregoire de Nazianze, au lieu de ces mots, *Peccatum eum factum non in eam domino tranſmutato;* Il faut lire, *Peccatum eum factum & maledictum non in eam domino tranſmutato.* Et en la quatriéme allegation d'Euſtathius, au lieu de ceſte punctuation; *Cùm ſit inconuertibilis per naturam homini, Hæc applicanda ſeorſim ſunt qui ex anima conſtat & corpore,* Il y faut lire, *Cùm ſit inconuertibilis per naturam, Homini hæc applicanda ſeorſim ſunt, qui ex anima conſtat & corpore.* Et en la page quatorziéme, en l'allegation de S. Athanaſe, au lieu de ces mots; *Cùm ſtans ad ſepulcrum Lazari deflet, & venturus ad paſſionem dicit, Triſtis eſt anima mea vſque ad mortem, & anxiatur; Spiritus quidem diuinitate promptus ad omnem diſpenſationem, dicit Carnem vero infirmam; Carnis vero, infirmitas eſt contriſtari & mœſtum eſſe,* Il y faut lire, *Cùm ſtans ad ſepulcrum Lazari deflet, & venturus ad paſſionem dicit; Triſtis eſt anima mea vſque ad mortem, Caro lacrymatur & anxiatur, ſpiritum ſi quidem, hoc eſt, diuinitatem, promptum ad omnem diſpenſationem dicit, carnem vero infirmam; Carnis verò infirmitas eſt contriſtari & mœſtum eſſe.* Et en l'allegation de S. Gregoire de Nyſſe, au lieu de ces mots; [d] *Impaſſibilis ergo natura ad eam quæ ſuſcepit paſſionem: Aliter ergo habet qui diuinitatem paſſam dicit, & non templum diuinitatis,* Il y faut lire: *Impaſſibilis ergo natura ad eam quæ ſuſcepit paſſionem, aliter habet: & hoc vult qui diuinitatem paſſam dicit, & non templum diuinitatis.* Et en la derniere page en l'allegation de Seuerianus Eueſque de Gabales, au lieu de ces mots, *Denique Saluator vt oſtenderet quia illa verba non erant decentia veritatem, ſed congruentia carni,* Il faut lire, *Denique Saluator vt oſtenderet quia illa verba non erant decentia diuinitatem, ſed cõgruentia carni.* Et ainſi en mille autres lieux. Voila en quel temps & en quel equippage ceſt autheur eſt ſorty de la boutique des Imprimeurs d'Allemagne; aſçauoir au temps qu'ils mirẽt en lumiere leur Drutmarus & leur Paſchaſius fal-

a *Greg. Nyſſen. lib. 4. aduerſus Eunomium. pag. 161. edit. Pariſien.* Οὔτε ζωοποιῆ ἡ λάζαρου ἀ αἰφυχωτος φύσις, οὔτε δακρύει ἡ ἀπαθὴς ἐξουσια. οὐ πρὸς τὰς χιλιάδας ἡ ἀθρωπίνη εὐπορία, οὐ πρὸς ἅπαντα ἀναλῶ ἡ παντοδύναμος ἰσχύς.

b *Amphilochius Icony Epiſcop. apud Theodoret. Dial. 3.* Καὶ ὃ μὲ σωματῶ ὑπηκόοις, τοῖς αἰνιγμένοις λέγεις.

c *Ibid.* Ὁ δὲ πάσχων ἄνθρωπος καλῶς παρὰ φιλ-

d *Greg. Nyſſen. contra Eunomium lib. 5. p. 165.* Ἡ ἀπαθὴς οὖν φύσις πρὸς τὸ προσληφθὲν τὸ πάθος ἀνυπερβλητως ἔχει.

ſifiez, & en l'equippage du plus mutilé, corrõpu & depraué eſcrit qui ayt iamais veu la lumiere; Et ce ſans auoir iamais cotté le lieu d'où ils ont pris le manuſcript ſur lequel ils l'ont imprimé, afin d'oſter aux Lecteurs le moyen de iuſtifier, ſi outre les incorrections & corruptiõs de l'exemplaire, & les mauuaiſes cõjectures & diuinatiõs dont ils ont remply les mots qui eſtoient effacez & mangez par les tignes, ils ne l'ont point eux-meſmes falſifié de propos deliberé en quelques lieux: & ſans qu'il ſe ſoit iamais depuis trouué aucun exẽplaire manuſcript du meſme œuure. Car toutes les impreſſions qui s'en ſont faittes les années ſuiuantes, contiennent les meſmes incorrections que la premiere, & nommément celle de Simlerus, excepté quelques mots qu'il a corrigez à veuë de pays, & par diſcretion, par faute d'auoir peu eſtre aydé d'vn autre exẽplaire. Or cela eſtant, qui iugera qu'il faille haſarder la deciſion du different de l'Euchariſtie, entre les Lutheriẽs & les Catholiques, ſur l'edition d'vn exẽplaire, dont l'impreſſion a eſté premierement faitte & produitte par eux, & dõt le manuſcript en l'eſtat auquel leur impreſſion le repreſente, n'a iamais eſté veu que par eux, & dõt il ne ſ'eſt iamais trouué depuis aucune autre coppie eſcrite à la main, ny parmy les Catholiques ny parmy eux? De tous les liures que nous leur produiſons en diſpute, nous leur proferõs les anciens originaux gardez depuis pluſieurs ſiecles en toutes les celebres Bibliotheques du mõde, afin que s'ils doutent de la foy de quelques exẽplaires, on les en puiſſe aſſeurer par la cõfrontation des autres. De tous les autheurs Grecs que nous leur alleguõs, nous leur dõnons pour caution des exemplaires imprimez, les originaux qui en ſont cõſeruez, tant és plus fameuſes Bibliotheques de l'Occidẽt, qu'en toutes les Librairies de l'Orient, ſoit de la Grece, ſoit de l'Aſie, ſoit de l'Egypte, & qui en courẽt par les mains des Orientaux: entre leſquels l'impreſſiõ n'ayant point de lieu, l'vſage eſt de ſe ſeruir des ſeules editions manuſcriptes. Des autheurs Latins que nous leur alleguons, cõme de S. Cyprian, S. Hilaire, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Hieróme, & autres ſemblables; nous leur alleguons pour garant de la fidelité des exẽplaires imprimez, outre les originaux qui s'en trouuent dans les Bibliotheques des Roys, Princes, Republiques & Seigneurs de marque; ceux qui ſe trouuent en ſix ou ſept mille Bibliotheques de Monaſteres & autres lieux Eccleſiaſtiques de l'Europe; & auec cela ajouſtõs les citations qui s'en ſont faittes de temps en temps, & qui en ont eſté recueillies par les cõpilateurs des chaines & rapſodies des eſcrits des Peres, tant de l'vne que de l'autre langue, que par ceux qui ont redigé en eſcrit les diſputes de leurs ſiecles eſquelles elles ont eſté employées; ou faict prouiſiõ & magazin d'armes, pour impugner les hereſies qui trauailloient ou pourroiẽt à l'auenir trauailler l'Egliſe. Vn ſeul autheur ſe produit par nos aduerſaires, ſorty de leur boutique au meſme temps qu'ils en

ont falsifié deux autres, sans garentie d'aucun autre manuscript, que celuy sur lequel ils disent l'auoir imprimé, lequel personne n'a iamais veu qu'eux, lequel ils n'ont iamais voulu dire où ils l'ont pris, afin que personne ne le peut voir qu'eux, duquel il ne s'est iamais trouué depuis aucune autre copie manuscripte, & auquel quand ils n'auroient point apporté de fraude, comme il est manifeste qu'ils ont fait en quelques lieux; & auquel quand ils n'auroient point supposé leurs ignorantes diuinations & coniectures, pour les mots du texte qu'ils ne pouuoient lire, cõme il est euident qu'ils ont faict en infinis lieux, ils ne peuuent nier qu'il n'y ayt tant de mutilations, de corruptions & de deprauations, que c'est vne estable d'Augie que tous les Hercules du monde ne sçauroient reprurger. Et ils veulent impudemmẽt que de là nous tirions la pureté & syncerité de la vraye doctrine de l'Eglise, & decidions par là la dispute du plus important poinct qui soit auiourd'huy agité entre eux & les Catholiques. Car qui m'asseurera que cõme cest exemplaire est corrõpu en mille lieux, les vns par leur malice, & les autres par l'ignorance ou d'eux ou de ceux qui auoient escrit l'exemplaire sur lequel ils l'ont imprimé; il ne le soit aussi au passage qu'ils produisent? Qui m'asseurera qu'il n'y auoit point simplemẽt dans le texte, *natura*, & que le mot ayant esté vsé ou rongé par les tignes, & le correcteur de l'impression, voyant, pour fournir la construction, qu'il y falloit l'vn ou l'autre de ces mots, *natura*, ou, *substantia*, & ne sçachant lequel y restituer, ne les y ayt point mis tous deux, auec vne conionction alternatiue; tout ainsi qu'en vne autre piece de l'edition du mesme volume, asçauoir, en l'impression de sainct Vincent de Lerins, ayant trouué le mot, *Nazanzo*, corrompu ou à demy effacé, ou lieu de mettre sa conjecture en la marge, il a mis la double leçon dans le texte, & la imprimé en ces mots, *Sanctus Gregorius Episcopus & Confessor de Nazando vel Nazanzo*; Et que le correcteur d'Allemaigne n'y aura aussi bien ajousté, *substantia*, comme le sieut du Plessis en le citant, en a osté, *natura*? Et quand il y aura eu deux mots dans l'original de Gelase, qui m'asseureta que ce nominatif, *velum*, escrit auec vn, u, & vn tiltre, l'injure du temps ou la dent des tignes & des mittes, n'en ayt osté, l'*u*, & n'en ayt laissé, *vel*, c'est à dire, n'ayt faict de ces mots, *Substantiæ velum natura panis & vini; substantia vel natura panis & vini*? Car que ce soit chose frequente à l'ignorant copiste de la main duquel est sorty cest exemplaire, de corrompre les terminaisons des mots, & dire, *ostendere singulare*, pour, *ostendere singularem; vnita deïtate*, pour dire, *vnita deïtati: ministraret alimonia*, pour dire, *ministraret alimoniam: in sua proprietate naturæ*, pour, *in sua proprietate natura: aqua in nuptijs operatur vinum*, pour dire, *aquam in nuptijs operatur vinum: quam induta est serui formam*, pour dire, *quam induta est serui forma:*

tout en eſt plein d'exemples. Et quand le mot, *vel*, auroit eſté des le commencement dans l'autheur tel qu'il eſt, qui m'aſſeurera qu'il n'y auoit point, *ſpecies vel natura*, & que le copiſte ou l'Imprimeur n'aura point fait de *ſpes*, tiltre, qui eſt l'abbreuiature de *ſpecies*, ſ, b, a, qui eſt l'abbreuiature de *ſubſtantia*, comme l'Imprimeur Latin de Cologne, a bien faict de *ſanitas*, qui en eſt encore plus éloigné, *ſubſtantia*; ou qu'il n'y auoit point dans l'autheur, *potentia*, & que le copiſte ou l'Imprimeur en ayant trouué les premieres lettres mangées & les dernieres entieres, n'ayt point faict de *potentia*, *ſubſtantia*; auſſi bien qu'au 3. fueillet ſuiuant du meſme œuure il a faict deux fois de *potentia*, *ſubſtantia*; & en la 1. page du meſme eſcrit, de *ſubſtantia*, *potentia*? Il n'y a preſque periode où il ne change & peruertiſſe quelque mot, Il fait d'*inſtertitium*, *inſtitutum*, de *hoc ſciſſe*, *hauſiſſe*, de *ſumimus*, *ſumus*, de *fidem Apoſtolicam*, *ſedem Apoſtolicam*, de *corporis ſaluatio*, *corporis ſolutio*, de *commentarium in ſecundum Pſalmum*, il fait, *in memoria hæreſeon*, de *veritatem*, *diuinitatem*, de *potentia*, par deux fois, *ſubſtantia*; Et pourquoy icy tout de meſme de *ſpecies*, ou *potentia*, n'aura-t'il bien fait *ſubſtantia*? Il fait bien en l'impreſſion de l'ancienne traduction Latine de Proclus, inſerée en ce meſme volume de ces mots qui deuoient eſtre ſelon le ſens du vray texte Grec, *Ideo & ſi ſuſtollens naturam præferat quod fide dignum eſſe videatur, non erit receptibilis innouatus prædicationis modus: Ideo & ſi ſubſtantia præferat quod fide dignum eſſe videatur, non erit receptibilis innouatus prædicationis reſpondit*; ſubſtituant au lieu, de *ſuſtollens & modus*, qu'il n'a peu lire, *ſubſtantia*, & *reſpondit*, qui ſont mots qui rendent tout le periode deſtitué de ſens. Et pourquoy donc, quand ie ne voudray point accuſer ſa malice, qui me paroit euidément, en ce que de *fidem Apoſtolicam*, il a fait, *ſedem Apoſtolicam*, afin d'adiuger ceſt eſcrit au Pape Gelaſe, & en rẽdre l'authorité de ſon paſſage d'autant plus grãde, & laquelle la mauuaiſe foy de la corruptiõ de Paſchaſius, & de Dautmarus, ſortis en meſme temps de la boutique de nos aduerſaires, me rend doublement ſuſpecte; ne pourray-ie recuſer ſon ignorance ou l'infidelité ou incorrection de ſon exemplaire, & ſommer nos aduerſaires deuant que de ſe pouuoir ſeruir de ce paſſage, & m'obliger à leur reſpõdre, qu'ils me fourniſſent vn exemplaire eſcrit à la main correct & authentique, où les paroles qu'ils citent de Gelaſe, ſe retrouuent aux meſmes termes auſquelles ils les citent? Car la premiere queſtion qui doit eſtre agitée en toutes ſortes de diſputes, n'eſt-ce pas ſi la choſe dõt on diſpute eſt, ou ſi elle n'eſt pas? Plutarque eſcrit que Democrite, comme on luy euſt vn iour apporté des figues plus douces que l'ordinaire, ſe voulut tranſporter ſur le lieu où eſtoit le figuier qui les auoit produittes, afin de deſcouurir la cauſe de ceſte extraordinaire douceur; & que ſ'eſtant acheminé pour ceſt effect,

vne ſeruante luy dit, que c'eſtoit qu'elles auoient d'auenture touché contre du miel: mais que pour cela il ne voulut point laiſſer de continuer ſon voyage; alleguant qu'il vouloit ſçauoir la raiſon pourquoy au cas qu'elles euſſent eſté naturellement telles, ceſte douceur leur fuſt arriuée. Or eſtoit cela bon à l'humeur d'vn Philoſophe qui auoit la teſte pleine d'atómes & de vuide: mais à ceux qui ont la cerueſle bien faitte, la verification de la difficulté doit touſiours precéder la ſolution, c'eſt à dire, il faut touſiours eſtre d'accord que ce que l'on objecte, ſoit, premier que de ſ'obliger à ſoudre & expliquer la ſolution. Ie ſçay bien que la reſponſe ordinaire qu'on fait à ce paſſage, eſt, que les anciens ne prenoient pas touſiours le mot de *ſubſtance*, en vn vſage ſi exact & ſeuere que l'on fait aujourd'huy en l'eſchole, aſçauoir, pour ce qui ſubſiſte par ſoy, & eſt oppoſé à l'accident; ains ſouuentesfois l'eſtendoient par analogie aux accidẽts meſmes: Dequoy ie pourrois apporter pour exẽple, ce que S. Aug. appelle l'eſſence de la dilection, la ſubſtance de la dilection, & ce qu'il dit au cõmentaire ſur le 68. Pſeaume [a], *Ce qui n'eſt nulle ſubſtance, n'eſt rien du tout: Subſtance donc c'eſt que quelque choſe ſoit:* Et en ſes eſcrits contre les Manicheens; *Que rien eſt vn nom inſubſtantiel.* Par où il montre que ſelon ſon acception, tout ce qui eſt oppoſé à rien, eſt ſubſtance: Et donc que ſous le mot de *ſubſtance*, il cõprend tout genre d'eſtant, aſçauoir, tant celuy que nous appellons ſubſtance, que celuy que nous nommons accident; & égale là le mot de *ſubſtance*, à celuy de realité. Ie pourrois encore ajouter à cela, & en ceſte addition conſiſteroit la principale deciſion de la difficulté, que non ſeulement S. Auguſtin & les autres Anciens ſe diſpenſent d'appeller l'eſſence des accidents conſiderez abſtraictement, ſubſtance, & de dire la ſubſtance de la blancheur, pour exprimer cé que les Scholaſtiques appellent la quidité de la blancheur; mais meſme qu'ils paſſent iuſques là d'appeller les qualitez originaires de quelque ſujet, la ſubſtance du meſme ſujet. Cõme quand S. Auguſtin appelle la iuſtice originelle de l'homme, ſubſtance de l'homme, acauſe que ceſte qualité-la accompagna originairement la ſubſtance de l'homme en ſa creation. *L'homme*, dit-il [b], *eſt décheu de la ſubſtance en laquelle il a eſté faict: Car l'iniquité n'eſt point ſubſtance.* Et derechef [c]: *Les vices ne ſont point ſubſtances: En ceux-la le Seigneur a eſté fiché quand il a ſouffert perſecution: aux vices des Iuifs, non à la ſubſtance des hommes qui a eſté faitte par luy. I'ay eſté fiché, dit en ſa perſonne le Pſalmiſte, en vn bourbier profond, & il n'y a point de ſubſtance. I'y ay eſté fiché, & n'ay point trouué ce que i'ay faict.* Auquel lieu S. Auguſtin par le mot de, *ſubſtance*, entend la qualité originaire accompagnant la ſubſtance. Et comme quand Chryſologus autheur du meſme ſiecle de ſainct Auguſtin, & peu anterieur à Gelaſe, appelle la qualité paſſible & corruptible, qui auoit accompagné la ſubſtance

a *Auguſt. in Pſal. 68. Conc. 1.* Quod nulla ſubſtantia eſt, nihil omnino eſt: Subſtantia ergo aliquid eſſe eſt.

b *Idem in Pſal. 68. Conc. 1.* Porrò autem quia per iniquitaté homo lapſus eſt à ſubſtantia in qua factus eſt: iniquitas quippe ipſa nõ eſt ſubſtantia, *&c.*

c *Ibid.* Vitia non ſunt ſubſtantia. In his infixus eſt Dominus quando perſecutionem paſſus eſt; in vitio Iudæorum, non in ſubſtantia hominum, *&c.* Infixus ſum, inquit, in limo profundi, & non eſt ſubſtantia. Infixus ſum, & non inueni quod feci.

du corps de noſtre Seigneur à l'origine & au commencement de ſon eſtre, la ſubſtance du corps de noſtre Seigneur, & dit ſur ces mots de l'Euangile [a], *Il ſe monſtra à eux en vne autre effigie: Que perſonne ne penſe que Chriſt en ſa reſurrection changea l'effigie de ſon viſage, de ſorte que celuy qui eſtoit le meſme en ſa playe, fuſt autre en ſa face: mais l'effigie eſt changée entant que de mortel il eſt faict immortel; & de corruptible, incorruptible: de maniere que cela eſt auoir changé la ſubſtance, mais non pas auoir changé la perſonne; & auoir acquis la gloire de ſon viſage, mais non pas auoir perdu les characteres de ſon viſage.* Et comme quand le Pape Gelaſe meſme, dit que par le peché originel la ſubſtance de l'homme a eſté depraué: auquel lieu il ne veut pas dire que la ſubſtance de l'homme, priſe pour ce que l'on appelle en l'eſchole, ſubſtance, ne ſoit pas demeurée en ſon entier: mais que la qualité originaire qui accompagna la ſubſtance de l'homme, aſçauoir la iuſtice originelle, & les dons qui la ſuiuoient ont receu ou déſtruction ou diminution. Au moyen dequoy quand l'autheur du paſſage de nos aduerſaires, auroit par ces mots, *La ſubſtance du vin*, entendu les qualitez & conditions originaires, qui accompagnent la ſubſtance & nature du pain & du vin, il n'y auroit rien en cela qui repugnaſt au langage & à la façon de parler des Peres. Ie pourrois encore d'abondant dire, que c'eſt choſe familiere aux anciens Theologiens Latins, d'entendre par le mot de, *ſubſtance*, aliment. Comme quand S. Auguſtin faiſant vne apoſtrophe à la bien-heureuſe Vierge, dit, [b] *Allaicte, Marie, ton Createur, allaicte le pain du Ciel, le prix du monde; & finalement comme mere, miniſtre-luy vne ſubſtance temporelle, afin que luy auec le Pere & le ſainct Eſprit t'exhibe à toy & à nous la vie eternelle;* c'eſt à dire, miniſtre luy vn aliment temporel. Et comme quand ſainct Ambroiſe eſcrit [c] *A la verité c'eſt vne choſe admirable que Dieu a faict pleuuoir la manne aux Peres, & qu'ils eſtoient repeus tous les iours d'vn aliment du Ciel*, &c. *Mais toutesfois ceux qui mangerent de ce pain-la, moururent tous au deſert: là où ceſte viande que tu prends, ce pain vif qui eſt deſcendu du Ciel, ſubminiſtre la ſubſtance de la vie eternelle;* c'eſt à dire, la vie eternelle. Et en vn autre lieu, faiſant alluſion ſur l'equiuocation & diuerſe acception de ce mot, *ſubſtance*; [d] *Il eſt appellé pain ſuperſubſtantiel, pour ce que de la ſubſtance du Verbe il ſubminiſtre au cœur & à l'ame vne ſubſtance de vertu permanente;* c'eſt à dire, vn aliment de vertu permanente. Auquel cas il n'y a nul inconuenient que Gelaſe ayt dit, que les Sacrements ſe paſſent en ſubſtance diuine, c'eſt à dire, en aliment diuin; & que neantmoins la ſubſtance & nature du pain & du vin, c'eſt à dire, l'aliment & la faculté naturelle du pain, ne laiſſe pas d'y demeurer. Ie pourrois encore ajouſter, que le pain & le vin, à les conſiderer proprement, n'eſtant point du nombre des choſes que les Philoſophes appellent, eſtants naturels & par ſoy, mais du

a *Petr. Chryſol. ſerm. 81.* Vt hoc ſit, mutaſſe ſubſtantiam, non mutaſſe perſonam.

b *Auguſt. ſerm. 5. in natali Domini.* Temporalem miniſtra ſubſtantiam.

c *Ambroſ. lib. de iis qui myſteriis initiantur. cap. 8.* Vitæ æternæ ſubſtantiam ſubminiſtrat.

d *Idem, lib. 3. de fide, cap. 7.* Propterea panis, quòd ex verbi ſubſtantia, ſubſtantiam virtutis manentis cordi & animæ ſubminiſtret.

nombre de celles qu'ils appellent, eſtants artificiels, & eſtãts par accident; leur eſſence formelle, entant que tels, n'eſt point la matiere & la forme intrinſeque des ingredients dont ils ſont cõpoſez, mais eſt la forme externe & accidentale, qui reſulte de la mixtion des formes accidentales, particulieres des ingredients qui entrent en ceſte compoſition: laquelle forme accidentale, mixte & compoſée, ie nomme, pour vſer des termes du Pape Innocẽt, Paneïté & Vineïté: Au moyẽ dequoy, comme noſtre eſprit venant à conſiderer les eſtants par accident, ſe les propoſe ordinairement & couſtumierement en qualité d'eſtants par ſoy; & en ceſte cõſideration leur attribuë par analogie, meſme pour le regard de ce genre d'eſtre, vne eſpece de definition, d'eſſence & de ſubſtance, les traittant à l'exemple & à la maniere d'eſtants par ſoy; Ce ne ſeroit point choſe entieremẽt eſtrange de dire, que la ſubſtance du pain & du vin, cõſiderez en ceſte qualité d'eſtants artificiels & par accident, & non en la ſimple condition des ingredients dõt ils ſont compoſez, aſçauoir, des grains de blé & de raiſin, demeuraſt au Sacrement. Car comme encore que la glace ne ſoit qu'vn eſtant par accident cõſtitué de la ſubſtãce de l'eau & de la durté qui eſt acquiſe par l'excez de la froideur; & que ceſte durté contemplée à part, ne ſoit qu'vn accident: neantmoins lors que ie viens à apprehender la glace en maniere d'eſtant par ſoy, ce que l'vnité du nom me conuie de faire, acauſe que mon imagination a accouſtumé d'imaginer ſous vn meſme eſtre, les choſes qui luy ſont exprimées ſous vn meſme nom, ie cõſtituë par analogie & proportion, la durté imprimée en l'eau par l'excés de la froideur, pour l'eſſence & la ſubſtance de la glace, dautant que ce qui la fait eſtre formellemẽt glace, c'eſt vne concretion & congelation; & que ſi la glace eſtoit vrayement vn eſtant par ſoy, comme mon eſprit pour la facilité de ſon imagination l'apprehende telle, ceſte durté ſeroit vrayement ſa forme eſſentielle & ſubſtantielle: Ainſi encore que le pain ſoit vn eſtant artificiel & par accident, compoſé de pluſieurs eſtants par ſoy, aſçauoir, de pluſieurs grains; & que la forme du pain, c'eſt à dire, la condition qui le fait eſtre pain, & non plus blé & eau, ſoit vne forme accidentale, reſultante du meſlange des formes accidentales particulieres des ingredients dont il eſt compoſé: neantmoins dautant que mon eſprit venant à le conſiderer, le conſidere comme vn eſtant par ſoy, il attribuë à ceſte forme accidentale qui luy donne l'eſtre de pain, par analogie & proportion, le degré de forme ſubſtantielle, & preſuppoſe que c'eſt ce meſlange, ceſte temperature & ce reſultat de proprietez naturelles particulieres, en quoy conſiſte ce qui le fait eſtre pain, & en quoy conſiſte l'eſſence & la ſubſtãce du pain, entant que pain; & s'imagine que comme ſi Dieu venoit à reduire le pain és grains & en l'eau dont il eſt compoſé, la ſubſtãce & la nature de pain

entant que pain ſeroit deſtruitte & perduë: Ainſi tandis que ceſte forme compoſée du meſlange de la temperature & du reſultat des proprietez naturelles, des ingredients qui enrrent en la conſtitution du pain, demeure en ſon eſtat, la nature & la ſubſtance du pain conſiderée formellement & preciſément entant que pain, c'eſt à dire, entant qu'eſtant par accident cõſtitué du meſlange des proprietez naturelles de pluſieurs particuliers, demeure & perſiſte en ſon eſtre, & celle du vin ſemblablement. Car comme autre eſt l'eſtre du blé, qui eſt vn eſtant par ſoy, & autre eſt l'eſtre du pain, qui eſt vn eſtant par accident: ainſi autre eſt l'eſſence du blé, & autre eſt l'eſſence du pain à le conſiderer formellement, entant que pain. Et partant au pain il y a deux eſſences, l'vne vraye, propre & interne, qui eſt celle du blé & de l'eau dont il eſt conſtruict, & qui luy fourniſſent de matiere; & l'autre externe & analogique, qui luy donne l'eſtre de pain, entant que pain, & non plus ſimplement eau & blé, qui eſt la forme reſultante du meſlange des proprietez naturelles de ces ingredients; & celle-la, c'eſt celle que le Pape Innocent appelle Paneïté & Vineïté. De ſorte que dire en ce ſens-la, que la ſubſtance du pain, c'eſt à dire, l'eſſence & ſubſtance externe & analogique du pain, cõſideré entant qu'eſtant par accident & artificiel, reſultant du meſlange de pluſieurs eſtants naturels particuliers, demeure; & dire comme fait le Pape Innocent, que la Paneïté & la Vineïté, demeure, ſeroit vne meſme choſe. Mais pour ce que l'eſcrit que nos aduerſaires nous produiſent de ceſt autheur, n'eſt d'aucune foy, d'aucune integrité, d'aucune authorité, ains eſt vn joüet de l'iniure du temps, & de l'ignorance ou infidelité des copiſtes, ſur lequel on ne peut poſer aucun fondement de diſpute; Ie ne veux point les admettre & accouſtumer à ceſte procedure, de nous produire des autheurs qu'il apparoit manifeſtement auoir eſté corrompus, & eſtre tous couuerts de playes & d'vlceres, ou pluſtoſt n'eſtre qu'vne playe & vn vlcere perpetuel, & dãs leſquels ils ont inſeré leurs diuinations, coniectures & ſuppoſitions, pour remplir les places vuides, ou au lieu des mots qu'ils n'ont peu ou n'ont voulu lire; Ie ne veux point, dy-je, les admettre & accouſtumer à nous alleguer ces pieces-la pour fondement de diſpute entre eux & nous, que premierement ils ne nous ayent produict vn manuſcript correct de ceſt autheur, afin que de la pureté, fidelité & integrité de la tranſcription aux autres periodes, nous puiſſions preſumer celle du lieu qu'ils nous alleguent. Car pourquoy croiray-je pluſtoſt que ce paſſage ſoit ſain, que ce periode ſoit ſain, que corrompu, & principalement eſtant paſſé par les mains de nos ennemys, qui ſeuls & premiers l'ont allegué, que tous les autres, qui ne ſont que chancres, playes & vlceres; & principalement ayant pour garand de ma recuſation, non ſeulemẽt les autres lieux où il y a ſemblable ſuppoſition de mots les vns pour

les autres, mais meſme eſtant fourny de trois raiſons manifeſtes, pour monſtrer que ce paſſage eſt particulierement depraué & corrompu; & qu'il y faut lire ou *natura*, ſimplement, & non, *ſubſtantia*; ou qu'il y faut lire *ſubſtantiæ verum natura*, & non, *ſubſtantia vel natura*; ou ſi on le veut lire par diſiunctiue, qu'il y faut lire, *ſpecies vel natura*, ou, *potentia vel natura*, & non point, *ſubſtantia vel natura?*

LA premiere de mes raiſons eſt que ceſt eſcrit eſtant du Pape Gelaſe, comme pretendent nos aduerſaires, iamais Berengarius & ceux de ſa ſecte, n'euſſent omis de le produire és diſputes qu'ils eurent cõtre les Catholiques ſur le faict de l'Euchariſtie, ſi ce paſſage euſt eſté couché dés lors aux meſmes termes auſquels nos aduerſaires nous le repreſentent. Car il eſt certain premierement que le vray eſcrit du Pape Gelaſe, contre Neſtorius & Eutyches, eſtoit en eſtre & couroit par les mains des hommes, du temps de Berengarius, comme il appert par Marianus Scotus, ſon contemporain, qui en fait mention, & par Platine & Tritheme, qui témoignent que les cinq liures de Gelaſe contre Neſtorius & Eutyches, eſtoient paruenus & auoient eſté gardez és Bibliotheques, iuſques à leur temps. Il eſt certain ſecondement que l'vne des opinions qui fut diſertement condamnée en l'hereſie de Berengaire, fut que le pain & le vin demeuroient en leur eſſence apres la conſecration. Il eſt certain finalement, que ceſte opinion de Berengarius, fut condamnée ſubſecutiuement par trois Papes, Leon, Victor & Nicolas, & d'vn Concile de cent treize Eueſques; Et que pendant tout ce temps-la, & pluſieurs années encore depuis, il fit tous ſes efforts de ſouſtenir ceſte theſe par eſcrits & diſputes publiques; Que le pain & le vin demeuroient apres la conſecration, en leur premiere ſubſtance: Et remua tout ce qu'il peut trouuer des paſſages des anciens Peres Latins, S. Ambroiſe, S. Hieróme, S. Auguſtin & autres, qui luy ſembloient pouuoir ſeruir à fauoriſer ſon opinion; comme Lanfrancus, Guitmundus & autres qui entreprirent la defenſe de la cauſe de l'Egliſe contre luy, le font paroitre par leurs eſcrits, dans leſquels ils inſerent ſes obiections; ores que ce fuſt ce qu'il peuſt deſirer de plus expres, de plus à propos, de plus authentique, en preſence d'vn Pape, & pour fermer la bouche à vn Pape, qui luy obiectoit qu'il tenoit que le pain & le vin demeuroient en leurs premieres eſſences, que de luy oppoſer ces paroles d'vn Pape, La ſubſtance ou nature du pain & du vin ne ceſſe pas d'eſtre. Et les Impanateurs partie des ſectateurs de Berengaire, leſquels ſe ſentáts deboutez de la premiere de ſes opinions, aſçauoir, que le corps de Chriſt n'eſtoit point au Sacrement, ſe reduiſoient dés le temps de Berengaire meſme à la ſeconde, aſçauoir, que le pain demeuroit auec le corps; euſſent-ils peu rien ſouhaitter de plus plauſible en apparence pour eux, que ces mots de Gelaſe, ſ'ils euſſent eſté

Marian. Scot. in Chronico, ann. 497. Platina de vitis Pontif. in Gelaſio 1.

tels que nos aduerſaires les nous produiſent, La ſubſtance ou nature du pain & du vin ne laiſſe pas d'eſtre? Les euſſent-ils omis? Les euſſent-ils paſſez ſous ſilence? Les euſſent-ils oubliez? Et toutesfois il ne ſe trouuera point que iamais Berengarius, ny en la preſence ou perſonnelle ou vicariale de tant de Papes, ny en ſes eſcrits, ayt oſé pretendre aucune faueur de ceſt autheur, en ayt faict aucune production, aucune allegation, aucune mention: Ny que les Impanateurs ſes diſciples ſ'en ſoient ſeruis, ny que les reſtes de ceſte Secte d'Impanateurs qui dura iuſques au Concile de Latran, ſ'en ſoient iamais preualus: Ny que Bertram, duquel nous auons l'eſcrit contre l'Euchariſtie, ſi curieux recercheur de tous les lieux de S. Ambroiſe, S. Auguſtin, Fulgence & autres Peres Latins, qui luy ſembloient pouuoir ſeruir à monſtrer que le pain demeuroit vrayement pain apres la conſecration, en ayt iamais laſché vn ſeul mot; luy neantmoins au temps duquel les cinq liures de Gelaſe contre Neſtorius & Eutyches eſtoient encore en leur entier, comme Anaſtaſius ſon contemporain le témoigne: Ny que Ioannes Scotus, duquel le liure contre l'Euchariſtie fut bruſlé au Concile de Verſeil, en la preſence du Pape & d'vn Concile aſſemblé de toutes les parties du monde; en ayt rien touché: Car Berengarius, grand Lecteur, approbateur & Sectateur de ce Ioannes Scotus, ne l'euſt pas teu: Ny finalement qu'en trois cents ans que les ennemys de l'Euchariſtie inquieterent l'Egliſe de leurs diſputes, & ne laiſſerent vne ſeule pierre & vne ſeule machine à remuer, pour impugner la non reſidence de la ſubſtance du pain au Sacrement; ains fueilleterent, euenterent & publierent tout ce qu'ils peurent trouuer de plus ſecret & caché dans les eſcrits des Peres Latins, pour colorer & authoriſer leur pretention; Ils ayent iamais faict aucune mention de ce paſſage, qui ſeul pour la qualité de ſon autheur, euſt eu plus de poids que tous les autres.

La ſeconde raiſon eſt, que ces mots, *Tranſeunt in hanc, ſcilicet in diuinam, Spiritu ſancto perficiente ſubſtantiam*, monſtrent que le pronom, *hanc*, expliqué par ces mots, *diuinam ſubſtantiam*, eſt vn pronom relatif, qui ſe refere par conſequent à l'vn des termes antecedents, exprimez dans les prochains periodes d'auparauant, aſçauoir, ou au mot, *ſubſtantia*, contenu en ceſte clauſe, *ſubſtantia vel natura panis & vini*; ou au mot, *res diuina*, contenu en la clauſe precedente. Or ne ſe peut-il referer au mot, *ſubſtantia*, contenu en ceſte clauſe, *ſubſtantia vel natura panis & vini*, demeurant la clauſe comme elle eſt. Car la ſubſtance diuine en laquelle paſſent les Sacrements par la conſecration & operation du ſainct Eſprit, n'eſt point la ſubſtance du pain & du vin, attendu qu'ils eſtoient cela meſme auparauant, & que nul homme pourueu de ſens, ne peut dire que les Sacrements acquierent par la conſecration, de

paſſer

paſſer en ſubſtãce de pain & de vin, c'eſt à dire, d'eſtre faicts ſubſtãce de pain & de vin. Au moyen dequoy, ſi ce mot, *hanc*, cõtenu en la clauſe, *tranſeunt in hanc, ſcilicet in diuinam, Spiritu Sancto perficiente, ſubſtantiam*, ſe refete au mot, *ſubſtantia*, contenu en la clauſe, *ſubſtantia vel natura panis & vini*; Il faut que le mot, *ſubſtantia*, contenu en la clauſe, *ſubſtantia vel natura panis & vini*, ſignifie non la ſubſtãce du pain, qui eſt celle de laquelle ſe fait le paſſage, mais la ſubſtãce diuine, qui eſt celle en laquelle ſe fait le paſſage: autrement l'antecedent & le relatif ne ſeroient pas employez pour vne meſme choſe, qui ſeroit vne abſurdité & contradiction manifeſte: Et dõc faut-il que le mot, *ſubſtãtia*, en ceſte clauſe, *ſubſtantia vel natura panis & vini*, ne ſoit pas ioint au mot, *natura panis & vini*, cõme vn terme equipollẽt, mais cõme vn terme diuers & oppoſite? Et par cõſequent qu'au lieu du mot, *vel*, qui eſt vne conjonction alternatiue, & qui rend les termes qu'elle conjoint, equipollẽts, il y ayt eu vn autre mot dãs l'original, il y ayt eu vn mot de diuiſion & d'oppoſitiõ, lequel ne pouuãt eſtre tel, & cõmencer par les meſmes lettres, ſinõ, *verum*; il s'enſuit que l'ancienne & naïue lecture de ce paſſage, doit auoir eſté, *Et tamen eſſe non deſinit ſubſtantiæ verũ natura panis & vini*. Que ſi l'on ne veut point que le pronom, *hanc*, ſe refere à *ſubſtãtia*, mais à *res diuina*, alors il faut preſuppoſer qu'il s'eſt faict corruption au mot, *ſubſtãtia*, qui eſt le plus prochain antecedẽt. Car le mot, *ſubſtantia*, eſtant demeuré en ſon entier, l'ordre de la cõſtruction Grãmaticale requerroit touſiours que ce fuſt à luy, & nõ à l'autre, que ce relatif fuſt referé: dautãt que quãd il y a deux antecedẽts en vn diſcours, dõt l'vn eſt nõ ſeulemẽt le plus prochain de sõ relatif, mais meſme eſt repeté expreſſement auec le relatif, c'eſt touſiours à ceſtuy-la que ſe doit faire la relation, & non à l'autre. De ſorte que ſi c'eſt à *res diuina*, que ſe refere le pronom *hanc*, il eſt neceſſaire que le mot, *ſubſtantia*, qui eſt entre deux, ayt eſté corrompu, & que de *ſpecies* ou *potentia*, qui deuoient eſtre dans le texte original, le copiſte, ſoit par malice, ou par ignorance, ayt fait *ſubſtantia*; ou bien que n'ayant trouué qu'vn mot dans ſon manuſcrit, & ayant penſé, à faute de le pouuoir lire, qu'il faloit qu'il y euſt *natura*, ou *ſubſtantia*, il ayt mis auec vne conjonction alternatiue l'vn & l'autre.

La troiſiéme raiſon eſt, que la fin de ce paſſage en deſtruit manifeſtement le cõmencement. Car il dit diſertemẽt (choſe que le ſieur du Pleſſis à teuë pour cét effect, comme il a déja eſté remarqué cy deſſus) que les Sacremẽts paſſent en vne ſubſtãce diuine; *In hanc, ſcilicet in diuinam, tranſeunt ſubſtãtiam*. Or ne peuuẽt les Sacrements paſſer en ſubſtance diuine, & demeurer ſubſtãce de pain & de vin, dautãt qu'il eſt impoſſible qu'vne choſe paſſe en vne ſubſtãce, laquelle elle n'eſtoit point, ſans ceſſer d'eſtre la ſubſtãce laquelle elle eſtoit.

Car en toute tranſition ou paſſage, il faut premierement qu'il y ayt deux termes, l'vn duquel ſe fait le paſſage; l'autre auquel ſe fait le paſſage: & que ces deux termes la ſoient d'vn meſme genre; de ſorte que puis que le terme auquel ſe fait la tranſition, eſt vne ſubſtance, aſçauoir la ſubſtãce de laquelle les Sacremẽts n'eſtoient point auparauãt, il eſt neceſſaire que le terme duquel ſe fait la trãſitiõ, ſoit vne ſubſtãce, aſçauoir celle que les Sacrements eſtoient auparauant. Et ſecõdement il faut qu'en toute trãſition ou paſſage il y ayt acquiſition du terme auquel ſe fait le paſſage, & de perdition du terme duquel ſe fait le paſſage: Au moyen dequoy il eſt impoſſible de toute impoſſibilité, & cõtradictoire de toute cõtradiction, que les Sacremẽts paſſent en ſubſtãce diuine, ſans ceſſer d'eſtre ſubſtãce de pain & de vin. Et pour ceſte cauſe autãt que nos aduerſaires pẽſent nous pouuoir empeſcher de la premiere partie de ce lieu, autãt, voire sãs cõparaiſon plus, ſe trouuẽt ils empeſchez de la ſecõde. Cela appert & par la ſuppreſſion & diſſimulation du ſieur du Pleſſis, qui éclipſe & retranche ceſte derniere clauſe du texte qu'il cite de Gelaſe, pour ne ſçauoir quel emplâtre y appliquer, & par la gehenne que ſe dõne Simlerus, annotateur Sacramẽtaire de Gelaſe, pour la foudre; & par les abſurdirez où il ſe reduit. Mais, dit-il, on demande en ce lieu de Gelaſe, cõment les Sacrements ou ſymboles paſſent en ſubſtãce diuine. Or premieremẽt il reluit de ces paroles, qu'ils ne ſont pas trãſſubſtantiez de ſorte que la ſubſtance du pain ceſſe d'eſtre: Qu'ainſi ſoit, il dit qu'ils demeurẽt en la proprieté de leur nature: Ny la forme & la figure d'iceux n'eſt point changée; cela iamais perſonne ne l'a dict. Beaucoup moins sõt ils vnis auec la diuinité hypoſtatiquemẽt. Ils paſſent dõc en la ſubſtãce diuine, pource que par ſignification ils ſont cõjoincts auec la ſubſtance diuine. Car outre ce que iamais perſonne n'a eſté ſi abſurde, de dire que les choſes paſſent en la ſubſtãce de ce qu'elles ſignifiẽt, que iamais perſonne n'a dict que l'eau du Bapteſme, laquelle ſignifie le S. Eſprit, qui eſt vne ſubſtãce diuine, paſſe pour cela en vne ſubſtance diuine: Que l'Agneau Paſchal, pour ſignifier Ieſus Chriſt, paſſaſt en vne ſubſtãce: Que le boue d'emiſſiõ, pour ſignifier Ieſus Chriſt, paſſaſt en vne ſubſtãce diuine: Que la colõbe de l'Arche, pour ſignifier le S. Eſprit, paſſaſt en vne ſubſtãce diuine: Que le ſerpẽt d'airain, pour ſignifier Ieſus-Chriſt, paſſaſt en vne ſubſtãce diuine: Et outre ce, que l'Autheur a ajouſté expreſſement ces mots, *Le ſainct Eſprit le parfaiſant*, pour monſtrer qu'il n'eſtoit point queſtiõ d'vne ſimple trãſition métale, putatiue & intellectuelle, mais d'vne trãſition où il faloit que l'operatiõ de la toute puiſſance de Dieu interuint; cõme S. Cyprian l'auoit exprimé par ces mots, *Ce pain que noſtre Seigneur donnoit à ſes Apoſtres, changé nõ d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance du Verbe eſt faict chair: Ou-*

Cypr. lib. de Cœna Dom. Non effigie ſed natura mutatus, omnipotẽtia Verbi factus eſt caro.

tre cela, dy-ie, qui ne void que ces beaux innouateurs deſtruiſét par leur gloſe, le but & l'intention de leur Autheur, qui eſtoit de conuaincre par ce liure, tant les Eutychiens que les Neſtoriens, & en employant la ſimilitude de l'Euchariſtie contre Eutyches, ne l'appliquer point de telle ſorte, qu'elle peuſt confirmer la doctrine de Neſtorius? O quel plus grãd auantage pouuoit-on dõner à Neſtorius, que de propoſer l'vniõ du Sacremẽt auec le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, pour type, patron & exemple de l'vniõ de la diuinité auec l'humanité en la perſonne de Chriſt, ſi l'vnion du Sacrement auec le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, n'eſtoit qu'vne ſimple vniõ putatiue, mentale & intellectuelle; n'eſtoit qu'vne ſimple vnion de ſignification de relation & d'habitude? Cela n'eſtoit-ce pas donner cauſe gaignée à Neſtorius, qui diſputoit que l'humanité de noſtre Seigneur n'eſtoit vnie auec ſa diuinité, que par grace, relatiõ & habitude, & non reellemẽt, perſonnellemẽt & hypoſtatiquemẽt? Car de dire qu'il n'eſt pas neceſſaire que les choſes propoſées és images & figures pour exẽple des objects qui leur correſpõdent, ayent lieu de la meſme ſorte és figures, qu'elles l'ont és objects qui leur ſont comparez; ains ſuffit que les cõditions que l'on obſerue és figures, y ayent ſimplement lieu mẽtalement & intellectuellement, pour inferer qu'elles doiuent auoir lieu vrayement & reellement en leurs objects; & donc que c'eſt aſſez qu'entre le Sacrement, & le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, il y ayt vne vnion de ſignification, c'eſt à dire, vne ſimple vnion mẽtale & intellectuelle, pour inferer qu'entre l'humanité & la diuinité en la perſonne de Chriſt, il y a vne vnion vraye, reelle, & hypoſtatique; Cela ſeroit adjuger par meſme moyẽ la victoire entiere aux Eutychiens, d'autant que ſi des conditiõs qui ont lieu intellectuellemẽt en l'Euchariſtie, on pouuoit inferer que le meſme euſt lieu reellement en la perſonne de Chriſt, il faudroit conclure de la tranſition & cõuerſion mẽtale du Sacremẽt au corps de Chriſt, que nos aduerſaires auoüẽt ſe faire en l'Euchariſtie, & de laquelle ils veulent que Gelaſe parle en cét endroit; que la ſubſtãce de l'humanité de Chriſt eſt cõuertie vrayement & reellement en la ſubſtance de ſa diuinité. Mais comment donc, repliquera-t'on, ne s'enſuiura-t'il point tout de meſme, ſi la ſubſtãce du pain eſt reellement conuertie en la ſubſtance du corps en l'Euchariſtie, que la ſubſtance de l'humanité ſoit cõuertie en la diuinité en la perſonne de Chriſt; cela demeurant preſuppoſé, que l'vnion Euchariſtique du corps & du Sacrement, eſt l'image & l'exemple de l'vnion hypoſtatique de la diuinité & de l'humanité? S'enſuiura-t'il pluſtoſt, qu'en argumentant par compataiſon analogique de ce qui ſe fait intellectuellement en l'Euchariſtie, à ce qui ſe fait reellement en la perſõne de Chriſt, on puiſſe cõclure que ſi la ſubſtãce du pain paſſe

intellectuellement & ſignificatiuement en la perſonne du corps, la ſubſtãce de l'humanité en l'vniõ hypoſtatique doiue paſſer reellement & eſſentiellemeut en la ſubſtance de la diuinité; qu'il ne s'enſuiura en argumentant par comparaiſon formelle, de ce qui arriue reellemẽt en l'Euchariſtie, à ce qui arriue reellemẽt en la perſonne de Chriſt, qu'on puiſſe cõclure que ſi la ſubſtãce du pain en l'Euchariſtie paſſe reellement en la ſubſtãce du corps, la ſubſtance de l'humanité en la perſonne de Chriſt doiue paſſer en la ſubſtance de la diuinité? Ouy: dautant que ſi la conuerſion & tranſition qui ſe fait du pain au corps en l'Euchariſtie, n'eſt qu'vne ſimple conuerſion mentale & intellectuelle, elle ſe fait de toute la nature, tant externe qu'interne du pain, c'eſt à dire, il ne reſte rien au pain qui ne ſoit faict intellectuellement, mentalement, & ſignificatiuemẽt le corps de Chriſt: & les proprietez externes & ſenſibles du pain, ne ſont point exceptées de ceſte conuerſion putatiue & intellectuelle: au contraire, c'eſt principalement ſelon & à raiſon de ces proprietez-la, qu'il eſt conuerty ſignificatiuemẽt au corps de Chriſt, c'eſt à dire, faict ſigne du corps de Chriſt: là où ſi la conuerſion qui ſe fait du pain au corps, eſt vraye & reelle, elle ne ſe fait pas de toute la nature du pain, mais ſeulement de la nature interne & inuiſible: & la nature externe & viſible en eſt exceptée. Dont reſulte qu'en l'Euchariſtie ſe trouue tout enſemble vne vraye & reelle vnité du Sacrement d'auec le corps de Chriſt, & vne vraye & reelle vnité, quãt à la naturne interne & inuiſible du pain qui paſſe en la ſubſtãce du corps: & vne vraye & reelle diuerſité, quant à la nature externe qui demeure diſtincte de la ſubſtance du corps. Ce qui n'a pas lieu en la conuerſion mentale & ſignificatiue, dautãt que ſelon l'eſtre ſignificatif, rien ne demeure du pain qui ne ſoit conuerty au corps, ains toute la nature tant interne qu'externe du pain, ſelon l'eſtre mental & ſignificatif, eſt conuertie en la ſubſtance du corps. Là où, ſelon l'eſtre reel, ſi nous admettons que ceſte conuerſion ſoit vraye & reelle, la ſeule nature interne du pain paſſe en la ſubſtance du corps, & la nature externe & viſible du pain, demeure diſtincte & diuerſe de celle du corps. Ce qui ſuffit pour confuter l'vne & l'autre hereſie, aſçauoir tant celle de Neſtorius que d'Euryches. Car cõme les Philoſophes nous apprennẽt que nulle choſe ſemblable n'eſt meſme: c'eſt à dire, que nulle comparaiſon n'eſt ſi exacte qu'elle puiſſe correſpondre en tout & par tout; on ſe doit contenter qu'elle ſoit telle, que les choſes cõparées correſpondent aux poincts, eſquels & pour leſquels elles ſont comparées. Or n'eſt pas l'intẽtion de Gelaſe, icy, de vouloir comparer en tout & par tout l'vnion Euchariſtique du pain & du corps de Chriſt au Sacremẽt, auec l'vnion hypoſtatique de la diuinité & de l'humanité en la perſonne de Chriſt, & dire que

l'vne de ces vniõs eſt entieremẽt & abſolument ſemblable & égale à l'autre; autremẽt il ne pourroit qu'il ne ruinaſt ſa cauſe, ou contre Euryches, ou cõtre Neſtorius, leſquels neantmoins il entreprend de refuter conioinctement, dautant qu'il faudroit ou que l'vnion de l'humanité & de la diuinité en la perſonne de Chriſt, eſtãt hypoſtatique, & les deux ſubſtãces neantmoins y demeurants, l'vnion du Sacremẽt & du corps de Chriſt en l'Euchariſtie fuſt auſſi hypoſtatique, & que neãtmoins les deux ſubſtances y demeuraſſent. Ce qui ſeroit mettre non plus deux natures en Chriſt, cõme le tiltre de ſon liure le proteſte, mais trois; & faire vn Chriſt non ſeulement perſonnellement incarné, mais perſonnellement impané: ou que la ſubſtance du pain paſſant reellement en celle du corps, la ſubſtãce de l'humanité paſſaſt reellemẽt en celle de la diuinité, qui ſeroit ceder la palme à Eutyches: ou que le Sacrement n'eſtant point vny reellement auec le corps en l'Euchariſtie, la diuinité & l'humanité ne fuſſent point reellemẽt vnis en la perſonne de Chriſt; qui ſeroit appreſter le triomphe à Neſtorius. Mais ſon intention eſt de cõparer l'vnion du Sacremẽt & du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, auec l'vnion de la diuinité & de l'humanité en la perſonne de Chriſt, en ceſte cõformité; que cõme en l'Euchariſtie il ſe fait vne vnité reelle du Sacrement auec le corps de Chriſt, dautãt que la nature interne du Sacremẽt eſt faitte vne meſme ſubſtãce auec le corps de Chriſt, & neantmoins il y demeure vne diuerſité reelle, dautãt que la nature externe du Sacremẽt reſte diſtincte reellement de la ſubſtãce du corps de Chriſt: Ainſi en la perſonne de Chriſt il ſe fait vne vnité reelle de l'humanité auec la diuinité, daurant que ces deux natures par le lien de l'Incarnation, ſont faittes vn meſme ſupport, & y demeure vne diuerſité reelle, dautãt que la nature humaine reſte diſtincte & differente de la diuine. En cela, dy-ie, pour recueillir mon propos, cõſiſte la cõuenance & cõformité ſur laquelle Gelaſe fonde ſa cõparaiſon, entre le myſtere de l'Euchariſtie, & celuy de l'Incarnation, aſçauoir que cõme en l'Euchariſtie il ſe fait vne vnité reelle du Sacremẽt auec le corps, & neãtmoins y demeure vne diſtinction reelle du Sacremẽt & du corps; ainſi en l'Incarnatiõ il ſe fait vne vnité reelle de l'humanité auec la diuinité, & neantmoins il y reſte vne diuerſité reelle; ſans qu'il s'oblige à entrer puis apres en la cõference & cõparaiſon particuliere de l'vnité reelle de l'vne, auec l'vnité reelle de l'autre, ou de la diuerſité reelle de l'vne, auec la diuerſité reelle de l'autre, c'eſt à dire, ſans qu'il s'engage à s'enquerir ſi cõme l'vnité reelle qui ſe fait en l'Euchariſtie, eſt vne vnité de ſubſtãce; ainſi celle qui ſe fait en l'Incarnatiõ, eſt vne vnité de ſubſtance, ou bien vne ſimple vnité de ſubſiſtance: ny ſi comme la diuerſité qui reſte entre le corps de Chriſt, & le Sacremẽt, eſt vne diuerſité de nature ac-

cidentale; ainſi la diuerſité qui reſte en la perſonne de Chriſt apres l'Incarnation, eſt vne diuerſité de nature accidétale, ou bien de nature ſubſtantielle: Car il luy ſuffit que des ſeules conditions de ceſte conformité generale, qui ſont, que comme en l'Euchariſtie il y a vnité reelle & diuerſité reelle entre le Sacremét & le corps de Chriſt, ainſi en la perſonne de Chriſt il y a vnité reelle, & diuerſité reelle entre l'humanité & la diuinité de Chriſt, ſans entrer aux cõuenances & diſcõuenances particulieres de ces vnitez & diuerſitez; Il peut conuaincre tout enſemble Neſtorius & Eutyches: Neſtorius, parce que ſi comme en l'Euchariſtie il ſe fait vne vnité reelle du Sacrement auec le corps; ainſi en l'Incarnation il ſe fait vne vnité de l'humanité auec la diuinité; Il s'enſuit, ſans entrer en enqueſte, ſi cõme l'vne de ces vnitez en vnité de ſubſtance, l'autre auſſi eſt vnité de ſubſtance, ou bien de ſimple ſubſiſtance. Que l'opinion de Neſtorius, qui tenoit que la diuinité & l'humanite de Chriſt eſtoient reellement ſeparées, eſt fauſſe: Et Eutyches, parce que ſi comme en l'Euchariſtie il reſte vne diuerſité reelle entre le Sacrement & le corps de Chriſt, ainſi en l'Incarnation il reſte vne diuerſité reelle entre l'humanité & la diuinité de Chriſt; c'eſt à dire, ſi comme en l'Euchariſtie apres la cõſecration il demeure quelque choſe de reel au Sacrement outre la ſubſtãce du corps de Chriſt, ainſi en la perſonne de Chriſt il demeure quelque choſe de reel outre la diuinité; Il s'enſuit qu'il reſte deux natures en Chriſt, & par conſequent que l'opinion d'Eutyches, qui tenoit qu'apres l'Aſſumptiõ il ne reſtoit qu'vne nature en Chriſt, eſt fauſſe: ſans qu'il ſoit beſoin d'entrer en enqueſte, ſi comme la nature qui reſte reellement au Sacremét, outre le corps de Chriſt, n'eſt qu'vne nature externe & accidentale; ainſi la nature qui reſte reellement en la perſonne de Chriſt, outre la diuinité, n'eſt qu'vne ſimple nature accidentale, ou bien ſi c'eſt vne nature ſubſtantielle. Car de ceſte ſeule poſition, qu'il demeure quelque choſe de l'humanité de Chriſt en la perſonne de Chriſt apres l'Aſſumption, ſans ſpecifier ſi ce qui en demeure, eſt ſubſtãce ou accident; il reſulte neceſſairement ſelon les principes communs des Eutychiens & des Catholiques, que la ſubſtãce de l'humanité y demeure, dautãt que les accidents de l'humanité reſtants en Chriſt, & rien ne reſtãt en Chriſt, ſelon la maxime commune des vns & des autres, qui ne ſont vny hypoſtatiquemẽt auec la diuinité de Chriſt, & les accidents ne pouuants eſtre vnis immediatemẽt auec la diuinité, & fondez immediatemẽt & formellement en elle, autremẽt la diuinité ſeroit qualifiée & informée des accidẽts de l'humanité, & bornée & figurée, & circũſcriptible, qui ſeroit tõber en l'erreur des Anthropomorphites, abhorrez cõioinctemẽt des vns & des autres; Il eſt impoſſible que par la meſme neceſſité, la ſubſtance humaine

n'y demeure, comme moyen de l'vniõ hypoſtatique des ſuſdits accidents auec la diuinité. Car que ce fuſt choſe familiere aux Catholiques depuis qu'ils auoient obtenu que les accidents & proprietez naturelles de Chriſt demeuroient en Chriſt, d'en inferer que la ſubſtance de l'humanité y demeuroit donc pareillement, dautant que les accidents ne pouuoient pas eſtre fondez immediatement en la diuinité, pource que cela ſeroit faire reſſuſciter l'erreur des Anthropomorphites; il appert par le meſme Gelaſe, qui au cõmencement de ceſt eſcrit argumente ainſi contre eux; *Si*, dit-il, *l'humanité, comme ils penſent, ayant eſté transfuſe, ou entierement transferée en la diuinité, la ſubſtance humaine a ceſſé d'eſtre, donc ou la forme de l'humanité*, c'eſt à dire, la figure des traicts & lineaments, *deſtituée de ſa proprieté, eſt perie; ou s'ils diſent que les lineaments de la forme humaine perſiſtent en la nuë deïté; que font-ils autre choſe, ſinon ſe rendre conuaincus de r'appeller les Anthropomorphites, leſquels l'Egliſe Catholique a ja pieça condamnez pour telles reſueries? Car ſi non ſeulement la ſubſtance, mais auſſi la forme de l'humanité a eſté conſommée par ceſte transfuſion; qui eſt celuy que ſainct Eſtienne vid ſeant à la dextre de la vertu?* &c. De ſorte que toutesfois & quantes qu'ils auoient impetré que les proprietez externes & naturelles de l'humanité, comme la forme, la figure, & autres tels accidents characteriques de l'humanité, reſtoient reellement en la perſonne de Chriſt, & non ſimplement en fantoſme & en apparence, comme pretendoient les Eutychiens; ils obtenoient que la ſubſtance de l'humanité y demeuroit. Et donc recueillants ceſte conformité de la comparaiſon de l'Euchariſtie auec l'vnion hypoſtatique, que comme en l'Euchariſtie la nature externe & viſible du Sacrement y demeuroit reellement; ainſi en la perſonne de Chriſt, les proprietez externes & naturelles demeuroiẽt reellemẽt; Ils en rempotioient ſans difficulté ceſte concluſion, que la ſubſtance de l'humanité y demeuroit vrayement & reellement. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis adiouſte, pour fortifier ſon obiectiõ, *que Gelaſe dit, que l'image & la ſimilitude du corps de Chriſt, ſont celebrées en l'action des Sacrements, & qu'il nous faut croire en noſtre Seigneur ce que nous proteſtons, celebrons & prenons en ſon image*: Et de chef; *Qu'ils nous repreſentent l'efficience, ou pluſtoſt l'eſſence & la vertu du myſtere principal*; Il a deſia eſté dict mille fois pourquoy les Peres diſoient qu'en l'actiõ des myſteres eſtoit celebrée la ſimilitude & l'image du corps de Chriſt, aſçauoir, dautant que le myſtere de l'Incarnation & de l'vnion hypoſtatique, qui eſt celuy que Gelaſe appelle, le myſtere principal, eſtoit repreſenté par celuy de l'Euchariſtie, & cela en pluſieurs manieres; premierement en ce que comme le Verbe eſſentiel de Dieu, qui eſt le pain celeſte, par l'Incarnation auoit eſté faict chair; ainſi le pain paiſtry de la main des hommes, qui eſt le

Gelaſ. adu. Eutych. & Neſtorium. Si in deïtatem vt putãt, humanitate transfuſa, vel ex omni parte tranſlata, deſijt eſſe humana ſubſtãtia; ergo aut humanitatis forma ſine ſui proprietate ceſſauit; aut ſi dicunt in nuda deitate formæ lineamenta cõſtare, quid aliud quàm Anthropomorphitas conuincuntur inducere, quos dudum Catholica talia ſomniantes dãnauit Eccleſia? Nãſi & ſubſtantia & forma hominis Ieſu Chriſti hac trãsfuſione conſumpta eſt, quis eſt, quem vidit ad dexteram virtutis ſtãtem ſanctus Stephanus?

pain terreſtre, par la conſectation de l'Euchariſtie eſt faict chair: Et cela Iuſtin Martyr le touche obſcurément, quand il dit: *Le pain que nous faiſons en memoire de ſa corporification*, c'eſt à dire, en memoire de ce qu'il s'eſt faict chair. Et ſecondement en ce que comme en l'Incarnation la ſubſtance priſe du corps de la Vierge fut faitte chair & ſang, non par l'operation d'aucun agent naturel, mais par la ſeule parole de Dieu: Ainſi la ſubſtance de l'Euchariſtie eſt faitte le corps & le ſang de Chriſt, non par l'operation d'aucune cauſe naturelle, mais par la ſeule force & vertu de la parole de Dieu: Et cela, le meſme Iuſtin Martyr le touche diſertement en ces mots; *En la meſme maniere*, dit-il, *que Ieſus-Chriſt noſtre Sauueur, faict chair par la parole de Dieu, a eu chair & ſang pour noſtre ſalut; ainſi nous auons eſté enſeignez que la viande de laquelle par immutation noſtre ſang & nos chairs ſont nourris, faitte Euchariſtie par la priere de la parole procedée de luy, eſt la chair & le ſang de ce meſme Ieſus faict chair.* Et tiercement, en ce que comme en l'Euchariſtie il y a deux natures, l'vne externe, viſible & accidentale; l'autre interne, inuiſible & eſſentielle: Ainſi en Ieſus-Chriſt il y auoit deux natures, l'vne viſible, euidente & manifeſte, l'autre ſecrette, occulte & cachée: Et cela, ſainct Cyprian le deſigne en ces mots; *Ce pain que noſtre Seigneur donnoit à ſes Diſciples, changé non d'effigie, mais de nature, par la toute-puiſſance du Verbe fuſt faict chair: Et comme en la perſonne de Chriſt l'humanité eſtoit veuë, & la diuinité cachée; ainſi au Sacrement viſible s'infundit ineffablement l'eſſence diuine.* Auquel lieu ſainct Cyprian, par l'eſſence diuine entend ce que Gelaſe veut dire par ſubſtance diuine, lors qu'il eſcrit que les Sacrements paſſent en la ſubſtance diuine, *tranſeunt in hanc, ſcilicet in diuinam, ſubſtantiam*, aſçauoir, non la diuinité de Chriſt mais le corps de Chriſt: Comme il appert par ce que le meſme ſainct Cyprian adiouſte incontinent apres: *Afin qu'à la verité, dont les Sacrements ſont le corps, fuſt ouuert l'accez plus ſyncere.* Et finalement les Sacrements ſont appellez quelquesfois par les Peres, l'image du corps & du ſang de Chriſt, pource que le corps & le ſang de Chriſt, ſont reueſtus au Sacrement d'eſpeces & figures externes & viſibles, par leſquelles il nous expriment & repreſentent ce qui leur eſt arriué en leur propre eſpece & figure. Mais la raiſon preciſe pour laquelle Gelaſe leur donne icy ce riltre, c'eſt entant que le myſtere de l'Euchariſtie eſt l'image de celuy de l'Incarnation; & que l'vnion des Sacrements auec le corps & le ſang de Chriſt en l'Euchariſtie, repreſente l'vnion du corps & du ſang de Chriſt auec la diuinité en l'Incarnation, laquelle conformité, encore qu'elle ne correſponde pas en tout & par tout, neantmoins il

Iuſtin. in Dialogo cum Tryph. ἵνα μάθωσιν ἃ ἐμάθομεν καὶ φαντασθῶσιν ἃ φαντασθῶμεν.

Idem Apolog. 2. Voyez cy-deſſus pag. 185.

Cyprian. lib. de Cœna Domini. Panis iſte quē Dominus diſcipulis porrigebat, non effigie ſed natura mutatus, omnipotentia Verbi factus eſt caro: Et ſicut in perſona Chriſti humanitas videbatur, & latebat diuinitas; Ita ſacramento viſibili ineffabiliter diuina ſe infundit eſſentia.

ſuffit qu'elle correſponde en telle ſorte, que contre Neſtorius elle infere vnité reelle entre la diuinité & l'humanité; Et contre Eutyches, diuerſité reelle entre l'humanité & la diuinité, ſans qu'il ſoit beſoin que l'vnité reelle qui eſt entre la diuinité & l'humanité en la perſonne de Chriſt, ſoit telle que l'vnité reelle qui eſt entre le Sacrement & le corps de Chriſt en l'Euchariſtie: ny que la diuerſité reelle qui reſte entre la diuinité & l'humanité en la perſonne de Chriſt, ſoit telle que la diuerſité reelle qui reſte entre le Sacrement & le corps de Chriſt en l'Euchariſtie: Non plus que quand les Peres, & entre autres ſainct Auguſtin & ſainct Irenée, comparent la verge de Moyſe, qui fut faitte chair lors qu'elle fut cõuertie en ſerpent, auec le verbe appellé par Dauid, la verge de la vertu du Pere, qui a eſté faict chair; Ils ne veulent pas dire pour cela que le Verbe ayt eſté faict chair de la meſme façon dont la verge de Moyſe fut faitte chair; Car la verge de Moyſe fut faitte chair par conuerſion en chair; là où le Verbe a eſté faict chair, non par conuerſion en chair, mais par l'aſſumption de la chair; c'eſt à dire, non par auoir changé ſa ſubſtance en la ſubſtãce de la chair, mais pour auoir vny perſonnellement la ſubſtance de la chair auec la ſienne; Ains ils ſe contentent de retenir leur comparaiſon dans ces bornes generales, que comme la verge de Moyſe fut reellement faitte chair, & non par ſimple appellation, apparition, ou imagination; ainſi le Verbe a eſté vrayement & reellement faict chair, & non par ſimple appellation, apparition, ou imagination, ſe reſeruants à y apporter ailleurs, & lors que le propos le requerra, ceſte exception, que la verge de Moyſe fut faitte chair par conuerſion ſubſtãrielle en la chair; là où le Verbe a eſté faict chair par l'aſſumptiõ perſõnelle de la chair. Donr nous deuõs auſſi prendre l'exemple de nous contenter, que de la comparaiſon de Gelaſe il s'enſuiue contre les Neſtoriens, que cõme le Sacrement acquierr vne vnité reelle auec le corps de Chriſt en l'Euchariſtie; ainſi l'humanité acquiert vne vnité reelle auec la diuinité en la perſonne de Chriſt; ſans qu'il s'enſuiue que comme le Sacrement acquiert ceſte vnité reelle auec le corps, par tranſition & conuerſion de ſa ſubſtance en la ſubſtance du corps, ainſi l'humaniré acquierr ceſte vnité reelle auec la diuinité, par tranſition & conuerſion de la ſubſtance de l'humaniré en celle de la diuiniré; ains ſeulemẽt par vnion perſonnelle de l'humanité auec la diuinité. Et deuons pareillement nous contenter, que de ceſte meſme comparaiſon de Gelaſe, il s'enſuiue contre les Eutychiens, que comme en l'Euchariſtie apres la conſecration il demeure vne nature reelle outre le corps de Chriſt, & diſtincte du corps de Chriſt; ainſi il demeure en la perſonne de Chriſt apres l'aſſumpriõ, vne nature reelle outre la diuinité, & diſtincte de la diuinité; ſans qu'il s'enſuiue

Iren. lib. 3. adu. hareſ. c. 29.

pour cela, que comme ceſte nature reelle qui demeure en l'Euchariſtie, outre le corps de Chriſt, n'eſt pas vne nature ſubſtantielle, mais vne nature accidentale; ainſi la nature qui reſte en la perſonne de Chriſt, outre l'humanité, ne ſoit pas vne nature ſubſtantielle, mais ſeulement vne nature accidentale : Ny que comme la nature accidentale qui teſte en l'Euchariſtie outre le corps de Chriſt, n'a pas le fondemẽt formel de ſa ſubſiſtence au corps de Chriſt, combien qu'elle y ayt bien le fondement efficient de ſa ſubſiſtence, dautãt que c'eſt la vertu du corps de Chriſt, lequel ſupplée non formellement, mais effectiuement, à l'endroit des eſpeces ſacramentales, la vertu de leur propre ſubſtance, & leur donne force de ſubſiſtet; ainſi la nature qui reſte en la perſonne de Chriſt, outre la diuinité de Chriſt, ne ſoit point fondée hypoſtatiquement en la diuinité; dautant que c'eſtoit vne hypotheſe, non ſeulement concedée, mais meſme preſuppoſée & proteſtée par les Eutychiens, que tout ce qui eſtoit en Chriſt, eſtoit fondé hypoſtatiquement en la perſonne de Chriſt, & vny perſonnellement auec elle.

SAINCT LEON PAPE.

AVTHEVR XXVI.

CHAPITRE I.

Leo I. Papa, epiſt. 23. In illa myſtica diſtributione ſpiritalis alimoniæ hoc impartitur, hoc ſumitur, vt accipientes virtutem cæleſtis cibi, in carnem ipſius qui caro noſtra factus eſt, tranſeamus.

LE vingt-ſixiéme autheut que cite le ſieur du Pleſſis, eſt le Pape ſainct Leon premier, qui fleuriſſoit il y a onze cents cinquante ans, & fut en ſi grande authorité en l'Egliſe, que le Concile de Chalcedoine l'appella, Propugnateur inexpugnable contre toute erreut. De ceſt autheur donc le ſieur du Pleſſis produit deux paſſages ; le premier eſt pris de l'epiſtre vingtroiſiéme, & rapportée par luy, en ces mots: *Leon premier*, dit-il, *Eueſque de Rome, eſcrit : En la diſtribution myſtique de la nourriture ſpirituelle, cela eſt donné, cela eſt pris, à ce que prenants la vertu de ceſte viande celeſte, nous paſſions en la chair de celuy qui eſt faict noſtre chair.* Or ne veux-ie point m'amuſer à redarguer auec beaucoup de paroles, la mutilation que le ſieur du Pleſſis fait de ce paſſage, duquel il retranche le premier periode, afin qu'ayant oſté l'antecedent, qui eſt la verité du corps & du ſang de Chriſt, il n'apparoiſſe point à quoy le relatif, *cela*, ſe refere. Car ceſte fraude ſe verifie aſſez

par la ſeule reſtitution du texte en ſon entier, qui eſt tel : *En quelles tenebres d'ignorance, en quelle ſtupidité de pareſſe ſont demeurez iuſques à maintenant enſeuelis ces gents* (il veut dire les Eutychiens, qui tenoient que l'humanité de Chriſt eſtoit paſſée en la diuinité) *de n'apprendre pas par l'oüye, ou ne cognoiſtre pas par la lecture, ce qui en l'Egliſe de Dieu eſt ſi cõmun en la bouche de tout le monde, que meſme par les langues des enfants, la verité du corps & du ſang de Chriſt n'eſt pas teuë entre les Sacrements de la foy commune? Car en ceſte myſtique diſtribution de la viande ſpirituelle, cela eſt departy, cela eſt pris, afin que receuants la vertu de ceſte viande celeſte, nous paſſions en la chair de celuy qui a eſté faict noſtre chair.* Auquel lieu le mot, *cela*, ne ſe peut referer ſinon à l'antecedent, *la verité du corps & du ſang de Chriſt*; & ce mot, *departy*, lequel pour ceſte clauſe le ſieur du Pleſſis a corrompu, & mis en ſa place, *donné*, ne ſe peut appliquer au corps de Chriſt, ſinon conſtitué ſous l'eſpece du Sacrement. Ie viendray, tout d'vn coup aux obiections du ſieur du Pleſſis, qui ſont, que ce paſſage fait, dit-il, quatre breches à la Tranſſubſtantiation; La premiere, en ce que ſainct Leon vſe de ceſte phraſe, *diſtribution myſtique*, c'eſt à dire, adiouſte-t'il, *ſacramentelle*; ou pour expliquer mieux ſon intention, en ſimple ſigne. Car ſi par le mot, *ſacramentelle*, le ſieur du Pleſſis entendoit que ceſte diſtribution-la fuſt vraye & reelle, mais faitte ſous l'eſpece du Sacrement, il ne diroit rien contre l'Egliſe Catholique. A ceſte breche donc il me ſuffira, pour la bien remparer & reparer, de luy dire que le mot, *myſtique*, n'eſt pas touſiours employé par les autheurs pour exclure la realité de la choſe, mais pour en exclure l'euidence & la cõprehenſibilité, & le renuoyer là deſſus lire ſainct Gregoire de Nazianze, qui dit que Dieu a vny en l'homme l'ame auec le corps myſtiquement, c'eſt à dire, incomprehenſiblement: Et ſainct Maxime Eueſque de Thurin, & contemporain du Pape Leon, qui appelle la conception de Chriſt au ventre de la Vierge, *conception myſtique*, c'eſt à dire, ſecrette, occulte, & incomptehenſible. Car le ſieur du Pleſſis ne voudra pas inferer de là, que le corps & l'ame ne ſoient pas vnis en l'homme reellement, mais ſeulement ſignificatiuement & putatiuement; ny que noſtre Seigneur n'ayt pas eſté conceu par la Vierge vrayement & corporellement, ains ſeulement ſignificatiuement, putatiuement & intellectuellement.

Idem. ibidem. In quibus iſti, ignorantiæ tenebris, in quo hactenus deſidiæ torpore iacuere, vt nec auditu diſcerẽt, vel lectione cognoſcerent, quod in Eccleſia Dei in omnium ore tam conſonum eſt, vt nec ab infantium linguis veritas corporis & ſanguinis Chriſti inter communis ſacramenta fidei teneatur?

Gregor. Nazian. lib. Apolog. de profeſſione Sacerd.

Maximus homil 3. de natali Domini. Quod autem myſtico hoc conceptu viſitare mundũ ſuum Deus dignatus eſt filius.

CHAP. II.

LA ſeconde breche que le ſieur du Pleſſis dit que ce paſſage fait à la Tranſſubſtantiation, conſiſte en ces mots, *viande ſpirituelle*, ou *nourriture ſpirituelle*, leſquels il prerend ne pouuoir eſtre dicts d'vne viande priſe par le corps. Comme ſi ce meſme ſainct Leon au ſecond ſermon de la Natiuité, & auant luy, ſainct Hilaire, au dixiéme liure de la Trinité, n'appelloiét pas bien la cõception de Chriſt,

S. Leo Serm. 2. de Natiuit. Hil. de Trinit. lib. 10.

faitte par la Vierge, conception ſpirituelle, ſans nier pour cela que ç'ayt eſté le vray & propre corps de noſtre Seigneur qui ayt eſté cõçeu par la Vierge, & dans le vray & propre corps de la Vierge. *C'a eſté*, dit ſainct Hilaire[a], *choſe ſurpaſſant l'infirmité de noſtre corps, que ce corps-là a pris ſon origine d'vne conception ſpirituelle.* Et ſainct Leon[b]: *N'a-ce pas eſté vn profond ſecret de la prouidence de Dieu, que Chriſt a éleu de naiſtre d'vne Vierge, afin que le Diable ignoraſt que le ſalut eſtoit né au genre humain, & que la conception ſpirituelle eſtant cachée, celuy qu'il ne voyoit point autre que les autres, il ne creuſt point eſtre né autrement que les autres?* Et comme ſi nous n'auions pas remarqué cy-deſſus, que ſainct Epiphane dit, *Qu'Helie & Enoch furent transferez en corps ſpirituellement*, c'eſt à dire, miraculeuſement, & par l'operation ſupernaturelle de l'eſprit de Dieu, & non putatiuement & ſignificatiuement. Et comme ſi nous n'auions pas allegué que ſainct Chryſoſtome appelle l'enfantement de Sarra & de Rebecca, la demeure de Ionas en la baleine, la production d'Adam de la terre ſeule, l'extraction d'Eue du coſté d'Adam, la naiſſance de Chriſt d'vne Vierge, ſa reſurrection du tombeau, ſon aſcenſion au Ciel; choſes ſpirituelles; non pour nier la vetité, realité & corporalité de leur eſtre, mais pour exprimer la qualité de leur cauſe efficiente, & monſtrer quelles n'ont point eſté produittes par l'operation d'aucun agent naturel, mais par la ſeule vertu ſupernaturelle & toute-puiſſante de l'eſprit de Dieu.

a *Hilar. lib. 10. de Trinit.* Extra corporis noſtri infirmitatem eſt quod ſpiritalis conceptionis ſumpſit exordium.

b *Leo 1. ſerm. 2. in Natiuit. Domini.* Vt ſcilicet humano generi natam ſalutem diabolus ignoraret, & ſpirirali latente conceptu, quem nõ alium videret quàm alios, nõ aliter crederet natum quàm cæteros.

CHAP. III. LA troiſiéme breche que la battetie du ſieur du Pleſſis pretend faire en vertu de ce paſſage, contre la Tranſſubſtantiation, conſiſte en ces mots, *A ce que prenants la vertu de la viande celeſte*, dont le ſieur du Pleſſis pretend inſinuer que ſainct Leon a voulu que nous ne priſſions ſinon la vertu du corps de Chriſt; Comme ſi la ſpecification de la fin, excluoit l'integrité du moyen. Car qui ne ſçait qu'on prend les ſubſtãces pour participer aux vertus qui y reſident, & qu'encore que la fin pour laquelle ie prens vn medicamẽt, ſoit pour receuoir la vertu du medicament, & par la obtenir gueriſon, il ne s'enſuit pas pourtant que ie ne prenne pas la ſubſtance du medicament? Sainct Leon dit que nous prenons la verité du corps & du ſang de Chriſt, (car c'eſt à quoy le mot, *cela*, ſe refere,) afin que nous receuions la vertu de la viande celeſte; S'enſuit-il pour cela, ſi la fin pour laquelle nous prenons la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt, eſt pour receuoir la vertu qui y reſide, que pour cela nous ne prenions point la ſubſtance en laquelle elle reſide?

CHAP. IV. LA quatriéme breche eſt, que ſainct Leon dit, *que nous prenons ceſte viande, afin de paſſer en la chair de celuy qui a eſté faict noſtre chair*

chair. Or cela, adiouſte le ſieur du Pleſſis, *ne ſe fait point par la digeſtion de la chair, que les Catholiques pretendent.* En quoy ie confeſſe franchement, que ie n'entends point ce que le ſieur du Pleſſis veut dire : Car ny les Catholiques ne pretendent qu'il ſe façe aucune digeſtion de la chair de Chriſt en l'eſtomach des communiants, eſtant la chair de Chriſt receuë par eux incorruptible & impaſſible: Ny quand la chair de Chriſt ſe digereroit en noſtre eſtomach, elle ne feroit point paſſer noſtre chair en elle, mais paſſeroit elle-meſme en noſtre chair. Car la condition des choſes digerées, eſt de paſſer en la ſubſtance de celles qui les digerent, & non que la ſubſtance des choſes qui les digerent, paſſe en la leur. La pretention dõc des Catholiques, en ce cas, eſt toute contraire à celle que leur impute le ſieur du Pleſſis, aſçauoir qu'au lieu que les autres viandes ſe conuertiſſent & paſſent en la nature de ceux qui les prennent, la chair de Chriſt rout au cõtraire fait paſſer la nature de ceux qui la prennent, en la ſiẽne, entant qu'elle leur ſert par ſa contagion, de ſemence d'immortalité, & leur cauſe ceſte reſurrection glorieuſe, au moyen de laquelle, comme dit S. Paul, noſtre Seigneur *transfigurera noſtre corps vil & contemptible, pour eſtre faict conforme à ſon corps glorieux*, qui eſt ce que ſainct Leon entend par ces mots, *Paſſer en la chair de celuy qui a eſté faict noſtre chair.* Car d'inferer que nous ne paſſons pas ſubſtantiellement en la chair de Chriſt par la reſurrection, & donc que nous ne prenons pas ſubſtantiellement ſa chair en l'Euchariſtie, il faudroit conclurre tout de meſme, que nous ne paſſons pas perſonnellement en la chair de Chriſt par la reſurrection, & donc que Ieſus-Chriſt n'a pas pris perſonnellement chair en l'Incarnation. Et en ſomme toutesfois & quantes que l'on fait alluſion d'vne choſe à vne autre, ſous la rencontre & conſonance d'vn meſme terme, la choſe à laquelle ſe fait alluſion, & celle de laquelle ſe fait l'alluſion, poſſedẽt également ce terme-la ſous vn meſme ſens & en vne meſme maniere. Ce qui eſt contre la loy de toutes les alluſions, qui veut que toute choſe à laquelle vn terme eſt impoſé pour faire alluſion à vne autre choſe, poſſede ce terme-la moins parfaittement & reellement que celle à laquelle ſe fait l'alluſion.

Philipp. 3. 21. μεταχηματίσει τὸ σῶμα τῆς ταπεινώσεως ἡμῶν, εἰς τὸ γενέσθαι αὐτὸ σύμμορφον τῷ σώματι τῆς δόξης αὐτοῦ.

CHAP. V.

LE ſecõd paſſage que le ſieur du Pleſſis cite de cét autheur, pluſtoſt pour s'en defendre, que pour aſſaillir, eſt pris du ſixiéme ſermon du ieuſne du 7. mois, où ſainct Leon dit ainſi contre les Eutychiens, qui diſoient que l'humanité de Chriſt auoit eſté aneãrie, & eſtoit paſſée en la nature de la diuinité [a]: *Puis que le Seigneur prononce. Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous; Vous deuez communiquer de telle ſorte à la*

S. Leo ſerm. 6. de ieiun. 7. menſ. Nam dicente Domino, Niſi manducaueritis carnem filij hominis, & bibetis eius ſanguinem, non habebitis vitã

in vobis: ſic ſacræ menſæ communicare debetis, vt nihil prorſus de veritate corporis ſanguinis ambigatis. Hoc enim ore ſumitur, quod fide creditur, & fruſtra ab illis, Amen quibus contra id quod accipitur, diſputatur.

Chriſti & ſanreſpondetur, à

ſacree table, que vous ne doutiez en rien de la verité du corps & du ſang de Chriſt: Car cela eſt pris par la bouche, qui eſt creu par la foy, & en vain ceux reſpondent, Amen, qui diſputent contre ce qui eſt pris. Or faict le Sr. du Pleſſis à l'endroict de ce paſſage, comme ceux qui ayants receu vn coup mortel, & perdants la vie & le ſang, frappent à torts & à trauers, ſans regarder où leurs coups s'addreſſent. Car ne ſçachant que reſpondre à ces mots, *On prend par la bouche, ce que l'on croit par la foy*, leſquels ne peuuent eſtre interpretez, ſinon du vray & propre corps de Chriſt, dautant que c'eſt le vray & propre corps de Chriſt, qui eſt creu par la foy, & non le ſigne, qui eſt veu par les yeux corporels; Il va chercher vn paſſage de ſainct Auguſtin, en l'allegation duquel il perd toutesfois toute memoire & tout iugement. Qu'ainſi ſoit, les paroles qu'il cite de ſainct Auguſtin ne ſont aucunement couchées dans le texte de ſainct Auguſtin, comme il les cite: Car il les produit en ces mots, *Tu prends le pain, le Seigneur, par ta bouche, ſi tu le crois de cœur. Tu prends le pain du Seigneur à ta condamnation, ſi tu ne le crois point:* leſquels ſont manifeſtement falſifiez, & ne ſe trouuent nulle part tels dans l'autheur. Voicy ſeulement ce que ſainct Auguſtin dit; *Les autres Apoſtres mangeoient le pain le Seigneur, Iudas le pain du Seigneur contre le Seigneur.* Ny ſainct Auguſtin ne parle en ce lieu-la de la manducation du Sacrement faitte par Iudas, mais de la manducation du morceau trempé, que noſtre Seigneur donna à Iudas, pour le deſigner, comme ſon traditeur; en laquelle, & non en la manducation du Sacrement faitte par les Apoſtres, ſainct Auguſtin veut qu'ayt eſté accomplie la manducation du pain, dont parloit le Prophete en ces mots; *Celuy qui mange mon pain, a laué ſon talon contre moy*; dautant que les Apoſtres au Sacrement mangeoient le pain le Seigneur, & Iudas au morceau trempé, mangeoit le pain du Seigneur, contre le Seigneur; lequel morceau trempé, comme ſainct Auguſtin le proteſte luy-meſme [a], & comme nous l'auons amplement monſtré cy-deſſus, n'eſtoit point le Sacrement. Et partant s'il faut conferer ſainct Leon auec ſainct Auguſtin, n'eſt-il pas trop plus à propos d'expliquer ce paſſage de ſainct Leon, *On prend cela par la bouche, que l'on croit par la foy*, par ce paſſage de S. Auguſtin [b]; *Nous receuons noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, nous donnant ſa chair à manger, & ſon ſang à boire, auec le cœur fidelle & la bouche, encore qu'il ſemble que ce ſoit choſe plus horrible de manger la chair d'vn homme, que de la tuer, & de boire le ſang humain, que de l'épandre?* Et s'il faut conferer ſainct Leon, auec ſainct Leon meſme, n'eſt-il pas trop plus à propos d'expliquer ce paſſage, *Car cela eſt pris de la bouche, qui eſt creu de la foy*, dict contre les Eutychiens qui deſtruiſoient l'humanité de Chriſt; par cét autre paſſage du meſme S. Leon [c], *Ils prennent auec leur bouche indigne le corps de Chriſt, & haïſſent entierement de boire le ſang de noſtre redemption*, dict contre

Auguſt. tract. 59. in Ioan. Illi manducabant panem Dominum, ille panē Domini contra Dominum.

Pſalm. 40. 10.

a *Ibid. & tract. 62. in Ioan.*

b *Aug. l. 2 contr. aduerſarium legis & Prophet. cap. 9.* Chriſtum Ieſum carnem ſuam nobis mãducandam, bibendúmq; ſanguinẽ dantem, fideli corde & ore ſuſcipimus.

c *Leo I. ſerm. 4. de Quadrageſ.* Ore indigno corpus Chriſti accipiunt, ſanguinem autem redemptionis noſtræ haurire omnino declinant.

les Manicheens, qui venoient ſimulément à la communion des Catholiques, pour s'exempter des peines impoſées par les loix des Empereurs, aux heretiques; mais ne prenoient que l'eſpece du pain, dautant qu'ils auoient celle du vin en abomination, lequel ils appelloiét, le fiel du Prince des tenebres. Ny la concluſion que tire le ſieur du Pleſſis de la conference de ſon paſſage de S. Auguſtin auec celuy de S. Leon, qui eſt, *Et par ainſi ce que tu crois de foy, tu le prends de bouche, ſoit à ta condamnation, ſoit à ſalut*; ne fait rien contre la conſequence, qui eſt, *On le prend donc par la bouche.* Car quelle repugnance y a-t'il entre ceſte concluſion des Catholiques, *On le prend donc par la bouche*, & ceſte anticoncluſion de S. Auguſtin; *Et par ainſi ce que tu crois de foy, tu le prends de bouche*? *Les Catholiques oppoſent*, dit le ſieur du Pleſſis, *On prend par la bouche ce qu'on croit de foy. Et donc, diſent-ils, on le prend par la bouche*: Ains au contraire l'expliquons par Sainct Auguſtin, *Tu prends le pain le Seigneur par ta bouche, ſi tu le crois de cœur; Tu prends le pain du Seigneur, à ta condamnation, ſi tu ne le crois point. Et par ainſi ce que tu crois de foy, tu le prends de bouche, ſoit à ta condamnation, ſoit à ſalut.* N'eſt-ce pas là affermer luy-meſme ce qu'il pretend impugner? N'eſt-ce pas là retourner comme vn homme confus & perdu d'eſtonnement, au propre lieu dont il a pris la fuitte? *Donnez*, diſoit vn client en Ciceron[a], *ceſt Aduocat à ma partie, & puis ne me donnez perſonne.*

[a] *Cic. 2. de Orat.* Vt ille Siculus, cui Prætor Scipio patronum cauſæ dabat hoſpité ſuum, Quæſo, inquit, Prætor, aduerſario meo daiſtum patronũ, deinde mihi neminem dederis.

HESYCHIVS,

AVTHEVR XXVII.

CHAPITRE I.

LE vingt-ſeptiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Heſychius, mal intitulé par quelques-vns Hieroſolymitain; car il y faut lire Salonitain; comme il appert, tant par le texte du liure, qui montre que l'autheur en eſt Latin, & en ceſte qualité prend la verſion Latine pour fondement de ſon commentaire; que par la confrontation des anciens exemplaires, qui portent, *Hesychij Salonitani*, au lieu de, *Hesychij Hieroſolymitani*: Lequel Heſychius Salonitain fleuriſſoit du temps de ſainct Auguſtin, & du Pape Zoſime, c'eſt à dire, enuiron 400. ans apres la mort de noſtre Seigneur. Car il ſe trouue deux lettres de ſainct Auguſtin, & vne du Pape Zoſime, addreſſees à luy, & vne de luy à ſainct Auguſtin, dont le ſtyle correſpond à celuy de ceſt eſcrit; & ceſt eſcrit au temps de ſes epiſtres, attendu qu'il s'y ſert

Le ſieur du Pleſſis, pag. 812. edit. 1. pag. 1039. edit. 2.

coniointement de l'edition de ſainct Hieroſme, & de celle des Septante, comme s'eſtant rencontré ſur le temps de l'introduction d'vne de ſes editions en l'Egliſe Larine, & de la ceſſation de l'autre; & y adiouſte ſouuent la diuerſité des editions de Symmachus, Theodotion & Aquila, de long temps incogneuës & intermiſes en l'Egliſe Latine. Or cite le ſieur du Pleſſis trois paſſages de ceſt Autheur: Le premier eſt pris du ſecond chapitre du premier liure, & cité par le ſieur du Pleſſis, en ces mots: *Si ſon corps n'auoit point eſté crucifié, nous ne le mangerions point: Car la viande que nous mangeons maintenant, c'eſt que nous prenons la memoire de ſa paſſion*: mais touſiours falſifiez ſelon ſa couſtume: Car les paroles de l'autheur ſont, *Si Chriſt n'auoit point eſté crucifié, nous ne mangerions point le ſacrifice de ſon corps: Or nous mangeons maintenant la viande*, ou bien, *Or nous mangeons ceſte viande*, (car il y a apparence qu'il y faut lire, *hunc*, au lieu de *nunc*,) *prenants la memoire de ſa paſſion.* A ce mot donc, *prenants la memoire de ſa paſſion*, qui eſt le nerf de l'obiection du ſieur du Pleſſis, il a eſté deſia reſpondu pluſieurs fois, que le mot de, *memoire*, eſt employé là obiectiuement & non formellement, c'eſt à dire, qu'il eſt mis en ce lieu-la, non pour ſignifier ceſte faculté ou operation de la faculté de l'ame, que nous appellons memoire, mais pour ſignifier l'obiect de ceſte faculté, c'eſt à dire, la choſe qui excite & reueille l'action de noſtre memoire; lequel obiect nous appellons autrement memorial. Et pour cet effect a eſté apporté l'exemple du langage des Anciens, qui appelloient les corps & reliques des Martyrs, memoire des Martyrs, daurant qu'ils excitoient & renouuelloient la memoire de la paſſion des Martyrs: Et celuy de ſainct Auguſtin meſme, au cent vingt & vniéme traitté ſur ſainct Iean, qui appelle le propre corps de noſtre Seigneur, en ſa vraye eſpece & figure, la memoire de noſtre Seigneur, & dit, que la Magdeleine ne ſe pouuoit conſoler, daurant que la memoire de ſon maiſtre, c'eſt à dire, ſon corps, luy auoit eſté oſtée: *Les yeux*, dit-il, *qui auoient cherché le Seigneur, & ne l'auoient point trouué, vacquoient lors aux larmes, ſouffrants plus de douleur de ce qu'il auoit eſté enleué du ſepulchre, que de ce qu'il auoit eſté mis à mort au bois, pource que d'vn ſi grand maiſtre, duquel la vie leur auoit eſté oſtée, ne leur reſtoit pas meſme la memoire*: Ainſi appelle-t'il le corps, daurant qu'il eſtoit le memorial, c'eſt à dire, l'obiect de la memoire de la paſſion de noſtre Seigneur: & dire, que nous prenons le memorial de ſa paſſion, c'eſt à dire, le corps auquel il l'a ſoufferte, & par lequel elle nous eſt remiſe en memoire; c'eſt vne meſme choſe.

Heſych. in Leuit. cap. 2. Si non fuiſſet crucifixus, ſacrificium corporis eius minimè comederemus. Comedimus autem nunc cibum, fumentes eius memoriã paſſionis.

Auguſt. tract. 121. in Ioan. Quoniam tanti magiſtri, cuius eis vita ſubtracta fuerat, nec memoria remanebat.

CHAP. II. LE ſecond paſſage eſt pris du huictiéme liure, chapitre vingt-deuxiéme, & rapporté par le ſieur du Pleſſis en ces mots;

Il nous défend de rien penſer de charnel & terrien des choſes ſainctes, & nous commande de les prendre diuinement & ſpirituellement. Auquel lieu ie m'eſtonne de l'aueuglement du ſieur du Pleſſis, de ne voir pas que ce paſſage combat directement contre luy, & qu'Heſychius par ces mots, *Ne penſe rien de charnel & terrien des choſes ſainctes*, (c'eſt à dire des Sacremẽts,) ne nous veut pas défendre de croire que ces choſes la ſoient le corps & le ſang de Chriſt, mais de croire que ce ſoient pain & vin, comme le ſens charnel & terrien nous le perſuade, qui eſt auoir vne penſée charnelle & terreſtre des Sacrements: Et que par ces mots, *Accipi ſpiritualiter & diuinè*, il ne veut pas dire les prendre auec l'eſprit; mais auoir vne eſtime d'eux ſpirituelle & diuine: c'eſt à dire, telle que l'eſprit diuin qui nous illumine; & la parole de Dieu à laquelle il faut que nous nous aſſeurions, nous la ſuggere, & non relle que le ſens nous la fournit. Car il eſtoit queſtion d'interpreter ce verſet du Leuitique; *Celuy qui aura mangé des choſes ſanctifiées, par ignorance, adiouſtera la cinquiéme partie*, &c. Par leſquelles paroles Heſychius pretendoit qu'il fuſt defendu en figure de manger l'Euchariſtie par ignorance. Ceſte ignorance donc auec laquelle il prerend qu'il eſt defendu de manger l'Euchariſtie, c'eſt l'ignorance que ce ſoit en vetité le corps & le ſang de Chriſt. Et la cinquiéme partie qu'il veut y eſtre adiouſtée par ceux qui le mangent auec ignorance, c'eſt la conſideration de ceſte parole, *Cecy eſt mon corps*, laquelle fait que nous enrendons les choſes myſtiques & diuines inrelligiblement; c'eſt à dire, non ſelon ce que le ſens les apperçoit eſtre, mais ſelon ce que l'entendemenr illuſtté par la foy les cognoiſt eſtre, & nous deliure de l'ignorance de penſer que ce ſoit ce qui apparoit à nos ſens terreſtres & charnels, aſçauoir pain & vin; ains nous inſtruit que c'eſt le corps & le ſang de Chriſt. Voicy ſes paroles: [a] *La ſainctetẽ des ſainctetez ſont proprement les myſteres de Chriſt: Car c'eſt le corps de celuy-la meſme duquel Gabriel diſoit à la Vierge, Le ſainct Eſprit ſuruiendra en toy*, &c. *Or par ignorance le reçoit, qui ignore ſa vertu & ſa dignité, & qui ne ſçait que cela eſt le corps & le ſang en verité, mais reçoit les myſteres, & ne ſçait la vertu des myſteres: Auquel Salomon, ou pluſtoſt l'eſprit parlant par luy, dit; Quand tu ſeras aſſis pour manger auec vn Prince, conſidere diligemment les choſes qui ſont miſes deuant toy, exhortant & contraignant manifeſtement celuy qui ignore, d'y adiouſter la cinquiéme partie. Car ceſte cinquiéme adiouſtée nous fait entendre les choſes diuines & myſtiques intelligiblement: c'eſt à dire, d'vne façon imperceptible au ſens, & qui ne ſe peut comprendre que par l'entendement ſeul.*

Idem in Leuit. lib. 6. c 22. Ipſe liberat nos ab ignorantia, remouétque nos additus carnale quippiam & terrenũ de ſanctis arbitrari, ſed diuinè ea & ſpiritualiter accipi ſancit.

a *Ibid.* Sancta ſanctorum ſunt propriè Chriſti myſteria, quia ipſius eſt corpus, de quo Gabriel ad Virginẽ dicebat: Spiritus ſanctus ſuperueniet in te, & virtus Altiſſimi obumbrabit tibi, &c. Per ignorantiã autẽ percipit, qui virtutem eius & dignitatem ignorat, qui neſcit, quia corpus hoc & ſanguis eſt ſecundùm veritatem, ſed myſteria quidem percipit, neſcit autem myſteriorum virtutẽ. Ad quem Salomon dicit, vel magis ſpiritus qui in eo eſt: Quãdo ſederis, vt comedas cum principe, diligenter attende quæ poſita ſunt ante te, apertè & ipſe compellens, & cogens eum qui ignorat, addere quintam partem: hæc enim quinta addita intelligere nos intelligibiliter diuina & myſtica facit.

Ergo quinta eius ſuper ipsũ, ſermo eſt, qui prolatus eſt ab ipſo Chriſto, ſuper Dominicum myſteriũ: Ipſe enim liberat nos ab ignorantia, &c.

Et vn peu apres: *La cinquiéme partie donc adiouſtée par deſſus, eſt la parole, laquelle a eſté proferée de Chriſt meſme ſur le myſtere du Seigneur: Car celle-la nous deliure d'ignorance, & y eſtant adiouſtée, nous empeſche de penſer rien de charnel & de terreſtre des choſes ſainctes, ains nous ordonne de les entendre diuinement & ſpirituellement; Ce qui eſt proprement nommé la cinquiéme partie, dautant que l'eſprit diuin qui eſt en nous, & la parole qui l'a proferée compoſe les ſens qui ſont en nous, & non ſeulement eſtend noſtre gouſt outre ſa portée naturelle* (car c'eſt ce que veut dire là le mot, *producit*) *à ce myſtere, mais auſſi noſtre oüye & noſtre veuë, noſtre toucher & noſtre odorer, à ce que nous ne ſoupçonnions rien de proche & conforme à vne raiſon inferieure & à vne baſſe penſée, là où il eſt queſtion des choſes grandement éleuées. Quiconque donc par ignorance aura mangé les choſes ſanctifiées ignorant leur vertu, comme nous auons dit, il adiouſtera la cinquiéme par deſſus, & donnera cela au Sacrificateur dans le ſanctuaire: Car la ſanctification du ſacrifice myſtique, & la tranſlation ou commutation des choſes ſenſibles aux intelligibles*, c'eſt à dire des choſes que le ſens peut apperceuoir, en celles qui ne peuuẽt eſtre apperceuës que par l'entendement ſeul, *il les faut donner à celuy qui eſt le vray Preſtre, aſſauoir à Chriſt, c'eſt à dire, il luy faut ceder & attribuer le miracle de ces choſes, pource que par ſa vertu & par la parole prononcée de luy, les choſes qui ſont veuës, ſont ſanctifiées de telle ſorte, qu'elles excedent tout le ſens de la chair.* Et dereehef: *Car ceux qui attribuent à Chriſt la ſanctification de ces myſteres, adiouſtants en eux meſmes la cinquiéme qui a eſté proferée, aſſauoir ſa parole, qui éleue nos ſens aux choſes ſublimes, ceux-la ne contaminent point les ſainctetez des ſainctetez, comme ayants telles penſées d'elles qu'il en faut auoir: ny n'induiſent point ſur eux l'iniquité du delict en mangeant les choſes tres-ſainctes: Car ils ne s'y preſentent point comme à vne viande commune, mais comme à vne viande myſtique, terrible & celeſte, à laquelle ceux qui ſe preſentent temerairement, ne pechent point ſimplement, mais ſont dits porter l'iniquité du delict.* Or comment eſt-ce que c'eſt prendre le Sacrement auec ignorance, que de ne ſçauoir pas que cela eſt le corps & le ſang de Chriſt en verité? Et comment eſt-ce que ceſte parole, *Cecy eſt mon corps*, nous deliure de l'ignorance où nous pourrions tomber au faict du Sacrement, & nous empeſche d'en pẽſer rien de bas, rien de charnel ny de terreſtre; ſi la penſée charnelle & terreſtre qu'Heſychius veut là reprẽdre au faict des Sacrements, eſt de croire que les Sacrements ſoiẽt le corps & le ſang de Chriſt, qui eſt ce que ceſte parole-la porte, & nõ pas de croire que ce ſont les ſubſtãces caduques, terreſtres & corruptibles du pain & du vin, qui eſt ce que le ſens charnel & terreſtre nous en repreſente? Et comment eſt-ce qu'il faudroit ceder & attribuer à Chriſt le miracle qui ſe faict en l'Euchariſtie de la commutation des choſes ſenſibles, c'eſt à dire perceptibles auec le ſens,

és choſes intelligibles, c'eſt à dire, és choſes que l'entendement ſeul peut appercevoir, s'il n'y a qu'vne mutation mentale & putatiue, veu qu'en vne mutation mentale & putatiue, il n'y a nulle operation reelle, & que tout miracle eſt vne operation d'vne cauſe agiſſante reellement & ſupernaturellement?

CHAP. III.

LE troiſiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis cite de cét Autheur, eſt pris du huictiéme chapitre du ſecond liure, où *Heſychius témoigne*, dit le ſieur du Pleſſis, *que la couſtume de ſon temps, eſtoit de bruſler au feu tout ce qui reſtoit du Sacrement. Argument*, adiouſte le ſieur du Pleſſis, *que l'opinion n'en eſtoit pas en l'Egliſe telle qu'aujourd'huy.* En quoy ie ne ſçay duquel ie doy le plus m'eſtonner, ou de ſa mauuaiſe ratiocination, ou de ſa mauuaiſe memoire. Car il témoigne luy-meſme cy-apres, que du temps que l'hereſie de Berengarius fut condamnée en l'Egliſe, c'eſt à dire, il y a 550. ans, l'on bruſloit au feu ce qui reſtoit du Sacrement: Et que le Cardinal Humbert meſme, qui fut celuy qui impugna le plus viuement l'hereſie de Berengarius, & qui luy dicta la formule de l'abiuration de ſon hereſie, reprend les Grecs de ce qu'ils ne bruſloient pas les eſpeces reſtãtes du Sacrement apres la Communion. Voicy ſes paroles; *Meſme*, dit-il, *le Cardinal Humbert Bourguignon, eſcriuant contre Nicetas, blaſme les Grecs de ce qu'ils ne les bruſloient pas.* Que ſi l'Egliſe Latine du temps de Humbert, c'eſt à dire, du temps qu'elle cõdamna l'hereſie des Sacramentaires, bruſloit les eſpeces Sacramentales qui reſtoient apres la Communion; & ſi Humbert meſme le plus grand patron des Tranſſubſtantiateurs, & le plus grand impugnateur des Sacramentaires que nos aduerſaires ayent iamais eſprouué, reprenoit les Grecs qu'ils ne les bruſloient pas, Cõment eſt-ce que le témoignage qu'Heſychius rend; que de ſon temps on bruſloit les eſpeces Sacramentales, eſt vn argument que l'opinion du Sacrement n'eſtoit pas telle en l'Egliſe qu'elle eſt auiourd'huy? Algerus qui viuoit encore depuis le temps du Cardinal Humbert & de Berengarius, écrit bien ces mots: *Ce qu'on nous obiecte*, dit-il, *que les eſpeces Sacramentales ſont miſes au feu, & y diſparoiſſent, cela ne retourne point à l'indignité de Chriſt, comme s'il eſtoit expoſé au feu pour eſtre bruſlé; car c'eſt choſe impoſsible, veu qu'il eſt le Dieu de tous les elements: Mais toutes fois & quantes qu'il arriue par negligence vne telle indignité au Sacrement, que les eſpeces ſenſibles, leſquelles Dieu par ſon tres-profond conſeil a voulu reſter là apres la mutation de la ſubſtance, facent mal au cœur; elles ſont miſes au feu, afin de monſtrer ce qui eſt là du leur, en defaillant & diſparoiſſant, ſans aucune impureté en ce tres-pur element du feu.* Que ſi Algerus, pour auoir témoigné & approuué la couſtume qui duroit encore de ſon temps, de conſommer les eſpeces Sacramentales, lors qu'il y arri-

Heſych. in Leuit. l. 2. cap. 8. Hoc quod reliquum eſt de carnibus & panibus, in igne incendi præcepit. Quod nũ etiam ſenſibilitas in Eccleſia fieri, ignique tradi quæcunque remanere contigerit inconſumpta.

Le ſieur du Pleſſis l. 4. ch. 7. p. 836 edit. 1. p. 1063. edit. 2.

Algerus lib. 2. d. Sacramento ce. 2

uoit quelque accident par le feu, ne laiſſe pas de maintenir la conuerſion de la ſubſtance du pain en celle du corps; en vertu dequoy peut argumenter le ſieur du Pleſſis, que puis que du temps d'Heſychius, les eſpeces Sacramentales qui reſtoient apres la Communion, eſtoient expoſées au feu, l'opinion du Sacrement n'eſtoit pas lors telle qu'elle eſt maintenant? Au contraire, comment ne void-il point que ceſte conſomption des eſpeces par le feu, dont fait mention Heſychius, eſt vn manifeſte indice de la creance qu'ils auoient de la vraye & reelle preſence du corps de Chriſt au Sacrement? Car à cauſe dequoy eſt-ce qu'Heſychius allegue ceſte practique? N'eſt-ce pas pour monſtrer la conuenance qui eſtoit entre la loy Moſaïque & la loy Euangelique? en ce que comme en la loy Moſaique ce qui reſtoit du Sacrifice de la conſecration des Preſtres; qui eſtoit enſemble pain & chair; eſtoit mis au feu: Ainſi ce qui reſtoit en l'Egliſe apres la Communion du Sacrifice de l'Euchariſtie, qui eſtoit ſemblablement pain & chair tout enſemble; il eſtoit mis de ſon temps au feu? Mais oyons pour le paſſage duquel le Sieur du Pleſſis n'a oſé qu'effleurer vne petite partie: [a] *Le lieu Sainct, dit il, c'eſt l'Autel: car là repoſe le Sainct des Saincts.* Voila déja vne belle propoſition, où le Sainct des Saincts repoſe à l'Autel. Et vn peu apres; *Comment donc ne ſera point digne d'eſtre admirée en ces choſes, la ſapience de l'Eſprit de Dieu? Car il n'a laiſſé nulle doute pour le regard de ceſte intelligence, commandant à ceſte occaſion de manger les chairs auec les pains, afin que nous entendiſſions que par luy eſtoit là deſigné le myſtere qui eſt enſemble pain & chair, comme eſtant le corps de Chriſt, pain viuant, qui eſt deſcendu du Ciel: A cauſe dequoy les corbeaux, ſelon l'edition des Septante, apportoient d'en-haut à Helie, des chairs au matin, & des pains au ſoir: voulant le Seigneur prefigurer ce myſtere, lequel il faut celebrer en l'Egliſe au lieu ſainct, c'eſt à dire, le cuire & le manger à l'Autel, & nulle part ailleurs.* Et derechef [b]; *Mais ce qui eſt demeuré de reſte des chairs & des pains, il commande qu'il ſoit bruſlé par le feu. Ce que nous voyons encore eſtre fait ſenſiblement en l'Egliſe, & que tout ce qui demeure ſans eſtre conſommé, eſt mis au feu.* Et finalement: *De ceſte action donc qui ſe fait ſenſiblement, reſulte vne ſignification d'vne certaine choſe intelligible à ceux qui y prennent garde, aſçauoir que quand nous defaillons en la manducation du Sacrifice, & ne le pouuons pas manger entierement; noſtre eſprit, peut eſtre, ſe laſſant ou defaillant, & doutant ſi les choſes qui ſont veuës, doiuent eſtre entenduës eſtre le corps du Seigneur; ſur lequel les Anges meſmes ne peuuent pas aſſeoir la veuë: Il ne faut point laiſſer ces choſes, mais les faut bailler au feu de l'eſprit, afin qu'il mange les choſes, qui à cauſe de noſtre infirmité ne peuuent pas eſtre mangées par nous. Or comment eſt-ce qu'il les mangera? quand nous conſidererons qu'à la vertu de l'eſprit ſont poſſibles les choſes*

a *Heſych. in Leuit. lib. 2. cap. 8.* Eſt autẽ locus ſanctus, Altare. ibi enim Sanctus ſanctorum requieſcit. Quomodo ergo in his non admirãda ſit ſapientia ſpiritus? nullam quippe dubietatẽ huiuſmodi intellectui dereliquit: propterea carnes cum panibus comedi præcipiens, vt nos intelligeremus illud ab eo myſterium dici, quod ſimul panis & caro eſt, ſicut corpus Chriſti panis viui, qui de cælo eſt: Propter quod Heliæ ſecundum LXX. editionem, carnes mane, panes autẽ veſperi deferebãt corui ſupernè; præfigurare hoc myſterium Domino volẽte, quòd intus oportet in Eccleſia in loco ſancto, id eſt ad altare, coqui & comedi, alibi verò nequaquam.

b *Idẽ ibid.* Hoc quod reliquum eſt de carnibus & panibus, in igne incendi præcepit. Quod nunc videmus etiam ſenſibiliter in Eccleſia fieri, ignique tradi quæcunque remanere contigerit inconſumpta. Ergo ex hoc quod agitur sẽ-

qui nous semblent estre possibles. Voyla par quel passage le sieur du Plessis conclud sa production d'Hesychius, asçauoir par vn passage, qui dit, que le lieu Sainct, c'est l'Autel, dautant que le Sainct des Saincts y repose: Qui dit, que le Sacrifice de la consecration des Prestres, auquel estoient mangées les chairs auec les pains, estoit la figure du Sacrement de l'Eucharistie, qui est ensemble & pain & chair; chair, dautant que c'est le corps de Christ; & pain, dautant que c'est le pain vif, qui est descendu du ciel: Qui dit, que l'obseruation qui se pratiquoit en ce Sacrifice-la, lors que ce qui demeuroit de reste des pains & des chairs, estoit mis au feu, s'accomplit sensiblement en l'Eglise, lors que les restes du Sacrement apres la Communion sont mis au feu: Qui dit, que ceste tradition sensible des especes Sacramentales, qui n'auoient peu estre toutes consumées par les communiants, au feu materiel & elementaire, estoit vne signification, que quand nous defaillons en la manducation du Sacrifice, & ne le pouuons manger entierement, il faut bailler le surplus de ce que nostre infirmité ne peut comprendre, au feu du sainct Esprit, pour le deuorer & consommer: Qui dit, que ceste defaillance & lassitude de nostre esprit, par laquelle il arriue que quelquesfois nous defaillons en la manducation du Sacrifice, & ne le pouuons manger entierement, est la doute qui nous suruient, si les choses que nous voyons, doiuent estre entenduës estre le corps du Seigneur, sur lequel les Anges mesmes n'osent pas asseoir leurs regards: Qui dit, que la tradition que nous faisons de ces choses au feu de l'esprit, pour acheuer de deuorer ce que nous n'auons peu consumer; c'est quand nous pensons que les choses qui nous semblent impossibles, sont possibles à la vertu de l'esprit. Or apres cela que se peut-il dire?

sibiliter, significatio cuiusdã intelligibilis rei eis qui intendunt, prouenit, vt quando ad comestionẽ Sacrificij deficimus, & comedere illud integrè non possumus mẽte forsan lassescente, siue deficiente, vtrùm ea quæ videtur, corpus oporteat intelligi Domini, in quod oculis nec Angeli possunt prospicere; nõ relinqui, sed etiam tradi ea igni oportet spiritus vt ea comedat, quæ nobis sunt ex infirmitate inedibilia. Quomodo autẽ comedet? quam cogitauerimus, virtute spiritui esse possibilia, quæ nobis impossibilia videntur.

EVCHERIVS EVESQVE DE LYON,

AVTHEVR XXVIII.

CHAPITRE I.

LE vingt-huictiéme Autheur que cite le sieur du Plessis, est Eucherius, Eucsque de Lyon, en ses Homelies, mal attribuées, durant plusieurs siecles, à Eusebius Emissenus. Cat Eusebius Emissenus escriuoit en Grec, & le stile original de cét Autheur, est Latin. Eusebius Emissenus estoit

Le sieur du Plessis, pa. 812. edit. 1. pag. 1040. edit. 2.

Eueſque d'Emeſe en Syrie, & ceſtuy-cy eſtoit Eueſque de Lyon; comme il paroit par l'Homelie de ſaincte Blandine, où il ſe dit ſucceſſeur de Photinus; & auoit eſté eleué au Monaſtere de Lerins: ce qui ne peut conuenir à Euſebe Emiſſene, ains à Eucherius, qui de Religieux du Monaſtere de Lerins, fut faict Eueſque de Lyon. Euſebe Emiſſene eſtoit deuant Pelagius, comme il ſe void entre autres lieux par le Catalogue, que ſainct Hieroſme a faict des Autheurs Eccleſiaſtiques, lequel fut eſcrit pluſieurs ans auant la mort du grand Theodoſe, & long temps deuant que Pelagius s'éleuaſt: & ceſtuicy fleuriſſoit depuis Pelagius, & ſur le poinct que ſon hereſie commençoit à troubler les Gaules, comme il le monſtre par ces mots; *Lequel teſmoignage eſt tres-euident & tres-puiſſant contre les blaſphemes de Pelagius*: L'equiuocation eſt venuë de l'ignorance des Libraires, qui d'Eucherius ont fait Euſebius, & n'ayant point trouué d'autre Euſebe dans les Catalogues des Autheurs Eccleſiaſtiques, qui fuſt remarqué auoir compoſé des Homelies, ſinon Euſebe Emiſſene, luy ont adiouſté le tiltre d'Emiſſenus. De cét Eucherius donc, qui fleuriſſoit enuiron l'an de la mort de Chriſt 430. & duquel Eraſme dit[a], *Ie ne voy rien ſorty de la plume des hommes de noſtre Religion, voire de ceux qui ont fleury en la gloire de l'eloquence, qui doiue eſtre conferé auec la Phraſe de cét Autheur: Et duquel l'excellent ſtyle ne reluit pas moins en ſes Homelies, qu'en ſes autres eſcrits*; Le ſieur du Pleſſis cite quatre paſſages pris d'vne meſme Homelie: Le premier, produict par luy pluſtoſt pour le retorquer, que pour l'élancer directement contre nous, eſt[b], *Le Sacrificateur inuiſible conuertit les creatures viſibles en la ſubſtance de ſon corps, & de ſon ſang, moyennant ſa parole, par vne ſecrette puiſſance.* De ce paſſage le ſieur du Pleſſis empoigne deux mots pour les retorquer contre nous: l'vn eſt, que l'Autheur dit, que c'eſt le Sacrificateur inuiſible, & non pas le viſible, c'eſt à dire, le Preſtre. Comme ſi l'expreſſion de la cauſe principale, excluoit la ſubſtitution de la cauſe inſtrumentale: Et comme ſi nous ne proteſtions pas tous les iours, & en la nature, que c'eſt Dieu qui fait germer les blez & les raiſins de la terre, comme cauſe principale, encore que le Soleil le face, comme cauſe ſeconde & inſtrumentale: & en l'Euchariſtie, que c'eſt noſtre Seigneur qui conuertit par ſa parole le pain & le vin en ſon corps, comme cauſe principale, encore que le Preſtre ſoit employé à l'œuure de ceſte conuerſion, comme cauſe miniſteriale & inſtrumentale, entant que moyen choiſi & delegué pour la prononciation des paroles, par la vertu deſquelles elle s'accomplit. L'autre eſt, que cét Autheur vſe du mot, *conuertir*, qui ne peut, dit le ſieur du Pleſſis, le prenant à la lettre, s'accorder auec nos propres maximes, dautant, adiouſte-t'il, que ce nous eſt erreur, voire hereſie, que de dire, que le pain ſoit faict le corps de Chriſt,

a *Deſ. Eraſm. de epiſtola Euchery ad Valerian.* Nihil video profectum à noſtræ religionis hominibus, qui eloquentiæ quoque gloria floruerint, quod cum huius phraſi ſit conferendum.

b *Euſeb. Emiſſ. homil. 5. de Paſcha.* Nam inuiſibilis Sacerdos viſibiles creaturas in ſubſtantiam corporis & ſanguinis ſui, verbo ſuo ſecreta poteſtate conuertit.

du ſoit conuerty au corps de Chriſt. Et pour preuue de ceſte imputation, il nous obiecte noſtre gloſe meſme ſur le mot de *conuertantur*, qui condamne, dit-il, expreſſement ceſte propoſition, *de pane fit corpus Chriſti.* Or ne nous faut il point aller loin pour refuter vne ſi euidente calomnie. Il me ſuffira d'alleguer le propre Canon du Concile de Trente, où la foy des Catholiques eſt enoncée en ces mots[a]; *Si quelqu'vn dit, qu'au Sacrement de la ſacrée Saincte Euchariſtie, demeure la ſubſtance du pain & du vin, auec la ſubſtance du corps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, & nie cette admirable & ſinguliere conuerſion de toute la ſubſtance du pain au corps, & de toute la ſubſtance du vin au ſang, reſtans ſeulement les eſpeces du pain & du vin; laquelle conuerſion l'Egliſe Catholique appelle tres-proprement, Tranſſubſtantiation; qu'il ſoit anathéme.* Et quant à la gloſe du decret, ſur ce mot, *conuertantur*, la ſeule lecture du lieu en éclaircira les Lecteurs: qui eſt tel[b]: *Il a bien dict, de dire, ils ſont conuertis ou tranſſubſtantiez, ou, comme les autres, ils paſſent en cela, mais non pas, ils ſont faicts, ou commencent de l'eſtre: Car rien n'eſt faict, qu'ne commence d'eſtre le corps de Chriſt. Il ſe peut toutesfois conceder que du pain ſoit faict le corps de Chriſt, comme de l'eau eſt faict le cryſtal: Mais il eſt plus ſeur de ne le conceder point: ains de dire, que toutesfois & quantes qu'il ſe trouue que le pain, ou du pain, eſt faict le corps de Chriſt, cela ſe doit entendre qu'il paſſe au corps de Chriſt.* Par leſquelles paroles il appert qu'elle approuue ce mot, *ils ſont conuertis*, & ne condamne point ceſte propoſition, *du pain eſt faict le corps de Chriſt*: Mais veut qu'elle ſoit interpretée & reſoluë en ces mots, *Le pain paſſe, ou eſt tranſſubſtantié au corps de Chriſt.* Mais de cela il en a eſté traitté en l'examen de ſainct Ambroiſe.

a *Concil. Trident. ſeſſ. 13. can. 2. de Euchar. Sacr.* Si quis dixerit, in Sacro ſancto Euchariſtiæ ſacramento remanere ſubſtantiam panis & vini, vnà cũ corpore & ſanguine Domini noſtri IeſuChriſti, negauerítque mirabilẽ illam & ſingularem eũ uerſionem totius ſubſtantiæ in corpus, & totius ſubſtantiæ vini in ſanguinem, manẽtibus duntaxat ſpeciebus panis & vini: quam quidẽ conuerſionem Catholica Eccleſia aptiſſimè Trãſubſtantiationẽ appellat; Anathema ſit.

b *De conſecrat. diſtinct. 2. can* Quia corpus & ibi gloſſa in verb. *conuertuntur.* Bene dicit conuertuntur. vel tranſſubſtantiantur, vt alij, tranſeunt vel tranſeant. Sed non fiunt, nec incipiunt: nihil enim fit vel incipit eſſe corpus Chriſti. Poteſt tamen concedi, quod de pane conficiatur vel fiat corpus Chriſti, ſicut de aqua fit cryſtallus. Sed ſecurius non conceditur hoc: & vbicunque inuenitur, panis, vel de pane fit, vel conficitur corpus Chriſti, ſic intelligitur, id eſt, tranſit in corpus Chriſti.

CHAP. II.

LE ſecond paſſage d'Eucherius, produict par le ſieur du Pleſſis, conſiſte en ces mots[a]; *Pource que noſtre Seigneur deuoit oſter le corps qu'il auoit pris, de deuant nos yeux, & l'introduire au Ciel, il eſtoit neceſſaire qu'en ce iour*, c'eſt à dire, au iour de l'inſtitution de l'Euchariſtie, *il nous conſacraſt le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang, à ce que ce qui eſtoit vne fois offert pour le prix de noſtre redemption, fuſt perpetuellement celebré par myſtere; afin que dautant que la redemption faicte pour le ſalut du genre humain, couroit quotidienne & ſans intermiſſion, l'oblation de la redemption fut auſſi perpetuelle, & que cette victime touſiours permanente, veſcut en la memoire, & fuſt touſiours preſente en la grace: vrayement vnique & parfaicte Hoſtie, qui ſe doit eſtimer non ſelon le iugement de l'apparence, mais ſelon celuy de la foy; & ſe doit priſer non par*

a *Idẽ ibid.* Quia corpus aſſumptum ablaturus erat ex oculis noſtris, & ſydetibus illaturus, neceſſariũ erat, vt nobis in hac die Sacramentũ corporis & ſanguinis ſui conſecraret, vt celeretur ingiter pet myſterium quod ſemel of-

ſerebatur in pretiũ. Vt quia quotidiana & indefella curre-bat pro hominum ſalute redemptio, perpetua eſſet etiã redemptionis oblatio, & perennis illa victima viueret in memoria, & ſemper præſens eſſet in gratia, verè vnica & perfecta hoſtia, fide æſtimanda non ſpecie, nec exteriori cenſenda viſu, ſed interiori affectu.

la veuë exterieure, mais par le ſentiment interieur. Premierement, il s'attache à ce mot, *myſtere*, lequel il veut eſtre en ce lieu-la oppoſé à la realiré; au lieu que nous voulons que ce ſoit vne oppoſition de la realiré occulte & couuerte ſous vne autre eſpece, à la realité découuerte & manifeſte en ſa propre eſpece & figure: combien que meſme ceſte clauſe, *fuſt celebré perpetuellement par ce myſtere*, ſe refere à l'oblation du corps, faitre à la Croix; & non au corps, entant que corps. Secondement, il s'attache à ce mot, *memoire*, & veut que l'Autheur par la memoire, entende là, la faculté de l'ame, ainſi appellée; & pour cet effect corrompt le texte, & y ſuppoſe, en noſtre memoire: au lieu que nous, par la memoire, enrendons la memoire Sacramentale, c'eſt à dire, le memorial que Dieu nous a laiſſé pour nous ſeruir de monument de ceſte oblation, c'eſt à dire, pour nous exciter à nous reſſouuenir de ſon corps, non ſimplement entant que ſon corps, mais entant qu'offert pour nous en la Croix. Tiercement, il s'attache à ce mot, *preſente en la grace*, lequel il tourne, *preſente en grace*, & veut que ceſte grace-la ſoit vne imputation: au lieu que par le mot de *grace*, nous entendons là le don du Sacrement, & l'Euchariſtie, laquelle eſt appellée grace, pource que le mot, *Euchariſtie*, ſignifie bonne grace; & que c'eſt la grace des graces; & pretendons que le but de l'Autheur, eſt de diſtinguer là par le mot, *de grace*, non l'eſſence de la preſence, mais le moyen de la preſence; & dire que noſtre Seigneur n'eſt pas preſent en l'Euchariſtie par vn moyen naturel, comme lors qu'il apparoiſſoit viſiblement à ſes Apoſtres, mais par vn moyen gratuit & ſupernaturel, dépendant de l'effect de la grace, & non de celuy de la nature: Et à ceſte fin alleguons ce qu'il dit peu apres en ces mots; *Qu'à cognoiſtre & perceuoir le Sacrifice du vray corps, la propre puiſſance du conſacrant te fortifie; que celuy qui lors auoit eſté figuré en la manne, te ſoit manifeſté en la grace.* Car puis qu'en la manne eſtoit prefiguré le corps de Chriſt, & qu'il oppoſe la manne à la grace, Il ne veut pas, par la preſence en la grace, entendre vne ſimple preſence ſignificatiue & non reelle: Et puis qu'il veut que la puiſſance du conſacrant nous fortifie à cognoiſtre & perceuoir le Sacrifice du vray corps, Il ne veut pas que le Sacrement ne ſoit qu'vn corps ſignificatif & putatif. Quartement, il s'accroche à ces mots, *Qui ſe doit eſtimer par la foy, & non par l'apparence*; leſquels combattent directement contre luy. Car ces paroles, *Vraye, vnique, & parfaitte Hoſtie, qui ſe doit eſtimer non par l'apparence, mais par la foy, non par la veuë exterieure, mais par le ſentiment interieur*, ne monſtrent-elles pas que ceſte vnique & parfaitte Hoſtie, eſt ſous ceſte eſpece externe & viſible, à l'apparence de laquelle il ne la faut pas iuger? Mais la ſeule ſuite du texte coupe d'vn ſeul reuers toutes ſes cauillations. Car l'Autheur adiouſte imme-

immediatement apres;[a] *Dont eſt que l'authorité celeſte confirme à bon droict: Car ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage. Que donc toute doute d'infidelité ſe retire,* (le ſieur du Pleſſis a corrompu ces mots,& en a faict,*toute ambiguité de foy,* au lieu de,*toute doute d'infidelité;* ſuppoſant le mot de *foy,* au lieu *d'infidelité,*) *puis que celuy qui eſt l'autheur du preſent, eſt luy-meſme le teſmoin de la verité. Car le Sacrificateur inuiſible conuertit, moyennant ſa parole, par ſa ſecrette puiſſance, les creatures viſibles, en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, diſant ainſi, Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps; & par vne ſanctification reïterée, Prenez, beuuez, Cecy eſt mon ſang. Comme donc à la iuſſion du Seigneur commandant, ſoudain de rien ſubſiſterent les hauteſſes des Cieux, les profondeurs des flots, les vaſtitez de la terre; par vne pareille puiſſance aux Sacrements ſpirituels, la vertu de la parole commande, & l'effect obeyt.* Car à quel propos pour prouuer qu'il faloit que noſtre Seigneur conſacraſt le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang,& que l'hoſtie de noſtre redemptiõ fuſt toujours preſente en la grace, & que ceſte vraye & parfaitte hoſtie deuoit eſtre eſtimée, non ſelon l'apparence, mais ſelon la foy, non ſelon la veuë exterieure, mais ſelon la creance interieure, (car c'eſt ce que ſignifie là, *affectus;* Comme quand S. Ambroiſe eſcrit,[b] *Le Preſtre te dit que c'eſt le corps de Chriſt; & tu reſponds, Amen, c'eſt à dire, il eſt vray, Ce que la langue confeſſe, le ſentiment interieur l'aduouë, teneat affectus,*) alleguer que noſtre Seigneur prononce, *Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage;* leſquelles paroles ne peuuent eſtre entenduës ſinon de la vraye, propre & reelle chair de Chriſt? Et à quel propos pour prouuer qu'il faut que toute doute d'infidelité ſe retire de l'Euchariſtie, alleguer ceſte raiſon; *Car le Sacrificateur inuiſible conuertit les creatures viſibles en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang;* s'il ne les y conuertit point vrayement & reellement? Y a-t'il quelque autre doute d'infidelité qui ſe puiſſe éleuer en l'Euchariſtie, contre ces patoles, *Cecy eſt mon corps,* &, *Cecy eſt mon ſang,* ſinon que de ne croire pas que ce ſoit ſon corps & ſon ſang? Et à quel propos, pour monſtrer que Dieu a peu faire ce qu'il diſoit, lors qu'il prononçoit ces mots, *Cecy eſt mon corps;* alleguer que de rien il a bien peu faire la hauteſſe des Cieux, la profondeur des flots, l'eſtéduë de la terre, s'il n'a rien operé de reel au Sacrement? Vn homme qui diroit que noſtre Seigneur conuertiſſoit par vne ſecrette puiſſance, l'Agneau Paſchal en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, ne l'eſtimeroit-on pas digne d'ellebore & de medecine? Et vn homme qui ſe tourmēteroit pour prouuer que noſtre Seigneur auroit bien peu faire l'Agneau Paſchal, le ſigne de ſon corps, & allegueroit à ceſte fin qu'il a bien peu creer le Ciel, la mer & la terre; ne l'eſtimeroit-on pas digne de fers & de chaines? Mais le ſieur du Pleſſis replique, que les exemples

a *Euchir. ibid.* Vnde meritò cœleſtis confirmat auctoritas: Quia caro mea verè eſt potus. Recedat ergo omne infidelitatis ambiguũ, quãdoquidem qui auctor eſt muneris, ipſe etiam teſtis eſt veritatis. Nam inuiſibilis Sacerdos, viſibiles creaturas in ſubſtantiã corporis & ſanguinis ſui verbo ſuo ſecreta poteſtate conuertit: ita dicens, Accipite & edite: Hoc eſt enim corpus meum, & ſanctificatione repetita: Recipite & bibite, Hic eſt ſanguis meus. Ergo ſicut ad nutum præcipientis Domini repentè ex nihilo ſubſtiterunt excelſa cœlorum, profunda fluctuum, vaſta terrarum: pari potentia in ſpiritualibus Sacramẽtis verbi præcipit virtos, & ſeruit effectus.

b *Ambroſ. lib. 4. de Sacram. cap. 5.*

qu'allegue ceſt autheur, de la creation du Ciel, de la mer & de la terre, ne conuiennent pas auec la tranſſubſtantiation, dautãt que produire de rien, & conuertir ou tranſſubſtantier, n'eſt pas vne meſme choſe: Et que par la conſecration nous ne voudrions pas dire que Chriſt fuſt crée de nouueau. Miſerable Logicien, qui ne void pas qu'Eucherius ne compare pas là l'Euchariſtie, auec la creation du monde, au genre de l'action, mais en la difficulté & incomprehenſibilité de l'action, & qu'il ne veut pas dire là, que Dieu fit en la creation du monde, la meſme choſe qu'il fait en l'Euchariſtie, mais qu'il fit en la creation du monde vne choſe auſſi difficile qu'il fait en l'Euchariſtie: Et partant, que cõme nous ne reſiſtons point à la creãce de l'vne, nous ne deuons point reſiſter à la creance de l'autre. Nõ plus que quand les Peres prouuent la poſſibilité de la reſurrection, par l'exemple de la creation du monde; ils ne veulent pas pour cela dire que la reſurrection ſoit vne nouuelle creatiõ & production de rien. Car quant à l'inepte ſens que le ſieur du Pleſſis donne à ces paroles d'Eucherius, qui eſt que comme l'eſprit de Dieu en la creation fit le Ciel & la terre, ainſi il eſt conjoint en l'Euchariſtie; Outre ce qu'elle eſt ſi ridicule qu'elle ne merite point de reſponſe; il faudroit par meſme moyen que l'eſprit de Dieu, en l'Euchariſtie conioignit le Ciel auec la mer, atrendu que les paroles d'Eucherius parlent auſſi bien de la creation de la mer, comme de celle de la terre.

CHAP. III.

a *Idem homil. 5. de Paſchal.* Quanta igitur & quàm celebranda beneficia vis diuinæ benedictionis operetur, attende: & vt tibi nouum & impoſſibile non debeat videri, quòd in Chriſti ſubſtantiam terrena & mortalia commutãtur, teipſum qui iã in Chriſto es tegeneratos, interroga: Dudũ alienus à vita, peregrinus à miſericordia, à ſalutis vita intrinſecus mortuus exulabas, ſubitò initiatus Chriſti legib°, & ſalutatibus myſtetiis innouatus, in cõrpus Eccleſiæ, non viuendo, ſed credendo tranſiſti, & de filio perditionis, adopriuus Dei filius fieri, occulta puritate meroiſti. In menſura viſibili permanens, maior factus es teipſo inuiſibiliter ſine quantitatis augmẽto; cùm ipſe atque idem eſſes, multo aliter fidei proceſſibus extitiſti.

LE troiſiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis cite de ceſte piece, eſt que l'autheur compare la mutation qui ſe fait au pain par la cõſecration de l'Euchariſtie, à la mutation qui ſe fait en nous par la tegenerarion du bapteſme. Les paroles de l'autheur ſont telles; *Regarde donc cõbien grands ſont les benefices de la benediction diuine, & cõbien dignes d'eſtre celebrez: & afin qu'il ne te ſemble point nouueau & impoßible, que les choſes terreſtres & mortelles ſoient changées en la ſubſtãce de Chriſt, interroge-toy toy-meſme, qui es maintenant regeneré en Chriſt, iadis éloigné de la vie, eſtranger de la miſericorde, mort interieurement; Tu errois égaré de la voye de ſalut; ſoudainement initié aux loix de Chriſt & renouuellé par les myſteres ſalutaires, tu es paſſé au corps de l'Egliſe, non en voyant, mais en croyant,* (car il y faut lire, *non videndo*, pour faire vne oppoſitiõ de la veuë à la creãce, & non pas, *non viuendo*,) *& de fils de perdition par vne occulte pureté, tu as eſté rẽdu digne d'eſtre faict fils adoptif de Dieu. Demeurãt en ta meſure viſible, tu as eſté faict inuiſiblemẽt plus grand que toy-meſme, & ſans augmẽtation de quãtité, eſtant le propre & le meſme perſonnage, as eſté faict grandemẽt autre par le progrés de la foy. Or,* dit le ſieur du Pleſſis, *le Cardinal Bellarmin a duoué que les hommes, par le bapteſme ſont changez accidentalement, & non ſubſtantiellement. Et donc,* conclud le meſme ſieur du Pleſſis, *le pain & le vin en l'Euchariſtie ſont chãgez, nõ ſubſtãtiellemẽt, mais accidentalemẽt.* Ainſi tatiocine-t'il, par faute de ſçauoir la doctrine de l'Egliſe, tant

ancienne que moderne, ſur le faict des Sacrements. Car ny les Peres ne tenoiẽt pas, qu'il ne ſe fiſt en la regeneration du bapteſme, qu'vn ſimple changement mental & putarif de l'homme regeneré, cõme font auiourd'huy les Sacramentaires, qui tiennent que l'homme ne reçoit en l'acte du bapteſme, que le ſigne de la regeneratiõ, & qu'en la regeneration meſme il ne reçoit aucune infuſion ny impreſſion de qualité reelle; & que la grace qu'il acquiert, n'eſt qu'vne grace imputatiue, & non vne qualité inherente: Mais croyoient que l'homme receuant le bapteſme, ſans apporter obſtacle à l'effect du Sacrement, eſtoit par la force du Sacrement, qui eſt ce que les Scholaſtiques appellent, *ex opere operato*, changé vrayement & reellement, nõ en ſubſtance, mais en qualité, c'eſt à dire, non par l'acquiſition d'vne nouuelle ſubſtance, mais par l'acquiſition d'vne nouuelle qualité reſidente & inherente en luy. Et ſecondement, ils ne croyoiẽt pas que le nom, l'eſtre, & la definition de Sacrement, conuinſt vniuoquement au Bapteſme & à l'Euchariſtie, mais analogiquement & ſelon diuerſes raiſons: Au moyen dequoy ils ne prerendoient pas que les comparaiſons qu'ils faiſoient entre ces deux Sacrements, fuſſent comparaiſons formelles, mais ſeulemẽt comparaiſons analogiques, qui ſe deuoient entendre ſelon l'analogie & la propoſition du genre de chacun de ces deux Sacrements. Car ils n'eſtimoiẽt pas, non plus qu'encore ne faiſons nous auiourd'huy, que le bapteſme fuſt vn Sacrement de ſubſtance, comme eſt celuy de l'Euchariſtie: Ains eſtimoient que l'Euchariſtie & le Bapteſme eſtoient deux Sacrements de deux diuers genres, aſçauoir, l'Euchariſtie vn Sacremẽt de ſubſtance, & le Bapteſme vn Sacrement d'accident: dautãt qu'en l'Euchariſtie la choſe ſignifiée, conferée & exhibée, eſt vne ſubſtance, aſçauoir, le corps & le ſang de Chriſt; & au Bapteſme, la choſe ſignifiée, conferée & exhibée, eſt vn accident, aſçauoir la regeneratiõ. Car au bapteſme, ny l'eau du bapteſme n'eſt proprement le ſigne externe & viſible du Sacrement, ny l'eſſence du S. Eſprit n'eſt la choſe interne du Sacrement; mais le lauement externe faict auec l'eau, eſt le ſigne du Sacrement, & le lauement interne faict auec l'operation du S. Eſprit, eſt la choſe du Sacrement. Et pourrãt le bapteſme en ſa definition & en ſon eſſence, n'eſt ny l'eau, ny le S. Eſprit, mais eſt exterieurement le lauement de l'eau, qui eſt vne action, & par conſequent vn accident; & interieurement eſt le lauemẽt du ſainct Eſprit, qui eſt derechef vne action, & par conſequent auſſi vn accident. Et pour ce porte-t'il en Grec le nom de bapteſme, c'eſt à dire, de lauement, qui ſignifie vne action; & eſt appellé par S. Paul, en l'epiſtre aux Epheſiens, Le lauemẽt de l'eau en la parole; & en l'epiſtre à Tite, Le lauement de regeneration. Là où le Sacrement de l'Euchariſtie n'eſt point vne action, mais vne choſe abſoluë: & en l'Euchariſtie le ſigne externe & viſible n'eſt point la mãducation de l'eſpece,

mais l'eſpece meſme;& la choſe interne & inuiſible,immediatemẽt ſignifiée, conferée & exhibée par le Sacrement, eſt la ſubſtance du corps. Et partant ceſte diſtinction eſtant poſée,que l'Euchariſtie eſt vn Sacrement de ſubſtance,c'eſt à dire,ſignificatif,exhibitif & collatif de ſubſtance;& le Bapteſme vn Sactement d'accident,c'eſt à dire,ſignificatif, exhibitif & collatif d'accident; Il ne faut point trouuer eſtrange ſi la choſe qui eſt changée en l'Euchariſtie, par la conſecration Sacramentale, eſt changée ſubſtantiellemẽt; & ſi celle qui eſt changée au bapteſme par la conſecration Sacramẽtale,aſçauoir, l'homme,n'eſt chãgée qu'accidentalemẽt.I'ay dict, aſçauoir,l'homme, dautant qu'il y a encore ceſte difference entre le Bapteſme & l'Euchariſtie, que le changement qui ſe fait en l'Euchariſtie par la conſecration Sacramentale, ſoit qu'il ſoit ſubſtantiel, ſoit qu'il ſoit accidẽtal,ſe fait és eſpeces: Là où le changemẽt qui ſe fait au Bapteſme par la conſecration Sacramentale,ſe fait en l'homme qui reçoit le bapteſme,& non au Sacremẽt du Bapteſme.Car le bapteſme eſtãt vne action,& toute action & qualité reſultante de l'action,eſtãt receuë formellement,non en l'inſtrumẽt par lequel elle eſt ptoduitte, mais en l'obiect auquel elle ſe termine,la qualité conferée par la cõſecration du bapteſme,& reſultãte de l'action du bapteſme,ne peut eſtre receuë formellement,ſinon en l'homme baptizé. Et par cõſequent la conuerſion Sactamentale qui ſe fait au bapteſme, ne peut auoir lieu, ſinon en la perſonne de l'homme baptizé & regeneré.Or cela eſtant,quelle difficulté y a-t'il plus,que la conuerſion qui ſe fait en l'Euchariſtie, ſoit compatée en quelque ſorte auec la conuerſion qui ſe fait au bapteſme, aſçauoir, non formellement, mais analogiquemẽt,& ſelon la proportion de la nature de chacun de ces Sacrements? c'eſt à dire, quelle difficulté y a-t'il plus de preſuppoſer que comme en l'Euchariſtie,qui eſt vn Sactement de ſubſtance,& où la conuerſion ſe fait en l'eſpece du Sacrement, la conuerſion ſoit ſubſtantielle & ſe face en l'eſſence propre du Sacremẽt;& qu'au bapteſme,qui eſt vn Sactement d'accident, & dont l'action n'eſt point receuë au bapteſme, mais en celuy qui eſt baptizé; la conuerſion ſoit accidẽtale & receuë en la perſonne de l'homme baprizé? Et que ſuiuant ceſte analogie-la, Eucherius ayt peú argumenter,que ſi au bapteſme,qui eſt vn Sacrement d'accident, & dont l'effect immediat de la conſecration ſe reçoit en l'homme,il ſe fait vne vraye mutatiõ reelle d'accident & de qualiré, daurant que l'homme regeneré par le bapteſme,eſt faict vrayement & reellement autre en qualité, & non par ſimple imputation,qu'il n'eſtoit auparauãt;Il ne faut point trouuer eſtrange qu'en l'Euchariſtie, qui eſt vn Sacrement collatif de ſubſtance, & dont l'effect immediat de la conſecration ſe reçoit aux eſpeces, il ſe face vne vraye & reelle muration aux eſpeces. Et puis quand Eucherius n'auroit point eu toutes ces conſiderations

particulieres deuant les yeux, ſuffiroit il pas, pour rendre ſa comparaiſon pertinente, que la conuerſion qui ſe fait en l'homme au bapteſme, conuinſt auec celle qui ſe fait és eſpeces en l'Euchariſtie, és conditions ſeules de l'inuiſibilité & de la difficulté; ſans qu'il fuſt beſoin qu'elles conuinſſent l'vne auec l'autre en toutes les autres cõditions? S. Auguſtin compare bien la reſurrection du Lazare auec la reſurrection des fidelles, que Dieu reſuſcite de leurs pechez, voire dit que la reſurrection des fidelles que Dieu reſuſcite du peché à la iuſtice, eſt plus miraculeuſe que celle du Lazare; Et ce meſme autheur que nous expoſons, crie, *Veux-tu eſtre Lazare? fuy la mort, vien à la vie, fay penitence, & tu ſeras reſuſcité*: Et pour cela veulent ils inſinuer que le Lazare n'ayt point eſté reſuſcité vrayement, reellement & corporellement? Non; Car ils ne comparent pas ces actions au genre de l'action, mais en la difficulté & au miracle de l'action. Et le commun des Theologiens meſmes dit apres ces premiers oracles de l'Egliſe, que la iuſtification d'vn pecheur eſt vn œuure plus difficile que la creation du monde, dautant qu'en la creation du mõde, Dieu ne trouua rien qui luy reſiſtaſt; là où en la iuſtification du pecheur, Dieu trouue le peché qui luy reſiſte. Et pour cela nos aduerſaires concluront-ils, que la creation du monde n'ayt eſté qu'vne action mentale, intellectuelle & imputatiue; non plus qu'ils ne veulent que ſoit la conuerſion du pecheur? Rien moins: dautant qu'ils ſçauent bien qu'ils ne comparent pas ces exemples-la au genre de l'action, pour inferer de la cognoiſſance de l'eſtre de l'vne, la cognoiſſance de l'eſtre de l'autre: mais en la difficulté de l'action, pour inferer de la poſſibilité de l'vne, la poſſibilité de l'autre. Non plus donc auſſi ne doiuent-ils conclurre que pour ce qu'Eucherius compare en quelques conditions, la mutation de l'homme qui ſe fait au bapteſme, auec la mutation du pain qui ſe fait en l'Euchariſtie; il s'enſuiue qu'elles ſoient entierement conformes & ſemblables. Car il ne les compare pas au genre de la mutation, au contraire il les diſtingue nommément de genre, & proteſte que l'vne eſt vne mutation ſubſtantielle, & l'autre vne mutation accidentale: Mais il les compare en la difficulté de la mutation, & enſeigne les Lecteurs, qu'il ne faut point trouuer eſtrange qu'il n'apperçoiue pas auec les ſens, le changement que Dieu fait interieurement en l'Euchariſtie, par la conſecration Sacramentale, veu qu'ils n'appetçoiuent pas non plus, celuy que Dieu fait en eux-meſmes, par la conſecration du bapteſme. Et pourtant faut-il auoir la diſcretion en ceſte comparaiſon, comme en toutes autres, d'en conferer les termes aux poincts auſquels ils ſont comparez, & non en ceux où ils ne le ſont point: & quand les comparaiſons ſont analogiques, & non formelles, d'en inferer des cõſequences d'analogie & de propottion, & non d'iden-

Auguſt. tract. 18. in Ioan.

tité. Autrement quand S. Auguſtin dit, qu'il ne faut point trouuer eſtrange que la charité qui eſt au Pere, au Fils & au S Eſprit, les face eſtre vn, puis que la charité qui eſtoit entre les croyants, dont il eſt parlé au premier chapitre des Actes, les faiſoit bien eſtre vn meſme cœur & vne meſme ame; Il faudroit eõclurre, que comme ceſte vnité produitte par la charité entre les ames des fidelles, n'eſtoit qu'vne vnité accidentale, aſçauoir, vne vnité d'intention & de volõté: Ainſi l'vnité qui eſt entre le Pere, & le Fils, & le S. Eſprit, ſeroit vne vnité accidentale, aſçauoir, vne vnité de concorde & de volonté, & non pas vne vnité ſubſtantielle. Au lieu que l'intention de S. Auguſtin eſt, que comme ceſte compataiſon eſt analogique, c'eſt à dire, non entre choſe de meſme genre; ainſi la conſequence qui s'en tire, ſoit analogique, c'eſt à dire, qu'elle infere vne conformité, non d'identité, mais de propoſition entre les conditions de ſes exemples, aſçauoir, que comme la charité reſidente és ames des hommes, qui eſt accidentale, y produit vne vnité accidentale, ainſi la charité reſidẽte és perſonnes diuines, qui eſt ſubſtantielle, dautant qu'en Dieu il n'y a point d'accident, y infere vne vnité ſubſtantielle. Semblablement quand le meſme[a] S. Auguſtin dit, qu'il ne faut point trouuer eſtrange que Dieu ayt engendré vne image de luy, auſſi ancienne que luy, puis qu'vne herbe ou vn arbre naiſſant ſur le bord d'vn lac, engendre bien dans l'eau vne image de ſoy, auſſi ancienne que ſoy; Il faudroit conclurre, que Ieſus-Chriſt, qui eſt l'image du Pere, ne ſeroit qu'vne image accidentale, & non de la meſme ſubſtance du Pere, dautant que l'image de l'arbre qui ſe forme en l'eau, n'eſt qu'vn accident, & n'eſt pas la meſme ſubſtance de l'arbre. Et neantmoins ce n'eſt aucunement ſon intention; car il ne veut pas comparer ces generations au genre de l'action, dautant que l'vne eſt vne generation eſſentielle, & l'autre vne generation accidentale; mais en la cõdition qu'elles ont l'vne & l'autre, de rendre les choſes qu'elles engẽdrent auſſi anciennes que celles qui les engendrent. Or que le deſſein d'Euchetius, lors qu'il compare la mutatiõ qui arriue en l'homme au bapteſme, auec la mutation qui arriue au pain en l'Euchariſtie, ne ſoit pas de les comparer au genre de la mutation, mais ſeulement en l'ineuidence & inuiſibilité de la mutation; Il appert, & par ce qu'il les diſtingue nommément de genre; car de l'Euchariſtie il dit, que la mutation qui y interuient, eſt vne mutation ſubſtantielle: en ces mots; *Le ſacrificateur inuiſible change les choſes viſibles en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang*: Et du Bapteſme, il teſmoigne expreſſément, que c'eſt vne mutation de qualité: en ceux-cy; *Ayant depoſé ta vilité precedente, tu as veſtu ſoudainement vne nouuelle dignité*; Et par la compataiſon qu'il fait de la mutation qui arriue en l'Euchariſtie, non ſeulement auec celle qui arriue au Bapteſme, mais auſſi auec

[a] *Idem de verbis Dom. in Ioan. ſerm. 38.*

celle qui arriue en la creation du monde, lors que toutes les creatures furent changées du non eſtre à l'eſtre. Dont reſulte euidemment que la comparaiſon qu'il fait entre ces trois actions, n'eſt pas pour les comparer au genre de l'action, mais en la difficulté & incompte-henſibilité de l'action. Et par ce finalement, que venant à exprimer la reddition de ſa ſimilitude entre l'exemple du bapteſme & celuy de l'Euchariſtie; il la fonde, non ſelon la conformité de la mutation, en ces mots, qui ſont les paroles du quattiéme paſſage allegué par le ſieur du Pleſſis; a *Comme donc ſans aucune apparence au ſens corporel, ayãt deposé la ſordidité precedente, tu as ſoudainement veſtu vne nouuelle dignité, & comme ce que Dieu en toy a guery les choſes bleſſées, lauć les infectées, nettoyé les ſoüillées, tu ne le croids point à tes yeux, mais à tes ſens; ou pluſtoſt ny à tes ſens: Ainſi quand tu t'approches du venerable Autel pour eſtre repeu des viandes ſpirituelles, ou, ſelon d'autres exemplaires, ſalutaires; regarde le ſacré corps & ſang de ton Dieu, admire le auec honneur, touche le auec l'entendement, & le prends principalement auec vn engloutiſſement interieur.* Par leſquelles paroles il ſe void qu'il ne compare pas la mutation du pain en l'Euchariſtie, auec la mutation de l'homme au bapteſme, en l'eſſence, mais en l'inuiſibilité de la mutation: Mais veut dire ſeulemẽt, qu'il ne faut point que nous nous eſtonnions, ſi nous n'apperceuõs pas la mutation interieure qui ſe fait de la ſubſtãce du pain en l'Euchariſtie, puis que nous n'apperceuons pas la mutation interieure qui ſe fait de la qualité de l'homme baptizé, au bapteſme.

a *Euſ. Emiſſ. ibid.* Sicut ergò ſine corporali ſenſu prætetita vilitate depoſita ſubitò nouã indutus es dignitatem: & ſicut hoc quòd in te Deus læſa curauit, infecta diluit, maculata deterſit, non oculis, ſed ſenſibus tuis credis: ita & tu cũ ad reuerendum altare ſalutari cibo potúque reficiendus accedis, ſacrum Dei tui corpus & ſanguinem fide reſpicé, honore mirare, mente continge, cordis manu ſuſcipe, & maximè hauſtu interiore aſſume.

MAIS le ſieur du Pleſſis inſiſte ſur ce dernier paſſage, & en fait la quatriéme de ſes objections, ſe fondant tant ſur ces mots, *viande ſpirituelle*, que ſur le commandement qu'Eucherius fait de cõmuniquer auec l'ame, au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt. Or quant au mot, *viande ſpirituelle*, outre ce qu'il a déja eſté tant de fois tebattu cy-deſſus, que l'Euchariſtie eſt appellée viande ſpirituelle, cõme dit S. Ambroiſe, pour ce que le corps de Dieu eſt vn corps ſpirituel, c'eſt à dire, doüé des prerogatiues de l'eſprit, & remply auec toute plenitude de l'habitation eſſentielle de l'eſprit de Dieu: qu'elle eſt appellée viande ſpirituelle, pour ce que le but de ſon inſtitution, eſt principalement la ſubſtentation de l'ame; qu'elle eſt appellée viãde ſpirituelle, pour ce qu'elle n'eſt point produitte, fournie & adminiſtrée par vn agent corporel, ordinaire & naturel; mais par vn agẽt extraordinaire, miraculeux & ſupernaturel, aſçauoir, par la toute-puiſsãce de l'eſprit de Dieu. L'exẽplaire ſur lequel a eſté imprimé le corps entier des homelies attribuées à Euſebius Emiſſenus, porte au lieu de *ſpirituelle*, ſalutaire. Et quant au commandement de communiquer au corps de Chriſt auec noſtre ame; lequel le ſieur du Pleſſis rapporte, en ces mots, *Regarde par foy le corps & le ſang de ton Seigneur;*

CHAP. III.

atteins-y de l'entendement, mente contige, pren-le de la main du cœur, boy-le, hauſtu interioris hominis, à long traits de ton ame, de tout l'homme interieur, &c. Outre ce que le commandement de communiquer ſpirituellement & auec l'ame au corps de Chriſt, n'exclud pas celuy d'y communiquer corporellement: Non plus que quand S. Auguſtin dit aux fidelles, [a] *Enfermez vos aumoſnes dedans les cœurs des pauures*; Il ne veut pas dire, qu'il ne faille point enfermer ces aumoſnes dedans la main & dedans le ſein des pauures, & leur donner ces aumoſnes vrayement, reellement & corporellement: Ny que quand il dit, [b] *que la Vierge Marie conceut Ieſus-Chriſt plus heureuſement par l'ame que par le corps*; Il ne veut pas dire, qu'elle ne le conceut pas vrayement & reellement auec le corps: Ny que quand il dit, [c] *que la femme malade du flux de ſang, toucha Ieſus-Chriſt par foy, & que la gueriſon s'en enſuiuit*; Il ne veut pas dire, qu'elle ne le toucha point auec la main vrayement, reellement & corporellement. Il y a vne manifeſte falſification dedans le rapport du ſieur du Pleſſis; Car il oſte le mot, *maximè*, c'eſt à dire, *principalement*, du texte de ſon autheur; & au lieu qu'Eucherius dit, *Et maximè hauſtu interioris hominis aſſume*, par leſquelles paroles il montre, qu'il n'exclud pas la perception orale & externe, ains la requiert & preſuppoſe; mais il demande & conioint l'interne & mentale; Le ſieur du Pleſſis ſupprime le mot, *maximè*, & luy fait dire ſimplement, *Et hauſtu interioris hominis aſſume*. Mais le fruict que le ſieur du Pleſſis penſe tirer de ceſte falſification, qui eſt, *que le corps de Chriſt ne ſe prend pas au Sacrement, mais au Ciel*, luy eſt bien toſt arraché des mains: Car l'Autheur ajouſte peu apres; *Lequel corps lors que le Preſtre le diſpenſe, eſt auſſi grand en vne petite partie, comme il eſt certain qu'il eſt en tout, lequel lors que l'Egliſe des fidelles le prend, comme il eſt plein en tous, ainſi ſe trouue-t'il eſtre entier en chacun d'eux.* Mais ce qui acheue de l'accabler, luy & tous les Sacramentaires, c'eſt la concluſion de ceſte homelie entierement conforme & correſpondante au commencement. Car voicy comme Eucherius commence ſon diſcours de l'Euchariſtie: *Que donc tout ſcrupule d'infidelité ſe retire, puis que celuy qui eſt l'autheur du preſent, eſt auſſi le témoin de la verité*: *Car le Sacrificateur inuiſible conuertit, moyennant ſa parole, par vne ſecrette puiſſance, les creatures viſibles, en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, diſant ainſi, Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps; Et par vne ſanctification reïterée, Receuez & beuuez, Cecy eſt mon ſang. Comme donc à la iuſſion du Seigneur commandant, ſoudainement de rien ſubſiſterent la hauteſſe des Cieux, la profondeur des flots, l'eſtenduë de la terre: Ainſi auec vne pareille puiſſance és Sacrements celeſtes, la vertu de la parole commande, & l'effect obeit.* Et voicy comme il l'acheue & le conclud; *Que nul donc ne doute que les creatures originales,* (car c'eſt ce que ſignifie là le mot, *primarias*, ſelon le ſens auquel

[a] *Auguſt. ſerm. 76. de tempore.*

[b] *Idem lib. de ſancta virginit. cap. 3.*

[c] *Idem ſerm. 155.*

Tertullian auoit appellé la parole originale, *ſermo primarius,*) *ne puiſſent par le commandement de la puiſſance & par la preſence de la Majeſté, paſſer en la nature du corps du Seigneur, veu qu'il void l'homme par l'artifice de la miſericorde celeſte faict le corps de Chriſt.*[a] *Or comme quelque homme que ce ſoit qui vient à la foy, deuant les paroles du bapteſme, il eſt encore aux liens de la vieille debte, mais apres qu'elles ont eſté prononcées, il eſt deſpoüillé de toute tache de peché: Ainſi quand les creatures qui doiuent eſtre benies par les paroles celeſtes, ſont impoſées ſur les ſacrez Autels, deuant qu'elles ſoient conſacrées par l'inuocation du nom Souuerain, là eſt la ſubſtance du pain & du vin,* (norez, là eſt la ſubſtance du pain & du vin,) *mais apres les paroles de Chriſt, c'eſt le corps & le ſang de Chriſt. Et de faict quelle merueille eſt-ce, ſi celuy qui a peu creer par ſa parole, peut par ſa parole conuertir les choſes creées? Au contraire il ſemble que ce ſoit moindre miracle, ſi ce qu'il eſt recogneu auoir creé de rien, eſtant déja creé, il le peut changer en vne choſe meilleure. Enquerez-vous que c'eſt qui peut eſtre difficile à celuy à qui il a eſté facile de produire en eſtre par l'empire de ſa volonté, les choſes viſibles & inuiſibles; à qui il a eſté facile de veſtir de l'image de ſa diuinité, l'homme figuré de la matrice de la fange; A qui il eſt prompt de le rappeller de nouueau des enfers, le reſtituer de la perdition, le reparer de la poudre, l'enleuer de la terre au Ciel, d'homme le faire Ange, rendre le corps humain conforme au corps de ſa clarté, & éleuer ſa facture en la ſocieté de ſon regne, à ce que celuy qui a pris le corps de noſtre fragilité, nous prenne au corps de ſon immortalité?* Et voicy ce qu'il en dit ailleurs, conformément aux paroles ja cy-deſſus alleguées: [b] *Voicy le Sacrificateur eternellement ſelon l'ordre de Melchiſedech, conuertit par vne vertu ineffable, le pain & le vin en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang. Car comme lors il viuoit & parloit, & toutesfois eſtoit mangé & beu par ſes diſciples; ainſi encore maintenant il demeure entier & incorrompu; & neantmoins il eſt mangé & beu tous les iours par ſes fidelles, au Sacrement du pain & du vin. Car ſi le pain & le vin n'eſtoient point conuertis en ſa chair & en ſon ſang, il ne ſeroit iamais beu et mangé corporellement. Car ces choſes-cy ſont conuerties en celles-la, & celles-la ſont beuës & mangées en celles-cy. Ce que comme il ſe fait, celuy ſeul le cognoiſt, qui peut tout & cognoiſt tout: Car il dit lors par ſoy-meſme, & dit maintenant par ſes miniſtres, Cecy eſt mon corps; & la vertu & l'efficace de*

a *Idem ibid.* Sicut autem quicunque qui ad fidem veniẽs, ante verba baptiſmi adhuc in vinculo eſt veteris debiti, his verò commemoratis, mox exuitur omni fœce peccatitiæ quando benedicendæ verbis cœleſtibus creaturæ ſacris altaribus imponuntur, antequã inuocatione ſummi nominis conſecrentur, ſubſtantia illic eſt panis & vini: poſt verba autẽ, Chriſti corpus, & ſanguis eſt Chriſti. Quid mirum autem eſt, ſi ea quæ verbo creare potuit, in verbo poſſit creata conuertere?

b *Euſ. Emiſſ. hom. 62. in ramis palmarum.* Eece Sacerdos in æternum, ſecundùm ordinem Melchiſedech, panem & vinum virtute ineffabili in ſui corporis & sãguinis ſubſtantiam conuertit. Sicut enim tunc & viuebat & loquebatur, & tamen à diſcipulis comedebatur, & bibebatur: Ita & modò integer & incorruptus manet, & à fidelibus ſuis, in panis & vini Sacramento quotidie bibitur & manducatur. Niſi enim panis & vinum in eius carnem & ſanguinem verterentur, nunquam ipſe corporaliter mandoearetur & biberetur. Mutantur enim iſta in illa, comeduntur & bibuntur illa in iſtis: quod qualiter fiat ipſe ſolus nouit, qui omnia poteſt, & omnia nouit. Dixit enim tunc per ſe, dicit & modò per ſuos miniſtros, Hoc eſt corpus meum. Et tanta eſt eius verbi virtus & efficacia, vt ſtatim fiat quod dicitur. Similiter autem dum dicit, Hic eſt ſanguis meus, mox in eius ſanguinem vinum conuertitur. Et accipiens calicem, gratias egit, & dedit illis, dicens, Bibite ex hoc omnes, Hic eſt ſanguis meus noui teſtamenti, qui pro multis effunderur in remiſſionem peccatorum. Hic, inquit, eſt ſanguis meus, qui fundendus eſt, non alius iſte & alius ille, ſed vnus idémque & iſte & ille. Cras igitur fundetur ex hoc meo latete, quem vos modò bibitis, & videtis in caliee.

ceſte parole eſt ſi grande, que ſoudainement ce qui eſt dict, eſt faict. Semblablement auſsi lors qu'il prononce, Cecy eſt mon ſang, incontinent le vin eſt conuerty en ſon ſang: Et prenant le calice, dit l'Euangeliſte, il rendit graces & le leur donna, diſant, Beuuez de cecy tous, Cecy eſt mon ſang du nouueau Teſtament, qui ſera épandu pour pluſieurs, en remiſſion des pechez. Cecy, dit-il, eſt mon ſang, qui ſera épandu, non ceſtuy-cy, vn autre; & ceſtuy-la, vn autre; mais ceſtuy-cy & ceſtuy-la, vn & meſme. Demain donc ſera épandu de ce mien coſté celuy que vous beuuez maintenant, & voyez en ce calice. Quels éclairs, quels foudres, quels tonnerres?

PROCOPE DE GAZE,

AVTHEVR XXIX.

Le ſieur du Pleſsis p.814. edit.1.p.1042. edit. 2.

Procop. Gazæus in Geneſ.c.49. Dedit enim ſui corporis imaginem, vel effigiem aut typũ diſcipulis, haud ampliùs admittens & acceptans legis cruenta ſacrificia.

LE vingt neufiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Procope de Gaze en la Paleſtine, duquel il allegue ces mots; *Le Seigneur donna l'image, effigie ou type de ſon corps, à ſes diſciples, ne receuant plus les ſanglants ſacrifices de la loy*; Et ne conſidere pas que les propres paroles qu'il cite de ceſt autheur, monſtrent qu'il parle de l'image, effigie & figure incluſiue du corps, laquelle eſt appellée corps quant à ſon eſſence interieure, & figure, image & effigie du corps quant à ſon eſſence exterieure; & non pas de l'image, effigie & figure excluſiue du corps. Car puis que les ſacrifices ſanglants de la loy, eſtoient bien figures, images & effigies du corps de Chriſt, mais figures, images & effigies excluſiues, & neantmoins il dit, que noſtre Seigneur les a faict ceſſer, lors qu'il a donné l'image, effigie & figure de ſon corps; qui ne void qu'il ne parle pas là de l'image excluſiue, mais de l'image incluſiue du corps? Et de faict, ce que Procope ajouſte incontinent apres, en ces mots; [a] *Il a donc ſignifié par la blancheur des dents, la pureté du pain myſtique, dont nous ſommes nourris: Car il dit ſelon le diuin Dauid; Tu n'as point voulu de ſacrifice & d'oblation, mais tu m'as approprié vn corps*; faiſant la meſme antitheſe entre le corps de Chriſt & les ſacrifices ſanglants de la loy, qu'il auoit faict entre l'Euchariſtie & les ſuſdits ſacrifices; le confirme euidemment.

a Puritatem igitur myſtici panis, quo alimur, per candorem dentiũ ſignificauit. Nã ſecundùm diuinũ Dauidem: Sacrificium & oblationem noluiſti, ſed corpus adaptaſti mihi.

MACARIVS,

AVTHEVR XXX.

LE trentiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Macarius Egyptien, lequel apres ſon pretendu Orthodoxe, il colloque ignorammẽt enuiron l'an ſix cents: Car s'il euſt leu l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Ruffin, de Sozomene, & de Theodoret, il euſt trouué qu'il eſtoit plus de deux cents ans auparauant; & s'il euſt fueilleré meſme le propre liure qu'il allegue de luy, il euſt recogneu qu'il auoit veſcu dés le temps des perſecutions des Payens: Car il afferme auoir eſté témoin oculaire de pluſieurs, qui ayants ſouffert pour le nom de Ieſus Chriſt en telles perſecutions, eſtoient depuis tombez en de grands pechez. De ceſt autheur donc, le ſieur du Pleſſis cire ces paroles; [a] *Qu'on deuſt offrir en l'Egliſe le pain & le vin, antitypes ou figures exhibitiues de la chair & du ſang de Chriſt, les Peres du vieil Teſtament ne le ſçauoient point, & que ceux qui prendroient du pain viſible, mangeroient ſpirituellement la chair du Seigneur.* Or tire de là le ſieur du Pleſſis trois obiections, deux expreſſes, & vne tacite: La premiere, fondée ſur ce mot, antitypes du corps & du ſang, qu'il dit exclurre la realité és eſpeces: La ſeconde, ſur la conſeruation du nom du pain & de vin, qu'il dit exclurre la mutation és ſubſtances: La troiſiéme, ſur le mot, ſpirituellement, qu'il pretend exclurre la manducation orale & corporelle. A la premiere donc de ces obiections, Ie reſponds trois choſes; La premiere, que par l'explication qu'il donne à ce mot, *antitypes*, il deſtruit luy-meſme la conſequence qu'il en veut tirer: Car il l'expoſe par ceſte alternatiue, antitypes ou figures exhibitiues de la chair & du ſang de Chriſt, laquelle n'eſt point dans le texte Grec, qui porte ſimplement, antitypes. Or comment s'enſuyura-t'il, Les eſpeces Sacramẽtales ſont figures exhibitiues du ſang de Chriſt: Ergo, le corps & le ſang de Chriſt, n'eſt point exhibé és eſpeces? La ſeconde, que Macharius ne ſpecifie point s'il donne ce nom aux eſpeces Sacramentales, à cauſe de ce qu'elles ſont auant la conſecration, & lors qu'on les offre premierement à l'autel, ou acauſe de ce qu'elles ſont apres la conſecration. Et la troiſiéme, qu'il a déja eſté cy-deſſus reſpondu ſuffiſamment aux obiections priſes de la part du mot, antitypes, & monſtré que les Peres l'employent au faict de l'Euchariſtie, pour ſignifier doubles & copies qui contiennent autant de la choſe que la choſe meſme; Et qu'antitypes en ces lieux-la, vaut autant comme

Le ſieur du Pleſſis, p. 814. edit. 1.

[a] *Macar. Ægypt. homil. 27.* Καὶ ἐν τῷ τῶν ἀκατανοήτων μυστηρίων τοῦ Χριστοῦ αἵματος καὶ σώματος ἀντίτυπα ἐστὶ τὰ αἵματα, καὶ τὰ σώματα τὰ ἐκ τῶν φανερῶν μέλη τοῦ σώματος τοῦ κυρίου ἐστίν.

figures, images & empraintes eſſentielles, ainſi appellées, non pour nier que la choſe, dont elles ſont figures, empraintes & images, ne leur communique vrayement ſon eſſence: Non plus que quand S. Paul appelle le fils de Dieu, Image de Dieu inuiſible, & figure de la ſubſtance du Pere; Il ne veut pas nier que le Pere ne communique ſa vraye & propre eſſence au fils; mais pour inſinuer que ceſte communication d'eſſence qui ſe fait aux eſpeces Sacramentales, ſe fait non par forme de déchet, de ſubſtraction & de diuiſion, comme l'eau communique ſa ſubſtance aux herbes & aux plantes qui en ſont arrouſées, mais par forme d'impreſſion, & ſans deduction ny diminution de ſa ſubſtance; comme le feu communique ſon eſtre aux choſes qu'il allume; qui eſt la comparaiſon dont vſe ſainct Chryſoſtome, en ces mots: [a] *Eſt-ce pain que tu voids? eſt-ce vin? s'en vont-ils comme les autres viandes au retrait? ja n'aduienne; n'aye pas ceſte pensée: Car comme quand la cire approchée du feu luy eſt renduë ſemblable, rien ne demeure de ſa ſubſtance, rien n'en reſte: Ainſi ſay eſtat que les myſteres ſont conſommez par la ſubſtance du corps.* Et comme les cachets communiquent leurs formes, leurs traicts en lineaments, qui ſont toute leur eſſence, aux chatacteres qui reſultent de leur impreſſion; qui eſt la comparaiſon dont vſe Eurychius enuiron l'an de la mort de Chriſt 550. en ces mots; [b] *Chacun donc prend le Sainct corps & le precieux ſang du Seigneur tout entier, encore qu'il ne reçoiue qu'vne partie d'eux: Car il ſe diuiſe indiuiſiblement en tous, à cauſe de l'immixtion, tout ainſi qu'vn ſeul & vnique cachet communique toutes ſes impreſſions & toutes ſes formes aux choſes qui le participent, & demeure vn apres la communication, non diminué ny immué és choſes qui le participent, encore qu'elles ſoient pluſieurs en nombre; Et comme vne voix ſeule & vnique proferée par quelqu'vn & épanduë en l'air, s'intromet dedans les oreilles de tous les auditeurs, l'vn d'eux n'en receuant ny plus ny moins que l'autre; ains elle demeure indiuiſible & entiere en tous, encore qu'ils ſoient dix mille & dauantage; Et cela ores qu'elle ſoit au corps: Car la voix n'eſt rien qu'vn air frappé. Que nul donc ne doute qu'apres l'hierurgie myſtique, & la ſaincte reſurrection, l'incorruptible, & immortel, & ſainct, & viuifiant corps & ſang du Seigneur, intromis dedans les antitypes par les hierurgies, impriment moins que les exemples ſuſdits leur propre puiſſance ou eſſence;* (cat les Grecs vſent ſouuent du mot, δύναμις, comme [c] Caſaubon ſur Athenée l'a remarqué, pour ſignifier les choſes meſmes: Et la ſuitte du ſens montre qu'il veut eſtre pris là en ceſt vſage,) *ains ſçachent qu'il ſe trouue tout entier en eux tous.* A la ſeconde obiection, qui eſt fondée ſur ces mors, *prenants le pain viſible*, Ie répons qu'il y a en Grec, φαινόμενος, c'eſt à dire, *apparent*: lequel mot

a *Chryſoſt. homil. de Euchariſt. in Encen. Voyez cy-deſſus, p. 573.*

b *Eutychius Conſtantinop. apud Nicetam hiſtor. Alexij Angeli lib. 3.* Ολοι ουν ἁπτε το ἁγιον σωμα ϗ το τιμιον αἱμα του κυριου δεχεται, καν ει μερος τουτου τις δεξηται. μεριζεται γαρ το αἱμαειον ου ἁπαν δι' ὅλου αμιξιν, καθως ϗ σφραγις μια πασα τα εαυτης τυπωματα αὐτης ϗ μορφωματα τοις μεταλαμβανουσι μεταδιδωσι, ϗ μια μορφη, ϗ μη πλειω δοσιν τοις μεταλαμβανουσιν ουδε αλλοιουμενη εἰς τα μεταλαμβανοντα, και ἡ τη ἀειθμῳ πλειονα ἡ ὡς μια φωνη ὑπο ἑνος προφερομενη. ϗ εἰς ἑκαστον χωρουσα, ϗ ου τη πληθυνομενη παντα μεν, ϗ ου τη ἑνοτητι παντα δε ἑνουμενη παντας ἀκουοντας· ουτως πλειον ἡ ἑνα ἑνον το ἀκουστον τοις δεχομενοις· ἀλλα ὁλη ἐστιν ἀδιαιρετως ϗ ὁλοκληρος ἐν ἑκαστῳ πασι, καν μυριοι ἡ πλειους ωσιν οἱ ἀκουοντες, καν πι σωμα ὑπαρχουσα· οὐδεν γαρ ἡττον ἐστι φωνη ἡ πνευμα ἁπλουν ἀλλ' ὁμως ἀφθονως ἑαυτο το ἀφθαστον μη πλειω μυριαδων ἱερουργιων ϗ πλειω ἁγιαζειν αὐτα ϗ ἁθανατον ϗ ἁγιον ϗ ζωοποιον αἱμα του κυριου της αὐτου πιστεως ἐπηλθομεν δι' ἱερουργιων, ϗλατ' ἐκ τῶν ἀφθαστων ϗ ἁγιων ϗ ἀθανατων ϗ ζωοποιων παθηματων του οἰκειας ἀναπεμψαντων δυναμεως. c *Caſaub. in Athen. lib. 1. c. 25.*

eſt

eſt indifferent à ſignifier, tant les choſes qui apparoiſſent qu'elles ſont, que les choſes qui apparoiſſent qu'elles ne ſont pas; voire meſme quelquesfois ſe reſtreint à ſignifier les choſes qui ſont autres en apparence qu'en eſſence: comme quand Ariſtote dit, φαινόμενα ἀγαθά, *les biens apparents*, c'eſt à dire, les biens qui apparoiſſent, biens, & ne le ſont pas. A la troiſiéme objection, qui eſt fondée ſur ce mot, *Ils mangent ſpirituellement le corps de Chriſt*; Ie reſponds, que ſpirituellement, ne veut pas dire là, mentalement & putatiuement: non plus que quand ſainct Epiphane dit, qu'Helie & Enoch furent transferez en corps ſpirituellement: mais ſupernaturellement, miraculeuſement, & par l'operation toute-puiſſante de l'Eſprit de Dieu: où ſi l'on veut referer le mot, *ſpirituellement*, à noſtre eſprit, d'vne façon comprehenſible à l'eſprit ſeul, & non au ſens. Autrement ceſte propoſition de Macarius combattroit directement, & contre la propre doctrine de nos aduerſaires, & contre celle de Macarius meſme: Car non ſeulement nos aduerſaires maintiennent que ceſte propoſition de S. Paul, *Nos Peres ont mangé vne meſme viande ſpirituelle*; ſignifie que les Peres du vieil Teſtament ont communiqué mentalement & par penſée & apprehenſion de foy, au corps de Chriſt: mais Macarius auſſi le proteſte en ces mots: *Le Seigneur s'incorpore luy-meſme pour ſeruir de viande & de breuuage, comme il eſt eſcrit en l'Euangile, Celuy qui mange ce pain, viura eternellement, afin de remplir l'ame ineffablement d'vne tranquillité & lieſſe ſpirituelle: car il dit; Ie ſuis le pain de vie: & ſemblablement en breuuage de liqueur celeſte, comme il dit; Celuy qui boira de l'eau que ie luy donneray, il ſe fera en luy vne fontaine d'eau ſaillante en vie eternelle: Et tous, dit l'Apoſtre, auons eſté abbreuuez d'vn meſme breuuage. Ainſi à chacun des Saincts Peres a-t'il apparu comme il luy a pleu, & comme il eſt expedient, autrement à Abraham, autrement à Iſaac, autrement à Jacob, autrement à Noé, à Dauid, à Salomon, à Eſaye, & à chacun des Saincts Prophetes, autrement à Helie, & autrement à Moyſe. Et certes, i'eſtime que Moyſe durant tout le temps qu'il fut en la montagne, par l'eſpace du jeuſne de quarante iours, eſtoit admis aux delices & à la fruition de ceſte Table ſpirituelle.* Or ſi les Peres de l'ancien Teſtament ont mangé mentalement & intellectuellement la meſme viande que nous; ſi en l'eau de la pierre ils beuuoient putatiuement le ſang de Chriſt; ſi en la manne ils mangeoient intellectuellement & putatiuement le corps de Chriſt, c'eſt à dire, s'ils croyoient que ces choſes-la eſtoient figures du corps & du ſang de Chriſt, & en les prenant auec la bouche, communiquoient auec la penſée & l'apprehenſion de la foy au corps & au ſang futur de Chriſt; Comment eſt-ce que Macarius dit, que c'eſt choſe qui n'a point eſté veuë par l'œil, ny oüye par l'oreille, ny montée au cœur des Patriarches, des Roys, des Prophetes, & de tous les grands

1. Corinth. 10.

Macar. hom. 4. Σωματοποιεῖ τὸν ἑαυτὸν ὁ θεὸς λόγος, καθὼς γέγραπται ἐν τῷ εὐαγγελίῳ, ὁ τρώγων τὸν ἄρτον τοῦτον, ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα, ἵνα ἀναπίμπλῃ αὐτὸν ἀνεκλαλήτως, καὶ ἐμπλέον διαφόρως πνευματικῆς τῆς ψυχῆς. καὶ γὰρ φησιν, ὅτι ἐμοὶ ὁ λόγος τῆς ζωῆς· ὁμοίως, καὶ εἰς πόσους ἑαυτὸν ἐπιστρέφει.

& fidelles perſonnages de l'ancien Teſtament, qu'en prenant le pain viſible, on deuſt manger ſpirituellement la chair de Chriſt; ſi par manger ſpirituellement, il n'entend là, ſinon manger putatiuement, mentalement & intellectuellement, & non pas manger vrayement, reellement & oralement, mais par vertu de l'operation de l'Eſprit de Dieu? Eſt-ce choſe plus admirable, plus ineffable, plus incomptehenſible, que les Chreſtiens communiquent mentalement, & par foy & penſée au corps de Chriſt, en prenant le pain de l'Euchariſtie; que ce n'eſtoit, que les Peres Iudaïques communiquaſſent par foy & penſée au corps de Chriſt, en prenant la manne, ou l'eau de la pierre du deſert? Et ſi ce qui ſe faiſoit lors par eux en la manne, & en l'eau de la pierre, c'eſtoit choſe qui fuſt bien montée en leurs cœurs, pourquoy eſt-ce que ce qui ſe faiſoit par nous en l'Euchariſtie, eſt choſe ny que l'œil n'a veuë, ny l'oreille n'a oüye, ny qui n'eſt montée au cœur de l'homme?

S. GREGOIRE I. PAPE, AVTHEVR XXXI.

CHAPITRE I.

Le ſieur du Pleſſis pag 815. edit. 1. p. 1043. edit. 2.

LE trente-vniéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt le Pape Sainct Gregoire, qui eſcriuoit il y a mille ans, duquel il produit quatre paſſages, deux pour les objecter, & deux pour les ſoudre: Le premier de ceux qu'il produit pour les objecter, eſt allegué en ces termes: *Sainct Gregoire dit en ſon regiſtre,* (ainſi le cite confuſément le ſieur du Pleſſis, ne cõſiderant pas que le regiſtre de ſainct Gregoire contient douze liures d'Epiſtres,) *quand nous prenons le pain, ſoit leué, ou non leué, nous ſommes faicts vn corps du Seigneur noſtre Sauueur.* De là le ſieur du Pleſſis fait deux inſtances, l'vne ſur ce mot, *pain leué ou non leué: A quoy*, dit-il, *leué ou non leué, s'il n'y a que des accidents?* L'autre ſur ceſte clauſe, *nous ſommes faicts vn corps du Seigneur,* ſur laquelle il ſ'ecrie; *Et n'y a-t'il pas trop de difference que nous-meſmes ſoyons faicts le corps du Seigneur, ou bien le pain & le vin, le vague indiuidu des accidents en l'air?* Or à ce mot, *le pain ſoit leué ou non leué,* nous reſpondrons, que le mot, *pain,* n'eſt point dans ce paſſage de S. Gregoire, duquel neantmoins quand il y ſeroit, il ne ſ'enſuiuroit pas que la ſubſtance du pain demeuraſt au Sacrement: non plus que pour eſtre l'eau des nopces

Greg. in regiſtro, & apud Thomã in opuſc. contra errores Grecor. Sed tamen tam azymum quàm fermentatum dum ſumimus, vnum corpus Domini noſtri Seruatoris efficimus.

de Cana, appellée encore eau apres la conuerſion en vin, il ne ſenſuiuoit pas que la ſubſtance de l'eau y demeuraſt; ny que pour eſtre la verge de Moyſe, appellée encore verge apres la conuerſion en ſerpent, il ne ſenſuiuoit pas que la ſubſtance de verge y demeuraſt: mais qu'il y a ſeulement l'azyme ou le fermenté. *Quand nous prenons*, dit-il, *tant l'azyme que le fermenté, nous ſommes faicts vn corps du Seigneur noſtre Sauueur.* Or puis qu'eſtre leué on non leué ſont accidents qui arriuent au pain, moyennant les proprietez naturelles de ſa ſubſtance, c'eſt à dire, moyennant ſa nature externe & ſenſible; Pourquoy trouuera-t'on eſtrange que ceſte nature externe & ſenſible demeurant au Sacrement, la fermentation ou infermentation y demeure? Et quant à l'interrogation qu'il fait, s'il n'y a pas trop de difference que nous-meſmes ſoyons faicts le corps du Seigneur, ou bien le pain & le vin, le vague indiuidu des accidents en l'air: Nous recognoiſſons bien qu'il y a trop de difference: Auſſi ne tenons-nous pas que ſainct Gregoire parle là du meſme corps dont l'Egliſe parle, quand elle dit, que le pain eſt faict le corps de Chriſt: car le corps dont ſainct Gregoire parle lors qu'il dit, *Nous ſommes faicts vn corps du Seigneur*, n'eſt pas le corps eſſentiel de Chriſt, mais le corps politique & Eccleſiaſtique de Chriſt, c'eſt à dire, ſon Egliſe, qui eſt faicte le corps ſocial & politique de Chriſt, par la participation qu'elle a à ſon corps reel & eſſentiel, ſuiuant ceſte ſentence de ſainct Paul, *Nous ſommes pluſieurs vn meſme pain & vn meſme corps, qui participons d'vn pain.* 1. *Cor.* 10. 17.

CHAP. II.

LE ſecond paſſage que le ſieur du Pleſſis cite par forme d'obiection, eſt pris du Commentaire ſur le ſecond du premier liure des Roys, & couché en ces mots: *Encore qu'ils reçoiuent le Sacrement de la bouche, ils ne ſont point toutesfois remplis de la vertu du Sacrement.* Deſquelles paroles le ſieur du Pleſſis conclud: *Et partant ils ne prennent point la chair & le ſang: Car qui les prend, dit le Seigneur, a la vie eternelle.* Or à cela auons-nous deſia reſpondu ſur l'occurrence de pluſieurs autres ſemblables paſſages, que ceſte Sentence de noſtre Seigneur, *Qui mange ma chair & boit mon ſang, a la vie eternelle*, ſe doit entendre, les choſes à obſeruer y eſtant obſeruées: Tout ainſi que quand on dit, *Qui prend de l'ellebore, ſe purge de la melancholie*; cela ſ'enrend qui le prend comme il le faut prendre: Et auons allegué pour garant de ceſte modification ces paroles de ſainct Ambroiſe, au liure des Sacrements [b]: *Ceſte manne eſt exempte de toute corruption; Et quiconque le mangera religieuſement, ne pourra ſentir de corruption:* Et celles-cy du Commentaire qui luy eſt attribué ſur l'Epiſtre aux Hebrieux [c]: *En ceſte chair*

a *Gregor. lib. 2. expoſit. l. 1. Reg. cap 1.* Etſi Sacramentum ore percipiunt, virtute Sacramẽti nequaquam replentur.

b *Ambr. lib. 1. de Sacr. cap. 9.*

c *Idem epiſt. ad Hebr. cap. 5.*

& en ce ſang l'ame ne ſimagine rien de ſanglant, rien de corruptible: mais la ſubſtance viuifiante & ſalutaire au pain & au vin, par leſquels ſ'ils ſont pris dignement, la remiſſion des pechez nous eſt conferée. Et celles-cy de Primaſius, en ſon Commentaire ſur l'Apocalypſe; *Qui mange ma chair & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy;* c'eſt autant que ſ'il diſoit, ceux qui la mangent comme il la faut manger, & ceux qui le boiuent comme il le faut boire. Et celles-cy de ſainct Gregoire meſme: *Ils mangent la meſme chair, quant à la verité de l'eſſence, mais non pas quant à la ſalubrité de l'effect.* Et pourtant comme il dit en la clauſe alleguée par le ſieur du Pleſſis, *Qui mange le Sacrement auec la bouche;* auſſi dit-il deux clauſes aupatauant, qu'ils prennent le corps de Chriſt: *Là*, dit-il, *ſe peuuent conuenablement employer contre les negligents Miniſtres du ſacré Autel, & contre les audacieux preneurs du corps de Chriſt.*

CHAP. III. *Greg. lib. 4. Dialog. cap. 58.*

LEs deux autres paſſages que le ſieur du Pleſſis cite pour les ſoudre, ſont pris l'vn de ſes Dialogues, l'autre de ſes Homelies ſur les Euangiles. Celuy de ſes Dialogues eſt rapporté par le ſieur du Pleſſis, en ces mots: *Qui doute entre les fidelles, qu'à l'heure du Sacrifice, à la voix du Preſtre, les Cieux ne ſoient ouuerts, le Ciel joinct à la terre*, &c. mais auec ſon ingenuité accouſtumée. Car premierement il en éclypſe ſubtilement ceſte clauſe: *Qu'en ce myſtere-la de Jeſus Chriſt, les chœurs des Anges ne ſoient preſents.* Leſquelles paroles teſmoignent nommément, que ſainct Gregoire ne veut pas là parler d'vne vnion mentale & putatiue, mais d'vne vraye & reelle vnion. Le texte eſt tel [a]: *Qui eſt celuy des fidelles qui puiſſe douter qu'en l'heure meſme de l'immolation, à la voix du Preſtre, les Cieux ne ſoient ouuerts; qu'en ce myſtere de Jeſus Chriſt les chœurs des Anges ne ſoient preſents, que les choſes ſuprémes ne ſoient joinctes aux infimes, les terreſtres vnies aux celeſtes; & que des viſibles & inuiſibles il ne ſe face vne meſme choſe?* Qui eſt ce que ſainct Ambroiſe auoit en partie dict deuant luy ſur le propos de l'Ange qui apparut à Zacharie à la main droitte de l'Autel [b]: *Ne doute point que l'Ange n'aſſiſte quand Chriſt aſſiſte, quand Chriſt eſt immolé.* Et ſainct Chryſoſtome au meſme temps [c]: *Le lieu voiſin de l'Autel eſt lors plein des chœurs des Anges, en l'honneur de celuy qui eſt immolé.* Et derechef, (parlant d'vn qui auoit les dons de reuelation & de Prophetie,) *Il vid*, dit-il, [d] *en ceſte heure-la, aſçauoir, au temps de l'oblation de l'Euchariſtie, vne multitude d'Anges, entant que la veuë humaine le pouuoit ſouffrir, veſtus d'habillements luiſants, & enuironnants l'Autel, ayants la teſte inclinée comme des ſoldats en preſence de leur Roy.* Secondement, au lieu de ces

a Quis enim dubium habere poſſit, in ipſa immolationis hora, ad Sacerdotis vocē cœlos aperiri, in illo Ieſu Chriſti myſterio, Angelorum choros adeſſe, ſummis ima ſociari, terrena cœleſtibus iungi, vnum quoque ex viſibilibus atque inuiſibilibus fieri?

b *Ambr. lib. 1. in Luc. cap. 3.*

c *Chryſ. lib. 6. de Sacerd. Vide ſuprà pag. 387.*

d *Ibidem.*

mots, *Les choſes terreſtres vnies aux celeſtes*, par leſquelles ſainct Gregoire entend le corps & le ſang de Chriſt qui ſoint ioincts aux eſpeces du pain & du vin; Il ſuppoſe ceux-cy, *Le Ciel joinct à la terre*; afin de faire penſer aux Lecteurs que ſainct Gregoire ne parle pas là d'vne vnion reelle & locale, mais d'vne vnion putatiue & imaginaire. Et tiercement il ſupprime ſous le rideau d'vn, *& cætera*, ceſte queuë, *Que des viſibles & inuiſibles ſoit faict vne meſme choſe*; dautant qu'elle l'empeſche de pouuoir eluder l'effect de ce paſſage, par la nuée qu'il iette au deuant des yeux des Lecteurs. Car il veut que ceſte vnion des choſes celeſtes auec les terreſtres, ſoit l'vnion de Dieu auec l'homme, & qu'elle ſe face en la nature de noſtre ame, & non ſous les accidents du pain. Or eſt ceſte cauillation deſtruitte par la clauſe qu'il retranche du paſſage: Car comment eſt ce que l'vnion de Dieu auec noſtre ame, ſera l'vnion des choſes viſibles auec les choſes inuiſibles? Y a-t'il ame ſi aueuglée de paſſion, qui ne voye que ſainct Gregoire, là, par les choſes viſibles entend le Sacrement, & par les choſes inuiſibles, le corps & le ſang de Chriſt? Et ceſte phraſe, eſtre faict vne meſme choſe, *fieri vnum*, ne monſtre-t'elle pas qu'il parle d'eſtre faict vn, d'vnité de ſubſtance? Car tous les Peres ne diſputent-ils pas contre les Arriens, que le mot, *vnum*, emporte vnité de ſubſtance? Or Dieu & la nature de l'ame ſont-ils faicts vne vnité de ſubſtance? Et de faict ſainct Gregoire ne dit-il pas, trois lignes au deſſus, parlant de l'oblation de l'Autel: *Car là ſon corps eſt pris, ſa chair eſt diſtribuée pour le ſalut du peuple, ſon ſang eſt eſpandu, non plus és mains des infidelles, mais en la bouche des fidelles.* Leſquelles paroles teſmoignent manifeſtement qu'il parle, non de l'vnion de Dieu auec la nature de noſtre ame, mais de l'vnion du corps & du ſang de Chriſt auec les eſpeces du Sacremẽt. Autrement, pourquoy ſpecifier que ſon corps eſt pris là, aſçauoir, au Sacrement; que ſa chair eſt diſtribuée: laquelle diſtribution ne peut auoir lieu ſinon au Sacrement? Que ſon ſang eſt eſpandu en la bouche des fidelles: ce qui ne ſe peut faire ſinon ſous l'eſpece du Sacrement? Et pourquoy racompter au meſme œuure, que le Pape Agapet, l'vn de ſes predeceſſeurs, pour guerir miraculeuſement vn muet, luy auoit mis le corps du Seigneur en la bouche, & que la gueriſon ſ'en enſuiuit incontinent? *Lors*, dit-il, *qu'il luy eut mis le corps du Seigneur en la bouche, ceſte langue long temps muette, ſe délia pour parler.* Et de faict ſi ſainct Gregoire ne vouloit toucher là, que l'vnion de Dieu auec noſtre ame; Acauſe dequoy cotter ce poinct & ceſt article de temps, *In ipſa immolationis hora*, c'eſt à dire, en l'heure meſme de l'immolation? Car Dieu n'eſt-il pas perpetuellement vny auec les ames des fidelles d'vnion de grace & de faueur de ſa part, & d'vnion de foy & de charité, de la leur? Et ſi

Gregor. ibid. Eius quippe ibi corpus ſumitur, eius caro in populi ſalutem partitur, eius ſanguis nõ iam in manus infidelium, ſed in ora fidelium funditur.

Idem lib. 3. Dialog. cap. 3.

ſainct Gregoire ne veut point parler là de l'vnion de l'eſpece Sacramentale auec le corps & le ſang de Chriſt, mais entend parler d'vne ſimple vnion ſignificatiue, repreſentatiue & figuratiue; A quel propos toutes ces exclamations? Y a-t'il iamais eu homme qui ayt peú dire qu'en l'immolation de l'Agneau Paſchal, qui eſtoit la figure du corps de Chriſt, les Cieux à l'heure de l'immolation, fuſſent ouuerts; les Anges aſſiſtaſſent, les choſes ſupremes fuſſent ioinctes aux infimes, les terreſtres vnies aux celeſtes, & que des viſibles & inuiſibles il ſe fiſt vne meſme choſe?

CHAP. IV.

Greg. in Euang. homil. 22.

L'AVTRE paſſage que le ſieur du Pleſſis cite de l'œuure des Homelies ſur les Euangiles, eſt pris de la vingt-deuxiéme Homelie, & cité en ces mots; *Le ſang eſt mis ſur les deux poſteaux, quand il n'eſt pas pris de la bouche du corps ſeulement, mais auſſi de la bouche du cœur.* Auquel le ſieur du Pleſſis reſpond illuſoirement, qu'il prend là le ſigne pour la choſe, & veut dire que le Sacrement ſe prend de la bouche du corps, la choſe de la bouche de l'ame. Car le relatif dont vſe ſainct Gregoire, montre qu'il parle là de vray ſang, & non du ſimple ſigne du ſang [a]; *Ce que c'eſt*, dit-il, *que le ſang de l'Agneau, vous l'auez appris, non plus en l'oyant, mais en le beuuant: lequel ſang eſt mis ſur l'vn & ſur l'autre poſteau, quand il eſt beu non ſeulement de la bouche du corps, mais auſſi de la bouche de l'ame.* Et de faict, id adjouſte incontinent apres, ſur la formalité qu'il faloit obſeruer, de manger l'Agneau Paſchal la nuict [b]; *Nous mangeons l'Agneau la nuict, pour ce que nous prenons maintenant le corps du Seigneur au Sacrement, pendant que nous ne voyons point encore nos conſciences les vns des autres.* Auquel lieu il appelle nuict, tant le voile du Sacrement ſous lequel le corps nous eſt exhibé, ſans que nous le puiſſions voir, que le voile de nos corps: qui empeſche que nous ne puiſſions voir nos conſciences les vns aux autres. Et derechef [c]: *Que profite-t'il de prendre ſon corps & ſon ſang auec la bouche, & luy contreuenir auec des mœurs peruerſes?* Et en l'Homelie quatorziéme du meſme œuure: *Le bon Paſteur a mis ſa vie pour ſes oüailles, afin qu'en noſtre Sacrement il changeaſt ſon corps & ſon ſang de forme, & raſſaſiaſt ſes oüailles de l'aliment de ſa chair:* Car c'eſt ce que ſignifie là le mot, *vertere corpus & ſanguinem ſuum*, c'eſt à dire, changer ſon corps de forme, de face & de figure, & nous l'expoſer ſous vne autre eſpece & apparence exterieure: Comme quand Virgile dit de Protée, *Formas ſe vertet in omnes.* Et quand il dit de Megere, qui prit la forme d'oyſeau, *hanc verſa in faciem.* Et quand il dit d'Apollon, qui apparut ſous l'effigie de Butes, *Forma tum vertitur oris, Antiquum in Butem.* Dont eſt venu que les Latins ont appellé le Dieu Vertomne, *Vertumnus*, acauſe des diuerſes formes ſous leſ-

a Quid namque ſit ſanguis agni, non iam audiendo, ſed bibendo didiciſtis. Qui ſanguis ſuper vtrumque poſtē ponitur: quando non ſolùm ore corporis, ſed etiam ore cordis hauritur.

b *Idem.* In nocte quippe agnum comedimus, quia in Sacramēto modò Dominicū corpus accipimus: quando adhuc ad inuicem noſtras conſcientias non videmus.

c *Ibidem.* Quid prodeſt, corpus & ſanguinem illius, ore percipere, & ei peruerſis moribus contraire?

quelles il apparoiſſoit & ſe transfiguroit. Ce que ſainct Ambroiſe a exprimé par le verbe, *transfigurer*, en ces mots; *Si tu crois que Chriſt a pris chair, & offres ſon corps qui doit eſtre transfiguré aux Autels; & que toutesfois tu ne diſtingues point la nature de la diuinité & celle du corps; il t'eſt auſſi dict à toy-meſme, ſi tu offres bien, & que tu ne diuiſes pas bien, tu as peché, deporte-toy.* Or commenr eſt-ce qu'en noſtre Sacrement, Ieſus-Chriſt change ſon corps de forme, ſi le corps de Chriſt n'eſt point ſous l'eſpece du Sacrement, & qu'au Sacrement nous ne prenions ſinon le ſigne du corps, & non le corps? Car ie ne veux point alleguer les paroles que Paul Diacre rapporte, que ſainct Gregoire dir à vne femme qui auoit douté de la realité de l'Euchariſtie; en ces mots: *Appren maintenant à croire à la verité, qui teſmoigne, Le pain que ie donne, c'eſt ma chair, & mon ſang eſt vrayement breuuage; mais le Createur de noſtre infirmité la preuoyant, par la puiſſance par laquelle il a faict toutes choſes de rien, & de la chair de la perpetuellement Vierge, operant le ſainct Eſprit, ſ'eſt formé vn corps; par la meſme puiſſance il conuertit, moyennant la ſanctification du ſainct Eſprit, pour noſtre reparation, lors que la priere Catholique interuient, le pain & le vin meſlé d'eau, demeurants leurs propres eſpeces en ſa chair & en ſon ſang.* Pour ce qu'encore que ces paroles ſoient eſcrites de ſainct Gregoire, neantmoins elles ne ſont pas eſcrites par ſainct Gregoire.

Ambroſ. lib. de Incarn. Dominica Sacram. cap. 4. Et offeras transfigurandum corpus altaribus.

BEDA LE VENERABLE, AVTHEVR XXXII.

CHAPITRE I.

LE trente-deuxiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Beda, qui eſcriuoit il y a pres de neuf cents ans. Or daurant qu'entre les eſcrits de ceſt autheur, il y en a quelques-vns qui ne ſont rien que chaines & centrons des œuures de ſainct Auguſtin, ſans que le compilateur y meſle rien de ſon propre; nous ne repeterons point ce que le ſieur du Pleſſis allegue de ces eſcrits-là, daurant que les paſſages en ont eſté ſolus cy-deſſus en l'examen de ſainct Auguſtin; où le Lecteur, qui ne les pourroit relire icy ſans ennuy, les trouuera là ſans peine; Ains nous contenterons de ceux que le ſieur du Pleſſis prend des autres eſcrits de

Beda, qui ſont trois : Le premier eſt tiré du Sermon ſur l'Epiphanie: Car le ſieur du Pleſſis le cotte mal du Commentaire ſur le vingt-deuxiéme chapitre de ſainct Luc, & contient ces mots ; *La creature du pain & du vin eſt transferée par la ſanctification ineffable du ſainct Eſprit, au Sacrement de ſa chair & de ſon ſang.* Dont le ſieur du Pleſſis conclud, Le pain & le vin ſont transferez au Sacrement du corps & du ſang; ils ne ſont donc pas transferez au corps & au ſang. Comme ſi nous n'auions pas deſia monſtré que c'eſtoit choſe familiere aux anciens Peres, de dire, Le Sacrement du corps de Chriſt, pour dire, Le ſacré corps de Chriſt: Teſmoin ceſte phraſe de ſainct Ambroiſe, parlant de la paſſion de Chriſt en la Croix ; *Le Fils ſouffrit par le Sacrement de ſon corps*, c'eſt à dire, par ſon ſacré corps. Et comme ſi Beda luy-meſme ne declaroit pas aſſez ſon intention, & par ces mots, *Ineffabili Spiritus ſanctificatione.* Car à quel propos ceſte ſanctification ineffable du ſainct Eſprit, pour faire du pain le ſigne & la figure du corps ? Vn homme qui diroit que la creature de l'Agneau Paſchal, ou des pains de propoſition, eſtoit transferée par la ſanctification ineffable du ſainct Eſprit au Sacrement du corps & du ſang de Chriſt, ſeroit-il reputé auoir le ſens ſain & entier ? Et par les paroles ſuiuantes que le ſieur du Pleſſis à ceſte occaſion en a retranchées, leſquelles portent : *Ainſi ſon corps & ſon ſang n'eſt plus mis à mort & épandu par les mains des infidelles à leur deſtruction, mais eſt pris par la bouche des fidelles à leur ſalut.* Auquel lieu il montre, & que par le Sacrement du corps & du ſang de Chriſt, il auoit entendu vrayement le corps & le ſang de Chriſt, & que le corps & le ſang de Chriſt ſont contenus ſous l'eſpece du pain, & ne ſont pas pris ſeulement auec la foy, ains auſſi auec la bouche. Et finalement comme ſi le propre liure de Charlemagne, que le ſieur du Pleſſis cite au meſme lieu, & lequel il dit auoir eſté publié au meſme temps : Car il cotte nommément, que les paroles qu'il cite de Beda, ont eſté eſcrites par Beda, enuiron le temps de Charlemaigne ; Ne nous apprenoit pas diſertement qu'au ſiecle de Beda & de Charlemaigne, les Docteurs de l'Egliſe entendoient par le Sacrement du corps & du ſang de Chriſt, non le ſigne, l'image & la figure du corps & du ſang de Chriſt mais le vray & propre corps & ſang de Chriſt. *Chriſt*, dit l'eſcrit que le ſieur du Pleſſis en ce meſme lieu cite de Charlemaigne, *ne nous a point donné maintenant que les ombres de la loy ſont paſſées, vn ſigne imaginaire*, c'eſt à dire, tenant lieu d'image, *mais le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang : Car le myſtere du corps & du ſang du Seigneur, ne doit point maintenant eſtre dict image, mais verité ; non ombre, mais corps ; non l'exemplaire des choſes futures, mais ce qui eſtoit figuré par les exemplaires.* Et derechef : *Le vray Melchiſedech, aſſauoir, Chriſt, Roy iuſte, Roy de paix, ne nous a point conferé les victimes des beſtes brutes, mais*

Beda in homil. Hyemal de Sanctis in Epiphania. Panis & vini creatura in Sacramentum carnis & ſanguinis eius ineffabili Spiritus ſanctificatione transfertur.

Ambr. lib. 2. de fide, cap. 4.

Beda ibid. Sic que corpus & ſanguis illius, non infidelium manibus ad perniciem ipſorum funditur, ſed fidelium ore ſuam ſumitur in ſalutem.

Carol. Magn. li. 4 de cultu Imag. cap. 14.

nous a conferé le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang; & n'a point dict, Cecy eſt l'image de mon corps & de mon ſang, mais, Cecy eſt mon corps qui ſera liuré pour vous; &, Cecy eſt mon ſang qui ſera épandu pour pluſieurs, en remiſſion des pechez.

LA ſeconde objection que le ſieur du Pleſſis fait de Beda, eſt que Beda eſcrit au nonante-troiſiéme chapitre de ſon commentaire ſur l'Euangile de ſainct Luc; *Pour ce que le pain confirme la chair, & que le vin opere le ſang en la chair, ceſtui-cy eſt referé myſtiquement au corps de Chriſt, & ceſtui-la au ſang.* Leſquelles paroles ſont priſes preſque mot à mot d'Iſidore. *Or ne dit-il pas*, objecte le ſieur du Pleſſis, *tranſſubſtantié reellement, mais rapporté myſtiquement.* A ceſte obiection donc ie reſponds, que Beda ne rend pas là la raiſon generale pourquoy le pain & le vin, apres la conſecration, ſont appellez le corps & le ſang de Chriſt: mais rend la raiſon ſpeciale pourquoy le pain, c'eſt à dire, ce que contient l'eſpece du pain, eſt appellé particulierement le corps, encore qu'il ſoit également le corps & le ſang; & pourquoy le vin, c'eſt à dire, ce que contient l'eſpece du vin, eſt appellé le ſang, encore qu'il ſoit également le corps & le ſang: Qui eſt, que iaçoit qu'à raiſon de l'inſeparabilité, chaque eſpece contienne également tant le corps que le ſang; neantmoins pour le regard de la demonſtration ſacramentale, l'eſpece du pain, entant que ſigne ſacramental, deſigne particulierement le corps: & l'eſpece du vin, entant que ſigne ſacramental, deſigne particulierement le ſang. Et pourtant, dit-il au meſme chapitre, *Ayant mis à fin les ſolemnitez de la vieille Paſque, qui ſe celebroient en commemoration de l'ancienne deliurance d'Egypte, il eſt paſſé à la nouuelle, laquelle l'Egliſe affecte de frequenter en memoire de ſa redemption; aſin, ſçauoir eſt, qu'au lieu de la chair & du ſang de l'Agneau, ſubſtituant le Sacrement de ſa chair & de ſon ſang en la figure du pain & du vin, il monſtraſt qu'il eſtoit celuy-meſme auquel Dieu auoit iuré, & ne ſ'en deuoit point repentir, Tu es Preſtre eternellement ſelon l'ordre de Melchiſedech.* Eſquelles paroles il explique par ces mots, *la figure du pain & du vin*, ce qu'il entend au lieu que cite le ſieur du Pleſſis, par le pain & le vin. Et derechef, vers la fin du meſme chapitre, *Mais malheur encore auiourd'huy, & eternellement à l'homme qui ſe preſente malin à la table du Seigneur, qui couuant des embuſches en ſon ame, qui ayant les entrailles polluës de quelque meſchanceté, ne craint point de participer aux ſecrets des myſteres de Chriſt: Car ceſtui-la auſſi, à l'exemple de Iudas, liure le Fils de l'homme, non aux Iuifs pecheurs, mais toutesfois aux pecheurs, aſçauoir, à ſes membres pecheurs, par leſquels il preſume de violer ceſt ineſtimable & inuiolable corps-la du Seigneur.* D'où reſulte que puis que l'homme impie liure le Fils de l'homme, & l'ineſtimable & inuiolable corps du Seigneur à ſes

CHAP. II.

Beda in Luc. c. 22. lib. 6. Quia ergo panis carnem confirmat, vinum verò ſanguinem operatur in carne, hic ad corpus Chriſti myſticè, illud refertur ad ſanguinem.

Ibid. Vt videlicet pro carne Agni vel ſanguine, ſuæ carnis ſanguiniſq; Sacramentum in panis ac vini figura ſubſtituens, ipſum ſe eſſe monſtraret, *&c.*

Pſal. 109.

membres pecheurs, c'eſt à dire, à ſes mains & à ſa bouche, qu'il a renduës organes & inſtruments de peché; que l'vnion que Beda met entre les eſpeces du pain & du vin, & la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt, n'eſt pas vne ſimple vnion de relation mentale & intellectuelle.

CHAP. III.

LE troiſiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis cite, eſt que Beda eſcrit en ſon commentaire ſur le douziéme chapitre de l'Exode; *Que nul infidelle ne mange la chair de Chriſt.* Dont il infere tacitement que le corps de Chriſt n'eſt point au Sacrement, veu que le Sacrement peut bien eſtre mangé par les infidelles. Ce qui vient, tant de l'ignorance de l'antiquité, que de faute d'auoir leu luy-meſme le paſſage qu'il allegue. Car s'il eut eſté pour peu que ce ſoit verſé en l'antiquité, il eut trouué que c'eſtoit choſe commune aux anciens, d'appeller tous les baptiſez, fidelles; & d'entendre par les infidelles, les non baptiſez. *On appelle à Rome*, dit ſainct Ambroiſe, *les baptiſez, fidelles.* Et ſainct Auguſtin; *Nous demandons à vn homme ſ'il eſt Chreſtien ou Payen: Il nous reſpond qu'il eſt Chreſtien. Nous luy demandons ſ'il eſt Heretique ou Catholique: Il nous reſpond qu'il eſt Catholique. Nous luy demandons ſ'il eſt fidelle ou Catechumene, c'eſt à dire, non baptiſé.* En tous leſquels lieux, & en mille autres ſemblables, le mot, *fidelles*, ſignifie, non ceux qui auoient l'acte de la foy; car les Catechumenes la pouuoient auoir: mais ceux qui auoient le Sacrement de la foy, aſçauoir, le Bapteſme. Et s'il eut leu le paſſage qu'il allegue, il eut trouué que c'eſt en ce ſens que ſon autheur prend là le mot de, *fidelles*, car c'eſt ſur l'explication de ces paroles de l'Exode touchant l'Agneau Paſchal; *Nul qui ne ſera point de la generation du peuple d'Iſraël, n'en mangera point:* Pour leſquelles appliquer à l'Euchariſtie, il y remarque ceſte correſpondance, que comme en la loy Moſaïque il n'eſtoit permis à nul eſtranger de manger de l'Agneau Paſchal: ainſi en la Religion Chreſtienne il n'eſt permis à aucun qui ne ſoit inſeré en l'Egliſe par le Bapteſme, de manger la chair de Chriſt. Car ſur ces paroles ſuiuantes, *L'auolé & le mercenaire n'en mangeront point;* Il adjouſte, *L'auolé, c'eſt celuy qui eſt nouuellement venu à la foy, comme ſont les Neophytes; Et le mercenaire, c'eſt celuy qui trauaille tant ſeulement pour le bien terrien, & ne recherche nulle recompenſe au ſiecle futur: Ceux-la certes ne ſont point dignes de prendre le corps de Chriſt.* Par leſquelles paroles il montre qu'il ne parle pas là de l'acception du corps de Chriſt qui ſe fait par la foy: autrement comment eſt-ce que les nouueaux venus à la foy, ſeroient exclus de prendre le corps de Chriſt? mais de l'acception du corps de Chriſt qui ſe fait au Sacrement par l'acte du corps & l'organe de la bouche: Et que les infidelles, dont il parle, quand il dit, *Nul infidelle*

Beda in cap. 12. Exodi. Omnis infidelis non veſcitur carne Chriſti.

Exod. 12.

ne mange la chair de Christ, ſont ceux qui n'ont point eſté inſerez en l'Egliſe par le Sacrement du bapteſme, ou en ont eſté retranchez par le glaiue d'excommunication. Qui eſt auſſi l'explication que la gloſe interlineaire donne à ce verſet de Moyſe, *Tout eſtranger n'en mangera point*; en ces mots, *Le Gentil, le Juif, ou l'excommunié de l'Egliſe ne doit point communiquer au Sacrement du corps du Seigneur.* A quoy ſe peut encore ajouſter que Beda au lieu cité par le ſieur du Pleſſis, n'vſe pas du mot, *comedere*, ou *manducare*, qui ſignifie ſimplement, manger, mais du mot, *veſci*, qui ſignifie, manger de telle ſorte qu'on en viue: *Omnis infidelis*, dit-il, *non veſcitur carne Chriſti*, c'eſt à dire, nul infidelle ne vit ou n'eſt nourry de la chair de Chriſt. Car on ne dira iamais qu'vn homme qui mange quelque choſe qui luy cauſe la mort, *veſcatur ea re*. Or ſommes-nous bien d'accord que les meſchants Catholiques, encore qu'ils mangent le corps de Chriſt; neantmoins n'en ſont point nourris, & n'en viuent point, mais en reçoiuent la mort. Qui eſt ce que S. Auguſtin dit en l'Epiſtre 120. *Les riches de la terre* (c'eſt à dire, comme il interprete peu apres, *les ſuperbes*) *ont mangé & ont adoré: Car ils ont eſté auſſi amenez à la table de Chriſt, & prennent du corps & du ſang de Chriſt: mais ils adorent ſeulement, & n'en ſont pas raſſaſiez, pour ce qu'ils ne l'imitent point: Car en mangeant le pauure, ils dédaignent d'eſtre pauures.* Et vn peu apres: *Ils viennent auſſi à la table, & mangent & adorent, mais toutesfois ils ne ſont point raſſaſiez, pour ce qu'ils n'ont point faim & ſoif de iuſtice.* Voila les trois paſſages que le ſieur du Pleſſis pretend du propre texte de Beda, expediez. Car quant à ceux qu'il allegue, qui ſont non de Beda, mais des lieux de ſainct Auguſtin, rapportez par Beda: Comme quand il dit qu'il enſeigne que les Sacrements du viel Teſtament & du nouueau ſont meſmes en ſubſtance: A faux toutesfois; Car il y a dans ſainct Auguſtin & dans Beda, Sont meſmes en la choſe ſignifiée: Item; Qu'autre eſt le Sacrement, autre la vertu du Sacrement: Item; Que ce qui ſe void, a vne eſpece corporelle, & ce qui s'entend, a vn fruict ſpirituel: Item; Que le pain eſt dict eſtre le corps de Chriſt en la meſme façon que nous ſommes appellez ſes membres: A faux encore; Car il n'y a point, en la meſme façon que nous ſommes appellez ſes membres, ny que le pain eſt dict eſtre le corps de Chriſt, mais qu'il eſt le corps de Chriſt: Item; Que ſi nous ſommes le corps de Chriſt & ſes membres, noſtre myſtere eſt mis à la table du Seigneur; Il a eſté ſuffiſamment reſpondu cy-deſſus en l'examen de ſainct Auguſtin: & partant il ſuffira d'y renuoyer les Lecteurs.

Gloſſ. ord. in 12. Exod.

Auguſt. epiſt. 120. ad Honoratum, verſus finē. Manducant & adorant, non tamen ſaturantur.

CHARLEMAGNE,
AVTHEVR XXXIII.

Le ſieur du Pleſſis edit. 1. p. 816.

Carolus Magnus Imperator, de cult. Imag.

LE trente-troiſiéme autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Charlemaigne, en l'eſcrit qu'il afferme auoir eſté publié par luy ſur le faict des Images: *Charlemaigne*, dit-il, *eſcrit luy-meſme en ſon liure contre les Images; Que noſtre Seigneur n'a laiſſé autre image de luy qu'en la ſaincte Cene.* Y a-t'il voix, y a-t'il trompette, y a-t'il tonnerre qui puiſſe declamer aſſez tragiquement contre ceſte impoſture? Ce que Charlemaigne, ou l'autheur de l'eſcrit publié ſous le nom de Charlemaigne, arguë, cenſure, condamne comme vne ignorance, comme vne ineptie, comme vn erreur; Il luy oſe bien imputer qu'il le prononce & decide de ſon propre ſens; & ne ſe contente pas de corrompre les eſcrits des Peres, deprauer les Decrets des Conciles, falſifier les Edicts des Empereurs: mais oſe encore mettre les mains ſur les eſcrits, la memoire & le ſens d'vn des Roys de ſa patrie, ſans reſpecter le Sceptre & l'Ange tutelaire de la France, ſans reuerer le nom & les merites de ce grand Heros, ſans reſpecter la memoire de tant de Roys qui en ſont yſſus:

Virgil. 4. Æneid.

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus vltor.

C'eſt à vous, SIRE, c'eſt à vous, qui eſtes non moins ſucceſſeur & heritier de la foy & de la religion de ce grand Prince, que de ſes vertus, de ſon Eſtat & de ſa fortune, qui eſtes aſſis au meſme thrône auquel il a eſté aſſis; qui tenez en la main le meſme Sceptre qu'il a tenu, qui portez ſur la teſte la meſme Couronne qu'il a portée; que ſ'addreſſe ceſte injure. Les Iconoclaſtes heretiques, & ainſi appellez acauſe de la demolition qu'ils faiſoient des Images, auoient publié vn eſcrit, auquel pour auoir plus de pretexte de ſupprimer les Images artificielles de Ieſus Chriſt & de ſes Saincts, ils ſeſtoient laiſſez aller à dire, qu'il n'y auoit qu'vne vraye Image de Chriſt, aſçauoir l'Euchariſtie; ſans toutesfois vouloir pour cela deroger à la verité reelle & interne du Sacrement, comme il ſera veu cy-apres en l'examen du faux Synode de Conſtantinople. Charlemaigne donc, ou l'autheur de l'eſcrit attribué à Charlemaigne, eſcriuant contre le ſecond Concile

cile de Nicée ſur de faux memoires qui luy auoient eſté donnez, par leſquels on imputoit aux Peres de ce Concile, d'auoir decidé qu'il faloit adorer les images de culte diuin & d'adoration de latrie; au lieu qu'ils auoient decidé tout le contraire, & prononcé anatheme contre ceux qui defereroient adoration de latrie aux images, & les adoreroient d'vne autre adoration que d'vne ſimple veneration & adoration honoraire. Charlemaigne, dy-ie, ou l'autheur de l'eſcrit attribué à Charlemaigne, eſcriuant, ſur de faux memoires, contre ce Concile, & entre les inepties & fauſſetez des memoires qui luy auoient eſté donnez, y trouuant les paroles des Iconoclaſtes que le Concile refutoit, inſerées pour paroles du Concile, ſe jette deſſus impetueuſement, & crie que c'eſt ignorance, ineptie & erreur, que de dire que l'Euchariſtie fuſt l'image du corps de Chriſt. *Si*, dit-il, *l'autheur de ceſt article a entendu parler du myſtere du corps & du ſang du Seigneur, lequel eſt pris tous les iours au Sacrement par les fidelles; comme il ſemble qu'il eſt preſque declaré, quand il dit entre les autres farrages de ſes impertinences; Laquelle luy-meſme perfecteur de noſtre ſacrifice & Dieu, prenant entierement noſtre maſſe de nous, ſoubs le temps de ſa volontaire paſſion, a liurée en ſigne & memoire manifeſte à ſes Diſciples; Il a auſſi en cela meſme erré non mediocrement; car noſtre Seigneur n'a point offert vne image, ou vne certaine prefiguration, mais s'eſt offert luy-meſme pour nous à Dieu le Pere, en ſacrifice. Et celuy qui jadis ſous l'ombre de la loy, en l'immolation de l'Aigneau, ou en quelques autres choſes, eſtoit prefiguré par images deuoir eſtre offert; accompliſſant veritablement les choſes qui auoient eſté preditres de luy par les oracles des Prophetes; a eſté offert victime ſalutaire à Dieu ſon Pere: Et maintenant que les ombres de la loy ſont paſſées, ne nous a point donné vn certain ſigne imaginaire,* (c'eſt à dire, tenant lieu d'image,) *mais nous a conferé le Sacrement de ſon ſang & de ſon corps: Car le myſtere du corps & du ſang du Seigneur, ne doit point eſtre à preſent appellé image, mais verité; non ombre, mais corps; non l'exemplaire des choſes futures, mais ce qui eſtoit prefiguré par les exemplaires. Maintenant, ſelon le Cantique des Cantiques, le iour a commencé à luire, & les ombres ont eſté oſtées: Maintenant Chriſt fin de la loy en iuſtice à tous croyants, eſt arriué: Maintenant il a accomply la loy: Maintenant celuy qui eſtoit aſſis en la region de l'ombre de mort, a veu vne grande lumiere: Maintenant la couuerture de la face de Moyſe eſt tombée, & le voile du Temple s'eſt fendu, & nous a monſtré toutes les choſes ſecrettes & incogneues: Maintenant le vray Melchiſedech, aſçauoir Chriſt, Roy iuſte, Roy de paix, nous a conferé non les victimes des beſtes, mais le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang; & n'a point dict, Cecy eſt l'image de mon corps & de mon ſang, mais, Cecy eſt mon corps qui ſera liuré*

Carolus Magnus lib. 4. de cultu Imag cap 14. Si verò de corporis & ſanguinis Dominici myſterio, quod quotidie in Sacramento à fidelibus ſumitur, *&c.* Non enim imaginé aut aliquam præfigurationé pro nobis in ſacrificium obtulit, *&c.* Nec nobis legis tranſeuntibus vmbris imaginarium quoddam indicium, ſed ſui ſanguinis & corporis contulit Sacramentum. Non enim ſanguinis & corporis Dominici myſteriũ imago iam nũc dicenduꝫ eſt, ſed veritas, non vmbra, ſed corpus, non exemplar futurorum, ſed id quod exemplaribus præfigurabatur, *&c.*

pour vous; &, Cecy eſt mon ſang qui ſera eſpandu pour pluſieurs en remiſſion des pechez. Et les Protocoles du ſieur du Pleſſis n'ont ny honte ny crainte de luy faire dire que Charlemaigne eſcrit en ce lieu-la, *Noſtre Seigneur n'a laiſſé autre image de luy qu'en la ſaincte Cene.*

Audax Iapeti genus.

Horat. 1. Carm. Ode 3.

ALCVIN.

AVTHEVR XXXIV.

Albin. Alcuin. lib. 3. in Ioan. cap. 7. Qui non manet in Chriſto, & in quo non manet Chriſtus, proculdubio nec manducat ſpiritualiter eius carnem, licèt carnaliter & viſibiliter premat dentibus Sacramentum corporis & ſanguinis Chriſti.

LE trente-quatriéme autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Alcuin, qui fleuriſſoit ſous Charlemaigne; duquel il allegue ces paroles, ſans cotter d'où il les prend; *Que celuy qui ne demeure point en Chriſt, encore qu'il fiche la dent au Sacrement, ne mange point le corps du Seigneur.* Or dautant que ce paſſage eſt pris de ſainct Auguſtin, & qu'en l'examen de ſainct Auguſtin nous y auons amplement reſpondu, & monſtré que ſainct Auguſtin ne veut point dire là, que celuy qui ne demeure point en Chriſt, ne mange point la chair de Chriſt quant à l'eſſence, mais quant à l'effect & à l'vtilité; Il ſuffira, ſans ennuyer les lecteurs de ceſte reditte, demonſtrer que l'intention du meſme Alcuin eſt telle Cela donc nous le ferons par le plus celebre & expres de tous les lieux où Alcuin traitte ceſte matiere, qui eſt le liure des Offices diuins, où interpretant les paroles de la Liturgie Eccleſiaſtique & du ſeruice des Chreſtiens, il dit ſur ces mots du Canon, *Quam oblationem*, &c. *Icy Dieu eſt prié que l'oblation impoſée à ſes ſacrez autels, & recommandée par de ſi grandes prieres, il luy plaiſe la receuoir par la vertu du ſainct Eſprit en ſi parfaitte Euchariſtie, qu'elle ſoit entierement benite & alloüée, c'eſt à dire, admiſe au rang des choſes qui luy ſont agreables, & ratifiée, c'eſt à dire, renduë perpetuelle par vne immobile fermeté, & qu'elle ſoit auſſi faitte raiſonnable; de ſorte qu'encore qu'elle ſoit priſe des ſimples fruicts de la terre, neantmoins par la puiſſance de la benediction, elle ſoit faitte le corps & le ſang du fils de Dieu; afin que par ceſte viande & ce breuuage ſoit accomply en nous ce qu'il a promis, lors qu'il a dict, Comme mon Pere viuant m'a enuoyé, & ie vy à cauſe de mon Pere:*

a *Alcuin. lib de diuinis officiis, cap. 40* Oratur Deus vt oblationem ſuis altaribus impoſitam, & tantis precibus commẽdatam, ipſe per virtutem Spiritus ſancti, in perfectã Euchariſtiam accipiat, vt in omnibus ſit benedicta ſit quoque rationabilis: vt, quamuis de ſimplicibus terræ frugibus ſumpta, benedictionis potentia efficiatur corpus & ſanguis filij Dei, vt per hunc cibum & potum impleatur in nobis; quod ipſe promiſit.

ainſi celuy qui me mange, viura auſſi à cauſe de moy. Ce corps & ce ſang n'eſt point cueilly és eſpics, mais és Sacrements, & ne nous eſt pas myſtique, mais nous l'eſt faict par conſecration : Et ce pain certes & ce vin, eſt par ſoy choſe irraiſonnable ; mais le Preſtre prie qu'eſtant traitté raiſonnablement & conſacré par le Dieu tout-puiſſant, il ſoit faict raiſonnable paſſant au corps de ſon fils ; & adiouſte, à nous, c'eſt à dire, à noſtre ſalut. Et vn peu apres : *Dieu tout-puiſſant pourueoyant à noſtre infirmité, qui n'auoit pas accouſtumé de manger de la chair cruë, & de boire du ſang, fait que ces deux dons demeurent en leur premiere forme, & qu'en verité c'eſt le corps & le ſang de Chriſt, comme il dit.* Et au partir de là le ſieur du Pleſſis iure, qu'il peut affermer auec bonne conſcience, que iuſques à ce temps là ne ſe peut cognoiſtre és liures des anciens doctrine aucune qui tende à la Tranſſubſtantiation de l'Egliſe Romaine ; ains au contraire. Allez vous fier la deſſus.

Ibid. Cõſulens omniporens Deus infirmitati noſtræ, qui non habemus vſum comedere carnem crudam, & ſanguinem bibere, facit vt in priſtina remaneant forma illa duo munera. Et eſt in veritate corpus Chriſti & ſanguis, ſicut ipſe dicit.

SAINCT IEAN DAMASCENE.

AVTHEVR XXXV.

CHAPITRE I.

LE trente-cinquiéme autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt ſainct Iean, ſurnommé Damaſcene ; pource qu'il eſtoit né de la ville de Damas en Syrie : lequel il transfere iniuſtemẽt de ſon rang pour le mettre en vn temps beaucoup poſterieur, afin de couurir la fauſſe proteſtation qu'il venoit de faire, que iuſques à l'an de Chriſt huict cents, il ne ſe pouuoit cognoiſtre és liures des anciens doctrine aucune qui rendiſt à la Tranſubſtãtiation : Car ſainct Damaſcene eſtoit mort plus de ſoixante & dix ans auparauant ; dans les eſcrits duquel toutesfois la doctrine de la Tranſubſtantiation eſt ſi expreſſe, que le Sr du Pleſſis n'a pas le front de le nier, ains dit que ce fut le premier qui remua les bornes des anciens ſur ce ſuiect. Et pourtant afin de n'eſtre pas manifeſtement cõuaincu de faux en ceſte ſienne proteſtation, il le transfere de ſon lieu & de ſon ordre, en vn autre rang beaucoup inferieur : Et afin que la memoire en puiſſe eſtre perduë, inſere entre la productiõ de Charlemagne & Alcuin, & celle de Damaſcene beaucoup anterieur neantmoins à l'vn & à l'autre, dix ou douze grands fueillets d'autres recherches touchant les Liturgies &

l'obſeruation de l'antiquité enuers les eſpeces ſacramentales; leſquelles pour n'interrompre point le cours de la cirarion des autheurs ſelon l'ordre de leur temps, nous reſeruerons ailleurs. De ce ſainct perſonnage donc le ſieur du Pleſſis allegue cinq paſſages, deux pour s'en defendre, & trois pour en aſſaillir. Le premier eſt: *Le pain & le vin ne ſont point figures du corps & du ſang de Chriſt: Qu'ainſi ne ſoit, mais c'eſt le meſme corps deïfié du Seigneur: le Seigneur luy-meſme diſant, Cecy eſt mon corps, non la figure de mon corps.* Auquel le ſieur du Pleſſis reſpond, que cela eſt directement contre Tertullian, ſainct Ambroiſe, & ſainct Auguſtin: & àceſte fin déguiſe & altere le ſon & le ſens de leurs paroles. Mais quant à ces autheurs il a deſia eſté ſatisfaict aux lieux de leurs eſcrits, dont il veut abuſer. Il ſuffit que par ſa confeſſion propre, celuy qu'il s'obiecte luy meſme de ſainct Damaſcene, luy eſt inſoluble.

Damaſcen. de Orthodox. fide lib. 4. cap. 14.

CHAP. II.

LE ſecond eſt: *Que ſi aucuns ont appellé les Sacrements antitypes, comme entre autres Sainct Baſile, c'eſt auant la ſanctification.* A quoy le ſieur du Pleſſis reſpond deux choſes; L'vne, que les Catholiques, & Bellarmin meſme, ſont d'accord, qu'auant la conſecration les Sacremens ne peuuent receuoir le non d'antitypes: L'autre, que c'eſt apres la conſecration que ſainct Baſile vſe de ce mot. Or quant au faict de ſainct Baſile, il y a deſia eſté reſpondu cy deſſus: Et quant à celuy du Cardinal Bellarmin, Il eſt faux qu'il ſoit d'accord que l'Euchariſtie ne puiſſe eſtre appellée antitype, auant la conſecration: au contraire, reſpondant comme il fait, qu'elle peut eſtre auſſi appellée antitype apres la conſecration, il preſuppoſe que le nom d'antitype luy conuient dés deuant la conſecration. Et de faict il maintient que ce que ſainct Baſile appelle le pain conſacré, antitype, c'eſt pource que jaçoit qu'il parle là ſelon luy du pain conſacré, neantmoins il le conſidere lors comme non encore conſacré. Par où il monstre que le mot d'antitype conuient plus proprement à l'Euchariſtie auant la conſecration, qu'apres la conſecration.

Damaſc. ibid.

Bellarm. de Euchariſt. lib. 2. cap. 16.

CHAP. III.

LE troiſiéme paſſage eſt: *Tu demandes comment le pain eſt faict le corps de Chriſt, &c. Et ie te reſponds, Le ſainct Eſprit opere ces choſes par deſſus la parole & l'intelligence: mais le pain & le vin ſont pris.* De là le ſieur du Pleſſis conclud, *Ils retiennent donc leur ſubſtance*; penſant ignoramment & par faute d'auoir leu ſon autheur, que ſainct Damaſcene parle là de l'aſſumption du pain & du vin faitte par les communians en l'acte de la manducation: Au lieu qu'il parle de l'aſſumption du pain & du vin faitte par le Preſtre, pour ſeruir

Ibidem.

de matiere à l'acte de la conſecration. Car il ne veut pas dire là, que les communiants prennent du pain & du vin, pour participer au corps & au ſang de Chriſt: mais que le Preſtre prend du pain & du vin pour les conſacrer & cõuertir au corps & au ſang de Chriſt, & choiſit, à l'inſtitution de Dieu, ceſte matiere-la pluſtoſt qu'vne autre, pour s'accommoder à l'vſage & à la couſtume de nos ſens, qui abhorrent ordinairement les eſpeces qui leur ſont inuſitées. Et de faict, le texte de l'edition Grecque porte, προσλαμβάνεται, & le texte de l'edition Latine de Paris, *adhibentur*, & le texte de l'edition Latine de Baſle encore plus expreſſément, *transſumuntur*, c'eſt à dire, ſont pris pour eſtre changez.

CHAP. IV.

LE quatriéme paſſage eſt: *Dieu condeſcendant à noſtre vſage par les choſes accouſtumées à la nature, fait les choſes qui ſont par deſſus la nature: comme au Bapteſme il a conioinct la grace du ſainct Eſprit à l'huyle & à l'eau; & a faict cela lauement de regeneration: Ainſi parce que c'eſt choſe couſtumiere aux hommes de manger du pain, & boire du vin, il a conioinct à ces choſes ſa diuinité, & les a faict ſon corps & ſon ſang*, &c. *Ibidem.* De là le ſieur du Pleſſis infere: *Le pain donc & le vin demeurent en la ſaincte Cene auſſi peu tranſſubſtantiez que l'eau & l'huyle au Bapteſme*: Sophiſme qui luy eſt ordinaire, d'argumenter des poincts eſquels les choſes ſont compatées, à ceux eſquels elles ne ſont point comparées. Car ſainct Damaſcene ne compare pas là la conſecration du pain & du vin en l'Euchariſtie, auec la conſecration de l'eau & de l'huyle au Bapteſme & au Chreſme, en la condition & au genre de l'action, mais en la familiarité de la matiere, laquelle & icy & là, eſt priſe de choſes vſitées & accouſtumées au ſens. Et pourtant ne dit-il pas, qu'au Bapteſme Dieu a cõioinct l'eſſence de l'eſprit à l'eau, comme il dit qu'en l'Euchariſtie il a conioinct ſa diuinité auec ces choſes, ny qu'il a faict eſtre l'eau & l'huyle le ſainct Eſprit, comme il dit qu'il fait eſtre le pain & le vin ſon corps & ſon ſang; mais qu'il a conioinct à l'huyle & à l'eau la grace du ſainct Eſprit, & l'a faict eſtre lauemẽt de regeneration. Au moyen dequoy on ne peut inferer que comme apres la cõionction de la grace auec l'eau & l'huyle, l'eau & l'huyle demeurent en leur ſubſtance; ainſi apres la conionction de la diuinité auec le pain & le vin, le pain & le vin demeurent en leur ſubſtance: dautant qu'il afferme nommément, que noſtre Seigneur en conioignant ſa diuinité auec le pain & le vin, les a faict eſtre ſon corps & ſon ſang; comme auſſi la diuinité ne ſe peut vnir hypoſtatiquement auec aucune choſe, qu'elle ne la face eſtre perſonnellement Dieu; ce que nous n'auoüons conuenir à nulle creature ſinon à l'humanité de Chriſt: Et adiouſte que ce corps & ce ſang leſquels il les a faict eſtre,

eſt le vray corps & ſang né de la Vierge; & que cela ſe fait, non parce que le corps deſcende du Ciel, mais parce que le pain & le vin ſont tranſmuez au corps & au ſang de Dieu; Voicy le texte entier duquel le ſieur du Pleſſis ſous le benefice d'vn *&cætera*, a retranché la derniere partie, pour empeſcher que ſon ſophiſme ne fuſt découuert, *Dieu condeſcendant à noſtre vſage par les choſes accouſtumées à la nature, opere les choſes par deſſus la nature: Et comme au Bapteſme, dautant que c'eſt la couſtume des hommes de ſe lauer d'eau, & de s'oindre d'huyle, il a conioinct à l'eau & à l'huyle la grace de l'eſprit, & l'a faict eſtre lauement de regeneration: Ainſi dautant que c'eſt la couſtume de manger du pain & de boire du vin & de l'eau; il a conioinct à la choſe ſa diuinité, & les a faict eſtre ſon corps & ſon ſang, afin que par les choſes accouſtumées, & qui ſont ſelon la nature, nous paruenions à celles qui ſont par deſſus la nature. Car c'eſt le corps vrayement vny à ſa deïté, le corps né de la ſaincte Vierge: non que le corps rendu au Ciel deſcende du Ciel, mais parce que le pain & le vin ſont tranſmuez au corps & au ſang de Dieu.*

CHAP. V. *Ibidem.*

LE cinquiéme paſſage eſt: *Eſaïe vid le charbon, non tout ſimple, mais vny au feu: Ainſi le pain de la communion, n'eſt pas tout ſimple* (il y a dans ſainct Damaſcene, *pain ſimple*) *mais ioinct à la diuinité.* De là le ſieur du Pleſſis infere, que le charbon ardent demeure charbon; en Eſaïe; & donc que le pain demeure pain au Sacrement; ne conſiderant pas que ſainct Damaſcene n'entend pas là par le pain, le pain elementaire, mais l'humanité de Chriſt, qui eſt le pain dont noſtre Seigneur dit, *Ie ſuis le pain vif qui eſt deſcendu du Ciel.* Non plus que quand Paſchaſius autheur du ſiecle ſuiuant, applique à l'Euchariſtie ce verſet du Cantique des Cantiques, *I'ay mangé mon pain auec mon miel*; & dit, *Nous mangeons en ce Sacrement-la le pain qui eſt deſcendu du Ciel: Et pourtant il eſt eſcrit, I'ay mangé mon pain auec mon miel; dautant qu'en luy eſt celebrée la douceur de la diuinité & l'humanité*; Il n'entend pas par le pain, le pain elementaire, mais le corps & l'humanité de Chriſt. Car que ce fuſt choſe familiere à ſainct Damaſcene, de repreſenter l'vnion hypoſtatique des deux natures, par le charbon ardent qu'auoit veu Eſaïe; & de conferer le feu à la diuinité, & le bois à l'humanité; il appert par ce qu'il dit au liure precedent, en ces mots: *Nous n'adorons pas ſa chair comme chair nuë, mais comme vnie à la diuinité, & comme eſtant les deux natures vnies en vne ſeule perſonne & hypoſtaſe de Dieu. Ie crains de toucher le charbon à cauſe du feu qui eſt vny au bois. I'adore l'vne & l'autre nature de Chriſt, à cauſe de la diuinité vnie auec la chair.* Et derechef: *Comme le bois nud peut eſtre touché, mais eſtant vny auec le feu, & faict charbon, il ne le peut plus eſtre, non à cauſe de ſoy, mais à*

Paſchaſ. lib. de corpore & ſang. Domini, c. 10. Nos enim in eo, illũ panem qui de cœlo deſcendit, comedimus: & ideo dicitur: Comedi panem cũ melle meo: quoniam in illo diuinitatis dulcedo & humanitas prædicatur.

cauſe de la conjonction du feu. Et comme ce n'eſt pas la nature du bois qui ne peut eſtre touchée, mais le charbon allumé & enflammé : Ainſi auſſi la chair n'eſt pas adorable de ſa nature, mais elle eſt adorée au Dieu Verbe qui l'a veſtuë, non à cauſe de ſoy, mais à cauſe de Dieu Verbe, qui eſt vny perſonnellement auec elle. Et que ſon intention ſoit encore telle en ce lieu, aſçauoit d'inferer de la comparaiſon du charbon auec le pain de la Communion, l'vnion hypoſtatique des deux natures; & par conſequent prendre là le pain de la Communion, non pour le pain caduque & elementaire, mais pour le corps & l'humanité de Chriſt qui eſt le pain celeſte & viuifiant; Il ſe void par la ſuitte du texte, qui en ſa teneur toute entiere eſt tel : *Preſentons-nous y auec vn ardent deſir, & compoſant nos mains en forme de croix, prenons le corps du crucifié, & le faiſant toucher à nos yeux, à nos léures, & à nos fronts, ſoyons participants du diuin charbon*, &c. *Car Eſaye vid le charbon : Or le charbon n'eſt pas bois ſimple, mais vny au feu : Ainſi le pain de la Communion n'eſt pas pain ſimple, mais vny à la diuinité. Or le corps qui eſt vny à la diuinité, n'eſt pas vne nature, mais vne eſt la nature du corps, & autre la nature de la diuinité vnie auec luy. Et partant ce qui en reſulte, n'eſt pas vne nature, mais deux.* Auquel lieu il ſe void manifeſtement, qu'il prend en ſon ſyllogiſme, le corps & le pain de la Communion, pour vn meſme terme : & entend par le pain de la Communion, l'humanité de Chriſt, qui n'eſt pas pain ſimple, c'eſt à dire, humanité ſimple, mais pain vny auec la diuinité; c'eſt à dire, humanité conjoincte perſonnellement auec le Verbe, nommée pain à cauſe que noſtre Seigneur l'appelle pain, & qu'il la donne ſous la forme de pain, & non pain ſimple; dautant qu'outre la nature appellée par noſtre Seigneur pain, & donnée ſous l'eſpece du pain, & produicte là de la conuerſion de la ſubſtance du pain, la nature de la diuinité y eſt auſſi hypoſtatiquement vnie & conjointe. Et cela il le confirme encore incontinent apres en ces mots : *Ceſte eſt la pure & non ſanglante Hoſtie, laquelle le Seigneur a preditte par ſes Prophetes, luy deuoir eſtre offerte depuis le Soleil leuant iuſqu'au couchant.* C'eſt le corps & le ſang de Chriſt qui va en la ſubſtentation ou conſiſtence de noſtre ame & de noſtre corps, non conſommé, non corrompu, non jetté au retraict, ja n'aduienne, mais paſſant en noſtre ſubſtance & conſeruation, repararif de toute ruine, & repurgatif de toute ſoüillleure. Mais il vaut mieux voir tout au long ce que ſainct Damaſcene dit au fonds de ceſte mariere : Voicy donc ſes paroles, Lecteurs, non eſcrittes en paſſant, & ſur vn autre propos, mais au quatriéme liure de ce celebre ouurage intitulé, *L'Inſtitution de la foy orthodoxe*, inſcrit des Saincts & immaculez Sacrements du Seigneur: conſiderez-les attentiuement. *Le Seigneur rompant le pain le donna à ſes*

Ioan. Damaſc. lib. 4. c. 14. de fide orthodox.

Diſciples, diſant, Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps, &c.[a] *Si donc la parole de Dieu eſt viuante & pleine d'efficace, & tout ce que le Seigneur a voulu, il l'a faict: S'il a dict que la lumiere ſoit faicte, & elle a eſté faicte: S'il a dict que le firmament ſoit faict, & il a eſté faict: Si par le Verbe de Dieu, les Cieux ont eſté eſtablis, & toutes leurs vertus par l'eſprit de ſa bouche: Si le Ciel, & la terre, & l'eau, & le feu, & tous leurs ornements, & l'homme meſme ce tant celebre animal, ont eſté parfaicts par le Verbe du Seigneur: Si le Dieu Verbe meſme, le voulant, a eſté faict homme: & du pur & immaculé ſang de la Saincte touſiours Vierge, s'eſt formé, ſans ſemence, vne chair vnie hypoſtatiquement auec luy; ne peut-il pas faire le pain ſon corps, & le vin & l'eau ſon ſang? Il dit au commencement, Que la terre produiſe l'herbe verdoyante, & iuſques à maintenant par l'arrouſement de la pluye, elle produit ſes propres germes, aydée & fortifiée du commandement diuin: Et Dieu a dict, Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang: Et faictes cecy en ma commemoration.* Et vn peu apres [b]: *Comment eſt ce que cela m'arriuera, dit la Saincte Vierge, veu que ie n'ay point cognoiſſance d'homme? L'Archange Gabriel luy reſpond; Le ſainct Eſprit ſuruiendra en toy, & la vertu du Tres-haut t'ombragera. Et maintenant tu me demandes, Comment eſt-ce que le pain eſt faict le corps de Chriſt, & que le vin & l'eau eſt faict le ſang de Chriſt? Et ie te reſpons tout de meſme: Le Sainct Eſprit ſuruient & opere ces choſes par deſſus toute parole, & par deſſus toute penſée.* Et derechef [c]: *C'eſt le corps vrayement vny à la Deïté, le corps pris de la ſaincte Vierge, non que le corps éleué en haut ſoit deſcendu du Ciel, mais pource que le pain & le vin ſont tranſmuez au corps & au ſang de Dieu. Si tu demandes la maniere comment cela ſe fait, qu'il te ſuffiſe d'oüyr que cela ſe fait par le ſainct Eſprit, tout ainſi que par le meſme Sainct Eſprit, le Seigneur s'eſt faict de la ſaincte Vierge Mere de Dieu, vne chair à ſoy & en ſoy: & rien plus n'en pouuons-nous cognoiſtre, ſinon que la parole de Dieu eſt veritable & pleine d'efficace, & toute puiſſante; mais que la maniere en eſt inſcrutable: neantmoins il ne ſera point mal à propos de dire, que comme naturellement par la manducation, le pain, & par le breuuage, le vin & l'eau ſont tranſmuez au corps de celuy qui les boit & qui les mange, & ſont faicts vn corps autre que leurs premiers corps: Ainſi le pain de propoſition & le vin & l'eau, par l'inuocation & l'aduenement du Sainct Eſprit, ſont tranſmuez au corps & au ſang de Chriſt, & ne ſont plus deux, mais vn ſeul & meſme.* Et derechef: *Ny le pain & le vin ne ſont point la figure du corps & du ſang de Chriſt; Ja ainſi ne ſoit; mais le propre corps deifié du Seigneur; le meſme Seigneur ayant dict, Cecy eſt, non la figure de mon corps, mais mon corps; & non la figure de mon ſang, mais mon*

a Εἰ πάνυ ὁ λόγος τοῦ θεοῦ ζῶν ἐστι, καὶ ἐνεργὴς, καὶ παντὸς ἔστιν ἠτινοῦν ὁ λόγος, ὑπέστησαν· εἰ ἔστω, καὶ ἐγένετο· ἐφωτίσθη φῶς, καὶ ἐγένετο· ἐστερεώθη στερέωμα, καὶ ἐγένετο· εἰ τῷ λόγῳ κυρίου οἱ οὐρανοὶ ἐστερεώθησαν, καὶ τῷ πνεύματι τοῦ στόματος αὐτοῦ πᾶσα ἡ δύναμις αὐτῶν· εἰ γῆ, καὶ ὕδωρ, καὶ πῦρ, καὶ ἀὴρ, καὶ πάντα ὁ κόσμος αὐτῶν τῷ λόγῳ κυρίου συνεπληρώθη· καὶ ἵνα τὰ πολυθρύλλητα ζῶον ὁ ἄνθρωπος, εἰ ἔκτισται αὐτὸς ὁ ἴδιος λόγος ἐνηνθρώπησε, καὶ τῆς ἁγίας παρθένου ἐκ παρθένου καθαρᾶς καὶ ἀμιάντου αἵματα ἑαυτῷ κύριος ἐπλάσατο, ἡ δύναται τὸν ἄρτον ἑαυτοῦ σῶμα ποιῆσαι

b *Ibid.* Πῶς ἔσται μοι τοῦτο; φησὶν ἡ ἁγία παρθένος, ἐπεὶ ἄνδρα οὐ γινώσκω· ἀποκριθεὶς δὲ αὐτῇ ὁ ἀρχάγγελος, πνεῦμα ἅγιον ἐπελεύσεταί σοι καὶ δύναμις ὑψίστου ἐπισκιάσει σοι, καὶ καθὼς τὰς πῶς ὁ ἄρτος γίνεται σῶμα Χριστοῦ, καὶ ὁ οἶνος καὶ τὸ ὕδωρ αἷμα Χριστοῦ λέγω καὶ φημὶ, πνεῦμα ἅγιον ἐπήρχεται, καὶ πάντα ταῦτα ἐνεργεῖ λόγον καὶ ἔστιν.

c *Ibidem.* Σῶμα δηλῶ δηλονότι ἡνωμένον θεότητι τὸ ἐκ τῆς ἁγίας παρθένου σῶμα, οὐχ ὅτι ἀνῆκε τὸ ἀναληφθὲν σῶμα ἐκ τῶν οὐρανῶν κατέρχεσθαι, ἀλλ' ὅτι ἄρτος ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος μεταποιεῖται εἰς σῶμα καὶ αἷμα θεοῦ. καὶ ἐπεὶ ἐφ' ἡμῶν ἐπιζητεῖς, ἑαυτῷ καὶ ἐν ἑαυτῷ παραδειγματίζου, ὁ ὃν τρόπον ἐπιζητεῖς, τοῦτον καὶ ἐν τῷ λόγῳ τοῦ θεοῦ ἐπιζήτει· ἀκούσας γὰρ ὅτι ἐν τῷ λόγῳ τοῦ θεοῦ ἐστιν ἡ δύναμις καὶ ἡ ἐνέργεια, οὐκ ἐπιζητεῖς τὸν τρόπον, ἀλλὰ πίστει χωρεῖς τὸ ἐνεργοῦν· οὕτω καὶ ἐνταῦθα ἀκούσας ὅτι ἄρτος ἐστὶ καὶ οἶνος μεταποιεῖται εἰς σῶμα καὶ αἷμα θεοῦ, μὴ ἐπιζήτει τὸν τρόπον, ἀλλὰ πίστει χωρεῖς τὸ ἐνεργοῦν.

ſang. Et encore plus bas: *C'eſtoit la pure & non ſanglante hoſtie, laquelle le Seigneur a predict par le Prophete, luy deuoir eſtre offerte depuis le Leuant iuſqu'au Couchant: C'eſt le corps & le ſang de Chriſt paſſant en la conſiſtence de noſtre ame & de noſtre corps, non conſommé, non corrompu, non ſortant au retraict, ja n'aduienne.* Et trois periodes au deſſous: *Que ſi quelques-vns ont appellé le pain & le vin, antitypes du corps & du ſang de Chriſt, comme le diuin Baſile, ç'a eſté non apres, mais deuant que l'oblation fuſt ſanctifiée, qu'ils les ont appellez de ce nom. Et finalement: Ils ſont appellez antitypes des choſes futures, non comme n'eſtants pas vrayement le corps & le ſang de Chriſt, mais pource que par eux nous participons, maintenant à la deïté de Chriſt; & lors nous y participerons ſeulement par la ſeule viſion.* Et au troiſiéme liure des Images [a]: *Les Anges ne participent point & ne ſont point faicts communicateurs de la nature diuine, ains des effects & de la grace; mais les hommes participent & ſont faicts communicateurs de la nature diuine toutesfois & quantes qu'ils mangent le ſacré corps de Chriſt, & boiuent ſon precieux ſang: Car ces choſes ſont conjoinctes perſonnellement auec la Deïté; Et les deux natures ſont vnies inſeparablement ſelon l'hypoſtaſe, au corps de Chriſt mangé par nous, & nous participons aux deux natures, au corps corporellement & à la Deïté ſpirituellement, ou pluſtoſt à l'vne & à l'autre, ſelon l'vne & ſelon l'autre: non toutesfois que nous ſoyons faicts vne meſme choſe ſelon l'hypoſtaſe: car nous ſubſiſtons premierement, & puis apres y ſommes vnis: mais par le meſlange & infuſion du corps & du ſang auec nous.* Y a t'il ſeiche qui puiſſe auec ſon encre troubler la clarté & euidence de ceſte verité? Y a t'il Sophiſte qui puiſſe auec ſes illuſions & preſtiges eluder la force de ces propoſitions? Y a-t'il Protée qui ſe puiſſe demeſler & deuelopper de ces liens? Auſſi le ſieur du Pleſſis ſe voyãt deſeſperé de toute ſolution & de toute reſponſe à ces paroles ſi claires & ſi expreſſes, ſe conuertit aux reproches & recuſations, & en allegue deux contre cét Autheur: L'vne, ou entierement fauſſe, ou entierement inepte, aſçauoir qu'il fut patron en ſon temps de pluſieurs grandes ſuperſtitions, & entre autres de l'adoration des Images. Car ſi par l'adoration des Images il entend le culte diuin & l'adoration de Latrie; il eſt faux que iamais Sainct Damaſcene ayt tenu qu'il les faille adorer de ceſte ſorte: au contraire il a touſiours defendu ſur peine d'anatheme de les adorer en ceſte qualité. Que ſi par l'adoration dont il eſt là queſtion, il entend vne ſimple veneration & adoration honoraire, qui eſt ce que Sainct Damaſcene luy-meſme teſmoigne auoir entendu par le mot, προσκύνησις; quelle plus grande impertinence & petition de principe, peut-il commettre, que de nous alleguer pour iuſte cauſe de recuſation cõtre vn Autheur, ce que nous faiſons nous-meſmes profeſſion de proteſter, de tenir, & de croire, voire par la voix vni-

[a] *Ioan. Damaſc. orat. 3. de Imaginib. p. 145. edit. Rom.* Οὐ μετέχουσι ἄγγελοι, ἢ γίνονται θείας κοινωνοὶ φύσεως, ἀλλ' οὐσίας καὶ χάριτος· ἄνθρωποι δὲ μετέχουσι, καὶ κοινωνοὶ θείας φύσεως γίνονται, ὅταν μεταλαμβάνωσι τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ τοῦ ἁγίου, καὶ πίνωσι τοῦ αἵματος αὐτοῦ τοῦ τιμίου. Συνῆπται γὰρ καθ' ὑπόστασιν ἑκάτερα, καὶ δύο φύσεις τῷ μεταλαμβανομένῳ ὑφ' ἡμῶν σώματι τοῦ Χριστοῦ ἑνοῦνται καθ' ὑπόστασιν οὐκ ἀξιωστέως, καὶ τῷ δύο φύσεσι μετέχομεν, θεότητι σωματικῶς, τῇ δηπτὸς πνευματικῶς, μᾶλλον δὲ ἀμφοῖν κατ' ἄμφω, ὑ καθ' ὑπόστασιν ἡμῖν ἑνούμενα ὑφιστάμενα τῷ σώματι, καὶ πνεύματι, ἀφ' ὧν ἀπαράτως ἐσμὲν σῶμα καὶ ψυχή.

uerſelle de noſtre Egliſe, aſçauoir par la bouche du Concile de Trente? Car quant au liure des morts, des extraicts duquel Pierre Marryr,& le pretendu Orthodoxe ſe ſeruent ; le Cardinal Bellarmin a proteſté & monſtré qu'il n'eſt point de cét Autheur. L'autre reproche eſt que Sainct Iean Damaſcene eſtoit Moine: *C'eſtoit*, dit le ſieur du Pleſſis, *vn Moine, qui ne ſçauoit à quoy s'en tenir.* Et moy ie reſponds que celuy qui luy a baillé ces memoires, eſt vn calomniateur, qui ne ſçauoit à quoy ſe prẽdre. Car eſtre Moine, à Sainct Iean Damaſcene, n'eſtoit pas auoir eſté enfermé toute ſa vie dãs vn cloiſtre, & auec vn froc, ſans conuerſation & cognoiſſance du monde: Mais apres auoir paſſé par toutes ſortes d'eſtudes & de ſciences, apres auoir manié toutes ſortes de grands & importans affaires, en qualité de Secretaire & familier Conſeiller de l'Empereur, apres auoir acquis la gloire du plus conſommé Theologien, du plus profond Philoſophe, du plus ſçauant Mathematicien, du plus elegant Poëte, du plus floriſſant Orateut, & du plus prudent hõme d'Eſtat de ſon temps; Renoncer par vn tranſport de zele diuin à toutes les grandeurs, eſtats & gouuernemens du ſiecle; vendre & donner aux pauures tous ſes biens, reuenus & patrimoines qui eſtoient tres-grands pour ſe retirer en la ſolitude & au repos de la vie contemplatiue, & vacquer à priet, lire & eſcrire: leſquelles choſes ſi elles ſont imputées entre les Chreſtiens, voire entre les Theologiens meſmes à reproche, à blaſme & à vice; que ſera-ce que loüange, gloire, & vertu? Et ſi vne telle reproche a lieu contre ce Sainct & excellent perſonnage, pourquoy n'aura-t'elle pas lieu contre Sainct Baſile, que le ſieur du Pleſſis nomme neantmoins l'vne des grandes lumieres de l'Egliſe, & contre pluſieurs autres eminens Eueſques de l'antiquité, qui auoient eſté Moines de ceſte ſorte; c'eſt à dire, qui auoient quitté leurs biens & leurs honneurs, pour vacquer & dedier entierement leur vie à la priere, à la lecture, & à l'eſcriture? Mais ce qui eſt le plus ridicule, eſt que le ſieur du Pleſſis recuſant Sainct Iean Damaſcene comme Moine, & luy voulant oppoſer vn Autheur de beaucoup plus grãde aurhorité, va chercher Aponius; *Aponius*, dit-il, *grand homme en ſon temps, a bien mieux parlé de ceſte matiere*: Et ne void pas, & qu'Aponius eſtoit Moyne luy meſme, & en ceſte qualité eſt mis par les Centuriateurs entre les Moynes de l'Eutope; & que vouloir comparer Aponius homme obſcur en ſon ſiecle, & preſque incogneu aux ſiecles ſuiuans, auec Sainct Iean Damaſcene, qui eſtoit la lumiere du ſien, & qui a depuis illuſtré toutes les Eſcholes tant d'Orient que d'Occident; c'eſt vouloir égaler vn de ces vers qui luiſent la nuict, auec le Soleil qui éclaire en plein iour, voire eſpand le iour luy meſme par tout le monde. Car qui a preſque iamais oüy parler d'Aponius? Et au con-

Bellarm. to. 1. de Purgatorio, lib. 2. cap. 8.

Aponius citatur à Beda, Angelomo & ſunioribus.

traire, en quelle Eſchole, en quelle Academie, en quelle Vniuerſité, les œuures de ce grand ſainct Iean Damaſcene, comme vn éclair qui paſſe d'Orient en Occident, n'ont-elles point eſté depuis huict ou neuf cents ans leuës, publiées & celebrées? Quel Theologien ne les a point citées en ſes eſcrits? Quel Predicateur ne les a point alleguees en ſes Sermons [a]? *Iean Damaſcene ſurnommé Manſur*, dit Suidas, *fut homme tres-excellent & renommé en eloquence, & ſecond à nul de tous ceux qui ont reſplendi de ſon temps en doctrine.* Et Iean Patriarche de Hieruſalem, interpreté par Oecolampade: *Entre ceux*, dit-il, *qui ont orné le monde de leurs veilles, peut eſtre mis au rang des plus excellents, ce tres-celebre Iean, ſurnommé de Damas, ville de ſa Patrie: car il eſtoit non vne petite eſtoille, mais vn tres-grand & tres-luiſant luminaire du firmament de l'Egliſe.* Et Cedrenus [b]: *Ce Sainct Iean*, dit-il, *eſtoit vn tres excellent maiſtre & en vie & en doctrine, & rempli de toute ſcience diuine & humaine.* Et Zonare [c]: *Le grand*, dit il, *en ſcience & en vertu, Iean Damaſcene.* Et Trithéme [d]: *Iean, Moine & Preſtre de Damas, homme ſçauant & Sainct, duquel ſe racontent choſes admirables, pour l'excellence de ſa doctrine, & la ſincerité de ſa vie.* Et Volateran [e]: *Les vtiles eſcrits de Iean Damaſcene ſont receus de l'vne & de l'autre Egliſe*, c'eſt à dire, de la Grecque & de la Latine. Mais voyons ce que le ſieur du Pleſſis oppoſe d'Aponius à ſainct Iean Damaſcene [f]. *Aponius*, dit-il, *eſcrit: Chriſt, ſelon le lieu, le temps, & la cauſe, eſt faict la viande & le breuuage de l'Egliſe par le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang.* Or en quoy contreuient cela à S. Iean Damaſcene? Chriſt, ſelon le lieu, c'eſt à dire, à l'Autel: ſelon le temps, c'eſt à dire, au temps de la conſecration: & ſelon la cauſe, c'eſt à dire, non au moyen d'vne cauſe humaine & naturelle, mais au moyen d'vne cauſe diuine & ſupernaturelle, aſçauoir de la vertu & de l'operation toute-puiſſante du S. Eſprit, eſt faict la viande & le breuuage de l'Egliſe par le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang. *Mais ailleurs*, dit le ſieur du Pleſſis [g], *il appelle ce Sacrement, Deſponſationem annuli, & traditionem oſculi*, c'eſt à dire, *les fiançailles de l'anneau, & le don du baiſer.* Et que fait cela non plus contre nous? Ne proteſtons nous pas tous les iours que le Sacrement de l'Euchariſtie, eſt le baiſer de Chriſt & de ſon Egliſe: dautant que comme au baiſer l'eſpoux & l'eſpouſe ſe touchent vrayement, reellement & corporellement; ainſi l'Egliſe touche Chriſt ſon Eſpoux, vrayement, reellement & corporellement, au Sacrement de l'Euchariſtie? Et comme le baiſer des fiançailles eſt vne arrhe & vne delibation de la copulation coniugale; ainſi l'vnion que l'Egliſe a auec Chriſt au Sacrement, eſt vne arrhe & delibation de la pleine,

a *Suidas in Ioanne Damaſc.* Ἰωάννης ὁ Δαμασκηνός, ὁ ἐπικαλούμενος μανσούρ, ἀνὴρ δὲ καὶ αὐτὸς ὑπερφυέστατος, ἰδίᾳ δὲ καὶ ἐν τοῖς καθ' ἑαυτὸν χρόνοις ἀριστεύσας τὰ πάντα.

b *Cedren. in Annal pag.* 376 Οὗτος ὁ ἁγιος Ἰωάννης ἦν, ὡς τὰ πάντα ἐν τῷ λογῳ διδασκαλος ἄκρος, πάσης γνώσεως θείας τε καὶ ἀνθρωπίνης ἐμπεπλησμένος.

c *Zonar. tom. 3 annal. pag.* 89 Καὶ τὸν μέγαν ἐν σοφίᾳ καὶ ἀρετῇ Ἰωάννην τὸν Δαμασκηνὸν.

d *Ioan. Trithem. de Script. Eccleſ.*

e *Volater. in Anthropolog.*

f *Aponius in Cãtic. lib. 3. to. 1. Biblioth. Patr.* Diuerſis rebus diuerſiſque eõparatur perſonis, pro tempore, & loco vel cauſa; cùm ait, Caro mea verè eſt cibus, & ſãguis meus verè potus eſt: &, qui manducat carnem meam, & meum ſanguinem biberit, habebit vitam æternam.

g *Idem lib. 5. ſub finem.* Deſponſationem enim annuli, & oſculi traditionem, corporis & ſanguinis ſui Sacramentum ſub Paſſionis tempore in Apoſtolis tradidiſſe probatur.

entiere & parfaicte conjonction qu'elle aura auec ſon eſpoux en l'autre ſiecle, laquelle delibation eſt elegammenr exprimée par le baiſer: dautanr que l'humanité de Chriſt eſt comme la bouche du Verbe de Dieu; lequel ayanr parlé aux Peres par les Propheres, a parlé à nous aux derniers remps par ſon fils, c'eſt à dire, par l'humanité de Chriſt. De ſorre que comme le baiſer, c'eſt à dire, l'attouchement de l'eſpoux & de l'eſpouſe par la bouche, eſt vn gage de l'enriere conionction apres les nopces, de toute la perſonne de l'vn auec roure la perſonne de l'aurre: Ainſi l'vnion que l'Egliſe a auec l'humanïté de ſon eſpoux, en ce ſiecle, eſt vn arrhe & vn gage de la pleine & entiere conionction qu'elle aura auec luy ſelon toute ſa perſonne, en l'autre ſiecle. Auquel peut eſtre elegamment approprié ce que l'Eſpouſe au Cantique des Cantiques dit en ceſtui-cy, *Qu'il me baiſe du baiſer de ſa bouche.* Et quant à l'anneau, quelle choſe peut eſtre employée plus à propos pour ſignifier l'humanité de Chriſt, que l'anneau & la bague que noſtre Seigneur donne à ſon Egliſe: veu que comme la pierre precieuſe eſt enchaſſee en l'anneau, & par luy poſſedée, gardée & retenuë: ainſi le Verbe de Dieu, qui eſt ceſte pierre precieuſe, laquelle celuy qui l'a trouuée, doit vendre routes choſes pour l'achepter & acquerir; eſt comme enchaſſée en la nature humaine de noſtre Seigneur, & par elle renu, apprehendé & poſſedé de nous, ſuiuant ceſte ſenrence de ſainct Iean, *Nous vous annonçons ce que nous auons veu de nos yeux, ce que nous auons contemplé, & ce que nos mains ont manié du Verbe de la vie?* Er partant qui peut mieux repreſenter les fiançailles de l'anneau que le don que noſtre Seigneur nous fair de ſon humanité couuerte ſoubs l'oſpece du Sacrement en l'Euchariſtie?

Hebr. 1.1.

Cantic. 1. 1.

1 *Ioan.* 1. 1.

LE CONCILE DE NICE'E II.

AVTHEVR XXXVI.

Concil. Nican. 2. *Act.* 6. *in tract. Gregor. Neoceſarienſ. p.* 599. *edit. Rom.*

LE trente-ſixiéme teſmoin que produit le ſieur du Pleſſis, eſt le Conciliabule heretique des Iconoclaſtes, c'eſt à dire, briſeurs d'images, qu'il intitule fauſſemenr, *le ſeptiéme Concile Oecumenique*: Car outre ce que nul des cinq anciens Parriarches, excepré celuy de Conſtantinople, n'y aſſiſtoit

assistoit ny par soy ny par ses Legats, il fut condãné & anathematizé peu d'années apres par le vray septiéme Cõcile Oecumenique celebré à Nicée en Bithynie, où tous les Patriarches assisterent, comme vitieux en toutes sortes. De ce Cõciliabule donc assemblé, soufflé & animé par la rage de l'Empereur Constantin Copronyme, ainsi appellé & à cause de l'accidẽt qui luy arriua en son baptesme, & à cause de l'opprobre & abomination en laquelle l'Eglise lauoit, car κόπρος, en Grec signifie excrement, le sieur du Plessis cite ces paroles; [a] *S'éioüissent tous ceux qui apportent au salut de l'esprit & du corps la vraye image de Christ; laquelle nostre Souuerain Prestre, prenant entierement nostre masse, approchãt de sa passion, bailla à ses Prestres & disciples, en figure & memoire tres-remarquable: Car s'estant volontairement exposé à la mort, il prit le pain, le benist, &c, & dit, Prenez, mangez en remission des pechez: Cecy est mon corps, &c. faittes cecy en memoire de moy: Comme n'y ayant aucune autre espece choisie de luy, ny autre figure où son Incarnation pût estre representée. Voyla donc l'image de son corps viuifiant, qui est honorablement & glorieusement exhibé*, &c. Lesquelles paroles encore qu'elles fauorisent bien l'intentiõ de nos aduersaires pour le regard de la suppressiõ des Images, neantmoins elles ne fortifiẽt en rien leur opiniõ pour le regard de l'exclusiõ du corps de Christ de l'Eucharistie, dautãt que dire qu'il ne peut y auoir d'autre vraie image du corps de Christ, que l'Eucharistie, au sens auquel les Iconoclastes le disoient, asçauoir à cause que toute autre image ayãt sa subsistẽce par soy, & n'estãt point substãtée hypostatiquemẽt en la diuinité, represente le corps de Christ comme chose subsistente par soy, & distincte hypostatiquemẽt de la subsistẽce de la diuinité, & par cõsequent met deux personnes en Christ; n'inferẽt pas que l'Eucharistie ne soit autre chose que l'image du corps de Christ: Non-plus que quand plusieurs ont dit, qu'il ne faut point auoir d'image de Dieu le Pere, dautant que la diuinité est incirconscruptible & ineffigiable, & qu'il ne peut y auoir d'autre vraye & parfaitte Image que le Fils; il ne s'ensuit pas pour cela qu'ils ayent voulu dire que le Fils n'est tien que l'image du Pere, & n'est pas aussi la vraye essence & substance du Pere. Au contraire il appert manifestement & par la suitte du texte, & par la tyssure de leurs raisons, que combien que les Iconoclastes appellassent l'Eucharistie, l'image du Corps de Christ, eu égard à l'Incarnation, c'est à dire à la maniere dont le corps de Christ auoit esté produict, dautant que comme du sang de la Vierge, sans aucune operation humaine par la seule vertu du sainct Esprit, fut faict le corps de Christ, ainsi en l'Eucharistie de la substance du pain, sans aucune operation humaine, par la seule vertu du sainct Esprit, est faict le corps de Christ: Neantmoins eu égard à l'essence du corps de Christ, ils tiennent que c'est la mesme chose, c'est à dire que ce n'est pas vne

[a] Εὐφραινέτωσαν ὅσοι τῆς ἁγιασμοῦ τοῦ πνεύματος καὶ σώματος Χριστοῦ εἰκόνα εἰλήφασιν ψυχῆ καὶ σώματι, ἣν ἀνάθημα, ἡ ἁγία ἡμῶν δέσποινα, ἐκ τῆς ἁγνῆς ψυχῆς καὶ αἱμάτων ἀφθόρων ἐμψυχωθέν, ἵνα αὐτὸς ἱερατικῶς ἐπὶ ὕψιστον ἐξ ὑψίστου ἀνενεχθείς θυσίαν καὶ τερπνὸν τῷ ἰδίῳ πατρὶ ὀσμὴν εὐωδίας ἀναθῇ καὶ ἀπαρχὴν ἀφθαρσίας τοῖς ἐπὶ γῆς ἀνθρώποις ἐπιδείξηται.

[b] *Ibid.* Λαβὼν ἄρτον εὐλόγησεν, καὶ εὐχαριστήσας ἔκλασεν καὶ μαθηταῖς ἔδωκεν εἰπών· λάβετε φάγετε, τοῦτό μού ἐστι τὸ σῶμα τὸ ὑπὲρ ὑμῶν, ἄλλην οὐδεμίαν ἐπινοήσας χθὲς καὶ ἐπὶ τῶν ὑπ' οὐρανόν, ἢ τινα αἰνιττόμενος τοῦ ἐστὶ σώματος δυναμένου· ἰδίου οὖν ἐκείνου καὶ ζωοποιοῦ σώματός ἐστιν ἡ ἐνώσεως καὶ πνεύματος ἁγιασμοῦ τελειότητος

ſimple image ſuperficielle & accidentale, mais que c'eſt vne image coëſſentielle & conſubſtantielle du corps de Chriſt, qui exterieurement le deſigne & le repreſente, & interieurement eſt la meſme eſſence & ſubſtance. Car il ajouſte peu apres; [a] *Tout ainſi donc que le corps naturel de Chriſt eſt ſainct comme eſtant deïfié, ainſi eſt-il manifeſte que celuy qui l'eſt par poſition, aſçauoir ſon image, eſt ſainct, comme eſtant deïfié par la meſme grace moyennant vne certaine ſanctification. Car cela noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, comme nous auons dit, l'opera, aſçauoir, que comme il deïfia la chair qu'il prit par la ſanctification naturelle reſultante de l'vnion: ainſi il luy a pleu que le pain de l'Euchariſtie comme image non menſongere de ſa chair naturelle* (ils appellent Image non menſongere, dautant que les autres images ayants leur ſubſiſtéce à part diſtincte de toute autre ſubſiſtence, ne peuuét ce leur ſemble repreſenter l'humanité de Chriſt ſinon comme ſubſiſtéte à part ſoy, qui eſt l'a repreſenter fauſſement) *eſtant ſanctifié par l'auenement du ſainct Eſprit, ſoit fait le corps diuin.* Eſquelles paroles les propres Peres du ſecond Concile de Nicée qui condãnerent ce Conciliabule, encore qu'ils cẽſurẽt les Iconoclaſtes d'auoir appellé l'Euchariſtie l'image du corps de Chriſt, lors qu'il eſtoit queſtion de parler de l'acceptiõ generale des Images, à cauſe des peruerſes cõſequences qui ſe pouuoient inferer de l'intelligence de ce mot pris au ſens où il auoit lieu, au fait des autres Images: neãtmoins ils recognoiſsẽt que leſdits Iconoclaſtes aduoüoient la verité de la doctrine de l'Euchariſtie, en cõfeſſant que le pain eſtoit fait le corps diuin. [b] *Apres cela*, diſent-ils, *abandonnants le menſonge, ils expriment aucunement la verité, confeſſants que le pain eſt fait le corps diuin.* Et quãt à la tiſſure des raiſons, voicy en ſubſtance comme ils argumentoiẽt; Toute effigie qui monſtre l'humanité de noſtre Seigneur ſeparée de la diuinité, encourt l'hereſie de Neſtorius, diuiſant les deux natures & cõſtituant quatre perſonnes. Or la peinture repreſẽte l'humanité ſeparée de la diuinité, car elle ne peut exprimer l'humanité & la diuinité enſemble, c'eſt dõc ſacrilege. Dauantage, l'image externe, qui eſt vne choſe ſubſiſtente par ſoy, ne peut repreſenter ſon obiect, ſinon comme ſubſiſtant par ſoy. Or l'humanité de noſtre Seigneur eſt vne nature qui n'a point de ſubſiſtence cõplette en ſoy, mais eſt appuyée & ſouſtenuë hypoſtatiquement en la diuinité. Elle ne peut donc eſtre repreſentée ſans meſonge & blaſpheme, ſinõ par vne image de la meſme conditiõ, aſçauoir non ſubſiſtente en ſoy, mais en la diuinité, & vnie hypoſtatiquemẽt & perſonnellement auec Dieu: Or celle-la ſeule au mõde eſt l'Euchariſtie. Il n'y a donc que l'Euchariſtie qui ſoit ny qui puiſſe eſtre la vraye image de l'Incarnation de Chriſt: dautant que comme de la chair & du ſang de la Vierge, le ſainct Eſprit a fait le corps de Chriſt, qui a eſté deïfié par l'vnion du Verbe: ainſi au patron &

a Concil. ibid. Ὥσπερ οὖν τὸ κατ' οὐσίαν τοῦ Χριστοῦ σῶμα ἅγιον εἰς θεότητα, οὕτω δῆλον καὶ τὸ δι' ὁμοιώματος, ἔτι δὲ καὶ ἐν ἁγιασμοῦ χάριτι ἁγιασθέν. τοῦτο δὲ ἐκ τῆς ἐπισκιασάσης, εἰς ἕνωσιν, ὁ ἄνθρωπος Χριστὸς, ὁ ἐκ τοῦ ἁγίου πνεύματος τοῦ σπερματικοῦ λόγου, τοῦ κατὰ φύσιν κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐκ μήτρας ἁγνῆς καὶ ὑπερευλογημένης Μαρίας τῆς θεοτόκου, ἁγιασθεὶς, θεὸς σῶμα θεοῦ γέγονεν.

b Ibid. pag. 601. Εἶτα ἀφέντες τὸ ψεῦδος, κἂν ἕως μικροῦ τῆς ἀληθείας, θεὸν σῶμα λέγοντες γίνονται.

Digitized by Google

à l'image de ce myſtere, le ſainct Eſprit deſcendant ſur le pain de l'Euchariſtie & le ſanctifiant, le deïfie & le fait, diſent-ils, eſtre le corps diuin. Par leſquelles paroles, jaçoit que leurs arguments fuſſent captieux, dautant que comme l'image d'vn homme viuant, pour repreſenter le corps de l'homme ſans en repreſenter l'ame, ne repreſente pas pourtant le corps de l'homme ſeparé de ſon ame; ainſi l'image de noſtre Seigneur, pour repteſenter ſon humanité, ſans repreſenter ſa diuinité, ne repreſente pas pourtant ſon humnité ſeparée de ſa diuinité: Et que pour preſuppoſer que l'image d'vne choſe conſtituë vn ſuppoſt par ſoy, il ne s'enſuit pas, que la choſe dont elle eſt image, conſtituë vn ſuppoſt par ſoy, dautant qu'il n'eſt pas neceſſaire que les conditions qui arriuent à l'image de la part dont elle eſt non image, mais choſe, atriuent à la choſe dont elle eſt image: Neantmoins il appert de là que leur intétion n'eſtoit pas que l'Euchariſtie fuſt l'image du corps de Chriſt, au meſme ſens auquel les autres images l'eſtoient; ains que c'eſtoit vne image non repreſentant particulierement l'humanité de Chriſt, mais repreſentant coniointement l'humanité auec la diuinité; Et que ce n'eſtoit point vne image ſubſiſtente par ſoy & diſtinguée hypoſtatiquemẽt de la diuinité, comme les autres images de Chriſt; mais que c'eſtoit vne Image ſubſiſtente hypoſtatiquement & perſonnellement en la deïté, & conſtituant vn meſme ſeul & vnique ſuppoſt auec le Verbe de Dieu, c'eſt à dire, auec la ſecõde perſonne de la Trinité: laquelle prerogatiue, aſçauoir d'entrer en vnité de perſonne & d'hypoſtaſe auec la deïté, n'ayant eſté attribuée à aucune creature qu'au ſeul corps de Chriſt, l'Euchariſtie ne pouuoit eſtre éleuée à ceſte dignité d'eſtre faitte l'image du corps de Chriſt en ceſte ſorte, c'eſt à dire, d'eſtre faitte non ſubſiſtente en elle meſme, mais en la diuinité, ſinon qu'elle fuſt faitte l'image coëſſentielle du corps de Chriſt, c'eſt à dire, qu'elle fuſt faitte l'image du corps de Chriſt, & le corps de Chriſt tout enſemble. Et par ainſi que peut recueillir le ſieur du Pleſſis de ce paſſage, ſinon la cõfuſion & deſtruction de ſa propre doctrine? Car ſi l'Euchariſtie n'eſt que la ſimple image du corps de Chriſt, vuide de l'eſſence & de la ſubſtance de la choſe, dont elle eſt image; Cõment eſt-ce qu'elle a ces conditions, que ne peuuent auoir les autres images du corps de Chriſt, de repreſenter la diuinité & l'humanité coniointement en vn meſme ſujet; de ſubſiſter perſonnellement & hypoſtatiquement en la deïté; & n'auoir point ſa ſubſiſtẽce & ſon hypoſtaſe diſtincte, d'eſtre deïfiée & faitte le corps diuin, d'eſtre remplie du S. Eſprit, enſemble auec le calice viuifiant du ſacré coſté de N. Seigneur, en la maniere que la chair animée & intelligible de N. Seigneur, a eſté par le S. Eſprit naturellement oincte de la deïté? Mais quand ce paſſage feroit quelque choſe contre la verité de l'Euchariſtie, quel front au ſieur du Pleſſis de l'alleguer, veu qu'au meſme

temps qu'il eſt ſorry de la plume de ſes aurheurs, aſçauoir des heretiques ſurnommez Ieonoclaſtes, il a eſté cenſuré, cõdamné, & eſtouffé par le conſentement vniuerſel de toute l'Egliſe de la terre; Et cela meſme au propre lieu dont le ſieur du Pleſſis le prẽd pour le produire contre nous? Car ceſt article ciré par le ſieur du Pleſſis ne ſe trouue nulle part, que dans les actes du ſecõd Concile Oecumenique de Nicée, où il eſt referé pour le refuter, ayant eſté tout ce Conciliabule des Iconoclaſtes, eõme la memoire des Impies perit auec le ſon, eſteint & ſupprimé par l'authorité de l'Egliſe vniuerſelle du meſme ſiecle, & n'en eſtant reſté que ce que le ſecond Concile Oecumenique de Nicée, pour ſuject de refutation & marque d'ignominie perpetuelle, en a voulu inſerer dans ſes actes. Ce qui fait que ie ne me puis aſſez émerueiller où le ſieur du Pleſſis a eu le cœur & les yeux, de nous alleguer ce paſſage, comme choſe authentique; qui eſt impugné, refuté, & anathemariſé au meſme lieu dont il l'allegue. Car incontinent apres le meſme article ciré par le ſieur du Pleſſis, tout ce diſcours ſemble abominable. [a] *Car iamais nul, ny des Saincts Apoſtres qui ont eſté les trompettes du Sainct Eſprit, ny de nos glorieux Peres, n'a appellé le non ſanglant ſacrifice qui ſe fait en memoire de la Paſſion de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, & de toute ſa diſpenſation, l'image de ſon corps.* Et derechef: *Liſez tant que vous voudrez, vous ne trouuerez iamais, ny que noſtre Seigneur, ny que les Apoſtres, ny que les Peres, ayent appellé ce non ſanglant ſacrifice qui eſt offert par le Preſtre, l'image, mais le propre corps & le propre ſang.* Et vn peu apres: *Mais ces venerables voulants obſcurcir la contemplation des ſacrées images, ont introduict vne autre Image, laquelle certes n'eſt point l'image; ains le corps & le ſang: Mais ſe confondent en eux-meſmes par leur aſtuce & improbité; Ils s'enueloppent d'vn faux ſophiſme, diſants que ceſte ſacrée oblation eſt faitte par poſition. Or comme dire cela eſt vn manifeſte inſenſement: Ainſi affermer que le corps & le ſang de Chriſt ſoit Image, eſt œuure d'vne meſme freneſie. Et outre que c'eſt vn effect d'vne ſignalée impertinence, il y auſſi de l'impieté meſlée. Apres abandonnants le menſonge, ils expriment aucunement la verité, confeſſants que le pain eſt faict le corps diuin.* Et vers la fin; *Ainſi leur arriue-t'il de meſme qu'aux hommes troublez d'eſprit, imaginants tantoſt cecy, tantoſt cela; & maintenant ils prononcent, que le Sacrifice de l'Euchariſtie eſt l'image du ſacré corps de Chriſt, & maintenant que c'eſt le corps ſacré & diuin.* Et le ſieur du Pleſſis tant eſt grande la foy auec laquelle il cite les Autheurs, produit ce paſſage, & en diſſimule la refutation, qui eſt immediatement annexée au lieu dont il le prend, c'eſt à dire propoſe le venin, & en ſupprime l'antidote. Dequoy neanmoins craignant que les Lecteurs ne s'apperçoiuent venants à lire le paſſage qu'il cite dans le lieu meſme, d'où il le produit, il vſe encore d'vn autre artifice pour déguiſer ſa diſſimulation. Car afin qu'on ne luy reproche

a *Ibid. p. 600. edit. Rom.* Οὐδὲις γὰρ πω τ σεμνήγυρ ἢ μόνιμος ἅγιος ἀπόστολος, ἢ θεῖ ἀναθήματ τ πίστ ἐμῶν τῶν αἰτ κατ' ἐμὲ ἀγίων τῶν εἰς ἀεὶ μνήμην τ παθ ἢ θείου ἀνθρ & πάσης ἢ ἀπὸ οἰκονομίας μεμήνυκε, ὅτι ἀναιμα τὸ παρὸν θῦμα εἰκών.

b *Et pag 601.* Οὐκοῦν παρὰ ἀποδέχεται, ἢ ἐκείνην ἀπ' ἐκείνου, ἀπ' εἰ Χριστοῦ, ἢ πατρός. εἰκὼ ἐστὶν τῶν δύο ἢ ἰσότιμος προσκυνητέα ἀναίμακτον θυσίαν, ἀλλὰ αὐτὸ σῶμα καὶ αὐτὸ αἷμα.

c *Ibid.* Καθάπερ τ ἀφρόνως διάκειτ τῶν πολλῶν ἀνθρώπων ἐστὶν, ὑπὲρ ἐνίοτε παραπίπτειν, ἄλλ ἐν ἀκρισίᾳ ἔχειν, ἀλλὰ σῶμα ἢ αἷμα· νῦν μὲν ἀλήθειαν τ ἢ τυπικὸν τὸ θεῖον θῦμα ὁμολογοῦντας, ὅτι αὐτὸ σῶμα γίνεσθαι τὸ ἄρτ τῶν θείων μυστηρίων, & ὕστερ τὸ λέγειν ἔξ μανίας ἐκφυῆ, οὕτω & τὸ ἐκεῖνα λέγειν τὸ σῶμα ἢ αἷμα τῦ κυρίου ἢ ἰσότ ἔχειν παρ' ἡμῖν, & πλέον ἢ ἐλαττοῦσθαι τῶν αἰτίων ἔχει.

point qu'il ayt entietement teu que le Conciliabule, dont il cite ces patoles, fut incontinent apres, & nommément en cét article, censuré par le second Concile œcumenique de Nicée, il adiouſte; *Or ce Concile fut condamné depuis par le Concile de Nicée ſecond, qui eſtablit* (il deuoit dire, *defendit*) *& confirma l'adoration*, c'eſt à dire, ſelon le ſens des Peres, la veneration, (car ainſi entendent-ils le mot προσκύνησις) *des Images; & ſans doute, non ſans ébranler par meſme moyen la verité de de cét article, comme il ſe verra en ce qu'en eſcrit Theophylacte.* Eſquelles paroles il n'y a celuy qui ne iuge, que l'intention du ſieur du Pleſſis a eſté de taire aux Lecteurs, que la refutation des paroles qu'il cite, eſt annexée immediatement apres les meſmes paroles au propre lieu dõt il les cite. Car, à quel propos nous téuoyer à Theophylacte qui eſtoit plus de cent ans apres le ſecond Concile de Nicée, & qui ne fait en tous ſes eſcrits aucune mention, ny du ſecond Concile de Nicée, ny du Conciliabule de Conſtãtinople; pour nous apprendre cõment le Concile de Nicée s'eſt gouuerné au tegard du Conciliabule de Conſtantinople; & taire ce qui s'en trouue dans les propres actes du Concile de Nicée, & au meſme lieu, dont le ſieur du Pleſſis prend cét article? Cela n'eſt-ce pas vn manifeſte teſmoignage qu'il a voulu diſſimuler aux Lecteurs que le paſſage qu'il prenoit des actes du Concile de Nicée, pour alleguer contre nous, eſtoit refuté incontinent apres dans les meſmes actes du Concile de Nicée, & que l'antidote eſtoit tout porté au meſme lieu où ſe trouuoit le venin? Mais ce qui eſt au deſſus de toute impudence, & de toute impoſture, (le ſieur du Pleſſis me pardonnera ſi i'vſe de ces termes, pour taxer l'effrontetie de ceux qui luy ont fourny ſes memoires,) eſt ce qu'il adiouſte incontinent apres en ces mots; *Mais auſſi fut celuy de Nicée, ſecond, condamné par celuy de Francfort, & de Paris, comme nous auons veu cy-deuant; tenu ſous l'authorité de Charlemagne, Louys & Lothaire; qui peut eſtre cauſe que nos Docteurs François tindrent encore ferme pour la vraye doctrine.* Cat où ptendray-je des paroles, ou pluſtoſt des foudres & des tonnerres pour declamer contre ceſte impoſture? L'œuure intitulé de Charlemagne, & qualifié du nom de Concile de Francfort, ayant eſté eſcrit ſur les fauſſes telatiõs que les Iconoclaſtes auoiẽt faict coutir en Occident, de ce qui s'eſtoit paſſé au Concile de Nicée, par leſquelles ils imputoient aux Peres de ce Concile, qu'ils auoient otdonné qu'il faloit adoret les images d'adotation de Latrie, c'eſt à dire, d'adoration diuine; au lieu qu'ils auoient au conttaire prononcé anatheme contte tous ceux qui imputoient aux Chreſtiens qu'ils adotoient les Images d'adotation de Latrie; & auoient ſeulement decerné aux Images la ſimple adoration honoraire, que nous appellons veneration; S'oppoſa bien à la verité ſur ce faux donné à entendre, & au Conciliabule de Conſtantinople qui ordonnoit la deſtruction des Images,

Le ſieur du Pleſſis, edit. 2. pag. 1068.

& au Concile de Nicée, à qui l'on imputoit menſongerement d'en auoir ordonné la ſeule adoratiõ diuine & latriale & égale à celle de la Trinité. Mais quãt au faict de l'Euchariſtie, tant s'en faut que l'œuure intitulé de Charlemagne, & attribué au Concile de Francfort, condamne ce que le ſecond Concile de Nicée auoit dict, aſçauoir que l'Euchariſtie n'eſtoit point l'image du corps de Chriſt, mais le vray & propre corps de Chriſt; qu'au contraire il impugne & condamne tout l'oppoſite, aſçauoir le langage que les Iconoclaſtes auoient tenu lors qu'ils auoient appellé l'Euchariſtie l'image du corps de Chriſt. Pour l'intelligence dequoy il faut ſçauoir, que comme cét eſcrit intitulé de Charlemagne, & attribué au Concile de Francfort, eſtoit fondé ſur de fauſſes preſuppoſitions, aſçauoir ſur les faux memoires que les Iconoclaſtes auoiẽt faict courir en Occident, de ce qui s'eſtoit paſſé au ſecond Concile de Nicée; n'ayants les autheurs de cét eſcrit iamais veu les actes dudit Concile, ainſi qu'il appert, & par la cõference des vns auec les autres, & par la confeſſion de celuy meſme qui l'a faict imprimer: Auſſi en la relation particuliere de cét article de l'Euchariſtie, s'eſtoit-il faict vne ſi lourde equiuocation, que ceux qui auoient compilé les memoires, ſur leſquels ſe fondoit l'eſcrit de Charlemagne, auoient attribué au Concile de Nicée, les paroles du Conciliabule des Iconoclaſtes, que le Concile de Nicée impugnoit & refutoit. Au moyen dequoy l'autheur, ou les autheurs de l'œuure intitulé Concile de Francfort, croyants que les paroles des Iconoclaſtes en ce cas fuſſent celles du Concile de Nicée, impugnoient bien de nom en ce cas le Concile de Nicée, mais en effect impugnoient le conciliabule des Iconoclaſtes, & protegoient & propugnoient en ce cas le Concile de Nicée. De maniere, que le ſieur du Pleſſis ne peut, ſans rougir deuant Dieu, & deuant les hommes, alléguer pour authoriſer les paroles qu'il cite du Conciliabule des Iconoclaſtes, & infirmer celles du Concile de Nicée qui les refutent; que le Concile de Nicée, qui a impugné le Conciliabule des Iconoclaſtes, a eſté condamné par le Concile de Francfort, veu que le meſme Concile de Francfort, que le ſieur du Pleſſis cite pour garand, impugne expreſſement les paroles des Iconoclaſtes citées par le ſieur du Pleſſis, & maintient & confirme de propos deliberé celles du Concile de Nicée contre les Iconoclaſtes en la refutation de cét article. Car voicy les propres termes du Concile de Francfort, refutant les paroles des Iconoclaſtes citées par le ſieur du Pleſſis, leſquelles les ennemis du Concile de Nicée auoient faict courir par leurs faux & impertinents memoires en Occident, pour paroles du Concile de Nicée: *En cela auſſi eſt repris l'inutile propos de Gregoire Eueſque de Neocesarée*, (ainſi s'appelloit celuy qui auoit redigé par eſcrit le Cõciliabule des Iconoclaſtes, & qui le releut & l'abiura en preſẽce du Cõcile de Nicée,) *& couuert de*

nuages d'ignorance, & enueloppé de tayes d'impertinence, lors qu'il dit, S'ejoüissent & triomphent, & ioüissent de toute liberté, ceux qui faisants & aymants, & venerants la vraye image de Christ, l'offrent pour le salut de leurs corps, &c. Et vn peu apres: *Que s'il a voulu parler du mystere du corps & du sang du Seigneur, lequel est pris tous les iours au Sacrement par les fideles, comme il découure presque entre les autres farrages de ses inepties, que c'est son intention, lors qu'il dit; Laquelle le mesme autheur & Dieu de nostre Sacrifice, prenant entierement nostre masse pres du temps de sa volontaire passion; bailla à ses Disciples en signe & memoire manifeste; Il a aussi erré en cela non mediocrement: Car nostre Seigneur n'a point offert vne image, ou vne certaine prefiguration, mais s'est offert luy-mesme pour nous à Dieu le Pere en sacrifice. Et celuy qui iadis sous l'ombre de la loy, en l'immolation de l'Agneau, ou en quelques autres choses, estoit prefiguré par images deuoir estre offert, accomplissant veritablement les choses qui auoient esté predittes de luy par les oracles des Prophetes, a esté offert victime salutaire à Dieu son Pere: Et maintenant que les ombres de la loy sont passées, ne nous a point donné vn certain signe imaginaire, (c'est à dire, tenant lieu d'image,) mais nous a conferé le Sacrement de son sang & de son corps. Car le mystere du corps & du sang du Seigneur ne doit point estre à present appellé Image, mais verité, non ombre, mais corps, non l'exemplaire des choses futures, mais ce qui estoit prefiguré par les exemplaires. Maintenant, selon le Cantique des Cantiques, le iour a commencé à luire, & les ombres ont esté ostées. Maintenant, Christ, fin de la loy, en iustice à tous croyants, est arriué. Maintenant, il a accomply la loy. Maintenant, celuy qui estoit assis en la region de l'ombre de mort, a veu vne grande lumiere. Maintenant, la couuerture de la face de Moyse est tombée, & le voile du temple s'est fendu, & nous a monstré toutes les choses secrettes & incogneuës. Maintenant, le vray Melchisedech, asçauoir Christ, Roy iuste, Roy de paix, nous a conferé, non les victimes des bestes, mais le Sacrement de son corps & de son sang, & n'a point dict, Cecy est l'image de mon corps & de mon sang; mais, Cecy est mon corps qui sera liuré pous vous: &, Cecy est mon sang, qui sera épandu pour plusieurs en remission des pechez.* Et le sieur du Plessis ose apres cela, non seulement impurer au Concile de Francfort qu'il a confirmé la doctrine des Iconoclastes sur le faict de l'Eucharistie, & destruir celle du Concile de Nicée sur la mesme matiere, c'est à dire, qu'il a maintenu que l'Eucharistie estoit l'image simple du corps de Christ. Mais mesme il ose encore adiouster, que ceste decision du Concile de Francfort, fut cause que les Docteurs François tindrent encore ferme quelque temps pour la vraye doctrine de l'Eucharistie, c'est à dire, comme il entend, pour celle des Sacramentaires. C'est merueille, dit sainct Augustin, qu'y ayant si peu d'interualle entre le front & la langue, le front n'ayt point le pouuoir de contenir la langue. Car

quant à l'addition qu'il fait du Concile de Paris, outre ce que l'escrit intitulé le Synode de Paris, ne traitte rien du faict de l'Eucharistie, ny pour, ny contre le Concile de Nicée; ains s'oppose seulement sur le sujet des Images, & à ce que les Iconoclastes en auoient decidé, asçauoir qu'il les faloit démolir; & à ce que les faux memoires, dont nous auons parlé cy-dessus, auoient impudemment imputé aux Peres du Concile de Nicée; asçauoir qu'ils auoient ordonné qu'il les faloit adorer d'adoration diuine & de Latrie: S'il est question de tirer d'ailleurs l'intention de ce Synode, touchant l'Eucharistie; d'où la pouuons-nous mieux prendre, que de celuy qui non seulement y assista, mais mesme fut vn des deputez enuoyé par ce Synode, pour execution de ce qui y auoit esté decidé, asçauoir, Amalarius Fortunatus, Euesque de Treues, lequel en son liure des offices Ecclesiastiques, exprimant la foy de l'Eglise de son temps, dit sur ces mots du Canon [a], *Il prit le pain en ses saincles & venerables mains: Icy nous croyons que la nature simple du pain & du vin, est changée en nature raisonnable, c'est à dire, en celle du corps & du sang de Christ.* Et derechef [b]: *L'Eglise croid que ce present sacrifice est porté par les mains des Anges deuant la face du Seigneur, & sent qu'il doit estre mangé par la bouche humaine: Car elle croid que c'est le corps & le sang du Seigneur, & que par cette manducation les ames de ceux qui le prennent, sont remplies de benediction celeste.* Si cela est la vraye doctrine, nous sommes d'accord que les Docteurs François tindrent encore ferme pour la vraye doctrine.

a *Amalar. Fort. in de Ecclesiast. officijs cap. 24.* Hîc credimus naturam simplicem panis & vini mixti verti in naturam rationabilem, scilicet corporis & sanguinis Christi.

b *Et cap 25.* Credit sacrificium præsens per angelorum manus deferri ante conspectũ Domini, & sentit mandendum esse ab humano ore. Credit nãque corpus & sanguinem Domini esse, ac hoc morsu cælesti benedictione impleri animas sumentium.

THEOPHYLACTE, ARCHEVESQVE DE BVLGARIE,

AVTHEVR XXXVII.

CHAPITRE I.

Le sieur du Plessis, pag. 1068. edit. 2.

LE trente-septiéme Autheur que cite le sieur du Plessis, est Theophylacte Archeuesque de Bulgarie, contemporain de Photius Patriarche de Constantinople, & enuoyé par luy pour la conuersion des Bulgares, il y a vn peu plus de sept cents ans. De cest autheur le sieur du Plessis cite sept passages, trois du Commentaire sur le quatorziéme chapitre de sainct Marc, vn du Commentaire sur le vingt-sixiéme de sainct Matthieu, deux du Commentaire sur le sixiéme de sainct Iean,

Theophylact. in cap 14. Marci. Non enim figura (ἀντίτυπα) Domini corpus panis est, sed in illud ipsum conuertitur corpus Christi.

& vn du Commentaire ſur le dixiéme de l'epiſtre aux Hebrieux: Le premier paſſage du Commentaire ſur le quatorziéme chapitre de ſainct Marc, eſt rapporté par le ſieur du Pleſſis, en ces mots, *Le pain n'eſt point la figure & quelque patron du corps du Seigneur, mais le corps de Chriſt eſt conuerty en luy*: Dont le ſieur du Pleſſis infere que ceſte locution, *Le corps de Chriſt eſt conuerty en pain*: ne pouuant eſtre propre & reelle, il la faut interpreter en ce ſens, *Il nous eſt faict en nourriture ſpirituelle*: falſifiant manifeſtement & le ſon, & le ſens des paroles de ſon autheur: Car il n'y a point dans Theophylacte, *Le corps de Chriſt eſt conuerty en luy*, mais, *il eſt conuerty au corps de Chriſt*. C'eſt vne deprauation d'Oecolampade, lequel traduiſant ceſt autheur, a faict malitieuſement d' αὐτὸ, αὐτὸν, & d' ἐκεῖνο, ἐκεῖνον: Car il y a dans le texte Grec, ὁ γὰρ ἀντίτυπος τοῦ κυριακοῦ σώματός ἐστιν ὁ ἄρτος, ἀλλὰ εἰς αὐτὸ ἐκεῖνο μεταβάλλεται τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ. Leſquelles paroles ne peuuent receuoir autre ſens ſinon ceſtui-cy, *Le pain n'eſt pas la figure du corps du Seigneur, ains eſt conuerty au meſme & propre corps de Chriſt*: Car les relatifs, αὐτὸ, ἐκεῖνο, qui ſont du neutre genre, ne ſe peuuent en aucune ſorte referer au pain, qui eſt de genre maſculin, mais ſeulement au corps qui en Grec eſt du neutre genre. Et pour ce non ſeulement les dernieres editions de Baſle ſuiuant la correction de Montanus, corrigent en marge ceſte deprauation, & au lieu de *in illum*, mettent à coſté *in illud ipſum*, mais adiouſtent ceſte annotation de Montanus, *Panis non figura eſt corporis, ſed conuertitur in corpus Chriſti*. Ce qui rend le ſieur du Pleſſis entierement inexcuſable de la fauſſeté, auec laquelle il cite ce paſſage. Et d'ailleurs la ſuitte du texte, comme il ſe verra cy-apres, ne peut ſouffrir qu'il ſe liſe autrement.

CHAP. II.

LE ſecond paſſage ſur le Commentaire du quatorziéme de S. Marc, eſt cité par le ſieur du Pleſſis en ces mots, *Dieu condeſcendant à noſtre infirmité, garde la figure du pain & du vin*: Dont le ſieur du Pleſſis conclud, que c'eſt la ſubſtance du pain & du vin qui demeure, & non pas les ſeuls accidents: dautant que Theophylacte ne dit pas, Les accidents du pain & du vin, mais la figure du pain & du vin. En quoy ie ne puis que ie n'admire & l'impudence & l'impertinence de celuy qui a baillé ce memoire au ſieur du Pleſſis. Car il n'y a point dans Theophylacte, la figure, mais l'eſpece εἶδος. C'eſt vne manifeſte falſification des paroles de Theophylacte. Le texte eſt tel: *Mais comment cela? dira quelqu'vn; Car la chair n'apparoit point. O homme, cela ſe fait à cauſe de noſtre infirmité; Car pource que le pain & le vin nous ſont familiers; là où voyants le ſang qui eſt mis deuant nous & la chair, nous ne les ſupporterions pas, ains les abhorrerions: A ceſte cauſe l'amateur des hommes condeſcendant à nous, conſerue l'eſpece, c'eſt à dire, la forme & apparence externe du pain & du vin.* Et quand il y auroit figure, le

ſieur du Pleſſis eſt-il ſi peu verſé aux principes de la Dialectique, que de ne ſçauoir pas que la figure eſt du nombre des accidents, & qu'Ariſtote au predicament de la qualité, met pour la quatriéme eſpece de la qualité la forme externe & la figure?

CHAP. III. LE troiſiéme paſſage du Commentaire ſur S. Marc, eſt cité par le ſieur du Pleſſis en ces mots; *Il les trans elemente en la vertu de la chair & du ſang*; D'où il conclud qu'il ne les trans-elemente donc pas en la ſubſtance de la chair & du ſang; dautant que Theophylacte ne dit pas en la chair & au ſang. Puis au bout de cela le ſieur du Pleſſis adiouſte, *Et n'eſt pas iey à oublier qu'en pluſieurs exemplaires ces mots ne ſe trouuent point.* Ce que, comme le ſieur du Pleſſis le dit ſans preuue, auſſi le dit-il ſans verité. Car il n'y a vne ſeule de toutes les editions de Theophylacte, ſoit Grecque, ſoit Latine, ſoit imprimée, ſoit manuſcrite, où toutes les paroles qui appartiennent à ceſte matiere, ne ſe trouuent conformes. Mais à cela il ſera aſſez à temps de luy reſpõdre quand il en aura apporté quelque exemple de difformité. Reſte dẽ venir à l'examen des paroles du paſſage. Il allegue donc, que Theophylacte ne dit pas, que le pain & le vin ſont trans-elementez en la chair & au ſang, mais en la vertu de la chair & du ſang. Et moy ie reſpõds que c'eſt vne ignorãce à luy de ne ſçauoir pas que le mot, δυνάμις, en la langue Grecque, eſt fort equiuoque, & ne veut pas dire touſiours ſimplement, vertu, ou puiſſance, mais ſignifie quelquesfois, medicament. Comme quand les Grecs appellent les medicaments pour les yeux; ὀφθαλμικὰς δυνάμεις, ou les medicaments pour la toux, βηχικὰς δυνάμεις, ou quand ils appellent vn certain medicament compoſé de quatre drogues, τετραφάρμακος δυνάμις: & quelquesfois ſignifie aliment: comme quand ſainct Gregoire de Nyſſe dit, *Que la vertu ou puiſſance eſt introduitte en noſtre corps*, & que *ceſte* δυνάμις *eſt appellée, & eſt aliment.* Et vn peu apres[b]: *Que le pain que noſtre Seigneur mangeoit, eſtoit changé* εἰς τὴν τοῦ δυνάμιν, c'eſt à dire, *en aliment diuin.* Et pource Caſaubon ſur Athenée a tourné δυνάμις, φάρμακον, & a remarqué que l'acception du mot Grec, δυνάμις, eſt autre que celle du mot Latin, *virtus*, & a allegué à ce propos ces mots de Chryſippe, δυνάμεις βρωτικὰς ἢ σωματικάς. Δυνάμις, dit-il[c], *eſt proprement la faculté dont quelque choſe eſt douée. Mais en ces lieux & autres ſemblables, les choſes meſmes ſont appellées* δυνάμις. Et derechef: *L'autheur appelle comme nous auons dict,* δυνάμεις, *les choſes doüées de faculté: Et quant à nous, nous croyons que c'eſtoient, ou herbes, ou parties de plantes, comme les ratines. Ces* δυνάμεις *donc, il dit, que Sandrocottus les enuoya des Indes.* Or cela eſtant, quel inconuenient peut trouuer le ſieur du Pleſſis, que Theophylacte, pour dire que noſtre Seigneur conuertit le pain en ſon corps & en ſon ſang, ait dict, qu'il le con-

a *Greg. Niſſen. Catech. orat. c. 37. pag. 535. edit. Morel.* Ἡ δυνάμις αὕτη ἔστι φάρμακον καὶ ἔστι τροφὴ ἀθανασίας.
b *Et pag. 536.* Οὕτω δὲ καὶ ὁ ἄρτος ἐκεῖνος τὸ σῶμα μεταποιεῖται ἅπαξ εἰς τὴν τοῦ θείου δύναμιν.
c *Iſ. Caſaub. in Athenæum, lib. 1. c. 15.* Propriè δυνάμις, eſt facultas alicui rei indita: in his & ſimilibus locis res ipſæ vocantur δυνάμεις. Appellat auctor, vt diximus δυνάμεις, res δυνάμει præditas: nos, herbas fuiſſe, vel plantarum partes, puta, radices, cenſemus. Ergo ait haſce à Sãdrocotto ex India miſſas δυνάμεις.

uertit en l'aliment de son corps & de son sang, au medicamét de son corps & de sõ sang, ou en la drogue de sõ corps & de son sang? Mais le sieur du Plessis s'attache à cest autre mot, *trans-elemente*, & dit qu'il le faut interpreter par sainct Augustin, faisant allusion à ces paroles de sainct Augustin sur le faict du Baptesme, [a] *La parole est adiouſtée à l'element, & il est fait Sacrement*, & l'exposer par ces mots, *passer d'element en Sacrement*. Comme s'il ne falloit pas expliquer les phrases Grecques, par les proprietez de la lãgue Grecque qui vse de ce mot, *trans-elementer*, pour exprimer la mutation d'vne substance en vne autre, à cause que les premieres & plus simples mutations substãtielles, sont celles qui se font d'vn elemét en vn autre, comme de l'air en l'eau, ou de l'eau en l'air. Au moyen dequoy celles-la seruants de patron & d'exemples à toutes les autres mutations substantielles, elles leur ont aussi, & de là aux autres par analogie, tellement communiqué & estendu leur nom, que dans Suidas, μεταστοιχειοῦν, μετασχηματίζειν, & μεταπλάττειν, sont vne mesme chose. Et comme finalement si quãd vn autheur s'expose luy mesme, & au propre lieu dõt il s'agist, ce n'estoit pas de l'autheur mesme & non de la conferẽce des autres autheurs tirez à force & par les cheueux, qu'il falloit prendre le sens de ces paroles. Or est l'intentiõ de Theophylacte si claire & expresse en ce commentaire sur le quatorziéme chapitre de sainct Marc, tant pour le sens de ce mot, *trans-elemente*, que pour tous les autres dont le sieur du Plessis a voulu abuser cy-dessus, qu'y desirer de l'explication ce seroit chercher de la lumiere en plein midy. Et partant pour trancher d'vn seul coup toutes les cauillations & faussetez du sieur du Plessis sur l'allegation de ce chapitre; Ie me cõtenteray d'en rapporter les paroles entieres, qui sont telles: [b] *Apres que nostre Seigneur eut beny (c'est à dire rendu graces) il rompit le pain, ce qu'aussi nous faisons y adioustant des prieres, & dist, Cecy est mon corps, Cecy dy-ie que vous prenez maintenant: Car le pain n'est pas la figure du corps du Seigneur, mais est conuerty au mesme propre corps de Christ. Qu'ainsi soit le Seigneur dit, Le pain que ie donneray c'est ma chair, Il ne dit point c'est la figure de ma chair, mais c'est ma chair. Et derechef: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme. Mais comment cela, repliquera quelqu'vn, Car la chair ne se void point? O homme! cela se fait à cause de nostre infirmité: Car pource que le pain & le vin nous sont familiers, là où voyants le sang qui est mis deuant nous & la chair, nous ne les supporterions point, ains les abhorrerions: à ceste cause l'amateur des hommes condescendant à nous, conserue bien l'espece du pain & du vin, mais il les trans-elemente en l'aliment,* εἰς δύναμιν, *de son corps & de son sang.* Et vn peu au dessus, rapportant la reprehension que nostre Seigneur fit à ses Apostres,

a *August. tract. 80. in Ioan.* Accedit Verbũ ad elementum, & fit Sacramẽtum etiã ipsum, tanquam visibile Verbum.

b *Theophyl. in Marci, cap. 14.* Εὐλογήσας δέ, αὐτὶ τοῦ εὐχαριστήσας, ἔκλασε τὸν ἄρτον· ὅπερ καὶ ἡμεῖς ποιοῦμεν, εὐχὰς ἐπιλέγοντες. τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου, τοῦτο ὃ νῦν λαμβάνετε. οὐ γὰρ ἀντίτυπον τοῦ κυριακοῦ σώματός ἐστιν ὁ ἄρτος, ἀλλ' εἰς αὐτὸ ἐκεῖνο μεταβάλλεται τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ. καὶ ὁ κύριος γὰρ λέγει, ὁ ἄρτος, ὃν ἐγὼ δώσω, ἡ σάρξ μου ἐστίν. οὐκ εἶπεν, ἀντίτυπός ἐστι τῆς σαρκός μου, ἀλλ' ἡ σάρξ μου ἐστί. καὶ πάλιν, ἐὰν μὴ φάγητε τὴν σάρκα τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου. καὶ πῶς φησιν; οὐ γὰρ σὰρξ καθορᾶται. ἄνθρωπε, διὰ τὴν ἡμετέραν ἀσθένειαν. ἐπειδὴ γὰρ ὁ μὲν ἄρτος καὶ ὁ οἶνος συνήθη ἡμῖν, αἷμα δὲ καὶ σάρκα προκείμενα ὁρῶντες, οὐκ ἂν ἠνέσχομεν, ἀλλ' ἀπεστράφημεν· διὰ τοῦτο συγκαταβαίνων ἡμῖν ὁ φιλάνθρωπος, τὸ μὲν εἶδος ἄρτου καὶ οἴνου φυλάττει, εἰς δύναμιν δὲ σαρκὸς καὶ αἵματος μεταστοιχειοῖ.

qui ſous pretexte du ſoin des pauures, vouloient empeſcher l'effuſion de l'onguent que la Magdelaine épandit ſur ſes pieds: [a] *Soient*, dit-il, *touchez de honte en ce lieu, ceux qui preferent les pauures à Chriſt: Car i'ay oüy auſſi moy-meſme des Orfeures qui diſoient, Si ie fonds vn vaiſſeau ſacré, & le donne aux pauures, & que ie viue, il n'y a point de crime. Qu'ils oyent donc comme noſtre Seigneur prefere le ſeruice de luy aux pauures. Or c'eſt proprement le corps de Chriſt celuy qui eſt dans la patene d'or, & le ſang celuy qui eſt dans le Calice. Que l'hõme donc qui oſte le vaiſſeau pretieux, & contraint que le corps de Chriſt ſoit mis en vn plus vil, allegnant les pauures pour pretexte, cognoiſſe de quelle part il eſt.*

a *Idem ibid. pag. 191.* Αἰκρινέσθω ὑπὸ αὐτῶν οἱ τὰς πένητας προβαλλόμενοι τῆς Μαρίας. ἰδοὺ γὰρ τὸν χρυσοῦν ἐγὼ ποτήριον ἐκχέω καὶ δίδωμι πένησι, καὶ μηδὲν ἔγκλημα ἔχω. ἀλλὰ τί ποιεῖς; ἐκεῖνον μὲν ἀφαιρῇ, τὸν δὲ Κύριον ἐν τόπῳ ἀτιμοτέρῳ τίθης; ὁρᾷς τὸν Κύριον ἐν φάτνῃ κείμενον, καὶ ἐν τῇ θείᾳ τραπέζῃ ἐπὶ τῆς πατρικῆς ἁγίας καθήμενον; ἐκεῖνον ἐν τῇ φάτνῃ ἐπιστρέφεις, καὶ τοῦτον ἐν τῇ θείᾳ τραπέζῃ; Χριστοῦ δὲ σῶμα καλεῖς τὸ ἐν τῇ θείᾳ τῇ χρυσῇ, καὶ αἷμα τὸ ἐν τῷ ποτηρίῳ. ἐγὼ δὲ οὐ φαίνομαι ἀπιστῶν, καὶ μαίνομαι τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ ἐν ὀπτασίᾳ πλέον, προφανεστέρως ἢ πρὸς πένητας, μανθάνειν παρ' ἐμοῦ μελέτης θείας.

CHAP. IV.

LE paſſage du Commentaire ſur le vingt-ſixiéme chapitre de ſainct Matthieu cité par le ſieur du Pleſſis, eſt que Theophylacte dit que le pain eſt cõuerty au corps μεταποιεῖσθαι. Dont le ſieur du Pleſſis laiſſe à inferer aux Lecteurs que ceſte conuerſion doit donc eſtre faitte mentalement & intellectuellement, & non reellement, dautãt que les Catholiques n'approuuent point ceſte propoſition, le pain eſt où eſt faict le corps de Chriſt; voire que ſelõ leurs propres maximes, comme il leur obiectoit n'agueres en l'examé d'Euſebe Emiſſene, c'eſt erreur, ains hereſie, que le pain ſoit faict le corps de Chriſt, que le pain ſoit conuerty au corps de Chriſt. Or quant à la fauſſe imputation qu'il fait aux Catholiques, il y a déia eſté ſuffiſamment répondu par ce decret du Cõcile de Trente; [b] *Si quelqu'vn nie ceſte admirable & ſinguliere conuerſion de toute la ſubſtance du pain au corps, & de toute la ſubſtance du vin au ſang, reſtants ſeulement les eſpeces du pain & du vin, laquelle conuerſion l'Egliſe Catholique appelle tres-proprement Tranſſubſtantiation, ſoit anatheme.* Et quant à celle qu'il fait à Theophylacte, luy impoſant que ſon intention n'eſt pas que ceſte conuerſion du pain au corps ſoit reelle, mais ſeulement mentale & intellectuelle, il y ſera ſuffiſamment répondu par la repreſentation de toute la teneur du texte, qui eſt telle; [c] *Noſtre Seigneur en diſant, Cecy eſt mon corps, monſtre que le pain ſanctifié à l'Autel, eſt le meſme corps du Seigneur, & non la figure; Qu'ainſi ſoit, il n'a pas dit, Cecy eſt la figure, mais, Cecy eſt mon corps; Car il eſt changé par vne operation ineffable, encore qu'il nous ſemble pain, pour autant que nous ſommes infirmes, & ne ſupporterions pas de manger de la chair cruë, & encore de la chair d'vn homme, à ceſte cauſe il nous ſemble bien pain, mais en eſſence il eſt chair.*

CHAP. IV.

b *Concil. Triden. ſeſſ. 13. can. 2. de Euchar.* Si quis dixerit, &c. *Voyez cy-deſſus pag. 611.*

c *Theophyl. in cap. 26. Matth. pag. 116. edit. Rom.* Εἰπὼν δὲ τοῦτο ἐστὶ τὸ σῶμα μου, οὐκ ἀντὶ τοῦ σῶμα μου ἐστὶ τὸ τύπος ἢ ἀντίτυπος τοῦ σώματός μου, ἀλλ' αὐτὸ μου ἐστὶ τὸ σῶμα. οὐδὲν γὰρ οὕτως μεταποιεῖται, καὶ φαίνεται ἡμῖν ἄρτος. ἐπὶ δὲ σαρκὸς ἐστι, καὶ οὐ δοκεῖ τοῦτο εἶναι, καὶ αἱ ἀδυναμίαι ἡμᾶς ἐκεῖναι ἐλθεῖν κωλύουσιν ἡμᾶς, καὶ ἀπρόσιτον σῶμα. διὰ τοῦτο ἄρτος μὲν ἡμῖν φαίνεται, σὰρξ δὲ τῇ οὐσίᾳ ἐστί.

CHAP. V.

LE premier paſſage du Commentaire ſur le ſixiéme chapitre de ſainct Iean, eſt *que Theophylacte*, dit le ſieur du Pleſſis, *eſcrit que le pain de l'Euchariſtie n'eſt pas ſeulement quelque figure de la chair du Seigneur, ains la meſme chair du Seigneur.* Dont il laiſſe racitement aux Lecteurs à conclurre ce que ſon Orthodoxe auoit inferé expreſsément, aſçauoir, que ſi le pain n'eſt pas ſeulement quelque figure, il s'enſuit qu'il eſt quelque figure & quelque autre choſe dauantage, aſçauoir, le Sacrement du corps du Seigneur, voire le corps de Chriſt, *ſuo modo*, &c. c'eſt à dire, à ſa maniere, non proprement, ains par myſtere ſignifiant. Mais ces cauillations-la ſont ſi lourdes & groſſieres, qu'il ne faut que la ſimple lecture du texte pour les refuter. Car premierement il n'y a point dans le Grec, *Le pain n'eſt pas ſeulement quelque figure de la chair du Seigneur*; mais, *Le pain mangé par nous és myſteres, n'eſt point la figure de la chair du Seigneur, ains la meſme chair du Seigneur.* C'eſt vne fraude & vne fauſſeté d'Oecolampade: lequel traduiſant les paroles de Theophylacte, en Latin, y a gliſſé ces paroles *ſeulement* & *quelque*, afin d'éneruer la force du ſens de Theophylacte. Et ſecondement, tout le corps du texte eſt ſi clair & exprés contre les tergiuerſations du ſieur du Pleſſis, qu'il ne luy reſte aucun moyen d'en abuſer. Car voicy ce qu'il contient: [a] *Pren garde*, dit-il, *que le pain mangé par nous és myſteres, n'eſt pas la figure de la chair du Seigneur, mais la meſme chair du Seigneur. Qu'ainſi ſoit, il n'a point dict, Le pain que ie donneray, eſt la figure de ma chair, mais eſt ma chair: Car ce pain-la eſt tranſmué par paroles ineffables, moyennant la benediction myſtique, & l'auenement du ſainct Eſprit, en la chair du Seigneur. Et que perſonne ne trouue eſtrange de croire le pain chair: Car lors meſme que noſtre Seigneur cheminoit en la chair, & receuoit aliment du pain; ce pain-la qu'il mangeoit ſe tranſmuoit en ſa chair, & eſtoit coaßimilé à ſa ſacrée chair, & entroit en part de ſon accroiſſement & de ſa conſiſtence ſelon l'humanité; & maintenant le pain eſt tranſmué en la chair du Seigneur. Mais comment, dira quelqu'vn, ne nous apparoit-il point chair, ains pain? Afin que nous n'en abhorrions point la manducation. Car s'il nous apparoiſſoit chair, nous en aurions la participation à contre-cœur. Là où maintenant le Seigneur condeſcendant à noſtre infirmité, ceſte viande myſtique nous apparoit telle que l'aliment qui nous eſt ordinaire & familier.*

[a] *Theophyl. in c. 6. Ioan. p. 446.* Πρόσχες γὰρ ὃτι ὁ ἄρτος ὁ ἐν τοῖς μυστηρίοις ὑφ' ἡμῶν ἐσθιόμενος, οὐκ αὐτό τυπόν ἐστι τοῦ σώματος τοῦ κυρίου ἀλλ' αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου ἐστίν· οὐ γὰρ εἶπεν ὁ ἄρτος ὃν ἐγὼ δώσω, οὐκ εἶπεν ὅτι τὸ σῶμά μου, ἀλλ', ἡ σὰρξ μου ἐστί. μεταποιεῖται γὰρ ἀπορρήτως ὁ ἄρτος οὗτος, διὰ μυστικῆς δὲ κλήσεως, καὶ ὑπερφυοῦς τοῦ ἁγίου πνεύματος, εἰς σάρκα τοῦ κυρίου. ἐν μιᾷ ἕκαστον ἡμέρᾳ τὸν τοιοῦτον ἄρτον σιτούμενον· ἐν γὰρ τῇ ὁσημέραι τροφῇ τὸν ἄρτον τοῦτον παραπεμπόμενος τὸ κυρίου, ἐν τῷ ἐξ ἄρτου ἐνσωματοῦσθαι, ὁ ἄρτος οὐκέτι ἐστὶν ὁ ἐσθιόμενος, εἰς σῶμα αὐτοῦ μεταβάλλεται, καὶ συναύξεται τῇ ἁγίᾳ αὐτοῦ ἀρτὶ καὶ εἰς αὔξησιν καὶ συστασιν σωματικὴν χωρεῖ τὴν ἀνθρωπινον. ἐν τοῦτῳ τῷ ὁ ἄρτος εἰς σάρκα τοῦ κυρίου μεταβάλλεται. καὶ πῶς φησιν οὐχὶ καὶ σάρξ φαίνεται ἡμῖν, ἀλλ' ἄρτος; διὰ τὴν ἡμῶν ἀνθρωπίνην πρὸς τὸ βρῶσιν· εἰ μὴ γὰρ σάρξ ἐφαίνετο, ἀνθρώπινα ἂν διετίμα πρὸς τὸ μυστήριον. τοῦτῳ δὲ τῇ ἡμετέρᾳ ἐσθιούσῃ συνεταβαίνοντος δὲ κυρίου, τοιοῦτον φαίνεται ἡμῖν ὁ μυστικὸς βρῶσις, οἷα ἴδιον ὁ σωτὴρ ἡμῶν.

LE ſecond paſſage du Commentaire ſur le ſixiéme chapitre de ſainct Iean, eſt que Theophylacte dit qu'il n'y a rien de charnel en ces paroles de noſtre Seigneur, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*: Duquel lieu le ſieur du Pleſſis infere que la diſtribution que noſtre Seigneur nous fait de ſa chair, ne ſe doit donc point

CHAP. VI.

prendre auec la chair: Au lieu que le ſens de Theophylacte eſt, que la diſtribution que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt nous fait de ſa chair, ne ſe peut comprendre auec la chair, c'eſt à dire, auec la raiſon humaine & naturelle, mais eſt éleuée par deſſus les loix de la nature, & la poſſibilité de la comprehenſion humaine. Ce qui appert, tant par le lieu de ſainct Chryſoſtome, d'où Theophylacte ſon abbreuiateur a pris ceſte ſentence, auquel ſainct Chryſoſtome dit:[a] *Ces paroles ſont eſprit, c'eſt à dire, ſont ſpirituelles, n'ayants rien de charnel, n'ayãts aucune conſequence naturelle.* Et derechef:[b] *Les paroles que ie vous dy, ſont eſprit: N'eſtimez point que ma doctrine ſoit ſujette à la conſequence & à la neceſſité des choſes: Les choſes ſpirituelles ne ſouffrent point d'eſtre aſſujetties aux loix terreſtres. Ce que ſainct Paul auſſi prononce, quand il eſcrit; Ne dy point en ton cœur, qui eſt-ce qui montera au Ciel? cela eſt rappeller Chriſt d'en-haut. Ou, qui eſt-ce qui deſcendra en l'abyſme? cela eſt nier que Chriſt ait eſté entre les morts.* Et vn peu auparauant:[c] *C'eſtoit choſe charnelle de douter comme il eſt deſcendu du Ciel, & de croire qu'il ſoit fils de Ioſeph, & de demander, comment il nous peut donner ſa chair à manger. Toutes ces choſes, dy-je, ſont charnelles, leſquelles il faut entendre myſtiquement & ſpirituellement,* c'eſt à dire, d'vne façon imperceptible au ſens, & ſupernaturelle. Et par Theophylacte meſme, qui dit au Commentaire ſur ce propre chapitre:[d] *Il faut donc quand nous oyons ces paroles, Si nous ne mangeons la chair du Fils de l'homme, nous n'aurons point la vie, que nous adjouſtions vne foy indubitable à la participation des diuins myſteres, & ne demandions point comment. Car l'homme animal, c'eſt à dire, qui ſuit les raiſons humaines & animales ou naturelles, n'eſt point capable des choſes ſupernaturelles & ſpirituelles.* Et derechef:[e] *N'oys-tu pas ceſte terrible ſentence, Nous ne mangeons pas Dieu nud, car il eſt impalpable & incorporel, & ne peut eſtre pris ny auec les yeux, ny auec les dents.* Et derechef: *Nous ne mangeons pas auſſi la chair d'vn homme ſimple, car elle ne nous pourroit profiter de rien: Mais pource que Dieu s'eſt vny la chair par vne commixtion ineffable, la chair meſme eſt viuifiante, non qu'elle ſoit paſſée en la nature de Dieu, ja n'aduienne de le penſer, mais à l'imitation du fer ardent, lequel demeure fer, & montre neantmoins l'energie du feu: ainſi la chair du Seigneur demeurant chair, eſt viuifiante, comme eſtant la chair de Dieu Verbe.* Par leſquelles paroles il teſmoigne euidemment, qu'il ne veut pas exclurre noſtre chair de la participation de la chair de Chriſt, puis qu'il dit qu'en l'Euchariſtie nous ne

a *S. Ioan. Chryſoſt. in Ioan. homil. 46.* Τὰ ῥήματα, ἃ ἐγὼ λελάληκα ὑμῖν, πνεῦμά ἐστι καὶ ζωή ἐστιν, ἤτοι καὶ πνευματικά ἐστι, οὐδὲν ἔχοντα σαρκικόν, οὐδὲ ἀκολουθίαν φυσικήν.

b *Ibid.* Πνεῦμά ἐστι τὰ ῥήματα, ἃ λελάληκα ὑμῖν· οὐκοῦν μὴ ὑπολάβητε, τῶν ἐν τῷ σώματι ἀκολουθίας, ἢ τῶν ἐν τῷ γινομένῳ ἀπ' αὐτοῦ ῥημάτων τὴν ἐμὴν τὴν διδασκαλίαν ὑποπτεύσητε· οὐ γὰρ οὕτω τὰ πνευματικά, ὡς οὐδέποτε δουλεύειν ὑμᾶς τοῖς ὅροις τῶν σωμάτων. Παῦλος δηλοῖ λέγων· μὴ εἴπῃς ἐν τῇ καρδίᾳ σου.

c *Ibid.* Σαρκικὸν ἦν ἀμφισβητῆσαι πῶς οὐρανοῦ κατελήλυθε, καὶ νομίζει, ὅτι ἐκ τοῦ Ἰωσήφ, ἢ πῶς δύναται ἡμῖν τὴν σάρκα δοῦναι φαγεῖν; ταῦτα πάντα σαρκικά, ἄνθρ ἐσθ μυστικῶς τοῦτ ἢ πνευματικῶς. *Voyez cy-deſſus, p 377.*

d *Theophyl. in c. 6. Ioan. p. 447.* Διὸ δεῖ ἡμᾶς ἀκούσαντας, ὅτι οὐκ ἐσθίομεν ἡμεῖς τὴν σάρκα θεοῦ, καὶ πίνομεν αὐτοῦ τὸ αἷμα, μὴ ζητεῖν τὸ πῶς; ὁ γὰρ ψυχικὸς ἄνθρωπος, τουτέστιν, ὁ λογισμοὺς ἀνθρωπίνους καὶ ψυχικοὺς ἔχων φυσικοὺς ἐπάγκως, οὐ δέχεται τὰ ὑπὲρ φύσιν καὶ πνευματικά.

e *Ibid.* Οὐκ ἀκούεις φοβερὰν ἀκούσας; οὐ θεὸν ψιλὸν προσήλθομεν ἁφὴ γὰρ ἔστι καὶ ἀπτόμενος, ἢ εἴπερ ἀφθαλμοῖς ὑπὸ ἀδύνατον ἀλλὰ μὴν· οὐδὲ πάλιν ψιλοῦ ἀνθρώπου σάρκα, οὐδὲ γὰρ ὠφελοῦσα δύναται· ἀλλ' ὑπὲρ ἡμᾶς ἐκείνη τὴν σάρκα κεχρῖσθαι ἀπὸ πνεύματος ἁγίου, ζωοποιὸς ὑπάρχει καὶ ἡ σάρξ, οὐχ ὑπὸ εἰς τὸν θεοῦ φύσιν μεταβληθεῖσαν, ἀπαγε, ἀλλὰ κατὰ τὴν ἕνωσιν τοῦ πυρακτώσαντος σιδήρου, ἐς ἡ σίδηρος μένει, καὶ τὸν πυρὸς δύναμιν ἀπέρχεται. οὕτω καὶ ἡ θεοῦ σὰρξ ἡνωμένη σὰρξ, ζωοποιὸς ἐστι, ὡς ἡ θεοῦ λόγου σὰρξ.

prenons pas la Deïté nuë, dautant que la Deïté ne peut eſtre priſe auec les dents.

CHAP. VII.

LE paſſage du Commentaire ſur l'Epiſtre aux Hebtieux eſt, que Theophylacte eſcrit; *Nous celebrons vne oblation ſans ſang, la memoire d'vne oblation qu'il a vne fois faitte.* Sur quoy le ſieur du Pleſſis repart, *La memoire comment s'accordera-t'elle auec la realité?* Ne conſiderant pas, & que ſainct Auguſtin appelle le corps de Chriſt enſeuely au tombeau, la memoire de Chriſt; & qu'il diſpute de propos delibeté, que la memoire peut eſtte des choſes preſentes; & que l'entendement en ſe ſouuenant de ſoy-meſme exetce la memoire; & que Calum meſme ſe mocque de ceux qui concluent que Chriſt eſt abſent de la Cene, pour ce que la memoire n'eſt que des choſes abſentes, & reſpond qu'il n'eſt pas neceſſaite que la memoite excluë la preſence, mais ſeulement la viſibilité des choſes; Et outre cela, que Theophylacte ne dit pas que l'Euchariſtie ſoit la memoite du corps de Chriſt, mais que l'oblation non ſanglante du corps de Chriſt qui ſe fait en l'Euchariſtie, eſt la memoite de l'oblation ſanglante du corps de Chriſt, qui ſe fit en la Ctoix: laquelle oblation faitte en la Ctoix, nul Catholique n'afferme eſtre preſente en l'Euchariſtie. Voicy ſes paroles: *Mais icy*, dit-il, *il ſe preſente vne queſtion, aſçauoir, ſi nous autres n'offrons pas auſſi les hoſties ſans ſang. A quoy nous reſpondons qu'oüy veritablement: mais nous faiſons memoire de la mort du Seigneur, & celle-la eſt vne hoſtie, & non pluſieurs. Au moyen dequoy il a eſté vne fois offert: Car nous offrons touſiours le meſme, ou pluſtoſt faiſons la memoire de ceſte oblation-la, par laquelle il s'offrit luy-meſme, comme ſi elle ſe faiſoit maintenant. Et pourtant c'eſt vn ſeul Sacrifice. Car quant au nœud de la queſtion, ſous ombre qu'il eſt offert en pluſieurs lieux, ſont-ce pluſieurs Chriſts? Nullement: mais vn meſme Chriſt par tout, & icy entier, & là entier & parfaict, vn ſeul & meſme corps. Car comme Chriſt offert en pluſieurs lieux, eſt vn ſeul corps, & non pluſieurs corps; ainſi eſt-ce vn meſme Sacrifice. Car nous offrons la meſme hoſtie qui lors fut offerte.* Par leſquelles patoles il afferme diſertement, que Chriſt eſt par tous les lieux où il eſt offert, & icy entier & là entier. Ce qui ne ſe pouuant entendre ſelon la diuinité, dautant que Chtiſt, ſelon la diuinité, n'eſt point offert, & n'eſt point hoſtie; il faut que le corps de Chriſt ſoit tout entier, & en chaque Autel, & en chaque Euchariſtie.

Theophyl. in epiſt. ad Hebr. c.10. Num & ipſi ſine ſanguine immolamus? Ita quidem, ſed Chriſti tunc reminiſcimur obitus, *&c.* Eundem enim ſempet offerimus, quin potiùs oblationis illius memoriam facimus, perinde ac ſi eſſet hoc tempore immolatus.

IEAN L'ESCOSSOIS.

AVTHEVR XXXVIII.

CHAPITRE I.

Le ſieur du Pleſſis p.1069. edit.2.

LE trente-huictiéme teſmoin que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Iean l'Eſcoſſois, Moyne: lequel par ignorance de ſon nom, il appelle Iean Erynger; car il auoit nom, *Ioannes Erygena*; Et lequel par ignorance de ſon ſiecle, il fait contemporain d'Alcuin, & diſciple de Beda; car entre la mort de Beda & la ſienne, il y auoit plus de cent cinquante ans. Ce que Baſleus en l'appendice de la vie de ce *Ioannes Erygena*, remarque en ces mots; *Vn vigilant Argus verra bien que cela ne s'accorde pas, qu'il ait oüy Beda liſant, & qu'il ait veſcu iuſques à ce temps*, c'eſt à dire, iuſqu'à l'an 884. auquel il dit qu'il mourut, *ſi on ne luy donne pour le moins 170 ans de vie.* Dequoy le ſieur du Pleſſis ayant eſté aduerty par ceſte admonition de Baſleus, il ſe deuoit garder de tomber en vne telle erreur de Chronologie. De ceſte ignorance neantmoins il eſſaye de faire ſon profit, en inferant par l'hereſie de ce Ioannes Scotus, qu'il faloit que Beda, qui auoit, dit-il, eſté ſon maiſtre, euſt eſté enraché de la meſme opinion: & conſequemment que ce que dit Auentinus, que les eſcrits de Beda ont eſté deprauez, eſt veritable. Voicy ſes paroles; *Or du viuant de Charles Magne, Iean Erynger, Eſcoſſois, Moyne de ſainct Benoiſt, compagnon d'Alcuinus, Precepteur de Charles Magne, auoit eſcrit vn liure du corps & du ſang du Seigneur, où il combattoit cét abus dés ſa conception. Argument certain de ce qu'en auoit enſeigné le venerable Beda, par ce qu'il eſtoit ſon diſciple. Ce que ie dis à l'occaſion de quelques paſſages qu'on y a corrompus; meſme ſur ſainct Matthieu, qu'Auentinus teſmoigne auoir recogneu par la collation des vieux exemplaires qui s'en gardent és anciens Monaſteres d'Allemagne, auoir eſté falſifiez auec ceſte meſme foy & integrité Catholique, dont ont vſé nos Peres de Trente en leur Index expurgatorius, ordonné au Concile contre tous les plus notables Autheurs qui ont eſcrit depuis cent ans.* Qui ſont toutes propoſitions pleines d'ignorance & d'impertinence. Car ny ce Ioannes Scotus, qui eſcriuoit ſous Charles le Chauue, & ſous Louys le Begue, ne pouuoit auoir eſté diſciple de Beda, qui eſtoit mort du temps de Theodoric, & Charles Martel, l'an 734. ny ſa doctrine ne pouuoit auoir eſté puiſée de la doctrine de Beda, puis que Beda pour ſa doctrine eſtoit veneré par toute l'Angleterre, voire par

toute l'Europe; & que ce Ioannes Scotus pour la ſienne, fut ruë au meſme pays d'Angleterre, par ſes propres Eſcholiers: ny s'il faut iuger de la doctrine de Beda par celle de ſes diſciples, il ne faut point deſcendre à ce Ioannes Scotus, qui n'en eſtoit point; & par la raiſon ne le pouuoir eſtre: mais s'arreſter à Alcuinus, qui l'eſtoit veritablement; par les paroles duquel nous auons repreſenté cy-deſſus la doctrine de l'Egliſe de ſon ſiecle, ſur le faict de l'Euchariſtie. Ny Auentinus ne ſe plaint point de la corruption de Beda ſur le faict de ſes eſcrits Theologiques, mais ſur le faict de l'eſcrit compoſé par Beda de l'art que les anciens auoient de compter par les doigts; lequel, Auentinus a expliqué & illuſtré d'Images & de figures. Ny la collatiõ des vieux exemplaires d'Allemagne, ne conuainct de faux l'impreſſion de nos exemplaires de Beda: car les nouuelles impreſſions que les Allemands en ont fait eux-meſmes, conferées auec tous les plus anciens manuſcrits d'Allemagne, iuſtifient tous nos copiſtes & nos Imprimeurs de ceſte fraude. Comme auſſi font tous les autres exẽplaires eſcrits à la main, qui s'en trouuent aux Bibliotheques, tant de France que d'Angleterre. Ny le Concile de Trente, où les Eueſques deputez en conſequence du meſme Concile, pour cotter dans les eſcrits des Autheurs heretiques de ce ſiecle, ou ſuſpects d'hereſie, les choſes dont la lecture eſtoit pernicieuſe, n'ont point ordonné la rature de telles clauſes, en intention que ces liures-la fuſſent r'imprimez, & qu'en les r'imprimant on les y omiſt: mais en intention que les Libraires ou Marchands qui en eſtoient chargez, ne perdiſſent point les frais des impreſſions qui en eſtoient déja faittes; ains qu'il leur fut permis de les debiter, & aux Lecteurs de les lire & acheter, à condition que ces clauſes-la y fuſſent ou rayées auec la plume, ou couuertes de papier colé, comme cela ſe prattique encore auiourd'huy entre les Catholiques, qui en vſent ſelon l'intention du Concile. Et cela ſoit dict des circõſtances de l'allegation que le ſieur du Pleſſis fait de cét Autheur. Car quant à la production au fonds, dautant qu'elle ne ſe trouue point, à cauſe que ſon liure fut cõdamné d'hereſie, & bruſlé au Concile de Verſeil, nous n'auõs autre choſe à alleguer à l'encontre, ſinon que c'eſtoit vn homme qui ayant long temps conuerſé en Orient parmy les Arabes, & autres infidelles, & ayant appris leur langue, leurs ſecrets & leur doctrine, retourné qu'il fut en Occident, voulut faire parler de luy, en apportant quelque choſe de nouueau aux gents de ſon pays. Ce qui apperr, tãt par ce que Paſchaſius, qui eſcriuoit au meſme temps, ou fort peu auparauant, dit, qu'encore que quelques-vns erraſſent par ignorãce au faict de l'Euchariſtie, neantmoins il ne s'eſtoit encore iamais iuſques alors trouué homme, qui euſt oſé ouuertement contredire à ce que tout l'vniuers croyoit & confeſſoit: que par ce que Kemnitius

Ioan. Maior in hiſtor. Scot. lib. 3. cap. 2.

Gulielm. Malmesbur. de geſtis Anglor. l. 2. c. 4.

Paſchaſius de corp. & ſang. Domin. in illud Matth. 26. Cœnantibus autem eis, &c.

rapporte, que les Hiſtoriens teſmoignent qu'il fut tué par ſes écholiers, à cauſe de la nouueauté de ſa doctrine. *Les Hiſtoriens racontent*, dit Kemnitius, *que comme ce Scotus-la, propoſoit & defendoit ſon opinion publiquement en l'auditoire, ſes diſciples luy creuerent les yeux, auec leurs ſtiles, c'eſt à dire, les inſtruments de fer dont ils eſcriuoient. Ce n'eſtoit donc pas*, adjouſte Kemnitius, *la doctrine vſitée & receuë alors, de la Cene du Seigneur, que celle que Bertramus & Scotus décriuent: mais elle fut eſtimée lors pour vne opinion nouuelle & fanatique, & qui combattoit contre la foy ſaine & ancienne: Et ainſi Dieu lors reprima miraculeuſement ceſte malheureuſe contention.* Iuſques là parle Kemnitius Proteſtant.

BERTRAM,

AVTHEVR XXXIX.

CHAPITRE I.

Le ſieur du Pleſſis p.1070. edit.2. Mais bien auons-nous celuy de Bertram, Preſtre, qui eſcriuoit au Roy Charles le Chauue.

LE trente-neufiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt vn nommé Bertram, Preſtre & Moyne François, mais de quel lieu particulierement, on ne ſçait; duquel Oecolampade fit premierement imprimer l'écrit ſous le nom ſuppoſé de l'impreſſion de Cologne l'an 1532. & depuis nos aduerſaires l'ont ſouuent faict r'imprimer à Baſle, tãtoſt celant le lieu de l'impreſſion, tantoſt l'y appoſant. Or ne s'eſt paſſé cela ſans grande doute, ou qu'Oecolampade n'ayt luy-meſme ſuppoſé cét œuure au lieu du vray eſcrit de Berttamus, comme pluſieurs l'en ont accuſé, [a] ou pour le moins qu'il ne l'ayt alteré & falſifié en diuers endroits, auſſi bien qu'en l'inſcription, où pour plus grande antiquité il l'addreſſe à l'Empereur Charlemagne; au lieu que Bertram addreſſa le ſien au Roy Charles le Chauue, frere de l'Empereur Lothaire. Les raiſons de ce ſoupçon, ſont premierement, que Paſchaſius qui a eſcrit depuis le Roy Charles le Chauue, auquel l'œuure de Bertram fut addreſſée, afferme que combien que pluſieurs erraſſent par ignorance au faict de l'Euchariſtie, neantmoins nul n'auoit iamais oſé y contredire manifeſtement. *Et pourtant*, dit-il, [b] *iaçoit que quelques-vns errent touchant ce poinct-la, par ignorance, neantmoins il ne ſe trouue encore perſonne ouuertement qui oſe contredire en ce cas ce que tout le mõde croid & confeſſe.* Ce que Paſchaſius n'euſt pas eſcrit, ſi le liure de Bertram eſcrit à l'inſtance du Roy Charles le Chauue, & addreſſé au meſme Roy, euſt eſté tel que nos aduerſaires l'ont publié, aſçauoir, directement contraire à celuy de Paſ-

a *Sixtus Senen. in Præfat. Biblioth. Sanctæ. Claud. Eſpencæus lib. 4. c. 41. de Euchariſt.*

b *Paſchaſius in expoſit. in illud Matth. 26. Cœnantibus autem eis, &c.* Et ideo quamuis ex hoc quidam de ignorantia errent, nemo tamen eſt adhuc in aperto, qui hoc ita eſſe contradicat, quod totus orbis credit, & confitetur.

chaſius. Secondement, que Berengarius & ceux de ſa Secte, qui s'éleuerent enuiron deux cents ans apres Bertramus contre le meſme article de l'Euchariſtie, firent bien profeſſion de tenir leur erreur des eſcrits de Ioannes Scotus, que Baleus & autres Sacramentaires modernes, afferment auoir eſté auditeur & diſciple de Bertramus: mais ne firent iamais aucune mention d'auoir eu Bertramus pour predeceſſeur en leur opinion. Ce qu'ils n'euſſent iamais oublié de faire, pour ſe procurer la reputation d'vne plus grande antiquité. Tiercement, que le Concile de Verſeil, où fut confuté Berengarius enuiron deux cents ans apres Bertramus, cenſura & condamna le liure de Scotus, qu'ils veulent auoir eſté diſciple & ſectateur de Bertramus, & ne decida iamais rien contre l'eſcrit de Bertramus: Ce qu'il n'euſt iamais omis à faire, s'il euſt eſté tel que nos aduerſaires l'ont publié, & en cenſurant l'eſcrit du diſciple, n'euſt pas oublié celuy du maiſtre & de l'autheur principal de l'hereſie. Quartement, que Trithemius rapportant le catalogue des eſcrits de Bertramus, louë & approuue l'œuure eſcrit par luy du corps & du ſang du Seigneur, & neantmoins celebre Lanfrancus pour ſa ſcience & pour ſa ſainčteté, & compte entre les excellents monuments de ſon eſprit, le liure qu'il a eſcrit contre Berengaire: Ce qu'il n'euſt pas faict ſi l'eſcrit de Berrramus euſt eſté tel qu'il eſt ſorty de la forge des Sacramentaires: Cat l'eſcrit de Bertramus tel que nous l'auons maintenant, & l'eſcrit de Lanfrancus contre Berengaire, ſont directement oppoſites & contraires. Quintement, qu'au meſme temps que nos aduerſaires publierent Bertramus, ils firent auſſi ſortir hors de leur boutique Druthmarus, autheur du meſme ſiecle, ſi impudemment falſifié ſur le faict de l'Euchariſtie, que depuis que Sixtus Senenſis a conuaincu ceſte falſification par la conference des anciens exemplaires, ils n'ont plus oſé ouurir la bouche pour le produire. Neantmoins, dautant que i'ay eu par preſt du ſieur le Feure, Precepteur de Monſieur le Prince de Condé, vn manuſcrit entre les mains, duquel encore que l'eſcriture ne ſoit pas de grande antiquité, toutesfois l'autheur montre, ou veut montrer auoir eſté voiſin du ſiecle de Charles le Chauue: Car il parle de Paſchaſius & de Rabanus, comme d'autheurs lors recents; lequel fait mention d'vn nommé Ratrannus, qui eſcriuit contre Paſchaſius ſur le poinct de l'Euchariſtie, & addreſſa ſon liure au Roy Charles: Et qu'il ſe trouue vne copie eſcrite à la main ſous ce meſme tiltre de Ratrannus, conforme à celle que nos aduerſaires ont publiée ſous le nom de Bertramus; Ie ne veux rien decider pour ce regard: Seulement diray-je qu'il apperr par l'autheur dõr ie parle, que ce Ratrannus, ſoit-il Bertramus, ſoit-il vn autre, ne tenoit pas la doctrine tenuë & approuuée en l'Egliſe de ſon ſiecle; ains que ſous ombre de reſiſter à vne opinion

Trithemius in Catal Script. Eccleſiaſt. in Bertramo. Ad Carolũ Regem fratrẽ Lotharij Imp. ſcripſit.

Chriſtianus Druthmarus, vel ſcriptorum inſcitia, vel hæreticorum fraude mutilatus. *Vide Sixtũ Senenſ. Bibliotheca ſanctæ lib. 6 annot. 112.*

heretique, aſçauoir, à celle des Stercoraniſtes, dont eſtoit chef en Occident vn nommé Erybaldus, Eueſque d'Auxerre; qui eſtimoiẽt qu'en l'Euchariſtie il n'y auoit aucune figure, mais que tout eſtoit verité nuë & découuerte; il abandonnoit la doctrine commune de l'Egliſe, qui tenoit le milieu; aſçauoir, qu'il y auoit en l'Euchariſtie & verité & figure, verité en l'interieur, & figure en l'exterieur; & paſſoit à l'autre extremité, c'eſt à dire, iuſques à tenir qu'en l'Euchariſtie tout eſtoit figure, & qu'il n'y auoit point dans le contenu du Sacremẽt, de verité reelle & eſſentielle. I'ay dict l'hereſie des Stercoraniſtes, par ce qu'il s'éleua en ce temps la vne certaine Secte de gents, qui dogmatiſoient que le corps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt en l'Euchariſtie, eſtoit paſſible, corruptible, diuiſible & digeſtible, & tout tel en ſoy-meſme qu'il nous apparoit exterieurement, c'eſt à dire, affecté & qualifié formellement des qualitez & autres accidents des eſpeces ſacramentales, leſquelles ils affermoient ne ſubſiſter point ſeparément & par ſoy, mais eſtre fondées hypoſtatiquement au propre corps de Chriſt, (de ſorte que tout ce qui atriuoit aux eſpeces, comme d'eſtre veu, briſé, diuiſé, digeré, corrompu, & ietté en excrément, atriuoit proprement au corps de Chriſt,) tout ainſi qu'elles auoient eſté fondées auparauant en la ſubſtance du pain, leſquels à ceſte occaſion furent nommez Stercoraniſtes. *De ceſte viſible & corporelle manducation qui s'exerce en la ſuperficie du Sacrement*, dit Algerus, [a] *naiſt la tres-vilaine hereſie des Stercoraniſtes: Car ils diſent que ce ſi grand Sacrement, comme ſujet à la manducation corporelle, eſt auſſi ſujet à l'excretion.* Et Paſchaſius meſme, contemporain de Bertramus, les taxant ſans les nommer: *Il ne faut point*, dit-il, [b] *obſeruer, comme les monuments des Apocryphes le decernent, que le corps & le ſang de Chriſt ſoient digerez dans noſtre corps, deuant que de prendre la viande commune.* Et derechef: [c] *C'eſt donc choſe friuole de penſer, comme il ſe lit au meſme liure apocryphe, aux excréments, lors qu'il eſt queſtion de ce myſtere, & auoir ſoin d'empeſcher qu'il ne ſe meſle auec la digeſtion des autres viandes*: Et immediatement apres; *Finalement, là où c'eſt vne viande ſpirituelle & vn breuuage ſpirituel qui eſt pris, & que le ſainct Eſprit par elle opere en l'homme, afin que s'il y a encore quelque choſe de charnel en nous, il ſoit transferé en eſprit, & que l'homme ſoit faict viande ſpirituelle; quelle commixtion pourra-t'il y auoir?* Or auoit bien deſia ceſte hereſie ietté quelques racines dés le temps de l'ancienne Egliſe. Car entre les articles heretiques de Paul de Samoſate, contemporain de ſainct Cyprian, & chef de l'hereſie des Samoſateniens, qui s'éleua enuiron l'an de la mort de Chriſt deux cents vingt,

a *Algerus lib. 2. de Sacram. c. 1.* Sed ex hac ipſa viſibili & corporali comeſtione, quæ Sacramento tenus fit, naſcitur hæreſis fœdiſſima Stercoraniſtarum. Dicunt enim, tantum Sacramẽtum ſicut corporali comeſtioni, ſic & ſeceſſui eſſe obnoxium.

b *Paſchaſ. lib. de corp. Dom. c. 20.* Neque obſeruandum, ſicut apocryphorũ monumenta decernunt, donec ea digerantur in corpore, ne communis cibus accipiatur. Sed ſatis inuigilandum, vt antea quiſque ſe præparet, & poſt acceptam gratiam nullus indignum ſe reddat.

c *Ibid.* Friuolũ eſt ergo, ſicuti in eodem apocrypho libro legitur, in hoc ſpiritualis eſca nale adhuc eſt, myſterio cogitare de ſtercore, ne commiſceatur in alterius cibi digeſtione. Denique vbi & potus ſumitur, & Spiritus ſanctus per eũ in homine operatur, vt ſi quid in nobis cat transferatur in ſpiritum, & fiat homo ſpiritalis; quid commixtionis habere poterit?

c'en eſtoit vne des impietez, qu'il tenoit que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſtoit paſſible, diuiſible & corruptible; & contre ceſte ſienne hereſie particuliere eſcriuit Denys Eueſque d'Alexãdrie ſon contemporain, comme il appert par vne epiſtre Grecque manuſcrite qui ſe trouue encore de luy ſur ce ſuject, laquelle eſt citée, traduitte & tranſcritte en grand' partie dans les Annales du Cardinal Baronius, & dans les eſcrits de Turrianus. Depuis, ceſte hereſie pullula encore au ſiecle ſuiuant, & fut renouuellée par Arrius, & refutée par ce grand Iacques de Niſibe, tant celebre és hiſtoires, comme S. Chryſoſtome le teſmoigne, en ces mots; *Dieu nous a donné ſon corps & ſon ſang, non conſommé, non corrompu, non paſſant au retrait, comme l'incenſé Arrius a gazoüillé; & par Jacques de Niſibe ſes entrailles ont eſté épanduës*: (ainſi, dit-il, faiſant alluſion de l'hiſtoire de la refutation d'Arrius en ceſt article, à celle de ſa mort.) Et finalement enuiron le temps de Charles le Chauue, où vn peu auparauant ceſte hereſie ſe reſſuſcita en Occident, & eut pour chef vn nommé Erybaldus Eueſque d'Auxerre, comme l'eſcrit cité par moy le témoigne, en ces mots: *Or ſera-t'il reſpondu en ſon lieu à ceux qui ont dict qu'il eſt ſuject à excretion; ce qui n'auoit iamais eſté oüy auparauant*; c'eſt à dire, à Erybaldus Eueſque d'Auxerre: Et peu apres elle s'épandit en Occident, & fut agitée & condamnée ſous l'Empereur Alexius Comnenus, comme Nicetas Coloſſien le rapporte, en ces mots: *La queſtion*, dit-il, *eſtoit ſi le ſainct corps de Chriſt, qui eſtoit pris en l'Euchariſtie, eſtoit incorruptible, comme il auoit eſté apres la paſſion & la reſurrection, ou s'il eſtoit corruptible comme deuant la paſſion: Les vns diſoient qu'il eſtoit incorruptible, &c. les autres diſoient qu'il eſtoit corruptible, & deſtitué d'entendement, & inanimé, & que ceux qui venoient à la communion, ne prenoient pas Chriſt tout entier, mais en prenoient vne partie, comme ils prenoient vne partie de la communion: Car s'il y eſtoit incorruptible, diſoient-ils, il y ſeroit pourueu d'entendement, & animé, & impalpable, & inuiſible, & ne pourroit eſtre briſé & moulu auec les dents, & en l'acte de la diuiſion ne ſentiroit point de paſſion & de douleur.* Contre ceſte eſpece de gents donc qui tenoient que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſtoit paſſible, diuiſible, corruptible & digeſtible, & en ſomme ſuject à toutes les paſſions auſquelles les eſpeces ſacramentales eſtoient ſujettes; Bertramus entreprit l'œuure dont il eſt queſtion. Et pour ce que le fondement de toute l'erreur de ceſte eſpece d'hereſie, appellée par les Occidentaux, Stercoraniſtes, eſtoit que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, eſtoit tout tel qu'il apparoiſſoit, aſçauoir, rond, blanc, corruptible, ſauourable, diuiſible; la forme en laquelle il poſe l'eſtat de ſa queſtion, eſt, aſçauoir, ſi le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſt viſible aux yeux du corps, ou bien s'il eſt viſible aux yeux de la foy, c'eſt à dire, ſi ce que nous apperceuons auec les yeux en l'Eucha-

Baron. Cardin. tom. 2. Annal. anno 265. 5. Franciſc. Turrian. lib. de Sacram. Euchariſt. c. 10. vide tom. 4. Biblioth. Patr. edit. 4. an. 1621.

Nicetas Choniates in hiſtor. Alexij Comn. lib. 3. ζητεῖτο γὰρ εἰ ὅτε τὸ ἅγιον σῶμα Χριστοῦ ἀφθαρτίζεται, ἐπίσης μὲ πάντες ἐν τῷ αἰῶνι, εἴ πῃ ἐν ἀφθαρσίᾳ ὄντι σῶμα.

riſtie, ſont les accidents, qualitez & conditions du corps de Chriſt, ou bien ſi ce ſont voiles & figures diſtinguées reellement d'eſtre & de ſubſiſtence d'auec le corps de Chriſt. Car les Stercoraniſtes tenoient que la ſubſtance du corps de Chriſt s'inſinuoit de telle ſorte au lieu de la ſubſtance du pain, qu'elle ſe rendoit formellement affectée des accidents du pain, & tenoit le meſme lieu au regard des accidents du pain, qu'auoit faict auparauant la ſubſtance du pain: De ſorte que les accidents du pain deuenoient fondez formellement en la ſubſtance du corps de Chriſt, & reſidoient en elle, & la qualifioient formellement. Au moyen dequoy tout ce qui arriuoit à ces accidents-la, arriuoit proprement au corps de Chriſt; & quand ils eſtoient veuz, ſauourez, corrompus, diuiſez, le corps de Chriſt eſtoit proprement veu, ſauouré, diuiſé ſans aucun voile, figure & myſtere: N'y ayãt en ce cas-la rien entre le corps de Chriſt & nos ſens, qui ne fuſt fondé formellement au corps de Chriſt, & ne fuſt des accidents du corps de Chriſt. Et pourtant ils maintenoient, que le corps de Chriſt, en l'Euchariſtie, apparoiſſoit tout tel qu'il y eſtoit, ſans aucun voile ny figure, dautant que pat la conſecration il auoit eſté changé & tranſmué accidentalement en qualité & condition de pain, & faict vrayement & reellement tel que le pain. A ces cauſes Bertramus poſe ainſi l'eſtat de la queſtion contre eux: [a] *Les vns diſent du corps & du ſang de Chriſt, qui eſt celebré tous les iours en l'Egliſe, qu'il ne ſe fait ſous aucune figure, ny ſous aucun voile, mais qu'il s'accomplit par vne nuë manifeſtation de la verité: Les autres afferment que ces choſes ſont contenuës ſous la figure du myſtere: & qu'autre eſt ce qui apparoit aux ſens du corps, & autre ce que la veuë de la foy apperçoit.* Et derechef: C'eſt, dit-il, [b] *à dire, aſçauoir, s'il contient quelque choſe de ſecret qui apparoiſſe ſeulement aux yeux de la foy; ou bien ſi ſans aucun voile de myſtere l'aſpect du corps voit exterieurement ce que la veuë de l'eſprit apperçoit interieurement: De ſorte que tout ce qui ſe fait là, ſoit expoſé à la lumiere d'vne manifeſte euidence.* Et au corps de la diſpute: *Si ce myſtere-la n'eſt accomply ſous aucune figure, il n'eſt plus iuſtement appellé myſtere: Car ceſtuy-la ne peut eſtre appellé myſtere, auquel il n'y a rien qui ſoit caché, rien qui ſoit ſouſtrait aux ſens corporels, rien qui ſoit couuert d'aucun voile: Mais ce pain la, qui par le miniſtere du Preſtre eſt faict le corps de Chriſt, montre autre choſe exterieurement aux ſens humains, & proteſte autre choſe interieurement aux ames des fidelles: Exterieurement, la choſe qui auoit eſté auparauant; la forme du pain eſt pretenduë, (c'eſt à dire, tenduë au deuant,) la couleur eſt monſtrée, la ſaueur eſt perceüe: Mais interieurement eſt bien intimée vne autre choſe &*

a *Bertramus de corpore & ſanguine Dom. ad Carolum Magnum Imperat. in Orthodoxographis Baſil. 1555. in Præfat.* Dum enim quidam fidelũ, corporis ſanguiniſq. Chriſti, quod in Eccleſia quotidie celebratur, dicant, quod nulla ſub figura, nulla ſub obuelatione fiat, ſed ipſius veritatis nuda manifeſtatione peragatur; quidam verò teſtentur, quòd hæc ſub myſterij figura contineantur, & aliud ſit quod corporis ſenſibus appareat, aliud autem quod fides aſpiciat.

b *Ibid.* Vtrùm aliquid ſecreti contineat, quod oculis fidei ſolummodo pateat, an ſine cuiuſcunq. velatione myſterij hoc aſpectus intueatur corporis exteriùs, quod mentis viſus inſpiciat interiùs, vt totum quod agitur, in manifeſtationis luce clareſcat.

plus precieuſe & plus excellente, pour ce que celeſte, pour ce que diuine, c'eſt à dire, le corps de Chriſt eſt monſtré, lequel eſt veu, perceu, & mangé, non par les ſens de la chair, mais par la veuë & l'eſprit fidelle: Le vin ſemblablement qui par la conſecration Sacerdotale eſt faict le Sacrement du ſang de Chriſt, montre vne autre choſe en la ſuperficie, & contient vne autre choſe interieurement; car que s'y voit-il autre choſe en la ſuperficie, ſinon la ſubſtance du vin: Gouſtez-le, il a la ſaueur du vin; ſentez-le, il a l'odeur de vin; regardez-le, il a la couleur de vin: Mais ſi vous le conſiderez interieurement, il ſe ſauoure eſtre quand il eſt gouſté, & ſe recognoiſt eſtre quand il eſt regardé, & s'éprouue eſtre quand il eſt ſenty par les ames des fidelles, non liqueur de vin, mais liqueur du ſang de Chriſt. Ces choſes perſonne ne pouuant nier qu'elles ne ſoient telles, il appert que ce pain là & ce vin eſt figurément le corps & le ſang de Chriſt: Car ſelon ce qui ſe voit, ny l'eſpece de la chair n'eſt pas cogneuë en ce pain là, ny l'onde du ſang n'eſt monſtrée en ce vin là, combien toutesfois qu'apres la cõſecration myſtique il ne ſoit plus dict pain & vin, mais le corps & le ſang de Chriſt. Car ſi ſelon quelques-vns rien ne ſe prend icy en figure, mais que tout y ſoit veu en verité, la foy n'opere rien icy: dautant qu'il ne s'y exerce rien de ſpirituel, mais tout ce qui y eſt, quel qu'il ſoit, eſt pris entierement ſelon le corps. Et comme ainſi ſoit que la foy, ſelon l'Apoſtre, ſoit la perſuaſion des choſes non apparentes, c'eſt à dire, non des ſubſtances qui ſont veuës, mais de celles qui ne ſont point veuës; nous ne prendrons rien icy ſelon la foy, dautant que tout ce qui y eſt, nous le diſcernons ſelon le ſens du corps; Et n'y a rien de plus abſurde (ſupple, *ſelon leſdits ſens du corps*) *que d'admettre le pain eſtre chair, & dire le vin eſtre ſang.* Par leſquelles paroles il appert, qu'il ne prend pas le pretexte de la diſpute directement contre les Catholiques, leſquels ne tenoient pas qu'en l'Euchariſtie tout fuſt verité, & qu'il n'y euſt aucune figure; ains contre les Stercotaniſtes, qui tenoient qu'en l'Euchariſtie le corps de Chriſt eſtoit tout tel qu'il apparoiſſoit, & apparoiſſoit tout tel qu'il eſtoit, & qu'il n'y auoit aucune figure au Sacrement, mais que tout y eſtoit verité. Car Paſchaſius qui entreprit en ce ſiecle la la deſcription de la doctrine des Catholiques, dit; [a] *A bon droict ce myſtere eſt enſemble verité & figure, eſtant figure & charactere de la verité ce qui eſt ſenty exterieurement; & verité ce qui eſt deuëment entendu ou creu de ce myſtere interieurement.* Et vn peu auparauant: [b] *C'eſt donc verité en ce que de la ſubſtance du pain & du vin eſt faict le corps & le ſang de Chriſt par ſa parole, moyennant l'operation du ſainct Eſprit: Mais figure, en ce que le Preſtre faiſant exterieurement en apparence vne autre choſe, vient à l'Autel en memoire de la ſacrée paſſion: & quel Agneau, ce qui a eſté vne fois*

a *Paſchaſ. lib. de corp. & ſang. Dom. cap.* 4. Iuxta ſimul veritas & figura dicitur, vt ſit figura vel character veritatis, quod exterius ſentitur: Veritas verò, quicquid de hoc myſterio interius tectè intelligitur aut creditur.

b *Ibidem.* Veritas ergo eſt, dum corpus Chriſti & ſanguis virtute Spiritus in verbo vinique ſubſtantia efficitur. Figura verò, dom Sacerdos, quaſi aliud exterius gerens, ob ſacræ paſſionis, ad aram, quod ſemel geſtum eſt, quotidie immolat Agnum. ipſius ex panis recordationem

Ibidem in illud Matth.26. Cœnantibus eis, &c.

faict, eſt immolé tous les iours. Et ailleurs: *C'eſt donc vne impie meſchanceté, de prier auec tous, & ne croire pas ce que la verité teſmoigne, & ce que tous confeſſent vniuerſellement eſtre vray. Et partant puis qu'il dit que c'eſt ſon corps & ſon ſang, encore que nous ne voyons pas auec nos yeux charnels ce que nous croyons, neantmoins il n'en faut douter aucunement.* Et vn peu apres: *Auſſi iaçoit que quelques vns pour le regard de ce poinct, errent par ignorance, neantmoins il ne ſe trouue encor nul à découuert qui oſe contredire en cela que tout l'Vniuers croit & confeſſe.* Voila comme Bertramus ne faiſoit pas contenance d'attaquer directement la doctrine des Catholiques ſur ceſt article; leſquels tenoient qu'en l'Euchariſtie il y auoit verité & figure, & qu'autre eſtoit ce qui y apparoiſſoit exterieurement, & autre ce qui y eſtoit contenu interieurement: Mais les Stercoraniſtes qui diſoient que tout y eſtoit verité, & qu'il n'y auoit aucune figure, & que le corps de Chriſt y eſtoit tel qu'il y apparoiſſoit, & y apparoiſſoit tel qu'il y eſtoit, aſçauoir, viſible, palpable, corruptible, & par conſequent ſujet à diuiſion, digeſtion & egeſtion. Neanrmoins ſoit que l'ambition de ſe faire chef d'vne nouuelle opinion le pouſſaſt, ſoit que l'appetit de fauoriſer les incredules, & fomenter luy-meſme ſon incredibilité, l'emportaſt; au lieu de ſe tenir au milieu, en combattant l'vne des extremitez, il ſe iette & precipite en l'autre; & ſous pretexte d'impugner ouuertemẽt la doctrine des Srercoraniſtes, qui mettoient toute verité & nulle figure en l'Euchariſtie, impugne auſſi tacitement celle de l'Egliſe Catholique, qui y conſtituoit verité & figure tout enſemble; & incline à n'y admettre rien que figure, & n'y preſuppoſer aucune verité: combien qu'il déguiſe & pallie le plus qu'il peut, ſon langage, pour le faire paſſer ſous la phraſe & le ſtyle du langage des Catholiques. Ce qu'il ne peut faire toutesfois ſi ſubtilement, qu'il ne iuge bien qu'on s'apperçoiue que l'opinion qu'il met en auant, eſt vne opinion nouuelle, incogneuë & eſtrangere à l'Egliſe de ſon ſiecle. Car il ferme ſon eſcrit par ceſte concluſion: [a] *Nous auons preſumé de diſputer de choſes non petites, ne ſuiuant point la preſumption de noſtre eſtime, mais regardants l'authorité de nos maieurs: leſquelles choſes ſi vous les approuuez eſtre dittes Catholiquement, imputez les au merite de voſtre foy, qui ayãt deposé la gloire de la magnificence Royale, n'a point eu de honte de demander la reſponſe de la verité d'vne perſonne vile. Que ſi au contraire elles vous déplaiſent, cela ſoit imputé à noſtre ignorance, qui n'a peu expliquer efficacement ce qu'elle a deſiré.* Deſquelles paroles Kemnitius infere pertinemmenr: Donc ceſte doctrine de Berrramus, n'eſtoir pas lors vſirée & receuë en l'Egliſe. A ceſte preuue priſe de ſa confeſſion propre, s'en adiouſtent encore deux aurres, qui monſtrenr euidemmenr & manife-

[a] *Bertram. ibid.* Imperio veſtræ magnitudinis parere cupientes, præſumpſi paruis rebus de nõ minimis diſputare, non ſequentes æſtimationis noſtræ præſumptionem, ſed maiorum intuentes autoritatem; quæ ſi probaueritis Catholicè dicta, veſtræ meritis fidei deputate, quæ depoſita regalis magnificentiæ gloria, non erubuit ab humili quærere reſponſum veritatis. Sin autem minùs placuerint, id noſtræ depuretur inſipientiæ, quæ, quod optauit, minùs efficaciter voluit explicare.

manifeſtement que l'opinion qu'il mettoit lors en auant, n'eſtoit pas la doctrine commune de l'Egliſe de ſon ſiecle: L'vne, qu'encore qu'il impugne obliquement la verité de la reelle preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, & afferme pour ce regard tout le contraire de ce que tient l'Egliſe Catholique; neantmoins il exprime ſon opinion par les meſmes paroles dont vſent les Catholiques, deſquelles conſeruant le ſon, il détourne ſeulement le ſens par interpretations equiuoques & eluſoires: Car il dit, parlant en apparence contre les Stercoraniſtes, mais impugnant ſecrettement & conjointement les Catholiques: *Ils confeſſent fidellement que ces choſes ſont le corps & le ſang de Chriſt, & en ce faiſant proteſtent ſans doute qu'elles ne ſont plus ce qu'elles eſtoient auparauant; & ſi elles ſont autre choſe qu'elles n'eſtoient, elles ont reçeu changement. Or puis que cela ne ſe peut nier, qu'ils diſent ſelon quoy ils ont eſté changez: Car corporellement rien ne ſ'y void auoir eſté changé. Il eſt donc neceſſaire qu'ils confeſſent, ou qu'elles ont eſté changées ſelon quelque autre choſe que ſelon le corps; & par ainſi que ce n'eſt pas ce qui eſt veu eſtre en verité, mais quelque autre choſe, laquelle n'eſt pas veuë eſtre ſelon ſon exiſtence propre: ou ſ'ils ne veulent pas confeſſer cela, ils ſeront contraints de nier que ce ſoit le corps & le ſang de Chriſt: choſe laquelle c'eſt non ſeulement impieté de la dire, mais meſme de la penſer. Or pour ce qu'ils confeſſent que c'eſt le corps & le ſang de Chriſt, & que cela n'a peu eſtre ſinon qu'il s'en ſoit faict vne commutation en quelque choſe de meilleur, & que ceſte commutation n'a point eſté faitte corporellement, mais ſpirituellement, il eſt neceſſaire qu'elle ſoit ditte auoir eſté faitte figurément, entant que ſous le pain corporel & le vin corporel, exiſte le ſang de Chriſt ſpirituel.* Et derechef: *Car celuy meſme qui maintenant en l'Egliſe par ſa toute-puiſſante vertu, conuertit ſpirituellement le pain & le vin en la chair de ſon corps, & en l'onde de ſon propre ſang, ceſtuy-la meſme opera inuiſiblement la manne donnée du Ciel, ſon corps; & l'eau eſpanduë de la pierre, ſon propre ſang.* Et derechef: [a] *Car nous ne penſons pas qu'aucun des Fidelles doute que ce pain-la, lequel noſtre Seigneur donnant, diſoit à ſes Diſciples; Cecy eſt mon corps, qui a eſté donné pour vous, n'ayt eſté faict le corps de Chriſt: Ny qu'aucun doute que le calice, duquel le meſme dit, Cecy eſt le calice du nouueau Teſtamẽt en mon ſang qui ſera eſpandu pour vous:* &c. *Comme donc vn peu auparauant qu'il ſouffriſt, il peût conuertir la creature du pain, & la ſubſtance du vin, en ſon propre corps qui deuoit ſouffrir, & en ſon ſang qui deuoit eſtre peu apres épandu: Ainſi auſſi au deſert*

[a] *Bertram. ibid.* Non enim putamus vllum fidelium dubitare, panem illum fuiſſe Chriſti corpus effectũ, quod Diſcipulis donans, dicit, Hoc eſt corpus meum, quod pro vobis datur: Sed neque, calicem dubitare ſanguinem Chriſti continere, de quo idem ait, Hic eſt calix noui Teſtamenti in ſanguine meo, qui pro vobis fundetur. Sicut ergo paulò antè quàm pateretur, panis ſubſtantiam & vini creaturam conuertere potuit in proprium corpus, quod paſſurum erat, & in ſuum ſanguinem, qui pòſt fundendus extabat; ſic etiam in deſerto manna & aquam de petra in ſuam carnem & ſanguinem conuertere prævaluit.

il peût conuertir la manne & l'eau de la pierre en ſa chair & en ſon ſang. Et vn peu apres, expoſant les paroles de noſtre Seigneur, ſelon ſainct Iean : *Alors vous entendrez que ma chair ne ſera pas mangée par les croyants, comme penſent les infidelles ; mais que vrayement par myſtere la ſubſtance conuertie en la ſubſtance de mon corps & de mon ſang, ſera priſe par les croyants.* Et encore derechef : *Le pain qui eſt offert, eſtant pris des fruicts de la terre ; lors qu'il eſt ſanctifié, eſt tranſmis au corps de Chriſt : comme auſſi le vin encore qu'il ſoit decoulé de la vigne, neantmoins par la ſanctification du myſtere diuin il eſt faict le ſang de Chriſt, le ſainct Eſprit operant non viſiblement, mais inuiſiblement : Au moyen dequoy ils ſont dicts eſtre le corps & le ſang de Chriſt, pour ce que nous y prenons, non ce qu'ils ſont veus exterieurement, mais ce qu'ils ont eſté faicts interieurement par l'operation de l'Eſprit de Dieu.* Item : *Par toutes ces choſes donc qui ont eſté dittes, il a eſté monſtré que le corps & le ſang de Chriſt qui ſont pris en l'Egliſe par la bouche des Fidelles, ſont figure ſelon l'eſpece viſible ; mais ſelon la puiſſance inuiſible, c'eſt à dire, la puiſſance de la parole de Dieu, ſont vrayement le corps & le ſang de Chriſt : Au moyen dequoy, ſelon la creature viſible, ils paiſſent le corps ; mais ſelon la vertu d'vne plus puiſſante ſubſtance, ils paiſſent les ames des fidelles.* Item : *Icy encore s'éleue l'auditeur, & dit que c'eſt le corps de Chriſt que ce qui eſt veu, & le ſang de Chriſt que ce qui eſt beu ; & qu'il ne faut point s'enquerir comment il a eſté faict, mais qu'il faut croire qu'il a eſté ainſi faict. A la verité, tu ſembles auoir raiſon ; mais ſi tu conſideres plus diligemment la force des paroles, certes tu crois bien fidellement que c'eſt le corps & le ſang de Chriſt, mais tu dois recognoiſtre que ce que tu crois, tu ne le vois pas en corps ; car ſi tu le voyois, tu dirois, Ie voy, & non pas, Ie croy que c'eſt le corps & le ſang de Chriſt. Maintenant donc pour ce que la foy y void tout, quoy que ce tout ſoit, & que l'œil de la chair n'y apprehende rien ; il entend que ce n'eſt pas en eſpece, mais en vertu, que les choſes qui ſont veües, ſont le corps & le ſang de Chriſt. Et pourtant il dit, qu'il ne faut pas regarder icy l'ordre de la nature, mais venerer la puiſſance de Chriſt, laquelle crée tout ce qu'elle veut, qui n'eſtoit point, & change ce qui eſt creé en tout ce qu'elle veut, & en ce qu'auparauant il n'eſtoit point.* Item : *Tu t'éleues, & dis,* parlant de ſainct Ambroiſe ; *Voicy il confeſſe manifeſtement, que ce pain-la & ce breuuage-la eſt le corps de Chriſt : mais pren garde, comme il adjouſte, Ce n'eſt donc pas vne viande corporelle, mais vne viande ſpirituelle ; & par ainſi n'y apporte pas le ſens de la chair, car rien ne ſe decerne icy ſelon luy. C'eſt bien le corps de Chriſt, mais non corporel, ains ſpirituel. Il ne faut donc icy rien ſentir corporellement, mais ſpirituellement ; c'eſt le corps de Chriſt, mais non corporellement ; c'eſt le ſang de Chriſt, mais non corporellement.* Et vers la fin : *Et pour cela neantmoins ſous ombre que nous diſons ces*

Ibid. Vnde dicit, ordinem naturæ non hîc intuendum, ſed Chriſti potentiam venerandam, quæ quicquid vult, in quodcunque vult, & creat, quod non erat, & creatum permutat in id quod antea non fuerat.

choſes, que l'on ne penſe pas qu'au myſtere du Sacrement, le corps du Seigneur, ou le ſang du Seigneur, ne ſoit pris par les fidelles, attendu que la foy prend, non ce qu'elle void auec les yeux, mais ce qu'elle croit. Ce qu'il n'euſt pas faict, ſi la profeſſion de l'Egliſe n'euſt accouſtumé d'eſtre exprimée en ce langage. Car, à quel propos aller cercher toutes ces mentions de la conuerſion de la ſubſtance du pain en la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt, moyennant la toute-puiſſante vertu du Verbe de Dieu, & en alterer & corrompre le ſens par l'addition qu'il y fait de ces mots, *en myſtere*, &, *ſpirituellement*; & par la captieuſe interpretation qu'il donne aux meſmes mots. A quel propos, dy-je, tout cela, pour dire, que le pain n'eſtoit point le corps de Chriſt, mais ſeulement le ſigne du corps de Chriſt, ſi ce n'eſtoit qu'il vouloit couurir ſa conception des paroles de la profeſſion ordinaire de l'Egliſe, afin de n'effrayer point les Lecteurs? Et à quel propos preoccuper l'eſprit des meſmes Lecteurs; & les aduertir, que pour la diuerſité qu'il met entre le corps de Chriſt, que l'Egliſe confeſſe eſtre en l'Euchariſtie; & le corps de Chriſt qui fut attaché à la Croix; laquelle diuerſité il veut eſtre telle que du ſigne abſent reellement de la choſe, à la choſe abſente reellement du ſigne; Il ne ſenſuit pas que nous ne prenions le corps de Chriſt; ſinon pour empeſcher que la nouueauté de l'interpretation qu'il donne aux paroles de la profeſſion de l'Egliſe; expoſant ce qu'elle dit de l'exiſtence du corps ſous l'eſpece du pain, & de la conuerſion de la ſubſtance du pain en la ſubſtance du corps, d'vne exiſtence & conuerſion ſpirituelle, c'eſt à dire, ſelon luy, ſimplement ſignificatiue, mentale & putatiue; n'offenſe & ne ſcandaliſe l'eſprit des Lecteurs? L'autre preuue, que non ſeulement Paſchaſius, qui tient le party contraire de l'opinion de Bertramus, autheur approuué par la commune voix de ſon ſiecle, & par celle de tous les ſiecles ſubſequents, teſmoigne que la doctrine depuis impugnée par Bertramus, ſur le faict de la reelle preſence du corps, & de la conuerſion de la ſubſtance du pain en la ſubſtance du corps, eſtoit ſi vniuerſellement receuë en l'Egliſe de ſon ſiecle, qu'encore que quelques-vns par ignorance en doutaſſent, neantmoins il ne ſ'eſtoit encore iamais trouué perſonne qui l'euſt oſé contredire publiquement: Mais meſme que tous les autres autheurs de ce ſiecle-la, comme Theophylacte en Orient, Amalarius Haymo, voire Alcuin, & le liure meſme publié par nos aduerſaires, ſous le nom de Charlemaigne & du Concile de Francfort, en Occident, teſmoignent que c'eſtoit lors la voix vniuerſelle de toute l'Egliſe. *Mais neantmoins*, dit le ſieur du Pleſſis, *Bertramus, pour auoir compoſé ceſt eſcrit, ne fut point repris d'erreur, ou taxé d'hereſie.* Or de cela, quand ainſi ſeroit, il y en peut auoir eu deux raiſons particulieres: L'vne, que ſon liure ou ne ſortit point de ſon

Index, que tout ce qui leur y déplaiſt, ſoit ou changé, ou rayé, c'eſt à dire, la plus-part du liure. Les corrections & interpretations ne ſont point plus ſubtiles que de changer vne affirmatiue en vne negatiue; & au rebours, de viſibiliter, *en faire,* inuiſibiliter, *de* ſubſtances, accidents; *de* temporel, eternel, &c. Et moy ie prie les Lecteurs de conſiderer combien il aſſemble tout d'vn coup de fraudes, de malices, & de calomnies en vn ſeul article: Car premierement les Carholiques ny deuant ny apres le Concile de Trente, n'ont iamais imprimé l'eſcrit de Bertramus; Et encore que les Sacramentaires long temps deuant le Concile l'ayent faict publier diuerſement, tantoſt fauſſement ſous le nom de l'impreſſion de Cologne, tantoſt inſidieuſement, celants & ſupprimants le lieu de l'impreſſion, tantoſt ingenuëment auec le tiltre de l'impreſſion de Baſle: Neantmoins il ne ſe trouuera point qu'ils ayent ſeulement iamais oſé feindre que depuis le Concile de Trente il ayt eſté imprimé par aucune main Catholique; voire à peine ſe trouuera-t'il que depuis le meſme Concile il ayt iamais eſté imprimé nulle part par qui que ce ſoit. Et quant à la cenſure de l'Indice expurgatif, dont fait mention le ſieur du Pleſſis, elle n'a point eſté entrepriſe en intention que ce liure-la, & autres ſemblables, qui horſmis les poincts erronez, ne peuuent eſtre d'aucune importance aux Lecteurs; fuſſent r'imprimez ſuiuant les corrections qui y ſont cottées: Mais afin que les marchands qui en auoient deſia acheté les impreſſions faittes auparauant, ne portaſſent point la perte de leurs frais, ains les peuſſent debiter, & les Lecteurs les lire & achetter ſans ſcrupule & contrauention aux Decrets du Concile de Trente, qui defendent de lire les liures infectez d'hereſie. A ceſte cauſe donc les Autheurs de ceſt Indice expurgatif, ont marqué les clauſes dans les liures ſoupçonnez ou infectez d'hereſie, leſquelles en les effaçant ou interpretant, le reſte des liures pouuoit eſtre leu ſans peril: Et cela non afin que l'on les imprimaſt de nouueau, mais afin qu'en ceux qui eſtoient deſia imprimez, on effaçaſt auec la plume, ou l'on couuriſt auec du papier colé les ſentences qui pouuoient troublet l'eſprit des Lecteurs. Secondement, ce n'ont point eſté les Peres du Concile de Trente qui ont faict ceſt Indice dont parle le ſieur du Pleſſis: mais deux Eueſques deputez en Flandres par le Roy d'Eſpagne, pour donner ordre que les marchands de Flandres & autres lieux ſubjects au Roy d'Eſpagne, mais ſur tout des Pays-bas, qui auoient leurs boutiques pleines de liures interdicts, acauſe principalement du voiſinage de l'Allemagne, où la plus-part de tels liures auoient eſté imprimez, ne perdiſſent vne ſi grande ſomme de deniers, que celle à quoy la vente s'en pouuoit monter: leſquels vſants de l'Indulgence accordée par le Concile de Trente, que les impreſſions des liures qui n'eſtoient pas en tout & par tout heretiques, mais

où il ſe trouuoit ſeulement quelque clauſe infectée d'hereſie, ſe peuſſent diſtribuer, les meſmes clauſes en ayants eſté effacées, firent vn inuentaire des liures qui pouuoient eſtre tolerez auec ce remede, & des clauſes qu'il y faloit effacer. *Ne voulants point*, dit le Roy d'Eſpagne, *qu'vne ſi grande ſomme de deniers, que celle qui pouuoit reſulter de la vente de tels liures, fuſt perduë, non ſans grand dommage & intereſt des marchands & eſtudiants; Nous auons ordonné que les liures des Hereſiarques, comme Princes des heretiques, comme entierement pernicieux, qui auront eſté trouuez en nos Prouinces des Pays-bas, dont graces à Dieu les exemplaires ont eſté en petit nombre, ſoient abolis par le feu: Mais que tous ceux qui ſembleroient eſtre facilement repurgez, ſoient amaſſez & mis en garde aux Citez & Maiſons de ville de noſdittes Prouinces.* Et derechef: *Nous ſtatuons & ordonnons que les Cenſeurs ſuſdits*, &c. *voyent & recognoiſſent deſormais les liures contenus au Catalogue ou Indice mentionné cy-deſſus, tant ceux qui auront deſia eſté aſſemblez & mis en garde, que les nouueaux ſemblablement qui ſeront apportez d'abondant en noſdittes Prouinces des Pays-bas; & qu'à l'inſtance & requeſte des proprietaires deſdits liures, y effacent ou repurgent tout les lieux annotez au ſuſdit Indice, ſelon la regle, ordre & deſſein qui y ſont preſcrits; Et puis, que les ſuſdits liures ainſi corrigez & repurgez, auec le nom & la ſubſcription de la ſignature du Cenſeur & Correcteur, ils les reſtituent à leurs maiſtres proprietaires.* Au contraire l'Indice publié par l'authorité expreſſe du Concile de Trente, & faict par les Peres que le meſme Concile auoit ſpecialement deputez à ceſte fin, condamne & defend entierement le liure de Bertramus, du corps & du ſang de Chriſt, ſans y apporter ceſte clauſe, *iuſques à ce qu'il ſoit repurgé*, comme il fait aux autres liures, qu'il eſtime pouuoir eſtre tolerez auec ce remede. Et le dernier Indice publié par le Pape Clement VIII. ſur le deſſein & la ſuitte de celuy du Concile de Trente, tout de meſme. Et tiercement, ce qu'il dit, que l'Indice expurgatif ordonne que la pluſpart du liure ſoit changé ou rayé, eſt manifeſtement faux: Car l'Indice expurgatif ne commande qu'il y ſoit faict ſinon vne ſeule rature & vn ſeul changement, aſçauoir, du mot de, *viſibiliter*, au lieu duquel il veut qu'on liſe, *inuiſibiliter*; qui eſt vne reſtitution ſi manifeſte & neceſſaire par la conſideration du cours & de la ſuitte du texte, que nul ne peut douter qu'il n'y faille ainſi: Au moyen dequoy les impreſſions meſmes de Baſle de l'an 1557. portent, *inuiſibiliter*, & non, *viſibiliter*. Car quant à ce qu'il y eſt dict de quelques articles, non en mode imperatif, mais en mode que les Grammairiens appellent, *potentiel*, *Non malè aut inconſultè omittantur*: Ce ne ſont pas les paroles de la reſolution des Autheurs de l'Indice, mais les paroles de l'aduis de l'Vniuerſité de

Index expurgatorius Belgij, p. 11. Vt liber Bertrami de corpore & ſanguine Domini tolerari emendatus queat, iudicium Vniuerſitatis Duacenſis Cenſoribus aliud ſint quod

probatum, pag. 1137. verſ. 2 legendum, *inuiſibiliter*, pro, *viſibiliter*, hoc modo: id eſt, exteriùs innuant, & aliud quod interiùs inuiſibiliter operentur.

Doüay, qui ſoupçonne que ces clauſes-la y ont eſté inſerées par les heretiques; & allegue pour raiſon, qu'elles ſ'entretiennent mal auec les precedentes & ſubſequentes; & conclud qu'il n'en arriueroit aucun preiudice ny aucun inconuenient au ſens. Car pour le regard de la deciſion des Autheurs de l'Indice, elle commence ſeulement à ces mots, *S'enſuiuent les choſes qu'il faut effacer dans l'eſcrit de Bertramus, du corps & du ſang de Chriſt en l'Euchariſtie.* Or en ceſt artiele-la ne ſe trouuera-t'il point qu il ſoit commandé d'y rien changer ny effacer, ſinon le mot de *viſibiliter*, au lieu duquel non ſeulement l Indice expurgatif, mais meſme l'impreſſion de Baſle, ſubſtituë *inuiſibiliter?* Bien ordonnent-ils qu'il y faut faire deux explications, l'vne ſur ces mots [a]; *Or me dient ceux qui ne veulent rien prendre icy ſelon la vertu latente, mais iuger viſiblement tout ainſi qu'il apparoit, ſelon quoy ceſte commutation a eſté faicte: Car ſelon la ſubſtance des creatures, ce qu'elles eſtoient deuant la conſecration, elles le ſont encore apres.* Auquel lieu l'Indice expurgatif adjouſte, *Que cela doit eſtre entendu pour le regard des eſpeces externes du Sacrement:* ſe fondant poſſible ſur ce que Bertramus prend quelques fois le mot, *ſubſtance*, pour aliment & faculté: Comme quand il dit [b], *Ils engraiſſent les ames de la ſubſtance de la vie eternelle*, c'eſt à dire, de l'aliment de la vie eternelle. Et vn peu auparauant: [c] *Mais ſelon la ſubſtance inuiſible, c'eſt à dire*, adjouſte-t'il, *la puiſſance du Verbe diuin, c'eſt le corps & le ſang de Chriſt.* L'autre eſt ſur ces mots, [d] *Or maintenant ce qui eſt celebré en l'Egliſe, eſt temporel & non eternel.* Sur leſquelles l'Indice expurgatif adjouſte, *Cela ſe doit expliquer ſelon les eſpeces corruptibles du Sacrement*, &c. Mais quoy qu'il ſoit de ces interpretations: à qui n'eſt-il euident qu'il y a grande difference entre dire, que pour faire que les paroles de Bertramus en ces lieux-la peuſſent eſtre tolerées par les Catholiques, il les faut interpreter en telle ou en telle ſorte; qui eſt ce que les Autheurs de l'Indice expurgatif ont faict; ou bien changer, rayer & effacer les paroles du propre texte de Bertramus; qui eſt ce qu'ils n'ont point faict?

a *Bertram. in Orthodoxographia, an. 1555. pag.* 1137. Dicant qui nihil hîc volût ſecundùm interiùs latentem virtutem accipere, ſed rorum quod apparet viſibiliter æſtimare, ſecundū quid ſit hîc cōmutatio facta. Nam ſecundùm creaturarum ſubſtantiam, quod fuerunt ante conſecrationem, hoc & poſtea conſiſtunt. *Explicandum eſt ſecundùm externa ſpecies Sacramenti.*

b *Ibid. pag.* 1139. Et aliud quod ſaginant mentes æternæ vitæ ſubſtantia.

c *Ibid. pag.* 1137. At verò ſecundùm inuiſibilem ſubſtantiam, id eſt, diuini potentiam Verbi, corpus & ſanguis verè Chriſti exiſtunt.

d *Et pag.* 1140. Hoc autem quod in Eccleſia celebratur, temporale eſt, non æternum. *Explicandum eſt ſecundùm ſpecies Sacramenti corruptibiles, aut de re ipſa & uſu Sacramenti.*

HAYMO, EVESQVE D'ALBERSTAT,

AVTHEVR XL.

Le ſieur du Plaſſis, pag. 845. edit. 1. p. 1071. edit. 2.

LE quarantiéme Autheur, cité par le ſieur du Pleſſis, eſt Haymo, Eueſque d'Alberſtat, contemporain de Bertramus, ou vn peu plus ancien, duquel il cite premierement ces paroles: *Le pain que Chriſt bailla à ſes Diſciples, & à tous les predeſtinez à la vie eternelle, & que les Preſtres conſacrent tous les iours en l'Egliſe par la vertu de la diuinité qui remplit ce pain, eſt le corps de Chriſt.* En laquelle citation il commet vne fraude & vne fauſſeté: La fraude, en ce qu'il abuſe de ce mot, *predeſtinez à la vie eternelle*; & infere que le corps de Chriſt ne ſe liure donc pas aux impies, & n'eſt donc pas pris par la bouche: Ne conſiderant pas qu'il y a deux ſortes d'élection & de predeſtination; L'vne externe, au Catalogue de laquelle tous les appellez ſont enrollez; & de celle-la noſtre Seigneur

Ioan. 6. 70. diſoit, y comprenant Iudas meſme, *Ne vous ay-je pas éleus douze, & d'entre vous il y en a vn Diable?* L'autre interne, de laquelle il eſt dict, *Et s'il eſtoit poſſible, les éleus meſme ſeroient ſeduicts:* ne ſe ſouuenant pas de la diſtinction que donne Luther, quand il dit que par la regle de la charité, tous les appellez ſont predeſtinez; mais que par la regle de la foy, il n'y a que ceux qui reſpondent interieurement à l'exterieur de leur vocation: & de celle qu'il donne luy-meſme au commencement de ſon traicté de l'Egliſe, en ces mots, *La charité nous commande de preſumer en particulier de tous ceux qui ſont appellez à l'Egliſe de Chriſt, qu'ils ſont du nombre des éleus; & que comme ils y ſont corporellement aſſemblez, auſſi ils y ſont ſpirituellement incorporez:* Et ne voyant pas que la ſuitte du texte de Haymo, montre neceſſairement qu'il parle des predeſtinez pris en ce ſens: Car il dit, *Le pain que noſtre Seigneur dõna à ſes Diſciples, & à tous les predeſtinez à la vie eternelle.* Or y en auoit-il vn entre les Diſciples de noſtre Seigneur, qui n'eſtoit pas predeſtiné interieurement à la vie eternelle, mais ſeulemẽt exterieutement. Et d'ailleurs il parle du pain que noſtre Seigneur bailla manuellement à ſes Diſciples; comme il appert par ces mots, *De ſorte que quand il eſt rompu & mangé, Chriſt eſt immolé & mangé.* Car qui doute que ce que noſtre Seigneur donna manuellement, ne ſe reçoiue auec les mains & auec la bouche? Et de faict le ſieur du Pleſſis voulant luy-meſme, comme il le proteſte vn peu apres, que le

pain dont parle là Haymo, ne puiſſe eſtre le corps de Chriſt ſinon ſacramentalement, ne ſengage-t'il pas par vne contradiction manifeſte, à confeſſer, que Haymo entend là par le pain que Chriſt bailla à ſes Diſciples, & à tous les predeſtinez à la vie eternelle, vne choſe liurée manuellement, & receuë auec les mains & auec la bouche? La fauſſeté eſt, en ce que le ſieur du Pleſſis oſte de ceſte clauſe le mot, *vray*; & au lieu que Haymo dit, *eſt le vray corps de Chriſt*, ſubſtituë ſeulement, *eſt le corps de Chriſt*. Voicy les paroles de Haymo: [a] *Comme la chair de Chriſt, laquelle il prit dans le ventre virginal, eſt ſon vray corps, & celuy meſme qui a eſté occis pour noſtre ſalut: Ainſi le pain que Chriſt bailla à ſes Diſciples, & à tous les predeſtinez à la vie eternelle, & lequel les Preſtres conſacrent tous les iours en l'Egliſe, par la vertu de la diuinité qui remplit ce pain-la, eſt le vray corps de Chriſt.* Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis cauille, que ce pain eſtant remply de vertu diuine, n'eſt donc pas Chriſt reellement, qui en eſt la plenitude; c'eſt vne inepte & ſophiſtique argutie, qui n'eſt pas digne de luy, & laquelle ſe refute par ce que Haymo dit au chapitre precedent en ces mots, *Comme ceſte chair-la eſt le corps de Chriſt; ainſi ce pain icy paſſé au corps de Chriſt, & ne ſont point deux corps, mais vn corps: Car la plenitude de la diuinité qui fut en luy, remplit auſſi ce pain.* Autrement ſi toutes fois & quantes que l'Eſcriture & les Peres diſent, que la vertu de la diuinité reſide en Chriſt, il faloit inferer que l'eſſence de la diuinité n'y reſide donc point, & que Chriſt n'eſt point luy-meſme la plenitude de la diuinité, ce ſeroit faict du principal article de la Religion Chreſtienne.

a *Haymo in cap. 11. epiſt. 1. ad Cōrinth.* Sicut caro Chriſti quam aſſumpſit in vtero virginali, verum corpus eius eſt, & pro noſtra ſalute occiſum, ita panis quem Chriſtus tradidit Diſcipulis ſuis, omnibúſque prædeſtinatis ad vitam æternam, & quem quotidie cōſecrant Sacerdotes in Eccleſia, cum virtute diuinitatis, quæ illum replet panem, verum corpus Chriſti eſt.

Secondement le ſieur du Pleſſis cite ces paroles de Haymo, *La chair que Chriſt prit en vnité de perſonnes, ne ſont pas deux corps, mais vn.* D'où il éclipſe de rechef le mot, *vray*; Car voicy comme il y a dans Haymo; [b] *Et ceſte-chair-la qu'il prit en vnité de perſonnes, & ce pain, ne ſont pas deux corps, mais ſont vn ſeul vray corps de Chriſt.*

b *Ibidem.* Nec ſunt duo corpora illa caro, quā aſſumpſit, & iſte panis, ſed vnum verū corpus faciunt Chriſti.

Tiercement il allegue de luy ceſte clauſe; *A l'inſtant que ce pain eſt immolé & mangé, Chriſt eſt immolé & mangé, entier neantmoins & viuant.* De laquelle il éclipſe & retranche ces paroles qui ſuiuent immediatement apres [c], *Et comme ce corps-la, lequel il depoſa en la Croix, fut immolé pour noſtre ſalut & redemption; Ainſi ce pain eſt offert à Dieu tous les iours pour noſtre ſalut & redemption; lequel encore qu'il ſemble pain, eſt le corps de Chriſt.* Par leſquelles paroles il monſtre clairement qu'il n'entend pas que le pain de l'Euchariſtie ſoit le corps de Chriſt par ſignification, mais par eſſence, puis qu'il fait oppoſition de ce qu'il ſemble eſtre, à ce qu'il eſt. Et ne faut point que le ſieur du Pleſſis objecte en vn autre lieu, que l'Egliſe & ceux qui communiquent au corps & au ſang de Chriſt, ſont faicts vn meſme corps auec luy: Car il ne veut pas dire là, qu'ils ſont faicts vn

c *Ibid.* Et ſicut illud corpus, quod in Cruce depoſuit, pro noſtra ſalute & redēptione eſt immolatum, ita quotidie ad noſtram ſalutē, & redemptionem, iſte panis Deo offertur: qui licèt panis videatur, corpus eſt Chriſti.

auec le corps de Chriſt, par ſignification, mais par participation; ſelon ceſte regle de S. Paul; *Nous ſommes pluſieurs vn meſme corps, vn meſme pain, qui mangeons vn meſme pain.*

Finalement il cite du meſme Haymo, que noſtre Seigneur a faict comme vn homme, lequel s'en allant mourir, laiſſe vn preſent precieux à ſon amy, & luy dit, Garde-le en memoire de moy. Laquelle objection ayant eſté deſia ſoluë cy-deſſus en l'examen des paroles attribuées à ſainct Hieróme, il ſuffira d'y renuoyer les Lecteurs. Seulement remarquerons-nous que ce preſent que noſtre Seigneur nous a laiſſé pour nous faire ſouuenir de l'amour qu'il nous a portée, & de la mort qu'il a ſoufferte pour nous, eſt, par le teſmoignage du meſme Haymo, ſon corps & ſon ſang. Car il ajouſte incontinent apres; [a] *En memoire dequoy nous prenons ſon corps & ſon ſang; pour ce qu'afin de ſauuer & racheter tout l'homme, il a ſouffert qu'on eſpandiſt ſon ſang.*

a *Ibid.* In cuius memoriâ corpus & ſanguinem illius ſumimus, quoniam ipſe vt totũ hominem ſaluum faceret & redimeret, ſanguiné ſuum fundi permiſit.

RABANVS MAVRVS.

AVTHEVR XLI.

LE quarante-vniéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Rabanus Maurus, premierement Abbé de Fulde, & puis apres Archeueſque de Mayence, contemporain & compagnon de Haymo De ceſt Autheur donc le ſieur du Pleſſis allegue ſix paſſages; deux pris de l'œuure des offices Eccleſiaſtiques, deux de l'œuure de la proprieté des choſes & des mots, & deux de l'œuure du Sacrement de l'Euchariſtie. Le premier paſſage de l œuure des offices Eccleſiaſtiques, cité par le ſieur du Pleſſis, eſt tel; [b] *Le Createur des choſes, & Redempteur des hommes, faiſant des fruicts de la terre, c'eſt à dire, du froment & du vin, vn myſtere conuenable, les conuertit en Sacrement de ſon corps & de ſon ſang.* Mais pour ce quẽ Rabanus a tiré ces paroles-la d'vn lieu de Beda, auquel nous auons deſia reſpondu cy-deſſus, & monſtré par l'œuure attribué à Charlemagne, & eſcrit en la confinité des deux ſiecles de Beda & de Rabanus, que c'eſtoit choſe familiere aux Autheurs de ce ſiecle-la d'vſer de ce terme, Sacrement du corps de Chriſt, pour dire ſacré corps de Chriſt, & l'oppoſer comme la verité ſolide & eſſentielle du corps de Chriſt, à l'ombre, à l'image, & à la figure; Nous nous contenterons d'y renuoyer les Lecteurs. Seulement les aduer-

b *Raban. de Eccleſiaſt. offic. lib. 7. c 8.* De ipſis fructibus terræ, hoc eſt, frumento & vino, ipſe cõditor rerum, & redemptor hominũ, aptum myſterium faciens, in corporis & ſanguinis ſui Sacramentum conuertit.

tirons-nous que le ſieur du Pleſſis allegue ce paſſage par cœur: Car il le cite apres ſon bel Orthodoxe, de l'œuure de Rabanus ſur l'Eccleſiaſtique; au lieu qu'il eſt de Rabanus ſur les offices Eccleſiaſtiques. Mais Dieu ne luy a pas donné le don de lire les Abbreuiateurs des tiltres des Autheurs Theologiques.

Rabanus in Eccleſiaſtic. lib. 7. c. 8.

LE ſecond paſſage du meſme œuure, eſt rapporté par luy, bien que ſans tiltre, en ces mots; *Par ce que le pain confirme le corps, il eſt nommé conuenablement le corps de Chriſt; & le vin, par ce qu'il opere le ſang en la chair, eſt referé au ſang: Mais quand ils ſont ſanctifiez, lors par le Sainct Eſprit ils paſſent en Sacrement du corps diuin.* Lequel paſſage par ce que Rabanus l'a pris d'Iſidore, & apres luy de Beda, en vn lieu duquel les paroles ont eſté examinées cy-deſſus, il ne ſera point beſoin d'en reperer la ſolution aux Lecteurs. Seulement les admonneſterons-nous, que puis que Rabanus fait profeſſion de ſuiure en autres Autheurs ſur ceſte mariere, ſainct Iean Damaſcene, lequel eſt ſi expres pour la doctrine de la Tranſſubſtantiation, que nos aduerſaires le recognoiſſent pour inſoluble; ſont contraints de le recuſer, & dire, comme fait le ſieur du Pleſſis entre autres, qu'il a eſté le premier qui a remué les bornes des Anciens ſur ce ſuject; On ne peut douter quelle a eſté ſa creance pour ce regard.

Voyez l'examen des lieux de Beda, cy-deſſus, p. 631.

LE premier paſſage de l'œuure & de la proprieté des choſes, & des paroles du meſme Rabanus, cité par le ſieur du Pleſſis, conſiſte en ces mots; [a] *Il a voulu que ces Sacrements fuſſent reçeus de la bouche des Fidelles, & redigez en leur paſture, afin que par l'œuure viſible fuſt demonſtré l'inuiſible*, c'eſt à dire, par la vraye manducation corporelle, la vraye mãducation ſpirituelle. *Car tout ainſi que la viande materielle nourrit & vegete le corps exterieurement, ainſi la parole de Dieu nourrit & conforte interieurement l'ame*, &c. En quoy ie ne voy pas la force de l'argument du ſieur du Pleſſis. Car que les eſpeces externes du pain, la ſubſtance en eſtant ſouſtraitte, puiſſent nourrir l'homme, qui ne vit pas, dit le Prophete, du ſeul pain, mais de toute parole procedanre de la bouche de Dieu, c'eſt à dire, de tout ce que Dieu a ordonné pour la nourriture de l'homme; Ie ne le comprends point, veu que ſi le pain meſme eſt capable de nous nourrir & vegeter, c'eſt par le moyen de ſes accidents

a *Le ſieur du Pleſſis pag. 846. edit. 1. Raban. de proprietat. rerum, lib. 1. cap. 1. pag. 1071. edit. 2. Raban. de inſtit. cleric. lib. 1. c. 31.* Maluit Dominus corporis & ſanguinis ſui Sacramenta fidelium ore percipi, & in paſtũ eorũ redigi, vt per viſibile opus inuiſibilis oſtenderetur effectus.

LE ſecond paſſage pris du meſme œuure eſt contenu en ces mots; [b] *Autre choſe eſt le Sacrement, & autre la vertu du Sacrement; Le Sacrement eſt pris de la bouche, mais la vertu du Sacrement, par l'homme interieur: Le Sacrement eſt reduict en nourriture du corps; la*

b *Idem de inſtit. cleric. lib. 1 c. 31.* Quia aliud eſt, Sacramentum; aliud, vis Sacramenti. *Voyez cy deſſus S. Auguſtin, Autheur 22.*

vertu du Sacrement nous eſt en vie eternelle; Le Sacrement par aucuns eſt pris à perdition; la choſe touſiours à ſalut. Leſquelles paroles pour ce qu'elles ſont priſes de ſainct Auguſtin, & ont eſté expliquées en l'examen des lieux cy-deſſus alleguez de S. Auguſtin, les Lecteurs, s'il leur plaiſt, y auront recours.

LE premier paſſage cité par le ſieur du Pleſſis, de l'œuure du meſme Rabanus, eſt allegué par luy en ces mots; *Il nous a laiſſé le pain & le vin, par ce qu'il faloit qu'il montaſt aux Cieux, afin qu'ils nous fuſſent figures & characteres de ſa chair & de ſon ſang, & que noſtre eſprit & noſtre chair fuſſent plus abondamment nourris à receuoir par foy les choſes inuiſibles & ſpirituelles.* Mais auec quelle pudeur? Car ſoit que ceſte œuure ſoit ſeulement de Paſchaſius Ratbertus, & ayt eſté auſſi conjointement, acauſe de la conformité des noms, Ratbertus & Rabanus, attribué à Rabanus; ſoit que Ratbertus & Rabanus ayants eſcrit ſur vn meſme ſuject, ayent tranſcript les paroles & conceptions l'vn de l'autre; qui doute que ceſt œuure n'ayt eſté eſcrit de propos deliberé pour conuaincre les incredules ſur le faict de la reelle preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie: leſquelles afin qu'on n'élude point le ſens de ces paroles, il combat non ſeulement par les ſentences de l'Eſcriture & des Peres, mais par les hiſtoires des effects & de l'experience, iuſques à vſer de ces mots; *Nul de ceux qui ont veu les vies & les exemples des Saincts, ne peut ignorer, que ces Sacrements myſtiques du corps & du ſang, ou acauſe des incredules, ou en faueur de ceux qui aymoient Chriſt plus ardemment, n'ayent eſté ſouuent monſtrez en eſpeces viſibles, ou ſous forme d'agneau, ou ſous forme de chair & de ſang; afin que Chriſt fit benignement foy de ſoy à ceux qui ne croyent point encore.* Et le ſieur du Pleſſis luy-meſme, apres auoir allegué les paroles du liure de Rabanus du Sacrement de l'Euchariſtie, n'adjouſte-t'il pas immediatement au deſſus; *Paſchaſius, Abbé de Corbie en Saxe, tenoit l'opinion contraire; Car les Eſcholes & Monaſteres eſtoient partis ſur ce poinct?* Et n'adjouſte-t'il pas à la marge, *Paſchaſius Ratbertus, de corpore & ſanguine Domini, cap. 1. 19. & 50?* Or, comment eſt-ce que Paſchaſius en ſon liure du corps & du ſang du Seigneur, peut auoir tenu l'opinion contraire à celle de Rabanus en ſon liure de l'Euchariſtie, puis que le liure de l'Euchariſtie de Rabanus cité par le ſieur du Pleſſis, & celuy du corps & du ſang du Seigneur, de Paſchaſius; allegué par le meſme ſieur du Pleſſis, ne ſont qu'vn ſeul & meſme liure, publié ſous le nom de deux diuers Autheurs? Cela n'eſt-ce pas ſe ſacrifier & immoler à la iuſte riſée & mocquerie de tout le monde? Mais venons en particulier à l'examen

l'examen du paſſage. Il y a donc dans l'œuure, ſoit de Rabanus, ſoit de Paſchaſius; [a] *Mais pource qu'il falloit qu'il penetraſt les Cieux ſelon ſa chair,* (le ſieur du Pleſſis pour euiter la penetration des dimenſions, en a oſté *penetraſt*, & y a mis *montaſt*) *afin que ceux qui ſont renez en luy, deſiraſſent plus confidemment de le ſuiure-là, par la foy. Il nous a laiſſé ce Sacrement, figure & charactere viſible de ſa chair & de ſon ſang, afin qu'au moyen de ces choſes, noſtre ame & noſtre chair ſoit plus abondamment nourrie par la foy à prendre les choſes inuiſibles & ſpirituelles.* (Car ainſi le liſent & punctuent tous les exemplaires.) Or dequoy nuit cela à la doctrine Catholique? Ne remarque-t'il pas que non ſeulement noſtre ame, mais auſſi noſtre corps, noſtre chair, doit participer à ces choſes ſpirituelles? Et conſequemment par ces choſes inuiſibles & ſpirituelles, il n'entend pas des choſes qui ne puiſſent eſtre priſes qu'auec l'eſprit, mais qui ne puiſſent eſtre compriſes & appercevës qu'auec l'eſprit. N'ajouſte-t'il pas immediatement apres [b]; *Or eſt figure ou charactere ce qui eſt ſenty exterieurement, mais toute verité & nulle ombre ce qui eſt pris interieurement: Et par ainſi ny de deça, ny de delà, ne ſe découure autre choſe que le Sacrement de ceſte meſme chair. La vraye chair certes de Chriſt, qui a eſté crucifiée & enſeuelie, eſt le vray Sacrement de ceſte chair-là: lequel au moyen du miniſtere du Preſtre eſt conſacré ſur l'autel par le S. Eſprit en la parole de Chriſt. Dont eſt que le Seigneur meſme crie, Cecy eſt mon corps. Et ne t'ebahy point, ô homme, & ne requiers point l'ordre de la nature. Si tu croys vrayement que ceſte chair-là a eſté creée au ventre de la Vierge Marie ſans ſemence par la puiſſance du S. Eſprit, afin que le Verbe fuſt fait chair; croy auſſi veritablemẽt que ce corps qui eſt faict en la parole de Chriſt par le S. Eſprit, eſt le corps d'iceluy meſme né de la Vierge. En quoy ſi tu demandes la raiſon, qui eſt-ce qui la pourra expliquer ou comprendre par paroles? Ains ſçache, ie te prie, que la raiſon en eſt en la vertu de Chriſt, la ſcience en la foy, la cauſe en la puiſſance, l'effect en la volonté.* Et au cõmencement du meſme chapitre [c]: *Mais pour ce que ce n'eſtoit pas choſe licite de deuorer Chriſt auec les dents, il a voulu qu'au myſtere, c'eſt à dire au Sacremẽt, ce pain & ce vin par la conſecratiõ du S. Eſprit ſoiẽt d'vne puiſſante façon créez vrayement ſon corps & ſon ſang.* Et derechef [d]: *C'eſt donc verité, entant que le corps & le ſang de Chriſt par la vertu du S. Eſprit en la parole du meſme Chriſt, eſt fait de la ſubſtance du pain & du vin: Et figure, entant que le Preſtre accompliſſant exterieurement, comme faiſant exterieurement vne autre choſe; vient à l'Autel en memoire de ſa ſacrée paſſion; Et que l'Agneau, choſe qui a eſté vne fois faitte, eſt immolé tous les iours.*

a *Idem de Sacram. Euchar. c.* 4. Sed quia illum ſecundùm carnem cœlos oportuit penetrare, vt per fidem illuc in illo renati cunfidẽtiùs appeterẽr, reliquit nobis hoc Sacramentũ, viſibilem figuram & chatacterem carnis & ſanguinis, vt per hæc mens noſtra ad inuiſibilia & ſpiritualia capeſſenda per fidem vberiùs nutriantur.

b *Ibid.* Eſt autem figura vel character hoc quod exteriùs ſentitur, ſed tutum veritas & nulla adumbratiu, quod intrinſecus percipitur: ac per hoc nihil aliud hinc inde quàm veritas & Sacramentum ipſius carnis aperitur.

c Vera vtique caro Chriſti, quæ cruxifixa eſt, & ſepulta verè illius carnis Sacramẽtũ, quod per Sacerdutẽ ſuper altare in verbu Chriſti per Spiritũ ſanctum diuinitus conſecratur. Vnde ipſe Dominus clamat: Hùc eſt corpus meum. Et ne mireris, ô homu, neque requiras naturæ ordinem. Si carnẽ illam verè credis de Maria virgine in vtero, ſine ſemine, pureſtate Spiritus ſancti creatã, vt Verbum caru fieret: verè crede, & hoc quod conficitur in verbu Chriſti per Spiritum ſanctum, corpus ipſius eſſe ex Virgine. Vbi ſi rationem quæris, quis explicare poterit aut verbis comprehendere? Imò ſcias quæſu, quia ratio in virtute Chriſti eſt, ſciẽtia in fide, canſa in poteſtate, effectus verò in voluntate.

d *Ibid.* Sed quia Chriſtum vurare fas dentibus non eſt, voluit in myſterio hunc panem & vinum verè carnem ſuam & ſanguinem conſecratiune Spiritus ſancti potentialiter creati.

d Veritas ergo, dum corpus Chriſti & ſanguis virtute Spiritus in verbu ipſius ex panis vinique ſubſtantia efficitur: Figura verò, dum Sacerdus quaſi aliud exterius gerens, ob recordationem ſacræ paſſiunis ad aram venit, & quod ſemel geſtum eſt, quotidie immolatur agnus.

LE ſecond paſſage du meſme œuure cité par le ſieur du Pleſſis, eſt rapporté par luy en ces mots; *Nous participons veritablement à la chair de Chriſt, qui a eſté crucifié pour nous, & d'icelle veritablement les Sacrements ſont icy. Et par ainſi y a par tout verité; ſoit en la choſe ſoit au Sacrement.* Deſquelles paroles il n'y a vn ſeul Iota; Elles ſont de la forge du ſieur du Pleſſis, qui les inuente & impoſe fauſſement à ceſt autheur, pour l'expliquer, dit-il, par luy-meſme. Ainſi ne peut-il manquer de paſſages: Car quand il n'en trouue point, il en fait ſans craindre que cela ſoit luy imputé à fauſſe monnoye ſpirituelle:

Martial lib. 9. Epigr. 12.

Nobis non licet eſſe tam diſertis,
Qui Muſas colimus ſeueriores.

PASCHASIVS ABBE DE CORBIE, AVTHEVR XLII.

CHAP. I.

LE quarante-deuxiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt ce meſme Paſchaſius dõt nous venons de parler, duquel il cite trois paſſages cõtre nous; deux pour monſtrer comme il prerend, la contrarieté qu'il dit eſtre entre les paroles de cet autheur, pour eſperer de le pouuoir cõrer auec les garãts de ſon opiniõ, de laquelle il confeſſe ouuertemẽt qu'il tenoit le cõtraire. Le premier eſt pris de l'Epiſtre à Frudegart, & rapporté par le ſieur du Pleſſis en ces mots; [a] *Que ce n'eſt pas merueille ſi ce myſtere eſt figure, & ſi les paroles d'iceluy ſont appellées figure, veu que Chriſt meſme eſt appellé charactere & figure, luy qui eſt la verité.* Lequel paſſage tãt s'en faut qu'il cõtrarie à ce qu'il auoit écrit de ceſte mariere au liure du corps & du ſang du Seigneur, qu'au cõtraire il réuoye le lecteur pour l'intelligence de ce qu'il écrit ſur ceſte matiere, à ce qu'il en auoit écrit au quatriéme chapitre du meſme liure. *De ceſte intelligẽce*, dit-il [b], *I'ẽ ay fait vn chapitre expres en mõ liure que tu témoignes d'auoir leu, afin de monſtrer comment ce myſtere eſt entendu eſtre verité, & toutefois n'eſt pas nié eſtre figure.* Or en tout ce chapitre ne fait-il autre choſe ſinõ diſcerner les deux cõditions du Sacremẽt, l'vne externe & viſible, ſelõ laquelle il afferme qu'il eſt figure; l'autre interne & inuiſible, ſelon laquelle il afferme qu'il eſt verité. *Pource*, dit-il [c], *qu'il n'eſtoit pas licite de deuorer Chriſt auec les dents, il a voulu qu'au myſtere ce pain & ce vin par la conſecratiõ du S. Eſprit ſoit d'vne puiſſante maniere créé vrayement ſon corps & ſon ſang: Et eſtant créé, cela ſoit immolé myſtiquement pour la vie du mõde; afin que cõme de la Vierge par le S. Eſprit, ſans compagnie d'homme, eſt creée la vraye chair; ainſi par le meſme, de la ſubſtance du pain & du vin ſoit conſacré myſtiquement le propre corps & ſang de Chriſti.* Et derechef: *Ce myſtere eſt veu eſtre figure lors qu'il*

a *Paſchaſ. epiſt. ad Frudegart.* Nec igitur mirum ſi figura hoc myſterium eſt, & huius myſterij verba tropica locutio appellatur; cum ipſe Chriſtus ab Apoſtolo Paulo character vel figura dicitur, quamuis ipſe ſit veritas.

b *Ibid.* Vt hoc myſterium & veritas intelligatur, nec tamẽ figura eſſe negetur.

c *Idem lib. de corpore & ſang. Dom. cap. 4.*

eſt rompu, lors qu'en l'eſpece viſible autre choſe eſt entenduë que ce qui eſt ſenty auec la veuë & le gouſt de la chair, & lors que le ſang eſt meſlé dans le Calice auec l'eau. Mais auſsi ce Sacrement eſt à bon droict appellé verité. C'eſt donc verité, entant que le corps & le ſang de Chriſt, par la vertu du ſainct Eſprit, en la parole du meſme Chriſt, eſt faict de la ſubſtance du pain & du vin: Mais c'eſt figure, entant que le Preſtre executant exterieurement comme vne autre choſe, vient à l'Autel en memoire de la ſacrée paſſion: & que l'Agneau, choſe qui a eſté vne fois faitte, eſt immolé tous les iours. Et au liure meſme dont le ſieur du Pleſſis tire le preſent paſſage[a]: *Il n'a point dict lors qu'il leur a rompu & donné le pain, Ceſte eſt, ou en ce myſtere eſt quelque vertu ou figure de mon corps: Mais il a dict ſans fiction, Cecy eſt mon corps,* &c. *Au moyen dequoy ie m'eſtonne que c'eſt que veulent faire maintenant quelques-vns, de dire que ce n'eſt pas reellement la verité de la chair ou du ſang de Chriſt; mais qu'au Sacrement eſt vne certaine vertu de la chair, & non la chair; la vertu du ſang, & non le ſang; la figure, & non la verité; l'ombre & non le corps; veu qu'icy l'eſpece reçoit la verité; & la figure des anciennes hoſties, le corps.*

a *Idem in illud Matth. 26. Cœnantibus autem eis, &c.*

LE ſecond paſſage cité par le ſieur du Pleſſis, de ceſt autheur, eſt, *Que nous croyons que cela ſe fait ſpirituellement, & ainſi le deuons croire; Qu'il eſt immolé pour nous en myſtere; Que nous cheminons en en foy & en apparence.* Auquel lieu ſi le ſieur du Pleſſis auoit entendu ce que l'autheur veut dire par le mot, *ſpirituellement*, aſçauoir, non imaginairement, idealement, & putatiuement, mais inuiſiblemẽt, inſenſiblement, & incomprehenſiblement, ou, pour l'expliquer en termes plus clairs, d'vne façon non perceptible au ſens, mais à l'eſprit ſeul, & n'euſt point mutilé l'integrité du paſſage; il n'euſt trouué aucune contrarieté entre ce propos de Paſchaſius & les autres. Car voicy ce que Paſchaſius dit au texte produict par le ſieur du Pleſſis: [b] *Et partant pource que nous croyons que ces choſes ſont ainſi faittes ſpirituellement; ny cecy ne s'accomplit ſans le Sacrement, qui eut lieu lors; ny cela, aſçauoir que Chriſt meure, ne ſe reïtere en effect: mais Chriſt eſt immolé pour nous tous les iours au myſtere, afin que nous prenions au pain ce qui pendit en la Croix, & que nous beuuions au calice ce qui eſt coulé du coſté de Chriſt:* (le ſieur du Pleſſis en éclipſe frauduleuſement toute ceſte clauſe, *afin que nous prenions au pain ce qui pendit en la croix, & beuuions au calice ce qui eſt coulé du coſté de Chriſt:*) *Car nous cheminons par foy & non par apparence.* Or que le ſens de ces mots, *ſpirituellement, & par foy, & non par apparence*, ſoit tel que ie l'ay dict, aſçauoir excluſif non de la verité de la realité, mais de l'euidence & de la viſibilité, il appert par ces paroles du meſme Paſchaſius, au treziéme chapitre du liure du corps & du ſang du Seigneur.

CHAP. II. *Ibid.*

b *Paſchaſ. ibid. Ac per hoc, quia ſic credimus ſpiritualiter fieri, nec iſtud eſt ſine ipſo quod rune geſtum eſt, Sacramento: nec illud reïteratur in facto, vt moriatur Chriſtus, ſed immolatur pro nobis quotidie in myſterio, vt percipiamus in pane, quod pependit in cruce, & bibamus in calice, quod manauit ex Chriſti latere: Per fidem enim ambulamus & non per ſpeciem.*

[a] *Encore qu'il n'exhibe point la couleur ou la ſaueur de chair, la vertu toutefois de la foy & de l'intelligence, qui ne doute en rien de Chriſt, ſent & gouſte tout cela ſpirituellement, dautant que, comme i'ay dict, celuy qui a creé toutes choſes par ſa parole, opere ces choſes enſemble auec le ſainct Eſprit, par ſa parole. Et pourtant ne faut-il entrer en aucun doute, là où Dieu la Trinité, eſt creu à bon droict eſtre l'autheur de l'œuure. Car il n'y a nul lieu de doute, là où la vertu efficace de la meſme choſe eſt ſentie, là où la pleine ſimilitude exterieurement, & la vraye vertu de l'Agneau, & ſa chair immaculée, eſt deuoreé interieurement. Car il n'y a rien plus raiſonnable, que puis que nous auons receu la ſimilitude de ſa mort au bapteſme, nous prenions la ſimilitude de ſa chair & beuuions la ſimilitude de ſon precieux ſang: De ſorte & que la verité ne manque point au Sacrement, & que les Payens ne nous tournent point en opprobre & riſée que nous beuuions le ſang d'vn homme occis.* Et derechef: *Si les diſciples incredules dirent à noſtre Seigneur, Ceſte parole eſt dure, qui la peut ſupporter; combien maintenant plus les ignorants & perfides la tolereroient-ils mal-ayſement, & calomnieroient les Chreſtiens, d'eſtre tres immundes de manger la chair d'vn homme & de boire ſon ſang? Et par cela ſeroit faict execrable ce que par la foy nous deuons croire eſtre deſirable, & deſormais gouſter par l'intelligence, non charnellement, mais ſpirituellement. Car nous cheminons par la foy & non par l'eſpece*, c'eſt à dire, euidence ou apparence. *Que ſi l'eſpece de la chair apparoiſſoit viſible en ces choſes, ce ne ſeroit plus foy ou myſtere, mais il s'en feroit vn miracle, par lequel ou la foy nous ſeroit donnée, ou les Infidelles excitez à perſecuter les communiants d'vne plus importune execration.* Cela appert par ces paroles du vingtiéme chapitre [b]; *Et pourtant ces myſteres ſont entendus eſtre à bon droict non charnels, encore qu'ils ſoient chair & ſang, mais ſpirituels.* Et par celle-cy du dixiéme [c]; *Celuy-la entend charnellement, qui ne croit pas que ce ſoit la chair & le ſang de Chriſt, encore que l'eſpece & la couleur n'y ayt point eſté changée exterieurement.* Et au propre traitté meſme d'où eſt pris ce paſſage [d]: *Mais nous, pource que nous cheminons par foy & non par eſpece, nous croyons & prenons cependant ce qui eſt caché & ce qui eſt veritable au myſtere: Car s'il n'eſtoit point caché, ce ne ſeroit aucune foy & myſtere.* Et vn peu apres: *Et partant puis qu'il dit luy meſme que c'eſt ſa chair & ſon ſang; il ne peut en faire aucun doute; encore que nous ne croyons pas auec les yeux corporels ce que nous croyons.* Et vn peu apres: *Iaçoit que quelques-vns errent en cela par ignorance, neantmoins il n'y en a encore eu nul ouuertement qui contredie que cela ne ſoit ainſi, que tout le monde croid & confeſſe.*

a *Idem lib. de Euch. cap. 13.* Quod verò colorem aut ſaporem carnis minimè præbet, &c. Vbi plena ſimilitudo exteriùs, & vera virtus Agni, atque caro eius immaculata, interiùs voratur, &c. Ita vt veritas nõ deſit in Sacramento, & ridiculum nullum ſit Paganis, quòd cruorem occiſi hominis bibamus.

b *Ibid. cap 10.* Non carnalia, licèt caro & ſanguis ſint, ſed ſpiritualia iure intelliguntur.

c *Ibid. cap. 10.* Ille aliter ſapit, qui ideo non credit carnem Chriſti & ſanguinem, quia ſpeciem & colorem exteriùs non mutauit.

d *Idem in illud Matth. 26.* Cœnantibus autem eis, &c.

CHAP. III.

LE troiſiéme paſſage eſt pris du liure du corps & du ſang du Seigneur, & produict par le ſieur du Pleſſis, en ces mots, [e] *Que noſtre Seigneur nous a laiſſé ſes figures viſibles, montant au Ciel, pour nourrir*

e *Paſchaſ. lib. de corp. & ſanguine*

noſtre eſprit & noſtre chair par foy aux choſes ſpirituelles. Auquel lieu outre ce qu'il abuſe du mot, ſpirituelles, par lequel Paſchaſius ne veut pas dire imaginaires, ideales & putatiues, mais perceptibles à l'eſprit ſeul & non au ſang: Et à ceſte occaſion oſte du texte le mot, *inuiſibles*, que Paſchaſius y auoit ajouſté, pour l'equipoller, comme ſynonyme, au mot, ſpirituelles: Outre tout cela, dy-je, il éclipſe & diſſimule toute la ſuitte de ce paſſage, en laquelle Paſchaſius explique ce qu'il entend par le mot, figures: qui eſt telle; [b] *Or eſt figure ou charactere ce qui eſt ſenty exterieurement: mais toute verité & nulle ombre ce qui eſt pris interieurement. Et par ainſi ny deça ny delà ne ſe deſcouure autre choſe que le Sacrement de ceſte meſme chair: La vraye chair certes de Chriſt, qui a eſté crucifiée & enſeuelie, eſt le vray Sacrement de ceſte chair-la, lequel au moyen du miniſtere du Preſtre, eſt conſacré ſur l'Autel par le ſainct Eſprit, en la parole de Chriſt. Dont eſt que le Seigneur meſme crie, Cecy eſt mon corps. Et ne t'ébahy point, ô homme, & ne requiers point l'ordre de la nature. Si tu croys vrayement que ceſte chair-la au ventre a eſté creée de la Vierge Marie, ſans ſemence, par la puiſſance du ſainct Eſprit, afin que le Verbe fuſt faict chair; croy auſſi veritablement que ce corps qui eſt faict en la parole de Chriſt par le ſainct Eſprit, eſt le corps d'iceluy meſme né de la Vierge. En quoy ſi tu demandes la raiſon, qui eſt-ce qui la pourra expliquer ou comprendre par paroles? Ains ſçaches, ie te prie, que la raiſon en eſt la vertu de Chriſt, la ſcience en la foy, la cauſe en la puiſſance, l'effect en la volonté.* Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis demande comment il ſe peut faire qu'en l'Euchariſtie il y ayt verité & figure, ſans preiudice l'vn de l'autre; Ces paroles de Paſchaſius le deuroient auoir contenté, [c] *Ce myſtere eſt veu eſtre figure lors qu'il eſt rompu, lors qu'en l'eſpece viſible autre choſe eſt entenduë ce qui eſt ſenty par la veuë & le gouſt de la chair, lors que le ſang dans le Calice eſt meſlé enſemble auec l'eau: mais ce Sacrement de foy eſt auſſi à bon droict appellé verité: C'eſt donc verité entant que le corps & le ſang de Chriſt, par la vertu du ſainct Eſprit, en la parole du meſme Chriſt eſt faict de la ſubſtance du pain & du vin; & figure, entant que le Preſtre exécutant comme vne autre choſe exterieurement vient à l'Autel en memoire de la ſacrée Paſſion; & que l'Agneau, choſe qui a eſté vne fois faitte, eſt immolé tous les iours.* Et quand ceſte explication ne luy ſuffiroit point, l'hiſtoire de l'obiect qui apparut à S Iean en eſpece corporelle de Colombe, lequel eſtoit figure quant à l'eſpece externe de la Colõbe, & verité quãt à l'eſpece interne du S. Eſprit; ne luy deuroit-elle pas auoir ſatisfait? Car quãt à ce qu'il dit que les Catholiques n'aprouuẽt

Dom. cap. 4. Reliquit nobis hoc Sacramentum, viſibilem figuram & characterem carnis & ſanguinis, vt per hæc mens noſtra & caro noſtra ad iouiſibilia & ſpiritualia capeſſenda, per fidem vberiùs outriatur.

b *Paſchaſ. lib. de corp. & ſang. Dom. cap. 4.* Eſt autem figura vel character hoc quod exteriùs ſentitur, ſed totũ veritas & oulla adumbratio, quod intrinſecẽ percipitur; ac per hoc nihil aliud hinc inde quàm veritas & ſacramentum ipſius caro ſi aperitur.

c *Ibidem.* Dum Vera vtiq; earo Chriſti quæ crucifixa eſt, & ſepulta, verè illius carnis Sacramentum, quod per ſacerdotem ſuper altare in verbo Chriſti per ſpiritum ſanctum diuinitus conſecratur, &c. Si carnem illam verè credis de Maria virgine in vtero ſine ſemine, poteſtate Spiritus ſancti creatam, vt Verbum earo fieret; verè crede, & hoc quod conficitur in verbo Chriſti, per Spiritum ſanctum corpus ipſius eſſe ex Virgine, &c. in ſpecie viſibili aliud intelligitur.

pas ces mots, *Le pain & le vin ſont la chair & le ſang de Chriſt* ; qui eſt le frein de toutes ſes reſponſes ; Il luy a déja eſté dict mille fois que lors que les Peres diſent que le pain eſt le corps de Chriſt, ils n'entendét pas par le pain, la ſubſtãce du pain, mais la ſubſtãce cõtenuë apres la cõſecratiõ, ſous l'eſpece externe du pain, laquelle peut eſtre encore lors appellée pain, à cauſe de la forme externe & viſible ſous laquelle il apparoit : ſelon la couſtume de l'Eſcriture, qui eſt de nõmer les choſes des nõs des formes externes ſous leſquelles elles ſont veuës. Et d'ailleurs, que le corps de Chriſt meſme, eſt appellé par luy meſme, pain, dautant que le mot, *pain*, en la lãgue Hebraïque & Syriaque, ſignifie tout aliment, & que le corps de noſtre Seigneur eſt l'aliment de noſtre ame. *Il ne faut point s'émerueiller*, dit Paſchaſius [a], *ſi la chair de Chriſt, eſt appellée pain, dautant que la chair eſt exhibée ſous l'eſpece viſible du pain, n'eſtant autre choſe que chair.* Et vn peu apres [b] : *De là eſt que la ſapience de Dieu le Pere a mieux aymé que ce myſtere demeuraſt en l'eſpece du pain & du vin, que qu'il fuſt changé en la couleur de la chair & du ſang. Car ny il n'eſt plus maintenant ce qu'il eſt veu, ny cela ne ſeroit qu'il fuſt dauantage chair & ſang, qu'il l'eſt en la façon dont il eſt pris : Car en iceluy nous mangeons le pain qui eſt deſcendu du Ciel. Et pourtant il eſt dict, I'ay mangé mon pain auec mon miel, dautant qu'en iceluy eſt celebrée la douceur de la diuinité & l'humanité* Et derechef [c] : *Et partant, ô homme, toutefois & quantes que tu bois ce calice & manges ce pain, ne penſe point boire vn autre ſang que celuy qui a eſté épandu pour toy & pour tous en remiſſion des pechez ; ny manger vne autre chair, que celle qui a eſté liurée & penduë en la croix pour toy & pour tous : Car celuy qui eſt la verité, le proteſte ainſi ; Cecy eſt mon corps qui ſera liuré pour vous,* &c. Et vn peu apres [d] : *Or que ce myſtere encore qu'il ſoit vraye chair, puiſſe auſſi eſtre nommé pain, L'Apoſtre le monſtre, lors qu'il dit, Que l'homme s'éprouue, & ainſi mange de ce pain la, & boiue de ce calice la : Car la chair de Chriſt eſt à bon droict appellée catholiquement & vraye chair, & toutefois pain viuant qui eſt deſcendu du Ciel ; chair ſelon la grace, & pain ſelon l'efficace ; parce que comme ce pain terreſtre ſubminiſtre la vie temporelle ; ainſi ce pain celeſte-la, exhibe la vie eternelle & celeſte, pour ce qu'il eſt la vie ſempiternelle*, &c. [e] *Mais au reſte, ſelon la verité precedente de la doctrine, il eſt iuſtement creu n'eſtre autre choſe que la chair & le ſang de Chriſt ; leſquels ſont gouſtez & entendus, non par la ſaueur de la chair, mais par la douceur ſpirituelle, & le ſens de la foy.* Et par ainſi de quelque coſté que le ſieur du Pleſſis tourne les eſcrits de Paſchaſius, il ny rencontrera iamais aucune contradiction, mais y trouuera touſiours ceſte doctrine conſtante & perpetuelle ; Que la ſubſtance du pain & du vin de l'Euchariſtie, eſt changée par la toute puiſſance de Dieu, en la vraye & reelle ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt. *Qui eſt ceſtuy-la autre*, dit-il [f], *qui a peu faire dãs le ventre,*

a *Ibid. cap.* 10.

b *Ibid.* Nec fieret illud ampliùs vt eſſet caro & ſanguis, quàm vt percipitur.

c *Ibid. cap.* 15.

d *Ibid. cap.* 16.

e Nihil aliud quàm caro Chriſti & Sanguis iure creditur, quæ non ſapore carnis, ſed ſpirituali dulcedine deguſtantur, & fidei ratione intelliguntur.

f *Ibid. cap* 12. Caro ipſius & ſanguis efficiatur inuiſibili operatione.

que le Verbe fuſt faict chair? Ainſi auſſi en ce myſtere faut il croire qu'en la meſme vertu du ſainct Eſprit, moyennant la parole de Chriſt, ſa chair & ſon ſang ſont faicts par vne inuiſible operation. Et derechef: *Ainſi auſſi la chair de Chriſt eſt faitte chair par le meſme Verbe par lequel le Verbe auoit eſté faict chair,* &c. *Et comme il augmenta les pains de rien par vne quantité de ſubſtance que la nature n'auoit point donnée; n'aura-t'il pas la puiſſance de faire de quelque choſe, ce que ſans ſemence il auoit creé dans le ventre de la Vierge?* &c. *Ainſi certes, en ce qu'il a vne fois voulu, & de là en auant a commandé qu'en ceſte commemoration fuſt ſa chair & ſon ſang, eſt faict ce qu'il a commandé: leſquelles choſes ſi quelqu'vn ne les croid point, il eſt pire qu'vn impie: Car ceſtuy-la ne peut approuuer ce qu'il n'a point appris; Et ceſtui-cy ce qu'il a cogneu en pluſieurs choſes eſtre faict contre la nature, il ne croid pas qu'il ayt auſſi lieu en la chair de Chriſt.* Et derechef[a]: *Et ſi tu veux ouyr ce que c'eſt; C'eſt,* dit il, *mon corps qui eſt liuré pour vous. Par ceſte parole donc eſt creé ce corps, dautant que c'eſt vne parole diuine & pleine de toute puiſſance, preſente par tout & rempliſſant tout. Et ce qu'il dit, Cecy eſt mon corps qui ſera liuré pour vous, Croy, ô mon fils, qu'il eſt ainſi, par ce qu'il l'a dict, & que tu ne peus douter qu'il n'ayt eſté faict, Il a commandé, & il a eſté crée.*

a *Ibid. cap. 15.* In hoc ergo verbo creatur illud corpus, &c. Crede, ô fili, quia ita eſt; quoniam ipſe dixit, & factum dubitare non potes.

BERENGAIRE ARCHIDIACRE D'ANGERS, AVTHEVR XLIII.

Chapitre I.

LE quatante-troiſiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Berengaire, Archidiacre d'Angers, *Lequel*, dit le ſieur du Pleſſis, *enuiron l'an mil quarante releua l'enſeigne de verité, & fit vn traitté de la ſaincte Cene.* De ce traitté donc, dautant qu'il fut bruſlé dés le viuant de l'autheur, comme plein d'hereſie, & qu'il ne s'en eſt conſerué que ce qui s'en trouue inſeré dans les Autheurs qui le refuterent, le ſieur du Pleſſis cite ces mots, pris en ſubſtance de la relation qu'en fait Lanfrancus, autheur du meſme temps, pour les impugner, *Le pain & le vin en l'Euchariſtie ne changent point de ſubſtãce, mais bien de communs ſont faicts ſaincts, d'elements, Sacrements.* Or encore que les autres erreurs que ceſt homme s'eſſaya d'introduire auec celle de l'Euchariſtie, releuant non l'enſeigne de la verité, comme dit le ſieur du Pleſſis, mais plantant celle de l'hereſie des Anabaptiſtes, fuſſent ſuffiſantes pour

Le ſieur du Pleſſis p. 848. edit. 1. p. 1075. edit. 2. Berengarius apud Lanfrancũ, de corpore & ſanguine Domini.

luy oſter toute authorité : Car il dogmatiſoit tout enſéble les trois principaux chefs de l'impoſture des Anabaptiſtes, aſçauoir la cõmunauté des femmes, la deſtructiõ du bapteſme des petits enfants, & l'euacuatiõ de la realité du corps de Chriſt en l'Euchariſtie ; bien que peu apres, cõme dit Guitumdus, les oreilles des plus impies, ne pouuants, & pour l'iniure de leurs meres, & pour le peril de la dãnatiõ de leurs enfants, ſupporter les deux premiers blaſphemes, & les lieux de l'Eſcriture, & des Peres, & notãment de S. Auguſtin, eſtãts trop exprés à l'encontre, il ſe reduiſit à défendre ſeulement le troiſiéme ; & encore en ce troiſiéme ne perſeuera pas touſiours à ſouſtenir vne meſme erreur : mais tãtoſt dogmatiſoit, qu'il n'y auoit riẽ en l'Euchariſtie que l'ombre & la figure du corps de Chriſt, & tãtoſt ſe ſentant preſſé des raiſons des Catholiques, affermoit que le corps & le ſang de Chriſt y eſtoient bien contenus en verité, mais que la ſubſtance du pain & du vin demeuroit conjoinctement auec eux : Neãtmoins afin qu'on ne replique point qu'vn homme qui a mal ſenty en quelques articles, peut auoir bien ſenty de la foy en quelques autres, voyons quel iugement l'Egliſe de ſon ſiecle a faict, non de ſes autres erreurs, mais particulierement de celle de l'Euchariſtie. Contre l'authorité dõc de ce Berengaire ou Berenger, Bourgeois de Tours & Archidiacre d'Angers, & de Bruno sõ Eueſque, ſeduict par luy, que le ſieur du Pleſſis nous propoſe cõme nouueau port'enſeigne de la verité, nous alleguerõs premierement celle du tres-Chreſtien Roy de Frãce, Henry fils de Robert, & petit fils de Hue Caper, qui regnoit lors, & de tous les Eueſques de ſon Royaume, deſquels, dés que ceſte hereſie cõmença à monſtrer la teſte, il ſe mit en effect d'aſſembler vn Concile, pour la cõuaincre & refuter publiquemẽt. Nous alleguerons ſecondement celle de Durand, Eueſque du Liege, lequel en ceſte celebre epiſtre addreſſée au meſme Roy Henry, citée par Guitmund, autheur du meſme temps, & publiée en la Bibliotheque des Saincts Peres, eſcrit ainſi ; *Il eſt ſorty vn bruit de France, qui a paſſé en toute l'Allemagne, & a déja remply les oreilles d'vn chacun de nous, comme Brunon, Eueſque d'Angers, & Berenger de Tours, introduiſants au tẽps preſent les anciennes hereſies, afferment que le corps du Seigneur n'eſt point tant le corps cõme l'ombre & la figure du corps du Seigneur, deſtruiſent les mariages legitimes, & entant qu'en eux eſt, aboliſſent le bapteſme des petits enfants : pour leſquels conuaincre & refuter publiquement, on dit, que meu de ce zele, & de ceſte ardeur dont par l'inſpiration de Dieu vous bruſlez touſiours grandement enuers la ſaincte Egliſe, vous auez conuoqué vn Concile, là où finalement vous puiſſiez oſter ceſt helas trop in-*

a *Guitmundus lib. 1. de veritate corporis & ſanguinis Chriſti in Euchariſtia paulò poſt initiũ.*

b *Durandus Leodic. epiſt. ad. 3. Biblioth. Patr.* Fama ſupremos Galliæ fines prætergreſſa totã Germaniam peruaſit, tãmque omniũ noſtrũm repleuit aures, qualiter Bruno Andegauenſis Epiſcopus, item Berẽgarius Turonenſis, antiquas hæreſes modernis temporibus introducẽdo, aſtruãt, corpus Domini nõ tam corpus eſſe quàm vmbram & figurá corporis Domini ; legitima coniugia deſtruant ; & quãtum in ipſis eſt, baptiſmum paruulorum euertant. Quod ad reuincendũ ac publicè confutandum, eo zelo eóque feruore quo erga ſanctam Eccleſiam diuina inſpiratione plurimùm ſemper arderetis, aiunt, vos Concilium aduocaſſe, vbi tandem illud totius, nobiliſſimi regni veſtri (heu nimis turpe opprobrium) de medio aufetatis, &, ıo æternum, ſi fieri poteſt, ab ipſa omnium memoria deleatis.

fame opprobre du milieu de voſtre Royaume, & s'il eſt poſſible l'effacer de la memoire de tous les hommes. Et vn peu apres[a]: *Alors les heretiques ont deu neceſſairement eſtre oüys quand telles hereſies & ſemblables queſtions, comme n'ayant point encore eſté parfaittement examinées, ont peu venir en doute, afin que par le progrés de la diſpute, il apparuſt quel party tenoit pour la defenſe de la verité. Ce que maintenant certes ne doit eſtre faict en aucune maniere; dautant que par les tres frequents Conciles des Saincts Peres, & par les tres euidentes ſentences des venerables Docteurs, toutes choſes ont eſté tellement eſclaircies & eſpurées, qu'il ne peut reſter aucun lieu de doute & d'ambiguité; Et nous meſmes à ceſt effect contraincts par la breueté de la iuſte meſure d'vne epiſtre, de pluſieurs exemples, en expoſerons & propoſerons vn petit nombre, concernant le corps du Seigneur.* Et detechef; Apres auoir allegué les authoritez de ſainct Ambroiſe, ſainct Baſile, ſainct Auguſtin, ſainct Hilaire, ſainct Leon, ſainct Cyrille & autres: *Partant,* conclud-il, *nous eſtimons Brunon & Berenger ja pieça anathematizez. Que ſi ainſi eſt, l'audience d'vn Concile leur doit eſtre vrayement denée, & conuient deliberer auec vos Eueſques & auec les noſtres, ſi ainſi vous ſemble, & auec l'Empereur voſtre bon amy, & auec le Pape meſme, quelle peine on doit decerner contre eux. Car il eſt iuſte que ceux dont les mains ſont contre tous, les mains de tous ſe meuuent auſſi contre eux.* Nous alleguerons tiercement l'authorité de Lanfrancus, Archeueſque de Cantorbie en Angleterre, le plus docte homme de ſon ſiecle, *Et par l'organe duquel,* comme dit[b] Guitmundus, *Dieu fit réchauffer & reuiure les ſciences liberales en Occident;* Et auquel finalement Trithéme donne le tiltre, d'homme tres-ſçauant és ſainctes Eſcritures, & és lettres humaines, & principalement en la Dialectique, ſelon l'opinion de tout le monde, le plus docte de ſon ſiecle, & non moins illuſtre en ſainteté qu'en ſcience: qui en la refutation qu'il a faitte de l'eſcrit de Berengarius, parle ainſi: [c] *S'il plaiſoit à la bonté diuine de t'inſpirer le cœur, que pour le reſpect d'elle & de ton ame propre, tu vouluſſes conferer de bouche auec moy, & par vne ſalutaire deliberation élire vn lieu opportun, où cela ſe peuſt faire conuenablement, tu profiterois poſſible beaucoup à toy-meſme; & pour le moins ſans doute profiterois tu grandement à ceux que tu deçois, & les ayant deceus, lors qu'ils ſont preuenus de la mort, les enuoyes aux peines eternelles: Car auec l'ayde du ſainct Eſprit qui ſouffle là où il veut, & inſpire celuy qu'il veut, il arriueroit de deux choſes l'vne, aſçauoir ou que depoſant la pompe de ton orgueil, plein duquel tu as commencé de ſentir contre le conſentement de la terre vniuerſelle, tu acquieſcerois à l'authorité de toute la Saincte Egliſe, & au droict des expoſitions des ſainctes Eſcritu-*

a *Ibid.* Tunc quippe hæretici neceſſariò audiendi fuerunt, quando & hæ ipſæ & huiuſmodi quæſtiones, vt pote quæ nondum ad vnguem diſcuſſæ fuiſſent, in dubium venire potuerũt, vt per congteſſum certaminis pateſceret, vita pars aſtaret pro defenſione veritatis. Quod idem nũc profectò fieri non oportet, quia creberrimis ſanctorum Patrum Conciliis, tum etiam venerabiliũ Doctorũ clariſſimis ſententiis ita omnia ſunt eliquata, vt ne minimum quid reſederit de omni fece dubitationis. Sed nos ex multis, epiſtolari breuitate cogente, pauca exponemus, & primò ponemus exẽpla pertinentia ad corpus & ſanguinem Domini.

b *Guitmundus ſuprà.*

c *Lanfranc. lib. de Euchariſt. Sacramento aduerſus Berengar. to. 6. Biblioth. Patr.* Lãfrancus, miſericordia Dei Catholicus, Berengario Catholicæ Eccleſiæ aduerſario. Si diuina pietas cordi tuo inſpirare dignaretur quatenus reſpectu eius atque animæ tuæ mecum loqui vellet, locumque opportunum, in quo id competenter poſſet fieri, ſalubri deliberatione eligeres, multum fortaſſe tibi, proculdubio autem plurimum iis conſuleres, quos decipis; deceptos verò ac morte præuentos in pœnas æternas tranſmittis.

res; & ainſi retireroit toy & tes ſectateurs, des tenebres d'erreur, & de l'abyſme d'iniquité : ou que toy perſiſtant en ton opiniaſtreté, eux, apres auoir oüy les raiſons, recouureroient par la grace de Dieu leur bon ſens, & prenant vn meilleur conſeil, reuiendroient à la vraye foy que la ſaincte Egliſe preſche inceſſamment. Et vn peu apres ſur ce que Berengarius auoit dit, que le Bourguignon (ainſi appelloit-il le Cardinal Humbert) eſtoit en l'opinion vulgaire: *Comme ainſi ſoit que l'Egliſe Catholique ſoit diuiſée en l'ordre Eccleſiaſtique & Laïque, & que l'ordre Eccleſiaſtique conſiſte és Eueſques & autres Preſtres de Chriſt, & au reſte des perſonnes Eccleſiaſtiques de diuerſes dignitez, & qu'il ſoit tres manifeſte que tous ceux-là, excepté vn tres-petit nombre de Schiſmatiques, tiennent ceſte foy; tu euſſes mieux faict de dire, Or eſtoit le Bourguignon en la ſentence de l'Egliſe Catholique, mais non en celle de moy, ny de mes ſectateurs, qui auons mieux aymé nous ſeparer ſuperbement d'elle, & faire, à noſtre dam, ſchiſme contraire; que d'eſtre humblement ſes membres, & retenir ſalutairement auec elle la foy commune.* Et derechef [a]: *L'Egliſe eſpanduë par tout l'ordre de la terre, confeſſe que le pain & le vin ſont propoſez pour conſacrer à l'Autel, mais qu'en la conſecration ils ſont incomprehenſiblement & ineffablement commuez en la ſubſtance de la chair & du ſang.* Et à quelques pages de là [b]: *Nous croyons donc que les ſubſtances terreſtres qui en la table du Seigneur reçoiuent la ſanctification diuine par le miniſtere du Preſtre, ſont ineffablement, incomprehenſiblement & admirablement, par l'operation de la puiſſance ſouueraine, conuerties en l'eſſence du corps du Seigneur; reſtants les eſpeces des meſmes choſes, & quelques autres qualitez en leur premier eſtat, de peur que les participants n'euſſent horreur de les prendre crües & ſanglantes; & afin que les croyants obtinſſent des prix plus amples de leur foy; ſans toutesfois que le corps du Seigneur laiſſe pour cela d'eſtre aux lieux celeſtes à la dextre du Pere, immortel, inuiolé, entier, incontaminé, inoffenſé : de ſorte qu'il ſe peut dire vrayement, & que nous prenons le meſme corps qu'il eſt né de la Vierge, & toutesfois non le meſme; le meſme quant à l'eſſence & quant à la proprieté & vertu de la vraye nature, mais non le meſme ſi vous auez eſgard à l'eſpece du pain & du vin, & autres conditions compriſes cy deſſus. Ceſte foy, l'Egliſe, qui pour eſtre eſpanduë par tout le monde, porte le nom de Catholique, l'a tenuë dés les temps anciens, & la tient encore maintenant.* Et finalement apres auoir ſolu les pretenduës raiſons & citations de Berengarius, & produict les lieux d'infinis autheurs au contraire: *Dauantage*, dit-il [c], *s'il eſt vray ce que tu croys & affermes du corps de Chriſt; ce qui eſt creu & affermé de la meſme choſe par l'Egliſe de toutes les nations, eſt faux: Car tous ceux qui s'éjouyſſent & d'eſtre, & d'eſtre dicts Chreſtiens, ſe glorifient de receuoir en ce Sacrement*

a *Ibid.* Confiretur enim Eccleſia toto terrarum orbe diffuſa, panem & vinum ad ſacrandum proponi in altari: ſed inter ſacrandum, incomprehenſibiliter & ineffabiliter in ſubſtantiã carnis & ſanguinis commutari.

b *Ibid.* Credimus igitur, terrenas ſubſtantias, quæ in méſa Dominica per ſacerdotale miniſterium diuinitus ſanctificantur, ineffabiliter, incõprehenſibiliter, mirabiliter, operante ſuperna potentia, conuerti in eſſentiam Dominici corporis, reſeruatis ipſarum rerum ſpeciebus, & quibuſdam aliis qualitatibus, &c.

c *Ibid.* Si verum eſt quod de corpore Chriſti tu credis & aſtruis; falſum eſt quod ab Eccleſia vbique gentium de eadem re creditur & aſtruitur, &c. Vno ore hanc fidem ſe teſtabuntur habere.

la vraye chair & le vray ſang de Chriſt, l'vn & l'autre pris de la Vierge; Interroge tous ceux auſquels la cognoiſſance de la langue Latine & de nos nations eſt paruenuë; Interroge les Grecs, les Armeniens, & tous les hommes Chreſtiens de quelque nation que ce ſoit; ils proteſteront tous d'vne bouche, qu'ils ont ceſte foy & ceſte croyance. Nous alleguerons en quatriéme lieu Guirmundus autheur du meſme ſiecle de Berengaire, lequel au premier liure de la refutation qu'il fit des écrits dudit Berengaire, luy encore viuant, parle en ceſte ſorte: [a] *Tu me conuies, Roger mon tres-cher frere, à vne œuure neceſſaire à la verité en ceſte ſaiſon, mais qui deuroit eſtre impoſée à vn plus ſuffiſant que moy, aſçauoir que ie diſcoure de la verité du corps du Seigneur, contre les queſtions de ce temps, & refute par écrit les inepties de Berenger Tourangeau.* Et au troiſiéme liure du meſme écrit, apres auoir allegué les paſſages de l'écriture & des Peres ſur ceſte matiere: *Et partant,* dit-il [b], *la foy que l'Egliſe vniuerſelle a toujours tenuë du corps & du ſang de Chriſt, & laquelle outre cela elle a confirmée par pluſieurs Conciles generaux, ſe croid tres-droittement auoir eſté conſignée par authorité Apoſtolique: Car ſice que l'Egliſe a touiours tenu, encore qu'il n'ayt eſté confirmé par aucuns Conciles, eſt Apoſtolique; combien plus que ce qu'elle a touiours tenu, & qui, comme i'ay dit, a eſté fortifié par pluſieurs Conciles generaux, doit-il eſtre creu auoir eſté conſigné par authorité Apoſtolique? Or que le pain & le vin de l'Autel du Seigneur ſoient commuez ſubſtantiellement au corps & au ſang de Chriſt, & ne ſoient pas ſeulement, comme radotte Berengarius, ombres & figures du corps & du ſang du Seigneur, ou ne contiennent pas ſeulement Chriſt caché en eux, c'eſt choſe qui a eſté roborée par le conſentement de l'Egliſe vniuerſelle.* Et à la fin du liure: *Afin donc que nous monſtrions breuement à quoy tout noſtre diſcours a ſeruy, puis que noſtre ſacrifice ne peut eſtre ny ombre ſeulement ou figure du corps & du ſang de Chriſt, ny couurir le Chriſt impané en ſoy comme veut Berengaire: & derechef, que la verité ne ſe trouue point qu'vne partie de la ſubſtance du pain & du vin ſoit en partie changée & en partie non changée,* (Et cela dit Guitmundus contre ceux qui vouloient qu'vne partie du Sacrement fuſt changée pour les bons, & que l'autre demeuraſt pour les méchants.) *Et d'ailleurs qu'il n'eſt pas licite qu'apres la mutation il retourne à ce qu'il auoit eſté auparauant:* (& cela dit-il, contre ceux qui vouloient que le corps de Chriſt retournaſt en pain quand il eſtoit pris par les méchants:) *ou qu'il ſoit changé en quelque autre choſe, il reſte* [c] *par la grace de Dieu que la ſeule pure & ſolide foy ſoit que tout le pain & tout le vin de l'Autel du Seigneur, ſoient tellement par la conſecration diuine, ſubſtantiellement commuez en la chair & au ſang de Chriſt, que puis apres il ne puiſſe iamais plus eſtre eternellement autre*

a *Guitmund. lib. 1. de corporis & ſang. Chriſti veritate in Euchariſt.* Berengarij Turonenſis nugas pro meo captu ſcribendo refellam.

b *Idem libro 3.* Sed panem & vinum altaris domini in corpus & ſanguinẽ Chriſti ſubſtantialiter cõmutari, non ſicut delirat Berengarius, &c. Vniuerſalis Eccleſiæ conſenſione roboratum eſt.

c *Ibidem in fine:* Reſtat vt hæc tantum ſit, Deo iuuante, meta & ſolida fides, vt totus ille panis, & totum illud vinum altaris dominici, ita per diuinã cõſecrationem ſubſtantialiter

commutentur in carnem & ſanguinem Chriſti, vt poſtea iam in æternum aliud nihil omnino quàm caro & ſanguis Saluatoris domini Dei noſtri Ieſu Chriſti eſſe poſſint.

choſe, *que la chair & le ſang de noſtre Sauueur Seigneur & Dieu Ieſus-Chriſt.* Nous citerons Hugo Eueſque de Langres, contemporain du meſme Berengaire, lequel en l'Epiſtre qu'il luy addreſſe, écrit ainſi; *Tu dis parlant trop hors de meſure, que le corps de Chriſt eſt de telle ſorte en ce Sacrement, que l'eſſence & la nature du pain & du vin ne ſont point changées,* &c. *En quoy tu ſcandaliſes l'Egliſe vniuerſelle.* Et vn peu apres: *Ne diſpute plus, ie te prie, de la toute-puiſſance diuine: Car comme tu ne comprends point comme le Verbe a eſté fait chair; ainſi tu ne peux derechef comprendre comme ce pain icy ſoit changé en chair, & ce vin icy transformé en ſang, ſi la foy de la toute-puiſſance ne t'enſeigne.* Et vn peu apres: *Ceſſe donc d'eſtre champion d'erreur, ceſſe d'impugner le celeſte myſtere, conſidere que la volonté & la parole de Dieu ſurmonte toute nature, & croy que celuy qui eſt puiſſant à faire, eſt auſſi puiſſant à transformer les creatures, comme il eſt écrit, Tu les changeras, & ils ſeront changez. Car le vouloir de Dieu eſt le faire.* Et derechef: *L'eſcriture a dit, Cecy eſt mon corps. A ceſt homme la il ſera mort & non vie, qui aura eſtimé menſongere la vie.* Nous alleguerons S. Olfelme auteur contemporain de Berengatius, qui écrit ainſi contre luy: [a] *Voycy y ayant controuerſe entre Berengarius, qui dit que noſtre Seigneur n'entra point les portes cloſes, & entre ſainct Iean qui dit qu'il y entra, la victoire appartient à celuy, auquel, pource que ſon témoignage eſt veritable, toute l'Egliſe applaudit.* Et vn peu apres: *La veine de ceſte ſource; eſt qu'il ne ſent point droictement du corps & du ſang du Seigneur, & qu'ayant bien les yeux ouuerts pour y voir du pain & du vin, il n'ouure point les yeux de l'ame pour y voir la chair & le ſang.* Nous alleguerons ſainct Brunon fondateur de l'ordre des Chartreux du meſme ſiecle, qui dit en ſon Commentaire ſur l'Epiſtre aux Corinthiens [b]: *En ces paroles par leſquelles Chriſt rendit graces au Pere, la ſubſtance du pain & du vin apposée à l'Autel, eſt ditte paſſer en la vraye chair & au vray ſang de Chriſt.* Et derechef [c]: *Cecy qui vn peu auparauant eſtoit pain, eſt maintenãt mon vray corps.* Et vn peu apres [d]: *Toutefois & quantes que vous mãgerez ce pain, c'eſt à dire mõ vray corps, qui retiẽt l'eſpece & ſaueur de pain, de peur que ceux qui le prennẽt n'en ayẽt horreur, & que vous boirez ce calice, c'eſt à dire, mõ ſang, qui pour la meſme cauſe retient la ſaueur & l'eſpece du vin.* Nous alleguerons Zacharie Eueſque de Chryſopolis, qui écrit au meſme ſiecle [e]: *Le premier poinct que l'Egliſe tiẽt fermement, eſt que le pain & le vin par la conſecration ſont changez au vray corps & ſang de Chriſt; le ſecond eſt, que les eſpeces viſibles du pain & du vin, ſont expoſées à nos ſens auſſi bien apres la conſe-*

a *S. Volphelmus Abbas in epiſt. ad Megingardum Abbatẽ, apud Io. Caretium, centen.* tt. Ecce inter Berengatiũ, quòd non intrauerit Dominus ianuis clauſis, & inter Ioannem quòd intrauerit, cùm ſit controuerſia, ſuperat ille, cui, quia verum eſt teſtimonium eius, omnis applaudit Eccleſia. Eſt autẽ vena huius ſcaturiginis, quod non rectè ſentit de Sacramento Dominici corporis & ſanguinis; & dum ad aſpiciendum in eis panem & vinum oculos corporis habet, ad perſpiciendam in eis carnem & ſanguinem oculos mentis non adhibet.

b *Bruno Carthuſ. in cap.* 11. *epiſt.* 1. *ad Corinth.* In his verbis, quibus Chriſtus gratias egit patri, dicitur ſubſtantia panis & vini appoſita in altari tranſire in veram carnem, & verum ſanguinem Chriſti. c Et hoc quod panis paulo antè erat, nunc verè eſt corpus meum. d Quotieſcunque manducabitis panem hunc, id eſt, verum corpus meum, quod ſpeciem & ſaporem panis retinet, ne ſumentes illud abhorreant; & quoties bibetis hunc calicem; id eſt, ſanguinem meum, propter idem, ſaporem & ſpeciem vini retinentem.

e *Zachar. Chryſop. lib.* 4. *de Euangelica concordia.* Ttia ſunt quæ Eccleſia firmiter tenet: Vnum eſt, quòd panis & vinum per conſecrationem vertuntur in verum corpus & ſanguinẽ Chriſti: Secundum eſt, quòd viſibiles ſpecies panis & vini ſenſibus noſtris ſubiacent æquè poſt conſecrationem vt antè.

cration

cration comme deuant. Nous alleguerons ſainct Anſelme, qui eſcrit au liure des Offices diuins: [a] *Comme donc la foy Catholique le croid, le pain qui eſt offert au Preſtre pour le conſacrer, eſt faict par la conſecration Sacerdotale, le corps de Chriſt, non ſeulement ſignificatiuement, mais ſubſtantiellement.* Et derechef, au liure du corps du Seigneur, cité par Thomas Vualdenſis: [b] *Que la ſubſtance du pain demeure en l'Autel apres la conſecration du corps du Seigneur, la pieté Chreſtienne l'a touſiours abhorré, & l'a nouuellement condamné en Berenger Tourengeau, & ſes ſectateurs.* Nous luy alleguerons Bertold Preſtre de Conſtance, hiſtorien du meſme temps, qui eſcrit ainſi: [c] *Le Pape Victor, ayant enuoyé Hildebrand, pour lors Archidiacre, & depuis Pape, aſſembla vn Concile general à Tours, auquel Berengaire, Chanoine de l'Egliſe d'Angers, duquel l'hereſie Berengerienne a pris ſon nom, fut ſynodalement & perſonnellement examiné ſur la meſme hereſie: lequel ne ſe pouuant defendre, anathematiza & abiura deuant tous ſon hereſie, ſelon le formulaire que le Sainct Concile vniuerſel d'Epheſe auoit ordonné.* Nous luy alleguerons Guillelmus Malmeſburienſis, Autheur pareillement du meſme temps, qui eſcrit; [d] *En ce temps a eſté Berengaire de Tours, hereſiarque, qui nioit que le païn & le vin appoſez à l'Autel, ſoient apres la conſecration du Preſtre, le vray & ſubſtantiel corps de Chriſt, comme la ſaincte Egliſe l'enſeigne.* Et vn peu apres: *A luy ont reſpondu par liures, Lanfranc Archeueſque, mais ſur tous Guitmond, premierement Religeux de ſainct Leufroy en Normandie, & puis Archeueſque d'Auerſe en la Poüille, le plus eloquent homme de noſtre temps.* Nous luy alleguerons Berno Abbé d'Auge, qui eſcriuoit vingt ans deuant Berengarius, ces mots: [e] *Nous ne doutons point que le pain offert ne ſoit conuerty au vray corps de Chriſt, & que le vin ne ſoit conuerty au ſang du Seigneur.* Nous luy alleguerons Petrus Damianus, qui au meſme temps que Berenger commença ſon hereſie, eſcriuoit ceux-cy: [f] *Comme ce pain-là & ce ſang ſont paſſez veritablement au corps de Chriſt: ainſi ceux qui le reçoiuent dignement en l'Egliſe, ſont faicts ſans doute vn corps de Chriſt.* Et derechef: *Ce meſme corps-là que la bien-heureuſe Vierge enfanta, qu'elle tint en ſon giron, qu'elle enueloppa de bandelettes, qu'elle nourrit auec vn ſoin maternel, ceſtuy-là dy-ie, ſans aucun doute, & non vn autre, nous le prenons maintenant du ſacré Autel, & beuuons ſon ſang en Sacrement de noſtre redemption; Cela la foy Catholique le tient; Cela la Saincte Egliſe l'enſeigne fidellement.* Nous luy alleguerons Algerus, lequel eſcriuant contre la meſme hereſie de Berégaire, dit ainſi au Prologue de ſon œuure, [g] *Ceſt*

a *Anſelm. Cantuarien. lib. de offic. diuin.* Et per illam benedictionem panis fit corpus Chriſti, non tãtùm ſignificatiuè, verumetiam ſubſtantiuè.

b *Idem lib. de Sacra. Corporis Chriſti. Thom. Vualden. in Doctrinali aduerſus Vicleniſtas.*

c *Bertoldus Conſtantien. in Appendice ad Hermannum Cõtractum inter hiſtoricos Germaniæ an. clo. lvi.* Victor Papa miſſo Hildebrãdo tunc Archidiacono, ſed poſtea Apoſtolico, Synodum Turonis generalem collegit, in qua Beringarius Andegauẽſis Eccleſiæ Canonicus, à quo Beringeriana hæreſis denominatur, ſynodaliter & præſentialiter pro eadem hæreſi examinatur.' Qui cùm ſe defendere nõ poſſet, hæreſim ſuã corã omnibus anathematizauit & abiurauit, ſecundùm formam quam ſancta & vniuerſalis Synodus Epheſina præſcripſit.

d *Gulielm. Malmesburienſ. lib. 3. de geſtis Anglor.* Fuit hoc tempore Berengarius Turonenſis hæreſiarcha, qui panem & vinum in altari appoſita, poſt conſecrationem Sacerdotis, verum & ſubſtantiale corpus Domini, ſicut ſancta Eccleſia prædicat, eſſe denegãbat.

e *Berno Augienſis lib. de officio Miſſæ*

f *Petrus Damian. epiſt. 13. cap. 8.* Et ſicut ille panis & ſanguis in corpus Chriſti veraciter tranſierunt, ita omnes qui illud in Eccleſia dignè percipiunt, vnum abſque dubio Chriſti corpus fiunt.

g *Algerus lib. 1. de Sacram. in Prolog.* Mirabile, exiſtentem ſubſtantiam panis, in coëxiſtentem ſubſtantiam

carnis ſuæ conuertere : quod eſt, non videri; quod videtur, non eſſe, &c.

vne choſe admirable ſur toutes, que la ſubſtance exiſtente du pain, ſoit conuertie en la ſubſtance déja auſſi exiſtente de la chair; que ce qui eſt, ne ſoit point veu, & que ce qui eſt veu, ne ſoit point; & que la meſme chair eſtant locale, ſoit neantmoins preſente vrayement & ſubſtantiellement au Ciel & en la terre; & que la chair de Chriſt, ayant eſté vrayement mangée, & ſon ſang beu par le peuple, le meſme Chriſt toutesfois demeure vif & entier en ſon regne: Mais ces choſes ſont occultes à la raiſon, & manifeſtes à la foy. Ce que donc Chriſt daigne de ſoy tant admirablement, & tant ſalutairement operer pour nous, nous ne le deuons point tenir en peu de prix, mais le venerer & reuerer perpetuellement; parce que, comme ainſi ſoit qu'il puiſſe ſuſciter des pierres, des enfans à Abraham; luy qui conuertit les elements inanimez du pain & du vin en ſa ſubſtance; beaucoup plus transfigurera-t'il ſes fidelles ſous l'image & la vertu d'vne ſi grande eſperance en la gloire de ſon corps, non pour leur merite, mais pour grace, donnant grace. Et au premier liure de ſon œuure: *En cela,* dit-il, [a] *il faut noter qu'au vieux Teſtament, Dieu donna ſeulement l'ombre de la figure: au nouueau il a donné la verité auec la figure: au ſiecle futur il donnera la verité, non auec la figure, mais manifeſte, afin que par tel progrés de temps; il nous fit voir que nous ſommes plus prochains de la verité parfaicte, ne nous reſtant rien apres la verité donnée ſous l'ombre, ſinon qu'il nous donne la meſme verité manifeſte: Car le vieux Teſtament promit la verité, mais ne l'a donna pas: le nouueau l'a donnée, mais ne l'a pas monſtrée: Et partant, que reſte-t'il, ſinon que la meſme verité ſoit manifeſtée en l'autre vie?* Et derechef, parlant de Sainct Ambroiſe: [b] *Afin que ny le corps de Chriſt ne ſoit point creu eſtre creé de rien, ſelon l'origine de la nature primitiue au Sacrement, ny la forme du pain eſtre changée ſelon la forme commune à la nature; mais que par vne nouuelle & inoüye maniere la ſubſtance du pain ſoit de telle ſorte changée en la ſubſtance du corps de Chriſt, que le pain ne ſoit point, mais apparoiſſe eſtre ce qu'il eſtoit, & que le corps de Chriſt ne ceſſe point d'eſtre ce qu'il eſtoit.* Et au ſecond liure: *Comme ſainct Iean,* dit-il [c], *pource qu'il monſtra ce qu'il predit, fut Prophete, & plus que Prophete: ainſi auſſi ce Sacrement eſt figure, & plus que figure, égal par la condition de ſignifier aux autres conſignifiants, mais ſuperieur par la condition d'eſtre le ſignifiant, & le ſignifié tout enſemble aux autres ſeulement ſignifiants.* Et vn peu apres: [d] *Conuenablement donc Chriſt ſous le Sacrement s'eſt donné à nous; afin que par cela il nous augmente & le merite de la foy, & le benefice de la grace: Cependant qu'en la terreſtre & entierement ſtupide & inſenſible forme du pain & du vin, nous ne rougiſſions point de croire eſtre compriſe ſubſtantiellement l'incomprehenſible Maieſté de la Sapience du Verbe de Dieu; & de l'y venerer.* Et vn peu apres: *Auec ceſte foy nous adorons ce Sacrement, comme quelque choſe de diuin, & luy addreſſons nos paroles, & le prions comme quelque choſe de viuant & de raiſonnable, en ces mots, Agneau de Dieu, qui oſtez les pechez du monde, aye pitié de nous;*

a *Idem lib. 1. de Sacram cap. 8.* In veteri teſtamento, dedit Deus tãtùm figuræ vmbram, in nouo veritatem cum figura, in futuro dabit veritatem non cum figura. ſed manifeſtam.

b *Ibid. cap. 9.* Vt panis nõ ſit, ſed appareat eſſe quod fuerat, & corpus Chriſti nõ deſiſtat eſſe quod erat.

c *Idem lib. 2. de Sacram. cap. 3.*

d *Ibid.* Dum in terrena quadã, & proſus ſtolida panis & vini forma, maieſtatem ſapiẽtiæ Verbi Dei ſubſtantialiter comprehẽſam, incomprehenſibilem credere & venerari non erubeſcimus.

parce que nous croyons, non ce qui eſt veu, mais ce qui eſt en verité, aſſauoir que Chriſt eſt là exiſtant. Sixiémement, afin que l'on ne penſe point que nous-nous ſeruions des ſeuls aduerſaires de Berengarius, nous alleguerons contre luy l'Epiſtre de ſon cher amy & condiſciple Adelmannus, addreſſée à luy-meſme; *Ie t'ay appellé, mon frere de laict, pour la douce nourriture que i'ay priſe auec toy encore ieune adoleſcent, moy vn peu plus aagé, en l'Academie de Chartres, ſous noſtre venerable Socrate* (il veut dire Fulbertus) *de la conuerſation domeſtique duquel nous-nous pouuons plus dignement glorifier, que Platon ne ſe glorifioit, quand il rendoit graces à la nature, de ce qu'elle l'auoit faict naiſtre homme, & non beſte, au ſiecle de ſon Socrate: Car nous auons eſprouué, & la vie la plus ſaincte, & la doctrine plus ſalutaire d'vn homme Catholique & tres-Chreſtien, & maintenant deuons eſperer d'eſtre aydez aupres de Dieu par ſes prieres.* Et incontinent apres: *Vueille le Seigneur deſtourner de toy tes ſentiers, mon ſainct frere, & conuertir tes pieds en ſes teſmoignages, & faire paroitre menteurs ceux qui s'efforcent de ſoüiller ta reputation d'vne tant infame tache, ſemant tellement le bruit de toutes parts, que non ſeulement ils en ont emply les oreilles Latines, mais auſſi les Allemandes; entre leſquelles il y a long temps que ie conuerſe pelerin & eſtranger; que tu te ſois ſeparé de l'vnité de la Saincte Mere Egliſe, & que tu ſembles ſentir autrement du corps & du ſang de Chriſt, qui eſt immolé par toute la terre ſur le Sainct Autel; que ne tient la foy Catholique, c'eſt à dire; afin que i'vſe de leurs paroles, que ce n'eſt point le vray corps de Chriſt ny le vray ſang, mais vne certaine figure & ſimilitude.* Et vn peu au deſſous: *Ie n'ay point voulu diſſimuler plus long temps, que par ces preſentes lettres empenné de ma penſée & de mon eſprit, comme de plumes, ie ne volaſſe à toy par vne ſi grande diſtance de lieux, te priant par la miſericorde de Dieu, & par la tres-douce memoire de Fulbertus, que tu aymes la paix Catholique, & ne troubles point la Republique de la cité Chreſtienne, bien conſtituée par nos majeurs, pour laquelle tant de milliers de Martyrs combattants genereuſement contre le regne du diable, ont triomphé.* Et derechef: *Or ces peres-la, humbles de cœur, & pauures d'eſprit, pour leſquels noſtre Sauueur glorifioit ſon Pere en ceſte maniere, Ie te rends graces, mon Pere, Seigneur du Ciel & de la terre, qui as caché ces choſes aux ſages, & aux prudents, & les as reuelées aux petits; ſont pour ceſte cauſe veritables, qu'ils ont participé & adheré à celuy qui dit, Ie ſuis la voye & la verité; duquel auſſi ils ont appris interieurement ce qu'ils ont enſeigné exterieurement de ce Sacrement, duquel nous traictons: Car ils l'ont oüy, diſant de luy meſme en ſon Euangile; Ie ſuis le pain de vie, qui ſuis deſcendu du Ciel, Si quelqu'vn mange de ce pain, il viura eternellement, Et le pain que ie donneray, c'eſt ma chair, pour la vie du monde; que ie donne-*

Adelmannus Brixien. epiſt. ad Berengarium, de verit. corporis & ſang. Domin. in Euchar. tom. 3. Biblioth. Auertat Dominus à te, ſancte frater, ſemitas tales, & cõuertat pedes tuos in teſtimonia ſua, & mendaces oſtẽdat qui famam tuam tam fœda labe maculare niituntur, &c. Hoc eſt, vt illorum de te dictis vtar, non eſſe verum corpus Chriſti neque verum ſanguinem, ſed figuram quandam & ſimilitudinem.

ray, dit-il, non que ie donne. Quand eſt-ce qu'il commença à le donner ? quand le iour de deuant qu'il patiſt, il prit le pain, & les yeux éleuez au Ciel, rendant graces, le benit, rompit & donna à ſes Diſciples, diſant, Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps, &c. Qui eſt-ce qui croid qu'il ne ſoit pas ainſi, ſinon celuy ou qui ne croid point à Chriſt, ou qui ne croid point que Chriſt ait dit ces choſes? Mais des incredules nous ne nous en deuons point ſoucier. Or que Chriſt l'ayt dict, non ſeulement deux ou trois teſmoins, au rapport deſquels toute parole doit ſubſiſter, mais quatre tres approuuez & tres-certains le rapportent, aſçauoir ceux de la Circonciſion, & deux du prepuce, afin que l'vn & l'autre peuple peuſt vſer de ſes propres & legitimes authoritez, ſoit à ſon ſalut, ſoit à ſon iugement. Il a dict donc, certes, celuy qui a dict, & les choſes ont eſté faittes: [a] *Car celuy qui a dict au commencement, Que la lumiere ſoit faitte, & la lumiere a eſté faitte de rien, n'a-t'il point peu, diſant du pain, Cecy eſt mon corps, faire qu'il fuſt ainſi? Et celuy qui par vne tacite vertu, a conuerty l'eau en vin, ne pouuoit-il point plus efficacement, ſi toutesfois quelque choſe ſe peut dire de Dieu plus efficacement, par la meſme vertu ſonante vocalement transferer iceluy vin en ſon ſang?* En ſeptiéme lieu nous alleguerons contre Berengaire l'authorité de Fulbertus Eueſque de Chartres, ſon maiſtre: lequel en l'Epiſtre à Deodatus, eſcrit ainſi: [b] *Dieu ayant compaſſion du defaut de noſtre fragilité contre les offenſes journalieres de noſtre cheute, nous a pourueu des expiations d'vn Sacrifice propitiant, afin que pource que ſon corps qu'il offroit vne fois pour nous en redemption, il le deuoit peu apres enleuer de noſtre veuë au Ciel, de-peur que nous ne fuſſions fraudez de la tutelle preſente du corps enleué,* [c] *il nous a laiſſé le gage ſalutaire de ſon corps & de ſon ſang, non le ſymbole d'vn vain myſtere, mais le vray corps de Chriſt, compoſé par le ſainct Eſprit, lequel auec vne quotidienne veneration ſous la forme viſible de la creature, vne vertu ſecrette opere inuiſiblement en la ſolemnité du ſacré ſeruice.* Et vn peu apres: *Comme ainſi ſoit donc, que les richeſſes de Dieu enuers nous ſoient ineſtimables en toutes choſes, iuſques là, que cachant ſa Majeſté, il ayt veſtu pour nous vn corps corruptible, & ſe ſoit ſoumis aux contumelies, & aux paſſions, afin d'apporter ſecours à l'homme, duquel il a pris la nature;* [d] *que peut-il y auoir qui ſoit iugé indigne de Dieu, ſi celuy qui eſt entré dans le ventre d'vne Vierge, s'infond dans les creatures vierges, leſquelles encore que peu auparauant elles portent l'image de la la nature ſimple, toutesfois peu apres la vraye Majeſté celeſte inſpirée par la ſanctification, eſt là eſpanduë; & celle qui apparoiſſoit ſubſtance de pain & de vin exterieurement, eſt maintenant faitte le corps & le ſang de Chriſt interieurement.* Nous alleguerons outre cela les Conciles celebrez en meſme temps contre Berengarius en diuers lieux de France & d'Italie, le Concile de Rome, & celuy de Verſeil, tenus ſous le Pape Leon; au premier deſquels Berégarius fut

a Qui dixit in principio, fiat lux, & facta eſt lux de nihilo; non potuit dicendo de pane, *Hoc eſt corpus meum*, ita fieri efficere, &c.

b *Fulbertus epiſt. Ad Adeodatum de tribus neceſſarijs fidei Chriſt. capitibus.*

Aduerſus quotidianas noſtræ prolapſionis offenſas, ſacrificij placabilis nobis prouidit expiaméta, &c.

c Corporis nihilominus & ſanguinis ſui pignus ſalutare nobis reliquit, non inanis myſterij ſymbolū, ſed compaginante Spiritu Sancto corpus Chriſti verum, quod quotidiana veneratione ſub viſibili creaturæ forma inuiſibiliter virtus ſecretæ in ſacris ſolemnibus operatur.

d *Ibid.* Quid indignū Deo iudicari poteſt, qui vterū Virginis ſubijt, ſi virginib⁹ creaturis infundi tur? &c. Et quæ ſubſtantia panis & vini apparebat exterius, iam corpus Chriſti & ſanguis fit interiùs.

excommunié, & au ſecond ſa doctrine derechef fut condamnée; & le liure de Ioannes Scotus ſur la meſme matiere, bruſlé; le Concile de Tours tenu ſous Victor, ſon ſucceſſeur, où Berengarius comparut luy-meſme, & recognut & confeſſa la foy publique de l'Egliſe: L'autre Concile de Rome tenu ſous le Pape Nicolas, & compoſé de cent treize Eueſques, où Berengarius luy-meſme ſouſſigna ceſte abjuration inſerée au corps du decret: [a] *Moy Berengaire indigne Diacre de l'Egliſe Sainct Maurice d'Angers, cognoiſſant la vraye Catholique & Apoſtolique foy, i'anathematize toute hereſie, & principalement celle de laquelle iuſques icy i'ay eſte diffamé qui s'efforce de ſouſtenir que le pain & le vin qui ſont mis à l'Autel, apres la conſecration, ſont ſeulement le Sacrement, & non le vray corps & ſang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt:* Et ce qui s'enſuit. Et finalement le dernier Concile de Rome tenu contre luy ſous le Pape Gregoire VII. compoſé de grand nombre d'Archeueſques & d'Eueſques de diuerſes Prouinces; où Berengarius derechef ſigna & ſouſcriuit ceſte confeſſion: [b] *Ie Berenger, croy de cœur, & confeſſe de bouche, que le pain & le vin qui ſont mis à l'Autel, par le myſtere de la ſacrée oraiſon, & les verbes de noſtre Redempteur, ſont conuertis ſubſtantiellement en la vraye, propre & viuifique chair & ſang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt; & qu'apres la conſecration, c'eſt le vray corps de Chriſt, qui eſt né de la Vierge, & qui, offert pour le ſalut du monde, a pendu en la Croix, & qui eſt aſſis à la dextre du Pere, & le vray ſang de Chriſt, qui a eſté eſpandu de ſon coſté, non ſeulement par ſigne & vertu du Sacrement, mais en proprieté de nature, & verité de ſubſtance, comme il eſt contenu en ce bref, & comme ie l'ay leu; & vous l'entendez: Et ainſi ie le croy, & contre ceſte foy ie n'enſeigneray iamais plus; Et ainſi Dieu me ſoit en ayde, & ces Saincts Euangiles de Dieu.* Et finalement contre Berengarius, nous alleguerons Berengarius meſme, qui outre les abjurations tant de fois faittes de ſon erreur en diuers Conciles, & outre le bruſlement de ſes eſcrits mis au feu de ſa main propre, ſe reſolut à la fin de faire vne penitence, non forcée, mais volontaire, comme Guillelmus Malmeſburienſis, Autheur du meſme temps, le rapporte, en ces mots: [c] *Berengarius, certes, encore qu'il corrigeaſt ſon opinion, ne peut pas toutesfois conuertir de toutes les terres ceux qu'il auoit deprauez, tant il eſt dangereux de peruertir les autres par exemple, ou par paroles, pource que (peut eſtre) le peché d'autruy te greuera quand le tien aura eſté effacé.* Et vn peu apres: [d] *Voire le meſme*

[a] *Apud Algerum lib. 1. c. 19. de Sacramento. De conſec. diſt. 2. c. Ego Berengar.* 42. Ego Berengarius indignus Sancti Mauritij Andegauenſis Eccleſiæ Diaconus, cognoſcés veram, Catholicam & Apoſtolicam fidem, anathematizo omnem hæreſim, præcipuè eam de qua hactenus infamatus fum, quæ aſtruere conatur, panem & vinum, quæ in altari ponũtur, poſt conſecrationem ſolummodo Sacramentum, & non verum corpus & ſanguinem Domini noſtri Ieſu Chriſti eſſe.

[b] *Acta Concilij Romani VI. ſub Gregorio VII. extant apud Gregorium lib. 6. epiſt.* 17. Ego Berengarius corde credo, & ore confiteor, panẽ & vinum quæ ponuntur in altari, per myſterium ſactæ orationis, & verba noſtri Redemptoris, ſubſtantialiter cõuerti in verã & propriam ac viuifi-

catticem carnem & ſanguinem Ieſu Chriſti Domini noſtri, & poſt conſectationem eſſe verum Chriſti corpus, quod natum eſt de Virgine, & quod pro ſalute mundi in cruce pependit, &c.

[c] *Malmesburienſis lib. 3.* Betengatius planè quamuis ipſe ſententiam cotrexerit, omnes tamen, quos ex totis terris daptauauerat, conuertere nequiuit: adeò peſſimum eſt alios exemplo vel verbo à bono infirmare, quia fortaſſis peccatum te grauabit alienum, cùm deletum fuerit tuum.

[d] Quin & ipſe die Epiphaniorum moriens, gemitúque producto recordatus, quot miſeros quõdam adoleſcens primo erroris calore ſecta ſua infecerit; Hodie, inquit, in die apparitionis ſuæ apparebit mihi

Dominus meus Iesus Christus, propter pœnitentiã, vt spero, ad gloriam; vel propter alios, vt timeo, ad pœnam.

Berengarius mourant le iour de l'Epiphanie, & se souuenant auec vn long gemissement, combien de miserables, jadis adolescent, il auoit infectez de sa Secte, en la premiere chaleur de son erreur; Auiourd'huy, dit-il, au iour de son apparision, mon Seigneur Iesus-Christ m'apparoitra; ou à gloire, comme i'espere, pour ma penitence; ou à peine, comme ie crain, à cause des autres. Et pour conclusion, ditons au sieur du Plessis, auec Erasme: *Plaise à Dieu, que ceux qui ons suiuy Berengarius errant, le suiuent aussi repentant.*

CHAP. II. *Le sieur du Plessis, p. 1076. edit. 2.*

MAIS à l'encontre de cela, le sieur du Plessis apporte diuerses choses: La premiere, que Berengarius ayant opposé ces raisons au Concile de Tours, le Concile demeura content de luy: Voicy ses paroles: *Là*, dit le sieur du Plessis, *comparut Berengaire, qui leur declara qu'il n'enseignoit point des signes nuds en l'Eucharistie; ains que le pain & le vin sont gages & seaux tres-certains de la reelle Communion au vray corps & sang de nostre Seigneur; lesquels y ont & reçoiuent tous ceux qui prennent ces signes en vraye foy; Que le pain & le vin neantmoins ne changent point de substance, mais bien de communs sont faicts Saincts; d'elements, Sacrements: Et qu'au reste il se tenoit à ce qu'en auoient escrit sous les Anciens, & aux termes de l'office ordinaire de l'Eglise: Et ainsi demeura le Concile content de luy:* Et pour tesmoin de ceste deposition de Berenger, le sieur du Plessis, en sa derniere edition, cite Lanfranc. Or que cela soit vne pure & manifeste fausseté, il appert par le propre liure de Lanfranc, qu'il cite, duquel voicy les mots, addressez à Berengaire mesme: [a] *Finalement au Concile de Tours, auquel assisterent & presiderent les Legats de Victor, licence fut donnée de defendre ton party, duquel comme ainsi soit, que tu n'osasses entreprendre la defense, confessant deuant tous la foy commune de l'Eglise, tu juras que de là en auant tu croirois, comme il a esté rapporté cy-dessus, que tu as juré au Concile de Rome,* (c'est à dire, comme le mesme Lanfranc l'auoit rapporté auparauant,) *Que le pain & le vin qui sont mis à l'Autel, sons apres la consecration non seulemens le Sacremens, mais mesme le vray corps & sang de Iesus-Christ:* Et ce qui s'ensuit. Et Guitmond Autheur du mesme temps: *De là*, dit-il, [b] *la mesme Eglise par le bien-heureux Pape Leon, condamna ces imposture Berengariennes dés sa naissance: Es puis apres par celuy mesme qui preside maintenans, le Pape Gregoire, lors Archidiacre du Sainct Siege de Rome, les conuainquit au Concile de Tours, & receut misericordieusement Berengaire mesme, corrigé, comme il semblois, & satisfaisant par sermens signé de sa propre main:* La seconde, que la reuocation, que Berengarius signa au Concile de Rome, sous le Pape Nicolas, enueloppoit en l'anathéme qu'elle luy faisoit faire de sa doctrine, toute l'Eglise Romaine d'aujourd'huy, dautant qu'elle contenoit ces ter-

[a] *Lanfrancus l. de Euchar. Sacram.* Confessus communem Ecclesiæ fidem, iurasti re ab illa hora ita ereditum, sicut in Romano Concilio te iurasse est superiùs cõprehensum.

[b] *Guitmundus lib. 3 de Sacram. post medium.* Inde enim ipsa per beatũ Leonẽ Papam hæc Berẽgariana figmẽta mox suo exortu damnauit. Deinde per hõe ipsum, qui nunc præest D. Gregorium Papam tũc Archidiaconum eiusdem Romanæ Sedis in Concilio Turonensi cõuicit, ipsúmque Berengarium, vt videbatur, correctũ, ac propriæ manus Sacramentò satisfacientem elementer susceptit.

mes; *Ie confeſſe que le pain & le vin qui ſont poſez à l'Autel, ſont apres la conſecration, non ſeulement le Sacrement, mais auſſi le vray corps & ſang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, & ſont ſenſuellement non ſeulement en Sacrement, mais en verité maniez & rompus des mains des Preſtres, & briſez des dents des fidelles*, &c. *Et prononce digne d'eternel anathéme auec leur doctrine & ſectateurs, tous ceux qui contreuiendront à ceſte foy. Là où l'Egliſe Romaine d'aujourd'huy tient*, dit-il, *ceſte propoſition heretique, que le pain ſoit le corps, que le corps ſoit briſé des dents.* Or quant à l'authorité, ſur laquelle il ſe fonde, pour monſtrer que l'Egliſe d'aujourd'huy tient ceſte propoſition, *Le pain eſt le corps de Chriſt*, pour heretique, encore qu'il ne la cite point en ce lieu; neantmoins il appert de ces paroles prononcées par luy en l'examen de ſainct Cyrille, *Que l'Egliſe Catholique ne dit iamais, que le pain ſoit le corps de Chriſt*; d'où il la prend, aſçauoir de Mᵉ René Benoiſt, duquel le traitte intitulé, l'Orthodoxe, l'auoit referée, ſans citer ſon autheur en l'examen du meſme ſainct Cyrille, & l'auoit referée en le citant dans celuy de ſainct Irenée. A ceſte ſentence donc de Mᵉ René Benoiſt, nous reſpondrons ce que nous auons deſia reſpondu cy-deſſus en pluſieurs lieux, aſçauoir que l'Egliſe Catholique n'a iamais dict abſolument, & en ſens conjoinct, *Le pain eſt le corps de Chriſt*; mais bien auec addition & en ſens diuiſé: Car comme ceſte propoſition, *Le pain eſt le corps de Chriſt*, à la prendre en ſens conjoinct, & en ceſte intelligence, *Ce qui eſt pain, eſt le corps de Chriſt*, ou bien, *Le pain demeurant pain, eſt le corps de Chriſt*, eſt fauſſe; auſſi la prenant en ſens diuiſé, & en ceſte intelligence, *Ce qui eſtoit pain, eſt le corps de Chriſt*, elle eſt vraye & Catholique. Or ne dit pas ſimplement la confeſſion de Berengaire, que le pain & le vin ſont le corps & le ſang de Chriſt, mais le pain & le vin apres la conſecration, c'eſt à dire, apres la conuerſion, (car que le pain en la conſecration ne fuſt eſſentiellement changé & conuerty, perſonne ne doute que le Pape Nicolas, & le Concile qui dicta ceſte confeſſion à Berengaire, ne le tint pour tout reſolu,) eſt le corps & le ſang de Chriſt. Par laquelle addition les Autheurs de la confeſſion monſtrent qu'ils ne prennent pas ces paroles abſolument & en ſens conjoinct, c'eſt à dire, n'entendent pas que ce qui eſt vrayement & eſſentiellement pain, ſoit le corps de Chriſt, c'eſt à dire, que le pain demeurant pain, ſoit le corps de Chriſt: mais veulent dire, que ce qui eſtoit pain deuant la conſecration, eſtant mué en la conſecration, eſt apres la conſecration le corps de Chriſt. Et de ceſte façon de parler ſe peuuent trouuer pluſieurs exemples, & en l'Eſcriture, & en la nature, bien que les exemples qui admettent multiplicité de faicts ſemblables, ne puiſſent correſpondre en tout & par tout à vn œuure vnique & incomparable: Car comme il euſt eſté faux de dire abſolument &

[a] *Concil. Romanū ſub Nicolao.* Conſentio autē ſanctæ Romanæ & Apoſtolicæ ſedi, & ore & corde profiteor de Sacramentis Dominicæ menſæ eā fidē tenere, &c. ſcilicet panē & vinum, quæ in altari ponūtur, poſt conſecrationem non ſolùm Sacramentum, ſed etiam verum corpus & ſanguinem Domini noſtri Ieſu Chriſti eſſe: & ſenſualiter non ſolùm Sacraméto, ſed in veritate, manibus Sacerdotum tractari, frangi & fidelium dentibus atteri, &c.

en ſens conioinct, lors de la tranſmutation du Nil en ſang, *l'eau eſt ſang*, ou lors de la tranſmutation de la verge de Moyſe en ſerpent, *la verge eſt ſerpent*; entendant par ces propoſitions, *ce qui eſt eau, eſt ſang*; ou, *ce qui eſt verge, eſt ſerpent*; Auſſi eſtoit-il vray, de dire, en ſens diuiſé, *l'eau, apres la conuerſion, eſt ſang*; ou, *la verge, apres la conuerſion, eſt ſerpent*; entendant par ces paroles, que ce qui eſtoit eau deuant la conuerſion, apres la conuerſion eſtoit ſang. Et ſi on euſt demandé à Moyſe, qu'eſt-ce qu'eſt maintenant ta verge? il euſt reſpondu en ce ſens, Elle eſt ſerpent. Et qu'eſt-ce qu'eſt maintenant l'eau du Nil? il euſt peú reſpondre, elle eſt ſang. Et comme pareillement, il eſt faux de dire abſolument, & en ſens conioinct, *de l'eau conuertie en air, l'eau eſt air*: Auſſi eſt-il vray de dire par addition, & en ſens diuiſé, *l'eau apres l'euaporation ou exhalation, eſt air*, (c'eſt à dire, ce qui eſtoit eau auant l'euaporation, apres l'euaporation eſt air; dautant que l'interpoſition de ceſte clauſe, apres la conſecration, ou apres la conuerſion, ou apres l'euaporation, inſerée entre le ſujet & l'attribut de la propoſition, eſt vne note diſtinctiue de temps, qui montre qu'il n'eſt pas neceſſaire que la denomination du ſujet & celle de l'attribut ayent lieu ſelon la verité de l'eſtre en meſme temps enſemble. Car ie ne veux point alleguer auec ſainct Thomas la raiſon de quelque ſimilitude, aſçauoir de la conuenance que la conſeruation des eſpeces en ce Sacrement, a auec la conſeruation de la matiere és mutations naturelles: dautant que comme és mutations naturelles la ſuppreſſion des ſujets eſt liée par la continuë exiſtence d'vne meſme matiere; ainſi en la conuerſion de l'Euchariſtie la ſuppreſſion des ſujets eſt en quelque ſorte liée par la continuë exiſtence des meſmes eſpeces, ſous leſquelles ils ſont contenus; & auſſi à raiſon de la ſimilitude que le corps de Chriſt contenu ſous les eſpeces du pain, a auec le pain: Aucunes de ces locutions peuuent eſtre concedées, aſçauoir, que le pain eſt le corps de Chriſt, ou que le pain ſera le corps de Chriſt, ou que du pain, *de pane*, eſt faict le corps de Chriſt, pourueu que par le nom de pain, ne ſoit point entenduë la ſubſtance du pain, mais en general, ce qui eſt contenu ſous les eſpeces du pain, ſous leſquelles eſt premierement contenuë la ſubſtance du pain, & puis apres le corps de Chriſt. Car ceſte conceſſion de S.t Thomas a lieu, meſme aux propoſitions qui ne ſont point priſes en ſens diuiſé, & ne ſont interrompuës par aucune diſtinction de temps, comme l'eſtoit celle du Concile, qui dicta la confeſſion de Berengaire; mais ſont enoncées abſolument, & en ſens conioinct. Au moyen dequoy quelque force que puiſſe faire le ſieur du Pleſſis, ſur l'authorité de M.e René Benoiſt, laquelle neantmoins n'eſt pas l'oracle de l'Egliſe Catholique, il n'y a nulle difference pour le regard de ceſte propoſition, entre la doctrine du Concile tenu ſous le Pape Ni-

S. Thom. 3. part. queſt. 75. art. 8. Summa Theologica.

colas, & celle de l'Egliſe d'aujourd'huy. Et quant à l'autre propoſition, qui eſt, *Que le corps de Chriſt ſoit briſé des dents*, pour l'impugnation de laquelle il allegue deux gloſes du Decret; l'vne, ſur ce meſme Canon, *Ego Berengarius*, laquelle dit, *Si tu n'entends ſainement ce que dit icy Berengaire, tu tomberas en plus grande hereſie qu'il n'eut iamais:* Et l'autre, ſur le Canon, *Verum*, laquelle ſur ces mots, *Il n'eſt point loiſible de mangier Chriſt des dents*, dit, *Le Canon, Ego Berengarius, il le contraire mais il a parlé hyperboliquement, & excedé la verité*; Nous reſpondrons qu'il eſt vray, que ſi l'on n'entend ces paroles-la ſainement, on tombera en vne plus grande hereſie, que celle de Berengaire, aſçauoir, en celle des Stercoraniſtes, qui diſoient que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſtoit diuiſible, corruptible & digeſtible, & dont l'erreur fut condamnée en Orient, ſous l'Empereur Alexius, & enuiron le temps de ce meſme Concile: Mais pour cela s'enſuit-il, que ces paroles ne puiſſent eſtre interpretées ſainement, ou que pour les interpreter ſainement, il faille exclutre la verité de la Tranſſubſtantiation? Car ſi la gloſſe pretend qu'elles ne puiſſent eſtre entenduës ſainement, pourquoy dit-elle, *Si tu ne les entends ſainement*? Et ſi par ces mots, *refere tout aux eſpeces*, elle pretend qu'elles ne puiſſent eſtre entenduës ſainement, ſinon excluant la Tranſſubſtantiation, pourquoy dit-elle, au prochain periode precedent, ſur ce mot, *eſtre rompu*, c'eſt à dire, ie confeſſe que non ſeulement le poids & les autres qualitez du Sacrement ſont pris par les ſens, & les autres qualitez du corps, mais auſſi ie proteſte que ſous ces eſpeces rompuës, & ſous ces parties briſées, le corps de Chriſt eſt tout entier, & mangé tout entier, & eſt pris tout entier? Si ſelon la gloſe le Canon a vne ſaine intelligence, & ſi celle-la, ſelon l'interpretation de la gloſe, eſt la vraye & ſaine intelligence, pourquoy le calomnier? pourquoy l'accuſer comme contraire à la doctrine de l'Egliſe de ce ſiecle? En tous les myſteres où il y a quelque vnion ſupernaturelle, il eſt mal-aiſé de parler tellement des choſes vnies, que le ſens naturel n'y trouue quelque pretexte de meſprendre, & que les Docteurs n'ayent ſujet d'auertir le peuple, d'entendre ce qui ſe dit és myſteres, ſainement. Sainct Iean parlant de l'vnion hypoſtatique des deux natures de noſtre Seigneur; vnion à la verité, encore beaucoup plus eſtroitte, que celle des eſpeces accidentales de l'Euchariſtie auec le corps de Chriſt, & laquelle nous ne voulons comparer pour ceſte heure auec celle de l'Euchariſtie, ſinon en l'occaſion que les heretiques ont voulu prendre d'abuſer de telles phraſes: *Ce qui a eſté dés le commencement, ce que nous auons oüy, ce que nous auons veu de nos yeux, ce que nous auons regardé, ce que nos mains ont manié du Verbe de vie*, &c. *nous vous l'annonçons.* Là deſſus ne peut-on pas dire à vn homme, Mon amy, regarde que tu entendes ces paroles-la ſainement: Car

Gloſſa in diſt. 2. de conſecr. cap. Ego Berengarius. Niſi ſanè intelligas vel à Berengario, in maiorem incides hæreſim, quam ſi ſe fuerit. Et ideò omnia referas ad ſpecies ipſas: nam de corpore Chriſti partes non facimus, *vt infra Can. Qui manducat.*

Gloſſa in Can. Verùm ſubiungitur, ad illa verba, Sed quis Chriſtum fa. vor.tri dentibus non eſt. *Verum.* Supra eod. diſtin. *Ego Berengarius contra.* Sed ibi hyperbolicè locutus eſt, & veritatem exceſſit.

1. *Ioan.* 1, 1.

ſi tu ne les entends ſainement, tu tomberas en vne abominable hereſie, aſçauoir en celle des Eutychiens, qui croyent que le Verbe de Dieu ſelon ſa nature, a eſté faict viſible & palpable: Et partant refere toutes ces paroles, non à la diuinité du Verbe, mais à l'humanité du Verbe, c'eſt à dire, non au Verbe conſideré ſelon ſoy, mais au Verbe conſideré ſelon la nature humaine, qui luy eſt vnie perſonnellement & hypoſtatiquement? Sainct Cyrille & le Concile d'Epheſe, pour refuter les Neſtoriens, prononcent anathéme contre ceux qui nient que la Vierge Marie ſoit mere de Dieu. Et là deſſus ne pourra-t'on pas admoneſter le Lecteur, qu'il faut entendre ces paroles-la ſainement, aſçauoir, en les referant, non à la nature diuine, mais à la nature humaine; autrement qu'on tombera en vne hereſie pire que celle de Neſtorius, aſçauoir en celle d'Eutyches? Et pourquoy donc ne tolerons-nous que la gloſe ayt dit, que ſi on n'entend ces paroles du Canon, *Ego Berengarius*, ſainement, on tombera en vne hereſie encore pire que celle de Berengaire? Et partant qu'il les faut referer aux eſpeces, c'eſt à dire, que le corps de Chriſt n'eſt pas rompu en ſa nature propre, mais en celles des eſpeces qui luy ſont vnies d'vne ſi eſtroitte & inſeparable coëxiſtence de lieu, que toutes les choſes qui arriuent aux eſpeces, en cas de mouuement local, peuuent eſtre vrayement & reellement attribuées au corps. Car encore que l'vnion qui eſt entre le corps & les eſpeces, ne ſoit pas hypoſtatique, toutesfois apres l'hypoſtatique, c'eſt la plus eſtroitte qui puiſſe eſtre au monde, entre deux choſes, dont l'vne ne ſubſiſte point formellement en l'autre: Et partant quand Iacob embraſſe l'eſpece de l'Ange, il eſt vray de dire qu'il vid vrayement l'Ange, qu'il roucha vrayement l'Ange, qu'il luitta vrayement auec l'Ange. Et quand ſainct Iean vid l'eſpece de la colombe, ſous laquelle deſcendoit le ſainct Eſprit, il eſt dict qu'il vid le ſainct Eſprit: Ce qui ne fut pas dict de la colombe que Noë vid reuenir en l'Arche auec le rameau d'oliuier, encore que celle-la ſignifiaſt bien le ſainct Eſprit, ſelon ces mots de ſainct Ambroiſe, *Celuy m'enſeigne de qui eſtoit figure ceſte colombe-la, qui a daigné deſcendre en eſpece de colombe*; dautant que celle-la ne ſignifioit pas le ſainct Eſprit, comme preſent. Que ſi quelqu'vn voyant paſſer vn Roy armé de toutes pieces, la ſalade en teſte, & la viſiere baiſſee, peut dire aſſeurément quand il ſçait certainement que c'eſt luy, I'ay veu paſſer le Roy; encore que ſa veuë ne ſe ſoit aſſiſe que ſur les armes ou les habillements du Roy, & n'ayt point penetré iuſques à ſa ſubſtance: Et ſi quelqu'vn touche le Roy pardeſſus ſes armes, ou par deſſus ſes habillements, peut dire, I'ay touché le Roy: Et ſi noſtre Seigneur meſme dit, de celle qui auoit touché le bord de ſa robbe, qu'elle l'auoit touché: ce qui ne ſe pourroit pas dire des armes ou des habits du Roy, ſi quelqu'vn les touchant, le Roy n'en eſtant

Geneſ. 32. 24.

Luc. 3. 22.

Ambr. lib. 2. in Luc. de Ieſu baptizato, & Dei patris teſtim.

Matth. 9. 20.

point habillé, à cauſe de l'vnion du predicament, que les Dialecticiens appellent, d'habitude, qui eſt entre l'homme & les choſes dont il eſt veſtu, lors qu'il en eſt reueſtu, A combien plus forte raiſon, pour la meſme ſorte d'vnion, mais ſans compataiſon, plus eſtroitte, qui eſt entre le corps de Chriſt & les eſpeces, laquelle eſt ſi intrinſeque, ſi indiuiſible & inſeparable, qu'en chaque partie de l'eſpece le corps eſt tout entier; les choſes qui arriuent aux eſpeces pour le regard de leur exiſtence locale, à laquelle celle du corps eſt attachée, pourront-elles eſtre par accident attribuées au corps? Mais le ſieur du Pleſſis allegue, que la gloſe dit, que le Canon, *Ego Berengarius*, en diſant, que le corps eſt rompu, a parlé hyperboliquement, & a excedé la verité. Ce qui ſe doit entendre d'excez de phraſe, & non d'excez d'intention: Car s'il euſt excedé la verité non ſeulement de locution, mais d'intention, le Canon ne diroit pas qu'il euſt parlé hyperboliquement, mais fauſſement & menſongerement. Mais en ſomme, repliqueta le ſieur du Pleſſis, la gloſe, en diſant, que le Canon a parlé hyperboliquement, ſemble le traitter auec peu de reſpect. Et Caluin luy-meſme ne dit-il pas bien ſur le propos de la fraction du corps de noſtre Seigneur, mentionnée par ſainct Paul, laquelle il veut referer à la Croix, que ceſte locution eſt impropre, mais non abſurde? *l'interprete*, dit-il [a], *eſtre rompu, pour eſtre immolé, improprement certes, mais non abſurdement.* Et la meſme gloſe [b] du Decret, ſur ces mots du Canon, *Hoc eſt quod*, attribué, & par le Decret, & par le ſieur du Pleſſis meſme, à ſainct Auguſtin, [b] *La perſonne de Chriſt eſt compoſée de Dieu & de l'homme*, ne dit-elle pas que ce langage eſt impropre, & qu'il le faut interpreter de la diuinité & de l'humanité? *La preuue qui ſuit*, dit la gloſe [c], *eſt fort impropre: La perſonne de Chriſt eſt faitte de Dieu & de l'homme: il faut entendre, Chriſt eſt vray Dieu & vray homme: Car de Dieu & de l'homme rien n'eſt conſtitué. A l'occaſion dequoy ſainct Auguſtin dit, Chriſt eſt vne perſonne de double ſubſtance, dautant qu'il eſt Dieu & homme, & Dieu ne peut eſtre dit partie de cette perſonne.* Et derechef: *Rien n'eſt conſtitué de Dieu & de l'homme: mais comme à la conſtitution de chaque tout, ſont requiſes pour le moins deux choſes; ainſi à ce que Chriſt ſoit Dieu & homme, il eſt requis que ces deux choſes ſoient en luy, à ſçauoir, la nature humaine & la diuine.* Mais le ſieur du Pleſſis veut-il oüyr vn teſmoignage irreprochable pour la iuſtification de ce Canon, qu'il oye Luther meſme, l'ennemy formel de la Tranſſubſtantiation, & il trouueta qu'il dit ces propres paroles rapportées par Zuingle; *Le Pape Nicolas s'eſt porté fort fidellement & Chreſtiennement en ce Canon, & pleuſt à Dieu, que tous les autres Papes ſe fuſſent portez auſſi bien que luy?*

a *Caluin. in 1. ad Corinth. cap. 11.* Frangi in erpretor, pro immolari, impropriè quidē ſed non abſurdè.

b *De conſecrat. diſt. 2. Can. Hoc eſt, quod dicimus, ex Auguſtino in lib. ſentent. Proſperi.* Sicut Chriſti perſona conſtat, & conficitur ex Deo & homine.

Gloſſ. Probatio eſt valè impropria, quæ ſequitur. Chriſti perſona conſtitutur ex Deo & homine, id eſt, Chriſtus eſt verus Deus, & homo: nō enim ex Deo & homine aliquid conſtituitur.

Vnde Auguſt. Chriſtus eſt vna perſona geminæ ſubſtantiæ: quia Deus & homo, nec Deus huius perſonæ pars dici poteſt.

CHAP. III. LA troiſiéme eſt, que le Canon, *Ego Berengarius, dit, que le corps & le ſang de Chriſt ſont briſez ou broyez*, (car c'eſt ce que ſignifie proprement le mot, *atteri*) *par les dents des fidelles*. D'où il conclud qu'ils ne ſont pas donc pris de tous les participants. Ignorance qui eſt ſi groſſiere, qu'elle ne merite pas d'eſtre refutée. Car qui ne ſçait qu'anciennement tous les baptiſez eſtoient appellez fidelles, à cauſe du Sacrement de la foy qu'ils auoient receu, & par ce mot-la ils eſtoient diſtinguez des Catechumenes; leſquels encore qu'ils euſſent bien la foy, neantmoins pour ce qu'ils n'auoient pas le Sacrement de la foy, c'eſt à dire, le Bapteſme, n'eſtoient pas nommez fidelles? *Es-tu fidelle, ou Catechumene*? dit ſainct Auguſtin, interrogeant vn baptiſé, *Ie ſuis*, reſpondit-il, *fidelle*. Au moyen dequoy, pour teſmoigner que le Sacrement de l'Euchariſtie ne ſe pouuoit donner aux Catechumenes, mais ſeulement aux baptiſez, non plus que la Paſque Iudaïque ne ſe donnoit ſinon aux circoncis; Ils diſoient qu'il ne ſe pouuoit donner, ſinon aux fidelles; & à ceſte cauſe diſtinguoient le ſeruice de l'Egliſe en deux parties; l'vne, qui s'appelloit la Meſſe des Catechumenes, où les non-baptiſez pouuoient aſſiſter; & la Meſſe des fidelles, où ne ſe pouuoient trouuer, ſinon les ſeuls baptiſez. Et ſi cela auoit lieu en toute l'Egliſe, il auoit principalement lieu à Rome. *Pour ceſte cauſe*, dit ſainct Ambroiſe, *à Rome on appelle fidelles ceux qui ont eſté baptiſez*. Et partant quelle ignorance eſt-ce au ſieur du Pleſſis, de vouloir inferer parce mot de, *fidelles*, dont vſe le Concile tenu à Rome, ſous le Pape Nicolas, contre Berengaire, que le Concile n'entendoit donc pas que tous les participants priſſent & broyaſſent auec les dents le corps de Chriſt?

Ambr. lib. 1. de Sacram. cap. 1.

CHAP. IV. LA quattiéme, *que Berengaire retourné en France, fit vn eſcrit contre ſon abiuration; dont Lanfranc cite ces mots, ſur le propos de l'Egliſe Romaine: Certes la verité ne l'a pas eſprouuée la ſaincte Egliſe, mais l'Egliſe des malins, le Concile de vanité, ny le ſiege Apoſtolique, mais le ſiege de Satan.* Et ne ſe ſouuient pas que ce langage a touſiours eſté familier aux heretiques: *Pourquoy*, dit ſainct Auguſtin contre les Donatiſtes, *Appellez-vous le ſiege Apoſtolique, le ſiege de peſtilence? Si pour les hommes que vous autres diffamez, que vous a fait la chaire Romaine, en laquelle s'eſt aſſis Pierre, & ſied auiourd'huy Anaſtaſe; ou la Hieroſolymitaine, en laquelle s'eſt aſſis Iacques, & auiourd'huy*

a *Berengarius apud Lanfrancum.* Reuera non ſanctam Eccleſiam experta eſt veritas ipſa, ſed Eccleſiam malignantium, Concilium vanitatis: nec Apoſtolicam, ſed ſedem Satanæ.

b *Auguſtinus libro 2. contra litteras Petiliani Donatiſta, cap. 51.* Quare appellas cathedram peſtilentiæ, cathedram Apoſtolicam? Si propter homines quos infamatis, cathedra tibi quid fecit Eccleſiæ Romanæ, in qua Petrus ſedit, & in qua hodie Anaſtaſius ſedet; vel Eccleſiæ Hieroſolymitanæ, in qua Iacobus ſedit, & in qua hodie Ioannes ſedet?

d'huy

d'huy ſied Iean? Et S. Hierome: [a] *Le Luciferien affermoit que tout le monde vniuerſel eſtoit tombé en la poſſeſſion du Diable; & comme c'eſt deſia leur langage familier, que de l'Egliſe il s'eſtoit faict vn bordeau.* Et ne dit pas que ce propre eſcrit que Berengaire fit eſtant retourné en France, & que Lanfrancus repere, fut depuis condamné & abiuré auec tous les autres monuments de ſa doctrine, par le meſme Berengarius, au Concile tenu ſous le Pape Gregoire ſeprieme; auec proteſtation qu'il croiroit, & n'enſeigneroit iamais plus au contraire.

a *Hieron. in Dial. adu. Luciſer.* Aſſerebat quippe vniuerſum mundum eſſe Diaboli, & vt iam familiare eſt eis dicere, factum de Eccleſia lupanar.

LA cinquiéme eſt, que le ſieur du Pleſſis dit que Berégaire mourut en France, perſeuerant nonobſtant les foudres du Pape, en ſa premiere profeſſion; & qu'il luy fut faict vn epitaphe honorable par Hildebert Eueſque du Mans, & tel qu'au plus grand & au plus ſainct perſonnage de ſon ſiecle, qui commence, *Quem modò miratur, ſemper mirabitur orbis*, rapporté par Malmeſburienſis, *autheur*, dit le ſieur du Pleſſis en ſa ſeconde edition, *voiſin du meſme ſiecle*. En quoy, quant à la premiere partie, il eſt dementy par l'autheur meſme dont il cite ceſt epiraphe, qui eſt Malmeſburienſis: Car voicy ce que Malmeſburienſis dit de luy; [b] *Berengarius certes, combien qu'il corrigea ſon opinion, ne peut pas toutesfois conuertir tous ceux que de toutes parts il auoit deprauez; tant il eſt dangereux de deſtourner du bien les autres par paroles, ou par exemple: pour ce que peut-eſtre le peché d'autruy vous greuera, lors meſme que le voſtre aura eſté effacé.* Et quant à la ſeconde partie, outre ce que le meſme Malmeſburienſis adiouſte, que Hildebert excede en luy la meſure de la loüange; & que le Cardinal Baronius [c] montre que Hildebert n'eſtoit point encore lors Eueſque, mais ieune homme fort licentieux & débauché; comme il appert par les lettres qu'Yuo luy eſcrit, pour le retirer de ſes débauches; il eſt clair par les eſcrits du meſme Hildebert, que les loüanges qu'il luy donne, il ne les luy donne point à cauſe de ſon hereſie, mais à cauſe de ſes mœurs, & de l'auſterité en laquelle il veſcut, principalement les neuf ou dix années d'apres ſa derniere reſipiſcence: Car voicy ce que le meſme Hildeberr depuis Eueſque du Mans eſcrit en ſes Poëmes ſacrez ſur la matiere de ce Sacrement;

CHAP. V.

Hildebert. Epiſc. Cœnoman. Epitaph. in obitum Bereng. apud Malmesburiēſ. lib. 3. pag. 63.

b *Gulielm. Malmesburienſis lib 3.*

c *Baron. annal. tom. 11. an. 1088. 15.* Hildebertus nondum Epiſcopus, ſed tantùm Archidiaconus, & vita planè ſolutior, vt apparet ex epiſt. Yuonis Carnot. 279.

Le pain apres les mots, hauſſe d'eſtre & de rang,
De chair orne l'autel, le Calice de ſang: Et derechef:
Ceſte viande exquiſe, où nul defaut n'a lieu,
De pain eſt faitte chair, d'élement faitte Dieu.

d *Hildebert. de officio Miſſæ tom. 3. Biblioth. Patrum.*
Sub cruce ſub Verbo natura nouatur, & ará
Panis honorificat carne, cruore calix.
e *Ibid.* Fit cibus hic ex pane cato,
Deus ex elemento.

LA ſixiéme eſt, [f] *que Platine meſme, l'hiſtorien des Papes, en la vie de Jean quinziéme, luy rend vn honorable teſmoignage.* En quoy il cele captieuſement aux Lecteurs, que Platine ne donne pas ceſte loüange-là à Berégaire, ſous le Pape Leon, ny ſous le Pape Nicolas, par leſquels il fur condáné; mais ſous le Pape Ieā XV. qui eſtoit, ſeize Papes

CHAP. VI.

f *Platina in vita Ioan. 15.*

auparauant celuy ſous lequel ſon hereſie fut premierement deferée au ſiege Apoſtolique. Et d'ailleurs tait la queuë que Platine adiouſte à ſes loüanges, aſçauoir, que nonobſtant cela, quelques-vns croyoient que dés le temps du Pape Iean XV. Berengaire auoit erré en la foy de l'Euchariſtie. Voicy ſes paroles: [a] *Il eſt certain qu'en ce temps-la eſtoient en prix Odillo Abbé de Clugny, & Berengarius de Tours, hommes inſignes en ſaincteté & doctrine, combien qu'il y en ayt qui diſent que Berengarius ſe confiant en l'amplitude de ſa doctrine, auoit premierement erré en la foy, ſentant mal du Sacrement de l'Euchariſtie, & corrigea puis apres ſon erreur en vn Concile public tenu à Rome; & cela faict, quittant toute eſtude de ſcience ſophiſtique, d'Archidiacre d'Angers qu'il eſtoit, il donna toutes choſes aux pauures, & ſe mit à gaigner ſa vie de ſes propres mains.* Ce qui ſe rapporte à ce que dit Malmeſburienſis, que dés la premiere fleur de ſon âge il auoit commencé à infecter quelques-vns de ſa Secte. Et en la vie du Pape Leon neufiéme: [b] *Dauantage, il vſa de ſi grand ſoin & diligence aux choſes appartenantes à la religion, qu'au Concile de Verſeil il condamna Berengarius autheur d'hereſie,* &c. Et en la vie du Pape Nicolas ſecond: [c] *En ce Concile-la on rapporte que Berengarius Diacre de l'Egliſe d'Angers, fut reuoqué de ſon erreur, qui croyoit qu'au Sacrement de l'Euchariſtie & du calice, n'eſtoit point le vray & entier corps & ſang de Chriſt,* &c.

a *Ibidem.* Fuiſſe tamen pretio hac tempeſtate conſtat & Odillonem, Abbatem Cluniacenſem, & Berengarium Turonenſem, viros ſanctitate & doctrina inſignes. Quamquam ſunt qui dicant, Berégarium ampliru-dine doctrinæ cõſiſum, primò in fide erraſſe, cùm de ſacramento Euchariſtiæ malè opinaretur, erroremque ſuum poſtea publico Cõcilio Romæ habito emendaſſe; ac ſtarim omiſſo ſtodio ſophiſticæ diſciplinæ, cũ eſſet Archidiacoous Andegauenſis, omnia pauperibus erogans labore manuum ſuarũ victum ſibi quæſiuiſſe.

b *Idem in vita Leon. 9.* In rebus præterea ad religionem pertinentibus tãta diligentia & ſolertia vſus eſt, vt & in Concilio Vercelleoſi Berengarium hæreſeos auctorem damnauerit.

c *Idem in vita Nicol. 2.* In eodem quoque Concilio reuocatum ab errore ſuo Bereogarium Diaconum Andegauenſis Eccleſiæ ferunt, qui arbitrabatur, in Sacramento Euchariſtiæ & calicis non eſſe verum Chriſti corpus, inregiúmque ſanguinem.

CHAP. VII.

LA ſeptiéme eſt, que le ſieur du Pleſſis dit que la plus ſaine interpretation de ces paroles, que Malmeſburienſis rapporte que Berengaire dit en mourant: [d] *Auiourd'huy Chriſt m'apparoitra, pour ma penitence, comme i'eſpere, à gloire; ou à cauſe des autres, à peine;* eſt qu'il ſe repentoit d'auoir peché en la profeſſion de verité, & qu'il craignoit d'auoir ſcandaliſé ſes freres par des infirmitez: Au lieu que le meſme Malmeſburienſis qui les rapporte, teſmoigne diſertement, & pourquoy Berengarius les auoit dittes, & pourquoy il les rapporte, en ces mots ja cy-deuant recitez: *Berengarius*, dit-il, [b] *combien qu'il euſt corrigé ſon opinion, ne péut pas toutesfois conuertir tous ceux qu'il auoit deprauez de toutes parts, tant il eſt dangereux de deſtourner les autres du bien, par exemple ou par parole, pour ce que peut eſtre le peché d'autruy te greuera lors meſme que le tien aura eſté effacé.* Et vn peu apres: *Meſme mourant le propre iour de l'Epiphanie, & ſe reſſouuenant auec vn long gemiſſement, qu'en la premiere fleur de ſon âge, il auoit infecté de ſa ſecte certains miſerables adoleſcents, il dit, Auiourd'huy au iour de ſon apparition mon Seigneur Ieſus-Chriſt m'apparoitra, pour ma penitence, comme i'eſpere à gloire; ou pour les autres, comme ie crains, à peine.*

a *Anton. Chron. par. 2. tit. 16. §. 20.* Hodie in die apparitionis ſuæ apparebit mihi Dominus Ieſus Chriſtus, propter pœnitentiam meam, vt ſpero, ad gloriam: vel proprer alios, vt timeo, ad pœnam.

b *Malmesburienſ. lib. 3.*

CHAP. VIII.

LA huictiéme, *que Lanfranc, Alger & Guitmund n'auoient pas encore eſtudié en la Sorbonne, que la ſubſtance du pain & du vin s'éuanoüiſt, ny que les accidents demeuraſſent pendus en l'air.* En quoy il montre qu'il a luy-meſme peu eſtudié en la Sorbonne: Car ny la Sorbonne ne nie que la ſubſtance du pain & du vin s'éuanoüiſſe, encore qu'elle ceſſe d'eſtre, mais qu'elle eſt conuertie en la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt, y ayant ceſte difference entre la deſiſtence d'eſtre qui ſe fait en l'annihilarion, (qui eſt ce que le ſieur du Pleſſis appelle là, éuanoüyſſement,) & la deſiſtence d'eſtre qui ſe fait en la Tranſſubſtanriarion; que la deſiſtence d'eſtre qui ſe fait en l'annihilation, a pour ſon terme final par ſoy le nõ eſtre; & celle qui ſe fait en la Tranſſubſtantiarion, n'a pour terme le non eſtre ſinon par accident, & a pour rerme final par ſoy le nouuel eſtre, aſçauoir celuy du corps & du ſang de Chriſt. Auſſi peu tienr la Sorbonne, que les eſpeces viſibles du Sacrement demeurent penduës en l'air, leſquelles, s'il ſe rrouue quelque corps inreriacent enrre elles & la rerre, rombent à bas comme les autres choſes peſanres. Car il ne s'agit pas en ce faict de la ſuſtenration locale, c'eſt à dire, de celle qui les empeſche de tomber; mais de la ſuſtentarion hypoſtarique, c'eſt à dire, de celle qui les fait ſubſiſter. Or celle-la, la Sorbonne nie que les eſpeces l'ayent en la ſubſtance du pain & du vin qui ne ſont plus, mais preſuppoſe auec roure l'Egliſe, qu'elles ſubſiſtent formellement en elles-meſmes, & cauſalemenr en la vertu du corps de celuy qui ſupporte toutes choſes par le Verbe de ſa vertu. Mais pour n'entrer point en toutes ces ſubrilitez, prenãt largemenr auec le ſieur du Pleſſis, l'éuanoüyſſement de la ſubſtance du pain, pour la ceſſation de la ſubſtance du pain; & la ſuſpenſion des accidents en l'air, pour la ſubſiſtence des eſpeees hors de leur ſujer; Voyons combien fauſſement il impute à Lanfrancus, Guirmundus & Alger, d'auoir en ces deux poincts eſté plus rerenus que la Sorbonne: *Tu t'efforces de prouuer*, dit Lanfrancus à Berengaire, [a] *que le pain & le vin apres la conſecration demeurent en leur ſubſtance primitiue.* Et vn peu apres: *L'Egliſe Catholique épanduë par tout le monde, confeſſe que le pain & le vin ſont propoſez à l'autel pour conſacrer; mais qu'en les conſacrant, ils ſont incomprehenſiblement & ineffablement commuez en la ſubſtance de la chair & du ſang.* Er plus bas, expoſant ſainct Ambroiſe: [b] *Qui eſt l'homme de ſens raſſis qui croye qu'vne choſe ſoit conuertie en vne autre, & toutesfois en ceſte part la ne ceſſe pas d'eſtre ce qu'elle eſtoit?* Et derechef: [c] *Il teſmoigne que les choſes qui eſtoient, ſont ſelon les eſpeces viſibles; mais que ſelon l'eſſence interieure, elles ſont commuées en la nature des choſes qui n'eſtoient point auparauant.* Et à quelques pages de là: *En quelle maniere le pain eſt faict chair, & le vin eſt cõuerty en ſang,* [d] *la nature*

a *Lanfrancus lib. de Euchar. ſacram.* Sed intet ſacrandum, incomprehenſibiliter & ineffabiliter in ſubſtantiam carnis & ſanguinis commutari.

b *Ibid.* Quis enim compos ſui credat rem aliquã conuerti in aliam, nec tamen in ea parte definere eſſe quod erat?

c *Ibid.* Eſſe quidem ſecundùm viſibilem ſpeciem teſtatur, quæ erant; commutari verò ſecundùm intetiotem eſſentiam in naturam illarum retum quæ antea non erant.

d *Ibid.* Vtriuſque eſſentialitet mutata natura.

de l'vn & de l'autre eſtant muée eſſentiellement, le iuſte qui vit de foy ne cherche point de le ſonder par arguments, ny de le conceuoir par raiſon. Et ailleurs: [a] *Qu'y a-t'il plus ſecret, que de voir les eſpeces du pain & du vin, en gouſter la ſaueur, en ſentir l'attouchement, & toutesfois Dieu operant admirablement, croire que c'eſt la vraye chair & le vray ſang, & le manger & le boire?* Et finalement: [b] *Nous croyons donc que les ſubſtances terreſtres, qui en la table du Seigneur ſont ſanctifiées diuinement par le miniſtere du Preſtre, ſont ineffablement, incomprehenſiblement & admirablement, par l'operation de la puiſſance ſouueraine, conuertis en l'eſſence du corps de noſtre Seigneur, reſtant les eſpeces des meſmes choſes, & quelques autres qualitez, de peur que les communiants n'euſſent horreur de les voir cruds & ſanglants.* Et Guitmundus, contre le meſme Berengaire [c]: *Que ſi l'eſtomach de l'homme ou de quelconque animal, a tant de pouuoir que de changer tous les iours le pain & le vin, & les autres viandes qui y ſont enfermées, en chair viue & en ſang vif; Dieu s'il veut, n'aura-t'il pas le meſme pouuoir par la preſence de ſa Majeſté, & par la vertu de ſa parole, aſçauoir, de transformer le pain & le vin en ſa chair & en ſon ſang? Que ſi les Chreſtiens daignent conceder autant à Dieu, que Platon le grand Philoſophe des Payens luy en a concedé, qui a dict que la nature eſt ce que Dieu veut, qu'y aura t'il de plus abſurde, que de dire que ce que Dieu veut, repugne à ce que Dieu veut?* Et au ſecond liure ſur l'obiection de quelques Canons, par leſquels il eſt ordonné de mettre au feu les reliques du Sacrement de l'autel, lors qu'elles ſembloient tendre à corruption: *Que ſi d'auenture les ſacrez myſteres ſemblent à quelque curieux eſtre bruſlez, qu'ils ſçachent tres-certainement* [d] *que la ſubſtance du corps du Seigneur n'eſt en aucune ſorte bruſlée, ains comme nous auons deſia dict, ſe retirant au Ciel, eſt ſouſtraite: mais les qualitez ſenſibles, leſquelles apres l'immutation de la ſubſtance Dieu a voulu reſter par ſon tres-haut conſeil, monſtrent ce qui eſt du leur: d'où il arriue que la couleur, & la ſaueur, & l'odeur auſſi, & autres tels accidents de la premiere ſubſtance, aſçauoir, du pain, qui ont eſté conſeruez ny plus ny moins qu'il a accouſtumé de ſe faire au pain, ou bruſlé, ou trop long temps conſerué: ſemblablement auſſi, la ſubſtance du corps du Seigneur demeurant entierement ſaine & entiere; les accidents ſemblent en quelque ſorte eſtre veus exterieurement ſujets à corruption, afin que la hauteſſe du celeſte myſtere voilée des accidents retenus, ne ſoit ny ordinairement expoſée à la veuë des incredules, & par le merite d'vne foy éprouuée, ſoit plus pleinement & agreablement recommandée aux iuſtes.* Et derechef: *Les choſes donc qui eſtoient, aſçauoir, le pain & le vin, ſont; mais ils ne ſont pas* [e] *ce qu'ils eſtoient, ains ſont changez en autre choſe.* Et derechef: *Il deſtruit icy les Impanateurs*, (ainſi appelle-t'il la ſeconde Secte des Berengariens, qui tenoient que la ſubſtance du

a *Ibid.* Quid enim ſecretius quàm panis vinique ſpeciem cõſpicere, &c. & tamen mirabiliter operãte Deo verã carnem, verúmq; ſanguinem credere, comedere, bibere?

b *Ibid.* Credimus igitur terrenas ſubſtantias, &c. conuerti in eſſentiam Dominici corporis, reſeruatis ipſarum rerum ſpeciebus, &c.

c *Guitmundus lib. 1. de verit. Eutych.*

d *Idem lib. 2.* Certiſſimè nouerit quòd Dominici ſacramenti ſubſtantia quidem nullatenus crematur, &c. Qualitates verò ſenſuales, quas ibidẽ poſt immutationem ſubſtãtiæ, Deus remanere altiſſimo conſilio voluit, oſtendunt quod ſuũ eſt, &c. Salua omnino Dominici corporis ſubſtantia, corruptioni exteriùs ipſa accidentia ali quatenus videtur obnoxia, &c.

e *Idem lib. 3.* Nõ ſunt quod erant, ſed in aliud commutata.

pain & du vin demeuroit auec la ſubſtance du corps au Sacremẽt,) *en ce qu'il ne dit point que Chriſt ſoit caché au pain & au vin; mais que les viſibles creatures ſont conuerties en la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt.* Et derechef: *Ces ſiens Impanateurs noſtre Seigneur les tuë par le verbe de ſa bouche, quand prenant le pain, & rendant graces, le beniſſant il dit, Ceci eſt mon corps.* Et finalement: *Reſte donc que celle-la ſoit auec l'ayde de Dieu la pure & ſolide foy,* [a] *que tout le pain & tout le vin de l'autel du Seigneur ſoient tellement par la diuine conſecration changez au corps & au ſang de Chriſt, que puis apres il ne puiſſe iamais plus eſtre autre choſe que le corps & le ſang de noſtre Sauueur, Seigneur & Dieu, Ieſus-Chriſt.* Et Algerus: *Il ne faut pas dire que Chriſt prenne en l'autel l'eſpece ou la forme de pain, comme au ventre de la Vierge il a pris l'eſpece ou la forme de chair. Qu'ainſi ſoit, au ventre de la Vierge il a pris l'eſpece ou la forme auec la ſubſtance, mais en l'autel* [b] *il prend l'eſpece ou la forme du pain, la ſubſtance en eſtant muée, & n'y demeurant pas. Car quand l'eſpece ou la forme du pain & du vin eſt nommée, ces mots-la ſont les noms des choſes qui eſtoient au precedent, aſçauoir, du pain & du vin: Car le pain & le vin ne ſont plus lors au Sacrement, mais y ont eſté auparauant. Comment eſt-ce donc que ces choſes pourroient creer vne nouuelle perſonne au Sacrement de Chriſt, auquel elles ne retiennent pas meſme leur ancienne ſubſtance?* Et derechef: *Tout ce qui eſt changé en vn autre, ceſſe en quelque choſe d'eſtre ce qu'il eſtoit, ſoit ſubſtantiellement ou accidentellement: Or au pain & au vin, lors qu'ils ſont changez au corps de Chriſt, les accidents ne perdent point leur eſtre, mais demeurent tous;* [c] *Donc la ſubſtance du pain & du vin ceſſe d'eſtre:* Et au meſme chapitre; *Leſquelles choſes, encore qu'il les die afin qu'on ne penſe pas qu'à raiſon de l'eſpece viſible des elements qui reſte, leur ſubſtance qui eſt deſia faitte le corps de Chriſt, ſoit demeurée; il afferme toutesfois euidemment, que ce ſont les meſmes eſpeces deuant & apres la conſecration, leſquelles il dit qu'il ne priſe pas également deuant & apres, à cauſe de la mutation de la ſubſtance.* Et incontinent apres: *Car ſi le pain eſtoit de telle ſorte enticrement changé au corps de Chriſt, qu'il ne reſtaſt ou n'apparuſt rien de luy, ou que ce qui en apparoit, deuint non vray, mais fantaſtique, ce ſeroient choſes qui ſembleroient contraires à la raiſon; dautant que ſi le pain eſtant changé il ne demeuroit rien de viſible, le merite de la foy ſeroit diminué, ou à cauſe de l'euidence du miracle, ou à cauſe qu'en la conſecration du Sacrement, le pain s'éuanoüyroit entierement, ou pour ce que la deuotion de la foy languiroit enſeuelie du ſommeil d'oubliance, ne reſtant en vn ſi grand myſtere aucun ſigne dont la memoire peuſt eſtre admonneſtée: Car il n'y demeureroit rien de viſible enuers quoy les ſignes myſtiques de la paſſion & du crucifiement de Chriſt peuſſent eſtre celebrez,* &c. Auquel lieu il proteſte euidemment contre le ſieur du Pleſſis, que la ſubſtance, mais non l'eſpece du pain, s'éuanoüyt. Et au chapitre ſuy-

a *Ibid. in fine libri* Totus ille panis, & totum illud vinum, ita per diuinã conſecrationem ſubſtantialiter commutentur in carnem & ſanguiné Chriſti, vt poſtea in æternum aliud nihil omnino, quàm caro & ſanguis Saluatoris Domini Dei noſtri Ieſu Chriſti eſſe poſſint.

b *Algerus lib. 1. de Sacram. cap. 6.* In altari verò ſpeciem vel formam panis mutata & non permanente ſubſtantia.

c *Ibidem cap. 7.* Ergo panis & vini ſubſtantia eſſe definit.

Ibid. cap. 8 Hæc autem panis & vini ſubſtantiã, ideò Chriſtus in ſuo Sacramento remanere non voluit, &c.

uant: *Ceſte ſubſtance du pain & du vin, Chriſt pour ceſte cauſe n'a pas voulu qu'elle demeuraſt au Sacrement, de peur que ſi deux veritez ſubſtantielles, aſçauoir, noſtre pain commun & le pain vray & viuant, eſtoient en vn meſme Sacrement, ils ne cauſaſſent vne erreur en la verité; entant que là ſeroit, & le vray pain, par ce qu'il eſt la vie eternelle, & le pain commun, vray en ſa maniere, par ce qu'il eſt la ſubſtance*, c'eſt à dire, l'aliment de la vie temporelle: *Car le corps de Chriſt eſt creu plus facilement & certainement, non ſeulement pour le regard du Sacrement, mais auſſi pour le regard du miracle, eſtre faict, & eſtre là où il n'eſtoit point corporellement, quand là le pain ceſſe d'eſtre ce qu'il eſtoit; & poſſible afin que les hereſies de la ſale impanation & ſale digeſtion ne peuſſent eſtre attribuées à ce ſingulier Sacrement, il l'a voulu eſtre pur de toute contagion de matiere corruptible.* Et au premier chapitre du ſecond liure: *Au Sacrement de Chriſt, tout ce qui ſemble eſtre faict de mutation, pour le regard de l'eſpece, ou de la forme, ou des autres qualitez, ſoit par le rongement des ſouris, ſoit par le moiſiſſement de la vieilleſſe, ou par quelconque autre maniere, n'appartient point à la ſubſtance du Sacrement, aſçauoir, à Chriſt*, &c. *Et non ſeulement au corps de Chriſt, mais non pas meſme au Sacrement viſible, nous nions le moiſiſſement & la pourriture pour les meſmes cauſes pour leſquelles nous leur auons cy-deſſus nié la digeſtion; dautant que comme ainſi ſoit que ces eſpeces-la ſoient ſans la ſubſtance du pain & du vin, la cauſe n'eſt pas facile à voir, non plus que comme elles puiſſent eſtre digerées. A ces eſpeces-la toutesfois, comme ainſi ſoit qu'elles ne ſoient point eternelles, nous ne leur pouuons pas nier qu'elles ne viennent à defaillir; mais ceſte defaillance-la, nous la diſons eſtre ſi ſimple, qu'elle n'admet aucune corruption de ſaleté.* Et derechef: *Toutesfois & quantes qu'vne telle indignité arriue negligemment au Sacrement, que les eſpeces ſenſuelles, leſquelles Dieu par ſon tres-haut conſeil a voulu demeurer là apres la mutation de leur ſubſtance, engendrent vne horreur de le prendre, elles ſont miſes au feu, afin qu'elles monſtrent ce qui eſt d'elles en defaillant & diſparoiſſant, ſans aucune ſaleté en ce tres-pur element du feu.* Et au chapitre ſuiuant: *Dieu nous a pourueu d'vn Sacrement ſingulier & excellent ſur toutes choſes en ſon ſacrifice, auquel il a caché la verité de ſon corps & de ſon ſang, ſous les qualitez du pain & du vin.* D'où il appert, que tant s'en faut que ces autheurs-la fuſſent plus retenus en leur langage touchant ceſt article, que la Sorbonne; qu'au contraire ils paſſoient encore plus auant, ſinon pour le regard de la ſubſtance de la doctrine, au moins pour le regard des circonſtances. Car ils tenoient pour choſe ſi certaine & reſoluë, que la ſubſtance du pain & du vin, ceſſoit d'eſtre ſous les eſpeces du Sacrement, & que la ſubſtance du corps & du ſang ſuccedoit en ſon lieu, & que les eſpeces ſacramentales ſubſiſtoient, ſans eſtre fondées ſubiectiuement en aucune ſubſtance; qu'encore qu'ils confeſſaſſent bien que

Idem lib. 2. cap. 1.

par l'action de l'eſtomach humain, ou d'autres agents naturels, elles ceſſaſſent d'eſtre, neantmoins ils n'admettoient pas qu'elles receuſſent aucune digeſtion ou pourriture, encore qu'il ſemblaſt ainſi aux ſens, mais croyoient qu'elles ceſſoient d'eſtre par vne pure & ſimple deſiſtence d'eſtre; tant ils craignoient que la digeſtion & pourriture ne peuſt eſtre admiſe aux eſpeces, ſans conceder qu'elles fuſſent fondées hypoſtatiquement en quelque ſubſtance. Ce que la Sorbonne recognoiſſant, auec l'Egliſe des ſiecles où ceſte matiere a eſté plus particulierement examinée, (comme ſainct Auguſtin dit qu'il n'auoit iamais eſté parfaittement diſputé de la Triniré, deuant les Atriens, ny de la penitence, deuant les Nouatiens, ny de l'article de l'Egliſe, deuant les Donatiſtes,) eſtre ſans peril de ceſte conſequence, elle s'eſt contentée de donner moins au miracle, & plus à la nature en ceſte circonſtance. Car quant aux autres objections que le ſieur du Pleſſis fait en ce paragraphe, comme ces Autheurs-la n'auoient pas encore impoſé le nom de tranſſubſtantiation à ce myſtere, qu'ils vſoient encore du nom de ſignes & ſymboles apres la conſecration; & que Lanfrancus diſoit ſouuent auec les Peres, *Le Sacrement de l'Autel eſt la figure du corps & du ſang du Seigneur*, ce ſont choſes ſi impertinentes, qu'elles ne meritent point de reſponſe. Qu'ainſi ſoit, pour le regard du mot de *tranſſubſtantiation*, qui ne ſçait que la tranſſubſtantiation n'eſt autre choſe qu'vne mutation ſubſtantielle de toute la ſubſtance du pain, en toute la ſubſtance du corps? Et donc quand Guitmundus dit que tout le pain & tout le vin de l'Autel, ſont tellement par la conſecration changez ſubſtantiellement en la chair & au ſang de Chriſt, qu'apres ils ne ſont plus aucune autre choſe entierement, que la chair & le ſang de Chriſt, il enſeigne la tranſſubſtantiation? Et que Stephanus Eduenſis, Autheur du meſme temps, vſe expreſſément du mot, *tranſſubſtantié*, en ces termes; [a] *Nous prions que la viande des hommes ſoit faitte la viande des Anges, aſçauoir, que l'oblation du pain & du vin, ſoit tranſſubſtantiée au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt.* Et d'ailleurs, que la nouueauté du mot de *tranſſubſtantiation*, au Concile de Latran, ne preiudicie non-plus à l'antiquité de la choſe, que la nouueauté du mot de *conſubſtantiel*, au Concile de Nicée, preiudicioit à l'antiquité de la choſe qu'il ſignifioit. Et quant aux mots, *ſignes* & *ſymboles*, qu'il dit qu'ils attribuoient encore au Sacrement apres la conſecration, il eſt faux qu'ils vſent de ce langage, au ſens que prerend le ſieur du Pleſſis: Au contraire, lors que Berengarius leur alleguoit quelque lieu des Peres, ils les expoſoient tout autrement. *Contre vne ſi grande lumiere d'authoritez diuines*, dit Lanfrancus, [b] *tu ne ceſſes point d'oppoſer les tenebres des queſtions, diſant,*

a *Stephanus Eduēſ. de Sacram. altaris cap. 13. to. 6. Bibliotb. Patr.* Scilicet & oblatio panis & vini trāſſubſtantietur in corpus & ſanguinem Ieſu Chriſti.

b *Lanfrancus lib. de Sacram. Enchar.* Aduerſus tātam diuinarū autorita-

ce que tu appelles le corps de Chriſt és lettres ſacrées, (c'eſt à dire, és eſcrits des Peres,) eſt appellé eſpece, ſimilitude, ſigne, figure, myſtere, Sacrement. Or ces paroles-la ſont relatiues à autre choſe; mais nulles choſes referées à autre, ne peuuent eſtre ce que ſont celles auſquelles elles ſont referées. Ce n'eſt donc pas le corps de Chriſt, &c. Mais par ces paroles-la il ne ſe fait aucune preſcription à la foy par laquelle nous croyons, & à la verité que nous defendons; Car eſpece & ſimilitude ſont mots appartenants aux choſes qui ont eſté auparauant, deſquelles le corps & le ſang de Chriſt eſt faict. Et Algerus: [a] Ce ſingulier Sacrement, entant qu'il eſt la figure & le corps de Chriſt: (comme Iean, pour ce qu'il monſtra ce qu'il prediſoit, fuſt Prophete & plus que Prophete:) ainſi auſſi ce Sacrement eſt figure & plus que figure, égal en la condition de ſignifier aux autres conſignifiants, mais ſuperieur en la condition d'eſtre le ſignifiant & le ſignifié tout enſemble, aux autres ſeulement ſignifiants. Car pour le regard de ce qu'il dit que Lanfrancus eſcrit, *Le Sacrement de l'Autel eſt la figure du corps & du ſang de Chriſt*; encore que cela ne fiſt rien contre nous, puis que le Pape Hilaire auoit bien dict, *Le corps de Chriſt qui eſt pris de l'Autel, eſt figure en ce qu'il eſt veu pain & vin exterieurement, & verité entant qu'il eſt creu le corps & le ſang de Chriſt en verité interieurement*: Et Paſchaſius; [b] *C'eſt verité, entant que le corps & le ſang de Chriſt, par la vertu du ſainct Eſprit, en ſa parole eſt faict de la ſubſtance du pain & du vin; & figure, entant que le Preſtre faiſant exterieurement comme vne autre choſe, vient à l'Autel en memoire de la ſacrée Paſſion*, &c. Et derechef; *A bon droict il eſt dict verité & figure, en ce ſens que cela ſoit figure ou charactere de la verité qui eſt ſentie exterieurement, & verité tout ce qui eſt droictement ou entendu ou creu de ce myſtere interieurement:* Neantmoins il n'y a rien de tel dans tout l'eſcrit de Lanfrancus. Il dit ſeulement ſur ce que Berengarius auoit formé deux propoſitions oppoſites; l'vne, comme de luy, Le pain & le vin de l'Autel ſont ſeulement Sacrement; l'autre, comme de l'Egliſe, Le pain & le vin de l'Autel ſont ſeulement le vray corps & ſang de Chriſt: [c] *La premiere de ces propoſitions, il n'y a perſonne qui doute qu'elle ne ſoit de toy & de ta Secte: la ſeconde, ny tu ne la reçois, qui nies le corps & le ſang, ny nous qui confeſſons tellement l'vn & l'autre, que toutesfois nous ne nions pas qu'elles ne ſoient figures & Sacrement de pluſieurs diuerſes & excellentes choſes.* Et derechef: *Ny perſonne ne tombera inſtement, ſi la meſme chair & le meſme ſang ſont Sacrement d'eux meſmes, eſtant conſideré ores ſous vne condition, ores ſous vne autre; comme ainſi ſoit que noſtre Seigneur Ieſus apres ſa Reſurrection exerça, ſelon diuerſes raiſons de temps, le tiltre & la figure de luy meſme.*

tũ lucem quæſtionis caliginem opponere non deſiſtis, dicens: Quod tu verum Chriſti corpus aſſeris eſſe, in ſacris literis, appellatur ſpecies, ſimilitudo, figura, ſignum, myſterium, Sacramentum. Hæc autem vocabula ad aliquid ſunt. Nulla verò quæ ad aliquid referuntur, poſſunt eſſe id quod sũt ea ad quæ referuntur. Non igitur corpus Chriſti. Verùm his vocabulis in nullo præſcribitur fidei, qua credimus, & veritati, quã defendimus. Species námque & ſimilitudo illarum rerum vocabula ſunt, quæ antè fuerunt, & ex quibus corpus Chriſti ſanguiſque cõficitur.

a *Algerus lib. 2. de Sacram. cap. 3.*

b *Paſchaſ. lib. de corpore & ſanguine Domini, cap. 4.* Veritas eſt, dũ corpus Chriſti & ſanguis virtute ſpiritus in verbo ipſius ex panis vinique ſubſtantia efficitur. Figura verò, dum Sacerdos, quaſi aliud exterius gerens, ob recordationem ſacræ Paſſionis ad aram, quod ſemel geſtum eſt, quotidie immolat agnum.

c *Lanfrancus lib. de Euch. Sacram.*

CHAP. IX.

LA neufiéme obiection alleguée par le ſieur du Pleſſis, eſt que le Pape Gregoire VII. auparauant nommé Hildebrand, fut en doute de la tranſſubſtantiation. Ce qu'il prouue par deux paſſages du Cardinal Beno, en ces termes: [a] *Et que dirons-nous plus, quand Beno Cardinal d'Hoſtia, Doyen des Cardinaux, nous recite en ſon Hiſtoire, que le Pape Gregoire VII. dit Hildebrand, lequel auoit aſsiſté au Concile de Tours, Legat du Pape Victor II. contre Berengaire, en eſt en telle doute, qu'il enuoye deux Cardinaux, ſes confidents, Ato & Cuno, à ſaincte Anaſtaſie, afin qu'ils ieuſnaſſent trois iours auec Suppon, Archipreſtre de ceſte paroiſſe-là; chantants par ces trois iours le Pſautier & la Meſſe, afin que Dieu leur monſtraſt par quelque ſigne, quelle eſtoit la plus ſaine opinion, ou celle de l'Egliſe Romaine, ou celle de Berengaire: Et pour tout cela, dit-il, n'en fut rien. Quand non content de cela, il ordonne à meſme fin vn ieuſne à tous les Cardinaux.* [b] *Quand meſme Joannes Portuenſis, auquel il commettoit tout ſon ſecret, celuy qui dit le premier la Meſſe en Latin à Conſtantinople, ſelon l'ordre Romain, dit apres ſa mort,* ex ambone Beati Petri, *de deſſus la chaire ou pulpitre de ſainct Pierre, aux oreilles de tout le peuple & Clergé: Hildebrand & nous, auons faict vne choſe, dont nous deurions eſtre bruſlez vifs: Voulant dire, dit Beno, qu'il auoit interrogé le Sacrement comme l'Oracle cõtre l'Empereur Henry ſon ennemy, puis l'auoit ietté au feu en preſence & contre le gré de quelques Cardinaux qui luy aſsiſtoient.* Or ne m'amuſeray-je point icy à declamer contre la lourde & groſſiere ignorance que commet le ſieur du Pleſſis en ceſte allegation, quand il dit que Iean Eueſque de Port, à qui le Pape Gregoire VII. commettoit tout ſon ſecret, fut le premier qui dit la Meſſe en Latin à Conſtantinople, faiſant de ce Iean Eueſque de Port, qui auoit eſté Secretaire du Pape Gregoire VII. (car c'eſt ce que ſignifie là, *qui à ſecretis Hildebrandi fuerat*, & non, *auquel il commettoit tout ſon ſecret:*) le meſme Iean Eueſque de Porr, qui auoit eſté enuoyé par le Pape Agathon en Conſtantinople, & y auoit celebré le premier la Meſſe Latine, comme dit Platine, & apres luy le ſieur du Pleſſis, au huictiéme chapitre du premier liure de ſon œuure, entre leſquels y auoit plus de quarre cẽts ans: Tant par ce que cela ne ſert de rien au propos, que pour ce que le ſieur du Pleſſis ſur l'aduertiſſement que ie luy en auois donné en l'échantillon de ſes abſurditez, attaché à la fin du diſcours de la Cõferẽce de Fontainebleau, a corrigé cét erreur, & l'a effacée de ſa derniere edition, & par conſequent merite qu'elle luy ſoit pardonnée: Seulement aduertiray-je les Lecteurs, de cõjecturer par là, combien il doit eſtre verſé en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, & de ſe repreſenter quel iugement ils feroient d'vn homme qui ſe diroit bien verſé en l'Hiſtoire de France, & eſcriroit que Charles Martel auroit eſté du temps de Pharamond, ou Charles de Bourbon du temps de Hue

Le ſieur du Pleſſis pag. 851. edit. 1. 1078. edit. 2.

a *Beno Cardin. in vita & geſtis Hildebrandi, qui Gregor. VII. dictus eſt.* Et de corpore Domini ſignũ quæſiuit, &c. Et miſit duos Cardinales Atronem & Cunonem ad ſanctam Anaſtaſiã, vt cũ Suppone, eiuſdem Eccleſiæ Archipreſbytero, triduanum ieiunium peragerent, & illis tribus diebus ſinguli per dies ſingulos Pſalterũ & Miſſas decantarent, vt ſupradictum ſignũ eis Chriſtus oſtenderet: quod minimè contigit. &c.

b *Ibid.* Ioannes Portuẽſis Epiſcopus, qui intimus, & fuerat à ſecretis Hildebrandi, aſcẽdit ambonem Beati Petri, & inter multa, audiente clero & populo, ait; Tale quid fecit Hildebrandus & nos, vnde deberemꝰ igni incendi, ſignificans, de Sacramẽto corporis Domini: quod Hildebrandus, reſpõſa diuina quærens cõtra Imperatorem, fertur iniecisſe igni, contradicentibus Cardinalibus, qui aſsiſtebant ei.

Capet, ou Godefroy de Buillon du temps de Charlemagne. Auſſi peu m'arreſteray-je à cenſurer l'ignorãce, ou naïue, ou affectée, qu'il commet en la relation de ſa pretenduë hiſtoire, ou pluſtoſt impoſture de Bennon, quand il dit, *Afin que Dieu leur monſtraſt par quelque ſigne*: Au lieu qu'il y a dans le texte de Bennon, *Afin que Dieu leur monſtraſt le ſuſdit ſigne, Vt ſupradictum ſignum eis Chriſtus oſtenderet*, leſquelles paroles couchées ainſi relatiuement, & expliquées par leur antecedent, que le ſieur du Pleſſis a inſidieuſement celé & eclipſé, deſtruiſent la conſequence que ſon impoſteur Bennon & luy, inferent de ceſte fabuleuſe narration. Voicy les paroles de ce diabolique calomniateur Bennon; [a] *Le meſme preſompteur*, (ainſi appelle-t'il le Pape Gregoire VII.) *ordonna vn ieuſne aux Cardinaux, afin que Dieu monſtraſt lequel ſentoit le mieux du corps du Seigneur, ou l'Egliſe Romaine ou Berengaire; ſe declarant par là manifeſtement infidelle; attendu qu'au Concile de Nicée il eſt eſcrit que l'homme douteux en la foy, eſt infidelle: & du corps du Seigneur rechercha le ſigne, qui eſtoit arriué, ſainct Gregoire le demandant, pour confirmer la foy d'vne femme, quãd le pain de Chriſt prit la forme d'vn doigt; Et enuoya deux Cardinaux Atton & Cunon, à ſaincte Anaſtaſie, afin qu'auec Suppon, Archipreſtre de la meſme Egliſe, ils exerçaſſent vn ieuſne de trois iours, & durant ces trois iours-là, chantaſſent chacun d'eux le Pſautier & leurs Meſſes, afin que Chriſt leur monſtraſt le ſuſdit ſigne; ce qui n'arriua point.* Or quelle fut la façon dont ce ſigne fut octroyé à ſainct Gregoire, c'eſt de l'hiſtoire de la vie de ſainct Gregoire, eſcrite par Iean Diacre, que Bennon le prend, laquelle contient ces mots; [b] *Vne noble matrone Romaine, venant vn iour, ſelon ſa couſtume, à communier en ſon rang de la main du Prelat Apoſtolique, & le Pontife luy ayant preſenté vne part du corps du Seigneur, auec ces mots, Le corps de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt te profite en remiſſion des pechez, & en vie eternelle, elle ſe mit à rire. Ce que l'hõme de Dieu, voyant, luy retira la ſacrée Communion, & la mit à part ſur l'Autel, & la donna au Diacre à garder, iuſques à ce que tous les fidelles euſſent communié: Et puis comme les ſacrez myſteres furent finis, ſainct Gregoire l'interrogea, en ces termes; Dy moy, ie te prie, dy moy, quelle penſee t'eſt entrée au cœur, quand tu as ry venant à la Communion? I'ay recogneu, dit-elle, que ceſte portion-la auoit eſté priſe de l'oblation que i'ay faitte moy-meſme de mes mains, & te l'ay offerte; & quand i'ay oüy que tu l'appellois le corps du Seigneur, ie me ſuis miſe à ſouſrire. Alors le ſainct Pontife de Dieu addreſſa ſa parole au peuple, & l'exhorta de prier humblement le Seigneur, à ce que pour confirmer la foy de pluſieurs, il daignaſt monſtrer aux yeux de la chair, ce que l'infidelité de ceſte femme auroit deu voir auec les yeux de l'eſprit & la lumiere de la foy. Ceſte priere achenée de tous, il ſe leua, enſemble auec le peuple & la meſme femme, de ſon oraiſon; & tous s'approchants de l'Autel, & ſe preſſants l'vn l'autre à voir le celeſte ſpectacle, il leue viſiblement le Corporal, & tout*

[a] *Benno Cardin.* Idem præſumptor ieiunium indixit Cardinalibus, vt Deo oſtẽderet, quis rectiùs ſentiret de corpore Domini, Romanáne Eccleſia an Berẽgarius. Per hoc manifeſtè probatus infidelis, cũ in Nicæno Concilio ſcriptum ſit: Quia dubius in fide, infidelis eſt. Et de corpore Domini ſignũ quæſiuit, quod petente Beato Gregorio, ad firmandã mulieris fidem contigit, quãdo panis Chriſti formã accepit digiti. Et miſit duos Cardinales, &c.

[b] *Paulus Diaconus, & Ioannes Diaconus de vita S. Gregorij Magni, & Guitmundus Auerſanus lib. 3. de Sacramento.* Mater familias quædã nobilis erat in ciuitate Romana, quæ vbi quadam die ex more ad cõmunicãdum de manu Apoſtolici in ordine ſuo accederet, illique pattem Domini corporis porrexiſſet, diceus, Corpus Domini noſtri Ieſu Chriſti proſit tibi in remiſſionem peccatorum, &c.

le peuple enſemble auec la meſme femme le voyant, trouua vne partie du doigt auriculaire, teinte de ſang, & dit à la femme, Appren à croire à la verité, qui encore maintenant t'atteſte, Le pain que ie donne eſt ma chair, & mon ſang eſt vrayement breuuage: Mais le Createur ayant cogneu noſtre infirmité, par la meſme puiſſance par laquelle il a faict toutes choſes de rien, & s'eſt edifié vn corps par l'operation du ſainct Eſprit, de la chair de la ſaincte Vierge; par ceſte meſme puiſſance la, à la priere Catholique, moyennant la ſanctification du ſainct Eſprit, il conuertit le pain & le vin meſlé d'eau, leur propre eſpece demeurant en chair & en ſang, pour noſtre reparation. Voila le ſigne ou miracle que Bennon dit que ſainct Gregoire premier, & apres luy Gregoire VII. demanda, quand il dit qu'il enuoya deux Cardinaux à ſaincte Anaſtaſie, auec l'Archipreſtre de la meſme Egliſe, afin qu'apres la celebration de leurs jeuſnes, & de leurs Meſſes, Chriſt leur monſtraſt le ſuſdir ſigne, monſtré à la priere de S. Gregoire; & non comme le refere indeterminémẽt le ſieur du Pleſſis, quelque ſigne. Or cela eſtant, quand l'hiſtoire que Bennon, ennemy iuré & capital de Gregoire VII. a faitte de la vie dudit Gregoire VII. ſeroit auſſi vraye & authentique, comme elle eſt fauſſe & fabuleuſe, quel homme de ſain iugement pourroit inferer de ceſte relation, que Gregoire VII. euſt douté pour cela de la verité du Sacrement, & euſt demandé ce ſigne pour s'en aſſeurer & reſoudre, & non pluſtoſt pour en aſſeurer les autres, aſçauoir ceux à qui l'hereſie de Berengaire, ou l'imbecillité de la foy, auoit engendré quelque ſcrupule de cét article; Non plus que quand Helie demanda le ſigne de l'emiſſion du feu du Ciel ſur les holocauſtes de la montagne de Carmel, pour monſtrer qui eſtoit le vray Dieu, ou du Dieu d'Iſraël, ou de Baal, il ne le demãda pas pour s'en aſſeurer, mais pour en aſſeurer ceux d'entre les Iſraëlites qui en douroient; Ny que quãd ſainct Gregoire demanda ce ſigne de l'apparition viſible de la chair de Chriſt en l'Euchariſtie, il ne le demanda pas pour s'en aſſeurer, mais pour en aſſeurer la femme qui en auoit douté, & autres ſemblables incredules? Encore moins m'arreſteray-je à remarquer cõbien le ſieur du Pleſſis a mal entendu les paroles Latines & le ſens de ſon Autheur Bennon, quand il a tourné en ces mots, *qu'il auoit interrogé le Sacrement* (pour expoſition dequoy le ſieur du Pleſſis adjouſte, *comme l'Oracle*) *contre l'Empereur Henry ſon ennemy, puis l'auoit ietté au feu, en preſence & contre le gré de quelques Cardinaux qui luy aſſiſtoient:* Voulant inſinuer par là, que Gregoire VII. auoit faict en ce cas deux actions differentes; l'vne, de s'addreſſer au Sacrement, & l'interroger comme vn Oracle, pour en auoir reſponſe du ſuccés des differents qu'il auoit auec l'Empereur Henry: Choſe laquelle ſi elle auoit lieu, ſeroit bien contraire à ce que le ſieur du Pleſſis luy pretend impoſer, aſçauoir, qu'il auroit douté de la rea-

3. *Reg.* 18. 10.

lité de l'Euchariſtie: l'autre, que n'en ayant peu tirer de reſponſe, il l'auroit par indignation ietté au feu. Au lieu que Benno ne pretend faire de cela qu'vne ſeule action, & ne veut point dire qu'il euſt interrogé le Sacrement, & puis qu'il l'euſt mis au feu, pour en tirer des augures du ſuccés de ſa querelle, & inferer de ſa reſiſtence au feu, ou de ſon bruſlement, l'aſſiſtance ou deſiſtence de la faueur de Dieu en ſes affaires. Voicy les paroles de Benno: *Iean Eueſque de Port, qui auoit eſté domeſtique & Secretaire d'Hildebrand, monta ſur le pulpitre de ſainct Pierre, & entre plaſieurs choſes, le peuple & le Clergé l'oyant, dit, Hildebrand & nous, auons faict vne choſe, dont nous deurions eſtre bruſlez tous vifs: Voulant parler* (ledit Iean Eueſque de Port) *du Sacrement du corps du Seigneur, lequel on dit,* (le ſieur du Pleſſis a effacé ce mot, *on dit*, afin d'inſinuer que Benno le baille pour choſe aſſeurée, & non pour bruit d'oüyr dire) *que Hildebrand cerchant des reſponſes diuines contre l'Empereur, ietta au feu contre le gré des Cardinaux qui l'aſſiſtoient.* Voila que c'eſt que de lire les Autheurs, ou par les yeux d'autruy, ou en haſte. Non plus inſiſteray-je ſur les ignorances de ce Benno, qui allegue qu'au Concile de Nicée il eſt eſcrit que l'homme douteux en la foy, eſt infidelle; & qui tient pour crime digne d'eſtre bruſlé tout vif, d'auoir mis le Sacrement au feu: Car c'eſt ſur cela qu'il fonde ſon accuſation principale & ſon alluſion; Ne ſçachant pas que c'eſtoit vne ancienne couſtume, de mettre les reliques de l'Euchariſtie au feu, excepté celles qui ſe conſeruoient pour la Communion des malades, abſents, ou eſtrangers; & que Heſychius comparãt le Sacrifice pour le peché de l'ancienne loy, auec l'Euchariſtie, y obſerue deux conformitez; l'vne, que cõme ce Sacrifice-la eſtoit chair & pain tout enſemble, auſſi eſt l'Euchariſtie: l'autre, que cõme les reliques de ce Sacrifice-la, eſtoient bruſlées au feu, auſſi l'eſtoient les reliques de l'Euchariſtie. Seulement requerrons nous la grauité & le iugement du ſieur du Pleſſis, pour le regard de ceſte allegation, en deux choſes; l'vne, en l'élection qu'il a faitte de cét Autheur, pour ſe ſeruir de ſon teſmoignage contre le Pape Gregoire VII. l'autre, aux choix qu'il a fait de ce lieu, pour en infirmer l'authorité de la doctrine de l'Euchariſtie. Car quãt à ce qui eſt de l'Autheur, ſi les loix permettoient à toutes ſortes de perſonnes de recuſer la depoſitiõ de ceux qui ont exercé inimitié manifeſte, ouuerte & capitale en leur endroit, deuãt que de teſmoigner cõtre eux: & ſi ceux qui ont eſté ſurpris vne fois en faux teſmoignage, ſõt exclus par les meſmes loix de pouuoir plus eſtre oüys en iugement contre perſonne; quel homme de ſain iugemẽt ne blaſmera celuy du ſieur du Pleſſis, d'alleguer en teſmoignage cõtre le Pape Gregoire VII. le plus grãd, le plus paſſionné, le plus enragé ennemy qu'il eut iamais, aſçauoir Benno, chef des ſchiſmatiques

ques reuoltez contre luy, principal fauteur de Gibert[a], Archeueſque de Rauenne, ſon Antipape & Partiſan, ou pluſtoſt ſatellite de l'Empereur Henry en toutes ſes guerres & querelles auec ledit Gregoire VII. qui non content d'auoir tant de fois coniuré & conſpiré contre lui, pour ayder à le faire depoſer & par Cõciliabules & par armées, & à ceſte occaſion de luy imputer toutes les plus cruelles calõnies qu'il ſe pouuoit imaginer, fit vn liure particulier contre luy, ſous le tiltre d'hiſtoire de ſa vie, tout plein d'iniures & d'inuectiues, pour eſſayer de le rendre infame & odieux à ſon ſiecle & à la poſterité; & qui outre cela, eſt ſi farcy de fauſſetez & d'impoſtures contre infinies perſonnes, & ſi remply de bourdes, fables, & cõptes de vieilles, que c'eſt choſe indigne de la grauité d'vn homme de iugement, non d'y ajouſter foy, mais ſeulement de s'arreſter à le lire? Car quand il dit que le Pape[b] Sylueſtre II. vint au Papat par magie; & ayant reçeu reſponſe du Diable, qu'il ne mourroit point qu'il n'euſt celebré la Meſſe en Hieruſalem, fut trompé par l'equiuocation du nom; & comme il celebroit vn iour la Meſſe en vne Egliſe de Rome, qui s'appelle Hieruſalem, fut preuenu d'vne fin horrible & miſerable, & entre les agonies de la mort, pria qu'on luy coüppaſt la main & la langue, par leſquelles en ſacrifiant au diable, il auoit des-honnoré Dieu; Qui ne void que ce ſont cõptes faicts à plaiſir, fondez ſur l'amour que ce Pape portoit aux Mathematiques, en faueur deſquelles il ſe trouue encore auiourd'huy par ſes eſcrits, qu'il fit tranſcrire les liures de Manile & de Boëce, de l'Aſtrologie, & pluſieurs autres de Geometrie; veu que non ſeulement ſon ſucceſſeur l'orna d'vn honorable epitaphe, qui ſe trouue encore auiourd'huy eſcrit ſur ſa tombe; & meſme tous les autheurs de ſon ſiecle luy deferent de grãdes loüanges. Ditmarus, autheur du meſme temps; [c] *Il ſçauoit*, dit-il, *exactement cognoiſtre le cours des aſtres, & ſurmontoit tous ceux de ſon ſiecle en la cognoiſſance de diuerſes ſciences:* Helgaldus Floriacenſis; [d] *Pour le merite*, dit-il, *de ſa ſapience par laquelle il rayonnoit deuant tout le monde, le Roy Hue Capet luy ayant donné l'Archeueſché de Reims, il la gouuerna, non beaucoup d'années, ſplendidement és choſes neceſſaires à la ſaincte Egliſe: Car l'ayant laiſſée, il fut faict Prelat de Rauenne par l'Empereur Othon III. de laquelle peu apres montant à l'Apoſtolat du treſſainct Apoſtre Pierre, il y opera pluſieurs témoignages remarquables de vertu, & principalement en l'aumoſne ſaincte, laquelle, viuant fidellement, il obſerua perſeueramment.* Et qu'il n'y a vn ſeul autheur du temps, ains ſeulement ceux qui ſont venus depuis, comme Sigebert & autres fauteurs des Schiſmatiques, qui ont puiſé ceſte impoſture de Bennon, qui en facent mention? Et quand il accuſe Laurentius, Archeueſque de Damas, auquel Petrus Damianus autheur du meſme ſiecle, rend vn honorable témoignage de ſainteté de vie; d'auoir eſté inſigne Magicien, & d'auoir diſputé pu-

a *Clement III. autremẽt Gibert, Archeueſque de Rauenne, fut Antipape l'an 1080.*

b *Sylueſtre II. fut ſleu Pape l'an 998. auparauant nommé Gerbert, Archeueſque de Rheims.*

c *Ditmarus lib. 6.* Optimè callebat aſtrorum curſus diſcernere, & cõtemporales ſuos variæ artis notitia ſuperare.

d *Helgaldus Floriacen. in vita Roberti Regis Francor.* Pro maximo ſuæ ſapientiæ merito, qua toto radiabar in mundo, donatiuo Regis Hugonis munere Pontificiũ adeptus Rhemenſe, nõ multis annis illud ordinauit ſplẽdidè in his quæ forent neceſſaria Eccleſiæ ſanctę. Eo namque relicto, Rauennatium factus eſt rector ab Othone III. de quo ad Apoſtolatum Petri Apoſtoli ſanctiſſimi feſtinus conſcendens, multa in eo virtutum operatus eſt inſignia, & præcipuè in eleemoſyna ſancta, quam fortiter tenuit, dum fideliter vixit.

bliquement des Mathematiques, & dit qu'il entendoit le langage des oyſeaux, & par leur chant apprenoit ce qui ſe faiſoit en toutes les parties du monde les plus éloignées, & qu'eſtant vne fois interrogé ce qu'vn paſſereau venoit de dire à ſes cõpagnons, il reſpondit, qu'il leur venoit annoncer qu'vne charette pleine de mil, eſtoit verſée à la porte Latine, & les conuier à en aller manger leur part: Ce que les Auditeurs, eſtants allez recognoiſtre ſur le lieu, trouuerẽt veritable. Et quãd il dit, que le Pape Hildebrand en ſecoüant ſes manches, en faiſoit ſortir cõme des eſtincelles de feu, & par ces miracles-la abuſoit les yeux des ſimples, comme par des témoignages de ſainčteté: Et quand il dit, que le meſme Pape Gregoire VII. ayant oublié, comme il venoit d'Albano à Rome, vn ſien liure de Necromancie, ſans lequel il n'auoit, ou iamais ou rarement accouſtumé d'aller, & ayant renuoyé deux de ſes familiers pour le querir, auec defenſe de ne l'ouurir point par les chemins, & eux l'ayant ouuert, les Diables ſe preſenterent à eux, & leur demanderent quelle choſe ils vouloient, & pourquoy ils les auoient faict venir, & que s'ils ne les mettoient bien toſt en beſongne, ils ſe ietteroient ſur eux; & lors l'vn des deux leur monſtrant certaines hautes murailles voiſines de Rome, leur commanda qu'ils les miſſent par terre, ce qui fut faict en vn momẽt. Qui ne void que ce que Papirius Maſſonus a eſcrit de Bẽno en ces mots, eſt tres-veritable: [a] *Si quelqu'vn lit Bennon, qui s'appelle Cardinal Archipreſtre, & conſidere diligemment ſa hayne enuers tous les Papes precedents iuſques à Gregoire V. & principalement contre Hildebrand, il iugera qu'il ne merite aucune foy: Car telle eſt la nature de la hayne, qu'elle ne peut ny dormir ny veiller auec la verité. Et partant ie rejette facilement ce liure-la, plein de médiſance, & dicté, comme il appert, par vn homme de la faction Imperiale.* Car quand les plus graues autheurs du temps ne defendroient point la memoire du Pape Gregoire VII. de telles calomnies, comme Marianus Scotus, qui eſcrit: [b] *Or voyant l'Empereur Henry, que le Pape ſ'en eſtoit fuy de Rome à ſa venuë, ayant aſſemblé trente Eueſques ſes fauteurs, il fit tenir vn Synode, dans le camp meſme du Siege de Rome, auquel le Pape Gregoire fut accuſé, abſent, par les fauteurs de Henry, de crimes faux, inoüys, & feintement compoſez; & finalement ils diſoient qu'il eſtoit prophane, méchant, amateur de diſcorde, & homme de ſang, & qu'il auoit vſurpé le Siege Apoſtolique par Necromancie.* Et vn peu apres: *Et pour ce que la ſolemnité de la tres-ſacrée Paſque eſtoit prochaine, enyurez d'vn profond inſenſement de fureur diabolique, ils prirent Guibert Archeueſque de Rauenne, & le conſacrerent Pape,* &c. Comme Lambertus Schafenaburgenſis, que Melanchthon appelle le plus diligent hiſtorien de ſon ſiecle, qui dit [c]: *Au Pape Alexandre decedé, les Romains, ſans le ſçeu de l'Empereur, éleurent*

a *Papir. Maſſonus de Epiſcopis Vrbis, in Gregor. VII.* Si quis Bennonem legit, qui ſe Archipreſbyterũ Cardinalẽ vocat, iſque odiũ eius in omnes retro Pontifices vſque ad Gregorium V. & maximè in Hildebrandum exactè conſideret, nullam ei fidem habendã exiſtimabit. Odij enim natura ea eſt, vt nec dormire eum veritate, nec vigilare poſſit. Ergo librum illum plenũ maledictis, & à Cæſarianæ factionis homine, vt apparet, dictatum, facilè reſpuo.

b *Marian. Scotus, in Chronico an.* 1081. Vidés autem Henricus Papam aufugiſſe, congregatis 30. Epiſcopis fautoribus ſuis, in ipſa Romanæ vrbis obſidione iuſſit haberi Synodum, in qua Gregorius Papa falſis & inauditis criminationibus à fautoribus Henrici fictè compoſitis abſens accuſatur.

c *Lambertus Schafnaburg. de rebus German. an.* 1073. *p.* 191. *edit. Frechel.* Alexãder Papa deceſſit: cui Romani protinus, inconſulto rege, ſucceſſorem elegerunt Hildebrandum, virum ſacris litteris eruditiſſimum, & in tota Eccleſia tempore quoque priorum Pontificum omni virtutum genere celeberrimum.

ſoudainement Hildebrand pour ſucceſſeur, homme tres-ſçauant aux ſainctes lettres, & tres-celebre par toute l'Egliſe meſme, ſous le temps des Papes precedents, en toutes ſortes de vertus. Et derechef parlant des faux ſoupçons que les partiſants de l'Empereur ſemoient touchant la faueur que la Comteſſe Matilde, Dame tres-puiſſante en Italie, portoit au Siege Apoſtolique: *Mais*, dit-il [a], *en l'eſprit de tous ceux qui auoient quelque iugement, il eſtoit plus clair que le Soleil, que ces choſes-la eſtoient fauſſes: Car le Pape inſtituoit ſa vie ſi exemplairement & ſi Apoſtoliquement, que l'excellence de ſa conuerſation, n'admettoit pas la moindre tache de ſiniſtre rumeur.* Comme Otho Eueſque de Friſingen, petit fils du meſme Empereur Henry, qui eut tous ces differents auec le Pape Gregoire VII. & affectionné à ſa memoire, qui dit de luy [b]; *Faict luy-meſme exemple de ſon troupeau; ce qu'il enſeigna de parole, il le monſtra par exemple; & vigoureux Athlete par tout il ne craignit point de ſ'oppoſer, comme mur, pour la maiſon du Seigneur.* Et derechef: *L'Egliſe priuée d'vn ſi grand Paſteur, qui entre tous les Preſtres & Pontifes Romains, eſtoit de principal zele & authorité, reçeut vne douleur non petite.* Quand, dy-je, tout cela ne ſeroit point, les fables, animoſitez & inuectiues dont ceſt eſcrit eſt plein, ne deuroient-elles pas ſuffire pour luy oſter toute foy? Et le ſieur du Pleſſis luy-meſme, ne deuroit-il pas auoir appris, par l'experience de nos dernieres guerres ciuiles, combien peu meritét de creance, les eſcrits que les partiſans d'vne faction font contre les chefs de l'autre, durant la chaleur de la ſedition, pour les rendre odieux aux perſonnes ignorantes & vulgaires? Et cela ſoit dict touchant l'election de l'autheur; auquel encore ie ne veux point imputer les ignorances qu'il commet; & en l'hiſtoire, comme quand il dit, que le Concile de Nicée eſcrit, que le douteux en la foy, eſt infidelle; & en la Theologie, comme quand il dit, qu'vn enfant d'vn iour, baptizé par les excommuniez, & mort ſoudain apres, ne peut eſtre ſauué. Car pour le regard du choix du paſſage, quel lieu pouuoit choiſir le ſieur du Pleſſis en tous les eſcrits de ce ſiecle-la, qui fit plus directement contre luy? *Bennon*, dit-il, *eſcrit que le Pape Hildebrand fut en doute de la doctrine de l'Euchariſtie.* Il eſt vray, Bennon pour le calonier & rendre odieux, dit, qu'il fit vne action par laquelle il monſtra de douter de la verité du Sacrement. Et ie diray bien plus, que le Conciliabule de Breſſe, que l'Empereur Henry fit tenir contre luy, pour le depoſer & luy ſubroger l'antipape Gibert, compoſé de trente Eueſques ſchiſmatiques, le calomnie ouuertemét d'auoir eſté Berengarien; en ces mots: [c] *Nous, par le vouloir de Dieu aſſemblez en vn, & aſſiſtez des deputez & lettres de dix-neuf Eueſques congregez à Majence le iour de la Pentecoſte der-*

a *Idem, pag. 247.* Sed apud omnes ſanum aliquid ſapientes, luce clarius conſtabat, falſa eſſe quæ dicebantur. Nam & Papa tam eximiè támque Apoſtolicè vitam inſtituebat, vt nec minimam ſiniſtri rumoris maculam conuerſationis eius ſublimitas admitteret.

b *Otho Friſingen. lib. 6. c. 34.* Forma gregis factus, quod verbo docuit, exéplo demonſtrauit, ac fortis per omnia Athleta, murum ſe pro domo Domini ponere non timuit.

c *Conradus Vrſpergenſis anno* 1080. Nos, auctore Deo congregati in vnum, legatis ac litteris freti decem & nouem Epiſcoporum, die ſancto præteritæ Pentecoſtes. Moguntiæ cõgregatorũ, contra eumdem Hildebrandum procaciſſimum, ſacrilegia ac incendia prædicantem, periuria & homicidia defendentem, Catholicam & Apoſtolicam fidem de corpore & ſanguine Domini in

quæſtione ponentem, hæretici Berengarij antiquum diſcipulum, diuinationum ac ſomniorum cultorem, manifeſtum Necromanticum Pythonico ſpiritu laborantem, & idcirco à vera fide exorbitantem, iudicamus, canonicè deponendum & expellendum. *Vide Baron. tom. 11. an. 1080. 20.*

niere contre le meſme Hildebrand, homme tres-pernicieux, preſchant les ſacrileges & les embraſements, defendant les parjures & les homicides, mettant en queſtion la foy Catholique & Apoſtolique du corps & ſang du Seigneur, ancien diſciple de Berengaire, culteur des diuinations & des ſonges, manifeſte Necromantien, vſant d'vn eſprit Pythonique, & pour ceſte cauſe exorbitant de la vraye foy, Nous iugeons qu'il doit eſtre canoniquement depoſé & debouté. Mais que ce fuſſent toutes fictions forgées & controuuées par ſes calomniateurs ſous pretexte qu'il auoit traitté Berengarius plus fauorablement qu'il ne meritoit, & apres trois Cõciles celebrez contre luy, luy auoit pour acheuer de luy oſter toute ſorte d'excuſe encore donné audience en vn quatriéme, il appert & par ce que Guitmundus contemporain de l'vn & de l'autre, eſcrit en ces mots: [a] *Le Siege Apoſtolique condamna ces fictions Berengariennes dés leur naiſſance, par le bien-heureux Pape Leon, & apres par celuy meſme qui preſide maintenant, Gregoire Pape, lors Archidiacre dudit Siege Romain, les conuainquit au Concile de Tours, & receut auec clemence le meſme Berengarius conuerty comme il ſembloit, & ſatisfaiſant par ſerment de ſa main propre:* Et par ce que dit Bertol de Conſtance, autheur viuant au meſme ſiecle, ſur l'an 1056 en ces mots; [b] *Le Pape Victor ayant enuoyé Hildebrand, à l'heure Archidiacre, mais depuis Pape, aſſembla vn Synode general à Tours, auquel Berenger Chanoine de l'Egliſe d'Angers, duquel eſt denommée l'hereſie Berengarienne, fut Synodalement & perſonnellement examiné pour la meſme hereſie, lequel ne ſe pouuant défendre, anathematiza & abjura deuant tous ſon hereſie, ſelon la forme preſcrite au ſainct & vniuerſel Synode d'Epheſe; & ſur l'an mil ſeptante-neuf, le Pape Gregoire aſſembla vn Synode à Rome au mois de Feurier, auquel Berengarius déja conuaincu par trois fois, abjura & anathematiza ſon hereſie; qui afferme que les choſes corporelles ne paſſent pas vrayement, mais ſeulement figurément, au corps & au ſang du Seigneur:* Et par les actes meſmes du ſuſdit Cõcile de Rome, tenu ſous le Pape Gregoire; auquel apres la confeſſion que le Pape Gregoire VII. propoſa à Berengaire, en ces mots [c], *Ie Berengaire, croy de cœur & confeſſe de bouche, que le pain & le vin qui ſont mis à l'Autel, ſont par le myſtere de la ſacrée oraiſon, & les paroles de noſtre Redempteur, conuertis en la vraye, propre & viuifique chair & ſang de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt,* &c. ſont ajouſtées ces paroles; *Alors le Seigneur Pape commanda à Berengarius en l'authorité de Dieu tout-puiſſant, & des Saincts Apoſtres Pierre & Paul, qu'il ne preſumaſt iamais plus de diſputer auec aucun, ou enſeigner aucun, du corps & du ſang du Seigneur, excepté pour cauſe de reduire à la foy ceux qui par ſa doctrine en auoient eſté dévoyez:* Et par l'epiſtre que le meſme Gregoire VII l'an mil ſeptante & trois, c'eſt à dire, ſix ans deuant ce Concile, eſcrit à la Comteſſe Matilde, en laquelle il l'exhorte ſur

a *Guitmundus lib. 3. de Sacramento.* Inde enim ipſa per beatum Leonem Papã hæc Berengariana figmenta mox ſuo exortu damnauit.

b *Bertoldus Cõſtantienſ. poſt Hermannum Contractum, anno* 1056. Victor Papa miſſo, *&c.* & 1079. Gregorius Papa Synodum Romæ menſe Februario colligit, in qua Berengarius iam tertiò cõuictus, hæreſim ſuam abiurauit, & anathematizauit, quæ aſſerit, corporales res in altari poſitas, non verè, ſed figuratè tantùm in corpus & ſanguinem Domini tranſire.

c *Acta Concily Romani VI. an.* 1079 *l. 6. epiſt. Gregory* 7. *epiſt.* 17. Ego Berengarius, corde credo, *&c.* Tũc Dominus Papa præcepit Berẽgario ex auctoritate Dei omnipotentis, & ſanctorũ Apoſtolorum Petri & Pauli, vt de corpore & ſanguine Domini nonquam vlteriùs eũ aliquo diſputare, vel aliquem docere præſumèret, excepta cauſa redocendi ad fidem hanc eos qui per eius doctrinam ab ea receſſerant. d *Idem epiſt.* 47. *Mathildem.* Vt cos. puꝭ Dominicũ frequenter acciperes, indicaui.

l'excellẽce tant de la ſubſtance que de la vertu de ce Sacrement. Mais quand tout ces témoignages de la verité ne nous auroient point eſté conſeruez, qui ne void que de ce lieu que cite le ſieur du Pleſſis, s'enſuit non ce qu'il pretend monſtrer, qui eſt que le Pape Hildebrand ayt douté de la Tranſſubſtantiation, veu que le témoignage de ſon ennemy n'a nulle force contre luy, mais tout le contraire de ce qu'il doit pretendre pour l'auantage de ſa cauſe? Car il falloit bien que lors, que la doctrine de Berengaire fuſt odieuſe à toute l'Egliſe Catholique, puis que les ennemis du Pape Gregoire ſeptiéme, ne pouuoient trouuer choſe plus puiſſante pour le rendre abominable & execrable à toute l'Egliſe, que de dire qu'il auoit mis en queſtion la foy Catholique & Apoſtolique du corps du Seigneur, & auoit fauoriſé l'hereſie de Berẽgarius, & douté laquelle eſtoit la vraye opinion, ou celle de l'Egliſe ou la ſienne. Et cela ſoit dit de ceſte matiere. Car quant aux ignorances particulieres que le ſieur du Pleſſis ſeme en ce diſcours; Comme quand il dit que le liure de Scotus fut bruſlé deux cents cinquante ans apres ſa mort, & ne ſe ſouuient pas que Guillaume de [a] Malmesbury par luy cotté, ne le fait fleurir que ſous le Roy Alfroy, l'an huict cens ſeptante & deux, & les autres hiſtoriens marquent la mort de Scotus, l'an huict cents octante & quatre, & que le Concile de Verſeil fut tenu l'an mil cinquante: Comme quand il dit que Berengaire fut ſuiuy de Freouatt & Valdo Cheualiers, & ne ſe ſouuient pas que Freouart eſtoit du temps de Paſchaſius, & deux cẽts ans auant Berengaire: Comme quand il dit qu'au Cõcile de Verſeil, il fut ordonné que l'Egliſe Gallicane s'aſſembleroit à Tours; ce qui ne fut ordonné que par le Pape Victor ſucceſſeur de celuy qui auoit fait tenir le Concile de Verſeil: Comme quand il dit que Humbert Cardinal, ne fut fait Cardinal que depuis le Concile de Rome tenu ſous le Pape Nicolas, & que la cauſe pourquoy il fut fait Cardinal, furent les écarmouches qu'il fiſt cõtre Berengaire depuis ſon retour du Concile de Rome en France: Au lieu que ny Humbert n'écriuit rien contre Berengaire depuis ſon retour en France, ains ſeulemẽt fut deputé au Concile de Rome pour luy dicter ſa confeſſion de foy; ny ne fut fait Cardinal à l'occaſiõ de Berengaire; ny ne receut ceſte dignité depuis le Concile de Rome tenu ſous le Pape Nicolas, l'an 1059. mais deuãt, comme il appert par les paroles meſmes de Berengaire, lequel parlant de la confeſſiõ de foy qui luy fut propoſée au Cõcile de Rome, l'intitule ainſi, [b] *L'écrit de Humbert Bourguignon, lequel ils auoient fait à Rome Eueſque Cardinal;* Et par celles de Sigebert autheur du meſme ſiecle, qui témoigne qu'il eſtoit déja Cardinal dés l'ã 1054. quãd le Pape Leõ predeceſſeur de Victor, qui preceda Nicolas, l'ẽuoia à Cõſtãtinople, en ces mots; [c] *Le Pape Leõ enuoya à l'Empereur Cõſtantin à Cõſtantinople pour confuter les hereſies des Grecs, ſes Legats, aſçauoir Hũbert Cardinal*

a *Guliel. Malmeſbur. lib. 1. c. 16.*

b *Berengarius apud Lanfrancũ de Euchariſt. Sacram.* Scriptum Hũberti Burgũdi, quem fecerant Romæ Epiſcopum Cardinalem, quod ſcripſit contra Catholicam veritatem.

c *Sigebertus in Chronico anno 1054.* Leo Papa per epiſtolam ad Imperatorem Conſtantinum ſcriptam, animum eius ſibi concilians apocriſarios ſuos Humbertum videlicet Cardinalem, Epiſcopũ Syluæ candidæ, & Petrum Amalfitanorum Archiepiſcopum dirigit Conſtantinopolim ad cõfutandas Græcorũ hæreſes.

Eueſque de Blancheſelue, & Pierre Archeueſque de Melfe: Et par les lettres du meſme Pape Leon à l'Empereur de Conſtantinople, où il appelle Humbert, Cardinal: Et par l'excommunication que le meſme Humbert fit à Conſtantinople de Michaël Patriarche, & Leon Achridanus Archeueſque de Bulgarie, rapportée par les Cēturiateurs d'Allemagne, en laquelle il s'intitule luy-meſme, Cardinal: Et par la remarque que Thomas Vualdenſis fait que Humbert, lors du Concile de Nicolas, eſtoit ja Cardinal: Et par la deſcriptiō que Trithéme fait de ſa vie en ſes termes: [a] *Humbert Religieux de Toul, Lorrain de naiſſance, homme d'incomparable doctrine, excellemment inſtruict és lettres diuines & humaines, & non moins venerable pour ſa ſainctеté que pour ſon ſçauoir, Ceſtui-cy le Pape Leon neufiéme à cauſe de l'excellence de ſa doctrine, le mena auec ſoy de Lorraine: & pour preſcher la parole de Dieu aux Siciliens, l'ordonna premierement Archeueſque, & puis Cardinal à Rome, d'où apres eſtant enuoyé par le meſme Leon à Conſtantinople pour cōfondre les heretiques, il vainquit Leon Eueſque de Bulgarie;* Ce ſont choſes qui ne meritent que l'on en face ny miſe ny recepte.

a *Trithemius lib. 2. de illuſt. viris ordin. S. Bened. & in Chronico Hirſaugienſi anno 1048.*

SAINCT ANSELME
ARCHEVESQVE DE CANTORBERY,
AVTHEVR XLV.

Le ſieur du Pleſſis p. 852. edit. 1. p. 1078. edit. 2.

LE quarante-cinquiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt S. Anſelme Archeueſque de Cantorbery, qui viuoit il y a enuiron cinq cent trente ans, duquel il cite quatre paſſages, pour monſtrer, dit-il, que le decret du Pape Nicolas ſecond ne peut ſi toſt arracher l'antique verité du cœur des hommes. Le premier eſt [a], *que les Peres ſous la loy, ont mangé & receu la meſme viande ſpirituelle que nous, le corps & le ſang de Chriſt.* A quoy nous répondrons qu'ils ont mangé la meſme viande, mais non en la meſme ſorte. Pour la verification dequoy, il ne nous faudra point d'autres témoins que Caluin, lequel interpretant ces paroles de ſainct Paul, *Nos Peres ont mangé la meſme viande,* & craignant que les Zuingliens n'en inferaſſent, que nous ne prenons donc pas reellement & ſubſtantiellement le corps de Chriſt, parce que le corps de Chriſt ne pouuoit pas eſtre pris reellement & ſubſtātiellemēt deuant que d'eſtre; les gloſe ainſi: *Il entend toutefois,* dit-il [b], *qu'ils l'ont mangé en leur maniere qui a eſté differente de la noſtre; Et c'eſt*

a *Anſelm. Cantuar. in 1. Corinth. cap. 10.* Eandem eſcam corporis Chriſti quam nos in pane manducamus, ipſi manducauerunt in manna.

b *Caluinus in 1. ad Corinth. ca. 10.* Nā hodie ſubſtantialis eſt manducatio, quæ tunc nondū eſſe potuit.

ce que i'ay dit cy-deſſus, que maintenant Chriſt ſelon la meſure de la reuelation, nous eſt exhibé plus pleinement: Car auiourd'huy la manducation eſt ſubſtantielle, qui alors ne le pouuoit encore eſtre.

LE ſecond eſt, *qu'és Sacrements les choſes ſignifiantes, c'eſt à dire les ſignes, prennent le nom des ſignifiées; & ainſi*, dit-il, *la pierre eſtoit Chriſt.* Auquel lieu il altere le texte de l'autheur: Car l'autheur ne dit point, *qu'és Sacrements les choſes ſignifiantes prennent le nom des choſes ſignifiées*, ce qui toutefois n'importeroit rien, comme il a eſté veu cy-deſſus au lieu où nous auons examiné ſemblables cas des Peres; mais expoſant ces mots, *La pierre eſtoit Chriſt*, il dit, [a] *L'Ecriture a accouſtumé de parler ainſi, appellant les choſes ſignifiantes comme celles qui ſont ſignifiées: Car toutes les choſes ſignifiantes ſemblent en quelque maniere tenir le lieu des ſignifiées.* Mais que ny les Peres en la manne ne mangeaſſent pas le corps de Chriſt de la meſme maniere que nous le mãgeõs en l'Euchariſtie, ny que la pierre ne fuſt pas appellée Chriſt de la meſme façon que le Sacremẽt de l'Euchariſtie eſt appellé le corps de Chriſt, il n'en faut point d'autre interprete que luy-meſme & au meſme chapitre. Car de la manne & de l'eau de la pierre, il dit, [b] *Elles auoient en ſoy la figure du corps & du ſang de Chriſt*: Et de la pierre il écrit [c], *Il eſt dit, La pierre eſtoit Chriſt; Ce qu'elle n'eſtoit point par ſubſtance mais par ſignification.* Mais de l'Euchariſtie il écrit au meſme chapitre, [d] *Le pain que nous rompons, eſt la participation du corps du Seigneur, pource que le meſme pain que nous diſtribuons à pluſieurs, eſt le vray corps du Seigneur:* Et derechef, *Comme les Iuifs eſtoient faits participants de l'Autel par manger les hoſties, ainſi nous ſommes faits participants de Chriſt par la manducation de ſa chair: Car la vraye ſubſtance de la chair qui eſt en Chriſt, paſſe en nous, comme ce meſme ſacrifice-la qui eſtoit en l'Autel paſſoit en ceux qui mangeoient d'iceluy.*

LE troiſiéme paſſage que cite le ſieur du Pleſſis du meſme Autheur, eſt pris du Commẽtaire ſur l'onziéme chapitre de la premiere aux Corinthiẽs, & rapporté par le ſieur du Pleſſis en ces mots, *Que la fraction du pain eſtoit ſigne de la fraction du corps qui ſe feroit en la paſſion*, leſquels ſont corrompus & falſifiez par vne mutilation manifeſte. Car il ne dit point ſimplement [e], *Que la fraction du pain eſtoit ſigne de la fraction du corps qui ſe feroit en la paſſion*, Mais *que noſtre Seigneur rompit le pain, pour monſtrer que la fraction de ſon corps, c'eſt à dire ſa paſſion, n'arriueroit point ſans qu'il l'a vouluſt & procuraſt, ains que ce ſeroit luy qui l'a feroit.* Et de vray, que l'intention de l'Autheur ne ſoit point d'exclure par ces paroles, le corps

a *Anſelm. in 1. Corinth. 10.* Quia ſic ſolet loqui Scriptura res ſignificãtes tanquam illas quæ ſignificantur appellans: omnia enim ſignificantia videntur quodãmodo eaũ rerum quas ſignificant gerere perſonas.

b *Ibid.* Man. nã enim & aqua illa dicuntur nunc ſpirituslis cibus & potus, habẽtes in ſe figurã corporis & sãguinis Domini.

c *Ibid.* Et ideo tanquã hoc eſſet, dictũ eſt, Petra erat Chriſtus, quod vtique per ſubſtãtiam non hoc erat, ſed per ſignificationem.

d *Idem Ibid.* Quia ipſe panis, quẽ multis diuidimus, eſt verum corpus Domini. Et ſicut Iudæi participes fiebant altaris per eſũ hoſtiarum; ſic nos efficimur participes Chriſti per eſũ carnis eius: Quoniam vera carnis ſubſtantia quæ in Chriſto eſt, ad nos trãſit, quomodo ſacrificiũ illud idẽ quod erat in altari trãſibat in eos qui comedebãt de illo.

e *Idem in cap. 11. ad Corinth.* Et fregit panem vt oſtenderet corporis ſui frãctionem, id eſt paſſionem, non abſque ſua ſponte ac procuratione venturam, ſed ſe facturum illam.

de Chriſt de l'eſpece du pain, il le declare ſi pres de là, que le ſieur du Pleſſis deuroit auoir honte d'auoir allegué ce paſſage: Cat voicy ce qu'il adiouſte trois periodes apres: [a] *Mangez ce que ie vous baille, car cecy eſt mon corps: Au ſens exterieur certes il ſemble eſtre pain, mais cognoiſſez par les ſens de l'eſprit, que cecy eſt mon corps, non vn autre, mais celuy-là meſme ſubſtantiellemẽt qui ſera liuré à la mort & crucifié pour vous.* Et derechef: *Semblablement comme il auoit pris le pain, & auoit fait d'iceluy ſon corps vray & viuant, il prit auſſi le calice, & du vin fit ſon ſang.* Et en la meſme Section [b]: *Et ne faut point s'émerueiller que du pain & du vin il ayt fait ſa chair & ſon ſang: Car en chaque homme, du pain & du vin il fait de la chair & du ſang. Car le pain mangé, eſt chãgé en chair, & le vin beu, eſt changé en ſang, par l'operation du Createur.*

LE quatriéme paſſage de ceſt Autheur, eſt pris du Commentaire ſur le meſme chapitre, Section dixiéme, dõt le ſieur du Pleſſis cite ces mots [c], *Manger indignement, c'eſt manger de la bouche du corps; dignement, de la bouche du cœur*, leſquels ſont manifeſtement deprauez & falſifiez. Car que peut-il y auoir de plus faux, que d'oſter de la premiere de ces propoſitions le mot, *ſeulement*, & de la ſeconde le mot, *de la bouche du corps*, pour en former ſon intention, & en corrompre celle de l'autheur? L'autheur dit, *que manger ſeulement de la bouche du corps, c'eſt manger indignement, mais que manger de la bouche du corps & de celle du cœur, c'eſt manger dignement.* Voicy ſes propres paroles: *Car celuy qui mange de la ſeule bouche du corps, mange indignement, mais celuy qui prend & de la bouche du corps & de la bouche du cœur, ceſtui-là mange dignement.* Et le ſieur du Pleſſis éclipſe de la premiere propoſition le mot, *ſeule*, & de la ſeconde le mot, *de la bouche du corps*, & en fait, *Manger indignement, c'eſt manger de la bouche du corps; dignement, de la bouche du cœur.* Ce que ceux qui luy ont cotté ſes allegations en la derniere edition de ſon liure, n'ont pas eu l'aduis de corriger dãs le texte François, ſur l'allegation Latine qu'ils ajouſtoient à la marge. Or cela peut-il receuoir enchere de fauſſeté, & principalement quand on cõſiderera ce que ſainct Anſelme ajouſte en la meſme ſection, trois periodes apres en ces mots [d]: *Celuy qui prend indignement le Sacrement du Seigneur, ne fait pas que pource qu'il eſt mauuais, ce ſoit choſe mauuaiſe; ou que pource qu'il ne le prend point à ſalut, il ne prenne rien: Car, c'eſt neantmoins le corps & le ſang du Seigneur: Mais ceſtui-là le prend, non à vie, mais à iugement, dautant qu'il ne diſcerne pas le corps du Seigneur, c'eſt à dire, qu'il ne diſcerne pas combien ce corps, qui ſemble eſtre*

a Manducate quod tribuo, quia hoc eſt corpus meum. Sensibus quidẽ exteriorib⁹ videtur eſſe panis, ſed ſenſibus cognoſcite mẽtis, quia hoc eſt corpus meum, non aliud, ſed idem ſubſtãtialiter, quod pro vobis redimendis tradetur ad mortem, & crucifigetur. Similiter vt acceperat panem, & fecerat ex eo vioum & verũ corpus ſuũ, accepit & ealiẽ, & fecit ex vino ſanguinem ſuũ.

b Nec mirum, quod de pane & vino carnem & ſanguinem ſuum fecit. Nã & in quolibet homine carnẽ & ſanguinẽ de pane & vino facit, quia panis comeſtus mutatur in carnẽ, & vinum potatum vertitur in ſanguinem per Creatoris operationem.

c *Idem in cap.* 11. *epiſt.* 1. *ad Cor.* Qui ſolo ore corporis manducat, indignè manducat: qui autẽ & ore corporis & ore cordis accipit, ille dignè comedit.

d *Idem ibid.* Sic indignè quiſquoe ſumens dominicum Sacramentum, non efficit, vt quia ipſe malus eſt, malum ſit, aut quia ad ſalutem non accipit, nihil acceperit: Corpus enim Domini & ſanguis Domini nihilominus eſt, ſed ille accipit hoc non ad vitam, ſed ad iudicium: quia non dijudicat corpus Domini, id eſt non diſcernit, quam ſit dignius omnibus creaturis hoc corpus, quod videtur eſſe panis. Si enim cogitaret hoc corpus eſſe verbo Dei perſonaliter vnitum, & vitam aẽ ſalutem eſſe eorum qui hoc dignè accipiont, non præſumeret indignè accipere, ſed dignum ſe præpararet,

c'eſt neantmoins le corps & le ſang du Seigneur: Mais ceſtuy-la le prend, non à vie, mais à iugement, dautant qu'il ne diſcerne pas le corps du Seigneur, c'eſt à dire, qu'il ne diſcerne pas combien ce corps, qui ſemble eſtre pain, eſt plus digne que toutes les creatures: Car ſ'il conſideroit que c'eſt le corps vny perſonnellement au Verbe de Dieu, & que c'eſt la vie & le ſalut de ceux qui le prennent dignement, il ne preſumeroit pas indigne de la prendre, mais ſe prepareroit pour ſ'en rendre digne. Reſte-t'il là occaſion au ſieur du Pleſſis d'inferer des paroles de ce Pere, que le decret du Pape Nicolas ne peut ſi toſt arracher l'anrique verité, (c'eſt à dire, à ſon compte, la doctrine Berengaire,) du cœur des hommes?

SAINCT BERNARD.

AVTHEVR XLVI.

CHAPITRE I.

LE quarante-ſixiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt S. Bernard, duquel il produit ſept paſſages: Le premier eſt pris du Sermon en la Cene du Seigneur, lequel pour ce que le ſieur du Pleſſis le cite plus amplement en la derniere edition qu'en la precedente, ie rapporteray icy tout au long, comme il eſt dans l'autheur [a]: *Sacrement ſ'appelle vn ſigne ſacré, ou vn ſigne ſecret; qu'ainſi ſoit, pluſieurs choſes ſe font ſeulement par elles-meſmes, les autres pour en deſigner d'autres; & celles-la ſont appellées ſignes, & le ſont: Car afin que nous prenions exemple des choſes qui ſont en vſage; vn anneau eſt donné pour anneau abſolument, & en cela il n'y a nulle ſignification: Il eſt auſſi donné pour inueſtir de quelque heritage, & alors il eſt ſigne; tellement que celuy qui l'a reçeu, peut dire de là en auant, l'anneau ne vaut, ou ne profite rien, mais c'eſt l'heritage que ie cerchois. En ceſte maniere donc noſtre Seigneur approchant de ſa paſſion, a eu ſoin d'inueſtir les ſiens de ſa grace, afin que la grace inuiſible nous fuſt liurée par quelque ſigne viſible: pour ce ſont inſtituez tous les Sacrements, pour ce la participation de l'Euchariſtie, pour ce le lauement des pieds, pour ce finalement le bapteſme, commencement de tous les Sacrements, auquel nous ſommes complantez en la ſimilitude de ſa mort, & dont le triple plongement repreſente la forme des trois iours de la ſepulture, dont la celebration ſe rencontre maintenant: Car comme aux choſes exterieures il y a diuers ſignes, & pour demeurer dans l'exemple dont nous auons commencé d'vſer, il y a diuerſes inueſtitures, ſelon les choſes dont nous ſommes inueſtis: pour exemple, le Chanoine eſt inueſti par vn liure, l'Abbé, par vn baſton, l'Eueſque,*

[a] *Bernardus ſerm. in Cœnâ Domini.* Sacramentum, dicitur ſacrum ſignum, ſiue ſacrum ſecretum, &c. In hunc itaque modum appropinquans paſſioni Dominus, de gratiâ ſua inueſtire curauit ſuos, vt inuiſibilis gratia ſigno aliquo viſibili præſtaretur. Ad hoc inſtituta ſunt omnia Sacramenta, &c.

par vn baſton & par vn anneau enſemble : comme dy-je, il ſe fait en ces choſes-la, ainſi les diuiſions des graces ſont liurées par diuers arguments. Er là deſſus le ſieur du Pleſſis fait pluſieurs obſeruations, & nommément en ſa derniere edition : La premiere, que ſainct Bernard traitte là de la Cene en vn Sermon expres; Ce qui n'eſt point: Car S. Bernard ne traitte point ſpecialemẽt de l'Euchariſtie, en tant qu'Euchariſtie, en ce Sermon-la; mais traitte en general des Sacrements deſignez ou inſtituez par noſtre Seigneur le iour de la Cene, aſçauoir, du Bapteſme deſigné par la cruche pleine d'eau, que portoit celuy qui ſeruit d'addreſſe pour trouuer le lieu où ſe deuoit manger la Paſque de l'Euchariſtie; & du lauement des pieds; Cõme il le proteſte luy-meſme par ces mots : *De trois Sacrements donc qui ſont aſſez conuenables à ce temps, il nous en faudra dire ce que noſtre Seigneur nous concedera.* Et pour ce n'a-t'il pas intitulé ſon Sermon, *De Cœna Domini*, comme pour deſigner preciſement la matiere de laquelle il vouloit traitter, mais, *In Cœna Domini*, pour remarquer le temps auquel il le faiſoit, aſçauoir, au Ieudy Sainct, que l'on appelle ordinairement le iour de la Cene du Seigneur; ſe contentant de conſiderer exactement là, ſelon la commune relation qu'ils ont par la grace iuſtifiante, & non ſelon les conditions particulieres de ce qu'ils contiennent ou ne contiennent pas en leur propre eſſence. La ſeconde, qu'il baille vne meſme regle pour le Sacrement de l'Euchariſtie, que pour les autres; eſquels on eſt d'accord qu'il n'y a point de tranſſubſtantiation. A quoy la reſponſe eſt toute claire, qu'il baille vne meſme regle pour tous ces trois Sacremẽts-la; non pour le regard de ce qu'ils ſont en leur eſſence propre, mais pour le regard de la relation qu'ils ont à la grace iuſtifiante. La troiſiéme, que le pain & le vin demeurent donc en leur ſubſtance, cõme le liure, le baſton & l'anneau: autrement qu'il n'y auroit point de ſimilitude. A quoy, & à l'obiection ſuiuante, qui eſt, que S. Bernard appelle les Sacrements, anneau ou gage, & que donc nous ne deuons pas blaſmer les Sacramentaires de ce qu'ils les appellent ainſi, il n'échet autre reſponſe, ſinon que S. Bernard ne dit pas que le pain & le vin ſoient l'anneau & le gage du corps & du ſang de Chriſt, & que le corps & le ſang de Chriſt ſoient la choſe du gage: Mais que le Sacrement du corps de Chriſt, c'eſt à dire, le corps de Chriſt, contenu ſous l'eſpece elementaire, eſt l'anneau & le gage; & que la choſe du gage eſt la grace iuſtifiante, qui nous eſt conferée en vertu de l'acceptiõ digne & religieuſe du corps & du ſang de Chriſt. Et pourtant il ne met pas l'eſpece ſeule elementaire de la part de l'anneau ou du gage, & le corps de Chriſt de la part de l'heritage ou de la choſe du gage : Mais met le corps de Chriſt de la part de l'anneau, & la grace iuſtifiante de la part de l'heritage ou de la choſe du gage; Et à ceſte occaſion vſe de ces paroles, *Annulus non valet quicquam,*

alluſoites à celles de noſtre Seigneur, *Caro non prodeſt quicquam* : Non que l'anneau n'ayt ſa valeur en ſoy, mais que referé à la fin pour laquelle il eſt inſtitué, il eſt cenſé eſtre de nulle valeur, ſi la choſe dont il eſt ſigne & gage, aſçauoir, la grace iuſtifiante, & l'heritage du Royaume celeſte, n'y eſt adjointe. Et pour tout ce que S Bernard dit en ce Sermon, pour expliquer comme le Sacrement de l'Euchariſtie nous inueſtit de la grace qu'il ſignifie ; conſiſte en ces ſeules lignes; *Mais qui pourra*, dit-il, (parlant des concupiſcences qui reſtent apres le Bapteſme,) [a] *rompre des mouuements ſi effrenez? Qui pourra ſupporter les demangements de ceſt vlcere? Prenez confiance* (ajoute-t'il) *par ce que la grace ſubuient auſſi en cela; & afin de vous en rendre aſſeurez, vous auez l'inueſtiture du Sacrement du precieux corps & ſang du Seigneur: Car ce Sacrement-la opere deux choſes en nous, aſçauoir, & qu'il oſte le ſentiment de la tentation és moindres pechez, & le conſentement és plus griefs: vi quelqu'vn de vous maintenant ne ſent plus les mouuements de la cholere, de l'enuie & de la luxure, & autres ſemblables, ſi frequents ny ſi furieux, qu'il rende graces au corps & au ſang du Seigneur: dautant que la vertu du Sacrement opere en luy; & ſe reioüiſſe que ce tres-malin vlcere vient à gueriſon.* Voila tout ce que S. Bernard dit en particulier de l'Euchariſtie, en ce Sermon; le reſte eſt tout employé à traitter du lauement des pieds, comme ce qui precedoit, à traitter du Bapteſme. Or qui ne void qu'il met là, non le corps de Chriſt, pour la choſe dont ſe fait l'inueſtiture, mais la grace iuſtifiante, pour la choſe dont ſe fait l'inueſtiture, & le corps de Chriſt pour le gage & l'anneau par lequel s'en fait l'inueſtiture?

[a] *Ibidem.* Confidite quia in hoc gratia ſubuenit; &, vt ſecuri ſitis, Sacramenti, Dominici cor oris & ſanguinis pretioſi, inueſtituram habetis: Duo enim Sacramentum illud operatur in nobis, &c.

LE ſecond paſſage eſt pris du Sermon trente-troiſiéme, ſur les Cantiques, où ſainct Bernard parle ainſi; [b] *J'ay auſſi le Verbe, mais en la chair, & la verité m'eſt appoſée, mais en Sacrement: L'Ange eſt engraiſſé de la graiſſe du froment, & ſaoulé du pur grain; moy, il me faut cependant contenter de quelque eſcorce du Sacrement, du ſon ou groſſe farine de la chair, de la paille de la lettre, du voile de la foy: Et ces choſes ſont telles, que gouſtées elles apportent la mort, ſi elles ne reçoiuent quelque aſſaiſonnement pour petit qu'il ſoit, des premices de l'eſprit. Sans doute la mort eſt pour moy en la chaudiere, ſi elle n'eſt addoucie par la farine du Prophete. Et finalement, ſans l'eſprit, le Sacrement eſt mangé à iugement, & la chair ne profite rien, & la lettre tuë, & la foy eſt morte; mais c'eſt*

CHAP. II.

[b] *Bernard. ſerm. 33. in Cantica.* Habeo & ego Verbum, ſed in carne, & mihi opponitur veritas, ſed in Sacramento. Angelus ex adipe frumenti ſaginatur, & nudo laturatur grano: me opottet interim quodâ Sacramẽti cortice eſſe contentum, carnis furfure, litteræ palea; velamine fidei, & hæc talia ſunt quæ guſtata adferunt mortem, ſi non de primitiis ſpiritus quantulumcunque acceptant condimentum. Prorſus mors mihi in olla, niſi ex Prophetæ farinula dulcoretur. Denique abſque ſpiritu & Sacramentum ad iudicium ſumitur, & caro non prodeſt quicquam, & littera occidit, & fides mortua eſt. Sed ſpiritus eſt qui vtuificat, vt viuam in eis. At quantalibet ſane abundantia ſpiritus pinguẽſcant iſta, non patt omnino iucunditate ſumitur cortex Sacramenti & adeps frumenti, fides & ſpecies, memoria & præſentia, æternitas & tempus, vultus & ſpeculum, imago Dei & forma ſerui.

l'eſprit qui viuifie, afin que ie viue en eux. Mais de quelque grande abondance de l'eſprit que ſoient engraiſſées ces choſes, on ne prend du tout auec pareille alegreſſe l'eſcorce du Sacrement & la graiſſe du froment, la foy & l'apparence, (le ſieur du Pleſſis en la derniere de ſes editions a tourné, *eſperance*, & és autres, *richeſſes*; trompé de la corruption des exemplaires, qui du mot, *ſpecies*, eſcrit en abbregé, auroient faict, les vns premierement, *ſpes*, & les autres puis apres voyants que *ſpes*, n'y pouuoit ſubſiſter, *opes,) la memoire & la preſence, l'eternité & le temps, le viſage & le miroüer, l'image de Dieu & la forme de ſeruiteur.* De là le ſieur du Pleſſis en ſa derniere edition, tire deux obiections, l'vne, que ſi le Sacrement eſtoit Chriſt reellement, ſainct Bernard n'euſt pas mis vne ſi grande difference entre les choſes que reçoiuent les Anges, & celles que reçoiuent les fidelles, que de n'eſtimer celles que reçoiuent les fidelles, qu'eſcorce, ſon, & paille. A quoy on luy reſpond, que ſainct Bernard ne les appelle pas eſcorce, ſon, paille, par relation & oppoſition à la chair de Chriſt, mais par relation & oppoſition à la Diuinité: Car il fait là vn partage, & vne oppoſition entre ce que reçoiuent les Anges & les Saincts en la Hieruſalem celeſte, deſcritte prophetiquement par ces mots du Pſalmiſte, *Loüe ton Dieu Syon, &c. qui a mis pour tes limites la paix, & te raſſaſie de graiſſe ou fine fleur de froment*; & ce que reçoiuent les Chreſtiens en la Hieruſalem terreſtre. De la premiere donc, il dit que les Anges & les Saincts y ſont raſſaſiez de la fine fleur de fromẽt, qui eſt la deïté de Chriſt; c'eſt à dire, qu'ils jouïſſent par ſa face de la viſion de la nature diuine du Verbe: De celle-cy il dit, que les Chreſtiens n'y jouïſſent point de la nuë fleur & farine du Verbe, mais de l'eſtuy de ceſte farine-la, c'eſt à dire, de l'eſcorce du Sacrement, & du ſon ou groſſiere farine de la chair, en laquelle exiſte la diuinité du Verbe; ou que ſ'ils jouïſſent de la diuinité hors du Sacrement, ce n'eſt point en ſon eſſence propre, mais en la lecture des eſcritures, qu'il appelle, la paille de la lettre, ou en la contemplation des choſes qu'ils eſperent & n'apparoiſſent point, qu'il appelle le voile de la foy, par alluſion au voile que Moïſe mettoit ſur ſa face, pour empeſcher que les enfants d'Iſraël ne fuſſent éblouys en le regardant; & de la paille de la lettre, pour ce que toute la certitude que nous auons de l'inexiſtence de la deïté de Chriſt, par le moyen de ſon corps, au Sacrement, c'eſt en vertu de ſes ſeules paroles, & non d'aucune épreuue ou appercetuance de nos ſens; & du voile de la foy, qu'il appelle ainſi par alluſion au voile que Moyſe mettoit ſur ſa face, pour empeſcher que la gloire de ſon viſage n'ébloüiſt les Iſraëlites en le regardant. Et pour ce, fait-il ſon partage & ſon antitheſe en ces termes: *C'eſt vne aſſeurée habitation que le Paradis, vne douce paſture que le Verbe, vne grande opulence que l'eternité: J'ay auſſi*

Pſal. 147. 1.

auſſi le Verbe, mais en chair; & la verité, poſſible faut-il dire, *diuinité, m'eſt appoſée, mais en Sacrement: L'Ange eſt engraiſſé de la graiſſe ou fine fleur du froment, & eſt ſaoulé du pur grain; Moy il me faut cependant contenter de quelque eſcorce de Sacrement du ſon ou farine groſſiere de la chair, de la paille, de la lettre, & du voile de la foy.* Or qui ne void qu'il met là la reception de la chair, non en la part de l'Ange, mais en celle de l'homme; & qu'il ne fait pas vne antitheſe du Sacrement à la chair, comme du ſon ou farine groſſiere à la fine farine, mais oppoſe le Sacrement à la nature diuine, comme l'eſcorce à la moëlle du grain, & la chair au Verbe; comme le ſon ou farine groſſiere, à la moëlle ou fine fleur du froment; Et que ces paroles, *le ſon ou la groſſiere farine de la chair*, ne ſont pas dittes diſtinctement, pour oppoſer le ſon à la chair, mais ſont dittes conioinctement, pour oppoſer la chair, comme ſon & farine groſſiere, à la diuinité, comme fleur fine & ſubtile? Et partant que comme le menu grain & la graiſſe de froment qu'il concede à l'Ange, eſt la joüyſſance de la diuinité; auſſi l'eſcorce & le ſon, dont il concede la iouyſſance aux hommes en ceſte vie, par le moyen du Sacrement, eſt la nature de l'humanité? Car ſi le Sacrement eſt appellé eſcorce, au regard de la graiſſe du froment, comme il confirme encore par ces mots ſuiuants; *On ne prend du tout auec meſme alegreſſe l'eſcorce du Sacrement, & la graiſſe du froment*; & que la graiſſe du froment, ſoit, comme il le proteſte expreſſement, non la nature de la chair, mais la nature diuine du Verbe; qui peut nier que le Sacrement ne ſoit la vraye chair de Chriſt, puis qu'en elle ſeule la Deïté du Verbe reſide, comme la moëlle du grain en ſon eſcorce?

LA ſeconde objection eſt, que Sainct Bernard appelle ce que nous receuons en ceſte vie, *memoire*, & ce que les Anges & Saincts reçoiuent en l'autre, *preſence*: ce que nous receuons en ceſte vie, *miroüer*, & ce que les Anges & Saincts reçoiuent en l'autre, *viſage*; D'où le ſieur du Pleſſis conclud, que nous n'auons donc en ceſte vie, ſinon la memoire du corps de Chriſt, & le miroüer du corps de Chriſt. Or ſans m'amuſer à luy repreſenter que la memoire n'exclud pas touſiours la preſence des choſes, mais ſeulement la preſence viſible, comme Caluin luy-meſme le recognoiſt en ces mots contre les Zuingliens; [a] *Quant à ce que quelques-vns concluent que Chriſt eſt abſent de la Cene, pource que la memoire n'eſt ſinon des choſes abſentes, la reſponſe eſt prompte, que ſelon le ſens ſelon lequel la Cene eſt me-*

a *Caluin. in 1. ad Corinth. cap. 11.* Prompta eſt reſponſio, ſecundùm hanc rationé qua Cœna eſt recordatio, Chriſtum ab illa abeſſe, nec enim adeſt Chriſtus viſibiliter.

moire, Christ eſt abſent d'elle : Car Christ n'eſt pas preſent viſiblement:
Auguſt. tract 35. in Ioannem. Et ſans alleguer ce que dit Sainct Auguſtin, *Que la lumiere eſt preſente aux yeux du voyant, & abſente aux yeux de l'aueugle* ; Ie luy mets tout a faict, que ſainct Bernard par la memoire & la preſence entende la memoire & la preſence du corps de Chriſt, & par le viſage entende l'humanité de Chriſt, & par le mirouër entende la repreſentation d'icelle humanité. Car il ne conſtituë point la difference qu'il met entre les Anges & nous, en ce que les Anges ioüyſſent de la preſence de Chriſt, & nous de la memoire ; & en ce que les Anges ioüyſſent de la veuë du corps de Chriſt, & nous de la veuë du mirouër de ce corps: Mais en ce que les Anges ioüyſſent de la felicité de la viſion de l'eſſence diuine de Chriſt, & nous nous ioüyſſons ſeulement de la memoire de ceſte felicité; & en ce que les Anges ioüyſſent face à face de la viſion de la diuinité de Chriſt; & nous nous en ioüyſſons ſeulement en mirouër & en enigme, comme le teſmoigne l'Apoſtre en ces mots; *Nous voyons maintenant en mirouër & par enigme, mais alors nous verrons face à face.* Et de faict il adiouſte incontinent apres ; *L'Image de Dieu eſt la forme de ſerf* ; expliquant le mot de *viſage*, par l'Image de Dieu, & le mot de *mirouër*, par la forme de ſerf; & aſſignant ceſte difference entre la felicité des Anges & des Saincts en l'autre vie, & la felicité des Chreſtiens en celle-cy, que les Saincts en l'autre vie ioüyſſent de l'Image de Dieu, c'eſt à dire, de la nature diuine de Chriſt; & les Chreſtiens en celle-cy ioüyſſent de la ſeule forme de ſerf, c'eſt à dire, de la nature humaine: Et conſequemment, expliquant le viſage, par l'Image de Dieu, & le mirouër ou fruition enigmatique, par la forme de ſerf, c'eſt à dire, nature humaine. Et pourtant ie dy que Sainct Bernard par la memoire entend la memoire de l'obiect de la felicité celeſte, c'eſt à dire, de la diuinité veuë face à face ; & par la preſence entend la preſence de l'obiect de la meſme felicité ; appellant la contemplation que nous faiſons par foy de cét obiect futur de noſtre felicité, memoire, pour faire alluſion au verſet du Pſalmiſte, par lequel il auoit commencé ſon diſcours en ces mots;
Bernard. ibid. *A bon droict l'Eſpouſe aſpire là, à bon droict elle tend au lieu de paſture enſemble & de paix, mais de repos, mais de ſeureté, mais d'exultation, mais d'admiration, mais d'eſtonnement : Car auſſi moy miſerable, helas! qui en demeure loin, & qui le ſaluë de loin, voicy la memoire de celuy qui me prouoque aux larmes, ſuiuant l'affection & la voix de ceux qui diſent, Nous nous ſommes aſſis ſur les fleuues de Babylon, & auons pleuré cependant que nous nous reſſouuenions de toy, ô Syon.* A quoy ſe peut encore adiouſter que l'eſperance eſtant fondée ſur les promeſſes,

& les promeſſes conſeruées en la memoire, la memoire peut eſtre tres-bien aſſignée pour garde & threſor de l'eſperance. Et à ceſte occaſion auſſi les Scholaſtiques diſtribuants les vertus Theologales, ſelon les correſpondances qu'elles ont aux facultez de l'ame raiſonnable, aſſignent à l'intellect, la foy; à la volonté, la charité, & à la memoire, l'eſperance; laquelle tant s'en faut qu'en ce ſens elle ne puiſſe eſtre des choſes furures, qu'au contraire l'Eſcriture dit, *Souuienne-toy des dernieres choſes qui t'arriueront, & tu ne pecheras iamais.* *Eccli.7.40.*

CHAP. III.

LE troiſiéme paſſage que cite le ſieur du Pleſſis de cét Autheur, eſt pris du Sermon de ſainct Martin, & conſiſte en ces mots; *Finalement le iour d'hier*, c'eſt à dire, le temps depuis la creation du monde, iuſques à l'Aſcenſion de Chriſt, [a] *eſtoit déja paſſé; & ce noſtre aujourd'huy auoit déja commencé à luire, quand les Apoſtres diſoient, Encore que nous ayons cogneu Chriſt ſelon la chair, neantmoins maintenant nous ne le cognoiſſons plus; Il ſemble toutesfois qu'encore à ce lendemain il nous ayt eſté gardé quelque choſe des chairs de l'Agneau; mais ce qui en eſt demeuré, eſt maintenant donné au feu*, (Ainſi parle-t'il faiſant alluſion à la chair de l'Agneau Paſchal, de laquelle ce qui reſtoit au lendemain, eſtoit mis au feu,) [b] *pource que, ſçauoir eſt, iuſques à maintenant, la meſme chair nous eſt exhibée, mais ſpirituellement, non charnellement*: *Car il ne faut point que nous nous plaignions que maintenant ſoit niée à noſtre temps, ſoit l'apparition qui a eſté faitte aux Peres du vieux Teſtament, ſoit celle preſence de ſa chair, qui a eſté exhibée aux Apoſtres*: *Car à ceux qui le conſidereront fidellement, il apparoitra que ny l'vne ny l'autre ne nous manque*: *Car la vraye ſubſtance de la meſme chair, nous eſt preſente ſans doute en Sacrement; Et nous auons les reuelations, mais en eſprit & vertu.* Or fait le ſieur du Pleſſis force, premierement ſur ces mots, *mais ſpirituellement, non charnellement*: Ne voyant pas qu'ils ne ſont pas mis là, pour exclurre la vraye & reelle exiſtence de la chair de Chriſt au Sacrement, mais pour faire relation à ces mots de l'Apoſtre [c], *Encore que nous ayons cogneu Chriſt ſelon la chair, maintenant nous ne le cognoiſſons plus*; & partant que le mot, *charnellement*, là ne s'enrend pas de la ſubſtance de la chair de Chriſt, mais de la cognoiſſance de noſtre chair, c'eſt à dire, qu'il ne veut pas donner à entendre que la chair de Chriſt ne ſoit pas au Sacrement en vraye ſubſtance de chair, mais qu'elle n'y eſt pas d'vne façon qui ſoit cognoiſſable & apperceuable à noſtre chair: Car c'eſt ce que veut dire là le mot, *charnellement*, aſçauoir d'vne façon comprehenſible & cognoiſſable par le ſens de la chair;

a *Bernardus Serm. in feſto S. Martini.*

b Quòd videlicet vſque hodie eadem caro nobis, ſed ſpiritualiter vtique non carnaliter exhibeatur, &c. Adeſt enim nobis etiam nunc carnis ipſius ſubſtãtia: haud dubium ſanè quin in Sacramento: adſunt reuelationes, ſed in ſpiritu & virtute, vt tempori gratiæ, quod nunc eſt, nihil in vlla gratia deeſſe probetur. *2.Cor.5.16.*

& ſpirituellement d'vne façon comprehenſible & cognoiſſable par le ſeul ſens de l'eſprit. Et que telle ſoit l'intelligence de l'Autheur, il appert tant parce que les paroles de l'Apoſtre, auſquelles il veut monſtrer que ceſte doctrine de l'exiſtence du corps de Chriſt, n'eſt point contraire, parlent non de la ſubſtance de la chair, mais de l'expoſition au ſens & à la cognoiſſance de la chair; que parce que la diſtinction qu'il met entre la grace concedée aux Prophetes & Patriarches du vieux Teſtament, d'auoir en l'apparition de Chriſt en viſion, & celle qu'il defere aux Apoſtres de l'auoir veu preſent en l'humanité, & celle qu'il dit nous eſtre concedée d'auoir Chriſt exhibé en nous, & en reuelations, comme au temps des Patriarches & des Prophetes, ainſi qu'il fut faict à Sainct Paul, & en la ſubſtance de ſa chair, comme aux Apoſtres, ſeroit vaine & illuſoire, ſi par *ſpirituellement*, il entendoit ſeulement, mentalement & figuratiuement; puis que les Patriarches du vieux Teſtament, & en leurs Sacremens prenoient Chriſt figuratiuement, & en leurs meditations l'apprehendoient mentalement & intellectuellemẽt. A quoy ſe peut encore adjouſter qu'appellant comme il fait incontinent apres, les apparitions de Chriſt faittes aux Peres, manifeſtations charnelles, lors qu'il dit, *Et ne t'eſtonne point de ce qu'il leur exhiba des manifeſtations charnelles*; qui toutesfois n'eſtoient point faittes en chair, mais faittes au ſens de la chair; Il n'entend donc pas par l'allegation du mot *charnellement*, nier la verité de la ſubſtance & preſence de la chair, mais de la découuerture & expoſition de la chair, au ſens & à la cognoiſſance de la chair.

Idem ibid. Nec mireris, quòd carnales eis manifeſtationes exhibuit, qui carnalem eius præſtolabantur aduentum.

Secondement, il fait force ſur ce mot de *Sacrement*, ne voyant pas que ſainct Bernard ne parle pas là d'vn Sacrement excluſif de la ſubſtance de la chair, mais d'vn Sacrement incluſif de la preſence locale de la chair; & adjouſte ceſte reſtriction, *Sans doute certes en Sacrement*, non pour diminuer rien de la vraye preſence de la ſubſtance de la chair de Chriſt; Autrement comment ſeroit vray ce qu'il dit que celle preſence de la chair de Chriſt, qui a eſté niée aux Peres du vieux Teſtament, lors qu'il leur eſt apparu ſous diuerſes formes charnelles, & qui a eſté exhibée aux Apoſtres, lors qu'il a conuerſé auec eux, nous eſt exhibée en l'Euchariſtie, parce que la vraye ſubſtance de la chair nous eſt encore là preſente? mais pour monſtrer que ceſte vraye ſubſtance & preſence de la chair nous eſt exhibée en l'Euchariſtie, non à découuert, ains ſous le voile & la couuerture des eſpeces du Sacrement: Et partant ne repugne point à ceſte propoſition de Sainct Paul, *Nous ne cognoiſſons plus Chriſt ſelon la chair?*

CHAP. IV.

LE quatriéme paſſage eſt pris du vingt-huictiéme Sermon ſur les Cantiques des Cantiques, & rapporté ainſi par le ſieur du Pleſſis; *Cét attouchement deſormais, depuis que Chriſt eſt au Ciel, ſe fait d'affection, non de la main du deſir; non de l'œil; de la foy, non des ſens: Tu le toucheras de la main de la foy, de l'œil du deſir, de l'embraſſement de deuotion, de l'œil de l'entendement.* Il y a dans ſainct Bernard, *Chriſt dit à la Magdelaine, Ne me vueille point toucher, car ie ne ſuis point encore monté à mon Pere; comme ſi quand il y ſera monté, il puiſſe ou vueille alors eſtre touché par elle: Et certes il le pourra, mais d'affection, non de la main: du vœu non de l'œil: de la foy, non des ſens.* Et derechef; *Tu me toucheras de la main de la foy, du doigt du deſir, de l'embraſſement de la deuotion; tu me toucheras de l'œil de l'entendement.* A toutes leſquelles paroles il ſuffit de reſpondre en vn mot, que ſainct Bernard parle là de l'attouchement de Chriſt en l'apparoiſſance de ſa gloire, comme il appert par ces mots couchez vn peu auparauant; *Pourquoy interroges-tu l'œil de ce à quoy il ne ſuffit point? & la main pourquoy s'efforce t'elle d'eſpier ce qui eſt par deſſus elle? pource que, ce que ceſte-cy ou ceſtuy-la te rapportera de moy, ſera moindre; que la foy te face ſon rapport de moy, laquelle ne diminuë rien à la Majeſté.* Et par celles cy qui ſuiuent incontinent apres le premier periode cité par le ſieur du Pleſſis; *Pourquoy me veux tu maintenant toucher, qui meſures la gloire de la Reſurrection par le ſens du corps? Ne te ſouuiens-tu point comme encore au temps de ma mortalité, les yeux de mes Diſciples ne peurent ſupporter, pour vn peu de temps, la gloire de mon corps transfiguré*, quoy que deuant encore Moyſe? Et par celles-cy qui ſuiuent apres le ſecond periode; *Touche-moy, beau d'eſpece celeſte, couronné d'honneur & de gloire, redoutable à la verité de Majeſté diuine*, &c. Au moyen dequoy ce lieu ne fait rien à propos.

Bernard. Serm. 28. in Canticum.

Et vtique poterit, ſed affectu non manu, voto non oculo, fide non ſenſibus, &c. Tanges manu fidei, deſiderij digito, deuotionis amplexu, tágés oculo mentis.

CHAP. V.

LE cinquiéme paſſage eſt pris du ſeptanteſixiéme Sermon ſur le meſme Cantique, où ſainct Bernard dit; *Croire, c'eſt l'auoir trouué; les fidelles ſçauent que Chriſt habite par foy en leurs cœurs; qu'y a-t'il de plus proche?* Leſquelles paroles ſe doiuent entendre de Chriſt ſelon la diuinité; comme il appartoit par la premiere partie du paſſage, ſi le ſieur du Pleſſis ne l'auoit point tronqué: Car voicy ce qu'il contient; *Le Verbe*, dit-il, *eſt pres de toy en ta bouche & en ton cœur; croy, & tu l'as trouué; car croire, c'eſt l'auoir trouué; Les fidelles ſçauent que Chriſt habite par la foy auec eux.* Or outre ce que ſainct Gregoire de Nazianze eſcrit diſertement que ce que Chriſt habite en nos cœurs, c'eſt ſelon la nature diuine, & non ſelon la nature humaine; ces paroles, *Le Verbe eſt pres de toy, en ta bouche & en ton cœur*, le ſieur du Pleſſis aduoüera-t'il

Bernard. Serm. 76. in Canticum.

Prope eſt, inquit, verbum in ore tuo & in corde tuo, Credo, & inueniſti: Norunt fideles habitare Chriſtum per fidē, in cordibus ſuis.

qu'elles ſoient dittes de la nature humaine de Chriſt, & que l'humanité de Chriſt ſoit en noſtre cœur & en noſtre bouche? Et celles qui ſont vn peu au deſſus, n'en oſtent elles pas toute ambiguité? Car voicy ce que ſainct Bernard dit vn peu auparauant : *Il a donc eſté par le Seigneur, dict & donné ſingulierement à mon Seigneur, de ſeoir à la dextre de ſa gloire, comme à celuy qui eſt égal à luy en gloire, conſubſtantiel en eſſence, ſemblable à cauſe de la generation, non inferieur en Majeſté, non poſterieur en eternité : Là là, celuy qui le cherchera, le trouuera, & verra ſa gloire, non comme la gloire d'vn des autres, mais comme la gloire de l'vnique Fils du Pere. Que feras-tu, ô Eſpouſe ? penſes-tu le pouuoir ſuiure là ? Oſes-tu, ou peux-tu, en ce tant ſainct ſecret, & en ce tant ſecret ſanctuaire, où tu puiſſes voir le Fils dans le Pere, & le Pere dans le Fils ? Non certes.* Et voicy ce qu'il dit peu apres: *Ie prononceray vne parole hardie ; L'eternelle & bien heureuſe Trinité que ie n'entends point, ie la croy, & tiens par foy ce que ie ne comprens point auec l'entendement.*

Bern. ibid.

CHAP. VI. *Bernard. in Pſal. Qui habitat. Serm. 3.*

LE ſixiéme paſſage eſt pris du cinquiéme Sermon ſur le Pſeaume, *Qui habitat*, & cité par le ſieur du Pleſſis, en ces mots ; *Qu'eſt-ce, manger la chair de Chriſt & boire ſon ſang, ſinon communiquer à ſes paſſions ? comme ceſte forme de pain ſe void entrer en la bouche, ainſi ſçachons que Chriſt entre en nous, pour habiter par foy en nos cœurs.* Leſquelles paroles ſont manifeſtement falſifiées, & en l'intention & aux mots: Car pour le regard de l'intention, le but de ſainct Bernard n'eſt nullement, par ce paſſage, d'exclurre de l'Euchariſtie la manducation orale du corps de Chriſt ; mais de joindre à la manducation orale, la manducation morale, c'eſt à dire, de nous apprendre quelle inſtruction morale nous deuons tirer de la manducation reelle & orale du corps de Chriſt, qui eſt de communiquer aux paſſions, & aux mœurs, & à la conuerſation de celuy de qui nous prenons le corps ; & quel eſt puis apres le fruict que nous receuons de l'addition de ceſte manducation morale, à la manducation orale, aſçauoir que celuy duquel nous imitons la conuerſation qu'il a exercée en ſa chair en terre, entre en nous par la vertu de ſon eſprit & de ſa diuinité, & habite par foy en nos cœurs. Car quand la Iuſtice & la charité y entrent, celuy qui eſt Iuſtice & charité y entre. Et quant à la falſification des paroles, l'éclipſe de ces mots, que le ſieur du Pleſſis a retranchez du milieu du paſſage, *Et cela, ceſt immaculé Sacrement de l'Autel, où nous prenons le corps du Seigneur*, la conuainct euidemment: Car S. Bernard montre manifeſtement par là, qu'il ne veut pas que la manducation du corps de Chriſt ne ſoit autre choſe que la cõmunication aux paſſiõs de Chriſt, mais que la mãducation

du corps de Chriſt ſoit figure de la cõmunication que nous deuons auoir à ſes paſſions, & à l'imitation de la conuerſation qu'il a exercée en chair. Et pourtant ne dit-il pas que comme le pain entre en nous par l'Euchariſtie, ainſi Chriſt par l'imitatiõ de ſa cõuerſation, entre en nous: mais que comme ceſte forme de pain eſt veuë entrer en nous; afin de monſtrer qu'il ne pretend pas que la ſubſtance du pain demeure en l'Euchariſtie, mais ſeulement la forme externe & viſible du pain? Voicy le paſſage reſtitué en ſon integrité [a]: *Qu'eſt-ce que manger ſa chair & boire ſon ſang, ſinon communiquer à ſes paſſions, & imiter la conuerſation qu'il a exercée en chair? Au moyen dequoy auſſi ceſt immaculé Sacrement de l'autel où nous prenons le corps du Seigneur, deſigne cela meſme, afin que comme ceſte forme-la de pain eſt veuë entrer en nous, ainſi nous cognoiſſions que par la conuerſation qu'il a euë en terre, il entre en nous pour habiter par foy en nos cœurs: Car quand la iuſtice y entre, ceſtuy-la y entre qui nous a eſté faict de Dieu le Pere, iuſtice; Et celuy qui demeure en charité, demeure en Dieu, & Dieu en luy.* Mais le ſieur du Pleſſis veut-il croire que par l'addition de ceſte manducation morale, il n'exclud point la ſuppoſition de la manducation orale, mais la fonde, eſtablit & preſuppoſe; & comme par la parole de, *Sacrement*, quand il en vſe, il n'entend point vn Sacrement excluſif, mais incluſif de la preſence du corps de Chriſt: Et bref cõme toutes les cõſequences qu'il a tirées cy deſſus des paſſages de S Bernard, ſont vaines, fauſſes & illuſoires conſequences, inferées directement & manifeſtement cõtre le ſens, la foy, & la profeſſion de l'autheur; qu'il liſe ce qu'il eſcrit en la vie de ſainct Malachie d'vn qui auoit oſé douter de la verité du corps de Chriſt au Sacrement, & il trouuera, non en termes rhetoriques ou allegoriques, mais hiſtoriques, la foy de ſainct Bernard, touchant ceſte doctrine: Car voicy ce qu'il eſcrit de ceſte hiſtoire [b]; *Il y eut*, dit-il, *en la ville de Leſmol, vn Clerc de bonne vie, comme l'on dit, mais non de pareille foy; ceſtuy-la penſant ſçauoir quelque choſe, preſuma de dire, qu'en l'Euchariſtie eſtoit ſeulement le Sacrement, & non la choſe du Sacrement, c'eſt à dire, la ſeule ſanctification & non la verité du corps.* Et vers la fin de l'hiſtoire, parlant de la maladie que Dieu luy auoit enuoyée pour le rappeller en ſon bon ſens: *Finalement*, dit-il, *il retourne auec meſme guide en la ville, reuient à reſipiſcence, & recourt à la miſericorde du Seigneur: Au meſme temps eſt faict venir l'Eueſque, recognuë la verité, rejettée l'erreur; ayant confeſſé ſa coulpe, il eſt abſous; il demande le Viatique, la reconciliation luy eſt donnée; & preſque en vn moment la perfidie eſt abjurée par la bouche, & expiée par la mort.* Reſte-t'il apres cela aucun doute, ſi quand ſainct Bernard dit que la vraye chair de Chriſt nous eſt encore exhibée auiourd'huy en l'Euchariſtie, mais ſpirituellement, & non charnellement; il veut dire qu'elle ne nous y ſoit pas exhibée vrayement,

a *Ibidem* Quid autem eſt manducare eius carnem, & bibere ſanguinem, niſi communicare paſſionibus eius, & eam conuerſationẽ imitari quã geſſit in carne? Vnde & hoc deſignat illibatum illud altaris Sacramentum, vbi Dominicũ corpus accipimus: vt ſicut videtur illa panis forma in nos intrare, ſic nouerimus per eam quam in terris habuit conuerſationẽ, ipſum intrare in nos ad habitandum per fidem in cordibus noſtris, &c.

b *Idem in vita S. Malachiæ Epiſc. c.* 12. Is ſeiolus præſumpſit dicere, in Euchariſtia eſſe tãtummodo Sacramentũ, & non rem Sacramenti, id eſt, ſolam ſanctificationẽ, & non corporis veritatem.

reellement & ſubſtantiellemẽt; ou biẽ qu'elle ne nous y ſoit pas exhibée d'vne façõ comprehẽſible & apperceuable au ſens de la chair, ains au ſeul ſens de l'eſprit: Et ſi quãd il dit que la vraye ſubſtance de la meſme chair nous eſt encore auiourd huy preſente, mais en Sacrement, il veut dire qu'elle nous ſoit ſeulement preſente en ſigne, mais abſente en verité; ou bien qu'elle ſoit vrayement & reellement preſente & contenuë ſous le voile du Sacrement: Et ſi quand il dit que l'Ange eſt engraiſſé de la graiſſe de fromẽt, c'eſt à dire, de la diuinité, & l'homme repeu de l'eſcorce du Sacrement & du ſon de la chair, il veut parler d'vn Sacrement incluſif ou excluſif de la ſubſtance de la chair de Chriſt: Et ſi quãd il dit que manger la chair de Chriſt & boire ſon ſang, c'eſt communiquer à ſes paſſions, il veut parler de la premiere, prochaine & immediate ſignification que noſtre Seigneur a voulu donner à ces paroles, ou de la ſeconde, mediate & acceſſoire; c'eſt à dire, non de la choſe ſignifiée par les paroles, mais de la choſe ſignifiée par l'action commandée par les paroles? Car quant au ſeptiéme paſſage que le ſieur du Pleſſis cite au frere du Mont-dieu, ny il ne fait rien contre la doctrine de l'Egliſe, dautãt que par la choſe du Sacrement, laquelle il dit que les meſchans ne prennent point, il n'entend pas la choſe prochaine & immediate, qui eſt le corps de Chriſt, mais la choſe ſeconde, mediate & finale, qui eſt la participation au merite du corps de Chriſt, deſignée & figurée par la participation à la ſubſtance du corps de Chriſt: Ny ceſt œuure-la n'eſt point veritablement de ſainct Bernard. Et ſi le ſieur du Pleſſis l'euſt leu dans le liure meſme, il euſt trouué à la teſte ceſte cenſure: *Iuſques icy tu as, bien aimé Lecteur, les œuures compoſées par noſtre ſainct Bernard: Car quelques autres qui ja de long temps luy ſont attribuées, ne ſont point ſiennes, ny ne ſentent ſon ſtyle, & encore moins ſon eſprit. Et pourtant de peur qu'vn œuure ſi excellent ne fuſt offuſqué par vne farrage de telles pieces, nous les auons rejettées, auec le conſeil des hommes doctes, excepté quelques vnes qui ſuiuent.*

Idem in epiſt. ad fratres de Mõte Dei. Sacramentum ſicut ad vitam accipit dignus, ſic ad iudicium & mortem accipit indignus. Rem verò Sacramẽti nemo percipit niſi dignus.

HVGVES DE SAINCT VICTOR.

AVTHEVR XLVII.

CHAPITRE I.

Hugo à S. Victore, Summa ſentent. tract. 6. cap. 7.

LE quatante-ſeptiéme autheur que le ſieur du Pleſſis cite, eſt Hugues de ſainct Victor, qui viuoit au temps de ſainct Bernard; dont il allegue quatre paſſages, par leſquels il pretend prouuer que ceſt autheur enſeigne

auec luy & auec Berengaire, qu'il ne ſe fait en l'Euchariſtie aucune manducation orale du corps de Chriſt; adiouſtant neãtmoins ceſte preoccupatiõ, qu'il n'ignore pas que ces meſmes Docteurs n'ayent parlé en autres lieux moins proprement. C'eſt donc à moy à monſtrer que non ſeulement en autres lieux, mais és propres lieux que cite le ſieur du Pleſſis, ce docte Docteur a affermé tout le contraire de ce qu'il luy impute par les fauſſes conſequences de ſes paroles. Le premier paſſage eſt pris du liure intitulé, *la Somme des ſentences*, traicté ſixiéme, chapitre ſeptiéme, & allegué par le ſieur du Pleſſis, en ces mots [a]: *Ceſte eſpece viſible eſt nommée chair par la couſtume de l'Eſcriture, qui donne aux Sacrements les noms des choſes dont ils ſont Sacrements.* Leſquelles paroles l'autheur ne dit point, pour expoſer ceſte propoſition de noſtre Seigneur, *Cecy eſt mon corps*; mais pour expoſer ces paroles de ſainct Auguſtin, ou pluſtoſt de Lanfranc contre Berengaire; *La chair eſt Sacrement de la chair, & le ſang du ſang*; Ny par ceſte viſible eſpece qu'il dit eſtre appellée chair, il n'entend pas la ſubſtance du pain, mais la forme accidentale du pain, comme il appert & par les paroles de ſainct Auguſtin, ou pluſtoſt de Lãfranc, precedentes immediatement celles qu'il auoit priſes à expoſer, qui ſont [b], *C'eſt ſa chair que nous prenons au Sacrement, couuerte ſous la forme du pain, & ſon ſang que nous beuuons, ſous l'eſpece & la ſaueur du vin*: Et par l'expoſition qu'il ſe donne incontinent apres à luy-meſme en ces termes: *Le ſens eſt, La chair de Chriſt, ſelon ceſte eſpece-la, en laquelle elle ne ſemble pas chair, mais pain, eſt Sacrement d'elle meſme, ſelon l'eſpece viſible, par laquelle elle peut eſtre veuë en la dextre du Pere*: Et parce qu'il adiouſte immediatement apres, en ces mots [c]; *Or de ceſte fraction qui apparoit là, on s'enquiert de quelle choſe elle eſt, & en quelle choſe elle eſt*: *Car comme ainſi ſoit qu'il n'y ayt là aucune autre choſe quant à la ſubſtance, que le corps de Chriſt, ſi ceſte fraction la eſt en quelque choſe, elle ſera en ce corps là*, &c. Et vn peu au deſſous [d]: *Il faut croire indubitablement qu'en chacune de ces parties là, le corps de Chriſt eſt tout & entier.* Et au cinquiéme chapitre du meſme traitté [e]: *Quelques-vns ont oſé dire qu'en l'autel n'eſt point le corps de Chriſt, mais ſeulement le Sacrement, & non la choſe meſme, & qu'il eſt appellé corps, comme l'Apoſtre a dict, La pierre eſtoit Chriſt, non en choſe, mais en ſignification*: *Mais celuy qui eſt la verité meſme, nous montre aſſez ce qu'il en faut croire, en diſant, Prenez, Cecy eſt mon corps.* Et vn peu apres: [f] *Autres veulent dire que le vray corps de Chriſt eſt en l'autel, mais ils nient que le pain ſoit changé en luy*: *Car ils diſent que la ſubſtance du pain eſt*

a Illa viſibilis ſpecies appellatur caro ex conſuetudine Scripturæ, qua ſolent Sacramenta, eorum rerum nomina ſortiri, quarum ſunt Sacramenta.

b Item caro eius, quam formâ panis opertam, in Sacramento accipimus: & ſanguis eius, quem ſub vini ſpecie ac ſapore potamus: Et eſt ſenſus, caro Chriſti ſecundũ illã ſpeciem, in qua non videtur caro, ſed panis, eſt Sacramentum ſui ipſius ſecundùm viſibilem ſpeciem, qua in dextera patris poteſt conſpici.

c *Ibidem cap.* 8. Cùm enim non ſit ibi aliud quã corpus Chriſti, quantum ad ſubſtantiã, *&c.*

d *Ibidem.* Indubitanter credendum quod in vnaquaque illarum partium, totum & integrum corpus Chriſti eſt.

e *Ibidem cap.* 5. Quidam auſi ſunt dicere, in altari non eſſe veritatem corporis Chriſti, ſed ſolùm Sacramentum, *&c.* Sed ipſa veritas ſatis oſtendit quid credendum ſit, dicens, Accipite, *&c.*

f *Ibid.* Dicunt namque, panis ſubſtantiam annihilari, & non in aliud tranſire, *&c.* Quos ſupradictæ authoritates confutant.

annihilée, & ne paſſe point en autre choſe; & que ceſte ſubſtance-la eſtant annihilée, le corps de Chriſt eſt ſous l'eſpece qui demeure; leſquels les authoritez ſuſdites confutent. Et au chapitre ſuiuant: *Chriſt eſt pris tout entier en chaque eſpece, aſçauoir, ceſte perſonne-la en laquelle ſont ces natures-la, la diuinité, la chair & l'ame: Et toutesfois ce pain la materiel paſſe au ſeul corps de Chriſt, comme Chriſt fut entier en la Croix, & toutesfois ſa chair ſeule fut naurée.* Eſt-ce là enſeigner auec le ſieur du Pleſſis, comme il dit, que le corps de Chriſt ne ſe prend point otalement en l'Euchariſtie, mais eſt au Sacrement ſeulement en ſignification & en figure?

Ibid. cap. 6. Integer Chriſtus ſumitur invtraque ſpecie, &c. In ſolũ corpus Chriſti tranſlit ille panis materialis.

CHAP. II.

LE ſecond paſſage eſt pris de l'œuure des Sacrements, liure ſecond, partie huictiéme, chapitre huictiéme, & eité fauſſement par le ſieur du Pleſſis dedans toutes ſes trois premieres editions, en ces mots [a]: *Le pain eſt propoſé, afin qu'en iceluy ſoit priſe, & par iceluy ſoit ſignifiée la verité du corps & du ſang de Chriſt*: Car il y a; *L'eſpece eſt propoſée, tirée de la principale ſubſtance de la refection, afin qu'en elle ſoit priſe. & par elle ſoit ſignifiée la verité du corps & du ſang de Chriſt.* Il eſt vray que ceſte faute luy ſera remiſe, pource qu'il l'a aucunement corrigée en la derniere edition, & l'a reſtituée ainſi; *L'eſpece de la principale ſubſtance de la refection eſt propoſée*; non toutesfois du tout ſelon le ſens de l'autheur: Car il y a; *Et proponitur ſpecies, ex principali ſubſtantia refectionis*: Mais en la reſtituant, il n'a pas pris garde qu'il eneruoit toute la force de ſon argument, qui eſtoit fondé ſur le mot de pain, dautant qu'il en inferoit la perſiſtence du pain au Sacrement, puis qu'au pain eſtoit pris le corps de Chriſt: Là où le mot d'eſpece y eſtant reſtitué, quel ſera plus ſon argument? En l'eſpece extraitte ou abſtraitte de la principale ſubſtance de la refection, eſt priſe & ſignifiée la verité du corps de Chriſt: Done le pain reſte au Sacrement, & n'eſt le corps de Chriſt qu'en ſignification & en figure? Et principalement le meſme autheur nous ayant appris au chapitre precedent, que par l'eſpece du pain, il entend l'eſpece abſtraitte & ſeparée de la ſubſtance du pain, en ces mots [b]: *Ce que nous voyons, eſt l'eſpece du pain & du vin; mais ce que nous croyons ſous ceſte eſpece-la, eſt le vray corps & le vray ſang de Ieſus-Chriſt qui a pendu en la Croix, & a coulé du coſté; & ne croyons pas que le corps & le ſang ſoient ſeulement ſignifiez par le pain & par le vin; mais croyons que ſous l'eſpece du pain & du vin, le vray corps & le vray ſang y eſt conſacré, & que l'eſpece viſible eſt Sacrement du vray corps & du vray ſang; & que le corps & le ſang eſt Sacrement de la grace ſpirituelle; & que comme là eſt veuë l'eſpece de laquelle la choſe ou la ſubſtance n'y eſt point creuë eſtre, ainſi là eſt creuë eſtre vrayement & ſubſtantiellement la choſe de laquelle l'eſpece n'eſt point veüe.*

[a] *Idem lib. 2. de Sacramẽtis p. 8. cap. 8.* Et proponitur ſpecies ex principali ſubſtantia refectionis, vt in ea ſumatur, & per eam veritas corporis & ſanguinis Chriſti ſignificetur.

[b] *Ibidem.* Quod autem ſub illa ſpecie cernimus, verũ corpus Chriſti eſt & verus ſanguis Chriſti; quod pepẽdit in cruce, & qui fluxit de latere. Nec per panem & vinum corpus & ſanguinem tantùm ſignificari credimus, ſed ſub ſpecie panis & vini, verum corpus & verum ſanguinem conſecrari, &c.

CHAP. III.

LE troiſiéme paſſage eſt pris du meſme chapitre huictiéme, & cité par le ſieur du Pleſſis, en ces mots : *La reception de l'Euchariſtie eſt le Sacrement & l'image de la participation de Ieſus : Car ſi ce Sacrement que nous prenons viſiblement, eſt le ſigne que nous deuons eſtre vnis à luy ſpirituellement.* D'où il infere que le corps de Chriſt n'eſt donc pas reellement preſent en l'Euchariſtie, puis que l'aſſumption de l'Euchariſtie eſt image de la participation de Ieſus, & ſigne de l'vnion ſpirituelle que nous deuons auoir auec luy. Comme ſi la reception corporelle que nous faiſons du corps de Chriſt en noſtre bouche, ne pouuoir pas eſtre ſigne de la communion ſpirituelle que nous faiſons en noſtre cœur: Et cõme ſi, qui plus eſt, la participation que nous auons ſelon le corps à ſon humanité en l'Euchariſtie, ne pouuoit pas eſtre ſigne de la participation que nous auons & attendons encore plus grande, ſelon l'eſprit, à ſa diuinité. Mais afin que l'autheur s'expoſe luy-meſme, voyons ce qu'il en dit, non en d'autres lieux, comme pretend le ſieur du Pleſſis, mais au lieu meſme allegué par luy, & rapportons le paſſage entier auec toute ſa ſuitte: *Il eſt donc*, dit l'autheur [a], *manifeſte que l'aſſumption de la tres-diuine Euchariſtie, eſt Sacrement & image de la participation de Ieſus ; pource que ce que nous prenons viſiblement ce ſien Sacrement, eſt ſigne que nous luy deuons eſtre vnis ſpirituellement ; Et l'Euchariſtie, c'eſt à dire, la bonne grace, aſçauoir ceſte hoſtie-la ſacrée, eſt appellée tres-diuine, pource qu'elle fait diuins & participants de la diuinité ceux qui la participent dignement ; Et pource qu'icelle eſt ſigne & verité, en laquelle la vraye chair de Chriſt ſous l'eſpece du pain eſt priſe, & en ſa chair dignement priſe, nous eſt auſſi donnée la reception, participation & communication de la diuinité ; pour ceſte cauſe elle eſt tres-diuine & tres-ſaincte, & ſanctifiant toutes les choſes ſanctifiantes & ſaincles.* Et immediatement apres [b] : *Par les paroles de la ſanctification, la vraye ſubſtance du pain, & la vraye ſubſtance du vin eſt conuertie au vray corps & ſang de Chriſt, la ſeule eſpece du pain & du vin demeurant, & la ſubſtance de l'vn paſſant en la ſubſtance de l'autre. Et ceſte conuerſion la ne doit pas eſtre creuë eſtre faitte par vnion, mais par tranſition.* Et vn peu apres [c] : *Ny ne croyons-point que la ſubſtance du pain & du vin ſoit reduitte en rien, pource qu'elle a ceſſé d'eſtre ce qu'elle eſtoit ; mais pluſtoſt qu'elle eſt changée, pource qu'elle a commencé d'eſtre vne choſe laquelle elle n'eſtoit point*, &c. Et de rechef: *Nous auons diſtingué ces choſes plus expreſſément à cauſe de ceux qui font preiuger de leur raiſon à la foy, & cheminants ſelon leur ſens, s'efforcent d'affermer que cela eſt ſeulement ce qui eſt veu, ou que ce qui eſt creu,*

Ibid. cap. 8.

a Claret itaque quòd diuiniſſimæ Euchariſtiæ aſſumptio Sacramentum eſt & imago participationis Ieſu : Quia hoc quòd eius Sacramentum viſibiliter percipimus ; ſignum eſt quòd ei ſpiritualiter vniri debemus. Ipſa autem Euchariſtia, id eſt, homa gratia, ipſa felicer hoſtia ſacra, diuiniſſima vocatur, quoniam diuinos facit & participes diuinitatis, eos qui ſe dignè participant. Et quia ipſa ſignum eſt & veritas, in qua vera caro Chriſti ſub ſpecie panis ſumitur: Et in carne eius dignè ſumpta, ipſius etiam diuinitatis ſuſceptio, & participatio, & conſortium donatur: Propterea diuiniſſima, & ſanctiſſima, & ſanctificans ſanctificantia omnia & ſancta.

b *Ibid. cap. 9.* Per verba ſanctificationis vera panis & vera vini ſubſtantia, in verũ corpus & ſanguinẽ Chriſti conuertitur, ſola ſpecie panis & vini remanente, & ſubſtantia in ſubſtantiam tranſeunte, *&c.*

c *Ibid.* Quia cœpit eſſe aliud quod non fuit.

eſt tel qu'il eſt veu ; c'eſt à dire, que pource que la ſeule eſpece du pain & du vin eſt veuë, la ſeule ſubſtance du pain & du vin y ſoit : ou pource que la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt y eſt creuë, que l'eſpece & la qualité du vin qui eſt veuë, inexiſte poſsiblement (il faut lire, ſenſiblement) *comme s'il ne ſe pouuoit pas faire qu'vne eſpece y apparoiſſe, de laquelle la ſubſtance n'y ſoit point* Et au chapitre vnziéme : *Comment, me dirastu, vn corps peut-il eſtre en meſme temps en diuers lieux ? Il eſt icy, & il eſt là, & il eſt tout en l'vn & en l'autre, & en pluſieurs lieux ſemblablement : Ne t'en eſtonne point, celuy qui a faict le lieu, a faict le corps, & le lieu en corps, & le corps en lieu ; Et celuy qui a faict qu'vn corps fuſt en vn lieu, l'a faict comme il l'a voulu, & s'il euſt voulu, il euſt peu faire autrement : Car auſsi quand il veut il fait autrement, & il eſt touſiours comme il veut.* Me die là deſſus le ſieur du Pleſſis, ſi ce n'eſt pas, non en autres lieux, mais au propre lieu qu'il cite de ceſt autheur, affermer tout le contraire de ce qu'il luy impute ?

CHAP. IV. LE quattiéme paſſage eſt pris du meſme œuure, meſme liure, & meſme partie, chapitre treiziéme, & cité par le ſieur du Pleſſis, en ces mots : *Il t'eſt meilleur que Chriſt entre en ton entendement qu'en ton ventre ; Ceſte viande eſt de l'ame, & non du corps ; Ne cherche pas en luy la couſtume de la viande corporelle ; Il vient à toy afin qu'il ſoit mangé, non afin qu'il ſoit conſommé ; Il vient afin qu'il ſoit gouſté, non afin qu'il ſoit incorporé.* Deſquelles paroles le ſieur du Pleſſis infere conioinctement auec les autres paſſages, que le corps de Chriſt n'eſt point exhibé à noſtre bouche corporelle, ny à nos dents ; n'entendant pas que par nier qu'il ſoit incorporé, il ne veut pas nier qu'il entre en noſtre corps, mais veut dire qu'il n'eſt pas reduict & conuerty en noſtre corps : Et que quãd il dit qu'il eſt la viande de l'ame & non du corps, il veut dire quant à la fin, & non quant à l'organe de la manducation. Ce que le ſieur du Pleſſis euſt bien apperceu, ſi on ne luy euſt point donné ce paſſage tronqué, & qu'on n'en euſt point oſté les paroles immediatement precedentes, qui ſont ; *Chriſt paſſe de la bouche au cœur* ; leſquelles tant s'en faut qu'elles excluent la manducation orale, qu'elles la preſuppoſent. Mais encore beaucoup plus, s'il euſt leu le commencement, & conſideré le but & le diſcours de tout le chapitre, qui eſt de traitter non de l'vnion que nous auons auec Chriſt au Sacrement ; mais de l'vnion que nous auons auec luy, apres auoir pris & mangé le Sacrement. Et partant il vaudra mieux reprendre le diſcours dés le commencement du chapitre, qui eſt tel ; *Mais peut eſtre ta penſée te demande, qu'eſt ce qui ſe fait du corps de Chriſt, apres qu'il a eſté pris & mangé ? telles ſont les penſées des hommes, qu'à peine peuuent elles demeurer en repos, & principalement des choſes dont on ne ſe doit point enquerir. Ton cœur*

te dit

te dit donc, qu'eſt ce qui a eſté fait du corps de Chriſt apres que ie l'ay pris & mangé? Or eſcoute, Cherches tu la preſence corporelle de Chriſt? Cherches-la au Ciel; là Chriſt eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pere; Il a voulu eſtre auec toy pour vn peu de temps, quand, & au temps qu'il a eſté neceſſaire; Il t'a exhibé pour vn temps ſa preſence corporelle, afin qu'il t'excitaſt à la ſpirituelle: Pour ceſte cauſe il eſt venu corporellement à toy, & t'a exhibé pour vn temps ſa preſence corporelle; afin que par celle la fuſt trouuée la ſpirituelle, laquelle ne ſe fuſt point oſtée; & ainſi iadis par la chair qu'il prit, il vint du monde, & ſelon ſa preſence corporelle conuerſa auec les hommes pour vn temps, afin qu'il les excitaſt à chercher & trouuer ſa preſence ſpirituelle. Et vn peu apres: *Ainſi donc au Sacrement, en ſa maniere, il eſt venu temporellement à toy, & eſt corporellement auec toy, afin que par ſa preſence corporelle tu ſois excité à chercher, & aydé à trouuer la ſpirituelle.*[b] *Quand tu tiens ton Sacrement entre les mains, il eſt corporellement auec toy: quand tu le manges & le gouſtes, il eſt corporellement auec toy: Finalement pendant la veuë, l'attouchement & le ſauourement, il eſt corporellement auec toy; tant que le ſens eſt corporellement affecté; ſa preſence corporelle n'eſt point oſtée, mais apres que le ſens corporel defaut en la perception, ſa preſence corporelle ne doit plus eſtre cherchée, mais la ſpirituelle doit eſtre retenuë; la diſpenſation eſt accomplie, le Sacrement eſt parfaict, la vertu demeure; Chriſt paſſe de la bouche au cœur; il eſt meilleur qu'il aille en ton ame qu'en ton ventre; ceſte viande-là eſt de l'ame, & non du corps; N'y vueilles point chercher la couſtume de la viande corporelle; Il vient à toy afin qu'il ſoit mangé, non afin qu'il ſoit conſommé: Il vient afin qu'il ſoit gouſté, non afin qu'il ſoit incorporé.* Et vn peu au deſſous:[c] *Apres cela donc, ſi tu cherches la preſence corporelle de Chriſt, cherches-la au Ciel, cherches la là où il eſtoit deuant qu'il commençaſt à eſtre corporellement auec toy, & dont il n'eſt point party quand il eſt venu à toy.* N'eſt-ce pas là, non parler moins proprement en autres lieux, mais refuter de propos delibéré és propres lieux que le ſieur du Pleſſis cite de luy, les choſes qu'il luy impute? Ne ſe deuroit-il pas couurir le front, quand il allegue ainſi les autheurs?

Ibidem cap. 13. Dicit ergo tibi cor tuum, quid factum eſt de corpore Chriſti, poſtquam illud ſumpſi, & mãducaui, *&c.*

b Quãdo in manibus Sacramẽtum eius tenes, corporaliter tecum eſt. Quãdo ore ſuſcipis, corporaliter tecum eſt. Quãdo manducas, & quando guſtas, corporaliter tecum eſt: Denique in viſu, in tactu, in ſapore corporaliter tecum eſt. Quandiu ſenſus corporaliter afficitur, præſentia eius corporalis non auferetur. Poſtquã autem ſenſus corporalis in percipiendo deficit, deinceps corporalis præſentia quærenda non eſt, ſed ſpiritualis retinenda, *&c.* Chriſtus de ore ad cor tranſit. Melius eſt tibi vt eat in mentem tuam, quàm in ventrem tuum: Cibus iſte, animæ non corporis eſt, *&c*

c *Ibidem.* Ibi quære vbi priùs fuit quàm per Sacramentum ſuum corporaliter tecum eſſe inciperet, & vnde non diſceſſit quando ad te venit.

PIERRE DE BRVITS,

AVTHEVR XLVIII.

LE quarante-huictiéme non autheur, mais témoin, que cite le ſieur du Pleſſis, eſt *Pierre de Bruits, Qui enſeignoit*, dit-il, *que la tranſmutation des eſpeces eſtoit contre la parole de Dieu; & pour auoir eſté bruſlé vif, ſon condiſciple Henry ne laiſſa pas de prendre ſa place, & d'eſtre ſuiuy d'vn grand nombre de ſectateurs*; & pour garand de ce qu'il dit, il allegue Pierre lors Abbé de Clugny, ſurnommé le Venerable, qui viuoit au meſme temps, c'eſt à dire, il y a pres de cinq cents ans. Or quant à la cauſe pour laquelle il fut bruſlé, encore que Pierre le Venerable n'en rapporte aucune autre, ſinon que le peuple émeu de zele des croix qu'il auoit bruſlées, en faiſant de grands amas, & y mettant le feu le iour de la paſſion, & inuitant publiquement le peuple à venir manger des viandes qui cuiſoient au feu des bois de telles croix, le bruſla pour venger l'iniure faitte au ſigne de noſtre ſalut: Neantmoins il cotte diſtinctemẽt les chefs de l'heteſie, laquelle il conſtituë principalement en cinq articles: Le premier eſtoit, qu'ils nioient le bapteſme des petits enfants, & de cela il allegue leur propre theſe & paroles, en ces termes: *Chriſt enuoyant ſes Diſciples pour preſcher, leur dit en l'Euangile, Allez par tout le monde; & preſchez l'Euangile à toute creature; Qui croira & ſera baptiſé, ſera ſauué, & qui ne croira point ſera condamné: De ces paroles du Seigneur il appert clairement que nul s'il ne croit & n'eſt baptiſé, c'eſt à dire, s'il n'a receu la foy Chreſtienne & le Bapteſme, ne peut eſtre ſauué: Car l'vn d'eux ne ſauue point, mais les deux enſemble: Au moyen dequoy, encore que les enfants ſoient baptiſez par vous, toutesfois pource qu'à raiſon de l'empeſchement de l'aage ils ne peuuent croire, ils ne ſont point ſauuez: C'eſt donc choſe otieuſe & vaine, que ce que vous arrouſez les hommes d'eau en vn temps auquel vous pouuez bien humainement lauer la chair de ſes ſoüilleures, mais nullement purger l'ame de ſes pechez: Mais nous, nous attendons le temps conuenable à la foy, & quand l'homme eſt preſt de cognoiſtre ſon Dieu, & de croire en luy, nous ne le rebaptiſons pas, comme vous nous impoſez, mais nous le baptiſons, parce que celuy ne doit point eſtre dit auoir iamais eſté baptiſé, qui n'a point eſté laué du Bapteſme, par lequel les pechez ſont lauez.* Et ſur ceſte leur

Petrus Abbas Cluniacẽſis adu. Petrobuſianos ſcripſit an. Chriſti 1140.

Idem lib. 1. epiſt. 1. & 2. vide Baronium tome 12. Annal. an. 1126. 15.

propoſition, Pierre le Venerable, diſpute & combat vigoureuſement contre eux, & employe vn long traicté tout entier pour la refuter. Le ſecond eſtoit, qu'il ne faloit point que les Chreſtiens euſſent de Temples ny d'Egliſes; dautant que Dieu exauçoit auſſi bien vn homme au marché, que dans le Temple; à la tauerne, que dans l'Egliſe; deuant vne eſtable, que deuant l'autel. Le troiſiéme, qu'il ne faloit point reuerer les croix, mais les bruſler & abominer, en vengeance des tourments que noſtre Seigneur y auoit receus. Le quatriéme, & c'eſt celuy ſur quoy nous auons à nous arreſter, que le corps & le ſang de Chriſt n'eſtoient point en l'Euchariſtie, & que les Preſtres, par la conſecration, ne faiſoient point le corps de Chriſt, & que Chriſt ſeul l'auoit faict & donné en la Cene, & que nul autre n'auoit eu ce pouuoir apres luy. Voicy les propres mots qu'il rapporte d'eux: *Vos paroles qui ont peu paruenir à nous, ſont celles-cy, Ne vueillez point, ô peuples, croire aux Eueſques, aux Preſtres & au Clergé qui vous ſeduit, leſquels, comme en pluſieurs autres choſes, ainſi aux offices de l'autel, vous deçoiuent, auquel ils mentent, diſants qu'ils font, & vous baillent pour ſalut le corps de Chriſt; Ils mentent veritablement: Car le corps de Chriſt n'a eſté faict qu'vne ſeule fou, par Chriſt meſme en la Cene, deuant ſa paſſion; & vne ſeule fois, c'eſt à dire, lors tant ſeulement, donné à ſes Diſciples.* Et vn peu apres, refutant leur propoſition: *Si ceſte voſtre hereſie ſe contentoit de demeurer dans les limites de celle de Berengarius, qui nioit bien la verité du corps de Chriſt, mais n'en nioit pas le Sacrement, l'eſpece & la figure; Ie me depeſcherois facilement du labeur de ceſt article, & vous renuoyerois, ie ne diray point à ſainct Ambroiſe, ſainct Auguſtin & ſainct Gregoire, anciens & ſaincts Docteurs de l'Egliſe, leſquels vous auez reiettez, mais aux hommes doctes & Catholiques du temps moderne, Lanfranc, Guidmond & Alger, &c. Les liures, dy je, de ceux-la vous pourroient corriger, & contraindre à reſipiſcente, ſi, comme il a eſté dict cy-deſſus, vous ne teniez rien de plus pernicieux, que les heretiques Berengariens. Mais pource que, comme i'ay dict, vous auez ſurmonté erreur par erreur, hereſie par hereſie, impieté par impieté, vous ne niez pas ſeulement la verité de la chair & du ſang de Chriſt, mais auſſi le Sacrement, l'eſpece & la figure, & ainſi eſtimez, que ſon peuple ſoit ſans le ſacrifice du vray & ſouuerain Dieu: Et pour ceſte cauſe, comme vne nouuelle maladie doit eſtre guerie par vne nouuelle medecine; ainſi ceſte nouuelle erreur doit eſtre confutée par vn nouuel œuure; afin que ce qui auoit eſté omis par les grands hommes precedents, pource qu'il n'auoit point eſté oüy, maintenant qu'il commence premierement à retentir, ne demeure point ſans eſtre redargüé.* A l'authorité donc de ce Pierre de Bruits, outre l'authorité generale de toute l'Egliſe de ſon temps, qui tacha ſa memoire d'anathéme & d'abomination, i'oppoſeray la refutation particuliere, que ce ſainct Autheur

Pierre, pour ſon excellence, ſurnommé le Venerable, & que ſainct Bernard appelle, l'exemplaire de vertu, la ſomme de diſcipline, & le mirouër de ſainctetè; fit de ces hereſies: en laquelle quand ce vint au poinct particulier de la preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, il parle ainſi: *Ie ne croy point, dit ceſtuy-la; ie doute, dit ceſtuy cy, que le pain de l'Autel ſoit changé en la chair, & le vin changé au ſang de Chriſt, pource que ce m'eſt choſe nouuelle & inaccouſtumée; qu'vne ſubſtance d'vn genre ſoit conuertie en vne ſubſtance d'vn autre genre; nouuelle, pource qu'il n'a point eſté faict; & inaccouſtumée, pource qu'il n'a point eſté veu: Mais ſi tu te veux remettre en memoire les temps precedents, ce que tu as appellé nouueau, tu le trouueras vieux, & ce que tu as appellé inaccouſtumé, tu le cognoiſtras vſité. Rely, comme dit ſainct Ambroiſe, la verge de Moyſe changée en ſerpent: Rememore toy les eaux d'Egypte changées en ſang,* &c. *Reſſouuien-toy de ce premier, ſingulier, & par tout le monde renommé miracle du Sauucur, auquel il changea l'eau en vin, non fantaſtique, mais veritable. Par tel genre de miracles la toute-puiſſante prouidence a ſignalé les commencements du vieil & du nouueau Teſtament; afin que celuy cogneuſt qu'il attentoit contre la Majeſté de l'vne & de l'autre loy, quiconque ſeroit-il qui nieroit que par la vertu diuine les choſes peuſſent eſtre changées en choſes, c'eſt à dire, les ſubſtances, en ſubſtance.* Et vn peu apres: *Mais pourquoy m'arreſteray-je aux exemples, pour prouuer la verité de la mutation du pain en la chair, & du vin au ſang de Chriſt, puis que ie voy tous les iours le meſme pain, dont il s'agit, eſtre conuerty en chair humaine, & le meſme vin en ſang humain; & que cela eſt ſi manifeſte, que pour l'affermer, il ne faut point conſulter la foy, mais ouurir les yeux?* &c. *La nature certes, par la digeſtion opere au corps humain, que le pain ſoit conuerty en chair, & le vin ſoit conuerty en ſang,* &c. *Pourquoy donc ne croit-on point? pourquoy donc doute-t'on que Dieu ne puiſſe par ſa vertu, ce que la nature peut par la digeſtion? Dira-t'on que Dieu a peu donner cela à l'origine de la nature humaine, & qu'il ne la peu donner à la reſtauration? Aura-t'il peu eſtablir cela creant l'homme, & ne le pourra faire rachetant l'homme? Ou l'aura-t'il deu faire quand l'homme a eſté creé de Dieu, & ne l'aura point deu faire, quand l'homme eſt pris de Dieu? Ceſſe donc l'infidelité, ſoit guerie l'incredulité, ſoit guerie l'incertitude: Car le Tout-puiſſant Verbe de Dieu, par lequel toutes choſes ont eſté faittes, comme il fait tous les iours, que par la manducation & digeſtion humaine, le pain eſt conuerty en chair, & le vin en ſang de pluſieurs fils des hommes: Ainſi il fait tous les iours, que par la conſecration & vertu diuine, le pain & le vin eſt changé en ſa chair & en ſong ſang.* Voila les paroles de celuy que ſainct Bernard appelle

Petrus Cluniac. Tractatu de miſſæ ſacrificio & veritate, Tranſſubſtantiatione, contra Petrobuſianos. Non credo, air ille: Dubito dicit iſte, quòd panis altaris in carné, vinum conuertatur in Chriſti ſanguiné: quia alterius generis ſubſtantiam in alterius ſubſtantiæ genus conuerti mihi nouum atque inſolitum eſt. Nouum, quia numquam factum eſt, inſolitum quia nũquam viſum eſt. Si recolete inquã volueris præcedentia tẽpora, quod dixiſti nouum, vetus eſſe reperies, quod dixiſti inſolitum, vſitatum eſſe cognoſces. Relege, vt ait Ambroſius, virgam moyſi mutatam in ſerpentem: Recole aquas Ægyptiacas mutatas in ſanguinem; &, ſi cognoueris diuerſas ſubſtantias ſerpentis & virgæ, aquarum & ſanguinis, ab opinione malè concepta reſipiſce.

l'exemplaire de vertu, la ſomme de diſcipline, & le miroir de ſaincteté, proferées par ſa bouche & par ſa plume au nom de toute l'Egliſe de ſon ſiecle: Et voicy ce que ſainct Bernard luy meſme écrit de Henry condiſciple de Pierre de Bruits, en l'epiſtre à Hildefonſe Comte de ſainct Gilles [a]: *Combien auons-nous oüy & cogneu que l'heretique Henry a fait & fait tous les iours de maux és Egliſes de Dieu?* Et vn peu apres [b]: *Les Egliſes ſont reputées Synagogues, le Sanctuaire de Dieu eſt nié eſtre ſainct, les Sacrements ne ſont point eſtimez ſacrez, les iours des feſtes ſont fruſtrez de leurs feſtiuitez ſolemnelles, les hommes meurent en leurs pechez, les ames ſont rauies au tribunal épouuentable, ſans eſtre helas ny reconciliées de la ſacrée penitence, ny munies de la ſacrée communion; Aux petits enfants des Chreſtiens eſt clos la voye de Chriſt pendant que la grace du Bapteſme leur eſt niée*, &c. Et derechef: *Souuentesfois apres l'applaudiſſement iournal du peuple, il a eſté trouué la nuict ſuiuante predicateur inſigne auec des paillardes, & quelquefois meſmes mariees. Enquiers toy, s'il te plaiſt, comment il eſt ſorty de la ville de Lozane, comment de celle du Mans, comment de Poictiers, comment de Bordeaux; & comme l'accez du retour ne luy eſt ouuert nulle part, pour auoir laiſſé par tout apres ſoy des veſtiges de ſon ordure.* Auſquelles ſentences afin de monſtrer la conformité de l'Egliſe Grecque auec la Latine en la verité de ceſt article, peuuent eſtre encore adiouſtées celles d'Euthymius, celebre autheur Grec, qui écriuoit ainſi en Orient au meſme temps [c]: *Et partant comme le vieil Teſtament auoit hoſties & ſang, auſſi a certes le nouueau, aſçauoir le corps & le ſang du Seigneur. Or n'a-t'il point dit, Ces choſes icy ſont les ſignes de mon corps & de mon ſang; mais, Ces choſes ſont mon corps & mon ſang. Il faut donc regarder, non à la nature des choſes qui ſont propoſees, mais à leur vertu. Car comme ſupernaturellement le Seigneur deïfia, s'il eſt permis de parler ainſi, la chair qu'il auoit priſe; ainſi auſſi il tranſmuë ineffablement ces choſes en ſon propre corps viuifiant, & en ſon ſang precieux, & en la grace d'iceux.* A quoy nous adiouſterons finalement l'article de la confeſſion de foy que les Grecs exigeoient des Agareniens quand ils venoient au Chriſtianiſme, ſur ceſt article, lequel eſt rapporté par Nicetas Choniates du meſme temps, en ces paroles: *Ie croy & confeſſe que le pain & le vin deſquels ſont faits participants les Chreſtiens aux diuins ſacrifices, ſont vrayement le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt, ayants eſté changez par vne vertu diuine ſpirituellement & inuiſiblement par deſſus toute penſée naturelle, &*

S. Bernard. epiſt. 277.

a *S. Bernardus epiſt. 240. ad Hildefonſum, Comitem S. Ægidy.* Quanta audiuimus & cognouimus mala, quæ in Eccleſia Dei fecit, & facit quotidie Henricus hæreticus?

b Eccleſiæ, Synagogæ reputantur; ſanctuarium Dei ſanctum eſſe negatur, Sacramenta non ſacra cenſentur, dies feſti feſtiuis fruſtrantur ſolemniis: Moriuntur homines in peccatis ſuis, rapiuntur animæ paſſim ad tribunal terrificum, heu nec pœnitentia reconciliati, nec facta commonione muniti.

c *Euthymius in cap. 26. Matth. vixit an. 1080.* Vt vetus Teſtamentum hoſtias & ſangoinem habebat, ita ſanè & nouum, corpus videlicet & ſanguinem Domini: Non dixit hæc ſunt ſigna corporis mei, & ſanguinis mei, ſed, Hæc ſunt corpus meum, & ſanguis meus. Oportet ergo non ad naturam eorum quæ proponuntur, aſpicere, ſed ad virtutem eorum. Quemadmodum enim ſupernaturaliter aſſumptam carnem deificauit, ſi ita loqui liceat, ita & hæc ineffabiliter tranſmutat in ipſum viuificum corpus ſuum, & in ipſum pretioſum ſanguinem ſuum, & in gratiam ipſorum.

d *Nicetas Choniates lib. 20. Theſauri Orthodox. tom. 6. Biblioth. Patrum.*

ainſi que luy ſeul le ſçait, & promets que ie les receuray en ceſte façon, comme eſtants vrayement ſa chair & ſon ſang, & ayants eſté changez pour ceux qui communient auec vne parfaicte foy pour eſtre ſanctifiez d'ame & de corps, & pour obtenir la vie eternelle, & en fin l'heritage du Royaume des Cieux.

VN ABBE' FRANCOIS.

AVTHEVR XLIX.

ET VN AVTRE, ANGLOIS.

LE quarante-neufiéme témoin que cite le ſieur du Pleſſis, eſt *Vn Abbé, qui s'éleue*, dit-il, *d'autre coſté en France, & preſche la meſme doctrine.* Or qui eſt ceſt Abbé, il ne le dit point, dautãt qu'auſſi il ne le ſçait point, n'ayãt appris ce qu'il en rapporte, ſinon de la Centurie douziéme des Centuriateurs de Magdebourg, où ſont contenuës ſans plus ces paroles; *Franc-Abbé, ou vn François Abbé* (car il y a ſimplement, *Francus Abbas*, ſans ſpecifier ſi ce mot, *Francus*, eſtoit vn nom propre, ou vn nom de nation) *ne ſentoit point bien de la Cene du Seigneur, contendant que le vray corps de Chriſt n'y eſtoit point: l'an du Seigneur mil cinq cents trente cinq.* Et pource ſans inſiſter dauantage ſur ce Franc-Abbé, ou ſur ceſt Abbé Frãçois, nous paſſerons à l'autre témoin que produit le ſieur du Pleſſis, en ces mots; *Vn autre*, dit il, *s'éleue en Angleterre, qui eſt opprimé par Malachias Eueſque d'Irlande:* Leſquelles paroles ſont priſes du meſme lieu des Centuries, cité cy-deſſus; où les Centuriateurs parlent ainſi; *Enuiron le meſme temps, vn Clerc de Leſmol en Angleterre diſputant que l'Euchariſtie eſtoit ſeulement Sacrement, & non la choſe du Sacrement, lequel Malachie Eueſque d'Irlande refuta.* Or ſi le ſieur du Pleſſis euſt leu ceſte hiſtoire dans ſa ſource, qui eſt la deſcription que ſainct Bernard fait de la vie de ce Malachie Archeueſque d'Irlande, & non dãs les ruiſſeaux troubles & bourbeux de ces Centuriateurs, il n'euſt pas premierement commis la lourde & groſſiere erreur Geographique qu'il commet: Car il euſt appris de ſainct Bernard que ce Clerc n'eſtoit pas en Angleterre, mais en Irlande, & que la ville de Leſmol eſtoit ſituée au Royaume de Meumonie, partie de l'iſle d'Irlande; & ſecondement il ne ſe fuſt pas hazardé d'alleguer ce témoignage, qui retourne directement à ſa

confuſion; dautant que non ſeulement Sainct Bernard, comme il a eſté veu cy deſſus, témoigne que Malachias le confuta & par paroles & par effects; mais meſme que ce miſerable touché de la main de Dieu, à l'inſtance des prieres de Malachie, vint à repentance, & confeſſa & abiura ſon erreur. Voicy les paroles ja alleguées cy-deſſus; [a] *Il y eut en la ville de Leſmol vn certain Clerc, d'aſſez bonne vie comme on dit, mais non de pareille foy; ceſtuy-la enyuré de quelque petite opinion de ſcience, preſuma de dire qu'en l'Euchariſtie eſtoit ſeulement le Sacrement, & non la choſe du Sacrement; c'eſt à dire, la ſeule ſanctification; & non la verité du corps.* Et vn peu apres: *Et comme il s'eſſayaſt auec toutes les forces de ſon eſprit, dont il n'eſtoit pas mediocrement pourueu, de ſouſtenir & defendre ſon erreur, Malachie diſputant au contraire, le conuainquant, il fut ſurmonté par le iugement de tous, & ſortit de l'aſſemblée confondu, mais non corrigé.* Et derechef, parlant d'vne maladie que Dieu luy enuoya, pour authoriſer ces paroles que Malachie auoit prononcées contre luy, *Dieu le face confeſſer la verité, voire par neceſsité: Finalement*, dit il, *ſous le meſme guide il retourne à la ville* (aſçauoir pour ſe faire penſer de la maladie qui l'auoit pris, lors qu'il en eſtoit vou lu ſortir) *il reuient à reſipiſcence, & recourt à la miſericorde du Seigneur: Au meſme temps eſt appellé l'Eueſque, la verité eſt recogneuë, l'erreur eſt depoſé, ayant confeſſé ſon crime, il eſt abſous, il demande le viatique* (c'eſt à dire, la Communion) *la reconciliation luy eſt donnée, & preſque en vn meſme inſtant, la perfidie eſt abiurée par la bouche & expiée par la mort.* Le ſieur du Pleſſis n'a t'il pas bien raiſon d'alleguer ceſte hiſtoire-la, pour donner authorité à ſa doctrine?

[a] *Bernard in vita S. Malachiæ Epiſc. c. 12.* Fuit quidã clericus in Leſmol, probabilis vt fertur vitæ, ſed fidei non ita. Is ſciolus in oculis ſuis præſumpſit dicere in Euchariſtia eſſe tantummodo Sacramentum, & nõ tem Sacramenti, id eſt ſolã ſanctificationem, & nõ corporis veritatem. Super quo à Malachia ſecretò & ſæpe conuentus, ſed incaſſum vocatus ad medium eſt, ſeorſum tamen à laicis, vt ſi fieri poſſet, ſanaretur.

L'ESCHOLE DE THEOLOGIE DE PARIS, AVTHEVR L.

LE cinquantiéme témoin que cite le ſieur du Pleſſis, ſelon ſa derniere edition, eſt l'Eſchole de Theologie de Paris: *Il y a*, dit-il, *meſme Autheur, qui témoigne qu'en l'an mil cent trente-neuf, les Theologiens de Paris determinent, que le verbe*, eſt, *en ces mots*, Hoc eſt corpus meum, *doit eſtre pris pour* ſignificat. Or cét Autheur eſt vn nommé Iean Baley Miniſtre Anglois, qui dit qu'vn certain Iean Tiſſyngton qui écriuoit contre Vuiclef, l'an mil trois cens nonante-cinq, remarque que les Docteurs de Paris l'an de Chriſt mil cent quarante, auoient pris és paroles de la Cene du Seigneur, le mot, *eſtre*, pour *ſignifier*.

Le ſieur du Pleſſi, p. 1081. edit. 2. Ioan. Tiſſyngton qui ſcripſit contra Vuiclefum circa annũ 1381. apud Balæum.

Mais ce Baley eſt vn balay qui a tellement beſoin d'eſtre baloyé luy-meſme, tant il eſt plein d'ordures, inuectiues & impoſtutes, que Hercule auroit plus à faire à le repurger, qu'il n'euſt à repurger l'eſtable d'Ogier. Et quant à ce Iean Tiſſyngton qu'il allegue, duquel les écrits ne ſont ny cogneus ny publiez, quand ainſi ſetoit qu'il diroit ce qu'il luy impute, quelle apparence y auroit-il qu'il euſt deu mieux ſçauoir ce qu'auoient tenu lors les Theologiens de Paris, luy qui éctiuoit en Angleterre deux cents cinquante ans apres, que tous les Autheurs du meſme lieu & du meſme ſiecle? Hugues Abbé de Sainct Victor à Patis, qui viuoit au meſme temps, cotté par le ſieur du Pleſſis, & moutur l'année d'apres, ctie; [a] *Quelques-vns ont oſé dire, qu'en l'Autel n'eſtoit point le corps de Chriſt, mais le ſeul Sacrement, & non la choſe, & qu'il eſt appellé le corps de Chriſt, comme il a eſté dit en l'Apoſtre, La pierre eſtoit Chriſt, non en choſe, mais en ſignification: Mais la meſme verité monſtre aſſez ce qu'il en faut croire, quand elle dit, Prenez, cecy eſt mon corps,* &c. Pierre Lombard Eueſque de Paris, declame: [b] *Il y en a*, dit-il, *qui ſurpaſſants la freneſie des precedents, & meſurants la vertu de Dieu au pied des choſes naturelles, contrediſent plus audacieuſement & plus perilleuſement à la verité, affermants qu'en l'Autel n'eſt point le corps & le ſang de Chriſt, ny que la ſubſtance du pain & du vin n'eſt point changée en la ſubſtance du corps & du ſang, mais que Chriſt a ainſi dit, Cecy eſt mon corps, comme l'Apoſtre a dit, la pierre eſtoit Chriſt.* Maurice Eueſque de Paris, ſon ſucceſſeur, affetme; [c] *Quand le Preſtre prononce ces paroles de Chriſt, Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang, le pain & le vin ſont conuertis en la chair & au ſang, par ceſte meſme vertu du Verbe, par laquelle le Verbe a eſté faict chair.* Pierre, Chantre de Patis, qui veſcut ſous l'vn & ſous l'autre, écrit; *De la cellule de ces paroles, Cecy eſt mon corps, eſt tirée la foy que nous auons du corps de Chriſt; Si tu les expoſois comme Manichæus, en ce ſens, Cecy eſt mon corps, c'eſt à dire, quelque repreſentation de mon corps, & non autre choſe, ou bien l'expliquant en ceſte maniere autrement que ne tient la foy Catholique, tu tomberois ſoudain en erreur.* Et le ſieur du Pleſſis luy meſme allegue cy-apres, qu'au meſme temps on bruſloit à Paris par douzaines ceux qui reuoquoient en doute la doctrine de la Tranſſubſtanriation, c'eſt à dite, les reliques des Berengariens. Et il nous veut ici faire accroire auec ſon Baley, mal baloyé, que les Theologiens de Paris en ce meſme temps-là, decernoient que le mot, *eſt*, des paroles de l'Euchariſtie, veut dire, *ſignifi-*

a *Hugo à S. Victore, in Summa ſent. tract. 6. cap. 5.* Quidam auſi ſunt dicere in altari non eſſe veritatem corporis Chriſti, ſed ſalum Sacramentum, & non rem ipſam. Et, vt dicũt, appellatur corpus Chriſti, ſicut dictum eſt in Apoſtolo, Petra autẽ erat Chriſtus, non re, ſed ſignificatione. Sed ipſa veritas ſatis oſtendit quid à nobis credendum ſit, dicens, Accipite, hoc eſt corpus meum.

b *Petrus Lombard. lib 4. ſentent. diſtinct. 10.* Sũt & alij præcedẽtium inſaniam tranſcendentes, qui Dei virtutem iuxta modũ natutalium rerũ metientes audacius ac periculoſius veritati contradicunt: aſſerentes in altati non eſſe corpus Chriſti vel ſanguinem nec ſubſtantiam panis vel vini in ſubſtantiam carnis & ſanguinis conuerti, ſed ita Chriſtum dixiſſe: Hoc eſt corpus meum, ſicut Apoſtolus dixit, Petra autem erat Chriſtus.

b Mauricius Epiſcopus Pariſ. anno 1192. in Canonem Miſſæ, citatus à Ioan. Garetio Centenar. 12. Cum Sacerdos illa verba Chriſti pronuntiat: Hoc eſt corpus meum, hic eſt ſanguis meus, panis & vinum in carnem & ſanguinem conuertuntur illa Verbi virtute, qua Verbum caro factum eſt, & habitauit in nobis, qua dicit, & facta ſunt omnia; mandauit, & creata ſunt.

ſie. Car quant à l'autre inſtance qu'il apporte, *Qu'en Grece meſme en ſuitte de ceſte doctrine, on diſputa ſi le corps de Chriſt, apres eſtre pris, eſt corruptible ou incorruptible; & que Nice as prend vn party, & Humbert le Bourguignon, l'autre*; Ie ne puis dire autre choſe, ſinon qu'il me fait honte & pitié tout enſemble, tant il y a d'ignorances & de fauſſetez conjoinctes en ce petit amas de paroles. Qu'ainſi ſoit, comment eſt-ce que les Grecs lors auroient peu mouuoir entre eux ceſte diſpute, en conſequence de la doctrine de la Tranſſubſtantiation; ſi les Grecs, comme dit le ſieur du Pleſſis, n'ont encore iamais iuſques icy tenu la doctrine de la Tranſſubſtantiation? Auſſi en ſa derniere edition, a-t'il effacé ceſte clauſe. Et Comment Humbert le Bourguignon & Nicetas, auront-ils pris ſur cela, l'vn vn party, & l'autre l'autre, appointez contraires en toutes choſes, veu que Nicetas Choniates, qui eſt celuy que cite le ſieur du Pleſſis, & lequel auſſi ſeul de ce nom, traitte ceſte queſtion, viuoit pres de cent cinquante ans apres le Cardinal Humbert? Car le Cardinal Humbert eſcriuoit contre les Grecs, l'an mil cinquante quatre, & Nicetas Choniates, de qui le ſieur du Pleſſis cite & rapporte les paroles & l'opinion, touchant ceſte diſpute, eſcriuoit apres l'an 1200 Mais que ſera-ce, ſi la diſpute meſme, dont parle Nicetas, & que le ſieur du Pleſſis allegue, ne commença ſinon cent cinquante ans, apres la diſpute de Humbertus contre les Grecs; ayant pris ſon origine ſous le Patriarchat de Georgius Xiphilinus; qui fut faict Patriarche l'an 1194. par vn Moyne Sicilite, qui en fut l'autheur, & ayant paſſé en ſchiſme, és contentions publiques ſous Camaterus, qui fut faict Patriarche l'an 1199. & ſous Alexius IIII. qui regnoit au meſme temps? Car encore que ceſte matiere euſt eſté autresfois agitée du temps de Paul Samoſatenien, & depuis du temps d'Arrius, & depuis encore du temps d'Heribaldus Eueſque d'Auxerre, comme nous l'auons remarqué cy-deſſus: Neantmoins ce ſchiſme particulier, dont parle Nicetas, au liure & paſſage allegué par le ſieur du Pleſſis, ne commença que ſous l'Empire d'Alexius, & ſous le Patriarchat de Xiphilin, comme il appert par ces mots, meſmes des Centuriateurs: Sous l'Empire d'Alexius Angelus en Grece, prit origine le ſchiſme de la Cene du Seigneur, lequel nous auons eſtimé à propos de repreſenter icy par les paroles de Nicetas. Or ces paroles de Nicetas, qu'il allegue, ſont celles cy: *Au meſme temps*, dit-il, *Que la doctrine des myſteres diuins diuulguée, diuiſa les Chreſtiens en factions; au moyen dequoy aux marchez, & aux carrefours les choſes dignes de veneration & de ſilence, eſtoient profanées & miſes en meſpris: Car Georges Xiphilin, qui auoit tenu ſept ans le Patriarchat, eſtant mort, Iean Camaterus luy ſucceda: lequel, au lieu qu'il faloit extirper iuſques à la racine, l'opinion qui auoit pullulé ſous Xiphilin, & en condamner l'Autheur, qui eſtoit vn meſchant*

Moyne Sicilite, comme hereſiarque, & homme ſeditieux, & par ſon exemple commander le ſilence aux autres, afin que le myſtere redeuinſt myſtere; il ſe mit à vſer de dialectique & de demonſtrations, pour conuaincre l'aduerſaire en choſes qui excedent la portée de l'eſprit humain, & ne ſe doiuent point traicter par art. Et vn peu apres venant aux paroles citées par le ſieur du Pleſſis : *Car comme il s'agitaſt ſi le corps de Chriſt, apres la perception, ou en la perception eſt incorruptible, comme il eſtoit apres la Paſſion & la Reſurrection, ou corruptible comme deuant la Paſſion, les vns diſoient qu'il eſtoit incorruptible,* &c. Et partant qui ne void que le ſieur du Pleſſis, par vne lourde, groſſiere & inexcuſable ignorance, a pris ce Nicetas Choniates, duquel il allegue les paroles, & l'hiſtoire de la contention meuë ſous l'Empereur Alexius, qui viuoit cent cinquante ans apres le Cardinal Humbert, pour Nicetas Pectoratus, contre qui diſputa le Cardinal Humbert? Mais voyons ſi outre l'ignorance & la fauſſeté que le ſieur du Pleſſis commet, lors qu'il dit, que de ces deux Autheurs, l'vn prit vn party, & l'autre, l'autre, comme appoinctez contraires en toutes choſes; Si outre cela, dy-je, encore qu'ils n'ayent iamais eſcrit l'vn contre l'autre, il y a quelque repugnance en leur doctrine ſur cét article. Voicy donc ce qu'eſcrit Nicetas Choniates, au propre liure & paſſage de ſes Annales, cité & referé par le ſieur du Pleſſis : [a] *Ayant eſté mis en queſtion ſi le corps de Chriſt eſt incorruptible, tel qu'il eſtoit apres la Paſſion & la Reſurrection, ou corruptible comme deuant la Paſſion ; les vns diſoient qu'il eſtoit incorruptible; pource que la perception des diuins myſteres eſt vne eſpece de confeſſion & de rememoration que Chriſt eſt mort pour nous, & reſſuſcité, comme l'enſeigne le grand Theologien Cyrille ; & qu'en quelconque partie que chacun prend Chriſt, eſt pris par luy entier le meſme que Thomas toucha; & eſt mangé apres la Reſurrection; comme Iean Chryſoſtome l'affirme, en ces paroles; O choſe admirable, celuy qui eſt aſſis à la dextre du Pere, ſe trouue és mains de nous pecheurs.* Et derechef ; *Quelconque partie que tu prennes, tu prens celuy tout entier, qui a eſté touché par Thomas.* Et en vn autre lieu ; *Il a fleury en la loy, il a grené és Prophetes, il eſt meury en la Croix, il eſt mangé apres la Reſurrection : Car ce qui eſt pris n'eſt aucune autre choſe, que ce meſme corps-la, lequel ayant ſurmonté la mort, a donné origine à noſtre vie. Car comme vn peu de leuain leue toute la maſſe, & ſe la rend ſemblable & pareille, comme dit l'Apoſtre: Ainſi le corps de Dieu, faict immortel, eſtant dedans le noſtre, le change & transforme tout en ſoy. Autres produiſoient ces meſmes choſes des paroles du clair flambeau d'Eutychius; Chacun prend ce ſainct corps & le precieux ſang du Seigneur tout entier, encore qu'il ne prenne qu'vne partie des Sacrements: Car il ſe diuiſe indiuiſiblemẽt en tous, à cauſe de l'immixtion; tout ainſi qu'vn meſme & vnique cachet tranſmet tous ſes caracteres & toutes ſes formes aux choſes*

a *Nicetas Choniates, Annal. lib. 3. pag. 255. edit. Baſil.* Ζητήσεως γὰρ ὄντος εἰ τὸ μαζωμαβασιλέως ἔχει σῶμα Χριστοῦ, ἀφθαρτόν ἐστιν, ἢ πάντως μὲν τὸ πάθος ἐν τῇ ἀναστάσει, εἰ μὲν ἀφθαρτον πρὸς τοῦ πάθους, εἰκὸς ἦν καὶ ἀφθαρτον ὁμολογεῖσθαι τὸ ἅγια καὶ ἀόρατα τῇ τῶν πιστευόντων ἀναβάσει δι' ἡμᾶς ἐν ὑψηλῷ τῷ θείῳ μυστηρίῳ μεταλαμβάνεσθαι, καὶ ἐν μέρει τῆς θεολογίας Κύριλλον· καὶ ὡς ὁ αὐτὸς μέρος τι δέξηται, ὅλον ἐστὶν ὃ δεξάμενος τὸν ἅγιον ἐν ὅλῳ τῷ σώματι ψηλαφηθέντα, καὶ ὡς ἑκάστου μετὰ τὴν ἀνάστασιν· καθὼς ὁ χρυσῆς τῶν χριστέων ἰωάννης φησὶν ἐπὶ τῶν ἀναβάσεων· ὁ τῇ δεξιᾷ τοῦ πατρὸς καθήμενος, ἐν ταῖς χερσὶν ἡμῶν διέρχεται τῶν ἁμαρτωλῶν.

Voyez cy-deſſus, pag. 492.

qui le participent, & demeure neantmoins vn & meſme apres la communication, non diminué ny diuerſifié ſelon les ſujects qui le reçoiuent, encore qu'ils ſoient pluſieurs en nombre. Et comme vne meſme & vnique voix prononcée & laſchée en l'air, demeure toute entiere en celuy qui la profere, & s'eſpandant par l'air, s'intromet tout dans les oreilles des auditeurs, de ſorte que nul d'eux n'en reçoit ny plus ny moins l'vn que l'autre, mais qu'elle eſt toute indiuiſible & toute entiere en tous, fuſſent-ils dix mille & dauantage, encore qu'elle ſoit corps: Car la voix n'eſt autre choſe qu'vn air frappé: Que nul donc ne doute qu'apres l'hierurgie myſtique & la ſaincte Reſurrection, le corps incorruptible, & l'immortel, ſainct & viuifique ſang du Seigneur intromis dedans les antitypes par les hierurgies myſtiques, n'y imprime auſſi puiſſamment ſes propres forces, mais ſçache qu'il ſe trouue tout entier en eux tous. Ceux cy donc proferants ces témoignages de l'Egliſe, & pluſieurs autres ſemblables, les autres diſoient que le Sacrement de l'Egliſe n'eſt point vne confeſſion de la Reſurrection, mais ſeulement vn Sacrifice: Et partant qu'il eſt corruptible & ſans intellect, & inanimé, & que celuy qui s'y preſente, ne prend point Chriſt tout entier, mais ſeulement vne partie, comme il prend vne partie du Sacrement. Et vn peu apres: *Leſquelles paroles, & autres ſemblables d'hommes peruers, nous les auons obmiſes comme impies & inutiles.* Par où il appert clairement que Nicetas prend le party de ceux qui tenoient que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſtoit incorruptible. Ce qu'il confirme encore peu apres, quand il dit que l'Empereur adhera au meilleur party. Et voicy ce que le Cardinal Humbert écrit ſur la queſtion, Si le ieuſne eſt rompu par la perception de l'Euchariſtie: *Croy-tu*, dit-il, *que nous mangeants la viande incorruptible, corrompions l'integrité de nos jeuſnes, comme par quelque viande corruptible?* Et vn peu apres: *Et ne faut point douter qu'en chaque portion, pour petite qu'elle ſoit, les fidelles ne mangent pour eux la vie toute entiere, c'eſt à dire, Chriſt tout entier*, &c. Voila comme le Cardinal Humbert, & Nicetas Coniates ſont entierement d'accord ſur ceſte matiere, aſçauoir que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſt entierement impaſſible & incorruptible. Car quant à Nicetas Pectoratus, contre lequel écrit le Cardinal Humbert, il ne traicta iamais rien expreſſement de ceſte matiere en ſes écrits contre les Latins, mais ſeulement des pains ſans leuain, du ieuſne du Samedy, & du mariage des Preſtres, comme il appert & par la relation de Sigebert, & par les écrits du meſme Nicetas, qui nous ont eſté conſeruez, & par la confeſſion qu'en font les Centuriateurs d'Allemagne, en ces mots pris du meſme Sigebert; *Nicetas ſurnommé Pectoratus*, &c. *écriuit contre l'Egliſe Romaine, du pain ſans leuain, du ieuſne du Samedy, & du mariage des Preſtres.* Mais pource que Nicetas Pectoratus en traictant des ieuſnes, auoit repris les Latins, de ce qu'ils celebroiét l'Euchariſtie

Idem Nicetas ibid. pag. 256. Τῶν μὲν οὖν τοιούτων ἀποπτυομένων, καὶ μυρίους ἄλλας πλείστας τῆς ἐκκλησίας ἀποχαιρόντων, τὰς δ' ἐν ἀτόποις μύσεσι φανεὶς τὸν μὴ καὶ αἱματώδεις ὑμνολογίας, ἀλλὰ θυσίας μᾶλλον τὸ πολύμυστον ᾠδ), καὶ φθαρτὸν ἀναλούσης & ἀσυμ & ἄψυχον, μηδὲ τὸ τῆ μυπαλέᾳ προσαιτοῦσα ἔλκειν δίχεσθαι τὸν Χριστὸν, ἀλλὰ μέρος ὡς καὶ μέρους μεταλαμβάνοντα. Τοιοῦτον & ἄλλα λέγουσιν οἱ πατρικοὶ, & πῶς ὡς σαθρὰ καὶ ἀνωφελῆ καταλείψαμεν.

les iours de ieuſne, alleguant que par ceſte action, ils rompoient le ieuſne ; Humbertus prend occaſion de declamer là deſſus contre luy, & de l'appeller Stercoraniſte, non formellement, mais par conſequence, dautãt que ceſte ſuppoſition de la rupture du ieuſne par l'Euchariſtie, ſembloit preſuppoſer que l'Euchariſtie fuſt vne viande corruptible, & de luy reprocher qu'il réueilloit l'ancienne hereſie des Stercoraniſtes tenuë par Arrius, en ces mots : [a] *Mais, ô perfide Stercoraniſte, qui penſes que par la fidelle participation du corps & du ſang du Seigneur, ſont diſſous les ieuſnes Quadrageſimaux & Eccleſiaſtiques ; croyant entierement que ceſte celeſte viande ſoit enuoyée au retrait comme vn aliment terreſtre, par la fœtide & ſordide excretion du ventre, tu ſens entierement auec Arrius, qui tant pour ſes autres blaſphemes contre le Fils de Dieu, comme auſſi pour ceſtuy-la, tombant en la foſſe tenebreuſe, & ayant ietté hors ſes entrailles, demeura vuide & priué meſme de ventre.* Et vn peu apres : [b] *Croy-tu que nous mangeants la vie incorruptible, corrompions l'integrité de nos ieuſnes comme par quelque viande corruptible?* Et derechef ; *Il ne faut point douter qu'en quelque petite portion d'iceluy que ce ſoit, que les fidelles ne mangent pour eux la vie toute entiere, c'eſt à dire, Chriſt.* Voila tout ce que le Cardinal Humbert dit ſur ce propos en ſa diſpute contre Nicetas. Car quant à la confeſſion de foy de Berengaire, qu'il redigea en écrit par le commandement du Concile tenu ſous le Pape Nicolas; outre ce qu'il a eſté reſpondu cy deſſus aux calomnies que le ſieur du Pleſſis luy intente, elle fut faicte long-temps apres ceſte diſpute, aſçauoir ſous le Pape Nicolas, ſucceſſeur de Victor, ſucceſſeur de Leon, ſous lequel ceſte diſpute auoit eſté faicte, & en vn temps auquel il n'y auoit plus de controuerſe entre Nicetas Pectoratus, & le Cardinal Humbert. Car Nicetas Pectoratus en l'acte meſme de la diſpute ceda au Cardinal Humbert, & ſe confeſſa conuaincu & perſuadé par ſes taiſons, & anathematiſa & bruſla luy-meſme de ſa propre main à Conſtantinople, en preſence de l'Empereur Grec, & du Cardinal Humbert, le liure qu'il auoit écrit contre l'Egliſe Romaine, & auquel le Cardinal Humbert auoit reſpondu. En quoy paroit encore d'autant plus l'ignorance de ceux qui ont ſuggeré ceſte belle allegation au ſieur du Pleſſis, & luy ont fait dire, que Nicetas prend vn parti, & Humbert le Bourguignon l'autre, appointez contraires en toutes choſes ; ne ſçachant pas que Nicetas ne pouuoit plus eſtre conté pour contraire, & oppoſé au Cardinal Humbert, puis qu'il s'eſtoit rendu à luy, & luy auoit cedé les armes, & s'eſtoit departy de ſon opinion pour aller à la ſienne. Ce qui appert & par les actes meſmes de la legation, & des diſputes de Humbert à Conſtantinople ; & par Sigebert, autheur du meſme ſiecle, lequel encore qu'il fauoriſaſt l'opinion

des

[a] *Humbertus Epiſcop⁹ Syluæ cãdidæ in Reſpõſione conſcripta aduerſus Nicetam in Appendice tomi XI. Annal. Baronij Cardinal. pag. 1007. edit. Colonien.* Sed ô perfide Stercoraniſta, qui putas fideli participatione corporis & ſanguinis Domini Quadrageſimalia atque Eccleſiaſtica diſſolui ieiunia, omnino etedens cœleſtem eſcam velut terrenum per aqualiculi fœtidam & ſordidam egeſtionem in ſeceſſũ demitti, plane ſentis eũ Arrio, qui cum pro aliis blaſphemiis in Filium Dei, tum etiam pro iſta, Foueã delapſus in aeram Viſceribus fuſis vacuus quoque ventre remãſit.

[b] *Ibid.* Credis nos vitam incorruptibilem comedẽtes, corrumpere integritatem ieiuniorũ, velut aliquo cibo corruptibili? Nec dubitandum in quantulacũque portione eius fideles manducare ſibi totam vitam, id eſt, Chriſtum ; infideles autem, mortem, id eſt, iudicium ſuum.

des Grecs touchant le mariage des Preſtres eſpouſez auant leur Sacerdoce, laquelle le Cardinal Humbert impugnoit, parle ainſi,[a] l'an mil cinquante trois, *Nicetas Moyne de Conſtantinople, ſurnommé Pectoratus, eſcriuit contre les Romains vn liure plein d'erreur & de folie, intitulé, du pain ſans leuain, du ieuſne du Samedy, & des nopces des Preſtres.* Et incontinent apres, l'an mil cinquante-quatre,[b] *Le Pape Leon, par vne epiſtre eſcrite à l'Empereur Conſtantin, ſe conciliant ſon amitié, luy enuoya à Conſtantinople ſes Legats, aſſauoir, Humbert Cardinal Eueſque de Blancheſelue, Pierre Archeueſque de Melfe, & Federic VII Diacre & Chancellier; pour confuter les hereſies des Grecs.* Et vn peu apres:[c] *Receus donc benignement par l'Empereur, ils vainquirent deuant luy le Moyne Nicetas, de ſorte qu'il anathematiſa & bruſla le liure qu'il auoit eſcrit contre les Romains.* Et derechef:[d] *Humbert Eueſque de Blancheſelue, rediגea ces choſes par eſcrit, & confuta les eſcrits du Moyne Nicetas, & de Leon Acridanus, Archeueſque des Bulgares, leſquels actes tranſlatez par commandement de l'Empereur Conſtantin, de Latin en Grec, furent receus des Grecs.* Le ſieur du Pleſſis ne deuoit il pas bien, pour ſon profit, faire ceſte belle allegation?

a *Sigeberti Gemblacen. in Chronico an.* 1053. Nicetas monachus Cõſtantinopolitanus, qui agnominabatur Pectoratus, ſcripſit contra Romanos librum plenum erroris & ſtultitiæ, prætitulatum de azymo, de Sabbato, de nuptiis Sacerdotum.

b *Idē an.* 1054. Leo Papa, per epiſtolam ad Imperatorem Conſtantinum ſcriptam, animum eius ſibi concilians, apoctiſiarios ſuos, Humbertum videlicet Cardinalem, Epiſcopum Syluæ candidæ, Petrum Amalfitanorum Archiepiſcopum, Fredericum quoque ſeptimum Leuitam & Cancellarium, dirigit Conſtantinopolim ad confutandas Græcorum hæreſes. c Ab Imperatore ergo benignè habiti, Nicetam monachum ante eum viderunt, adeo vt librum quem contra Romanos ſcripſerat, anathematizaret & incenderet. d Humbertus verò Epiſcopus Syluæ candidæ, hunc deſcripſit, & ſcripta Nicetæ Monachi & Leonis Acridani Bulgarorum Archiepiſcopi confutauit, quæ de Latino in Græcum tranſlata iuſſu Imperatoris Conſtantini à Græcis recepta ſunt.

GRATIAN AVTHEVR DV DECRET, AVTHEVR LII.

IE cinquante-deuxiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Gratian, Autheur du Decret; lequel pour ce qu'il ne dit rien du ſien, mais recueille ſeulemẽt en forme de Canons les paſſages des Peres, nous ne nous arreſterons point icy à en faire vn nouuel examen; mais nous nous contenterons de renuoyer les Lecteurs aux lieux des Peres traictez cy-deſſus, où nous auons examiné les meſmes paſſages. Comme pour le Canon,[a] *Inquit*, le Canon,[b] *Quia paſſus*; le Canon, *Prima quidem*; le Canon, *Hoc eſt quod*; le Canon, *Qui manducant*; le Canon, *Vt quid*; le Canon, *Credere*; le Canon, *Qui mãducat*; le Canon, *Qui diſcordat*; le Canon, *Panis & calix*, nous nous contenterons de les renuoyer à l'examen faict cy-deuant de ſainct Auguſtin; où tous ces

Le ſieur du Pleſſis pag. 854. *edit.* 1. *p.* 1081. *edit* 2.

a *De conſecrat. diſt.* 2. *Can. inquit*, 81. Inquit Apoſtolus, omnes eandem eſcam, *ex Auguſtino, tract.* 26. *in Ioan.*

b *De conſecrat. diſt.* 2. *Can.* Quia paſſus 36. *Ex Auguſt. ſerm. de Sacramentis fidelium, apud Bedam.*

passages ont esté examinez: Pour le Canon, [a] *Dupliciter*, & le Canon, [b] *De hac quidem*, à l'examen de S. Hieróme, où ces lieux ont esté exactement traictez: Et pour le Canon, [c] *Non oportet*, tout de mesme: lequel encor qu'il ne soit pas pris de sainct Hieróme, neãtmoins l'obiection qui y est faitte, est soluë en l'examen d'vn semblable passage allegué de sainct Hieróme: Pour le Canon, *Quia corpus*, à l'examen d'Eusebe Emissene, ou plustost d'Eucherius: Pour le Canon, *In illo*, & le Canon, *Ante benedictionem*, & le Canon, *Panis est in altari*, à l'examen de S. Ambroise; où ces lieux ont esté suffisamment éclaircis: Pour le Canon, *Virum*, à l'examen de Paschasius: Pour le Canõ, *Ego Berengarius*, au Concile tenu sous le Pape Nicolas, & referé cy-dessus en l'examen de la doctrine de Berengaire: Seulement aduertirons-nous les Lecteurs, qu'en aucuns lieux il falsifie formellement le texte des Canons, comme quand il cite le Canon, *De hac quidem*, en ces termes; *Il n'est permis à aucun de manger de l'Hostie que Christ a offerte en l'Autel de la Croix, mais de celle qui se fait admirablemẽt en commemoration de celle-la*, d'où il éclipse ces mots, *selon soy*; Car il y a dãs le texte: [d] *De celle que Christ a offerte en l'Autel de la Croix, selon soy, il n'est permis à personne d'en manger*: lesquelles paroles, *selon soy*, comme remarque la Glose, veulẽt dire, selon sa forme ou espece; Au mesme sens que Virgile dit de Proiée, *Il retourne en soy*, c'est à dire, en sa propre forme & espece. Et cõme quand au Canon, [e] *Panis in altari*, il dit que sainct Ambroise escrit, *que le pain & la couppe demeurent ce qu'ils sont*, au lieu qu'il y a dans S. Ambroise; *Si donc la parole de Christ a tant de force, que les choses qui n'estoient point, fussent, combien plus pourra-t'elle operer, que les choses qui estoient, soient, & soient conuerties en autre chose?* Il est vray qu'il en a eu quelque pudeur en la derniere edition, en laquelle il a mis par alternatiue, *demeurent*, ou *sont*: Mais neantmoins n'a pas laissé d'aduertir le Lecteur de noter le mot, *demeurent*, & de fonder son argument sur ceste parole. En aucuns lieux il laisse la verité des exemplaires originaux des autheurs, & s'atrache à l'ignorance & incorrection des copistes des citations de Gratian: Comme quand il allegue ces paroles du Canon, *Panis & calix, le pain & la couppe, sont vne nourriture de resurrection par la consecration mystique*; & veut faire croire là, que sainct Augustin parle du pain & de la couppe qui sont Sacremens; au lieu qu'il parle du pain & de la couppe qui ne le sont point: Car il y a ainsi dans sainct Augustin; [f] *Et partant celuy qui n'est point faict en ceste sorte*, (c'est à dire, par consecration,) *encore qu'il soit pain & calice, il est aliment de refection, & non Sacrement de religion.* A quoy le sieur du Plessis ne peut alleguer pour excuse la corruption du texte du Decret, où il y a, *resurrection*, au lieu de *refection*: Car outre ce qu'il y a immediatement apres, *Non Sacrement de Religion*; outre cela, dy-je, en l'edition de Gregoire XIII. laquelle le sieur

a *De consecrat. distinct. 2. Can. Dupliciter* 49. Dupliciter intelligitur cato Christi, *ex Hieronymo, Comment. in cap. 1. epist. ad Ephes.*

b *Ibid. Can De hac quidem, 76.* De hac quidem hostia. *ex Hieron. in Leuiticũ.*

c *Ibid. Can.* Non oportet, 4. *ex Concilio Martin. Bracar. c. 55.*

d De hac quidem hostia, quę in Christi commemoratione mirabiliter fit, edere licet: de illa verò, quam Christus in ara crucis obtulit, secundùm se nulli edere licet.

e *De consecrat. distinct. 2. Can.* Panis est in altari. *ex Ambrosio lib. 4. de Sacram. cap. 4.* Si ergo tãta vis est in sermone Domini Iesu, vt inciperent esse quæ non erant, quanto magis operatorius est, vt sint quæ erant, & in aliud commutentur.

f *Ibid. Can.* Panis & calix 39. *ex Augustino lib 20. contra Faustum. c. 13.* Proinde quod non ita fit, quãuis sit panis & calix, alimentũ est refectionis, non sacramentum religionis.

du Pleſſis ne peut nier d'auoir leuë, puis qu'il la cite en ce meſme paragraphe, la corruption eſt notée incontinent apres le Canon, & le texte de ſainct Auguſtin reſtitué en ſon entier. Et cõme quand il cite ces paroles du Canon, [a] *Prima quidem: Chriſt eſt au Ciel iuſques à ce que le ſiecle ſoit finy, Il faut que le corps Chriſt ſoit en vn lieu, mais ſa verité eſt épanduë par tout:* Au lieu que dans tous les exemplaires de ſainct Auguſtin tant imprimez que manuſcrits, & particulieremēt dans toutes les editions d'Allemagne, il y a, *le corps de Chriſt auquel il a reſſuſcité, peut eſtre en vn lieu, vno in loco eſſe poteſt.* Sainct Auguſtin y faiſant oppoſition de la verité de la predication de la parole de Chriſt, laquelle ne peut eſtre reſtreinte en vn lieu, au corps de Chriſt, lequel peut eſtre en vn lieu: Gratian & quelques autres ſe ſont abuſez ſur les mauuaiſes copies des citatiõs, qu'aucuns de leurs predeceſſeurs auoient faittes de ce paſſage; lequel encor eſt corrompu au lieu precedent allegué par Gratian: Car ces paroles, *donec ſeculum finiat, iuſques à ce que ce ſiecle ſoit finy,* ne ſont point ioinctes dans ſainct Auguſtin auec celles cy, *le Seigneur eſt au Ciel,* mais auec celles du periode anterieur: Voicy le texte comme il eſt couché dãs ſainct Auguſtin; [b] *Ce qui ſonnoit de precieux de la bouche du Seigneur, a eſté eſcrit pour nous, & nous eſt gardé, & eſt recité par nous, & ſera recité encor par noſtre poſterité iuſques à ce que le ſiecle finiſſe. Le Seigneur eſt en haut, mais la verité qui eſt le Seigneur, eſt auſſi icy. Car le corps du Seigneur auquel il a reſſuſcité peut bien eſtre en vn lieu, mais ſa verité eſt épanduë par tout.* Et pour ce le ſieur du Pleſſis en l'examen des paſſages de ſainct Auguſtin, s'eſt bien gardé d'alleguer ce lieu, de peur que les Lecteurs ne l'allaſſent viſiter dans le texte de ſainct Auguſtin, mais s'eſt reſerué à le citer en la production des Canons de Gratian. En aucuns autres lieux il falſifie tellement, ou les conſequences de noſtre doctrine, pour la faire trouuer contraire à celles des Canons, ou les conſequences des Canons, pour les faire trouuer contraires à noſtre doctrine, que non ſeulement il impute aux autheurs dont les Canons ſont pris, le contraire de ce qu'ils ont enſeigné en autres lieux, mais le contraire meſme de ce qu'ils ont affermé & proteſté aux propres paſſages qu'il allegue. Cõme pour exemple, quand il veut alleguer le Canon, *Vtrum,* [c] il preſuppoſe que de la manducation par la bouche, s'enſuit le maſcher des dents; & puis argumente contre ceſte conſequence par l'oppoſition de diuers Canons, & entre autres du Canon, *Vtrum, où il eſt eſcrit,* dit-il, *qu'il n'eſt pas loiſible de manger Chriſt des dents.* Or ny ceſte conſequence ne s'enſuit nullement de noſtre doctrine, ny n'eſt aucunement tenuë par nous: Car y ayant en l'Euchariſtie deux choſes ſelon noſtre doctrine, l'vne interne & impaſſible, qui eſt la ſubſtance du corps de Chriſt, l'autre externe & paſſible, qui eſt l'eſpece du pain; & y ayãt ceſte difference

a *De conſecrat. diſt. 2. Can. Prima quidem 44. ex Auguſtino.*

b *Auguſt. tract. 30. in Ioan.* Quod enim pretioſum ſonabat de ore Domini, & propter nos ſcriptum eſt, & nobis ſeruatũ, & propter nos recitatum, & recitabitur etiã propter poſteros noſtros, & donec ſeculum finiatur. Sursũ eſt Dominus, ſed etiam hîc eſt veritas Domini: corpus enim Domini, in quo reſurrexit, vno loco eſſe poteſt, veritas eius vbique diffuſa eſt.

c *Ibid. Can. Vtrum ſub figura. 72. ex Auguſtino lib. de Sacramento altar. apud Algerum cap. 16.*

entre la manducation ſimple, & la maſtication; que la manducation ſimple eſt vne reception de la choſe mangeante en la mangée, par l'organe de la manducation; au moyen dequoy les choſes données pour aliment aux malades, comme les panades & autres reſtaurants, qu'il n'eſt point beſoin de maſcher, ne laiſſent pas de ſe dire mangées; & que la maſtication eſt vne impreſſion des dents en la choſe maſchée; nous tenons que la manducation ſe fait reellement de la vraye & propre ſubſtance du corps de Chriſt, à laquelle la ſimple condition d'eſtre receuë en nous, par la manducation, n'apporte aucune condition de paſſibilité: Mais que la maſtication, entant qu'elle importe vne impreſſion de paſſion en la choſe maſchée, ne ſe termine par ſoy qu'aux ſeules eſpeces, & n'eſt pas ditte eſtre faitte au corps de Chriſt ſinon par accident, à cauſe de l'eſtroitte & indiuiſible vnion qui eſt entre le corps & leſdittes eſpeces. Or ceſte noſtre doctrine eſtant telle, comment eſt ce que le Canon, *Vtrum*, y ſera contraire, qui non ſeulement ne dit rien qui y repugne, mais qui afferme tout ouuertement, ce que nous tenons, comme faict par vn autheur qui a eſcrit exprés pour maintenir la doctrine de la vraye exiſtence de la manducation du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, contre ceux qui l'impugnoient; aſçauoir, Paſchaſius, lequel le ſieur du Pleſſis confeſſe luy-meſme auoir tenu l'opinion contraire aux Sacramentaires, & qui non ſeulement au commencement de ſon liure propoſe ſa doctrine par ces mots inſerez dans le meſme decret, au Canon, [a] *Omnia; Pource que le Seigneur l'a voulu, encore que la figure du pain & du vin ſoit icy, toutesfois apres la conſecration ils ne doiuent eſtre creus rien autre choſe que la chair & le ſang de Chriſt; dont eſt que la verité dit à ſes diſciples, Ceſte eſt ma chair pour la vie du monde; Et afin que ie parle plus admirablement, non autre certes que celle qui eſt née de Marie, & reſſuſcitée du ſepulchre; Ceſte-cy, dy je, eſt la meſme*, &c. mais au propre Canon que cite le ſieur du Pleſſis, il dit, [b] *Pource qu'il n'eſtoit pas licite de deuorer Chriſt des dents, il a voulu qu'au myſtere, ce pain & ce vin, par la conſecration du S. Eſprit, ſoient puiſſamment créez ſa chair & ſon ſang.* Et vn peu apres: *Le corps de Chriſt eſt verité & figure, c'eſt verité entant que le corps & le ſang de Chriſt ſont faicts par ſa parole de la ſubſtance du pain & du vin, moyennant la vertu du ſainct Eſprit; mais c'eſt figure ce qui eſt ſenty exterieurement.* Et derechef; [c] *Ces paroles-la, ſont paroles de Dieu, pleines de toute-puiſſance & de toute efficace, Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps: En ces paroles-la donc, eſt creé ce corps-la.* Et comme quand il cite ces paroles du Canon,

a *Paſchaſius lib. de corp. & ſang. Dom. ſtatim ab initio.* Licèt figura panis & vini hîc ſit omnino, nihil aliud quã caro & ſanguis poſt cõſecrationem credenda ſunt, &c.

b *Can. Vtrum ex Auguſt.* Quia Chriſtum vorari dentibus fas non eſt, volun Dominus hunc panem & vinum in myſterio verè carnem ſuã, eeps ſunt verba In hoc ergo & ſanguinem ſuum conſecratione Spiritus ſancti potentialiter creati. c Porro deinde Dei, poteſtate & omni efficientia plena, Accipite & manducate, Hoc eſt corpus meum. creatur illud corpus.

[a] *Hoc eſt quod, Le ſacrifice de l'Egliſe eſt faict & conſiſte de deux choſes, de l'eſpece viſible des elements, & de la chair & ſang inuiſible de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, du Sacrement & de la choſe du Sacrement, c'eſt à dire, du corps de Chriſt, comme la perſonne de Chriſt conſiſte & eſt faitte de Dieu & de l'homme, par ce que toute choſe contient la nature & la verité des choſes dont elle eſt faitte.* Duquel lieu il argumẽte, que comme Chriſt pour eſtre Dieu, ne laiſſe pas d'eſtre homme, ny donc le pain & le vin, d'eſtre pain & vin, encore qu'ils ſoient Sacrements, & conſequemment, que par le Decret meſme de Gratian, la tranſſubſtantiation ne peut ſubſiſter; Ne conſiderant pas premierement que le mot, eſtre faict, ne ſignifie pas là, eſtre produict en eſtre, mais ſeulement reſulter & conſiſter de deux choſes, comme la Gloſe le remarque ſur le meſme lieu; Car Chriſt n'eſt pas faict de la nature diuine & de la nature humaine, n'ayant point la nature humaine precedé en eſtre l'vnion hypoſtatique. Et ſecondement, ne s'apperceuant pas que l'autheur de ce Canon, qui eſt Lanfranc, lequel a faict le liure d'où il eſt pris, pour diſputer de propos deliberé contre Berengaire, ne dit pas que le ſacrifice de l'Egliſe conſiſte du pain & du vin, & de la chair & du ſang de Chriſt, mais conſiſte de l'eſpece viſible des elements, & de la chair & du ſang de Chriſt. Or que là par l'eſpece viſible des elemẽts, qu'il entende non la ſubſtance & nature interne du pain & du vin, mais la nature externe viſible & accidentale du pain & du vin, il appert non ſeulement par ce que le meſme Lanfranc dit trois ou quatre periodes auant les paroles dont eſt pris ce Canon, en ces termes; *Sainct Ambroiſe teſmoigne que les choſes qui eſtoient, ſont ſelon l'eſpece viſible, leſquelles ſont changées ſelon l'eſſence interne en la nature des choſes, leſquelles auparauant elles n'eſtoient point*: Et en vn autre lieu du meſme liure cité par Gratian, ſous le nom de ſainct Gregoire, au Canon, *Species; L'eſpece & la ſimilitude ſont les noms des choſes qui ont eſté auparauant*, &c. mais meſme au propre Canon cité par le ſieur du Pleſſis, dit diſertement ces mots; [c] *C'eſt ſa chair que nous prenons au Sacremẽt, couuerte de la forme du pain; & ſon ſang que nous beuuons ſous l'eſpece & la ſaueur du vin.* Et de là doiuent iuger les Lecteurs combien le ſieur du Pleſſis peut hardiment impoſer aux autres Autheurs des Canons, puis que ceux qui ont faict des liures expres pour impugner la doctrine qu'il tient, il les oſe bien alleguer pour autheurs & garents de ſa doctrine. Mais cela ſuffiſe du Decret, venons à la Gloſe.

a *Ibid. Can. Hoc eſt, quod dicimꝰ, 48. ex Auguſtino in libro ſententiarum Proſperi.* Hoc eſt quod dicimus, ſacrificium ſcilicet Eccleſiæ duobus cõfici, duobus conſtare, viſibili elemẽtorum ſpecie, & inuiſibili Domini noſtri Ieſu Chriſti carne & ſanguine, Sacramento & re Sacraméti, id eſt, corpore Chriſti; ſicut Chriſti perſona cõſtat & conficitur ex Deo & homine: quia omnis res illarum rerum naturam, & veritatem in ſe continet, ex quibus coficitur.

b *Lanfranc. lib. de Euchar. Sacram.* Eſſe quidem ſecundùm viſibilem ſpeciem teſtatur, quæ erãt, commutari verò ſecundùm interiorem eſſentiã in naturam illatum rerum, quæ antea non erant.

c Caro eius, quam forma panis opertam in Sacramento accipimus, & ſanguis eius, quem ſub vini ſpecie & ſapore potamus.

LA GLOSE DV DECRET,

AVTHEVR LIII.

CHAP. I.

IE cinquante-troiſiéme teſmoin que le ſieur du Pleſſis cite, eſt la Gloſe du Decret, laquelle nous n'examinerions point en ce lieu, dautant qu'elle a eſté faitte long remps apres; n'eſtoit que le ſieur du Pleſſis en ayant meſlé & conjoint les allegations auec celles du Decret, il nous a ſemblé ne deuoir point ſeparer & éloigner l'examen de l'vn, d'auec celuy de l'autre. De la Gloſe donc du Decret il allegue contre la preſence reelle du corps de Chriſt, & conuerſion du pain en iceluy, trois paſſages: Le premier eſt pris de l'expoſition ſur le Canon, [a] *Prima quidem*, où la Gloſe dit ainſi, *Vous ne mangerez point ce corps, aſçauoir, en ceſte meſme eſpece & grandeur, mais en Sacrement*. Leſquelles paroles auec celles de leur Canon, il pretend eſtre directement contre ce que nous enſeignons, que le meſme corps qui a eſté crucifié, eſt mangé en l'Euchariſtie. Or quant au Canon, il y a eſté reſpondu [b] en ſon lieu. Mais pour le regard de la Gloſe, quelle plus grande, oſeray-je dire, impudence, que d'alleguer ces paroles contre la reelle preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, veu que non ſeulemẽt la meſme Gloſe ſur le dernier article de ce Canon, dit que l'exiſtence du corps de Chriſt en vn lieu ſe doit entendre en ceſte forme & repreſentation, en laquelle il peut eſtre expoſé aux ſens humains & corporels? [c] *Car encore*, ajouſte-t'elle, *qu'il ſoit par tout en chaque Autel, en la vraye forme qu'il a priſe de la Vierge, il n'eſt pas toutesfois expoſé aux ſens corporels*: Mais meſme qu'en ce propre verſet que cite le ſieur du Pleſſis, apres auoir dict, *Vous mangerez ma chair & boirez mon ſang, mais en Sacrement*, elle renuoye pour plus grande explication de ſon inrention, le Lecteur à ce qu'elle dit ſur le Canon ſuiuant, & ſur le canon, *Omnia*: Or ce qu'elle dit ſur le canon ſuiuant, eſt cecy: *Vous ne prendrez point le corps en ceſte propre forme viſible, mais inuiſiblement ſous vne autre eſpece*: Et ce qu'elle dit ſur le Canon, *Omnia*, eſt cecy; [d] *Il montre qu'apres la conſecratiõ, il n'y a rien autre choſe ſous l'eſpece du pain & du vin, ſinon la chair & le ſang de Chriſt, & que c'eſt celle meſme chair qu'il a priſe de la Vierge pour le ſalut du monde, & que nous receuons au Sacrement ce corps la, qui eſt né de la Vierge*, &c. Et vn peu apres: *En la premiere partie il prouue que le vray corps & ſang ſont cachez ſous ces eſpeces-la en l'Autel*. Et derechef: *Argumentez de là, que le pain eſt tranſſubſtantié au corps de Chriſt.*

a *Can. Prima quidem 44. diſtinct. 2. Gloſ.* Non hoc corpus manducaturi eſtis; id eſt, non in eadem ſpecie, vel groſſitie, vel repræſentatione, ſed in Sacramento.

b *Voyez cy-deſſus en S. Auguſtin, autheur 22.*

c Licèt enim vbique ſit, etiã in altari quolibet, in vera forma quam de virgine ſumpſit, non tamen ſubiicitur corporis ſenſibus.

d *Gloſ. in Can. omnia 74.* Oſtendit Ambroſius in hoc can. quòd poſt conſectationẽ ſub ſpecie panis vel vini nihil aliud eſt, niſi caro & ſanguis Chriſti, & eſt illa caro, quam de virgine pro ſalute mundi ſuſcepit, & illud corpus, quod natum eſt de virgine, quod mortuum eſt, & reſurrexit. In prima parte probat, verum corpus & ſanguinem latere ſub illis ſpecie-bus in altari. Arg. quòd panis tranſſubſtãtietur in corpus Chriſti.

CHAP. II.

LE ſecond eſt ptis de l'expoſition ſur le canon, [a] *Hoc eſt quod*, où la Gloſe expliquant ce mot, *Le pain celeſte*, dit-elle, *C'eſt à dire, le Sacrement celeſte, qui vrayement repreſente le corps de Chriſt, eſt appellé le corps de Chriſt, mais improprement; dont il eſt dict*, ſuo modo, *en ſa maniere, non en verité de la choſe, mais par vn myſtere ſignifiant, afin que le ſens ſoit, il eſt appellé le corps de Chriſt, c'eſt à dire, il le ſignifie*. Duquel lieu le ſieur du Pleſſis s'éleue mille trophées & mille triomphes: Car non ſeulement il crie au chapitre neufiéme de ce liure, [b] *Les gloſes auſſi du Decret compoſées long temps depuis le Concile de Latran, aſçauoir, l'an 1270. qui nous ont tant de fois expoſé* eſt, *par* ſignificar, *ne ſont point pour cela cenſurées ny reiettées*: mais meſme en l'examen des paſſages de ſainct Auguſtin, dans toutes ſes premieres editions, il allegue & ſuppoſe ceſte Gloſe, au lieu du texte du Canon, afin de pouuoir faire accroire aux Lecteurs, que ce ſont les paroles de ſainct Auguſtin, ſous le nom duquel le Canon eſt inſeré dans le Decret. Mais loüé ſoit Dieu, que ſes trophées ſont ſi faciles à iettet par terre, que pour les abbatre & exterminer, il ne faut que lire auec de meilleures lunetres que les ſiennes, les propres paroles de la gloſe qu'il allegue, laquelle encore qu'elle n'ayt pas bien entendu les paroles de ſon autheur, pour ne les auoir pas leuës dans le propre texte de Lanfranc, d'où elles ſont priſes, mais dans la rapſodie du Decret, où elles ſont inſerées par pieces & centons; Neantmoins pour ce qui eſt de ſon intention, l'explique ſi clairement, qu'il ne teſte aucun lieu à la calomnie: Car elle proteſte nommément ſur le meſme Canon, & au meſme lieu, que par ce celeſte Sacrement, dont elle parle, elle entend, non la ſubſtance du pain, mais l'eſpece du pain, ſous lequel eſt contenuë, non la ſubſtance du pain, mais la ſubſtance du corps de Chriſt. Voicy ſes paroles ſur ces mots; [c] *La chair eſt le Sacrement de la chair: La chair*, dit-elle, *c'eſt à dire, l'eſpece du pain, ſous laquelle eſt caché le corps de Chriſt, eſt Sacrement de la chair de Chriſt; Et le ſang*, dit-elle, *c'eſt à dire, l'eſpece du vin, ſous laquelle eſt caché le ſang de Chriſt, eſt Sacrement du ſang de Chriſt*: Et voicy ce qu'elle dit en l'expoſition du meſme Canon, ſur les paroles, [d] *Couuert de la forme du pain; Et partant*, dit-elle, *ce n'eſt pas pain*. Pour plus grande explication dequoy, elle renuoye le Lecteur à ce qu'elle dit peu apres en l'expoſition du Canon, [e] *Panis*, en ces mots; *Chriſt a conferé tant de force à ces paroles, qu'à leur prolation, le pain eſt faict le corps de Chriſt, & le vin le ſang; l'eſpece toutesfois du pain & du vin demeure, ſous leſquelles ſont cachées & demeurent couuertes la chair & le ſang, de peur que l'on n'euſt horreur en les prenant, ſi les eſpeces de la chair & du ſang cruds & viuãts apparoiſſoient*. Et vn

a *Ibid. Can. Hoc eſt* 48. *ex Auguſtino in lib. ſent. Proſperi, & ibi Gloſſa.* Panis cæleſtis, id eſt, cæleſte Sacramentum, quod verè repræſentat Chriſti carnem, dicitur corpus Chriſti, ſed impropriè: vnde dicitur, ſuo modo, non rei veritate, ſed ſignificãte myſterio, vt ſit ſenſus, vocatur Chriſti corpus, id eſt, ſignificat.

b *Le ſieur du Pleſſis lib. 4. chap. 9.*

c Caro, id eſt, ſpecies panis, ſub qua latet corpus Chriſti, eſt Sacramentũ carnis Chriſti.

d Quam formam. Et ita non eſt panis.

e *Gloſſa in Canon. Panis eſt in altari* 55. Quibus (vetbis) Chriſtus tantam vim contulit, quòd ad eorum prolationem panis fit corpus Chriſti, & vinum ſanguis: remanent tamen ſpecies panis & vini, ſub quibus latent & operiuntur caro & ſanguis: ne in ſumendo eſſet horror, ſi ſpecies crudæ & viuæ carnis & crudi ſanguinis appareret.

peu apres:[a] *A la prolation de ces paroles, Cecy eſt mon corps,* &c. *le pain & le vin paſſent au corps & au ſang de Chriſt.* Et vn peu au deſſous: *Il poſe les paroles à la prolation deſquelles eſt faitte la tranſubſtantiation.* Et ſur le mot, *De pane, le pain paſſe au corps & au ſang de Chriſt.* Et ſur le mot, *conficit, c'eſt à dire, il fait paſſer la ſubſtance du pain & du vin au vray corps & ſang de Chriſt.* Et ſur le mot, *Sacramentum; Entant que c'eſt pain, il n'y a nul Sacrement, pour ce qu'il ne ſignifie rien: mais comme il commence à paſſer au corps de Chriſt, alors l'eſpece du pain commence à ſignifier le corps de Chriſt.* Et ſur le mot, *Iam corpus; De ſorte,* dit-elle, *qu'apres la conſecration, ce n'eſt plus lors pain, mais le vray corps de Chriſt.* Par leſquelles paroles elle declare nommément, quand elle dit que le pain celeſte, ou le Sacrement celeſte, qui repreſente la chair de Chriſt, eſt appellé le corps de Chriſt, c'eſt à dire, le ſignifie, qu'il n'entend pas parler de la ſubſtance du pain, mais de la ſeule eſpece du pain vuide de la ſubſtance du pain, & remplie de la ſubſtãce du corps de Chriſt: laquelle eſpece il dit eſtre appellée le corps de Chriſt, improprement, dautant que non ſeulement nous appellons ce qui eſt contenu ſous l'eſpece du pain, & demõſtré par l'eſpece du pain, le corps de Chriſt, comme choſe qui eſt vrayement, reellement & ſubſtantiellement le corps de Chriſt; & en ce ſens a parlé noſtre Seigneur és paroles de l'Euchariſtie; & en ce ſens parlons-nous touſiours quand nous traitrons des actions qui embraſſent & comprennent l'eſpece & la choſe contenuë ſous l'eſpece, comme quand nous diſons que nous prenons le corps de Chriſt, que nous mangeons le corps de Chriſt, que nous receuons le corps de Chriſt, & que ce que noſtre Seigneur donna à ſes Apoſtres, & qu'ils receurent manuellement, & mangerent oralemẽt, eſtoit le corps de Chriſt: Mais auſſi quelquefois nous communiquons l'appellation du corps de Chriſt à la ſeule eſpece externe & accidentale, aſçauoir, lors qu'il eſt queſtion de parler d'actions qui ſe terminẽt en la ſeule eſpece externe, & ne paſſent point iuſques à la ſubſtance interne du Sacrement: Comme quand nous diſons, & c'eſtoit dequoy il ſe traittoit en ce lieu-la, que les Preſtres immolent le corps de Chriſt, que nous briſons le corps de Chriſt, que nous voyons le corps de Chriſt; Il eſt certain, ſelon la doctrine de la Gloſe, que toutes ſes actions-la, ne ſe terminent qu'en la ſeule eſpece Sacramentale, & ne paſſent point iuſques à la ſubſtance du Sacrement; comme il appert quand elle dit, ſur ces mots du Canon, *Ego Berengarius: Eſtre rompu & briſé par les dents des fidelles: Refere toutes ces choſes aux eſpeces, car nous ne faiſons point de partie du corps de Chriſt.* Au moyen dequoy en tous ces lieux-la, ſelon la doctrine de la meſme Gloſe, que l'appellation du corps de Chriſt, eſt communiquée à l'eſpece externe & Sacramentale, laquelle, ſelon elle, eſt appellée en ces cas-la, impropremẽt & en ſa maniere, le corps de Chriſt, à cauſe

a *Ibid.* Ad prolationem illius formæ, Hoc eſt corpus meum, &c. panis & vinum tranſeunt in corpus & ſanguinẽ Chriſti. In tertia ponit verba illa ad quæ fit tranſubſtantiatio.

b *Gloſſa in Can. Ego Berengar. De conſecrat. diſtinct.* 2. *Can.* 42. Dentibus atteri] omnia referas ad ſpecies ipſas. Nam de Chriſti corpore partes nõ facimus.

qu'elle le ſignifie & démonſtre; comme l'eſpece de la colombe en ceſte propoſition, *I'ay veu l'eſprit deſcendant ſur luy*, fut appellée le ſainct Eſprit, à cauſe qu'elle le ſignifioit & demonſtroit. En quoy il faut noter ſignamment, que la Gloſe ne veut pas dire, qu'en ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, que ce que noſtre Seigneur donnoit, fuſt appellé ſon corps, pour ce qu'il le ſignifioit; dautant que la parole, *Cecy*, comprenoit non la ſimple eſpece externe & accidétale, ains embraſſoit la choſe interne & eſſentielle: mais qu'en ces paroles, *Le corps de Chriſt eſt immolé à l'Autel, le corps de Chriſt eſt rompu, le corps de Chriſt eſt briſé*, l'eſpece ſeule du corps de Chriſt, en laquelle ſeule ſelon les Gloſes ſuſdittes ſe terminent ces actions, eſt appellée là le corps de Chriſt, pour ce qu'elle le ſignifie & demonſtre. D'où il appert qu'encore que la Gloſe n'ayt pas bien entendu ſon texte, pour ne l'auoir pas leu dans l'Autheur original, choſe qui luy atriue ſouuent, neãtmoins elle n'a commis aucune erreur en la doctrine de la tranſſubſtantiation, ny tenu pour ce regard rien de repugnant à l'opinion de l'Egliſe: Au contraire outre les lieux ja cy-deſſus alleguez, en tous les autres où il traitte de ceſte matiere, elle afferme directement que le pain & le vin ſont tranſſubſtantiez au corps & au ſang de Chriſt; comme ſur le Canon, [a] *Quia corpus: A la prolation*, dit elle, *de ceſte propoſition, Cecy eſt mon corps, le pain eſt tranſſubſtantié au corps; & à la prolation de ceſte-cy, Cecy eſt mon ſang, le vin eſt conuerty en ſang.* Et ſur le Canon, *Corpus: Le Sacrement*, dit-elle, *eſt tranſſubſtantié au corps de Chriſt.* Et ſur le Canon, *Re vera: Le corps auquel eſt tranſſubſtantié le pain, par la priere myſtique eſt né de la Vierge.* Et ſur le Canon, *Vtrum, Il montre auſſi*, dit-elle, *que par la vertu & puiſſance diuine le pain & le vin ſont tranſſubſtantiez au corps & au ſang de Chriſt.* Et ſur le Canon, *Quid ſit ſanguis; C'eſt à dire*, dit-elle, *à la parole de Chriſt, prononcée par la voix du Preſtre, la ſubſtance du pain & du vin eſt tranſſubſtantiée à la chair de Chriſt ſeant aux Cieux à la dextre du Pere, par le miniſtere des Anges.* Et ſur le Canon, *Nos autem: Là où eſtoit*, dit-elle, *le vray pain auparauant, ſont ſeulement maintenant les accidents.*

Ioan. 1. 32.

a *De conſecrat. diſt. 2. Can. Quia corpus. Gloſ.* Ad prolationem iſtius, Hoc eſt corpus, &c. tranſſubſtantiatur panis in corpus; & ad prolationem iſtius, Hic eſt ſanguis, vinum conuertitur in ſanguinem.

b *De conſecr. diſt 2. Can. Nos autem 40. Gloſ.* Nam vbi erat verus panis antè, & verum vinũ, modò ſunt tantùm accidentia.

CHAP. III.

Le ſieur du Pleſſis pag. 1083. edit. 2.

LE troiſiéme paſſage eſt pris de l'expoſition ſur le Canon, *Panis eſt in altari*; où le ſieur du Pleſſis ayant allegué ces mots du Canon; *Car comme tu as pris la ſimilitude de la mort; ainſi auſſi bois-tu la ſimilitude du ſang*; ajouſte, *Et non donc pas le corps reellement, ny le ſang, mais, dit la Gloſe, entant qu'il eſt ſignifié.* Et en ces additions marginales, appoſe ces mots, *Et ibi Gloſa, ſimilitudinem, id eſt, tantùm ſignificat.* Or à qui cela ne feroit il perdre patience? La Gloſe ſur le premier mot, de *ſimilitude*, où il ſe traitte de la ſimilitude de la mott de Chriſt, repreſentée au bapteſme, dit, C'*eſt à dire, il ſignifie ſeulement:* Et ſur le ſecond mot, de *ſimilitude*, où il ſe traitte de la ſimilitude

De conſecr. diſt. 2. Can. panis eſt in altari. 55. Sicut enim mortis ſimilitudinẽ ſumpſiſti; ita etiam ſimilitudinem pretioſi ſãguinis bibis. *Et ibi Gloſa.* Similitudinem, id eſt, tantùm ſignificat.

de la chair repreſentée à nos ſens en l'Euchariſtie, dit, *C'eſt à dire, l'eſpece ſous laquelle eſt caché le corps de Chriſt, qui a ſouffert mort pour nous.* Et le ſieur du Pleſſis en penſe faire ce que la Gloſe dit ſur le premier mot, de *ſimilitude*, pour impoſer aux Lecteurs qu'elle ne pretẽd que le corps & le ſang de Chriſt ſoit en l'Euchariſtie, ſinon par ſeule ſignification; Contre ce qu'elle proteſte diſertement en l'expoſition de ce Canon, & ſur le mot, *ſimilitude*, où elle dit ce que nous venons de rapporter, & ſur le mot [a], *Iam corpus*, où elle dit immediatement auparauant les paroles citées par le ſieur du Pleſſis, *Apres la conſecration ce n'eſt plus lors le pain, mais le vray corps de Chriſt*: Et ſur le mot, [b] *Quæ erant, La ſubſtance du pain ceſſe d'eſtre, la conſecration ſuruenant*: Et ſur le mot, *conficit*, où elle dit, *Il fait paſſer la ſubſtance du pain & du vin, en ſon vray corps, & en ſon vray ſang*: Et ſur le mot, [c] *Panis in altari*, où elle dit, *Il poſe là les paroles auſquelles eſt faitte la tranſſubſtantiation*: Et dans la poſition propre du cas du Canon, où elle dit, [d] *Les eſpeces du pain & du vin demeurent, ſous leſquelles ſont cachées & couuertes la chair & le ſang, de peur qu'on n'euſt horreur de les prendre, ſi les eſpeces de la chair & du ſang cruds & viuants apparoiſſoient.* Cela n'eſt-ce pas ſe mocquer des autheurs & des Lecteurs tout enſemble? Car quant à la quatriéme Gloſe qu'il allegue, où il eſt dict, que dés que les eſpeces ſont touchées des dents, le corps de Chriſt eſt rauy au Ciel, laquelle eſt repriſe par l'edition de Gregoire XIII. cela ne concerne point la tranſſubſtantiatiõ, mais les choſes arriuantes apres la tranſſubſtantiatiõ.

a Iam corpus] Id eſt, corpus Chriſti tranſit accedẽte Chriſti forma, ita vt poſt conſecrationem non ſit iam ibi panis, ſed verum corpus Chriſti.

b Quæ erant] Subſtantia panis deſiuit eſſe, conſecratione ſuperueniente.

c *Ibid.* In tertia ponit verba, ad quæ fit trãſſubſtantiatio.

d *Ibid.* Remanent tamẽ ſpecies panis & vini, ſub quibus latent, & operiuntur caro & ſanguis, ne in ſumendo eſſet horror.

PIERRE LOMBARD,

EVESQVE DE PARIS,

AVTHEVR LIV.

LE cinquante-quatriéme Autheut que produit le ſieur du Pleſſis, eſt Pierre Lombard, Eueſque de Paris, appellé le Maiſtre des Sentences, à cauſe du recueil qu'il a fait des aduis & Sentences des Peres ſur les diuerſes matieres de la Theologie, pour les reduire par forme de methode en vn corps de doctrine. Or de ceſt autheur n'allegue-t'il qu'vn ſeul lieu; qui eſt, dit-il, que Chriſt n'eſt pas ſacrifié ou immolé en la Meſſe en effect, mais en myſtere; que ce n'eſt pas vn ſacrifice, propremẽt, mais vne repreſentation & memoire du ſacrifice. Et de là le ſieur du Pleſſis ratiocine ainſi: *Argumentons*, dit-il, *de là, s'il y eſt, & il y eſt ſacrifié, Il y a vn reel ſacrifice: S'il n'y a point de reel ſacrifice, s'il ne s'en fait que la commemoration; ny donc d'hoſtie preſente, ny de corps & de ſang de*

b *Le ſieur du Pleſſis pag.* 858. *edit.* 1. *pag.* 1084. *edit.* 2.

Chriſt reellement en l'Hoſtie. Or ne m'arreſteray-je point icy à remarquer que Pietre Lombard ne parle point ainſi; mais dit ſeulement; [a] *Ce qui eſt offert & conſacré par le Preſtre, eſt appellé ſacrifice & oblation; pour ce que c'eſt la memoire & la repreſentation du vray ſacrifice & de la ſaincte immolation faitte en l'Autel de la Croix.* Par leſquelles paroles il n'exclud point qu'il ne ſoit auſſi appellé ſacrifice & oblation, pour d'autres cauſes, & ne nie point qu'il ne ſoit vray ſacrifice quant à l'oblation de la vraye & reelle hoſtie, bien qu'il ne ſoit que repreſentatif quant à la mactation & occiſion de la meſme Hoſtie: Au contraire, il conclud tout le chapitre par ces mots: [b] *De là il reſulte que ce qui ſe fait à l'Autel, eſt, & eſt dict ſacrifice, & que Chriſt a eſté offert vne fois, & eſt offert tous les iours: mais lors autrement, & maintenant autrement:* Y ayãt ceſte difference entre le ſacrifice de la Croix, & tous les autres Sacrifices, que ceſtuy-la ſeul comme independant de tout autre a eu l'Hoſtie reelle, & l'immolation reelle; & tous les autres comme dependants de luy par quelque chaine de relation & de repreſentation, n'ont & n'ont eu, que l'vne de ces deux conditions, reelle, & l'autre repreſentatiue. Car ceux du vieux Teſtament ont bien eſté reels, quant à l'immolation, deſtruction, occiſion des choſes offertes, mais n'ont point eu d'hoſtie d'expiation vraye & reelle, ains ſeulement repreſentatiue. Car les hoſties de l'ancien Teſtament n'ont point eſté vrayes & reelles hoſties pour les pechez du monde, mais ſeulement hoſties figuratiues & repreſentatiues de la vraye, reelle & vnique hoſtie; & les ſacrifices des Chreſtiens cõtiennent bien vrayement, reellement & ſubſtantiellement la meſme, propre & vnique hoſtie, mais n'en contiennent l'immolation ou deſtruction & occiſion, ſinon repreſentatiuement. Mais ce diſcours appartient à vn autre lieu, aſçauoir, au traicté du ſacrifice. Et pour ce nous nous contenterons d'examiner la concluſion que le ſieur du Pleſſis en tire, contre la vraye preſence du corps de Chriſt au Sacrement, qui eſt telle; *Si Chriſt*, dit-il, *y eſt, & il y eſt ſacrifié, Il y a vn reel ſacrifice; S'il n'y a point de reel ſacrifice, s'il ne s'en fait que la commemoration; n'y donc d'hoſtie preſente, ny de corps & de ſang de Chriſt reellement en l'Hoſtie.* Belle logique, de Saumur. Mettre deux conditions conjointes en l'antecedent d'vne propoſition hypothetique, & les inferer ſeparées en la conuerſion de la meſme propoſition; S'il y eſt, & y eſt ſacrifié, Il y a vn reel ſacrifice, S'il n'y a donc point de reel ſacrifice, Il n'y eſt donc point ſacrifié, & par conſequent n'y eſt pas. Si Noé eſtoit en l'Arche, & y eſtoit ſacrifié, Il y auoit vn reel ſacrifice; s'il n'y auoit donc point de reel ſacrifice, il n'y eſtoit pas: Si Chriſt eſtoit au tombeau, & y eſtoit ſacrifié, il y auoit vn reel ſacrifice; Si dõc il n'y auoit point de reel ſacrifice, il n'y eſtoit pas. Car quant aux autres choſes qu'il propoſe en l'examen de ceſt autheur, ce ſont ſeulement contradictions qu'il eſſaye de trouuer à faux tiltre entre luy & les Peres, im-

a *Petrus Lombard. lib. 4. ſentent. diſtinct. 12.* Illud quod offertur & conſecratur à ſacerdote, vocari ſacrificium & oblationem, quia memoria eſt & repræſentatio veri ſacrificij & ſanctæ immolationis factæ in ara crucis.

b *Ibid.* Ex his colligitur eſſe ſacrificium & dici, quod agitur in altari, & Chriſtũ ſemel oblatũ & quotidie offerri, ſed aliter tunc, aliter nunc.

putant des choſes aux Peres, qu'ils n'ont point tenuës, afin de monſtrer que le Maiſtre des Sentences leur a eſté contraire: Cõme quãd il dit que S Ambroiſe eſcrit, du pain & du vin, apres la cõſecration, ils ſont ce qu'ils eſtoient, leſquelles paroles n'ont iamais eſté dittes par S. Ambroiſe, ains tout le contraire, aſçauoir, [a] *Et moy ie te dy qu'apres la conſecration, c'eſt le corps de Chriſt:* mais ſeulement S. Ambroiſe dit; [b] *S'il y a vne ſi grande force en la parole du Seigneur Ieſus, que les choſes qui n'eſtoient point, ayent commencé d'eſtre, combien plus aura t'elle de puiſſance, d'operer que les choſes qui eſtoient, ſoient, & ſoient changées en autre choſe?* Et comme quãd il dit, que les Peres apres la ſanctification des eſpeces, n'auoient recogneu qu'vne commutation de noms; choſe que nous auons déja aſſez refutée cy-deſſus, en l'examen de leurs eſcrits. Et comme quand il s'amuſe à puntiller ſur les queſtions que fait le Maiſtre des Sentences, touchant les circonſtances & dependances de la tranſſubſtantiation, leſquelles queſtions, dit il, ne ſe trouuent point és anciens: choſe à quoy nous reſpondrons cy-apres en vn chapitre à part, où nous traitterons expres les queſtions agitées ſur ceſte matiere, & pour ceſte heure paſſerons aux autres cauſes de recuſation qu'il allegue contre luy, afin d'eneruer & affoiblir ſon authorité, qui ſont; l'vne, que Iean Auentin autheur Sacramentaire de ce dernier ſiecle, dit qu'il auoit eũ dire à Ioſſe Clithou, & à Iacques le Féure, que Lombard auoit troublé toute la Theologie par ſes queſtions inutiles & prophanes. A quoy il me ſuffira pour le payer en pareille monnoye, de luy oppoſer, Stancarus auſſi Sacramentaire & grand ennemy de la Tranſſubſtantiation & de l'Egliſe Romaine, qui dit, *Plus vaut vn ſeul Pierre Lombard, que cent Luthers, deux cents Melanchtons, trois cents Bulingers, quatre cents Pierre Martyrs, & cinq cẽts Caluins.* L'autre, que Pierre Lombard auoit eſté taxé d'vne grande erreur: *Le meſme Lombard*, dit-il, *d'ailleurs blaſmé d'vne tres-pernicieuſe hereſie, que Ieſus Chriſt, ſelon ſa nature, n'eſt rien.* Et vn peu apres: *Cõbien peu aſſeuré de la preſence du corps & du ſang de Chriſt au Sacrement, quãd il nioit ſa nature humaine.* Or qui n'admirera le iuſte iugement de Dieu, de voir que ceux qui ſont portez d'vne ſi grande paſſion de reprendre, tombent eux-meſmes en des ignorances ſi dignes de reprehenſion? Mais cela arriue ſouuent à ceux qui veulent eſtre Docteurs de la loy *n'entendans point* comme dit S. Paul, *les choſes qu'ils diſent, ny deſquelles ils aſſeurent.* Le Maiſtre des Sentences traittant de la façon dõc en ceſte propoſition, *Dieu a eſté faict homme*, ou *Dieu eſt homme* le terme, hõme, eſt dict de celuy de Dieu; propoſe trois opinõs, leſquelles il proteſte propoſer par forme de rapport, & non par forme d'aſſertion; concluant ſon diſcours par ces mots; [c] *Nous auons traitté ceſte queſtion ſelon l'opinion de diuers autheurs, ſans aucune aſſertion & preiudice.* Or entre ces trois opinõs, la derniere qu'il poſe, eſt que le mot, *homme*, n'eſt point dict de Chriſt ou de Dieu, en la queſtion que c'eſt, mais

a *Ambroſ. lib. 4. de Sacram. cap. 4.* Sed poſt cõſecrationem dico tibi quòd iam eſt corpus Chriſti.

b *Ibid.* Quanto magis operatorius eſt vt fiat quæ erant, & in aliud commutentur?

c *Petrus Lombard. lib. 3. ſent. diſt. 7.* Iuxta diuerſorum ſententiam ſupra poſitam, abſq; aſſertione & præiudicio tractauimus quæſtionem.

mais en la queſtion, quel il eſt; ou, pour parler ſelon le langage de l'eſchole, il n'eſt point dit de Chriſt, quiditatiuemẽt, mais habituellemẽt, de ſorte que Chriſt ſelõ ceſte opinion-la, eſt appellé hõme, entant que c'eſt vn ſuppoſt ayant l'humanité, ſelon ces paroles de S. Paul, *Il a eſté trouué en habitude comme homme*; preſuppoſant que l'acceſſion de l'humanité au Verbe ne luy pouuoit pas eſtre faitte par maniere d'acceſſion eſſentielle, mais par maniere d'acceſſion accidentale; daurãt que tout ce qui arriue à vne ſubſtance déja cõplette en eſtre, luy arriue par maniere d'accident. Or auoit eſté ceſte opinion déja miſe en auant, & appuyée de pluſieurs paſſages apparẽrs des Peres, deuãt le Maiſtre des Sentẽces, & combattuë auant lui par quelques-vns, cõme entre autres par Hugues de S. Victor; Et pour ce le Maiſtre des Sentẽces la refere, non cõme ſienne. Que ſi neantmoins elle luy a eſté impurée par quelques-vns, àcauſe qu'il la colloque au dernier lieu, & la refere ſans l'impugner, laiſſant le iugemẽt des trois, libre aux Lecteurs, c'eſt vn faict à part. Mais tant y a qu'il n'a iamais rien pretendu nier de la verité de la nature humaine en noſtre Seigneur. Au cõtraire, il proteſte au cõmencement du diſcours, *que tous les Catholiques confeſſent vnanimement que Dieu a eſté faict hõme, & que Chriſt eſt vray Dieu & vray homme.* Et à la fin il conclud par ces mots; *Que le Lecteur tienne fermemẽt que Dieu a pris l'hõme, & que l'homme eſt paſſé en Dieu, non par conuertibilité de nature, mais par dignation de Dieu; de ſorte que ny Dieu n'a eſté changé en humaine ſubſtãce, prenant l'hõme; ny l'homme en diuine, eſtant glorifié en Dieu, par ce que la mutation ou cõuertibilité de la nature, fait diminution & abolition de la ſubſtance.* Auſſi peu ont pretendu ceux qui ont dict que Chriſt, entant qu'hõme, n'eſt point *aliquid*, de dire que la nature humaine n'eſt rien, ou de deſtruire la verité de ſon corps & de ſon ſang, cõme le ſieur du Pleſſis le pretẽd, par ces mots; *Cõbien peu aſſeuré de la preſence du corps & du ſang de Chriſt au Sacrement, quand il nioit ſa nature humaine.* Mais que Chriſt, entant qu'homme, eſt *aliquale*, & non *aliquid*, c'eſt à dire, eſt vn eſtant, ayant l'humanité, & duquel le mot, *d'homme*, peut eſtre dict par predication d'ayance ou d'habitude, & non par predication de quidité. Et pourtant tous les Autheurs qui ont commenté le Maiſtre des Sentences, affermẽt que toutes les trois opinions recitées par luy, cõuiennent en l'excluſion de quatre erreurs, aſçauoir, du Neſtorianiſme, dautant qu'elles mettent la nature diuine en Chriſt, non ſubſiſtante en ſoy, mais en l'hypoſtaſe diuine: l'Eutychianiſme, dautant qu'elles cõſeruent les deux natures diſtinctes & inconfuſes en Chriſt; le Manicheïſme, dautant qu'elles conſeruent la verité de la chair humaine de Chriſt: & l'Origeniſme, dautant qu'elles ne font rien preceder de la nature humaine, auant l'Incarnation de Chriſt: Et de plus, diſent que ceſte derniere opinion, *que la nature humaine eſt vnie accidentalement au Verbe*, n'a eſté declarée pour heretique par l'Egliſe, que depuis le Pape

Ibid. Hoc ſtrmiter tenens; quòd Deus hominem aſſumpſit, homo in Deum tranſiuit non naturæ verſibilitate, ſed Dei dignatione: vt nec Deus mutaretur in humanã ſubſtantiam, aſſumendo hominem, nec homo in diuinam glorificatus, vt Deus: quia mutatio, vel verſibilitas naturæ, diminutionem & abolitionem ſubſtantiæ facit.

Alexandre III. *Ces trois opinions*, dit S. Thomas, *conuiennent en* quatre choſes: Premieremẽt, en ce que chacune d'elles poſe vne perſonne en Chriſt, aſçauoir, diuine; car il s'éloigne de l'hereſie de Neſtorius: Secondement il met en Chriſt deux natures & trois ſubſtances, aſçauoir, la nature diuine, l'ame & le corps, eſquelles deux il dit conſiſter la nature humaine; & par ce differe de l'erreur d'Eutyches, qui mettoit vne ſeule nature en Chriſt. Et en ſa Somme, 3. partie, queſtion 2. article 6. ſur ceſte queſtion, aſçauoir, ſi la nature humaine eſt vnie accidentalement au Verbe; *Mais au contraire*, dit-il, [a] *eſt la Decretale du Pape Alexandre, qui dit, Cõme ainſi ſoit que Chriſt ſoit parfaict Dieu & parfaict hõme, par quelle temerité oſent quelques-vns dire, que Chriſt ſelon qu'hõme, n'eſt point* quid: Or ce qui eſt dict accidentalement de quelque choſe, ne declare point qu'elle ſoit *aliquid*, mais qu'elle ſoit *aliqualiter ſe habens*. Et Scotus ſur le troiſiéme des Senrences, diſtinction 6. queſtion 3. [b] *Ceſte propoſition, Chriſt entant qu'homme, eſt* aliquid, *n'a pas eſté anciennement determinée; mais maintenant elle eſt concedée & approuuée en la Decretale du Pape Alexandre, au tiltre* de hæreticis, chap. *cùm Chriſtus*. Et Gabriel Biel: *La troiſiéme opinion eſt auiourd'huy reputée heretique, encore qu'elle ne le fut pas du temps du Maiſtre des Sentences, pour ce qu'elle ſe refere auoir eſté condamnée au temps d'Alexandre III. en ſa Decretale, au tiltre des heretiques, chapitre, Cùm Chriſtus*. Dont il appert que l'intention de ceux qui diſoient que Chriſt, entant qu'homme, n'eſtoit pas *aliquid*, n'attendoit pas à deſtruire la verité de la nature humaine en Chriſt, ny conſequemment à deſtruire la preſence du corps & du ſang au Sacrement: Au cõtraire, s'il y auoit quelqu'vne des anciennes hereſies, fauoriſée par les conſequences qui ſe pouuoient tirer de ceſte doctrine, c'eſtoit non celle d'Eutyches qui nioit la nature humaine de Chriſt, mais celle de Neſtorius, qui mettoit en Chriſt la nature humaine diſtinguée d'hypoſtaſe d'auec la diuine; dautant qu'encore que ceſte opinion ne conſtituaſt point la nature humaine cõme ſubſiſtante à part ſoy, mais cõme ſubſiſtante en l'hypoſtaſe diuine, neantmoins dautant qu'elle ne met entre l'humanité & la diuinité qu'vne vnion accidentale, elle approche en quelque choſe du Neſtorianiſme, cõme S. Thomas le remarque en la troiſiéme partie de ſa Somme [c], queſtion 2. article 6. Et cela ſoit dict des recuſations que le ſieur du Pleſſis allegue contre le Maiſtre des Sentences. Car quant à celles qu'il allegue peu apres contre le Pape Innocent III. qui preſida au Concile de Latran, aſçauoir, *qu'il fut inuenteur de la confeſſion auriculaire*; Choſe ſi éloignée de verité, que dés le temps de la primitiue Egliſe, Tertullian diſoit, [d] *Nous auons dequoy nous congratuler de ce que nous ne confeſſons pas publiquement nos iniquitez: De la communion des Lays ſous vne eſpece*; Contre ce qu'il proteſte au chapitre de la Communion ſous les deux eſpeces, que ceſte couſtume commença ſeulement cent ans apres le Concile de Latran, &

a *S. Thomas 3. part. quæſt. 2. art. 6.* Quod eſt contra Decretalem Alexandri Papæ, dicentis, cùm Chriſtus ſit perfectus Deus, & perfectus homo, qui temeritate audent quidam dicere, quòd Chriſtus ſecũdùm quod homo, non eſt quid?

b *Scotus in 3. Sent. diſt. 6 qu 3.* Tertia opinio tempore Magiſtri fuit hæretica, ſed poſtea tempore Alexandri eſt condemnata: ſicut patet, Extra de hæreticis, cap. Cùm Chriſtus.

c *S. Thomas 3. parte, quæſt. 2. art. 6.*

d *Tertullianus l. Baptiſm. c. 20.* Nobis gratulandum eſt, ſi non publicè confitemur iniquitates, aut turpitudines noſtras.

pluſtoſt par tolerance que par ordonnance ; Car il ne s'en trouue, dit-il, du tout point : *De la garde de l'Euchariſtie au Ciboire ; De la torche & de la clochette pour le porter aux malades ; De l'également des paroles du Canon à celles de l'Euangile* ; ce ſont choſes qu'il prend comme il annote luy-meſme, ſur le chapitre de la Communion ſous les deux eſpeces, de ſon Impoſteur Iean Baley Anglois, qui dit, qu'Innocent au Concile de Latran fit toutes ces ordonnances. Pour dequoy le démentir ou en la ſubſtance, ou en la circonſtance de ſes impudentes paroles, il ne faut que lire les actes du Concile de Latran, celebré ſous le meſme Innocent.

LA SECTE DES ALBIGEOIS. AVTHEVR LV.

LE cinquante-cinquiéme teſmoin que cite le ſieur du Pleſſis, eſt la Secte des Albigeois, *leſquels*, dit-il, *ſe ſcandaliſants que du Cõcile de Latran en auant la tranſſubſtantiation fuſt enſeignée en l'Egliſe Romaine, ſ'éleuerent contre elle.* Ce qu'il a pris de ſon fabuleux Orthodoxe qui eſcrit ainſi : *Innocent troiſiéme du nom, enuiron l'an 1215. adjouſta aux articles de noſtre foy, pour le troiziéme article, la tranſſubſtantiation, par vne ſienne decretale qu'il fit promulguer au Concile de Latran : laquelle ſe commence*, Firmiter credimus, &c. *à laquelle deteſtable & heretique decretale, les Albigeois ou Albiois, peuple qui habitoit és enuirons de Thoulouſe & d'Alby, qui eſtoit ſorty des Vaudois, ſ'oppoſerent viuement ; Ce nouuel article de foy, ou pluſtoſt ceſte corruption des articles de noſtre foy, la tranſſubſtantiation, leur donnant iuſte occaſion de ſe departir de l'Egliſe Romaine.* A quoy le ſieur du Pleſſis adjouſte en ſa nouuelle edition : *Le Pape plus aſpre à les ſubuertir qu'à les conuertir, enuoye d'vne part Dominique en apparence pour les preſcher, mais en effect pour les forcer ; Leopold Duc d'Auſtriche, & Simon Comte de Montfort auec grandes armées.* En quoy comme en toutes les autres choſes, ils ſont ſi mauuais hiſtoriens, qu'ils ne voyent pas que dés l'an 1207. c'eſt à dire, huict ans auant le Cõcile de Latran ; le Pape enuoya la legation contre les Albigeois, en laquelle fut S. Dominique ; & que peu apres Leopold Duc d'Auſtriche, & Simon Comte de Montfort, ſe mirent aux champs contre les meſmes Albigeois. Et que l'an mil deux cens dix, la ville d'Alby fut priſe par le meſme Comte de Montfort ; & que l'an mil deux cents treize, ledit Comte de Montfort acheua de les défaire à platte couſture, tuant en bataille le Roy d'Arragon, qui eſtoit venu à leur ſecours, & prenant la ville de Thoulouſe, & toutes les autres villes de la Prouince. Mais ſ'ils ſont mauuais hiſtoriés pour le regard de l'hiſtoire ſeculiere au faict des Albigeois, ils le ſont en-

Le ſieur du Pleſſis pag. 861. edit. 1. p. 1086. edit. 2.

Concile de Latran, tenu l'an 1215.

core plus mauuais pour le regard de l'hiſtoire Eccleſiaſtique: Car tant ſ'en faut que les Albigeois niaſſent que le corps de Chriſt fuſt au Sacrement de l'Autel, comme le ſieur du Pleſſis leur pretend imputer, par la conference de la confeſſion des Vaudois; qu'au contraire ils croyoient cõme les Manicheens, que le corps de Chriſt eſtoit en tous leurs aliments; Et pour ce rejettoient le Sacrement de l'Euchariſtie, comme choſe inutile & ſuperfluë; dautant qu'ils tenoient qu'il eſtoit également & naturellement en toute ſorte de pain; n'eſtimants pas que noſtre Seigneur euſt eu vn vray corps, mais ſeulement vn corps apparent & fantaſtique, qu'il auoit tiré, non de la Vierge, mais du Ciel: De maniere qu'ils n'auoient garde de diſputer des cõditions de l'Euchariſtie tout à faict, non plus que de celles du Bapteſme; croyants que comme la chair, ſelon les Manicheens, & ſelon eux, ne deuoit point reſuſciter, auſſi n'auoient-ils point beſoin de Sacrements charnels & corporels: Car que l'hereſie des Albigeois fuſt vn rejetton de l'hereſie jadis enterrée & enſeuelie des Manicheens, qui commença à repulluler & à ſe réueiller & reſuſciter en ce ſiecle-la, tant parmy les Bulgares en Orient, ſous le tiltre de Bogomiles, que parmy ceux de la Gaule Narbonoiſe en Occident, ſous le tiltre des Albigeois, il appert par tous les Autheurs du temps qui en ont eſcrit. Toutefois ie m'eſtonne comme les Sacramentaires n'ont point de honte d'aller foüiller & cercher les images & medailles de leurs anceſtres & predeceſſeurs, dans les ruïnes de ceſte infecte & abominable hereſie. Car tous les Autheurs qui ont eſcrit particulierement d'eux, cõme Pierre des Vaux-Sernay, Bernard de Luxembourg, Cæſarius de Ciſteaux, & autres qui eſcriuoient du meſme temps, affermẽt qu'ils conſtituoient deux Principes eternels, l'vn du bien, & l'autre du mal; l'vn qu'ils appelloient le bon Dieu & l'autre le mauuais Dieu; qu'ils croyoient que le bon Dieu eſtoit Createur des ames, & le mauuais Dieu createur des corps; que le bon Dieu eſtoit Autheur du nouueau Teſtament, & le mauuais Dieu autheur de l'ancien, & que pour ceſte cauſe le Comte Raymond leur chef, auoit accouſtumé de iurer, Le Dieu de Moyſe ne me ſoit iamais en ayde: Que c'eſtoit choſe abominable de manger de la chair, durant qu'elle eſtoit l'œuure du diable: Que les mariages & generation des enfants eſtoit choſe diabolique; Qu'il n'y auoit point de reſurrection des corps; Que Chriſt n'auoit point pris chair de la Vierge, mais l'auoit tirée du Ciel, & n'auoit point eu vn vray corps, & n'auoir point vrayemẽt mangé ny ſouffert en la croix, mais ſeulement en apparence: Que le corps de Chriſt eſtoit également en tous les autres aliments, auſſi bien qu'en l'Euchariſtie: Que le Sacrement de l'Autel n'eſtoit rien, ny le Bapteſme non plus: Que Moyſe, Adam, & tous les Prophetes & Patriarches qui auoient

Euthymius in Panoplia, parte 2. tit. 23. Zonaras tom. 3.

Bernardus Luxemburg in Catalogo hæretic. Paulus Æmyl. lib. 6. hiſt. Franc. Guliel. Nangiac. Polydor Verg. hiſt. Anglor. lib. 16. Cæſarius Ciſterc. in Dialog.

Digitized by Google

eſté deuant Chriſt, n'auoient point eſté de Dieu, mais du diable : Et autres telles impietez. Et n'eſt à dire que ces choſes leur ont eſté imputées: Car outre ce que les Autheurs qui ont écrit contre eux, ont pris directement ces articles à impugner, choſe qu'ils n'euſſent pas faicte, ſi ces poincts-là n'euſſent eſté en controuerſe entre les vns & les autres ; Il n'y a vn ſeul témoin entre tous ceux qui ont eſcrit, ny de leur temps, ny depuis eux, iuſques à ce dernier ſiecle, qui ayt dit qu'ils ayent tenu autre choſe. Et pour ce les Centuriateurs meſme d'Allemagne, encore qu'ils ſe mõſtrent fort deſireux de les excuſer, & d'inſinuer en l'eſprit des Lecteurs, que poſſible croyoient ils autrement qu'on ne dit ; neantmoins ils ſont contraincts de confeſſer qu'ils rapportent ce qu'ils en ont trouué par écrit, qui ſont en ſubſtance les meſmes articles que nous auons extraits des Autheurs qui en ont écrit l'hiſtoire, & autres ſemblables. Au moyen dequoy, puis qu'il ne reſte rien des écrits deſdits Albigeois, & que la memoire de leur doctrine eſt perie auec le ſon, & que tous les autres qui ont écrit d'eux leur attribuent les articles que nous auons cy-deſſus recitez; comment eſt-ce que le ſieur du Pleſſis les peut prẽdre pour témoins de ſa doctrine, veu que par leurs écrits, il n'appert point ce qu'ils ont tenu; & que par les écrits des autres, il appert qu'ils ont tenu vne doctrine toute diuerſe de la ſienne, & de laquelle il ne peut luy-meſme qu'il n'ayt horreur ? Car quant à la confeſſion des Vaudois qu'il cite, pour en inferer de là ce qu'ont deu croire les Albigeois; outre ce que ce n'eſt pas la confeſſion des anciens Vaudois du temps de Pierre Vvalde, Inſtituteur de la Secte des pauures de Lyon, mais des Vaudois recents & modernes des Vaux d'Angroigne & d'Auſte, ſituez au pied des montagnes de Sauoye: Ie ne veux autre Autheur pour luy depeindre la croyance & les articles des Anciens Vaudois ; que ſon propre Vignier, formel ennemy de l'Egliſe Romaine, & duquel il allegue le témoignage à ce meſme propos: qui en ſa Bibliotheque hiſtoriale, de laquelle eſt extraicte ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, dit ainſi : *Les opinions que Pierre de Bruis, & Henry ſon diſciple, auoient cy-deuant preſchées, & que les Vaudois, ou pauures de Lyon preſchoient encore depuis eux, s'eſtoient en ce temps ſi abondamment entées & multipliées és pays de la Pronince Narbonnoiſe, qu'il y auoit bien peu de gens qui n'en fuſſent imbus & infectez. Ce qui fait ſembler eſtrange comme il eſt poſſible qu'eſtants les opinions, pour leſquelles les Albigeois ont eſté condamnez & reiettez de l'Egliſe Catholique, ſi prodigieuſes & deteſtables que les hiſtoriens lès recitent, & leur vie auſſi coulpable & contaminée des crimes & vices enormes, & nommément de Sodomie, qu'ils leur ont impoſé ; gens neantmoins de telle qualité n'ayent eu non ſeulement aucune vergongne de ſouffrir ou diſſimuler telles ordures & puantiſes faictes en leurs terres & maiſons, le nommer ſeulement deſquelles*

Centuriæ Magdeburg. Centur. 13. cap. 5.

Nicolas Vignier Biblioth. hiſtor. 3. partie, en l'an du monde 6244.

feroit fremir les oreilles du plus éhonté que ne fut iamais Heliogabale, mais auſſi de ſe laiſſer enſorceler d'opinions ſi monſtrueuſes, & euidemment fauſſes & abſurdes: ſi ce n'eſt qu'ils ayent eſté totalement enchantez, ou bien alienez de toute raiſon naturelle, comme reietter & deteſter le vieil Teſtament, conſtituer deux Dieux Createurs, l'vn benin & bon, l'autre malin, menteur & cruel, nier la reſurrection des corps, eſtimer S. Iean Baptiſte n'auoir eſté Prophete, ains tres-malin, & autres malheureuſes hereſies. Et en ce lieu ſe terminent les allegations des Autheurs, faictes par le ſieur du Pleſſis, depuis les Apoſtres, iuſques au Concile de Latran. S'enſuiuent celles des Autheurs poſterieurs au Concile de Larran, deſquels pource qu'il fait deux ſortes d'allegations, les vnes afin de monſtrer la contrarieté qu'il pretend eſtre entre les Scholaſtiques, ſur les appartenances & dependances de la Tranſſubſtantiation; les autres pour monſtrer la reſiſtance & oppoſition que quelques Scholaſtiques ont faicte, meſme à la doctrine de la preſence reelle, & à celle de la Tranſſubſtantiation; Nous laiſſerons celle de la premiere eſpece, remettant à y reſpondre par vn chapitre expres, & toucherons pour ceſte heure les lieux qu'il cite contre la doctrine de la preſence reelle, & contre celle de la Tranſſubſtantiation.

HVGVES DE S. CHER.

AVTHEVR LVI.

Le ſieur du Pleſſis, liu. 4 cap. 9. pag. 868. edit. 1. p. 1093. edit. 2.

LE cinquante-ſixiéme Autheur que le ſieur du Pleſſis allegue, eſt Hugues de Sainct Cher; en ſes apoſtilles ſur les Euangiles: *Lequel*, dit le ſieur du Pleſſis, *nage entre la verité & l'erreur le mieux qu'il peut, & ne laiſſe pas*, adiouſte-t'il, *apres auoir dit la verité, de s'entortiller ça & là dans les erreurs du temps.* De cét Autheur donc il allegue ces paroles; *Il rompit, c'eſt à dire, il ſignifia, que ſon corps ſeroit briſé en la Croix: Prenez, ſçauoir en croyant de cœur, & confeſſant de bouche: Mangez, ſçauoir en vous conjoignant à luy par amour & vnion. Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang, ſçauoir que ie vous donne en viande, que ie vous donne en breuuage, ſuiuant ce qu'il dit en Sainct Iean ſixiéme: Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage.*

Hugo Sãcto Caro Cardinalis, in Matth. cap. 26. Fregit, id eſt, frangendum in Cruce ſignauit, Deditque, non vendidit, Diſcipulis ſuis. Aliter ius edendi non habent de illo niſi qui ſcholas ſuas intrant, ſcilicet humilitatis, manſuetudinis & charitatis, &c. Et ait, Accipite, corde credēdo, ore confitendo, manu vicem reddendo. Et comedite, vos ei per amorem & vnitionem iungendo. Hoc eſt corpus meum quod vobis do in cibum, &c. Hic eſt enim ſanguis meus, quem ego do vobis in potum. Ioan. 6. Caro mea verè eſt cibus, &c.

Et vn peu apres: *A qui le baille-t'il? Certes ſes Diſciples, & non autres, ont droict de le manger & boire: ceux qui entrent en ſes écholes, qui ruminent ſes leçons d'humilité, de douceur, de charité*, &c. Deſquelles paroles le ſieur du Pleſſis tire deux argumenrs; l'vn, que le corps de Chriſt ne ſe mange pas par la bouche, tant parce que Hugues veut qu'on le prenne en croyant, & qu'on le mange en ſe conioignant à luy par amour & vnion; que parce qu'il renuoye les Lecteurs à ce verſet de ſainct Iean; lequel les Catholiques entendent de la manducation ſpirituelle. L'aurre, que les impies ne le mangent point, puis que les ſeuls Diſciples en humilité, douceur & charité, ont droict de le manger. Or quant au premier argument, qui eſt de prendre Chriſt en croyant de cœur & confeſſant de bouche, & de le manger en ſe conioignant à luy par amour & vnion: Outre ce qu'il a oublié en particulier ce que l'autheur venoit de dire auparauant; *Ieſus prit le pain, aſçauoir des Anges, c'eſt à dire ſon propre corps*; Il a oublié en general ce que porte le tiltre de route l'apoſtille: aſçauoir, que tous les quatre ſens y ſont expoſez, le litteral, l'allegorique, le tropologique, & l'anagogique. Au moyen dequoy, ſi de ces expoſitions allegoriques qui ſont adiouſtées pour accompagner le ſens litteral, & non pour le deſtruire, le ſieur du Pleſſis s'en veut ſeruir pour exclure le ſens litteral, qu'il ſe ſerue auſſi pour deſtruire le ſens litteral des autres verſets de celles-cy, inſerées au meſme chapitre: *Iudas, c'eſt à dire, le Confeſſeur, trahira, c'eſt à dire, liurera aux blandices, pour crucifier en la Croix de penitence, moy, c'eſt à dire le viel homme, & tous les Diſciples*, &c. *c'eſt à dire, toutes les penſées de la dureté & de la penitence.* Et derechef: *Celuy qui trempe la main auec moy dans le plat, ceſtuy-là me trahira; Il dit bien: car le Confeſſeur doit mettre la main dans le meſme plat de miſere auec le penitent.* Et derechef: *Comme il eſt écrit de luy, c'eſt à dire, comme il luy a eſté commandé par le Confeſſeur: Car tout ce que le Confeſſeur commande à celuy qui ſe confeſſe, il doit eſtre écrit en ſon cœur.* Et quant à la ſeconde partie de l'argumenr, qui eſt que l'apoſtillateur n'a peu entendre ces paroles, *Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps*, de la manducation par la bouche, puis qu'il renuoye ſur ce propos les Lecteurs à ce verſet de ſainct Iean, *Ma chair eſt vrayement viande*, que les Catholiques expoſent de la manducarion ſpirituelle: De quels aurres Catholiques faut il chercher en ce cas l'expoſition, ſinon du meſme aurheur, qui dit ſur ce verſet de ſainct Iean[a]: *Ou bien il vſe de ce mot, vrayement, pource que la vraye chair de Chriſt & ſon vray ſang, ſont pris ſous les eſpeces du pain & du vin au Sacrement: Contre les heretiques, qui ont dit que ce qui eſt pris n'eſt pas le vray corps de Chriſt, mais repreſentatif; & expoſent ces mots, Cecy eſt mon corps, c'eſt à dire,*

Accepit Ieſus panem Angelorum, id eſt, proprium corpus.

a *Idem in Ioan. cap. 6.* Vel (verè) dicitur, quia vera caro Chriſti & verus ſanguis ſumitur ſub ſpeciebus panis & vini in Sacramento: Contra hæreticos, qui dixerunt, quòd id quod ſumitur, non eſt verum corpus Chriſti, ſed repreſentatiuum: Et exponunt illud verbum, Hoc eſt corpus meum:

id eſt, hoc ſignificat corpus meum. Sicut illud 1 Corinth. 10. Petra autem erat Chriſtus. Contra iſtos dicitur quòd caro vera & ſanguis verus ſumitur, &c.

ſignifie mon corps, comme ce verſet de la deuxiéme aux Corinthiens, La pierre eſtoit Chriſt. Et quant à ceſt autre argument; *Il n'y a que les ſeuls vrays Diſciples de Chriſt qui ayent droict de prendre le corps de Chriſt, les impies donc ne le prennent point*; Quelle eſt ceſte conſequence? Vn ſyllogiſme de quatre termes, argumenter du droict au faict; comme ſi infinies perſonnes ne faiſoient pas ce qu'ils n'ont pas droict de faire? Choré, Dathan & Abiron n'auoient pas droict d'encenſer: car ce priuilege eſtoit reſerué aux ſeuls deſcendants d'Aaron: Ergo ils n'encenſoient pas? Balthaſat n'auoit pas droict de boire dans les vaiſſeaux du Temple: Ergo il n'y beut pas? Adam n'auoit pas droict de manger du fruict de ſcience de bien & de mal, Ergo il n'en mangea pas? Ceux dont parle ſainct Paul, qui ne diſcernoient point le corps du Seigneur, n'auoient point droict de manger le Sacrement; ny de boire le Calice de l'Euchariſtie: Ergo ils ne le mangeoient & ne le beuuoient pas? Mais voulons-nous voir ſi par ces expoſitions, Hugo poſtillateur a voulu eneruer le ſens litteral de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*; Oyons la repetition de la meſme expoſition, rapportée par luy ſur le texte de ſainct Marc, dont le ſieur du Pleſſis a pris vne partie de celle qu'il a citée: Car le mot, *ruminer*, n'eſt point dans l'apoſtille ſur ſainct Matthieu;

a *Idem Marcũ cap.* 14. Fregit, id eſt, ſponte ſua frangendum & crucifigendum expoſuit, &c. Eis, id eſt, Diſcipulis. Alij non habent ius edendi de illo pane, niſi ſoli Diſcipuli, qui eius ſcholas intrant & lectiones eius ruminant, &c. Sumite, edite, corde credendo, ore confitẽdo, &c. Hoc eſt corpus meum. Solet quæri quibus verbis Dominus panem in corpus ſuum tranſſubſtantiauit.

a *Il rompit, c'eſt à dire, il s'expoſa de ſa franche volonté pour eſtre crucifié*, &c. *à eux, c'eſt à dire à ſes Diſciples: Autres n'ont droict de manger de ce pain-là, ſinon ſes ſeuls Diſciples, qui entrent en ſes écholes, & ruminent ſes leçons d'humilité, douceur & charité*, &c. *Prenez, mangez, en croyant & confeſſant de bouche*, &c. *Cecy eſt mon corps. Icy on a accouſtumé de s'enquerir par quelles paroles le Seigneur tranſſubſtantia le pain en ſon corps.* Eſt-ce là nier la manducation du corps de Chriſt? eſt-ce là nier que les impies le mangent? Eſt-ce nager entre la verité & l'erreur du temps, comme dit le ſieur du Pleſſis, que de dire que Chriſt tranſſubſtantia le pain en ſon corps! Eſt-ce s'entortiller par cy par là dans les erreurs du temps, que de tenir pour heretiques ceux qui interpretent ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, de l'eſtre ſignificatif, & non du vray eſtre?

S. THOMAS D'AQVIN,

AVTHEVR LVII.

Le ſieur du Pleſſis p. 868. edit. 1. p. 1093. edit. 2.

Thomas Aquin. parte 3. quæſt. 79.

LE cinquante-ſeptiéme autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt ſainct Thomas, lequel, dit-il, apres auoir employé tout ſon eſprit à la preuue de la Tranſſubſtantiation, a approuué l'opinion de Damaſcene, en ces

mots, *Le charbon qu'Eſaye vid, n'eſt pas du bois ſimple, mais il eſt vny au feu; ainſi le pain de la communion n'eſt pas pain ſimple, mais vny à la diuinité.* Dont le ſieur du Pleſſis conclud, apres ſon Orthodoxe, que le Sacrement de l'Euchariſtie eſt donc pain, mais que c'eſt pain ioinct à la diuinité. En quoy il montre qu'il ne ſçait ny ce que ſainct Damaſcene, ny ce que ſainct Thomas veulent dire: Car ny l'vn ny l'autre par le mot, *pain*, n'entend la le pain elementaire, mais le corps de Chriſt, qui eſt, comme dit peu apres ſainct Damaſcene, le pain ſuperſubſtantiel, lequel les Peres auoient accouſtumé de repreſenter par le charbon d'Eſaïe; & entre autres ſainct Gregoire de Nazianze & ſainct Cyrille: dautant que comme au charbon le bois eſt vny au feu, ainſi en la perſonne de Chriſt le corps eſt vny à la diuinité: *Je crains*, dit ſainct Damaſcene, en vn autre lieu, *de toucher le charbon, acauſe du feu qui eſt conioinct au bois: ainſi j'adore en Chriſt l'vne & l'autre nature, acauſe de la diuinité qui eſt vnie à la chair.* Et que ce ſoit le ſens auquel ſainct Damaſcene, au lieu allegué par ſainct Thomas, prend le mot, *pain*, & que par le charbon il vueille entendre le corps de Chriſt, & non le pain elementaire, il appert par ce qu'il dit deuant, en ces mots: *Ny le pain & le vin ne ſont point la figure du corps & du ſang de Chriſt, ja ainſi ne ſoit, mais le meſme corps du Seigneur, remply de la diuinité: Car noſtre Seigneur a dict, Ceci eſt, non le ſigne de mon corps, mais mon corps; ny le ſigne de mon ſang, mais mon ſang.* Et vn peu apres [a]: *Au reſte reuerons-le auec toute pureté, c'eſt à dire, ſpirituelle & corporelle: Car luy-meſme il eſt double; Approchons-nous de luy auec vne ardente cupidité; & compoſants nos mains en forme de croix, prenons le corps du crucifié, & le faiſant toucher à nos yeux, à nos léures, & à nos fronts, participons au charbon diuin,* &c. *Car Eſaïe vid vn charbon; mais le charbon n'eſt point bois ſimple, ains vny au feu. Semblablement auſſi le pain de la communion n'eſt point pain ſimple, mais vny à la diuinité.* Et par ceux qui ſuiuent immediatement apres en ces mots: *Or le corps qui eſt vny à la diuinité, n'eſt pas vne nature, mais vne eſt la nature du corps, & autre celle de la diuinité conioincte auec luy.* Leſquelles paroles, cõme il a eſté veu [b] en ſon lieu, ne peuuent eſtre, dittes ſinon du vray & propre corps de Chriſt. Et que ce ſoit pareillement le ſens de S. Thomas, il ſe void & par l'allegation des paroles de ſainct Damaſcene, qu'il s'eſtoit oppoſées luy-meſme en ces termes, en la queſtion ſeptante-cinquiéme, article ſecond: *Damaſcene*, dit-il, [c] *eſcrit: Pour ce que c'eſt la couſtume des hommes de manger du pain & boire du vin, il leur a conioinct ſa diuinité, & leur a faict eſtre ſon corps & ſon ſang; Et ainſi le pain de la communion n'eſt pas pain ſimple, mais vny à la diuinité*, &c. auſquelles le meſme ſainct Thomas auoit reſpondu: [d] *A ceſt argument-la il faut dire, que Dieu a conioinct ſa diuinité, c'eſt à dire, ſa vertu diuine, au pain & au vin; non afin qu'ils demeurent*

art. 1. ad 2. Carbo enim ligni ſimplex non eſt, ſed virtute ignis: ita & panis conſecrationis non ſimplex panis eſt, ſed virtus diuinitatis.

Damaſc. lib. 4. Orthodox fidei, cap. 14.

[a] Τιμήσωμεν δὲ αὐτὸ πάλιν καθαρῶς, ψυχικῶς τε καὶ σωματικῶς· δοτέον τῷ θεῷ πᾶν ὃ,περ ἂν παρ' αὐτοῦ λάβωμεν, καὶ συνεπόμενον τοῖς παλαιοῖς τύποις τοῖς, τὴν τοῦ θεοῦ ἐμφανίσασι δύναμιν καὶ ἐνέργειαν, καὶ ὑπὲρ λόγους ὀφθαλμοῖς, καὶ χερσὶ, καὶ μετώποις, τὸ τῶν αἰθέρων μεταλαβόντες, ἵνα τῷ πυρὶ τῆς ἐκεῖθεν τοῦ ἐν τῇ αἰθρίᾳ πύρωσιν καθαρθέντες ἐλλάμψωμεν τῆς ἀμέθεκτος. αἴθραν οὖν Ησαΐας αἰσθητὴν ξύλον λαβὼν ἐκ θυείου, ἀλλ' ἐμφαινόμενον τοῦτο. οὕτω δὲ ἐκεῖνος ἡ πάντως ἐκ θεοῦ λαβὼν, ἀλλ' ἐμφαίνων τοῦτο.

b *Voyez cy deſſus, page 644.*

c *Thom. 3. parte quæſt 75. art. 2.*

d *Ibid. ad 1* Dicendum quòd Deus conu-

gauit diuinitatem ſuam, id eſt, diuinam virtutem, pani & vino, non vt remaneant in hoc Sacramento, ſed vt faciat inde corpus & ſanguinẽ ſuum.

en ce Sacrement, mais afin d'en faire ſon corps & ſon ſang. Et par ce il dit en ceſte propre queſtion, citée par le ſieur du Pleſſis, peu apres les paroles qu'il allegue de luy: [a] *Il ſe dit qu'en ce Sacrement le corps eſt offert pour le ſalut du corps, & le ſang pour le ſalut de l'ame, combien que l'vn & l'autre opere pour le ſalut de l'vn & de l'autre; dautant que Chriſt eſt tout entier ſous l'vn & ſous l'autre, comme il a eſté dict cy-deſſus.* Dont il appert que non ſeulement ſainct Thomas, aux queſtions precedentes, où il auoit traitté de la Tranſſubſtantiation, mais meſme au propre lieu que le ſieur du Pleſſis cite de luy, pretend tout le contraire de ce qu'il luy impute.

a *Idem quæſt. 79. art. 1. ad 3.* Secundùm quandam aſſimilationem dicitur, quòd in hoc Sacramento corpus offertur pro ſalute corporis, & ſanguis pro ſalute animæ; quamuis vtrumque pro ſalute vtriuſque operetur, cùm ſub vtroque totus ſit Chriſtus, vt ſuprà dictum eſt.

SAINCT BONAVENTVRE.

AVTHEVR LVIII.

CHAPITRE I.

Le ſieur du Pleſſis p. 869. edit. 1. p. 1093. edit. 2.

LE cinquante-huitiéme autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt ſainct Bonauenture, duquel il allegue trois paſſages: Le premier eſt, *Que le pain n'eſtoit point le corps de Chriſt, lors que noſtre Seigneur prononçoit, Cecy eſt mon corps.* Ce qui eſt tres-vray, encore que ſainct Bonauenture ne le die pas en ces termes, ains ſeulement que quand le pronom eſt proferé, il n'y a rien encore là, ſinon le pain, & par conſequent que le demonſtré eſt pain: mais il ne dit pas qu'il ne fuſt faict le corps de Chriſt au meſme inſtant que les paroles furent acheuées de prononcer: Au contraire il dit diſertement, que comme au Verbe eternel de Dieu eſt verité & toute-puiſſance; auſſi au verbe proferé par luy eſt verité & efficace: & pour ceſte cauſe, que ce verbe, *eſt*, en ceſte oraiſon, ne ſignifie pas identité, ny ſimulté, mais ſignifie que cecy eſt le corps, c'eſt à dire, qu'à la prolation de ceſte parole, *Cecy eſt mon corps*, la ſubſtance du pain eſt changée au corps. Car quant à la contrarieté qu'il pretend eſtre entre ſainct Thomas & luy, ſur l'interpretation du pronom, *Hoc*, il y ſera reſpondu en ſon lieu.

Bonauentura in 4. ſentent. diſt. 8. quæſt. 1. Non demonſtratur ergo corpus Chriſti, ſed ſubſtantia panis ſub accidentibus quæ poſſunt oculis conſpici.

LE ſecond eſt, que la grace n'eſt pas contenuë eſſentiellement és Sacrements, comme la medecine en la boëte; ains que c'eſt entant qu'ils la ſignifient: que la grace neantmoins eſt en iceux, s'il n'y a faute du participant, entendant ainſi que la grace eſt en l'ame, & non és ſignes viſibles Les paroles de ſainct Bonauenture ſont telles: *Il ne faut dire en aucune maniere que la grace ſoit contenuë au Sacrement comme l'eau au vaſe, & la medecine en la boëte: au contraire, l'entendre ainſi, eſt erreur; Mais ils ſont dicts contenir la grace pour ce qu'ils la ſignifient, & pour ce que ſ'il n'y a defaut de la part du receuant, la grace eſt touſiours conferée en eux: Et ainſi entendant que la grace ſoit en l'ame, & non es ſignes viſibles, ils peuuent eſtre dicts iuſques là vaiſſeau de la grace.* Et de là le ſieur du Pleſſis conclud, *Que le corps de Chriſt n'eſt donc point en l'Euchariſtie, pour ce que le corps de Chriſt ne peut eſtre ſans la grace: Que le corps de Chriſt n'eſt donc reçeu que par les Fidelles,* puis que ſ'il y a defaut de la part du participant, la grace n'eſt point conferée: *Que le pain & le vin nous ſont faicts le corps & le ſang de Chriſt, & non en eux-meſmes, & que l'effect du Sacrement ſe faut en noſtre ame par l'operation du ſainct Eſprit; & non quelque miracle és ſubſtances du pain & du vin, puis que la grace eſt en l'ame, & non és ſignes viſibles*: Toutes lourdes & groſſieres equiuocations, procedantes de l'ignorance du ſens auquel ſainct Bonauenture prend là le mot de grace: Car S. Bonauenture parle là de la grace iuſtifiante qui eſt vne qualité, vn accident & vne perfection de l'ame, & partant ne peut reſider ſinon en l'ame: *La grace*, dit-il, *comme ainſi ſoit que ce ſoit vne perfection de l'ame, & que la perfection, qui eſt vn accident, depend de l'ame beaucoup plus que l'ame du corps. Or l'ame n'eſt iamais creée ſinon au corps, voire auſſi toſt qu'elle eſt creée, eſt au corps: Donc à plus forte raiſon la grace auſſi toſt qu'elle eſt creée, eſt en l'ame.* Et pourtát que ce ſoit vn manifeſte ſophiſme, d'argumenter de la grace iuſtifiante, qui eſt vn accident de l'ame, au corps de Chriſt, qui eſt vne ſubſtance; & que ce ſoit abuſer frauduleuſement des paroles de S. Bonauenture contre S. Bonauenture meſme; il apparoit non ſeulement par ce qu'il dit aux autres lieux, mais par ce qu'il dit en la queſtion propre, alleguée par le ſieur du Pleſſis, en laquelle s'eſtant oppoſé l'exemple de l'Euchariſtie, auquel eſt contenu ce qu'il ſignifie, dont il s'eſtoit objecté par conſequence, que les autres Sacrements pouuoient bien contenir eſſentiellement ce qu'ils ſignifioient, il reſpond: *A ce qui a eſté objecté du Sacrement de l'Autel, il faut dire que Dieu pourroit bien faire le ſemblable ſ'il vouloit, mais toutesfois qu'il n'eſt pas ainſi conuenable là comme icy; dautant qu'en ce Sacrement il y a Tranſſubſtantiation: au moyen dequoy ce qui y eſt ſignifié eſtre, eſt vrayement vne ſubſtance, à laquelle il conuient eſtre par ſoy; il conuient auſſi à ces eſpeces-là d'eſtre voilées pour noſtre vtilité; mais à la grace il n'eſt pas ainſi conuenable d'eſtre par ſoy, dautant qu'elle n'eſt pas ſubſtance;* &c.

Ibid. diſtinct. 1. queſt. 3.

Nõ aliquo modo dicendum eſt quòd gratia contineatur in ipſis Sacramentis eſſentialiter, tanquam aqua in vaſe, vel medicina in pyxide: Immò hoc intelligere eſt erroneum: ſed dicuntur continere gratiam, quia ipſum ſignificant, & quia nihil ibi eſt defectus ex parte ſuſcipientis, in quo gratia ſemper conferatur. Ita intelligendo, quòd gratia ſit in anima, non in ſignis viſibilibus.

CHAP. II.

LE troiſiéme paſſage eſt pris de la diſtinction neufiéme, queſtion ſeconde, & rapporté par le ſieur du Pleſſis, en ces mots: *Manducation ſe trouue proprement és choſes corporelles, & d'icelles eſt transferée aux ſpirituelles: Et partant ſi nous voulons bien prendre la droicte manducation ſpirituelle, il eſt beſoin que nous paſſions à la propre ſignification du mot.* Et vn peu apres: *Si donc la raiſon de la manducation ſe transporte conuenablement aux choſes ſpirituelles, il faut que deux choſes ſ'y trouuent, le maſcher & l'incorporer, eſquelles le manger conſiſte. Or le maſcher ſpirituel, c'eſt vne recognoiſſance de la viande, ſçauoir, de la chair de Chriſt, expoſé en rançon pour nous rachetter, & en viande pour nous refaire. Et quant à l'incorporation, elle eſt conſiderée entant que celuy qui y penſe & repenſe par vn amour de charité, eſt conioinct à ce à quoy il penſe: & ainſi eſt incorporé, & en l'incorporant refaict & rendu ſemblable Et pourtant à ce que quelqu'vn mange ſpirituellement, ſont requiſes deux choſes, le diſcours de la foy, & l'affection de charité; au premier eſt le maſcher, au ſecond l'incorporer; & des deux ſe parfait la manducation ſpirituelle.* De ces paroles le ſieur du Pleſſis argumente, que S. Bonauenture recognoit donc tranſlation & figure en la manducation dont il parle, puis qu'il dit, que pour bien prendre la droicte manducation ſpirituelle, il eſt beſoin de paſſer à la propre ſignification du mot. Et donc que la viande dont parle là S. Bonauenture, eſt ſpirituelle, puis que le maſcher eſt ſpirituel. Et finalement apres auoir allegué tout ce texte de S. Bonauenture, comme ſ'il auoit acheué de conquerir le monde, ſe chante ce chant de victoire: *Or que cerchons-nous autre choſe? Notez*, adjouſte-t'il, *qu'il eſtoit Cordelier, & Cardinal de plus.* Mais quoy? ſera-t'il poſſible que la poſterité croye, qu'il y ayt eu des hommes en ce ſiecle qui ayent oſé imputer ſi fauſſement aux autheurs, & impoſer ſi hardiment aux lecteurs le contraire de la verité? S. Bonauenture dit, qu'il y a deux ſortes de manger le corps de Chriſt; l'vne, par la bouche du corps, qu'il appelle, Sacramentale, laquelle eſt commune tant aux bons comme aux meſchants; l'autre, par la bouche du cœur, qu'il appelle, ſpirituelle, laquelle eſt propre ſeulement aux bons: *Quelques-vns*, dit-il, *le prennent de la bouche du corps, & ceux-la le prennent ſacramentalement; les autres de la bouche du cœur, & ceux-la le prennent ſpirituellement: Au moyen dequoy, ſelon la double bouche, il y a double manducation.* Or ceſte manducation ſacramentale qui ſe fait par la bouche du corps, laquelle il veut eſtre commune aux bons & aux meſchants, il veut qu'elle ſoit du vray, propre & reel corps de Chriſt, pris par la bouche corporelle, mais pris dedans & ſous le voile des eſpeces ſacramentales: & pour ce l'appelle-t'il,

Bonauent. in 4 ſentent. diſtinct. 9. art. 1. quæſt. 2. Manducatio primo & proprie in corporalibus inuenitur, & ab illis ad ſpiritualia eſt tranſlata: Et ideò ſi velimus accipere rectâ manducationem ſpiritualem, neceſſe habemus ad propriam acceptionem vocabuli nos transferre. *&c.*

Si ergo oratio manducationis congruè transfertur ad ſpiritualia, oportet hæc duo in ea reperiri, & ſecundùm ea in quibus hæc duo cõſiſtunt, manducatio ſpiritalis attenditur. Spiritualis ergo maſticatio eſt, recognitio cibi, ſcilicet, carnis Chriſti pro nobis expoſitæ in pretium ad redimendum, & in cibum ad refitiendum. Incorporatio verò attenditur, dum recogitãs charitatis amore, ei quod cogitatur, iungitur, & ſic incorporatur: & dum incorporatur, refitiitur, & magis aſſimilatur. Ad hoc ergo quòd quis ſpiritualiter manducet, requiritur cogitatio fidei & affectio charitatis: in primo enim eſt maſticatio, in ſecundo incorporatio, & ex his duobus integratur ſpiritualis manducatio.

Sacramentale,

Sacramentale, ſuiuant l'intention de l'autheur qu'il commẽte, aſçauoir du Maiſtre des Sentences; lequel en la meſme diſtinction dit ainſi[a]: *Quelques-vns ont eſté enueloppez de telles tenebres d'erreur, que de preſumer de dire que le corps & le ſang de Chriſt ſont pris ſeulement par les bons, & non par les meſchants: Mais il faut tenir indubitablement, que par les bons ils ſont pris non ſeulement Sacramentalemẽt, ains auſſi ſpirituellemẽt: Mais que par les meſchants ils ſont pris ſeulement Sacramentalement, ſçauoir eſt ſous le Sacrement, c'eſt à dire que la chair de Chriſt tirée de la Vierge, & le ſang eſpandu pour nous, eſt pris par eux ſous l'eſpece viſible, mais non la chair myſtique, qui n'eſt priſe que des bons.* Et vn peu apres[b]: *Par ces teſmoignages, & autres ſemblables, il eſt monſtré que le vray corps & ſang de Chriſt eſt auſſi pris par les meſchants, mais Sacramentalement & non ſpirituellement.* Et pource S. Bonauenture commentant & expoſant ces deux ſortes de mãducation, diſcourt diſtinctemẽt & ſeparemẽt de l'vne & de l'autre: Et de la mãducation Sacramentale, dit que les meſchants prennent en icelle par la bouche, le vray & propre corps de Chriſt, & la choſe prochaine & immediate du Sacrement, qui eſt la chair de Chriſt, mais non la choſe ſeconde & immediate, qui eſt la grace. *Il faut*, dit il[c], *conceder que les meſchants prennent la choſe du Sacrement, qui eſt le vray corps de Chriſt, lequel a pendu en la Croix, qui eſt reſuſcité des morts, & eſt aux Cieux.* Et vn peu apres[d]: *Et quant à ce qui a eſté obiecté, que ceſte viande eſt de l'ame, & non du ventre, il faut reſpondre que cela n'eſt point dict pour nier qu'elle n'entre dans le ventre, mais pour donner à entendre que le ventre n'eſt point refaict d'elle, pource que la chair de Chriſt n'eſt pas digerée corporellement, afin que l'aliment en ſoit puis apres addreſſé & diſtribué à chaque membre.* Et de la manducation ſpirituelle, il dit qu'il la faut entendre par analogie & correſpondance à la manducation corporelle, & expoſer la maſtication allegorique qui ſe fait en la manducation ſpirituelle, de l'action de la foy; & l'incorporation allegorique qui ſe fait en la manducation ſpirituelle, de l'actiõ de la charité. Et de là le ſieur du Pleſſis luy veut faire accroire qu'il dit que nous n'auons autre participatiõ du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, que par les actes de ceſte mãducation ſpirituelle, aſçauoir par la meditation de la foy & l'affection de la charité, contre ce qu'il proteſte expreſſément en tout le diſcours de ceſte diſtinction, & contre ce qu'il adiouſte au commencemẽt de la diſtinction ſuiuante, en ces mots[e]: *C'a eſté vne opinion de quelques-vns, & vn erreur tres-pernicieux, que Chriſt n'eſtoit point en l'autel, ſinon comme en ſigne, & qu'il eſt dict eſtre mangé, pource que le ſigne dit, Celuy eſt pris & mangé*, &c.

a *Lombard. lib. 4. ſentent. diſt. 9. cap. 1* Quidam obtuſo corde legẽtes, erroris caligine inuoluti ſunt adeò, vt præſumpſerint dicere, corpus & ſanguinẽ Chriſti à bonis tantùm ſumi, & nõ à malis. Sed indubitãter tenendum eſt, à bonis ſumi, nõ modò ſacramẽtaliter; ſed & ſpiritualiter: à malis verò tantùm ſacramentaliter, id eſt, ſub Sacramẽto: ſcilicet ſub ſpecie viſibili carnem Chriſti de Virgine ſumptam, & ſanguinem pro nobis fuſum ſumi: ſed non myſticam, quæ tãtùm bonorum eſt.

b *Item.* His aliiſque plurib⁹ apertè oſtenditur, quòd etiam malis verũ corpus Chriſti ſumitur; ſed ſacramentaliter, non ſpiritualiter.

c *Bonau. in 4. ſent. diſt. 9. art. 2. qu. 1.* Vnde cõcedendũ, quòd mali recipiunt rem Sacraméti quæ eſt corpus Chriſti verum, quod natum eſt de Virgine, quod pependit in cruce, quod

à mortuis reſurrexit. d Ad illud quod obiicitur, quòd eſt cibus mentis, non ventris, dicendũ, quòd hoc non dicit, quia non inferatur in ventrem, ſed quia venter ex illo non cibatur, quia non digeritur corporaliter Chriſti caro, vt exinde alimentũ ad membra ſingula dirigatur. e *Bonau. in 4. diſt. 10. art. 1. quæſt. 1.* Opinio quorundam fuit, & error peſſimus, quòd Chriſtus non eſſet in altari, niſi tantùm ſicut in ſigno: & dicitur manducari quia ſignum eius accip.tur & manducatur.

Sed iſte eſt error peſſimus, & contra pietatẽ fidei, quæ tantum ſibi beneficium à Deo datum recognoſcit, & gratias agit, quòd in carne ſua, & natura propria nobiſcum ſit.

Mais c'eſt vn erreur tres-pernicieux, & contre la pieté de la foy, laquelle recognoiſt vn ſi grand benefice donné à ſoy de Dieu, & luy rend graces de ce qu'en ſa chair & en ſa nature propre il eſt auec nous. Et derechef: *De ce que Chriſt eſt là corporellement preſent, le merite de la foy eſt augmenté, entant qu'elle croit ce qu'elle ne cognoiſt nullement eſtre par raiſon: La deuotion auſſi de la charité eſt enflãmée quand elle ſent que le Seigneur luy eſt preſent en chair. Car comme à la preſence du feu, eſt chaſſée la froideur, ainſi en la preſence de Chriſt eſt chaſſée la tepidité.* Et finalement; *Ce que le Seigneur dit, La chair ne profite rien, il veut dire, à celuy qui l'entend charnellement. Or celuy l'entend charnellement, non qui entend que la chair de Chriſt ſoit preſente, mais qui entend que Chriſt ſoit mangé par morceaux, comme la chair de chaque animal: Mais elle profite grandement à celuy qui la prend ſoubs le Sacrement.*

IEAN DVNS, DIT L'ESCOT,

AVTHEVR LXIX.

CHAPITRE I.

Le ſieur du Pleſſis, pa. 869. edit. 1. page 1094. edit. 2.

LE cinquante neufiéme autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Scotus: duquel il allegue deux ſortes de paſſages, les vns cõtre la reelle preſence du corps de Chriſt ſous les eſpeces; les autres cõtre la tranſſubſtantiation. Nous expedierons premierement ceux qu'il allegue cõtre la reelle preſence, & puis paſſerons aux autres. Pour l'impugnation donc de la reelle preſence, il cite cinq paſſages: la premiere eſt, de la poſition de la premiere queſtion de la diſtinction dixiéme, laquelle Scotus poſe ainſi: *Aſçauoir mon s'il eſt poſſible que le corps de Chriſt ſoit reellement contenu ſous l'eſpece du pain & du vin,* & reſpond, *Il ſemble que non.* De la poſition donc de ceſte queſtion, le ſieur du Pleſſis argumente ainſi: *Iean Duns,* dit-il, *dict l'Eſcot, pres de cent ans apres le Concile de Latran, oſe bien remettre en queſtiõ, Si le corps de Chriſt eſt cõtenu ſous les eſpeces, & diſpute que nõ.* Mais qui n'admirera l'ignorãce de ceux qui luy ont baillé ce memoire? Car s'il eſt permis d'imputer aux Scholaſtiques qu'ils ont reuoqué en doute ce qu'ils ont traitté par forme de queſtiõ; de quel article de la foy ne leur imputera-t on point d'auoir douté? Le meſme Scot traicte par forme de queſtion, *Si Dieu eſt vn*; & diſpute que non; Il aura donc douté de l'vnité de Dieu? Il traicte par forme

Scotus in 4. ſentent. diſtinct. 10. quæſt. 1. Prima quæſtio, Vtrùm poſſibile ſit, corpus Chriſti ſub ſpecie panis & vini realiter contineri. Videtur quòd non, *&c.*

de queſtion la generation eternelle du fils, & poſe ainſi ſa theſe, *Aſçauoir ſi le fils eſt engendré de la ſubſtance du Pere*; & diſpute que non: Il aura donc douté ſi le fils eſt engendré de la ſubſtance du Pere? Il traicte par forme de queſtion, *Si Dieu peut creer toutes choſes*, & ſe propoſe la theſe en ces mots, *Aſçauoir ſi Dieu peut creer quelque choſe*, & diſpute que non: Il aura donc reuoqué en doute le premier article du Symbole, aſçauoir, ſi Dieu eſt Createur du Ciel & de la terre? Il traicte par forme de queſtion, *s'il eſt poſſible que la nature humaine ayt eſté vnie à la diuine*, & propoſe la queſtion en ces termes, *Aſçauoir-mon, s'il a eſté poſſible que la nature humaine ayt eſté vnie au Verbe en vnité de ſuppoſt*; & diſpute que non: Il aura donc reuoqué en doute l'article de l'Incarnation? Mais le ſieur du Pleſſis en ſa ſeconde edition adiouſte, *qu'il diſpute que non, non par maniere de diſpute ſeulement, mais de doute, ains d'opinion contraire.* Et combien euſt-il mieux valu qu'il euſt ingenuëmẽt confeſſé qu'il s'eſtoit abuſé apres l'allegatiõ de ſon pretendu Orthodoxe, que de s'opiniaſtrer à vouloir defendre obſtinémẽt l'erreur dont il a eſté repris [a], pour laquelle maintenir il faut auoir perdu les yeux de l'eſprit & du corps? Car non ſeulemẽt Scotus en la reſolution de ceſte queſtiõ, eſcrit [b]: *Je dy qu'il eſt ſimplement de la ſubſtance de la foy, de croire que le corps de Chriſt, eſt là vrayement & reellement*; mais meſme en tous les autres lieux où il ſe preſente occaſion d'en parler, repete & confirme ceſte deciſion; comme nommément en la troiſiéme queſtion de la diſtinction onziéme, où il prononce ces mots [c]: *Nier que le corps de Chriſt ſoit là vrayement, eſt choſe entierement contre la foy, comme il a eſté montré en la diſtinction dixiéme, queſtion premiere: Car il a eſté expreſſément de la verité de la foy dés le commencement de l'inſtitution de l'Euchariſtie, que le corps de Chriſt eſt là vrayement & reellement contenu.* Et en ſes queſtions rapportées ſur le meſme lieu: *Premierement donc il eſt dict ſelon tous, que là eſt le vray corps de Chriſt, & de cela dés le commencement il n'y a eu aucun doute en l'Egliſe, mais le contraire a eſté erreur.* Mais venons aux arguments que le ſieur du Pleſſis cite de Scotus contre la preſence reelle, pour monſtrer que c'eſt à bon eſcient que Scotus l'impugne, qui ſont quatre, trois pris de ceſte queſtion, & le quatriéme pris de la queſtion troiſiéme. Le premier eſt, *Que Scotus eſcrit*, dit-il, [d], *qu'il eſt impoſſible que quelque choſe ſoit là où auparauant elle n'eſtoit point, ſi elle n'eſt changée en la choſe où elle eſt de nouueau. Or eſt-il que le corps de Chriſt demeure immuable au Ciel, ſelon ſainct Auguſtin*, De conſecratione, diſtinctione 2. *Le Seigneur eſt là haut iuſques à la fin du ſiecle.* Le ſecond eſt, que Scotus argumente ainſi [e]; *Ou le corps de Chriſt ſous l'eſpece*, eſt quantum aut non quantum, *a vne quantité, ou n'en a point. Or ne peut-il eſtre ſans quantité*: Car *veu qu'il a quantité au Ciel, il ſeroit par ce moyen*, quantum & non quantum, *en quantité & ſans*

In 2. ſent. diſt. 1. queſt. 2.

a *Voyez les actes de la Conference de Fõtainebleau.*

b *In 4. diſtinct. 10. queſt. 1.* Dico quòd corpus Chriſti eſſe ibi verè & realiter, eſt ſimpliciter de ſubſtantia fidei.

c *Diſtinct. 11. queſt. 3.* Ibi verè eſt corpus Chriſti, quia iſtud negare, eſt planè contra fidem, *vt patet, diſtinct. 3. in queſt. 1.* Expreſsè enim à principio inſtitutionis Euchariſtiæ fuit de veritate fidei, quòd verè ibi & realiter corpus Chriſti cõtinetur.

d *Ibid.* Impoſſibile eſt aliquid eſſe vbi priùs nõ fuit, niſi vel illud mutetur, vel ipſum in quo eſt de nouo: *&c.*

e Aut corpus Chriſti ſub illa ſpecie eſt quantum aut non quan-

quantité, & ne pourroit eſtre là en quantité, parce que la quantité ne peut eſtre ſeparée de la maniere quantitatiue. Et derechef, reprenãt le meſme argument des queſtions rapportées de Scotus ſur le meſme lieu [a]: *Il eſt impoſſible que la nature du corps de Chriſt ſoit enſemble auec la matiere quantitatiue du pain.* Le troiſiéme, que Scotus diſpute ainſi [b]: *Ou en l'Euchariſtie il y a partie du corps de Chriſt, hors partie, ou non: Si hors partie, toutes les parties donc de l'hoſtie ne ſeront pas enſemble ſous la meſme partie de l'hoſtie: Et ſi au contraire vne partie n'eſt hors l'autre, il n'y a point de* quantum, *ou choſe ſujette à quantité.* Voila les lieux que le ſieur du Pleſſis cite de ceſte queſtion, pour mõſtrer que Scotus impugne la poſſibilité de la preſence du corps de Chriſt ſous les eſpeces. A quoy ie reſpõds qu'il eſt vray que Scotus fait tous ces arguments-là; mais que ce ſont arguments qu'il fait auãt ſa reſolution, arguments qu'il ſe propoſe à ſoy meſme pour les ſoudre puis apres en la reſpõſe aux obiections; & bref, arguments qu'il refere, non cõme oppoſez de ſa part, mais comme propoſez de la part des heretiques. Et pour ceſte cauſe immediatement apres les auoir faicts, il leur forme ceſte oppoſition [c]: *Mais au contraire eſt Chriſt, qui dit au 26. S. Matthieu, Cecy eſt mon corps, & au 6. de ſainct Iean, Ma chair eſt vrayement viande; & pluſieurs authoritez de ſainct Auguſtin & de ſainct Ambroiſe,* &c. Et vn peu apres [d]: *Ie dy que croire que le corps de Chriſt eſt là vrayement & reellement, c'eſt choſe qui eſt ſimplement de la ſubſtance de la foy; entant que la verité d'vn Sacrement appartient aux articles de la foy: Car ceſte verité a eſté expreſſément conſignée dés le commencement que l'Euchariſtie fut inſtituée. Le fondement de l'authorité en eſt au vingtſixiéme de ſainct Matthieu, & au vingt deuxiéme de ſainct Luc, où Chriſt dit en la Cene, Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang. Et ſi les heretiques vouloient expoſer ce, choſes là, en diſant qu'elles ſont dittes figurément, comme ce qui eſt eſcrit au vingt-deuxiéme de ſainct Iean, Ie ſuis la vraye vigne; & au dixiéme de la premiere aux Corinthiens, La pierre eſtoit Chriſt, cela eſt entierement contre l'intention du Sauueur,* &c. Et vn peu au deſſous [e]: *Tous les ſaincts Catholiques auſſi expoſants ces lieux de l'Eſcriture, diſent que ces paroles doiuent eſtre entenduës de la reelle preſence du corps de Chriſt, & non figuratiuement. Au moyen dequoy ſentir auiourd'huy que le corps de Chriſt ne ſoit point là reellement, c'eſt ſimplement hereſie.* Et en la reſponſe aux obiections deſtruiſant les arguments qu'il s'eſtoit obiecté, il ſoulte le premier de ceux que le ſieur du Pleſſis cite de luy, qui eſt, *Qu'il eſt impoſſible qu'vne choſe ſoit là où elle n'eſtoit point, ſans preſuppoſer, ou qu'elle ſoit changée en celle en laquelle elle eſt de nouueau;* & le denouë en ces termes [f]: *A la premiere obiection paroit la ſolution, par ce que nous auons dict au premier article; dautant que ie concede*

Nõ poteſt eſſe non quantum: Quia cùm ſit quãtũ in cœlo, ſic ſimul eſſet quantum & nõ quantum. Nec poſſet ibi eſſe quantum, quia quantitas non poteſt ſeparari à modo quantitatiuo.

a *Idẽ in reportat. lib. 4. diſtinct. 10. queſt. 18.* Impoſſibile eſt, quòd modus quantitatiuus corporis Chriſti ſit ſimul cũ modo quantitatiuo quantitatis panis.

b *Idẽ lib. 4 ſent. diſt. 10. queſt. 1.* Aut in Euchariſtia eſt pars corporis Chriſti, &c.

c *Ibid. diſtinct. 10. queſt. 1.* Contrà Matth. 26. dicit Chriſtus, Hoc eſt corpus meũ: & Ioan. 6. Caro mea verè eſt cibus.

d *Ibidem.* Dico quòd corpus Chriſti eſſe ibi verè realiter eſt ſimpliciter de ſubſtantia fidei, eo modo, quo veritas alicuius Sacraméti pertinet ad articulos fidei. Iſta enim veritas à principio fuit expreſsè tradita, ex quo Euchariſtia fuit inſtituta.

e *Ibidem.* Sãcti etiam omnes ligenda de reali quòd non ſũt ibi poſtea Catholici exponẽtes iſta loca Scripturarũ, verba huius ſcripturæ dicũt eſſe intelpræſentia corporis Chriſti, non figuratiuè: vnde eſt ſimpliciter hæreſis hodie, ſentire realiter verum corpus Domini. f *Ibid. in ſolutione ad 1 obiect.*

qu'il ſe fait icy quelque mutation, non ſeulement des eſpeces qui d'exiſtentes en ſujet, deuiennent exiſtentes ſans ſujet; mais auſſi vne autre, par laquelle elles ſont faittes preſentes au corps de Chriſt, &c.

LE ſecond argumẽt que le ſieur du Pleſſis cite de luy, qui eſt que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie ne peut eſtre ſans quãtité, ny la quãtité ſans maniere quantitatiue, Il le refute en ces mots; *Au ſecond ie dy que la maniere quantitatiue, n'eſt pas le propre de la quantité, comme le riſible eſt le propre de l'homme: mais que c'eſt vn accident qui luy arriue encore par accident, aſçauoir vne relation aduenante extrinſequement aux parties d'vne quantité au regard des parties d'vne autre quãtité.* Et le troiſiéme argument que le ſieur du Pleſſis cite de luy, il le confute en ces mots: *Au troiſiéme ie concede qu'à voir partie hors partie, entant que le mot, hors, regarde par ſoy les parties meſmes du corps, eſt requiſe la poſition qui conſtituë la difference de la quantité; mais entant que le mot, hors, regarde le lieu, en ce ſens-la il n'y a point au corps de Chriſt en l'Euchariſtie partie hors partie, c'eſt à dire, vne partie n'eſt point hors le lieu auquel eſt l'autre partie*, &c. CHAP. II.

LE quatriéme argumẽt que le Sr du Pleſſis cite de Scotus, contre la preſẽce reelle du corps de Chriſt ſous les eſpeces, eſt pris de la ſecõde queſtion de la meſme diſtinction dixiéme, où Scot diſpute nõ plus ſi le corps de Chriſt peut eſtre en pluſieurs lieux ſacramentalemẽt, & ſans ſuiection aux conditions locales, cõme nous croyõs qu'il eſt en l'Euchariſtie; mais en general ſi vn meſme corps peut eſtre localemẽt en diuers lieux. Et pourtãt quãd Scotus auroit tenu en ceſt article la partie negatiue, il n'auroit rien faict cõtre la verité de la reelle preſence du corps de Chriſt ſous les eſpeces; eſtãt choſe toute claire aux plus nouices en l'eſtude des Scholaſtiques, que S. Thomas & ceux qui le ſuiuẽt, l'ont tenuë. Mais voyõs ce qui en eſt, pour plus grãde confuſion de l'ignorance de ces nouueaux allegateurs. Le ſieur du Pleſſis dõc dit [a], *Que Scotus en la ſeconde queſtion de la diſtinction dixiéme, argumente qu'vne meſme choſe temporelle ne peut eſtre en diuers temps; Et dõc vne meſme choſe locale ne peut eſtre enſemble en diuers lieux*: Oüy, mais ie répõds que c'eſt vn argumẽt que Scotus s'obiecte à luy meſme en la partie des obiectiõs qu'il ſe forme deuant ſa reſolutiõ, pour le refuter puis apres en ſes reſolutiõs, Et pour ceſte cauſe que, peu apres l'auoit allegué, il adiouſte [b]: *Mais au cõtraire eſt Hugues de S. Victor, au liure des Sacremẽts, partie 8 chap. 11. qui dit; Celuy qui a faict qu'vn corps fuſt en vn lieu, a faict comme il a voulu; & s'il euſt voulu, il euſt peu faire autrement.* Et en la reſolution & deciſion de la queſtion; *Ie dy donc*, dit-il [c], *à la queſtion, que c'eſt vne maxime tres-certaine pour moy, qu'à Dieu eſt poſſible tout ce qui n'enclot point euidemment contradiction,*

a *Idem in 4 diſt. 10. quæſt. 3.* Sicut idẽ temporale nõ poteſt ſimul eſſe in diuerſis temporibus: ſic nec idem locale in diuerſis locis ſimul.

b *Diſtinct. 10. quæſt. 2.*

c Dico ergo ad quæſtionem, quòd eſt maxima mihi certiſſima, quòd Deo eſt poſſibile omne quod nõ includit euidenter contradictionem.

& ad quod non ſequitur neceſſariò contradictio ; hoc eſt huiuſmodi; ergo poſſibile eſt Deo, vt patebit ſoluēdo rationes.

& à quoy ne ſuit point neceſſairement contradiction. Or cecy eſt de ceſte ſorte, comme il apparoitra en ſoluant les obiections : Et partant il eſt poſsible à Dieu de faire qu'vn meſme corps ſoit en diuers lieux localement. Et en ſes queſtions rapportées ſur le meſme lieu : *Ie dy donc à la queſtion, que Dieu peut faire que ſon corps ou tout corps ſoit enſemble en diuers lieux localement ou circonſcriptiuement.* Et en la ſolution des obiections, refutant l'argument cité par le ſieur du Pleſſis, non ſeulemēt il monstre qu'il ne conclud point, dautant que la pluralité des temps ne pouuant eſtre ſinon ſucceſſiue, vne choſe temporelle ne peut eſtre en vn meſme temps; en pluſieurs temps, car cela emporte contradiction; là où n'eſtant point de l'eſſence de la pluralité des lieux qu'elle ſoit ſucceſſiue, il n'y a point de repugnance qu'vne meſme choſe ſoit en meſme temps en pluſieurs lieux : Mais encore il appelle ceſt argument ſophiſme, & l'impute comme tel à ceux qui tenoient l'opinion contraire à la ſienne. *Ceſte raiſon,* dit-il[a], *combien que ſophiſtiquement, ſe peut retourner à l'enuers, qu'vne meſme choſe locale eſtant enſemble, c'eſt à dire en meſme lieu, peut eſtre en diuers temps, & donc qu'elle peut eſtre enſemble de temps en diuers lieux. Qu'ils ſoluent ce ſophiſme, & ils ſoudront leur argument, ſi dauenture ils penſent qu'il ayt quelque euidence.* Et en ſes queſtions rapportées ſur le meſme lieu : *Vn ſemblable ſophiſme peut eſtre faict à l'oppoſite ; Il eſt poſsible qu'vne choſe locale demeurant enſemble en meſme lieu, ſoit en pluſieurs temps ; Il eſt donc poſsible qu'vne meſme choſe temporelle ſoit enſemble en diuers lieux.* Donc il apperr quelles ſont les allegations du ſieur du Pleſſis, d'imputer à Scotus comme ſiens, les arguments leſquels il s'obiecte pout les refuter, & les refute de faict puis apres, comme arguments de ceux qui renoient l'opinion contraire à la ſienne, mais meſme les appelle fallaces & ſophiſmes. Cat quant à ce que le ſieur du Pleſſis adiouſte[b] : *Et partant il conclud que la verité de l'Euchariſtie ſe peut ſauuer ſans tranſſubſtantiation : que de faict anciennement elle n'eſtoit pas manifeſtement creuë, ne ſe trouuant point que l'Egliſe en ayt rien determiné; Et qu'encore que la ſubſtance du pain demeuraſt, elle n'oſteroit point la veneration du Sacrement, & ne ſeroit point cauſe d'idolatrie* : Il eſt faux que Scotus infere ces propoſitions-la, d'aucun des arguments que le ſieur du Pleſſis luy impute, ny qu'il les profere ſur le lieu ny ſur le propos pour lequel ils auoient eſté faicts: Au contraire il les prononce ſur matieres toutes diuerſes : Cat les arguments que le ſieur du Pleſſis auoit alleguez de Scotus, auoient eſté faicts en la premiere queſtion de la diſtinction dixiéme, & ſur le propos de la diſpute, *Si le corps de Chriſt peut eſtre reellement contenu ſous les eſpeces du pain & du vin en l'Euchariſtie* : Et ceſte concluſion que le ſieur du Pleſſis luy impute, *que la verité de l'Euchariſtie ſe peut ſauuer*

a Ad tertiū dico, &c. Poteſt autē hæc ratio duci ad partem oppoſitā, licèt ſophiſticè, ſic. Idem locabile ſimul, id eſt in eodem loco exiſtens, poteſt eſſe in diuerſis temporibus, ergo & ſimul tempore poteſt eſſe in diuerſis locis. Soluant iſtud ſophiſma, & ſoluēr argumentum ſuum, ſi fortè reputēt quòd habeat euidentiam.

b *Le ſieur du Pleſſis p.* 1094. *edit.* 2. *Idem in* 4. *ſentent. diſt* 11. *queſt.* 3. *B.* Veritas Euchariſtiæ ſaluari poteſt, ſine iſta tranſſubſtantiatione.

ſans tranſſubſtantiation, eſt priſe de la troiſiéme queſtiõ de l'onziéme diſtinctiõ, où il ſe traitte, non plus ſi le corps de Chriſt eſt contenu ſous les eſpeces du pain & du vin en l'Euchariſtie; car cela auoit déja eſté reſolu dix ou douze queſtions auparauant ; [a] mais ſi en l'Euchariſtie le pain eſt conuerty au corps de Chriſt. Et encore n'eſt point la concluſion de Scotus, mais la mineure d'vn des argumẽts que Scotus s'oppoſe par forme d'objection ſur ceſte matiere, & y reſpond puis apres. Et ceſte autre propoſition [b]; *Que de faict anciennement elle n'eſtoit pas manifeſtement creuë*; encore qu'elle ſoit bien couchée en la meſme queſtion en laquelle Scotus auoit faict les argumẽts alleguez par le ſieur du Pleſſis; neantmoins ny elle n'eſt proferée ſur le meſme propos, ny elle n'eſt exprimée és meſmes termes. Car comme ainſi ſoit qu'en la premiere queſtion de la diſtinction dixiéme, il y ayt deux diſputes diſtinctes & traictées ſeparément par Scotus, l'vne, s'il eſt poſſible que le corps de Chriſt ſoit reellement cõtenu ſous les eſpeces du pain & du vin; & l'autre, par quel moyen il eſt poſſible; les argumẽts que cite le ſieur du Pleſſis de Scotus ſont faicts ſur la premiere diſpute, & n'appartiennent en rien à la ſeconde: Et ceſte proposition que cite le ſieur du Pleſſis de luy, eſt proferée ſur la ſeconde, & n'appartient en rien à la premiere, de laquelle Scotus auoit déja prononcé indubitablement ſa reſolution, comme choſe de foy, & qui auoit touſiours eſté creuë & tenuë par toute l'Egliſe Catholique: Et encore n'eſt-elle pas couchée dans Scotus, comme la cite le ſieur du Pleſſis: car Scotus ne dit pas qu'anciennement elle n'eſtoit pas manifeſtement creuë, mais qu'elle n'auoit pas touſiours eſté manifeſtement creuë dés le commencement, comme ceſte autre verité, que le corps de Chriſt pour eſtre en l'Euchariſtie, ne part point du Ciel. Pour l'euidence dequoy il faut ſçauoir que ſainct Thomas [c] traittant du moyen par lequel il eſtoit poſſible que le corps de Chriſt n'abandonnant point le Ciel, fuſt en l'Euchariſtie, auoit dict, ou ſemblé dire; que Dieu ne pouuoit faire que cela fuſt par autre voye, que par celle de la tranſſubſtantiation; poſant pour fondement, qu'vn corps ne pouuoit eſtre de nouueau en vn lieu, où il n'eſtoit point auparauant, ſi ce n'eſtoit, ou par mouuement local, ou par conuerſion de quelque autre choſe en luy, comme le feu ne peut eſtre en vn lieu où il n'eſtoit point auparauant, s'il n'y eſt porté, ou s'il n'y eſt engendré par la conuerſion de quelque autre choſe en feu. Or Scotus, ſoit que celle la fuſt vrayement l'intention des paroles de ſainct Thomas, ou non, croyant que ceſte reſtriction à vn ſeul moyen de poſſibilité, mettoit des manottes trop eſtroittes à la toute-puiſſance de Dieu, diſpute en la ſeconde partie de ceſte queſtion, non ſi le pain eſt actuellement conuerti au corps de Chriſt,

a *Diſtinct. 11. q. 3. Vtrùm panis conuertatur in corpus Chriſti in Euchariſtia.*

b *Diſtinct. 11 q. 3. lib. 8. Arguitur tertio ſic.* Nec inuenitur vbi Eccleſia iſtã veritatem determinet ſolenniter. Ad tertium dicendum, quòd Eccleſia declarauit iſtum intellectũ eſſe de veritate fidei in illo ſymbolo edito ſub Innocentio III. in Concilio Lateran. *Firmiter credimus*, &c.

c *S. Thomas 3. part. q. 75 art. 4.* Cùm in hoc Sacramento ſit verum corpus Chriſti, nec incipiat ibi eſſe de nouo per motum localẽ: cùm etiam nec corpus Chriſti ſit ibi ſicut in loco, neceſſe eſt dicere, quòd incipiat ibi eſſe per conuerſionem ſubſtãtiæ panis in ipſum.

en l'Euchariſtie ; car cela il le reſerue à en traicter à la troiſiéme queſtion de la diſtinction onziéme: Mais s'il eſt impoſſible à Dieu de faire que le corps de Chriſt, ſans abandonner le Ciel, ſoit reellement en l'Euchariſtie par autre moyen que par la conuerſion de quelque autre choſe en luy; Pour prouuer donc ceſte propoſition, aſçauoit qu'il ſeroit poſſible à Dieu, s'il vouloit, de faire que le corps de Chriſt, ſans abandonner le Ciel, fuſt reellement en l'Euchariſtie, par autre moyen que par la conuerſion du pain au corps; il allegue entre autres choſes, que ceſte verité, que le corps de Chriſt eſt reellement preſent en l'Euchatiſtie, & neantmoins n'abandonne point le Ciel, a touſiours eſté creuë dés le commencement, & que toutesfois la conuerſion du pain au corps, n'a pas touſiours eſté ſi manifeſtement creuë : Au moyen dequoy il laiſſe à inferer aux Lecteurs, que la conuerſion n'eſt pas l'vnique moyen poſſible à Dieu, pour conſtituer ſans mouuement, la preſence d'vn corps en diuers lieux; & que ce que Dieu fait, que le corps de Chriſt ſoit preſent en l'Euchariſtie, par tranſſubſtantiation, n'eſt pas pour ce qu'il ſoit neceſſaire, c'eſt à dire, de neceſſité Logique ou Metaphyſique, qui empotte impoſſibilité d'eſtre autrement ; de le faire ainſi : mais pource qu'il eſt plus conuenable, comme il dit apres, à la dignité du Sacrement. Et quant à ceſte autre propoſition; *Qu'il ne ſe trouue point que l'Egliſe en ayt rien determiné*; elle n'appartient point non plus au lieu ny au propos ſur lequel Scotus auoit faict ſes arguments, ny n'eſt pas en la meſme queſtion, mais en la troiſiéme queſtion de l'onziéme diſtinction, c'eſt à dire, dix ou douze queſtions apres : ny n'eſt pas ditte par Scotus en qualité de reſolution, mais en qualité d'objection, à laquelle il reſpond puis apres. Mais dautant que nous auons diſtingué les choſes que le ſieur du Pleſſis cite de Scotus, en deux claſſes, l'vne des productions qu'il allegue de luy, contre la verité de la preſence reelle du corps de Chriſt, ſous les eſpeces Sacramentales ; l'autre des ptoductions qu'il allegue de luy contre la verité de la tranſſubſtantiation ; & que toutes ces propoſitions appartiennent, non à la premiere claſſe, mais à la ſeconde; il vaudra mieux les examiner conjoinctement auec les autres paroles que le ſieut du Pleſſis cite de luy contre la ttanſſubſtantiation.

CHAP. III. LEs lieux donc que le ſieur du Pleſſis cite de Scotus, contre la ttanſſubſtantiation, & pat leſquels il dit que Scotus donne vn eſtramaçon à toutes ces pretenduës conuerſions, ſont cinq; Le premier eſt pris de la troiſiéme queſtion de l'onziéme diſtinction, & rapporté par le ſieur du Pleſſis en ces mots ; *La premiere opinion a eſté que la ſubſtance du pain demeure, & toutesfois eſt auec le pain le corps de*

Chriſt: La ſeconde, qu'elle ne demeure point, mais va à neant, ou eſt reſoluë en la matiere premiere: La troſiéme, que la ſubſtance du pain eſt conuertie au corps de Chriſt, & le vin au ſang. Auquel lieu le ſieur du Pleſſis met ces mots; *La premiere opinion a eſté afin de donner à entendre que l'opinion que la ſubſtance du pain demeure, a precedé en temps les autres.* Ce qui eſt faux, & contre l'intention de Scotus: car Scotus ne pretend pas diſtinguer là ſes opinions par ordre de temps, mais veut ſeulement dire que lors que la diſpute de ceſte matiere s'émeut & fut agitée en l'Egliſe, il y auoit trois opinions. Et pource dans le lieu que cite & apporte à la marge de ſa derniere edition le ſieur du Pleſſis, qui eſt pris de l'œuure entier ſur les Sentences, qu'on appelle l'eſcrit d'Oxfort, il n'y a point, *la premiere opinion*, mais ſeulement; [a] *De cela il y auoit trois opinions, l'vne que le pain demeure*, &c. D'où il appert que ce que dans les queſtions rapportées, Scotus vſe du mot, *premiere*, & dit, *De la maniere de le poſer, il y a eu triple opinion, la premiere que la ſubſtance du pain demeure*, &c. n'eſt point pour inſinuer aucune primauté de temps, mais ſeulement vne primauté de recit; dautant qu'ayant à referer ces trois opinions, & à traicter celle à laquelle il auoit à s'arreſter, comme veritable, la derniere; il faloit qu'il commençaſt par celle qui eſtoit la plus éloignée de la verité.

a *Idem in 4. diſt. 11. queſt. 3.* Circa hoc erant tres opiniones, vna quod panis manet, *&c.*

LE ſecond eſt pris du meſme lieu, & allegué par le ſieur du Pleſſis, en ces termes; [b] *Or ie dy*, fait-il dire à Scotus, *que la verité de l'Euchariſtie ſe peut ſauuer ſans tranſſubſtantiation: que le pain auec ſes accidents repreſente mieux le corps de Chriſt par l'analogie de la nourriture corporelle à la ſpirituelle, que ne font les ſeuls accidents ſans le pain: Que de la tranſſubſtantiation s'enſuit plus d'inconuenients, que des autres opinions: Que c'eſt merueille, qu'en vn article qui n'eſt pas principal article de foy, on ayt affermé vn ſens ou intellect, par lequel la foy eſt expoſée en mocquerie, à tous ceux qui ſuiuent la raiſon.* Et moy, ie dy qu'il n'y a point dans Scotus, *Or ie dy*; mais ſeulement, *Pour la premiere opinion on argumente ainſi*; & que ce ne ſont point propoſitions que Scotus prononce par forme de reſolution; mais que ce ſont objections qu'il ſe forme à luy-meſme en intention de les foudre puis apres. Pour le regard donc de ceſte objection; *Que la verité de l'Euchariſtie ſe peut ſauuer ſans tranſſubſtantiation*; pour preuue de laquelle auoit eſté adiouſté, *qu'à la verité de l'Euchariſtie eſt requis le ſigne & le ſignifié reellement contenu*, (ce que le ſieur du Pleſſis auroit omis) *& que la ſubſtance du pain auec ſes accidents, peut eſtre auſſi bien ſigne, voire mieux que les accidents*, &c. Ie dy que Scotus luy-meſme en la ſolution des obiections, reſpond en ces termes; [c] *Au premier argument ie concede auſſi qu'és objects de la creance*

b *Idem in 4. diſt. 11. queſt. 3.* Pro prima opinione arguitur primo ſic, ſicut in naturalibus nō ſunt plura ponēda quàm ratio naturalis neceſſariò conuincit, *&c.* ita in credibilibus non ſunt ponēda plura quàm conuinci poſſit ex veritate creditorum, *&c.* Subſtantia panis ſub ſpeciebus magis eſt nutrimentum quàm accidentia, ergo, *&c.*

c *Ibid.* Ad primum concedo quòd eriam in creditis nō ſunt

plura ponenda ſine neceſſitate, nec plura miracula quàm oportet: ſed cũ in minoti dicitur, veritas Eucharistiæ poſſet ſaluari manẽte pane, vel ſine tranſſubſtantiatione: dico quòd bene fuiſſet Deo poſſibile, &c. Sed hîc non eſt modò veritas Eucharistiæ, non enim ſic inſtituit, vt dicunt authoritates adductæ.

il ne faut point multiplier les choſes ſans neceſsité, ny mettre plus de miracles qu'il n'en eſt beſoin. Mais quand il eſt dict en la mineure que la verité de l'Euchariſtie ſe pourroit ſauuer, le pain demeurant, ou ſans tranſubſtantiation; Ie dy qu'il euſt bien eſté poſſible à Dieu, d'auoir inſtitué que le corps de Chriſt y fuſt vrayement preſent, la ſubſtance du pain y demeurant, ou bien auec les accidents, le pain eſtant annihilé; Et alors y euſt eſté la verité de l Euchariſtie, parce que le vray ſigne & le vray ſignifié y euſſent eſté. Mais ainſi maintenant toute la verité de l'Euchariſtie n'y eſt pas: Car Chriſt ne l'a pas ainſi inſtitué, comme diſent les authoritez alleguées: Et vn peu apres; *Et pour le regard de ceſte autre objection, que de la tranſſubſtantiation s'enſuit plus d'inconuenients que des autres opinions; Et que c'eſt merueille qu'en vn article qui n'eſt pas article de foy, on ayt affermé vn ſens ou intellect, par lequel la foy eſt expoſée en mocquerie à tous ceux qui ſuiuent la raiſon;* Ie dy premierement qu'il n'y a point dans Scotus, *que c'eſt merueille*, mais *qu'il ſemble merueille*; Et d'ailleurs que la raiſon dont parle là Scotus, eſt la raiſon naturelle, & non la raiſon ſupernaturelle. Voicy ſes paroles; [a] *Ceſte intelligence, que la ſubſtance du pain n'y ſoit point, ſemble eſtre plus difficile à ſouſtenir, & à l'oppoſition d'icelle ſuiuent plus d'inconuenients, &c. Or mettant vne telle intelligence difficile outre meſure, & de laquelle ſemble manifeſtement ſuiure des inconuenients, c'eſt vne occaſion de deſtourner tous les Philoſophes, voire preſque tous ceux qui ſuiuent la raiſon naturelle de la foy, &c. Et il ſemble merueille pourquoy d'vn article, qui n'eſt point principal article de la foy, doiue eſtre affermée vne telle intelligence, qu'à l'occaſion d'icelle la foy ſoit expoſée au meſpris de tous ceux qui ſuiuent la raiſon* Et d'ailleurs ie dy que Scotus reſpond luy-meſme à cét argument, en la ſolution des objections, en ces mots: [b] *Au ſecond argument, ie dy qu'vn article ne doit point eſtre reſtreint à vne intelligence difficile, ſi ceſte intelligence-la n'eſt vraye: Mais ſi elle eſt vraye, & prouuée euidemment eſtre vraye, il faut tenir l'article, ſelon ceſte intelligence-la, &c. Or ſe ſuppoſe-t'il ainſi de l'intelligence de cét article, par les authoritez alleguées*, c'eſt à dire, par les authoritez qu'il auoit corrées auparauant, du recueil faict par le Maiſtre des Sentences. Et de faict que cét inconuenient mentionné par Scotus, fuſt pretendu par luy eſtre vn inconuenient apparent au iugement de ceux qui ſuiuent la raiſon naturelle, & non vn vray & reel inconuenient au iugement de ceux qui ſuiuent la doctrine ſupernaturelle, & la toute puiſſance de Dieu; il

a Iſte autem intellectus, quòd non ſit ibi ſubſtãtia panis, videtur difficilior ad ſuſtinẽdum, & ad ipſum ſequuntur plura incõuenientia, &c. Sed ponẽdo intellectum aliquem talem ſupra modum difficilem, & ad quem manifeſtè videntur ſe qui inconuenientia, eſt occaſio auertendi omnes Philoſophos, &c. Et mirum videtur quare in vno articulo qui nõ eſt principalis articulus fidei, debeat intellectus aſſeri, propter quem fides pateat cõtemptui omnium ſequentium rationem.

b Ad ſecundum dico quòd non eſt aliquis articulus arctandus ad intellectum difficilem, niſi ille intellectus ſit verus: ſed ſi verus eſt & probatur euidenter eſſe verum, oportet, ſecundùm illum intellectum tenere articulum, &c. Sic autem ſupponitur de intellectu huius articuli, ex authoritatibus allegatis.

appert par la premiere queſtion de la diſtinction 12. que Scotus fait de propos expres & deliberé, pour mõſtrer qu'il n'y a nulle repugnance, contradiction & impoſſibilité, qui empeſche que Dieu ne puiſſe faire exiſter vn accident ſans ſubiect, qui eſt l'inconuenient dont il eſtoit queſtion; & ſoult toutes les raiſons d'Ariſtote alleguées au contraire, apres auoir formé ſa reſolution en ces mots: *Ce qui eſt denommé par la ſignification du mot, accident, c'eſt vn accident abſolu qui peut auoir inexiſtence actuelle en ſubiect, ou ne l'auoir point. Mais il eſt neceſſaire qu'il y ayt inexiſtence d'aptitude.* Et derechef: *Je dy donc la negatiue, aſſauoir que l'inherence par laquelle la blancheur eſt inherente à ſon ſubiect, n'eſt point de l'eſſence de la blancheur.*

LE troiſiéme eſt pris du meſme lieu; & allegué par le ſieur du Pleſſis, en ces mots; [a] *Que comme rien ne doit eſtre tenu de la ſubſtance de la foy, qu'il ne ſe puiſſe expreſſément tirer de l'Eſcriture, où qu'il ne ſoit expreſſément declaré par l'Egliſe, ou qu'il ne ſoit euidemment tiré de choſe clairement contenuë en l'Eſcriture,* (le ſieur du Pleſſis faute, *ou pleinement determinée par l'Egliſe;*) *Il ſemble toutesfois qu'il ne ſe trouue point par tout cela, que la ſubſtance du pain ſoit au Sacrement: Au contraire noſtre Seigneur dit, Ie ſuis le pain de vie: Et Sainct Paul; Le pain que nous rompons, n'eſt-ce pas la Communion du Corps de Chriſt? & ne ſe trouue point où l'Egliſe ayt ſolemnellement determiné ceſte verité, ny meſme comment cela ſe puiſſe inferer de quelque choſe manifeſtement creuë.* A quoy ie dy que c'eſt encore vne objection que Scorus ſe fait à luy-meſme, entre les argumenrs de deuant la deciſion, & à laquelle il reſpond en la ſolution aux objections, en ces termes; [b] *Quant au troiſieme argument, il faut reſpondre que l'Egliſe a declaré ceſte intelligence la eſtre de la verité de la foy au ſymbole publié ſous Innocent III. au Concile de Latran, au chapitre,* Firmiter credimus, *comme il a eſté allegué cy-deſſus; auquel ſymbole a eſté poſée la verité de quelques poincts qui doiuent eſtre creus plus explicitement qu'ils ne ſont contenus au ſymbole des Apoſtres, ou d'Athanaſe, ou de Nicée. Et bref, que tout ce qui eſt dit là, deuoir eſtre creu, il le faut tenir eſtre de la ſubſtance de la foy; Et cela apres ceſte declaration ſolemnelle faicte par l'Egliſe. Et ſi tu demandes pourquoy l'Egliſe a voulu élire ceſte intelligence, ainſi difficile, de cét article, veu que les paroles de l'Eſcriture pouuoient eſtre ſauuées touchant cét article, ſelon vne inteligence*

a *Ibidem.* Nihil eſt tenendum tãquam de ſubſtãtia fidei, niſi quod poteſt expreſſe haberi de ſcriptura, vel expreſſè declaratum eſt per Eccleſiam, vel euidẽter ſequitur ex aliquo planè contento in ſcriptura, vel planè determinato ab Eccleſia, *&c.* nunc autem non videtur expreſsè haberi non eſſe ibi ſubſtantiam panis, *&c.*

b Et nunc ad tertiũ, vbi ſtat eis dicendum quòd Eccleſia declarauit iſtũ intellectũ eſſe de veritate fidei in illo ſymbolo edito ſub Innocẽtio III. in Concilio Lateranenſi, *Firmiter credamus,*

&c. ſicut allegatum eſt ſuperiùs, vbi explicitè ponitur veritas aliquorum credendorum magis explicitè quàm habeatur in ſymbolo Apoſtolorum, vel Athanaſij, vel Nicæni. Et breuiter quicquid ibi dicitur eſſe credendum, tenendum eſt eſſe de ſubſtantia fidei: Et hoc poſt iſtam declarationem ſolemnem factam ab Eccleſia. Et ſi quæras quare voluit Eccleſia eligere iſtum intellectum, *&c.* Dico quòd eo ſpiritu expoſitæ ſunt Scripturæ quo conditæ. Et ideo ſupponendum eſt quod Eccleſia Catholica eo ſpiritu expoſuit, quo tradita eſt nobis fides, ſpiritu ſcilicet veritatis edocta: & ideo hunc intellectum eligit, quia vetus eſt, *&c.*

facile, & plus vraye ſelon l'apparence; Ie dy que les eſcritures s'expoſent par le meſme eſprit par lequel elles ont eſté faittes; Et partant il faut ſuppoſer que l'Egliſe Catholique l'a expoſé, enſeignée par le meſme eſprit de verité, par lequel la foy nous a eſté conſignée : Et pour ceſte cauſe elle a éleu ceſte intelligence, pource que c'eſt la veritable. Car il n'a pas eſté en la puiſſance de l'Egliſe de faire cela vray ou non vray, ains en celle de Dieu inſtituant : mais l'intelligence conſignée de Dieu, l'Egliſe l'a expliquée, conduitte en cela, comme il ſe croid, par l'eſprit de verité. Par leſquelles paroles, Scotus ne veut pas dire que ceſte doctrine, que la ſubſtance du pain ne demeure point auec la ſubſtance du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, n'ayt touſiours eſté creuë par l'Egliſe Catholique, & n'ayt touſiours eſté enſeignée par les Docteurs approuuez de l'Egliſe Catholique: Au contraire, il proteſte diſertement que Sainct Ambroiſe, Sainct Auguſtin, Euſebe Emiſſene, Sainct Damaſcene, & autres Peres alleguez par le maiſtre des Sentences, & par le Decret, l'ont expreſſément tenuë & enſeignée; mais qu'elle n'a pas touſiours eſté notifiée par ordonnãce & determinatiõ vniuerſelle de l'Egliſe à tous les ſimples fidelles; de ſorte que chaque fidelle particulier fuſt obligé de la croire, & ſçauoir diſtinctement & explicitement, comme choſe de la ſubſtance de la foy, c'eſt à dire, ſans la cognoiſſance actuelle & explicite de laquelle nul ne peut eſtre ſauué. Non-plus que quand le meſme Scotus dit, que l'article de la proceſſion du ſainct Eſprit, des perſonnes du Pere & du Fils, ayant eſté determiné par l'Egliſe, ſous le meſme Pape Innocent, & au meſme Concile de Latran, & dans le meſme chapitre ou ſymbole. *firmiter*; Il faut depuis ceſte determination-la, tenir que ledit article eſt de la ſubſtance de la foy; Il ne veut pas nier que la proceſſion du ſainct Eſprit, des perſonnes du Pere & du Fils, ne fuſt veritable auparauant, & comme telle veritablement tenuë par ſainct Hieróme, ſainct Augũſtin, ſainct Ambroiſe, ſainct Hilaire, & autres; Ny que ce ne fuſt vn article de foy materiellement, c'eſt à dire, qui ne pouuoit eſtre nié ſans fauſſeté & negation de choſe reuelée, ou en ſoy, ou en ſon antecedent, à l'Egliſe. Mais que ce n'eſtoit pas vn article de foy formellement, c'eſt à dire, à la cognoiſſance diſtincte & explicite duquel chaque fidelle particulier fuſt obligé: Mais qu'il ſuffiroit de croire implicitement en la foy de l'Egliſe. Voicy ſes paroles: [a] *Quoy qu'il ſoit de ces choſes-la, depuis que l'Egliſe Catholique a declaré qu'il faut tenir cela comme de la ſubſtance de la foy, ainſi qu'il appert en l'extrauagance de la ſupréme Trinité, & foy Catholique, au chapitre Firmiter*, (c'eſt à dire, au ſymbole faict ſous le Pape Innocent III. au Concile de Latran, qui commence, *Firmiter,*) *Il faut tenir que le S. Eſprit procede de l'vn & de l'autre.*

Et en

a *Idem in 1. ſentent. diſt 11 q 1.* Quicquid ſit de eis; ex quo Eccleſia Catholica declarauit hoc eſſe tenendum ſicut de ſubſtãtia fidei, ſicut patet extra. de ſumma Trinit. & fide Catholica, cap. *Firmiter*; tenẽdum eſt quòd Spiritus Sãctus procedat ab vtroque.

Et en la réponſe aux obiections des Grecs: *Le ſainct Eſprit a enſeigné pluſieurs choſes aux Apoſtres qui ne ſont point écrites en l'Euangile: Et de ces pluſieurs choſes-la, ils en ont baillé les vnes par écrit, les autres par couſtume. Semblablement diuers Symboles ont eſté faicts en diuers temps, contre diuerſes hereſies qui s'éleuoient de nouueau, pource que quand quelque hereſie s'éleuoit nouuellement, il eſtoit neceſſaire de declarer la verité contre laquelle ceſte hereſie la combattoit; laquelle verité* [a] *encore qu'elle fuſt auparauant de la foy, elle n'auoit pas eſté toutefois auparauant tant declarée comme elle l'eſtoit lors contre l'erreur de ceux qui la nioient.*

a Quæ veritas etſi priùs erat de fide, non tamen erat priùs tantum declarata ſicut tunc, contra errorem illorum qui eam negabant.

LE quarriéme paſſage eſt pris des queſtions rapportées de Scotus ſur la meſme onziéme diſtinction, queſtion troiziéme, où répondant à ceux quivouloient mettre pour cauſes neceſſaires de l'excluſion de la ſubſtance du pain au Sacrement de l'Euchariſtie, *Qu'il y auroit peril d'idolatrie, ſi la ſubſtance du pain demeuroit, & que la ſignification ſeroit oſtée du Sacrement, dautant que les eſpeces ne ſignifieroient pas le corps de Chriſt, comme leur contenu plus prochain, mais le pain*, écrit, *Au premier ie dy qu'encore que la ſubſtance du pain demeuraſt, elle n'oſteroit point la veneration, & ne ſeroit point occaſion d'idolatrie*, &c. *Et au ſecond ie dy que la ſubſtance du pain auec les accidents, repreſenteroit plus le corps de Chriſt, que les ſeuls accidents*, &c. A ceſte allegation donc ie réponds, que nous autres diſons auſſi le meſme auec Scotus, aſçauoir que quād la ſubſtāce du pain demeureroit auec le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, le corps de Chriſt ne laiſſeroit pas d'y eſtre adoré, ſans peril d'idolatrie, dautant qu'en ce cas la nous n'adorerions pas la choſe contenante, mais la contenuë: Non plus que quand nous adorons le ſang dedans le Calice, nous n'adorons pas le Calice: Et que quand la ſubſtance du pain demeureroit au Sacremēt, auec celle du corps de Chriſt, la ſignification ne ſeroit pas pour cela oſtée du Sacremēt: Non plus que quand ſous l'eſpece de la Colōbe qui appatut à ſainct Iean, il y euſt eu vne vraye ſubſtance de Colombe, elle n'euſt pas laiſſé de ſignifier le ſainct Eſprit, comme ſignifié & coëxiſtant tout enſemble. Au moyen dequoy ce que nous croyōs que la ſubſtance du pain ne demeure point auec celle du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, n'eſt pas en vertu d'aucune conſequēce neceſſaire tirée de ces raiſons-la, mais en vertu des paroles de Chriſt, interprerées ſelon l'intelligence qui en a touſiours eſté conſeruée par tradition depuis les Apoſtres iuſques à nous, en l'Egliſe Catholique. Et pourrant à ces reſolutions conditionnelles de Scotus, nous oppoſons ceſte reſolution abſoluë de luy meſme: [b] *Ie dis qu'il euſt bien eſté poſſible à Dieu, d'auoir inſtitué que le corps de Chriſt fuſt vrayement preſent, la ſubſtance du pain demeurant,*

Scotus in 4. Sentent. diſtinct. 11. quæſt. 3.

b *Idem in 4. ſent diſtinct. 11. quæſt. 3* Deo quòd bene fuiſſet Deo poſſibile, inſtituiſſe, quòd corpus Chriſti vere eſſet præſens, ſubſtantia panis manente, vel eum accidentibus pane annihilato, & tunc fuiſſet veritas Euchariſtiæ, quia & ſignum verum, & ſignatum verum. Sed hic non eſt modò tota veritas Euchariſtiæ, non enim ſic inſtituit vt dicunt authoritates adductæ.

ou auec les accidents, le pain eſtant annihilé; Et qu'alors toute la verité de l'Euchariſtie y euſt eſté, dautant que le vray ſigne & le vray ſignifié s'y fuſſent trouuez: Mais ainſi maintenant toute la verité de l'Euchariſtie n'y ſeroit pas: Car Dieu ne l'a pas ainſi inſtitué, comme diſent les authoritez ſus alleguées. Et derechef: *Ie dis que le pain eſtant recueilly des fruicts de la terre, toutes les choſes qui accompagnent ſon exiſtence, en ſont recueillies: Au moyen dequoy Sainct Auguſtin n'entend pas que nous mangions là du vray pain.*

LE cinquiéme paſſage eſt compilé de l'écrit ſur les Sentences & des queſtions rapportées de Scotus ſur l'onziéme diſtinction, queſtion troiſiéme, & cité par le ſieur du Pleſſis en ces mots: *Il s'en tient à ce que l'Egliſe en ordonna au Concile de Latran, par ce qu'il eſt dit que la foy de Pierre ne defaudra point: laquelle*, dit-il, *tient maintenant que le pain eſt tranſſubſtantié.* Dont le ſieur du Pleſſis infere deux choſes, l'vne que c'eſt le ſeul reſpect du Concile qui ferme la bouche à Scotus, & que nulle autre authorité ne le meut à embraſſer ceſte concluſion: Et l'autre que l'Egliſe tient maintenant ceſte doctrine, & ne la tenoit pas auparauant. Or outre ce que ce *maintenant*, eſt vn *maintenant* d'aſſumption de ſyllogiſme, qui ſe peut tourner en François par, *or*, ou par, *maintenant*, & non vn *maintenant* de diſtinction de temps; qui peut mieux noüs éclaircir de l'intention de Scotus, que le texte de Scotus en ces deux lieux? Voicy donc ce qu'il dit en la reſolution des queſtions rapportées: [a] *Ie tiens donc la concluſion, pour ce que l'Egliſe la tient, dautant que la foy de Pierre ne defaudra point: Et ia ſous Innocent troiſiéme il fut ordonné de le tenir: Au moyen dequoy il eſt dit au premier chapitre, qui commence*, Firmiter credimus, *Il y a vne Egliſe*, &c. *en laquelle vn meſme eſt Sacrificateur & ſacrifice, Ieſus Chriſt, duquel le corps & le ſang ſont vrayement contenus au Sacrement de l'Autel ſous les eſpeces du pain & du vin, le pain eſtant tranſſubſtantié au corps & le vin au ſang par la puiſſance diuine*, &c. *Cela meſme tient ſainct Ambroiſe, & eſt mis au Canon au premier chapitre*, Panis in altari. *Cela meſme en vn autre chapitre tient l'autheur du paragraphe*, Inuiſibilis, *c'eſt à dire ſelon luy Euſebe Emiſſene. Cela meſme tient ſainct Auguſtin, & le maiſtre l'inſere dans le texte.* Voila les paroles de Scotus que le ſieur du Pleſſis cite des queſtions rapportées, par leſquelles il monſtre que ceſte doctrine eſtoit tenuë en l'Egliſe plus de huict cents ans auant le Concile de Latran. Et voicy celles de l'écrit d'Oxford ſur les Sentences, cité par le ſieur du Pleſſis; [b] *Ie répons que c'eſt choſe communément tenuë, que ny le pain ne demeure, contre la premiere opinion; ny n'eſt annihilé ou reſolu en matiere premiere, contre la*

a *Scot. in quæſt. reportat. lib. 4. diſt. 11. quæſt. 3.* Teneo igitur concluſionem, quia Eccleſia tenet, quia fides Petri non deficiet: & iam ſub Innocẽtio III. ordinarum fuit tenendum.

b *Scotus in 4. ſent. diſt. 11. quæſt 3. art. 1.* Reſpondeo quòd communiter tenetur quod nec panis

ſeconde, mais eſt conuerty au corps de Chriſt. Et à cela ſemble parler fort expreſſement ſainct Ambroiſe, duquel ont eſté alleguées cy deſſus onze authoritez, & y en a pluſieurs autres inſerées dans le Decret, au traitté de la conſecration, diſtinction ſeconde, & ſont poſées par le Maiſtre en la diſtinction dixiéme, & en ceſte cy: Mais principalement ſemble mouuoir, qu'il faut tenir des Sacrements, comme tient la ſaincte Egliſe Romaine, ainſi qu'il eſt porté en la Decretale du tiltre des heretiques, au chapitre, Ad abolendam. *Or maintenant elle tient, que le pain eſt tranſſubſtantié au corps, & le vin au ſang, comme il eſt manifeſtement declaré en la Decretale du tiltre de la ſupreme Trinité & foy Catholique, au chapitre,* Firmiter credimus. Et voicy ce qu'il dit, en l'oppoſition de la queſtiõ, apres auoir allegué les arguments principaux contre la tranſſubſtantiation: [a] *Mais au contraire eſt S. Ambroiſe, qui dit au liure des Sacrements, & eſt allegué au traitté de la conſecration diſtinction ſeconde, au chapitre,* Panis in altari: *Apres que la conſecration eſt ſuruenuë, du pain eſt faict le corps de Chriſt. Et eſt allegué au meſme lieu, au chapitre,* Re vera mirabile: *La parole qui a peu faire les choſes qui n'eſtoient point, ne peut-elle changer les choſes qui ſont, en ce qu'elles n'eſtoient point?* &c. *Dauantage Euſebe dit, & eſt allegué au meſme lieu, au chapitre,* Quia corpus: *Le Sacrificateur inuiſible conuertit les creatures viſibles, par vne ſecrette puiſſance, en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang. Et à cela ſont alleguées pluſieurs autres authoritez, au traitté de la conſecration, diſtinction ſeconde, en diuers lieux, & le Maiſtre en allegue quelques vnes en ceſte diſtinction, & les autres en la diſtinction precedente.* Et voicy ce qu'il dit en la reſponſe à la premiere obiection entre la tranſſubſtantiation ſelon les queſtions rapportées: *A la premiere obiection principale, ie dis que le pain eſtant recueilly des fruicts de la terre, toutes les choſes qui ſuiuent ſon exiſtence, en ſont recueillies. Au moyen dequoy S. Auguſtin n'entend pas que nous mangions là du vray pain:* Et en la reſponſe à la ſeconde ſelon l'écrit ſur les Sentences; [b] *A la ſeconde, ie dis que ſainct Iean Damaſcene n'entend pas que nous ſoyons repeus du pain demeurant là, comme celuy dont nous auons accouſtumé d'vſer; mais pour ce que quant à l'vſage, il a la meſme action qu'a le pain,* &c. *Car il declare expreſſément le contraire au meſme chapitre incontinent apres, en ces termes: Le pain & le vin, dit-il, paſſe au corps & au ſang de Dieu; Et ſi tu demandes la maniere, ſuffiſe toy d'oüyr que*

manet contra ptimã opinionem: nec annihilatur vel reſoluitur in materiam primam, contra ſecundã opinionem, ſed conuertitur in corpus Chriſti, & ad hoc multum expreſsè videtur loqui Ambroſius: cuius vndecim authoritates ſuprà adductæ ſunt, & plures habentur de conſecrat. diſtinct. 2. & ponuntur à Magiſtro diſtinct. 10. & diſt. iſta: Principaliter autem videtur mouere quod de Sacramentis tenendum eſt, ſicut tenet ſancta Romana Eccleſia, ſicut habetur extra de hæreticis. Ad abolendam. Nunc autem ipſa tenet, panẽ ſubſtantiati in corpus, & vinũ in ſanguinem, ſicut manifeſtè habetur extra de ſumma Trinit. & fide: capitulo firmiter credimus, §. vna vero.

a *Ibid.* Oppoſitum. Ambroſ. de Sactam. & ponitur de conſect. &c. Vbi acceſſit conſecratio, de pane fit corpus Chriſti. Idem & ponitur ibidem. Sermo qui potuit facere quæ non erant, nonne poteſt mutare ea quæ ſunt, in id quod non erant? &c. Præterea Euſebius, &c. Sacerdos inuiſibilis, viſibiles creaturas in ſubſtantiam corporis & ſanguinis ſui ſecreta poteſtate commutat, &c.

b *Idem in 4 ibid.* Ad ſecundum non intelligit D. Damaſc. quòd veſcamur ibi pane remanente, ſicut conſueuimus vti, ſed eo quod quantum ad vſum, eundem actum habet quem habet panis, &c. Expreſsè enim vult oppoſitum, in eodem capite, ſtatim poſt: Ipſe panis & vinum tranſit, ait, in corpus & ſanguinem Dei; Si autem modum inquiras, ſufficiat tibi audire quoniam per Spiritum ſanctum fit. Et paulo pòſt: Panis & vinum & aqua, & per inuocationem & ſuper aduentum Spiritus ſancti ſupernaturaliter tranſſubſtantiantur in corpus Chriſti & ſanguinem.

cela ſe faict par le ſaint Eſprit. Et vn peu au deſſouz: Le pain & le vin & l'eau par l'inuocation & aduenement du ſainct Eſprit ſur eux, ſont tranſſubſtanticz ſupernaturellement au corps & au ſang de Chriſt. Voila comme Scotus a creu, que non ſeulement S. Auguſtin, S. Ambroiſe, Euſebe Emiſſene, S. Iean Damaſcene, & infinis autres autheurs citez dans le Decret & dans le Maiſtre des Sentences, ont creu & tenu tant de ſiecles auant le Concile de Latran, la doctrine de la tranſſubſtantiatiõ; mais meſme comme il a penſé que S. Iean Damaſcene auoit vſé de ce propre terme de metouſiaſme ou tranſſubſtantiation, ayant eu vne verſion de S. Iean Damaſcene, où le traducteur auoit tourné *μεταποιεῖσθαι, eſtre tranſſubſtantié.* Par où il ſe void comme ſon intention n'a jamais eſté de nier que tous les Peres & Docteurs de l'Egliſe, n'ayent creu & enſeigné ceſte doctrine auant le Concile de Latran, *Que la ſubſtance du pain ne demeuroit point auec la ſubſtance de Chriſt au Sacrement,* comme doctrine conforme à l'intelligence des paroles de N. Seigneur, conſeruée par tradition en la ſucceſſion des Docteurs de ſon Egliſe, & par conſequent comme article de foy materiellement: Mais ſeulement il a voulu dire, qu'auant le Concile de Latran elle n'auoit pas eſté faitte formellement article de foy, c'eſt à dire, qu'auant le Concile de Latran, il n'auoit pas eſté determiné, que tous les fideles particuliers fuſſent obligez de la croire, & ſçauoir de foy diſtincte & expliquée; ny ordõné que pour cét effect elle fuſt miſe dans le Symbole, afin de leur eſtre tellement notifiée, que nul d'eux ne peut eſtre excuſé de l'ignorer, ſans perte du ſalut; qui eſt ce qu'il appelle eſtre de la ſubſtance de la foy: & ſelon quoy il dit auſſi que depuis que le meſme Concile de Latran compoſé des Egliſes Orientales & Occidentales, a inſeré l'article de la proceſſion du ſainct Eſprit, des perſonnes du Pere & du Fils, dedans le Symbole, il le faut tenir eſtre de la ſubſtance de la foy.

Οὐκ οὖν ἐ χθὲς ἐσῖις μεταποιῶνται εἰς σῶμα θεοῦ.

DVRAND DE SAINCT POVRCAIN, AVTHEVR LX.

CHAPITRE I.

CHAP. I. *Le ſieur du Pleſſis, p. 870. edit. 1. pag. 1095. edit. 2.*

LE ſoixantiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Durand ſur le Maiſtre des Sentences, duquel il allegue cinq paſſages: Le premier eſt pris de la premiere queſtion ſur l'onziéme diſtinction du quatriéme des Sentences, patagtaphe neufiéme, & allegué par le ſieur du Pleſſis en ces mots; [a] *Il ne faut point nier qu'il n'y ait vn autre moyen à*

a *Durandus in 4. ſent. diſt. 11. qu. 1. §. 9.*

Dieu, demeurant la ſubſtance du pain & du vin, encore que ce moyen ſoit de faict. Surquoy le ſieur du Pleſſis fait deux obſeruations, l'vne, que Durand, en diſant, *Encore que ce moyen ſoit de faict*, veut dire, *encore que le Concile de Latran l'ayt voulu*; l'autre, que Durand qui diſoit lors, *il ſe peut autrement*, euſt dict auant le Concile, & diroit encore aujourd'huy, *Il ſe fait autrement*. Or que le ſieur du Pleſſis falſifie là manifeſtement le ſens de Durand, & l'allegue contre ſon intention expreſſe, il ne faut pour le monſtrer, que recitet tout au long le meſme paragraphe qu'il cite. Car encore qu'il mette pour principale cauſe de tenir ce moyen, la determination de l'Egliſe faitte en vn Concile ſi ample & ſi celebre, comme fut le grand Concile de Latran, celebré ſous Innocent troiſiéme, où aſſiſterent tous les principaux Eueſques & Docteurs des Egliſes Latines, Grecques, Aſiatiques, & Africaines; neantmoins ne la met pas pour ſeule cauſe de le tenir, ains allegue auparauant pour cauſe de ſa reſolution, l'authorité des anciens Peres & Docteurs; & puis y adiouſte la determination Synodale de l'Egliſe. Voicy les paroles expreſſes de l'article que cite le ſieur du Pleſſis; [a] *Quand au troiſiéme poinct, il faut dire trois choſes; la premiere, que la ſubſtance du pain & du vin, eſt conuertie en la ſubſtance du corps de Chriſt; la ſeconde, que moyennant vne telle conuerſion, le corps & le ſang de Chriſt, par la vertu diuine, ont tel ordre ou habitude aux eſpeces ſous leſquelles ont eſté le pain & le vin, qu'elles leur ſont reellement preſentes; Et la troiſiéme qu'encore que ce moyen ſoit de faict, il ne faut pas toutesfois nier qu'il n'y ayt vn autre moyen poſſible à Dieu, aſçauoir, que Dieu ne peuſt faire que la ſubſtance du pain & du vin, demeurant le corps & le ſang de Chriſt, fuſſent en ce Sacrement. Le premier poinct paroit par les authoritez des Saincts Peres, & par la determination de l'Egliſe: Car ſainct Ambroiſe, au liure des Sacrements, eſcrit ainſi; Encore que la figure du pain & du vin ſoit veuë; il ne faut pas toutesfois croire qu'il y ayt rien que le corps & le ſang de Chriſt, apres la conſecration. Et derechef au meſme lieu; La parole de Chriſt change la creature, & ainſi du pain eſt faict le corps de Chriſt. Sainct Auguſtin auſſi au liure des Sentences de Proſper, parle ainſi, & eſt inſeré dans le decret au traitté de la conſecration, diſtinction ſeconde, au chap.* Nos autem. *Nous confeſſons fidellement, que deuant la conſecration,*

[a] *Ibid.* Quantum ad tertium, dicenda ſunt tria: Primũ eſt, quòd ſubſtãtia panis & vini conuertuntur in ſubſtantiam corporis Chriſti. Secundum eſt, quòd mediante tali conuerſione, corpus & ſanguis Chriſti virtute diuina habent talem ordinem ſeu habitudinem ad ſpecies ſub quibus fuerunt panis & vinum, quòd ſunt eis realiter præſentes. Tertium eſt, quòd quamuis iſte modus ſit de facto, non eſt tamen negandum quin alius modus ſit Deo poſſibilis, ita videlicet quòd Deus poſſit facere quòd remanente ſubſtantia panis & vini, corpus & ſanguis Chriſti eſſent in hoc Sacramento. Primum patet authoritatibus Sanctorum & ex determinatione Eccleſiæ. Dicit enim Ambroſius lib. de Sacram. ſic, Licèt figura panis & vini videatur, nihil tamen aliud quàm caro Chriſti & ſanguis poſt conſecrationem credendum eſt. Item in eodem, Sermo Chriſti creaturam mutat, & ſic ex pane fit corpus Chriſti Auguſt & in lib. Sententiarum Proſperi, & recitatur de conſecratione, diſtincti *Nos autem*, dicit ſic: cùm fideliter fatemur ante conſecrationem eſſe panem & vinum, quæ natura formauit, poſt conſecrationem verò carnem Chriſti & ſanguinem, quæ benedictio conſecrauit Item Euſebius, *&c. Vide ſupra 4. teſtimon. Scoti.* Et quàm plurimæ aliæ authoritates ſunt quæ expreſsè idem ſonant. Item expreſsè habetur hoc ex determinatione Eccleſiæ de ſumma Trinitate, &c.

corps ne puiſſe eſtre au Sacrement par autre moyen que par la conuerſion de la ſubſtance du pain & du vin en iceluy: veu principalement qu'en poſant qu'il ſe faict vne conuerſion, il eſt tres-difficile de voir en quelle façon elle fait quelque choſe, à ce que le corps de Chriſt ſoit au Sacrement. Et derechef: *C'eſt temerité de dire que le corps de Chriſt, par la diuine vertu, ne puiſſe eſtre au Sacrement en autre maniere, que par la conuerſion du pain en iceluy.* Mais daurant que cela ne fait rien, ny contre la doctrine du Concile de Latran, ny contre celle meſme du Concile de Trente, ny contre aucune deciſion de l'Egliſe, qui a bien determiné que le corps & le ſang de Chriſt ſont conſtituez ſous les eſpeces, auec tranſſubſtantiation du pain au corps, & du vin au ſang, mais n'a point determiné que ce ſoit le ſeul moyen poſſible à Dieu de les y conſtituer, & par conſequent ne combat contre rien, qui ſoit de la ſubſtance de la foy, mais ſeulement contre l'opinion pretenduë de ſainct Thomas, que Dieu ne puiſſe faire que le corps & le ſang de Chriſt ſoient reellemẽt contenus ſous les eſpeces par autre voye, que par le moyen de la trãſſubſtantiation; il n'y eſt point beſoin de reſponſe. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis en infere, que l'opinion du temps de Durand reduiſoit toute la realité du Sacrement au ſeul moyen de la trãſſubſtantiation, vſant de ceſte conſequence: Or il combat ceſte opinion-la, Il combat donc la tranſſubſtantiation. Si le ſieur du Pleſſis entẽd par le mot de realité, la realité actuelle, il eſt vray que l'opinion de ce temps-la, & de ceſtui-cy, & des autres temps de deuant, reduiſoit la realité actuelle de l'Euchariſtie, au ſeul moyen de la tranſſubſtantiation, ou pour le moins à n'eſtre point faitte ſans tranſſubſtantiation. Car Scotus ne vouloit pas que le corps de Chriſt fuſt en l'Euchariſtie par tranſſubſtantiation, mais auec tranſſubſtantiation, c'eſt à dire, que la tranſſubſtantiation fuſt le moyen de l'y faire eſtre, ny necontribuaſt à l'y faire eſtre ſimplement, mais à l'y faire eſtre plus dignement & conuenablement. Mais ceſte opinion-la qui reduiſoit la realité actuelle du Sacrement au ſeul moyen de la tranſſubſtantiation, c'eſt à dire, qui affermoit que le corps de Chriſt n'eſt preſent en l'Euchariſtie, ſinon ou par, ou auec tranſſubſtantiation, Durand ne la combat pas; au cõtraire la confirme & authoriſe par ces deux premieres theſes & deciſions. Que ſi le ſieur du Pleſſis, par la realité du Sacrement, entend la realité poſſible, & veut inſinuer que l'opinion du temps de Durand, reduiſoit toute la realité poſſible du Sacrement au ſeul moyen de la tranſſubſtantiation, c'eſt à dire, tenoit qu'il n'y auoit point d'autre moyẽ poſſible à Dieu, pour faire que le corps de Chriſt fuſt reellement preſent au Sacrement, que la tranſſubſtantiation; Il eſt faux que l'opinion vniuerſelle du temps de Durãd reduiſiſt toute la realité priſe en ce ſens, c'eſt à dire, toute la poſſibilité de realité, au ſeul moyen de la tranſſubſtantiation. Car pluſieurs, & entre autres

rogare videtur immenſitati diuinæ potentiæ, dicere, quòd Deus non poſſit facere corpus ſuum eſſe in Sacramento, per alium modum, quàm per conuerſionem ſubſtantiæ panis in ipſum: maximè cùm ponendo conuerſionem fieri, difficillimum eſt videre qualiter ipſa faciat aliquid ad hoc quòd corpus Chriſti ſit in Sacramento. Item: Patet ergo quòd eſt temeratium dicere quòd corpus Chriſti diuina virtute nõ poſſit eſſe in Sacramento niſi per conuerſionem panis in ipſum.

Scotus, & tous les Scotiſtes, tenoient l'opinion contraire: Et puis quand il n'y auroit eu que Durand qui l'euſt tenuë, ne ſuffiroit-il pas de cela pour empeſcher de conclurre, qu'il euſt voulu impugner, ny le realité du corps de Chriſt au Sacrement, ny la poſition actuelle de la tranſſubſtantiation? Car vn hõme qui dira, Vous autres tenez, que Dieu n'auoit qu'vn ſeul moyen pour cõſtituer reellement ſon corps ſous les eſpeces, ſans partir du Ciel, aſçauoir la tranſſubſtantiation, & moy ie tiens qu'encore qu'il n'ayt vſé que de ceſtuy-la ſeul, neantmoins il en auoit d'autres; ſera-t'il reputé combattre, ou la reelle preſenee, ou la poſition actuelle de la tranſſubſtantiation?

CHAP. III. LE troiſiéme paſſage que cite le ſieur du Pleſſis, eſt pris de la meſme queſtion, paragraphe premier, & rapporté par luy, en ces termes: *Au contraire, dit Durandus, poſant que les ſubſtances du pain & du vin demeurent, il ne s'en enſuit qu'vne difficulté, ſçauoir que deux corps ſont enſemble, ny trop grande, ny indiſſoluble: Poſant le contraire, il s'en enſuit pluſieurs; ſçauoir comment ces accidents peuuent nourrir, eſtre corrõpus, & comment il s'en peut engendrer quelque choſe, veu que toutes choſes ſe font de la matiere preſuppoſée: Et pourtant ſemble qu'on ſe deuroit pluſtoſt tenir au premier, &c.* Et moy ie dy, que c'eſt vne obiection que Durand ſe fait, pour la refuter puis apres, laquelle le ſieur du Pleſſis, ſelon ſa couſtume frequente, qui eſt, de citer les obiections des autheurs, pour les deciſions, prend pour la reſolution de Durand. Cela paroit premierement par le lieu auquel elle eſt couchée, qui eſt le commencement de la queſtion, & la partie que les Scholaſtiques appellent de deuant l'oppoſition, où Durand parle en ces termes: [a] *On demande premierement, ſi le corps de Chriſt eſt en ce Sacrement, par conuerſion de la ſubſtance du pain en luy, ou bien ſi apres la conſecration, la ſubſtance du pain & du vin demeure; Et on argumente que les ſubſtances du pain & du vin demeurẽt, pource qu'il faut élire ce dont ſuiuent moins de difficultez: Or poſant que la ſubſtance du pain & du vin demeure, ſuit vne ſeule difficulté qui n'eſt pas fort grãde ny inſoluble, aſçauoir que deux corps ſoient enſemble: mais poſant qu'elles ne demeurent point, il s'en enſuit pluſieurs difficultez, aſçauoir, comme tels accidents puiſſent nourrir, eſtre corrompus, & comme d'eux ſe puiſſe engendrer quelque choſe, veu que toutes ces choſes ſe font d'vne matiere preſuppoſée: Donc comme il ſemble, il faut pluſtoſt élire le premier.* Cela paroit ſecondement par la deciſion de l'Autheur, exprimée en ces termes: [b] *La premiere choſe qu'il faut dire ſur ce poinct, eſt que la ſubſtance du pain & du vin, eſt conuertie en la ſubſtance du corps de Chriſt*, &c. Cela paroit finalement

a *Ibid.* §. 1. Circa diſtinctionem iſtam primò quæritur, vtrum corpus Chriſti, *&c.* Et arguitur quòd ſubſtãtiæ panis & vini remaneãt, quia illud ad quod ſequuntur pauciores difficultates, eſt magis eligendum; ſed ponendo quòd ſubſtantia panis & vini remaneat, ſequitur vna ſola difficultas quæ non eſt multum magna, nec inſolubilis, ſcilicet quòd duo corpora ſint ſimul; ponẽdo autem quòd non remaneant, ſequuntur multæ difficultates, ſcilicet quomodo talia accidentia poſſint nutrire, corrumpi, & quomodo ex eis poſſit aliquid generari. Cùm hæc omnia fiant ex præſuppoſita materia; ergo (vt videtur) primum eſt magis eligendum. b. *Ibid.* §. 9. Primum eſt, quòd ſubſtantia panis & vini conuertuntur in ſubſtantiam corporis Chriſti, *&c.*

par la reſponſe que Durand donne aux obiections qu'il s'eſtoit opposées: en ces termes: [a] *Au premier argument faict pour la partie contraire, Il faut dire qu'és choſes qui ſont de la foy, on ne doit pas touſiours élire ce dont s'enſuiuent moins de difficultez: Car ainſi nous ne mettrions en la diuinité qu'vn ſuppoſt, & iceluy abſolu*; &c. *Mais on doit pluſtoſt poſer ce qui eſt conforme aux dicts des Saincts, & à la tradition de l'Egliſe, encore que plus de difficultez s'y preſentent: Car il faut captiuer noſtre entendement ſous l'obeïſſance de la foy.* Voyla comme le ſieur du Pleſſis, par vne lourde & groſſiere equiuocation (car i'ayme mieux l'accuſer de cela, que d'vne fraude & malice pourpenſée,) prend apres ſon bel Orthodoxe, l'obiection de Durãd, pour la ſolution; dequoy auſſi ayant eſté conuaincu & condamné ſolemnellement en la Conference de Fontainebleau, & ſentant en ſa conſcience la iuſtice de ſa condemnation, il en a faict amende honorable en la nouuelle impreſſiõ de ſon liure, & a oſté ce paſſage de ſa derniere edition.

[a] *Ibid.* §. 16. Dicendum eſt in his quæ ſunt fidei non eſt ſemper eligendum illud ad quod ſequũtur pauciores difficultates: ſic enim poneremus in diuinis vnum ſuppoſitum, & illud abſolutum, &c. ſed ponendum eſt magis illud quod eſt conſonum dictis ſanctorum & traditioni Eccleſiaſticæ licèt plures difficultates occurrãt: oportet enim intellectũ noſtrum captiuare in obſequiũ fidei.

CHAP. IV.

Le ſieur du Pleſſis, p. 3. 1096. edit. 2.

LE quatriéme eſt pris de la troiſiéme queſtion, ſur la diſtinction onziéme, & rapporté par le ſieur du Pleſſis, en ces mots; *En fin au lieu que l'Eſcot s'en eſchappoit par l'Egliſe, il s'y en veut reuenir par l'eſcriture: Il ne faut point, dit-il, icy entaſſer vne difficulté ſur l'autre: Et partant où il ſe trouue vn moyen vrayement poſſible & intelligible, & vn autre non intelligible, il ſemble que ceſtuy-la probablement deuroit eſtre choiſi & retenu.* (aſçauoir, adiouſte le ſieur du Pleſſis, *que les ſubſtances demeurent,*) *comme intelligible & poſsible, & le contraire, non; Se rendant neantmoins en fin* (ſubioint le ſieur du Pleſſis) *comme l'Eſcot, à la deciſion de l'Egliſe Romaine.* Or en ceſte allegation il y a trois ignorances & impoſitions manifeſtes; La premiere, *Que Durand veut reuenir ſur ceſte queſtion à l'eſcriture*, comme s'il euſt preſuppoſé que la doctrine de l'Eſcriture, & celle de l'Egliſe, euſſent eſté contraires en cét article: au lieu que Durand ne veut point dire qu'il faille taſcher d'éclaircir les obſcuritez de l'Euchariſtie, ſelon la doctrine contenuë en l'Eſcriture touchant ce myſtere: Mais que pour obeyr à l'admonition que l'eſcriture nous donne d'élucider les choſes obſcures, il faut eſſayer d'éclaircir les obſcuritez qui ſe preſentent en l'Euchariſtie. Et pourtant n'y a-t'il point dans Durand, *ſelon la doctrine*, mais *ſelon le document ou enſeignement de l'Eſcriture.* Voicy ces mots: [b] *Il ne faut point*, dit-il, *adiouſter aux difficultez de la foy, d'autres difficultez; ains pluſtoſt ſelon le document de l'Eſcriture, il faut eſſayer d'élucider les obſcuritez.* Ainſi parle Durand, faiſant alluſion au trente-vniéme verſet du vingt-quatriéme de l'Eccleſiaſtique, où la Sapience dit, *Ceux qui m'élucident, auront vie eternelle.* La ſeconde, qu'il faut accroire à Scotus, que ce moyen, *lequel comme poſſible & intelligible, il ſemble probablement que l'on deuroit élire & tenir*, c'eſt que les ſubſtances

[b] *Ibid. qu. 3. art. 5.* Nec oportet difficultates fidei difficultatibus ſuperaddere, quin potiùs iuxta documẽtum ſcripturæ conandum eſt obſcuritates elucidare. Et ideò ex quo vnus modus clarè poſſibilis & intelligibilis, alius autem nõ eſt intelligibilis, videretur probabiliter quòd ille qui eſt poſſibilis & intelligibilis, eſſet eligendus & tenendus.

du pain & du vin demeurent en l'Euchariſtie. Choſe qui eſt euidemment fauſſe: Car outre, que ce n'eſt point dequoy il ſe traitte en ceſte queſtion: Et outre ce que Durand, deux queſtions auparauant, aſçauoir en la queſtion premiere, où il ſe diſputoit ſi le corps de Chriſt eſtoit au Sacrement, par conuerſion de la ſubſtance du pain, ou bien ſi apres la conſecration, la ſubſtãce du pain & du vin demeure; auoit decidé que la ſubſtance du pain & du vin eſtoit conuertie au corps de Chriſt, & que cela ſe prouuoit, & par l'authorité des Peres, & par la doctrine de l'Egliſe; Et qu'encore qu'il fuſt poſſible à Dieu de faire que la ſubſtance du pain & du vin demeuraſt auec la reelle preſence du corps, en l'Euchariſtie; Neantmoins ce moyen-la ne deuoit point eſtre tenu de faict, dautant que l'Egliſe auoit determiné le contraire: Outre tout cela, dy-je, dans le propre paragraphe que le ſieur du Pleſſis cite maintenant de luy, il proteſte diſertement, que ny l'vne, ny l'autre de ces deux manieres n'a eſté determinée par l'Egliſe, & que l'vne & l'autre de ces deux manieres preſuppoſe la conuerſion de la ſubſtance du pain au corps de Chriſt. Voicy ſes paroles: [a] *Or la ſuſdite maniere de conuerſion de la ſubſtance du pain au corps de Chriſt, il appert qu'elle eſt poſſible: là où l'autre maniere qui eſt plus communément tenuë, ne peut eſtre apprehendée par l'intellect; Et l'vne de ces manieres n'eſt point plus approuuée, ou reprouuée par l'Egliſe, que l'autre. Et ne faut point ſur les difficultez de la foy entaſſer d'autres difficultez, mais pluſtoſt ſelon le document de l'eſcriture, il faut eſſayer d'élucider les obſcuritez: Et partant où il ſe trouue vn moyen poſſible & intelligible, & vn autre qui n'eſt point intelligible; il ſembleroit probablement que celuy qui eſt poſſible & intelligible deurot eſtre éleu & tenu.* Dont il reſulte que le ſieur du Pleſſis luy impute fauſſement d'auoir voulu par ce moyen, *Lequel il ſembleroit probablement que l'on deuſt élire & tenir*, entendre celuy qu'il poſe, *que les ſubſtances du pain & du vin demeurent*, veu qu'il dit nommément de ceſtui-la, *Que l'Egliſe a determiné le contraire*; & de ceſtui-cy, *que l'Egliſe n'en a rien determiné, ny affirmatiuement, ny negatiuement.* Auſſi ne ſe traitte-t'il nullement en ceſte queſtion, ainſi qu'il a déja eſté dict, ſi les ſubſtances du pain & du vin ſont conuerties au corps & au ſang de Chriſt: Car cela auoit déja eſté decidé affirmatiuement, deux queſtions auparauant; Mais de quelle façon elles y ſont conuerties, aſçauoir ſi elles y ſont conuerties par tranſition de la premiere matiere du pain, ſous la forme ſubſtãtielle du corps de Chriſt; comme quand noſtre Seigneur conuertit l'eau ſubſtantiellement en vin, ce fut par tranſition de la matiere de l'eau, ſous la forme ſubſtantielle du vin: Ou comme quand Moyſe conuertit ſubſtantiellement l'eau des fleuues d'Egypte en ſang, ce fut par tranſition de la matiere de l'eau ſous la forme ſubſtantielle du ſang, ceſſant toute la ſubſtance actuelle de l'eau: Ou comme quand le pain

a *Ibid.* Prædictus autem modus conuerſionis ſubſtantiæ panis in corpus Chriſti, conſtat quòd eſt poſſibilis. Alius autem modus qui cõmuniùs tenetur, eſt intelligibilis, necvnus iſtorum eſt magis per Eccleſiam approbatus vel reprobatus quàm alius Nec oportet difficultates, &c. *Supra.* Et ideò ex quo vnus modus eſt clarè poſſibilis & intelligibilis, alius autẽ nõ eſt intelligibilis; videretur probabiliter, quòd ille qui eſt poſſibilis & intelligibilis, eſſet eligendus & tenendus.

que noſtre Seigneur mangeoit, ſe conuertiſſoit ſubſtantiellemẽt en ſon corps, c'eſtoit par trãſition de la matiere premiere du pain, ſous la forme ſubſtantielle du corps, ceſſant toute la ſubſtance actuelle du pain d'eſtre: Ou bien ſi ceſte conuerſion ſubſtantielle du pain & du vin au corps & au ſang de Chriſt ſe fait, ſans que les termes d'icelle ſoient liez ſucceſſiuement l'vn à l'autre, par aucun ſubiect commun, comme il arriue en toutes les conuerſions ſubſtantielles faictes ſelon la nature; mais ſeulement par vnité d'vn meſme contenant externe, aſçauoir l'eſpece Sacramentale. Or tient Durand, non deciſiuement, mais problablement & problematiquement, & auec ceſte preface; *Il ſe peut eſtimer, ſauf meilleur iugement, que la conuerſion ſubſtantielle du pain au corps de Chriſt, eſt de la premiere ſorte*; induict entre autres choſes, de la cõparaiſon que ſainct Iean Damaſcene fait de la conuerſion ſubſtantielle du pain que noſtre Seigneur mangeoit, en la propre eſſence de ſon corps, auec la conuerſion du pain au corps de Chriſt en l'Euchariſtie. La troiſiéme eſt que le ſieur du Pleſſis dit, *Que neantmoins Durand apres ceſte diſpute, ſe rend en fin comme Scotus, à la deciſion de l'Egliſe Romaine*, & adiouſte: *Car à qui n'euſt fermé la bouche, celle de laquelle ſainct Bernard crioit lors, Il ſemble, ô bon Jeſus, que toute la Chreſtienté ayt conuiré contre toy?* Ce qui eſt ſi plein de fauſſeté, & d'éuidents indices que le ſieur du Pleſſis n'a pas leu ce qu'il cite, qu'incontinent apres les paroles qu'il allegue de Durand, Durand adiouſte; [a] *Au premier argument la réponſe eſt facile, parce qu'encore que cela ſoit le commun dire de pluſieurs, toutefois dautant qu'il n'a point eſté confirmé par l'Egliſe, il eſt permis d'opiner le contraire.* Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis adiouſte de ſainct Bernard, lequel preſchant de la perſecution que ſainct Paul auoit faicte de Chriſt, & adiouſtant qu'en tout temps Chriſt eſt perſecuté, voire par les ſiens propres; c'eſt à dire par les Chreſtiens; declame contre les mœurs des hommes de ſon ſiecle, & entre autres contre les vices & negligences des Prelats, & dit qu'il ſemble que l'Vniuerſité du Peuple Chreſtien ayt conſpiré contre luy, & vſe de ceſte alluſion aux paroles de Daniel contre les Vieillards, [b] *L'iniquité eſt ſortie des anciens Iuges tes Vicaires, qui ſemblent regir ton peuple*: & adiouſte: *Ceux la ſont les premiers à te perſecuter, qui ſemblent aymer la primauté en ton Egliſe, & exercer la principauté*: (ainſi appelle-t'il les Prelats par alluſion au mot [c], *amateur de primauté*. que ſainct Iean donne à Diotrephes:) *Ils ont occupé la forteresſe de Sion; Ils ſe ſont ſaiſis de ſes bouleuerts; & deſormais librement & puiſſamment liurent toute la Cité au feu*: (ainſi parle-t'il faiſant alluſion à l'hiſtoire des Iuges, où il eſt écrit que les fils de Iuda prirent Hieruſalem, & liurerent toute la Cité au feu:) Et vn peu apres: *Que les autres ſe portent iniquement contre Chriſt, & qu'il y auoit en*

a *Ibid. §. 6.* Tamen ex quo non eſt per Eccleſiam confirmatum, licitum eſt opinari oppoſitum.

b *Bernard. in conuerſ. S. Pauli ſerm. 1.* Egreſſa eſt iniquitas à ſenioribus iudicibus Vicarius tuis, qui videtur regere populum tuum. Et illi in perſecutione tua primi ſunt, qui in Eccleſia videtur primatum renere, gerere principatum, iuxta illud, &c.

c. 3. *Ioan. 9.* Arcé Sion occupauerunt, apprehenderunt munitiones, & vniuersã deinceps liberè & poteſtatiuè tradunt incendio ciuitatem.

ſon temps pluſieurs Antechriſts; Tout cela ne regarde en aucune ſorte, les perſecutions temporelles que l'Egliſe de ſon ſiecle faiſoit des heretiques, leſquelles au contraire il exhorte les Catholiques d'exterminer de leurs limites, & nommément les Henriciens ou Petrobuſiens, que le ſieur du Pleſſis pretend auoir tenus la meſme doctrine que les Sacramentaires; & écrit ces paroles à ceux de Thoulouze, [a] *Pourſuiuez-les & les apprehendez, & ne ceſſez point iuſques à ce qu'ils ſoient entierement anantis ou exilez de vos limites*: *Car ce n'eſt pas choſe ſeure de dormir aupres des ſerpents*: Mais il veut dire que les Prelats qui viuoient mal, ou eſtoient negligents de leur charge, par leur exemple ou nonchalance guidoient ceux qui eſtoient ſous leur garde, au feu de damnation; parlant ainſi en general ſelon la couſtume de l'écriture, qui eſt, dit-il, en matiere de reprehenſion, d'addreſſer ſa parole à tous, & la faire patuenir à quelques-vns. Car que tout ce diſcours ſe doiue entendre des mœurs, & non de la doctrine, & que ces Antechriſts, tiltre encore qu'il ne donne pas aux Eccleſiaſtiques, mais aux Laïques, fuſſent Antechriſts, non de doctrine, mais de mœurs, entant que par leurs mœurs ils contrarioient à Chriſt; Il appert par ces paroles; [b] *Et à la mienne volonté qu'ils portaſſent dommage ſeulement en ceſte partie; il y en auroit poſſible qui admonneſtez & premunis par l'exhortation du Seigneur, s'efforceroient non d'imiter leurs exemples, mais d'obſeruer leurs preceptes, ſuiuant ceſte Sentence, Faictes ce qu'ils diſent, & ne regardez pas à leurs œuures: Mais maintenant les ſacrez ordres ſont donnez en occaſion de gain deshonneſte, & reputent la pieté, vn reuenu: Car ils ſe trouuent tres-copieux en pieté, pour receuoir ou pluſtoſt prendre la cure des ames,* (ainſi dit-il, faiſant comme en l'Epiſtre quarante-deuxiéme, alluſion au mot de Curé) *Mais ceſte Cure eſt la moindre parmy eux: & la penſée du ſalut des ames eſt la derniere chez eux. Or le Sauueur des ames peut-il receuoir vne plus griéue perſecution que celle-la? Les autres font auſſi iniquement contre Chriſt; & y a en nos temps pluſieurs Antechriſts; Mais toutefois il repute que la perſecution qu'il reçoit de ſes propres Miniſtres, eſt plus cruelle, à cauſe des benefices receus, & plus griéue, à cauſe de la puiſſance; encore que pluſieurs autres auſſi ſemblent faire en beaucoup de manieres & en pluſieurs occaſions contre le ſalut de leur prochain: cela Chriſt le void & s'en tait; cela le Sauueur le patit & le diſſimule: Et pourtant il eſt auſſi neceſſaire que nous diſſimulions & nous taiſions en attendant, & principalement de nos Prelats, les Maiſtres des Egliſes.* Mais encore plus paroit-il par l'exhortation qu'il fait aux Religieux de demeurer en l'obeïſſance de l'Eueſque; *Ie ſuis certain*, dit-il en l'Epiſtre quarante-deuxiéme, *que moy Religieux & Abbé tel quel de Religieux, s'il m'arriue quelque iour de ſecoüer le ioug de mon Eueſque de deſſus mes*

propres

a *Idem epiſt. 241. ad Tholoſanos.* Propterea, dilectiſſimi, perſequimini, & cõprehẽdite eos, & nolite deſiſtere, donec penitus depereãt & diffugiãt de eunctis finibus veſtris, quia nõ eſt tutum dormire vicinis ſerpentibus.

b *Idem in homil. de conuerſ. S. Pauli.* Atque vtinam ſola hac parte nocerent; eſſet fortè qui dominica præmonitus & præmunitus exhortatione, daret operam ipſorum non exempla imitari, ſed obſeruare præcepta: iuxta illud: Quæ dicunt facite, & ad opera eorum nolite reſpicere.

c *Idem epiſt. 42. ve-ſus finem.*

propres eſpaules, ie me ſouſmets dés auſſi-toſt moy-meſme à la tyrannie de Satan. Et par ce qu'il eſcrit aux Thoulouſains, en ces mots; *Obeyſſez à voſtre Eueſque, & à vos autres Prelats, Maiſtres de l'Egliſe.* Et derechef; *D'vne choſe ie vous admonneſte, mes tres-chers, laquelle auſſi ie vous diſois eſtant preſent auec vous, c'eſt que vous ne receuiez nul Predicateur eſtranger ou incogneu, s'il n'eſt Predicateur enuoyé ou par le ſouuerain Pontife, ou par voſtre Eueſque.*

Idem epiſt. 141. ad Theloſanos.

LE CARDINAL CAIETAN.

AVTHEVR LXI.

CHAPITRE I.

LE ſoixante-vniéme Autheur, eſt Caietan, duquel le ſieur du Pleſſis cite trois paſſages, le premier eſt pris de l'opuſcule du Sacrement de l'Euchariſtie, chapitre troiſiéme, & rapporté deux fois par le ſieur du Pleſſis; la premiere, en ces mots; *C'eſt choſe tres-fauſſe que le corps de Chriſt ſoit pris corporellement: Car il eſt pris ſpirituellement en l'Euchariſtie, en croyant, & non en receuant; Ainſi le diſent les Theologiens:* Et la ſeconde, en ceux-cy; *C'eſt choſe tres fauſſe que le corps de Chriſt ſoit pris corporellement; Ains les Theologiens enſeignent, qu'il ſe prend ſpirituellement, non en prenant, mais en croyant.* En quoy le ſieur du Pleſſis commet toutes les deux fois deux ou trois manifeſtes fauſſetez: Car il n'y a point ſimplement dans Caietan; *C'eſt choſe tres-fauſſe que le corps de Chriſt ſoit pris corporellement*; Mais, *C'eſt choſe tres-fauſſe que les Theologiens dient, que le corps de Chriſt ſoit pris corporellement & perceptiblement:* Comme auſſi la propoſition laquelle il refure, auoit eſté faitte conioinctement par le Sacramentaire, en ces mots; *Les Theologiens pretendent que le corps de Chriſt ſoit pris en l'Euchariſtie corporellement & perceptiblement, ſuiuant la confeſſion contrainte de Berengarius.* Le ſieur du Pleſſis donc a éclipſé de ces paroles le mot, *perceptiblement*, par où eſt expliqué le ſens auquel eſt employé là le mot, *corporellement*, aſçauoir, d'vne façon perceptible ou appercevable au ſens du corps; afin qu'il ſemble que Caietan, en niant que le corps de Chriſt ſoit pris corporellement & perceptiblement, vueille nier qu'il ſoit pris par la bouche du corps: Au lieu qu'il veut niet ſeulement, qu'il n'eſt pas pris d'vne façon perceptible ou ap-

Le ſieur du Pleſſis pag. 878. edit. 1. pag. 1103. edit. 2.

perceuable au ſens du corps, comme les Sacramentaires pretendoient impoſer aux Catholiques qu'ils croyoient, à cauſe de ces mots du Decret, *Le corps & le ſang ſont ſenſuellement maniez & rompus des mains des Preſtres.* Il n'y a point auſſi, que le corps & le ſang de Chriſt, ne ſont point pris en les receuant, ou en les prenant : Car comme ne ſeroient ils point pris en les prenants ? Mais qu'ils ne ſont point pris en les apperceuant. Et cela eſt la ſeconde fauſſeté. Et de plus il y a; *en les apperceuant, ſoit auec le ſens, ſoit auec l'intellect;* leſquelles paroles, ſoit auec le ſens, ou auec l'intellect, que Caietan y auoit miſes pour monſtrer que ce n'eſt ny auec le ſens, ny auec l'entendement, que nous apperceuons que le corps de Chriſt eſt en l'Euchariſtie, mais auec la lumiere de la foy ſeule; le ſieur du Pleſſis a fauſſement teuës & éclipſées, afin de pouuoir conuertir le mot, *apperceuoir*, en celuy de *receuoir*. Et cela eſt la troiſiéme. A laquelle ſe peut ioindre pour comble de fauſſeté, que tout l'article que le ſieur du Pleſſis cite en ceſte allegation, porte manifeſtement le contraire de ce qu'il luy impute. Voicy les paroles du paſſage, & de tout le chapitre. [a] *Quant à ce chef*, dit Caietan, *il eſt tres-faux que les Theologiens dient, que le corps de Chriſt ſoit pris corporellement & perceptiblement : Car ils diſent que le corps de Chriſt eſt pris en l'Euchariſtie, ſpirituellement, & non en l'apperceuant, ſoit auec le ſens, ſoit auec l'intellect, mais en le croyant : Mais les eſpeces Sacramentales ſont priſes corporellement & perceptiblement. Et pour le regard des paroles de la confeſſion de Berengarius, il les faut interpreter par la raiſon qui les a faict dire : Car pour ce que Berengarius a ſuiuy l'erreur que ceſtuy-cy eſſaye de reſſuſciter, aſçauoir, que la chair de Chriſt eſtoit au Sacrement, ſeulement comme en ſigne, et que l'Egliſe Catholique confeſſe que la chair de Chriſt n'eſt pas ſeulement ſignifiée, mais contenuë en ce Sacrement ; Pour ceſte cauſe, les Peres, en deteſtation d'vne telle erreur, ordonnerent en ce Concile-la, que Berengarius confeſſeroit, que le corps de Chriſt eſtoit ſenſiblement pris et manié par les mains des Preſtres, & briſé par les dents, afin que les Chreſtiens, par ces paroles, entendiſſent que les fidelles, en prenant l'Euchariſtie, prennent non ſeulement le Sacrement, c'eſt à dire, le ſacré ſigne de la chair de Chriſt, mais*

a *Caietanus tract. de Euchariſtia, c. 3.* Circa hoc caput, cõſtat, falſum eſſe quod Theologi dicũt, corpus Chriſti corporaliter & perceptibiliter ſumi: quoniam & ſpiritualiter & non percipiendo (ſiue ſenſu, ſiue intellectu) ſed credendo dicunt corpus Chriſti ſumi in Euchariſtia: Sacramentales autem ſpecies corporaliter & perceptibiliter ſumuntur. Verba autem confeſſionis Berengarij ex ratione dicendi interpretanda ſunt. Quia enim Berengarius errorem, quem iſte ſuſcitare conatur, ſecutus eſt, (ſcilicet quòd in Sacramento caro Chriſti erat ſicut in ſigno tantùm, & Eccleſia Catholica fatetur carnem Chriſti non ſolùm ſignificari, ſed contineri in hoc Sacramento,) ideo Patres in Concilio decreuerunt in deteſtationem talis erroris, quòd confiteretur Berengarius, corpus Chriſti ſenſibiliter ſumi, manibus Sacerdotum tractari, & dentibus conteri: vt intelligerent Chriſtiani per hæc verba, quòd fideles ſumendo Euchariſtiam, ſumunt non ſolùm Sacramentum, (hoc eſt, ſacrum ſignum carnis Chriſti,) ſed ſumunt etiam ſpeciem continentem carnem Chriſti, quod hæretici iſti negant & impugnant. Et non intelligebant Patres, nec volebant intelligi, quòd caro Chriſti in ſeipſa ſentitur, tangitur, conteritur dentibus, hoc enim nec ſomniant Chriſtiani fideles. Tota itaque difficultas in hoc conſiſtit, quòd qui priùs confitebatur Chriſtum manducari in ſigno tantùm, coactus eſt à fide Catholica confiteri carnem Chriſti manducari non ſolùm in ſigno, ſed in continente Sacramento Euchariſtiæ.

Digitized by Google

prennent auſsi l'eſpece contenant la chair de Chriſt. Ce que ces heretiques icy nient & impugnent; & n'entendoient pas les Peres, ny ne vouloient qu'on entendiſt que la chair de Chriſt, en elle-meſme, fuſt ſentie, touchée & briſée des dents: Car cela les fidelles de Chriſt ne le penſent pas meſmes en ſongeant. Toute la difference donc conſiſte, en ce que celuy qui auparauant confeſſoit que Chriſt fuſt mangé ſeulement en ſigne, fut contraint par la foy Catholique, de confeſſer que la chair de Chriſt eſt mangée, non ſeulement en ſigne, mais en Sacrement contenant, tel qu'eſt celuy de l'Euchariſtie. Voila les paroles du premier paſſage allegué par le ſieur du Pleſſis.

LE ſecond paſſage eſt pris du meſme liure de Caietan, chapitre cinquiéme, & rapporté en ces termes: *La manducation corporelle ne maſche point le corps de Chriſt, encore qu'elle briſe les eſpeces du Sacrement; mais la manducation ſpirituelle qui ſe fait par l'ame, atteint à la chair de Chriſt qui eſt au Sacrement.* Deſquelles paroles le ſieur du Pleſſis a eclipſé ces mots; *Sous leſquelles eſt contenuë la vraye chair de Chriſt*: Car il n'y a point ſimplement, *la manducation corporelle ne maſche point le corps de Chriſt, encore qu'elle briſe les eſpeces du Sacrement*; mais, *la manducation corporelle ne maſche point le corps de Chriſt, encore qu'elle briſe les eſpeces Sacramentales du corps de Chriſt, ſous leſquelles eſt contenuë la vraye chair de Chriſt.* Voicy le paſſage tout entier repris dés le commencement du propos; [a] *Nous diſons que le corps de Chriſt a au Sacrement vne maniere d'eſtre ſpirituelle, pour ce que le vray corps de Chriſt eſt bien à la verité au Sacrement, mais il n'exiſte pas au Sacrement par maniere de corps; Il exiſte bien à la verité, par maniere du corps au Ciel; mais au Sacrement, il n'y exiſte pas par maniere de corps: Car il n'y exiſte pas, occupant lieu, mais d'vne maniere ſpirituelle,* (c'eſt à dire, de la maniere dont les eſprits ſont en lieu,) *& non compriſe par l'entendement humain: Comme auſsi la maniere de l'vnion du Verbe de Dieu, auec l'humanité qu'il a priſe, eſt incomprehenſible: & comme la maniere dont Dieu eſt vn en trois perſonnes, eſt incomprehenſible: Car nous croyons toutes ces choſes, encore que nous ne les cognoiſsions point. Et ſemblablement le vray corps de Chriſt eſt mangé au Sacrement, mais non corporellement, ains ſpirituellement. Et cela c'eſt à dire, que la manducation corporelle ne maſche point le corps de Chriſt, encore qu'elle briſe les eſpeces Sacramentales du corps de Chriſt, ſous leſquelles eſt contenuë la vraye chair de Chriſt: mais la manducation ſpirituelle qui ſe fait par l'ame, penetre iuſques à la chair de Chriſt exiſtente au Sacrement.*

CHAP. II.

[a] *Ibid. cap 5.* Dicimus, corpus Chriſti habere modum eſſendi ſpiritualem in hoc Sacramento: quia eſt quidé in Sacramento verum corpus, ſed non per modum corporis in Sacramẽto exiſtit, &c. Et ſimiliter mãducatur verum Chriſti corpus in Sacramento, ſed non corporaliter, ſed ſpiritualiter. Et hoc eſt dictũ quòd manducatio corporalis non maſticat Chriſti corpus, quãuis conterat Sacramentales ſpecies corporis Chriſti, ſub quibus continetur vera caro Chriſti: ſed ſpititualis mãducatio, quæ per animam fit, ad Chriſti carnem, in Sacramento exiſtentem pertingit.

LE troiſiéme paſſage eſt allegué par le ſieur du Pleſſis, du commentaire de Caietan ſur la troiſiéme partie de la Somme de

CHAP. III.

ſainct Thomas, queſtion 75. article premier, & rapporté par luy, en ces mots; *Il n'appert rien de l'Euangile, qui nous force d'entendre ces paroles, Cecy eſt mon corps, proprement: Car des paroles que le Seigneur a adjouſtées, ſçauoir, qu'il ſera liuré pour vous en remiſſion des pechez, on ne peut euidemment conclurre, que les paroles precedentes ſe doiuent entendre propremẽt,* &c. Duquel paſſage, il ne ſe trouue vne ſeule clauſe dans tout l'œuure que le ſieur du Pleſſis cite de luy: mais ſeulement il dit, à l'endroit cotté par le ſieur du Pleſſis; [a] *Il faut que ces paroles, Cecy eſt mon corps, ſoient vrayes: Mais pour ce que les paroles de l'Eſcriture ſont exposées en deux ſortes, ou proprement, ou metaphoriquement; la premiere erreur touchant ce poinct, a eſté de ceux qui ont interpreté les paroles du Seigneur metaphoriquement, laquelle le Maiſtre des Sentences traicte au quatriéme liure, diſtinction dixiéme, & qui eſt reprouuée en cét article; Et la force de la reprobation conſiſte, en ce que les paroles du Seigneur ont eſté entenduës par l'Egliſe, proprement. Et pour ceſte cauſe, il faut qu'elles ſoient verifiées proprement.* Et vn peu apres: *Nous auons donc de la verité des paroles du Seigneur, en leur ſens propre, que le corps de Chriſt eſt vrayement en l'Euchariſtie. Et cela eſt le premier poinct que nous auons de l'Euangile, touchant ce Sacrement: l'autre poinct, que l'Euangile n'a point expliqué, nous l'auons expreſſément receu de l'Egliſe, aſçauoir, la conuerſion du pain au corps de Chriſt: Car celle-la nous l'auons non ſeulement euë des anciens Docteurs de l'Egliſe; rapportée copieuſement au traicté de la conſecration, diſtinction ſeconde, & largement par le Maiſtre des Sentences, au traicté de l'Euchariſtie, mais auſſi du Concile de Latran, tenu ſous Innocent troiſiéme,* &c. Et cela ſoit dict des Scholaſtiques. Car quant à ce qu'il cite de Holcor, [b] *Que s'il y euſt eu mille hoſties en mille lieux lors que Chriſt pendoit en la Croix, Chriſt euſt eſté crucifié en mille lieux*, c'eſt choſe que Holcot dit en la claſſe des objections, & non en la partie de la reſolution. Et quant à ce qu'il cite d'Occam, [c] & de Petrus de Alliaco: [d] *Que l'opinion qui poſe, que la ſubſtance du pain demeure, ne repugne, ny à la raiſon, ny à l'Eſcriture, ains eſt plus facile & plus raiſonnable*, c'eſt à dire, eu égard à la raiſon naturelle; Et de Biel, [e] *Que ſi c'eſt par conuerſion, ou ſans conuerſion, il ne s'en trouue rien exprimé au Canon de la Bible*; Il ſuffit des reſponſes qui ont eſté faittes pour ce regard aux paſſages de Scotus; aſçauoir, que toutes ces choſes ont eſté dittes, non pour impugner la

a Oportet enim verba hæc vera eſſe. Et quoniã verba ſacræ Scripturæ exponuntur dupliciter, vel propriè vel metaphoricè, primus error circa hoc fuit, interpretantium hæc Domini verba metaphoricè: quem Magiſter, &c. Et conſiſtit vis reprobationis in hoc, quòd verba Domini intellecta ſunt ab Eccleſia propriè, & propterea oportet illa verificari propriè. Item, habemus igitur ex veritate verborum Domini, in ſenſu proprio corpus Chriſti veraciter eſſe in Euchariſtia. Et hoc eſt primũ quod ex Euangelio habemus circa hoc Sacramentũ. Alterum, quod Euangelium non explicauit, expreſsè ab Eccleſia accepimus, ſcilicet conuerſionem panis in corpus Chriſti. Hanc enim non ſolùm à priſcis Doctoribus Eccleſiæ habuimus, &c.

b *Robert. Holcot. in lib. 4. Sentent. quæſt. 3.* Igitur ſi fuiſſent mille hoſtiæ in mille locis, Chriſtus fuiſſet crucifixus mille locis.

c *Occam in lib. 4. Sent. quæſt. 6. diſt. 13.*

d *Petrus de Alliaco Card. in lib. 4. Sentent. quæſt 6. art. 2.* Patet quòd ille modus eſt poſſibilis, nec repugnat rationi, nec autoritati Bibliæ, imò eſt facilior ad intelligendum, & rationabilior.

e *Biel in Canonem lect. 40.* Quomodo ibi ſit Chriſti corpus, an per conuerſionem alicuius in ipſum, an ſine conuerſione incipiat eſſe corpus Chriſti cum pane; manentibus ſubſtantia & accidentibus; non inuenitur expreſſum in canone Bibliæ.

transſubſtantiation, mais pour impugnet l'opinion de ceux qui la vouloient infetet de la neceſſité de la conſequence metaphyſique, qui reſultoit de la preſence reelle; & ne ſe contentoient pas de la tenir de l'authorité des anciens Peres, & de la determination de l'Egliſe. Et que pour ceſte cauſe le meſme Occam adjouſte vn peu apres; [a] *Mais pour ce que la determination de l'Egliſe eſt au contraire*, &c. *& que tous les Docteurs tiennent communément que la ſubſtance du pain n'y demeure point, Ie le tiens auſſi*, &c. Et puis vient à la preuue de la poſſibilité, en ces mots; *Et que cela ſoit poſsible, il apparoit*, &c. Et Petrus de Alliaco tout de meſme; *Encore qu'il ne s'enſuiue point euidemment de l'Eſcriture que cela ſoit, aſſauoir, que la ſubſtance du pain ne demeure point en l'Euchariſtie auec celle du corps, ny ſelon mon iugement meſme de la determination de l'Egliſe*: (car il pretendoit que le Concile de Latran ne l'auoit pas ſi euidemment determiné que l'on n'y peuſt pretendre quelque cauillation,) *neantmoins pour ce que ceſte opinion luy eſt plus conforme, & à celle des Saincts Peres & Docteurs; pour ceſte cauſe ie la tiens.* Et vn peu apres: *Ie dy ſecondement que la tranſſubſtantiation peut eſtre en vne ſubſtance preexiſtente, & que cela ne ſemble non plus repugner à la tranſſubſtantiation, qu'il repugne à l'alteration qu'elle ſoit faitte en vne qualité preexiſtente.* Et Biel encore plus expreſſément: car apres auoir dit ces patoles, dont le ſieur du Pleſſis cite la derniere partie de luy: [b] *Il faut noter qu'encore qu'il ſoit expreſsément conſigné en l'Eſcriture que le corps de Chriſt ſoit vrayement contenu & pris par les fidelles ſous l'eſpece du pain, comme il a eſté veu en la leçon precedẽte; toutesfois de quelle façon le corps de Chriſt y eſt, aſſauoir, ſi c'eſt par la conuerſion de quelque choſe en luy, ou ſi ſans conuerſion le corps de Chriſt commence d'eſtre auec le pain, la ſubſtance & les accidents du pain demeurants; Il n'eſt point exprimé dans le Canon de la Bible.* Et apres auoir allegué, outre la deciſion du Cõcile de Latran, les authoritez de S. Ambroiſe, S. Auguſtin, Euſebe Emiſſene, & autres Peres, pour monſtret que la ſubſtance du pain n'y demeure point cõjonctemẽt auec le corps, il conclud par ces mots: [c] *De ces authoritez des Saincts Peres, & autres ſemblables, en tres-grãd nombre, nous auons que le corps de Chriſt eſt au Sacrement par tranſmutation, conuerſion, ou tranſſubſtãtiation de la ſubſtance du pain & du vin au corps & au ſang de Chriſt.* Seulemẽt diray-je que la citation que le ſieur du Pleſſis ſe fait d'Occam, [d] *que le corps de Chriſt eſt par tout*, dont il infete contradiction entre la doctrine d'Occam, & les Conciles d'Epheſe, en ces termes; *Ce qui eſt*, dit-il, *directemẽt contre les Conciles d'Epheſe, qui retiennent les proprietez de chacune nature*; contient manifeſte fauſſeté & ignorance: Fauſſeté, en ce qu'il n'y a point dans Occam, *qu'il eſt par tout*, ce qui deſtruitoit la nature humaine de Chriſt, dautant que ſi le corps de Chriſt, ſelon ſon eſtre naturel & ordinaire, eſtoit par tout, il ne ſeroit plus vray

a *Occam. lib. 4. Sent. quæſt. 6.* Quia tamen determinatio Eccleſiæ in cõtrarium exiſtit, *&c.* cõmuniter omnes Doctores tenẽt, quòd ibi non remanet ſubſtantia panis.

b *Biel in Canonem, lect. 40.* Circa quod notandũ, quòd quamuis expreſsè tradatur in ſcriptura, quod corpus Chriſti veraciter ſub ſpecibus panis continetur, & à fidelibus ſumitur, vt patuit lectione præcedente, *&c.*

c *Ibid.* Ex his & aliis plurimis authoritatibus Sanctorũ, habetur quòd corpus Chriſti eſt in Sacramẽto per trãſmutationem vel conuerſionem, vel tranſſubſtãtiationem ſubſtantiæ panis & vini in corpus & ſanguinem Chriſti.

d *Occam in Cẽtilogio cõcluſ. 25.* Corpus Chriſti poteſt eſſe vbique, ſicut Deus eſt vbique, vnde ſi eſſet aliqua magna hoſtia replens totum mundum, æquè facilitèr poſſet totum corpus Chriſti coëxiſtere cuilibet parti hoſtiæ cõſecratæ.

corps: mais *qu'il peut eſtre par tout*, c'eſt à dire, par tout l'enclos du monde finy & limité; choſe laquelle referée, non à la verru ordinaire & naturelle du corps de Chriſt, mais à l'operation miraculeuſe, extraordinaire, & toute-puiſſante de la diuinité, ne deſtruit point la nature de ſon vray corps: Et ignorance, en ce que les deux Conciles d'Epheſe, ne contindrent point vne meſme doctrine, mais le premier fut Catholique, & le ſecond heretique & deſtructeur manifeſte de la nature humaine de Chriſt. A quoy n'eſt à dire, que ç'a eſté l'erreur de l'Imprimeur, qui a mis, *les Conciles d'Epheſe*, pour *le Concile d'Epheſe*, & que le ſieur du Pleſſis l'a cortigé en ſa derniere impreſſion: Car c'eſt vne ignorance qui luy eſt particuliere, & qui luy eſt attribuée en infinis autres lieux, comme nommément au ſecond chapitre du premier liure, où il dit, *qu'és Conciles d'Epheſe premier & ſecond, il s'agiſſoit contre Neſtorius & Eutyches*; Et au ſixieme chapitre, que le mot, *Mere de Dieu*, fut receu és Conciles d'Epheſe: Et derechef; *Que c'eſtoit honorer la Saincte Vierge, ſelon l'intention des Conciles d'Epheſe*; ne ſçachant pas que le Concile ſecond d'Epheſe, fut Eutychien, & tenu expreſſément en faueur d'Eutyches, & fut appellé par les Peres, *le Concile des Brigands*. Ignorance qui ne ſeroit pas pardonnable à vn eſcholier de trois iours en la Theologie, & en l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

LE CONCILE DE FLORENCE, AVTHEVR LXII.

Le ſieur du Pleſſis pag. 871. edit. 1. p. 1097. edit. 2.

LE dernier teſmoin que cite le ſieur du Pleſſis, (car i'ay voulu expedier Caietan, auec les autres Scholaſtiques,) eſt le Concile de Florence, tenu par les Peres de l'Egliſe Latine & de l'Egliſe Grecque; l'Empereur meſme, & le Patriarche de Conſtantinople qui y mourut, preſents; l'an 1439. c'eſt à dire, il y a 168. ans. De ce Concile donc, le ſieur du Pleſſis cite trois paſſages, pour monſtrer non ſeulement que les Grecs aſſiſtants à ce Concile, & par conſequent les Egliſes Grecques, dont ils eſtoient enuoyez & deputez, ne croyoient point la tranſſubſtantiation; mais meſme que le Pape, & les autres Eueſques Latins, qui ſe trouuerent en ce Concile, ne la tenoient pas pour article de foy; veu que le Pape, ayant propoſé aux Eueſques Grecs, qu'apres eſtre conuenus ſur le poinct principal, qui eſtoit la proceſſion du ſainct Eſprit, ils traittaſſent des autres differents

qui reſtoient entre les Latins & eux, & particulierement de la tranſſubſtantiation: les Grecs reſpondirent qu'ils n'auoient eu commiſſion de leurs Egliſes, de traicter ſinon de la proceſſion du S. Eſprit: Et partant, qu'ils ne pouuoient, ſans authorité de toute l'Egliſe Orientale, entrer au traicté d'aucune autre queſtion; Et nonobſtant, l'vnion ne laiſſa pas de ſe faire entre l'Egliſe Latine & la Grecque. Le premier paſſage eſt pris des paroles du Pape Eugene, & rapporté par le ſieur du Pleſſis, auec ceſte preface, en ces termes: *Il y a plus,* dit le ſieur du Pleſſis, *Car au Concile de Florence, qui fut tenu en l'an 1439. ſous Eugene quatriéme, où le Pape & l'Empereur de Conſtantinople eſtoient en perſonnes, comme les Grecs & les Latins ne peuſſent tomber d'accord ſur le faict de la tranſſubſtantiation, ainſi qu'il eſt amplement recité és actes dudict Concile, ce different n'empeſcha pas que l'vnion ne fuſt ſignée entre l'Egliſe Grecque & Latine; qui commence,* Exultent cœli, &c. *C'eſt à dire, que les Cieux ſe réjoüyſſent, & que la terre ſoit pleine d'alegreſſe; Et que les Grecs de faict & les Latins fuſſent en different, nommément au faict de la tranſſubſtantiation, il ne ſe peut nier, par ce que le Pape Eugene dit aux Eueſques Grecs apres la queſtion de la proceſſion du ſainct Eſprit vuidée, Nous auons tellement conuenu de la principale queſtion, qu'il ne nous en reſte plus rien à dire: Il eſt donc à propos que deſormais nous traictions du Purgatoire, & de la Primauté du ſouuerain Pontife, & du pain leué ou non leué, & en fin, de la diuine tranſmutation du pain, afin que de toutes parts noſtre conionction ſoit accomplie, & qu'à l'aduenir il ne demeure rien de controuers entre nous.* Le ſecond eſt pris de la reſponſe des Grecs, & cité par le ſieur du Pleſſis, en ces mots: *Et ce different non vuidé; Car comme le Pape les preſſa qu'on traittaſt au Synode de la diuine tranſmutation du pain, Ils reſpõdent qu'ils ne peuuent, ſans l'authorité de toute l'Egliſe Orientale, traitter ceſte queſtion.* A quoy le ſieur du Pleſſis adiouſte: *Et neantmoins ne laiſſe le Pape de conſentir que le formulaire de l'vnion ſoit dreſſé, pourueu que les autres poincts controuers y ſoient employez, ſçauoir du Purgatoire, de la Primauté du Pape, & du pain ſans leuain, faiſant le Pape doucement couler ſa Monarchie entre ces deux, & ne ſe ſouciant guere de la tranſſubſtantiation, pourueu que ſa puiſſance fuſt recogneuë.* Le troiſiéme eſt pris de l'hiſtoire du Concile, où les Actes diſent, que le Pape ſe departit de l'inſtance de la tranſmutation du pain; & cité par le ſieur du Pleſſis, en ces termes: *Et de la tranſmutation, pas vn mot: ce qui eſt euident en ce qui ſuit. Ces choſes dirent les Grecs, ne voulant toutesfois, bien que l'Empereur y conſentiſt, qu'on fiſt mention és lettres d'vnion, d'autre queſtion que de la proceſſion du ſainct Eſprit; Et debattant le Pape au contraire, qu'on traittaſt auſſi des autres, excepté de la tranſſubſtantiation* (il y a dans le texte, de la diuine tranſmutation) *du pain, afin qu'il ſe fiſt vne tres-parfaitte vnion.* A quoy le ſieur du Pleſſis adiouſte: *Où eſt donc à noter, que pour le diffe-*

Concil. Florent. Seſſ 25. & ultima ex interpretatione Bartholomæi Abrami Cretenſis. Summus Pontifex petiit, vt de diuina panis tranſmutatione, quæ quidē quarta quæſtio fuit, in Synodo ageretur.

rent qui eſtoit en ce poinct, ils ne laiſſoient pas de tenir ceſte vnion des Grecs & des Latins pour tres-parfaitte ; & par conſequent que la tranſſubſtantiation eſtoit tenuë pour indifferente. Et derechef: *Argument donc tres-euident, que l'opinion de la tranſſubſtantiation eſtoit encore problematique, & que la contraire n'eſtoit point tenuë pour hereſie; tant s'en faut qu'elle tint lieu d'article de foy, comme auiourd'huy au Concile de Trente, lequel a le premier prononcé,* &c. Et vn peu apres: *Tant eſt la pretenduë antiquité de la tranſſubſtantiation ieune & nouuelle, fille donc non des Apoſtres, ou des ſiecles plus proches d'eux, non de ces Peres des premiers cinq cents ans, ou des ſeconds, ou meſme des troiſiémes; mais à proprement parler, de ces Peres que nous voyons tous les iours, & deſquels nous auons peu voir les peres.* Or que diray-je là deſſus, ſinon, non que les Cieux s'éjoüyſſent, & que la terre ſaute d'alegreſſe; mais que les Cieux s'émerueillent, & que la terre ſe paſme d'eſtonnement? Car ny en tout ce Concile, ny en tous les ſiecles d'auparauant, ny en tout le temps qui s'eſt paſſé depuis, il n'y euſt, ny n'y a eu iamais vn ſeul mot de controuerſe entre les Grecs & les Latins, pour le faict de la tranſſubſtantiation, ou conuerſion de la ſubſtance du pain & du vin en celle du corps & du ſang de Chriſt; ayants eſté ces deux Egliſes, nonobſtant quelconques autres differents qui ſoient ſuruenus entre elles, touſiours conformes & vnanimes en ceſte doctrine. La diſpute qui eſtoit entre les Grecs & les Latins, ſur le poinct de la diuine tranſmutation, ou tranſſubſtantiation du pain, n'eſtoit pas, ſi la tranſſubſtantiation du pain au corps, ſe faiſoit en l'Euchariſtie, mais par quelles paroles elle ſe faiſoit, aſçauoir, ſi c'eſtoit par les ſeules paroles que nous appellons, Sacramentales, ou conioinctement & par les paroles Sacramentales, & par l'oraiſon qui ſuiuoit immediatement apres dans l'office des Grecs; & ſi les paroles Sacramentales eſtant deſia prononcées, il eſtoit licite de prier encore Dieu pour l'effect des meſmes paroles, c'eſt à dire, pour la tranſmutation du pain au corps de Chriſt. Auſſi peu les Latins & les Grecs eſtoient ils en diſpute, s'il y auoit vn Purgatoire, à prendre generalement le mot de, Purgatoire, pour vn lieu ou eſtat des ames des decedez, moyen entre la viſion de Dieu & la damnation eternelle, où elles peuſſent eſtre aydées par les prieres des viuants: mais ſi la purgation en ce Purgatoire-là ſe faiſoit par feu, ou par quelque autre moyen. Cela ſe voit en la reſponſe que les deputez des Grecs rendirent au Pape, ſur l'inſtance qu'il leur fit, qu'apres la diſpute de la proceſſion du ſainct Eſprit, on procedaſt aux autres poincts qui eſtoient en different entre les deux Egliſes, laquelle ceux qui ont donné ces memoires au ſieur du Pleſſis ont induſtrieuſement teuë & diſſimulée, afin d'empeſcher que leur impoſture ne fuſt découuerte. Voicy ce qu'elle contient:

A ces paroles-la du ſouuerain Pontife, les Prelats Grecs reſpondirent ainſi ſur le champ: Nous, Pere tres-ſainct, n'auons nulle commiſſion de reſpondre à ces articles: toutesfois de nous-meſmes nous diſons que les ames des iuſtes ont deſia obtenu au Ciel vne parfaitte couronne, & que les ames des impies ſont punies d'vne peine perpetuelle; mais que les moyennes ſont en Purgatoire, lequel ſoit qu'il ſoit feu, ou obſcurité, ou tourbillon, ou quelque autre choſe ſemblable, il n'importe de le ſçauoir; Et que le ſouuerain Pontife doit iuſtement auoir ſes priuileges tels qu'il les auoit deuant noſtre diuorce. Et vn peu apres: *Et quant à la tranſmutation du pain, les Latins s'enquerants pourquoy les Grecs, apres ces paroles du Seigneur, Prenez & mangez, &c. par leſquelles certes le Sacrement eſt creu ſe faire, vſent encore de ceſte oraiſon; Et fay ce pain, le pretieux corps de ton Chriſt; & ce qui eſt dans ce calice, le pretieux ſang de ton Chriſt; les tranſmuant par ton ſainct Eſprit; Ils reſpondirent qu'ils croyoient fermement que par ces paroles-la du Seigneur, le Sacrement eſtoit faict: Mais que comme les Latins, apres la conſecration du Sacrement, auoient encore accouſtumé d'vſer de ceſte priere, Commande que ces choſes ſoient portées par les mains de ton ſainct Ange ſur ton autel ſupreme; ainſi auſſi les Grecs auoient accouſtumé de proferer ces paroles-la, afin que le treſſainct corps & ſang de Chriſt nous ſoit faict en remiſſion de nos pechez & ſalut de nos ames.* Et en la relation du iour ſuiuant, ſur la repetition que le Pape faiſoit de la meſme inſtance: *Ces choſes les meſmes Prelats Grecs les ayant entenduës, ils reſpondirent à ces quatre premieres queſtionnettes, comme le iour precedent.* A quoy pour plus manifeſte conuiction de la fauſſeté de ceſte allegation, nous adiouſterons encore les teſmoignages, non des Peres Grecs qui ont veſcu aux ſiecles anciens, & ont eſté rapportez cy-deſſus; mais des Grecs qui ont veſcu aux ſiecles prochains, auant le Concile de Florence, & de ceux qui ont veſcu au ſiecle du Concile de Florence, & de ceux qui ont veſcu au noſtre meſme, leſquels ont tous tenu la tranſmutation ou tranſſubſtãtiation, (ainſi le tourne le ſieur du Pleſſis,) pour article de foy & doctrine indubitable, tant en l'Egliſe Grecque qu'en l'Egliſe Latine. Pour ceux donc qui ont veſcu aux ſiecles prochains auant le Concile de Florence, i'allegueray Germain Patriarche de Conſtantinople, qui fut creé Patriarche, comme remarque Leunclauius, dãs le treiziéme ſiecle: lequel en ſa theorie des choſes Eccleſiaſtiques, dit ainſi; *Le ſainct Eſprit preſent inuiſiblement par le bon plaiſir du Pere, & la volonté du Fils, ſubminiſtre la diuine conſecration, & la ſigne par la main*

Concil. Florent. Seſſ. 25. Bart. Abramo interprete. Nos. pater ſanctiſſ. nullam ad hæc reſpondendi facultatem habemus, &c.

In edit. Romana, an. 1612. p. 570. hæc ita efferuntur Græce. ὡς ὁ θεῖος εἰωθεσαν ἐπεύχεσθαι τοῖς Λατίνοις, πῶς ἀπὸ τῶν τοῦ Χριστοῦ ῥημάτων καλυπτόμενοι, ἢ λέγει, φάγετε, τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου τὸ ὑπὲρ ὑμῶν κλώμενον, εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν· ἢ τὸ ἅγιον αἷμα ἐξ οὗτος τῶν ῥημάτων πληρώθητον, ὑμεῖς μὴ τοῦτο ποιεῖτε εἰς ἐμὴν ἀνάμνησιν· ἢ λέγει· ἢ πίνετε ἐξ αὐτοῦ πάντες· τοῦτο γάρ ἐστι τὸ αἷμά μου τὸ τῆς καινῆς διαθήκης, τὸ ὑπὲρ πολλῶν ἐκχυνόμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν· ἐκεῖνοι τοίνυν ἐπειδὴ ἐπὶ τῷ τέλει τῆς ἱερᾶς ταύτης λειτουργίας ἐπιτελοῦσι τὴν ἐπίκλησιν τοῦ ἁγίου πνεύματος, ἵνα ἐπιφοιτήσῃ τὰ προκείμενα δῶρα, καὶ μεταβάλῃ τὸν μὲν ἄρτον εἰς τὸ τίμιον σῶμα τοῦ Χριστοῦ, τὸν δὲ ἐν τῷ ποτηρίῳ οἶνον εἰς τὸ τίμιον αἷμα τοῦ Χριστοῦ, μεταβαλὼν τῷ πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ· ἐπίστη δὲ τοῦτο οὕτως· ἡμεῖς ὑπερῴῳ, ὅτι ἐνωλογοῦμεν, ἐξ ὧν ῥημάτων οὗτοι παραδίδωσι τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον εἰς τὸ σῶμα Χριστοῦ. ἀλλ' ὕστερον καθώς· καὶ αὐτοὶ λέγουσι· πέμπουσι πρεσβεύοντες τὰ δῶρα χωρὶς ἀγγέλου εἰς τὸ ἁγιαστήριον σου διακόνους, εἶτα δὲ ἡμεῖς ἐπιλέγομεν λέγοντες καταπέμψον τὸ πνεῦμά σου τὸ ἅγιον ἐφ' ἡμᾶς, καὶ πίνουσι οἱ ἐμοὶ τὸ ἄρτον τοῦτο τίμιον σῶμα τοῦ Χριστοῦ σου, καὶ τὸ ἐν τῷ ποτηρίῳ τοῦτο τίμιον αἷμα τοῦ Χριστοῦ σου, μεταβαλὼν τῷ πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ· ἐπίστη δὲ τοῦτο οὕτως· ἡμεῖς ὑπερῴῳ, ὅτι ἐνωλογοῦμεν, ἐξ ὧν ῥημάτων οὗτοι παραδίδωσι τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον εἰς τὸ σῶμα Χριστοῦ.* b *German. Patriarch. Conſtant. in Theoria rerum Eccleſ.* τὸ ἅγιον πνεῦμα, τῇ εὐδοκίᾳ τοῦ πατρὸς καὶ βουλῇ τοῦ υἱοῦ ἀοράτως παρὸν ἐπιτελεστικῶς τῶν θείων ἐνεργείᾳ, καὶ τῇ χειρὶ τοῦ ἱερέως ὑποφαίνεται, καὶ μεταβάλλει καὶ πηγὴ τὰ προκείμενα ἄρτα δῶρα, εἰς σῶμα καὶ αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ.

du Preſtre, & tranſmuë & parfait les dons propoſez au corps & au ſang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt. Ie produiray Samonas Eueſque de Gaze en Paleſtine: lequel en ſa diſpute contre Achmet Agarenien, parle ainſi: [a] *Le ſainct Eſprit deſcend, & ſuruient és choſes qui ſont propoſées, & par le feu de ſa diuinité conuertit le pain & le vin au corps de Chriſt, non moins que le foye conuertit l'aliment que chaque homme prend en ſon corps.* Et vn peu apres: *Au reſte, comme ainſi ſoit que noſtre Seigneur teſtifie que ce que nous autres fidelles prenons en offrant, eſt veritablement ſon corps & ſon ſang, qu'eſt-il plus beſoin d'en douter, ſi nous croyons qu'il ſoit Dieu & fils de Dieu? Car ſi de rien il a creé le monde, ſi ſa parole eſt vraye, & viue, & operatiue & toute-puiſſante, & ſi tout ce que le Seigneur a voulu, il l'a fait, ne peut-il pas changer le pain en ſon propre corps, & le meſlange de l'eau & du vin en ſon propre ſang?* Et derechef: *Quand le pain ſanctifié, qui eſt le Sacre-ſainct corps de Chriſt, eſt diuiſé en parties, n'eſtime pas que ce corps incontaminé, ſoit depecé, ou decliré, ou demembré: Car il eſt immortel, & incorruptible, & inconſumptible: Mais que la diuiſion qui ſe fait apres la ſanctification, eſt ſeulement des accidents qui tombent ſous le ſens,* &c. I'allegueray Nicolas Eueſque de Methone, autheur du meſme ſiecle, qui parle ainſi: [b] *Ceſte myſtique & non ſanglante conſecration, par laquelle nous croyons que le pain & le calice conſacrez, ſont tranſmuez au corps & au ſang du Seigneur, de qui diras-tu qu'elle a pris commencement? Ne ſera-ce pas de noſtre meſme Dieu & Sauueur Ieſus-Chriſt?* Et vn peu apres: *Qui eſt celuy qui foule aux pieds le fils de Dieu; & eſt reputé coulpable des autres choſes que nous auons dittes? N'eſt-ce pas celuy qui ingrat abolit ſon ſang, & ne l'admet point, & annulle la tradition & le commandement de ceſte bouche veritable & éloignée de tout menſonge, qui a dict, Cecy eſt mon corps?* &c. *N'eſt ce pas celuy qui de rien a faict que toutes choſes fuſſent, l'vne des trois perſonnes de la diuinité, qui au dernier temps a eſté incarné, & a commandé que le pain fuſt tranſmué en ſon corps? Mais poſsible doutes-tu, pour ce que tu ne vois point la chair & le ſang, mais du pain & du vin. Surquoy il faut que tu ſçaches, toy qui apportes vne ame ingrate & inique enuers vn tel bien-faict, que Dieu qui cognoiſt toutes choſes, comme ainſi ſoit qu'il ſoit tres plein d'humanité, a faict cela prouidemment, s'abbaiſſant & condeſcendant à l'imbecillité des hommes, de peur que pluſieurs n'abhorraſſent & euſſent à contre-cœur l'arrhe de la vie eternelle, voyant la chair & le ſang.* Et finalement: *Mais, ô Seigneur, deliure par ta miſericorde, de ceſte impoſture*

[a] *Samonas Gazæus Archiepiſc. to. 6. Biblioth. Patrum.* τὸ ἅγιον πνεῦμα καίπερ, ὢν ὑπερουσιῶς τοῖς προηγιασμένοις, ἐν τῷ τυχεῖν ἀυτὸ διὰπυρὸς εἰς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ, ἀφ' ὧν ὢν ἀόρατον μᾶζαν ἐποιεῖτο· οὐχ ἧττον ἢ τὸ ὕπαρ τῶν ἔνδον εἰς τὸ ἴδιον ἀνθρώπου.

λοιπὸν, ἀυτὸ ἐν Χριστοῦ μαρτυροῦντος, ὅτι σῶμα ἀυτοῦ ἐστὶν ἀληθῶς καὶ αἷμα, ὃ ἀφ' οἱ πιστοὶ προσφέροντες μᾶζαν λαμβάνομεν, τί ἔτι πλέον ἐκεῖ ζητοῦμεν ἀμφιβάλλειν, εἰ θεὸς ὢν ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ αὐτὸς ἐστὶ πεποίηκε; εἰ γὰρ ἐν τῷ μὴ εἶναι τὸ κοσμικὸν πεποίηκε, καὶ ὁ αὐτὸς λόγος ἀληθὴς ὢν, ἐν τῷ ζῶν ἐν ἀοράτοις καὶ παντοδυνάμοις, καὶ πάντα ὅσα ἠβούλησεν, ὁ κύριος ἐποίησεν· οὐ δυνάμενος τὸ ἄρτον εἰς τὸ ἴδιον αὐτοῦ σῶμα μεταποιῆσαι, καὶ πῶς ἐν ἰδίοις καὶ ἐν οἷσιν κράσει εἰς τὸ ἴδιον αἷμα;

ὅταν δὲ νῦν ὁ ἀκαταδεὴς ἄρτος εἰς μαρτύρηται, ὃς τὸ πανάγιον ἐν Χριστοῦ ὄντα σῶμα, μὴ ἡμῖν, ὅτι μεμίζεται ἢ κέκραται τῷ διαιρεῖται τὸ ἄχρωτον σῶμα, ἀδιαίρετος ὢν ἀφθαρτος καὶ ἀδιαπαυτος· ἀλλ' ὅτι μεμερισται ὀθνεῖα οὐσία.

[b] *Nicolaus Epiſc. Methones, to. 6. Biblioth Patr.* τῶν μυστικῶν ταύτην καὶ ἀναιμακτον ἱερουργίαν, καθ' ἣν ὁ ἄρτος λόγῳ τινὶ θείῳ καθαγιαζόμενα εἰς τὸ σῶμα καὶ αἷμα τοῦ κυρίου μεταποιεῖσθαι πιστεύομεν, πόθεν ἂν πῶς αὐ τὴν ἀρχὴν φαίης δὲξασθαι. ἆρ' οὐχὶ παρ' αὐτοῦ τοῦ θεοῦ, ἢ σωτῆρος ἡμῶν Ιησοῦ Χριστοῦ, καθὼς ἡμᾶς τὰ ἱερὰ διδάσκουσιν διάγγελοι; ἀλλ' ἴσως πάλιν ἀμφιβάλλεις & ἀπιστεῖς ὅτι οὐχ ἁπλᾶ σῶμα καὶ αἷμα, ἀλλ' ἄρτου καὶ οἴνου· πρὸς οὓς εἰδέναί σε χρὴ, ὡς ἁπλᾶ μὲν καὶ ἀγνωμοσύνης ἔστιν ἀκούειν, ὅτι ὁ ἐν πάσῃ εἰδοποιῷ ὕλῃ φυσικῶς ὢν, οἱονεὶ ἐμψύχως ἔστιν ἐν πᾶσιν, τῷ αὐθρώπῳ καθ' ὑπόστασιν συνηνῶσθαι, ἵνα μὴ ἀπορήσωσιν οἱ πλοῦ τοῦ ἀφράστου καὶ αἰωνίου ζωῆς καὶ δυσχερανθῶσιν ὁδοῦ καὶ αἷμα βλέποντες.

& inſenſement, tous ceux qui ne confeſſent point droittement que le pain & le vin que nous conſacrons, ſont le parfaict corps & le precieux ſang de ton Chriſt. I'appotteray Cabaſilas, Eueſque de Dyrrache en Grece, qui en l'expoſition de la Liturgie, eſcrit ainſi: [a] *Apres que le Preſtre a dict ces paroles, il ſe proſterne & prie, & ſupplie, appliquant ces diuins mots de noſtre Sauueur vnique aux dons propoſez, afin qu'ayant receu ſon tres-ſainct & tout-puiſſant Eſprit, le pain ſoit conuerty en ſon precieux corps, & le vin en ſon ſacré ſang. Apres qu'il a prié & dict ces choſes, tout le ſacrifice eſt accomply & parfaict, & les dons ſont ſanctifiez, & l'hoſtie entiere & parfaitte eſt faitte, & la grande hoſtie, & victime qui a eſté immolée pour le monde, ſe voit ſituée ſur la ſacrée Table: Car le pain n'eſt plus lors la figure du corps du Seigneur, ny le don portant l'image du vray don, ny repreſentant quelque deſcription des paſſions du Seigneur comme en vn tableau; mais c'eſt le meſme vray don, le meſme tres-ſainct corps du Seigneur, qui a vrayement receu toutes ces choſes-la, opprobres, contumelies, flagellations, &c.* Pour le ſiecle du Concile de Florence, ie me contenteray d'alleguer vn ſeul autheur, lequel en ce cas en vaut mille, aſçauoir, Marc, Archeueſque d'Epheſe en Aſie, qui non ſeulement veſcut au ſiecle du Concile de Florence, mais meſme y aſſiſta en perſonne; & non ſeulement y aſſiſta, mais meſme demeura ſeul immobile en l'hereſie des Grecs, & obſtiné à ne vouloir point conſentir l'vnion de l'Egliſe Grecque auec la Latine: lequel en ſon liure contre les Latins, ſur le different des paroles qui font la conſecration, dit ainſi: [b] *Nous qui auons receu l'expoſition de la liturgie myſtique des ſacrez Apoſtres & des Docteurs de l'Egliſe, leurs ſucceſſeurs, ne trouuons en aucun d'eux, que par les ſeules paroles du Seigneur, le don de l'Euchariſtie ſoit ſanctifié & parfaict, & tranſmué au meſme corps & ſang du Seigneur: ains trouuons en tous d'vn commun conſentement, que les paroles qui ſont recitées auparauant, d'vne part nous ramentoiuent la memoire de la choſe qui arriue alors, & de l'autre élance dedans les dons propoſez, comme vne certaine vertu & puiſſance à tranſmutatiõ: Mais que l'oraiſon & benediction du Preſtre qui ſuit puis apres, tranſmuë lors de faict les dõs, au meſme prototype & original du corps & du ſang du Seigneur.* Et pour le dernier ſiecle, ie me cõtenteray d'alleguer le chef de toute l'Egliſe Grecque, aſçauoir, Hieremie Patriarche de Conſtantinople, lequel en ſon eſcrit intitulé de la cenſure de l'Egliſe orientale, parle ainſi: *Le iugement de la ſaincte Egliſe donc eſt, qu'en la ſacrée Cene, apres la conſecration & benediction, le pain & le vin, par la vertu du*

Nicol. Cabaſil. in expoſit. Liturg. cap. 27. tom. 6. Bibliothl. Patr. Καὶ αὐτὰ τὰ ῥήματα αὐτοῦ, ὅτε προσπίπτει, καὶ δέεται, καὶ ἱκετεύει, τὰς θείας ἐκείνας φωνὰς τοῦ μονογενοῦς ἐφ' ἑαυτὰ ἕλκει καὶ σωτήριε ἡμῖν ἐφαρμόσας, καὶ δὴ τὸ προκείμενον δῶρον, καὶ θῦμα τὸ παράκλητον αὐτὸ καὶ παναγιάσας πνεῦμα, μεταβάλλει, καὶ μὲν ἄρτον εἰς αὐτὸ τὸ τίμιον αὐτοῦ σῶμα, τὸ δὲ οἶνον, εἰς αὐτὸ τὸ ἅγιον αὐτοῦ καὶ ἄχραντον αἷμα. οὕτω δὴ τελεσθέντων τῶν παθῶν τῆς ἱερουργίας ἐκείνης καὶ πτύλεται, καὶ τὰ δῶρα γίνεται, καὶ ἀνοίγεται οὐρανὸς, καὶ τὸ μὲν θῦμα καὶ ἱερεῖον τὸν Χριστὸν καὶ κύριον ὁρᾷς ὃν ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου τὸ ἱερὸς πρόκειται κείμενον. ὁ δὲ ἄρτος, καὶ πανάγιον σῶμα τοῦ αὐτοῦ, καὶ δῶρον ἐκεῖνα φέρον τοῦ ἀληθινοῦ δώρου, καὶ μαθὼν ἐκ ἐαυτοῦ τὸ σωτήριον πάθος, ὥσπερ ἐκ πίνακος, τὸν αὐτὸν τὸ ἀληθινὸν δῶρον, αὐτὸ δὲ ἀκριβὲς σῶμα, τὸ παράκλητον ἀληθῶς ἐκεῖνα δέξασθαι.

b *Marcus Epheſius Archiepiſc.* ἡμεῖς ἐκ τῆς ἱερῶν ἐκείνων καὶ τῆς ἁγιωτάτων αὐτοῦ διδασκάλων τῆς ἁγιωτάτης ταύτης μυστικῆς λειτουργίας ἐκθέσεως παραληφότες, παρ' οὐδενὶ τούτων εὑρομεν ἐπ' αὐτῆς τῆς ἁγιοπρεπῶν ῥημάτων τοῦ μόνου κυρίου, καὶ πλάσαντος τὸ ἀνθρώπειον δῶρον, εἰς αὐτὸ τὸ ἁγιασθὲν σῶμα καὶ αἷμα μεταποιεῖσθαι· ἀλλὰ περιεχόμενα μὲν ἐκεῖ πάντα τὰ ῥήματα οὐδὲ πάσι συμφώνως, ἡμᾶς τι ἀναφέρειν πρὸς τὸν μνημόνευσιν τοῦ τότε πραχθέντος, καὶ διδόναι ὥσπερ ἑκάστοτε τοῖς προκειμένοις εἰς τὸν μεταβολὴν δύναμιν· ὑπερβαίνω δὲ μὴ πάντα τὸν λόγον καὶ ὅλως ἐκ ἱερὰς οὐδὲ μεταποιεῖ τὰ δῶρα πρὸς αὐτὸ τὸ προκείμενον ἐκεῖνο σῶμα καὶ αἷμα.

c *Hierem. Patriarch. Conſtantinop. in Cenſura Oriental. Eccleſ. Reſponſo 1. ad Germanos p. 86. edit. Vitemberg. 1584.* δοξάζει μὲν οὖν ἡ καθολικὴ ἐκκλησία, ὅτι μὴ τὰ ἁγιασθέντα ὁ μὲν ἄρτος μεταβάλλεται εἰς αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ

ὁ δὲ εἶπε ἐις αὐτὸ τὸ αἷμα ἁγὶ πνεῦμα τῶς ἁγίου.

εὐ τωῦ ἐν τῇ δεὶξ μυσταγωγίᾳ καταβαίνοντος τὸ κυρίακοῦ σώματος ἐξ οὐρανοῦ· βλάσφημον λέγ. ἀλλὰ δὴ καὶ τῶν μαθημάτων & μαθηματικῆς τῇ ἐπικλήσει & χάριτι & παναγιάσματι & πλουσιοχοῦ πνεύματος ἁγὶ τὸ γίνεσθαι & ἱερεῖα θύματα & λέγειν· τὸ μὲν ἄρτον εἰς αὐτὸ τὸ κυρίου σῶμα, τὸ δὲ οἶνον εἰς αὐτὸ τὸ κυρίου αἷμα.

εὐ πῶς λοιπὸν ἄζυμον ὁ ἄρτος τὸ κυριακοῦ σώματος, ὁ γὰρ δὴ ἱερεὺς μυσταγωγούμενος, καὶ ἐπεύχομενος ἐπὶ αὐτὸ τὸ κυρίου σῶμα. εἰς ἀνὴρ σὲ ἑαυτοῦ ἀπορήσῃ.

ſainct Eſprit, paſſent & ſont changez au meſme corps & ſang de Chriſt. Et vn peu apres: *Non ce corps-la qui a eſté éleué en haut, deſcendant derechef du Ciel, car cela eſt vn blaſpheme; mais & lors & maintenant les eſpeces eſtants transformées & transmuées par les diuines & ſacrées prieres, & par les paroles du Seigneur, moyennant la grace & inuocation du ſainct Eſprit, qui parfait & conſomme ce Sacrement, le pain, ſçauoir eſt, paſſant & eſtant changé au vray corps du Seigneur, & le vin au vray ſang.* Et vn peu apres: *Ce pain-la, qui eſt conſacré & ſainctement manié par le Preſtre, n'eſt donc plus ou la figure du corps du Seigneur, ou azyme, c'eſt à dire, pain ſans leuain; mais eſt le meſme propre & vray corps de Chriſt, contenu ſous les eſpeces du pain leué.* (ainſi parle-t'il contre les Latins, qui vſent du pain ſans leuain en l'Euchariſtie.) Voyla comme les Grecs & les Latins eſtoient en diffetent de la tranſſubſtantiation au Concile de Florence, & comme nonobſtant ceſte controuerſe, l'vnion ne laiſſa pas de ſe ſignet de la part des deux Egliſes. Et pattant, comme le ſieur du Pleſſis a iuſte raiſon d'inferer de là que la tranſſubſtantiation a eſté tenuë pour problematique & pour indifferente, & non pour article de foy, iuſques au Concile de Trente; Et de ſe chanter ce beau chant de triomphe, pour ſeau & concluſion de ſes productions, *Que la tranſſubſtantiation n'eſt donc point fille des anciens Peres de l'Egliſe, mais fille des Peres dont nous auons veu les Peres.* Et puis fiez-vous de voſtre conſcience au rapport de tels allegateurs.

RESPONSE AVX OBIECTIONS TIREES DES LITVRGIES.

CHAPITRE I.

Des Liturgies en general.

APRES auoir expedié les productions que le ſieur du Pleſſis fait des Peres & des Conciles ſur le poinct de la doctrine de l'Euchariſtie, nous paſſerons à celles qu'il fait des Liturgies ou offices Eccleſiaſtiques, ſur ceſte meſme matiere: leſquelles nous auons reſeruées en ce lieu, pour ce qu'on n'eſt pas entierement d'accord du temps de leurs autheurs; au moyen dequoy il euſt eſté difficile de leur aſſigner vn ordre de temps certain; & que de les colloquer en l'examen du ſiecle de Charlemagne, comme a fait le ſieur du Pleſſis, c'eſt choſe qui repugne à la verité de l'hiſtoire, dautant

que

que la plus moderne des Liturgies qu'il cite, eſt beaucoup plus ancienne que le ſiecle de Charlemaigne : Car quant à celle qui eſt intitulée de ſainct Iacques, ſoit qu'elle porte ce tiltre, pour ce que ſainct Iacques en ayt faict la premiere contexture, & que depuis on y ayt inſeré & adjouſté pluſieurs choſes pour expliquer & éclaircir les myſteres de la foy, comme le mot, conſubſtantiel, & autres concernants ſoit la creance, ſoit les Sacrements : Ny plus ny moins qu'au Symbole de l'Egliſe, dont la premiere formule fut faitte par les Apoſtres, on a adjouſté à meſure que le beſoin de l'Egliſe l'a requis, pluſieurs choſes pour l'expreſſion plus explicite de la foy & des Sacrements, comme la conſubſtantialité du Pere & du Fils, la proceſſion du Sainct Eſprit de l'vn & de l'autre, l'vnité du Bapteſme, pour fermer la bouche à ceux qui vouloient remuer & mettre en doute la verité de ces doctrines, voyants que les deciſions en eſtoient inſerées dans les ſeruices & ſymboles de l'Egliſe : Soit, dy-je, qu'elle ayt eſté à ceſte occaſion ainſi appellée, ou qu'elle ayt eſté nommée, Liturgie de ſainct Iacques, pour ce qu'elle ſe celebroit en l'Egliſe de Hieruſalem, laquelle deriuoit la ſucceſſion de ſon Sacerdoce, de ſainct Iacques ; Il eſt certain qu'elle ſe trouue citée par autheurs beaucoup plus anciens que le temps où le ſieur du Pleſſis la colloque : Car le Concile de Conſtantinople, in Trullo, qui fut tenu ſous l'Empereur Iuſtinian Rinotmete, il y a plus de 930 ans, en fait diſerte mention en ces mots [a] : *Iacques, frere de Chriſt noſtre Seigneur, ſelon la chair, auquel fut premierement commis le thrône de l'Egliſe de Hieruſalem ; & Baſile Archeueſque de l'Egliſe de Ceſarée, duquel la gloire a circuï toute la terre ; dans le Sacrifice myſtique qu'ils nous ont laiſſé par eſcrit, ont ainſi ordonné, qu'au ſacré myſtere le calice deuoit eſtre baillé, meſlé de vin & d'eau.* Et long temps deuant ce Concile, Proclus [b] Eueſque de Conſtantinople, 400. ans apres la mort de Chriſt, en auoit pareillement faict mention. Et quant à la Liturgie de ſainct Clement, eſtant priſe comme elle eſt, du liure intitulé, les Conſtitutions de ſainct Clement, il n'y a point de doute qu'elle ne ſoit de pareille antiquité que le meſme liure ; lequel eſtoit en eſtre dés le ſiecle de ſainct Epiphane, anterieur de plus de 400. ans à celuy de Charlemaigne. Auſſi Proclus qui eſcriuoit, il y a pres de douze cents ans, en fait mention. Et le ſieur du Pleſſis luy-meſme ayant cy-deſſus, ſoit bien ou mal, cité les eſcrits intitulez de ſainct Clement, à la teſte de tous les Autheurs Eccleſiaſtiques, & deuant Iuſtin

a *Concil. Conſtantinopolit. in Trullo, Can. 32.* καὶ τὸν ἅγιον καὶ ἰσαπόστολον Ἰάκωβον τὸν ἀδελφὸν τοῦ κατὰ σάρκα Χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἡμῶν ἀδελφόν, τὸν ἱερὸν τοῦτον ἐπὶ ἀκμαίοις χρόνοις τοῦ τῶν θρόνον ἐμπιστευθέντες, καὶ Βασίλειον τὸν τῆς Καππαδοκίων, θεσπεσίους, οὓς ἡ καθ' ἡμᾶς πᾶσα τοῦ οἰκουμένου διέδραμε, τελεσιουργοὺς τοῦ μυστικοῦ ἡμῶν δωρεᾶς ἀναδεδώκασι, οὕτω πλουσίως ἐν τῇ θείᾳ λειτουργίᾳ ἐξ ὕδατος, καὶ οἴνου τὸ ἱερὸν ποτήριον ἐκδιδόναι.

b *Proclus Conſtantinopolit. de traditione divinæ Miſſæ.* ἀλλ' οἱ μακάριοι ἐκεῖνοι καὶ θεσμοὶ τῆς πίστεως ἐπεξελθόντες ἐν τῇς τοῦ κόσμου σωτηρίου καταβάσεως ἐκπομπαῖς μόνας ἐφύλαττον εἰς τὸν θεῖον ἀνάμνησιν τῶν ἀποστόλων διατάξεις. διὸ καὶ ὁ ἅγιος Βασίλειος ἀναπτύξας ἐν μυστικῷ χαράγματι, ἐπεμαρτύρατο ταῦτα ἀναγράψαι.

μετ' οὐ πολὺ δὲ πάλιν ὁ ἡμέτερος πατὴρ ὁ τῶν χαρίτων χορηγὸς Ἰωάννης τῆς θεοσέπτου ἐκκλησίας, ἐκ τῶν θεοφόρων πατέρων ἐκδίδωσι, καὶ ἐν πολλοῖς ἱστορεῖ, & συμφώνως παλαιοῖς διατάξει.

Martyr, & ſainct Irenée, ne peur ſans diſconuenance rabbaiſſer le temps de ſa Liturgie, qui eſt priſe des meſmes eſcrits au ſiecle de Charlemagne. Et quant à celle de ſainct Baſile, outre le teſmoignage que le ſuſdit Concile de Conſtantinople luy rend, & outre la mention que Pierre Diacre en ſon eſcrit à Fulgence, publié il y a plus d'vnze cents ans, fair *d'vne oraiſon du ſacré Autel, compoſée par ſainct Baſile, que preſque tout l'Orient*, dit-il, *celebroit*; par où il appert que ſainct Baſile ſ'eſtoit occupé à eſcrire de l'office de l'Egliſe; Proclus tellement voiſin du ſiecle de ſainct Baſile, qu'il ſe pouuoit malayſément tromper és choſes qui eſtoient de ſon temps, en fait expreſſe & particuliere memoire. Et quant à celle de ſainct Chryſoſtome, duquel il eſtoit ſucceſſeur preſque immediat, n'y en ayant eu que deux ou trois interpoſez en l'Archeueſché de Conſtantinople entre ſainct Chryſoſtome & luy; Voicy comme il en parle: *Non long temps apres, noſtre Pere Iean, auquel la langue d'or a donné le ſurnom*, &c. *a retranché beaucoup de choſes de la longueur de ſes offices, & ordonné que la Liturgie fuſt plus breſue.* Et d'ailleurs les Egyptiens, Coſthes, & les Ethiopiens qui ſont ſeparez de l'Egliſe Grecque & de l'Egliſe Romaine, il y a plus d'onze cents ans, & n'ont eu depuis aucune communion ny auec l'vne ny auec l'autre, ont les Liturgies de ſainct Baſile & de ſainct Chryſoſtome, & les celebrent en leurs Egliſes, toutes conformes à celles qui ſe celebrent encore aujourd'huy en l'Egliſe Grecque. Car quant aux obiections que le ſieur du Pleſſis fait contre l'antiquité de la Liturgie de ſainct Chryſoſtome, laiſſant à part celles qu'il fonde ſur les traductions Latines, & reſpondant ſeulement à celles qu'il baſtit ſur l'original Grec, qui en eſt conſerué & celebré par tout l'Orient, & dont nous auons le texte Grec imprimé en Occident, & traduict ſur le meſme ſtyle Grec par Etaſme; Ie dy que ce ſont toutes ou fauſſetez, ou Ignorances, ou impertinences. Il dit, *qu'en la Liturgie de ſainct Baſile & en celle de ſainct Chryſoſtome, eſt faict mention des Confeſſeurs apres les Martyrs, & que nous confeſſons nous-meſmes que le nom n'a eſté reçeu au ſeruice de l'Egliſe que long temps apres*: Et moy ie dy, que ſainct Chryſoſtome luy-meſme teſmoigne qu'ils y eſtoient reçeus de ſon temps; & qu'en vn ſien ſermon ſur S. Paul, il dit, que nous faiſons mention des Treſpaſſez, auec les Martyrs, auec les Confeſſeurs, & auec les Sacrificateurs. Il dit, *que la Vierge Marie eſt appellée Mere de Dieu; & que la doctrine de ce mot n'eſt point née auec l'Egliſe, & que l'hereſie de Neſtorius a donné ſujet à ce mot reçeu és Conciles d'Epheſe*: Choſe qui eſt ſi fauſſe, que le Concile d'Epheſe, pour defendre ce mot contre Neſtorius, ſucceſſeur d'Atticus, ſucceſſeur de S. Chryſoſtome, allegua tous les plus celebres Peres du ſiecle precedent, qui en auoient vſé. De laquelle ignorance le ſieur du Pleſſis ayant eſté repris [a], il s'en eſt

Petrus Diaconus ad Fulgentium, inter opera Fulgentij, c. 8. Hinc etiam beatus Baſilius Cæſarienſis Epiſcopus in oratione ſacri altaris, quam penè vniuerſus frequẽtat Orient.

Ioan. Chryſoſt. homil. 41. in 1. Corinth. οὐκ ἐπὶ μὲν τῶν μαρτύρων οὕτως καλοῦμεν, ἐπὶ δὲ τῶν ὁμολογητῶν, οὐκ ἔστιν.

a *Par l'autheur de l'inuentaire de ſes fauſſes allegations, tome 1. chap. 1.*

corrigé en ſa derniere impreſſion, & y a mis, *le mot meſme employé par quelques peres; Mais l'hereſie de Neſtorius donna ſujet de le rendre authentique au Concile d'Epheſe, & n'eſtoit reçeu au ſeruice de l'Egliſe auparauant*: comme ſi ſainct Gregoire de Nazianze n'auoit pas dict long temps deuant ſainct Chryſoſtome & deuant le Concile d'Epheſe [a]: *Si quelqu'vn ne croit point que la ſaincte Marie ſoit mere de Dieu, il eſt exclus de la diuinité.* Il dit, *qu'en toutes les deux eſt l'encenſement*, Εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν, *en remiſſion des pechez; Ceremonie*, dit-il, [b] *incogneuë à ces Peres, doctrine blaſphematoire.* Or quant à la ceremonie, c'eſt vne pure ignorance: car ſainct Chryſoſtome, en ſes Commentaires ſur ſainct Matthieu, fait diſertement mention de la ceremonie de l'encens: Et quant au blaſpheme, c'eſt vne pure fauſſeté & calomnie: car il n'y a ny dans l'vn ny dans l'autre, *en remiſſion des pechez.* Auſſi le ſieur du Pleſſis ayant eſté repris de ceſte impoſture, l'a oſtée en ſa derniere edition, & a dict ſeulement [c], *que l'oraiſon de ſes Liturgies demande à Dieu qu'il enuoye icy bas en contr'eſchange de l'encens, ſa miſericorde.* Ce qui eſt derechef faux: car il n'y a point dans la Liturgie, *en contr'eſchange*, mais, *reciproquement*: Car ce qu'il adjouſte au reſte de l'adoration de l'Image du Sauueur & de la Vierge, & de la priere pour l'Empereut Alexius, & pour le Pape Nicolas, n'appartiennent en rien aux exemplaires Grecs de la Liturgie de S. Chryſoſtome. Vne ſeule choſe remarquetay-je pour vn ſignalé comble d'ignotance, c'eſt que le ſieur du Pleſſis, pout auoir mal entendu les paroles du Docteut Depenſe [d] ſur l'hiſtoire de la verſion de ceſte Liturgie, par Leon Thuſcus, dit, *que ce Leon Thuſcus fut interprete de l'Abbé Trithemius, lors que ledit Abbé fut enuoyé vers Emanuel Empereur de Grece, enuiron l'an* 1170. Ignotance plus que puetile & ridicule, d'auoir penſé que Trithemius qui a eſcrit aux iours de nos peres, & en ce dernier ſiecle, ayt eſté enuoyé Ambaſſadeur vers l'Empeteut de Grece, il y a plus de 530. ans, & qui eſt d'autant plus excuſable, que Trithemius, ayant faict le catalogue des autheurs Eccleſiaſtiques qui ont eſcrit iuſques au dernier ſiecle, nul homme ne peut faire profeſſion de ſçauoir quelque choſe en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, ny en la cognoiſſance des autheurs de la Theologie, qui ne l'ayt eu & ne l'ayt à toute heure entre les mains. Auſſi le ſieur du Pleſſis ayant eſté ſifflé & mocqué de ceſt erreur, l'a corrigé en ſa derniere impreſſion, & a appris que le datif, *Trithemio*, ne veut pas dire là, que Leon Thuſcus euſt ſeruy d'interprete à Tritheme, mais, *que ſelon Tritheme, Leo Thuſcus auoit eſté ſecretaire & interprete de l'Empereur Emanuel, enuiron l'an mil cent ſeptante.* Mais c'eſt aſſez des Liturgies en general, venons aux objections particulieres.

a *Gregor. Nazianz. in ep. ad Cledon.* εἴ τις οὐ πιστεύει τὴν Μαρίαν Θεοτόκον, χωρὶς ἐστὶ τῆς θεότητος.

b *Le ſieur du Pleſſis, pag. 91. edit. 1. pag. 89. edit. 2.*

c *Chryſoſt. Liturg. p. 74* Δημόσια σοι προσφέρομεν Δέσποτα ὑπὲρ τῶν ἐκλελυμένων ἡμῶν ἀδελφῶν, ἵνα σοι δόξῃ τὰ ἐντεῦθεν ἀντιλαβεῖν ἡμᾶς τοὺς ἐπὶ γῆς σου.

d *Claud. Eſpencæus in lib de Miſſa publica & primæa, pag.* 220. Leo Thuſcus ad ſua magis, quàm ad Chryſoſtomi tempora reſpexit, id eſt, ad annum Domini circiter 1170. quo Emmanueli Græcorum principi ab Epiſtolis & interpres, Trithemio fuit.

CHAP. II.

De la Liturgie de S. Iacques.

Le ſieur du Pleſſis, liu. 4. chap 6. pag. 816. edit. 2. p 1045. edit. 2.

LA premiere Liturgie donc qu'il allegue, eſt celle que les Grecs intitulent de ſainct Iacques, de laquelle il tire ſix obiections; La premiere, qu'elle parle du Sacrement en ces mots: [a] *Diuin & celeſte myſtere, table ſpirituelle, en laquelle le Fils de Dieu git myſtiquement:* (il y a dans le Grec, *diuin & ſuperceleſte myſtere,*) & detechef: *Et en laquelle le Fils de Dieu eſt propoſé myſtiquement en ſacrifice:* mais pour cela n'importe. La force de l'obiection conſiſte en ces mots, *table ſpirituelle*, &, *git myſtiquement*; que le ſieur du Pleſſis pretend eſtre excluſifs de la vraye & reelle preſence du corps: Comme ſi ceſte table-la ne pouuoit pas eſtre appellée ſpirituelle, acauſe que le mets qui y eſt offert, eſt preparé & appreſté, non par aucune œuure humaine & corporelle, mais par l'operation ſeule du ſainct Eſprit, ainſi que la meſme Liturgie le teſmoigne en ces mots [b]: *Enuoye, Seigneur, ton ſainct Eſprit ſur nous & ſur ces dons propoſez, afin qu'y ſuruenant, il les ſanctifie par ſa ſaincte & bonne & glorieuſe preſence, & face ce pain le corps ſainct de ton Chriſt.* Et pour ce qu'encore que ce mets ſoit pris par l'organe du corps, il eſt neantmoins principalement deſtiné à la nourriture & confort de l'eſprit, c'eſt à dire, de l'ame. Et comme ſi ce mot de, myſtiquement, ne ſignifioit pas ordinairement dans les Peres, occultement, &, incomprehenſiblement, & nommément dans ſainct Gregoire de Nazianze, qui dit, que Dieu a lié le corps & l'ame en l'homme myſtiquement; & dans ſainct Auguſtin, qui appelle l'incarnation de Chriſt, la ſuſception myſtique de l'humanité: Et dans la Liturgie meſme des Grecs, qui cottent ſur les oraiſons qui doiuent eſtre dittes ſecrettement, & à baſſe voix, le mot, *μυστικῶς*, c'eſt à dire, *myſtiquement.* Et comme ſi dans ceſte meſme Liturgie, ce que l'autheur appelle icy propoſition myſtique de ſacrifice, il ne l'appelloit pas en vn autre endroict, *κρυφίαν τελετὴν*, c'eſt à dire, *hoſtie cachée & occulte.*

a *In Liturgiis S. Iacobi, in ipſo initio, pa. 1. edit. Pariſ.* ἰδοὺ τὸ προκείμενον τῷ δώρῳ τούτῳ ἁγίασον καὶ καθάρισον τῇ σῇ ἁγίᾳ μυστείᾳ σου· ἵνα εὑρὼν ἄξιος ἀποφηνθῶ τῇ ἐπικλήσει σου καὶ πνεύματι πανσόφῳ, ἵνα ὁ ἀναστὰς ἐκ νεκρῶν ἡμῖν Ἰησοῦς Χριστὸς μυστικῶς ἀναστήσῃ εἰς ζωήν.

b *Ibid.* καὶ τὸ πνεῦμά σου τὸ πανάγιον καταπεμψον ἐπὶ ἡμᾶς, καὶ ἐπὶ τὰ προκείμενα ἅγια δῶρα ταῦτα, ἵνα ἁγιάσῃ τὸν ἄρτον τοῦτον καὶ ποιήσῃ τὸν μὲν ἄρτον τοῦτον σῶμα ἅγιον.

La ſeconde obiection eſt, que l'autheur de ceſte Liturgie prie Dieu, *leur declarer clairement ce qu'il leur montre en ſignes ou ſymboles.* Il y a dans le texte, [c] *reuelant les enueloppes des enigmes deſquels ce ſainct ſacrifice eſt ſymboliquement enuironné, montre-le nous clairement, & remplis les yeux de noſtre intellect de ceſte lumiere incomprehenſible,* &c. Or qu'y a-t'il là contre la verité de l'Euchariſtie? Il prie Dieu qu'il illumine tellement noſtre eſprit de la verité de la foy, que nous puiſſions penetrer à trauers les enueloppes externes du Sacrement, & voir ce qui y eſt contenu ſous le voile des ſymboles; cela que fait-il contre nous?

c *Ibid. p. 21.* καὶ τὰ σκεπάσματα τῆς δόξης τοῦτο τοῦ συμβολικῶς περιεστῶτα ἡμῶν τὰ νοήματα ἀνακάλυψας, πλουσίως ἡμῖν ἀνάδειξον· καὶ τὰς τῆς ἡμῶν διανοίας τὸ ἀπερινόητον φῶτος πλήρωσον.

La troiſiéme eſt, *qu'il exhorte le peuple d'éleuer ſon cœur en haut,* à laquelle ayant eſté reſpondu cy-deſſus [d] en l'examen du Concile de Nicée, il nous ſuffira d'y renuoyer les Lecteurs.

d *Voyez cy deſſus, p. 244.*

La quatriéme, que le peuple apres le recit des paroles de la Cene, reſpond, *Nous annonçons la mort du Seigneur, & confeſſons ſa reſurrection;* Ne conſiderant pas que l'Euchariſtie eſt vne confeſſion de la reſurrection de Chriſt, en ce qu'elle emporte vne preſuppoſition que le corps de Chriſt eſt vrayement reſuſcité, puis qu'il nous eſt encore maintenant donné à toucher & à manger, ſuiuant ces paroles de ſainct Cyrille: *Il nous donne ſa chair à toucher, afin que nous croyons fermement qu'il a veritablement reſuſcité ſon Temple.*

La cinquiéme eſt, que l'autheur prie encore, apres les paroles prononcées: *Qu'il plaiſe à Dieu d'enuoyer ſon ſainct Eſprit ſur les dons & ſur ceux qui ont à y participer, afin qu'ils leurs ſoient ſanctifiez & faicts le corps & le ſang de Chriſt.* Or n'y a-t'il point dans le texte, *afin qu'ils leurs ſoient ſanctifiez & faicts le corps & le ſang de Chriſt.* Ce que le ſieur du Pleſſis auoit allegué, pour monſtrer qu'ils n'eſtoient pas faicts le corps & le ſang de Chriſt en eux-meſmes, ains ſeulement au regard des communianrs. Mais il y a: *Enuoye, Seigneur, ſur nous & ſur ces dons propoſez, ton tres-ſainct Eſprit,* &c. *qui deſcendit en eſpece de colombe ſur noſtre Seigneur Jeſus Chriſt,* &c. *Ce meſme tien tres-ſainct Eſprit, enuoye-le auſſi maintenant en nous & en ces ſaincts dons propoſez, afin qu'y ſuruenant par ſa ſaincte bonté & glorieuſe preſence, il les ſanctifie & face ce pain le corps ſainct de ton Fils, & ce calice le precieux ſang de ton Fils.* Auſſi le ſieur du Pleſſis aduerty, ou ſ'aduiſant luy-meſme de ceſte falſification, l'a corrigée en ſa derniere edition, & en a oſté le mot, *leurs*, qui y auoit eſté captieuſement inſeré par ceux qui luy auoient fourny ce memoire. Mais en ſomme le ſieur du Pleſsis en infere touſiours qu'ils ne croyoient donc pas que ce fuſt Chriſt reellement, apres les mots prononcez; lequel argument ſeroit aucunement bon pour confirmer l'opinion des Grecs, qui ne croyent pas que la conſecration ſe face par les ſeules paroles Sacramentales, mais par elle comme cauſe principale, & par l'oraiſon qui y eſt adjoincte, pour en demander l'effect comme cauſe applicatiue; mais ne vaut rien pour inferer qu'apres la conſecration ou ſanctification, ce ne ſoit point vrayement & reellement le corps & le ſang de Chriſt, veu qu'il afferme diſertement tout le contraire. Mais de ceſte autre queſtion il en a eſté traicté cy-deſſus en l'examen de S. Baſile. Et pour ce nous ſuffira-t'il d'y renuoyer les Lecteurs.

Voyez cy deſſus, pag. 302.

La ſixiéme objection eſt, qu'il dit, *que Chriſt leur eſt departy & diſtribué, & neantmoins ne ſe depart ny ne ſe diſtribuë point.* Dont il infere qu'eſtant departy & diſtribué en Sacrement, & ne ſe departant ny diſtribuant poinr en ſoy, il n'eſt donc point au Sacrement. Comme ſi ie concluois, L'Ange auec qui Iacob luita, fut touché, & non touché de luy, touché de luy en l'eſpece viſible ſous laquelle il apparoiſſoit, & non touché en ſoy, dautant que la nature de

Ibid. p. 25 γθίσται, ἢ ἴδιον, ὃν χρίσις ὁ κύριος ὁ μαρτύρησας, ἢ μὴ μαρτύρησας, καὶ τοῖς πιστοῖς μεταδιδόμενος, ἢ μὴ διανεμόμενος.

l'Ange eſt impalpable; Il n'eſtoit donc point ſous ceſte eſpece viſible. Le texte de la Liturgie eſt, *Gouſtez & voyez que le Seigneur eſt doux, qui eſt diſtribué en parties & non diuiſé, & departy aux fidelles & non conſommé.* Mais voulons-nous voir ſi toutes ces deux conditions, d'eſtre diſtribué en parties & nõ diuiſé ſont attribuées toutes deux à Chriſt au Sacrement, l'vne acauſe de l'eſpece externe & viſible du Sacrement, ſous laquelle il eſt caché, & l'autre acauſe de ſa propre ſubſtance & nature cachée ſous l'eſpece viſible du Sacrement. Voyons ce qu'il dit auparauant en ſignant & monſtrant le pain de l'Euchariſtie: [a] *Voicy l'Agneau de Dieu, le Fils de Dieu, celuy qui oſte les pechez du monde, immolé pour le ſalut du monde.* Et en mettant vne partie de l'hoſtie dans les calices [b]: *Portion ſaincte de Chriſt, pleine de grace & de verité du Pere & du ſainct Eſprit, auquel gloire & empire aux ſiecles des ſiecles.* Et vn peu au deſſous [c]: *Le Seigneur nous benira & nous fera dignes que nous prenions auec pures tenailles le charbon ardent,* (ainſi appelle-t il le corps de Chriſt,) *& le mettions en la bouche des fidelles pour la purgation & renouation de leurs ames & de leurs corps, maintenant & à iamais.* Et immediatement apres: *Gouſtez & voyez que le Seigneur eſt doux, qui eſt diſtribué en parties & non diuiſé & departy aux fidelles, & non conſommé.* Qu'y a-t'il là d'incorruptible auec ce que le ſieur du Pleſſis appelle le fantoſme de la Tranſſubſtantiation?

a ἰδὲ ὁ ἀμνὸς τοῦ θεοῦ, ὁ υἱὸς ὁ παῖς, ὁ αἴρων τὰς ἁμαρτίας τοῦ κόσμου, σφαγιαζόμενος ὑπὲρ τῆς τοῦ κόσμου ζωῆς, & σωτηρίας.

b μερὶς ἁγία Χριστοῦ, πλήρης χάριτος & ἀληθείας παῖς & υἱὸς πνεύματος, ᾧ ἡ δόξα, & τὸ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων.

c ὁ κύριος εὐλογήσει, & ἀξίους ἡμᾶς ἀγνοῦ τῆς τοῦ ἁγίου πνεύματος κοινωνίας ποιήσει λαβεῖν τὸ πύρινον ἄνθρακα, & ἐπιθεῖναι τοῖς τῶν πίστει, εἰς καθαρισμὸν & ἀνακαίνισιν τῶν ψυχῶν ἡμῶν, & σωμάτων, νῦν & εἰς.

CHAP. III. *De la ſeconde Liturgie de S. Clement.*

Voyez cy deſſus Clement Romain, autheur 1. Clemens lib. 8. c. 12. Conſtitut.

LA ſeconde Liturgie eſt celle qui eſt priſe des Conſtitutions intitulées de S. Clement, dont il allegue deux paſſages; l'vn pris du ſeptiéme liure des Conſtitutions, chapitre vingt-ſixiéme, & couché en ces mots: *Nous te rendons graces, noſtre Pere, pour le ſang precieux de Ieſus Chriſt eſpandu pour nous, & pour ſon precieux corps dont nous celebrons ces antitypes.* A quoy ayant pleinement reſpondu en l'examen de S. Clement, & des autres autheurs qui ont vſé de ce terme, nous nous contenterons d'y renuoyer les Lecteurs.

Le ſecond eſt pris du huictiéme liure, chapitre douziéme, & rapporté par le ſieur du Pleſſis en ces mots: *Nous te prions, Seigneur, que tu daignes regarder ſur ces dons propoſez en ta preſence, & qu'il te plaiſe enuoyer ton S. Eſprit ſur ce ſacrifice, teſmoin des paſſions de noſtre Seigneur Ieſus, afin qu'il montre ce pain, le corps de ton Chriſt, & ce calice, ſon ſang; afin que ceux qui le reçoiuent, ſoient confirmez en pieté, ayants remiſſion des pechez.* Dont le ſieur du Pleſſis fait quatre illations. La premiere, que Dieu eſt prié d'enuoyer ſon S. Eſprit ſur ce ſacrifice, apres la conſecration; Et donc que par la conſecration il n'eſt pas faict le corps de Chriſt: Comme s'il n'auoit pas déja eſté dict tant de fois que les Grecs ne tiennent point que la conſecration ſoit acheuée iuſques apres la prolation de la priere applicatiue des paroles ſacramentales qui les ſuit immediatement. Au moyen dequoy ceſt argument pourroit auoir quelque

couleur pour confirmer leur opinion; aſçauoir, que la conſecration ne ſe fait pas par les ſeules paroles ſacramentales; mais non pas pour prouuer que le corps de Chriſt n'eſt point reellement en l'Euchariſtie apres la conſecration. Dequoy ayant eſté plus amplement traicté cy-deſſus en l'examen de ſainct Baſile, les Lecteurs ſe contenteront de retourner voir le lieu.

La ſeconde, qu'il appelle, *le Sacrifice, teſmoin des paſſions de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt.* Ce que quand ainſi ſeroit, quel inconuenient y auroit-il, que l'immolation du corps & du ſang de Chriſt qui ſe faict en l'Euchariſtie, fuſt teſmoin des paſſions qu'il reçeut en la Croix? Mais il n'y a point dans l'Autheur, *ſur ce Sacrifice teſmoin des Paſſions de Jeſus*; Il y a, *d'enuoyer ton Sainct Eſprit, teſmoin des Paſſions de Ieſus, ſur ce Sacrifice*: faiſant alluſion aux paroles de Sainct Iean; *Il y en a trois qui rendent teſmoignage en terre, l'eſprit, l'eau, & le ſang.* *Ioan. 5. 8.*

La troiſiéme eſt, qu'il prie Dieu apres les paroles, de monſtrer le pain, le corps de ſon Chriſt, & ne ſuppoſe donc pas qu'il ſoit déja tranſſubſtantié en Chriſt. Laquelle objection retombãt dans la premiere, nous nous contenterons de la meſme reſponſe, apres y auoir adiouſté, que le mot Grec, ἀποφαίνειν, qui ne ſignifie pas là, comme ont penſé mal à propos les tranſlateurs, *monſtrer*, mais *faire*, ſelon l'vſage fort frequent des Autheurs Grecs, qui eſt de l'employer en ce ſens. Comme quand Theodoret dit, *que le feu fait le bois cendre*; auquel lieu le mot, ἀποφαίνει, ne peut ſignifier autre choſe, ſinon, *faire*, & non, *monſtrer*. *Theodoret. lib. 10. de prouidentia.* ὁ πῦρ χοῦν μὲν ἀπεργάζεται τὰ ξύλα. *Verbo claudis integrũ pedum vſum reſtituens.*

La quatriéme, que ces paroles, *Afin que ceux qui le reçoiuent*, &c. ne ſe peuuent en Grec referer qu'au pain & au Calice. Ce qui eſt manifeſtement faux: car elles ſe referent au mot de *Chriſtus*. Et pour ce, le ſieur du Pleſſis a rayé ceſte objection en la derniere edition de ſon liure.

CHAP. IV.

De la troiſiéme Liturgie de S. Baſile.

LA troiſiéme Liturgie qu'il examine, eſt celle de ſainct Baſile, ſur laquelle il fait quatre objections, trois priſes du texte Grec, & la quatriéme de l'edition Syriaque. La premiere eſt, que ſainct Baſile appelle encore entre les choſes offertes, *antitypes*, apres les paroles de la conſecration. Objection que nous auons amplement ſoluë cy-deuant en l'examen des paſſages de ſainct Baſile. Et pour ce n'en repeterons-nous point icy la ſolution aux Lecteurs.

La ſeconde qui retombe en partie en la premiere, que l'Autheur, apres les meſmes paroles de la conſecration, prie Dieu *d'enuoyer ſon Sainct Eſprit ſur les dons & ſur les Communiants, pour les ſanctifier, le pain pour eſtre le corps du Seigneur, & les Communiants pour eſtre vnis au corps & au ſang de Chriſt; en ſorte qu'ils l'ayent habitant en leurs cœurs.* A quoy, outre la reſponſe faicte en l'examen de ſainct Baſile,

ſur l'objection de la priere qui ſuit les paroles Sacramentales, il nous ſuffira de dire, que ſainct Baſile n'entend point là, que le corps & le ſang de Chriſt habite en nos cœurs, ny donc que nous prenions le corps & le ſang de Chriſt auec l'ame ſeule; *mais que l'Eſprit de Chriſt habite en nos cœurs*: comme auſſi ces paroles de l'edition Syriaque: *Afin que nous ſoyons vnis au corps & ſang de ton Chriſt, & ſoyons faicts dignes qu'il habite en nous ſelon ſa promeſſe, & que nos cœurs ſeruent de demeure à ce bon Eſprit.*

La troiſiéme objection eſt, que l'Autheur dit; *que perſonne ne penſe icy rien de terreſtre, que toute chair mortelle ſe taiſe, le Seigneur ſ'en va eſtre immolé pour ſes fidelles*: Leſquelles paroles priſes de la Liturgie de Sainct Iacques, & inſerées par ſainct Baſile en la ſienne, le ſieur du Pleſſis altere & corrompt en deux ou trois façons: Car il n'y a point, *le Seigneur ſ'en va eſtre immolé pour ſes fidelles*, comme le ſieur du Pleſſis l'allegue, afin de faire paſſer ce mot, *ſ'en va*, pour vne note de temps futur, & non pour vne note de lieu: Comme quand on dit, *Ceſt homme ſ'en va mourir*, on ne deſigne, par le mot, *ſ'en va*, aucune acquiſition de nouuelle exiſtence locale, ains ſeulement vne proximité de temps futur; mais il y a & dans la Liturgie de ſainct Iacques, & dans celle de ſainct Baſile, *ſ'en vient eſtre immolé aux fidelles*, ou bien, *ſort pour eſtre immolé aux fidelles*, παρέρχεται: Il n'y a point non plus, *que perſonne ne penſe icy rien de terreſtre*; mais, *que perſonne ne penſe en ſoy rien de terreſtre*, c'eſt à dire, n'ayt point les penſées diuerties au ſoin des affaires mondaines & terreſtres, ains penſe ſeulement au deſir de la vie celeſte & eternelle: Combien que quand il y auroit, *ne penſe icy rien de terreſtre*, ceſte defenſe n'excluroit point la penſée de la preſence reelle du corps de Chriſt en l'Euchariſtie; lequel encore qu'il ſoit compoſé de terre, neantmoins acauſe des conditions non terreſtres, mais celeſtes, dont il eſt doüé, le meſme Autheur, ſelon l'edition Syriaque, appelle, *corps celeſte*, en ces mots[a]: *Et qu'il face ce pain icy, le corps glorieux de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt, corps celeſte, corps operateur de vie*, &c. Et de faict, tant ſ'en faut que ceſte defenſe de penſer rien de terreſtre, excluë la creance de la preſence reelle du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, que la raiſon pour laquelle l'Autheur fait ceſte defenſe, eſt la venuë de Chriſt ſur l'Autel; comme il appert par la liaiſon immediate de ces deux propoſitions, *Que perſonne ne penſe icy rien de terreſtre, le Seigneur ſ'en vient eſtre immolé aux fidelles*; entre leſquelles le ſieur du Pleſſis a interpoſé fallacieuſement celle qui les precedoit toutes deux, & par la liaiſon de ceſte particule rationnelle, *car*, que le ſieur du Pleſſis en a eclypſée, & par la ſuitte de ce paſſage, où l'Autheur dit, *que les Anges marchent deuant Chriſt en ceſte ſienne venuë au Sacrement*. Voicy le texte

a *Anaphora Baſily ex Syriaco, Andrea Mazio interprete.* Et efficiat panem iſtum, corpus glorioſum Domini Dei noſtri Ieſu Chriſti, corpus cœleſte, corpus vitæ efficiens.

entier du paſſage;[a] *Que toute chair humaine & mortelle ſe taiſe, & aſſiſte auec crainte & tremblement, & ne penſe rien de terreſtre en elle-meſme: Car le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs, Chriſt noſtre Dieu, vient ou ſort pour eſtre immolé & donné en viande aux fidelles, & deuant luy marchent les chœurs des Anges, auec toute principauté & puiſſance, & les Cherubins ayants pluſieurs yeux, & les Seraphins ayants ſix ailes, & voilants leurs faces, & chantants auec cris l'Hymne, Loüez Dieu, loüez Dieu, loüez Dieu.* Or que ce peut-il dire de plus glorieux & magnifique, pour exalter la preſence reelle du corps de Chriſt en l'Euchariſtie?

La quatriéme objection eſt priſe des paroles de ſainct Baſile, ſelon l'edition Syriaque, leſquelles le ſieur du Pleſſis cite en ces termes:[b] *Fay, Seigneur, ce pain, le corps glorieux de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & en remiſſion des pechez, & en vie eternelle à ceux qui le prennent.* Et de là il infere que le pain n'eſt donc pas faict le corps de Chriſt en ſoy, mais aux Communiants. Or n'y a-t'il point dans le texte, *& en remiſſion des pechez*: le ſieur du Pleſſis y a inſeré ceſte conjonction, *&*, afin de faire, que comme la ſeconde partie de ceſte clauſe, eſt relatiue aux Communiants, auſſi ſoit la premiere. Voicy ce que porte le texte;[c] *Et qu'il face,* (parlant du Sainct Eſprit,) *ce pain icy, le corps glorieux de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, corps celeſte, corps operateur de vie, corps precieux,* (ou, de ſingulier prix,) *en expiation des coulpes, & remiſſion des pechez, & vie eternelle à ceux qui le reçoiuent.* Et derechef; *Et ce Calice, le ſang precieux de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, Dieu regnant ſur toutes choſes, ſang rachettant, ſang operateur de vie, ſang expiant, qui a eſté eſpandu pour la redemption & vie du monde, en expiation des coulpes, & remiſſion des pechez, & vie eternelle à ceux qui le prennent.* Or qu'y a-t'il là, dont on puiſſe inferer que le Sacrement ne ſoit pas faict le corps de Chriſt en ſoy-meſme, ains aux Communiants? Mais le ſieur du Pleſſis deſire-t'il voir encore plus à clair, comme l'intention de ceſt Autheur n'eſt en aucune ſorte, que le Sacrement ſoit faict le corps de Chriſt aux Communiants, & non en ſoy, qu'il liſe ces paroles de la meſme Liturgie, & dans la meſme edition Syriaque;[d] *Nous t'exaltons Dieu Pere tout-puiſſant, &c. qui nous as gratifiez de la ſumption de tes Saincts & viuifiants Sacrements, ſur leſquels les Anges meſmes deſirent ietter la veuë.* Les Anges ſont ils Communiants? Et celuy ſur qui ſainct Pierre dit, *que les Anges deſirent jetter la veuë*, eſt-il autre que Chriſt?

a *Liturgia Graca Baſil. pag. 60.* Σιγησάτω πᾶσα σὰρξ βροτεία, καὶ στήτω μὲ φόβου, & τρόμου, καὶ μηδὲν γήϊνον ἐν ἑαυτῇ λογιζέσθω· ὁ γὰρ βασιλεὺς τῶν βασιλευόντων, & κύριος τῶν κυριευόντων προσέρχεται σφαγιασθῆναι καὶ δοθῆναι εἰς βρῶσιν πιστοῖς. προηγοῦνται δὲ τούτου οἱ χοροὶ τῶν ἀγγέλων μετὰ πάσης ἀρχῆς, & ἐξουσίας, τὰ πολυόμματα χερουβὶμ, & τὰ ἓξαπτέρυγα σεραφὶμ, πετόμενα ἐπάνω καλυπτόντα. καὶ βοῶντα τὸν ὕμνον, ἀλληλούια, ἀλληλούια, ἀλληλούια.

b *In Anaphora ex Syriaca verſione, apud Caſſandrum.* Effice panem iſtum, corpus glorioſum Domini noſtri Ieſu Chriſti, in expiationem culparum ac remiſſionem peccatorum, vitámque æternam, iis qui ſumunt ipſum,

c *Eadem apud Andream Mazium, tom. 6 Biblioth.* Et efficiat panem iſtũ corpus glorioſum Domini Dei noſtri Ieſu Chriſti, corpus cœleſte, corpus vitæ efficiens, corpus pretioſum in expiationem culparum, & remiſſionem peccatorum, vitámque æternam iis qui accipiunt; Et calicem hunc ſanguinem precioſum Domini Dei regnantis ſuper omnia Ieſu Chriſti, ſanguinem redimentem, ſanguinem efficientem, ſanguinem expianiem, qui effuſus eſt pro redemptione & vita mundi in expiationem culparum & remiſſionem peccatorum, vitámque æternam, iis qui accipiunt.

d *Ibid.* Exaltamus te Deum Patrem omnipotentm, *&c.* qui nos dignatus es ſumptione ſanctorum vitalíumque Sacramentorum tuorum, in quæ etiam Angeli ipſi deſiderant proſpicere.

CHAP. V. *De la Liturgie des Armeniens.*

LA quatriéme Liturgie eſt celle des Armeniens, ſelon la forme dont ils la celebrent en Leopolis de Ruſſie, de laquelle le ſieur du Pleſſis cite ces paroles: a *Seigneur Ieſus Chriſt, ie mange par foy, ton ſainct viuifiant & ſalutaire corps, qui me ſoit en remiſſion de mes pechez: Ie boy par foy ton ſainct ſang nõ meſlé, qui efface les pechez en remiſsion des miens, de mes Peres, & de tout le monde.* D'où le ſieur du Pleſſis deuoit auoir appris que puis que prenant le corps de Chriſt, ils prient qu'il leur ſoit en abſolution & remiſſion de leurs pechez, ils preſuppoſent que ce ſoit autre choſe prẽdre le corps de Chriſt, & autre choſe receuoir remiſſion des pechez. Mais le ſieur du Pleſſis fait ſon inſtance ſur le mot, *par foy*, voulant inferer de là, qu'ils ne pretendent donc pas prendre le corps de Chriſt par la bouche. A quoy ie luy reſpõds qu'il deuroit auoir appris du lieu meſme qu'il cite, que le mot, *par foy*, n'eſt pas là vn ablatif inſtrumental, mais cauſal; c'eſt à dire, qu'il n'exprime pas l'inſtrument par lequel la manducation ſe fait, mais la cauſe & le motif à l'inſtigation duquel elle ſe fait: Comme quand S. Paul dit, b que par foy Noé prepara l'Arche, il ne veut pas dire que la foy fuſt l'inſtrument par lequel il la fabriqua, mais que ce fut le motif, à l'inſtigation duquel il la baſtit. Et comme quand il dit qu'Abraham par foy offrit Iſaac, ou que par foy il demeura en la terre de promiſſion, ou quand il dit, que par foy les parents de Moyſe le cacherent trois mois; ou que par foy il abandonna l'Egypte, ou que par foy pluſieurs ont eſté foüettez, liez, empriſonnez, lapidez, & mis à mort; il ne veut pas dire que la foy ayt eſté l'inſtrument par lequel ils ont faict ou ſouffert toutes ces choſes-la; mais que la foy a eſté la cauſe & le motif par lequel ils ont eſté meus à les faire, ou à les ſouffrir. Ny quand Petrus Cluniacenſis dit, *Sanguis effunditur, qui fide ſumitur, de Chriſti corpore*, il ne veut pas dire, que la foy ſoit l'inſtrument par lequel nous prenons le corps de Chriſt, luy qui eſcrit des liures tous entiers contre les Petrobruſiens, pour monſtrer que le pain de l'Euchariſtie eſt tranſmué vrayement & reellement au corps de Chriſt, & le vin au ſang, & que nous prenons l'vn & l'autre oralement & par la bouche; Mais il veut dire que le motif qui nous incite à le prendre, eſt la ſeule foy, & non aucune conſideration de raiſon humaine & naturelle. Car que les Armeniens parlent là du ſang de Chriſt conſtitué dedans le Calice, lequel conſequemment ſe prend par la bouche, il appert de ces paroles, *Ie boy par foy ton ſainct ſang non meſlé*, leſquelles ſont inſeréees là contre les Grecs & les Latins, qui meſlent de l'eau dans le Calice: au lieu que les Armeniens conſacrent le vin tout pur, & y abhorrent le meſlange de l'eau au Sacrement: comme il appert par le trentedeuxiéme Canon du Concile de Conſtantinople *in Trullo*. Et pourtant ces paroles, *Ton ſainct ſang non meſlé*, ne peuuent eſtre entenduës que du ſang de

a *Ordo quem Armeny obſeruant Leopoli Ruſſiæ, ex Liturgicis G. Caſſandri.* Communicando Sacerdos dicit: fide credo in ſanctiſſimam Trinitatem, Patrem, Filium & Spiritum Sanctum: fide manduco Sanctum viuificans & ſaluificans corpus tuum Domine Ieſu Chriſte; ſit mihi ad abſolutionem & remiſſionem peccatorum meorum.

b *Hebr.* 11. 7.

Fide bibo Sanctum impermixtũ ſanguinem tuum, peccata delentem, Domine Ieſu.

Chriſt dans le Calice, lequel les Grecs & Latins prennent meſlé, & les Armeniens non meſlé. Ce que le ſieur du Pleſſis euſt peu recognoiſtre encore plus clairement, ſ'il euſt leu & allegué ce que la meſme Liturgie dit immediatement auparauant, en ces mots; [a] *Enuoye, Seigneur, en ceſte oblation poſée deuant nous, ton S. Eſprit, afin que ce pain ſoit ſanctifié le vray corps de Chriſt Sauueur:* Et ſur le Calice, [b] *C'eſt le vray ſang de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, afin qu'il ſoit à tous nous qui en approchons, non en iugement, mais en ſalut & remiſſion des pechez.*

a Sacerdos orat Deum, vt dimittat in oblationem ante ſe poſitam, Spiritum Sanctum, vt ſanctificaret tutiſte panis verũ corpus Chriſti Saluatoris.

b Sanguis verus eſt Domini noſtri Ieſu Chriſti, vt foret omnibus nobis accedẽtibus nõ in iudicium, ſed in ſaluationem & remiſſionem peccatorum.

LA cinquiéme Liturgie qu'il allegue, eſt celle de S. Ambroiſe, de laquelle il objecte pluſieurs choſes: La premiere, *Surſum corda*: auquel ayant eſté reſpondu [a] en l'examen du Concile de Nicée, il n'eſt point beſoin d'en repeter icy la ſolution.

La ſeconde, *que S. Ambroiſe* [b] *appelle l'oblation, figure du corps & du ſang de Chriſt*, lequel mot, encore qu'il ne ſoit point dans la Liturgie intitulée de S. Ambroiſe, le ſieur du Pleſſis veut qu'il y ayt eſté, & en ayt eſté effacé malicieuſement, daurant qu'il ſe trouue dans le liure des Sacrements de S. Ambroiſe. Or quant au paſſage de S. Ambroiſe du liure des Sacrements, il y a eſté reſpondu cy-deſſus en l'examen des lieux de S. Ambroiſe, & monſtré outre la duplicité de l'eſtre du Sacrement, ſelon l'vn deſquels il eſt verité, & ſelon l'autre, figure, que ces paroles ſont rapportées par S. Ambroiſe, auant la conſecration, & referées au temps de la premiere poſition de l'oblation ſur l'autel. Et quant à la conſequence, qu'elles ont eſté oſtées de la Liturgie, puis qu'elles ſe trouuent dans le liure des Sacrements, c'eſt mal argumenté: Car S. Ambroiſe au liure des Sacrements parle de la Liturgie qu'il auoit trouuée en l'vſage de l'Egliſe, & non de celle qui a eſté faicte par luy: Et l'oraiſon en laquelle le ſieur du Pleſſis pretend que ces paroles ayent eſté effacées, n'eſt pas la meſme qui eſt dans le liure des Sacrements de S. Ambroiſe: car celle-la ſe diſoit auant, & celle-cy apres la conſecration: Or quelle eſt la difference de l'hoſtie deuant & apres la conſecration, le meſme S. Ambroiſe, & au meſme lieu où il auoit vſé du mot de figure, nous l'apprend, en ces mots; *Deuant qu'il ſoit conſacré, c'eſt pain, mais apres que les paroles de Chriſt ſont ſuruenuës, c'eſt le corps de Chriſt, &c. Et deuant les paroles de Chriſt, c'eſt vn Calice plein de vin & d'eau; mais apres que les paroles de Chriſt ont operé, là eſt faict le ſang qui a racheté le peuple.*

CHAP. VI.
De la Liturgie de S. Ambroiſe.

a *Voyez cy deſſus S. Ambroiſe, Autheur* 14.

b *Ambr. de Sacram. lib. 4. c. 5.* Fac nobis hanc oblationem adſcriptam, *&c.* quod eſt figura corporis & ſanguinis Domini noſtri Ieſu Chriſti.

La troiſiéme objection eſt priſe de ces paroles, [c] *Nous t'offrons ceſte hoſtie ou oblation ſans macule, &c. Le ſainct pain & le Calice de vie eternelle, & te prions de la receuoir en ton Autel, par les mains de tes Anges, comme tu daignas receuoir les preſents de ton enfant Abel, le Sacrifice du Patriarche Abraham, &c.* leſquelles le ſieur du Pleſſis afferme ne pouuoir eſtre dittes en conſcience du vray corps & ſang de noſtre

c *Idem in ſue offic.* Offerimus tibi hanc immaculatam hoſtiam, *&c.* hunc panem ſanctum & calicem vitæ æternæ, & petimus & precamur, vt hanc oblationẽ ſuſcipias in ſublimi altari tuo, per manus Angelorũ tuorum; ſicut ſuſcipere dignatus es munera pueri tui iuſti Abel, & ſacrificium Patriarchæ noſtri Abrahæ, *&c.*

Seigneur: Et ne ſe ſouuient pas que ce pain, eſt le meſme pain dont il eſt dict en la Liturgie de S. Iacques, n'agueres cité par luy, [a] *Dieu noſtre Dieu, qui as enuoyé icy bas le pain celeſte, viande de tout le monde, noſtre Seigneur Ieſus Chriſt*, &c. *beny toy-meſme ceſte oblation*; & que ce Calice de vie eternelle ne peut eſtre autre que le Calice remply du ſang de Chriſt Car quant à la priere de les receuoir, comme Dieu reçeut les preſents d'Abel, & le Sacrifice d'Abraham; la comparaiſon ſe fait, non de la part de la choſe offerte, mais de la part de l'intention & affection des offrants, laquelle le Preſtre prie eſtre auſſi aggreable à Dieu, cõme celle auec laquelle Abel & Abrahã offrirent leurs Sacrifices. Et pour ce vſe-t'il là du mot d'oblation, lequel ſignifiant & la choſe offerte, & l'action de l'offrant, admet la comparaiſon des Sacrifices d'Abel & d'Abraham, pour le regard de l'action de l'offrant, & de la faueur auec laquelle Dieu reçoit ſon affection & ſa deuotion, & non pour le regard de la choſe offerte.

a *Liturg. S. Iacobi, p. 12.* ὁ θεὸς, ὁ ἡμῶν θεὸς, ὁ τὸν ἄρτον τὸν ἐπουράνιον τροφὴν παντὸς τοῦ κόσμου ἀποστείλας ἡμῖν Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν κύριον ἡμῶν, τὸν δεσπότην πάσης κτίσεως, καὶ δεσπότην, αὐτὸς εὐλόγησον τὴν προσφορὰν ταύτην.

La quatriéme objection eſt priſe de ces mots, [b] *Ton corps eſt rompu, ô Chriſt, ton Calice eſt beniſt, ton ſang nous ſoit en vie eternelle*; laquelle fraction, dit-il, ne peut eſtre admiſe ſelon nous-meſmes qu'au pain ſeul, & non au corps. Choſe à laquelle il a eſté tant de fois reſpõdu cy-deſſus, nommément en l'examen de la reuocation de Berengaire, que la repetition en ſeroit ennuyeuſe. Et pourtãt y retournent les Lecteurs.

b *Ibid.* Corpus tuum frãgitur, Chriſte, calix benedicitur, ſanguis tuus ſit nobis ſemper ad vitam, *&c.*

La cinquiéme eſt tirée de ces mots, [c] *Par lequel, Seigneur, tu crées toutes ces choſes, les ſanctifies, les viuifies*, &c. D'où il conclud qu'encore apres la conſecration les choſes offerres ſont creatures. Comme ſi le corps de Chriſt n'eſtoit pas creature, & comme ſi S. Cyprian ne diſoit pas, [d] *Le Seigneur iuſques auiourd'huy crée ce ſien tres-veritable & tres-ſainct corps.* Mais admettons que ces choſes ſoient referées à la creation des ſubſtances du pain & du vin, que ſ'en enſuit-il de là? S'il diſoit ſimplement, *par lequel tu crées ces choſes, & nous les donnes*, on pourroit inferer qu'il nous les donne telles qu'il les a creées, mais il dit, *par lequel tu crées touſiours ces biens, les ſanctifies, les viuifies, les benis, & nous les donnes.* Dont ſ'enſuit qu'interpoſant entre la creation & la donation, la ſanctification, la viuification & la benediction, il nous les donne non tels qu'ils eſtoient, quand ils ont eſté créés, mais tels qu'ils ſont apres qu'il les a ſanctifiez, & viuifiez & benis. Or ceſte viuification qui ſe fait en la ſanctification & en la benediction, ne pouuant eſtre vne viuification de vie vegetatiue: Car les grains de bled & de raiſin eſtãs moiſſonnez & vendãgez, & moulus, paiſtris, cuicts, & foulez, pour eſtre faicts pain & vin, ont perdu leur ame & leur vie vegetatiue, & ne peuuent eſtre viuifiez, c'eſt à dire, faicts viuants en la ſanctification & benediction de l'Euchariſtie, ſinon par conuerſion aux choſes viuantes, aſçauoir, au corps & au ſang de Chriſt.

c *Ibidem.* Per quẽ hæc omnia Domine, ſemper bona creas, ſanctificas, viuificas, *&c.*

d *Cyprian. de Cœna Domini.*

La ſixiéme objection eſt priſe de la poſtcommunion de la Litur-

gie

gie de S. Ambroiſe, où ſe trouuent ces mots,[a] *Nous qui prenõs le gage de vie eternelle, nous te ſupplions tres-humblement, que ce que nous auons touché par l'image du Sacrement, nous le receuions par vne perception manifeſte.* Dõt le ſieur du Pleſſis infere que le Sacremẽt eſt dõc image. Qui ne ſeroit pas mal inferé ſi ſon intẽtion eſtoit de cõclure qu'il n'eſt rien qu'image: Car le Sacremẽt pris totalemẽt pour tout ce qui exiſte en l'Euchariſtie, eſt la verité de la choſe, & l'image de la choſe, tout enſemble, la verité de la choſe, interieurement, & l'image de la choſe, exterieurẽmẽt. Or pour ce que noſtre attouchemẽt corporel ne penetre point à trauers l'eſpece viſible du Sacrement, pour pouuoir atteindre immediatement & toucher immediatemẽt la ſubſtãce du corps de Chriſt qui y eſt cachée & cõtenuë, S. Ambroiſe dit, que nous le touchõs par l'image du Sacrement; c'eſt à dire, que noſtre attouchement ne ſe termine pas immediatemẽt au corps de Chriſt, ains en l'eſpece & image qui l'enuirõne. Non-plus que quand Iacob[b] en luttant auec l'Ange, le touchoit, il ne touchoit pas immediatemẽt la ſubſtãce de l'Ange, mais la touchoit mediatemẽt par l'entremiſe de l'image de la forme humaine qu'il auoit veſtuë, & de laquelle il eſtoit voilé & enuironné. Au moyen dequoy il ne touchoit pas ſimplemẽt l'image de l'Ange, mais touchoit l'Ange meſme; nõ toutefois immediatemẽt, mais par le moyen & l'entremiſe de l'image ſous laquelle il eſtoit caché & cõtenu. Et pour ce S. Ambroiſe ne dit pas, que nous touchõs l'image du corps de Chriſt, mais que nous touchons le corps de Chriſt par ſon image; c'eſt à dire, par le moyẽ & l'entremiſe de l'image, ſous laquelle il eſt caché & cõtenu. Et pour ceſte meſme occaſion, il n'oppoſe pas à l'attouchemẽt que nous faiſons du corps de Chriſt, par l'image du Sacrement, la perception veritable de Chriſt, mais la perception euidente & manifeſte: *Nous te ſupplions*, dit-il, *que ce que nous auons touché par l'image du Sacrement, nous le receuions par vne perception manifeſte.*

La ſeptiéme eſt priſe d'vne autre poſtcommunion cõpoſée pour la feſte de la natiuité de S. Iean, où S. Ambroiſe dit. [c] *Repeus de viande & breuuage celeſte, nous te prions que nous ſoyons fortifiez par les prieres de celuy en commemoration duquel nous auons receu ces choſes.* Dont le ſieur du Pleſſis infere; Ce n'eſt donc pas de celuy que nous auons reçeu reellemẽt. Quelle ſtupidité! Quelle lourde & groſſiere equiuocation! Qui a iamais oüy dire que nous mangions le corps de ſainct Iean en l'Euchariſtie? Sainct Ambroiſe parle là des prietes de ſainct Iean, en commemoration duquel, la Meſſe auoit eſté ditte, & l'Euchariſtie offerte ce iour-la, qui eſtoit le iour de ſa natiuité, & ſupplie Dieu que les communiants ayants ce iour-la participé au Sacrement, en commemoration de la natiuité de S. Iean, fuſſent aydez & aſſiſtez par ſes prieres. Et le Sr du Pleſſis cõclud de là qu'ils n'auoient dõc pas mangé reellemẽt celuy des prieres duquel les fideles de Dieu eſtoient aydez,

a *Idem in poſtcomm.* Pignus æternæ vitæ capientes humiliter imploramus, vt quod imagine contingimus Sacramenti, manifeſta participatione ſumamus.

b *Gen.* 32. 24.

c *Poſtcomm. in Natiuit. S. Ioan.* Refecti cibo potũque cæleſti, Deus noſter, te ſupplices exoramus, vt in cuius hęc commemoratione percepimus, eius muniamur & precibus.

& en commemoration duquel ils auoient receu ces choſes. Se peut-il rien dire par deſſus ceſte impertinence?

La huictiéme obiection eſt priſe d'vne autre poſtcõmunion, où S. Ambroiſe dit [a], *Que nous receuions l'effect ſalutaire dont nous auons reçeu le gage par ces myſteres*, laquelle retõbe en la premiere partie de la ſixiéme, où le Sacremẽt eſt appellé le gage de la vie eternelle. Or quel argumẽt eſt ceſtui-la, l'Euchariſtie eſt le gage de la vie eternelle, Elle n'eſt dõc pas le corps de Chriſt? Noſtre Seigneur nous teſmoigne que sõ corps eſt le gage de la vie eternelle, [b] *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Hõme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-meſmes.* Et derechef · *Qui me mange, il viura à cauſe de moy, & ie le reſuſciteray au dernier iour*, c'eſt à dire, dit S. Cyrille, *Ce mien corps qui ſera mangé, le reſuſcitera au dernier iour.* Façe donc maintenant le ſieur du Pleſſis ſon argument: *Le corps de Chriſt, eſt le gage de la vie eternelle; l'Euchariſtie eſt le gage de la vie eternelle; Elle n'eſt donc point le corps de Chriſt.* En quelle Logique? Car quant au mot, *myſtere*, il y a eſté ſuffiſamment reſpondu cy-deſſus.

a *Poſtcommuni. Dom. 1. Quadrageſim. fer. 3.* Quæſumus omnipotens Deus, vt illius ſalutaris capiamus effectum, cuius per hæc myſteria pignus accepimus.

b *Ioan 6.*

La neufiéme obiection eſt priſe de diuers tiltres que S. Ambroiſe donne à ce Sacrement, dont il n'y en a que deux ſeuls, ſur leſquels le ſieur du Pleſſis puiſſe fonder quelque pretexte de cauillation. L'vn pris de la poſtcommunion du ſecond Dimanche de l'Aduent, où S. Ambroiſe appelle ces choſes, *alimẽts ſpirituels*: Il y a dans S. Ambroiſe, [c] *viande de nourriture ſpirituelle*; qui montre que ce n'eſt pas pour exclure la verité du corps, qu'il leur donne ce tiltre, mais pour ſpecifier la qualité de leur effect: L'autre pris de la poſtcõmunion de la cinquiéme ferie de la paſſiõ du Seigneur; où S. Ambroiſe, dit-il, eſcrit, *que ces choſes ſe prennent d'eſprit*; inſinuant de là quelles ne ſe prennent donc point oralemẽt & par la bouche. En quoy il falſifie manifeſtemẽt le ſens, & mutile euidemment les paroles de ſon autheur. Car il y a dans le lieu qu'il cite de S. Ambroiſe [d]; *Que ce que nous auons pris de la bouche, nous le prenions auec l'ame.* Par où S. Ambroiſe témoigne manifeſtemẽt que ce que nous auons pris auec la bouche, c'eſt cela meſme qu'il deſire que nous prenions auec l'ame; & que ce qu'il deſire que nous preniõs auec l'ame, aſçauoir, le corps de Chriſt, c'eſt cela meſme que nous auons pris auec la bouche. Cela ſont-ce allegations ou falſifications?

c *Poſtcom. Domin. 2. aduent.* Repleti cibo ſpiritualis alimoniæ.

d *Poſtcom. fer 5. in paſſ. Dom.* quod ore ſumpſimus, mente capiamus.

CHAP. VII.
De la Liturgie de S Iean Chryſoſtome.

LA ſixiéme Liturgie que produit le ſieur du Pleſſis, eſt celle de S. Chryſoſtome, contre laquelle neantmoins il s'inſcript en faux, deuãt que de l'alleguer; affermãt qu'elle ne peut eſtre de cinq cents ans apres luy, comme il pretend l'auoir monſtré en la premiere partie de ſon œuure; à laquelle pour ceſt effect il renuoye les Lecteurs. Or ſont les arguments dont il vſe pour la reprocher, *qu'il y eſt faict mẽtion des Cõfeſſeurs, qu'il y eſt parlé de l'encens, que la Vierge Marie y eſt appellée Mere de Dieu, que le triſagium y eſt inſeré*; Choſe dont l'vſa-

ge a eſté introduitte en l'Egliſe depuis S. Chryſoſtome. A tous leſquels arguments nous auons ſuffiſamment reſpondu [a], & monſtré que ce ſont autãt ou de fauſſetez, ou d'ignorãces, ou d'impertinẽces. Et pour ce paſſerons nous ſans y inſiſter dauantage, aux obiections qu'il tire particulierement de ceſte Liturgie; qui ſont quatre: La premiere, qu'il s'y parle de mutation, mais non par la pronõciation des paroles, ains par l'inuocation du nom de Dieu, & par la vertu du S. Eſprit. Comme ſi en diſant, que la tranſmutation ſe fait par la prononciation des paroles, nous pretendions exclurre la vertu du S. Eſprit, & non pluſtoſt l'enclorre & preſuppoſer. Et comme ſi les Grecs meſmes qui ſe veulent ſeruir de ce lieu de la Liturgie de S. Chryſoſtome, & autres ſemblables, pour monſtrer que la conſecration ne ſe fait pas par les ſeules paroles ſacramentales, ne confeſſoient pas que ces paroles-la ſont la principale cauſe de la conſecration & tranſmutation, & que l'oraiſon qui y eſt annexée, n'en eſt que la cauſe ſubalterne & applicatiue. Et comme ſi S. Chryſoſtome ne diſoit pas luy-meſme [b], *que tout ainſi que ceſte parole, Croiſſez & multipliez, a eſté vne fois ditte de Dieu; mais neantmoins opere toujours; ainſi auſſi ceſte parole, Cecy eſt mon corps, vne fois ditte par le Sauueur, opere perpetuellement. Nous croyons,* dit Cabaſilas [c], *que c'eſt cela meſme qui opere le myſtere, aſçauoir, la parole du Seigneur, mais ainſi par le Preſtre & par ſon interpellation & oraiſon.* Et Marc d'Epheſe [d]: *La prolation des paroles élance dans les dons propoſez comme vne vertu & puiſſance de tranſmutation; mais l'oraiſon & benediction du Preſtre qui ſuit puis apres, tranſmuë lors du faict les dons, au meſme corps & ſang prototype & original du Seigneur.* Car quant à la neceſſité de la priere que les Grecs pretendent de ce lieu eſtre requiſe pour la perfection de la tranſmutation, il y a eſté reſpondu cy-deſſus en l'examen des paſſages de S. Baſile.

La ſeconde obiection eſt, que ceſte tranſmutation ne ſe fait pas en la nature des élements, mais en l'vſage; dautant que meſmes apres la benediction il y a priere pour les precieux dons ſanctifiez; & d'ailleurs qu'apres icelle benediction, le pain eſt encore appellé, le Sainct Pain. Or que la tranſmutation ne ſe façe pas en la nature des élemẽts, mais en l'vſage, les paroles expreſſes de la Liturgie, conuainquent ceſte negation de fauſſeté: Car voicy ce qu'elles portent [e], *Enuoye ton ſainct Eſprit ſur nous & ſur ces dons propoſez, & fay ce pain le corps precieux de ton Chriſt; & en ce Calice,* (notez en ce Calice, & non en l'ame des receuants,) *le precieux ſang de ton Chriſt, le tranſmuant par ton ſainct Eſprit.* Car quant à la priere que le ſieur du Pleſſis dit eſtre faitre puis apres pour les precieux dons ſanctifiez; il n'y a point, *pour*, mais, *ſur*; Ainſi a traduict Eraſme le mot, ὑπὲρ, qui ſignifie là, *ſur*, & non, *pour*, en ces mots [f]; *Prions le Seigneur ſur les precieux dons appoſez & ſanctifiez: Seigneur ſur les precieux dons appoſez & ſanctifiez: Super oblatis & ſanctificatis precioſis donis Dominum rogemus, &c.*

a *En l'examen du liure du ſieur du Pleſſis, fueil. 350. & 352.*

b *Chryſ. hom. de prodit. Iude. Voyez cy deſſus, pag. 386.*

c *Nic. Cabaſilas, cap. 29.* Πιστεύομεν οὖν τοῦτο τὸ ἐπιτελούμενον τὸ μυστήριον ὁ κυρίου λόγος, ἀλλ' ὅτι διὰ ἱερέως, διὰ ἐπικλήσεως αὐτοῦ, ᾗ ὑμᾶς.

d *Marc. Epheſ.* Προλαμβάνει μὲν ἡ διηγηματικὴ τῶν ῥημάτων φωνὴ πᾶσι συμφώνως διὰ μιᾶς ἀκοῆς ἐπὶ τὰς θεοκλήτους εἰς τὸ μυστήριον. ἐπιτελεσθὲν δ' οὐ πρότερον ἔδειξε τὴν δύναμιν ἡ ἐπίκλησις, πρίν μυστικῶς ἤδη τὰ δῶρα θεὸς αὐτὰ τὸ πανάγιον ἐκεῖνο σῶμα & αἷμα.

e Καταπέμψον τὸ πνεῦμά σου τὸ ἅγιον ἐφ' ἡμᾶς. & ἵνα τὰ προκείμενα δῶρα ταῦτα, ᾖ μὲν ἄρτον τὸ τίμιον σῶμα τοῦ Χριστοῦ σου, τὸ δ' ἐν τῷ ποτηρίῳ τούτῳ ἅμα τὸ αἷμα τοῦ Χριστοῦ σου, μεταβαλὼν τῷ πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ.

f *Pag. 616. edit. Morel.* Τοῦ ἁγίου πνεύματος ἡμῶν δίκην τὸ κυρίου δεηθῶμεν· ὁ λαὸς κύριε ἐλέησον. ὅπως ὁ φιλάνθρωπος θεὸς ἡμῶν, ὁ προσδεξάμενος αὐτὰ εἰς τὸ ἅγιον, & οὐρανόσιον, & νοερὸν θυσιαστήριον αὐτοῦ (ὁ λαὸς κύριε ἐλέησον·) ἀντιπαραπέμψῃ & ἡμῖν τὴν θείαν χάριν, & τὴν

συναπάντων τῶν ἁγίων πνεύματος.

gneur, reſpond le peuple, *ayez pitié de nous: Afin que noſtre Dieu qui eſt amateur des hommes, & qui a reçeu ces choſes en ſon ſainct & ſupercelеſte & ſpirituel Autel: Seigneur*, reſpond le peuple, *ayez pitié de nous. Prions le Seigneur afin qu'il nous enuoye reciproquement auſſi à nous ſa grace diuine, & la communion du S. Eſprit: Seigneur*, reſpond le peuple, *ayez pitié de nous.* Par leſquelles paroles il appert qu'il ne prie pas là pour les dons qui auoient eſté déja sãctifiez & parfaicts, & acceptez de Dieu, mais qu'il prie pour le peuple ſur les dons, afin de rendre ſa priere plus recommandable à Dieu par la preſence des dons: comme anciennemẽt les Preſtres de la Loy prioient pour le peuple ſur les hoſties des ſacrifices. Ce que Cabaſilas a diſertement noté en ces mots [a]: *Prions*, dit-il, *pour les dons ſanctifiez, afin qu'ils ſoient ſanctifiez: rien moins, car ils ſont déja ſanctifiez; mais afin qu'ils nous ſanctifient, afin que Dieu qui les a ſanctifiez, nous ſanctifie auſſi par eux.* [b] Et Beſſarion meſme, encore qu'il ſemble qu'il ſe vueille ſeruir de ceſt argument contre les Grecs, pour monſtrer que la conſecration ſe fait par les ſeules paroles Sacramentales, & non par la priere ſubſequente, neantmoins il ne nie pas que le mot, ὑπὲρ, ne puiſſe eſtre là interpreté, *ſur*. Et pour le regard de ce que le ſieur du Pleſſis dit, qu'encor apres, le pain eſt appellé ſainct pain, en ces mots [c]: *Le Preſtre éleuant le ſainct Pain dit, Les choſes ſainctes aux ſaincts. A quoy le chœur reſpond, Vn ſeul Sainct, vn ſeul Seigneur Ieſus Chriſt, en la gloire de Dieu le Pere*: Et derechef: *Le Preſtre éleue le pain, diſant, Dieu eſt exalté ſur les Cieux, & ſa gloire eſt épanduë ſur la terre*: outre ce qu'il deuroit auoir appris de là, à ne nier pas l'ancienneté de l'eleuation de l'Euchariſtie; ne ſe ſouuient-il pas que nous-meſmes en noſtre Liturgie, l'appellons tous les iours, apres la conſecration, Le pain ſainct de vie eternelle, & diſons deuant que de le prẽdre; *Ie prendray le pain celeſte, & inuoqueray le nom du Seigneur?* Et que la meſme Liturgie de S. Chryſoſtome, ajouſte incontinent apres; [d] *Le Preſtre eſtant pres de diuiſer le pain, dit, L'Agneau de Dieu eſt diuiſé, celuy qui oſte les pechez du monde*: Et vn peu apres prie ainſi; *Ton ſainct corps Seigneur Jeſus Chriſt, me ſoit faict en remiſſion de mes pechez, & ton ſang precieux en vie eternelle*: Et que peu apres le Diacre crie: *Nous qui auons eſté participants des diuins, immaculez, immortels, viuifiants, ſupercelеſtes, & épouuentables myſteres, nous tenants droicts, rendons graces en toutes choſes à Dieu.* Cela ſe peut-il dire du pain terreſtre, mottel, inanimé, & corruptible?

La troiſiéme obiection eſt priſe de ces mots, [e] *L'Agneau de Dieu, le Fils du Pere, eſt diſtribué, & non diuiſé, touſiours mangé, & iamais conſommé, mais il ſanctifie ceux qui y participent.* Leſquelles paroles, inſiſte le ſieur du Pleſſis, ne ſe peuuent dire que figurémẽt, en meſme ſens que ſainct Auguſtin dit, [f] *La grace ne ſe conſomme point par les dents.* Lequel mot de *grace*, le ſieur du Pleſſis entend là, de la grace accidentale, c'eſt à dire, de la vertu ſanctificatiue du Sacrement: Au lieu que ſainct Au-

a *Nicol. Cabaſ. in Liturg. expoſ. cap 30. & 34.* δίδωμι, φησὶ, τῷ ἁγιασθέντι δώρῳ τὴν ἁγιασθῆναι· ὑ. δωρῶν· ἁγιασθῆναι δ· ἀλλ' ἵνα ἁγιάσῃ ἡμᾶς ἡγιασται, ἵνα ὁ ἁγιάσας αὐτὸ θεὸς ᾖ ἡμᾶς ἁγιάσῃ.

b *Beſſar. Card. in orat. de Euchariſt.*

c *Pag 678. edit. Morel.* ὁ ἱερεὺς ὑψῶν τὸ ἅγιον ἄρτον, λέγει· Τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις· ὁ δὲ χορὸς λέγει, εἷς ἅγιος, εἷς κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς εἰς δόξαν θεοῦ πατρός. ὁ δὲ ἱερεὺς ὑψῶν τὸ ἅγιον, λέγει, ὅτι πᾶς ὑφ' ἑαυτοῦ ὁ θεὸς, καὶ ὅτι πᾶσιν τοῖς γένεσιν ὁ δεῖνα αὐτὸ ἐδέξατο.

d *Pag. 618* Μελιτόνει ἔμψυχα μελίσσει, λέγει· μελίζεται ὁ ἀμνὸς τοῦ θεοῦ ὁ αἴρων τὰς ἁμαρτίας τοῦ κόσμου. ἥνωται καὶ κεῖται Ἰησοῦ Χριστοῦ τὸ σῶμα σου τὸ ἅγιον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν, & τὸ αἷμά σου τὸ τίμιον εἰς ζωὴν αἰώνιον. ἐρῶσι οἱ μυσταγωγοῦντες τῶν θείων, ἐκχεόμενον, ἀθανάτων, ἐπουρανίων, ζωοποιῶν, & φρικτῶν μυστηρίων, ἄξιος ὅτι πάντα δίκαια ἐπιτελεῖται τῷ θεῷ.

e Μελίζεται & διαιρεῖται ὁ ἀμνὸς τοῦ θεοῦ ὁ υἱὸς τοῦ πατρὸς ὁ μελιζόμενος, & μὴ διαιρούμενος, ὁ πάντοτε ἐσθιόμενος & μηδέποτε δαπανώμενος, ἀλλὰ τοὺς μετέχοντας ἁγιάζων.

f *Auguſt. tract. 27. in Ioan.* Gratia eius non conſumitur morſibus.

guſtin l'entend de la grace eſſentielle, qui eſt de Chriſt, comme il a eſté monſtré cy deſſus. Mais laiſſons S. Auguſtin & reuenons à la Liturgie de S. Chryſoſtome: *L'Agneau*, dit-il, *eſt diſtribué, & non diuiſé.* Or ceſte diſtribution ne ſe peut entendre ſans figure. Car le corps de Chriſt n'eſt point ſuſceptible de diſtribution. A quoy ie reſponds qu'il n'eſt point de l'eſſence de la diſtributiõ, que la choſe qui eſt diſtribuée, ſoit diuiſée en elle-meſme; mais ſuffit qu'elle ſoit donnée à diuerſes perſonnes ſous diuerſes parties diſtinctes & ſeparées, encore qu'elle demeure vne & indiuiſée en elle-meſme; comme le corps de Chriſt eſt donné en la communion des Grecs, à diuers, ſous diuerſes parties du Sacrement. Et à cela conuient fort bien l'oppoſition du mot Grec, μεριζόμενος, qui ſignifie donné en partie, ou par forme de partie, & διαιρούμενος, qui ſignifie diuiſé & ſeparé en ſoy-meſme. Et en ce ſens pouuoit-on dire aucunement que le S. Eſprit tombant ſur les Apoſtres en forme de langues departies, comme de feu, il fut diſtribué aux Apoſtres & non diuiſé: combien que quand il y auroit dans S. Chryſoſtome meſme, diuiſé, & non diuiſé, cela n'importeroit aucune contradiction ny obligation d'interpreter ce terme par figure & ſignification; dautant qu'il ſuffiroit pour le faire eſtre dict vrayement diuiſé, & non diuiſé, qu'il ſubſiſtaſt en choſes diuiſées, & demeuraſt indiuiſé en ſoy. Tout ainſi que ſi quand vn membre eſt couppé & retranché du corps d'vn homme, il plaiſoit à Dieu conſeruer en ce membre-la, la meſme vie qui y eſtoit auparauant, & le maintenir animé & informé de la meſme ame & de la meſme forme ſubſtantielle; l'ame qui lors ſeroit toute en tout le corps, & toute en tout le membre ſeparé, & vne meſme en tous les deux, ſe pourroit dire diuiſée; acauſe que d'exiſtente en vn ſeul ſuject, elle ſeroit faicte exiſtente en deux, & exhiberoit eſſentiellement ſa preſence en tous les deux, & ſe trouueroit en deux ſujets diuiſez & ſeparez de lieu & d'interualle, & qui n'auroient aucune liaiſon, ny cõtinuité l'vne auec l'autre, ſans exiſter en ce qui ſeroit entre les deux, & les tiendroit ſeparez l'vn de l'autre; Et neantmoins reſteroit indiuiſée, dautant qu'elle reſteroit vne meſme & toute entiere en tous les deux.

La quatriéme objection eſt, que ſainct Chryſoſtome eſcrit en ceſte meſme Liturgie, *que Chriſt eſt preſent en l'Euchariſtie, qu'il y eſt touché de la main & veu de l'œuil. Et neantmoins dit, & deuant, & tout d'vne haleine; Chriſt y eſt inuiſiblement, Il ſied là haut auec le Pere, Il ne tombe point icy ſous noſtre veuë;* Dont s'enſuit qu'il faut, ou qu'il y ayt contradiction en vn meſme periode, ou qu'en vne clauſe il ſoit parlé du ſigne, & en l'autre de la choſe. Or ny ceſte premiere clauſe, aſçauoir, *que Chriſt y eſt preſent, qu'il y eſt touché de la main, veu de l'œil*, n'eſt priſe de la Liturgie de ſainct Chryſoſtome, mais de l'Homelie vingt-quatriéme de ſainct Chryſoſtome, ſur la premiere

Epiſtre aux Corinthiens: & par conſequent ne peut eſtre couchée deuant, & tout d'vne haleine, & en vn meſme periode auec ceſte ſeconde, *Chriſt y eſt inuiſiblement*, &c. Ny ceſte ſeconde, n'eſt couchée dans la Liturgie, en ces mots, rapportez par le ſieur du Pleſſis, *Chriſt y eſt inuiſiblement, il ſied là haut auec le Pere, Il ne tombe point icy ſous noſtre veuë*; mais en ceux-cy; [a] *Entends à nous, Seigneur Jeſus Chriſt noſtre Dieu, de ton ſainct habitacle, & du thrône de la gloire de ton Royaume, & vien pour nous ſanctifier, toy qui es là haut aſſis enſemble auec le Pere, & qui és icy preſent inuiſiblement auec nous, & daignes par ta puiſſante main, nous liurer ton corps immaculé & ton precieux ſang, & par nous à tout le peuple:* Ny il n'y a aucune contradiction entre ces paroles, *Chriſt eſt veu de l'œil au Sacrement*, & celles-cy, *Chriſt y eſt inuiſiblement:* non plus qu'entre celles-la, [b] *Perſonne n'a iamais veu Dieu*; & celles-cy, [c] *Moyſe a veu Dieu face à face:* ou celles-cy de ſainct Iean, [d] *J'ay veu l'Eſprit deſcendant du Ciel.* Car comme en l'apparition de Dieu à Moyſe, Dieu, ou pluſtoſt l'Ange de Dieu, eſtoit veu & n'eſtoit pas veu; veu en l'eſpece viſible ſous laquelle il apparoiſſoit & ſe preſentoit; & non veu en ſa propre ſubſtance voilée & couuerte de l'eſpece viſible: Et comme le S. Eſprit deſcendant ſur noſtre Seigneur fut veu & non veu de S. Iean; veu en l'eſpece viſible de la Colombe, ſous laquelle il apparoiſſoit & ſe preſenroit; & non veu immediatement en ſa propre ſubſtance voilée & couuerte de l'eſpece de la Colombe: Et comme en la deſcente du meſme ſainct Eſprit ſur les Apoſtres, il eſt vray de dire, comme font les Miniſtres de Geneue, en leur argument ſur le ſecond chapitre des Actes, [e] *que le ſainct Eſprit fut viſiblement enuoyé ſur les Apoſtres*; & eſt vray de dire, qu'il ne deſcendit pas ſur les Apoſtres viſiblement; dautant qu'il y eſtoit veu mediatement & exterieurement en l'eſpece viſible ſous laquelle il apparoiſſoit & ſe preſentoit à eux; mais n'y eſtoit pas veu immediatement & interieuremenr en ſa propre eſſence & nature: Ainſi il eſt vray de dire, qu'au Sacrement de l'Euchariſtie le corps de Chriſt y eſt, & inuiſiblement & viſiblement; inuiſiblement en ſa propre ſubſtance, cachée & cõtenuë ſous les eſpeces; & viſiblement en ſon voile & habit Sacramental. Ny plus ny moins que quand vn Roy eſt au milieu de ſon armée, armé de toutes pieces & la viſiere abbatuë; Il ſe peut dire qu'il y eſt tout enſemble & inuiſiblement & viſiblemẽt, & qu'il y eſt veu & non veu par ceux qui l'accõpagnent. Car quant aux obiections des autres phraſes que le ſieur du Pleſſis mendie de diuers autres lieux, pour eſſayer d'eneruer ces affirmatiues ſi expreſſes de S. Chryſoſtome, ſur la premiere aux Corinthiens; [f] *Ce qui eſt le plus precieux & le plus honorable au Ciel, ie te le monſtreray icy en la terre:* Et derechef; *Tu as veu comme la choſe la plus excellente & la plus honorable de toutes, tu la vois en la terre, & non ſeulement tu la vois,*

a *Pag.* 618. Πρόσχες ἡμῖν ὁ θεὸς ἡμῶν, ἐξ ἁγίου κατοικητηρίου σου, & ἀπὸ θρόνου δόξης τῆς βασιλείας σου, & ἐλθὲ εἰς τὸ ἁγιάσαι ἡμᾶς, ὁ ἐπὶ τῷ πατρὶ συνκαθήμενος, & ὧδε ἡμῖν ἀοράτως συνὼν, & καταξίωσον τῇ κραταιᾷ σου χειρὶ μεταδοῦναι ἡμῖν τὸ ἄχραντον σου σῶμα, & τὸ τίμιον σου αἷμα, & δι' ἡμῶν παντὶ τῷ λαῷ.

b 1. *Ioan.* 4. 12.

c *Exod.* 34. 11. *Num.* 14. 14.

d *Ioan.* 1. 32.

e *Act.* 2. 1.

f *Chryſoſt. in* 1. *Corinth. homil.* 24. *Voyez cy-deſſus, pag.* 377.

mais auſsi la touches, mais auſsi la manges, & l'ayant priſe, t'en retournes chez toy; elles ne valent pas la peine d'y reſpondre. Il allegue que S. Chryſoſtome en l'Homelie de l'Euchariſtie, en la dedicace, eſcrit; [a] *Chriſt eſt crucifié deuant vos yeux, ſon ſang découle de ſon coſté.* Leſquelles paroles il dit ne pouuoir eſtre interpretées que par figure. Oüy, mais il falſifie doublement ceſte allegation, & par addition, & par ſouſtraction; par addition; car ces paroles, *Chriſt eſt crucifié deuant vos yeux*, n'y ſont point, & n'ont iamais eſté dictes par ſainct Chryſoſtome ſur le propos de l'Euchariſtie; & par ſouſtraction; car il en oſte le mot, *quaſi.* Les paroles de ſainct Chryſoſtome ſont; *Repreſentez-vous le ſang ſalutaire quaſi couler du diuin & impollu coſté.* Il allegue que ſainct Paul meſme aux Galates, dit, [b] *Chriſt eſt crucifié deuant vos yeux;* ce qui n'eſt point: Car il y a ſelon l'edition Latine, *O inſenſez Galates, qui vous a faſcinez pour n'obeïr point à la verité, deuant les yeux deſquels Chriſt eſt proſcript, qui auoit eſté crucifié en vous?* c'eſt à dire, ſi on le veut interpreter par forme d'Hebraïſme, *pour vous*: Comme quand il eſt dict, ſelon l'Hebrieu, [c] *Ie ſeruiray ſept ans en Rachel*, c'eſt à dire, *pour Rachel: Et de peur que nous ne periſſions en l'ame de ceſt homme* [d], c'eſt à dire, *pour l'ame de ceſt homme: Et Paul, lié au Seigneur* [e], c'eſt à dire, ſelon Beze meſme, *lié pour le Seigneur: Et vous ſerez ſcandaliſez en moy*, [f] c'eſt à dire, *pour moy.* Et ſelon l'edition Grecque il y a [g], *deuant les yeux deſquels Chriſt auoit eſté pourtraict crucifié en vous*, c'eſt à dire, ſi l'on veut ſuiure le meſme Hebraiſme, *crucifié pour vous.* Il allegue que ſainct Hieróme eſcrit ſur le Pſeaume octante-quatriéme, ſi toutefois l'œuure eſt de luy, *Nos viſages au Bapteſme ſont marquez du ſang de Chriſt.* Ce que S. Hieróme ne dit point: Mais conferant les figures du vieil Teſtament auec les choſes du nouueau, & transformant par forme d'alluſion les paroles du vieil Teſtament aux choſes du nouueau; Il interprete par figure, le ſang de la poule immolée pour le Lepreux, de la paſſion de Chriſt; & l'eau & l'hyſſope, dont il faloit qu'il fut aſpergé, du bapteſme: & le ſang de l'Agneau Paſchal qui deuoit eſtre mis ſur les poſteaux, non du bapteſme, comme penſe le ſieur du Pleſſis, mais du ſigne de la Croix, qui eſt le ſigne de la paſſion de Chriſt; lequel les Chreſtiens marquoient ſur leurs fronts. Voicy ſes paroles; [h] *Donc apres la lepre tu ne pourras eſtre guery, ſinon par la paſſion de Chriſt & par le bapteſme.* Et vn peu apres, paſſant du diſcours du Lepreux, & du ſang de la poule & de l'eau, à celuy de l'Agneau Paſchal, & de l'Ange exterminateur d'Egypte [i]. *Veux-tu que l'exterminateur qui occit l'Egypte, ne te meurtriſſe point? pren de l'hyſſope, trempe-la au ſang, aſperges-en tes poſteaux; l'exterminateur quand il verra le ſang en ton front, n'en pourra approcher.* Or qui ne void quelle difference il y a, d'interpreter figuratiuement & par relation des ombres ceremoniales de la foy, à la verité Euangelique,

a *Chryſoſt. homil. de Euchariſt. in Encen. p. 569.* Τοῦ τοῦ σώματος μεταλαμβάνειν νομίζεν, ὃς ἀπὸ τῆς ἐκείνου πλευρᾶς ἐρρυηκότος αἵματος καὶ ὕδατος.

b *Gal. 3. 1.* O inſenſati Galatæ, quis vos faſcinauit non obedire veritati, ante quorum oculos Ieſus Chriſtus proſcriptus eſt, inter vos crucifixus?

c *Gen. 29. 20.*

d *Ioan. 1. 14.*

e *Epheſ. 4. 1.* Ego vinctus in Domino. בעבור Badonai. id eſt, Domini cauſa, ſuum ob Domini negotium. *Beza in cap. 4. ad Epheſ.*

f *Matth. 26. 31.*

g *Gal. 3. 1.* οἷς κατ' ὀφθαλμοὺς Ἰησοῦς Χριστὸς προεγράφη, ἐν ὑμῖν ἐσταυρωμένος.

h *Hieron. in Pſal. 84.* Ergo poſt lepram ſanaci nō poteris, niſi per paſſionē Chriſti & per Baptiſmum.

i *Ibid.* Vis vt extermina tor, qui interfecit Ægyptū, non te interficiat? Tolle hyſſopum, intinge in ſanguine, aſperge poſtes tuos. Ex-

les choſes qui ſont dittes au vieil Teſtament, & expoſer la marque & ſignature de nos fronts par le ſigne de la paſſion de Chriſt, c'eſt à dire, par le ſigne de la Croix : & dire abſolument & de ſens froid, ſans aucune relation ny alluſion aux figures de l'ancien Teſtament, que nos fronts ſont marquez du ſang de Chriſt au bapteſme ? Il allegue que Tertullian eſcrit, [a] *Nous ſommes lauez en la paſſion du Seigneur:* qui n'eſt autre choſe que ce que S. Paul dit [b], *Nous ſommes baptiſez en la mort de Chriſt:* Car eſtre laué & baptiſé, ſont mots ſynonymes ; & la mort de Chriſt, & la paſſion de Chriſt, tout de meſme. Or n'eſt là ny en ſainct Paul ny en Tertullian, pris ce mot, *en la mort*, ou, *en la paſſion de Chriſt*, inſtrumentalement, ains finalement. Et de faict encor que dans l'edirion Latine de ſainct Paul, il y ayt, *in morte*, par ablatif, & dans l'edition de Tertullian, *in qua*, tout de meſme : Neantmoins il y a dans le texte Grec de ſainct Paul, *in mortem*, εἰς θάνατον, & non, ἐν θανάτῳ, c'eſt à dire, pour participer à la mort de Chriſt ; combien que quand meſme il y auroit en l'vn & en l'autre, *in morte*, il n'y auroit point d'inconuenient de l'interpreter, acauſe de la mort, ſelon l'vſance Hebraïque familiere à S. Paul. Il allegue, & ce ſeul lieu ſembleroit faire quelque choſe pour luy à ceux qui ne ſont pas verſez en la lecture des Peres, & ne ſçauent pas diſtiuguer les lieux où ils parlent propremenr ou figurement, que S. Bernard au Sermon de la Cene du Seigneur, dit, *que nous ſommes lauez en ſon ſang, au bapteſme.* Mais ce paſſage eſt manifeſtement falſifié. Car il y a ſimplement dans le Sermon qu'il cite de S. Bernard [c], *Nous ſommes lauez au bapteſme ;* & non, *Nous ſommes lauez en ſon ſang, au bapteſme.*

terminator cũ viderit ſanguinem in fronte tua, accedere non poterit.

a *Tertullian. de baptiſmo, cap. 19.* Paſſio Domini, in qua tinguimur, adimpleta eſt.

b *Rom. 6. 3.*

c *Bernard. ſerm. de Cana Dom.* Lauamur igitur in baptiſmo, quia deletur chirographum damnationis noſtræ.

CH. VIII.

Septiéme Liturgie de l'Egliſe Romaine.

LA ſeptiéme Liturgie que produit le ſieur du Pleſſis, eſt celle de l'Egliſe Romaine, que nous celebrons tous les iours, où il dit, [d] *que le pain & le vin ſont appellez dons & preſents.* Il eſt vray, mais c'eſt auant la conſecration. Et puis quand ils ſeroient ainſi appellez apres la cõſecration, quels plus excellents dons & preſents pouuons-nous receuoir & offrir, que le corps & le ſang de Chriſt ? Les Grecs meſmes, ne les appellent-ils pas bien dons, & deuant & apres la cõſecration, proteſtants neanmoins diſertement, qu'apres la conſecration ils ſont le corps & le ſang de Chriſt ? Cabaſilas n'eſcrit-il pas luy-meſme en l'expoſition de la Liturgie Grecque [e] ; *Si quelques-vns de ceux qui lors que le Preſtre entre auec les dons, ſe proſternent par terre, adorent les dons qui ſont portez, comme le corps & le ſang de Chriſt, & parlent à eux, ils ſont trompez par l'entrée des dons auant que d'eſtre ſanctifiez, ignorants la difference de ce ſacrifice icy & de ceſtui-la : Car ceſtui-cy à l'entrée, a les dons non encore ſanctifiez & non encore parfaicts, & ceſtuy-la, les a parfaicts & ſanctifiez, & qui ſont le corps & le ſang de Chriſt.* Mais le ſieur du Pleſſis adiouſte que nous les appellons encore crea-

d *Canon. Miſſæ Rom.* Hæc dona, hæc munera, hæc ſancta ſacrificia.

e *Cabaſil. cap. 24. expoſit. Liturg. Voyez cy-deſſus 553.*

tures, apres la conſecration, en ces mots [a]: *Par lequel tu crées touſiours ces biens; & prions Dieu qu'il les daigne accepter comme les preſents d'Abel.* A quoy ayát eſté ſatisfaict en l'examen de la Liturgie de S. Ambroiſe, il n'eſchet point d'autre reſponſe. Il adjouſte outre cela que nous conſeruons encore en noſtre Meſſe quelques poſtcommunions du ſtyle de S. Ambroiſe: & en cotte trois: La premiere [b], *Nous qui prenons le gage de la vie eternelle*, &c. A quoy, outre la reſponſe que nous auons apportée en l'examen de la Liturgie de S. Ambroiſe, nous luy dirons encore de plus, que tant s'en faut que ces mots, Gage de la vie eternelle, viande ſpirituelle des ames, memoire de la paſſion de Chriſt, & autres ſemblables, nous eſtonnent, qu'ils ſont expreſſement portez & enjoincts de croire aux fidelles, dans les deciſions du Concile de Trente: Car voicy ce que dit le chapitre ſecond de la deciſion de ce Concile, ſur la doctrine de l'Euchariſtie; [c] *Noſtre Sauueur donc pres de paſſer de ce monde à ſon Pere, inſtitua ce Sacrement, auquel il épandit comme les richeſſes de ſon diuin amour enuers les hommes, faiſant la memoire de ſes merueilles; & en la ſumption d'iceluy nous commanda de cultiuer la memoire de ſoy, & annoncer ſa mort iuſques à ce qu'il vint iuger le monde. Or il a voulu que ce Sacrement ſoit pris comme viande ſpirituelle des ames, par laquelle elles ſoient nourries & confortées, viuantes de la vie de celuy qui a dict, Qui me mangera, il viura acauſe de moy, & comme vn antidote par lequel nous ſoyons deliurez des coulpes quotidiennes, & preſeruez des pechez mortels. Il a voulu, outre cela, que ce fuſt le gage de noſtre gloire future & perpetuelle felicité, & par meſme moyen le Symbole de ce corps vnique, duquel il eſt chef, & auquel il a voulu que comme membres nous fuſſions attachez, par vne treſeſtroicte connexion de Foy, d'Eſperance & de Charité.*

La ſeconde eſt [d]: *Seigneur, que tes Sacrements accompliſſent en nous ce qu'ils contiennent, afin que nous puiſſions receuoir en verité ce que nous traittons en eſpece.* Il y a dans le texte de l'oraiſon: *Afin que ce que nous traittons maintenant en eſpece, nous le receuions en la verité des choſes.* Le ſieur du Pleſſis en a eclipſé le mot, *maintenant*, pour celer aux Lecteurs l'oppoſition que l'Autheur fait, non de ce que les Fidelles prennent auec la bouche au Sacremẽt, à ce qu'ils prennent auec la foy au Ciel, mais de ce que les Fidelles reçoiuent en ce monde, (qui eſt l'image de la vie eternelle, repreſentée en ce ſiecle par la manducation du corps de Chriſt, ſous les eſpeces Sacramentales de l'Euchariſtie, laquelle figure ce feſtin eternel dont noſtre Seigneur dit, [e] *Comme mon Pere m'a diſpoſé le Royaume, ainſi ie le vous diſpoſe, afin que vous mangiez & beuuiez à ma table en mon Royaume*, & auquel nous ſerons manifeſtemẽt repeus de la paſture & participation immediate de la diuinité,)

a *Can. Miſſ.* Per quem hæc omnia Domine ſemper bona creas, ſanctificas, viuificas, benedicis, &c. Et accepta habere, ſicut accepta habere dignatus es muneta pueri tui iuſti Abel.

b *Officiu Ambroſ. in Poſtcommunionib.* Pignus æternæ vitæ capientes, humiliter imploramus, &c.

c *Concil. Trid. ſeſſ. 13. cap. 2. de Euchariſtia.* Ergo Saluator noſter diſceſſurus ex hoc mũdo ad Patrem, Sacramentum hoc inſtituit, in quo diuitias diuini ſui erga homines amoris, velut effudit, memoriam faciens mirabilium ſuorum, & in illius ſumptione colere nos ſui memoriam præcepit, ſuámque annunciare mortem, donec ipſe ad iudicandum mundum veniat. Sumi autem voluit Sacramẽtum hoc tanquam ſpiritualem animarum cibum, quo alantur, & confortentur viuentes vita illius, qui dixit: Qui manducat me, &c.

d *Alia Poſtcommunio.* Perficiant in nobis Domine quæſumus tua Sacramenta, quod continent, vt quæ nunc in ſpe gerimus, rerum veritate capiamus. *Lanfrancus de Sacramento*, Vt quæ nunc ſpecie gerimus, &c. e *Luc.* 22. 29.

à ce qu'ils receuront en l'autre, aſçauoir à la vraye fruition de la vie eternelle: Autrement, ſi ce que les fidelles, par ceſte oraiſon, deſirent de receuoir en verité, eſt le corps de Chriſt, comment prient-ils que les Sacrements accompliſſent en eux ce qu'ils contiennent? Car ſi ce qu'ils deſirent de receuoir en verité, eſt ce qu'ils deſirent qu'ils accompliſſent en eux, & ce qu'ils deſirẽt receuoir en verité, eſt le corps de Chriſt: & ſi ce qu'ils deſirent qu'ils accompliſſent en eux, les Sacrements le contiennent; comment eſt-ce qu'en prenant les Sacrements, ils ne prennent point le corps de Chriſt? Et pourtant il eſt queſtion en ceſte demande-la, non de la reception du corps de Chriſt, lequel ne peut eſtre contenu dans les Sacrements, qu'il ne ſoit receu par ceux qui les reçoiuent; mais de la vie eternelle, laquelle les Sacrements peuuent bien contenir eſſentiellement en eux, ſans la transferer à ceux qui les reçoiuent: Car ils contiennent la vie eternelle, entant qu'ils contiennent celuy duquel il eſt dict, *Iceluy Ieſus Chriſt eſt le vray Dieu & la vie eternelle*; mais ils ne tranſmettent pas la vie eternelle en ceux qui les prennent, ſ'ils ne les reçoiuent comme ils doiuent. Et pour ce ceſte oraiſon dit, *Que tes Sacrements accõpliſſent en nous ce qu'ils contiennent*; c'eſt à dire, que la vie eternelle qu'ils contiennent en eux, ils l'accompliſſent & parfaçent en nous, afin que ce que nous celebrons maintenant par repreſentation, aſçauoir, la fruition de la vie eternelle, nous le receuions en la verité des choſes.

La troiſiéme eſt, [a] *que le corps que i'ay pris, & le ſang que i'ay beu, adherent à mes entrailles.* Auquel lieu il veut que le mot, *entrailles*, ſoit pris pour les entrailles de l'ame, ne pouuant, pretend-il, ſignifier là celles du corps, & par cõſequẽt en infere, que c'eſt auec la bouche de l'ame que nous auons pris le corps de Chriſt: Cõme ſi S. Chryſoſtome ne diſoit pas, *Il eſt tenu par les mains pour vn peu de tẽps, mais il ſe reſoult finalement tout entier en l'ame.* Et comme ſi ceſte ſentence de Hugues de S. Victor, n'eſtoit pas celebre en l'Egliſe, [b] *De la bouche il paſſe au cœur.* Mais encore, qui a dict au Sr du Pleſſis, que le mot, *entrailles*, ne peut eſtre là pris pour les entrailles du corps, puis que celuy de *viſcera*, ſignifie ſelon les Grámairiens, non ſeulemẽt le cœur, le foye, le poulmon & la rate, à quoy les Medecins le reſtreignent, mais en general tout ce qui eſt enueloppé & contenu ſous la peau de l'animal? Dont eſt venu le mot, *viſceratio*, pour ſignifier la diſtribution de la chair qui ſe faiſoit aux feſtes ſolemnelles des Latins, & particulierement és funerailles; & dont eſt venu que Virgile eſcrit, [c] *Ils impoſent au feu les ſolides entrailles des taureaux*; Et Ennius auant luy [d], *Ils diſſipent ſes membres, entraille par entraille.* Et entre les Docteurs Chreſtiens meſme, ſainct Ambroiſe [e] parlant des effects de l'eau conuertie en ſel, dont l'effect eſt de conſeruer la chair des animaux de pourriture; *Par elle*, dit-il, *les entrailles periſſantes de putrefaction, eſtant aſpergées de ſel, ſe*

a *Canon. Miſſæ.* Corpus tuum Domine, quod ſumpſi, & ſanguis quem potaui, adhæreat viſceribꝰ meis, & præſta, vt in me non remaneat vlla ſceleꝝ macula.

b *Hugo à Sancto Victore lib. 2. de Sacram. part. 9. c. 13. ſup. pag. 744.*

c *Virgil. 3. Æneid.* Et ſolida imponunt taurorum viſcera flammis.

d *Ennius Andromeda.* Diſſipat viſceratim membra.

e *Ambroſ. in Lucam, lib. 10. cap. 22. ſuper hac verba:* Ecce introeuntibus vobis in ciuitatem.

conſeruent plus long temps, c'eſt à dire, les pieces & membres de la chair des animaux. Et ſainct Hieróme [a]: *Il diſtribua*, dit-il, *toute ſa ſubſtance aux entrailles de Chriſt, c'eſt à dire, aux membres de Chriſt.* Car puis que les Peres ont creu que ſa chair receuë dedans la noſtre, imprimoit vne certaine vertu ſeminale de reſurrection & d'immortalité; & puis que le foüyer du peché originel, contre lequel la chair de Chriſt priſe par nous, ſert d'vn puiſſant antidote, reſide dans les entrailles priſes en ce ſens, c'eſt à dire, dans la maſſe interne de noſtre corps; quel inconuenient y a-t'il que nous deſirions que le corps de Chriſt, apres auoir eſté pris de la bouche, adhere à noſtre chair, pour imprimer ceſte vertu ſeminale de reſurrection glorieuſe, & y corriger le venin qui y eſt infus de la traduction du peché originel, dont naiſſent toutes les rebellions qu'elle fait contre l'eſprit? Et partãt toutes les cauillations du ſieur du Pleſſis debattuës & refutées, reſte vne telle conformité entre les Liturgies de toutes les Egliſes de la terre, pour le faict de la Tranſſubſtantiation, & autres conditions eſſentielles, que chacun peut recognoiſtre qu'elles ſont nées d'vne meſme origine de tradition, & fille de l'eſprit de ceux dont il eſt eſcrit [b], *Leur ſon ſ'eſt épandu par toute la terre.* Ce que meſme Dauid Chytreus Lutherien a eſté contraint de confeſſer pour le regard de l'vniformité, aſçauoir, Que toutes les Meſſes & Liturgies des Egliſes de Grece, d'Aſie, d'Afrique, d'Ethiopie, de Syrie, d'Armenie, ſont conformes en tous les poincts eſſentiels auec celle des Papiſtes, & n'en different ſinon en certaines ceremonies de peu d'importance, comme Genebrard [c] le rapporte de l'oraiſon du meſme Chytreus, imprimée à Francfort l'an 1580. Et cela ſoit dict des Liturgies: Car ie ne veux point r'entrer en l'examen des paſſages de l'Eſcriture que le ſieur du Pleſſis attache à la fin de ce diſcours, pour monſtrer que noſtre Seigneur, la nuict deuant ſa paſſion, vſa de pluſieurs paroles & actions figurées; dautant qu'il y a eſté reſpondu cy-deſſus en l'examen des paſſages de l'Eſcriture touchant le faict de l'Euchariſtie: Seulement adjouſteray-je aux paroles des Liturgies produittes par le ſieur du Pleſſis, celles-cy de la Liturgie des Ethiopiens, imprimée en langue Ethiopique, auec les Euangiles & Epiſtres de S. Paul, & imprimée en langue Latine auec la Bibliotheque des Peres: [d] *Le Preſtre dit, Cecy eſt mon corps; Le peuple reſpond, Amen, Amen, Amen: Ainſi nous le croyons & confeſſons, & te loüons, Seigneur noſtre Dieu, Cecy eſt vrayement ton corps. Le Preſtre dit*, &c. *Cecy eſt mon ſang du nouueau Teſtament*, &c. *Le peuple reſpond, Amen, Amen, Amen: Nous le croyons & confeſſons, & te loüons Seigneur noſtre Dieu, Ceſtui-cy eſt vrayement ton ſang.* Et detechef [e]: *Le Preſtre éleuant le Sacrement, dit à haute voix, Seigneur Ieſus Chriſt aye pitié de nous, Seigneur Jeſus Chriſt aye pitié de nous, Seigneur Ieſus Chriſt aye pitié de nous: Le peuple reïtere les meſmes paroles, & le Preſtre dit, Prions; vous qui eſtes penitents, humiliez vos teſtes,*

a *Hieron. ad Ruſtic. epiſt. 4.* Sanctus Exuperius, ore pallente ieiuniis, fame torquetur aliena, omnémque ſubſtantiam Chriſti viſceribus erogauit.

b *Pſal. 18.*

c *Genebrardus in Liturgia.*

d *Miſſa Æthiopum, tom. 6. Biblioth. Patr.* Sacerdos dicit, &c. Hoc eſt corpus meum; Populus dicit, Amen, Amen, Amen, credimus, & confidimus, & laudamus te, ô Domine Deus noſter, Hoc verè corpus tuum eſt. Sacerdos dicit, Similiter calicem, &c. Hic eſt calix Sanguinis mei, qui pro vobis effundetur, &c. Populus dicit, Amen, Amen, Amen: credimus & confidimus, & laudamus te, ô Domine Deus noſter; Hic verè ſanguis tuus eſt.

e *Item.* Sacerdos eleuans Sacramentum, dicit alta voce, Domine Ieſu Chriſte, miſerere noſtri, Domine IeſuChriſte, miſerere noſtri: Populi reïterat eadem verba. Sacerdos dicit, Oremus: qui eſtis pœnitentes, humiliate capita ve-

ſtra, ſurgite ad adorandũ, pax omnibus vobis, &c. Sacerdos dicit, Hoc eſt corpus ſanctũ, honoratum & vitale Domini & Seruatoris noſtri Ieſu Chriſti, &c. Verè hoc eſt corpus, & hic eſt ſãguis Emanuel Dei noſtri, Amen. Credo, credo, credo, ex nunc & vſq; in ſæculum, Amen. Hoc eſt corpus, & hic eſt ſanguis Domini & Seruatoris noſtri Ieſu Chriſti, quod & quem aſſumpſit ex Domina noſtra ſancta & immaculata Virgine Maria, & vniuit cum diuinitate, ſine mixtione, aut copula naturali, ſine ſeparatione aut permutatione diuinitatis.

leuez-vous pour adorer, paix vous ſoit à tous; Le peuple reſpond, & auec ton Eſprit. Le Preſtre dit, Cecy eſt le corps ſainct, honorable & vital de noſtre Seigneur & Sauueur Ieſus Chriſt, qui a eſté donné en remiſſion des pechez, & pour acquerir la vie eternelle à ceux qui le prennent vrayement, Amen. Cecy eſt le ſang de noſtre Seigneur & Sauueur Ieſus Chriſt, ſainct, honorable & viuifiant, qui a eſté donné en remiſſion des pechez & en acquiſition de vie eternelle, à tous ceux qui le prennent vrayement, Amen. Cecy eſt vrayement le corps, & ceſtui-cy eſt le ſang d'Emanuel noſtre Dieu, Amen. Ie le croy, Ie le croy, Ie le croy, depuis maintenant iuſques à toujours, Amen. Cecy eſt le corps, & ceſtui-cy eſt le ſang de noſtre Seigneur & Sauueur Ieſus Chriſt, lequel il a pris de noſtre ſaincte & immaculée Dame la Vierge Marie, & l'a vny auec la diuinité ſans mélange ou copulation naturelle, ſans ſeparation ou permutation de la diuinité, &c. A laquelle cõfeſſion i'ajouſteray encore celle que font les Grecs, repreſentée en ces mots dans les Liturgies Grecques de S. Baſile, & de S. Chryſoſtome; [a] *Le Preſtre prend le ſainct pain, inclinant la teſte deuant la ſacrée table, & prie ainſi; Ie croy, Seigneur, & confeſſe que tu es Chriſt le Fils du Dieu viuant, celuy qui eſt venu au monde pour ſauuer les pecheurs, deſquels ie ſuis premier.* Et vn peu apres: *Seigneur, ie ne ſuis point digne que tu entres ſous le toict ſoüillé de mon ame; Mais comme tu as ſupporté d'eſtre couché dans la creche & dans l'eſtable des animaux irraiſonnables, & de repoſer en la maiſon de Symon le Lepreux, & as reçeu la paillarde pechereſſe, comme moy venant à toy; daigne auſſi toy-meſme entrer en la creche de mon ame irraiſonnable, & en mon corps fangeux, mort & lepreux.* Et celle que font les Egyptiens, ſelon l'office de Seuerus, Patriarche d'Alexandrie, en ces mots [b]: *Les autres diſent en la fraction, Tu es l'Agneau de Dieu, qui oſtes les pechez du monde.* Et vn peu apres: *Et l'Emanuel eſt vn, & n'a point eſté diuiſé apres ſon vnion demeurant indiuiſible; & ainſi nous le croyons, & ainſi nous l'affermons; aſſauoir, que ceſtui-cy eſt le corps de ce ſang, & que ce ſang eſt celuy de ce corps.* Et de toutes choſes il apparoitra combien veritablement Lanfrancus diſoit, il y a 550. ans, contre Berengaire [c]: *Tous ceux qui ſe rejoüiſſent, d'eſtre & d'eſtre dicts Chreſtiens, ſe glorifient de receuoir la vraye chair de Chriſt & ſon vray ſang, l'vn & l'autre pris de la Vierge en ce Sacrement: Interroge tous ceux auſquels la cognoiſſance de la langue Latine, & de nos lettres, eſt paruenuë; Interroge les Grecs, les Armeniens, & tous autres hommes Chreſtiens, de quelconque nation que ce ſoit, ils proteſteront d'vne commune bouche qu'ils ont ceſte creance.*

a *In Liturg. SS. Baſil. & Chryſ. p. 104.* ὁ ἱερεύς· καμβάσῃ τὸ ἅγιον ἄρτον, κλίνας τὴν κεφαλὴν ἔμπροσθεν τῆς ἁγίας τραπέζης, ἐὐχεται οὕτως· πιστεύω, κύριε, καὶ ὁμολογῶ, ὅτι σὺ εἶ ὁ Χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ τοῦ ζῶντος, ὁ ἐλθὼν εἰς τὸν κόσμον ἁμαρτωλοὺς σῶσαι, ὧν πρῶτός εἰμι ἐγώ. κύριε νὰ μὴ ἄξιος ἦτα νὰ εἰσέλθῃς ὑπὸ τὴν στέγην τῆς ψυχῆς μου ἐκείνης· ἀλλ' ὡς κατεδίζω ἐν ἁπλότητι & φόβῳ ἀλόγων ἀκαθλιθῶ αι, ἔχω τὴν εἰκόνα τοῦ Σίμωνος τοῦ λεπροῦ, καὶ τὴν ἁμαρτωλὸν πόρνην τὴν ἁμαρτωλὸν θερμοχρίθων σου τοὺς ποδὰς ἔβαλες, οὕτως καὶ ἐξίωσον, καὶ ἐν τῇ φάτνῃ τῶν ἀλόγων μου ψυχῆς, & ἐν τῷ ἰσπιλωμένῳ μου σώματι εἰσελθεῖν, τὸ νοσερὸν & λεπρόν. b *Seuerus Alexandr. in ordine oblationis, tom. 6. Biblioth. Patr.* Alij dicunt in fractione: Tu es Agnus ille Dei, qui tollit peccatum mundi. Et vnus eſt Emanuel, nec diuiſus eſt poſtea, vnione eius indiuiſibili manente: & ita credimus, & ita affirmamus, nempe hoc eſſe corpus huius ſanguinis, & hunc ſanguinem huius corporis. c *Lanfrancus lib. de Euchariſtia.* Omnes enim qui Chriſtianos ſe & eſſe & dici lætatur, veram Chriſti carnem verúmque eius ſanguinem, vtráque ſumpta de Virgine, in hoc Sacramento ſe percipere gloriantur, &c.

DV

DV

SAINCT SACREMENT DE L'EVCHARISTIE.

LIVRE TROISIE'ME.

CHAPITRE I.

Refutation des arguments tirez de la practique de l'Eglise, à l'endroit du sainct Sacrement.

APRES auoir expedié les teſmoignages des Peres, Conciles, & Liturgies, ſur le faict de l'Euchariſtie, reſte de paſſer aux arguments que le ſieur du Pleſſis tire par illation & conſequence de l'vſage de la practique de l'Egliſe à l'endroit de ce myſtere: leſquels ſe reduiſent principalement à trois poincts: Le premier eſt, que l'antiquité ne procedoit pas enuers ce Sacrement auec tant de reſpect & de reuetence, comme l'on fait auiourd'huy: Le ſecond, qu'elle ne l'adoroit point: Le troiſiéme, que les queſtions qui ont depuis emply les Eſcholes ſur les conſequences de la Tranſſubſtantiation, n'ont point eſté agitées durant les huict premiers ſiecles de l'Egliſe. Et partant que lors la doctrine de la Tranſſubſtantiation n'eſtoit point creuë. Or le premier poinct, il le conſtituë derechef en ſept articles: Le premier eſt, que l'ancienne Egliſe ne defendoit point au peuple l'attouchement de l'Euchariſtie; au moyen dequoy elle ne l'auoit pas en telle reuerence que maintenãt: Le ſecond, qu'on portoit les Sacrements de l'Autel en des verres & paniers ordinaires: Le troiſiéme, que l'horreur de les répandre n'eſtoit pas venuë ſi auant, par ce qu'on ne les eſtimoit que Sacrements, c'eſt à dire, ſignes: Le quatriéme, quon ne les éleuoit point: Le cinquiéme, qu'on ne les mettoit point en reſerue: Le ſixiéme, que ce qui en reſtoit, on le bruſloit, ou le faiſoit-on manger aux ieunes enfants: Le ſeptiéme, que les particuliers, & les femmes meſmes en portoient en leurs maiſons, & ſerroient en leurs mouchoirs, en mettoient dans leurs coffres, & les mangeoient en leurs logis. Leſquels articles, encore que le ſieur du Pleſſis les propoſe, partie deuãt celuy de l'adoration, & partie apres, neantmoins nous les examinerons tous enſemble en ce chapitre, afin de reſeruer celuy de l'adoration au chapitre ſuiuant. Il dit donc en premier lieu, qu'on bailloit anciennement les

Le ſieur du Pleſſis, lib. 4. chap. 7. p. 811. edit. 1. p. 1048. edit. 2.

Sacrements en la main ; & le prouue par ſainct Cyprian, [a] qui crie contre ceux qui venoient prendre le corps de Chriſt, ayant ſoüillé leurs mains des Sacrifices des Idoles ; & par l'interrogation que fit ſainct Ambroiſe à l'Empereur Theodoſe, [b] s'il oſeroit bien prendre le tres-ſainct corps de Chriſt auec ſes mains, encore ſoüillées du ſang des citoyens Theſſaloniques. Et que meſme au Concile de Conſtantinople [c] tenu au Palais de l'Empereur Iuſtinian Rinotmere, il fut defendu aux Excommuniants de receuoir l'Euchariſtie ailleurs qu'en la main, & ceux qui la receuoient en certains petits vaiſſeaux d'or, cenſurez, & que les femmes meſmes n'eſtoient pas excluſes de ce priuilege, de toucher les Sacrements auec la main, ainſi qu'il appert par Tertullian, [d] & ſainct Gregoire de Nazianze. [e] Or ſans m'arreſter à rerorquer contre luy les propres paſſages qu'il cite, comme entre autres celuy de ſainct Cyprian, qui dit: [f] *Retournant des Autels du Diable, ils viennent au Sainct du Seigneur, auec des mains ſordides & ſoüillées de la fumée des Sacrifices des Idoles, & rottant preſque encore des viandes mortiferes des Idoles*, &c. *ils enuahiſſent le corps du Seigneur, nonobſtant que l'Eſcriture s'y oppoſe, crie & die; Celuy ſeul qui ſera munde, mangera la chair; & toute perſonne, quiconque ſoit-elle, qui aura mãgé de la chair du Sacrifice ſalutaire, qui eſt du Seigneur, ſon immundice ſera ſur elle*, &c. Et vn peu apres; *Ces choſes meſpriſées & contemnées, on infere force à ſon corps & à ſon ſang, & ils pechent plus maintenant contre le Seigneur par leurs mains & par leur bouche, que lors qu'ils ont nié le Seigneur*: Et ſans m'arreſter à luy repliquer qu'il auroit auſſi-toſt faict de conclurre, que la Vierge Marie, ſainct Symeon, la Magdelene, Ioſeph d'Arimathie, & autres de ſes Apoſtres & Diſciples, qui toucherent ſon propre corps viſible auec leurs mains, & le tindrent auec leurs bras, ne le reſpectoient donc pas comme le vray corps du Fils de Dieu: Voyons ſi ceſte couſtume de receuoir le corps de Chriſt auec la main, venoit de moins de ſoin de reſpecter le Sacrement, qu'on ne le reſpecte maintenant: ou bien s'ils le touchoient auec la main, comme eſtant la main de l'homme baptizé, le plus digne & honorable inſtrument auec lequel il ſe peuſt receuoir: *Te preſentant donc*, dit ſainct Cyrille Hieroſolymitain, [g] *à la Communion, n'y vien point les mains eſtenduës, ny les doigts ouuerts, mais faiſant ſeruir ta main gauche de ſiege & de thrône à la droitte, comme à celle qui doit receuoir le Roy, & creuſant la paume de ta main, reçoy le corps de Chriſt, reſpondant, Amen: Et apres auoir ſanctifié tes yeux de l'attouchement du ſainct corps, participe auec confiance.* Eſtoient-ce là des marques, que pour toucher le corps de Chriſt auec la main, ils fuſſent moins perſuadez que le Sacrement eſtoit le vray corps de Chriſt, & luy deferaſſent moins d'honneur & de reſpect que nous? Et le propre Canon du Concile de Conſtantinople, cité par le ſieur du

[a] *Cyprianus lib. de Lapſis.*

[b] *Hiſtoria tripartita l. 9. c. 30.* Quomodo huiuſmodi manibus ſuſcipies ſanctum Domini corpus?

[c] *Concil. Conſtantinop. in Trullo, can. 102.*

[d] *Tertull. ad vxorem, lib. 2. cap. 5.*

[e] *Gregor. Nazianz. in laudem Gorgoniæ.*

[f] *Cyprian. ibid.* A diaboli aris reuertentes, ad ſanctũ Domini ſordidis & infectis nidore manibus accedunt, morticeros idolorum cibos adhuc penè ructãtes, &c. Domini corpus inuadunt, quando occurrat ſcriptura diuina & clamet & dicat, Omnis mũdus manducabit carnem, &c. Spretis his omnibus atque contemptis, vis infertur corpori eius & ſanguini. & plus modò manibus atque ore delinquũt, quàm eũm Dominum negauerunt.

[g] *Cyrill. Hieroſ. Catech. 5. myſtagog.* Voyez cy-deſſus, pag. 345.

Pleſſis; *Si quelqu'vn*, dit-il,[a] *au temps de la Synaxe, veut participer au corps immaculé, deuant qu'il viene à la Communion, qu'il compoſe ſes mains en forme de croix, & ainſi qu'il s'approche & reçoiue la Communion de la grace: Car ceux qui font faire des vaiſſeaux d'or, ou autre matiere, pour receuoir le don diuin, & par ceux-la participent à la Communion immaculée, nous ne les admettons nullement; comme preferants vne matiere inanimée, & qui prend ſa forme de la main des hommes, à l'image de Dieu.* Car quant à ce qui eſtoit des femmes, ſi c'eſtoit par les moins priſer & reuerer qu'elles les touchoient, le propre lieu que le ſieur du Pleſſis cite de l'oraiſon de ſainct Gregoire de Nazianze, ſur la vie de ſa ſœur Gorgonia; là où il vſe du mot, *theſaurizer*, le montre. *Deſeſperée*, dit-il,[b] *du ſecours de tous les autres Medecins, elle recourut au Medecin de tous les mortels, &c. & ſe proſterna auec foy deuant l'Autel, & inuoquant auec grands cris celuy qui eſt honoré deſſus, &c. Elle imita celle qui par le bord de la robbe de Chriſt, aſſecha ſon flux de ſang, &c. & ſi ſa main auoit quelque part theſaurizé aucune choſe des antitypes du precieux corps & ſang, cela le meſlant auec ſes larmes, ô miracle! elle partit guerie & pleine de ſanté.* Mais ſur tout le Canon de l'Epiſtre de ſainct Denys, Eueſque d'Alexandrie, ſur le faict des femmes conſtituées au temps de leur purgation naturelle, le verifie euidemment: *Les femmes*, dit-il,[c] *qui ſont en leur abſces, ſi eſtant en eét eſtat elles doiuent entrer en la maiſon de Dieu, i'eſtime choſe ſuperfluë de le demander: Car ie ne penſe pas ſi elles ſont pieuſes & fidelles, qu'eſtants en eét eſtat-la, elles oſent, ou ſe preſenter à la ſaincte Table, ou toucher le corps ou le ſang du Seigneur: Car celle qui depuis douze ans eſtoit trauaillée du flux de ſang, ne le toucha pas pour eſtre guerie de luy, mais ſeulement le bord de ſon veſtement: Prier certes en quelque eſtat & diſpoſition que ſoit, vne perſonne, & ſe ſouuenir du Seigneur, & implorer ſecours, c'eſt choſe irreprehenſible; mais de ſe preſenter aux choſes ſainctes, & aux ſainctes des ſainctes, quiconque n'eſt entierement pur d'ame & de corps, en doit eſtre empeſché.* Par leſquelles paroles il appert clairement, qu'il veut que les femmes conſtituées en l'eſtat auquel eſtoit la femme malade du flux de ſang, portent le meſme reſpect à l'Euchariſtie, qu'elle pottoit au vray & propre corps viſible de Chriſt. Et ſainct Gregoire le Grand,[d] bien qu'il modere vn peu la ſeuerité de ce Canon, diſant, que ſi la femme conſtituée en cét eſtat, pour vne grande veneration ne preſume point de prendre le corps de Chriſt, elle doit eſtre loüée; mais que ſi elle le prend, elle ne doit pas eſtre iugée: Neantmoins il teſmoigne qu'apres l'acte coniugal, les fidelles pour plus de reuerence s'abſtenoient de l'Euchariſtie; & en rend la raiſon, en ces mots:[e] *Si en la montagne de Sinaï, où Dieu, par l'entremiſe d'vne creature, (aſçauoir, de l'Ange,) parloit aux hommes, la pureté*

a *Concil. Conſtant. in Trullo. Can. 102.* Εἴ τις ἐν ἀκμαίῳ σώματος μολυσμῷ ἐν τῇ τοῦ συναξεως βεκτείῳ καιρῷ, καὶ ἐμφοβον ἑαυτὸν τῇ μυστικῇ ψυχώσει, τὰς χεῖρας χαμαὶ πίζων εἰς τὸ τῶν σταυρῶν, οὕτω προσίοιτο τῆς ἁγίας τῶν καθολικῶν καὶ χάριτος.

b *Gregor. Nazianz. in laudem Gorgoniæ. Voyez cy-deſſus, p. 341.*

c *Dionyſ. Alexand. in epiſt. Canonica Nomocanon. Can 2.* Περὶ γὰρ τῶν ἐν αἱρέσει γυναικῶν, εἰ προσέλθοιεν αὐτὰς ἔτι τῷ ἁγιασμῷ εἰς τὸ εἶναι ἀνέγκλητον τοῦ θεοῦ, ἀφεκτέον ἡμῖν τοῦ πυθέσθαι· οὐδὲ γὰρ αὐτὰς εἶναι πιστὰς οὔσας καὶ φιλαλήθεις, δοκιμασμένας ὅτως ἁγιασμῷ ἐν τῇ παρούσῃ ζωῇ τῇ ἁγίᾳ προσιέναι· ἀλλ' ὅστις ἐν ἁπλότητι καὶ καθαρότητι ψυχῆς καὶ σώματος ἐν χεροὶ προσέρχεται· οὐδὲ ὁ τῶν δικαίων βίος ἔχουσα, πρὸς τὸν ἅγιον ἔλθῃ αὐτὸ, ἀλλὰ μετὰ κρατούσου.

d *Gregor. Magnus in reſponſ. ad interrogationes B. Auguſt. Cantuar. cap. 18.* e Et ſi illic vbi Dominus, per creaturam ſubditam, hominibus loquebatur, tanta prouiſione eſt mũditia corporis ſe mundiciam requiſita, &c. quanta magis qui corpus Domini omnipotentis accipiunt, cuſtodire in carnis debent, ne ipſi inæſtimabilis myſterij magnitudine prægrauentur?

du corps a eſté requiſe auec tant de ſoin, qu'il fut ordonné que ceux qui deuoient oüyr la voix de Dieu, n'euſſent point eu affaire auec leurs femmes; combien plus ceux qui prennent le corps du Seigneur tout-puiſſant, doiuent-ils conſeruer en eux la pureté de la chair, de peur d'eſtre opprimez par la grandeur de cét ineſtimable myſtere?

CHAP. II. *Obiection deuxiéme, qu'on portoit les Sacrements en des paniers & verres ordinaires.*

LE ſieur du Pleſſis dit en ſecond lieu, *que le vin eſtoit porté dans des verres, & le pain en des paniers ordinaires*, comme il ſe lit d'Exuperius, Eueſque de Thoulouſe: & allegue pour teſmoin S. Hieróme. En quoy d'vn exemple vnique & particulier, il fait fauſſement, & cõtre la relation de ſainct Hieróme, vne couſtume publique & vniuerſelle; outre ce que ſainct Hieróme ne dit point qu'il portoit le pain en vn panier, & le vin en des verres, mais qu'il portoit le corps du Seigneur en vn panier d'oſier, & le ſang en vn verre: *Il n'y a rien*, dit-il,[a] *de plus riche que ceſtuy la*, aſçauoir Exuperius, *qui porte le corps du Seigneur en vn panier d'oſier, & le ſang en vn verre.* Par leſquelles paroles il propoſe cét exemple, non comme vne couſtume, mais comme vne choſe vnique & ſinguliere, à cauſe de l'extreme & ſaincte pauureté en laquelle Exuperius s'eſtoit reduict, ayant diſtribué tous ſes biens iuſques aux vaſes meſmes de ſon Egliſe, pour la ſubuention des pauures, redemption des captifs, & autres offices de pieté. Mais le ſieur du Pleſſis ſe deuroit reſſouuenir combien de fois il nous a allegué ce paſſage de ſainct Auguſtin: [b] *Nous auons pluſieurs inſtruments & vaiſſeaux faicts de ceſte meſme matiere ou metal*, aſçauoir, d'or, *pour l'vſage de la celebration des Sacrements*, &c. *Mais ces vaiſſeaux-la ont vne bouche, & ne parlent point.* Et ſe deuroit reſſouuenir de ce que dit Prudentius, de l'apparar de l'Egliſe des Chreſtiens, [c] *Que le ſacré ſang fumoit dedans les Calices d'argent*; Et de ce que S. Ambroiſe [d] & les anciens Canons permettoient de vendre & aliener les vaiſſeaux ſacrez pour la redemption des captifs; Et de ce que S. Chryſoſtome crie, [e] *Ne vois-tu pas les vaiſſeaux ſi bien lauez ſi nets, & ſi ſplendides? Or faut-il que nos ames ſoiẽt beaucoup plus pures, plus nettes & plus ſplendides qu'eux? Et pourquoy? Pour ce qu'eux ils ſont faicts tels à cauſe de nous, eux ils ne participent point celuy qui eſt dedans eux, ils ne le ſentent point, mais nous, nous le participons & le ſentons. Or maintenant tu ne voudrois pas vſer d'vn vaiſſeau ſordide & immunde, & tu y viens auec vne ame ſordide & impure*; Et de ce que le meſme ſainct Hieróme eſcrit; [f] *Apprennent ceux qui l'ignorent, inſtruicts par les teſmoignages de l'Eſcriture, auec quelle veneration ils doiuent receuoir les choſes ſainctes, & ſeruir au miniſtere de l'Autel de Chriſt, & ne reputer point que les ſacrez Calices, & ſaincts voiles, &*

a *Hieron. ad Ruſtic. epiſt. 4.* Nihil illo ditius qui corpus Domini, caniſtro vimineo; ſanguiné portat in vitro.

b *Auguſtin. in Pſal. 113. Conc. 2.* Sed enim & nos pleraque inſtrumenta, & vaſa ex huiuſmodi materia, vel metallo, habemus in vſum celebrãdorum Sacramentorũ, &c.

c *Prudent. in hymno de S. Laurent.* Argenteis ſcyphis ferunt Fumare ſacrum ſanguinem.

d *Ambroſ. lib. 2. offic. cap. 28.*

e *Chryſoſt. homil. 3 in epiſt. ad Epheſ.* Τί δ', οὐχ ὁρᾷς τὰ σκεύη οὕτω διαλευκόμενα, ὕπως λιπαρώτατα, οὕτω καθαρωτέρας ἡμᾶς δεῖ τῆς ψυχῆς εἶναι τῆς ἀγιασμένας καὶ λαμπροτέρας· καὶ δι' ποῖα; ἐπὶ τούτοις δι' ἃ ἐκεῖνα· ἐκεῖνα οὐ μετέχει ἃ οὐκοῦν, οὐ αἰσθάνεται· ἡμεῖς δὲ μετέχομεν καὶ ἁπτόμεθα· ἡμᾶς δὲ χρὴ καθαρὰν σκεύης, ῥυπαρᾷ δὲ ψυχῇ προσέρχει;

f *Hieron. epiſt. ad Theophilum, præfixa Paſchali operi. Voyez cy deſſus, pag. 222.*

autres choſes qui appartiennent au culte de la Paſſion du Seigneur, comme inanimées & priuées de ſentiment, n'ayent point de ſaincteté; mais que par la compagnie du corps & du ſang de Chriſt, ils doiuent eſtre venerez auec la meſme majeſté que le corps & le ſang. Que ſi la pauureté de la Vierge fit qu'elle mit bien le propre corps viſible de noſtre Seigneur, nouuellement né, dans vne creche, & entre deux animaux irraiſonnables, ſans déroger pourtant à la reuerence qu'elle luy portoit; qui croira que Exuperius ayant eſté reduict par vne ſaincte pauureté à porter le corps & le ſang de Chriſt dans vn panier & dans vn verre, luy ayt pour cela deferé moins de reuerence? Car que du temps de Exuperius, & de ſainct Hieróme, & long temps auparauant, aſçauoir, depuis que l'Egliſe auoit commencé d'auoir quelques commoditez, les Chreſtiens fuſſent plus curieux que nous ne ſommes du prix & de la richeſſe des vaiſſeaux où ils mettoient l'Euchariſtie, il appert par ces mots de ſainct Chryſoſtome: [a] *Ne penſons pas que ce ſoit aſſez à ſalut, ſi apres auoir ſpolié les vefues & les pupilles, tu offres à ceſte Table vn Calice d'or & de pierreries.* Et derechef; *Ne trauaillons doncpas ſeulement pour offrir des vaſes d'or, mais beaucoup plus pour les offrir acquis par iuſte labeur.* Et par ce que dit Iulian l'Apoſtat, quand il vid la magnificence des vaſes ſacrez des Chreſtiens; [b] *Voyez*, dit-il, *en combien ſomptueux vaiſſeaux on miniſtre au Fils de Marie*: Et par ce que ſainct Auguſtin [c] rapporte que Paul Eueſque de Cirte fut conuaincu d'auoir liuré aux Payens, ſous la perſecution de Diocletian & Maximian, deux Calices d'or, & ſix Calices d'argent de ſon Egliſe: Et par ce que Optat Mileuitain [d] reproche aux Donatiſtes, qu'ils auoient fondu les Calices des Catholiques, & en auoient faict vendre les lingots; & que poſſible les Courtiſanes en auoient achetté pour faire des vaiſſeaux où ils ſacrifiaſſent à leurs Idoles: Et par ce que S. Ambroiſe dit, [e] qu'il eſtoit permis de vendre les vaiſſeaux ſacrez, en cas de neceſſité, pour la redemption des captifs: Et par ces vers de Paulinus, [f] mis pour inſcription ſur les portes des Sacriſties,

Hic locus eſt, veneranda penus, qua conditur, & qua
Promitur alma ſacri pompa miniſterij.

Et par ce que Paulus Oroſius [g] raconte de la quantité des vaiſſeaux d'or & d'argent de la Sacriſtie de S. Pierre, qui furét portez en pompe ſur les teſtes des hommes depuis l'vne des portes de la ville iuſqu'à l'autre, lors que Rome fut priſe par Alaric Roy des Goths.

a *Chryſoſt. homil. 51. in Matt.* Μηδὲ νομίζωμεν ἀρκεῖν εἰς σωτηρίαν, εἰ χήρας καὶ ὀρφανοὺς ἀποδύσωμεν πτωχοὺς καὶ λιθοκολλήτων φιαλῶν πληρώσωμεν τὴν τραπέζαν ταύτην· οὐ τοῦτο ζητεῖ παρ' ἡμῶν, ἀλλ' ὅπως καθαρὰν ἔχωμεν τὴν συνείδησιν, ἵνα μὴ ἐπὶ κρίσιν ἀφικώμεθα πονηράν.

b *Theodoretus hiſtor. Eccleſ. lib. 3. cap. 11.*

c *Auguſt. contra Creſcon. lib. 3. c. 25. & 29. Vide acta proconſularia apud Baron. to. 2. Annal. an. 303. 10.*

d *Optatus lib. 6. cont. Parmenianum.*

e *Ambroſ. lib. 2. offic. cap. 28.*

f *Paulin. epiſt. 12. ad Sener.*

g *Oroſ. lib. 7. hiſt. cap. 29.*

CHAP. III.

De l'horreur d'épandre les Sacrements.

IL dit en troiſiéme lieu, *que l'horreur de les reſpandre n'eſtoit pas venuë ſi auant, par ce qu'on ne les eſtimoit que Sacrements, c'eſt à dire, ſignes.* Or voyons ce qu'eſcrit là deſſus ſainct Cyrille de Hieruſalem: *Apres*, dit-il, [a] *auoir ſanctifié tes yeux de l'attouchement du ſainct corps, participe auec confiance, prenant ſoigneuſement garde que tu n'en perdes rien:*

a *Cyrill. Hieroſ. Catech. 5. myſtagog.* Μετ' ἀσφαλείας σῶ ἀγιάσας ταῖς ὀφθαλμοῖς τὴν ἅφαν τοῦ ἁγίου σώματος, μεταλάμβανε, φυλαττόμενος μή τι ἀπόβολος γένῃ ἐκ τούτων μᾶλλον γὰρ ἐκείνων, οὕτω σὺ μὴ ἀπολέσῃς ἀδιανόητον ἐλάττωμα μέλος.

Car tout ce que tu en perdras, tien-le comme la perte d'vn de tes propres membres. Et ſainct Auguſtin: [a] *Si vous voulez reſpondre la verité, vous deurez dire que le Verbe de Dieu n'eſt pas moins que le corps de Chriſt. Et pourtant auec auſſi grande ſolicitude que nous obſeruons quand le corps de Chriſt nous eſt miniſtré, qu'il n'en tombe rien de nos mains en terre, obſeruons auec autant de ſolicitude, que la parole de Dieu qui nous eſt adminiſtrée, ne periſſe de nos cœurs, pendant que nous penſons ou parlons d'autre choſe.* Et ſainct Chryſoſtome; [b] *Les ſoldats entrerent dans le Sanctuaire, deſquels nous ſçauons qu'il y en auoit aucuns, qui n'eſtoient point initiez aux myſteres, & virent toutes les choſes qui eſtoient dedans; voire meſme le tres-ſainct ſang de Chriſt, comme il arriue en tel tumulte, fuſt épandu ſur le veſtement des ſoldats.*

a *Voyez cy deſſus, pag. 278. Auguſt. lib. 50. homil. 26.*

Voyez cy deſſus, pag. 145.

b *Chryſoſt. in epiſt. 1. ad Innocent. pag. 681.* ἀλλ' ἴσθι τὰ ἅγια ἀνάκτορα, εἰσελθόντες οἱ στρατιῶται, ὧν ἴσμεν τινὰς ἐνταῦθα, ἀμύητοι ὄντες, πάντα τὰ ἔσω τὰ ἅγια, καὶ τὸ ἅγιον αἷμα τοῦ Χριστοῦ ἐπὶ τὸν τοῦτον ἐπορεύθησαν ἱματισμὸν τὸν τῶν στρατιωτῶν ἐκχυθέν.

CHAP. IV.

Qu'on n'éleuoit point les Sacrements.

IL dit en quattiéme lieu, *que l'antiquité ne les éleuoit point*, & dit en vn endroit, *qu'elle ne les éleuoit point*, & en l'autre, *qu'elle ne les éleuoit point pour les faire adorer au peuple.* Or pourquoy on les éleuoit, ce n'eſt pas icy le lieu de le traicter. Il eſt queſtion de voir quelle preuue il allegue, pour monſtrer qu'elle ne les éleuoit point. Car quant à la preface, *Surſum corda*, il y a eſté reſpondu cy-deſſus. Et quant à ce qu'il allegue du Concile de Nicée ces paroles, *Ne iettez point vos yeux en bas;* c'eſt vne manifeſte falſification du texte, qui dit ſeulement, *Ne ſoyons point humblement ou vilement attentifs*, leſquels mots ont eſté amplement expoſez cy-deſſus en l'examen du Concile de Nicée. Or pour ce que difficilement peut-on recueillir ces ceremonies particulieres d'ailleurs que des anciens formulaires du culte de l'Egliſe, le ſieur du Pleſſis s'attache ſur ce poinct à l'examen des Liturgies, ou à l'expoſiteur des Liturgies, & commence par la deſcription des anciens ſeruices de l'Egliſe, inſerez dans les eſcrits intitulez de S. Denys Areopagite, où l'Autheur dit, *que celuy qui officie, met les dons en euidence*; & Pachymeres ſon Interprete, *qu'il les met en veuë.* Sur quoy il aduertit premierement les Lecteurs, qu'il appelle ces dons-là, [a] *ſymboles, antitypes, reueſtements ſymboliquement appliquez à l'entour.* Car ainſi faut-il tourner le mot, περικείμενα, aſçauoir, appliquez à l'entour, & non ſimplement, appliquez, comme tourne le ſieur du Pleſſis, éclipſant du texte le mot, *à l'entour*, pour celer aux Lecteurs que ce ſont ſymboles qui enferment & contiennent les choſes meſmes dont ils ſont ſymboles. Mais de cela il en a eſté traitté cy-deſſus [b] en l'examen exprés des paſſages de cét Autheur. Et pour ce nous y renuoyerons les Lecteurs. Et ſecondement, il les aduertit que ceſte oſtenſion n'eſtoit pas qu'on monſtraſt le pain de l'Euchariſtie ſur l'eſpaule, pour l'adorer, mais qu'on le deueloppoit deuant le peuple pour l'aduertir de ſe preparer à la Communion. A quoy ſe trouuant contredict, & par la Liturgie des Grecs, ſelon le formulaire de ſainct Chryſoſtome, qui porte nommément que le Preſtre

a *Dionyſ. hierarch. Eccleſ. c. 3. in contemplat.* Σύμβολα αἰσθητὰ ἀμφιάσματα συμβολικῶς περικείμενα.

b *Voyez cy deſſus, pag. 271.*

éleuant le sainct pain, dit, *Les choses sainctes aux Saincts*; Et par Maximus interprete Grec des œuures attribuées à sainct Denys, qui vse du mot, ὑψοῖ, c'est à dire, *il éleue*, il apporte deux elusions; l'vne, que Cabasilas expositeur Grec de la Liturgie des Grecs, interpretant les paroles du Prestre, lors qu'il éleue l'Eucharistie, les expose comme dittes, non pour exciter le peuple à adorer, mais à communier; Et l'autre, que dedans les mesmes Liturgies Grecques le Prestre éleue & montre l'Euangile au peuple. Or quant aux paroles de Cabasilas, outre ce qu'il les depraue euidemment: car voicy comme il les cite, [a] *Approchez pour participer, voicy le pain de vie, mais si vous estes saincts*, &c. au lieu qu'il y a dans Cabasilas, *Approchez pour participer, voicy le pain de vie que vous voyez*, &c. il en falsifie manifestement l'intention: car Cabasilas enseigne disertement qu'apres ceste éleuation, ostension, & exhortation, le peuple adore l'Eucharistie: Ses mots sont tels; *Le Prestre apres auoir participé aux choses sanctifiées, se tourne vers le peuple, & ayant monstré les choses sainctes, appelle ceux qui y veulent participer, & leur commande d'y venir auec crainte de Dieu & auec foy; ny ne les méprisant point à cause de l'apparence, ny ne doutant point que ce qui est creu, ne soit par dessus la raison, mais recognoissant leur dignité, & croyant qu'ils sont cause de vie eternelle à ceux qui y participent: Et eux monstrants leur pieté & leur foy, les adorent, & benissent, & celebrent comme Dieu Iesus qui est entendu*, c'est à dire, apperceu auec l'entendement, *estre en eux. Et afin que la glorification soit splendide, la font des paroles prophetiques. Beny soit celuy qui vient au nom du Seigneur; Le Seigneur est Dieu, & nous est apparu.* Et vn peu apres: *Car aussi vsants de ces mesmes paroles, ils benissent Christ comme maintenant venant & apparoissant à eux.* Et en vn autre lieu, parlant de la difference des dons deuant & apres la consecration: [b] *Si quelques-vns de ceux qui lors que le Prestre entre, portant les dons, se prosternent à terre, adorent les dons qui sont portez, & parlent à eux comme au corps & au sang de Christ; Ils sont trompez par l'entrée des dons auant que d'estre sanctifiez; ignorants la difference de ce sacrifice icy & de cestuy-la: Car cestuy-la à l'entrée a les dons non encore consacrez & non parfaicts, & cestuy-cy les a parfaicts & sanctifiez, & faicts le corps & le sang de Christ.* Et derechef: *Apres que le Prestre a prié & dict ces choses, tout le sacrifice est accomply & parfaict, & les dons sont sanctifiez, & l'hostie entiere & parfaitte est faitte, & la grande offrande & victime qui a esté immolée pour le monde, se voit située sur la sacrée table: Car le pain n'est plus lors la figure du corps du Seigneur, ny vn don portant l'image du vray don, ou portant quelque description des passions du Sauueur comme en vn tableau; mais est le mesme vray don, le mesme tres-sainct corps du Seigneur, qui a vrayement supporté toutes ces choses.* Et derechef: *Le pain n'est point changé en la figure, mais en la chose de l'immolation, asçauoir, au corps*

Chrysost. in epist. ad Hebr. homil. 17.

Maxim. in Dionys. de Eccles. hierarch.

a *Nic. Cabasilas in Liturg. exposit. cap. 39.* ὁ δὲ ἱερεὺς μεταλαβὼν τῶν ἁγιασμάτων, πρὸς τὸ πλῆθος ἐπιστρέφεται, καὶ δείξας τὰ ἅγια, καλεῖ τοὺς μεταλαβεῖν βουλομένους, καὶ προτρέπει μετὰ φόβου καὶ πίστεως, μήτε καταφρονοῦντας διὰ τὸ φαινόμενον, μήτε ἐνδοιάζοντας διὰ τὸ ὑπὲρ λόγον εἶναι τὸ πιστευόμενον, ἀλλ' ἐπιγινώσκοντας τὴν ἀξίαν αὐτῶν, ὡς τῆς ζωῆς αἰωνίου αἴτια τοῖς μεταλαμβάνουσι. πιστεύοντες προσκυνοῦσι. αὐτοὶ δὲ τὴν εὐλάβειαν ἐπιδεικνύμενοι, καὶ τὴν πίστιν, καὶ προσκυνοῦσι καὶ εὐλογοῦσι καὶ ὑμνοῦσι τὸν ἐν αὐτοῖς νοούμενον Ἰησοῦν, καὶ ἵνα λαμπρὰ γένηται ἡ δοξολογία, ἀπὸ τῶν προφητικῶν αὐτὴν ποιοῦνται ῥημάτων· εὐλογημένος ὁ ἐρχόμενος ἐν ὀνόματι κυρίου. θεὸς κύριος, καὶ ἐπέφανεν ἡμῖν.

b *Idem cap. 24.* εἰ δέ τινες τῶν.

Voyez cy-dessus, p. 553. & p. 815.

de Chriſt qui a eſté ſacrifié. Et vers la fin: *Finalement le Preſtre prend le pain qui auoit eſté offert, & duquel il auoit couppé le pain ſacré; & le diuiſant en pluſieurs pieces, le baille aux fidelles comme pain qui eſt ſainct, par ce qu'il a eſté dedié & offert au Temple; & eux le reçoiuent auec toute reuerence, & luy baiſent la main droicte, comme celle qui a nouuellement touché le tres-ſainct corps du Sauueur, & a receu la ſanctification qui en procede, & eſt creu la departir à ceux qui la touchent.* Ceſt authcur-là, le ſieur du Pleſſis a-t'il raiſon de l'alleguer, pour monſtrer que l'éleuation du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, ne ſe fait pas en intention qu'il y ſoit adoré? Et quant à la repliquc qu'il fait, *que dans la meſme Liturgie de S. Chryſoſtome, le Preſtre éleue & montre l'Euangile*: outre ce qu'il falſifie l'allegation qu'il produit: car il y a dans les paroles Grecques qu'il cite: [a] *Le Diacre éleue vn peu les mains; & monſtrant le ſainct Euangile, dit à haute voix, Sapience droitte & parfaitte;* Il ignore que comme les Iuifs adorent le liure de la loy, ainſi les Grecs adorent celuy de l'Euangile. Ce qu'il euſt appris s'il euſt leu ce qu'il cite dans le lieu meſme dont il le cite: car il y a incontinent apres: *Et puis adorant luy & le Preſtre apres luy, ils entrent dans le Chœur,* &c. Et derechef: *Et le Diacre adorant auec reuerence le ſainct Euangile, & ſortant par les ſacrées portes,* &c. Mais il n'eſt pas queſtion icy preciſément de l'adoration, de laquelle il ſe traittera au chapitre ſuiuant; il eſt queſtion de l'éleuation. Or que celle-la ne ſoit diſertement portée en toutes les Liturgies dont ſe ſeruent les Orientaux, & nommément en celle que les Hieroſolymitains celebrent ſelon l'vſage par eux pretendu de ſainct Iacques, & en celle que les Syriens celebrent ſelon l'vſage de S. Baſile; & en celle que les Grecs celebrent ſelon l'vſage de S. Baſile & de S. Chryſoſtome, l'impudence meſme ne le ſçauroit pas nier: car ces paroles ſont expreſſes dans celle des Hieroſolymitains, qu'ils intitulent de ſainct Iacques: [b] *Le Preſtre éleuant le don, dit en ſoy-meſme, Seigneur qui te repoſes ès Saincts,* &c. Et dans celle de S. Baſile: [c] *Le Preſtre hauſſant le pain, dit, Regarde, Seigneur Ieſus-Chriſt noſtre Dieu, de ton ſainct habitacle, & vien nous ſanctifier, toy qui es là haut aſſis auec le Pere, & es icy inuiſiblement preſent auec nous.* Et dans celle de ſainct Chryſoſtome, ſelon le Grec: [d] *Quand le Diacre voit le Preſtre eſtendant les mains, & touchant le ſainct pain pour faire la ſacrée éleuation, il crie, Soyons attentifs.* Et derechef: *Et le Diacre adorant vne fois, prend le ſacré calice auec reuerence, & ſort à la porte du Chœur, & hauſſant le ſacré calice, le montre au peuple, diſant,* &c. Et Germain Patriarche de Conſtan-

a *Liturg. Chryſoſt. pag. 81. edit. Guilelm. Morelij.* ὁ ἱερεὺς ἐπιφωνεῖ ἑξῆς τὸ μέγα· σοφία ὀρθοί. καὶ ὁ διάκονος εἰς τὸ μέσον ἐλθὼν καὶ ἰδὼν τὸν ἱερέα κινοῦντα τὰς χεῖρας, καὶ ἅψασθαι τοῦ ἁγίου δισκαρίου, λέγει εὐφώνως, σοφία ὀρθοί. πλατύνας οὖν τὰς χεῖρας ὁ ἱερεὺς καὶ ἅψας τοῦ ἁγίου δισκαρίου αὖθις εἰσέρχεται εἰς τὸ ἅγιον βῆμα. *& pag. 85.* καὶ ὁ διάκονος ἑστὼς τὸ ἀριστερὸν, καὶ πλατύνας μετὰ δίκαιος τὸ ἅγιον δισκάριον, & ἐξελθὼν ἕως τῆς ἁγίων θυρῶν.

b *Liturg. S. Iacobi p. 33.* ὁ ἱερεὺς ἐλθὼν τὸ δῶρον, λέγει καθ' ἑαυτόν· ἅγιος ὁ θεὸς ἁγιάσθητι.

c *Liturg. Baſil. in veteri Latina interpretatione, pag. 49.* Pontifex exaltans panem, dicit: Reſpice Domine Ieſu Chriſte Deus noſter ex ſancto habitaculo tuo, & veni ad ſanctificandum nos, qui ſurſum Patri conſides, & hic nobis inuiſibiliter coës.

d *Liturg. Chryſoſt. p. 103.* ὅταν δὲ ἴδῃ ὁ διάκονος τὸν ἱερέα ἐκτείνοντα τὰς χεῖρας, καὶ ἀπτόμενον τοῦ ἁγίου ἄρτου πρὸς τὸ ποιῆσαι τὴν ἁγίαν ἔλευσιν, ἐκφωνεῖ· *pag. 106.* ὁ δὲ διάκονος πεπλατυσμένας ἔτι τὰς χεῖρας τὸ ἅγιον ποτήριον μετὰ δικαιοσύνης, καὶ ἐξελθὼν εἰς τὴν ἀνατολὴν, καὶ ἰδὼν τὸ ἅγιον ποτήριον, δείκνυσι αὐτὸ τῷ λαῷ λέγων·

tinople en la contemplation des choſes Eccleſiaſtiques: *L'éleuation*, dit-il, [a] *en haut, du venerable corps, repreſente l'éleuation de la croix, & ſa mort en icelle, & ſa reſurrection.* Et vn peu apres: *Et ce qu'il éleue à part le diuin pain ſeul, c'eſt pour ce qu'il eſt Roy & Seigneur, & qu'il eſt Chef, comme dit l'Apoſtre.* Et que ceſte éleuation ne fuſt pas ſimplement pour découurir le Sacrement au peuple; il appert par la Lirurgie des myſteres preſanctifiez, en laquelle lors que le Preſtre dit, *Les preſanctifiez ſaincts aux Saincts*; il eſt cotté que lors ils n'éleuent point le pain, mais ſeulement le découurent; dont la raiſon eſt que l'éleuation & adoration du Sacrement couuert, auoit deſia eſté faitte immediatement auparauant la prononciation de l'oraiſon Dominicale; comme Niceras Pectorarus le teſmoigne, en ces mots: [b] *Dauantage, diſant l'oraiſon du Seigneur, nous exaltons le pain preſanctifié:* Et comme la Lirurgie le confirme par ceux-cy; [c] *Apres la priere*, c'eſt à dire, apres la priere qui ſuit l'oraiſon Dominicale, *le Preſtre & le Diacre adorent trois fois, ſemblablement tout le peuple, diſant trois fois, O Dieu ſois propice à moy, miſerable pecheur; Et le Preſtre, les ſacrez dons eſtants encore couuerts, met la main & touche le pain viuifiant auec grande reuerence & crainte*: Et le Diacre diſant, *Approchons-nous*, le Preſtre crie, *Les choſes ſainctes preſanctifiées aux Saincts*, &c. Et vn peu apres: *Car il n'éleue pas lors le ſainct pain*, &c. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis dit que les Ethiopiens n'éleuent point le Sacrement en leurs Liturgies; c'eſt choſe manifeſtement fauſſe: car les editions tant Ethiopiques que Latines, de la Liturgie des Ethiopiens, contiennent ces mots: [d] *Le Preſtre éleuant le Sacrement, dit à haute voix, Seigneur Ieſus-Chriſt aye pitié de nous; Seigneur Ieſus-Chriſt, aye pitié de nous; Seigneur Ieſus-Chriſt, aye pitié de nous; les peuples reïterent les meſmes paroles, & le Preſtre dit, Prions: Vous tous qui eſtes penitents, humiliez vos teſtes, leuez vous pour adorer, paix vous ſoit à tous.* Et à cela n'apporte aucun obſtacle ce que l'Ambaſſadeur Ethiopique [e] dans le liure de Damian de Goes, dit qu'au miniſtere du ſacrifice de la Meſſe, le Sacrement de l'Euchariſtie n'eſt point monſtré, comme il ſe fait en l'Egliſe Latine; car il veut dire ſeulement, qu'en l'acte du ſacrifice, & apres la prononciation des paroles Sacramentales, il n'eſt point monſtré, comme il a accouſtumé d'eſtre en l'Egliſe Latine; mais il ne veut pas dire, qu'il ne ſoit point monſtré en la preparation de la communion, & apres que l'oblation du ſacrifice eſt acheuée: *Et pour ce*, dit-il, *qu'il n'eſt point monſtré là comme icy*, & non pas en general comme aux autres lieux; dautant que les autres Egliſes, comme celle du Patriarchat de Hieruſalem, de Conſtantinople & d'Antioche, ne le monſtrent que ſur le poinct de la communion, & non pas durant l'acte de l'oblation, comme fait l'Egliſe Latine, à cauſe que durant tout le temps de l'oblation, le peuple n'eſt point admis à entrer ny à

a *German. Conſtantinop. p. 177.* ἡ δ' ὕψωσις ἔμοιγε σύμβολόν ἐστι τῆς ἐπὶ τοῦ σταυροῦ ὑψώσεως, ᾗ ἐν αὐτῷ δικαίως, ᾗ καὶ τῷ ἀναστάντι· ἡ δ' ὑψωσις ἡ νῦν ἀφ' ἑαυτοῦ, τοῦτ' ἔστιν, ἐπὶ καιροῦ τοῦ ἱερέως κελεύσαντος, ἢ καὶ τοῦτο ἐν τῇ μυστικῇ εὐχῇ γίνεται.

b *Niceras Pector. contra Latin. to. II. Annal. Baron.* Inſuper autem & traditâ nobis à Domino orationem dicentes, exaltamus præſanctificatũ panem & dicimus.

c *In Miſſa præſanctificatorum.* μετὰ τὴν θείαν εὐχὴν, τὰ ἱερεῖα ἡ ὁσιωτάτη τετράς, ἐμφανίζει ἡ πᾶς ὁ λαὸς, λέγοντες, ὁ Χριστὸς ἐλεήσαι μοι τὸν ἁμαρτωλὸν, πάλιν. ἐπὶ δὲ ἱερεὺς ἐπικαλούμενος ὕπνον τῶν θείων δώρων, βλέπει τὴν χεῖρα ἅπτεται ἔμψυχον ἄρτου μὴ ἀλλοίως ἢ φίλου πολλοῦ, &c. εἰ δὲ ἐθέλει ἀφίησιν ὁ ἄρτος.

d *Voyez cy-deſſus.*

e *Aluares de rebus Æthiopicis, & Damianus Goes.*

voir rien dans le Chœur, ains les portes du Chœut ſont cloſes, & les voiles ſerrez, & le Preſtre ne ſort pour monſtrer les Sacrements au peuple, qu'apres que toute la formalité de l'oblation eſt acheuée. Et quant à ce qu'il dit au meſme lieu, que de toute l'Egliſe Latine, qui ſe fait la mere de toute ces belles ceremonies, nous n'en pouuons rien produire; & afferme en vn autre endroit, que l'éleuation n'a commencé en l'Egliſe Latine que depuis le Concile de Latran, en ſuitte du Decret de la Tranſſubſtantiation, & que nous en auõs l'ordonnance és Decretales d'Honorius troiſiéme; Il ſe deuroit ſouuenir que Hildebert, Eueſque du Mans, cité par luy cy-deſſus, eſcrit ces vers en ſon poëme du Canon de la Meſſe,

Hildebert. Cænoman. de officio Miſſæ to. 3. Bibioth. Patr.

Presbyter idcirco cùm verba venitur ad illa,
In quibus altari gratia tanta datur;
Tollit vtrumque, notans, cùm ſit communibus eſcis
Altior, & quiddam maius vtrumque gerat.

Mais que dy-je, qu'il ſe deuroit ſouuenir de ce qu'eſcrit Hildebert, Eueſque du Mans? Il ſe deuroit ſouuenir de ce qu'il eſcrit luy-meſme au premier liure de ceſt œuure, aſçauoir, que Pelagius ſecond, plus de ſix cents ans auant le Concile de Latran, colloqua la commemoration des morts apres l'éleuation de l'Euchariſtie: Voicy les propres paroles de l'article: *Pelage ſecond*, dit-il, *enuiron l'an 580.* c'eſt à dire, il y a 1027. ans, *ordonne qu'il ſe feroit mention des Treſpaſſez en toutes Meſſes, apres l'éleuation de l'hoſtie.* Et icy le meſme ſieur du Pleſſis veut qu'il ne s'en puiſſe rien produire de l'Egliſe Larine, & que le Preſtre ayt ſeulement commencé à éleuer l'hoſtie depuis le Concile de Latran. Car de dourer s'il ſe parloit là de l'hoſtie ja conſacrée, il n'y a nulle apparence de ce faire, dautant que la commemotation des morts ne s'eſt iamais faitte en aucune Egliſe, ſinon apres la conſecrarion. Et ne peut inferer des nouuelles ordonnances de l'Egliſe ſur ce faict, nouueauté en la couſtume, ayant eſté ces ordonnances faittes à cauſe des Berengariens, Vaudois & Vuircleuiſtes, comme Thomas Vualdenſis le remarque, en ces mots: *De là*, dit-il, *eſt l'hereſie des Berengariens, qui quand l'hoſtie eſtoit éleuée, ne ſe leuoient point, & ne luy exhiboient point de reuerence: pour leſquels au liure des Clementines, en la diſtinction des heretiques, a eſté faict le Decret du chapitre*, Ad noſtrum.

Le ſieur du Pleſſis, liure 1. chap. 7. pag. 99. edit. 1. pag. 96. edit. 2.

Thom. Vualdenſ. de Sacram. in Doctrin. fid.

CHAP. V.

Qu'õ ne mettoit point le Sacrement en reſerue p. 1063. edit. 2.

LE ſieur du Pleſſis dit en cinquiéme lieu, *qu'on ne mettoit point le Sacrement en reſerue*: & pour preuue de cela, allegue directement ſix paſſages: Le premier eſt de S Cyrille, ou pluſtoſt d'Origene, *qui dit que noſtre Seigneur ne remit point ſes Diſciples à manger puis apres le pain qu'il leur donna, & ne commanda point qu'il fuſt gardé au lendemain.* A quoy ayant eſté ſuffiſamment reſpondu cy-deſſus en l'examen des

Origen. ſeu Cyrill. in Leuitic. homil. 5. Nam & Dominus panem quem Diſcipulis dabat, nõ diſtulit, nec ſeruari iuſſit in craſtinũ.

paſſages de S.Cyrille, il ſuffira pour ceſte heure d'oppoſer à ce faux & mal appliqué lieu de S.Cyrille, ce celebre & veritable paſſage de S.Cyrille, en l'epiſtre à Caloſyrius, traduitte de Grec en Latin par Bonauenture Vulcanius, Sacramentaire & Caluiniſte: [a] *Au reſte i'entends qu'il y en a quelques autres qui diſent que l'Eulogie myſtique,* (c'eſt à dire, l'Euchariſtie) *ne ſert de rien à la ſanctification, ſi l'on en garde quelque choſe au lendemain. Or ceux-la ſont inſenſez qui afferment ces choſes: Car Chriſt n'eſt point alteré, & ſon ſainct corps ne reçoit point d'immutation, mais la force & vertu de l'Eulogie & benediction, & la grace viuifiante demeure perpetuelle en luy.* A quoy ſe peut encore adiouſter le teſmoignage de S.Baſile, en l'epiſtre à Ceſarius Patricien, cirée par Anaſtaſe Eueſque de Nicée, & traduitte de Grec en Latin par Voſſius, qui dit ainſi: [b] *Que quelqu'vn puiſſe par neceſſité au temps de la perſecution, n'y ayant point de Preſtre ou Liturgiſte, prendre la communion de ſa main propre, c'eſt choſe ſuperfluë de monſtrer qu'il n'y a point d'inconuenient; veu que la longue couſtume l'a approuué par effect: Car tous ceux qui exercent la vie ſolitaire aux deſerts, là où il n'y a nulle commodité de Preſtre, ceux la gardants la communion en leur maiſon, ſe communient eux-meſmes; Et en Alexandrie meſme, & en Egypte, chaque laïque le plus ſouuent a la communion en ſa maiſon, & en prend quand il veut de luy meſme.*

Le ſecond paſſage eſt pris de S. Cyptian, & allegué par le ſieur du Pleſſis, en ces mots: [c] *On prend ce pain, on ne l'enferme point.* Par leſquelles paroles le ſieur du Pleſſis ſe mocque euidemment, & de l'autheur qu'il allegue, & des lecteurs: car S. Cyprian ne parle pas là de l'incluſion du Sacrement dans les vaſes pour le garder, mais de l'incluſion du corps de Chriſt en celuy qui le reçoit; voulant dire que quand il eſt receu par quelqu'vn, il n'eſt point tellement receu par luy, qu'il ne puiſſe eſtre autre part. Voicy ſes paroles: [d] *Il eſt liuré par pieces, entier; diſtribué, il n'eſt point demembré; il eſt incorporé, & ne ſouffre point d'iniure; il eſt receu, & n'eſt point enfermé; habitant auec les infirmes, il n'eſt point infirmé.* Or qu'a cela de commun auec dire que le Sacrement ne doit point eſtre enclos? Le meſme ſainct Cyprian ne crie-t'il pas, d'vne femme Chreſtienne, qui apres auoir aſſiſté aux ſacrifices des idoles durant la perſecution, voulut ouurir ſon coffre dans lequel eſtoit le Sacrement, qu'elle fut empeſchée de le toucher, par vne flâme qui en ſortit? *Vne certaine femme, de ceſte condition,* dit-il, [e] *voulant auec ſes mains indignes ouurir ſon coffre, dans lequel eſtoit le Sainct du Seigneur, elle fut eſpouuantée, & empeſchée de l'oſer attoucher, par vn feu qui en ſortit.* Ceſte façon d'alleguer les autheurs, doit-elle eſtre tolerée?

Le troiſiéme paſſage eſt pris de Pelagius, que le ſieur du Pleſſis cite ſous le nom de S.Hieróme: Faute pardonnable à ceux qui l'ont commiſe deuant que l'œuure fuſt recogneu eſtre de Pelagius, mais

a *Cyrill. ad Caloſyrium adu. Anthropomorph.* ἀλλὰ γὰρ, ὑπολείπεσθαί τινας ἀγνοεῖσθαι λέγουσι τὴν μυστικὴν εὐλογίαν, εἰ τηρεῖταί τι καταλειφθὲν αὐτῆς εἰς ἑπόμενον ἡμέραν· μαίνονται δὲ τοῦτο λέγοντες· οὐ γὰρ ἀλλοιοῦται Χριστὸς, οὐδὲ τὸ ἅγιον αὐτοῦ σῶμα μεταβάλλεται, ἀλλ' ἡ τῆς εὐλογίας δύναμις, καὶ ἡ ζωοποιὸς χάρις διαμένουσα ἔστιν ἐν αὐτῷ.

b *Baſil. ad Ceſar. Patric.* τὸ δὲ ἐν τοῖς τοῦ λαοῦ κοινοῖς καιροῖς αὐτὸ ἑαυτὸν μεταλαμβάνειν ἐν καιρῷ διωγμοῦ, ἐπειδὴ πάντως ἱερέως ἢ λειτουργοῦ, πολλὴν κατασκευὴν παρέχεται τὸ ἰδίᾳ χειρὶ μεταλαμβάνειν τὸ βαρὺ, φανερόν ἐστι τοῖς ἐπιστήμοσιν· ἐξὸν τοῦ μακρὰν συνήθειαν τοῦτο δὲ καὶ πρὸς ἑαυτοῦ προσλαμβάνοντα πίστωσιν. πάντες γὰρ οἱ ἐν ταῖς ἐρήμοις ἀσκοῦντες, ὅπου μὴ ἔστιν ἱερεύς, κατανάγκην ἔσχον καθ' ἑαυτοὺς μεταλαμβάνειν· καὶ ἀλεξανδρείας δὲ καὶ Αἰγύπτου ἕκαστος ἐν τῷ οἴκῳ πολλάκις τοῦ κυρίου μεταλαμβάνει τοῦ τὸ πλεῖον ἐν τῷ οἴκῳ ἔχειν καὶ τῷ ἑαυτοῦ δοκεῖ.

c *Cypr. l. de Cœna Dom. c. 5.* Panis iſte recipitur, non includitur.

d Æqua omnibus portio datur, integer erogatur, diſtributus non demembratur, incorporatur nō iniuriatur, recipitur nō includitur, cū infirmis habitans, non infirmatur.

e *Idem lib. de Lapſis, cap. 10.*

qui ne reçoit plus d'excuſe maintenant que l'erreur de ceſte intitulation ne peut plus eſtre ignorée que des ignorants: Lequel eſcrit, dit le ſieur du Pleſſis, *Apres la communion ceux qui mangeoient le ſouper enſemble à l'Egliſe, acheuoient tout ce qui eſtoit des ſacrifices*; & ne conſidere pas, ny que Pelagius ne parle pas là de la couſtume qui eſtoit au temps de S. Hieróme & au lieu, mais de l'vſage qui eſtoit parmy les Corinthiens, lors que S. Paul leur eſcriuoit; ny qu'il ne dit pas ces paroles par approbation de ce que les Corinthiens faiſoient, mais par interpretation de la reprehenſion que S. Paul faiſoit de ce qu'ils faiſoient. Car apres auoir donné vne expoſition de ces paroles de S. Paul, *Lors donc que vous-vous aſſemblez enſemble, cela n'eſt point manger la Cene du Seigneur*; Il en apporte encore vne autre, en ces termes: *Item il dit cela, pour ce que conuenant en l'Egliſe, ils offroient à part leurs oblations, & apres la communion tout ce qui leur eſtoit reſté des ſacrifices, ils le conſommoient là enſemble en l'Egliſe, mangeants vn ſouper commun.* Laquelle interpretation correſpond à celle que Pelagius donne derechef par forme d'alternatiue au verſet ſubſequent, en ces mots: *Quelques-vns referent ce lieu à ceux qui faiſoient des feſtins en l'Egliſe.* Ny finalemẽt que Pelagius ne parle pas de cela comme de choſe qui ſe fiſt des reliques du Sacrement, mais des reliques des oblations dont auoit eſté pris le Sacrement; ainſi que les Grecs diſtribuent encore auiourd'huy en l'Egliſe à la fin du ſeruice, le reſte du pain dont a eſté pris le Sacrement, ſous riltre d'ἀντίδωρον: & ainſi que faiſoient anciennemẽt les Chreſtiens en leurs banquets Eccleſiaſtiques, qu'ils appelloient, Agapes; exclus depuis des Egliſes par le Concile de [a] Laodicée, & par celuy de Carthage, & par celuy de Conſtãtinople, in Trullo; ſur lequel Balſamon dit ces mots: [b] *Le grand Paul, en ſon epiſtre aux Corinthiens, reprend ceux qui banquettent en l'Egliſe.* Le Canon donc defend que nul ne façe feſtin en l'Egliſe, ou autre lieu ſemblable, conſacré au Seigneur: car c'eſt ce qu'il appelle, Agapes, & dont S. Hietóme ſe plaint, [c] *Que quand on inuitoit aux Agapes, il faloit loüer des Heraults.* Mais que du temps de S. Hieróme ce fuſt choſe vſitée de conſeruer l'Euchariſtie apres la communion faitte en l'Egliſe, il appert par les eſcrits du vray S. Hieróme, [d] qui teſmoigne qu'à Rome les fidelles prenoient tous les iours le corps de Ieſus-Chriſt. Ce qu'il ne repréd ny n'approuue, mais bien les blaſme de ce qu'apres auoir eu la nuict la compagnie charnelle de leurs femmes, ils prenoient le iour ſuiuant le corps de Chriſt, leur reptochant que comme ceſt empeſchement-la les priuoit de pouuoir entrer ce iour-la aux Egliſes, & y prendre le corps de Chriſt, auſſi les deuoit-il priuer de le prendre en leurs maiſons; dautant que Chriſt n'eſtoit point autre en l'Egliſe, & autre en la maiſon; & que ce qui pour ce regard n'eſtoit point licite en l'Egliſe, n'eſtoit point licite en la maiſon.

Apud Hieron. in 1. ad Corinth. cap. 11. Poſt communionem quæcumque eis de ſacrificiis ſuperfuiſſent, illic in Eccleſia communem cœnam comedentes pariter conſumebant.

a *Concil. Laodicenſ. can. 28. Synodo Carthagin. apud Balſam. can. 42.*

b *Theod. Balſam. in can. 74. Concil. Conſtãt. in Trullo.* ὁ μὲν γὰρ Παῦλος ἐν τῇ πρὸς Κορινθίους ἐπιστολῇ αὐτὰ μεμφόμενος τοὺς ἐν ἐκκλησίαις συμποτάζοντας.

c *Hieron. epiſt. 22. ad Euſtochium.*

d *Idem epiſt. 50. ad Pammachiũ.* Scio Romæ hanc eſſe conſuetudinem, vt fideles ſemper Chriſti corpus accipiant: quod nec reprehẽdo, nec probo.

Le

Le quatriéme paſſage que produit le ſieur de Pleſſis, eſt pris de Beda: lequel parlãt d'vn certain enfant malade, auquel les Apoſtres apparurẽt en viſion, leur fait dire, ſelon le rapport du ſieur du Pleſſis: *Tu dois attendre iuſques à ce que les Meſſes ſe celebrent, pour receuoir le corps & le ſang du Seigneur.* Surquoy il faut noter premierement que Beda parle d'vne Prouince d'Angleterre encore lors toute Payẽne, & où la religion Chreſtienne ne cõmençoit de s'introduire que de ceſte annee la meſme, aſçauoir celle des Saxons Meridionaux. Au moyen dequoy ce n'eſt rien d'eſtrange ſi les couſtumes obſeruées aux autres lieux de l'Egliſe, n'y eſtoient pas encore toutes eſtablies. Et ſecondement ne parle pas d'vne Egliſe Epiſcopale ou Paroiſſiale, en laquelle les Sacrements euſſent deu eſtre gardez pour l'vſage de ceux qui ne pouuoient pas aſſiſter ordinairement à la communion d'vne telle Egliſe; mais d'vn petit Monaſtere fondé lors nouuellement par Vuitfridus, en vn lieu appelié, l'Iſle du veau marin, où il y auoit pluſieurs autels; eſquels tous ceux qui habitoiẽt dans l'enclos dudit Monaſtere, auoient accouſtumé de communier tous les iours: entre leſquels eſtoit ce ieune garçon, lequel auoit eſté nouuellement conuerty du Paganiſme à la foy Chreſtienne: & d'ailleurs que Beda ne rapporte pas, comme cite le ſieur du Pleſſis, que les Apoſtres luy diſſent, *Tu dois attendre iuſques à ce que les Meſſes ſe celebrent, pour receuoir le corps & le ſang du Seigneur*: Mais ſeulement qu'ils luy diſent, *Ne crain point la mort pour laquelle tu es en peine: Car nous te menerons auiourd'huy au Royaume celeſte: Mais auparauant tu as à attendre que les Meſſes ſe celebrent, & qu'ayant pris pour viande de ton voyage le corps & le ſang du Seigneur, ainſi deliuré tout enſemble de la maladie & de la mort, tu ſois éleué aux ioyes eternelles dans les Cieux.* Car le but pour lequel les Apoſtres luy dirent qu'il auoit à attendre iuſques à ceſte heure-la, qui eſtoit peu d'heures apres, ayant eſté faict le meſme matin dont il fut communié, & mourut; n'eſtoit pas ſimplement afin de prendre le corps & le ſang du Seigneur, mais afin qu'il aduertiſt le chef & les Religieux du Monaſtere, que le ieuſne qu'ils auoient commencé pour deliurer le pays de la maladie qui le trauailloit, eſtoit exaucé, & qu'il n'y auroit vn ſeul qui en mouruſt; & que pour ceſt effect en ſigne d'action de graces de l'exaucement de leurs prieres, & pour impoſer la fin & le ſeau à leur ieuſne, ils celebraſſent la Meſſe par tous les Oratoires du Monaſtere, & que ce meſme enfant participaſt à la cõmunion de la Meſſe celebrée pour le remerciemẽt de la grace de laquelle il auoit eſté l'examinateur. Car au reſte à quel propos alleguer Beda pour mõſtrer que iuſques à ſon ſiecle, la couſtume de cõſeruer l'Euchariſtie apres la cõmunion publique de l'Egliſe, n'eſtoit point en vſage, veu que S. Denys d'Alexãdrie tant celebré par

Beda hiſtoria Eccleſiaſt. l. 4. c. 14. Expectare habes donec Miſſæ celebrẽtur, ac viatico Dominici corporis ac ſanguinis accepto, ſic infirmitate ſimul ac morte abſolutus ad æterna in cœlis gaudia ſubleueris.

S Athanaſe,& par toute l'antiquité, & qui eſtoit plus de 400. ans deuãt Beda,& cent cinquante ans apres le ſiecle des Apoſtres, eſcrit en ſon epiſtre à Fabius Eueſque d'Antioche,inſerée en l'hiſtoire Eccleſiaſtique d'Euſebe [a], que Serapiõ en l'article de la mort enuoya la nuict querir le Preſtre pour luy apporter l'Euchariſtie; mais que dautant qu'il eſtoit nuict, & que le Preſtre eſtoit malade,à ceſte occaſiõ ne pouuãt venir, il dõna au garçon qui auoit eſté enuoyé vers luy,vn petit morceau de l'Euchariſtie pour le porter à Serapion, & luy ordõna de l'humecter & de la luy mettre dãs la bouche? Et veu que S. Ambroiſe [b] eſcrit que ſon frere Satyrus ſe trouuant ſur mer en vn naufrage,& n'eſtãt point initié aux myſteres,demãda à ceux qui eſtoiẽt initiez,vne portion du Sacrement,& la fit lier en vn linge à l'entour de ſon col, puis ainſi muny & equippé ſe jetta dans la mer?Et puis que S. Irenée meſme auãt tous eux [c], teſmoigne qu'Anicetus,Pius, Hyginus,Teleſphorus,& Xyſtus,Eueſques de Rome, & voiſins du ſiecle des Apoſtres, enuoyerent l'Euchariſtie pour ſigne d'vniõ & cõcorde Eccleſiaſtique aux Egliſes de l'Aſie? Et veu que le Concile de Conſtantinople,*in Trullo* [d], que le ſieur du Pleſſis pretend ſi inſtamment auoir eſté vniuerſel, & qui auoit eſté tenu deuant le temps de ceſte hiſtoire rapportée par Beda, & citée par le ſieur du Pleſſis,ordonne qu'en tous les Careſmes l'Euchariſtie ne ſoit conſacrée que les Samedys & les Dimanches,& la feſte de l'Annonciation,& ſoit cõſeruée tous les autres iours de la ſemaine,pour faire l'oblation que les Grecs appellent, des myſteres preſanctifiez, & diſtribuer le Sacrement aux communiants?

Le cinquiéme paſſage eſt vn lieu du Cardinal Humbert contre Nicetas, lequel eſcrit [e]: *Chriſt ne le benit point ſeulement,& puis le reſerua à rompre au lendemain, ny ne le rompit point ſeulement, & puis le ſerra à part,mais l'ayant rompu le diſtribua auſſi toſt*, &c. *parce que lequel de ces trois qui ſe face ſans les autres, ou la benediction ſans fraction & diſtribution,ou la fraction ſans benediction & diſtribution,ne repreſente point la parfaitte memoire de Chriſt.* Leſquelles paroles le Cardinal Humbert dit, non cõtre ceux qui reſeruoẽt ſimplement l'Euchariſtie, mais contre ceux qui apres l'oblation en laquelle elle auoit eſté conſacrée,la reſeruoient pour en faire vne autre oblation & Liturgie, qu'ils appelloiẽt imparfaitte,& la nommoient la Liturgie des dons preſanctifiez. En ceſte action donc de ce ſacrifice,Liturgie & oblation,en laquelle la memoire de Chriſt deuoit eſtre annoncée, il dit qu'il ne peut y auoir vne parfaitte memoire de Chriſt lors que la fractiõ ou la diſtribution ſont ſeparées de la cõſecration. Cat que le Cardinal Hũbert ne peut pas noter pour vn des poincts de diuorce entre l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine, que l'Egliſe Grecque reſeruoit l'Euchariſtie pour les malades,& que l'Egliſe Latine ne la reſeruoit point

a *Euſeb. l. 6. c. 36 hiſt. Eccleſ.*

b *Ambroſ lib. de obitu fratris Satyri.* Sed ne vacuus myſterij exiret è vita, quos initiatos eſſe cognouerat,ab his diuinũ illud fidelũ popoſcit. Etenim ligari fecit in otario, & orarũ inuoluit collo, atque ita ſe deiecit in mare.

c *Euſeb. l. 5. c. 24.*

d *Cõcil Conſtãt. in Trullo, can. 52.* ὁ παρὰ πάσης τῆς ἁγίας τεσσαρακοστῆς τὰς λειτουργίας ἐπιτελεῖσθαι παρακελευόμεθα, ἢ μόνον τοῦ ἁγίου προηγιασμένου ἐπιτελεῖσθαι μυστηρίου, ἢ τὴν τῶν προηγιασμένων ποιεῖσθαι λειτουργίαν.

e *Humbertus contra Nicetam* Non enim benedixit tantũ & ſeruauit frangendũ in craſtinum, nec fregit tantum & poſuit, ſed fractũ ſtatim diſtribuit, &c. Quia quodlibet horũ trium, ſi ſine reliquis fiat, ſcilicet benedictio ſine diſtributione, aut fractio ſine benedictione & diſtributione, perfectã Chriſti memoriã non repræſentant.

Il appert par le capitulaire de Charlemagne [a], eſcrit plus de deux cents cinquãte ans auãt le Cardinal Humbert, & cité en la page ſuiuãte par le Sr du Pleſſis, où il eſt dict, *Que le Preſtre ayt touſiours l'Euchariſtie preſte, afin que quand quelqu'vn ſera malade, ou qu'vn petit enfant ſera en infirmité, il le cõmunique promptement, de peur qu'il ne meure ſans cõmunion.* Et pource le ſieur du Pleſſis ſentãt bien que cela eſtoit dict, non contre la couſtume vniuerſellemẽt lors & de tout temps pratiquée tant des Grecs que des Latins, de cõſeruer l'Euchariſtie pour les abſents, eſtrangers & malades, mais contre la couſtume particuliere des Grecs de celebrer en Careſme la Meſſe des myſteres preſanctifiez, il adiouſte ces mots [b]: *Et ledit Cardinal Humbert blaſme les Grecs de ce que maintenant ils les reſeruent, ſçauoir ce qu'ils appellent preſanctifiez, au lieu que cy-deuant ils les bruſloient.* En quoy il monstre pluſieurs ignorances tout enſemble; l'vne, de penſer que ce ſoit choſe moderne que les Grecs vſent de l'oblation des dons preſanctifiez: Au lieu que l'ordonnance s'en trouue dans le Concile de Conſtantinople *in Trullo*, celebré il y a pres de mil ans, & eſt pretẽduë par eux eſtre tirée des Canons du Concile de Laodicée, celebré il y a plus de douze cents ans, cõme il appert par le meſme Nicetas [c] Pectoratus, contre lequel eſcriuoit le Cardinal Humbert il y a 530. ans. La ſeconde, qu'il croit que les Grecs deuant que d'vſer des myſteres preſanctifiez, bruſloient les reſtes du Sacremẽt: Au lieu que la couſtume de l'vſage des preſanctifiez, eſt pretenduë par les Grecs plus ancienne que les autheurs meſmes dont le ſieur du Pleſſis prend l'hiſtoire de ceſte couſtume de bruſler les Sacrements. Et la troiſiéme, qu'il penſe que l'autheur dont il prẽd l'hiſtoire de ceſte couſtume, parle de l'Egliſe Grecque, au lieu qu'il parle de l'Egliſe Latine. Car Heſychius qui fait mẽtion de ceſte couſtume, eſtoit Latin, comme il appert par le ſtyle & la texture de ſon liure, & par les epiſtres que S. Auguſtin luy addreſſe; & eſtoit Eueſque de Salone, comme il appert par les meſmes epiſtres, & par les anciens manuſcrits corrects de ſon commentaire ſur le Leuitique, où il eſt intitulé Heſychius Salonitain, & non Heſychius Hieroſolymitain; & par l'edition ſur les paroles de laquelle il forme ſon commentaire, qui eſt la verſion de ſainct Hieróme.

Le dernier paſſage eſt pris de Gabriel Biel, autheur recẽt, & cité par le Sr du Pleſſis [d], en ces mots [e]: *Chriſt ne dõna pas ce Sacremẽt à ſes Diſciples pour le mettre en reſerue honorablemẽt, mais pour le mettre en vſage, diſãt, Prenez, mangez.* Auquel lieu pource que Biel parle de l'vſage prochain & immediat du Sacremẽt, cõme il appert par ces mots ſuiuãts; [f] *De là il ſe voit que la conſecration eſt ordõnée à l'vſage, qui eſt la manducation d'iceluy, comme à ſa fin en quelque maniere prochaine*; Et d'ailleurs que Biel, tant s'en faut qu'il ſoit vray ce que le Sr du Pleſſis luy impute,

a *Capitula Caroli Magni lib. 1. cap. 161.* Vt preſbyter ſemper Euchariſtiã habeat paratam, vt quando quis infirmauerit, aut paruulus infirmus fuerit, ſtatim eum cõmunicet, ne ſine cõmunione moriatur.

b *Le ſieur du Pleſſis, pa. 1063. edit. 2.*

c *Nicetas Pector. in libello contra Latinos, apud Baron. tom. 11.*

d *Le ſieur du Pleſſis pag. 1063. edit. 2.*

e *Biel in Canonẽ, lect. 36.* Neque dedit Diſcipulis vt ipſum honorificè cõſeruarent, ſed dedit in ſui vſum, dicens, Accipite & manducate.

f *Ibid.* Ex his ſatis patet, quòd cõſecratio, ad vſũ, qui eſt eius manducatio, tanquam ad finem quodammodo proximum ordinatur.

a faict trois Sermõs expres en la feſte de la proceſſion du ſainct Sacrement. Et outre ce qu'il ne s'agit pas icy de ce qui ſe doit faire en ceſte matiere, mais de ce que l'antiquité ã prattiqué & exercé pour ce regard, nous n'apporterons autre reſponſe que le meſptis de luy reſpõdre. Seulement dirons-nous que les paſſages qu'il allegue outre ceux-cy à la fin du neufiéme chapitre de ce meſme liure, pour mõſtrer que iuſques au Cõcile de Latrã, l'Euchariſtie n'auoit point de lieu particulier és Temples où elle fuſt gardée & adorée, dõt l'vn eſt que le Pape Clement troiſiéme, enuiron l'an 1188. ordõne [a] qu'il ſoit mis autãt de pain que le peuple en peut cõſommer, & que ce qui en reſte, ſoit acheué ſur le chãp par les Clercs; Et l'autre, qu'Innocẽt troiſiéme apres le Cõcile de Latran, cõmande qu'en tous les Temples il ſoit erigé vn cabinet où l'Euchariſtie ſoit gardée ſous la clef; ne prouuent ny l'vn ny l'autre. Car les reliques de l'Euchariſtie que Clement I I. commande d'eſtre acheuées, s'entendent les reliques qui reſtent apres ce qui en a eſté ou employé pour la cõmunication des preſents, ou reſerué pour celle des abſents. Et quant à Innocent troiſiéme [b], il ne cõmande point qu'il ſoit erigé vn cabinet pour mettre l'Euchariſtie: car auãt luy l'Euchariſtie auoit ſon lieu és Egliſes où elle eſtoit gardée: Mais il commande que le Chreſme & l'Euchariſtie ſoient gardez ſous la clef, de peur que les Magiciens n'en abuſaſſent pour leurs ſorcelleries: *Nous ordonnons*, dit il, [c], *qu'en toutes les Egliſes le Chreſme & l'Euchariſtie ſoiẽt gardez ſous fidelle garde auec appoſition de clefs, afin que nul n'y puiſſe mettre la main temerairement pour en exercer choſes horribles & impies.* Laquelle ordonnance encore le Pape Innocent ne propoſe point cõme choſe nouuelle, mais cõme vne continuation & confirmation de l'vſage precedent de l'Egliſe. Car Burcardus qui eſtoit deux cents ans deuant luy, cite ce Canon du Cõcile de Tours [d]: *Que tout Preſtre ayt vne boueſte ou vn vaiſſeau digne d'vn ſi grand Sacrement, ou le corps du Seigneur ſoit diligemment ſerré pour la communion de ceux qui decedent de ce ſiecle, &c. Et que ladite oblation ſoit touſiours ſur l'autel enfermée à la clef, à cauſe des ſouris & des hommes malefiques, & ſoit touſiours changée de ſept iours en ſept iours.* Car quãt à ce que le ſieur du Pleſſis prend occaſion de là d'abuſer de ce paſſage de S. Matthieu [e]: *Si on vous dit, Le voicy és cabinets, ne le croyez point*, c'eſt vne illuſiõ plus que ridicule: l'intentiõ de noſtre Seigneur eſtant en ce lieu-là de parler des faux Prophetes qui s'attribueroiẽt le nom de Chriſt, & feroiẽt des aſſemblées & coniurations ſecrettes d'hommes, ou aux deſerts ou dans des cachettes & retraittes priuées & clandeſtines, cõme Caluin le recognoiſt luy-meſme en ces mots: [f] *Pour auoir le ſens vray & naïf de ce paſſage, il eſt beſoin de noter l'antitheſe & contrarieté qui eſt entre les cachettes ou lieux ſecrets, & la merueilleuſe eſtenduë qui ſe deuoit faire du regne de Chriſt*, &c. *Car nous ſça-*

a *De conſec. diſt. 2. Can. Tribus gradibus* 23. Tãta in altario certè holocauſta offerantur, quanta populo ſufficere debeant: quòd ſi remanſerint in craſtinum, non reſerrẽtur, ſed cum timore & tremore, clericorũ diligentia conſumantur.

b *Innocent. 3. Decretal. lib. 3. tit. 44. c. Statuimus.*

c Statuimus vt in cunctis Eccleſiis Chriſma & Euchariſtia ſub fideli cuſtodia clauibus adhibitis conſeruentur.

d *Burch. l. 3. c. 10 Tuo Carmot p 2. c. 19 ex Concilio Turonico.* Omnis preshyter habeat pyxidẽ aut vas tanto Sacramẽto dignum, vbi corpus Domini cũ diligentia recondatur ad viaticum, recedentibus de ſeculo.

e *Matth. 24. 26*

f *Caluin au Cõmentaire ſur l'harmonie des Euangel. Matth. 24. 26.*

uons que les faux Chriſts, comme cela eſtoit bien accordant à l'eſperance folle & groſſiere de ce peuple, ont attiré és retraittes du deſert, ou en des cauernes ou autres cachettes tant grande multitude & force de gents qu'ils ont peu, afin de rejetter le ioug de l'Empire Romain, par armes & violence. Ainſi donc le ſens eſt que quiconque aſſemble ſes forces en quelque lieu ſecret pour recouurer par armes la liberté du peuple, cetuy-la ſe vante fauſſement d'eſtre le Chriſt.

CHAP. VI.

Obiection VI. Qu'on bruſloit anciennement ce qui reſtoit du Sacrement.

LA ſixiéme obiection que le ſieur du Pleſſis fait, eſt qu'anciennement on bruſloit ce qui reſtoit du Sacrement, ou bien qu'on le donnoit à manger aux enfans: d'où il recueille qu'on ne luy deferoit pas donc telle reuerẽce qu'auiourd'huy, & prouue l'vn par l'authorité d'Eſychius, & l'autre par l'authorité d'Euagrius & des Conciles de Maſcon & de Tours. Or encore que ces deux inſtãces tendent bien indirectement à monſtrer qu'on ne conſeruoit point les Sacremens; neãrmoins dautãt qu'il s'en ſert directement pour inferer vn meſpris poſitif du Sacremẽt, nous en auõs faict vn article à part; auec intention neanrmoins de reſpõdre à l'vne & à l'autre cõſequence. Pour le regard donc du paſſage d'Eſychius, le ſieur du Pleſſis le rapporte en ces mots: *Nous voyons ſenſiblement, qu'en l'Egliſe on bruſle au feu, à l'exemple de l'ancienne loy, tout ce qui n'a point eſté conſommé.* Or voicy cõme il eſt couché dans Eſychius: *Moyſe pour ceſte cauſe commande de manger les pains auec la chair, afin que nous entendions qu'il vouloit parler de ce myſtere qui eſt enſemble pain & chair, comme le corps de Chriſt pain vif qui eſt deſcendu du Ciel*, &c. *Mais ce qui demeure de reſte des chairs & des pains, il commande qu'il ſoit bruſlé au feu: Ce que nous voyõs auſſi eſtre faict maintenant ſenſiblement en l'Egliſe, & que toutes les choſes qui demeurent ſans eſtre conſommées, ſont liurées au feu.* Deſquelles paroles l'autheur eſtant Latin, & la couſtume dont il parle, ayant eſté preciſémẽt vne couſtume de l'Egliſe Latine, ou de partie d'icelle; car au temps d'Eſychius, les Grecs, comme le ſieur du Pleſſis meſme le rapporte d'Euagrius, faiſoiẽt cõſommer ce qui reſtoit de ſurplus & ſuperabõdant du reſte de la cõmunion aux ieunes enfans des fidelles encore innocẽts; Il faut pour l'intelligẽce de ce paſſage, rechercher quel eſtoit pour ce regard l'ancienne couſtume de l'Egliſe Latine. Or de cela en auõs nous quelques veſtiges dãs vn Canõ du Cõcile d'Arles, cité il y a plus de 500. ans par Yuon en ſon Decret, en ces mots: *Tout ſacrifice gaſté par ſordidité de vieilleſſe, doit eſtre bruſlé au feu, & la cendre enſeuelie aupres de l'autel.* Et dans vn autre Canon du Cõcile d'Orleans rapporté par le meſme Yuon, & auãt luy par Burcardus en ces mots: *Que les oblatiõs qui ſont offertes en l'autel, ſoient renouuellées de Samedy en Samedy; pource que les pains de propoſition qui eſtoient mis ſur la table du Seigneur, eſtoient changez de Samedy en Samedy; de peur*

Heſychius in Leuitic. lib. 2. cap. 8.

Decretũ Yuonis 2. parte de Sacramẽto corp. Dom. c. 59. ex Concil. 3. Arelaten. can. 5. Omne ſacrificium ſordida veruſtate perditum, igne cõburendum eſt: & cinis iuxta altare ſepeliendus.

qu'eſtants gardez longuement, ils ne ſe moiſiſſent; & comme quelques-vns eſtiment, qu'ils ſoient bruſlez au feu. Et à cela meſme fait alluſion, il y a 550 ans, Guirmundus, en ces paroles[a]: *Du feu naiſt vne autre grande queſtion, dautant qu'en quelques Canons, ainſi qu'ils diſent, il eſt commandé de conſigner les ſacrez myſteres au feu, comme pour les conſommer: Mais cela n'eſt pas commandé afin qu'ils ſoient conſommez par le bruſlement, mais afin qu'ils ſoient conſignez venerablement, au plus pur, plus munde, & plus digne de tous les elements, & qui purge tous les autres, & ne peut eſtre ſouillé par eux, ny n'a beſoin d'eſtre purgé par eux.* Et Algerus, peu apres: [b] *Quant à ce que les eſpeces ſacramentales ſont dittes eſtre liurées par les hommes religieux, au feu, & y diſparoitre, cela ne ſe fait point en meſpris & indignité de Chriſt, comme s'il eſtoit liuré au feu pour eſtre bruſlé: Ce qui eſt impoſſible, dautant qu'il eſt le Dieu de tous les elements; mais que toutesfois & quantes que telle indignité arriue par negligence, au Sacrement, que les eſpeces ſenſibles, leſquelles Dieu par ſon profond conſeil a voulu demeurer apres la mutation de la ſubſtance, facent horreur à les prendre, elles ſont liurées au feu, afin qu'elles monſtrent ce qui eſt du leur, en defaillant & diſparoiſſant ſans aucune ſordidité en ce tres-pur element du feu.* Voila la ſuitte, & les teliques de la couſtume ſur laquelle Heſychius a voulu fonder la conformité du bruſlement des reſtes du ſacrifice conſecratif des Preſtres, qui eſtoit conioinctement chair & pain en l'ancien Teſtament, au bruſlement des reſtes qui demeuroient de la communion de l'Euchariſtie, aſçauoir que cõme ce qui n'auoit peu eſtre mangé par Aaron, & par ſes fils, dutãt les ſept iours de la conſecratiõ, pendãt leſquels il ne leur eſtoit point permis de ſortir du paruis du Tabernacle, & ainſi ce qui ne pouuoit eſtre cõſommé de l'Euchariſtie par les fidelles, pour auoir eſté trop gardé, & auoir acquis quelque qualité apportant horreur au ſens, eſtoit liuré au feu: Et pourtant il remarque que le Legiſlateur n'a pas ſpecifié en ceſt endroit, ce qui demeureroit non conſommé d'vn iour, ou de deux iours, ou de trois iours, comme il auoit eſté dict de l'oblation pour action de graces, que les chairs en ſeroient mangées le meſme iour, & que rien n'en demeureroit au lendemain; & de celles qui auoient eſté offertes pour vœu, qu'elles ſeroient ſemblablement mãgées le meſme iour; toutesfois que s'il en demeuroit quelque choſe au lendemain, il eſtoit permis de le mãger, mais que ce que le troiſiéme iour trouueroit, le feu le conſommeroit: Ains ſeulement qu'il a dict en general, ce qui demeurera de reſte. Voicy ſes paroles[c]: *Mais ce qui reſte des chairs & des pains, il commande qu'il ſoit liuré au feu: Ce que nous voyons auſſi maintenant eſtre faict ſenſiblement en l'Egliſe, & que quelconques choſes qui demeurent inconſommées, ſont liurées au feu, non precisément celles qui ſont gardées d'vn iour, ou*

a *Guirmundus lib 2. de veritate Euchariſtiæ* De igne grandis quoque quæſtio oritur. pro eo quòd in quibuſdã, vt aiunt, canonibus igni tanquam abſumẽda ſacra myſteria tradi iubentur. Verũtamẽ non vt combuſtione conſumãtur, id præcipitur, ſed tãquam omnium elementorum purgatiſſimo ac mundiſſimo digniſſimóque, quod omnia reliqua elemẽta purgat, ipſũ verò ex reliquis nec inquinari valet, nec indiget exputgari, venerabiliter committi iubentur.

b *Algerus lib. 2. de Sacr. cap. 1.* Quod autem à religioſis incẽdio tradi, & ibi diſparere dicũtur ipſæ ſacramẽtales ſpecies non ad indignitatem Chriſti fit, quaſi ignibus exutendus tradatur: quod impoſſibile eſt, cũ ſit omniũ elementorũ Deus: ſed quoties talis indignitas ipſi Sacramẽto negligenter accidetit. vt horrorem ſumendi incuriant, ipſæ ſenſuales ſpecies, quas ibidẽ Deus altiſſimo ſuo cõſilio poſt mutationẽ ſuæ diſparendo ſine ſubſtantiæ remanere voluit, ignibus traduntur, vt oſtendãt, quod ſuum eſt, deficiendo & omni fœditate in illo puriſſimo ignis elemento. c *Heſych. in Leuit. lib. 2. c. 8* Quod nũc

de deux ou de plusieurs. Car comme il apparoit, le Legislateur n'a point commandé cela; seulement il ordonne que ce qui demeure de reste, soit bruslé, mais les iours il ne les a point specifiez; afin que toutes les choses qui demeureront inconsommées pour quelque occasion que ce soit, soit que le temps en soit cause, soit que ce soit quelque autre chose, elles soient faictes l'œuure & la consomption du feu. Et partant de ce qui se fait sensiblement, resulte la signification d'vne chose intelligible à ceux qui la considerent, asçauoir que quand nous defaillons à la manducation du Sacrifice, & ne le pouuons manger entierement, nostre esprit peut estre se lassant ou defaillant (possible y faut-il lire, *défiant*) *s'il faut entendre que les choses qui sont veuës, soient le corps de Christ, auquel les Anges mesmes ne peuuent pas asseoir les yeux, que nous ne les laissions point, mais que nous les liurions au feu de l'esprit, afin qu'il mange les choses qui par nostre infirmité nous sont incomestibles. Or comment les mangera-t'il? quand nous penserons que les choses qui nous sont impossibles, sont possibles à la vertu de l'Esprit de Dieu.* D'où il appert que pour fonder quelque conformité entre le precepte de brusler les reliques de cè Sacrifice, & le precepte de brusler le residu de l'Euchatistie; il faut qu'il se departe de la consideration speciale du temps & de la cause de ceste residuité, & qu'il les compare seulement en ceste generalité, que comme ce qui n'auoit peu estre mangé durant les sept iours de la cõsecration, estoit liuré au feu, sans entrer en consideration s'il auoit esté gardé d'vn iour, ou de deux, ou de trois, ou de plusieurs, & sans entrer en consideration si ç'auoit esté pour auoir esté trop gardé, & estre alteré & corrompu, qu'il n'eust peu estre mangé; ainsi ce qui ne pouuoit estre mangé des reliques de l'Euchariſtie par les fidelles, asçauoir pour vne des causes comprinses en ceste generalité, c'est à dire, pour auoir esté trop gardé, & faire mal au cœur à ceux qui les prendroient, estoit mis au feu: Chose laquelle tant s'en faut qu'elle se fist, pour porter moins de respect à l'Euchariſtie que nous ne luy en portons maintenant, qu'elle se faisoit pour vn effect tout au contraire, comme nous l'auons veu cy-deuant par les paroles de Guirmundus & d'Algerus: Et que telle fust l'intention de Hesychius, asçauoir que les seules reliques de l'Euchariſtie, qui auoient acquis quelque moisissement, ou autre qualité apportant horreur au sens, fussent mises au feu; & non celles qui restoient saines & entieres, & pouuoient estre prises sans contre cœur; Il apparoir par les mesmes tesmoignages que cite le sieur du Plessis d'Euagrius[a], & du Concile de Mascon. Car par le tesmoignage de Euagrius, il se void qu'en l'Eglise Grecque, du temps de Hesychius, les reliques de l'Euchariſtie qui demeuroient apres la Communion du peuple, estoient données aux ieunes enfans estant encore en âge d'innocence; Et par le Concile de Mascon celebté au mesme

videmus etiam sensibiliter in Ecclesia fieri, ignisque tradi quæcunque remanere contigerit inconsumpta; non omnino ea quæ vna die vel duabus, aut multis seruata sũt, sicvt enim appareret, non hoc legislator præcepit: sed quod reliquũ est, incendi iubet. Dies autem nõ cõmemorauit, vt quæcunque cuiuscũque rei causa emergente remanserint inconsumpta, siue tẽpus in causa sit, siue quid aliud fuerit, ignis opus & consumptio fiat. Ergo ex hoc quod agitur sensibiliter, significatio cuiusdam intelligibilis rei, eis qui intendunt, prouenit.

a *Euagrius hist. Eccles. lib. 4. cap. 35* ὅτος παλαιὰν βύλεται αἰτὰ τὰν βασιλίνσαν, ὅτ' ἐκ πολὺ τὰ χρῆσα τὰ ἁγίων μυελὸν ἢ ὀχρεώπο σώματος χεσοῦ ἢ ἄλλο ἐμβλ ἀκαθαίτου, παῖδας ἀφθόρους μεταπέμπουσι γενέσθαι, ἢ ταῦτα καταθύειν.

temps d'Euagrius, il appert que les Egliſes d'Occident faiſoient le ſemblable en ces mots; [a] *Toutes les reliques des Sacrifices qui demeureront au ſacraire apres la Meſſe, celuy qui en a la charge, façe venir, la quatriéme ou ſixiéme ferie, c'eſt à dire, le Mercredy ou le Vẽdredy, des enfants innocents, & leur ayant ordonné de ieuſner, leur face prendre les ſuſdites reliques arrouſées de vin.* Ce qui monſtre manifeſtement que celles dont parle Heſychius, que l'on auoit accouſtumé de mettre au feu, eſtoient celles-meſmes dont parlent les Conciles d'Arles & de Tours [b], citez par Burcardus & par Yuon, aſçauoir celles qui pour la vieilleſſe ou autre accident, eſtoient deuenuës chanſies & moiſies, & ne ſe pouuoient prendre ſans contre-cœur. Car quant à l'illation indirecte que le ſieur du Pleſſis veut tirer de ces teſmoignages d'Euagrius & du Concile de Tours, aſçauoir que lors on ne conſeruoit point l'Euchariſtie apres la Communion, outre ce qu'il en reſulte tout le contraire, qui eſt que pour le moins elle eſtoit conſeruée dans le ſacraire, iuſques à ce qu'on la feiſt conſommer par telles perſonnes innocentes; & cela pour le moins depuis le Dimanche iuſques au Mercredy ou Vẽdredy; ces reliques de l'Euchariſtie eſtoiẽt celles qui eſtoient reſtées du ſurplus de la Communion. Or celles qui ſe conſeruoient pour les abſents & pour les malades, ne reſtoiẽt pas du ſurplus de la Communion: Car celles-la meſmes eſtoient deſtinées pour la Communion, mais pour la Communion qui ſe faiſoit particulierement aux maiſons apres la Cõmunion publique de l'Egliſe: Et pourtant n'eſtoient-elles pas cõpriſes entre les reſtes de la Communion, leſquelles on faiſoit conſumer aux enfants. Et quant à l'autre illation que le ſieur du Pleſſis en tire directemẽt, qui eſt que l'Egliſe ancienne ne portoit donc pas tant de reſpect au Sacrement qu'auiourd'huy, puis qu'elle faiſoit conſommer ce qui en reſtoit aux enfãts des eſcholes; qui ne ſçait que les eſpeces ſous leſquelles eſt contenuë la ſubſtance de ce grand & admirable Sacrement, comme corruptibles, auoient à ſe corrompre & à ceſſer d'eſtre, & conſequemment à eſtre priuées à la fin, de la ſubſtance incorruptible qu'elles contenoient, & qu'apres auoir ſeruy autant qu'il eſtoit de beſoin à la Communion de l'Egliſe, ce qui en reſtoit ne pouuoit receuoir vne fin plus decente & conuenable aux eſpeces d'vn ſi grand Sacrement, que d'eſtre conſumé par ceux deſquels noſtre Seigneur auoit dict, *Laiſſez venir les petits enfants à moy car à tels eſt le Royaume des Cieux,* & principalement apres y auoir eſté preparez par le ieuſne, que le Concile de Maſcon leur ordonne? Et les hoſties meſmes non ſeulement qui reſtent entre nous du ſurplus de la Communion, mais auſſi celles qui ſont conſeruées en l'Autel pour les malades, ou autres cauſes dignes

a *Concilii Maſconẽſis* 2. *Can.* 6. Quæcunque reliquiæ Sacrificiorum poſt peractam Miſſam in ſacrario ſuperſederint, quarta vel ſexta feria innocẽtes, ab illo cuius intereſt, ad Eccleſiam adducantur; & indicto eis ieiunio, eiſdem reliquias conſperſas vino percipiant.

b *Concil. Turon.* 3. *ſub Carolo Magno Can.* 19. Cùm ſacra Miſſarum ſolennia peregerint, atque communicauerint, pueris aut alijs quibuſlibet perſonis adſtantibus, corpus Domini indiſcretè non tribuant.

Mar. 19. 14.

d'vn ſi grand Sacrement, lors que le temps approche qu'elles peuuent vieillir & ſe gaſter par la trop longue garde, ne les faiſons-nous pas conſommer par les Preſtres, ou autres fidelles preparez, pour en ſubſtituer de nouuelles en leur place ? Mais le ſieur du Pleſſis conuaincu des teſmoignages de l'antiquité, confeſſe que les Eueſques s'en enuoyoient les vns aux autres; & les Paroiſſiens meſmes, à Paſques; Ce qui, dit-il, eſt defendu au Concile de Laodicée[a]; *Et pour cela*, adjouſte-t'il[b], *ne la pouuoit on garder que fort peu.* Comme ſi pour la porter depuis Rome en Aſie, là où Sainct Irenée dit que les Eueſques de Rome Anicetus, Pius, Hyginus, Teleſphorus, & Xyſtus, auoient accouſtumé de l'enuoyer, il n'euſt falu que fort peu de temps : Car quant aux Paroiſſiens, reptis, dit-il, par le Concile de Laodicée, qui ſe l'enuoyoient les vns aux autres; Il deuroit ſçauoir qu'au ſtyle des anciens Theologiens Grecs, les Dioceſes des Eueſques eſtoient appellez παροικίαι, comme il appert par ſainct Irenée & Euſebe : auquel ſens encore Beda[c] dit que l'Eueſque Vuilfridus retourné d'outre-mer, n'auoit peu eſtre receu en ſa paroiſſe, c'eſt à dire, en ſon Dioceſe.

a *Concil. Laodicen. Can.* 4.

b *Euſebius lib.* 5, *hiſt. cap.* 24. Ἀλλ' οὐδὲ μὰ παροικίας οἱ πρὸ τοῦ τοιεῖσθαι, πῶς ἐπὶ τῆς παροικίας παροικίων ἐπιμνησθῆναι δίκαιον.

c *Beda lib.* 4. *hiſtor. gentis Anglor. cap* 13. Et ſi propter inimicitias memorati Regis, in parochiam ſuam recipi non potuit.

LE ſieur du Pleſſis dit en ſeptiéme lieu, que la ſuperſtition de quelques particuliers en portoit aux maiſons, les femmes en ſerroient en leurs mouchoirs, & enfermoient en leurs coffres, en mangeoient chez elles; *Prophanation*, adjouſte-t'il, *que l'antiquité n'euſt pas endurée, ſi elle euſt creu le Sacrement eſtre Dieu.* Comme ſi le propre corps viſible de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt meſme; Ioſeph[d] ne l'auoit pas enueloppé & emporté en vn linge neuf & net, & pour cela ne l'auoit pas prophané, mais pluſtoſt honoré, ſignifiant par la pureté exterieure de ce linge, la pureté interieure de l'ame auec laquelle il le touchoit; tout ainſi que les fidelles de l'ancienne Egliſe ſignifioient par la pureté des linges auec leſquels ils enueloppoient le Sacrement, la pureté du cœur auec laquelle ils le receuoient. [e] *Si nul*, dit Pelagius, allegué cy-deſſus par le ſieur du Pleſſis, pour ſainct Hieróme, *ne l'oſe mettre en vn linge ou en vn vaiſſeau ſordide, combien moins en vn cœur pollu; laquelle impureté Dieu deteſte ſur toutes choſes, & qui ſeule fait iniure à ce corps ? Car pour ceſte cauſe Ioſeph le iuſte enſeuelit le corps du Seigneur, en vn ſepulchre neuf, apres l'auoir enueloppé en vn linge net, prefigurant que ceux qui veulent prendre le corps du Seigneur, doiuent auoir l'ame autant neuue que nette.* Et le vray S. Hieróme meſme ſur ce verſet de S. Matthieu; Ioſeph l'enueloppa en vn linge net: [f] *Par la ſimple ſepulture du Seigneur*, dit-il, *l'ambition des riches eſt condamnée, qui au ſepulchre meſme ne ſe peuuent paſſer de richeſſes : Nous pouuons auſſi ſelon l'intelligence ſpirituelle, en recueillir ce ſens, que le corps du*

CHAP. VII. *Obiection ſeptiéme, Qu'on l'emportoit aux maiſons.*

d *Matth.* 27.

e *Pelagius apud Hieronym. in* 1. *ad Corinth.* 11. Si in linteũ vel vas ſordidum, nõ illud mittere audet, quãto magis in cor. de pollutos. &c. præfigurãs, corp⁹ Domini accepturos, tam mundam mentem debere habere, quàm nouam.

f *Hieronym. in Matth lib.* 4 *cap.* 27 Quod corpus Domini nõ auro, gẽmis & ſerico, ſed linteamine puro obuoluendum ſit, &c.

Seigneur ne doit point eſtre enueloppé d'or, ou de pierres precieuſes, ou de ſoye, mais d'vn linge pur; combien que cela auſſi ſignifie que celuy enueloppe Ieſus en vn linge pur, qui le reçoit auec vne ame pure. Mais voyons ſi les exemples des lieux qu'il cotte, eſtoient eſtimez par les Peres, ſuperſtitions, & s'ils emportoient quelque profanation. Tertullian eſcrit à ſa femme eſpouſée, non ſeulement auāt le Sacerdoce, mais auant le Chriſtianiſme, la diſſuadant, & à ſon exemple toutes les autres femmes des Chreſtiēs, de ſe remarier apres la mort de leurs premiers marys, auec les Payens [a]: *Ton mary ne ſçaura ce que tu gouſteras ſecrettement deuant toute viande; & s'il croid que ce ſoit pain, il ne croira pas que ce ſoit celuy lequel il ſe dit.* Or s'il euſt eſtimé cét vſage vne ſuperſtition, comment en euſt-il allegué la conſequence aux femmes Chreſtiennes pour les diuertir de ſe remarier en ſecondes nopces aux Payens? Et comment ne les euſt-il point pluſtoſt diſſuadées de ceſte couſtume? Au contraire comment euſt-il exhorté ailleurs tous les fidelles de prendre le corps de Chriſt les iours de ieuſne, & le reſeruer, en ces mots: [b] *Taſtation*, c'eſt à dire, ton ieuſne, *ne ſera-t'elle pas plus ſolemnelle, ſi tu la fais à l'Autel de Dieu? ayant pris le corps du Seigneur, & l'ayant reſerué, l'vn & l'autre eſt ſauf, & la participation du Sacrifice, & l'execution de l'office.* Et ſi le pain de l'Euchariſtie n'euſt eſté vrayement le corps de Chriſt & le pain de vie, ains vn ſimple ſymbole & charactere ceremonial de la Religiō Chreſtienne, pourquoy les Payens euſſent-ils pluſtoſt eu occaſion de faire difficulté de croire qu'il eſtoit celuy lequel il eſtoit dict eſtre; que le pain dont les Perſes vſoient, comme dit le meſme Tertullian [c], aux ceremónies de leur Dieu Mithra; ou que le pain & le vin dont les autres Payens vſoient aux ceremonies de Ceres & de Bacchus? Sainct Cyprian [d] eſcrit qu'vne femme Chreſtienne qui auoit ſacrifié aux Idoles durant la perſecution, retournant à ſon logis, voulut eſſayer auec ſes mains indignes d'ouurir ſon coffre dans lequel eſtoit le ſainct du Seigneur, & qu'elle fuſt eſpouuantée & empeſchée par vn feu qui en ſortit. Or dequoy nous eſt leçon ceſte hiſtoire? de reuerence ou de meſpris enuers le Sacrement? Et en quoy nous enſeigne-t'elle, conſiſter la profanation? A auoir le corps de Chriſt en ſon coffre, ou à le vouloir toucher auec les mains impures? Et quelle indice nous donne-t'elle de la creance de Sainct Cyprian? qu'il creuſt que c'eſtoir vn ſimple ſigne? ou qu'il creuſt que c'eſtoit celuy-meſme dont l'Eſcriture dit, *Dieu eſt vn feu conſommant?* Si quelqu'vn en doute qu'il liſe ce qui ſuit immediatement apres; *Et vn autre auſſi ſoüillé du meſme faict; lequel apres que le Sacrifice euſt eſté celebré par le Preſtre, en oſa prendre en cachettes ſa part auec les autres, ne peut manger ny manier le ſainct du Seigneur: il trouua ouurant ſes mains, qu'il portoit*

a *Tertull. ad vxorem lib. 2. cap. 5* Non ſciet maritus quid ſecretò ante omnem cibum guſtes, & ſi ſeiuerit panem, non illum credit eſſe qui dicitur.

b *Idem lib. de oratione cap. 14.* Nonne ſolennior erit ſtatio tua, ſi & ad aram Dei ſteteris? accepto corpore Domini, & reſeruato, vtrūque ſaluū eſt, & participatio Sacrificij, & executio officij.

c *Tertullian. de præſcript. aduerſ. hæret. cap. 40.*

d *Cyprian. lib. de lapſis cap. 10.* *Voyez cy-deſſus pag. 217.*

de la cendre. Par l'enſeignement d'vn il fut monſtré que le Seigneur ſe retire quand on le nie, & que ce qui eſt pris, ne ſert point à ſalut à ceux qui en ſont indignes, veu que la grace ſalutaire, la ſainčteté s'enfuyant, eſt changée en cendre. Lequel paſſage ayant eſté garanty cy-deſſus en l'examen des lieux de ſainct Cyprian, il ſuffira d'y renuoyer les Lecteurs. Sainct Gregoire de Nazianze eſcrit de ſa ſœur Gorgonia; [a] *Eſtant deſeſperée & abandonnée des Medecins, d'vne longue & prodigieuſe maladie d'ebullition de ſang, recourut au ſouuerain Medecin de tous, & épia l'intempeſtiuité de la nuičt, lors que ſa maladie luy donnoit vn peu de tréue, & s'alla proſterner deuant l'Autel, inuoquant auec grands cris celuy qui eſt honoré deſſus, &c. & imita celle qui par l'attouchement de la robe de Chriſt, arreſta ſon flux de ſang, & appuyant ſa teſte ſur l'Autel auec pareille clameur & larmes auſſi abondantes que celle qui humecterent jadis les pieds de Chriſt, &c* Or cela eſtoit-ce meſpriſer & prophaner le Sacrement du corps de Chriſt, de s'aller proſterner auec foy deuant l'Autel, ſur lequel il a accouſtumé d'eſtre offert & conſacré? Car ſi ceſte reuerence ſe fait à l'Autel, qui en la nouuelle loy ne ſanctifie pas le don, mais eſt ſanctifié par le don, combien plus au don meſme? Eſtoit-ce meſpriſer & prophaner le Sacrement du corps de Chriſt, que d'auoir la meſme fiance en luy, que la femme malade du flux de ſang eut au bord de la robbe du corps de Chriſt, & que la Magdelene eut à l'attouchement des pieds de Chriſt; & baigner le Sacrement du corps de Chriſt, de ſes larmes, comme la Magdelene baigna les pieds de Chriſt des ſiennes, & croire que faiſant toucher le Sacrement du corps de Chriſt, ainſi baigné de ſes pleurs, à ſon corps, (car pour n'eſtre point encore baptiſée, elle ne le pouuoit manger,) elle en obtiendroit, comme elle fit, gueriſon de ſa maladie? Et ſi ſainct Gregoire de Nazianze euſt eſtimé que ceſte action euſt eſté vne ſuperſtition, ou vne prophanation du Sacrement, euſt-il adiouſté, *Ces choſes ſont grandes, mais vrayes; ayez-y foy vous tous, tant ſains que malades, les vns pour conſeruer voſtre ſanté, les autres pour la recouurer?* Car quant au mot d'antitypes, dont vſe là ſainct Gregoire de Nazianze, il en a eſté traičté cy-deſſus en l'examen de ſes paſſages. Sainct Ambroiſe eſcrit de ſon frere Satyrus, encore Catechumene: (car c'eſt le ſeul lieu où il eſt faict mérion des mouchoirs, & non dans les exemples que produit le ſieur du Pleſſis; eſquels l'Euchariſtie pouuoit bien eſtre receuë, & conſeruée en d'autres vaſes.) *Que diray ie,* dit-il [b], *de ſon obſeruance enuers le culte de Dieu, qui deuant que d'eſtre initié aux myſteres plus parfaicts, conſtitué en vn naufrage, comme le vaiſſeau où il eſtoit embarqué euſt donné contre vn banc d'écueils, & battu des flots de part & d'autre, vint à s'entr'ouurir, ne craignant point de mourir, mais de ſortir de ceſte vie deſtitué du myſtere, &c.*

a *Gregor. Nazianz. in laudem Gorgon. Voyez cy-deſſus, pag. 341.*

b *Ambroſ. lib. de obitu fratris.* Quos initiatos eſſe cognouerat, ab his diuinum illud fidelium Sacramétum popoſcit, non vt curioſos oculos inſereret arcanis, ſed vt fidei conſequeretur auxilium. Etenim ligari fecit in orario & otarium inuoluit in collo, &c.

il demanda à ceux qu'il cognoiſſoit eſtre initiez, ce diuin Sacrement des fidelles, non pour jetter ſes yeux curieux ſur les choſes ſecrettes, car il le fit lier en vn mouchoir, in orario, c'eſt à dire, en vn linge deſtiné pour le viſage, *& s'enueloppa du ſuſdit linge à l'entour de ſon col, & ainſi ſe jetta en la mer, ne cherchant aucun aiz du bris du vaiſſeau pour luy ayder à nager, dautant qu'il auoit cherché les armes de la foy ſeule.* Et vn peu apres deſcriuant comme le ſalut qu'il receut de ce ſecours le conuia à ſe faire baptiſer, afin de pouuoir prendre dés lors en auant l'Euchariſtie en ſon propre corps: Car, dit-il [a], *luy qui auoit eſprouué vn ſi grand ſecours du myſtere celeſte enueloppé en vn mouchoir, combien croyoit-il en deuoir receuoir s'il le prenoit auec la bouche, & l'aualloit iuſques au plus profond de ſa poictrine? combien plus croyoit il qu'il luy profitaſt infus en ſes entrailles, veu qu'il luy auoit tant profité couuert d'vn mouchoir?* Or cela eſtoit-ce ſuperſtition ou religion, qui eſt recommandé d'vne ſi grande foy par le plus Sainct & celebre Eueſque de ſon ſiecle? Et eſtoit-ce meſpris ou reſpect, profanation ou deuotion, que de ne vouloir point ſortir de ceſte vie ſans la compagnie du Sacrement, que de n'oſer jetter les yeux ſur ce myſtere celeſte, que de le lier dans vn mouchoir à l'entour de ſon col, & y conſtituer la fiance de ſon ſalut corporel & ſpirituel?

a *Item.* Nam qui rãtum myſterij cæleſtis inuoluti in orario præſidium fuiſſet expertus, quantum arbitrabatur ſi ore ſumeret, & toto pectoris hauriret arcano? quã maius putabat fuſum in viſcera, quod tantum ſibi, rectum orario, profuiſſet?

CHAP. VIII. *De l'adoratiõ du ſainct Sacremẽt.*

S'Enſuit le poinct de l'adoration, lequel le ſieur du Pleſſis dit n'auoir point eſté deferé au Sacrement de l'Euchariſtie, par l'antiquité des huict premiers ſiecles, & n'auoir eu lieu qu'en ces derniers temps, & encore en l'Egliſe Latine ſeule, & non és autres Egliſes Orientales & Meridionales. Pour à quoy preparer les Lecteurs il vſe de l'inſinuation priſe du ſilence de l'Eſcriture, & dit que le commandement d'adorer vn ſeul Dieu, eſt ſi expres en l'Eſcriture, la diſtance d'vn pain dedié au ſeruice de Dieu, à Dieu meſme, ſi grande, le peril de l'adorer s'il ne ſe doit point, ou de ne l'adorer point s'il ſe doit, ſi eſpouuentable, qu'il n'y a aucune apparence ſi nous l'euſſions deu adorer, que l'Eſcriture nous l'euſt celé. Or ne m'amuſeray-ie point icy à diſſoudre ceſte objection, dautant qu'il ne ſe traicte pas en ce lieu du droict, mais du faict, c'eſt à dire, ſi auant le ſiecle de Charlemagne l'antiquité l'adoroit ou ne l'adoroit point. Seulement diray-ie pour le regard de l'Eſcriture, ce que ſainct Auguſtin diſoit à Maximus Arrien, qui le ſommoit de luy produire quelque paſſage en l'Eſcriture de l'adoration du S. Eſprit: *Donne-moy*, diſoit l'Arrien [a], *des teſmoignages de l'Eſcriture où le S. Eſprit ſoit adoré?* *Comme ſi*, reſpond S. Auguſtin, *des choſes que nous liſons, nous n'en entendions pas encore quelques vnes que nous ne liſons point?* Car qui ne ſçait que ſi l'Eſcriture defere la Deité au S. Eſprit, elle luy defere conſequemment l'adoration, encore qu'elle ne l'expri-

a *Auguſt. contra Maximinum, lib. 3. cap. 3.* Da, inquis, teſtimonia, vbi adoratur Spiritus Sanctus? quaſi non ex ijs quæ legimus, aliqua etiam, quæ nõ legimus, intelligamus?

l'exprime point : Et ſemblablement donc, que ſi l'Eſcriture nous oblige de croire que l'Euchariſtie eſt le corps de Chriſt, elle nous oblige par conſequent de l'adorer ? Et que dans ceſte oraiſon indicatiue, *Cecy eſt mon corps*, eſt contenuë virtuellement & implicitement ceſte oraiſon imperatiue, *Adorez-le*, encore que le precepte de l'adorer n'y ſoit point adiouſté en termes exprés ; Non plus que quand le Pere dit, *Ceſtuy-cy eſt mon Fils, auquel ie me ſuis pleu ; eſcoutez-le* ; Il ne dit point, *Adorez le* ; Mais en ceſte propoſition indicatiue, *Ceſtui-cy eſt mon Fils*, eſtoit contenuë virtuellement & implicitement ceſte propoſition imperatiue, *Adorez-le*. Car de dire, que l'Eſcriture ne teſmoigne point que les Apoſtres adorerent le Sacrement, lors que noſtre Seigneur le leur donna, où eſt-ce que l'Eſcriture dit, qu'ils adorerent en la table de l'Euchariſtie, le propre corps viſible de noſtre Seigneur, qui neantmoins y eſtoit, non ſeulement vrayement & reellement, mais viſiblement & manifeſtement preſent ? Requerrons-nous d'eux qu'ils ayent faict dauantage à l'endroict du corps qu'ils ne voyoient point, mais croyoient eſtre ſous le Sacrement, qu'à l'endroict du corps qu'ils voyoient ? Et ſi le corps qu'ils voyoient, ils l'adoroient perpetuellement auec l'eſprit & la penſée, encore qu'ils ne le teſmoignaſſent pas alors auec le geſte externe, ou que l'Eſcriture ne le remarque pas : non-plus que quand ſainct Symeon le tenoit entre ſes bras, & l'adoroit auec le cœur, l'ame & la voix, l'Eſcriture ne teſmoigne pas qu'il l'adoraſt par aucun geſte externe ; qui dira que les Apoſtres, pour n'auoir point faict dauantage en la table de l'Euchariſtie au Sacrement du corps de Chriſt, qu'au propre corps viſible & palpable de Chriſt, lequel ils auoiẽt preſent & manifeſte deuant leurs yeux, ne l'ayent point adoré ? Mais le ſieur du Pleſſis dit ; qu'il y a vne ſi grande difference du pain dedié au ſeruice de Dieu, que s'il l'euſt falu adorer, l'eſcriture ne nous l'euſt iamais celé. Comme, ſi quand le pain de l'Euchariſtie reſteroit vrayement pain en ſa ſubſtance interne & inuiſible, il n'y euſt pas touſiours eu vne trop plus grande diſtance de l'Arche à Dieu, laquelle n'eſtoit que le ſimple ſigne legal & cerimonial de ſa preſence ; que de l'Euchariſtie à Chriſt ; & laquelle Arche toutesfois Ioſué, & tout le peuple d'Iſraël adora, & Dauid en ſes Pſeaumes, excite chacun à l'adorer : & neantmoins dans tous les liures du Legiſlateur qui l'inſtitua, c'eſt à dire, dans toute la loy de Moyſe, il n'y a vn ſeul Decret ny precepte de l'adorer. Car les ſubterfuges que le ſieur du Pleſſis a trouuez, de dire que Ioſué & les Iſraëlites n'adoroient pas l'Arche, mais adoroient deuant l'Arche, & que le commandement de Dauid, ne porte pas d'adorer l'eſcabeau des pieds du Seigneur, c'eſt à dire, l'Arche, mais

Matth. 3.17.

Refutation des ſubterfuges du ſieur du Pleſſis, fondez en ignorance de la Grãmaire Hebraïque, liu. 2. chap. 4. p. 326. edit. 2.

d'adorer deuant l'Arche : Et que ç'a eſté vne mauuaiſe Grammaire de nos traducteurs, dont nous auons faict vne mauuaiſe Theologie, dautant que dans l'Hebreu il y a *Labadom*, qui ſignifie à l'eſcabeau להדם c'eſt à dire, à l'Arche, ou deuant l'Arche, eſtant le propre de la lettre l, entre les Hebrieux de ſignifier, à, & correſpondre à la propoſition Latine, *ad* ; Il monstre qu'il eſt auſſi mauuais Grammairien Hebrieu, que mauuais Theologien François : Car le mot, *adorer*, en Hebrieu gouuerne touſiours le datif, duquel la lettre, l, eſt la marque & le chatactere, & ne ſe conſtruit jamais autrement : La raiſon de cela eſt, que les Hebrieux n'ont point de Verbe tranſitif, qui ſignifie *adorer*, mais au lieu de ceſtuy-la, vſent du Verbe *Schachah*, en la ſeptiéme coniugaiſon, qui ſignifie s'humilier, ſe proſterner, s'incliner. Au moyen dequoy, ils ne peuuent exprimer l'obiect de leur adoration, par vn cas qui reſponde à l'accuſatif des Latins, mais ſeulement par vn cas qui reſponde au datif, lequel les Hebrieux qui n'ont point de vrays cas, comme les Grecs & Latins, mais les ſuppléent comme nous, par l'addition de certaines propoſitions ou lettres qui en ont la force, exprimẽt par la lettre, l, qui veut dire, *à*. Et pourtant ne ſe trouuera-t'il iamais en l'Eſcriture, que le mot dont l'edition Latine vſe pour dire, *adorer Dieu*, ſoit conſtruict en Hebrieu autrement qu'auec le datif & la lettre, l, c'eſt à dire, auec la propoſition, *ad* ; non-plus quand il eſt parlé de l'adoration immediate deuë à Dieu, que de celle qui eſt deferée à l'Arche. Car touſiours dans l'édition Latine, quand il eſt commandé d'adorer Dieu, il y a dans l'Hebrien, *Ladonay*, c'eſt à dire, à Dieu, ou deuant Dieu, dautant que le mot, *adorer*, ou celuy qui luy correſpond, a l'energie & la force du mot, *ſe proſterner*. Et par tout où il eſt defendu dans l'écriture d'adorer les Idoles, il y a en Hebrieu aux Idoles, ou deuant les Idoles, c'eſt à dire, l'obiect de l'adoration eſt touſiours exprimé au datif, auec la meſme lettre l, qui eſt miſe au mot, Arche. Et partant ſi ſous ombre que ceſte lettre l, equipollente à la propoſition, *ad*, eſt miſe aux mots dont l'Eſcriture s'eſt ſeruie pour exprimer le commandement que Dauid fait d'adorer l'Arche, on doit conclurre qu'il n'eſtoit pas vſité & commandé d'adorer l'Arche, mais d'adorer deuant l'Arche ; Il faut donc auſſi inferer qu'il n'eſtoit pas commandé en l'Eſcriture d'adorer Dieu, mais d'adorer deuant Dieu, parce que la meſme cõſtruction ſe trouue en l'vn & en l'autre precepte ; Et qu'õ ne peut vſer de ce mot, ſelon la langue Hebraïque en autre conſtruction ; il faut donc inferer tout de meſme, que quand il eſt defendu d'adorer les Idoles, il n'eſt point defendu d'adorer les Idoles, mais ſeulement d'adorer deuant les Idoles. Car la meſme lettre, conſtruction & propoſition ſe trouue en l'vn & en l'autre, &

ne peut, ſelon les loix de la Grammaire Hebraïque, n'y eſtre point. Il faut donc conclutre tout de meſme, que quand le Diable diſoit à noſtre Seigneut, Si tu me veux adoret, tout ſera tien; qu'il ne vouloit pas que noſtre Seigneut l'adoraſt, mais qu'il adoraſt ſeulement deuãt luy: Car il y a dans le texte Grec de ſainct Luc, ſelon la façon de patlet des Syriens & des Hebrieux, à laquelle la Grecque s'eſtoit accommodée, ſi tu adotes deuant moy. Et faut par meſme moyen conclutre que noſtre Seigneut eſtoit mauuais Grammaitien, qui refute ces patoles du Diable, ſi tu adores deuant moy, par celles-cy, Il eſt eſcrit, Tu adoteras Dieu; comme entendant qu'adoter deuant luy, & l'adoret ſelon la vertu de la langue Hebraïque & Sytiaque, eſtoit vne meſme choſe: Et que Beze a eſté mauuais Grammairien, & mauuais Theologien tout enſemble, qui au lieu que l'edition Latine, pour ſuiute la Grecque de mot à mot, auoit dict, [a] *Si tu adores deuant moy*, l'a corrigée, & a mis ſimplement, *Si tu m'adores*, comme n'eſtant cét aduerbe la, qu'vne matque de conſtruction du ptonom: Il faut conclurre finalement que ſainct Paul a eſté mauuais Grammaitien, & mauuais Dialecticien, qui a infeté que tous les Anges doiuent adorer Chriſt, de ce verſet du Pſalmiſte [b], *Adorez le, tous ſes Anges*: Et les Theologiens de Geneue tout de meſme, qui ont tourné ainſi ce verſet de l'Epiſtre aux Hebrieux en leur Bible. Car la meſme lettre l, formattice du datif des Hebrieux, qui eſt en l'Hebrieu de ce verſet du Pſeaume nonante-neufiéme, *Adorez l'eſcabeau de ſes pieds*; c'eſt à dire, l'Arche, eſt en l'Hebrieu de ce verſet du Pſeaume cité par ſainct Paul, *Tous les Anges l'adorent*. Et bref, il faut donc conclurre que tous les anciens traducteurs de la Bible, tant Grecs que Latins, & tous les anciens Petes qui l'ont commentée en l'vne & en l'autre langue, ſainct Ambroiſe, ſainct Chryſoſtome, ſainct Auguſtin, & infinis autres, ont eſté mauuais Grammairiens, & mauuais Theologiens, qui ont toutné, intetpreté & entendu les paroles de Dauid, en ce ſens, *Adorez l'eſcabeau de ſes pieds*, & non, *Adorez ſimplement deuant l'eſcabeau de ſes pieds*. Que ſi ceſte Sophiſtetie auoit lieu, comme il y a infinis auttes vetbes patmy les Hebrieux, qui ſe conſtruiſent auec le datif, & par le moyen de ceſte lettre l, Au lieu que les noſttes qui les cortefpondent, gouuetnent l'accuſatif; auſſi en reſulteroit-il mille captions & illuſions. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis intetprete ce paſſage de Dauid, *Adorez l'eſcabeau de ſes pieds*, pat ces patoles de l'hiſtoire de Ioſué, *Et Ioſué ſe proſterna la face en terre deuant l'Arche de Dieu iuſques au ſoir, luy & les anciens d'Iſrael*; l'interpretatiõ de l'vn de ces paſſages par l'autte, ne deſtruit rien de l'intelligence que les paroles de Dauid ont touſiours euë en l'anciéne Egliſe, aſçauoit, que les Iſtaëlites adoroient l'Arche, & auoient cõmandemẽt de ce faire, bien que nõ eſcript, iuſques au temps de Dauid; cõme

[a] *Luc 4. 7.* Σὺ οὖν ἐὰν προσκυνήσῃς ἐνώπιόν μου ἔσται σοῦ πᾶσα. *Vulgata Lat.* Tu ergo ſi adorauetis coram me, erunt tua omnia. *Beza Iraque ſi tu adorauteris me, erunt tua omnia.*

[b] *Heb. 1. 6. Pſalm. 95. 8.*

Pſalm. 98. 5.

ſigne viſible de la preſence de Dieu; n'y ayant nulle repugnance entre le commandemẽt d'adorer l'Arche comme telle, & ſe proſterner deuant l'Arche: au contraire, l'vn eſtant l'execution de l'autre: Car puis qu'ils ſe proſternoient deuant l'Arche, l'obiect & le terme externe de leur proſtration & adoration viſible, eſtoit l'Arche, quel que fuſt le terme & obiect de l'adoration interne. Mais poſons que Dauid n'ayt point voulu dire, Adorez l'Arche, mais adorez deuant l'Arche, & que ce commandement n'ayt eſté autre choſe, ſinon vn commandement de ſe proſterner deuant l'Arche; & que Ioſué & les autres Iſraëlites ſe ſoient bien proſternez deuant l'Arche, mais n'ayent pas adoré l'Arche; ce commandement de ſe proſterner deuant l'Arche, qui eſtoit le ſignal externe de l'adoration le plus humble qui ſe pouuoit rẽdre, où auoit-il eſté commandé par le Legiſlateur en tous les cinq liures de la Loy? Et s'il y a peril de ſe proſterner & vſer de geſte d'adoration externe deuant l'Euchariſtie, qui ſelon le teſmoignage de l'Eſcriture eſt le vray & propre corps de Chriſt, ſans commandement exprés de l'Eſcriture, combien plus y en auoit-il de le faire deuant l'Arche, qui n'eſtoit que le ſimple ſigne viſible de la preſẽce de Dieu, & non le corps de Dieu meſme?

CHAP. IX.

Sçauoir ſi en la primitiue Egliſe les Chreſtiens adoroient l'Euchariſtie.

MAIS laiſſons les queſtions du droict, & paſſons à la diſpute du faict, qui eſt celle dont il s'agit. Le ſieur du Pleſſis dit donc, qu'en la primitiue Egliſe les Chreſtiens n'auoient point accouſtumé d'adorer l'Euchariſtie; voire meſme eſſaye d'inſinuer, que l'vſage de l'adorer n'a commencé en l'Egliſe Latine, que depuis le Concile de Latran, auquel il pretend que la Tranſſubſtantiation fut introduitte; Et que pour le regard des Egliſes Orientales & Meridionales, tant celle du Patriarchat de Conſtantinople, que d'Antioche & d'Alexandrie, jamais l'adoration n'y a eſté admiſe. Or pour la verification de ce poinct, aſçauoir que l'ancienne Egliſe n'vſoit point d'adoration enuers le Sacrement, il apporte ſeulement quatre preuues: l'vne eſt, *Que ſi les anciens Catholiques euſſent adoré le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, c'euſt eſté vn puiſſant argument pour eux contre les Arriens, afin de leur prouuer la deïté de Chriſt, que de leur pouuoir dire, meſme par l'vſage ou tradition de l'Egliſe; Et qu'il ſoit vray, nous l'adorons vous & nous, au Sacrement, ſous les accidents du pain & du vin: Or ceſte reproche, ils ne l'ont jamais faitte aux Arriens, entre leſquels neantmoins & les Catholiques, il ne ſe lit point qu'il y euſt aucun different pour le Sacrement; Ils n'adoroient donc point le Sacrement.* Voyla le bel argument par lequel le ſieur du Pleſſis commence ſa preuue; dont au lieu de conclurre ce qu'il preteñd, il ne donne aux Lecteurs à cõclurre qu'vne choſe, aſçauoir que ceux qui luy ont fourny des memoires, ſont entierement ignorants de l'eſtat de l'antiquité. Car non ſeulement les Arriẽs

Premiere preuue contre l'adoratiõ du S. Sacrement. Le ſieur du Pleſſis, pag. 825. edit. 1. pag. 1051. edit. 2.

adoroient Chriſt, & diſoient qu'il deuoit eſtre adoté par les hommes & par les Anges, mais meſmes ſouſtenoient que le ſainct Eſprit l'adoroit. L'autheur du Sermon des Attiens, rapporté & refuté par ſainct Auguſtin [a]: *Le fils, dit-il, adore & honore le Pere, & le ſainct Eſprit adore & honore le Fils.* Et detechef [b]: *Le Fils, comme Preſtre, adore ſon Dieu, & eſt adoré de tous comme Dieu & Createur de tous; mais le Pere ſeul n'adore perſonne, pource qu'il n'a ny plus grand, ny égal qu'il puiſſe adorer.* Et vn peu apres [c]: *Et comme nul ne peut ſans le Fils paſſer au Pere, ainſi nul ne peut ſans le ſainct Eſprit, adorer le Fils en verité.* Et Maximin Eueſque Attien, contre lequel ſainct Auguſtin diſpute [d]: *Nous ſeruons Chriſt comme Dieu de toute creature: Car qu'il ſoit adoré & ſeruy non ſeulement par la nature des hommes, mais auſſi de toutes les vertus celeſtes, oyez ſainct Paul, qui le crie, &c. Car diſant, afin qu'au nom de Ieſus ſoit flechy tout genoüil, des celeſtes, des terreſtres & des infernaux, il a compris toutes choſes.* [e] *Il n'y a rien au Ciel qui ne flechiſſe le genoüil à Chriſt; il n'eſt rien demeuré en terre qui ne flechiſſe le genoüil à Chriſt; Il n'y a rien aux enfers qui ne flechiſſe le genoüil à Chriſt. Et cela le Pere le luy a donné.* Et vn peu apres [f]: *Par l'authorité des ſainctes Eſcritures, nous adorons le Pere; inſtruicts également par les meſmes Eſcritures diuines, nous ſeruons & adorons Chriſt Dieu: Si en quelque part le ſainct Eſprit doit eſtre adoré; Si le Pere luy a ainſi rendu teſmoignage, ſi le Fils, ſi luy meſme ſe l'eſt attribué, ly-nous le contraire de ce que nous auons dict des ſainctes Eſcritures.* Et ſainct Ambroiſe [g]: *S'ils l'eſtiment eſtrange, c'eſt à dire, d'autre nature que le Pere, pourquoy l'adorent-ils, veu qu'il eſt eſcrit, Tu n'adoreras point vn Dieu eſtrange; Ou s'ils ne l'adorent point, qu'ils confeſſent, & c'eſt faict, afin qu'ils ne trompent perſonne ſous la profeſſion du mot Religieux; Dy que le Pere l'a creé, & il te reſpondra, Pourquoy donc as tu adoré celuy que tu as penſé creature?* Et ſainct Athanaſe [h]: *Qu'eſt-ce que les Arriens ont de commun auec les Eſcritures? ou pourquoy les produiſent-ils eux qui diſent que le Verbe de Dieu eſt creature, & comme les Payens, exhibent la Latrie à la creature?* Et le ſecond Concile de Nicée reprochant l'Arrianiſme aux eſcrits d'Euſebe [i]: *Qui ignore, dit-il, qu'Euſebe de Pamphile, liuré en ſens reprouué, n'ayt conſenty au dogme d'Arrius? Car en tous ſes liures hiſtoriques, il appelle le Fils & Verbe de Dieu, creature & ſubminiſtrant au Pere, & dict, qu'il doit eſtre adoré en ſecond lieu:* Mais le ſieut du Pleſſis luy-meſme ne ſe ſouuenant point en vn lieu de ce qu'il eſcrit en l'autre, &

a *Auguſt. contra ſer. Arrian.* Filius adorat & honorat Patrē, Spiritus ſāctus adorat & honorat Filium.

b *Item.* Filius vt Sacerdos adorat Deū ſuū, & ab omnibus adoratur vt Deus & creator omniū, *&c.*

c *Item.* Et ſicuti nemo poteſt ſine Filio ad patrem trāsire, ita nemo poteſt ſine Spiritu ſancto Filium in veritate adorare.

d *Aug. contra Maxim. lib.* 1. Nos Chriſtum colimus vt Deū omnis creaturæ. Nam quia adoratur & colitur non tantū ab hominum natura, verumetiam & omnibus virtutibus cæleſtibus, audi clamantem B. Paulum, *&c.*

e *Item.* Nihil eſt in cælo quod nō genuflectat Chriſto, nihil remanſit in terra quod nō genuflectat Chriſto, nihil in inferis quod non genuflectat Chriſto.

f *Item.* Æquè ab ipſis diuinis ſcripturis inſtructi, colimus

& adoramus Deum Chriſtum. g *Ambroſ. lib.* 1. *de fide, cap.* 7. Aut igitur deſinant colere, quem creaturam appellant, aut deſinant, quem colere ſe ſimulant, dicere creaturam.

h *Athanaſ. orat.* 1. *contra Arrian. p.* 114. Τί δὲ καὶ αἱ γραφαὶ τοῖς Ἀρειανοῖς αἱ χεῖραι, ἢ τί ζητοῦσι παρ' ἐκείνων, αἱρετικὸν κτίσμα λέγοντες εἶ ἢ κτιστὸν λόγον, ὃς καὶ ὑπέλαβε, καταβὰς τῇ κτίσει σῶσαι ἢ κτίσματα θεόν;

i *Concil. Nicen.* 2. *act.* 6. *tom.* 5. *pag.* 627. *edit. Rom.* Τίς δ' ἂν ἀγνοήσειε τῶν ἐκκλησίας, ὅτι Εὐσέβιος ὁ Παμφίλου τὰ ἀσεβοῦντα τοῦ Ἀρείου δόγματα ἐν τοῖς τῆς ἱστορικῆς αὐτοῦ βίβλου κτίσμα καὶ ὑπηρετοῦν τῷ θεῷ λόγῳ τῷ θεῷ ὑπηκόῳ, ἢ ὑπουργὸν καὶ δεύτερον προσωνόμασε;

eſcriuant diuerſement ſelon la diuerſité des memoires qui luy ſont donnez, n'eſcrit-il pas en ſon ſecond liure [a], *Que les Saincts Peres appellent les Arriens Idolatres, parce qu'ils adoroient Chriſt, lequel ils tenoient pour creature*? Et n'allegue-t'il pas en ſa ſeconde edition ce meſme paſſage de ſainct Athanaſe [b], où il reproche aux Arriens qu'ils adoroient, c'eſt à dire, d'adoration de Latrie, comme le texte Grec le monſtre, la creature? Et partant quelle memoire, ou quel iugement, de conclurre icy que les anciens Catholiques n'adoroient point le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, puis qu'ils ne ſe ſeruoient point de l'argument de ceſte couſtume, pour prouuer aux Arriens que Chriſt deuoit eſtre adoré?

a *Le ſieur du Pleſſis, lib. 2. ch. 2. pag. 211. edit. 1. pag. 236. edit. 2.*

b *Athan. contr. Arianos, orat. 1.*

CHAP. X.
Refutation de la ſeconde preuue contre l'adoratiõ du ſainct Sacrement.

LA ſeconde preuue eſt priſe, de ce que les Eutychiens n'alleguoient point aux Catholiques l'adoration de l'Euchariſtie, pour leur perſuader que l'humanité de Chriſt eſtoit confuſe en la diuinité. *Car*, dit-il, *c'euſt eſté vne grande priſe à Eutyches ſur les Orthodoxes, s'il leur euſt peû dire, & qu'il ſoit vray, Nous adorons le corps & le ſang, &c. au Sacrement: ce qui ne ſe doit, s'ils n'y ſont reellement, & s'ils n'y peuuent eſtre; s'ils ne ſont en tous lieux; & eſtre en tous lieux eſt vn propre incommunicable de la nature diuine.* En quoy, outre ce qu'il poſe vn faux fondemẽt, aſçauoir que le corps de Chriſt ne peut eſtre en l'Euchariſtie, ſans eſtre en tous lieux: car pour croire qu'il ſoit au Sacrement, nous ne croyons pas qu'il ſoit en tout l'interualle qui eſt entre le lieu qui le tient au Ciel, & le Sacrement; ny en tout l'interualle qui eſt entre vne Hoſtie Sacramentale, & l'autre; & outre ce qu'il ne void pas que les Eutychiens eſtoient trop plus clair-voyants que luy, & ſçauoient bien que les Peres ſe fuſſent mocquez de ceſte propoſition, qu'eſtre en pluſieurs lieux, eſt vn propre incommunicable de la nature diuine: Car encore qu'ils creuſſent bien que ce fuſt vne condition de la nature diuine, neantmoins ils ne tenoient pas que ce fuſt vne condition incommunicable: autrement ſainct Auguſtin n'euſt pas deſiré eſtre éclaircy, ſi les ames des Martyrs eſtoient en vn meſme temps en tous les lieux, auxquels ceux qui les prioient receuoient l'effect de leurs prieres; ou bien ſi les Anges faiſoient ces offices pour elles en leur abſence; Non plus qu'encore qu'ils creuſſent que paſſer à trauers vne ſubſtance corporelle, ſans luy ſouſtraire rien de ſon lieu, fuſt la condition d'vne ſubſtance ſpirituelle, neantmoins ils ne croyoient pas que ce fuſt vne condition incommunicable: teſmoin ce paſſage d'Amphilochius, cité contre les meſmes Eutychiens; *De ce qu'il montre les veſtiges des cloux, il fait voir que c'eſt le meſme corps; de ce qu'il paſſe à trauers les portes fermées, il faut voir qu'il n'eſt plus de la meſme condition*: Outre tout cela, dy-je, il ne ſe ſoutient pas que les Eutychiens, en leurs diſputes cõtre les Catholiques,

Auguſt. lib. de cura pro mortuis gerenda, cap. 16.

alleguoient la conuerſion du pain au corps de Chriſt en l'Euchariſtie, pour en inferer la conuerſion de la diuinité en l'humanité, & que les Catholiques és meſmes diſpures contre les Eutychiens, faiſoient profeſſion ouuerte, comme il ſera veu cy-apres, d'adorer le Sacrement de l'Euchariſtie.

CHAP. XII.

Troiſieme preuue de la celebration de la Cene en façon de banquet.

LA troiſiéme preuue eſt, *Que la Cene ſe celebroit anciennement à la façon d'vn banquet, où meſme l'on eſtoit aſſis: Dont il ſe void,* dit-il, *encore vn reſte au* mandatum *des Moynes de ſainct Benoiſt.* D'où il eſſaye d'inferer que l'Euchariſtie n'y eſtoit donc pas adorée. Comme ſi les Apoſtres, pour auoir eſté aſſis auec noſtre Seigneur à la Table legale & Euangelique, euſſent laiſſé de l'adorer. Et comme ſi la Vierge Marie, lors qu'elle eſtoit aſſiſe, & tenoit noſtre Seigneur en ſon ſein, ou ſainct Simeon, lors qu'il le tenoit entre ſes bras, euſſent laiſſé de l'adorer. Et comme ſi Numa-Pompilius n'auoit pas faict ceſte loy entre autres, que ceux qui doiuent adorer les Dieux, ſoient aſſis. Et comme ſi ce n'euſt pas eſté la couſtume des Anciens Grecs d'en vſer ainſi: dont vn Autheur François a fait ce vers:

Plutarchus in Numa Pom. & in Rom. quæ.

Adore aſſis, comme le Grec ordonne.

Le ſieur de Pibrac en ſes quatrains.

Et comme ſi Tertullian meſme ne teſmoignoit pas qu'aucuns des anciens Chreſtiens adoroient aſſis, & ſe ſeruoient pour authoriſer leur couſtume, de ce verſet de l'écrit de Hermas, intitulé le Paſteur, *Comme j'eus adoré, & me fus aſſis ſur le lict*; & ne blaſmoit pas ceſt vſage, acauſe de l'affinité qu'il auoit auec la façon de faire des Payens, qui adoroient leurs Idoles en ſeant. Mais encore où trouuera le ſieur du Pleſſis, qu'outre la premiere fois noſtre Seigneur donna l'Euchariſtie à ſes Apoſtres, ſi neantmoins lors ils la receurent aſſis? Car le geſte & la poſture des communians n'y eſt point exprimé; non plus qu'il n'y eſt point exprimé, s'ils ſe tindrent debout pour manger l'Agneau Paſchal, ſelon l'inſtitution de la Loy, comme Caluin le pretend, ou s'ils le mangerent eſtants aſſis; outre ceſte-fois-la, dy-je, par quel autre exemple nous monſtrera-t'il, que les anciens communioient eſtants aſſis? Au contraire tous les lieux qu'il a produict des anciennes Liturgies, comme ceſtui-cy des conſtitutions intitulées de ſainct Clement, [a] *Qu'on s'approche auec pudeur & reuerence comme du corps du Roy*, & ceſtui-cy de ſainct Chryſoſtome [b], *Approchez vous auec crainte de Dieu, auec foy & dilection*; monſtrent que le peuple venoit aux adminiſtrants pour communier, & que les adminiſtrants n'alloient pas cercher les communiants chacun en leur place. Car quant à ce qu'il allegue du *mandatum* des Moynes de ſainct Benoiſt, il equiuoque lourdement, en prenant la couſtume que l'on a de celebrer le Ieudy ſainct la memoire du ſoupper commun & corporel de noſtre Seigneur auec ſes Apoſtres, auquel ſoupper meſme, comme commun

Tertullian. lib. de orat. cap. 12.

[a] *Clemens conſtit. lib. 2 c. 57.* Μὴ καμβαίνετε ἐκεῖσε πρὸς ἑαυτὸν πλησιάζοντες μετὰ φόβου καὶ τρόμου αἵματος ἐν πίστει, μὴ αἰδοῦς δὲ καὶ ἐπιστήμης βασιλικῆς ἀναπεμπόμενοι σῶμα.

[b] *Chryſ. hom. 24. in 1. ad Corinth. & hom. 51. in Matth.*

& ordinaire, l'Eſcriture remarque que Iudas mit la main au plat auec luy; par vne collation que l'on fait dans les chapitres des Moynes ou des Chanoines, à l'imitation des anciennes Agapes de l'Egliſe Chreſtienne, pour la celebration & participation de l'Euchariſtie.

CHAP. XI. *Refutation de la quatriéme preuue contre l'adoration du ſainct Sacrement.*

LA quatriéme preuue eſt priſe de ſainct Auguſtin, lequel, dit le ſieur du Pleſſis, teſmoigne en l'epiſtre cent dix-huictiéme, à Ianuarius, que pluſieurs encore de ſon temps, le iour que noſtre Seigneur fit la Cene, la ſolemniſoient en vn ſoupper; où ils s'entreconuioient de prononcer la mort du Seigneur, & teſmoigner leur vnion, non en vn temple, non ſur vn Autel, mais en vne maiſon priuée & ſur vne table, non moins ſaincte toutesfois (adjouſte le ſieur du Pleſſis) par ce que ce don, c'eſt à dire, ceſte action, ſanctifioit l'Autel. A quoy il ſuffit de reſpondre, que cela eſt faux, & que ſainct Auguſtin ne dit rien de tel; mais ſeulement [a], *Qu'vne certaine raiſon probable auoit pleu à quelques vns, qu'vn tour prefix de l'année, aſſauoir celuy auquel noſtre Seigneur auoit donné la Cene, il fuſt comme pour vne plus inſigne commemoration, licite d'offrir & prendre le corps & le ſang de Chriſt, apres le repas.* Et vn peu apres [b]: *Et pour ce que quelques-vns meſmes en ces iours-là, obſeruent le ieuſne, on offre au matin à Chriſt, à cauſe de ceux qui diſnent, dautant qu'ils ne peuuent ſouffrir enſemble le ieuſne & les lauements,* (c'eſt à dire, les lauements des corps de ceux qui ſe preparoient pour eſtre baptiſez le Dimanche de la Paſque ſuiuante,) *& au ſoir on offre pour les ieuſnants.* Mais que ces oblations qui ſe faiſoiẽt deux fois le Ieudy Sainct, apres le repas, l'vne au matin, pour ceux qui deuoient eſtre lauez, afin de preparer & nettoyer leur corps pour le bapteſme du Dimanche ſuiuant, & l'autre le ſoir pour ceux qui ieuſnoient, & ne mangeoient point auant la nuict, ſe fiſſent ailleurs qu'en l'Egliſe & ſur vn Autel; ſainct Auguſtin ne le dit nulle part: Au contraire, ce qu'il adiouſte qu'il eſtoit plus honneſte de differer ceſte oblation iuſques ſur le haut du iour, afin que ceux auſſi qui auroient ieuſné, peuſſent apres la refection qui ſe faiſoit à heure de Nonne, concourir ou ſe rencontrer à l'oblation; monſtre neceſſairement qu'il parle des oblations publiques, & qui ſe faiſoient dans les Egliſes. Car pour le regard de ce qu'il ajouſte, *Que l'honneur qui ſe rend au Sacrement, n'eſt en aucune ſorte,* dit Bonauenture [c], *parce qu'il contient eſſentiellement la grace*; il a eſté reſpondu cy-deſſus [d], & monſtré qu'il abuſe manifeſtement de ce paſſage. Car ſainct Bonauenture ne dit nullement, que l'honneur qui eſt deferé aux Sacrements, ne leur eſt deferé en aucune ſorte, par ce qu'ils contiennent eſſentiellement la grace, mais qu'ils ne cõtiennent pas eſſentiellement la grace, comme l'eau eſt contenuë dans vn verre, ou la medecine en vne boëtre; ains qu'ils ſont dicts la contenir, pour ce qu'ils la ſignifient & la confereut

[a] *Auguſt. Epiſt. 118. ad Ianuarium.* Sed nonnullos probabilis quædam ratio delectauit, vt vno certo die per annum quo ipſa Cœnâ Dominus tradidit, tanquam ad inſignem rem commemorationem, poſt cibos offerri & accipi liceat corpus & ſanguinẽ Domini.

[b] *Item* Et quia nonnulli etiam ieiunium cuſtodiunt, mane offertur Chriſto propter prandentes, quia ieiunia ſimul & ſacra tolerare non poſſunt, ad veſperã verò propter ieiunantes.

[c] *Bonauent. in 4. Sentent. diſt. 1. qu. ſt. 3. lit. c.* Nõ aliquomodo dicẽdum eſt, quòd gratia cõtineatur in ipſis Sacramẽtis eſſentialiter, ſed dicuntur continere gratiam, quia ipſam ſignificant.

[d] *Voyez cy-deſſus, pag. 779.*

entant qu'en eux eſt, c'eſt à dire, s'il n'y a defaut de la part du receuant: Ny ſainct Bonauenture ne parle là ſinon de la grace iuſtifiante & accidentale, laquelle a ſon ſujet & ſon ſiege en l'ame ſeule, & non de la ſource & origine ſubſtantielle de la grace, qui eſt Chriſt, lequel, le meſme ſainct Bonauenture, & au meſme lieu cité par le ſieur du Pleſſis, proteſte eſtre contenu au Sacrement de l'Euchariſtie; en ces mots[a]: *A l'obiection du Sacrement de l'Autel, il faut reſpondre que Dieu pourroit bien faire le ſemblable aux autres, s'il vouloit; mais il n'eſt pas ſi conuenable icy, comme là; parce qu'en ce Sacrement là il y a Tranſſubſtantiation; au moyen dequoy ce qui eſt ſignifié là, eſt vrayement vne ſubſtance, à laquelle il conuient eſtre par ſoy. Il luy conuient auſſi d'eſtre voilée par ces eſpeces la pour noſtre vtilité, mais il ne conuient pas ainſi à la grace d'eſtre par ſoy; dautant que ce n'eſt pas vne ſubſtance, ny d'eſtre contenuë en ces Sacrements corporels, acauſe qu'elle eſt creée de ſa nature pour eſtre en vn ſuject beaucoup plus noble.* Voyla toutes les preuues que le ſieur du Pleſſis produit: Car le reſte de ſes raiſons ſur ce faict, ne ſont que negations, ou reſponſes à nos allegations; entre leſquelles comme il y en a aucunes ou moins expreſſes & neceſſaires, ou priſes d'autheurs moins authentiques, il s'arreſte principalement ſur celles-la, croyant auoir plus d'occaſion de triompher de ſa pretenduë victoire. Et pour cét effect, il commence par l'examen d'vn paſſage de l'Autheur, intitulé ſainct Denys Areopagite, qui contient ces mots, à l'entrée du diſcours de l'Euchariſtie[b]: *O tres-diuin & ſacré Sacrement, déueloppant les voiles des enigmes, dont tu és ſymboliquement enuironné, monſtre-toy à nous clairement, & remply les yeux de noſtre eſprit, de ton vnique & inoffuſcable lumiere*; Leſquels le ſieur du Pleſſis rapporte ainſi[c], *O ſaincte & tres-diuine ceremonie, monſtre-nous ouuertement ces reueſtements d'enigmes, à toy ſymboliquement ou figurement appliquez, & emply les yeux de noſtre eſprit d'vne ſinguliere lumiere*: Falſifiant manifeſtement le texte de l'Autheur, qui ne dit pas, *Monſtre nous ouuertement ces reueſtements d'enigmes à toy ſymboliquement ou figurement appliquez*; mais, *déueloppant ces reueſtements d'enigmes, qui t'enuironnent ſymboliquement*, ou *qui ſont ſymboliquement appliquez à l'entour de toy, monſtre-toy à nous, ou ſois monſtré à nous clairement*: Car l'imperatif Grec dont vſe là l'autheur, eſt paſſif, & non actif, comme penſe le ſieur du Pleſſis par faute de bonne Grammaire, ou autrement. Or que cét autheur ſoit veritablement ſainct Denys Areopagite, ou ne le ſoit pas; Il ſuffit pour diſſiper la calomnie que le ſieur du Pleſſis intente à ceux qu'il allegue en ceſte matiere, que c'eſt vn autheur Catholique, & ancien de plus de treize cents ans, puis que non ſeulement le Concile de Conſtantinople in Trullo, & ſainct Gregoire, le citent directement, mais meſme que ſainct Gregoire de Nazianze ſelon le iugement de Budé, l'allegue obliquement; & que ſainct Denys d'Alexandrie, contemporain de

a Ad illud de Sacramento altaris, dicendum quòd Deus poſſet ſimile facere, ſi vellet, ſed tamen non ita coogruit hic, ſicut ibi: quia in illo Sacramẽto eſt tranſſubſtãtiatio: vnde illud, quod ſignificatur ibi, verè eſt ſubſtantia, quam congruit eſſe per ſe: cõgruit etiam illis ſpecibus velari ad noſtram vtilitatem, ſed gratiam non cõgruit ſic eſſe per ſe, cùm non ſit ſubſtantia, nec cõtineri in illis Sacramentis corporalibus, cùm de ſui natura ſit creata vt ſit in multo nobiliori.

b *Dionyſ. Areop. Hierarch. Eccleſ. cap. 3.* Ω θειοτατον και ιερα πλειν τα αφελκαιμενα συ συμβολικως αμφιεσμενε και αινιγματων επικαλυμμασιν πολυχρυπτομενον αναδειξον και τας νοερας ημων οψεις ιναπλου και αμεκαλυπτου φωτος αναπιμπλασον.

c *Le Sieur du Pleſſis, p. 1051. edit. 2.*

ſainct Cyprian, l'a illuſtré des Commentaires, leſquels Nicetas Colloſſien, graue autheur Grec, teſmoigne auoir veus, & dont il reſte encore des pieces manuſcrites en quelques Bibliotheques: Reſte donc d'examiner ce que le ſieur du Pleſſis reſpond à ce paſſage, qui eſt qu'il faut ouyr Pachymeres l'interprete de ſainct Denys, là deſſus. Or ce que Pachymeres dit, ſur ce paſſage, le ſieur du Pleſſis le rapporte, en ces mots: *L'autheur*, dit Pachymeres[a], *parle à ceſte ceremonie, comme ſi elle auoit vne ame, & auec apparence, comme Gregoire le Theologien dit, ô ſaincte & grande Paſque; Car noſtre Paſque & ceſte ſaincte ceremonie, c'eſt noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, auquel il addreſſe ſa parole.* Lequel lieu il falſifie derechef doublement. Car il n'y a point, *comme ſi elle auoit vne ame*; mais, *comme animée*; Er n'y a point, *& cela auec apparence*; mais, *& cela à bon droict*; ainſi qu'il ſera veu cy-apres: *Il parle*, dit-il, *à ce Sacrement, comme animé, ſelon ces mots du grand Theologien Gregoire: Car noſtre Paſque & ceſte ceremonie, c'eſt le meſme noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, auquel il addreſſe ſa parole.* Et ce paſſage derechef de Pachymeres, le ſieur du Pleſſis veut qu'il ſoit interpreté par le lieu de ſainct Gregoire de Nazianze, où ſe trouuent ces mots, *Mais ô ſaincte & grande Paſque*; Et le lieu de ſainct Gregoire où ces mots ſont inſerez, le ſieur du Pleſſis inſiſte derechef, qu'il ſoit interpreté par le Commentaire de Nicetas Serronien[b], expoſiteur Grec de ſainct Gregoire de Naziãze, pour ce que Nicetas s'eſt abuſé en l'intelligence des paroles de ſainct Gregoire de Nazianze, penſant que ſous ombre, que le but de ſainct Gregoire, au commencement de ſon Sermon, eſtoit de parler de la feſte de la Paſque, il entendit encore là, par le mot de *Paſque*, le iour de la ſolemnité Paſchale; & ne s'aduiſant pas qu'il parloit là de la Paſque eſſentielle, c'eſt à dire, de la victime Paſchale, de laquelle la feſte auoit deriué l'origine de ſon nom, & dont ſainct Paul dit[c], *Chriſt noſtre Paſque eſt immolé.* A cauſe de cela donc le ſieur du Pleſſis veut que nous interpretions ſainct Denys par Pachymeres, Pachymeres par ſainct Gregoire de Nazianze, & ſainct Gregoire de Nazianze par Nicetas Serronien: Comme ſi les paroles de ſainct Gregoire de Nazianze n'eſtoient pas ſi claires, qu'elles n'ont aucun beſoin de gloſe. Car quand il dit, [d] *Mais ô toy grand Paſque & ſacrée purgation de tout l'Vniuers; Car ie parleray à toy comme animé; ô Verbe de Dieu, ô lumiere, ô vie, ô ſapience, ô puiſſance; Car ie me delecte de tous tes noms; ô geniture, rejetton & impreſſion de la grande intelligence, ô Verbe intelligible, & homme viſible, qui portes & contiens toutes choſes par le Verbe de ta vertu, reçoy maintenant ceſte oraiſon, non premices, mais poſſible dernier tribut de nos fruicts, pour action de graces enſemble & ſupplication de n'adjouſter plus de nouuelle affliction aux ſacrez & neceſſaires ſoins parmy leſquels nous auons veſcu; & reprime la tyrannie du corps ſur nous; laquelle combien elle eſt grande, & combien elle m'humilie, Seigneur, tu le voids.*

a *Georg. Pachym. in Dionyſ.* Ὡς ἐμψύχῳ γὰρ αὐτῷ διαλέγεται, καὶ αὐτὸς, καθὰ ὁ Θεολόγος μέγας Γρηγόριος, ἀπ' ὀ παχὰ τὸ μέγα ἐμοὶ τε καὶ ὑμῖν τὸ πανήγυρι γὰρ παχὰ καὶ ἡ παιδοποιΐα πᾶσι αὐτὸς ὁ τῶν ὅλων ἡμῖν Ἰησοῦς Χριστὸς, πρὸς ὃν ποιεῖται τὸν λόγον ὁ ἅγιος.

b *Nicetas Serron. in orat. 2. de Paſch.* Hæc verba, ô Paſcha, magnum ad feſtũ ipſum perinde ac vita præditũ referr. Illa autem, ô Verbum Dei & quæ deinceps ſequuntur, ad Chriſtum ſpiritale Paſcha per acclamationem dirigit.

c 1. *Cor.* 5 7.

d *Greg. or. Nazianz. orat. 2 in Paſcha, p.* 696. Ἀλλ' ὦ παχὰ τὸ μέγα καὶ ἱερὸν, καὶ πάντως τὸ κατάπεμπτον ἐμοὶ δέξαι ξύμπαν· ὦ λόγε θεοῦ, καὶ φῶς καὶ ζωὴ, καὶ σοφία καὶ δύναμις· χαῖρε γὰρ πάσαις σου ταῖς ὀνόμασιν· ὦ τοῦ πατρὸς μεγάλου γέννημα καὶ ἔκμαγμα, καὶ ἀπαύγασμα, καὶ λόγος ἔνυλος, καὶ αἴσθησιν ἐμποιῶν, ὃς πάντα φέρεις, ἀϊδιότητι ῥήματος τῇ σοφίᾳ σου καὶ δυνάμει σου, καὶ μοι ἔχε καὶ λαβὲ τοῦτο τὸν ἀπαρχὴν, ἀλλὰ πανσυρὶ τὸν ἅπαντα καὶ ἡμερήσιον θυσίαν καὶ εὐχαριστίαν καὶ ἱκεσίαν περὶ τῶν ἀναγκαίων, καὶ μηδὲν ἐπιθεῖναι τοῖς ἱεροῖς καὶ ἀναγκαίοις ἡμῶν πόνοις· καὶ τὸ τύραννον τοῦτο σῶμα ἡμῶν καὶ ὅσον ἐστὶ μέγα καὶ ταπεινοῖ ἡμᾶς, οἶδας Κύριε σὺ μόνος.

Quand, dy-je, il prononce tout cela, à qui eſt-ce qu'il addreſſe ſes paroles? Ce mot, *la purgation de tout le monde*, qu'il donne pour epithete à ce grand & ſacré Paſque, à qui appartient-il, ſinon à noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, que le meſme ſainct Gregoire de Nazianze appelle ailleurs, la purgation de l'vniuers? Et ceſte clauſe exprimée en temps futur, *Car ie parleray à toy comme animé*, ne montre-t'elle pas que les paroles qui la precedent & ſuiuent immediatement, ſont addreſſées à vn meſme obiect? Et le ſieur du Pleſſis luy meſme, n'allegue t'il pas vn autre lieu de la meſme oraiſon de ſainct Gregoire de Nazianze, où par le mot de, Paſque, ſainct Gregoire de Nazianze entend le Sacrement & aliment Paſchal, & non la feſte de la Paſque, quand il dit[a], *Que noſtre Paſque eſt figure du Paſque celeſte, lors que le Fils de Dieu le boira nouueau auec nous au regne du Pere?* Et quant à Pachymeres, pourquoy en cercher l'interpretation ailleurs, puis qu'il s'exprime ſi clairement & diſertement luy-meſme, en ces mots; *Car noſtre Paſque & ce ſainct Sacrement, eſt le meſme Seigneur Ieſus-Chriſt, auquel ce ſainct Docteur addreſſe ſes paroles, afin qu'il découure le voiles dont il eſt enuironné, & nous rempliſſe de ſa lumiere ſinguliere?* Ceſte reddition de raiſon peut-elle laiſſer aucun doute en l'eſprit des Lecteurs, que Pachymeres n'eſcriue que ſainct Gregoire de Nazianze addreſſoit là ſes paroles à la Paſque victime, & non à la Paſque feſte? Et en ceſte autre propoſition, que Pachymeres allegue de ſainct Paul, ſur le meſme propos; *Chriſt eſt noſtre Paſque*; de qui eſt-ce qu'il prononce le mot de Paſque? de la perſonne de Chriſt, ou de la feſte? Et qui ne void que Pachymeres par ces mots, *comme animé*, ne veut pas dire, comme s'il auoit vne ame, mais comme ayant ame, puis qu'apres auoir comparé ceſte phraſe, auec celle de ſainct Gregoire de Nazianze; *O grand & ſacré Paſque; car ie parle à toy, comme animé*; Il apporte pour raiſon de ce que l'vn & l'autre de ces Autheurs parle à ſon obiect, comme animé, que le Paſque auquel parle ſainct Gregoire de Nazianze, & ce Sacrement, auquel parle ſainct Denys, eſt le meſme Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur: Car il y a dans le Grec, *le meſme*, αὐτὸς, *ipſe*, que le ſieur du Pleſſis en a éclipſé, pour diminuer la force & l'emphaſe de l'affirmation? Et qui ne void ſemblablement que le mot Grec, εἰκότως, ne ſignifie pas là auec apparence, mais auec raiſon & à bon droict, ſelon l'interpretation plus commune, que luy donnent les dictionaires meſmes de nos aduerſaires, qui eſt de ſignifier, *vt conſentaneum eſt, vt par eſt, meritò, iure*; puis qu'il rend pour raiſon d'auoir vſé de ceſt aduerbe, que le Sacrement eſt le meſme Ieſus-Chriſt, auquel il addreſſe ſa parole? Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis replique que le mot, τελετὴ, ne peut ſignifier Sacrement, mais ſignifie ſeulement vne ceremonie & vne action, & que ce ſeroit vne choſe fort nouuelle aux bons Theologiens de le prendre en ce ſens, l'au-

αὐτὸς ἐκεῖνος ὁ ἱερὸς καὶ ἁγιαστικὸς εἰς σωτηρίαν ἡμῖν καὶ τοῦ παντὸς τὴν σωτηρίαν ἡμῖν καὶ ἁγιασμὸν τοῦ παντὸς ἐργαζόμενος, ἐκεῖνος ὁ λυτρωτὴς, καὶ ὁ καθαρτὴς.

[a] *Ibid. pag. 602.* Μικρὸν ἀνωτέρω τοῦτον καὶ τὸν τρόπον, ἐπειδὴ αὐτὸν τὸν καὶ τὸ μυστήριον ὁ λόγος τὸ ἐκκλησιαστικὸν τὸ πα-

theur meſme, & le lieu dont il s'agit, le refutent, auquel le mot τελετὴ, ne peut ſignifier ceremonie ny actiõ ceremoniale, puis que l'autheur deſire, que l'obiect auquel il parle, ſe deſpoüille des voiles & figures dont il eſt ſymboliquement enuironné: & par conſequent oppoſe la ſubſtance de la choſe, dont il veut parler, aux figures & actions ceremoniales qui la voilent & enueloppent. Et ſes precepteurs en la langue Grecque, luy deuroient auoir appris qu'vne des acceptions du mot, τέλος, en la langue Grecque, eſt de ſignifier myſtere, dont Platon appelle τὰ τέλη, des myſteres; & que ſelon ce ſens, le Verbe τελεῖν, ſignifie ſacrer, conſacrer, ſacrifier. Au moyen de quoy ce n'eſt rien de nouueau que le nom verbal, τελετὴ, ſignifie Sacrement & ſacrifice: au contraire dans Platon, les ſacrifices ſont ainſi appellez. Et de faict ce Ioannes Scotus, que le ſieur du Pleſſis celebre tant, qui en faueur de Charles le Chauue tranſlata les œuures de ſainct Denys, de Grec en Latin, ne tourna-t'il pas dans le meſme autheur, ce mot, τελετὴ τελετῶν, *l'Hoſtie des Hoſties*? Comment dont trouue-t'il eſtrange que τελετὴ, ſignifie dans ſainct Denys autre choſe qu'vne action, & dit, que ce ſera choſe bien nouuelle aux bons Theologiẽs, veu que Iean Scotus, que le ſieur du Pleſſis appelle, ce grand perſonnage; & auquel il attribuë l'honneur d'auoir eſté cauſe de retenir la verité de la doctrine de l'Euchariſtie entre les plus doctes au ſiecle de Charlemagne, & aſſez long temps apres, tourne τελετὴ, *Hoſtie*, & τελετὴ τελετῶν, *l'Hoſtie des Hoſties*? Mais le ſieur du Pleſſis inſiſte, que quand ainſi ſeroit, ceſte inuocation du Sacrement, n'infereroit pas la preſence reelle du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, non-plus que quand ſainct Ambroiſe fait vne ſemblable apoſtrophe à l'eau du bapteſme, en ces mots, *O eau qui as laué le monde, arrouſé du ſang humain*, ſçauoir, (adiouſte le ſieur du Pleſſis,) de Chriſt, *qui as merité d'eſtre Sacrement de Chriſt*; Il n'adore pas l'eau, ny ne l'eſtime pas tranſſubſtantiée en Chriſt. Or que puis-je dire là, ſinon qu'il tranſſubſtantie le ſens des paroles de ſainct Ambroiſe en vn ſens tout autre, que n'eſt celuy que leur donne leur autheur? Car ny ſainct Ambroiſe ne fait là aucune inuocation à l'eau, ny ne parle point là ſpecialement de l'eau du bapteſme, mais parle en general de tout l'élement de l'eau, & raconte les grands & excellents effects, ſoit corporels, ſoit ſpirituels, auxquels il a eſté employé: & nommément en ceſte clauſe, *O eau qui as laué le monde, arrouſé du ſang humain*, n'entend point le ſang de Chriſt, mais le ſang d'Abel, dont le monde originel auoit eſté pollu. Voicy ſes paroles dittes ſur le paſſage de ſainct Luc, où il eſt parlé de l'homme, qui portoit la cruche d'eau: [a] *Car de l'eau*, dit-il, *que diray-je*? *Le ſainct Eſprit eſtoit porté ſur l'eau deuant la naiſſance du monde, comme tu le lis dans l'Eſcriture, O eau qui as laué l'orbe de la terre, arrouſé de ſang humain, afin*

a *Ambroſ. in Luc. lib. 10. cap. 22.* Nam de aqua quid loquar? O aqua, quæ humano aſperſum languine, vt præſentium lauacrorum figura præeederet, orbem terrarum lauaſti.

afin que la figure des lauements precedaſt: [a] *O eau, qui as merité d'eſtre Sacrement de Chriſt*, c'eſt à dire, ſacrée Enigme de Chriſt; *qui laues toutes choſes, & n'es point lauée; tu commences la premiere, tu accomplis les parfaicts myſteres, de toy eſt l'origine, en toy eſt la fin, ou pluſtoſt tu fais que nous ne ſçauons que c'eſt que de fin; par toy la puanteur des chairs qui ſe gaſtent, eſt abolie, & les entrailles des animaux periſſantes de corruption, venants à eſtre aſpergées de ſel, ſe conſeruent longuement: par toy eſt ſubminiſtré le breuuage au corps bruſlant de ſoif, doux pour le plaiſir, ſalutaire pour la vie, ſoüef pour la volupté; tu as donné le nom aux Prophetes, & aux Apoſtres, & au Sauueur; eux ils ſont les nuées du Ciel, ils ſont le ſel du monde; luy il eſt la fontaine de vie, preſſée des montagnes, tu n'es point retenuë; briſée des rochers, tu n'es point rompuë; infuſe en la terre, tu ne defauts point*, &c. *la ſubſtance de tous les elements, le Ciel, la mer, & la terre te rendent; la pierre frappée de l'attouchement du Prophete te vomit, afin que tu arrouſaſſes les cœurs des hommes periſſants de ſoif: quand tu ſortis du coſté du Sauueur, ceux qui le frapperent, te virent & creurent; & pour ce tu es vn des trois teſmoins, l'eau, le ſang, & l'eſprit; l'eau pour le lauement, le ſang pour le prix, & l'eſprit pour la reſurrection.* Or qu'a cela de commun auec l'inuocation dont il ſe vient de traicter? Mais il adjouſte qu'vn certain Autheur apocryphe, fauſſement intitulé & ſuppoſé ſous le nom d'Amphilochus, eſcrit de la ceinture de la Vierge; [b] *O venerable ceinture, fay nous heritiers de la vie eternelle.* Et qu'auons-nous à faire auec les Autheurs fabuleux, ſuppoſez & apocryphes, qui n'ont ny verité, ny authorité, ny antiquité? *Mais les Catholiques*, rebat-il, *diſent eux-meſmes à l'huile du Chreſme, Ie te ſaluë ſainct huile, ou ſainct Chreſme; & à la Croix, Ie te ſaluë noſtre Roy, noſtre eſperance vnique.* Or quant au Chreſme, ſi c'eſt pour calomniet l'action des Catholiques, qu'il interjette ceſte objection, nous le renuoyerons à l'exemple de Moyſe & d'Aaron, auſquels Dieu commanda d'addreſſer leur parole à la pierre, & leur dit, [c] *Parlez à la pierre, & elle vous donnera des eaux*; Et à l'exemple d'Eliſée, *lequel*, dit Ioſephe [d], *pria la fontaine d'addoucir ſes eaux*; pour monſtrer qu'aux paroles, & à la parole des Miniſtres de Dieu, les choſes meſmes inanimées obeïſſent & operent comme ſi elles auoient ame & intelligence. Et ſi c'eſt pour en inferer vne conſequence contre l'inuocation de l'Euchariſtie, dont il a eſté traicté cy-deſſus, il y a toute difference entre ce que nous faiſons pour le regard du Chreſme & de la Croix, & ce que l'Autheur de ce paſſage fait pour le regard de l'Euchariſtie. Car nous parlons à ces choſes comme ſimples ſignes de celles qu'elles repreſentent, ne les enfermant ny ne les contenant point; Et luy il parle au Sacrement, comme à Chriſt contenu & enueloppé dans

a *Ibid.* O aqua, quæ Sacramentum Chriſti eſſe meruiſti, quæ lauas omnia nec lauaris: tu incipis prima, tu compleſ perfecta myſteria, *&c.*

b *Amphiloch.* O veneranda zona fac nos hæredes æternæ & beatæ vitæ, & hanc noſtram vitam ab interitu conſerua. *Le ſieur du Pleſſis, pag.* 1052. *edit.* 2.

c *Numer* 20. 8. Loquimini ad petram coram eis, & illa dabit aquas.

d *Ioſephus lib.* 5. *de bello Iudaic. cap.* 4. Καὶ πηγὴ μικρὰ πάνυ γλυκέος χεομένη, τὴν μὲν ἐπὶ πολὺ πικρὸν ὄντα ῥεῦμα, & γλυκύτητος ἀπέξαι.

les voiles des eſpeces Sacramentales qui l'enuironnent. A quoy n'apportent point d'obſtacle les autres lieux que le ſieur du Pleſſis produit de luy, pour prouuer qu'il cerche Chriſt au Ciel, & non ſur la table; leſquels nous ne traitterons point icy, dautant qu'ils ont eſté examinez en la diſpute expreſſe faicte cy-deſſus des paſſages de ceſt Autheur. Auſſi peu toucherons-nous aux lieux qu'il allegue de ſainct Gregoire de Nazianze, & des autres Peres, pour monſtrer que ce paſſage, *O grand & ſacré Paſque*, peut eſtre entendu de la Feſte, & conſequemment que ce mot de Pachymeres, *comme animé*, eſt vn comme, non de veriré, mais de ſimilitude. Seulement dirons-nous, que les deux objections qu'il fait à l'encontre, l'vne, que ſainct Epiphane [a] appelle ce myſtere, *choſe inſenſible*, & par conſequent que ce n'eſt pas choſe animée; Et l'autre, que nous ne ſommes pas d'accord ſi le corps de Chriſt y eſt vif ou mort, animé ou inanimé, ſenſible ou inſenſible; ſont fauſſes: Car il n'y a point ſimplemenr dans S. Epiphane, *qu'il eſt inſenſible*, mais, *qu'il eſt inſenſible quant à la vertu*, c'eſt à dire, que la vertu & l'operation du Sacrement ne peut pas eſtre apperceuë de nous par l'organe des ſens: ny nul de nous ne doute, que le corps de Chriſt ne ſoit viuant & animé en l'Euchariſtie, bien que nous ne croyons pas qu'il y puiſſe receuoir de nous aucune impreſſion paſſible en ſes ſens; leſquels organes ſont deuenus apres ſa glorification impaſſibles, inalterables, & incorruptibles.

a *Epiphan. in Ancorato*: Τὸ μὲ τὸ ἄψυχον προσῆκε, & ἀναίσθητον, οὐ περὶ τὸν δύναμιν.

CHAP. XII.

Reſponſe à l'obiection d'vn paſſage d'Origene contre l'adoration.

Le ſieur du Pleſſis, lib 4. chap. 7. pag. 817. edit. 1. pag. 1053. edit. 2.

LE ſecond lieu que le ſieur du Pleſſis prend à examiner ſur le faict de l'adoration du corps de Chriſt, eſt vn paſſage d'Origene, conſiſtant en ces mots; [a] *Quand tu prens la ſaincte viande & le feſtin incorruptible, quand tu boys & joüys du Calice de vie, & manges le corps du Seigneur, alors le Seigneur entre ſous ton toict; Et toy donc t'humiliant toy-meſme, imite ce Centenier, & dy, Seigneur, ie ne ſuis pas digne que tu entres ſous mon toict: Car là où il entre indignement, là il entre à iugement pour celuy qui le reçoit.* Lequel paſſage ayant eſté examiné cy-deſſus, auec roures les repliques que le ſieur du Pleſſis y fait, & auec tous les autres lieux d'Origene, qu'il apporte à l'encontre; il nous ſuffira d'y renuoyer les Lecteurs, ſans inſiſter dauantage ſur ce paſſage. De là il paſſe à vn lieu de ſainct Baſile, lequel il rapporte en ces mots; [b] *Les paroles de l'inuocation, quand le pain de l'Euchariſtie eſt monſtré, & la couppe de benediction, quel des Saincts nous les a laiſſées par eſcrit?* Et dit que ceux qui ſe ſeruent de ce paſſage, pour prouuer l'inuocarion de l'Euchariſtie, ſe trompent, dautant que ſainct Baſile ne parle pas là des paroles de l'inuocation qui ſe fait en l'Euchariſtie, mais des paroles de l'inuocation qui ſe fait à Dieu, quand le pain de l'Euchariſtie

a *Origen. in diuerſos, homil. 5.* Quando ſanctum cibum, illúdque incorruptum accipis epulum, quando vitæ pane & poculo frueris, manducas & bibis corpus & ſanguinem Domini, tunc Dominus ſub tectum tuum ingredirur; & tu ergo humilians temetipſum, imitare hunc Centurionem.

b *Baſil de Spiritu Sancto, cap. 27. Eraſmo interprete.* Inuocationis verba, cùm oſtenditur panis Euchari ſtiæ, & poculũ benedictionis, quis Sanctorũ in ſcripto nobis reliquit? *Voyez cy deſſus, pag 308.*

eſt monſtré; eſtant Dieu, & non le pain de l'Euchariſtie; l'object de l'inuocarion dont parle là Sainct Baſile. En quoy il a raiſon, & de cela il ſe deuroit ſouuenir luy-meſme, lors qu'il allegue ſainct Irenée, en ces mots, *Le pain receuant ſa vocation de Dieu*; & fait là le pain l'object de la vocation dont parle ſainct Irenée: au lieu qu'il y a dans ſainct Irenée, *Le pain receuant l'inuocation de Dieu*, c'eſt à dire, l'inuocation de Dieu eſtant faicte ſur le pain de l'Euchariſtie. L'erreur de ceſte faute eſt venuë de la mauuaiſe traduction d'Eraſme, en laquelle ſi quelques Catholiques ont eſté trompez d'vn coſté, le ſieur du Pleſſis, & ceux de ſon party ne l'ont pas moins eſté de l'autre, quand ils ont voulu inferer de là, que l'Euchariſtie, encore meſme lors qu'elle eſt monſtrée, c'eſt à dire, apres la conſecration, eſt pain. Argument foible & debile, mais qui neanrmoins quel qu'il ſoit, preſuppoſe vn faux fondement: Car il n'y a point dans ſainct Baſile, *Les paroles de l'inuocation, quand le pain de l'Euchariſtie eſt monſtré*, &c. Mais, *Les paroles de l'inuocation quand le pain de l'Euchariſtie eſt conſacré*; comme il a eſté monſtré en l'examen expres des paſſages de ſainct Baſile. Car quant aux lieux qu'il allegue de ſainct Clement, ſur le faict de l'Euchariſtie, ils ont eſté traittez cy-deſſus. Et quant à ceux qu'il allegue du meſme ſainct Clement, ſur le propos du Bapteſme, deſquels il veut tirer conſequence pour l'Euchariſtie, aſçauoir, que le meſme ſainct Clement dit,[b] *Deſcends, Seigneur, du Ciel, & ſanctifie ceſte eau.* Et derechef, qu'il commande que le Preſtre inuoque Dieu au Bapteſme, *ad Baptiſmum*, comme nous dirions que le Preſtre en la Cene l'inuoqueroit, *ad Euchariſtiam*; Encores que ces paſſages-la ſoient nuls, & que quand il s'en trouueroit mille tels dans les Peres, ils ne feroient rien contre nous; Neantmoins l'vn & l'autre eſt fauſſement traduict & allegué: Car il n'y a point dans le premier que cite le ſieur du Pleſſis, *Deſcends, Seigneur, du Ciel, & ſanctifie ceſte eau*; mais, *Regarde du Ciel, & ſanctifie ceſte eau*; & n'y a point dans l'autre, *Que le Preſtre inuoque Dieu au Bapteſme, ad Baptiſmum*; mais, *que le Preſtre eſtant preſt de faire le Bapteſme, inuoque Dieu.*

a *Iren. lib. 4. c. 34.* Qui eſt à terra panis percipiens vocationé Dei, iam non communis panis eſt, ſed Euchariſtia ex duabus rebus conſtans, terrena & cœleſti. *Voyez cy-deſſus, pag. 188.*

b *Clemens lib. 7. c. 44. Conſtitut. Apoſt.* Ἀνὰ σὺ ἐπὶ τῶν προκειμένων ἱερέως τὰς βασιλικὰς, ἢ λεγέτω, ὅτι καθὼς ἐξ ἀρχῆς, ἢ ἁγίασον τὸ ὕδωρ τοῦτο.

CHA. XIII.

Des paſſages de S. Cyprian, pretendus contre l'adoration.

AQVELQVE interualle de là, le ſieur du Pleſſis ſe iette ſur trois paſſages de Sainct Cyprian, dont il dit que les Catholiques concluent que l'antiquité a appellé le Sacrement ſon Seigneur & ſon Dieu; l'vn eſt, qu'vn certain homme taché du crime du Sacrifice des Idoles, ayant oſé, lors que le Sacrifice de l'Egliſe eut eſté acheué par le Preſtre, prendre ſecrettement ſa part auec les autres, ne peût ny manger ny manier le ſainct du Seigneur, ains trouua, ayant ouuert ſes mains, qu'il portoit de la cendre:

Cyprian. lib. de lapſis, cap. 16.

A quoy ſainct Cyprian adjouſte: *Par l'experience d'vn particulier, il fut monſtré que le Seigneur ſe retire quand on le renonce.* L'autre eſt, [a] *Nous l'appellons noſtre pain, par ce que Chriſt eſt noſtre pain, de nous qui touchons ſon corps.* Au lieu deſquelles paroles le ſieur du Pleſſis cite celles-cy beaucoup moins expreſſes, [b] *Nous demandons que noſtre pain, c'eſt à dire, Chriſt, nous ſoit donné tous les iours.* Le troiſiéme eſt, que par vne maniere ineffable, l'eſſence diuine eſt infuſe au Sacrement. Auſquels paſſages toutes les ſolutions que le ſieur du Pleſſis apporte, ayant eſté traictées en l'examen expres de ſainct Cyprian, & monſtré que le lieu où ſainct Cyprian parle de la manſion de Chriſt en nous par foy, & apres auoir traicté de la manducation corporelle, & eſtre paſſé à la ſpirituelle; & que la conjonction de Chriſt & de nous, qu'il dit ne meſler point les perſonnes, ny n'vnir point les ſubſtances, n'eſt pas celle que nous auons auec le corps de Chriſt, mais celle que nous auons auec l'Eſprit de Chriſt, conſideré comme ſeconde perſonne de la Trinité, & conſubſtantiel au Pere; les Lecteurs ſe contenteront d'y retourner. Seulement dirons-nous que quand il cite ceſte clauſe de ſainct Cyprian; [c] *Chriſt eſt noſtre pain, mais de ceux qui croyent, & non de tous;* Il falſifie le texte de ſainct Cyprian, lequel ne porte point; *Chriſt eſt noſtre pain, de ceux qui croyent, & non de tous;* mais porte; [d] *Ce pain n'eſt pas de tous, mais eſt noſtre. Et comme nous diſons, noſtre Pere, pour ce qu'il eſt le Pere de ceux qui le cognoiſſent & le croyent, ainſi auſſi nous appellons ce pain-la, noſtre; pour ce que Chriſt eſt noſtre pain, de nous qui touchons ſon corps.* Et que quand il allegue ces paroles de ſainct Cyprian; *Il eſt manifeſte que ceux viuent qui touchent ſon corps;* pour en inferer que les infidelles ne le touchent donc point, dautant qu'ils n'ont point la vie eternelle; Il retranche les paroles qui ſuiuent, pour rendre la propoſition, de conditionnée, abſoluë: Car il y a dans ſainct Cyprian; [e] *Il eſt manifeſte que ceux viuent qui touchent ſon corps, & prennent l'Euchariſtie par droict de communication.* Duquel lieu il appert que comme ſainct Cyprian ne veut pas dire que tous ceux qui prennent l'Euchariſtie, viuent, mais ſeulement tous ceux qui la prennent par droict de communication; ainſi il ne veut pas dire que tous ceux qui touchent ſon corps, viuent, mais tous ceux qui le touchent par droict de communication: Et que quand il cite la ſeconde fois ceſte ſentence de ſainct Cyprian, [f] *La diuine puiſſance ſ'épand ſur le Sacrement viſible;* il corrompt doublement ceſte clauſe, afin de l'accommoder à vn lieu où ſainct Cyprian parlant des autres Sacrements en general, & particulierement du Chreſme, vſe du mot de *puiſſance:* Car il n'y a point dans ſainct Cyprian, *la diuine puiſſance*, mais, *la diuine eſſence*; Auſſi le ſieur du Pleſſis, en ayant eſté

a *Idem lib. de orat. Dom. cap. 8.* Panem noſtrũ vocamus, quia Chriſtus noſter, qui corpus eius contingimus, panis eſt.

b *Idem lib. de Cœna Domini, cap. 2.*

c *Idem lib. de orat. Dom. c. 8.*

d Panis hic omnium non eſt, ſed noſter eſt: & quo modo dicimus pater noſter, quia intelligentium & credentium pater eſt; ſic & panem noſtrũ vocamus, quia Chriſtus, noſter (qui corpus eius contingimus) panis eſt.

e *Item.* Manifeſtum eſt eos viuere, qui corpus eius attingunt, & Euchariſtiam iure cõmunionis accipiunt.

f *Idem lib. de Cœn. Dom. c. 2.* Sacramento viſibili ineffabiliter diuina ſe infundit eſſentia.

repris, a corrigé ce mot en ſa derniere edition ; ny, *ſ'eſpand ſur le Sacrement viſible*, mais, *ſ'infond dans le Sacrement viſible*. A quoy nous adjouſterons, non pour l'intereſt de la choſe, mais pour monſtrer combien il cite negligemment & ſur la foy d'autruy, les paſſages des Autheurs, qu'il dit que Tertullian eſcrit de l'eau du Bapteſme; *Le Sainct Eſprit deſcend du Ciel, & ſe repoſe ſur les eaux du Bapteſme;* Et par conſequent que ſelon Tertullian, il faudroit faire l'eau du Bapteſme, Dieu. Or Tertullian au lieu qu'il cite de luy, qui eſt pris du huitiéme chapitre du liure du Bapteſme, où Tertullian vſe de ces paroles formelles ; [a] *Le Sainct Eſprit deſcend du Pere, & ſe repoſe ſur les eaux du Bapteſme, comme recognoiſſant ſon ancien ſiege* ; ne parle nullement de la deſcente du Sainct Eſprit qui ſe fait au Bapteſme; mais de la deſcente du Sainct Eſprit qui ſe fait en l'onction & impoſition des mains, au Sacrement de Confirmation ; lequel Sacrement dautant qu'il eſt conferé apres celuy du Bapteſme, & non iamais auparauant, Tertullian dit que le Sainct Eſprit qui y eſt reçeu, repoſe ſur les eaux du Bapteſme. Et cela appert par ce qu'il auoit dict vn peu auparauat ; [b] *Non qu'és eaux nous receuions le Sainct Eſprit, mais dautant qu'eſtants nettoyez en l'eau ſous l'Ange, nous ſommes preparez au Sainct Eſprit.* Et vn peu au deſſous ; [c] *Ainſi l'Ange arbitre du Bapteſme, dreſſe les voyes par le lauement des pechez, au Sainct Eſprit qui doit ſuruenir apres.* Et derechef ; [d] *Puis ſortis du Bapteſme nous ſommes oincts de l'onction benie, ſuiuant l'ancienne diſcipline, par laquelle ils ſouloient eſtre oincts en Sacerdoce de l'huile de la corne.* Et vn peu apres ; [e] *Ainſi en nous eſt prattiquée charnellement l'onction, mais elle profite ſpirituellement*, &c. *Apres, la main nous eſt impoſée, euoquant & inuitant par la benediction, le Sainct Eſprit*, &c. *Et alors le tres-ſainct Eſprit deſcend volontairement du Pere, ſur les corps nettoyez & benys, & ſe repoſe ſur les eaux du Bapteſme, comme recognoiſſant ſon ſiege ancien.* Non que ie pretende nier que Tertullian die au quatriéme chapitre que le Sainct Eſprit ſuruient du Ciel ſur les eaux, & exiſte ſur les eaux. Auſſi n'alleguons-nous pas ce paſſage, pour nier que Tertullian die que le Sainct Eſprit ne ſoit porté ſur les eaux, mais pour monſtrer que le ſieur du Pleſſis cite ignoramment le paſſage qu'il cite, & que le lieu de Tertullian parle de la deſcente du Sainct Eſprit au Sacrement de Confirmation, & non en celuy du Bapteſme. Ce qu'ayant recogneu le ſieur du Pleſſis luy-meſme par les reproches qui luy ont eſté faictes, il a eſſayé en ſa derniere edition de déguiſer ce paſſage, & au lieu qu'il auoit dict aux autres, *L'Eſprit deſcend du Pere*, comme il y a dans le huictiéme chapitre de Tertullian, *à Patre deſcendit*, Il a mis, *l'Eſprit deſcend du Ciel*, afin de le pouuoir accommoder au lieu du quatriéme chapitre, où il y a, *ſuperuenit ſpiritus de cœlis* : Mais il ne luy a pas

a *Tertull. de Bapt. cap.* 8. Super baptiſmi aquas ranquam priſtinam ſedem recognoſcens conquieſcit.

b *Idem cap.* 6. Non quòd in aquis Spiritum ſanctum conſequamur, ſed in aqua emundati ſub Angelo, Spiritui ſancto præparamur.

c Ita & Angelus baptiſmi arbiter ſuperuenturo Spiritui Sancto vias dirigit ablutione delictorum.

d *Cap.* 7. Exinde egreſſi de lauacro, perunguimur benedicta vnctione de priſtina diſciplina, qua vngui oleo de cornu in ſacerdotiũ ſolebant.

e Sic & in nobis carnaliter currit vnctio, ſed ſpiritaliter proficit. Dehinc manus imponitur, per benedictionem aduocans & inuitãs Spiritum Sanctum.

ſi bien peú déguiſer la queuë, que la marque du lieu d'où il eſt pris, n'y reſte; Car il y a laiſſé ces mots, *ſe repoſe ſur les eaux du Baptesme*, qui ſont pris formellement du paſſage du huictiéme chapitre, où il y a, *ſuper Baptiſmi aquas conquieſcit.* Et finalement ie conclus, par dire, que ce lieu & tous les autres que le ſieur du Pleſſis allegue pour monſtrer que Dieu aſſiſte à ces Sacrements ne font rien à ce propos; mais moins de tous, celuy qu'il produit de ſainct Cyprian, en ces mots, *La verité aſsiſte aux ſignes, & le Sainct Eſprit au Sacrement*; lequel encore il corrompt; car il y a *au ſigne*, & non *aux ſignes*, traictant là ſainct Cyprian de l'onction du Chreſme, & ne mettant point le mot, *ſigne*, en ſingulier pour pluriel, comme il ſe void par la teneur du texte, qui eſt tel: [a] *Ceſte onction n'eſt point inſtituée pour mediciner les corps, dautant qu'aux elements ſanctifiez ce n'eſt plus leur propre nature qui leur ſubminiſtre l'efficace, ains la vertu diuine y opere plus puiſſamment; mais la verité aſsiſte au ſigne, & l'eſprit au Sacrement.* Car qui ne ſçait que la diuinité eſt par tout, que l'Eſprit de Dieu eſt par tout, que la verité, la puiſſance, la ſapience de Dieu eſt par tout, & que Dieu eſt dict aſſiſter par grace là où il opere à ſalut? Mais pour cela ſenſuit-il que la diuinité ſoit par tout de la façon dont elle eſtoit en la perſonne de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt? Or c'eſt de ceſte façon-la que ſainct Cyprian dit qu'elle eſt en l'Euchariſtie: *Comme en la perſonne de Chriſt*, dit-il, [b] *l'humanité eſtoit veuë, & la diuinité eſtoit cachée; ainſi au Sacrement viſible s'infond ineffablement l'eſſence diuine.* Cela attiue-t'il aux autres lieux où Dieu eſt dict particulierement eſtre preſent, pour ce qu'il y opere par ſa vertu & par ſa grace? Voyons maintenant ce qu'il dira aux paſſages où les Peres parlent expreſſément de l'adoration. Sainct Cyrille Hieroſolymitain eſcrit il y a pres de treize cents ans en ſes Catecheſes inſtituées pour ſeruir d'inſtruction à ceux que l'on initioit aux myſteres: [c] *Te preſentant donc à la Communion, n'y vien point les mains eſtenduës, ny les doigts ouuerts, mais faiſant ſeruir ta main gauche de ſiege & de thrône à la droicte, comme à celle qui doit receuoir le Roy; & creuſant la paume de ta main, reçoy le corps de Chriſt, reſpondant, Amen. Et apres auoir ſanctifié tes yeux de l'attouchement du ſainct corps, participe auec confiance, prenant ſoigneuſement garde que tu n'en perdes rien: Car tout ce que tu en perdras, tien-le comme la perte d'vn de tes propres membres, &c. Et apres cela, ayant communié au corps de Chriſt, preſente-toy au Calice du ſang, non eſtendant les mains, mais inclinée en forme d'adoration & de culte, diſant, Amen.* A cela que reſpond le ſieur du Pleſſis? Pas vn mot, pas vne ſyllabe, muet comme vne grenoüille de Seryphe.

a *Cyprian. de oper. Chriſti Cardin. tract. de vnctione Chriſmatis, cap. 2.* Non hæc medendis corporibus eſt vnctio inſtituta: quia ſanctificatis elementis iam nõ propria natura præbet effectũ, ſed virtus diuina potentiùs operatur, ſed adeſt veritas ſigno, & ſpiritus Sacramento.

b *Idem lib. de Cana Domini.* Sicut in perſona Chriſti, humanitas videbatur, & latebat diuinitas; ita Sacramento viſibili ineffabiliter diuina ſe infundit eſſentia.

c *Cyrill. Hieroſ. Catechef. 4. myſtag.* *Voyez cy deſſus, pag. 278.*

CHA. XIV. *Paſſages de S. Ambroiſe alleguez contre l'adoration.*

SAINCT Ambroiſe eſcrit ſur ces mots du Pſalmiſte, *Adorez l'eſcabeau de ſes pieds: Nous ne liſons point qu'il faille rien adorer ſinon Dieu, car il eſt eſcrit, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy ſeul ſeruiras: Comment donc le Prophete nourry ſous la loy, & inſtruict en la loy, commanderoit-il contre la loy? Ce n'eſt donc pas vne petite queſtion: Et partant conſiderons diligemment que c'eſt que l'eſcabeau: Car nous liſons ailleurs, Le Ciel eſt mon ſiege, & la terre l'eſcabeau de mes pieds: Mais ny la terre ne doit pas eſtre adorée par nous, dautant qu'elle eſt creature de Dieu. Prenons garde toutesfois que le Prophete ne die point que ceſte terre-la ne doiue eſtre adorée, laquelle le Seigneur Ieſus a priſe en la ſumption de ſa chair: Et donc que par l'eſcabeau des pieds, la terre ſoit entenduë, & par la terre la chair de Chriſt, laquelle encore auiourd'huy és myſteres,* c'eſt à dire, és Sacrements, *& laquelle les Apoſtres, comme nous auons dict, ont adorée en noſtre Seigneur Ieſus.* Or à celaque reſpond le ſieur du Pleſſis deux cauillations: L'vne, que nous adorons la chair de Chriſt comme nous la mangeons, que nous la mangeons comme nous la prenons, que nous la prenons comme nous la rouchons. *Or S. Ambroiſe,* dit-il, *eſcrit, Nous ne le touchons point par vn attouchement corporel, mais par foy.* Et derechef: *Marie qui te cerchoit en terre, ne t'a peu toucher; Sainct Eſtienne qui te cerchoit au deſſus de la terre, t'a veu à la dextre de Dieu.* Et ailleurs: *Quiconque veut toucher Chriſt noſtre Sauueur, le doit premierement par ſa foy poſer à la dextre du Pere.* Et encore en vn autre lieu: *Là le trouua ſainct Eſtienne qui l'y cercha par deuotion d'eſprit, & non ſur la terre.* Deſquels paſſages le premier eſt pris du Commentaire ſur le vingt-quarriéme chapitre de S. Luc, où ſainct Ambroiſe dit; *A bon droict la Magdelaine eſt empeſchée de toucher le Seigneur: car nous ne touchons point Chriſt d'vn attouchement corporel, mais par foy.* Or que ſainct Ambroiſe parle là de l'attouchement de Chriſt en ſa propre eſpece; & encore prenne là le mot, roucher, pour, *tatter*, & ſonder auec l'attouchement; & d'ailleurs parle de toucher Chriſt, c'eſt à dire, entant que Chriſt, & entant que conſtitué de la nature diuine & humaine, c'eſt aſçauoir, de l'attoucher ſelon l'vne & l'autre nature; Il appert par ce que le meſme S. Ambroiſe & au meſme lieu dit de la meſme Magdelaine, *Qu'elle ne vid pas Chriſt preſent entre les Anges.* Et derechef: *Qu'à bon droict elle ne l'a peú toucher, qui ne l'a peú voir; car qui void, touche.* Et neantmoins l'Euangile dit nommément qu'elle vid Ieſus qui eſtoit là. Et S. Ambroiſe ajouſte: *En te voyant, elle ne ſçauoit qui tu eſtois:* Mais pour ce qu'elle le vid non en ſa propre forme & eſpece, ains en la forme & eſpece d'vn Iardinier, il dit qu'elle ne le peúr voir, ny ne le vid point. Et par ce que la raiſon que S. Ambroiſe apporte, pourquoy l'vne des Magdelaines fut empeſchée de toucher le Seigneur, aſçauoir, dautant que nous touchons Chriſt, non par vn attouchement

Ambr. de Spiritu S. lib 3. c 12. Neque adorandum quicquam præter Deum legimus, quia ſcriptum eſt, Dominũ tuum adorabis, & ſolique ſeruies. Itaque per ſcabellum terra intelligatur, per terram autem caro Chriſti, quam hodie quoque in myſteriis adoramus, & quam Apoſtoli in Domino Ieſu (vt ſuprà diximus) adorarunt.

In Lucam c. 24. Meritò nimirũ prohibetur tãgere Dominũ: Non enim corporali tactu Chriſtum, ſed fide tangimus.

corporel, mais par la foy, euſt eſté impertinemment alleguée pour l'exclurre de l'attouchement corporel de Chriſt, veu qu'il dit que l'autre Magdelaine le toucha, en ces mots [a]: *Finalement ny ceſte-cy n'adore le Seigneur, ny ne luy tient les pieds comme l'autre Marie; en laquelle eſt deſigné, non tant l'office corporel, que l'affection d'vne entiere foy, en ce qu'elle le croit Dieu & homme: Car celuy qui eſt adoré, eſt Dieu, & celuy qui eſt tenu, eſt homme. Le Seigneur donc ne ſ'offenſe point d'eſtre touché d'vne femme, auquel Marie oignit les pieds d'onguent, & ne dédaigne point d'eſtre attouché, mais enſeigne de paſſer outre. Car tous ceux qui ont touché Chriſt en ceſte vie & en ce corps, ne le peuuent pas toucher reſſuſcitant.* D'où il reſulte qu'il ne veut pas nier que Chriſt ne peuſt eſtre touché corporellement ſelon ſa nature humaine, mais que celle-la n'eſtoit pas digne de le toucher corporellement ſelon ſon humanité, qui ne le touchoit point d'vn attouchemẽt parfaict, c'eſt à dire, productif & accompagné de la cognoiſſance de l'obiect attouché ſelon l'vne & l'autre nature, dont entant que Chriſt il eſtoit conſtitué.

Le ſecond paſſage eſt pris du meſme lieu, & couché dans S. Ambroiſe, en ces mots [b] *Marie qui te cherchoit en terre, ne t'a peu toucher; Eſtienne t'a touché, pour ce qu'il t'a cerché au Ciel.* Auquel lieu ie demanderay au ſieur du Pleſſis, où c'eſt que la Magdelaine deuoit donc cercher le corps de Chriſt, ſinon en terre? Et où c'eſt que l'autre Magdelaine qui le toucha au meſme temps, c'eſt à dire, apres ſa Reſurrection, le trouua bien en terre? Et apres ceſte demande, ie luy diray qu'il liſe ce qui ſuit immediatement dans S. Ambroiſe, aſçauoir, *Eſtienne entre les Iuifs l'a veu abſent, & Marie entre les Anges ne l'a point veu preſent:* Et l'interrogeray là deſſus, ſi l'oppoſition que ſainct Ambroiſe forme entre la veuë de ſainct Eſtienne & de la Magdelaine, il l'entend du corps de Chriſt en ſa propre eſſence, ou du corps de Chriſt en ſa propre forme & eſpece? Car qui ne iuge que ſ'il l'entend du corps de Chriſt en ſa propre eſſence, il eſt faux que S. Eſtienne l'ayt veu; & que Marie ne l'ayt pas veu, veu que l'Eſcriture dit nommément, *Et ſe tournant en arriere, elle vid Jeſus qui eſtoit là:* Et partant qu'il faut qu'il l'entende du corps de Chriſt en ſa propre forme & eſpece, en laquelle Marie lors ne le vid point, mais ſeulement en forme & eſpece de iardinier? Or cela que fait-il contre nous, que nous ne peuſſions voir ny toucher le corps de Chriſt en ſa propre forme & eſpece, & accompagné des conditions glorieuſes de la Reſurrection, ſinon par la foy?

Le troiſiéme paſſage eſt pris du Sermon cinquante-huictiéme de ſainct Ambroiſe ſur le propos de la meſme Magdelaine, & couché dans ſainct Ambroiſe, en ces mots [c], *Quiconque veut donc toucher le Seigneur Sauueur, il le doit premierement mettre par ſa foy à la dextre de ſa diuinité, & le colloquer par la croyance de ſon cœur aux lieux cœleſtes,*

[a] *Ibid.* Denique iſta nec adorat Dominum, nec pedes tenet, ſi cut illa Maria: in qua vtique non tam obſequium corporale, quã plenæ ſ lei deſignatur affectus, quòd Chriſtum & hominem & Deum credat. Deus eſt enim qui adoratur, homo autem qui tenetur. Nõ igitur tangi Dominus faſtidit à fœmina, cuius & Maria ſpedes vnxit vnguento, nec tactum dedignatur, ſed profectum docet; quia nõ omnes Chriſtum poſſunt tangere reſurgentem, quem tetigerũt in hac vita & corpore commorantem.

[b] *Ibid.* Maria autẽ quæ quærebat in terra, tangere non potuit; Stephanus tetigit, quia quæ ſuiit in cœlo.

[c] *Ambr. Serm. 58. de Maria Magd.* Quiſquis igitur vult cõtingere Dominum Saluatorem, priùs illũ debet fide ſua ad dexteram diuinitatis imponere, & credulitate cordis collocare in cœleſtibus, potiùs quàm inter defunctos inquirere.

p'uſtoſt que de le cercher entre les morts. Leſquelles paroles, *pluſtoſt que de le cercher entre les morts*, le ſieur du Pleſſis a omiſes, afin de celer aux Lecteurs que ces paroles ſont dittes pour exclurre l'incredulité de la Magdelaine, qui cerchoit Chriſt entre les morts, cõme vn homme commun, & cõſtitué de la ſeule humanité lors vaincuë par la mort, & ne le conſtituoit pas comme doüé de la diuinité, & non pas pour exclurre la preſence du corps de Chriſt de la terre: lequel lors meſme y eſtoit encore localement & viſiblement, & comme tel y euſt peu eſtre touché par la Magdelaine, ſi elle en euſt eſté digne.

Le quatrieme paſſage eſt pris de la fin du meſme Sermon, où S. Ambroiſe dit : *Le bien-heureux Eſtienne par ſa foy ne cercha point Chriſt ſur la terre, mais le recogneut aſſiſtant à la dextre du Pere ; là il le trouua, où il le cercha par deuotion d'eſprit.* Oüy : mais le meſme ſainct Ambroiſe adjouſte toſt apres : *La Magdelaine, entre les Anges ne void point le Sauueur preſent, & Eſtienne void dans les Cieux le Seigneur abſent.* D'où il reſulte qu'il parle de la veuë de Chriſt en ſa propre forme & eſpece : Car la Magdelaine le vid vrayement & reellement preſent, teſmoin ce verſet de l'Eſcriture, *Se retournant en arriere, elle vid Jeſus qui eſtoit là*, mais elle ne le vid pas en ſa propre forme & eſpece, ains en la forme & eſpece d'vn Iardinier.

Ibid. Igitur & Stephanus beatus fide ſua non ſuper terram quæſiuit Chriſtum, ſed ſtantem illum ad Dei dexteram recognouit: ibi illum reperit, vbi mentis deuotione quæſiuit.

L'autre cauillation que fait le ſieur du Pleſſis, eſt que ſainct Ambroiſe dit, *Nous l'adorons és myſteres*, mais non *les myſteres au Sacrement*, mais non *le Sacrement*. Et pour preuue de cela, allegue quatre choſes: La premiere, que ſainct Ambroiſe, *qui appelle*, dit-il, *le Sacrement, creature, en ces mots; Tu as veu le Sacrement ſur l'autel, tu as admiré ceſte creature, creature toutesfois ſolemnelle & cogneuë;* ne nous euſt iamais conſeillé d'adorer la creature. Auquel lieu S. Ambroiſe par les Sacrements mis ſur l'autel, entend la matiere des Sacrements, c'eſt à dire, le pain & le vin dont deuoient eſtre faicts les Sacrements. Car il parle de la venuë des Neophytes ſortans du bapteſme, & venans à l'autel : *Tu es venu*, dit-il, *à l'autel, tu as veu les Sacrements poſez ſur l'autel.* Auquel temps la conſecration n'eſtoit point encore faitte, ny décrite par S. Ambroiſe, mais décrite au chapitre ſuiuant. Car quant au mot, *Tu as admiré la creature*, il le faut tourner, *Tu t'es eſtonné de voir ſur l'autel ceſte creature ;* dautant que c'eſtoit choſe nouuelle & celée iuſques alors aux Neophytes, qui ne ſçauoient pourquoy elle ſe mettoit ſur l'autel. Et quant au mot, *ſolemnis*, il le faut tourner, *ordinaire*, & non comme le traduit le ſieur du Pleſſis, par faute d'entendre le ſtyle de S. Ambroiſe, *ſolemnelle*. Comme quand le meſme S. Ambroiſe dit, *La naiſſance de Chriſt ſelon la diuinité, ne commença pas par la maniere ſolemnelle*, c'eſt à dire, ordinaire de la generation, & donc il n'y faut pas imaginer les neceſſitez ſolemnelles, c'eſt à dire, ordinaires des enfantements corporels.

Idẽ de Sacram. lib. 3. c. 3. Veniſti ad altare, vidiſti Sacramẽta poſita ſuper altare, & ipſam quidem miratus es creaturam, tamen creatura ſolemnis & nota.

La ſeconde eſt, que S. Chryſoſtome eſcrit en l'homelie quatorziéme ſur S. Marc: *Nous adorons Chriſt au Sacrement du Bapteſme*; laquelle homelie ny n'eſt de S. Chryſoſtome, mais d'vn autheur lourd, groſſier & ignorant, ny ne contient rien de tel: c'eſt vne pure imagination du ſieur du Pleſſis.

La troiſiéme, que ſainct Hieróme au traicté de l'aſſumption de la Vierge, eſcrit que Paula auoit adoré Chriſt en la creche. Or ny ceſt eſcrit n'eſt de S. Hieróme, mais d'vn aurheur, barbare, ignorant & fabuleux, qui a eſcrit long temps depuis la mort de Paula, & le temps de S. Hieróme, comme il appert par la mention qu'il fait des hereſies qui ont nié que la Vierge fuſt mere de Dieu; & neantmoins addreſſe ſon eſcrit à Paula, & parle à elle. Ny le ſieur du Pleſſis n'a leu ce qu'il allegue; car ceſt autheur-la parle d'vne viſion qu'il dit que Paula auoit euë, eſtant en Bethleem, aupres de la creche de noſtre Seigneur, en laquelle luy eſtoient apparus viſiblement les Anges chantans l'hymne, *Gloria in excelſis*, & l'eſtoille & les Paſteurs, & les Mages apportants les preſents à noſtre Seigneur. Voicy ſes paroles: *A la creche auſſi, ô Paula, comme ie te l'ay oüy teſmoigner, entre les ioüets du nouueau parc, en la preſence de l'enfant né, &c. au lieu de vers Feſſceniens*, c'eſt à dire, pour deſtourner les enſorcellements, *tu as oüy vne multitude d'Anges chantants, Gloire à Dieu aux lieux hauts, & Paix en terre aux hommes de bonne volonté; & as creu d'abondant aux Paſteurs euangelizants; Tu as veu outre cela en viſion auec tes yeux bien-heureux, les Mages apportants les trois preſents, & toy-meſme en bien entendant leſdits preſents, les as offerts par foy à Dieu de tous tes vœus: Car tu as auſſi auec les meſmes Mages adoré Dieu enfant en la creche: Mais peut-eſtre te plaindras-tu que ie ſuis vn delateur, & crieras que i'ay trahy & découuert ce que tu m'auois confié en ſecret. A quoy ie reſpondray, que ſi tu voulois que cela fuſt celé ſous le ſeul teſmoignage de ma conſcience, tu ne me le deuois point raconter deuant la creche, là où tu eſpandis force larmes. Car afin que ie confeſſe la verité, i'ay beau eſtre adiuré, quand ie voudrois, ie ne ſçaurois taire la gloire de Chriſt, ny tes loüanges. Et pourtant que tes filles, leſquelles tu allaittes, t'interrogent, tu leur découuriras mieux les choſes leſquelles tu as veuës, ie ne ſçay ſi par quelque eſpece, ou certes ſi en viſion d'eſprit.*

Hieronym. in aſſumpt. B. Mariæ epiſt. 10. tom. 9.

Nam & cum eiſdem Magis Deum puerum in præſepio adoraſti.

Quæ neſcio ſi per ſpeciem aliquam, aut certè in ſpiritu, vidiſti.

Or que fait tout cela contre l'adoration du corps de Chriſt en l'Euchariſtie? Si pour inferer que Chriſt n'eſtoit pas en la creche, il y eſtoit en la meſme façon dont elle l'adoroit auec les Mages, c'eſt à dire, en viſion: Si pour inferer qu'elle adoroit Chriſt en la creche, mais non pas la creche; qui de nous dit qu'il faille adorer la creche de l'adoration dont on adore Chriſt, c'eſt à dire, de Latrie? Mais auſſi qui de nous ne ſçait qu'en l'Euchariſtie, les Peres ne comparent pas la creche au Sacrement, mais à l'autel? [a] *Tu le voids*, dit S. Chryſoſtome, *non en la creche, mais en l'autel.*

[a] *Ioan. Chryſoſt. homil 24. in 1. Corinth.*

Et derechef: *Ceſte table te tient lieu de creche.* Et Theodotus d'Ancyre au Concile d'Epheſe [a]: *Il n'eſt plus poſé en la creche, mais il eſt giſant icy deuant nous en ceſte ſalutaire table: Car ceſte creche-la fut faitte mere de ceſte table. Et pour ceſte cauſe il fut mis en celle-la, afin qu'il fuſt mangé en ceſte-cy; La creche deſigna ceſte illuſtre table.* Et que donc tout ce qui ſe peut conclurre de ceſt exemple, eſt que nous adorons Chriſt à l'autel, mais n'adorons pas l'autel, & non pas que nous adorons Chriſt au Sacrement, mais n'adorons pas le Sacrement?

La quatriéme eſt, que ſainct Auguſtin dit en l'epiſtre cent quarante-ſixiéme, il vouloit dire, cent ſoixante quatriéme: [b] *Nous venerons le Bapteſme de Chriſt en quelque lieu qu'il ſoit.* Par leſquelles paroles S. Auguſtin ne veut parler d'aucune veneration faitte en l'acte du Bapteſme, mais veut dire que les Catholiques portoient ce reſpect au bapteſme de Chriſt, que quand ceux qui auoient eſté baptiſez meſme en la ſocieté des heretiques reuenoient à l'Egliſe, les Catholiques ne les rebaptiſoient point, de peur de faire iniure au bapteſme de Chriſt, ja reçeu par eux en la ſocieté des heretiques, & l'annullez & inualider par l'application d'vn ſecond bapteſme. Et partant dequoy eſt-ce que toutes ces cauillations-la diminuent la force des paroles de S. Ambroiſe? Car qui ne void que ſainct Ambroiſe parle là d'vne adoration externe, corporelle & viſible, faitte en l'acte de la celebration de l'Euchariſtie, & addreſſée directement, diſtinctement & particulierement au corps de Chriſt, entant qu'exiſtant en l'Euchariſtie, non ſimplement entant qu'exiſtant au Ciel? Car s'il euſt eſté queſtion ſimplement de l'adoration interne, mentale & intellectuelle, dont nous adorons en eſprit le corps de Chriſt conioinctement auec la diuinité à la dextre du Pere, pourquoy aller chercher preciſément l'inſtant de la celebration du Sacrement? N'adorons-nous pas perpetuellement toute la perſonne de Chriſt, Dieu & homme, aſſis à la dextre du Pere, de ceſte adoration interne, mentale & inuiſible? Et pourquoy conferer l'adoration externe, viſible & corporelle, que les Apoſtres ont faitte du corps de noſtre Seigneur en la propre eſpece de ſa chair, auec celle que nous faiſons du corps de Chriſt au Sacrement, s'il enrend parler d'vne adoration externe, viſible & corporelle, terminée diſtinctement & directement au corps de Chriſt, ſous l'eſpece viſible & corporelle, que les Apoſtres defererent au corps de noſtre Seigneur? Il le montre par les preuues de faict qu'il allegue de l'Euangile, & nommément par l'adoration que les Apoſtres firent du corps de Chriſt eſtant reſſuſcité. Or à quel propos cõferer ceſte adoration-la des Apoſtres, pluſtoſt auec l'adoration que nous faiſons du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, qu'auec la perpetuelle adoration mentale, intellectuelle & inuiſible que nous faiſons en eſprit du corps de Chriſt, reſidant

a *Theodotus Ancyr. hom. 1. de Natiuit. tom. 1. Concil. edit. Rom. pag. 603.* ὁ ἐν τῷ φάτνῃ ἀνάκειμαι, ἀντὶ τῆς ἀναιμάκτου θυσίας τραπέζης τοῦτο προκείμενος. ἐκείνη γὰρ ἡ φάτνη ἦν τραπέζης πάντως μείζων ἐκείνη. ἀλλὰ τοῦτο ἀντ' ἐκείνης ἦν τιμιώτερον, ἵνα ἐκ τούτου τροφὴν. ἀλλ' ἡ μὲν φάτνη τῶν λαμπρῶν τούτων εἰσδυέσι τράπεζαν.

b *Aug. ep. 164.* Baptiſmum Chriſti vbique veneramur.

au Ciel à la dexrre du Pere, ſinon pour ce que l'adoration que nous faiſons du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, eſt viſible, externe & corporelle, comme celle que les Apoſtres firent du corps de Chriſt apres la Reſurrection, & qu'elle ſe termine quant à l'addreſſe de l'action externe, directement, diſtinctement & particulierement au corps de Chriſt, comme celle que les Apoſtres luy defererent apres ſa Reſurrection; là où ny l'adoration interne, inuiſible & mentale, que nous faiſons de la perſonne de Chriſt, ne ſ'addreſſe point diſtinctemẽt au corps de Chriſt, & n'emporte auec ſoy aucune marque & indice par laquelle nous puiſſions eſtre diſcernez & recogneus adorer particulierement le corps de Chriſt; ny l'adoration externe, viſible & corporelle que nous faiſons de Chriſt hors de l'Euchariſtie, lors que nous flechiſſons les genoux en terre, & leuons les mains & les yeux au Ciel, n'emporte non plus auec ſoy aucune marque, note & indice que nous adorions particulieremẽt la chair de Chriſt; n'ayant ceſte actiõ la aucune addreſſe d'obiect externe qui ſe face recognoiſtre qu'elle ſe termine pluſtoſt en la perſonne de Chriſt, qués autres perſonnes de la Trinité; car les Iuifs adorent Dieu de ceſte ſorte: Ny qu'elle ſe termine pluſtoſt en la perſonne de Chriſt, conſiderée ſelon ſa chair & ſelon ſon humanité, que ſelõ ſa diuinité Et cela ſoit dict de S. Ambroiſe. Car quant aux lieux que le ſieur du Pleſſis cite pour monſtrer que ces mots que S. Ambroiſe dit [a] en ſes liures du Sacremẽt, *Gouſtez & voyez que le Seigneur eſt bon*, ſont dicts du Seigneur, & non du Sacrement, aſçauoir, que S. Ambroiſe dit au meſme lieu, *Apres la conſecration le corps de Chriſt eſt ſignifié, & ce n'eſt donc pas vne viande corporelle, mais ſpirituelle*, il y a deſia eſté reſpondu, & monſtré que le ſieur du Pleſſis falſifie le ſens de S. Ambroiſe, en citant ces mots, [b] *Apres la conſecration le corps de Chriſt eſt ſignifié*, au lieu qu'il y a dans S. Ambroiſe, *Apres la conſecration il eſt ſignifié corps de Chriſt*, c'eſt à dire, appellé & declaré corps de Chriſt; & qu'il tait & ſupprime la raiſon de ceſte clauſe [c], *Ce n'eſt donc pas vne viande corporelle*, que S. Ambroiſe ajouſte roſt apres en ces mots; *Car le corps de Dieu eſt vn corps ſpirituel*. Et quant aux autres lieux des Peres qu'il apporte ſur le meſme paſſage, dont les vns ſont impertinemment citez; Comme quand il allegue que ſainct Hieróme dit, parlant de ce corps & de ce pain celeſte [d]: *Les Saincts ſont repeus de ce pain, Ils ſont ſaoulez de toute parole de Dieu, Ils ont vn meſme & pour Seigneur & pour viande:* Au lieu que S. Hieróme parle non du corps de Chriſt communiqué aux Saincts en ceſte vie, mais de la conuerſation de Dieu communiquée à Helie & à Enoch, par laquelle ils ſe ſont maintenus en vie ſans boire ny manger: *Ce que nous imitons*, dit-il, *en ieuſne, ils le poſſedent par la conuerſation auec Dieu; Ils viuent du pain celeſte, & ſont raſſaſiez de toute parole de Dieu, ayant le meſme pour Seigneur que pour viande:* Les autres fauſſement,

a *Ambr. l. de iis qui myſterijs initiantur, cap. 9.*

b Poſt cõſecrationem corpus Chriſti ſignificatur.

c *Item* Nõ ergo corporalis eſca, ſed ſpiritalis eſt, *&c.* Corpus enim Dei, corpus eſt ſpiritale.

d *Hier ad Pammach. adu. Ioan. Hieroſolym. c.* 10. Veſcuntur cœleſti pane, & ſaturãtur omni verbo Dei eundem habentes Dominum & cibum.

ment; Comme quand il allegue que S. Auguſtin dit, [a] *Il eſt noſtre viande, mais à qui? à vn ſain palais au cœur*; au lieu que le texte de S. Auguſtin porte, *Il eſt noſtre viande, & n'y a rien plus doux qu'icelle, mais c'eſt à celuy qui a vn ſain palais au cœur*: Comme quãd il allegue que ſainct Epiphane eſcrit, [b] *Ce pain eſt de figure ronde, inſenſible*; au lieu qu'il y a dans S. Epiphane, *Cela eſt de figure ronde, & inſenſible quant à la vertu*; Il n'eſt point beſoin d'y reſpondre de nouueau, pour ce qu'ils ont deſia eſté rous refutez, ou ſe refutent d'eux-meſmes.

a *Aug. in Ioan. tract. 7.* Ipſe cibus noſter eſt, quo nihil dulcius; ſed ſi quis habeat palatum ſanum in corde.

b *Epiphan. in Ancor.*

Voyez cy-deſſus, p. 360.

SAINCT Chryſoſtome eſcrit en la 24. homelie ſur la premiere epiſtre aux Corinthiens: [c] *Ce meſme corps encor giſant en la creche, les Mages le reuererent, & des hommes impies & barbares laiſſants leur patrie & leur maiſon, & faiſants vn long chemin, vindrent & l'adorerent auec grande crainte & tremblement: Imitons donc pour le moins les barbares, nous qui ſommes citoyens des Cieux: Car eux le regardants en vne creche & en vne cabanne, & ne voyants rien de tel que toy maintenant*, c'eſt à dire, ne voyant rien de la pompe, magnificence & reuerence auec laquelle les Chreſtiens honoroient le Sacrement, & ornoient les Temples, aurels & vaiſſeaux qui ſeruoient à ſon miniſtere, mais toute pauureté, baſſeſſe & ſordidité, *s'y preſenterent auec grand épouuentement; & toy tu le voids, non en vne creche, mais ſur l'autel.* Or à cela que reſpond le ſieur du Pleſſis? Deux eluſions; l'vne, *Que les Sages ne l'adorerent pas comme Dieu, mais comme Roy. Et partant que ce ſeroit reuenir à ce que dit Clement, Approchez-vous de ce ſainct myſtere auec la meſme reuerence que vous feriez d'vn Roy.* Reſponſe ſi pleine d'ignorance de l'antiquité, que ie m'eſtonne que l'encre du ſieur du Pleſſis ne deuient roſette en l'eſcriuant. Car qui ne ſçait que toute l'antiquité a creu que les trois Sages adorerent Chriſt comme Dieu: dont S. Hieróme [d] cite ces vers faicts par Iuuencus,

Thus, aurum, myrrham, regíque, hominíque, Deóque
Dona ferunt:

Et qu'au Concile d'Epheſe furent produictes ces paroles de Theophile Eueſque d'Alexandrie, pour monſtrer l'vnion perſonnelle de la deïté de Chriſt auec ſon humanité: [e] *Encores enfant nouueau né il fut confeſſé Emanuël, les Mages venants à luy, & par l'adoration proteſtants que celuy qui apparoiſſoit, eſtoit Dieu*: Et celles-cy d'Amphilochius, contemporain de S. Baſile: [f] *Les Mages offrent de l'or, le recognoiſſants eſtre Roy; Ils offrent de l'encens, car ils ſçauent qu'ils offrent à Dieu*: Et qu'au meſme Concile Theodotus Eueſque d'Ancyre dit, [g] *Les Mages offrirent à celuy qui apparoiſſoit, de l'encens, comme à Dieu.* Et derechef: *Tu cherches vn Roy, ô Mage, & pourquoy luy offres-tu de l'encens comme*

CHAP. XV.

Lieux de ſainct Chryſoſtome ſur l'adoration.

Le ſieur du Pleſſis, p. 818. edit. 1. p. 1055. edit. 2.

c *Chryſ. homil. 24 in 1. Corinth.* ζῶντι τῷ σώματι καὶ ὄντος τοῦ βρέφους ἐν φάτνῃ καὶ μάγοι καὶ ἄνθρωποι βάρβαροι καὶ ἀσεβεῖς καὶ βαρβάρων πολλῶν ἀπέχοντες, καὶ τὴν πατρίδα καὶ τὴν οἰκίαν ἀφέντες, καὶ ἰδόντες ἐσκηνωμένον μακρὰν, καὶ ὑπόφαιον μᾶλλον ἢ φῶς τοῦτο πολλοῦ προσκυνήσατε. μιμησώμεθα τοίνυν καὶ ἡμεῖς τοὺς βαρβάρους ἐκείνους τοὺς ἔξωθεν πολίτας· οὐκοῦν μὴ δὴ καὶ ἡμεῖς φάτνην ἰδόντες καὶ σπήλαιον, καὶ οὐδὲν τοιοῦτον ἰδόντες ἐπὶ τοῦ νεῴ, μὴ πολὺς ἡμῖν ὁ φόβος ἐκεῖνος προσπέσῃ· τὸ δὲ νῦν ἐν φάτνῃ ὁρᾶς, ἀλλ' ἐν οὐρανοῖς.

d *Hieron. in Matth. c. 2.*

e *Theophyl. Alexand. Paſchal. ep. 2 apud Cyrillum, lib. de fide ad Regenas, pag.* 160. καὶ βρέφος μὲν ἀνθρώπου, ὑπερκόσμιον δὲ ὑμνολογεῖτο, μάγοι πρὸς αὐτὸν ἤεσαν, καὶ τὸ προσκυνοῦν ἐξ ἀνθρώπου ἐδέχετο καὶ τὸν θεὸν ἐκήρυττε βασιλέα, προσφέρουσι δῶρα.

f *Amphiloch. Icony Epiſc. p. 358.* προσφέρουσι οἱ μάγοι χρυσὸν γνωρίζοντες αὐτὸν βασιλέα· λιβανωτὸν δὲ ὡς θεῷ προσφέροντες.

g *Theodotus Ancyr. hom. in die Natiuit. Saluator. pag.* 602. *edit. Rom. Concil. to. 1.* καὶ μάγοι τῷ φανέντι ἐλιβανωτὸν προσήνεγκαν, ὡς θεῷ.

à Dieu? Mais ie ſçay qu'il eſt Roy, & cognois qu'il eſt Dieu; & pour ce ie luy offre de l'or & de l'encens, le declarant Dieu & Roy, par mes preſents. Et que S. Chryſoſtome meſme en la propre expoſition de l'Euangile des Mages, diſpute de propos deliberé, que les Mages ne vindrent point pour l'adorer, comme deuant eſtre vn Roy temporel, mais comme le Roy des Cieux, & dit qu'apres qu'ils l'eurent adoré, l'eſtoille ne prit plus le ſoin d'eux, mais l'Ange, *pour ce*, adjouſte-t'il, *qu'en l'adorant ils auoient eſté faicts Preſtres.* Et derechef: [a] *Pour ceſte cauſe rien ne ſe void là de grand de ces choſes ſenſibles, mais vne cabanne eſtroitte, vne vile creche, & vne pauure mere; afin que la nuë Philoſophie des Mages reſplendiſt plus, & afin que tu apprennes qu'ils ne l'adorerent pas ſeulement comme homme ſimple, mais comme Dieu & Seigneur; & pourtant ils ne s'offenſerent d'aucune des choſes qu'ils voyoient exterieurement, mais ils adoroient fidellement l'enfant, & luy offroient leurs preſents humblement.* Auſſi le ſieur du Pleſſis ayant eu honte de ceſte ignorance, a eſſayé de la corriger en ſa ſeconde edition, y inſerant ces mots, & entrelaçant, *Mais les Sages, certes, ſi nous croyons ce lieu de Chryſoſtome, ne l'adorerent pas comme Dieu, mais comme Roy: veu l'oppoſition notoire qu'il fait en ce lieu des Barbares aux Chreſtiens, des impies aux citoyens des Cieux: Car s'ils euſſent adoré le fils de Dieu en vraye foy, les euſt il qualifiez de ceſte ſorte?* En quoy il ſe laue le viſage, comme dit le prouerbe, auec de l'encre, & veut effacer vne ignorance par vne autre ignorance. Car ny ſainct Chryſoſtome ne fait là oppoſition des Barbares aux Chreſtiens, & des impies aux citoyens des Cieux, mais des Payens aux Chreſtiens, & des Barbares aux citoyens des Cieux; faiſant alluſion à l'oppoſition qui eſtoit lors entre les ſubjets de l'Empire Romain & les Barbares; Ny ſainct Chryſoſtome ne les appelle barbares & impies pour le regard de leur action & de leur perſonne, mais pour le regard de leur nation & de leur profeſſion; dautant qu'ils eſtoient Perſes de nation, & Payens de profeſſion; Et que cela ſoit, il appert par le commentaire du meſme ſainct Chryſoſtome, ſur la propre hiſtoire Euangelique des Mages, où il montre qu'il les appelle Barbares, à cauſe de leur nation, & non pas à cauſe de leurs perſonnes; & Ethniques, à cauſe de leur profeſſion, & non à cauſe de leur foy: *L'eſtoille*, dit-il, [b] *s'eſtant arreſtée, elle amena pour l'adorer, non ſimplement les Barbares, mais ceux qui entre eux excelloient en ſapience d'vn long interualle de dignité.* Et vn peu apres: *Que les Iuifs rougiſſent voyants les Mages & Barbares paruenir à croire en Chriſt, & ne daignant pas ſeulement venir apres eux: car les choſes qui furent lors faittes, exprimerent la figure de celles qui ſe deuoient faire apres; dautant qu'il fut monſtré dés le commencement de l'aduenement du Seigneur que la foy des Gentils deuoit preuenir ce peuple-la.* Auquel lieu ſainct Chryſoſtome teſmoigne euidemment que le tiltre de Barbares & impies, c'eſt à dire, Gen-

[a] *Chryſoſt. homil. 8. in Matth.* Διὰ τοῦτο οὐδὲν ἐνταῦθα μέγα ἐστὶν ἐν αἰσθητοῖς, ἀλλὰ φάτνη καὶ καλύβη, καὶ μήτηρ πτωχή, ἵνα γυμνὴν τὴν μαγικὴν ἴδῃς τὴν φιλοσοφίαν, καὶ μάθῃς ὅτι οὐχ ὡς ἀνθρώπῳ ψιλῷ, ἀλλ' ὡς Θεῷ προσήνεγκε καὶ ἔθυσεν. Διὸ οὐδενὶ τῶν ὁρωμένων ἐξώκησεν, ἐσκανδαλίζετο, ἀλλὰ καὶ προσεκύνησεν, καὶ δῶρα προσήνεγκεν.

[b] *Chryſoſt. homil. 7. in Matth.* καὶ πάλιν ὅτι τὴν προσκύνησιν οὐχὶ οὕτως βαρβάρους, ἀλλὰ τοὺς σοφωτέρους παρ' ἐκείνοις. αἰσχυνέσθωσαν μετ' αὐτῶν καὶ Ἰουδαῖοι βαρβάρους καὶ μάγους, ὁρῶντες αὐτοὺς φθάσαντας, καὶ οὐδὲ μετ' ἐκείνους ἐλθόντων αἰσχύνην· καὶ γὰρ τύπος ἦν τῶν μελλόντων τὰ τότε γενόμενα, καὶ ἐξ αἰῶνος ἤδη προῳμίου ἐδείκνυτο, ὅτι φθάσει τὰ ἔθνη τὸν λαόν.

tils ou Ethniques, qu'il donne aux Mages, n'eſt pas pour le reſpect de leurs perſonnes, mais de leur nation; ny pour le reſpect de leur foy & de leur action en ce pelerinage, mais pour le reſpect de la profeſſion en laquelle ils auoient eſté nourris & éleuez. Et par ainſi, tant s'en faut que de ces tiltres on puiſſe inferer que ſainct Chryſoſtome n'ayt pas creu qu'ils adoraſſent Chriſt comme Dieu; qu'au contraire en ce meſme lieu de l'hiſtoire expreſſe, où il les appelle Barbares & Ethniques, il crie, [a] *Que Marcion rougiſſe, Que Paul Samoſatenien rougiſſe, qui n'ont point voulu voir ce qu'ont veu les Mages progeniteurs de l'Egliſe. Car ie n'auray point de honte de les appeller ainſi; Que Marcion, dy-je, ſoit confondu, voyant le Seigneur en la ſumption de la chair, eſtre adoré; Que Paul auſſi ſoit confondu, voyant celuy eſtre adoré, non comme homme, lequel il imagine ſeulement homme. Car qu'il fuſt en vraye chair, les langes & la creche le monſtrent; & qu'ils ne l'adoraſſent point comme nud ou ſimple homme, cela certes le declare, qu'eſtant encore en aage d'enfance, ils l'honorent des preſents qui ont accouſtumé d'eſtre offerts à Dieu. Que la nation des Juifs ſoit auſſi confonduë auec eux, voyant les Mages paruenir à croire en Chriſt: car les choſes qui furent faittes lors, exprimerent la figure de celles qui deuoient arriuer apres; dautant que dés le commencement de l'aduenement du Seigneur, il fut declaré que la foy des Gentils ou Ethniques preuiendroit ce peuple-la.* Voila donc la belle exception que le ſieur du Pleſſis allegue, pour ſe ſauuer de ce paſſage de ſainct Chryſoſtome, confonduë & refutée par ſainct Chryſoſtome meſme. Car quant à ce qu'il allegue, que ce ſeroit reuenir à ce que dit ſainct Clement, [b] *Approchez-vous de ce ſainct myſtere auec reuerence & crainte, comme du corps d'vn Roy*, il y a deſia eſté reſpondu, qu'il corrompt le texte de ce paſſage; & au lieu, *du corps du Roy*; car ainſi meſme l'auoit traduict le pretendu Orthodoxe, dont le ſieur du Pleſſis l'a pris; mict, *du corps d'vn Roy*, contre l'intention expreſſe de l'autheur, qui veut parler là, non d'vn Roy temporel, mais de celuy dont il eſt dict au chant nuptial de Chriſt & de l'Egliſe, [c] *Les Vierges ſeront amenées au Temple du Roy*: Et de celuy, dont il eſt dict en l'Apocalypſe, [d] *Il porte eſcrit en ſa cuiſſe, le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs*: Et de celuy dont le meſme ſainct Clement dit, [e] *Aſſemble-nous au regne de ton Chriſt, qui eſt noſtre Dieu & Roy.* Et derechef: *A toy gloire, loüange, magnificence, veneration, adoration, & à ton fils Chriſt noſtre Seigneur & Dieu & Roy.* Et de celuy dont ſainct Cyrille Hieroſolymitain eſcrit; [f] *Quand tu te preſenteras à la communion, n'y viens point les mains eſtenduës, ny les doigts ouuerts, mais faiſant ſeruir ta main gauche de thrône à ta dextre, comme à celle qui doit receuoir le Roy.* Et de celuy dõt la Liturgie de ſainct Baſile dit: *Le Roy des Roys & le Seigneur des Seigneurs vient eſtre immolé aux fidelles.* Et de celuy dont le meſme ſainct Chryſoſtome eſcrit en l'oraiſon

a *Ibid.* αἰσχυνέσθω Μαρκίων, αἰσχυνέσθω Παῦλος ὁ Σαμοσατεὺς, μὴ βουληθέντες ἰδεῖν ἅπερ οἱ μάγοι εἶδον, οἱ τῆς εὐκλείας προγόνοι. οὐδὲ γὰρ αἰσχύνομαι οὕτως αὐτοὺς καλῶν· αἰσχυνθήτω Μαρκίων, ὁρῶν θεὸν ἐν σαρκὶ προσκυνούμενον· αἰσχυνέσθω ὁ Παῦλος ὁρῶν οὐχ ὡς ἀνθρωπον προσκυνούμενον αὐτὸν, ἀλλ' ὃν μὴ ἐνόμιζε σαρκὶ τὰ σπάργανα δείκνυσι καὶ ὁ φάτνη· ὅτι δὲ οὐχ ὡς ψιλὸν ἀνθρωπον, δηλοῖ τὸ ἀσήμους ἐν ἀσήμοις ἀνάγκαις προσκυνεῖν, ἃ δὴ προεμήνυεν ἔθνη ἐκεῖνα.

b *Clemens 2. Conſtitut. cap. 61.* Accipiant ſinguli per ſe, ordine Dominicum corpus; & pretiolum ſanguinem, gradatim, cum pudore ac timore; tanquam ad Regis corpus accedentes.

c *Pſal. 44. 16.*

d *Apoc. 19. 16.*

e *Clemens lib. 8. Conſtit. cap 12.* ἡμᾶς ἐπισωρεύσας τῇ βασιλείᾳ τοῦ Χριστοῦ σου τοῦ μόνου φύσει βασιλέως ἡμῶν.

f *Cyrill. Hieroſol. catech. 4. myſtag.*

de ſainct Philogone, ſelon le Grec: [a] *Tu dois receuoir le Roy par la communion; & comme icy tu le receuras auec grande reuerence, il te receura là-haut auec beaucoup de gloire.* Et en ſa Liturgie, par laquelle le ſieur du Pleſſis euſt mieux faict de l'interpreter, que par la corruption de celle de ſainct Clement, lors que le Diacre vient à la communion & adore: [b] *Voicy ie m'approche du Roy immortel;* Car le meſme verbe Grec qui eſt dans ſainct Clement, eſt auſſi dans ce lieu de la Liturgie de ſainct Chryſoſtome. Et de celuy dont Germain Patriarche de Conſtantinople dit, [c] *Venez ou approchez-vous auec crainte & foy & charité de Chriſt voſtre Dieu & Roy.* Car pour le regard des autres paſſages que le ſieur du Pleſſis oppoſe de ſainct Clement, ils ont eſté tous euidemment refurez en leur lieu.

La ſeconde eluſion que le ſieur du Pleſſis apporte pour reſponſe, eſt que ſainct Chryſoſtome ne parle là du corps de Chriſt, repreſenté au Sacrement, mais exiſtant au ciel & non au Sacrement. Ce qu'il eſſaye de prouuer par trois paſſages; l'vn eſt, que ſainct Chryſoſtome adiouſte, [d] *Tu ne le voids pas en la creche, mais en l'autel, non vne femme qui le tient, mais le Preſtre aſſiſtant, & l'eſprit en abondance volant ſur les choſes preſentes ſur la table.* Sur quoy le ſieur du Pleſſis dit, *que le Preſtre void des yeux corporels, mais l'eſprit, des yeux de l'eſprit:* & adiouſte, *que ſi l'intention de ſainct Chryſoſtome euſt eſté telle que nous pretendons, il deuoit dire, afin de ſuiure l'oppoſition, non entre les bras d'vne femme, mais entre les mains du Preſtre, non l'eſprit voletant ſur les choſes proposées, mais Chriſt ſacrifié luy meſme; ſans preſuppoſer que les Mages euſſent veu l'eſprit voletant ſur les choſes proposées, ou,* comme le ſieur du Pleſſis traduit auparauant, *preſentes ſur la table, & non Chriſt luy-meſme;* attendu que ſainct Chryſoſtome fait ceſte oppoſition entre les Mages venants à la creche, & les fidelles venants à l'autel: Et d'ailleurs n'obſeruant pas que ſainct Chryſoſtome oppoſe en ce lieu-là, non l'eſprit au corps, mais l'eſprit aux langes & bandelettes, dont le corps eſtoit enueloppé; car il fait ceſte oppoſition, non entre la ſubſtance de la choſe veuë par les Mages & par nous, mais entre les conditions auec leſquelles ils la virent, & celles auec leſquelles nous la voyons, qui eſt qu'ils virent le corps de Chriſt en vne creche entre les bras d'vne femme, enueloppé de langes & de bãdelettes: & nous, nous le voyons, non en vne creche, non entre les bras d'vne femme, non enueloppé de langes & bandelettes, mais en l'Autel, deuant le Preſtre, & lié & enueloppé du S. Eſprit: car il y faut lire, ἐφαπλώμενον, qui veut dire, lié, enueloppé, & reuſtu par deſſus, & non, ἐφιπλάμενον, qui ſignifie, *volant deſſus*: comme il appert par la meſme oppoſition que ſainct Chryſoſtome repete en l'oraiſon de ſainct Philogone, en ces mots: [e] *Des hommes eſtrangers & barbares accourent de Perſe pour le voir giſant en la creche; & toy tu ne veux pas prendre la peine de faire*

[a] *Chryſoſt. orat. de beato Philogonio.* Βασιλέα χὲ ὑποδέχεσθαι μέλλεις ἆρα τὸν παντοκράτορα. & καθάπερ αὐτὸν μὲν πολλῆς ὑποδέχῃ λαμπάδος ἔνδοθεν, οὕτω & αὐτὸς μὲν πολλῆς ὑποδέξεται τὴν δόξης ἀκτῖνα.

[b] ἰδοὺ ὁ βασιλεὺς ἔρχεται λέγων· ἰδοὺ προσέρχομαι τῷ ἀθανάτῳ βασιλεῖ.

[c] *German. in expoſit. Liturg.* μὲτὸν φόβον θεοῦ & πίστεως & ἀγάπης προσέλθωμεν Χριστῷ τῷ θεῷ & βασιλεῖ ἡμῶν.

[d] *Chryſoſt. homil. 24. in 1. Corinth.* Voyez cy deſſus, p. 376. οὐ γὰρ νήπιον φάτνη ἔχει, ἀλλ' ἡ ζωπυρεῖον· οὐ γυναῖκα κατέχουσι, ἀλλ' ἱερεῖα παρεστῶτα, & πνεῦμα μὲν πολλὴν ἀφθονίαν τοῖς προκειμένοις ἐφαπλώμενον.

[e] *Chryſoſt. homil. de beato Philog.* ἔτυμα μάγοι μὲν αὐτὸν.
Voyez cy deſſus, p. 373.

vn peu de chemin pour venir ioüyr de ceſt heureux ſpectacle: Car ſi nous y venons auec foy, ſans doute nous le verrons giſant en la creche, dautant que ceſte table tient le lieu de creche: Car icy auſsi eſt mis le corps du Seigneur, non certes enueloppé de bandelettes comme lors, mais reueſtu & enuironné de toutes parts du ſainct Eſprit: Ceux qui ſont initiez aux myſteres, entendent ce que ie dy, mais les Mages ne firent autre choſe que l'adorer; mais toy ſi tu y viens auec vne pure conſcience, nous te permettrons que tu le prennes, & que l'ayant pris tu t'en retournes en ta maiſon. Auquel lieu teſmoignant que les Mages qui y vindrent auec foy & l'adorerent, ne le prindrent point touresfois, & promettant à ceux qui y viendroient auec pure conſcience, de leur permettre de le prendre, il monstre qu'il ne parle pas de la ſimple ſumption menrale, de laquelle ſans autre appreſt ny permiſſion, tous ceux le prennent qui ont l'ame doüée de foy & de pureté de conſcience. Car pour l'obiection que le ſieur du Pleſſis fait, que comme nous ne voyons pas l'eſprit des yeux du corps, auſſi ne voyons-nous pas le corps de Chriſt en l'autel des yeux du corps, mais des yeux de l'eſprit & de la foy; Il eſt vray que nous ne le voyons pas en ſa propre eſpece en l'autel des yeux du corps, ains ſeulement des yeux de l'eſprit & de la foy; leſquels neantmoins ſont ſi certains & aſſeurez, que puis que nous l'y voyons des yeux de la foy, il ne peut n'y eſtre point vrayement & reellement. Car la foy ne peut auoir pour obiet rien de faux, & qui ſoit autrement qu'elle le void eſtre; mais nous le voyons des yeux du corps ſous l'eſpece Sacramentale du pain, tout ainſi que ſainct Iean vid le S. Eſprit des yeux du corps, ſous l'eſpece Sacramentale de la colombe: & que Iacob vid l'Ange des yeux du corps, ſous l'eſpece de la forme humaine & corporelle dont il eſtoit reueſtu. Et que telle ſoit l'interpretation de ſainct Chryſoſtome en ce lieu-la, aſçauoir, que le corps de Chriſt ſoit veu par nous des yeux corporels, ſous l'eſpece Sacramentale du pain, comme exiſtant vrayement & reellement ſous ceſte forme externe & viſible à l'autel, il appert par ce qu'il dit au meſme lieu vn peu auparauant: [a] *Si le veſtement d'vn homme*, (parlant de l'habit de l'Empereur,) *perſonne ne l'oſe pas ſeulement toucher auec les mains ſoüillées; comment le corps de Dieu qui excede toutes choſes, le prendrons-nous auec tant d'iniure & d'outrage? Ne ſoyons point, ie vous prie, ne ſoyons point homicides de nous-meſmes par noſtre impudence, mais venons à luy auec crainte & extréme pureté. Et quand tu le verras ou mis deuant toy, ou preſent ſur la Table*, (car ainſi le ſieur du Pleſſis tourne le mot Grec,) *dy en toy-meſme, Pour l'amour de ce corps, ie ne ſuis plus terre & cendre*, &c. *Ce corps le Soleil l'ayant veu, deſtourna ſes rayons; Pour l'amour de ce corps, le voile fut rompu, les pierres ſe fendirent, & la terre trembla: Ceſtuy-cy eſt le meſme corps qui fut enſanglanté, qui fut percé de la*

[a] *Chryſoſt. homil. 24. in 1. Corinth.* Εἰ ὁ αὐτοκράτωρ ἱματίου τινὸς οὕτως ἅπτεται, πῶς τὸ σῶμα ἐκεῖνο τοῦτο ἅπαντος ἐκεῖνο ἀμελήσαντι, τὸ καθαρὸν, τὸ πᾶσαν ὑπερβαῖνον φύσιν ἐμπλῆσαι, ἵνα μὴ ὕβρεως λαμβάνῃ, μηδὲ ἀσεβήσωμεν, μηδὲ καταφρονήσωμεν ἐκεῖνα ἐξ ὧν ἀκαθαρσίας, ἀλλὰ μετὰ φείσεως καὶ καθαρότητος ἅπαντες ἐπὶ τοῦτο τρεχώμεν, ἵνα καὶ τοῦτο θεραπεύσωμεν, καὶ ἡμῖν ἀφεθῇ, λέγε πρὸς σεαυτὸν, &c. Voyez cy deſſus, p. 376.

lance, & verſa des fontaines d'eau & de ſang ſalutaires à toute la terre. Et vn peu apres: *Ce corps encore giſant en la creche, les Mages le reuererent;* & ce qui s'enſuit. Or comment eſt-ce que ſainct Chryſoſtome ne teſmoigne point là que c'eſt le propre corps de Chriſt, veu par les Mages, & crucifié par les Iuifs, que nous voyons ſous l'eſpece externe du Sacrement à l'autel; puis qu'il crie: *Et quand tu le verras poſé deuant toy, dy, Pour l'amour de ce corps ie ne ſuis plus terre & cendre?* Car à qui ſe refete ce pronom, *le*, ſinon au corps de Dieu dont il venoit de parler? Et à qui ſe refete ce mot, *ce corps*, deſigné par vn pronom demonſtratif, (car eſtant la premiere parole de celuy qui parle, il ne peut eſtre relatif,) ſinon à ce qui eſtoit expoſé à la veuë de celuy auquel il commande de faire ce diſcours, lors qu'il luy dit: *Et quand tu le verras propoſé, dy en toy-meſme, Pour l'amour de ce corps, ie ne ſuis plus terre & cendre?*

Idem homil. 24. in 1. Corinth. εἰς τοῦτο γὰρ ἀνώθεν ἡ θυσία ἐκείνη ἐκέλευε τὰ ὑψηλὰ φρονεῖν καὶ φτερωτοὺς εἶναι, μὴ ἐμπήγνυσθαι αὐτῇ μάλιστα τοῖς ἐπιγείοις καὶ ἀκρίτοις ἀκρίτους, ἀλλὰ ἐπουρανίους ὁπωσδήποτε γενέσθαι τοὺς ἐπὶ τῆς γῆς ὄντας καὶ ἐκεῖσε πέτεσθαι. ἵνα γὰρ ἡ θυσία, φησὶ, ἐκεῖ ἐστὶ καὶ οἱ ἀετοί. ἀετοὺς δὲ καλεῖ, δηλῶν ὅτι ὑψηλὸν δεῖ εἶναι τὸν προσιόντα τῇ τραπέζῃ ταύτῃ, καὶ μηδὲν τοῖς γῆς κοινὸν ἔχειν, μηδὲ κάτω σύρεσθαι τὸν ἄνθρωπον.

Le ſecond paſſage qu'apporte le ſieur du Pleſſis pour confirmer ceſte eluſion, eſt que ſainct Chryſoſtome dit, *qu'il n'y a que les aigles qui approchent de ce corps.* Et derechef: *Là où eſt le corps, là ſont les aigles, & pour y atteindre, il faut que nous deuenions aigles, & que nous volions iuſques au Ciel meſme.* Ce que ſainct Chryſoſtome, duquel il altere & renuerſe toutes les paroles, ne dit point, mais ſeulement, *que ce terrible & épouuentable ſacrifice nous exhorte à ce que nous venions à luy auec concorde & ardente charité, & que de là faicts aigles nous volions au Ciel meſme:* Car *là où ſera le corps, là ſeront les aigles; & que de là faicts aigles, nous volions iuſques au Ciel meſme.* Et non comme cite le ſieur du Pleſſis; *Et que pour y atteindre il faut que nous deuenions aigles, & que nous volions iuſques au Ciel meſme.* Et derechef: *Il les appelle aigles, monſtrant que celuy qui vient à ce corps, doit eſtre ſublime, & n'auoir rien de commun auec la terre.* Deſquelles paroles nous auons faict voir cy-deſſus, que les premieres n'appartiennent point à l'vnion que nous auons auec le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, mais au vol que nous fetons au ciel en vertu de l'Euchariſtie en l'autre ſiecle; & que les ſecondes appartiennent bien à l'Euchariſtie, mais ne tendent point à nous diuertir de croire que le corps de Chriſt ſoit lors en terre, mais à nous diuertir des deſirs de la terre, & des choſes mortelles & terreſtres.

Le troiſiéme paſſage eſt, que ſainct Chryſoſtome eſcrit, *Ce myſtere fait que la terre t'eſt vn Ciel, que les portes du Ciel te ſont ouuertes, que tu y as accez & entrée:* Ce que ſainct Chryſoſtome ne dit point ainſi; mais afin de faire voir que le meſme aduantage qui eſt donné au Ciel, aſçauoir, de contenir la plus excellente choſe qui ſoit au monde, eſt auſſi en l'inſtant de l'Eucha iſtie donné à la terre; & partant que la terre lors, en cas d'aduantage & de priuilege, eſt faitte égale au ciel; nous exhorte & conuie à penetter & rechetcher auec le diſ-

cours de noſtre eſprit, tout ce qu'il y a de plus excellent dans les Cieux, & cela meſme, aſçauoir, le corps de Chriſt, il nous promet de nous le monſtrer ſitué en la terre. Voicy ſes paroles: *Ce myſtere fait que la terre icy te deuient Ciel; ouure donc les portes du Ciel, & regarde pluſtoſt non du Ciel, mais du Ciel des Cieux, & tu verras ce que ie te dy: Car ce qui eſt là le plus precieux et le plus honorable, cela ie te le monſtreray ſitué en la terre: Car comme au Palais du Roy ce qui eſt le plus magnifique, ce ne ſont point les parois, ce n'eſt point le lambris doré, mais c'eſt le corps du Roy, ſeant en ſon thrône; ainſi aux Cieux eſt le corps du Roy. Or ceſtuy la il t'eſt maintenant concedé de le voir en la terre: Car ce ne ſont point les Anges, ny les Archanges, ny les Cieux, ny les Cieux des Cieux, mais le meſme Maiſtre de tous ceux que ie te montre; Tu as veu comme la choſe de toutes la plus excellente & la plus honorable, tu la voids en la terre; Et non ſeulement la voids, mais la touches, mais la manges, & l'ayant priſe t'en retournes en ta maiſon.* Or auec quelles patoles plus expreſſes pouuoir ſainct Chryſoſtome refuter la cauillation du ſieur du Pleſſis, Que le corps de Chriſt eſt vrayement, reellement, & eſſentiellement contenu ſous l'eſpece du Sacrement, & ſous elle eſt veu, touché, pris & mangé corporellemẽt à l'Autel? Car pourquoy s'en retourner en leur maiſon apres l'auoir pris, s'il n'eſtoit queſtion que de la ſumption mẽtale & intellectuelle, veu que deuant que de partir de leur maiſon, ils l'auoient pris de ceſte ſorte, & que tous les fidelles le prennent perpetuellement de ceſte ſorte, & en leur maiſon, & hors de leur maiſon? Car ce que le meſme ſainct Chryſoſtome commande de purifier ſon ame, & preparer ſon eſprit, pour receuoir ces myſteres, n'eſt pas ſimplement pour les receuoir. Car qui doute que les myſteres ou Sacremẽts ne ſe reçoiuent auec le corps? mais pour les receuoir dignement & à ſalut, & non à damnation. Mais le ſieur du Pleſſis s'écarmouche ſur ce paſſage de ſainct Chryſoſtome, *Approchons-nous de ce corps auec crainte & toute pureté, & quand tu le verras giſant deuant toy, ou preſent ſur la Table, dy en toy-meſme, A cauſe de ce corps ie ne ſuis plus terre & cendre*, &c. Et nous reproche par deux fois, qu'au lieu de, *dy en toy-meſme*, nous auons traduict, *dy luy*, faiſant d'vne mauuaiſe Grammaire, vne pire Theologie, & en inferant l'inuocation du corps en l'Euchariſtie. Et là deſſus ſe trauaille & s'échauffe pour monſtrer que le pronom Grec ἑαυτὸν, ſe prend ſouuent pour σεαυτὸν. A quoy nous luy reſpondons premierement, que nous ſçauons cela mieux que luy, aſçauoir, que ἑαυτὸν, ſe prend pour toutes les trois perſonnes, & ſignifie quelquesfois ἐμαυτὸν, c'eſt à dire, *moy-meſme*, quelques-fois σεαυτὸν, c'eſt à dire, *toy-meſme*, quelques-fois ἐκεῖνον αὐτὸν, c'eſt à dire, *luy-meſme*, & en pluriel ſemblablement. Ce que ſi le ſieur du Pleſſis euſt bien ſçeu, il n'euſt pas traduict au lieu de ces

Chryſoſt. ibid. καὶ τί λέγω τὰ μάλιστα; οὐδὲν τὸ τοιοῦτο τῷ τοῦ χριστοῦ σώματι τὸν αὐτὸν τοῦτον τὸ μυστήριον. καθάπερ γὰρ ἐν ἀνακτόρῳ τὰ μὲν ἄλλα, ὃ βλέπεις· μᾶλλον δὲ οὐχὶ τὸ οἰκοδομοῦν, ἀλλὰ τὸ οἰκοδομοῦν, καὶ τὸ οἰκοδομοῦν τὸ οἰκοδομοῦν· οὕτω καὶ ἐνταῦθα εἰπεῖν. τὸ δὲ πάντων ἀκριβέστερον τοῦτο σοι λέγω· ἐν τοῖς βασιλείοις τὸ πάντων σημαντικώτερον οὐ τοῖχοι, οὐ ὄροφος χρυσοῖ, ἀλλὰ τὸ βασιλέως σῶμα τὸ καθήμενον ἐπὶ τοῦ θρόνου· οὕτω καὶ ἐν τοῖς οὐρανοῖς τὸ τοῦ βασιλέως σῶμα.

Chryſoſt. ibidem. ἀλλὰ μὴ φείσῃ καθαρότητος ἀπάσης ἀπὸ προσευχῆς· ὅταν αὐτὸ προκείμενον ἴδῃς, λέγε πρὸς ἑαυτόν, διὰ τοῦτο τὸ σῶμα καὶ ἐγὼ γῆ καὶ σποδὸς ἐγώ. οὐκέτι αἰχμάλωτος, οὐδὲ ἐλεύθερος.

paroles de la Liturgie de ſainct Chryſoſtome, [a] *En nous reſouuenant de la Saincte Vierge, & de tous les Saincts, &c. recommandons-nous, nous-meſmes, & les vns & les autres, & toute noſtre vie, à Dieu: Recommandons-les eux-meſmes, & toute noſtre vie à Chriſt noſtre Dieu:* & n'en euſt pas conclu, *que ſainct Chryſoſtome recommandoit la Vierge Marie à Dieu.* Et ſecondement, qu'il ne luy eſtoit point beſoin de ſuer tant en l'explication des diuerſes acceptions du mot ἑαυτὸν, pour prouuer qu'il ne ſe pouuoit prendre là en ſeconde perſonne, & tourner par ces mots, *dy luy*: car qui ne void que le mot ἑαυτὸν, eſt maſculin, & le mot σῶμα, c'eſt à dire, corps, eſt neutre? Au moyen dequoy le mot ἑαυτὸν, ne ſe peut referer au corps, mais à celuy auquel l'Autheur parle. Et d'ailleurs, que puis que l'oraiſon qui eſt ditte du corps, eſt ditte en tierce perſonne, & ne luy peut eſtre addreſſée, c'eſt à dire, proferée en ſeconde perſonne: Comme auſſi toutes nos traductions portent ſimplement, *dy*, & non *dy luy*: Et l'erreur de l'addition faitte à la marge, eſt venuë des Libraires, qui au lieu d'vn e, ont mis vn i, & en ont faict, *ce qu'il faut dire au corps de Chriſt eſtant propoſé*; au lieu de, *ce qu'il faut dire le corps de Chriſt eſtant propoſé.* Et ſi Gentian Heruet l'a cité autrement, ou il a eu vn autre exemplaire Grec, ou il l'a mal traduict. Et tiercement, nous diſons que le ſieur du Pleſſis, qui void le feſtu en l'œil de Gentian Heruet, ne void pas le cheuron dans le ſien: car en la ſecõde citation qu'il fait de ce paſſage de ſainct Chryſoſtome, *Approchons-nous du corps du Seigneur auec honneur & netteté, & quand tu verras cela propoſé ou mis ſur la Table*, (car il n'y a point dans ſainct Chryſoſtome, *quand tu verras cela propoſé*, mais, *quand tu le verras propoſé*, aſçauoir, le corps du Seigneur,) il n'y a point τοῦτο, mais, αὐτὸ. Par leſquelles paroles ſainct Chryſoſtome proteſte expreſſément, que le corps de Chriſt eſt propoſé & mis ſur la Table. A quoy n'apportent point d'obſtacle, toutes les ſophiſteries que fait le ſieur du Pleſſis pour échapper de ce paſſage, & de cét autre, *Cecy qui eſt dans le Calice, eſt cela meſme qui coula du coſté.* Car ce qu'il allegue de ſainct Auguſtin; [b] *Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, & ne beurez point ce ſang que reſpandront ceux qui me crucifieront*; a eſté amplement ſolu en ſon lieu; & monſtré qu'il parle non de l'identité de la ſubſtance, mais de l'identité de la forme externe & viſible. Et ce qu'il dit que ſainct Chryſoſtome ailleurs dit, [c] *Reputez que ce ſang ſalutaire coule quaſi du diuin coſté, & le prenez en vous approchant, de léures pures*, (il y a dans ſainct Chryſoſtome, *Et ainſi en vous approchant prenez-le de léures pures*,) n'eſt pas pour corriger, comme penſe le ſieur du Pleſſis, par ce mot, *quaſi*, ce que le meſme ſainct Chryſoſtome auoit dict en temps preſent; [d] *L'Apoſtre a parlé fort fidellement & eſpouuentablement, Et voicy ce qu'il a dict*; Ce

a *Chryſoſtom. Liturg. pag. 80.* Τῆς παναγίας ἀχράντου, ὑπερθαυμάστου, ἐνδόξου δεσποίνης ἡμῶν, Θεοτόκου & ἀειπαρθένου Μαρίας. μετὰ πάντων τῶν ἁγίων μνημονεύσαντες, ἑαυτοὺς & ἀλλήλους, & πᾶσαν τὴν ζωὴν ἡμῶν Χριστῷ τῷ Θεῷ παραθώμεθα.

Le ſieur du Pleſſis lib. 3. chap. 15. pag. 595. edit. 1. pag. 807. edit. 2. lib. 3. chap. 17.

b *Auguſt. in Pſal. 98. de conſecrat. diſt. 2. Can.* Non hoc corpus. *Voyez cy-deſſus, pag. 416.*

c *Chryſoſt. de Euchariſt. in Encen.* Καὶ σὺ δὲ ἅμα & ἁγίαν & ἀχράντου πλευρᾶς. *Voyez cy deſſus, pag. 373.*

d *Idem homil. 24 in 1. Cor.* Σφόδρα πιστῶς & φοβερῶς. *Voyez cy-deſſus, pag. 375.*

qui eſt dans le Calice, eſt cela meſme qui coula du coſté, & nous en ſommes participants: mais pour corriger ce qu'il dit là lors en temps preſent, *Reputez que ce ſang ſalutaire coule du diuin coſté*; dautant que ce langage en temps preterit, eſt tres-veritable, *Ce qui eſt dans le Calice coula du coſté*, mais ceſtuy-cy en temps preſent, *Repreſentez-vous que le ſang ſalutaire coule du diuin coſté*, n'eſt pas abſolument veritable, à cauſe que le ſang de Chriſt ne coule pas encore à preſent actuellement du corps de Chriſt; & pour ce il y adjouſte, *quaſi*, afin de modifier l'expreſſion du temps preſent. Et ce qu'il dit, *ſainct Chryſoſtome eſcrit tantoſt en l'homelie 90. ſur ſainct Matthieu, tantoſt en l'homelie 14. ſur ſainct Marc, Que nous adorons le Sauueur au Sacrement du Bapteſme*, ne ſe trouue nulle part, ny dans l'vne, ny dans l'autre. Et ce qu'il adjouſte pour preuue de cela, en marge de l'homelie 90. ſur ſainct Matthieu, *Vous pouuez auſſi vous autres, quiconque le deſirez, toucher encore, non ſeulement ſes pieds & ſes mains, mais meſme ſa ſacrée teſte*; Sainct Chryſoſtome ne le dit nullement ſur le propos du Bapteſme, comme luy impute le ſieur du Pleſſis, mais ſur celuy de l'Euchariſtie, comme il appert par le paſſage reſtitué, de la mutilation du ſieur du Pleſſis, en ſon integrité, en ces mots; [a] *Quelqu'vn de vous deſireroit peut eſtre, à l'exemple de ces celebres femmes, pouuoir embraſſer les pieds de Ieſus. Or pouuez-vous encore maintenant vous autres, quiconque le deſirez, toucher non ſeulement ſes pieds & ſes mains, mais auſſi ſa ſacrée teſte, ſi vous participez auec pure conſcience aux eſpouuentables & admirables myſteres.* Et ce qu'il cite de l'homelie 14. ſur ſainct Marc, laquelle encore n'eſt point de S. Chryſoſtome, [b] *Nous luy tenons & luy lauons les pieds au Bapteſme*, n'eſt point dict de l'action du Bapteſme, mais des larmes & de la penitence des pecheurs, auant que de receuoir le Bapteſme; leſquelles il compare auec les larmes de la Magdeleine pecheteſſe, qui pour teſmoigner ſa penitence, prit les pieds de noſtre Seigneur, les laua de ſes larmes, les eſſuya de ſes cheueux: *Ainſi*, dit-il, *auſſi vous qui deuez receuoir le Bapteſme, prenez auparauant les pieds du Sauueur, arrouſez-les de vos larmes, eſſuyez-les de vos cheueux.* Et ce qu'il allegue de l'homelie 13. ſur le meſme S. Marc, *que le Sauueur deſcend en nous au Bapteſme*, n'eſt point dict du corps de Chriſt, mais de Dieu; [c] *Dieu tout-puiſſant*, dit-il, *fortifie vos cœurs, iceluy vous face dignes de ſon lauement, ice luy deſcende en vous au Bapteſme.* Et ce qu'il allegue de S. Hieróme, [d] *que Paula auec les Sages adora Dieu enfant en la creche, lequel neantmoins n'y eſtoit point lors que Paula l'y adora*, n'eſt pris des vrays eſcrits de ſainct Hieróme, ains d'vn eſcrit fabuleux & apocryphe, & fauſſement intitulé de ſon nom, ny n'eſt entendu par le ſieur du Pleſſis: Car l'Autheur parle là d'vne viſion, en laquelle Chriſt apparut en forme d'enfant en la creche, à Paula. Et ce qu'il produit de ſainct Chry-

a *Chryſoſt. homil. 89. in Matth.* Τάχα τις ἐρεῖ· ἐκεῖνον καὶ ἐνταῦθα καὶ ἀεὶ θέλομεν προσκυνεῖν ἡμεῖς γυναῖκας, ἃς τοῖς ποσὶν καπτομένας ὁ Ἰησοῦς ἐδέξατο, ἐκείνας τοῖς ποσὶν ἢ τῇ χειρὶ μόνον ἁπτόμενα ἢ τῷ κρασπέδῳ καθικνεῖσθαι τοῦ ἱματίου αὐτοῦ, ἢ φρικτῶν ἀπολαύοντας μυστηρίων, καθαρᾷ συνειδήσει.

b *Idem homil. 14. in Marc.* Sic & vos qui acceptuti eſtis Baptiſma, primum tenete pedes Saluatoris, lauate lacrymis, crine tergite.

c *Idem homil. 13. in Marc.* Deus autem omnipotens ipſe corroboret corda veſtra, ipſe vos dignos faciat lauacro ſuo: ipſe in vos deſcendat in Baptiſmate, ipſe aquas ſanctificet, vt ſanctificemini.

d *De Aſſumptione B. Mariæ, epiſt. 10. t. 9.*

ſoſtome ſur l'Epiſtre aux Corinthiens, pour monſtrer que le corps n'eſt pas enclos au pain, mais ſignifié par le pain, aſçauoir, *que ſainct Chryſoſtome dit, Que ſignifie le pain? le corps de Chriſt;* eſt démenty, non ſeulement par le propre texte Grec de ſainct Chryſoſtome, mais meſme par la traduction Latine, que le ſieur du Pleſſis cotte pour garand de ſon allegation à la marge de ce paſſage: car il y a, [a] *Qu'eſt-ce que le pain? le corps de Chriſt;* & non, *que ſignifie le pain? le corps de Chriſt.* Auſſi peu ont de vertu ou de verité tous les autres lieux que le ſieur du Pleſſis produit, pour monſtrer qu'en ceſte propoſition de ſainct Chryſoſtome, [b] *Approchons nous du corps du Seigneur*, le mot, *approcher*, s'entend de l'approchement de la foy, & non de celuy du corps. Il dit que ſainct Auguſtin eſcrit au Sermon contre les Iuifs, les Payens & les Arriens, [c] *s'en approcher, c'eſt croire*; & allegue à la marge pour preuue de ſa citation, ces paroles; [d] *Qu'eſt-ce à dire, veſtez les armes de la lumiere, ſinon, croyez en Dieu le Pere tout-puiſſant?* Or qu'a cela de commun auec ceſte propoſition, *S'approcher du corps de Chriſt, c'eſt croire?* Il dit que ſainct Auguſtin eſcrit au 33. liure contre Fauſtus; [e] *Le vray approchement ſe fait du cœur, & non de chair, de la puiſſance de la foy, & non de la preſence du corps.* Mais auec quel front? Les Manichéens objectoient aux Catholiques, que les Euangeliſtes ſe contrediſoient, dautant que S. Matthieu eſcrit que le Centurion eſtoit allé à Chriſt; & ſainct Luc eſcrit qu'il y auoit enuoyé. Sur quoy S. Auguſtin interprerant les paroles de ſainct Matthieu; & les expoſant, que le Centurion eſtoit allé à Chriſt par le deſir de ſa foy, & par l'ambaſſade des Meſſagers qu'il y auoit enuoyez, il dit; *Que ceux qui font ceſte queſtion, non litigieuſement, mais fidellement & paiſiblement, aillent* (ou *s'addreſſent*) *à Ieſus, non auec la chair, mais auec le cœur, non par la preſence du corps, mais par la puiſſance de la foy, comme fit ce Centurion; & alors ils entendrõt mieux ce que S. Matthieu a dict.* Or quelle priſe donne cela pour inferer que nous ne nous approchons donc point auec le corps, du corps de Chriſt en l'Euchariſtie? Il dit que ſainct Auguſtin eſcrit au ſecond liure des merites & de la remiſſion des pechez, (il vouloit dire au premier) *que nous ſommes portez au Chriſt noſtre Medecin, pour receuoir le Sacrement du ſalut eternel.* Leſquelles paroles ſont corrompuës: Car il y a dans S Auguſtin, *Les petits enfants ſont portez par leurs parents, ou par ceux qui ont ſoin d'eux à Chriſt Medecin*, c'eſt à dire, à receuoir le Sacrement du ſalut eternel. *S'ils ne ſont bleſſez*, dit S. Auguſtin, [f] *d'aucune playe du peché originel, comment ſont-ils portez au Medecin Chriſt, c'eſt à dire, à receuoir le Sacrement du ſalut eternel, par la crainte religieuſe de leurs parents courants?* Auquel lieu il montre qu'il parle d'vn portement corporel, & qu'il parle de Chriſt, non ſelon ſon humanité, mais ſelon ſa diuinité preſente particulierement par

a *Le ſieur du Pleſſis, p.1061. edit. 2. ex Chryſoſt. homil. 24. in 1. Corinth.* Quid eſt enim panis? corpus Chriſti.

b *Le ſieur du Pleſſis, p.1061. edit. 2.*

c *Auguſt. contra Iud. Pagan. &c.*

d Et quid eſt, Induite vos arma lucis, niſi, credite in Deũ Patrem omnipotentem?

e *Idem contra Fauſtũ, l. 33 c. 8.* Accedãt ad Ieſum, non carne, ſed corde; non corporis præſentia, ſed fidei potentia.

f *Auguſt. de peccat. meritis & remiſſ. l. 1. c. 18.* Quo modo ad medicum Chriſtum, hoc eſt, ad percipiendũ Sacramentum ſaluris æternæ, ſuorum currẽtium pio timore portantur.

gtace & operation au Bapteſme. Et pouttant y adjouſte ce mot; *c'eſt à dire*, que le ſieut du Pleſſis a eclipſé, & eſcrit, *Sont portez au Medecin Chriſt, c'eſt à dire, à receuoir le Sacrement du ſalut eternel;* afin de mõſtter qu'il aſſigne pout tetme de ce mouuement local, non la perſonne de Chriſt, ou l'humanité de Chriſt, mais le lieu où ſe confere la gtace & medecine de Chtiſt. Il dit que S. Chryſoſtome eſcrit ailleurs; [a] *Il ne faut point que tu paſſes d'vn lieu à vn autre pour t'en approcher, il eſt touſiours proche.* Ouy; mais il cele que S. Chryſoſtome ne parle pas là du corps de Chriſt, mais de Dieu, lequel n'eſtant en aucun lieu particulier definitiuement, mais eſtant par tour, comme diſent les Scholaſtiques, repletiuement, nous ne nous pouuons approcher de luy auec le corps, dautant qu'il nous eſt touſiours égalemẽt preſent, mais ſeulement auec l'eſprit & metaphoriquement. Voicy les paroles de S. Chryſoſtome, que le ſieur du Pleſſis auoit corrõpuës & mutilées; *Dieu eſt-il loin de toy, afin que tu ailles en quelque lieu? Dieu n'eſt point enclos en lieu, mais eſt touſiours proche.* Mais pourquoy perdre le temps à tefuter toutes ces eluſions du ſieur du Pleſſis, par leſquelles il ptetend diſſimuler que l'exhortation que S. Chryſoſtome nous fait d'adoter le corps de Chriſt à l'Autel, à l'imitation des Mages qui l'adotetent en la creche, s'entende du corps de Chriſt vrayement & reellement preſent à l'Autel, & d'vne adotation extetne & cotpotelle addteſſée au corps de Chtiſt cõtenu ſous le Sacrement de l'Autel; puis que le meſme S. Chryſoſtome, par vne atteſtation, nõ rhetorique, metaphorique, & allegorique, mais hiſtorique, nous teſmoigne que les Anges meſmes auoient eſté veus s'incliner au Sacremẽt à l'Autel; & atteſte l'auoir entendu de la propre bouche de ceux auſquels les Anges eſtoiẽt appatus en ceſte action? [b] *Alors*, dit-il, *le lieu d'alentour de l'Autel eſt plein d'Anges, en l'honneur de celuy qui eſt là giſant; Et de cela la ſeule dignité de l'action qui s'opere lors, en peut faire foy: Mais i'ay d'abondant ouy raconter autre fois à vn certain perſonnage, qu'vn vieillard admirable, & qui auoit accouſtumé de voir des reuelations, luy auoit dict qu'il auoit eſté gratifié de ce ſpectacle, que ſur le poinct de ce temps-la, il auoit veu vne multitude d'Anges, entant que ſa veuë le pouuoit porter, veſtus de robbes luiſantes, & enuironnants l'Autel, & s'inclinants contre bas, comme des ſoldats en preſence de leur Roy. Et cela moy-meſme ie le croy.* Peut-il reſter apres le rapport de ceſte hiſtoire, aucun doute que quand S. Chtyſoſtome nous exhorte d'adorer le cotps de Chriſt à l'Autel, & nous dit, que ce qui eſt le plus excellent au Ciel, il nous le montte ſitué en la tetre, il entende parler teéllement, proprement, & hiſtotiquement?

Apres ſainct Chryſoſtome, nous ferons ſuiure S. Hietóme, lequel en la Pteface des Epiſttes Paſchales de Theophile, ttaduittes par S. Hieróme, deſquelles il nous en eſt reſté ſeulement trois, eſcrit ainſi: *Apprennent ceux qui l'ignorent, inſtruicts par les teſmoignages des Eſcritures, auec quelle veneration ils doiuent receuoir les choſes ſainctes, & ſeruir*

a *Chryſoſt. ex variis in Matt. locis homil. 16. de Chanan.* Nunquid lõgè eſt à te, vt vadas ad locum aliquem? Deus non includitur loco, ſed ſemper in proximo eſt.

b *Chryſoſt. lib. 6. de Sacerdotio.* Καὶ ἐκεῖ τὸ θυσιαστήριον κύκλῳ πλῆρες ἀγγέλων ἐστὶ τοῦ τιμωμένου χάριν. *Voyez cy-deſſus, pag. 387.*

Hieron. in præfat. epiſt. Paſchal. Theoph. Diſcant, qui ignorant, &c. *Voyez cy-deſſus, pag. 222.*

au miniſtere de l'Autel de Chriſt, & n'eſtimer point que les ſacrez Calices & ſaincts voiles, & autres choſes qui appartiennent au culte de la Paſſion du Seigneur, comme choſes inanimées & priuées de ſentiment, n'ayent point de ſainctteté, mais croire qu'à cauſe de la compagnie du corps & du ſang de Chriſt, ils doiuent eſtre venerez par la meſme Majeſté que ſon corps & ſon ſang. Or qui ne void que la majeſté de ce corps & de ce ſang, par la participation de laquelle les choſes meſmes qui l'accompagnoient & l'attouchoient, acqueroient droict de deuoir eſtre reuerées, ſinon d'adoration & de Latrie?

CHAP. XVI.

Auguſt. in Pſal. 98. tom. 8.

APRES ſainct Hieróme vient ſainct Auguſtin, qui eſcrit, non comme cite le ſieur du Pleſſis, *Nul ne mange ceſte chair que premierement il n'ayt adoré*; mais, *Nul ne mange ceſte chair, que premierement il ne l'ayt adorée*. Autrement l'argument de ſainct Auguſtin, ſeroit inepte & impertinẽt; qui veut inferer de ceſte adoration, que nous accompliſſons en icelle le commandement que le Prophete nous fait d'adorer l'eſcabeau des pieds de Dieu, dautant que l'eſcabeau des pieds de Dieu eſt la terre, laquelle noſtre Seigneur a priſe en vnité de perſonne auec ſa Deïté lors qu'il a pris ſa chair. Voicy le paſſage tout entier: *Comment adorerons-nous la terre, veu que l'Eſcriture dit ouuertement, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, Et icy il prononce, Adorez l'eſcabeau de ſes pieds; & m'expoſant que c'eſt que l'eſcabeau de ſes pieds, il dit, La terre eſt l'eſcabeau de mes pieds, Ie demeure en ſuſpens, Ie crains d'adorer la terre, de peur que celuy ne me damne qui a faict le Ciel & la terre. Ie crains derechef de n'adorer point l'eſcabeau des pieds de mon Seigneur, par ce que le Pſeaume me dit, Adorez l'eſcabeau de ſes pieds. Ie recherche que c'eſt que l'eſcabeau de ſes pieds; & l'Eſcriture me dit, La terre eſt l'eſcabeau de mes pieds. En ce flot d'incertitude ie me conuertis à Chriſt, dautant que ie le cherche icy, & trouue, comment ſans impieté la terre ſoit adorée, ſans impieté ſoit adoré l'eſcabeau de ſes pieds; Car il a pris de la terre la terre, pour ce que la chair eſt tirée de la terre, & de la chair de Marie il a pris chair; Et dautant qu'en ceſte meſme chair il a icy cheminé,* [a] *& ceſte meſme chair il nous l'a donnée à mãger pour noſtre ſalus, & que nul ne mange ceſte chair-la que premieremẽt il ne l'ayt adorée; Il a eſté trouué comment vn tel eſcabeau des pieds du Seigneur ſoit adoré; & comme non ſeulement nous ne pechons point en l'adorant, mais nous pechons en ne l'adorant pas. Or eſt ce la chair qui viuifie? Le Seigneur luy-meſme l'a dit, lors qu'il parloit de la recommãdation ou conſignation de la meſme terre; C'eſt l'eſprit qui viuifie, la chair ne profite de rien.* [b] *Et pourtãt quand tu t'inclines & te proſternes à quelconque terre, ne la regarde point comme terre, mais comme ce ſainct la, duquel c'eſt l'eſcabeau de ſes pieds que tu adores; Car c'eſt à cauſe de luy que tu l'adores.* Or à qui n'appert-il point par là que ſainct Auguſtin parle de l'adoration externe & corporelle faitte au corps de Chriſt en l'Euchariſtie? Car s'il eſtoit queſtion de l'adoration interne & mentale faitte au corps de Chriſt exiſtant au Ciel

a *Auguſt. in Pſal. 98.* Ipſam carnem nobis manducandam ad ſalutem dedit, nemo autem illam carnem manducat, niſi priùs adorauerit, *&c.*

b Ideo & ad terram quamlibet cùm te inclinas atque proſternis, non quaſi terram intuearis, ſed illum ſanctum cuius pedum ſcabellum eſt quod adoras: propter ipſum enim adoras.

au ciel, à cauſe dequoy aller cercher particulieremẽt l'acte precedẽt de la mãducatiõ, pour prouuer que nous adorons le corps de Chriſt cõſtitué à la dextre du Pere, de ceſte adoratiõ interne & intellectuelle? Et pourquoy pluſtoſt faire mẽtion, pour le regard de ceſte adoratiõ, de la donatiõ que Chriſt nous a faicte de ſa chair pour la mãger, que de ſa reſurrectiõ ou de l'eleuatiõ qu'il a faicte de ſa chair au Ciel, par ſon aſcenſion? Et cõment, s'il eſt queſtiõ de l'adoration interne & mẽtale, & de la mãducation auſſi mẽtale & intellectuelle, dit-il que nul ne mãge ceſte chair-la, que premietement il ne l'ayt adorée, veu que la mãducatiõ mẽtale & intellectuelle, & l'adoratiõ mẽtale & intellectuelle, ſont vne meſme choſe, & que l'vne ne precede point l'autre? Et pourquoy faire mẽtiõn de la proſtratiõ & inclinatiõ, s'il ne s'agit que d'vne adoratiõ externe & corporelle? cõment peut-elle eſtre tellement addreſſée au corps de Chriſt reſidẽt au Ciel, qu'elle ſe puiſſe recognoiſtre & diſcerner eſtre addreſſée au corps de Chriſt, & nõ ſimplement à la diuinité de Chriſt, ou à celle du Pere & du S. Eſprit, ou à toute la Trinité enſemble? Et pourquoy ajouſter ce mot, *quelcõque*, & dire, *Quãd tu t'inclines & proſternes à quelconque terre*, ſi l'obiect immediat auquel s'addreſſe ceſte inclinatiõ & proſtration, eſt le corps de Chriſt reſidant au Ciel? Car le corps de Chriſt qui eſt au Ciel, n'exiſte qu'en vn ſeul lieu; & ce mot, *quelcõque*, emporte multiplicité d'exiſtẽce locale; choſe qui ne cõuient point au corps de Chriſt eſtãt au Ciel, mais ſeulemẽt au corps de Chriſt eſtãt au Sacremẽt; auquel, ſelon la multiplicité des Hoſties, il exiſte en pluſieurs & diuers lieux. S. Auguſtin me dit que nulle terre ne peut eſtre adorée ſans damnation, c'eſt à dire, de l'adoratiõ dont il parle là, qui eſt l'adoration de Latrie, ſinon la ſeule terre que noſtre Seigneur a priſe en vnité de perſonne, aſçauoir ſa propre chair; & que ceſtuy la eſt le ſeul eſcabeau des pieds du Seigneur, qu'il eſt licite d'adorer. Et ajouſte que ceſte chair-la, ie ne la dois pas adorer pour l'amour d'elle-meſme, cõſiderée ſeparemẽt, mais pour l'amour de l'eſprit qui y reſide, & la rend viue & viuifiante, c'eſt à dire, pour l'amour de la deïté de Chriſt, à laquelle elle eſt perſõnellemẽt & hypoſtatiquemẽt vnie. Et que pour ceſte cauſe, aſçauoir pour ce que la chair de Chriſt ſans la deïté ne profite rien, quãd ie m'incline & me proſterne à quelconque terre, ie ne la dois pas regarder cõme terre, mais dois regarder le Sainct, duquel c'eſt l'eſcabeau de ſes pieds ce que i'adore; Et par cõſequent il veut que ceſte quelcõque terre à laquelle ie m'incline & me proſterne, & laquelle i'adore cõme l'eſcabeau des pieds du Seigneur, ſoit la chair de Chriſt, dautãt qu'il prononce que nulle autre terre, & nul autre eſcabeau des pieds du Seigneur, ne peut eſtre adoré, ſinõ la chair de Chriſt. Et ne veut pas que ceſte quelcõque terre à laquelle ie m'incline & me proſterne, & que i'adore cõme l'eſcabeau des pieds du Seigneur, ſoit la chair de Chriſt

reſidente au Ciel: Car le mot de *quelcõque*, emporte vne multiplicité d'exiſtence locale, laquelle ne cõuient point au corps de Chriſt cõſtitué au Ciel, & cõſideré en ſa propre eſpece: auquel cas il n'exiſte qu'en vn lieu: mais au corps de Chriſt conſideré ſous les eſpeces Sacramentales, ſous leſquelles & par le moyẽ deſquelles il reçoit multiplicité d'exiſtẽce locale. Et par ainſi, lors que S. Auguſtin dit, *Quãd tu t'inclines & te proſternes à quelcõque terre, ne la regarde point cõme terre, mais comme le Sainct duquel ce que tu adores, eſt l'eſcabeau de ſes pieds*; Il ne veut dire autre choſe, ſinon, Quand tu t'inclines & te proſternes à quelcõque hoſtie ou Euchariſtie, ne la regarde point & ne l'adore point ſimplemẽt cõme chair, mais regarde-la cõme chair du Verbe, & l'adore cõme le Verbe meſme. Qui eſt ce qu'Apollinaris, auant S. Auguſtin, auoit eſcrit en ſon liure de l'Incarnation, cité par Theodoret, en ces mots[a]: *Nous adorons le corps cõme le Verbe, & sõmes participãts du corps cõme de l'eſprit*, voulãt dire que ce qui nous excite à adorer le corps de Chriſt, eſt l'vniõ hypoſtatique que ce corps-la a auec le Verbe; & que ce qui nous excite à prendre & manger le meſme corps, eſt la reſidẽce de l'eſprit, c'eſt à dire, de la deïté en iceluy, à laquelle par le moyen de la participatiõ du corps, nous participõs. Et à cela n'apporte aucune oppoſitiõ ce que le ſieur du Pleſſis obiecte que S. Auguſtin ioint incõtinent apres ce paſſage, en ces mots[b], *Et pour ceſte cauſe le Pſalmiſte ajouſte icy*, (c'eſt à dire, apres auoir dit, *Exaltez le Seigneur noſtre Dieu, Adorez l'eſcabeau de ſes pieds; car il eſt Sainct*,) *qui eſt celuy qui eſt Sainct? celuy en l'amour duquel tu adores l'eſcabeau de ſes pieds: & quãd tu l'adores, n'arreſte pas ta pẽſée en la chair, & ne demeure point ſans eſtre viuifié par l'eſprit: Car l'eſprit*, dit-il, *viuifie, la chair ne profite rien.* Car pour la remarque que le ſieur du Pleſſis fait, que ce mot, *quãd tu l'adores*, eſt referé à Chriſt, qui eſt celuy duquel la chair eſt l'eſcabeau de ſes pieds; & non à la chair, dautãt qu'il y a *illũ*, & nõ pas *illã carnem*; Outre ce que la ſuitte du texte mõtre qu'il faut qu'il y ayt *illud*, dautãt qu'il n'eſt parlé en tout ce diſcours-la, que de l'adoratiõ de l'eſcabeau des pieds; & que la relatiõ à la clauſe precedẽte, qui eſt celuy en l'amour duquel tu adores l'eſcabeau de ſes pieds, veut que le pronõ relatif ſe refere à l'antecedent, l'eſcabeau de ſes pieds, qui eſt la chair; & que le cõmandemẽt qui eſt fait en l'adorãt, de ne demeurer pas en la chair, mõtre que le premier, prochain & immediat obiect de ceſte adoration, eſt la chair; les autres lieux du meſme commentaire où S. Auguſtin repete les expoſitions de ce verſet, monſtrent que c'eſt de l'adoration de la chair qu'il parle: Car il eſcrit peu apres ces mots[c]: *Le Pſalmiſte a dict cy-deſſus, Exaltez le Seigneur noſtre Dieu, & adorez l'eſcabeau de ſes pieds, pource qu'il eſt Sainct*, recommandant quelqu'vn, *c'eſt à dire, noſtre Seigneur Jeſus Chriſt, duquel l'eſcabeau des pieds doit eſtre adoré, pour ce qu'il a pris la chair en laquelle il deuoit apparoistre au genre humain.* Et derechef: *Celuy qui premierement parloit en la colom-*

a *Apollinaris apud Theodoretum Dial. 2.* Οὐκ ἀμεῖς τὸ σῶμα προσκυνοῦμεν ὡς θεὸν λόγον, τῷ σώματι μὴ συμμιγέντες ἢ μεμιγμένες.

b *Aug. Ibid.* Quis ſanctus eſt? In cuius amore adoras ſcabellum eius. Et cùm adoras illum, ne cogitatione remaneas in carne, & à ſpiritu non viuificeris. Spiritus enim, inquit, viuificat, caro autem nihil prodeſt.

c *Ibid.* Commendans quẽdam, id eſt, Dominũ noſtrum Ieſum Chriſtũ, cuius ſcabellũ pedum adorãdum eſt, quia carnem aſſumpſit, in qua appareret generi humano.

ne de la nuée, ceſtuy-la meſme a parlé à nous en l'eſcabeau de ſes pieds, c'eſt à dire, en la terre, aſçauoir en la chair qu'il a priſe. Au moyẽ dequoy nous adorõs l'eſcabeau de ſes pieds pour ce qu'il eſt ſainct. Et par ainſi tout cõpté & rabattu, ce qui reſulte du vray & ſerieux examen de ce paſſage, eſt que les Chreſtiens, du temps de S. Auguſtin, adoroient d'adoration externe, viſible & corporelle, le corps de Chriſt, ſous l'eſpece du Sacremẽt en l'Euchariſtie. Ce qu'auſſi les paroles de Maximus de Madaure, Payen, conferment euidemmẽt, en ces mots; *Ie te prie*, dit-il à S. Auguſtin[a], *que tu m'approuues par effect, qui eſt ce Dieu que vous autres Chreſtiẽs vous attribuez comme particulier à vous ſeuls, & controuuez que vous le voyez preſent en vos lieux ſecrets; Car nous, nous adorons nos Dieux auec priere religieuſe publiquement, & deuant les yeux de tout le monde.* Car quãt à ce que le Sr du Pleſſis allegue que S. Auguſtin ajouſte apres entre autres paroles, [b] *Vous ne mãgerez point ce corps que vous voyez, & ne beurez point ce ſang que reſpandront ceux qui me crucifieront*; & ce qui s'enſuit; Il y a eſté amplemẽt ſatisfaict en l'examẽ expres des lieux de S. Auguſtin. Et pource ſuffit-il d'y renuoyer les Lecteurs. Seulemẽt ajouſterons-nous que le ſieur du Pleſſis accuſe quelques Catholiques d'auoir vſé de mauuaiſe foy en l'allegatiõ d'vn autre paſſage, ſur le faict de l'adoratiõ du corps de Chriſt; & qu'au lieu qu'il y a dãs l'epiſtre cent-vingtiéme, dont il eſt pris, *Les riches ont eſté amenez à la table du Seigneur, ils ont pris du corps & du ſang, mais ils ont ſeulemẽt adoré, ils n'ont point eſté ſaoulez*; les Catholiques, c'eſt à dire vn certain [c] Hardingus, Catholique Anglois, n'ont point eu honte d'adjouſter, *illud*, pour faire dire à S. Auguſtin, *Ils ont adoré le corps & le ſang*, & nõ ſimplemẽt, *Ils ont adoré*. Auquel lieu S. Auguſtin parlãt nõ de l'adoratiõ interne, mẽtale & ſpirituelle; puis que S. Auguſtin dit que par les riches il entẽd là les ſuperbes, & ceux qui n'ont point de faim & de ſoif de iuſtice; mais de l'adoratiõ externe & faite à la table de l'Euchariſtie; Hardingus ſe pourroit biẽ excuſer s'il viuoit, d'auoir interpreté ceſte adoratiõ, à laquelle S. Auguſtin applique le verſet du Pſalmiſte; de l'adoratiõ du corps de Chriſt en l'Euchariſtie. Car S. Auguſtin dit nommément, que mãgeant le pauure, il dedaigne d'eſtre pauure, & qu'ils ne ſont point ſaoulez, pource qu'ils n'ont point de faim & de ſoif de iuſtice. Voicy ſes paroles: [d] *Eux auſſi*, aſçauoir les riches de la terre, qu'il venoit d'interpreter, les ſuperbes[e], *ont eſté amenez à la table de Chriſt, & prennẽt de ſon corps & de ſon ſang; mais ils adorent ſeulement, & ne sõt point ſaoulez; pource qu'ils ne l'imitẽt point*: (ou biẽ, *mais ils adorẽt ſeulemẽt, & ne ſont point ſaoulez; pource qu'ils ne l'imitẽt point*:) *Car en mãgeãt le pauure, ils dédaignent d'eſtre pauures*; c'eſt à dire, cõme il l'explique humbles. Et derechef: [e] *Eſmeus de la gloire du nom de Chriſt en ſon Egliſe eſpandüe par tout le mõde, ils viennent auſſi eux à la table, & mãgent & adorent; mais toutefois ils ne ſont point ſaoulez, pource qu'ils n'ont point de*

a *Ibid.* In ſcabello pedũ ſuorũ, id eſt in terra aſſũpta carne: vnde adoramus ſcabellum pedum eius.

a *Maximus Madaur. ad Auguſt. epiſt. 43.* Et in locis abditis præſentem vos videre componitis.

b *In Pſal. 98.*

c *Auguſtin. epiſt. 120.* Ipſi quippe adducti ſunt ad mensã Chriſti, & accipiunt de corpore & ſanguine eius; ſed adorãt tantùm, non etiã ſaturãtur, quoniam non imitantur: Manducantes enim pauperẽ, dedignantur pauperes: quia Chriſtus pro nobis paſſus eſt.

d *Hardingus aduerſus Iuellũ, de adorat. ſect. 23*

e *Auguſt. ibid.* Fama celſitudinis eius, & gloria nominis eius in Eccleſia vſquequaque diffuſa permoti, & ipſi veniunt ad menſam, manducant, & adorant, non tamẽ ſaturãtur, quia non eſuriũt & ſitiunt iuſtitiã.

faim & de ſoif de Iuſtice. Or qui n'apperçoit que ceſte manducation de Chriſt ne ſe peut pas entendre de la manducation intellectuelle & mentale, mais de la manducation orale & corporelle, puis qu'il dit, en mangeant le pauure, c'eſt à dire Chriſt, ils dédaignent d'eſtre pauures, & par conſequent n'ont point de part au Royaume des Cieux, & d'vnion ſpirituelle auec Chriſt? Et puis qu'ils mangent & ne ſont point ſaoulez, pource qu'ils n'ont point de faim & de ſoif de Iuſtice, il n'eſt pas là queſtion de la mãducatiõ qui ſe fait en eſprit, & par l'organe de la foy & de la charité; Et d'ailleurs que ces paroles, *Ils adorent ſeulement & ne ſont point raſſaſiez, pource qu'ils n'imitent point,* preſuppoſent vn meſme cas gouuerné par l'vn & l'autre Verbe, *adorer* & *imiter*, & vn meſme obiect de l'vne & de l'autre actiõ; & donc que puis que celuy lequel ils n'imitent point, c'eſt celuy lequel ils mangent, daurãt qu'il dit qu'en mãgeant le pauure, ils dedaignẽt d'eſtre pauures; Il faut neceſſairement que celuy qu'ils adorẽt là, ſoit celuy qu'ils mangent. Et eſtant queſtiõ en ce lieu-la d'vne adoration externe & d'vne mãducation externe, laquelle ne paruient point de leur part iuſques à la diuinité de Chriſt, il faut neceſſairement que ce qu'ils adorẽt là, ſelon S. Auguſtin, ſoit le corps de Chriſt. Mais pourquoy vouloir iuſtifier Hardingus, par le ſens du texte de S. Auguſtin qu'il allegue, puis que le ſieur du Pleſſis commet luy-meſme en termes expres la meſme erreur & mauuaiſe foy qu'il reproche en la perſonne de Hardingus, aux Catholiques? Car declamant au commencement du neufiéme chapitre de ce liure contre les queſtiõs des Scholaſtiques, ſi les animaux irraiſonnables peuuent mãger le corps de Chriſt; ne crie-t'il pas[a], *Et que nous diroiẽt les Peres ſur ces abſurditez; qui nous enſeignent que nul ne prend le corps de Chriſt qu'il ne l'ayt adoré premierement? Que pluſieurs meſmes l'adorent qui ne le prennent point?* Et pour addreſſe de la ſeconde partie de ceſte allegatiõ, & encore falſifiée; car il y a dãs S. Auguſtin, *Qu'ils n'en ſont point ſaoulez*, & non, *Qu'ils ne le prennent point;* proteſtãt S. Auguſtin au contraire qu'ils le prennẽt & adorẽt, mais n'en ſont point ſaoulez; ne corte-t'il pas à la marge de ce paſſage de l'Epiſtre cent-vingtiéme de S. Auguſtin, *Les riches de la terre ont eſté amenez à la table du Seigneur, & prennent de ſon corps & de ſon ſang; mais ils l'adorent ſeulemẽt & ne ſont point ſaoulez, pource qu'ils ne l'imitẽt point?* Auec quelle pudeur dõc maintenãt accuſer les Catholiques de mauuaiſe foy & d'impudence, de ce que Hardingus en l'expoſition de ce paſſage, y a ſuppléé le pronom, *illud*, & l'a expliqué, *ne l'adorent point?*

a *Le ſieur du Pleſſis pag. 1088. edit. 2.*

CHAP. XVII.

Paſſages de Theodoret pour l'adoration de l'Euchariſtie.

APres ſainct Auguſtin vient Theodoret faict Eueſque de Cyre en Aſie neuf ou dix ans auãt la mort de S. Auguſtin, c'eſt à dire enuiron 390. ans apres la mort de Chriſt, qui eſcrit, *Que les Symboles myſtiques ſont entendus*, c'eſt à dire, apperceus auec l'entendement,

b *Theodoretus Dialog. 2. Νοεῖται ἡ ἀπρόσιτον, & ἀναίμακτος θυσία. Voyez cy-deſſus p. 536.*

eſtre les choſes leſquelles ils ont eſté faicts, & ſont creus & ſont adorez comme eſtants ce qu'ils ſont creus eſtre. A cela donc que reſpond le ſieur du Pleſſis? Deux éluſions: l'vne, que nous auõs mauuaiſe grace de nous ſeruir de Theodoret, dautant qu'il n'y a point d'autheur en l'antiquité qui nous ſoit plus contraire; Car il dit, *que les ſignes ne ſont point changez, ains demeurent en leur ſubſtance & nature, & ne changent pour ce regard que de noms.* Or n'y a-t'il nulle part dans Theodoret, que les ſignes ne ſont point changez, ny qu'ils ne chãgent que de noms; ains au contraire Theodoret dit, *qu'il ſont changez de noms, pour nous apprẽdre par la permutation des noms, à croire la mutation qui ſe fait par la grace.* Et quant aux mots, *Ils ne ſe departent point de leur nature: Car ils demeurent en leur premiere ſubſtance & figure & forme*; Il a eſté monſtré cy-deſſus en l'examẽ exprés des paſſages de ceſt autheur, non ſeulemẽt que le texte Grec ſe peut fort congruëment & elegamment traduire en ce ſens, *Ils ne ſe departent point de leur nature: Car ils demeurent & en la figure & en la forme de leur premiere ſubſtãce;* & partant que le ſieur du Pleſſis n'en peut rien inferer: mais meſme que la ſeconde partie du periode, & la cõference de Theodoret, requierent qu'il ſoit traduict ainſi. Et puis il n'eſt pas icy queſtion particulierement de la croyãce, mais de l'hiſtoire & du faict de l'adoratiõ, laquelle le ſieur du Pleſſis nie, pour impugner par cõſequẽt la croyãce. Et pource sẽtant bien que ceſte eluſiõ ne le ſauue pas au poinct dõt il s'agit particulieremẽt en ceſt endroict, qui eſt le faict & l'hiſtoire de l'adoration; Il recourt à vne autre desfaitte, & dit que l'adorariõ dõt parle là Theodoret, ne peut pas eſtre l'adotariõ de Latrie, dautãt que Theodorer pretẽd que ces ſymboles myſtiques ſoient adorez, non cõme le vray corps & ſang de Chriſt, mais comme l'image & la ſimilitude du corps & du ſang de Chriſt; ainſi qu'il appert par ces mots ſuiuãts peu apres; *Cõfere donc l'image auec l'exẽplaire, & tu verras la ſimilitude:* & que les Images, ſelõ les meilleurs Scholaſtiques, ne sõt pas adorez de Latrie: au moyẽ dequoy, adorer, en Theodoret, ne peut eſtre ſinon, honorer, reuerer, receuoir en reuerence. Pour cõfirmatiõ dequoy il allegue apres, quelques paſſages de S. Clemẽt & de S. Auguſtin, qui ont eſté refutez cy deſſus; que S. Auguſtin eſcrit [a], *Qui adore vn ſigne vtile inſtitué de Dieu, duquel il entend la force & la ſanctification, ne venere pas ce qui ſe void & paſſe, mais ce pluſtoſt à quoy toutes telles choſes doiuent eſtre annotées. Où il eſt à noter* (ajouſte le ſieur du Pleſſis) *que S. Auguſtin vſe des mots, adorer, & venerer, indifferẽmẽt.* Or a t'il eſté mõtré cy deſſus [b] en l'examẽ exprés des paſſages du meſme Theodoret, que le mot, *d'Image*, n'a pas eſté appliqué par lui au fait de l'Euchariſtie, pour exclure la preſẽce & inexiſtence de la verité, nõ plus que quãd S. Paul dit [c], *que Chriſt eſt l'image de Dieu inuiſible*, il ne veut pas exclure de Chriſt la verité de la deïté, ainſi que Theodoret le recognoiſt ſur le

a *Auguſt. de doctr. Chriſt. lib. 3. cap. 9.*

b *Voyez cy deſſus p. 551. & 552.*

c *Coloſſ. 1. 15.*

meſme lieu de S.Paul,en ces mots:*C'eſt dõc*,dit-il,*vne image,qui ſignifie vne meſme ſubſtance*:cat les images inanimées n'ont pas la meſme ſubſtance des choſes dont elles ſont images; mais ſi c'eſt vne image viue & indifferente, elle a la meſme nature auec ſon exemplaire; Ains que le ſens de Theodoret & de toute l'Egliſe Catholique, eſt que l'Euchariſtie eſt l'image du corps de Chriſt exterieuremẽt,mais eſt la verité du corps de Chriſt interieurement;eſt l'image du corps de Chriſt au regard de nous,c'eſt à dire,au regard de l'eſpece,& idée ſenſible qu'elle imprime en nos yeux,& en nos autres ſens;& verité du corps de Chriſt;comme il appert par ces mots : *Mais ils ſont entendus eſtre les choſes leſquelles ils ont eſté faicts,& ſont creus & ſont adorez cõme eſtants ce qu'ils ſont creus eſtre*. Mais laiſſons ce qui eſt de la croyãce à part,pour le regard de laquelle quand nos aduerſaires obtiendroient ce qu'ils pretendent,aſçauoir que la ſubſtãce du pain & du vin demeureroit non changée en l'Euchariſtie,ils ne ſçauroiẽt tirer autre choſe du diſcours de Theodoret,ſinon qu'il auoit creu que le pain fuſt nõ tranſſubſtantié,mais tranſſubſtãtié au corps de Chriſt, c'eſt à dire,faict le corps de Chriſt par tr ãſitiõ de ſubſiſtẽce au corps de Chriſt,& par vnion hypoſtatique auec le corps de Chriſt, cõme l'humanité de Chriſt eſt deïfiée par vniõ hypoſtatique auec la diuinité:Et examinons ſeulement ce qui eſt de l'adoration. Le ſieur du Pleſſis dit dõc, *que l'adoratiõ,dont parle là Theodoret,n'eſt pas l'adoration de Latrie.* Et moy ie dy, qu'encore que le mot de Latrie n'y ſoit pas exprimé,& que Theodoret die ſimplement, *Ils ſont adorez*,ſans dire de Latrie,neantmoins ceſte adoration-la ne ſe peut entendre ſinon de l'adoration de Latrie.Car outre ce que l'vne des conditions eſquelles Theodoret cõfere l'Euchariſtie cõme image,auec le corps de Chriſt,aſſis à la dextre du Pere,cõme exemplaire,eſt l'adoration; de laquelle Theodoret ſe voulãt ſeruir pour faire paroitre en ce cas cõformité & correſpõdance entre l'Euchariſtie & le corps aſſis à la dextre du Pere;Il dit des Sacremẽts de l'Euchariſtie,qu'ils ſont adorez cõme eſtants ce qu'ils ſont creus eſtre ; & dit du corps aſſis à la dextre du Pere,qu'il eſt adoté de toute creature : Au moyẽ dequoy l'adoratiõ dont il parle là,ne ſe peut interpreter ſinon de l'adoratiõ de Latrie;Outre cela dy ie,ce mot,*comme eſtants ce qu'ils ſont creus eſtre*, l'infere euidemmẽt:Car en ces mots de Theodoret, *Ils ſont entendus eſtre ce qu'ils ont eſté faicts,& le ſont creus eſtre, & ſont adorez cõme eſtants ce qu'ils ſont creus eſtre*, monſtrent neceſſairement qu'il parle de l'adoration deferée à l'original, dautãt que ce mot,*eſtants*,ioinct auec le mot de *comme*, montre manifeſtemẽt que c'eſt vn *comme* d'identité,qui ne peut receuoir ny plus ny moins, & non vn *comme* de ſimilitude.Qu'ainſi ſoit,ſi ie dy à quelqu'vn, ie vous honore comme mon Roy, il ne s'enſuit pas que celuy que i'honore,ſoit mon Roy,

dautant qu'il reſte ambigu, ſi ce, *comme*, eſt vn comme d'identité, ou vn comme de ſimilitude: Mais ſi ie luy dy, Ie vous honore comme eſtant mon Roy, alors toute l'ambiguité eſt oſtée, & ne peut plus reſter aucun doute que ce ne ſoit vn cõme d'identité, & non vn comme de ſimilitude. Mais à quel propos m'arreſter à diſpurer contre le ſieur du Pleſſis, que Theodoret, diſant que l'Euchariſtie eſt adorée, n'a peu pretendre d'autre adoratiõ que de l'adoratiõ de Larrie, puis que le ſieur du Pleſſis cõbar de pieds & de mains que l'antiquité n'a ſçeu que c'eſt que d'adorarion relatiue, qu'elle n'a recogneu qu'vne ſeule adoratiõ religieuſe, aſçauoir celle de Latrie? *Sainct Auguſtin*, dit-il [a], *n'introduit point ceſte diſtinctiõ de Latrie & Dulie, pour faire deux degrez d'adoration & de ſeruice religieux: au contraire pour diſtinguer entre l'adoration & non adoration, entre religion & non religion, entre ſeruice religieux & non religieux, ne recognoiſſant qu'vne ſeule adoration, qu'vn ſeul ſeruice religieux, qu'il appelle*, cultum, religionem, pietatem, *mots*, dit-il, *qui ne peuuent eſtre proprement attribuez qu'à Dieu, incommunicables aux creatures.* Et derechef [b]: *Et par ainſi puis que tout ſeruice religieux eſt deu à vn ſeul Dieu priuatiuement à tous autres, qu'elle, ſoit Latrie, ſoit Dulie, peut eſtre reſeruée à quelconque creature, ſinon contre la religion, ſi elle ſe faict au regard d'elle par religion, ſi elle eſt autre que ciuile, aucunement religieuſe. Et que deuiennent donc nos diſtinctions de Latrie abſoluë ou relatiue, propre ou impropre, par ſoy ou par accident, & de Dulie de meſme?* Et en ſa premiere edirion [c]; *Et par ainſi ceſte adoration relatiue s'en va à vau-l'eau; laquelle auſſi Caſſander recognoiſt ſyncerement n'auoir iamais eu lieu, ny trouuer raiſon en l'Egliſe anciẽne.* Auec quelle couleur donc prẽdra le ſieur du Pleſſis, que Theodoret diſant que les Sacrements de l'Euchariſtie ſont adorez, comme eſtant ce qu'ils ſont creus eſtre, entende parler d'autre adoration que de l'adoration de Latrie? Dira-t'il que Theodoret ayt voulu que l'Euchariſtie ayt eſté adorée, non d'adoration religieuſe, mais ciuile, luy qui dit que l'adoratiõ ciuile ne peut eſtre renduë aux creatures irraiſonnables & inſenſibles; & qui croid & veut faire croire à Theodoret, qu'il a renu que l'Euchariſtie eſt relle? Et quant au paſſage de S. Auguſtin, où il dit que S. Auguſtin [d] parlãt des ſignes ſacrez, a pris le mot, *adorer*, pour venerer; auec quelle memoire peut-il alleguer ce paſſage, luy qui arãt crié que S. Auguſtin ne recognoiſt point d'autre adoratiõ religieuſe que de Larrie, & que toute adorariõ, dãs S. Auguſtin, qui n'eſt point de Larrie, n'eſt qu'adoratiõ ciuile? Dira t'il que ceſte adoratiõ la qu'il pretẽd que S. Auguſtin defere aux ſignes ſacrez, ne ſoit pas vne adorariõ de religiõ, mais ſeulemẽt vne adoratiõ ciuile, luy qui inſiſte que l'adoration ciuile ne peut eſtre deferée, ny pour reſpect de religion, ny aux creatures irraiſonnables & inſenſibles? Mais auec quelle foy produire, pour mõſtrer que S. Auguſtin con-

a *Le ſieur du Pleſſis, liu. 2. chap. 4. pag. 320. edit. 2.*

b *Page 312.*

c *Page 244. edit. 1.*

d *Auguſt. de doctr. Chriſt. lib. 3. cap. 9.*

fond les mots, *adorer* & *venerer*, ce paſſage, *Qui adore vn ſigne vtile inſtitué de Dieu, duquel il entend la force & la ſanctification, ne venere pas ce qui ſe void & paſſe, mais pluſtoſt ce à quoy toutes telles choſes doiuent eſtre rapportées*; pour prouuer que S. Auguſtin vſe en ce lieu-là, des mots, *adorer* & *venerer*, indifferemment? Car ſainct Auguſtin en tout ce paſſage-la, n'vſe point du mot, *adorer*, mais ſeulement de *venerer*, cõme auſſi traittant là des ſignes ſacrez en general, aſçauoir tant de ceux de l'Egliſe Iudaïque, que de l'Egliſe Chreſtienne, & les conferant les vns auec les autres en la ſeule condition de leur generalité, qui eſtoit d'eſtre ſignes; Il ſe deuoit cõtenter du mot general, *venerer*, qui ſe pouuoit indifferemment communiquer à tous, & ne deſcẽdre pas au mot ſpecial, *adorer*. Voicy les paroles du paſſage prononcé ſur la diſtinction de ceux qui en l'ancien Teſtament obſeruoient les ſignes de la loy ſans les entẽdre, & partant eſtoient dicts ſerfs & eſclaues de la loy; & de ceux qui les entendoient en les obſeruant, & pour ceſte cauſe eſtoient dicts ſpirituels & libres, meſme au temps de la ſeruitude de la Loy [a]: *Celuy ſert ſous le ſigne qui opere ou venere quelque choſe ſignifiante, ne ſçachant ce qu'elle ſignifie: Mais celuy qui opere ou venere vn ſigne vtile inſtitué de Dieu, duquel il entend la force & la ſignification, ne venere pas ce qui eſt veu & qui paſſe, mais pluſtoſt cela à quoy toutes ſemblables choſes doiuent eſtre referées; Et vn tel homme eſt ſpirituel & libre, meſme au temps de la ſeruitude*, &c. Or où ſe trouue là le mot d'adorer que le ſieur du Pleſſis inſere en ce paſſage, diſant que S. Auguſtin eſcrit, *Qui adore vn ſigne vtile inſtitué de Dieu, ne venere pas ce qui ſe void*, &c. pour en inferer que ſainct Auguſtin vſe là des mots, *adorer* & *venerer*, indifferemment?

Voila tout ce que le ſieur du Pleſſis allegue pour eſchapper de ce paſſage de Theodoret, examiné, apres lequel nous pourrions encore produire pour marque de la cõtinuation de l'adoratiõ de ce myſtere en l'Egliſe, ce que l'Empereur Iuſtinian eſcrit en ſes Authẽtiques, parlant des priuileges des dots des femmes [b]: *Et ſi les Iuges ne trouuent point qu'elles ſoient de foy Orthodoxe, & qu'elles reçoiuent la Sacré-ſaincte & adorable communion en la tres-ſaincte Egliſe Catholique & Apoſtolique, des venerables Preſtres d'icelle, qu'ils ne les laiſſent point iouïr de nos Conſtitutions.* Et ce que dit Climacus parlant des blaſphémes que le Diable ſuggere quelquefois en l'eſprit des Chreſtiens, meſme à l'heure de la celebration de l'Euchariſtie [c]: *Si ces infames & impies paroles ſont miennes, comment eſt-ce que receuant le don celeſte ie l'adore? comment puis-je enſemble benir & maudire?* Et ce que dit Metaphraſte parlant de ſainct Theoctiſte en la perſonne de celuy qu'il introduit pour en referer le diſcours [d]: *Ie tiray de mõ ſein la bouẽte, auec la chair du Seigneur: s'eſtant donc elle proſternée en terre, elle receut le don diuin: & arrouſant la terre de lamentations & de larmes, dit, Maintenant tu*

a *Auguſt. lib. 3. c. 9 de doctr. Chriſt.* Qui aut opetatur aut veneratur vtile ſignũ diuinitus inſtitutũ, &c. cuius vim ſignificationémque intelligit, nõ hoc venetatur quod videtur & tranſit, ſed illud potius, quo talia cũcta referenda ſunt.

b *Iuſtinianus in Authẽt. Nouella Conſtit. 109. De priuilegiis dotis hæreticos maluerit nõ præſtandis.* Et, ſi nõ inuenerint eas orthodoxæ fidei exiſtẽtes, & percipiẽtes ſacroſanctam & adorabilem cõmunionem in ſanctiſſima Catholica Eccleſia & Apoſtolica à venerãdiſſimis eius ſacerdotibus, non permittere frui ex noſtris conſtitutionibus priuilegiis.

c *Idem Climac. gradu 23.* Nã ſi mea ſunt turpia illa, & ſceleratæ verba, quid eſt quòd donum cœleſte ſuſcipiens adoro? quomodo poſſum vnà & benedicere, & maledicere?

d *Symeon Metaphr. in vita S. Theoctiſtes. cap. 13.* Ego autẽ eduxi è ſinu meo pyxidem, cum carne Domini.

licentiez ta ſeruante, Seigneur, dautant que mes yeux ont veu ton ſalutaire, car i'ay receu la remiſſion des pechez en mes mains. Et ce qu'il dit en la vie de S. Eſtienne le ieune, contre les ennemis des images [a]: *Quoy? proſcriras-tu auſſi de l'Egliſe les antitypes du corps & du ſang de Chriſt, comme choſe qui en retienne l'image & la vraye figure, leſquels nous adorons & baiſons, & par leur perception acquerons ſainčteté?* D'où ſe void, conferant l'vn paſſage auec l'autre, qu'ils les tiénent tout enſemble pour images & pour choſes. Et ce que dit Euthymius ſur ſainct Matthieu [b]; *Faiſons le meſme és adorables myſteres, regardants non ſeulement les choſes propoſées, mais aiouſtāts foy à ſes paroles. Et puis qu'il dit, Cecy eſt mon corps Cecy eſt mon ſang, obeyſſons luy & le croyons.* Mais pource que Theodoret eſt le dernier autheur de l'antiquité que le ſieur du Pleſſis, a examiné ſur ceſte matiere, nous nous cōtenterons de finir par luy.

cùm autem illà in tetram ceciderit, diuinum donū accepit.

a *Idem in vita S. Stephani iun.* Quid, an tu quoque corporis & ſanguinis Chriſti ātitypa ab Eccleſia proſcribes, & quæ imaginē & veram illorum figurā teneant, quæ & adoramus & oſculamur, & eorum perceptione ſanctitatem conſequimur?

b *Euthym. in cap. 26. Matth.*

REſte la proteſtation generale que le ſieur du Pleſſis fait à la fin de l'examen de ce paſſage de Theodoret, non ſeulement pour le regard de l'antiquité, mais pour le regard de tous les ſiecles de l'Egliſe, que toutes les Egliſes Orientales n'ont iamais creu l'adoration, tant celles qui ſont ſous le Patriarchat de Conſtantinople que d'Antioche, & que les Abyſſins meſmes auiourd'huy communiquent au Sacrement, debout, bien qu'auec beaucoup de reuerence. C'eſt donc par où nous auons à fermer ce diſcours, aſçauoir par la refutation de ſa concluſion; monſtrant que non ſeulement les Egliſes Occidentales, leſquelles il eſſaye de faire croire vers la fin de ſon liure, n'auoir reçeu l'adoration que depuis le Concile de Latran, où il pretend que la Tranſſubſtantiation, de laquelle il fait l'adoration vne conſequence, fut premierement eſtablie, la tenoient vniuerſellement auant que les Peres de ce Concile fuſſent nez; mais que toutes les Egliſes Orientales & Meridionales qui ſont auiourd'huy au monde, tant celles qui ſont ſous le Patriarchat d'Antioche, que celles qui ſont ſous le Patriarchat de Conſtantinople, & celles qui ſont ſous le Patriarchat d'Alexandrie, comme entre autres les Egyptiennes & Ethiopiennes, adoroient le Sacremēt de l'Euchariſtie. Or pour l'Egliſe Latine vn ſeul paſſage ſuffira, ſans retourner eſplucher de plus haut l'antiquité, aſçauoir d'Algerus qui eſcriuoit cent cinquante ans auant le Concile de Latran, en ces mots [c]: *La venerable ſedulité de tant d'hommes aſſiſtants à ce Sacrement, & luy miniſtrants, & l'adorants, ſeroit vaine, ſi la verité & vtilité de ce Sacrement, n'eſtoit creuë beaucoup plus grande que veuë. Comme ainſi ſoit donc que les choſes auſquelles ſont rendus de ſi grands offices de veneration, ne ſont quaſi rien exterieurement, ou nous ſommes inſenſez, ou nous ſommes enuoyez à de grands myſteres internes de ſalut.* Et derechef [d]: *Auec ceſte foy nous adorons le Sacrement comme quelque choſe de*

CHAP. XVIII.

Si les Egliſes Orientales ont creu l'adoration de la ſaincte Euchariſtie.

Le ſieur du Pleſſis pag. 1060. edit. 2. & 1086. 1099.

c *Algerus lib. 1. de Sacram. c. 3.* Caſſa enim videretur tot hominum aſſiſtētium & huic Sacramēto miniſtrantium vel adorantium veneranda ſedulitas, niſi ipſius Sacramenti lōgè maior crederetur quā videretur veritas & vtilitas. Cùm ergo exteriùs quaſi nulla ſint, quibus tāta impenduntur venerationis obſequia, &c.

d *Ibid.* Hac fide ipsū Sacramētū quaſi diuinum quiddam adoramus, &c.

diuin, nous parlons à luy & le prions comme quelque choſe de viuant & de raiſonnable : Agneau de Dieu qui oſtes les pechez du monde, aye pitié de nous. Car nous croyons non ce qui ſe void, mais ce qui eſt vrayement, aſçauoir que Chriſt eſt là preſent. Et vn peu plus haut [a] : *Par cela Chriſt nous augmente le merite de la foy, & le benefice de ſa grace, pendant qu'en vne terreſtre & entierement ſtolide* (c'eſt à dire inſenſible) *forme du pain & du vin nous n'auons point de honte de croire qu'on prie ſubſtantiellement, & venere la majeſté de la Sapience du Verbe de Dieu.* Et pour le regard de l'Egliſe Grecque des derniers ſiecles, ce ſeul paſſage de Cabaſilas, autheur cité par le ſieur du Pleſſis, ſera plus que ſuffiſant [b] : *Le Preſtre*, dit-il, *ayant monſtré les choſes ſainctes, appelle ceux qui veulent participer, & leur commande de s'approcher auec crainte de Dieu, & foy, ne mépriſants point à cauſe de l'apparence, ny ne doutans point à cauſe que ce qui eſt creu, eſt éleué par deſſus la raiſon; mais recognoiſſants leur dignité, & croyãts qu'ils ſont cauſe de vie eternelle à ceux qui y participent, & eux monſtrants leur foy & leur pieté, les adorent & beniſſent, & celebrent comme Dieu, Ieſus qui eſt entendu* (c'eſt à dire, appetceu auec l'entendement) *en eux.* Et en vn autre lieu : *Si quelques-vns de ceux, qui lors que le Preſtre entre auec les dons, ſe proſternent par terre, adorent les dons qui ſont portez, comme le corps & le ſang de Chriſt, & parlent à eux, Ils ſont trompez par l'entrée des dons auant que d'eſtre ſanctifiez, ignorants la difference de ce ſacrifice icy, & de ceſtuy-la. Car ceſtui-cy à l'entrée, a les dons non encore ſanctifiez, & non encore parfaicts; & ceſtui-la les a ſanctifiez & parfaicts, & faicts le corps & le ſang de Chriſt.* Que ſi cela ne ſuffit, nous y ajouſterons encore pour le regard de l'Egliſe de Conſtantinople, & de celles qui ſont ſous ſon Patriarchat, les paſſages cy-deſſus rapportez de la Liturgie de ſainct Chryſoſtome, & de la forme auec laquelle les Grecs la prattiquent. L'hiſtoire donc de la prattique de ceſte Liturgie, ſur le poinct de la Communion, porte ces mots [c] : *Apres le Preſtre adore, & le Diacre au meſme lieu où ils ſont, diſant ſecrettement par trois fois, ô Dieu aye pitié de moy pecheur, & ſemblablement tout le peuple adore auec reuerence : Et quand le Diacre void le Preſtre eſtendant les mains, & touchant le ſainct Pain, pour faire la ſacrée éleuation, il crie, Soyons attentifs.* Et vn peu apres [d] : *Semblablement le Preſtre prend le ſainct pain, inclinant la teſte deuant la ſacrée table, & dit ainſi; Ie croy & confeſſe que tu es le Chriſt, le Fils du Dieu viuant, celuy qui eſt venu au monde, pour ſauuer les pecheurs, dont ie ſuis le premier, &c. Seigneur ie ne ſuis point digne que tu entres ſous le toict pollu de mon ame, mais comme tu daignas repoſer en la creche & en l'eſtable des animaux irraiſonnables, & en la maiſon de Simon le lepreux, &c. daigne auſſi toy-meſme entrer en la creche de mon ame irraiſonnable, & au corps fangeux de moy mort & lepreux.* Et derechef : *Le Diacre vient & adore vne fois, diſant, Voicy, ie viens, ô Roy immortel.* Et vers la fin : *Le Preſtre adorant & prenant le*

a Maieſtatem ſapientiæ verbi Dei ſubſtantialiter comprehenſam, incõprehenſibilem credere & venerari non erubeſcimus.

b *Nic. Cabaſilas expoſit. Liturg. cap. 39.* ὁ δὲ ἱερεὺς μαθὼν. *Voyez cy-deſſus pag. 847. 848.*

c *Liturg. Chryſoſt. pag. 103.* Εἶτα προσκυνεῖ ὁ ἱερεὺς, καὶ ὁ διάκονος ὁσαύτως ἐν ᾧ ἕστηκε τόπῳ, λέγοντες τρίς, ὁ Θεὸς ἱλάσθητί μοι τῷ ἁμαρτωλῷ· καὶ ὁ λαὸς ὁμοίως πάντες μετὰ διλαβείας προσκυνοῦσιν. ὅταν δὲ ἴδῃ ὁ διάκονος τὸν ἱερέα, &c. *Voyez cy-deſſus pag. 848.*

d *Ibid. p. 104.* Ὁμοίως δὲ ὁ ἱερεὺς λαμβάνει τὸν ἅγιον ἄρτον κλίνας τὴν κεφαλὴν ἔμπροσθεν τῆς ἁγίας τραπέζης, καὶ διχοτομοῦντος τοῦ ἁγίου ἄρτου λέγει ἐν ἑαυτῷ· ὅτι σὺ εἶ ὁ Χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ τοῦ ζῶντος, ὁ ἐλθὼν εἰς τὸν κόσμον σῶσαι τοὺς ἁμαρτωλοὺς οὓς πρῶτος ἐγώ εἰμι.

ſacré calice, & ſe tournant vers la porte, regarde le peuple, & dit, &c. Et en la Liturgie des myſteres preſanctifiez[a]; *Le Preſtre encenſe le Sacrement, & baiſe le Suaire, adorant, & dit, Comme le Fils prodigue ie viens auſſi moy miſerable: Et prend des choſes diuines, ſelon la couſtume, auec reuerence, & ſort, les flambeaux le precedants*, &c. Et derechef: *Il reuient à la ſacrée table, & depoſe le Sacrement, l'adorant & encenſant auec toute reuerence.* Et quant à la prattique de la Liturgie de ſainct Baſile, laquelle encore qu'elle ſoit commune par tout l'Orient, eſt neantmoins plus particuliere du Patriarchat d'Antioche que des autres, toutes les meſmes formalitez du culte externe qui ſont prattiquées en celle de ſainct Chryſoſtome ſur le poinct de la Communion, y ſont obſeruées. Et quant à la Liturgie des Abyſſins ou Ethiopiens dependants du Patriarchat d'Alexandrie, ces paroles y ſont expreſſes[b]; *Le Preſtre éleuant le Sacrement, dit à haute voix, Seigneur Ieſus aye pitié de moy, Seigneur Ieſus aye pitié de moy, Seigneur Ieſus aye pitié de moy: Les peuples réiterent la meſme parole: Et le Preſtre dit, Prions, Vous tous qui eſtes penitents, humiliez vos teſtes, leuez-vous pour adorer, Paix à vous tous: Le peuple reſpond, & auec ton Eſprit, Le Preſtre dit, Cecy eſt le corps ſainct, honoré & vital de noſtre Sauueur & Seigneur Ieſus-Chriſt*, &c. Mais pourquoy aller rechercher les ſiecles paſſez, pour refuter ceſte negation du ſieur du Pleſſis, puis que nous auons les liures des Grecs de ce ſiecle, par leſquels ils ſe iuſtifient des reproches que les Latins leur font, d'eſtre ſi exceſſifs en l'adoration de ce Sacrement, qu'ils ſemblent meſme approcher d'idolatrie, l'adorants non ſeulement apres la cõſecration, mais meſme entre la propoſition & la cõſecration, & reſpondent qu'auãt la conſecration, ils l'adorẽt de ſimple adoratiõ de veneration, cõme mariere deſignée pour eſtre faicte le corps de Chriſt, & apres la cõſecration, l'adorent d'adotation de Latrie, cõme eſtant le vray & propre corps de Chriſt. Car ce ſont les reſpõſes de Gabriel Archeueſque de Philadelphie, en ſon liure intitulé, Apologie cõtre ceux qui diſẽt que les enfants Orthodoxes de l'Egliſe Oriẽtale, font mal & illegitimemẽt d'honorer & adorer les ſaincts dons lors que l'Hymne Cherubique ſe chante: Voicy ſes paroles[c]; *Ce pain*, dit il, *& ce vin reçoit & poſſede trois dignitez, la premiere il l'a naturellement; la ſeconde, il la reçoit participatiuement; la troiſiéme y eſt introduitte par le ſainct Eſprit, tranſſubſtantiellement: la naturelle, il l'a comme creature & facture de Dieu. Car Dieu vid, dit l'Eſcriture, toutes les choſes qu'il auoit faictes, & voicy elles eſtoient grandement bonnes.* Et vn peu apres: *Ce pain-la eſt ſimple, parce qu'il n'a aucune ſanctification, mais ſeulement ſa dignité naturelle, ſuiuant ce que nous auons dict, comme creature de Dieu. Au moyen dequoy il n'eſt point adoré ny veneré*, &c. *La ſeconde dignité il la reçoit participatiuement, quand il eſt preſenté à la ſacrée table, & eſt beny par le*

a *In Liturg. præſanctificator.* Ὁ δὲ ἱερεὺς θυμιᾷ. Ϛ ἄρτα, καὶ ἀσπάζεται τὸ σάβανον, καὶ λέγει, ὡς ὁ ἄσωτος ἐγὼ ἐλεεινὸς κἀγὼ εἰσφέρομαι, Ϛ λαμβάνει τὰ θεῖα, ὡς εἰκὸς, μετὰ θλίψεως, καὶ δάκρυα προπορεύονται λαμπάδων, καὶ δίδυσι εἰσάρχεται εἰς τὸ ἅγια πρόπιζαν, καὶ ἀποθέτει τὰ ἅγια σεσανιῶν καὶ θυμιῶν μετὰ πάσης θλιβόσεως.

b *Voyez cy-deſſus page 839.*

c *Gabriel Archiepiſc. Philadelphiæ in Apologia pro Eccleſ. Orient.*

Preſtre, & eſt ſanctifié, alors il n'eſt plus pain & vin tel qu'auparauant, mais ſacré, & eſt don precieux & diuin, & matiere ſuſceptible & neceſſaire & deſtinée pour eſtre faicte proprement le corps & le ſang de Chriſt, conſeruant toutesfois encore lors ſa ſubſtance & ſes accidents. Et pour ceſte cauſe il eſt adoré raiſonnablement & honoré iuſtement, &c. *La troiſiéme dignité & honneur indicible, il la reçoit par la Tranſſubſtantiation; quand il depoſe ſa propre ſubſtance d'aliment, & eſt tranſſubſtantié en la chair & au ſang de Chriſt; & pour ceſte cauſe il n'eſt pas lors ſeulement adoré, mais adoré de Latrie, & creu de tous les Chreſtiens Orthodoxes eſtre proprement le corps & le ſang de Chriſt noſtre Dieu, encore que les accidents d'iceluy ſoient conſeruez, Dieu le concedant, par condeſcenſion à l'infirmité humaine.*

* * * *

CHAP. XIX.

Le ſieur du Pleſſis, liu. 4. chap. 9. pag. 874. edit. 1. pag. 1100.

REFVTATION DES OBIECTIONS tirées des nouueautez introduittes en l'Egliſe au faict de l'honneur de l'Euchariſtie.

* * * *

Premiere obiection des Canons touchant la celebration & adminiſtration du Sacrement.

Tranſſubſtantiation; elle eſt donc nouuelle en l'Egliſe, puis qu'elles y ſont ſi nouuelles. La premiere eſt vne rapſodie de Canons, touchant le ſoin qui doit eſtre obſerué en la celebration & adminiſtration du Sacremẽt, pris du Synode [a] de l'Archeueſque de Coloigne & des Chanoines, Abbez & Curez de ſon Dioceſe, tenu il y a vn peu plus de trois cẽts ans, & par les Centuriateurs d'Allemaigne: laquelle le ſieur du Pleſſis pretend cõtenir pluſieurs ordõnances ridicules, & dont toute l'antiquité ne s'eſtoit point aduiſée, cõme [b], *que le Preſtre choiſiſſe vn Calice bien entier, & qui ayt le pied ferme,* [c] *que les burettes ſoient marquées, afin qu'il ne prẽne l'eau pour le vin*, &c. Or outre ce qu'vne partie de ces Canõs, & entre autres ceux que le ſieur du Pleſſis veut rendre plus ridicules, comme celuy qui dit [d], *que s'il tombe quelque choſe du corps & du ſang ſur la table de l'Autel, la pierre ſoit couppée & bruſlée, & la cendre miſe au lieu Sainct, ou jettée en la piſcine: Que ſi c'eſt partie du corporal, qu'elle ſoit lauée & beuë à jeún par le Preſtre; Que ſi c'eſt ſur la pierre ou ſur la terre, que le Preſtre la leche*; & autres ſemblables que le ſieur du Pleſſis dit ſe lire premierement en ce lieu

a *Concil. Colon. ſub Imperat. Radulpho Habſpurgenſi circa ann.* 1280.

b Præcipimus vt Calix ſit integer cũ firmo pede, non tibubans. *&c.*

c *Item*: Ampullæ vini & aquæ integræ & mũdæ, *&c.*

d *Item*: Si quid de ſanguine vel corpore Domini ceciderit ſuper pallam altaris, illa pars abſcindatur & cõburatur, *&c.*

lieu-la, ſont rapportez par Yuon[a] & par Burchardus, qui eſcriuoiét il y a pres de ſix cents ans, des meſmes & equipollentes paroles, les vns des Decrets du Pape Pie premier, les autres du liure Penitentiel de Beda; les autres du liure Penitentiel de Theodore, les autres du Penitentiel Romain, les autres du troiſiéme Concile d'Arles, les autres du Concile de Rheims. Il y a dans le meſme Synode de Cologne pluſieurs autres Canons ſujects à pareille deriſion & calomnie des impies, & dont le ſoin ſi particulier ne ſe trouue point exprimé par écrit és monuments qui nous reſtent de l'antiquité, comme, *Que le Chreſme, l'huile ſacré, & l'huile des infirmes, ſoient conſeruez en des ampoulles de metal, diſtinguées par tiltres & etiquettes, & ſoient gardées ſous la clef, & que s'il faut meſler d'autre huile auec le Chreſme ou l'huile ſacré, que cela ſe face cautement, & que ce qui y eſt appoſé ſoit meſlé diligemment auec la virgule dans le Chreſme & l'huile ſacré*; Et derechef, *que les cheueux de ceux qui doiuent eſtre confirmez, & principalement ceux qui leur pendent ſur le front, ſoient coupez, & qu'on leur laue ſoigneuſement le front, & qu'ils ayent des bandeaux de linge eſpais, ſans couſture & ſans nœu, de la largeur de trois doigts, & de longueur competente, blancs & bien nets*, &c. *Et que le troiſiéme iour apres la Confirmation on les meine à l'Egliſe, & que le Preſtre laue leurs fronts, & bruſle leurs bandeaux, & que les cendres des bandeaux, & l'eau du lauement ſoient mis en lieu ſacré, aſçauoir en la piſcine ou au lauoir.* Et derechef, *que le Preſtre, auec reuerence, eau benite, & la Croix marchant deuant, porte l'huile ſacré aux malades, & die ſoigneuſement les ſept Pſeaumes; & ſi le chemin eſt long, y adjouſte la Letanie, & autres oraiſons inſtituées pour cét effect*, &c. *Et que les membres oincts du malade ſoient l'vn apres l'autre & diligemment eſſuyez auec de l'eſtoupe, laquelle apres l'exterſion ſoit bruſlée au feu.* Et pour cela s'enſuit-il que les Anciens auant ce Synode, ayent eu autre croyance que nous de la Confirmation, du Chreſme, & de l'Extreme onction, & qu'ils ne les ayent pas eſtimez Sacrements comme nous, ou qu'ils les ayent eu en moindre reuerence que nous? S. Cyrille de Hieruſalem n'écrit il pas, [b] *Le Chreſme apres qu'il eſt conſacré, n'eſt plus ſimplement Chriſma*, mais *Chariſma*? Et le ſieur du Pleſſis, luy-meſme n'interprete-t'il pas ces paroles en ce sẽs? *L'onction du Chreſme encore qu'elle ſoit inſtrument de la grace de Chriſt, n'eſt point changée en ſa nature*? Et Tertullian ne dit il pas; [c] *La chair eſt oincte afin que l'ame ſoit conſacrée*? Et S. Auguſtin, [d] *Le Sacrement du Chreſme au genre des ſignacles viſibles eſt ſacré-ſainct comme le Bapteſme meſme.* Et vn peu apres; *Diſcerne donc le S. Sacrement viſible qui peut eſtre aux bons & aux mauuais*, &c. *de l'inuiſible onction de la charité qui eſt proprement des bons.* [e] Et Optat Mileuitain ne crie-t'il pas contre les Donatiſtes qui auoient ietté vne ampoulle de Chreſme par la feneſtre pour la rõpre, & que n'ayant point eſté offẽſée, la main de quelque Ange l'auoit ſouſtenuë inuiſiblemẽt? Et pour le regard de l'Extreme onctiõ,

a Yuo Carnotenſis in Decreto, & Burchardus Vormatienſis circa ann. 1080. Vide Sigeberti an. 1008. & 1079.

b Cyrill. Hieroſ. Catech. 5. myſtagog. Καὶ τὸ ἅγιον τοῦτο μύρον οὐ ἁπλοῦν ψιλὸν, ἀλλ' ὡς ἐπὶ Χριστοῦ γινόμενον, καὶ πνευματικὸν χάρισμα.

c Tertull. de reſurrect. carnis, c. 8. Caro vngitur, vt anima conſecretur.

d Auguſt. lib. 3. contra literas Petiliani, cap. 104. In hoc vnguento Sacramentũ Chriſmatis vult interpretari, quod quidem in genere viſibilium ſignaculorũ ſacroſanctum eſt, ſicut ipſe Baptiſmus.

e Optatus cõtra Parmenianum, lib. 2.

*Innocent.*I.*epist.* 1. *ad Decentium Eugubin.*c.*p.*18. le Pape Innocent premier, contemporain de Sainct Augustin, ne defend-il pas qu'on la donne aux non baptisez, dautant que c'est vn Sacrement, & que le Bapteſme est la porte de tous les Sacrements?

*Le ſieur du Pleſſi pag.*875.*edit.*1. *pag.* 1101. *edit.*2. L'autre innouation que le ſieur du Pleſſis nous obiecte au faict de l'honneur de l'Euchariſtie, est l'inſtitution de la Feſte du corps du Seigneur, & la Proceſſion du Sacrement qui s'y fait, laquelle Feſte il dit; *qu'Vrbain IV. inſtitua auec ſes Octaues l'an* 1264. & adiouſte, pour en calomnier l'inſtitution & l'inſtituteur, *que ce fut ſur la pretenduë reuelation d'vne certaine femme du pays du Liege, nommée Eue, recluſe en vn Monaſtere, qu'il auoit cognuë auant ſon Papat.* Or quant au motif de ceſte inſtitution que le ſieur du Pleſſis attribuë à la pretenduë reuelation d'vne femme recluſe, c'est vne Fable qu'il a priſe de ſon Iean Baley, Miniſtre Anglois, qui encore ne l'afferme pas abſolument; mais de pluſieurs opinions qu'il rapporte ſur la clauſe de ceſte inſtitution, dit qu'il preſte pluſtoſt ſon conſentement à celle la, aſçauoir dautant qu'il penſe qu'elle luy donne plus de pretexte pour calomnier l'action du Pape: & à ceſte fin produit vne certaine lettre ſous le nom d'Vrbain IV. ſans dire d'où il l'a priſe: car à Rome où ſe doiuent principalement conſeruer les regiſtres des Lettres & Bulles des Papes, on ne ſçait que c'est; par laquelle le Pape Vrbain teſmoigne à ceſte femme qu'il ſçauoit qu'elle auoit grandement deſiré l'inſtitution d'vne feſte ſolemnelle du corps de Chriſt: Mais, ny dans ceſte Bulle il n'eſt dit nulle part que le Pape ſe ſoit meu à inſtituer la Feſte du Sacrement par la perſuaſion de ceſte ſaincte Religieuſe, ny n'y eſt point fait de mention qu'elle en euſt eu aucune reuelation. Et pour ce, le meſme Iean Baley Miniſtre Anglois, plein de fiel & de venin contre les Papes, infere ceſte opinion par forme de conjecture, en ces mots, *De ceſte femmelette ſuperſtitieuſe donc, ſemble auoir eu origine par diabolique illuſion, ceſte Feſte ſolemnelle du Sacrement.* Et ce que ce fabuleux calomniateur embraſſe par forme d'opinion & de coniecture, le ſieur du Pleſſis le prononce abſolument, & par forme de verité Euangelique, ne s'apperceuant pas que les Centuriateurs d'Allemagne, qui ne ſont pas moins furieux ennemys du Pape que Baleus, attribuent la cauſe de l'inſtitution de ceſte feſte, non aux recherches d'vne femme, mais à la priere de S. Thomas, en ces paroles; *Vrbain IV. inſtitua la Feſte, comme ils appellent, du corps de Chriſt, pour eſtre celebrée la cinquiéme Ferie d'apres la Trinité, & cela à la priere de Thomas.* Mais laiſſons là le moteur & l'inſtigateur de l'inſtitution, & parlons du faict & de la choſe. Vrbain IV. donc fit vne nouuelle inſtitution en l'Egliſe d'vne Feſte particuliere, pour celebrer la memoire de l'origine du Sacrement. Or de là que peut-on inferer? L'Egliſe apres que l'hereſie des Arriens a eſté eſteinte, n'a telle pas bien inſtitué la Feſte particuliere de la Trinité pour celebrer la victoire & le triomphe de la foy Catholi-

que contre l'hereſie Arrienne, & empeſcher que les enſeignes de l'Arrianiſme ne ſe peuſſent releuer? Et de là qu'en peut-on conclurre? Dira-t'on que la nouueauté de l'inſtitution de ceſte Feſte, ſoit vn argument de la nouueauté de la croyance de la Trinité; & que les Catholiques n'ayent point creu l'article de la Trinité auſſi bien auant l'inſtitution de ceſte Feſte comme depuis? Que ſi pour marque, trophée & monument perpetuel de la desfaicte & extinction de l'hereſie Arrienne au Concile de Nicée, & autres ſuiuants, & de la conuenance & vnion de toutes les nations en la confeſſion de l'article de la Trinité, apres tant de diſputes & batailles contre les Arriens, il a eſté licite à l'Egliſe Catholique d'inſtituer vne feſte nouuelle & particuliere du myſtere de la Trinité, à l'imitation de celle que la Synagogue inſtituoit en memoire des victoires temporelles du peuple de Dieu contre les incirconcis & infidelles; pourquoy trouuera-t'on eſtrange qu'apres la desfaicte & extinction des reliques de l'hereſie Berengarienne, & la conuenance, concorde & conjonction de toutes les parties de la terre en vne meſme confeſſion de foy, touchant le Sacrement, faicte en l'vniuerſaliſſime Concile de Latran, compoſé de toutes les Egliſes du monde, Orientales, Occidentales, Septentrionales & Meridionales, l'Egliſe pour memoire, triomphe & monument de ceſte victoire, ayt inſtitué & dedié vne Feſte particuliere à la celebration de la dignité & excellence de ce Myſtere? Car pour le regard des deux impietez, que le ſieur du Pleſſis note en l'inſtitution de ceſte Feſte, dont l'vne eſt, que le Pape en ceſte pretenduë Bulle à Eue recluſe, dit ces paroles, que le ſieur du Pleſſis appelle apres Baleus, blaſphematoires & diuerſiues du Cantique de la Saincte Vierge, à ceſte femmelette, & à ceſte Idole, [a] *Ton ame magnifie le Seigneur*, &c. *parce que tes yeux ont veu ton ſalut, que nous auons propoſé & mis en veuë; ou en apparat*, (car ainſi eſt entendu là le mot *parauimus*,) *deuant la face de tous les peuples*; quand ceſte Bulle ſeroit veritable, quelle merueille eſt-ce de communiquer les paroles du Cantique de la Vierge Marie, qui eſt le formulaire des Vierges, aux Vierges ſacrées & Religieuſes, non par égalité, mais par analogie? Sainct Gregoire de Nazianze n'eſcrit-il pas bien, [b] *Une Vierge a enfanté Chriſt; femmes obſeruez la virginité, afin que vous ſoyez meres de Chriſt*: Combien que les paroles que le ſieur du Pleſſis cite, comme deſtournées à cét Idole, (ainſi appelle-t'il le Sacremẽt,) ſoient du Cantique de ſainct Symeon, & non de celuy de la ſaincte Vierge? Mais il n'y regarde pas de ſi prés. Que s'il s'offenſe, que le Pape applique le mot de ſalut au Sacrement de l'Euchariſtie, que ne s'offenſe-t'il en premier lieu contre Sainct Auguſtin, qui luy attribuë celuy de vie, & attribuë au Bapteſme celuy de ſalut, en ces mots; [c] *A bon droict les Chreſtiens Africains n'appellent point le Bapteſme autrement que ſalut, ny*

a *Ex Bulla Vrbani III. ad Enam recluſam.* Magnificet igitur anima tua Dominum, &c. quia viderunt oculi tui, Salutare tuũ, quod parauimus ante faciem omniũ populorum.

b *Gregor. Nazianz. orat. 38. in Chriſti Natiuit.* Χεμὶς ἐκ παρθένου γεγένηται παρθένοι, ἵνα Χριστοῦ γένησθε μητέρες.

c *Auguſtin. de peccator. meritis & remiſſione lib. 1. c. 24* Optimè Punici Chriſtiani Baptiſmum ipſum nihil aliud quã ſalutem, & Sacramẽtum corpo-

le Sacrement du corps de Chriſt, autrement que vie: D'où cela, ſinon comme ie croy, d'vne ancienne & Apoſtolique tradition, par laquelle ils tiennent, comme choſe inſerée en l'Egliſe de Chriſt, que ſans le Bapteſme & la participation de la Table du Seigneur, nul homme ne peut paruenir non ſeulement au Royaume de Dieu, mais non pas meſme au ſalut, & à la vie eternelle ? Et pour le regard de l'autre impieté, qui eſt, *Que Sainct Thomas en l'Office de ceſte Feſte a deſtourné l'Hymne*, Pange lingua glorioſi, *que Fortunatus Eueſque de Poictiers auoit compoſé enuiron l'an ſix cents, ſur la Paſſion de noſtre Seigneur, à l'honneur de ceſte Feſte*; riray-je, ou pleureray-je de ceſte miſerable ineptie? Dauid a compoſé trois Pſeaumes [a] qui commencent par ces mots, *Confitebor tibi Domine*, & le Prophete Eſaye a compoſé vn Cantique [b] qui commence tout de meſme. Ergo ces trois Pſeaumes, & ce Cantique ſont vne meſme choſe. Fortunat Eueſque de Poictiers auoit faict vn Hymne en l'honneur de la Paſſion, qui ſe commençoit, [c] *Pange lingua glorioſi*, & S. Thomas faict vne autre Hymne ſur le myſtere du corps de Chriſt, qui ſe commence auſſi par le meſme vers, *Pange lingua glorioſi*, mais qui hors la rencontre de ce premier vers n'a rien de commun auec l'autre, non pas meſme vne ſeule parole: Car celuy de Fortunat enrre ainſi: *Chante ma langue l'exploict du combat glorieux; Et ſur le trophée de la Croix, dy vn noble chant de triomphe, Comme le Redempteur du monde eſtant mis à mort, a vaincu.* Et l'autre entre par ces vers [d];

Chante ma langue le myſtere
Du corps glorieux, en ces vers,
Et du ſang rançon ſalutaire,
Qui rendit l'Enfer tributaire,
Que pour prix du monde peruers
Verſa le Roy de l'Vniuers.

Et en vn ſeul des autres couplets ſuiuants, ne ſe rencontre auec pas vn des vers de Fortunar. Et le ſieur du Pleſſis, ſous ombre que ces deux Hymnes commencent par vn meſme vers, crie que ſainct Thomas a deſtourné l'Hymne de la Paſſion compoſé par Fortunat, à l'honneur de ceſte Feſte. Auec quel front? Car pourquoy ne dira-t'il pas tout de meſme, que celuy qui a faict l'Office de la Feſte de Touſſaincts, a deſtourné l'Hymne, *Chriſte Redemptor omnium*, qui auoit eſté compoſé par vn Ancien, en l'honneur de la Natiuité de Chriſt, à la Feſte de Touſſaincts, veu que l'Hymne qui eſt inſeré en l'Office de la Feſte de Touſſaincts; commence par le meſme vers, *Chriſte Redemptor omnium*, encore qu'en tout le reſte il n'ayt rien de ſemblable auec l'autre? Et pourquoy ne dira-t'il tout de meſme que Sainct Thomas a deſtourné l'Hymne, *Verbum ſupernum prodiens*, qui auoit eſté faict en la celebration du premier Di-

ris Chriſti, nihil aliud quàm vitam, vocant, vnde niſi ex antiqua, vt exiſtimo, & Apoſtolica traditione, qua Eccleſiæ Chriſti inſitum tenent præter Baptiſmũ, & participationem Dominicæ menſæ, non ſolùm, non ad regnum Dei, ſed nec ad ſalutem & vitam æternam poſſe quemquam hominum peruenire.

a *Pſalm* 9. 1. *Pſalm.* 110. 1. *Pſalm.* 137.

b *Eſa* 12. 1.

c *Fortunatus Pictauen. in hymno in honorem Sanctæ Crucis l.* 2. 2.
Pange lingua glorioſi
Prælium certaminis,
Et ſuper Crucis trophæo,
Dic triũphum nobilem;
Qualiter Redemptor orbis
Immolatus vicerit.

d *S. Thomas Aquinas de Sancta Euchariſtia.*
Pange lingua glorioſi
Corporis myſterium,
Sanguiniſque pretioſi.
Quem in mundi pretium,
Fructus ventris generoſi
Rex effudit gentium.

manche de l'Aduent, à la Feſte du corps de Chriſt, veu qu'il a faict vn Hymne en l'office de ceſte Feſte, qui commence par le meſme vers, *Verbum ſupernum prodiens*, encore qu'en tout le reſte il n'ayt rien de commun auec l'autre? Mais le ſieur du Pleſſis ſuit, & dit qu'enuiron l'an 1360. les Proceſſions furent adjouſtées à ceſte Feſte. Et de ceſte addition fait vn grand crime, tant pour l'innouation, que pour la choſe. Or quant à l'innouation que s'en peut-il recueillir? L'Egliſe Catholique apres la desfaicte cy-deſſus mentionnée des Ariens & autres Trinitaires, n'adjouſta-t'elle pas bien pour marque & monument de la victoire de la foy Catholique, ce chant de triomphe à la fin de tous les Pſeaumes, *Gloire ſoit au Pere, au Fils, & au ſainct Eſprit, comme elle eſtoit au commencement, & à preſent, & aux ſiecles des ſiecles?* Et pour cela ceſte addition & innouation en la forme d'honorer & exalter la Trinité, inferoit-elle quelque innouation en la croyance de la Trinité? Et ſi ce triomphe vocal apres la victoire obtenuë par la Saincte Trinité ſut ſes aduerſaires, a peu eſtre deferé à la meſme Trinité, pourquoy ce triomphe ceremonial de porter le Sacrement du corps de Chriſt en Proceſſion, n'aura-t'il peu eſtre deferé au meſme Sacrement, pour marque, memoire & ſignal de la victoire qu'il a obtenuë contre les Sacramentaires? Car quant au faict de la Proceſſion en ſoy, qui eſt vne choſe de ſoy indifferente, & qui prend ſa qualité de l'obiect, auquel elle s'applique; Si Dieu montra qu'il eut aggreable, par le commãdement qu'il en fit à Ioſué, que cét honneur fuſt deferé à l'Arche, qui n'eſtoit, ſoit pour le regard des Tables qu'elle conſeruoit, ſinon la figure du Verbe eſſentiel de Dieu, ſoit pour le regard de la manne, ſinon la figure du corps de Chriſt, encore que quand Dieu par le miniſtere de Moyſe inſtitua l'Arche, il ne ſe fit aucune mention qu'elle fuſt ordonnée à ceſte fin; & ſi de cét exemple les Chefs ſuiuants des Iſraëlites, en tirerent legitimement l'vſage de la porter & faire marcher auec eux aux armées; quel inconuenient y a-t'il que les Chreſtiens Catholiques l'ayent entendu par exemple & analogie, à la choſe, dont l'Arche n'eſtoit que la figure? *Mais*, dit le ſieur du Pleſſis, *quand le Pape va en Proceſſion à cheual, le Sacrement eſt porté deuant luy ſur vne haquenée blanche, enfermé en vne boëtte, & couuert d'vn poiſle; & meſme Benoiſt XIII. Antipape, pour eſtre en plus grande ſeureté de ſes ennemys, voulut*, dit-il, *que l'Hoſtie de la Meſſe fut portée deuant luy, pour ſa garde.* D'où il conclud, que le Pape s'éleue au deſſus de tout ce qui eſt nommé Dieu, ne conſiderant pas que les meſmes Papes, & tous les Archeueſques qui font porter la Croix deuant eux, ne s'éleuent pas pourtant par deſſus la Croix, deuant laquelle au cõtraire ils s'agenoüillent & ſe proſternent comme les autres hommes, mais la font porter deuant eux, cõme l'eſtendart & la banniere de leur Maiſtre, ſous l'ombre & la faueur de laquelle

Sozomen. lib. 3. cap. 19. Theodoret. lib. 1. hiſt. Eccleſ. c. 24. Ioan. Caſſianus, lib. 2. cap. 8. de inſtitutis Cœnobior. Hugo Card. in Pſalm. 65. Walafrid Strabo de reb. Eccleſiaſt. cap. 26.

Ioſué 6.

Pontificale Rom. de proceſſione ad Lateranũ, fol. 48 Et poſt eos ducitur per familiarem Sacriſtæ, rubro etiam indutũ, & baculum in ſiniſtra habentẽ, equus albus, manſuetus, ornatus vt illi duodecim, portans Sacramentum. *Theodoricus à Nyem. in Viâ-more vnienis:*

ils doiuent marcher: Et que s'il eſtoit bien licite aux Iſraëlites de
1. Reg. 4 3. porter l'Arche du Seigneur, pour leur garde au milieu de leurs armées contre leurs ennemis viſibles, les Chreſtiens ne peuuent auoir vne meilleure garde externe contre leurs ennemis inuiſibles, que celle donr l'Arche eſtoit la figure, & laquelle à ceſte occaſion les anciens Chreſtiens portoient ſur eux, pour ſe preſeruer des perils
Ambroſ. orat. de obitu Satyri fr. & corporels & ſpirituels; comme il appert, par ce que Sainct Ambroiſe raconte pour chef-d'œuure de la foy de ſon frere Satyrus, qu'eſtant ſur le poinct du naufrage, il demanda de l'Euchariſtie aux initiez, qui eſtoient dans le meſme vaiſſeau, & l'ayant attachée à ſon col, ſe jetta auec ceſte ſeule garde dans la mer, & en fut preſerué. Car il y a bien difference entre garde ſeruile, & garde patronnale: La garde ſeruile eſt inferieure à ceux à qui elle ſert de garde; mais la garde patronnale eſt ſuperieure à ceux à qui elle ſert de protection & de garde. Et pourtant quand nous liſons, que Sainct
Ionius lib. 1. virorum illuſtr. Genebrardus in Chronogr. Louys portoit touſiours aux armées le Sacrement du corps de Chriſt auec luy; & ne ſauua rien de ſes meubles, lors qu'il fut pris priſonnier par le Soudan d'Egypre, que le ſeul Ciboire où eſtoit l'hoſtie, laquelle pour tout gage de ſa rançon, il laiſſa à ſon ennemy; & eſtant de retour en France, la renuoya degager par le payement de ſa rançon, il ne s'éleuoit pas par deſſus le Sacrement. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis dit, que quelques-fois quand le Pape va aux champs, on l'enuoye auec le train & le bagage, c'eſt vn ieu & vne inuention de la fertilité de ſon eſprit, qui ſeroit mieux employé en choſes moins graues & ſerieuſes: Car iamais le Pape ne va aux chãps que la Croix & l'Euchariſtie ne marchent immediatement deuant luy, non comme garde ſeruile & miniſteriale, mais comme garde pteſidiale & patronnale, ſous la tutelle, protection & auſpices de laquelle le Pape chemine.

CHAP. XX.

Troiſiéme innouation des queſtions introduittes en l'Eſchole, en ſuitte la Tranſſubſtantiation.

APRES auoir expedié les deux premieres eſpeces d'arguments tirez de l'hiſtoire, & de la prattique de l'Egliſe contre l'Euchariſtie; l'vn pris de l'vſage & depottement des anciens Peres, à l'endroict de la Communion, l'autre pris de l'adoration; reſte d'expedier le troiſiéme, qui eſt la nouueauté des diſputes introduittes & agitées en l'Eſchole, en ſuitte & conſequence de la Tranſſubſtantiation, leſquelles le ſieur du Pleſſis pretend auoir eſté ignorées & non remuées par l'antiquité; Et donc, que la Tranſſubſtantiation, d'où elles dépendent, n'a poinr eſté cognuë aux ſiecles des Peres. A quoy il adiouſte pour ſurcroiſt d'indice de la fauſſeté de ceſte doctrine, l'abſurdité & impieté des meſmes queſtions, leſquelles les Peres n'auroient jamais ſupportées, & la diſcorde & contradiction de ceux qui les ont meuës & agitées. Poincts que le ſieur du Pleſſis

traitte, & plus ſuccinctement à la fin du ſeptiéme chapitre de ſon quatriéme liure, où il vſe de ces mots : *Auſſi ne liſons-nous point en ſes huict cent ans qui tombent au temps de Charlemagne, és liures de ces grands & ſainctz Docteurs, les queſtions qui ont depuis emply les eſcholes.* Et derechef : *Queſtions dont il n'y a trace quelconque en ceſte venerable antiquité, non plus que de leur doctrine, dont ces bons Peres auroient honte & horreur s'ils pouuoient reuiure, & que i'euſſe faict conſcience de reciter, ſi la conſcience meſme ne nous obligeoit de découurir en quelles abſurditez vne fauſſeté vne fois receuë nous auoit iettez.* Et plus amplement au neufiéme chapitre du meſme liure, où apres vn long ramas des queſtions debattuës és eſcholes ſur les conſequences de la Tranſſubſtantiation, il s'écrie; *Et qui pourroit recueillir, ou toutes ces friuoles queſtions, dont tous les Peres n'en recogneurent iamais vne, ou toutes leurs contradictions, ſuitte infaillible & d'incertitude & de menſonge ?* Pour le regard donc de la nouueauté des queſtions; le ſieur du Pleſſis dit, *Que la barbarie introduitte en l'Egliſe, a engendré ces barbares interpretations, & conſequemment ces queſtions blaſphematoires, non que barbares ; Si noſtre Seigneur part du Ciel, pour venir en la place du pain ; Si en y venant, il paſſe par l'air; S'il s'en va dés que l'eſpece eſt atteinte de la dent, ou s'il va en l'eſtomach, & en l'eſtomach s'il y demeure du tout, & combien; demeurant en l'eſtomach, s'il y attend au moins iuſques à ce que la forme du pain ſoit digerée ; s'il ſe conuertit alors en l'ame ou au corps du communiquant ; ou bien s'il va à neant, ou retourne au Ciel ; ſi les accidents du pain & du vin luy adherent, ou s'ils pendent en l'air ; Si le Preſtre en remuant l'Hoſtie, remuë le corps de Chriſt, ou les accidents ſeulement; ou bien ſi le Preſtre remuant les accidents, Dieu accommode à ce mouuement le corps de Chriſt;* & autres ſemblables queſtions, en parties recitées, en partie inuentées, dont il charge le papier & la patience des Lecteurs : Et de là infere, que puis que ces queſtions-la reſultent de la Tranſſubſtantiatiõ, leſquelles ne ſe trouuent point agitées dans les eſcrits des Peres; que la Tranſſubſtantiation a donc eſté incognuë aux Peres. Comme ſi ſur la conſubſtantialité du Pere & du Fils, & ſur l'Incarnation de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, & ſur tous les autres articles de la religion Chreſtienne, il ne s'eſtoit pas meu & agité infinies queſtions en l'eſchole, depuis que la Theologie Scholaſtique eſt introduitte en l'Egliſe, dont l'antiquité n'oüyt jamais parler. Car qui eſt celuy pour peu de prattique qu'il ayt de la doctrine de l'eſchole, qui ne ſçache que les Scholaſtiques traittent tous les iours ces queſtions, Si vne autre perſonne que celle du Verbe pouuoit prendre nature humaine; Si pluſieurs perſonnes diuines pouuoient prendre vne meſme nature en nombre; & ſi toute la Trinité ſe pouuoit incarner en vne meſme humanité; Si l'eſſence diuine, entant qu'eſſence, peut prendre vne nature humaine en vnion hypoſtatique; Si la perſonne du

Le ſieur du Pleſſis, liu. 4. chap. 7. pag. 1064. edit. 2.

Verbe, la nature diuine en eſtant abſtraitte & ſeparée, peut prendre quelque autre nature en vnion hypoſtatique; Si vne perſonne diuine pouuoit prendre pluſieurs natures humaines particulieres; Si vne perſonne diuine pouuoir prendre toute l'eſpece de la nature humaine en tous ſes indiuidus; Si le Verbe de Dieu pouuoit prendre l'eſſence de la nature humaine, abſtraitte de tous ſes indiuidus; Si le Verbe pouuoit prendre en vnion hypoſtatique vn Ange; Si le Verbe pouuoit prendre en vnion hypoſtatique la nature humaine d'vne femme; Si le Verbe pouuoir prendre en vnion hypoſtatique vne nature humaine ſans la grace; Si le Verbe pouuoit prendre en vnion hypoſtatique vn Diable; Si le Verbe pouuoir prendre en vnion hypoſtatique vne nature irraiſonnable, comme celle d'vn bœuf, ou d'vn aſne, ou d'vn poiſſon, ou d'vn oyſeau; S'il pouuoit prendre en vnité de ſubſiſtence vne nature inſenſible & inanimée, comme vne ſouche & vne pierre; Si vne creature comme vn Ange, ou vn Archãge, peut prendre vne autre creature en vnité de ſuppoſt; Si le Verbe de Dieu en prenant le corps humain, a pris auſſi hypoſtatiquement le ſang & les autres humeurs; S'il a pris premierement en vnion hypoſtatique l'ame que le corps, ou le corps que l'ame; Si arriuant que l'homme n'euſt point peché, Chriſt n'euſt pas laiſſé de prendre chair; Si le Verbe de Dieu pouuoit prendre vn accident; Si Dieu peut prendre en vnion hypoſtatique & de ſuppoſt vn accident; S'il peut prendre en vnion de ſuppoſt vn acte de peché; Si Dieu prenant en vnion hypoſtatique vne pierre, ou vn aſne, ou vne nature humaine dãmnée, ou vn Diable, ou vne actiõ de peché, ces propoſitions ſeroient veritables, Dieu eſt pierre, Dieu eſt aſne, Dieu eſt femme, Dieu eſt Diable, Dieu eſt pecheur, Dieu eſt damné; Si l'vnion hypoſtatique de la nature humaine au Verbe n'emporte rien de poſitif diſtinct de la nature humaine; ou bien ſi ceſte vnion-la eſt vne entité poſitiue, & eſtant poſitiue, ſi elle eſt abſoluë ou relatiue; Si la creature en l'vnion auec le Verbe, eſt perſonaliſée par vne entité paſſiue; Si la nature humaine eſt vnie premierement à l'eſſence ou à la perſonne du Verbe; Si c'eſt l'eſſence ou vne proprieté relatiue, ou la perſonne qui a la raiſon formelle de terminer l'vnion de la nature diuine à la nature humaine; Si la nature humaine eſt vnie au Verbe par pluſieurs vnions; Si vne perſonne diuine peut prendre vne perſonne creée; Si vne meſme perſonne diuine prenant pluſieurs natures humaines en nombre, ce ſeroient pluſieurs ſuppoſts, ou vn ſeul; Si l'humanité eſt vnie à la diuinité de Chriſt par forme d'accident, ou par forme de ſubſtance; Si l'eſpece de l'homme eſt ditte vniuoquement de Chriſt & des autres hommes; ou ſi elle eſt ditte de luy ſeulement en la queſtion quel il eſt, & non en la queſtion, que c'eſt qu'il eſt; Si ceſte predication, Dieu eſt homme, eſt eſſentielle ou accidentale:

Si ceſte propoſition, Dieu eſt homme, eſt vne propoſition par ſoy, ou par accident: Si Chriſt eſt deux choſes, & s'il eſt vn par ſoy, ou par accident: Si la nature diuine, & la nature humaine, ſont parties de Chriſt: Si Chriſt eſt vn d'vnité creée ou increée, pourquoy Chriſt n'a point pris la nature indiuiduale d'Adam: Si ceſte propoſition, Chriſt eſt homme, eſtoit vraye durant les trois iours de la mort: Si Chriſt n'eſtant point mis à mort, fuſt mort de vieilleſſe: S'il eſtoit en la puiſſance de l'ame de Chriſt de faire qu'il ne mourut point de la violence de la paſſion: Si Chriſt fuſt demeuré plus long temps au ſepulchre, ſi ſon corps y fuſt pourry: Si la toute-puiſſance a peú eſtre communiquée à l'ame de Chriſt: Si le corps de Chriſt ſe monſtrant à ſes Apoſtres apres ſa reſurrection, auoit vn vray veſtement, ou ſeulement apparent, & ſi ce veſtement-la il l'emporta au Ciel auec luy, & l'y conſerue encore maintenant: & infinies autres telles queſtions, deſquelles encore que les ſolutions ſe trouuent bien en quelques-vns des eſcrits des Peres, neantmoins les diſputes n'en ont point eſté propoſées & agitées expreſſément par les Peres. Et pour cela dira-t'on que les articles, ſur les conſequences deſquelles ces queſtions ont eſté meuës & debattues par les Scholaſtiques, n'auoient point eſté creus durant les premiers ſiecles de l'antiquité? Ceſte inſtitution de Theologie que nous appellons, la Theologie Scholaſtique, n'auoit point encore lieu au ſiecle de l'antiquité, pource que la Dialectique & la Metaphyſique qui en ſont les principaux inſtrumẽts, (car la Theologie Scholaſtique n'eſt autre choſe que la doctrine de l'Eſcriture & des Peres, traittée par la forme & les organes de la Dialectique & de la Metaphyſique,) eſtoient encore fort peu vſitées parmy les Chreſtiens, acauſe du peu de cognoiſſance qu'ils auoient des eſcrits d'Ariſtote, qui eſt le pere de l'vne & de l'autre ſcience: Et auſſi pource que les Premiers Peres, ou occupez en perpetuelles guerres & diſputes ſerieuſes contre les Ethniques, ou heretiques, ou employants ce qui leur reſtoit de temps en eſcrits & predications, n'auoient point eu encore le loiſir d'introduire en l'Egliſe ceſte forme de diſputes faittes à l'ombre & par forme d'exercice, comme vne eſpece d'eſcrime & de cõbat feint, pour dreſſer & preparer leurs eſcholiers aux combats vrays & ſerieux: Au moyen dequoy n'ayant ny le loiſir, ny la curioſité que donne ceſte vacation à ceux qui ſont dediez pour exercer la jeuneſſe en ces diſputes feintes, & en ces ſales d'eſcrime ſpirituelle, de rechercher des queſtions ſur chaque punctille des propoſitions de la Theologie, & les diſputer exactement de part & d'autre, pour pouuoir eſtre preſt de reſpondre à toutes les curioſitez de ceux qui voudroient attaquer les matieres de la foy, & n'ayant eſté les eſcrits d'Ariſtote cogneus à bon eſcient en Occident, que depuis les incurſions des Arabes en Eſpagne &

en Sicile, du voiſinage deſquels les Occidentaux titetent il y a cinq ou ſix cents ans, la verſion Latine des eſcrits d'Atiſtote, priſe de l'edition Arabique, & la verſion des Commentaires Arabes ſur le meſme Autheur, qu'ils auoient trop plus ſoigneuſement éclaircy & examiné que les expoſiteurs Grecs; Il ne faut point trouuer eſtrange ſi les Scholaſtiques qui ſont venus depuis, ſe dediants patticulietement à ceſt exercice, & ayants le loiſir & les armes de la Metaphyſique & de la Dialectique, ont propoſé, traitté & agité infinies diſputes exercitatoires ſur chaque poinct de la foy, qui n'auoient point eſté remuées & debattuës par les Petes, occupez lors ſeulement à defendre & ptopugnet ce qui ſe diſputoit ſerieuſement entre eux, & les heretiques de leurs ſiecles. Et quant aux abſurditez que le ſieur du Pleſſis trouue en ces queſtions & recherches Scholaſtiques, techerches à la verité nées d'eſprits plus abondants en loiſit & en curioſité que les occupations des Peres, non encor diſtinguez en ptofeſſeurs de Theologie Scholaſtique & de Theologie poſitiue, ne leur petmettoit d'eſtre; quel eſt l'article de la foy, ſur les conſequences duquel les Scholaſtiques n'ayent excogité & agité des queſtions pleines en apparence d'auſſi gtandes, ou plus grandes abſurditez? Si quand ſainct Auguſtin reſpondit à ceux qui s'enqueroient de ce que Dieu faiſoit deuant que de cteet le monde; qu'il faiſoit l'Enfer pour mettre les curieux; Il euſt peú par ceſte reſponſe teptimet tous les eſprits pleins de loiſir & de vaine & malicieuſe curioſité; il euſt eſté vtile que les Scholaſtiques ſe fuſſent contenus dans la meſme ſimplicité. Mais le Diable ſuggerant de iour en iour aux ennemis de la foy, de nouuelles queſtions ſur les atticles de la religion Chreſtienne, pout eſbranler & inquieter de doutes & de ſcrupules la ctoyance des ſimples; qui accuſera les Scholaſtiques, ſi par vne religieuſe curioſité, ils vont au deuant de ces impies & irreligieuſes curioſitez, & preuenants les queſtions qu'ils recognoiſſent que les ennemis de la religion leur doiuent faire, ſe les propoſent à eux-meſmes en diſputes feintes & agitées de part & d'aurte, pour s'exetcet eux & leurs diſciples à les refuter, quand elles leur ſetont propoſées à bon eſcient, & en guerre ouuette pat les aduerſaires de l'Egliſe? Le ſieut du Pleſſis dit donc, pour monſtret les abſurditez des queſtions des Scholaſtiques ſur ceſte matiere, [a] *Qu'Innocent troiſiéme*, (ainſi l'appelle-t'il) *fait ceſte monſtrueuſe & beſtiale queſtion, Que mange la ſouris quand elle ronge le Sacrement?* Or ny Innocent troiſiéme ne fait ceſte queſtion, mais dit, que ſi on la fait, il y faut reſpondre en la maniere qu'il declare peu apres; ny ne rapporte ces paroles, *Que mange la ſouris quand elle ronge le Sacrement*, par forme de queſtion abſoluë; Car l'Egliſe apporte ttop de ſoin & de reuerence à ce myſtete, pour petmettre que les ſouris rongent les eſpeces du Sactement: lequel eſt touſiours

Le ſieur du Pleſſis, liure 4. chap. 9. pag. 863. edit. 1. page 1088. edit. 2.

a *Innocent. 3. Myſter. Miſſæ, lib. 4. cap. 11.*

conſeruë en lieu exempt de ceſt accident; mais par forme de queſtiõ conditionnée, & qui ſe doit interpreter en ce ſens, *Que mangeroit la ſouris s'il arriuoit qu'elle rongeaſt le Sacrement.* Au moyen dequoy la declamation tragique que le ſieur du Pleſſis fonde ſur ceſte queſtion, lors qu'il dit qu'apres auoir éleué le Sacrement ſi haut que de l'adorer & le croire pour Dieu, c'eſt vne trop grande inegalité à nous, que de le raualler iuſques aux entrailles de la beſte, reſte ſans fondement. Car nous prenons ſoigneuſement garde que ce ſacré myſtere ne ſoit point attouché par les beſtes. Et ſi quelquesfois il s'eſt trouué des hommes ſi impies que de l'expoſer à la gueule & au ventre des beſtes, outre ce que n'ont iamais eſté les Catholiques, mais les heretiques qui ont commis ce ſacrilege, comme il ſe lit dans Optat Mileuitain, que les Donatiſtes iettent l'Euchariſtie des Catholiques aux chiens, outre cela, dy-je, Dieu voyant que les hommes perdoient le reſpect deu à ce ſainct Sacrement, le luy a conſerué par actes de punition exemplaire: *Car ces meſmes chiens-la*, dit Optat Mileuitain, *ſaiſis & allumez de rage, déchirerent auec des dents vengereſſes leurs maiſtres, comme brigands & aſſaſſins, coulpables du corps & du ſang du Seigneur, ny plus ny moins que ſi c'euſſent eſté hommes incogneus & ennemis.* Et partant apres auoir adoré & éleué le Sacrement en qualité de Chriſt & de Dieu, nous ne le tauallons point iuſques aux entrailles de la beſte, mais nous-nous enquetons ſi au cas que par quelque accident telle choſe artiuaſt, Dieu feroit que le corps de Chriſt ceſſaſt d'eſtre ſous les eſpeces ſacramentales, comme eſtant vn tel lieu indigne de la majeſté de la preſence du corps, & executeroit inuiſiblement ce que ſainct Cyprian dit qui atriua à l'endroit d'vn, *lequel apres auoir ſacrifié aux Idoles, venant pour prendre l'Euchariſtie, ne pût ny prendre, ny manger, ny manier le Sainct du Seigneur; ains trouua ouurant ſes mains, qu'il portoit de la cendre. Par où* (adiouſte ſainct Cyprian) *il fut monſtré en l'exemple d'vn ſeul, que le Seigneur ſe retire quand on le nie*; comme ne pouuant la ſubſtance du corps de Chriſt, tel qu'il eſt en l'Euchariſtie, aſçauoir impaſſible, inalterable, & incorruptible, receuoit aucune iniure, pollution & indignité, de la vileté, ſaleté & immundicité des lieux. Et pource toutes les queſtions qui ſe font en ce cas par forme de diſpute & d'exercice, ſont queſtions non abſoluës, mais conditionnelles & hypothetiques, & qui n'offenſent non plus la majeſté du corps & du ſang de Chriſt, que ſi quelqu'vn euſt demandé du ſacré & precieux ſang viſible de noſtre Seigneur, lors qu'il fut eſpandu pour noſtre rançon ſur la terre, s'il fuſt arriué que quelque animal irraiſonnable fuſt allé pour le lecher, ſi Dieu euſt permis que ce ſacré & diuin gage de noſtre redemption fuſt entré dans les entrailles des beſtes. Or comme en ceſte derniere queſtiõ, ſi ceſte hypotheſe eſtoit propoſée, il pour-

Si verò quæratur, quid à mure comeditur, cùm Sacramentum corroditur.

Optatus lib. 2. contra Parmenian. Iuſſerunt Euchariſtiam canibus fundi: non ſine ſigno diuini iudicij. Nam iidem canes accenſi rabie, ipſos dominos ſuos, quaſi latrones, ſancti corporis reos, dente vindice, tanquam ignotos & inimicos laniauerunt.

Cypr. lib. de lapſis cap. 10. *Voyez cy-deſſus p. 227.*

roit y auoit diuerſité d'opinions, les vns ne voulants pas pour la reuerence qu'ils porteroient au ſang de Chriſt, admettre que le ſang viſible de Chriſt fuſt entté dedans les entrailles des beſtes; Les autres pour la confiance qu'ils auroient qu'au regard du Createur, nulle de ſes creatures n'eſt immunde, & que le ſang de Chriſt n'euſt receu non-plus de pollution de l'attouchement des entrailles des beſtes, que de l'attouchement de la terre ſur laquelle il eſtoit eſpandu, ne faiſant point de difficulté d'admettre la poſſibilité de ce cas: Ainſi en la propoſition de l'autre queſtion il y eu diuerſité d'opiniõs; car les vns pour vne tendre & delicate reuerence qu'ils ont deſiré porter au Sacrement, ont eu à contre-cœur de croire, ſi la ſouris rongeoit le Sacrement, que le corps de Chriſt entraſt dans celuy d'vn tel animal. Et de ceſte opinion a eſté le Maiſtre des Sentences, ſur lequel lieu le ſieur du Pleſſis allegue fauſſemẽt, que la Sorbonne a noté, [a] *Le Maiſtre des Sentences n'eſt point ſuiuy en cecy:* Car ceſte annotation n'eſt point appoſée au lieu où le Maiſtre des Sentences dit [b], que le corps de Chriſt n'eſt point pris par les animaux irraiſonnables; mais au lieu où il dit que les heretiques & excommuniez ne peuuent conſacrer le corps de Chriſt; & de ceſte meſme opinion apres le Maiſtre des Sentences, a eſté [c] le Pape Innocent III. & depuis luy encore [d] S. Bonauenture. Et les autres [e] n'ont point fait difficulté de l'admettre pour la confiãce qu'ils ont euë que le corps de Chriſt eſtant en ce Sacrement, impaſſible, inaltetable & incorruptible, ne peut ſouffrir aucune ſoüilleure, pollurion & indignité, de l'immundicité des lieux où il eſt receu, qui ſont tels ſeulement par telation au regard de nous, à cauſe de la diſconuenãce qu'ils ont auec nos ſens, & non au regard de Dieu, qui a creé toutes ſes creatures bonnes, & veu & prononcé qu'elles eſtoient telles. Non-plus que les rayons du Soleil ne ſouffrẽt point de pollution & de ſoüilleure d'entrer és cloaques, latrines & autres lieux immundes à nos ſens; ny que la diuinité meſme ne ſouffre point d'iniure & d'indignité d'eſtre par eſſence, ſciẽce & puiſſance en toutes ces choſes. Que ſi le ſieur du Pleſſis encore apres cela trouue ces pretendus auiliſſements du corps de Chriſt au Sacrement, eſtranges, qu'il ſe ſouuiẽne des reproches que les Neſtotiens faiſoiẽt aux Catholiques; qu'ils croyoient qu'en l'Incarnation le ſang menſtrual d'vne femme euſt eſté fait Dieu; que Dieu, vne nature ſi noble & ſi excellente, euſt eſté neuf mois dans la matrice & dans la nature d'vne femme, & y euſt eſté nourry de ſang menſtrual, & en fuſt ſorty par les parties honteuſes, & qu'eſtant né, il ſe fuſt ſoüillé de ſes excrémẽts, & euſt eſté ſujet aux autres ſordiditez & infirmitez de l'enfance; & il trouueta dequoy ceſſer de s'eſtonner, que le corps de Chriſt puiſſe eſtre aux lieux qui ſemblẽt à nos ſens, vils & immũdes, ſans en receuoir indignité. Car que diſent là deſſus les Peres? ſe departent-ils

a *P. Lombard. lib. 4. Sentent. diſt. 13. lit. A.* Illud etiam ſanè dici poteſt, quod à brutis animalibus corpus Chriſti non ſumitur, etſi videatur.

b *Idem ibidem.* Illi verò, qui excõmunicati ſunt, vel de hæreſi manifeſtè notati, non videntur hoc Sacramentũ poſſe conficere, licèt ſacerdotes ſint. *Hic Magiſter non tenetur.*

c *Innocent. 3. Myſter. Miſſæ, lib 4. cap. 11.*

d *Bonauent. in 4. Sentent. diſt. 13. quæſt. 1. lit. E.*

e *Alexand. de Ales. par. 4. quæſt. 45. S. Thom. par. 3. quæſt. 80. art. 3.*

partent-ils pour ces reproches, de la croyãce de l'Incarnation du Fils de Dieu? Rien moins. Oyons Theodote, Eueſque d'Ancyre, declamant contre les Neſtoriens, au Concile d'Epheſe: *Ne m'apporte point*, dit-il,[a] *les membres de la Vierge pour honte & opprobre de la deïté: Car ce n'eſt pas de leur nature que ces parties ſont indignes, encore que les paſſions d'ignominie ſuruenuës en tels membres, ayent corrompu la nobleſſe du corps: Car tels organes ne ſont pas deshonneſtes de leur nature, mais ont eſté violez & prophanez par le deſordre de concupiſcence. Qu'ainſi ſoit, s'ils eſtoient ſales & deshonneſtes de nature, Dieu ne les euſt pas formez de ſes propres mains: Car Dieu n'eſt point facteur des choſes laides & deshonneſtes, mais des choſes excellentes: Dieu vid, dit l'Eſcriture, les choſes qu'il auoit faittes, Et voicy elles eſtoient tres-bonnes,* &c. *Si Dieu formant les parties naturelles d'vne femme, n'eſt point accuſé, ny donc habitant en elles, il n'eſt point pollu: Car Dieu n'habite point indignement en ſa propre creature.* Et derechef[b]: *Oyant que Dieu parloit du buiſſon, & diſoit à Moyſe, Ie ſuis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Iacob; Et que Moyſe ſe proſternant l'adora; Crois-tu ces choſes, ne conſiderant point le feu qui eſtoit veu, mais Dieu qui parloit? Et quand ie fay mention de la matrice ou nature de la Vierge, tu l'abomines & deſtournes le viſage: Car qui eſt plus vil, dy moy, ou le buiſſon, ou la matrice de la Vierge, pure des paſſions du peché?* Que ſi Dieu rendu ſenſible & paſſible par le corps qu'il auoit pris, ne receuoit point d'iniure, d'auiliſſement & d'indignité pour habiter dans la matrice & nature de la Vierge, ny pour eſtre colloqué en la creche entre vn bœuf & vn aſne, animaux vils & irraiſonnables, ny pour eſtre ſujet à ſe ſoüiller d'excrements, dautant que Dieu n'habite indignement en aucune ſienne creature, & que nulle creature n'eſt ſale & deshonneſte au regard de Dieu, qui a creé toutes choſes bonnes, & ne repute rien de ſale, pollu, & immunde, que le ſeul peché; qui oſera dire que le corps de Chriſt, qui au Sacrement eſt impaſſible, inalterable & incorruptible; reçoiue pollution, auiliſſement & indignité des lieux où il peut eſtre conſtitué, qui ſont immundes, non en eux, ny au regard de Dieu, mais ſeulement au regard de nos ſens? Et auſquels par conſequent nous deuons eſtre ſoigneux, pour teſmoigner noſtre reuerence externe & ſenſible, de ne le laiſſer point colloquer, mais non pour crainte que de ſa part il en reçoiue aucune alteration, pollution & indignité? Et cela ſoit dict du principal blaſpheme que le ſieur du Pleſſis pretend eſtre és queſtions des Scholaſtiques ſur ceſte matiere: Car les autres queſtions dont il ſe ſcandaliſe, ſont ou plus legeres, ou forgées à plaiſir: Comme quand il dit[c], *Que les Scholaſtiques diſputent, Si le corps de Chriſt, eſt touſiours debout en l'Euchariſtie, la teſte tournée vers le Preſtre, ou bien en la meſme poſture qu'il eſt au Ciel, aſſis, ou autrement;* leſquelles queſtions iuſques-icy ne ſe ſont point rencontrées deuãt mes yeux, en tout ce que i'ay leu des plus celebres

a *Theodotus Ancyran. homil. 1. de Natiuit. p. 604. edit. Rom.* καὶ μὴ μοι τὰ μέλη τῆς παρθένου εἰς ὄνειδος ἐπίστησε· φύσει γὰρ οὐδὲν τὸ τοῦτο ἐν φύσει θεῖον αἰσχρὸν ἐπιπλάττεται τῷ τῆς ἁμαρτίας πάθει· διὰ τοῦτο τὰ σώματα ἐλυμήναντο. οὐ γὰρ αἰσχρὰ τῇ φύσει τὰ μέλη, ἀλλὰ δι' ἐπιθυμίας ἀπαιδεύτου. οὐ γὰρ ἂν αἰσχρὰ τῇ φύσει, οὐκ ἂν παῖς ἦν τῆς ἰδίας πλάσεως δημιουργός· οὐκοῦν οὐκ αἰσχρῶν ὁ θεός, ἀλλὰ τῶν καλλιστων τὴν πίστιν. εἰ οὖν πᾶσιν ὁ θεὸς τὰ μέλη τῆς γαστρὸς, οὐ βδελύττεται, οὐδὲ ἀποπατεῖ ἐν αὐτῇ, οὐκ αἰσχύνεται· οὐκ ἰδίᾳ γὰρ κτίσει θεὸς οὐ σκεύεσι οἰκεῖ.

b *Idem orat. de Natiuit. p. 606.* σὺ μὲν ἄκαιρον ὀνειδίζεις θεῷ, ὃς λέγει Μωσεῖ· ἐγὼ ὁ θεὸς Ἀβραάμ, καὶ ὁ θεὸς Ἰσαάκ, καὶ ὁ θεὸς Ἰακώβ, καὶ ὁ πατὴρ Μωσῆς προσκυνεῖ, πτύεις· οὐ λογίζῃ μὲν πῦρ, ὃ ὁρᾶται, ἀλλὰ θεὸν τὸν φθεγγόμενον· ὅταν δὲ μήτρας παρθενικὰς μνησθῇς σου, βδελύσσῃ, καὶ ἀποστρέφῃ· καὶ γὰρ βδελύσσεται, φησὶ, βάτος ὁ μήτρα παρθενική·

c *Le ſieur du Pleſſis liure 4. ch. 7. pag. 1064. edit. 2.*

& authentiques docteurs Scholaſtiques. Mais quand ainſi ſe toit que quelques eſprits otieux ſe ſeroient propoſez ces queſtiõs par forme d'exercice, quelle plus grande abſurdité ou impieté y a-t'il en telles queſtions qu'en celles que nous ſommes cõtraints de nous obiecter à nous meſmes, pour reſpondre aux impies & exprobratoires queſtions des Eutychiens & Vbiquitaires, aſçauoir, ſi le vray & naturel corps de Chriſt exiſte au Ciel en ſa propre eſpece, & ſur noſtre teſte, ou ſous nos pieds; dans noſtre hemiſphere, ou dans celuy des Antipodes, les pieds vers noſtre teſte, ou les pieds vers nos pieds; ou ſ'il eſt droict à droict de la ligne horizontale, les pieds & la teſte au niueau de noſtre horiſon, cõme ſont ceux que l'on appelle, Periſcies, ou s'il eſt entre les deux, entre noſtre horiſon & noſtre zenith, ou ſur le zenith du lieu dont il fit ſon aſſumption, aſçauoir, de Hieruſalem & de la montagne des Oliues; & s'il eſt au Ciel aſſis, ou debout, & s'il y eſt aſſis, dequoy eſt faict ce ſiege-la où il ſied, & ſi ce ſiege n'eſtoit point auparauãt au Ciel, ains y fut faict ou creé ſeulemẽt au poinct de ſon Aſcenſion; ou bien s'il y eſtoit dés le cõmencement du monde; & ſi l'eſpace ſuperceleſte où eſt le corps de Chriſt, & qui s'eſtẽd en meſme diſtance diametrale par toute la circonference du mõde, eſt vuide ou remply de quelque corps; & s'il eſt vuide, comment le vuide qui emporte en ſoy vne contradiction, peut ſubſiſter; & eſtant remply de quelque corps, ſi ce corps-la eſt ſolide: Et donc pour paſſer d'vn lieu à l'autre, qu'il faille que le corps de Chriſt penetre les dimẽſions d'vn autre corps, ou biẽ qu'il demeure priſõnier & arreſté en meſme lieu: Ou ſi ce corps qui remplit l'eſpace ſuperceleſte, eſt liquide, & eſtant liquide, quelle nature de corps ce peut eſtre; Et ſi le corps de Chriſt par luy, ſe peut mouuoir en vn inſtant: choſe qui preſuppoſe detechef penetration de dimenſions: ou s'il luy faut vn temps pour aller d'vn lieu du Ciel à l'autre. Et comme quand il dit que les Scholaſtiques diſputent, *Si le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſt nud ou veſtu:* Ce que ie n'ay point veu non-plus auoir eſté traitté par forme de diſpute, dautant que la Tranſſubſtantiation ne ſe termine point aux choſes qui n'ont aucune vnion eſſentielle & hypoſtatique auec le corps de Chriſt, comme ſont les veſtements: & que nul n'a iamais imaginé que nous mangions les habillemẽts de Chriſt. Mais quand ainſi ſeroit, qui ne ſçait qu'il s'eſt faict des queſtions auſſi otieuſes ſur la reſurrection & aſcenſion de noſtre Seigneur, aſçauoir, ſ'il eſt au Ciel, veſtu ou nud, & s'il emporta quant & luy la robbe auec laquelle il apparut à ſes Apoſtres, & quelle eſtoit ceſte robbe-la, & ſi elle auoit eſté creée, ou faitte de main d'homme. Et comme quand il dit que nous diſputons, *Si le Preſtre peut conſacrer tout le pain & tout le vin du monde.* Laquelle queſtion ie n'ay point leuë dans les Scholaſtiques, comme auſſi il n'y a point de fondement pour la faire; dautant que le mot, *cecy*, qui eſt vn pronom demonſtratif,

ne peut demonſtrer tout le pain & tout le vin du monde, mais ſeulement celuy qui eſt és lieux expoſez aux ſens de la perſonne qui parle. Mais poſons que quelques-vns ayẽt propoſé ceſte queſtiõ, qu'y a-t'il de plus abſurde en ceſte diſpute-la, qu'en celle que font les Scolaſtiques ſur l'article de l'Incarnation, Si le Verbe pouuoir prendre en vnion perſonnelle & hypoſtatique, la chair de tous les hommes du monde, s'il pouuoit prẽdre vne pierre, vn aſne, vn damné, vn Diable? Et comme quand il dit que nous diſputons, *Si le corps de Chriſt eſt en l'Euchariſtie, voyant, oyant, parlant, faiſant tout ce qu'il void, oyt, dit, fait au Ciel, ou bien aueugle, ſourd & immobile.* Sur laquelle queſtion ie luy voudrois bien demander à qui Chriſt parle maintenant corporellement au Ciel, puis qu'il n'y a encore, ſelon eux, aucun autre corps au Ciel que celuy de Chriſt, & que le langage corporel eſt faict pour les oreilles corporelles; & qui c'eſt que Chriſt oyt dans le Ciel auec les oreilles du corps, veu que dans le Ciel il n'y a aucun bruit corporel, & que les eſpeces des bruits corporels d'icy bas n'y peuuẽt penetrer? Et il ſe trouueroit auſſi empeſché à ſoudre ces queſtions-la, propoſées ſur ce que Chriſt par les organes de ſon corps, fait actuellement au Ciel, cõme les Scholaſtiques à ſoudre celles qu'il dit qu'ils ſe propoſent, *Si le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, fait par ſes organes corporels les meſmes choſes qu'il fait au Ciel.* Car que les Scholaſtiques ayent demãdé par forme de diſpute exercitatoire, Si le corps de Chriſt eſt en l'Euchariſtie auec tous les organes & exercices de ſes ſens corporels, ou non; cela n'a rien de commun auec la queſtion qu'il leur impute, Si le corps de Chriſt eſt en l'Euchariſtie, aueugle, ſourd, muet & immobile; dautant qu'il y a bien difference entre la priuation de la faculté, & la vacation de l'vſage de la faculté. Et pourtant encore que Chriſt en l'Euchariſtie n'exerce point les facultez de ſes ſens corporels, ce n'eſt pas à dire neantmoins qu'il y ſoit aueugle, ſourd, muet & immobile; mots qui emportent non ſeulemẽt la vacation de l'vſage & exercice des facultez, mais la priuation des meſmes facultez. Et comme quand il dit que les Scholaſtiques diſputent, *Si noſtre Seigneur part du Ciel pour venir en la place du pain, & ſi en y venãt, il paſſe par l'air;* Leſquelles queſtions dautant que les Scholaſtiques les reſoluent par la concluſion du contraire de ce que le ſieur du Pleſſis y trouue abſurde, ne ſe doiuent non-plus eſtimer abſurdes que celles qu'ils font, Si lors que le Verbe de Dieu eſt deſcendu pour eſtre incarné, il partit du Ciel, & fut meu de mouuement local. Et comme quand il dit que les Scholaſtiques diſputẽt, *Si le corps de Chriſt eſt ſouſtrait de l'eſpece apres qu'elle a eſté briſée par les dents, ou s'il deſcend en l'eſtomach.* Leſquelles queſtions preſuppoſants ce fondement, que le corps de Chriſt demeure en l'eſpece ſacramentale, randis qu'elle eſt au Sacrement, & qu'elle perſeuere d'eſtre Sacrement, pendant qu'elle continuë d'eſtre ſen-

ſible en ſa nature externe d'eſpece, ne contiennent non-plus d'abſurdité que celles-cy, aſçauoir, ſi l'eſpece ſacramentale demeure Sacrement, pendant ſeulement qu'elle perſeuere d'eſtre actuellement ſenſible; & donc ceſſe d'eſtre Sacremẽt apres qu'elle a acheué de paſſer par la bouche, & ceſſé d'eſtre expoſée à la faculté des ſens corporels; ou bien ſi elle continuë d'eſtre Sacremẽt, pendant qu'elle perſeuere d'eſtre virtuellemẽt ſenſible en ſa nature d'eſpece, c'eſt à dire, iuſques à ce qu'elle ſoit corrõpuë & changée de nature, par l'operation de la faculté digeſtiue. Et comme quand il dit, *que les Scholaſtiques demandent s'il ſe conuertit en l'ame ou au corps des communiants:* Lequel, ſelon les Scholaſtiques, ne ſe cõuertit ny en l'vn, ny en l'autre: Car il eſt incorruptible, inconſumptible & inconuertible: Mais apres auoir touché actuellemẽt le corps par le Sacrement, laiſſe vn attouchemẽt virtuel & en l'ame & au corps, c'eſt à dire, en toute la perſonne, qui luy ſert de ſemẽce de reſurrection glorieuſe & d'immortalité; cõme le corps de noſtre Seigneur à ceux qui auoient touché actuellement le bord de ſon veſtement, laiſſoit vne impreſſiõ & vn attouchemẽt de vertu, qui les gueriſſoit des maladies. Il dit que les Scholaſtiques diſputent, *Si les accidents du pain & du vin adherent au corps de Chriſt, ou s'ils pendent en l'air:* Choſe qu'il eſtime fort abſurde, encore qu'elle ne le ſoit non-plus que de diſputer, Si l'eſpece de la colõbe adheroit à quelque ſujet corporel, ou bien ſubſiſtoit ſans ſujet; ou ſi les eſpeces ſous leſquelles apparurẽt les Anges, adheroient aux ſubſtãces des Anges, où eſtoiẽt portées en l'air, ou ſubſiſtoient ſans ſujet; ou ſi la lumiere que Dieu crea auant que dẽ faire les luminaires, adheroit à quelque corps, ou ſubſiſtoit, comme veulent S. Baſile & S. Gregoire, ſans ſujet. Il dit que les Scholaſtiques diſputent, *Si le Preſtre, en remuant l'hoſtie, remuẽ le corps de Chriſt, ou les accidents ſeulement; ou bien ſi le Preſtre en remuant les accidents, Dieu accommode à ce mouuement le corps de Chriſt:* & trouue ceſte queſtion fort abſurde. Comme ſ'il n'eſtoit pas auſſi abſurde de ſ'enquerir ſi Iacob en luttant auec l'Ange, remuoit ſeulement l'eſpece de l'Ange, c'eſt à dire, les accidents ſous leſquels l'Ange apparoiſſoit, ou bien ſi auec l'eſpece de l'Ange, il remuoit auſſi la ſubſtance de l'Ange. Il dit que les Scholaſtiques diſputent, *Si le corps de Chriſt eſt tout entier en chaque partie de l'hoſtie, & le ſang tout entier en la moindre goutte;* & ne void pas que le corps de Chriſt eſtant ſelon les Scholaſtiques en l'Euchariſtie par maniere de ſubſtãce, & de la méme façon dont les eſprits ſont en vn lieu, ceſte queſtiõ n'eſt non-plus abſurde, que de diſputer ſi la ſubſtãce de l'ame eſt toute entiere en tout le corps, & toute entiere en chaque partie. Il dit que les Scholaſtiques diſputent, que quand les eſpeces accidẽtales nourriſſent, cõme il s'eſt veu, & pour exẽple il allegue peu apres Aumonius, qui dit, que l'Empereur Loys le Debonnaire veſcut 40. iours du ſeul Sacrement

de l'Euchariſtie; Et Plarine, *qui dit*, luy impure-t'il, *que l'Empereur Henry VII. fut empoiſonné en vne hoſtie*, mais fauſſement; car Plarine n'afferme rien de tel; il dit ſeulement *qu'il mourut, non ſans ſoupçon de poiſon que les Florentins luy euſſent donné, en ſubornant vn certain Moyne qui luy preſenta vne Euchariſtie enuenimée, comme aucuns eſcriuent.* Là deſſus donc le ſieur du Pleſſis dit, que les Scholaſtiques demandent que c'eſt en ces cas-la, qui nourrir & qui empoiſonne, & trouue ceſte queſtion fort abſurde. Or pour le regard de l'exemple de l'Empereur Loys le Debonnaire, il n'appartient nullement à ceſte queſtion: Car ce ne fut pas l'aliment naturel de l'Euchariſtie qui le nourrit par 40. iours, veu que ce peu qui s'en donnoit en la communion de chaque iour euſt eſté incapable de ceſt effect; mais la vertu ſupernaturelle du corps de Chriſt, laquelle en faueur de la foy qu'il apportoit à ce myſtere, s'eſtendoit encore iuſques à le ſuſtenter corporellement: Tout ainſi qu'Helie, quand il chemina 40. iours en la vertu du pain qu'il auoit pris, ce ne fut ny la ſubſtãce ny la force naturelle de ce pain-la, mais la verru ſupernaturelle de Dieu qui le nourrit & ſuſtenta par tant de iours. Et quant au poiſon, l'obiection eſt nulle: Car y ayant des venins qui empoiſonnent, les vns par leur ſeule vertu, les autres par l'introduction de leur propre ſubſtance; qui empeſche que ſoit l'vne, ſoit l'autre, ne puiſſe eſtre meſlée auec les eſpeces ſacramentales? Reſte donc la ſeule nourriture ordinaire qui ſe fait de la ſomption des eſpeces (ſi toutesfois ce peu de confort que la nature de nos corps en tire pour ceſte vie corruptible, ſe peut appeller nourriture,) aſçauoir, ſi ce ſont les eſpeces ſeules, qui venants à eſtre corrompuës & digerées, façent ceſte nourriture, ou ſi Dieu ſubſtituë par creation ou autrement, vne nouuelle matiere au lieu du corps de Chriſt, qui eſtoit ſous les eſpeces; lors qu'elles viennent à eſtre corrompuës; laquelle reçoiue la forme que l'action naturelle de nos corps euſt imprimée par la digeſtion en la matiere du pain, ſi nous l'euſſions mangé ſans qu'il euſt eſté conſacré & tranſſubſtantié. Or que trouue là de plus abſurde le ſieur du Pleſſis, que ce que les Scholaſtiques diſputent tous les iours, non ſeulement en faict de Theologie, Si Dieu peut ſupprimer & aneantir de tout poinct quelque creature, & ſi l'ayant aneantie & annihilée, il la peut reſtituer en eſtre, voire la meſme en nombre: mais encore en matiere de Philoſophie naturelle, Si toutes les fois qu'vn animal meurt par occiſion & mort violente, Dieu ſubſtituë vne nouuelle forme ſubſtantielle au lieu de celle qui ceſſe d'y eſtre par l'occiſion, afin de pouuoir contenir la matiere en acte, & ſouſtenir les accidents contre leſquels doiuent faire leurs actions ſubſequentes les autres agents naturels, pour imprimer en ceſte matiere-la ſucceſſiuement leurs formes ſelon l'ordre & le cours de la nature. Car quãd vn homme tuë vn autre hõme,

Le ſieur du Pleſſis. p. 866. edit. 1. p. 1090. edit. 2.

Platina in vita Clement. V. Vbi poſt aliquot dies moritur, non ſine ſuſpicione dati à Florentinis veneni, ſubornato pollicitationibus & præmiis monacho quodam, qui et Euchariſtiam veneno illitam dederat, vt nonnulli ſcribunt.

3. Reg. 19. 8

ſi l'ame humaine eſt la forme eſſentielle & vnique de l'homme, comme tiennent les plus eminents Scholaſtiques, & celle qui donne l'eſtre tout entier à ſon ſujet, eſtant vnie immediatement à la matiere premiere de l'homme, & ſans l'entremiſe d'aucune autre forme ny eſſentielle ny accidentale, comme les meſmes plus celebres Scholaſtiques le tiennent, de peur de contreuenir à leurs propres principes, qui ſont, que la ſubſtance ne peut receuoir ny plus ny moins; que la matiere n'eſt qu'en ſimple puiſſance, & nullement en acte; que tout ce qui arriue à vn eſtant en acte, eſt accident; que l'eſtre ſimplement ne peut eſtre donné par aucun autre que par la forme eſſentielle; que nul eſtant ne peut auoir pluſieurs formes eſſentielles. Il faut neceſſairement confeſſer auec eux, qu'en la deſtruction non ſeulement naturelle, mais violente de l'homme, il ſe fait reduction & diſſolution iuſques à la matiere premiere; c'eſt à dire, qu'au meſme inſtant que l'ame qui eſt, ſelon eux, la forme eſſentielle & vnique de l'homme, ſort de ſon ſujet, elle laiſſe pour ce meſme inſtãt ſa matiere deſpoüillée de tout eſtre actuel, tant eſſentiel qu'accidental, & reduitte à la ſimple & nuë puiſſance & capacité de receuoir vn autre eſtre, par l'introduction d'vne nouuelle forme ſubſtãtielle. Or ceſte nouuelle forme ſubſtantielle qui entre en la matiere de l'homme au meſme inſtãt que l'ame en part, pour empeſcher que la matiere ne demeure vuide de forme ſubſtantielle, & pour ſouſtenir les accidents de la forme & figure externe de l'homme, qui ſe voyent au corps mort, leſquelles autrement contre toutes les regles des Scholaſtiques ſe trouueroient fondez immediatemẽt en la matiere, ne peut eſtre engendrée par aucun agent naturel, ny les accidents dont elle eſt reueſtuë, non-plus; c'eſt à dire, les accidents de la figure & forme externe & organique du corps mort, leſquels, ſelon les meſmes Docteurs, ne ſont plus les meſmes en nombre qu'ils eſtoient auparauant, dautant qu'ils ne veulẽt pas qu'vn meſme accident en nombre puiſſe eſtre en deux ſujets differents d'eſpece, & ſuiure deux diuerſes formes eſſentielles, cõme celle de l'hõme & du corps mort. Car l'agẽt qui deſtruit l'eſtre de l'hõme, en luy inferant mort violente, n'eſt point vn agent naturel & vniuoque, mais vn agent par accident, qui ne peut imprimer aucune forme eſſentielle en vn ſujet; ny la froideur qui en ſuitte de l'action de ceſt agent, eſteint la chaleur naturelle, au defaut de laquelle l'ame ceſſe de demeurer en ſa matiere, n'eſt point vne cauſe qui puiſſe produire ceſte forme reueſtuë de toute la diſpoſition organique des membres & parties du corps dõt elle eſt accompagnée. Et partant il faut neceſſairement, ſelon le fil de ceſte doctrine, que comme pour la ſuitte du vuide local, la nature vniuerſelle vient au ſecours de la nature particuliere, & fait que l'eau, és pompes & autres ſemblables inſtruments, contre ſon inclination naturelle monte en

en haut ; ainſi, pour la fuitte du vuide eſſentiel, c'eſt à dire, pour éuiter qu'vne matiere ne demeure vuide & deſtituée de forme ſubſtantielle, Dieu vienne au ſecours de la nature, & en chaque deſtruction d'homme, ou autre animal, ſubſtituë & produiſe immediatement vne nouuelle forme ſubſtantielle. Que ſi l'exemple de la deſtruction des animaux ne ſuffit, que dirons-nous de celuy de leur production, en l'ordre de laquelle Ariſtote [a] veut qu'ils viuent premierement d'vne vie de plante, c'eſt à dire, ſimplement vegetatiue, & puis d'vne vie d'animal, c'eſt à dire, d'vne vie ſenſitiue? Et puis, s'il eſt queſtion de la generation humaine, d'vne vie d'homme, c'eſt à dire, d'vne vie dependante de l'ame raiſonnable: Et que quand la forme ou ame ſenſitiue eſt preſte d'y entrer, la forme vegetatiue y ſoit ſupprimée, & la ſenſitiue introduitte en ſon lieu, auec pouuoir de faire les effects de l'vne & de l'autre: Et que quand l'ame raiſonnable eſt preſte d'y entrer, l'ame ſenſitiue y ſoit eſteinte & ſupprimée, & l'ame raiſonnable introduitte en ſon lieu, auec pouuoir de faire outre ſon office, les offices des deux precedentes: Et que quand l'ame raiſonnable y entre, ce ne ſoit point vn agent naturel qui l'y engendre, mais ce ſoit Dieu, qui concurrant immediatement à toutes les generations humaines, crée de iour en iour ces nouuelles ſubſtances pour ſeruir de formes ſubſtantielles, au lieu des autres qui leur cedent la place? Que ſi le ſieur du Pleſſis trouue eſtrange que Dieu à l'occaſion & en conſequence du Sacrement, crée tous les iours de nouuelles matieres pour ſubſtituer au lieu de celles qui ont eſté conuerties en ſon corps, combien doit-il penſer qu'Origene [b], qui tenoit que les ames auoient eſté creées deuant le monde, & que Dieu ne créoit rien de nouueau, mais ſ'eſtoit repoſé de toutes ſes œuures au ſeptiéme iour, trouuoit eſtrange qu'en chaque generation d'homme Dieu creaſt & produiſiſt immediatement vne nouuelle ſubſtance? Et combien penſe-t'il que les ennemis de l'immortalité de l'ame, trouuaſſent ceſte doctrine abſurde, que Dieu ſ'accommodaſt à la generation de chaque homme pour creer immediatement en tous ces actes-la, autant de nouuelles ſubſtances, pour ſubſtituer au lieu des formes ſubſtantielles precedentes? Mais au contraire, combien doit-il penſer que ſainct Chryſoſtome, qui compare ces deux propoſitions, [c] *Croiſſez & multipliez*, &, *Cecy eſt mon corps*, l'vne à l'autre; & dit, *que comme ceſte parole, Croiſſez & multipliez, a donné force à toutes les generations; ainſi ceſte parole, Cecy eſt mon corps, a donné force à toutes les conſecrations*; ayt trouué conuenable, que comme Dieu, afin de donner cours pour le regard de la generation des hommes à l'execution de ceſte parole, *Croiſſez & multipliez*, ſ'accommode à l'operation des ſecondes cauſes; & en la generation de chaque homme, crée immediatemẽt vne nouuelle

a *Ariſtot. de generat. animal. lib. 2. c 3.*

b *Hieronym. ad Pammach. epiſt. 61. Iuſtinian. Imp. in tractatu ad Menam in 5. Synodo.*

c *Chryſ. homil. de prodit. Iude p. 463. edit. Pariſ. Ant. Steph.* Καὶ καθάπερ ἡ φωνὴ ἐκείνη ἡ λέγουσα· αὐξάνεσθε, καὶ πληθύνεσθε, καὶ πληρώσατε τὴν γῆν, ἅπαξ μὲν εἰπεῖν, ἀλλὰ πάντας δὲ τοὺς γάμους ἰσχύν ἐνδυναμοῦσα τοῦ φύειν τὴν ἀμπελον· οὕτω καὶ ἡ φωνὴ αὕτη ἅπαξ λεχθεῖσα καθ' ἑκάστην τράπεζαν, καὶ ἐν ἐκκλησίαις τοῦ ζυμοῦν ἀπεργαζομένη ἰσχύει.

ſubſtance, pour luy ſeruir de forme ſubſtantielle, & entrer immediatement au lieu de celle qui ceſſe d'eſtre à ſa venuë. Ainſi afin de donner cours à l'execution & à la ſuitte de ceſte parole, *Cecy eſt mon corps*, il crée en la conſumption de chaque Sacrement, vne nouuelle matiere, pour reſtituer au lieu de celle dont le meſme ſainct Chryſoſtome nous exhorte de croire,[a] *Que comme quand le feu entre en la cire & la conuertit en ſoy, il ne demeure rien de la ſubſtance de la cire, il n'en reſte rien ; ainſi icy les myſteres ſont conſommez par la ſubſtance du corps.*

[a] *Idem homil. de Euchariſtia Encan.* *Voyez cy-deſſus, pag. 373.*

CH. XXI. *Contradictions des Scholaſtiques, touchant la Tranſſubſtantiation.*

RESTENT les contrarietez & contradictions que le ſieur du Pleſſis dit eſtre entre les doctrines des Scholaſtiques ; *ſuittes infaillibles* (adjouſte-t'il) *d'incertitude & de menſonge.* Ne conſiderant pas premierement, que les contrarietez qui ſont entre eux pour ce regard, ne touchent en rien la ſubſtance de ceſt article, mais touchent ſeulement certaines recherches curieuſes qu'ils font ſur les dependances & circonſtances de ceſte doctrine. Et ſecondement, que les contratietez qui ſont entre les ſpeculateurs de la Theologie, ſur les conſequences ou circonſtances pat eux imaginées des articles de la foy, ne ſont pas pour cela marques d'incertitude ou de menſonge au faict de tels articles. Car il n'eſt pas pour ce regard de la Theologie, comme de l'hiſtoire ou des teſmoignages des choſes humaines : eſquelles, dautant que le rapport que les teſmoins font des circonſtances, ſuittes & conſequences d'vn faict, eſt fondé ſur le meſme moyen de certitude, ſur lequel eſt fondé le rapport du faict meſme, aſçauoir, ſur la fidelité de leur ſens, ils ne peuuent eſtre differents au rapport des circonſtances, ſuittes & conſequences, ſans infirmer l'authorité de leurs teſmoignages au rapport du faict meſme. Là où les articles de la foy ſont cogneus aux Scholaſtiques, par vne autre lumiere que les circonſtances, dependances & conſequences qu'ils imaginent ou tirent des meſmes articles ; dautant que les articles de la foy leur ſont reuelez par la lumiere ſupernaturelle du S. Eſprit, parlant à eux en l'Eſcriture, & és deciſions vniuerſelles de l'Egliſe, ſur les difficultez de l'Eſcriture ; & les circonſtances, dependances & conſequences de tels articles, ils les tirent ou imaginent par la lumiere naturelle du diſcours humain. Et pourtant leurs incertitudes & contrarietez en ces cas acceſſoires, où ils ne ſont guidez que d'vne lumiere humaine & naturelle ; ne font aucun prejugé contre les cas principaux où ils ſont conduicts d'vne lumiere diuine, ſupernaturelle & infaillible. Qu'ainſi ſoit, quel eſt l'article de la doctrine Chreſtienne & Catholique ſur les circonſtances, dependances & conſequences duquel, les Scholaſtiques n'ayent tenu des opinions diuerſes & contraires, ſans pretendre neantmoins d'eſbran-

Le ſieur du Pleſſis, lib. 4. chap. 9. pag. 863. edit. 1. p. 1088. edit. 2.

rien de la verité principale de l'article? Le principal poinct de noſtre croyance, n'eſt-ce pas la confeſſion de la Trinité? Et de ceſtuy-la tous les Scholaſtiques n'en ſont-ils pas d'accord vnanimement, & preſts de le ſigner auſſi bien auec leur ſang qu'auec leur plume? Et neantmoins le ſieur du Pleſſis ſera-t'il ſi ignorant qu'il ne ſçache que ſur les circonſtances, dependances & conſequences de ceſte doctrine, il y a infinies diuerſitez & contrarietez entre les Scholaſtiques? comme *ſi les Proceſſions des perſonnes en la Trinité, ſont par les actions de l'intellect & de la volonté, ou non.* Sur quoy Gregoire d'Arimini, & Durand, & apres eux Zanchus Caluiniſte, tiennent la negatiue, & les autres Scholaſtiques l'affirmatiue: *Si en la diuinité chaque perſonne eſt diſtinguée en acte formellement & en vertu de la nature de la choſe, auant toute operation de l'intellect*, comme veulent Scotus, Occam, Durand, & Biel: *ou ſi la perſonne n'eſt diſtinguée de l'eſſence, ſinon par vne ſimple diſtinction mentale & intellectuelle*, comme veulent les autres Scholaſtiques: *S'il n'y a que cinq notions characterales des perſonnes diuines en la Trinité*, comme veulent ſainct Thomas, & la pluſpart des autres Scholaſtiques: *Si la relation de l'aſpiration commune au Pere & au Fils, eſt diſtinguée realement, & auant toute operation de l'intellect; ou la relation de la paternité & de la filiation: Si la paternité & la filiation ſont diſtinguées reellement l'vne de l'autre.* En quoy Durandus, Heruæus, & autres tiennent la partie affirmatiue, & ſainct Thomas, Scotus, Capreolus, & autres, la negatiue. *Si en la Trinité les actions immanentes, ſont poſſeſſions au dedans*, comme veut ſainct Thomas; *ou non*, comme Scotus, Aureolus, & Durandus, le pretendent. *Et ſi le concept de l'intellect eſt autre choſe que l'intellection actuelle*, comme veut S. Thomas; *ou ne differe point d'elle*, comme Scotus, & autres le veulent. *Si les Proceſſions qui ſont en la diuinité, ſont diſtinguées par elles toutes primitiuement, de ſorte qu'elles ne conuiennent en rien*, comme veut Scotus; *ou ſi elles conuiennent en quelque choſe*, comme veut ſainct Thomas. *Si le Verbe en la diuinité, eſt vn nom perſonnel*, comme veut ſainct Thomas; *ou vn nom eſſentiel*, comme veut Durandus. *Si le Verbe diuin engendré par le Pere, procede de la cognoiſſance de toutes les choſes que le Pere entend*, c'eſt à dire, tant de celle que le Pere a de luy-meſme, que de celle qu'il a de ſes creatures: *Et par conſequent, ſi le Fils, entant que Verbe, a non ſeulement reſpect au Pere entendant, mais auſſi aux creatures*, comme pretendent Alexandre d'Alez, ſainct Thomas, ſainct Bonauenture, & autres; *ou s'il procede ſeulement de la cognoiſſance de l'eſſence diuine, & nullement de celle de ſes creatures*, comme veut Scotus. *Si au cas que le Sainct Eſprit ne procedaſt point du Fils, il ceſſeroit d'eſtre diſtingué du Fils*: c'eſt à dire, ſi la Proceſſion que le Sainct Eſprit tire du Fils, eſt cauſe preciſe de ſa diſtinction d'auec le Fils, comme veulent ſainct Thomas, Durand, Gregoire d'Arimini, & autres: Ou bien

ſi quand il ne procederoit point du Fils, il ne laiſſeroit pas d'eſtre diſtingué de luy; comme Scot, Occam, & Biel le tiennent. *Si le Sainct Eſprit procede du Pere & du Fils, comme de deux Principes, ou s'il ne procede d'eux que comme d'vn ſeul principe;* non ſeulement *vt quo*, mais auſſi, *vt quod*, c'eſt à dire, non ſeulement par lequel, comme par maniere de forme, ſoit faicte la production, mais lequel, comme agent ſubſiſtant la face. *Si les perſonnes diuines ſont diſtinguées par ſoy toutes, & par ſoy toutes conſtituées*, comme veut Gregoire d'Arimini; *ou ſi elles ſont diſtinguées par quelques proprietez abſoluës, qui ſoient en la diuinité, outre les relations, origines, & eſſences*, comme a voulu Lincolnienſis; *ou ſi elles ſont conſtituées & diſtinguées par les origines*, comme veut Bonauenture, *ou ſi elles ſont diſtinguées par les relations*, comme veulent Albert le Grand, Alexandre d'Alez, ſainct Thomas, & infinis autres. *Si le Fils eſt de l'eſſence du Pere, comme d'vne matiere*, mettant toutesfois les imperfections de la matiere à part, ainſi que veulent Durand, & Henry de Gand; *ou comme d'vne forme*, ainſi que veut ſainct Thomas. *Si la ſimilitude & egalité qui eſt entre les perſonnes diuines, eſt vne relation reelle*, comme veut Scotus; *ou non*, comme veulent Durand, Ægidius, Romanus, & Capreolus. *Si vne perſonne diuine peut eſtre enuoyée inuiſiblement ſans qu'il ſoit queſtion de conferer aucun don aux creatures, ny de faire aucune œuure au dehors de la diuinité*, comme veut Capreolus; *ou s'il eſt impoſſible*, comme veut Gregoire d'Arimini. Et qui neantmoins dira que toutes ces diuerſitez & contrarietez ſoient ſuittes infaillibles d'incertitude & de menſonge en la doctrine que les Scholaſtiques tiennent, touchant l'article expres de la Trinité? Car pour le regard de l'Incarnation de Chriſt, laquelle les Scholaſtiques tiennent vnanimement ſelon l'ancienne & orthodoxe doctrine de l'Egliſe; combien y a-t'il de contrarietez & de diuerſitez entre eux, ſur les moyens, circonſtances & dependances de ceſt article? Comme pour exemple, *Si Chriſt euſt eſté incarné, encore que l'homme n'euſt point peché*; en quoy Alexandre d'Alez, Albert le Grand, & Scotus tiennent l'affirmatiue, & ſainct Thomas, Bonauenture, Capreolus, & autres, la negatiue. *Si pluſieurs perſonnes diuines pouuoient prendre enſemble en vnion hypoſtatique, vne meſme nature humaine, vnique en nombre*, comme ſainct Thomas, & Alexandre ſon Maiſtre, & Durand, & Occam, & Biel le tiennent; *ou non*, comme Albert, Scotus & Richardus le pretendent. *Si l'eſſence diuine comme commune à toutes les perſonnes diuines, pouuoit prendre vne nature humaine en vnion hypoſtatique*; ce que Scotus, Durand, Occam, & Biel, afferment; & Alexandre d'Alez, & Capreolus nient. *Si vne perſonne creée peut par la toute-puiſſance de Dieu, prendre en vnion hypoſtatique vne autre nature*, comme Occam & Biel l'afferment; *ou non*; comme S. Thomas, Henry de Gand &

Durand, nient. *Si Dieu pouuoit prendre en vnion hypoſtatique vne autre nature qu'humaine*, comme Albert le Grand, Sainct Thomas, & ſainct Bonauenture, le veulent; *ou non*, comme Henry de Gand, & Denys le Chartreux, le pretendent. *Si la perſonne n'adjouſte rien par deſſus la nature ſinguliere creée, ſinon vne negation de communicabilité*, comme pretend Scotus: *Ou ſi elle adjouſte à la nature ſinguliere creée quelque choſe reellement diſtinguée d'elle*, comme ſainct Thomas le pretend. *Si le Verbe diuin a pris hypoſtatiquement & en vnité de ſuppoſt, le ſang, auec le corps; Et ſi le ſang qu'il reſpandit en terre, lors que ſon corps fut percé à la Croix, eſtoit hypoſtatiquement vny auec la diuinité; Et s'il le reprit tout quand il reſſuſcita, ou s'il n'en prit ſeulement qu'vne partie, & qu'il n'en ſoit demeuré quelque choſe en terre: Et ſi ceſte partie demeurée en terre eſt vnie hypoſtatiquement à la diuinité, & peut eſtre adorée d'adoration de Latrie.* Sur tous leſquels poincts il y a diuers aduis & diſputes des Scholaſtiques. *Et ſi en Chriſt il n'y a qu'vne ſeule exiſtence, aſçauoir, l'exiſtence increée du Verbe, & que par celle-la ſeule, & non par aucune autre exiſtence creée, l'humanité de Chriſt exiſte*, comme Henry de Gand, Capreolus, Ferrarienſis & Caietan le tiennent: *Ou ſi outre l'exiſtence increée & complette du Verbe, il y a encore en Chriſt vne exiſtence creée, partiale, & incomplette de l'humanité*, comme Albert, ſainct Bonauenture, Durand & Biel le tiennent. Semblablement au faict des Anges, de l'eſtre deſquels, & de leur diuerſe preſence, ores en vn lieu, ores en vn autre, les Scholaſtiques, conformément aux Eſcritures, & aux anciens Peres, ſont d'accord; qui ne ſçait que pour leurs diſtinctions & pour leurs actions, combien de grandes diſputes & contrarietez il y a entre les Scholaſtiques, aſçauoir, *ſi les Anges ſont pluſieurs indiuidus, conſtituez ſous vne ou diuerſes eſpeces*, comme veut Scotus; *ou ſi chaque Ange eſt vne eſpece*, comme pretend ſainct Thomas. *Si les Anges ſe tranſportent d'vn lieu à l'autre, moyennant vne autre operation que celle de l'intellect, & paſſants par les eſpaces interpoſez entre deux*, comme pretendent les Scotiſtes; *Ou s'ils ſe rendent d'vn lieu à l'autre par la ſeule operation de leur intellect, eſtants là où ils entendent, ſans paſſer par les moyens & eſpaces interpoſez entre deux*, comme tiennent les Thomiſtes.

CH. XXII.

Premiere contradiction des Scholaſtiques obiectée par le ſieur du Pleſſis, lib. 4. ch. 9. p. 864. edit. 1. pag. 1088. edit. 2. Si le corps de Chriſt eſt pris de la bouche.

MAIS venons à l'examen des contradictions que le ſieur du Pleſſis cotte entre les Scholaſtiques, ſur le poinct de l'Euchariſtie, & voyons ſi elles touchent la Tranſſubſtantiation, ou ſi elles en regardent ſeulement quelques circonſtances, & peuuent eſtre creuës & tenuës diuerſement ſans eſbranler la foy du principal. Or celles-la le ſieur du Pleſſis les reduit à ſix. La premiere eſt, *Si le corps de Chriſt va en l'eſtomach.* Sur quoy il allegue pour marque de contradiction, qu'aucuns tiennent qu'il ne paſſe point la

bouche; & entre ceux-la cite l'vn des Autheurs de la gloſe du Decret, *qui dit*, afferme-t'il, *dés que la dent le touche, il eſt rauy au Ciel.* Au lieu qu'il y a dans la gloſe,[a] *Auſſi-toſt que les eſpeces ſont briſées par les dents, auſſi-toſt le corps de Chriſt eſt rauy au Ciel*, c'eſt à dire, ceſſe d'eſtre ſous les eſpeces, & reſte ſeulement au Ciel. Et Durand, Autheur du liure intitulé, Le rationnel des diuins offices, qui dit, *De la bouche il paſſe au cœur, & auſſi-toſt qu'en la perception le ſens corporel vient à defaillir, ceſſe la preſence corporelle, & ne reſte que la ſpirituelle:* Et oppoſe au contraire ſainct Thomas[b], Richardus de Mediavilla, & la correction de la gloſe du Decret, qui afferme que le corps de Chriſt deſcend en l'eſtomach, & y demeure tant que les eſpeces ſoient changées. Or outre que cela n'appartient point à l'eſſence de l'article de la Tranſſubſtantiation, qui conſiſte en la croyance de ce poinct, qu'apres la conſecration, les ſubſtances du pain & du vin ceſſent d'eſtre en l'Euchariſtie, & celles du corps & du ſang ſont ſubſtituées en leur lieu, ſous les accidents du pain & du vin precedents: Choſe en laquelle tous les Autheurs ſuſdits conuiennent: Il a déja eſté remarqué cy-deſſus qu'ils conuiennent encore en ceſt autre poinct, que le corps de Chriſt demeure au Sacrement tout autant de temps qu'il continuë d'eſtre Sacrement, c'eſt à dire, le ſigne ſenſible: Mais que la diſpute d'entre eux eſt, s'il ceſſe d'eſtre Sacrement ou ſigne ſenſible, incontinent apres que les eſpeces ont eſté briſées par les dents, & qu'en la perception le ſens corporel vient à defaillir: ou bien s'il continuë d'eſtre Sacrement ou ſigne ſenſible, encore dans l'eſtomach, & lors qu'il a perdu tout moyen de pouuoir plus ſeruir d'object à ce ſens; & retient ceſte condition autant que la nature de la choſe qui le rendoit ſenſible, aſçauoir, la nature de l'eſpece Sacramentale, luy demeure. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis dit, *Qu'il euſt beaucoup mieux valu ſe tenir aux Anciens, qui eſcriuent, Le pain celeſte qui nourrit noſtre ame, ce n'eſt point celuy qui va en l'eſtomach;* Il euſt mieux valu qu'il n'euſt point corrompu le texte, ſoit de ſainct Ambroiſe, ſoit de ſainct Cyrille: Car ſainct Ambroiſe ne dit point, *Qu'il ne va point en l'eſtomach;* mais, *qu'il ne va pas au corps*, c'eſt à dite, comme nous auons monſtré cy-deſſus, qu'il ne ſe conuertit pas en la ſubſtance de noſtre corps. Ny ſainct Cyrille non-plus; mais, *qu'il ne paſſe point au ventre:* Qui eſt le ſens auquel les anciens vſoient de ce mot, & auquel noſtre Seigneur meſme l'auoit employé, comme S. Hieróme le teſmoigne, & comme nous l'auons monſtré cy-deſſus. Et quant à ce que le ſieur du Pleſſis adjouſte, que Caietan a eu honte de ceſte opinion de ſainct Thomas, & autres; Il deuroit auoir honte d'auoir corrompu ſi manifeſtement le ſens & les paroles de Caietan, comme nous l'auons repreſenté & verifié cy-deſſus.

a *Gloſſa in Can. Tribus gradib. 22 de conſecrat. diſt. 2.* Certum eſt quòd ſpecies, quàm citò dentibus terun-tur, tam citò in cælum rapitur corpus Chriſti.

b *S. Thom. pag. 3. q. 77. art. 4. 5. & 6.* Nec propriè rapitur in cælum, vnde nunquam diſcedit.

Voyez cy-deſſus, p. 293. & 413.

Voyez cy deſſus, pag. 806.

La

CHAP. XXIII.

LA ſeconde contradiction que le ſieur du Pleſſis remarque, non enrre les Scholaſtiques, comme tenans les vns vne opinion, les autres, l'autre; mais en la doctrine des Scholaſtiques conferée auec elle-meſme; eſt que les Scholaſtiques diſent, [a] *Que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, eſt en lieu, mais non localement; qu'il y eſt auec quantité, mais non par maniere de quantité.* Leſquelles choſes le ſieur du Pleſſis pretẽd eſtre contradictoires, *& que c'eſt autant que dire, Il eſt corps, mais non corporellement.* Et adjouſte, *que c'eſt auſſi en ſemblables lieux que les Scholaſtiques ont accouſtumé de dire, Cherchez icy vne ſolution, reſponds-y ſi tu peux, c'eſt à dire, ſauue-t'en comme tu pourras.* Or quant à la contradiction pretenduë qui naiſt en ſon eſprit, non de la repugnance de la choſe, mais de l'ignorance des termes; qui ne ſçait qu'il y a grande difference entre eſtre en lieu, & y eſtre localement, c'eſt à dire, auec les conditions requiſes, & y eſtre de ſorte que le lieu face l'office de lieu, c'eſt à dire, enuironne, contienne & meſure également & vniuoquemẽt la choſe inexiſtente, & en ſoit remply & occupé? Les Anges ne ſont-ils pas en lieu? Et pour cela ſont-ils en lieu localement, c'eſt à dire, le lieu leur fait il offiee complet de lieu? Les enuironne t'il, & meſure-t'il également & vniuoquement? Eſt-il commeſuré à eux? eſt-il remply & occupé par eux? Et quand infinis Peres ont tenu que noſtre Seigneur ſortit du ventre de la Vierge, ou entra les portes cloſes, ſans dilatation & ouuerture; n'ont ils pas tenu qu'en eét inſtãt-là, il eſtoit en lieu, mais non localement, c'eſt à dire, ſans occuper lieu, & faire faire au lieu l'offiee & la fonction complette de lieu? Et pour le regard de la quantité, quelle repugnance y a-t'il à la toute-puiſſance de Dieu, qui peut ſeparer par ſa vertu, tout ce que noſtre intellect peut ſeparer par ſon diſcours, de ſeparer vne quanrité, de ſa maniere, que les Scholaſtiques appellent quantitatiue, c'eſt à dire, de l'effect & office de la quantité, dont l'vne des conditions enrre autres eſt d'occuper lieu? Car qui doute que l'occupation de lieu ne ſoit vn effect de la quantité, & non la quantité meſme; attendu que la quanrité & l'action appartiennent à deux predicaments differẽts, & que l'occupation de lieu eſt vne eſpece d'action? Que ſi quelqu'vn fait difficulté de croire, que l'occupation de lieu, ſoit vne action reſultante & dependante de la quantité, & non l'eſſence de la quantité meſme, qu'il regarde quand vn corps, pour mol & liquide qu'il ſoit, eſt enfermé, & preſſé, & ſerré pour le faire rentrer en ſoy-meſme, combien il reſiſte, & auec quel effort il fait faire lieu: & alors ſçachant que la reſiſtence & reaction eſt du meſme predicamẽt que l'action, il recognoiſtra que ceſte reſiſtence & reaction de la quanriré, n'eſt pas l'eſſence de la quantité meſme, mais vne action & vn effect de la quantité: & donc que l'occupation de lieu n'eſt pas vne

Seconde contradiction des Scholaſtiques, Que le corps de noſtre Seigneur eſt en lieu, & non localement.

a *S. Thom. opuſc 59 cap 8.* Corpus Chriſti eſt in pyxide vel in hoſtia, non tamen eſt ibi localiter. Quoniam corpus Chriſti, quamuis ſit in loco, nõ tamen eſt ibi ſub propriis dimenſionibus, nec ſub propria quantitate.

Scotus in Reportat. lib. 4. diſt. 10. quæſt. 1. in Reſolut. Quo modo eſt ibi quantitas ſine modo quantitatiuo? dico quòd poſitio quædam eſt differentia quantitatis, & ſic poſitio eſt ordo partium in loco, & ſic non eſt poſitio corporis Chriſti in altari, ſed primo modo.

quantité, mais vn effect & vn office de la quantité; lequel, Dieu par conſequent peut ſuſpendre & ſeparer de la quantité. Et de faict, quand ce grād Amphilochius, contemporain & cher amy de ſainct Baſile, eſcriuoit ces paroles referées en Theodoret; [a] *Par cela que Chriſt fait voir en ſon corps les cicatrices des cloux, il montre que c'eſt le meſme, & par ce qu'il entre les portes cloſes, il montre qu'il n'eſt pas tel.* Et quand ſainct Auguſtin dit: [b] *Si Chriſt a peu deuant ſa Paſſion clarifier ſon corps, comme la ſplendeur du Soleil, pourquoy n'a-t'il peu auſſi apres ſa Paſſion, le reduire en vn moment de temps, à telle ſubtilité qu'il a voulu, afin qu'il peuſt paſſer par les portes cloſes?* Et derechef: [c] *La meſme vertu, par les membres virginaux de la Mere inuiolée, tira les membres de l'enfant, qui apres par les portes fermées, introduiſit les membres de l'homme. Icy ſi l'on demande la raiſon, l'œuure ne ſera plus admirable, l'œuure ne ſera plus miraculeuſe; ſi l'on en recherche l'exemple, elle ne ſera plus ſinguliere*, (c'eſt à dire, vnique.) *Donnons que Dieu peut faire quelque choſe, que nous confeſſons ne pouuoir recognoiſtre; en telles actions toute la raiſon du faict, eſt la puiſſance du faiſant.* Que diſoient-ils autre choſe ſinon que le corps de Chriſt eſtoit là auec quantité, mais non pas par maniere de quantité? Car ce que le ſieur du Pleſſis allegue au meſme endroit, que les Anciens diſent, que Chriſt, entant qu'homme, eſt circonſcrit, eſt en vn ſeul lieu; a déja eſté cy deſſus expliqué & verifié en ce ſens, que les Anciens parlent là de l'humanité de Chriſt, ſelon ſon eſtre ordinaire, & ſans impoſer loy aux conditions de ſon eſtre miraculeux & extraordinaire. Et pour le regard de ce qu'il allegue apres ces paroles de ſainct Thomas, & de Scotus, *Que le corps de Chriſt eſt en lieu, mais non localement; qu'il eſt auec quantité, mais non par maniere de quantité*; que c'eſt en ſemblables lieux que les Scholaſtiques ont accouſtumé de dire, *Cherchez icy vne ſolution, reſponds-y ſi tu peux; c'eſt à dire, ſauue-t'en comme tu pourras*; Il impoſe & iette de la poudre aux yeux des Lecteurs: Car ny en ces lieux-la qui ſont de la cinquante-neufiéme Opuſcule de S. Thomas, chapitre huictiéme, & de la premiere queſtion rapportée de Scotus ſur le quatriéme des Sentences, diſtinction dixiéme, ny en autres ſemblables, ils ne diſent, *Cherchez icy vne ſolution*: Mais bien Scotus, en la ſeconde queſtion ſur la diſtinction dixiéme, du quatriéme des Sentences, où il ne ſe traitte point, [d] *Si le corps de Chriſt peut eſtre en l'Euchariſtie, non localement*, c'eſt à dire, ſans eſtre obligé aux conditions, ſelon leſquelles les corps ont accouſtumé d'eſtre en lieu; mais, *ſi Dieu peut faire qu'vn meſme corps ſoit en diuers lieux localement*, c'eſt à dire, occupant

a *Amphiloch. apud Theodoretum Dial. 2.* Ἀλλ' ὅτι μὲν τοῖς τύποις τῆς ἥλων δείκνυσι, πλησιάζων δηλοῖ· ὅτι δὲ οὐ δι' ἀνοιγομένων τῶν θυρῶν εἰσῆλθεν, δείκνυσιν, ὅτι οὐ τοιοῦτο.

b *Auguſt. de Agone Chriſtiano, cap. 24.* Si enim potuit ante paſſionem clarificare illud ſicut ſplendorem Solis; quare non potuit & poſt paſſionem ad quantā vellet ſubtilitatem in tēpotis momento redigere, vt per clauſa oſtia poſſet intrare?

c *Idem epiſt. 2. ad Volusian.* Ipſa virtus per inuiolatæ matris Virginea viſcera mēbra infantis eduxit, quæ poſtea per clauſa oſtia mēbra iuuenis introduxit. Hīc ſi ratio quæritur, non erit mirabile; ſi exemplum poſcitur, non erit ſingulare. Demus Deum aliquid poſſe quod nos fateamur inueſtigate nō poſſe. In talibus rebus, tota ratio facti eſt potentia facientis.

d *Idem Scotus in 4. Sentent. diſt. 10. q. 2.* Vtrùm idem corpus poſſit eſſe localiter ſimul in diuerſis locis. Dico ergo ad quæſtionem, quòd Deo eſt poſſibile omne quod non includit euidenter contradictionem.

lieu, & ſubiſſant toutes les loix & conditions eſtablies par la nature entre le corps & le lieu; Apres auoir contre l'opinion de pluſieurs Scholaſtiques, formé ſa reſolution affirmatiuement, & prononcé que Dieu le peut; venant puis apres à ſe propoſer vne difficulté à l'encontre, il s'auertit luy-meſme d'en chercher la ſolution, & en remettant la recherche à vne autre fois, dit ces mots; *Cherchez y vne reſponſe*; Combien que la reſponſe ſuiue incontinent apres, ſoit qu'elle y ayt eſté depuis adjouſtée par Scotus meſme, ou par d'autres.

CHAP. XXIV.

Troiſiéme contradiction ſur la queſtion, Que deuiennent les ſubſtances du pain & du vin.

LA troiſiéme contradiction que le ſieur du Pleſſis pretend eſtre entre les Scholaſtiques, eſt ſur la queſtion, *Que deuiennent les ſubſtances du pain & du vin*: Et pour marque de ceſte contradiction, il apporte que *Pierre Lombard, & ſainct Thomas*[a] *diſent, qu'elles ſont conuerties en la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt; & que la gloſe de Gratian*[b] *au contraire, & les Decretales, diſent qu'elles s'en vont à neant: Et que le Pape Innocent III.*[c] *ſemble y incliner: Et que l'Eſcot là deſſus refute Thomas,*[d] *& Caietan l'Eſcot.* A quoy ie reſponds derechef, que ceſte diſpute n'appartient point à l'eſſence de l'article de la Tranſſubſtantiation, mais ſeulement aux circonſtances. Car tous les Scholaſtiques ſont d'accord, que par la conſecration le pain & le vin ſont changez & tranſſubſtantiez au corps & au ſang de Chriſt, ceſſant les ſubſtances du pain & du vin, d'eſtre, & celles du corps & du ſang eſtant ſubſtituées en leur place. Mais ſi ceſte tranſſubſtantiation eſt vne mutation & tranſſubſtantiation productiue, c'eſt à dire, en vertu de laquelle de la ſubſtance du pain ſoit produite la ſubſtance du corps; ou bien vne mutation & tranſſubſtantiation adductiue, c'eſt à dire, en vertu de laquelle la ſubſtance du pain ceſſe d'eſtre; & celle du corps ſoit introduite en ſon lieu, comme les Grammairiens diſent, qu'en la deriuation de ce mot, *homme*, du mot Latin *humus*, qui ſignifie terre, (h'o) eſt chãgé en (u): c'eſt vne diſpute agitée entre ſainct Thomas & Scotus. Et ſi en ceſte tranſſubſtantiation adductiue, la ceſſation de la ſubſtance du pain & du vin ſe doit appeller annihilation, ou ſi elle doit eſtre exempte de ce nom, dautant qu'encore qu'elle ceſſe d'eſtre, neantmoins ceſte ceſſation d'eſtre n'a pas pour terme final le non eſtre, mais la ſubſtitution de l'eſtre du corps de Chriſt; Ce ſont diſputes agitées entre les Diſciples de Scot & Caietan, qui n'eſbranlent rien de la foy de cét article, qui conſiſte à croire qu'apres la conſecration, les ſubſtances du pain & du vin ceſſent d'eſtre en l'Euchariſtie, & en leur lieu ſont introduittes les ſubſtances du corps & du ſang; leſquelles comme telles doiuent eſtre adorées, & ſont priſes auec la bouche par les Communiants, ſous les eſpeces du pain & du vin. Auſſi

a *S. Thom in Summa part. 3. queſt. 75. art. 3.* Non eſt dare aliquem modum, quo corpus Chriſti verum eſſe incipiat in hoc Sacramento, niſi per conuerſionem ſubſtantiæ panis in ipſum.

b *Gloſſa in Can. ſpecies 33. De conſecrat. diſt. 2.* Quidam dicũt ipſa mutari & conuerti in corpus Chriſti, alij in nihilum redigi, vel in primordialem materiam reſolui

c *Innocent. de myſter. Miſſæ l. 4. c. 20. Scot in Reportat. lib. 4. diſt. 11. queſt. 4.* Quælibet talis eſt falſa: Panis eſt corpꝰ Chriſti, panis fit corpus Chriſti.

d *S. Thom. par. 3. queſt. 75. ar. 8.* Hæc nunquam eſt vera. Panis eſt corpꝰ Chriſti, vel Panis eſt factus Chriſti corpus. vel erit Panis erit corpus Chriſti.

peu apporte de contradiction ſur l'eſſenee de eét article, ee que S. Thomas tient, qu'il ne ſe peut donner aueune autre maniere, par lequel le corps de Chriſt ſoit en l'Euchariſtie, ſinon par eónuerſion de la ſubſtanee du pain; & ce que Scot dit qu'il eſt bien poſſible à Dieu de l'y faire eſtre par quelque autre voye: Non plus que quand ſainct Thomas dit, qu'il ne ſe peut donner vne autre maniete, par laquelle le ſainct Eſprit puiſſe eſtre diſtingué du Fils, ſinon par proceder du Fils; & que Scotus dit qu'il eſt poſſible de donner vne autre maniete, par laquelle le ſainct Eſprit pourroit eſtre diſtingué du Fils, ores qu'il ne procedaſt point du Fils. Car en routes ces deux propoſitions, ils ſont d'accord de la verité de l'eſtre de la choſe, mais diſputent ſeulement de l'vnité ou plutalité des moyens de la poſſibilité. Auſſi peu y a-t'il de contradiction entre eeux qui diſent, *Le pain eſt le corps de Chriſt*; & eeux qui diſent qu'il ne ſe peut dire, *Le pain eſt le corps de Chriſt*; ou bien, *Le pain eſt faict le corps de Chriſt*: Car les vns parlent du pain ſelon l'apparenee des ſens, ſelon laquelle ſe reigle l'vſage ordinaire du langage des hommes; & les aurres parlent du pain ſelon la veriré de la choſe, ſelon laquelle ſe reigle la rigueur des loix de la Dialectique: Non plus qu'il n'y a point de contradiction entre ees propoſitions, les hommes que logea Abraham eſtoient Anges, & les hommes ne ſont point Anges: dautant qu'en l'vne il eſt parlé des hommes, ſelon la ſimple apparenee externe & ſenſible; & en l'autre il eſt parlé des hommes, ſelon la verité de l'eſſenee. Et pour ce ſainct Thomas, au meſme lieu cité par le ſieur du Pleſſis, dit ces mots, [a] *Toutesfois pour ce qu'en ce Sacrement il y a quelque choſe, qui apres la conuerſion faitte, demeure meſme, aſçauoir, les accidents du pain, ainſi qu'il a eſté dict cy-deſſus, aucunes de ces propoſitions ſelon quelque ſimilitude*, (c'eſt à dire, ſelon la ſimilitude de la ſucceſſion des termes de la generation en vne meſme matiere, à la ſucceſſion des termes de la Tranſſubſtanriation ſous meſmes accidents,) *peuuent eſtre concedées, aſçauoir, que le pain eſt le corps de Chriſt; ou que le pain ſera le corps de Chriſt, ou que du pain*, de pane, *eſt faict le corps de Chriſt; à condition que par le nom de pain, ſoit entenduë, non la ſubſtance du pain, mais vniuerſellement ce qui eſt contenu ſous les eſpeces du pain, ſous leſquelles eſt premierement contenuë la ſubſtance du pain, & puis apres le corps de Chriſt.* Car pour ee que le ſieur du Pleſſis adjouſte, que les Peres diſent, *Le pain eſt le corps de Chriſt, & eſt faict le corps de Chriſt, ſelon quelque maniere, & en maniere de Sacrement*, il y a eſté abondammenr reſpondu eydeſſus.

[a] *S. Thom. ibid.* Quia tamen in hoc Sacramẽto facta conuerſione aliquid idem manet, ſcilicet accidẽtia panis, vt ſuprà dictum eſt; ſecundũ quandam ſimilitudinem aliquæ harum locutionũ poſſunt concedi, ſcilicet quòd panis ſit corpus Chriſti, vel panis erit corpus Chriſti, vel de pane fit corpus Chriſti.

CHAP. XXV.

Quatriéme cõtrarieté ſur le faict de l'eau meſlée au Calice.

LA quatriéme contratieté que le ſieur du Pleſſis obſerue entre les Scholaſtiques, eſt ſur le faict de l'eau meſlée au Caliee de l'Euchariſtie: ſur lequel il apporte quatre opinions: La premiere,

de ceux qui la reduiſent à rien; Ce qu'il dit ſans garand : Car il n'y a aucun de ceux qui diſputent particulierement ce que deuient l'eau en l'Euchariſtie, qui la reduiſe à rien. Et s'il veut ſe ſeruir pour cét effect des paroles de ceux qui appellent la ceſſarion d'eſtre, des ſubſtances du pain & du vin ſous leurs eſpeces, annihilarion; Cela n'a rien de commun auec la queſtion particuliere, que deuient l'eau; lors que le pain eſt conuerty au corps, & le vin conuerty au ſang. La ſeconde, & celle la n'a rien d'incomparible auec celle qu'il met pour la quartiéme, de ceux qui diſent que l'eau ſe tranſſubſtantie en ſang auec le vin. La troiſiéme, de ceux qui diſent qu'elle ſe conuertiſt en l'humeur vitale de Chriſt. Et la quatriéme, de ceux qui diſent qu'elle ſe conuertit en vin, & puis de vin en ſang. Laquelle opinion n'eſt point vne opinion ſeparée de celle qui dit que l'eau ſe conuertit en ſang auec le vin, comme il appert par ces mots du Pape Innocent;[a] *A aucuns cela ne ſemble point abſurde, que l'eau auec le vin paſſe au ſang, aſçauoir, en ceſte maniere, que l'eau par la mixtion paſſe au vin, & le vin par la conſecration paſſe au ſang.* Car qui doute que l'eau ne paſſe au vin, quand vn peu d'eau eſt verſée dans beaucoup de vin? Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis dit, qu'Innocent, & apres luy Durandus; reſpond, *Qui l'oſeroit definir?* Ce n'eſt point de la queſtion generale, que deuient l'eau en ceſte conuerſion, mais de ceſte queſtion particuliere, aſçauoir, *Si comme le vin eſt changé au Sacrement de redemption, ainſi l'eau eſt changée au Sacrement d'ablution, leſquels ſont ſortis conioinctement l'vn & l'autre du coſté de Chriſt;* qu'il dit, *Qui eſt-ce qui l'oſera definir?* c'eſt à dire, qui eſt-ce qui oſera affermer que cela ſoit, aſçauoir, que cõme le vin paſſe au Sacrement de redemption, ainſi l'eau paſſe au Sacrement d'ablution? Autrement il n'apporteroit pas puis apres l'opinion de ceux qui tiennent que l'eau eſt changée en vin, & de vin tranſſubſtantiée en ſang; laquelle il approuue & embraſſe comme veritable. Mais laiſſons ce qui eſt de la verité de ces opinions, & examinons la conſequence que le ſieur du Pleſſis veut tirer de leur diuerſité, pour ébranler par les diſputes des circonſtances de la Tranſſubſtantiation, la foy de la ſubſtance de l'article. Il dit dõc, que ſur le faict de la conuerſion ou non conuerſion de l'eau auec le vin au ſang de Chriſt, il y a eu diuerſes opinions; Et de là veut infirmer la croyance de la Tranſſubſtantiation, comme ſi ſur les circonſtances de l'article de l'Incarnation de Chriſt, il n'y auoit pas eu diuerſes queſtions & opinions entre les Scholaſtiques, tanroſt ſi le ſang de Chriſt auoit eſté pris en vnion hypoſtarique par la diuinité, auſſi bien que le corps; & ſi quand noſtre Seigneur épandit ſon ſang en la Croix, ce ſang-la demeura durant les trois iours vny hypoſtatiquement auec la diuinité; Et ſi par conſequẽt en cét eſtat la,

[a] *Innocent. III. Myſter. Miſſæ lib. 4. Cap. 29. Durand. in Rationals lib. 4. 4. C. 42. num. 6.* An fortè dicetur, quòd ſicut vinũ mutatur in Sacramentũ redemptionis, ſic & aqua trãsit in Sacramẽtũ ablutionis, quæ de latere Chriſti pariter effluxerunt? Quis hoc audeat definire?

c'eſt à dire, ſeparé du corps, il pouuoit eſtre adoré d'adoration de Larrie, comme eſtant hypoſtatiquement Dieu; & ſi à cauſe du ſang de Chriſt, dont la Croix demeura teinte, & le linge dont Chriſt eſtoit ceint en la Croix, on pouuoit dire que Chriſt encore apres ſa ſepulture eſtoit en la Croix & aux lymbes: Tantoſt ſi noſtre Seigneur en reſſuſcitant reprit le ſang qu'il auoit eſpandu en la Croix, ou s'en crea & forma d'autre, & le reprenant, s'il le reprit tout, ou s'il en laiſſa vne partie en terre, & ſi ce ſang demeuré en terre, apres ſa Reſurrection eſt vny hypoſtatiquement à la diuinité, & adorable d'adoration de Latrie: Tantoſt ſi Chriſt ne prit en vnion hypoſtatique que le ſeul ſang parfaictement cuit & digeré, & ne prit point le ſang crud & imparfaict; & ceſtuy-la n'eſtant point pris en vnité de ſuppoſt, & n'ayant point lors le Verbe pour hypoſtaſe, comme il pouuoit, ſans changement de ſubſtance, perdre ſa propre hypoſtaſe, pour acquerir celle du Verbe; ou bien ſi tout le ſang de Chriſt, fut pris par la perſonne du Verbe hypoſtatiquement: Tantoſt ſi l'vnion hypoſtatique auec le corps de Chriſt a ceſſé durant les trois iours qu'il fut au Sepulchre: Tantoſt ſi le nombril & le prepuce, eſtant ſeparé du corps de Chriſt, demeurerent vnis en vnion hypoſtatique auec la perſonne du Verbe, & pouuoient eſtre adorez d'adoration de Larrie: Et ſi l'ame de Chriſt en reſſuſcitant, les reprit auec ſon corps, & y eſtants, s'ils peuuent eſtre adorez de la meſme adoration de Latrie; qui ſont toutes queſtions fondées ſur les circonſtances & conſequences de l'article de l'Incarnation, & pour la deciſion deſquelles il y a diuerſes opinions entre les Scholaſtiques: Car Durand, & Richard, & Biel, n'admettent pas que la perſonne du Verbe prit le ſang en vnion hypoſtatique, d'autant qu'ils pretendent que le ſang n'eſt pas de l'eſſence complette de la nature humaine. Et Caietan veut qu'il prit le ſang parfaictement cuit & digeré, mais non le ſang crud & imparfaict. Et ſainct Thomas, Capreolus & Scotus, affirment qu'il prit en vnion hypoſtatique, tout le ſang qui eſtoit dans le corps. Et ainſi des autres diſputes. Et pour cela dira-t'on que l'article de l'Incarnation ayt eſté ou moins veritable, ou moins auoüé & reſolu entre les Scholaſtiques? Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis allegue contre l'opinion plus commune & ordinaire des Scholaſtiques, touchant la conuerſion de l'eau auec le vin, en ſang; *Que ſi cela eſt, l'allegorie que les Catholiques font, que l'eau ſignifie l'Egliſe, & la mixtion de l'eau auec le vin, la conionction de l'Egliſe auec Chriſt; tombe par terre;* Il ſuffit pour la conſeruer, qu'en l'acte de la mixtion de l'eau auec le vin, elle ayt eſté vrayement eau; tout ainſi que pour conſeruer l'allegorie de la multitude des fidelles, repreſentée par la multitude des grains & des raiſins, dont

le pain & le vin ſont faicts, il ſuffit que ceſte multitude & diſtinction de merites de grains & de raiſins ayt eu lieu en la confection du pain & du vin, & n'eſt pas requis qu'elle l'ayt en la conſecration. Et pour le regard de ce que le ſieur du Pleſſis adiouſte apres, *Que l'Eſcot apres tout, donne vn eſtramaçon à toutes ces pretenduës conuerſions:* C'eſt choſe entierement éloignée de ce poinct, & à laquelle il a eſté plus que ſuffiſamment reſpondu cy-deſſus.

Voyez cy-deſſus, pag. 782.

CHAP. XXVI.

V. contradiction des Scholaſtiques, touchant les eſpeces ſacramentales.

LA cinquiéme contradiction que le ſieur du Pleſſis pretéd eſtre entre les Scholaſtiques ſur ceſte matiere, eſt ſur le faict des eſpeces ſacramentales, c'eſt à dire, des accidents de la forme viſible & externe du Sacrement, *dont aucuns*, dit-il, *du temps de Lombard, tenoient qu'elles eſtoient en l'air, Et autres, comme Lombard* [a], *Innocent troiſiéme* [b], *& Thomas, qu'elles eſtoient ſans ſujet* Et de ceſte diuerſité d'opinions il penſe tirer vne grande conſequence de fauſſeté ou d'incertitude en la doctrine de la Tranſſubſtantiation. Comme ſi pour diſputer ſur le faict de la deſcente viſible du ſainct Eſprit en forme de colombe au bapteſme de noſtre Seigneur, tenãt l'opinion que ſainct Auguſtin [c] tient en l'epiſtre à Euodius, & l'autheur des homelies ſur ſainct Marc, attribuées à ſainct Chryſoſtome [d], & Durand, & Caluin [e] meſme, qui dit que les paroles de ſainct Luc ſemblent inſinuer que la ſubſtance du corps n'y eſtoit pas, mais ſeulement l'eſpece; On ne pouuoit pas faire ceſte queſtion, aſçauoir, ſi les accidents dont conſiſtoit ceſte ſimilitude, eſtoient fondez en l'air, & ſubſiſtoient en vn corps faict d'air, ou bien s'ils ſubſiſtoient ſans ſujet; & ſur cela tenir diuerſes opinions, ſans pour cela ébranler rien de la verité de la deſcente viſible du ſainct Eſprit en forme de colombe. Car quãt à ce que le ſieur du Pleſſis dit que ceſte propoſition du Pape Innocent, *Au Sacrement du corps de Chriſt, l'accident n'eſt pas en la ſubſtance*, eſt vne Philoſophie non moins nouuelle que ſa Theologie, & penſe auoir trouué vn grand pretexte de l'accuſer d'abſurdité; comment ne ſe ſouuient-il pas que ceſte Philoſophie, *qu'vn accident, par la toute-puiſſance de Dieu, puiſſe ſubſiſter ſans ſujet*, n'eſt point nouuelle entre les Theologiens, ny née depuis le temps du Pape Innocent troiſiéme: veu que ſainct Baſile [f] & ſainct Gregoire de Nazianze [g] afferment, que quand Dieu crea la lumiere auant les luminaires, ce fut vne forme ſans matiere, & vn accident ſans ſujet? Et comment n'apperçoit-il pas que ce ſarcaſme n'offenſe pas moins la doctrine de l'Incarnation que celle de la Tranſſubſtantiation? Car ſi c'eſt vne nouuelle Philoſophie, que les accidents ſubſiſtent en eux-meſmes, & non en autruy; comme ne ſera-ce point vne nouuelle Philoſophie, que la ſubſtance ſubſiſte en autruy, & non en ſoy-meſme? Et

a *Lombard. l. 4. Sentent. diſt. 12. lit. A.* Potius videtur fatendum, exiſtere ſine ſubiecto, quàm eſſe in ſubiecto.

b *Innocent 3. Myſter. Miſſ. l. 4 c. 11.*

c *Auguſt. epiſt. 102. ad Euodiũ.*

d *Chryſoſt. in Marc. homil. 3.*

e *Caluin au Cõmentaire ſur l'harmonie des Euang. Matth. 3.*

f *Baſil. in Hexaem. homil. 6.*

g *Gregor. Nazianz. homil. 43. in nouam Dominic.*

comment les Scholaſtiques en affermants que les accidents de l'Euchariſtie ſubſiſtent formellement en eux-meſmes, & non en autruy, ſont-ils autheurs d'vne abſurdité, & inuenteurs d'vne nouuelle Philoſophie? Et affermants que l'humanité de Chriſt, qui eſt vne vraye & reelle ſubſtance, ſubſiſte non en ſoy-meſme, mais en autruy, aſçauoir, en la diuinité du Verbe, c'eſt à dire, ne ſe ſert point de ſujet à ſoy-meſme, mais ſubſiſte en la diuinité comme en ſon ſujet; ne ſeront-ils point autheurs d'vne abſurdité, & inuenteurs d'vne nouuelle Philoſophie? Car il n'eſt pas moins de la nature de la ſubſtance de ſubſiſter en ſoy-meſme, & non en autruy, que de la nature de l'accident de ſubſiſter en autruy, & non en ſoy-meſme. Mais le ſieur du Pleſſis paſſe à vn autre reietton de contradiction, qu'il pretend reſultet non de la ſubſiſtence, ains de l'effect des eſpeces ſacramentales; & apres auoir demandé, *quand les eſpeces nourriſſent, comme Aimoinus dit que Loys le debonnaire, par quarante iours ne mangea autre choſe; ou empoiſonnent, comme Platine*, dit il, *eſcrit que l'Empereur Henry ſeptiéme fut empoiſonné en l'hoſtie; & quand les vers s'y engendrent, que c'eſt qui nourrit, que c'eſt qui empoiſonne, & dequoy c'eſt que les vers ſont engendrez*; Il reſpond qu'il y a ſur ceſte queſtion quatre opinions differentes entre les Docteurs Catholiques: La premiere, rapportée par le Pape Innocent troiſiéme, *que la vraye ſubſtance du pain demeure:* La ſeconde, *que les proprietez naturelles du pain & du vin demeurent:* La troiſiéme, *que ces choſes ſe font de l'air prochain:* Et la quatriéme, *qu'elles ſe font de la ſubſtance du pain, non demeurãt au Sacrement*, comme pretend le ſieur du Pleſſis, *mais ſubſtituée au temps de la deſtruction des eſpeces par nouuelle creation ou reſtitution d'eſtre.* Or que le nutriment que receut l'Empereut Loys le débonnaire de la communion de l'Euchariſtie, par quarante iours durant, ne fuſt pas vn effect naturel, mais ſupernatutel, & partant qui n'appartient point à ce propos, il a eſté monſtré cy-deſſus. Et quant à l'empoiſonnement de l'Empereur Henry ſeptiéme, en vne hoſtie; lequel toutesfois Platine, duquel le ſieur du Pleſſis l'allegue, ne baille pas comme vne choſe certaine, mais comme vn dire de quelques vns; Il a eſté ſemblablement reſpondu, qu'outre ce que la ſeule qualité des venins ſuffit pour empoiſonner, la ſubſtance meſme du poiſon pouuoit bien auoir eſté meſlée auec la matiere dont auoit eſté faitte l'Euchariſtie, & demeurer en l'Euchariſtie ſans eſtre changée d'eſſence: Et partant ſans inſiſter ſur ces exemples particuliers, il ſuffit d'examiner en general la diuerſité que le ſieur du Pleſſis pretend eſtte entre nos Docteurs ſur ceſte queſtion, *Que c'eſt qui nourrit les corps en l'aliment qu'ils tirent de l'Euchariſtie*, & voir ſi ceſte diuerſité arguë quelque repugnance au faict de leur doctrine touchant l'article de la Tranſſubſtantiation.

Aimoin. monach. de geſtis Francor. lib. 5. c. 29.
Platina in vita Clement. 5.
Voyez cy-deſſus.

Pour le regard donc de la premiere opinion que le ſieur du Pleſſis dit eſtre rapportée par Innocent III. aſçauoir, *que la vraye ſubſtance du pain demeure*, Innocent ne la rapporte point comme ditte par aucun Docteur Catholique, mais la ſuppoſe auoir eſté ditte par les heretiques. Et à cela ne repugne point ce qu'il eſcrit ſimplement, *Il y en a eu qui ont dict*; comme s'il euſt voulu parler des Catholiques: car c'eſt choſe commune aux Scholaſtiques, en parlant meſme des heretiques, d'vſer de ce ſtyle. Comme quand ſainct Thomas dit de la proceſſion des perſonnes diuines: [a] *Ceſte proceſſion, diuers l'ont priſe diuerſement. Car quelques-vns ont pris ceſte proceſſion ſelon que l'effect procede de ſa cauſe; & ainſi l'a priſe Arrius*, &c. *Les autres ont pris ceſte proceſſion, ſelon que la cauſe eſt ditte proceder en ſon effect, entant qu'elle meut ou imprime ſa ſimilitude en luy, & ainſi l'a priſe Sabellius*, &c. Pour le regard donc des trois autres opinions, qui ſont, ſelon le ſieur du Pleſſis; l'vne, que les proprietez naturelles du pain & du vin demeurent & ſubſtantent l'homme, & que les choſes qui en ſont engendrées, ſont engendrées de la quantité dimenſiue, laquelle le ſieur du Pleſſis attribuë à Innocent troiſiéme & à ſainct Thomas: L'autre, que la generation ſe fait de l'air prochain: Et la derniere, qu'elle ſe fait de la ſubſtance, ou pluſtoſt matiere du pain & du vin, reſtituée au temps de la corruption des meſmes eſpeces, ſoit par nouuelle creation, ſoit par nouuelle reparation & reddition d'eſtre; Sans m'arreſter à puntiller ſur le peu d'intelligence que le ſieur du Pleſſis montre auoir des paroles de ſainct Thomas: Car ſainct Thomas diſpute nommément, [b] *que quand la forme ſubſtantielle du pain demeureroit en l'Euchariſtie, pour cela elle ne nourriroit pas; dautant que ce n'eſt pas l'acte de la forme que de nourrir, mais pluſtoſt de la matiere, laquelle en l'alimentation prend la forme de l'alimenté. Et pourtant que Dieu en la conſecration donne miraculeuſement à la quantité de pouuoir eſtre le premier ſujet des formes ſubſtantielles de toutes les generations ſubſequentes, c'eſt à dire*, dit Caietan, ſon interprete, *d'eſtre conuertie & paſſer en eſſence de matiere, apres la deſtruction des autres accidents qui l'accompagnent au Sacrement, afin de pouuoir ſeruir de premier ſubiect & receptacle à la forme introduitte par l'agent naturel au temps de la deſtruction des qualitez du Sacrement*: Sans m'arreſter, dy-je, à puntiller ſur telles ſubtilitez; quel prejudice de fauſſeté ou d'incertitude apporte ceſte diuerſité d'opinions ſur ceſte circonſtance à la ſubſtance de l'article de la Tranſſubſtantiation? Les Theologiens ne diſputent-ils pas tous les iours quand noſtre Seigneur multiplia les cinq pains & les deux poiſſons pour la nourriture de pluſieurs milliers d'hommes, & en fit demeurer encore douze corbeilles de reſte, ſi ceſte multiplication ſe fit ſans aucune addition de matiere, en multipliant tellement la matiere des cinq pains en elle meſme, que chaque partie de ceſte grande quantité

a *S. Thom. 1. par. quæſt. 27. a. 1.* Hanc autē proceſſionem diuerſi diuerſimodè acceperunt: Quidam enim acceperūt hanc proceſſionem ſecundùm quod effectus procedit à cauſa, & ſic accepit Arius: alij verò ſecundū quod cauſa dicitur procedere in effectum, in quantum vel mouet ipſum, vel ſimilitudinem ſuam ipſi imprimit: & ſic accepit Sabellius.

b *S. Thom. 3. par. q. 75. a. 6. & q. 77. a. 3. 4. 5. 6.*

& multitude de pains, euſt autant de matiere en ſoy, comme en auoit chaque partie de meſme grandeur des cinq pains precedents, ſans que neãtmoins il fuſt faict aucune addition de matiere; ou bien ſi ceſte multiplication ſe faiſoit par addition d'autre matiere à la matiere des cinq pains; & derechef, ſi ceſte addition de matiere ſe faiſoit par la conuerſion de quelque autre matiere precedente, comme de l'air voiſin, ou de quelque autre corps en la ſubſtance du pain, ou bien par creation de nouuelle matiere? Et ſur cela les vns ne tiennent-ils pas vn party, & les autres l'autre? Et pour cela infirment-ils & reuoquent-ils en doute la verité de la croyance du miracle des cinq pains & des deux poiſſons? Et quand Dieu forma Eue de la coſte d'Adam, les vns ne diſpurent-ils pas que Dieu forma Eue de la coſte par addition de nouuelle matiere, ſoit priſe d'vne autre matiere preexiſtente, comme celle de l'air voiſin, ſoit creée nouuellement, dautant qu'autrement le corps de la femme euſt eſté trop rare, auſſi bien que les pains multipliez, ſi la matiere ſans receuoir adionction de matiere, euſt receu extenſion de quantité: Et les autres, que la femme fut formée de la coſte, ſans addition de matiere, dautant que Dieu qui de rien a produict la matiere, peut à plus forte raiſon faire d'vne petite matiere vne plus grande matiere, non par addition de matiere priſe d'ailleurs, comme en la production du bled naiſſant du grain, mais par la multiplication de la meſme matiere en ſoy-meſme, ſans que de là il s'enſuiue que le corps de la femme ſoit deſtitué de ſa deuë eſpaiſſeur, acauſe qu'apres qu'elle fut formée, il y eut autant de matiere comme ſi la matiere y euſt eſté adiouſtée d'ailleurs? Et ſemblablement pour la coſte d'Adam, ne diſputent-ils pas ſi Adam apres la formation d'Eue, demeura auec vne coſte moins que les autres hommes; ou ſi auant la formation d'Eue, il auoit vne coſte de plus que l'ordinaire des hõmes? Et pour cela pretendent-ils rien infirmer, ou reuoquer en doute la croyance de ceſte doctrine, que la femme a eſté formée de la coſte de l'homme? Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis veut faire remarquer vne eſpece de contradiction, entre ce qu'Innocent troiſiéme dit, [a] *Que les proprietez naturelles du pain & du vin demeurent*; & la conſequence que nous tirons de ces paroles de ſainct Cyprian, [b] *Le pain changé de nature, & non d'effigie*; Il equiuoque viſiblement; dautant que le Pape Innocent troiſiéme, par les proprietez naturelles, n'entend pas la nature, c'eſt à dire, l'eſſence de la choſe, mais les proprietez qui accompagnent naturellement, & non en vertu de l'operation de l'art, l'eſſence & la nature.

a *Innocent. 3. ſupra.* Nõ ſolùm autem accidẽtales, verùm etiã naturales proprietates remanere videntur.

b *Cyprian. de Cœna Domini.*

CHAP. XXVII.

De la VI. cõtra-

LA ſixiéme cõtradiction que le ſieur du Pleſſis cotte pour ce regard entre les Scholaſtiques, eſt ſur les paroles par leſquelles ſe

fait la conſecration, dont il dit que les Docteurs Scholaſtiques ne ſont pas d'accord; & auant que d'entrer en l'examen de ceſte diſcorde, nous demande, *Si la conſecration ſe fait par ces mots, Cecy eſt mon corps; Pourquoy donc le Preſtre dit apres, Commande que ces dons ſoient portez en ton autel celeſte par les mains de ton Ange.* Or quant à ceſte obiection, il y a eſté reſpondu en l'examen des paſſages de ſainct Baſile, lors que nous auons traitté de la priere que les Grecs font apres la conſecration, en la Liturgie de ſainct Baſile & de S. Chryſoſtome. Reſte donc de voir en quoy conſiſte la diſcorde que le ſieur du Pleſſis veut faire paroitre pout ce regard entre les Scholaſtiques, & dont il crie, *Icy eſt la grande querelle; & cependant vous diriez à les oüyr parler, qu'ils ſeroiẽt tous d'accord.* Voyons donc en quoy conſiſte ceſte grande querelle. *Innocent troiſiéme*, dit-il, *eſcrit*, [a] *Il eſt croyable que noſtre Seigneur conſacra par ces mots, Cecy eſt mon corps, puis que le Preſtre le fait; Et n'en oſe rien affermer: Durand au contraire*, (adjouſte le ſieur du Pleſſis,) *eſcrit*, [b] *Chriſt conſacra par le mot*, benedixit, &c. *Et* [c] *Odo Eueſque de Cambray pareillement.* Equiuocation ou trop lourde & groſſiere, ou trop ſubtile & frauduleuſe: Car ces autheurs-la ne parlent point des paroles par leſquelles nous conſacrõs le corps de Chriſt, deſquelles ils ſont tous d'accord; mais du moyen par lequel Chriſt, lors qu'il inſtitua ce Sacrement, conuertit le pain en ſon corps. Sutquoy quelques-vns ont penſé, que dautant qu'il y a ceſte difference entre nous & Chriſt, que Chriſt conſactant pat ſa propre vertu, conſacta auant la ptolation des paroles; & nous voulant laiſſer la puiſſance de conſacrer, non par noſtre ptopre vettu, mais pat la ſienne, donna puis apres la faculté de conſacrer, aux paroles; au moyen dequoy nous ne pouuons conſacter ſinon par la prolation des paroles. Et à cela les induiſoit l'ordre de l'hiſtoire de l'Euangile, qui ſemble dite que noſtre Seigneur benit premierement; ce qu'ils interpretoient, conſacrer; & puis rompit & donna à ſes Apoſtres, & puis prononça les paroles: Mais que la conſecration que les Preſtres font du corps de Chriſt, ſoit operée par la prolation de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, il n'y en a iamais eu aucune diſpute entte les Docteurs Scholaſtiques. Et pouttant Innocent troiſiéme, au lieu cité pat le ſieur du Pleſſis, tient ceſte affirmation, que le Preſtre conſacte par les patoles, *Cecy eſt mon corps*, pour choſe ſi aſſeurée, qu'il atgumente de là, qu'il eſt croyable que Chtiſt conſacra pat les meſmes patoles: *Comme ainſi ſoit*, dit-il, [d] *qu'à la prolation de ces paroles, Cecy eſt mon corps, & Cecy eſt mon ſang, le Preſtre conſacre; il eſt iugé croyable, que Chriſt conſacra lors qu'il dit les meſmes paroles.* Et Dutand tout de meſme. En quoy paroit derechef l'ignorance ou inaduettence du ſieur du Pleſſis, qui dormoit quand il a faict ces citations: Car il dit que Durand eſcrit le

diction des Scholaſtiques, ſur les paroles de la cõſecration.

Le ſieur du Pleſſis.

Voyez cy-deſſus, p. 296.

a *Innocent. 3. de Myſter. Miſſ. lib 4. cap. 6.*

b *Durand. Rationat. l. 4. c. 41.*

c *Odo Cameracenſ. in Can. Benedixit, diſt. 3.*

d *Innocent. ibid.* Cùm ad prolationem verborum iſtorum, hoc eſt corpus meum, hic eſt ſanguis meus, Sacerdos conficiat, credibile iudicatur, quòd & Chriſtus eadem verba dicendo, confecit.

contraire du Pape Innocent, & les met pour Antagoniſtes en ceſte pretenduë querelle: *Durand*, dit-il, *au contraire eſcrit, Chriſt conſacra par le mot*, benedixit: Car tout le diſcours de Durand ſur ceſte matiere, depuis ces mots, *Comme ainſi ſoit qu'à la prolation de ces paroles, Cecy eſt mon corps, la conſecration ſe fait tous les iours*, qui contient plus de ſoixante lignes, eſt pris de mor à mor du propre texte du Pape Innocent troiſiéme, & nommémenr ce periode ſeul declaratif de l'opinion de Durand: [a] *Il ſe peut dire que Chriſt conſacra premierement par vne vertu diuine occulte à nous, & puis apres exprima la forme ſous laquelle les Preſtres poſterieurs beniſſent: Car luy il benit par ſa propre vertu, & nous par la vertu qu'il a donnée aux paroles.* D'où il appert qu'il n'y a aucune querelle ny diſcorde entre le Pape Innocent troiſiéme & Durand, mais au contraire, toute vnité & identité: Car les propres paroles de l'vn, ſont les propres paroles de l'autre. Et appert outre cela, que le ſieur du Pleſſis n'eſtoit pas en luy-meſme, quand il a eſcrit que Durand afferme que Chriſt conſacra par le mot, *benedixit*: Car le mot, *benedixit*, n'eſt pas de Chriſt, mais de l'Euangeliſte. Auſſi ne dit Durand rien de tel, mais ſeulement que Chriſt, ſelon aucuns, cõſacra quand il benir, comme il a eſté dict ſur le mot, *benedixit*. Auquel lieu le ſieur du Pleſſis prenant par vne mauuaiſe Grammaire, le mot, *ſuper*, pour *ſuprà*, penſe que le ſens de Durand ſoit de dire, [b] *Il conſacra quand il benit, comme il a eſté dict cy-deſſus, par le mot, benedixit.* Or ſi entre Innocent troiſiéme & Durand, il n'y a nulle contrarieté pour ce regard, mais toute vnité & identité; ny donc entre luy & Odo de Cambray, qui tient la meſme opinion, exprimée par les paroles de Durand. Le ſieur du Pleſſis pourſuit, & adjouſte: *Et Thomas s'en peut-il tirer, en diſant que les Euangeliſtes n'y ont pas gardé l'ordre, ſelon lequel les choſes ont eſté faittes?* En quoy il impoſe euidemment à ſainct Thomas; car ſainct Thomas ne rapporte point ceſte opinion comme ſienne, mais comme l'opinion de quelques aurres, à laquelle il ſubioint puis apres la ſienne, qui eſt, que le meſme ſens, aſçauoir, que Chriſt conſacra par les paroles exprimées en l'Euangile, ſe peut conſeruer ſans changer l'ordre du texte de l'Euangile; dautant qu'il n'eſt pas neceſſaire que ce parricipe, *diſant*, ſe refere preciſémẽt au dernier verbe qui le precede. Voicy ſes mots: *Autres ont dict que les Euangeliſtes n'ont pas touſiours gardé en leurs narrations le meſme ordre, ſelõ lequel les choſes ont eſté faittes*, &c. *mais le meſme ſens, aſçauoir, que Chriſt conſacra par ces mots, Cecy eſt mon corps, ſe peut auoir ſans changer les paroles de l'Euangile: Car ce participe, diſant, emporte vne certaine concomitance des paroles prononcées, aux actions qui precedent. Or n'eſt-il pas neceſſaire que ceſte concomitance ayt lieu ſeulement au regard du dernier verbe proferé; Comme ſi Chriſt euſt ſeulement prononcé ces paroles lors qu'il donna ſon corps*

[a] *Durand. ibid.* Sanè dici poteſt, quòd Chriſtus virtute diuina nobis occulta primo confecit, & poſtea formam expreſſit, ſub qua poſteri benedicunt. Ipſe namq; virtute propria benedixit, nos verò ex illa virtute, quam indidit verbis.

[b] *Durand. ſupr.* Verùm à præmiſſæ quæſtionis laqueo facilè ſe abſoluit qui dicit, quòd Chriſtus tunc cõfecit, quãdo benedixit: de quo dictum eſt ſuper verbo; benedixit.

[c] *Sanct. Thom. Aquin. 3. part. q. 78. art. 1 ad 1.* Et ideò alij dixerunt, quòd Euangeliſtę nõ ſemper eũdem ordinem in recitando ſeruauerunt, quo res ſunt geſtæ, ſed

corps à ſes Diſciples : Mais elle peut eſtre entenduë auoir eu lieu au regard de tout l'antecedent ; de ſorte que le ſens ſoit, que pendant qu'il beniſſoit, rompoit & donnoit à ſes Diſciples, il dit ces paroles, Prenez, mangez, &c. S'enſuit dans le ſieur du Pleſſis ; *Le Cardinal Hugo en baille de quatre ſortes ; Et toutesfois*, dit-il, *il n'y en peut auoir qu'vne de vraye ; Et donc qui la deuinera ?* En quoy il impoſe derechef au Cardinal Hugo. Car le Cardinal Hugo ne parle point des mots par leſquels nous faiſons la conſecration de l'Euchariſtie ; mais des diuerſes opinions qui ont eſté tenuës touchant le moyen par lequel Chriſt conuertit le pain en ſon corps, aucuns ayants eſtimé que noſtre Seigneur dit deux fois les paroles ; la premiere ſecrettement pour conſacrer, & la ſeconde intelligiblement, pour nous monſtrer comme nous deuions conſacrer : autres ayants eſtimé qu'il ne les prononça qu'vne fois, mais qu'il ne conſacra pas, c'eſt à dire, ne conuertit pas le pain en ſon corps, lors qu'il le benit : autres ayants penſé qu'il conuertit le pain en ſon corps par vne diuine vertu ſans aucunes paroles, mais que puis apres il donna aux Apoſtres la forme, & aux paroles la vertu de conſacrer, c'eſt à dire, de conuertir le pain en ſon corps. Et autres ayants creu qu'il fit en tout & par tout pour le regard de la conſecration, comme fait l'Egliſe : Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis adiouſte que le Cardinal Hugo dit [a], *que de ces quatre ſortes il n'y en peut auoir qu'vne de vraye*, Il n'y a point dans le Cardinal Hugon, *il n'y en peut auoir qu'vne de vraye*. Et ne faut point que le ſieur du Pleſſis s'eſcrie, qui la deuinera : Car s'il euſt leu le Cardinal Hugon, il euſt trouué qu'il la deuine luy-meſme, en ces mots : *Ceſte opinion*, c'eſt à dire la quatriéme, *me plaiſt plus* : & euſt trouué d'abondant, que tant s'en faut que le Cardinal Hugon remette en doute par quelles paroles l'Egliſe conſacre, qu'au contraire il adiouſte immediatement apres : *En ces paroles donc ſeules, Cecy eſt mon corps, eſt la vertu de conſacrer.* Du Cardinal Hugon le ſieur du Pleſſis paſſe à Scotus [b], & adiouſte que *Scotus dit ingenuëment qu'il n'en ſçait rien, & que ceſte ignorance eſt licite ; & que qui penſe ſçauoir quels & quants mots il y faut, ſe trompe : que de dire que le Preſtre pour auoir l'intention de conſacrer, le doit neceſſairement ſçauoir, eſt fauſſeté de ſophiſterie : que les Grecs qui ne s'arreſtent pas à ces mots, ne laiſſent pas de conſacrer.* Deſquelles paroles de Scotus, le ſieur du Pleſſis penſe auoir tiré vn tel aduantage, qu'il ſe chante ce chant de victoire à luy-meſme : *N'eſt-ce pas aſſez clairement nous dire auec les anciens, que la ſanctification des Sacrements ne dépend pas de quelques mots, comme les operations de Magie, mais de l'inſtitutiõ du Seigneur ?* Or n'y a-t'il en tout cela vne ſeule eſtincelle de l'intẽtion de Scotus : Autant de ſens à luy attribuez cõme de

idem ſenſus haberi poteſt, etiam verbis Euangelij non mutatis : nam hoc participiũ, dicens, concomitãtiam quãdam importat verborum prolatorum, ad ea quæ præcedũt ; non autẽ oportet, quòd hæc concomitantia intelligatur ſolùm reſpectu vltimi verbi prolati, quaſi Chriſtus tunc iſta verba protulerit, quando dedit Diſcipulis ſuis : ſed poteſt intelligi concomitantia reſpectu totius præcedentis.

a *Hugo Cardin. in Luc. cap.* 22. Hæc opinio magis placet mihi. In his igitur verbis ſolis, Hoc eſt corpus meum, eſt virtus cõficiendi.

b *Ioan. Scotus in Report. l.* 4 *diſt.* 8. *quæſt.* 2. *in Reſol.* Neſcio tamen ſi illud ſufficit. Dico igitur ad illud dubium, quòd hæc eſt ignorãtia licita, ignorare quot verba præciſa requirantur ad formã cõſecrationis ſanguinis. Alij dicunt quòd ſine iſtis verbis conſecratur ſanguis, quia Græci non habent hanc formam, & tamen non negamus eos conficere corpus Chriſti.

fauſſetez. Car ny Scotus ne dit point qu'il n'en ſçait rien;& que ceſte ignorance eſt licite ſur le meſme ſujet ſur lequel le Cardinal Hugon auoit apporté ces quatre ſortes d'opinions,comme le ſieur du Pleſſis le pretend faire croire aux Lecteurs; qui eſtoit quand & par quel moyen Chriſt auoit conuerty le pain en ſon corps: Ny ce dõt Scotus confeſſe qu'il n'en ſçait rien,& que ceſte ignorance eſt licite, n'eſt point, *Si le corps de Chriſt eſt conſacré par ces mots, Cecy eſt mon corps*, mais, *s'il ſuffit que le Preſtre diſe ces mots, Cecy eſt mon corps, auec intention de les prononcer en la perſonne d'vn autre, aſçauoir en la perſonne de Chriſt, ou bien s'il eſt neceſſaire qu'ils ſoient proferez à la ſuitte de quelques autres paroles qui inſinuent que le Preſtre les prononce en la perſonne de Chriſt; & non en la ſienne.* Ny Scotus ne lie ces deux clauſes, qu'il n'en ſçait rien, & que ceſte ignorance eſt licite, comme dittes ſur vn meſme ſujet, mais la premiere il la dit ſur la diſpute, S'il ſuffit que le Preſtre ayt intention de proferer les paroles de la conſecration du corps en la perſonne d'vn autre: *Aucuns*, dit-il, *reſpondent qu'il ſuffit au Miniſtre d'auoir l'intention de proferer en la perſonne d'vn autre. Ie ne ſçay toutesfois ſi cela ſuffit.* Et la ſeconde il la dit ſur la diſpute de la conſecration du ſang, ſur laquelle il afferme qu'il eſt licite d'ignorer, non quelles paroles ſont requiſes pour cõſacrer le ſang,(car il ne doute point que ces paroles, *Cecy eſt le calice de mon ſang*, ne ſoient requiſes pour la conſecration du ſang,) mais *quelles paroles ſont precisément requiſes pour la conſecration du ſang*, c'eſt à dire, ſi outre ces paroles, *Cecy eſt le calice de mon ſang*, quelques vnes des autres qui ſuiuent dans le meſme article du Canon, ſont neceſſaires pour la forme de la conſecration, ou bien ſi elles y ſont miſes ſeulement pour l'ornement. Et ceſte ignorance-la, non de la forme de la conſecration du ſang,(Car celuy qui ne ſçait point que dans ce qu'il prononce, eſt contenu ce qui eſt neceſſaire pour la forme de la conſecration du ſang, n'eſt point excuſable,) mais de la forme preciſe de la conſecration du ſang, Scorus dit qu'elle eſt licite, & que qui penſe ſçauoir ſi outre ces mots, *Cecy eſt le calice de mon ſang*, il y a encore dans le meſme article quelque parole neceſſaire pour la cõſecration du ſang,& quelle elle eſt, ſe trompe. Et finalement que ce que Scotus dit, que les Grecs qui ne s'arreſtẽt pas à ces mots, ne laiſſent pas de cõſacrer, eſt fauſſement appliqué par le ſieur du Pleſſis à la conſecration du corps: Car Scotus ne doute nullemẽt que la forme de la conſecration du corps ne conſiſte en ces quatre paroles, *Cecy eſt mon corps.* Seulement il doute que ces quatre paroles pour eſtre faittes forme de la cõſecration du corps, ne doiuent pas auoir relation aux paroles precedentes, afin de ſe pouuoir entendre eſtre dittes en la perſonne de Chriſt, & non en celle du Preſtre. Ce qui ſe void clairement par la queſtion de l'eſcrit intitulé, *Eſcrit de Paris*,

ſur ceſte matiere, qui eſt celuy que cite le ſieur du Pleſſis, mais encore beaucoup plus clairement par l'eſcrit d'Oxfort, ſur le meſme lieu, où il traitte ceſte matiere plus amplement & copieuſement, en ces mots : *Ie dy*, dit-il, *que les paroles de la conſecration du corps, ſont quatre, aſſauoir le pronom, cecy, & le verbe, eſt, & l'attribut compoſé de ces deux mots, mon corps.* Et vn peu apres : *Mais contre cela on argumente que les paroles ſacramentales doiuent par la vertu des mots ſignifier ce qui eſt faict par la vertu du Sacrement*, &c. *Mais ces paroles, Cecy eſt mon corps, prononcées ſans les precedentes, ne le ſignifient pas abſolument : Car le mot, mien, ſignifie relation à la parole de celuy qui parle*, &c. Et vn peu apres : *Mais cela ne ſe doit pas entendre, comme ces paroles-la appartenant eſſentiellement à la neceſſité de la conſecration, mais comme deuant eſtre neceſſairement dittes auparauant, & non ſeulement celles-la, mais pluſieurs autres qui precedent dans le Canon ; deſquelles par la force du langage il peut apparoitre que celles cy, Cecy eſt mon corps, ſont dittes en la perſonne de Chriſt.* Et parrant quand Scotus dit au lieu cité par le ſieur du Pleſſis, qu'il ne ſçait s'il ſuffit que le Preſtre ayt intention de prononcer ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, en la perſonne d'vn autre, & non en la ſienne, ſans qu'il ſoit beſoin que cela apparoiſſe par la relation aux paroles precedentes. Il eſt euident que pour cela il ne veut rien infirmer de la verité de ceſte doctrine, que toute la forme eſſentielle de la conſecration du corps conſiſte en ces quatre mots, *Cecy eſt mon corps* ; mais bien mõtre-t'il de douter ſur le faict de la cõſecration du ſang, non quelles ſont les paroles qui font la cõſecration du ſang, mais quelles ſont les paroles qui ſeules font la conſecration du ſang, dautant que les Euangeliſtes ne cõuiennent pas au rapport precis de la forme de la conſecratiõ du ſang, & que la forme dõt vſe l'Egliſe, n'eſt rapportée preciſemẽt en tous ſes termes par aucuns des Euãgeliſtes, ny n'eſt preciſément cõforme en tous ſes termes à la forme dõt vſẽt les Grecs, leſquels neãrmoins ne laiſſent pas de conſacrer le corps & le ſang. Au moyẽ dequoy il pretend que ces mots, *Ceſtui-cy eſt le calice de mon ſang*, qui ſont contenus ou expreſſément, ou equipollẽment dãs toutes les formes tãt rapportées par les Euangeliſtes, qu'obſeruées par l'Egliſe Latine & Grecque, ſont neceſſairement & eſſentiellemẽt de la forme de la conſecration, mais ſi ceux la ſeuls cõtiennent preciſemẽt la forme eſſentielle de la conſecration, ou ſi quelques autres de ceux qui ſont enclos dãs la forme dõt ſe ſert l'Egliſe, ſont neceſſaires pour la forme eſſentielle de la conſecration ; c'eſt ce qu'il dit ignorer, c'eſt à dire, il proteſte que dans la forme dont vſe l'Egliſe eſt contenu tout ce qui eſt de la forme eſſentielle & de la neceſſité abſoluë de la conſecration du ſang : Mais ſi dans la forme dont vſe l'Egliſe, outre ce qui eſt de la forme eſſentielle de la conſecration

Scotus in lib. 4. Sentent. diſt. 8. quæſt. 1. Sed cõtra iſtud arguitur, quia verba ſacramentalia ex vi verborum debent ſignificare illud quod efficitur ex vi ſacramẽti, &c. Sed hæc verba, Hoc eſt corpus meum, prolata ſine præcedentibus, hoc non ſignificãt abſolutè, quia vox, meum, ſignificat referri ad perſonã ipſius loquentis: quia licèt miniſter poſſit intẽdere, &c. Sed hoc nõ eſt intelligendũ tanquam ſint eſſẽtialiter pertinentia ad neceſſitatem conſecrationis, ſed tanquam neceſſariò præmittenda. & nõ ſolùm illa, ſed alia plura præcedentia in Canone, ex quibus ex vi ſermonis haberi poteſt, quòd iſta, Hoc eſt corpus meũ, dicũtur in perſona Chriſti.

du ſang, il n'y a rien de plus, qui ſoit ſeulement pour l'explication & ornement, & n'appartiẽne point à la neceſſité de la forme eſſentielle de la conſecration du ſang; Il confeſſe qu'il l'ignore, & prerend l'ignorer licitement. Or où ſont maintenant ces exclamatiõs tragiques du ſieur du Pleſſis: *Icy eſt la grande querelle; & cependant vous diriez à les oüyr parler, qu'ils ſeroient tous d'accord; & s'il n'eſt pas ſelon eux, queſtion de peu de choſe?* Car voila toutes les preuues qu'il allegue, pour monſtrer la contradiction des Scholaſtiques ſur le faict de ceſte diſpute, par quels mots ſe fait la conſecration, & ſi c'eſt par ces mots, *Cecy eſt mon corps*. Ce qui ſuit apres ne regarde point le choix des paroles, mais l'obiect de ces paroles, aſçauoir que ſignifié le mot, *cecy*, en ceſte propoſition, *Cecy eſt mon corps*. Surquoy le ſieur du Pleſſis rapporte pluſieurs diuerſitez pretenduës d'opiniõs. La premiere, de ſainct Thomas[a], qui dit que, *cecy*, ſignifie ce qui eſt contenu ſous ces eſpeces ou accidents: La ſecõde, d'Innocent troiſiéme[b], qui dit, ce luy impute le ſieur du Pleſſis, *que ce mot, cecy, n'eſt point conſecratif, qu'il n'y apporte, ny le ſi, ny le non.* En quoy il falſifie manifeſtemẽt & le ſens & les paroles d'Innocent: Car Innocent ne dit nullement que le mot, *cecy*, n'eſt point conſecratif, & qu'il n'y apporte ny le ſi, ny le non, mais *que le Preſtre en recitant ces paroles ne demonſtre rien, dautant qu'il ſe ſert de ces paroles-la, non par maniere d'enonciation, mais par maniere de recit.* La troiſiéme, de Scotus[c], *qui eſcrit*, dit-il, *le meſme, aſçauoir que le mot, cecy, n'eſt point conſecratif, & n'y apporte ny le ſi, ny le non, & qu'il ſignifie vn indiuidu vague, duquel Chriſt prononce qu'il eſt ſon corps, ja conſacré, ja faict par la benediction precedente; de laquelle il eſt dict*, benedixit. En quoy il impoſe derechef fauſſement à Scotus: Car non ſeulement Scotus ne dit en aucune ſorte que le mot, *cecy*, n'eſt point conſecratif, & qu'il n'y apporte ny le ſi, ny le non; qui eſt auſſi ce qu'Innocent ne dit point: mais il ne dit pas meſme ce qu'Innocent dit, aſçauoir que le mot, *cecy*, ne demonſtre rien, ains afferme qu'il demonſtre vn indiuidu d'eſtant, *ſingulare entis*: Ny il n'eſcrit point que Chriſt auoit deſia conſacré ſon corps par la benediction precedente, mais bien en vn lieu il declare, *que Chriſt pouuoit également, & ſans paroles & auec paroles conuertir le pain en ſon corps, & nous non ſinon auec les paroles.* Et en l'autre il refere, *que quelques-vns diſent que Chriſt conſacra par la benediction precedente, & non par les paroles, Cecy eſt mon corps*; mais cela il ſe le propoſe par forme d'obiection, & y reſpond incõtinent apres. La quattiéme, (car quant à Durand[d], le ſieur du Pleſſis le met auec Innocent & Scotus,) de Bonauẽture[e], ſuiuy par Gerſon[f], & depuis par Gardinerus, qui tiennẽt que, *hoc*, c'eſt à dire, la ſubſtance du pain. A quoy il oppoſe Guitmõd[g] Eueſque d'Auerſe, qui ſe ſcandaliſoit de ce que Berẽgarius ſon contẽporain, diſoit que, *hoc*, ſe refere au pain.

Le ſieur du Pleſſis, pag. 1092. edit. 2.

a S. *Thom. in 4. Sent. diſt. 8 art. 1.* Vnde ſenſus eſt, Hoc contẽtum ſub his ſpeciebus eſt corpus meum.

b *Innocent. 3. de myſter. Miſſæ lib. 4. c. 7.* Sacerdos nihil demonſtrat, cùm his verbis non vtatur demonſtratiuè, ſed recitatiuè.

c *Scotus in 4. Sent. diſt. 8. q. 2.*

d *Durand. in Ration. lib. 4. cap. 41. num. 44.*

e *Bonau. in lib. 4. Sent. diſtinct. 8. q. 1. lit. G.*

f *Gerſon contra Florent. lib. 4.*

g *Guitmund. l. 2.*

La cinquiéme [a] d'Occam,& de Perrus de [b] Alliaco, qui diſent que, *hoc*,ſe refere au corps de Chriſt,& demonſtre le corps de Chriſt. A quoy il oppoſe Holcot [c], qui dit que c'eſt vne propoſition vaine & inepte,ſçauoir eſt idérique. La ſixiéme de Ioānes de Burgo, [d] qui dit que,*hoc*,ſignifie ce qui eſt preſent ſous ceſte eſpece,ou qui bien toſt y ſera. Et la ſeptiéme de Holcot [e], qui dit que le mot, *cecy*, demōſtre ce qui eſt commun indeterminément à l'vn & à l'autre terme,aſçauoir au pain & au corps. Or eſt ceſte queſtion, comme l'a bien remarqué Scotus,non vne queſtion Theologique,mais vne queſtion Logique, née de la difference qui eſt entre les propoſitiōs pendant la prolarion deſquelles il arriue changement és obiects de leurs termes,& celles pendant la prolarion deſquelles les obiects de leur termes ne reçoiuēt point de changement: Et pourrāt n'importe-t'elle point à la verité Theologique de l'article de la Trāſſubſtantiarion; de laquelle tous les Scholaſtiques ſont d'accord, mais à la ſolution de certaines ſubtilitez Dialectiques, ou pluſtoſt Sophiſtiques, ſur leſquelles les Sacramentaires ont voulu pantiller, & s'en ſeruir comme de pieges & de filets pour prendre les eſprits des ſimples. *On demande*,dit Innocent troiſiéme, *ce que Chriſt demonſtra quand il dit, Cecy eſt mon corps,non le pain,car du pain il n'eſtoit pas vray que ce fuſt ſon corps;non ſon corps, car il n'auoit pas encore prononcé les paroles à la prolation deſquelles il changea le pain en ſon corps. Quoy donc?* Vne ſemblable obiection, dit-il, eſt faitte par les Logiciens, quand on dit d'vne choſe viuante, cecy eſt mort,ſuppoſant qu'en la prolarion du ſujer elle ſoit viuante,& qu'en la prolarion de l'attribut,elle ſoit morte. Et par ainſi comme Diogene à ceux qui luy prouuoient qu'il n'eſtoit pas homme, par ce ſophiſme, *Ce que ie ſuis, tu ne l'es pas; Or ie ſuis homme,tu n'es donc pas homme*;Se contenra,ſans autre ſolution, de reſpondre,*Commence par moy,& tu ſeras vne beſte*;voulant enſeigner par là,que pour monſtrer l'impertinence des arguments ſophiſtiques,& les faire recognoiſtre à ceux meſmes qui les propoſent, il ſuffit d'en changer les termes, & les appliquer à d'autres obiects, & les pratiquer ſur d'autres exemples: Ainſi nous deurions nous contenter,ſans autre ſolution,de payer ces queſtiōs captieuſes d'autres ſemblables demandes,& interroger nos aduerſaires,Si quād Moyſe changea l'eau des fleuues d'Egypte en ſang, ou quand il changea ſa verge en ſerpent,ou quand noſtre Seigneur changea l'eau en vin; ils euſſent dict en faiſāt ceſte murātiō,*Cecy eſt ſang*;ou,*Cecy eſt ſerpent*, ou,*Cecy eſt vin*,en telle ſorte que la mutarion ne ſe fuſt point faitte qu'à la fin de la prononciation des paroles; que c'eſt qu'ils euſſent ſignifié par le mot,*cecy*,aſçauoir ſi Moyſe en diſant,*Cecy eſt ſang*,euſt par le mot,*cecy*,ſignifié l'eau ou le sāg: Et ſi en diſant, *Cecy eſt ſerpēt*, il euſt ſignifié par le mot,*cecy*, la verge, ou le ſerpent; Et ſi Chriſt

a *Occam in 4. Sent.q.6.diſt.13.*

b *Petr.de Alliaco in 4. Sent.q.5. a. 1.*

c *Holcot in 4. diſt.q.3.*

d *Ioan.de Burgo, de forma verbor. requiſita, cap.4.* Hoc ſub hac ſpecie præſens, vel de propinquo futurum, eſt corpus meū.

e *Holcot vt ſupra.* Dicūt,quòd demōſtrat hoc quod eſt commune vtrique termino.

en diſant, *Cecy eſt vin*, il euſt ſignifié par le mot, *Cecy*, l'eau ou le vin. Car en toutes ces ſuppoſitiõs & hypotheſes ſe trouuẽt les meſmes difficultez que les Sacramẽtaires nous veulent faire trouuer en leur queſtion: dautant que, ſi en diſant, *Cecy eſt ſang*, Moyſe euſt par, *cecy*, ſignifié l'eau, il euſt falu ſelon l'obiection de nos aduerſaires, que l'eau euſt eſté ſang, ce que la rigueur des loix de la Logique ne peut permettre, aſçauoir que l'eau eſtant eau, ſoit ſang: Et ſi par le mot, *cecy*, il euſt demonſtré le ſang, il fuſt tombé ſelon les Sacramentaires, en l'autre abſurdité qu'ils nous veulẽt obiecter, aſçauoir de dire, le ſang eſt ſang, & de faire vne propoſition ſelon eux, identique, & par conſequent inepte; & ainſi des autres exemples. Neãtmoins afin d'oſter au ſieur du Pleſſis toute occaſiõ de s'accrocher à ces eſpines de Logique & de Dialectique, nous luy dirons qu'il n'y a point de contradiction entre ceux qui tiennent auec ſainct Thomas que le pronom, *Cecy*, demonſtre le pain; Et ceux qui tiennent auec S. Bonauenture, que le mot, *Cecy*, demõſtre le corps de Chriſt; dautant que les vns parlent de ce que le mot, *Cecy*, demonſtre au meſme inſtant auquel il eſt prononcé: & les autres parlẽt de ce qu'il demonſtre lors que toute la propoſition a eſté prononcée. Et partant demonſtrant ſucceſſiuemẽt deux choſes, il n'y a point de contradiction entre ce que les vns diſent qu'il demonſtre le pain, dautant que ceux-la parlent de ce qu'il demonſtre au commencement de la propoſition; & ce que les autres diſent qu'il demonſtre le corps de Chriſt, dautant que ceux-la parlent de ce qu'il demõſtre à la fin de la propoſition, pendãt la prolation de laquelle la choſe demonſtrée a eſté changée. Ny il n'y a point de peril ſelon la premiere opinion, de tomber en ceſte abſurdité de Dialectique, que le pain entant que pain, c'eſt à dire, eſtãt pain, & demeurãt pain, ſoit le corps de Chriſt, dautant que l'attribut de la propoſition, n'eſt lié par le verbe, *eſt*, à ſon pronom demõſtratif, qui luy tient lieu de ſujet, ſinõ ſelon ce que ledit pronom demonſtre, non au cõmencement, mais à la fin de la propoſition. Ny n'y a point de peril ſelon la ſeconde, de tomber en l'abſurdité de faire vne propoſition identique, dautant qu'encore que le pronom, *Cecy*, à la fin de la propoſition demonſtre le corps de Chriſt, neantmoins il ne le ſignifie pas. Et partant ceſte propoſition, *Cecy eſt le corps de Chriſt*, quoy que le mot, *Cecy*, demonſtre le corps de Chriſt, n'eſt iamais equipollente à celle-cy, *Le corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt*, ny par conſequent identique. Non-plus que quand le Pere dit aux trois Apoſtres en la montagne, *Ceſtui-cy eſt mon fils bien aimé*, encore que le pronom, *ceſtui-cy*, demonſtraſt le fils de Dieu, neanmoins ce n'eſtoit pas vne propoſition identique. Ny quand les peuples diſoient, *ceſtui-cy eſt Ieſus Prophete de Nazareth*, encore que le mot, *ceſtuy-cy*, demonſtraſt

Matth. 3. 17.

Matth. 21. 11.

Ieſus, ce n'eſtoit pas vne propoſition identique. Ny quand Sainct Iean Baptiſte diſoit, *Ceſtui-cy eſt l'Agneau de Dieu*; ny que quand les Capharnaïtes diſoient, *Ceſtuy-cy n'eſt-ce pas Ieſus Fils de Ioſeph*; ny que quand quelques-vns des Hieroſolymitains diſoient, *Ceſtui-cy eſt le Chriſt*, ce n'eſtoient pas propoſitions identiques. Ny que quand Dieu dit à Moyſe, *Ceſte cy eſt la terre pour laquelle i'ay iuré à Abraham, Iſaac & Iacob*, encore que le pronom, *ceſte cy*, demonſtraſt la terre de promiſſion, neantmoins ce n'eſtoit pas vne propoſition inepte & identique. Pour l'intelligence plus ample dequoy, il faut premierement ſçauoir que le ſieur du Pleſſis s'abuſe auec pluſieurs autres, en la confuſion qu'il fait de ces mots; *demonſtrer*, & *ſignifier*, entre leſquels il y a grande difference: Car l'office des pronoms n'eſt pas de ſignifier, mais ſeulement de demonſtrer ou de referer, ſelon ce qu'ils ſont, ou demonſtratifs ou relatifs. Et pour ceſte cauſe ils s'appellent pronoms, c'eſt à dire, lieutenants de noms, d'autant qu'ils ne ſignifient pas immediatement, & par eux-meſmes, mais en demonſtrant ou referant, ſuppléent aucunement l'office des noms: Et partant il y a ceſte diſtinction entre les pronoms demonſtratifs & les noms, que les noms expriment & determinent la choſe laquelle ils ſignifient, & les pronoms ne l'expriment point. Et à ceſte cauſe les noms ſignifient en vertu de l'inſtitution de celuy qui les a inuentez; & les pronoms ne ſignifient rien en vertu de l'inſtitution de leur inuenteur, mais demonſtrent ſeulement en vertu de l'application de celuy qui parle, quand il les applique à demonſtrer maintenant vne choſe, maintenant l'autre; n'ayant leur inſtitution aucun office de ſignifier rien de determiné, mais ſeulement de demonſtrer confuſément vn indiuidu de ſubſtance, ſous les ſimples conditions d'eſtre à preſent au temps & au lieu deſigné par celuy qui parle, & par l'inſtant auquel il parle, & non ſelon la condition d'aucune determination ny ſpecification eſſentielle. Et pourtant au lieu que les noms, au regard de l'inſtitution de celuy qui les a impoſez, ſignifient directement, immediatement, & par eux-meſmes, ce qu'ils ſignifient, les pronoms ne demonſtrent rien de ſpecial en vertu de l'inſtitution de leur autheur, mais ſeulement par accident, entant que celuy qui parle, les applique à demonſtrer tantoſt vne choſe, tantoſt l'autre; & de la part de leur inſtitution ne ſignifient rien du monde, ſinon d'vne ſignification confuſe, qui n'engendre aucun degré de notion diſtincte & ſpeciale dans l'eſprit de celuy auquel ils ſont prononcez; Au moyen dequoy, encore qu'ils demonſtrent bien la meſme choſe que ſignifient les noms, neantmoins ils ne la ſignifient pas comme font les noms, ſous vne certaine conception determinée. Et pourtant quand ils entrent en vne propoſition auec

Ioan. 1. 29.

Ioan. 6. 42.

les noms qui ſignifient la meſme choſe que leſdits pronoms demonſtrent, ils ne ſont point cauſe que ceſte propoſition-là deuienne identique. Qu'ainſi ſoit, on peut dire d'vne pierre, *cecy eſt vne pierre*, demonſtrant par le pronom *cecy*, la meſme pierre qui eſt ſignifiee par l'attribut, pierre, ſans que la propoſition ſoit identique; dautant que le mot, *cecy*, demonſtre la pierre, ſans l'exprimer, & le mot, *pierre*, en la ſignifiant l'exprime; & pourtant les conceptions que le mot, *cecy*, & le mot, *pierre*, font naiſtre en noſtre eſprit, ſont conceptions formellement differentes: car le mot, *cecy*, ne fait naiſtre en noſtre eſprit ſinon vne conception confuſe d'vne ſubſtance conſiderée ſoubs la ſimple condition accidentale d'eſtre au lieu & au temps dererminez par la parole & le geſte de celuy qui parle. Et pourtant quoy que puiſſe demonſtrer vn pronom, & auec quelque attribut dererminé qu'il puiſſe eſtre conioinct, il ne peut iamais faire vne propoſition identique. Que ſi pour ceſte ſimple conſideration, que le pronom qui ſert de ſuject à la propoſition, & l'attribut qui luy eſt conioinct par le verbe, *eſt*, ſuppoſent, comme diſent les Dialecticiés, pour vne meſme choſe, il s'enſuiuoit que la propoſitiõ fuſt identique; quelle propoſitiõ affirmatiue ne ſeroit point identique? car les Logiciens ne nous apprennent-ils pas, qu'en toutes les propoſitions affirmatiues, il faut que le ſuject & l'attribut ſuppoſent pour vne meſme choſe, ou bien qu'elles ſoient fauſſes? Et ſi ceſte reigle du ſieur du Pleſſis auoit lieu, toutes les propoſitions conſtituées du defini & de la definirion, qui ſont les plus parfaictes propoſitions, & celles qui ſeruent du premier fondement à toutes les vrayes & parfaictes demonſtrations, ne ſeroient-elles pas identiques, & par conſequent ineptes? Car quand ie dy, l'homme eſt vn animal raiſonnable, que ſignifie là autre choſe, homme, ſinon animal raiſonnable; & animal raiſonnable, ſinon homme? Et l'homme & l'animal raiſonnable, ne ſont-ils pas là parfaictement, également & conuertiblement vne meſme choſe? Et pour cela ceſte propoſition qui eſt la plus parfaicte de toutes celles qui peuuent eſtre dittes de l'homme, ſera-t'elle identique, & par conſequent inepte? Rien moins, mais pluſtoſt la ratiocination du ſieur du Pleſſis, qui n'appetçoit pas que les propoſitions identiques ſont appellées identiques, non pour ce que leur ſuject & leur attribut denotent ou ſignifient vne meſme choſe, mais pource qu'ils la ſignifient d'vne meſme façon, & n'engendrent point dans l'eſprit de celuy qui eſcoute, vne plus ample & diſtincte conception & norion de la choſe dont il ſe parle, l'vn que l'autre. Comme ſi ie dy, l'homme eſt homme, ou l'animal raiſonnable eſt animal raiſonnable; en ce cas là, daurant que la propoſition n'engendre aucun progrez de cognoiſſance en l'eſprit de

l'eſcoutant, c'eſt à dire, que l'addition de l'attribut de la propoſition à ſon ſuject, n'apporte aucune addition de cognoiſſance à l'eſprit de celuy qui l'eſcoute, à cauſe que l'attribut n'exprime point plus diſtinctement & particulierement l'eſſence de la choſe ſignifiée par le ſuject, que n'auoit faict le ſuject; ces propoſitions ſont identiques & ineptes. Mais quand ie dy, l'homme eſt animal raiſonnable, il n'y a nulle identité & ineptie en telle propoſition, dautant que le ſuject de la propoſition qui eſt, *homme*, exprime l'homme confuſément, comme vn tout non diſtingué en ſes parties eſſentielles, & l'animal raiſonnable exprime comme vn tout diſtingué & expliqué par l'anatomie & diſſectiõ intellectuelle des parties de ſon eſſence Il faut auſſi outre cela ſçauoir que les propoſitions formées par le mot preſent du verbe *eſt*; comme quand ie dy, cecy eſt or, cecy eſt argent, cecy eſt terre; doiuent, pour eſtre veritables, ſignifier vne vraye connexion de leurs termes, pour le moins en quelqu'vn des inſtants de leur prolation: Autremẽt quelque vraye connexion qui puiſſe arriuer en vn autre temps entre leurs termes, elles ſont fauſſes & menſongeres. Car eſtãts prononcées par forme de temps preſent, il faut que la verité de la cõnexion de leurs termes ſoit preſente, & coëxiſte à quelqu'vn des inſtants du temps pendant lequel elles ſont prononcées; comme ſi ie dy, Socrate court, & qu'il coure pendant que ie prononce ces paroles, la propoſition eſt vraye: Mais ſi ie dy, Socrate court, & qu'il ne coure ſinon vne heure apres que i'ay prononcé ces paroles, la propoſition eſt fauſſe: Car encore qu'il arriue bien vne vraye connexion entre les termes dont elle eſt conſtituée, toutesfois pource que la propoſition la ſignifie comme preſente & coëxiſtente au temps de la prononciation des paroles, à cauſe du verbe, *eſt*, qui lie les termes de la propoſition par forme de temps preſent, & que la verité de ceſte connexion ne ſe rencontre pas au temps pendant lequel les paroles ſont prononcées, la propoſition eſt fauſſe & menſongere. Or dautant qu'il s'écoule pluſieurs inſtants ſenſibles de temps, entre le commencement & la fin d'vne propoſition; Car, comme dit ſainct Irenée, la langue entant que charnelle, ne peut ſuffire à ſuiure la viſteſſe de l'entendement humain, à cauſe de ſa ſpiritualité; au moyen dequoy noſtre parole eſt eſtouffée dedans nous, & n'eſt pas proferée tout en vn inſtant, comme elle eſt conceuë de l'entendement, mais par parties, ſelon que la langue peut fournir; Il arriue ſouuentesfois mutation en la connexion des termes de la propoſition, pendant le temps que la propoſition met à eſtre prononcée. Et pourtant faut-il qu'il y ayt pour le moins vn inſtant certain auquel ſe doiue rapporter la coëxiſtence de la connexion des termes, en laquelle conſiſte la verité de la propoſition; autre-

ment vne meſme propoſition pout auoir la correſpondance de la connexion reelle de ſes termes, coëxiſtente en vn des inſtants de ſa prolation, & ne l'auoir pas en l'autre, ſeroit tout enſemble vraye & fauſſe; ce qui eſt abſurde & impoſſible. Or cét inſtant au regard duquel pour le moins eſt requiſe la coëxiſtence de la connexion reelle des termes de la propoſition, ne peut eſtre autre que le dernier inſtant de la prolation de la propoſition; dautant que iuſques alors la propoſition n'eſt point parfaicte & accomplie, & que le verbe *eſt*, qui eſt le lien & l'aggraffe des termes de la propoſition, ſignifie, comme dit Ariſtote, vne compoſition laquelle ne peut eſtre entenduë ſans extremes. Et pourtant ſi quand le Roy de Phrygie, qui conuertiſſoit ſubitement, ſelon les Fables des Poëtes, tout ce qu'il touchoit, en or, prenoit vn morceau de cuiure en ſa main, il euſt dit en le prenant, cecy eſt cuiure, la propoſition euſt eſté fauſſe: Car encore que c'euſt eſté vrayement cuiure au commencement de la prolation de ces paroles: neantmoins dautant qu'à la fin ou deuant la fin de leur prononciation, c'euſt eſté or; ceſte propoſition, cecy eſt or, euſt eſté veritable; & celle-cy, cecy eſt cuiure, euſt eſté fauſſe: Ou pour ſortir des Fables poëtiques, & retourner aux exemples miraculeux de la verité, ſi quand Moyſe conuertit l'eau des fleuues d Egypte en ſang, il euſt dit, Cecy eſt eau, enfermant l'inſtant de la conuerſion, entre le commencement & la fin de la prolation de ces paroles, ceſte propoſition euſt eſté fauſſe, encore que c'euſt eſté eau au commencement des paroles, dautant que la verité de la propoſition ſe prend du dernier inſtant de ſa prolation; & ceſte cy, Cecy eſt ſang, euſt eſté veritable, encore que ce n'euſt pas eſté ſang au commencement des paroles, mais ſeulement à la fin. Et ainſi quand il conuertit la verge en ſerpent, & quand Dieu conuertit la femme de Lorh en ſel, & quand noſtre Seigneur conuertit l'eau en vin, s'ils euſſent dict en faiſant ces conuerſions-la, & enfermant l'inſtant des meſmes conuerſions, entre le commencement & la fin des paroles, Cecy eſt bois, Cecy eſt femme, Cecy eſt eau; toutes ces propoſitions euſſent eſté fauſſes, encore que ces choſes la euſſent eſté vrayement bois, vrayement femme, vrayement eau, au commencement de la prolation des paroles: & celle-cy au contraire, Cecy eſt ſerpent, Cecy eſt femme, Cecy eſt eau, Cecy eſt vin, euſſent eſté veritables; parce qu'encore que ces choſes la n'euſſent point eſté telles au commencement de la prolation des paroles, neantmoins elles l'euſſent eſté au dernier inſtant de la prolation, qui eſt celuy dont ſe prend la verité preciſe des propoſitions. Tiercement, il faut ſçauoir qu'autre choſe eſt conſiderer ce qu'vn pronom demonſtratif demonſtre, lors qu'il eſt prononcé ſeul, & à part ſoy, & comme partie, non encore actuelle,

mais ſeulement potentielle d'vne propoſition ; & cõſideret ce qu'il demonſtre, quand il eſt prononcé comme partie actuelle, d'vne propoſition : Car quand il eſt conſideré, entant que prononcé cõme ſeul & à part ſoy, & non comme partie actuelle, mais ſeulement potentielle, d'vne propoſition, il demonſtre ce qui eſt au lieu deſigné par le geſte du parlant, lors qu'il eſt prononcé : Mais quand il eſt conſideré comme partie actuelle d'vne ptopoſition, il demonſtre non la ſubſtance qui eſt au lieu deſigné pat le geſte du parlant, lors qu'il eſt prononcé, mais celle qui y eſt lors que toute la propoſition eſt acheuée de prononcer. Qu'ainſi ſoit, quand il eſt conſideré comme partie actuelle de la propoſition, il demonſtre la ſubſtance qui eſt au lieu deſigné pat le geſte du parlant, lors qu'il eſt faict partie actuelle de la ptopoſition ; & il ne peut eſtre faict partie actuelle de la propoſition, que la propoſition n'ayt acquis ſa totalité actuelle. Et pourtant il ne faut point trouuer eſtrange qu'aux propoſitions pendant la ptolarion deſquelles il arriue mutation és choſes dont elles parlent, autre choſe ſoit ce qui eſt demonſtré par le pronom, *cecy*, conſideré comme ſeul & à part ſoy, & autre ce qui eſt demonſtré par luy, conſideté comme partie de la propoſition: Et partant que ſelon l'vne de ces conſiderations, le pronom, *Cecy*, que noſtre Seigneur prononça en diſant, *Cecy eſt mon corps*, demonſtte le pain ; & ſelon l'autre il demonſtre le corps de Chriſt; mais ne le demonſtre pas ſous la condition eſſentielle & ſpeciale du corps de Chriſt, mais ſous ceſte condition accidentale & indeterminée de ſubſtance exiſtente au lieu deſigné lors que la propoſition eſt acheuée de prononcer ; & donc le demonſtre ſous vne demonſtration priuée de detetmination eſſentielle, & capable de receuoir celle de ſon atttibut. Au moyen dequoy ny ceſte propoſition, *Cecy eſt le corps de Chriſt* ; n'eſt égale en Logique à celle cy, *Le corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt*, ny donc identique & inepte: ny ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, qui ſont operatiues de la conuerſion, ne laiſſent, ſinon de ſignifier directement, pour le moins de connoter ce qu'elles operent, aſçauoir la conuerſion ; encore que ce que le ſuject de la propoſition demonſtre entant que partie actuelle de la ptopoſition, ne ſoit point autre choſe en eſſence que ce que l'attribut exptime ; dautant que puis que la choſe demonſtrée pat le ſigne de la ptopoſition, lors qu'il a eſté prononcé comme partie encore ſeulement potentielle de la propoſition, n'eſtoit point le corps de Chriſt, & que la choſe demonſtrée par luy, lors qu'il eſt deuenu partie actuelle de la propoſition, c'eſt à dire, lors que la ptopoſition a eſté acheuée de prononcer, eſt le corps de Chtiſt; Il faut neceſſairement que ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, pteſuppoſent & connotent vne conuerſion

actuelle de la ſubſtãce demonſtrée par le pronom, *Cecy*, lors qu'il a eſté prononcé comme partie encore ſeulement potentielle de la propoſition en la ſubſtance demonſtrée par le meſme pronom, *Cecy*, lors qu'il eſt deuenu partie actuelle de la propoſition, c'eſt à dire, lors que la propoſition a acheué d'eſtre prononcée, & a acquis ſa totalité actuelle. Et cela ſoit dict pour reſpondre aux illuſions & ſophiſmes que l'on veut tirer de ces ſubtilitez & arguties de Dialectique, leſquelles, cõme diſoit vn Ancié, des argumẽts & ſophiſmes de ſon temps, ſont ſemblables aux écreuiſſes, où il y a beaucoup à éplucher, & peu à prendre; & pour la ſolution deſquelles, ſi les Scholaſtiques cottez en ce lieu par le ſieur du Pleſſis, ont eu diuerſes methodes de reſpondre, à cauſe de la diuerſité qui eſt entre la façon dont les pronoms demonſtratifs demonſtrent, & celle dont les noms ſignifient, & entre la conſideration des choſes demonſtrées par les pronoms demonſtratifs, lors qu'ils ſont prononcez comme parties encore ſeulement potẽtielles des propoſitions, & la conſideration des choſes demõſtrées par eux, lors qu'ils ſont faicts parties actuelles des propoſitions; ils ont tous eſté conformes en la verité de la choſe. Car quant à ce qu'il dit, *Qu'ils euſſent mieux faict de ſe tenir à l'interpretation des Peres, qui interpretent le corps, du ſigne ou de la figure du corps; & aux anciens Canons meſmes, qui interpretent, Cecy eſt mon corps, Cecy ſignifie mon corps, Cecy en quelque maniere eſt mon corps*; Il y a eſté reſpondu cy-deſſus, & monſtré que ny les Peres, ny les Canons, ny la gloſe meſme des Canons qu'il prend en vn de ces lieux-là pour le texte, ne diſent rien de ce qu'il veut dire.

CHAP. XXVIII.

Autre contradiction ſur le mot, eſt.

Le ſieur du Pleſſis, pag. 867. edit. 1 pag. 1092. edit. 2.

S'ENSVIT le mot, *Eſt: ſur lequel*, dit-il, *il y a encore vne grande contradiction entre les Scholaſtiques, dautant que les vns veulent que* eſt, *ſoit là ſubſtantif, & les autres au contraire ne le veulent pas, mais veulent qu'il ſoit operatif, & l'expliquent les vns par*, eſt faict, *les autres par*, eſt conuerti, *les autres par*, eſt tranſſubſtantié, *& veulent puis apres*, qu'eſt faict, *vaille*, ſoit faict, *&*, eſt conuerti, ſoit conuerri. A quoy il nous ſuffira de reſpondre que nul des Scholaſtiques ne nie que le verbe, *eſt*, ne ſoit là formellement ſubſtantif & indicatif, & non formellement imperatif: mais bien ceux que le ſieur du Pleſſis veut citer, afferment qu'il eſt formellement indicatif, & virtuellement imperatif & operatif; c'eſt à dire, qu'en qualité de parole il eſt indicatif, mais qu'en qualité d'inſtrument de Dieu il eſt operatif. *Il faut noter*, dit Sainct Bonauenture[a], *que comme en noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt Verbe eternel Fils de Dieu, il y a verité & toute puiſſance: ainſi au Verbe prononcé par luy, il y a verité & efficace, afin qu'vn tel verbe conuienne aux Sacrements de la nouuelle loy. Et pour ceſte cauſe, comme il eſt la meſme verité, il a deu vſer d'vn verbe enonciatif*

a *Bonauent. in 4. Sentent. diſt. 8. queſt. 1.* Notandum, quòd ſicut in verbo æterno filio Dei domino noſtro Ieſu Chriſto, eſt veritas, & omnipotẽtia: ſic in verbo ſuo ab ipſo prolato eſt veritas, & effi-

ciatif de la verité, & partant indicatif. Et dautant qu'il ne ſeroit pas vray par vne ſimple enonciation, afin qu'il ne fuſt point faux, il a joinct par ſa bouche, l'efficace au Verbe. Et puis toutes ces diuerſitez viennent de ce que Sainct Bonauenture conſidere le pronom, *Cecy*, comme demonſtrant ce qu'il demonſtre au temps qu'il eſt prononcé; au lieu que ſainct Thomas, Scotus, & les autres Scholaſtiques qui les ſuiuent en ce cas, le conſiderent, comme demonſtrant ce qu'il demonſtre alors que toute la propoſition eſt prononcée. Car pour le regard de ce que le ſieur du Pleſſis adjouſte apres, *Que les vns veulent que dés ce que le verbe*, eſt, *eſt prononcé, tout ſoit faict, & les autres veulent que les cinq paroles ſoient acheuées;* Il eſt faux qu'aucuns des Scholaſtiques vueille que la conſecration ſoit faicte dés que le verbe, *eſt*, eſt prononcé: Au contraire tous tienent vnanimement, que la forme eſſentielle de la conſecration, ſont toutes ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, & que la conſecration n'eſt point faitte, qu'elles ne ſoient acheuées de prononcer. Et pour le regard de ce que le ſieur du Pleſſis adjouſte, que les autres veulent, que tout ce qui ſuit, aſçauoir, *qui eſt liuré*, ou *qui eſt eſpandu pour vous*, ſoit acheué; Il eſt faux, qu'aucuns Scholaſtiques vueillent que ces paroles, *qui eſt liuré pour vous*, ſoient acheuées deuant que la conſecration ſoit faitte: Car ces paroles-la n'eſtant point dans le Canon de la Meſſe, nul Scholaſtique ne peut auoir tenu ceſte opinion-la: Mais bien pour le regard des paroles qui ſuiuent au Canon de la Meſſe dans le formulaire de la conſecration du ſang, apres ces mots, *Cecy eſt le Calice de mon ſang*, aſçauoir, *du nouueau & eternel Teſtament, myſtere de la foy, qui eſt eſpandu pour vous, & pour pluſieurs en remiſsion des pechez;* Il y a eu diſpute entre quelques Scholaſtiques, ſi elles eſtoient de l'eſſence, ou ſeulement de l'ornement de la forme de la conſecration: mais cela ſans aucun peril de la foy. Car l'adoration du ſang ne ſe faiſant qu'apres la prolation de toutes ces paroles, & l'Egliſe eſtant aſſeurée, que dans le formulaire de ces paroles, eſtoit contenuë la forme eſſentielle de la conſecration, ſoit qu'elles fuſſent toutes de la neceſſité de la forme, ou les vnes ſeulement de la neceſſité, & les autres de l'ornement de la forme de la conſecration; Il n'y a jamais eu aucun danger d'Idolatrie pour ce regard; ains comme vn ancien Orateur Athenien, eſtant interrogé au ſortir d'vne ſienne harangue, que c'eſtoit qu'vne certaine figure de Rhetorique, reſpondit à celuy qui le luy demandoit, qu'il ne le ſçauoit, mais qu'il ſçauoit bien, que s'il en auoit eſté beſoin dans l'oraiſon qu'il venoit de faire, il y en euſt eu: Ainſi les ſimples Preſtres, ou fidelles Catholiques, ont touſiours peû reſpondre à ceux qui leur auroient voulu faire ces queſtions, quelles paroles ſont preciſément neceſſaires pour la conſecration du ſang; qu'ils ne ſçauoient; mais qu'il ſçauoient bien, que toutes celles qui

cacia, vt talè verbum Sacramẽtis nouæ legis competat: ideo debuit ita dicere verbum enunciatiuum veritatis, ſicut eſt ipſa veritas, ac per hoc indicatiuum. Et quia non eſſet verum ſimplici enũtiatione, vt non ſit falſus, iunxit verbo efficaciam ore ſuo.

eſtoient neceſſaires pour cét effect, eſtoient dans le formulaire de la conſecration du ſang; dont vſe l'Egliſe, & qui eſt inſeré au Canon de la Meſſe. Et de là ſe void combien le ſieur du Pleſſis ſe ſert fauſſement de ces contradictions pretéduës, pour couurir les combats qui ſont entre Luther & Caluin, ſur la ſubſtance de l'article de l'Euchariſtie, quand il dit, *Cependant oyez-les parler, ils s'écarmouchent ſur vn different qui eſt entre Luther & Caluin, & penſent pouuoir diſſimuler au monde tant de contrarietez qui ſont entre eux, & ſur l'interpretation des paroles Sacramentales, & ſur chaque ſyllabe d'icelles:* Car les contrarietez qui ſont entre les Scholaſtiques pour ce regard, ſont, ou ſur les diſputes de Logique, ou de Phyſique, qui touche ſeulement les ongles & les cheueux de ceſte doctrine, & n'offenſent rien du corps & de la ſubſtance de la foy, & auſquelles par conſequent s'il arriue que quelques-vns errent, leurs erreurs ne ſont point erreurs en la foy & hereſies, mais ſimples erreurs & meſcontes en choſes, ou Logiques, ou Phyſiques, ou Theologiques, ſeulement par accident, qui peuuent eſtre ſupportées ſans anathéme & diuiſion de ſocieté: Là où les repugnances qui ſont entre Caluin & Luther, ſont combats mortels & ſanglants, ſont contradictions és choſes de la ſubſtance de la foy, ſont diſputes & contentions, dont vne partie ne peut eſtre tenuë ſans anathéme & excommunication de ceux qui embraſſent l'autre. Car ce qui s'agite entre eux, n'eſt point par quelles & quantes paroles le corps de Chriſt eſt en l'Euchariſtie, & combien de temps il y eſt, qui ſont les circonſtances de l'article, mais s'il y eſt, ou s'il n'y eſt pas; qui eſt la ſubſtance meſme de l'article; Et comme Luther [a] *proteſte qu'il prend Dieu & tout le monde à teſmoin, qu'il ne ſent point, & n'a iamais ſenty, & ne ſentira iamais, Dieu aydant, auec les Sacramentaires, ains veut que ſes mains ſoient nettes du ſang de tous ceux deſquels par ce venin ils deſtournent les ames de Chriſt, les ſeduiſent & les tuent;* Et ailleurs, comme on luy parloit de moyéner vne concorde entre luy & les Sacramentaires; *Maudite ſoit*, dit-il[b], *à toute eternité ceſte concorde:* Ainſi Caluin, & ceux de ſa ſuitte tiennent, & nommément le ſieur du Pleſſis, que tous ceux qui croyent que le corps de Chriſt eſt reellement ſous les eſpeces de l'Euchariſtie, deſtruiſent par la conſtitution du corps de Chriſt en pluſieurs lieux, la nature humaine de Chriſt; comme les Eutychiens; & par conſequent n'edifient pas ſur le fondement du bois, du foin, ou du chaume, mais oſtent le fondement meſme du ſalut & de l'edifice de l'Egliſe, qui eſt Chriſt; & donc ſont exclus & priuez de toute communion de ſalut & de ſocieté Eccleſiaſtique auec les fidelles. Et pourtant le ſieur du Pleſſis, au lieu de s'amuſer à puntiller ſur les pretenduës abſurditez ou contradictions, eſquelles il veut que les Scholaſtiques ſoient tombez, en traittant par forme de queſtion les moyens de reſpondre aux curieuſes & prophanes

a *Idem ſcribit Lutherus lib. defenſ. verborũ cœnæ, Accipite, comedite, &c. cap 4.* Obteſtabor Deum & totum mundũ, & confitebor quòd cum Sacramentarijs non ſentiam, neque vnquam ſenſerim, neque in æternũ. Deo volente, ſenſurus ſim, meáſque manus velim mundas ab omnium iſtorũ ſanguine, quorũ animas hoc veneno à Chriſto abigunt, ſeducunt & mactant.

b *Ibidem cap. 5.* Maledicta ſit in omnem æternitatem illa charitas & concordia.

interrogations des hereriques, euſt beaucoup mieux faict, attendant que Dieu l'illuminaſt d'vne ſuffiſante lumiere, pour eſclaircir ſon intellect de toutes ces difficultez, de demeurer dans les termes de ceſte ſimplicité, & imiter celuy qu'il appelle luy-meſme, vne des lumieres de ſon temps, aſçauoir Eraſme: lequel, quoy que d'ailleurs aſſez incredule, & peu reſpectueux aux doctrines de l'Egliſe, eſcrit neantmoins ainſi ſur ceſte matiere. *Il y a*, dit-il[a], *pour le regard de ce Sacrement, infinies queſtions, comment la Tranſſubſtantiation ſe fait, comment les accidents ſubſiſtent ſans ſuject, comment ils retiennent la couleur, l'odeur, la ſaueur, & meſme la vertu de raſſaſier, enyurer, & nourrir, que le pain & le vin non encore conſacrez auoient; en quel inſtant commence d'eſtre là le corps & le ſang du Seigneur, quand la ſubſtance du corps & du ſang ceſſe d'y eſtre, & ſi les eſpeces eſtants corrompuës, vne autre ſubſtance ſuccede en ſon lieu; comment vn meſme corps peut eſtre en lieux innombrables; comment vn corps de la iuſte grandeur d'vn homme, peut eſtre ſous vn ſi petit fragment de pain; & infinies autres, leſquelles il conuient traitter ſobrement entre ceux qui ont les ſens de l'eſprit exercez: Au ſimple peuple c'eſt aſſez de croire qu'apres la conſecration eſt là le vray corps & le vray ſang du Seigneur, lequel ne peut eſtre, ny diuiſé, ny endommagé, ny n'eſt expoſé à aucun outrage, quoy qui arriue aux eſpeces: Car ſi le corps du Seigneur iettè en la fange, ou en vn cloaque, ou entrant dedans le ventre d'vn homme, eſtoit ſoüillé, il ne ſeroit ſoüillé d'aucune autre choſe plus, que quand il eſt pris par vn homme taché & infecté de crimes; C'eſt choſe de l'office & de la bienſeance de la Religion Chreſtienne, de traitter les eſpeces Sacramentales auec toute ſorte de reuerence: Mais toutes-fois comme Dieu qui par ſa nature n'eſt pas moins és cloaques qu'aux Cieux, ne peut eſtre ny endommagé, ny ſoüillé, ainſi ny auſſi le corps du Seigneur glorifié. Bref, que contre tous les ſcrupules de ces contagions humaines, nous viennent deuant les yeux, premierement la toute-puiſſance de Dieu, à qui rien n'eſt ny impoſſible, ny difficile: & puis apres combien les priuileges des corps glorifiez, & principalement de celuy de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, ſont ineſtimables.*

a *Vide etiam Eraſmum lib. 28. epiſt. ad Balthaſ. Epiſcopum in Algerum.* Vulgo ſatis eſt credere, poſt conſecrationē illic eſſe verum corpus & ſanguinem Domini, quod nec diuidi poteſt nec lædi: nec vlli paret contumeliæ, quicquid acciderit ſpeciebus, &c.

CHAP. XXIX.

Des contradictions qui ſont entre les Catholiques, & particulierement entre les Ieſuites.

Le ſieur du Pleſſis, liu. 4. chap. 9. pag. 879. edit. 1. p. 1105 edit. 2.

APRES auoir examiné les contradictions que le ſieur du Pleſſis monstre, ou pretend eſtre entre les Scholaſtiques, ſur le faict des circonſtances & dependances de cét article; reſte pour concluſion de l'œuure de traitter celles qu'il dit eſtre entre les Autheurs Catholiques, qui ont traitté les cõtrouerſes de ce dernier ſiecle, contre les Sacramentaires, & particulierement entre les Ieſuites; qu'il appelle auec vn ris auſſi furieux que celuy d'Ajax, les Eſtafiers de ceſte doctrine; n'ayant pas l'aduis de voir que les contradictions qu'il imagine eſtre entre eux, viennent de faute de capacité de les entendre.[a] *L'vn donc*, dit le ſieur du Pleſſis, *aſçauoir Scarga, tient qu'ils ſont la forme du Sacrement; l'autre, aſçauoir le Cardinal Bellarmin, de la conſecration ſeulement.*

a *Petrus Scarga, art. 8. fol. 216. Item, lib. 1. de Euchariſt. c. 15.* Forma huius Sacramenti Euchariſtiæ ſunt verba Saluatoris, quibus hoc conficitur Sacramentum.

S'ils ſont d'accord, (adiouſte le ſieur du Pleſſis,) *pourquoy les diſtinguent, ains pourquoy les oppoſent-ils?* Laquelle obiection ne naiſt que de faute de les entendre : Car le Concile de Florence dit nommément que les paroles de Chriſt ſont la forme du Sacrement; & le meſme Cardinal Bellarmin [a], qui au lieu cotté par le ſieur du Pleſſis, afferme que le Concile de Florence ne dit point que les paroles de l'Euchariſtie ſoient la forme du Sacrement, mais la forme de la conſecration, afferme au douziéme chap. du quatriéme liure de l'Euchariſtie [b], que le Concile de Florence en l'inſtruction des Armeniens, & le Catechiſme du Cõcile de Trente, diſent que les paroles de Chriſt ſeules appartiennent à la forme du Sacrement. Et neantmoins le Concile de Florence dit, qu'ils ſont la forme du Sacrement: Et le Catechiſme du Concile de Trente dit, qu'ils ſont la forme de la conſecration. Donc il appert, que de dire qu'elles ſont la forme du Sacrement, & dire qu'elles ſont la forme de la conſecration, ne ſont point ſelon le Cardinal Bellarmin, choſes contradictoires, ains que les paroles Sacramentales ſont tout enſemble forme de la cõſecration, & forme du Sacrement, mais ſous diuers ſens, aſçauoir actuellement forme de la conſecration, & virtuellement forme du Sacrement. Car comme l'Euchariſtie n'eſt pas vn compoſé naturel, tel que ſont les plantes, les metaux & les pierres, auſſi ne faut-il pas rechercher en ſa forme toutes les conditiõs des formes naturelles. Et pourtant quand le Cardinal Bellarmin veut parler des paroles de l'Euchariſtie, conſiderées comme forme informante actuellement, telle que ſont celles des compoſez naturels, il nie, apres Scotus, que les paroles ſoient la forme du Sacrement, c'eſt à dire, en ceſte maniere, aſçauoir entant que forme informante actuellement; dautant que telles formes doiuent entrer & demeurer en l'eſſence du compoſé : Mais auoüe ſeulement qu'elles ſont forme de la conſecration & confection du Sacrement, & en ce ſens allegue que le Concile de Florence ne dit point qu'elles ſoient la forme du Sacrement, ains de la conſecration. Car le Concile de Florence dit en tetmes exprés, qu'elles ſont forme du Sacrement, mais en diſant qu'elles ſont forme du Sacrement, il entend pour le regard de l'information actuelle, qu'elles ſont forme, non de l'eſſence, ains de la cõſecration & confection du Sacrement. Et quand le meſme Cardinal Bellarmin veut parler des paroles de l'Euchariſtie, conſiderées comme forme informante virtuellement, c'eſt à dire, qui apres la confection, reſte virtuellement dans le compoſé, & par vne preſence de vertũ le cõſerue formellement en eſtre; Il dit auec Scarga, de Valentia, & autres, que les paroles Sacramentales ſont la forme du Sacrement, n'y ayant point de contradiction entre ces deux propoſitions; Les paroles Sacramẽtales ſont actuellement la forme de la conſecration, & virtuellement la forme du Sacrement. Le ſieur du Pleſſis

[a] *Bellarm. lib. 1. cap. 18. de Sacramentis.* Quocirca Concilium Florentinum, in inſtructione, Armenorũn, on dicit, verba Euchariſtiæ eſſe formam Sacramenti, ſed formam conſecrationis.

[b] *Bellarm. lib. 4. cap. 12. de Euchariſt.* Eccleſia Catholica magno conſenſu docet illa ſola verba ad fo: mã pertinere. Ita enim habemus in Cõcilio Florentino, in inſtructione Armenorum, & in Catechiſmo Concilij Trident.

pourſuit, & adjouſte, [a] *Que le Cardinal Bellarmin en vn lieu appelle les paroles Sacramentales, Principe productif de la conuerſion, & en vn autre* [b] *ne veut pas, que* hoc, *ſignifie le pain, mais le corps de Chriſt.* Surquoy il fait deux inſtances ; l'vne, que c'eſt donc dire, le corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt, par vne propoſition identique, & par conſequent inepte. A quoy il a eſté reſpondu cy-deſſus, que c'eſt ſa ratiocination qui eſt inepte, & non pas la propoſition: laquelle pour demonſtrer par ſon ſubject la meſme choſe, qu'elle exprime par ſon attribut, ne peut eſtre appellée identique ; non-plus que quand Moyſe diſant, [c] *Ceſtui-cy eſt le pain que Dieu vous a donné pour manger*, demonſtroit aux Iſraëlites par ce pronom, *Ceſtui-cy*, le meſme pain qu'il diſoit, que Dieu leur auoit donné à manger. L'autre inſtance eſt, que ſi les paroles Sacramentales, comme dit le Cardinal Bellarmin, ſont vn principe productif de la conuerſion, laquelle production encore ne ſe fait pas au commencement de la prolation des paroles ; Il ne ſe peut dire ſans contradiction, que le pronom, *Cecy*, lors qu'il eſt enoncé, demonſtre le corps de Chriſt, lequel ne commence d'eſtre ſous les eſpeces qu'apres que toute la propoſition eſt prononcée. A quoy il a eſté pareillement ſatisfaict cy-deſſus: en reſpondant que le pronom, *Cecy*, ne commence à faire ſon office, comme partie actuelle de la propoſition où il eſt inſeré, ſinon au dernier inſtant de la prolation des paroles: auquel ſeul la propoſition a acheué d'obtenir ſa totalité actuelle. Et partant qu'en vn meſme inſtant, la propoſition produit le corps, & le pronom le demonſtre.

La troiſiéme contradiction, que le ſieur du Pleſſis remarque aux eſcrits des Peres Ieſuites, eſt que le Cardinal Bellarmin dit, que, [d] *Cecy eſt, eſt vne parole operatiue ; dont s'enſuit que, Cecy eſt, ſignifie, Cecy ſoit faict. Et toutesfois* (adjouſte le ſieur du Pleſſis) *ils ne veulent point de figure ; Ils ne veulent pas auſſi que, eſt, ſignifie, ſoit faict, mais, eſt, ſimplement. Qui ne void donc*, conclud-il, *qu'elle ſera enuntiatiue ſimplement, & non plus prattique, comme ils parlent, ou operatiue?* A quoy il ſuffit de reſpondre ce que le Cardinal Bellarmin reſpond luy-meſme, *Que ces paroles ne laiſſent pas d'eſtre operatiues, encore que le mot de Eſt, n'y ſoint point mis pour, ſoit faict, dautant que quand Dieu, qui ne peut mentir, dit, que quelque choſe eſt, il eſt neceſſaire qu'elle ſoit.* I'y adiouſteray ſeulement pour plus expreſſe diſtinction, qu'il n'y a nulle repugnance entre dire, que les paroles Sacramentales ſoient formellement enonciatiues, & virtuellement operatiues, c'eſt à dire, que conſiderées, comme paroles elles enoncent, & conſiderées comme inſtrument de Dieu, & ſous la condition de la vertu qui leur eſt annexée, elles operent. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis dit, *Que le Concile de Trente ne l'a oſé definir; ains a encore laiſſé arbitraire de quelles paroles depend la conſecration de l'Euchariſtie*, cela eſt manifeſtement faux. Car

a *Bellarm de Sacram. lib. 1. cap. 18.* Verba ſunt principiũ productiuum : pars enim eſſentialis manet cum ipſa re, *&c.*

b *Idem lib. 1. de Sacram. Euchariſtiæ.* Reſpondeo, verba illa conſecratoria nõ habere perfectam ſignificationem, niſi in vltimo inſtãti, quo probetur vltima vox: pendet enim intellectus donec ad finem veniatur. In eodem autem vltimo inſtanti ponitur effect⁹ verborum ineſſe, id eſt, conuerſio panis in corpus Chriſti.

c *Exod. 16. 15.* Iſte eſt panis quem Dominus dedit vobis ad veſcendum.

d *Bellarmin. lib. 1. de Euchar. c. 11. ad 2. argumentum.* Reſpõdeo, verba eſſe operatoria, etiamſi nõ ponatur, eſt, Eſt, pro, Fiat: quia cùm Deus, qui mẽtiri non poteſt, dicit aliquid eſſe, neceſſe eſt, vt illud ſit; & ideo ſi antea nõ fuerit, neceſſe eſt vt tunc fiat.

qui pourra dire, que le Concile de Trente n'ayt oſé definir ce qui auoit eſté ja definy auec les Armeniens, au Concile de Florence, & que le Catechiſme du Concile de Trente meſme definit en termes expres. Mais ce que le Concile de Trente n'a point touché ce poinct, ç'a eſté en partie pource que le Concile de Florence auoit déja definy auec les Armeniens, que la forme de ce Sacrement eſtoient les paroles de noſtre Seigneur, par leſquelles il auoit faict ce Sacrement; & en partie pour ce que la deciſion, ou tenouation de la deciſion de ce poinct, n'eſtoit point neceſſaire és diſputes que traittoit le Concile de Trente: Car le Concile de Trente ayant affaire contre les aduerſaires, qui ne conuenoient point auec l'Egliſe de l'effect de la conſecration, il n'eſtoit point beſoin qu'il decidaſt contre eux, en quoy conſiſtoit la forme de la conſecration, comme le Concile de Florence l'auoit faict contre les Armeniens, qui conuenoient bien auec l'Egliſe de l'effect de la conſectation, mais diſſentoient de la forme, & croyoient comme les Grecs, que outre les paroles de Chriſt, certaines autres prieres y eſtoient neceſſaires. Laquelle deciſion n'eſtant point neceſſaire contre les Sacramentaires, & eſtant ſuffiſante pour les Catholiques, il n'eſtoit point beſoin que le Concile de Trente la renouuellaſt: Et en partie auſſi pource qu'encore que les Peres du Concile de Trente tinſſent bien l'opinion des Grecs en ce cas pour erronée; neantmoins ils ne la tenoient pas formellement pour hereſie & anatheme; attendu que le Concile de Florence n'auoit pas laiſſé pour cela de les receuoir en la Communion de l'Egliſe, attendant que Dieu les illuminaſt pour ce poinct. Et pource afin de ne fermer point dauantage la porte à la reünion des Grecs, le Concile s'eſt contenté que la doctrine contraire à l'opinion des Grecs, & par la Decretale du Pape Eugene faicte au Concile de Florence, & par le commun conſentement de l'Eſchole, & par la publication de ſon Catechiſme, fut preſchée, enſeignée & creuë en l'Egliſe Romaine, comme veritable, Catholique & orthodoxe, mais non articulée, comme doctrine qui fuſt preciſément de la ſubſtance & neceſſité abſoluë de la foy.

MARCHE apres dans le ſieur du Pleſſis, vne quattiéme obiection, qui eſt qu'aucuns des Peres Ieſuires tiennent, que le pronom, *Ceey, demonſtre le pain; autres, qu'il ſignifie ce qui eſt caché ſous les eſpeces; autres, qu'il ſignifie l'vn & l'autre, aſçauoir le pain materiel & le pain celeſte.* Toutes leſquelles contradictions apparentes, ſont ſoluës par la diuerſité des inſtants de la demonſtration, & par la diuerſité qui eſt entre la maniere, dont les pronoms demonſtrent, & celle dont les noms ſignifient.

La cinquiéme contradiction eſt, que les vns diſent, que le corps de Chriſt eſt faict du pain; le ſang, du vin, comme de ſa matie-

re; Et que Bellarmin l'afferme & le nie tout enſemble; Et pour preuue de ceux qui l'afferment, il allegue que le Cardinal Bellarmin eſcrit[a], *Que Dieu n'a pas diſpoſé la matiere de la femme de Loth pour receuoir la forme du ſel, ou la matiere de l'eau, pour receuoir la forme du vin, ou la matiere de la verge, pour receuoir la forme du ſerpent; mais a faict en vn inſtant, que l'vn ceſſaſt en ordre à la ſucceſſion de l'autre; Et par ainſi que ceſte ſtatuë la, ou le vin, ou le ſerpent, ne furent pas faicts d'vne matiere priuée de forme, mais d'vne matiere ayant vne forme contraire. Dont nous entendons que la conuerſion du pain au corps de Chriſt eſt la plus parfaitte de toutes les conuerſions, & eſt diſtinguée de toutes les autres mutations; mais toutesfois eſt plus ſemblable aux ſuſdittes conuerſions ſupernaturelles, qu'à aucunes autres.* Et pour preuue de ceux qui le nient, il allegue que Bellarmin dit, en vn autre lieu[b]; *Ie dy que le corps de Chriſt eſt faict du pain, non comme de matiere, ainſi qu'il a eſté faict de la chair de la ſaincte Vierge, & ainſi que du bou ſe fait vne chaire*, &c. *Mais comme du terme que l'on appelle en l'eſchole, terme duquel: Et ainſi que de rien le Ciel a eſté faict, & que de la nuict ſe faict le iour.* Mais à qui eſt-ce que la patience n'eſchappera? Car au meſme lieu qu'il produit du Cardinal Bellarmin, où eſt apporté l'exemple de la conuerſion de la femme de Loth en ſtatuë de ſel, ou de l'eau en vin, ou de la verge en ſerpent, le Cardinal Bellarmin proteſte diſertement qu'il ne compare point ces conuerſions-la auec la conuerſion de l'Euchariſtie, en ce qu'elles ont eſté faittes des choſes dont elles ont eſté faittes, comme de matiere; mais en ce que ces conuerſions-la n'ont pas paſſé d'vn terme priuatif à vn terme poſitif, comme les conuerſions naturelles, eſquelles la matiere paſſe de la priuation à la forme, & du non eſtre à l'eſtre: car és generations naturelles, le terme duquel ſe fait la generation, eſt la priuation de la forme; & le terme auquel elle ſe fait, eſt la forme: Mais en ce que ces conuerſions-la ont paſſé d'vn terme poſitif de l'eſtre femme, ou verge, ou eau, ou vn autre terme poſitif, aſçauoir à l'eſtre ſtatuë du ſel, ou ſerpent, ou vin. Et pour ceſte cauſe il adiouſte immediatement apres: *Seulement eſt elle diſtinguée en deux poincts de ces conuerſions-la; il eſt probable que la matiere premiere demeura ſous l'vn & ſous l'autre terme; & en ceſte-cy il eſt certain qu'elle n'y demeure point: Secondement, qu'en ces conuerſions-la, tous les accidents ou aucuns d'eux furent changez auec la forme ſubſtantielle; & en celle-cy tous les accidents qui eſtoient auparauant, demeurent, la ſeule ſubſtance eſtant changée.*

Item, le ſieur du Pleſſis allegue pour contradiction, que quelquesfois les Peres Ieſuites[c] nient tout à plat, qu'és paroles de la Cene il y ayt figure; & quelquesfois preſſez de Tertullian, de ſainct Ambroiſe, & de ſainct Auguſtin, ils la recognoiſſent par expres. En quoy il n'apperçoit pas la difference qui eſt entre mettre figure és

a *Bellarm. de Sacram. Euch. lib. 3. cap. 18.* Nõ enim Deus diſpoſuit materiam vxoris Loth, ad formam ſalis recipiendam; aut aquæ materiã, ad formam vini; aut virgæ, ad formam draconis, ſed in momento effecit vt vnum deſineret in ordine, ad alterius ſucceſſionem.

b Dico, corpus Chriſti ex pane fieri non tanquam ex materia, quo modo factum eſt ex carne ſanctæ Virginis, & quo modo ex ligno fit ſedes, &c. Sed tanquã ex termino à quo, quomodo ex nihilo factũ eſt cœlum, ex die fit nox.

c *Fr. Turrian. lib. 1. de Euchar. cap. 22.* *Bellarm. lib. 2. de Euchar. c. 7.*

paroles de l'Euchariſtie, *Cecy eſt mon corps*, & mettre figure en la choſe de l'Euchariſtie : Et que quant aux paroles de l'Euchariſtie, *Cecy eſt mon corps*, iamais aucun Pere Ieſuite n'y a mis figure: Et que quant à la choſe de l'Euchariſtie, qui eſt le corps de Chriſt, contenu ſous les eſpeces du pain & du vin, jamais Pere Ieſuite n'a nié qu'il y euſt figure. Car comment ſetoit-ce le corps de Chriſt caché ſous vne autre eſpece que la ſienne, s'il n'y auoit vne figure externe, ſous le voile de laquelle la ſubſtance interne fuſt contenuë?

Item, il allegue pour matque de contradiction, *Que tantoſt le Cardinal Bellarmin eſcrit, que la ſubſtance du pain eſt conuertie en Chriſt tout entier, corps & ame, tantoſt au corps ſeulement, & tantoſt qu'il y eſt hypoſtatiquement, & comme il parle, auec ſa perſonalité ; pour ne tomber en l'erreur de Rupertus Turrienſis ; tantoſt pluſieurs en doutent, & non ſans cauſe.* Ce qui eſt plein de manifeſte fauſſeté, impertinence & ignorance : Car le Cardinal Bellarmin ne dit nulle part, que la ſubſtance du pain ſoit conuertie en Chriſt tout entier, corps & ame, Dieu & homme; bien dit-il, que Chriſt eſt tout entier en ce Sacrement, chair & ſang, ame & diuinité : mais il ne dit pas que la ſubſtance du pain ſoit conuertie en Chriſt tout entier, ains proteſte diſertement que par la vertu du Sacrement, il n'y a que le corps & le ſang ſeulement, & que le reſte y eſt par la force de la concomitance. Et les deux lieux, que le ſieut du Pleſſis allegue, l'vn pour prouuer ceſte imputation, l'autre pour l'arguer de contradiction, ne contiennent rien de tel, & ne ſont aucunement contradictoires l'vn à l'autre. Le premier eſt pris du liure de l'Euchariſtie du Cardinal Bellarmin, & profeté par luy, en ces termes: *Le Concile de Trente*, dit-il, *enſeigne que Chriſt tout entier eſt en ce Sacrement. Ce qui eſt exprimé plus clairement au premier Canon de la premiere Seſſion : où nous liſons qu'au Sacrement eſt le corps & le ſang de Chriſt, enſemble auec l'ame & la diuinité : Eſquelles paroles il eſt monſtré, que par la force du Sacrement eſt ſeulement preſent le corps ſous l'eſpece du pain, & le ſang ſous l'eſpece du vin : Car cela ſans plus eſt exprimé en la forme des paroles ; & que par la naturelle concomitance, Chriſt eſt tout entier, ſous l'vne & ſous l'autre eſpece.* Or qu'y a-t'il là, qui die que la ſubſtance du pain ſoit conuertie en Chriſt tout entier, corps, & ame, Dieu & homme ; ains pluſtoſt qui ne die tout le contraire? Le ſecond eſt pris du troiſiéme liure, chapitre quinziéme, où le Cardinal Bellarmin confute l'erreur de Rupertus Turrienſis, qui eſcrit, que la perſonne du Verbe prenoit le pain en vnion hypoſtatique par la conſecration, ny plus ny moins qu'elle auoit pris l'humanité par l'Incarnation ; au moyen dequoy le pain de l'Euchariſtie & le corps naturel de Chriſt n'ayants qu'vne meſme hypoſtaſe, & ne conſtituants auec la diuinité qu'vn meſme & vnique ſuppoſt, le pain ſe pouuoit dire eſtre reellement le corps

Bellarm. de Sacram. Euchar. lib. 1. cap. 2. Concilium docet totum Chriſtum eſſe in hoc Sacramento: id quod explicatur clariùs in 1. Canone eiuſdē Seſſionis, vbi habemus, in Sacramento eſſe corpus & ſanguinem Chriſti, vnà cum anima, & diuinitate. Quibus verbis indicatur, ex vi Sacramenti tātum adeſſe corpus ſub ſpecie panis, & ſanguinē ſub ſpecie vini: id enim ſolùm exprimitur in forma verborum: ac per naturalem cōcomitātiam, ſub vtraque ſpecie eſſe totum Chriſtum.

de Chriſt, & le corps de Chriſt reellement pain, comme en Chriſt Dieu eſt reellement homme, & l'homme eſt reellement Dieu. A cela donc le Cardinal Bellarmin reſpond, que la raiſon n'eſt pas ſemblable, dautant que les denominations des natures vnies hypoſtatiquement, ne peuuent eſtre communiquées reciproquement, ſinon entant qu'elles ſont exprimées par forme de tout & de ſuppoſt, & non par forme de partie; au moyen dequoy on ne peut dire, que le corps eſt l'ame, ou l'homme eſt l'ame, ou Chriſt eſt le corps de Chriſt, ou Dieu eſt le corps de Chriſt, ou l'ame de Chriſt, ou Dieu eſt l'humanité; mais ſeulement, l'homme eſt Dieu, ou Dieu eſt homme. Et partant, que quand le pain ſeroit pris en vnion hypoſtatique par la perſonne du Verbe, il ne s'enſuiuroit pas pour cela qu'en vertu de ceſte vnion hypoſtatique, le pain ſe peuſt dire eſtre reellement le corps de Chriſt; & le corps de Chriſt, reellement pain. Or voyoit le Cardinal Bellarmin qu'on luy pouuoit repliquer que quelquesfois le mot, *chair*, en l'Eſcriture n'eſt pas mis par forme de partie, mais par forme de tout & de ſuppoſt; comme quand il eſt dict, *Que toute chair auoit corrompu ſa voye*, c'eſt à dire, tout homme, & le Verbe a eſté faict chair, c'eſt à dire, faict homme. A cela donc il obuie, par dire qu'encore qu'en ces lieux-la le mot de chair ſoit pris par forme de tout & de ſuppoſt, & ſignifie l'homme entier; neantmoins aux lieux où noſtre Seigneur parle de l'Euchariſtie, & dit qu'il donnera ſa chair, & que ce qu'il diſtribuë, eſt ſon corps, le mot, *chair*, & le mot, *corps*, ne peuuent eſtre pris en ces lieux la, ſinon pour vne partie de l'humanité; non pour l'homme entier, & le ſuppoſt perſonnel de l'humanité; dautant que ce pronom poſſeſſif, *mon*, &, *ma*, dont le Seigneur vſe en diſant, *mon corps*, &, *ma chair*, montre qu'il parle du corps & de la chair, comme de parties de l'humanité. Voicy ſes paroles: *Et ne ſe peut*, dit-il, *repliquer, qu'en ſainct Iean, & en ſainct Matthieu, la chair & le corps ſoient pris pour le ſuppoſt ou pour la choſe totale, par vne figure, que les Grammairiens appellent d'intellection: comme quand nous liſons au ſixiéme chapitre de Geneſe, Toute chair auoit corrompu ſa voye; Et au premier de ſainct Iean, Le Verbe a eſté faict chair: Car les pronoms adiouſtez en l'vn & en l'autre lieu, aſçauoir au ſixiéme de ſainct Iean, & au vingt ſixiéme de ſainct Matthieu, nous obligent de prendre la chair & le corps pour la partie, & non pour le tout: Car noſtre Seigneur dit ainſi, Le pain que ie donneray, eſt ma chair, & cecy eſt mon corps; auquel lieu les pronoms, ma, &, mon ne permettent point que ces mots ſoient pris pour le tout, ou pour le ſuppoſt.* Or qu'y a-t'il là qui contrediſe à ce qu'il auoit eſcrit, *Que par la vertu du Sacrement le corps ſeul eſt ſous l'eſpece du pain, & le vin ſeul ſous l'eſpece du ſang; mais que par la force de la concomitance, Chriſt eſt tout entier ſous l'vne & ſous l'autre eſpece, chair & ſang, ame & diuinité?* Et pour le regard de ce

Geneſ 6.12.

a *Idem lib. 3. de Euchar. cap. 15.* nec poteſt dici, carnem & corpus, Ioan. 6 & Matth. 26 accipi pro ſuppoſito, ſeu pro re totali, ſalté per figuram intellectionis: quo modo legimus, Omnis caro corruperat viã ſuam, Geneſ. 6. &, Verbum caro factum eſt, Ioan. 1. Nam pronomina addita in vtroque loco, cogunt vt accipiamus carnem & corpus, pro parte non pro toto.

que le ſieur du Pleſſis dit, que le Cardinal Bellarmin eſcrit tantoſt qu'il y eſt hypoſtatiquement, & comme il parle, auec ſa perſonalité, pour ne tomber en l'erreur de Rupertus Tuitienſis, a-t'il iamais nié que Chriſt fuſt au Sacrement auec ſa perſonalité, luy qui au contraire a pretendu qu'il n'y eſtoit point autrement, que par ſa ſeule perſonalité, acauſe de l'vnion hypoſtatique formée par luy de la ſubſtance du pain auec la nature du Verbe, & a dogmatizé que le corps de Chriſt n'eſtoit point au Sacrement ſelon ſa nature de corps, mais ſeulement par l'vnion perſonnelle qu'il auoit auec le pain, comme vnis tous deux perſonnellement en l'hypoſtaſe du Verbe? Et le Cardinal Bellarmin a-t'il nié en quelque lieu que Chriſt par la vertu de la concomitance ne fuſt point auec ſa perſonalité au Sacrement, luy qui employe toute ſon induſtrie pour impugner l'hereſie de ceux qui nient la reelle preſence du corps de Chriſt au Sacrement, & tient auec toute l'Egliſe pour vne impieté execrable, de penſer que le corps ſoit jamais ſeparé hypoſtatiquement de la perſonne du Verbe? Car quant à ceſte autre clauſe que le ſieur du Pleſſis adiouſte, *Que tantoſt le Cardinal Bellarmin eſcrit, que pluſieurs en doutent, & non ſans cauſe*; Il n'y a point de langue ſuffiſante pour declamer contre vne telle, ou fauſſeté, ou ignorance, n'ayant eſté ces paroles du Cardinal Bellarmin, proferées ſur aucunes des matieres precedentes, ains ſur la refutation de l'erreur d'vn nommé, Iean de Paris; lequel diſoit, non comme Rupertus, que la perſonne du Verbe prenoit le pain de l'Euchariſtie en vnion hypoſtatique, mais que le corps de Chriſt prenoit immediatement le pain de l'Euchariſtie en vnion hypoſtatique. Contre cela le Cardinal Bellarmin fait deux obiections, L'vne, que ce n'eſt pas vne choſe dont les Theologiens ſoient d'accord, qu'vne creature puiſſe prendre vne autre creature hypoſtatiquement; Et l'autre, que le corps de Chriſt qui n'a point de propre perſonalité, c'eſt à dire, qui ne ſubſiſte point perſonellement en ſoy-meſme, mais ſubſiſte perſonellement en l'hypoſtaſe du Verbe, ne peut pas communiquer aux autres, ce qu'il n'a point. Voicy ſes paroles: *Ceſte opinion*, dit-il, [a] *a encore vn inconuenient plus grand en ce qu'elle veut que le pain ſoit pris en vnion hypoſtatique immediatement par le corps du Seigneur. Car pluſieurs non ſans cauſe doutent s'il ſe peut faire qu'vne creature prenne vne creature hypoſtatiquement: & puis le corps du Seigneur en Chriſt n'a point de propre perſonalité; comment donc pourra-t'il communiquer aux autres, ce qu'il n'a point en ſoy-meſme?* Or qu'a cela de commun auec dire, *que pluſieurs doutent, & non ſans cauſe, de la verité de ces propoſitions, Que Chriſt eſt hypoſtatiquement & auec ſa perſonalité en l'Euchariſtie, que par la vertu du Sacrement la ſubſtance du pain eſt conuertie au ſeul corps, mais que par la force de la concomitance, Chriſt tout entier y eſt, corps & ame, Dieu & homme?*

a *Bellarm. lib. 3. de Euchar. c 16.* Et præterea habet aliud maius incommodum, quòd vult panè immediatè aſſumi à corpore Domini. Multi enim non ſine cauſa dubitant, an fieri poſſit, vt creatura creaturam hypoſtaticè aſſumat. Et præterea corpus Domini in Chriſto careat propria perſonalitate: quomodo igitur poterit aliis communicare, quod in ſe non habet?

La huictiéme contradiction que le ſieur du Pleſſis pretend remarquer entre les Peres Ieſuites, eſt qu'aucuns d'eux, dit-il, eſcriuent que la ſubſtance du pain eſt conuertie en la verité du corps; autres, en l'energie & vertu ſeulement; & autres, en diuers lieux, l'vn & l'autre: voulant noter Turrianus, qui au dix-huictiéme chapitre du premier traicté de l'Euchariſtie, cite de ſainct Cyrille d'Alexandrie, ces paroles [a], *N'ayons point en horreur la chair & le ſang appoſez aux ſacrez Autels; car Dieu condeſcendant à noſtre fragilité, influë aux choſes offertes la vertu de la vie, les conuertiſſant en la verité de ſa propre chair.* Et au dix-neufiéme chapitre du meſme traicté, cite ces mots de Leontius Eutholius [b]: *Dieu condeſcendant à noſtre infirmité, infond dans les choſes propoſées la vertu de la vie, & les tranſmuë en l'energie de ſa propre chair, afin que nous les ayons en participation viuifiante, & que le corps de la vie ſe trouue en nous, comme vne ſemence viuifique.* Mais que jamais ny Turrianus, ny autre Pere Ieſuite ayt dit, que la ſubſtance du pain ſoit conuertie en l'energie & vertu du corps ſeulement, & non en la verité du corps, il ne ſe trouuera point; c'eſt vne manifeſte impoſture. Combien qu'encore meſme dans l'autheur, que cite Turrianus, le mot, *energie*, ne ſignifie pas ce qu'il a accouſtumé de ſignifier entre les François, mais ce qu'il a accouſtumé de ſignifier entre les Philoſophes Grecs, aſçauoir l'actualité ou l'eſtre actuel de la choſe; ſelon lequel ſens Ariſtote oppoſe l'eſtre en energie, c'eſt à dire, l'eſtre actuellement à l'eſtre en puiſſance. Et ſelon lequel auſſi ſainct Hieroſme dit contre les Pelagiens [c]: *Autre choſe eſt le pouuoir eſtre, que les Grecs appellent puiſſance, & autre choſe eſt l'eſtre qu'ils appellent energie*: Car que Leontius Eutholius, par l'energie du corps entende là l'actualité du corps, c'eſt à dire, l'eſtre actuel du corps, il appert par ces mots, qui ſuiuent: *Et afin que le corps de la vie ſe trouue en nous comme vne ſemence viuifique.*

La neufiéme contradiction pretenduë eſt, qu'aucuns des Peres Ieſuites eſcriuent [d], *qu'apres la Communion le corps de Chriſt ſe retire*, c'eſt à dire, ceſſe d'eſtre actuellement en nous, dés que les eſpeces ſont corrompuës; *Et les autres, qu'il y demeure pour ſemence incorruptible de reſurrection, ſinon en ſubſtance, au moins en energie.* Surquoy ie reſponds qu'il eſt faux, qu'aucun des Peres Ieſuites die, qu'apres que les eſpeces ſont corrompuës, le corps de Chriſt demeure actuellement en nous; & qu'il y a bien difference entre dire, qu'en l'acte de la communion, il entre actuellement en nous, & ſe trouue actuellement en nous, pour nous ſeruir de ſemence de reſurrection; & dire, qu'il demeure actuellement en nous, iuſques à tant qu'il y opere la reſurrection: comme il y a bien difference, entre dire, que la ſemence ſoit

[a] *Fr. Turrian. tract. 1. de Euchar. cap. 18. Cyrill. Alexand. in epiſt. ad Caloſyrium.* Ne horreamus carnem & ſanguinem appoſita ſacris altaribus: condeſcendēs Deus noſtris fragilitatibus, influit oblatis vim vitæ, conuerrens ea in veritatem propriæ carnis.

[b] *Leontius Eutholius citatur à Turriano tract. 1. cap. 19.* Συνκαταβαινων δὲ τῆς ἡμετέρας ἀσθενείας, ἐνιεῖ τοῖς προκειμένοις δωρεᾶν ζωῆς, καὶ μεταποιεῖ αὐτὰ πρὸς ἐνέργειαν τῆς ἰδίας σαρκός, ἵνα εἰς μετοχὴν ζωοποιὸν ἔχωμεν αὐτά, & ἵνα σῶμα ζωοποιὸν ἐν ἡμῖν διαμείνῃ τὸ σῶμα τῆς ζωῆς.

[c] *Hieron. lib. 1. aduer. Pelagian.* Aliud namque eſt, eſſe poſſe, quod Græcè dicitur δύναμις, aliud eſt, eſſe; quod ipſi appellant, ἐνέργεια.

[d] *Bellarmin. lib. 3. de Euchariſt. c. 10.* Quamuis breui tempore Dominū intra nos habeamus: tamē breui illo tempore maxima dona nobis largitur. *Fr. Turrian. tract. 1. de Euch. cap. 19.* Demittens ſe ad noſtras infirmitates, in propoſita, ſcilicet panem & vinum, mittit virtutem vitæ, & tranſmutat ea ad energiam ſuæ carnis.

receuë en ſubſtance au lieu où elle doit produire ſon effect, & qu'elle y ſoit conſeruée en ſubſtance iuſques au temps de la production: Car il eſt bien neceſſaire qu'elle y ſoit receuë en ſubſtance, mais il ſuffit qu'elle y ſoit conſeruée en vertu. *Mais*, dit le ſieur du Pleſſis, *Si l'energie du corps ſuffit en ſemence, & de reſurrection & d'incorruption, pourquoy le corps en noſtre corps ?* comme ſi on ne luy pouuoit pas demander tout de meſme; ſi la verru de la ſemence ſuffit pour operer la generation apres que la ſubſtance de la ſemence a ceſſé d'eſtre, ſoit dans la terre, ſoit ailleurs, pourquoy receuoir la ſemence de la ſubſtance, ſoit en la terre, ſoit ailleurs? Et ſi l'attouchement virtuel du corps du Pere, ſuffit pour continuer & accomplir la generation, acauſe dequoy l'attouchement corporel pour la commencer ? Et ſi la vertu du corps de Chriſt ſuffiſoit pour reſſuſciter la fille du Prince de la Synagogue, ou pour guerir la femme trauaillée du flux de ſang, ou pour reſtituer la ſanté aux autres malades, acauſe dequoy Chriſt leur communiquoit-il l'attouchement actuel de ſon corps ? Ne les pouuoit-il pas medeciner, guerir & reſſuſcirer par la ſeule operation de ſa diuinité ? Er pour cela ſera-t'il conrrollé & cenſuré d'auoir vſé de ce moyen enuers eux, pour plus grand ſigne d'humanité & de familiarité, que de s'abbaiſſer iuſques à leur conferer la ſanté & la vie par l'attouchement actuel du meſme corps, auquel il leur a meritée? Et ſi l'attouchement de ſon corps, ou pluſtoſt de la robbe de ſon corps, ſi bref en durée de temps, a eſté ſi long en vertu, que d'operer en eux non ſeulement la reſtitution, mais la conſeruation de leur ſanté, tout autant de temps qu'ils l'ont poſſedée ; pourquoy l'attouchement, bien que bref, du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, & l'intromiſſion de ceſte ſubſtance viuifiante dans la ſubſtance de nos corps, n'y imprimera-t'elle vne vertu ſeminale de reſurrection & d'immortalité glorieuſe qui s'y conſerue iuſques au temps de ſon effect ?

Le ſieur du Pleſſis, pag. 880. edit. 1. pag. 1106. edit. 2.

La dixiéme contradiction eſt, qu'en ceſte abſurdité de mettre tant de corps dans nos corps, les Peres Ieſuites s'impliquent eux-meſmes: *Car*, dit le ſieur du Pleſſis, *ſi le corps glorifié eſt ſupernaturellement par tout, pourquoy diſent-ils qu'il deſcend ſur l'Autel ; pourquoy, qu'il s'en va du corps ; s'il deſcend, s'il remonte, pourquoy nient-ils qu'il ſoit circonſcrit, qu'il n'eſt pas corporellement par tout ?* Or qui ne perdroit le ſens, à le luy voir perdre ſi euidemment? Car où a-t'il iamais appris qu'aucun Pere Ieſuite ayt affermé que le corps glorifié de Chriſt, eſt par tout ; qu'aucun Pere Ieſuite ayt nié ceſte propoſition ; *Le corps glorifié de Chriſt n'eſt pas corporellement par tout?* Car pourquoy impugner ſi ſerieuſement & laborieuſement la doctrine des Vbiquiſtes, & nouueaux Eutychiens, branche de Lutheriens, comme font le Cardinal Bellarmin, & les autres Peres Ieſuites ; s'ils

Bellarm. lib. 1. de Euchar. c. 7.

tienent

tiennent que Chriſt eſt corporellement par tout ? Et pourquoy recourir à la conſecration & à la Tranſſubſtantiation, comme au moyen par lequel le corps de Chriſt eſt rendu preſent en l'Euchariſtie, ſi Chriſt eſt corporellement par tout? Et pourquoy tenir, qu'auant le dernier inſtant des paroles de la conſecration, le corps de Chriſt n'eſt point en l'Euchariſtie, mais ſeulement lors que toute la forme de la conſecration eſt acheuée de prononcer, ſi Chriſt eſt corporellement par tout? Car ſi le corps de Chriſt, entant que corps glorifié, eſt ſupernaturellement par tout, pourquoy n'eſt-il point auſſi bien en l'Euchariſtie auant la conſecration, comme apres la conſecration? Mais le ſieur du Pleſſis ſ'offenſe de ces mots, *deſcendre ſur l'Autel, & s'en aller du corps*, comme contraires à ces mots de ſainct Damaſcene; *non que le corps qui a eſté enleué deſcende, mais par ce que le pain & le vin ſont tranſmuez au corps & au ſang de Dieu*; ne conſiderant pas que quand les Ieſuites, pour s'accommoder aux phraſes des Peres, diſent que le corps de Chriſt deſcend ſur l'Autel, ou que le corps de Chriſt ſe retire, ils ne veulent pas dire qu'il deſcende du Ciel en la terre, par abandonner le Ciel pour venir en la terre, ſelon la loy des autres corps, qui ne peuuent eſtre conſtituez en vn nouueau lieu, ſans abandonner celuy où ils eſtoient auparauant: Mais en diſant que le corps de Chriſt deſcend du Ciel en terre, ils ne veulent dire autre choſe, ſinon que le corps de Chriſt, qui auant la conſecration eſtoit ſeulement au Ciel, apres la conſecration commence d'eſtre en terre, c'eſt à dire, de preſent au Ciel ſeul, & non en terre, eſt faict preſent & conſtitué en terre: Et ſemblablement quand ils diſent que le corps de Chriſt ſe retire, ils ne veulent dire autre choſe, ſinon que le corps de Chriſt ceſſe d'eſtre au lieu où il eſtoit, aſçauoir, ſous les eſpeces Sacramentales; vſant de ceſte parole par alluſion au corps naturels, qui ne peuuent ſans deſtruction de leur eſſence ceſſer d'eſtre en vn lieu, ſinon en ſe retirant; & pour exprimer en quelque ſorte la façon dont le corps de Chriſt ceſſe d'eſtre en nous apres la corruption des eſpeces, qui eſt qu'il ceſſe d'y eſtre ſans deſtruction de ſon eſſence, comme quand l'ame ſe retire d'vn membre couppé.

L'onziéme contradiction pretenduë eſt, *que les Peres Jeſuites diſent quelquesfois*, auec ſainct Chryſoſtome; *nous* [a] *fichons la dent en la chair du Seigneur, nous le deuorons des dents*, (ainſi fait-il parler Scarga, ſous ombre qu'expliquant ce Canon, *Il n'eſt pas permis de deuorer Chriſt auec les dents*, il adjouſte, *aſçauoir, hors le myſtere*: Et que rapportant les paroles d'Auerroës, qui accuſoit les Chreſtiens comme d'vne abſurdité, de ce qu'ils déchiroient & deuoroient leur Dieu, il adjouſte, *tant s'en faut que cela m'irrite, qu'au contraire, il me confirme en l'opinion Catholique, qui a eſté tenuë meſme par les Ethniques,*)

[a] *Petrus Scarga artic* 11. *fol.* 34. Datur nobis ſanctiſſima cato, non ſolũ vt videamus, ſed etiam vt dentes illi infigamus.

Turrian. tract. 2. Quî conuenit corporeis os incorporeum?

Scarga iterum artic. 11. Auerroës Mahumetanus Chriſtiana ſecta deteriorem aut ineptiorem ſe non reperiſſe aſſerit, quòd adhærentes, Deum ſuum, quẽ colant, dentibus diſcerpant & deuorent. Hoc dictum tantum abeſt, vt me irritet, vt me etiam in Catholica ſententia, quæ Ethnicis etiam fuit explorata, confirmet.

nous le machons, nous le briſons; & que tantoſt ils ſe courroucent qu'on le leur reproche, ils le nient, ils ſ'en tourmentent: Ne ſe ſouuenant pas, outre ce qui a eſté dict cy-deſſus, que des choſes qui apparoiſſent ſous des aurres eſpeces que ſous les leur propres, on peut prononcer pour le regard de la relation qu'elles ont au ſens, des affirmations & des negations ſans contradiction; acauſe qu'encore qu'elles ſe prononcér d'vne meſme choſe, neantmoins elles ne ſe pronõcent pas d'vne meſme choſe conſiderée d'vne meſme. Et partant que quant le S. Eſprit apparut à S. Iean en forme de Colombe, il eſtoit vray de dire, qu'il voyoit le S. Eſprit, & vray de dire, qu'il ne le voyoit pas; par ce qu'il le voyoit ſous l'eſpece en laquelle il eſtoit preſent; & ne le voyoit pas en ſa propre ſubſtance. Et que quand Iacob luttoit auec l'Ange, il eſtoit vray de dire, qu'il le touchoit, & qu'il ne le touchoit pas; par ce qu'il ne le touchoit pas immediatement en ſa propre ſubſtance, mais le touchoit en l'eſpece de la forme humaine, ſous laquelle il eſtoit vrayement & reellement contenu.

La derniere contradiction que le ſieur du Pleſſis leur impute, eſt [a] *qu'ils ſ'offenſent quand on leur reproche, qu'ils ont dict que les Preſtres ſont createurs de leur Createur, & auſſi-toſt ils reuiennent à leur naturel, & prononçent franchement que l'Euchariſtie n'eſt point creature, que c'eſt le Createur meſme; que c'eſt vne grace hypoſtatique, qu'elle merite d'eſtre adorée, d'eſtre inuoquée:* Mais quels jeux & quels ris eſt-ce qu'il prepare aux Lecteurs? Les Sacramentaires oppoſent aux Catholiques ceſte impudente calomnie, que le Preſtre eſt createur de ſon Createur; le ſieur du Pleſſis luy-meſme le pretend prouuer par les paroles de Iacques de Virry, Cardinal du temps du Pape Innocent III. c'eſt à dire, qu'il y a pres de quatre cents ans, *l'vn des plus fameux Theologiens*, dit-il [b], *de ſon ſiecle*, auquel il impute fauſſement ces mots, *que par la raiſon de la Tranſſubſtantiation, la creature du Boulenger eſt conuertie en Createur; & adorée pour Dieu;* qui ſont les paroles d'vn nommé Iean Baley, Miniſtre Anglois; leſquelles il ſuppoſe au lieu de celles du Cardinal de Virry. Les Petes Ieſuires au contraire, & Scarga entre aurres, crient que ceſte ſentence, *Le Preſtre eſt createur de ſon Createur; eſt feinte & controuuée, & fauſſement imputée aux Catholiques, & que iamais nul Catholique ne l'a dict.* Er là deſſus le ſieur du Pleſſis crie, qu'ils ſe contrediſent eux-meſmes; & pour preuue de ceſte contradiction allegue que Turrianus eſcrit, *que l'Euchariſtie n'eſt point creature*, c'eſt à dire, ſimple creature. Car qui doute que Chriſt, ſelon l'humanité, ne ſoit creature? Que c'eſt le Createur meſme, que c'eſt vne grace hypoſtatique? Et ne void pas que pour conſtituer ceſte propoſition, *Les Preſtres ſont createurs de leur Createur*, il ne ſuffit pas de dire, que l'Euchariſtie ſoit le Createur meſme, ſils ne monſtrent que Turrianus dit, *que*

a *Scarga, contra Volanum.* Hanc ſententiam, Sacerdos eſt creator Creatoris ſui, confictam eſſe contendit. *Turrian. tract. 1 c. 17.* Euchariſtia non eſt creatura, ſed creator Chriſtus. *Et tract 2. c. 11.* Euchariſtia nõ eſt gratia accidentalis, ſed eſſentialis & hypoſtatica. *Et tract. 2. c. 8. & tract. 1. c. 13.* Euchariſtia per ſe naturáque ſua digna eſt gratiarũ actione, & inuocatione.

b *Le ſieur du Pleſſis, lib. 4. chap. 8. pag. 862. edit. 1. pag. 1086. edit. 2. Iacobus de Vitriaco, Epiſcopus Achonen. & Cardin. Tuſculan. cap. 54.*

les Preſtres ſoient createurs de ceſte creature, le ſuppoſt de laquelle n'eſt pas creature, mais le Createur meſme? Or où eſt ce que Turrianus dit rien de tel? Au contraire tous les Peres Ieſuites ne diſputent-ils pas vnanimement que la condition de pouuoir créer eſt vne condition incommunicable, vn priuilege appartenant à Dieu ſeul, & lequel il ne communique, & ne peut communiquer à aucun autre, à cauſe que c'eſt vn œuure d'vne vertu infinie, laquelle il ne peut communiquer à aucun ſans luy communiquer l'eſſence de ſa diuinité. *Mais*, dit le ſieur du Pleſſis, *la confection de l'Euchariſtie dépend, ſelon les Catholiques, de l'intention du conſacrant.* Et pour cela, quoy? diſent-ils qu'elle en dépend comme de ſa cauſe efficiente, ou comme d'vne cauſe conditionnelle, & que les Philoſophes appellent cauſe ſans laquelle, non? La creation ordinaire des ames que Dieu crée d'heure en heure, & de iour en iour, ne dépend-elle pas de la copulation charnelle de l'homme, & des autres actions preparatoires pour la diſpoſition du ſuject, comme de cauſes conditionnelles, & ſans leſquelles la creation des ames ne ſuruiendroit point? Et pour cela en dépend elle comme de ſa cauſe efficiente? Et les Peres ſont ils createurs des ames de leurs enfants? *Ces choſes* dit ſainct Chryſoſtome, [a] *ne ſont point œuures de vertu humaine, celuy meſme qui les fit en la Cene, ceſtuy-la meſme les opere & parfait encore maintenant. Nous tenons le lieu de Miniſtres; mais celuy qui les ſanctifie & tranſmuë c'eſt luy-meſme.* Et derechef, [b] *Ce n'eſt point l'homme qui fait le corps & le ſang de Chriſt, mais le meſme Chriſt qui a eſté crucifié pour nous: les paroles ſont proferées par la bouche du Preſtre, mais les choſes propoſées ſont conſacrées par la vertu & grace de Dieu: Car il a dit: Cecy eſt mon corps: par ceſte parole les choſes propoſées ſont conſacrées. Et comme la voix par laquelle il dit, Croiſſez & multipliez, & rempliſſez la terre, fut vne fois ditte, mais produit en tout temps ſon effect, la nature operante la generation: Ainſi ceſte voix a eſté vne fois prononcée, mais par toutes les tables de l'Egliſe, iuſques à maintenant, & iuſques à l'aduenement de Chriſt, donne eſtabliſſement au Sacrifice.*

a *Chryſoſt. homil. 83. in Matt.* Οὐκ ἴσιν ἀνθρωπίνης δυνάμεως ἔργα τὰ προκείμενα. ὁ τότε αὐτὰ τελοῦντας ἐν ἐκείνῃ τῇ δείπνῳ, ἐκεῖνος καὶ νῦν αὐτὰ ἐργάζεται ἡμῶν. ὑπηρέται τάξιν ἐπέχομεν ἡμεῖς, ὁ δὲ ἁγιάζων αὐτὰ καὶ μεταποιῶν, αὐτός ἐστι.

b *Idem homil. de prodit. Iuda.* Οὐδὲ γὰρ ἄνθρωπος. *Voyez cy deſſus; p. 150. & 931.*

Ces Cahiers s'eſtants trouuez apres l'impreſsion du reſte, on n'en a voulu fruſtrer les Lecteurs, quoy que l'ordre en fuſt ſubuerti : Car ils doiuent ſuyure immediatement apres la diſpute du Concile de Florence.

Additions pour mettre apres la citation du Concile de Florence, page 816.

IEAN DE PARIS,

AVTHEVR LXIII.

Le ſieur du Pleſſis liu. 11. chap. 9. pag. 1102. edit. 2.

LE ſoixante-troiſiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt vn nommé Iean de Paris, *qui en l'an 1320. oſa*, dit-il, *diſputer publiquement que le pain apres la conſecration n'eſtoit point tranſſubſtantié, dont il écriuit*, adjouſte le ſieur du Pleſſis, *vn liure expres addreſſé à Guy de Parpignan ; & vn autre de l'Antechriſt, conjoignant le faux Prophete, & ſon myſtere.* Et pour teſmoin de ceſte hiſtoire il allegue Thomas VValdenſis en ſon liure des Sacrements, & Vignier en ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique. Or à cela ie dy premierement, pour le regard du liure de l'Antechriſt, & des temps d'iceluy, dont ce Iean de Paris eſcriuit vn liure, que ny il ne l'addreſſa à ce Guy de Parpignan, ny il ne l'écriuit pour le regard du Pape, comme pretend le ſieur du Pleſſis, ny il ne le conioignit auec le traicté de l'impanation du corps de Chriſt. Secondement, ie dy qu'il ne pretendit nullement que la doctrine de la Tranſſubſtantiation fuſt le myſtere de l'Antechriſt, ains la tint pour vraye, mais y adjouſta la ſienne comme vn moyen plus facile de l'expliquer, & cela encore non par forme d'aſſertion, mais par forme d'eſſay & de probleme : au moyen dequoy ces mots, *conjoignant le faux Prophete, & ſon myſtere*, n'appartiennent nullement à ſon intention, ains ſont de la pure compoſition, ou pluſtoſt impoſition du ſieur du Pleſſis. Cela paroit par le meſme Autheur dont le ſieur du Pleſſis allegue ceſte Hiſtoire, aſçauoir VValdenſis, duquel les paroles ſont telles ; [a] *Ainſi ſe peut-il croire que Iean de Paris ſe trompa au langage, quand il écriuit en vn ſien traicté expres,*

Thomas Vualdenſis de Sacramentis.

Vignier Hiſtoriographe du Roy, en ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, 530.

[a] *Thomas Vualdenſ. tom. 2. cap. 64. Doctrinal fidei.* Et credi poteſt ſimiliter deliquiſſe Ioannem Paris, in verbo, qui ſcripſit in tractatu ſuo determina-

que ceſte voye d'impanation (c'eſt à dire, la nouuelle maniere d'impanation que Iean de Paris penſoit auoir trouuée autre que celle de Rupertus, aſçauoir, par tranſition hypoſtatique & ſubſtantielle du pain au corps,) *auoit tant pleu à Guy, Docteur de noſtre Ordre des Freres Carmelites, alors Lecteur du ſacré Palais, que ſ'il euſt eſté Pape, il euſt decerné qu'elle euſt eſté éleuë.* Par où il ſe void manifeſtement, que ce Iean de Paris ne pretendoit pas que l'Antechriſt des temps, duquel il auoit faict vn liure, fuſt le Pape. Et derechef: *Ie ne ſerois pas*, dit le meſme Thomas Valdenſis [a], *facilement induict à croire que ce Maiſtre Iean de Paris euſt bien conſideré ce qu'il diſoit, quand il croyoit qu'il pouuoit trouuer vne autre maniere d'impanation*, c'eſt à dire, autre que celle de Rupertus, *ſans offenſer contre la maniere de conuerſion ſubſtantielle, laquelle l'Egliſe a definie, dautant*, diſoit-il, *que celuy qui ſe reſtreint tellement à vne ſeule maniere de defendre la verité, qu'il rejette toute autre maniere, fait preiudice à la verité: Car des hommes diſpoſez en diuerſes manieres, ne conſentiroient pas à la verité par vne meſme maniere.* D'où il reſulte derechef, que ce Iean de Paris ne propoſoit pas ſa doctrine aſſertiuement, mais par forme d'eſſay & de probleme, & qu'il ne pretendoit pas condamner la definition de l'Egliſe touchant la Tranſſubſtantiation faicte au Concile de Latran, mais l'expliquer & interpreter auec ſaluation des paroles du Concile, par vne voye qui luy ſembloit plus ayſée. Et tiercement, ie dy que ceſte voye de Iean de Paris, n'a rien de commun auec la doctrine du ſieur du Pleſſis: ains poſe que le pain eſt vrayement & reellement changé au corps de Chriſt, non par mutation d'eſſence, mais par mutation d'hypoſtaſe & de ſubſtance. Pour l'intelligéce de quoy il faut ſçauoir, que ſur la fin des reliques de l'hereſie de Berengaire, qui s'eſtoit partie en trois branches, vn nommé Valetanus, ou pluſtoſt Rupertus; car l'œuure eſt de luy, & non de Valeranus; ne pouuant captiuer ſes ſens à croire que le pain euſt changé de nature, & ne pouuant reſiſter à l'authorité des Peres, qui veulent non que le pain ſoit la figure du corps de Chriſt, comme vouloit vne des Sectes des Berengariens; ny que le pain ſoit l'eſtuy du corps de Chriſt, comme vouloit vne de leurs autres Sectes, mais que le pain ſoit vrayement & reellement le corps de Chriſt; embraſſa l'opinion de leur troiſiéme Secte, qui eſtoit, que le pain eſtoit vrayement & reellement faict le corps de Chriſt, non par identité d'eſſence, mais par vnité d'hypoſtaſe & de ſubſiſtence, comme en l'Incarnation Dieu a eſté faict homme, & l'homme a eſté faict Dieu. A l'effect dequoy ils preſuppoſoient, que tout ainſi que la Deïté du Verbe en l'Incarnation auoit pris hypoſtatiquement l'humanité, ainſi la meſme diuinité du Verbe en l'Euchariſtie prenoit l'eſſence du pain en vnion d'hypoſtaſe & de ſubſiſtence. D'où il reſultoit que le pain & le corps ne conſtituants point lors deux ſuppoſts, mais vn ſeul ſuppoſt,

[a] Non ergo facilè exiſtimem magiſtrum illũ IOANNEM PARIS, bene ſibi prouiſum eſſe quid diceret, quando credebat ſe poſſe reperire aliũ modum iupanationis, impunè contra modum conuerſionis ſubſtantialis, quam definiuit Eccleſia. Quia, inquit, qui ſic adhæret vni modo defendendi veritatem, vt omnem alium modum obijciat, veritati facit præiudicium. Nam homines diuerſimodè diſpoſiti, non aſſentirent veritati per vnum modum.

to hanc viam impanationis ad tantum placuiſſe Doctori Guidoni noſtri Ordinis Fratrũ Carmelitarum, tunc quidem Lectori ſacri Palatij: vt ſi fotei Papa, ipſum decerneret eligendum.

acauſe qu'ils n'auoient qu'vne meſme & vnique ſubſiſtence & hypoſtaſe communiquée à l'vn & à l'autre, aſçauoir, celle de la diuinité; le pain, ſelon eux, eſtoit vrayement & reellement le corps, & le corps vrayement & reellement le pain; tout ainſi qu'en l'vnion hypoſtatique de Chriſt, Dieu eſt vrayement homme, & l'homme vrayement Dieu. Or fut ceſte opinion ſifflée & rejettée, comme ne conſtituant le corps de Chriſt en l'Euchariſtie que par ſubſiſtence, & non par eſſence, & ceux qui la tenoient, mocquez & décriez ſous le nom d'Impanateurs. Iean de Paris voyant donc en quelque partie le defaut auquel ceſte Impanation pechoit, & penſant le pouuoir reparer, & par meſme moyen obtenir la gloire d'auoir inuenté quelque choſe de nouueau, ſ'auiſa d'vne ſeconde eſpece d'Impanation, c'eſt à dire, d'aſſumption hypoſtatique du pain, faicte non immediatement par le Verbe, mais par le Verbe moyennant le corps; laquelle il croyoit pouuoir compatir auec la doctrine de l'Egliſe. *Apres ceſtuy-la*, dit Thomas Valdenſis [a], (aſçauoir apres Valeranus ou Rupertus) *s'éleua vn autre Pariſien, mettant auſſi l'Impanation du corps de Chriſt; mais comme il croid d'vne façon diſtincte de l'autre, aſçauoir, poſant l'aſſumption du pain par le Verbe, moyennant le corps comme partie, ainſi que la blancheur ſubſiſte en l'Ethiopien, moyennant la dent; & ceſtuy-la ſe ſepare de l'opinion de Valeranus*, ou pluſtoſt Rupertus, *en pluſieurs ſectes. Premierement, dit-il, en ce que l'opinion dudict Valeranus eſt ſemblable à l'opinion de l'heretique*, aſçauoir, Neſtorius, *qui poſe en Chriſt pluſieurs ſuppoſts, & afferme l'homme auoir eſté pris; là où ceſte-cy eſt ſemblable à l'opinion Catholique, qui poſe vn ſuppoſt en pluſieurs natures, & afferme, non l'homme, mais l'humanité auoir eſté priſe. Et la premiere*, dit-il, *aſçauoir celle de Valeranus, poſe le corps de Chriſt impané, c'eſt à dire, couuert ou veſtu du pain, comme denominatiuement par vne certaine habitude extrinſeque; là où celle-cy mettroit le corps de Chriſt impané, c'eſt à dire, faict pain. Et la premiere met le pain non changé apres la conſecration comme deuant: Et ceſte-cy mettroit vn autre pain, encore que la meſme paneïté. Item, la premiere poſition poſe deux corps de Chriſt en l'Autel, diſtincts, aſçauoir, le corps de Chriſt, & le corps du pain, lequel il appelloient le corps du Sacrifice, comme il ſe void en l'Epiſtre qu'Anſelme leur eſcrit*, &c. *Mais ceſte-cy, encore qu'elle poſe deux corporeïtez, toutesfois elle ne poſeroit qu'vn ſeul corps ayant deux corporeïtez. Tay*, dit Thomas Valdenſis, *tranſcrit ces choſes de ſon liure, auquel il afferme qu'il eſt en tout & par tout contraire à Valeranus.* Voila donc comme par les propres paroles de ce Iean de Paris, & autres diſcours rapportez de luy par Thomas Valdenſis, il appert qu'il ne pretendoit point que ſon opinion euſt rien de commun auec aucune des opinions

[a] *Idem Vvald. tom. 2. Doctrin. c. 65.* Alius poſt iſtũ Pariſienſis ſurrexit, ponẽs etiam impanationẽ corporis Chriſti, vt ſibi videtur, modo diſtincto, per aſſumptionem panis à Verbo mediante corpore parte, ſicut albedo ab Æthiope mediante dente: & ſepatat ſe ab opinione Valeranni vijs pluribus. Primo, inquit, quia opinio eius ſimilis eſt opinioni hæretici, quæ ponit in Chriſto plura ſuppoſita, & hominem aſſumi. Iſta autẽ ſimilis eſt opinioni Catholicæ, quæ ponit vnũ ſuppoſitum in pluribus naturis, & non hominem, ſed humanitatem aſſumi. Et prima, inquit, ſcilicet Valeranni, ponit corpꝰ Chriſti impanatum, id eſt, pane coopertum ſiue indutum, quaſi denominatiuè quadam extrinſeca habitudine. Iſta vero poneret corpus Chriſti impanarum, id eſt, panem factum alium panem, Et prima ponit panem non mutatum poſt conſecrationem ſicut antè: ſed iſta poneret licèt eandem paneïtatem.

des Betengariens, ny par conſequent auec celle du ſieur du Pleſſis, ny ne la mettoit point en auant comme deſtructiue, mais comme interpretatiue de la doctrine de la Tranſſubſtantiation, articulée au Concile de Latran, ains croyoit que ceſte poſition eſtoit vne eſpece de Tranſſubſtantiation, & qu'elle pouuoit eſtre compriſe logicalement ſous le nom de Tranſſubſtantiation, comme vne eſpece ſous ſon genre. Ce qu'auſſi a creu Occam: Car il aſſigne quatre acceptions logicales du mot de Tranſſubſtantiation; entre leſquelles il met ceſte-cy pour la premiere, & l'admet non comme vraye, mais comme poſſible; pourueu, dit-il, que l'on ſuppoſe qu'vne creature en puiſſe ſouſtenir hypoſtatiquement vne autre, luy concedant le mot de Tranſſubſtantiation pris largement & ſelon ſa genetalité; pour ce que par ce moyen la ſubſtance du pain eſt ſuppoſée paſſer en la ſubſtance du corps de Chriſt, non par identification de ſubſtance, mais par identification de ſubſiſtence. Et finalement comme il ne propoſoit point ceſte opinion aſſertiuement, mais ſeulement auec ces mots conditionnaux & problematiques; Ceſte opinion mettroit le corps de Chriſt impané, c'eſt à dire, faict pain, ceſte opinion metttoit vn autre pain, bien qu'vne meſme paneïté, & autres ſemblables. Ce qui appert encore plus clairement par le recit & la refutation que Iean Bacon, contempotain de ce Iean de Paris, fait de ſon opinion: laquelle encore qu'il reprouue comme la pretendant contraite aux eſcrits des Peres, & aux Decrets de l'Egliſe, & à l'acception ſpeciale du mot, Tranſſubſtantiation, ſelon l'intelligence du Concile de Latran; ce que ce Iean de Patis ne pretendoit pas, neantmoins il teſmoigne qu'il ne la propoſoit pas aſſertiuement: Ses paroles ſont telles; *Entre ceux-la a eſté nouuellement Iean de Paris, lequel a dict qu'il ſe pourroit ſouſtenir que ceſte propoſition, Cecy eſt mon corps, fuſt vraye, encore que la ſubſtance du pain y demeuraſt; comme pour exemple, Si le Fils de Dieu en demonſtrant ſon corps, lequel il auoit porté meſme deuant la Cene, euſt dit, Cecy eſt mon corps, il euſt dit vray, acauſe de l'aſſumption de la nature humaine en vnité de perſonne, & non acauſe de la conuerſion d'vne nature en l'autre; ainſi quand il a faict ſon corps en la Cene, en diſant: Cecy eſt mon corps, cela a peu eſtre vray par l'aſſumption du pain en vnité de perſonne, moyennant la corporeïté, comme Chriſt a pris la nature humaine en vnité de perſonne, moyennant la perſonalité du Fils de Dieu: Et en ceſte maniere il n'eſt point beſoin qu'vne nature ſoit changée en l'autre.* Or ce qui trompa ce Iean de Paris, & luy fit ſembler ceſte opinion riante & plauſible, fut vne mauuaiſe verſion de ſainct Iean Damaſcene, en laquelle l'Interprete Latin auoit rendu le texte de ſon Autheur, par ces mots; *Pour ceſte cauſe le pain & le vin ſont pris, aſſumuntur*; en laquelle aſſumption ce Iean de Paris penſoit que ſainct Iean Damaſcene euſt voulu

Thom. Vualdēſ. tom. 2. cap. 66. Sicut Damaſcen dicentis 4. lib. Sentent. cap. 14. Panis & vinum aſſumitur.

parler de l'aſſumption hypoſtatique du pain faicte par la perſonne de Chriſt, moyennant l'vnion du pain au corps; au lieu qu'il parle de la ſumption du pain faicte par le Preſtre, pour le conſacrer & tranſmuer au corps de Chriſt. Et pourtant y a-t'il dans le Grec, non ἀναλαμβάνεται, qui eſt le mot dont les Peres Grecs vſent, pour ſignifier l'aſſumption hypoſtatique, mais προσλαμβάνεται, qui eſt le mot dont ils vſent pour ſignifier la ſumption manuelle, par laquelle quelque choſe ſe reçoit de la main d'vn autre. Et pour la meſme cauſe le ſieur de Billy, au lieu de *aſſumuntur*, a traduict, *adhibentur*: Car quant à la honte que le ſieur du Pleſſis luy impute, qu'il eut de defendre la monſtrueuſe doctrine des Catholiques, ainſi appelle-t il la doctrine de la Tranſſubſtantiation; qui ne void que celle qu'il pretendoit introduire, eſtoit trop plus abſurde & monſtrueuſe au diſcours de la raiſon humaine que la doctrine de l'Egliſe? attendu que pour ſauuer vne apparence d'inconuenient en la Philoſophie naturelle, qui eſtoit l'exiſtence des accidents ſans ſuject; (car aux poincts de l'exiſtence d'vn corps en pluſieurs lieux, & de la penetration des dimenſions, ſa poſition conuenoit auec celle de l'Egliſe;) il introduiſoit pluſieurs abſurditez trop plus grandes, non ſeulement en Philoſophie, mais meſme en Theologie, deſtituant le pain de ſa propre ſubſiſtence, & faiſant qu'vne ſubſtance ſubſiſtaſt en autruy, & non en ſoy-meſme: & outre cela introduiſant infinies vnions hypoſtatiques, & dementant ceſte celebre ſentence du meſme Autheur qu'il pretendoit prendre à garand, aſçauoir, de Sainct Damaſcene; *Ce que Chriſt a vne fois pris, il ne l'a iamais laiſſé.* Mais de cela le meſme Autheur que le ſieur du Pleſſis allegue pour teſmoin de ceſte hiſtoire, aſçauoir, Thomas Valdenſis, en traitte ſi amplement, que ce ſeroit choſe ſuperfluë d'inſiſter dauantage; & partant il nous ſuffira d'y renuoyer le ſieur du Pleſſis auec ſon Iean de Paris.

GVILLAVME DE LA MARE.

AVTHEVR LXIV.

Le ſieur du Pleſſis, pag. 1102. edit. 2.

LE ſoixante-quatriéme Autheur que produit le ſieur du Pleſſis, eſt vn nommé Guillaume de la Mare, Cordelier Anglois, *lequel enuiron l'an 1290. eſcriuit*, dit-il, *vn liure intitulé, Les reprehenſions de Thomas, où il maintenoit les opinions de Bonauenture, contre Thomas, meſme au faict du Sa-*

crement. Or penſe le ſieur du Pleſſis tiret de là vn grand argument que ce Guillaume de la Mate s'oppoſoit à la doctrine de la Tranſſubſtantiation ; comme s'il y euſt eu diſpute entre Sainct Bonauenture & Sainct Thomas ſur le faict de la Tranſſubſtantiation, & comme ſi la Tranſſubſtantiation euſt eſté l'opinion particuliere de Sainct Thomas, & non vne doctrine approuuée par la deciſion vniuerſelle de l'Egliſe auant Sainct Thomas & Sainct Bonauenture, ou comme ſi Sainct Bonauenture euſt diſcordé de Sainct Thomas, és choſes qu'il ſçauoit que Sainct Thomas tenoit, non de ſon propre chef, mais auec le conſentement vniuerſel de toute l'Egliſe. Que teſte-t'il donc à faire pour detromper le ſieur du Pleſſis, & les Lecteurs de ſon liure, de ceſte pretention, ſinon de monſtrer que ce Guillaume de la Mare tenoit en tout & par tout la doctrine de Sainct Bonauenture, & que Sainct Bonauenture eſtoit en tout & par tout d'accord auec Sainct Thomas, pour ce qui eſtoit de l'eſſence de l'article de la Tranſſubſtantiation? Or du premier poinct, Iean Baley, Miniſtre Anglois, le plus enuenimé ennemy de l'Egliſe Catholique qui ayt iamais mis la main à la plume, nous en éclaircit en ces mots, bien que pleins d'impudence & d'inuectiue; *Il exalta,* dit il [a], parlant de ce Guillaume de la Mate, *la doctrine du Cardinal Bonauenture, menſongere en pluſieurs choſes, par deſſus toutes les autres, dautant qu'il eſtoit auſſi Cordelier, afin que les hommes, meſpriſants Thomas d'Aquin, dependiſſent d'elle ſeule pour la droicte, comme il penſoit, interpretation de l'Eſcriture.* Et quant au ſecond poinct, aſçauoir que encore qu'il y ayt eu quelque difference entre Sainct Thomas & Sainct Bonauenture, ſur les acceſſoires & circonſtances de la Tranſſubſtantiation (comme ſur ceſte queſtion verbale & logique, ſi le pronom, *Cecy*, demonſtre le pain ou le corps, c'eſt à dire, s'il fait ſon office de demonſtrer dés qu'il eſt prononcé, ou ſeulement à la fin de la prolation de la propoſition; & ſi ſelon l'vn de ces cas, le verbe, *eſt*, deſigne conuerſion, ou ſi ſelon l'autre il denote ſimple enunciation: Et ſur ceſte queſtion reelle, mais de la ſuitte, & non de l'eſſence de la Tranſſubſtantiation, Si atriuant que les eſpeces vinſſent à eſtre priſes par quelque animal irraiſonnable, le corps de Chriſt continueroit ou ceſſeroit d'eſtre ſous leſdites eſpeces) Neantmoins ils ont touſiours eſté d'accord en la verité de la ſubſtance de cét article: Ces deciſions de S. Bonauenture le monſtrent plus que ſuffiſamment; [b] *Dire que le Corps de Chriſt ne ſoit en l'Autel, ſinon comme en vn ſigne, eſt vn erreur tres-pernicieux, & contre la pieté de la foy, qui recognoiſt vn ſi grand bien-faict luy eſtre donné de Dieu, & luy rend grace de ce qu'il eſt auec nous en ſa chair & en ſa propre nature.* Et de chef, [c] *Le corps, parlant par ſoy, eſt en vn lieu ſeulement, auquel il eſt contenu definitiuement comme indiuidu; mais pour ce que pluſieurs*

a *Ioan. Baleus de ſcriptoribus Angl. ad an.* 1290. *Scripſit Reprehenſionem Thomæ, Defenſorio Bonauenturæ.*

b *S. Bonauent. in 4. Sentent. diſt.* 10. *part.* 1. *art.* 1. *quæſt.* 1 Opinio quorũdam fuit, quod Chriſtus non eſſet in altari, niſi tãtum ſicut in ſigno. Sed iſte eſt error peſſimus, & cõtra pietatem fidei, quæ tantum ſibi beneficium à Deo de ſe recognoſcit, & gratias agit, quod in carne ſua, & natura propria nobiſcum ſit.

c *Idem q. eſt.* 3. Corpus Chriſti per ſe loquendo eſt in vno loco tantùm, in quo definitur, ſicut individuum: quia verò multa in ipſum conuertũtur, quæ ſunt in diuerſis locis, & ipſum per conſequens eſt in diuerſis locis, ſecũdùm illuſa modum, ſecũdùm quem multa in ipſum conuertũtur, & hoc ſub Sacra-

choſes ſont conuerties en luy qui ſont en diuers lieux, il eſt auſſi luy meſme par conſequent en diuers lieux, ſelon la maniere ſelon laquelle pluſieurs choſes ſont conuerties en luy, & cela ſous le Sacrement. Au moyen dequoy il faut noter pour l'intelligence des obiections, que le corps de Chriſt eſt vn indiuidu ſelon ſoy, & vn indiuidu auquel pluſieurs choſes ſont conuerties: Entant qu'il eſt indiuidu ſelon ſoy, il eſt au Ciel ſeulement comme en ſon lieu propre & definitif; entant que pluſieurs choſes ſont conuerties en luy, il n'a point le terme de ſa ſubſtance limité à vn lieu, mais s'eſtend au lieu de la conuerſion: & pource que les lieux de la conuerſion ne peuuent eſtre ny vn ny tous, ains pluſieurs, quant à ce poinct, ny il n'eſt infiniment comme Dieu, ny du tout definitiuement comme quelque indiuidu; mais d'vne maniere moyenne comme Dieu, ſelon la maniere d'eſtre par grace, non en tous lieux, mais en pluſieurs. Et derechef; Quelques vns ont dit (parlant des heretiques) qu'il n'y auoit point de conuerſion, mais qu'à l'inuocation des paroles il ſe fait ſans conuerſion par la vertu diuine que le corps de Chriſt ſoit là: mais ceſte poſition eſt contraire & à l'authorité des Saincts, & à la raiſon, &c. Pour ces cauſes donc ceſte poſition doit eſtre reprouuée, & n'a aucun des Docteurs pour defenſeur, ains au contraire l'Egliſe tient vniformement qu'il y a là conuerſion du pain au corps de Chriſt, non dy ie, en vne partie du corps, mais en tout le corps. Et derechef, parlant contre ceux qui diſoient que le pain eſtoit annihilé, & que le corps ſuccedoit en ſon lieu. [b] Mais ceſte poſition ne peut ſubſiſter, parce qu'il n'eſt pas ſeant, ny à Dieu, qui eſt toute la cauſe qui opere en ceſte conuerſion, de faire vne œuure ſi vile, ny au Sacrement de la receuoir. Et pourtant tous mettent communément que ce n'eſt point vne annihilation du pain, mais vne commutation en vne meilleure ſubſtance; & pource, qu'vne telle conuerſion eſt & doit eſtre appellée Tranſſubſtantiation, & non annihilation. Et derechef: [c] Il y a double perfection à conſiderer en ce Sacrement; l'vne, en ce que les accidents prennent vne tres-noble maniere d'eſtre, aſçauoir d'eſtre par ſoy, & l'autre que la ſubſtance qui eſtoit ſous eux, eſtoit matiere & corruptible & tranſſubſtantiée en vne ſubſtance, ou en vn corps ſpirituel & incorruptible, & en vn corps conioinct auec la diuinité & glorieux. Voye donc maintenant le ſieur du Pleſſis, ſi ſon Guillaume de la Mare, pour auoir ſouſtenu Sainct Bonauenture contre Sainct Thomas és lieux où ils diſcordoient; & embraſſé en tout & par tout la doctrine de S. Bonauenture; s'eſt oppoſé à la creance de la Tranſſubſtantiation.

méto. Vnde notandum ad intelligẽtiam obiectorum, quòd corpus Chriſti eſt indiuiduum ſecundùm ſe, & indiuiduum, in quod plura cõuertuntur.

a *Idem in 4. diſt. 11 parte 1. art. 1. quæſt. 1.* Quorũdam fuit poſitio, quòd non eſt ibi aliqua conuerſio, ſed ad inuocationẽ verborum, ſine conuerſione fit diuina virtute, vt corpus Chriſti ſit ibi. Sed hęc poſitio cõtraria eſt auctoritati Sanctorum, & rationi. Propter hæc ergo hæc poſitio eſt reprobanda & neminem habet ex doctoribus defenſorẽ. Immo cõmuniter tenet Eccleſia, quòd eſt ibi cõuerſio panis in corpus Chriſti, non inquam in partem corporis, ſed in totũ.

b *Idem ibid q. 3.* Sed hæc poſitio ſtare non poteſt, *&c.*

c *Idem diſt. 12, p. 1. art. 1. quæſt. 2.* Et attenditur duplex perfectio in hoc Sacramento, *&c.*

ESTIENE, EVESQVE DE PARIS,

AVTHEVR LXV.

LE ſoixante-cinquiéme Autheur que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Eſtiene, Eueſque de Paris, *lequel*, dit-il, *en l'an 1323. condamna en pluſieurs poincts la doctrine de ſainct Thomas. Et quels apparemment*, adjouſte le ſieur du Pleſſis, *ſinon ceux qui eſtoient lors les plus en vogue?* Ainſi penſe-t'il par ceſte pretenduë apparence, faſciner tellement les yeux des ſimples, que de leur perſuader, qu'Eſtiene, Eueſque de Paris, ſ'oppoſa à la doctrine de la Tranſſubſtantiation; comme ſi la doctrine de la Tranſſubſtantiation euſt eſté lors tenuë pour doctrine particuliere de ſainct Thomas, & non pour doctrine vniuerſelle de toute l'Egliſe. Mais quel iugement de Dieu, que celuy qui penſe tromper les autres, ſe trompe & abuſe ſi lourdement luy-meſme? Car en premier lieu, non ſeulement la cenſure dont parle le ſieur du Pleſſis, ne fut point faicte ſous Eſtiene Eueſque de Paris, qui eſtoit mort long temps auparauant, mais meſme tant ſ'en faut, que Eſtiene, Eueſque de Paris, euſt condamné la doctrine de ſainct Thomas, en aucune de ſes parties, qu'au contraire, il l'auoit generalement, & en gros approuuée & confirmée luy & l'Vniuerſité de Paris de ſon temps; comme il appert par le meſme acte que produit le ſieur du Pleſſis, où Iean de Monteſono allegue pour ſa iuſtification, que quelques-vnes de ſes concluſions eſtoient tirées de la doctrine de S. Thomas; laquelle, dit-il, la faculté de Theologie auoit autrefois expreſſément recommandée; & Eſtiene Eueſque de Paris l'auoit approuuée par ſes lettres. A quoy l'Vniuerſité de Paris, ſans reuoquer en doute ceſte approbation, reſpond ſeulement deux choſes, l'vne, qu'il eſtoit faux que ſes concluſions fuſſent tirées de la doctrine de S. Thomas, ains pluſtoſt qu'elles luy eſtoient contrai res & repugnantes; l'autre, que la doctrine de ſainct Thomas eſtoit approuuée comme vtile & probable; mais non comme telle qu'il fuſt neceſſaire de croire que chacune de ſes parties fuſt veritable, & ne continſt aucun erreur en la foy. Et ſecondement, la cenſure que cite le ſieur du Pleſſis, ne fut point faicte directement contre la doctrine de ſainct Thomas, mais contre les articles d'vn Iacobin nommé Iean de Monteſono, qui pour ſe defendre, alleguoit, qu'aucuns d'eux eſtoient tirez de la doctrine de S. Thomas: Sur

Le ſieur du Pleſſis, p. 1102. edit. 2.

cela donc comme il vient d'eſtre monſtré, l'Vniuerſité reſpondit, ny qu'elles n'eſtoient tirées de ſainct Thomas, ny quand elles le ſeroient, que la doctrine de ſainct Thomas n'eſtoit pas tellement approuuée qu'elle fuſt ſelon chacune de ſes parties en tout & par tout infaillible. Et pour iuſtification de la ſeconde branche de ceſte reſponſe, alliegua deux ſortes de faicts; L'vn, que ſainct Thomas ſ'eſtoit contredict à ſoy-meſme; & auoit changé en quelques-vnes de ſes œuures ſubſequentes, ce qu'il auoit dict aux precedentes: comme pour exemple au Commentaire ſur le ſecond des Sentences, il auoit dict, *que Dieu pouuoit communiquer à vne creature comme inſtrument, l'acte de creer:* Et en la premiere partie de la Somme auoit dict le contraire. Et au Commentaire ſur le premier des Sentences, il auoit dict, *que la Vierge Marie n'auoit point eſté conceuë en peché originel:* Et au Commentaire ſur le ſecond & quatriéme auoit dict, *que tout homme, excepté Chriſt, eſtoit conçeu en peché originel;* & ainſi de quelques autres poincts; l'autre qu'il y auoit de faict dans ſainct Thomas quelques doctrines que pluſieurs tenoient pour erronées, comme; *Qu'il n'eſt pas poſſible qu'il y ayt vne autre terre que celle-cy, dautant que toute terre où qu'elle fuſt, ſeroit naturellement portée au centre: Qu'il eſt impoſſible que deux Anges ſoient ſous vne meſme eſpece, qu'il n'y a qu'vne forme ſubſtantielle en l'homme; mais qu'entre autres il ſe trouuoit vne doctrine de ſainct Thomas au ſecond liure contre les Gentils, chapitre dix-neufiéme, de la neceſſité abſoluë des choſes creées; laquelle ſelon la force du langage eſtoit fauſſe & fort impropre, voire ſelon quelques-vns eſtoit erronée en la foy, ou en quelque ſienne partie ſuſpecte de telle erreur.* Ce que toutesfois la meſme cenſure proteſte ne dire pas aſſertiuement, mais recitatiuement. Et en cela ſeul conſiſte tout l'examen actuel que ceſte cenſure fait de la doctrine de ſainct Thomas: pour lequel tant s'en faut qu'elle condamne ſa doctrine, que au contraire, elle crie expreſſément; [a] *Nous auons mille fois dict, & encore à ce que nous voyons, n'eſt-ce pas aſſez comme en noſtre ſuſdicte condamnation,* (aſçauoir, en la condemnation des articles de Iean de Monteſono,) *que nous ne reprouuons aucunement la doctrine de ſainct Thomas, mais ceſtui-cy & ſes fauteurs, qui appliquent la doctrine de ſainct Thomas à vn ſens detorqué & contraire à la foy, ou qui l'eſtendent plus outre qu'il ne faut contre l'enſeignement du meſme Docteur, nous les condamnons?* Et tiercement, quand ceſte cenſure eut condamné actuellement la doctrine de ſainct Thomas en diuers articles, & que la cotte de ces articles euſt eſté perduë, il ne teſtetoit pour cela aucun lieu de preſumer qu'elle euſt eu intention d'y comprendre la doctrine de la Tranſſubſtantiation: Car, outre ce que la doctrine de la Tranſſubſtantiation, n'eſtoit point doctrine de ſainct Thomas, mais doctrine de l'Egliſe vniuerſelle; la meſme cenſure commence à ietter

[a] *Excerpta articulorũ tractatus cuiuſdam contra errores F. Ioannis de Monteſono, apud P. Lombardum.* Nos milleſies diximus, &, vt videmus, non ſufficit; qualiter S. Thomæ doctrinam in dicta noſtra condemnatione nequaquam reprobamus, ſed hunc eiúſque fautores, doctrinam eius ad diſtortum fideiq; abſonum ſenſum adaptãtes, vltra quàm fieri debet, contra eiuſdem Doctoris documẽtum dilatantes condemnamus.

à ietter ſes fondements par ceſte proteſtation. *La premiere concluſion donc eſt,* [a] *Au ſainct Siege Apoſtolique appartient, par ſupreme authorité iudiciale, de donner iugement definitif, touchant les choſes qui ſont de la foy.* Au moyen dequoy la doctrine de la Tranſſubſtantiation ayant eſté definie, outre les autres definitions precedentes, au Concile de Latran, par l'authorité du Siege Apoſtolique, & par le conſentement de l'Egliſe vniuerſelle, tant Orientale qu'Occidentale, il ne reſte nul lieu aux apparences du ſieur du Pleſſis, de coniecturer que ceſte cenſure ayt pretendu donner aucune atteinte à la doctrine de la Tranſſubſtantiation. Mais pourquoy perdre le temps à refuter ces conjectures, puis que ceſte cenſure meſme fait profeſſion de tenir la doctrine de la Tranſſubſtantiation; qu'elle s'en ſert comme d'vn principe de doctrine ſi ſtable & fondamétale; qu'elle s'en ſert comme d'vn principe & d'vne verité indubitable, pour oppoſer aux erreurs qu'elle penſoit pouuoir eſtre tirez ou apparemment ou veritablement de quelques paroles de ſainct Thomas? Car quand elle veut monſtrer que ceſte poſition, *qui ſemble,* dit-elle, *s'enſuiure de certaines paroles de ſainct Thomas, que Dieu ne peut faire que deux contraires ſoient enſemble en vn meſme, & ſelon vn meſme, non plus que deux contraires,* n'adjouſte-t'elle pas, [b] *Or cela eſt erronée; par ce que de faict au corps de Chriſt, ſelon ſoy tout au Sacrement de l'Autel, il y a en diuers Autels mouuements contraires, les vns en haut, & les autres en bas.* Et vn peu auparauant, ſur ceſte ſentence de ſainct Thomas, que les choſes leſquelles ny n'ont contraites, ny ne ſont conſtituées de contraires, ſont ſempiternelles, n'adjouſte-t'elle pas, [c] *Le meſme ſembleroit s'enſuiure de la lumiere, ou de clarté, ſi elles eſtoient ſans matiere, comme les accidents du Sacrement de l'Autel ſont ſans ſuject.* Et ſur la propoſition où ſainct Thomas dit, qu'il eſt impoſſible que les blancheurs ſeparées de leur ſubſtance, ſoient pluſieurs en nombre; Ce que ſainct Thomas entend (& en cela la cenſure ne l'a pas entendu) des blancheurs ſeparées, tant de leurs ſubſtances, que de la quantité de leur ſubſtance; Car il pretend que la diſtinction numerique des choſes procede de la matiere, par le moyen de la quantité; N'adjouſte-t'elle pas; [d] *Cela ſemble eſtre contre l'article de la toute-puiſſance de Dieu, & contre les veritez creuës au faict du Sacrement de l'Autel?* Et partant, quel fruict peut recueillir le ſieur du Pleſſis des apparences pretenduës de ſa cenſure, ſinon de continuer à verifier aux Lecteurs qu'il les deſire touſiours paiſtre d'apparences, & non de veritez?

a Prima igitur concluſio eſt, Ad ſanctam Sedem Apoſtolicam pertinet authoritate iudiciali ſuprema, circa ea quæ ſunt fidei, iudicialiter definire.

b Hoc autem eſt erroneum: quia de facto, corporis Chriſti, ſecundùm ſe totum in Sacramento altaris, in diuerſis altaribus ſunt motus contrarij, ſurſum ſcilicet & deorſum.

c *Ibid.* Et idem videretur ſequi de luce vel lumine, ſi eſſet ſine materia, ſicut accidẽtia Sacramenti altaris ſunt ſine ſubiecto.

d *Ibid.* Dicit, quòd impoſſibile eſt eſſe plures albedines ſeparatas à ſubſtantiis: quæ videntur eſſe contra articulũ de omnipotentia Dei, & contra veritates creditas circa Sacramentum altaris.

IEAN VVICLEF.

AVTHEVR LXVI.

Le ſieur du Pleſsis pag. 1103. edit. 2.

Iean. Vviclef apud Gulielmũ Vvidefordum, qui contra eum ſcripſit in Faſciculo rerum expetendarum.

En ce meſme chapitre 9. pag. 1097. edit. 2.

LE ſoixante-ſixiéme Autheur que cite le ſieut du Pleſſis, eſt Iean Vviclef, *lequel*, dit-il, *enuiron l'an 1370. en ſes Sermons, leçons & eſcrits publics, remua les abus de l'Egliſe Romaine & celuy de la Tranſſubſtantiation, entre les premiers; diſant, que c'eſt vn blaſpheme contre Dieu, vn ſcandale enuers les Chreſtiens, vne deriſion à l'Egliſe. En quoy*, adjouſte le ſieur du Pleſſis, *il fut ſuiuy d'vn grand peuple, & des principaux meſmes du Royaume. Et ſi*, dit ailleurs le ſieur du Pleſſis, *il s'en fuſt tenu là ſans remuer la puiſſance du Pape, il n'euſt pas eſté inquieté ſi auant; encore mourut-il en paix en ſa paroiſſe, & ſes os ne furent bruſlez que long temps apres.* Or ſuffitoit-il pour confondre l'authorité que le ſieur du Pleſſis veut apporter à ſa doctrine, par l'allegation du nom de cét Autheur, de luy oppoſer les celebres condamnations qui en furent faittes, non ſeulement aux Synodes de Londres, & d'Oxfort, mais au Concile vniuerſel de Conſtance, auquel on ne pouuoit dire que la preſidence du Pape, ou de ſes Legats, oſtaſt au Concile la liberté d'opiner religieuſement & conſcientieuſement. Car il n'y auoit point lors ny de Pape preſidant au Concile, ny par ſoy, ny par ſes Legats, ny de Pape certain en l'Egliſe : & des trois qui diſputoient le Papat, le Concile n'en recognoiſſoit vn ſeul pour vray Pape. Et tant s'en faut que pour crainte d'aucun d'eux le Concile s'abſtint de prononcer ce qu'il eſtimoit eſtre ſelon ſa conſcience, qu'au contraire il print bien la hardieſſe de faire le procez à celuy des trois qui ſembloit y auoir le plus de droict; & depoſa du Papat Iean XXIII. tenu long temps priſonnier par l'authorité du Concile, qui eſtoit celuy meſme qui l'auoit conuoqué; & Benoiſt XIII. & contraignit Gregoire XII. de paſſer procuration pour ceder le Papat. Neantmoins, dautant que le ſieur du Pleſſis veut inferer vne tacite conniuence de l'Egliſe à la doctrine de Vviclef, en cét article, en ce qu'il dit, *que ſi Vviclef s'en fuſt tenu là ſans remuer la puiſſance du Pape, il n'euſt pas eſté inquieté ſi auant, & qu'encore mourut-il en paix en ſa paroiſſe; & que durant ſon viuant il fut ſuiuy d'vn grand peuple, & des principaux meſme du Royaume, voire du Roy & de pluſieurs grands Seigneurs :* donc il pretend inſinuer que la doctrine de la Tranſſubſtantiation n'eſtoit pas encore fort eſtablie en l'Egliſe

Catholique, mais eſtoit tenuë pour doctrine indifferente & problematique; il eſt neceſſaire de le detromper luy & les Lecteurs de ceſte impoſture; Pour à quoy pouruoir, il faut qu'il ſçache premierement, que la faueur que trouua Vuiclef auprés de quelques Courtiſans en Angleterre, ne fut pas pour les poincts particuliers de ſa doctrine; mais pour ce qu'il flattoit la paſſion du Roy, & de ceux de ſa Cour, au different qu'ils auoient auec le Pape pour le faict des entrepriſes ſur la Iuriſdiction Eccleſiaſtique, comme Polydore Virgile en ſon hiſtoire d'Angleterre, compoſée en Angleterre, & imprimée à Baſle, & auec loüange & recommandation des Miniſtres de Baſle, le teſmoigne, en ces mots; [a] *Il y eut en ce temps la des hommes de tres-grande doctrine, & de tres grande fortitude*; &c. *Il y en eut auſſi quelques-vns inſignes en infamie, deſquels le chef & le principal fut Iean Vuiclef. Ceſtuy-la, comme le bruit eſt, indigné premierement de n'auoir peu paruenir aux honneurs de l'ordre Epiſcopal, & à ceſte occaſion faict ennemy en general de tous les Preſtres, commença à interpreter peruerſement les Saincles Eſcritures, & à inſtituer vne nouuelle Secte, iuſques là qu'en la noble Vniuerſité d'Oxfort, il declamoit publiquement contre les Preſtres, comme peruertiſſeurs de la loy, & afin de pouuoir impunément faire vn tel attentat, armé également de faueur & d'audace, il attribua au Roy, auant tous, ſouuerain Empire & Iuriſdiction ſur tous les chefs d'ordre: dauantage, comme homme deſireux de nuire, & qu'il ſçauoit qu'il n'eſtoit pas facile d'infecter de venim les gents doctes, à cauſe qu'ils ſont capables des raiſons, il tourna ſes deſſeins à attirer principalement le vulgaire ignorant, à ſa Secte, dautant qu'il a accouſtumé de retenir plus opiniaſtrement ce dont il a eſté vne fois imbu.* Mais ce zele feinct au ſeruice pretẽdu de la couronne d'Angleterre, ne dura pas lõg temps: car peu apres les Vuicleuiſtes, que l'on appelloit en Angleterre, Lollards, paſſerent, ſous Henry V. de la coniuration contre les Preſtres, à la coniuration contre le Roy meſme; [b] *Ils firent*, dit le meſme Polydore Virgile, *premierement des coniurations contre tous les Preſtres, acauſe qu'il eſtoit deuot obſeruateur de la Religion; & faiſant des aſſemblées en diuers lieux, reſolurent de defendre leur ſuperſtition par armes; Et partant ſous la conduitte d'vn nommé Iean Oldecaſtel, hõme courageux, mais impie, acauſe dequoy auſſi il auoit eſté peu auparauãt banny de l'armée du Roy, & de Roger Acton, & accompagnez d'vne grande troupe d'hommes deſeſperez, ils accourent à Londres, afin de pouuoir, s'eſtãs rendus maiſtres*

a *Polydor. Vergil. Anglica hiſtor. lib. 19. pag. 394.* Fuere ea tempeſtate viti longè ſanctiſſimi, multò doctiſſimi atque fortiſſimi: Extitêre & aliqui inſigni infamia, quorum caput & princeps fuit Ioannes Vuythchiffus: is, vt fama eſt, à primo indignatus, quòd non potuiſſet ad ſummos ſacerdotalis ordinis aſpirare honores, factus inde ſacerdotũ omnium inimicus, cœpit diuina ſcripta peruersè interpretari, atque nouã inſtituere ſectam, vſque eò vt in nobili Oxonienſi gymnaſio publicè ſit in Sacerdotes, vt legis euerſores, debacchatus.

b *Idem Polydor. Vergil. lib. 22. hiſtor.* Primùm coniurationes in omnes Sacerdotes, deinde in Regem, quòd pius eſſet cultor Religionis, faciunt, protinúſque conuentus paſſim habentes, ſuam ſuperſtitionem armis defendendam ſtatuunt: iraque Ioanne Oldocaſtello, viro forti, cæterùm impio, cuius rei cauſa paulò antè ab exercitu regio relegatus fuerat, & Rogerio Actono ducibus, ac bene magna deſperatorum hominum comitante catetua, Londinum concurrunt, vt ciuitate potiti maiorem inde ſui ſimilium mãſum cogant, atque Regem opprimant.

de la ville, assembler encore de plus grandes forces, & opprimer le Roy. Et secondemént, il faut qu'il sçache, que iamais Vuiclef, durant son viuant, ne fit profession ouuerte deuant les Catholiques, de nier la doctrine de la Transsubstantiarion, ains au contraire de la croire & tenir comme doctrine de foy; & que sa dissension, de l'Eglise en ce poinct ne fut descouuerte aux Catholiques qu'apres sa mort, par ce qui s'en trouua dans ses escrits, & par ce que ses disciples en reueletent. Car s'estant imaginé, par vne nouuelle Logique qui luy estoit entrée en la ceruelle, que tout ce qui estoit quelque chose selon certain sens, estoit la mesme chose vrayement & reellement; & donc que le Sacrement, qui selon luy, estoit le corps de Christ relatiuement, pouuoit estre dict estre le corps de Christ vrayement & reellement: il croyoit par ce moyen auoir trouué vn expedient pour pouuoir, sans dementir sa conscience, protester qu'il ne tenoit point auec Berengarius, que le pain de l'Eucharistie ne fust que le signe du corps de Christ; mais tenoit auec l'Eglise Catholique, que le pain, par la consecration, estoit faict vrayement & reellement le corps de Christ. Et pour ce escriuit-il à l'Eueſque de Lincolne, ces mots, entierement conformes à la confession des Catholiques; *Voicy, vostre seruiteur demande de receuoir de vous ce suffrage spirituel en la cause de Christ, comme ainsi soit qu'il soit calomnié & rendu suspect par les faux freres, sur l'heresie du Sacrement de l'Autel; mais ie croy & veux defendre iusques à ma mort, qu'apres que le Prestre legitime a deuëment prononcé sur le pain les paroles sacrées, le vray corps de Christ est sous la forme du pain, comme le peuple Catholique le croid par tout le monde. Et cela ie l'ay creu deuant que les faux Prophetes fussent introduicts.* Voila auec quelles illusions & equiuocations Vuiclef iettoit la poudre aux yeux des Catholiques, lors qu'il estoit question d'éuitet les procés que les Iuges Ecclesiastiques luy eussent peu faire sur son heresie au faict de ceste doctrine. Ce qui appatoit encore, tant par les propres paroles de Vuiclef, rapportées dans Thomas Valdensis, que par les reproches que Thomas Valdensis luy fait de ses equiuocations, fictions & dissimulations, & par les peines qu'il prend à prouuer que la doctrine de Berengaite, & celle de Vuiclef, est vne mesme doctrine, nonobstant que Vuiclef eust essayé de persuader le contraire. Car que Vuiclef fist profession, traittant auec les Catholiques, de tenir Berengaire pour heretique, les mots escrits par luy au traicté du Sermon du Seigneur en la montagne, chapitre trente-neufiéme, & rapporrez par Thomas Valdensis, le declarent: [a] *Le quatriéme tesmoin*, dit Vuiclef, alleguant les tesmoins de sa doctrine, *est le Pape, auec sa Cour, lors que la foy y a fleury: là où il definit que ce*

[a] *Thom. Vualdens. tom 2. Doctrin. cap. 42.* Quartus testis est Papa cum sua Curia, quãdo fides in ipsis floruit: vbi definit, quòd hoc

Sacrement eſt le corps de Chriſt; & ayant obtenu ceſte confeſſion de Berengarius, manda auec ioye en France & en Allemagne, comme Berengarius auparauant heretique, auoit eſté corrigé à la foy Catholique; ainſi qu'il appert par le decret au traicté de la conſecration, diſtinction deuxiéme, au chapitre, Moy Berengarius. D'où il reſulte que Vviclef tenoit que la foy floriſſoit encore en l'Egliſe, lors que l'abjuration de Berengarius fut dictée. Et donc la ſentence que Berengarius fut contraint de retracter, eſtoit heretique & contraire à la foy. Au moyen dequoy les Catholiques oyants ces ſeules paroles de Vviclef, ne pouuoient preſumer autre choſe, ſinon qu'il eſtoit conforme à la confeſſion de l'Egliſe publiée au Concile de Rome, ſous le Pape Nicolas, & contraire à la confeſſion de Berengaire. Et neantmoins en effect il n'eſtoit conforme à l'vn, & contraire à l'autre, ſinon par equiuocation: Car il ne s'accordoit auec le Concile, ſinon au ſon externe de ces mots; *Le pain & le vin, apres la conſecration, ſont le corps & le ſang de Chriſt*; mais non pas au ſens, dautant que ſon intention eſtoit d'inferer de là, que le pain & le vin, apres la conſecration, demeuroient ſubſtantiellement pain & vin, mais eſtoient le corps & le ſang de Chriſt: Et ne diſcordoit d'auec Berengarius ſinon en la maniere de parler; dautant que Berengarius n'auoit oſé dire que le pain & le vin fuſſent le vray corps & ſang de Chriſt, mais ſeulement en figure. Là où Vviclef prononçoit hardiment qu'ils eſtoient le vray corps & le vray ſang de Chriſt, encore qu'il ne creuſt autre choſe que Berengaire. *Vviclef*, dit Thomas Valdenſis, *argué Berengaire de ce qu'il n'a pas oſé confeſſer logiquement, que le pain ſoit le vray corps de Chriſt, pour ce qu'il l'eſt en figure.* Et en vn autre lieu; *Vviclef arguë cruellement Berengarius, de ce qu'il a poſé l'Euchariſtie eſtre l'ombre ou la figure ſeule du corps de Chriſt, ſe vantant glorieuſement, qu'il poſe que c'eſt le corps de Chriſt; neantmoins dautant qu'il le poſe eſtre ſeulement en figure, il n'excede en rien ſon Maiſtre, qui n'a mis là autre choſe du corps de Chriſt, ſinon la figure, mais il a interpoſé ceſte difference, voulant monſtrer diſſimulatiuement qu'il ſurpaſſoit ſon Maiſtre, comme ainſi ſoit qu'en la verité du ſens, ſon Maiſtre ayt fauſſement concedé la meſme choſe.* Et parrant le meſme Vviclef ſe glorifioit dans ſes eſcrits auec ſes diſciples, que leur Secte pouuoit hardiment en ceſte matiere publier ſa foy, aſçauoir, que le pain, apres la conſecration, eſtoit le corps de Chriſt; là où ceux qui tenoient l'opinion contraire, eſtants interrogez ce qu'eſtoit le pain apres la conſecration, n'oſoient reſpondre diſertemẽt, Le pain, apres la conſecration, eſt le corps de Chriſt, de peur d'eſtre contrainrs ſophiſtiquement d'auoüer ceſte propoſition, Le pain eſt le corps de Chriſt; ny n'oſoient reſpondre qu'il n'eſtoit pas le corps de Chriſt; de peur d'eſtre auſſi contrainrs ſophiſtiquement

Sacramentũ eſt corpus Chriſti, & habito hoc à Berengario miſit in Franciam atq; Germaniam, quomodo Berengarius, priùs hæreticus, ad fidem Catholicam eſt correctus: vt patet, de conſecratione diſt. 2. cap. Ego Berengarius.

d'auoüer qu'il demeuroit donc pain, & n'eſtoit pas faict le corps de Chriſt. Mais ce que Vuiclef & ſes diſciples entendoient, par ces mots, *Le pain, apres la conſecration, eſt le corps de Chriſt, aſçauoir, qu'il l'eſtoit ſeulement relatiuement & repreſentatiuement*, il ne vouloit pas que ſes diſciples le deſcouuriſſent aux Catholiques, ains qu'ils le traittaſſent entre eux en cabinet ou en chambre priuée, qui eſtoit ce qu'il appelloit camerer ou cabinetter ſa doctrine. *Si*, dit Valdenſis, luy reſpondant apres ſa mort, *l'audace de voſtre Secte eſt ſi grande, qu'elle oſe expliquer à tous publiquement ce qu'elle croid; comme eſt-ce que tu exhortes toy meſme tes eſcholiers, à cabinetter ou traitter en chambre tes paroles en ceſte meſme matiere, eſcriuant ces mots en ton ſecond liure du Sermon du Seigneur en la montagne, chapitre 45. Il apparoit, dis-tu, à celuy qui ſçait cabinetter les paroles de ceſte ſentence, comment il faut reſpondre en ceſte matiere.* Voire il paſſoit iuſques là, qu'il permettoit à ſes diſciples, d'auoüer la Tranſſubſtantiation & la ceſſation du pain, & la ſubſiſtence des accidents ſans ſuject, & l'exiſtence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, corporellement, ſubſtantiellement & eſſentiellement, mais en ſens eluſoires & equiuoques. *Vuiclef*, dit Valdenſis, *appelle ceſte conſecration terminée en figure, tranſſubſtantiation, en ſa maniere.* Et derechef; *Vuiclef*, dit-il, [a] *peruertit les mots de Tranſſubſtantiation & de conuerſion, en ſon ſens heretique, contre l'inſtitution originale que les Peres leur ont donnée.* Et vn peu apres; *Ainſi*, dit-il, [b] *maintenant Vuiclef s'efforce de deſtruire le ſens du mot*, tranſſubſtantiation, *comme aucuns Arriens du mot*, conſubſtantialité, *& dit que c'eſt vne conuerſion de ſubſtance en la ſimilitude, ou conformité, ou appellation d'vne autre ſubſtance; comme les Arriens diſoient, que la conſubſtantialité eſtoit vne partie de ſimilitude. Et ainſi tous les mots des Peres, que l'Egliſe de Chriſt a trouué commodes pour exprimer la foy de l'Euchariſtie, il les vſurpe, & ſe les attribuë; mais les ayant vſurpez, il les confond par ſon ſens & ſon intelligence equiuoque, concedant la conuerſion du pain au corps de Chriſt, voire l'exiſtence de l'accident ſans ſuject, & la ceſſation du pain en ſa maniere: Et bref, admettant preſque toutes choſes auec nous, & quaſi ſe transfigurant en enfant de lumiere, ſelon les termes, mais neantmoins demeurant cruel heretique ſelon la ſubſtance de l'intellect.* Et en vn autre lieu; *Le troiſiéme erreur de Vuiclef en ceſte matiere de figures, eſt qu'il prononce indiſtinctement les choſes figurées, comme les propres, afin de pouuoir auec plus d'aſtuce deceuoir les ſimples, contrefaiſant le fidelle, & couurant cauteleuſement l'heretique, quand il dit aux fidelles que ce venerable Sacrement eſt le corps de Chriſt, voire afin de les tromper plus abondamment, adjouſte, reellement; adjouſte, veritablement; mais touchez la*

a *Thomas Valdenſ. Doctrin. fid. tom. 2. cap. 70.* Tranſſubſtantiationis & conuerſionis nomina peruertit Vuiclef in ſenſum ſuũ hæreticum, cõtra ſuam inſtitutionem primæuam à Patribus; & modo Atianorum, qui, vt ſcribit, &c.

b Ita modò Vuiclef terminum Tranſſubſtantiationis conatur euertere, ſicut illi terminum conſubſtantialitatis; dicitque eſſe conuerſionem ſubſtãtiæ in ſimilitudiné vel conformitatem, aut appellationem ſubſtãtiæ; ſicut Atiani dicebãt conſubſtantialitatem, ſimilitudinis paritatem. Et ſic omnes dictiones Patrum, quas ad exprimendũ fidem Euchariſtiæ Eccleſia Chriſti inuenit accommodas, corpus Chriſti & omnia penè remanet tamen ipſe ſibi aſſumit: ſed confundit aſſumptas conceptu ſuo æquiuoco, coocedens in conuerſionem panis, imo & accidens ſine ſubiecto, & ablationem panis modo ſuo, nobiſcum concedens, & quaſi transfigurans ſe in filium lucis ſecundùm terminos, ſed acet hæreticus ſecundùm ſubſtantiam intellectus.

montagne, & fumante, elle dira que c'eſt ſeulement en figure: Et derechef; *Qu'il eſt en l'Hoſtie corporellement, ſubſtantiellement & eſſentiellement, pour ce qu'il y eſt corporellement par la pure corporalité du pain.* Au moyen dequoy le meſme Vuiclef ne feint point d'admettre ces propoſitions comme veritables, quand il les trouue dans les Autheurs; L'accident reſte ſans ſuject apres la conſecration, & la ſubſtance du pain ne demeure point en l'Euchariſtie; dautãt qu'il ſe reſerue le moyen de les éluder par des gloſes pleines d'eqüiuocations & de preſtiges. *Noſtre variation en ceſte matiere*, dit le meſme Vuiclef, au liure de l'Apoſtaſie,[a] *conſiſte en deux poincts: Premierement, en la propoſition affirmatiue, par laquelle il eſt dict que l'accident eſt ſans ſuject: Secondement, en la propoſition negatiue, par laquelle il eſt dict, que la ſubſtance du pain & du vin ne demeure point apres la conſecration. Par deux aduerbes doncques i'oſte colorément l'vne & l'autre; aſçauoir, par ces deux aduerbes purement, naturellement; & s'il y a mille teſmoignages alleguez, qui ſonnent que l'accident eſt ſans ſuject, cela ſe peut entendre ſainement; aſçauoir, qu'il ſoit ſans ſon ſuject, le ſuſtentant purement, naturellement. Car encore que la ſubſtance du pain Sacramental ſubſtante les meſmes accidents qu'auparauant, cela toutesfois ſe fait miraculeuſement.* Et meſme ailleurs ſe glorifie de la ſotte ſubtilité d'vn des ſiens, qui pour s'excuſer de defendre que la ſubſtance du pain demeuroit en l'Euchariſtie, auoit allegué que le genre de la ſubſtance eſt par tout où ſe trouue quelque indiuidu de ſubſtance; & donc le genre de la ſubſtance du pain demeuroit en l'Euchariſtie, quand le corps de Chriſt qui eſtoit vn indiuidu du predicament de la ſubſtance, y eſtoit, c'eſt à dire, que la ſubſtance du pain y demeuroit en ſa generalité de ſubſtance, encore qu'elle n'y demeuraſt pas en ſa ſpecialité de pain. Et pour ceſte cauſe le meſme Valdenſis remarque, que non ſeulement ceux d'entre les ſimples Catholiques qui oyoient les paroles de Vuiclef, mais meſme ceux qui liſoient quelques-vns de ſes liures, penſoient qu'il tint la meſme doctrine que l'Egliſe au faict de l'Euchariſtie. *Aucuns pieux Lecteurs*, dit Thomas Valdenſis, *eſtiment, quand les liures de Vuiclef leur tombent entre les mains, & qu'ils oyent qu'il afferme ſi conſtamment, que le venerable Sacrement eſt vrayement & reellement le corps de Chriſt, qu'il l'entende auec les fidelles du corps de Chriſt, ſelon ſon eſſence & ſa nature.* Car ny ce n'eſt la couſtume des bons Philoſophes d'eſtendre les Tropes ou figures aux choſes, dautant que la verité eſt de l'adequation de la choſe à l'intellect. Or aux locutions figurées il eſt dict autrement que la choſe n'exiſte; au moyen dequoy la choſe n'y eſt point égalée à la conception, comme il ſera dict cy-apres. Et ainſi il en a trompé pluſieurs; mais ceux qui examinent à bon eſcient ſes liures, recognoiſſent qu'il honore ſeulement le corps de Chriſt

[a] *Idẽ ibid. c. 81. Alia eius gloſſa cap. 16. de Apoſtaſia.* In duobus, inquit, ſtat noſtra variatio in iſta materia. Primò, in propoſitione affirmatiua, qua dicitur, quòd accidens eſt ſine ſubiecto: Secũdò, in propoſitione negatiua, qua dicitur, quòd remanet ſubſtãtia panis aut vini poſt conſecrationẽ. Per duo ergo aduerbia tollo coloratiùs ambo, ſcilicet per iſta duo, putè, naturaliter: Et, ſi mille teſtimonia ſint adducta, quæ ſonuerint, quòd accidens ſit ſine ſubiecto, hoc poteſt ſanè intelligi, quod ſit ſine ſubiecto ſuo, putè, naturaliter ſubiectante.

par patoles & ſignes logiques, mais que ſõ cœur demeure touſiours au ſigne & en la figure du corps. Et pourtant ne faut-il point trouuer eſtrange, ſi vſant de toutes ces fictions, diſſimulations & equiuocations, ſi eſcriuant meſme aux Prelats de l'Egliſe Catholique, que c'eſtoit à tort qu'il eſtoit calomnié ſur l'hereſie du Sacrement de l'Autel, & qu'il croyoit & vouloit defendre iuſques à ſa mort, qu'apres que le Preſtre legitime auoit deuëment prononcé les paroles ſacrées ſur le pain, ſous la forme du pain eſtoit le vray corps de Chriſt, comme le peuple Catholique le croyoit par tout le monde, & comme il auoit creu deuant que les faux Prophetes fuſſent introduicts, c'eſt à dire, deuant que les Carmes, & autres mendiants fuſſent eſtablis en Angleterre; l'Egliſe ne luy fit point ſon procez definitif ſur cét article, pendant qu'il veſquit, mais differa iuſques apres ſa mort; auquel temps ſa doctrine ſur ceſte matiere commença à eſtre publiquement recogneuë & deſcouuerte par les eſcrits qui ſe trouuerent de luy, & par la confeſſion de ſes diſciples. Car quant au fonds de ſa doctrine touchant cét article, il faut conſiderer les raiſons ſur leſquelles il l'a appuyée, ou comme communes à luy, & autres Sacramentaires qui ſont venus depuis, ou comme propres & particulieres à luy ſeul, & non employées & miſes en œuure par les autres. Or pour le regard des arguments qui luy ſont communs auec le reſte des Sacramentaires, comme il a eſté reſpondu cy-deſſus en general à toutes les raiſons & authoritez des Sacramentaires modernes, il a eſté ſatisfaict en particulier à celles dont Vuiclef s'eſt ſeruy auec eux, qui n'en font que le moindre nombre. Et quant aux arguments, ſoit d'authorité, ſoit de raiſon, qui ſont propres & particuliers à Vuiclef, comme les Sacramentaires qui ſont venus depuis, les ont laiſſez en arriere, ils ont monſtré, en les omettant, qu'ils ne les ont eſtimez d'aucun poids, ny d'aucune force. Neantmoins, afin que ceux d'entre les ſimples Caluiniſtes, auſquels la cognoiſſance des raiſons particulieres de Vuiclef n'eſt point paruenuë, ne penſent pas auoir eu en luy vn grand Achille, il ſera bon de toucher quelques-vnes des cauſes ſpeciales, & non communes aux autres Sacramentaires, qui ont meu particulierement Vuiclef à ſe deſtourner de la creance de l'Egliſe, en cét article. Or ſe peuuent elles reduire principalement à trois poincts: Le premier eſt des fauſſes maximes de Philoſophie, dont il s'eſtoit imbu dés ſes premieres eſtudes en Logique, Phyſique & Metaphyſique: deſſus leſquels faux fondements venant puis apres à baſtir ſes diſcours de Theologie, quand il ſe rangea à ceſte profeſſion, il n'en pouuoit tirer ſinon des concluſions ſemblables: Car il s'eſtoit mis en l'eſprit les opinions erronées de quelques Philoſophes, Que les accidents n'eſtoient point choſes, mais ſeu-

lement modes des choſes; & qu'il n'y auoit que les ſubſtances qui fuſſent choſes; & que toute l'entité de l'accident eſtoit ſon ſujećt; & que l'accident n'eſtoit rien que la mode de ſon ſujećt, ou la mode de ſa ſubſtance, & n'auoit point d'eſſence, de definition, & de quidité diuerſe de ſa ſubſtance; au moyen dequoy la blancheur n'eſtoit autre choſe ſinon la ſubſtance blanche: & la courſe de l'homme n'eſtoit autre choſe que l'homme courant, ſans adjouſter aucune choſe, ou entité à l'homme par deſſus l'eſtre de l'homme. De ſorte que poſer vne qualité ſans ſubſtance, eſtoit, [a] ſelon luy, autant que mettre vne ſubſtance qualifiée ſans ſubſtance, qui eſtoit tomber en l'erreur de Lycophron, remarquée par Ariſtote, [b] qui ne vouloit pas dire, *l'homme eſt blanc*, dautant que le verbe, *eſt*, deſignoit vne liaiſon entre deux choſes, & qu'il n'auoüoit pas que *homme*, & *blanc*, fuſſent deux choſes, mais vouloit qu'on diſt, *l'homme blanchy*, prenant là le mot, *blanchy*, non inchoatiuement, mais complettement: Et qui eſtoit en ſomme contredire à Platon, Ariſtote, Auicenne & Auerroës, qui concedent à l'accident vne eſſence diffetente de celle de la ſubſtance, & à Simplicius, qui dit que les eſſences des predicaments ſont inconfuſes & non meſlées, & à Algazer, qui dit que chaque accident a en ſoy ſon eſſence, par laquelle il eſt ce qu'il eſt; & à Auicebron qui dit au liure de la fontaine de vie, cité par le meſme Thomas Valdenſis, [c] *Il eſt impoſſible que la forme ſoit en acte ſans la matiere qui la ſouſtient, ſçauoir eſt, la forme ſubſtantielle, mais non l'accidentale. Car la forme accidentale peut eſtre ſeparée de la matiere qui la ſouſtient en acte, là où les formes ſubſtantielles ne peuuent eſtre ſeparées de la matiere qui les ſouſtient, ſinon par la compoſition & reſolution de l'intellect*; Et à Boëce qui dit, [d] *Qu'autre choſe eſt la ſubſtance, & autre la peſanteur de la ſubſtance; par ce que ſi en vne ſubſtance ronde & peſante, la ſubſtance & la rondeur eſtoient vne meſme choſe, & pareillement la ſubſtance & la peſanteur vne meſme choſe; il faudroit que la rondeur & la peſanteur fuſſent vne meſme choſe*: Et à ſainct Auguſtin, qui dit; [e] *Autre choſe eſt au corps l'eſtre, & autre l'eſtre blanc*: Et à ſainct Gregoire de Nyſſe, qui dit, [f] *La couleur & la figure, & autres telles proprietez, ne peuuent eſtre le corps, mais ſont quelque autre choſe outre le corps.* Pour la confirmation de laquelle abſurdité, Vuiclef adjouſte encore ceſte autre impertinente maxime, [g] *Que tout accident predicamental eſt vniuoquement accident auec tout autre*, & en infere, *qu'il n'y a donc point d'accident abſolu, dautant qu'il faut par ceſte reigle que l'accident abſolu & l'accident reſpectif, conuiennent en quelque choſe de commun. Or ne peut eſtre ceſte condition commune, rien d'abſolu, dautant que l'accident reſpectif n'enferme rien d'abſolu en ſoy; & par conſequent, il eſt neceſſaire que l'accident abſolu enferme en ſoy quelque relation; laquelle ne pouuant eſtre autre ſinon*

a *Thom. Vualdenſ. to. 2. c. 78.*

b *Ariſtot. 1. Phyſic. c. 2. tex. 20.* Διὸ οἱ μὲν πάθος, οἱ δὲ ἀριθμὸν ἔφασαν Λυκόφρων.

c *Thom. Vualdenſ. Doctrin. tom. 2. cap. 76* Nã Auicebron ita dicit, tractatu 2. lib. fontis vitæ: Non eſt poſſibile, vt ſit forma in actu ſine materia, quæ ſuſtinet eã. Forma dico ſubſtãtialis, nõ, accidentalis: quià forma accidentalis poteſt ſeparari à materia, quæ ſuſtinet eam actu; & formæ ſubſtantiales non poſſunt ſeparari à materia niſi intellectu componendo & reſoluendo.

d *Idem cap. 78.* Aliud eſt ipſa eius ſubſtantia, aliud eius rotunditas, aliud color, aliud bonitas.

e *Auguſt. 7. de Trinit.* Candor corporis non eſt eſſentia, quoniã ipſum corpus eſſentia eſt.

f *Gregor. Nyſſenus libro de conditione hominis cap. 24.* Alia námque coloris eſt ratio, alia ponderis.

g *Thom. Vuald. c. 79.* Secũdò ſic arguis: Omne accidẽs prædi-

l'inherence à ſon ſujet, il faut que l'inherence ſoit de l'eſtre interne de l'accident. Inepties ſi pueriles & ridicules, que ceux qui ont tant ſoit peu de Logique, non ſeulement artificielle, mais naturelle, en doiuent auoir honte; Car outre ce que l'accident predicamental n'eſt point dict vniuoquement des neuf genres d'accident, autrement il n'y auroit que deux predicaments & genres ſouuerains, aſçauoir la ſubſtance & l'accident: Qui ne void que la difference par laquelle l'accident abſolu eſt diſtingué du reſpectif, ne peut eſtre vne relation: Et donc, que ceſte difference-la eſtant accident & non ſubſtance, c'eſt vn accident purement abſolu? Et d'ailleurs, que l'inherence dõt parle Vuiclef, ou eſt vne ſimple relation mentale, laquelle par conſequent ne peut conſtituer vne difference reelle entre les accidents abſolus & les accidents purement reſpectifs; ou eſt vne relation reelle, laquelle par conſequent preſuppoſe diſtinction reelle entre ſes termes, aſçauoir, entre la ſubſtance & l'accident inherent à la ſubſtance; & conſequemment laiſſe à Dieu le pouuoir de les ſeparer. Car quant à l'autre argument qu'apporte Vuiclef, que l'accident informe ſon ſuject, ou par vn autre accident, ce qui n'eſt point, dautant que le progrés iroit à l'infiny, ou par ſoy-meſme, & donc l'information eſt de l'eſſence de l'accident; c'eſt la meſme impertinence qui le porte à vouloir que l'ame de l'homme informe ſon ſuject, moyennant vne autre choſe qu'elle meſme, contre toute Philoſophie diuine & humaine; de peur d'eſtre contrainct de confeſſer que ſi elle informe ſon ſuject par elle-meſme, l'information que l'ame fait du corps, ne ſoit de l'eſſence de l'ame; & partant, que lors que l'ame ceſſe d'informer le corps, elle ceſſe d'eſtre: Ne voyant pas qu'il ſuffit que l'information habituelle ou aptitudinale, ainſi parlent les Scholaſtiques, ſoit de l'eſſence de l'ame, & que celle-la elle la conſerue meſme apres qu'elle eſt ſeparée du corps. Or s'il ſuffit que la ſeule information habituelle ou aptitudinale, ſoit de l'eſſence de l'ame, pour faire qu'elle informe immediatement ſon ſuject; combien plus ſuffira-t'il que l'information ou inherence habituelle de l'accident, ſoit de l'eſſence de l'accident, pour faire que l'accident informe immediatement ſon ſuject: veu que l'information de l'ame, comme eſtant vne information ſubſtantielle, eſt trop plus eſtroitte, au regard de ſa matiere, que n'eſt l'information de l'accident, au regard de ſon ſuject, qui n'eſt qu'vne information accidentale? Et toutesfois Vuiclef tient ces fauſſes maximes pour fondements ſi infaillibles, qu'il nie là deſſus qu'il ſoit meſme en la toute puiſſance de Dieu, de faire exiſter vn accident ſans ſon ſuject; contre les doctrines expreſſes de ſainct Baſile, de ſainct Gregoire, & de ſainct Damaſcene, & meſme d'Auicebron, Philoſophe Arabe, & infidelle. S'eſtant

camentale, eſt vniuocè accidens cum alio: ſed accidens reſpectiuum non poteſt eſſe niſi inhæreat: ergo nullum accidens abſolutum. Qui diceret accidens analogum non niſi æquiuocè prædieari de ſingulis, vt ens tranſcendens cum paſſionibus ſuis vacuũ pellerer argumentum: Sed dicitur quòd aptitudinalis inhæſio inſeparabiliter & generaliter cõpetit accidẽti, non tamen actualis.

donc imprimé dés le commencement de ſes eſtudes ceſte fauſſe Philoſophie en l'eſprit, il ne faut point s'eſtonner ſi venant puis apres à la mettre en prattique ſur la Theologie, il en tiroit des conſequences de pareille condition, & ne pouuoit digerer que la toute-puiſſance de Dieu fuſt capable de faire exiſter vn accident ſans ſuject, comme le preſuppoſoit la doctrine de la Tranſſubſtantiation; dautant que l'accident n'ayant point, ſelon luy, d'autre eſſence & quidité que celle de la ſubſtance, Dieu ne le pouuoit ſans contradiction ſeparer de ſa ſubſtance. Il s'eſtoit pareillement imprimé en la ceruelle ceſte autre fauſſe maxime, que l'eſtant comme genre ſupreme, analogique, & duquel la conception conſiderée en la condition generale de l'entité, eſtoit tres ſimple & tres-indiuiſible, & incapable d'eſtre diuerſifiée par des differences excluſes de ſa nature, ſe communiquoit indiuiſiblement à tous les indiuidus qui le participoient, de ſorte que nul d'eux ne pouuoit perir en qualité d'eſtant, c'eſt à dire, iuſques à perdre la condition generale de l'entité, & eſtre reduict à rien, que toute la nature generale de l'eſtant, enrant que genre analogique, ne periſt; & donc que tous les indiuidus compris ſous la latitude generale de l'eſtant, ne ceſſaſſent d'eſtre, comme auſſi que nulle choſe ne pouuoit eſtre creée, c'eſt à dire, acquerir non ſeulement l'eſtre de telle ou telle eſpece, mais acquerir meſme l'eſtre ſimple d'eſtant, que tout le genre analogique de l'eſtant ne fuſt creé au meſme temps. Donc il recueilloit ceſte concluſion, qui eſtoit la cent cinquante-cinquiéme entre les ſiennes; *Dieu ne peut rien annihiler, ny ne peut accroiſtre le monde, ny le diminuer.* Pour la premiere partie de laquelle concluſion, il faiſoit cét argument, rapporté par Valdenſis; *Toute creature a l'eſtre creé au premier genre analogique,* (c'eſt à dire, l'eſtre qui eſt conferé à la creature par la creation, entant que creation eſt le ſimple eſtre general qui eſt exprimé par le mot *d'eſtant*, que les Philoſophes appellent le premier genre analogique:) *Or ceſt eſtre-la, dautant qu'il ne dépend point d'vn eſtre plus reſtreint, ne peut eſtre perdu, l'eſtre du genre analogique ſe conſeruant; Et partant tout l'eſtre d'vne creature ne peut ceſſer d'eſtre, ce genre-la analogique eſtant conſerué. Puis donc que nulle creature ne peut eſtre annihilée, quelque ſien eſtre creé eſtant conſerué; Il s'enſuit que nulle creature ne peut eſtre annihilée, ſinon que l'eſtant analogique, & par conſequent toute l'vniuerſité des choſes ſoit auſſi annihilée.* A quoy Vviclef adjouſtoit encore, pour renfort de ceſte raiſon, *que ſi l'on concedoit l'annihilation, il s'en enſuiuroit que pluſieurs trous de vuide infiny s'engendreroient en l'eſtant analogique.* Voila les beaux ſophiſmes, auec leſquels Vviclef s'eſtoit tellement embroüillé la ceruelle, qu'il inferoit de là, que Dieu ne pouuoit annihiler aucune creature; contre les proteſtations de l'Eſcriture, & des Saincts Peres, qui nous apprennent que non ſeulement

il n'y a creature que Dieu ne puiſſe particulierement annihiler, mais que s'il ſouſtrayoit ſon aſſiſtance & ſa vertu de quelque creature, pour excellente qu'elle fuſt, elle retourneroit en rien, comme de rien elle a eſté produitte. Et partant, quel miracle y a-t'il que Vviclef s'eſtant imprimé de ieuneſſe ces faux fondements de Philoſophie ſophiſtique en l'eſprit, il ayt repugné à croire la doctrine de la Tranſſubſtantiation, laquelle il preſuppoſoit ne pouuoir auoir lieu ſans annihilation & ceſſation d'eſtre de la ſubſtance du pain? Il s'eſtoit imaginé tout de meſme ceſte fauſſe perſuaſion contraire à toutes les loix de Logique & de Metaphyſique, que les conſequences de l'eſtre, ſelon certain ſens à l'eſtre ſimple, eſtoient vrayes & legitimes, c'eſt à dire, que ce qui eſtoit quelque choſe, ſelon certain ſens, pouuoit eſtre dict eſtre ceſte meſme choſe la ſimplement, vrayement & reellement; & eſtoit procedé ſi auant en ceſte voye d'erreur de ſophiſme, que de dire qu'vn aſne eſtoit vrayement & reellement Dieu; qu'vne pierre eſtoit vrayement & reellement Dieu; & bref, que toute creature eſtoit vrayement & reellement Dieu; faiſant le progrez de ſon illuſion en ceſte ſorte, Vn aſne, ſelon l'eſtre ideal & intelligible, c'eſt à dire, entant qu'apprehenſible & cognoiſſable par l'entendement, eſt en Dieu: Car Dieu ne cognoiſt point les choſes par vne notion qui luy viene de dehors. Or tout ce qui eſt en Dieu, eſt Dieu, dautant que Dieu n'a rien en luy qui ne ſoit luy-meſme, & par conſequent vn aſne, ſelon l'eſtre intelligible, eſt Dieu; mais ce qui eſt quelque choſe, ſelon certain égard, eſt cela meſme ſimplement, vrayement & reellement: Et donc vn aſne & toute autre creature, eſt ſimplement, vrayement & reellement Dieu. Voicy ſes paroles, au troiſiéme chapitre des Idées, rapportées par Thomas Valdenſis: *Nous concedons*, dit-il, *qu'il s'enſuit formellement, Toute creature, entant qu'entenduë de Dieu, eſt Dieu; donc elle eſt Dieu. Et ceſte creature a eſté faitte actuellement creature diſtincte, & par conſequent, il ſe doit conceder ſimplement, que chaque creature eſt Dieu, & que toute creature eſt Dieu.* Et derechef: *que ſi l'on dit qu'il ſonne mal, de conceder que l'aſne, & toute autre choſe eſt Dieu, ie confeſſe qu'oüy, parmy ceux qui entendent à peine, & pourtant pluſieurs n'admettent point ces propoſitions, ſinon auec determination; aſçauoir, que telle creature, ſelon l'eſtre ideal & intelligible qu'elle a en Dieu interieurement, eſt Dieu: mais ceux qui conçoiuent le meſme ſens du ſuject mis par ſoy, concedent également la propoſition.* Et en ſa propoſition deux cents dix-ſeptiéme, *Toute creature*, dit-il, *eſt Dieu*, Et en la deux cents dix-neufiéme, *Chaque choſe*, dit il, *eſt Dieu* Sur quoy à bon droict Thomas Valdenſis s'écrie; *Mais quelle eſt ceſte ſiene Logique, vrayement elle eſt ſi particulierement ſiene, que contre les aduertiſſements des Maiſtres en la ſcience,*

ſcience, il approuue que la conſequence de l'eſtre, ſelon certain égard à l'eſtre ſimple, eſt bonne & valable. Or à cauſe dequoy s'ébahira-t'on ſi Vviclef cheminant ſur ces fauſſes maximes; que ce qui eſt quelque choſe ſelon certain égard, eſt & peut eſtre dict la meſme choſe, vrayement, ſimplement & reellement; iuſques à inferer de là, qu'vn aſne eſt Dieu, & que toute creature eſt Dieu, quand il a trouué dans les Peres, que le pain de l'Euchariſtie eſt faict vrayement & reellement le corps de Chriſt, il ayt penſé que ce leur auoit ſuffi de croire, que le pain eſtoit faict le corps de Chriſt relatiuement, c'eſt à dire, en figure & repreſentation; pour prononcer qu'il eſtoit vrayement & reellement conuerty au corps de Chriſt, & qu'il pouuoit (ſans offenſer ſa doctrine, & ſans admettre la ceſſation de l'eſtre du pain, & l'exiſtence des accidents ſans ſubiect) confeſſer auec eux que le pain eſtoit vrayement & reellement le corps de Chriſt, eſtoit vrayement & reellement faict le corps de Chriſt, eſtoit vrayement & reellement conuerti au corps Chriſt, dautant qu'il eſtoit faict le corps de Chriſt, ſelon certain ſens, aſçauoit relatiuement; Et que ce qui eſtoit quelque choſe, ſelon certain égard, pouuoit eſtre dict eſtre la meſme choſe ſimplement, vrayement & reellement? Sophiſme le plus lourd, le plus groſſier, le plus fallacieux, & le plus impudent qui ayt iamais eſté ſiffle & bafoüé en l'échole. Le ſecond fondement particulier que Vviclef prenoit pour baſe & pillier de ſa doctrine, eſtoit la preſuppoſitiõ que l'eſcrit du Maiſtre dont il auoit puiſé ſon hereſie, eſtoit de ſainct Ambroiſe, ou d'vn des diſciples de ſainct Ambroiſe; au lieu qu'il eſtoit d'vn Autheur qui auoit veſcu plus de ſept cens ans apres ſainct Ambroiſe, & qui auoit eſté contemporain de ſainct Anſelme, & ſucceſſeur en quelque partie de l'hereſie des Berengariens; comme il appert par l'Epiſtre que ſainct Anſelme eſcriuit contre luy. *Vviclef*, dit Thomas Valdenſis, *ſuit le Maiſtre de ſon erreur, aſçauoir l'Autheur d'vn liure intitulé, Des offices diuins; qui faiſoit ainſi du corps du Sacrifice vn fard equiuoque, ſous lequel il peut errer couuertement; comme Anſelme ſon contemporain le rapporte, au liure du corps & du ſang du Seigneur.* Et derechef; [a] *Ceſte doctrine des impanateurs a eſté double; Car le premier Eſcriuain, apres Berengarius, à qui ie penſe qu'elle ayt pleu, ç'a eſté Valeranus, Eueſque de Medbourg, lequel Vviclef inuoque ſi plaiſamment pour Autheur, l'appellant quelquesfois ſainct Ambroiſe, quelquesfois Iſidore, ou quelquesfois, certes, comme il dit, diſciple du grand Sainct Ambroiſe, Autheur du liure intitulé, Des diuins offices; lequel, ainſi que i'ay ſouuent dict, le venerable Anſelme tance comme homme de ſon temps, & en autres choſes Eſcriuain docte & vtile. Ceſtuy-la, dy ie, tomba en ceſte erreur, apres les reliques de Berengarius.* Cet Autheur donc, fuſt ou ſelon les vns, Valeranus, ou, ſelon les autres, Rupertus Tui-

a *Idem Vvaldenſ. to. 2. cap 65.* Geminata eſt hæc impanãtiũ dictio. Primo enim poſt Berengariũ puto inter ſcriptores eam placuiſſe Valerãno Medburgẽſi Epiſcopo: quem tam feſtiuè Vviclef inuocat in auctorem, vocans eum quãdoque Iſidorum, aut certè, vt dicit, magnum Ambroſij diſcipulum, authorem de diuinis officijs; quem, vt ſæpe dixi, venerabilis Anſelmus increpat, hominem ſui temporis, & in alijs petitum ſcriptorem & vtilem. Hic inquam in hunc errorem incidit poſt Berẽgarianas reliquias, &c.

tienſis, applaudiſſant à l'vne des branches de l'hereſie de Berengarius, & voulant ſauuer la verité & proprieté de ces propoſitions des Peres, Que le corps de Chriſt eſt vrayement & reellement à l'Autel ; Que le Sacrement eſt vrayement & reellement le corps de Chriſt; Que le pain eſt faict vrayement & reellement le corps de Chriſt; & neantmoins conſeruer la ſubſtance du pain pour ſeruir de ſuject aux accidents ſenſibles, auoit poſé que le corps de Chriſt eſtoit en l'Euchariſtie par impanation hypoſtatique, moyennant l'aſſumption de la nature du pain faitte par Chriſt au meſme ſuppoſt, & en la meſme perſonne de Chriſt. Au moyen dequoy Vviclef trouuant dans cét Autheur la conſeruation de la ſubſtance du pain, & croyant que cér eſcrit fuſt de ſainct Ambroiſe, ou d'vn des diſciples de ſainct Ambroiſe, ſe reſolut d'en faire entre les Peres le principal garant de ſa doctrine. Le troiſiéme faux fondement de Vviclef eſtoit pris de la mauuaiſe intelligence de l'Apocalypſe. Car comme il deſiroit ſur toutes choſes appliquer literalement ce qui y eſt dict de l'Antechriſt, au Pape & à l'Egliſe Romaine, & voyoit qu'il ne le pouuoit faire ſans preſuppoſer que l'Egliſe Romaine euſt eſté pure mille ans en la doctrine, apres le temps que ſainct Iean l'eſcriuit; dautant qu'il y eſtoit prophetiſé que le Diable deuoit eſtre enchainé mille ans, & puis qu'au bout de ce terme il ſe délieroit ; Ce que Vviclef interpretoit de l'aduenement de l'Antechriſt ; Il ſe trouuoit contraint pour perſuader aux ſiens que le Pape de ſon temps eſtoit l'Antechriſt, premierement de confeſſer que durant ce millenaire il n'y auoit point d'erreur en la foy de l'Egliſe Romaine; Et ſecondement, de monſtrer que depuis que ce millenaire eſtoit finy, l'Egliſe Romaine auoit erré & apoſtaſié en la doctrine. Et pourtant il aduoüoit franchement que la foy de la doctrine de l'Euchariſtie, auoit encore eſté pure & floriſſante en l'Egliſe au temps du Pape Nicolas II. & au temps de Berengaire; Et que le Pape Nicolas II. auoit eſté vn bon & ſainct Pape, dautant qu'il eſtoit compris dans le terme des mille ans; à les compter depuis le temps auquel ſainct Iean auoit eſcrit ſon Apocalypſe ; & dogmatizoit ſeulement, que depuis l'accompliſſement deſdits mille ans, la doctrine de l'Euchariſtie auoit eſté corrompuë, aſçauoir, au Concile de Latran. *Sous le Pape Innocent III. Vviclef*, dit Valdenſis, [a] *afferme que l'Egliſe moderne eſt heretique, & contraire à ceſte premiere-là, pour ce qu'il ſent qu'elle luy eſt oppoſée, & compte ceſte cy depuis le temps du Pape Innocent III. pour ce qu'il a inſtitué la Decretale, dont eſt pris le chapitre*, Cum Marthæ. Et pour ce le meſme Vviclef eſcrit ces mots au liure de l'Euchariſtie, chapitre deuxiéme. *Il ſemble*, dit-il, *probable que la premiere Egliſe a ſainement ſenty en cecy, & que la poſterieure a erré. Car l'authorité*

a *Idem Vviclef, apud Vvaldenſ. tom. 2. cap. 43.* Moderna Eccleſia dicit hæreticam, & illi priori contrariam; quia planè ſentit ſibi aduerſam; & colligit iſtam à tempore Innocentij III. quia decretalē illam inſtituit, cap. cū Marthæ: vnde de Euchariſtia cap 2. Videtur, inquit, probabile, quòd prior Eccleſia ſanè

reluiſoit auſſi grande, la ſainčteté auſſi grande, la ſapience auſſi grande, ou plus grande, ſelon les Hiſtoires, au Pape Nicolas, & en cent & quatorze Eueſques qui luy aſsiſterent; comme en celuy qui a compoſé les Decretales. Pourquoy donc ne croira-t'on pas autant ou plus à ſa ſentence, qu'à la ſentence ſuccedante plus debile? Car l'Egliſe va touſiours en empirant pour le regard de la foy de l'Eſcriture. Et ailleurs; [a] *Vviclef*, dit-il, *en la ſeconde partie de ſes Sermons, au Sermon cinquante-huičtiéme, eſcrit ces paroles; Depuis le temps d'Innocent III. on ne ſçait s'il croyoit Catholiquement ou heretiquement; toutesfois ils ſont contrainčts à vne commune obeïſſance de ceſte Egliſe la, comme à vne choſe de foy, de croire que l'accident eſt en ce Sacrement ſans ſuječ, mais ils n'apportent ny raiſons ny eſcriture en vertu dequoy on le doiue ainſi croire. Et par ce les fidelles au Seigneur le refutent.* Et plus bas; *Semblablement que l'accident ſoit ſans ſuječ, tant les Philoſophes que les Theologiens l'ont nié, pource qu'il n'eſt pas en la puiſſance de Dieu de faire qu'il ſoit ainſi.* Et au douziéme chapitre de l'apoſtaſie, *L'argument eſt que non ſeulement les Philoſophes, mais auſſi tous les Sainčts du millenaire de Chriſt, ont tenu que l'accident ſoit ſans ſuječ, d'où naiſt donc vn menſonge ſi ſcandaleux?* Et au liure du Sermon du Seigneur en la montagne; [b] *Le quatriéme teſmoin*, dit Vviclef, *eſt le Pape auec ſa Cour, lors que la foy a fleury: où il definit que ce Sacrement eſt le corps de Chriſt; & ayant obtenu ceſte confeſſion de Berengaire, manda auec ioye en France & en Allemagne, comme Berengaire auparauant heretique auoit eſté corrigé à la foy Catholique.* Et au quatriéme liure du Trialoge, chapitre deuxiéme; [c] *La Cour Romaine*, dit Vviclef, *auant la ſolution du Diable, concorda plus euidemment auec la ſuſdite ſentence antique, comme il appert au traičté de la conſecration, diſtinčtion deuxiéme; au chapitre, Moy Berengaire: mais depuis le temps de la ſolution de Satan, la foy de l'Eſcriture eſtant abandonnée, il y a eu pluſieurs hereſies en ceſte matiere.* Au moyen dequoy il eſtoit contraint, pour accommoder à ſa doctrine les lieux de ceux qui auoient eſcrit contre Berengaire, condamné au Concile de Rome, & contre ſes ſectateurs, auant le Concile de Latran, de recourir aux equiuocations & ſophiſmes plus que pueriles: & ſelon ceſte belle methode il tiroit des paroles du Concile de Rome, ſous le Pape Nicolas, tout le contraire de ce que le Concile auoit voulu dire, aſçauoir que le pain apres la conſecration demeuroit pain; argumentant ainſi par ſa belle reigle de Logique; Le Concile

ſenſit in iſto, & poſterior obtrauit. Tãta namque auctoritas, tanta ſanctitas, & tanta ſapientia, vel maior lucebat in iſto Papa Nicolao, ſecundũ chronicas, & in iſtis centum & quatuordecim Epiſcopis, quãta in eo, qui compoſuit Decretales: quare non crederetur tãtum vel plus eius ſententiæ ſicut debiliori ſententiæ ſuccedenti. Eccleſia enim deteriorando, quod ad fidem ſcripturæ procedit.

a *Idem Thomas Vvald. cap. 76.* A tempore Innocentij III. neſcitur vtrùm Catholicè an hæreticè ſentiebat, ad vnam tamen cogũtur obedientiã illius Eccleſiæ tãquam fidem, quòd accidens credatur eſſe ſine ſubiecto in hoc Sacramento; ſed nec afferunt rationem nec ſcripturam, vnde debeat ita credi.

b *Idem cap. 42.* Quartus teſtis eſt Papa cum ſua Curia, quãdo fides in ipſis

floruit, vbi definit, quòd hoc Sacramentum eſt corpus Chriſti.

c *Thom. Vvaldenſ. tom. 2. cap. 42. Vviclefus in 4. Trialog. cap. 2.* Certum eſt, quòd in Euangelio Chriſti plenius, authenticiùs, & moderatiùs, quàm in Romana Curia iſta materia eſt deciſa. Ipſa tamen Curia, ante ſolutionem Diaboli, cum antiqua ſententia prædicta planiùs concordauit, vt patet de conſecrat. diſt. 2. cap. Ego Berengarius. A tempore tamen ſolutionis Satanæ demiſſa fide Scripturæ, multæ hæreſes in illa materia, &c.

dir que le pain & le vin apres la conſecration ſont le corps de Chriſt: Ergo, le pain & le vin apres la conſecration, ſont; qui eſt vn ſophiſme que les Dialecticiens appellent du troiſiéme adjacent au ſecond, & de l'eſtre ſelon quelque égard à l'eſtre ſimple, par lequel ie pourrois conclure tout de meſme; l'eau apres l'euaporation eſt air: donc l'eau apres l'euaporation eſt; l'eau apres la conuerſion fut vin, donc l'eau apres la conuerſion fut: le non eſtre eſt vne negation de l'eſtre; donc le non eſtre eſt: & quand on luy alleguoit les paroles des Peres qui auoient eſcrit entre le Concile de Rome tenu ſous le Pape Nicolas, & le Concile de Latran, tenu ſous le Pape Innocent III. auſquelles le ſophiſme du troiſiéme adjacent ne pouuoit auoir lieu, & auſquelles il eſtoit exprimé diſertement que la ſubſtance du pain & du vin ne demeuroit point en l'Euchariſtie, & que les accidents ſenſibles y reſtoient ſans ſuject; il recouroit aux pures equiuocations & homonymies, acceptant leurs teſmoignages ſelon le ſon, mais directement, contre le ſens de leurs paroles; comme pour exemple quand on luy alleguoit ces mots de ſainct Anſelme: *La vraye ſubſtance du corps du Seigneur eſt aux myſteres, mais ſans ſon eſpece viſible, & la vraye eſpece viſible du pain y eſt, mais ſans ſa ſubſtance*; Il reſpondoit, *que Sainct Anſelme vouloit dire que la ſubſtance du pain ceſſoit d'eſtre au Sacrement, ſelon la conſideration, mais non pas ſelon la nature. Anſelme*, dit Vvicleſ; au cinquiéme chapitre du liure de l'Euchariſtie, rapporté par Valdenſis, *& les autres Saincts, ont tendu non à l'honneur du ſigne, mais à la veneration du corps de Chriſt ſignifié, & conſequemment de Chriſt:* Et par ainſi ils s'efforçoient de faire que toute la quidité ou eſſence de la ſubſtance ſignifiante fuſt aſſoupie pour le regard de la conſideration de l'homme; comme ſi le meſme Anſelme n'auoit pas dict au meſme œuure; [a] *C'eſt choſe contre l'vſage & la raiſon de la ſapience du monde, que l'accident d'vne ſubſtance ſubſiſte, la ſubſtance eſtant oſtée; mais Dieu n'eſt pas ſuject à la loy de la nature.* Et derechef [b]; *Que la ſubſtance du pain demeure en l'Autel apres la conſecration du corps, c'eſt choſe que la pieté Chreſtienne a touſiours abhorrée, & qu'elle a nouuellement condamnée en Berengarius Tourangeau, & en ſes ſectateurs.* Et quand il trouuoit dans Hugues de ſainct Victor, ces paroles; [c] *La vraye ſubſtance du pain & du vin eſt conuertie au vray corps & au vray ſang, la ſeule eſpece du pain & du vin demeurant, & la ſubſtance paſſant en la ſubſtance*; il expliquoit en ſon troiſiéme chapitre de l'Euchariſtie, par ces mots; *Que le ſeul corps de Chriſt apres la conſecration eſt là principalement, le pain & le vin cedants en ceſte principalité là au corps de Chriſt, & que les accidents ont là l'exiſtence principale pour exciter les ſens des fidelles, ſans que leur ſuject y exiſte principalement.* Et quand il trouuoit ces paroles dans Lin-

a *Idem Vualdenſ. cap. 82. Ex Anſelmo.* Quod quidem contra vſum & rationem eſt mũdanæ ſapiẽtiæ, vt ſublata ſubſtãtia ſubſtantiæ accidens ſubſiſtat: ſed legi naturæ nõ ſubiacet Deus, imò ipſius legis lex eſt creator ſuus.

b *Anſelmus apud Vualdenſem cap. 42.* Panis ſubſtantiã poſt Dominici corporis conſecrationẽm ſupereſſe, ſemper abhorruit pietas Chriſtiana.

c *Thomas Vuald. cap. 82. ex Hugone à S. Victore de Sacramentis lib. 2. part. 8. cap. 9.* Per verba ſanctificationis vera panis & vera vini ſubſtantia in verum corpus & ſanguinẽ Chriſti conuertitur. Vvicleff, inquit, quòd ſolum corpus Chriſti ſit poſt cõſecrationem ibi principaliter, pane & vino in principialitate illa corpori Chriſti cedentibus.

colnienſis; [a] *Ces formes ſenſibles n'ont point d'autres ſubſiſtences qui les ſouſtiennent en eſtre: Car ſous la forme du pain & du vin n'eſt point lors la ſubſtance materielle du pain & du vin: & toutesfois ces formes ſenſibles la ne ſont point au corps & au ſang de Chriſt comme en ſujects denommez par elles: Ie explique que c'eſt à dire que les accidents ſont par ſoy, au regard de l'acte de la conſideration des fidelles, entant que la quidité ou ſubſtance du pain & du vin eſt aſſoupie pour le regard de ceſte conſideration; dautant que les accidents excitent l'ame, afin qu'elle conſidere actuellement le Sacrement comme ſigne.* Et bref, par trois gloſes, l'vne auec le mot, *principalement*; l'autre, auec le mot, *purement naturellement*; & l'autre auec le mot, *ſelon la conſideration*, il eludoit tout le vray ſens des Peres tant anciens que poſterieurs. Ce qui a faict dire à Valdenſis ces paroles; *Il taſche*, dit-il, *d'impoſer à ceux qui ont faict de clairs & amples diſcours en leurs liures, & ont enſeigné par leur viue voix, que l'Euchariſtie eſt la ſeule ſubſtance du corps de Chriſt, & non celle du pain; & que les accidents qui apparoiſſent là, reſident ſans ſuject; qu'ils entendent que la ſubſtance du pain y demeure, mais non principalement, ou purement naturellement, & que les accidents y ſont ſans ſuiect, ſelon la conſideration.* Ainſi il gloſe ſainct Auguſtin, Gregoire, Hilaire, Euſebe: Ainſi les Peres poſterieurs, qui luy contrediſent ſi clairement, que nous ne ſçaurions pas nous-meſmes parler plus clairement contre luy, ny l'impugner auec plus de paroles, aſçauoir Rabanus, Anſelme, Lanfranc, Guirmond, voire meſme Sainct Thomas, Scotus, Bonauenture & Occam, tous ceux-là auec la queuë de ſa gloſe a trois fourchons en ſes liures de l'Euchariſtie, de l'Apoſtaſie, & du Vrialoge, & ailleurs il les tire auec ſoy, *&c. Iuſques-là que i'ay peur moy-meſme, pauure & contemptible eſcriuain, que quelqu'vn de ſes ſectateurs ne me face à croire que ie ſuis de sõ parti, quoy que i'y contrediſe auec toutes mes forces.* Au moyen dequoy il ne faut point trouuer eſtrange ſi par la publication des liures de Vviclef, ſes fraudes venans à eſtre deſcouuertes apres ſa mort, ſa doctrine, au faict de l'Euchariſtie, fut abandonnée de la pluſpart de ſes ſectateurs, comme le meſme Valdenſis le teſmoigne, en ces mots; *Les Vvicleuiſtes, par la grace de Dieu, ſe voyent abandonnez de leurs complices, pour le moins quant à l'hereſie de l'Euchariſtie: Car Dieu leur a deſcouuert, à l'ignominie de leur Maiſtre, combien fauſſement il auoit detorqué les Eſcritures & les Docteurs de la foy, comme il appert déja preſque par toute l'Angleterre, & par la Boheme, & Huſſites; pleuſt à Dieu qu'il en fuſt auſſi abandonné és autres choſes d'égale turpitude. Que ſi quelquesfois il trouuoit des lieux des Peres, auſquels il ne ſçauoit tout à faict que reſpondre, il diſoit que leur doctrine n'eſtoit point contraire à la ſienne, dautant qu'encore qu'elle poſaſt vne maniere diuerſe de la ſienne, neantmoins elle ne diſoit pas qu'il n'y euſt point d'autre maniere poſſible.*

[a] *Idem Vuald. tom 2. cap. 83.* Iſtæ ſenſibiles formæ non habent alias ſubſiſtentias ipſas in eſſe tũc ſupportantes. Non enim eſt tunc ſub forma panis aut vini materialis ſubſtãtia panis aut vini: nec tamen ſunt illæ formæ ſenſibiles in corpore & ſanguine Chriſti vt in ſubiectis ab eis denominatis. Reſpõdet ad Lincolniẽſem, quia accidentia per ſe ſunt in actu cõſiderationis fidelium, dum panis & vini quidditas, quoad cõſiderationem huiuſmodi ſit ſopita: quia accidentia expergefaciunt animam, vt cõſideret Sacramentum actualiter tanquam ſignum.

Ces authoritez, dit-il, aſçauoir de S. Ambroiſe & d'Euſebe Emiſſene, *ne ſont point contre nous, parce qu'encore que la choſe y ſoit poſée eſtre ainſi, neantmoins elle ne prononce point qu'il ne puiſſe eſtre, & que Dieu ne puiſſe faire autrement: Et partant n'afferme pas qu'vne autre maniere ſoit impoſſible.* Puis en fin ne ſe ſouuenant pas qu'il auoit appellé aux Saincts pour l'interpretation de l'Eſcriture; & voyant que les Saincts l'abandonnoient, il recouroit à ce dernier refuge; que les paroles des Peres n'obligent, ſinon entant qu'elles ſont fondées en l'Eſcriture Canonique. Mais cela n'eſtant pas des choſes qui ſont particulieres à Vviclef en ceſte doctrine, le vouloir toucher, ce ſeroit faire contre noſtre intention, qui a eſté ſeulement de cotter les fraudes qui luy ſont propres & peculieres en ce faict; eſquelles il eſt paſſé quelquesfois ſi auant, que de vouloir faire accroire à Sainct Thomas, que dans les propres paroles qu'il a compoſées pour celebrer la Tranſſubſtantiation, il a voulu dire que la ſubſtance du pain demeuroit. *Cela*, dit Vviclef, [a] *paroit en troiſiéme lieu par le teſmoignage que l'vſage de l'Egliſe accepte: Car en la Feſte du corps de Chriſt, elle chante ainſi;*

Le Verbe chair, fait à la Table
Par ſon Verbe le vray pain chair.

Or qu'y a-t'il de plus impudent en tout le regne de l'impudence, que de vouloir trouuer ce ſens dás les paroles de l'Hymne de ſainct Thomas & de l'Egliſe, compoſé exprés pour celebrer la Feſte du corps de Chriſt, inſtituée en faueur & memoire de la victoire de l'Egliſe contre ceux qui nioient la Tranſſubſtantiation? Mais pource que Valdenſis, le grand debellateur de Vviclef, le confute & conuainct ſi viuement, tant és fraudes, captiõs & equiuocations qui luy ſont particulieres, qu'és fauſſement pretenduës raiſons & aurhorirez qui luy eſtoient communes auec les autres Berengariens, & depuis auec les Caluiniſtes, qu'il ne laiſſe eſchapper vne ſeule partie de ſes arguments, qu'il ne la foudroye, terraſſe, & abyſme; il me ſuffira d'y renuoyer les Lecteurs, Seulement les aduertiray-ie que ce ſainct & docte perſonnage, Thomas Valdenſis, le miracle & l'oracle de ſon ſiecle, eſtoit tel, que Baleus, Miniſtre Anglois, quoy que cruel & enueniné ennemy de ſa memoire, eſt cõtrainct de luy dõner le tiltre de tres-docte, *ſcientiſſimus*; & de dire, qu'il fut Conſeiller d'Eſtat du Roy Henry V. d'Anglererre, & qu'il fut ſon Ambaſſadeur en Pologne & en Pruſſe, & conuertit Virold, grand Duc de Lituanie, auec toute ſa nation, du paganiſme à la foy Chreſtienne, qu'il appelle Papiſtique; Et qu'il fur ſi bien pourueu de liures, qu'en multitude & antiquité d'exemplaires, nulle autre Librairie d'Angleterre n'approchoit de la ſienne: laquelle dés ce temps-la fut eſtimée à plus de deux mille eſcus d'or; Et que

[a] *Idem Thomas Vvald.to 2. cap. 41.* Tertiò, inquit Vvicleff, patet ex teſtimonio, quod acceptat vſus Eccleſiæ. Nam in feſtiuitate corporis Chriſti ſic cantat: Verbum caro, panem verum Verbo carnem efficit, Fitque ſanguis Chriſti, merum.

le Roy Henry V. d'Angleterre, pour la grande eſtime qu'il faiſoit de luy, voulut rendre ſon eſprit en ſon ſein: Et qu'au reſte pluſieurs diuers & grands hõneurs luy ayants eſté offerts, il ne les voulut iamais accepter. Ce qu'il n'euſt pas peu dire de ſon Vviclef; qui pour auoir eſté refuſé (comme tiennent aucuns) de l'Eueſché de Vigorne, excita toutes ces tragedies. Ce que Polydore Virgile meſme en ſon hiſtoire d'Anglererre, teſmoigne au lieu par nous allegué cy-deuant. Au moyen dequoy, quand la legion d'Autheurs Catholiques, qui eſcriuit contre Vviclef dés ſon ſiecle meſme, Iean Kinigan, Raoul Strode, Richard Lauinhan, Guillaume Bertho, Iean Gaſcoyn, Symon Sothray, Thomas Aſchebornius, Thomas Vvineterthonus, Richard Maydeſtonus, Galterus Diſſa, Robert Humbletorus, Ioannes Tyſſictonus, Ioannes Maronis, Ioannes Mark, Guillelmus Vvotfordus, Ioannes Luk; à qui Baleus meſme defere ce teſmoignage d'auoir merité le prix d'vne excellente renommée entre les hommes ſçauants; Thomas Rudeburne, à qui le meſme Baleus rend ceſte atteſtation qu'il fut tellement orné de dons, non ſeulement de fortune, mais d'eſprit, qu'il ſe concilia par là vne grande grace & bien-vueillance, & qu'en luy fleurit, auec la probité des mœurs, vne excellente cognoiſſance de beaucoup de choſes; & autres, n'auroient point aiguiſé leur voix & leur plume contre luy, Quand les Synodes de Londre & d'Oxfort ne l'auroient point cenſuré; Quand le Concile vniuerſel de Conſtance n'auroit point anathematizé ſa memoire & ſes eſcrits; la ſeule authorité & doctrine de ce grand Thomas Valdenſis ſuffiroit pour briſer & écraſer la teſte de ſon hereſie, laquelle tant s'en faut qu'elle trouuaſt au faict de l'Euchariſtie le credit & l'applaudiſſement que pretend le ſieur du Pleſſis, qu'au contraire les fraudes dont Vviclef auoit vſé pour ce regard en l'application & explication des lieux de l'Eſcriture & des Peres, venant à eſtre deſcouuerts apres ſa mort, par la publication de ſes liures, il commença à eſtre deſcrié & abandonné de ſes ſectateurs en cét article, comme le meſme Valdenſis le teſmoigne en ces mots; *Les Vvicleuiſtes; par la grace de Dieu, ſe voyants abandonnez de leurs complices, pour le moins quant à l'hereſie de l'Euchariſtie; Car Dieu leur a deſcouuert, à l'ignominie de leur Maiſtre, combien fauſſement il auoit detorqué les Eſcritures & les Docteurs de la foy, comme il appert déja par toute l'Angleterre & par la Boheme, & Huſſites; Pleuſt à Dieu qu'il en fuſt auſſi abandonné és autres choſes d'égale turpitude.* En quoy les Vvicleuiſtes Anglois auoient vne particuliere occaſion d'abandonner leur Maiſtre, aſçauoir qu'outre le teſmoignage de l'Egliſe Occidentale, ils auoient la relation de l'Egliſe Orientale, qui leur auoit eſté faicte par les Grecs, lors que l'Empereur de Conſtantinople, Emanuel, enuoya ſon Ambaſſadeur

Voyez cy deſſus, pag. 987.

en Angleterre vers le Roy Henry IIII. peu apres la mort de Vviclef, comme Valdenſis rapporte en ces mors; *Il n'eſt point*, dit-il[a], *neceſſaire de rememorer ce que les Grecs tres doctes qui vindrent pieça auec l'Ambaſſadeur d'Emanuel de Conſtantinople, leur Empereur, en Angleterre, au temps de Henry IIII. nous ont appris de la foy moderne de la Grece, & principalement de la foy de l'Euchariſtie, quant à la ſubſtance,* (ce qu'il ne dit pour excepter la diuerſité de la Communion ſous les deux eſpeces,) *& du Sacrement de penitence, quant à la confeſſion vocale, laquelle eſt tres-entierement conſeruée entre eux.* Mais c'eſt aſſez de Vviclef, des liures duquel ne nous eſtant reſté que ce qui en eſt refuté par Thomas Valdenſis, dont les eſcrits ont englouty & deuoré ceux de Vviclef, comme la verge de Moyſe engloutit celle des enchanteurs d'Egypte, ce ſeroit choſe ſuperflue de luy faire autre reſponſe que celle que Thomas Valdenſis luy a faicte.

[a] *Thom. Vvald. tom. 2. Doctrin. cap. 44.* Non eſt neceſſe referre, quid ipſi literatiſſimi Græci, qui dudum cum nuntio ſui Cóſtantinopolitani Imperatoris Emmanuelis, temporibus Regis Henrici quarti, in Angliam pernenerunt, nos de moderna fide Græciæ docuerunt: maximè de fide Euchariſtiæ quo ad ſubſtantiam, & de Sacramẽto pœnitentiæ, quoad cõfeſſionem vocalem, quæ integerrimè ſeruatur ibidem.

IEAN HVS ET HIEROME DE PRAGVE, AVTHEVR LXXVII.

Le ſieur du Pleſſis, pag. 1103. edit. 2.

LE ſoixante ſeptiéme teſmoin que produit le ſieur du Pleſſis, eſt Iean Hus & Hieróme de Prague, ſon compagnon; leſquels le ſieur du Pleſſis dit auoir ſeruy d'atteſtateurs à la doctrine des Sacramentaires, au ſiecle interpoſé entre celuy de Vviclef & le noſtre. Or de Iean Hus, outre ce que nous auons ſes eſcrits publiez en deux volumes de l'impreſſion d'Allemagne, eſquels il ne ſe trouue rien de tel; pluſieurs choſes nous aſſeurent encor, que ceſte imputation eſt vne pure impoſture. Car encore qu'en l'examen des teſmoins qui depoſoient contre luy ſur le dixſeptiéme article qui luy eſtoit imputé, quelques-vns rapportaſſent de luy auoir oüy dire; les vns, qu'il pourroit bien eſtre, qu'apres la conſecration le pain demeuraſt; les autres, que les accidents demeuroient en l'Euchariſtie, comme en leur ſuject, & que Dieu eſtoit au pain comme l'homme en ſa robbe, & l'ame au corps, & que l'Euchariſtie eſtoit Dieu & pain apres la conſecration; les autres, que ce n'eſtoit point vne determination de l'Egliſe, que les accidents fuſſent au Sacrement de l'Aurel ſans ſuject: neantmoins pource que c'eſtoient teſmoins ſinguliers qui ne parloient pas d'vn meſme faict en meſme lieu & en meſme temps; Et d'ailleurs qu'en ce propre article aucuns d'eux depoſoient con-

tre luy, qu'ils luy auoient oüy conceder ceſte propoſition; *Iean Hus eſt vne perſonne en la diuinité*; en quoy ils n'auoient pas bien pris ſon ſens, mais s'eſtoient abuſez ſur les equiuocations de Vviclef; & qu'en l'article ſuiuãt il fut atteſté contre luy, qu'il auoit dict, que ſi le Preſtre eſtoit en peché mortel, il ne conſacroit point, & que le corps de Chriſt n'eſtoit point faict là, mais que la ſubſtance du pain y demeuroit comme auparauant; qui ſont propoſitions contradictoires: Et outre cela que le meſme Iean Hus ne vouloit pas recognoiſtre pour ſiens tous les articles contenus en ceſte information, ains proteſta que quelques vns d'eux luy eſtoient imputez par faux teſmoignage. Le Concile n'y eut point d'égard en la ſentence qu'il prononça contre luy, & entre les trente articles de ſa doctrine qu'il condamna comme heretiques, tous pris ou de ſes liures, ou de ſa confeſſion propre, n'y cotta rien de ceſtui-cy. Ce qu'il n'euſt pas oublié de faire ſi Iean Hus euſt confeſſé tenir vne telle doctrine, ou qu'elle ſe fuſt peu recueillir de ſes eſcrits; non plus qu'il n'oublia de mettre cét article entre les articles de Vviclef. Et à cela ne ſe doit oppoſer la reproche que Iean Hus fait en l'vn de ſes articles de la condamnation de quarante-cinq articles de Vviclef, entre leſquels il y en auoit trois contre la Tranſſubſtantiation. Car Iean Hus ne l'impugne pas comme fauſſe, entant qu'elle dit, qu'entre les quarante-cinq articles de Vviclef il y en a quelques-vns, non Catholiques; mais entant qu'elle dit qu'il n'y en a pas vn Catholique. Or qu'entre les articles pour leſquels il fait ceſte tacite exception, fuſſent compris ceux de l'Euchariſtie, il appert par ce qui nous en reſte de la doctrine de Iean Hus, en ceſte matiere: car nous auons ſes propres paroles rapportées par Iean Garetius, en ces mots[a]; *I'ay dict & dy que le pain demeure en l'Euchariſtie apres les paroles de la conſecration; mais i'ay entendu ce pain la, afin que quelqu'vn ne detorque pas mes paroles ailleurs, ce propre pain, dy-ie, qui a prononcé ces paroles de ſoy-meſme, Ie ſuis le pain de vie, & non le pain materiel: Car Chriſt par la vertu ineffable de ſa parole, tranſſubſtantie le pain & le vin en ſa propre chair & en ſon propre ſang.* Et voyant que la confeſſion de ceux de Prague contient ces mots exprés;[b] *Chriſt vray Dieu & vray homme, né de Dieu le Pere, eſt preſent corporellement au Sacrement viſible en la ſubſtance de ſa propre nature; & c'eſt entierement la meſme chair qu'il a priſe du ventre de Marie ſa Mere, qui ſied à la dextre de Dieu le Pere; auquel ainſi preſent en ce Sacrement, nous eſtimons deuoir eſtre deferez tous honneurs par agenoüillements, cierges, & autres ſolemnitez auec leſquelles Chriſt a accouſtumé d'eſtre ſeruy.* A quoy ſe peut encore adjouſter qu'Æneas Syluius en ſon Hiſtoire Bohemique, en laquelle il rapporte curieuſement les articles de l'erreur de Iean Hus & de ſes diſciples, n'y fait aucune mention de

a *Ioan. Huß cõfeſſio apud Ioan. Garetium.* Dixi & dico, panem (in Euchariſtia ſcilicet) poſt verba cõſecrationis remanere: ſed illum, ne quiſquã, quàm quò dixi, aliorſum mea verba rapiat, illum ipſum panem, qui de ſe ipſo hæc verba dixit: Ego ſum panis vitæ: & nõ materialem. Nam Chriſtus verbi ſui ineffabili virtute panem & vinũ tranſſubſtãtiat in propriã carnem & ſanguinem.

b *Confeſſio Pragenſis.* Chriſtus verus Deus, & verus homo, ex Deo patre natus, inviſibili Sacramento in ſua propriæ naturæ ſubſtantia corporaliter præſens eſt. Et eſt eadẽ prorſus caro, quam ſumpſit ex vtero matris ſuæ Mariæ, quæ reſidet in dextera Dei Patris, cui in hoc Sacramento ſic præſenti, genu flexione, cereis, & aliis ritibus, quib⁹ Chriſtus colitur, omnes honores deferẽdos ducimus.

l'erreur au poinct de la Tranſſubſtantiation, mais ſeulement de l'erreur au poinct de la neceſſité de la Communion laïque du Calice, & encore n'en attribuë-t'il pas l'origine à Iean Hus, mais à Petrus Dreſdenſis.[a] *Iuſques alors*, dit-il, apres auoir cotté les atticles de l'hereſie des Huſſites, *l'erreur du Sacrement de l'Autel ne s'eſtoit point encore gliſſé entre eux, mais vn nommé Petrus Dreſdenſis apporta ceſte nouuelle peſte*, &c. *Et s'eſtant addreſſé à vn nommé Iacobellus de Miſne, luy dit qu'il s'eſtonnoit de ce qu'il n'auoit point remarqué l'erreur de la Communion de l'Euchariſtie, qui ja de long temps auoit difformé l'Egliſe, en laquelle eſtoit adminiſtré le corps du Seigneur au peuple, ſeulement ſous vne eſpece. Combien qu'en ſainct Iean l'Euangeliſte & Apoſtre bien-aimé de Chriſt, il ſoit commandé de le prendre ſous la double eſpece du pain & du vin.* Et pourtant le meſme Æneas Syluius teſmoigne que les Huſſites eſtoient ſi aſſidus à porter l'Euchariſtie en proceſſion & en pompe, comme pour monſtrer qu'ils l honoroient dauantage que les autres; qu'ils brauoient les Catholiques auec ceſte ceremonie. *Ils portoient*, dit-il[b], *preſque tous les iours la ſacrée Euchariſtie à l'entour de leurs Egliſes.* Et derechef;[c] *Le Roy de Boheme défendit aux Conſuls de la ville de Prague, qu'ils ne laiſſaſſent plus porter le corps de Chriſt en pompe par les heretiques.* Et au chapitre ſuiuant;[d] *Le iour de deuant les Calendes de Iuillet s'aſſemblants en l'Egliſe des Carmes à la Chappelle de ſainct Eſtiene, porterent l'Euchariſtie en proceſſion par pluſieurs places & Egliſes.* Et vn peu apres, parlant de la ſedition que les Huſſites firent contre les Magiſtrats & citoyens de Prague;[e] *Leurs corps*, dit-il, aſçauoir des Magiſtrats & des citoyens, *percez de coups ſeruirent d'vn cruel ſpectacle, Iean Moyne ſe tenant dans le marché, & monſtrant le ſacré corps de Chriſt au peuple ſanguinaire.* D'où ſe confirme ce qu'éſcrit Valdenſis en ces mots ja alleguez; *Les Vvicleuiſtes, par la grace de Dieu, ſe voyans abandonnez de leurs complices, pour le moins quant à l'hereſie de l'Euchariſtie: Car Dieu leur a deſcouuert, à l'ignominie de leur Maiſtre, combien fauſſement il auoit detorqué les Eſcritures & les Docteurs de la foy; comme il appert déja preſque par toute l'Angleterre, & auſſi par la Boheme, & Huſſites; pleuſt à Dieu qu'il en fuſt auſſi abandonné aux autres poincts d'égale turpitude.* Et ce que Coclæus rapporte que Iean Hus a touſiours abhorré cét erreur: mais ſur tous, les eſcrits de Iean Rokizana, l'vn des princi-

a *Æneas Syluius in hiſtor. Bohemica. c. 35.* Nõdum error de Sacramẽto altaris irrepſerat, ſed attulit nouam peſtem Petrus Dreſdẽſis. Apud Eccleſiam Sancti Michaëlis per id temporis populum prædicando inſtruebat Iacobellus Miſnenſis, literarũ doctrina & morũ præſtantia iuxtà clarus. Petrus hunc aggreſſus, mirari ſe air doctum & ſanctũ virum, qui diuina eloquia plebibus exponeret, errorem illum non animaduertiſſe, Communionis Euchariſtiæ, qui iampridem Eccleſiam peſſundaſſet, in qua ſub vna tãtum ſpecie Dominicum corpus populo miniſtrarerur: quamuis apud Ioannem Euãgeliſtam & Apoſtolum Chriſto dilectiſſimũ, ſub duplici ſpecie panis vinſque ſumi iubeatur.

b *Idem cap. 36.* Singulis fermè diebus ſacram Euchariſtiam per ſuas Eccleſias circumuectabant: quas cùm paucas eſſe dicerent, Vericeſlaum orauere, &c.

c Conſulibus autem nouæ ciuitatis Pragenſis, ne vlteriùs ab hæreticis Dominicum corpus in pompæ deferri ſinerent, Rex imperauit.

d *Idem cap. 47.* At hæretici pridie Calendas Iulij apud Eccleſiam Carmelitarum conuenientes ad ædem Sancti Stephani, Euchariſtiam per plurimas plateas atque Eccleſias armati circumtulere.

e *Ibidem.* Septem conſules atque alij nonnulli ciues lanceis ac vernbus irati populi exceepti, dirum ſpectaculum dilaniati præbuere, ſtante in foro Ioanne Monacho, & ſacrum Chriſti corpus ſanguinarie populo oſtentante.

paux ſatellites de Iean Hus, & de toute la Secte des Huſſites, ſont teſmoins irreprochables de la creance des Huſſites, pour ce regard. Car voicy ce qu'il eſcrit en ſon traicté des Sacrements; [a] *Il eſt iuſte & ſainct, equitable & ſalutaire, que les Chreſtiens ayent le corps de Chriſt contenu au Sacrement, en ſouueraine reuerence & crainte, & en ſouuerain deſir & amour ſur la terre, de ſorte que premierement tous les Preſtres, & puis tous les autres Clercs, doiuent frequenter leurs oraiſons & pſalmodies là en la preſence où eſt le corps de Chriſt, le Roy & le Seigneur de toute la terre, & où eſt la frequence des Anges: Au moyen dequoy ceux-la pechent griéuement, & ſeront repris durement, qui ſe portent negligemment à l'endroit de ce corps deïfique en ce Sacrement, & ne ſe ſouuiennent pas du Seigneur leur Dieu, qui exiſte là veritablement.* Et vn peu apres; *Et partant tous ceux qui ne ſont point de là animez à bien viure, ſelon l'obſeruance des commandements de Dieu, & excitez à ſeruir, venerer & adorer le corps de Chriſt au Sacrement, & à ſe rejoüir en luy auec grande crainte & amour, tels ne ſont point de la vraye & viue foy*; Et vn peu apres; [b] *De ces choſes il appert que les Preſtres auec le peuple fidelle doiuent au dehors corporellement par agenoüillements & inclinations de teſtes, & proſtrations quelques-fois de la face iuſqu'en terre, reuerer & ſeruir Ieſus & ſon corps au Sacrement; & que les Preſtres doiuent ſemblablement par leur parole & par leur exemple enſeigner le peuple d'eſtre ſaiſi de tremblement, en adorant & ſeruant, & portant vne ſupreme & viue reuerence à ces tres-diuins & ineffables myſteres.* Car quant à Hieróme de Prague, outre ce qu'eſtant enquis au Concile, de l'opinion contre la Tranſſubſtantiation, de laquelle les eſcrits de Vviclef auoient eſté conuaincus, & dont quelques-vns ſoupçonnoient Iean Hus, il reſpondit qu'il croyoit du Sacrement de l'Autel & de la Tranſſubſtantiation du pain au corps, ce que l'Egliſe en tenoit & croyoit; & qu'il deferoit plus de foy à ſainct Auguſtin, & aux autres Docteurs de l'Egliſe, qu'à Iean Vviclef, & à Iean Hus. Le meſme teſmoin que le ſieur du Pleſſis allegue pour fidelle relateur de l'hiſtoire & du ſupplice de Hieróme de Prague, aſçauoir Poge de Florence, dit nommément qu'il proteſta au Concile tout le contraire de ce que luy impoſe le ſieur du Pleſſis. Voicy ſes paroles; [c] *Eſtant Hieróme de Prague*, dit-il, *interrogé ce qu'il ſentoit du Sacrement, il reſpondit que deuant la conſecration c'eſtoit pain; mais qu'en la conſecration & apres, c'eſtoit le vray corps de Chriſt. Sur quoy luy eſtant repliqué; Mais quelques-vns diſent que tu as enſeigné qu'apres la conſecration le pain demeure. Le pain, reſpondit-il, demeure chez le boulanger.* Et cela ſoit dict de Iean Hus & de Hieróme de Prague. Car quant à ce Munſtinger

a *Ioan. Rokizana tract. de ſeptē Sacrament, cap.* 12. Quapropter iuſtū & ſanctū eſt, æquum & ſalutare; quòd Chriſtiani habeant ipſum corpus Chriſti, in Sacramento contentum, in ſumma reuerētia & timore, in ſummo deſiderio & amore ſuper terrā: ſicvt omnes primùm Sacerdotes & Clerici cæteri debent orationes ſuas & pſalmodias frequentare in præſētia, vbi eſt corpus Chriſti.

b *Ibid.* Ex quibus patet, quòd ſacerdotes cum populo fideli debent exteriùs corporaliter per genuū flexiones & capitis inclinationē, & proſtrationem quandoque faciei in terrā, reuereri & colere Chriſtum Ieſum, ſuúmque corpus in Sacramento. Et ſic Sacerdotes debent, verbo & exemplo docere populum, vt contremiſcant adorādo, & colendo, & ſummum ac viuacem reſpectum habendo, circa hæc diuiniſſima & ineffabilia myſteria.

c *Pogius Florent. in epiſt. ad Leon. Aretinum.* Cùm rogaretur quid ſentiret de Sacramento, inquit Antèà panem, poſteà verum Chriſti corpus: & reliqua ſecundùm fidem. Tum quidam aiunt te dixiſſe, poſt conſecrationem remanere panem. Tum ille, apud piſtorem, inquit, panis remanet.

dont parle le ſieur du Pleſſis, *qui preſcha*, dit-il, *en Allemagne enuiron l'an* 1284. *contre le Sacrement de l'Autel*, c'eſt vn teſmoin qui a beſoin luy-meſme de teſmoin, pour nous apprendre qui il eſtoit ; & le ſieur du Pleſſis n'en produit point.

IEAN PIC, COMTE DE LA MIRANDE, AVTHEVR LXVIII.

Le ſieur du Pleſſis pag. 877. *edit.* 1. *pag.* 1103. *edit.* 2.

LE ſoixante huictiéme Autheur que produit le ſieur du Pleſſis, eſt Iean Pic, Comte de la Mirande, qui florit enuiron l'an 1490. *lequel*, dit le ſieur du Pleſſis, *oſa diſputer publiquement à Rome contre la Tranſſubſtantiation* ; Et cela le ſieur du Pleſſis le prouue par quatre lieux pris de ſes Theſes. Le premier eſt, qu'en vne de ſes quarante-cinq Theſes ſouſtenuës ſelon la doctrine de S. Thomas, il poſe ceſte concluſion ; [a] * *Le vray corps de Chriſt, eſt au Ciel localement, en l'Autel Sacramentalement.* Mais quel aueuglement a ſillé les yeux du ſieur du Pleſſis en ceſte allegation? Car ceſte concluſion n'eſt-elle pas priſe des propres paroles de S. Thomas, [b] qui ne veut pas que le corps de Chriſt ſoit en l'Autel localement, c'eſt à dire auec ſes propres fonctions locales, qui ſont d'occuper lieu, & d'eſtre commeſuré & coëſtendu au lieu ; mais Sacramentalement, c'eſt à dire, auec les fonctions locales du Sacrement dans lequel il exiſte? Pic de la Mirande luy-meſme ne fait-il pas profeſſion de tenir ces quarãtecinq cõcluſions, ſelon la doctrine de S. Thomas? Et comme donc impugnera-t'il la doctrine de la Tranſſubſtantiation, de laquelle S. Thomas eſt propugnateur inexpugnable? Car que ceſte phraſe de S. Thomas, *eſtre en l'Autel Sacramentalement*, ne ſignifie pas y eſtre en ſimple ſigne, mais y eſtre ſous les eſpeces du Sacrement, & par le moyen des dimenſions du Sacrement, il n'y a nouice ſi enfant en la doctrine de S. Thomas, qui l'ignore. Le ſecond eſt, que le meſme Iean de la Mirãde, en la quinziéme de ſes Theſes, ſelon la doctrine de Scotus, poſe ceſte concluſion; [c] *La conſecration ne ſe peut faire par ſes paroles preciſes, Ceci eſt mon corps, ſi les paroles precedentes, aſçauoir* pridie quàm paterentur, *ne ſont exprimees.* Dõt le ſieur du Pleſſis infere qu'il tient que la conſecration ne git pas en certaines paroles par compte, mais en l'inſtitution de Chriſt. Or que fait cela contre la Tranſſubſtantiation? Car quant au ſens que le ſieur du Pleſſis en tire, que la conſecration ne git pas en certaines paroles par compte, qui luy a appris à argumẽter ainſi?

Le

a *Ioan. Picus in concluſione* 14. *ſecundu Thomã.* Verum corpus Chriſti eſt in cœlo localiter, in altari Sacramentaliter.

b *S. Thomas* 3. *part. queſt.* 76. *art.* 5. *ſumma Theolog.*

c *Idem concl.* 15. *ſecundùm Scotu.* Per hæc verba præcisè, Hoc eſt corpus meũ, non expreſſis verbis præcedentibus, ſcilicet, pridie quã pateretur, non poteſt conſociari.

Le meſme Scotus, ſelon lequel Pic de la Mirande fait profeſſion de vouloir defendre ceſte Theſe, n'eſcrit-il pas au lieu où il la tient, *Ie dis que les paroles de la conſecration ſont quatre, aſçauoir ce pronom, Cecy, & le verbe, eſt, & les deux mots contenus en l'attribut*, aſçauoir, *mon corps?* Et n'adjouſte-t'il pas, *que les paroles*, qui pridie quàm patereretur, *ſont requiſes, non comme eſtans de l'eſſence de la conſecration, mais comme eſtans ſeulement neceſſaires; pour donner à entendre, que le Preſtre, en prononçant les quatre paroles de la conſecration du corps, parle non en ſa perſonne, mais en celle de Chriſt?* Et pource ne ſubjoint-il pas; [a] *mais cela ne doit pas eſtre entendu en ce ſens, que les paroles precedentes ſoient eſſentiellement appartenantes à la neceſſité de la conſecration: mais qu'elles doiuent eſtre neceſſairement premiſes?* Et Scotus preſuppoſant ceſte diſtinction, aſçauoir, que les paroles precedentes ſont neceſſaires, non comme partie de l'eſſence formelle de la conſecration, mais comme faiſant partie des conditions preparatoires, requiſes pour donner à entendre en la perſonne de qui ſont prononcées les paroles de la conſecration: Pourquoy Iean Pic de la Mirande, qui fait profeſſion expreſſe de defendre ceſte Theſe, ſelon la doctrine de Scotus, ne l'aura-t'il preſuppoſée? Le troiſiéme eſt pris, de la dixiéme Theſe de ſes vingt-neuf concluſions en Theologie, qui eſt exprimée en ces termes; [b] *Les paroles, Cecy eſt mon corps*, &c. *qui ſont prononcées en la conſecration, ſont dittes materiellement, & non ſignificatiuement.* Mais dequoy eſt-ce que cela bleſſe la Tranſſubſtantiation? Le Pape Innocent III. n'a-t'il pas bien eſcrit que le Preſtre vſe de ces paroles, non enunciatiuement, mais recitatiuement, qui eſt la meſme choſe, que dit Iean Pic de la Mirande? Et pour cela a-t'il diſputé publiquement contre la Tranſſubſtantiation? Luy que le ſieur du Pleſſis appelle le Pere de la Tranſſubſtantiation. Le quatriéme lieu eſt pris, de la ſeconde Theſe de ſes vingt-neuf concluſions en Theologie; *où il donne*, dit le ſieur du Pleſſis, *Vne particuliere maniere de manger la chair & boire le ſang de Chriſt en la Saincte Cene, ſans conuerſion du pain au corps, & ſans aneantiſſement de la nature du pain; ſçauoir entant que Dieu peut ſuppoſer ou s'vnir hypoſtatiquement quelconque creature, moyennant quoy le pain demeureroit pain, & le corps ſeroit auec le pain. Et pour ceſte chimere*, adjouſte le ſieur du Pleſſis, *Il ne fut point neantmoins declaré heretique, parce que chacun eſtoit encore receu à y apporter ſon expedient.* Ainſi parle le ſieur du Pleſſis de cét excellent & incomparable eſprit, le Phenix de ſon temps, au corps duquel l'Italie a dreſſé ce tombeau:

Icy git, attendant l'appel du iour ſupreme,
Iean Pic de la Mirande, en depoſt conſigné:
Le Tage ſçait le reſte, & le Gange éloigné,
Voire poſſible encor les Antipodes meſme.

Ioannes iacet hîc Mirandula, cætera norunt, Et Tagus & Ganges, forſan & Antipodes.

Or à cela ie reſponds, que Iean Pic de la Mirande ne donne point

a *Scotus in 4. Sentent. diſt. 8. quæſt. 2. Sed hoc non eſt intelligendum tan quam ſint eſſentialiter pertinentia ad neceſſitatem conſecrationis, ſed tãquam neceſſariò præmittenda.*

b *Concluſ. Theolog. 38. Illa verba, hoc eſt corpus, &c. quæ in conſecratione dicuntur, materialiter tenentur, non ſignificatiuè.*

vne particuliere maniere de manger & boire la chair & le ſang de Chriſt, comme vraye, mais ſeulement comme poſſible; ny comme poſſible abſolument, mais comme poſſible conditionnellement; ny comme poſſible conditionnellement, en ſuppoſant vne condition qu'il admette, mais en ſuppoſant vne condition qu'il nie & rejette. Et par ainſi, tant s'en faut qu'il tiene le faict de ceſte Theſe pour veritable, qu'il ſappe & deſtruit luy-meſme le fondement de ſa poſſibilité. Pour l'éclairciſſement dequoy il faut ſçauoir, que l'an 1488. ceſt admirable adoleſcent, aagé ſeulement de vingt-quatre ans, non pour apporter des expedients aux difficultez de Theologie, comme penſe le ſieur du Pleſſis, mais pour monſtrer & exercer la beauté & ſubtilité de ſon eſprit, vint à Rome, & y propoſa & afficha neuf cent Theſes priſes des matieres, tant ſupernaturelles que naturelles, & puiſées non ſeulement des doctrines des Latins & des Grecs, mais auſſi des myſteres des Hebrieux, Chaldeens & Arabes, & des ſecrets de la Cabale & de la Magie naturelle, offrant de faire les frais à ceux qui voudroient venir de toutes les parts du monde, pour les diſputer auec luy. Or en ce nombre ſe propoſa-t'il d'en defendre les vnes ſelon la doctrine des autres Autheurs, aſçauoir aucunes ſelon la doctrine d'Albert le grand, aucunes ſelon celle de Sainct Thomas, aucunes ſelon la doctrine de François Maronis, aucunes ſelon la doctrine de Scotus, aucunes ſelon la doctrine de Henry de Gand, aucunes ſelon la doctrine de Gilles de Rome, aucunes ſelon celle d'Auerroës, aucunes ſelon celle d'Auicenne, aucunes ſelon celle d'Alfarabe, d'Iſaac de Narbonne, d'Abumaron de Babylone, de Mahommet de Tolede, d'Auempace Arabe, de Theophraſte, de Ammonius, de Simplicius, d'Alexandre Aphrodiſée, de Themiſtius, de Proclus, de Porphyre, de Plotinus, de Iamblic, d'Adolant Arabe, de Pythagore, de Mercure Triſmegiſte, des Theologiens Chaldeens, des Cabaliſtes, de Platon & d'Ariſtote, d'Orphée, de Zoroaſte, & ſemblables. Les autres, il propoſa de les defendre comme de luy-meſme: & pour eét effect les choiſit les plus paradoxes qu'il peút, ſans toutesfois tomber en aucune erreur; afin de faire preuue de la force & vigueur de ſon eſprit, auec ceſte proteſtation neantmoins qu'il n'y entendoit mettre rien probablement ny aſſeurement, ſinon entant que la Sacré-ſaincte Egliſe Romaine le iugeoit ou vray ou probable. Entre ſes propoſitions donc, de la derniere claſſe, il y inſere celle que cotte le ſieur du Pleſſis, aſçauoir,[a] *Que ſi l'on ſuppoſoit qu'vne creature irraiſonnable peuſt eſtre priſe par Chriſt en vnité de perſonne, il ſeroit poſſible à Dieu de faire que le corps de Chriſt fuſt en l'Autel, ſelon la verité du Sacrement de l'Euchariſtie, ſans conuerſion du pain au corps de Chriſt, ou annihilation de l'eſſence du pain.* Laquelle propoſition afin qu'on ne creuſt pas qu'il la tinſt pour vraye en

[a] *Ioan. Pici Mirandul. Theſis de Euchariſtiæ Sacramento, pag.* 120. Si teneatur communis via de poſſibilitate ſuppoſitationis, reſpectu cuiuſcunque creaturæ: dico, quòd ſine conuerſione ſubſtantiæ panis in corpus Chriſti, vel panitatis annihilatione, fieri poteſt vt in altari ſit corpus Chriſti ſecundùm veritatem Sacramenti: quod ſit dictum loquendo de poſſibili, non de ſic eſſe.

effect, mais ſeulement pour poſſible, & non pour poſſible abſolument, mais pour poſſible ſeulement, en cas que ceſte condition, aſçauoir, que Chriſt peuſt prendre vne creature irraiſonnable en vnion hypoſtatique, fuſt ſuppoſée; Il adjouſte immediatement apres, ces mots, ſupprimez par le ſieur du Pleſſis; *Ce qui ſoit dict, parlant de la poſsibilité, & non de la verité actuelle de l'eſtre.* Voicy ſes paroles; *Si l'on tient la commune voye de la poſſibilité de l'aſſumption de quelconque creature, en vn meſme ſuppoſt auec la perſonne de Chriſt; Ie dy, que ſans conuerſion du pain au corps de Chriſt, ou ſans annihilation de l'eſſence du pain, il ſe peut faire que le corps de Chriſt ſoit en l'Autel ſelon la verité du Sacrement de l'Euchariſtie: Ce qui ſoit dict, parlant de la poſsibilité d'eſtre ainſi, mais non de l'eſtre ainſi.* Et afin derechef d'éloigner encore plus les Lecteurs, de toute occaſion de croire qu'il ayt tenu le faict de ceſte Theſe, pour actuellement veritable, il en adjouſte peu apres vne autre, en laquelle il declare qu'il l'a ſeulement tenuë pour ſimplement poſſible; proteſtant qu'il ne tient pas la condition ſur la preſuppoſition de laquelle il auoit fondé ceſte poſſibilité, pour vrayement poſſible; *Ie ne conſens point*, dit-il, *à la commune ſentence des Theologiens, qui diſent, que Dieu peut prendre en vnité de ſuppoſt quelque nature que ce ſoit; mais ie concede ſeulement qu'il le peût d'vne nature raiſonnable.* Par où ſe void combien il eſt éloigné de ce que luy impute le ſieur du Pleſſis, aſçauoir de donner vne nouuelle maniere de manger la chair, & boire le ſang de Chriſt, ſans conuerſion du pain au corps, & ſans aneantiſſement de la nature du pain; veu qu'il proteſte diſertement, qu'il ne tient pas ceſte maniere-la pour vraye, mais ſeulement pour poſſible; & non pour poſsible abſolumenr, mais ſeulement en cas, que l'on preſuppoſe que Dieu peut prendre en vnion de ſuppoſt vne creature irraiſonnable: laquelle preſuppoſition, il crie qu'il ne la croid point, qu'il ne la conſent point, & ne la tient point. Mais que deſirons-nous plus, quand Iean Pic de la Mirande, luy-meſme reſpondant à la cenſure que les Theologiens de ſon temps auoient faitte de treize de ſes propoſitions, entre leſquelles eſtoit ceſte-cy; (en quoy le ſieur du Pleſſis montre combien il a de bons aduis;) reſpond, que ſi ceſte propoſition euſt parlé de la maniere actuelle, dont le corps de Chriſt eſt en l'Euchariſtie, elle euſt eſté non ſeulement erronée, comme ſes calomniateurs le pretendoient, mais ſimplement & abſolument heretique: Mais qu'en ceſte Theſe-la, il n'auoit nullement parlé de l'eſtre actuel du Sacrement, ains ſeulement de l'eſtre poſsible dn Sacrement; c'eſt à dire, qu'il n'auoit point entendu parler de la maniere, en laquelle eſtoit le Sacrement, depuis que Chriſt l'auoit inſtitué, mais de la façon en laquelle il eſtoit poſsible que Chriſt l'inſtituaſt deuant qu'il fut inſtitué? Voicy l'explication qu'il fait luy-meſme du ſens de ſes pa-

roles; *Par ceſte concluſion*, dit-il, [a] *ie n'entends point dire que le pain ne ſoit point conuerty au corps de Chriſt; & que le pain ſoit faict le corps de Chriſt au Sacrement ia inſtitué par Chriſt, ou que la verité actuelle du Sacrement ſoit la preſence du corps de Chriſt au pain pris de faict en vnion de ſuppoſt par le Verbe. Car ces ſens de l'eſtre actuel, ie les rejette expreſsément en la fin de ma concluſion, en ces mots; Ce qui ſoit dict de la poſsibilité de l'eſtre, & non de l'eſtre ainſi; là où ie veux, que le mot, poſsible, ſoit referé non ſeulement à la clauſe precedente de l'aſſumption hypoſtatique du pain par Chriſt, mais à à ce qui eſt dict de la verité du Sacrement de l'Euchariſtie, & au Sacrement meſme, voire auſsi à la preſence du corps de Chriſt, enſemble auec le pain pris hypoſtatiquement.* Et vn peu apres; *Et pourtant ie m'eſtonne que la preſente concluſion ayt eſté condamnée pour erronée, ſous ce pretexte que les choſes ſuſdites ſont fauſſes en parlant du Sacrement de l'Euchariſtie déja inſtitué, duquel ils diſent, que ie parle. Comme ainſi ſoit, au contraire, que ie proteſte diſertement en ma concluſion, que ie parle du Sacrement poſsible, & de ſa verité poſsible.* (c'eſt à dire, du Sacrement, conſideré, non ſelon la maniere dont Chriſt l'a inſtitué actuellement, lors qu'il l'a inſtitué, mais ſelon la maniere, dont il le pouuoit inſtituer deuant qu'il l'inſtituaſt.) *Qu'ils conſiderent donc plus attentiuement les paroles de ma concluſion, deuant que de condamner ma concluſion, laquelle refute ſi expreſsément le ſens, qu'ils condamnent; ainçois qu'ils conſiderent que leur determination ſe peut mal-ayſément defendre d'erreur. Car s'il eſtoit ainſi, cõme ils diſent, que ma concluſion vouluſt ſauuer la verité du Sacrement, ſelon l'inſtitution de Chriſt, laquelle tient l'Egliſe, elle ſeroit lors non ſeulement erronée, mais abſolument heretique. Que ſi au contraire le ſens de ma concluſion eſt ceſtui-la qui a eſté expliqué par moy, non ſeulement elle n'eſt point erronée en la foy, mais meſme dire l'oppoſite eſt erreur. Car il y a pluſieurs propoſitions, qui ſelon l'eſtre actuel ſont heretiques, deſquelles l'oppoſite ſelon l'eſtre poſsible, eſt heretique; comme dire, que le Pere a eſté incarné ſelon l'eſtre actuel, eſt heretique; mais dire, que le Pere peut eſtre incarné, non ſeulement n'eſt point heretique, mais l'oppoſite de cela eſt heretique: Et ces choſes*, adjouſte-t'il, *ſuffiſent pour la declaration & defenſe de ma concluſion.* Et vers la fin de l'Apologie, apres auoir par forme d'exercice Scholaſtique diſputé de part & d'autre, premierement la poſsibilité de ceſte propoſition, & ſecondement l'actualité, & reſolu negatiuement contre l'actualité comme contre vne poſition fauſſe, erronée & heretique: *Et de ceſte queſtion*, dit-il, *Il ſuffiſe d'auoir diſputé ces choſes, de toutes leſquelles ie tiens celles qui ſont conformes à la declaration cy-deſſus expliquée de ma concluſion, & celles qui leur ſont contraires, ie les declare deuoir eſtre rejettées & reprouuées.* D'où appert combien eſt faux, ce que le ſieur du Pleſſis imputé à Iean Pic de la Mirande, & combien plus encore ce qu'il dit, que de ſon temps chacun eſtoit encore receu à apporter ſon expedient au faict de l'Euchariſtie.

[a] *Idem in Apologia.* Per hanc concluſionem non intẽdo dicere, quòd panis non cõuertatur in corpus Chriſti & quòd de facto ſit corpus Chriſti in Sacramento, de facto, inſtituto à Chriſto, aut illius Sacramẽti veritas actualis ſit præſentialitas corporis Chriſti ad panem de facto aſſumptum vel ſuppoſitatum à verbo. Iſta enim de ineſſe rejicio expreſsè in fine concluſionis; ibi ſit quod dictum de poſſibili, non de ſic eſſe. Vbi id poſſibile referri volo non ſolùm ad dictũ præcedens de ſuppoſitatione panis à Chriſto, ſed ad veritatem Sacramenti Euchariſtiæ, & etiam ad ipſum Sacramentum.

DIDIER ERASME.

AVTHEVR LXIX.

CHAP. I.

LE ſoixante-neufiéme Autheur, que cite le ſieur du Pleſſis, eſt Eraſme, qu'il appelle l'vne des lumieres de ſon temps, duquel il cite deux paſſages. Le premier eſt pris du Commentaire ſur le ſeptiéme chapitre de la premiere aux Corinthiens, où Eraſme, dit-il, eſcrit; [a] *L'Egliſe a tard determiné la Tranſſubſtantiation. Long temps c'eſtoit aſſez de croire que ſoit ſous le pain conſacré, ſoit en quelconque autre façon le corps de Chriſt eſtoit preſent.* Eſquelles paroles le ſieur du Pleſſis falſifie premierement le texte d'Eraſme, & en oſte le mot, *vray*, que Eraſme y auoit mis exprés, en ces mots; *Le vray corps de Chriſt eſtoit preſent*, pour exclurre par le mot, *vray*, le ſimple corps typique, tropique & figuratif, des Sacramentaires. Et ſecondement diſſimule ce qu'Eraſme adjouſte immediatement apres; *Lors qu'elle a contemplé la choſe de plus pres, lors qu'elle l'a plus exactement examinée, elle l'a preſcripte plus certainement. Anciennement ceux n'eſtoient point heretiques qui euſſent creu que le Sainct Eſprit procedoit ſeulement du Pere: & ie ne ſçay ſi la plus grande partie des Chreſtiens au commencement ne croyoit point ainſi; la choſe eſtant examinée, l'Egliſe a deſiny ce que maintenant nous ſuiuons.* Par où Eraſme monſtre auoir le meſme ſens, & encore plus exprés de la tardiueté de l'article de la proceſſion du Sainct Eſprit, que de celuy de la Tranſſubſtantiation: Et par conſequent qu'il n'offenſe non plus la certitude de l'vn, que celle de l'autre. Mais donnons que le ſieur du Pleſſis ait allegué ce lieu d'Eraſme fidellement & ſincerement, que s'en enſuiura-t'il? Eraſme nous, dit-il, eſcrit que l'Egliſe a tard determiné la Tranſſubſtantiation; Et moy ie luy reſponds qu'Eraſme eſt vn mauuais garand en matiere d'antiquité Eccleſiaſtique; Car le meſme Eraſme n'eſcrit-il pas au meſme lieu; *Nul des Anciens n'oſoit prononcer clairement, que le ſainct Eſprit eſtoit conſubſtantiel au Pere & au Fils, non pas meſme lors que la queſtion du Fils eſtoit agitée auec vne ſi grande contention par toute la terre*, &c. *Et maintenant nous oſons confeſſer que le ſainct Eſprit eſt conſubſtantiel au Pere & au Fils, & Dieu vray du Pere Dieu vray, & du Fils Dieu vray;* Et en la Preface ſur ſainct Hilaire, ne dit-il pas, [b] *Que les Chreſtiens de ce temps ſont trop audacieux & temeraires, d'appeller le ſainct Eſprit Dieu, comme ainſi ſoit, que les anciens Peres ne l'ayent iamais appellé Dieu, &*

Ieſieur du Pleſſis, pag. 1103. edit. 2.

a *Eraſmus in 1. ad Corinth. c. 7.* In Synaxi trãſſubſtantiationẽ ſerò determinauit Eccleſia: diu ſatis erat credere, ſiue ſub pane conſecrato; ſiue quocũque modo adeſſe verum corpus Chriſti. Vbi rem propiùs cõtemplata eſt, vbi exactiùs expendit, certiùs ſcripſit. Non erant hæretici, qui olim credidiſsẽt Spiritum Sanctum à Patre duntaxat procedere, & haud ſcio an maxima pars Chriſtianorum primitus ita crediderit. Expẽſa re definit. quod hodie ſequimur.

b *Idem in Præfat. in libros Hilarij.* Audemus Spiritũ Sanctũ appellare Deũ verum ex Patre Filióque procedentem: quod vereres aliquãdiu non videntur auſi.

que cela ne ſe trouue point exprimé en l'Eſcriture. Et neantmoins tous les Petes ne crient-ils pas d'vne voix que le ſainct Eſprit eſt conſubſtantiel au Pete & au Fils? Sainct Gregoire de Neocesarée, ne dit-il pas à Chriſt en la perſonne de ſainct Iean Baptiſte;[a] *Au nom de qui te baptiſeray-je, Au nom du ſainct Eſprit; mais il eſt touſiours auec toy, comme t'eſtant conſubſtantiel?* Didyme Alexandrin n'eſcrit-il pas,[b] *Que le ſainct Eſprit eſt vn auec Dieu, non ſelon le nombre, mais ſelon la ſubſtance?* Et derechef; *Que le ſainct Eſprit eſt vn auec le Pere, & ne differe point en diuinité d'auec le Fils?* Epiphane ne crie-t'il pas,[c] *Que la Trinité eſt touſiours, & d'vne meſme eſſence?* Sozomene ne tappotte-t'il pas,[d] *Que ceux qui tenoient le Fils conſubſtantiel au Pere, tenoient le meſme du ſainct Eſprit? Laquelle doctrine,* dit-il, *en Syrie, Apollinaire Laodiceen: en Egypte, Athanaſe l'Eueſque: en Cappadoce & és Egliſes de Pont, ſainct Baſile & ſainct Gregoire defendoiẽt courageuſement.* Sainct Iean Chryſoſtome n'eſcrit-il pas des liures exprés de la Trinité conſubſtantielle, & ne dit-il pas; *Croys que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, & que le ſainct Eſprit leur eſt auſſi conſubſtantiel?* Iſidotus Peluſien ne crie-t'il pas contre les heretiques,[e] *Pourquoy n'enſeignes-tu pas que le ſainct Eſprit eſt conſubſtantiel au Pere & au Fils?* Le Pape Damaſe n'eſcrit-il pas,[f] *Nous croyons au ſainct Eſprit coëternel au Pere & au Fils?* Sainct Hieroſme ne dit-il pas,[g] *Ie te conjure par la Trinité conſubſtantielle?* Socrate ne dit-il pas;[h] *Qu'au Concile d'Alexandrie les Peres comprindrent le ſainct Eſprit en la Trinité conſubſtantielle?* Et ſainct Auguſtin n'eſcrit-il pas; *Le S. Eſprit eſt entierement égal au Pere, & au Fils, & conſubſtantiel en l'vnité de la Trinité & coëternel?* Le ſecond paſſage que le ſieur du Pleſſis allegue d'Eraſme, eſt pris du Commentaire ſur l'onziéme chapitre de la meſme Epiſtre, où Eraſme, dit le ſieur du Pleſſis; eſcrit ces mots;[k] *Thomas confeſſe qu'il y en auoit qui nioient de ſon temps, que Chriſt euſt conſacré, par ces mots, Cecy eſt mon corps, & ne refute pas toutesfois ceſte opinion comme heretique,* &c. *Qui plus eſt,* dit-il, *donnons que Chriſt ait conſacré par ces mots, d'où ſommes-nous certains, & par quelle part, que prononçant les paroles d'autruy, nous conſacrions auſſi?* Or éclipſe de là le ſieur du Pleſſis ſous le voile & les tenebres de ſon, &c. & les paroles ſur quoy Eraſme auoit faict ceſte interrogation, eſquelles ſa reſolution d'acquieſcer à la doctrine de l'Egliſe, eſtoit contenuë; & ſupprime la concluſion qu'Eraſme attache à la fin du diſcours, en laquelle ſa meſme reſolution eſt repetée. Car voicy ce que porte le texte d'Eraſme, au lieu où il fait l'interrogation, citée par le ſieur du Pleſſis; *En toutes ces choſes il faut rapporter conſentement au iugement de l'Egliſe, encore qu'il ſoit*

a *Gregor. Neocæſar. orat in Epiphaniam:* Εἰς τίνος ὀνομα βαπτίσω; εἰς τὸ τοῦ ἁγίου πνεύματος; ἀλλὰ συνεῖναί σοι δοκῶ πατρὶ, εἰς ὀνομα τοῦ καὶ βαπτίσωμαι.

b *Didymus li. 1. de ſpiritu Sancto.* Sancti Spiritus vnitatē ad Deũ non ſecundùm numerum, ſed iuxta ſubſtantiam comprobauit.

c *Epiphan. contra Pneumatom. her. 74.*

d *Sozomenus lib. 6. hiſtor. Eccleſ. cap. 22.* ἐπὶ δὲ ὁμοίου τοῦ πατρὶ τὸν υἱὸν ἐδόξαζον, τὰ αὐτὰ καὶ περὶ τοῦ πνεύματος ἐφρόνουν· καὶ ἀβλαβῶς δὴ τοῦτο τὸ λόγῳ συνίσταντο ἐν μὲν τῇ συνεδριάσει ὁ Παλαιστίνης, ἐν Αἰγύπτῳ δὲ Ἀθανάσιος ὁ Ἀλεξανδρείας.

e *Iſidor. Peluſ. lib. 1. epiſt. 109.*

f *Damaſius in Symbolo.* Credimus in Spiritũ Sanctum Patri & Filio coæternum.

g *Hieronym. epiſt. 57. ad Damaſ.*

h *Socrates lib. 3. cap. 5. hiſtor.*

i *Auguſt. lib. 1. de Trinit. cap. 6.*

k *Eraſm. in cap. 11. epiſt. 1. ad Cor.* Fatetur Thomas fuiſſe qui dicerent, Chriſtum alijs verbis conſecraſſe panem, priùs quàm porrigens diſcipulis, diceret, Hoc eſt corpus meum: & eam opinionem licèt refellat, non tamen vocat hæreticam, &c. Cùm hæreticam dicat, eorum qui contendebant corpus Chriſti non eſſe verè in Sacramento ſynaxeos, ſed velut in ſigno. In omnibus accedendum eſt iudicio Eccleſiæ, licèt hîc ſermo videatur iam panem conſecratum porrigentis.

que ces paroles ſoient de Chriſt, donnant le pain déja conſacré: [a] *Que ſi l'on ne ſe repoſe aux decrets de l'Egliſe, il ſera difficile de prouuer au ſens humain, par quelles paroles conſacre le Preſtre. Car donnons que Chriſt ayt conſacré par ces paroles, d'où nous appert il que ce pact ayt eſté faict auec nous, que rapportant les paroles d'autruy nous conſacrions auſſi? Mais il faut icy captiuer, comme dit ſainct Paul, l'entendement humain en l'obeïſſance de la foy, afin que le merite de la foy ſoit d'autant plus grand, que moins la raiſon humaine y arriue.* Voyla comme parle Eraſme, & par ſes paroles montre qu'en acquieſcant pour ce regard aux Decrets de l'Egliſe, il executoit le commandement de ſainct Paul, de captiuer ſon entendement ſous l'obeïſſance de la foy. Mais poſons qu'Eraſme ayt prononcé ces paroles-là, comme durant encore actuellement de la forme, par laquelle ſe faiſoit la conſecration; que fait cela pour inferer qu'il a douté de l'effect de la conſecration? Le meſme Eraſme ne confeſſe-t'il pas bien qu'il a autre fois deſiré d'eſtre plus pleinement inſtruict des paroles, par leſquelles ſe fait la conſecrarion? Meu poſſible en cela de la diſpute, qui eſt pour ce regard entre les Latins & les Grecs; & pour cela laiſſe-t'il au meſme lieu de recognoiſtre l'effect de la conſecration? N'eſcrit-il pas en l'Epiſtre à Ludouicus Berus; [b] *Iamais il ne m'a peu eſtre perſuadé, ny ne pourra, que Chriſt qui eſt la verité meſme, & la charité meſme, euſt permis que ſon Egliſe bien aymée fuſt demeurée ſi long temps, en vn tant abominable erreur, que d'adorer vne crouſte de farine, au lieu de luy; Des paroles, par leſquelles nous conſacrons, i'ay quelques-fois deſiré, ie le confeſſe, d'en eſtre plus amplement enſeigné; mais en tels ſcrupules i'ay facilement accouſtumé d'acquieſcer au iugement de l'Egliſe Catholique.* Et en l'Epiſtre à Conrad Pelicain Miniſtre; [c] *Ie n'ay pas meſme iamais ſenty auec toy en ta premiere opinion. Car tu eſtimois qu'il faloit tenir qu'en la Synaxe eſtoit le corps de Chriſt; mais que comme il y eſtoit, il faloit remettre à Dieu de le ſçauoir, qui cognoiſt toutes choſes. Or moy i'adiouſtois à ce tien langage, que cela me ſembloit plus ſimple; dautant qu'en ce faiſant s'euitoient diuers labyrinthes des difficultez, s'il euſt eſté licite à vn homme Chreſtien de diſſentir de ce que l'authorité des Conciles, & le conſentement de toutes les Egliſes & nations auoient approuué déja par tant de ſiecles. Mais pour le regard de ce poinct, aſçauoir, que le vray corps de Chriſt ne ſoit point en l'Euchariſtie, Nous auons touſiours nié qu'il peuſt entrer en noſtre eſprit, & principalement veu que les lettres Euangeliques & Apoſtoliques nomment ſi euidemment le corps qui eſt donné, & le ſang qui eſt eſpandu; & veu que cela conuient admi-*

a Quòd niſi quis acquieſcet Eccleſiæ decretis, difficillimũ fuerit probare ſenſui humano, quibus verbis cõſeeret ſacerdos. Nam vt douemus, Chriſtum eiuſmodi verbis conſecraſſe, quî conſtat hoc pactum nobiſcum initum, vt referẽtes aliena verba conſecremus & ipſi? Verùm hîc captiuãdus eſt, vt inquit Paulus, intellectus humanus in obſequium fidei, vt hoc maius ſit fidei meritum, quo minùs aſſequitur humana ratio.

b *Idem lib. 19. epiſtolarum epiſt.* 18. De Euchariſtia nullum video argumentandi finem, tamen mihi nunquam perſuaderi potuit, neque poterit, Chriſtũ qui veritas eſt, qui charitas eſt, tãdiu paſſurum fuiſſe dilectam ſponſam ſuam hærere in errore tam abominando, vt cruſtulum farinaceum pro ipſo adoraret. De verbis quibus cõſecramus aliquando deſideraui, fateor, pleniùs edoceri, verùm in huiuſmodi ſcrupulis facilè ſoleo in Eccleſiæ Catholicæ iudicio acquieſcere.

c *Ibidem epiſt. 95. ad Conrad. Pelic.* Ego verò ne in priore quidem ſententia reeum ſenſi, Cenſebas enim profitendum in ſynaxi eſſe corpus Domini, cæterùm quomodo ſit illic, Deo, qui nouit omnia, committendum eſſe. Ego verò hæc tuæ ſententiæ adijciebam, mihi iſtue videri ſimplicius, quòd ita vitarentur varij difficultatum labyrinthi, ſi fas eſſet homini Chriſtiano ab eo diſſentire, quod Conciliorum auctoritas, quod omnium Eccleſiarum ac gentium conſenſus tot iam ſeculis comprobaſſet.

rablement auec l'ineffable charité de Dieu enuers le genre humain, aſçauoir que ceux qu'il a rachetez par le corps & le ſang de ſon Fils, il les ayt voulu par vne certaine maniere ineffable paiſtre de la meſme chair & du meſme ſang; Et par ceſte ſecrette preſence de ſon Fils, les conſoler, comme par vn gage, iuſques à ce qu'il retourne glorieux & viſible à tout le monde; Ces choſes me rendroient plus enclin à la ſentence de l'Egliſe Catholique, quand meſme il n'auroit eſté rien definy, ny pour vn party ny pour l'autre. Et vn peu apres; *Ie ſçay combien eſt legere parmy vous l'authorité des Conciles, mais pour moy ie ne meſpriſe pas l'Egliſe Romaine, & beaucoup moins quand elle a toutes les autres Egliſes conſentantes. Paul n'eſtime pas qu'vn Ange meſme doiue eſtre oüy, qui preſche vn autre Euangile. L'Egliſe m'a perſuadé de croire à l'Euangile. Par la meſme Maiſtreſſe i'ay appris à interpreter les paroles de l'Euangile. Iuſques icy auec tous les Chreſtiens, i'ay adoré Chriſt, qui a ſouffert pour moy, en l'Euchariſtie: ny ne voy point encore pourquoy ie doiue me departir de ceſte opinion; par nulles raiſons humaines ie ne pourray eſtre ſeparé de la ſentence vnanime de l'vniuers Chreſtien. Car plus à mon endroict valent ces cinq paroles, Au commencement Dieu a creé le Ciel & la terre, que tous les argumens d'Ariſtote, & de tous les autres Philoſophes, par leſquels ils enſeignent que le monde n'a point eu de commencement.* Et en la Preface du liure d'Algerus; [a] *Puis donc,* dit-il, *que nous auons vn ſi euident teſmoignage de Chriſt & de Paul, puis qu'il a eſté ſi euidemment declaré par ces hommes, que les Anciens auſquels non ſans cauſe l'Egliſe attribuë tant d'authorité, ont ſenty ſi vnanimement qu'en l'Euchariſtie eſt la vraye ſubſtance du corps & du ſang du Seigneur, puis qu'à toutes ces choſes a eſté adjouſtée l'authorité conſtante des Synodes, & vn ſi grand conſentement du peuple Chreſtien, ſoyons auſſi concordants en ce celeſte myſtere, & icy ſous enigme mangeons du pain & du Calice du Seigneur, attendants que nous le beuuions & mangions autrement au regne de Dieu. Et à la mienne volonté, que ceux qui ont ſuiuy Berengaire errant, le ſuiuent pareillement repentant, & que leur erreur auſſi cede heureuſement à l'Egliſe.* Voyla comme parle Eraſme, que le ſieur du Pleſſis appelle vne des lumieres de ſon temps, duquel il luy ſeroit à deſirer d'eſtre éclaire en ceſte matiere.

a *Eraſm. in epiſt. in P. Algerum Louan. an. 1551.* Cùm igitur tã euidens habeamus à Chriſto & Paulo teſtimonium, cùm per hos viros euidentiſſimè declaratum ſit, priſcos, quibus non ſine cauſa tantum authoritatis tribuit Eccleſia, concorditer ſenſiſſe, in Euchariſtia eſſe veram ſubſtantiã corporis & ſanguinis Domini, cùm his omnibus acceſſerit ſynodorum cõſtans autoritas, tantúſque populi Chriſtiani conſenſus, ſimus & nos cõcordes in tam cœleſti myſterio.

IEAN FISCHER, EVESQVE DE ROFFESTRE:

AVTHEVR LXX.

Le ſieur du Pleſſis, pag. 878. edit. 1. pag. 1104. edit. 2. Ioan. Fiſcher. alias Roffenſis, cõ-

LE ſoixante & dixiéme Autheur rapporté par le ſieur du Pleſſis, eſt Iean Fiſcher, Eueſque de Roffeſtre, autrement Roffenſis, lequel il produit en ces mots; *Roffenſis*, dit-il[a], *diſputant contre Luther, eſcrit; Iuſques icy parle ſainct Matthieu, qui ſeul*

a parlé du nouueau Teſtament, & n'y a icy aucun mot, par lequel il ſoit prouué qu'en noſtre Meſſe il ſe façe vne vraye preſence de la chair & du ſang de Chriſt; ains, dit le ſieur du Pleſſis, *le meſme Roſſenſis adjouſte peu apres, qu'il ne ſe peut prouuer par l'Eſcriture.* Ce que le ſieur du Pleſſis cite en general du liure, contre la captiuité Babylonique de Luther, ſans cotter particulierement le lieu d'où il le prend: de peur que les Lecteurs y recourants, n'en découurent l'impoſture: laquelle, à la verité, eſt digne de ſeruir de ſeau à la production des teſmoins du ſieur du Pleſſis; qui ayant eſté commencée & continuée par fauſſetez, ne pouuoit mieux finir, que par vne ſi eminente fauſſeté. Car auec quelle eſtincelle de pudeur, le ſieur du Pleſſis, pour prouuer ceſte aſſertion faicte par luy, *Que pluſieurs pendant le progrés de ces enormitez,* (il veut dire les honneurs deferez à l'Euchariſtie,) *& en ce ſiecle meſme, partie eurent la vertu de s'oppoſer, partie au moins de honte de defendre ceſte monſtrueuſe doctrine,* (ainſi appelle-t'il la Tranſſubſtantiation;) peut-il alleguer entre autres le Cardinal Roſſenſis, & luy imputer qu'il a non ſeulement eu honte de defendre la Tranſſubſtantiation, mais meſme qu'il a aduoüé que la preſence du corps de Chriſt au Sacrement, ne ſe pouuoit prouuer par l'Eſcriture; luy qui au meſme œuure, que le ſieur du Pleſſis cite de luy, a faict vn traicté expres contre Luther, pour prouuer la Tranſſubſtantiation & ceſſation de la ſubſtance du pain, là où il ne profere directement vn ſeul paſſage en forme, ſinon de l'Eſcriture? Et qui contre Oecolampade a eſcrit cinq liures de la verité du corps & du ſang de Chriſt en l'Euchariſtie, eſquels à la teſte de ſes preuues, il met auant toutes autres, celle de l'Eſcriture, en ces mots; [a] *La premiere preuue eſt priſe des Eſcritures meſmes, leſquelles atteſtent tres manifeſtement la commune ſentence de l'Egliſe, & cela ſans aucune gloſe ou figure, comme nous le dirons plus amplement au quatriéme liure?* Mais examinons le lieu produict par le ſieur du Pleſſis, & voyons combien il eſt allegué fauſſement, & contre l'intention de ſon Autheur. Roſſenſis donc, au dixiéme chapitre, de la captiuité Babylonique, contre Luther, (auquel il ne ſe diſputoit point de la Tranſſubſtantiation; car la diſpute en auoit eſté acheuée ſix chapitres auparauant, aſçauoir au quatriéme chapitre; moins encor de la preſence reelle du corps de Chriſt au Sacrement; car Luther en eſtoit d'accord auec luy; mais du moyen d'interpreter les Eſcritures, qui eſtoit le poinct dont il ſe diſputoit lors entre luy & Luther,) obiecte à Luther, afin de le conuaincre par luy-meſme, qu'il tenoit des doctrines qui ne pouuoient eſtre prouuées par l'Eſcriture ſeule, ſans en prendre l'interpretation d'ailleurs, & conſequemment que ceſte maxime de Luther; que l'interpretation de l'Eſcriture, ne ſe deuoit prendre que de l'Eſcriture; eſtoit fauſſe ſelon luy-meſme: Pour dequoy luy donner vne inſtance par-

tra captiuitatem Babylonicam Lutheri.

[a] *Ioan. Fiſcher. in Præfat. lib. 3. in Ioan. Oecolampad. de verbis Cœnæ Dominæ. lib.* Prima ſumitur ex ſcripturis ipſis, quæ communem Eccleſiæ ſententiam teſtantur apertiſſimè, atque id citra gloſſam aliquâ, aut tropum.

ticuliere, il luy allegue que luy & ſes ſectateurs tenoient, que tout homme, fuſt Preſtre, fuſt laïque, qui entreprenoit auec la meſme forme de faire la meſme choſe que noſtre Seigneur auoit faicte au Sacrement, la faiſoit, c'eſt à dire, rendoit le corps de Chriſt reellement preſent, & enclos en l'Euchariſtie. Or cela, Roffenſis diſoit à Luther, qu'il ne le pouuoit prouuer par le ſeul texte de l'Eſcriture, ſans en prendre l'interpretation d'ailleurs, & partant, que ſa preſuppoſition, que l'interpretation de l'Eſcriture ne ſe deuoit prendre que de l'Eſcriture, eſtoit fauſſe, ſelon luy-meſme. Voyla l'inſtance, dont il eſtoit queſtion, au lieu allegué par le ſieur du Pleſſis. Pour l'examen de laquelle Roffenſis épluche premierement l'Hiſtoire de Sainct Matthieu, ſur le faict de l'Euchariſtie; où il eſt bien d'accord, qu'il ſe prouue euidemment par la force du texte, que Chriſt du pain fit ſon corps, & du vin ſon ſang, mais nie, qu'il s'enſuiue de la teneur du meſme texte, que nous facions le ſemblable, dautant qu'il n'y a nul commandement dans le texte de ſainct Matthieu de faire rien de rel en ce cas la, que ce que Chriſt a faict. Et pourtant Roffenſis ne dit pas qu'il n'y a dans tout le texte de ſainct Matthieu vne ſeule parole, par laquelle il ſe prouue, que Chriſt fit en l'Euchariſtie du pain ſon corps, & du vin ſon ſang, mais par laquelle il ſe prouue, que cela ſe face en noſtre Meſſe: Au contraire, il exprime diſertement ceſte diſtinction par ces mots, qui viennent immediatement aptes; [a] *Car encore que Chriſt ayt faict du pain ſa chair, & du vin ſon ſang, il ne s'enſuit pas pourtant en vertu d'aucun lieu de ce texte, que toutesfois & quantes, que nous tentons le meſme, nous le facions;* leſquels mots explicatifs de la reſtriction du ſens de Roffenſis; le ſieur du Pleſſis a frauduleuſement ſupprimez, pour pouuoir contre ſon intention abuſer de ſes paroles. Secondement, Roffenſis examine de la part de Luther les textes de ſainct Luc, & de ſainct Paul, où Chriſt commande à ſes Apoſtres de faire ce qu'il a faict, en memoire de luy; Surquoy le meſme Roffenſis replique, que pour auoir Chriſt faict ce commandement, & donné ce pouuoir à ſes Apoſtres, il ne s'enſuit pas, en vertu du ſeul texte non interpreté d'ailleurs, qu'il l'ayt faict à leurs ſucceſſeurs. Et tiercement, il repart, que quand il l'autoit faict aux ſucceſſeurs des Apoſttes, il ne s'enſuiuroit pas pour cela qu'il l'euſt faict à tous les Chreſtiens, comme pretend Luther. Au moyen de quoy il conclud, que ceſte propoſition de Luther; *Que tout homme, ſoit laïque, ſoit Preſtre, toutes-fois & quantes qu'il tente de faire du pain & du vin, le corps & le ſang de Chriſt, comme a faict Chriſt, le faict*; Ne ſe peut prouuer par aucune Eſcriture. Et donc, que ceſte maxime de Luther, que l'interpretation de l'Eſcriture ne ſe doit prendre, que de l'Eſcriture, eſt fauſſe ſelon luy-meſme. Voicy le lieu de Roffenſis tout entier; *Et partant*, dit-il [b], *ſi en ces paroles-la*

a *Ioan Fiſcherus Roffenſ. contra captiuitatem Babylonicam Lutheri, cap.* 10. Neque vllum hîc verbũ poſitum eſt, quo probetur in noſtra Miſſa veram fieri carnis & ſanguinis Chriſti præſentiam. Nam etſi Chriſtus ex pane carné ſuam, & ex vino ſanguinem effecerit, non ob id cõſequitur virtute alicuius verbi hîc poſiti nos quoties idipſum tentauerimus, idem effecturos.

b *Idem ibidem.* Quãobrem niſi fuerit in dictis verbis aperte

il n'eſt manifeſtement promis, que quiconque, ſoit laïque, ſoit Preſtre, tentera la meſme choſe, le meſme effect s'en enſuiura; nous n'aurons nulle certitude de ceſt affaire; ainſi parle-t'il ſelon ces deux maximes de Luther, que tout homme, ſoit Preſtre, ſoit laïque, peut conſacrer, & que nulle certitude de Religion ne ſe peut auoir, ſinon du ſeul texte de l'Eſcriture. *Or n'y a-t'il rien de tel promis dans les Euangiles, comme il apparoitra. Car voicy ce que ſainct Matthieu rapporte; Ieſus prit du pain, & ayant rendu graces, le rompit, & leur dict, Prenez-le, mangez, Cecy eſt mon corps; & ayant pris le Calice, & rendu graces le leur donna, diſant, Beuuez-en tous, Car cecy eſt mon ſang du nouueau Teſtament, qui ſera eſpandu pour pluſieurs en remiſsion des pechez. Juſques icy parle ſainct Matthieu, qui auſsi ſeul a faict mention du nouueau Teſtament; Et n'y a icy vn ſeul mot inſeré; par lequel il ſoit prouué qu'en noſtre Meſſe il ſe face vne vraye preſence de la chair & du ſang de Chriſt. Car encore que Chriſt ayt faict du pain ſa chair, & du vin ſon ſang, il ne s'enſuit pas pour cela en vertu d'aucun mot inſeré icy, que toutes-fois & quantes que nous tenterons le meſme, nous le facions.* Et vn peu apres; *Mais Luther dira qu'il ſe recueille manifeſtement, tant de ſainct Luc, que de ſainct Paul, que les Preſtres ſont du pain & du vin, la chair & le ſang de Chriſt. Car l'vn & l'autre raconte que Chriſt dit, Faittes cecy en memoire de moy; mais cela en l'eſprit de celuy qui n'admet rien que les Eſcritures, ne prouuera aucunement ce qu'il pretend.*[a] *Car pour conceder que Chriſt ayt dict cela à ſes Apoſtres, il ne s'enſuit pas pourtant qu'il ayt donné la meſme puiſſance à leurs ſucceſſeurs. Qu'ainſi ſoit le pouuoir de ietter hors les Diables, & de guerir les maladies, leur fut donné, lequel neantmoins maintenant n'appartient point à leurs ſucceſſeurs.* Et vn peu au deſſous; [b] *Que ſi cela ne peut eſtre prouué des Vicaires & ſucceſſeurs des Apoſtres, beaucoup moins ſe pourra-t'il euincer de tout autre Chreſtien, veu qu'aux Apoſtres, & à leurs Vicaires pluſieurs choſes ont eſté concedées. Il ne ſe peut donc prouuer par aucune eſcriture, que toutes-fois & quantes que, ſoit le laïque, ſoit le Preſtre tentera cette entrepriſe, il face du pain & du vin le corps & le ſang de Chriſt, ainſi que Chriſt l'a faict, attendu que cela n'eſt point contenu dans les Eſcritures.* Voila ce que Roſſenſis dit, ne pouuoir eſtre prouué par l'Eſcriture. Et au lieu de cela le ſieur du Pleſſis luy impute, qu'il dit, que la preſence reelle du corps de Chriſt au Sacrement, ne ſe peut prouuer par l'Eſcriture; Et employe ceſte imputation, pour monſtrer que Roſſenſis a eu honte de la doctrine de la Tranſſubſtantiation, comme d'vn monſtre, luy qui au contraire, dans le propre texte cité par le ſieur du Pleſſis, a faict vn traitté exprés pour defendre la Tranſſubſtantiation contre Luther, auec ce tiltre, *Que la ſubſtance du pain ne demeure point auec le Sacré-ſainct corps de Chriſt*, où il ne ſe ſert preſque que de l'Eſcriture; & qui ailleurs a eſcrit cinq liures de la preſence reelle du corps de Chriſt

promiſsũ, quòd quiſquis ſiue laïcus, ſiue Sacerdos eandem rem tentauerit, idem effectus ſequetur, nullã nobis aderit huius negotij certitudo.

a Nam vt largiamur Chriſtũ Apoſtolis dixiſſe, non propterea conſequitur quòd omnibus eorum poſteris eandem tradiderit poteſtatem.

b Quòd ſi nequeat hoc de Vicarijs Apoſtolorũ cõprobari, multò minùs, id de quouis alio Chriſtiano conuincî poſſit, cũ & Apoſtolis & eorũ vicarijs multa fuerint ttadita, quæ non ad omnes pertineant Chriſtianos. Nõ poteſt igitur per vllam ſcripturam probari, quòd aut laïcus, aut Sacerdos, quoties id negotij tentauerit, pari modo conficiet ex pane vinóque Chriſti corpus, & ſanguinem, atque Chriſtus ipſe confecit, cùm nec illud in ſcripturis contineatur.

en l'Euchariſtie contre Oecolampade, eſquels à la teſte de toutes ſes preuues, il met pour premier argument celle de l'Eſcriture auec ce tiltre, *Que la verité du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, eſt prouuée par les paroles tres-claires de Chriſt*; Cela n'eſt-ce pas vne impoſture digne de ſeruir de ſeau à toutes les autres impoſtures? Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis adjouſte que le Cardinal Contaren au Colloque de Ratiſbonne, l'an 1541. ſur ce que le paſſage du Pape Gelaſe examiné cy-deſſus en la diſcuſſion des lieux du pretendu Pape Gelaſe, luy fut allegué, luy fut auſſi ſans reſponſe; outre ce que ce ne ſeroit nulle merueille qu'vn homme ſage, ſur l'objection d'vn Autheur nouuellement publié, & non encore veu par luy, differaſt à reſpondre iuſques à ce qu'il euſt le loiſir de le voir, & conferer les lieux antecedents & ſubſequents, pour iuger de l'intention de l'Autheur; comme le ſieur du Pleſſis allegue ce faict ſans preuue, auſſi on le luy peut nier ſans procez.

LE COLLOQVE DE POISSY,

AVTHEVR LXXI.

CHAP. I.
Le ſieur du Pleſſis, pag. 878. edit. 1. pag. 1104. edit. 2.

LE dernier teſmoin que cite le ſieur du Pleſſis, eſt le Colloque de Poiſſy, tenu entre les Conferents de l'Egliſe Romaine, *Qui eſtoient*, dit-il, *le Cardinal de Lorraine, les Eueſques de Valence & de Sées, les Docteurs Salignac, Bouteiller & Deſpence; Et les Miniſtres qui eſtoient, Beze, Pierre Martyr, Merlin, ſainct-Paul, & Deſpina; auquel*, dit le ſieur du Pleſſis, *Il fut conuenu en ces mots; Nous confeſſons que Ieſus-Chriſt en ſa ſaincte Cene nous preſente, donne & exhibe veritablement la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, par l'operation de ſon Sainct Eſprit; Et que nous receuons & mangeons Sacramentalement, ſpirituellement, & par foy, ce propre corps, qui eſt mort pour nous, pour eſtre os de ſes os, & chair de ſa chair, afin d'en eſtre viuifiez, & percenoir tout ce qui eſt requis à noſtre ſalut. Et pource que la foy appuyée ſur la parole de Dieu, fait & rend les choſes promiſes preſentes, & que par ceſte foy veritablement, & de faict nous prenons le vray & naturel corps & ſang de Ieſus-Chriſt par la vertu du ſainct Eſprit, en ceſt égard nous confeſſons la preſence du corps & du ſang d'iceluy Ieſus-Chriſt en la Saincte Cene.* Choſe entierement fauſſe. Car iamais il ne fut conuenu de ceſte confeſſion en l'aſſemblée du Colloque de Poiſſy, de laquelle la derniere Conference generale tenuë de part & d'autre, fut faicte le 26. de Septembre; & cét eſcrit ne fut minuté par les Miniſtres, que le premier d'Octobre,

& fut propoſé en la congregation des Catholiques, au meſme lieu de Poiſſy, le 4. d'Octobre, & apres meure deliberation, refuté par eux comme captieux & heretique; mais bien fut ceſte confeſſion propoſée par quelques Miniſtres, en vne Conference particuliere & ſecrette, que la Royne, pendant que les Eueſques & Docteurs vacquoient à d'autres affaires, fit tenir ſeparément & hors de l'aſſemblée generale entre Iean de Monluc, non Eueſque, (car il ne fut jamais ſacré Eueſque,) mais nommé à l'Eueſché de Valence, l'Eueſque de Sées, Deſpence, Salignac, & Boureiller, Docteurs d'vne part: & Martyr, Beze, Deſgalars, Marlorat, & Deſpina, Miniſtres, de l'autre; pour eſſayer de tirer les Miniſtres ſur le poinct de l'Euchariſtie, à quelque confeſſion de la realité; afin de la rapporter puis apres en l'aſſemblée generale, pour voir ſi les Catholiques ſe pourroient contenter de les receuoir là deſſus à quelque eſpece d'accord. Car quant au Cardinal de Lorraine, il ne fut jamais en ceſte ſecrette Conference. Et tant s'en faut, que cét eſcrit fuſt faict de ſon conſentement, que la harangue qu'il prononça en l'aſſemblée generale fut toute pleine d'affirmations de la vraye, reelle, & corporelle preſence du corps de Chriſt, lequel montant au Ciel auec ſa chair, nous l'auoit laiſſé en ces ſacrez myſteres. En ceſte ſecrette Conference donc, les cinq Catholiques ayans demandé aux Miniſtres, s'ils pourroient pas accorder la preſence corporelle en quelque façon; Et les Miniſtres ayans eſté ſollicitez par la Royne de voir s'ils pourroient trouuer quelque formulaire qui peut contenter les vns & les autres, apres quelques diſputes de Salignac, qui apporta vn exemplaire manuſcrit de Sainct Cyrille de Hieruſalem, pour confirmer la doctrine des Catholiques, les Miniſtres propoſerent vn formulaire compoſé de termes ambigus & equiuoques, & qui ſelon vn ſens pouuoit eſtre accepté par les Catholiques, & ſelon l'autre, par les Sacramentaires, excepté ceſte clauſe, *Que la foy rend les choſes promiſes, preſentes*; Laquelle Deſpence contredit, & trouua eſtrange, alleguant que cela ſe deuoit pluſtoſt attribuer à la puiſſance de Dieu, operant par ſa parole, & inſiſtant qu'il faloit coucher autrement ce formulaire, ſinon quant à la ſubſtance, pour le moins quant à la façon de parler; afin que ceux de l'aſſemblée de Poiſſy en peuſſent receuoir quelque contentement. Mais nonobſtant la remonſtrance de Deſpence, les Miniſtres y laiſſerent ceſte clauſe, & ayants changé l'ordre de leur formulaire, y adjouſterent ſeulement le mot, *Sacramentalement*, lequel, entre les Catholiques, ſignifiant, ſous l'eſpece du Sacrement, & entre les Sacramentaires, ſignifiant, par la ſimple repreſentation du Sacrement, pouuoit eſtre equiuoquement accommodé à l'vne & à l'autre croyance. Mais tant s'en faut, que ce formulaire preſenté par le ſieur Bourdin, Secretaire

d'Eſtat, à la congregation des Eueſques, Archeueſques, & autres Docteurs Catholiques aſſemblez à Poiſſy, fuſt approuué, ny par le Cardinal de Lorraine, ny par le reſte de l'aſſemblée; qu'au contraire il fut rejetté comme captieux & plein d'hereſie, & manifeſtement faux & erronée en cét article, *Que la foy appuyée ſur la parole de Dieu, rend les choſes promiſes preſentes*, attendu que la foy, ny ne fait, ny n'apprehende les choſes autrement qu'elles ne ſont: Car ce ne ſeroit plus lors foy, mais erreur & fauſſe perſuaſion; Et que ſi ceſte propoſition auoit lieu, la reſurrection generale des corps, dont nous auons foy, & promeſſe appuyée ſur la parole de Dieu, nous ſeroit vrayement & rellement preſente: Fut declaré que ſi Beze & ſes adherants vouloient condeſcendre à ſouſcrire & accorder les articles compoſez par le Cardinal de Lorraine, en la harangue qu'il auoit faicte au nom & de la part de l'aſſemblée, & nommément touchant la vraye & reelle preſence du corps de Chriſt au Sacrement, ils ſeroient recueillis, & plus amplement oüys és autres poincts, ſinon ils ne ſeroient plus oüys en aucune façon; ayant eſté ceſte confeſſion trouuée par toute l'aſſemblée ſi frauduleuſe & illuſoire, que ceux meſme qui la porterent, en furent tenus pour ſuſpects, & que Deſpence eut peine à s'en purger. Et de vray, s'il euſt eſté conuenu au Colloque de Poiſſy, de ceſte confeſſion entre les Catholiques & les Caluiniſtes, depuis tant de temps, que les Caluiniſtes ont eſſayé de remplir le monde de faux bruits de ce Colloque, & que les Catholiques leur ont contredict en face, n'euſſent-ils point produit les actes de ceſte ſignature, qui euſſent eſté conſignez reciproquement aux parties; où s'ils en euſſent eu quelque autre teſmoignage authentique, ne l'euſſent-ils point allegué? A ceſte impoſture donc il me ſuffira de reſpondre, que Lauatherus ayant eſcrit la meſme choſe, & Genebrard luy ayant reſpondu, dés il y a pluſieurs ans, que c'eſtoit vn tres-impudent menſonge; le ſieur du Pleſſis ne la deuoit point remettre en auant, ſans l'accompagner de preuue & teſmoignage authentique: Car pour le regard de ce que le ſieur du Pleſſis adjouſte, que Caſſander en ſa conſultation à l'Empereur Maximilian deuxiéme, ſur les differents de ce temps, recognoiſt aſſez clairement au chapitre de la Tranſſubſtantiation, page 66. & au chapitre de la Proceſſion du Sacrement, page 172. *Que la Tranſſubſtantiation en nom & en effect, eſt nouuelle, & qu'il vaudroit mieux ſe tenir aux termes des Anciens; que meſme les abus ſont venus iuſques à approcher d'idolatrie*; outre ce que l'authorité de cét eſcriuain plus Grammairien, que Theologien, qui pour flatter les Princes d'Allemagne, vouloit compoſer vne troiſiéme Religion moyenne, entre celle des Catholiques, & celle des Proteſtants, eſt de nul poids; Il n'y a rien de tel, ny dans l'vn, ny dans l'autre de ces chapitres; il dit ſeulement

Genebrardus in Chronologia an. 1561. Inſtitutum fuit à Rege Colloquium Poſſiacum inter Catholicos & Euangelicos, &c. Impudentiſſimũ eſt mendaciũ, quod Lauatherus ſcribit, colloquutores Catholicos conſenſiſſe cum Miniſtris.

au chapitre de la Tranſſubſtantiation ; [a] *Si ce nouueau mot de Tranſſubſtantiation*, (ainſi l'appelle-t'il, acauſe qu'il a eſté inuenté depuis quatre ou cinq cens ans,) *ſemble eſtrange à quelques vns, pour le moins ne peut-on nier, que dans les tres-anciens, & tres-graues Autheurs de l'Egliſe, les mots de conuerſion, tranſmutation, transformation, tranſelementation, ne ſe trouuent à tous propos.* Puis adjouſte, *qu'encore qu'il y ait pluſieurs ſentences de la maniere de ceſte conuerſion ; neantmoins tous les meſmes Autheurs conuienent en ce poinct principal, que le pain qui auparauant eſtoit ſeulement terreſtre & commun, &c. eſt faict l'Euchariſtie & le Sacrement du vray corps, & du vray ſang de Chriſt, ſeant d'vne maniere viſible à la dextre du Pere ; mais preſent icy d'vne maniere inuiſible & incomprehenſible, par ſon corps & par ſon ſang, lequel y eſt contenu & pris en aliment & breuuage ſpirituel, pour le ſalut & immortalité de ceux qui vſent dignement de ceſte viande & de ce breuuage ; & que ceſte chair & ce ſang de Chriſt eſt beu & mangée pareillement par les bons, & par les mauuais au Sacrement de l'Euchariſtie, mais auec diuerſité de maniere ou effect, aſçauoir de ceux-la à iugement & à mort, & de ceux-cy, à ſalut & à vie ; n'y ayant que les ſeuls bons qui la mangent veritablement, entant, que veritablement, ſignifie, vtilement, & ſalutairement.* Puis conclud qu'il deſireroit que tout le monde ſe contentaſt de ceſte explication generale, laquelle il croid eſtre le ſens commun de toute l'antiquité, ſans deſcendre aux queſtions particulieres, & aux altercations odieuſes, qui ſe ſont éleuées nouuellement. Ce qu'il dit, non pour taxer la doctrine de la Tranſſubſtantiation, mais eſſayer de ramener & ranger les Sacramentaires en vn meſme formulaire de creance & de confeſſion de foy, auec les Catholiques ; comme il appert par ce qui ſuit incontinent apres, en ces mots ; [b] *Autrement ie ne voy point qu'il puiſſe iamais y auoir fin aux querelles & diſcordes, qui ſe ſont eſmeuës ſur ce Sacrement d'vnité. Car pour ne parler point de l'opinion des Anabaptiſtes, & de celles des Suencfeldiens, & de celle des Suiſſes, laquelle eſt encore aucunement diuiſée en celle des Caroloſtadiens, des Zuingliens, des Caluiniſtes & des Laskiens, les diſciples meſmes des Egliſes Saxoniques, & les ſectateurs de Luther, ſont diuiſez en trois opinions differentes, & qui s'impugnent l'vne l'autre.* Et au traitté de l'adoration & proceſſion du Sacrement, marquée par la page 172. tant s'en faut qu'il die, que les choſes ſont venuës iuſques à approcher de l'idolatrie ; qu'au contraire il commence ſon diſcours, par ces mots ; [c] *De l'adoration du Sacré-ſainct Sa-*

a *Geor. Caſſander in conſultatione, art.* 10. De Tranſſubſtantiatione verò ſi cui hæc vox noua inſolens videatur, certè inficiari non poterit, apud vetuſtiſſimos, & grauiſſimos Eccleſiæ ſcriptores, voces conuerſionis, tranſmutationis, trãſformationis, trãſelementationis, paſſim reperiri. Quamuis autẽ de modo huius conuerſionis variæ extent ſententiæ, tamẽ omnes in hoc caput conueniunt, vt intelligant talẽ mutationem fieri, qua, qui antè terreſtris tantùm & cõmunis panis erat, Dominicis verbis & inuocatione diuini nominis, virtute & operatione diuina conſecratur, & efficitur Euchariſtia, & Sacramentum veri corporis & ſanguinis Chriſti, viſibili quidem modo hic corpore & ſanguine ſuo præſentis, continetur & exhibetur in cibum & potum ſpiritualẽ ad ſalutem & immortalitatem eorum qui eo cibo & potu dignè veſcuntur, &c.

b Quod ſanè niſi fiat, nullum rixarum & diſſidiorum de hoc Sactamento vnitatis finem video : nam vt Anabaptiſtarum & Zuenkfeldianam, item Helueticam ſententiam omittamus, quæ & ipſa in Caroloſtadianam, Zuinglianam, Caluinianam & Laſcanam, quodammodo diuiſa eſt, ipſi Saxonicarum Eccleſiarum diſcipuli, & Lutheri ſectarores in tres diuerſas & inter ſe pugnantes ſententias ſunt diſtracti : qui tamen omnes ex Luthero originem ducunt, & ex eius ſcriptis cauſæ ſuæ præſidium petunt.

c *Idem art.* 22. *Conſultat. de adoratione Euchariſtiæ.* De adoratione Sacro-ſancti Sacramenti Euchariſtiæ

ita ex veterum mente ſtatuendum puto. Cùm in hoc Sacramento Chriſtus Deus & homo corpore & ſanguine ſuo præſentem ſe exhibeat, conſequés eſt, vt in hoc quoque myſterio adoretur: quæ adoratio non ad ipſum ſignum, quod extetiùs videtur, ſed ad ipſam rem & veritatem, quæ interiùs creditur, referenda ſit: quamuis & ipſi ſigno, cuius iam virtus intelligitur, tanquam religioſo & facto ſua veneratio debeatur.

crement de l'Euchariſtie, voicy ce que ie croy en deuoir eſtre conſtitué ſelon le ſens des Anciens. Comme ainſi ſoit qu'en ce Sacrement Chriſt Dieu & homme s'exhibe preſent, & par ſon corps, & par ſon ſang, il eſt conſequent qu'auſſi en ce myſtere il ſoit adoré; laquelle adoration ne doit pas eſtre referée au ſigne qui eſt veu exterieurement, mais à la meſme choſe & verité qui eſt creuë interieurement; combien qu'auſſi au ſigne meſme, duquel la vertu eſt déja entenduë, ſoit deuë comme à vn ſigne ſacré & religieux, ſa veneration. Seulement il dit, que la proceſſion eſt outre la couſtume & intention des Anciens, qui excluoient ceux qui n'eſtoient point fidelles, c'eſt à dire, baptiſez, non ſeulement de la perception, mais meſme de l'inſpection de l'Euchariſtie. Et adjouſte, *Qu'Albert Cranz loüe le Cardinal Cuſanus, Legat du Pape en Allemagne, d'auoir oſté l'abus du Sacrement de l'Euchariſtie en la couſtume trop frequente de la porter en proceſſion par toutes les Feries, & conſtitué qu'on ne le portaſt point en public, ſinon durant l'Octaue de la Feſte du Sacrement: dont Albert Cranz*, dit-il, *rendoit ceſte cauſe notable, que la fin pour laquelle le Maiſtre celeſte a inſtitué ce Sacrement, a eſté l'vſage, & non l'oſtentation.* Puis finalement il conclud, que la Feſte du Sacrement n'a pas eſté ordonnée par le Pape Vrbain, pour le porter en proceſſion, mais pour conuier les hõmes à s'y preparer auec plus grande aſſemblée, & plus religieuſement. Et partant, que ſi pour ſon deſſein, aſçauoir pour la paix de l'Egliſe, on retournoit à l'inſtitution de ce decret, il croid qu'il n'y auroit point d'inconuenient. Mais de la proceſſion du Sacrement, il en a eſté parlé cy-deuant. Suffit qu'il ne dit en aucun des lieux cottez par le ſieur du Pleſſis, que la Tranſſubſtantiation eſt nouuelle en effect, & que les abus en ſont venus iuſques à approcher d'idolatrie. Car quant à ce que le ſieur du Pleſſis dit, que les Legats du Pape, lors des premieres proteſtations de Luther, enuoyez en diuerſes fois en Allemagne, Campege, Contaren, Cajetan, ne diſſimuloient point à l'Empereur, & aux Princes meſmes, és Conferences, qu'il auoit eſté peché en cét article, & en pluſieurs autres; diſant cela ſans preuue, auec la meſme facilité on le luy nie.

F I N.

TABLE DES LIEVX
DE LA SAINCTE ESCRITVRE, EXPLIQVEZ ET CITEZ EN CES LIVRES DE LEVCHARISTIE.

GENESE, CHAP. IV.

LE ſigne de Cain. 523
Chap.6. Toute chair auoit corrompu ſa voye. 969
Ch. 8. Noé offrit holocauſtes à Dieu ſur l'Autel, & Dieu flaira l'odeur de ſuauité. 324
Ch 15. Dieu voulant contracter alliance auec Abraham, il fit diuiſer vne geniſſe en deux parts, & vne cheure, & vn belier de trois ans, & mettre les ſections ſeparément les vnes vis à vis des autres, laiſſant vn interualle entre-deux. 161.164
Dieu coupa l'alliance auec Abraham. 164
Ch.17. Voicy mon alliance auec toy, c'eſt que tu ſeras pere d'vne multitude de nations, &c. 167
Et ie te multiplieray en nations, & des Roys ſortiront de toy; & i'eſtabliray mon alliance entre moy & toy, & entre ta ſemence apres toy en leurs generations, en alliance perpetuelle, &c. 167.168
Le né en la maiſon, & l'acquis par argent, ſera circoncis, & mon alliance ſera en voſtre chair en alliance perpetuelle; & le maſle prepucié, le prepuce duquel la chair ne ſera point circonciſe, ceſte ame-là ſera terranchée d'entre ſes peuples, il a enfreint mon alliance. 167.168
Ch.27. *Verè Deus eſt in loco iſto, & ego neſciebam.* 487
Ch 29. Ie ſeruiray ſept ans en Rachel. 835
Ch.32. Iacob luicta auec l'Ange. 706
Ch.49. Il lauera ſon eſtole dedans le vin, & ſon veſtement dedans le ſang de la grappe. 503

EXODE.

Chap.12. L'vſage des pains ſans leuain, inſtituez pour repreſenter le pain de miſere que les Iſraëlites auoient mangé en Egypte. 534
Ils oignirent leurs poſteaux de ſang. 101
Vous prendrez vn Agneau, & le garderez iuſques au quatorziéme iour de ce mois, & toute la congregation d'Iſraël l'immolera entre les deux veſpres, &c. 169
Car c'eſt le paſſage du Seigneur. 169
Nul qui ne ſera point de la generation du peuple d'Iſraël, ne mãgera point de l'Agneau Paſchal. 634
L'auolé & le mercenaire n'en mangerone point. 634
Le ſang ſera en ſignal pour vous aux maiſons auſquelles vous ſerez, & ie verray le ſang, & paſſeray ourre vous, & n'y aura point de playe extetminante en vous, quand ie frapperay la terre d'Egypte. 172
Cha.14. Voyez la deliurance du Seigneur qu'il vous fera auiourd'huy: car les Egyptiens que vous auez veuz auiourd'huy, vous ne les verrez plus à iamais. 7
Cha.16 Le ſoir vous mangerez des chairs, & le matin vous ſerez ſaoulez de pains. 7
Ceſtui-cy eſt le pain que Dieu vous a donné pour manger. 965
Neque qui plus collegit, habet amplius: neque qui minus parauit, reperit minus. 238
Dieu commanda à Moyſe de reſeruer vne meſure de la manne qu'il auoit donnée à ſon peuple au deſert, dedans vne vrne d'or, & la mettre au ſanctuaire. 185
Cha.24. Voicy le ſang de l'alliance que Dieu a couppée auec vous. 164
Ch.34. Moyſe a veu Dieu face à face. 834

LEVITIQVE.

Chap.2. Mincha, & qu'auec iceluy ſoit offert de l'Encens. 313
Ils immoleront le delict, & eſpandront ſon ſang ſur l'Autel. 170

NOMBRES.

Chap.14. Moyſe a veu Dieu face à face. 834
Ch.17. Dieu commanda que la verge d'Aaron fuſt miſe & gardée dedans le Tabernacle. 185
Ch.20. Parlez à la pierre, & elle vous donnera des eaux. 877
Quand tu auras tiré l'eau de la pierre, toute multitude en boira, & tout leur beſtail. 7

IOSVE'.

Chap. 4. Les douze pierres que Dieu commanda eſtre poſées au Iordain, pour repreſenter les douze lignées d'Iſraël, qui y auoient paſſé. 154

Ch.6. Honneur deferé à l'Arche par Ioſué, par le commandement de Dieu. 917
Ch. . Et Ioſué ſe proſterna la face en terre deuant l'Arche de Dieu, iuſques au ſoir, luy & les Anciens d'Iſraël. 867

IVGES.

Ch.9. Laiſſeray-ie mon vin qui réjoüit Dieu & les hommes. 200

ROIS. LIVRE I.

Chap.4. L'Arche du Seigneur portée par les Iſraëlites aux armées pour leur garde contre les ennemis. 918
Chap.6. Dieu commanda eſtre miſes & poſées deuant l'Arche les ſouris & hemorrhoides d'or. 534
Ch.11. En cecy ie cooperay alliance auec vous, à ſçauoir en ce que i'arrache à chacun de vous l'œil droict, & vous mets en opprobre deuant tout Iſraël. 165

ROIS. LIVRE III.

Ch.7. Salomon appella l'vne des colomnes du Temple, Iakin, & l'autre Boos. 502
Ch.18. Helie demanda le ſigne de l'emiſſion du feu du Ciel, ſur les holocauſtes de la montagne de Carmel, pour monſtrer qu'il eſtoit le vray Dieu. 717
Chap.19. Helie chemina quarante iours en la vertu du pain qu'il auoit pris. 929

ESDRAS.

Chap.10. Conpons alliance auec noſtre Dieu. 164

IOB.

Chap.31. I'ay coupé alliance auec mes yeux. 164
Chap.42. Iob appella vne de ſes filles, Caſſe, & l'autre Corne d'antimoine. 502

PSAZMES.

Pſalm.9 *Confitebor tibi Domine.* 916
Pſ.18. Leur ſon s'eſt épandu par toute la terre. 839
Pſ.22. Tu as appreſté la table deuant mes yeux. 369
Pſ.33. Les Anges plantent leur camp à l'entour de ceux qui craignent Dieu. 147
Pſal.39. Tu n'as point voulu holocauſte & peché.
Pſal.40. Celuy qui mange mon pain, a leué ſon talon contre moy. 602
Pſal.44. Les Vierges ſeront amenées au Temple du Roy. 180.891
Pſalm.62. I'ay eu memoire de toy ſur mon lict. 273
Pſal.77. Le pain des Anges. 309
Pſal.95. Adorez le. 867
Pſal.98 Adorez l'eſcabeau de ſes pieds. 867
Tu leur fus propice, mais neantmoins vengeant toutes leurs iniquitez. 63
Pſalm.109. Tu es Preſtre eternellement ſelon l'ordre de Melchiſedech. 633
Pſal.110. *Confitebor tibi Domine.* 916
Pſal.115. I'ay dit en mon ecſtaſe, Tout homme eſt menteur. 28.29
Pſalm. Tu abbreuueras les fils des hommes du torrent de tes delices: car la ſource de vie eſt. par deuers toy: en ta lumiere nous verrons clair. 28.29
Pſal.133. Dieu donne le pain à toute chair. 309
Pſal.137. *Confitebor tibi Domine.* 916
Pſalm.140. Mon oraiſon ſoit addreſſée comme l'Encens en ta preſence. 322.323
Pſal.144. Qui te ſaoule de la graiſſe de froment. 142.143.
Pſal.147. Loüe ton Dieu, Sion, &c. Qui a mis pour tes limites la paix, & te raſſaſie de graiſſe, ou fine fleur de froment. 732

CANTIQVE DES CANTIQVES.

Chap 1. Qu'il me baiſe du baiſer de ſa bouche. 648
Chap. . Mangez mes amis, & en-yurez-vous, mes freres. 27.28.29.30
Ch 7. Tes mammelles ſeront comme les grappes de la vigne. 291

ECCLESIASTIQVE.

Ch.7. Souuienne-toy des dernieres choſes qui t'arriueront, & tu ne pecheras iamais. 735

ESAYE.

Chap.2. Le bœuf a cogneu ſon poſſeſſeur, & l'aſne la creche de ſon maiſtre, mais Iſraël ne m'a point cogneu. 247
Ch.12. *Confitebor tibi Domine.* 916
Ch 19. Il y aura Autel dreſſé à Dieu en la terre d'Egypte. 320.321
Ch 55. La poudre eſt le pain du ſerpent. 309
Ch.28. Couper alliance auec la mort. 164

HIEREMIE.

Chap.34. Et ie mettray les hommes qui ont tranſgreſſé mon alliance, & n'ont point eſtably les paroles de mon alliance, laquelle ils ont diuiſée deuant ma face. le veau qu'ils ont diuiſé en deux parts, & ont paſſé par entre les ſections. 163.164

EZECHIEL.

Chap 23. Bara. 164
Ch.34. Et ie leur ay coupé vne alliance de paix. 164
Chap.45. Le Preſtre prendra du ſang du peché. 170

S. MATTHIEV.

Chap.1. Ieſus qui eſt appellé le Chriſt. 502
Ch.3. Ceſtui-cy eſt mon Fils, auquel ie me ſuis pleu, écoutez le. 865.954
Ch. . Qui mange ma chair & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy. 50.143
Chap.9. Celle qui auoit touché le bord de la robbe de noſtre Seigneur, noſtre Seigneur dit qu'elle l'auoit touché. 106
Quand noſtre Seigneur guerit la femme malade du flux de ſang, il ſentit ſortir vne vertu de luy. 484
Ch.10. S. Pierre & S. André eſtoient freres. 259
Laiſſez venir les petits enfants à moy: car à tels eſt le Royaume des Cieux. 860
Chap.11. Ieſus-Chriſt appellé heuueur de vin. 199
Ch.12. Quiconque pechera contre le S. Eſprit, il ne luy ſera point pardonné. 52
Quiconque fait la volonté de mon Pere qui eſt és Cieux, il eſt mon frere & ma ſœur, & ma mere. 50
Ch.13. Pluſieurs Patriarches & Prophetes ont deſiré voir les choſes que vous voyez, & ne les ont point veuës. 49

Ch. 17. Ceſtui-cy eſt mon fils bien-aymé. 252
Sur ceſte pierre i'edifieray mon Egliſe. 202. 203.
Ch. 21. Ceſtui cy eſt Ieſus, Prophete de Nazareth. 954
Ch. 24. Si on vous dit; Le voicy és cabinets, ne le croyez point. 856
Ch. 26. Le pain que ie donneray, c'eſt ma chair que ie donneray pour la vie du monde. 16. 199
Cecy eſt mon corps. 687. 690
Vous ſerez ſcandaliſez en moy. 835
Ch. 27. Son ſang ſoit ſur nous & ſur nos enfants. 404

S. Marc.

Ch 16. Ieſus-Chriſt fut monſtré aux deux Diſciples en vne autre effigie. 227

S. Luc.

Ch 2. Les Paſteurs vindrent ſaluër & adorer noſtre Seigneur en la creche. 247
Ieſus Chriſt eſt porté au Temple & purifié. 250
Maintenant tu laiſſes aller, Seigneur, ton ſeruiteur en paix, ſelon ta parole: car mes yeux ont veu ton ſalut. 49
Ch. 3. Sainct Iean Baptiſte veid le Sainct Eſprit en eſpece de colombe, qui deſcendoit du Ciel ſur noſtre Seigneur. 706
Ch. 4. Si tu adores deuant moy. 867
Ch. 7. Quand noſtre Seigneur reſſuſcita le mort de la ville de Nain, il toucha le cercueil. 485
Ch 8. Quand noſtre Seigneur reſſuſcita la fille du Prince de la Synagogue, il l'attoucha immediatement. 484
Chap. 22. Comme mon Pere m'a diſpoſé le Royaume, ainſi ie le vous diſpoſe, afin que vous mangiez & beuuiez à ma table, en mon regne. 337

S. Iean.

Ch. 1. De peur que nous ne periſſions en l'ame de cét homme. 835
Ceſtui-cy eſt l'Agneau de Dieu. 955
I'ay veu l'eſprit deſcendant du Ciel ſur luy. 765. 834
Voicy l'Agneau de Dieu, Voicy celuy qui oſte les pechez du monde. 252
Ch. 3. Nul n'eſt monté au Ciel, ſinon celuy qui eſt deſcendu du Ciel, le Fils de l'homme qui eſt au Ciel. 170
Ch. 4. Ma viande eſt de faire la volonté de mon Pere. 135
Ch. 5. Il y en a trois qui rendent teſmoignage en terre, l'eſprit, l'eau, & le ſang. 823
Il lauera ſon eſtole dedans le vin. 505. 507
Ch. 6. Ma chair eſt vrayement viande, & ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous meſmes. 414. 830
Niſi manducaueritis carnem filij hominis. 214
Moyſe ne vous a pas donné le pain du Ciel. 7
Vos Peres ont mangé la manne au deſert, & ſont morts; Ceſtui-cy eſt le pain deſcendant du Ciel, afin que ſi quelqu'vn en mange, il ne meure point. 7
Ceſtui cy eſt le pain, qui eſt deſcendu du Ciel, non cõme vos Peres ont mangé la manne, & ſont morts; Qui mange ce pain icy, viura eternellement. 15. 193
Ceſtui-cy n'eſt-ce pas Ieſus fils de Ioſeph. 955
Ie ſuis le pain vif, qui ſuis deſcendu du Ciel. 54. 57. 89. 309. 391. 538. 539. 542
Le pain que ie donneray, eſt ma chair que ie donneray pour la vie du monde. 16. 199. 260. 391. 538. 539. 542
Le pain que ie donneray, c'eſt ma chair pour la vie du monde, & qui mange ma chair, & boit mon ſang, a la vie eternelle, & ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang vrayement breuuage. 55. 56. 57. 190. 627
La chair ne ſert de rien, c'eſt l'eſprit qui viuifie. 213. 469
Ne vous ay-je pas éleus douze, & d'étre vous il y en a vn Diable? 680
Ch. 15. Ie ſuis le pain du Ciel, ie ſuis le ſep de la vigne. 503. 505. 507
Ie ſuis le pain de vie. 505. 507
Ie ſuis la vigne. ibid.

Actes des Apostres.

Ch. 2. Le ſainct Eſprit fut viſiblement enuoyé ſur les Apoſtres. 834
Que ferons-nous? Faittes penitence, & qu'vn chacun de vous ſoit baptiſé au nom du Seigneur Ieſus, en remiſſion de vos pechez, & vous receurez le don du ſainct Eſprit. 114
Ch. 22. Maintenant que tardes-tu? Leue toy, & ſois baptiſé, & laué de tes pechez, inuoquant le nom du Seigneur. 134

Epistre aux Romains.

Ch. 4. Abraham receut le ſigne de la Circonciſion pour vn ſeau de la Iuſtice de la foy, laquelle il auoit euë deuant le prepuce. 100
Chap. 6. Nous ſommes baptiſez en la mort de Chriſt. 836

Aux Corinthiens Epistre I.

Ch. 1. L'vn de vous dit, Moy ie ſuis Paul: l'autre, Moy ie ſuis Apollon: l'autre, Moy ie ſuis Cephas: l'autre, Moy ie ſuis Chriſt: Chriſt eſt-il diuiſé? Paul a il eſté crucifié pour vous? Auez vous eſté baptiſez au nom de Paul? 134
Ch. 3 L'vn de vous dit; Moy ie ſuis Paul: l'autre, Moy ie ſuis Apollon: l'autre, Moy ie ſuis Cephas: l'autre, Moy ie ſuis Chriſt. ibid.
Ch. 4. Ie vous ay engendré par l'Euangile.
Ch. 5. Afin que vous ſoyez nouuelle paſte, comme vous eſtes azymes. 24
Chriſt noſtre Paſque a eſté immolé. 24. 32. 33. 100. 121. 874
Ch. 7. La Circoncision n'eſt rien, & que le prepuce n'eſt rien. 100
Ch. 10. Ie ne veux point, mes freres, que vous ignoriez que nos Peres furent tous ſous la nuée, & paſſerent tous par la mer, & furent tous baptiſez en Moyſe en la nuée, & en la mer, & mangerent tous d'vne meſme viande ſpirituelle, & beurent tous d'vn meſme breuuage ſpirituel. 4. 13. 14. 15. 16. 31. 34. 35 38. 43. 47. & ſuiuants. 419. 420 625. 726.
La pierre eſtoit Chriſt. 172
Le pain que ie donneray, eſt ma chair, que ie

donneray pour la vie du monde. 16
Nous ſommes pluſieurs vn meſme pain, & vn meſme corps, qui participons d'vn pain. 181. 617
Ceux qui courét en la carriere, courent tous, mais vn emporte le prix. 89
Ch. 11. Faictes cecy en ma commemoration. 273.
Ch. 12. Nous auons tous eſté baptiſez par vn eſprit, en vn corps, &c. Et auons eſté abbreuuez en vn eſprit. 20
Ch. 15. Le corps que tu ſemes, n'eſt pas celuy qui doit eſtre à l'aduenir. 190. 416
Corps ſpirituels. 428
La chair & le ſang ne poſſederont point le Royaume des Cieux. 190
Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuuage; & ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-meſmes. 414

AVX CORINTHIENS, EPISTRE II.

Ch. 5. Encore que nous ayons cogneu Chriſt ſelon la chair, maintenant nous ne le cognoiſſons plus. 735
Ch 6. Ne receuez point en vain la grace de Dieu. 502.
Ch. 15. Hoſtie expiatrice du peché, &c. 170

EPISTRE AVX GALATES.

Ch. 3. Deuant les yeux deſquels Chriſt auoit eſté pourtraict crucifié en vous. 855
O inſenſez Galates, qui vous a faſcinez pour n'obeïr point à la verité, deuant les yeux deſquels Chriſt eſt proſcript, qui auoit eſté crucifié en vous? 855
Ch. 6. La Circonciſion ne vaut rien, ny le prepuce, mais la nouuelle creature. 100

EPISTRE AVX EPHESIENS.

Ch. 4. Paul hé au Seigneur. 855
Ch 5. L'homme laiſſera ſon pere & ſa mere, pour adherer à ſa femme. 25
Chriſt s'eſt liuré pour nous, oblation & hoſtie à Dieu, & odeur de ſuauité. 324
Dieu nettoye ſon Egliſe par le lauement de l'eau en la parole. 100
Cela eſt vn grand Sacrement, ie dy en Chriſt, & en l'Egliſe. 157. 158

EPISTRE AVX COLOSSIENS.

Chap. 1. Chriſt eſt l'Image de Dieu inuiſible. 905
Ch. 2. Quand vous auez deſpoüillé le corps des pechez de la chair, en la Circonciſion de Chriſt, enſeuelis auec luy au Bapteſme. 99. 133
Ch. 3. Si vous eſtes reſſuſcitez auec Chriſt, ayez l'eſprit tourné aux choſes qui ſont en haut. 138.

A TITE.

Chap. 3. Nous ſommes regenerez par le renouuellement du ſainct Eſprit; nous y reueſtons Chriſt, & nous y deſpoüillons le corps des pechez. 100. 133

EPISTRE AVX HEBREVX.

Chap. 1. Dieu a parlé aux Peres, par les Prophetes; a parlé à nous aux derniers temps par ſon Fils. 648
Le Verbe ſubſtantiel du Pere porte toutes choſes, par le Verbe de ſa vertu, & donne au pain la vertu de nourrir. 367
Chriſt eſt le type ou figure de Dieu. 514
Image de Dieu inuiſible, & figure de la ſubſtance du Pere. 343
Adorez le tous ſes Anges. 867
Chap. 2. Chriſt par grace de Dieu a gouſté la mort. 365
Ch. 4. Car le Verbe de Dieu eſt viuant, & plein d'efficace. 139
Ch. 7. Le premier Teſtament maintenant a eſté reprouué pour ſon infirmité, & ſon inutilité. 122.
Ch. 8. Si le premier Teſtament euſt eſté exempt de defaut, iamais on n'euſt recherché de lieu pour vn ſecond. 122
Ch. 9. Tu n'as point voulu d'oblations & d'holocauſtes, mais tu m'as approprié vn corps. 229.
Ch. 10. La loy ayant l'ombre des biens futurs, non la meſme Image des choſes, par les meſmes hoſties, leſquelles ils offrent inceſſamment, ne peut iamais rendre parfaicts ceux qui s'y addreſſent, &c. 71. 72
Tu n'as point voulu holocauſte, & pour le peché. 170
Ch. 11. Abraham par foy offrit Iſaac. 826
Mettons le bois en ſon pain. 159

SAINCT PIERRE, EPISTRE I.

Chap. 1. Vous eſtes regenerez, non point par ſemence corruptible, mais incorruptible, à ſçauoir par la parole de Dieu. 133
Ch 2. Homme éleu de Dieu. 341. 502
Chriſt a ſouffert pour nous, nous laiſſant l'exemple d'imiter ſes veſtiges. 296

SAINCT IEAN, EPISTRE I.

Chap. 1. Nous vous annonçons, ce que nous auons veu de nos yeux, ce que nous auons cõtemplé, & ce que nos mains ont manié du Verbe de la vie. 648
Ch. 4. Perſonne n'a iamais veu Dieu. 834
Ch. 5. Il y a trois teſmoins qui rendent teſmoignage en terre, l'eſprit, l'eau, & le ſang, & ces trois ſont vn. 440. 442

SAINCT IEAN, EPISTRE III.

Chap. 9. Amateur de primauté. 803

APOCALYPSE.

Chap. 5. Tu nous as faicts Roys & Sacrificateurs à noſtre Dieu. 348
Ch 6. Vengez noſtre ſang. 404
Ch. 8. Les Encens ſont les prieres des Saincts. 313. 314. 315
Ch. 12. L'ancien ſerpent qui eſt appellé le Diable. 502
Ch. 17. Veux-tu entendre le Sacrement de la femme. 440
Chap. 19. Il porte eſcrit en ſa cuiſſe; Le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs. 880. 891.

TABLE DES MATIERES
ET CHOSES PLVS REMARQVABLES,
CONTENVES EN CES LIVRES
de l'Euchariſtie.

A

AARON fut preuenu de la mort au deſert, & n'entra point en la terre de promiſſion. 63

Aaron, la verge duquel auec laquelle il auoit operé des miracles, fut miſe dedans le Tabernacle. 185

Abimelech, comme admit Dauid à manger les pains de propoſition 392

Abit, ſoutient pris pour *tranſit, ſolvitur, convertitur.*

Abraham, en appellant Sara ſa ſœur, il ne nia pour cela qu'elle ne fuſt ſa femme. 344

Abraham veid par foy le meſme Chriſt que virent les Apoſtres, & immola par foy en l'Agneau du buiſſon le meſme Agneau qui fut immolé en la Croix, mais non pas en la meſme ſorte. 49

Abraham receut le ſigne de la Circonciſiõ pour vn ſeau de la iuſtice de la foy, laquelle il auoit euë durant le prepuce. 100.101.109.110

Abraham & l'alliance que Dieu fit auec luy, & les ceremonies d'icelle. 163. Voyez Alliance.

Abraham au moyen de l'alliance que Dieu contracta auec luy, & ſa poſterité, luy & ceux qui l'imitoient, participoient dés lors par preuention, comme appartenants anticipatiuement au nouueau Teſtament. 166

Abraham & ſa poſterité diſcernez des autres nations par la Circonciſion. 166

Abſtinence à laquelle eſtoient obligez ceux qui mangeoient les pains de propoſition. 5

Accident predicamental n'eſt point dict vniuoquement des neuf genres d'accident. 994

Accident a vne eſſence differente de celle de la ſubſtance. 993

Accident abſolu diſtingué du reſpectif ne peut eſtre vne relation. 994

Accident, & que tout ce qui arriue à vn eſtat en acte, eſt accident. 930

Accident, & qu'vn meſme accident en nombre ne peut eſtre en deux ſubjects differents d'eſpece, & ſuiure diuerſes formes eſſentielles, comme celle de l'homme viuant, & du corps mort. 930

Accident par la Toute puiſſance de Dieu peut ſubſiſter ſans ſubiect. 943

Accident, & qu'il n'y en a point en Dieu. 264. 618

Accidents conſiderez abſtraictement, & que l'eſſence d'iceux eſt appellée par les Anciens, ſubſtance. 583

Accidents compris anciennement ſous le nom de ſubſtance. 583

Accidents comme ſont produicts & engendrez. 199.200

Accidents abſolus, & les accidents reſpectifs en quoy different. 994

Accidents, & que le pain nous nourrit & vegete par le moyen d'iceux. 623

Accidents, & que c'eſt par le moyẽ d'iceux qu'vne ſubſtance ordonnée pour ſignifier quelque choſe, la ſignifie. 558.559

Accidents du pain & du vin en l'Euchariſtie 538

Accidents de l'Euchariſtie ſubſiſtent formellement en eux meſmes, & non en autruy. 943. 944

Accidents de la forme viſible & externe du Sacrement, & des queſtions des Scholaſtiques touchant iceux. 941. 944. 945. 946

Accidents au Sacrement de l'Euchariſtie demeurent eſſentiellement immuez & diſtincts du corps de Chriſt. 561

Accidents qui ſont au pain en l'Euchariſtie. Voyez proprietez externes du pain en l'Euchariſtie. 592. 593. 594

Accidents de l'humanité ſont reſeruez en l'vniõ hypoſtatique. 559

Accidents de l'humanité ſont demeurez en Chriſt en l'Incarnation apres l'vnion hypoſtatique de la diuinité & de l'humanité. 592. 593 594

Accidents ne peuuent eſtre fondez immediatement en la diuinité 595

Accidents & proprietez naturelles de Chriſt ſont demeurez en Chriſt en l'Incarnation. 595. 597. 598

Accidents de l'humanité reſtoient reellement en Chriſt apres l'vnion hypoſtatique. 547. 548. 549

Accident alement, & que ce qui eſt dict accidentalement de quelque choſe, ne declare point qu'elle ſoit *aliquid*, mais qu'elle ſoit *aliquaſiter ſe habens.* 770

Accord. Voyez Alliance.

Actions de l'entendement ſont actions dõt l'effect demeure en leur ſuject meſme, & ne paſſe jamais en vn autre. 486

Action reelle d'vne vraye & propre cauſe efficiẽte, ne peut eſtre receuë reellement, en & par l'organe d'vne habitude intellectuelle. 485

Actions reelles & ſupernaturelles qui ſe peuuẽt faire hors noſtre corps, & qui luy ſont attribuées meritoirement. 486

Adam faict à l'Image de Dieu. 358 359. mais comment. 359. 360

Adam & ſa production de la terre ſeule, appellée choſe ſpirituelle, comme s'entend. 600
Adelmannus coodiſciple de Berengarius, & l'Epiſtre qu'il luy eſcrit, touchant ſon hereſie, pour l'en diuertir. 699.700
Adoration des anciens Chreſtiens ſe faiſoit eſtant aſſis. 871
Adoration des Dieux ſe faiſoit eſtant aſſis, ſuiuant la loy de Numa Pompilius. 871
Adoration externe faicte par les Chreſtiens à la Table de l'Euchariſtie. 900.902.903.904
Adoration du corps de Chriſt en l'éleuation de l'Euchariſtie. 848
Adoratioo du corps de Chriſt à l'Autel. 900. 901.902.903
Adoration de l'Euchariſtie, encore que l'Eſcriture ne le commande. 864.865.866.868
Adoration de l'Euchariſtie, & ſon antiquité. 531.536
Adoration des Images quelle approuuée, & quelle reprouuée par le ſecond Concile de Nicée. 637. Qualle par S. Iean Damaſcene. 645.653.654.656
Adorer, & la force & energie de ce verbe en Hebreu. 866
Adorez l'eſcabeau de ſes pieds, comme s'entend. 866.867
Æneas Syluius en ſon Hiſtoire Bohemique rapporte les articles de l'erreur de Iean Hus, & de ſes diſciples. 1005 1006
Affermer, & que veut dire ce mot. 197
Afrique remplie de Payens du temps de Saioct Auguſtin. 416 434
Agapes, banquets Eccleſiaſtiques des anciens Chreſtiens. 852.872
Agareniens, & la confeſſiõ de foy que les Grecs exigoient d'eux, lors qu'ils venoient au Chriſtianiſme. 749.750
Agent qui deſtruit l'eſtre de l'homme, en luy inferant la mort violente, eſt vn agent par accident, qui ne peut imprimer aucune forme eſſentielle en vn ſuject. 930
nul Agent corporel & finy, ne peut rien diſtribuer à pluſieurs, ſans le diuiſer & diminuer. 256
Agneau du buiſſon qui fut immolé par foy par Abraham, fut le meſme Agneau qui fut immolé en la Croix, mais non pas en la meſme ſorte. 49
Agneau eſtoit le Sacrifice du paſſage, & non le paſſage. 168. 169.170
Agneau Paſchal auoit deux figures du ſang de noſtre Seigneur. 201
Agneau Paſchal ſignifioit l'immolation de noſtre Seigneur en la Croix, comme future. 120.
Agneau Paſchal ne ſignifioit point Chriſt ſeulement eſtre donné pour la poſterité d'Abraham : car outre le peuple d'Iſraël, pluſieurs eſtoient ſauuez. 121.122
Agneau Paſchal, & qu'il n'eſtoit permis par la Loy, aux eſtrangers, d'en manger. 634.708
Agneau Paſchal ne ſe pouuoit donner à aucun qu'il ne fuſt circoncis. 8
Agneau Paſchal eſtoit la figure de l'Euchariſtie & du corps de Chriſt, qui nous y deuoit eſtre donné en viande. 81.121
Agneau Paſchal n'a aucune égalité auec l'Euchariſtie. 119.120.121
Agneau Paſchal, & pourquoy ce Sacrement a eſté mobile & muable. 112. En quoy eſt differend de l'Euchariſtie. ibid.
Agneaux Paſchaux, que Moyſe fit immoler à la ſortie d'Egypte. 171
Aigles, & que nous deuons dés ceſte vie imiter leur naturel, comme s'entend. 374.375.377
Albigeois, & quelle eſtoit leur hereſie. 771. 772.773
Albigeois defaicts par Leopold, Duc d'Auſtriche, & Simon Comte de Mont-fort. 771
Albigeois, & les Autheurs qui ont eſcrit d'eux. 772
Alby ville priſe ſur les Albigeois, par Simon Comte de Montfort, & en quel temps. 771
Alcuin, en quel temps fleuriſſoit. 638
Alexius IV. Empereur Grec, en quel temps regnoit. 753. 754
Algerus eſcrit contre l'hereſie de Berengaire. 697.698.711. 712.714
Aliment de la doctrine que nous receuons en la lecture des eſcrits des Apoſtres, & la viande du corps de Chriſt, que nous receuons au Sacrement, comme diſpoſé, & en quel temps. 134.135.137.139 144
Allegories perilleuſes, où il eſt queſtion de la creance ſimple, de la foy ſimple, & de la confeſſion ſimple. 363. L'interpretation & la curioſité requiſes en icelles. ibid.
Allegories ne ſont pas de l'object de la creance, mais de l'intelligence, & que nulle allegorie ne conſtituë aucune doctrine de foy. 363. Voyez propoſitions allegoriques.
Alliance ou Pacte, ce que ſignifie propremeor. 162.163.164.
Alliance que Dieu cootracta auec Abraham, & ſa poſterité. 163.164 165 166
Alliance que Dieu voolut contracter auec Abraham, & les ceremonies qui'y furent faictes. 163
Alliance legale, qoe Dieo fit auec Abraham, & l'analogie & relation qu'elle a auec l'Alliance Euangelique pour la Circonciſion. 166. 167
Alliance que Dieu fit auec Abraham, quelle eſt, & comme ſe doit entendre. 166.167.168
Alliance d'Abraham appellée Alliance entre les parts, & pourquoy. 163
Alliance legale que Dieu contractoit auec Abraham, & ſa poſterité, eſtoit vne ſimple alliance terreſtre & temporelle, &c. 166. 167
és Alliances & Accords eſtoit fendu vn animal en deux pieces. & les cõtractans paſſoient entre les deux ſectioos de l'animal. 163.164
Alliances, & que pour confirmer icelles les anciens aſſommoient des animaux, auec des imprecations & formules. 162.163
aux Alliances, pactes & contracts il y a des choſes qui ſeruent tout enſemble, & de ſigne & de conditions ſubſtantielles. 165. 166
aux Alternatiues l'élection appartient au defendeur. 539
Amants nourris d'eſperance, & comment. 135

S Ambroiſe faict Archeueſque de Milan, l'an 350. de la mort de noſtre Seigneur. 311
S. Ambroiſe, & que ce n'eſt luy qui a commenté les Epiſtres ſainct Paul, par le teſmoignage meſme de Caluin. 84.102
Ame vitale, & que le ſang luy ſert de ſiege. 424. 449.
Ame repreſentée aux hieroglyphiques des Ægyptiens par vn eſperuier, & pourquoy. 449
Ame vnie en l'homme myſtiquement, comme s'entend 599
Ame, forme eſſentielle & vnique de l'homme, ſelon les Scholaſtiques. 30
Ame de l'homme, ſelon quelque ſienne maniere, eſt immortelle, comme s'entend. 426
Ame de l'homme, & l'aduantage qu'elle a par deſſus les autres ames. 2. & 3
Ame, & que la ſubſtance d'icelle ne peut ſortir hors les limites du corps. 485. 486
Ame comme eſt dicte repeuë, nourrie & raſſaſiée de la parole de Dieu, & en quelle ſorte. 134. 135
Ame, & qu'il n'eſt point de ſa nature generale, que ce ſoit vne forme ſubſiſtente. 156
Ame raiſonnable & ſes facultez, & qu'à icelles ſont aſſignées les vertus Theologales. 735
Ame eſt dicte par metaphore, ſe paiſtre de la cognoiſſance des choſes qu'elle contemple. 50
Ame ne perit point auec le corps, ne retourne point en terre, auec la terre. 247
Ames. & d'où dépend la creation d'icelles. 975
Ames des Chreſtiens, & quel eſt leur aliment. 134. 135. 136
Ames des Fidelles n'operent pas des actions reelles & ſupernaturelles par leur creance. 486
Amen, que reſpondoient les Communiants en l'ancienne Egliſe, lors que le Preſtre leur bailloit l'Euchariſtie, ce que ſignifioit. 178. 274. 334. 345. 515. 613.
Anabaptiſtes, & quelle eſtoit leur hereſie. 692 Berengaire renouuella leur hereſie. 691 692
ἀνάδειξις, ſignifie, conſecration (non) oſtenſion. 308.
Ange eſt engraiſſé de la graiſſe de froment, comme s'entend. 732. 733. 740
Ange auec qui Iacob luitta, fut touché, & non touché de luy, comme s'entend. 821. 822. 819
Ange qui apparut à Zacharie à la main droicte de l'Autel. 628
Anges ſont en lieu, mais non localement. 937
Anges appellez hommes par l'Eſcriture, & pourquoy. 309
Anges, & les grandes diſputes & contrarietez qui ſont entre les Scholaſtiques, pour leurs diſtinctions, & pour leurs actions, encore qu'ils ſoient d'accord de l'eſtre d'iceux, & de leur diuerſe preſence, ores en vn lieu, ores en vn autre, cõformément aux Eſcritures, & aux anciens Peres. 935
Anges aſſiſtent à l'Autel, au temps de l'oblation de l'Euchariſtie. 147. 628
Anges aſſiſtent à l'entour du corps de Chriſt à l'Autel, & luy viennent là rendre hommage. 387. 388.
Anges, & comme ont eſté veus s'inclinez au Sacrement à l'Autel. 899
Animal, & qu'il n'eſt point de ſa nature generale, qu'il ſoit raiſonnable. 156
Animaux, par l'immolation deſquels eſtoient ſolemniſées les alliances, accords, pacts ou ſerments, eſtoient diuiſez en deux parts, & les contractants paſſoient entre les deux ſections. 162. 163. 164
Animaux, pourquoy eſtoient ſacrifiez par les Iuifs, & non par les Chreſtiens. 315. 316
Animaux eſtoient immolez par les anciens pour la conſeruation de leurs alliances, accords & ſerments 162. 163. 164
S. Anſelme Archeueſque de Cantuibery, en quel temps fleuriſſoit. 726
S. Anſelme expliqué 89. 90. 91
S. Anſelme eſcrit contre l'hereſie de Berengarius. 697
ἀντὶ, propoſition qui ſignifie *pour*. 318
ἀντὶ au lieu de *pour*. 175
ἀντὶ pour *contre*. ibid.
Antitype, & comme ce mot Grec eſt ambigu & equiuoque, & en combien de ſortes & manieres il ſe prend. 175. 176
Antitype, & que ce mot a pluſieurs autres vſages que celuy de ſimple figure, & qu'il ſignifie ſouuentesfois la communication qu'vne choſe donne de ſon eſſence à vne autre. 342. 343.
Antitype, & que ce mot conuient plus proprement à l'Euchariſtie auant la conſecration, qu'apres. 640
Antitypes. 535
Antitype, & comme a pluſieurs exceptions, & ſignifie bien ſouuent figures eſſentielles, qui contiennent autant de la choſe, que la choſe meſme. 297. 298
Antitypes pris pour figures, images & empraintes eſſentielles. 623. 624
Antitypes pour Vice-figures. 175
Antitypes interpretez *Ideotypes*, & que c'eſt à dire. 343. & 347
Antitypes, & que les Sacrements auant la conſecration peuuent receuoir ce nom. 640
Antitypes, & que les Peres l'employent au faict de l'Euchariſtie, pour ſignifier doubles & copies qui contiennent autant de la choſe, que la choſe meſme. 613. 614
Antonius Orateur diſoit, que s'il ne ſçauoit dire ce qui ſeruoit à ſa cauſe, pour le moins il ſçauoit bien faire ce qui luy nuiſoit. 470
Anthropophagie, Anthropolatrie. Anthropogonie de Neſtorius. 456. 457. 460
Anthropomorphites, & leur hereſie. 547. 555 694.
ἀνθρωπεῖον, & ſa ſignification quelle 178
ἀνθρώπινον, & ſa ſignification quelle. ibid.
ἀνθρώπινον, pour, faire. 8. 3
ἀνθρώπινον, ἀναδείξαι, & que ces verbes ne ſignifient pas ſeulement monſtrer, mais faire & conſacrer. 308
Apologie de ſainct Iuſtin Martyr, pour tous les Chreſtiens, & le texte d'icelle remarquable, pour eſtre vn teſmoignage des plus celebres de l'antiquité, touchant le Sacrement de

l'Euchariſtie 185. voyez S. Iuſtin.
Aponius eſtoit Moyne. 646
Apoſtres conſacrea & conſtituez Sacrifieateurs, & quand. 495
Apoſtres, au Sacrement mangeoient le pain, le Seigneur. 602
Apotheſe. 299. 300. 301
Apotheſe ou depoſition, eſt le nom de la collocation des dons ſacrez, qui eſtoient pris de deſſus l'Autel de la prothefe, & mis ſur l'Autel du ſacrifice, ſelon les Liturgies Grecques. 299 300. 301
Apparoitre & eſtre comme different. 279. 280
Appellation du corps de Chriſt eſt communiquée à l'eſpece externe & ſacramentale. 764. 765
Appeller, & ſes ſignifications. quelles. 502. 506. 507. 511 555
Appelletiens, & leur hereſie, touchant la chair de Chriſt. 189
Arche eſtoit figure du Verbe eſſentiel de Dieu, & la figure du Corps de Chriſt, & pourquoy. 917. Ce qui eſtoit conſerué en icelle. ibid. Eſtoit portée par les Iſraëlites aux armées. ibid. & 918.
Arche adorée par Ioſué, & par tout le peuple d'Iſraël, encore qu'il n'y ait aucun precepte de ce faire. 865. n'eſtoit que ſimple ſignal de la preſence de Dieu. ibid.
Arche, & le commandement que Danid fait de l'adorer. 865. 866. 868
Archetype ſignifie exemplaire, ou patron ſemblable à l'original. 532. 533 551
Argument du droict au faict de du Pleſſis. 776
Arguments appellez coniuguez, ſont obligez de ſuiure le ſens du principal terme de l'extraction. 255
Argoments de Meliſſe, & ce qu'Ariſtote en diſoit. 172. 173
Argumens Sophiſtiques, & le moyen de monſtrer l'impertinence d'iceux. 913
Ariſtote reputé par ſainct Cyprian, charnel & animal, & en quel ſens. 234
Ariſtote, & quand ſes eſcrits ont eſté cogneus en Occident. & comment. 921. 922
Armeniens, & leur hereſie, quelle. 542. 543
Armeniens, & leur Liturgie. 816
Armeniens conſacrent le vin tout pur, & y obſeruent le meſlange de l'eau au Sacrement. 816. 817.
Arnobe grand humaniſte & Rhetoricien Latin, quand viuoit. 305
Arriens, & leur hereſie, quelle. 474
Arriens Trinitaires, & qu'apres leur deffaicte, & pour marque de la victoire, on a inſtitué la Feſte de la Trinité: & adiouſté à la fin de tous les Pſeaumes, ce chant de triomphe, *Gloire ſoit au Pere, & au Fils, & au ſainct Eſprit, comme elle eſtoit au commencement, & à preſent, & aux ſiecles des ſiecles.* 914 915. & 917
Arriens obiectoient aux Catholiques ceſte clauſe, *Il y a trois teſmoins, l'eſprit, l'eau & le ſang, & ces trois ſont vn*, pour monſtrer qu'il n'eſtoit pas neceſſaire, que ces mots, *Moy & mon Pere ſommes vn*, inferaſſent vnité d'eſſence. 440. 441
Arriens & leurs raiſons pour eluder l'argument des Catholiques qui alleguoient, *Moy & mon Pere ſommes vn.* 263 264
Arriens adoroient Chriſt, & ſouſtenoient que le S. Eſprit l'adoroit. 868. 869. 870
Arrius, & ſon hereſie quelle. 669
Aſcenſion de Ieſus Chriſt au Ciel, appellée choſe ſpirituelle, comme s'entend. 600
Aſclepas Eueſque de Gaze, depoſé par les Ariens, & pourquoy. 258. eſtoit compagnon de foy & d'exil de ſainct Athanaſe. ibid.
Aſſam, pour Zebachaſſam. 170. ce que ſignifie. ibid.
Aſſociation que le Sainct Eſprit fait au Sacrement, entre le ſigne & la choſe ſignifiée, quelle eſt. 153. 154. 155
Aſſumptions des ſyllogiſmes, ſur leſquelles les Logiciens fondent leurs concluſions, comme s'appellent. 490
Aſymboles eſtoient ceux qui venoient aux feſtins les mains vuides. 523
S. Athanaſe aſſiſta au Concile de Nicée, pour ſeruir Alexandre ſon Eueſque, auquel il ſucceda en l'Epiſcopat d'Alexandrie, ſix mois apres le Concile. 252
Attrition aſſiſtée & fortifiée de la grace Sacramentale de l'abſolution, equipolle à vne contrition parfaicte & entiere. 130 131
Augere, pour corroborer. 195
S. Auguſtin combat les Manicheens. 419
S. Auguſtin liure 83 des Queſtions, queſtion 43. parlant de nos Sacrements, & particulierement de l'Euchariſtie ſeulement comme de ſigne, ſans y adiouſter la condition qu'ils ont de ſignifier, de contenir, & d'eſtre tout enſemble, ce qu'ils ſignifient; expliqué. 39. 40
S. Auguſtin & que les Sacramentaires le prennent pour leur grand Patron. 416. 417
S. Auguſtin Traicté 45. ſur S. Iean, mal entendu par du Pleſſis: expoſé. 37. 38
S. Auguſtin expliqué. 34. 35. 54. & ſuiu. 57. 58. 59.
S. Auguſtin corrigé. 103. 116
Aumoſne externe eſt vaine & inutile pour celuy qui la donne, ſi elle n'eſt accompagnée de l'aumoſne interne, qui eſt la vraye aumoſne. 327. 330
Aumoſnes faictes ſans le bapteſme ne ſeruent de rien. 109
Aumoſnes, & qu'il les faut enfermer dedans les cœurs des pauures, comme s'entend. 620
Autel en la nouuelle Loy eſt ſanctifié par le don. 863.
Autel du Temple Iudaïque, appellé tantoſt Autel, tantoſt Table. 320
Autel intellectuel & inuiſible de la gloire celeſte. & que ſur iceluy les Saincts bien heureux offrent à Dieu actuellement & eſſentiellement le corps myſtique de Chriſt. 355
Autel intellectuel, quel eſt. 311 312
Autel inuiſible, & la dignité d'iceluy conferée auec les Autels materiels & viſibles. 350 355
les Autels viſibles ſont figures de l'Autel inuiſible. ibid.
Autel de l'Egliſe, & de la conſecration d'iceluy. 311

Autel, & que nous n'adorons pas l'Autel, ains nous adorons Chriſt à l Autel 886. 887
Autel des Chreſtiens appellé table par S. Athanaſe. 258
Autel, à cauſe dequoy eſt venerable entre les Chreſtiens. 346
Autel de la protheſe ou propoſition, quel eſt. 299. par abbregé ſe nõme la protheſe ou propoſition. ibid 210
Autels dedans le ſanctuaire des Grecs, & qu'il y en a deux, & à quels effects. 299. 300
Autels viſibles, & qu'il y en a deux qui ſont figures de l'Autel intellectuel & inuiſible de la gloire celeſte. 355
Autheur de l'œuure imparfaict ſur ſainct Marthieu, quel eſt. 383. eſtoit Arrien. ibid. 384

B.

BAechus, & que les Payens luy offroient du vin. 554
Baiſer, & que celuy des fiançailles eſt vn arrhe & vne delibation de la copulation coniugale. 647. 648
Banquets Eccleſiaſtiques des anciens Chreſtiẽs. 852. quand ont eſté exclus des Egliſes. ibid.
le Bapteſme & le paſſage de la mer rouge ſignifioient vne meſme choſe, aſçauoir le lauement de regeneration, mais diuerſement. 39
Bapteſme de la nuée, figure de noſtre bapteſme. 4. 6. nul des Iuifs n'y fut mouillé ny humecté. 6
Bapteſme. & la mer rouge, comme different, ſuiuant S. Auguſtin. 38
Bapteſme de la mer rouge, dont les Iuifs furent baptiſez, n'eſtoit pas vn vray & reel bapteſme, comme le noſtre. 4.6
Bapteſme eſtoit figuré par le paſſage de la mer rouge. 420. 421
Bapteſme & ſa figure en l'ancien Teſtament. 4. 5. & 19
Bapteſme comparé par ſainct Paul, auec la circonciſion ſacramentale, comme la verité à l'ombre. 99. 100
Bapteſme eſt la porte de tous les Sacrements. 914
Bapteſme eſt antitype de l'Arche, que c'eſt à dire, & comme s'entend. 175
Bapteſme, en ſa definition & en ſon eſſence, n'eſt ny l'eau, ny le S. Eſprit, mais eſt exterieurement le lauement de l'eau, qui eſt vne action, & interieurement le lauement du S. Eſprit, qui eſt derechef vne action, & par conſequent vn accident. 115
Bapteſme, ſelon ſa vraye, propre & directe raiſon ſacramentale, que c'eſt. 431. en ce cas eſt ſigne & choſe tout enſemble. ibid.
Bapteſme eſt vn Sacrement d'accident. 615. 616
Bapteſme appellé *Sacrements*, au pluriel, acauſe de la multitude des ceremonies qui s'y obſeruoient. 429. 430. 431. 437. 518
Bapteſme appellé Sacrement de la foy. 406. 417 433. 435. Voyez Sacrement de la foy.
Bapteſme eſt vn Sacrement de qualité d'effect & de vertu ſeulement. 289. 290
Bapteſme comme Sacrement d'accident, contient & confere vn accident inuiſible, qui eſt le lauement de generation. 371
Bapteſme, depuis la Paſſion de Chriſt, eſt neceſſaire à ſalut, eſt la remiſſion des pechez, l'abſolutiõ de la mort, & la regeneration de l'hõme, non en ſimple ſigne. mais en vraye & ſolide realité; ſelon Tertullian. 21
Bapteſme imprime en tous les Fidelles vn meſme charactere de Chriſt. 264
Bapteſme eſt le lauement de regeneration du S. Eſprit, & non le ſigne du lauement de regeneration. 100
au Bapteſme la foy eſt requiſe pour diſpoſition du ſuiect, & le ſainct Eſprit pour cauſe principale, & l'eau pour cauſe inſtrumentale de l'effect. 114
Bapteſme, & que ſon effect conſiſte en l'operation de la foy de ceux qui le reçoiuent. 112. 113.
Bapteſme, & la grace qu'il contribuë outre & par deſſus celle que la foy, auec laquelle ceux qui le reçoiuent, leur peut obtenir. 113
Bapteſme ſignifie le lauement de regeneration, l'eſt & le contient tout enſemble. 421
au Bapteſme meurent tous les pechez. 65
au Bapteſme eſt l'innouation de l'homme. 123
Bapteſme. & que l'vſage de la nature de l'eau eſt recogneu en iceluy. 233
Bapteſme eſt lauement de ſalut par application du merite du ſang de Chriſt épandu en la Croix. 317
Bapteſme, & qu'à iceluy eſt attribué le mot de ſalut. 915 916
Bapteſme, & comme l homme qui le reçoit, ſans apporter obſtacle à l'effect du Sacrement, eſt par la force du Sacrement changé vrayement & reellement, non en ſubſtance, mais en qualité. 615
Bapteſme, & que l'integrité d'iceluy eſt l'accouplement de l'eau & de l'eſprit. 9
Bapteſme, & qu'en iceluy il y a vne vraye & reelle mutation de qualité imprimant en l'ame le charactere, & la grace tout enſemble. 288. 289
Bapteſme donné par l'authorité de Chriſt, & par le miniſtere de ſes Apoſtres, auant la mort de Chriſt, n'eſtoit le vray lauement de regeneration, ſelon Tertullian. 20 & 21
Bapteſme, & qu'en iceluy ny l'eau du Bapteſme n'eſt proprement le ſigne externe & viſible du Sacrement, ny l'eſſence du ſainct Eſprit n'eſt la choſe interne du Sacrement, mais le lauement externe faict auec l'eau, eſt le ſigne du Sacrement, & le lauement interne faict auec l'operation du ſainct Eſprit, eſt la choſe du Sacrement. 615
Bapteſme, & que ce mot ſignifie lauement, & comme eſt appellé par ſainct Paul le lauemẽt de l'eau en la parole, & le lauement de regeneration. 615
Bapteſme & ſes effects. 115
Bapteſme, & que le ſigne Sacramental d'iceluy eſt le lauement externe. 19
Bapteſme, & ſon operation. 107. 108. 109
au Bapteſme eſt attribué la verité de l'effect que le Sacrement de la Circonciſion ſigni-

hoit, à ſçauoir l'expoliation des pechez de la chair. 109

Bapteſme, & l'vnité qu'il inſtalle entre les Fidelles. 264

Bapteſme, nous cõmunique & exhibe vne qualité, vn effect, vne vertu. 289

Bapteſme, & de l'immerſion ſacramentale qui ſe fait en iceluy, & comme elle eſt appellée du nom de ſepulture, & pourquoy. 419

Bapteſme, & qu'en iceluy nous n'y receuõs que l'effect, & non l'eſſence de la morr de Chriſt. 290.291

au Bapteſme nous a eſté donnée la vertu de l'eau, vertu enleuée de Hieruſalem, comme s'entend. 367.368

Bapteſme ne ſe donnoit anciennement, que l'Euchariſtie ne ſe baillaſt pareillement à ceux qui eſtoient baptiſez, tant petits, que grands. 399.406. 435

Bapteſme, & que l'eau d'iceluy ſignifie le ſainct Eſprit. 8

Bapteſme des petits enfans. ce qu'il opere. 110

Bapteſme, & combien eſt grande ſa force és petits enfans. 110. 111

Bapteſme, & que les Heretiques de noſtre temps ne luy donnent aucune collation de grace de la part de l'œuure operé, mais ſeulement de l'œuure operant. 104

Bapteſme & l'Euchariſtie, en quoy cõuiennent, & en quoy different. 371.438.615.616.617.618. 619

Bapteſme de S. Iean au deſert, quel eſtoit ſelon Tertullian 20

Bapteſme de S. Iean, pourquoy receu par noſtre Seigneur. 112

Bapteſme de S. Iean ne doit eſtre égalé à celuy de Chriſt, qui ſe confere en l'Egliſe. 111

Bapteſme, Voyez Sacrement de conuerſion, Sacrement de ſepulture. 418

Baptiſez figurément en Moyſe en la nuée, & en la mer. 4

Baptiſez, ſeuls appellez par les anciens, Fidelles. 634. 708.

Bara mot Hebrieu, que ſignifie. 164

S. Baſile faict Eueſque de Ceſarée en Cappadoce, l'an 370. de la mort de Chriſt. 296

S Baſile eſtoit frere de S. Gregoire Eueſque de Nyſſe. 304. 307. 311

Baſton que les Iſraëlites tenoient en leur main, mangeant l'Agneau Paſchal, comme comparé auec la foy que nous deuons auoir mangeant le vray Agneau de Dieu. 336

Beda le venerable, quand fleuriſſoit. 631

Beda a faict vne rapſodie de diuers paſſages de S. Auguſtin. 158

Beda, & combien il y a de temps qu'il a faict la chaine des eſcrits de S. Auguſtin. 427

Beda, & que ſon Commẽtaire ſur les Epiſtres de S. Paul, n'eſt qu'vne chaine de centons pris de S. Auguſtin, ſans que Beda ayt mis vn ſeul mot du ſien. 83

Benediction viuifique eſt l'Euchariſtie. 496

Bennon Schiſmatique, ennemy iuré, & capital de Gregoire VII. Pape, & l'hiſtoire fauſſe & fabuleuſe qu'il a faicte de ce Pape Gregoire VII. 716.717.720.721.722

Bennon Cardinal, Archipreſtre, & comme Papyrius Maſſonius reietre tout ce qu'il a eſcrit des Papes, comme choſe pleine de médiſance. 722.

Bennon & ſon impoſture contre le Pape Siluestre II. 721. Contre Laurentius Archeueſque de Damas. ibid. & 722

Berengarius Sacramentaire. 587. Son hereſie condamnée, & quelle eſtoit. ibid. 607

Berengaire Archidiacre d'Angers, quelle eſtoit ſon hereſie contenant trois chefs. 691. 692. Refuté par Lanfrancus aurheur de meſme temps. 691. Le liure qu'il auoit faict de l'Euchariſtie, bruſlé & condamné de ſon viuant. ibid. Il renouuella l'hereſie des Anabaptiſtes. 691. 691. eſtoit de Tours. ibid. ſeduiſit ſon Eueſque Bruno. ibid.

Berengaire, & combien ſa doctrine eſtoit odieuſe à toute l'Egliſe Catholique. 725

Berẽgarius, & que Fulbertus Eueſque de Chartres fut ſon maiſtre, 699. 700

Berengarius, Sectareur de Ioannes Scotus Sacramentaire. 588

Berengarius, & combien il y a que ſon hereſie fut condamnée. 607

Berengaire, & que le Cardinal Humbert rediges en eſcrit ſa confeſſion de foy, & en quel temps. 756

Berengarius, & que la ſentence qu'il fut contrainct de retracter, eſtoit heretique, & contraire à la foy. 989

Berengarius, & les Conciles qui ont eſté contre luy celebrez, où ſa doctrine a eſté condamnée, & luy excommunié. 700. 701. abiura ſon hereſie. 701. 724. ſa penitence volontaire. 701. 702. 710. ſon epitaphe faict par Hildebert, auparauant qu'il fuſt Eueſque du Mans, 709

Berengaire, & ce que Platine eſcrit de luy. 709. 710

Berengarius, de quels eſcrits tenoit ſon erreur. 667. confuté au Concile de Verſeil. ibid.

Berith, mot Hebrieu, a deux ſignifications, la premiere eſt, de ſignifier la diuiſion de la victime; l'autre, de ſignifier le contract d'alliance. 162. 164 & 165. d'où eſt deriué. 164

S Bernard. 729. corrigé. 732

Bernard de Luxembourg. 772

Bertold Preſtre de Conſtance, eſcrit contre l'hereſie de Berengaire. 697

Berno Abbé d'Auge deſcrit la croyance de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie, 20. ans auparauant Berengarius. 697

Bertram, Preſtre & Moyne François, en quel temps eſtoit. 85. 666. l'opinion de ſes eſcrits, quelle. ibid & 667. ſes eſcrits falſifiez par les Sacramentaires. 667. 675. 676

Bertram Heretique a eſcrit contre l'Euchariſtie. 588.

Bertram, & ſon liure du corps & du ſang de Chriſt, defendu iuſques à ce qu'il fuſt repurgé. 678. & ce qu'il y faut corriger. ibid. & 679.

Bertrã contre quels Heretiques entreprit d'eſcrire, touchant l'Euchariſtie. 669. 670. 671. 672. 673.

Beſſarion le plus docte de tous les Grecs des derniers ſiecles. 303
Bibles de Geneue oſtent de l'Epiſtre de S. Paul aux Epheſiens, chap. 5. verſet 32. le mot de *Sacrement*, & y inſerent, *Secret*, de peur de conceder le titre de Sacremẽt au mariage. 158
Bogomiles, & leur hereſie quelle. 772.775
Bois comparé à l'humanité de Chriſt. 642
Boy ton vin auec allegreſſe, expliqué. 277
S. Brunon fondateur de l'Ordre des Chartreux, fleuriſſoit du temps de Berengarius: & la croyance de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie. 696
Buchardus quand viuoit. 308
Bulgares en Orient. 772

C.

CAbaſilas, plus celebre interprete & Commentateur des Liturgies. 248
Cabaſilas, Eueſque de Dyrrache en Grece, & ſon expoſition de la Liturgie. 815
Cachets communiquent leurs formes aux characteres qui reſultent de leur impreſſion. 6.4
Cæſarius de Ciſteaux. 772
Cajanites deſtructeurs du Bapteſme. 17
Caleb & Ioſué ſeuls de tous les Iuifs qui eſtoiẽt au deſert, entretent en la terre de promiſſiõ. 95
Calice, & que le Diacre qui le donnoit anciennement aux Communians, diſoit, *C'eſt le ſang de Chriſt, & le Calice de vie.* 178
Calice, & qu'il n'eſtoit pas permis aux Laïques communians de le toucher. 342
Calix tuus inebrians quàm peroptimus, comme s'entend. 228
Caluin eſtoit Chanoine de Noyon. 498
Caluin égale tant qu'il peut les Sacrements des Iuifs aux noſtres. 51
Caluiniſtes, & les combats qu'ils ont contre les Lutheriens ſur la ſubſtance de l'article de l'Euchariſtie. 962
Caluiniſtes, & leur croyance touchant le corps de Chriſt en l'Euchariſtie. 962
Camarctus Patriarche de Conſtantinople, en quel temps viuoit. 753
Canon *Ego Berengarius, diſtinct. 2. de conſecrat.* expliqué. 705.706.707.708
Canons du Decret de Gratian, & les paſſages d'iceux examinez, quels ſont. 757.758.759. 760. & 761
Canons falſifiez par le ſieur du Pleſſis. 758.759
Capere, pour comprendre. 460
Caphernaïtes qui n'eſtoient initiez aux myſteres, n'eſtoient capables de comprendre le ſecret de la manducatiõ de la chair de Chriſt. 213.215
Caphernaïtes ne croyoiẽt pas que Ieſus-Chriſt couuriſt quelque grace ſous ſes paroles. 519. 520
Caractere du cachet imprimant, communique toute ſon eſſence, qui eſt la forme des traicts & lineaments dont il conſiſte. 176
Caractere du cacher, comparé au Fils, qui eſt la ſubſtance du Pere, & à l'Euchariſtie, qui eſt le corps de Chriſt. 176.177
Carath, mot Hebrieu, que ſignifie. 164
Cardinal Humbert. Voyez Humbert.
Cardinal Roffenſis. Voyez Iean Fiſcher. 1017
Catechiſme du Concile de Trente. 966
Catechumenes eſtoient inſtruicts par l'eſpace de trois ans: apres lequel temps ils eſtoient baptiſez, puis on leur diſtribuoit le corps & le ſang de Chriſt, & leur reueloit-on le myſtere de l'Euchariſtie, & alors eſtoient appellez Fidelles. 278
Catechumenes, & que la ſanctification qu'ils receuoient par le ſigne de la Croix & l'impoſition des mains, n'empeſchoit pas s'ils n'eſtoient baptiſez, d'aller en perdition. 439
Catechumenes, & qu'à l'heure du Sacrement on leur fermoit les portes de l'Egliſe. 510
Catechumenes encore qu'ils ne fuſſent baptiſez, pouuoient auoir l'acte de la Foy, & neantmoins ils n'eſtoient appellez Fidelles. 634.708
Catechumenes, & que le Sacrement de l'Euchariſtie ne leur eſtoit donné, mais ſeulement aux baptiſez. 708
Catechumenes faiſoient profeſſion expreſſe de croire en Ieſus-Chriſt, auſſi bien que les Chreſtiens baptiſez. 439
Catechumenes n'auoient point de cognoiſſance de l'Euchariſtie. 106
Catechumenes eſtoient admis à la cognoiſſance du ſacrifice de la Croix, & non à celle de l'Euchariſtie. 65
Catechumenes croyoient en Chriſt, & de quelle ſorte ils prenoient Chriſt deuant le Bapteſme. 48 50.55.56.57.61
Catechumenes, & que l'Afrique en eſtoit pleine du temps de S. Auguſtin. 40
Catechumenes, & qu'en leur preſence il n'eſtoit permis de découurir le myſtere de l'Euchariſtie & de l'Egliſe, & pourquoy. 48.50. 55.56 57.58 61.65.142.198.199.259.335.339. 340.344.416.510.511.522.530.554.
Catholiques eſtoient appellez ſimples par Origene. 220.221
Cauſe qui agit par forme de vraye & propre cauſe efficiente, touche, ſoit mediatement, ſoit immediatement. le ſujet auquel elle agit. 484
Cauſe conditionnelle, que les Philoſophes appellent cauſe ſans laquelle non. 975
Cauſe principale, & que l'expreſſion d'icelle n'exclut pas la ſubſtitution de la cauſe inſtrumentale. 610
Cauſe pour laquelle quelque choſe eſt dicte eſtre telle ou telle, doit poſſeder la meſme condition, auec plus de raiſon & d'eminence. 506
Cauſes ſubalternes & inſtrumentales n'excluẽt pas les ſouueraines & principales. 317
Cecy eſt mon corps, expliqué. 208.209 215.226. 246.259 308.333.358.362.364.365.397.398.503. 505.506.509.765.776.778.
Cecy eſt mon corps, ce ſont les paroles de la conſecration du corps de Chriſt en l'Euchariſtie. 946 947. & ſuiuans, iuſques à 975. comme doiuent eſtre entenduës. ibid.

Cecy,en ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, à quoy ſe refere. 951. 953.954.955.956.957.958.959.960. 961.
Cecy eſt mon corps, nous deliure de l'ignorance où nous pourrions tomber au faict du Sacrement, & nous empeſche d'en penſer rien de bas, rien de charnel ny de terreſtre. 605. 606
Cecy eſt mon corps,comparé auec ceſte propoſition,Croiſſez & multipliez. 951
Cecy eſt mon corps,Cecy eſt mon ſang. 613
Cecy eſt le Calice de mon ſang, Ce ſont les paroles pour la conſecration du ſang du corps de Chriſt en l'Euchariſtie. 950
Celibat des Preſtres de l'Egliſe Chreſtienne, d'où ſe peut inferer. 392
Cene, & ce que les Peres Iſraëlites entendent par ce mot. 121
Cene, & que par ce mot les Iuifs ont entendu le ſouper legal, à l'entrée duquel ſe mangeoit l'Agneau, & non l'Euchariſtie. 121
Cene derniere de noſtre Seigneur eſt la cloſture des ombres de la Loy, & le paſſage des figures Moſaïques à la verité Euangelique. 215
Cenotaphes eſtoient tombeaux vains & honoraires. 60
Cæſar,& ce qui excita le plus le peuple Romain à pourchaſſer la vengeance de ſa mort. 184
Ceres, & que les Payens luy offroient du pain. 554
Ceſtuy-cy eſt mon fils, auquel ie me ſuis plen, écoutez-le: & ce que contenoit implicitement ceſte propoſition. 865
Chair, & que ce mot en l'Eſcriture n'eſt pas quelquesfois mis par forme de partie, mais par forme de tout & de ſuppoſt. 969
toute Chair auoit corrompu ſa voye, comme s'entend. ibid.
Chair ne ſert de rien, c'eſt l'eſprit qui viuifie, comme s'entend. 213.469
Chair des Sacrifices ſe conſumoit le meſme iour, ſoit par les Preſtres, ſoit par les Laïques. 494.495
Chair de Chriſt eſt entenduë doublement, ou la ſpirituelle & diuine, ou celle qui fut crucifiée, & comme s'entend. 413.414.415.416. 418
Chair de Chriſt qui fut percée en la Croix, & celle qui eſt liurée en l'Euchariſtie, & quelle diuerſité il y a. 414.415
Chair de Chriſt en l'Euchariſtie, comme nous viuifie. 484
Chair de Chriſt eſt reputée double, & comme. 200
Chair de Chriſt eſt terreſtre, & non ſpirituelle ou celeſte & deſcenduë du Ciel. 189.190
Chair de Chriſt qui fut affichée à la Croix, & celle qui eſt mangée en l'Encharistie en quoy different. 414.415.416
Chair de Chriſt ſpirituelle & diuine, dont nous ſommes repeus en l'Euchariſtie, & celle qui fut crucifiée, n'eſt point vne diuerſité de ſubſtance, mais de qualité & de condition. 413.414.415
Chair de Chriſt qui eſt terreſtre & elementaire, comme nous communique ſon immortalité. 190
Chair de Chriſt a la ſource de vie en ſoy: quand nous la mangeons, nous auons la vie en nous meſmes. 490
Chair de Chriſt encore qu'elle ne ſe conſomme point, fait neantmoins par ſon attouchemẽt vne occulte impreſſion de vie dedans la noſtre, à l'occaſion de laquelle elle eſt dicte nous viuifier & nourrir à la vie eternelle. 195
Chair de Ieſus-Chriſt eſt le pain deſcendu du Ciel. 288.292
Chair de Chriſt n'a point ceſſé d'eſtre dés ſa premiere formation & aſſumption. 535.542. 543
Chair de Chriſt receuë par les Communians, incorruptible & impaſſible, & conſequemment ne ſe fait aucune digeſtion d'icelle en l'eſtomach des Communians. 601
Chair de Chriſt ſe mange tant par les dignes que par les indignes, les dignes demeurent en Chriſt, la mangeant; les indignes,non. 50, 51
Chair de Chriſt eſt en vraye ſubſtance de chaie au Sacrement, mais d'vne façon qui n'eſt pas cognoiſſable & appercevable à noſtre chair. 735.736
Chair analogique du Verbe doctrinal: & la chair propre du Verbe eſſentiel,comme s'entend. 407.408.409
la Chair & le ſang ne poſſederont point le Royaume de Dieu,comme s'entend. 414.415
Chair des Saincts qui ſont encore paſſibles, mortels & corruptibles en ce monde:& celle qu'ils reprendront lors qu'ils ſeront impaſſibles. 200.& 201
Chair paſſible & corruptible des Saincts pendant qu'ils ſont en ce monde, comme differe de leur chair glorieuſe,impaſſible & incorruptible, qui verra le ſaluraire de Dieu apres leur reſurrection. 414.415
Chaine d'or d'Homere tant celebrée, quelle. 473 474
Chaldeens, & leur couſtume en la confirmation de leurs alliances, accords, pacts, ou ſermens. 163
Chambre hante en laquelle noſtre Seigneur inſtitua l'Euchariſtie. 392.393.394.395
Chanaan, & la promeſſe de ſa terre à Abraham, lors de l'alliance que Dieu contracta auec luy. 166.167
Chant du Cygne de ſainct Chryſoſtome. 271
Charbon ardent qu'auoit veu Eſaïe, comparé auec le corps & l'humanité de Chriſt. 642. 643. comparé au pain de la Communion. ibid.
Charbon qu'Eſaïe vid, ce que c'eſtoit. 277
Charité,vertu Theologale,aſſignée à la volonté. 715
Charité, qui eſt entre les Fidelles, n'eſt qu'vne charité accidentale. 285
Charité eſſentielle qui eſt en la diuinité, produit vne vnité eſſentielle. 289
Charité reſidente és ames des hommes qui eſt accidentale, y produit vne vnité accidentale

tale. 618
Charité reſidente és perſonnes diuines, qui eſt ſubſtantielle, y infere vne vnité eſſentielle. 618
Charlemagne, ou l'eſcrit intitulé de ſon nom, & attribué au Concile de Francfort, en quoy condamné, & ſur quoy fondé. 636.637. 654. impugnoit en effect le Conciliabule des Iconoclaſtes, que le ſecond Concile de Nicée condamne. 654
Charnel & ſpirituel; charnellement & ſpirituellement, pris ſouuent par les Peres, non pour diſtinguer la ſubſtance de l'effect; mais la nature de la cauſe efficiente. 254. 255.256
Chara, pour Zebachchara. 270.271
Choſe, en Latin ſignifie ſouuent fruict, profit & vtilité. 151
la Choſe du Sacrement eſt l'effect, le fruict, & l'vtilité finale du Sacrement. 151
Choſes inanimées qui ont obey aux paroles des Miniſtres de Dieu, & operé comme ſi elles auoient eu ame & intelligence. 877
Choſe ſemblable n'eſt meſme. 591
Choſe, & qu'vne meſme choſe conſiderée ſous diuers reſpects, peut receuoir diuers noms. 181
Choſes ſpirituelles & charnelles, comme ſont ſouuent priſes par les Peres. 254.255
Choſes legales ont eſté figures des choſes Euangeliques. 207.208
Choſes ſpirituelles ne ſont point ſujettes aux regles des choſes celeſtes. 257
Choſes, & combien il y a de choſes que nous ſommes obligez de croire pour veritables, encore que la verité n'apparoiſſe ny à nos ſens, ny à noſtre entendement. 358. 359. pour ce que Dieu les a dictes, & que ſes paroles ſont veritables. ibid.
Choſes ſimples, & la condition d'icelles n'eſt point d'eſtre en partie ſemblables, mais d'eſtre le tout type du tout. 342
Choſes qui doiuent eſtre creuës encore qu'elles n'apparoiſſent point. 358 359.360
Choſes ſouuent appellées par les Peres du nom de la forme externe ſous laquelle elles ſubſiſtent & apparoiſſent. 179
Choſes ſignifiantes & les ſignifiées ſont cenſées ſous meſmes noms. 240.241
Choüettes, oyſeaux auaricieux & larrons d'or & d'argent. 375
Chreſme, apres qu'il eſt conſacré, n'eſt plus ſimplement *Chriſma*, mais *Chariſma*. 913
Chreſme Sacrement, comme reueré par les anciens. 913. Ampoulle de Chreſme jetrée par les Donatiſtes par la feneſtre pour la rompre, comme ne fut offenſée ny rompuë. ibid.
Chreſme, apres la conſecration, n'eſt pas onguent ſimple ou commun ains vn don de Chriſt & du S. Eſprit, operant par la preſence de ſa diuinité. 279.280
Chreſtien peut bien taire & diſſimuler vne verité, mais il ne peut pas affermer vn menſonge. 510
Chreſtiens anciens plus curieux que nous ne ſommes, du prix & de la richeſſe des vaiſſeaux où ils mettoient l'Euchariſtie. 845
Chreſtiens anciens portoient ſur eux de l'Euchariſtie pour ſe preſeruer des perils & corporels & ſpirituels. 918
Chreſtiens, en la primitiue Egliſe eſtoient appellez Fidelles par diſtinction des Catechumenes. 34.65.142
Chreſtiens adoroient du temps de ſainct Auguſtin, d'adoration externe, viſible & corporelle, le corps de Chriſt, ſous l'eſpece du Sacrement, en l'Euchariſtie. 900. 901. 902. 903.904.
Chreſtiens ont deux moyens pour acquerir la grace iuſtifiante & le ſalut, en la perception de leurs Sacrements. 130.131
Chreſtiens ne ſont pas vn ſeulement par vouloir vne meſme choſe, mais par eſtre douez & participants de meſmes conditions reelles & inherentes. 264
Chreſtiens: Voyez Fidelles
Chriſt & ſa naiſſance d'vne Vierge appellée choſe ſpirituelle, comme s'entend. 600
Chriſt ſelon l'humanité eſt creature. 974
Chriſt, & en quelle ſorte eſt appellé homme. 768.769.770
Chriſt eſt l'image de Dieu inuiſible, comme s'entend. 905.906
Chriſt appellé Eſprit. 82
Chriſt appellé le pain des Anges, & comment. 77
Chriſt comme eſtoit adoré par les Apoſtres. 865
Chriſt, & comme Abraham vidt par foy le meſme Chriſt que virent les Apoſtres, mais non pas en meſme ſorte. 49
Chriſt eſt le corps & la verité des ombres & figures Iudaïques. 37
Chriſt noſtre Paſque a eſté immolé, comme s'entend. 100.121
Chriſt a ſoufferr par le Sacrement de ſon corps, que c'eſt à dire. 232.233
Chriſt auoit eſté annoncé & figuré par l'ancien Teſtament. 220
Chriſt eſt la vraye vigne. 263
Chriſt s'eſt repreſenté à la peine, que ſignifie. 211
Chriſt s'eſt repreſenté vif apres ſa Paſſion, que ſignifie. ibid.
Chriſt fut repreſenté aux Apoſtres ſur la montagne de Thabor. 212.213
Chriſt pourquoy appella en l'Euchariſtie le pain ſon corps, & le vin ſon ſang. 504. 505. 506. 507
Chriſt eſt la vraye manne, comme s'entend. 76
Chriſt s'eſt appellé pain, & froment, & vigne, & pourquoy. 504.505.506
Chriſt eſt l'vnion des Fidelles à luy, par le moyen de l'Euchariſtie. 237
Chriſt eſt tout enſemble & le Verbe eſſentiel du Pere, & le Verbe doctrinal du Pere. 407. comme s'entend. ibid.
Chriſt eſt faict chair par le Verbe de Dieu. 184. 186
Chriſt, & que ſa chair eſt vne chair terreſtre, & non celeſte & deſcenduë du Ciel. 189. & 190

Christ appellé Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedech. 326
Christ beut le premier ſon propre ſang, & pourquoy. 730
Christ n'eſt pas receu, beu & mangé en la parole de Dieu, & audition de la Predication, comme au Sacrement de l'Euchariſtie. 134. 135
Christ a faict le pain ſon corps. 206. 207. 208. 209
Christ venu pour accomplir les figures de la Loy. 206.207.208
Christ en l'Euchariſtie eſt immolé ſans eſtre immolé, comme s'entend. 250.251
Christ eſt noſtre vraye Paſque. 208
Christ eſt originalement la cauſe & l'autheur de toute la doctrine que nous apprenons de Dieu: & formellement. 139
Christ qui eſt le pain incorruptible, le pain de vie, eſt l'Euchariſtie & la grace ſubſtantielle du Pere. 193
à Christ eſt attribué le Verbe, en deux ſens, à ſçauoir & comme Verbe doctrioal, & comme Verbe eſſentiel du Pere. 137.139.143
Christ entant qu'homme, comme eſt circóſcrit en vn ſeul lieu. 918
Christ ſelon la diuinité n'eſt point offert, & n'eſt point hoſtie. 663
Christ eſt par tous les lieux où il eſt offert, & icy entier & là entier. ibid.
Christ ſelon ſa diuinité eſt l'image de Dieu, & ſon corps l'image du fils de Dieu, entant que par luy il ſe rend viſible aux hommes. 525. 526. 527. 528. 551. 552
Christ comme eſt Dieu & image de Dieu tout enſemble. 525.526.527.528
Christ, & que les Anges ioüyſſent de ſa preſence, & nous de la memoire. 714
Christ, & que nous l'adoroos à l'Autel, & que nous n'adorons pas l'Autel. 886.887
Christ, & de ſes deux natures diuine & humaine, vnies hypoſtariquement. 547.548. 558
Christ, & que ſon corps eſt mis à l'Autel, non pas en ſimple ſigne & figure, mais en verité & en realité. 37.38
Christ comme eſt dict habiter en nous par la foy. 487
Christ n'a eſté receo, ou heu, oo maogé aux Sacrements du vieil Teſtament, auttement que par idée & cootemplation. 128
Christ, & de ce qu'il habite en nos cœurs, c'eſt ſelon la nature diuine, & non ſelon la nature humaine. 737.738
Christ auant ſon adüenement auoit eu des oüail-les qui n'auoient point oüy la voix des Seduc-teurs, mais la ſienne. 36.37
Christ eſt vny auec nous en deux ſortes, ſpirituellement & corporellement. 78
Christ quand eſt paſtore des Anges & des hommes: & quand eſt paſture des hommes ſeuls, Chreſtiens, fidelles, communiants. 78.79
Christ, & qu'autre choſe eſt l'aliment de ſa diuinité, & autre choſe la paſture de ſon corps & de ſon ſang. 78. 79.80
Christ dés ce monde eſt en trois ſortes noſtre paſture & noſtre viande, & comment. 135. 136
Christ figuré par la manne, & en trois ſortes eſt appellé le pain de vie. 136
Christ entant que Dieu & Verbe eternel du Pere, paiſt de ſa doctrine & des graces de ſon Eſprit & de ſa diuinité, toutes les natures intellectuelles, tant humaines qu'Angeliques. 77
Christ eſt en autant de ſortes dict noſtre aliment & noſtre paſture, qu'en autant de ſortes la manne eſt ditte figure de Christ. ibid.
Christ noos paiſt en deux ſortes, l'vne comme Dieo & Verbe eternel du Pere: l'autre comme homme. ibid.
Christ par l'Euchariſtie tient à l'Egliſe lieu de corps, & l'Egliſe à luy, lieu de membres inſerez en ce corps. 235.236
Christ par la participation qu'il donne de ſon corps à l'Egliſe, la fait eſtre ſon corps, & luy eſt corps cauſalement. 236
Christ comme entre & reſide reellement & corporellement aux meſchans. 479
Christ noos viuifie en l'Eochariſtie par ſa diuinité & par ſa chair, comme par vne vraye cauſe inſtrumentale conſiſtante. 460. 482. 483
Christ par la manducation de ſon corps eſt reellement en nous. 266.268
Christ, & qu'il conſacra auant la prolation des paroles 947. 948. 949. & ſuiuants, iuſques à 975
Christ mangea apres ſa reſurrection, pour prouuer la verité de ſon corps. 269
Christ comme entra & compatut en la chambre où eſtoient ſes Diſciples. 269
Chriſtus mortuus eſt, id eſt vnctus, comme s'entend. 202. 208. & 209
S. Chryſoſtome, ſon extraction, ſes eſtudes aux bonnes lettres, & ſes eſcrits. 386. 387. le rang qo'il tenoit. 388
S. Chryſoſtome a plus particulierement & exactement trauaillé ſur les Epiſtres de ſainct Paul aux Corinthiens, que nul autre 66
Circonciſion d'Abraham & de ſa poſterité, quelle eſt, comme ſe doit entendre. 166. 167. 168
Circonciſion donnée à Abraham non comme accompliſſement de iuſtice, mais comme ſigne, afin que la lignée d'Abraham peuſt eſtre diſcernée des autres nations. 100. & 101
Circonciſion eſtoit donnée pour ſigne, & non poor prerogatiue de ſalut. 100. 101. 102. 109. 110
Circonciſion des petits enfans ſous la Loy, ce qu'operoit. 109. 110
Circonciſion ne pouoit eſtre appliquée à aucun homme qui ne fuſt compris au peuple de Dieu. 8
Circonciſion eſtoit vn vray Sacrement legal, & vray figure du Bapteſme. 25
Ne conferoit aucune grace & aucun ayde,

à ſalut, ſelon Tertullian. 21
Circonciſion n'eſt rien, & ne ſert de rien. 4
Circonciſion des enfants des Egyptiens, ou autres narions infidelles, n'oſtoit point le peché originel. 110
Circonciſion ne conferoit grace ſinon imputatiuement, entant que comme figure do Bapteſme, & ſigne proteſtatif de la foy en la Paſſion de Chriſt inſtituteur du Bapteſme. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. & 118. aux grands remettoit le peché originel en vertu de leur foy. ibid. & aux petits en vertu de la foy de leurs maieurs, qu'elle leur appliquoit imputatiuement. 110. 111. & ſuiuants, iuſques à 118.
Circonciſion diſcernoit Abraham & ſa poſterité des autres nations. 166
Circonciſion ne peut eſtre appellée alliance. 165
Circonciſion ſacramentale comparée par ſainct Paul auec le Bapteſme, comme l'ombre à la verité 99. 100
Circonciſion ne ſanctifioit ſinon par accident, occaſionnalement & imputatiuement, à raiſon de l'adionction de la foy en la Paſſion de Chriſt. 107
Circonciſion, & la ſanctification qui la ſuiuoit, d'où dépendoit. 110
à la Circonciſion eſt la ſignification de l'expiation & de la purgation du peché originel. 103
Circonciſion appellée Sacrement de la iuſtification par la foy. 103
Circonciſion, & qoe l'expiation qui luy eſt attribuée, n'eſtoit que ſignificatiue, & que ce n'eſtoit qu'vn deſſein & vn modelle eſbauché tendant à la perfection du Bapteſme. 117
à la Circonciſion le peché originel eſtoit ſeulement remis, mais ny la grace aydant à bien operer, ny la poſſeſſion des vertus, ny l'augmentation n'y eſtoit exhibée comme au Bapteſme. 116
Circonciſion eſtoit de pareille efficace aux femmes, encores qu'elle ne leur fuſt donnée qu'aux maſles. 118. 119
Circonciſion, & ſon infirmité, en ce qu'elle ne ſeruoit point aux femmes. 119
Clairement & myſtiquement oppoſez. 301
Clement Alexandrin eſtoit enuiron l'an 160. de la mort de Chriſt. 198
Clement Alexandrin refute l'hereſie des Eucratites qui abhorroient l'vſage du vin. 199
S. Clement, & qu'en ſa Liturgie la vraye conuerſion du pain ſe faiſoit au corps de Chriſt. 179. 180.
S. Clement Pape, diſciple & ſucceſſeur de S. Pierre, & qoe ſon liure des Conſtitutions eſt reuoqué en doute & apocryphe. 174. & 175
Cœnaculum, mot Latin, qui ſignifie vne chambre haute. 391. 393. Comme appellée par les Grecs. 393
Cœnaculum magnum, eſt l'Egliſe Catholique. 393. 395.
Cofthes, depuis quel temps ſont ſeparez de l'Egliſe Grecque & de la Latine. 218. celebrent en leurs Egliſes les Liturgies de S Baſile & de S. Chryſoſtome. ibid.
Cognoiſſance & contemplation ne tranſmettent iamais à noſtre ame aucune des choſes reelles & vniuoques de leur obiect. 265
Cognoiſtre par foy que quelque choſe eſt, ou cognoiſtre que qnelque choſe eſt par foy, different. 249
Κοινὰ, que ſignifie. 276
Colarbaſiens Heretiques, & leur hereſie. 191
Voyez Marcus Colarbaſius.
Colloque de Poiſſy, quand fut teno. 120. 1021. qui furent les Prelats & Docteurs qui y aſſiſterent, & les Miniſtres. ibid.
Colombe qui annonce la paix apres le Deluge & lauement de la terre. 18
Colombe de l'Arche, & l'eſpece de la colombe que veid ſainct Iean, ſignifioient toutes deux le ſainct Eſprit. 421. mais non d'vne meſme maniere, ibid. & 422. 430
Colombe qui apparut à ſainct Iean ſur noſtre Seigneur, ſignifioit & contenoit tout enſemble le S. Eſprit. 422. 425. 430
Colombe de l'Arche ſignifioit le ſainct Eſprit, 38. 39. l'eſpece de la colombe qui apparut à ſainct Iean, ſignifioit, monſtroit, & eſtoit tout enſemble le ſainct Eſprit. ibid.
Colombe de l'Arche figure du ſainct Eſprit, & pourquoy. 208
Colombe de l'Arche, que vidt Noé par foy, eſtoit le meſme S. Eſprit que S. Iean vidt en l'eſpece de Colombe, mais non pas en meſme ſorte. 49. 60
Colombe de l'Arche ſignifioit le ſainct Eſprit, celle que S. Iean vidt, eſtoit le S. Eſprit ſous l'eſpece de la colombe. 706
Colombe de l'Arche & celle do Bapteſme de Chriſt, eſtoient toutes deux types du ſainct Eſprit, mais en diuerſes ſortes, & comment. 533
Colombe que ſainct Iean vidt, eſtoit le ſainct Eſprit ſous l'eſpece de la colombe. 689. ceſt obiect de la colombe eſtoit figure quant à l'eſpece externe de la colombe, & verité quant à l'eſpece interne du ſainct Eſprit. ibid.
Colombe qui apparut au Bapteſme de noſtre Seigneur, appellée S. Eſprit. 512
Colombe qui apparut à S. Iean eſtoit le type du S Eſprit quant à l'apparence externe, & le ſainct Eſprit quant à l'eſſence interne. 532
Colomne de feu qui guidoit & precedoit le peuple au deſert, que c'eſtoit & que ſignifioit. 445. 447
Commandement de communiquer ſpirituellement, & auec l'ame, au corps de Chriſt, n'exclud pas celuy d'y communiquer corporellement. 620
Comme de ſimilitude, & *comme* d'identité. 548
Commentaire de l'Epiſtre aux Corinthiens

ſous le nom de ſainct Hierôme, eſt apocryphe. 399 400. 412

Commentaires de ſainct Ambroiſe ſur les Epiſtres de ſainct Paul. 84. 102. de Beda. 85

Commemoration n'eſt pas incompatible ſinon auec la preſence ſenſible des choſes. 370

Commemoration des morts ne ſe fait en aucune Egliſe és Liturgies, ſinon apres la conſecration. 850

Communiants, & qu'en l'ancienne Egliſe les Preſtres leur diſoient lors qu'ils leur bailoient l'Euchariſtie, *C'eſt le corps de Chriſt*, & les Communiants reſpondoient, *Amen*. 178. 284. & 334. 335 & 345. 515. 613

Communiants, & que l'eſpece du pain ſe donnoit quelquesfois à eux, en leurs propres mains, & ſe pouuoit porter par eux, & reſeruer en leurs maiſons, mais non l'eſpece du vin. 342

Communiants, & comme Nouatus les faiſoit iurer par le corps & le ſang de Chriſt, comme reſidant en l'Euchariſtie. 314

Communication du corps de Chriſt aux eſpeces Sacramentales, comme ſe fait. 176 177

Communion du Sacrifice de l'Euchariſtie, & ce qui en reſtoit en l'Egliſe, eſtoit mis dedans le feu, & bruſlé. 607. 608

Communion qui ſe faiſoit particulierement aux maiſons apres la Communion publique. 860

Communion ſpirituelle diſtinguée d'auec ſa corporelle, par S. Cyrille. 77. 78

Communion, & ce qui en reſtoit, eſtoit donné par les Grecs aux ieunes enfants des Fidelles encores innocents, & quand. 857. 859. 860

Communion du corps de Chriſt, & qu'à la premiere que Ieſus-Chriſt fit, il n'y admit aucune femme ny aucune perſonne laïque, & pourquoy. 495

Comparaiſon. 153. 165. 166 168. 264

Comparaiſon fort belle touchant les Sacrements de la vieille & de la nouuelle Loy. 93

Comparaiſon de l'Euchariſtie auec le Bapteſme en la difficulté de la mutation. 615. 616. 617

Comparaiſon du charbon ardant qu'Eſaïe vidt auec le pain de la Communion. 643

Comparaiſon de ces deux propoſitions. *Croiſſez & multipliez*. Et: *Ceci eſt mon corps*. 931. 932

Comparaiſon des premiers traicts de la peinture aux Sacrements de l'ancien Teſtament. 70. 71. 72. & 99.

Comparaiſon de la cire appliquée au feu auec l'Euchariſtie. 277. 382

Comparaiſon de l'or auec la chair de Chriſt. 195

Comparaiſon du corps de Chriſt au Lazare mort & incontinent reſuſcité apres que Chriſt l'eut appellé. 226

Comparaiſon du corps de Chriſt auec la cire. 222

Comparaiſon pour exprimer la communication de la ſubſtance du Pere au Fils. 176. 177

Comparaiſon de l'Euchariſtie auec les Sacrements de l'ancien Teſtament. 1

Comparaiſon tant exacte ſoit elle, ne peut correſpondre en tout & par tout. 592

Comparaiſons populaires pour exprimer la communication du corps de Chriſt aux eſpeces Sacramentales. 176. 177

Comparaiſons analogiques, & qu'il ſuffit qu'en icelles les conſequences en reüſſiſſent par proportion, & analogiquement. 289

Comparaiſons quand tiennent lieu d'argument, rien ne doit entrer en la reddition de la ſimilitude, qui ne ſe trouue reellement ou equipollemment en l'exemplaire. 193

Comparaiſons & metaphores dont les Peres vſent au myſtere de la Trinité, ne ſont ſuffiſantes pour exprimer parfaictement l'emanation eſſentielle du Fils. 177

Comparaiſons, & qu'en icelles il faut auoir la diſcretion d'en conferer les termes aux poincts auſquels ils ſont comparez, & non en ceux où ils ne le ſont point; & quand les comparaiſons ſont analogiques & non foemelles, d'en inferer des conſequences d'analogie & de proportion, & non d'identité. 617

Comte Raymond, Chef des Albigeois, & comme auoit accouſtumé de iurer. 772

Conception de Chriſt au ventre de la Vierge, appellée myſtique, comme s'entend. 599

Conception de Chriſt appellée ſpirituelle, & comme cela s'entend. 254. 599. 600

Conception de Chriſt de deux ſortes. 412. 426. 431. 433

Conceptions, & qu'il y en a de deux ſortes, mais differentes. 138 139 144

Concile d'Alexandrie, & les anathemes proferez en iceluy contre Neſtorius. 456. 457. 481

Concile de Conſtantinople, quand fut tenu, 305. compoſé de toute l'Egliſe Grecque. ibid.

Concile de Conſtantinople, *in Trullo*, quand fut tenu. 817. 855

Concile d'Epheſe, & que ſainct Cyrille Patriarche d'Alexandrie y preſida de la part du Pape Celeſtin. 455. 458. 459. 480

Concile d'Epheſe, Concile irreprochable, & ſon antiquité. 458. 459. il y aſſiſta ſix mille Eueſques. 459. ſainct Gregoire proteſta de l'embraſſer comme l'vn des quatre Euangeliſtes. ibid.

Concile ſecond d'Epheſe fut tenu en faueur d'Eutyches, & fut appellé par les Peres, *Le Concile des Brigands*. 810

Concile de Florence tenu contre les Armeniens, a definy auec les Armeniens, que la forme du Sacrement de l'Euchariſtie eſtoient les paroles de noſtre Seigneur, par leſquelles il auoit faict ce Sacrement. 966

Concile de Florence quand fut tenu, & qui y aſſiſta. 810
Concile de Francfort confirme les paroles du ſecond Concile de Nicée contre les Iconoclaſtes. 654
Concile de Nicée celebré l'an 291. de la Natiuité de Chriſt. 244
Concile de Nicée, & le recueil des Actes d'iceluy. par qui faict. 245
Concile Oecumenique de Nicée. 7 Concile Oecumenique en quel temps fut tenu. 298. 648.649 652.
ſecond Concile de Nicée, ce qu'a decidé touchant l'adoration des images. 637
Concile de Latran tenu en l'an 1215. ſous le Pape Innocent III. du nom. 771
Concile de Latran, & qu'en iceluy a eſté determiné l'article de Foy de la proceſſion du S. Eſprit. 792.796. de quelles Egliſes eſtoit compoſé. 796.797
Concile de Rome tenu ſous le Pape Nicolas, & en quelle année. 725
Concile de Trente auoit affaire contre les aduerſaires qui ne conuenoient point auec l'Egliſe de l'effect de la conſecration. 966
Concile de Verſeil, en quel temps fut tenu. 725
Concile de Verſeil, & qu'en iceluy l'erreur de Berengarius fut confutée, & le liure de *Ioannes Scotus* condamné. 667
Conciles celebrez contre l'hereſie de Berengarius. 700.701
Conciliabule de Breſſe que l'Empereur Henry fit tenir contre le Pape Gregoire VII. pour le depoſer, 723. 724. ce qui eſtoit rapporté contre ce Pape, eſtoient fictions forgées & controuuées. 724
Conciliabule heretique des Iconoclaſtes, fauſſement intitulé le ſeptiéme Concile Oecumenique. 648. 652. condamné & anathematiſé par le ſeptiéme Concile Oecumenique celebré à Nicée en Bithynie. 648. 649. 654. fut aſſemblé par la rage & fureur de Conſtantin Coptonyme Empereur. 649
Conditio, mot pris pour creature. 197
Conference des lieux où l'Euchariſtie eſt inſtituée, auec les autres lieux de l'Eſcriture qui parlent de la meſme choſe. 1
Confeſſer, & que veut dire ce mot. 197
Confeſſion de foy de Berengaire. 756. Voyez Berengaire.
Confeſſion de foy des Calniniſtes preſentée au Colloque de Poiſſy aux Prelats aſſemblez, comme fut rejettée comme captieuſe & pleine d'hereſie. 1021.1022
Confeſſion de foy que les Grecs exigeoient des Agareniens, quand ils venoient au Chriſtianiſme. 749.750
Confirmation eſt vn Sacrement. 127.128
Confirmation, Sacrement, à quel effect inſtituée 131
Confirmation, Sacrement, comme reuerée par les anciens. 913
Confirmation, Sacrement, ſe confere apres celuy du Bapteſme, & non auparauant. 881
Conſecration, & que par icelle le pain & le vin ſont changez & tranſſubſtantiez au corps & au ſang de Chriſt, ceſſants les ſubſtances du pain & du vin d'eſtre, & celles du corps & du ſang eſtants ſubſtituez en leur place. 939
Conſecration anciennement duroit ſept iours en l'Egliſe, & ne ſe faiſoit qu'vne fois la ſepmaine, à ſçauoir le Samedy. 857. 858. 859. ce qui reſtoit d'icelle eſtoit mis au feu, & pourquoy. ibid.
Conſecration du ſang du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, & les paroles requiſes pour icelle quelles ſont. 950. 961. 962. & ſuiuants, iuſques à 975.
Conſecration, & que l'effect d'icelle eſt attribué à la vertu des paroles ſacramentales, à l'inſtitution de Chriſt. 229
Conſecration, & comme les Grecs croyent qu'elle ſe fait. 821. 822. 831 836
Conſecration, & qu'apres icelle nous appellons le pain Sainct de vie eternelle. 832
Conſecration, & les diuerſes prerogatiues qu'elle apporte aux choſes, pour les tenir en autre dignité qu'elles n'eſtoient. 311
Conſecration, & de la priere que les Grecs font apres icelle. 947
Conſecration, & des queſtions que les Scholaſtiques font touchant icelle. 947. 948 & ſuiuants, iuſques à 975
Conſecration, & que le Preſtre l'a fait par ces paroles, *Ceci eſt mon corps*, 947. 948. 949. 950. 951. 952
Conſiſter, pris equiuoquement, & en diuers ſens. 148
Conſtantin Copronyme Empereur, pourquoy ainſi ſurnommé. 649
Conſubſtantiel, & de la nouueauté de ce mot, au Concile de Nicée. 715
Contemplation par metaphore, appellée manducation de l'ame, comme ont mangé les Peres iſraëlites. 61
Contenir, ſignifie auoir dedans ſoy. 422. 425
Contract de l'alliance d'Abraham auec Dieu. 163.165
Contracts & pacts des anciens. Voyez Alliances. Voyez *Fœdus*.
Contracts d'acquiſition ou de don de quelques immeubles, de quelle choſe ſerment à l'acquerent, ou à celuy qui a accepté vne donation. 154 155
Contractants alliances, accords, pacts ou ſerments, de quelles formules, imprecations & ceremonies vſoient. 162.163
Contrarietez qui ſont entre les ſpeculateurs de la Theologie, ou circonſtances par eux imaginées des articles de la Foy, ne ſont pas pour cela marques d'incertitude ou de menſonge au faict de tels articles. 932. 933. 934

Contrition de noſtre cœur eſt vn ſacrifice interne. 352.353
Contrition parfaicte & entiere en cas de neceſſité ſuffit pour obtenir le ſalut, meſmes ſans le Sacrement d'abſolution, ce que l'attrition ne peut pas faire. 530
Conuerſion qui ſe fait du pain au corps de Chriſt en l'Euchariſtie, quelle eſt 590.591 592
Conuerſion de la ſubſtance du pain & du vin en celle du corps & du ſang de Chriſt, & qu'il n'y a iamais eu vn ſeul mot de controuerſe entre les Grecs & les Latins, pour le faict d'icelle. 812
Conuerſion de la ſubſtance du pain & du vin en celle du corps & du ſang de Chriſt. 802. 803
Conuerſions naturelles, & qu'en icelles la matiere paſſe de la priuation à la forme, & du non eſtre à l'eſtre. 967
Conuertir au corps de Chriſt, comme cela ſe doit entendre. 610 611
Κύριος, ce que ſignifie. 649
Coriandre, & que ſa vertu eſt tres froide. 77
Corinthiens, & de leurs Peres & Pedagogues qui ont enſeigné l'Euangile à Corinthe. 133
Cornarius, Interprete Latin de ſainct Epiphane. 368
Corps de Chriſt eſt vn corps ſpirituel, vn corps de diuin eſprit, comme s'entend. 82.83
Corps de Chriſt, & comme il ſe peut faire qu'il ſoit en l'Euchariſtie. 787.798.799 800
Corps de Chriſt appellé par luy-meſme pain. 690. eſt l'aliment de noſtre ame. ibid.
Corps de Chriſt entre vrayement & reellement dedans le noſtre, comme la eire entre dedans la cire, auec laquelle on la meſle, & comme le leuain entre dedans la paſte. 469. 476. 477
Corps de Chriſt, & ce que nous receuons de reel d'iceluy, ne ſe peut vrayement & reellement tranſmettre en nous par l'acte precis de la Foy. 484
Corps de Chriſt, de quelle façon nous touche pour agir reellement, & comme vraye cauſe efficiente en noſtre propre ſubſtance, voire en nos corps meſmes. 481.482.483. 484. 485
Corps de Chriſt nous touche immediatement par ſa propre ſubſtance. 488.489
Corps de Chriſt eſt vrayement, reellement, ſubſtantiellement, corporellement, & immediatement preſent en l'Euchariſtie. 488
Corps de Chriſt en l'Eochariſtie, eſt incorruptible. 491.492
Corps de Chriſt, appellé par les Peres, corps ſpirituel, en quel ſens. 254.255.256.257
Corps de Chriſt, & la façon dont les Iſraëlites le mangeoient 419.420.421
Corps de Chriſt par la communion de l'Euchariſtie, entre dedans le noſtre, tout ainſi que la cire entre dedans la eire en laquelle on la meſle, tout ainſi que l'eſtincelle de feu entre dedans la paille en laquelle on l'enſeuelit, tout ainſi que le leuain entre dedans la paſte. 490
Corps de Chriſt en quelle façon eſt en l'Euchariſtie. 928.
Corps de Chriſt eſt vne cauſe qui ne produit ſes effects ſalutaires, ſinon là où elle eſt receuë dignement. 475
Corps de Chriſt eſt pain ſuperſubſtantiel. 229
Corps de Chriſt ſucceſſeur de tous les holocauſtes. ibid.
Corps de Chriſt eſt par nous pris *ſub myſterio*, ſous le voile des eſpeces de l'Euchariſtie, & non viſiblement & manifeſtement. 262
Corps de Chriſt, comme eſt le corps de Chriſt en deux diuerſes manieres; l'vne vraye & eſſentielle: l'autre ſimplement figuratiue, nuncupatiue & repreſentatiue. 435
Corps de Chriſt, comme opere en ſon obiect. 262
Corps de Chriſt en la primitiue Egliſe eſtoit touſiours conferé coniointement aux enfans auec le Bapteſme. 406.435
Corps de Chriſt eſt excepté de ceſte regle, Que ce qui entre en la bouche deſcend au ventre, & eſt jetté au retraict. 439. 440
Corps de Chriſt n'eſt pas rompo en ſa nature propre en l'Euchariſtie, mais en celle des eſpeces qui luy ſont vnies. 706
Corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſt creu par la foy, & non le ſigne qui eſt veu par les yeux corporels. 602
Corps de Chriſt eſt occis & immolé repreſentatiuement & par ſimilitude en l'Euchariſtie. 438
Corps de Chriſt qui eſt au Ciel, n'exiſte qu'en vn ſeul lieu. 901
Corps de Chriſt eſtant au Sacrement, exiſte en pluſieurs & diuers lieux, ſelon la multiplicité des hoſties 905
Corps de Chriſt, comme doit eſtre adoré à l'Autel. 900.901.902
Corps de Chriſt pris indignement, & de ce qui en eſt arriué à pluſieurs qui en eſtoient indignes. 227
Corps de Chriſt n'a pas eſté mangé par les Iuifs & par les Chreſtiens, d'vn meſme palais, car les bons Iuifs l'ont mangé d'vn palais intellectuel, & les bons Chreſtiens Sacramentalement, c'eſt à dire d'vn palais corporel. 97.& 98
Corps de Chriſt eſt viuant & animé en l'Euchariſtie. 878
Corps de Chriſt en l'Euchariſtie ne peut ſouffrir aucune ſouïlleure, pollution & indignité des lieux où il eſt receu, qui ſont tels ſeulement par relation au regard de nous. 923. 924.925
Corps de Chriſt, & que nous ne le voyons pas en l'Autel des yeux du corps, mais des yeux de l'eſprit & de la foy. 893
Corps de Chriſt eſt vrayement, reellement & eſſentiellement contenu ſous l'eſpece du

Sacrement, & ſous elle eſt veu, touché, pris, & mangé corporellement à l'Autel. 894.895
Corps de Chriſt n'eſt point ſuſceptible de diſtribution. 833
Corps de Chriſt au tombeau, appellé memoire de Chriſt, par S. Auguſtin. 663
Corps de Chriſt eſt creature. 828
Corps de Chriſt, & d'où venoit qu'anciennement on le receuoit auec la main. 842.843
Corps de Chriſt, & qu'il faut qu'il ſoit vray corps, pource qu'autrement il ne pourroit pas eſtre viande à nos corps. 311. Nous le prenons & mangeons auec le corps. 311
Corps de Chriſt comme peut eſtre le corps de Chriſt, & le ſigne du corps de Chriſt tout enſemble. 528.529
Corps de Chriſt, & de l'exiſtence d'iceluy en vn lieu, comme ſe doit entendre. Voyez exiſtence. 762
Corps de Chriſt, & que les Peres le repreſentoient ſouuent par le charbon d'Eſaye. 642. 643. 777
Corps de Chriſt ſe mange de deux ſortes, & quelles ſont. 780
Corps de Chriſt comme ſe communique aux Hoſties Sacramentales. 177
Corps de Chriſt, & comme l'efficace d'iceluy pouuoit eſtre communiquée aux Peres Iſraëlites par le S. Eſprit. 52. 53
Corps de Chriſt demeure au Sacrement tout autant de temps qu'il continuë d'eſtre Sacrement, c'eſt à dire, le ſigne ſenſible. 936
Corps de Chriſt en l'Euchariſtie ne ſe conuertit pas en la ſubſtance de noſtre corps. 936
Corps de Chriſt comme imprime & communique toute ſon eſſence au Sacrement de l'Euchariſtie. 176
Corps eſſentiel du Verbe, & que nous le prenons en l'Euchariſtie. 407. 408
Corps eſſentiel de Chriſt eſt au Sacrement de l'Euchariſtie. 407. 408
le Corps & le ſang de Chriſt ſont les ſymboles, arrhes, gages & hoſtages de noſtre reſurrection. 251
Corps de Dieu eſt vn corps ſpiritoel, comme s'entend. 415.416
Corps doctrinal de Chriſt que c'eſt. 407. 408
Corps viſible de Chriſt, appellé ſigne du corps de Chriſt. 528.529
Corps naturel de Chriſt diſtingué aux Eſcholes d'auec le corps Sacramental de Chriſt. 511
Corps des Chreſtiens, quoy que terreſtres, ſont capables d'incorruptibilité, receuants l'Euchariſtie. 190.191.192.193.194
Corps des Chreſtiens pour eſtre my-terreſtres & corruptibles, ne laiſſent pas par le moyen de l'Euchariſtie, de deuenir incorruptibles, ſans ceſſer d'eſtre ſubſtances terreſtres. 194. Sont nourris de ſa chair, ſont rendus membres de ſa chair. ibid. & 195. Eſtans nourris de l'Euchariſtie reſſuſciteront en leur temps. 195
Corps des Saincts reſſuſcitez, appellez corps ſpirituels, comme s'entend. 416.428
Corps reſſuſcitez ſont les meſmes corps en eſſence & en ſubſtance, qu'eſtoient les corps elementaires & corruptibles, & ne different ſeulement que de condition. 415.416
Corps antitypes quels ſont. 176
Corps glorieux & incorruptibles, appellez par S. Paul corps ſpirituels, comme s'entend. 416. 428
Corps nommez des Grecs σῶμα, quaſi σῆμα, & pourquoy. 60
Creation du monde, & que Dieu fit en icelle vne choſe auſſi difficile, qu'il fait en l'Euchariſtie. 613.614.618.619
Creation du monde, & la doctrine d'icelle eſt vn article de foy. 230
Creation des ames que Dieu crée d'heure en heure, & de iour en iour, d'où dépend. 975
Creatura primaria, creatures originales. 621
Creature, & qu'il n'y en a aucune qui ſoit ſale & deshonneſte, au regard de Dieu, qui a creé toutes choſes honnes. 925
Creatures, & qu'il n'y en a aucunes que Dieu ne puiſſe annihiler 995.996
Creatures, & que bien ſouuent Dieu les éleue par deſſus le prix & la dignité de leur nature, & les ennoblit. 212
Creche compatée à l'Autel, & non au Sacrement. 886
Credere, pour *fidere*. 253
Credere in eo quod apparebat que ſignifie. 253
Creer, & que la condition de pouuoir creer, eſt vne condition incommunicable, vn priuilege appartenant a Dieu ſeul, & lequel il ne communique, & ne peut communiquer à aucun autre, & pourquoy. 975.984
Croix que les Papes & les Archeueſques font porter deuant eux, & à quelle fin ils le font. 917.918
Croix hruſlées par Pierre de Bruits le iour de la Paſſion. 746
Croix, ſigne de la Paſſion de Chriſt, que les Chreſtiens marquoient ſur leur front. 835
Croiſſez & multipliez 911. comparé auec ceſte propoſition, *Ceci eſt mon corps.* ibid.
Croy, & tu as mangé, lieu de Sainct Auguſtin, comme s'entend. 97. 98
Cycle Paſchal, & comme ſainct Hippolyte, Eueſque de ſainct Port, aupres de Rome, en a eſté l'inuenteur. 577
S. Cyprian faict Eueſque de Carthage l'an 216. de la mort de Chriſt. 226
S. Cyprian depraué en pluſieurs lieux, par l'ignorance des Libraires. 234 235
S. Cyprian corrompu, reſtitué 235
S. Cyrille Alexandrin eſtoit mort auparauant qu'Eutyches heretique, s'éleuaſt. 500
S. Cyrille Alexandrin appellé nouueau S. Paul, au Concile d'Epheſe. 497
S. Cyrille Hieroſolymitain, autheur du ſiecle du premier Concile de Nicée. 248 252
S. Cyrille, de Hieruſalem, quand eſcriuit ſes Catecheſes. 276
S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, preſida de la part de S. Celeſtin Pape, au Concile Oecumenique d'Epheſe, qui fut l'an 399. de la mort de Chriſt. 455.458 459.480.497.498
Culte externe n'eſtant accompagné de l'interne, eſt inutil. 327.328

D

Διαβατήρια, pris pour ἐμβατήρια, dedans Iuſtin, & au 14. du Leuitique. 183
S. Damaſcene quand eſtoit. 298.305
De & *Ex* mots ſynonymes. 295
Decret de Gratian eſt vne rhapſodie de pieces, & centres des œuures des Peres. 763
Definition du genre, combien eſt maigre & affamé. 2
Definition du genre de l'ame. 2
Definition du genre, & que rien ne doit entrer, qui ne ſe trouue en la nature de toutes les eſpeeces du meſme genre. 156
de la Definition du genre à l'eſpece on peut argumenter affirmatiuement, mais non negatiuement. 156
Definition generale du Sacrement, & commune à tout Sacrement, & qu'il y a difference, & quelle. 157
Definitions des genres des choſes, ſont touſiours conſiderées, ſelon la plus imparfaicte de leurs eſpeces. 156
Deïté de Chriſt en l'Euchariſtie, comme nous viuifie. 484
Demoſthene eſtant repris d'vne incongruité par vn, ce que luy reſpondit. 183
S. Denys Areopagite, & ce qui eſt cité de luy. 873.874
S. Denys Areopagite appellé oyſeau du Ciel. 271
S. Denys Areopagite, en quel temps eſtoit. 271. 272
Denys Eueſque d'Alexandrie, eſcriuit contre l'hereſie de Paul de Samoſate. 668
S. Denys Patriarche d'Alexandrie, chaſſa Origene, pour la derniere fois, de l'Egliſe. 221. Orus Eueſque l'an 214. de la mort de Chriſt. ibid.
Deſiſtence d'eſtre, qui ſe fait en l'annihilation, & la deſiſtence d'eſtre, qui ſe fait en la Tranſubſtantiation, en quoy different. 711
Διαβατήρια, pour ἐμβατήρια. 171
Diacre qui donnoit le Calice aux communiants, diſoit anciennement, *C'eſt le ſang de Chriſt, & le calice de vie.* 178
Dialectique & la Metaphyſique ſont les principaux inſtruments de la Theologie Scholaſtique 921. Fort peu vſitées parmy les anciens Chreſtiens, & pourquoy. ibid.
Didier Eraſme. Voyez Eraſme.
Dieu repreſenta ſon fils aux Apoſtres ſur la montagne de Thabor. 211.213
Dieu a creé l'homme à ſon Image. 358. 359. mais comment. 359 360.362.363
Dieu, & qu'il ne faut pas trouuer eſtrange qu'il ait engendré vne Image de luy, auſſi ancienne que luy, puis qu'vne herbe ou arbre naiſſant ſur le bord d'vn lac, engendre bien dedans l'eau vne image de ſoy, auſſi ancienne que ſoy. Comparaiſon. 618
Dieu, & que ſi ſa toute-puiſſance a bien peu faire paſſer les choſes du non eſtre à l'eſtre, elle pourra bien encore, à plus forte raiſon, les conſeruant, les faire paſſer d'vne eſpece d'eſtre à vne autre. 287
Dieu, & que nous proteſtons tous les iours, & en la nature, que c'eſt Dieu qui fait germer les bleds & les raiſins de la terre, comme cauſe principale: encore que le Soleil le face comme cauſe ſeconde & inſtrumentale. 610
Dieu nettoye ſon Egliſe par le lauement de l'eau en la parole. 100
Dieu, & qu'il n'y a aucune creature qu'il ne puiſſe annihiler. 994.995
Dieu, & qu'il n'eſt en aucun lieu particulier diffinitiuement, mais eſt par tout repletiuement. 899
Dieu, & tout ce qu'il dit, eſt veritable. 358. 359 360. 363. Nous ſommes obligez de croire ſimplement, ineurieuſement, & innocemment ſes paroles. 363
Dieu a creé toutes choſes bonnes, & ne repute rien de ſale, pollu & immunde, que le ſeul peché. 925
Dieu, & qu'en luy il n'y a point d'accident. 618
Digeſtion de la chair de Chriſt ne ſe fait en l'eſtomach des Commoniants, & pourquoy. 601. Quelle eſt la condition des choſes digerées. ibid.
Dimanche, & qu'en ce iour on auoit couſtume de prier debout, & pourquoy. 429.431
Dimanche, par ſimilitude appellé le iour de la Reſurrection. 429.436
Dioceſes des Eueſques comme eſtoient appellez par les anciens Theologiens Grecs. 861
Dioſcorus, ſucceſſeur de S. Cyrille, à l'Eueſché d'Alexandrie. 500
Diſputes, & que la premiere queſtion qui doit eſtre agitée en toutes ſortes de diſputes, eſt, ſi la choſe dont on diſpute, eſt, ou ſi elle n'eſt pas. 582
Diſtribution que noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt nous fait de ſa chair, ne ſe peut comprendre auec la chair, c'eſt à dire, auec la raiſon humaine & naturelle. 662
Diſtribution du corps de Chriſt, & qu'il ſuffit que la choſe qui eſt diſtribuée, ſoit donnée à diuerſes perſonnes, ſous diuerſes parties diſtinctes & ſeparées. 833
Diſtribution du S. Eſprit aux Apoſtres en forme de langues de feu. 853
Diuerſité de Sacrement, c'eſt à dire, diuerſité de doctrine, ſelon Tertullian. 24
Diuinité, & qu'il n'y a rien en icelle qui ne ſoit ſubſtance 550
Diuinité eſt en Ieſus Chriſt reellement, mais qu'elle opere en luy couuertement, & ſous le voile & myſtere de l'humanité. 261.262
Diuinité, & les effects qu'elle produit n'ont aucune conformité vniuoque auec leur cauſe 462
Diuinité de Chriſt en l'Euchariſtie nous viuifie comme cauſe originale, & le corps comme cauſe inſtrumentale conſubſiſtante. 460. 482.483
Diuinité ne reſide nulle part perſonnellement & hypoſtatiquement, ſinon au ſeul corps du Fils de Dieu. 232.237
Doctrine, paſture de l'ame, & comment. 135

S Dominique, Legat du Pape Innocent III. du nom, contre les Albigeois. 771
Donatiſtes Heretiques appellez aueugles par S. Auguſtin. & pourquoy. 22.23
Donatiſtes rebaptiſoient ceux qui auoient eſté baptiſez du bapteſme de S. Iean, & pourquoy. 111
Donatiſtes heretiques appellez *Montenſes*, & montagnieres, & pourquoy. 304
Donatiſtes qui jetterent l'Euchariſtie des Catholiques, aux chiens, comme furent punis. 923
Dons des langues, des gueriſons, & des miracles appellez dons ſpirituels, & pourquoy. 11
Dons qui ſont offerts auant la conſecration. 563. Comme appellez apres la conſecration. ibid.
Dons ſacrez en l'Egliſe Grecque, & que la collocation d'iceux, qui s'appelle la protheſe ou propoſition, oe ſe fait point en l'Autel de la conſecration, mais en l'Autel de la Protheſe ou propoſition. 299. 300. 301. La depoſition d'iceux, qui ſe fait ſur l'Autel de la conſecration, s'appelle douceur, eſt vne qualité reelle & vniuoque. 264
Drutmarus quand viuoit. 569
Drutmarus, Autheur falſifié par les Sacramentaires, & en quel temps. 569. 667
Δωρεμαι, ſignifie ſouuent les eſſences où reſident les facultez. 298
Δωρεμαι, employé ſouuent pour ſignifier les choſes meſmes. 624
Δωρεμαι, ne ſignifie pas touſiours ſimplement vertu ou puiſſance, mais ſignifie quelquesfois medicament. 658. Quelquesfois ſignifie aliment. ibid. Signifie la faculté dont quelque choſe eſt doüée. ibid.
Δωρεμαι, ne ſignifie pas touſiours vertu, mais ſignifie quelquesfois aliment. 368
Durand de S. Pourcain, ſur le Maiſtre des Sentences. 796

E

EAV, & ſes loüanges par Tertullian. 17. 18
Eau, & quelle eſt ſa vertu au Bapteſme. 112. 113. 114
Eau, & ſes grands effects. 876. 877
Eau conuertie en ſel, & ſes effects quels. 838
Eau, & l'vſage de ſa nature au Bapteſme. 233
Eau produiſit la premiere les choſes viuantes, c'eſt pourquoy ne faut trouuer eſtrange ſi au Bapteſme elle ſçait animer. 17. 18
Eau n'eſt pas capable d'exprimer la forme externe ſous laquelle le ſang de Chriſt nous deuoit eſtre donné. 228
Eau comme fut conuertie ſubſtantiellement en vin par noſtre Seigneur. 802
Eau des fleuues d'Egypte, comme conuertie ſubſtantiellement en ſang par Moyſe. 802
Eau du Nil qui fut faicte ſang, comparée auec l'Incarnation du Verbe faict chair. 561. 562
Eau du Nil fut faicte eſſentiellement ſang, demeurant neantmoins en quelque façon eau, quant à la nature accidentale. 562. 563
Eau des Nopces de Cana en Galilée, & comme l'eſcriture l'appelle *eau*, meſmes apres qu'elle fut conuertie en vin. 309. 626. 627
Eau comme communique ſa ſubſtance aux herbes des parterres, auec dechet & deduction. 177
Eau de la pierre, n'eſtoit point figure du Bapteſme, entant que lauement, mais entant que ſortie figuratiuement du coſté de Chriſt. 21
Eau de la pierre, figure du ſang du Sauueur. 6. 7. 8. Ne fut donnée que long temps apres la manne. 8. Ne fut donnée que pour l'importunité des Iuifs 8
Eau de la pierre, & celle du Bapteſme, & que nul des anciens n'a dict qu'elle fuſt conuertie au ſang de Chriſt. 121
Eau de la pierre dont beurent les Iuifs au deſert, n'eſtoit pas inſtituée pour le Bapteſme, mais pour le breuuage. 19. N'eſtoit ny lauement, ny figure du lauement. 20
Eau de la pierre, appellée par S. Paul, breuuage ſpirituel, & la raiſon qu'il en rend. 67
Eau eſſentielle, eternelle, & intariſſable, quelle eſt. 307
Eau meſlée au Calice de l'Euchariſtie, & les diſputes des Scholaſtiques, touchant icelle. 940. 941. ſe conuertit en ſang auec le vin. 941
Eau, apres l'euaporation eſt air. 704
Eau qui ſortit du coſté de Chriſt en la Croix, figure du Bapteſme. 20
Eaux dés le commencement portoient l'eſprit de Dieu. 17
Eaux n'ont point eu la vertu de ſanctifier, iuſques à ce que noſtre Seigneur les ait luy-meſme ſanctifiées au Iordain, par l'attouchement de ſon corps. 47
Εαυτὸν, pronom Grec, ſe prend pour toutes les trois perſonnes, tant au ſingulier qu'au pluriel. 895. 896
Edict du Roy d'Eſpagne, touchant les liures defendus & heretiques. 678
Effigie incluſiue du corps de Chriſt. Voyez Image.
Egliſe, figurée par la montagne du Prophete Eſaie. 23
Egliſe, & que le lieu où elle s'aſſemble, eſt appellé Egliſe. 65
Egliſe, & que Dieu la nettoye par le lauement de l'eau en la parole. 100
Egliſe, & l'vnion qu'elle a auec Chriſt au Sacrement de l'Euchariſtie, eſt vne arrhe & delibation de la peine, entiere & parfaicte conionction qu'elle aura auec ſon Eſpoux en l'autre ſiecle. 647. 648
Egliſe, & ceux qui communiquent au corps & au ſang de Chriſt, ſont faicts vn meſme corps auec le corps de Chriſt, par participation, & non par ſignification. 681. 682
Egliſe appellée quelquesfois confeſſion. 205
Egliſe, & qu'elle touche Chriſt ſon Eſpoux vrayement, reellement, & corporellement, au Sacrement de l'Euchariſtie. 647
Egyptiens meurent en la mer rouge. 65
Egyptiens depuis quel temps ſont ſeparez de l'Egliſe Grecque, & de l'Egliſe Romaine

818. Celebrent en leurs Egliſes les Liturgies de S. Baſile & de S. Chryſoſtome. 818
Egyptiens, & que leur mort en la mer rouge ſignifioit l'abolition des pechez qui ſe fait au Bapteſme de la Loy Euangelique. 35
Egyptiens, & que leur mort en la mer rouge ſignifie l'abolition des pechez au Bapteſme. 38. 47
Egyptiens, & que leur mort ſignifie l'abolition des pechez. 38
Egyptiens comme gardoient les corps de leurs peres decedez. 526.527
Egyptiens, figure des demons. 6.47
Εἶδος. d'où eſt deriué. 541
Eleazar, & de ſa force en ſa perſecution. 131
Elemens de la Loy Judaïque, infirmes & affamez elemens. 4
Eleuation, & qu'il y en a de deux ſortes. 246. 247
Eleuation de l'Euchariſtie, & ſon ancienneté. Voyez Eochariſtie. 831. 846. 847. 848. 849. 850
Eleuation du Corps de Chriſt en l'Euchariſtie, ſe fait en iorention qu'il y ſoit adoré. 847. 848
Election, & qu'il y en a de deux ſortes, l'vne externe, & l'autre interne. 680
Elie, comme ſubſtanté par la vertu ſupernaturelle de Dieu, l'eſpace de quarante iours qu'il chemina. 925
Eliſee addreſſa ſa parole à la fontaine, & la pria d'addoucir ſes eaux. 877
l'Empereur Henry, & les differents qu'il eut auec le Pape Gregoire VII. 719. 720. 721. 722. 723. Le Conciliabule de Breſſe, qu'il fit tenir contre ce Pape Gregoire, pour le depoſer, & ſubroger l'Antipape Gibert. 723. 724
l'Empereur Henry VII. comme fut empoiſonné, & ſi ce fut auec vne Hoſtie empoiſonnée. 929. 944
l'Empereur Louys le Debonnaire. Voyez Louys le Debonnaire.
Encens aux Sacrifices. 322. 323
Encens, ſignifie les prieres. 323. 324. 325. 330
Encens, & la ceremonie d'icelle és Liturgies. 819
Eucratites heretiques abhorroient l'vſage du vin, comme impur. 199. Refutez par Clement Alexandrin. ibid.
Ἐνεργεῖν, eſt vn Verbe fort equiuoque. 312
Energie, ce que ſignifie. 549
Energie du corps que c'eſt. 975
Energie, & que ce mot a accouſtumé de ſignifier entre les Philoſophes Grecs, l'actualité ou l'eſtre actuel de la choſe. 971
Enfants circoncis le huictiéme iour, obtenoient le pardon du peché originel, mais non la grace aydant à bien operer. 117
Enfants des infidelles qui eſtoient circoncis, n'eſtoient point par la Circoncision garantis de peché originel, & s'ils mouroient en enfance, ils n'eſtoient admis au nombre des ſauoez. 110
Enfants ſont dicts croire en Dieu, par les Parrains. 429. 430. 437
Enfants non en aage de croire, ont la foy lors qu'ils ſont baptiſez, & comment. 429. 430. 435. 437
Enfants des heretiques, infidelles, Payens, ou Turcs, baptiſez, ſont garantis du peché originel, & s'ils meurent en enfance, le Bapteſme les rend capables du Royaume des Cieux. 110
Enfants comme catechiſez du temps de ſainct Auguſtin, pour le regard de l'Euchariſtie. 447. 448
Enfants ieunes des fidelles, encores inocents, & que les Grecs leurs faiſoient conſommer ce qui reſtoit de la Communion, & quand. 857. 859. 860
Enoch transferé en corps ſpirituellement, comme s'entend. 32. 600. 625
Enoch enleué en corps ſpirituellement, s'entend par l'Eſprit de Dieu. 254. 257
Entendement n'admet en ſoy par l'operation de ſes facultez & habitudes apprehenſiues autre choſe que des images & eſpeces intellectuelles de ſes objects. 484
Entrailles, & ce qui eſt entendu par ce mot. 838
Enyurer, ce que contient par deſſus le mot de boire. 29. 30
Ἐπιφορικὰ, accidents qui ſuruiennent aux malades. 200
Ἐπίνικια, pour νικητήρια. 178
S. Epiphane, Eueſque de Salamine en Cypre, qui eſcriuoit enuiron l'an 340. de la mort de Chriſt. 356. Les doctes liſoient ſes eſcrits pour les choſes, & les ignorants pour les paroles. 356
S. Epiphane, & que ſes eſcrits ont precedé ceux de S. Auguſtin. 31
S. Epiphane expliqué. 31. 32. 35
Epiſtre d'Adelmannus à Berengarius pour le diuertir de ſon hereſie. 699. 700
Epiſtre que ſainct Anſelme eſcriuit contre Vvitclef. 997
Epiſtre de S. Chryſoſtome à Ceſarius, citée par le ſieur du Pleſſis, & qu'elle ne ſe trouue nulle part. 381. 383. Eſt faicte mention d'icelle par vn ſeul Pierre Martyr Caluiniſte, & comment. 383
Epiſtres de S. Ignace, Eueſque d'Antioche, & celles qui ſont reuoquées en doute, & celles qui ne le ſont. 181. 182
Ἐπιτελῶν, ſignifie *ſacrifier*. 317. 318. *Operer*. 322
Eraſme, & ſa doctrine, touchant la Tranſſubſtantiation. 1014. Sa croyance, pour le regard de la conſecration. 1015
Eraſme ce qu'eſcrit, touchant les queſtions qui ſe font pour le regard du Sacrement de l'Euchariſtie. 965
Eraſme repris d'ignorance en l'Hiſtoire des anciens Peres. 304. Comme il a eu l'oreille hebetée en la diſtinction du ſtyle des anciens Peres, tant Grecs que Latins. 305. Son impertinence. 306
Eraſme & ſa Religion. 216. Paſſionné amateur d'Origene. 217. Fragment ſuppoſé d'Origene, ſur S. Matthieu, qu'il a faict imprimer. 216. 217
Ἐσθὴς, pour ἐσθὴτα, dedans ſainct Baſile, par la

faute des Libraires. 500
Eraniſte, en Grec ſignifie mendiant. 500 501
Eribaldus, Eueſque d'Auxerre. 755
Eribaldus, Eueſque d'Auxerre, chef de l'here-
ſie des Stercoraniſtes. 667.668
Eſcabeau des pieds de Dieu, que c'eſt. 900.901.
902
Eſcritures ſont analogiquement le corps do-
ctrinal de Chriſt. 407. 408
Eſpeces viſibles des elements en l'Euchariſtie,
que c'eſt. 761
Eſpece externe & Sacramentale en l'Eucha-
riſtie eſt appellée improprement, & en ſa
maniere, le corps de Chriſt, & pourquoy.
764
Eſpece du pain, & ce qui eſt entendu par ce
mot eſpece. 741.742
Eſpeces Sacramentales, & des queſtions des
Scholaſtiques; touchant icelles. 993.994.
995. 996
Eſperance nourrit les amants. & comment. 135
Eſperance, vertu Theologale, attribuée à la me-
moire. 735
Eſpoux, & ſa deſcription faicte par Salomon au
Cantique des Cantiques, s'entend de l'Egliſe
Chreſtienne, & non de la Iudaïque. 31
Eſperuier repreſente l'ame aux Hieroglyphi-
ques des Egyptiens. 449
Eſprit de Dieu, & ſa reſidence ſur les eaux. 17
Eſprit pris pour la ſimplicité & humilité de la
creance, & non pour la ſubtilité de la raiſon.
234
Eſprit pour Deïté. 155. Diuinité de Chriſt.
ibid.
Eſprit de vie ſouflé à Adam. 517
S. Eſprit, & comme noſtre Seigneur le ſouffla
aux Apoſtres. 517
S. Eſprit diſtribué aux Apoſtres en forme de lan-
gues de feu. 853. Il fut diſtribué & non diui-
ſé. ibid.
S. Eſprit eſt conſubſtantiel au Pere & au Fils.
1014
S. Eſprit, & de ſa proceſſion des perſonnes du
Pere & du Fils, quand a eſté inſerée aux arti-
cles de la Foy. 782. 786. 792. 793
S. Eſprit, & de la Proceſſion d'iceluy, du Pere
& du Fils 940. La diſpute des Scholaſtiques,
touchant ceſte proceſſion. ibid.
S. Eſprit, & ſon aſſociation au Sacrement entre
le ſigne & la choſe ſignifiée, quelle eſt. 153.
154. 155
S Eſprit, & que tout ce qu'il communique icy
bas à nos ames, ſont qualitez & accidents.
265
S. Eſprit opere en l'eau du Bapteſme. 367. 368
S. Eſprit qui apparut à S. Iean en forme de Co-
lombe. 445
S. Eſprit deſcendit ſur noſtre Seigneur en eſpe-
ce de Colombe. 208
S. Eſprit deſcendant ſur noſtre Seigneur, fut veu,
& ne fut pas veu. 834
S. Eſprit appellé par Dauid, Colombe, & pour-
quoy. 505.512
S. Eſprit apparoiſſant en forme de Colombe, ſe
ſignifia ſoy meſme. 517
S. Eſprit apparut à S. Iean ſous l'eſpece de la
Colombe, mais non pas à Noé, ſous la ſub-
ſtance de la Colombe. 421.425
S. Eſprit apparut à S. Iean ſous l'eſpece de la
Colombe. 38.39
Eſſence des accidents conſiderez abſtracte-
ment, appellée par les Anciens ſubſtance.
583
Eſſence, ce que ſignifie. 537.539
Eſſentia, ce que ſignifie 537
Eſſences qui ſont au pain, ſont deux, & quelles.
586
Eſt, verbe qui eſt le lien & l'agraffe des termes
de la propoſition, ſignifie vne compoſition
qui ne peut eſtre entenduë ſans extreme.
958
Eſt, en ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, comme eſt
formellement ſubſtantif & indicatif, & non
formellement imperatif. 960.961
Eſt, comme s'entend en ces paroles, *Cecy eſt mon
corps*. 172. 173. Ce que ſignifie en ces paroles,
La pierre eſtoit Chriſt. ibid.
Eſt, en ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, que ſignifie.
778
Eſtant, & que nul eſtant ne peut auoir pluſieurs
formes eſſentielles. 930
Eſtant, & que tout ce qui arriue à vn eſtant en
acte, eſt accident. 970
Eſtant, mot que les Philoſophes appellent le
premier genre analogique. 995
Eſtants artificiels, eſtants par accident. 585.
Comme ſont conſiderez par noſtre eſprit.
ibid.
Eſtienne, Eueſque de Paris, en quel temps vi-
uoit. 985
Eſtrangers, & qu'en la Loy Moſaïque il ne leur
eſtoit permis de manger de l'Agneau Paſchal.
634.635.708
Eſtrangers qui vouloient par le Sacrement de la
Circonciſion entrer en la ſocieté du peuple
Iudaïque, eſtoient receus à la participation de
l'Agneau Paſchal. 112
Eſtre, fait pour reſulter & conſiſter de deux
choſes. 761
Eſtre reel precede toute condition reelle. 15
Eſtre ſimple precede l'eſtre tel ou tel. 15
Eſtre & apparoitre, comme different. 279. 280
Eſtre en lieu, & y eſtre localement, different
grandement. 937
Eſtre en pluſieurs lieux, eſt vn propre incom-
municable de la nature diuine. 870
Eſtre, non eſtre, & que celuy qui argumente,
agit de la neceſſité de l'eſtre, & celuy qui
defend, reſpond de la poſſibilité du non
eſtre. 540
Eſtre ſimplement ne peut eſtre donné par
aucun autre, que par la forme eſſentielle.
930
Eſtre, & *eſtre recogneu*, different. 243
Eſtre, & que Dieu qui a faict paſſer les choſes
du non eſtre à l'eſtre, peut les faire paſſer
d'vna eſpece d'eſtre à vne autre. 287
Eſtre en energie, & eſtre en puiſſance, que
c'eſt. 571
Eſychius: Voyez Heſychius.
Ethiopiens éleuent le Sacrement en leurs Li-
turgies.

Ethiopiens ſeparez de l'Egliſe Grecque, & de l'Egliſe Romaine, & depuis quel temps. 818. celebrent en leurs Egliſes les Liturgies de S. Baſile, & de S. Chryſoſtome. ibid.
Euchariſtie, pour ſon excellence par deſſus les autres Sacrements, comparée à l'ame de l'homme, plus excellente que les autres ames. 2.3
Euchariſtie, & que les Grecs conſignent ce Sacrement ſous l'eſpece du pain és mains des Communiants. 345
Euchariſtie, & la doctrine de la verité d'icelle par S. Irenée. 191.193 194.195
Euchariſtie, & que les Anges aſſiſtent à la celebration d'icelle, & que le Seigneur y eſt manié des mains du Preſtre. 147
Euchariſtie, comme doit eſtre adorée. 900. 901. 902 903
Euchariſtie, ſignifie bonne grace, & qu'en icelle eſt la grace des graces. 6.2
Euchariſtie appellée figure du corps de Chriſt, quand, & comment. 343.344
Euchariſtie, ſignifie l'immolation de noſtre Seigneur en la Croix, comme paſſée. 120
Euchariſtie n'a aucune égalité auec l'Agneau Paſchal. 119 120.121
Euchariſtie, & comme Paſchaſius deſcrit ce qui eſt de ce Sacrement. 671
Euchariſtie n'eſtoit pas cogneuë par les Catechumenes, ains ſeulement par les ſeuls fidelles, c'eſt à dire, baptiſez. 106.107
Euchariſtie oppoſée à la manne par ſainct Auguſtin, comme la verité à la figure. 47
Euchariſtie peut bien encore eſtre appellée pain apres les paroles Sacramentales, & comment. 294
Euchariſtie, ſelon S. Irenée, conſiſte de deux choſes, comme s'entend. 191.192.193
Euchariſtie, & la croyance des Valentiniana heretiques, touchant icelle. 191
Euchariſtie, memoire du Sacrifice de la Croix, comme s'entend. 319
Euchariſtie peut eſtre tout enſemble & la memoire du Sacrifice de la Croix, & le corps & le ſang de Chriſt. 320
Euchariſtie, & qu'il ſe void par le Concile Oecumenique de Nicée, qu'on eo diſtribuoit fort peu aux Chreſtiens, & pourquoy. 196
Euchariſtie, & comme nous ne deuons point conſiderer ce Sacrement baſſement, ains qu'il faut éleuer noſtre entendement. 246
Euchariſtie, & qu'en icelle le pain eſt vny Sacramentalement au corps de Chriſt. 558
Euchariſtie ne conuient pas en tout auec l'Euchariſtie. 559
Eucbariſtie, & qu'en icelle les accidents demeurent. ibid.
Eucbariſtie, & que la participation que nous auons en icelle, ſelon le corps de Chriſt à ſon humanité, peut eſtre ſigne de la participation que noua auons & attendons encores plus grande, ſelon l'eſprit, à ſa diuinité. 743. 744
en l'Euchariſtie nous a eſté donnée la vertu du pain qui a eſté enleué de Hieruſalem, comme s'entend. 367.368
Euchariſtie, comme Sacrement de ſubſtance, contient & confere vne ſubſtance inuiſible, qui eſt le corps & le ſang de Chriſt. 372
Euchariſtie, en quoy conuient auec l'Incarnation, & en quoy elles different. 592 593. 594. 595. 596. 597
l'Euchariſtie, apres la conſecration eſt conſtituée d'vne ſubſtance terreſtre, qui eſt la chair de Chriſt, & d'vne celeſte & ſpirituelle, qui eſt l'eſprit de Chriſt. 194
l'Euchariſtie, & que par elle nos corps deuiendront incorruptibles. 190.191. 192
Euchariſtie contient deux choſes, l'vne interne & impaſſible, l'autre externe & paſſible. 759. 760
Euchariſtie, & qu'en icelle nous ne prenons pas la nuë Deïté, pource que la Deïté ne peut eſtre priſe auec les dents. 662.663
Euchariſtie eſt vne initiation de Sacerdoce Chreſtien, & vne tranſlation de la Preſtriſe Aaronique à l'Euangile. 244
Euchariſtie, & qu'en icelle le corps de Chriſt eſt immolé ſans mactation. 250. 251
en l'Eucbariſtie nous annonçons la Communion & vnité de la chair & de l'eſprit. 192
Eucbariſtie, & de quels deſirs nous deuons chercher le corps de Chriſt en icelle. 375
Euchariſtie, & qu'il eſtoit defendu en figure de la manger par ignorance, & quelle eſt ceſte ignorance. 605.606. 607
Euchariſtie, appellée par les Iconoclaſtes, l'Image du corps de Chriſt, eu égard à l'Incarnation. 649.650.651
Euchariſtie, & qu'en icelle le corps de Chriſt eſt creu, par la foy, & non le ſigne, qui eſt veu par les yeux corporels. 602
Euchariſtie eſt le pain incorruptible 193. Chriſt qui eſt ce pain-là, eſt l'Euchariſtie & la grace ſubſtantielle du Pere. 193
Euchariſtie deſignée par le Sacrifice de farine. 323
Euchariſtie, & le Bapteſme, en quoy conuiennent, & en quoy different. 615. 616. 617. 618. 619
Euchariſtie, comme eſt vn type d'identité, & de communication, inſtitué pour nous communiquer & exbiber vrayement & eſſentiellement la propre ſubſtance de la chair de Chriſt, & non pas ſeulement pour nous renouueller la memoire de la chair de Chriſt. 535
Euchariſtie, & qu'en icelle noſtre Seigneur n'eſt pas preſent par vn moyen naturel, comme lors qu'il apparoiſſoit viſiblement à ſes Apoſtres, mais par vn moyen gratuit & ſupernaturel, dependant de l'effect de la grace, & non de celuy de la nature. 612
Euchariſtie, & le Preſtre qui la donnoit au peuple, ce que diſoit. 284.134
Euchariſtie ne ſe donnoit iamais à ceux qui n'eſtoient point baptiſez, mais elle ſe donoit touſiours conioinctement auec le Bapteſme à ceux qui eſtoient baptiſez. 399.406.435
Euchariſtie, & que l'adoration d'icelle eſt ancienne. 531.536

Eucharistie, & que les anciens Chrestiens portoient sur eux, pour se preseruer des perils.& corporels & spirituels. 918
Eucharistie & Bapteſme, ſont Sacrements qui ne conuiennent qu'analogiquement. 371
Eucharistie, & qu'en icelle ſe fait la manducation reelle, & non l'immolation. 250
Eucharistie,appellée viande ſpirituelle,& pourquoy. 619.620
Eocharistie eſt vn Sacrement de ſubſtance. 615. 616.
Eocharistie,(diction,) que ſignifie. 193
Eucharistie,& de l'inſtitution d'icelle. 495. 510. 511. 512.
Eucharistie eſt appellée myſtere, & comment. 246.
Eucharistie eſt le ſymbole du corps de Chriſt,& le corps de Chriſt tout enſemble. 519
Eucharistie appellée Sacrifice externe. 327.328. 329. 330
Encharistie. & qu'en icelle le ſigne externe & viſible n'eſt point la manducation de l'eſpece, mais l'eſpece meſme; & la choſe interne & inuiſible immediatement ſignifiée, conferée, & exhibée par le Sacrement, eſt la ſubſtance du corps. 615.616
Eucharistie, & qoe ceux qoi n'eſtoient poinr fidelles, eſtoient exclus non ſeulement de la perception d'icelle, mais auſſi de l'inſpection. 1024.
Eucharistie, & en quelle façon eſt le corps de Chriſt en icelle. 927
Eucharistie eſt le corps de Chriſt par eſſence, non par ſignificarion. 681
Eucharistie, & l'ancienneté de l'éleuation d'icelle. 832.846. 847.848. 849. 850
Eucharistie,nommée bonne grace, & pourqooy. 517. 518
Eucharistie eſt la vraye Image de l'Incarnation. 284
Eucharistie & Bapteſme, & la proportion qui eſt entre ces deux Sacrements. 438
Eucharistie adminiſtrée aux petits enfants, quand, commenr,& à quelle fin. 399. 406. 435
Eocharistie, & qu'en icelle reſide l'eſſence diuine, comme elle faiſoit en la propre chair viſible de Chriſt. 232
Encharistie eſt vrayement & reellement le eorps de noſtre Seigneur. 231
Eucharistie, & qu'en icelle y a verité & figure, verité en l'interieur, & figure en l'exterieur. 668 672
Eucharistie eſt l'Image du corps de Chriſt exterieurement. mais eſt la verité du eorps de Chriſt interieurement. 905. 906
Encharistie adorée auparauant le Concile de Latran, par toutes les Egliſes Orientales & Meridionales. 909.910.911
Eucharistie en la primitiue Egliſe eſtoit receuë par les Communiants dedans la main. 882
Eucharistie ne laiſſe pas d'eſtre vray Sacrifice de Religion, bien qu'elle ſoit commemoration du Sacrifice de la Croix. 319
Eucharistie eſt pain ſuperſubſtantiel. 219
Eucharistie appellée corps de Chriſt ſpirituel, comme s'entend. 415. 416
Eucharistie, & que la participation d'icelle eſt vne vraye confeſſion & commemoration, que noſtre Seigneur eſt mort & reſſuſcité pour nous. 492. 493
Eucharistie, & que ſa ſubſtance ſe diſtribuë par toute la conſtitution de l'homme. 277
Eucharistie, & qu'en icelle il ſe fait vne vnité reelle du Sacrement auec le corps, & neantmoins il y demeure vne diſtinction reelle do Sacrement & du corps. 593. 594. 597.
Eucharistie, & que la ſubſtance du pain ne demeure point auec celle du corps de Chriſt,& commenr, & en vertu dequoy nous le croyons. 793
Eucharistie, & qu'en icelle la ſubſtance du pain ne demeure poinr auec le corps de Chriſt. 792. 793. 796
Eucharistie, & ce qui eſt entendu par l'eſpece viſible des elements en icelle, que c'eſt. 761.
Eucharistie, qui ſe conſeruoit pour les abſents, & pour les malades, n'eſtoit pas ce qui reſtoit de la Communion publique. 860
Eucharistie, apres la conſecration demeure en la forme, & en la figure de ſa premiere ſubſtance, & non pas en ſa premiere ſubſtance, forme & figure. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546
Eucharistie conuertie en cendre entre les mains d'vn, qui apres auoir ſacrifié aux Idoles, venoit pour prendre l'Eucharistie. 913
En l'Euchariſtie eſt le Sacrement, & la choſe du Sacrement. 159
Eucharistie comme eſt receuë par les meſchãts. 161.
Eucharistie, & que ce qui en reſtoit apres la Communion du peuple, eſtoit mis au feu, & que ce n'eſtoit par meſpris, ny irreuerence. 857 858.859.860.861.862
Eucharistie eſt l'Image du myſtere de l'Incarnation. 596
Eucharistie eſtoit gardée, & auoit ſon lieu és Egliſes. 856
Eucharistie, & qu'en icelle le corps de Chriſt y eſt viuant & animé. 878
Eucharistie, & que la ſubſtance du pain & du vin,ne demeure point en l'Eucharistie,& que les accidents ſenſibles y reſtent ſans ſujecct. 1000
Eucharistie deuant la conſecration, eſt pain & vin, & apres la conſecration eſt le corps & le ſang de Chriſt voilé des accidents du pain & du vin. 538
Eucharistie, & que les Reliques d'icelle, apres la Communion, eſtoient miſes au feu,anciennement, excepté celles qui ſe conſeruoient pour la Communion des malades, abſents ou eſtrangers. 607. 608. 711. 720
Eucharistie repreſentée par l'Incarnation, & l'vnion hypoſtatique en pluſieurs manieres. 595.596.
Eucharistie, & qo'en icelle il y a deux natures, l'vne externe, viſible & accidentale, l'autre

interne, inuiſible & eſſentielle. 596
Euchariſtie, & que les Peres taiſoient bien ſouuent le ſecret d'icelle deuant les non initiez. 501.503.
Euchariſtie, & que ces myſteres ſont non ſeulement les choſes ſainctes, mais les ſainctes des ſainctes. 121
l'Euchariſtie, & qu'en icelle il ne faut point demander comment, mais croire aux paroles de Ieſus-Chriſt, qui a faict tant d'autres miracles. 469
Euchariſtie, & comme la realité d'icelle eſt remarquée dedans Sainct Cyrille. 470. 471. 472
Euchariſtie eſtoit anciennement gardée & miſe en reſerue. 850. 851. 852. 853. 854. 855
Euchariſtie eſt ſigne ſignifiant & contenant tout enſemble. 425. en qualité de ſigne contenant, prend le nom de ce qu'il ſignifie. ibid.
Euchariſtie, & que les paroles d'icelles ſont la forme de la conſecration actuellement, & la forme du Sacrement virtuellement. 964
Euchariſtie eſtoit adorée en la primitiue Egliſe. 868. 869. 870. 882
Euchariſtie, & qu'en icelle la nature interne du Sacrement eſt faicte vne meſme ſubſtance auec le corps de Chriſt. 593. 594
Euchariſtie eſt le type & l'archetype du type tout enſemble. 532. 533. 534. 535. 551
Euchariſtie eſt & ſymbole de la choſe, & la choſe ruut enſemble. 525. 526. 527. 528. 532. 533. 551
Euchariſtie eſt Sacrement propre, reel & externe. 330. 331. 348. 349
Euchariſtie, & quand on parloit de ce Sacrement deuant les ſeuls initiez, & qu'il n'y auoit aucuns Iuifs, Payens & infidelles, ou Carechumenes, on les obligeoit à croire, que c'eſtoit le corps de Chriſt. 334. 335. 339. 340. 344. 416. 417
l'Euchariſtie, & qu'en icelle pont faire le corps & le ſang de Chriſt, les propres creatures dont il eſt autheur, luy ſont offertes, & non les creatures d'vn autre Dieu. 193
Euchariſtie, ſymbole de la Reſurrection; gage du ſalut eternel, tutelle de la foy. 193
Euchariſtie, appellée Sacrifice de louange. 330. 349
Euchariſtie, & la croyance de l'Egliſe touchant icelle, du temps de Berengarius, Sacramentaire. 695. 696. 697. 698. 699. 700
Euchariſtie adminiſtrée aux petits enfants. 399
Euchariſtie, & qu'en icelle c'eſt noſtre Seigneur, qui conuertit par ſa parole le pain & & le vin en ſon corps, comme cauſe principale, encore que le Preſtre ſoit employé à l'œuure de ceſte conuerſion, cõme cauſe miniſteriale & inſtrumentale, entant que moyen choiſi & delegué pour la prononciarion des paroles, par la vertu deſquelles elle s'accomplit. 610
Euchariſtie, & que Sainct Clement, & anciens Peres vouloient qu'on s'en approchaſt auec pudeur & reuerence, comme du corps du Roy celeſte. 179. 180
Euchariſtie, & que la mutation du pain & du vin qui ſe fait en icelle, eſt vne mutation vraye & reelle, produitte par la grace, comme s'entend. 512. 513. 514. 515. 516
Euchariſtie comparée auec les autres Sacrements de nouueau. 1
Euchariſtie, & qu'en icelle, c'eſt bien la diuinité qui nous viuifie cauſalement: mais c'eſt la chair de Chriſt, qui opere en vertu de ceſte faculté. & nous viuifie lors, proprement & formellement, comme vraye cauſe directe. 460. 482. 483
Euchariſtie, & l'examen des lieux, où elle eſt inſtituée. 1
Euchariſtie n'eſt pas la memoire du corps de Chriſt, mais bien que l'oblation non ſanglante du corps de Chriſt, qui ſe fait en l'Euchariſtie, eſt la memoire de l'oblation ſanglante du Corps de Chriſt, qui ſe fit en la Croix, laquelle faicte en la Croix, nul Catholique afferme eſtre en l'Euchariſtie. 663
Euchariſtie comparée auec la Manne, & l'eau de la pierre, qui furent données aux Iſraëlites. 285. 286
Euchariſtie, & comment cela peut eſtre qu'elle ſoit le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt. 285. 286
Euchariſtie eſt le chef-d'œuure des Sacrements. 519.
Euchariſtie, & qu'anciennement il eſtoit permis de l'emporter aux maiſons, & de la mettre en vn linge ou coffre, & qui n'eſtoit par mépris ou irreuerence. 861. 862. 863. 864
Euchariſtie, & que le corps de Chriſt en icelle eſt entierement impaſſible & incorruptible. 753. 754. 755
Euchariſtie, & la conuenance que la conſeruation des eſpeces en ce Sacrement a auec la conſeruation de la matiere és mutations naturelles. 704
Euchariſtie eſt l'image & l'abbregé & l'epitome de tous les myſteres & miracles de Chriſt. 552
Euchariſtie, & que les Anciens appelloient les paroles Sacramentales d'icelle, *Priere.* 302
Euchariſtie, & qu'il eſtoit defendu de reuelee ouuertement le myſtere d'icelle deuant les Iuifs, & autres infidelles. 315. 329. 331
Euchariſtie, & qu'en la perception d'icelle le ieuſne n'eſt point rompu. 755. 756
Euchariſtie, & que l'effect formel de la manducation d'icelle, eſt de faire habiter Chriſt par ſon corps en nous. 497
Euchariſtie & l'Incarnation comparées. 552. ne conuiennent en tout. 559. 560. 562. 563. 592. 593
Euchariſtie, & qu'en icelle le corps de Chriſt ſe prend oralement, & qu'il n'eſt point au Sacrement en ſignification, & en figure. 741. 742
Euchariſtie, & que ce qui reſtoit de ce Sacremẽt apres la Communion, eſtoit mis dedans le feu. 607. 608. 712. 720. & pourquoy. 712. 720
Euchariſtie, & comme le corps de Chriſt ſe communique aux Hoſties Sacramentales. 176. 177

Euchariſtie, & qu'en icelle le pain & le vin pris & propoſez pour la conſecration, ſont par la ſeule operation du ſainct Eſprit, & ſans interuention d'aucun agent naturel, faicts le corps & le ſang de Chriſt. 552
Euchariſtie, & la creation du monde comparez, non au genre de l'action, mais en la difficulté & incomprehenſibilité de l'action. 613. 614.
Euchariſtie, & la reception corporelle que nous faiſons en icelle du corps de Chriſt en noſtre bouche, peut eſtre ſigne de la Communion ſpirituelle que nous faiſons en noſtre cœur. 743. 744.
Euchariſtie, & qu'en icelle ſe trouue tout enſemble vne vraye & reelle vnité du Sacrement auec le corps de Chriſt, & vne vraye & reelle vnité, quant à la nature interne & inuiſible du pain, qui paſſe en la ſubſtance du corps: & vne vraye & reelle diuerſité, quant à la nature externe, qui demeure diſtincte de la ſubſtance du corps. 592
en l'Euchariſtie eſt receuë non ſeulement la grace, mais l'autheur & la ſource meſme de la grace. 105. 106
Euchariſtie, & l'vtilité morale que nous apporte la conſideration des paroles d'icelle. 296, 297.
Euchariſtie, comme eſtoit gardée. 495. 496
Euchariſtie, comme doit eſtre adorée, encores que l'Eſcriture ne le commande. 864. 865. 868.
Euchariſtie, & pourquoy en icelle noſtre Seigneur appella le pain ſon corps, & le vin ſon ſang. 504. 505. 506. 507
Euchariſtie, & que ce Sacrement a deux natures, l'vne interne, accidentale & viſible: l'autre interne, eſſentielle, & inuiſible: & que ſelon, l'vne il eſt figure, & ſelon l'autre, verité. 343
Euchariſtie, & la pierre, ont eſté ſignes de meſme choſe, mais ne l'ont ſignifié d'vne meſme maniere. 38. 39
Euchariſtie enuoyée par les Eueſques de Rome, pour ſigne d'vnion & concorde, aux Egliſes de l'Aſie. 854. 861
Euchariſtie, & que par le Concile de Conſtantinople, *in Trullo*, ne deuoit eſtre conſacrée en Careſme, que les Samedis & Dimanche, & à l'Annunciation. 854
Euchariſtie eſt touſiours portée deuant le Pape, auec la Croix, quand il va aux champs, & à quelle fin. 918
Euchariſtie receuë anciennement auec la main, & auec quel reſpect. 842. 843
Euchariſtie eſt vn Sacrement ferme & immuable, & pourquoy. 122. En quoy eſt differente de l'Agneau Paſchal. ibid.
Euchariſtie, figure du corps de Chriſt, & comment. 292
Euchariſtie, & que par icelle le corps de Chriſt reſide reellement en nous. 263
Euchariſtie, & comme il ſe peut faire que le corps de Chriſt ſoit en icelle. 787. 798. 799 800.
Euchariſtie eſt vne confeſſion de la Reſurrection de Chriſt, & comment. 821
Euchariſtie nous ſauue, & nous enſeigne, comme s'entend. 297
Euchariſtie eſt vn Sacrement de ſubſtance. 289. 290.
Euchariſtie eſt conuertie au corps & au ſang de Chriſt. 121
Euchariſtie, Sacrement, & l'auantage qu'il a par deſſus les autres Sacrements. 3
en l'Euchariſtie, outre le ſigne qui eſt l'eſpece Sacramentale externe & viſible, il y a deux choſes, à ſçauoir le corps de Chriſt, & la cõmunication de la grace influente & deriuée du corps de Chriſt en ceux qui le participent dignement. 151
Euchariſtie, & qu'en icelle il ne faut point demander comment, mais croire & adiouſter foy aux paroles de Ieſus-Chriſt, qui a faict tant d'autres miracles. 489
Euchariſtie, & la parole de Dieu, en quoy conuiennent, & en quoy different. 133. 134. & ſuiuants, iuſques à 147.
en l'Euchariſtie il y a deux choſes, l'vne premiere, eſſentielle, & ſubſiſtente: l'autre ſeconde, accidentale, & inherente. 153
Euchariſtie, & qu'en icelle le corps de Chriſt y eſt, viſiblement & inuiſiblement. 814
Euangile de Marcion, quand, & comment fut faict 209
Euangile intitulé de Sainct Thomas, quand fut compoſé, & par qui ſuppoſé. 209
Eue, & ſon extraction du coſté d'Adam, appellée choſe ſpirituelle, comme s'entend. 600
Eue, & de ſa formation de la coſte d'Adam, & de la diſpute des Theologiens, touchant icelle. 946
Eueſque, qui donnoit l'oblation au peuple, diſoit anciennement, *C'eſt le corps de Chriſt*, & les Communiants, reſpondoient, *Amen*. 178
Eulogie, c'eſt l'Euchariſtie. 368
Eulogie, & que ſa principale acception eſt de ſignifier l'Euchariſtie. 472
Eulogie myſtique, c'eſt à dire, Euchariſtie, 153 461. 464. 472. 473. 475. 480. 496.
Euſebe, Eueſque de Ceſarée, en Paleſtine. 315
Euſebe, Eueſque de Ceſarée, condamné des Autheurs Eccleſiaſtiques, par le Pape Gelaſe. 565
Euſebe, Eueſque de Verceil, l'vn des principaux defenſeurs de la diuinité du Fils de Dieu. 504.
Euſebe. Eueſque de Nicomedie, eſtoit le chef de la faction Arrienne. 504
Euſebius Emiſſenus eſtoit Eueſque d'Emeſe. en Syrie 609. 610. Les Homelies d'Eucherius, Eueſque de Lyon, & d'où eſt venuë ceſte equiuocation. 610
Eucherius, Eueſque de Lyon. 609. eſtoit auparauant Religieux au Monaſtere de Lerins. 610. en quel temps floriſſoit. ibid. ſes Homelies ont eſté mal attribuées à Euſebius Emiſſenus. 609. 610
Euthymius, fameux Autheur Grec. 313
Eutyches, heretique, quand s'eſt éleué. 500 543. ſon hereſie. 594 595. 601
Eutychié, heretique, appellé Eraniſte par Theodoret, & pourquoy. 500. 501

Eutychiens, & leur hereſie quelle. 535.542.543. 546.547.575.591. 769.770
Eutycheens, & leurs impies & exprobratoires queſtions. 926
Eutychius, Patriarche de l'Egliſe Greeque, preſida au ſecond Concile Oecumenique de Conſtantinople. 177. Quelles ſont ſes paroles ſur la queſtion qui s'agita; Si le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſtoit paſſible ou impaſſible, alterable ou inalterable, diuiſible ou indiuiſible. ibid. & 178
Excommunication d'Origene, de ſon viuant, & apres ſa mort. 218
Excommuniez ne doiuent point communiquer au Sacrement du corps du Seigneur. 635.
Exemples de ceux qui prennent indignement le corps de noſtre Seigneur. 227
Exemples, & que propoſer quelques choſes pour exemple, ce n'eſt pas les propoſer pour bornes de nombre. 126
Expiation, tant de la Circonciſion, que des Sacrifices Iudaïques, n'eſtoit qu'vne expiation legale & ſignificatiue. 129
Exiſtence du corps de Chriſt en vn lieu, ſe doit entendre en ceſte forme & repreſentation, en laquelle il peut eſtre expoſé aux ſens humains & corporels. 762
Extreme Onction eſt vn Sacrement. 128 132
Extreme Onction Sacrement, comme reueré par les anciens. 913
Extreme Onction, & que le Pape Innocent I. defendit de la donner aux non baptiſez. 913. 914.
Exuperius, Eueſque de Tholoſe. 844. diſtribua tous ſes biens, iuſques aux vaſes de ſon Egliſe. 844

F.

FAble d'Helene & Leda, qu'elles ont eſté écloſes d'vn œuf, quelle eſt. 393
Faculté, & qu'il y a bien difference entre la priuation de la faculté, & la vacation de l'vſage de la faculté. 927
Farine, & du Sacrifice de farine: Voyez Sacrifice de farine. 323. 330
Femme Chreſtienne, apres auoir aſſiſté aux Sacrifices des Idoles durant la perſecution, voulant ouurir ſon coffre, où eſtoit le ſainct Sacrement, comme en fut empeſchée. 851. 852.
Femmes n'eſtoient circonciſes. 101
Femmes, quand ne deuoient anciennement s'approcher de la Communion, pour le reſpect du Sacrement. 843
Femmes ne participoient point reellement à la Circonciſion, mais ſeulement imputatiuement, eſtants circonciſes imputatiuement en la perſonne des maſles. 118.119
Femmes Chreſtiennes diuerties de ſe remarier en ſecondes nopces à des Payens, par Tertullian, & pourquoy. 862
Femmes receuoient meſmes anciennement le corps de Chriſt en la main. 843. le reſpect qu'elles doiuent porter à l'Euchariſtie. ibid.
Feſte du corps de Chriſt inſtituée pour celebrer la realité du Sacrement. 338. l'Oraiſon qui ſe dit en la Poſtcommunion le iour de ceſte Feſte. ibid.
Feſte du ſainct Sacrement de l'Autel, & ſon Inſtitution en l'Egliſe Catholique, en quel tẽps a commencé. 914.915. Proceſſion qui ſe fait en icelle. 917
Feſte de la Trinité, quand inſtituée, & pourquoy. 914.915
Feſte du corps de Chriſt inſtituée en faueur & memoire de la doctrine de l'Egliſe, contre ceux qui nioient la Tranſſubſtantiation. 1002.
Feſtin que les Iuifs faiſoient de l'Agneau Paſchal, eſtoit figure du Feſtin, que noſtre Seigneur nous deuoit faire de ſon corps en l'Euchariſtie. 336
Feſtin que nous faiſons icy bas du corps & du ſang de Chriſt, eſt figure du banquet celeſte, que noſtre Seigneur nous fera luy-meſme la haut de ſa diuinité. 337.338
Feu, & que pour l'eſteindre, lors qu'il eſtoit arriué par accident, on y iettoit l'Euchariſtie, anciennement, pour l'eſteindre. 608
Feu, plus actif de tous les elements. 177. imprime & communique le charactere ſubſtantiel de ſon eſtre, à toutes les matieres combuſtibles qu'il allume. 177
Feu communique ſon eſtre aux choſes qu'il allume. 624
Feu comparé à la diuinité de Chriſt. 641
Fide intelligimus aptata eſſe ſecula Verbo Dei, nous entendons par foy que le monde a eſté creé, comme s'entend. 249.250
Fidelles, apres l'acte coniugal, pour plus de reuerence, s'abſtenoient de l'Euchariſtie. 843
Fidelles, & que les anciens appelloient tous les baptiſez de ce nom de Fidelles, & les non baptiſez, infidelles. 634.708
Fidelles, & encores que les Catechumenes euſſent l'acte de la foy, ils n'eſtoient pourtant appellez fidelles, mais ceux qui auoient le Sacrement de la Foy, à ſçauoir le Bapteſme 634.708.
Fidelles, & que leur paſſage par le Bapteſme, eſtoit ſignifié & figuré par le paſſage du peuple par la mer rouge. 38.47
Fidelles cognoiſſent le corps de Chriſt, que c'eſt à dire. 420
Fidelles peuuent conceuoir Ieſus-Chriſt, & en quelle maniere. 412.426
Fidelles, & auparauant que d'eſtre appellez ieſs, ce que conuenoit faire. 278
Fidelles, & leur vnité les vns auec les autres. 263.264.
Fidelles, & leur vnité auec Chriſt. 263.264
Fidelles, & que les premiers Chreſtiens eſtoient ainſi appellez à la diſtinction des Catechumenes 54.65.142
Fidelles: Voyez Chreſtiens.
Figure & choſe figurée, doiuent auoir quelque analogie. 20
Figure, & que le Fils de Dieu eſt appellé figure de la ſubſtance du Pere, & en quel ſens. 624.

Figure du corps de Chriſt, que c'eſt, & comme s'entend. 202.203. 204.206.207.208
Figure ioclusiue du corps de Chriſt: Voyez Image.
Figure, & la forme externe, ſont du nombre des accidents, & qu'elles ſont miſes par Ariſtote au predicament de la qualité, par la quatriéme eſpece de la qualité. 638
Figures eſtoient en l'ancien Teſtament, & non la verité. 419. 420. 421. 422. 423
Figures legales ont eſté figures des choſes Euangeliques. 207. 208
Fils eſt le charactere de la ſubſtance du pere. 176
Fils de Dieu appellé Image de Dieu inuiſible, & figure de la ſubſtance du Pere, comme s'entend. 614
Fœdus, mot Latin, ce que ſignifie proprement. 161. d'où les Etymologiſtes le deriuent. ibid. *Icere fœdus. Percutere fœdus. Ferire fœdus*, d'où procedent ces phraſes & manieres de parler. ibid & 164
Fontaine qu'Eliſée pria d'addoucir ſes eaux. 877
Forme ſans matiere peut ſubſiſter par la Toute-puiſſance de Dieu. 943
Forme du pain, c'eſt à dire, la condition qui le fait eſtre pain, comme conſiderée par noſtre eſprit. 585.586
Forme externe eſt vn accident: Voyez figure.
Formulaire de confeſſion de Foy des Caluiniſtes, preſenté à l'aſſemblée du Colloque de Poiſſy, & rejetté. 1021.1022
Formes eſſentielles, & que nul eſtant ne peut auoir pluſieurs formes eſſentielles. 930
Fortunat, Eueſque de Poictiers, a faict vn Hymne en l'honneur de la Paſſion, qui ſe cómence, *Pange lingua glorioſi.* 916
Foy qui eſtoit requiſe aux Peres Iſraëlites en la perception de leurs Sacremens, pour obtenir la grace iuſtifiante, & le ſalut. 130. celle qui eſt requiſe aux Chreſtiens. ibid. 532. 133
Foy, & que les obiects & articles d'icelles, ne peuuent admettre des propoſitions ny fauſſes ny allegoriques. 250
Foy, n'eſt ny ſubſtance, ny partie ſubſtantielle de l'homme, mais vne ſimple qualité reſidére dans l'entendement, comme vn accident dedans ſon ſuject, & imprimante ſans plus en luy la creance, & non la realité des choſes qui luy ſont propoſées. 485
Foy, vertu Theologale, aſſignée à l'intellect. 735.
Foy, & l'vnité qu'elle inſtalle entre les Fidelles. 264. 265
Foy, eſt la ſubſtance des choſes qui doiuent eſtre eſperées, c'eſt à dire, la baſe & le fondement 128
Foy, n'eſt ny corps, ny eſprit, ny ſubſtance corporelle ny ſpirituelle; mais vne qualité & vne habitude qui reſide en l'ame ſeule, comme vn accident en ſon ſubject, & ne ſçauroit exiſter nulle part ailleurs. 485
Foy n'eſt point des choſes fauſſes. 541
Foy ne peut exiſter reellement hors de l'eſtenduë du corps. 485
Foy, n'eſt que des choſes qui ne ſe peuuent ny faire naturellement, ny comprendre humainement. 364
Foy, eſt vne qualité & habitude reelle, qui reſide vniuoquement, ſelon vne meſme nature, en tous les ſubjects qui la poſſedent. 264
par la Foy de Chriſt, qui deuoit venir en chair, & mourir pour nous, & reſſuſciter, les anciens Iſraëlites iuſtes eſtoient ſauuez. 97.98. 102. 103
Foy requiſe pour eſtre faict membre du corps de Chriſt. 53
Foy ne peut auoir pour obiect rien de faux, & qui ſoit autrement qu'elle le void eſtre. 893
Foy ne fait ny n'apprehende les choſes autrement qu'elles ne ſont. 1022
Foy, ſelon les Heretiques, vne fois euë, ne ſe peut iamais perdre. 15
la Foy de la Paſſion de Chriſt proteſtée par la Circonciſion, comme par ſon ſigne, effaçoit le peché originel. 103
Fulbertus, Eueſque de Chartres, fut le maiſtre de Berengarius. 699. 700. Ce qu'eſcrit touchant la croyance de l'Egliſe ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. 700

G

GABRIEL, Archeueſque de Philadelphie. 911.
Gage, que noſtre Seigneur nous a laiſſé, pour nous faire ſouuenir de l'amour qu'il nous a portée, & de la mort qu'il a ſoufferte pour nous, eſt ſon corps & ſon ſang. 681
Gages que noſtre Seigneur nous a laiſſez, montant au Ciel. 400. 401. 402
Garde ſeruile & miniſteriale, & Garde preſidiale, & patronale, en quoy different. 918
Gaudentius, contemporain de Sainct Gregoire de Nazianze. 343. 408
Gelaſe de Ceſarée, Autheur Grec, a faict le Recueil des Actes du Concile de Nicée. 245
Gelaſe de Cyzique, & ce qu'a eſcrit. 563. 565. 568
Gelaſe Pape, quand eſtoit. 564. a faict cinq Liures contre les Eutychiens & Neſtoriens. ibid. & 162. 568. 587
Gelaſe, Eueſque de Ceſarée, en Paleſtine. 565
Gelaſe Pape, & que les cinq Liures par luy faicts contre Neſtorius & Eutyches, auoient eſté gardez és Bibliotheques, iuſques au tẽps de Berengarius, de Marianus Scotus, ſon contemporain, de Platine, & Tritheme, & de Beriram. 587
Gelaſe, & le Fragment & epitome traduict, comme eſt mutilé, corrompu & depraué, & en quel temps, & par qui, & quand imprimé. 574. 575. 579. 580. reſtitué. ibid. & 576. 577. 578. 581. 582
Generations naturelles, comme ſe font. 967
Genitifs, en la langue Grecque, & la tranſpoſition d'iceux, pour l'ornement. 539. 540. 557

Gennadius, en quel temps eſtoit. 564
Γεννημα ἀμπέλου, *genimina vitis*, geniture de vigne. 199. 200
Γέννημα ἡλίου, rayon du Soleil. 200
Genre, & que d'iceluy à l'eſpece on peut argumenter affirmatiuement, mais non pas negatiuement. 2
Genre vniuoque eſt dict de chacune de ſes eſpeces, formellement, & non par proportion & analogie. 235
Germain, Patriarche de Conſtantinople, quand vint au Patriarchat. 815
Gibert, Archeueſque de Rauenne, Antipape de l'Empereur Henry, & ſon partiſan contre le Pape Gregoire VII. 720. 721
Γίνεσθαι, ſignifie entrer, ou arriuer en quelque lieu. 494
Glace eſt vn eſtant par accident. 585. comme eſt conſiderée par noſtre eſprit. ibid.
Gloria Patri & Filio, & Spiritui Sancto: Sicut erat, &c. qui eſt adiouſté à tous les Pſeaumes, & qui a inſtitué qu'il ſe diroit, & pourquoy. 917.
Gloſe du decret, remarquée pour n'auoir pas bié entendu ſon texte en pluſieurs endroicts, & d'où cela procede. 763. 765
Γνωρίζω, que ſignifie. 568
Gorgonia, ſœur de ſainct Gregoire de Nazianze, 341. n'eſtoit point baptiſée, ains catechumene. 342
Grace, que les Peres Iſraëlites receuoiẽt par leur Sacrement, eſtoit en vertu de leur ſeule foy, deuotion, & charité, proteſtée par l'explication externe des Sacrements, mais non en vertu de l'operation reelle de leurs Sacrements. 129. 130
Grace que nous receuons en nos Sacrements, nous eſt communiquée & conferée comme par deux canaux, l'vn par la vertu & merite de noſtre foy, l'autre par la contribution & cooperation des Sacrements. 130
Grace inherente, accidentale, & iuſtifiante des Sacrements va en l'ame. 152
Grace ſubſiſtante & eſſentielle des Sacrements, qui eſt le corps de Chriſt, eſt offerte au corps, & entre au corps. 152. 153
Grace accidentale, que c'eſt. 832
Grace eſſentielle, que c'eſt. 833
Grace eſſentielle & ſubſiſtante, qui eſt le corps de Chriſt, qui eſt la choſe immediate du Sacrement, elle eſt baillée par la main du Preſtre, conioinctement auec le ſigne Sacramental: mais quant à la Grace accidentale & iuſtifiante, c'eſt à dire, la choſe mediate & finale du Sacrement, en laquelle conſiſte l'vtilité finale du Sacrement, il n'y a que ceux la qui reçoiuent dignement le Sacrement qui la reçoiuent: & n'eſt donnée par le Miniſtre, ains eſt de la diſpenſation de Dieu. 151
Grace qui eſt conferée au Bapteſme. 113 114
Graee du Sacrement en quelle ſorte eſt conferée par le Miniſtre. 149. 150 151
Graee aydant à bien operer en la Circonciſion, eſtoit concedée aux Iſraëlites majeurs, que Dieu predeſtinoit à ſalut, non pas en vertu de la Circonciſion, ains en vertu de la foy & de la deuotion de ceux qui la receuoient. 117
Grace du Sacrement eſt inſeparable du Sacrement, de la part do Sacremeot. 149. 150. 151
Grace eſt conferée au Bapteſme, par la propre vertu du Bapteſme. 117. 118
Grace qui eſtoit conferée, tant à ceux qui receuoient la Circoociſion, qu'à ceux qui receuoient le Bapteſme de ſainct Iean, eſtoit vn effect de la foy en ceux qui la receuoient, 115
Grace temporelle qu'obtenoient les Iſraëlites par les Sacrements de la Loy ancienne, eſtoit figuratiue de la Grace conferée par les Sacrements Euangeliques. 63
Grace iuſtifiante eſt vne qualité, vn accident, vne perfection de l'ame, qui ne peut reſider, ſinon en l'ame. 779
Graee iuſtifiante & accidentale, à ſon ſuject & ſon ſiege en l'ame ſeule. 873
Grace iuſtifiante, & que les Sacrements du vieil Teſtament de leur propre operation & valeur, n'en conferoient aucune. 103. 104.
Grace iuſtifiante, & que la Paſſion de Chriſt en eſt la ſource. 118 Elle pouuoit bien eſtre appliquée aux anciens Iſraëlites, deuant qu'elle le fuſt par l'acte de la foy, mais nou par l'vſage des choſes externes. 118
Grace commune & generale à tous les Sacrements, eſt la grace iuſtifiante. 518. 519. Ne ſe communique pas à tous ceux qui prenneor les Sacrements, & pourquoy. 519.
Grace de Dieu augmente l'eſtime & la dignité des choſes qu'elle applique à ſon miniſtere. 312.
Grace, & que ce nom a eſté impoſé à l'Euchariſtie. 517
Graee, & que ce mot ſignifie. 502. 512. 513. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521.
Grace eſtoit communiquée aux Iſraëlites par leurs Sacrements, entant que par la preuention & anticipation de leur foy, ils appartenoient au nouueau Teſtament, & non au vieil, parce que leurs Sacrements ne conferoient rien des choſes ſpirituelles, mais ſeulement les ſignifioient & figuroient. 44. 45.
Graee nous eſt communiquée en la Loy Euangelique. non ſeulement par la foy, mais auſſi par les Sacrements. 45
Grace, & que par ce mot nous entendons le don de Sacrement, & l'Euchariſtie, laquelle eſt appellée grace. 612
Graces dont les Iuifs ſe ſont rendus indignes. 11. 12
Graces de Dieu, & qu'il n'en faut point abuſer. 10.
Grecs, comme ont deux Autels en leur ſanctuaire. 299. 300
Grecs adorent le Liure de l'Euangile. 848
Grecs comme enſeigneor le Sacrement d'Euchariſtie ſous l'eſpece du pain és mains des

Communiants. 145
Grecs, & leur opinion, touchant la conſecration, quelle eſt. 821 822. 831. 832. 836
Grecs diſtribuënt encore à preſent en l'Egliſe à la fin du ſeruice, le reſte du pain, dont a eſté pris le Sacrement. 832
Grecs tranſpoſent ſouuent le regime de leurs genitifs. 539. 540. 557
Grecs celebroient en Careſme la Meſſe des myſteres preſanctifiez, & quels iours. 854. 855.
Gratian Autheur du Decret. 92. 757. ne dit rien du ſien, mais recueille ſeulement en forme de Canons les paſſages des Peres. ibid.
Sainct Gregoire de Nice expliqué. 27. 28. 29. & 30.
Gregoire I. Pape, & le ſigne ou miracle qu'il demanda ſur l'infidelité d'vne femme Romaine qui communioit, quel fut. 718. 719
Sainct Gregoire Pape, en quel temps fleuriſſoit. 626.
Gregoire VIII. Pape, comme eſt defendu par les plus graues Autheurs, des calomnies à luy impoſées par Bennon, Cardinal Archipreſtre. 722. 723
Gregoire VII. Pape, & le ſigne qu'il demanda contre l'hereſie de Berengaire, quel eſtoit. 718. 719
S. Gregoire faict Eueſque de Nyſſe auant l'an 347. de la morr de Chriſt. 311
Sainct Gregoire Eueſque de Nyſſe eſtoit frere & contemporain de ſainct Baſile. 304. 307. 311. 336
Georgius Xiphilinus Patriarche de Conſtantinople, en quel temps viuoit. 753
Guillaume de la Mare Cordelier Anglois, en quel temps viuoit. 980
Guillelmus Malmeſburienſis eſcrit contre l'hereſie de Berengarius. 697. 701. 702. 709. 710.
Guidmond fut premierement Religieux de S. Leufroy en Normandie, & depuis Archeueſque d'Auerſe en la Pouïlle. 697
Guitmond Eueſque d'Auerſe, contemporain de Berengarius. 952
Guitmundus refura les eſcrits de Berengaire, Sacramentaire. 692. 695. 697. 702. 711. 712 713.
Guitmundus entreprit la defenſe de la cauſe de l'Egliſe contre Berengarius Sacramentaire. 587

H.

HAche d'armes, ſigne de Mars. 365
Hoc eſt corpus meum, comme s'entend. 229
Haine ne peut dormir ny veiller auec la verité. 722.
Hardingus Catholique Anglois, mal à propos accuſé de mauuaiſe foy par du Plellis, en l'allegation d'vn paſſage, ſur le faict de l'adoration du corps de Chriſt. 903. 904
Haymo Eueſque d'Alberſtar, en quel temps fleuriſſoit. 680
Hebrieux, & les ceremonies dont ils vſoient à leurs accords, alliances & pacts. 163
Helias de Crete, Commentateur de S. Gregoire de Nazianze. 343. 354
Helie, quand demanda le ſigne de l'emiſſion du feu du Ciel, ſur les holocauſtes de la montagne de Carmel, pour monſtrer qui eſtoit le vray Dieu, & à quelle fin il le demanda. 719.
Helie transferé en corps ſpirituellement, comme s'entend. 600. 625
Hemorroïdes d'or, que Dieu commanda eſtre poſées deuant l'Arche, que ſignifioient. 534.
Henriciens, & leur hereſie. 804
Henry, condiſciple de Pierre de Bruits, & ſon hereſie. 746. 749. ſon hereſie refutée. 749
Henry Empereur : Voyez, Empereur Henry.
Hereſie des Homoouſiens ſe leue non ſeulemẽt contre l'Egliſe, mais meſmes contre toutes les hereſies. 383
Hereſie de Marcion: Voyez Marcion.
Hereſie des Marcionites. 197
Hereſie de Pierre de Bruits. 746. 747. refutée par Pierre le Venerable. ibid & 748
Hereſie des Samoſateniens, quelle. 668. 669
Hereſie des Stercoraniſtes, quelle. 667. 668 669 670. 671. 672. 705.
Hereſie des Valentinians & Appelletiens touchant la chair de Chriſt. 189. 190. 191
Hereſies plus groſſes & plus eminentes d'Origene. 218. 219
Heretiques Montagniers, ſont les Donatiſtes. 304.
Heſychius Eueſque de Salone eſtoit Latin, & non Hieroſolymitain. 855. 857
Heſychius Salonitain floriſſoit 400. ans apres la mort de noſtre Seigneur. 603
Hic eſt filius meus. Et : *Hoc eſt corpus meum*, ſont deux plus ſemblables lieux de l'Eſcriture. 213.
Hieremie Patriarche de Conſtantinople, a eſcrit vn liure de la cenſure de l'Egliſe Orientale. 815.
S. Hieroſme n'a commenté l'epiſtre aux Corinthiens, qui court ſous ſon nom. 399. & 400. 412.
Hieroſme de Prague, & ſa doctrine ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. 1007
S. Hilaire en exil ſous l'Empire de Conſtantius, l'an 322. de la mort de Chriſt. 260. eſcriuit les liures de la Trinité, en exil. ibid.
S. Hilaire creé Pape l'an 427. de la mort de Chriſt. 261
Hilaire Diacre, Heretique Luciferien. 304. eſt mort Diacre. ibid.
S. Hippolyte Eueſque de Port aupres de Rome 567. 577. n'a iamais eſté Eueſque d'Arabie. ibid. & 577.
Hildebert Eueſque du Mans. 554
Hildebert Eueſque du Mans, auparauant qu'il fuſt Eueſque, eſtant ieune, il fut deshauché. 709. l'epitaphe qu'il fit de Berengarius auparauant que d'eſtre Eueſque. ibid.
Hildebrand Archidiacre du ſainct Siege, enuoyé comme Legat du Pape Leon à Tours, pour aſſembler vn Concile contre l'hereſie de Berengaire. 717. 718. 724. fut depuis Pape

nommé Gregoire VII. ibid.
Hoc eſt corpus meum, expliqué. 208. 209. 213. 225. 226. 229 246. 259
Homelies de ſainct Chryſoſtome ſur les Actes. 305
Homme, deriué du mot Latin, *humus*. 939
Homme appellé par S. Irenée, *Temperatio animæ & carnis*, & comment. 197
Homme, & en quelle ſorte Chriſt eſt appellé homme. 763. 769. 770
Homme repeu de l'eſcorce du Sacrement. & de ſon de la chair, & comme cela s'entend. 733. 740.
Hommes tant Chreſtiens que Payens ont l'image de Dieu. 358. mais comment. 359. 360
Hoſtie de loüange. 494
Hoſtie, & la difference qu'il y a d'icelle deuant & apres la conſecration. 827
Hoſtie qui ſe fait miraculeuſement en l'Euchariſtie, eſt le corps de Chriſt. 404. 405
Hoſtie que Chriſt offrit à l'Autel de la Croix, & que nous ne mangeons pas la meſme Hoſtie, comme s'entend. 404. 405. 406
Hoſtie non ſanglante, conuient à l'Euchariſtie, & non au corps de Chriſt en la Croix, où l'hoſtie eſtoit ſanglante. 81
Hoſties de l'ancien Teſtament n'ont point eſté vrayes & reelles hoſties pour les pechez du monde, mais ſeulement hoſties figuratiues & repreſentatiues de la vraye 767
Hoſties Sacramentales, & comme le corps de Chriſt ſe communique à icelles 176. 177
Hoſties vieilles & moyſies, eſtoient anciennement miſes dedans le feu, & pourquoy. 860. 871.
Hugues de ſainct Victor, en quel temps viuoit. 740.
Hugues Abbé de S. Victor, ce qu'eſcrit du S. Sacrement, ſur la doctrine de l'Egliſe de ſon temps. 751
Hugues de S. Cher. 774
Hugo Cardinalis faict profeſſion d'expliquer l'Eſcriture, ſelon tous les quatre ſens, literal, tropologique, allegorique & analogique. 96.
Hugo Eueſque de Langres, fleuriſſoit du temps de Berengaire Sacramentaire: a eſcrit contre luy. 696
l'Huyle viſible eſt au ſigne, & l'huyle inuiſible au Sacrement, comme s'entend. 284
Humanité de Chriſt ſubſiſte non en ſoy-meſme, mais en autruy, à ſçauoir en la diuinité du Verbe. 944
Humanité de Chriſt eſt le pain, dont noſtre Seigneur dit, *Ie ſuis le pain viſ qui eſt deſcendu du Ciel*. 642. 643
Humanité de Chriſt eſt comme la bouche du Verbe de Dieu, lequel ayant parlé aux Peres par les Prophetes, a parlé à nous aux derniers temps par ſon Fils, c'eſt à dire, par l'humanité de Chriſt. 648
Humbert Cardinal en quel temps viuoit. 753
Humbert Bourguignon faict Cardinal, & en quel temps, & pourquoy. 725. 726. enuoyé par le Pape Leon à l'Empereur Conſtantin à Conſtantinople, pour confuter l'hereſie des Grecs. ibid, excommunia Michaël Patriarche de Conſtantinople, & Leon Archidanus Archeueſque de Bulgarie. 726
Humbert Cardinal. 694
Humbert Cardinal, Eueſque de Blancheſelue, diſpura contre Niceras Pectoratus Heretique. 755. 756. & ce qu'il dict. 756. 757.
Humbert Cardinal, redigea par eſcrit la confeſſion de foy de Berengaire, & en quel temps, & ſous quel Pape. 756
Humbert Cardinal, grand impugnateur des Sacramentaires, & de l'hereſie de Berengarius. 607.
Humberr Religieux de Toul, Lorrain de naiſſance, faict Archeueſque, & depuis Cardinal. 726
Humilité & ſimplicité faure de foy, appellée chair & ſang. 234
Huſſites, & leur hereſie. 1005. 1006. eſtoient aſſidus à porter l'Euchariſtie en proceſſion en pompe, & brauoient les Catholiques auec ceſte ceremonie. 1006
Huſſites, & leur croyance, touchant le Sacrement de l'Euchariſtie. 1006. 1007
Hymne de ſainct Thomas faict pour la celebration de la Feſte du corps de Chriſt. 1001.
Hypoſtaſe & eſſence, & en quel temps ces mots ont eſté diſtincts. 532

I.

IACOB vid l'Ange ſous l'eſpece de la forme humaine. 893
Iacob en luitant auec l'Ange, en qualle façon le touchoit. 821. 822. 829
Iacob appelle le ſang de noſtre Seigneur, vin, & pourquoy. 504. 506
Iacques de Niſibe refuta l'hereſie d'Arius. 669.
Icere fœdus, que ſignifie. 162. & 164
Iconoclaſtes heretiques, & pourquoy ainſi appellez. 636. 648
Iconoclaſtes, & leurs raiſons & argumens, par leſquels ils ſouſtenoient qu'il ne pouuoit y auoir d'autre vraye Image du corps de Chriſt, que l'Euchariſtie. 650. 651
Iconoclaſtes appelloient l'Euchariſtie, l'Image du corps de Chriſt, eu égard à l'Incarnation. 649. 650 651
Identité que ſainct Auguſtin met entre les Sacremens de la Loy Iudaïque & les noſtres, n'eſt pas vne identité reelle, mais figuratiue. 419. 420 424
Identité de la viande que les Iuifs ont mangée entre eux, n'eſt l'identité d'vne meſme viande auec nous. 6
S. Iean Baptiſte, comme vid le S. Eſprit ſous l'eſpece de la colombe 893
S. Iean, & ce qui eſt traicté au ſixiéme chapitre de ſon Euangile. 213
Iean Baley Miniſtre Anglois, le plus enuenimé ennemy de l'Egliſe Catholique, qui aie iamais mis la main à la plume. 751. & 752. 981.

S. Iean Damaſcene, pourquoy ſurnommé Damaſcene. 639. en quel temps viuoit. ibid. conſecration du pain & du vin en l'Euchariſtie, comparée par luy à la conſecration de l'eau & de l'huyle au Bapteſme & au Chreſme, & comment. 641

S. Iean Damaſcene apres auoir manié toutes ſortes de grands & importants affaires en qualité de Secretaire & familier Conſeiller de l'Empereur, apres auoir paſſé par toutes ſortes d'eſtudes & de ſcience, apres auoir acquis la gloire du plus cõſommé Theologien, du plus profond Philoſophe, du plus ſçauant Mathematicien, du plus elegant Poëte, du plus floriſſant Orateur, & du plus prudent homme d'Eſtat de ſon temps; ſe retira en la ſolitude, & au repos de la vie contemplatiue. 640. les eſcrits comme receus, tãt en Orient, qu'en Occident. 647

Iean Duns, dit l'Eſcot 782. les propoſitions, arguments & queſtions qu'il fait. ibid. & ſequ.

Iean l'Eſcoſſois Moyne, s'appelloit Iean Erynger 664. en quel temps viuoit. ibid. que Beda *h* a eſté ſon Maiſtre. ibid fut iué par les Eſcholiers, acauſe de la nouueauté de ſa doctrine 665 666. ſon liure condamné au Concile de Verſeil. 667

Iean Fiſcher Eueſque de Roffeſtre, Cardinal, & ſa doctrine, touchant la Tranſſubſtantiation. 1016. 1017. 1018. 1019.

Iean Hus, & ſa doctrine quelle eſtoit. 1004. 1005. les articles de ſon erreur rapportez par Æneas Syluius en ſon hiſtoire Bohemique. ibid. & 1006.

Iean de Paris & ſon hereſie. 536

Iean de Paris, en quel temps viuoit. 976. ſa doctrine quelle eſtoit, touchant la realité du corps de Chriſt en l'Euchariſtie. 976. 977. 978.

Iean Pic Comte de la Mirande, en quel temps viuoit. 1008. ſa doctrine, touchant la Tranſſubſtantiation. ibid. & 1009. 1010. 1011. 1012.

Iean Eueſque de Port, enuoyé par le Pape Agathon à Conſtantinople, & y celebra le premier la Meſſe Latine, & non pas Iean Eueſque de Port, à qui Gregoire VII Pape commettoit tout ſon ſecret. 717

Iean Roxizana, vn des principaux ſatellites de Iean Hus. 1006. 1007

Iean Secerius Imprimeur Lutherien, falſifia les Commentaires de Drutmarus ſur ſainct Matthieu. 569

Iean Tiſſyngton heretique, & que ſes eſcrits ne ſont publiez. 751. 752

Iean Vviclef, en quel temps viuoit. 986. quelle eſtoit ſa doctrine. 987. & ſeq iuſques à 1004. Concile vniuerſel de Conſtance ne reconnoiſſoit aucun des trois, qui diſputoient le Papat. 986. il n'y auoit point de Pape preſidant en iceluy, ny par ſoy, ny par ſes Legats, & qu'il n'y en auoit point de certain en l'Egliſe. ibid. Depoſa Iean XXIII. qui eſtoit celuy meſme qui l'auoit conuoqué, apres auoir eſté long temps priſonnier. ibid.

Ieudy Sainct, appellé ordinairement le iour de la Cene du Seigneur. 750

Ieuſne de deux ſortes en l'abſtinence des viandes & des pechez. 139

Ieuſne n'eſt point rompu par la perception de l'Euchariſtie. 755. 756

Ieuſne continu de la Quarantaine de S. Symeon Stylite. 522

par Ieuſnes nous immolons l'humilité de noſtre ame à Dieu. 327

Ieſus-Chriſt eſt preſché par la langue, par epiſtre, & par le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang. 146

Ieſus-Chriſt auoit deux natures, l'vne viſible & manifeſte, à ſçauoir l'humanité; l'autre ſecrette & cachée, à ſçauoir la diuinité. 596.

S. Ignace faict Eueſque d'Antioche, l'an de la mort de Chriſt trente huict. 181. 182 les epiſtres intitulées ſous ſon nom, ſi elles ſont de luy ibid.

S. Ignace, le plus celebre & glorieux de tous les Diſciples des Apoſtres. 182. foudroye & abyſme de fonds en comble en ſes Epiſtres la doctrine des Sacramentaires. 182

Ignorance, & qu'il eſtoit defendu en figure de manger l'Euchariſtie par ignorance, & quelle eſt ceſte ignorance. 605 606. 607

Ignorances dignes de reprehenſion, quelles. 768

Image, & comme ſainct Chryſoſtome l'explique ſur S Paul 72

Image eſt la perfection & accompliſſement des ouurages des Peintres. 71

Image viue & indifferente, a la meſme nature auec ſon exemplaire. 906

Image n'a pas toutes les choſes qu'a l'archetype, c'eſt à dire, le patron ou exemplaire original. 551

Image, pour ſubſtance, par l'Interprete Syrien du nouueau Teſtament, & meſme par Beze. 72.

Image pris pour la verité meſme par ceux de Geneue, en la derniere edition de leur Bible. ibid.

Image & verité pris pour vne meſme choſe. 72 73.

Image de Dieu eſt en l'homme. 358. 359 mais comment. 359. 360

Image d'vn homme viuant pour repreſenter le corps de l'homme, ſans en repreſenter l'ame, ne repreſente pas pourtant le corps de l'homme ſparé de ſon ame. 611

Image de noſtre Seigneur pour repreſenter ſon humanité ſans repreſenter ſa diuinité ne repreſente pas pourtant ſon humanité ſeparée de la diuinité. ibid.

Image, effigie, & figure incluſiue du corps de Chriſt, appellée corps, quant à ſon eſſence interieure: & figure, image & effigie, quant à ſon eſſence exterieure: & non pas de l'image, effigie & figure excluſiue du corps. 622.

Image, & que le Fils eſt appellé image, & le Pere, archetype. 551. 552. 553

Image, & que le Fils de Dieu eſt appellé image

de Dieu inuiſible, & figure de la ſubſtance du Pere, & en quel ſens. 614
Image incluſiue du corps de Chriſt. 622
Images, & que l'homme en peut faire deux ſortes de ſoy meſme, & quelles ſont. 360
Images inanimées n'ont pas la meſme ſubſtance des choſes dont elles ſont images. 906.
Images ſupprimées par le Conciliabule des Iconoclaſtes heretiques, fauſſement intitulé le ſeptiéme Concile Oecumenique. 648. 649.
Images, & de quelle adoration eſt decidé les honorer, par le ſecond Concile de Nicée. 617. & par ſainct Iean Damaſcene. 645. 653 564. 666.
Images typiques, ſymboliques & Sacramentales, ne requierent aucune égalité, reſſemblance & conformité de traicts & lineamens auec leurs obiects. 364
Images typiques & ſymboliques du corps de Chriſt, n'auoient aucune conformité de traicts & lineaments auec luy. ibid.
Immerſion Sacramentale qui ſe fait au Bapteſme, en repreſentation de la ſepulture de Chriſt. 429
Immerſion prattiquée au Bapteſme, & à quelle fin. 429.431
Immolation de noſtre Seigneur en la Croix eſtoit ſignifiée en l'Agneau Paſchal, comme future. 120. l'Euchariſtie la ſignifie comme paſſée. ibid.
Immolation de nos vices, eſt vn ſacrifice interne. 352
Immolé pour *occis*, *immolation* pour *occiſion*. 429. 434. 435. 436.
Impanateurs. 977. 978. 979
Impanateurs heretiques, quels ſont, & quelle eſt leur hereſie. 712. 713
Impanateurs, Sectateurs de Berengaire. 487. quelle eſtoit leur hereſie. ibid. ceſte ſecte dura iuſques au Concile de Latran. 588
Impertinence de du Pleſſis. 209. 210
Incarnation, appellée myſtere principal. 595
Incarnation, & des queſtions fondées par les Scholaſtiques ſur les circonſtances & conſequences de ceſt article de l'Incarnation 942.
Incarnation & l'Euchariſtie comparez. 552. 557. 558. ne conuiennent en tout. 559. 560. 562. 563. 592. 593.
Incarnation, quoy que comparée à l'Euchariſtie, on ne peut pour cela rien inferer contre la verité de la conuerſion ſubſtantielle du pain au corps de Chriſt. 562
Incarnation, & qu'en icelle il ſe fait vne vnité reelle de l'homanité auec la diuinité, & neantmoins il y reſte vne diuerſité reelle. 593. 594. 597.
Incarnation, & de l'vnion bypoſtatique en icelle. 558. 559
Incarnation, l'vnion bypoſtatique repreſentée par l'Euchariſtie en pluſieurs manieres. 595. 596.
Incarnation, & qu'en icelle Ieſus-Chriſt auoit deux natures, l'vne viſible, euidente & manifeſte, l'autre ſecrete, occulte & cachée. ibid.
Iocarnation en quoy conuient auec le Sacrement de l'Euchariſtie, & en quoy elles different. 592. 593. 594. 596. 597
Incarnation, & que les Scholaſtiques demeurent d'accord vnanimement de ceſt article, ſelon l'ancienne & orthodoxe de l'Egliſe, & neantmoins il y a pluſieurs queſtions, contrarietez & diuerſitez entre eux, ſur les moyens, circonſtances & dependances de ceſt article. 934. 935.
Indice publié par le Pape Clement VIII. touchant les liures defendus & heretiques. 678
Indice expurgatif du Concile de Trente, quels liures defend, & pourquoy. 677. 679
Infidelles, & qu'il ne leur eſt permis manger la chair de Chriſt. 634. 635. 708
Infidelles, & que les anciens appelloient de ce nom tous les non baptiſez. 674. 708
Infidelles, & que deuant eux il n'eſtoit permis de découurir ouuertement les Sacrements de l'Egliſe. 335. 339. 340. 344. 416. 417
Intellect, & que ſon propre eſt de compoſer & de diuiſer. 458
Infidelles: Voyez Payens.
Inſtitution catechetique de Sainct Gregoire de Nyſſe, & qu'en icelle eſt traictée la matiere de l'Euchariſtie. 312
Inſtrumens ciuils & Politiques. 154. 155
Inſtruments de Notaires & Tabellions, dequoy ſeruent. 155
Intelligences qui meuuent les Cieux, influënt icy bas les ſemences des formes inferieures, & comment. 372. 373
Innocation de Dieu ſur le pain de l'Euchariſtie. 879. au Bapteſme. ibid.
Ioannes Luk a eſcrit contre Vviclef. 1003
Ioannes Scotus, & comme ſon liure touchant l'Euchariſtie, fut condamné par le Concile de Verſeil, & bruſlé. 700. 701
Ioannes Scotus, & que le liure par luy faict contre l'Euchariſtie, a eſté brullé au Concile de Verſeil. 588
Iobus Gaſtius Miniſtre Allemand Lutherien, comme a corrompu & falſifié le liure de Paſchaſius, & du corps & du ſang du Seigneur. 569. eſt ennemy & des Catholiques & des Sacramentaires. 573. 574
Ionas, & ſa demeure en la baleine, appellée choſe ſpirituelle, comme s'entend. 600
Ioſeph enueloppa le corps de Ieſus-Chriſt en vn linge net & neuf, comme s'entend, 412. 413.
Ioſias bruſla les os des faux Prophetes apres leur mort. 218
Ioſué & Caleb entrerent ſeuls des Peres Iſraëlites en la terre de promiſſion. 63
Ioſué & Caleb entrerent ſeuls de tous les Iuifs qui furent au deſert, en la terre de promiſſion. 95
Iouïſſance figurée que les Iuifs eurent au deſert par la perception de la Manne. 76
S. Irenée, & comme ſon texte touchant l'Euchariſtie, doit eſtre interpreté. 188. 189. 190. 191. 192 & 193.

S. Irenée appellé par S. Auguſtin ancien homme de Dieu. 194
S. Ireoée combat l'hereſie des Valentinians & d'Appelles, confederé de leur hereſie. 189
S Irenée faict Eueſque de Lyon, enuirõ l'an 146. de la mort de Chriſt. 187
S. Ireuée mal traduict par Eraſme. 879. reſtitué. ibid.
Iſidore Peluſien, Contemporain de S. Chryſoſtome, 331. 334. diſpute contre Benjamin Iuif, qui calomnioit le Sacrifice des Chreſtiens; & comment. 331. 334
Iſotypes, mot ſignifiant figures égales à la verité. 343. 437. Voyez Antitypes.
Iſraëlites paſſants la mer rouge, ſignifient les Fidelles. 38
Iſraëlites baptiſez d'vn meſme Bapteſme que nous, ont mangé d'voe meſme viande ſpirituelle, & beu d'vn meſme breuuage ſpirituel que nous, comme s'entend. 43. & 44
Iſraëlites qui n'entrerẽt point en la terre de promiſſion, & moururent au deſert par punition diuine. 63
Iſraëlites qui auoient la foy, ont mangé la meſme viande que nous mangeons en l'Euchariſtie, comme s'entend. 61
Iſraëlites anciens eſtoient iuſtifiez par la foy de la Paſſion de Chriſt, comme nous. 96
Iſraëlites participoient en quelque ſorte aux graces qui nous ſont conferées par les Sacremeurs de l'Egliſe Chreſtienne, & que leurs Sacrements ne conferoient rien des choſes ſpirituelles, mais ſeulement les ſignifioient & figuroient. 44. & 45
Iſraëlites: Voyez Iuifs.
Iudas eſtoit predeſtiné exterieurement, & non interieurement. 680
Iudas prit le pain, & ne mangea point, mais le cacha, ſelon Theophylacte 507. 510. 512. 554. 555.
Iudas, & de la manducation qu'il fit du morceau trempé, que noſtre Seigneur luy donna. 602. ce morceau n'eſtoit point le Sacrement. ibid.
Iuifs n'auoient anciennement que l'ombre des choſes, & nous la verité 5. & 6. 13
Iuifs pour auoir abuſé des graces qoe Dieu leur fit, furent punis: nous abuſans de celles qu'il nous a faict, qui ſont beaucoup plus grandes, ſerons nous punis plus griefuement? 11. 12.
Iuifs, & qu'outre eux pluſieurs eſtoient ſauuez. 121. 122
Iuifs, & leur ingratitude d'auoir abuſé des graces que Dieu leur a faict. 11 12
Iuifs furent baptiſez en la mer, & commeor. 84. & 99
Iuifs mangeoient le corps de Chriſt par la foy ſeule, entant que la contemplation des choſes qoe l'ame conſidere, luy tient en quelque ſorte lieu de paſture & de manducation: & nous nous le mangeons ſacramentalement. 97. 98.
Ioifs adoroient le liore de la Loy. 848
Ioifs, & qu'il eſtoit defendu de leur reueler les myſteres & Sacrements de l'Egliſe ouuerte-ment. 315. 329. 331. 332. & 333. & pourquoy. 333. 340. 344
Iuifs charnels prenoient les ſignes pour les choſes. 442. 443. 444
Iuifs, de quelle façon mangeoient le corps de Chriſt. 419. 420. 421
Iuifs mangerent la meſme viande en leurs Sacrements, que nous aux noſtres figurément, mais non reellement. 419. 420. 421. 422. 423. & 424.
Iuifs n'auoient qu'vn moyen pour paruenir à la grace iuſtifiante, & au ſalut, par le moyen de leurs Sacrements. 130. 131
Iuifs qui eſtoient au deſert, & que de tant qu'ils eſtoient, il n'y en eut que deux qui entrerẽt en la terre de promiſſion, à ſçauoir Caleb & Ioſué. 95
Iuifs: Voyez Iſraëlites.
Iupiter conſuma Semele en s'vniſſant auec elle par les flammes de ſa diuinité. 55
Iuſtice originelle de l'homme, appellée par S. Auguſtin, ſubſtance de l'homme, & pourquoy. 585. 584
Iuſtification qui ſuiuoit la Circonciſion, la ſuiuoit en vertu de la foy, dont elle eſtoit ſigne, & non en vertu de l'operation ſpecale du Sacrement. 103
S. Iuſtin Martyr, conuerty à la foy Chreſtienne l'an 96. de la mort de Chriſt. 183. eſtoit grand Philoſophe & grand Theologien. ibid. eſtoit le plus grand perſonnage de ſon ſiecle. 185. Voyez Apologie.

L.

L & ce que cette lettre ſignifie en Hebreu, 866. 867. eſt la marque & le charactere du datif en Hebreu. ibid.
Ladonay, ce que ſignifie en Hebreu. 866
Laict dont les meres naturelles nourriſſent leurs enfans, eſt vray & pur ſang, la nature luy oſtãt la couleur, & luy changeant l'eſpece & effigie externe du ſang. 290
Laict appellé par les Medecins, *ſucus naturæ*, & pourquoy. 290
Lambertus Schafenaburgenſis, diligent hiſtorien de ſon temps. 772
Lanfrancus en quel temps eſcriuoit. 286
Lanfrancus Archeueſque de Cantorbie en Angleterre, refuta le liure de Berengaire de l'Euchariſtie. 692. 693. 697. 702. 711. 712
Lanfrancus ennemy capital des Sacramentaires, ce qu'enſeigne au Canon, *Hoc eſt quod.* 440.
Lanfrancus entreprit la defenſe de la cauſe de l'Egliſe contre Berengarius Sacramentaire. 587. 761
Lanfrancus celebre pour ſa ſcience & ſaincteté, a eſcrit vn liure contre Berengaire, du corps & du ſang du Seigneur. 667 676
Langus Allemand eſtoit Heretique, & que ſes liures ſont mis au Catalogue des liures Heretiques. 187
Langages que les Peres tiennent des Sacremẽts, auec ceux de la parole de Dieu, en quoy conuiennent, & en quoy different. 133 134

& ſuiuants, iuſques à 147.
Langue, & que celle dont parloit noſtre Seigneur, eſtoit la Syriaque. 219
Langue, entant que charnelle, ne peut ſuffire à ſuiure la viſteſſe de l'entendement humain. 957.
Lauement, & qu'il n'y a qu'vn ſeul lauement de ſalut par ſoy-meſme, & quel eſt. 317
Lauement: Voyez Bapteſme.
Laurentius, Archeueſque de Damas, accuſé par Bennon Schiſmatique, d'eſtre Magicien. 721
Lechadom, ce que ſignifie en Hebreu. 856
Leon Archidamus, Archeueſque de Bulgarie, excommunié par Humbert Cardinal. 716
Leon Pape, quand fleuriſſoit. 598. appellé par le Concile de Chalcedoine, propugnateur inexpugnable contre tout erreur. ibid.
Leon Thuſcus, Secretaire & Interprete de l'Empereur Emmanuel, & en quel temps. 819.
Leopuld Duc d'Auſtriche fait la guerre aux Albigeois, auec Symon Comte de Montfort. 771
Leſmol, ville ſituée au Royaume de Meumonie, partie de l'Iſle d'Irlande. 750
la Lettre tuë, & l'eſprit viuifie, comme s'entend. 219
Lieu, & qu'il y a grande difference entre eſtre en lieu, & y eſtre localement. 917
Liturgie des Apoſtres, deſcritte par S. Clement. 180
Liturgie de S. Ambroiſe. 827
Liturgie des Armeniens. 826
Liturgie de S. Baſile. 818. 813
Liturgie de S. Chryſoſtome, & ſon antiquité. 818. 830
Liturgie de Sainct Clement, & ſon antiquité. 817. 822.
Liturgie de S. Clement, & qu'en icelle la vraye conuerſion du pain ſe faiſoit au corps de Chriſt. 179. 180
Liturgie de l'Egliſe Romaine. 836
Liturgie de ſainct Iacques. 817. 820 pourquoy ainſi nommée. ibid. eſtoit chantée en l'Egliſe de Hieruſalem. ibid.
Liturgie imparfaicte, Liturgie des dons preſanctifiez, quelle eſtoit. 854
Liturgies ou Offices Eccleſiaſtiques. 816
Liturgies, & de leurs Interpretes & Commentateurs. 248
Liturgies, & leur conformité en toutes les Egliſes. 819 840
Liturgies anciennes, & que par icelles il eſtoit commandé d'éleuer noſtre entendement au Sacrement de l'Euchariſtie. 246
és Liturgies Grecques y a deux Autels, l'vn de la protheſe ou propoſition, & l'autre du Sacrifice. 299. 300. 301
és Liturgies Grecques, la priere qui ſuit immediatement les paroles ſacramentales, quelle eſt. 302
Liure de ſainct Auguſtin du corps de Chriſt, cité par le ſieur du Pleſſis, & neantmoins il ne ſe trouue. 158
Liure de la Loy adoré par les Iuifs. 848. celuy de l'Euangile, par les Grecs. ibid.
Liures que les Catholiques produiſent contre les Heretiques & Sacramentaires, les originaux anciens en ſont gardez depuis pluſieurs ſiecles en toutes les celebres Bibliotheques du monde. 580
Liures, que les Heretiques & Sacramentaires produiſent contre les Catholiques, quels ſont. 580. 581
Liures infectez d'hereſie, & qu'il eſt defendu de les lire, par les Decrets du Concile de Trente. 677
Lollards: Voyez VVicleuiſtes.
Lollino Gentil homme Venitien & Candiot, & ſa Bibliotheque. 382
S. Loüys portoit touſiours aux armées le Sacrement du corps de Chriſt auec luy, & ne ſauua rien que le Ciboire où eſtoit l'Hoſtie, lors qu'il fut pris priſonnier par le Soudan d'Egypte. 918
Louys le Debonnaire Empereur, veſcut 40. iours par la vertu ſupernaturelle du corps de Chriſt, laquelle en faueur de la foy qu'il apportoit à ce myſtere, s'eſtendoit encore iuſques à le ſuſtenter corporellement. 919. 944.
Loy ceremoniale de l'ancien Teſtament, reprouué pour ſon infirmité & inutilité. 4. n'auoit que l'ombre, & non pas la meſme image & perfection des choſes. ibid. & 5
Loy Iudaïque eſtoit toute ombragée & figuratiue. 35. l'Euangelique eſt toute vraye, ſolide & reelle. ibid.
Loy Iudaïque contenoit ſeulement l'ombre, & non la vraye ſubſtance des choſes. 422
Lumiere que Dieu crea auant les luminaires, ce fut vne forme ſans nature, vn accident ſans ſubject. 943
Luther, & ſon hereſie, quelle. 536
Luther reprouue les Sacramentaires. 214
Luthe, & ſon opinion, de S. Auguſtin. 417
Luther, & ce qu'il eſcrit du ſixiéme chapitre de S. Iean. 213. reprend l'hereſie de Zuingle & Oecolampade. 214
Luther, ennemy formel de la Tranſſubſtantiation. 707. ſon opinion touchant le Canon *Ego Berengarius. diſtinct. 2. de conſecrat.*
Lutheriens abhorrent ceux qui ne croyent pas que le vray corps de Chriſt ſoit mangé par la propre bouche du corps. 214
Lutheriens ont corrompu & falſifié Drutmarus autheur, Paſchaſius & Gelaſe. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576
Lutheriens & Caluiniſtes, & les combats qui ſont entre eux, ſur la ſubſtance de l'article de l'Euchariſtie. 962
Lycophron Philoſophe, & ſon erreur remarquée par Ariſtote. 993
Lyon, ſigne de la Tribu de Iuda. 365

M

MACHABEES, & leur force en leur perſecution. 138
Macarius Egyptien, en quel temps fleuriſſoit. 623.

la Magde-

la Magdelaine touche les pieds de Chriſt, & les baigne de larmes. 345 346
Mages adorerent Chriſt comme Dieu. 889. 890.
appellez Barbares & Ethniques, & pourquoy. 890 891
Mages eſtoient Perſes de nation, & Payens de profeſſion. 890. 892. 893
Mages vinrent auec foy, & adorerent noſtre Seigneur en la creche. 892. 893
Maiſtre des Sentences corrigé. 103. 116. 117
Malachie Archeueſque d'Irlande. 750. refuta vn Clerc d'Irlande, touchant ſa creance contre le Sacrement de l'Euchariſtie, lequel par ſes prieres vint à repentance, & abiura ſon erreur. 750. 751
Mandatum des Moynes de S. Benoiſt, que c'eſt. 871. 872.
Manger Sacramentalement, eſt manger la vraye choſe, & ſous le ſigne & dans le ſigne du Sacrement. 98
Manducation ordinaire, & qu'en icelle deux choſes concurrent. 215
Manducation metaphorique & allegorique du corps du Verbe doctrinal, quelle eſt. 407
Manducation & attouchement que nous faiſons du corps de noſtre Seigneur en l'Euchariſtie, eſt vne vraye declaration, qu'il eſt non ſeulement mort, mais auſſi reſſuſcité. 493.
Manducation du corps de Chriſt, eſt figure de la communication que nous deuons auoir aux paſſions de Chriſt, & à l'imitation de la conuerſion qu'il a exercée en chair. 738. 739.
Manducation du corps de Chriſt oppoſée à l'occiſion du corps de Chriſt. 438
Manducation du corps de Chriſt par les Iſraëlites, quelle eſtoit. 419. 420. 421.
Manducation du corps de Chriſt eſt de deux ſortes, & quelles ſont. 780. 781
Manducation morale du corps de Chriſt, eſt l'inſtruction & le fruict que nous tirons de la manducation reelle & orale. 738
Manducation reelle ſe fait en l'Euchariſtie, & non l'immolation. 250
Manducation propre & reelle du corps du Verbe eſſentiel, & la manducation metaphorique & analogique du corps du Verbe doctrinal, comme s'entend. 407. 408. 409
Manducation reelle que nous faiſons du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, & la manducation allegorique, que nous faiſons par la contemplation & le deſir en la meditation des ſainctes Eſcritures. 137. 138. 139. 140. 141. 143. 144.
Manducation reelle de la chair de Chriſt, n'eſt deſtruicte par la manducation allegorique. 409.
Manducation reelle & orale du corps de Chriſt, & quelle inſtruction morale nous en deuons tirer. 738
Manducation ſacramentale du corps de Chriſt eſt commune aux bons & aux meſchans. 780. 781.
Manducation ſimple, & maſtication, en quoy different. 759. 760
Manducation ſpirituelle du corps de Chriſt, comme s'entend. 780. 781
Manes, chef des Manicheens. 209. en quel temps publia ſon hereſie. ibid
Manicheens en Afrique, & leur hereſie. 46 419. 420. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 532. 769. 770. 772. 773
Manicheens, & que ſainct Auguſtin les combat. ibid.
Manicheens, & que leur chef eſtoit Manes. 209
Manicheens diſoiét que les Euangeliſtes ſe contrediſoient, & en quoy. 898
Manicheens eſtimoient l'Egliſe Chreſtienne, & la Synagogue ennemies & deſtructiues l'vne de l'autre. 39 46
Manicheens en quoy contraires aux Catholiques. 454. 455
Manne n'a eſté mangée par les Iuifs de meſme palais. car les meſchants l'ont ſeulement mangé du palais corporel; & les bons, du palais intellectuel. 98
Manne eſtoit la figure & le Sacrement legal du corps de Chriſt. ibid.
Manne & Euchariſtie ont eſté Sacrements diuers en ſignes, mais pareils en la choſe ſignifiée. 60
Manne, & que nul des anciens n'a dict qu'elle fuſt conuertie en la chair de Chriſt. 121
Manne, & qu'en icelle eſtoit prefiguré le corps de Chriſt. 611. 612
Manne oppoſée à la grace. ibid.
Manne, figure de la viande celeſte. 6. 7. 8. 47. donnée au parauant l'eau de la pierre, figure du ſang du Sauueur. 8
en la Manne il n'y auoit aucune manducation reelle du corps de Chriſt, mais ſeulement par idée & contemplation. 95
Manne que les Iuifs mangerent au deſert, n'eſtoit pas le vray pain de vie. 15. & 16
Manne, figure de l'aliment que Chriſt nous donne entant qu'homme, par ſa chair, & par ſon ſang. 79 80
Manne portoit la figure de l'Eulogie myſtique, c'eſt à dire, de l'Euchariſtie. 80
la Manne & l'Euchariſtie differét comme l'ombre & le corps, la figure & la verité, la creature & le corps du Createur. 83. 84
Manne ſenſible, eſt la manne du deſert. 76. 77
Manne intelligible, eſt Chriſt. ibid.
Manne que les Peres Iſraëlites ont mangé au deſert, & ſont morts. quelle eſtoit, & comme doit eſtre entenduë. 76
Manne, & comme les Peres Iſraëlites mangerét le meſme Chriſt par foy, en contemplant la ſignification Prophetique de la Manne, que nous mangeons en l'Euchariſtie, mais non en la meſme maniere. 50 51. 53 61
Manne, & qu'en autant de ſortes qu'elle eſt ditte figure de Chriſt, en autant de ſortes Chriſt eſt dict noſtre aliment & noſtre paſture. 77
Manne appellée viande ſpirituelle par S. Paul, & pourquoy il n'a point adiouſté la raiſon, pourquoy il l'appelloit ainſi. 67
Manne, & afin d'en conſeruer la ſouuenance, Dieu commanda à Moyſe d'en reſeruer vne

theſure dedans vne vrne d'or, & la mettre au Sanctuaire. 184. 185
Manne que les Peres Iſraëlites ont mangé, eſtoit la figure du corps de Chriſt. 727
Manne eſtoit la figure de la nourriture que Chriſt nous deuoit donner par ſa doctrine, mais auſſi de ſa chair qu'il nous deuoit donner pour viande. 137
Marc, Archeueſque d'Epheſe en Aſie, aſſiſta au Concile de Florence, demeura ſeul obſtiné à ne vouloir point conſentir l'vnion de l'Egliſe Grecque, auec la Latine. 815. ce qu'a eſcrit ſur le different des paroles qui font la conſecration. ibid.
Marcionnes heretiques, & quelle eſtoit leur hereſie. 197
Mariage eſt vn Sacremeot. 128
Marianus Scotus, en quel temps eſtoit. 568. 587.
Marianus Victorinus a remarqué ſur S. Hieroſme, que S. Hippolyte eſtoit Eueſque de Port aupres de Rome. 567 577
Marcion heretique, ce qu'enſeignoit. 21 22. 23. appellé aueugle par Tertullian, & pourquoy. 23. 23.
Marcion, & ſon hereſie quelle. 21 22
Marcion, & de ſes hereſies combattuës par S. Epiphane. 31. 32. 33
Marcion ne ſe ſeruoit que de l'Euangile ſelon S. Luc, lequel il mutila & changea. 210
Marcion quand mit au iour ſon hereſie. 209. quand ſon Euangile fut publiée. ibid.
Marcionites, & leur hereſie quelle. 532
Marcionites & leur hereſie, quelle eſtoit 203. 207. Tertullian eſcrit contre. 202. 203. 204.
Marcionites, & leur hereſie, touchant la reſurrection. 190
Marcus Colarbaſius, Hereſiarque Magicien, par ſes enchantemẽts, faiſoit apparoitre le breuuage de ſon Euchariſtie en ſa propre eſpece de ſang 291. 517. il vſoit de vin blanc en ſon Euchariſtie. 317
Marcus Colarbaſius Magicien, de la Secte des Valentinians, croit qu'en l'Euchariſtie le pain & le vin ſe font vrayement le corps & le ſang de Chriſt. 191
Martyre eſt le plus ſupréme acte de charité qu'vn homme puiſſe faire en ce monde. 353.
Martyre eſt vn ſacrifice interne de nous meſmes. 313
Martyrs du vieil Teſtament pour la confeſſion de la verité, ſont en petit nombre. 131. 132. ceux du nouueau Teſtament ſont innombrables. 132
Martyrs, & que leurs corps & reliques eſtoient appellez par les anciens Peres, memoires des Martyrs. & pourquoy. 319. 320. 604
Martyrs, & que nous appellons les corps & reliques d'iceux, gages & oſtages. 400. 401
Martyrs, & ce qui eſt faict en l'Egliſe pour nous renouueller la memoire de leur mort glorieuſe. 184
Maſtication, en quoy differe de la manducation ſimple: Voyez manducation ſimple. 759. 760
Matiere n'eſt qu'en ſimple puiſſance, & nullement en acte. 930
Maurice Eueſque de Paris, ce qu'eſcrit du ſainct Sacrement, ſur la doctrine de l'Egliſe de ſon temps. 752
S. Maximin Eueſque de Thurin, contemporain du Pape Leon. 559
Medicaments, & leur condition commune, quelle eſt. 262
Mediations & commemorations mentales de la Paſſion de Chriſt, ſont ſacrifices internes. 327. 329. 349. 351. 353.
Melchiſedech, & que ſes Sacrements eſtoient les choſes ſignifiantes: & les Sacrements de Chriſt, les choſes ſignifiées. 240. 241. 242. 243
Melchiſedech autheur des Sacrements Euangeliques. 243
Melchiſedech, & ce qui eſtoit figuré par l'oblation de ſon ſacrifice. 390. 391 392
Memoire peut eſtre des choſes preſentes. 663.
Memoire du ſacrifice de la Croix. 319
Memoire de noſtre Seigneur pour le corps de noſtre Seigneur en ſa vraye eſpece & figure. 604. 612.
Memoire de Chriſt, & que S. Auguſtin appelle le corps de Chriſt au tombeau, la memoire de Chriſt. 663
Memoire mis pour ſignifier l'obiect de la faculté de l'ame, que nous appellons memoire. 604. 612.
Memoire des Martyrs. 604. Voyez Martyrs.
Memoires, & que les Grecs appelloient les ſepulchres & monuments des morts, de ce mot. 319.
Memoires & remembrances des Martyrs. 184
Memorial de la Paſſion, eſt le corps de noſtre Seigneur, auquel il l'a ſouffert. 604. 612
Memorial que Dieu nous a laiſſé pour nous ſeruir de monument à l'oblation du corps de Chriſt faicte à la Croix, quel eſt. 604. 612
Mer rouge, figure du Bapteſme. 6. 7. 8 47 68
Mer rouge, appellée Bapteſme, pource qu'elle eſtoit figure du Bapteſme. 6. 7. 8. nul des Iuifs n'y fut mouïllé, ny laué, ny trempé, ny baptiſé. ibid.
Meſchants Catholiques. encore qu'ils mangent le corps de Chriſt, neantmoins n'en ſont point nourris, & n'en viuent point, mais en reçoiuent la mort. 635
Meſchants ne prennent point la choſe du Sacrement, comme s'entend. 740
Meſchants ne reçoiuent point au Sacrement la participation au merite du corps de Chriſt. 749.
Meſſaliens, & leur hereſie quelle. 530. que ſignifie ce mot, Meſſaliens. ibid.
Meſſe des Catechumenes, où les non-baptiſez pouuoient aſſiſter. 708
Meſſe des Fidelles, où ne ſe pouuoient trouuer ſinon les ſeuls baptiſez. 708
Meſſe Latine en la ville de Conſtantinople, & qui eſt le premier qui l'y a dite. 717
Meſſe des myſteres preſanctifiez, celebrée en Careſme par les Grecs. 854. 855. combien eſt ancienne. 855

en la Meſſe on prie Dieu d'auoir agreable le ſacrifice qui luy eſt faict du corps & du ſang de ſon fils, comme il eut agreable celuy d'Abel & d'Abraham, & de Melchiſedech, & comment. 352
Meſſes & Liturgies, & leur conformité en toutes les Egliſes. 839. 840
Metaphores: Voyez Comparaiſons.
Metaux transferez par le feu de nature ſolide en nature liquide, non de ſubſtance. 511. 549
Michaël Patriarche de Conſtantinople, excommunié par Humbert Cardinal. 726
Millenaires heretiques, quels. 394. leurs reſueries. ibid. & 395
Mincha, eſt le ſacrifice de farine. 323
Miniſtre ne confere point la grace du Sacremẽt auec le Sacrement, en vertu de ſon action propre, & comme agent naturel, mais en vertu de l'action de Dieu, & comme cauſe ſubalterne, organique & inſtrumentale. 149 150. 151.
au Miniſtre eſt attribué la diſpenſation du Sacrement, & à Dieu la diſpenſation de la grace. 155
Miniſtres de Dieu, & la force de leur parole aux choſes inanimées. 877
Miracle octroyé à S. Gregoire I. Pape, ſur l'infidelité d'vne femme au Sacrement de l'Euchariſtie. 718. 719
Miroirs, & qu'en iceux n'entre point la ſolidité des corps, mais ſeulement la repreſentation de leur effigie. 483
Mithra, & que les Payens luy offroient du pain. 554.
Mithra Dieu des Perſes, & qu'on luy offroit du pain. 862
Μνῆμα, ſepulchre ou monument. 319
Monde, & comme nous entendons par foy qu'il a eſté creé, comme s'entend. 249. 250.
Monumens des corps, appellez des Grecs, ſignes. 60. il y en auoit qui s'appelloient Cenotaphes, & pourquoy. ibid.
Monuments, quand ſont plus neceſſaires. 534
Mort de Chriſt repreſentée au Bapteſme 765. 766.
Mort de Chriſt, & que l'eſſence d'icelle n'eſt receuë au Sacrement, ains ſeulement l'effect. 290. 291.
Morts: Voyez commemoration des morts.
Mortifications du corps & de l'ame, ſont ſacrifices internes 329. 349. 352. 353
Mouchoirs, auſquels anciennement eſtoit miſe l'Euchariſtie pour eſtre ſerrée, & à quel effect. 861. 862. 864
Mouuement de ce qui eſt poſterieur en temps, ſi peut eſtre, & comment. 118
à Moyſe l'apparition de Dieu, & qu'en icelle Dieu eſtoit veu, & n'eſtoit pas veu. 834
Moyſe conduiſant le peuple par la mer rouge, figure de Chriſt. 638
Moyſe addreſſa ſa parole à la pierre, pour auoir de l'eau. 877
Moyſe fut preuenu de la mort au deſert, & n'entra point en la terre de promiſſion. 63.
Muet guery miraculeuſement par le Pape Agapet, qui luy mit le corps du Seigneur en la bouche. 629
Munſtinger, quel autheur c'eſt. 1007. 1008
Muſculus grand Sacramentaire. 310
Mutation de l'homme qui ſe fait au Bapteſme, & celle qui ſe fait du pain en l'Euchariſtie, en quoy conuiennent, & en quoy different. 288 289.
Mutation du pain & du vin en l'Euchariſtie, vne mutation operée par la grace, que c'eſt à dire. 512. 514
Mutation interieure qui ſe fait de la ſubſtance du pain en l'Euchariſtie, comparée auec la mutation interieure qui ſe fait de la qualité de l'homme baptiſé, au Bapteſme: & la mutation qui eſt arriuée en la creation du monde, lors que toutes les creatures furent changées du non eſtre à l'eſtre. 613. 614. 615. 616. 617. 618. & 619.
Mutations ſubſtantielles, & que les premieres & plus ſimples ſont celles qui ſe font d'vn élement en vn autre. 659
Myſtere, & d'où Suidas le deriue. 261
Myſtere, & que ſainct Paul appelle la forme de la Reſurrection, myſtere, comme s'entend. 261.
Myſtere de l'Incarnation du Seigneur, & que nous prions par iceluy en nos Litanies, & comme s'entend. 261
Myſtere de la Trinité. 261. que des anciens Catholiques iuroient par iceluy. ibid.
Myſtere, eſt ce qui ne ſe découure pas à tout le monde, mais eſt confié aux ſeuls amis. 221
Myſtere, en quel ſens pris. 238
Myſtere, en Grec, eſt Sacrement. 245 246
Myſtere, en matiere de Religion, ſignifie toute choſe occulte. 240
Myſtere de la Trinité: Voyez Trinité.
Myſteres de l'Egliſe, & qu'il n'eſt pas permis d'en parler en public deuant les non initiez. 40. 41. 42 Voyez Catechumenes.
Myſteres, & que ce mot eſt ſouuent vſité entre les Peres, pour exclurre non la realité, mais l'euidence & comprehenſibilité. 347
Myſteres, & que c'eſt choſe familiere à S. Gregoire de Nazianze, d'appeller toutes les actions de Chriſt, qui excedent la comprehenſion de la raiſon humaine, de ce mot. 348
es Myſteres où il y a quelque vnion ſupernaturelle, il eſt mal-aiſé de parler tellement des choſes vnies, que le ſens naturel n'y trouue quelque pretexte de méprendre. 705
Myſteres preſanctifiez, que c'eſt. 854. 855. comme ſont anciens. 855
Myſtique ſignifie ſecret, caché, occulte, incomprehenſible. 473
Myſtique, en quel ſens pris. 258
Myſtique pris pour ſecret & occulte. 261
Myſtique n'eſt pas touſiours employé pour exclurre la realité de la choſe, mais pour en exclurre l'euidence & la comprehenſibilité. 599.
Myſtiques, & que les Peres vſent ſouuent de ce mot, pour ſignifier vne action admirable & incomprehenſible. 339

Myſtiquement, pour ſecrettement. 261
Myſtiquement ſignifie ordinairement dedans les Peres, occultement & incomprehenſiblement. 820
Myſtiquement & clairement, oppoſez. 501
Myſtiquement, c'eſt à dire, couuertement. 530

N.

NAAZ Ammonite, ce que dit aux hommes de Iabes en Galaad, qui demandoient d'entrer en alliance auec luy. 165. 168
Naiſſance de Chriſt de deux ſortes. 412
Natura, pris ſouuent pour *Res* par les Peres. 266.
Nature, & ce que ce mot ſignifie. 502. 521. 549. 550.
Nature priſe pour ſubſtance. 230
Nature & vſage de nature, different. 233
Nature externe & accidentale du pain ne ſe change point en l'Euchariſtie, mais la nature interne & eſſentielle du pain ſe change. 322.
Nature, & que ce mot ne ſe prend pas touſiours pour ſubſtance, mais quelquesfois il eſt mis pour deſigner la ſubſtance, & outre employé en d'autres ſignifications. 520. 549
Nature, & que c'eſt choſe familiere aux anciens Theologiens de prendre ſouuent ce mot, pour les characteres, facultez & proptietez externes de la nature, & la diſtinguer de la ſubſtance. 521. 549
Nature, & que les Peres prennent ſouuent ce mot, pour les conditions & proprietez naturelles. 382
Naturellement, pris pour *reellement*. 266
Negligence de ceux qui laiſſent tomber le corps de Chriſt à terre, & la negligence de ceux qui laiſſent perir la parole de Dieu de leurs cœurs. 145. 146.
Neophytes, nouueaux baptiſez, comme catechiſez par S Cyrille de Hieruſalem. 277. 278
Neophytes, & ce qui ſe recitoit anciennement à toutes leurs communions. 369
Neſtoriens, & leur hereſie quelle. 474. 575 591. 769. 770.
Neſtoriens, & les reproches qu'ils faiſoient aux Catholiques, touchant l'Incarnation. 914. 925. Ce que Theodote Eueſque d'Ancyre declamoit contre eux au Concile d'Epheſe. 925.
Neſtorius chef de l'hereſie des Neſtoriens, ce qu'enſeignoit. 456. douze anathemes proferez contre luy au Synode d'Alexandrie. 457. Sainct Cyrille d'Alexandrie combat l'hereſie de Neſtorius. 456. 457
Neſtorius & ſon hereſie. 594
Neſtorius, ſouſtenoit qu'en l'Euchariſtie l'humanité de Chriſt ſe prenoit ſans la diuinité. 456. 457. 458. 459.
Nicetas Choniates, en quel temps viuoit. 753
Nicetas Coloſſien, graue autheur Grec. 874
Nicetas, Moyne de Conſtantinople, ſurnommé Pectoratus, heretique, & que le Cardinal Humbert diſputa contre luy. 754. 756. 757. ce qu'eſcriuit contre l'Egliſe Romaine. ibid.
Niceras Sertonien, Commentateur Grec de S. Gregoire de Nazianze. 338. 339. 354
Nicetas Setronien, expoſiteur Grec de S. Gregoire de Nazianze, en quoy s'eſt abuſé. 874
Nicolas Eueſque de Methone, en quel temps viuoit. 814
Nicolaus Mameranus en vne Epiſtre addreſſée à Adolphe Eueſque de Cologne, s'eſt inſcript en faux contre l'impreſſion du liure de Paſchaſius, & du corps & du ſang de Chriſt, cort ompu & falſifié par Iohns Gaſtius, Miniſtre Allemand Lutherien. 573
Nil, & ſa tranſmutation en ſang. 704
Niſi manducaueritis carnem Filij hominis, &c. du ſixiéme chapitre de l'Euangile ſainct Iean, comme s'entend.
Niſi quis renatus fuerit ex aqua & ſpiritu, du troiſiéme chapitre de l'Euangile de ſainct Iean, comme s'entend.
Noé offrit holocauſtes à Dieu ſur l'Autel, & Dieu flaira l'odeur de ſuauité. 324
Noms ſignifient en vertu de l'inſtitution de celuy qui les a inuentez. 955
Noms diuers peuuent eſtre receus par vne meſme choſe conſiderée ſous diuers reſpects. 181
Noms & prouoms demonſtratifs, & la diſtinction qui y eſt. 935
Nouatus faiſoit iurer les Communiants, par le corps & le ſang de Chriſt. 354
Nourriture de l'homme n'eſt pas du ſeul pain, mais de toute parole procedante de la parole de Dieu, comme s'entend. 683
Nourritures de deux ſortes, l'vne reelle, l'autre doctrinale & allegorique. 409. 410. 411
Nuée qui guidoit & precedoit le peuple au deſert, que c'eſtoit, & ce que ſignifioit. 445. 447
Nuée, figure du ſainct Eſprit. 6. 7. 8. 9
Negation, appellée vice par les Dialecticiens, que c'eſt. 242

O.

OBLATION de nos affections, eſt vn ſacrifice interne. 551
Oblation des myſteres ſanctifiez, que c'eſt. 854. combien eſt ancienne. 815
Oblation ſanglante du corps de Chriſt qui ſe fit en la Croix, n'eſt preſente en l'Euchariſtie. 663.
Oblation non ſanglante du corps de Chriſt qui ſe fait en l'Euchariſtie, eſt la memoire de l'oblation ſanglante du corps de Chriſt, qui ſe fit en la Croix. 663
Oblations externes & internes du vieil & du nouueau Teſtament. 328 329. 349
Oblations les plus excellentes que nous offrons à Dieu, quelles ſont. 329. 349. 352. 353. 354. 355
l'Occiſion du corps de Chriſt ne ſe fait point en l'Euchariſtie. 438
ΩΔΕ eſt vn aduerbe de lieu, qui ſignifie *hic*, icy. 309.
Ο ΔΕ eſt vn pronom de perſonne, qui ſignifie. *hic, ceſtui cy*. ibid.
Oecolampade, & ſon hereſie reprinſe par Luther. 214
Oeuil en l'acte pur de la viſion, ne reçoit rien ny de la ſubſtance, ny des accidents, ny des

effects reels des choſes viſibles, mais ſeulement leurs eſpeces & leurs images. 483
Oeuures de Dieu diſtinguées par les Peres, en œuures de la nature & œuures de la grace. 513.
Oeuures de la grace, quelles ſont. ibid.
S. Oſelme eſcrit contre l'hereſie de Berengarius. 696
Offices des Sacrements ſont deux, l'vn reel, & l'autre moral. 296.297
eſtre Oincts du ſang du Seigneur, ſignifie boire le ſang du Seigneur. 201
Ombre & verité, ſelon Sainct Chryſoſtome, que c'eſt. 72.73.74
Ombres, & que les Peintres appellent l'imperfection & l'ébauchement de leurs ouurages, ombres. 71
Ombres, & que les Peintres appellent leurs premiers traicts imparfaicts de leurs ouurages de ce mot. 4
Onction, & que l'application du ſang de l'Agneau Paſchal ſur les poſteaux qui en eſtoient reincts, eſtoient appellez de ce nom, onction. 201.
Or, eſt vn ingredient inconſomptible dedans les reſtaurants des malades. 195
Or, és reſtaurants des malades, à quoy ſert. 195
Oraiſon de foy hors le Sacrement de l'extreme Onction, & ſon effect enuers l'infirme. 132. reueſtuë de l'extreme Onction, ce qu'opere. 132.
Oraiſon de la Protheſe és Liturgies Grecques, quelle eſt. 301.302.303.304
Ordination, Sacrement de l'Egliſe. 570. 571. eſt comparée auec le Bapteſme, en ce que c'eſt vn Sacrement irreïterable. 571
Ordre eſt vn Sacrement. 127.128
Origene, comme a erré & renuerſé la doctrine Apoſtolique. 25.26
Origene, en quoy a erré. 26
Origene eſt vn autheor de nulle authorité pour le regard du Sacrement de l'Eochariſtie. 161
Origene tournoit en fumée toute la deſcription du Paradis terreſtre. 358.359
Origene mépriſe la ſimplicité de la Religion Catholique. 220. 221. ce qui eſt cauſe de ſa cheute. 221
Origene de ſon viuant, fut excommunié pour ſes reſueries heretiques 218. apres ſa mort ceſte excommunication fut reïterée. 218. ſes liures defendus. ibid.
Origene, & ſes plus groſſes & plus eminentes hereſies. 218.219
Origene égout & ſentine de toutes hereſies. 216. 217. 223. appellé par S. Epiphane, ennemy de Dieu, & de l'Egliſe. 217
Origene, comme eſt plein de reſueries allegoriques. 494
Origene condamné de l'antiquité, pour auoir conuerty toute la realité de l'Eſcriture en vanitez & eluſions allegoriques, pour auoir deſtruit la toute-puiſſance du Pere, impugné la diuinité du Fils, &c. 140. 141
Origene expliqué, touchant les Sacrements de la Loy ancienne. 25.26
Origeneens, & leur hereſie. 769.770
Ὁμοούσιον, mot Grec, que ſignifie. 163
Οὐσία, ce que ſignifie. 537. ſa definition. 538
Oſius, qui preſida au Concile de Nicée, eſtoit Legat du Pape Sylueſtre. 245
Oyſeaux, & du langage d'iceux, & que Bennon Cardinal, Archipreſtre ſchiſmatique, impoſoit à Laurentius, Archeueſque de Damas, entre autres calomnies, d'entendre ce langage. 721.722

P.

PAchymeres, Paraphraſte de S. Denys. 274. & 874.
S. Pacian Eueſque de Barcelonne, corrigé. 282.
Pact: Voyez Alliance.
Paiets, en langue Egyptienne, que ſignifie 449
Pain celeſte, le pain des Anges, le pain deſcendu du Ciel, en l'Incarnation eſt faict chair. 552. 558.
Pain elementaire, pain terreſtre, le pain materiel eſt faict chair en l'Euchariſtie. 552.558
Pain celeſte eſt liberalement donné au nouueau Teſtament, qui au temps paſſé eſtoit figuré par la manne. 75.76.77.78
Pain celeſte eſt le Fils vnique, qui par le S. Eſprit viuifie noſtre eſprit, & garantit noſtre corps de corruption. ibid.
du Pain eſt faict la chair de Chriſt, *de pane fit corpus Chriſti*, comme s'entend. 295
Pain en l'Euchariſtie, & des proprietez externes & ſenſibles d'iceluy, qui demeurent diſtinctes de la nature interne d'iceluy, qui eſt conuertie en la ſubſtance du corps de Chriſt. 592.
Pain, & qu'en iceluy il y a deux eſſences, l'vne vraye, propre & interne, & l'autre externe & analogique. 586
Pain à le conſiderer proprement, n'eſt point du nombre des choſes, que les Philoſophes appellent, eſtants naturels, par ſoy, mais du nombre de celles qu'ils appellent, eſtants artificiels, & eſtants par accident, compoſé de pluſieurs eſtants par ſoy. 584.585
Pain, & que ce mot ne ſignifie pas touſiours parmy les Peres, le pain terreſtre & corruptible. 339.340.341.
Pain, & que les Perſes en vſoient aux ceremonies de leur Dieu Mithra. 862
Pain, & que les Payens en vſoient aux ceremonies de Ceres. ibid.
Pain en l'Eſcriture ſignifie toute ſorte d'aliment. 309.
Pain tuë les oyſeaux de proye. ibid.
Pain des Anges, quel eſt. ibid.
Pain deſcendu du Ciel. 309. 311
Pain, ſymbole du corps de Chriſt. 501
Pain n'eſt plus apres la conſecration, ce que la nature l'auoit faict eſtre. 287
Pain, & comme la figure du corps de Chriſt y eſt conſtituée. 341
Pain apres la conſecration, n'eſt plus ſimple pain, mais le corps de Chriſt. 280
Pain de vie deſcendu du Ciel, comme s'entend. 291.

Pain de l'Euchariſtie ne change point de nature, ſelon Theodoret; & ſelon Sainct Cyprian, change de nature, comme s'entend. 521. 522.
Pain eſt le corps de Chriſt, comme expliqué. 279.
Pain terreſtre ſe fait chair, voire la meſme chair du Verbe. 184
Pain celeſte eſt le Verbe eſſentiel de Dieu. ibid.
Pain ſuperſubſtantiel ne paſſe point en la ſubſtance du corps. 294
Pain de l'Euchariſtie par la Toute-puiſſance de la parole de Dieu eſt faict le corps de Chriſt. 374.
Pain en l'Euchariſtie, par la tranſſubſtantiation, ne ſort point de la condition generale de l'eſtre. 287
Pain qui eſt deſcendu du Ciel, eſt le corps de Chriſt, comme s'entend. 397. 398
Pain que noſtre Seigneur donna à ſes Diſciples, eſtoit le corps de Chriſt. 398. 399
Pain n'eſtant point interieurement & eſſentiellement changé, n'eſt point le corps de Chriſt. 399.
Pain, figure legale du corps de Chriſt. 205. 206. 207. 208.
Pain qui eſt vne ſubſtance priſe de la terre, lors qu'il reçoit la conſecration, deuient vne choſe incorruptible, à ſçauoir l'Euchariſtie; ſans perdre la condition generale d'eſtre terreſtre & materiel, & comment. 193. 194
le Pain eſt le Corps de Chriſt, comme s'entend. 703 704.
Pain demeurant pain, ne peut eſtre le corps de Chriſt, mais bien, le pain & le vin, apres la conſecration, eſt le corps & le ſang de Chriſt. 703. 704.
Pain eſtoit offert par les Payens aux myſteres de Mithra, & aux myſteres de Ceres. 554
Pain que noſtre Seigneur bailla à ſes Apoſtres, & comme l'action par laquelle il a eſté donné, peut auoir eſté faicte. 242
Pain ſe change au corps de Chriſt. 313. 314. comme cela ſe peut faire. 314
Pain que nous mangeons, eſt conuerty par la faculté nutritiue, en noſtre propre ſubſtance. ibid.
Pain, & que peut eſtre changé au corps humain, n'a de beſoin que d'vne vertu tranſmutatiue. ibid.
Pain qui nous eſt propoſé en la table de l'Euchariſtie, a deux ſortes d'eſtre. 246
Pain celeſte & viuifiant, eſt le pain de la Communion, le corps & l'humanité de Chriſt. 642. 643. ce pain eſt vny auec la diuinité. 643.
Pain nous nourrit & vegete par le moyen de ſes accidents. 683
le Pain & le vin ſont la chair & le ſang de Chriſt, comme s'entend. 690
Pain, en langue Hebraïque & Syriaque, ſignifie tout aliment. 690
Pain & vin que noſtre Seigneur donna à ſes Apoſtres à ſon dernier feſtin, comme s'entend. 239. 240. 242. 243. 244
Pain dont noſtre Seigneur dit, *Ie ſuis le pain vif qui eſt deſcendu Ciel*, eſt l'humanité de Chriſt. 641. 643.
Pain apres la conſecration eſt dict le corps de Chriſt, & l'eſt, comme s'entend. 311. 312
Pain demeurant en la ſubſtance de pain, ne peut eſtre le corps de Chriſt. 196
Pain de l'Euchariſtie receuant la conſecration, deuient pain non commun, n'eſt plus pain temporel, n'eſt plus pain corruptible. 103
Pain celeſte qui repreſente la chair de Chriſt, eſt appellé le corps de Chriſt, comme s'entend. 763 764.
Pain, & comme apres la conſecration nous appellons le pain ſainct de vie eternelle. 842.
Pain que noſtre Seigneur mangeoit, ſe conuertiſſoit ſubſtantiellement en ſon corps. 802. 803.
de Pane fit corpus Chriſti. Du pain eſt faict le corps de Chriſt; comme ceſte propoſition doit eſtre interpretée & reſoluë. 611
Pains de propoſition, & l'abſtinence à laquelle eſtoient obligez ceux qui les mangeoient. 5. different d'auec le corps de Chriſt, comme l'ombre & le corps, l'image & la verité. ibid.
Pains, & la multiplication d'iceux par N. Seigneur, dont il ſubſtanta pluſieurs milliers de perſonnes: & de la diſpute des Theologiens, touchant icelle. 945. 946
Pains de propoſition eſtoient changez de Samedy en Samedy. 857. 858
Pains ſans leuain, & quand l'vſage en a eſté inſtitué. 534
Paneïté eſt la forme accidentale, mixte & compoſée du pain. 585. 586
Pange lingua, Hymne faict par S. Thomas pour la Feſte du corps de Chriſt, comme impudemment interpreté par Vvieleſ. 1002
Pape ne va iamais aux champs que la Croix & l'Euchariſtie ne marchent immediatement deuant luy, non comme garde ſeruile & miniſteriale, mais comme garde preſidiale & patronale. 918
Par foy, ablatif eanſal. 816
Paraboles, & que Chriſt donnoit à entendre par icelles aux tourbes, les myſteres du Royaume des Cieux. 214.
Paradis d'Edem, ſelon Origene, eſtoit le Ciel 359.
Paradis terreſtre, & que l'hiſtoire d'iceluy ne doit point eſtre interpretée allegoriquement. 359. 361.
Parole de Dieu, encore qu'elle ſoit appellée le pain de vie, pour cela la Predication de la parole de Dieu ne doit eſtre égalée aux Sacrements. 134. 135
Parole de Dieu eſt veritable. 358. 359. 360. 363.
Parole de Dieu, & l'audition & croyance d'icelle n'eſt ſuffiſante ſans le Bapteſme pour regenerer les croyants au ſalut. 134
Parole de Dieu & l'Euchariſtie, en quoy conuiennent, & en quoy different. 133. 134. & ſeq. iuſques à 147.
Parole de Dieu, & ſes effects. 133. 134

Parole de Dieu eſt par metaphore appellée l'aliment & la paſture des Chreſtiens. 135
Parole de Dieu, quand & comment eſt dicte pain de vie. 134.135.136
Parole diuine, ſubtile & deliée, & comparée à la Coriandre. 77
Parole, & qu'elle eſt eſtouffée dedans nous, dautant qu'elle n'eſt pas prononcée en vn inſtant, comme elle eſt conceuë de l'entendement, mais par parties, ſelon que la langue peut fournir. 957
Paroles de Chriſt au Sacrement de l'Euchariſtie, comme ſont la forme de la conſecration actuellement, & la forme du Sacrement virtuellement. 964
Patrains pour les petits enfants, & de la reſponſe vicariale d'iceux, à l'interrogation de la foy. 429.430.431.437.
Paroiſſe, que c'eſt. 861
Paſchaſius Rathertus, Abbé de Corbie, a eſcrit vn Liure de l'Euchariſtie. 684. en quel temps fleuriſſoit. 686
Paſchaſius, Autheur approuué, tient le party contraire de l'opinion de Bertramus, touchant le Sacrement de l'Euchariſtie. 671. 675.
Paſchaſius, Authent falſifié & corrompu par les Sacramentaires, & en quel temps. 569. 570. 571. reſtitué. 570. 571. 571.573
la Paſque des enfants d'Iſraël, quelle eſt, & comme s'entend. 111
Paſque legale eſtoit la figure de noſtre vraye Paſque, qui eſt Chriſt. 208
Paſque que nous faiſons icy bas dn corps & du ſang de Chriſt, eſt figure du Paſque celeſte, que noſtre Seignent nous fera luy-meſme là haut, de ſa diuinité. 337.338
la Paſque eſtoit figure de Chriſt. 33
Paſque legale, Paſque rypique. 389
Paſque Iudaïque ne ſe donnoit qu'aux circoncis. 634.708
Paſſage pris adiectiuement, pour paſſager. 172
Paſſage de la mer rooge ſignifioit le lauement de regeneration, mais ne l'eſtoit pas, ny ne le contenoit pas. 410.411
Paſſage: Voyez, tranſition.
Paſſion de Chriſt cauſe de la iuſtification humaine. 96
Paſteur: Voyez, Miniſtre.
Paſtures de deux ſortes, l'vne reelle, l'autre doctrinale & allegorique. 409. 410. 411
Patriarches, & la cognoiſſance qu'ils auoient des Sacrements Iudaïques, d'où leur venoit. 48.
Paul, Eueſque de Cirte, conuaincu d'auoir liuré aux Payens (ſous la perſecution de Dioclétian) des vaſes ſacrez. 845
Paul Samoſate, chef de l'hereſie des Samoſateniens, quand s'éleua, & quelle eſtoit ſon hereſie. 668.669
Paula, & la viſion qu'elle eut, eſtant en Bethleem, aupres la Creche de noſtre Seigneur. 886. 897
Payens qui veulent, par le Sacrement du Bapteſme, entrer en la ſocieté de l'Egliſe, ſont receus à participer au corps & ſang du Seigneur. 122
Payens, & que l'Afrique en eſtoit pleine, du temps de S. Auguſtin. 40
Payens, & que deuant eux il n'eſtoit permis de deſcouurir ouuertement les Sacrements de l'Egliſe. 335.339.340.344.416.417
Peché originel, par la Circonciſion du huictiéme iour, eſtoit ſignifié eſtre expié. 101. 103
Peché originel, & la difference qui eſt entre l'operation du Bapteſme, & celle de la Circonciſion, pour l'effacement d'iceluy. 103
Peché originel, & que par iceluy la ſubſtance de l'homme a eſté deprauée, comme s'entend. 584.
Peché, & ce que noſtre Seigneur a eſté faict, comme s'entend. 170
Peché, au lieu de *Sacrifice de lict*. 170
Peché, mis pour *Sacrifice pour le peché*. 170
Peché, pour *l'Hoſtie expiatoire du peché*. 170
Peché. & qu'il n'y a rien de ſale, pollu, & immonde, que le ſeul peché. 925
Pechez meurent au Bapteſme. 65
Pechez du peuple, & que les Preſtres les mangent, comme s'entend. 170
Pechez contre le Sainct Eſprit, ne ſeront pardonnez, comme s'entend. 51
Pecheur, & que la iuſtification d'vn pecheur eſt vn œuure plus difficile que la creation du monde, comme tiennent les Theologiens. 617.
Pædagogues des Corinthiens, en la doctrine Chreſtienne. 133
Peintres, comme appellent les premiers traicts de leurs ouurages imparfaicts, & leurs ouurages parfaits. 4
Pelagiens, & leur hereſie. 399
Pelagius heretique, a eſcrit des Commentaires ſur les Epiſtres Sainct Paul. 399
Penitence faicte ſans le Bapteſme, ne ſert de rien. 109.
Penitence, Sacrement de l'Egliſe. 570.
Penitence ne peut eſtre ſans foy. 109
Penſée, & quand nous la deuons leuer en haut. 246. 247.
Percutere fœdus, que ſignifie. 161.164
Peres Iſraëlites dont parle ſainct Paul, ſont nos Peres par imitation, & non les Peres des Iuifs. 62.
Peres Iſraëlites n'ont pas mangé la meſme viande ſpirituelle que nous, quant à la choſe ſignifiée, mais ſeulement quant à la choſe ſignifiante. 62
Peres qui enſeignent leurs enfants eux-meſmes, ſont deux fois leurs peres. 224
Peres ſous la loy, ont mangé la meſme viande que nous, mais non en la meſme ſorte. 716. 727.
Peres des Corinthiens en la doctrine Chreſtienne. 133
Peres de l'ancien Teſtament, en la manne qu'ils mangeoient, & en l'eau de la pierre qu'ils beuuoient, s'ils croyoient que ces choſes-la eſtoient figures du corps & du ſang de Chriſt, & communiquoient auec la penſée, & l'apprehenſion de la foy au corps & au ſang futur de Chriſt. Comment, &c. 625. 626

Pericles, quand diſoit qu'il mouroit de faim. 135
Periſcies, quels ſont. 926
Perſecutions & ſupplices des Iuifs, pour la confeſſion de la verité, ſont en petit nombre, au regard des ſupplices & perſecutiõs des Chreſtiens, pour la confeſſion du nom de Dieu. 131. 132.
Peſach, pour *Zebapeſach*. 171. 172
Petrobuſiens, & leur hereſie. 804
Petrus Damianus, au temps de Berengarius, eſcrit la croyance de l'Egliſe, touchant l'Euchariſtie. 697
Φαινόμενα ἀγαθὰ, biens apparents, biens qui apparoiſſent biens, & ne le ſont pas. 625
Φαντάσματα, ce que ſignifie ce mot. 624.625
Pharaon figure du diable. 6
Phinées n'entra point en la terre de promiſſion. 63
Photius, Patriarche de Conſtantinople, quand viuoit 245 eſtoit preſent au premier Concile de Nicée 245
Photius, pour obtenir le Patriarchat de Conſtantinople, commença le premier le ſchiſme & la reuolte de l'Egliſe Grecque, contre la Romaine. 245
Φύσις, ſignifie nature. 549
Pierre du deſert eſtoit la figure du corps de Chriſt. 727
Pierre du deſert eſtoit Chriſt, comme s'entend. 172. 173
Pierre de laquelle ſortit l'eau, dont beurent les Iuifs au deſert, eſtoit vne des choſes de la Loy, figure de Chriſt. 23
la Pierre eſtoit Chriſt aux Iſraëlites, & en ſigne & en figure, & non en verité & realité. 37.38
Pierre du deſert, & que Dieu commanda à Moyſe & à Aaron d'addreſſer leur parole à icelle, pour auoir de l'eau. 877
Pierre materielle du deſert ſignifioit Ieſus-Chriſt, mais ne le contenoit pas. 425
la Pierre & l'Euchariſtie ont eſté ſignes de meſme choſe, mais ne l'ont ſignifiée d'vne meſme maniere. 38.39
Pierre, par la dedication, eſt faicte Autel. 311.312
douze Pierres que Dieu commanda eſtre poſées au Iordain, ce que repreſentoient. 154
S. Pierre, & de ſon authorité. 202. 203
Pierre de Bruits, heretique, en quel temps viuoit. 746. quelle eſtoit ſon hereſie. ibid. fut bruſlé vif, & pourquoy. ibid. & 747
Pierre, Chantre de Paris, ce qu'eſcrit du Sacrement de l'Euchariſtie, touchant la doctrine de l'Egliſe de ſon temps. 752
Pierre Abbé de Clugny, ſurnommé le venerable, en quel temps viuoit. 746. refuta l'hereſie de Pierre de Bruits. 747.748
Pierre Lombard, Eueſque de Paris, appellé le maiſtre des Sentences, & pourquoy. 766
Pierre Lombard, Eueſque de Paris, ce qu'eſcrit du Sacrement de l'Euchariſtie, ſur la doctrine de l'Egliſe de ſon temps. 752
Pierre des Vaux-Sernay. 772
Pierre le Venerable, comme appellé par Sainct Bernard, pour ſa vertu & ſainteté de vie. 748.749.
Pierre Vvalde, Inſtituteur de la Secte des paures de Lyon. 774
Piſcine de Bethſaïda, & comme l'Ange émouuoit les eaux d'icelle. 18
Platine, ce qu'eſcrit de Berengaire en l'Hiſtoire des Papes. 709.710
du Pleſſis, & ſon impertinence. 209. 210
du Pleſſis, & la falſification qu'il fait, & des Peres qu'il cite, & des Canons. 758.759.760
du Pleſſis, & combien il cite negligemment, & ſur la foy d'autruy, les paſſages des Autheurs. 881.
Poge de Florence, eſcrit du ſupplice de Hieroſme de Prague. 1007
Polydore Virgile, & ſon Hiſtoire d'Angleterre. 987. ce qu'eſcrit de Vviclef. ibid.
Poſterieur en temps s'il peut mouuoir, & comment. 118
Praxeas, & ſon hereſie, quelle eſtoit. 211
Preceptes de la Loy & de l'Euangile ſont meſmes, mais non les Sacrements. 123.124.126
Predeſtination, & qu'il y en a de deux ſortes, l'vne externe, & l'autre interne. 680
Predeſtination de Iudas eſtoit exterieure & non interieure. 680
Predication: Voyez la parole de Dieu. 130
Prelats, & leur negligence, & nonchalance repriſe par ſainct Bernard. 803.804
Premices de la maſſe des hommes ſanctifiez, eſt le corps & le ſang de Chriſt. 529
Preſanctifiez: Voyez, Myſteres preſanctifiez. 854. 855.
Preſent que noſtre Seigneur nous a laiſſé pour nous faire ſouuenir de l'amour qu'il nous a portee, & de la mort qu'il a ſouffert pour nous: Voyez, gage. 682
Preſtre, auant l'Ordination, eſt homme laïque, mais par la benediction eſt faict auguſte & venerable. 311
Preſtre, apres auoir conſacré, qui remet & differe de communier en vn autre temps, eſt excommunié par les Canons. 494
Preſtre, en donnant l'Euchariſtie, diſoit au peuple, *C'eſt le corps de Chriſt*, & le peuple reſpondoit, *Amen*. 284.334.335. Voyez, *Amen*.
Preſtres mangent les pechez du peuple, en quel ſens s'explique. 170
Preſtres de l'Egliſe Chreſtienne, & d'où ſe peut inferer le Celibat d'iceux. 392
Preſtres Grecs ont deux Autels, & quels ſont. 299.
Preſtres qui ſuccedent à l'Ordre Apoſtolique, font le corps de Chriſt par leur bouche. 183
Preſtres ne ſont createurs de leur Createur. 974. 975.
Preſtres qui bailloient le Sacrement aux Communiants, ce que faiſoient dire au peuple. 178. 284.334.335.345. 515 613.
Preuoyance & prediction des choſes futures eſt plus miraculeuſe, que la narration & commemotation des choſes paſſées 121
Prier debout s'obſeruoit le Dimanche, & pourquoy. 429.431
Priere que les Grecs font apres la conſecration, qu'elle eſt, & à quoy ſe refere. 302.303
Priere, & que les Anciens appelloient les paroles Sacramentales de l'Euchariſtie. *Priere*. 392

Priere pour le peuple, à la conſecration. 832
Prieres des Preſtres de la Loy pour le peuple, ſur les Hoſties. 832
Prieres que les Grecs font apres la conſecration. 947.
Prieres faictes ſans le Bapteſme, ne ſeruent de rien. 109
Prieres ſont ſacrifices internes. 327. 329. 349. 352.
Prieres nommées Encens. 323. 324. 330. 346
Prieres pour les decedez. 384. 385
Primaria creatura : Voyez, *Creatura primaria.*
Primarius ſermo: Voyez, *Sermo primarius.* 621
Proceſſion du Sainct Eſprit, des perſonnes du Pere & du Fils. 792. 793
Proceſſion du Sainct Eſprit, & quand cét article a eſté determiné. 792. 796
Proceſſion qui ſe fait le iour de la Feſte du corps de Chriſt. 917
Proclus, Eueſque de Conſtantinople, en quel temps viuoit. 817
Procope de Gaze, en la Paleſtine. 621
Prætus, Roy de Theſſalie, & des honneurs qu'il fit deferer à ſa femme, apres qu'elle fut morte. 526
Promeſſe de ne mourir point, faicte à celuy qui mange le corps de Chriſt en l'Euchariſtie, comme s'entend 61
Pronom, quoy qu'il puiſſe demonſtrer, ne peut iamais faire vne propoſition identique. 956
Pronom demonſtratif, & qu'autre choſe eſt de conſiderer ce qu'il demonſtre, lors qu'il eſt prononcé ſeul, & à part ſoy, & comme partie, non encore actuelle, mais ſeulement potentielle d'vne propoſition : & conſiderer ce qu'il demonſtre quand il eſt prononcé comme partie actuelle d'vne propoſition. 958. 959.
Pronoms. & que leur office n'eſt pas de ſignifier, mais ſeulement de demonſtrer ou de referer, ſelon ce qu'ils ſont, ou demonſtratifs, ou relatifs. 955. pourquoy appellez pronoms. ibid.
Pronoms demonſtratifs, & les noms, & de la diſtinction qui y eſt. 915
Pronoms ne ſignifient rien en vertu de l'inſtitution de leur inuenteur, mais demonſtrent ſeulement vn individu de ſubſtance. 955
Propoſition, & qu'il n'y en a aucune ſi reelle en Theologie qui n'ait ſa correſpondance allegorique. 138
Propoſitions allegoriques ne ſont pas vrayes, comme elles ſont dittes, mais comme elles ſont entendues. 365
Propoſitions conſtituées du definy. & de la definition, ſont les plus parfaictes propoſitions, & celles qui ſeruent de premier fondement à toutes les vrayes & parfaictes demonſtrations. 956
Propoſitions affirmatiues, & qu'il faut qu'en icelles le ſubject & l'attribut ſuppoſent pour vne meſme choſe, ou bien qu'elles ſoient fauſſes. 956
Prophetes ſont exceptez de ceſte Sentence de Chriſt, *Tous ceux qui ſont venus deuant moy, ſont larrons & brigands.* 36. 37
Proprietez externes du pain en l'Euchariſtie, & qu'à raiſon d'icelles. le pain eſt conuerty ſignificatiuement au corps de Chriſt. 592. 593
Proprietez externes & naturelles de l'humanité reſtées reellement en la perſonne de Chriſt, & non ſimplement en fantoſme. 595. 597. 598
Proſelytes. 110
Prothée, en toutes ſes transfigurations n'auoit pas changé d'eſſence, mais de forme externe. 405.
Propheſe ou propoſition eſt le nom d'vn Autel, qui eſt au ſanctuaire des Grecs. 299. 300. 301
Prouidence de Dieu, pour le regard du progrez des effects de la clemence, enuers les hommes. 131
Purgatoire, & que les Grecs & les Latins n'ont iamais eſté en diſpute d'iceluy, mais ſi la purgation en ce Purgatoire la ſe faiſoit par feu, ou par quelque autre moyen. 812

Q

QVANTITE', & que l'occupation de lieu eſt vn effect de la quantité, & non la quantité meſme. 907
Qui mange ma chair, & boit mon ſang, a la vie eternelle, comme s'entend. 627. 628
Quelconque, & que ce mot emporte vne multiplicité d'exiſtence locale. 901. 902

R

RABANVS Maurus, fut premierement Abbé de Fulde, & depuis Archeueſque de Mayence. 682. en quel temps fleuriſſoit. ibid.
Rattanus, Moyne de Corbie. 85
Ratranus accuſe Bertram d'auoir eſté calomniateur de Paſchaſius. 676
Ratranus a eſcrit contre la doctrine tenuë & approuuée en l'Egliſe, touchant l'Euchariſtie. 667
Rauiſſements & tranſports du Sainct Eſprit. 28. 29. 30.
Realité du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, confirmée. 231. 244
Realiter, n'eſtoit pas commun aux anciens Latins. 266. les Peres employoient volontiers *naturaliter*, pour cét aduerbe *realiter*. ibid.
Rebecca. & ſon enfantement, appellé choſe ſpirituelle. comme s'entend. 600
Redemption des captifs : Voyez, vaiſſeaux ſacrez. 844
Reliques des oblations, dont auoit eſté pris le Sacrement. 852
Reliques de l'Euchariſtie eſtoient anciẽnement miſes dedans le feu. & pourquoy. 857. 858. 859. quelles eſtoient ces reliques. 860
Rem facere, Ad rem eſſe attentiſſimum, faire ſon profit, eſtre attentif à faire ſon profit. 151
Repentance grande & forte du regret de ſes pechez. qui eſt contrition, ce qu'opere pour le ſalut. 130
Repræſentare, verbe, que ſignifie proprement. 211
Repræſentare pecuniam. Repræſentare ſe ad pœnam, que ſignifient ces phraſes & manieres de parler. 211

Repreſentation pour aduenement. 212. pour reſurrection. ibid.
Repreſenter, mot Latin, ſignifie proprement exhiber & rendre preſent. 390. 391
Repreſenter vn homme à ſa patrie, que c'eſt. 390
Repreſenter, & que ce verbe ſignifie rendre preſent. 552. 553
Repreſenter, pour exhiber, liurer, rendre preſent, reſtituer. 212
Reſidence de Chriſt en nous de deux ſortes, & quelles ſont. 474
Reſidence ſubſtantielle & eſſentielle de la diuinité du Pere en la perſonne du Fils, par le moyen de la generation eternelle. 472. 473. 474.
Reſidence ſubſtantielle & perſonnelle de la diuinité de Chriſt en ſon humanité par le moyé de l'Incarnation. 473. 474
Reſidence ſubſtantielle & corporelle du corps de Chriſt dedans les noſtres, par le moyen de l'Euchariſtie. 473. 474
Reſponſe que les Deputez de l'Egliſe Grecque rendirent au Pape au Concile de Florence. 812 813.
Reſponſes Sacramentales des Patrains au Baptéſme des petits enfants, appellées Sacrements, & comment. 431 437
Reſurrection ſupernaturelle des corps qui ſont ſemez en la terre en deshonneur, infirmité, & corruption. 196.
Reſurrection de nos corps, comme ſe fera, & par quelle vertu. 513
Reſurrection, & qu'il y en a de deux ſortes, mais differentes. 138. 141
Reſurrection de la chair, & que les Valentiniens & Mateionites, heretiques, la vouloient abolir, & comment. 190. 213
Reſurrection du Lazare, de deux ſortes. 412. 426. 432. 433.
Reſurrection, & la poſſibilité d'icelle, prouuée par les Peres, par l'exemple de la creation du monde, ce qu'infere. 614
Reſurrection de deux ſortes. 412
Reſurrection, & que le corps & le ſang de Chriſt ſont les ſymboles, arrhes, gages, & oſtages de noſtre Reſurrection. 251
Reſurrection du Lazare comparée auec la reſurrection des fidelles, que Dieu reſſuſcite de leurs pechez, & comment. 617
Reſurrection des fidelles que Dieu reſſuſcite du peché à la iuſtice, eſt plus miraculeuſe que celle du Lazare. 617
Reſurrection de Ieſus-Chriſt, appellée choſe ſpirituelle, comme s'entend. 600
Rien, nom ſubſtantiel. 583
Roffenſis: Voyez Cardinal Roffenſis. 1017

S.

SAcerdoce Chreſtien a pris ſon origine de la commiſſion de conſacrer & offrir le corps de Chriſt. 244
Sacerdoce, & l'adminiſtration d'iceluy inſtituée par Ieſus-Chriſt en la Communion de ſon corps. 495
Sacramentaires nient que le corps de Chriſt reſide corporellement & ſubſtantiellement en nous par l'Euchariſtie. 474
Sacramentaires reprouuez par Calum. 214
Sacramentaires prenuent S. Auguſtin pour leur grand patron. 416. 417
Sacramentaires, & leur opinion des Sacrements. 358
Sacramentaires, & leur doctrine, touchant le Sacrement de Bapteſme. 614. 615
Sacramentaires, & comme S. Ignace, Eueſque d'Antioche, les foudroye en ſes Epiſtres, & abyſme de fonds en comble. 182
Sacramentaires, & quelle eſt leur doctrine ſur les Sacrements. 513. 518
Sacramentaires eſſayent de deſtourner les paſſages des anciens Peres à leur opinion. 440
Sacramentalement, & ce que ſignifie ce mot entre les Catholiques. 1021
Sacrement s'appelle vn ſigne ſacré, ou vn ſigne ſecret. 729
Sacrement de l'Autel a deux natures, vne externe, l'autre interne. 175
Sacrements du nouueau Teſtament ſont appellez antitypes de ceux de l'ancien, & en quel ſens. 175
le Sacrement du corps & du ſang de Chriſt, pour dire, le ſacré corps & ſang de Chriſt, & que c'eſtoit choſe familiere aux anciens Peres d'vſer de ces termes. 632
Sacrement de l'Autel eſt la figure du corps & du ſang du Seigneur, comme s'entend. 715. 716
Sacrement quand eſt appellé par ſainct Bernard, écorce ou ſom de farine de la chair, comme s'entend. 733. 740
Sacrement de Chriſt immolé, pour par ſimilitude qu'il a auec Chriſt immolé, eſtre appellé, Chriſt immolé. 430
Sacrement de l'Agneau Paſchal: Voyez Agneau Paſchal.
Sacrement, & que ce qui en reſtoit apres la Cõmunion, eſtoit mis dedans le feu & bruſlé du temps que l'hereſie de Berengarius fut condamnée. 607. 608. 712
Sacrement de Chriſt immolé, c'eſt à dire, occis, par ſimilitude eſt dict Chriſt immolé. 429. 436
Sacrement de la ſepulture auec Chriſt, par ſimilitude eſt appellé ſepulture. 429. 436
Sacrement, & que les choſes requiſes à l'eſtre d'iceluy, ſont le ſigne & la choſe ſignifiée, & les choſes requiſes à la confection du Sacrement, ſont l'element & la parole. 148
Sacrement, quant à ce qui eſt de ſa part, contient & confere touſiours, & le Sacrement & la grace; bien que les receuants, par le defaut de leur diſpoſition, ne receuoient pas touſiours les fruicts & les effects de l'vn & de l'autre. 149 150. 151
Sacrement, entant que ſigne, eſt offert au corps, & la choſe, à ſçauoir la grace inherente & iuſtifiante, eſt offerte à l'ame. 153
Sacrements ſe prennent en deux façons, l'vne en leur propre & eſtroicte ſignification, l'autre en vne large & diffuſe acception des ſignes ſacrez. 430. 431
Sacrement du corps de Chriſt, pris pour le

propre corps de Chriſt. 232. 233
Sacrement, & qu'il n'eſt point de ſa nature generale, que la ſubſtance de la choſe ſignifiante ſoit changée. 156
Sacrement de l'Autel eſt figure & verité tout enſemble. 261
Sacrement, & que les parties de l'eſſence d'iceluy ſont le ſigne & la choſe ſignifiée: & les parties de la conſecration du Sacrement, ſont l'element & la parole. 148
Sacrement, & qu'en ſa vraye definition eſſentielle, il n'y entre que deux choſes, à ſçauoir le ſigne ſacré, & la choſe ſignifiée par le ſigne; & que la parole n'eſt point de l'eſſence du Sacrement, mais de l'eſſence de la conſecration du Sacrement. 148
Sacrement, & que le ſerment de la milice s'appelloit de ce mot. 24
Sacrement, pris ſouuent metaphoriquement par Tertullian. ibid.
Sacrement Iudaïque, c'eſt à dire, Loy Iudaïque, ſelon Tertullian. ibid.
Sacrement, & que la grace du Sacrement eſt inſeparable du Sacrement, de la part du Sacrement. 149. 150. 151
au Sacrement de la vieille Loy ſe deriue la vertu iuſtificatiue de la Paſſion de Chriſt, qui eſt la cauſe de la iuſtification humaine. 96
Sacrement du corps de Chriſt, pour dire, ſacré corps de Chriſt 682. Oppoſé comme la verité ſolide & eſſentielle du corps de Chriſt, à l'ombre, à l'Image, & à la figure. 682
Sacrement, pris couſtumierement par les Peres, en ſens abſtraict, pour l'eſſence & la verité de la choſe ſacrée en ſens concret, & principalement, lors que c'eſt choſe ſacrée & occolte tout enſemble. 281. 282
Sacrement, pris ſouuent par les Peres, pour la verité de la choſe ſacrée: mais meſmes l'oppoſent ſouuent à celuy de *ſigne*, & *figure*. 284.
Sacrement, & que de ce mot, & l'vſage & les definitions ne ſe trouuent point dedans l'Eſcriture, & par qui ont eſté introduites, & à quelle fin. 159
Sacrement de l'Euchariſtie, eſt la verité de la choſe, & l'image de la choſe, & comment. 819.
Sacrement celeſte, qui repreſente la chair de Chriſt, eſt appellé le corps de Chriſt, comme s'entend. 763. 764
Sacrement de l'Euchariſtie: Voyez Euchariſtie. 122.
Sacrement, & que les meſchants ne prennent point la choſe du Sacrement, comme s'entend. 740
S. Sacrement de l'Autel, & l'Inſtitution de la Feſte d'iceluy, & en quel temps, & pourquoy. 914. 915. Proceſſion qui ſe fait le iour d'icelle. 917
Sacrement de l'Euchariſtie, & qu'en iceluy l'Egliſe touche Chriſt ſon Eſpoux, vrayement, reellement, & corporellement. 647
Sacrement de l'Euchariſtie, par la Toute-puiſſance du Verbe eſt faict non ſeulement interieurement chair, mais meſme que l'eſſence diuine y eſt introduitte. 231. 232
Sacremẽt de l'Euchariſtie, eſt le baiſer de Chriſt, & de ſon Egliſe. 647
Sacrement de l'Euchariſtie opere deux choſes en nous, & quelles ſoot. 731
Sacrement de l'Euchariſtie eſt éleué par les Ethiopiens. 849
Sacrement de la conuerſion eſt le Bapteſme, & pourquoy ainſi appellé. 431. 437
Sacrement de la Foy eſt le Bapteſme, & pourquoy ainſi appellé. 430. 431 434. 437. 634
Sacrement de Reſurrection, que c'eſt. 429. 431
Sacrement de ſepulture, eſt le Bapteſme, & pourquoy ainſi appellé. 431
Sacrements auant la conſectation peuuent receuoir le nom d'antitypes. 640
Sacrements Iudaïques n'eſtoient qu'ombres & figures. 35
Sacrements de l'Autel, en quel ſens peuuent eſtre intitulez antitypes du corps & du ſang de Chriſt. 175-176
Sacrements de l'ancien Teſtament repreſentoiẽt les choſes qu'ils repreſentoient, comme abſentes, eſtants ſimples ſignes, & non choſes. 446. Ceux du nouueau Teſtament les repreſentent comme preſents, eſtants ſignes & choſes tout enſemble. 446
Sacrements de l'Egliſe Chreſtienne oppoſez à ceux de la Synagogue Iudaïque. 446. 447
Sacrements de l'Autel, & quand les appellent antitypes du corps & du ſang de Chriſt, ils entendent antitypes eſſentiels, emptaintes & impreſſions ſubſtantielles. 177
Sacrements de l'Autel, nommez myſteres antitypes du corps & du ſang de Chriſt. 176
Sacrements de l'Autel, en quel ſens appellez antitypes du corps & du ſang de Chriſt par les anciens Autheurs. 177. 178
Sacrements paſſent en la ſubſtance diuine, comme s'entend. 596
Sacrements, appellez quelquesfois par les Peres, l'image du corps & du ſang de Chriſt, & pourquoy. 596
Sacrements doiuent auoir quelque ſimilitude auec les choſes, dont ils ſont Sacrements. 430
Sacrement, eſt myſtere, en Grec 245. 246
Sacrements, bien ſouuent, à cauſe de quelque ſimilitude qu'ils ont auec les choſes, dont ils ſont Sacrements, prennent le nom des choſes meſmes. 431. 432. 433. 434. 435
Sacrements, & que ce mot ſignifie quelquefois enigmes ſacrez, & ſacrées allegories de l'Eſcriture. 440. 441
Sacrements de Chriſt, & qu'en eux il y a vne grace generale, qui eſt la vertu des Sacrements, à ſçauoir la grace iuſtifiante, laquelle ne ſe communique pas à tous ceux qui prennent les Sacrements, & pourquoy. 518 519
Sacrement de la Foy ne communique pas ſeulement la Foy aux enfants par repreſentation & ſimilitude, mais auſſi l'exhibe, contient, & influë. 427
Sacrement du corps de Chriſt a deux diuerſes relations Sacramentales, & quelles ſont. 427
Sacrements de Melchiſedech, eſtoient les choſes ſignifiantes; & les choſes ſignifiées, le

Sacrements de Chriſt. 240.241. 242. 243
Sacrements du vieil Teſtament, en qooy conuiennent auec les Sacrements de la nouuelle Loy. 120
Sacrements de l'ancien Teſtament, & ceux du nouueau ne ſont pas meſmes, pource que les vns promettent le Sauueur, les autres le donnent. 123.124.126
Sacrements de l'ancien Teſtament conuenoient auec ceux du nouoeau, pour le regard de la doctrine & de l'inſtruction: mais pour le regard de l'oprration de l'exhibition & de l'eſſence, ils ſont entierement diuers & differents. 122
Sacrrments de la Loy Iudaïqoe & les noſtres, & l'identité que Sainct Auguſtin met entre eux. 419.420.424.
Sacrements de l'ancien Teſtament, & comme les Iſraëlites ont mangé en iceux la meſme viande, que nous mangeons en l'Euchariſtie, comme s entrnd. 418. 419
Sacrements du nouueau Teſtament donnent le ſalut; les Sacremrnts du viel Teſtament promettoient le Sauueur. 419. 423 446
Sacremrnts de l'Egliſe plus anciens que ceux de la Synagogue, & comment. 422 423
le Sacrement de la chair de Chriſt, pour *la ſacrée chair de Chriſt*, couſtume ordinaire des Peres de parler. 281
Sacrements pris moins proprement, comme ſont definis par les Scholaſtiques. 159
Sacrements proprement pris, comme ſont definis. 159
Sacrements paſſent en la ſubſtanre diuine, par la la conſecration & operation du Sainct Eſprit. 588.589. 590.
Sacrements de l'ancienne Loy conferoient la grace, non par la vertu du Sacrement, mais par la ſeule foy & deuotinn du participät. rx ritée pat la contemplarion du Sacrement, en conſideration de laquelle Diru leur conferoit ſa grace. 86.87 92 93
Sacrements ont deux offices, l'vn reel, oprratif, & ſupernaturel: & l'autre moral, inſtructif, & doctrinal. 296.297
Sactements, & l'opinion des hetetiques de ce temps, touchant iceux. 154
Sacrements de l'ancien Teſtament n'auoient autre vtilité, que relle qui conſiſtoit en la foy de ceux qui les receuoient. 98.99. 100
Sacremens de l'ancienne Loy confetoient la grace ſeulement de la part de l'œuure operant, & non pas de la part de l'œuure oprré. 104.
Sacrements de la nouuelle Loy ſont cauſes de ſanctification, & moyens vrayement reels & operatifs de l'infuſion de la grace, là où les Sacrements de l'ancienne Loy en eſtoient ſeulement occaſions, & non cauſes. 93
Sacremeots du nouueau Teſtament ont deux offires, l'vn d'enſeigner, ſignifier, & endoctriner: l'autre d'operer, contenir, & exhiber. Et que pour le regard de la doctrine & de l'inſtruction, les Sarrements de l'ancien Teſtament conuenoient auec ceux du nouueau: mais que pour le regard de l'operation de l'exhibition & de l'eſſence, ils ſont entierement diuers & differents. 122. & 123
Sacrements communs & vniuerſels à tous les fidelles, ſont le Bapteſme & l'Euchariſtie. 127.
Sacrements ont deux ſortes d'vtilitez, l'vne reelle, operatiue & ſupernaturelle: & l'autre morale, inſtructiue, & doctrinale. 296. 297.
Sacrements de l'ancirnne Loy n'auoient en ſoy aucnne vertu, par laquelle ils operaſſent, pour conferer la grace iuſtifiante, mais ſeulement ils ſignifioient la foy, pat laquelle les anciens eſtoient iuſtifiez. 96
Sacrements, & que le paſſage de la mer rouge, & le breuuage de l'eau de la pierre, n'eſtoient point, à proptement parler, Sacrements, mais figures de Sacrements. 8
Sacrements de l'ancien Teſtament n'eſtoient qu'ombre & figure des Sacrements du nouueau Teſtament. 4. 5. 6.
Sacrements de l'ancien Teſtament, & ceux du nouueau, ne ſont point meſmes. 5. 6.
Sacrements, & qu'il n'en faut point abuſer. 10
Sacrements de l'ancien Trſtaiment, comparez par S. Chryſoſtome, aux premiers traicts de la peinture. 99
Sacrements de l'Egliſe Chreſtienne, comparez par Sainct Auguſtin, aux Sacrements de la Synagogue, ſelon la function doctrinale, & la relation qu'ils auoient à la Foy, & à quelle fin. 39
Sacrrments de l'Egliſe plus excellents que ceux de la Synagogue. 4. 5. 6
Sacremens de la nouuelle Loy. & particulierement l'Euchariſtie, ont deux offices, l'vn doctrinal & inſtructif: l'autre operatif, contentif & exhibitif. 120
Sacrements de la nouuelle Loy, en quoy conuiennent auec les Sacrrments de l'ancien Teſtament. 120. en quoy different. ibid.
Sacrements, & comme Sainct Auguſtin, (ooo vn autre qui l'ayt voulu coorrefaire) *lib. de vtilit. pœnit. cap* 1. tom. 9. en traicte, comme annoociatifs & inſtructifs de la Foy, mais non en tant qu'operatifs & exhibitifs de la grace. 42. 43.
Sacrements Iudaïques ne confrroient rien des choſes ſpirituelles, mais ſeulement les ſignifioient & figuroient. 44. 45
Sacremrnts de la manne & de la pierre, comparrz ſouuent par Sainct Auguſtin, auec les Sacremrnts de l'Autrl Euangelique. 60
Sacrements de la Rrligion Chreſtienne, ſont & documents & medicaments tuut enſemble. 420. 421. en quoy conuiennent auec ceux du vieil Teſtament, & en quoy ils different. 421 423. 424.
Sacrements en la Loy Euangelique confetent la grace, ce que les Iudaïques ne faiſoient. 45.
Sacrements de l'ancienne Loy, & de la nouuelle, ce qu'auoient de common entre eux, & en quoy differoient. 56
Sacrements de l'ancienne Loy n'exhiboient pas

pas aux Iuifs de leur propre vertu la choſe qu'ils ſignifioient : mais meſme ne leur exhiboient pas la cognoiſſance de la choſe qu'ils ſignifioient. 48
Sacrements de la Loy Iudaïque, & de la Loy Euangelique, comparez par Sainct Auguſtin en la ſeule partie inſtructiue & doctrinale, & non en la partie operatiue, contentiue & exhibitiue. 60.61
Sacrements, & qu'il n'eſt pas permis d'en parler en public deuant les non initiez. 40. 41. 41.
Sacrements du nouueau Teſtament, & de leur nombre. 125. 126. & ſuiuants, iuſques à 132
Sacrements vniuerſels de l'Egliſe, & que l'eau & le ſang qui ſortirent du coſté de Chriſt en la Croix, ont ſeruy de notes à iceux. 20
Sacrements des Iuifs comparez aux Cenotaphes ou tombeaux honoraires des Grecs. 60
Sacrements de l'ancienne Loy conferoient la grace temporelle. 63
Sacrements du vieil Teſtament, comparez aux premiers traicts de la peinture, & ceux du nouueau, à l'image parfaicte. 71. 99
Sacrements de l'ancien Teſtament ne contiennent point la verité & perfection des choſes de ſalut, mais ſeulement l'ombre & le nuage confus. 71. 73
Sacrements de l'ancienne Loy eſtoient exhibez ſpirituellement, comme s'entend. 66.67
Sacrements de la Religion Chreſtienne ont deux Offices, à ſçauoir de ſeruir de documents & de medicaments. 35. 36. 61
Sacrements de l'ancienne Loy nourriſſoient l'ame auec le corps, comme s'entend. 67
Sacrements de l'ancienne Loy promettoient & ſignifioient : les Sacrements de la nouuelle donnent le ſalut. 116 117
Sacrements des Iuifs égalez aux noſtres par Caluin. 51
Sacrements de l'ancienne Loy n'auoient point vertu entiere, & que leur vertu & leur effect n'eſtoit autre que de ſignifier. 129
Sacrement d'immolation, & Sacrement de manducation, comme s'entend. 427. 428. 429
Sacrements aux Iſraëlites ne leur ſeruoient ſinon d'obiects externes, pour exciter la meditation & contemplation de leur foy, & non d'inſtruments de la grace, pour l'influer & produire en eux conioinctement auec la foy. 132
Sacrements, & qu'il y en a où il n'y a qu'vne ſeule choſe, à ſçauoir la grace inherente, accidentale, & iuſtifiante. 153
Sacrements de l'ancienne Loy promettoient le Sauueur, & ceux du nouueau donnent le ſalut. 123. 124. 126
Sacrements de l'ancienne Loy, & ceux de la nouuelle, quelle égalité ont entre eux 75
aux Sacrements du nouueau Teſtament le ſigne & la choſe ſont tous deux baillez du Paſteur, & tous deux baillez de Dieu, mais en diuerſes ſortes. 149
Sacrifice de l'Egliſe conſiſte de l'eſpece viſible des elements, & de la chair & du ſang de Chriſt. 761
Sacrifice interne des fidelles, en quoy conſiſte 329. 339
Sacrifice interne eſt celuy que Dieu requiert de nous abſoluëment. 349. 350. le defaut d'iceluy ne peut pas eſtre ſuppleé par aucun autre. ibid.
Sacrifice du corps de Chriſt faict en la Croix eſt la perfection & verité des choſes figurées és Sacrifices de la Loy, 72
Sacrifice, & que ce mot n'eſt touſiours exprimé, ains le faut ſuppléer & ſous-entendre. 170. 171. 172.
Sacrifice externe de l'Euchariſtie, eſt figure de ce grand Sacrifice que les Saincts offriront à Dieu en la gloire celeſte. 348. 349
Sacrifice, & qu'en noſtre Sacrifice il y a deux choſes, le ſuject offert, & la maniere de l'oblation. 379
Sacrifice externe de l'Euchariſtie outre la condition qu'il a de repreſenter celuy de la Croix, il a encore vn autre office, aſçauoir de figurer & proteſter l'oblation interne que nous luy faiſons de nous-meſme. 352. 353.
Sacrifice interne de nous-meſmes eſt plus grãd pour le regard de l'œuure operante, & de la valeur relatiue aux offrants. que le Sacrifice externe du corps de Chriſt. 352. 353. 354
le Sacrifice externe de l'Egliſe, n'eſt pas la figure du Sacrement de l'Euchariſtie, mais le Sacrement de l'Euchariſtie meſme. 347. 348
Sacrifice externe de l'Euchariſtie conferé auec tous les autres Sacrifices externes, tient ſeul lieu de verité, & les ſurpaſſe d'autant que le corps ſurpaſſe l'ombre. 353. 354
Sacrifice de loüange. 494
Sacrifice ſelon la propre & primitiue inſtitution du mot, que ſignifie. 327
Sacrifice de la Croix, l'vnique Sacrifice de redemption. 316. 317
Sacrifice, & ſa definition analogique quelle eſt 327
Sacrifice proprement dit ne peut conuenir au genre de culte interne, mais au culte externe. 328
Sacrifice de la Croix, en quoy differe des autres Sacrifices. 367
Sacrifice en la Loy Moſaïque, & ce qui reſtoit de la conſecration des Preſtres qui eſtoit enſemble pain & chair, eſtoit mis au feu. 608. 609
Sacrifice de farine en l'ancienne Loy, ce que figuroit. 323. 326. 330. Sacrifice ſe faiſant accompagné d'Encens. ibid.
Sacrifices de l'ancien Teſtament, & que les reliques d'iceux eſtoient bruſlées. 857. 858
Sacrifices de la Loy Iudaïque eſtoient ſignes & Sacrements du pain deſcendu du Ciel. 59
Sacrifices de loüange. 330. 349
Sacrifices internes de nous-meſmes, que nous ferons en la gloire celeſte, & de leur excellence. 354
Sacrifices externes, & Sacrifices internes cõme ſont diſtincts & ſeparez, à ſçauoir l'vn ſous le genre du culte externe, & l'autre ſous celuy de l'interne. 327. 328. 330. 348. 349

Sacrifices externes des Premiers Peres, outre la condition qu'ils auoient de figurer le Sacrifice futur de la Croix, auoient auſſi vn autre office particulier, qui eſtoit de figurer le Sacrifice interne que ceux qui les offroient, proteſtoient. 352.353

Sacrifices internes que les fidelles font de leurs ames & de leurs corps à Dieu, pour vne entiere contrition, mortification & abnegation d'eux-meſmes, plus excellents & plus agreables à Dieu qne le ſimple Sacrifice externe du corps & du ſang de Chriſt deſtitué de la verité de ce qu'il figure & proteſte de noſtre part. 352.353.354

Sacrifices que les Saincts bien-heureux feront à Dieu en la gloire celeſte: & de leur excellence. 354

Sacrifices internes & ſacrifices externes quels. 326.327.328.329. leur difference. 329.330

Sacrifices internes ſont des oblations de ſoy-meſme, des mortifications de ſon corps & de ſon ame, des prieres, penſées, meditations & commemorations mentales de la Paſſion de Chriſt. 326.327.329.349

Sacrifices externes, & que par les externes ſont ſignifiez les internes. 327.330. par les internes ſont rendus vtiles les externes, mais non quant à l'eſſence. 330

Sacrifices du vieux Teſtament ont eſté reels, quant à l'immolation, & occiſion des choſes offertes, mais n'ont point eu d'Hoſtie d'expiation vraye & reelle, ains ſeulement repreſentatiue. 767

Sacrifices des Chreſtiens ne contiennent l'immolation, deſtruction & occiſion, ſinon repreſentatiuement. 767

Sacrifices que les Grecs offroient pour les victoires obtenuës, ou pour les paſſages, comme appellez. 171

Sacrifices d'animaux, pourquoy faicts par les Iuifs, & non par les Chreſtiens. 315.316

Sacrifices ſanglants de la Loy eſtoient figures, images, & effigies excluſiues du corps de Chriſt. 622

Sacrifices, & que la chair d'iceux ſe conſumoit le meſme iour; ſoit par les Preſtres, ſoit par les Laïques. 494.495

Saincts, & de leur chair corruptible en ce monde, & celle qu'ils reprendront lors qu'ils ſeront impaſſibles. 200. 201

Saincts, & comme leur chair paſſible & corruptible differe d'auec leur chair glorieuſe, impaſſible & incorruptible, qui verra le ſalutaire de Dieu. 414.415

Saincts ce qu'offrent à Dieu ſur l'autel intellectuel en la gloire celeſte. 351.352.354.355

Saincts, vaiſſeaux remplis de diuinité, deifiez, & faicts deiformes; & de leurs Sacrifices internes qu'ils feront en la gloire celeſte. 354

Salut eſt rendu plus commun en la Loy Euangeliqne qu'il n'eſtoit auparauant. 131

Samonas, Eueſque de Gaze. 366

Samonas, Eueſque de Gaze, en Paleſtine, & la diſpute qu'il eut contre Achmet Agarenien. 814.

Samoſateniens, heretiques, quand s'éleuerent; & quelle eſt leur hereſie. 668.669

Sanctification qui ſuiuoit la Circonciſion, d'où dependoit. 110

Sanctification que les perſonnes Catechumenes acquierent par le ſigne de la Croix. 439. & impoſition des mains. ibid.

Sanctifier, & qu'il n'y a nulle creature qui nous puiſſe ſanctifier, *ſuapte natura*, que le corps de noſtre Seigneur. 220

Sang, ſigne de l'ame, pour ce qu'il contient l'ame. 424.449

Sang, ſubſtance de l'ame. 449

Sang, legitimement appellé ame par Moyſe, & pourquoy. 424.449

Sang eſt le ſigne contentif & reſidentiel de l'ame, & à ce ſuject eſt appellé ame. 65

Sang, & que les Hebrieux n'en mangeoient point. 172

Sang dont les portes des Iſraëlites furent marquées, eſtoit en ſignal. 172

Sang de l'Agneau Paſchal, qui deuoit eſtre mis ſur les poſteaux, ſigne de la Croix. 835

Sang de l'Agneau Paſchal, qui eſtoit appliqué ſur les poſteaux qui en eſtoient teincts, eſtoit appellé Onction. 201

Sang qui ſortit du coſté de Chriſt, figure du Sacrement de l'Euchariſtie. 20

Sang de Chriſt; & que nous ne prenons pas iceluy ſous la propre eſpece & effigie viſible de ſang, mais ſous vne eſpece externe qui a quelque ſimilitude auec le ſang. 290.291

Sang de noſtre Seigneur, & que l'Agneau Paſchal en auoit deux figures. 201

Sang de noſtre Seigneur, & qu'il eſtoit prophetizé qu'il nous ſeroit diſtribué ſous forme de choſe enyurante. 218

Sang du Seigneur, & quiconque le boit comme il doit, a la vie eternelle, & le Seigneur le reſſuſcitera au dernier iour. 201

Sang de noſtre Seigneur predit & appellé par la Prophetie de Iacob, le vin de la grappe. 503.504.506

Sang de Chriſt eſt reputé double, non de la duplicité de ſubſtance, mais de duplicité de maniere. 200

Sara, & ſon enfantement, appellé choſe ſpirituelle, comme s'entend. 600

Sara receut par foy vertu à conceuoir ſemence. 483

Satyrus, frere de Sainct Ambroiſe, eſtant ſur le poinct du naufrage, demande de l'Euchariſtie aux initiez qui eſtoient dedans le meſme vaiſſeau, & l'ayant attaché à ſon col, ſe ietta auec ceſte ſeule garde dedans la mer, & en fut preſerué. 918

Schiſme de la Cene du Seigneur, quand a pris ſon origine en Grece. 753

Scholaſtiques, & les queſtions qu'ils traictent tous les iours, quelles ſont. 919.920.921

Sciagraphie ne comprend point la verité des couleurs. 72

Science ne descend plus auiourd'huy par infusion. 210
Scotus. Voyez Iean Duns, dit Scot. 784
Selon quelque maniere, mots de Sainct Augustin, comme s'entendent. 425.426.427.433
Semence formatrice de l'animal, n'est point l'essence de l'animal, mais de la production & confection de l'animal. 148
Semita, & son etymologie. 280
Sepulchres, appellez anciennement par les Grecs, signes & monuments des corps, & pourquoy.
Serments. Voycz Alliance.
Sermo primarius, Parole originale. 621
Serpent d'airain antitype de Christ, comme s'entend. 175
Serpẽt d'airain au desert, qui gueriſſoit la morsure du serpent, en le regardant, & comme c'estoit vn Sacrement. 49. Ceux d'entre les Israëlites qui estoient illuminez de l'Esprit de Dieu, voyoient par foy, en regardant & contemplant ce Serpent au desert, le mesme Christ qui fut eleué en la Croix, mais non pas en mesme sorte. 49
Siegé Apostolique, & que c'est chose commune à tous les heretiques d'en médire. 708 709
Sigebert, fauteur des Schismatiques. 721
Signe de Cain, que c'estoit. 523
Signe pour signal. 172
Signe ou miracle octroyé à Sainct Gregoire I. Pape, sur l'infidelité d'vne femme Romaine, qu'il communioit. 718.719
Signe que Gregoire VII. Pape. demanda, contre l'heresie de Berengaire, au Sacrement de l'Eucharistie, quel estoit. 718.719
Signe ou symbole appliqué à l'espece Sacramentale de l'Eucharistie, est inclusif & connotatif de la realité de ce qu'il signale & signifie. 523.524.515 526.527.528
Signe ou symbole n'est par soy mesme exclusif de la realité de ce qu'il signifie. 513.514
Signes ne doiuent estre pris pour les choses, comme s'entend. 442.443.444
Signes, & qu'il y en a de deux sortes, les vns instituez pour suppléer le defaut de la presence, les autres instituez pour suppléer le defaut de l'apparence, & reuir de formes és vestemens visibles aux choses qui par leur propre essence ne pourroient pas apparoistre, & se rendre visibles. 524
Signes instituez pour suppléer le defaut de la presence sont signes exclusifs de la realité, mais les signes instituez pour suppléer le defaut de l'apparence, sont inclusifs & commemoratifs de la realité. 524
Signes pris pour les choses par les Iuifs charnels. 441.443.444
Signes signifiãts & signes contenants que c'est. 424.425
Signes prennent souuent le nom des choses signifiées, comme s'entend. 424.425.430
des Signes qui prennent le nom des choses signifiées: les vns les prennent pource qu'ils les signifient & les contiennent tout ensemble.
Signes de l'ancienne Loy, infirmes elements, simples signes signifiants, & non contenãts. 317. Ceux du nouueau sont signes signifiants & contenants. 317
Signes & symboles, & en quel sens ces mots ont esté attribuez au Sacrement de l'Eucharistie apres la consecration. 715
Signes Chrestiens, & la loüange d'iceux par S. Augustin. 443
Significata & significantia ijsdem vocabulis censentur. 240.242
Signifié, pour *nommé, ou declaré*, chose frequente aux Peres. 282.283
Siluestre I. Pape, & l'im posture que Bennon luy met sus. 721. L'amour que ce Pape portoit aux Mathematiques. ibid.
Similitude, & que rien ne doit entrer en la reddition de la similitude, & en l'argument qui s'en infere, qui n'ait esté inseré en la proposition. 545
Similitude. Voyez Comparaison.
Similitudes, & qu'aux exemples d'icelles il n'est pas besoin d'exprimer toutes les deux manieres qu'on considere en icelles, mais il suffit d'en exprimer vne, à sçauoir celle sur laquelle on fonde la comparaison, & presuppose on l'autre comme certaine & cogneuë. 432.433
Simlerus, Ministre de Zurich. 563.565.568. 575. 580
Simplicité de la creance, appellée Esprit. 234
Simplicité, faute de foy, appellée chair & sang. ibid.
Simon, Comte de Montfort, fait la guerre aux Albigeois, auec Leopold d'Austriche. 771
Solemnis, pour *Ordinaire*. 885.
Sophisme du troisiéme adiacent de VViclef. 1000
Souris & hemorrhoïdes d'or, que Dieu commanda estre posées deuant l'Arche, que signifioient. 514
Species, que signifie, & d'où vient ce mot Latin. 295
Spirituel pris pour miraculeux & supernaturel. 66. 67. 68
Spirituel, & *charnel*, *spirituellement*, & *charnellement*, comme pris souuent par les Peres. Voyez *Charnel*, & *spirituel*, 254.255.256
Spirituel, pour, *remply de l'esprit diuin*. 83
Spirituellement pris souuent par les Anciens, pour l'operation miraculeuse & supernaturelle de l'Esprit de Dieu. 254.255.257
Statuës qui s'erigeoient à ceux qui auoient bien merité de leur patrie, quand estoient plus necessaires. 514
Stercoranistes, heretiques 667 668. pourquoy ainsi appellez, & quelle estoit leur heresie. 668.669.670.671.672.705
Strigelius, Ministre Allemand, falsifie vn lieu de Theodoret. 548.549
Subiect constitué en diuers estats, & considerés sous diuers respects, conditions & circonstances, se peut signifier soy-mesme. 525.526. 527.528
Substance distinguée de la nature, & comment. 521.549

Substance, & que les Anciens ne prenoient pas rousiours ce mot en vsage si esact qoe lon fait auiourd'huy en l'eschole, ains l'estendoient par analogie aux accidents mesmes. 583.584
Sobstance prise pour les qualitez & conditions originaires qui accompagnent la subsstance. 583.584
Substance, & que par ce mot les anciens Theologiens Latins ont entendu Aliment. 584
Subsstãce, & que sous ce mot les Anciens comprenoient tout genre d'Estant, à sçauoir, tant celuy que nous nommons Substance, que celoy que nous nommons Accident. 583.584
Substance, mot égalé à celuy de realité par les Ancieos. 583
Substance ne peut receuoir ny plus ny moins. 950
Substance diuine qui vient aux Sacrements apres la consecration. 588.589 590
Substance du pain ne demeure point auec la subsstance du corps de Christ en l'Eucharistie. 792.796
Substance du pain ne demeore point auec celle du Corps de Christ en l'Eucharistie, comment & en vertu dequoy nous le croyons. 793
Substanee du pain & du vin de l'Eucharistie, est changée par la toure-puissance de Dieu, en la vraye & reelle subsstance du corps & du sang de Christ. 689.690.691
Subsstance du pain & du vin ne s'éuanoüit au Sacrement de l'Eucharistie, mais qu'elle est conuertie en la subsstance du corps & du sang de Christ. 3711.712.713.714
Subsstances du pain & du vin que deuiennent en la consecration de l'Eucharistie. 939. les qoestions des Scholastiques, touchant icelles. ibid. & 940
Subsstances se prennent pour participer aux vertus qui y residen. 600
Sursum corda, termes des anciennes Liturgies, que signifient. 246. quand se disent. ibid.
Σύστασις, signifie toute voe structure & composition desultante de plusieurs membres & parties. 276
Syllogisme vitieux du sieur du Plessis. 351
Syllogisme de quatre termes de du Plessis. 776
Symbole, mot fort general. 273.274
Symbole, mot commun à toutes sortes de signes. 321
Symbole d'où est deriué, & ce qoe signifie. 523
Symbole, & ce que signifie ce mot. 502
Symbole, ou signe, n'est par soy-mesme exclusif de la realité de ce qu'il signifie. 523.524. 551
Symbole n'est incompatible auec la realité, & n'a rien de repugnance à la foy de la Transsubstantiation. 513.524.529.531
Symbole de l'Eglise, & que la premiere forme d'iceluy a esté faicte par les Apostres. 817
Symboles, & que ce mot n'est de soy ny exclusif ny inclusif de la realité des choses exprimées par les symboles, mais prend la condition de l'vn ou de l'autre office de la diuersité des lieux, & occasions où il est employé. 524.525.537.538.544.545.551
Symboles peuuent estre & symboles & choses tout ensemble, symboles exterieorement, & choses interieurement. 523.524.525.528.529 530
Symboles instituez pour suppléer le defaut de l'apparence. 523.524.525.
Symboles, & ce que Theodoret entend par iceux. 537 538 544.545
Symboles & signes, & en quel sens ces mots ont esté attribuez au Sacremeot de l'Eucharistie apres la consecration. 715
Symboles de l'ancien Testament, & les symboles de l'Eucharistie, en quoy differoient. 316. 317.327.
Symboles de l'Eucharistie demeurent en leor premiere nature, saos diminuer rien pour cela de la conuersion subsstantielle du pain & du corps de Christ. 562
Symboles de l'Eucharistie sont pour snppléer le defaut de l'apparence. 524.525. opposez aux symboles de l'ancien Testament. ibid.
Symboles de nostre resurrection quels sont. 251
Symboles mystiques, auant la consecration, sõt simples symboles, & non choses, & apres la consecration ils sont symboles & choses tout ensemble. 558
Symboles mystiques ne se departent point de leur premiere nature. 502.503.520.521.549 551
S. Symeon comme adora nostre Seigneur. 865
S Symeon comme auoit veu Iesus-Christ auparauant qu'il le circoncit dedans le Temple, & comment. 139.141.142
Symeon deuant que de tenir nostre Seigneur entre ses bras voyoit par foy le mesme Christ qu'il veidt puis apres, mais nõ pas de mesme sorte. 49
S. Symeon Stylites, apres vn ieusne continu de qoarante iours & quarante nuicts, estant reduit à perdre toot vsage de vie & de sentiment, comme recouora sens & vigueur, & eut le pouuoir le reste de sa vie de ieusner les quarantaines toutes entieres sans incommodité. 522
Synopse des Prophetes, Apostres & Disciples, & qoe l'Autheur de ce Liure est vn Autheur inepte & ignorant. 305

T

Τέλος, ce que signifie. 876. τὸ τέλος, ce que signifie. ibid.
Τοῦτο, ce que signifie. 876
Τοῦτό ἐστι, ce que signifie. 875.876
Τοῦτο τὸ θῦμα τῶν θυμάτων, Hostie des Hosties. 876
Temperamentum calicis, que signifie. 197
Temperatio animæ & carnis, que signifie. 197
Temple auoit deux voiles, dont l'vn fut rompu à la Passioo, & l'autre qui demeura entier. 338
Terme allegorique ne doit estre interpreté par allusion & relation à quelque autre terme: & qu'il ne faut que cét autre terme-la soit interpreté teciptoqoement par relation à

celuy qui emprunte de luy ſon appellation allegorique. 505.506
Termes des mouuements ſont immobiles. 506
Termes auſquels burtent & ſe terminent les alluſions & analogies des mots allegoriques & diuertis de leur propre vſage, doiuent eſtre proptes, & non allegoriques. 506
Termes requis en la tranſition ou paſſage. 590
Termes auſquels tendent les mouuements, doiuent eſtre immobiles. 397
Termes & obiects finaux des alluſions & applications allegoriques, ſont proptes & allegoriques. 397
Terre eſt l'eſcabeau des pieds de Dieu. 900. quelle eſt ceſte terre. 901.902
Tertullian contre Marcion dequoy traicte en ſon quatrieſme Liure. 210
Tertullian contre Marcion monſtre que noſtre Seigneur eſtoit venu pour accomplir & trãſferer la Loy, de l'ombre au corps, & des figures à la verité. 204.205
Tertullian eſcriuant contre Marcion enuiron l'an 175. de la mort de Chriſt. 202
Tertullian au Liure du Bapteſme, chap. 9 corrompu par du Pleſſis. 17. expliqué. 18.19 20
Tertullian au cinquieſme Liure cõtre Marcion chap. 7. corrompu & mal entendu par du Pleſſis. 21.22. expoſé. 22.23.24.25
Tertullian eſt vn Autheur plein de tranſpoſitions & hyperbates. 202 203
Tertullian expliqué. 17 18.19.20.21 22
Tertullian diſſuadoit à ſa femme de ſe remarier à vn infidelle, & pourquoy. 514 862
Teſmoins, & qu'il y en a trois, l'eau, le ſang, & l'eſprit, & comment. 19
Theanthropolatrie. Theanthropogonie, Theãthropophagie, de Neſtorius. 456.457 460
Theodoret faict Eutique de Cyre en Aſie, & en quel temps 904
Theodorer Eueſque de Cyr, fauteur de l'hereſie de Neſtorius, fait amende honorable au Concile de Chalcedoine. 459.499
Theodoret en quel temps eſcriuit contre les Eutychiens. 500
Theodoret tres exact & iudicieux rechercheur de l'antiquité. 182
Theodote. Eueſque d'Ancyre, contemporain de Theodoret. 562
Theologie Scholaſtique, & que l'inſtitution d'icelle n'auoit point lieu au ſiecle de l'antiquité, & pourquoy. 919.921
Theologie Scholaſtique n'eſt autre choſe que la doctrine de l'Eſcriture & des Peres, traictée par la forme & les organes de la Dialectique & Metaphyſique. 921
Theologie Scholaſtique, & ce qui eſt enſeigné en icelle aux eſcholiers. 921. depuis quel temps introduicte. 922
Theologie Scholaſtique, & qu'en icelle il s'eſt meu & agité infinies queſtions en l'eſchole, dont l'antiquité n'oüyt iamais parler. 919
Theophylacte Archeueſque de Bulgarie, en quel temps floriſſoit. 656
Theophylacte allegué pour Sainct Athanaſe, par du Pleſſis. 257
S. Thomas a fait vn Hymne ſur le myſtere du corps de Chriſt, qui ſe commence, *Pange lingua glorioſi.* 916. Il a auſſi fait pour la Feſte du meſme corps de Chriſt vn autre Hymne, qui ſe commence, *Verbum ſupernum prodiens.* 916.917
S Thomas, & que l'attouchement qu'il fit du corps de noſtre Seigneur apres ſa mort, fut vne vraye confeſſion & atteſtation de ſa Reſurrection 493
S. Thomas d'Aquin traicte de la Tranſſubſtantiation. 777.778
Thomas, Diſciple de Manes, compoſa & ſuppoſa vn Euangile ſous le nom de S. Thomas. 209
Thomas Rudeburne a écrit contre VViclef. 103
Tombeaux, appellez anciennement par les Grecs, Signes & monuments des corps & pourquoy. 60
Thomas Valdenſis, homme tres-docte, fut Conſeiller d'Eſtat du Roy Henry V. d'Angleterre. 1002. Refuſa pluſieurs grands honneurs qui luy furent offerts du Roy. 1003. Voyez Valdenſis.
Trapezonce repris d'impertinence & ignorance. 493 494
Tranſ elementer, eſt la mutation d'vne ſubſtance en vne autre. 658.659
Tranſition hypoſtatique, en l'Incarnation du Verbe. 560
Tranſitions eſſentielles. ibid.
Tranſition qui ſe fait du pain au corps de Chriſt en l'Euchariſtie, quelle eſt. 590.591. 592
Tranſition, ou paſſage, & qu'en toute tranſition ou paſſage il faut qu'il y ait deux termes. 590
Tranſitoires, pour *Sacrifices tranſitoires.* 171
Tranſmutation ne ſe fait point en la nature des elements, mais en l'vſage. 531
Tranſmutation. Voyez Tranſſubſtantiation.
Tranſpoſition de gemtiſs, des Grecs, pour l'ornement de la langue. 539 540 557
Tranſſubſiſtantiation miſe par Iean de Paris, au lieu de Tranſſubſtantiation. 536
Tranſſubſtantiation eſtoit vn mot nouueau au Concile de Latran. 715
Tranſſubſtantiation, & que ceux qui doutoient de la doctrine d'icelle, eſtoient bruſlez à Paris, & en quel temps. 752
Tranſſubſtantiation, & qu'il n'y a iamais vn ſeul mot de controuerſe entre les Grecs & les Latins, pour le faict d'icelle. 812.814.815. 816
Tranſſubſtantiation, & que S Iean Damaſcene a traicté ſi expres la doctrine d'icelle, que les Sacramentaires le recognoiſſent, & à cét effect le recuſent. 639.645.646.683
Tranſſubſtantiation, & la diſpute qui eſtoit entre les Grecs & les Latins, ſur le faict d'icelle. 812
Tranſſubſtantiation, & les queſtions des Scholaſtiques, touchant icelle. 939. 940. Tous les Docteurs Scholaſtiques ſont de l'article d'icelle. ibid. & 953
Tranſſubſtantiation, & que les Scholaſtiques

demeurent tous d'accord de l'article d'icelle. 251
Transſubſtantiation, & que la doctrine d'icelle a eſté definie au Concile de Latran, par l'authorité du Sainct Siege Apoſtolique, & par le cõſentement de l'Egliſe vniuerſelle, tant Orientale qu'Occidentale. 977.983.985
Transſubſtantiation, & de la verité d'icelle au Sacrement de l'Euchariſtie. 705
Transſubſtantiation en l'Euchariſtie que c'eſt. 715
Transſubſtantiation, & que les anciens qui n'auoient pas encores impoſé ce nom au myſtere de l'Euchariſtie, vſoient du nom de ſignes & ſymboles apres la conſecration. 715
Transſubſtantiation ne ſe termine point aux choſes qui n'ont aucune vnion eſſentielle & hypoſtatique auec le corps de Chriſt, comme ſont les veſtements. 926
Transſubſtantiation eſt vn moyen que Dieu a choiſi, pour rendre le corps de Chriſt reellement contenu ſous les eſpeces. 787.798. 799.800
Transſubſtantiation, conſiſte en la croyance de ce poinct, qu'apres la conſecration, les ſubſtances du pain & du vin ceſſent d'eſtre en l'Euchariſtie, & celles du corps & du ſang ſont ſubſtituées en leur lieu, ſous les accidents du pain & du vin precedents. 936
Transſubſtantiation. 531.536.537.545
Transſubſtantiation, & que Luther eſt ennemy formel d'icelle. 707
Treſpaſſez, & de la priere pour iceux. 384.385
Trinité, & les comparaiſons & metaphores dont les Peres ont vſé au myſtere d'icelle, quelles ſont. 177
Trinité, & comme au myſtere d'icelle le Pere communique ſa propre ſubſtance au Fils. Comparaiſon. 176.177
Trinité, & les diuerſes queſtions que les Scholaſtiques font ſur les circonſtances, dependances & conſequences de ceſte doctrine, encores qu'ils demeurẽt d'accord vnanimement de la confeſſion de la Trinité. 933.934
Trinité, & du myſtere d'icelle, comme s'entend. 261
Trinité, & de la Feſte d'icelle. Voyez Feſte. 914.915
Trithemius, Abbé, en quel temps viuoit. 819
Θύειν, verbe Grec, a deux ſignifications, & quelles ſont. 251
Θυμιᾶν, en matiere de Religion, ſignifie *encenſer*, quelques fois eſt mis pour *bruſler*. 322
Type & archetype du type, & que l'Euchariſtie eſt le type & l'archetype du type tout enſemble. 534
Type eſt vne forme externe, vne forme empruntée, quant à l'apparence. 532.533
Type eſſentiel & identique. 533.534.535
Type analogique & de ſimilitude. 533.534.535
Types ſimples de ſimilitude, pourquoy inſtituez, & comme ſont plus neceſſaires, quand la choſe eſt aneantie. 534
Types de ſimilitude, & ſimple commemoration, ſont lors neceſſaires, quand les choſes dont ils ſont types, ont ceſſé d'eſtre. 534.535
Types de communication requierent que les choſes dont ils ſont types, ſoient actuellement en eſtre. 534.535
Types eſſentiels & identiques ſont interieurement & archetypes & originaux, mais exterieurement apparoiſſent types, & exercent l'office de types, & ſont appellez types, & pourquoy. 534. ſont ſuperflus & inutiles & nuls, quand la verité de ce dont ils ſont types, eſt oſtée & aneantie. 534
Tyriens, en Hebrien, & la ſignification qui eſt donnée à ce mot par Eraſme au ſuppoſé du fragment d'Origene ſur S. Matthieu. 217

V

V *Adit*, pris ſouuent pour *abit*. 293
Vaiſſeaux où les anciens Chreſtiens mettoient l'Euchariſtie, & leur richeſſe. 855
Vaiſſeaux ſacrez: & que les anciens Canons en permettoient la vente, pour la redemption des captifs. 844.845
Valdenſis grand debellateur de VViclef, & de ſon hereſie. 1002. Voyez Thomas Valdenſis.
Valdenſis fut Ambaſſadeur en Pologne & en Pruſſe, & conuertit Vitold, grand Duc de Lituanie, auec toute ſa nation, du Paganiſme à la Foy Chreſtienne. 1002. ſa belle & ample Bibliotheque qu'il auoit. 1002.1003
Valentinians, & leur hereſie touchant la chair de Chriſt, & la Reſurrection. 189.190.191
Vaudois, & quelle eſtoit leur hereſie. 773. il y en a de deux ſortes, à ſçauoir les Anciens & les Modernes. ibid. leur creance & confeſſion. ibid.
Vbiquitaires, & leur impies & exprobratoires queſtions. 926
Vendredis: & que ces iours les Carechumenes s'abſtenoient de vin & de chair, & pourquoy. 259. comme eſtoient catechiſez. ibid.
Vendredy Sainct, par ſimilitude, eſt dit le iour de la Paſſion. 429.436
le Verbe a eſté fait chair, que c'eſt à dire. 969
Verbe eſſentiel du Pere, & Verbe doctrinal du pere, expliqué. 407.408
Verbe eternel, pour ſon immutabilité ne peut eſtre ny ſuiect ny obiect d'aucune tranſition eſſentielle. 560.561
Verbe eſt attribué à Chriſt en deux ſens, à ſçauoir & comme Verbe doctrinal, & comme Verbe eſſentiel du Pere. 137.139 143
Verbe de Dieu, ou Parole de Dieu, mot homonyme & equiuoque, qui ſignifie tantoſt parole doctrinale, tantoſt parole ſubſiſtente & eſſentielle. 137. 139. 143
Verbe de Dieu, & que nous ſommes nourris en deux ſortes d'iceluy: l'vne, par l'inſtruction de la parole doctrinale annoncée par la bouche & la plume des Prophetes & Apoſtres: l'autre, par la participation du corps du Verbe eſſentiel & ſubſiſtant. 137.138
Verbum caro factum eſt, comme ſe doit entendre. 186
Verge d'Aaron qui auoit fleury, & que Dieu commanda, afin d'en perpetuer la memoire, qu'elle fut miſe & gardée dedans le tabernacle. 185

Verge de Moyſe, & ſa tranſmutation en ſerpent. 704
Verge de Moyſe, & comme l'Eſcriture l'appelle verge apres qu'elle eut eſté conuertie en ſerpent. 309
Verge de Moyſe, figure de l'Incarnation du Verbe eternel du Pere, qui deſcendant en terre fut faict chair. 560
Verge de Moyſe, appellée encores verge apres la conuerſion en ſerpent. 629
Verge de Moyſe, figure de la Croix de Chriſt. 6. & 296
Verge de Moyſe engloutit celle des enchanteurs d'Egypte. 1004
Verge de Moyſe, comparée auec le Verbe incarné, & comment. 597
Vertere, & ce que ce mot ſignifie. 630
Vertere corpus & ſanguinem ſuum, c'eſt à dire, changer ſon corps de forme, de face, & de figure, & nous l'expoſer ſous vne autre eſpece & apparence exterieure. 630
Verité peut eſtre diſſimulée, mais il n'eſt permis d'affermer vn menſonge. 510
Verité & ombre, ſelon S. Chryſoſtome, que c'eſt. 73 74
Verité & image pris pour vne meſme choſe. 72. 73
Verité de ſalut eſt és Sacrements du nouueau Teſtament, & n'eſtoit point en ceux du viel, mais quelque ombre & image d'icelle. 73
Vers Feſcennins, ce ſont vers pour deſtourner les enſorcellements. 883
Vertumnus, Dieu Vertumne, pourquoy ainſi appellé. 630 631
Vertus Theologales, & comme les Scholaſtiques les diſtribuent ſelon les correſpondances qu'elles ont aux facultez de l'ame raiſonnable. 735
Veſci, ce que ſignifie. 635
Veſtir vn meſme Chriſt, que c'eſt. 264
Viande que les Iuifs ont mangé entre eux n'eſtoit l'identité d'vne meſme viande auec nous. 6
Viande Apoſtolique, & la Viande de Chriſt au feſtin du Sacrement, que c'eſt. 409. 410
Viande de deux ſortes, l'vne reelle, l'autre doctrinale & allegorique. 409. 410 411
Viceroy, comme appellé par les Grecs. 175
Victimes des animaux eſtoient couppées en deux parts és Alliances, pacts, accords, nn ſerments des Anciens. 163. 164
Vierge Marie a conceu Chriſt, non ſeulement corporellement, mais auſſi ſpirituellement, & par foy. 224
Vierge conceut Ieſus-Chriſt deux fois, & comment. 412. 426. 432. 433
Vierge Marie, femme ſans eſtre femme. 250
Vierge Marie, Mere de Dieu, comme s'entend. 706
Vin, & comme ſes accidents ſont produits & engendrez. 199. 200
Vin, & que les Payens en vſoient aux ceremonies de Bacchus. 842
Vin eſtoit offert par les Payens aux Myſteres de Bacchus. 554
Vin, à le conſiderer proprement, n'eſt point du nombre des choſes que les Philoſophes appellent eſtats naturels par ſoy, mais du nombre de celles qu'ils appellent, eſtants artificiels, & eſtants par accidents. 584. 585
Vin de la grappe predit par Iacob eſtoit le ſang de noſtre Seigneur. 503 504
Vin, ſymbole du corps de Chriſt. 501
Vin que noſtre Seigneur donna à ſes Apoſtres. Voyez Pain & Vin. 239. 240. 242. 243. 244
Vineïté eſt la forme accidentale, mixte & compoſée du vin. 585. 586
Vigne, & que Ieſus-Chriſt eſt la vraye vigne. 263
Vigne, & que noſtre Seigneur s'eſtoit ainſi appellé, & pourquoy. 503. 504 505. 506
Viſceratio, ce que ſignifie ce mot, & d'où eſt venu. 838
ὑαν, ὑανὸν, ὑανὸς ce que ſignifient ces mots. 216
Vnion du predicament d'Habitude qui eſt entre l'homme & les choſes dont il eſt veſtu lors qu'il en eſt reueſtu. 707
Vnion hypoſtatique. 558
Vnion hypoſtatique en Chriſt, & qu'il n'y en a qu'vne, & que les deux natures diuine & humaine ſont vnies hypoſtatiquement en Chriſt. 547 548. 558
Vnion hypoſtatique de la diuinité & de l'humanité en la perſonne de Chriſt, au myſtere de l'Incarnation. 592 593. en quoy eſt conforme, & en quoy differe de l'vnion Euchariſtique. ibid.
Vnion hypoſtatique du corps de Chriſt auec la diuinité 547. 548. 549. 558. en icelle la forme, figure, & circonſcription du corps demeure apres l'vnion. ibid.
Vnion hypoſtatique ne ſe peut faire immediatement d'aucuns accidents auec la diuinité. 550
Vnion hypoſtatique des deux natures de noſtre Seigneur, eſt beaucoup plus eſtroicte que celles des eſpeces accidentales de l'Euchariſtie auec le corps de Chriſt. 705. 706
Vnion hypoſtatique des deux natures, repreſentée par le charbon ardant qu'auoit veu Eſaïe. 642. 643
Vnion perſonnelle de la Deïté de Chriſt auec ſon humanité. 889
Vnion qui eſt entre la diuinité & nous, quelle eſt. 462. 473. 474. 475
Vnion Euchariſtique du pain & du corps de Chriſt, ne peut en tout & par tout eſtre comparée auec l'vnion hypoſtatique de la diuinité & de l'humanité en la perſonne de Chriſt, & pourquoy 592. 593. 594. 597
Vnion que l'Egliſe a auec Chriſt au Sacrement de l'Euchariſtie, eſt vne arrhe & deliberation de la pleine, entiere, & parfaicte cõiouction qu'elle aura auec ſon eſpoux en l'autre ſiecle. 647. 648
Vnion que nous auons auec Chriſt, apres auoir pris & mangé le Sacrement. 744. 745
Vnion qui eſt entre le corps de Chriſt, & les eſpeces en l'Euchariſtie, n'eſt pas hypoſtatique: neantmoins apres l'hypoſtatique, c'eſt la plus eſtroicte qui puiſſe eſtre au monde,

entte deux choſes, dont l'vne ne ſubſiſte point formellement en l'autre. 706.707
Vnion du corps & dn ſang de Chriſt auec les eſpeces du Sacrement. 629
Vnion perpetuelle de Dieu auec les ames des fidelles. 629
Vnion de nous auec Chriſt ſe faict en deua ſortes, ſpitituellement & corporellement. 78
Vnion des Fidelles auec Chriſt, de deua ſortes, l'vne corporelle, l'autre ſpirituelle. 461.462. 474.475
Vnion des fidelles à Chriſt, par le moyen de l'Euchariſtie, quelle eſt. 237
Vnion de l'Eochariſtie eſt vnion eorporelle. 462.474.475
Vnions de l'ame auec les images & notions des choſes, & non auec les choſes meſmes. 486 487
Vnions qne nous imaginons eſtre faictes par la foy entre nous & les choſes externes qui reſident hors de noos, ne ſont point toelles, mais imaginaires & putatiues. 485.486
Vnité des Fidelles auec Chriſt. 264.265
Vnité dont les hommes ſont vn auec Chriſt. 263.264.265
Vnité que la chatité entte nos ames n'eſt que accidentale. 289
Vnité reelle, & par conſequent ſubſtantielle, entre le Pere & le Fils, comme inferée. 264
Vnité que la Foy & le Bapteſme inſtallent entre les Fidelles. 264
Vnité reelle des Fidelles auec Chriſt peut eſtre par vn ſenl moyen, & quel eſt. 265
Vnité de Chriſt auec nous, par trois moyens, & comme s'entend. 263
Vnité conſtituée pat la Foy entre les ſeuls Fidelles les vns auec les autres. 263.264
Vnité que la charité conſtitue entre le Pere & le Fils, eſt vne vnité eſſentielle, & non pas vne vnité accidentale. 289
Vnité qui eſt entre le Pere & le Fils, & le Sainct Eſptit, eſt vne vnité ſubſtantielle. 618
Vnité produite par la charité entre les ames des Fidelles, dont eſt parlé és Actes, n'eſtoit qu'vne vnité accidentale. ibid.
Vnité que nous acquerons auec la diuinité de Chriſt, par le moyen de ſon corps. 232.237
Vnité vraye & reelle quelle. 264
Vnité de concorde que c'eſt. ibid.
Vnitez, & qu'il y en a de diuerſes ſortes. 426 les vnes importent muration ao ſupport de l'vnion, les autres non. ibid.
Vnum, & que ce mot emporte vnité de ſubſtance. 629
Vœu eſt vn Sacrifice interne de nous-meſmes. 353.354
Voix demeurant vne, va aux oreilles de pluſieurs Auditeurs. 177
Voiles du Temple, & qu'il y en auoit deux, & quels eſtoient, & ce que ſignifie la rupture de l'vn à la Paſſion. 338
Υπὲρ, ſignifie, *pour*. 831
Vtilitez des Sacrements ſont deux, l'vne reelle, & l'autre morale. 296.297
VViclef, pour auoir eſté refuſé de l'Eueſché de Vigorne, ſe fit ennemy general de rous les Preſtres, & ſe banda contre la doctrine de la Tranſſubſtantiation. 987. & 1003. il ne reſte rien de ſes eſcrits que ce qui en eſt rapporté & refuté par Thomas Valdenſis. 1004
VViclef, & d'où ſont procedez les fauz fondements de ſa doctrine. 997.998
VViclef, comme recouroit aux pures equiuocations & homonymies, quand on luy propoſoit contre ſa fauſſe doctrine, les Petes & Autheurs dignes de foy. 1000. 1001. ſa doctrine au faict de l'Euchariſtie, ſes fraudes ayants eſté deſcouuertes apres ſa mort, fut abandonné de la pluſpart de ſes ſectateurs. 1001.1003.1006
VViclef, & les Autheurs qui ont eſcrit contre ſa fauſſe doctrine. 1003. cenſuré par les Synodes de Londres & d'Oafort, & ſa memoire anathematiſée, & ſes eſcrits, par le Concile vniuerſel de Conſtance. ibid.
VViclef a creu de ſon viuant la doctrine de la Tranſſubſtantiation. 988.989. en quoy diſcordoit auec Berengarius. 989
VViclef. Voyez Iean VViclef.
VVicleuiſtes, appellez en Angleterre Lollards, 87. leur doctrine quelle. ibid.
VVicleuiſtes, apres la mort de leur Maiſtre, ont quitté leur hereſie touchant l'Euchariſtie. 1003.1006

Z

ZAcharie, Eueſque de Chryſopolis, du temps de Berengatios, deſcrit la croyance de l'Egliſe, touchant l'Euchariſtie. 695
Zebach, mot Hebrien, ce que ſignifie. 170
Zebach-aſſam, que ſignifie. ibid.
Zebachchata, que ſignifie. ibid.
Zebach-peſach, que ſignifie. 170.171
Zoſime, Pape, en quel temps eſtoit. 603
Zuingle, & ſon hereſie repriſe par Caluin. 214
Zuingle, chef des Sacramentaires, quelle opinion a de Sainct Auguſtin. 417.418.498
Zuingle, & de la diſpute qu'il eut auec le Secretaire de Berne, ſur le faict de l'Euchariſtie, & ce qui luy artiua en ſonge. 169